



John Adams
Library.



IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF N^o

★ ADAMS

★ 61.5

v. 2



G de Lareffe sculp.

J. v. M. de la Roche sculp.

HISTOIRE
DES
PROVINCES UNIES
DES PAÏS BAS.
PAR
M. JEAN LE CLERC.
TOM. II.



H I S T O I R E

D E S

PROVINCES-UNIES

D E S P A Y S B A S.

P A R M^R. L E C L E R C,

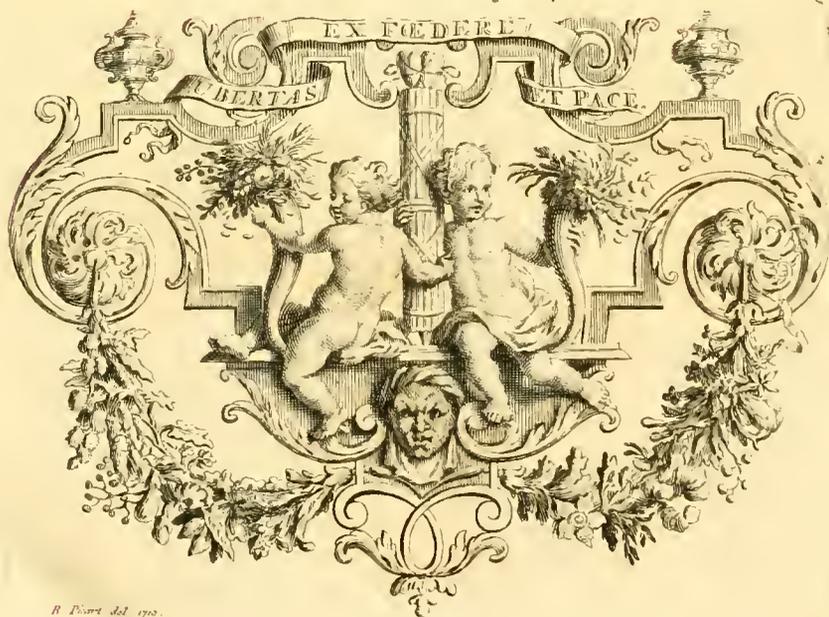
Depuis la Naissance de la REPUBLIQUE jusqu'à la
Paix d'Utrecht & le *Traité de la*
Barriere conclu en 1716.

A V E C

LES PRINCIPALES MEDAILLES
ET LEUR EXPLICATION.

T O M E S E C O N D,

Qui contient ce qui s'y passa depuis l'An MDCXVIII. jusqu'à
l'An MDCLX,



A A M S T E R D A M,

Chez Z. CHÂTELAÏN Libraire.

M D C C X X V I I I.

U.S. DEPARTMENT OF THE INTERIOR
BUREAU OF LAND MANAGEMENT

PERMITS AND RIGHTS

FOR THE USE OF LANDS

AND WATER RIGHTS

IN THE PUBLIC LANDS

ADAMS
+ 61.5
VY.

THE UNITED STATES OF AMERICA

DEPARTMENT OF THE INTERIOR

BUREAU OF LAND MANAGEMENT

WASHINGTON, D. C. 20250



U.S. DEPARTMENT OF THE INTERIOR

BUREAU OF LAND MANAGEMENT



PREFACE.



OICI le second Volume de l'HISTOIRE DES PROVINCES UNIES ; qui contient ce qui s'y est passé de plus remarquable , depuis l'an MDCXIX. jusqu'à la fin de l'an MDCLIX. On y voit d'abord l'Histoire du Procès, que l'on intenta à *Oldenbarneveld*, Pensionnaire de Hollande, à *Hoogerbeets*, Pensionnaire de Leide, & à *Grotius*, Pensionnaire de Rotterdam ; des préparations, que l'on fit, pour le Synode de Dordrecht ; & de ce qui se passa de plus considerable, dans cette Assemblée ; après quoi on trouvera la maniere, dont *Oldenbarneveld* fut exécuté, par la Sentence des Juges Délégués qu'on lui nomma, & dont *Grotius* & *Hoogerbeets* furent condamnez, par les même Juges, à une Prison perpetuelle. Ce ne sont pas des objets agréables, pour ceux qui s'interessent à la réputation de la République ; mais il n'étoit pas possible de les omettre, ni même de les passer légèrement. Ce seroit violer toutes les Loix de l'Histoire, & l'on ôteroit à la Posterité des exemples, qu'elle a autant sujet de fuir ; que d'imiter ce qui s'est passé de plus grand & de plus glorieux, dans la République. Nous sommes même en des conjonctures, où il est bon qu'on soit instruit des brouilleries de Religion, qui arriverent alors dans les Provinces Unies ; puis que les plus grandes Puissances Réformées témoignent souhaiter, qu'il se fasse une réunion entre les deux Eglises, entre lesquelles le Corps Protestant se trouve malheureusement divisé. On fait que les Lutheriens sont persuadés, que leurs sentimens ont été condamnez à Dordrecht ; & il seroit bien tems de lever un si grand obstacle à la Réunion ; ce qu'on ne fera point, sans avoir une juste idée de ce qui se passa alors, & sans savoir même exactement quelle diversité de sentimens peut être tolérée, & jusqu'où s'étendent les bornes de la Charité Chrétienne, à cet égard. On ose dire qu'il n'y a aucune Histoire, par où on le puisse mieux connoître, que par celle de ces brouilleries ; qui ont donné lieu d'examiner cette matiere, avec plus d'exactitude, qu'on ne l'avoit jamais fait. On n'a point pris de parti, en cette occasion, à l'égard de la doctrine, ne s'agissant pas ici de rechercher ce qui est vrai, ou ce qui est faux ; mais ce que la Charité Chrétienne, & la Justice demandoient des deux Partis, & ce que la bonne Politique exigeoit ; en cette occasion, de la République ; qui auroit bien empêché que les choses n'allassent si loin, si *Maurice* n'avoit pas trouvé à propos de profiter de ces brouilleries.

On verra, dans le X. Livre, l'Histoire de ce qui se passa, depuis l'expiration de la Trêve, avec l'Espagne, au Mois d'Août, de l'an MDCXXI. jusqu'à la mort de *Maurice*, en MDCXXV. *Spinola* parut de nouveau sur la Scene, & eut l'affront d'être obligé de lever le Siege de Berg-op-zoom ; mais il fit, à son tour, un chagrin mortel à *Maurice*, en prenant malgré lui Breda, sans que le Prince d'Orange pût trouver moyen d'y jeter du secours, quoi qu'il pût faire. La verité est qu'excepté le plaisir, qu'il eut de faire lever le Siege de Berg-op-zoom, il ne réussit presque en rien, depuis que la Trêve fut expirée.

P R E F A C E.

L'année MDCXXIV. les Troupes des Etats prirent S. Salvador ; Capitale du Brésil, sur les Espagnols ; mais ils ne la furent pas garder , & elle fut reprise par les Espagnols , l'année suivante , par la mauvaise conduite des Troupes , qui y étoient. Le XI. Livre contient l'Histoire de ce qui se passa , depuis la prise de Breda par Spinola , jusqu'à ce que *Frideric Henri* succedât à son Frere Maurice. Elle fait voir qu'après la mort de Maurice , les Rémontrants bannis , après la tenue du Synode de Dordrecht , retournerent en Hollande , sans que l'Etat se mit en peine de l'empêcher. Il sortit aussi de Louvestein quelques Ministres , qui avoient été condamnez à une prison perpetuelle , sans qu'on fit aucune poursuite contre eux. Ils formerent ensuite leurs Eglises , & y prêcherent en paix ; malgré les plaintes réitérées plusieurs fois , & pendant plusieurs années , des Zélez du Parti contraire. On vit par-là , que la Hollande n'avoit usé de rigueur , que par la complaisance , qu'elle avoit eue pour Maurice , ennemi implacable de ce Parti. Frideric Henri , étant dans des maximes plus équitables , calma les esprits , & laissa à la République la liberté d'exercer ses maximes de douceur ; dont elle n'avoit suspendu les effets , que de peur de se brouiller avec un Prince , dont l'inclination leur étoit contraire. Il n'arriva de cela , que du bien , & point du tout de desordre ; & depuis ce tems-là , la Tolerance Evangelique fut mise dans un si beau jour , qu'elle a prévalu non seulement en Hollande , mais encore en Angleterre , & ailleurs. Ce sont de beaux exemples , pour les autres Etats Protestans , & si jamais tous les Protestans se réunissent , ce ne sera , qu'en posant les maximes de Modération , qui sont fondées sur les plus pures lumieres de la Raison & de la Révélation.

L'année MDCXXVII. Frideric Henri aquit beaucoup d'honneur , par la prise de Grol , que Spinola avoit pris autrefois , & que Maurice avoit voulu vainement reprendre ; parce que le Général Italien lui en avoit fait lever le Siege. Les Espagnols en voulurent faire autant à Frideric Henri , mais il se fortifia si bien , qu'il l'attaquerent vainement , & qu'ils furent obligez de lui abandonner la Place.

Pierre Hein , avec des Vaisseaux de la Compagnie des Indes Occidentales , fit des merveilles contre les Espagnols en Amerique , l'an MDCXXVIII. & leur enleva encore des richesses immenses , quoi qu'ils fussent plus forts que lui , l'année suivante.

En MDCXXX. Frideric Henri assiégea , & emporta la forte Place de Bois-le-Duc , sans que les Espagnols le pussent prévenir , ni lui faire changer de dessein ; quoi qu'ils fissent une irruption violente dans les Proviucés , qui en furent fort alarmées. La Ville de Wesel fut aussi surprise , par quelques Troupes des Etats , pendant ce Siege , & les Espagnols furent contraints de se retirer des terres des Etats , sans en pouvoir rien retenir. Quoi qu'ils y eussent fait beaucoup de dommage , deux Places , comme Bois-le-Duc & Wesel , recompenserent bien la perte , que l'on avoit faite , & le Prince d'Orange eut l'honneur de prendre une Place des plus fortes , à la vuë de l'Armée Espagnole , & mit à couvert les Provinces voisines , de ce côté-là.

La Compagnie des Indes Occidentales , après avoir causé , par mer , bien des pertes aux Espagnols , fit une entreprise bien plus considerable , sur le Brésil ; où elle se rendit maîtresse de la Capitainie de Pernambouc , en MDCXXXI. & ensuite de plusieurs autres ; sur tout depuis qu'elle y eut envoyé le Comte *Jean Maurice de Nassau* , avec de nouvelles Troupes. On verra dans l'Histoire , non seulement ses actions militaires , mais encore les bons Ordres , qu'il y mit à l'égard du Gouvernement Civil. Cependant l'envie des Interressez , dans la Compagnie , de profiter incessamment , le plus qu'il leur seroit possible , des profits de la Compagnie , sans se mettre en peine de l'avenir , fit qu'on ne lui fournit pas tout ce qui étoit nécessaire , & qu'il demanda d'en être rappelé , ce qu'on lui accorda ; après quoi tout alla de mal en pis. Enfin les Portugais , qui avoient eu le Brésil avant les Espagnols , ayant secoué leur joug en Europe ; leurs Colonies en Amerique , en Afrique & en Asie en firent autant. Après s'être dégagés des Espagnols , dans le Brésil ; ils en chasserent aussi les Hollandois. Il y eut là-dessus de grandes plaintes en Europe , & de longues négociations , avec les Portugais , plus adroits que ceux à qui ils avoient à faire ; lesquelles durerent jusqu'au rétablissement de Charles II. Roi d'Angleterre , qui accommoda cette affaire à l'avantage des Portugais , comme on le verra , dans le Tome III. de cette Histoire.

La Campagne de l'année MDCXXXII. fut fort glorieuse pour la République , puis que Frideric Henri , après avoir pris diverses Villes sur

P R E F A C E.

la Meuse , alla attaquer Mastricht , & l'emporta malgré le Marquis de *S^e. Croix & Pappenheim* , qui furent repoulléz des lignes du Prince , qui remporta encore divers avantages sur eux , comme on le verra dans l'Histoire.

L'année suivante , il se rendit maître de Rhimberck. La Compagnie des Indes Occidentales remporta encore de grands avantages au Brésil , sur les Espagnols , & il en fut de même pendant quelques années. Ces derniers formerent en MDCXXXIV. le Siege de Mastricht , mais ils abandonnerent ce dessein ; dès qu'ils apprirent que le Prince d'Orange alloit assiéger Breda , qu'il étoit bien plus avantageux , pour les Etats , de reprendre , que de secourir Mastricht ; de sorte que l'on sauva par-là cette dernière Place. Pour le Siege de Breda , que les Espagnols craignoient , ce ne fut qu'une feinte ; mais cette Place fut assiégée , & prise l'année MDCXXXVII.

Il se fit encore l'année MDCXXXIV. une Alliance avec la France , dont on avoit parlé , depuis plusieurs années , & qui avoit été ébauchée en quelques Traitez antérieurs ; par laquelle le Roi Louis XIII. partageoit , en quelque maniere , les Pais-Bas Espagnols , avec les Etats. Mais après avoir commencé à exécuter ce Projet , on s'en lassa bien-tôt , parce qu'on s'apperçut que la République seroit en un état , beaucoup plus dangereux , si elle avoit la France , pour voisine ; que si les Espagnols gardoient ce qu'ils avoient , & servoient de barriere , entre la France & les Etats.

On commença néanmoins à agir de concert avec la France , en MDCXXXV. & les commencemens de la Campagne furent d'abord fort heureux ; mais les suites en furent très-malheureuses , comme on le verra par l'Histoire de cette année , à la fin de laquelle le Cardinal Infant , Gouverneur des Pais-Bas , surprit le Fort de Schenk , que Frideric Henri eut bien de la peine à reprendre , l'année suivante.

Les Espagnols avoient commencé à négotier , avec les Etats , mais cela n'eut aucune suite , & l'on ne fit enfin la paix si désirée , & si nécessaire aux uns & aux autres , que plusieurs années après , dans la Ville de Munster.

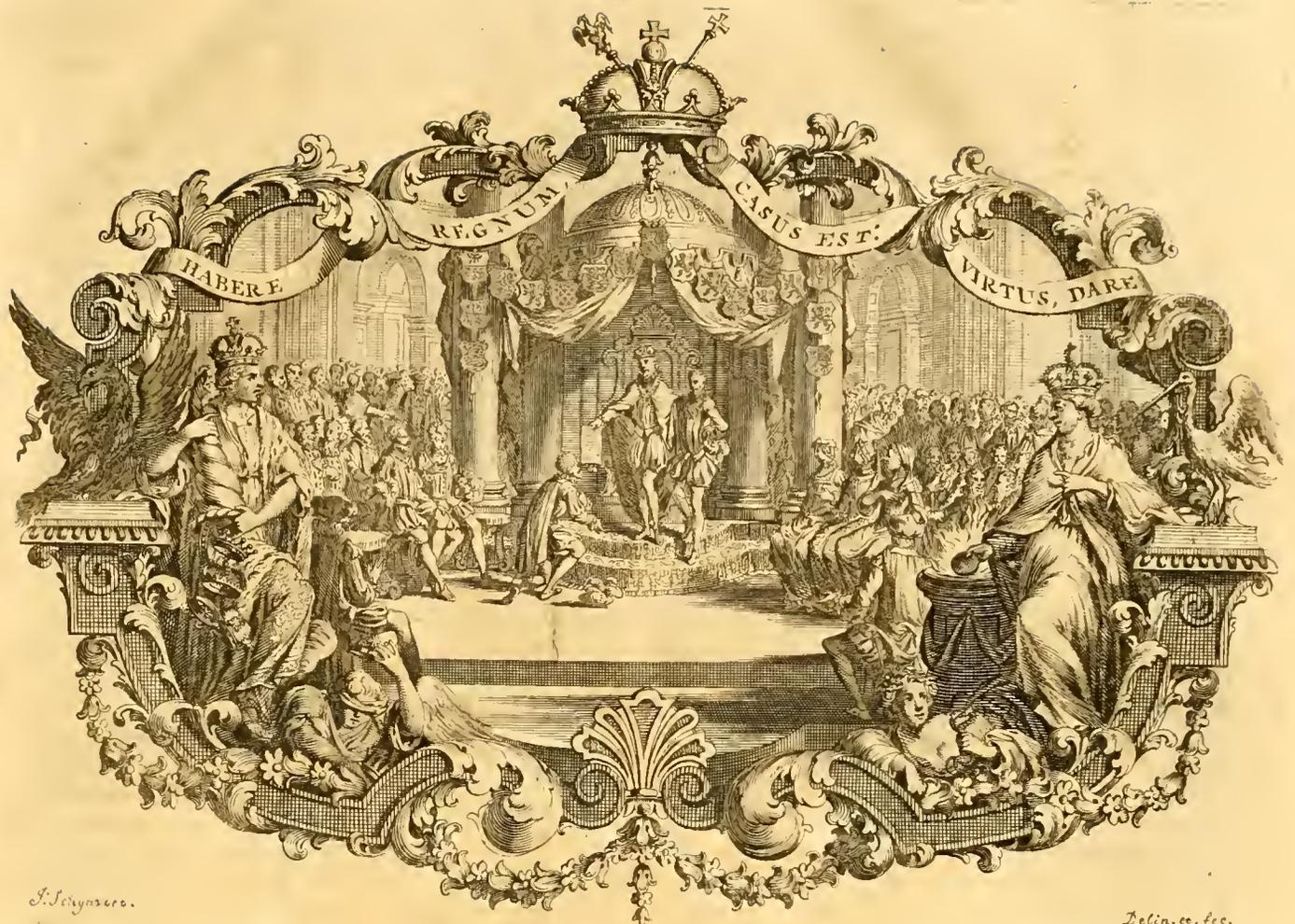
En MDCXXXVII. Frideric Henri prit la Ville de Breda , au commencement d'Octobre , sans que le Cardinal Infant le pût empêcher. Ce fut là la dernière Campagne honorable , que le Prince d'Orange fit ; quoi que la France ne laissât pas de faire payer tous les ans plus d'un Million aux Etats , pour aider à soutenir les frais de la Guerre ; jusqu'à ce que les Négotiations de la paix commencerent. Il semble que le Prince fut , pendant quelque tems , irrésolu , sur les offres que faisoient les Espagnols ; mais comme il vit qu'il n'étoient pas en état de se défendre contre la France & les Provinces Unies , si on continuoit à les attaquer des deux côtez , il commença à agir plus foiblement ; ce qui dura jusqu'à la paix de Munster. En effet , Il étoit tems de faire la paix , après une si longue guerre. La guerre s'étant allumée entre Charles I. Roi d'Angleterre & le Parlement , laquelle ne finit que par la mort de ce Prince ; les Etats voulurent s'entremettre , pour les accommoder ensemble. Mais cela ne put réussir , & dès que Cromwel se trouva le maître , les Etats furent obligez d'entrer en une sanglante guerre , avec le Parlement ; où les Amiraux *Tromp & Ruiter* , quoi qu'avec des forces égales , firent des merveilles. On fit en suite la paix , comme l'on put. Je ne dis rien , en cette Préface , de la paix de Munster , par laquelle la Souveraineté des Etats fut reconnue , par les Espagnols ; non plus que du Gouvernement de *Guillaume II.* Prince d'Orange , après la mort de Frideric Henri. Le Siege d'Amsterdam en fut une tache , qui ne s'effacera jamais de la mémoire des peuples ; pendant que les Provinces demeureront dans l'état , où elles sont.

Comme il faut finir cette Préface , je dirai seulement qu'on verra , dans la suite , l'ordre que l'on mit dans l'Etat , en MDCL. C'est une des plus mémorables années , qui s'étoient passées depuis l'établissement de la République. Depuis on eut diverses affaires avec les Puissances Voisines , & qui ne sont pas moins remarquables , particulièrement avec les Couronnes du Nord ; pour conserver à chacune ses Droits , & pour soutenir la Navigation de la Mer Baltique , sans qu'elle fût chargée de nouveaux Droits.

P R E F A C E.

On a raconté tout cela , aussi impartialement qu'il a été permis , par les Lois de l'Histoire ; car il n'est pas juste , d'être impartial entre le Bien & le Mal ; entre le Juste & l'Injuste. On ne peut pas de. ne pas louer le Bien & le Juste , & de ne pas blâmer le Mal & l'Injuste , de quelque côté qu'ils se trouvent , pourvu qu'on n'outré rien ; comme on a tâché de le faire par tout , & comme on le fera encore , dans le III. Tome de cette Histoire , si Dieu permet qu'on la puisse achever.





J. Schynere.

Delin. et fec.

HISTOIRE

DES

PROVINCES UNIES

DES PAIS BAS.

CONTINUATION DU LIVRE NEUVIEME.

Qui va jusqu'à la fin de la Trêve.

LA Convocation du Synode National à Dordrecht ayant été faite, comme on l'a dit, malgré les Nobles & la plupart des Villes de Hollande; (1) Barneveld jugea qu'il n'étoit plus tems de s'y opposer davantage; de peur que cette fermeté, poussée trop loin, ne fût cause de quelque dangereuse révolution, dans la Province. Le Prince Maurice avoit déjà résolu de le faire arrêter, quoi qu'il n'en eût aucun droit; après avoir vû qu'on ne lui avoit osé reprocher aucuns des changemens, qu'il venoit de faire, contre les Loix & l'Union d'Utrecht. On assure que Barneveld fut averti, le 28. d'Août,

par Berckhout Conseiller, dans la Compagnie d'un autre, qu'il seroit arrêté. Il se contenta de répondre à cet avis, que ceux, qui entreprendroient une semblable chose, étoient de méchantes gens, & remercia ceux qui le lui donnoient. Le lendemain 29. du même Mois, Uytembogard le fut voir à sept heures du matin, en son Cabinet; pour lui remettre une Rémontrance; touchant le Synode, qu'il souhaitoit être présentée aux Etats de Hollande & de laquelle on parlera, dans la suite. Au lieu de le trouver occupé à écrire, ou à donner quelques ordres, il le trouva assis, le dos tourné contre la Table, dans une contenance fort mélancholique. Uytembogard crut qu'il étoit de son devoir de l'affermir, & de le consoler, par l'exemple de quantité de grands hommes, qui avoient été, en tous tems, mal recompensés des services qu'ils avoient rendus à leur Patrie. Ensuite il l'em-

(1) Voyez sa Vie imprimée à Rotterdam en 1630. & Brandt Liv. xxxi. & sur tout Grotius dans son Apologetique Ch. xiii. Tom. II.

1618 brassa & le recommanda à la protection de Dieu, avec un serrement de cœur, qui étoit un présage de ce qui arriva à ce vieillard si respectable. Le dernier se rendit ensuite, avant neuf heures, de sa Maison au lieu où les Etats de Hollande s'assemblent, dans le dessein de les engager à consentir à la convocation du Synode Provincial; & il l'auroit obtenu en bonne forme, si on lui eût donné encore trois heures de tems, & même il le dit un peu avant que de mourir. Mais il n'étoit plus tems d'appaiser par là le Parti opposé, qui étoit résolu d'en venir aux dernières extrémités, contre lui. Comme il alloit dans l'Assemblée, on lui dit que Maurice souhaitoit de lui parler. Il entra dans la Chambre, où il avoit accoutumé de s'entretenir avec le Prince. On dit la même chose à Grotius, & quand il croyoit d'y entrer, il fut arrêté & mené dans une autre, comme prisonnier des Etats Généraux. On fit venir sous le même prétexte Hoogerbeets, qui fut conduit, dans une autre chambre. Cette résolution n'avoit point été proposée dans l'Assemblée des Etats Généraux, de peur que les Etats de Hollande n'en fussent avertis; mais prise par les Députés, qui avoient été envoyés à Utrecht, exécutée par le Prince, & approuvée seulement, lors que le coup eut été fait. Cela donna lieu à Grotius de se plaindre qu'ils avoient été arrêtés, d'une manière tout à fait irrégulière; & il n'y a rien de solide, autant que je puis le comprendre, à repliquer à ses plaintes. I. Ceux qui résolurent de les arrêter étoient des particuliers; & agissant, sans ordre de l'Assemblée, ils n'avoient point d'autorité d'ordonner de saisir qui que ce fût: II. Ils étoient parties, dans cette affaire, & ennemis déclarés des prisonniers, & ils avoient déjà agi, sans ordre, dans l'affaire d'Utrecht; où ils avoient defarmé la Nouvelle Garde, malgré les Etats de la Province: III. Ils pouvoient être recherchés, à cause de cela, comme ayant violé sa Souveraineté; & ils se mettoient à couvert, en faisant arrêter ceux qui pouvoient demander justice contre eux: IV. Ils montrèrent leur passion & l'irrégularité de leur conduite, en faisant paroître une Affiche, après le coup fait, sans être signée de personne, & sans avoir oui les prisonniers, ni leur avoir donné la liberté de se défendre; dans laquelle ils les accusoient d'avoir mis la République en danger de voir répandre beaucoup de sang, dans ses entrailles; & ils dirent qu'on avoit découvert depuis peu à Utrecht des choses de la dernière importance, que l'on avoit auparavant seulement soupçonnées; sans néanmoins jamais le prouver, ni mettre au jour ces découvertes: V. Ces gens-là débiterent qu'ils avoient fait saisir les trois prisonniers, par ordre des Etats Généraux; mais il n'y en avoit rien dans le Journal, & il ne fut donné aucun ordre à Maurice, sinon en termes généraux, de tenir tout en repos; ce qui ne pouvoit pas signifier qu'on arrêteroit l'Avocat de la Province de Hollande, & les Pensionnaires de deux de ses Villes, qui étoient Députés à l'Assemblée des Etats. Ce n'étoit pas là une chose, que sept ou huit personnes pussent ordonner, ou que l'on pût faire, sans des ordres précis de ceux, qui en avoient le droit: VI. On ne pouvoit pas dire que l'approbation, qui suivit une procédure si irrégulière, la rendit légitime; puisque cela étoit contraire à une maxime constante du Droit, sur tout quand il s'agit de choses faites, au nom de l'Autorité Publique, sans qu'elle y eût part: VII. Quand même les Etats Généraux auroient donné ordre d'arrêter les Prisonniers, il au-

roit été nul, parce que les Etats Généraux n'ont aucune juridiction sur les sujets de chaque Province, & bien moins encore sur les Ministres qu'elles employent; car on ne peut faire arrêter, que ceux sur lesquels on a quelque juridiction: VIII. Cette violence avoit été faite, non seulement sans le consentement des Etats de Hollande, mais encore malgré eux, qui seuls étoient les Souverains des Prisonniers; d'où il s'ensuivoit que, quand même les Etats Généraux auroient donné ordre de les arrêter (ce qu'ils n'avoient point fait) cette action auroit été une action de Particuliers, & contraire à la confédération des Provinces; par laquelle il n'est permis à aucune Province d'envahir le Droit des autres, & de plus stipulé qu'elles se soutiendront réciproquement: IX. On auroit encore pû regarder cela, comme un acte d'hostilité; puis que Barneveld, à cause des libelles qu'on avoit publiés contre lui, & des menaces, qu'on lui avoit faites, d'une manière contraire à tout Droit & Raison, avoit été pris en la protection des Etats de Hollande: X. On devoit dire la même chose de Hoogerbeets & de Grotius, qui étoient non seulement Conseillers des Villes de Leide & de Rotterdam, mais encore de la Province; des Etats de laquelle ils étoient membres, & par conséquent sous leur protection: XI. Outre cela, on pouvoit objecter que les Etats Généraux n'avoient pas le Droit de les faire saisir, parce qu'ils étoient eux-mêmes parties, dans cette affaire, où il s'agissoit des Ministres de la Province de Hollande; qui n'avoient fait, que suivre ses ordres, & qui soutenoient contre eux ses Droits, par rapport aux controverses de Religion, & à la défense des Magistrats de ses Villes: XII. Les Prisonniers avoient été arrêtés, dans le tems même que les Etats, desquels ils dépendoient, étoient assemblés, ce qui leur tenoit lieu de sûreté, contre toute autre Puissance; & dans le Palais même de la Hollande, où personne n'avoit eu aucune juridiction, que le Comte même de Hollande, & ceux qui l'exerçoient en son nom, ou la Cour de Justice de la Province; & où les Etats Généraux n'avoient pas un pouce de terre; ceux de la Province s'étant réservés ce lieu-là, où les Etats Généraux ne tenoient leurs Assemblées, que par leur consentement. On ne pouvoit pas sauver ces irrégularités, parce que les Etats de Hollande ratifièrent ensuite ce qui avoit été fait; puis que cette ratification ne se fit qu'après que Maurice eut ôté de la Magistrature ceux qui lui déplaisoient, dans les Villes de Hollande: XIII. Enfin ce Prince, n'étoit *Stadthouder*, ou Lieutenant des Etats de la Province, & Général de leurs Troupes, qu'en vertu d'une Patente de ces mêmes Etats, & non des Etats Généraux; il avoit prêté serment de fidélité & d'obéissance aux Nobles & aux Villes de la Province; il ne se devoit mêler d'aucune Judicature, sinon en présence de la Cour de Hollande, & après avoir oui ses sentimens; il ne pouvoit délibérer d'affaires d'Etat, qu'avec les Etats, ou le Conseil de la Province, député pour cela; Maurice, enfin, ne pouvoit pas être employé, par les Etats Généraux, à une semblable chose. Outre tout cela, c'est un ancien usage de Hollande, que personne n'y peut être arrêté, ou détenu pour un crime, sans qu'on ait auparavant informé contre lui; à moins qu'il ne soit pris en flagrant délit. Les Prisonniers n'avoient pas été surpris en faute, & personne ne s'étoit plaint d'eux, à moins qu'on ne veuille dire que les Etats Généraux s'en étoient plaints à eux-mêmes, & s'en étoient en suite fait justice, ce qui est absurde. On agit donc à leur égard, selon l'usage de l'Inquisition d'Espagne; en les mettant en prison & infor-

(1) Vie de Barneveld p. 223. Grotius dans son Apologet. c. xlii & Brandt. Liv. xxxi.

1618. informant, ensuite, contre eux, pour les trouver coupables.

Cette maniere, dont on en usa, à l'égard des Prisonniers, qu'on ne put arrêter comme l'on fit, sans violer les Loix les plus connues, sans entreprendre les Privileges de la Province de Hollande, & même sans ébranler les fondemens, sur lesquels toute la République des sept Provinces étoit fondée, dut, comme il semble, effrayer tous ceux qui souhaitoient qu'elle subsistât sur ces mêmes fondemens. Il étoit difficile de croire que Maurice ne se proposât, en cela, que de se venger de Barneveld, parce qu'il avoit fait conclure la Trêve, malgré lui.

Le jour même, que les Prisonniers furent arrêtés, on fit rapport de cette execution, dans l'Assemblée des Etats Généraux. Les Députez de la Province de Hollande marquèrent leur surprise de ce qu'une chose de cette conséquence avoit été résolue & executée, sans qu'on la leur eût communiquée. La violation de la Jurisdiction de ceux, qui les avoient députés, leur parut très-étrange, & ils dirent qu'ils communiqueroient ce qui s'étoit passé, aux Etats de leur Province; pour savoir de quelle maniere ils prendroient ce qui s'étoit fait, & ce qu'ils réloudroient là-dessus. Ils leur en firent en effet rapport, & les Etats Généraux leur envoyèrent aussi cinq Députez, exprès pour cela; qui déclarèrent, que l'emprisonnement des trois Prisonniers avoit été fait, pour le service de l'Etat, & qu'on avoit trouvé que les disputes Ecclesiastiques; qui n'étoient pas considerables au commencement; s'étoient, par l'impunité, beaucoup plus répandues dans le Pais: Que les remedes, que quelques-uns y avoient voulu appliquer, avoient été, de tems en tems, rejetés & retardés: Que depuis, pour soutenir les Auteurs des divisions, avec autorité, on avoit levé dans le Pais: Que pour mettre fin à ce desordre, & rétablir le repos public, on avoit trouvé bon de congédier cette Garde, comme étant un obstacle à la tenuë du Synode: Que quand cela avoit été executé à Utrecht, on avoit découvert que les trois Prisonniers avoient été les Auteurs de l'établissement de cette Garde: Que l'Etat n'avoit pû supporter une semblable faction, & que ce qui avoit été fait avoit paru absolument nécessaire: Que quand on voudroit examiner cette affaire, on découvreroit tout ce qu'on en favoit.

Ce n'étoit-là que des paroles faciles à réfuter, comme ceux, qui étoient dans l'Assemblée des Etats de Hollande, le favoient assez; mais de peur que le Parti opposé, qui favoit bien qu'il ne pouvoit répondre autre chose, ne portât les affaires à des extrémitez dangereuses; sans réfuter ce qu'il avoit fait dire à l'Assemblée, elle résolut de répondre, qu'elle étoit extrêmement surprise & alarmée de ces procédures; puis que les Prisonniers étant entre ses membres, & dans des emplois publics, ils étoient sous la protection particuliere des Etats de Hollande, qui leur devoient tenir la foi, qu'ils leur avoient donnée; ensorte que si l'on avoit quelque plainte à faire contre eux, on la devoit avoir portée à l'Assemblée, afin qu'elle les examinât; mais que les choses, étant dans l'état auquel elles étoient, elle demandoit satisfaction de cette procédure, qui tendoit à renverser les Libertez & les Privileges de la Province.

Il fut encore résolu qu'on prieroit son Excellence, comme Stadthoudre, de défendre les Droits du Pais, & de se joindre à l'Assemblée,

Tom. II.

pour procurer la liberté, à ceux qui étoient au service de la Hollande. C'étoit encore là une de ces dissimulations politiques; dont on se fait, pour donner lieu à ceux, à qui l'on a à faire, de rentrer en eux-mêmes, & de redresser sans bruit, ce qu'ils n'auroient pas dû entreprendre.

Ce qu'il y eut de plus étrange, ce fut que les Députez des six Villes opposées aux autres, par rapport à ces brouilleries, & dont les Principaux Magistrats étoient sans doute dans l'intrigue, s'opposèrent à cette résolution; sous prétexte qu'ils n'étoient pas assez instruits, pour opiner sur une matiere de si grande importance, & qui interessoit toute la République. Ils ajoûterent qu'ils jugeoient qu'il la falloit laisser dans l'état, où elle se trouvoit, jusqu'à ce qu'ils eussent consulté les Conseils de leurs Villes. On n'eut point d'égard à leur opposition, non plus qu'à ce que les Députez des Etats Généraux furent dire, en faveur de ceux qui les avoient envoyez.

Cela se passa le matin, & les Etats s'étant rassembles après Midi, l'affaire fut remise sur le tapis. La Noblesse & la plupart des Villes furent d'avis que ces procédures étoient des injures inconcevables, contre les Libertez & les Droits de la Province, & qu'on le diroit, avec liberté au Stadthoudre; que l'on prieroit d'aider les Etats à accommoder cette affaire, sans passer plus outre, & de travailler à rétinir les Provinces. Les Députez des six Villes s'opposèrent encore à cela, quoi qu'ils protestassent qu'ils étoient prêts à défendre la Souveraineté, & les Privileges de la Province, aux dépens de leurs biens & de leurs vies. Là-dessus les deux Partis furent trouver le Prince, l'un pour lui dire ce que les Etats souhaitoient de lui, & l'autre pour lui rendre compte de l'opposition, qu'il y avoit faite. Maurice répondit, que ce qui s'étoit passé n'avoit pas été fait, par ses ordres, mais par ceux des Etats Généraux, que l'on ne devoit pas croire avoir rien fait en cela, sans de suffisantes raisons; & que pour les Privileges & la Jurisdiction de la Province de Hollande, il ne prétendoit pas les lui disputer, mais qu'il la laisseroit accommoder cette affaire, avec les Etats Généraux.

Ce qu'on vient de dire a été tiré du Journal des Etats de Hollande; par où l'on peut voir que ce ne sont pas seulement les Nations Méridionales, qui savent dissimuler, comme on le dit quelquefois parmi les peuples Septentrionaux. On trouve encore, dans un Journal, qu'*Uytembogard* tint de ce qui se passoit alors, que Maurice avoit répondu, entre autres choses, aux Députez des Etats de Hollande, qu'il étoit fâché de ce qui étoit arrivé, que l'Avocat (*Barneveld*) avoit été un homme sage & qui avoit eu auparavant beaucoup de crédit dans la Generalité (*on parle quelquefois ainsi en Hollande, pour marquer les Etats Généraux*) & que ce crédit étant diminué depuis, il sembloit vouloir le rétablir, par des moyens, que les Etats Généraux ne souffriroient pas qu'il employât; mais que quoi qu'il en fût, il n'étoit en aucun danger, que l'affaire ne traineroit pas, & qu'on en useroit bien, avec lui. Si *Maurice* dit cela, il y a bien de l'apparence que ce ne fût, que pour gagner du tems, & pour retarder les instances, qu'on lui auroit pu faire, avant qu'il eût changé les Magistrats des Villes de Hollande. Il y a encore dans le Journal, dont on vient de parler, que *Vander Myle* avoit dit au même *Uytembogard*, que lui, avec *Veenbuysen*, Président du Haut Conseil, Gendres de *Barneveld*, & le Sr. de *Groonveld*, son propre Fils, eurent audience de même jour de Maurice; pour le prier qu'en consideration du

1618. grand âge de leur Pere, il voulût permettre qu'il eût sa maison pour prison, sous une bonne caution; & que le Prince répondit d'abord, avec douceur: *les Etats Généraux l'ont fait, mais votre Pere ne souffrira pas plus de mal, que moi même;* mais que quand Veenhuysen tâcha d'excuser son Beau-Pere, de ce qu'il avoit fait contre l'Eglise du Cloître, il n'eut pas plutôt nommé cette Eglise, que Maurice lui répondit en colere: *que quiconque prétendrait s'opposer à l'Eglise du Cloître, ne s'en retourneroit pas, de sa place, sur ses propres jambes.* Le même jour-là Mrs. de Schagen & d'Asperen, des principaux du Corps de la Noblesse de Hollande, s'étant fait passage, au travers des Gardes, que le Prince avoit placez à la porte de la Chambre, où l'on avoit renfermé Barneveld, dirent qu'il falloit le relâcher; mais Maurice les fit désarmer, & arrêter, jusqu'à ce que les Etats Généraux eussent dit ce qu'on en devoit faire. Il ajoûta qu'ils ne devoient pas être relâchez, sans donner caution, & sans une reprimande; quoi que ni lui, ni les Etats Généraux, n'eussent pas droit de les arrêter en ce lieu-là, où ils n'avoient aucune juridiction.

Au Mois de Septembre, les Magistrats de Rotterdam firent représenter à Maurice, que Grotius leur Pensionnaire ayant été député par eux à l'Assemblée des Etats de Hollande & étant par conséquent devenu l'un de ses Membres; il devoit jouir des Privileges de la Province, & demeurer, sans être molesté, pendant tout le tems que les Etats seroient assemblez. Ils ajoûtoient qu'ils avoient extrêmement besoin des bons conseils de leur Pensionnaire, en diverses affaires d'importance, & prioient le Prince de vouloir bien interceder pour lui, auprès des Etats Généraux, & d'interposer même son autorité, en qualité de Stadthoudre, pour le faire relâcher. Ils offroient de le garder sûrement, en sa propre maison, ou dans quelque autre lieu de Rotterdam, & de répondre de sa conduite, & de tout ce dont il pourroit être chargé, par leurs Hautes Puissances.

Le Magistrat de Leide, demanda aussi qu'Hooogerbeets, leur Pensionnaire, fût élargi, sous caution, & dit qu'il n'avoit rien fait que par ordre du Conseil de leur Ville, comme on étoit prêt à le prouver; de sorte qu'il ne pouvoit pas être tiré en procès, pour cela.

Maurice répondit qu'il ne pouvoit rien, en cela, & les renvoya aux Etats Généraux; mais ceux de Leide repliquèrent, qu'ils s'adressoient à lui, comme au Stadthoudre de leur Province, qui devoit défendre leurs privileges, selon le devoir de sa charge; & qu'ils ne reconnoissoient point l'autorité de leurs Hautes Puissances, dans cette affaire. Le Prince demeura dans son sentiment, & n'accorda rien de ce qu'ils demandoient.

Cependant les Etats de Hollande s'étant ajournez, jusqu'à ce que les Députés eussent consulté les Conseils des Villes; quelques-unes d'entre elles résolurent de présenter un Memoire à la prochaine Assemblée, où elles disoient, qu'elles trouvoient fort étrange qu'on eût arrêté les trois Prisonniers, à l'insû des Etats de Hollande, d'autant plus qu'on assuroit que quelques-uns des Députés aux EE. GG. avoient pris cette démarche, sur eux-mêmes, sans en avoir aucun ordre de leurs Provinces: Que tout devoit être mis dans l'état, où il étoit auparavant: Qu'elles étoient prêtes à écouter ce dont on accuseroit les Prisonniers, & à faire ce qu'elles trouveroient juste; mais qu'en cas qu'on ne les accusât, que des brouilleries domestiques, elles jugeoient qu'il n'y avoit, que les Etats de Hollande seuls, qui puf-

1618. sent juger de ceux qu'ils employoient: Qu'elles souhaitoient que le Stadthoudre défendit leurs Privileges: Que si on ne consentoit pas d'abord à cela, elles ne consentiroient jamais qu'ils fussent examinez, que sous la direction de tous les Membres des Etats de Hollande, & cela en présence des Ambassadeurs d'Angleterre, de France, & de Suede: Que sans cela, elles ne consentiroient pas qu'on fit d'autres procédures contre eux: Que les Députés chercheroient entre eux, par quels moyens ils pourroient défendre leurs Privileges, & l'innocence: Qu'en cas néanmoins qu'il parût que les Prisonniers, ou quelques-uns d'entre eux, eussent eu quelque correspondance avec les Espagnols, les Archiducs, ou leurs adhérents, au préjudice des Provinces Unies, & que cela fût bien prouvé; elles entendoient qu'ils fussent traitez comme des traîtres, sans aucune miséricorde, pour servir d'exemple aux autres.

Il n'y avoit rien dans ce Projet, qui ne fût conforme aux Lois, & à la Justice; mais les Ennemis des Prisonniers voyoient bien que, si l'on agissoit conformément aux anciens usages, il faudroit relâcher, & déclarer innocents les Prisonniers. Ils n'eurent garde d'approuver ce que l'on proposoit, sans se mettre en peine de ce qu'on pourroit dire de leurs procédures irrégulieres & extraordinaires; par lesquelles on pouvoit aussi aisément perdre des innocents, que sauver des coupables. Il étoit néanmoins difficile d'éviter, tout à fait, les voies ordinaires de la Justice, pendant que les Conseils des Villes demeureroient les mêmes. On persuada donc à Maurice, (1) dit Grotius, qu'il valoit mieux qu'il executât lui-même, ce que l'on s'étoit d'abord proposé de faire, par un émutepulaire (*c'est-à-dire, de changer les Magistrats légitimes, qui ne favorisoient pas l'agrandissement de sa dignité*) quoi qu'ils fussent en partie les mêmes, qui l'avoient fait Gouverneur; & qui avoient soutenu ses desseins, par leurs conseils, & par leur bonne conduite dans l'administration des Finances. Cependant ils étoient très-éloignez de lui envier le pouvoir qu'on lui avoit donné, & très-disposés à recompenser ses services, selon les forces de la République, & sur tout par une reconnaissance éternelle; qui est la plus grande récompense des Bienfaits. Mais Maurice croyoit, s'il faut ajoûter foi à *du Maurier*, qu'il n'y avoit point de récompense digne de ses services, que la République même, changée, en sa faveur, en une Principauté. Grotius ne l'ignoroit pas, mais il n'étoit pas encore tems alors de découvrir un semblable secret.

Le Prince résolu d'ôter l'administration des affaires à ceux, qu'il jugeoit devoir s'opposer à son agrandissement, & mettant en ce nombre tous ceux, qui étoient satisfaits de la conduite de Barneveld, & en particulier ceux qui approuvoient la Tolerance mutuelle, dans les controverses de ce tems-là, avoit pris ouvertement le parti contraire; quoi qu'il avouât qu'il n'entendoit rien, dans ces matieres. Il avoit soutenu la populace, contre les Etats & les Magistrats des Villes, même à la Haie, comme on l'a vû. Les Magistrats, craignant les tumultes, avoient pris une nouvelle Garde, pour tenir le peuple en repos; mais il les congédia, par l'autorité des Etats Généraux, quoi que, selon l'Union d'Utrecht, on ne pût rien entreprendre de semblable, & qu'aucune Province n'eût voulu qu'il le fit, dans son Territoire. Ces Gardes étant congédiées, il n'eut plus rien à craindre de ce côté-là, & assuré du Parti Contre-

(1) *Apologes. c. IX.*

1618. rémontrant, il put tout entreprendre ce qu'il voulut; sous prétexte de la nécessité, où il y avoit de tenir l'Etat en repos. On disoit, en sa faveur, qu'il étoit nécessaire de changer les Magistrats; parce que ceux, qui l'étoient alors, n'apporteroient pas l'attention qu'il faudroit, à faire recevoir les décisions du Synode de Dordrecht. Mais, s'il avoit voulu suivre les sentimens des Etats de Hollande, & porter les peuples à se supporter, sans permettre que l'un des partis accablât l'autre, par autorité, ou par voie de fait; il en seroit venu à bout, sans qu'il fût nécessaire de violer les Privileges & les Loix, comme il le fit. Il fomenta au contraire, dès le commencement sous main, & ensuite ouvertement, les divisions, pour en profiter; quoi que cela ne lui réussit pas de la maniere, dont il l'auroit souhaité, comme on le verra.

Il commença, (1) en se revêtissant, en quelque maniere, d'un pouvoir semblable à celui des Dictateurs Romains; qui chargez seulement de faire en sorte que la République, ne fit aucune perte, faisoient ce qu'ils vouloient, sans se mettre en peine des Loix. Il fut premierement à Schoonhove, où il avoit envoyé quelques troupes auparavant, & y arriva le 7. de Septembre. Il y déchargea le Magistrat de son serment, sous prétexte des divisions, qui étoient dans la Ville, & mit hors du Conseil ceux, qui avoient opiné pour la Tolerance, & d'autres du parti contraire, en leur place; & cela *sans préjudice aux Privileges de la Ville*, comme on le trouve dans les Regîtres de Schoonhove. Le nouveau Conseil se trouva composé en partie de quelques-uns de ceux, qui avoient été dans le même emploi, & de nouveaux Conseillers. Il en fit autant à la Brille le 10. de Septembre, après avoir fait des reproches à l'ancien Conseil, de ce qu'il s'étoit opposé aux Etats Généraux & à lui, quoi qu'il ne s'y fût rien passé, qui ne fût conforme aux résolutions des Etats de Hollande, qui n'étoient responsables à personne de leur conduite. Il dit aussi qu'il étoit obligé, par la nécessité des affaires, d'en user ainsi; sans préjudice, néanmoins des Loix & des Privileges, & sans que ce qu'il avoit fait pût être tiré à conséquence.

Il fit de même à Delft, le 15. du même Mois; à Gornichem, le 27.; à Oudewater le 28. à Woerde le 29. Il y eut un peu plus de difficulté à Hoorn, où le peuple étoit d'accord avec le Magistrat; mais enfin il y fit le même changement qu'ailleurs, le 5. d'Octobre. Enkhuyse, Medemblik & Almar, eurent le même sort, les jours suivans.

Cependant les Etats de Hollande s'assemblerent en Septembre, & la Magistrature ayant été changée, dans la plûpart des Villes de Hollande; on y vit paroître de nouveaux Députez, tout disposez à approuver ce que Maurice avoit fait, & qu'il pourroit faire à l'avenir. Le 12. d'Octobre, il fit rapport à l'Assemblée de ce qu'il avoit executé, & assura qu'il ne prétendoit pas par-là préjudicier aux Droits & aux Privileges de ces Villes, ou chercher son avantage particulier; mais seulement procurer le Bien Public. Il ajouta que si un semblable changement n'avoit pas été fait, en quelques autres Villes, ce n'étoit pas qu'il crût que cela n'étoit pas nécessaire; mais parce qu'il souhaitoit de savoir quels étoient les sentimens de l'Assemblée là-dessus, afin de pouvoir mieux continuer à executer ce qui restoit à faire, pour le bien de l'Etat & pour la tranquillité du Pais. Après quelque débat, la Noblesse & la plûpart des Villes tomberent d'accord de remercier

Son Excellence, de la peine qu'Elle avoit prise, & de lui déclarer que l'Assemblée étoit persuadée; que tout ce qui avoit été fait l'avoit été, sans dessein de préjudicier aux Droits, & aux Privileges ces Villes; mais seulement pour y rétablir la paix, l'union & la bonne intelligence, entre les Membres de l'Etat. Il fut résolu de faire dire cela au Prince, par des Députez; qui lui déclareroient aussi que l'Assemblée laissoit ce qui restoit à faire à sa discretion, & le prioit d'en user de même, dans les autres Villes, s'il le jugeoit nécessaire, & qu'en ce cas-là elle le soutiendrait.

Les Députez néanmoins de Harlem, de Leide & de Rotterdam, où les Magistrats n'avoient pas encore été changez; dirent qu'ils ne pouvoient pas donner leur consentement à cette résolution; sans avoir de nouvelles instructions de ceux, qui les avoient envoyez; mais ceux de Tergou n'eurent pas tant de courage, ils dirent que leur Ville se remettait à la discretion de S. E.

La résolution ayant été portée par des Députez au Prince, il leur dit qu'il souhaitoit qu'ils rapportassent à l'Assemblée qu'en tout ce qu'il avoit fait & qu'il pourroit faire, il n'avoit eu, ni n'auroit à l'avenir d'autre dessein, que celui de procurer le bien & le repos du Pais; sans chercher ses intérêts particuliers & sans préjudicier aux Droits & aux Privileges de la Province, & des Villes. Il souhaita même que cette déclaration fût enregistrée, pour conserver la mémoire de ses bonnes intentions. S'il avoit, dès le commencement & dans la suite des brouilleries, tenu la balance égale des deux côtes; il seroit, selon toutes les apparences, venu à bout d'établir la tranquillité du Pais, selon le dessein des Etats de Hollande, & sans faire tort à personne. S'il n'avoit point fait arrêter ceux qui étoient en prison, ou s'il eût au moins laissé juger de leur cause ceux, qui étoient leurs légitimes Souverains, & observer les Loix, dans toute cette affaire; on auroit pu dire seulement qu'il s'étoit laissé surprendre, & qu'il avoit eu dessein que la Justice eût lieu, sans avoir égard à aucun intérêt particulier. S'il avoit laissé les Magistrats légitimes, dans leurs emplois, qui ne leur pouvoient être ôtez, que par les Etats de la Province, qui étoient seuls leurs Juges; on n'auroit pas pû le reprendre de chercher à se rendre maître de l'Etat, quand même il auroit été trompé d'abord. Sa déclaration auroit mérité d'être écrite sur le marbre & sur le bronze, pour être conservée à la Posterité. Mais comme il fit tout le contraire, & que les paroles des Princes, non plus que celles des autres hommes, ne sont d'aucun poids, quand leur conduite n'y est pas conforme; la Posterité éclairée & impartiale, n'a pu s'empêcher de souhaiter qu'il n'eût jamais parlé ainsi, ou qu'il eût agi tout autrement.

Le 22. d'Octobre, il alla à Leide, où il fut fort bien reçu, mais où il ne laissa pas de déposer les Magistrats, le lendemain; dont il rétablit néanmoins quelques-uns, en leur donnant de nouveaux Collegues. Après cela, ayant fait appeler les Officiers de la Milice Bourgeoise, il leur recommanda d'obéir aux Magistrats, qu'il venoit d'établir, & leur fit promettre de s'aquiter fidelement de leur devoir. Pour empêcher cependant que la populace ne mal-traitât ceux, qui avoient été déposés, il fit publier une Ordonnance à la Maison de Ville le 29. d'Octobre, dans laquelle, avec le consentement du nouveau Magistrat, il fut fait défense de faire aucuns reproches aux Habitans de la Ville, d'user d'aucune sorte d'insolences contre eux, ni de leur faire aucun tort (à cause des divisions qui y avoient été auparavant, quoi que cela ne soit

(1) Brandt. Liv. XXXI.

1618. pas exprimé dans l'Ordonnance) & au contraire il fut ordonné à tout le monde de vivre modestement & en paix ; sous une peine arbitraire, que l'on feroit souffrir aux contrevenants.

Le Prince en usa, à peu près de même, à Harlem le 24. du même Mois, à Rotterdam, & à Tergou le 29. Le 2. de Novembre, il se rendit à Amsterdam, où il fût reçu avec tout le respect possible. Le lendemain, il dit au Conseil, assemblé exprès pour cela, „ qu'y ayant eu dans ce „ Conseil, aussi-bien que dans les autres, plusieurs „ contestations, tant sur des matières Politiques, „ que concernant la Religion, qui pourroient cau- „ ser de plus grands troubles; il étoit venu, par „ ordre d'une Puissance Supérieure (ou des Etats „ de Hollande, composez des Députez de la nouvelle „ élection) pour prendre quelque soin de cela, com- „ me il avoit déjà fait ailleurs; à cause de quoi il „ remercioit le Conseil des XXXVI. pour ses ser- „ vices passez, & le déchargeoit de son serment, „ & particulièrement du Droit de choisir des „ Bourgmestres. Il ajouta qu'il auroit bien voulu „ qu'on l'eût excusé de cette fâcheuse commission; „ mais que la nécessité des affaires, & le Service „ de l'Etat avoient demandé qu'il l'acceptât, pour „ mettre fin à toutes les divisions, qui troubloient „ les Provinces, & afin de les prévenir, pour „ l'avenir. Il y avoit un moyen plus doux & plus conforme aux Lois & à la Liberté du Pais, pour empêcher les divisions, ou au moins que la diversité des sentimens ne causât aucun desordre; qui étoit d'introduire, à l'égard de la Religion, la modération, & la tolérance mutuelle; ce qui auroit, selon toutes les apparences, très-bien réussi, si Maurice avoit voulu suivre les sentimens des Etats de Hollande, qui s'étoient tant de fois déclarez pour ce moyen, comme on l'a vû : Pour la diversité des sentimens, en matière d'Etat, il étoit juste de la souffrir; comme étant une suite inévitable de la Liberté, qui est éteinte dans un Conseil, dès qu'il n'est plus permis d'être du sentiment, qui paroît le plus raisonnable. Mais Maurice avoit d'autres vûs, & il ne perdoit rien à exercer une autorité de Dictateur; en ne laissant, dans les Conseils des Villes, que des gens, dont il croyoit pouvoir s'assurer.

Le Conseil déchargé sortit de la Chambre, & (1) *Corneille Hooft*, qui avoit été auparavant Bourgmestre & trente-six ans Conseiller de la Ville, demanda à deux des Bourgmestres, qui étoient en charge (car les deux autres étoient absens) s'ils n'avoient rien à représenter à S. E. Comme ils dirent que non, il demanda permission de parler au Prince, à qui il fit un petit discours fort sage, où après avoir dit un mot des Privileges de la Ville, que les Conseillers avoient juré de défendre, & qu'ils avoient défendu, avec beaucoup de zèle; il continua, en remarquant „ que ces Privileges, quoi que de gran- „ de conséquence, n'étoient pas si importans, que „ ceux dont on contestoit alors : Il est vrai, dit- „ il, que le bien de l'Etat doit être la plus grande „ de toutes les Lois. Mais je suis persuadé, que „ personne de ce Conseil, quelque différence d'o- „ pinions qu'il y ait eue quelquefois, n'a jamais „ tâché de faire passer aucune résolution, qui fût „ au desavantage des autres Conseillers du Parti le „ plus foible, pour une résolution prise contre de „ mauvais Citoyens, & moins ennemis des Es- „ pagnols, que les autres. Quoi que ceux du par- „ ti le plus foible eussent accoutumé de proposer „ & de soutenir avec vigueur leurs sentimens parti- „ culiers, touchant les Differends, qui sont à pré- „ senter dans les Provinces, comme il étoit de leur

(1) Voyez *Brandt*. Liv. XXXI.

1618. „ devoir; néanmoins, *continua-t-il*, aucun d'eux „ n'a jamais employé de mauvaises voies, pour dé- „ truire le Parti opposé; ce qui est cause de l'E- „ tat, auquel ils se trouvent à présent. Ceux qui „ ont été quelquefois dans les Assemblées des Etats „ de Hollande, & des Etats Généraux, n'igno- „ rent pas les contestations & les divisions, qu'il „ y a eu, & comment ils ont été obligez de s'a- „ journer fréquemment, jusqu'à ce que les affaires „ aient été conduites, par des délais & par beau- „ coup de patience, à une heureuse issue; sans ja- „ mais avoir tenté de porter les choses à l'extré- „ mité, où elles sont. Si l'on en avoit usé ainsi, „ pour des diversitez de sentimens, combien de „ fois ne l'auroit-il pas fallu faire, & quelle fin „ tout cela auroit-il eu? C'est pourquoi je prie ex- „ trêmement V. E. de vouloir épargner cette bon- „ ne Ville, & cette Honorable Assemblée, com- „ me vous le devez. Le Prince lui répondit : *Pere* (on parle ainsi, en Hollandois, dans le lan- „ gage familier, quand on a à faire à un homme âgé) „ *cela doit être ainsi présentement; la nécessité & le* „ *bien du Pais le demandent.* Il rétablit, ce jour „ même, vingt-neuf personnes du Conseil, & nom- „ ma sept nouveaux Conseillers. Il leur fit prêter „ serment, & laissa plusieurs de ceux, qu'il avoit „ démis, en d'autres emplois qu'ils avoient.

Le dernier changement fut celui, que le Prince fit à la Haie, quoi que ce lieu n'ait pas droit d'envoyer aucuns Députez aux Etats. Cela étant fait, Maurice déclara qu'il n'avoit nullement eu intention d'ôter, au peuple de la Haie, ses Libertez & ses Privileges. Il souhaita même que cela fût enregistré. Quelques-uns auroient voulu qu'il fit le même changement à Dordrecht; mais Hugues Muys Van Holy en détourna le Prince, en lui représentant qu'il y avoit de si grandes alliances, entre les familles des Magistrats de cette Ville, qu'ils se ressentiroient tous du tort, qu'on feroit à l'un d'entre eux.

Les Etats de Hollande firent un Acte, par lequel ils approuverent la conduite de Maurice, & s'engagerent à reconnoître & à soutenir les nouveaux Magistrats; c'est-à-dire, eux mêmes. Ils déclarerent néanmoins, en faveur de ceux, qui avoient été déposez, que c'étoit sans préjudice de leur honneur & de leur réputation; ce qui marquoit assez qu'il n'y avoit aucune bonne raison de les avoir démis, sans quoi leur démission seroit nécessairement tort à leur honneur. On ajouta encore à cet Acte, qu'en cas que S. E. jugeât nécessaire de faire encore d'autres changemens, pour conserver le repos, en quelques Villes, ou pour d'autres raisons, ils l'approuveroient & soutiendroient ses bonnes intentions. Au reste les Etats témoignoi-ent qu'ils étoient persuadez, conformément à diverses déclarations de S. E. que ce qui avoit été fait, ne dérogeoit point aux Traitez, Privileges, Droits & Libertez de la Province en général, & des Villes ou des Habitans en particulier; & que le tout étoit arrivé, sans blesser l'honneur, la réputation de ceux, qui y étoient interessez; tant à l'égard du Public, qu'à celui des Particuliers, seulement pour rétablir la tranquillité dans le Pais, & parce que les Etats eux-mêmes l'avoient jugé expedient.

Néanmoins la plupart de ces changemens avoient été faits, avant l'approbation des Etats; dès que les Députez de la plus grande partie des Villes eurent été changez. Il est d'ailleurs difficile, de comprendre comment on pouvoit déposer un grand nombre de Magistrats, sans blesser leur honneur; à moins qu'on ne traitât cette déposition de violen-

(2) Voyez le Ch. IX, de l'Apologétique de *Grotius*.

1618. violence. Enfin la maniere, dont on avoit fait Barneveld, Grotius & Hoogerbeets prisonniers, étoit si irréguliere, qu'on ne voyoit pas quel nom on pouvoit lui donner; quoi que leurs ennemis eussent bien eu soin de répandre, par tout, qu'ils avoient voulu changer la Religion, & livrer les Provinces aux Espagnols. Comme les preuves de cette accusation, ne répondoient nullement au bruit, que l'on avoit fait, à leur égard; on étoit assez embarrassé, sur ce qu'on devoit dire. Il paroît que ceux, qui formerent les Etats, crurent qu'en témoignant d'approuver la conduite de Maurice, & qu'en parlant de leurs Privileges, comme inviolables, ils conserveroient sur le même pied le Gouvernement; qui auroit été en danger, s'ils avoient voulu rétablir ceux que le Prince avoit mis hors de leurs charges, & déclarer illégitime ce qui avoit été fait, sans leur consentement. (1) Ce fut là un de ces tours, que la bonne Politique inspire aux gens sages, & qui les fait quelquefois parler d'une maniere, dont ils ne se feroient point, dans un état calme & tranquille. Il semble que ceux, qui sont la cause qu'on change les noms ordinaires des choses, devoient craindre ce que l'on pense, & qu'on ne dit point; puis qu'il n'est guère possible que ceux, qui parlent bien des autres, mais qui n'en jugent pas si favorablement, soient leurs amis. Ceux qui n'étoient pas amis du Prince étoient dans une crainte perpetuelle, que ce changement ne fût suivi d'une proclamation publique; par laquelle il fût déclaré Souverain des Provinces, en faveur de ses services. Son Pere avoit failli à l'être, & l'auroit été, au moins à l'égard de la Hollande, & de la Zélande, s'il avoit vécu plus long-tems. Mais le nombre de ceux, qui étoient mécontents du changement fait en Hollande, & dans la Province d'Utrecht, sans parler des autres, étoit trop grand; pour ne pas y apporter, sous-main, des empêchemens, qu'on crut insurmontables; d'autant plus que le Prince avoit protesté plusieurs fois, qu'il n'avoit nullement eu en vuë son intérêt particulier. On dit néanmoins qu'il ne pût dissimuler son mécontentement, quand le coup eut manqué, & qu'il avoia qu'il avoit mis hors de charge des gens d'honneur, & introduit en leur place d'autres, qui ne les valoient pas.

Les Etats de Hollande qui avoient témoigné, que c'étoit à eux à juger de l'accusation des trois Prisonniers, les abandonnerent bien-tôt aux Etats Généraux; qui nommerent des Accusateurs, & des Juges, pour leur faire leur procès, contre tous les usages & les Privileges des Provinces, comme Grotius l'a fait voir. (2) On fait que lorsque que l'on a de quoi convaincre quelqu'un, qui est accusé de crime, & qui est punissable, selon les Lois connues de l'Etat; on n'a garde de recourir à un Tribunal extraordinaire, qui est toujours suspect & odieux. Mais quand les preuves sont foibles, ou qu'il n'y en a point, & que néanmoins on veut faire condamner ceux qui sont accusés; on leur donne des Juges délégués, qui dépendent de ceux qui les nomment. Un Jurisconsulte Italien, dont j'ai oublié le nom, & qui a écrit sur des Questions de Droit, se propose celle-ci: *Que doivent faire ceux à qui on donne des Juges Délégués? à quoi il répond, sans détour: Leur Testament.* C'étoient des gens, qui étoient presque tous ennemis déclarés des Prisonniers & qui avoient eu des démêlez avec eux. On avoit (3) nommé trois Fiscaux, pour examiner les Prisonniers & les accuser ensuite devant les Juges, qu'on choisit après,

(1) Voyez Tom. I. Liv. III. p. 100.

(2) Ch. XV. de son Apologetique.

(3) *Uytsembogard* P. IV. p. 105. & suiv.

1618. & entre les premiers il y avoit un Pierre van Leeuwen, connu pour ennemi capital de Ledemberg, Secretaire des Etats d'Utrecht, qui avoit aussi été pris & mené à la Haie; depuis la brouillerie, qu'il y avoit eu à Utrecht en MDCX. pour laquelle il avoit été déposé des emplois de Conseiller & de Fiscal, ce qu'il attribuoit principalement à Ledemberg. Ces gens-là, en examinant les Prisonniers, les traiterent fort mal de paroles & les menacerent même de la torture; qu'on leur feroit souffrir le lendemain, s'ils n'avoient pas tout ce qu'ils favoient. Ces menaces effrayerent si fort Ledemberg, que ce pauvre homme se coupa lui-même la gorge, avec un couteau qu'il avoit gardé pour cela, entre le 28. & le 29. de Septembre; après avoir prié Dieu, avec beaucoup d'ardeur, qu'il le voulût pardonner. On lui avoit permis de faire coucher son Fils, dans sa Chambre. De peur qu'il ne l'empêchât d'exécuter ce funeste dessein, il lui ordonna que, s'il entendoit quelque bruit, il ne se hatât pas de se lever, & lui donna un billet écrit en François, que ce jeune-homme n'entendoit point, en lui recommandant de le bien garder. Après s'être couché tous deux, le Pere se donna quelques coups mortels, avec ce couteau, & se coupa même la gorge. Le Fils entendant le bouillonnement du sang, qui sortoit avec impetuosité, sans savoir ce que c'étoit, se leva & courut au lit de son Pere, qu'il trouva noyé dans son sang. On auroit pu soupçonner ce pauvre jeune homme de parricide; mais le billet, que son Pere lui avoit donné, le disculpa. Voici les propres paroles, qu'il renfermoit, selon le langage d'alors: *Je sai que l'inclination est de statuer, en ma personne, l'exemple, me confronter avec mes meilleurs amis, me torturer, après me convaincre de contrarietez & de faussetez, comme on dit, & après sur des points & pointilles, fonder une sentence ignominieuse; car ainsi faut-il faire, pour justifier le saisissement & emprisonnement. Pour échapper tout cela, je me vai rendre à Dieu, par plus court chemin. Contre l'homme mort ne tombe confiscation de biens.* Actum XVII. Septembris 1618. styl. vet. On ne peut pas excuser cette action de desespoir, mais ceux qui l'effrayerent, par leurs menaces, pour lui faire avouer ce dont il n'étoit pas coupable, n'étoient pas moins blâmables, que lui. Le lendemain les Fiscaux Leeuwen & Sylla, avec le Secretaire Pots, après avoir visité le Cadavre, firent leur rapport aux Etats Généraux, où ils dirent que quoi que Ledemberg eût varié dans ses réponses, ils ne doutoient pas qu'on ne l'eût trouvé coupable de crime de Lèse Majesté, s'il ne s'étoit pas défait lui-même, ce qu'il n'avoit fait que parce qu'il se sentoit coupable; puis qu'on ne lui avoit fait aucunes menaces. On crut que cela étoit faux, parce que le billet sembloit infirmer le contraire, & que ces gens-là ne le disoient, que pour se disculper. Ils opinerent aussi que le Corps mort fût traité à la rigueur, selon l'usage. Mais Lockborst Gendre du défunt, & ensuite son fils obtinrent des Etats Généraux, que l'on differât cette execution, jusqu'au retour de Maurice; qui étoit alors absent & occupé à changer les Magistrats des Villes de Hollande. Les Etats jugerent bien qu'il n'y avoit rien, qui pressât, & donnerent ordre, qu'on accommodât ce corps, en maniere qu'on le pût garder quelque tems. On le pendit l'année suivante, à un gibet dans la Biere, où il étoit, quand on prononça sa sentence, avec celle de Barneveld. On permit néanmoins à ses parens de l'emporter de nuit.

Louis XIII. ayant appris l'emprisonnement de Barneveld, & des autres, donna ordre à Mrs. de

Boillife,

1618. Boissife, Ambassadeur extraordinaire, & du Maurier Ambassadeur ordinaire de s'adresser aux Etats Généraux ; pour empêcher, s'il étoit possible, qu'on ne vint à aucune extrémité, contre les Prisonniers. Le premier porta la parole, & ne dissimula point (1) la surprise & la douleur, que lui avoit causées leur emprisonnement. Il dit, entre autres choses, qu'il avoit été si fort troublé de l'emprisonnement de Barneveld ; qui, par une conduite discrète & sage, depuis plus de trente ans, avoit gagné l'estime & l'amitié des Princes Voisins, & particulièrement du Roi son Maître ; que lors qu'il prenoit la plume à la main, pour l'en informer, il ne savoit comment le faire, de peur d'offenser les Etats, ou de faire tort à Barneveld : Qu'il ne sauroit croire que leur Assemblée fit rien, sans une mure délibération ; mais qu'apprenant que ni la Noblesse, ni les Villes de Hollande, n'avoient point été informées auparavant de cette démarche, il ne savoit qu'en penser ; Qu'il en étoit d'autant plus surpris, qu'il avoit appris que leur Assemblée n'étoit pas complète ; ce qui auroit été nécessaire, dans une conjoncture de cette conséquence : Que le Roi son maître, tenoit un Ambassadeur chez eux, non seulement pour savoir ce qui s'y passoit, mais pour les aider de ses conseils, & pour faire en sorte que tout s'y passât paisiblement ; & qu'il seroit offensé qu'ils eussent pris des mesures, avec d'autres Princes, sans en rien communiquer à son Ambassadeur : Que peu de jours auparavant la fidélité de Barneveld avoit été louée & attestée, dans une Ordonnance des Etats de Hollande, & qu'il n'étoit guère possible qu'ils se fussent, en si peu de tems, aperçus qu'on s'y étoit trompé : Qu'il les conjuroit, encore une fois, qu'en mettant toute passion & tout préjugé à part, ils lui fissent savoir ce qu'il devoit dire au Roi, d'un événement, qui étoit raconté si diversement, & qu'ils lui fissent connoître les raisons secrètes de leur conduite : Que les personnes intelligentes de leur pais en parloient si étrangement, qu'il n'y auroit pas sujet d'être surpris, si S. M. lui donnoit ordre de prendre Barneveld, en sa protection.

On ne voit pas ce que l'on répondit à cela, mais on trouve que, peu de jours après cet emprisonnement, Boissife prit congé des Etats Généraux, le 6. de Septembre, sans vouloir accepter les présens ordinaires ; à l'occasion (2) de quelques démêlez politiques, de petite importance. Mais comme il fut arrivé à Anvers, il reçut des Lettres du Roi, qui lui ordonnoient de retourner sur ses pas, & d'accommoder cette affaire. Il proposa aux Etats Généraux l'intervention du Roi, pour procurer le repos du pais, pour l'établissement duquel son Pere & lui avoient déjà tant fait de dépense. Comme il eut donné cette proposition, par écrit, aux Etats Généraux, ils résolurent qu'on remerciroit le Roi du soin qu'il prenoit de l'Etat, & son Ambassadeur, pour la peine qu'il s'étoit donnée de revenir ; en faisant entendre que, ce qui étoit arrivé, tendoit au rétablissement de la tranquillité publique. Ils le firent en effet le 18. de Septembre, en termes généraux, en témoignant que leur Etat n'étoit nullement en danger, comme il sembloit qu'on l'avoit fait entendre au Roi ; que les desordres de la constitution civile de l'Etat avoient été redressez, avec douceur, par le Prince d'Orange ; & que ceux qui regardoient l'Eglise, seroient bien-tôt appeidez, par le Synode qui devoit se tenir à Dordrecht. Ils remercièrent le Roi & ses Ambassadeurs, & prièrent S. M. & ses Mi-

nistres de continuer de prendre part, en ce qui les regardoit, comme auparavant ; sans s'expliquer, sur l'affaire des Prisonniers. A la vérité les Ambassadeurs n'ignoroient rien de ce qui se passoit, & ils en savoient les raisons ; mais le Conseil de Louis XIII. en ce tems-là, ne trouva pas à propos de choquer le parti dominant. Il est seulement croyable que la France fut attentive à empêcher qu'il ne se fit aucun changement, dans la constitution de l'Etat ; & peut être que cela fut une des causes de sa conservation.

Les choses étant, en cet état, (3) les Contre-rémontrants, qui tenoient leurs Assemblées à part, obtinrent, par l'intervention du Prince, à Schoonhove, à Tergou, & en d'autres lieux, la liberté de prêcher, tour à tour, avec les Rémontrants, dans les Eglises publiques ; sans néanmoins vouloir communier avec eux. Roséus, dont nous avons ci devant parlé, fut aussi rétabli à la Haie, & le Schisme se trouva ainsi confirmé par tout.

Les Etats de Hollande avoient déjà consenti à assembler le Synode à Dordrecht, convoqué par les Etats Généraux, sans préjudicier à leurs Privilèges ; mais comme on n'en avoit rien mis, dans les Regîtres des Etats Généraux, ceux de Hollande firent un Acte particulier de consentement ; qu'ils leur envoyèrent, par leurs Députez, à cette Assemblée. Ces derniers furent aussi chargez de demander aux autres Provinces, qu'il y eût six Commissaires Politiques de la leur, à cause du grand nombre d'Eglises qu'il y avoit, & en considération de la Province. On souhaitoit que ces Commissaires eussent trois suffrages. Mais si l'on ne pouvoit pas obtenir cela, on donna ordre aux Députez de demander qu'il y en eût deux de Hollande, contre un, que chacune des autres Provinces y enverroit. Mais les Etats Généraux ne voulurent pas accorder, qu'on mît, à cet égard, aucune différence entre les Provinces.

Avant que (4) le Synode National s'assemblât, on tint par tout les Provinciaux, pour disposer toutes choses pour la tenue du premier, & principalement pour nommer les Députez, qui y devoient assister, au nom des Eglises. Il y eut pour cela un Synode assemblé à Arnhem, en Gueldre, le 25. de Juin, où il se passa plusieurs choses défavantageuses aux Rémontrants, auxquelles je ne m'arrêterai pas. On y élut quatre Ministres, & deux Anciens, pour aller au Synode National, des plus zèlez contre les Rémontrants. Plusieurs Ministres de ces derniers furent ensuite déposés, ou suspendus, des fonctions de leur Ministère, comme coupables de diverses fautes, & quelques autres, seulement parce qu'ils étoient suspects de favoriser ce Parti.

Il y fut aussi parlé, dans ce Synode, de certaines propositions, dont on a fait mention (5) ci-dessus, où le sentiment des *Supralapsaires*, étoit exprimé sans détour. L'Assemblée, qui semble avoir été composée d'*Infralapsaires*, rejetta de nouveau ces propositions, comme étant contraires à la doctrine des Eglises Réformées, & même comme inouïes parmi les Réformez. Il y eut de plus un Ministre de Delft, nommé *Jean Arnold vander Linden*, envoyé de la part des Eglises de la Zuyd-Hollande, pour assister au Synode de Gueldre, qui déclara, en leur nom, que ces Eglises abominoient ces propositions. Les Rémontrants de Bommel, surpris de voir leurs Adversaires rejeter si hautement les sentimens outrez de divers Théologiens, du Parti, en témoignèrent de la joie, & firent excuse au Synode, de ce qu'ils avoient attribué ces opinions

(1) Brandt. Liv. XXXI.

(2) Voyez *Uytembogard* p. 1003.

(3) Brandt. au commencement du XXXII. Liv.

(4) Voyez Brandt. Liv. XXXI. sur la fin.

(5) T. I. Liv. IX. p. 326. col. 2.

1618.

nions aux Réformez, par passion, ou par quelque foiblesse humaine. Cet aveu fut d'abord enregistré & répandu par tout, comme si les Rémonstrans avoient été convaincus de calomnie, & en étoient eux-mêmes convenus. Les Rémonstrans exposent, par là, au mépris de la populace se plaignirent, de ce qu'on avoit publié cet effet de leur ingénuité, à leur désavantage, & souhaiterent qu'on rayât du Registre du Synode, ce qu'ils avoient dit; à faute de quoi, ils marqueroient ceux, qui avoient soutenu la doctrine contenue dans les Propositions. On le leur refusa, & on ajouta que s'ils pouvoient prouver que quelcun les eut soutenues; les Ministres, qui auroient défendu une semblable doctrine, seroient déposés; mais que s'ils ne le faisoient pas, ils souffriroient eux-mêmes cette punition. Comme ils s'aperçurent que le Synode prétendoit qu'ils prouvassent que quelques Théologiens de Gueldre avoient employé les propres termes des Propositions, & qu'ils ne crurent pas le pouvoir faire; ils se désistèrent de leur demande.

Le Synode étant séparé, quelques Rémonstrans de Hollande firent imprimer les dix Propositions, avec des remarques, & montrerent par des passages formels de Théologiens Réformez, de grande réputation, qu'ils avoient soutenu les doctrines rejetées par le Synode de Gueldre. Ils se flattoient apparemment qu'ils pourroient, par ce moyen-là, attirer à eux les Théologiens de Gueldre, & adoucir d'autres Synodes. Mais on en fut choqué, comme si leur dessein avoit été de charger tous les Réformez du Supralapsarianisme; & la Cour de Gueldre, crut que, pour prévenir le mal, qui pourroit arriver par là, il falloit faire effacer des Actes du Synode tout ce qui avoit été enregistré de cette matiere. En même tems, elle exhorta les parties intéressées à vivre en paix, pour l'avenir, à demeurer attachez aux Veritez Evangeliques, & à ne donner aucune créance aux calomnies; afin que les Eglises venant à se réunir, on travaillât à avancer la gloire de Dieu, & que les Sujets vécussent en paix, & en prospérité, sous leurs légitimes Souverains. Cette Ordonnance de la Cour de Gueldre étoit très-sage, & auroit dû être imitée par les autres Provinces.

Il y avoit encore trois Propositions, outre les dix, dont on accusoit les Contre-Rémonstrans & que ceux de Gueldre rejettoient. La I. étoit *que Dieu a condamné aux tourmens éternels de l'Enfer une infinité d'Enfans, même de fideles, seulement à cause du peché originel; en sorte qu'on ne peut pas avoir plus d'esperance, pour ces enfans, que pour les Anges rebelles*: La II. *qu'ils tenoient la doctrine des Eglises, & non la Parole de Dieu, pour l'unique regle de leur foi, & qu'ils élevoient leurs Eglises presque aussi haut, que les Papistes élevent la leur, comme si elles n'étoient pas sujettes à se tromper*; & la III. *que la Confession & le Catechisme sont la seconde Regle de la Foi; & même que l'Ecriture Sainte est seulement l'unique regle de la Foi, lors qu'elle est expliquée conformément à ces Formulaires*. Les Contre-rémonstrans de Gueldre rejettoient ces propositions, qui en effet sont directement opposées aux maximes, sur lesquelles la Réformation est fondée. Mais il ne falloit pas se conduire, comme si on les admettoit. Comme les hommes sont très-sujets à déguiser, ou à dissimuler leurs pensées; il arrive souvent que leurs paroles ne répondent pas à leur conduite; & l'on s'imagine facilement que la conduite est une marque plus sûre de ce qu'on croit, que les paroles. A l'égard de la Doctrine des Supralapsaires; il n'y a guère de gens, qu'elle ne choque, quand on la propose ouvertement, &

Tom. II.

1618.

que l'on en tire les conséquences nécessaires, qui en naissent. Peu de gens peuvent digérer que Dieu crée exprès la plus grande partie des hommes, pour les damner, sans qu'il soit possible qu'ils échappent à la damnation; tant petits enfans, qu'adultes. Mais plusieurs de ceux, qui ont examiné ces matieres, assurent que le sentiment des Infralapsaires revient à la même chose; puis qu'enfin il n'y a que les élus, qui reçoivent la Grace absolument nécessaire au salut, & que tous les autres sont infailliblement damnez, & cela en conséquence d'un Décret éternel & immuable. Aussi le Synode de Dordrecht se garda-t-il bien de condamner le Supralapsarianisme. On ne fait que rapporter ceci historiquement, sans décider de ce qui est vrai, ou faux.

Cependant les Rémonstrans voyant qu'il en faudroit venir à un Synode National, présenterent au commencement de Septembre un nouveau Mémoire, aux Etats de Hollande, où ils avoient exprimé les conditions auxquelles ils étoient prêts à y comparoitre. C'étoit I. que chacun des Partis auroit la liberté d'y députer, pour lui-même, telles personnes qu'il jugeroit propres pour cela; mais que s'il s'agissoit de Synodes Provinciaux, où l'on prépareroit les matieres, pour le National, il se feroit une Députation de la Sud-Hollande, & de la Nort-Hollande, où les Contre-Rémonstrans conféreroient avec les Rémonstrans députez de chaque quartier, en nombre égal, tel qu'on le jugeroit à propos; & qu'ensuite, quand on se seroit rendu au lieu, où le Synode National seroit assemblé, les Membres de chaque Parti s'assembleroient à part librement, pour délibérer sur ce qu'ils voudroient défendre; & qu'ainsi le Synode se partageroit, en deux Assemblées, qui auroient chacune leur Président & leur Secrétaire particulier, pour délibérer à part, & même en diverses chambres, si l'on trouvoit cela plus commode: II. que l'on donneroit des Sauf-conduits à tous ceux, qui se rendroient aux Synodes, soit qu'ils fussent députez, ou non, & qu'il y auroit des ordres précis, que personne n'y fût maltraité de paroles, ou de fait: III. qu'au commencement de l'Assemblée, on publieroit une Amnistie générale, pour tout ce qui s'étoit passé auparavant, par rapport aux controverses: IV. qu'on renonceroit formellement, dans les Synodes préparatoires & dans le National, à toutes les liaisons, ou condamnations passées, & à toutes les séparations, qui s'en étoient ensuivies; mais que néanmoins chaque Parti pourroit s'assembler à part, jusqu'à la fin du Synode, comme on l'avoit déjà fait; sans cesser, pour cela, de se reconnoître réciproquement, pour freres en Jesus-Christ, & pour membres de la véritable Religion Réformée, qui auroient droit de se trouver dans les Assemblées préparatoires & au Synode National, & de traiter de concert de ce dont il s'agissoit: V. que personne ne pourroit être mal-traité, pour ce qui s'étoit passé de part & d'autre, depuis le commencement des divisions, soit en discours, soit en écritures; & qu'on n'y traiteroit, que des controverses déjà connues: VI. que l'opinion de chaque Parti étant bien & dûment pesée, on ne rechercheroit point si elle seroit conforme, ou non, à la doctrine des Réformez, contenue dans la Confession de Foi, ou dans le Catechisme, mais seulement si elle seroit conforme à la Parole de Dieu; que l'on peseroit autant la nécessité des doctrines, que leur verité; & qu'enfin on déclareroit que l'on est prêt à se soumettre au Synode, seulement autant que l'on seroit convaincu que la doctrine se

B

trou-

1618. trouveroit conforme à l'Écriture Sainte; & que l'on seroit exempt de tous autres sermens & engagements, par rapport à ces matieres : VII. que toutes les conférences se feroient par écrit, à moins que les deux Partis ne convinssent de traiter ensemble verbalement, ou en tout, ou en partie, & que l'on s'accorderoit réciproquement le tems nécessaire, pour bien dresser ces Écritures : VIII. que pour la révision de la Confession & du Catechisme, chacun auroit la liberté de proposer ses remarques & ses objections, sans crainte d'être censuré pour cela : IX. que dans les points, qui étoient déjà controversez, on procederoit, par voie d'accommodement, & non de décision, & que rien ne passeroit pour réglé, que du consentement mutuel, & qu'à cause de cela les Membres absens seroient aussi consultez, dans un *Recès* assemblé pour cela; qu'enfin si les Parties ne pouvoient pas venir à un accommodement (pour lequel on n'oublieroit rien de tout ce qui seroit possible) on s'en remettroit à la Puissance Civile; qui après avoir ouï les deux Parties, procederoit en cela, selon sa conscience, par rapport aux exercices de la Religion Chrétienne : X. que ceux dont les consciences ne pourroient pas se soumettre si promptement, aux reglemens du Souverain, auroient un tems suffisant, pour voir, en bien examinant tout ce dont il s'agiroit, s'ils pourroient s'en accommoder, ou non : XI. que ceux, qui pourroient s'y soumettre, seroient admis dans l'Église, sans être obligez de subir aucune formalité chagrinante, & seroient considerez sur le même pied, que s'ils avoient toujours été du même sentiment : XII. qu'enfin pour ceux qui ne pourroient pas s'accommoder du Règlement, & qui par conséquent croiroient ne pouvoir pas continuer à se trouver aux exercices publics de l'Église; cela leur seroit permis, sans être exposez à aucune poursuite, soit Civile, soit Ecclesiastique, de sorte qu'ils jouiroient de la même liberté de Conscience, que les autres habitans du País.

Ce Modele d'un Synode, & du Règlement, dont il devoit être suivi, ne contenoit rien que d'équitable & de conforme aux principes, sur lesquels les Réformateurs se sont séparés de l'Église Romaine, & sur lesquels ils ont voulu que l'on se conduisît à leur égard. Mais les esprits n'étoient pas disposez à prendre de semblables mesures; & la Puissance Civile avoit les mains liées, par le changement qui s'y étoit fait. Ainsi les Rémontrans représenterent inutilement, qu'ils ne vouloient pas, par ces Articles, prescrire rien aux Etats, ni à qui que ce fût au monde; mais qu'ils avoient dit leur sentiment, en bonne conscience, comme des Ministres de l'Évangile le devoient faire, & qu'ils esperoient que ce qu'ils proposoient se trouveroit si équitable, qu'on ne le rejetteroit pas, dans l'état, où étoient les choses; & que cela étant ainsi, ils se prépareroient à aller au Synode, dans l'espérance, que cette Assemblée seroit avantageuse à l'Église. Ils ajoûterent encore en vain, qu'ils ne se soumettroient nullement au jugement de leurs Adversaires, pour accepter leurs décisions; & qu'ils souffriroient plutôt toutes sortes de mépris, de mauvais traitemens, & la pauvreté même la plus fâcheuse, que de rien faire contre leurs consciences.

Les Etats dirigez par Maurice, & par ceux de son Parti, ayant reçu cette Rémontrance le 20. de Septembre, la remirent entre les mains de leurs Députez aux deux Synodes de Hollande, pour la leur proposer, mais les Synodes n'y eurent aucun égard; quoi qu'on leur eût recommandé, de la part des Etats, de considerer mûrement cette

1618. Rémontrance, sans haine, ni partialité, & de travailler au bien du País, comme les Églises Réformées le devoient faire; autant qu'il seroit possible, pour donner aux Rémontrans quelque sorte de contentement.

Les Etats de Hollande avoient résolu, sur la fin du Mois d'Août, que dans les lieux, où les Classes n'étoient pas séparées, on choisiroit les Députez, comme on avoit fait auparavant; mais que dans ceux, où elles étoient divisées, chaque Parti éliroit deux Députez, ou un de chaque Parti. Mais les Rémontrans trouverent une grande opposition, dans la Zuyd-Hollande; où les Contre-Rémontrans étoient moins nombreux, que leurs Adversaires. Ils se séparèrent d'eux, firent leurs élections séparément, & députerent autant de gens, que ceux dont le nombre étoit plus grand. Au contraire, dans les lieux, où les Rémontrans étoient moins nombreux, on ne leur permit pas de députer à part, & les plus forts députerent seulement des gens de leur Parti; de sorte qu'il ne se trouva enfin, dans le Synode National, que les seuls Députez de la Ville d'Utrecht, du côté des Rémontrans; si on en excepte quelque peu d'entre eux, qui, comme on le verra, furent enfin obligez d'y comparoître comme citez, & non comme Membres du Synode.

Cependant les Etats de Hollande ordonnerent aux Rémontrans de la Zuyd-Hollande, par des Lettres du 20. de Septembre, de se trouver au Synode de Delft, qui devoit s'assembler le 8. d'Octobre; pour y assister, par leurs Députez, à l'examen de leur dernière Rémontrance, & pour y prendre les mesures, qui seroient les meilleures, pour le bien de l'Église. Les Rémontrans, qui depuis long-tems touchoient au doigt que les Théologiens du Parti opposé étoient irréconciliables, & ne cherchoient qu'à les condamner, avec éclat, quoi qu'ils pussent dire, n'y députerent pas. Le Synode se tint sans eux, & *Nicolas Cromhout*, Conseiller, qui y avoit assisté, en qualité de Commissaire de l'Etat, fit rapport aux Etats de la Province, le 13. d'Octobre, de ce qui s'y étoit passé jusqu'alors, & leur dit que plusieurs Classes; dont quelques-unes étoient composées de Rémontrans, n'y avoient envoyé aucuns Députez. Il présenta aussi une Requête du Synode aux Etats, où il se plaignoit de la même chose, & demandoit que les Etats y invitassent les Classes de Leide, de Goude, de Rotterdam, de la Brille & de Woerde, & leur ordonnassent de produire leurs sentimens & leurs objections, sur la Doctrine reçue & sur les Formulaires, conformément à la liste des Articles, présentée dans la Conférence de Delft en MDCXIII. afin que l'on pût voir en quoi on différoit des Rémontrans; ou, pour parler sans détour, afin de leur chercher querelle sur tout. Les Etats firent écrire aux Classes, qui n'avoient point comparu, par leurs Députez, pour leur mander ce que le Synode souhaitoit. Là-dessus quelques-uns des Ministres Rémontrans se mirent à préparer ce qu'on leur demandoit. Mais d'autres firent présenter un autre Mémoire aux Etats, qui fut lu dans leur Assemblée le 19. d'Octobre. Ils y dirent qu'ils s'étoient jusqu'alors toujours fait honneur de leur obéir ponctuellement; mais que les choses étoient si changées, qu'ils ne pouvoient esperer aucune bonne issue du Synode, & qu'ils faisoient scrupule de s'y trouver; parce que la plupart des Membres de cette Assemblée étoient coupables de l'une des (1) *œuvres de la chair*, que l'on nomme

Schif-

(1) Voyez Gal. V. 19. 20. & Tit. III. 10. où il est parlé d'*Hérésie*, mais ce mot signifie-là la même chose, que *Schisme*.

1618. *Schisme*, gens que S. Paul ordonnoit à ses disciples d'éviter. Ils ne pouvoient pas, comme ils disoient, la regarder comme un Synode légitime des Eglises Reformées de la Province. Outre cela ils représenterent aux Etats qu'ils avoient, à la vérité, une très-bonne intention, en les appellant à ce Synode; dans l'esperance qu'il examineroit impartialement & sans passion les conditions auxquelles les Rémontrants avoient dit qu'ils accepteroient le Synode; mais qu'ils craignoient que ce ne fût une chose très-difficile, & presque impossible; pendant qu'on employeroit à cela des gens, qui étoient leurs ennemis déclarez, qui ne leur vouloient point rendre justice, & qui cherchoient par-là une occasion de faire un Schisme incurable; par la haine implacable, qu'ils avoient conçue contre eux, & qui les mettoit hors d'état d'examiner leurs raisons, sans passion & sans préjugé. Ils montrèrent encore, par d'autres raisons, qu'ils ne pouvoient pas se soumettre au jugement des gens, qui étoient leurs parties.

Enfin quelques Rémontrants se rendirent au Synode de Delft, mais leur arrivée ne servit qu'à échauffer encore plus leurs Adversaires. Les Etats résolurent-là-dessus, qu'on écrivoit aux Commissaires Politiques de ménager les choses, en sorte que le Synode vînt enfin à une conclusion, & que les Rémontrants y demeurassent, jusqu'à la fin; d'exhorter le Synode de n'entrer point, en de vaines disputes, qui avoient été la cause de tout le mal, mais d'y chercher un remede; & de lui dire que, pour cela, il falloit qu'ils missent à part toute passion humaine, & qu'ils s'étudiaient à oublier tout ce qui s'étoit passé.

Le même jour, le Synode écrivit une Lettre à la Classe de Goude, où il ne donnoit à ses Membres ni le titre de *Freres*, ni celui de *Collegues* & se contentoit de lui dire qu'il souhaitoit qu'elle envoyât quelcun de sa part, parce qu'il avoit quelque chose à lui proposer. La Classe répondit qu'elle ne pouvoit pas comparoître devant le Synode, comme devant son Juge competent. Le même jour, ou le suivant, le Synode écrivit à Episcopus, Van den Borre & Corvin, à Leide, pour les engager à lui livrer un état des controverses, dont il s'agissoit. Mais ils répondirent que cela concernoit aussi les autres Rémontrants, & qu'ils ne pouvoient pas le faire seuls. Le 3. du Mois, la Classe de Leide envoya au Synode un papier, qui contenoit dix-neuf propositions, tirées de la Confession & du Catechisme; auxquelles elle avoit joint quantité de passages d'Auteurs, qui passoient pour Orthodoxes, parmi les Contre-Rémontrants, & qui y avoient néanmoins avancé des doctrines contraires à ces Propositions; afin que ce papier pût servir à former l'état des Controverses.

Cependant les Rémontrants, qui étoient au Synode, furent extrêmement scandalisez d'entendre divers Ministres, comme parlans par ordre de ceux, qui les avoient envoyez, dire qu'ils ne les pouvoient pas regarder, comme leurs freres en *Jesus-Christ*, & même qu'ils les tenoient pour des *Payens* & des *Publicains*. Cependant le Synode blâma ce langage, comme injuste, peu propre, & hors de saison. Les Rémontrants présens remarquant qu'on ne se foit pas en ce qu'ils disoient de leurs sentimens, dressèrent un petit écrit en Latin, qui fut présenté au Synode, écrit de la main de *Théophile Rykwart* Ministre à la Brille, & où leurs sentimens, par rapport aux Controverses d'alors, étoient exprimez; & demanderent qu'on y joignît les sentimens opposez, afin que les Controverses fussent mises en un plus beau jour, & que le Synode National en pût mieux juger. Les Contre-

Tom II.

1618. Rémontrants refusèrent de le faire; & dirent que Rykwart pouvoit bien y avoir mis leurs sentimens. Il répondit que c'étoit-là leur affaire & non la sienne; sur quoi Festus Hommius se récria, que, puis que Rykwart refusoit de le faire, on produiroit ce papier, tel qu'il étoit, devant le Synode National. Les Rémontrants dirent qu'ils consentoient de ne se servir, pour exprimer leurs sentimens, que d'expressions tirées de *Melanchthon* & de *Bullinger*; & qu'ils n'auroient aucun démêlé, avec les Contre-Rémontrants, pourvu qu'ils rejetassent les dix Propositions, publiées en Gueldre.

Le Synode proceda ensuite, contre divers Ministres Rémontrants, dont il déposa les uns & suspendit les autres des fonctions de leur Ministère; parmi lesquels il y avoit des gens estimez & capables de rendre de bons services à tout le Parti; & ainsi ils les rendirent inhabiles à être députez au Synode National, pour y défendre leurs sentimens. Uytembogard qui prévoyoit ce qui lui pourroit arriver, avoit obtenu un Congé de son Consistoire, & s'étoit retiré de la Haie, le jour même que Barneveld fut pris; d'où il alla à Anvers, où il demeura autant que la Trêve dura. Après qu'il fut parti, il fut averti, de la part de la Princesse Douairiere d'Orange, & de Frederic Henri son Fils, de ne point retourner en Hollande, qu'ils ne lui eussent envoyé un passeport pour cela. Cependant le Synode de Delft l'avoit invité, par une Lettre du 29. d'Octobre d'y comparoître le 4. de Novembre. On rendit cette Lettre à sa Femme, qui promit de la lui envoyer incessamment; mais qui ajoûta aussi, qu'il étoit trop loin, pour pouvoir se rendre si promptement à Delft. Le Synode néanmoins, sans lui envoyer de nouvelle citation, fit un Acte contre lui, qui portoit, que „ Jean Uytembogard, Ministre à la „ Haie, ayant été cité, pour comparoître devant „ le Synode de la Zuyd-Hollande, & ayant né- „ gligé de s'y rendre; & qu'outre cela l'Assemblée „ ayant jugé, qu'il ne s'étoit pas conduit, d'une „ maniere convenable à son caractère, non seule- „ ment en ce qu'il s'étoit mis à la tête d'un Parti, „ & qu'il avoit été le principal auteur des troubles „ de l'Eglise; comme il paroissoit par la rémon- „ trance qu'il avoit présentée le premier aux E- „ tats, & par la protection qu'il en avoit obtenue, „ pour garantir les Ecclesiastiques des censures or- „ dinaires de l'Eglise; mais aussi en publiant divers „ livres & papiers scandaleux, contre plusieurs „ Ministres distinguez, tendants à diffamer la „ vraye Religion; & qu'ayant depuis abandonné „ infidèlement son Eglise, sous prétexte que son „ Consistoire lui avoit donné son congé, pour un „ tems, & étant en fuite, le Synode avoit trouvé „ à propos de le déposer de toutes fonctions Ec- „ clesiastiques, jusqu'à ce qu'il eût satisfait à l'As- „ semblée, ou à ses Députez, & pendant tout „ ce tems-là, de le suspendre de la Communion. Par-là le Synode donna sujet à Uytembogard, de se plaindre que ceux, qui l'avoient jugé, étoient ses parties, & le chargeoient de fausses accusations. Il est certain qu'on lui donnoit lieu de dire qu'il avoit été traité, par ses Adversaires: comme les Réformateurs l'avoient été autrefois, par l'Eglise Romaine. Il auroit beaucoup mieux valu ne rien faire, qui fit dire à l'Eglise Romaine, que la conduite, qu'elle garde envers les Héretiques, est si nécessaire & si juste, que ceux, qui se sont séparés de cette Eglise, sont obligez de l'imiter; après avoir fait tout ce qu'ils pouvoient pour la diffamer, pour cela. Grevinkhovius, dont on a parlé ci-dessus,

B 2

suq

1618. fut aussi cité au même Synode, & comme il ne comparut point, déposé, en sorte néanmoins que l'exécution de cette sentence fût différée, jusqu'à ce que les États eussent été instruits de cette affaire. Le Synode en déposa encore quelques autres, comme on le verra dans l'Histoire de *Brandt*.

Les Rémontrants trouverent là-dessus à propos de présenter un troisième Mémoire aux États de la Province, dans lequel, après avoir parlé de leurs deux Mémoires précédens, qui n'avoient produit aucun effet, quoi que les États eussent promis que le premier seroit examiné, sans passion & sans partialité, dans le Synode, ils les assurent de leur obéissance, & disent que, s'ils ne s'étoient pas rendus à Delft, selon leurs ordres, c'étoit parce qu'ils n'avoient pas encore pu préparer leurs remarques sur la Confession, & sur le Catechisme, qu'on leur avoit ordonné de porter au Synode. Ils y font aussi diverses remarques sur le peu d'égard qu'on avoit eu, pour leurs Mémoires, dont les raisons demeuroient dans toute leur force. Ils étoient, disoient-ils, d'autant moins portés à se trouver en ces sortes d'Assemblées, qu'ils ne pouvoient se résoudre à se soumettre au jugement de leurs Adversaires déclarez. Ils finissent ce Mémoire en des termes, dont voici le sens : „ En quelle „ qualité pourrions-nous comparoître, dans ces „ Synodes? Ceux qui les composent sont nos Ad- „ versaires, comme nous l'avons fait voir, dans „ notre Mémoire, & comme leur propre condui- „ te le montre assez. Ceux qui sont parties ne „ peuvent nullement être juges, dans leur propre „ cause; c'est une chose contraire à la Raison, & „ à toutes les Lois du monde. On n'a jamais per- „ mis en Hollande, qu'aucun homme, de quel- „ que crime qu'il pût être coupable, fût conduit „ devant son Ennemi, pour être jugé; seroit-il „ donc possible qu'on pût reprocher aux États, „ que des Ministres de la Parole de Dieu, desquels „ le nombre n'est pas petit, qui ont été légitime- „ ment appelez à leurs fonctions, qui s'en sont „ acquitez fidelement & à l'édification de leurs trou- „ peaux, qui ont eu plus d'égard aux ordres de l'E- „ tat, que les autres, & qui lui obéissent en tout „ ce qui ne blesse pas leur conscience; seroit-il „ possible, encore un coup, que des gens de cette „ sorte fussent renvoyez au tribunal de leurs Ad- „ versaires, & que l'on permît à ces derniers de „ proceder, dans le jugement qu'ils font des veri- „ tez divines, d'une maniere que l'on jugeroit dé- „ raisonnable, dans des matieres de la moindre im- „ portance?

„ S'il ne s'agissoit que des biens des Ministres „ Rémontrants, ou même de leurs fonctions Ec- „ clesiastiques, ils feroient ce qu'on demande d'eux; „ mais ils ne peuvent pas sacrifier la Verité, dont „ ils sont convaincus, à des gens qui ont des senti- „ mens contraires; ni se soumettre à leurs déci- „ sions, comme à des jugemens de l'Eglise. Ils „ se flattoient que l'on ne les voudroit contraindre „ à rien de semblable, & ils ne dissimuloient point „ qu'ils ne pourroient pas y consentir. Quoi donc? „ dira-t-on (*continuent-ils*) les Rémontrants entre- „ prennent-ils de faire la Loi au Souverain? A „ Dieu ne plaise! Cette Loi est née avec la na- „ ture humaine, elle a été pratiquée par les Payens „ même, & confirmée par la Parole de Dieu. „ Veulent-ils tenir la cause en suspens, & décliner „ toutes les Jurisdictions? En aucune maniere, di- „ soient-ils. Qu'on établisse un Tribunal, pour „ cela, ils ne s'y opposeront point; pourvu qu'on „ leur permette d'y comparoître en corps, qu'ils „ aient des assurances, qui les mettent à couvert „ de tout danger, & de tout accident fâcheux,

1618. „ & qu'on leur accorde les autres conditions rai- „ sonnables, qu'ils ont exprimées, dans leur Mé- „ moire. Que ceux-là en jugent, qui peuvent „ dire, en bonne conscience, qu'ils sont im- „ partiaux, sur les matieres, dont il s'agit. On „ ne sauroit nier que l'équité ne demande, que les „ Juges de semblables controverses soient impar- „ tiaux; mais où pouvoit-on trouver, dans les „ VII. Provinces, sur tout, des Théologiens qui „ n'eussent point pris parti, sur les Controverses, „ qui les agitoient depuis plusieurs années? Y en „ avoit-il, qui pussent s'assurer, en conscience, „ qu'ils ne panchoient ni d'un côté, ni d'autre, & „ qu'il leur étoit indifférent, lequel des deux senti- „ mens prévalût? S'il y en avoit, qui se fussent dé- „ clarer pour cette heureuse *indifférence*, que rien „ ne peut déterminer d'un côté, ou d'autre, que la „ seule connoissance claire de la Verité; se pouvoit- „ on fier en leur parole? Il n'étoit pas même sûr, „ pour les Ministres moderez, de parler ainsi, & le „ Parti le plus fort, n'auroit jamais pardonné à des „ gens de cette trempe. Il vouloit que l'on se dé- „ clarât, pour lui, sans quoi on couroit risque d'être „ déposé, ou pour le moins on se rendoit suspect „ d'Hétérodoxie. Il n'y avoit que le Parti le plus „ foible, qui pût dire *que ceux, qui n'étoient pas contre „ lui étoient pour lui*; le plus fort regardoit ceux, „ qui n'étoient pas pour lui, comme étant contre „ lui. Les Chrétiens auroient besoin d'un Concile „ composé d'Anges de lumiere, & même reconnus „ incontestablement pour tels; s'il étoit nécessaire „ de décider, avec autorité, de leurs querelles Théo- „ logiques, en maniere qu'on fût obligé de se sou- „ mettre à ces jugemens. Mais comme il n'y en „ a jamais eu, ni n'y en aura jamais; si les hommes „ étoient sages, il se supporteroient en attendant le „ Jugement dernier; pourvu néanmoins que l'on re- „ connût l'Écriture Sainte, comme l'unique regle de „ la Foi, & que les Lois de l'Évangile, qui regardent „ toutes la pratique, fussent observées.

Les Rémontrants ajoutèrent pourtant encore une offre, dans une Apostille à leur Mémoire, qui étoit qu'encore qu'ils fussent en droit de fuir toute Assemblée Synodale, composée de leurs Adversaires; ils consentoient de renoncer à leur droit, par respect pour leur Souverain, & de se rendre à celui, qui étoit convoqué à Dordrecht, pour y faire voir l'importance & la justice des conditions, qu'ils avoient proposées dans leur premier Mémoire; & après avoir été satisfaits, à cet égard, travailler, conformément aux bonnes intentions des États, à mettre fin aux fâcheuses controverses, qui avoient fait assembler ce Synode. Ils se flattoient que la prudence & la sagesse des Théologiens Étrangers, qui y étoient invitez, disposeroient les esprits à considérer plus impartialement les conditions proposées, qu'on ne l'avoit fait au Synode de Delft; où l'on ne s'étoit proposé autre chose que de condamner, en vertu de quelques occasions particulieres, à être déposez, ou suspendus, ceux d'entre les Rémontrants, qui pouvoient rendre le plus de service à leur Parti; de sorte que toute correspondance, entre les Rémontrants, & les Contre-Rémontrants, devoit être interrompue; à moins que les premiers ne voulussent voir toutes choses tourner au préjudice de la cause, qu'ils défendoient.

Ce Mémoire fut envoyé aux États, sous le couvert du Pensionnaire de Dordrecht, le 9. de Novembre, & fut lu dans l'Assemblée, qui après avoir délibéré là-dessus, conclut que les Rémontrants avoient eu assez de tems, pour se rendre à Delft, qu'ils ne cherchoient qu'à tirer les affaires en longueur, & à rendre le Synode infructueux; & résolut d'empêcher, qu'ils n'apportassent plus de difficul-

1618. difficulté, puis qu'enfin, cette affaire devoit être finie d'une manière ou d'autre, pour le repos de l'Etat. Ce fut-là la première réponse de cette nature, qu'ils eussent reçue des Etats; par où ils comprirent qu'ils ne pouvoient plus s'attendre à aucune bonne issue de leurs affaires. Maurice étoit devenu le maître des délibérations, & il falloit que les Rémontrants fussent condamnés; afin que Barneveld tombât avec eux, comme ayant voulu, ainsi qu'on le disoit, changer la Religion en Hollande.

En ce tems-là, *Jean Taurin*, qui avoit été appelé Ministre à la Haie, fut suspendu par le même Synode; comme ayant été intrus, dans la place qu'il occupoit, à cause qu'il étoit dans le Parti des Rémontrants. Le Consistoire de son Eglise le soutint, en montrant, dans un Ecrit, qu'il avoit été reçu, en vertu du Règlement de MDXCI. qu'il avoit été permis de suivre à la Haie, aussi bien qu'ailleurs, par une résolution des Etats de Hollande. Il prétendit de plus que le Synode n'avoit pas droit de connoître de cette affaire, & qu'il ne se soumettroit pas à sa sentence. Aussi le Consistoire le fit-il prêcher, le 4. de Novembre, malgré le Synode. Le lendemain le même Consistoire envoya six Députés aux Etats, pour leur demander d'être soutenus dans une chose, qui étoit conforme aux Réglemens. Mais il n'étoit plus tems de se rapporter à ce qui avoit été fait, par le précédent Gouvernement, après le changement qui y étoit arrivé. Les Etats répondirent à la requête, qu'on avoit fort mal fait de faire prêcher Taurin, malgré le Synode, autorisé par les Etats; que sa suspension continueroit, & qu'il seroit obligé de se rendre lui-même au Synode, pour s'y défendre, du mieux qu'il pourroit; & le Consistoire aussi d'y députer, s'il croyoit devoir s'y intéresser; qu'enfin ils attendroient la décision du Synode, après quoi ils verroient ce qu'ils avoient à faire. Ensuite ils commandèrent à Taurin & au Consistoire de se soumettre au Synode; sans craindre les conséquences d'un exemple, comme celui-là; par lequel on sacrifioit une résolution des Etats, prise légitimement, à l'autorité d'un Synode. Depuis Taurin souscrivit les sentimens des Contre-Rémontrants, pour n'être pas déposé. Mais son frere, l'Auteur de la *Balance*, mourut dans les sentimens contraires à Anvers, où il s'étoit retiré.

Ensuite on fit des plaintes au Synode, de ce qu'il y avoit eu des Ministres, qui depuis le dernier Synode de la Zuyd-Hollande, avoient été établis d'une manière irrégulière, en vertu du droit de Patronage, ou autrement; & de ce qu'il y en avoit, qui avoient donné des scandales publics, qui n'avoient point été réparés. La-dessus il fut proposé s'il ne seroit pas à propos, de faire rechercher dans chaque Classe, qui étoient ces Ministres, par les Députés du Synode, & de le faire au plutôt afin qu'il pût résoudre, ce qu'il trouveroit à propos, touchant ces gens-là. On proposa encore de rechercher les Ministres, qui (1) avoient présenté aux Etats la fameuse Rémontrance, de MDCX. & qui ne l'avoient pas souscrite; afin de publier leurs noms, pour leur faire rendre compte de leur conduite. Ces gens-là étoient ceux qui avoient fait profession de la doctrine des Rémontrants, que l'on vouloit empêcher d'être députés au Synode National.

Comme on demanda leurs noms à ceux, qui étoient présens au Synode de Delft, ils en nommerent un grand nombre, dont on fit une liste.

(1) Voyez Tom. I. p. 282;

1618. On donna ensuite pouvoir aux Commissaires du Synode de procéder contre eux, avec la même autorité qu'auroit fait le Synode; à condition néanmoins, que ces Ministres pourroient recourir au Synode National; où il étoit bien sûr, qu'ils seroient condamnés. Pour autoriser encore plus les Commissaires Synodaux, dans cette procédure, on résolut de s'adresser aux Etats de Hollande; afin d'obtenir des Commissaires Politiques, qui agissent conjointement avec les Ecclesiastiques. Depuis le changement, les Membres des Etats n'eurent guère la liberté de dire ce qu'ils pensoient; il fallut qu'ils suivissent le mouvement des gens d'Eglise, dont ils auroient pu autrement tempérer le Zèle, qui alloit trop loin; s'ils avoient eu la même liberté qu'auparavant.

Dans le Synode, on nomma les Députés, qui iroient au Synode de Dordrecht, entre lesquels furent entre autres, *Feslus Hommius*, Ministre de Leide, qui s'étoit déjà signalé contre les Rémontrants, & qui le fit encore dans le Synode, & *Gisbert Voetius* alors Ministre à Heusden, & depuis Professeur en Théologie à Utrecht, qui survécut à tous ceux, qui se trouverent en cette Assemblée.

Le Synode se tint aussi en Nort-Hollande, à Enkhuisen le 9. d'Octobre, dans la même vue, que celui qui s'étoit tenu à Delft; pour y nommer ceux qui devoient se trouver au Synode de Dordrecht, de la part du quartier de la Hollande Septentrionale. On y fit en sorte, aussi-bien que dans l'autre Synode, qu'il n'y eût aucun Rémontrant de député pour cela. Quelques Ministres, qui avoient été pour la Magistrature précédente, & contre le Synode, furent reconciliés à Harlem avec le Parti le plus fort. La même chose arriva, dans les autres Villes plus avancées vers le Nord; comme on le verra dans *Brandt*. On conçoit bien que ces reconciliations ne furent pas fort volontaires.

Dans la Province d'Utrecht, il se trouva comme trois Partis, les Rémontrants, les Contre-Rémontrants & quelques autres, qui vouloient passer pour neutres. Après quelques contestations les deux premiers députerent chacun au Synode National, deux Ministres & un Ancien.

En Overijssel, en Zélande, & en Frise, on n'eut que des Ministres Contre-Rémontrants, *Bogerman* fut député de la part de la Frise, & la confiance, que le Parti avoit en lui, le fit choisir pour présider au Synode National. La Province de Groningue, & des Omlandes, députa aussi des gens dévoués au Parti dominant. Ainsi on comprit aisément, quelle seroit l'issue d'un Synode, composé seulement de gens d'un Parti, que les disputes Théologiques avoient échauffés, contre ceux, qui n'étoient pas de leur sentiment. C'est ainsi qu'on avoit bien prévu que le Concile de Trente n'auroit aucun égard, pour les Protestans; dès que ces derniers en furent exclus. On le reprocha, avec raison, à ceux qui tenoient le Parti du Pape, comme on le peut voir dans *Steidan*. Il auroit été à souhaiter que des reproches si bien fondés eussent empêché les Protestans de jamais imiter ce qu'ils avoient censuré, avec tant de justice. Mais c'est-là un des travers de l'Homme, de faire ce qu'il condamne dans un autre; comme si les Loix de la Justice & de l'Equité, n'étoient pas pour tous les tems, toutes les personnes & tous les lieux!

Uytembogard écrivit, (2) au mois d'Octobre, une longue Lettre de justification à Maurice,

B 3

mais

(2) Voyez-la dans le Ch. XI. de sa Vie.

1618. mais qui ne produisit aucun effet. La haine, qu'il avoit pour Barneveld, rejaillit si fort sur Uytembogard, pour qui ce Prince avoit eu autrement une très-grande estime; qu'il ne lui pardonna jamais l'attachement, qu'il avoit eu pour l'Avocat de Hollande.

Le Synode de Delft étant fini, les Commissaires Synodaux de Hollande & les Députés Politiques, que les Etats leur joignirent, firent une revue des Ministres de la Zuyd-Hollande; où ils déposèrent ou suspendirent quantité de Ministres Rémontrants, auxquels je ne m'arrêterai pas, pour ne pas entrer dans un trop grand détail. *Brandt* fournira à ceux, qui sont curieux de ces sortes de choses, de quoi les satisfaire. Si l'on dit que c'est un Auteur suspect, parce qu'il a vécu & est mort dans le Parti des Rémontrants; on n'a qu'à comparer sa relation à celles des autres, & l'on verra qu'à l'égard des faits, il ne s'écarte pas fort de leurs Histoires; & si l'on fait tant soit peu d'attention, sur ce qui s'est passé au Synode de Dordrecht, selon la narration de ceux qui l'approuvent; on sera convaincu qu'on ne reproche rien à cette Assemblée, qui ne soit fondé sur des faits reconnus des deux côtés. Il seroit à souhaiter qu'on ne parlât plus de sa conduite; mais cela ne se peut faire, à moins que la Tolérance Civile & Ecclesiastique ne fussent établies dans les VII Provinces. Alors on pourroit facilement convenir d'une Amnistie, en vertu de laquelle le passé seroit tenu comme non avenue.

Les Rémontrants, chassés des Eglises Publiques, pensèrent en ce tems-ci à s'assembler à part; par le même droit, par lequel leurs Adversaires l'avoient fait, pendant que les Etats de Hollande avoient favorisé les Rémontrants. Ils s'assemblerent donc le 16. de Decembre à la Haie, dans la maison d'un Jardinier, où un Etudiant en Théologie leur prêcha; & l'on y recueillit l'Aumône, comme l'on a accoutumé de le faire dans les Eglises. Il sembloit que si cela avoit été permis aux Contre-Rémontrants, au commencement du Schisme, quoi qu'ils pussent assister aux Assemblées publiques, & y faire prêcher leurs Ministres, sans blesser leur conscience, comme on l'a remarqué plus d'une fois; cela devoit être permis à plus forte raison à des gens, qui ne pouvoient pas faire prêcher leurs Ministres, dans ces Eglises, & qui d'ailleurs ne pouvoient pas entendre invectiver contre leurs sentimens, dans des lieux, qui devoient être les asyles inviolables de la Modération, de la Charité & de la Paix. Quatre jours après l'Assemblée dont on vient de parler, la Cour de Hollande publia une Défense sévère contre ces Assemblées, datée du 20. de Decembre. On y dit „ qu'un Synode National „ ayant été assemblé, pour décider des diffé- „ rens de la Religion, personne ne devoit rien „ innover dans la Province; Que la constitution „ & le bien de la Province, ne permettoient „ pas qu'on y fit aucune Assemblée extraordi- „ naire, sans la permission des Etats; Qu'une „ Assemblée s'étant faite dans la maison d'un „ Jardinier, on y avoit prêché & recueilli les „ Aumônes; ce qui ne se devoit pas faire, dans „ une Ville bien réglée, sans une autorité légi- „ time; mais qu'on devoit le prévenir, s'y op- „ poser & le punir.

Le mal étoit que ces raisons étoient aussi fortes contre les Assemblées, qui avoient été faites par les Contre-Rémontrants, sous le Gouvernement précédent, & que Maurice avoit néanmoins soutenues. D'ailleurs elles favorisoient les défenses que les Espagnols firent aux Réformez,

de s'assembler dans les Pais-Bas, & desquelles néanmoins on avoit fait de si grandes plaintes; quoi que le Concile eût été convoqué, & tenu ensuite à Trente. On ajoute, à la vérité, „ que cette conduite tendoit à éluder, & à ren- „ dre nuls les Actes & les résolutions du Syno- „ de National, & d'introduire toutes sortes de „ Sectes pernicieuses, par le moyen de gens, qui „ n'étoient pas reçus au S. Ministère.

Mais on ne pensoit pas qu'au commencement de la Réformation, le parti du Pape avoit tenu de semblables discours; lors que les Protestans s'étoient assemblez, sans permission, & même contre les défenses expresses des Puissances Civiles & Ecclesiastiques; & avoient fait prêcher des gens, qui n'avoient point de mission pour le faire; seulement afin d'introduire des Sectes dangereuses, & rendre les décisions du Concile de Trente, assemblé du consentement de la plus grande partie de l'Europe, inutiles. Si la conduite de l'Eglise Romaine fut blâmée, à cet égard, comment étoit-il possible de l'imiter, sans s'exposer à de semblables objections?

La Cour défendit donc de fournir aucun lieu, pour faire de semblables Assemblées, sous des peines arbitraires; & à tous Ministres, ou Etudiants en Théologie d'y aller, pour y prêcher, ou y faire quelque autre exercice de Religion, sous peine de cent florins d'amande, toutes les fois qu'ils seroient surpris; & sous peine du double, pour ceux qui loueroient des lieux propres à cela. Ceux qui avoient quelque emploi public furent condamnés à le perdre, s'ils étoient convaincus d'avoir prêté un lieu, pour de semblables Assemblées; outre les peines arbitraires, auxquelles ils étoient soumis. Le Procureur Général & le Baillif de la Haie furent chargés de faire exécuter cette Ordonnance, & l'on fit même venir quelques compagnies de soldats, pour les soutenir. Ce fut là la première Ordonnance, qui se fit en Hollande, contre les Rémontrants.

Ceux de Rotterdam étoient demeurez en possession des Eglises, & Grevinkhovius y avoit prêché jusqu'alors; mais comme on leur eut enlevé la grande Eglise, on leur en fit préparer une moindre, qui ne les pouvant pas contenir, donna lieu à une partie de se rendre à la Bourse, & de proposer à *Bernard Vezekius*, Ministre Rémontrant, de prêcher là; ce qu'il ne put enfin leur refuser. Cela attira aux Rémontrants une défense des Magistrats du 29. de Decembre; par laquelle, de l'avis de Maurice & du Conseil d'Etat de Hollande, ils leur défendirent de s'assembler ailleurs, que dans les Eglises Publiques; non seulement sous les mêmes peines, que l'Ordonnance de la Cour de Hollande, contre les Assemblées particulières; mais encore sous peine de vingt-cinq francs payables par chacun de ceux, qui se seroient trouvez dans l'Assemblée. On leur reprochoit aussi d'avoir fait prêcher dans la Bourse, par pure insolence, & d'exciter du tumulte parmi le peuple; ce qu'on ne pouvoit souffrir, mais qu'on devoit empêcher & punir; d'autant plus que cette conduite rendoit inutile le bien, que l'on pouvoit attendre du Synode National, & alloit à établir l'exercice des Sectes les plus pernicieuses. Mais ceux qui faisoient ces reproches avoient oublié ce qu'ils avoient fait eux-mêmes, sous le précédent Gouvernement, & ne pensoient pas que les Rémontrants ne pouvoient plus rien attendre de bon pour eux, du Synode de Dordrecht.

Il n'y avoit point de Ville en Hollande, après Rotterdam où il y eût tant de Rémontrants, qu'à Hoorn; & pour cela on s'appliqua à imposer si-
lence

1618. lence aux Ministres de ce Parti, afin d'obliger le peuple de fréquenter les Assemblées des Contre-Rémontrants. Les Commissaires du Synode, accompagnés de ceux de l'Etat, & de quelques Ministres & Anciens, en déposèrent deux, & suspendirent le troisième, en les laissant néanmoins jouir de leurs gages. Pour le quatrième, il avoit été cité au Synode. Cependant le Magistrat se trouva embarrassé, lors qu'il s'agit de mettre les Ministres Rémontrants hors des Eglises, à cause de leur grand nombre. Il envoya demander au Prince, à la Haie, ce qu'il y avoit à faire là-dessus. Maurice & le Conseil d'Etat de la Province trouverent bien que l'on étoit allé trop vite; mais pour éviter tout desordre, ils envoyèrent à Hoorn des soldats, afin d'empêcher que le peuple ne fit quelque tumulte. Il n'y en arriva point, & l'on fit prêcher, dans la grande Eglise, un Ministre Contre-Rémontrant, qui ne manqua pas de crier contre les sentimens de ceux, qui y avoient prêché peu de tems auparavant, avec l'applaudissement de la plupart du peuple. Le Consistoire Rémontrant présenta une Requête le 29. du Mars, à Maurice, pour le rétablissement des Ministres, & pour avoir au moins une autre Eglise. Le Prince communiqua cette Requête au Conseil d'Etat de la Province, & mit à la marge qu'il lui sembloit que les Commissaires avoient agi, sur un bon fondement; mais que si les Ministres se plaignoient, ils pourroient s'adresser au Synode, qui se tenoit à Dordrecht. Pour ce qui regardoit l'Eglise, qu'ils demandoient, il répondit que le repos du Pais ne permettoit pas, qu'on leur accordât aucun exercice de Religion à part, ni public, ni particulier; sans se mettre en peine de ce qu'il avoit dit lui-même, au commencement du Schisme; auquel tems il avoit soutenu, qu'il n'y avoit rien de mieux, que de donner à chaque Parti son Eglise à part, & promis même de protéger les Rémontrants. Cependant ils ne laisserent pas de s'assembler en particulier, en divers endroits, & de s'y faire lire quelques Sermons de *Bullinger*, & de *Poppius*, faite de Ministre.

Il parut aussi une (1) Rémontrance des Rémontrants, adressée au même Prince, que l'on dit avoir été composée par *Gaspard van Barle*, qui étoit Sous-Recteur du College en Théologie à Leide, & qui fut plusieurs années depuis Professeur dans l'Ecole Illustre d'Amsterdam. Cette Rémontrance étoit vive & pressante, & renfermoit une Apologie des sentimens, que l'on travailloit à condamner à Dordrecht, & des plaintes de la maniere dont on en usoit avec eux. Mais elle ne servit de rien.

Les Srs. de Boissise & du Maurier, Ambassadeurs de France, firent cependant tout ce qu'ils purent, pour adoucir les Esprits, selon l'ordre du Roi leur Maître. Ils eurent audience (2) des Etats Généraux, & leur conseillèrent, de demeurer bien unis entre eux, & de prendre garde, que le changement fait depuis peu, dans la Magistrature des Villes, n'augmentât pas la division, au lieu de la diminuer; car tous les changemens, *continuoient-ils*, dans les Magistrats, dans les Lois & dans la forme du Gouvernement, mettent ordinairement l'Etat en danger; à moins qu'ils ne soient l'effet d'une nécessité inévitable, & que l'avantage, qui en revient au Public, ne soit si visible, qu'il n'y ait personne qui puisse s'en plaindre. Il fera donc de votre devoir de faire, en sorte que vos nouveaux Magistrats gagnent l'affection des peuples, par une bonne & impar-

1618. tiale conduite, & qu'en particulier ils se conduisent, avec tant de modération, envers ceux qui ont été démis des charges; que la populace inconstante n'ait pas sujet de regretter l'ancien ordre, & que ceux-là même, qui ont été déposés, souffrent cette révolution, comme faite pour le bien public.

„ Nous nous flattons que le Synode, que vous avez convoqué, trouvera quelque moyen d'en venir à une réunion, par rapport aux points, qui ont été la cause des Troubles. Mais pour le rendre fructueux, il faut nécessairement que le Synode soit libre, & que tous ceux, qui voudront y aller, le puissent faire avec sûreté. Il faut que les sentimens des deux Partis soient pesés & examinés, sans passion, & sans se proposer d'autre but, que l'honneur de Dieu & le repos des Consciences. En effet, quiconque entreprend de pénétrer les profondeurs de la Sageesse Divine, sans une très-grande humilité, se trouve enfin aussi reculé, qu'il s'étoit imaginé d'être avancé.

„ Nous avons encore ordre du Roi de vous parler en faveur de vos Prisonniers, & de vous rémontrer combien il est nécessaire, pour l'honneur de votre Gouvernement, pour le rétablissement de vos affaires, & pour la paix de vos Provinces, de rendre bonne & courte justice à ces Prisonniers. Ils sont accusés de crimes énormes & détestables, de trahir leur Patrie, de s'entendre avec ses ennemis, & d'avoir exposé vos villes aux dangers d'un pillage & d'une effusion de sang. S'ils sont coupables de ces infidelitez, S. M. vous conseille de les traiter, selon la rigueur des Lois. Mais comme ces crimes sont des plus atroces, & dignes de peines très-grièves, on les a aussi restreints à de certains faits; au delà desquels les bons & les sages Princes, & les Républiques bien réglées, ne les ont jamais étendus. Au contraire, bien des Princes se font montrer très-disposés à pardonner à des attentats, faits contre leurs propres personnes; & les Républiques les plus libres ont toujours épargné le sang de leurs Sujets, même en des cas, où il s'agissoit de très-grands crimes; & une des plus grandes marques de leur liberté a été l'égard, qu'elles ont eu pour la vie de leurs Citoyens.

„ Le crime de trahison doit donc être pris en un sens propre, & non être étendu, par des conséquences, ou par des applications à des faits, qui ne sont pas de la même nature. Les différends, qui viennent de l'administration des affaires d'Etat, de laquelle on n'est pas d'accord; les jaloussies, que l'on conçoit contre le pouvoir & l'autorité des grands Ministres; & l'Ambition, qui pousse les hommes à entreprendre plus qu'ils ne devoient, sont les défauts ordinaires de tous les Gouvernemens, & d'où naissent plusieurs malheurs & plusieurs inconveniens. Mais on n'a jamais compté ces sortes de choses, parmi les Crimes de Lèse-Majesté; parce qu'on juge de la grandeur d'une faute, par le Desein du Délinquant, & non par l'événement.

„ Nous ne doutons pas, Messieurs, que selon votre prudence & votre justice ordinaires, vous ne mettiez de la différence, entre les crimes, dont on charge vos Prisonniers, puis qu'il s'agit de la vie de vos principaux Officiers. L'un d'eux, est le plus ancien Ministre de votre Etat; nous entendons le Sr. d'Oldembarneveld, qui s'est rendu recommandable, par les longs & les grands services, qu'il a rendus à ces Provinces; dont il a votre propre République, & tous les Princes ses Alliez, pour témoins; si-bien qu'il est difficile

(1) Voyez-la dans *Brandt*. Liv. XXXII. sur la fin.

(2) Vie d'Oldembarneveld p. 278.

„cile de s'imaginer, qu'il se soit engagé à détruire
 „sa Patrie, pour laquelle il a tant pris de peine. Mais
 „quoi qu'il en soit, puis qu'il est chargé de ce
 „crime, & qu'il a été arrêté pour cela; il est de
 „l'intérêt de votre Etat de rechercher, & de dé-
 „couvrir la vérité; & pour cela il est de votre
 „devoir de le faire juger, lui & les autres Prison-
 „niers, par des Juges, qui ne soient ni suspects,
 „ni passionnés, par des gens qui procedent contre
 „eux, selon les Lois connues du País, & sur des
 „preuves claires & incontestables, comme le Droit
 „& l'Equité le demandent; & non sur des con-
 „jectures & des soupçons, qui trompent souvent
 „les Juges; parce qu'il y a bien des choses, qui
 „sont spécieuses & probables, & qui ne sont néan-
 „moins pas vraies: comme il y en a, qui sont
 „véritables, quoi que destituées de vrai-semblan-
 „ce. Par un jugement équitable, & modéré,
 „vous convaincrez le monde, que vous êtes dignes
 „de gouverner l'Etat, à la tête duquel il a plû à
 „Dieu de vous mettre.

„Le Conseil, que S. M. vous donne, à l'égard
 „des Prisonniers, c'est que vous n'usiez pas de ri-
 „gueur, envers eux; mais plutôt de douceur &
 „de clemence; Vertus si agréables à Dieu, & si
 „propres à gagner l'esprit du peuple, & à le faire
 „rentrer dans l'obéissance. C'est-là la sûreté des
 „Etats, & qui est particulièrement propre au vôtre;
 „pour réunir vos Sujets divisés, & pour adoucir
 „l'aigreur, qui est parmi eux.

„Nous sommes chargés de joindre à ce que
 „nous avons dit la priere, & la recommandation
 „de S. M. qui est si fort intéressée, dans la con-
 „servation de la République, & qui est si bien
 „instruite des grands services, que le Sr. d'Ol-
 „dembarneveld lui a rendus, & de la bonne incli-
 „nation, qu'il a toujours fait paroître à entrete-
 „nir l'Alliance, qui est entre la France & cet E-
 „tat; marques de sa fidélité & de sa sincérité, si
 „sensibles, qu'elles détruisent tous soupçons de tra-
 „hison & d'infidélité, dont le Roi ne peut, en
 „aucune maniere, le croire coupable; à moins
 „que vous ne l'en puissiez convaincre, par les
 „preuves les plus claires. S'il arrivoit, que Vos
 „Seigneuries, après tant de bons conseils, que le
 „Roi vous a donné, prenoient la voie de la ri-
 „gueur; Sa Majesté, auroit au moins l'honneur
 „& la satisfaction de vous avoir donné, comme un
 „véritable Ami & Allié, les avis les plus salutai-
 „res, & les plus sûrs; dont l'usage & le succès vous
 „seroient aussi avantageux, que les contraires vous
 „seront dangereux. S. M. se tiendroit extrême-
 „ment offensée de voir que vous fassiez si peu de
 „cas de ses avis, de ses prieres & de son amitié,
 „& pourroit bien, en ce cas-là, se refroidir au-
 „tant envers vous, que vous l'avez trouvée aupa-
 „ravant pleine d'ardeur, lors que vous en avez eu
 „besoin.

Il ne se pouvoit rien dire de plus sage, & de
 plus fort, que cela. Les Ambassadeurs donnerent
 le lendemain cette Harangue par écrit. Il sem-
 bloit qu'elle auroit dû toucher l'Assemblée, & il
 est difficile de croire que bien des gens, qui étoient
 instruits des choses, n'en fussent frappés, & ne
 souhaitassent qu'on prit cette occasion, pour agir
 avec plus de douceur, en toute cette affaire. Mais
 ceux qui avoient engagé la République dans les
 démarches, qu'elle avoit faites, la porterent à les
 soutenir, par un point d'honneur assez com-
 mun, en semblables rencontres; où une iniquité
 en produit une infinité d'autres, auxquelles
 on ne seroit jamais venu, sans cela. Les
 Etats Généraux (1) répondirent aux Ambassa-

(1) Voyez cette Réponse toute entière, dans la Vie de Barneveld. p. 207. & suiv.

1618
 „deurs de France, par un Ecrit, où après avoir fait
 „beaucoup de compliments à leur Maître, ils dirent
 „que „ce n'avoit pas été, sans une mûre délibéra-
 „tion, qu'ils avoient été portés à faire du chan-
 „gement dans le Gouvernement de quelques Vil-
 „les; dont on avoit fait peut-être au dehors, à
 „dessein, plus de bruit que cela ne méritoit;
 „puisque ce remede avoit été & nécessaire & pra-
 „ticable, & employé avec discretion & retenue,
 „sans violence & sans danger d'effusion de sang:
 „Que par-là l'autorité publique, l'union & la sû-
 „reté contre l'ennemi du dehors avoient été en
 „même tems rétablies; ce qui n'avoit pas été peu
 „traversé, par quelques esprits factieux & ambi-
 „tieux, non sans un danger visible (si on avoit
 „connivé plus long-tems) de renverser tout le
 „Gouvernement: Qu'outre cela, on n'avoit fait
 „autre chose, que changer peu de personnes, sans
 „aucune alteration des Lois, des Droits, & de la
 „forme du Gouvernement dans chaque Ville; &
 „qu'on n'avoit eu aucun autre dessein, dans ce
 „changement, que celui de mettre fin aux scan-
 „daleuses animositez, que les factieux avoient cau-
 „sées dans les Villes, & dans les familles, jusqu'à
 „dresser Autel, contre Autel: Que l'on n'avoit
 „mis en leur place que des personnes fideles, bien
 „disposées à procurer le bien du País, qui gagne-
 „roient sans doute l'amour du peuple, par leur bon-
 „ne conduite, & assureroient l'Etat, contre toute
 „agitation violente: Qu'on en avoit déjà vû plu-
 „sieurs exemples, en diverses Villes, où les Ré-
 „glemens, faits pour assurer les innocents contre
 „l'oppression, avoient été si bien reçus, que tous les
 „Membres de l'Etat témoignoiient également l'hor-
 „reur, qu'ils avoient pour les violences précédentes,
 „& obéissoient, avec joie, à leurs Su-
 „perieurs.

Les Ambassadeurs de France n'étoient guère
 moins informés de toute l'intrigue, jusqu'à ce
 tems-là, que les Etats eux-mêmes; parce qu'ils
 avoient été présens, & qu'ils avoient des Amis,
 qui les informoient de tout. Il leur étoit facile
 d'éclaircir, par un bon commentaire, ce que l'on
 vient de lire. Il y a même bien de l'apparence
 qu'ils le firent, & que le Conseil de Louis XIII.
 fut bien quel fonds il pouvoit faire sur cet Ecrit.
 Mais dans des matieres délicates, où d'un côté l'on
 déguise tout, & de l'autre on fait semblant de se
 payer de ce qu'on ne croit point; les discours, de
 part & d'autre, ne contiennent que ce qu'il est à pro-
 pos de dire, pour se défendre, ou pour ne pas irri-
 ter des gens que l'on veut tâcher de ramener,
 par la douceur. Ainsi il faut bien se garder de
 fonder l'Histoire, sur cette sorte d'Actes; il la
 faut appuyer sur les faits publics, dont les Partis
 conviennent, & juger des discours par la condui-
 te, & non de la conduite par les discours.

„Pour ce qui concernoit le Synode, qui avoit
 „été convoqué dans les Provinces, elles avoient
 „toujours été persuadées que c'étoit le moyen,
 „d'y rétablir la paix, par rapport aux Contro-
 „verses qui s'y étoient élevées: Que c'étoit la
 „plus douce, la plus ancienne, & la plus légitime
 „Méthode qu'il y eût pour cela, & que les
 „Apôtres eux-mêmes l'avoient employée: Que
 „cependant elles n'avoient pu obtenir un Sy-
 „node, qu'après mille difficultés; par l'adresse de
 „quelque peu de personnes, qui abusoient de l'au-
 „torité qu'elles avoient dans l'Etat: Qu'alors
 „ayant, par la grace de Dieu, & par la bonne
 „conduite des Princes d'Orange, rétabli l'Etat, dans
 „la sûreté, pour ce qui regardoit le temporel, el-
 „les n'oublieroient rien de ce qui concernoit leur
 „intérêt spirituel; & que pour cela elles avoient
 „fait

1618. „fait assembler, au Mois de Novembre un *Synode de Libre*, comme on l'avoit désiré, & comme „il devoit être; duquel on n'avoit exigé autre „chose, sinon qu'il eût égard à l'honneur de Dieu, „à la pureté de sa Parole, & au repos des Con- „sciences : Que dans ce Synode, il y avoit un „grand nombre d'hommes éminents en piété & „en favior, qui y avoient été députez, par leurs „Souverains; & qu'ils ne doutoient pas que le „succès ne prouvât leurs bonnes & sinceres in- „tentions de satisfaire S. M. & de procurer la „paix & le bonheur de la République; à la con- „fusion de ceux qui avoient été les auteurs de cet- „te faction, ou qui l'avoient favorisée.

Il ne faut pas croire que, par la *liberté* du Synode, il faille entendre ce que l'on entendroit communément par ce mot; la *liberté* d'opiner dans ce Synode, égale pour les deux Partis, & pour les Etrangers. Ce fut une autre sorte de *liberté*, qui n'étoit que pour un des deux Partis, qui fut juge & partie de l'autre, & qui le condamna comme il voulut; sans qu'il eût droit d'opiner, ni de se défendre, comme il le trouveroit à propos. Les Ambassadeurs de France, qui savoient alors comment il avoit commencé, & qui en observerent la conduite, en purent instruire leur Maître.

Pour les Prisonniers, „les Etats dirent qu'on „avoit été occupé à affermir la République „chancellante, par les violentes procedures de „ceux, qui avoient entrepris de changer la Reli- „gion, & le Gouvernement Civil, dans les Cours „de Justice; & que la Conspiration s'étendoit si „loin, qu'il n'y avoit presque rien, qui n'en fût „infecté : Qu'on avoit crû, qu'un Procès de cet- „te conséquence, ne pouvoit pas se faire si prom- „ptement; mais qu'il en falloit recueillir à loisir tous „les chefs, pour prouver clairement tout ce dont „les Prisonniers étoient coupables : Que ce délai „ne pouvoit pas leur être nuisible, s'ils étoient „innocens, & qu'on feroit toute la diligence pos- „sible : Que les choses avoient été portées si loin, „qu'on se persuadoit que la sentence seroit bien- „tôt prononcée, & que quand elle seroit publiée, „tous les Alliez de la République, ne manque- „roient pas d'y applaudir, & particulièrement „S. M. T. C. qui étoit si juste.

On parlera en son lieu, de cette sentence; dont *Grotius* a réfuté tous les Chefs, dans son *Apologétique*, d'une maniere à laquelle personne n'a osé répondre; non seulement pour ce qui le regardoit, mais encore par rapport aux autres Prisonniers, qui étoient accusés, à peu près, des mêmes choses. On écrivit aussi au Roi, pour le prier de n'ajouter foi, touchant le Gouvernement des Provinces, qu'à ce que les EE. GG. lui en disoient eux-mêmes. On peut voir, par toute l'Histoire précédente, toute fondée sur des Faits & des Actes Publics, ce qu'on doit croire de ce que l'on disoit contre Barneveld. Il faut présentement que nous parlions du Synode, qui se tenoit à Dordrecht, sur lequel seul *Brandt* a publié un Volume, qui est le troisième de son Histoire Ecclesiastique. Nous ne rapporterons que les faits principaux, sans entrer dans le détail qu'il en donne. Ceux qui en auront besoin pourront recourir à l'Auteur, qui les satisfera amplement.

Avant (1) que le tems du Synode fût venu, des Commissaires, nommez par les Etats Généraux, rendirent compte le 13. d'Octobre, des frais qu'il faudroit faire pour cette Assemblée. Ils comptoient qu'il y auroit, de la part des Provinces, seize Commissaires Politiques, vingt-six Ministres, & cinq

Professeurs. Mais il vint plus de Ministres. On 1618. „compta qu'il en coûteroit aux Etats Généraux, la somme de quatre cens mille Francs, soit pour les dépenses de ceux du Pais, qui y assisteroient, soit pour défrayer les Etrangers. Mais les frais furent deux ou trois fois plus grands, qu'on n'avoit cru. Les Etats de Hollande donnerent le 29. du même Mois, un Acte de Consentement, pour le Synode convoqué par les Etats Généraux, & demanderent que leurs six Députez eussent trois voix, ou au moins deux. Mais comme chacune des autres Provinces n'en avoit qu'une, on refusa la demande de celle de Hollande. On proposa la question si les Députez Politiques auroient des suffrages seulement *délibératifs*, ou aussi *décisifs*, & l'affirmative l'emporta.

Le Synode avoit été fixé au 1. de Novembre, & les Théologiens y arriverent, environ ce tems-là. Le Roi Jaques d'Angleterre, qui étoit d'ailleurs ennemi des sentimens des Puritains (2) qui étoient les mêmes que ceux du Synode, mais gagné par Maurice, y envoya *George Carleton*, Evêque de Landaf, & quelques Théologiens avec lui; nullement au nom de l'Eglise Anglicane, qui n'eut aucune part dans cette affaire, mais en son propre nom. L'Ambassadeur *Dudley Carleton* les présenta aux Etats Généraux, à qui il fit un discours assez long; par lequel (3) il parut assez que le Roi envoyoit ces Théologiens, pour aider à condamner les Rémontrans, & non à mettre la paix entre eux. Pour l'Evêque, le discours qu'il fit lui-même aux Etats, fit voir encore plus clairement, qu'il ne venoit nullement pour examiner les sentimens des Rémontrans, mais pour les condamner. Outre l'Evêque il y avoit *Joseph Hall*, Doyen de Worcester, *Jean Davenant*, Professeur en Théologie, & Chef du College de la Reine à Cambridge; *Samuel Ward*, Archidiacre de Taunton, & Chef du College de Sidnei. Il y vint ensuite *Gautier Balcanquall*, que le Roi envoya au nom des Eglises d'Ecosse. Tous ces gens-là ne s'accorderent pas, en tout, de ce que décida le Synode, comme on le verra. Il y eut encore *Jean Hales*, que Carleton envoya pour lui rendre compte de ce qui se passeroit chaque jour à Dordrecht, & qui en revint fort éloigné des sentimens du Synode. Le 10. du Mois, *Jean Diodati* & *Théodore Tronchin*, Députez de la République, & de l'Eglise de Geneve, parurent à Dordrecht. Les autres Etrangers étoient aussi arrivez, de sorte que rien ne retardoit l'ouverture du Synode.

Le 13. de Novembre, les Commissaires des Etats Généraux, les Professeurs en Théologie, les Ministres, & les Anciens se rendirent au (4) *Doelle*. L'on envoya cependant querir les Théologiens Etrangers, pour les y conduire. Deux Députez des Etats les reçurent, dans la Sale d'en haut, où l'on avoit préparé des Chaises, pour y faire asséoir l'Assemblée. *Martin Gregoire* & *Hugues Muys van Holy* les reçurent, & les saluerent sur leur bonne arrivée. Voici l'ordre, dans lequel ils prirent place. Les Commissaires des EE. GG. s'assirent au haut de la Chambre, à la droite de la Cheminée, dans le même ordre, que dans la Sale des EE. GG. De l'autre côté, on plaça les Anglois. Dans la seconde place, qui demeura

C

vide,

(2) On peut voir là-dessus l'Histoire des V. Articles, par *Pierre Heylin*, Théologien Anglois.

(3) Voyez *Vytembogard* P. IV. p. 1073.

(4) Ce mot signifie un lieu d'exercice, où les Bourgeois alloient s'exercer autrefois à tirer de l'Arc. Ces lieux ont été depuis changez en Auberges. Comme il y a de grandes Chambres propres à recevoir de grandes Compagnies, on choisit ce lieu à Dordrecht, pour y tenir le Synode.

1618. vuide, devoient s'asseoir les Députez des Eglises de France. Mais le Roi ne leur permit pas d'y aller, & s'il y en avoit eu, il entendoit qu'ils eussent la premiere place. On fit asseoir les Théologiens du Palatinat, dans la troisième place; ceux de Hesse, dans la quatrième; les Suisses, dans la cinquième; les Genevois, dans la sixième; ceux de Breme, dans la septième; ceux d'Emde, dans la huitième. Ceux de la Comté de Nassau, & de Vetteravie, n'étoient pas encore venus. On n'invita pas les Théologiens de la Principauté d'Anhalt, parce que l'ancienneté de la Confession de ce Pais-là, étant pour la Prédestination Conditionnelle; on ne favoit pas si les Théologiens n'étoient point de ce sentiment. *Christophe Pelargus* & *Jean Bergius* avoient été nommez, pour y venir, de la part de l'Electorat de Brandebourg. Mais les Lutheriens, avertis de ce qui se passoit en Hollande, s'en plainquirent, & ces Députez furent contremandez.

De l'autre côté de la Sale, après les Commissaires des Etats, se mirent les Professeurs en Théologie des Provinces, & ensuite les Ministres & les Anciens, selon l'ordre des Provinces. Pour les Wallons, dont les Eglises sont répandues en diverses d'entre elles, ils eurent la dernière place.

On a nommé ci-devant les Théologiens Anglois, & les Genevois. Ceux du Palatinat furent *Abraham Scultet*, *Paul Toffanus* & *Henri Alting*; ceux de Hesse *George Cruciger*, *Paul Stein*, *Daniel Angelocrator*, & *Rodolphe Goclenius*, Professeur en Philosophie; ceux de Suisse, *Jean Jacob Greiting*, *Marc Rutimeyer*, *Sebastien Beck*, *Wolfgang Mayer*, *Jean Conrad Coch*; ceux de Breme, *Matthias Martinius*, *Henri Iselbourg*, & *Louis Crocius*; ceux d'Emden, *Daniel Bernard Eilsheim*, *Rits Luc Grimerheim*; ceux de Vetteravie, qui furent depuis placez, entre ceux de Suisse & de Geneve, *Jean Henri Alstedius*, & *Jean Bysterfeldt*. Les Professeurs furent *Jean Polyander*, *François Gomarus*, *Antoine Thysius*, & *Antoine Valéus*, Professeurs en Théologie à Leide, à Groningue, à Harderwyk, & à Middelbourg, & *Sibrand Lubberts* Professeur à Franeker, qui, étant venu un peu peu plus tard, prit sa place entre Polyander & Gomarus. Nous ne mettrons pas ici les noms des Ministres, que l'on trouvera dans les Actes du Synode, publiez par *Bogerman*, Président du Synode. La plupart n'étoient connus que dans le Pais, & des Etrangers même, qu'on a nommez, il y en eut peu, entre ceux qui ont publié des Ouvrages, qui furent estimez de leur tems, dont la réputation personnelle, non plus que celle de leurs Livres ait été à l'épreuve d'un Siecle. Il y a long-tems, qu'on ne les lit pas même, dans le Pais, où ils ont autrefois brillé; pendant que toute l'Europe lit les Oeuvres de *Grotius*, & de quelque peu d'autres, qui n'eurent pas le bonheur de plaire en ce tems-là, mais à qui la Postérité plus impartiale a rendu justice.

Il y eut, comme on l'a déjà dit, un plus grand nombre de Députez des Eglises du Pais, qu'on n'avoit cru d'abord, puis qu'outre les Professeurs, il y eut trente-six Ministres, & l'Ancien de la Province d'Utrecht, qui étoit dans les sentimens des Rémontrans.

L'Assemblée étant placée, *Baltasar Lydius*, Ministre à Dort, fit l'ouverture du Synode, par une priere Latine; car il avoit été résolu que tout se feroit, en cette langue, à cause des Etrangers. On la peut voir, comme tous les Discours, qui se firent dans le Synode, dans le Recueil des Actes, que l'on a citez. Ensuite *Martin Gregoire*, premier

1618. Conseiller du Duché de Gueldre, & Député de la Province, fit un petit discours, pour remercier les Députez, leur dire le sujet, pour lequel le Synode étoit assemblé, & leur souhaiter le secours du S. Esprit, „ afin que mis à part tous les pré-„ jugez, que l'on apporte quelquefois dans les As-„ semblées, tout ce que l'on proposeroit, que l'on „ jugeroit, & que l'on décideroit, se fit avec mo-„ dération, avec sobriété, & dans la crainte de „ Dieu, & répondit à l'esperance de leurs HH. „ PP., & aux souhaits de tous les gens de bien. Le mal étoit que presque tous les Théologiens étoient venus, non dans le dessein de rien examiner, mais de condamner les Rémontrans; & qu'en effet il ne leur étoit pas permis de faire autrement, sans s'exposer à être diffamez, & à perdre leurs places, comme le firent ceux qui demeurèrent attachés aux sentimens des Rémontrans.

Après cela, on lut les Lettres Patentes des Etats Généraux, par lesquelles ils établissoient les Commissaires Politiques, pour présider, en leur nom, à ce Synode. (1) On assure que plusieurs d'entre eux, n'entendoient pas assez de Latin, non seulement pour s'exprimer, en quelque maniere, mais pas même pour comprendre ce qui s'y disoit. Quoi qu'il en soit, ils favoient bien le sentiment, qu'ils devoient suivre. On leur donna, pour Secrétaire, *Daniel Heinsius*, qui étoit un très-favant homme, dans les Langues Greque & Latine, dans lesquelles il faisoit de très-beaux vers; mais qui ne favoit ce que c'est que Théologie; comme il l'a fait assez voir, dans ses remarques sur le Nouveau Testament, quand il s'est hasardé à en parler.

C'est à quoi se passa la première Session. Dans la II. qui se tint le 14. de Novembre, avant Midi, on lut les Lettres de Créance, comme *Bogerman* les nomme, des Ministres députez de la part des Provinces. On élut pour Président du Synode le même *Bogerman*, & pour Assesseurs *Jaques Roland* & *Herman Faulkel*, le premier Ministre à Amsterdam, & l'autre à Middelbourg. On choisit aussi pour Secrétaires, *Sebastien Damman* Ministre à Zutphen, & *Festus Hommius* Ministre à Leide; dont on a parlé plus d'une fois, dans cette Histoire.

Dans la III. qui se tint l'Après-midi, on lut les Lettres des Députez Etrangers. Ceux de Geneve, donnerent de plus au Synode, une Lettre de la Compagnie des Ministres, qui contient une invective assez violente, contre les Rémontrans; qui y sont accusez de renouveler les Héresies des Pelagiens, & des Ariens; & dont il ne paroît pas néanmoins qu'ils eussent lu les écrits. Dans les autres Tribunaux, il n'est pas permis aux Juges de se déclarer contre ceux, qui doivent être jugez, avant que de les avoir ouïs dans leurs défenses, & une semblable chose suffit pour les faire recuser; mais comme tout le Synode s'étoit déclaré contre les Rémontrans, on remercia ceux de Geneve de leur Zèle.

Il n'y eut aucune difficulté, sur les Lettres de créance des Théologiens des Provinces, que sur celles de ceux d'Overysse, & celles des Rémontrans de la Province d'Utrecht. (2) Les premiers avoient ordre de juger, non seulement selon la Parole de Dieu, mais aussi selon l'Analogie de la Foi, contenue dans la Confession, & dans le Catechisme des Eglises. Comme il auroit pu sembler qu'on égaloit, dans ces Lettres, ces Formulaires à l'Ecriture Sainte; les Députez d'Overysse dirent que leurs Confrères n'avoient pas voulu les éga-
mais

(1) Voyez *Brandt*.

(2) Voyez les Actes du Synode sur la 3. Session.

1618. mais seulement marquer qu'ils tenoient les Formulaires, pour Orthodoxes & conformes à la Parole de Dieu, & pour des Formulaires de consentement, dans la Doctrine Orthodoxe; qu'au reste on devoit juger de ce consentement, si l'on venoit à le contester, par ces mêmes Formulaires. Il semble qu'ils auroient parlé plus exactement; s'ils avoient dit, qu'on les devoit comparer avec l'Ecriture, pour voir s'ils lui étoient conformes; sur tout puisque les Rémontrants accusoient leurs Adversaires, d'entendre l'Ecriture par les Formulaires, & non les Formulaires par l'Ecriture. Quoi qu'il en soit, le Synode, assuré de leur bonne intention, se contenta de cette déclaration. On trouva à redire, dans les Lettres des Rémontrants d'Utrecht I. qu'on ne donnât aux Députez, pouvoir de juger d'autre chose, que des cinq Articles: II. qu'on leur ordonnât, si l'on parloit d'autre chose, de ne s'en mêler point, avant que de l'avoir communiquée à ceux, qui les avoient députés: III. qu'on ne leur donnât que le pouvoir, de délibérer, de défendre le sentiment des Rémontrants, & d'accommoder, & non de décider. Ces gens-là demanderent qu'on leur donnât ces remarques par écrit, pour en délibérer, & pour rendre réponse le lendemain, comme ils le firent.

Cependant les Rémontrants (1) voyant que l'on alloit faire l'ouverture du Synode, s'assemblerent à Leide le 11. du Mois, deux jours avant cette ouverture, & quoi qu'ils ne pussent guères s'attendre à une bonne issue du Synode, ils résolurent d'y envoyer pour défendre leur cause. Ils choisirent *Jean Arnold Corvin*, Ministre à Leide; *Philippe Pynacker*, qui l'étoit à Alomar; & *Assuerus Matthis*, qui l'étoit à Campen; pour se rendre de leur part à Dordrecht, avec *Episcopus*, qui devoit y avoir séance, avec les autres Professeurs; comme la Lettre, que les EE. GG. lui avoient adressée, le portoit. Ces Députez eurent ordre de demander, au nom de tous les Rémontrants, qu'il leur fût permis de s'y rendre, en un nombre raisonnable, en toute sûreté, & avec un sauf-conduit; pour comparoître dans le Synode National, afin d'y défendre leur cause.

Ils arriverent à Dordrecht le 16. de Novembre, & dès qu'ils y furent, *Episcopus* fut dire aux Commissaires des EE. GG. qu'il étoit venu, pour prendre sa place dans le Synode, comme leurs Hautes Puissances le lui avoient ordonné. Il leur dit, en même tems, la raison, qui amenoit avec lui, les trois Ministres Rémontrants, qu'on a nommez. Les Commissaires les firent venir devant eux, & leur dirent que le Synode avoit résolu de citer, devant lui, quelques-uns des Rémontrants, que l'on avoit nommez; & que les Lettres de citation, faites au nom des Commissaires, & du Synode, étoient toutes prêtes. Ils nommerent même quelques-uns de ceux, qui étoient citez.

Là-dessus, ils prièrent instamment que l'on changeât cette résolution; parce que, comme ils le disoient, il étoit injuste de citer des gens, qui étoient prêts à comparoître volontairement, & sur tout *Episcopus*, qui étoit venu, sur la Lettre des EE. GG. qui l'avoient appelé, pour y venir prendre place, entre les autres Professeurs. Il leur sembloit que si le Synode ne leur accordoit cela, il se rendroit suspect à tous les gens de bien. Les Commissaires leur ayant répondu, qu'ils demandoient en vain ce changement, & que le Synode ne le feroit pas, les Rémontrants repliquerent, que

1618. si le Synode ne vouloit ouïr les Rémontrants, que comme citez, qu'on les citât tous, & non quelque peu d'entre eux, que l'on nommoit par leurs noms; & qu'après cela, il leur fût permis de députer eux-mêmes, ceux qu'ils jugeroient les plus propres à défendre leur cause. Les Commissaires leur firent entendre qu'ils n'obtiendroient rien de tout cela, & leur conseillèrent de présenter leurs prétentions aux Députez des EE. GG. en corps. Les Rémontrants le firent, dès le lendemain, & mirent à la fin de leur Requête qu'ils souhaitoient, qu'on donnât à tous les Rémontrants, sans exception, un passeport, pour venir sûrement au Synode, & pour s'en retourner de même. Les Commissaires délibérerent là-dessus, & répondirent qu'ils ne changeroient point la résolution prise, qu'ils ne permettroient point non plus que les Rémontrants formassent un Corps, ou qu'ils envoyassent des Députez, qui parussent au nom de tous; parce que les EE. GG. ne reconnoissoient aucun Corps des Eglises des Pais-Bas, que celui qui étoit assemblé à Dordrecht. Ils ajoutèrent à cela, qu'ils ne permettroient pas qu'*Uytembogard*, & *Grevinkhovius*, qui avoient été déposés, par le Synode de Delft, comparussent à Dordrecht. Du reste ils promirent un sauf-conduit aux citez, & qu'il ne leur seroit rien fait, pour ce qu'ils pourroient dire ou faire, pour leur défense, en matieres Ecclesiastiques; qu'on ne les pourroit rechercher, que pour des crimes commis, en matieres civiles. Les Rémontrants crurent qu'il valloit mieux qu'ils y parussent, comme citez; que de n'y paroître point du tout, & promirent de se rendre au terme marqué par la citation; quoi que, dans le fonds, le Synode fût proprement leur Partie, & ne pût selon la Justice, les citer devant lui. Pour les Etats, comme ils avoient droit de juger, ils pouvoient citer également les deux Partis. Pour revenir au Synode, la IV. Session se tint le 15. de Novembre, avant Midi. Les Députez Rémontrants d'Utrecht dirent qu'on leur avoit donné pouvoir de traiter, non seulement des V. Articles, mais aussi des autres choses, qui concerneroient la doctrine, ou l'ordre Ecclesiastique; & celui de décider, qui étoit compris sous le terme de juger.

Pour commencer à faire quelque chose, on lut l'ordre que les EE. GG. avoient ordonné que l'on tint dans le Synode, dès le 11. de Novembre de l'année precedente. On le peut voir dans les Actes du Synode. Comme il étoit dit, dans (2) ce Règlement, que l'on traiteroit d'abord, dans le Synode, des V. Articles; pour le faire dans l'ordre, les Commissaires des EE. GG. furent d'avis qu'on citât au Synode ceux d'entre les Rémontrants, qui étoient les plus exercez dans ces matieres; pour leur ordonner de comparoître devant le Synode, en quinze jours après la reception des Lettres de citation.

Il fut résolu de citer de la Province de Gueldre, & du territoire de Grave, *Henri Leon*, Ministre de Bommel; *Bernard Pezechius* Ministre d'Echtel, *Henri Hollingerus*, Ministre de Grave; de la Hollande Meridionale, *Simon Episcopus*, *Jean Arnold Corvin*, *Bernard Dwinglo*, *Edouard Poppius*, & *Theophile Ryckwart*; de la Northollande *Philippe Pynacker*, & *Dominique Sapma*; de l'Overyssel, *Thomas Goswyn*, & *Assuerus Matthis*; & enfin *Charles de Nielles*, Ministre de l'Eglise Wallonne d'Utrecht.

La Session V. fut tenuë le 16. de Novembre; on lut & l'on approuva les Lettres de citation, tant de la part du Synode, que de celle des Commissaires

(1) *Limborch* Vje d'*Episcopus* p. 135;

Tom. II,

(2) Art. IX.

1618. res Politiques. Il y est dit que ceux, que l'on a nommez, y étoient appellez & citez, afin qu'ils y proposassent librement les Articles, dont il s'agissoit, qu'ils les explicassent & les défendissent, autant qu'ils pourroient & qu'ils jugeroient nécessaire; & qu'ils fournissent au Synode, par écrit, toutes les remarques, s'ils en avoient, qu'ils avoient faites sur la doctrine contenue dans la Confession de Foi, & dans le Catechisme de ces Eglises, avec les raisons de ces remarques; afin que le Synode, après avoir tout oui & examiné, pût juger, avec plus de maturité, de chacune, dans la crainte du Seigneur. C'est ce qu'il y avoit dans la Lettre de citation du Synode. Il y avoit aussi la même chose, en un peu moins de paroles, dans les Lettres des Commissaires. Mais il y avoit de plus que ceux, qui n'auroient pas obéi à cette Citation, dans la quinzaine, après l'avoir reçue, seroient censés coupables de désertion, & de contumace, & qu'ils s'oteroient à eux-mêmes l'occasion de disputer à l'avenir, de révoquer en doute, ou de rendre douteux, en parlant à d'autres, rien qui pût blesser ou scandaliser l'Eglise; de mouvoir aucunes Controverses, ou d'attaquer, par caprice, quoi que ce fût, qui fût fondé sur la Sainte Parole de Dieu, après qu'on en auroit légitimement décidé. Ces dernières paroles n'étoient pas trop bien tournées, mais on voit assez qu'ils vouloient dire, qu'il ne seroit pas permis aux Rémonstrans citez, de disputer deormais contre la doctrine reçue, s'ils ne comparoissent pas.

Les Rémonstrans, qui étoient venus à Dordrecht, étoient déjà entrez dans le bateau, pour s'en retourner chez eux, le 18. de Novembre, lors qu'ils reçurent ces Lettres, & l'on en envoya de semblables à ceux, qui étoient absens. Ils s'assemblerent tous à Rotterdam, vers le commencement de Decembre, & y résolurent de présenter à la première occasion, au Synode les conditions d'un Synode légitime, qu'ils avoient déjà présentées aux Etats de Hollande, (1) comme on l'a dit ci-dessus, & de prier le Synode d'observer ces conditions, pour travailler utilement à l'examen des matieres, dont il s'agissoit. Il y a bien de l'apparence que les Rémonstrans en usèrent ainsi, plutôt pour mettre leurs Adversaires dans le tort, que dans l'esperance d'obtenir ce qu'ils demandoient. On mit aussi sur le papier l'état de la question, sur chaque proposition contestée.

Cependant le Synode ordonna que les Députez, qui seroient chargez de quelques Articles, qui ne regardoient ni la doctrine, ni l'ordre commun du Gouvernement Ecclesiastique, les remissent au Président, pour y mettre ordre, en attendant que les Rémonstrans revinssent. On ordonna aussi que l'on feroit, de tems en tems, quelques discours Latins dans l'Assemblée, & les Théologiens Etrangers furent priez de se charger de ces exercices. On écrivit aussi en Frise, pour que les Etats envoyassent au Synode Sibrand Lubberts, qui n'y étoit pas encore venu, & dont l'humeur chagrine étoit fort propre à soutenir l'Orthodoxie, de la maniere, dont il l'entendoit. Il vint le 23. de Novembre.

Dans la Session VI. du 19. de Novembre, on parla de faire une nouvelle Version de la Bible en Flamand, & de la maniere dont il faudroit s'y prendre. On pria les Etrangers, d'en dire leur sentiment. Ils se rapportèrent aux Théologiens des Provinces, par rapport à la nécessité de faire une nouvelle Version Flamande. Les Anglois communiquèrent dans la Session VII. du 20. de Novembre, la maniere dont on s'étoit pris, pour

1618. faire la nouvelle Version Angloise, par l'ordre du Roi. Les Théologiens des Provinces dirent aussi leurs sentimens là-dessus. On traita encore de la même chose, dans la Session VIII., & dans les suivantes, jusqu'à la XIII., dans laquelle on nomma les Théologiens, qui seroient chargez de ce travail. On l'a exécuté, comme l'on fait, avec assez de soin; mais il semble, que parmi les Interpretes, & les Reviseurs, qui furent nommez dans la Session XIII., on ne voit le nom de personne, qui se soit rendu célèbre, par sa connoissance de la Critique Sacrée; comme il y en a eu depuis, dans ces Provinces, & tel qu'étoit Jean Drusius. Néanmoins elle ne laisse pas d'être estimée.

Dans la XIV. Session, & dans la suivante, & de plus dans la XVII. il fut traité de la maniere de catechizer la Jeunesse, & les Théologiens donnerent leurs sentimens là-dessus, qu'on pourra voir, dans les Actes. Il auroit été à souhaiter qu'on eût pu faire un Nouveau Catechisme, qui fût propre à instruire, avec netteté, la Jeunesse des points essentiels de la Théologie, & de la Morale Chrétienne; mais l'esprit de dispute occupa dès lors si fort les Esprits, que très-peu de gens se trouverent en état de faire, comme il faudroit, un Ouvrage de cette sorte, & que ceux, qui l'auroient pu faire, n'osèrent pas l'entreprendre, de peur de s'attirer des affaires. On y enseigne communément plutôt les sentimens du Parti, que la doctrine de l'Ecriture Sainte. Il seroit mieux qu'il y eût des Catechismes, où il ne fut parlé que des Dogmes Positifs, & d'autres, où l'on traitât la Controverse, & cela sans aigreur; & qu'on ne mît ces derniers qu'entre les mains de ceux, qui sont capables de les entendre, & hors d'état d'en abuser. Personne ne fera sauvé, pour entendre bien les disputes, mais pour croire les dogmes capitaux, & pour obéir fidelement aux commandemens de l'Evangile. Dans la XVI. Joseph Hall, Théologien Anglois, fit un Sermon en Latin, sur ces mots de l'Ecclesiaste Ch. VII. 16. : *ne soyez ni trop juste, ni trop sage.* On peut lire cette piece, dans les Actes du Synode. (2) Nous avons encore une Lettre d'un Théologien de la même nation, qui loué ce Discours, & avec raison; excepté un endroit, où Hall exhorte le Synode à suivre les sentimens communément reçus parmi les Réformez, & dit que le Roi de la Grande Bretagne avoit particulièrement chargé ses Théologiens d'exhorter l'Assemblée à retenir les anciennes Confessions, sans changement. Hales juge qu'il ne devoit pas découvrir une partie si considerable des ordres du Roi, & se déclarer ennemi des Rémonstrans. Hall ne laissa pas de blâmer ceux, qui vouloient pénétrer les secrets de Dieu, sur tout par rapport à la Prédestination.

La Session XVIII. du 1. de Decembre fut employée à traiter des enfans des Infideles, qui étoient esclaves chez les Chrétiens, & du Bapême qu'on leur administroit; dont il fut aussi parlé, dans la XIX. & dans la XX. On s'y entretint encore de la maniere, dont on s'instruit pour le S. Ministère, & dont on se dispose à s'aquitter d'un Emploi de cette importance. Matieres où il est infiniment plus aisé de se plaindre des desordres, que l'on voit en ceux qui se destinent à l'Etude de la Théologie, & à la Prédication, que d'y remédier.

Dans

(1) Voyez pag. 9. Col. 2.

(2) Voyez en la version Latine dans les *Epistola Praestantium Virorum* Ep. CCCXII.

1618.

Dans la Session XXI. qui se tint le 5. de Décembre, le jour auquel les Rémontrants devoient comparoître, le Président les cita dans le Synode, nom pour nom, & déclara que si quelcun d'eux étoit présent, il devoit se présenter au Synode. Les Députez Rémontrants d'Utrecht, répondirent qu'ils ne doutoient point, qu'ils ne se rendissent ce jour-là à Dordrecht; & on leur dit que d'abord qu'ils seroient venus, ils devoient le faire favoir; afin qu'on leur marquât l'heure, à laquelle on souhaiteroit qu'ils comparussent, devant tout le Synode.

On se plaignit beaucoup dans cette Séance de l'abus, qui se faisoit de l'Imprimerie, & l'on en parla encore dans la Session suivante, dans laquelle les Théologiens Etrangers en dirent leur sentiment. On abusé en effet de l'Imprimerie, en imprimant une infinité de mauvais livres; mais parce que tout le monde ne convient pas de la qualité des livres, il vaut mieux qu'on puisse abuser de la liberté, que s'il n'y en avoit point, & qu'on défendit tous les livres, qui ne seroient pas au goût du Parti dominant. Comme ce Parti même ne voudroit pas qu'on supprimât, ou qu'on empêchât de débiter les livres, qui le favorisent, dans un autre pais, il ne doit pas refuser la permission aux autres, qu'il demande pour lui. Il n'y a que les livres, contre l'Etat & la Religion en général, & contre les bonnes mœurs, qui puissent être supprimés, avec l'applaudissement de tout le monde. A cela près, il faut laisser à l'Inquisition les Index Expurgatoires, & la défense des livres qui ne contiennent d'autre mal, que des sentimens éloignez de ceux de la multitude,

Les Rémontrants arriverent à Dordrecht le 5. de Decembre au soir, & le lendemain ils envoyèrent quatre d'entre eux au Président des Commissaires Politiques, & ensuite à Bogerman; pour leur dire qu'ils étoient arrivés, dès le soir précédent, mais que quelques-uns d'entre eux, n'avoient pas encore trouvé de logis, & que les autres attendoient leurs coffres, & leurs papiers; de sorte qu'il étoit juste qu'on leur accordât un ou deux jours, pour mettre en ordre ce dont ils avoient besoin. Bogerman les renvoya au Synode, auquel il proposa la chose, & où ils comparurent aussi, pour dire, qu'il étoit juste qu'on leur accordât ce petit délai; mais que néanmoins, si le Synode vouloit entrer sans délai en conférence avec eux, ils étoient prêts à le faire.

On leur accorda un jour de délai, & comme ils avoient parlé de *Conférence*, le Président Ecclesiastique leur dit, que ce n'étoit pas l'intention des Commissaires Politiques, ni du Synode, de leur accorder une Conférence, ou une dispute, comme entre des Partis opposés, ou comme on fait (1) parmi de jeunes gens, dans les Ecoles; puis qu'ils avoient été citez (comme les Lettres, qu'on leur avoit envoyées le marquoient) pour dire avec clarté leurs sentimens des V. Articles, & les défendre autant qu'ils pourroient; après quoi, ils devoient attendre le Jugement du Synode.

Episcopus répondit là-dessus, qu'il ne croyoit pas, qu'on dût contester sur le mot de *Conférence*, & qu'ils n'étoient venus, à autre dessein, qu'afin de traiter de la doctrine, pour laquelle ils avoient été appellez; & qu'à l'égard de la manière de traiter, on en parleroit, quand on en seroit venu là. Il demanda ensuite, qu'il fût permis à Grevinkhovius, & à Goulart de venir dé-

fendre leurs sentimens communs; & comme on pouvoit craindre qu'ils ne voulussent gagner du tems, en les attendant; Episcopus ajouta que les Rémontrants, qui se trouvoient là, étoient prêts à commencer de traiter de la doctrine. Il y eut encore quelques discours là-dessus, auxquels je ne m'arrêterai pas.

Dans la XXIII. Session tenue le 7. de Decembre, on lut une Déclaration des Commissaires Politiques; par laquelle ils accordoient aux Rémontrants, de faire venir Grevinkhovius & Goulart; pour se servir de leur Conseil, & de leur secours, en particulier, pourvu que cela ne retardât point le Synode; & outre cela d'expliquer & de défendre par écrit leurs sentimens, comme ils l'entendroient, & d'ajouter à ce qu'ils auroient dit, ce qu'ils voudroient, avant que le Synode eût prononcé. On ajoutoit qu'ils devoient demander; pour cela, la permission du Synode, & se soumettre à son Jugement.

Cependant les Rémontrants avoient visité l'après-dinée du jour précédent, les Théologiens Etrangers, qu'ils avoient trouvez chez eux; pour leur recommander leur cause, les prier de les écouter sans préjugés, & de porter les choses à la modération. Ils les trouverent généralement très-peu informez de ces Controverses, & ils leur donnerent quelques (2) Ecrits, pour les en instruire.

Episcopus & les autres ayant été introduits dans la Sale du Synode, il se leva, & fit une (3) Harangue de plus d'une heure, sans qu'on l'interrompît. Bogerman lui reprocha qu'il l'avoit récitée, sans permission. Il la demanda néanmoins, dès le commencement; mais il est vrai qu'il n'attendit pas qu'on la lui accordât, & qu'il continua dès qu'il l'eût commencée.

Après avoir fait des vœux en faveur du Synode, & lui avoir souhaité le secours du S. Esprit, afin que l'Assemblée pût être utile à l'Eglise, & à l'Etat, il montra l'importance & l'excellence de la Religion, qui distingue les hommes des Bêtes, bien plus que la Raison, dont elles semblent avoir quelque ombre; il dit que la Religion consistoit dans une droite connoissance de Dieu, & de Jesus-Christ, qui est le Médiateur entre Dieu & les Hommes, pour rendre à l'un & à l'autre le culte & l'obéissance, que nous leur devons: Que la connoissance salutaire de Dieu, & de Jesus-Christ n'est pas incompatible avec quelque sorte d'erreur & d'ignorance, auxquelles tous les hommes sont sujets, sur tout en des choses difficiles: Qu'au contraire les sentimens, sur lesquels le culte divin est fondé, ne souffrent pas que l'on s'y trompe: Que les Contre-Rémontrants avoient avancé des choses, qui n'étoient guère compatibles avec la Bonté, la Sagesse, & la Justice Divine; non plus qu'avec l'amour que Jesus-Christ a pour le genre humain, sa satisfaction & ses mérites; ni avec la nature de la Parole de Dieu, & celle du Sacré Ministère; ni avec l'usage des Sacramens; ni enfin avec le devoir d'un Homme Chrétien: Que de semblables sentimens choquoient les gens de bien, bleffoient la Verité, étoient une tache dans la Réformation, & donnoient lieu à ses ennemis de la censurer: Que ce n'étoit pas là le tout, mais que ses Adversaires, en attribuant ces dogmes à toutes les Eglises Réformées, avoient occasion par là de les déchirer: Que les Rémontrants, s'apercevant de ce-

C 3

,, la,

(1) *Pedagogica*, comme il y a dans les Actes. La chose est racontée en un peu plus de paroles, dans la Vie d'Episcopus; mais dans le fonds c'est la même chose.

(2) Voyez une Lettre inserée dans les *Acta Synodalia Remonstrantium* p. 22.

(3) Elle est dans les mêmes Actes, & dans la Vie Latine d'Episcopus p. 145.

1618. „la, avoient travaillé à faire voir que l'on ne devoit pas attribuer ces sentimens, à tout le corps des Réformez, & avoient tâché à remédier au mal qu'ils causoient.

On voit bien que les dogmes, dont il parloit, étoient les dogmes de la Prédestination absolue, de la Grace irrésistible, & de ce qui en dépend; avec toutes les conséquences, qu'on en tiroit, pour rendre la Réformation méprisable & odieuse. Episcopus se plaint ensuite amèrement des querelles, & de la haine, que les Rémontrans s'étoient attirées, en tâchant de remédier aux plaies, que l'on faisoit à la Réformation. Comme au lieu de leur savoir gré de cela, on s'étoit séparé d'eux, & l'on avoit commencé un Schisme scandaleux, malgré les Puissances Souveraines; sur cela Episcopus représenta que les Rémontrans avoient proposé de convoquer un Synode, à de certaines conditions, pour remédier à ce mal; ou, si les animositez, que les disputes avoient causées, ne le permettoient pas encore, d'établir, en attendant, une Tolerance mutuelle, entre les deux Partis; à condition que des deux côtez, on observeroit la modestie & la retenue nécessaires, en une semblable conjoncture; ou que, si la République ne pouvoit pas être en paix, sans mettre les Rémontrans hors des Eglises Publiques, ils les abandonneroient, pour ne pas nuire à l'Etat, en y demeurant.

Comme ils ne pouvoient pas quitter leurs Eglises; sans un Ordre du Souverain; & qu'il ne se pouvoit pas non plus tenir un Synode, parce que le Parti contraire ne consentoit pas à la révision de la Confession, & du Catechisme; il ne restoit autre chose que la Tolerance Mutuelle, qui pouvoit peu à peu adoucir les esprits. C'étoit ainsi que *Theodore de Beze* avoit offert de se réunir avec les Lutheriens, en se souffrant mutuellement; & que le Roi de la Grande Bretagne l'avoit conseillé aux Etats.

Cela n'avoit pas néanmoins pû réussir, comme Episcopus le remarquoit; il s'étoit fait alors une infinité de satires, & de livres très-violens contre les Rémontrans; les Ministres Contre-Rémontrans avoient, malgré les Etats de Hollande, commencé à s'assembler à part, & donné la naissance au Schisme, dans l'esperance qu'un Synode National approuveroit cette séparation. Depuis ce tems-là, on avoit semé par tout que les Rémontrans, outre les V. Articles, avoient des sentimens dangereux, sur d'autres Dogmes importans, & l'on avoit tordu toutes leurs expressions, pour y trouver de nouvelles erreurs. Episcopus cita là-dessus un Livre de *Festus Hommius*, intitulé *Echantillon des Controverses*, où il employoit cet artifice, comme Episcopus le disoit. Il renvoyoit les Théologiens aux Livres que les Rémontrans avoient publiez, par où ils pourroient s'assurer du contraire.

Il dit encore qu'à l'égard des Mysteres sublimes, & au dessus de la portée de l'Esprit Humain, les Rémontrans croyoient que le plus sûr étoit de se servir des termes de l'Ecriture Sainte, & de ne s'engager point dans des explications, & dans des disputes trop subtiles, sur ces sortes de choses. Il ne croyoit pas qu'on dût exiger un consentement parfait, sur les expressions, & les menues questions, que l'on faisoit là-dessus; puis qu'il y avoit par tout quelque variété de sentimens, sur ces questions, & que, selon *David Pareus*, Théologien d'Heidelberg qu'il cite, les anciennes Hérésies & les Controverses modernes, étoient venues de ce que les Docteurs avoient fait passer, pour des Articles de Foi, des Dogmes des Ecoles, & fait des

Schismes, & des Hérésies, avec trop de facilité, sur les diverses explications des passages obscurs de l'Ecriture. 1618.

Episcopus dit que les Rémontrans n'avoient cherché autre chose, qu'une Liberté, qui tint le milieu entre l'Esclavage, & la Licence, & que, selon le mot de *S. Augustin*, ils s'étoient mis peu en peine de satisfaire la Calomnie, pourvu qu'ils satisfissent leur Conscience.

Après avoir fait quelques complimens aux Théologiens Etrangers, il les prie, par tout ce qu'il y a de plus sacré au monde, de ne leur vouloir attribuer aucuns sentimens; que ceux, dont ils faisoient profession. Les sources des Disputes se pouvoient, selon lui, rapporter à trois Chefs principaux. Le premier étoit qu'ils s'étoient opposez ouvertement à ceux, qui soutenoient des sentimens outrez sur la Prédestination, & sur la Grace. Le second qu'ils avoient désapprouvé que l'on fit un Schisme, même avant qu'aucun Synode eût prononcé, sur ces matieres. Le troisième qu'ils avoient blâmé la rigueur de ceux qui, quoi que les Dogmes nécessaires au salut demeurassent, en leur entier, accusoient d'hérésie la moindre diversité de sentiment, sur des choses même de nulle importance.

Il s'étoit aussi élevé une nouvelle contestation; sur l'autorité du Magistrat Civil, auquel les Rémontrans attribuoient la suprême prérogative de juger des Controverses; au lieu que les autres prétendoient qu'il étoit obligé d'embrasser aveuglément ce que les Ecclesiastiques trouvoient bon.

On a expliqué (1) ailleurs ce que les Rémontrans enseignoient des Droits de la Puissance Civile, en matieres de Religion. Ils croyoient qu'il étoit sur tout de leur devoir, de s'opposer aux sentimens, qui peuvent blesser la piété, & la sainteté de la Religion; & aux séparations téméraires, qui se faisoient sur la moindre diversité d'opinions.

Episcopus parle à la fin du petit nombre de Rémontrans, qui paroissoient au Synode, & fait voir, comme on l'a dit ci-dessus, les moyens, que l'on avoit employez, pour les empêcher de pouvoir députer à cette Assemblée. Il prie les Théologiens Etrangers d'avoir égard non au nombre, mais à la solidité des raisons, tirées de l'Ecriture Sainte, & des lumieres naturelles.

Quand Episcopus eut achevé de parler, *Bogerman* le censura de ce qu'étant cité devant le Synode il avoit parlé, sans qu'on lui en eût donné la permission, & lui dit qu'il pouvoit reconnoître en cela la patience, & la civilité du Synode; après quoi il lui demanda copie du Discours, qu'il venoit de faire. Episcopus s'excusa sur ce qu'il n'en avoit point de copie écrite assez nettement. Le Secretaire des Commissaires Politiques lui dit par leur ordre, que, comme il y avoit, dans cette Harangue, des choses qui regardoient non seulement les Ecclesiastiques, mais encore ceux qui sont employez au Gouvernement de l'Etat; il falloit que les Citez la souscrivissent, & la remissent aux Commissaires. Ils demanderent du tems, pour la copier plus nettement, & pour la conferer avec l'Original, après quoi ils la souscriroient. On ne le leur voulut pas permettre, & ils furent obligez de souscrire une copie pleine de ratures, & qui n'avoit pas été conferée avec l'Original. On les obligea d'en remettre une autre, afin que l'on sût ce qu'ils avoient donné.

Cela étant fait, *Bogerman* lut à haute voix, le Formulaire du serment, que l'on exigeoit des Mem-

(1) Voyez T. I. Liv. VIII, p. 281.

1618. Membres du Synode, & qui étoit conçu en ces termes : *Je promets devant Dieu, que je crois & que je vénere, comme le très-présent scrutateur des cœurs, que dans toute cette Action Synodale, où l'on fera un examen, un jugement & une décision, tant des V. Articles, & des difficultez, qui en naissent, que de toutes autres choses, qui regardent la doctrine : je ne prendrai aucuns Ecrits humains, mais la seule Parole de Dieu, pour la regle assurée, & indubitable de la foi ; & que je ne me proposerai rien, dans toute cette affaire, que la gloire de Dieu, la tranquillité de l'Eglise, & sur tout la conservation de la pureté de la doctrine. Ainsi me soit en aide mon Sauveur Jesus-Christ, que je prie très-ardemment que, dans ce dessein, il m'assiste perpétuellement par la grace de son Esprit.* Voila un serment terrible, mais qui dans le fonds ne rendoit pas infaillibles ceux qui le faisoient. Il veut dire simplement que ceux qui le faisoient, suivroient de bonne foi le sentiment, où ils étoient, que leur opinion étoit conforme à l'Ecriture Sainte. Si l'on avoit eu la liberté de s'éloigner des sentimens reçus, en cas que l'on s'aperçût qu'ils ne s'y accordoient pas, ce serment auroit été plus de faison ; mais il ne s'agissoit que d'être déposé, si l'on témoignoit de s'éloigner des sentimens reçus, ce qui empêchoit qu'on ne pût suivre ses lumieres. Cependant tout le Synode, excepté les Rémontrans d'Utrecht, fit ce même serment après le Président, comme on le peut voir par les Actes.

Quand ce vint à eux, on ne les fit pas jurer, parce qu'ils n'avoient pas encore répondu à une proposition, qu'on leur avoit faite, & qui étoit qu'ayant reçu ordre, de ceux qui les avoient députez, de défendre les sentimens des Rémontrans, ils se devoient mettre au rang de ceux, qui avoient été citez pour la même chose ; qu'autrement s'ils vouloient être juges dans cette affaire, ils devoient faire changer leur instruction. Ils demanderent qu'on leur donnât ce qu'on exigeoit d'eux, par écrit, & du tems pour délibérer là-dessus jusqu'au lendemain.

Episcopus fut appelé l'après dinée, chez les Commissaires Politiques, où il se rendit. Ils lui demanderent s'il avoit fait sur le champ la Harangue, qu'il avoit prononcée avant midi ; parce qu'ils croyoient avoir oui dire à quelcun, dans le Synode, qu'il n'en avoit mis que l'Analyse sur le papier. Il répondit que non, qu'il l'avoit écrite toute entiere, & communiquée aux autres Rémontrans. On lui demanda encore si la Harangue, qu'il avoit prononcée, se rapportoit entierement à la copie, qu'il en avoit donnée. Il dit qu'elle y étoit conforme à moins qu'il n'y eût quelques mots de plus ou de moins, mais que toute la matiere y étoit. Ils convinrent avec lui qu'étant accoûtumé à parler en Latin, il se pouvoit bien faire qu'il y eût changé quelques mots en parlant, comme les Professeurs font dans leurs leçons ; mais ils lui demanderent de nouveau si toute la matiere y étoit. Il répondit qu'oui. Ils lui demanderent encore s'il en avoit quelque autre copie. *Oui, dit-il, j'en ai le premier brouillon, mais vous ne pourriez pas le lire.* Il sembloit qu'ils étoient satisfaits, mais quand il fut de retour à son logis ; on lui envoya Heinsius, pour lui demander s'il pouvoit faire voir ce brouillon au Président des Commissaires Politiques. Il dit qu'oui, & le donna à condition qu'on le lui rendroit, comme on le fit, après le lui avoir fait demander plusieurs fois. Il ne favoit point la querelle, qu'on lui préparoit là-dessus.

Le lendemain, le 8. du Mois, dans la XXIV. Session, on revint à l'affaire des Députez Rémontrans d'Utrecht, & après plusieurs discours, on leur dit, qu'ils ne pouvoient demeurer parmi les

Juges qu'à ces conditions : 1. qu'ils déclarassent sincèrement qu'ils avoient le pouvoir, non seulement d'accorder les différens, mais encore de décider, en maniere qu'il fût en leur pouvoir de condamner les cinq Articles des Rémontrans, s'ils étoient convaincus, en leurs consciences, que ces Articles étoient faux : 2. qu'ils n'auroient aucun commerce avec les Citez, & qu'ils ne leur rapporteroient point ce qui se feroit dans le Synode, en leur absence : 3. qu'ils n'interromproient point le Synode, dans ses actions : 4. qu'ils demeureroient, après cela, toujours entre les Juges, & qu'ils ne se joindroient plus avec les Rémontrans, ni avec les défenseurs de leur cause : 5. qu'enfin ils feroient le même serment, que les autres avoient fait. Ils demanderent ces conditions par écrit, & du tems, pour y penser. On les leur donna, & on leur accorda du tems jusqu'au soir.

Dans la Session XXV. qui se tint le 10. du Mois, on parla de cette affaire, comme on le verra dans les Actes du Synode, & après bien des contestations Isaac Frideric & Samuel Neran se joignirent aux Citez. Episcopus fut censuré, par Bogerman, comme s'il avoit dit un mensonge, en niant d'avoir une autre copie de sa Harangue, que celle qu'il avoit remise au Synode, puis qu'il en avoit fait voir une autre aux Commissaires des Etats. Mais il dit qu'il avoit dit *qu'il n'en avoit point d'autre copie, qui fût écrite assez nettement ;* ce qu'il verifia par le témoignage de ceux qui étoient proches de lui ; quoi que Bogerman continuât à dire qu'il avoit raconté la chose comme elle s'étoit passée. C'étoit une chicanerie indigne de la gravité de l'Assemblée, & le Président des Commissaires dit, pour tirer Bogerman d'affaire, que l'on avoit assez parlé de cela.

Le Président Ecclesiastique voulut en venir au principal ; mais Episcopus demanda permission de lire un Ecrit, qui pourroit ouvrir le chemin à cela. On la lui refusa d'abord, mais enfin on la lui accorda. Cet écrit contenoit deux choses, dont la premiere étoit *que les Rémontrans ne pouvoient reconnoître le Synode ;* parce que la plus grande partie de ses Membres (ils en exceptoient les Etrangers) étoient leurs Adversaires ; ce qu'ils prouvoient, parce que les Théologiens des VII. Provinces s'étoient déjà séparés des Rémontrans, & avoient refusé d'avoir avec eux des Assemblées communes ; qu'ainsi ils ne pouvoient reconnoître, pour juges équitables de leur doctrine, des gens de qui ils avoient été condamnés, traitez comme des impies, & des athées, mis hors des Eglises, & déclarez gens, avec qui il n'étoit pas permis de se reconcilier ; de sorte que les Contre-Rémontrans ne les tenoient pas pour Membres des Eglises Réformées. Ils s'offroient de prouver cela, dans le Synode, de vive voix, ou par écrit.

La seconde chose, qui étoit dans leur Ecrit, consistoit en douze propositions, qu'on a rapportées ci-dessus, & dans lesquelles ils montroient quelles étoient les conditions requises dans un Synode légitime, & sans l'observation desquelles le Synode seroit inutile ; (1) ce qu'ils prouverent par des raisons, des autoritez, & des exemples, qu'ils y ajoûterent.

Cet Ecrit ayant été lû, on ordonna aux Rémontrans de le remettre au Synode, après l'avoir souscrit. Après cela Bogerman entreprit de montrer, par un long discours, que les Rémontrans devoient se soumettre au Synode, que leurs Adversaires n'avoient pas perdu le droit de les juger, parce qu'ils s'étoient séparés d'eux, & que ç'a-

voit

(1) Voyez-les dans les Actes Synodaux des deux Partis.

1618. voit été l'usage de l'ancienne Eglise, aussi bien que de celles des Provinces, qui avoient jugé de Colbart, d'Herbert & de Wiggers. De Nielles répondit, pour les Rémontrants, qu'il en étoit des Rémontrants, & des Contre-Rémontrants, de même que des Flacciens, & des autres qui n'étoient pas du sentiment de Flaccius, parmi les Luthériens, en Allemagne; qui bien loin de se soumettre au Synode des Flacciens, n'y avoient pas même voulu comparoître, parce qu'ils étoient leurs Adversaires. Bogerman répondit que ce n'étoit pas la même chose, parce que ces Luthériens divisés n'obéissent pas au même Souverain: comme faisoient les Rémontrants, & les Contre-Rémontrants. De Nielles replica que ces Allemands étoient tous sujets de l'Electeur de Saxe. Quoi qu'il en soit, il n'y a aucun usage, qui puisse autoriser les Ecclesiastiques à juger de ceux qui ne sont pas du même sentiment qu'eux, & à exiger qu'ils se soumettent aux sentimens de leurs ennemis déclarez. C'est une pratique condamnée, dans tous les Tribunaux Civils, où il ne s'agit que de choses, qui regardent cette Vie; & qui est encore plus insoutenable en matières de Religion, dont l'influence se fait souvent sentir dans toute l'éternité.

Episcopus demanda ensuite à Bogerman, si les Rémontrants étoient les Juges dans cette affaire, si lui, & les Contre-Rémontrants les voudroient bien reconnoître pour tels? Le Président répondit que si le hazard avoit voulu que cela fût, ils l'auroient souffert, & que le Magistrat en ayant autrement ordonné les Citez devoient le souffrir patiemment. Episcopus replica, qu'autre chose étoit reconnoître quelqu'un pour son Juge, & autre chose le souffrir avec patience; & que les Rémontrants souffriroient les Juges qu'ils avoient, mais qu'ils ne sauroient reconnoître pour Juges légitimes de leurs sentimens, les Membres du Synode; puis qu'ils étoient leur partie, & qu'ils avoient des Eglises distinctes & séparées des leurs; qu'au reste, les Rémontrants reconnoissoient volontiers l'autorité du Magistrat; mais qu'ils soutenoient qu'il étoit contre l'équité naturelle de leur donner leurs Adversaires, pour Juges.

On tint la XXVI. Session, ce jour-là même après midi, où on lut une résolution des Commissaires Politiques, qui sans entrer en discussion des conditions, que les Rémontrants avoient proposées, disoient que les EE. GG. y avoient assez pourvu, & que le Synode pourroit mettre ordre à ce qui pourroit arriver à l'avenir; quoi que ni les uns, ni les autres n'y eussent eu aucun égard, & n'eussent même aucune envie d'y faire attention: comme on pourra voir, en lisant ces Articles, & les comparant à ce qui arriva depuis. Les Commissaires ordonnoient encore aux Citez de venir, sans délai, à ce dont il s'agissoit, & d'obéir au Synode, dans tout ce qu'il ordonneroit par rapport à cela.

Le Synode consulté, sur les conditions demandées par les Rémontrants, pour rendre une Assemblée, comme celle-là, fructueuse, dit, (1) à ce que portent les Actes, qu'elles étoient insolentes, iniques, hors-de-propos, & contraires aux Lettres de convocation des Etats Généraux, & au règlement qu'ils avoient fait pour le Synode. On se plaignit qu'ils accusoient de Schisme les Etats Généraux, & le Prince d'Orange. Les Théologiens, qui s'intéressoient dans les procédures du Synode, sur tout ceux des Provinces, ne pouvoient guère

répondre autrement, quoi qu'on en pût dire; parce que supposé que les conditions proposées, par les Rémontrants, fussent raisonnables & justes, il s'ensuivoit de-là qu'il falloit faire réparation aux Citez, & recommencer à tenir un autre Synode, de la maniere, dont ils vouloient qu'on l'eût appelé. C'est ce qui arrive à ceux, qui après avoir fait tort à quelqu'un, s'en apperçoivent trop tard; & qui, par un faux honneur, continuent à le maltraiter, pour ne pas avouer leur faute. Il seroit bien mieux de ne pas s'engager dans une affaire, qui traîne de grandes suites après elle; que de la soutenir par des voies, qu'on ne peut pas excuser, devant des Juges impartiaux.

Mais les esprits étoient trop échauffés, pour faire ces réflexions, lors qu'il en étoit tems; & l'honneur de l'Assemblée étoit alors trop engagé, pour reculer. Il fut donc résolu, de faire venir les Citez, pour les censurer sans ménagement, & pour les avertir sérieusement qu'ils eussent à s'abstenir désormais de semblables discours; qu'ils parlassent, avec plus de respect, des actions du Souverain, qu'ils cessassent d'accuser le Synode, d'une maniere si atroce, & qu'ils se soumissent à son autorité, & à ses décisions. On les fit donc entrer, & le Président Ecclesiastique leur fit une censure, telle qu'on avoit dit qu'il la devoit faire, & leur reprocha, entre autres choses de faire les Etats Généraux, & le Prince d'Orange Schismatiques. Il les exhorta à se conduire désormais, avec plus de prudence, à parler plus modestement, & à ne plus faire paroître une hardiesse de jeunes gens, qui ne se possédoient point, & qui ne favoient pas retenir leur langue. Heinsius leur lut aussi la résolution des Commissaires des Etats Généraux, & on leur ordonna d'y obéir.

Episcopus lui répondit, qu'on leur faisoit un très-grand tort de les accuser, d'avoir dit que les Etats Généraux, & le Prince d'Orange étoient des Schismatiques, & soutint que cela n'avoit été dit, par les Rémontrants, que des Ecclesiastiques, qui en effet avoient commencé à faire des Assemblées à part, en quittant les Eglises Publiques; & que dans les Ecrits, présentés au Synode, ils n'avoient rien dit des Magistrats. Bogerman l'interrompit, & voulut prouver que les Rémontrants accusoient les Magistrats de Schisme, ce qui n'étoit pas véritable, & qu'ils n'avoient point dit. Ensuite, il revint à l'autorité du Synode, & demanda aux Rémontrants que, s'ils ne vouloient pas être jugés par ceux, qui le composoient, *quels Juges ils vouloient donc avoir? des Papistes, des Anabaptistes, des Neutralistes, des Cornbertistes, des Sectateurs de David George?* Les Citez repliquerent qu'ils n'avoient que faire de choisir un Juge, qu'il suffisoit qu'ils eussent montré que le Synode ne pouvoit pas l'être légitimement. Comme le Président Ecclesiastique leur avoit reproché (2) *une hardiesse de jeunes gens*, De Nielles dit qu'il s'ennuoyoit d'entendre faire de semblables reproches; que les Rémontrants n'étoient point venus là, de leur propre gré, mais qu'ils y avoient été citez; & qu'ils n'étoient pas si jeunes, qu'il n'y eût des gens, entre eux, qui avoient vint ans de Ministère, & d'autres qui en avoient plus, & qui étoient plus âgés que le Président lui-même. Il y a de l'apparence qu'il avoit fait principalement allusion à Episcopus, qui avoit le plus parlé, qui étoit né en MDLXXXIII., & qui avoit ainsi trente-cinq ans, en ce tems-là. Ceux qui ont lu les Ouvrages d'Episcopus, composés pendant qu'il fut Professeur à Leide, savent assez qu'ils étoient bien au-def-

(1) Pag. 83, de l'Ed. in folio.

(2) Proterviam juvenilem.

1618.

au dessus de la portée de bien des Vieillars De Nielles s'outint, au reste, que le Synode ne pouvoit pas juger de cette affaire, & que les Magistrats ne commandoient pas aux Consciences; & la dispute ayant duré quelque tems, & les Commissaires Politiques s'en étant mêlez, comme on le peut voir, dans les Actes, la séance finit.

La XXVII. Session se tint, le 11. Decembre, avant Midi. Bogerman ayant fait appeller les Rémonstrans dans le Synode, ils y comparurent, & il leur demanda s'ils étoient prêts à donner, par écrit, leurs sentimens sur les V. Articles, & leurs remarques sur la Confession de Foi, & sur le Catechisme. Episcopus demanda là-dessus permission de lire un court Ecrit, qui contenoit la réponse, à ce qu'on leur avoit proposé; sur quoi le Président lui demanda, si c'étoit une troisième Harangue. Il répondit ce qu'on vient de dire, & on lui permit de le lire. Il le lut, & l'on trouva qu'il s'y plaignoit de ce que le Président n'agissoit pas, de bonne foi, avec les Rémonstrans, puis qu'il avoit accusé injustement (1) Episcopus de mensonge, & les Rémonstrans d'avoir traité de Schismatiques, les Magistrats, & les Etats Généraux; au lieu qu'ils avoient seulement parlé des Ecclesiastiques. Ce n'étoit pas là, selon eux, agir charitablement, puisque le Président tâchoit, en toutes manieres, d'irriter contre eux les Etats & les Magistrats. Cet (2) Ecrit finissoit par une protestation, où les Rémonstrans disoient, *qu'ils protestoient tous devant le Synode, & devant tout le Monde Chrétien, que, pour les causes, qu'ils avoient dites, & qu'ils avoient données par écrit, & appuyées de plusieurs raisons; ils ne tenoient pas le Synode ou la plupart de ceux, qui le composoient; pour juges légitimes de leurs Controverses, & que leur jugement ne seroit d'aucun poids parmi eux, ni dans leurs Eglises; qu'après avoir fait cette protestation, ils se préparoient à venir à la chose même, pour laquelle ils avoient été citez; demandant que l'on inserât dans les Actes du Synode, l'Ecrit qu'ils livroient, & la Protestation qui y étoit jointe.*

On leur ordonna de signer cet Ecrit, ce qu'ils firent tous, & le remirent au Président; qui leur demanda ensuite, s'ils vouloient obéir à la résolution des Commissaires Politiques, qu'on leur avoit lue. Ils répondirent qu'on ne leur en avoit point donné de Copie, & on leur en apporta une, de la Chambre du Secrétaire Heinsius; après quoi on leur ordonna de revenir à quatre heures, après Midi.

Quand ils furent sortis, (3) le Président Ecclesiastique demanda au Synode deux choses; l'une, s'il n'avoit pas oui dire à Episcopus, qu'il n'avoit point d'autre copie de sa Harangue, outre celle qu'il avoit donnée, sans qu'il eût ajouté autre chose. Tous dirent qu'ils se souvenoient du sens des paroles d'Episcopus, & d'autres qu'ils avoient écrit ses propres paroles, qui étoient qu'il n'avoit point d'autre exemplaire de sa Harangue, & qu'il demandoit du tems, pour la copier; & que lors qu'on l'avoit pressé de donner l'exemplaire, qu'il en avoit, il avoit répliqué qu'il n'étoit pas copié assez au net, mais raturé; de plus que quand on l'avoit pressé de donner cet exemplaire, tel qu'il étoit, il avoit demandé qu'on lui rendit cet Original, ou au moins une copie authentique; puis qu'il étoit juste, que s'il n'avoit pas l'Original, il eût au

moins une Copie de sa Harangue. On peut facilement concevoir, que bien des gens, dans une si grande Assemblée, n'entendirent pas bien ses paroles, & que depuis ils ne voulurent pas donner le démenti au Président du Synode. D'ailleurs il est bien plus probable que les Citez, qui étoient plus près d'Episcopus, que les autres, ouïrent mieux ce qu'il avoit dit. Un mensonge, en cette occasion, ne lui seroit de rien; & s'il avoit servi de quelque chose, Episcopus auroit eu assez de discretion, pour continuer à dire qu'il n'en avoit point d'autre copie.

L'autre chose, que Bogerman demanda au Synode, fut s'il n'avoit pas compris, comme lui, qu'Episcopus avoit accusé les Magistrats de Schisme. Le Synode répondit qu'oui; mais il est certain qu'ils ne font nommez nulle part, dans ces Ecrits, *Schismatiques*.

La Séance XXVIII. se tint l'Après-dinée, & ne fut que pour confirmer ce que le Président avoit dit, de la maniere dont il soutenoit que les Citez avoient accusé les Magistrats de Schisme. Il auroit mieux fait de laisser tomber cela, puis qu'il n'étoit pas séant au Synode, de chercher à rendre odieux les Rémonstrans, pour une chose qu'ils n'avoient pas dite; mais qui n'étoit que trop vraie; à l'égard de l'Eglise du Cloître de la Haie, comme on l'a vû par cette Histoire.

Cependant dans la Session XXIX. du 12. de Decembre, dès que l'Assemblée fut formée, & que les Rémonstrans furent assis à leur table; on lut les sentimens des Théologiens Etrangers, sur la Protestation, que les Rémonstrans avoient faite contre le Synode. Ils trouverent tous bon, selon le Droit Ecclesiastique, que les adversaires des Rémonstrans fussent leurs Juges, & leurs Parties. Autrement, il auroit fallu qu'ils s'en retournassent chez eux, sans avoir rien fait, & qu'ils offensassent ceux qui les avoient appellez. Pour les Théologiens des Provinces, qui s'étoient encore plus déclarés contre les Rémonstrans, & qui étoient en beaucoup plus grand nombre; il n'y avoit aucune apparence, qu'ils renoncassent au Droit de juger qu'ils s'étoient attribué, & qu'ils condamnaissent, en même tems, la conduite de ceux, qui les avoient convoquez. Une action aussi équitable, & aussi humble que celle-là, est inconnue à toute l'Histoire Ecclesiastique.

Les Commissaires Politiques firent aussi lire une résolution; qu'ils avoient faite, pour condamner les Rémonstrans de mauvaise foi, en ce qu'ils avoient dit, de la copie de la Harangue d'Episcopus, & d'arrogance en ce qu'ils avoient reproché, comme ils disoient, aux Magistrats d'être Schismatiques. Au reste, ils leur ordonnoient de se tenir prêts à entrer en matière, sans parler d'avantage de leur protestation.

Episcopus demanda qu'il lui fût permis de dire quelque chose à l'Assemblée, mais on lui dit, que le tems de la séance étoit passé, & on le renvoya à celle de l'Après-dinée. Il s'y rendit, & il obtint, avec peine, dans cette Session, qui étoit la XXX. qu'il lui fût permis de lire un Ecrit, pour sa défense, touchant la Copie de sa Harangue. Enfin il fut lû, avec les dépositions de ceux qui étoient auprès de lui, semblables aux précédentes. On n'y eut aucun égard, & l'on étoit en effet allé trop loin, pour en revenir. Cependant Jean Hales, Chapelain de Carleton, qui avoit le jour même; que l'affaire se passa, écrit à l'Ambassadeur, la raconte (4) de même, que les Rémonstrans.

Lé

(1) Voyez-le dans les Actes du Synode, p. 94. & suiv.
(2) Il joignit les témoignages signez de ceux qui avoient oui ce qu'il avoit dit, de la Copie de sa Harangue. Voyez-les dans les Actes des Rémonstrans p. 67. & suiv.

(3) Actes du Synode p. 96.

Tom. II.

(4) Voyez la CCCXIII. Lettre des *Epist. Praesantium V. rorum*.

1618.

Le Président Ecclesiastique les exhorta, ensuite, à renoncer à leur protestation, & leur promit un bon succès du Synode; puis que tous les Membres avoient juré de juger, selon la Parole de Dieu; comme si un serment prêté, par des gens prévenus, les guérissoit de leurs préventions! Episcopus demanda des Copies des Censures du Synode, des jugemens des Théologiens Etrangers sur la Protestation des Rémontrants, & de la Résolution des Commissaires Politiques. On lui refusa d'abord ce qu'il demandoit, & le Président des Commissaires demanda aux Rémontrants, s'ils vouloient obéir à leur Résolution. Ils demanderent qu'il leur fût permis de sortir, & de consulter entre eux. On eut de la peine à le leur accorder, mais enfin on le leur permit. Etant rentrez, Episcopus répondit, au nom de tous, *que leur conscience sauve, & sans le jugement qu'ils faisoient de ce Synode, ils proposeroient librement leurs sentimens sur les cinq Articles; qu'ils les expliqueroient, & les défendroient autant qu'ils le jugeroient nécessaire, & que s'ils avoient, outre cela, quelques doutes sur le Catechisme, & sur la Confession, des Eglises, ils les mettroient par écrit.* On les fit sortir, & ensuite rentrer. Bogerman leur dit alors, qu'on leur permettoit de penser ce qu'ils voudroient du Synode; mais qu'on ne leur permettoit pas de publier un jugement conforme à leur Protestation, dans laquelle ils disoient qu'ils le regardoient comme leur Partie adverse, & comme coupable de Schisme. Après quoi il les avertit d'apporter le lendemain, à 10. heures du Matin, leurs sentimens oppozés. Episcopus répondit, *qu'ils pensoient comme ils parloient & qu'ils parloient comme il pensoient; à quoi il ajouta, qu'il avoient toujours cru que l'on chercheroit la Vérité, en une Conférence légitime entre les parties; & qu'ils avoient entendu en ce sens-là les Lettres de Citation, par lesquelles il leur étoit permis de proposer leurs sentimens, de les expliquer, & les défendre autant qu'ils pourroient, & qu'ils le jugeroient nécessaire; mais qu'on ne les avoit nullement avertis, qu'ils donneroient leur sentiment par écrit.* Il y eut quelque contestation là-dessus; mais à la fin les Rémontrants promirent d'apporter, le lendemain, leurs sentimens, sur le I. Article.

Dans la Session XXXI. du 13. de Décembre, ils apporterent leur sentiment renfermé (1) en dix Articles: I. „ Que Dieu n'a décreté d'élire pour la „ Vie Eternelle, ou de réprouver personne, avant „ que d'avoir résolu de le créer; ou sans aucun „ égard à son obéissance, ou à sa desobéissance antécédente, selon le bon Plaisir de Dieu; pour „ faire paroître la Gloire de sa Misericorde, ou de „ sa Justice, ou de sa Puissance, & de sa Domination absolue.

Cet Article est principalement contre les Supralapiaires, mais on le peut aussi appliquer aux Infralapiaires.

II. „ Le Décret de Dieu touchant le Salut, ou „ la Damnation de chaque homme, n'étant pas un „ Décret, où Dieu se propose une fin absolue; il „ s'ensuit qu'il n'y a point de moyens subordonnez à ce Décret, qui soient tels, que par-là tant „ les Elus, que les Réprouvez, soient conduits à „ cette fin, d'une manière efficace, & inévitable.

C'est une suite de la Proposition précédente, par laquelle on rejette la Prédestination absolue.

„ III. C'est pourquoi Dieu n'a pas créé, dans „ le seul Adam, tous les hommes, en un état de „ justice; il n'a pas ôté à Adam une grace né-

(1) Voyez les dans les Actes du Synode de Dordrecht p. 113. & dans ceux des Rémontrants p. 11. *et suiv.*

„ cessaire, & suffisante; il ne fait pas que l'Evan- „ gile soit prêché aux hommes, pour les appeller „ extérieurement; il ne leur donne pas des dons „ du S. Esprit, comme un moyen, par lequel il „ en conduise quelques-uns à la vie, & en prive „ les autres. Jesus-Christ, comme Médiateur, „ n'est pas seulement l'exécuteur de l'Electon, mais „ encore son fondement. Quelques-uns ne sont „ pas appelez efficacement, ne sont pas justifiez, „ & ne perseverent pas dans la foi, ils ne sont „ pas glorifiez, en conséquence d'une Election „ absolue à la Vie Eternelle: les autres ne sont „ pas abandonnez, dans leur chute, Jesus-Christ ne „ leur est pas refusé; ils ne demeurent pas sans voca- „ tion, ou n'ont qu'une vocation inefficace; ils ne „ sont pas endurez, ils ne sont pas damnez; parce „ que par la réprobation ils ont été exclus de la „ Vie Eternelle.

„ IV. Dieu n'a pas décreté de laisser, dans la „ chute, la plus grande partie des hommes, en „ l'excluant de toute esperance du salut, sans l'in- „ tervention des pechez actuels.

„ V. Dieu a ordonné que Jesus-Christ fût la „ propitiation des pechez de tout le Monde, & „ en vertu de ce décret il a résolu de justifier, & „ de sauver ceux qui croiroient en lui, & de four- „ nir à tous les moyens nécessaires, & suffisans au „ salut, d'une manière qu'il fait être convenable „ à sa Sagesse, & à sa Justice. Il n'a pas destiné, „ en conséquence d'un décret absolu, Jesus-Christ „ pour Médiateur aux seuls Elus, ni de donner la „ foi à eux seuls, en vertu de ce décret, par une vo- „ cation efficace, de les justifier, de les entretenir „ dans la Foi, & de les glorifier.

„ VI. Personne aussi n'a été exclus de la Vie „ éternelle, & des moyens nécessaires pour y par- „ venir, par aucun décret absolu, & antécédent; „ en sorte que le mérite de Jesus-Christ, la voca- „ tion, & tous les dons du S. Esprit peuvent être „ salutaires à tous, & qu'ils le seroient en effet, „ s'il n'y avoit pas des gens, qui se les rendent fu- „ nestes, par l'abus qu'ils en font. Personne n'est „ destiné à l'impieeté, & au peché, comme à des „ moyens de la damnation.

„ VII. L'Electon personnelle devient pérem- „ toire, par la consideration de la Foi en Jesus- „ Christ, & de la perseverance; & non sans égard „ à la Foi, & à la perseverance, comme à des „ conditions préalables à l'Electon.

„ VIII. L'exclusion de la Vie éternelle a été „ faite, en consideration d'une infidelité antécé- „ dente, & d'une perseverance dans l'infidelité, & „ non sans aucun égard à cela.

„ IX. Tous les enfans des Fideles sont sanctifiez, „ en Jesus-Christ, en sorte qu'aucun d'eux, mou- „ rant avant l'usage de la Raison, ne perit. Il n'y „ a point d'enfans de Fideles, qui soient, dans „ leur enfance, au nombre des Réprouvez; avant „ qu'ils soient coupables, en leur personne, d'au- „ cun peché, quand ils meurent dans l'enfance; „ en sorte que ni le baptême, ni les prieres de „ l'Eglise ne leur servent de rien, pour leur salut.

„ X. Aucun des Enfans des Fideles, baptizez „ au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit, n'est „ dès son enfance, dans le nombre des Réprou- „ vez.

Les Rémontrants donnerent ces Articles souscrits par eux tous, au nombre de quinze, parce que, comme on l'a dit, les deux Députés d'Utrecht, s'étoient joints aux treize citez. Le Président Ecclesiastique, non content de cela, leur demanda si c'étoient là leurs sentimens, & ils répondirent tous qu'oui. Il semble que *Bogerman* s'étoit flatté qu'il y en auroit peut-être quelques-uns, qui se

1618.

1618. détacheroient des autres; mais il n'y eut personne, qui n'approuvât, en son particulier, ces propositions.

On ordonna, quand ils furent sortis, que tous les Colleges du Synode copieroient ces Articles, après Midi; pour en pouvoir délibérer, & juger plutôt. Comme on croyoit qu'il y avoit quelques endroits, que l'on jugeroit équivoques & obscurs, on délibéra s'il ne faudroit point interroger les Citez un à un; parce qu'on ne vouloit pas reconnoître, que les Rémontrans fissent un Corps. On résolut néanmoins que, quand on auroit quelque chose à leur demander, on les feroit tous entrer; enforte pourtant qu'on en pourroit interroger quelques-uns, quoi qu'on ne voulût pas empêcher qu'ils ne le rapportassent aux autres. Le Synode trouva mauvais que non contents de dire leurs sentimens, ils rejettassent aussi ceux des autres; mais cela seroit à faire mieux entendre les leurs, & ce parallèle ne faisoit pas honneur à ceux, dont les opinions étoient rejetées.

Le Président recommanda de plus, dans la XXXII. Session, du 14. de Decembre, aux Rémontrans qu'ils parlassent de la matière de l'Élection, qui est agréable, & pleine de consolation, & non de l'odieuse doctrine de la Réprobation, de laquelle ils parloient à toute occasion. On leur demanda aussi leurs sentimens, sur les autres Articles; & Episcopius dit, qu'ils étoient prêts à les donner, mais qu'ils avoient besoin de tems, pour cela. On leur accorda du délai, jusqu'au Lundi suivant, qui étoit le 17. du Mois.

Dans la XXXIII. du 15. Scultet, Théologien d'Heidelberg, fit un Discours en Latin, sur ces mots du Ps. CXXII. *je me réjouis de ce qu'on me dit : allons à la maison du Seigneur &c.* & il en fut remercié.

Le 17. de Decembre, les Citez présentèrent leurs sentimens, sur les autres Articles. Ils étoient composez de diverses Propositions, qu'on ne rapportera pas ici; parce qu'il est aisé de les recueillir de ce qu'on a dit de l'Article I., & des V. Articles, que nous avons rapportez au Liv. IX. (1) de cette Histoire. Il suffira de dire que le II. Article étoit de l'universalité du mérite de la mort de Jesus-Christ, le III. & le IV. de la Grace de Dieu, & de la Conversion de l'Homme, le V. de la Perseverance dans la Foi. On fait assez que les Rémontrans croyent que Jesus-Christ est mort pour tous les hommes généralement, sans en excepter aucun; que Dieu accorde à tous les hommes la grace, qui leur est nécessaire, pour s'aquiter de leur devoir; mais qu'ils peuvent résister à cette grace, & en décheoir après en avoir fait un bon usage, pendant quelque tems. Ceux qui suivent les sentimens communs des Réformez de deçà la Mer, ont des sentimens directement opposez à ceux que je viens de rapporter, comme on le peut voir au Livre IX. où leurs cinq Articles sont rapportez.

On avoit chargé les Citez d'exprimer leurs sentimens, par des Propositions affirmatives, & de s'abstenir de rejeter ceux du Synode, par des Proportions négatives, & ils en étoient convenus; mais ils sentirent bien, en travaillant à exprimer leurs sentimens, par de simples affirmations, sans exprimer, & rejeter les dogmes opposez, qu'ils faisoient tort à leur cause; de sorte qu'ils continuerent à faire, sur les quatre Articles, qui restoit, ce qu'ils avoient fait sur le premier; (2) & rendirent raison de leur condui-

(1) T. I. Pag. 283.

(2) Actes du Synode de Dordrecht p. 119. & 122. Ceux des Rémontrans p. 78. & 80.

1618. te. On leur avoit aussi recommandé de parler plutôt de l'Élection, que de la Réprobation. Néanmoins ils ne le firent pas, parce que les principales difficultez, qui leur faisoient de la peine, dans la Doctrine des Contre Rémontrans, étoient tirées de leurs sentimens de la Réprobation, & pour d'autres raisons, que l'on verra dans les Actes. Il n'y a personne, qui ne conçoive bien, que dans une dispute poussée avec beaucoup de véhémence, ce n'étoit pas à l'un des Partis, à régler les discours de l'autre; & que chacun avoit droit de se servir de ses avantages, comme il le trouveroit à propos.

On parla encore, dans cette Séance, des remarques des Rémontrans, sur la Confession de Foi, & sur le Catechisme; & le Président Bogerman demanda aux Rémontrans, qu'ils les livrassent, s'il étoit possible, pendant cette même Session. Les Rémontrans dirent qu'il leur sembloit, qu'on devoit traiter auparavant des V. Articles, que les Lettres de Citation le marquoient, & qu'ils ne les avoient pas entendues autrement: que c'étoit la cause, pour laquelle ils n'avoient pas préparé les remarques qu'on demandoit d'eux, & qu'ils prioient le Synode de suivre l'ordre, que l'on avoit projeté, après quoi ils donneroient leurs remarques. On leur replica qu'on ne laisseroit pas de garder cet ordre, parce qu'on ne parleroit de leurs remarques, qu'après avoir examiné leurs Articles. (3) Comme on les pressoit de ne différer point de donner leurs Remarques, qui pourroient servir à mieux entendre leurs sentimens; ils demanderent qu'on leur accordât du tems, pour y penser, jusqu'au lendemain. On le leur refusa, & ils demanderent qu'au moins on les laissât retirer dans une Chambre voisine, pour délibérer là-dessus. Pendant un quart d'heure, qu'ils y demeurèrent, on les vint avertir deux fois, qu'ils se hâtassent. Etant rentrez dans le lieu de l'Assemblée, Episcopius dit que l'équité demandoit qu'on leur accordât plus de tems, puis qu'ils n'étoient pas obligez de livrer leurs remarques, avant que l'examen des V. Articles fût fini; desquels les Lettres de Citation disoient qu'on traiteroit d'abord. Bogerman, après avoir contesté là-dessus, avec Episcopius, demanda aux autres, s'ils avoient leurs remarques prêtes. Quelques-uns dirent qu'ils en avoient quelque nombre, d'autres quelque peu, & d'autres dirent qu'ils n'en avoient point; mais on ajoûta, de la part de ceux qui en avoient, que si le Synode vouloit absolument qu'ils les produisissent, ils auroient besoin de plus de tems, pour les mettre au net. Bogerman leur voulut donner jusqu'au lendemain, mais enfin, après beaucoup de contestations, il leur accorda quatre jours, & leur dit que chacun eût à livrer ses remarques à part, sous prétexte qu'ils ne faisoient pas un corps. Ils ne refusèrent pas de le faire, mais ils dirent qu'il pourroit se faire, qu'ils remarquaient tous les mêmes choses, & qu'en ce cas-là ils pourroient se joindre. Le Président leur dit que cela ne leur étoit pas défendu, pourvu que les uns n'employassent point d'artifices, pour gagner les autres.

Dans les Sessions XXXV. & XXXVI. le Synode fut occupé à écouter les plaintes de l'Eglise Contre-Rémontrante de Campen, contre la Rémontrante; comme si la dernière eût maltraité la première. L'on écrivit aux Magistrats de la Ville en sa faveur. Mais en ce tems-là, les Eglises affligées, dans le parti du Synode, étoient celles

(3) Voyez la Vie d'Episcopius, par Limborch, p. 183. & Bogerman sur la Session XXIV.

1618. qui ne pouvoient pas faire sentir aux autres toute l'amertume de leur Zèle.

La XXXIV. Session du 20. de Decembre fut occupée à recevoir *Gautier Balcanqual*, Bachelier en Théologie, & *Socius*, comme on parle dans les Universitez d'Angleterre, du College de Pembroke à Cambrige. Il parut là, comme envoyé par le Roi, au nom des Eglises d'Ecosse; qui étoient du même sentiment, que les Contre-Rémontrants. Mais ce Balcanqual ne se trouva pas si bien disposé, qu'on croyoit, à approuver ce qui se passoit dans le Synode; comme on le voit par plusieurs Lettres, qu'il a écrites là-dessus.

Le Président Bogerman avertit les Membres du Synode, que, comme les Rémontrants avoient plusieurs autres sentimens, qui n'étoient pas conformes aux opinions communes, il seroit bon qu'on les remarquât; pour les examiner entre les autres Griets, que l'on pourroit proposer, & qu'on les lui donnât par écrit. Il les pria aussi de lire, avec soin, les propositions des Rémontrants sur les V. Articles, & de lui marquer les endroits dans lesquels ils ne se seroient pas exprimés assez exactement, ou dans lesquels ils auroient parlé obscurément; & quelques-uns, comme il dit, le firent.

Il dit aussi au Synode que, puisque les Rémontrants se rapportoient aux Lettres de Citation, comme si elles leur avoient donné la liberté de se défendre, de la maniere qu'ils jugeroient la plus propre; il seroit bon que l'Assemblée dit ce qu'elle en pensoit, de peur que le Président ne s'y trompât, & que les Citez ne passassent les bornes de la liberté, qui leur avoit été accordée, & ne cherchassent des subterfuges, par des exceptions iniques. Les Commissaires Politiques dirent qu'il leur sembloit que les mots, où il leur étoit accordé le pouvoir de proposer librement leur sentiment touchant les Articles, dont il s'agissoit, de l'expliquer & de le défendre, autant qu'ils le jugeroient nécessaire, ne regardoient que la défense de ce sentiment, & qu'on ne pouvoit pas les tirer à la proposition, & à l'explication de ce même sentiment. Mais pour bien défendre une doctrine, il faut la pouvoir proposer, & l'expliquer, avec toute l'étendue, que l'on juge nécessaire; puis que la défense est appuyée sur la maniere, dont on la propose, & dont on l'explique. Il n'est pas même possible de faire autrement, dans les questions composées, comme celles, dont il s'agissoit.

Cependant tout le Synode approuva cette explication des termes des Lettres de Citation, sur quoi il fut résolu, qu'on avertiroit sérieusement les Rémontrants, qu'ils s'abstinssent désormais de ces chicaneries, & de subterfuges, & qu'ils se préparassent à dire leur sentiment pleinement, & clairement, non comme ils le jugeroient eux-mêmes suffisant & nécessaire; mais avant que le Synode le trouveroit à propos, pour en avoir une pleine connoissance, & pour en faire un juste examen. Il fut aussi résolu qu'on instruiroit les Membres du Synode, qui pourroient en avoir besoin, de l'origine, & des progrès de ces Controverses, & qu'on mettroit cela par écrit. C'est de quoi l'on chargea les Commissaires Ecclesiastiques des Synodes particuliers des lieux, où la chose s'étoit passée; qui promirent de le faire, autant que leurs occupations le permettroient. Cela n'étoit pas mal, mais il auroit fallu que les Rémontrants eussent aussi communication de cet Ecrit, afin qu'ils pussent se défendre, s'il en étoit besoin, & que l'on ouît les deux Parties.

Dans la Session XXXVIII. du 21. de Decem-

bre, les Rémontrants ayant comparu devant le Synode, on leur demanda, s'ils avoient leurs Remarques, sur la Confession & le Catechisme. Ils dirent, qu'ils avoient leur remarques sur la Confession, & ils offrirent de les lire, mais on le leur refusa. Ils demanderent qu'on leur accordât au moins la permission d'en lire la Préface, mais ils ne purent l'obtenir. Dans cette (1) Préface, ils font en peu de mots l'Histoire de la Révision, de la Confession de Foi, & du Catechisme, proposée par les Etats Généraux. On ne s'y arrêtera pas, parce qu'on a fait cette histoire (2) ci-dessus. Ils déclarerent, au reste, que par ces Remarques ils ne décidoient rien; mais qu'ils proposoient seulement quelques questions problematiques, dont on pourroit parler dans le Synode, si on le trouvoit à propos. Pour les Remarques sur le Catechisme, ils dirent qu'elles étoient plus étendues, & qu'ils n'avoient pas eu assez de tems, pour les traduire de Flamand en Latin, & pour les mettre au net; mais qu'ils les remettroient au Synode, le plutôt qu'il seroit possible. Festus Hommius soû tint que dans la narration, il y avoit beaucoup de choses, qui n'étoient pas racontées de bonne foi; sur quoi le Synode lui donna ordre de se hâter, d'autant plus, de mettre sur le papier ce qu'il en fa-

voit. Après cela, on demanda au Synode, s'il jugeoit que les Rémontrants eussent satisfait à son ordre, en donnant leurs Remarques sur la Confession. Les Commissaires Politiques firent lire une Résolution, par laquelle ils déclaroient que non, 1. parce qu'ils n'avoient donné que leurs Remarques sur la Confession: 2. parce que tous y avoient souscrit, au lieu de produire chacun les siennes à part: 3. parce que l'on voyoit, parmi les noms souscrits, ceux de quelques-uns, qui avoient dit, qu'ils n'avoient point de Remarques. Le Synode fut du même sentiment, & il n'y eut presque personne, qui ne trouvât à redire dans la conduite des Rémontrants. Il y en eut néanmoins quelques-uns, qui dirent qu'il leur falloit donner plus de tems, pour apporter leurs Remarques sur le Catechisme; & qu'il importoit peu, soit qu'ils les donnassent tous ensemble, soit qu'ils les produisissent à part.

Les Rémontrants étant rentrez, le Président Ecclesiastique leur dit entre autres choses, qu'il étoit surpris que quelques-uns d'entre eux, qui avoient dit qu'ils n'avoient point de Remarques, sur la Confession de Foi, n'avoient pas laissé d'en donner. On répondit, de leur part, qu'ils n'avoient pas produit des Remarques particulieres; mais qu'ils avoient souscrit à celles de leurs Confreres, pour marquer qu'elles leur paroissent dignes de l'attention du Synode. Bogerman demanda de plus d'où venoit qu'ils n'avoient pas apporté, en même tems, leurs Remarques sur le Catechisme; & Episcopius répondit, que c'étoit parce qu'ils n'en avoient pas eu le tems. Le Président demanda encore, pourquoi chacun n'avoit pas apporté ses Remarques à part, & on lui répondit qu'on s'étonnoit qu'il voulût savoir cela; puis qu'il ne s'agissoit pas de dogmes, mais de remarques sur quelques endroits dignes d'être considerez plus mûrement. Bogerman voulut encore savoir si c'étoient les mêmes, qui avoient été faites, il y avoit quelques années; mais Episcopius lui dit, qu'il n'avoit donné alors aucunes remarques, parce qu'il n'avoit aucun emploi Ecclesiastique, en ce tems-là. D'autres

(1) Voyez-la à la tête des Remarques, dans les Actes des Rémontrants p. 89.

(2) Tom. I. Liv. IX. p. 2. 66. & suiv.

1618. tres dirent que c'étoient les mêmes, mais qu'on y en avoit ajoûté quelques-unes de nouvelles.

On lut ensuite la Résolution des Commissaires Politiques, par laquelle il étoit défendu aux Rémonstrans, de se rapporter à l'ordre des Etats Généraux, ou à leurs Lettres de Citation. Episcopus demanda, là-dessus, une Copie de cette Résolution, & Van Essen, Conseiller, lui fit cette question, s'il vouloit en avoir une Copie, pour la contredire? Il répondit que les Rémonstrans n'avoient pas accoutumé de contredire les Magistrats, mais qu'ils n'en pouvoient pas assez comprendre le sens, sur une seule lecture, pour l'examiner. Van Essen repliqua que les Commissaires ne vouloient pas qu'on examinât leurs ordres. Nous leur obéirons donc, dit Episcopus, autant que nôtre Conscience nous le permettra. Croyez-vous donc, dit le Conseiller, que nous donnions des ordres, qui soient contre la Conscience? Il faut que nous les examinions, reprit Episcopus, pour savoir si nous y pouvons obéir, sans blesser nôtre Conscience. Eh bien, dit enfin le Conseiller, on vous le donnera, afin que vous y obéissiez; mais non afin que vous l'examiniez. Mais on ne le leur donna point, & on leur ordonna de livrer leurs Remarques sur le Catechisme, le Jeudi suivant, qui étoit le 27. de Decembre; parce que pendant les Fêtes de Noël, on n'avoit pas pu s'assembler.

Ce jour-là, la XXXIX. Session se tint, & les Rémonstrans remirent au Synode (1) leurs Remarques, sur le Catechisme. Après cela Scultet se leva, & demanda que ces Remarques lui fussent remises; parce qu'il s'agissoit du Catechisme d'Heidelberg, & que les Théologiens de cette Ville-là avoient ordre de l'Electeur leur Maître, de s'opposer aux résolutions défavantageuses, contre les Eglises Palatines, qu'on pourroit prendre dans le Synode. Il s'offrit au reste de les réfuter, & de s'en rapporter ensuite au jugement de l'Assemblée. Mais le Président lui dit, que l'on remettrait cela à un autre tems, & que le Synode ne feroit rien à cet égard, sans les Théologiens du Palatinat.

Ensuite se tournant du côté des Rémonstrans, il leur dit qu'ils avoient demandé plusieurs fois, qu'on leur accordât la liberté de proposer, d'expliquer, & de défendre leur sentiment, autant qu'ils pourroient, & qu'ils le jugeroient nécessaire; & qu'ils avoient entendu cela, comme s'ils devoient avoir la liberté, non seulement de le défendre, autant qu'ils le jugeroient à propos, mais encore de le proposer, & de l'expliquer, selon qu'ils croiroient le devoir faire; mais que le Synode, & les Commissaires Politiques avoient jugé, que cette liberté ne se rapportoit qu'à la défense de leurs opinions, & qu'ils se devoient remettre, au bon plaisir de l'Assemblée, pour le reste. *Nous n'avons jamais douté*, répondit Episcopus, *qu'on ne nous accordât, dans ce Synode, la liberté de proposer, d'expliquer, de défendre nôtre sentiment, & d'attaquer le contraire. Jusqu'à ce qu'on nous ait satisfait là-dessus, nous ne saurions nous résoudre, de suivre une autre voie.* Le Président leur ayant demandé s'ils avoient d'autres Remarques, chacun répondit qu'il n'en avoit aucune autre. Le Président leur dit encore, qu'il ne leur étoit pas permis de réfuter le sentiment contraire au leur, mais seulement de proposer le leur. *Nous sommes résolu*, dit Episcopus, *de ne traiter pas autrement, avec le Synode. Il importe infiniment à nôtre cause, que nous nous conduisions de cette sorte, & nous ne pouvons pas sa-*

1618. *tisfaire aux devoirs de nôtre conscience, si nous ne réfutons pas aussi le sentiment opposé au nôtre. La matière de l'Élection ne nous fait pas de la peine, les principales difficultez roulent sur la doctrine de la Réprobation; savoir, que Dieu a prédestiné, par un décret absolu, la plus grande partie du genre humain à la mort éternelle, & cela pour la gloire de sa justice, & de sa suprême puissance; & c'est ce que nous devons réfuter.* Le Président répondit que les Fideles parlent plus volontiers de la consolation, que la doctrine de l'Élection fournit. Corvin replica que la gloire de Dieu, & l'édification de l'Eglise demandoient que l'on parlât de la Réprobation. Le tems nous apprendra, dit Bogerman, si vous faites cela pour la gloire de Dieu, ou pour rendre cette doctrine odieuse. Un autre d'entre les Rémonstrans, s'écria: *si nous avions à disputer avec les Lutheriens, souffririons-nous qu'ils nous prescrivissent des lois? Si néanmoins le Synode le trouve bon, je n'ai rien à dire.* Le Président dit qu'ils devoient prendre garde, qu'on ne dit qu'ils cherchoient des subterfuges. *Nous ne cherchons point de subterfuges*, dit l'autre, *nous sommes prêts à disputer. N'y a-t-il point ici de Professeur, qui veuille disputer avec nous? Si nous sommes dans l'erreur, débitez-nous en.* Bogerman leur demanda, s'ils demeureroient dans le même sentiment, & comme ils eurent tous répondu qu'oui, (2) il dit que les Martyrs avoient dit leur sentiment, devant leurs Juges. Hollinger, l'un des Rémonstrans, replica que les Martyrs s'étoient aussi opposés aux sentimens contraires aux leurs. Le Président répondit qu'étant pressé de répondre, touchant les leurs, ils ne l'avoient pas refusé. *On les a fait mourir*, dit Hollinger, *parce qu'ils s'y sont opposés, & nous sommes aussi tous prêts à tout souffrir, pour la Vérité.* Bogerman dit qu'il falloit obéir à ce que le Magistrat souloit. *C'est ici*, répondit Hollinger, *un Synode libre, il faut que nous y proposons, expliquions & défendions nôtre sentiment, avec liberté. On ne sauroit remédier au scandale de nos Eglises, à moins qu'on ne rejette la Réprobation absolue. Traitons donc de cette matière.* Le Président demanda aussi aux Rémonstrans s'ils avoient donc résolu de ne demeurer pas plus long-tems au Synode; mais de rompre avec lui, & de se retirer, s'il ne leur accorderoit pas la liberté, qu'ils demandoient.

On soupçonna que Bogerman cherchoit à rompre la Conférence, que les Rémonstrans ne recherchoient, qu'à condition qu'il leur fût permis de disputer, comme ils le jugeroient à propos, & d'attaquer la Réprobation absolue. En refusant la liberté promise, par les Lettres de Citation, qu'il n'étoit plus permis de révoquer, ni de changer; parce que les Rémonstrans s'étoient rendus au Synode, sur les promesses qu'on leur avoit faites, sans quoi ils n'y seroient pas venus; on leur donnoit droit de se retirer, & peut-être qu'on auroit bien voulu qu'ils le fissent, pour les charger du mauvais succès de cette Assemblée.

Cependant le Président accusoit les Rémonstrans de chercher des subterfuges, comme s'ils s'étoient arrêtés à des difficultez de nulle conséquence, & quand ils furent sortis, le Synode consulté, résolut que, pour les satisfaire, à l'égard de ce qu'ils disoient, de la nécessité qu'il y avoit de traiter de la Réprobation, aussi-bien que de l'Élection; on examineroit l'un & l'autre article, autant qu'il paroîtroit nécessaire pour la gloire de Dieu, pour l'édification, & la tranquillité de l'Eglise, & pour calmer les Consciences. Il déclara, en même tems, que c'étoit à l'Assemblée même de décider

(1) Voyez-les, dans les Actes des Rémonstrans p. 102. & suiv.

(2) Brandt. Liv. XXXV.

1618. de la manière, dont ces matières devoient être traitées, & non aux Citez; qui disoient mal-à-propos, que leur Conscience ne leur permettoit pas de se soumettre à cette condition; puis qu'on n'avoit rien enjoint aux Rémontrants, de la part des Commissaires Politiques, ni du Synode, qui fût contre la Parole de Dieu, & que ce dont il s'agissoit regardoit la manière de traiter ces Controverses, & non la Conscience; de sorte que le Synode leur conseilloit de se soumettre aux commandemens de la Puissance Souveraine, & au jugement de l'Assemblée.

On lut ensuite (1) cette résolution aux Rémontrants, & on les pressa de s'y soumettre; mais ils répondirent, de nouveau, que la Conscience ne le leur permettoit pas. On leur offrit de leur donner du tems, pour délibérer; mais ils dirent qu'il n'en étoit pas besoin, qu'ils étoient résolus de ne point accepter cette manière de traiter. Les Commissaires Politiques leur défendirent, sous peine de contumace, & de punition civile arbitraire, de contredire le Synode là-dessus. Il est surprenant que ces défenseurs du Synode ne s'aperçussent pas, que leur manière de procéder ne leur faisoit point d'honneur. Il sembloit que ces Théologiens sentissent l'endroit foible de leur doctrine, en refusant d'abord de traiter de la Réprobation, & ensuite en consentant avec peine qu'on en parlât, & moyennant une modification, qui mettoit le Synode en droit d'imposer silence à ses Adversaires, dès qu'il se sentiroit pressé. Il étoit difficile qu'on ne tirât pas cette conséquence de leur conduite, & qu'on ne perdît pas une bonne partie de l'estime, qu'on pouvoit avoir eue de Gomarus, de Lubberts, & des autres Professeurs en Théologie, qui étoient là, & qui étant défiés n'osoient pas s'engager dans la dispute, ou à qui le Synode n'osoit pas confier la défense de sa cause. D'ailleurs la commination *d'une peine civile arbitraire*, pour obliger les Citez de se soumettre à son jugement, n'étoit point séante à des gens, qui avoient trouvé si mauvais, qu'on punit les Protestans, pour ne pas vouloir embrasser la doctrine du Concile de Trente.

Dans la XL. (2) Session, tenue le 28. de Décembre, avant Midi, les Rémontrants envoyèrent une réponse, par écrit, à l'Ordonnance des Commissaires. Ils y demandoient la même liberté, qu'ils avoient demandée, & disoient qu'autrement, selon l'ordre du Synode, il n'y avoit point de si mauvaise cause qui ne pût triompher, & point de si bonne qui ne pût succomber; si une des Parties prescrivoit à l'autre la manière, dont elle veut qu'elle l'attaque. On ne trouva pas à propos de la lire, avant que les Rémontrants, que l'on envoya querir, fussent dans l'Assemblée. Dès qu'ils y furent, on y fit lire une nouvelle Ordonnance des mêmes Commissaires, où après avoir reproché aux Rémontrants le mépris, qu'ils faisoient, disoient-ils, de l'autorité du Synode, & de leurs ordres; ils défendoient que personne, à l'avenir, n'eût la hardiesse de s'y opposer, avec une semblable témérité, mais que chacun se soumit, sans délai, à l'ordre du Synode, qu'on avoit lu dans la précédente séance, & que l'on déclaroit être encore en toute sa force, sous peine de contumace, & autre punition civile & arbitraire. On demanda, après cela, aux Rémontrants, s'ils vouloient se soumettre à cette Ordonnance. Ils répondirent qu'ils n'avoient rien à répondre à cela, que ce qu'ils avoient mis dans l'Écrit, qu'ils avoient fait remettre ce jour-là au Président Bogerman, & demandèrent

qu'il fût lu, dans l'Assemblée. Là-dessus les Députés Politiques, sans avoir égard à leurs prières, firent lire une nouvelle Ordonnance; par laquelle ils défendoient que personne ne lût, en ce lieu-là, aucun Écrit, qui fût contraire au dernier Ordre du Synode, ni qu'on revocât son autorité en doute; & aux Rémontrants, de retarder les actions Synodales, par leur silence, ou en se retirant, comme ils prétendoient pouvoir le faire; & leur ordonnerent de venir à la chose dont il s'agissoit, & de répondre sincèrement aux demandes, qu'on leur feroit.

Après cette lecture, Bogerman leur demanda s'ils reconnoissoient pour leurs, les Articles qui avoient été présentés à la Haie, & particulièrement le premier. Episcopus répondit qu'il s'en tenoit à ce qu'il avoit fait présenter ce jour-là, & qu'il ne pouvoit s'en éloigner. Il ajouta qu'il étoit juste que l'on accordât aux Rémontrants la liberté d'expliquer leur sentiment; & de le défendre, non comme il plairoit au Synode, mais comme eux-mêmes le trouveroient bon. Les Membres du Synode se mirent là-dessus à rire; comme s'il eût été impertinent de demander qu'on leur tint la parole, qu'on leur avoit donnée dans les Lettres de Citation; & qu'il n'étoit plus tems de révoquer, à moins que de les congédier, & de rompre l'Assemblée. Peut-être y en eut-il quelques-uns, qui rirent de ce que les Rémontrants espéroient, que l'on observeroit quelque Équité envers eux.

Bogerman interrogea les autres, (2) qui répondirent, comme Episcopus, après quoi, on les fit sortir de l'Assemblée. Peu après on les rappella, & on leur demanda s'ils persistoient encore dans la réponse, qu'ils avoient faite. Ils dirent qu'ils y persisteroient toujours; & le Président des Commissaires Politiques leur dit, que, puis qu'ils demeuroient dans leur opiniâtreté, Mrs. les Commissaires leur défendoient de sortir de la Ville, sans leur permission.

La XLI. Session, qui se tint l'Après-dinée, on crut devoir lire l'Écrit, que les Rémontrants avoient fait présenter le matin. (3) Cet Écrit étoit extrêmement respectueux, & finissoit, en disant que „les choses parlant d'elles-mêmes, les Rémontrants ne pouvoient pas, en bonne conscience, consentir dans cette conférence, à une condition; de laquelle ils voyoient clairement qu'il ne pourroit naître, qu'une plus grande confusion „de toutes choses, du trouble dans les Eglises, de l'aigreur dans les esprits, du désordre dans la République, & de l'obscurité dans la Vérité; Qu'ils se flattoient que le refus, qu'ils faisoient, ne passeroit point pour une marque de desobéissance, ou de tergiversation, dans l'esprit des juges équitable de cette sorte de choses; mais que si le Vénérable Synode demeuroit dans son sentiment, ils se consoleroient par le témoignage d'une bonne Conscience, qu'ils posséderoient leurs âmes en patience, & que recommandant à Dieu l'évenement, ils attendroient avec les autres, ce que le Synode jugeroit de toute cette affaire; afin que s'ils le trouvoient conforme à la Parole de Dieu, ils le confirmassent, avec joie, par leur propre suffrage, & avec actions de grâces; mais que si le contraire arrivoit, ils le souffrirent patiemment, comme le devoient faire les serviteurs de Jésus-Christ; disposez d'ailleurs „en

(2) Voyez le détail de leurs réponses dans les Actes de Bogerman sur la Session XL. & dans Brandt

(3) Voyez le dans les Actes de Bogerman, sur cette Session.

(1) Voyez les Actes de Bogerman, sur cette Session.

1618. „ en maniere, que, fans blesser jamais la constan-
 „ te obéissance, qu'ils devoient à leurs Supe-
 „ rieurs, selon la Parole de Dieu, ils travail-
 „ loient à ne rien faire, qui pût être desagréable
 „ à Dieu, qui nuisit à leur prochain, ou qui
 „ blessât leur Conscience.

Quand on eut lu cet Ecrit, on mit en délibération, si sur ces raisons des Rémontrans, on changeroit quelque chose dans la dernière résolution du Synode. Il fut conclu qu'on leur accorderoit autant de liberté, pour défendre leurs sentimens, qu'on leur en pouvoit accorder; sans blesser l'intérêt, & l'honneur de l'Assemblée; & que par conséquent il n'y avoit point de raison de changer rien dans la Résolution, & que les Rémontrans n'avoient aucun sujet de se plaindre, ou de refuser de reconnoître l'autorité du Synode. On ajouta néanmoins, en termes généraux, & comme par une faveur singulière, qu'il leur seroit permis non seulement de se défendre, mais encore d'attaquer les sentimens contraires.

Dans la XLII. Session, du 20. de Decembre, on fit venir les Rémontrans dans l'Assemblée, & on leur lut l'explication, que l'on donnoit aux paroles du Synode; savoir, „ qu'il leur déclaroit, & pro-
 „ mettoit que l'on parleroit non seulement de l'E-
 „ lection, mais que quand cet Article seroit ex-
 „ pliqué & achevé, on traiteroit immédiatement
 „ après de la Réprobation; autant que le Synode
 „ jugeroit que cela se pouvoit, & devoit faire,
 „ pour la gloire de Dieu, pour l'information du
 „ Synode, pour l'édification & la tranquillité de
 „ l'Eglise, & de toutes les Consciences: Que la
 „ nature de la chose, & de la doctrine, l'exem-
 „ ple des Apôtres & la pratique de tous les Doc-
 „ teurs, demandoient que l'on parlât de l'Elec-
 „ tion, avant que de parler de la Réprobation,
 „ comme les Rémontrans eux-mêmes l'avoient fait
 „ dans la Conférence de la Haie: Que comme ils
 „ n'avoient pas expliqué leur sentiment assez clai-
 „ rement, ni avec assez d'étendue, on ne pouvoit
 „ autrement s'en informer, qu'en leur faisant des
 „ demandes, auxquelles ils devoient répondre:
 „ Que les Commissaires Politiques leur avoient dé-
 „ ja fait entendre, qu'ils ne composoient point de
 „ Corps, & qu'encore qu'il leur fût permis de
 „ s'entrecommuniquer leurs pensées, néanmoins
 „ ils devoient rendre raison de leur foi, cha-
 „ cun en particulier, quand le Synode le jugeroit
 „ à propos; mais que si quelques-uns n'avoient
 „ pas assez de présence d'esprit pour répondre, sur
 „ le champ, on auroit le soin d'interroger les plus
 „ capables, & qu'ils devoient répondre, en peu
 „ de mots: Que s'ils croyoient pouvoir prouver
 „ que quelques Théologiens des Provinces ensei-
 „ gnoient des dogmes contraires à la piété, ou aux
 „ Formulaires reçus; il leur étoit permis de les
 „ accuser, devant le Synode, qui y mettoit ordre:
 „ Que le Synode ne permettoit pas seulement aux
 „ Rémontrans de répondre très-librement aux
 „ questions, qu'on leur feroit, mais qu'il le souhaitoit.

Quand les Rémontrans eurent ouï cette explication, on leur demanda s'ils vouloient présentement obéir à la résolution du Synode, après en avoir ouï l'explication. Ils demanderent copie de cette explication, & du tems pour délibérer de ce qu'ils auroient à faire. On leur en accorda une Copie, & la permission de se retirer dans une chambre voisine, pour délibérer entre eux. Après l'avoir lu, dans cette Chambre, ils demanderent plus de tems; parce qu'il paroïssoit, par cet Ecrit, que le Synode n'avoit pas bien entendu leur pensée. Ils ajoutèrent „ qu'on ne leur accorderoit pas „ toute la liberté requise, puis qu'en parlant de la

1618. „ Réprobation, on avoit mis une limitation qu'on
 „ en traiteroit autant que cela se devoit faire, pour
 „ l'information du Synode. Cette expression ne
 „ pouvoit leur paroître que très-suspecte, & très-
 „ captieuse; parce que par-là le Synode seroit en
 „ droit, même selon les Citez, s'ils y avoient con-
 „ senti, de leur imposer silence, quand il se trou-
 „ veroit embarrassé à répondre. On pouvoit croire
 „ que c'étoit là une adresse du Secretaire Festus
 „ Hommius; dont on ne manqueroit pas de profiter,
 „ si on laissoit passer ces termes. Aussi le Pré-
 „ sident, embarrassé à le soutenir, dit qu'il croyoit
 „ qu'il y avoit une faute en cet endroit, & que l'on
 „ avoit écrit d'abord (1) pour la gloire de Dieu, pour
 „ l'information, & pour l'édification de l'Eglise. Mais
 „ il ne laissa pas de dire que c'étoit la même chose,
 „ & il se mit à reprocher aux Rémontrans, qu'ils ne
 „ faisoient que chicaner sur l'ordre, & qu'ils vou-
 „ loient que l'on commençât par la Réprobation.
 „ Mais Episcopus répondit, que les Rémontrans,
 „ ne contestoient point sur l'ordre, & qu'ils seroient
 „ contens, si l'on parloit également des deux Arti-
 „ cles. Bogerman dit que néanmoins l'un d'entre
 „ eux, qui étoit Pynakker, avoit dit qu'il falloit
 „ traiter *premierement* de la Réprobation. Mais Pyn-
 „ akker dit, qu'il s'étoit d'abord expliqué, en di-
 „ sant qu'il entendoit *principalement*. Comme les
 „ Rémontrans insisterent, à avoir plus de tems,
 „ pour répondre à ce qu'on leur proposoit; on leur
 „ fit lire (2) les jugemens des Théologiens Etran-
 „ gers, dont la plupart disoient qu'il falloit parler
 „ librement de la Réprobation, & commencer par
 „ l'Élection. Ces Théologiens jugeoient aussi que
 „ les Rémontrans devoient s'accommoder au Sy-
 „ node, touchant la manière de traiter. Ensuite le
 „ Président leur dit que, puis qu'ils ne demandoient
 „ pas que l'on commençât par la Réprobation, mais
 „ seulement que l'on en parlât, aussi bien que de l'E-
 „ lection; il ne restoit plus, sinon qu'à l'égard de
 „ la liberté qu'ils demandoient, il s'en remissoit à
 „ la discretion du Synode. Episcopus dit là-dessus
 „ qu'il n'y auroit aucune contestation sur l'ordre,
 „ pourvu que l'on accordât aux Rémontrans la li-
 „ berté, qu'ils demandoient, & promit qu'ils n'en
 „ abuseroient point. Bogerman dit que, si on leur
 „ accordoit ce qu'ils demandoient, ils ne finiroient ja-
 „ mais. Ils promirent qu'ils ne tireroient point l'af-
 „ faire en longueur; mais il vouloit absolument qu'ils
 „ s'engageassent à se taire, lors que le Synode juge-
 „ roit, qu'on auroit assez parlé d'une matière. Les
 „ Rémontrans jugerent, avec raison, cela trop pré-
 „ judiciable à leur cause, pour y consentir. Il est
 „ même surprenant, qu'on les pressât si fort là-des-
 „ sus; puis que c'étoit, en quelque maniere, avouer
 „ qu'on n'étoit pas assuré de réussir dans les Confé-
 „ rences, qu'on pourroit avoir avec eux. Autrement
 „ on n'auroit, comme il semble, jamais exigé d'eux
 „ une chose, qu'ils ne pouvoient pas accorder, ce
 „ qui devoit faire rompre toute Conférence. Après
 „ plusieurs discours, Episcopus demanda qu'il leur
 „ fût permis de répondre par écrit, parce qu'il re-
 „ marquait qu'en plusieurs choses, on n'avoit pas
 „ bien pris leur pensée; mais on le lui refusa, &
 „ là-dessus le Président des Commissaires Politiques,
 „ dit que quelques-uns d'entre eux iroient, dans
 „ peu à la Haie, pour s'y plaindre de l'opiniâtreté
 „ des Rémontrans, & trouva à propos que Boger-
 „ man demandât à chacun d'eux à part, s'il vou-
 „ loit obéir à la Résolution du Synode, & qu'ils
 „ répon-

(1) Cet endroit n'a pas néanmoins été corrigé dans l'Éd. des Actes in fol. à Leide 1620. Il n'y a rien non plus dans la narration de ce qui se passa dans le Synode, touchant cette contestation.

(2) Voyez les dans les Actes, sur cette Session.

1618.

répondissent *oui*, ou *non*. Episcopus, répondit qu'il demandoit un peu de tems, pour délibérer là-dessus, & pour répondre par écrit; qu'ils ne vouloient pas qu'on leur accordât une liberté, sans bornes, mais seulement suffisante pour plaider cette cause, comme ils le jugeroient à propos. Les autres répondirent de même, Bogerman insista fortement qu'ils répondissent par *oui*, ou *non*, quand on leur demanderoit s'ils vouloient obéir; ce qui les auroit rendu odieux, s'ils avoient dit que non, ou les auroit réduits à se taire, quand le Synode l'auroit voulu. Les Rémontrants, qui étoient sur leurs gardes, demeurèrent constants dans la réponse, qu'ils avoient faite, & on leur dit de sortir.

Bogerman opina alors qu'on ne leur donnât aucune copie de l'Explication du Synode, ni aucun délai. Mais les Commissaires Politiques, moins échauffez, furent d'avis qu'on leur accordât l'un & l'autre; ce qui chagrina si fort le Président Ecclesiastique, qu'il ne pût s'empêcher de leur dire que, *puis qu'ils le vouloient, il prendroit la voie de la douceur; mais qu'ils verroient qu'ils avoient prostitué leur autorité*. On peut voir, par ce trait, qu'il n'avoit quelquefois marqué de la douceur, que par grimace. On accorda donc aux Rémontrants trois heures de tems, au bout desquelles ils revinrent dans la XLIII. Séance, qui se tint le même jour, à six heures du soir, avec un Ecrit qu'ils demandoient permission de lire dans l'Assemblée. Le Président ne la leur voulut pas accorder, & demanda qu'ils le lui remissent, comme ils le firent. Il le lut avec les Assesseurs, & les Secretaires, mais à voix basse; après quoi ils le donna aussi à lire aux Commissaires Politiques, qui le lurent, de la même maniere. Cependant on demeura, plus d'une demi-heure, dans le Synode sans dire mot. Les Rémontrants y disoient, (1) „ que si l'on demandoit une réponse categorique „ à la résolution du Synode, & à son explication; „ ils diroient qu'ils persistoient, dans la réponse „ donnée par écrit, le jour précédent; mais que „ si on leur permettoit de s'expliquer un peu plus „ au long, ils diroient qu'ils expliqueroient par „ écrit pleinement, & clairement leurs sentimens „ sur chacun des Articles, & premierement touchant „ l'Electio, & après touchant la Réprobation; qu'ils les défendroient de même, & qu'ils „ réfuteroient le sentiment opposé des Contre-Rémontrants, & de ceux qu'ils regardoient comme „ Orthodoxes, proposé dans chaque Article: Que „ si l'on jugeoit qu'il manquât quelque chose, ils „ répondroient, par écrit, aux questions que le „ Président leur feroit; ou, si la chose le souffroit, „ de vive voix, par ceux qu'ils jugeroient eux-mêmes „ les plus propres, pour cela, & que les „ autres marqueroient, ensuite, de quel sentiment „ ils seroient: Que de peur qu'on ne dit que c'étoit „ là une liberté sans bornes, ils promettoient „ de garder cette maniere de traiter les matieres, & „ qu'ils s'éloigneroient très-loin de toute licence „ déreglée, de proposer quoi que ce fût, de disputer, ou de chicaner sans raison, sans fruit & „ sans édification: Qu'afin de ne tirer pas les choses, „ trop en longueur, ce seroit à Mrs. les Commissaires „ Politiques, à regler le tems; de qui ils „ s'attendoient qu'ils leur accorderoient, selon leur „ discretion, & leur prudence, l'espace, qui seroit „ nécessaire pour composer leurs Ecrits; & à „ qui ils tâcheroient de plaire, par leur maniere „ d'agir.

Comme Bogerman relut cet Ecrit, il dit que

(1) Ecrits Hist. des Rom. p. 143.

la premiere partie en étoit assez claire; mais quand il fut venu à ces mots: *qu'ils regardoient comme Orthodoxes*, il demanda aux Rémontrants, qui ils désignoient par-là. Episcopus dit qu'il n'étoit pas encore tems de les nommer; mais qu'ils le feroient, quand on seroit venu aux matieres mêmes. Le Président se mit à dire qu'ils les avoient souvent nommez, dans leurs Ecrits, & menaça de les nommer, si les Rémontrants ne vouloient pas le faire. Comme ils continuerent à dire, qu'il suffisoit qu'ils dissent leurs noms, quand il en seroit besoin; le Président dit, que s'ils ne vouloient pas les dire, il le feroit lui-même. „ Vous nommez, „ *continua-t-il*, ces Illustres Héros, ces savans hommes, ces brillantes lumieres de l'Eglise, „ se, ces Ames, qui se reposent dans le Seigneur, „ desquelles la mémoire est en bénédiction, à qui „ l'Eglise Réformée est si fort obligée, Perkins, „ Wtaker, Zuingle, Bucer, Calvin, Beze, Zanchius, „ Piscator &c. Pendant qu'il nommoit ces Théologiens de tous les Royaumes, & de tous les pais, dont il y avoit des Députez dans le Synode, il s'émut si fort, qu'après que les Rémontrants furent sortis, il s'excusa à l'Assemblée, de ce qu'il avoit été tout ému, par la mémoire de tant d'hommes saints & illustres, qui étoient si mal traitez par les mains impures des Rémontrants. Après cela il discourut au long de l'Ecrit des Rémontrants, & demanda au Synode ce qu'il en pensoit. La plupart furent d'avis qu'il n'étoit nullement besoin que les Rémontrants assistassent plus long-tems au Synode, & qu'on pouvoit les juger, par leurs Ecrits. Quelques Etrangers opinerent fort aigrement, comme Scultet, les Suisses, & Diodati. Ceux de la Comté de Nassau, & de l'Evêché de Brême, n'étoient pas d'accord entre eux. Martinus, en particulier, Deputé de Brême, étoit d'avis qu'on pouvoit bien entrer en dispute, pourvû qu'on fit attention à ce qu'ils avoient clairement accordé, dans la seconde partie de leur Ecrit. Les Anglois leur accorderoient ce qu'ils demandoient.

Comme on les eut fait entrer de nouveau, Bogerman leur demanda s'ils vouloient obéir tant à la résolution des Commissaires Politiques, qu'à celle du Synode? Il leur ordonna de répondre sans explication, & d'une maniere categorique. Episcopus repondit qu'ils n'y pouvoient pas obéir autrement, que conformément à la réponse qu'ils avoient faite, dans leur Ecrit. Le Président le pressa de répondre par oui, ou par non. Mais Episcopus repliqua la même chose, & les autres étant aussi interrogez là-dessus, répondirent de même. Le Président des Commissaires Politiques dit ensuite, que quelques-uns d'entre eux iroient à la Haie, & qu'ils rapporteroient aux Etats Généraux, quelle étoit l'obstination des Rémontrants; pour savoir ce qu'ils avoient à faire, en cette occasion. Ils défendirent de nouveau aux Citez de sortir de la Ville, sans une permission particulière, & de prêcher dans les Villages voisins. Trois des Commissaires partirent en effet, pour la Haie, avec un des Assesseurs, & un des Secretaires du Synode. La XLIV. Session du 31. de Decembre, Polyander fit un Sermon sur Esaie LII. 7. en Latin, que l'on voit dans les Actes du Synode.

L'AN MDCXIX. il se tint le 2. de Janvier, 1619. & on lut une Lettre de l'Eglise de Bommel, qui demandoit qu'on lui envoyât *Henri Leo*, l'un des Citez, pour y prêcher les Fêtes de Noël; (on suivoit encore, dans cette Province, l'Ancien Calendrier,) & y administrer la Communion. Mais on refusa de l'y laisser aller; au moins avant le retour des Commissaires qui étoient allez à la Haie, & on l'écrivit au Magistrat de Bommel.

Le

1619. Le Président y exhorta aussi les Députés Ecclésiastiques des Provinces, de tenir prêts leurs Grièfs; pour les présenter au Synode, dès qu'on les leur demanderoit. Il les chargea encore de lire les Disputes Théologiques d'Episcopus, que Festus Hommius avoit publiées, sur une mauvaise copie, pour lui faire tort; afin que, s'ils y trouvoient quelque chose d'Hétérodoxe, outre les cinq Articles, ils en avertissent le Synode. Il parla encore de la Réformation des Academies, qui ne consistoit qu'à mettre dehors tous ceux, qui enseigneroient, ou qui favoriseroient, en quelque manière, la doctrine des Rémontrants.

Le 3. de Janvier au Matin, jour de la XLVI. Session, les Rémontrants ayant appris que les Commissaires Politiques étoient revenus de la Haie, leur furent présenter (1) un Ecrit; où ils avoient mis les raisons, pour lesquelles ils ne pouvoient pas consentir, en conscience, à ce que le Synode exigeoit d'eux; ce qu'ils prouvent par la Raison, & par l'Écriture; en faisant voir que c'étoit contre l'Équité, que de vouloir que le Synode, qui étoit leur Partie, leur marquât de certaines bornes, soit pour défendre ce qu'ils croyoient véritable, soit pour attaquer ce qu'ils jugeoient être faux: Que c'étoit un moyen sûr de triompher d'eux: Qu'un bon Pasteur ne peut pas se soumettre à des conditions nuisibles à la Vérité, & que ni les Prophetes, ni Jésus-Christ, ni ses Apôtres ne l'avoient jamais fait: Que les Etats même ne pouvoient pas imposer des Lois, qui blessassent l'Équité, & la Conscience; & que pour eux ils souffriroient plutôt tout, que de trahir leur cause de cette manière.

On fit ensuite comparoître les Rémontrants, & on lut, en leur présence, (2) la Résolution des Etats Généraux, sur le rapport qui leur avoit été fait, de ce qui s'étoit passé au Synode; dans laquelle ils approuvoient tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors, dans cette Assemblée, par les Commissaires Politiques, & les Députés des Eglises. Ils commandoient de plus aux Citez de s'y soumettre, pour le passé, & pour ce qui s'y feroit, dans la suite; sous des peines Ecclesiastiques & Civiles, comme on a accoutumé de faire, à l'égard de ceux, qui méprisent l'Autorité Publique. Ils ajoûtoient que si les Rémontrants continuoient à desobéir, ils trouvoient à propos, qu'on les jugeât sur les Ecrits, qu'ils avoient publiez, & sur leurs explications, soit par écrit, soit de bouche; qu'ils en avoient données dans ce Synode, & dans les autres Provinciaux. Ils ordonnoient de plus que les Rémontrants demeurassent, dans la Ville de Dordrecht, à moins que d'avoir une permission des Commissaires Politiques; & que cependant, toutes les fois qu'on les appelleroit dans l'Assemblée, ils eussent à répondre aux questions, qu'on leur feroit, sincèrement, & sans aucun subterfuge, soit de vive voix, soit par écrit; comme les Commissaires Politiques le trouveroient à propos.

Après qu'on eut lu cette Résolution, Bogerman exhorta les Rémontrants à s'y soumettre, puis qu'ils ne pouvoient plus douter de la volonté des Etats Généraux, non plus que de l'obéissance qui leur étoit due; & pour se mettre en possession, de l'autorité qu'ils lui donnoient, il demanda aux Rémontrants, s'ils reconnoissoient les V. Articles, tels qu'ils avoient été soustenus dans la Conférence de la Haie, pour leurs Articles. Episcopus ayant commencé à

(1) Voyez-le dans les Actes Hist. des Rémontrants p. 144.

(2) On la peut voir à la p. 163. & suiv. des Actes du Synode.

1619. répondre de vive voix, le Président des Commissaires Politiques trouva à propos qu'il donnât par écrit sa réponse, dont voici les termes: *Ayant tout examiné, dans la crainte du Seigneur, & ayant prié Dieu sérieusement, je ne puis me résoudre à suivre une autre manière d'agir, que celle que nous avons exprimée, dans notre dernière réponse.* Les autres approuverent cette réponse par leur sousscription; les uns en peu de mots, & les autres l'étendant davantage. Il y eut ensuite divers discours là-dessus, que je ne rapporterai pas; parce que les deux Partis demeurèrent dans leurs sentimens, & employèrent des raisons semblables à celles, que j'ai rapportées.

Depuis ce tems-là on n'oublia rien, pour surprendre les Citez, ou pour rendre leur doctrine, & leur conduite odieuses. Bogerman dit, entre autres choses, que les Rémontrants reprochoient à leurs Adversaires des dogmes monstrueux, horribles & nuisibles à la piété; & qu'il ne comprenoit pas comment, après cela, ils leur avoient offert la Tolérance: De Nielles répondit, avec assez de chaleur, „ que les Contre-
„ Rémontrants ne les avoient pas alors recon-
„ nus, pour leurs dogmes, & qu'ils avoient feint
„ de les désapprouver; & que s'ils les avoient
„ reconnus, pour leurs sentimens, comme ils fai-
„ soient alors dans leurs Ecrits, les Rémontrants
„ ne leur auroient pas offert la Tolérance.

Bogerman se rapporta à (3) l'Edit des Etats de Hollande, de l'an MDCXIV. mais Episcopus lui répliqua: „ que par cet Edit, il fut permis de
„ traiter de ces dogmes, dans l'Académie, & non
„ d'en parler en chaire, & encore moins de les
„ faire passer, pour des Veritez que chacun de-
„ voit croire nécessairement. Mais que pour
„ ce qui regardoit les dogmes horribles de (4)
„ *Piscator*, il diroit à ceux qui les défendent:
„ *que mon ame ne soit pas dans votre Assemblée!*
La vérité étoit que ceux, qui soustenoient la Prédestination, l'envisageoient communément du côté le plus favorable, & rejettoient les conséquences odieuses, que l'on en tiroit. On pouvoit vivre dans la même Eglise, avec des gens de cette sorte; pourvu qu'ils n'imposassent pas aux autres la nécessité de professer ces dogmes; comme l'on fait, depuis plus de cent ans, dans l'Eglise Anglicane, & même parmi les Presbytériens, depuis assez long-tems. Mais il ne seroit pas possible de vivre, dans la même Eglise, avec certains Supralapfaires outrez, qui regardent leur doctrine, comme un Article Capital de la Religion Chrétienne.

Dans la Session XLVII. qui se tint le 4. de Janvier, on fit venir *Henri Leo*, qui n'avoit pas été le jour précédent avec les autres Rémontrants. Il répondit de même aux mêmes demandes, & témoigna qu'il ne pouvoit reconnoître le Synode, comme un Juge légitime; puis que la plupart de ceux, qui le composoient, étoient Parties déclarées des Rémontrants.

Pendant quelques jours, il ne se passa rien d'important dans les Sessions du Synode. Le Président avertit seulement l'Assemblée, qu'il seroit bon que l'on préparât les questions, qu'on pourroit faire aux Rémontrants, & les remarques, que l'on auroit sur les Propositions, qu'ils avoient présentées. Ces derniers, persuadés qu'on avoit fait aux Etats Généraux un rapport, qui leur étoit fort désavantageux, crurent devoir écrire aux mêmes Etats, pour se disculper,

E

com-

(3) Voyez-le au Tom. I. p. 295. col. 2.

(4) Ce Théologien étoit Supralapfaire,

1619.

comme ils le firent, dans une Lettre fort respectueuse datée du 6. de Janvier. (1) Ils les faisoient ressouvenir à quelles conditions les Rémontrants avoient été appellez au Synode; ils racontaient la maniere, dont ils y avoient été traitez, & comment ils s'y étoient conduits; & enfin ils demandoient qu'on leur y accordât la liberté, qui leur avoit été promise.

Dans la Session LIV., qui se tint le 11. du même Mois, les Rémontrants, ayant été appellez dans l'Assemblée, y comparurent. Le Président Ecclesiastique, après avoir raconté, à sa maniere, ce qui s'étoit passé dans le Synode, par rapport aux Rémontrants, commença par demander aux Rémontrants, s'ils approuvoient encore l'explication, & la défense de leur sentiment, telles qu'on les avoit données, dans la Conférence de la Haie. Il rendit pour raison de cette question, que les Rémontrants avoient dit, il n'y avoit pas longtemps, qu'ils avoient aquis plus de lumieres depuis ce tems-là. Ils avoient parlé ainsi, principalement par rapport au dogme de la Perseverance des Saints; car ils avoient compris que leur sentiment, touchant la Grace non-irrésistible, demandoit qu'ils dissent positivement, que les Saints peuvent décheoir; ce qu'ils jugerent pouvoir appuyer, par plusieurs passages de l'Ecriture. *Episcopus* répondit, en lisant dans un papier qu'il tenoit, „ que (2) les Rémontrants s'étoient attendus, qu'on „ auroit quelque égard à leur Conscience, & qu'ils „ recevraient quelque réponse, sur ce qu'ils avoient „ dit, que c'étoit une affaire de Conscience: Qu'ils „ ne pouvoient pas souffrir, en bonne Conscience, „ que le Synode dont ils devoient attaquer les „ sentimens, leur marquât la maniere, & les bornes, „ dans lesquelles ils le devoient faire: Que „ si on leur accordoit la liberté d'expliquer leur „ sentiment, comme ils le croiroient nécessaire, „ ils répondraient à toutes ses questions, quand il „ y en auroit six-cens, ou mille: Qu'ils ne cherchoient „ point de faux-fuyants, & qu'ils ne demandoient „ cette liberté, que pour proposer leur „ sentiment, d'une maniere claire & simple.

Le Président reçut ensuite cet Ecrit de la main d'*Episcopus*, qui le lui présenta; & il lui dit, que le Synode avoit gardé toutes les Lois de l'Équité, & ce qu'il leur avoit promis; & accordé tant de fois une juste liberté, que cela pouvoit passer pour une promesse faite avec serment. Là-dessus *Episcopus* demanda „ si on leur accordoit donc la „ liberté d'expliquer, & de défendre leur sentiment, „ premierement de l'Élection, & ensuite de „ la Réprobation, & de réfuter le sentiment des „ Contre-Rémontrants, & de ceux qu'ils tenoient „ pour orthodoxes? & dit que si on leur accordoit „ cela, ils étoient prêts à entrer en matière. Le Président replica qu'ils ne faisoient que répéter la même chose, que leur réponse du 19. de Decembre avoit été lue, & avoit déplu au Synode; qu'il avoit dit plusieurs fois, & qu'il le disoit encore, que les Rémontrants demandoient une liberté sans bornes, non seulement de dire leur sentiment, mais encore (3) d'*investiver* contre celui des autres. Les Rémontrants dirent tous ensemble, „ que ce n'étoit pas là leur dessein. Le Président les censura de ce qu'ils parloient tous à la fois, & leur dit qu'on leur promettoit, & qu'on

(1) Voyez la dans leurs Ecrits Hist. p. 150.

(2) C'est le résultat de l'Écrit. Voyez-le tout entier dans les Actes du Synode de Dordrecht, p. 177. & dans ceux des Rémontrants p. 153.

(3) En Latin *exagitandi*. On dit qu'*Episcopus* s'étoit servi de ce mot, mais il assure que non. Voyez les Actes de Dordrecht.

leur donneroit la liberté, non seulement de défendre leurs sentimens, mais encore d'attaquer celui des autres; s'ils pouvoient nommer quelques Docteurs en ces Provinces, qui eût soutenu des sentimens blasphématoires, ou contraires à la gloire de Dieu. „ Si l'on nous promet cela sincèrement,

„ dit *Episcopus*, pourquoi nous propose-t-on des „ questions, par lesquelles on nous borne, en sorte „ que nous ne pourrions répondre qu'à ce que nous „ demanderont des gens, qui ne sont pas si simples, „ que de nous questionner sur des choses, qui „ leur sont défavantageuses. Le Président replica qu'il voyoit bien, que les Rémontrants ne vouloient pas répondre, parce que, de cette maniere, ils esperoient de persister dans leur protestation, contre le Synode, & ne le reconnoître, que comme leur Partie. Cela n'étoit pas faux, puis qu'il n'appartient qu'à un Juge d'interroger ceux qui comparoissent devant lui, sans leur permettre de dire autre chose, que ce qu'il leur demande; pour le juger là-dessus, sans lui permettre de s'écarter sur aucun autre sujet. Les questions peuvent être si captieuses, qu'elles embarrassent un innocent, & le font paroître coupable. Aussi *Episcopus* dit, „ qu'il ne leur étoit pas permis de „ parler de protestation, dans le Synode, mais „ qu'ils n'en pensoient pas moins. Un Conseiller, „ nommé *Honard*, qui venoit de la Haie, & qui ne favoit pas ce qui s'étoit passé dans le Synode, parce que c'étoit la première fois qu'il y étoit, dit qu'on avoit assez parlé de tout cela, & que redire toujours la même chose n'appartenoit qu'à des gens, qui cherchoient de faux-fuyants; que les Rémontrants devoient venir à la chose même, & qu'ils auroient assez de liberté de parler; après quoi il ajouta: nous (1) demandons que vous veniez à la chose même. Que dites-vous nous demandons, interrompit *Muys van Holy*? dites: (2) nous vous ordonnons; nous vous commandons. Le Conseiller dit donc, nous vous commandons, & pressa les Rémontrants d'entrer en Conférence, puis qu'on leur accordoit assez de liberté. *Episcopus* répondit, „ qu'ils ne souhaitoient pas „ mieux, mais que le Synode ne vouloit pas; „ puis qu'il leur refusoit la liberté nécessaire pour „ cela. Le Conseiller lui dit, qu'ils n'avoient qu'à la prendre, sans la demander, puis qu'on leur accorderoit assez de liberté. Là-dessus *Episcopus* demanda „ qu'on en donnât quelque „ assurance, parce que les Etats Généraux en „ avoient ordonné tout autrement. *Honard* crut qu'il ne demandoit rien que d'équitable; mais *Bogerman*, qui ne vouloit pas reculer, dit, en l'interrompant, qu'il falloit en effet, que la liberté des Rémontrants fût limitée, & les pressa de répondre aux questions qu'on leur feroit. „ Nous répondrons, dit *Episcopus*, à vos questions, mais qu'il nous soit permis d'expliquer „ nos sentimens. Mr. le Président veut restreindre nos explications à ses questions. Quand „ nous aurons expliqué ce que nous croyons, ses „ questions se trouveront peut-être inutiles.

Le Président replica, que toute cette contestation se réduisoit à favoir ce qu'il falloit faire le premier; que les Rémontrants vouloient commencer, par expliquer leurs sentimens; & que le Synode trouvoit plus à propos, qu'ils répondissent auparavant aux questions, qu'on avoit à leur faire. Quelques-uns des Rémontrants dirent „ qu'il „ falloit suivre l'ordre exprimé dans les Lettres „ de

(4) *Petimus à vobis ut ad rem accedatis.*

(5) *Imperamus, jubemus.*

1619. de Citation, où il étoit dit qu'ils expliqueroient leur sentiment; & que peut-être que cette explication préviendroit ce qu'on leur vouloit demander. Episcopus, pour finir, s'il étoit possible, cette contestation, dit, qu'ils ne vouloient pas disputer de l'ordre, & que, si on leur accordoit la liberté qu'ils demandoient, on n'avoit qu'à leur donner les questions, & qu'ils y répondroient: Qu'afin qu'on vît qu'ils ne contestoient pas sur l'ordre, qu'ils inféreroient ces demandes, dans leur explication; ou au moins qu'ils les y ajouteroient, & qu'ils remettroient, au plutôt, l'un & l'autre au Synode; parce que leur explication, sur le premier Article, étoit prête. En disant cela, Episcopus tendit la main au Président, comme pour l'engager à consentir, en lui frappant dans la main.

L'Assemblée crut alors que cette contestation, qui étoit enfin devenue ennuyeuse, alloit finir & quelques-uns faisoient signe à Bogerman, de donner ses questions à Episcopus. Mais Bogerman n'avoit garde de reculer de cette sorte, & de perdre l'avantage, que les Etats Généraux avoient donné au Synode. Il ne s'agissoit pas en effet de donner lieu, aux Rémontrants, d'étaler leurs raisons, qui auroient pû paroître spécieuses à bien des gens; mais de les condamner au plutôt. *Est-ce donc la coutume, dit-il, de donner par écrit à ceux qui sont citez, les questions qu'on leur veut faire?* Les Rémontrants croyoient qu'il n'y avoit rien de plus équitable, & qu'il seroit inique de les faire répondre, sur le champ, à des questions préparées à loisir. Le Conseiller Gregorius jugeoit, que cela seroit trop perdre de tems, comme il le dit; sur quoi Episcopus demanda, qu'on leur prescrivît un certain tems raisonnable; qu'ils se regleroient là-dessus, & qu'ils esperoient d'être prêts. Mais Bogerman jugea que les Rémontrants demandoient trop, & dit que la Charité n'étoit pas soupçonneuse, qu'ils devoient bien esperer du Synode, & que s'il leur sembloit, qu'on avoit auparavant apporté trop de limitations à leur liberté; présentement il parloit plus clairement, qu'on entendoit bien ce qu'il vouloit dire, & qu'ils en devoient être contents. Episcopus répliqua, que ce que la Charité exigeoit des Rémontrants, elle le demandoit aussi du Synode, & qu'ils ne devoient pas non plus être suspects; qu'enfin la Charité ne devoit pas être si aveugle, qu'elle oubliât la prudence des Serpens. En effet les paroles, qu'on leur donnoit, étoient trop équivoques, pour s'en contenter. Ensuite le Président voulut interroger les Rémontrants, mais ils dirent tous qu'ils répondroient, quand on leur auroit accordé la liberté, qu'ils demandoient, (1) quoi qu'ils ne se servissent pas des mêmes mots.

Comme on les eut fait sortir de l'Assemblée, Bogerman dit, qu'il paroïssoit, de plus en plus, qu'on ne pouvoit pas aller plus loin, en retenant les Rémontrants dans l'Assemblée; puis que l'on voyoit qu'ils vouloient faire comme un Anti-Synode, & qu'ils s'opiniâtroient toujours plus; & qu'il valoit mieux les juger par leurs Ecrits, que les écouter davantage parler, dans l'Assemblée, & expliquer leurs sentimens, comme ils le trouveroient nécessaire. Il soutenoit que cette maniere de proceder étoit plus conforme à la convocation du Synode, qui avoit été faite pour juger des Cinq Articles, & non pour demander les sentimens particuliers de chacun des Rémontrants. On

s'aperçut bien que cette nouvelle maniere de proceder étoit contraire à la conduite, qu'il avoit tenue auparavant, puis qu'il avoit affecté d'interroger les Rémontrants un à un. Il demanda ensuite le sentiment des Commissaires Politiques, qui remirent cette affaire à cinq heures après Midi. Les Etrangers furent aussi priez de dire leur sentiment, à cette heure-là, ou de bouche, ou par écrit.

La LV. Session se tint donc l'Après-dînée, & on la commença, selon l'avis des Commissaires, par lire les sentimens des Etrangers, après lesquels ils devoient dire le leur. Les Théologiens Etrangers donnerent leurs sentimens, par écrit, & ils convenoient qu'il falloit accorder aux Rémontrants ce qu'ils demandoient, & leur donner par écrit les questions, qu'on s'étoit proposé de leur faire. (3) Ceux des Provinces rejetterent ce sentiment, avec chaleur; & furent au contraire d'avis de juger les Rémontrants, par leurs Ecrits. On fit ensuite entrer ces derniers, & on leur lut la résolution des Commissaires Politiques, où après leur avoir reproché leur opiniâtreté, ils disoient qu'on s'entendroit à l'Ordonnance des Etats Généraux, & à la peine qu'elle portoit. Qu'on jugeroit les Rémontrants, par les Ecrits qu'ils avoient publiez, desquels on recueilliroit leurs sentimens: Que néanmoins on leur donneroit le tems de délibérer, s'ils vouloient se soumettre aux jugemens précédens du Synode, jusqu'au Lundi suivant 14. de Janvier. Les Rémontrants demanderent une copie de cette résolution, mais on la leur refusa. On la leur lut seulement, encore une fois.

Le Président des Commissaires Politiques ayant dit, que, puis que les Rémontrants avoient témoigné, que leur Explication du I. Article étoit prête; les Commissaires étoient d'avis qu'ils la remisent au Synode, le lendemain. Episcopus répondit que quand il avoit parlé ainsi, il avoit voulu dire qu'elle seroit prête, dans peu. Bogerman répliqua qu'Episcopus avoit dit simplement qu'elle étoit prête, & qu'il l'avoit eue entre les mains. Le dernier dit qu'effectivement cette Explication étoit écrite, & que c'étoit tout ce qu'il avoit voulu dire; mais qu'elle n'étoit ni relue, ni mise au net, ni signée. On accusa, là-dessus, Episcopus d'un second mensonge, au lieu de s'en tenir à l'explication de ce qu'il avoit dit, comme l'équité le demandoit; car on ne peut pas accuser de mensonge, une expression peu exacte, lors qu'on n'a aucun intérêt de dire un mensonge.

Le 12. de Janvier jour de la LVI. Session, qui se tint le Matin, les Députez Politiques assemblés seuls, firent appeller les Rémontrants pour l'Après-dînée, & s'entretinrent avec eux de la liberté, qu'ils demandoient au Synode, & de l'obéissance due aux Magistrats. Ils auroient bien voulu, que les Rémontrants sacrifiasent la cause, qu'ils soutenoient, à l'autorité du Synode, & qu'ils fissent ce que les Etats Généraux demandoient d'eux; sans opposer à cela les lumieres de leur Conscience, qui ne leur permettoient pas de faire ce qu'on leur demandoit. Mais les Rémontrants se défendirent avec assez de vivacité, & dirent, entre autres choses, (3) qu'ils souffriroient plutôt tout, que d'en venir-là. Ces mots choquerent les Députez, comme si on les accusoit de vouloir forcer les Consciences; mais les Rémontrants s'excusèrent en disant, qu'ils ne les en accusoient pas,

E 2

mais

(1) Voyez-en le détail dans les Actes de Bogerman, sur la Session LIV. p. 180. & suiv.

(2) Voyez-ci dessous ce qu'en dit Balkanqual, que Bogerman a dissimulé.

(3) Voyez Brandt sur cette questions,

1619. mais que, si cela arrivoit, ils étoient disposez à tout souffrir, plutôt que de blesser leur Conscience. Ils demanderent ensuite la permission de sortir, pour parler entre eux, sur ce qu'ils auroient à faire. (1) Peu de tems après, ils revinrent, & apportèrent un Ecrit, pour le joindre aux conditions qu'ils avoient demandées le 29. de Decembre, où ils disoient qu'ils étoient prêts de répondre aux Questions, qui leur seroient préparées, par le Président du Synode, & à toutes celles, qu'il pourroit proposer, sur chacun des V. Articles, d'une manière pleine & claire, par écrit, & de donner au Synode leurs réponses, avec leur explication de leurs sentimens, dans un tems raisonnable. Heinius porta cette réponse à Bogerman, & après plusieurs allées & venues, comme on eut fait revenir les Rémonstrans, on leur proposa de signer ces mots, sans faire mention des conditions proposées le 29. de Decembre; qu'ils répondroient aux questions proposées par le Président, d'une manière pleine & claire, de vive voix, selon que la chose, ou l'occasion le demanderoit, & qu'ils remettroient ces réponses au Synode, dans un tems raisonnable, avec l'explication de leurs sentimens. Ils firent d'abord quelque difficulté de signer cet Ecrit, mais enfin ils s'y résolurent, en ajoutant cette clause: qu'ils le signoient afin qu'il parût par-là, qu'ils ne vouloient pas contester touchant l'ordre, à condition qu'on ne leur refuseroit pas les autres choses, qu'ils avoient exprimées dans la réponse, qu'ils avoient faite le 29. de Decembre. Mais on n'y eut aucun égard.

Le 14. de Janvier, jour de la LVII. Session les Commissaires Politiques, firent rapport de la Conférence, qu'ils avoient eue avec les Rémonstrans, & voulurent que le Synode jugeât, si on n'avoit pas satisfait en tout aux Rémonstrans, & s'il ne seroit pas à propos de les appeler incessamment dans l'Assemblée; afin que, s'ils demeuroient dans leur opiniâtreté, on jugeât de leur doctrine, par leurs seuls Ecrits. Cela ne faisoit point d'honneur au Synode, qui persuadé qu'il étoit supérieur aux Rémonstrans, en bonnes raisons, & possédant à fonds les matieres, dont il s'agissoit, devoit leur accorder toute la liberté qu'ils demandoient; comme les Théologiens Etrangers avoient cru, qu'on le devoit faire, pour rendre sa victoire plus complète, & plus éclatante. Mais il semble qu'on leur avoit refusé ce qu'ils demandoient, pour leur faire abandonner la partie; auquel cas on les condamneroit par contumace, & l'on passeroit outre; ou s'ils se résolvoient à se laisser brider, par un interrogatoire, où il faudroit répondre en peu de mots, on seroit en état en leur imposant silence, dès qu'ils se défendroient avec un peu d'étendue, ou qu'ils entreprendroient de réfuter les sentimens de leurs Adversaires, avec plus de force, & de vivacité qu'on n'en pourroit souffrir. Quoi qu'il en soit, le Synode donnoit lieu aux Etrangers, & à ceux qui n'étoient pas de ses sentimens, tels qu'étoient les Lutheriens, de juger d'une manière peu avantageuse de ces procédures, & de les attribuer à la peur qu'il avoit de ne pouvoir pas se bien tirer d'une Conférence avec ses Adversaires, en donnant la liberté qu'ils demandoient.

Le Président Ecclesiastique dit là-dessus, qu'entre les conditions, que les Rémonstrans demandoient le 29. de Decembre, la principale étoit qu'ils tiendroient toujours le Synode, pour leur Partie adverse; en sorte que ce qu'ils sembloient donner d'une main, ils le retenoient de l'autre. Là-dessus il se mit à demander les suffrages du Synode. Les Théologiens Etrangers furent en cette

1619. Séance, fort contraires aux Rémonstrans, & dirent qu'ils approuvoient la résolution des Commissaires Politiques, qui avoit été lue, le 11. du Mois. Il y en eut même, comme Scultet & d'autres, qui s'emportèrent contre eux. Pendant que le Président se dispoit, comme il sembloit, à continuer à demander les sentimens de l'Assemblée, les Députés Politiques l'avertirent, tout d'un coup (à moins qu'on n'aime mieux dire que cette démarche avoit été concertée, entre eux) de ne plus demander les suffrages, mais de faire entrer les Rémonstrans. Il le fit, & leur demanda d'abord s'ils vouloient se soumettre, simplement & sans conditions, à la résolution des Députés Politiques, & du Synode. Episcopus dit qu'ils avoient une réponse, par écrit, à cela & demanda permission de la lire. Le Président vouloit qu'ils répondissent par oui, ou non. Ils répondirent qu'il y avoit une réponse de cette sorte, dans leur Ecrit. Comme on faisoit difficulté de leur accorder ce qu'ils demandoient, Episcopus dit qu'il étoit surpris que dans un Synode libre, (comme l'on disoit) on ne pouvoit pas obtenir si peu de chose. Enfin comme l'on ne voulut pas leur permettre de lire cet Ecrit, ils le présentèrent aux Commissaires. Cet Ecrit n'étoit autre chose, que l'explication de leurs sentimens sur le I. Article, avec une Préface, où ils avoient mis les raisons, qui les empêchoient de se soumettre à la résolution du Synode, & qui les obligeoient à persister dans leurs demandes. (2) Comme on a rapporté auparavant ces raisons, on ne les remettra pas ici.

On fit sortir les Rémonstrans de l'Assemblée, & l'on y lut cette Préface; après quoi on les rappela, & on leur demanda à tous, l'un après l'autre, s'ils persistoient dans leur réponse. Ils dirent qu'oui; & Bogerman leur ordonna de souscrire cette Préface. Ils dirent qu'ils avoient souscrit l'Explication, mais il voulut qu'ils souscrivissent aussi la Préface, ce qu'ils firent. Cela étant fait, il se mit à raconter en gros, comme il voulut, ce qui s'étoit passé dans le Synode, jusqu'à ce tems-là, & il s'échauffa à la fin, d'une manière peu sçante au Président d'un Synode National, selon le jugement qu'en firent plusieurs des Membres du Synode. Il dit, entre autres choses, que le Synode en avoit usé à l'égard des Rémonstrans, avec beaucoup de douceur, de civilité, de support, & de patience, & cela d'une manière simple & sincère; & qu'ils n'avoient répondu à cette douceur, que par des artifices, des tromperies & des mensonges: Qu'ils avoient dit dans leur Ecrit, qu'ils vouloient finir, comme ils avoient commencé, & qu'en effet ils avoient commencé par des mensonges, & qu'ils finissoient aussi par des mensonges; ce qu'il prétendoit prouver, par l'exemple d'Episcopus, qui avoit été traité deux fois de menteur: Que Dieu, qui est le défenseur, & le gardien de son Eglise, favoit & voyoit les artifices, & les tromperies, dont ils avoient tâché de tromper le Synode; que la sincérité & la candeur du Synode lui étoient connues, & qu'il y auroit égard: comme au contraire il puniroit les malices, les artifices, les tromperies, les fraudes, & les moqueries dont leur conduite étoit pleine: Qu'ainsi afin que le Vénérable Synode, pût, selon l'ordre & l'intention des Etats Généraux, avancer d'une manière tranquille, & pacifique, dans l'examen & dans le jugement qu'il devoit faire de cette doctrine, ce qu'il n'avoit pas pu faire jusqu'alors, pendant qu'ils étoient présents,

(1) Limborch dans la Vie d'Episcopus p. 200.

(2) Voyez cette Préface dans les Actes de Bogerman p. 116, & à la p. 156. des Ecrits Historiques des Rémonstrans.

1619. „sens, on les congédioit & on leur commandoit de
 „sortir, avec ce témoignage que comme ils a-
 „voient commencé, par un mensonge, ils finif-
 „soient par un mensonge : Que cependant, si
 „l'on avoit besoin de leur présence, le Synode
 „le leur feroit savoir : Que le Synode avoit aussi
 „jugé qu'il leur falloit dire, que puis que leur opi-
 „niâtreté, & leur ahurtement avoient été ex-
 „trêmes, le Synode les feroit connoître au Mon-
 „de Chrétien; & qu'ils devoient savoir que l'As-
 „semblée ne manqueroit pas d'armes spirituelles,
 „par lesquelles elle les puniroit, quand il en seroit
 „tems, & qu'elle feroit voir que sa censure étoit
 „légitime, & la défendrait. Après quoi il leur
 „dit d'une manière imperieuse : *on vous congédie,
 sortez.* C'est ainsi que (1) les Rémontrants rap-
 portent cette Harangue, & il y a bien de l'ap-
 parence que, pour la substance de la chose, ils la
 rapportent fidelement; puis qu'on voit la même
 chose, pour le fonds, dans les Actes publiez par
 Bogerman; quoi qu'il l'ait tournée un peu autre-
 ment, & qu'il y ait ajouté quelque chose.

Ce discours étant fini, Episcopus dit au nom
 des Rémontrants, *qu'ils garderoient le silence, avec
 leur Sauveur, & que Dieu seroit juge, entre le Sy-
 node & eux; des artifices, des tromperies, & des
 mensonges, dont on les chargeoit.* Bogerman lui re-
 pliqua *qu'il avoit assez parlé.* D'autres encore en
 appellerent au jugement de Dieu. Comme ils
 sortoient, on les rappella, pour leur dire, de la part
 des Commissaires Politiques, que personne d'en-
 tre eux n'eût à sortir de la Ville, sans leur permis-
 sion expresse.

Cette manière de congédier les Rémontrants, à
 qui l'on avoit donné tant de sujets de plainte,
 comme on le peut voir par l'Histoire précédente,
 & par les Actes même de Bogerman, parut brus-
 que & violente à la plupart des Etrangers; comme
 on le peut recueillir de la manière, dont Hales &
 Balkanqual en écrivirent à l'Ambassadeur d'An-
 gleterre, & comme il en écrivit lui-même à l'Ar-
 chevêque de Cantorberi. Les Etrangers (2) juge-
 rent, à ce que dit Hales, „ qu'on leur avoit fait
 „tort, au moins d'une manière indirecte, puis
 „qu'après avoir proposé la chose à tout le Syno-
 „de, pour savoir son sentiment de la conduite des
 „Rémontrants, on ne demanda rien aux Théolo-
 „giens des Provinces; & que, par ce moyen-là,
 „on avoit chargé les Etrangers de toute la haine,
 „qui pouvoit résulter de la manière, dont on avoit
 „congedié les Rémontrants; au lieu qu'aupara-
 „vant la même question (3) ayant été proposée,
 „les Etrangers avoient opiné, en faveur de ces gens-
 „là; à cause de quoi les Provinciaux s'étoient em-
 „portés contre les Etrangers, & avoient fait pas-
 „ser une résolution plus rigide; de sorte qu'on ne
 „faisoit pas grand cas des suffrages des autres Thé-
 „ologiens, sinon quand ils étoient conformes avec
 „ceux des Théologiens du Pais.

Balkanqual écrivit aussi au même Ambassadeur,
 (4) touchant cette même chose, „ que la manie-
 „re, dont les Rémontrants avoient été congédiez,
 „seroit, sans doute, beaucoup de tort au Syno-
 „de; que quand on les renvoya, les Théologiens
 „ne purent pas être ouïs, lors qu'ils demandoient
 „qu'on les retînt. Il y eut Session (5) Mardi

(1) Voyez *Limborch* Vie d'Episcopus, p. 203, & suiv. &
Brandt. dans son XXXVI. Liv. sur cette Session.

(2) *Epist. Præst. Vir. Ep.* CCCXIX.

(3) Sur tout les Anglois, Voyez pag. 32. sur la XLIII.
 Session & p. 35. sur la LV.

(4) *Ibid. Ep.* CCCXVII.

(5) Le 15. de Janvier. La Lettre est datée du jour sui-
 vant.

1619. „passé, avant Midi, & la répétition des derniers
 „Actes ayant été faite, comme à l'ordinaire, Louis
 „Crocus de Brême dit, qu'il s'étoit aperçu *que
 le Président avoit été assez ému dans cette affaire,
 & qu'il lui étoit échappé quelques mots trop rudes, des-
 quels il auroit mieux valu qu'il se fût abstenu; &
 que dans une affaire d'une aussi grande importance,
 il étoit besoin de plus de conseil, & de circonspec-
 tion: Qu'il auroit fallu auparavant consulter le Sy-
 node, & dresser par écrit une sentence, pour conge-
 dier les Rémontrants, qui fût approuvée de tous les
 Membres, pour la prononcer au nom de tout le Syno-
 de, & l'insérer dans les Actes; au lieu qu'alors on
 tenoit le Synode coupable de toute l'aigreur non néces-
 saire, qui y avoit été employée. Qu'on auroit beau-
 coup mieux fait, pour l'honneur du Synode, si l'on y
 avoit procédé d'une manière plus tranquille, & beau-
 coup plus éloignée de toute passion.* Le Président ré-
 pondit, *que le congé, qu'il avoit donné aux Rémon-
 trants, sans aucune formule pour cela, avoit été don-
 né par ordre des Commissaires Politiques, qui a-
 voient voulu qu'on procédât, sans délai, contre
 eux.*

Hales n'entroit pas dans les Séances particu-
 lières du Synode, dont il n'étoit pas Membre; de
 sorte qu'il ne savoit cela, que par le rapport d'un
 autre. Mais Balkanqual, qui étoit Député, &
 qui n'étoit nullement du sentiment des Rémon-
 trants, n'en avoit pas meilleure opinion. Voici
 ce qu'il en dit, dans une Lettre écrite à Carleton,
 où après s'être plaint de la confusion, avec la-
 quelle on agissoit dans le Synode, il parle ainsi :

„Pour ce qui regarde les Théologiens des Pro-
 „vinces, ils sont si animez, contre les Rémon-
 „trants (plût à Dieu que ce ne fût pas tant con-
 „tre les personnes, que contre les opinions!) que
 „je crains que nôtre moderation ne leur déplaise.
 „Pour ce qui est du congé donné aux Rémon-
 „trants, j'espère que V. E. ne s'offensera pas, si
 „je dis qu'il a été tel, que le Synode en a,
 „sans doute, reçu un grand affront. Vendredi
 „passé quand on les renvoya, les Théologiens E-
 „trangers ne purent être ouïs, lors qu'ils deman-
 „derent qu'on les retînt. On ne peut pas nier
 „que la tromperie, qu'on leur fit, ne fût trop
 „claire, & trop palpable; car les Commissaires
 „avoient déjà par écrit; la résolution de mettre
 „dehors les Rémontrants, avant que d'entrer dans
 „le Synode; & néanmoins on demandoit nos suf-
 „frages, dans l'espérance qu'ils feroient confor-
 „mes à leur résolution. Mais comme ils ne l'é-
 „toient point, sans hésiter, ni délibérer davanta-
 „ge & sans parler entre eux, ils publièrent leur
 „résolution; qu'ils avoient apportée toute écrite,
 „avant que d'entrer dans le Synode. Lundi après
 „avoir lu les derniers Actes du Synode, touchant
 „l'incroyable opiniâtreté des Rémontrants; les
 „Théologiens Etrangers commencerent à don-
 „ner leurs suffrages touchant le Congé, qu'on
 „vouloit leur donner. Personne ne dit son senti-
 „ment avec aigreur, que le seul (6) *Stein.* Après
 „avoir demandé les suffrages de quelques-uns, qui
 „ne faisoient pas le tiers du Synode; on fit venir
 „les Rémontrants, & on les congédia, par un
 „discours si *furibond*, que je ne doute pas que V.
 „E. ne l'ait appris, avec beaucoup de douleur.
 „Pour moi, j'avoué ouvertement, que j'en suis
 „très-affligé, toutes les fois que j'y pense; car si
 „les Rémontrants publioient dans leurs Ecrits, que
 „la sentence que le Président a prononcée, n'est
 „pas

E 3

(6) Paul Stein, Professeur en Théologie à Cassel, dans le
 Pais de Hesse. Act. du Syn. p. 11.

1619.

pas du Synode, ils ne mentiroient point. Les Jurisconsultes, & les Docteurs en Droit Canonique de France, qui ont tant écrit, touchant les formalitez omises par le Concile de Trente, font valoir des objections, qui sont bien moins fortes que celle-ci. Outre cela on n'a pas demandé le tiers des suffrages, sans lesquels on ne peut prononcer aucune sentence. Cette sentence même n'étoit pas écrite, ni approuvée par le Synode, & les expressions aigres, qui y sont, n'avoient été employées par personne; si vous en exceptez quelque peu, dont (1) un seul homme s'étoit servi.

Carleton lui-même, qui étoit fort contraire aux Rémontrants, (2) écrivit à l'Archevêque de Cantorberi, que tout le monde désapprouvoit la manière, dont le Président Bogerman les avoit congédiés. Quoi qu'ils fussent dignes de cet affront, *continue-t-il*, le lieu & la raison, pour laquelle l'Assemblée avoit été convoquée, demandoient une autre manière d'agir, qui auroit pu produire le même effet, & n'auroit pas été si sujete à être reprise. Mais la chose est faite, & on ne peut pas la recommoder, sans un très-grand inconvenient. Il faut qu'ils continuent, & qu'ils donnent le meilleur tour à leur cause, qu'ils pourront, & qu'ils remettent à Dieu l'évenement.

Pour donner un bon tour à cela, on envoya l'Assesseur Faulcius, & le Secretaire Hommius, à la Haie, avec quelques-uns des Députés Politiques, pour y demander l'approbation des Etats Généraux, qu'ils obtinrent; car on étoit allé trop loin, (3) pour reculer. Cette approbation fut expédiée le 18. de Janvier. Les Etats défendoient aux Citez de sortir de la Ville de Dordrecht, jusqu'à ce que leurs Commissaires, ou le Synode en eussent autrement ordonné. Le même jour, les Rémontrants demanderent aux Commissaires Politiques, la permission d'envoyer quelqu'un d'entre eux à la Haie, afin de présenter un Ecrit, de leur part, à leur HH. PP. pour défendre leur innocence; mais les Commissaires le leur refuserent.

Ils firent aussi une réponse au dernier discours de Bogerman, qu'ils adresserent aux Docteurs, Professeurs & Pasteurs assembles dans le Synode National, fin que (4) cet Ecrit fût lu devant ceux, à qui il étoit adressé. Mais le Président ne le montra, qu'à quelques-uns en particulier, sans jamais le produire dans le Synode. Ils y rendirent raison, pourquoi ils n'avoient rien répliqué au discours colérique, & injurieux du Président; ils disoient en abrégé ce qui s'étoit passé, dans le Synode, & montraient avec quelle iniquité on les avoit traités; ils y défendoient leur conduite, & Episcopius, sur l'accusation de mensonge, que l'on avoit faite contre lui; ils étaloient diverses iniquitez de cette Assemblée, auxquelles le congé, qu'on leur avoit donné, ressembloit. Enfin ils exhortoient tout le Synode à penser, qu'il auroit à rendre compte à Dieu de sa conduite, & les Etrangers, en particulier, à travailler à la Paix de l'Eglise, & les avertissoient que, pour en venir à bout, il falloit condamner, avant toutes choses, le sentiment sanguinaire de quelques-uns, qui prétendoient qu'il étoit permis de faire mourir les Héretiques. C'est ce que (5) Bogerman avoit soutenu, en publiant

(1) Apparemment Paul Stein.

(2) Ibid Lett. CCCXVIII.

(3) On la peut voir dans les Actes du Synode p. 191. & suivantes.

(4) Voyez-le dans les Ecrits Historiques des Rémontrants, p. 159.

(5) Voyez Brandt, en son Liv. XVII. pas loin du commencement.

en Flamand le Livre de *Theodore de Beze*, pour 1619. défendre cette cruelle doctrine. L'Auteur de cet Ecrit étoit *Gaspard Barléus*, qui étoit allé à Dordrecht, pour y secourir les Citez, dans la composition des Ecritures, qu'ils furent obligés d'y faire.

A la même heure que ce Discours eut été envoyé au Synode, on lut aux Rémontrants, que l'on y appella, l'Approbation des EE. GG. dont nous avons déjà parlé. Là-dessus ils composèrent deux Ecrits, pour défendre leur conduite, l'un adressé aux mêmes Etats, & l'autre au Prince d'Orange. Le premier étoit en Flamand, & l'autre en François. Ces Ecrits (6) furent rendus à leur adresse, mais on n'y fit jamais aucune réponse.

Pendant quelques Sessions, depuis la LVIII. on ne fit, dans le Synode, que relire les Actes des Sessions précédentes, ou délibérer sur la manière, dont on pourroit dès-lors procéder contre les Rémontrants. Après avoir délibéré là-dessus, le résultat fut que chaque College du Synode, ou les Théologiens de chaque Nation s'appliqueroient à examiner leurs Ecrits, & commenceroient par le premier Article; dans l'examen duquel, ils auroient égard aux questions, & aux Theses dictées par le Président, ou qu'il dicteroit dans la suite; mais que s'il y avoit encore quelque chose, qu'ils eussent découvert dans les sentimens des Rémontrants, ils pourroient l'ajouter. Il fut dit que chaque College examineroit le matin, en particulier, ces doctrines; & que l'Après-dinée, (à moins que quelque chose ne l'empêchât) on tiendrait une Séance publique, afin de satisfaire la grande multitude d'Auditeurs, qui étoient accourus de toutes parts, pour voir ce qui se passoit dans le Synode. On y devoit examiner principalement les arguments des Rémontrants tirez de l'Ecriture, & les réponses qu'ils faisoient, tirées de la même source, aux objections qu'on leur oppoisoit. Le Président fut chargé de nommer ceux, que l'on employeroit à cela, sans ôter néanmoins aux autres la liberté de parler, & d'y ajouter ce qu'ils trouveroient à propos. Il devoit aussi avertir, par avance, de quelle matière on traiteroit, dans la Session suivante, & écouter ceux, qui souhaiteroient qu'on traitât de certaines matières, pour les proposer, selon le Conseil des Assesseurs, des Secretaires, & d'autres Théologiens, s'il étoit nécessaire. On devoit aussi lui remettre le jugement, que le Synode auroit fait de chaque Article, jusqu'à ce que l'examen fût achevé. Cette résolution fut prise, dans la LXI. Session, qui se tint le 16. de Janvier. Je ne m'arrêterai pas à dire ceux, qui parlerent ensuite, dans ces Séances, ni de quoi ils traitèrent, & encore moins à quelques affaires domestiques. On le trouvera dans les Actes de *Bogerman*.

Le 23. du même Mois, les Commissaires Politiques firent venir devant eux les Rémontrants, à qui ils ordonnerent de livrer, par écrit, dans la quinzaine, au Président Politique, ce qu'ils avoient encore à dire, pour leur défense, sur les V. Articles. Ils répondirent que le tems, qu'on leur accordoit pour cela, étoit trop court; mais comme ils n'en purent pas obtenir un plus long, ils promirent de faire tout ce qui leur seroit possible. Il se tint cependant diverses assemblées particulières, où personne n'étoit admis que les Membres du Synode. On pouvoit seulement entendre les dis-

(6) On les trouve en Latin, dans les Ecrits Historiques des Rémontrants p. 175. & suiv.

1619.

discours, que divers Théologiens faisoient l'après-dînée, selon le projet du Synode, contre les Rémontrans. Cela fit dire à *Hales*, dans une Lettre à Carleton, datée du 7. de Fevrier, „ que le „ Synode ressembloit à un Horloge, dont les „ principales rouës, qui font aller toutes les autres, sont cachées; que les choses les plus importantes se faisoient, en des Séances particulières, & que ce qu'on laissoit paroître en public, „ se faisoit seulement par forme, & pour ne pas „ paroître ne rien faire. Ces leçons Théologiques, & auxquelles on ne pouvoit faire aucune objection, sans s'exposer à l'indignation des Zélez, ressembloient fort aux discours d'un soldat, qui fait le brave, dans l'absence de l'ennemi; puis que personne n'y pouvoit prendre le Parti des Rémontrans.

Comme l'on suivoit l'ordre des Articles, le 25. de Janvier, Jean Davenant traita de l'Élection, & discuta cette question, de quelle maniere *Jesus-Christ* en est le fondement. Gomarus dit ensuite que *Jesus-Christ* n'étoit que l'exécuteur de l'Élection, parce que Dieu avoit décrété le Salut des Elus, avant que de décréter d'envoyer *Jesus-Christ*, pour mourir pour eux. Matthias Martinius, quand ce vint à son tour de parler, dit, que *Jesus-Christ* n'étoit pas seulement l'exécuteur, mais aussi la cause de l'Élection. Il eut à peine achevé de parler, que Gomarus se leva, & dit qu'il se chargeoit de cela, après quoi il jeta son gant, & défia Martinius (qui ne releva néanmoins point le gant) par un Proverbe Latin, (1) qui vouloit dire que c'étoit là l'occasion, de faire paroître son savoir. En même tems, il pria le Synode de lui permettre de combattre seul Martinius, sachant très-bien à ce qu'il disoit, qu'il n'avoit rien du tout à opposer à cette doctrine. Martinius qui, au jugement de *Hales*, ne cédoit point en faveur à Gomarus, mais qui le surpassoit de beaucoup dans l'amour de la paix, supporta facilement cet affront. Après qu'il se fut dit quelque peu de mots, sur cette question; le Président les accomoda, & finit la Session, selon la coutume, par une priere. A peine fut elle finie, que Gomarus recommença son défi. Il sembloit, comme le croyoit (2) *Hales*, que Martinius étoit, en quelque maniere, dans le sentiment des Rémontrans, sur la Réprobation, l'étendue du mérite de *Jesus-Christ*, & le Salut des enfans. Mais il étoit dans le sentiment de *Cameron*, & des autres Universalistes Réformez. Le lendemain on fit une assemblée des Théologiens Etrangers, chez l'Evêque de Landaf, pour le ramener au sentiment des Particularistes. Ils ne purent pas le faire changer de sentiment; mais il promit qu'ils le proposeroient, avec tant de prudence, & de modération, que le Synode n'auroit aucun sujet de se plaindre de lui. Deux Théologiens Anglois, Ward, & Davenant, étoient aussi de son sentiment, sur la mort de *Jesus-Christ*, qu'ils étendoient à tous les hommes, sans exception. Aussi les Théologiens de cette nation, ne purent-ils pas d'abord convenir ensemble, pour porter le même jugement sur cet Article. Ils dirent dans la I. Propos. sur le II. Article, que *Jesus-Christ* est mort pour les Elus, & dans la III. qu'il est mort pour les pechez de tout le monde.

Le 7. de Fevrier, les Rémontrans remirent aux Commissaires Politiques, (3) une longue défense de leurs sentimens, sur le premier Article, dont la plus grande partie avoit été composée, par *Episcopus*. Il n'y eut que l'explication du IX. Ch.

(1) *En Rhodus, en Saltus.*(2) *Ep. Præst. Vir. Let. CCCXXII.*

(3) On verra ces Ecrits, & les suivans, dans la 2. P. des Ecrits Hist. de Rémontrans.

de l'Épître aux Romains, qui fut l'Ouvrage de *Borrius*, & le traité de la Réprobation, qui sortit de la plume de *Nielles*. Il y avoit encore une explication du second Article. Les Commissaires Politiques, parurent fâchez de la longueur de cet Ecrit, de ce qu'ils ne donnoient pas, tout à la fois, ce qu'ils avoient à dire, pour la Défense de leur Doctrine, & de ce qu'ils se plaignoient du Synode dans la Préface. Ils répondirent qu'ils n'avoient pas pu être plus courts, sans faire tort à leur cause, ni achever le reste en si peu de tems, & que pour le Synode, ils ne pouvoient pas ne s'en plaindre point, vû la maniere inique, dont il les avoit traitez.

On leur accorda, ensuite, huit jours, pour achever de composer ce qui leur restoit à dire, pour leur défense. Quoi qu'ils déclarassent que c'étoit une chose impossible, pour eux, on ne leur en voulut pas accorder davantage.

Le Président Politique montra cet Ecrit au Synode, & le 11. de Fevrier, dans la LXXVIII. Session, comme il étoit assez long, il fut dit qu'on y liroit dans l'Assemblée seulement, ce qui regardoit la défense, que les Rémontrans avoient faite de leurs sentimens, & que le reste seroit lû, par des Députez, que l'on nommeroit pour cela; afin qu'on ne vît point ce qu'ils disoient, contre les opinions vulgaires.

Le 15. de Fevrier, les Rémontrans présentèrent aux Commissaires Politiques leur explication du III. IV. & V. Articles. Les Commissaires avoient cru, qu'ils donneroient en même tems la défense du reste des Articles, & ils ordonnerent aux Rémontrans d'y travailler incessamment, & leur dirent qu'ils leur feroient savoir quand cela devoit être prêt.

Le 25. du même Mois, les Rémontrans leur remirent la défense du second Article, & dirent, dans la Préface pourquoi ils n'avoient pas donné, en même tems, la défense des autres. Les Commissaires leur dirent, qu'ils ne leur pouvoient plus accorder de délai, mais deux jours après, ils leur demanderent, si elle ne pouvoit pas être prête en dix jours; non qu'ils leur donnaissent encore ce tems-là, mais parce qu'ils verroient s'ils la pourroient recevoir, & si le Synode la voudroit lire. Les Rémontrans dirent qu'ils n'avoient, en ceci, aucun égard pour le Synode, & qu'ils n'avoient pas dessein d'entreprendre ce travail, pour une Assemblée; qui les avoit mis dehors, comme des menteurs, & de mal-honnêtes gens; que le Synode d'ailleurs n'attendoit pas leurs Ecrits, & n'avoit aucun égard pour eux; & qu'ils les avoient seulement composés, pour obéir à Mrs. les Commissaires Politiques: Que d'ailleurs ils ne pouvoient pas achever ce qui restoit si promptement; qu'ils avoient besoin, pour le bien faire, de quelques semaines; mais qu'ils y travailleroient.

Cependant le Synode continuoit les exercices, dont on a déjà parlé, & les Colleges préparoient leurs Jugemens. Le 11. de Fevrier, que la Session LXXVIII. se tint, & qu'il s'agissoit de l'examen du III. & IV. Articles, (4) Martinius dit, que Dieu étoit la cause Physique de la Conversion. *Sibrand Lubberts* attaqua cette Proposition, le lendemain, par un discours de plus d'une heure, & demanda que Martinius y répondit. Il le fit, mais on jugea que ce n'étoit qu'une dispute de mots, & qu'il s'agissoit d'une spéculation purement

(4) C'est ce que l'on a prend d'une Lettre de *Balkanqual* du 5. de Fevrier, qui est la CCCXXVII. dans les *Ep. Præst. Virorum.*

1619. ment Philosophique. Martinus s'en rapporta à Goclenius, Professeur célèbre en Philosophie, qui dit que les principaux Philosophes étoient pour Martinus, & les nomma, en ajoutant que cette opinion étoit vraie en Philosophie; mais qu'il ne voudroit pas l'imposer à personne, en Théologie. C'étoit en effet le sentiment des Thomistes, & de ceux qui soutenoient, comme eux, la *prémotion physique*.

Le 18. du même Mois, dans la Session LXXXII. Gomarus attaqua de nouveau Martinus, (1) avec beaucoup de violence, sur la même matière. Quelques-uns des Théologiens Etrangers en furent choquez, & l'un d'eux dit, „ qu'il étoit obligé de „ dire, que plusieurs des Théologiens des Provin- „ ces en usoient, d'une manière très-incivile, en- „ vers Martinus, ce que les Etrangers commen- „ çoient à souffrir, avec peine : Que c'étoit un „ homme fort savant, honnête & aussi orthodoxe „ qu'aucun du Synode, dans tous les Articles, ex- „ cepté le second, sur lequel il y avoit diversité „ de sentimens : Que cependant parce qu'il rejet- „ toit quelques façons de parler dures, qui ne „ pouvoient plaire à aucun homme de sens, ils le „ traitoient si incivilement, qu'il avoit pensé for- „ tir du Synode, avec ses Collegues.

Le 19. dans la Session LXXXIV., Lubberts, & Gomarus recommencerent à disputer, très-aigrement, contre lui sur la même chose, comme on le pourra voir, dans une (2) Lettre du même Théologien, & Scultet s'emporta aussi beaucoup contre lui, sur un passage de *Paréus*. Je ne m'y arrêterai pas, pour ne pas ennuyer les Lecteurs par des minuties. Je dirai seulement que Martinus demanda la solution de cette difficulté, *comment Dieu peut exiger d'un homme, dont la puissance est finie, la Foi qui est un ouvrage de la Toute-puissance, & dit que c'étoit un noeud, que ni Calvin, ni aucun autre Théologien, n'avoit pu entièrement dénouer*. Ce noeud-là étoit en effet digne de l'attention des Théologiens, mais on ne voit pas qu'on se mit en peine de le dénouer; car ce n'étoit pas répondre, que de dire comme le fit Gomarus, *que celui, qui parloit ainsi, n'étoit pas digne de délier la courroie des souliers de Calvin; & que pour ce noeud, il étoit de si peu d'importance, que les enfans, qui sont dans les quarrefours, pourroient en chanter la solution*. On rit dans le Synode de cette expression, mais il auroit mieux valu foudre la difficulté; puis qu'il n'est pas facile de concilier, avec la Justice Divine, la damnation des Incrédulés, parce qu'ils n'auront pas eu la Foi, que la seule Toute-puissance Divine leur pouvoit donner. Les Supralapsaires sur tout, comme Gomarus, n'étoient pas en état de dire rien de raisonnable là-dessus.

Malgré les emportemens de Gomarus, Bogerman le remercia, pour le beau Discours, qu'il avoit fait. Les Etrangers en furent surpris, & l'Evêque de Landaf, ne put s'empêcher de se plaindre, de ce qu'on employoit à se quereller des Assemblées, faites pour l'édification. Gomarus, qui comprit bien que cela le regardoit, lui dit brusquement : *que dans le Synode, on n'agissoit pas par autorité, mais par raison; qu'il lui étoit permis (à lui Gomarus) de dire son sentiment en son rang, & qu'il ne s'en laisseroit détourner, par l'autorité de personne*. L'Evêque ne répondant rien à cela, le Président Bogerman lui dit : *que le célèbre Gomarus ne disoit rien contre les personnes, mais contre leurs opinions, & qu'ainsi il ne méritoit aucune censure; comme s'il n'avoit pas choqué personnelle-*

1619. ment le bon Martinus & l'Evêque lui-même! Cela donna juste sujet de soupçonner que le Président, & Gomarus s'entendoient. Martinus ne répondit rien, sinon *que c'étoit-là la récompense, qu'il recevoit pour être venu de si loin au Synode*. Antoine Thysius, qui étoit Professeur en Théologie à Harderwyk, voulut prendre le parti de Martinus; en disant qu'il étoit fâché qu'on l'eût si mal traité, pour une expression, qui, selon l'explication qu'il lui avoit donnée, étoit véritable. Mais Gomarus & Lubberts, qui étoient à ses côtes, le tiroient par le manteau, & le regardoient de travers, pour l'empêcher de continuer. Ensuite Thysius demanda civilement à Martinus, l'explication de quelques termes; que Martinus, en le remerciant de sa civilité, lui explica sur le champ. Ces deux Zélateurs sembloient apostez, (1) pour faire querelle à ceux, qui oseroient avancer quelque chose, qui ne seroit pas au gré du Président, & de son parti, & tenir toute l'Assemblée en crainte. Cependant l'Ambassadeur Carleton, ayant eu avis de ce qui s'étoit passé, écrivit au Président une Lettre, pour se plaindre de la manière, dont l'Evêque de Landaf avoit été traité, & pour l'exhorter à changer de méthode. Cela réussit, Bogerman se radoucit, & recommanda à ceux, qui parleroient sur l'Article V. des Rémontrants, de s'abstenir de s'entrechoquer les uns les autres. Il raccommoda aussi Scultet, & les deux Professeurs du Pais, avec ceux de Brême. Il fut dit encore que Gomarus iroit faire des excuses à l'Evêque de Landaf; mais ils ne paroît pas qu'ils le fit. Pour Martinus, (4) on assure qu'il dit à l'un des Rémontrants, qui étoient à Dordrecht, *qu'il avoit vu, dans ce Synode, des choses divines, des choses humaines, & des choses diaboliques*.

Lors que tous les Colleges du Synode eurent donné leurs jugemens des V. Articles, par écrit, on trouva à propos de lire le jugement, que *David Paréus*, Professeur à Heidelberg, & grand Prédestinien, avoit porté des Cinq Articles des Rémontrants. Cela se fit dans la XCIX. Session, le 5. de Mars, & dans la suivante, qui se tint le lendemain. On trouvera cette piece de *Paréus*, dans les Actes du Synode.

Dans la Session CI. du 6. de Mars, après que l'on eut achevé de lire le jugement de ce Théologien, le Secrétaire se mit à lire le jugement des Anglois, qui étoient dans le Synode. Mais (5) comme c'étoit un Séance particulière, où il n'y avoit que ceux du Synode; Davenant s'adressa au Président, pour lui dire qu'il ne falloit pas lire, si secrètement, les jugemens des Colleges; qu'il étoit de l'honneur du Synode de les lire publiquement, & d'y admettre tous ceux, qui les voudroient ouïr; parce qu'il pourroit arriver que les Rémontrants, touchés de la force de leurs raisons, abandonnassent quelques-unes de leurs opinions, & que tous les Auditeurs seroient confirmés dans la créance de la Vérité, par le consentement unanime de tant d'habiles gens; qu'autrement des gens mal intentionnés diroient, qu'ils vouloient paroître du même sentiment, quoi qu'ils n'en fussent pas. Cette Proposition de Davenant donna quelque confusion au Président, & les Membres du Synode, & sur tout les Etrangers furent surpris de ce qu'il avoit entrepris,

(3) Voyez le même *Balkanqual*, dans la Lettre CCCXXXI. des *Epist. Praestantium Virorum*.

(4) Limborch dans la *Vie d'Episcopius*.

(5) *Balkanqual*, Lett. CCCXXXVIII. dans les *Epist. Praest. Virorum*.

(1) Voyez la Lettre suivante du même.

(2) La CCCXXXIII. dans le m.

1619. trepris, de sa tête, une chose de cette nature; sans consulter le Synode, pour savoir devant qui on devoit lire ces jugemens. La raison, pour laquelle les Anglois avoient fait cette proposition, étoit que comme ils condamnoient les dogmes, qu'ils croyoient devoir être rejettez: ils avoient pris soin d'un autre côté, de n'en condamner pas plus, qu'ils ne croyoient en devoir désapprouver; & qu'ils avoient rejetté, en même tems, quelques expressions rudes, dont les Contre-Rémontrants se servoient, sur tout en parlant de la Réprobation. Ils savoient fort bien qu'en formant les Canons, on n'en diroit rien; parce que les Théologiens des Provinces avoient plus de suffrages qu'eux. Ils souhaitoient que, par la lecture publique de leur jugement, les Auditeurs pussent connoître leur sincérité.

Le Président leur répondit, qu'il avoit été du même sentiment, il y avoit quelques jours; mais qu'après avoir mieux examiné la chose, & pris les avis de ses Assesseurs, il avoit crû qu'il ne falloit admettre à cette lecture, que peu de Ministres Orthodoxes, qui étoient demeurez à Dordrecht, pendant la tenue du Synode, 1. parce que les Etats Généraux l'avoient ainsi ordonné, 2. à moins que le Synode n'en jugeât autrement: 2. parce que jusqu'alors on n'avoit demandé les sentimens du Synode, que sans témoins: 3. parce que, quand même tous les Colleges seroient d'accord, pour la chose même, ils pourroient s'exprimer autrement, & que les Jésuites, & autres Moines répandroient par tout que le Synode de n'étoit pas d'accord; ou que les Rémontrants publieroient les sentimens du Synode, avant même que les Canons fussent formez, & qu'ils opposeroient ces jugemens les uns aux autres, s'il s'y trouvoit la moindre différence: 4. que l'on publieroit les sentimens du Synode, avant même que le Synode les eût déclarez, & que les Etats Généraux les eussent vus, quoi qu'ils les dussent voir les premiers. C'étoit là, selon lui, la principale raison, pour laquelle il avoit cru qu'on devoit lire les jugemens, en une Assemblée, où l'on n'admit pas tout le monde. Il ajouta, qu'il avoit cru que cela étant une chose, qui concernoit l'ordre, on permettroit que lui, & ses Assesseurs la réglassent; que néanmoins, puis qu'une partie considérable du Synode ne le trouvoit pas bon, il étoit prêt à demander les suffrages.

Les Commissaires Politiques, dont on demanda le sentiment, renvoyerent la chose à la Séance de l'Après-dinée. Cependant le Président envoya l'un des Secretaires, pour prier les Anglois d'entrer dans sa pensée. Les Anglois jugerent qu'il vouloit se servir, de cela, pour gagner les autres Colleges, & ils étoient persuadés qu'ils pouvoient facilement répondre aux raisons de Bogerman, & que si la manière de proceder, qu'il vouloit prendre, étoit la plus sûre, celle qu'ils approuvoient étoit la plus honnête.

Dans la Session de l'Après-dinée, qui fut la CXII. les Commissaires Politiques dirent qu'ils trouvoient plus à propos d'exclurre tous les auditeurs, tant Contre-Rémontrants, que Rémontrants. Tous les Membres jugerent aussi qu'il valloit mieux cacher ce qui se faisoit, dans le Synode, & il fut résolu qu'on liroit les jugemens de toutes les Classes, à portes fermées; comme on le fit dans les Assemblées suivantes, quand il n'y eut pas d'autres affaires particulières, ainsi qu'on le verra dans les Actes de Dordrecht.

Tom. II.

Le 18. de Mars dans la CXVIII. Session, 1619. on lut une Lettre de *George Guillaume Margrave de Brandebourg*, qui avertissoit le Synode; que les Théologiens de ce pais là n'y viendroient pas, pour quelques empêchemens; qui étoient survenus; entre lesquels on assure que furent les plaintes, que les Lutheriens firent que l'on envoyoit des gens en Hollande, pour y condamner leurs sentimens. On avoit nommé *Jean Bergius*, & *Christophe Pelargus*, Professeurs à Francfort sur l'Oder, pour y aller; mais le second, qui étoit fort âgé, étant tombé malade, le voyage fut différé, & enfin rompu. Il paroît, par une (1) Lettre de Bergius, écrite le 23. de Février de cette année, qu'il fut ravi que cette Députation n'eût pas lieu. „ Je suis bien „ aisé, dit-il, de n'être point au Synode de Hol- „ lande; tant je m'aperçois qu'il ne s'y fait rien; „ qui reponde à un si grand effort, & à tant de „ dépense! Car Mr. *Agricola* m'a presque tout „ écrit. Je tiens même pour assuré, que non seu- „ lement on n'en recueillira aucun fruit, mais „ que ce mal augmentera, comme un incendie. Le „ feu, qui est présentement peut-être étouffé, & „ caché sous les cendres, par la puissance d'un des „ Partis, éclatera avec plus de violence, peu „ de tems après. Nous ne pouvons pas nier, qu'on „ n'en ait usé, d'une manière un peu trop inique „ envers les Rémontrants. Qui pourroit les blâ- „ mer de ce qu'ils n'ont pas voulu reconnoître, „ pour Président & pour Juges, les *Bogermans*, „ les *Gomars*, & les *Sibrauds*, qui étoient leurs „ principaux, & leurs plus violents adversaires; „ puis que nous ne le pouvons pas souffrir, dans les „ Papes, & dans les Cardinaux? Qu'y a-t-il de „ plus ridicule, que de déclamer, tous les jours, con- „ tre eux, & de réfuter vigoureusement leurs ar- „ gumens, après les avoir fait sortir, comme font „ ces Juges? Pour moi, je ne croi pas qu'il vaille „ la peine de faire un voyage si tard, au milieu de „ l'hiver, pour cela. Je m'attens de voir, à la „ Foire prochaine de l'automne, des satires des Pa- „ piffes, & des protestations des Rémontrants: „ Dieu veuille avoir pitié de son Eglise! Il n'y „ avoit aucune esperance de la sauver, qu'en re- „ conciliant les deux Partis, & qu'en travaillant à „ la réünion des esprits. Cette esperance étant „ perdue, je n'attends rien de sain, ni de „ bon.

On commença, le 19. de Mars, dans la CXX. Session, à lire les jugemens des Théologiens Etrangers, en commençant par ceux d'Angleterre; & du Palatinat. Ce jour-là même, les Rémontrants remirent aux Commissaires Politiques la défense des III., IV. & V. Articles. Ces Messieurs dirent que ces Ecrits étoient trop longs, & que le Synode avoit déjà été assez long-tems arrêté. „ Les Rémontrants repliquerent que l'importance „ des choses, qu'ils avoient traitées, étoit trop „ grande, pour pouvoir les resserer davantage; „ qu'ils n'arrêtoient point le Synode, qui n'avoit „ pas attendu leurs Ecrits, mais qui avoit jugé de „ leur doctrine, avant que leur défense parût, & „ qu'elle n'avoit été lue, que par forme, dans ses „ Assemblées; que les Rémontrants n'avoient pas „ écrit, pour le Synode, qui avoit déclaré qu'il „ ne vouloit point conférer avec eux; mais pour „ obéir aux Commissaires des Etats Généraux. Les derniers ordonnerent à *Heinsius*, d'écrire ce qu'ils disoient, mais les Rémontrants les avertirent

F

que

(1) Voyez-la dans la Vie d'Episcopus, par *Limborch*, p. 110.

1619. que cela n'étoit nullement nécessaire; puis qu'ils avoient mis la même chose, dans la Préface de cet Ecrit. Ils ajoutèrent ensuite, que ces Ecritures ne les embarrassoient point, mais qu'ils les avoient seulement offertes aux Commissaires; afin qu'ils fussent qu'elles étoient prêtes, & qu'au reste ils les pouvoient recevoir, ou refuser, comme il leur plairoit.

Le Synode, pour agir équitablement, auroit dû différer son jugement, jusqu'à ce que ses Membres eussent lû, non seulement les Articles des Rémontrances, & leurs Explications, mais encore leurs Défenses; non dans des Séances, où l'on n'avoit pas le tems de faire assez de réflexion sur ce que lisoit un Secrétaire, à la hâte; mais chacun chez soi. On les trouva à la vérité trop longues, pour les faire copier; mais il étoit facile d'en faire imprimer, au moins à l'usage des Membres du Synode, le nombre dont on avoit besoin. Ces matières n'étoient pas si connues, que les Théologiens n'eussent besoin d'entendre ce que les Rémontrances pouvoient dire, pour la défense de leurs sentimens; & si on ne vouloit pas faire la dépense de les faire imprimer, ni prendre la peine de les lire, il falloit n'en point juger. Mais il s'agissoit de persuader au peuple, que les Rémontrances, & ceux qui les favorisoient vouloient changer la Religion, & de leur faire leur procès sur ce pied-là.

Comme les Citez n'avoient plus rien à faire à Dordrecht, ils écrivirent deux longues Lettres, l'une aux Etats Généraux, & l'autre au Prince Maurice; pour leur demander permission de se retirer. Mais ils ne l'obtinrent point, & on leur ordonna d'y demeurer, jusqu'à nouvel ordre.

Quand (1) on eut lu tous les jugemens des Colleges, ce qui fut achevé dans la Session CXXV. du 21. de Mars; Bogerman rendit grâces à Dieu, de ce que les sentimens du Synode étoient conformes. Les Anglois néanmoins n'avoient pas été du même sentiment (2) sur la mort de Jésus-Christ, que deux d'entre eux croyoient, selon l'Écriture, être mort non seulement pour les Elus, mais pour tout le monde, comme on l'a remarqué. Martinus avoit aussi témoigné, qu'il étoit du même sentiment; & qui peut dire, s'il n'y en avoit pas plusieurs autres, qui auroient parlé autrement qu'ils ne firent, s'ils l'avoient pu faire, sans craindre d'être mal-traités, sur tout dans les Provinces Unies? A l'égard des Etrangers, ils n'avoient guère moins à craindre, que les autres; puis que ceux, qui les avoient envoyés, étoient généralement prévenus, contre les Rémontrances. Il faut au moins avouer, qu'on ne peut pas s'assurer des vrais sentimens de ceux, à qui il n'est pas permis de parler autrement qu'ils ne font.

Ensuite le Président du Synode proposa de faire des Canons, après avoir comparé ensemble les sentimens des différens Colleges. Il dit même qu'il en avoit déjà composé quelques-uns, & il demanda qu'on en fit des copies, pour les communiquer aux Membres du Synode. Il ajouta que si l'on trouvoit qu'il y fallût ajouter, retrancher, ou changer quelque chose; on lui en parlât, afin d'en consulter, avec ses Assesseurs; & qu'après qu'on auroit examiné les remarques des Colleges, sur les changemens, qu'on croiroit nécessaires, on s'en rapportât au Synode, dont les Membres diroient leurs sentimens en peu de mots. Il donna ensuite, dans les deux Sessions suivantes, les Canons, qu'il avoit faits, sur le premier, & sur le second Article.

(1) Bogerman sur cette Session p. 238.

(2) Voyez la Lettre CCCXLIII. des *Ep. Præs. Virorum.*

1619. Il s'éleva là-dessus un murmure dans le Synode, dont plusieurs Membres trouvoient mauvais, que le Président eût fait une semblable chose, de son Chef. Balkanqual s'en plaignit (3) à l'Ambassadeur d'Angleterre, & à son Secrétaire, & il leur dit, que jamais aucun Président de Synode, n'avoit pris tant d'autorité, que Bogerman avoit fait, en composant des Canons, qu'il vouloit que les Membres approuvassent, par un *placet*; ou des-approvassent, par un *non placet*, sans discourir sur la matière: Qu'il y avoit un si grand nombre de Théologiens des Provinces, qui lui étoient affidés, qu'il faisoit tout ce qui lui plaisoit; Qu'il étoit honteux, pour les Membres du Synode, & sur tout pour l'Evêque de Landaf, d'être appelés seulement pour approuver ce qu'on leur proposoit: Que les Théologiens Anglois, après avoir parlé à quelques autres, qui étoient du même sentiment, avoient proposé que tout se fit par autorité publique, & que cela avoit fort chagriné le Président.

Aussi dans la Session CXXVIII. du 25. de Mars, les Députés Politiques des Etats proposèrent de joindre au Président, & à ses Assesseurs, quelques-uns des Théologiens Etrangers, & quelques-uns des Provinces, pour former les Canons. Cet avis fut suivi à la pluralité des voix, & on choisit pour cela, entre les Etrangers, l'Evêque de Landaf, Scultet, & Diodati; & parmi ceux des Provinces, Polyander, Waléus & Trigland; de sorte que Bogerman ne laissa pas de demeurer le maître; puis que les Théologiens des Provinces étoient six contre trois; outre que Scultet, & Diodati leur étoient entièrement dévoués. Il y avoit eu néanmoins, à ce que dit Balkanqual, quelques-uns des Membres, & entre autres Scultet, qui avoient opiné qu'il falloit laisser faire le Président, comme il avoit commencé. Scultet, en particulier, rejetta ouvertement le nouveau conseil, suggéré par quelques-uns, de joindre au Président quelques Théologiens, pour composer les Canons; sans néanmoins nommer personne, de peur de choquer les Anglois. Mais Lubberts fit une violente invective, contre ceux qui en avoient été les Auteurs, & dit que ce n'étoit pas aux Etrangers de se mêler de juger, de ce qui étoit salutaire aux Eglises des Provinces Unies. Il ajouta que ceux, qui s'étoient joints à eux, méritoient une censure Ecclesiastique. Il entendoit par ces derniers les Députés Ecclesiastiques de la Hollande Méridionale, à qui la conduite de Bogerman, Frison hardi & impérieux, déplaisoit beaucoup. Mais Lubberts en fit tant, que les Présidens Politiques & Ecclesiastiques lui dirent qu'il eût à se taire, ou à dire des choses, qui ne troublassent point la paix du Synode. Le Théologien Anglois, de qui ce que l'on vient de lire est tiré, dit, en se moquant, que pour ce qui regardoit Lubberts, & Gomarus, il ne les pouvoit pas plus accuser de leurs emportemens, qu'une pierre, lors qu'elle tombe en bas; parce que la nature les avoit ainsi formés. Il dit encore que si la modération des Etrangers ne l'empêchoit pas, on feroit des Canons, auxquels on n'en auroit jamais vu de semblables; & qu'il n'y avoit aucun Ministre, dans les Provinces, qui eût été repris, pour quelques expressions dures, par les Rémontrances; qui ne tâchèt de la faire insérer dans les Canons, afin de se défendre par leur autorité. Balkanqual ne put même s'empêcher de dire, que si l'Ambassadeur d'Angleterre, qui sem- bloit

(3) Dans des Lettres datées du 25. & du 26. de Mars, qui sont les CCCXLVI. & CCCXLVII. des *Epist. Præs. Virorum.*

1619. bloit avoir changé en quelque maniere d'opinion, à l'égard du Synode, que s'il ne faisoit pas en sorte qu'on donnât quelque bon conseil à ceux, qui conduisoient les affaires, le Synode de Dordrecht seroit *une chose dont tous les siècles se riroient*. Ils n'ont, ajoute-t-il, aucun soin de l'honneur des Etrangers, ni aucun égard au compte, qu'il nous faudra rendre, quand nous serons de retour, à tous ceux qui nous le demanderont. Ils remplissent si fort, dit-il encore en riant, leurs Canons de spéculations tirées de leur Catechisme, qu'ils semblent en devoir crever. On pourra voir dans l'Auteur, la résistance, que les Théologiens Anglois firent, sur quelques Articles; qui étoient néanmoins, pour ne rien dissimuler, de très-petite importance. Ils auroient bien mieux fait, s'ils avoient pû, d'empêcher qu'on ne décidât, sur des Articles obscurs, & sur lesquels les Protestans étoient divisez. Mais le Roi les avoit envoyez, pour autre chose, & l'Eglise Anglicane n'étoit pas encore, alors, ce qu'elle est aujourd'hui.

Dans la Session CXXXI. du 18. d'Avril, après qu'on eût approuvé tous les Canons; (1) un des Théologiens Anglois, nommé *Goad*, qui avoit été envoyé en la place d'un autre, qui étoit retourné en Angleterre, lut une liste de quelques expressions dures; que les Rémontrants, aussi bien que les Catholiques Romains, objectoient aux Réformez. Les Anglois jugeoient qu'il étoit nécessaire de les rejeter nommément, en les rapportant. On traita encore de mettre une conclusion aux Canons, dans laquelle on rejetteroit les Calomnies; que les Adversaires des Contre-Rémontrants publioient, à ce qu'on disoit, contre la doctrine reçue; sur quoi on lut ce qui avoit été dressé, sur cette matiere. On la relut le lendemain un peu corrigée, & l'on y rejetta, ou l'on condamna quelques conséquences odieuses, que l'on tiroit de la Prédestination absolue, & des autres doctrines, qui en dépendent. I. On disoit, contre ces sentimens, qu'ils étoient propres à produire la sécurité dans les uns, qui se croyoient Elus, & le desespoir dans les autres, qui venoient à croire qu'ils étoient Réprouvez. Il est vrai que les Réformez ne l'ont jamais cruë, & que, par conséquent, on ne peut leur reprocher qu'ils en tombent d'accord. Mais la question est de savoir, si on ne peut pas tirer légitimement cette conséquence, de leurs sentimens: II. Qu'elle fait Dieu Auteur du péché, injuste, tyran, trompeur, en offrant aux pécheurs ce qu'il ne leur veut pas donner. Il faut dire de ces conséquences, ce qu'on a dit de la premiere: III. Que Dieu, sans avoir aucun égard au péché, a créé & prédestiné la plupart des hommes, à la damnation. On ne peut reprocher ce dogme qu'aux Supralapsaires, comme *Gomarus*; mais une si scandaleuse doctrine méritoit d'être condamnée plus solennellement. IV. Que de la même maniere que l'Electio produit la Foi, & les bonnes Oeuvres: la Réprobation est cause de l'Infidélité, & de l'Impiété. C'est une doctrine des Supralapsaires, selon lesquels Dieu a décreté, que la plus grande partie du Genre humain seroit créée, pécheroit & demeureroit dans le péché, pour être punie, & qu'à cause de cela, Dieu ne lui donneroit jamais ce qui est absolument nécessaire, pour ne demeurer pas dans le péché, & pour se convertir. *Piscator* l'a enseigné, en (2) termes très-durs: V. Que plusieurs enfans

(1) *Balkanqual* dans sa relation des dernières Séances datée du 6. de Mai, qui est la CCCL. Lettre des *Ep. Praef. Vitorum*.

(2) Voyez l'explication des sentimens des Rémontrants, pour l'Article I. p. 17.

Tom. II.

des Fideles, sont enlevés de la mammelle, & envoyez tyranniquement dans les Enfers; sans que le Baptême, ni les prières de l'Eglise, dans le Baptême, leur servent de rien. Ceux qui enseignent, comme l'ont fait communément plusieurs Théologiens, que l'Homme est punissable de la mort éternelle, à cause du seul péché Originel, quand même il ne seroit coupable d'aucun péché Actuel, & que tous les enfans des Infideles, qui meurent dans l'enfance, sont damnés, à cause de ce péché seul; Ceux, dis-je, qui enseignent tout cela ne peuvent pas trouver fort étrange qu'on leur attribue ce qu'ils disent, & en effet quelques-uns l'ont enseigné assez clairement. Quoi qu'il en soit, on ne fauroit attribuer directement au Synode de Dordrecht des expressions, qu'il condamne, ni des conséquences qu'il nie; mais ceux qui veulent qu'on en use ainsi envers eux, sont obligés d'user de la même équité, envers leurs Adversaires, & ne les accuser pas, par exemple, d'enseigner que l'homme est l'auteur de son salut, qu'il peut s'en glorifier &c. puis qu'ils nient aussi ces conséquences.

Les Anglois parlerent de condamner encore certaines expressions, comme celle-ci: *Que Dieu ment les langues des hommes, à blasphemer*. Ceux, qui suivent le sentiment de la prémotion Physique, ne peuvent pas nier cela, selon leurs principes, (3) sur tout lors que les blasphémateurs sont Réprouvez. Une autre expression, que les Anglois vouloient que l'on condamnât étoit celle-ci: *que l'Homme ne peut pas faire plus de bien, qu'il n'en fait*. Ceux qui croient que tout a été prédestiné, ne peuvent pas désavouer que l'Homme ne peut, ni plus, ni moins faire que ce qu'il fait, selon ce principe; & comme ils croient que l'on ne fait de bien, qu'à proportion de la grace irrésistible, que l'on reçoit, & que, si elle manque, on n'en fait point: ils doivent encore convenir, que si l'on ne fait pas plus de bien, qu'on n'en fait, c'est la Grace qui manque; & de plus qu'on ne peut pas moins faire de péchez qu'on en commet, par la même raison. Soit que ceux à qui l'on proposoit cette proposition, à censurer, crussent qu'on ne le pût pas faire, selon leurs principes; ou parce que les Théologiens Etrangers n'étoient pas d'accord entre eux; ils en firent renvoyer l'examen à l'Après-dinée. Il arriva aussi que les Théologiens de Hesse, & de Brême, proposerent d'autres expressions semblables, qu'ils jugeoient devoir aussi être rejetées. Le Président dit aux Professeurs de l'Assemblée, qu'ils examinassent les raisons, qu'on avoit rapportées; pour en dire leurs sentimens dans l'Assemblée, qui devoit se faire à quatre heures.

Le Synode tenant sa CXXXIII. Session, le Président avant que de recueillir les suffrages, demanda à l'Assemblée audience, pour lui dire ce que les Assesseurs, & lui avoient pensé là-dessus. C'étoit que le Synode devoit savoir deux choses; dont l'une étoit qu'aucuns, des Théologiens des Provinces, ne s'étoient servis de ces expressions, ni par écrit, ni de bouche; de sorte que la chose ne regardoit pas un Synode des Provinces. La seconde étoit que les Théologiens, dans les Ecrits desquels ces expressions dures se trouvoient, étoient Anglois, François, ou Allemans, & que comme ils n'avoient pas été censurés, par leurs Princes, ni par leurs Eglises; il y avoit apparence que ces Princes, & ces Eglises ne trouveroient pas bon, qu'on les eût censurés pour cela.

(3) Voyez le même Livre, à la même page.

1619. Après quoi on lut encore la conclusion des Actes du Synode, un peu changée.

Les Anglois presserent de nouveau, que l'on condannât un plus grand nombre d'expressions dures, qu'on n'avoit fait, & sur tout celles, qu'ils avoient rapportées, avant Midi. Ils dirent à l'égard de la premiere raison du Président, que les Rémontrans avoient cité des Livres, & les Pages, où l'on trouvoit de semblables choses, & que les Théologiens des Provinces ne seroient pas déchargés de leurs accusations, si on ne les rejettoit. Sur la seconde, ils dirent que l'on ne devoit pas, à la verité, censurer nommément ces Théologiens Etrangers; mais que s'ils avoient dit, ou écrit des choses, qui fussent honteuses à l'Eglise Réformée; le Synode pouvoit les rejeter, qui que ce fût qui les eût dites; qu'il ne devoit pas se mettre en peine, s'ils étoient du País, ou non; puis qu'il avoit bien censuré ceux qui n'en étoient pas, & le Roi de la Grande Bretagne Vorstius, quoi qu'il ne fût pas son sujet; qu'enfin point d'Eglise Réformée ne pouvoit trouver mauvais cela, puis qu'on ne condamneroit rien, de ce qui auroit été approuvé par une Eglise Réformée, & qu'on ne flétriroit aucun Théologien mort, mais seulement une expression, qui n'avoit été employée, que depuis peu d'années.

Les autres Théologiens Etrangers, dirent qu'ils approuvoient la Conclusion, pour le bien de la paix, & tous les Théologiens des Provinces furent de l'avis du Président, qu'il ne falloit censurer les paroles d'aucun Théologien Réformé, à qui l'Eglise fût redevable. Lubberts dit néanmoins, qu'on ne pouvoit pas nier, qu'il n'y eût eu, dans les Provinces, des Théologiens, qui avoient enseigné des choses *plus dures*, que n'étoient celles que les Théologiens Anglois avoient mises dans leur liste. Enfin on convint d'ajouter aux expressions condannées, qu'on rejettoit encore *plusieurs autres choses semblables*. Pour les Propositions que les Anglois censuroient, on n'en parla plus; & le Synode agit en cela plus conséquemment, qu'ils ne faisoient.

Le 22. d'Avril, que se tint la CXXXIV. Session, la Conclusion fut lue & approuvée, sinon que les Anglois dirent, qu'il falloit changer ces paroles, *qu'il falloit regarder la doctrine, qui étoit contenue dans les Canons, comme la doctrine des Eglises Réformées*. La raison qu'ils en donnerent fut, *qu'il avoient été envoyez par leur Roi, & non par leurs Eglises, & qu'ils n'avoient point de pouvoir d'expliquer leurs Confessions de foi; mais qu'ils avoient dit leurs sentimens particuliers, qu'ils croyoient être veritables, & qu'ils avoient reçu plusieurs choses comme vraies, dont il n'y avoit rien, dans les Confessions de leurs Eglises; parce qu'ils ne voyoient pas qu'il y eût rien, qui y fût contraire*. Il semble que les Théologiens Anglois craignoient, qu'on ne leur reprochât, quand ils seroient de retour, qu'ils avoient engagé mal à propos l'Eglise Anglicane, dans une querelle particuliere, dont elle n'avoit que faire. Il y avoit déjà alors plusieurs (1) Evêques, & autres Théologiens, qui étoient contraires aux sentimens du Synode; mais il y en eut bien davantage depuis, dès que les Livres des Rémontrans se furent un peu répandus.

Enfin tout ayant été lû & approuvé, tous les Membres du Synode souscrivirent les Canons, & la maniere dont il rejettoit quelques propositions, qu'il appelloit des calomnies, & dont nous avons

déjà parlé. Cela se fit, dans la dernière Session, 1619. où il s'agit de la doctrine, qui fut la CXXXVI. & qui se tint le 29. d'Avril.

Ceux, qui les ont vus, savent qu'ils sont opposés aux V. Articles des Rémontrans, qu'on a rapportez (2) ci-dessus, & conformes aux Articles, qui furent présentez alors, pour les opposer aux précédens. Ils sont seulement plus étendus, & outre les Articles positifs, qui contiennent la doctrine reçue, il y en a de négatifs, pour rejeter la doctrine des Rémontrans.

Il se tint encore deux Séances le 24. d'Avril, pour juger des personnes des Théologiens Rémontrans citez. (3) Ils furent privez de leurs charges, tant Ecclesiastiques, qu'Academiques, jusqu'à ce qu'ils se fussent repentis de leurs fausses doctrines, comme parloit le Synode; & qu'ils en eussent donné des marques claires, devant les Eglises du País. Pour les autres Ministres Rémontrans, on les renvoya aux Synodes Provinciaux, qui les engageroient à changer de sentiment; ou les traiteroient, comme le Synode National avoit traité les Citez. Les Anglois, & plusieurs autres des Théologiens Etrangers, ne voulurent point se mêler de cela; parce qu'ils n'avoient pas le même Souverain qu'eux. La Sentence du Synode fut approuvée, par les Etats Généraux; par une Résolution du 2. de Juillet 1619. Dans l'une, & dans l'autre, on traite fort mal les Rémontrans, & l'on parle du Synode comme d'une Assemblée, qui avoit tout fait dans la Crainte de Dieu, & selon les regles de la Justice. En effet, on étoit allé trop loin, pour parler autrement; sans cela on auroit pu dire, sans lui faire tort, que ce fut une Assemblée, où des gens, qui avoient avancé une opinion qu'ils croyoient vraie, pour plusieurs raisons, au moins très-plausibles; approuvée de la plupart des Protestans d'Allemagne; & qui en elle-même n'avoit rien, qui ne fût compatible avec la pieté Chrétienne, furent condamnez par leurs Adversaires, qui furent Juges & Parties, qui n'ouïrent les Citez, qu'autant qu'ils jugerent à propos, & qui les traiterent, comme l'on traite des gens coupables de choses très-punissables. Ce fut la premiere fois, qu'un semblable Synode avoit été tenu, parmi les Protestans; & Dieu veuille que ce soit la dernière! Je ne m'arrêterai pas à ce qui se passa dans les Sessions suivantes, qui regardoit des affaires particulieres. On jugea d'une querelle Théologique, qui étoit entre Lubberts, & Macovius. On lut la Confession Belgique, & le Catechisme d'Heidelberg, & on les approuva, avec promesse qu'on s'y tiendrait constamment attaché; sans avoir aucun égard aux Remarques des Rémontrans; selon lesquelles il y avoit bien des endroits, qui auroient pu être rectifiez, en y ajoutant, ou en y retranchant, ou en y changeant quelque chose dans les paroles, ou dans l'ordre; non seulement par rapport aux dogmes controversés, mais aussi à l'égard de ceux, qui sont communément reçus. Ces pieces avoient été composées en un tems, où l'on n'étoit pas encore assez versé, dans le vrai sens de l'Écriture; ni assez éclairé sur la nature des Ecrits publics, pour s'exprimer, comme il falloit, en des pieces de cette sorte. On condamna aussi Vorstius, & sa doctrine, sur quoi nous ne nous arrêterons pas non plus. Enfin tout étant fini, on lut le 6. de Mai les Canons du Synode, dans la principale Eglise de Dordrecht, avec

(1) Comme Jean Overal, qui approuvoit la doctrine des Rémontrans, ainsi qu'il paroît par les Lettres, qu'il écrivoit à Grovius. Voyez les Ep. Praef. Virorum Lettre CCX. CCLXXV.

(2) Tom. I. p. 282. & suiv.

(3) Voyez cette Sentence dans les Actes de Dordrecht, p. 275. & suiv.

1619. avec un très grand concours de monde ; après quoi les Députés des Etats Généraux, traitèrent magnifiquement les Membres du Synode, & leur firent présent à chacun d'une Médaille, frappée pour cela. Martin Gregoire l'un des Commissaires Politiques, qui avoit déjà fait l'entrée du Synode, en fit la clôture, par un remerciement public ; ou plutôt par une prière, prononcée dans la CLIV. & dernière Session. Bogerman y ajoûta un discours un peu plus étendu, avec des bénédictions pour tous ceux, qui avoient envoyé des Députés en cette Assemblée.

Le jour même auquel les Canons du Synode furent lus dans l'Eglise, les Commissaires Politiques firent appeler les Rémontrants, & leur lurent, par ordre des Etats Généraux, la Sentence du Synode conçue en ces termes : „ Après avoir invoqué le „ saint Nom de Dieu, le Synode sachant par sa „ parole, quel pouvoir a l'Assemblée ; marchant „ sur les traces de tous les Synodes légitimes, tant „ anciens, que modernes, & de plus confirmé „ par l'autorité de leurs HH. PP. Mrs. les Etats „ Généraux, déclare, & juge que les Ministres, „ qui ont été fauteurs des factions, qui se sont éle- „ vées dans l'Eglise, & qui ont enseigné des er- „ reurs, particulièrement les Citez, ont été con- „ vaincus, & sont coupables d'avoir corrompu la „ Religion, du Schisme qui s'est formé dans l'E- „ glise, & d'avoir donné de grands scandales, & „ de plus d'une intolérable obstination, à l'égard „ des Ordonnances des Magistrats, qui ont été pu- „ bliées dans cette Assemblée, & à l'égard même „ du Vénéable Synode. Pour cette cause, le Sy- „ node leur interdit toutes fonctions Ecclesiasti- „ ques, les casse de leurs charges, & les juge in- „ dignes de tous Offices Académiques ; jusqu'à ce „ que, par une sérieuse repentance, prouvée suffi- „ samment par paroles & actions, avec une con- „ duite contraire, ils aient satisfait à l'Eglise ; qu'ils „ aient été véritablement, & pleinement réconci- „ liés, avec elle, & qu'ils aient été de nouveau „ admis à la Communion. Ce que nous souhai- „ tons entièrement, en Jesus-Christ notre Seigneur, „ pour leur bien, & pour la joie de toute l'Eglise. Après ce discours, on leur donna ordre, de la part des EE. GG. de demeurer dans la Ville de Dordrecht.

On fut surpris que les Commissaires Politiques, qui représentoient les Etats Généraux, voulussent faire la fonction des Secretaires des Synodes, à qui il appartient de lire leurs résolutions ; mais cela se fit apparemment, ou parce que les Rémontrants ne reconnoissoient point l'autorité du Synode, ou pour autoriser cette Sentence. Il est vrai qu'il suffisoit bien qu'on approuvât, comme on fit, la conduite & les Canons du Synode ; sans pousser plus loin un Zèle, qui n'étoit que le fruit d'une trop grande complaisance, pour le Parti dominant en ce tems-là. Episcopius répondit à cette lecture de la Sentence du Synode, en ces termes : *Nous remercions Dieu, & notre Seigneur Jesus-Christ, de ce qu'il nous a jugé dignes de souffrir cette ignominie, à cause de sa Vérité. Ce que nous avons fait, nous l'avons fait en bonne conscience, & nous avons proposé notre sentiment, tiré de la Parole de Dieu, avec liberté & avec sincérité. C'est de quoi notre conscience nous rend témoignage, & c'est en quoi nous nous reposons. Nous savons qui sont ceux, qui nous font souffrir, & pour quelle raison cela se fait. Vous savez vous-mêmes, Messieurs, que ce jugement a été prononcé contre nous, par nos ennemis déclarés. Cela se fait à cause de la Vérité, qui est selon la piété, que nous défendons. Nous avons mis la lumière sur le Chandelier, & nous l'a-*

vons offerte à vos esprits, & ainsi nous nous sommes acquitez de notre devoir. Dieu vous redemandera, Messieurs, & au Synode, la raison de votre conduite, au jour éclatant de son jugement. C'est-là que tout le Synode, & vous, Messieurs, comparoîtrez tous. Pour ce qui est de demeurer encore ici, nous consulterons notre conscience, pour savoir ce que nous devons faire. Je souhaite, Messieurs, que vous ne rencontriez jamais un Juge, tel que nous avons éprouvé dans le Synode. Martin Gregoire dit là-dessus, que cela n'arriveroit jamais. D'autres dirent qu'ils ne craignoient pas un semblable jugement ; qu'ils avoient une bonne conscience. D'autres répondirent que c'étoit le jugement du Synode, & que pour eux ils ne jugeoient point. Ces réponses ne ressembloient pas des gens bien persuadés, que tout s'étoit passé dans l'ordre. On voulut encore engager les Rémontrants, à promettre qu'ils demeureroient à Dordrecht ; mais ils s'en tinrent à la réponse, qu'ils avoient faite. Il semble que les Etats Généraux n'avoient pas encore résolu ce qu'ils feroient des Rémontrants, ou au moins que les Commissaires ne le savoyent pas. Les Citez leur demandèrent une Copie de la Sentence du Synode, mais quoi qu'on ne la leur refusât pas entièrement, on ne la leur donna point ; on dit seulement qu'on la leur donneroit, lors qu'elle seroit publique.

Le 24. de Mai, les Commissaires, auxquels il s'en étoit joint trois, qui étoient venus de la Haie, firent appeler les Rémontrants, & leur demandèrent si, ayant été déposés de leurs charges, ils avoient néanmoins dessein de s'acquiter, dans le pais, des devoirs de Ministres ; ou s'ils vouloyent y vivre, comme de simples particuliers, dans l'obéissance qu'ils devoient aux Magistrats ; sans prêcher en aucune Assemblée de ceux de leur sentiment, ni grande, ni petite. Les Commissaires ajoûterent à cela que les Etats donneroient de quoi vivre honnêtement, à ceux qui se conduiroient ainsi, d'une manière pacifique. Il y en eut douze, qui dirent, qu'ils n'exerceroient leurs Ministres, dans aucunes Eglises publiques ; mais qu'ils ne pouvoient pas promettre, qu'ils n'en feroient aucune fonction, en des Assemblées petites, ou grandes, de leur sentiment, hors des Eglises publiques. Ils ajoûterent quelques raisons de leur conduite. Deux autres dirent qu'ils avoient bien dessein de s'abstenir des fonctions de leur Ministère, mais que leur Conscience ne leur permettoit pas de le promettre. Le seul Henri Leo manqua de fermeté, & promit ce qu'on demandoit.

Les Rémontrants demeurèrent encore à Dordrecht, quelques semaines, après ce que l'on vient de dire, sans qu'ils fussent quel seroit leur sort. Comme on leur avoit ordonné de demeurer dans cette Ville, quoi qu'ils ne s'y fussent pas engagés ; ils ne crurent pas devoir en partir, sans permission. Ils présentèrent donc le 8. de Juin une requête aux Etats Généraux, dans laquelle ils représentoient „ qu'ayant été appel- „ lez, comme à un Synode libre, & reçu pro- „ messé, plus d'une fois, d'un Sauf-conduit ; „ néanmoins on les avoit arrêtés, dans la Ville „ de Dordrecht, quoi que le Synode fût fini, „ & congédié, depuis long tems ; sur quoi ils „ supplioient les Etats de les délivrer, pour jouir, „ comme les autres, de la liberté accordée au Synode. Sept d'entre ceux, qui demouroient en Hollande, y joignirent aussi une Requête pour les Etats de Hollande ; où il y avoit la même chose, que dans la précédente. Ils remarquoient que dans tous les Synodes légitimes, on avoit donné des Sauf-conduits à ceux, qui y étoient allez, & qu'on les avoit tenus comme inviolables ; que le Concile même de Trente en avoit

1619. usé ainsi envers les Protestans. Ils demeurèrent quelque tems, sans avoir aucune nouvelle de leur Requête; jusqu'à ce qu'ils reçurent ordre, le 30. de Juin, de se rendre à la Haie, le 2. de Juillet.

Il semble qu'encore que Maurice fût devenu toujours plus implacable, envers les Rémontrants, on ne secondoit pas fort promptement sa passion, ou que lui-même hésitoit sur ce qu'il y auroit à faire. Autrement, on ne les auroit pas laissés si long-tems à Dordrecht. S'étant rendus à la Haie, les EE. GG. leur firent présenter cet Acte à signer. „Moi qui ai souscrit à cet Acte, je promets & déclare, en bonne conscience & sincèrement, que „dès à présent, & pour l'avenir, je m'abstiendrai „de toutes fonctions Ecclesiastiques, & de ce qui „en dépend, tant en secret, qu'en public; directement, ou indirectement; dans les Villes, „Villages, & autres lieux des Provinces Unies, „ou de leur dépendance; que je vivrai, comme un simple Bourgeois, avec toute sorte de „modestie, & de tranquillité, & que j'obéirai aux „ordres des Magistrats. Le seul Henri Leo signa cet Acte, tous les autres dirent, qu'ils ne pouvoient le souscrire, pour des raisons de Conscience, qu'ils alleguerent.

On publia, le même jour, une Ordonnance des Etats Généraux, par laquelle toutes les Assemblées Religieuses des Rémontrants furent sévèrement défendues; sous diverses peines & amandes pour ceux, qui s'y seroient trouvez. Chaque Auditeur étoit condamné à vingt-cinq florins, & obligé de découvrir ceux qui auroient été avec lui, dans une de ces Assemblées, sous une semblable amande. Ceux qui les auroient convoqués, ou y auroient fait l'office d'Ancien, ou de Diacre, devoient payer deux-cents francs, toutes les fois qu'on découvreroit qu'ils l'auroient fait. Ceux qui auroient prêté leur Maison, pour cela, étoient condamnés à la même amande, & à perdre leurs Charges, s'ils en avoient. On condamnoit encore ceux qui recueilloient de l'argent, pour entretenir les Ministres exilés, à une amande de trois-cents francs, & à une punition arbitraire. On permit néanmoins à chacun de faire, dans sa propre Maison, des exercices de sa Religion; en y lisant des livres de Piété, en chantant & en avertissant sa famille de ses devoirs, pourvu qu'il n'y eût que ceux de la Maison. On jugeoit qu'ils jouiroient ainsi de la liberté de conscience, qu'on avoit défendue, jusqu'alors, dans les Provinces Unies. Mais les Catholiques Romains y jouissoient d'une plus grande liberté, puis qu'ils avoient des Prêtres & des lieux, où l'on disoit la Messe, quoi que ce ne fussent pas des Eglises publiques; comme on le fait encore aujourd'hui. Les Mennonites, ou Anabaptistes jouissoient aussi de la même liberté, que les Catholiques; & les Luthériens avoient des Temples, & des Assemblées publiques. Rien n'empêchoit, qu'on n'en accordât autant aux Rémontrants, dont les sentimens étoient bien moins éloignés, de ceux de leurs Adversaires; s'il n'y avoit pas eu une passion particulière, de se venger de ceux, qui avoient regardé Barneveld, comme leur protecteur, & d'éteindre un Parti, que Maurice croyoit lui être contraire.

Deux jours après la publication de cette Ordonnance, le 5. de Juillet, on envoya querir les Cités, & on leur demanda s'ils persistoient, dans le refus, qu'ils faisoient de s'abstenir désormais de toutes les fonctions de leur Ministère. On leur lut une Ordonnance, qui leur reprochoit leur desobéissance, & qui les condamnoit à être conduits, par des Sergens, hors des Provinces Unies, avec dé-

1619. fense d'y revenir, à moins qu'ils ne souscrivissent l'Acte, dont on parle, qui leur avoit été offert, sous peine d'être châtiés arbitrairement. Après cela, le Président de l'Assemblée des Etats Généraux appella un Huissier, pour les faire sortir, & pour leur dire que les Etats pourvoiroient à des Voitures, pour les emmener.

Cependant ils demanderent une Copie de cette Ordonnance, qu'on leur promit. Episcopus dit alors, au nom de tous, „qu'encore qu'ils fussent „qu'il n'étoit plus tems de parler, après la sentence prononcée, il ne laisseroit pas de dire, „avec leur permission, qu'on punissoit des innocens; & qu'ils n'étoient pas coupables de ce, dont „on les acculoit: Que s'ils n'avoient pas obéi aux „résolutions du Synode, ni à celles des Etats Généraux, ils prenoient Dieu à témoin de leur „innocence: Qu'avant qu'on eût fait les Ordonnances, qui avoient paru, contre eux; ils avoient „averti le Synode, qu'ils ne pouvoient pas s'y soumettre, parce qu'elles bleffoient leur conscience: Qu'ils en avoient donné les raisons, par „écrit, à leurs Députés, & qu'ils avoient demandé au Synode, qu'il y satisfît: Que n'ayant rien „répondu, & ces raisons demeurant en leur entier, ils auroient commis un grand péché, s'ils „avoient fait ce qu'on demandoit d'eux: Que la même chose étoit arrivée, depuis que ces Ordonnances avoient été faites, & après avoir „dit les raisons, qui les empêchoient de s'y soumettre, & offert de les donner par écrit, avec „plus d'étendue; mais qu'on avoit répondu qu'on ne vouloit pas disputer avec eux: Qu'il leur „paroissoit étrange qu'on les voulût bannir de leur patrie, & qu'ils ne s'y étoient pas attendus; parce qu'ils n'avoient rien fait, qui le pût mériter: Qu'ils avoient été appelez à un Synode „libre, qu'on leur avoit promis plusieurs fois un „Sauf-conduit, & donné parole que rien de ce „qui seroit dit, dans le Synode, pour la défense „de leur cause, ne leur attireroit le moindre mal: „Qu'il s'étoient fiés à ce qu'on leur disoit, & que „néanmoins on les avoit non seulement retenus, „près de huit Mois, hors de leurs maisons, mais „qu'à présent on les bannissoit, parce qu'ils ne „faisoient pas ce qu'ils jugeoient contraire à une „bonne Conscience: Que néanmoins puis qu'il „avoit semblé ainsi aux EE. GG., ils le devoient „souffrir, avec patience & recommander leur „cause à Dieu, & que le Seigneur, qu'ils adoroient, seroit leur commun Juge.

On ne fit aucune réponse à ce discours, auquel en effet on ne pouvoit pas mieux répondre, que les Juges Catholiques Romains aux Ministres Protestans qu'ils bannissoient; pour avoir prêché, contre les sentimens de l'Eglise Romaine, afin qu'ils ne le fissent plus. On les fit passer dans une chambre voisine, où on les enferma, & où assez long-tems après un Huissier vint demander, où ils étoient logez. L'ayant pris par écrit il s'en alla, & revint bien-tôt leur demander en quel endroit, hors des Provinces Unies, ils fouhaitoient qu'on les emmenât. Comme ils avoient besoin d'un peu de tems, pour se disposer à partir, & pour mettre ordre à leurs affaires, ils demanderent qu'on le leur accordât. Ils ajoutèrent que si néanmoins on les vouloit emmener, dès ce soir-là, on les menât où l'on voudroit, puis qu'ils ne pouvoient pas choisir un lieu si promptement; mais qu'ils esperoient que Dieu les accompagneroit. Comme ils ne répondoient autre chose, l'Huissier rapporta cette réponse aux Etats Généraux, & revint bien-tôt après, pour leur dire d'envoyer quelques-uns d'entre eux aux Etats, pour pro-

1619. proposer, au nom de tous, ce qu'ils avoient à dire. Les Citez envoyèrent De Nielles & Dwinglo, qui demanderent quelques jours, pour pouvoir aller dans leurs Maisons, afin de mettre ordre à leurs affaires, & dirent qu'ils donneroient caution de se rendre, le jour qu'on nommeroit, au lieu qui leur seroit marqué. Ils ajoûterent qu'ils croyoient qu'on leur devoit au moins donner le tems, de se fournir de ce dont, ils avoient besoin, pour le voyage; puis qu'après être sorti de leur patrie, ils devoient vivre en quelque part, & puis qu'ils n'avoient rien pourvu, contre un malheur auquel ils ne s'étoient pas attendus. On les interrompit plus d'une fois & Paw, Bourgmestre d'Amsterdam, leur dit, qu'ils ne devoient pas croire que les Etats n'avoient pas entendu ce qu'Episcopus avoit dit, avec tant de hardiesse, parce qu'ils n'y avoient rien répondu; qu'il étoit du devoir des Etats de pourvoir à tant de milliers d'ames, qu'ils séduisoient par leur doctrine, & pour qui on devoit avoir plus d'égard, que pour les familles des Rémontrans. Muis van Holy y ajoûta quelques railleries, & dit qu'on ne leur avoit promis autre chose, que de proposer, d'expliquer, & de défendre librement leurs sentimens. Mais on ne peut pas dire qu'on donne la liberté de se défendre, quand on punit de l'exil ceux qui osent le faire. Après avoir ouï d'autres discours outrageants, peu séants à ceux qui les employoient, ils reçurent ordre de sortir de la Chambre. Peu après l'Huissier vint leur dire, que les Etats persiffoient dans la Sentence prononcée, contre eux, & qu'ils vouloient qu'elle fût exécutée; mais que si les Rémontrans vouloient promettre, qu'ils se retireroient dans leurs logis, qu'ils ne prendroient conseil de personne, & qu'ils se tiendroient prêts à partir, à quatre heures du Matin, ils pouvoient s'en aller, & délibérer, entre-eux, du lieu, où ils souhaitoient qu'on les couduisît. Les Rémontrans dirent qu'ils n'enverroient querir personne, mais que si quelqu'un venoit leur parler, de son propre mouvement, ils ne les mettroient pas hors de la Maison.

Ils se retirèrent ainsi, sur les neuf heures du soir; beaucoup de gens les suivirent, & ils trouverent plusieurs personnes, dans leurs logis. Ce soir là même, les Etats Généraux leur firent payer ce qui restoit à payer de leurs gages. On le leur compta en Ryksdales, & entre celles, que l'on apporta à Episcopus, il y en avoit une frappée, comme il sembloit, dans le Duché de Brunswik, où il y avoit, d'un côté, la statue de la Verité, & autour de la tête cette legende : *la Verité surmonte toutes choses*, avec deux figures qu'elle fouloit aux pieds, sur l'une desquelles il y avoit *la Calomnie*, & sur l'autre *le Mensonge*. Dans le revers, on voyoit ces mots : *En bien faisant, ne craignez personne*. Episcopus fut frappé de voir cette piece, entre les autres, & crut que c'étoit un effet de la Providence, pour le consoler & l'affermir. Soit qu'il y eût une semblable monnoie, frappée dans le Duché de Brunswik, soit que celui qui le paya l'eût mêlée à dessein parmi les autres, il y avoit de quoi en être surpris. Episcopus la fit renfermer depuis dans un cercle d'or, pour la garder; & je l'ai vuë, entre les mains de l'Auteur de sa Vie, de laquelle ce que je viens de dire a été tiré.

Quoique les Citez fussent prêts à partir, de bon matin, on ne les vint pas prendre si-tôt. Un Huissier vint seulement à six heures, & leur compta encore à chacun cinquante francs; comme pour servir aux fraix de leur voyage, avec une copie de leur Sentence. Un autre Huissier leur demanda

où ils vouloient qu'on les menât. Ils le dirent & les Huissiers louèrent sur le champ, des Chariots, pour les emmener. Mais comme il fallut du tems; pour les préparer, & qu'il y avoit beaucoup de gens, qui alloient dire Adieu aux Exilez, dont le sort leur tiroit des larmes des yeux; les Etats Généraux, déjà assemblez, leur firent dire de partir promptement; ou autrement qu'ils y mettroient ordre, d'une autre façon. Ces manieres mêlées de rudesse, & de douceur semblent marquer, qu'il y avoit quelcun dans l'Assemblée, qui empêchoit qu'on ne les traitât trop mal; où que l'on eut peur de ce que le peuple en diroit. Les Citez répondirent qu'il ne tenoit pas à eux qu'ils ne partissent, mais que les Chariots n'étoient pas encore prêts, & qu'ils ne pouvoient partir sans eux. Ils partirent enfin, sur les neuf heures, pour Walwyck en Brabant, où nous les laisserons, pour le présent. Il y eut encore sept autres Ministres, qui furent aussi envoyez en exil, le 19. de Juillet, parce qu'ils s'étoient assemblez à Rotterdam, avec les autres; pour y faire quelques réglemens, touchant la maniere, dont ils pourroient exercer leur Ministère, dans leurs Eglises, quand le Synode de Dordrecht seroit fini; car ils prévoyoient bien qu'il les condamneroit, & les mettroit hors des Eglises Publiques.

Après (1) que les Théologiens Etrangers se furent retirez de Dordrecht, il se fit encore quelques Sessions, pour mettre ordre à l'état, auquel étoient les Eglises des Provinces Unies. Dans la Session CLXIV. ; il fut résolu que tous les Ministres, qui étoient du sentiment des Rémontrans, & qui n'y voudroient pas renoncer, seroient mis hors des Eglises. On ordonna donc que tous les Ministres, pour témoigner leur consentement dans la doctrine Orthodoxe, seroient obligez de souscrire la Confession, le Catechisme, & les Canons du Synode. On fit un Formulaire de cette souscription, par lequel les Ministres seroient obligez, non seulement de souscrire ces trois pieces; mais encore s'engageroient à n'enseigner à l'avenir, & à ne rien écrire, qui y fût contraire, ni directement, ni indirectement, & de rejeter les erreurs qui leur sont opposées, de les réfuter & de s'employer avec soin à empêcher, qu'elles ne s'introduisissent dans l'Eglise. Ils s'engageoient de plus par là que, s'il arrivoit à l'avenir qu'ils tombassent en des sentimens contraires, ils ne les publieroient jamais, ni ne les défendroient ni en public, ni en particulier; mais les découvreroient au Consistoire, à la Classe, ou au Synode, toujours prêts à se soumettre volontairement à leur jugement; sous peine d'être suspendus des fonctions de leur Ministère; & que, s'ils venoient à être soupçonnez, de s'éloigner des sentimens reçus, ils seroient toujours prêts à s'expliquer, quand on le souhaiteroit, en se reservant pourtant d'appeler de la sentence du Consistoire, de la Classe, ou du Synode; à la sentence duquel néanmoins ils seroient soumis, pendant que l'appel dureroit. Voilà des précautions assez étranges, que le Synode prit; pour perpetuer ses décisions; sans penser qu'il n'y a point de loi, dont la Postérité ne puisse se relever elle-même, lors qu'elle le trouve à propos; parce qu'il n'y a point de génération, qui ait droit d'imposer ses sentimens à toute la Postérité. Ce fut ainsi que les Réformateurs, se releverent eux-mêmes de tout ce qu'ils pouvoient avoir promis, quand ils avoient été dans l'Eglise Romaine; & c'est encore ce que fait tout le Genre Humain;

(1) *Limborch* Vie d'Episcopus p. 249. & suiv.

main, qui ne sauroit plus croire ce qu'il vient à regarder comme faux ; & de qui on ne sauroit demander qu'il s'accuse lui-même à des gens, qu'il croit être dans l'erreur, & qu'il se soumette à leur autorité. Il n'y a que Dieu, qui est la Vérité même, qui ait droit d'exiger des hommes, qu'ils croient en lui ; & qui encore ne l'exige point, sans donner des preuves, qui convainquent leur Raison, qu'il est digne de foi. Nous avons dit ci-dessus, que l'on avoit jugé, que le Synode coûteroit à l'Etat quatre cens mille francs ; mais il couta plus d'un million, à ce que l'on assure, comme on le verra dans *Brandt* ; dépense qu'on auroit bien pu épargner à la République, sans faire tort à personne. Après la tenue du Synode National, ceux de chaque Province s'assemblerent, pour exiger la signature, dont on vient de parler. Tous les Ministres, qui refusèrent de s'y soumettre, furent déposés, & il y en eut environ deux cens, dont une partie fut chassée des Provinces, & l'autre souscrivit l'Acte, dont on a parlé ci-devant ; par lequel ils renonçoient à toutes les fonctions de leur Ministère, en public, & en particulier.

On ne se contenta pas de cela, les Etats de Hollande donnerent dès le 4. de Juillet au Prince d'Orange, & aux Curateurs de l'Académie de Leide, accompagnez de quelques Magistrats de Delft, de Harlem, & d'Alcmar, le pouvoir de déposer les Professeurs, & les Régens qu'ils voudroient, & de remplir les places vacantes. Ils élurent pour Professeurs en Théologie à Leide, *André Rivet*, *Antoine Waléus*, & *Antoine Thysius*. Ils obtinrent de *Gerard Jean Vossius*, qu'il résignât entre leurs mains sa charge de Régent du Collège en Théologie. Ils ôtèrent aussi à *Barléus* la charge de sous-Régent. *Festus Hommius* fut mis en la place du premier, & *Daniel Sinapius* en celle du second. On mit, en même tems, hors du Collège tous les Etudiants en Théologie, qui se trouverent des sentimens des Rémonstrans. On ôta à *Pierre Bertius*, la charge de Professeur en Morale, & à *Barléus* celle de Professeur en Logique. (1) On priva, quelques années après, *Jean Meursius* de sa charge de Professeur en Langue Greque, après l'avoir mal-traité, seulement parce qu'il avoit été précepteur des Enfans de Barneveld. *Vossius*, après avoir résigné son emploi, eut, pendant quelque tems, un gage de huit cens francs ; avec défense néanmoins de prendre des Pensionnaires dans sa Maison, & de donner des leçons particulieres de Théologie. Son *Histoire des Controverses Pelagiennes*, qui avoit paru en MDCXVIII. lui attira ce malheur ; parce qu'il avoit entrepris de faire voir, en cet Ouvrage que l'Ancienne Eglise n'avoit pas été dans les sentimens du Synode de Dordrecht. *Guillaume Coddéus*, Professeur en Langue Hébraïque, & *Gilbert Jacchéus*, Professeur en Philosophie, furent suspendus de leurs charges, & n'eurent qu'une partie de leur gages ; aussi long-tems que les Bourgmestres de Leide le trouveroient à propos, sans qu'il leur fût permis d'assister au Conseil Académique. *Cornille Silvius*, Professeur en Droit, fut aussi déposé, quoi qu'il se défendit contre toutes les accusations, que l'on fit contre lui. Depuis Mrs. les Magistrats d'Amsterdam, établirent, dans leur Ville, une Ecole Illustre, où ils employèrent *Vossius* & *Barléus*, avec l'applaudissement de tout le monde.

Ce fut-là la Réformation, que l'on fit dans les Eglises des Provinces Unies, & dans l'Académie de Leide, conformément aux vœux du

(1) Voyez l'Appendix des *Epist. Praef. Virorum*.

Synode de Dordrecht. Il y a sujet d'être surpris de ce qu'on porta les choses si loin, sans penser qu'il n'y avoit point d'autorité, qui pût empêcher que ceux, qui étoient lésés, ne se plaignissent, & n'attirassent dans leurs sentimens une partie de la Nation. On doit craindre, en ces sortes de choses, non seulement les discours des Peuples, & les Ecrits de ceux du Parti opposé ; mais encore les pensées, des gens sages, qui ne sauroient être favorables à ceux qui se conduisent, autrement que les regles connues de la Religion, & de la Raison ne le permettent. On ne se mit néanmoins point en peine, en ce tems-là, de ce qu'on penseroit, ou qu'on diroit de la conduite du Synode, & des suites de ses résolutions.

Aussi vit-on paroître une infinité d'Ecrits, en Flamand, en Allemand, en François, & en Latin peu avantageux à cette Assemblée. Je ne ferai qu'en marquer quelque peu. Il parut, en Flamand, des Ouvrages propres à en donner une idée fort étrange, dont l'un étoit intitulé *Courte Narration, de ce qui s'est passé au Synode*, & l'autre *les Nullitez du Synode* ; qui étoit une imitation d'un Ouvrage semblable, composé contre le Concile de Trente. *Brandt* a cité très-fréquemment ces deux Livres, aux Marges de son troisième Volume. Les Théologiens (2) de Wittemberg en Saxe, composèrent un Avertissement en Allemand, publié l'an MDCXXI., & adressé aux Lutheriens de Bohême ; dont les Réformez de ce pais-là recherchoient alors l'amitié, & la réunion, avec empressement. Les Docteurs de Wittemberg se servirent de la conduite du Synode de Dordrecht, & de la condamnation des sentimens des Rémonstrans, qui étoient les mêmes, que ceux des Lutheriens, pour détourner ceux de Bohême, de se réunir avec les Réformez ; & il étoit difficile d'y rien répondre, qui pût apaiser les Lutheriens. *Nicolas Hommius*, Surintendant de Lubek, publia aussi en Latin, l'an MDCXXI. une *Recherche Théologique de la difference fondamentale, qu'il y a* (selon lui) *entre la Doctrine Evangelique-Lutherienne, & la Calvinienne, ou Réformée* ; où il employa la conduite, & la doctrine du Synode de Dordrecht, pour empêcher que ces deux Eglises Protestantes ne se réunissent jamais. Il y a une Préface très-véhemente, où il soutient que les Réformez Calvinistes, avoient refusé aux Rémonstrans toutes les conditions, qu'ils avoient demandées eux-mêmes des Lutheriens, dans (3) *l'Avertissement de Nieustadt*, & dans *l'Irenicon de Paréus*, en un Synode libre & légitime. (4) Plusieurs autres Docteurs Lutheriens ont fait les mêmes reproches aux Réformez ; & depuis ce tems-là ils ont tous regardé le Synode de Dordrecht, comme le plus grand obstacle à la Réunion. *Daniel Tilenus* fit aussi divers petits Ouvrages, en François & en Latin, sur cette matière. Il dédia en MDCXXII. des remarques, qu'il fit sur le Synode, au Roi Jaques, de la Grande Bretagne, à qui il avoit dit que *si le Diable, Prince des Esprits Immondes, eût demandé aux Anges de son parti, par quel mensonge il pourroit rendre Dieu odieux aux hommes, il n'en pourroit employer de plus propre que les dogmes de Dordrecht*. Il l'en fait ressouvenir dans sa dédicace, & lui dit :

(2) Voyez la Vie d'Episcopus p. 253.

(3) Imprimé à Nieustadt, dans le Palatinat, en 1581. in 4. sous le titre d'*Admonitio Christiana*.

(4) Voyez Limborch, dans la Vie d'Episcopus p. 256.

1619. dit : *Tous en tombâtes d'accord, Prince Serenissime, & vous m'exhortâtes à publier un petit Livre, que j'avois fait, de la cause du Peché.* Tilenus n'auroit osé débiter cela, si c'eût été un mensonge; & si cela est vrai, le Roi Jaques étoit bien changé. Les expressions de Tilenus étoient, sans doute, violentes; mais il faut qu'on eût trompé le Roi, au sujet du Synode. Episcopus publia encore un petit Traité en Latin, qui est intitulé *la cruelle Iniquité du Synode de Dordrecht*, & un autre en Hollandois, & depuis traduit par lui-même en Latin, qu'il nomme *Antidote contenant une Explication plus précise du sentiment, qui a été établi dans le Synode de Dordrecht.* (1) Le premier contient des faits, & le second regarde la Doctrine. On imprima aussi, (2) l'année MDCXX. les *Actes & Ecrits Synodaux*, tant Historiques, que Dogmatiques, des Rémontrances à Dordrecht; où l'on voit ce qu'ils rejettoient, & ce qu'ils croyoient, beaucoup plus clairement, qu'on ne l'avoit sù auparavant. On voit, sur tout, un très-grand nombre d'Ecrits de ce tems-là en Hollandois, dont il y a plus de trente volumes in 4. On pouvoit prévenir tout cela, par une Tolérance Chrétienne, qui auroit fait honneur aux Protestans, & empêché qu'on ne leur pût reprocher de marcher, à cet égard, sur les traces de l'Eglise Romaine; après l'avoir très-âprement censurée, des voies violentes, & irrégulieres, qu'elle avoit employées contre les Protestans. Il est fâcheux qu'on puisse dire, & qu'on ne le puisse pas facilement réfuter, que l'on a supposé pour vrai, & pour juste, parmi les Protestans, ce que l'on avoit traité de faux & d'injuste, dans l'Eglise Romaine. On devroit empêcher au moins, qu'on ne pût le reprocher à l'avenir.

Après avoir fini l'Histoire de ces Controverses Théologiques, afin qu'on en pût voir la suite, sans interruption; il faut venir présentement à la maniere, dont on traita les Prisonniers d'Etat, desquels j'ai parlé au commencement de ce Volume. Je ne m'arrêterai pas aux autres particularitez, que l'on trouve dans la Vie de Barneveld. Je dirai seulement qu'ayant demandé de l'encre, des plumes & du papier, on lui en accorda, & qu'il écrivit trois Lettres, l'une aux Etats de Hollande, l'autre à Maurice, & la troisième à sa Femme, & à ses Enfans. Les deux premières sont perdues, mais on voit, dans la dernière, qu'il esperoit que sa prison ne dureroit pas long-tems, parce qu'on n'avoit eu aucune légitime raison de l'arrêter. Elle étoit datée du dernier d'Août MDCXVIII. (3) On lui fit ensuite changer de chambre, pour le garder plus sûrement, & on le fit encore, le 7. de Septembre, transporter dans la même Chambre, où Mendoza, Général Espagnol, avoit été gardé; après la Bataille de Nieuport, dans laquelle il fut pris. Ainsi il arriva, par une étrange révolution, qu'un Général Espagnol, qui avoit mis la République en danger, ne fut pas gardé, avec plus de précaution; que le premier Ministre, pour parler ainsi, de cette même République, & qui avoit infiniment contribué à sa conservation. Dès le commencement de sa détention, on avoit fait coucher deux soldats des Gardes de Maurice, dans la chambre, où il avoit d'abord été; (4) mais on lui accorda, qu'il n'en coucheroit plus, dans cette chambre. On posta seulement des sentinelles, à diverses portes, afin que personne n'y pût entrer, sans

1619. permission. Il s'informa où l'on avoit mis les deux autres Prisonniers, & on lui dit, que Grotius étoit dans une chambre voisine de la sienne, & Hoogerbeets dans une autre, qui étoit vis-à-vis.

Il donna ensuite un Mémoire de quelques Livres, & de quelques papiers, qu'il souhaitoit d'avoir. L'un de ces Livres étoit un Libelle, qui avoit été fait contre lui, & qui étoit intitulé *les Pratiques de la Cour d'Espagne*, & un des Papiers étoit une Lettre, qu'il avoit écrite au Prince d'Orange, le Mois d'Avril de cette même année. Mais on ne voulut pas lui accorder ce qu'il souhaitoit. Il pria un Officier nommé (5) *Vander Meulen*, qui alloit souvent dans la Chambre du Prisonnier, pour l'observer, de dire à S. E. qu'il la prioit de demander, aux EE. GG. qu'il leur plût lui envoyer quelcun, ou de faire mettre par écrit ce qu'ils souhaitoient de savoir de lui, & ce dont on l'accusoit, afin qu'il y pût répondre : Qu'il y avoit dix (6) semaines, qu'il étoit dans ce misérable état; sans avoir été une fois oui, & sans avoir vû personne. Le Prince lui fit répondre qu'au premier jour, on lui enverroit des Commissaires. Il dit qu'il les attendroit avec patience, & comme il se préparoit à cette visite, il dit à son Valet de Chambre, qu'on lui avoit donné pour le servir, qu'il cachât des plumes, du papier & de l'encre, en bonne quantité; parce qu'il craignoit que les Commissaires ne les lui fissent ôter. Il lui obéit, & cacha aussi quelques Ecritures, que son Maître avoit faites.

Enfin Barneveld fut examiné, le 15. de Novembre, & pendant qu'il fut dans la Chambre, où les trois Fiscaux, nommez *de Leurve, Sylla & de Nys*, étoient assembles, Vander Meulen emporta l'encre, les plumes & le papier, qu'il trouva sur la Table, & fouilla dans toute la chambre, où il ne trouva rien. On fit plusieurs fois de semblables recherches, sans pouvoir rien découvrir. Etant de retour dans sa Chambre, il se fit donner de l'encre, du papier & une plume; pour mettre par écrit cet examen, & ce qu'il y avoit répondu. Il fut, depuis ce jour-là, jusqu'au 30. de Novembre, interrogé jusqu'à vint-deux, ou vint-trois fois. Ceux qui entroient, par ordre du Prince, dans sa Chambre, ne lui vouloient rien dire de ce qui se passoit; mais au Mois d'Octobre, son Epouse trouva moyen de lui envoyer de très-belles poires, pour les lui servir à son dessert, & dans ces poires il trouvoit le tuyau d'une plume à écrire, avec des billets dedans; où l'on écrivoit, en très-menus caracteres, ce qu'on vouloit qu'il sût. Mais cela fut découvert par un soldat, qui en prit deux, pour les manger, avec sa femme, & qui y trouva un billet.

Le 23. (7) de Novembre, le Conseil d'Etat de la Province, envoya, chez Oldembarneveld, *Adrien Duyk*, Secrétaire des Etats de Hollande, pour demander de sa part à son Epouse, les deux grands Seaux de Hollande, pour être employez à ce que le Conseil trouveroit à propos. Elle les lui remit, en prenant un reçu de lui, qu'il lui donna sur le champ. On les remit ensuite à la garde de Mr. de *Duvenvoorde*.

Le 20. de Decembre cette même Dame, avec ses Gendres & ses enfans, présentèrent une Requête aux Etats Généraux, où ils se plainquirent

(1) On trouve ces Traitez dans la 2. p. du II. Tome de ses Oeuvres. p. 5. & 10.

(2) A Harderwyk, comme le porte le titre.

(3) Vie de Barneveld. p. 236.

(4) Là-même p. 267.

Tom. II.

(5) On le nomme Capitaine des Armes Voyez *Uytembog*. P. IV. p. 1000.

(6) Cela étoit contre les Loix, comme on les verra dans la suite.

(7) Vie de Barneveld. 276.

1619. que par la prise de son Epoux, la Jurisdiction de la Province de Hollande avoit été violée, aussi bien que la Protection particuliere, dans laquelle elle l'avoit pris, depuis peu de semaines; en condamnant les libelles, qu'on avoit publiez contre lui. Ils demandoient qu'on le renvoyât en sa maison, à cause de son grand âge, & offroient une suffisante caution pour cela. Ils disoient même que s'ils avoient pû, en aucune maniere, soupçonner, ou s'ils le pouvoient encore à présent, qu'il eût la moindre correspondance avec Rome, on avec l'Espagne, ils n'auroient jamais eu la hardiesse d'interceder pour lui; mais que le contraire avoit toujours paru, dans toute sa conduite. *Cornelle Arffens*, Greffier des Etats Généraux, écrivit en marge, que les Etats lui feroient au plutôt rendre bonne justice, & que les supplians devoient cependant avoir patience. Comme on trouva un autre moyen de lui faire savoir ce qui se passoit; il fut ce que le Roi de France avoit fait représenter, en sa faveur, aux Etats Généraux, par ses Ambassadeurs; ce qui le consola beaucoup, pendant sa détention, mais qui ne produisit néanmoins aucun effet.

Comme il ne paroïssoit point que l'on voulût expedier cette affaire, il demanda Audience, le 5. de Janvier MDCXIX., & on la lui accorda. On ne trouve pas ce qu'il dit, mais au retour, il dit à son Valet, „ qu'il ne savoit ce que ces gens avoient dans l'esprit, mais qu'ils lui refusoient de l'encre & des plumes, & qu'ils ne vouloient laisser venir personne vers lui. Il trouva moyen d'avoir de quoi écrire, mais on ne voulut jamais laisser venir vers lui, sa femme, ni ses enfans. Comme il entendoit parfaitement le Droit, il est fort croyable, qu'il ne manqua pas d'alleguer les raisons, que *Grotius* publia ensuite, dans sa propre cause. (1) C'est que *Marguerite*, Comtesse de Hollande, avoit accordé ce privilege à la Hollande; que ceux, qui étoient accusez de crimes capitaux, devoient être expediez en un mois & demi; ou au moins en trois, en cas qu'il y eût une flotte prête à mettre à la voile. On en avoit aussi toujours usé de la sorte, excepté du tems du Duc d'Albe. Il y avoit cependant plus de trois Mois, que *Barneveld* avoit été arrêté, sans qu'on lui eût nommé des Juges, & il se passa encore plus d'un mois, avant qu'on les nommât. Il paroît par-là, que, malgré tout le mal que ses ennemis répandoient de lui, toutes les informations, & toutes les diligences qu'ils avoient pu faire; ils n'avoient rien trouvé, sur quoi on pût fonder une accusation, qui eût quelque vrai-semblance. Ainsi tout ce qui avoit été fait, à son égard, étoit contraire aux Lois, & il devoit être élargi.

Cependant ceux qui avoient été nommez Fiscaux, n'étant pas Juges; la perquisition, qu'ils faisoient, n'étoit nullement légitime, & ne pouvoit point passer pour ce qu'on appelle, en Droit, *litis contestatio*, qui se doit faire devant les Juges, par les deux Parties, qui les prennent comme à témoins. Aussi ceux, qui furent examinez, de la sorte, ne répondirent aux interrogatoires, qu'en protestant qu'ils entendoient, que leurs réponses ne préjudicioient point, à ce qu'ils croiroient devoir dire devant leur Juge compétent. Il s'ensuivoit de là, que les Juges ne pouvoient pas regarder les questions, qu'on lui avoit faites, & ses réponses, comme juridiques; à moins que de les faire répéter devant eux.

Enfin le 10. de Fevrier, on nomma vint-

(1) Dans son Apologetique Ch. XIV.

quatre Juges Délégués, pour faire le Procès à 1619. l'Avocat de Hollande, dont voici les noms, & les qualitez : *Henri van Essen*, Conseiller du Duché de Gueldre, & de la Comté de Zutphen; *Nicolas de Voogt*, Bourgmestre d'Arnhem, & Député à l'Assemblée des Etats Généraux; *Nicolas Cromhout*, qui avoit été Président de la Cour de Hollande; *Adrien Junius*, & *Pierre Couwenburg van Blois*, *Henri Rose*, Conseillers à la Cour de Hollande; *Adrien van Switen*, Seigneur de Switen, Baillif & Dykgrave de Rhinland; *Hugues Muys van Holi*, grand Officier de Dordrecht, de plus Baillif, & Dykgrave des Terres de Streven; *Arent Meinertsz*, Bourgmestre de Harlem; *Gerard Beuckelsen van Santen*, & *Jacob van Broeckhoven*, Jurisconsultes & Conseillers Commis des Etats de Hollande; *Reynier Parw*, Bourgmestre d'Amsterdam; *Pierre Jansz Schagen*, Conseiller de la Ville d'Alemar; *Abel Bruyninx*, Secretaire d'Enkhuisse; *Adrien van Manmaker*, Chevalier représentant le Prince d'Orange, comme premier Noble de Zélande, & Conseiller Commis; *Jacob Schotte* Bourgmestre Régent de Middelbourg, & Député aux Etats Généraux; *Adrien Ploos*, Conseiller ordinaire des Etats d'Utrecht, & Député à l'Assemblée des Etats Généraux, tous deux Docteurs en Droit; *Anselme Selmius*, Conseiller & Pensionnaire d'Utrecht; *Jean Vanden Sande*, Conseiller à la Cour de Frise, tous deux Docteurs en Droit; *Rick Aitsma*, Député aux Etats Généraux, & Bourgmestre de Leuwarde; *Volker Slood tot Vollenhove*, Député à la même Assemblée; *Jean Hemert*, aussi Député aux EE. GG., & Bourgmestre à Deventer, *Goffen Schaffer*, Député aux mêmes Etats, & Conseiller de Groningue, & *Schato Gockinga*, Député, comme les précédens, aux EE. GG., Conseiller & Syndic des Omlandes. Ceux (2) qui étoient les moins partiaux trouverent le choix de ces Juges, fort étrange; puis que les mêmes Etats Généraux, qui avoient arrêté les Prisonniers, sans avoir fait aucune information contre eux; qui avoient établi les Fiscaux, & leur avoient commandé d'accuser ceux qui étoient arrêtez; nommoient aussi des Juges, qui étoient la plupart de leur propre Corps. C'étoit, comme on disoit, être en même tems Commissaires établis pour faire prendre les accusez, les examiner & informer contre eux, afin d'être leurs Accusateurs, & leurs Juges. Ceux qui eurent le courage de faire un semblable projet, & de le pousser jusqu'au bout, s'exposoient à en être généralement blâmés, de quelque prétexte qu'ils se servissent; puis qu'enfin ils ne gardoient nullement les apparences, dont ceux-là même, qui n'ont point de vertu, tâchent ordinairement de se couvrir.

Grotius remarque (3) là-dessus, I. que les EE. GG. n'avoient pas droit d'établir ces Juges, puis qu'ils n'avoient point de jurisdiction en Hollande; mais seulement les Etats de la Province qui en sont seuls les Souverains : II. que si les EE. GG. avoient droit d'obliger cette Province, d'observer les Articles de l'Union d'Utrecht, c'étoit par le même droit, qu'un Prince Souverain peut obliger un autre Prince Souverain à observer l'Alliance, qu'ils ont ensemble; mais que cela ne leur donnoit pas le droit de faire un procès aux Sujets de cet autre Prince, & de les accuser de trahison, puis qu'ils n'ont fait serment, qu'à ce dernier : III. Que cela étoit contraire aux Traitez faits,

(2) Uytembogard. P. IV. p. 1196.

(3) Apol. Ch. XV.

1619. faits, entre les Provinces, & ne s'étoit jamais fait, comme il le montre au long : IV. Que si les EE. GG. avoient eu la Souveraineté sur chaque Province, ce qui n'étoit point; il n'étoit néanmoins pas permis au Prince, par les Loix, d'évoquer une affaire à lui, sans que les Juges particuliers de la Province s'en mêlassent : V. Que les EE. GG. avoient eux-mêmes reconnu cela, puis qu'ils avoient déclaré que cela se faisoit, *sans préjudicier au droit, qui appartenoit en commun, ou en particulier, aux Provinces*, dans l'Ordonnance faite le 19. de Novembre MDCXVIII. Ces termes marquent que ce que l'on faisoit étoit nouveau & illégitime, & n'empêchent pas qu'il ne demeure tel, parce que la chose même est contraire aux paroles : VI. Que les Etats de Hollande avoient bien vû, que cette conduite étoit contraire au Droit, puis que, dans une résolution de la fin de Janvier, ils avoient déclaré, *que cette chose ne seroit point tirée à conséquence, & ne pourroit servir d'exemple, qui fût préjudiciable aux Loix, à la Souveraineté, & à la Liberté de la Hollande; afin que l'on prit la meilleure précaution, qu'il se pourroit, & qui fût enregistrée* : VII. Que personne ne devoit croire que, par ce consentement; la nomination des Juges, par les Etats Généraux, fût devenue légitime; puisque que les Etats de Hollande s'y étoient opposés, avant qu'ils eussent été changés; & quand même cela auroit été fait, avant le changement; parce que l'Autorité Souveraine ne peut pas être aliénée, par ceux entre les mains de qui elle est; comme le Haut Conseil l'avoit montré; il n'y avoit pas long-tems : VIII. Qu'il y avoit aussi des Privileges particuliers aux Villes de Hollande, qui étoient violez par-là, comme les Villes de Leide, & de Rotterdam l'avoient rémontré, peu de jours, après qu'Hoogerbeets, & Grotius eurent été arrêtez : IX. Qu'outre que des gens, qui n'avoient point de juridiction, en Hollande, avoient nommé les Juges; ils étoient, en cette occasion, parties des Hollandois; puisque ce qui étoit contesté, étoit cela même, que les Prisonniers avoient défendu, contre les autres Provinces, par ordre de la leur; en sorte que les EE. GG. étoient en ceci, juges dans leur propre cause : X. Que leur Assemblée étoit composée, pour la plus grande partie, de gens, qui avoient fait paroître leur animosité contre les Prisonniers, par plusieurs indices manifestes, & les avoient condamnés, par avance; comme on le peut voir, par l'histoire, & comme *Grotius* l'a prouvé évidemment : XI. Que les Juges nommez étoient, pour la plupart, ennemis déclarés des prisonniers; soit à cause des démêlez qu'ils avoient eus avec eux, pour des choses qui regardoient l'Etat; soit à cause de démêlez particuliers, assez connus; ce qui devoit empêcher qu'on ne les nommât : XII. Qu'entre les Juges Hollandois, il y en avoit deux, qui avoient été employez à informer contre les Prisonniers, & à les interroger; emplois entièrement incompatibles avec celui de Juges : XIII. Qu'on avoit crû qu'entre les XXIV. Juges, il y en auroit au moins douze Hollandois, mais qu'il n'y en avoit eu que dix, auxquels on avoit suppléé par deux Zélandois : XIV. Que parmi les Hollandois, il y en avoit, qui, à l'occasion du changement, qui avoit été fait dans l'Etat, étoient entiez dans le Corps des Nobles, & que d'autres avoient été faits Bourgmestres, Conseillers, Membres du Conseil d'Etat des PP. UU., Députés dans l'Assemblée des EE. GG., ou avancés à d'autres postes honorables; gens qui étoient intéressés à soutenir le changement fait dans la République, & à cause de cela, à condamner les Prisonniers.

Voilà des raisons plus que suffisantes, pour re-

Tom. II.

1619. cuser de semblables Juges, & dont Barneveld ne manqua pas de rapporter une partie; comme on l'auroit pû voir, dans les réponses qu'il fit aux interrogats, qu'on lui proposa, si elles avoient été publiées. Mais quand il ne l'auroit pas fait, c'étoit aux Juges de suppléer, à ce qu'il pouvoit avoir oublié, & à se recuser eux-mêmes, s'ils avoient eu de l'équité & de l'honneur. Mais la suite fit voir qu'ils s'attendoient à des récompenses, s'ils condamnoient les Prisonniers; puis que les fraix de ce nouveau Tribunal, se monterent à plus de soixante & dix mille florins, & que plusieurs d'entre eux eurent depuis des charges, furent envoyez en des Ambassades, & que leurs Enfants furent avancés. Il falloit que la passion de perdre les Prisonniers fut extrême, puisque pour cela, il fallut brouiller l'Etat, fouler aux pieds toutes les Loix, & récompenser des gens, qui méritoient toute autre chose. Si l'on ajoûte à cela les dépenses exorbitantes, faites pour le Synode de Dordrecht; on trouvera que pour satisfaire une passion déraisonnable, on dépensa plus, qu'on n'avoit fait en une Campagne, contre les Espagnols; & cela à pure perte; puisque la République, au lieu d'y gagner, y perdit beaucoup.

Mad. de Barneveld (1) avoit présenté le 20. de Janvier, une requête aux Etats de Hollande, pour leur représenter la surprise & la douleur, que lui avoit causé le choix, que l'on avoit fait, des Juges, dont on vient de rapporter les noms; sur tout de quelques-uns, dont elle nommoit trois, qui étoient ennemis déclarés de son Epoux. C'étoient *François Arssens*, qui avoit été depuis peu admis parmi les Nobles de Hollande; *Hugues Muys*, Baillif de Dordrecht; & *Reinier Paw*, Bourgmestre d'Amsterdam, qui étoient connus pour être ses Ennemis. Elle accusoit le (2) premier d'avoir fait des libelles pleins de calomnies atroces, contre son Mari, & les deux autres de s'être plaints par tout de sa conduite, & d'avoir travaillé à le perdre de réputation. On croyoit que les deux derniers avoient conseillé d'arrêter l'Avocat de Hollande, & étoient cause de la manière dure, dont on le traitoit en sa prison. Ces raisons avoient obligé Mad. de Barneveld, & sa famille de s'adresser aux Etats de Hollande; pour leur rémontrer qu'il n'étoit pas juste, que ces gens-là assistassent aux délibérations de leur Assemblée, quand il s'agiroit de Barneveld. Mais le parti contraire avoit si fort prévalu en Hollande, que cette requête fut rejetée, comme mal fondée. Le changement, que Maurice avoit fait, dans les Magistrats des Villes de Hollande, & la manière, dont on avoit arrêté Barneveld & les autres, qu'on tenoit en prison, contre les Privileges, avoit si fort épouventé, sur tout, ceux qui aspiraient à quelque emploi; que personne n'osoit rien dire, en faveur de la Liberté & des Loix, pour lesquelles on avoit fait la guerre tant d'années. Mais ceux, dont l'inimitié avec Barneveld étoit connue, auroient dû, d'eux mêmes, renoncer à tout ce qui se faisoit contre lui; pour ne pas être soupçonnés d'une partialité excessive.

La famille de Barneveld (3) avoit aussi présenté une requête aux Etats Généraux, pour leur rémontrer l'état digne de pitié, où il se trouvoit, dans la prison, & où l'on ne permettoit pas à sa famille de le voir, depuis six mois. Un homme âgé d'environ soixante & douze ans,

qui

(1) Vie de Barneveld p. 330.
(2) Voyez ce qu'en dit *Du Maurier* Mém. de Hollande p. 296. & 416.

(3) Vie de Barneveld p. 334.

1619. qui n'étoit coupable de rien, & qui avoit servi l'Etat, depuis trente-deux ans, avec beaucoup d'affiduité, de fidélité & de vigilance, ne devoit pas, selon eux, être traité comme les Traîtres, & comme ceux, qui sont coupables de crime de Lèse-Majesté. C'est ce que sa famille disoit aux EE. GG., & ce que pensoient aussi ceux, qui l'avoient vû; sans que l'on ait jamais pu prouver le contraire, quoi que ses Juges fussent engagez d'honneur à le faire. Quelque instance qu'on pût faire aux EE. GG., on ne put obtenir aucune réponse sur cette Requête. La même famille fit (1) encore présenter aux Etats de Hollande, & aux Généraux des Rémontrances, pour prouver son innocence, & l'illégalité des procédures, qu'on faisoit contre lui. Une bonne partie de ceux, qui composoient ces Assemblées, étoit, selon les apparences, persuadée de l'une & de l'autre; mais il n'étoit plus tems de reculer, après être allé si loin, & les ennemis de ce bon Vieillard vouloient absolument qu'il parût coupable, & qu'il fût traité comme tel. Je ne dirai rien de ces Rémontrances, parce que l'Histoire précédente, & ce que je viens de dire; renferment tout ce qu'il y a de plus remarquable, dans ces Ecritures.

Tous les Juges nommez acceptèrent d'abord le funeste emploi, qu'on leur donnoit, (2) excepté *Adrien Junius*, Conseiller à la Cour de Hollande, qui le refusa; mais comme on le menaça de lui ôter sa charge, & d'une grosse amende pécuniaire, il consentit à demeurer au nombre des Juges. Pour les trois ennemis jurez de Barneveld, que l'on a nommez, après en avoir tant fait, ils ne crurent pas devoir s'arrêter en si beau chemin, & se mirent au-dessus de ce qu'on en pourroit dire.

Barneveld ne voulut nullement reconnoître ces Juges, pour les mêmes raisons, que l'on a tirées de l'Apologétique de *Grotius*; comme on le voit (3) dans une partie d'un Ecrit qu'il fit là-dessus. Il en appella aux Etats Généraux, & aux Provinces, qui y envoient leurs Députez. Les Juges rejetterent cet Appel; mais il le renouvela. Ils témoignèrent souhaiter d'apprendre de lui les raisons de son Appel, quoi qu'il n'y ait guère d'apparence qu'ils les ignorassent. Ils lui demanderent qu'il dit seulement à quelques-uns d'entre eux, ce qui l'empêchoit de reconnoître leur Tribunal. Il le refusa, comme une chose préjudiciable à son Appel, & que nulle Cour de Judicature n'approuveroit.

Dans ce même Ecrit, qui échappa aux recherches de ceux, qui saisirent ceux qu'il avoit faits en prison; il met, comme il semble, en abrégé, quelques-uns des discours, qu'il tint à ses Juges, à qui il répondit enfin, non sans protester, selon l'apparence, que cela ne préjudicieroit point à son Appel.

Il y dit qu'il n'avoit jamais eu d'intelligence, avec l'Espagne, ni rien reçu pour l'avoir, & qu'il n'y avoit personne, qui, de sa connoissance, eût rien reçu: Qu'il étoit faux qu'il eût négocié avec personne, pour remettre la Souveraineté des Provinces au Roi de France; & que le présent, qu'il en avoit eu, en MDCVIII. qui se montoit à deux mille francs, n'étoit qu'une récompense des services, qu'il avoit rendus à ce Prince, pendant plusieurs années, & qu'il lui avoit promise en MDXCI. Qu'il avoit qu'il avoit appréhendé que son Excellence n'aspirât à

la Souveraineté, ou à une plus grande Autorité, ce qui étoit fondé sur plusieurs raisons, en priant qu'on ne le prît pas en mauvaise part; puis qu'il avoit été chargé du soin de la République, pendant tant d'années: Qu'il en avoit fait ouverture à quelques-uns du Gouvernement, & qu'il avoit toujours aimé les procédures, qui se font dans l'ordre, & été éloigné des autres: Qu'il avoit défendu le droit de la Hollande, & de la Province d'Utrecht, en ce que des soldats, qu'ils avoient pris pour leur sûreté, ne pouvoient être cassés, que par leur consentement, & qu'on devoit éviter tout desordre, & toute violence: Qu'il avoit reconnu d'avoir conseillé la déclaration des Provinces de Hollande, d'Utrecht, & d'Overyssel, par laquelle elles avoient protesté, qu'elles regarderoient, comme une violation de l'Union, un Synode National tenu sans leur consentement, & qu'il l'avoit dicté à *Grotius*, & cela dans la vuë de conserver le droit des Provinces: Qu'il demandoit qu'on prît en bonne part une Lettre, qu'il avoit écrit à Caron, son ancien ami, qui étoit Ambassadeur en Angleterre, avec quelque chaleur, sur les affaires de l'Etat & de l'Eglise, qui l'affligeoient l'année précédente: Qu'il avoit dit à quelques Colonels, qu'avant toutes choses ils devoient être fidèles aux Etats, qui les payoient, & aux Magistrats des Villes, qui les employoient, & cela conformément à leur serment; mais qu'il avoit entendu cela des affaires, qui ne regardoient point les Etats Généraux, & dont les Etats de Hollande s'étoient réservés la disposition.

On a encore conservé de lui (4) un Ecrit plus étendu, où il éclaircissoit divers Articles, sur lesquels il lui sembloit qu'on voudroit l'accuser; mais comme on peut voir, par l'Histoire même, ce qu'on peut juger de l'accusation; je ne rapporterai que quelques endroits de cet Ecrit, dont une partie concernoit l'Etat, & l'autre les Brouilleries de Religion.

Il dit donc, qu'il avoit déclaré à S. E. la sincère affection, qu'il avoit pour son bien, & la disposition, où il étoit de lui rendre toutes sortes de services; & que si le Prince lui avoit voulu dire à lui-même, ce que ses Conseillers avoient fait, (*il semble qu'il entend parler de la Souveraineté, à laquelle Maurice aspirait*) écouter les considérations, que lui Barneveld pourroit faire sur cette matière, tant par rapport à la personne du Prince, que par rapport à l'Etat, & trouvé bon, après cela, qu'on en eût fait une ouverture en Public; il l'auroit faite & l'auroit appuyée, par toutes sortes de bons offices. Mais que comme le Prince lui-même ne l'avoit pas fait, il n'avoit pas osé l'entreprendre; à cause de l'importance de la chose, de l'incertitude du succès, & plusieurs autres raisons très-graves: Que cependant il en avoit fait quelque ouverture, en particulier, à des personnes, qui étoient au serment des Etats, & qu'il avoit autant approuvé des procédures, qui se feroient dans l'ordre, comme il avoit craint le desordre; puis qu'il étoit apparent, qu'on feroit ainsi tort au Pais, aussi bien qu'à S. E. & qu'on attireroit de la honte, & de l'infamie à ceux, qui étoient au service des Provinces: Qu'il avoit vu que les quatre dernières années il avoit appréhendé, à cause des bruits répandus, parmi le peuple, des libelles & des chansons contre le Gouverne-
ment

(1) Là même p. 316. & suiv.

(2) Là même p. 341.

(3) Là même p. 345.

(4) Vie de Barn. p. 348.

1619. „ment, il n'arrivât du desordre, & qu'il ne se fit
 „un changement, qui causeroit une grande con-
 „fusion : Que depuis trois ou quatre ans, il avoit
 „si fort appréhendé cela, qu'il avoit fait diverses
 „propositions dans l'Assemblée des Etats de Hol-
 „lande, pour savoir ses sentimens, & pour faire
 „que tout se passât en ordre, & pour le bien de
 „l'Etat : Qu'il avoit parlé sur cela, avec fran-
 „chise, à S. E. & au Comte Guillaume Gouver-
 „neur de Frise, des bruits, qui couroient parmi
 „les Contre-Rémonstrans, qu'ils ne seroient ja-
 „mais en repos, qu'on n'eût fait S. E. Comte de
 „Hollande; & qu'il savoit de bonne main, qu'un
 „Bourgmestre d'une bonne Ville de Hollande,
 „(peut-être Parw, Juge de Barneveld, qui l'étoit à
 „Amsterdam, & en grande faveur auprès du Prin-
 „ce) avoit dit que c'étoit à Barneveld à le proposer;
 „mais qu'ayant fait parler là-dessus de sa part à ce
 „Bourgmestre, il avoit répondu que c'étoit un
 „mesentendu : Qu'on ne devoit pas trouver mau-
 „vais qu'un homme de son âge, qui avoit servi
 „si long-tems l'Etat, qui avoit vu bien des révo-
 „lutions, & lu beaucoup d'Histoires des autres
 „Nations, eût peur d'une semblable chose, &
 „que c'étoit un effet de la Vieillesse d'être pleine
 „d'aprehensions, pour les moindres violences de
 „la populace : Qu'on devoit prendre en bonne
 „part ce qu'il avoit dit, & écrit, contre certains
 „Puritains Etrangers, qui prétendoient *que ni le*
 „*Souverain, ni les Conseils subalternes, n'avoient*
 „*que voir à la conduite des Eglises, & que ce soin*
 „*n'appartenoit qu'aux personnes, & aux assemblées*
 „*Ecclesiastiques*; quoi que depuis soixante ans, on
 „en eût usé tout autrement : Que c'étoit sur cet-
 „te matiere, qu'il avoit écrit à Caron, & qu'on
 „avoit assez vu, depuis quelques années, que la
 „conduite des Ecclesiastiques étoit fondée sur ce
 „faux principe; par le peu d'égard, qu'ils avoient
 „eu pour les Ordonnances de l'Etat.

Barneveld remarque ensuite, que les Etats de Hollande avoient eu de très-bonnes raisons, d'ordonner qu'on se supportât réciproquement, sur des Articles non fondamentaux; d'autant plus, que dans le commencement de la guerre, contre les Espagnols, on avoit non seulement accordé aux peuples la liberté de Conscience, mais encore le libre exercice de leur Religion; en sorte que les Luthériens, & diverses sortes d'Anabaptistes, l'avoient eu jusques dans Anvers, & dans Brusselles; d'où il s'ensuivoit qu'on ne devoit point refuser la même liberté, à ceux d'entre les Réformez, qui étoient tombez dans les sentimens de Melanchthon, sur les matieres de la Prédestination, & de la Grace.

Il fait voir aussi, en peu de mots, que le pouvoir, que les Etats de Hollande avoient employé, en matieres de Religion, par rapport à leur Province, étoit fondé sur trois Traitez publics, l'Union d'Utrecht, le Traité avec le Duc d'Anjou, & celui que Etats de la Province d'Utrecht firent en MDXC. avec le Prince Maurice; sous l'approbation des Etats Généraux, & de ceux de Hollande, en le prenant pour leur Gouverneur. Par ces trois Traitez, les affaires de chaque Province, concernant la Religion, ne dependent nullement des autres. Barneveld remarque encore qu'après la Conférence de la Haie, lors que l'on eut examiné les Ecrits des deux Partis, les Etats de Hollande jugerent, qu'ils pouvoient se tolerer mutuellement; que c'étoit le sentiment du Roi Jacques, & que les Etats Généraux l'approuverent ensuite. Il raconte encore les propositions, qu'il fit lui-même pour cela, comme on les a rapportées ci-dessus. Il fait voir ensuite, qu'il n'y

1619. avoit rien là, de contraire aux sermens, que font les Etats Généraux, ceux de Hollande, les Gouverneurs des Provinces, & les Armées. Il dit aussi pourquoi la Garde extraordinaire fut établie, mais on ne le répetera pas, non plus que le reste; qui est une Histoire abrégée de sa conduite, où l'on ne sauroit rien trouver, que de louable, bien loin qu'on l'en pût punir.

Ce bon Vieillard ne disoit rien, qui ne fût très-connu de ses ennemis mêmes, qui avoient vu tout ce qu'il raconte. Mais il s'agissoit de le faire perir, parce qu'il avoit procuré la Trêve, malgré Maurice, & qu'il n'avoit pas voulu prendre sur soi, de faire la proposition que ce Prince souhaitoit, & qu'il n'osoit pas faire lui-même; de peur apparemment que si elle étoit rejetée, il n'en eût que de la honte. Si Barneveld l'eût faite, & qu'elle eût eu le même fort, on lui en auroit donné toute la faute, & ses ennemis n'auroient pas manqué d'en profiter; sans que Maurice, qui ne l'aimoit point, le voulût protéger; seulement pour s'excuser, en disant qu'il avoit agi sans ses ordres. D'un autre côté, si la proposition eût été acceptée, les Amis même de Barneveld, & tous les Alliez des Etats Généraux, l'auroient regardé comme un Traître, qui n'auroit travaillé à délivrer sa patrie du joug de l'Espagne; que pour la vendre à un autre.

C'est à quoi il semble faire allusion, dans l'endroit de l'Apologie, dont on a rapporté une partie, où il parle du refus qu'il fit de proposer ce que Maurice souhaitoit, quoi qu'il ne voulût pas le demander. Barneveld avoit aussi fait d'autres Ecritures, que son Valet cacha sous la couverture d'une chaise; en tirant les clous & en les remettant, après y avoir mis les papiers. Il en reste encore une (1) Rémontrance, aux Etats Généraux, qui contient les mêmes matieres, dont on vient de parler; parce que la sentence lui fut prononcée, avant qu'il fût parvenu à la fin.

On l'acabloit de questions, qu'on lui proposoit d'une maniere confuse, pour le faire tomber en contradiction, & sur une infinité de choses, qu'il étoit difficile que sa mémoire lui fournît sur le champ; étant aussi âgé qu'il l'étoit, & accablé de tristesse, pour la maniere, dont il étoit traité. On l'examina plusieurs fois, en un jour, & l'histoire porte que l'on y revint jusqu'à (2) environ soixante fois. Selon (3) les regles des Tribunaux bien reglez, la confession d'un homme accusé de crimes étant finie, on doit la lui relire, afin qu'il puisse mieux s'expliquer, si l'on a mal pris son sens, & contredire les endroits, où on lui attribue quelque chose; qu'il n'a point dite. Il lui est aussi permis alors d'avoir du Conseil; mais on ne fit rien de tout cela, en faveur de Barneveld.

Après l'avoir fatigué cruellement, & ne lui avoir permis de voir aucun de ses Amis, les trois Fiscaux vinrent lui dire le 12. de Mai, qu'il étoit condamné à mort, & qu'on lui liroit le lendemain sa sentence. *La sentence de mort! s'écria-t-il deux fois; C'est à quoi je ne m'étois pas attendu. Je croyois être où encore une fois. J'ai dressé quelque chose, que je pensois à changer, parce que j'étois en colere, lors que je l'ai écrit.* Leuwe dit qu'il étoit fâché, que Barneveld prît en mauvaise part ce que lui-même (Leuwe) avoit fait contre lui.

G 3

II

(1) Vie de Barneveld p. 385. & suiv.

(2) Là même p. 381.

(3) Voyez l'Apologetique de Grotius Ch. XVI.

1619. Il lui répondit qu'il ne le prenoit point, en mauvaise part, à quoi il ajouta : *c'est à ces gens (en parlant des Juges) à voir ce qu'ils répondront devant Dieu. Traitera-t-on donc ainsi un bon Compatriote?* Ensuite il demanda une plume, de l'encre & du papier, pour dire adieu à sa Femme. On lui en accorda, & il se mit d'abord à écrire, sans qu'il parût aucun changement sur son visage. Sylla lui dit, comme par forme d'avertissement, qu'il prit garde de ne rien écrire, qui pût empêcher que sa lettre ne fût rendue. Là-dessus ce bon Vieillard lui dit, avec quelque émotion. *Eh bien, Sylla! me viendrez vous donner la loi, à la fin de ma vie, pour ce que je dois écrire? à quoi il ajouta, comme en riant, que m'arrivera-t-il donc ici?* Leuwe lui dit qu'ils n'avoient aucun ordre de lui donner la loi, qu'il pourroit écrire ce qu'il voudroit. Comme il s'étoit remis à écrire, Antoine Waléus vint, par ordre, pour le consoler, en ses dernières heures. Mais le bon Homme dit, qu'il étoit assez âgé, pour se savoir consoler lui-même, & qu'il avoit à écrire. Waléus se retira là-dessus, & ne revint que lors que sa lettre fut écrite. Après lui avoir demandé qui il étoit, & l'avoir appris, Barneveld lui parla, avec plus de douceur, & l'invita à souper avec lui, avec deux autres Ministres Lamotius & Beyerus, qui y vinrent aussi. Cependant on porta (1) sa lettre à sa Femme, où il déclaroit, qu'il avoit toujours servi le Prince d'Orange, avec affection & fidélité, autant que sa Charge, & son devoir avoient pu le permettre; & protestoit aussi de sa fidélité envers les États, & les Villes de Hollande, & envers les États de la Province d'Utrecht, de qui il étoit né sujet. Il disoit encore qu'il se consolait en Dieu, qui connoît les cœurs, & qui jugera tous les hommes; & qu'il prioit sa Femme, ses Fils, ses Gendres & ses Filles d'en vouloir faire de même, & de vivre en paix, & en amitié ensemble.

On assure que Maurice dressa un piège à sa famille, qui étoit assurément indigne d'un Prince généreux. Il fit dire, par le Comte Guillaume Gouverneur de Frise, à la Princesse Douairière d'Orange, qu'il s'étonnoit que la famille de Barneveld ne demandât point grace pour lui. La Princesse ne manqua pas d'en faire avertir Mad. de Barneveld. Mais cette Dame courageuse, ayant pris conseil avec ses Amis, répondit qu'elle ne pouvoit pas demander grace, pour un innocent. On crut qu'elle avoit fait en cela, une réponse non seulement d'une ame fort élevée, au-dessus du commun, mais encore d'une prudence peu commune; puis qu'elle comprit que peut-être on ne laisseroit pas de le faire mourir, & qu'on tireroit de cette démarche de sa Femme une preuve, par laquelle on feroit voir, qu'il étoit coupable, puis qu'elle auroit demandé grace pour lui.

Il est au moins certain, que Maurice étoit implacable à son égard, & que la même Princesse d'Orange lui demanda en vain audience en ce tems-ci, pour interceder pour Barneveld. Il ne voulut pas l'écouter.

La dernière nuit, que (2) Barneveld vécut, on lui donna deux soldats, pour coucher dans sa chambre, avec ordre de prendre garde, qu'il ne parlât point en particulier à son Valet. Ce même soir, il pria Waléus d'aller dire à S. E. de sa part, qu'il l'avoit toujours servie, avec une affection sincère, autant que ses Charges, & son serment l'avoient pu permettre; que s'il avoit fait quelque chose, contre la volonté de S. E., il la prioit de

le lui pardonner, & de vouloir toujours avoir ses 1619. enfans, en ses bonnes grâces. Waléus y alla, & revint rapporter que Maurice lui avoit dit, les larmes aux yeux, qu'il étoit bien fâché du malheur de Barneveld, qu'il l'avoit toujours aimé, & souvent averti de se conduire autrement; mais qu'il y avoit deux choses, qui l'avoient choqué, dont l'une étoit que Barneveld avoit dit, que lui (Maurice) aspirait à la Souveraineté; & l'autre qu'il l'avoit mis en un grand danger, à Utrecht. Que pour ses fils, il les auroit en recommandation, pendant qu'ils se conduiroient bien. S'il est vrai qu'il eût les larmes aux yeux, c'étoit-là jouer un personnage peu séant, pour un Prince, comme lui. Waléus s'en allant, pour rapporter cela à Barneveld, avoit été rappelé par le Prince, qui lui avoit demandé, s'il ne parloit point de demander grace. Waléus répondit qu'il ne lui en avoit pas encore ouï parler. Etant de retour dans la Chambre de Barneveld, il lui dit, ce qu'on vient de lire, mais il ajouta avec quelque difficulté, que le Prince s'étoit plaint de ce qu'il avoit dit, qu'il aspirait à la Souveraineté. Barneveld repliqua que S. E. se trompoit, particulièrement dans l'affaire d'Utrecht; mais qu'il étoit vrai qu'il avoit craint, que S. E. n'aspirât à la Souveraineté, ou à une plus grande autorité, dans le Païs, depuis l'an MDC. & qu'il avoit demandé, qu'on prit en bonne part ce qu'il disoit. Comme ces trois Ministres le pressoient de penser à sa Conscience, & à se préparer à mourir, il répondit qu'il vouloit bien souffrir la mort en patience; mais qu'il ne pouvoit pas concevoir, pourquoi il falloit qu'il mourût; qu'il n'avoit rien fait, que conformément à la Justice, aux Privileges du Païs, à sa Charge, à son honneur & à sa conscience. On le peut en effet voir, par l'Histoire de ce qui s'est passé de son tems, & même par la Sentence de mort prononcée contre lui; si l'on en juge, selon les Loix, & les Privileges de la Hollande. Les Ministres lui répondirent néanmoins, que ses vingt-quatre Juges n'étoient pas des enfans, que c'étoient aussi des gens consciencieux; & que c'étoit peu de chose, que de tromper un homme, mais qu'on répondroit de tout devant le Juge Suprême. On a déjà dit ci-devant les sujets, qu'on avoit de se défier de ses Juges, & il est au moins clair, qu'ils ne le purent mettre en Justice, proceder contre lui, & le condamner comme ils firent, sans violer toutes les Loix. Aussi Barneveld replica-t-il aux Ministres, qu'il mettoit sa confiance en Dieu, qui connoît les cœurs, & qui jugera tous les hommes, comme étant un juste Juge. Il ajouta, un moment après, qu'on ne l'avoit pas traité, comme il devoit l'être. Qu'on lui avoit d'abord oté, & déposé ses Seigneurs & ses Maîtres, devant lesquels il devoit répondre de sa conduite, comme en tout païs; & qu'on avoit mis, en leur place, plusieurs de ses ennemis, qui n'avoient jamais été dans le Gouvernement, & qui n'avoient ni beaucoup d'expérience, ni beaucoup de lecture: Qu'il avoit bien lu de semblables exemples, qui n'avoient eu aucunes bonnes suites, & qu'après sa mort, ces gens-là apprendroient ce que c'est que de se mêler du Gouvernement: Que ses vingt-quatre Juges avoient été la plupart de ses ennemis, qu'il avoit fallu qu'il ouît ce qu'ils avoient voulu lui dire: Qu'il avoit appelé de leur jugement, mais que cela n'avoit servi de rien, & qu'ils l'avoient examiné confusément, & par des questions détachées, & nullement en posant l'état de la question & par ordre: Qu'on avoit procédé contre lui, d'une manière beaucoup trop dure: Qu'il avoit souvent demandé de voir ce qu'il avoit répondu, dans son examen, pour pouvoir consulter sur cela son Conseil & ses Amis, selon l'usage de tous les Païs de Loix; mais qu'il ne l'avoit pu obtenir.

(1) Vie de Barneveld p. 404.

(2) Vie de Barneveld. p. 405.

1619.

tenir : Que dans une si longue affliction, il n'avoit jamais pu parler, ni à sa femme, ni à ses enfans : Que c'étoient-là les procédures, que l'on avoit tenues contre un Vieillard de soixante & douze ans, & qui avoit servi fidelement le Pais, pendant quarante trois ans.

Il parla encore d'autres services, qu'il avoit rendus à l'Etat, & les Ministres lui répondirent, qu'ils n'étoient pas instruits de ce qu'il disoit, & qu'ils avoient seulement ordre de l'exhorter, à la repentance de ses pechez tant connus, que cachez. Il repliqua qu'il le savoit bien, mais qu'il falloit aussi qu'il en dit quelque chose.

En continuant à s'entretenir, avec les Ministres, il leur dit quel étoit son sentiment sur la Prédestination ; à peu près dans les mêmes termes, qu'il l'avoit exprimé, dans sa Rémontrance aux Etats de Hollande, & comme nous l'avons déjà rapporté (1) ci-dessus. Les Ministres lui dirent que la Foi est un don de Dieu, qu'elle n'est pas donnée à tous les hommes, & qu'il falloit que les hommes la reçussent du Ciel, avant que d'être sauvés. Là-dessus il se forma, entre eux & lui, une petite dispute ; dans laquelle ils furent surpris de le trouver si fort instruit de cette matière, de sorte qu'ils cessèrent de lui en parler. Il leur demanda, ensuite, si le Synode étoit déjà séparé. Ils dirent qu'oui, mais que sa sentence n'étoit pas encore publique. Il demanda encore si tout s'y étoit passé en ordre, & on lui répondit que les Rémontrances avoient été condamnées. Cela est étrange, dit-il, on veut peut-être rétablir les choses sur l'ancien pied, & agir comme l'on avoit accoutumé de faire sous le Papisme ; mais les choses sont allées trop loin, cela ne réussira pas. Les Etats de Hollande ont toujours travaillé, à faire assembler premièrement un Synode Provincial, & à adoucir un peu les esprits avec le tems, & après cela, on auroit tenu un Synode National. On a bien toujours craint les mauvaises suites de cette affaire. On avoit si fort avancé la chose, que si l'on eût encore attendu trois heures, on auroit eu un Synode National. Si vous aviez voulu, continua-t-il, vous accommoder un peu les uns aux autres, les choses ne seroient pas venues si loin ; vous avez été trop partiaux, contre les autres. Nous ne pouvons rien faire, dirent les Ministres, contre nôtre conscience, ni contre les ordres du Souverain. Ils lui demanderent ensuite, s'il ne sentoient point sa conscience chargée de quelque chose, pour laquelle il eût mérité la mort ; qu'il devoit en témoigner de la douleur, & en demander pardon à Dieu, pour en être exaucé. Je sai très-bien, dit-il, que je n'ai fait tort à personne, à dessein. On insiste trop sur les Lettres, que j'ai écrites à Caron, que l'on a fait chercher, que l'on a trouvées, & que je lui ai écrites comme à un ancien Ami ; pour avoir quelque bon conseil, ou quelque consolation, dans une inquietude, à laquelle je n'en avois point senti de semblable, depuis plus de trente quatre ans. J'ai demandé qu'on les prît en bonne part. Quand les vieilles gens ont quelque chagrin, ils ne peuvent pas s'en défaire si facilement. Pour ce qui concerne la Garde (prise par les Villes) cela fut fait, pour défendre les Magistrats & les Villes ; parce qu'il s'y commettoit de grandes insolences, par des Libelles & autres voies de fait, que je n'ai jamais bien pu souffrir. Waléus lui dit alors, qu'il croyoit qu'il avoit déjà quitté le monde ; qu'il ne s'intéressoit plus dans les plaisirs, ni dans les cupiditez mondaines, & qu'il étoit bien résolu à aller à Jesus-Christ. Barneveld répondit, qu'il y étoit tout disposé, qu'il avoit abandonné le

monde, & qu'il étoit bien résolu à la mort ; mais 1619.
qu'il ne comprenoit pas, pour quelles raisons, on pouvoit le faire mourir. J'ai servi, disoit-il, sincèrement, avec zèle & fidelement, Mes Seigneurs les Etats de Hollande & de Westfrise. J'ai donné de même des conseils sinceres, & fideles aux Seigneurs Etats d'Utrecht, comme aux Souverains de ma Patrie, quand ils m'en ont demandé ; pour les garantir de tous attroupemens séditieux, & de toute effusion de sang, dont ils avoient été menacés, depuis longtemps. J'ai eu les mêmes vues, à l'égard des Villes de Hollande ; & de faire en sorte que chacun fût protégé, & qu'on ne fût tort à personne. J'ai quelquefois parlé ou écrit, avec un peu de vivacité ; parce que je voyois qu'on répandoit tous les jours des libelles diffamatoires, & des Pasquimades très-vilaines, contre Mes Seigneurs & mes Maîtres, sans qu'on y mit aucun ordre ; c'est ce que je n'ai pu souffrir, & les personnes âgées ne sauroient bien dissimuler de semblables choses. Pour ce qui me regardoit, en particulier, j'ai tâché de le surmonter, par la patience, autant qu'il m'a été possible. Les divisions & les mesintelligences, qu'il y a dans le Pais, m'ont fort affligé. J'ai employé tous les moyens possibles, pour les accommoder, par la douceur ; & j'ai toujours eu peur que l'ennemi ne fit son coup, en cette occasion, pour nous accabler. Je puis dire, avec vérité, que dans l'état, où le Pais a été depuis l'an MDLXXVII. jusqu'à présent, j'ai été, autant que personne (sans aucune exception) constant & inébranlable à vouloir exposer ma personne, mon bien & mon sang, pour m'opposer aux prétensions des Espagnols, & de leurs adhérens, jusqu'à l'extrémité. J'ai aussi défendu la Souveraineté, les Franchises & les Droits des Pais, Membres & Villes de Hollande & de Westfrise, jusqu'au bout, avec zèle, courage & résolution, & demeuré, par la Grace de Dieu, jusqu'à la fin ferme & immobile. Enfin j'ai plusieurs fois demandé mon congé à Mrs. les Etats de Hollande, mais je n'ai pu l'obtenir. Il semble que Dieu ait voulu amener ce mal sur moi. Je me suis employé, avec tant de zèle, aux affaires du Pais, que je n'ai pas pu avoir soin des miennes. J'ai rapporté directement ce discours, sans y rien changer, que ce que la Langue Françoisé ne pouvoit, en aucune maniere, souffrir ; comme la plus belle harangue, que pût faire un fidele Ministre d'Etat, dans une semblable conjoncture. Elle auroit, comme je crois, perdu de sa force, si on lui avoit donné plus de tour ; & j'ai déjà témoigné plus d'une fois, dans cette Histoire, que je n'étois pas du sentiment des Historiens, qui ont crû pouvoir prêter leur éloquence à ceux qu'ils font parler, dans leurs Histories. Celle de Barneveld étoit vive & naturelle, sans beaucoup de paroles, (2) comme Grotius, qui étoit un grand connoisseur, dans cette sorte de choses, nous l'apprend.

Après cela, les Ministres lui demanderent s'il ne vouloit pas reposer. Il dit qu'oui, & après qu'un d'eux eut fait la priere, il se mit au lit ; d'où il essaya de parler, en particulier, à son Valet ; mais les soldats ne le voulurent pas permettre. Il lui donna seulement son cachet, qu'il tira de son doigt, en lui recommandant de le remettre à Groeneveld, son fils aîné. Comme il ne pouvoit pas dormir, il se fit lire les consolations pour les Malades, qui étoient à la fin du Volume, dans des Pseaumes François, qu'il avoit. Les soldats lui offrirent alors de faire revenir les Ministres, qui n'étoient pas loin de là, mais il dit que cela n'étoit

(1) Liv. IX. p. 332. du I. Tome.

(2) Voyez aussi les Memoires de Du Maurier au Ch. de Barneveld.

1619. n'étoit pas nécessaire. Cependant ils firent venir Beyerus qui lut, dans le même livre, & l'exhorta apparemment à la repentance, & à reconnoître les fautes, dont on l'accusoit; puis qu'il est dit dans sa Vie, que l'Avocat de Hollande lui répondit si bien, que Beyer demeura assis, près d'une demi-heure, devant son lit, sans rien dire. Barneveld lui demanda, où on le feroit mourir, mais le Ministre ne put le lui dire; parce qu'il n'y avoit pas long-tems qu'il étoit à la Haie, & qu'il ne savoit pas où cela se faisoit. Il lui demanda encore, s'il n'avoit point oui dire; si Grotius & Hoogerbeets devoient aussi mourir. Beyer répondit qu'il ne l'avoit pas oui dire; sur quoi le bon Vieillard ajoûta, que ce feroit grand dommage, & qu'ils pourroient encore rendre de grands services au País. *Pour moi, continua-t-il, je suis un homme vieux & usé, je n'en puis plus; j'ai peut-être fait plus que je ne pouvois. Je me suis appliqué, avec tant de zèle aux affaires du País, que je n'ai pas pu avoir soin de mes propres affaires; & le reste, qu'on a déjà rapporté, & qu'il avoit dit auparavant. Il ne put pas s'endormir, quoi que le Ministre & son Valet se fussent éloignés de lui. Il se mit de nouveau à lire, dans ses Pseaumes, & comme les Ministres lui demandèrent encore, s'il étoit bien disposé à mourir, il répondit, comme il avoit fait auparavant, à quoi il ajoûta ces mots : je souhaite de tout mon cœur que, par ma mort & par l'effusion de mon sang, toute la division, qui est dans le País, puisse cesser.*

Comme ils furent fortis, il ordonna à son Valet de lui couper sa chemise par devant, & il obtint, comme une faveur que ce garçon demeureroit avec lui, jusqu'à la fin, & lui donna ce qu'il avoit d'argent sur lui, avec ordre de rendre à son Epouse une boîte d'argent, qu'il lui remit. Pour Testament, il voulut charger un Ministre de dire à sa Femme, & à ses Enfants de vivre en Paix, & en amitié les uns avec les autres; Que pour lui, il avoit l'esprit en repos, par la Grace de Dieu, & qu'il esperoit qu'il en seroit de même d'eux tous, pour le peu de tems qu'ils avoient encore à vivre; Qu'ils eussent soin de son Valet, par eux-mêmes, ou en l'aidant à trouver une bonne condition; & qu'il les en prioit : Qu'il avoit fait prier S. E. d'avoir ses Enfants, en sa bonne grace; & qu'Elle lui avoit fait dire qu'Elle le feroit, pendant qu'ils se conduiroient bien; comme lui, leur Pere, le leur recommandoit très-serieusement : Que ses Enfants & ses petits Enfants, s'entrebaïssent les uns les autres, pour la dernière fois, *en son nom.* C'est ainsi qu'il parle, pour dire qu'ils devoient s'entrebaïsser, comme il les auroit lui-même tous baïssés, en leur disant adieu, avant que de mourir, s'il l'avoit pu. Lamotius qu'il prioit d'aller dire cela à sa famille, le lui refusa, en branlant la tête, sans rien dire; apparemment de peur d'offenser Maurice & les Juges, qui auroient voulu inspirer de la haine, & de l'horreur pour lui, à ceux qui avoient toutes sortes de sujets d'aimer & de respecter sa mémoire.

Cette famille s'étoit flatée, que le bon Barneveld fortiroit bien-tôt d'affaires, à cause des Requêtes & des Rémontrances, qui avoient été présentées en sa faveur, & qui mettoient son innocence, dans un si grand jour; qu'il n'y avoit guère que ceux, qui étoient intéressés à sa perte, par le mal qu'ils lui avoient fait, qui le pussent trouver coupable. Le Prince même avoit témoigné, qu'il ne permettroit pas que sa personne en souffrît, & dit qu'il avoit été avantageux pour lui, que l'on eût fait du changement dans la Magistrature de

Hollande; quoi que ce fût tout le contraire. Ainsi 1619. la Lettre qu'il écrivit à sa famille, & qui lui fut rendue, fut un coup de foudre, qui la jetta tout d'un coup, en une tristesse inexprimable. Tout ce qu'elle put faire, ce fut de demander la liberté de le voir encore une fois. Au lieu de lui accorder, au moins par bien-séance, une chose qui ne retarderoit pas son execution, & à quoi l'humanité demandoit que l'on consentît; on prit un tour artificieux, pour la priver de cette triste consolation. Les Juges envoyerent querir Waléus, pour venir dans leur chambre, où ils étoient assemblés, dès le grand matin; & le renvoyerent sans lui rien dire, de la Requête de la famille de Barneveld, pour lui demander seulement s'il ne souhaitoit point de la voir, ou de parler à quelcun de ses Amis. On ne lui dit rien non plus, à lui-même, du desir de sa Femme & de ses Enfants. Waléus étant arrivé lui dit simplement, ce que les Juges l'avoient chargé de lui dire; sur quoi Barneveld répondit que le tems, auquel il devoit être exécuté, commençoit à s'approcher (car il étoit environ six heures du matin) & qu'en voyant sa famille, cela causeroit, aux uns & aux autres, une nouvelle émotion. Waléus retourna dire cette réponse aux Juges, sur quoi ils mirent au dessous de la Requête de la Famille désolée ces mots : *Le Mari & le Pere des Suppliants, sur la demande, qu'on lui a faite s'il souhaitoit, que quelques-uns des Suppliants le vissent voir, a déclaré qu'il ne le trouvoit pas bon; parce que cela leur causeroit une trop grande émotion, tant pour lui-même, que pour eux. C'est pourquoi ceci servira aux Suppliants, pour un Acte de déclaration.* Il est étonnant qu'ils ne craignissent pas le jugement, que le Public feroit d'une si odieuse supercherie; car enfin quoi qu'on ne leur osât pas reprocher en face leur inhumanité, il n'y avoit aucune famille, qui n'en dût frémir.

Du Maurier (1) Ambassadeur Ordinaire de France, qui avoit tâché, plusieurs fois, d'adoucir les EE. GG. envers Barneveld, ayant appris qu'on lui devoit prononcer sa sentence, demanda, ce matin même, audience aux Etats Généraux; mais on la lui refusa, ce qu'il prit en très-mauvaise part. Il écrivit néanmoins à six heures du matin, (2) une Lettre à *Brakel* & à *Dorth*, pour leur être communiquée. Il prioit les EE. GG. d'avoir égard à la grande vieillesse de Barneveld, & aux longs services, qu'il avoit rendus à l'Etat, sur quoi il demandoit que la Sentence fût modérée, & propoisoit qu'on le relegât, sous bonne caution, pour le reste de sa vie; en une de ses maisons, ou qu'on le bannît hors du país. Bien loin que son intercession portât quelcun à la modération, au contraire les Etats Généraux, dans la pensée que l'Ambassadeur faisoit ces démarches de lui-même, s'en plaignirent au Roi, par une Lettre; où ils parloient de lui, comme s'il avoit fomenté les factions, qui étoient en leur país, sans les ordres de S. M. Mais le Roi, de l'avis de son Conseil, leur récrivit qu'il prenoit en fort mauvaise part de si dures procédures, & qu'il approuvoit ce que ses Ambassadeurs avoient fait, en cette occasion, ensemble, ou à part, comme fait par ses ordres. Il ajoûta même que son Ambassadeur avoit eu des ordres plus étendus, & marqua enfin un très-grand mécontentement de cette excessive rigueur, & du peu d'égard, que l'on avoit eu pour lui. Mais il fallut que le Prisonnier mourût,

(1) *Uytembogard* Part. V. p. 1207.

(2) Voyez-la dans la Vie du Barneveld p. 423.

1619. rût, soit pour satisfaire la vengeance de ses ennemis; soit pour inspirer de la terreur à tous ceux, qui pourroient être dans les mêmes sentimens, que lui; soit enfin pour sauver l'honneur de ceux, qui avoient commencé & approuvé de si étranges procédures. Ces moyens violents peuvent empêcher qu'on ne parle, pendant qu'il y a du danger; mais ils ne font changer d'opinion à personne, & cette opinion ne manque point de paroître, dans la suite; ou par des discours, ou par une conduite, qui y est opposée.

Pour revenir à Barneveld, (1) comme il s'aperçut, par la mine de Lamotius, qu'il n'avoit pas assez de générosité pour aller dire à sa Famille ce qu'il souhaitoit; il pria Vander Meule, d'aller demander aux Etats Généraux, s'il lui seroit permis d'écrire encore une petite Lettre à sa Famille, pour lui recommander son Valet. Cet homme revint lui dire que les Etats le lui permettoient, & demeura dans sa Chambre, pendant que Barneveld écrivoit ce dernier billet à sa Famille. Vander Meule lui dit, ensuite, que les Etats souhaitoient de voir ce qu'il écrivoit. Il le lui remit, & cet homme le porta aux Etats, qui n'y virent rien, que ce qu'il avoit dit, dans la précédente Lettre, & dans les mêmes termes, excepté la recommandation de son Valet.

Entre trois & quatre heures du matin, on avoit déjà entendu battre le tambour, pour assembler les troupes, que l'on vouloit placer autour de l'échaffaut, & de la Cour; comme si l'on avoit craint quelque émeute du peuple, qui ne pouvoit guere n'être point instruit de l'irrégularité des procédures, qu'on avoit suivies; & qui apparemment n'avoit pas perdu tout le respect & toute l'estime, qu'il avoit auparavant pour un homme, qui avoit si bien servi l'Etat, pendant un si grand nombre d'années. On fit entrer, au dedans de la Cour, la Garde de Maurice, avec deux autres Compagnies, qui faisoient ensemble, à ce qu'on disoit, mille ou douze cens hommes. Au dehors de la Cour, on mit des Gardes à chaque porte, entre lesquelles il y avoit quelques Compagnies Angloises; ce qui fit assez connoître, aussi-bien que la conduite de Carleton, que le Roi de la Grande Bretagne soutenoit Maurice. Louis XIII. & son Conseil se conduisirent, d'une maniere bien plus sage & plus généreuse, comme on l'a vû. Cependant les Etats Généraux étoient assemblez, & les vingt-quatre Juges étoient aussi, dans une chambre particuliere.

D'abord on n'avoit laissé entrer personne au dedans de la Cour; mais après sept heures, y entra qui voulut, au travers des soldats. On avoit dès le matin dressé l'Echaffaut, devant les fenêtres du degré de la grande Sale, & l'on fit une fortie, pour venir par une de ces fenêtres sur l'Echaffaut. On y avoit déjà mis du fable, pour recevoir le sang, qui sortiroit de la tête & du tronc de celui qui étoit condamné; mais on n'avoit eu aucun soin de préparer, selon l'usage, une Biere pour les mettre; ce qui est une marque du trouble; où étoient les Acteurs de cette Tragedie. Ainsi l'on se servit d'une Biere de quatre aix mal rabotez; qu'on avoit préparée, il y avoit quelque tems, pour un meurtrier, à qui le Prince avoit envoyé sa grace; sur le point, qu'il alloit être executé. Quelle gloire n'auroit-il pas eue, s'il eût demandé un adoucissement dans la Sentence, qui eût sauvé la vie & les biens à un homme, qui avoit si long-tems servi l'Etat, avec une approbation

(1) Vie de Barneveld p. 428. & *Uytembogard* P. V. p. 1208.

générale? *Du Maurier* avoit fait cette ouverture, mais la passion des Ennemis d'Oldembarnveld étoit trop grande, pour écouter la Modération. Plus la colere est inique, plus elle est implacable.

Barneveld se tenant prêt à aller entendre lire sa Sentence, Waléus lui vint dire, mal à propos, par un mal-entendu, que le tems d'y aller s'approchoit. Sur quoi Barneveld dit qu'il étoit prêt, & se leva comme pour suivre le Ministre. Mais ce dernier lui demanda, s'il ne voudroit pas qu'il fit encore une priere. Il répondit qu'oui, & comme elle fut finie, Waléus & les autres, qui étoient présens prirent congé de lui. Lors qu'il voulut se rendre au lieu, où l'on devoit lire sa Sentence, l'Huissier vint dire que les Juges n'étoient pas encore prêts, & il rentra dans la Chambre. Peu de tems après, lors qu'il croyoit aller, dans la Chambre des Juges, on le fit descendre dans une Chambre plus basse, qui étoit la sale d'Audience. On l'y fit asseoir sur une Chaise, & le Secretaire lut la Sentence, dont nous rapporterons ensuite le sens. Pendant qu'on la lisoit, Barneveld tourna plusieurs fois sa chaise, & se leva même, comme pour répondre; mais le Secretaire continua, sans lui laisser le tems de parler. La lecture étant achevée, il dit que les Juges savoient bien, qu'ils mettoient beaucoup de choses, qu'ils ne pouvoient tirer de sa Confession, & qu'ils y ajoutoient. Comme par la Sentence on confisquoit ses biens, il ajouta encore qu'il avoit cru que les Etats Généraux se seroient contentez de lui faire perdre la vie, & que sa Femme & ses Enfans pourroient garder ce qu'il avoit. Est-ce là la recompense, dit-il encore, des services, que j'ai rendus au País, pendant quarante-quatre ans? Ensuite il marcha d'un pas assez ferme à l'Echaffaut, en s'appuyant néanmoins sur son bâton, & soutenu sous le bras; par son Valet. Comme il ne vit rien, sur quoi il pût se mettre à genoux, il demanda s'il n'y avoit point de chaise, ou de coussin, pour s'agenouiller? On en auroit dû préparer, mais il semble qu'on lui vouloit faire toutes sortes d'indignitez, ou que le trouble, où l'on étoit, empêchoit qu'on ne pensât à ce que la Bien-séance, & l'Humanité demandoient. Il se mit donc à genoux sur les planches, son Valet le tenant toujours sous le bras. Lamotius fit encore une priere. Il semblera peut-être qu'on fit trop de prieres, mais c'est-là une partie de la cérémonie; pour laquelle la Divinité aura tel égard, que de raison. S'étant relevé, il dit (en montrant l'Executeur) que cet homme n'avoit que faire de le toucher, & se mit à déboutonner promptement son pourpoint, en disant à son Valet, de se hâter. Etant deshabillé, il se tourna du côté du peuple & s'écria: *Messieurs, ne croyez pas que je sois un Traître, je me suis conduit en homme de bien, & comme un bon Citoyen, & je mourrai tel.* En se mettant sur le fable, préparé pour recevoir son sang, il dit que *Jesus-Christ seroit son conducteur; & s'écria: Seigneur Dieu, Pere céleste, reçois mon Esprit, les yeux élevez au Ciel.* Il mit lui-même son bonnet, devant ses yeux, & dit à l'Executeur de se hâter; & ce dernier, qu'on avoit fait venir d'Utrecht, lui emporta la tête d'un seul coup. Le corps fut mis dans la Biere, dont on a parlé, & emporté dans la Chapelle. Sa famille demanda son corps; pour l'emporter dans la Seigneurie de Berkel, qui lui avoit appartenu; afin de l'enterrer-là, avec le moins de cérémonie, qu'il seroit possible. On

1619.

le lui permit, & on l'avertit de ne suspendre aucunes Armes. C'est une coutume, dans ces Provinces, de suspendre les Armes des personnes de distinction, après leur mort, au devant de leur Maison, au-dessus de leur porte, & à la muraille de l'Eglise, où on les a enlevées. Cela fut exécuté, & le corps lavé, & revêtu d'autres habits, fut mis dans une autre Biere, & plusieurs personnes l'accompagnèrent. Sa maison fut tendue de noir, & l'on y mit ses armes au dedans, au lieu de les mettre en dehors.

On trouve dans (1) un Historien, une sorte d'éloge de ce grand Homme, qu'il dit avoir été tiré du Registre des Résolutions des Etats de Hollande, où on l'avoit encore vû le 28. de Juin 1662. à ce qu'il dit. Voici les termes : Du 13. Mai MDCXIX. Ici à la Haie, sur un Echaffaut, dressé exprès, dans la Cour intérieure, près des degrez de la Grande sale, a été exécuté à mort, par l'épée, Monsieur & (2) Maître JEAN d'OLDENBARNEVELD, en son vivant, Chevalier, Seigneur de Berkel, Rodenrys &c. Avocat des Pais de Hollande & de Westfrise, pour des raisons expliquées dans la Sentence & autres, avec la confiscation de ses Biens; après avoir servi trente-trois ans, deux mois & cinq jours, comme ayant reçu sa Commission le 8. de Mars de l'an MDLXXXVIII. Ce fut un homme d'une grande activité, d'un travail extrême, de beaucoup de mémoire & de conduite, & même singulier à tous égards. Que celui, qui est debout prenne garde qu'il ne tombe ! Dieu veuille avoir pitié de son Ame. Amen. Nous n'en ferons aucun éloge, en cet endroit. On peut recueillir, de ce qu'on a dit de sa conduite, depuis qu'il fut Avocat de Hollande, quel homme c'étoit. On ne sauroit mieux louer un Ministre de cette sorte, qu'en exposant fidelement ce qu'il a fait. Il vaut mieux mettre ici les Chefs d'accusation de sa (3) Sentence, avec quelques petites remarques.

Avant que d'entrer dans l'énumération de ces faits, il est dit I. qu'il les a reconnus hors de la torture, & sans être enchaîné; mais il le nia devant ses Juges, comme on l'a vû, & on ne lui objecta presque que des conséquences, que ses ennemis tiraient de sa conduite, sur laquelle il paroît qu'il s'étoit bien défendu. Grotius se plaint aussi d'une semblable injustice (4) à son égard, au Ch. XIX. de son Apologetique. Cette maniere de prononcer étoit équivoque, & ceux, qui n'avoient pas assez de pénétration, s'imaginoient que tout ce qui étoit renfermé, dans la Sentence, n'étoit pas seulement appuyé sur des preuves, mais encore sur la Confession des Prisonniers; au lieu qu'ils en avoient nié une bonne partie, bien loin d'avoir confessé le tout. Outre cela, ce qu'ils avoient avoué n'étoit pas joint avec les qualifications nécessaires, mais avec les conséquences que les Juges en tiroient, sans raison. Il y avoit même des choses, sur lesquelles ils n'avoient point été interrogés; d'autres dont les Juges ne pouvoient pas être assurez, puis qu'elles étoient fausses, & que les Accusés n'avoient pas eu la liberté de (5) se défendre, & de prouver le contraire, par des témoignages. C'est ce qui auroit paru, si l'on eût publié tout ce qu'ils avoient répondu. II. Barneveld fut condamné pour avoir violé l'Union, & les Loix fondamentales,

(1) Aitzema Tom. I. p. 305. col. 2.

(2) On appelle ainsi ceux qui ont pris leurs Degrez en Droit.

(3) Voyez-la dans sa Vie p. 442. & suiv.

(4) Pag. 310.

(5) Voyez l'Apologetique Ch. XVI. & XVII.

sur lesquelles le Gouvernement des Provinces Unies 1619.

étoit appuyé; chose qu'il nioit, & qu'on lui attribuoit, comme il le soutint, par une conséquence mal-tirée d'actions, fondées sur l'Union d'Utrecht; qu'il prétendoit avoir été violée, par les Provinces liguées contre la Hollande, comme on l'a vu : III. pour avoir troublé l'Etat & la Religion, en soutenant & en mettant en pratique des maximes exorbitantes & pernicieuses, pour l'Etat, & employant ses complices à soutenir que chaque Province étoit maîtresse chez elle de la Religion, sans que les autres eussent droit de s'en mêler; comme en effet l'Union d'Utrecht le porte, & comme Grotius l'a montré dans le Ch. II. & suiv. de son Apologetique; sans que néanmoins on pût dire, que tolérer les sentimens différens sur la Prédestination, & sur la Grace fût troubler la Religion; comme le même Auteur le fait voir dans les Ch. III. & IV. du même Ouvrage : IV. pour avoir dressé, sans ordre, & dans sa maison, une protestation au nom des Provinces de Hollande, d'Utrecht & d'Overyssel, qu'il fit faire dans l'Assemblée des EE. GG. pour protester, au nom de ces trois Provinces, que les Députés des autres, qui pressoient la convocation du Synode National, seroient la cause de tout le mal, qui pourroit s'en ensuivre; quoi qu'il parût que rien ne s'étoit fait, en cela, que par ordre des Etats de Hollande, & par le consentement des deux autres Provinces : V. pour avoir, au mépris des avis salutaires de plusieurs Princes, Seigneurs & Personnes Notables, tant du dedans, que dehors, refusé d'employer les moyens qu'ils lui donnoient, de rétablir l'Etat; chose qui n'étoit nullement blâmable, pendant que les Etats de Hollande, & de deux autres Provinces étoient du même sentiment que lui; aussi bien que le Roi de France le meilleur Allié, que la République eût alors; outre que cela n'étoit pas un crime, mais tout au plus une erreur, en matière de Politique, & qui ne devoit être punie qu'en la détruisant par de bonnes raisons, & non en faisant mourir ceux, qui en étoient entêtez : VI. pour avoir trompé de grandes Puissances, afin de soutenir ses desseins; ce qui regardoit, comme il semble, la France; qui ne fut nullement trompée, & qui interceda généreusement pour lui, comme on l'a vu dans l'Histoire précédente, avec beaucoup d'instance, & de connoissance de cause : VII. pour avoir donné de fausses instructions aux Ambassadeurs de l'Etat; ce qui ne paroît point, par l'Histoire, & qui dans une dissention politique, comme celle qu'il y avoit alors, n'étoit pas un si grand crime : VIII. pour avoir écrit à l'Ambassadeur des Etats Généraux, chez le Roi de la Grande Bretagne, que s'il arrivoit que ce Monarque écrivit quelque chose, concernant la Religion, il étoit à propos que cela s'adressât aux Etats de Hollande, & que ce qu'il voudroit écrire, fût auparavant communiqué à lui-même, & que le Roi attendît ce qu'il répondroit là-dessus, & n'écrivît qu'après avoir pris son avis, ou qu'il lui adressât à lui-même les Lettres, afin qu'il les présentât, selon qu'il jugeroit qu'elles pourroient servir; ce qui dépendoit néanmoins du Roi, & que Barneveld ne desavoia pas, lors qu'on lui produisit une Lettre, qu'il avoit écrite là-dessus à Caron, s'excusant de ce qu'il avoit écrit cette Lettre, irrité contre les intrigues, que l'on employoit contre lui : IX. pour avoir écrit au Roi de France, au nom des Etats de Hollande, que les EE. GG. usurpoient ce titre, dans la convocation du Synode National, & que S. M. ne devoit y envoyer aucuns Députés de son Royaume, mais plutôt favoriser la Province de Hollande; ce qui n'étoit nullement un crime, dans la supposition que la Hollande étoit oppri-

1612. opprimée, par les autres, comme elle l'étoit véritablement; puis qu'elles la contraignoient, malgré elle, de se soumettre à une décision, qu'elle croyoit être dangereuse, & préjudiciable à la Religion & à l'État; comme elle l'avoit témoigné plusieurs fois: X. pour avoir envoyé un modèle de Lettre au Roi de la G. B., qu'il souhaitoit qu'il écrivit aux E. E. G. G., & l'avoit rendue à ces derniers, sans en avoir rien communiqué aux Députés des États, qui étoient alors en Angleterre; ce qui étant supposé véritable, n'étoit pas une chose punissable; puis qu'enfin le Roi n'avoit rien écrit, qui ne fût conforme à ses sentimens, comme on l'a déjà remarqué, & que la France même n'approuvât, comme ses Ambassadeurs le témoignèrent, plus d'une fois: XI. pour s'être plaint du Roi Jacques, qui ne vouloit plus écrire de même, & de l'avoir accusé d'être la cause des troubles; ce qui n'étoit que trop vrai, puis qu'il soutenoit le Parti opposé à la tranquillité du País; & qui par conséquent ne pouvoit point passer, pour un crime: XII. pour avoir favorisé des Ministres, & des Théologiens Hétérodoxes, & dans le Gouvernement Civil des Magistrats, qui lui étoient favorables; ce qui étant supposé comme vrai, Barneveld ne méritoit nulle sorte de peine, pour avoir suivi sa Conscience, en préférant les Théologiens Modérez aux Rigides, & en avançant ceux qu'il jugeoit meilleurs Républicains que les autres; car enfin il avoit autant de droit de faire ce qu'il fit, que Maurice de le traverser. Si l'on suppose le contraire, il faudra dire que l'Inquisition a droit de faire mourir les fauteurs des Hérétiques; car enfin elle a autant de droit d'en user ainsi, là où elle est établie; que les Réformez dans leurs États: XIII. Pour avoir fait des cabales, dans l'Assemblée des États de Hollande, en s'assemblant en secret, avec ceux de son parti; comme si cela n'avoit été permis qu'aux six Villes, qui lui étoient opposées, & qui contrarierent la pluralité des suffrages, comme on l'a dit dans l'Histoire: XIV. pour ne s'être jamais mis en peine de s'opposer aux Ordonnances (1) rigoureuses, contre les Assemblées particulières des Contre-Rémontrans; Ordonnances néanmoins, qui ne furent nullement exécutées, contre eux; qui pouvoient cependant s'assembler dans les Eglises Publiques, y faire prêcher leurs sentimens, avec modestie, en supportant les Rémontrans, qui se virent, immédiatement après le Synode, bannis des Eglises, sans permission de s'assembler, mais exposés à payer des amendes considérables: XV. pour avoir voulu changer la Religion, malgré les Traitez que les Provinces avoient ensemble; comme si c'eût été changer la Religion, que de vouloir que deux Partis distingués, par des sentimens différens sur la Prédestination, & sur la Grace, se supportassent réciproquement: XVI. pour avoir mis le trouble, dans le Gouvernement Civil, & entretenu la discorde entre les Villes de Hollande; comme si le Parti contraire ne pouvoit pas en être accusé, (2) puis qu'il avoit perpétuellement contredit la pluralité des voix, contre l'ordre établi dans la République: XVII. pour avoir fait passer la résolution de lever une nouvelle Garde, dans les Villes de Hollande; ce que Grotius a justifié, dans son Apologetique, Ch. X. par plusieurs exemples & par les Loix: XVIII. pour avoir exigé un serment particulier de cette Garde; ce que Grotius a défendu au Ch. XI. du même Livre: XIX. pour avoir fait la même chose, dans la Province d'Utrecht; ce qui a été défendu, par le même, comme con-

1612. forme aux Loix: XX. pour avoir calomnié Maurice, comme ayant aspiré à la Souveraineté; ce que Du Maurier a découvert depuis, comme dit par Loulé de Coligny, à son pere; pour ne pas dire que Maurice, dans ce tems-là, cassa la nouvelle Garde, contre le consentement du Souverain, qui étoient les États de Hollande, mit d'autres troupes dans les Villes, & démit plusieurs des Magistrats: XX. pour avoir révélé les Secrets du País, & rejeté, de sa propre autorité, une Alliance avec une Puissance, qu'on ne nomme pas; de laquelle on ne peut, par conséquent, point juger: XXI. pour avoir touché de grosses sommes d'argent de quelques Princes Etrangers, Seigneurs & Colleges, contre son serment, sans en avoir rien dit; ce qu'on ne sauroit croire avoir été avoué, par Barneveld, & que l'on n'auroit pas manqué de prouver, dans la suite, si cela avoit été vrai: XXII. pour avoir fait des pratiques, qui tendoient non seulement à mettre la Ville d'Utrecht, toute en sang, mais encore à jeter tout l'État, & la personne du Prince d'Orange en danger; ce qui ne parut nullement, par la chose même, puis que la Ville d'Utrecht ne lui fit aucune résistance, ni n'étoit en état d'en faire, comme on l'a vu, par l'Histoire: XXIII. pour avoir mis la discorde dans l'État; ce dont on pouvoit accuser le Parti contraire, qui auroit pu prévenir toute cette discorde, en laissant les États de Hollande gouverner leur Province, selon les Loix: XXIV. pour avoir épuisé les Finances, & avoir engagé le País à dépenser, mal à propos, quelques millions, & l'avoit mis ainsi hors d'état de se défendre, & dans la nécessité d'entrer dans quelque traité honteux, ou de périr; ce qui ne paroît nullement, par son administration, qui tendoit uniquement à ménager les Finances, comme il l'a assez fait voir, dans son Apologie. Au reste, on pourra trouver dans le Ch. XIX. de l'Apologetique de Grotius, la justification de Barneveld, sur la plupart des Articles, qu'on vient de lire. Ce sont là les chefs de son accusation, au moins pour l'essentiel; par lesquels on voit que, supposé qu'il se fût trompé, en quelque partie de son administration; puis qu'on ne lui pouvoit reprocher aucune trahison; qu'auroit été assez de lui ôter son Emploi, & de le laisser vivre en particulier, ce qui n'auroit pas duré long-tems, puis qu'il étoit âgé de soixante & douze ans. Le changement, qui avoit été fait dans les États de Hollande, mettoit Maurice & tout son Parti à couvert de son ressentiment. Mais si on avoit sujet de plaindre Barneveld & sa famille, en ce tems-là; la Postérité ne laisse pas de tirer de ce qui se passa alors, de plus grandes & de meilleures instructions, que si ce Martyr de la Liberté de sa Patrie étoit mort en son lit, après l'avoir soumise à un Prince. On s'étoit attendu à le voir accusé, & convaincu d'avoir eu des correspondances, avec les Espagnols; comme ses ennemis en avoient fait courir le bruit, & l'en avoient accusé, dans leurs satires; mais les Juges ne virent aucune apparence dans cette accusation, sans quoi ils n'auroient assurément pas manqué de le faire. Si l'on avoit eu moyen de le prouver, on n'auroit pas eu besoin de changer, à son égard, les procédures de la Justice ordinaire, pour le faire punir. On pourra, au reste, voir, (3) dans sa Vie, le commencement d'une Rémontrance, à laquelle il avoit travaillé en sa prison, pour sa défense, mais qui demeura imparfaite.

Quand on fit imprimer cette Sentence, les Juges

H 2

(1) Voyez Tom. I. pag. 307. col. 2.

(2) Voyez Grotius Apol. Ch. VIII.

(3) Pag. 385.

1619. ges ne firent pas (1) mettre leurs noms à la fin, selon l'usage ordinaire; & on leur fit encore jurer, qu'ils ne diroient rien de ce qui se passeroit, dans les Interrogats de Barneveld, & des autres Prisonniers; même après leur condamnation.

C'est l'usage qu'après l'exécution d'un Criminel, on abatte l'Échaffaut, spectacle peu agréable aux yeux du Public; sur tout en un lieu, comme celui-là, où se font les Assemblées des États Généraux, de ceux de Hollande, & d'autres Chambres & Tribunaux, qui font leur Résidence à la Haie. Cependant on laissa celui-là, pendant quelques jours, & l'on retint même trois Bourreaux, qu'on avoit fait venir. Deux jours après la mort de Barneveld, ou le 15. de Mai, on y fit paroître la Biere de Ledemberg, pendue à un gibet. (2) La Sentence contre lui fut lue, en public, & on l'accusa à peu près des mêmes choses, dont on faisoit un crime à Barneveld; par rapport à la Religion, & à la Ville d'Utrecht.

Le 18. du même Mois, on lut aussi les (3) Sentences de *Grotius* & d'*Hoogerbeets*, que l'on accusa d'avoir été Complices de Barneveld; parce qu'étant l'un Pensionnaire de Rotterdam, & l'autre de Leide, ils avoient eu, par ordre des Conseils de ces Villes, de fréquentes conférences avec lui, & avoient contribué à soutenir ses sentimens. Ils furent, comme par pitié; condamnez seulement à demeurer Prisonniers, pour leur vie, dans le Château de Louvestein, & à la confiscation de leurs biens. *Grotius*, en se défendant lui-même, a plaidé la cause d'*Hoogerbeets*, dans son *Apologie*; particulièrement, dans les deux, ou trois derniers Chapitres de cet Ouvrage.

Après la mort de Barneveld, on employa les promesses & les menaces, pour les engager à se reconnoître coupables; en recourant à la grace, que Maurice pourroit leur donner.

Le Sr. de *Moerbergue*, Noble de la Province d'Utrecht, qui avoit aussi été arrêté, comme coupable de ce dont on accusoit Ledemberg, résista d'abord à ces menaces, mais son Epouse, plus peureuse & moins constante, que Madame de Barneveld, l'engagea enfin à faire ce qu'on souhaitoit de lui; & la peine fut changée en un bannissement perpétuel. Mais les Epouses de *Grotius* & d'*Hoogerbeets* eurent plus de fermeté, & ne se laisserent point ébranler, par le triste spectacle de l'Échaffaut, que l'on laissa dressé, jusqu'à ce qu'on eût prononcé la Sentence à leurs Epoux, & par le séjour des Exécuteurs à la Haie. Elles aimèrent mieux que leurs Epoux, & Elles souffrirent tout ce qu'on leur pourroit faire, que de blesser leur Honneur & la Verité. (4) *Nous avons*, disoit *Grotius*, *sujet de rendre grâces à Dieu; sans le puissant secours duquel; il n'étoit pas possible, que nous surmontassions de si dangereuses tentations.*

On n'en doutera pas, quand on saura la maniere dont ils furent traités, dès qu'ils furent arrêtés. Écoutons *Grotius* (5) lui-même, plaidant sa cause: „Après que nous eumes été pris, nous fumes long-tems, dans une grande solitude, avant que personne nous parlât; quoi que nous fissions de fortes instances, pour faire hâter cette affaire. Ensuite on nous écouta une, ou deux fois, & depuis en nous renvoya à plusieurs jours; sans qu'il nous fût permis d'avoir aucun commerce, avec nos Amis, ni de prendre leur

„conseil. Cela dura jusqu'au fixième mois, a-1619. „vant que l'on en vint à nous juger, (6) contre „les Loix & les anciens usages &c. Ceux qui nous interrogerent, dans cet intervalle, n'étoient pas Juges, ce qui rendoit ces Interrogats nuls &c. Il montre ensuite que les Juges, qu'on leur donna, ne pouvoient pas l'être; comme on l'a dit ci-devant.

„Pour (7) ce qui regarde la maniere de proceder, *continue-t-il*, nous avons un très-juste sujet „de nous plaindre, de ce que l'on ne nous attaquas pas, par un *procès civil*. Il est vrai qu'il y „a une maniere de proceder, qu'on nomme *extraordinaire*; mais on ne l'employe que, lorsque „le nom du Fait, dont il s'agit, renferme clairement un Délit, & entraîne après soi une peine; „de sorte que le Fait étant avoué, la punition s'ensuit nécessairement, selon la Loi. Mais quand „la qualité du Fait est douteuse; comme lors qu'il „s'agit d'un meurtre, & qu'il n'est pas clair si le „meurtrier l'a fait, par un guet à pan, ou seulement pour se défendre; alors il est reçu à un „procès Civil, tant devant les Juges suprêmes, „que devant des Juges subalternes. Si cela devoit „jamais avoir lieu, c'étoit en cette occasion; „puis que le jugement de nôtre cause dépendoit „en partie d'une question de Droit, & en partie „d'une question de Fait; savoir, si ce que nous „avons fait étoit contre l'Union des Provinces; „jusqu'ou s'étendoit le pouvoir de chacune de lever des soldats, pour sa sûreté; quels ordres nous „avons reçus, de ceux qui avoient droit de nous commander, & plusieurs autres choses semblables. Ce n'est pas assez, qu'il y ait quelque peu „de gens qui disent que le Délit consiste en ces „choses; pendant que plusieurs milliers d'autres „font d'un sentiment contraire; il faut qu'une „semblable cause soit examinée publiquement, & „avec soin, comme on fait une cause civile.

„Si l'on avoit ainsi usé, *continue-t-il*, dans nôtre cause, le peuple, que cette affaire regardoit „principalement, auroit vu si ç'auroit été à droit, ou „à tort, que nous avons été condamnez. On a autrefois reproché à Alexandre, qu'il retenoit en „prison Callisthene, qui étoit capable de parler. „Dans les affaires, qui regardent l'Etat, ceux „qui n'ont point été ouïs, ni défendus publiquement, périssent, ou sont condamnez comme innocens. Ceux, qui ont quelque sens commun; „jugeront bien que cette maniere de proceder, & „tout ce qui a été fait ensuite, tendoit à empêcher „jamais personne ne pût savoir la vérité de cette affaire; & c'est pour cela que les Juges, „par un nouvel usage, s'obligerent par serment de „ne rien dire de ce qui se feroit passé parmi eux; „même après le jugement.

„Cette maniere extraordinaire d'en user; envers des gens de bonne réputation, s'agissant de „choses, où tout le monde n'est pas du même „sentiment, comme sont celles qui regardent la „Religion, ou le Gouvernement; cette maniere, „dis-je, est celle de l'Inquisition; dont on se „plaignit si fort, du tems de l'Empereur Charles „V. & de son Fils le Roi Philippe; & qui fut „une des principales causes de la guerre. Les discours, que tinrent alors les États de diverses Provinces, font voir clairement non seulement qu'ils „desaprouvoient les Procès, qu'on faisoit aux Prisonniers, parce qu'ils étoient à la maniere de „l'Inquisition, mais comme contraires à la Liberté, & aux anciens Usages.

Ajoutez

(1) *Grotius* Apol. c. XVII. à la fin.

(2) Voyez-la dans la Vie de Barneveld. p. 585.

(3) Voyez-les là même p. 600. & 628.

(4) Apol. Ch. XVI. à la fin.

(5) La même Ch. XIV.

(6) *Grotius* le prouve, au même endroit.

(7) Apol. C. XVI.

1619. „ Ajoûtez à cela, que la maniere de proceder
 „ extraordinairement n'avoit été introduite en
 „ Hollande, que pour abreger les Procès; qui sont
 „ ordinairement assez longs, lors que ce sont des
 „ Procès Civils. Dans nôtre affaire, on n'a
 „ point eu cette vuë, puis qu'elle a duré neuf
 „ mois.

„ Si on ne vouloit pas nous accorder, qu'elle
 „ fût réduite dans la forme du Procès Civil, (com-
 „ me cela devoit se faire, & comme on le fait en
 „ des causes, bien moins obscures que la nôtre)
 „ on ne devoit pas au moins nous refuser le com-
 „ merce, & le conseil de nos Amis. Tous les
 „ Jurisconsultes, qui ont écrit des Jugemens Pu-
 „ blics, ont déclaré, qu'après les Interrogats, on
 „ devoit donner plus de liberté aux Prisonniers,
 „ pour consulter avec leurs Avocats & Procureurs,
 „ & pour dresser leur défense. En nôtre Pais,
 „ priver un Prisonnier de la visite de sa Femme,
 „ & de ses Enfans est une chose inouïe, sinon du
 „ tems que le Duc d'Albe les gouvernoit.

„ Si on étoit aussi résolu de nous refuser cela,
 „ il falloit au moins nous accorder une entiere li-
 „ berté de nous défendre nous-mêmes, soit de vi-
 „ ve voix, soit par écrit. Ceux qui ont écrit des
 „ Procès Criminels, déclarent qu'on ne peut con-
 „ damner personne, sans lui avoir donné le tems
 „ de se défendre, quand même il ne le demande-
 „ roit pas; & après avoir avoué sa faute. C'est
 „ ce qui est conforme, non seulement au Droit Ci-
 „ vil, mais encore à l'usage de nôtre Pais.

„ Il ne seroit rien de dire que nous nous dé-
 „ fendimes assez, quand nous fumes interrogés;
 „ parce que souvent on nous en empêcha, & qu'on
 „ nous contraignit de répondre, par oui & par non,
 „ & que de plus on ne nous permit pas de dicter
 „ ce que nous souhaitions qu'on écrivît; & qu'en
 „ effet on n'écrivit pas tout, ce que nous croyions
 „ appartenir à nôtre cause. Il n'y a point d'hom-
 „ me, qui ait la tête assez forte, pour se ressou-
 „ venir, dans une semblable conjoncture, de tout
 „ ce qu'il pourroit dire pour lui-même. La lon-
 „ gue solitude de la prison avoit affoibli nôtre
 „ santé, & lors que nous étions le plus incom-
 „ modes; on ne manquoit point de venir nous
 „ interroger; parce qu'on favoit bien, que l'en-
 „ vie de jouir de la liberté ne permettoit pas;
 „ que nous nous excusassions sur nôtre mauvaise
 „ santé. Trois accusateurs étoient là, pour nous
 „ contredire, & la plupart des Juges étoient en-
 „ core plus fâcheux qu'eux. Souvent ils ne nous
 „ donnoient pas la liberté de parler, & nous in-
 „ terrompoient, par des clameurs & des mena-
 „ ces. Ils nous faisoient une infinité de questions
 „ sans liaison, & elles étoient conçues, en ter-
 „ mes captieux, pour nous surprendre, si nous
 „ n'étions pas sur nos gardes. Ils nous ôterent
 „ les secours, que nous pouvions avoir; pour la
 „ Mémoire, en nous ôtant, pendant long-tems;
 „ Papier, Encre & Plumes. Il nous falloit ré-
 „ pondre, en un même moment, de choses qui
 „ s'étoient passées depuis long-tems, de menues
 „ circonstances, & de paroles mêmes. Il y avoit
 „ plusieurs choses, que nous eussions pû défendre
 „ plus au long, si nous avions pu penser, que l'on
 „ nous en feroit des Crimes. Nous savions que
 „ nous n'avions rien fait, que par ordre; & qu'on
 „ n'en demandoit rien à ceux, qui les avoient don-
 „ nez; de sorte que nous jugeames, qu'il n'étoit
 „ pas nécessaire de les défendre. Qui a jamais ouï
 „ dire, que l'on refusât à des Prisonniers la liberté,
 „ de revoir ce qu'ils avoient répondu, pour s'ex-
 „ pliquer plus au long, s'ils le jugeoient nécessai-
 „ re? Cependant on nous la refusa. Nous avons

„ remarqué qu'une grande partie de l'Interrogat, 1619.
 „ fut faite avant que l'on nous eût nommé des Ju-
 „ ges; de sorte que nos réponses ne pouvoient
 „ point passer, pour une défense suffisante. Ainsi
 „ puis qu'on ne nous relut jamais ces réponses, &
 „ qu'on ne nous donna pas la liberté de nous ex-
 „ pliquer plus au long; nous pouvons dire que
 „ nous n'avons pas été ouïs, dans nos défenses. Joi-
 „ gnez à cela, que nous avions dessein d'ajouter
 „ diverses choses, que nous omîmes alors; parce
 „ qu'on nous assura, qu'on nous permettroit de
 „ nous défendre, comme nous le trouverions à
 „ propos; & que cependant on n'en fit rien.

„ Ce que nous avions dicté, dont la plus gran-
 „ de partie consistoit en Faits, qui renfermoient
 „ nôtre défense, paroïssoit vrai aux Juges, ou non.
 „ S'ils croyoient que cela fût vrai, ils ne pouvoient
 „ pas mettre le contraire, dans leur Sentence. S'ils
 „ ne le croyoient pas, ils devoient nous accorder
 „ le tems, & les moyens de le prouver, comme
 „ je le leur demandai. Je leur dis que par la pri-
 „ son, & par les incommoditez, que j'y avois eues,
 „ ma mémoire étant affoiblie, je ne pouvois pas
 „ répondre sur le champ, de tout, comme il au-
 „ roit été besoin; que souvent on ne m'avoit pas
 „ donné la liberté de dicter ce que je voulois, ou
 „ qu'on me l'avoit ôtée; & que je souhaitois qu'on
 „ me relût ce que j'avois répondu à l'Interrogatoire
 „ précédent, & que je fusse admis à prouver les
 „ Faits, que j'avois alleguez pour moi, ou que je
 „ pourrois alleguer; principalement touchant les
 „ soïns, que j'avois pris d'accommoder les diffé-
 „ rends, qui étoient dans l'Eglise, ou dans l'Etat
 „ & touchant les résolutions, que les Magistrats
 „ de Rotterdam avoient prises, sur quantité de
 „ choses. Comme on ne m'accordoit point ce
 „ que je souhaitois, je demandai qu'il me fût per-
 „ mis, de mettre quelque chose sur le papier, &
 „ après l'avoir long-tems demandé, on ne m'ac-
 „ corda que cinq heures de l'Après-dinée, & une
 „ seule feuille de papier, quoique je demandasse
 „ instamment, qu'on me donnât plus de papier &
 „ plus de tems; mais on me le refusa. Je mis sur
 „ ce papier, quels avoient été mes conseils, mon
 „ intention, & les Faits sur lesquels étoit fondée
 „ ma défense; qui étoient de telle nature, que je
 „ fai que quelques-uns des Juges dirent, que, s'ils
 „ étoient assurez, j'étois fondé en droit. Je de-
 „ mandai qu'il me fût permis de les prouver; mais
 „ on ne le voulut ni permettre, ni refuser,
 „ quoi que le Droit demandât que l'on fit
 „ l'un; ou l'autre. Cependant on ne m'ouït
 „ plus, & la Sentence définitive fut pronon-
 „ cée.

Voilà les iniquitez, que *Grotius* reproche à ses
 Juges, sur la maniere, dont ils se conduisirent;
 pour instruire son procès; auquel on n'en avoit
 point vu de semblable, depuis la naissance de la
 République des Provinces Unies. Il est à souhai-
 ter que l'on n'en voye jamais aucun, dans lequel
 les Lois, & l'Equité soient si peu observées. Il a
 aussi examiné (1) sa Sentence en détail, & mon-
 tré qu'elle n'étoit pas plus juste & plus équitable,
 que les procédures qu'on avoit tenues, dès le com-
 mencement, contre lui & contre les autres. Comme
 on a rapporté plusieurs endroits de cet examen,
 & que l'Histoire seule fait assez voir ce qu'on en
 doit penser, on ne s'y arrêtera pas.

On dira seulement qu'il fait voir, que la prison
 perpetuelle dans le Château de Louvestein, à la-
 quelle lui, & Hoogerbeets furent condamnez, é-

(1) Ch. XVII. XVIII. & XIX. du même *Apologétique*.

1619. toit une peine condamnée, par les anciens Jurif-consultes Romains, & inconnue dans les Provinces Unies. Il montre aussi l'iniquité, qu'il y avoit dans la confiscation de biens, qui étoit jointe à la prison perpétuelle. „ Pour ce qui regarde „ nos biens, quoi que les Villes, où nous étions „ nez, ou celles au service desquelles nous étions, „ eussent obtenu, selon les anciennes Loix, que „ nos femmes & nos enfans pussent, pour un cer- „ tain argent, racheter les biens de ceux qui a- „ voient été condamnés, & que sous le Gouver- „ nement du Duc d'Albe, on eût défendu ces „ Loix avec beaucoup de zèle; sans permettre „ qu'on les limitât, par quelques crimes, que ce „ fût; on ne permit pas à nos Femmes, & à nos „ Enfans, de jouir du bénéfice des Loix, mais on „ les renvoya au Fisc, pour lui intenter procès là- „ dessus, & l'on ne jugea pas seulement de l'im- „ portance de la chose. On saisit même les biens „ de nos femmes. J'eus en particulier sujet de „ m'en plaindre, parce qu'on avoit enlevé de mon „ Cabinet mes papiers, sans en faire aucun Inven- „ taire; quoique ma Femme le demandât, & qu'on „ ne le lui pût refuser, par aucun Droit; puis „ qu'elle avoit droit à une partie de ces pa- „ piers.

„ Quand on nous eut emmenés de la Haie, à „ Louvestein, on ne voulut jamais permettre de me „ voir à mon Pere, homme fort avancé en âge; & le „ Fils d'Hoogerbeets eut toutes les peines du mon- „ de de l'obtenir, & en fut dans la suite, très- „ long tems empêché.

„ Nos biens ayant été confisqués, comme par la „ prison, nous étions hors d'état de rien gagner, „ on nous assigna vingt-quatre sous, par jour, pour „ nôtre nourriture. On peut juger si cela étoit „ suffisant, pour des gens chargés de famille. Mais „ nos Femmes refusèrent de prendre cet argent, & „ nous entretenirent du leur. On avoit chargé „ ceux qui nous gardoient, de nous nourrir; mais „ nous suppliâmes qu'on nous déchargeât de cette „ incommodité, & des soupçons, que nous aurions „ pû avoir.

„ On permit à nos Femmes, & à nos Enfans de „ nous venir voir, mais il vint un ordre, par une „ secrète intrigue, de retenir nos Femmes en pri- „ son; pour y demeurer enfermées, autant de tems, „ qu'elles voudroient y demeurer avec nous, & de „ ne les laisser sortir, que par une permission ex- „ presse. Selon cette résolution, ma Femme ob- „ tint, avec peine, de celui, qui commandoit „ dans le Château, qu'il lui fût permis d'aller jus- „ qu'à la Haie. Elle y représenta combien il lui „ étoit fâcheux d'être contrainte d'abandonner son „ Mari, dans cette affliction, ou de demeurer elle- „ même prisonnière, au danger de tomber malade; „ en abandonnant cependant le soin de ses En- „ fans, qui étoient dans la première Enfance, & „ qu'elle ne pouvoit pas enfermer, dans la prison „ avec elle. Enfin tous ce que nos Femmes pu- „ rent obtenir, après avoir long-tems été refusées, „ & après bien des délais, ce fut de sortir deux „ fois chaque semaine, ou d'envoyer quelqu'un „ pour acheter des vivres.

Il paroît par-là que ceux, qui conduisoient cet- te étrange intrigue, vouloient engager les Prisonniers à faire quelque lâcheté; ou se venger d'eux, de ce que, par leur fermeté, ils prouvoient trop clairement leur innocence. Il y avoit une haine & une irritation si marquée, & si excessive, que je ne sai si on en avoit jamais vu de semblable, dans une République comme celle des PP. UU. Il est difficile de croire que Maurice fût encore alors le premier mobile de tout cela, & il y a bien

de l'apparence, que quelques étranges esprits abu- 1619. soient de la confiance, que ce Prince, d'ailleurs généreux, avoit en eux, & se servoient de son crédit, pour achever de perdre les Amis de Barneveld, qu'ils haïssoient.

La Veuve d'Oldembarneveld & les Femmes des deux Prisonniers, ne cessèrent cependant de presser les États, pour qu'il leur fût permis de racheter les biens confisqués; en vertu d'un (1) Privilège que le Défunt Barneveld, avoit lui-même fait donner en MDXCIII. aux Nobles de Hollande; & à ceux qui en seroient sortis, ou alliez à quelque famille de ce pais-là, ou qui y demeureroient, & qui y auroient leur bien, de ne pouvoir être punis, pour quelque crime que ce fût, que de la mort, & d'une amende de quatre-vingt francs, pour tous leurs biens; excepté seulement ceux, qui seroient coupables du crime de Lèse-Majesté. Comme Barneveld n'avoit point été condamné, comme coupable de crime de Lèse-Majesté, quoi qu'il paroisse par un endroit d'une Harangue (2) des Ambassadeurs de France, qu'on en avoit parlé; on se fonda sur ce Privilège, pour redemander les biens confisqués par les Juges, contre un Privilège formel; & il n'y avoit rien à repliquer, à moins que de soutenir qu'il avoit été condamné, pour crime de Lèse-Majesté. Les Parens de *Grotius* & d'*Hoogerbeets*, se servoient de la même raison, pour leur faire rendre leur bien. Pour le pouvoir retenir, on recommença de parler du crime de Lèse-Majesté, quoi qu'il n'en fût rien dit dans la Sentence. Là-dessus, contre tout usage, on fit déclarer, par les Juges, un an après la Sentence prononcée, qu'ils avoient entendu condamner Barneveld, & ses Complices du Crime de Lèse-Majesté; quoi qu'ils ne l'eussent pas dit, dans la Sentence. (3) *Grotius* remarque là-dessus, que si c'étoit-là le sentiment des Juges, au tems auquel ils prononcèrent la Sentence, cela y devoit être exprimé, selon la coutume. Pour cela, il auroit fallu les condamner de Trahison, ou de Rébellion contre le Souverain; qui n'étoit à leur égard, que les États de Hollande; mais c'est ce qui auroit été absurde, puisque tout le monde étoit convaincu, qu'ils n'avoient rien fait contre eux, & que ces États n'avoient fait aucune procédure contre les Prisonniers. *Grotius* remarque encore, sur ce sujet, que tous les mêmes Juges ne donnerent pas cette explication; parce qu'outre qu'il en étoit mort quelques-uns, & que d'autres étoient hors d'état, de se mêler d'une semblable chose, plusieurs étoient absens, & envoyèrent leurs sentimens par écrit; ce qui étoit contre le Droit, qui porte que ceux, qui ont part à une Sentence, doivent être présens, pour entendre les sentimens des autres Juges. Outre cela, c'étoit l'usage alors, comme aujourd'hui, d'entendre les Parties plaider leur cause, au moins en peu de mots, avant que d'expliquer une Sentence déjà prononcée. Mais quand cela fut fait, *Grotius* & *Hoogerbeets* étoient en prison, avec leurs femmes, sans en pouvoir sortir. Cette déclaration fut signée, le 6. de Juin MDCXX. Il est encore remarquable que quelques-uns des Juges ne savoient point, ce que vouloit dire le mot de *Majesté*, en cette occasion, & qu'on l'employoit en effet contre l'usage; ce mot ne marquant que la Puissance Souveraine, contre laquelle, comme on l'a dit, Barneveld & ses Amis n'avoient rien fait. Mais il arriva alors ce que

Pline

(1) Voyez la Vie de Barneveld p. 481. & suiv.

(2) Pag. 15. col. 2.

(3) Apol. Ch. XVIII.

1619. Pline (1) avoit dit que le Crime de Lèse-Majesté est le crime particulier, & le seul crime de ceux qui n'en ont point commis.

„ Modestin (2) a dit, continue Grotius, qu'il ne „ faut pas que les Juges se servent de cette accu- „ sation, pour perdre quelqu'un, à cause du respect „ qu'on a pour la Majesté du Prince, mais con- „ formément à la vérité; il faut considerer si la „ personne, dont il s'agit, a pu faire un semblable „ crime, & si elle a fait auparavant quelque cho- „ se de pareil. Nous avons expliqué ce mot de „ Majesté, dans le sens le plus connu, & par or- „ dre de ceux, à qui nous devons obéir, nous „ avons cru & assuré que la Majesté, c'est-à-dire, „ la Souveraineté appartenoit à chaque Province, „ en son Territoire. Mettez que nous nous soi- „ yons trompez (quoi que nous ayons fait voir le „ contraire) on ne peut pas nier, que nôtre senti- „ ment n'ait été celui de plusieurs personnes sages „ & savantes; ce qui suffisoit pour nous absoudre „ de tout crime, sur tout quand il s'agit d'un cri- „ me si grave. Dans les dissentions civiles, dit un „ (3) excellent Jurisconsulte Romain, quoique la „ République en souffre, on ne conteste pas, pour „ la ruiner; & il ne faut pas regarder ceux de l'un, „ ou de l'autre Parti, comme ses ennemis. Les „ Modernes, qui ont écrit sur cette matiere, ont „ dit aussi qu'on ne pouvoit pas faire des crimes de „ Lèse-Majesté, de démêlez que les Concitoyens „ ont ensemble, & que quand on peut conjecturer „ une raison des mouvemens, qui se font faits, il „ ne faut jamais recourir à cette espece de Cri- „ me.

Cependant (4) Grotius & Hoogerbeets n'é-
toient nullement à leur aise à Louvestein, puisque
le Concierge leur dit, qu'il avoit reçu ordre de
retenir dans ce Château leurs Femmes & leurs En-
fans; sans leur permettre d'en sortir, comme il
l'avoit permis auparavant. Ils demanderent de
voir cet Ordre, mais il refusa de le leur montrer;
& comme ils lui demanderent encore, s'il ne leur
seroit pas permis de sortir, à condition qu'ils ne
reviendroient, que par une permission expresse, il
déclara qu'il ne les laisseroit pas sortir. Ils le prie-
rent d'écrire aux Etats Généraux, pour deman-
der s'il ne seroit pas permis à l'une de ces Dames
de sortir, & sur tout à la Femme d'Hoogerbeets,
qui étant âgée & ayant demeuré un an entier en-
fermée, ne pouvoit plus souffrir la prison; il le
refusa aussi. Il ne voulut pas non plus leur accor-
der la permission, de faire acheter des vivres, par
leurs Amis. Il prétendoit les acheter lui-même,
& en recevoir d'elles l'argent. On lui demanda
s'il en avoit ordre, & il répondit brutalement,
que, s'il ne l'avoit pas, il feroit en sorte qu'il l'eût.
Leurs parens l'ayant appris, présenterent plusieurs
Requêtes, où ils se plaignoient du tort, que l'on
faisoit à ces Dames & à leurs Enfans. Ils ne pu-
rent obtenir autre chose, sinon qu'elles pourroient
faire acheter des vivres, & se les faire apporter;
mais le Concierge refusa d'obéir à cela, sous pré-
texte qu'il favoit bien quels ordres il avoit reçus.
Il défendit même que qui que ce fût n'eût à parler à

Mad. Grotius, ni à Mad. Hoogerbeets, ni à leurs
domestiques, quand même ils ne demanderoient
que quelle heure il étoit, ni de les saluer; quoi
qu'il permit que l'on chantât, sous les fenêtres des
Prisonniers, des chansons satiriques, contre eux.
Cependant Mad. Hoogerbeets, femme d'une singu-
liere pieté, tomba malade, & après avoir souffert
cent quarante jours ces mauvais traitemens, elle
mourut dans la Chambre de son Epoux. Le Geo-
lier n'avoit pas même voulu permettre à Mad.
Grotius de la voir, pendant sa maladie. Il refusa
encore de laisser sortir le cadavre, qu'il n'en eût
auparavant écrit à la Haie, & il eut même l'ef-
fronterie de dire qu'il auroit bien fait de le rete-
nir.

Un peu avant cette mort, l'Epouse de Grotius
avoit obtenu à la Haie la permission de sortir de
Louvestein, mais non pas celle d'y retourner. E-
tant à la Haie, elle déclara, de bouche & par é-
crit, qu'elle étoit prête à réfuter tout ce qu'on
lui pourroit objecter; pour autoriser les mauvais
traitemens, qu'on leur avoit faits, en dernier lieu.
Il ne se trouva personne, qui en donnât aucune
raison, sinon que l'on dit, que Grotius & Hoo-
gerbeets avoient répondu à quelcun, sur une ques-
tion qu'on leur avoit faite, touchant une matiere
féodale; ce qui n'étoit pas une raison de les mal-
traiter, comme on avoit fait. Mad. Grotius ne
put obtenir autre chose, en trois, ou quatre mois
de sollicitation, sinon qu'il lui seroit permis de
rentrer dans Louvestein; avec la liberté d'en sor-
tir, seulement une fois la semaine, pour faire les
provisions nécessaires. On voit, par tout cela,
que ce qui faisoit alors les Ennemis des Prison-
niers, étoit la constance qu'ils témoignoient dans
leur prison, & qu'ils les faisoient mal-traiter, pour
extorquer d'eux par-là quelque lâcheté, qui leur
fit deshonneur; mais ils s'y tromperent. Nous
dirons ensuite, de quelle maniere ils en forti-
rent.

Il faut dire ici quelque chose d'Uytembogard, qui
étoit parti de Hollande, quand Oldembarnveld
avoit été arrêté, & de là allé en Brabant, où il
demeura, jusqu'au tems que les Rémontrans citez
à Dordrecht, & bannis des Provinces Unies
l'allerent trouver. Il n'avoit pas perdu la fa-
veur de la Princesse Douairiere d'Orange, & de
son fils le Prince Frideric Henri; comme il pa-
roît, par diverses Lettres Françoises, qu'il lui
écrivit; en réponse de celles qu'il en avoit reçues,
ou pour l'informer de l'état, où il se trouvoit. Il
écrivit aussi à Maurice, pour se justifier, mais ses
Lettres ne produisirent aucun effet. (5) Le 24.
de Mai, de l'an MDCXIX. les Juges, déleguez
pour cette affaire, après l'avoir fait citer trois
fois, à comparoître devant eux, comme il ne
comparut point, le condamnèrent à un bannisse-
ment perpetuel; sous peine de la vie, s'il rentroit
sur les terres des Etats Généraux; & déclarèrent
tous ses biens confisquez, sans dire pour quel crime.
Les Juges avoient été embarrassés là-dessus, parce
qu'il n'y avoit rien à lui reprocher, que la consi-
deration que Barneveld avoit eue pour lui, &
une visite, où Grotius, Hoogerbeets & Lindenberg
avoient, disoit-on, délibéré, ou même résolu chez
lui d'empêcher que la Nouvelle Garde ne fût
congediée à Utrecht. Mais une conversation de
personnes de ce rang-là, supposé qu'il s'y fût conclu
quelque chose, n'étoit pas un crime de Lèse-Ma-
jesté; puis qu'il n'y en avoit aucun, s'agissant d'u-
ne chose; que les Etats de la Province d'Utrecht
avoient

(1) Dans son Panegyrique de Trajan: *Majestatis singulare, & unicum crimen eorum, qui crimine vacant.*

(2) L. 7. D. ad legem Juliam Majestatis. *Hoc tamen crimen à Judicibus non in occasionem, ob principalis majestatis venerationem, habendum est, sed in veritate; nam & personam spectandam esse, an potuerit facere, & an ante quid fecerit &c.*

(3) Ulpian L. 21. D. de Captiv. & Post. *In civilibus dissentionibus, quamvis sepe per eas Resp. latur; non tamen in exitium Resp. contenditur, qui in alterutras partes discedent, vice hostium non sunt &c.*

(4) Apolog. C. XVIII.

(5) Voyez le Ch. XIII. de la Vie d'Uytembogard.

1619.

avoient faite, & qu'ils pouvoient faire de droit; sans que ni les Etats Généraux, ni Maurice en eussent aucun de l'empêcher, comme *Grotius* l'a fait voir. D'ailleurs Uytembogard ne s'étoit point mêlé de cette affaire, ni n'avoit été employé à aucune consultation de cette sorte. Aussi les Juges ne furent comment faire, en cette occasion; pour exprimer le crime dont on le chargerait, & consulterent la Cour de Hollande, sur la maniere, dont on en usoit, en ces conjonctures. La Cour répondit, que l'usage étoit d'exprimer la nature du Crime, autant qu'elle étoit connue. Mais les Juges ne sachant quel nom donner, à ce dont on pouvoit accuser Uytembogard, le condamnerent, sans dire de quoi il étoit coupable. Il assure que Sylla, un des trois Fiscaux employez dans cette affaire, pressé sur cette matiere, dit pour raison, que les Juges *ne s'accommodoient pas* (1) *de brochures*; ce qui vouloit dire que les Juges avoient eu peur, que s'ils se hazardoient à nommer le crime prétendu d'Uytembogard, il ne fit incessamment imprimer un Écrit, pour faire voir son innocence. Non seulement il écrivoit très-bien, pour ce tems-là, mais il avoit aussi beaucoup de connoissance du Droit, & de la Jurisprudence. Il avoit été, comme on l'a dit, très-bien dans l'esprit de Maurice; mais la liaison, qu'il y eut entre lui & Barneveld, Protecteur de la Tolerance, lui fit perdre la faveur du Prince; quoique la Princesse Douairiere d'Orange, & son Fils Frideric Henri, plus doux & plus moderé que son Frere, continuassent à l'aimer, comme ils avoient fait auparavant. Il arriva encore une autre chose, qui fit que Maurice conçut, en secret, une haine implacable contre Uytembogard; que j'ai apris de gens, qui en étoient très-bien instruits. (2) Un certain *Jean de Paris*, premier Valet de Chambre de ce Prince, & confident de ses divertissemens secrets, ayant attiré un Jouaillier d'Amsterdam, dans la Maison de son maître, trouva moyen d'assassiner ce Jouaillier, avec le secours d'un nommé *Jean de la Vigne*, Hallebardier du même Prince. Cela ayant été découvert, Maurice en témoigna, avec beaucoup de raison, une extrême indignation, & déclara qu'il souhaitoit qu'on fit justice de ces Assassins, qui furent condamnés à être roués vifs. Uytembogard eut la commission d'aller préparer Jean de Paris à la mort, & de le conduire au supplice. Cet homme témoigna beaucoup de repentance de son crime, & pour décharger entièrement sa Conscience, découvrit des mysteres d'iniquité, qui firent fremir Uytembogard, & qui étoient tels, qu'il a dit depuis, *que si on les voyoit écrits au Ciel, on auroit de la peine à les croire*. Tout prudent qu'il étoit, il crut qu'il étoit de son devoir d'en dire quelque chose à celui, qui y étoit le plus intéressé; pour l'obliger à en demander pardon à Dieu, & à tâcher de l'obtenir par une sérieuse repentance; sans attendre la dernière heure. C'étoit en effet un devoir d'un véritable Ami, & d'un bon Pasteur, mais qui fut mal recompensé; puisque dès ce tems-là, il fut entièrement disgracié. Ailleurs la connoissance de semblables secrets rend les Directeurs de Conscience, qui les savent, redoutables à ceux qui y sont intéressés; mais en cette occasion, elle ne servit qu'à rendre Uytembogard insupportable à celui, qui l'auroit dû remercier; quoi que la chose ait demeuré cachée, pendant sa vie.

Cependant la Princesse d'Orange, & son Fils

(1) On dit en Flamand *Blauwe Boekshens*, Livres bleus, parce qu'on couvre de papier bleu de petits Écrits, de cette sorte.

(2) Voyez aussi *Du Maurier*, dans ses Mémoires de Hollande, à l'Article de Maurice p. 291.

ne laisserent pas d'interceder pour Uytembogard, 1619. auprès de Maurice; mais ils n'avancerent rien, comme il paroît, par une Lettre qu'Uytembogard (3) écrivit le 29. de Mai à cette Princesse, & qui commence par ces mots: *Madame, ne disois-je pas, que ce cœur d'acier demeureroit inflexible?* &c. Il s'y plaint que, malgré cette intercession, on n'avoit pas laissé de proceder contre lui, à toute rigueur, jusqu'à confisquer son bien, & à le leguer à perpetuité de sa Patrie, (qu'il avoit servie si fidelement) sous peine de la vie, s'il y venoit jamais. *Il dit encore* qu'on lui mandoit, qu'on eût moderé cette rigueur, si, au lieu de se justifier, il eût voulu reconnoître en quelque maniere sa faute; mais qu'il ne le pouvoit, ni ne le devoit faire, sans en être convaincu en sa propre conscience. S'il avoit eu cette foiblesse, il se seroit non seulement condamné lui-même, mais il auroit encore flétri ceux, de l'innocence desquels il étoit convaincu; ce qui lui étoit encore moins permis, que de se condamner lui-même.

On avoit dit à la Princesse que, quand le Procès d'Uytembogard seroit instruit, on apprendroit des choses horribles; mais il remarque qu'il ne paroît, soit rien de semblable, dans sa Sentence, sinon en ce qu'on punissoit d'un horrible peine un innocent; puis que son prétendu crime n'y étoit point exprimé.

Il étoit d'ailleurs fort embarrassé, (4) sur ce qu'il devoit faire. Il soupçonnoit quelquefois qu'on n'en avoit usé ainsi, que pour lui ôter le moyen de se justifier, & pour expliquer son silence, comme un aveu de son crime. S'il entreprenoit de se défendre, & qu'il tâchât de deviner ce dont on l'accusoit, il se mettoit dans le même état, que ceux qui sont entre les mains de l'Inquisition d'Espagne; qui veut que ceux, qu'elle a arrêtés, s'accusent eux-mêmes du crime, qu'elle ne leur dit point. D'ailleurs, en le traitant ainsi, on lui fermoit, en quelque maniere, tous les Etats de l'Europe; puis qu'on ne voudroit pas ajoûter foi à toutes les protestations, qu'il pourroit faire de son innocence, plutôt qu'à sa condamnation. Il souhaitoit quelquefois qu'on eût mis, dans sa Sentence, qu'il avoit voulu innover dans la Religion; parce qu'encore que l'accusation fût sans fondement, les Etrangers, peu instruits de ce qui s'étoit passé en Hollande, comprendroient au moins par là, qu'il ne seroit que persecuté pour la Religion, ce qui étoit bien moins odieux. Enfin il prioit la Princesse d'Orange, de lui donner des Lettres de recommandation, pour quelque Seigneur de la Cour, ou de lui en obtenir de Mr. du Maurier; car il faisoit son compte d'aller faire un tour en France, où la Cour étoit, en quelque maniere, instruite de ce qui s'étoit fait en Hollande. On peut assez comprendre l'embarras, où étoit un homme, comme lui, dans ces conjonctures; sans bien, que celui, qui appartenoit à sa femme, & banni de son Pais, sans qu'on en dit la cause. Sa femme fut obligée de sortir de sa Maison, où l'on plaça un Ecossois, qui étoit au service du Prince, & qui y demeura jusqu'au tems de la mort de Maurice; après quoi le Ministre Roséus, son ennemi juré, y entra.

Uytembogard ne fut pas long-tems, sans ressentir encore plus les chagrins de l'exil, comme on

(3) Lett. CCCLVIII. entre les *Epist. Praesantium Virorum*. p. 584.

(4) Voyez la même Lettre.

1619. on le peut voir (1) dans la Vie, dès le Ch. XIV. jusqu'au tems de son retour. Nous n'entrons en aucun détail de tout cela, qui regarde la vie d'un Particulier, & non l'Histoire Générale, que nous avons entrepris d'écrire. Il eut ensuite l'honneur, & le plaisir de voir à Anvers la Princesse d'Orange, & son Fils; qui y passèrent pour aller en France, & qui, sans doute, le consolèrent & le secoururent, (2) comme il semble l'indiquer dans une de ses Lettres.

Les Rémonstrans exilés, tant ceux qui avoient été cités au Synode de Dordrecht, que d'autres qu'on déposa, se retirèrent à Walwyk, en Juillet & allèrent ensuite à Anvers, où il s'en rendit encore d'autres, l'année suivante, (3) au mois d'Août. Ce fut là qu'ils établirent un ordre, qu'ils suivroient, dans la Société qu'ils formerent, pour la conservation des Eglises, qu'ils avoient laissées en Hollande, comme on le verra dans la Vie d'Episcopus citée à la marge. Ils firent imprimer dans la même Ville le (4) recueil des Pièces, qui avoient été composées à Dordrecht, par les Théologiens Rémonstrans. (5) Leurs Eglises étoient fort mal-traitées, puis qu'on exigeoit de ceux, qui se trouvoient dans les Assemblées secrètes, qu'elles faisoient, les amendes à la rigueur, que l'on enlevoit des gages, chez ceux qui n'avoient pas de quoi les payer en argent, & qu'on les faisoit vendre. La Cour de Hollande même, qui est d'ailleurs un Tribunal équitable, quand il lui est libre de suivre ses lumières, déclara le 2. de Septembre MDCXIX. „ que les Magistrats des Villes, ou „ des Territoires, où se feroient des Assemblées „ des Rémonstrans, pouvoient & devoient, de leur „ propre mouvement, ou lors que les Baillifs le „ leur demanderoient, faire comparoître devant „ eux, ceux qui auroient été dans ces Assemblées, „ ou que l'on diroit, sur des raisons probables, y „ avoir été, ou qui sortans des Villes, auroient été „ du côté, où elles se tenoient, en ce tems-là; „ les interroger & les obliger, de se purger par „ serment; & s'ils refusoient de le faire, les arrê- „ ter & les retenir, à leurs propres dépens, en- „ sorte que, sans autre forme de Procès, on pro- „ cedât contre eux, selon l'Ordonnance des États „ Généraux contre ces Assemblées. Là-dessus on fit des affaires, à ceux qui étoient suspects, & on en condamna plusieurs, qui refuserent de jurer, quoi qu'on ne pût pas prouver, qu'ils y eussent été présens.

Le 1. de Février de l'année suivante, non seulement on confirma ce qui avoit été ordonné la précédente; mais on promit encore de l'argent aux Délateurs, jusqu'à assigner cinq cens francs, à ceux qui feroient prendre un Ministre, & trois cens à ceux qui feroient en sorte, que l'on fît un Etudiant en Théologie. On condamna les Ministres, & les Etudiants desobéissans à une prison perpétuelle, & même à une peine plus grave, selon l'exigence du cas, comme étant des perturbateurs de leur Patrie. On menaça outre cela, de peines très-sévères ceux qui logeroient des Ministres, ou qui les cacheroient de quelque manière que ce fût. On leur imposa une amende de trois-cens francs. Ces Ordonnances furent exécutées, avec beaucoup de rigueur. On prit de tems en

tems divers Ministres, qui furent condamnés à 1619. une prison perpétuelle; & ceux qui les firent prendre eurent cinq-cens francs, pour cette lâcheté. Ceux qui avoient été les ouïr, ou qui refuserent de jurer, qu'ils n'y avoient pas été, furent emprisonnés & ne sortirent point de prison, sans avoir payé l'amande. On punit le plus sévèrement ceux qui s'étoient mêlés de faire des Collectes, pour les Ministres Proscrits, ceux qui avoient prêté leurs Maisons pour s'y assembler, & ceux qui avoient logé des Ministres. Quelques-uns payerent mille francs d'amende, & d'autre encore plus.

On ne leur permit, en aucun lieu, de s'assembler, & l'on fit venir des soldats, que l'on envoya contre ceux qui osoient le faire, & à qui l'on abandonna des gens sans armes, des femmes, des filles & de petits garçons, à qui ils firent toutes sortes de violences, & qu'ils dépouillèrent. Ils en tuèrent même quelques-uns, en des campagnes, autour de Rotterdam. On s'en plaignit aux États Généraux, par des Ecrits publics, comme le fit *Gaspar Barléus*, dans une (6) Rémontrance Latine, très-bien écrite, qu'il intitula *Fides Imbellis*, la Foi desarmée, & qu'il data du Mois d'Août de l'an MDCXX. à Francfort sur le Mein. On envoya à Louvestein sept des principaux Ministres des Rémonstrans, pour y passer le reste de leurs jours. Il y en mourut un, & les six autres en sortirent plusieurs années après, par adresse, comme on le dira en son lieu. On voit bien que tout cela étoit contre la Charité Chrétienne, & contre la Justice, de la violation desquelles les Réformez s'étoient plaints, avec raison, lors qu'ils avoient souffert de semblables choses des Catholiques Romains. On ne sauroit excuser cette conduite, sans faire l'Apologie des derniers; car comme il ne s'agit que du Droit du plus Fort, ils étoient aussi bien fondez pour le moins, d'en user ainsi, que les Protestans, qui les imiterent malheureusement. Aussi n'ont-ils pas manqué, de le reprocher, en termes très-violens; témoin celui qui, en parlant de ces querelles, a dit (7) que l'on avoit fait, aux *Manes de Calvin*, un sacrifice du sang des *Arminiens*. Cela nous fait comprendre, que les Puissances ne doivent jamais défendre des choses, que la Conscience demande que l'on fasse; ni ordonner rien de ce que les lumières du Christianisme ne permettent pas. Mais on doit dire, à l'honneur de la République des Provinces Unies, & de la Hollande en particulier, que ces desordres ne durèrent pas long-tems, & qu'après la mort de Maurice, on laissa en repos de bons Sujets de l'Etat, qui n'avoient fait autre chose, que de croire Barneveld innocent; car pour ce qui regarde leurs sentimens Théologiques, ce n'étoit nullement ce qui choquoit Maurice. Cette considération m'oblige de finir ici l'Histoire de ces brouilleries, dont je me lasse, s'il faut avouer la vérité, de parler en cette Histoire. Mais la République y étoit trop engagée, pour n'en rien dire; & on ne pouvoit pas la louer d'avoir changé de conduite, sans en avoir parlé. Si le Zèle aveugle de ceux, qui ne connoissent pas assez la Religion Chrétienne, blâme cette République, de la douceur qu'elle a pour ceux, qui ne sont pas dans les sentimens, dont elle fait profession; elle est, en récompense, louée de sa modération, par tous les sages Politiques de l'Europe, & par tous les gens de bien des autres Communions

(1) Voyez encore la Vie d'Episcopus par *Imborch*.

(2) Lett. CCCLX. des Ep. Præst. Virorum.

(3) Voyez la Vie d'Episcopus p. 262. & suiv.

(4) La même p. 264.

(5) *Acta & scripta Synodalia Dordracena Ministrorum Remonstrantium in Fœd. Belgio*. Le lieu de l'impression est caché sous ces mots : *Herderwici ex Officina Typographi Synodalis MDCXX.*

(6) Voyez-la dans *Ep. Præst. Virorum*, Ep. CCCLXXIX. & particulièrement la p. 632.

(7) Le Cardinal *Noris*, dans la Préface de son Hist. Pelagienne : *Arminiano sanguine diris Calvini Manibus paraturum.*

1619. nions, qui font des vœux pour sa prospérité, & qui y contribueroient, si cela étoit en leur pouvoir. Présentement je reprendrai l'histoire de quelques peu de faits mémorables, arrivez dans le tems de ces brouilleries, desquels je n'aurois pas pu parler, sans interrompre le fil d'une narration; que je voulois finir, le plutôt qu'il me seroit possible. Je n'en parlerai, dans la suite, que pour indiquer, en peu de mots, quelques faits remarquables.

Depuis l'an (1) MDCXVIII. *Philippe Guillaume de Nassau*, frere aîné de Maurice, étoit mort sans enfans, le 20. de Fevrier, & avoit laissé ce Prince héritier de la Principauté d'Orange. On l'avoit déjà nommé *Prince d'Orange*, par honneur, d'autant plus que son Frere, retenu en Espagne, étoit censé comme mort, à l'égard des Pais-Bas; outre que c'est assez l'usage en Allemagne, que les Cadets prennent les mêmes titres, que les Aînez. Il eut un démêlé avec la Princesse Douairiere, sa Belle Sœur, qui fut bien-tôt fini en sa faveur; par la bonne justice, que les Archiducs lui firent rendre. Il envoya d'abord un Gentil-Homme nommé *Dimmer*, avec des Lettres à un nommé *Croeser*, qui étoit Gouverneur de la Ville, & du Château d'Orange, où il faisoit sa résidence, à la Cour du Parlement, au Bureau du Domaine, aux Communautés, & à tous les Ordres de la Principauté. Il leur donnoit avis de la mort de son Frere, & de la Disposition qu'il avoit faite, en sa faveur, leur demandoit qu'ils le reconnussent pour leur Souverain, & leur promettoit toute sorte de faveur, & de protection de sa part. Tous le reconnurent, & lui firent serment de fidélité.

Croeser (2) avoit des manieres, comme dit un Auteur contemporain & du Pais, qui ne le faisoient aimer de personne, & vouloit, en quelque maniere, se faire valoir à Maurice; comme s'il lui rendoit un grand service, en lui remettant une Place, que ce Prince avoit héritée. Cependant ce dernier le confirma, dans son Gouvernement, en attendant d'y envoyer un successeur. Mais ayant appris que cet homme négocioit avec le Colonel d'*Ornano*, Gouverneur du Pont du S. Esprit, & qui fut depuis Gouverneur de *Gaston de Bourbon*, frere de Louis XIII. comme pour lui livrer la Place; il jura publiquement, afin qu'on le rapportât à *Croeser*, que si cet homme manquoit à son devoir, il le feroit poignarder, quand même il seroit entre les mains de l'Empereur. Il y envoya ensuite quelcun, qui ne manqua pas de le lui dire, comme en confidence. Cependant, quoi que Maurice n'aimât pas à donner, à ce que dit l'Auteur, que l'on a cité, quoique fort zélé pour ce Prince; il crut qu'il valoit mieux lui donner quelque chose, que de le laisser plus long-tems dans ce poste, où il lui auroit pû jouer un mauvais tour. Il lui fit donc promettre seize mille livres, & la Terre de Zélem, en Brabant, qui en valoit à peu près le double, s'il lui étoit fidele.

Maurice envoya après cela *Frideric Henri* son Frere, à Orange, avec le Prince de Portugal leur neveu, fils d'*Antoine*, qui avoit prétendu à la Couronne de Portugal, & d'une de leurs Sœurs. Ce dernier prit les devants, & il fallut le loger au Château, où il y avoit une petite garnison. *Frideric Henri* s'y rendit ensuite, le Gouverneur fut mis dehors, & le Prince de Portugal eut sa place. On donna néanmoins à *Croeser*, ce qu'on lui avoit

1619. promis, mais Maurice ne le voulut pas voir. *Frideric Henri* rétablit le bon ordre, dans la Ville, & y laissa *Valkembourg*, pour Lieutenant du Prince de Portugal; qui se divertissoit, pendant que son Lieutenant gouvernoit la Ville. On donna ordre, l'année suivante, pour faire quelques fortifications au Château, & à la Ville, qui furent achevées en peu de tems. Mais nous ne nous arrêterons nullement à cela, qui n'appartient point à l'Histoire des Provinces Unies.

Comme les Anglois avoient entrepris la navigation aux Indes Orientales, peu de tems après les Hollandois & les Zélandois; il y avoit eu plusieurs démêlez, entre les Compagnies Angloise & Hollandoise; pour le négoce qu'elles faisoient aux Indes. Pour regler (3) leurs différens, il s'étoit déjà tenu diverses Conférences en MDCXIII. & MDCXV. mais on n'avoit rien conclu. On reprit cette affaire, en MDCXIX. & le 17. de Juillet, on convint, de part & d'autre, d'un Traité de Commerce, qui ne fut signé que le 26. du même Mois. On y tomba d'abord d'accord d'une Amnistie, pour le passé, & d'une bonne Intelligence pour l'avenir; après quoi il est porté que l'on conviendrait d'un juste prix, auquel l'on vendroit les marchandises, tant aux Indes, qu'en Europe; de peur que l'une des Compagnies ne nuisit au commerce de l'autre, en lui vendant ses marchandises trop cher, ou en les vendant plus bas, que l'autre ne les pouvoit revendre: Que l'on conviendrait du prix du Poivre, que les Anglois acheteroient à Java, où les Hollandois étoient les maîtres, & que le négoce seroit libre par tout ailleurs: Que la Compagnie Angloise auroit libre commerce au Fort de Policate, en portant la moitié des frais, pour l'entretien du Fort & de la Garnison: Que les Anglois auroient la troisième partie du négoce, qui se faisoit à Banda & à Amboina: Que pour la défense du Commerce, les deux Compagnies équipperoit, à communs frais, en payant chacune la moitié de vint vaisseaux, dont elles augmenteroient, ou diminueroient le nombre, comme elles le trouveroient à propos; & que ces Vaisseaux seroient du port de six-cens à huit-cens tonneaux, de 30. pieces de Canon, & de 150. hommes d'équipage: Que le Conseil, qu'on nomme de Défense, regleroit le nombre des petits bâtimens, qu'il y faudroit entretenir, outre les précédens; & que les frais, qu'il faudroit faire pour cela, se payeroient par les deux Compagnies, qui porteroient également le dommage, qui y pourroit arriver: Que les vaisseaux, qui periroient à la rade, ou en allant & en revenant, par la tempête, seroient sur le compte de la Compagnie, à laquelle ils appartiendroient; & que pour prévenir les Disputes, qui pourroient arriver pour les autres, le Conseil de Défense en feroit l'estimation: Que les Forts demeureroient entre les mains de ceux, qui les avoient alors: Que pour la proposition, que la Compagnie Angloise avoit faite de bâtir encore quelques Forts, pour sa sûreté, on en renverroit l'examen à deux, ou trois ans: Que pour ceux, que l'on pourroit gagner dans les Iles Moluques, ou ailleurs à communs frais, ils seroient gardez par un égal nombre de troupes des deux Nations, ou partagez entre elles: Qu'elles travailleroient, en commun, à s'ouvrir le commerce dans la Chine & ailleurs, & que les Compagnies ne s'exclurroient l'une l'autre d'aucun commerce, & de quelle maniere que ce fût:

(1) *La Pise* Hist. des Princes d'Orange p. 765.

(2) *La Pise* p. 766. & suiv.

(3) Voyez le Traité, qui est dans les Actes de *Rymer* Tom. XVII. p. 170. & suiv.

1619. fût : Que personne ne seroit admis qu'elles à ce négoce commun, sans en excepter les Sujets des Conféderez : Que ce Traité dureroit vingt ans, & que s'il arrivoit quelque différend, qui ne pourroit pas être vuïté par les Officiers des Compagnies, on s'en remettroit au Roi de la Grande Bretagne, & aux Etats Généraux des PP. UU. Il étoit bien plus facile de faire ce Traité, que de l'observer fidelement, à cause d'une infinie d'accidens ; qui brouillent facilement des Marchans de deux Nations, qui ne s'aiment pas, & qui sont aussi avides du profit, l'une que l'autre, sans se mettre guère en peine de la Justice. Aussi vint-on, peu d'années après, à un autre Traité.

Les Etats Généraux firent encore à la fin de cette même alliance, (1) avec la République de Venise, qui fut conclüé avec *Christophe Suriano*, Secrétaire & Résident Ordinaire des Vénitiens à la Haie. Les deux Républiques, après s'être promises une amitié mutuelle, convinrent de divers Articles, dont voici les principaux : Que lors que l'une des deux Républiques, seroit attaquée, par une Guerre ouverte, par Mer, ou par Terre ; l'autre la secourroit de cinquante mille francs, par Mois : Que l'on regarderoit comme une guerre ouverte toute invasion, à main armée, par Mer, ou par Terre, par surprise, ou siege de Villes, ou par dégât fait dans le pais ; & à l'égard de la République de Venise, par des vaisseaux de guerre, qui entreroient en son Golfe : Qu'on laisseroit au choix de cette même République, de demander ce secours, en argent, en hommes, ou en vaisseaux ; dont la dépense iroit jusqu'à cinquante mille francs, par mois : Que si la République, qui seroit en guerre, avoit besoin d'un plus grand secours, elle pourroit le demander, & qu'elle le recevrait, en cas que l'autre République le pût fournir, & la rembourseroit de ces frais extraordinaires, à la fin de la guerre : Que si les deux Républiques étoient attaquées, en même tems, par des guerres ouvertes, elles ne seroient pas obligées de s'entre-secourir ; mais que si l'une faisoit la paix, plutôt que l'autre ; elle seroit obligée à secourir celle, qui demeureroit en guerre : Que cette Alliance dureroit, pendant quinze ans : Que ces secours ne seroient employez, contre aucun des Alliez de l'une, ou de l'autre République : Qu'elles déclaroient toutes deux, n'avoir aucune Alliance, avec la Maison d'Autriche, soit en Allemagne, soit en Espagne. Aussi étoit-ce là l'Ennemi commun des deux Républiques, & duquel elles avoient le plus à craindre, en ce tems-là.

Cette Alliance fut signée le dernier de Décembre, & ratifiée par les EE. GG le 18. d'Avril, de l'année suivante. Comme la République de Venise n'avoit guère d'autres ennemis, en Europe, à craindre que les deux branches de la Maison d'Autriche ; & que, selon les apparences, les Provinces Unies, n'en auroient pas d'autres, de longues années ; il est bien vrai-semblable, que c'étoit pour se défendre contre cette Maison, qu'ils firent cette Alliance. On ne peut néanmoins pas dire, si elle fut executée, ou non ; lorsque les Etats Généraux rentrèrent en guerre, l'année MDCXXI. ou si ce ne fut qu'une Alliance de parade, pour parler ainsi, des deux plus puissantes Républiques de l'Europe ; dont l'une étoit la plus ancienne de toutes, & l'autre la dernière qui s'y fût formée. Ce sont deux Aristocraties, mais composées bien différemment. Le Doge de Venise, n'est que le Chef de l'Etat, & ne fait rien que conformément

aux résolutions du Conseil des Dix ; au lieu que le Stadthoude des PP. UU. qui n'est proprement que le Général de leurs Armées, mais qui jouit en même tems de diverses prérogatives, dans le Gouvernement Civil, a souvent fait des choses, que le Doge de Venise n'oseroit faire ; témoin ce que Maurice fit, cette même année, contre l'autorité des Etats de Hollande, & autres choses semblables.

AU commencement de l'année suivante, il ne se passa rien de fort considérable, dans les affaires de l'Etat ; sinon que le Comte Ernest Casimir de Nassau (2) changea la Magistrature de Campen en Overysse, par ordre des Etats Généraux ; parce qu'elle favorisoit les Rémonstrans, quoi que le parti contraire y eût déjà pris le dessus. Il changea aussi la Magistrature de Goude, en présence des Commissaires des Etats de Hollande ; quoi qu'elle se fût soumise à la discrétion de Maurice ; qui apparemment ne croyoit pas que ces gens-là lui pussent pardonner les changemens, qu'il avoit faits dans les Villes de Hollande.

Le 31. de Mai mourut à Leuwarde le Prince Guillaume Louis de Nassau, Fils de Jean de Nassau, Frere aîné de Guillaume Prince d'Orange. Son Fils étoit non seulement Cousin Germain, mais encore Beau-frere de Maurice. Ce fut un grand homme de guerre, comme on l'a pu voir par ce qu'on en a dit, en divers endroits de cette Histoire ; & *Reidanus* lui attribue l'honneur d'avoir rétabli l'ancien art des Evolutions Militaires, peu connu, lorsque la Guerre commença, & dont il s'instruisit dans les Anciens *Tactiques* ; comme les Grecs nomment ceux qui ont traité de cette matiere, & de l'art de ranger les Armées en bataille, qui a souvent fait remporter de grandes victoires. Il se mêla aussi des querelles de Politique, des années précédentes, à qui la Religion servit, en partie, de couverture.

Un Historien (3) dit „ qu'encore que ce Prince eût été nommé, entre ceux qui travaillèrent „ à la Trêve, que Barneveld & ses Amis vouloient „ conclurre ; il ne laissa pas de paroître très-oppo- „ sé à ce Parti, & que l'on croyoit qu'il avoit été „ la principale cause, pour quoi Maurice, qui avoit „ long-tems demeuré neutre, dans les querelles des „ Rémonstrans, & des Contre-Rémonstrans, s'é- „ toit enfin déclaré Chef des derniers : Que ce „ fut, pour cela, qu'à sa recommandation Boger- „ man, qui étoit son Confident, avoit été choisi „ pour être Président du Synode de Dordrecht. On trouve encore dans *Uytendogard*, des marques assez claires de sa partialité, en cette occasion ; quoi qu'il la dissimulât, au commencement.

Son Frere Ernest Casimir, lui succéda dans le Gouvernement de Frise, auquel il fut élu par la Province ; mais Maurice se fit élire Gouverneur de Groningue & des Omlandes ; & peu de tems après du Pais de Drente. Il avoit néanmoins toujours vécu dans une grande amitié, avec Guillaume Louis, & il sembloit qu'il devoit, à cause de cela, faire en sorte qu'Ernest Casimir son Frere, lui succédât en tous ses Gouvernemens. Il ne le fit point.

On (4) raconte que Guillaume Louis fut attaqué du Mal, dont il mourut, le 12. de Mai, comme il écrivoit une Lettre à Maurice l'Après-dî-
I 2 née,

(1) *Aitzema* Tom. I. p. 8. & suiv.
Tom. II.

(2) *Van de Sande*, dans son Hist. des Pais-Bas Livre VI. p. 222.

(3) *Aitzema* Tom. I. p. 2. col. 2.

(4) *Aitzema* là même.

1619. née, dans son Cabinet. Il lui proposoit entre autres choses cette question : *ce qu'il faudroit faire, en cas qu'il (le Prince Maurice) vint à mourir subitement, ou autrement.* „ La Princesse d'Orange, „ Mere de Frideric Henri, dit un Historien, avoit „ toujours favorisé les Rémontrants, aussi-bien que „ le Prince, son Fils; qui étant parvenu ensuite, „ au Gouvernement, témoigna beaucoup de moderation à l'égard des deux Partis. Il est à croire, que, pendant les divisions des Provinces, il „ marqua, du consentement de Maurice, plus de „ penchant pour les Rémontrants, que pour leurs „ Adversaires; afin que, si les premiers avoient le „ dessus, & que le Prince Maurice vint à mourir, „ les Rémontrants n'éussent pas d'autre Gouverneur, que lui. Ce même Historien croit que „ cela paroît, par la conduite de Maurice, qui „ tant au lit de la mort recommanda son Frere, „ pour être élu en sa place. Cette Politique me paroît un peu trop raffinée, & l'Auteur, dont nous parlons, ne semble pas avoir eu le projet de Maurice, de se faire Souverain des Provinces.

Quoi qu'il en soit, il paroît que Guillaume Louïs vouloit favoriser le sentiment de Maurice, sur une affaire bien délicate, & peut-être même le fonder; pour voir s'il ne trouveroit pas à propos que lui-même, comme plus expérimenté, succedât aux Gouvernemens des autres Provinces, plutôt que Frideric Henri. Mais le Gouverneur de Frise se mettoit en peine de ce, à quoi il ne devoit avoir aucune part; puisque, pendant qu'il écrivoit cette Lettre, il fut attaqué d'une Apoplexie, dont il ne mourut pas sur le champ, mais qui lui ôta presque l'usage de la langue, & qui changée en *Hémiplégie*, comme parlent les Médecins, l'emporta le dernier du Mois. C'est ainsi que la prévoyance des hommes se trouve souvent vaine, & qu'ils veulent se mêler d'un Avenir, qui ne les regarde pas.

Cependant les Etats Généraux n'étoient pas sans inquietude. Ils voyoient que la Trêve alloit expirer, en peu de Mois, & craignoient que la branche Imperiale de la Maison d'Autriche, qui étoit en guerre, avec Frideric V. Electeur Palatin, & appelé à la Couronne de Boheme, n'eût la-dessus, malgré les Princes Protestans unis en sa faveur; & ne vint ensuite au secours des Archiducs. Ce fut pour cela, que le Conseil d'Etat fit la demande (1) ordinaire des frais nécessaires pour l'année suivante MDCXXI. dès le 28. de Juillet, en représentant l'état des Finances, la dépense nécessaire qu'il faudroit faire, & les fonds sur lesquels on la pourroit trouver. Les Espagnols (2) s'étoient déjà déclarés pour la Maison Imperiale, & envoyèrent cette même année Spinola dans le Palatinat, pour l'envahir & empêcher l'Electeur de s'établir dans la Boheme. Ce Général prit congé de l'Archiduc, le 8. d'Août, & marcha sur la fin du Mois, avec une armée de 28. à 30. mille hommes, pour l'Allemagne; où il remporta de grands avantages, auxquels nous ne nous arrêterons pas, pour ne pas trop nous éloigner de ces Provinces. Les Etats Généraux y envoyèrent aussi quelques Troupes le 19. de Septembre, pour soutenir les Princes Unis, pour la conservation du Palatinat, sous la conduite de Frideric Henri. Ce Prince & son Frere s'interessent beaucoup dans cette affaire, non seulement à cause de la liaison, qu'elle avoit avec les affaires des Provinces Unies; mais encore parce qu'ils étoient Oncles de l'Electeur

Palatin, dont le Pere avoit épousé *Louise Julienne de Nassau*, leur Sœur, de qui il avoit eu l'Electeur *Frideric V.*, élu Roi de Boheme. Frideric Henri y mena, avec lui, Horace de Vere, pour commander un petit corps de Troupes Angloises, qu'il y laissa, sur la fin de l'année, à Frankendal. Ce Prince avoit cinq mille chevaux, & six mille fantassins, avec vingt pieces d'Artillerie. Mais si cette expedition arrêta une partie des progrès, que Spinola auroit pu faire dans le Palatinat, sans cela; elle ne fut pas de si grand usage, qu'elle auroit été, parce que l'Electeur Palatin perdit une bataille, qui se donna devant Prague, où il avoit été couronné Roi de Boheme, le 8. de Novembre de cette année; ce qui l'obligea d'abandonner le dessein, de regner en ce pais-là, & qui fut causé par le Comte de Mansfeld, qui ne fit aucun usage de la Cavalerie, qu'il commandoit, que pour s'en retirer. Maurice s'étoit aussi mis en campagne, non pour rien entreprendre contre les Etats des Archiducs, mais pour couvrir le Pais, contre les entreprises que pourroit faire Velasco; que Spinola avoit laissé sur le Rhin, avec un corps d'Armée, de six mille hommes, & qui s'étoit posté au-dessus de Wesel. Maurice campa au contraire, au-dessous de cette même Ville; mais la Trêve n'ayant pas été rompue par les Espagnols, il ne se passa rien de remarquable, pendant cette année; sinon que Frideric Henri alla dans le Palatinat, & en revint, sans être attaqué par Spinola.

Pour parler d'autre chose, (3) un Historien Contre-Rémontrant, Conseiller à la Cour de Frise, rapporte, comme une chose digne de remarque, que cette année en vertu des Ordonnances des EE. GG. contre les Rémontrants, *Jean Grevius*, qui avoit été Ministre à Heusde, & banni des Provinces, fut pris à Campen, où il avoit prêché dans une Assemblée de Rémontrants, & condamné à être mis dans le (4) *Rasp-huys* d'Amsterdam, pour le reste de ses jours. Apparemment il ne fut pas condamné à y travailler, comme ceux, que l'on y envoie ordinairement; mais il y fut seulement mis, pour attacher à sa prison une note d'infamie. On auroit dû penser, qu'en se conduisant de la sorte, on justifioit de semblables procédures de l'Eglise Romaine, envers les Ministres Protestant. Mais on ne comprenoit pas encore, en ce tems-là, le tort qu'on faisoit au Parti Protestant, par ces sortes de rigueurs. Grevius sortit de la prison, par l'adresse de sa femme.

Cette même année, au Mois d'Octobre, Louise de Coligni, (5) Princesse Douairiere d'Orange, dont nous avons parlé plusieurs fois, mourut en France à Fontainebleau. Elle y étoit apparemment allée, pour changer d'air, quoi que je n'en trouve rien, dans l'Auteur cité en marge. Cette Princesse avoit été très-moderée, dans les querelles de Religion, & avoit toujours eu beaucoup d'estime pour Uytembogard, & pour Barneveld, qui lui avoit aussi rendu de bons services, Il y avoit alors (6) une Eglise Réformée, à Fontainebleau; quoi qu'il n'y eût que peu de familles de cette Religion, en ce lieu-là. Le Ministre étoit (7) *Etienne de Courcelles* de Geneve, qui ne laissoit pas

(1) Voyez-la dans *Aitzema* T. I. p. 3. & suiv.

(2) Voyez le même, dans la suite.

(3) *Jean Van de Sande* dans ses Hist. des Pais-Bas Liv. VI. sur cette année p. 222.

(4) On appelle ainsi une maison, où l'on envoie des Larrons, que l'on condamne à y scier des bois de teinture.

(5) *Aitzema* T. I. p. 48. col. 1.

(6) Voyez la Harangue Funebre d'*Arnold Poelenburg*, sur la mort d'*Etienne de Courcelles*.

(7) Grand-Oncle paternel de l'Auteur de cette Histoire.

1620. pas d'avoir assez d'Auditeurs, quand la Cour y étoit, à cause des Seigneurs Réformez, qui suivoient la Cour, & de ceux qui y avoient quelque affaire. Il assista la Princesse d'Orange, dans sa dernière maladie, & comme il étoit un jour à côté de son lit, & une Dame Réformée de l'autre; l'Evêque de Luçon, depuis Cardinal de Richelieu, rendit une visite à la Princesse, par ordre de la Reine Mere. On assure qu'il dit à la malade, qu'elle avoit deux Démon à ses côtes, & il y a apparence qu'il ne manqua pas, après ces paroles, de l'exhorter à rentrer dans l'Eglise Romaine; mais la Fille de l'Amiral de Colligny, & la Veuve de Guillaume Prince d'Orange, pour ne rien dire de ses lumieres, n'étoit pas une personne, à qui l'Evêque pût persuader rien de semblable. Le nom odieux, qu'il donnoit à un Ministre, & à une Dame de la Religion Réformée, ne leur convenoit point; mais quand il s'agit de gens d'une autre Religion, les paroles injurieuses passent pour des effets d'un zèle loüables, quoique l'Evangile les condamne. On a sujet de croire que De Courcelles fut écouté, avec plaisir, de cette Dame, parce qu'il n'étoit nullement entêté du dogme de la Prédestination absolue, (1) comme il parut assez depuis. Le Corps de cette Princesse fut embaumé, & porté à la Haie, d'où il fut conduit à Delft, & enterré auprès de celui de son Epoux, le 24. de Mai de l'année suivante.

1621. LA Trêve étant prête d'expirer, les Etats Généraux ne firent aucun mouvement, qui marquât qu'ils souhaitassent qu'elle fût prolongée. Il n'y a aussi guère d'apparence, que les Archiducs s'attendissent à leur voir faire cette démarche, dans un tems, où ceux qui avoient été cause de la Trêve, qui finissoit, n'étoient plus, ou étoient hors du Gouvernement, & que toute l'autorité se trouvoit entre les mains de ceux, qui avoient été pour la guerre. Ces derniers, outre les raisons (2) qu'ils avoient eues de refuser la Trêve de MDCIX. pouvoient dire, & disoient apparemment qu'il étoit nécessaire de donner de l'occupation aux Archiducs, dans les Pais-Bas; de peur que Spinola, joint aux Généraux de l'Empereur, n'achevât de ruiner entierement l'Electeur Palatin, & les Princes Protestans, qui s'étoient unis avec lui, & ne revînt ensuite tomber, avec les Troupes Imperiales, sur les Provinces Unies. Cette raison étoit assez spécieuse.

Le 18. de Mars, (3) Aerffens, Greffier des Etats Généraux, leur communiqua une Lettre, qu'il avoit reçue de Veroyken, Audiencier des Archiducs, & qui l'avertissoit que dans trois, ou quatre jours, Pierre Peckius Chancelier de Brabant viendrait, de la part de LL. AA. pour négotier quelque chose, avec leurs HH. PP. La chose fut aussi communiquée au Prince d'Orange, & il fut résolu que l'on feroit préparer à la Haie un logement, pour y recevoir Peckius. On fit aussi préparer à Delft quelques Barques couvertes, pour y recevoir ce Ministre des Archiducs, & l'amener ainsi à la Haie: où il seroit reçu par Maurice, dans son Carosse, ou au moins par Frideric Henri, ou par le Prince de Portugal, comme Maurice le trouveroit à propos, & conduit ainsi dans le Logement préparé pour lui, par ordre des EE. GG. Il fut aussi résolu le 23. du Mois, de le recevoir, comme l'on faisoit les Envoyez, & on le fit. On lui demanda ses Lettres de Créance,

avant que de l'écouter, & il les remit. Les Archiducs y traitoient les *Etats Généraux des Provinces Unies, de très-chers & bons amis*, & demandoient qu'on lui accordât une Audience, & qu'on donnât une entiere créance, à ce qu'il proposeroit de leur part. Ces Lettres étoient datées du 16. de Mars. On lui donna donc Audience, en présence de Maurice, & il dit que LL. AA. considérant les malheurs, qui pouvoient naître d'une guerre, si on en venoit-là, après la Trêve, croyoient que le bonheur de toutes les Provinces des Pais-Bas en général, consistoit à se réunir toutes ensemble, pour ne former plus qu'un Corps, sous un seul Chef, & cela en reconnoissant leur Prince Naturel. Pour engager les Etats à en venir là, les Archiducs leur offroient les conditions les plus avantageuses, & Peckius ajoûtoit, à la loüange de ses Maîtres, qu'ils avoient observé la Trêve ponctuellement, & religieusement. On ne délibéra pas long-tems là-dessus, & l'on fut d'avis de lui faire une réponse vigoureuse. Les EE. GG. déclarerent par écrit, le 25. de Mars, que la Souveraineté des Provinces Unies appartenoit indubitablement, & incontestablement à leurs Hautes Puissances, & aux Etats de chaque Province, en particulier: „ Qu'ils avoient „ soutenu cette Souveraineté, contre tous ceux „ qui l'avoient voulu contester, & qu'ils la défendoient „ encore contre tous ceux, qui voudroient „ l'attaquer, ou qui prétendroient l'attribuer à „ quelque autre Prince. Que conformément à ce „ la, ils n'avoient jamais voulu consentir à aucun „ Traité, où elle fût révoquée en doute; sur quoi „ ils s'étoient déclarez à l'Empereur, aux Elec- „ teurs, aux autres Princes & Potentats, & en „ particulier aux Archiducs eux-mêmes, qui a- „ voient reconnu les Etats pour Souverains, & le „ Pais pour un Pais libre: Qu'ils avoient été re- „ connus, pour tels, par les plus grands Rois, & „ Potentats, & par les Républiques, avec qui ils „ avoient fait divers Traitez, & des Alliances, sur „ ce pied-là: Qu'ils n'avoient voulu entrer en au- „ cun Traité avec les Archiducs, ni avec le Roi „ d'Espagne, avant qu'ils eussent déclaré, qu'ils „ traitoient avec eux comme avec des Pais, & Pro- „ vinces libres, & sur qui ils n'avoient rien à pré- „ tendre: Que cela étant clair, comme le jour, „ ils avoient trouvé la proposition de Peckius fort „ étrange; puis qu'elle étoit directement opposée „ à leur Souveraineté, que leur HH. PP. avoient „ soutenue d'une maniere si glorieuse, & par une „ si grande guerre, & qu'ils soutiendroient encore „ aux dépens de leurs biens, & de leurs vies: Que „ pour ces raisons, ils ne pouvoient pas consentir, „ à la proposition du Chancelier de Brabant, com- „ me étant mal fondée, & insupportable: Qu'ils „ ne s'étoient pas attendus à une proposition si in- „ juste, & si indigne des Peuples Voisins; puis „ qu'elle renfermoit une injure atroce, à l'Etat des „ PP. UU., & qu'elle deshonorait les Rois, les „ Potentats & les Républiques, qui avoient traité „ avec elles, comme avec des Puissances Souve- „ raines: Qu'ils étoient nécessairement obligez „ de déclarer, comme ils le faisoient, par cette „ Réponse, qu'ils regarderoient tous ceux, qui „ approuveroient des propositions contraires, à la „ Souveraineté des Provinces, ou qui tendroient „ à la rendre douteuse, ou qui proposeroient de „ reconnoître un autre Souverain, comme gens „ avec qui elles ne pouvoient pas entrer en négotiation.

„ Ils ajoûtoient seulement que les Archiducs, & „ le Roi d'Espagne savoient bien, si les Etats pou- „ voient croire, que la Trêve eût été ponctuelle- „ ment & religieusement observée, comme Pec-

(1) Il est mort Professeur en Théologie, parmi les Rémonstrans à Amsterdam.

(2) Tom. I. Liv. VIII. p. 253. & suiv.

(3) Aitzema T. I. p. 37. col. 1. & suiv.

1621. „ kius l'avoit dit ; puis qu'ils leur avoient porté une „ infinité de plaintes, sur lesquelles ils n'avoient „ reçu aucune satisfaction. C'est-là la substance de la Harangue du Chancelier de Brabant, & de la Réponse des EE. GG. que les détours, & le style de Chancellerie, chargé d'ailleurs de superfluité, & d'expressions peu justes, n'a pas permis de traduire mot pour mot. Il fut encore résolu de n'accorder pas une seconde Audience à Peckius, & de donner une Copie de la Réponse, qu'on lui avoit faite, aux Ambassadeurs de France, d'Angleterre & de Venise, le 26. de Mars.

Quoi qu'on eût juste sujet de ne pas écouter la Proposition de l'Archiduc, pour la raison expliquée dans la Réponse des Etats à son Ministre ; il y eut encore des raisons particulieres, qui ne permettoient pas à Maurice, de consentir à entrer en aucune négociation avec lui. (1) I. Il ne croyoit pas qu'il fût de son honneur d'approuver, en aucune maniere, les Maximes de ceux qui avoient fait conclure la Trêve, en MDCIX. à qui il s'étoit si fortement opposé. II. Etant un homme de guerre, il croyoit avoir plus d'occasions, d'acquiescer de l'honneur, en recommençant la guerre, qu'en faisant la paix : III. On avoit beaucoup plus d'égard pour lui, dans un tems de guerre, auquel on avoit nécessairement besoin de lui, que lors qu'il n'y en avoit point, & que les affaires, qui se présentoient, étoient autant du ressort des Etats, que du sien : IV. Il avoit conseillé qu'on se mêlât de ce qui se passoit en Allemagne, & il croyoit pouvoir rendre de plus grands services, à ceux qu'il favorisoit, en recommençant la guerre, qu'en continuant à demeurer en paix ; & en effet si l'on avoit été en guerre l'année précédente, il auroit pu remporter de grands avantages sur les Espagnols, pendant que Spinola étoit en Allemagne, avec leurs principales forces. S'il avoit empêché qu'on ne les y envoyât, il auroit au moins prévenu le mal, que Spinola fit à l'Electeur Palatin son neveu ; & il eseroit qu'en augmentant l'armée des Etats, cette Campagne, il leur rendroit le même service ; auquel il se croyoit d'autant plus obligé, qu'il avoit conseillé à ce Prince d'accepter la couronne de Bohême, & avoit ainsi donné occasion à ses Ennemis, de le dépouiller de ses Etats : V. La Zélande, qui dépendoit de lui, à cause qu'il en étoit le premier Noble, étoit toute disposée à rentrer en guerre : VI. Le Parti Contre-Rémontrant approuvoit la Guerre, quand ce n'auroit été, que pour contredire la conduite de Barneveld, dans la conclusion de la Trêve en MDCIX. & c'étoit l'opinion de bien des gens, que les dissensions Civiles & Théologiques, dans l'Etat, n'étoient venues, que de la discontinuation de la guerre ; quoique cette opinion ne fût pas bien fondée, comme on l'a pû comprendre, par l'Histoire, que nous en avons faite : VII. On ne pouvoit pas disconvenir, que par la Guerre passée, l'Etat n'eût fort amélioré, en se rendant maître de la Mer & du Commerce ; & qu'une infinité de gens, tant de la Noblesse, que du peuple, n'eussent eu des emplois, qui leur avoient été fort avantageux : VIII. Le Projet, que l'on avoit fait d'établir une Compagnie des Indes Occidentales, comme on en avoit établi une pour les Orientales, dont on avoit tiré tant de profit, ne pouvoit être exécuté, qu'en faisant la guerre aux Espagnols, qu'on prétendoit dépouiller de l'Amérique ; comme on les avoit chassés d'une partie des lieux, qu'ils avoient eus dans les Indes Orientales. Voilà des motifs & des raisons, qui

(1) *Aitzema* Tom. I. Liv. I. p. 39. col. 2.

suffisoient pour déterminer les Etats Généraux, à 1621. ne vouloir pas ouïr parler de la continuation de la Trêve, ni d'une Paix perpetuelle.

L'Archiduc, d'un autre côté, par son âge, & par ses indispositions sembloit devoir être porté à éviter la guerre ; à quoi le sexe d'Isabelle, donnoit aussi du penchant à cette Princeesse. Mais les avantages, que l'Empereur avoit remportés sur l'Electeur Palatin, & sur ses Conféderez, faisoient croire qu'il seroit en état, de donner au Roi d'Espagne un puissant secours, pour subjuguier les Provinces Unies ; ce qui pouvoit d'autant plus facilement arriver, que les forces de ces Provinces, & leurs Frontieres, étoient beaucoup mieux connues à Spinola, & aux Espagnols, qu'elles ne l'avoient été auparavant. Ceux qui étoient portés à la guerre faisoient beaucoup valoir ces raisons, & ils furent causés que les Archiducs chargerent *Peckius* d'une proposition, qui ne pouvoit pas ne point choquer les EE. GG. afin que par le refus, qu'ils feroient de l'écouter, la Trêve prît fin.

Néanmoins on ne manquoit pas de raisons, pour ne pas refuser si brusquement d'entrer en négociation. On ne devoit pas être choqué, que *Peckius* demandât d'abord plus, qu'on ne lui pouvoit accorder. Cette sorte de marché ne se fait presque jamais autrement. Si la demande du Chancelier de Brabant étoit excessive, la réponse, qu'on lui fit, étoit un peu précipitée, selon le jugement des personnes prudentes. Si les Espagnols n'avoient pas débuté par un article, qu'on ne leur pourroit pas accorder, la Trêve auroit pû être prolongée, & ils auroient joui d'un repos, qui ne leur auroit pas été inutile. Les Provinces auroient pu diminuer leurs dettes, qui s'étoient fort accrues, & même décharger peu à peu les peuples de bien des impôts, qui n'étoient devenus nécessaires, que par la longueur de la guerre. Un Etat doit avoir en vuë de faire vivre ses sujets, le plus facilement qu'il soit possible ; pour ne pas les jeter dans une espece de nécessité d'employer leur industrie à bien des choses, que la bonne Morale ne permet pas ; & pour ne pas non plus, de son côté, entretenir une infinité de Fermiers, & de Commis, qui ne deviennent nécessaires, que par la multitude des Impôts, dont ils ne tirent guère moins que la République : sans contribuer en rien, à la rendre plus florissante.

Les Alliez des Provinces, la France & l'Angleterre, obtinrent néanmoins qu'on ne recommenceroit pas, dès le moment de l'expiration de la Trêve, à faire des courses des deux côtez, sur les terres ennemies. (2) On continua à vivre, comme si elle devoit encore durer, jusqu'au 20. d'Août.

Dans cet intervalle de tems, on vit mourir *Philippe III.* Roi d'Espagne, qui rendit l'esprit le 31. de Mars. La Trêve s'étoit faite, sous son regne, non seulement à cause de l'épuisement de ses Finances ; mais parce que ni lui, ni ses Ministres n'étoient pas gens de guerre ; ce qui fit encore croire que les EE. GG. l'auroient pu éviter, s'ils l'avoient voulu. L'Archiduc Albert mourut le 13. de Juillet, ce qui fit qu'Isabelle ne porta plus le titre d'Archiduchesse, mais celui de Gouvernante, & prit le voile de Religieuse. Albert avoit eu un bonheur surprenant, au commencement de son Gouvernement, comme on l'a pu voir dans cette Histoire ; mais la suite ne confirma pas les esperances, qu'il avoit données de lui ; & soit qu'il fût lassé des inquietudes, que la guerre lui avoit don-

(2) *La Pise* p. 779. *Hist. des Princes, & de la Princip. d'Orange.*

1621. données; il aima mieux jouir d'une Trêve de douze ans, que de continuer à faire la guerre aux Provinces Unies.

Au commencement (1) de cette année, *Muys van Holy*, ennemi juré & juge de *Grotius*, avoit averti les Etats Généraux, qu'il avoit des avis sûrs; que ce Prisonnier cherchoit les moyens de se sauver de Louvestein. On y envoya quelcun, pour s'informer, sur le lieu, de ce qui se passoit; mais on ne trouva rien, qui pût faire croire qu'il eût tramé aucune intrigue, pour se tirer de-là. Son Epouse avoit eu permission, non seulement de sortir de ce Château, pour acheter des vivres, comme on l'a dit ci-devant; mais encore de faire envoyer à son Epoux des livres, dont il avoit besoin, & de les renvoyer. *Grotius* en effet eut besoin de beaucoup de livres, pour composer les Commentaires sur S. Matthieu, S. Marc, & S. Luc & sur le commencement de S. Jean, qu'il fit à Louvestein. Outre cela, il traduisit en vers Latins, les citations des Poètes Grecs, qui se trouvent dans *Jean Stobée*, les fragmens des Poètes Tragiques & Comiques, & les Phéniciennes d'*Euripide*, au moins en grande partie. Ces amusemens, qui font connoître son beau génie, demandoient nécessairement qu'il consultât bien des Livres, & cela accoutuma le Concierge du Château, & les Gardes à voir souvent passer, & repasser des Coffres pleins de Livres; ce qui fut cause que l'on ne les faisoit plus ouvrir, comme l'on avoit fait au commencement. Il arriva alors que le Lieutenant, qui commandoit dans le Château, & qui gardoit les Prisonniers, s'en alla à Heufde, ce qui fit naître le dessein d'enfermer *Grotius*, dans un de ces Coffres, comme s'il avoit été plein de Livres. Il essaya auparavant de se tenir dans ce Coffre enfermé, pendant autant de tems qu'il en falloit, pour aller de Louvestein à Gorcum, & sa Femme se tenoit cependant assise sur le Coffre; pour voir s'il pourroit demeurer dans cette posture gênée, où il ne pouvoit pas étendre ses jambes, sans faire aucun bruit. Comme elle eut vu que cela se pouvoit faire, elle fit sortir le Coffre, après l'y avoir enfermé. La Femme du Commandant ne le fit point visiter, soit qu'elle voulût bien fermer les yeux, soit par négligence. Il n'y eut que le Valet de *Grotius*, & une Servante, qui fussent ce qu'il y avoit dans le Coffre, pour le conduire. Etant arrivez à Gorcum, ils le firent porter dans une Maison, où ils étoient connus. *Grotius* sorti du Coffre prit un habit de Maçon, & une regle à la main. Il se rendit en plein jour, dans cet équipage, à la porte qui va à la riviere, & passa dans un bateau de l'autre côté, à Walwyk, & de là à Anvers, sans aucun empêchement; parce que la Trêve duroit encore, & qu'il n'avoit que faire de passeport. Il écrivit ensuite une Lettre aux Etats Généraux, où il leur dit, que voulant délivrer sa famille, qui étoit, en quelque maniere, enfermée avec lui, & craignant d'être encore plus mal-traité; il avoit cru pouvoir se procurer à lui-même la liberté, sans avoir rien rompu dans sa Prison, & sans avoir usé de corruption envers ceux, qui le gardoient. Il protestoit au reste de son innocence, & de ses bonnes intentions, dans les avis qu'il avoit donnez, pour appaiser les troubles, & de son obéissance, pour les Magistrats de Rotterdam ses Maîtres, & pour les Etats de Hollande, ses Souverains. Enfin il disoit que le mal, qu'il avoit souffert, ne diminueroit jamais l'amour, qu'il avoit pour sa Patrie, à qui il souhaitoit toutes for-

tes de bien. Cette Lettre étoit datée du 30. de Mars.

Comme la Trêve ne devoit pas durer fort long-tems, il s'en alla bien-tôt après en France, où il fut très-bien reçu, & y eut une pension du Roi; qui étoit instruit des raisons du malheur, qui lui étoit arrivé. Aussi *Frideric Henri* ne fit-il aucune difficulté de lui écrire une Lettre très-civile, & de le consulter sur quelque affaire, qu'il avoit. La Lettre de ce Prince étoit du 4. d'Août MDCXXII. (2) Le 5. d'Avril *Marie de Reigersberg* Femme de *Grotius*, présenta une Requête aux Etats Généraux, pour être élargie de la prison de Louvestein. Elle obtint ce qu'elle demandoit, deux jours après; sans que Maurice, à qui la Requête avoit été communiquée, s'y opposât. Elle étoit en effet, plutôt digne de récompense, que de punition, pour le service, qu'elle avoit rendu à son Epoux. Cette même année, *Grotius* plaida sa cause, & celle de ses Amis, dans son *Apologetique*, qui parut en Latin & en Flamand, & fut lu très-avidement dans ces Provinces, quoi qu'il y fût sévèrement défendu. Cependant il épargnoit beaucoup la personne de Maurice, mais comme il montrait, avec beaucoup de force, l'irrégularité de tout ce qui avoit été fait, il n'étoit pas de l'intérêt de ce Prince, que ce Livre fût lu.

Les Rémontrans ne pouvant pas demeurer, dans les terres de la domination d'Espagne, après l'expiration de la Trêve, furent obligez d'aller en France; où ils ne furent pas mal reçus, quoi qu'on ne voulût pas leur accorder le libre exercice de leur Religion; sous prétexte que les Lois ne permettoient pas, que l'on souffrît une troisième Religion en France. On leur accorda néanmoins tous les Privileges, dont les Sujets des Etats jouissoient en France. On pourra consulter là-dessus la Vie d'Uytembogard; car cela n'appartient pas proprement à l'Histoire des PP. UU.

Cette même année, les Rémontrans publièrent leur (2) Confession de Foi, qui fut composée par *Episcopius*, & revuë avec soin, par les principaux Théologiens de leur Societé. *Episcopius* y mit une Préface, qui est peut-être la piece la plus travaillée, qu'il ait faite, & pour la matiere même, & pour la maniere, dont il l'exprime; comme ceux, qui l'ont luë, le savent assez. Sans entrer en aucun détail, & sans rien décider des dogmes, nous mettrons ici quelques remarques, qu'il fait sur cette matiere.

Il y avoit des gens, comme il le dit, qui prétendoient qu'on ne doit point faire de Confession de Foi, ou de Formulaire public, dans la pensée qu'elles sont dangereuses, & nuisibles au Christianisme. Il y en avoit, qui n'alloient pas si loin, mais qui vouloient qu'elles fussent conçues, dans les propres termes de l'Ecriture Sainte. D'autres, qui croyoient qu'il étoit permis de se servir de termes équivalens, vouloient qu'elles fussent conçues seulement, en termes généraux, & qu'il n'y eût rien du tout, que ce qui est nécessaire au salut. Au contraire il y avoit des gens, qui vouloient qu'elles entrassent dans un grand détail des moindres controverses, & qui les jugeoient si nécessaires, qu'aucune Eglise, selon eux, ne pouvoit subsister sans cela. Chacun de ces sentimens est appuyé sur des raisons, dont quelques-unes sont spécieuses.

Ceux qui ne vouloient point de Confessions, ou qui soutenoient qu'il n'y falloit employer, que les ter-

(1) Le 11. de Janvier. Voyez *Aitzema* Tom. I. p. 44. Col. 2.

(2) Voyez-la au 2. Tome des Oeuvres d'*Episcopius*. p. 69. & suiv.

1621. termes de l'Écriture Sainte, se fondoient sur ces trois raisons : 1. que les Confessions, comme on les faisoit, rendoient l'Écriture méprisable, & la dépouilloient de son autorité : 2. qu'elles ôtoient aux Eglises la liberté de Conscience, en ne leur permettant pas de suivre d'autres sentimens, que ceux des Auteurs des Confessions : 3. qu'elles donnoient occasion à des factions, & à des schismes. Ces gens-là pouvoient en citer, pour exemple, la Confession Belgique, & le Catechisme d'Heidelberg; dont l'autorité, poussée trop loin, avoit causé les desordres, dont nous avons fait l'Histoire. Il étoit aussi véritable que, par une Confession de Foi, à laquelle il n'étoit permis de rien changer, on ôtoit la liberté de Conscience; puis qu'il n'étoit pas libre de rien dire contre ces Formulaires, quoi que composez par des gens sujets à l'erreur. Enfin en exprimant divers dogmes en des termes nouveaux, sous prétexte de les expliquer plus clairement, & en imposant la nécessité de s'en servir, comme si ceux de l'Écriture Sainte ne suffisoient pas, ou n'étoient pas assez clairs; on la rendoit méprisable.

Mais ces objections, que l'on faisoit contre les Confessions, étoient plutôt des objections contre l'abus, que l'on fait de ces Ecrits, que contre les Confessions mêmes. Ce ne sont proprement que des Expositions de la doctrine Chrétienne, dont on fait profession; & auxquelles on est obligé de venir, sur tout lorsque l'on s'aperçoit, que cette doctrine est mal-entendue, ou même calomniée. L'Écriture Sainte, & sur tout la partie de cette Ecriture, que l'on nomme le *Nouveau Testament*, est assez claire, pour tous ceux qui la lisent dans le dessein sincère de l'entendre, & d'en faire leur profit, comme tous les Protestans en conviennent; mais rien n'empêche qu'on ne puisse dire la même chose, en autres termes, plus proportionnez au siècle, dans lequel on vit. Autrement il ne seroit pas permis non plus d'expliquer l'Écriture Sainte, puisque pour cela il faut nécessairement employer d'autres termes, comme le font tous les Chrétiens. Cela ne fait aucun tort à l'Écriture Sainte, pourvu qu'on ne prétende pas imposer à personne, la nécessité de recevoir ces Formulaires en tout, à l'exclusion même des termes de l'Écriture, comme insuffisans.

Ces Confessions sont même nécessaires, lorsque l'on est persuadé qu'il s'est introduit des doctrines erronées, parmi les Chrétiens; lesquelles on se croit obligé de rejeter, pour en distinguer la Vérité, & pour ramener même, s'il étoit possible, ceux qui sont dans l'Erreur. La nécessité de se déclarer augmente encore, lors que l'on voit que l'on est calomnié, & accusé de sentimens erronez, dont on est très-éloigné. Alors il est visible qu'il est bon d'expliquer ses sentimens, en termes communs, & auxquels les Chrétiens soient accoutumés; de peur que ceux, qui cherchent querelle, ne disent que l'on donne, aux termes de l'Écriture, un sens différent de ceux qu'on leur a toujours donnez, parmi les Chrétiens; quoi que, dans le fonds, les termes de l'Écriture soient assez clairs, & suffisent pour nous donner des idées justes, de toutes les Veritez Evangeliques.

Au reste, on doit prendre soin de prévenir tous les abus, qu'on peut faire de semblables Formulaires, & cela n'est nullement impossible. Premièrement, on doit se garder, avec soin, de leur donner une autorité irréfragable, & au-dessus de toute exception; sous quelque prétexte que ce soit, & de quelque manière que cela se fasse; en sorte que les Consciences leur soient soumises, comme à des Regles de la Foi; soit qu'elles soient dans le

premier rang, avec l'Écriture; soit qu'elles ne tiennent que le second, comme s'il falloit expliquer l'Écriture par les Confessions, & non entendre les Confessions, par rapport à la Révélation. On ne les doit regarder, que comme des expositions des sentimens de ceux, qui les ont faites, & non comme des décisions sans appel, de ce qui est vrai, ou faux; de ce qu'il faut croire, ou ne point croire; & de la manière, dont on le doit exprimer. Cela étant ainsi, personne n'y aura recours, pour savoir, avec certitude, ce qu'il faut croire; au contraire, on recourra, dans ses doutes, à la seule Ecriture, que l'on tâchera d'entendre, par elle-même. Personne ne souffrira d'y être astreint, qu'autant qu'il sera persuadé en sa Conscience, qu'elles sont conformes à l'Écriture Sainte. Personne enfin, dans les Controverses, qui pourront naître, n'en appellera à ces Ecrits, mais à la seule Ecriture, qui est l'unique Regle de la Foi des Chrétiens. On pourra toujours les examiner, & même les contredire sans scrupule; pourvu que l'on garde les regles, que la Modestie, la Prudence, & la Charité Chrétienne nous prescrivent. On ne doit pas disputer de tout, en tous lieux, & devant toutes sortes de personnes; mais conserver les fondemens du Christianisme, tels que sont ceux, qui sont compris, dans le Symbole des Apôtres, ou qui en sont des suites nécessaires; & ne troubler pas les foibles, par des subtilitez, & des recherches, qui ne vont à rien de bon.

En second lieu, on ne doit pas regarder les Confessions, comme des liens, qui tiennent les Consciences, comme enchainées; en sorte qu'on soit obligé de se servir de leurs expressions, de leur ordre, & de leur méthode. De cette manière, les Societez Chrétiennes, qui font profession de recevoir ces Confessions, perdrieroient entièrement leur liberté; & l'autorité de l'Écriture se trouveroit en même tems renversée, puisque ses expressions passeroient pour peu propres, à exprimer la doctrine du salut; en comparaison des expressions inventées, depuis que les Chrétiens ont eu des Controverses ensemble. C'est par-là, si l'on y prend bien garde, que l'Écriture commença à perdre son autorité, & à être soumise à la Tradition; puis qu'en s'exprimant, comme l'Écriture Sainte, sans vouloir se servir de mots nouveaux, on passoit parmi bien des gens, pour Héretique.

En troisième lieu on doit prendre garde, que les Confessions ne passent pour des Systèmes, de ce qui est nécessaire au Salut; en sorte que, si on s'en éloigne tant soit peu, on soit en danger de le perdre. Quand on supposeroit même qu'elles ne contiendroient rien, que de vrai; il ne s'ensuivroit pas qu'on seroit damné, pour s'éloigner de quelque vérité, que ce fût. Ce seroit une cruauté indigne du Christianisme, que de soutenir que la moindre erreur damne. Il y a peu d'articles, dont la connoissance, & la créance distincte soient nécessaires au salut. Ainsi il ne faut pas facilement damner ceux, qui sont entêtez de quelques erreurs, quoi que dès qu'on connoît ces erreurs, on les doive éviter. On a raison de se joindre à l'Assemblée, dont on croit la doctrine la plus pure, parce que la Vérité doit être préférée à toutes choses; mais on n'auroit pas raison, pour cela, de damner toutes les autres Societez Chrétiennes, parmi lesquelles on enseigne quelque erreur.

Si l'on prend ces précautions, qui ne sont ni déraisonnables, ni impossibles, les Confessions

1621. ne feront aucun mal, & le libertinage ne prévaudra pas non plus.

Au reste, les Rémontrans crurent devoir s'abstenir, dans leur Confession, des questions difficiles & subtiles; que l'on traite dans l'École, & qui ne sont bonnes qu'à faire naître des querelles, sans servir de rien à porter les hommes à la Vertu. Ils tournerent tout du côté de la Pratique, persuadés que la Théologie Chrétienne n'est pas une Science spéculative, mais de Pratique, & que toutes ses parties doivent tendre à porter les Hommes, à obéir aux commandemens de l'Évangile. C'est pour cela même, qu'ils se font un peu plus étendus, sur les Cinq Articles contestés dans les Provinces Unies; parce qu'ils croyoient, que la Doctrine, établie par le Synode de Dordrecht, ne conduisoit pas les hommes à la pratique des commandemens de Jesus-Christ; mais à tout le contraire, si l'on en tiroit les conséquences, qui en naissent.

Enfin ils avertissent les Chrétiens, de s'abstenir des Anathemes téméraires, contre les personnes, & de dire que l'on est damné, pour se tromper en quelque opinion spéculative, de quelque manière que l'on puisse vivre; & les exhortent à l'amour de la Paix, de la Modestie, & de la Tolérance mutuelle.

Sans entrer dans l'examen d'aucun dogme particulier, on ne peut pas disconvenir qu'on ne leur soit redevable, en grande partie; des sentimens modérés, que l'on a touchant la *Tolérance Civile & Ecclesiastique*. Ce sont eux qui se sont fait une affaire, les premiers, de prouver qu'il n'est permis de maltraiter personne, pour la Religion; & que la Justice, & la Charité Chrétienne demandent, que l'on laisse vivre en paix ceux, qui obéissent fidèlement aux Lois Civiles, quoi qu'on ne les doive pas toujours admettre dans l'Eglise; & c'est ce qu'on appelle la *Tolérance Civile*. Quelques-uns des principaux Réformateurs, comme Calvin & Beze, sortis nouvellement de l'Eglise Romaine, avoient soutenu non seulement qu'on ne devoit pas souffrir dans l'Etat les *Hérétiques*; mais qu'il falloit les faire mourir, s'ils demeuroient opiniâtrément dans leur *Hérésie*. Ils avoient dû penser que, par ce dogme, ils armoient l'Eglise Romaine contre eux-mêmes, & autorisoient une pratique, dont ils avoient fait de si grandes plaintes; puis qu'enfin l'Eglise Romaine les regardoit comme des *Hérétiques*, & que, tant qu'elle seroit en cette persuasion, elle devoit, selon eux, les faire mourir. Il étoit inutile de lui dire, que les Réformés n'étoient pas *Hérétiques*, comme en effet ils ne le sont pas; puisque l'Eglise Romaine croyoit qu'ils l'étoient, & n'étoit nullement disposée à changer de sentimens à leur égard, non plus qu'eux à l'égard de cette Eglise. Ainsi c'étoit agir, avec beaucoup d'imprudance, que de se conduire, comme ils faisoient. D'ailleurs cette doctrine étoit tout-à-fait contraire à l'Évangile, & n'étoit soutenable, si l'on y pense bien, que selon les principes des Payens, & des Mahometans. Les anciens Chrétiens ont plaidé la cause de la *Tolérance Civile*, devant les Tribunaux des Payens, ou au moins dans leurs Apologies; dans lesquelles ils ont prouvé que la Religion ne devoit pas être forcée, ni n'empêchoit nullement que les Chrétiens ne fussent bons sujets des Princes, sous lesquels ils vivoient, & par conséquent qu'on les devoit souffrir. Les Rémontrans (1) plaiderent de même de-

vant des Tribunaux Chrétiens, & gagnèrent, dans 1621. peu d'années, une si bonne cause.

A l'égard de la *Tolérance Ecclesiastique*, qui consiste à tolérer, dans la même Eglise, les sentimens, qui ne blessent pas les dogmes fondamentaux de l'Évangile; elle est non seulement fondée sur la foiblesse de la Nature Humaine, sujette à l'Erreur, comme au Peché; mais elle est conforme à la Charité Chrétienne, & à la pratique des Apôtres, comme non seulement les Rémontrans, mais encore plusieurs autres l'ont fait voir, depuis eux. Mais comme il s'agissoit de savoir, à quoi l'on pouvoit connoître les Articles Fondamentaux, & les distinguer de ceux, qui ne le sont pas; les Rémontrans, depuis ce tems-ci, travaillèrent à éclaircir cette matière; qui avoit auparavant été fort négligée, par les Théologiens. Je ne rapporterai pas ce qu'ils en disent, on le pourra voir, dans leurs Systemes de Theologie. Je dirai seulement, en général, que les Erreurs, qui n'empêchent pas qu'on n'embrasse avec foi les promesses, que Dieu nous fait dans l'Évangile, & qu'on n'observe ses commandemens, ne sont pas capitales, & par conséquent, que les dogmes, sans lesquels on peut faire l'un & l'autre, ne sont pas fondamentaux, quoi que d'ailleurs véritables & utiles. Tous ceux, qui reconnoissent l'Écriture Sainte, comme la seule Règle de leur Foi, conviennent qu'il faut croire ce que Dieu y a révélé; mais ils ne s'accordent pas, dans le sens de tous les passages; soit à cause de l'obscurité des expressions, soit parce qu'ils ne font pas également exercer, dans le style des Livres Sacrez. Ainsi ils ne peuvent être obligés, que d'embrasser les Dogmes, qu'ils croient y voir, & on ne les peut pas contraindre à aller au delà de leurs lumieres, ni les obliger de professer ce qu'ils n'y voyent pas. Ce seroit vouloir les faire parler contre leur Conscience, ce qui n'est jamais permis. Je n'irai pas plus loin, à l'égard de cette matière; je dirai seulement, que Dieu, qui tire la lumiere des ténèbres, a tiré cet excellent usage des divisions, qui arriverent dans les Provinces Unies, au commencement du XVII. Siècle, qu'elles ont fait connoître la nécessité qu'il y a de supporter dans l'Etat, tous ceux qui obéissent fidèlement aux Lois Civiles, & dans l'Eglise ceux qui embrassent, de tout leur cœur, toutes les propositions, qu'ils croient être dans l'Écriture. Ainsi quoique ces divisions aient causé beaucoup de mal, quand elles étoient poussées trop loin; elles ont produit un bien, dont tous les États Protestans auront sujet de rendre grâces à la Providence, jusqu'à la fin des Siècles. Il y a tant de liaison, entre les changemens, qui se font dans la Théologie, & le Gouvernement Civil; qu'il n'étoit guère possible d'omettre ce qu'on vient de dire, pour ne plus le répéter.

Revenons à présent à l'Histoire Civile de ce tems-là. (2) Au commencement d'Avril, le Roi de Bohême ne pouvant plus demeurer dans le Palatinat, après la prise de la plupart de ses places, en partit pour la Hollande, avec la Reine son Epouse, le Duc de Saxe-Wymar, & quantité de Noblesse. On lui envoya six Compagnies de Cavalerie, pour l'accompagner de Munster à Emmerik, & il vint de là à Rotterdam par le Rhin & la Meuse, & ensuite à la Haie, où on le logea. Il voulut avoir audience des États Généraux le 19. d'Avril, & il l'eut le lendemain. Il leur raconta au long ce qui s'étoit passé en Bohême, & témoigna qu'il n'avoit eu le dessous, que faute de secours.

(1) Voyez *Episcopius* à la fin de son *Specimen Calumniarum* Tom. II. de ses Oeuvres p. 317.

(2) *Aitzema* T. I. p. 46. col. 2.

1621. cours. On comprit bien qu'il étoit mécontent du Roi Jaques de la Grande Bretagne, son Beau-Pere, qui n'avoit pas voulu le secourir; parce que l'entreprise de Boheme avoit été faite à son insu, & que d'ailleurs il ne vouloit pas se brouiller avec l'Empereur, ni avec l'Espagne. Il voulut essayer de faire au moins rendre le Palatinat à son Gendre, par la voie de la négociation; mais rien ne lui réussit, comme on pourra l'apprendre des Historiens d'Angleterre.

Comme on alloit rentrer en guerre avec l'Espagne, les Etats Généraux reprirent le Projet, qui avoit été proposé, depuis long-tems, de faire une Compagnie des Indes Occidentales. On la forma enfin, & l'on en conclut les (1) Articles le 3. de Juin. Au commencement, l'entreprise réussit; comme on le verra, dans la suite; mais enfin cette Compagnie alla en décadence, par la mauvaise conduite de ceux qui la gouvernoient. On ajoûta depuis à ce Règlement, quelques autres articles, pour en mieux régler le Commerce; auxquels nous ne nous arrêtons pas, non plus qu'aux précédens. Elle pouvoit étendre ses entreprises, & son négoce sur les côtes d'Afrique, depuis le Tropique du Cancer, jusqu'au Cap de Bonne Esperance, & sur les côtes d'Amerique, depuis les limites méridionales de la Terre Neuve, tout au tour de ce grand Continent, jusqu'au Détroit d'Anien. Elle fut d'abord établie, pour vint-quatre ans.

Pour s'assurer, du côté du Nord, du Commerce de la Mer Baltique, on fit un Traité avec le Roi de Danemark, qui fut ratifié le 9. d'Août, par les EE. GG. Mais il se tint encore une Conférence à Brême, où l'on convint de plus de quelques autres Articles, que l'on signa le 10. d'Octobre, de cette même année. Comme ces Traitez ne contiennent principalement, que des engagements de paix, & d'amitié réciproque des deux Etats, & le reglement des droits, que les marchandises des Hollandois devoient payer, en passant le Sund, je ne m'y arrêterai point. On les pourra voir, (2) dans l'Auteur cité en marge. On fit encore des Traitez, avec Lubek & d'autres Villes Hanseatiques. Il y avoit eu aussi un Agent de Danemark, le 4. de Juillet, à Bruselles, où il eut une Audience de l'Archiduc, en présence de Spinola. Il s'y plaignit des Pirates de Dunkerke, qui étoient venus dans di-

(1) Voyez-les dans *Airzema* T. I. p. 62. & suiv. 67. & suiv.

(2) Là même p. 41. & 44.

vers Ports de Norvegue, & de Danemark, où ils avoient fait plusieurs hostilités. Il pria l'Archiduc de leur défendre d'en user à l'avenir, de cette manière; en ajoûtant qu'autrement le Roi son Maître, seroit obligé de punir ces Pirates. On lui donna une réponse verbale, où il n'y avoit que des termes généraux; & Spinola lui reprocha que le Roi de Danemark, ayant été invité de s'allier avec l'Espagne, il l'avoit refusé, & qu'il venoit de faire une nouvelle Alliance, avec les Provinces Unies. Mais il n'étoit pas surprenant que le Danemark préférât l'Alliance d'un Peuple Voisin, & qui faisoit un grand commerce, dans la Mer Baltique, sans y rien entreprendre contre les Etats, qui sont sur ses bords, à une Puissance éloignée, & qui auroit voulu envoyer un Esquadre de Vaisseaux de Guerre, dans cette Mer, à condition qu'on la rendit maîtresse de quelque port. Il valoit infiniment mieux avoir un Ami foible & proche, qui ne pensoit à aucune Conquête, qu'un Ami puissant & éloigné, qui chercheroit à s'agrandir, aux dépens de ceux qui l'auroient reçu.

Nous n'irons pas plus loin, en ce Livre; où l'on a pu voir, non des faits d'Armes, que la Trêve avoit fait cesser; mais des divisions, que ceux qui s'étoient opposés à la Trêve, fomentèrent dans l'Etat, pour en tirer de l'avantage. La guerre avec l'Espagne étoit née des entreprises des Espagnols, sur les Privileges des XVII. Provinces, qu'ils vouloient gouverner despotiquement, & la haine de cette nation, contre la Religion Protestante, avoit rendu ces démêlez, comme irréconciliables; & les divisions des VII. Provinces Unies vinrent de ceux, qui ne s'accoutumèrent pas de la Paix, à moins qu'elle ne les eût rendus Souverains de leur patrie, & les esprits furent aussi aigris, par des Controverses Théologiques, fomentées à dessein, pour établir, s'il étoit possible, une nouvelle Principauté en ces Provinces; ou au moins, si ce dessein ne réussissoit pas, pour se venger du Parti, qui s'y seroit opposé. C'est ainsi qu'une Religion, dont les dogmes tendent tous à la Charité, & la Paix, a produit parmi les hommes, par leur faute, des Guerres, des Persécutions, & des Injustices indignes du nom Chrétien. Mais celui qui est l'Auteur de cette Religion, saura bien, quand le tems en sera venu, tirer la Paix de la Guerre, & la bonne Intelligence des plus scandaleuses Divisions.

F I N du Neuvième Livre.



HISTOIRE

DES

PROVINCES UNIES

DES PAÏS BAS.

LIVRE DIXIÈME.

*Qui va depuis l'expiration de la Trêve , jusqu'à la Mort de Maurice ;
Prince d'Orange, en MDCXXV.*

1621.



DES que le Roi d'Espagne vit que les Etats Généraux, n'étoient nullement disposez à la paix; il ne dissimula point qu'il feroit les derniers efforts, pour leur faire perdre ce qu'ils avoient gagné, par la Guerre précédente, & dont ils avoient jouï tranquillement, pendant douze ans de Trêve. (1) Spinola revint du Bas Palatinat, le 23. d'Avril, à Brusselles, & fut très-bien reçu de l'Archiduc. Il avoit laissé, environ huit mille hommes dans le Palatinat, & le reste de l'armée étoit en chemin, pour se rendre dans les Païs-Bas. Le bruit courut, que les Espagnols auroient soixante mille hommes sur pied, & qu'ils les partageroient en trois Corps, pour attaquer les Provinces, en trois lieux à la fois; du côté de l'Ecluse en Flandres, du côté du Rhin, & de celui de la Frise. Les Etats Généraux avoient aussi augmenté leurs Troupes, mais on ne voit pas, qu'ils pussent tenir tête à une si grande armée; si elle avoit été effective, & bien conduite, comme on avoit sujet de l'espérer, puis que Spinola en étoit le Généralissime. Les Etats publièrent une Ordonnance, dans laquelle il étoit dit que ceux, qui voudroient courir sur les Espagnols, par mer, ne payeroient à l'Etat du Bu-
rin, qu'ils pourroient faire, que dix-huit, pour cent; dont douze reviendroient aux Etats, & six à Maurice, comme Amiral Général; au lieu qu'auparavant ils avoient payé le trente, pour cent. On appelloit cela (2) *négoce libre*, & l'on donna des Commissions, sur ce pied-là, à ceux qui voulurent aller en course. Plusieurs Hollandois & Zelandois formèrent des Compagnies, pour cela. Quelques-uns prirent, cette même année, un Vaisseau qui étoit le Vice-Président de Lisbonne, envoyé
Por

par le Roi d'Espagne, en Guinée & sur les autres 1621.
côtes de l'Afrique; dont les Portugais s'étoient rendus maîtres, depuis long-tems. On l'envoyoit là, pour prendre connoissance de la conduite des Gens de Guerre, dont on se plaignoit en Portugal. Un Pirate de Medemblik amena aussi, en Hollande, un Vaisseau richement chargé, & l'Espagne se ressentit bien-tôt de l'incommodité, qu'il y a d'être en guerre, avec une Puissance Maritime; lors que l'on a une grande navigation, comme l'Espagne, & cela en des Païs éloignez. Comme la Trêve alloit finir, on découvrit en Gueldre une Trâhison, prête à éclater; par laquelle *Jean Mom*, Amptman, ou Juge des terres entre la Meuse & le Wahal, avec deux autres, avoit résolu de mettre la Ville de Tiel en Gueldre, entre les mains des Espagnols. Les conjurez eurent la tête tranchée, à la Haie; & comme l'un d'eux étoit Membre des Etats de Gueldre, les Etats de cette Province, prirent alors une résolution, par laquelle ils ordonnerent que personne ne pourroit prendre Séance parmi eux; qui n'eût pas fait serment, qu'il tenoit le Roi d'Espagne, & l'Archiduc pour ses ennemis, qui ne fit profession de la Religion Réformée, & qui ne déclarât qu'il n'avoit aucune Sauve-Garde de ces Princes.

La Trêve ayant fini, au Mois d'Août, la guerre fut déclarée des deux côtez, avec les cérémonies ordinaires. Les Armées se mirent ensuite en campagne, & on croyoit pour sûr que Spinola pensoit à entrer dans la Veluwe, comme il l'avoit voulu faire avant la Trêve. Comme les Espagnols étoient demeurez maîtres de Grol, d'Oldenzeel, & de Lingue, outre diverses Maisons de Campagne, où ils avoient mis des garnisons; on étoit en crainte dans toute la Veluwe, qu'il n'y fissent une irruption. Maurice, pour les prévenir, fit saisir le passage de Dousbourg, par quelques Troupes, de peur qu'ils n'y passassent; rompre tous les ponts, dont ils pourroient profiter, & gâter les
che-

(1) *Aitzema* T. I. p. 49. col. 2. & *Van de Sandt* p. 232.(2) En Flamand *vry neuring*.

1621. chemins qu'ils pourroient prendre, pour venir sur les terres des Etats. Mais Spinola avoit un autre dessein, comme il parut. Il avoit donné le rendez-vous de ses Troupes, & à quelques milliers d'Imperiaux, qui les devoient joindre, entre Tongres & Mastricht, & Maurice alla camper près de Rees, sur le Rhin, pour couvrir la Vcluwe. Spinola se posta plus haut, sur la même rivière, près de Wesel, avec la plus grande partie de son Armée, & Henri de Berg, près de Glabbeeck, avec un détachement. Il y avoit à Juliers une bonne garnison de Troupes des Etats, commandée par un Capitaine nommé *Frideric Pythan*, & dans le voisinage on avoit fait occuper la Maison de Rhyd, ou de Reede, par cent-cinquante hommes des mêmes Troupes; sous un Capitaine natif de Revel en Livonie, nommé *Reinbart Dytford*. (1) Cette Maison appartenoit à un Gentil-homme, nommé *Florent de Botseler*, Sr. d'*Odenkerken*, que le Comte de Berg avoit pris prisonnier. Il trouva le moyen de parler à cet Officier, avec *Odenkerken* & de l'engager à lui rendre la Place, qui dépendoit en effet de lui, & que l'autre évacua, sur un ordre qu'il en reçut par écrit d'*Odenkerken*. *Dytford* rendit la place le 30. d'Août, & en fortit. Comme la Garnison appartenoit aux Etats, à qui il devoit répondre de la Place, qu'il avoit livrée, sans leur ordre; il fut arrêté, avant même qu'il fût arrivé au Camp de Maurice, où il fut condamné à avoir la tête tranchée, ce qui fut executé le 14. de Septembre. Son Lieutenant & son Enseigne furent cassés. D'abord après, le Comte de Berg commença à investir Juliers, & à se saisir de toutes les avenues, pour empêcher qu'il n'y entrât ni vivres, ni secours. Spinola s'approcha aussi de cette place, pour en couvrir le siege. La Moisson étoit faite, dans les Environs, qui sont très-fertiles en bled, & Pythan auroit pu faire enlever le bled, & le faire entrer dans la Ville. Mais il en avoit, comme il croyoit, suffisamment & au de-là, pour soutenir un siege; qui, selon lui, devoit durer en cette saison, six semaines, ou deux mois, ou être levé; puis qu'il en étoit fourni pour quatre Mois. D'ailleurs il avoit un Ordre, par écrit, du Conseil d'Etat, qui lui défendoit de faire aucun dégât, autour de la Place, & presque chaque Maison des environs avoit une fauvegarde. Mais elle n'eut pas été assiégee six semaines, que la disette s'y fit sentir. Cependant Pythan fit deux sorties, l'une en Septembre & l'autre en Octobre, mais qui n'aboutirent à rien. Néanmoins il ne voulut pas se rendre, jusqu'au commencement de l'année suivante, comme nous le dirons dans la suite.

Pendant (2) que les Espagnols faisoient des menaces, du côté du Pais de Juliers, ils avoient aussi formé un dessein sur l'Ecluse en Flandre; ou au moins de se rendre maîtres de l'Isle de Cadfant, & en se postant des deux côtez du S'wint, comme on l'appelle, être peu à peu en état d'envahir l'Ecluse. Les Etats de la Province de Flandre, qui craignoient les courses des Garnisons, que les Etats des PP. UU. entretenoient sur les frontieres de la Flandre, avoient fort appuyé cette entreprise, & s'étoient chargés d'une bonne partie de la dépense, nécessaire pour cela. Les Troupes Espagnoles, commandées par *D. Inigo de Borgia*, Gouverneur du Château d'Anvers, firent d'abord, près d'Anvers, diverses marches & contre-marches, pour cacher leur véritable dessein. Enfin ces

troupes s'étant approchées de Gand, du Sas de 1621. Gand, & du Fort Philippine, où elles prirent quelque renfort, elles arriverent le 17. de Septembre à Watervliet, un jour plus tard, qu'elles n'avoient cru; à cause des pluyes perpetuelles, qu'il fit cet automne-là, & qui les incommoderent infiniment, dans leur marche. La garnison du Fort Patience, les joignit là, & elles se trouverent fortes de quatre mille cinq-cens hommes, outre quatre compagnies de Cavalerie, les Pionniers & les Matelots. Cependant les garnisons de l'Ecluse, & d'Isendyk se tinrent fort sur leurs gardes, & on leur envoya quelques Compagnies de Bourgeois de Middelbourg, de Fleissingue & de Vere. Néanmoins les Espagnols, sans perdre de tems, partirent la nuit du 18. pour passer du côté du Fort de Ste. Catherine, afin de se rendre, pendant que l'eau étoit basse, à Oostbourg. Mais la Garnison du Fort fut renforcée de deux Compagnies, qui y furent envoyées de Fleissingue. Les Espagnols voulurent envahir Cadland, & entrerent, pour cela, sur la Digue. Le Gouverneur de cette Ile marcha droit à eux, avec quelques Compagnies, & les reçut si bien, qu'après un combat, où ils perdirent beaucoup de monde, ils furent obligés de se retirer.

Cependant quatre mille hommes d'Infanterie, & de Cavalerie, commandez par le Gouverneur d'Ostende, se rendirent à Blankenberg, avec des Pontons; pour pouvoir entrer dans l'Isle du côté d'Occident, & ensuite passer le Canal de l'Ecluse, pendant que l'autre Corps d'armée s'avanceroit de l'autre côté; mais comme ils ne virent aucun signal, qui leur marquât qu'il fût entré, ils n'osèrent s'avancer davantage, parce que la marée commençoit à hausser. Il vint aussi un bon nombre de bâtimens de Fleissingue, qui empêcherent ceux, qui y devoient venir d'Ostende, de s'avancer.

Ainsi échoua ce dessein, formé depuis longtemps, avant même que la Trêve fût finie, & dont les Espagnols s'étoient promis un tout autre succès; parce que l'Isle de Cadland n'étoit que peu fortifiée, & que les Etats n'avoient que peu de forces, dont la plupart étoient du côté du Rhin. S'il avoit réussi, les Etats n'auroient pu conserver ni l'Ecluse, ni Ardembourg, & la Zélande auroit été en un grand danger. *D. Inigo de Borgia* ne voulut pas néanmoins abandonner le dessein, de tenir la Zélande en inquietude. Il demeura campé près d'Eekelo, pendant l'hiver; avec beaucoup d'incommodité, pour les soldats.

Maurice (3) cependant demeura jusqu'en Novembre sur le Rhin, & après avoir examiné l'état de ses forces, & celui des Troupes de Spinola, qui étoient le double des siennes; il commença à desesperer de pouvoir faire lever le siege de Juliers; d'autant plus que Spinola étoit maître de Wesel, de Gueldre & de Venlo, & que de quelque côté qu'on voulût marcher à Juliers, il pouvoit s'y opposer, en demeurant dans ses retranchemens, & en se retranchant encore davantage, sans qu'on pût le forcer.

Un (4) Historien contemporain assure néanmoins que Maurice avoit trouvé un moyen de secourir Juliers, en se saisissant brusquement de Maseik, sur la Meuse, d'où l'on pouvoit conduire du monde, & des provisions dans Juliers; mais que Spinola en fut averti. Cependant la maniere, dont cet Auteur le raconte, est tout à fait suspecte.

(1) Voyez ceci plus au long, dans *Aitzema* T. I. p. 50. & dans *Van de Sande*, sur cette année p. 234.

(2) *Aitzema* T. I. p. 51. & suiv.

(3) *Aitzema* Tom. I. p. 50. col. 2.

(4) *La Pise* p. 780.

1621. L'amitié, qu'il y (1) avoit eu, entre la France & les Provinces Unies, avoit été un peu refroidie; par le peu d'égard, que les EE. GG. avoient eu, pour l'intercession du Roi, en faveur de Barneveld. Il étoit encore arrivé que l'expiration de la Trêve avoit troublé le commerce, qu'il y avoit entre Calais & Dunkerke; parce que les Armateurs Hollandois & Zélandois, arrêtoient les bâtimens, qui alloient très-fréquemment, d'une de ces Villes à l'autre. On avoit néanmoins, sur les plaintes de Du Maurier, permis que la navigation fût libre, entre ces deux Villes, pendant quelques semaines après la Trêve; sous prétexte que ceux de Calais avoient besoin de diverses choses, pour réparer leur port, qu'ils trouvoient à Dunkerke. Le tems de cette permission étant expiré, au Mois de Septembre, Du Maurier demanda, dans une audience du 1. de ce Mois, aux Etats Généraux, que la permission de ce commerce fût prolongée; où il se plaignit aussi que des soldats des Etats venoient, avec des Vaisseaux Hollandois à Dieppe & à Calais, d'où ils alloient faire des courses en Flandre, & ensuite se retiroient de nouveau, sur les terres de France, avec leur butin; ce qui pouvoit engager les Espagnols, avec qui les François étoient alors en paix, à entrer en France. Il se plaignit encore que les Armateurs Hollandois & Zélandois, avoient causé de la perte à plusieurs Vaisseaux François, & demanda qu'on les dédommageât incessamment. En attendant, le Roi avoit fait saisir quelques Marchandises, envoyées de Hollande en France. Les EE. GG. consentirent, que l'on prolongeât la permission aux Vaisseaux François, de négotier à Dunkerque, & que l'on défendit à leurs soldats, sous peine de la vie, d'aller en France, pour faire de là des courses en Flandre. C'est de quoi le Conseil d'Etat fut chargé, & l'on donna ordre aux Amirautes, de rendre prompte Justice aux Marchans François, à qui les Armateurs du Pais auroient causé quelque perte.

Les Ambassadeurs des Etats, à Paris, faisoient de grandes protestations à la Cour, de l'attachement que les EE. GG. avoient pour la Couronne de France, & pressoient instamment alors le Roi Louis XIII. de renouveler les engagements, dans lesquels la France étoit entrée depuis le tems de Henri IV., & par lesquels elle s'étoit obligée de secourir les Etats contre l'Espagne. Le Roi (2) leur fit répondre, qu'il agréoit les protestations d'amitié, qu'ils lui faisoient, & qu'il ne manqueroit pas de leur donner des marques de la sienne; mais que comme ils n'avoient pas encore donné de satisfaction à ses Sujets, sur les *deprédations* (comme il parloit) que les Armateurs Hollandois avoient faites sur eux; il differeroit encore de prendre aucune résolution plus précise: Que pour le renouvellement de l'Alliance, dont ils parloient, il étoit obligé de communiquer cette affaire au Roi de la Grande Bretagne, puis que le Traité précédent avoit été fait conjointement avec lui; & qu'il étoit bon d'attendre le succès de la proposition, que ce Prince faisoit à l'Espagne, touchant le mariage de son Fils avec l'Infante; puisque, selon le succès de cette négociation, les affaires pourroient bien changer de face: Que néanmoins S. M. pour montrer sa bonne disposition envers les Provinces, accordoit, à la réquisition des Ambassadeurs, une surséance de quatre mois, & même main levée des marchandises saisies, sur ce qu'ils

s'engageoient de faire donner satisfaction aux intéressés.

LE Comte de Berg, ayant tenu bloquée la Ville 1622. de Juliers, pendant (3) cinq mois, comme elle commençoit à manquer de vivres, le Gouverneur commença à capituler avec lui, & obtint un répit de douze jours; au bout desquels ils se rendroient à certaines conditions, à moins que le Comte ne fût obligé de lever le siege, & qu'il ne fût entré dans la Ville, au moins trois-cens chariots de vivres. Comme cela n'arriva point, la capitulation fut executée le 22. de Janvier, (4) à des conditions assez favorables. Il en sortit deux mille hommes, & les Espagnols profiterent de l'Artillerie, & des Munitions de guerre, qui y étoient en abondance. On compta la prise de cette place, comme une perte, parce qu'elle servoit à tenir les Ennemis éloignés des frontières, de ce côté-là, & les obligeoit à tenir des garnisons, dans les places voisines. Il y avoit douze ans, qu'elle avoit été prise, par les Troupes des Etats, & des Princes, à qui le pais appartenoit, & bien fortifiée, au dépens de la République. Elle servit au contraire beaucoup aux Espagnols, pour prendre des quartiers d'hiver, dans le Duché de Juliers.

Pyt han s'étant rendu à la Haie, y fut arrêté par ordre des Etats Généraux, & on l'accusa de n'avoir pas eu soin de ménager, comme il falloit, les vivres, dès le commencement du siege; sans quoi il n'en auroit pas si-tôt manqué. (5) Mais comme c'étoit d'ailleurs un bon soldat, & qui avoit bien servi, il fut absous; sans doute avec le consentement de Maurice. On dit que ce soldat avoit été trouvé parmi les morts, après la bataille de Nieuport, blessé en cinquante-quatre endroits, & particulièrement à la gorge; mais qu'ayant été bien pensé, il avoit été assez promptement guéri. Mais pour défendre une place, il ne faut pas seulement de l'intrépidité, il faut de la prévoyance, & de la conduite. S'il croyoit ne pouvoir être pris par force, pendant l'hiver; il devoit penser qu'on pouvoit le tenir bloqué, & le réduire à se rendre, comme il fit, faute de pain. Il est vrai qu'il avoit eu ordre de ne prendre point les grains, qu'il pouvoit avoir en son voisinage; mais on lui auroit facilement pardonné sa desobéissance, si par-là il avoit sauvé la place; & ce qu'il épargna les Espagnols ne l'épargnerent point.

Du côté de Flandre, D. Ynigo de Borgia étoit demeuré, tout l'hiver, autour de l'Ecluse, où ses Troupes souffrirent beaucoup, pendant le froid. Comme il diminueoit, (6) il entreprit de bâtir un Fort, sous le Canon de la Place, d'où il pût foudroyer la Ville. Mais quoi qu'on méprisât d'abord ce dessein, les Etats Généraux craignant que l'Ennemi ne tirât de l'avantage de ce poste, s'il pouvoit s'y maintenir, résolurent de faire rompre les digues de Flandre, de ce côté-là; & il y entra une si grande quantité d'eau, & avec tant de violence, qu'on assure qu'il y perit treize-cens habitants du Pais, & sept cens soldats. Un Fort de terre bâti par Spinola dans le Voisinage, & nommé *Hafegat*, fut aussi emporté, par l'impétuosité de l'eau, qui fut poussée jusqu'à Bruges, par une tempête causée par un violent Nord-ouest. Il parut par-là que les Espagnols, qui se vantoient de connoître mieux qu'auparavant le fort, & le

K 3 foi-

(1) *Aitzema* là-même.

(2) Voyez *Gabriel Chapuis*, dans son *Histoire Générale de la Guerre de Flandre* Liv. xviii. p. 433.

(3) *Van de Sande* p. 239. *Aitzema* T. I. p. 77. col. 2.

(4) Voyez-les dans *Aitzema* là-même.

(5) *Van de Sande*, sur cette année p. 239.

(6) *Van de Sande*, sur cette année p. 241.

1622. foible de leurs ennemis, n'en étoient pas bien informez. Le Baron de Grobbendonc, Gouverneur de Bois-le-duc, voulut rendre la pareille aux États; en percant les digues de la Betuwe au-dessus, & au-dessous de Rossum; mais il ne causa aucune perte au País, parce que les habitans rebouchèrent incessamment les ouvertures.

Cependant Spinola se dispoit d'attaquer encore cette année les États, par divers endroits, comme il avoit déjà essayé de faire, dans la guerre précédente; mais comme il avoit à faire à un Ennemi vigilant, & qui ne hazardoit pas volontiers, le Général du Roi d'Espagne rencontra les mêmes difficultez qu'auparavant, & se vit bien éloigné de mettre fin à cette guerre; quoi que fort supérieur, par rapport à la multitude des Troupes.

On avertit le Prince Maurice, au Printems de cette année, que la plupart des Troupes Espagnoles étoient encore en quartier, dans des lieux assez éloignés de la frontiere des Provinces; soit en Flandre, soit sur le Rhin, soit dans le País Wallon. Le Prince crut devoir profiter de l'occasion, & fit préparer son frere Frideric Henri, à faire une course dans un Canton du Brabant, que l'on appelloit le *petit Brabant*. Frideric Henri partit, pour cela, le 15. de Mai, avec des Colonels, & des Regimens, de toutes les Nations, qui servoient les États. Il marcha droit à Breda, avec vint-cinq chariots de Munitions, six pieces de Canon, deux mille trois cens fantassins, & dix Cornettes de Cavalerie. Le lendemain matin il se rendit, devant Herentals, après avoir marché toute la nuit, & fut joint, le même jour, par *Marquette*, Lieutenant Général de la Cavalerie, avec trente-trois Cornettes. Ils marcherent ensemble à la Riviere de Demer, qu'ils passerent, sur des Pontons, entre Rustembourg & le Fort de Melde, & prirent la Maison de Rustembourg, après avoir tiré quelques volées de Canon. Il en sortit quarante-quatre soldats, & quatre vint païsans, avec tout leur bagage. L'Infanterie marcha à *Hast*, & la Cavalerie fut partagée en trois Corps; dont l'un, sous *Marquette*, s'achemina à *Wespelar*, l'autre sous *Stakembrouk* à *Tielendonk*, & le troisième, sous *Ribove* à *Merbecke*. Ils avoient ordre de demander par tout les contributions, & de mettre le feu aux lieux, qui refuseroient de les payer. Quelques villages payerent contribution, d'autres, qui s'obstinèrent à la refuser, furent brûlez. *Marquette* s'avança jusques près de *Louvain*, & mit le feu au *Fauxbourg*; *Poilits* fit une course jusqu'aux murailles de *Brusselles*, où l'on avoit fait des feux de joie, la nuit précédente, pour les avantages que les Troupes Imperiales avoient remportez, dans le Palatinat. On assure (1) que comme on rapporta au Prince Maurice, qu'on avoit fait *des feux de joie* à *Brusselles*, il dit qu'il leur feroit voir aussi *des feux de tristesse*; mais cela semble avoir été dit, après coup. On put voir, des murailles de *Brusselles*, ces feux: auxquels on n'y en avoit point vu de semblables, depuis très-long-tems, & le peuple en fut fort effrayé. Mais ceux qui étoient dans le Gouvernement, & qui savoient que l'armée Espagnole étoit beaucoup plus forte, que celle des États, n'ignoroient pas que cette expedition ne dureroit pas long-tems, & se promettoient bien qu'ils en auroient bien-tôt leur revanche. Les Troupes Hollandoises auroient pu faire beaucoup plus de ravage, mais la République pouvoit craindre une semblable visite de l'Ennemi, &

l'on n'alla pas plus loin. On mit le feu néanmoins, en plus de cinquante lieux. On emmena prisonniers trois-cens Païsans, mais on permit qu'ils se rachetassent, pour assez peu d'argent, au passage du Demer; & on les laissa aller. Comme les Espagnols donnerent ordre que leur Cavalerie, qui étoit forte, s'assemblât incessamment; le Prince Frideric Henri ne s'arrêta pas long-tems, en ces lieux-là, & se retira à *Breda*, avant que cette Cavalerie pût être prête.

Au commencement de Juillet, les Espagnols firent marcher entre le Rhin & la Meuse un corps d'armée; qu'ils donnerent à commander au Comte de Berg, comme l'année précédente. Maurice se mit aussi en campagne, étant parti de la Haie le 12. du Mois, pour aller se mettre à la tête de l'Armée des États, à qui il avoit donné le rendez-vous au Fort de *Schenk*. Le 17. le Comte de Berg parut devant *Goch*, dont il se rendit maître, après avoir tiré quelques volées de Canon, & il en fortit trois Compagnies Brandebourgeoises, qui y étoient en garnison. Il s'arrêta là, pour amuser les Hollandois, & dans quelques courses qu'il fit, il prit prisonnier le Duc de *Wymar*, & quelques Officiers des États. Le bruit courut alors, que les Espagnols avoient dessein d'attaquer quelque Place sur la Meuse, quoi qu'ils se fussent proposés, comme la suite le fit voir, de faire le Siege de *Bergopzoom*. Maurice s'en doutoit si peu, qu'il en tira le 13. de Juillet, sept Compagnies d'Infanterie de dix, qu'il y en avoit, pour se joindre à trois de Cavalerie, qu'il fit fortir de *Breda*, & marcher ensemble au Camp volant de *Frideric Henri*, qui étoit près de *Rees*. Le bruit du dessein de *Spinola* sur *Bergopzoom* s'étant augmenté, le Magistrat de cette Ville pria *Ribove*, qui y commandoit, & qui avoit ordre d'aller trouver Maurice, avec sa Cavalerie, de différer son départ; mais il dit qu'il falloit qu'il suivit ses ordres, & il en partit le 16. Cependant *Justin de Nassau*, Gouverneur de *Breda*, fut lui dire, comme il étoit en chemin, que *Spinola* en vouloit assurément à *Bergopzoom*, & qu'il étoit nécessaire qu'il y retournât. Le Magistrat de la Ville en envoya avertir, en même tems, les États Généraux, & ceux de *Zélande*; qui donnerent incessamment ordre à quelques Compagnies, qui étoient à *Rotterdam*, & à une de *Breda*, d'y marcher, & il y alla encore huit Compagnies de *Zélande*, & de *Flandre*.

Le 18. du même Mois, on vit les Troupes Espagnoles s'avancer, entre la Ville & le Village de *Wowe*. *Velasco* obligea *Borrewater*, qui commandoit dans *Steenberg*, petite place près de-là, de se rendre, après avoir essuyé plus de soixante volées de Canon, & en effet elle n'étoit nullement en état de défense. Ce fut une faute de *Spinola*, qui auroit dû s'avancer incessamment vers la Ville, & se loger le plus près qu'il auroit pu, pour empêcher qu'il n'y entrât du secours. Le lendemain au soir, le Colonel *Famars* Hollandois y arriva du Fort de *Schenk*, où il s'étoit embarqué le jour précédent, avec onze Compagnies d'Infanterie de diverses nations; ce qui fut un grand bonheur, & une diligence, qu'il n'auroit pas pu faire, si le vent avoit été contraire, ou qu'il eût un peu plus tardé à s'embarquer. Il parut par-là, que *Spinola* n'avoit pas assez caché son dessein, & que Maurice fit ce détachement au premier avertissement sûr, qu'il en reçut. Il vint des Munitions de guerre, en abondance, de *Hollande* & de *Zélande*, & l'on publia dans la Ville, que tout ce qu'on y apporteroit de vivres, pendant le sie-

(1) *La Pise* p. 781.

1622. gene, payeroit aucun droit; de sorte que les vivres y devinrent à meilleur marché, qu'ils n'étoient en Hollande & en Zélande. Depuis on ne laissa pas de rétablir quelques droits, en faveur de la Ville; qui, déstituée entièrement de ses revenus, n'auroit pas eu de quoi subvenir aux dépenses extraordinaires.

Le 20. du Mois, le Colonel *Hinderfon* entra dans la place, avec quatorze Compagnies d'Infanterie Angloise & Ecoissoise; ce qui acheva de mettre la Ville hors de danger. Comme les Espagnols avoient pris leurs deux principaux quartiers, l'un au Sud, & l'autre au Nord de la Ville; on donna le commandement absolu, du côté du Sud à *Famars*, & de celui du Septentrion à *Hinderfon*. La Garnison se trouvant alors de quarante-neuf Compagnies d'Infanterie, & de quelques-unes de Cavalerie; il fut résolu de faire une sortie, avec trois mille fantassins, & mille chevaux. Outre cela, pour amuser les Espagnols, on fit monter nombre de jeunes garçons, sur ce qu'il y avoit de chevaux dans la Ville, & on leur donna ordre de paroître, seulement de loin, hors de la porte d'Anvers; pour amuser les Espagnols, qui ne pouvoient pas discerner ce que c'étoit, que ce corps de Cavalerie. *Rihove*, Gouverneur de la Place, se mit à la tête de toutes les Troupes, & laissa le commandement de la Ville à *Hautain*, Lieutenant Amiral, qui étoit venu de son propre mouvement, pour voir le Siege. Les Assiegeez eurent d'abord de l'avantage, ils passèrent les premières lignes de Contrevallation des Espagnols, les mirent en fuite, & en tuèrent bon nombre; mais comme l'armée de *Spinola* accourut au lieu, où la sortie s'étoit faite, ils se retirèrent en bon ordre, & avec peu de perte.

Il arriva dans la Ville le vint-quatrième, force instrumens propres à remuer la terre, des planches, des palissades, & autres choses semblable, avec six pieces de Canon & un Mortier. Comme l'Escaut étoit ouvert, il ne fut pas au pouvoir de l'armée Espagnole, d'empêcher l'entrée de tout cela; non plus que celle des Troupes, qui entrèrent dans la Ville, dès qu'elle eut pris ses quartiers, devant cette Place. La Garnison ne manquant de rien de ce qui étoit nécessaire, pour se bien défendre, & fournie d'un nombre suffisant de pionniers, fit divers retranchemens, pour mettre à couvert les endroits les plus foibles. Il entra aussi dans la Place des Députez des Etats Généraux, & de ceux de Zélande, pour avoir l'œil sur tout, & empêcher les desordres. Il y avoit un Ingenieur Général, nommé *David d'Orleans*, qui en avoit huit subalternes sous lui.

Le 28. l'Artillerie des Espagnols, commença à se faire ouïr, du côté du Nord, mais sans faire grand dommage. L'Ingenieur d'Orléans eut ordre de *Maurice*, de creuser en dedans le grand Ouvrage à Cornes de la Place, & de hauffer de la terre la Courtine, qui s'étendoit du côté de la porte de *Wow*. Le jour suivant il reçut encore ordre de faire un Ouvrage à Cornes, du côté de Nord, pour couvrir le Rempart de la porte de *Steenberg*; ce qui marquoit que les attaques des Espagnols n'étoient pas fort vives, puis que l'Ennemi pouvoit faire de semblables ouvrages, sous le feu de son Artillerie. Mais en ce tems-là, on ouvroit la tranchée de beaucoup plus loin, que l'on ne fait aujourd'hui, & les batteries étoient d'abord fort éloignées. On apportoit encore tous les jours des instrumens, pour remuer la terre, avec des Gabions ronds & quarez, deux pieces de campagne, une Coulevrine, de la Poudre, du Plomb, de la Mèche, & d'autres choses, dont on pouvoit avoir besoin. On

1622. On continua à attaquer & à défendre la place, sans grand avantage, de part, ni d'autre, comme on le verra dans le détail de ce siege, que l'on trouvera dans (1) l'Historien cité en marge, sur cette année.

La précédente, pour dire la chose en un mot, le Roi titulaire de Bohême, étoit retourné au Palatinat, pour tâcher de s'y maintenir, par l'armée du Comte de *Mansveldt*. Mais le Comte de *Tilly*, avoit tant remporté d'avantages sur lui, qu'il n'étoit pas possible, qu'il pût tenir plus long-tems la Campagne. On assure aussi que le Roi Jaques de la Grande Bretagne, qui préféroit la plus mauvaise paix à la meilleure guerre, & qui ne vouloit pas aider son Gendre à se soutenir, lui conseilla de mettre bas les armes, & de tâcher de se rétablir, par la négociation. Comme l'Electeur étoit hors d'état, de rien faire de lui-même, il fut obligé de suivre les sentimens de son Beau Pere, de se retirer & de faire aussi retirer *Mansveldt*. Dans ces conjonctures, les Etats Généraux craignant la supériorité, que *Spinola* avoit sur eux, par le nombre de ses Troupes, (2) trouverent à propos de prendre celles de *Mansveldt* à leurs soldes, pour trois mois, en payant pour trois mois de service, deux cens mille francs. Pour lui, il disoit qu'il étoit prêt d'entrer au service de la Puissance, qui lui offriroit le plus. *Tilly*, qui ne pensoit qu'à achever de soumettre le Palatinat, crut qu'il devoit faire un pont d'or au Comte, afin qu'il se retirât. L'Archiduchesse le fit aussi tenter, pour l'engager au service de l'Espagne. Il ne rejeta pas la proposition, mais il avança toujours chemin, vers les Pais-Bas. Après avoir conduit l'Electeur Palatin, chez le Duc de *Bouillon*, Oncle de ce Prince, & pris sa marche le long des frontieres de la Picardie, il se rendit près de *Maubeuge*. On avoit formé douze Compagnies de Païsans, pour la garde du Pais, & ces gens-là furent assez téméraires, pour tirer sur l'Armée de *Mansveldt*; mais il les défit entièrement, & brûla leurs Villages. Pour *Maubeuge*, où il y avoit des gens de guerre, il se contenta de mettre le feu au Fauxbourg.

Cependant le Siege de *Bergopzoom*, où *Spinola* se rendit seulement le 28. Juillet, se pouvoit vigoureusement, quoi qu'il coûtât cher aux Assiegeans; qui trouvoient par tout plus de résistance, qu'ils n'avoient cru. On ne rapportera point le détail de l'attaque, ni de la défense, que l'on cherchera dans l'Auteur cité ci-dessus. On y disputa si bien le terrain, que les Espagnols ne purent gagner un pied de terre, qu'avec beaucoup de peine, & qu'en perdant bien du monde.

Mansveldt passa la Sambre, à *Marpont*, le 27. d'Août, & marcha du côté de *Namur*. Les Païsans l'incommodoient quelquefois; mais la disette des vivres l'incommodoit infiniment plus, parce qu'il manquoit de pain, & que ses soldats étoient contraints de se nourrir des fruits des Arbres, & de racines. On apprit néanmoins avec joie à *Bergopzoom*, qu'il s'approchoit, & qu'il étoit venu à *Fleurus*. Le Comte avoit été d'avis de s'y retrancher, & de voir ce que feroit *D. Gonzales de Cordouë*, qu'on avoit envoyé contre lui avec un Corps d'armée; mais le Prince *Chrétien de Brunswik*, qui commandoit avec *Mansveldt*, ne le trouva pas bon. Le 29. du même Mois, ils eurent avis que l'Armée de *Cordouë*, les attendoit

ran.

(1) *Aitzema* Tom. I. p. 118. & suit.

(2) Là-même p. 120. Col. I.

1622. rangée en bataille, dans un poste avantageux. Ils se rangerent aussi en bataille, de leur côté, ils chargerent vigoureusement l'Ennemi, & le mirent d'abord en fuite; mais il se rallia, & les Généraux Allemans perdirent beaucoup de monde. Le Duc de Brunswik, qui fit très-bien, y eut un bras emporté. Pour les soldats, que commandoit Mansveldt, ils ne s'aquiterent pas bien de leur devoir, & une partie de sa Cavalerie, refusa de retourner à la charge, ce qui donna le tems à l'Ennemi de se retirer; malheur qui arrive communément dans les Armées, qui sont mal entretenues, comme celle-là. On crut que la perte ne fut pas fort inégale des deux côtes, & les Espagnols, aussi-bien que les Troupes des Etats, témoignèrent de la joie de cette action. Cependant elle n'eut aucune influence, sur le Siege de Bergopzoom, où les Espagnols pouvoient leurs attaques, avec la même vigueur qu'auparavant, & les Assiegez ne se défendoient pas, avec moins de courage. Tout le terrain proche des attaques, fut bouleversé de part & d'autre, non seulement par la pêle & le hoyau, mais encore par les mines, qu'on fit jouer des deux côtes; sans que les Assiegeans pussent se promettre d'emporter la place, & sans que les Assiegez pussent espérer de faire lever le Siege; quelques sorties qu'ils fissent sur les Ennemis, & de quelque maniere qu'ils fissent jouer leur Artillerie sur eux. Les Assiegeans virent bien, dès le commencement, qu'ils ne viendroient jamais à bout de la Place, sans se rendre maîtres du port; pour empêcher qu'on n'envoyât ni vivres, ni troupes, ni munitions dans la place. Ils firent tout ce qu'ils purent, pour en fermer l'entrée; mais Maurice donna de si bons ordres, pour rendre leurs efforts inutiles; & les Etats étoient si superieurs sur la riviere de l'Escaut, par les Bâtimens légers qu'ils y avoient, que les Espagnols ne leur purent pas fermer ce passage.

Spinola voulut tenter un dernier effort sur la fin de Septembre, pour tâcher d'en venir à bout. Il fit avancer, de ce côté-là, sa grande barerie. Mais les Assiegez tirerent de leur Canon, avec tant de violence, du même côté, & pendant si long-tems, que l'on avoit de la peine à trouver des Pionniers, dans l'Armée Espagnole, pour remuer la terre, à cause du monde qui y perissoit; & que Spinola fut obligé de donner huit, ou neuf écus à chacun d'eux, pour y travailler seulement une nuit. On assure qu'en trois jours les Assiegez consumèrent vingt-quatre mille livres de poudre à Canon. Afin qu'on ne crût pas qu'on prodigoit la poudre, on envoya aux Etats de Zélande un Député, pour leur représenter que la garnison, en cette occasion, ne se contentoit pas de se défendre, mais qu'elle attaquoit aussi l'Ennemi; avec autant de vivacité, qu'elle en étoit attaquée.

Maurice cependant ramassa son armée, à laquelle ce qui restoit des Troupes de Mansveldt se joignit, & vint camper le 2. d'Octobre à Rosendal, qui est à trois lieues de Bergopzoom, où il se retrancha, pour observer l'ennemi, & l'incommoder, autant qu'il seroit possible, sans rien hazarder. Spinola avoit aussi ordonné au Corps, que le Comte de Berg commandoit sur le Rhin, de le venir joindre, aussi-bien qu'à celui, qui étoit sous Gonzales de Cordouë. Sur le midi les sentinelles de la place, qui étoient sur les Ouvrages les plus avancez, firent savoir à ceux qui commandoient dans la Ville, qu'ils voyoient les Espagnols plier bagage, & commencer à déloger. A trois heures après-midi, ils mirent le feu au quartier du Nord, & marcherent, à couvert de leurs retranchemens, de l'autre côté de la Ville, vers le

Sud, avec leur bagage. Ils laisserent néanmoins 1621. des soldats, pour garder leur retranchemens, pendant cette nuit. Ils mirent aussi le feu, du côté du Sud; sans néanmoins abandonner, ni dégarnir leurs Approches de monde. Ils firent encore entendre leur Mousqueterie. On crut que Spinola iroit attaquer Maurice, mais il crut avoir gagné assez d'honneur, en se retirant en ordre & sans perte, après l'arrivée de ce Prince, qui ne crut pas devoir l'attaquer. Un Historien avance, (1) que Spinola se mit en bataille, comme pour défier le Prince; & qu'on le lui rapporta; mais que Maurice répondit qu'il n'étoit venu, que pour faire lever le Siege de Bergopzoom, & reprendre Steenberg, & que cela suffisoit. Mais comme il dit que Spinola ne s'étoit mis en bataille, qu'à trois lieues de Maurice, ce défi ne paroît pas assez fondé.

Le lendemain 3. de Septembre, les Assiegez entrèrent dans les tranchées du côté du Nord, & y trouverent encore des armes, & des instrumens à remuer la terre, qui furent emportez dans la Ville. Spinola fit mettre aussi le feu au quartier Méridional & parrit en bon ordre pour Anvers, où il arriva sans être suivi. Le Comte de Berg, qui avoit quitté le Rhin, le joignit en chemin. On s'étoit imaginé que Maurice se hâteroit de l'attaquer, mais ce Prince jugea d'avoir assez fait, que de l'obliger de se retirer, par son approche, sans rien hazarder; selon sa maxime ordinaire de se contenter d'un avantage, plutôt que de le perdre, en tâchant d'en remporter un autre. On assure qu'il dit, *qu'il n'étoit pas besoin de battre les ennemis, qu'ils se battoient bien eux-mêmes*; pour dire que leur armée se ruineroit d'elle-même, faute de payement; comme en effet, l'hiver suivant, quantité de soldats Italiens déserterent dans l'armée de Spinola, parce qu'on ne les payoit point. On assure (2) que devant Bergopzoom, il en déserta près de douze mille hommes.

Le Prince fut voir les travaux, que les Espagnols avoient faits devant Bergopzoom, & donna ordre de les raser, ou de les combler, & de réparer les Fortifications de la place. Comme on trouva quantité de soldats, & d'Officiers subalternes blessés, ou malades, dans le Camp Espagnol; on les fit traiter, par charité. On convint après cela (3) d'un Cartel, pour le rachat des soldats, avec les Espagnols, qui n'étoit qu'une confirmation de celui, qui avoit été fait, en MDCII. avec D. Francisco de Mendoza.

Après la levée du Siege de Bergopzoom, on envoya le Comte Ernest de Nassau, pour sommer la Garnison de Steenberg, qui étoit de deux-cens cinquante hommes, & qui capitula. Ce bon succès fit beaucoup d'honneur aux Etats Généraux & à Maurice.

Le Comte de Mansveldt se rendit le 18. d'Octobre à la Haie, pour demander un troisième payement échu d'une partie de la somme, qui lui avoit été promise par les Etats Généraux. Il leur offrit ses Troupes, pour les employer pour le Bien Public en général; ou pour reconquerir le Royaume de Bohême, s'ils le trouvoient à propos. Ils le remercièrent & lui promirent de lui faire compter la somme, dont on étoit convenu avec lui. C'étoit le tiers de deux cens mille Francs, qu'il toucha après le retour de Maurice, qui revint à la Haie le 20. d'Octobre. Il fut défrayé, pendant

(1) *La Pise* p. 786.

(2) *Van de Sande* sur cette année p. 252.

(3) Voyez-le dans *Aizema* T. I. p. 129.

1622. dant le séjour qu'il y fit, pourvu de six pieces d'Artillerie; avec deux-cens boulets, pour chacune, & de la poudre à proportion. Il avoit environ trois-mille chevaux, & l'on voulut qu'ils marchassent vers le Rhin; mais les Espagnols & leurs Alliez firent si bonne garde, dans ces lieux-là, qu'ils n'osèrent y aller; de sorte qu'ils marcherent en Oostfrise, où ils firent des desordres infinis, & tirèrent encore des peuples une grosse somme d'argent, qu'ils emprunterent des E.E. GG. après quoi ils en sortirent.

Cependant (1) Maurice forma un dessein sur la Flandre, & sortit de la Haie, le 20. de Novembre, pour l'exécuter. Il fit embarquer quatre-vingt huit Compagnies d'Infanterie, & envoya Marquette, avec la Cavalerie du côté d'Anvers, pour donner le change aux Espagnols; mais le dessein regardoit la Ville de Hulst, & Frideric Henri le reprit depuis. D'autres croyoient qu'il en vouloit en effet à Anvers; mais, selon les autres, une Ville, comme celle-là, avec un Château très-bien fortifié, & une Garnison dedans, ne pouvoit guère être surprise; puis que de la Tour on pouvoit voir les vaisseaux, qui venoient par l'Escaut, dès qu'ils étoient vis à vis de Bergopzoom; & qu'il y avoit des Forts sur la riviere, qui d'un coup de Canon pouvoient avertir la Ville, d'être sur ses gardes; outre que la diversité des vents, des saisons & des marées peut apporter de grands empêchemens à de semblables desseins. Il arriva cette année, qu'il fit un si grand froid, le 21., & le 22. Decembre, qu'il gela fortement; que le vent, qui étoit au Nord-Est, fut si violent, que les Matelots ne pouvoient pas faire la manœuvre nécessaire; & que les Vaisseaux se heurtoient les uns les autres, ou échouoient contre le rivage de la Meuse. Cela fit manquer le dessein, qui demeura néanmoins secret. Cependant on a assuré que Maurice avoit dit auparavant aux Députés de l'Etat, qui l'avoient accompagné jusqu'à Dordrecht, (2) que le dessein, qu'il avoit, étoit si assuré, qu'il n'y avoit que Dieu, seul, qui le pût empêcher. J'ai de la peine à croire que Maurice parlât de la sorte, lui qui savoit mieux que personne, que mille accidens imprévus peuvent faire manquer une entreprise d'ailleurs bien concertée; sans que Dieu s'en mêle, d'une maniere extraordinaire. D'ailleurs cette expression renferme un orgueil excessif, puis qu'elle suppose que les Espagnols, commandez alors par Spinola, qui avoit plus d'une fois éludé par leurs forces, & par sa prudence, les desseins de Maurice, n'étoient plus en état d'en faire autant.

Il y eut cette année, en (3) Frise, de grandes contestations dans les Etats, assemblez extraordinairement, pour délibérer de la somme, qu'on leur demandoit pour l'usage de la guerre. Les Députés, de la part du plat-pais, n'étoient nullement d'accord avec ceux des Villes; mais ils ne laisserent pas de s'accorder en suite. Cependant il se forma une autre brouillerie, venue de ce que la Cour de Frise, choisie pour la plus grande partie, par le plat-Pais, avoit paru le favoriser contre les Villes. Cela fit que les Villes proposerent que les Magistrats, qui, depuis la naissance de la République, avoient été choisis par le Stadthouder, & par la Cour, le feroient par le Stadthouder, par trois Députés, & par trois Conseillers choisis par les Villes. La Cour s'y opposa, en montrant que c'étoit-là une dépendance de la Sou-

veraineté, qui appartenoit aux Etats en commun; 1622. au nom desquels la Cour l'avoit exercée, depuis le tems auquel on avoit renoncé au Roi d'Espagne, & qu'un seul Membre des Etats, tels qu'étoient les Dépurez des Villes, n'avoit pas droit de l'en dépouiller. Ainsi la chose en demeura là, & l'usage établi ne fut point changé.

Cette Province fut (4) aussi attaquée, par un détachement des Garnisons Espagnoles de Grol, de Lingue & d'Oldenzeel, & elle fut en danger; parce qu'il n'y avoit, que trois Compagnies de soldats, dans le Pais. Mais ce peu de gens ne laissa pas de résister à ces Troupes, qui s'avançoient dans la Province; & soutenu ensuite de quelques autres, que Maurice, qui étoit sur le Rhin, leur envoya, il chassa entierement l'Ennemi.

La même Province de Frise, (5) prit le 10. de Juillet de cette année une Résolution remarquable, par laquelle elle défendit d'avoir aucun égard aux réglemens, faits au Synode de Dordrecht, sur la Discipline Ecclesiastique, qui se trouveroient contraires aux Loix de la Province. „ Quelques „ Pasteurs, dit la Résolution, ont de tems en tems, „ & depuis peu encore, au Synode de Bolsweerd, „ osé introduire en ce Pais les regles, touchant le „ Gouvernement Ecclesiastique, établies dans le „ Synode de Dordrecht, & les mettre en usage; „ quoi qu'on ne les puisse pas réduire en pratique, „ dans ces lieux, qu'à plusieurs égards, elles „ soient opposées aux Loix publiques, & qu'elles „ aient été rejettées, par les trois Membres des „ Etats; ce qui leur peut causer du préjudice, & „ les rendre méprisables. C'est pour cela qu'ils „ défendent expressément, à tous les Pasteurs de „ proposer ces Loix, en aucun Synode, ni en aucune Assemblée vicennale, & de s'efforcer de „ les mettre en usage. Ils déclarent perturbateurs „ du repos public, & punissables, selon l'exigence „ de ce cas, tous ceux qui auront proposé, ou „ machiné quelque chose de semblable. Ils enjoignent au Procureur Général d'être attentif à „ cela, & de défendre le droit Public de la Nation, contre les Délinquants. Que si quelques „ Députés d'un Synode, ou autres sollicitent les „ Conseillers Députés, pour renverser cette Ordonnance, nous défendons aux Conseillers, d'avoir cette complaisance pour eux. Il semble que cela regardoit principalement le Droit, qu'on nomme de Patronage, qu'on ne pouvoit ôter à plusieurs Magistrats, ou Familles, qui en étoient en possession, sans leur faire tort; d'autant plus que les Loix n'avoient point été changées, à cet égard, par la Puissance Souveraine. On a toujours raison de prendre garde, que, sous prétexte de la Discipline Ecclesiastique, les Synodes ne se donnent la liberté de changer aucun usage établi, malgré le Souverain. Aussi ce Droit de Patronage subsiste-t-il encore, en divers endroits des Provinces Unies.

Un Historien (6) a cru devoir remarquer, que cette année Grotius publia son *Apologetique, pour ceux qui gouvernoient la Hollande, & quelques Provinces Voisines, (Utrecht & Overysel) selon les Loix, avant le changement qui arriva l'an MDCXVIII.* qui est le meilleur Livre, que l'on puisse lire; pour apprendre le Droit Public des Provinces Unies. Ce Livre, dit cet Auteur, fut condamné par une Affiche des Etats Généraux, comme calomnieux; L

(1) Aitzema T. I. p. 132. col. 1.

(2) Voyez Van de Sande p. 253. la Pise, Hist. des Princes d'Orange p. 789. & Chapuis Hist. Gener. de la guerre de Flandres, sur cette année p. 505.

(3) Van de Sande sur cette année p. 254.

(4) Là-même p. 248. & suiv.

(5) Voyez l'Apologetique de Grotius à la fin.

(6) Van de Sande p. 257. sur cette année.

1622. *Et noircissant, par des mensonges, la Souveraine autorité du Gouvernement des Provinces, la Personne du Prince, les Etats des Provinces Particulieres, & les Etats des Villes.* On étoit alors engagé à parler ainsi, mais on a reconnu, depuis long-tems, que *Grotius* n'y avoit rien avancé, qui ne fût conforme aux Lois, & aux Actes Publics de ce tems-là. Aussi les Provinces se conduisent-elles, sur ces principes, & ne reconnoissent-elles d'autre Souverain, que les Etats de chacune considerez à part; (1) quoi que pour ce qui regarde le Gouvernement général du Corps de toute la République, dans la conduite de ce qui appartient en commun, à la Généralité des Provinces, elles reconnoissent l'autorité des Etats Généraux. *Van de Sande* auroit mieux fait de remarquer, que ce Livre de *Grotius* est demeuré sans réponse; parce qu'il n'étoit pas possible de lui répondre solidement.

Comme en faisant l'Histoire de ce qui s'est passé dans la République, pendant la guerre qui finit, par la Trêve de MDCIX. nous avons rapporté ce qui étoit arrivé de plus remarquable par mer, aussi-bien que par terre; nous continuerons de même, dans la suite. On a quelquefois proposé cette question; savoir, si par les Généraux, & les Officiers des Armées de terre, des Provinces Unies, il s'est fait de plus grandes actions; que par les Amiraux, & par les autres Officiers de Marine. Il est au moins bien certain, que s'il n'y avoit eu que les Armées de terre, qui eussent réussi à défendre ces Provinces, contre les Espagnols, & que leurs Flottes eussent été batues & prises, par tout où elles eurent des avantages, sur les forces d'Espagne, les victoires par terre leur auroient été de très-peu d'usage; les Provinces maritimes, qui sont l'ame de la République, ne pouvant subsister, & être florissantes, que par le commerce, & la navigation libre, dans toutes les Mers. Mais s'il n'y avoit eu des terres & des Ports, pour recevoir ces Flottes, & pour continuer à les entretenir, & à les mettre à couvert, contre les tempêtes; parce que l'Ennemi auroit été maître de la terre; la République se seroit trouvée réduite en une Flotte de Pirates, qui auroit dû subsister uniquement de pillage, & aller enfin chercher, en quelque endroit du Nouveau Monde, des Ports, pour s'y retirer avec son butin; ce qui n'étoit pas facile à faire. Ainsi la République étoit également obligée à ses Généraux, tant par Mer, que par Terre; & il faut encore avouer que le danger, dans les combats des Armées Terrestres, & Navales, étoit à peu près égal. Il falloit autant de conduite & de courage, pour gagner des victoires de l'un de ces côtez, que de l'autre. Mais il est vrai que les Généraux des Armées de Terre ont été beaucoup plus Illustres, par leur Naissance, & ont, à cause de cela, fait des personages beaucoup plus éclatans, dans les Armées & même dans les Conseils; que les plus fameux Amiraux, sur leurs Flottes. Il faut néanmoins rendre cette justice aux Forces Maritimes, que ceux, qui les ont commandées, & les Matelots même ont fait paroître, bien souvent, plus d'intrépidité & plus de hardiesse, qu'on n'en a vu dans les Officiers, & dans les Soldats des Troupes de Terre. On en verra, dans l'Histoire suivante, des exemples surprenans; car ce n'est pas ici le lieu de traiter méthodiquement cette matiere, & j'aimerois mieux lire ce qu'un habile homme en diroit, que ce que je pourrois en penser moi-même.

(1) Voyez la description abrégée du Gouvernement des Provinces, à la tête du I. Tome de cette année.

Il arriva, (2) au Mois de Juin de cette année, 1622. trois Vaisseaux des Indes Orientales, que l'on estima quatre-cens mille francs, & qui apportèrent pour nouvelle, que cinq vaisseaux, partis l'année précédente de Hollande, étoient arrivez dans quatre mois & trois jours, devant Jacatra, ou Batavia; au lieu qu'ils employent communément six mois, & même plus, à ce voyage.

Il y eut aussi un rude combat, entre trois Vaisseaux Espagnols d'Ostende, qui vouloient sortir de nuit de ce port, & les Vaisseaux Hollandois, qui croisoient de ce côté-là, pour les empêcher de sortir. L'Amiral d'Ostende, ayant été pris, mit le feu aux poudres, & se fit sauter en l'air; par un desespoir extravagant, dont on a souvent vu des exemples dans ces Guerres. Mais par bonheur pour lui, il fut sauvé, avec quelques Matelots, par le Vice-Amiral Hollandois. Les deux autres Bâtimens Ostendois échapperent, l'un sur les côtes d'Angleterre, l'autre sur celles de France; mais étant poursuivis, les équipages s'enfuirent à terre, & les Vaisseaux furent abandonnez aux Hollandois, qui les emmenerent.

On vit alors paroître dans le Canal, ou dans le Détroit, qui est entre la France & l'Angleterre, une Flotte Espagnole, à laquelle on ne s'étoit pas attendu. Elle étoit commandée par *D. Pedro de Toledo*, & avoit été envoyée là, pour empêcher la navigation des Hollandois, & des Zélandois, dans le Canal; mais un gros tems, qui se leva au commencement d'Octobre, dispersa entièrement cette Flotte, & la rendit inutile. D'autres ont dit qu'elle avoit été envoyée, pour empêcher qu'il n'entrât des vivres à Bergopzoom, qui étoit alors assiégé; mais il n'y a pas d'apparence, que l'on envoyât là de gros Vaisseaux, qui ne pouvoient pas entrer dans l'Escaut Oriental, qui s'étend vers cette Ville, sans danger.

Il y eut encore un combat naval, près du Cap *Molle*, entre une Flotte de Napolitains & d'Espagnols, forte de vint Vaisseaux, & une Flotte Hollandoise de quelques Vaisseaux de Guerre, commandez par *Stewartenbont*, & *Almeras*, avec quelques Vaisseaux Marchands, bien montez. Le combat dura jusqu'à la nuit, à la faveur de laquelle la Flotte Espagnole se retira, sans qu'on la vit le matin suivant. Sur la Flotte Hollandoise, il y eut environ vint-huit hommes de tuez, entre lesquels fut *Almeras*, qui étoit Vice-Amiral.

En Octobre, il vint quatre Vaisseaux des Indes Orientales, richement chargez avec beaucoup de Diamans, & de pierres de Bezoar.

Le 22. de Decembre, (3) la Compagnie des Indes Orientales, fut confirmée pour l'espace de vint-un ans, par les Etats Généraux; qui ajoûterent encore quelques nouveaux Articles à ses anciens Reglemens, que l'on pourra voir dans *Aitzema*. Depuis elle fut continuée en MDCXLVII. pour vint-cinq ans, depuis le 1. de Janvier de cette année-là, & depuis elle a été confirmée plusieurs fois, pour un semblable espace de tems, & elle le fera apparemment, autant que la République subsistera; puis qu'elle lui rapporte de grands avantages, & que les personnes accommodées y ont de grandes sommes, que l'on juge très-assurées; quoi qu'elles ne rendent pas, à beau-

(2) *Van de Sande* p. 255. sur cette année,

(3) *Aitzema* T. I. p. 159. & suiv.

beaucoup près, autant de revenus, qu'au commencement.

1623. BARNEVELD avoit, comme on l'a vu dans l'Histoire de sa Mort, recommandé, avec beaucoup de soin, sa famille à Maurice; qui lui avoit fait dire que, pendant que ses Enfants se conduiroient bien, ils n'auroient rien à craindre. Cependant il ne laissa pas de les dépouiller entièrement des biens de leur Pere, qu'il avoit fait confisquer, & déclarer ensuite que c'avoit été pour crime de Lèse-Majesté; afin qu'on ne pût point les racheter, comme on l'a vu. Il avoit laissé deux Fils, dont l'Ainé se nommoit *Reinier de Barneveld, Sr. de Groeneveld*, & l'autre *Guillaume de Barneveld, Sr. de Stoutembourg*. (1) L'Ainé étoit un jeune homme, fort retenu & modéré, en toutes ses actions. Il avoit reçu de Louis XIII. l'Ordre de S. Michel, & étoit Grand Maître des Eaux & Forêts de Hollande. Son Frere, Gouverneur de Bergopzoom, étoit au contraire un esprit inquiet & violent; qui avoit donné beaucoup de déplaisir à son Pere, par ses débauches. Ce fut lui, comme l'assure *Du Maurier*, & comme (2) d'autres paroissent l'insinuer, qui forma le dessein de vanger la mort de son Pere. Mais le seul *Du Maurier* assure, que Stoutembourg ayant communiqué son mauvais dessein, à son Frere, & Payant exhorté à se ressentir des injures, que le Prince leur avoit faites, & à délivrer le País de sa tyrannie; Groeneveld l'avoit fort blâmé, fait tout son possible, pour l'en détourner, & lui avoit dit enfin qu'il falloit laisser la vengeance à Dieu; mais qu'il n'avoit pu retenir cet esprit impetueux. Le même dit encore (3) que Groeneveld ne fut condamné, que pour avoir sù la conspiration, & ne l'avoir pas découverte. Il assure, que c'est ce qu'il avoit ouï dire à son Pere (qui étoit encore alors en Hollande, en qualité d'Ambassadeur de France) & qu'on lui avoit conté, dans sa jeunesse, en Hollande; qu'il n'y eut personne, qui ne déplorât son malheur; après quoi il le compare à Mr. *De Thou*, qui fut exécuté, en France, du tems du Cardinal de Richelieu, seulement pour n'avoir pas découvert le dessein de *Cinq-Mars*, contre ce Grand Ministre. On voit le contraire dans *Aitzema*, qui représente Groeneveld avoiant, qu'il avoit aidé son Frere de son credit, pour trouver une somme de quatre-mille francs, dont il avoit besoin pour cette entreprise; & qui ne dit pas un mot, qui fasse croire que le fils ainé de Barneveld eût détourné son Cadet de cette criminelle entreprise. Ainsi l'on a sujet de soupçonner que *Du Maurier* n'eût été mal-informé, ou que sa mémoire ne l'eût trompé. D'un autre côté, *Aitzema* (4) représente *Dwvinglo*, Ministre Rémontrant à Leide, entrant, en quelque maniere, en ce projet; quoi qu'il soit certain qu'il n'y entra point, puis qu'il fut en suite entièrement justifié. Les Chefs de la conspiration étoient les deux Barneveld, qui se proposoient, comme ils disoient, de rétablir la République, dans le même état; où elle étoit, avant le changement que Maurice y avoit fait, pendant la vie de leur Pere, en MDCXVIII. Pour cela, il falloit faire périr ce Prince, & c'est ce qu'ils vouloient faire, par le moyen de quelques gens de néant, sans nom,

sans capacité, & sans appui. On ne voit pas que 1623.¹ personne de quelque rang, & de quelque habileté y entrât. Ils n'avoient aucun argent, aucunes troupes, aucune intelligence au dehors, ni rien enfin qui pût faire réussir leur dessein. Apparemment le Projet, qu'ils avoient formé, étoit fort confus, & ils ne savoient guère, à quoi pourroit aboutir ce qu'ils entreprenoient. S'ils avoient pu faire tuer Maurice, ils n'étoient nullement sûrs, qu'ils seroient en état de tirer aucun fruit d'une entreprise si criminelle, & si mal-entendue. Car enfin les Etats tant Généraux, que ceux des Provinces, demuroient maîtres de tout, de l'armée, de l'argent qui pouvoit être, dans les Coffres de la République, de la confiance des Sujets. D'ailleurs le Prince Frideric Henri, étoit en état d'exécuter leurs ordres, sans empêchement, par le moyen des Troupes, qu'il commandoit, sous son Frere, & de vanger sa mort sans peine; étant également estimé, & aimé de tout le monde, comme il parut l'an MDCXXV. auquel il succéda à Maurice. Il n'entroit dans cette entreprise aucun Zèle de Religion, puisque les Rémontrants n'y avoient aucune part, & qu'ils étoient ennemis déclarés de toutes voies de fait, & hors d'état de rien entreprendre. Les Contre-Rémontrants étoient maîtres du Gouvernement, & en état d'accabler les Conjurez, au premier mouvement qu'ils seroient, & de les punir comme ils le méritoient. C'étoit donc un dessein extravagant, qui n'étoit entré dans la tête, que de très-peu de gens, qui ne savoient ce qu'ils faisoient. D'ailleurs Maurice avoit rendu les plus grands services, qu'on pût rendre à la République, avant les dernières brouilleries; qui ne lui firent, à la vérité, point d'honneur, dans l'esprit des gens sages; mais qui n'empêchoient pas qu'il ne fût très-nécessaire à l'Etat, pour sa défense, & pour la conduite des Armées. Le vouloir faire périr c'étoit vouloir exposer la République, à être accablée par les Espagnols; qui ne laissoient pas d'être formidables, quoi qu'épuisez, & obligez depuis peu à lever le Siege de Bergopzoom, comme il parut par la campagne de l'année suivante. C'est une Maxime indubitable, qu'encore qu'une République ait quelques défauts, il vaut pourtant beaucoup mieux qu'elle subsiste en paix, telle qu'elle est, que de l'exposer à périr, par un changement violent, procuré par des gens incapables de rien redresser. Tout ce qu'on peut dire, en faveur des Freres Barneveld, c'étoit qu'ils avoient un juste sujet de se plaindre de Maurice, & de l'injustice qu'on avoit faite à leur Pere; mais il ne leur étoit permis de s'en vanger, ni par l'amour, qu'ils devoient avoir pour leur Patrie, qu'ils mettoient par-là en un très-grand danger; ni par les Lois du Christianisme, qui ne permettent pas qu'on se vange des plus atroces injures, quand même la vengeance n'auroit aucune mauvaise suite, pour le Public.

On trouvera les circonstances de la conspiration, dans ceux (5) qui ont fait l'Histoire de ce tems-là; nous nous contenterons ici, de toucher en gros le mauvais succès, qu'elle eut. Il avoit pris le 7. de Fevrier, pour exécuter leur dessein, lors que Maurice viendroit, selon sa coutume, de la Haie à Ryfwyk, près d'un Cabaret, qu'on nommoit *Witschenberg*; ou bien lors qu'il seroit devant son Ecurie, quand il entreroit en son Carrosse, ou en fortiroit. Mais il arriva, le jour précédent, quatre Matelots, complices d'une partie

L 2

de

(1) Voyez *Du Maurier* p. 410. de ses Mémoires, pour servir à l'Histoire de Hollande & *Aitzema* T. I. p. 169. col. 2.

(2) Voyez la Confession de Barneveld, dans *Aitzema* p. 168.

(3) *Du Maurier* p. 413.

(4) Pag. 168. col. 1.

(5) Voyez sur tout *Aitzema*, sur cette année; p. 167 & suiv.

1623. de cette entreprise; mais qui ne sachant à qui l'on en vouloit, furent dire au Prince Maurice, dans son Ecurie de Ryswyk, qu'ils avoient tous quatre été engagez, & reçu chacun trois-cens francs en or, qu'ils montrèrent; pour s'aider à quelque chose, qui seroit très-avantageux pour le País, mais qu'ils ne favoient pas; après quoi ils demanderent à S. E. si elle n'en favoit rien. Le Prince répondit, que non, & se mit à les questionner, à quoi ils répliquerent qu'ils ne favoient autre chose; sinon qu'à la Haie dans une Auberge, qu'ils nommerent, il y avoit encore d'autres Matelots, qui avoient reçu de l'argent pour la même chose. Maurice surpris, comme on le peut croire, de ces discours, s'en alla promptement à la Haie, où après avoir un peu délibéré, avec quelques personnes, sur ce qu'il seroit à propos de faire, on fit arrêter ceux qui se trouverent dans le Cabaret, que les quatre Matelots avoient nommé. Ils feignirent d'abord de ne rien savoir du dessein, dont on leur parloit, & dirent qu'ils n'étoient venus, que pour tirer de prison un Ministre Rémontrant, qui étoit retenu à Harlem; car ils faisoient profession d'être Rémontrans, aussi-bien que les quatre précédens. Mais comme on les eut menacé de la torture, ils avouerent qu'ils avoient reçu de l'argent, pour le dessein, dont on a parlé. On prit aussi, dans la même Auberge, un Coffre où l'on trouva des pistolets, & d'autres armes. Le 9. la Cour de Hollande fit publier, que l'on donneroit quatre mille francs, à ceux qui seroient tomber entre les mains de la Justice, *Henri Slarius, Corneille Geesferanus, & Gerard Velsius*, dont le premier avoit été Ministre à Blyswyk, & déposé pour les sentimens des Rémontrans. Depuis il n'avoit plus fréquenté leurs Assemblées. C'étoit un véritable Brouillon, & un homme à tout faire, qui s'étoit en effet mêlé du dessein des Barneveld, & avoit eu diverses conférences avec eux. Pour les autres, il parut dans la suite, qu'ils n'y avoient point eu de part. On ajoûta, dans la même proclamation, encore un certain *Adrien van Dyck*, qui avoit été Secrétaire à Blyswyk, & employé à débaucher ceux qu'on vouloit employer à l'Assassinat projeté, & tous ceux qui seroient coupables du même crime. Les quatre Matelots, qui avoient d'abord découvert à Maurice, qu'on les avoit gagez, pour une entreprise utile à l'Etat, sans en savoir davantage, furent d'abord gardez dans une meilleure Auberge. Mais comme on reconnut leur bonne foi, qui les avoit fait avoir recours à Maurice, comme devant savoir tous les desseins, que l'on pourroit faire pour le bien de la République; ils furent mis en liberté le 12. de Février, & reçurent chacun une Médaille d'or de quatre-vingt francs, avec une Epée à garde d'argent. Outre cela les Etats Généraux, leur firent donner en une fois six-cens francs, & quinze francs par Mois; avec une Patente adressée à l'Amirauté, & portant ordre de leur donner de l'emploi, à la première occasion. On publia, peu de tems après, une proclamation contre *Dwavinglo*, aussi Ministre Rémontrant; avec promesse de mille francs, à ceux qui le seroient prendre. Mais quelques années après il se justifia.

Le 16. de Février, on fit publier que ceux, qui seroient la même chose, à l'égard des Freres Barneveld, & *Adrien vander Dussen*, qui étoient les Chefs de l'entreprise, auroient pour chacun cinq mille francs. On en promit encore quatre mille à ceux, qui livreroient à la Justice *David Koorenwinder*, Secrétaire de Berkel, & six-cens francs pour prendre *Abraham Blansart*, & autant pour

son Frere *Jean Blansart*; avec pardon pour ceux, qui auroient été leurs complices. Stoutembourg & Vander Dussen se retirèrent là-dessus à Brusselles, & un autre, qui avoit été de la conspiration, se sauva de la prison, où il étoit retenu à Rotterdam, en brulant la porte de sa chambre.

Groeneveld se retira à Scheveling, petit Village près de la Haie, sur le bord de la Mer, dans la Maison d'un Pêcheur; qui lui offrit de le mener à Hambourg, ou en Angleterre, dans sa Barque. Mais la Mer agitée lui fit peur, & il prit le parti de suivre le rivage à pied, avec son Valet & le Pêcheur, auquel il se fioit, pour aller au plus prochain Village. Il y prit un chariot, pour le mener à Petten, afin de se rendre de là au Tessel, ou en Vlieland, pour s'y embarquer. Mais on le suivit, & il fut pris; ce qu'il auroit évité, s'il s'étoit d'abord embarqué, dans la Barque du Pêcheur.

Il témoigna, dans la Prison, beaucoup de fermeté. Quand on l'interrogea, il avoua, qu'il s'étoit entretenu, depuis quelque tems, avec son Frere, & quelques autres personnes, touchant l'état présent du Gouvernement; pour voir s'il n'y auroit point de moyen de le changer: Que l'an MDCXX. il s'étoit entretenu à Leide, avec *Dwavinglo*, qui y avoit été Ministre, pour savoir l'état, où les Rémontrans étoient dans cette Ville; & que ce Ministre lui avoit dit, que si les autres Villes commençaient, à vouloir redresser les affaires, que l'on ne trouveroit pas grande difficulté à l'engager dans le même dessein: Que son Frere lui avoit dit, il y avoit plus d'un an, entre autres choses, que les affaires des Rémontrans ne pouvoient être rétablies, que par la mort de Maurice, & qu'il le lui avoit répété depuis plusieurs fois: Que *Koorenwinder* lui avoit dit, il y avoit cinq ou six mois, parlant des démêlez des Rémontrans, & des Contre-Rémontrans, qu'il falloit que le Prince mourût: Que Stoutembourg lui avoit dit, il y avoit trois, ou quatre mois, que la résolution étoit prise, qu'il falloit qu'il (*le Prince*) mourût: Que *Koorenwinder* avoit dit, depuis peu, à son Frere & à lui, qu'*Adrien van Dyck* étoit convaincu, en sa conscience, qu'on ne commettrait point de péché, en tuant le Prince, qu'il étoit prêt à le faire, & qu'il falloit qu'il perît, afin qu'ils pussent avoir quelque repos: Que depuis cinq ou six mois, on avoit apporté à son Frere, & à lui des lettres closes, & écrites d'une écriture contrefaite, qui étoient adressées à tous deux, & qui portoient qu'il falloit mettre bas le Prince, ou qu'autrement le País n'auroit aucun repos; qu'il mal-traitoit excessivement les Rémontrans; outre qu'il y avoit des termes outrageants, contre le Prince; & qu'il avoit jetté cette Lettre au feu: Qu'il avoit ouï dire à son Frere, ou à quelque autre, qu'il y avoit eu un dessein de faire quelque remuement à Rotterdam, quand Maurice y passeroit au retour de la dernière Campagne, mais qu'il n'en savoit pas davantage: Qu'ayant été sollicité de répondre, pour un emprunt de six mille francs, en faveur de Vander Dussen, il s'étoit bien aperçu, par les discours que l'on tenoit, que c'étoit pour faire perir le Prince, mais qu'il s'étoit enfin laissé persuader, après beaucoup d'importunités, à faire ce qu'on lui avoit demandé. &c. Que le 4. ou le 5. de Février, *Koorenwinder* lui avoit dit, que *Van Dyck* étoit venu à la Haie, pour executer le dessein, contre le Prince, & qu'ils avoient 14. ou 15. personnes, qui seroient le coup: Qu'on avoit ramassé ces gens à Leide,

1623. „de, à Rotterdam & ailleurs, fans qu'ils s'entre-
 „connussent les uns les autres, qu'ils étoient prêts,
 „& que le coup se feroit, au premier jour &c.
 „Que son Frere lui avoit dit, qu'il falloit qu'il de-
 „meurât constant, dans cette affaire, qu'autre-
 „ment lui Stoutembourg seroit maître, s'il vou-
 „loit, de tout son bien : Que le même lui avoit
 „aussi dit, que le coup étant fait, un nommé *Van*
 „*Alphen*, seroit en sorte que les Magistrats seroient
 „changés à Rotterdam, à Goude & à Schoonho-
 „ve : Qu'il lui avoit encore dit, qu'il y avoit
 „une personne à la Haie, qui ramasseroit quelque
 „monde, pour prévenir le desordre &c.

Sur cette Confession, Groeneveld fut jugé cou-
 pable du crime de Lèse-Majesté, quoi qu'il pa-
 roisse par-là qu'il n'avoit fait, que se laisser entraî-
 ner dans cette mauvaise affaire, par son Frere, qui
 en étoit l'Auteur & le Conducteur. Mais on ne
 voit pas qu'il s'y fût opposé, comme le dit *Du*
Maurier. Il fut condamné à avoir la tête tran-
 chée, avec la confiscation de tous ses biens. Quand
 il ouït sa Sentence, il parut fort résolu à la mort,
 aussi-bien que quand il fut conduit à l'échaffaut.
 Lors qu'il fut mené de la Prison à la Cour, pour
 entendre sa Sentence, comme il vit, en passant,
 que quantité de gens le regardoient passer, au
 travers des vitres des Chambres de la Cour; il leur
 fit une profonde révérence, dans la pensée que le
 Prince lui-même étoit entre ces gens-là; sans té-
 moigner aucune foiblesse, & sans sortir de son
 sang-froid. Quand il fut prêt à être exécuté; il fit
 sa priere, & comme il eut eu la tête tranchée,
 on couvrit son corps, du manteau de son Valet de
 Chambre, & il fut enseveli à Berkel, auprès de son
 Pere. On le plaignt généralement, à cause de son
 bon naturel, qui l'avoit fait aimer de tous ceux
 qu'il avoit connu. On assure que le Prince Maurice,
 & d'autres dirent, qu'ils auroient plutôt souhai-
 té que son Frere, qui étoit d'une humeur toute
 différente, eût été pris, & que l'Ainé se fût
 sauvé.

On ne peut pas omettre ici une chose, que l'on
 dit être assurée; c'est que Mad. de Barneveld sa
 Mere fut demander sa grace à Maurice, & que ce
 Prince, comme surpris de la voir, lui demanda à
 son tour, d'où venoit qu'elle faisoit pour son
 Fils ce qu'elle n'avoit pas voulu faire pour son
 Epoux; & qu'elle répondit, sans s'émouvoir, ces
 paroles, dignes d'un esprit fort élevé au-dessus de
 celles de son sexe : *C'est, Monseigneur, que mon*
Epoux étoit innocent, & que mon Fils est coupable.
 Quoique cette réponse dût choquer Maurice, il
 auroit été digne de lui, en faveur d'une fermeté
 de cette sorte, de lui accorder sa demande. Une
 grace, comme celle-là, lui auroit attiré autant ou
 plus de louanges, qu'il en pouvoit remporter d'une
 grande victoire; puis qu'il se seroit vaincu lui-
 même, ce qui est souvent bien plus difficile, que de
 vaincre ses Ennemis. Il auroit encore réparé, en
 quelque maniere, le tort, qu'on l'accusoit d'avoir
 fait au Pere, en accordant au Fils une grace, qu'il
 n'avoit pas méritée. Quoi qu'on ne pût nulle-
 ment excuser, selon les Lois inviolables du Chris-
 tianisme, les Fils de Barneveld, & qu'ils eussent
 bien mérité la mort, selon les Lois de l'Etat; on
 pouvoit considérer que de jeunes gens, desespérez
 de la perte qu'ils avoient faite, par la mort de leur
 Pere, & outre de la maniere dont on avoit ter-
 miné ses jours, avoient pû vouloir vanger sa
 mort; sans être extrêmement méchants, selon
 les idées, que l'on a communément de cette sorte
 de choses.

On prit, peu de tems après, *Korenwinder*, *Sla-*
tius, & d'autres Conspirez, qui furent exécutez,

comme ils l'avoient mérité. (1) On dit que *Sla-*
tius, qui avoit quitté, depuis long-tems, les As-
 semblées des Rémontrans, étoit dans la prison,
 qu'il étoit permis de se défaire d'un Tyran; ce qui
 passoit pour permis, & même pour glorieux, dans
 le Paganisme; mais que la Religion Chrétienne
 défend, sur tout aux particuliers, qui doivent être
 soumis aux Puissances auxquelles qu'ils soient.
 Ce fut aussi la doctrine, & la pratique constante des
 anciens Chrétiens, qui ont prouvé par-là, que leur
 Religion n'étoit pas une Faction Politique, & que le
 Royaume, auquel ils aspiraient, n'étoit nullement
 un Royaume de ce Monde. Aussi la Société des
 Rémontrans, n'eut aucune part à cette entreprise,
 & la condamna toujours hautement; quoi qu'elle
 ne pût pas empêcher, qu'il ne courût de facheux
 bruits contre elle, que ses ennemis entretenoient
 avec beaucoup d'artifice.

A parler politiquement de cette affaire, comme
 fait un (2) Historien du Pais, on fait bien que
 dans tous les Gouvernemens, il y a des choses qui
 se font, selon les regles du Droit, & d'autres par
 voie de Fait. Les choses ne vont pas toujours,
 comme elles devroient, & il ne faut pas d'abord
 employer la violence, & mettre l'Etat en danger,
 à cause de cela. On ne pourroit regarder cette
 conduite, que comme un effet d'une très-grande
 extravagance. Il y a beaucoup de choses, qui ne
 sont pas valides, dans leurs commencemens; mais
 qui, étant faites, ne laissent pas de subsister. Il faut
 souhaiter de bons Conducteurs, mais il les faut
 souffrir tels qu'ils sont.

Ces Maximes sont très-bonnes, & l'Historien,
 dont nous parlons, a raison de censurer les Fils
 de Barneveld, de ne les avoir pas suivies. Il ajou-
 te que ce parti, entendant parler des Rémontrans,
 avoit par la patience obtenu de Frideric Henri de
 quoi se contenter; mais que l'entreprise des Freres
 Barneveld, étoit une pure extravagance. Ce qu'ils
 entreprenoient étoit défendu, par les Lois Divines
 & Humaines; ruineux pour la République, qu'ils
 n'étoient pas capables de remettre en meilleur é-
 tat, ni de défendre comme faisoit Maurice; &
 très-dangereux en toutes manieres. Les Rémon-
 trans, qu'ils faisoient entrer dans leur mauvais des-
 sein, quoi qu'ils ne le leur eussent jamais commu-
 niqué, le desaprovoient par leurs principes, &
 par leur conduite. Cela ne laissa pas de leur faire
 d'abord du tort, plusieurs familles abandonnerent
 leurs Assemblées, & rentrèrent dans celles des
 Contre-Rémontrans, & il y eut quelques Minis-
 tres, qui en firent autant. Mais depuis en prenant
 patience, & en vivant comme de bons Citoyens
 le doivent faire, ils dissipèrent ces accusations.

Les Etats de la Province (3) d'Utrecht, don-
 nerent le 4. de Fevrier une Ordonnance, dans la-
 quelle on accusoit quelques Ministres Rémontrans
 d'avoir conçu, & excité une scandaleuse conspira-
 tion contre l'Etat, & l'on promettoit quatre mille
 francs à ceux, qui les feroient prendre, pour
 chacun d'eux. On y chargeoit aussi les Directeurs
 de leur Société d'avoir écrit, que leurs affaires ne
 pouvoient être redressées, que par des voies de fait.
 On concluait de-là, aussi-bien que de la décou-
 verte de la conspiration, dont on a parlé, que les
 Rémontrans avoient fait tout leur possible, non seule-

L 3 ment

(1) *Aitzema* T. I. p. 176. col. 2.

(2) *Aitzema* là-même, où il cite ces Maximes : *Aliquid Juris, aliquid Fasti. Multa ab initio non valent, que facta tenent. Boni Imperatores optandi, qualescumque ferendi.*

(3) *Van de Sande* p. 262. & suiv. & *Brandt*. dans son *On-
 partydigh Chronycken* p. 56.

1623. ment pour troubler de nouveau, & mettre sens-dessus-dessous, l'Eglise & le Gouvernement Civil des Pais-Bas; mais pour les noyer dans leur sang, les ruiner par des incendies, & les mettre à terre. Mais les Rémontrants, même avant l'exécution de Slarius, offrirent le 28. de Mars aux Etats Généraux de se purger de ce dont on les accusoit, & demandèrent, en conséquence de cela, l'exercice libre de la Religion, que l'on accordoit à d'autres Sectes; & ils firent encore la même chose, le 15. de Septembre.

Ils disoient, dans un (1) Ecrit, qui fut présenté aux Etats, & au Prince, qu'ils avoient appris, avec horreur, par les Sentences prononcées contre les Criminels, que quelques-uns d'entre eux avoient machiné, contre la personne de Son Excellence, une conspiration horrible, scandaleuse, impie, & execrable, directement opposée aux principes du Christianisme, & au devoir des bons Citoyens, contraire aux instructions des Pasteurs, qui calment les esprits irrités, & qui leur montrent le chemin du Ciel: Que pour eux, ils abominoient & détestoient, du fond de leur cœur, de semblables pratiques: Qu'ils n'auroient jamais cru qu'il pût se trouver, parmi eux, des gens faisant profession de la Verité Celeste, qui formassent & entretenissent dans leur esprit, une machination si abominable, & gagnassent d'autres personnes, pour y entrer, & pour se mettre en état de l'exécuter: Que pour eux, ils n'en avoient pas eu la moindre connoissance, & qu'ils ne vouloient y avoir aucune part, ni rien de commun avec ceux, qui s'étoient mêlés de si criminelles pratiques: Que si les Pasteurs étant bannis de leur Patrie, sous des peines si sévères, contre ceux qui y retourneroient, il y en avoit eu quelques-uns, qui y étoient revenus; ce n'avoit été qu'à l'instance des peuples, qui souhaitoient d'ouïr la prédication de la Parole de Dieu, sans que leur conscience y fût blessée, de quoi ils prenoient Dieu à témoin: Qu'ils tenoient pour une Maxime fondamentale, qu'il n'est pas permis aux Sujets de s'élever contre les Souverains, sous lesquels ils vivent, ni d'employer pour cela aucune violence: Que pour eux, ils n'avoient aucunes armes, que la patience, les prières, les larmes, l'humilité, la douceur, & les manières amiables; avec esperance qu'en se conduisant ainsi, Dieu ne manqueroit pas de leur donner les secours, dont ils avoient besoin; Qu'ils avoient toujours été ennemis de toutes voies de fait, & de toute violence.

Ils ajoûtoient que les Collectes, qui s'étoient faites quelquefois, dans les Assemblées, n'avoient été faites que pour aider à entretenir les Ministres exilés, comme les Membres des Assemblées s'y croyoient être obligés, en conscience; & que ces Collectes n'avoient été employées qu'à cela, & non pour soutenir des entreprises impies, telle qu'avoit été la dernière conspiration.

Qu'ils avoient toujours eu une ferme intention, de provigner la Religion Chrétienne, qui consiste dans la verité de la doctrine, & dans la sainteté de la vie, & qu'ils avoient pris de très-grandes peines pour cela, dans ces tems fâcheux: Qu'ils n'avoient jamais eu le dessein, de former une nouvelle Secte, & de déchirer la Chrétienté, qui ne l'est déjà que trop; mais de retrancher toutes les questions inutiles, sans exclure, de leur corps, ceux qui retiendroient les points essentiels du Christianisme: Qu'ils avoient tâché de for-

mer, dans leur Patrie, une Eglise, qui étant connue par sa Tolérance & sa Moderation, pût réunir tous ceux qui aiment la Pieté & la Paix, & faire cesser les divisions des Chrétiens: Qu'il n'y avoit rien de plus contraire à leur dessein, que les complots & les factions d'Etat; pour ne point parler du dessein abominable d'assassiner le Prince d'Orange.

Ils n'oublioient pas de dire, que dans toutes les Sociétés, il se trouve de méchantes gens, comme il s'étoit trouvé un Judas, dans la Compagnie des Apôtres; & comme Nôtre Seigneur avoit aussi prédit, qu'il y auroit des gens, qui prophétiseroient, & qui chasseroient les Démons en son nom, & seroient néanmoins mis dehors, avec les méchants: Que par conséquent il ne devoit pas paroître étrange, qu'il se fût trouvé de méchantes gens, parmi les Rémontrants, & qu'on ne devoit pas confondre les bons, avec les méchants, ni punir les premiers, avec les derniers: Que l'on devoit punir, ceux qui faisoient des complots & des factions, choses qui n'étoient pas des effets de la Religion, mais de la méchanceté de ces gens-là.

Ils disoient après cela, que rien ne pouvoit empêcher avec justice, qu'on ne leur accordât le libre exercice de leur Religion, & qu'ils ne demandoient pas d'avoir autant de liberté, que ceux qui servoient les Eglises publiques; mais seulement qu'on n'exécutât plus les Ordonnances pénales, que l'on avoit faites contre eux; par lesquelles ils étoient sujets au bannissement, à des amendes, & à des emprisonnemens, pour s'assembler pour le Culte Divin: Que l'on ôteroit par-là tous les mécontentemens, dont les suites sont souvent très-dangereuses: Que cela leur donneroit sujet de louer la douceur de S. E., & du Gouvernement, & de prier Dieu, pour leur prospérité.

Ils prioient S. E. de ne vouloir donner aucune créance à ce que des emportés, soit Ministres, ou autres, lui disoient contre eux, par un zèle mal-entendu; eux qui se regardant seuls, comme le peuple de Dieu, se portoit à la dernière rigueur contre les autres, & à des extrémités nuisibles à leur Patrie: Qu'enfin on leur fit une réponse, qui ne sentît plus la colère, ou la rigueur, mais la bonté & la compassion.

Cet Ecrit est beaucoup plus long, & même plus énergique dans l'Original, mais on peut aisément comprendre, par ce que l'on vient d'en rapporter, les principes sur lesquels il étoit fondé.

Les Rémontrants n'obtinrent rien à la verité, mais cela ne laissa pas de convaincre les personnes équitables, que ce que l'on débitoit, contre eux, étoit sans fondement. Dans la suite, Gerard Velsius, qui avoit été proscrit, comme on l'a dit, fit présenter aux Etats de Hollande une Rémontrance, pour sa justification; sur laquelle on consentit qu'il revînt dans le Pais, & l'on permit qu'il vecût à Rotterdam, où il demeura le reste de sa vie, sans y être molesté. Bernard Dwinglo publia aussi, l'année suivante, sa justification, en deux Volumes, & après avoir servi l'Eglise Hollandaise de Glukstadt, dans le Duché de Holstein, quelques années; il en sortit avec un témoignage fort honorable, se retira en Hollande, & y demeura jusqu'à sa mort, sans qu'on l'accusât davantage de cette Conspiration. Ainsi cette accusation s'évanouit à la fin, & quoi qu'on ait nommé, long-tems même après la mort du Prince Mau-

(1) Voyez-le dans Aitzema Tom. I. p. 188. & suivantes.

1623. Maurice, (1) *Arminiens* ceux qui dans l'Etat ne s'accoutumèrent pas aux sentimens, & aux desseins de ses successeurs; ils n'étoient nullement opposés à la Maison d'Orange, parce qu'ils étoient des sentimens d'*Arminius*; puisque Mrs. de *Wit*, & ceux de leur Parti étoient, pour la plupart, entièrement dans le sentiment de *Calvin*, sur la Prédestination. Ils étoient contraires à cette Maison, parce qu'ils avoient d'autres sentimens, touchant le gouvernement de la République.

Pour revenir à nôtre Histoire, sans nous arrêter aux confessions des coupables, que l'on trouva dans *Aitzema*, qui les met tout au long; & où il y a, selon toutes les apparences, du faux mêlé avec le vrai; je mettrai ici ce qui se fit à Amsterdam, contre quelques Rémontrants; apparemment, à couvert de la haine, que la conspiration des Fils de *Barneveld* leur avoit attirée, dans l'esprit de ceux qui n'étoient pas bien instruits de cette affaire.

Comme on avoit exclus de la Communion, à Amsterdam, *Rembert Episcopus*, (2) il y avoit long-tems, & qu'il ne s'en mettoit pas plus en peine, que les Protestans ne se mettent en peine des excommunications de Rome, quoi qu'on l'eût invité à se réconcilier à l'Eglise; on revint à la charge quelques années après, & il ne se trouva pas non plus d'humeur de se rejoindre à l'Eglise Publique. On auroit compté pour une victoire éclatante, sur le parti opprimé, l'acquisition du Frere Aîné de *Simon Episcopus*, & l'on n'auroit pas manqué d'en faire trophée. Ce fut pour cela, qu'on fit encore une tentative, cette année, pour l'engager à se raccommoier avec la même Eglise; mais il répondit, que les rigueurs, que l'on exerceoit contre les Rémontrants, ne le lui permettoient pas. On le menaça que, s'il ne le faisoit, on publieroit dans l'Eglise, le Dimanche suivant, en le nommant, par son nom, qu'un tel s'étoit séparé de l'Eglise. *Episcopus* se moqua de cette menace, & l'on ne manqua point de l'exécuter; en faisant lire publiquement les noms de onze Rémontrants, comme de gens, qui s'étoient séparés de l'Eglise, & qui n'y vouloient pas rentrer, quoi qu'on eût tâché de les ramener, en les avertissant chrétiennement de leur devoir; mais qui étoient opiniâtrément attachez à des opinions *Arminiennes*, *Hérétiques*, & tout-à-fait contraires à l'Écriture Sainte. Celui qui lisoit la Proclamation avertissoit, en même tems, l'Eglise de prier Dieu pour ces gens-là, & ceux qui les connoissoient de les aller voir, pour les instruire, & les ramener au giron de l'Eglise. C'étoit un artifice dévot, pour les rendre méprisables & odieux, quoi qu'ils pussent faire. S'ils se réconcilioient à l'Eglise Publique, en condamnant les sentimens des Rémontrants, dont ils avoient fait profession jusqu'alors; ils ne pouvoient passer que pour des lâches, & pour des hypocrites, tant dans l'un, que dans l'autre Parti; car personne ne croit que les menaces fassent changer de sentiment. Si au contraire, ils refusoient de le faire, on les traitoit d'hérétiques opiniâtres & entêtés, que tous les honnêtes gens devoient fuir.

Cependant personne d'entre le peuple ne leur alla parler, pour les convertir; parce que cette sorte de gens est ordinairement plus instruite, de ce qui est favorable à ses sentimens; que ceux qui suivent le torrent, & qui supposent que les sentimens communs sont bons, sans les avoir examinés, & même les connoître. Il y eut seulement un Mi-

nistre, & un Ancien, qui furent trouver deux fois 1623. *Episcopus*, pour l'inviter à se présenter au Confistoire; mais les mêmes raisons, qui l'avoient empêché d'y aller auparavant, empêchèrent encore qu'il ne consentit, à ce qu'on demandoit de lui. Son Epouse, à qui on s'adressa aussi, pour la première fois, répondit de même qu'elle n'y iroit point. Le Ministre les avertit, là-dessus, de l'obéissance qu'ils devoient à l'Eglise; que c'étoit une Loi que tous ceux, qui étoient appelez devant elle, y devoient comparoître, qu'il ne falloit pas mépriser, comme une chose de peu de conséquence; puis que ce qu'elle lioit sur la terre, étoit lié dans le Ciel. *Episcopus* replica, qu'il ne vouloit pas se soustraire à la Discipline Ecclesiastique; que si quelqu'un pouvoit lui prouver, qu'il ne gardoit pas la bien-séance, en cette occasion, il auroit égard à ses Rémontrances; qu'il s'étoit soumis à la Parole de Dieu, & qu'il étoit prêt à observer, tout ce que *Jésus-Christ* avoit commandé, mais non les usages de quelque Eglise, que ce fût, & quels qu'ils fussent; que chacun pouvoit facilement se persuader que son Eglise étoit la véritable, & que si la leur étoit vraie, il croyoit qu'il y en avoit plusieurs, qui étoient aussi de véritables Eglises; qu'enfin il faisoit autant de cas de la censure d'une Eglise, qu'il en faisoit de l'Eglise même. Que chacun, dit le Ministre, se garde de mépriser la censure de l'Eglise, Dieu punit le plus souvent, avec sévérité, ceux qui le font. Nos Peres, reprit *Episcopus*, ont parlé d'une autre manière, & vous autres aussi. Vous n'avez regardé les menaces d'une Eglise, qui a beaucoup plus d'éclat; que la vôtre; que comme de vaines paroles, & la censure que comme un éclair, excité par un bassin luisant, & néanmoins vous n'avez pas prétendu, mépriser la censure de l'Eglise de Dieu. Mettez que je sois dans l'état, où étoient nos Peres, qui n'ont pas été épouvantés, par la censure de l'Eglise Romaine, quoi qu'ils n'aient pas méprisé des avertissemens justes, & Chrétiens. Nous voyons bien, dit le Ministre, que vous êtes sourds à nos exhortations; l'Eglise fera donc ce qu'elle doit faire. Qu'elle ne fasse, répondit *Episcopus*, que ce dont elle pourra rendre compte.

Un autre Ministre alla chez *Jean Episcopus* son Frere, & lui parla avec beaucoup de hauteur. Quoi, dit-il, comme *Episcopus* refusoit de comparoître, me répondrez vous de la sorte? Ne savez-vous pas qu'au dernier Jugement, je serai assis sur un Siege, pour vous juger? *Episcopus* lui ayant repliqué, qu'il ne le regardoit pas sur ce pied-là, & étant pressé de dire ce qu'il pensoit donc de lui, lui repliqua qu'il le regardoit comme ce Serviteur, dont parle l'Évangile, qui battoit ses compagnons en service, dans l'absence de leur Maître. Voilà ce que l'orgueil ridicule de *Smoutius* (car c'est ainsi que ce nommoit cet homme, aussi peu obéissant aux Magistrats, qu'il étoit impérieux à l'égard de ceux, dont il croyoit être le Supérieur) lui attira d'un homme, qu'il regardoit, en abusant d'un passage de *S. Paul*, comme fort au-dessous de lui, & qui lui applica fort à propos, ces mots d'une Parole Evangelique. Le Dimanche suivant, qui étoit le 3. de Decembre, on lut publiquement la Sentence de l'Excommunication, où après avoir bien dit du mal des sentimens des Rémontrants, & de l'opiniâtreté des dix Rémontrants, dont on lut les noms, on les excommunia, en lisant la forme ordinaire de l'Excommunication, qui est à la fin du Catechisme d'*Heidelberg*. Il y en avoit eu un, dont le nom avoit été omis, dans le nombre des onze, nommé *François Herman de Bergen*, qui se laissa persuader de com-

(1) Voyez ce qu'on en a dit au Tome VI. de la Bibliothèque Choisie, p. 312.

(2) Vie de *Simon Episcopus* p. 283. & suiv.

1623. paroître devant le Consistoire, ce que les dix autres avoient refusé. Il y fut reçu avec beaucoup de hauteur, & on lui ordonna de reconnoître sa faute, & d'obéir à l'Eglise. Cette maniere d'agir le choqua, & comme il ne voulu pas fiire ce qu'on demandoit de lui, il fut aussi excommunié, quelques semaines après, de la même maniere. On rapporte un bon mot d'un (1) Médecin de ce tems-là, sur l'excommunication des dix Rémontrans, dont on vient de parler. Comme il fortoit de l'Eglise, il rencontra un Magistrat de la Ville, des plus échauffez contre les Rémontrans, qui lui demanda ce que l'on disoit de nouveau. *J'ai ouï dire*, répondit le Médecin, *une chose très-dangereuse, & à laquelle je suis bien-aïsé de n'avoir eu aucune part.* L'autre, qui ne savoit ce que ce pouvoit être, eut de l'impatience d'apprendre ce que c'étoit. *Je viens*, lui dit le Médecin, *de sortir, tout à l'heure, de l'Eglise Nouvelle. J'y ai ouï donner à Satan dix personnes, gens de probité, & d'honneur, de bonne réputation; & je sai que le Diable n'est pas sot, & qu'il prétend qu'on lui remette actuellement ce qu'on lui a promis. Je crains fort qu'on ne les lui puisse pas livrer. Il ne manquera pas, pour être satisfait, d'emporter ceux, qui les lui ont promis.* Ce n'étoit là qu'une raillerie, que le zèle aveugle de ces gens-là avoit bien méritée; mais il y avoit deux fautes capitales, dans leur maniere d'agir. La premiere étoit qu'ils s'arrogéient le pouvoir de se servir d'une (2) maniere d'Excommunication Apostolique; qui ne peut être employée, que par ceux, qui ont le don des miracles; puisque ceux, qui étoient ainsi livrez à Satan, tomboient dans une maladie furnaturelle, dont ils étoient affligés, jusqu'à ce qu'ils fussent convertis. Cela n'arrivant pas, & les Excommuniés se moquant impunément de l'Excommunication, comme il arriva, à cette occasion; on avoit sujet de croire qu'elle étoit injuste, & de s'en moquer, comme des foudres du Vatican. En second lieu, on n'employoit pas cette maniere d'Excommunication, contre de simples erreurs, dans des choses spéculatives, & controversées (ce qui étoit le nom le plus odieux, qu'on pût donner aux opinions des Rémontrans) mais contre de grands pechez, & dont tout le monde convenoit, tel qu'étoit celui de l'Incestueux de Corinthe. On n'oseroit soutenir que tous les Lutheriens, qui sont dans les mêmes sentimens, que les Rémontrans, sur la Prédestination, & qui les soutiennent, avec autant de fermeté, & peut-être encore avec plus de zèle qu'eux, aient mérité d'être livrez à Satan; sur tout depuis que leurs sentimens ont été condamnés, dans le Synode de Dordrecht.

Comme cette année, les Espagnols ne se mirent point en Campagne, parce qu'ils s'étoient entièrement épuisez, l'année précédente, devant Bergopzoom : les Etats, qui avoient aussi fait une très-grande dépense, pour défendre cette place, n'entreprirent rien non plus. Il y eut des Traitez avec la France & l'Angleterre, concernant le Négoce des Indes Orientales, que l'on trouvera dans *Aitzema*; car on ne peut entrer en aucun détail de tout cela, qui ne fut cause d'aucun événement remarquable.

Cette même (3) année, l'Amiral *Jaques l'Hermitte*, partit pour la Mer du Sud, avec une Flotte de neuf gros Vaisseaux, chargez non seulement des munitions ordinaires, pour l'entretien de la Flotte; mais encore d'armes, & d'instru-

1623. mens pour remuer la Terre; en cas qu'il pût attaquer quelque poste appartenant à l'Espagne, ou qu'il trouvât l'occasion favorable à en saisir un, propre à s'y établir, & qu'il fallût fortifier. Il rencontra en faisant voiles de ce côté-là, quatre Vaisseaux de l'Ennemi; sur lesquels, il prit trois mille caisses de sucre, quelques cuirs, du Bois de Bresil, & quelque peu d'argent.

La Compagnie des Indes Orientales reçut quatre Vaisseaux chargez d'Épiceries, & d'autres Marchandises des Indes, qui étant vendues firent plus de cinq millions de florins.

Celle des Indes Occidentales mit encore en mer une Flotte de trente-deux Vaisseaux, du port de vint-huit, jusqu'à trente-six pieces de Canon; avec une grande provision d'armes, de feux d'artifice, d'astuts, de brouettes, de péles, & d'autres instrumens propres à remuer la terre. Il y avoit sur cette Flotte seize-cens soldats. *Jacob Willekens* en étoit Amiral, & *Jean van Dorth*, commandoit la soldatesque. Cette Flotte devoit agir sur les côtes Orientales de l'Amerique. On avoit de la peine à comprendre, comment dans une guerre, dont les dépenses étoient très-grandes, & qui avoit fait tout encherir, on avoit pu amasser tant d'armes & de vivres; mais l'espérance du gain avoit fait ouvrir les bourses, parce qu'on esperoit bien-tôt de grands retours d'Amerique. Cette Flotte partit du Texel, le 11. de Decembre.

Sur la fin de cette année, il fit un si grand froid, que toutes les Rivieres furent gelées, & que l'on commença à craindre, que l'Ennemi ne fit une irruption dans la Veluwe. Il se fit ensuite un dégel si subit, que la glace, que les rivieres voituloient, rompit; en divers endroits, les digues. Mais la gelée recommença encore, avec tant de violence, que le Comte de Berg ramassa incessamment un corps d'armée, composé de quarante Compagnies de Cavalerie, & de dix ou douze Regimens d'Infanterie, pour faire une irruption; comme il le fit l'année suivante.

1524. IL entra (4) en effet dans la Veluwe, en passant l'Yssel, vis-à-vis de la Maison de Dieren, le 17. de Fevrier, & marcha en ordre de bataille; mais il ne se trouva personne, pour lui faire tête. Cependant ses Troupes souffrirent infiniment du froid excessif, & s'il s'étoit trouvé un Corps, pour leur opposer, on les auroit pu facilement défaire. Ensuite De Marquette se rendit, par ordre de Maurice, avec dix-huit Compagnies de Cavalerie & 13. d'Infanterie, dans Arnhem, & l'on envoya aussi quelques Troupes dans les Villes de la Veluwe. Le Comte de Berg se présenta, avec vint-cinq Cornettes de Cavalerie, & quelque Infanterie devant Arnhem, sur le Galgemberg. Il fit tirer deux volées de Canon sur la Place, qui lui répondit par neuf coups de Canon; après quoi il courut le plat-pais de la Veluwe, & brûla quelques Maisons de Campagne. Comme il s'étoit un peu arrêté pour prendre un repas, à une de ces Maisons, il arriva qu'un Trompette, qui étoit à Harflo, se mit à jouer un air connu dans le pais, qu'on appelle *Guillaume de Nassau*, inventé du tems de ce Prince, Fondateur de la République des PP. UU. Dès qu'il ouït cet air, il se persuada que Maurice venoit contre lui, avec toutes ses forces, & se leva si promptement de table qu'ils la laissa couverte, sans rien emporter, & même quantité d'ar-

(1) *Samuel Coster*. Voyez la Vie d'Episcopus p. 293.

(2) Voyez I. Cor. VI. & *Grotius* sur ce passage.

(3) *Van de Sande* p. 265.

(4) *Van de Sande* p. 268. *La Pise* p. 293.

1624. d'armes que les gens abandonnerent. Ils marcherent, avec précipitation, jusqu'à Ginkel, où ils se rassemblèrent, pour aller ensuite à Dieren, & repasser l'Yssel, dès que le dégel commença, le 13. de Février; sans avoir fait autre dommage, que de courir la Campagne, & d'y saccager tout, sans avoir aucun égard aux Sauve-gardes. Le froid leur fit perdre du monde, par sa rigueur excessive, ou par les désertions.

Il avoit ordonné que, pendant qu'il entreroit dans la Veluwe, les Gouverneurs d'Oldenseel & de Lingue, iroient joindre, avec une partie de leurs Garnisons, quelques Troupes du Baron d'*Antholt*, commandées par un Capitaine, nommé *Gaucher*, & se jetteroient sur la Province de Frise; où ils firent assez de ravage, & mirent presque tout sous contribution, jusqu'aux portes de Groningue. Le Colonel *Stakenbourg*, qui avoit sous lui quelque peu de Troupes, s'y opposa du mieux qu'il put. On crut qu'il y avoit eu, parmi celles de l'Ennemi, quelques Troupes soudoyées par l'Archevêque de Cologne; à qui l'on en fit demander réparation, avec menaces d'en faire autant sur ses terres, s'il ne satisfaisoit pas les Etats.

Cependant (1) les Ambassadeurs, que l'on avoit envoyez en France & en Angleterre, y firent des Traitez avantageux, pour la défense de la République. Le Roi de France s'engagea à lui fournir, par forme de prêt, la somme de douze-cens mille livres monoie de France, ou d'un million de florins, monoie de Hollande, payables en deux termes, pour les années MDCXXV. & MDCXXVI. qui lui devoit être rendue, en plusieurs termes, trois ans après la Trêve, ou la Paix, qui pourroit se faire entre l'Espagne, & les Provinces Unies. Avec l'Angleterre, on conclut une Alliance défensive, pour deux ans au moins. Le Roi permit aux Etats de lever, dans ses Royaumes, six mille hommes, qui seroient divisez en quatre Regimens, & recevoient de lui la solde, que les Etats payent à leurs Troupes. Il convint, avec eux, de faire payer leur solde, tous les ans, en quatre termes égaux, en Hollande, au Commissaire, qu'il nommeroit; pour la faire compter à l'ordre des Etats, selon les rolles & les montres de leurs Commissaires. Cet argent ne devoit être rendu, qu'après que la Guerre auroit été finie, par une Paix assurée, ou au moins par une Trêve de huit, de dix, ou de douze ans; en autant d'années, qu'il auroit été fourni. Ces Regimens furent levez, & commandez par le Comte d'*Oxford*, le Comte de *Southampton*, le Comte d'*Effex*, & le Lord *Willoughby*, depuis Comte de *Lindsei*.

Il arriva cependant des nouvelles d'un fâcheux démêlé, entre les deux Compagnies d'Angleterre & de Hollande, dans l'Île d'Amboina; dont les deux Nations ont parlé très-diversément. Les (2) Anglois disent que les Hollandois, pour jouir seuls du négoce d'Amboina, dont les Anglois devoient avoir le tiers, les accusèrent de les avoir voulu chasser du Fort. Ils racontent que le Capitaine *Towerfon*, Chef du Comptoir Anglois, & ceux, qui étoient sous lui, furent accusez de s'être voulu rendre Maîtres du Fort, & d'en chasser les Hollandois, avec le secours de quelques (3) Ja-

ponnois : Que les Hollandois après les avoir saisis, sans avoir d'autres témoins qu'eux-mêmes, avoient employé des manieres de tortures horribles, pour faire avouer aux Anglois ce dont ils étoient accusez; comme de faire entrer de l'air dans leur poitrine, qui les faisoit presque étouffer, & qui leur enflait les yeux, comme s'ils alloient sortir de leur tête : Qu'ils leur brûloient encore les plantes des pieds, avec des chandelles allumées, jusqu'à ce que la graisse, qui tomboit des plantes de ceux, que l'on torturoit, les éteignit : Qu'ils leur perçoient les côtes avec des fers brûlans, qui pénétroient jusqu'à leurs entrailles : Qu'après leur avoir fait confesser tout ce qu'ils souhaitoient, & les avoir contraints de signer leurs confessions, ils en avoient fait trancher la tête à quelques-uns.

Les Anglois prétendent, qu'il n'est pas vraisemblable que leurs Compatriotes entreprissent de chasser les Hollandois; parce qu'il n'y avoit dans l'Île que vingt Anglois, & trente soldats Japonnois; au lieu qu'il y avoit deux-cens soldats Hollandois dans le Fort, & huit Vaisseaux de la même Nation à la rade, dont deux étoient de douze-cens tonneaux; outre qu'ils avoient encore deux autres Forts, d'où ils pouvoient tirer plus de gens, qu'il n'en falloit, pour accabler ceux qui auroient voulu entreprendre quelque chose, contre eux. Quand même les Anglois auroient pu se rendre maîtres du Fort, ils se seroient exposez, disent leurs Compatriotes, à perdre leurs biens, & à s'attirer une éternelle infamie; puis qu'ils savoient que, par le dernier Traité, le Roi avoit consenti, que les Hollandois tinssent le Fort, & que ce Prince haïssoit, au dernier point, les Trahisons. C'étoient d'ailleurs, disent-ils, d'honnêtes gens, & qui avoient protesté qu'ils étoient innocents, jusqu'à leur dernier soupir.

Dix, entre lesquels étoit *Towerfon*, furent executez, & les autres furent envoyez en d'autres Colonies Angloises, après avoir été cruellement torturez. Les Japonnois & un Portugais, qui étoient avec eux, furent aussi torturez, & executez à mort. Après cela, dit l'Auteur, les Hollandois se saisirent de tout le commerce de l'Île, & l'ont gardé depuis.

Mais comme il faut entendre les deux parties, il est juste que l'on dise, comment les Hollandois racontent la chose. (4) Ils disent qu'ils s'étoient aperçus, depuis quelque tems, que ceux de l'Île de Ternate prenoient beaucoup de licence, dans les Îles Moluques, & en particulier à Amboina; qu'ils avoient fait la Paix avec ceux de Tidor, & une Trêve avec les Espagnols, contre la parole qu'ils avoient donnée du contraire, & sans en rien dire aux Officiers de la Compagnie Hollandoise : Que les Espagnols des Philippines navigoient librement aux Îles Moluques, & étoient maîtres de ces Mers; parce que la Compagnie Angloise, qui s'étoit obligée à entretenir dix Vaisseaux, ne l'avoit point fait : Que ceux de Ternate avoient mal-traité, & même tué quelques Hollandois, sans qu'on en eût pu avoir aucune justice; & s'étoient saisis de plusieurs Îles, qui dépendoient du Gouverneur Hollandois d'Amboina; ou les avoient ravagées, & emmené les esclaves, que ceux de la même nation y avoient : Que ces mêmes Indiens avoient menacé qu'ils feroient main basse sur les Hollandois, & qu'ils pilleroient leurs Comptoirs, & leurs Magasins, & y mettroient le feu; ce qu'ils avoient executé en quelques endroits, qu'ils nommoient.

M

Là-

(4) Le même *Aitizema* T. I. p. 361. & suiv.(1) *Van de Sande* p. 271.(2) *Arthur Wilson*, dans sa Vie de Jaques I. p. 788. du Tom. II. de l'Histoire d'Angleterre, recueillie en III. Voll. in folio 1706. Voyez aussi *Aitizema* T. I. p. 364. & suiv.

(3) La Relation Angloise, & celle des Hollandois les nomment ainsi. On ne comprend pas néanmoins que l'on eût des soldats du Japon, parce qu'on ne voit pas qu'il sortit des gens des Îles du Japon.

1624. Là-dessus le Gouverneur Hollandois d'Amboina, étoit allé, par mer, avec quelques Chaloupes armées à *Loehoe*, pour tenir ces gens-là dans le respect, & se faire justice; mais il les avoit trouvés, avec une flotte de semblables barques, qui vont à la rame, en état de se défendre; parce qu'elles étoient beaucoup plus fortes, que les siennes. Les Indiens bien loin de lui donner satisfaction, pour le tort, qu'ils avoient fait à la Nation Hollandoise, se moquerent de lui, & l'obligerent à se retirer, sans avoir rien fait. Ils menacerent encore d'enlever, & de piller tous les Sujets des Hollandois, avec une centaine de Frégates. Ils répandirent dans les autres Iles, qui sont à l'Est de Banda, que les Hollandois avoient à peu près, perdu le Fort d'Amboina; & les Indiens entretenirent entre eux beaucoup plus de correspondance, qu'ils n'avoient accoutumé. Cette conduite fit que les Hollandois soupçonnerent, qu'on n'eût formé quelque mauvais dessein, contre eux.

Cela engagea ensuite le Conseil Hollandois d'Amboina, à rechercher si l'on n'auroit point fait de Complot, contre la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales. Il ne pouvoit croire, que les Indiens seuls osassent entreprendre une semblable chose, & il soupçonnoit que les Espagnols, ou quelque autre Puissance de l'Europe, se mêloit de cette affaire. On apprit en effet, que les Indiens de *Loehoe*, *Combello* & autres entretenoient une secreete correspondance avec les Anglois. Au mois de Fevrier MDCXXIII. on fut par un Japonnois, qui étoit dans l'intrigue, qu'on avoit fait une conspiration contre le Fort d'Amboina, contre le Gouverneur, & contre tout l'établissement des Hollandois en cette Ile. On avoit vû plusieurs fois, cet homme sur les murailles du Fort, parler aux soldats, & s'informer de la maniere, dont on y mettoit des gardes, & dont on les relevoit, sur le nombre des gens qui y étoit, & sur d'autres choses de cette nature. Là-dessus on se saisit de ce soldat, & ayant été interrogé, il avoua que les soldats Japonnois, qui étoient au service de la Compagnie Hollandoise, avoient résolu de se rendre maîtres du Fort, & qu'ils s'entendoient avec les Anglois, qu'il nomma, & qui s'étoient adressés à eux, pour cela. Il dit qu'ils avoient été chez *Towerfon*, & étoient convenus de la maniere, dont cela pourroit être executé, avec lui & d'autres Anglois, & entre autres un Chirurgien, nommé *Abel Prys*; qui avoit été arrêté, pour une mauvaise action, & qui étoit encore en prison.

On le fit venir dans le Conseil, & quand on lui eut dit les circonstances de ce dessein, il avoua qu'il avoit traité avec les Japonnois, par l'ordre de *Towerfon*, qui étoit, par conséquent, le principal Auteur de la Conspiration.

On eut soin là-dessus de desarmer tous les Japonnois, qui étoient au service de la Compagnie. *Towerfon* fut prié de se trouver au Conseil, & après avoir fait venir tout son monde dans le Fort, il fut renvoyé en sa maison, pour y être gardé; & les autres furent arrêtez, au Fort. Tous ces gens-là reconnurent la conspiration, & signerent ce qu'ils avoient avoué, que l'on pourra voir au long, dans la narration; & où il y avoit entre autres choses, que l'on tueiroit le Gouverneur Hollandois. Quand on demanda à *Towerfon*, ce qui l'avoit engagé à une action aussi mauvaise, que celle qu'il avoit voulu faire, il répondit, à ce que dirent les Hollandois, que c'étoit de l'honneur & du bien. On lui demanda chez qui il auroit trouvé de l'honneur & du profit, & pour qui il vouloit se saisir du Fort; & il marqua que c'étoit de sa Nation,

qu'il avoit esperé d'être recompensé, & que c'étoit encore pour elle qu'il avoit fait l'entreprise. 1624. Après qu'on eut fini son interrogatoire, le Gouverneur du Fort lui demanda, si c'étoit-là la recompense de toutes les amitez, qu'il lui avoit faites, il dit en soupirant: *si c'étoit à refaire, je ne le ferois pas*; ce qui étoit un aveu de son crime.

Le reste du plaidoyé des Hollandois, consistoit presque à dire, que s'ils n'avoient pas suivi les usages d'Angleterre, dans leurs procédures; il ne falloit pas le trouver étrange, puisque chaque País a sa maniere de proceder. Supposé que les uns & les autres aient raconté la chose, à leur avantage, comme cela pourroit bien être arrivé; il faudroit partager le tort, entre les deux Nations. Les Anglois auroient fait une entreprise très-injuste, mais la punition étoit trop violente, & ç'auroit été assez de renvoyer ces gens-là en Angleterre, & d'en demander justice au Roi. Aussi les Anglois n'ont-ils pas manqué de reprocher cette rigueur aux Hollandois; dans les ruptures, qu'il y a eu depuis cette affaire, entre les deux Nations; & c'est pour cela que nous avons cru en devoir parler ici, en peu de mots. Il paroît au reste, par l'Auteur Anglois, (1) que l'on a cité, que la Cour d'Angleterre ajoûta plus de foi à la Relation Hollandoise, qu'à l'Angloise.

L'Ennemi, qui n'avoit rien entrepris contre les Provinces Unies, l'année précédente, faute d'argent, à cause de la grande dépense qu'il avoit faite, devant *Bergopzoom*, sans la pouvoir prendre, recommença, au commencement de celle-ci, à faire de très-grands préparatifs pour la Campagne. La Flotte d'argent de la Nouvelle Espagne, qui étoit arrivée à bon port, mit *Philippe IV.* en état de faire autant de dépense, qu'auparavant, & *Spynola* ne manqua pas d'en profiter. Il forma le dessein d'attaquer *Breda*, place appartenante à la Maison de *Nassau*. On l'avoit reprise sur les Espagnols, par surprise, l'an MDXC. & on l'avoit fait fortifier avec beaucoup de soin. *Matrice* avoit accoutumé de la proposer aux Ingenieurs, comme une des places les mieux fortifiées de l'Europe. On en pourra voir la description, dans l'Histoire de ce Siege, (2) par le Jésuite *Herman Hugues*, qui fut également estimée des deux Partis. Il a rendu plus sensible ce qu'il en dit, par diverses figures, où l'on voit tous les Ouvrages, qui environnoient cette Ville, & la maniere dont *Spynola* fortifia son camp, avec toutes les lignes de Circonvallation, & de Contrevallation.

Justin de Nassau, dont on a parlé plusieurs fois dans cette Histoire, en étoit Gouverneur, & commandoit une garnison de seize-cens hommes, auxquels, dès qu'on commença à craindre que la place ne fut attaquée, on joignit encore huit Compagnies d'Infanterie, de sorte qu'on la crut hors d'état d'être forcée. On y avoit mis assez de vivres, pour nourrir la garnison l'Été, & l'Hiver suivant; & les Bourgeois avoient eu ordre de se pourvoir de vivres pour un an.

Cette place auroit été d'une très-grande commodité aux Espagnols, pour couvrir le Brabant contre l'invasion, & les courses des Armées des Provinces Unies. Elle leur pouvoit aussi leur être

(1) *Wilson* Vie de *Jaques I.* p. 388. col. 2. du 2. Tome de l'Hist. d'Angleterre.

(2) Imprimée pour la seconde fois à Anvers, en 1629. in folio. On a suivi ici cette Histoire, où l'on trouvera plus au long ce qu'on ne peut donner qu'en abrégé, dans une Histoire Générale.

1624. être très-utile, pour empêcher la navigation, entre la Hollande & la Zélande; en occupant quelques postes sur les rivières, par lesquelles le commerce se faisoit, avec beaucoup de commodité. Le terrain y est de telle nature, qu'il est facile d'y faire des approches, & les retranchemens nécessaires, pour se couvrir. La rivière de la Merke, étoit très-propre pour y apporter des vivres; mais il étoit facile de la fermer, pour ceux, qui seroient maîtres de la Campagne. Elle pouvoit fournir de l'eau à l'armée, qui assiègeroit la place; & des forêts voisines, on pouvoit facilement tirer tout le bois, dont on auroit besoin. Tout cela pouvoit engager les Espagnols, à entreprendre le Siege. Mais d'un autre côté, elle étoit non seulement environnée de la Rivière d'Aa, mais coupée par celle de Merke. Les fortifications, qu'on y avoit faites, étoient excellentes, & ne pouvoient être prises, que par la perte d'une infinité de gens. Les Villes qui auroient pu fournir des vivres à l'armée, qui auroit assiégé Breda, étoient éloignées de dix, ou douze lieues; & il n'y avoit point de rivière, par laquelle on les pût voiturer. Tout s'y devoit apporter par des charrettes.

Spinola, comme l'on croit, avoit formé le dessein de l'assiéger, dès le commencement de la Campagne; mais il eut soin de cacher son dessein, pour empêcher l'ennemi d'y accourir, avant qu'il pût l'investir; & de la mettre ainsi à couvert. D'ailleurs il voulut être en état de se tourner d'un autre côté, s'il trouvoit que cette entreprise fût trop difficile. Il se mit en campagne, un peu après le milieu de Juillet, & fit trois brigades de son armée, qui marcherent d'abord de differens côtés. Il conduisit l'Infanterie d'un côté, D. Louis de Velasco la Cavalerie d'un autre, & Jean Bravo, Gouverneur du Château d'Anvers, fut querir les Troupes, qui étoient dans le Comté de la Mark. Tout cela s'étant rendu à Turnhout, en Brabant, le Général fit passer l'armée en revue, & n'y trouva qu'à peine dix-huit mille hommes; mais des meilleurs Troupes, qui fussent au service de l'Espagne.

Justin de Nassau, quoique peu sûr du dessein de Spinola, fit venir, par prévoyance, du voisinage, & de Hollande dix Compagnies d'Infanterie, mais il renvoya trois Cornettes de Cavalerie, de peur que le fourrage ne lui manquât. Il n'en garda que deux, avec quarante-cinq Compagnies d'Infanterie; qu'il jugeoit suffisantes, pour la défense de la Place. Il donna à garder les trois Portes de la Ville, & les Ouvrages prochains à trois Commandans. *Hauterive*, qui commandoit les Troupes, Françoises & Wallonnes, eut la garde de la Porte de Ginek; *Morgan*, qui commandoit les Anglois, eut celle de Bolduc à garder; & *Lokeren*, à qui les Troupes du País, & les Ecoissoises obéissoient, celle d'Anvers. Chacun, de son côté, travailla incessamment à faire une Tenaille, pour couvrir l'Ouvrage le plus avancé, qui étoit un Ouvrage à Cornes, & disputer plus long-tems le terrain, comme on avoit fait à Bergopzoom.

Spinola vint ensuite, en cinq marches, camper à un Village, nommé Gilfen, éloigné seulement de deux heures de Breda. Etant en cet endroit, il consulta, de nouveau, les principaux Officiers de son Armée, chacun à part, sur le dessein d'attaquer cette place. Ils lui déconseillerent ce dessein, à cause des fortifications de la Place, du terrain qu'on pouvoit en partie inonder, ce qui retarderoit fort les approches, & de la garnison nombreuse, qui étoit dans Breda. Ils ajoûtoient que

Tom. II.

1624. l'Armée, qu'il avoit, étoit à peine suffisante, pour pousser les attaques, & que si l'Ennemi venoit les prendre par derrière, avant que la Ville fut prise; il faudroit abandonner les approches, & soutenir les attaques que l'Ennemi feroit, par devant & par derrière, avec des Troupes, qui n'étoient pas suffisantes pour cela. Spinola écrivit ensuite à l'Archiduchesse, ce que les Officiers lui avoient répondu, sur la proposition, qu'il leur avoit faite d'assiéger Breda; & l'Archiduchesse, & son Conseil furent du même sentiment, que les Officiers. Il y a lieu d'être surpris, que Maurice ne fût point averti de ces délibérations, ni des résolutions, qu'on prit enfin sur ce dessein; car il parut, par l'exécution, qu'il n'en avoit rien su.

On forma aussi un dessein sur l'Île de Cadfant, & l'on avoit tout préparé, pour l'exécuter; mais comme il y eut de la diversité, dans les sentimens; les uns croyant la chose facile, & les autres très-difficile; on changea de sentiment, & l'on ne fit aucun mouvement, de ce côté-là. Spinola consulta, de nouveau, les Officiers sur le Siege de Breda, pour la réduire non par la force, mais en empêchant qu'on n'y introduisît des vivres. Ils trouverent tous que ce n'étoit pas une chose, qu'on pût entreprendre, excepté un. Les premiers dirent, qu'il faudroit faire une circonvallation, de quatre ou cinq heures, & qu'il seroit bien difficile, à cause des lieux marécageux, de renfermer la place; qui étoit d'ailleurs pourvue de vivres, pour long-tems. Ils ajoûtoient qu'on ne pourroit pas assez bien garder les lignes, avec si peu de Troupes; & qu'il seroit plus facile aux Hollandois de faire lever ce Siege, qu'il ne le seroit aux Espagnols de le continuer; parce que leurs Villes étoient plus proches de Breda, que celles du Roi. Celui qui étoit, pour le Siege; disoit qu'on ne pourroit faire un plus grand affront à Maurice, que de prendre une Ville, dont il faisoit tant de cas, & que, s'il la perdoit, son autorité seroit beaucoup diminuée. Il croyoit d'ailleurs qu'il étoit très-difficile que l'on eût si bien pourvu à tout, qu'il n'y manquât enfin quelque chose, ce qui contraindrait la place de se rendre; par la diversité des sentimens de ceux qui la défendoient, qui ne manqueroit pas de naître de la disette. Spinola envoya là-dessus trois Colonels reconnoître la Place, & le terrain, qui l'environne; & ces gens-là revinrent persuadés, que ce Siege n'étoit pas praticable. Cependant le Comte de Berg proposoit d'attaquer quelques Places du côté du Rhin, ou en Gueldre; mais on ne conclut rien. Il arriva alors que Spinola étant campé, dans un lieu éloigné de deux heures de la rivière, le commun des Soldats vint à manquer d'eau, parce que les puits, que l'on avoit faits, étoient épuisés, ou que l'eau en étoit si trouble, qu'on ne la pouvoit boire. Cela causa même des maladies, parmi les soldats, & Spinola, averti de ce qui se passoit, fit creuser de nouveaux puits. Il y eut encore un autre accident, qui lui causa du chagrin. Ce fut qu'un incendie ayant consumé les tentes, & les cabanes de deux Régimens Italiens; les soldats désertoient, en grand nombre; parce que leur solde ne leur étant pas payée, ils n'étoient pas en état de réparer le dommage, qu'ils avoient souffert. Spinola arrêta néanmoins la désertion, en faisant pendre un soldat, de quatre qui avoient voulu désertir. Mais il ne put pas empêcher qu'on ne le censurât, de ce qu'il perdoit le tems à délibérer, & à consulter, dans une saison, où il étoit tems d'agir. On dit même que Maurice se moquoit de lui, & demuroit à la Haie, sans se mettre en campagne; mais la suite fit bien voir, qu'il auroit mieux valu

M 2

mieux

1624. mieux fournir la Place, de vivres, que de se moquer d'un Général, qui avoit tant donné de preuves de sa bonne conduite, & de sa prévoyance.

Le Comte de Berg avoit proposé d'assiéger Ravestein, sur la Meuse, pourvu qu'on lui envoyât un renfort de Troupes; & Spinola, ayant approuvé son dessein, lui envoya le Comte *Jean de Nassau*, d'une autre branche de cette Maison, que Maurice, avec cinq mille fantassins, & quatre Cornettes de Cavalerie. Il le fit encore suivre de mille Chevaux, commandez par *Iliacynthe Velasco*, Marquis de Belvedere, pour enlever tout le bétail, qui étoit autour de Grave, & se joindre au Comte de Berg. Le Comte prit, en chemin faisant, le Fort de Mandelberg, Cleves & Gennepe, & fit par tout garder une exacte discipline à ses soldats. Il se rendit maître du Village de Mook, près de la Meuse, où il se retrancha. Etant allé reconnoître Battembourg & Ravestein, il s'aperçut qu'il ne seroit pas si facile de prendre cette dernière Place, qu'il l'avoit cru. Il en fit avertir Spinola, & lui demanda un peu plus de Troupes, avec lesquelles il esperoit pouvoir prendre Grave. Il le fit investir, de l'autre côté de la Meuse, par Nassau, & demeura dans le poste de Mook, en attendant la réponse de Spinola. Pour ne pas perdre son tems, il fit jetter un Pont sur la Meuse, pour se joindre plus commodément à Nassau, lors qu'il en seroit tems. En ce tems-là le Prince Frédéric Henri s'avança, de ce côté-là, pour attaquer le Camp de Mook, avant qu'il fût mieux fortifié; mais il fit cette nuit-là une tempête si terrible, qu'il s'en retourna sans avoir rien fait. Le Comte de Berg trouva aussi que Grave n'étoit pas si facile à prendre qu'il se l'étoit persuadé d'abord, de sorte qu'il s'excusa de cette entreprise; si néanmoins tout cela n'étoit pas une feinte, pour faire croire à Maurice, qu'ils étoient embarrassés l'un & l'autre, & qu'ils n'entreprendroient rien de cette Campagne. Il est au moins certain, que le manège de Spinola fit croire qu'il n'oseroit jamais assiéger Breda. Cependant il ne décampa point de Gillen, où il se retrancha, avec beaucoup de soin, comme s'il avoit eu peur que la Garnison de Breda, ne l'y vint attaquer.

Là-dessus ceux de Breda, se flattant que Spinola n'entreprendroit pas de les assiéger, firent ramener dans la Ville plusieurs choses, qu'ils en avoient fait sortir; de peur qu'elles ne s'y gâtassent pendant le Siege, qu'ils craignoient. Non seulement ils ne firent aucunes provisions nouvelles, mais ils laissèrent emmener cent bœufs, qu'on avoit auparavant mis dans la Ville, & permirent que deux Barques chargées de Fromage, qui y étoient venues, se retirassent, avec toute leur charge. Ils souffrirent encore que les Païsans des environs, avec toutes leurs familles, qu'on avoit mis dehors, quand on craignoit le Siege, y rentrassent.

Les retranchemens de Spinola, pour la défense de son Camp, laisserent Maurice, dans le doute, où il étoit, si les Espagnols attaqueroient Breda, ou Grave; ou s'ils les entreprendroient toutes deux, à la fois; ou enfin s'ils en vouloient à quelque autre place; de sorte qu'il ne savoit, où il devoit envoyer le plus de secours. Enfin il sortit de la Haie, où il étoit demeuré jusqu'alors, & alla joindre son Frere à Nimegue, d'où il envoya de l'Artillerie, & des Munitions à Bommel, & fit occuper quelques postes, autour de Bois-le-duc. Cependant Spinola empêcha qu'il n'entreprît rien,

& l'Automne, qui s'approchoit, ne permit pas 1624. qu'on marchât en aucun lieu.

Le Comte de Berg écrivit, en ce tems-là, à Spinola, pour s'excuser sur les mauvaises informations qu'il avoit eues sur l'état, auquel la Ville du Grave se trouvoit. Il eut ordre de renvoyer au Camp de Spinola, les détachemens qu'il lui avoit envoyez, & de veiller sur la Gueldre, sans néanmoins rien entreprendre. Spinola envoya de nouveau proposer à l'Archiduchesse le Siege de Breda; auquel la Princesse consentit, à cause de la grande confiance, qu'elle avoit dans la capacité de son Général, quoi qu'elle en prévît assez les difficultés.

Il fit la revue de son Armée, avant que de lui faire payer sa solde, pour voir combien de soldats il avoit en état de servir, & pour ne pas payer pour un plus grand nombre, que celui qu'il avoit effectivement, comme il n'arrive que trop souvent. Il en usa toujours de même, tant que le Siege dura. Les Troupes qu'il avoit envoyées en Gueldre revinrent, sans que l'Ennemi entreprît de leur couper le passage; mais pendant ce tems-là, Maurice reprit toutes les places, que le Comte de Berg avoit prises, cette Campagne. Comme les Troupes Espagnoles étoient assez diminuées, l'Archiduchesse donna ordre de lever six-mille quatre-cens Wallons, & l'on fit mettre ces nouvelles levées dans les Garnisons; d'où l'on retira tous les vieux soldats, qui étoient encore en état de servir. On ordonna d'acheter des Armes, & de faire ramasser toutes les munitions nécessaires, pour l'Armée.

Le 28. d'Août à l'entrée de la nuit, Spinola envoya *François Medina* Espagnol, avec mille Chevaux, & quatre mille Fantassins, pour prendre poste à Ginek, Village près de Breda, sur la Riviere de Merke, au-dessus de la Ville, & *Paul Baglione* Italien, pour faire la même chose à Heide, sur la même Riviere au-dessous, de l'autre côté de la Ville. Peu de jours après, il envoya le Baron de *Ballançon* Bourguignon, pour se poster à Tetteringue, & le Comte d'*Isembourg* à Hague; aux deux autres côtes de Breda. Ces quatre postes, qui se croisoient, étant pris, on les fortifia avec un soin tout particulier; dont on trouvera la description, dans l'Historien de ce Siege. Après cela on travailla à joindre ces Quartiers, par des retranchemens munis de parapets, avec un fossé de six pieds de profondeur, & de sept de largeur. On y mit encore des Redoutes, & des Fortins fraizez, de lieu en lieu, au nombre de soixante & dix, à chaque enceinte. La ligne de Circonvallation avoit plus de trente-mille pas de longueur, & étoit éloignée d'environ deux-cens pas, de celle de Contrevallation; qu'on ne pouvoit parcourir d'un bout à l'autre, qu'en cinq heures de tems. Quoi qu'en dise le P. *Hugues*, cela ne put pas être fait, par un petit nombre de soldats; sur tout si l'on considère qu'il y avoit encore une digue très-forte, & couverte de planches de cinq-cens pas de longueur, depuis Hague jusqu'au pont de Heide, & que tout cela fut fait (1) en dix-sept jours, à ce que dit cet Historien; qui répète encore que peu de soldats firent un ouvrage de cette sorte.

Pour rendre cela plus vrai-semblable, il assure que les Officiers de l'Armée, & même quantité de Noblesse Errangere, qui étoit venue dans le Camp de Spinola, pour apprendre le métier de la guerre, excitoient les soldats à travailler, en leur don-

nant

(1) *Obsidio Bredana* p. 31.

1624. nant exemple eux-mêmes. Il ajoûte à cela, que le soldat, outre sa solde ordinaire, étoit payé de ce travail, & que c'étoient de vieilles Troupes, accoutumées à la peine. Il semble qu'il valoit mieux employer des Pionniers, que d'exposer les soldats à le battre, & à travailler, en même tems. Mais quoi qu'il en soit, il est certain que ni Maurice, ni son Frere ne purent pénétrer ces Lignes. La Garnison fit bien quelques sorties, mais sans beaucoup de succès.

Dans ce tems-ci, si on en croit cet Auteur, ceux de Breda commencerent à craindre, que les vivres ne vinssent à leur manquer, & on leur demanda leur argent, en forme de prêt, pour avoir de quoi payer la Garnison; mais ils ne contribuèrent, que cent cinquante-mille écus.

Maurice cependant, ayant repris ce que le Comte de Berg avoit conquis, pensa à venir au secours de la place; mais Spinola ferma si-bien l'espace, qu'il y a entre Tetteringue & Heide, par où l'on y auroit pu introduire du secours & des vivres, qu'il ne fut pas possible de tenter ce passage. On crut que Maurice pourroit chercher à combattre Spinola, & celui-ci rangea son armée en bataille, dans une Bruyere, qui étoit devant son quartier, pour l'y attendre. Il y fut deux jours, sans que Maurice fit aucun mouvement, pour l'aller attaquer; soit que Spinola fût placé trop avantageusement; ou que Maurice, ayant un autre dessein, qu'il jugeoit être de plus grande conséquence, & plus sûr, il suivit son ancienne maxime, qui étoit de ne rien hasarder. Il campa dans un Village, nommé Mede, où il se retrancha de maniere, que Spinola ne crut pas l'en pouvoir déloger. Il se contenta de faire encore quelques Fortins, pour lui fermer le passage, en cas qu'il le tentât. Maurice avoit formé, de nouveau, un dessein sur le Château d'Anvers, où il n'y avoit que très-peu de soldats malades, ou estropiez, ou trop vieux pour suivre l'Armée. Cela lui fit croire, qu'il ne seroit pas impossible de le surprendre. Il découvrit son dessein à *Brouchem Drossard* de Bergopzoom, & Capitaine de Cavalerie, à qui il donna ses Ordres. Il tira de Bergopzoom, & de Rosendal, places voisines, & du Camp de Mede, mille Fantassins & deux-cens Chevaux, avec tous les instrumens nécessaires, pour s'approcher du Château d'Anvers, & pour l'escalader de nuit. De peur que les soldats ne soupçonnassent le dessein, & que l'Ennemi n'en fût averti; on fit d'abord accroire aux Troupes, qui étoient sorties de Bergopzoom, qu'on les alloit mener au Camp; & aux autres, qu'on les feroit entrer dans cette Ville. Quand elles en furent un peu éloignées, on leur fit quitter leurs écharpes bleuës & orangées, qui étoient les couleurs des Etats; & on leur en donna de rouges, telles que les portoient les soldats Espagnols; de peur que les Paisans ne les reconnussent, sur le chemin, qu'ils avoient à faire, & n'avertissent l'Ennemi de leur marche. Ils jetterent aussi sur leurs Charrettes des Croix de Bourgogne, selon l'usage des Espagnols. L'ordre fut donné à ces Troupes, que si quelqu'un leur demandoit, sur la route, où elles alloient, & qui elles seroient, elles répondissent, sans hésiter, qu'elles étoient au service du Roi, & qu'elles alloient prendre à Anvers un Convoi de vivres; comme le bruit avoit couru que les Espagnols le feroient. Ils arriverent ainsi, sans empêchement, sur les bords du fossé du Château, favorisez par une nuit sombre, & par un vent, qui souffloit à eux, & qui empêchoit ainsi que le bruit qu'ils faisoient, n'y pût être ouï. Ils avoient déjà arraché trois ou quatre pieux, jetté

leurs pontons, & approché leurs échelles de la muraille, & les instrumens, dont ils avoient besoin, pour rompre les portes, & se faire passage; lors qu'un vieux Soldat, nommé *André Lea*, qui faisoit la garde cette nuit, entendit le bruit qu'ils faisoient, & soupçonnant qu'il ne vint de quelques Troupes Ennemies, tira un coup de mousquet, qui donna l'alarme au Château. Jean Bravo, & toute la Garnison accoururent sur les remparts. Cependant le vent s'étant augmenté, les Troupes Hollandoises se voyant découvertes, sans pouvoir se servir de leurs barques, ni appuyer leurs échelles contre le mur, furent contraintes de les abandonner, & de se retirer promptement sans avoir rien fait. Lea fut récompensé par l'Archiduchesse, d'un gage de quinze écus par mois, & d'un Habit & d'un Baudrier neufs, par le Magistrat d'Anvers.

Maurice ayant appris cette mauvaise nouvelle, en ressentit une très-grande douleur; car c'étoit plutôt, pour l'exécution de ce dessein, qu'il étoit venu, que pour forcer les lignes de Spinola. En effet si l'entreprise avoit réussi, il auroit fait lever le Siege de Breda, ou il se seroit rendu maître d'Anvers, ce qui auroit été une conquête beaucoup plus importante. Sans avoir rien fait, il décampa le 22. jour, après sa venue à Mede, & cela avec tant d'ordre, & de précaution, que Spino'a ne put pas le suivre, & que cette retraite lui fit beaucoup d'honneur, même selon le sentiment de l'Ennemi. Il avoit fait faire quelques ouvrages dans la route, qu'il devoit tenir, en maniere qu'il ne fut pas possible de charger son arriere-garde. Il partagea ensuite son Armée en deux corps, avec l'un desquels il marcha à Rosendal, avec Ernest de Nassau, & s'y retrancha. L'autre corps, commandé par Frideric Henri, alla à Sprang, & s'y retrancha aussi; sans que Spinola, assez occupé de son Siege, entreprit rien contre eux.

Maurice chagrin de ce mauvais succès tomba malade, & se retira à la Haie, sans esperance de pouvoir faire lever le Siege de Breda. On dit (1) qu'il se plaignit, dans sa maladie, que *Dieu l'avoit abandonné*, & que dans l'embaras, où il voyoit la République, dont l'Armée étoit trop petite, & les Coffres épuisez, il se ressouvint des grandes ressources, qu'il avoit trouvées autrefois, dans la capacité de Barneveld, & qu'il dit, dans son chagrin: *quand ce vieux (2) coquin vivoit, on pouvoit avoir du conseil & de l'argent, mais à présent, on ne peut trouver ni l'un, ni l'autre*. Il n'y avoit en effet personne, qui l'égalât; & Duyk, qui lui avoit succédé, étoit fort au-dessous de lui. On peut dire que ç'auroit été le tems, de faire quelque réparation à sa mémoire, comme le Christianisme le demandoit. Mais ce que l'on avoit fait par colere, & par vengeance; il fallut le soutenir, par un faux honneur, & par une raison d'Etat, qui n'étoit pas compatible avec la Justice, qui doit être la base de toutes les Societez. On a débité encore une autre chose, de Maurice, mais qui semble (3) tirée d'un Histoire plus ancienne; c'est que comme on lui eut servi un jour du poisson, il crut voir la tête blanche du même Barneveld, & qu'il ordonna qu'on ôtât cette tête de devant lui.

L'Historien (4) du Siege de Breda, que nous

M 3

avons

(1) A la fin de la Vie de Barneveld.

(2) Il employa, à ce qu'on dit, un mot Flamand bien plus grossier que celui-là.

(3) Voyez ce qu'on en a dit, au Tom. XVI. de *Bibliothèque Chosie* p. 214.

(4) *Herm. Hugo* in obsidione Bredana. p. 45.

avons cité, dit que Maurice se flattoit que, si le Siege tiroit en longueur, & duroit jusqu'à l'hiver; le mauvais tems obligeroit Spinola à le lever, ou qu'on pourroit lui couper les vivres; qu'on ne voiteroit pas si facilement, par les mauvais chemins, sur tout à cause du voisinage des Troupes des Etats. Cependant Maurice se trouvant plus incommodé, se retira à la Haie, où il tomba dans une langueur, dont il mourut, comme on le verra dans la suite. Il pensa cependant à faire augmenter les Troupes, & il se servit du Comte de Mansveldt, pour cela. Il l'envoya en France, pour y lever quelques Troupes; mais comme il les voulut amener par mer, une tempête les dissipa, & en fit perir une bonne partie. Le Roi de la Grande Bretagne lui promit quatorze mille hommes d'Infanterie; mais comme ce Prince vint à mourir, au Mois d'Avril de l'année suivante; ces Troupes ne furent point toutes mises sur pied. On en leva quelque peu, dans le Territoire de Liege, & en Allemagne. Spinola, de son côté, pensa aussi à grossir son Armée, & l'Archiduchesse envoya demander du secours à l'Empereur, & au Duc de Baviere, qu'ils lui promirent.

Le soin le plus pressant de Spinola regardoit la maniere de faire venir des Convois de Vivres, en son Camp; car il prévoyoit bien, qu'il demeureroit encore plusieurs mois, devant Breda. Il fit donc refaire les chemins, par où ces Convois devoient passer, & bâtit même des Forts, en divers lieux, pour les couvrir. Le Comte Henri de Berg fut chargé du soin de les accompagner, & de les mener en sûreté au Camp; & il s'acquitta très-bien de son devoir, comme l'Historien du siege le remarque. Pour faire subsister plus commodément la Cavalerie, Spinola la fit sortir du Camp, & l'entretint, en divers lieux, où l'on pouvoit trouver de l'avoine & du fourrage; mais cette Cavalerie ne laissa pas de souffrir beaucoup, & de se diminuer. Comme il étoit environné de retranchemens, & de Forts, ou de Redoutes; il n'avoit pas fort besoin de Cavalerie, pour la défense de son Camp.

Maurice dans sa Maladie, pensoit encore à surprendre le Château d'Anvers, & crut devoir tenter encore une fois de s'en rendre maître. Il donna la conduite de cette entreprise, à Stakembrouk, Gouverneur de Grave. Mais il fit une si grande pluye, la nuit que Stakembourg partit, qu'elle mouilla une bonne partie de la poudre, que les soldats portoient, avant qu'ils pussent s'approcher du Château; & quand ils en approcherent, ils virent de la lumiere, sur les Bastions du Château; ce qui leur persuada que l'entreprise étoit découverte, & qu'on les attendoit. Cela fit qu'ils se retirerent, avec précipitation, & qu'ils laisserent, dans les chemins, une partie de leur bagage. Les Espagnols crurent qu'ils avoient eu une intelligence, dans Anvers, & en bannit quelques personnes, qui avoient parlé de ce dessein, avec indiscretion; mais on les laissa retourner ensuite.

Cependant l'Armée des Etats, pour incommoder Spinola, ruina tous les Moulins, tous les Fours, & toutes Brasseries des environs. Elle fit prisonniers ceux qui avoient porté des vivres, en son camp; & il en fit autant du sa part, à l'égard de ceux, qui en avoient voituré à l'armée des Etats. Cela causa beaucoup de cherté dans le Camp de Spinola, dont les vivres ne venoient que de loin; au lieu que les Hollandois en tiroient de leurs Villes, qui n'étoient pas éloignées, & auxquelles on en portoit par eau de Hollande, & de Zélande, sans aucun obstacle. Pour la Ville, elle n'en manquoit pas encore, parce que les Magistrats a-

voient donné ordre, dès le commencement, qu'on les distribuât avec ménagement, & en avoient réglé le prix. Mais ils commencerent peu de tems après à se trouver plus à l'étroit, & il sortoit du monde de la Ville, pour chercher autour des fortifications des herbes & des racines, pour se rafraichir. Spinola fit quelques Forts en certains endroits, pour empêcher que l'on ne sortît des portes; il ne voulut pas même d'abord recevoir ceux qui se venoient rendre à lui, mais comme il n'y en avoit que peu, on n'y prit pas garde dans la suite.

On prépara alors, de la part de Hollandois; des barques plates pour tâcher d'introduire, pendant la haute marée, des vivres dans Breda; mais le vent ayant été contraire à la marée, il vint si peu d'eau dans les prairies inondées, qui étoient devant la Ville, que cette entreprise ne put réussir. Outre cela, Spinola avoit fait mettre des pieux, & des arbres par où il jugeoit, que les Barques pourroient passer; ce qui les auroit arrêtées; quand même la marée auroit été fort haute. Cependant les vivres, qu'on avoit préparés furent consumés par les Bateliers, ou même gâtés par la pluye. Mais d'un autre côté, les Hollandois incommoderent extrêmement; ceux qui alloient querir un peu loin du bois, ou du fourrage pour les Chevaux des Assiegeans. Spinola les fit mieux accompagner, & empêcha qu'on ne les enleva. On mit aussi en usage des charrettes à deux roues, au lieu de quatre, & qui étoient tirées, par un cheval, & au plus par deux; pour diminuer les frais des voitures, qui étoient si grands, que les Provinces Espagnoles commençoient de s'en plaindre. (1) On assure que Maurice prévoyant les difficultez, qu'il y auroit à faire ces voitures, avoit assuré que Spinola ne se tireroit point de ce Siege, avec honneur, & dit même que, s'il pouvoit le continuer, pendant tout l'hiver, *il lui accorderoit volontiers la gloire d'en savoir plus que lui, & même que tous les Diables.* Il est certain que Maurice avoit quelquefois des manieres de s'exprimer un peu grossieres; mais on ne fait si celle-ci sortit de sa bouche. L'Auteur, qui la rapporte, avoué néanmoins que, si la Providence n'avoit pas favorisé particulièrement, & d'une maniere, à laquelle on ne pouvoit pas s'attendre, l'Armée Espagnole; elle ne seroit jamais sortie honorablement de cette Entreprise; ce qui marque que Spinola hazarda beaucoup, & que le bon succès, qu'elle eut, ne fut pas dû entièrement à sa bonne conduite. Il en couta un argent infini aux Provinces Espagnoles, & du côté des Assiegez. Il se trouva qu'il étoit mort dans la Ville, plus de cinq-mille hommes, ce qui fit que ceux, qui demurerent en vie, ne manquerent pas de pain. De peur qu'on ne s'aperçût de la quantité des morts, dans la Ville; on défendit de sonner les cloches pour les morts, comme on avoit accoutumé auparavant. C'est ce que dit l'Historien de ce Siege, mais il ne dit rien de ceux, qui mouroient dans le Camp de fatigue, & de mauvaise nourriture; qui ne furent pas sans doute en moindre nombre. Il sortit un soldat Allemand de la Ville, qui vint dire à Spinola, que la Garnison souhaitoit, qu'il fit de plus grandes décharges d'Artillerie contre la Ville; afin qu'elle eût une occasion de se rendre, avec honneur; ce qu'elle ne pouvoit pas faire sans cela. Il y avoit à l'Armée un Comte de Mansveldt, différent de l'autre dont on a parlé, qui apprit à Spinola à employer une maniere de Canons plus faciles

(1) Herm. Hugo p. 59.

1624. ciles à mouvoir, que ceux que l'on employoit ordinairement, & (1) l'art de jeter des bombes dans la Ville. On augmenta de beaucoup le feu de l'Artillerie, & l'on jeta quantité de bombes. Cela épouvanta le peuple, mais on ne parla néanmoins pas de se rendre.

Comme les affaires de ce Siège n'alloient pas bien, pour les Provinces Unies, on dit (2) que le peuple commençoit à se plaindre des Etats, & du Prince; comme cela arrive communément, quand la Guerre n'a pas le succès, que l'on souhaite. On fait dire même aux Etats, que le Prince avoit donné trop de tems à Spinola, pour se retrancher dans son Camp, & pour faire ses Lignes, afin de resserrer la Ville, & d'empêcher que rien n'y entrât; & que le même Maurice avoit perdu vint-deux jours, mal à propos, au Camp de Mede, sans rien faire contre le Général Espagnol. Cela n'étant que trop vrai, il est assez vrai-semblable que le Prince en fut affligé. On lui fait dire, qu'il quitteroit volontiers un commandement, où il n'étoit pas possible de s'accommoder aux sentimens de tant de gens, & de faire quelque chose de bon; & qu'il le leur remettroit, s'il paroïssoit qu'ils lui eussent plus fait d'honneur, qu'il ne leur avoit rendu de services. Cette réponse, au lieu de les chagriner, lui attira des complimens de la part des Etats; qui l'assurèrent qu'ils feroient d'autant plus d'effort, pour la conservation de Breda, que cette Ville appartenoit à la Maison de Nassau. Le Prince de son côté s'appaîsa, & dit qu'il entretiendroit, à ses propres dépens, mille Chevaux de plus; & les Etats Généraux se chargerent d'en faire lever un nombre égal, qu'ils entretiendroient. Il paroît que la plus grande faute, qui se fût d'abord commise, étoit une faute, où l'on étoit tombé bien des fois, sur tout sous l'administration du Pere de Maurice, comme on l'a remarqué dans cette Histoire. C'étoit de n'avoir pas assez avitaillé une Ville de cette conséquence, avant que le Siège fût commencé, & qu'elle n'étoit seulement que menacée; par un ménage mal-entendu, qui fit qu'il en coûta infiniment plus, & qu'enfin la Ville fut prise. Si au contraire on avoit d'abord rempli ces magasins, d'une plus grande quantité de vivres, qu'il n'en falloit, selon les apparences; pendant que Spinola étoit à Gilse, dans l'incertitude de ce qu'il feroit; on lui auroit fait perdre l'envie de l'assiéger, ou on l'auroit contraint enfin de lever le Siège. On doit néanmoins dire, pour excuser Maurice, qu'il n'étoit pas facile de croire, que Spinola s'engageât dans un Siège si difficile, de si grande dépense, & sujet à une infinité d'accidens imprévus; qui pouvoient déconcerter son dessein, comme l'Auteur de l'Histoire de ce Siège le reconnoît assez. Mais il faut avouer que si Spinola étoit plus hardi, que Maurice; c'étoit aussi un homme très-fertile en expédiens, & qui faisoit faire au Roi d'Espagne, & aux Provinces Obéissantes presque toute la dépense, qu'il souhaitoit. Comme c'étoit lui, qui avoit pris autrefois Ostende, on croyoit qu'il n'y avoit rien de trop difficile, pour ce Général, & que point de Ville ne lui pouvoit résister. Mais il n'exécutoit pas grand' chose, sans beaucoup de dépense; & si Breda ne coûta pas tant qu'Ostende, parce que le Siège ne fut pas si long, ni si difficile; elle ne laissa pas d'épuiser les Trésors de l'Espagne, qui avoit d'ailleurs fait une très-grosse dépense devant Bergopzoom, sans en pouvoir venir à bout. Depuis ce

1624. tems-là, l'Espagne épuisée, & attaquée en même tems, du côté de l'Amérique, ne put faire aucune semblable dépense, dans les Pais-Bas.

On forma le dessein de couvrir les environs de la Ville d'eau, en y faisant entrer la marée, autant qu'il seroit possible, & les eaux dont les pluyes, & les neiges ensloient la Merke. Pour cela on entreprit de faire une Digue qui en fermant le cours de la riviere, la fit regorger dans les plaines voisines, afin que l'on pût y jeter des barques chargées de vivres, & les faire entrer dans la Ville; outre que cette grande quantité d'eau, pourroit submerger une partie du Camp de Spinola. On commença à y travailler à Noël, & Spinola n'oublia rien, pour rendre ce travail inutile, en faisant ouvrir plus haut les digues de la Merke, qui couloit dans quelques campagnes, ou elles ne l'incommoient pas. Depuis ce tems-là, les Hollandois tâcherent de se servir de l'eau, pour nuire à Spinola, & ce Général en faisoit autant de son côté. Cependant l'effort des Hollandois ne put pas réussir, quoique l'Ennemi n'avançât pas beaucoup non plus, dans le Siège.

Pour parler présentement d'autre chose, l'Amiral (3) *Jacob Willekens*, qui étoit parti l'année précédente, avec trente Vaisseaux, pour les côtes du Bresil, y arriva avec vint-cinq, & sept Chaloupes armées; les autres Vaisseaux, sur lesquels étoit le Colonel Jean van Dort, étant demeurés en arriere, il fut porté sur les côtes de l'Afrique, du côté de *Sierra Liona*. L'Amiral se trouva le 21. d'Avril, à six degrez de Latitude Australe, où il ouvrit ses ordres, dans lesquels il trouva, qu'il devoit tourner toutes ses forces contre la Baie de Tous-les-Saints; au fond de laquelle est S. Salvador, qui étoit alors, comme aujourd'hui, la principale *Capitainie*, comme parlent les Portugais, de tout le Bresil, & où le Gouverneur Général de ce Pais fait sa résidence. Il fit donc voiles de ce côté-là, & entra dans la Baie le 9. de Mai. Il mit à terre d'un côté douze-cens hommes, par le moyen de ses sept Chaloupes, & de l'autre, le Vice-Amiral de cette Flotte nommé *Pierre Heyn*, qui devint fameux, dans la suite, se rendit maître de seize Bâtimens Portugais, tant grands que petits, & se saisit d'une Batterie, où il y avoit six canons de Bronze, & deux de Fer, qu'il encloua. Il chassa dans la Ville six-cens hommes, qui étoient là, pour empêcher le débarquement, & défendre les Vaisseaux. Les soldats de débarquement, marcherent en même tems droit à S. Salvador, qui est située sur une Colline fort élevée, où ils monterent par un chemin, qui alloit en serpentant, & qu'on avoit embarrassé de bois tortu, & de brossailles entrelacées; de sorte que fort peu de monde, posté à propos dans ce chemin, auroit pu arrêter tout court les Troupes Hollandoises. Mais il ne s'y trouva personne, & toute la peine des Hollandois fut d'ôter, du chemin, le bois dont il étoit embarrassé.

Quand elles furent devant la Ville, elles apprirent d'un Portugais, qui avoit arboré un E-tendard blanc sur les murailles, pour se rendre, avant que d'avoir été sommé, que les Habitans de la Ville, & les soldats de la Garnison s'étoient sauvés; de sorte que ce peu de Troupes Hollandoises prit la place, sans la moindre résistance. On avoit néanmoins barricadé toutes les

(1) Il étoit néanmoins beaucoup plus ancien, comme on pourroit le prouver.

(2) Là-même p. 63.

(3) *Van de Sande* p. 287. sur cette année. Voyez le plus au long, dans les Annales Flamandes de la Compagnie des Indes Occidentales, par de Laet Liv. I.

1624. les rues, on les avoit fermées avec des tonneaux, & posté derrière quelques Mousquetaires. Il n'y avoit aucune maison un peu remarquable, qui ne fût pourvue d'armes, de poudre, & de tout ce qui étoit nécessaire, pour se défendre; mais le courage manqua aux Portugais. Autrement s'ils avoient eu assez de cœur, pour faire quelque résistance, il n'auroit pas été possible de se rendre maître de S. Salvador; où il y avoit cinq mille hommes, capables de porter les armes. Mais les Hollandois, qui avoient eu souvent à faire, avec les Portugais en Europe, & en Asie, s'attendoient bien qu'ils ne se défendroient pas, comme il falloit, & l'événement fit voir qu'ils avoient eu raison. La place fut saccagée, pendant trois jours, & l'on y trouva une prodigieuse quantité d'or, & d'argent. Les Couvens, pleins de vaisselle d'argent, ne furent pas épargnez. *D. Diego Hurtado de Mendoza* Gouverneur de la Ville, ne voulut néanmoins pas en sortir, avec la Garnison. On le fit prisonnier, chez lui, avec son Fils, & ils furent envoyez en Hollande. Depuis le Colonel Van Dort, se rendit aussi à la Baye, avec le reste de Flotte, & prit possession de la Ville de S. Salvador, avec le reste des soldats, qu'il avoit avec lui, qui y demeurèrent en Garnison. Il invita les Portugais, qui l'avoient abandonnée, à y revenir, en leur promettant qu'ils y seroient en sûreté; mais ils ne se fierent pas en lui.

Cette victoire si facile étoit de très-grande importance, car S. Salvador, n'étoit pas seulement très-bien située pour le négoce, sur les côtes de l'Amérique, de ce côté-là; mais on en pouvoit faire une place d'Armes, pour porter de là la guerre dans tout le Brésil, & même pour les entreprises, qu'on pourroit former contre Angola, & autres places, que les Portugais possédoient sur les côtes de l'Afrique. On pouvoit encore par-là traverser le commerce de cette Nation, dans les Indes Orientales; puis qu'elle n'y envoyoit guère de Vaisseaux, qui ne touchassent au Brésil en allant, ou en venant. Cette même conquête pouvoit aussi servir très-utilement à troubler la navigation, que les Espagnols faisoient à Buenos Aires, & à la Mer du Sud, où ils alloient, & d'où ils revenoient par le détroit de Magellan, ou par celui de le Maire; car ils touchoient ordinairement à S. Salvador.

Le Roi d'Espagne, qui n'ignoroit point cela, ayant appris ces mauvaises nouvelles, fit incessamment travailler à équiper quelque nombre de Vaisseaux; pour envoyer des Troupes au Brésil, & empêcher que les Hollandois ne se rendissent maîtres du reste du País. Il en partit douze, sous le commandement de *D. Federic de Toledo*, qui, par les vents contraires, furent obligez de retourner dans les ports d'Espagne. L'Amiral même, & deux Vaisseaux de *Dunkercke*, furent si maltraitez de la tempête, qu'ils coulerent bas. La Cour d'Espagne, fit incessamment équiper d'autres Vaisseaux, & radouber ceux, que la tempête avoit maltraitez, pour prévenir ceux que la Compagnie des Indes Occidentales de Hollande pourroit y envoyer; pour soutenir son invasion, dans le Brésil. Il y en eut plusieurs de prêts à mettre à la voile en Decembre à S. Lucar, à Cadix, à Porto à-porto, à Xerès, & ailleurs; mais on manquoit de Matelots, & l'on en avoit besoin de seize cens, ou deux mille; que l'on amassa, avec beaucoup de peine. On n'avoit pas encore assez de munitions de guerre, & de bouche, aussi-bien que d'autres choses nécessaires à la navigation; mais on en attendoit de Hambourg, & d'autres Villes Hanséatiques. Cependant les Etats Généraux,

1624. qui étoient Alliez à ces Villes, les firent avertir qu'ils seroient croiser dans la Manche, afin de saisir tout ce qui pourroit être envoyé, pour servir à équiper la Flotte Espagnole, & qu'ils puniroient, dans leur corps, & dans leurs biens, ceux qui entreprendroient de le faire. Menace plus fondée sur le Droit du plus Fort, & sur les conjonctures de ce tems-là, que sur la justice; puis que les Hollandois eux-mêmes avoient mille fois, dans la guerre précédente, fourni aux Espagnols toutes sortes de provisions & de munitions. On a vu encore de semblables défenses, de nos jours, sous le Regne de la Reine *Anne* de la Grande Bretagne.

La Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, comprit bien de quelle importance il étoit de conserver la conquête de S. Salvador. Elle envoya, pour ne point perdre de tems, en Octobre, & cela à trois différentes fois, des Vaisseaux bien-montez de ce côté-là. En Decembre, il en partit encore 21. sous la conduite de l'Amiral *Jean Dirks Lam*, où il y avoit deux-mille tant Soldats, que Matelots, outre le nombre ordinaire. Cette Flotte néanmoins fut long-tems retardée, à cause des vents contraires. Environ, en ce tems-là, *Willekens* revint en Hollande; avec divers Vaisseaux, qu'il avoit pris allants à la Baye de Tous-les-Saints.

La même Compagnie, reçut encore cette même année divers Vaisseaux richement chargez, & entre autres un, qui vint de la Riviere des Amazones, en Amérique, & un autre qui vint du Cap Verd. Elle vendit, à la fin de l'année, une grande partie des prises que ses Flottes avoient faites, & elle y gagna le cinquante pour cent; outre toute la dépense, qu'elle avoit faite. D'un autre côté, *Pierre Heyn* fut à Angola, avec une esquadre détachée de la Flotte, & y fit de grands ravages, aussi-bien que dans les Iles du Grand Golfe de l'Amérique, ou sont les Iles Caribes. Les Vaisseaux de cette Esquadre firent de très-grandes prises, dans la Mer du Nord, tant du côté de l'Afrique, que du côté de l'Amérique, comme on le pourra voir, dans le I. Livre des Annales des guerres de l'Amérique par (1) *Jean de Laet*. Il ne nous est pas possible d'entrer dans le détail de toutes ces Expéditions, sans une longueur excessive.

On fit encore, cette même année, le dessein de soutenir, & de peupler mieux une Colonie établie dans l'Amérique Septentrionale, entre la Nouvelle Angleterre, & la Virginie, & l'on nomma le Territoire que l'on avoit occupé, sur la côte, *le Nouveau País-Bas*. Comme ceux qui s'y étoient établis, depuis quelques années, disoient beaucoup de bien du País, il y eut plusieurs familles qui s'embarquerent pour y aller, & il se mêla, parmi les Hollandois, quelques familles Angloises d'une sorte de Puritains, ou Fanatiques; que l'on nommoit *Brownistes*, du nom d'un nommé *Brown*; qui avoit outré la matiere de la Prédestination, & qui ne vouloit recevoir à sa Communion, que des gens, qui avoient senti en eux-mêmes des marques de leur Election; effets d'une Dévotion mal-entendue, & mélancholique, qui faisoit passer, parmi eux, des vapeurs de Rate, pour des inspirations. Ils ont eu une Eglise dans Amsterdam, qui a été entièrement désertée, depuis plusieurs années.

Cette

(1) Imprimé à Leide en Flamand in folio chez *Abraham Elzevier*, en 1644.

Cette année aux Mois d'Août, & de Septembre, il arriva à la Compagnie des Indes Orientales, quatre Vaisseaux richement chargez, l'un de Surate, dont la charge fut estimée cinq-cens mille florins, & trois de Batavia, chargez de Marchandises, estimées deux millions.

1625. ON travailla au commencement de l'année suivante à la digue, ou au *Dam*, comme on parle en Hollande, de la Riviere de Merke, avec beaucoup de vigueur, & de soin; mais quoi qu'on pût faire, ce travail fut rendu inutile, par les fréquentes tempêtes, qui se firent sentir en ce tems-là, & qui firent enfin qu'on abandonna cet Ouvrage, au Mois de Mars.

Il arriva, au Mois de Janvier, que *Lambert Charles*, Gouverneur de Nimegue, averti que les fortifications de la Ville de Goch, au Duché de Cleves, où les Espagnols avoient une Garnison, de plus de douze-cens hommes, commandée par *Jaques Tourland*, étoient fort mal-entretenuës, forma le dessein de la surprendre. Il rassembla près de douze-cens hommes des Garnisons Voisines, & partit de Nimegue le 27. de Janvier, au soir, pour tâcher de s'en rendre maître. *Tourland* avoit été averti, qu'il se faisoit quelques préparatifs à Nimegue, pour une entreprise; il en avoit donné avis aux Commandans des places voisines; mais il ne s'étoit pas, pour cela, tenu sur ses gardes, comme il devoit. Il y avoit un endroit de la muraille de cette Ville, qui étoit tombé, & il entroit par cet endroit-là des troupeaux de Moutons; au lieu de l'avoir fait au moins pallissader, pour n'être pas surpris par-là. Ce fut par cette brèche, que les gens de *Charles* entrèrent, dès le bon matin, dans la place. Ceux qui faisoient la garde, en ce lieu-là abandonnerent l'Officier, qui les commandoit, & se retirerent dans une Citadelle, qu'il y avoit à un autre côté de la Ville. Les Troupes Hollandoises, étant entrées par-là l'épée à la main, se rendirent maîtresses de deux des portes de la Place, & bien-tôt après du Marché. *Tourland* ne pouvant leur résister, se retira dans la Citadelle, & occupa une autre Porte de la Ville. Il envoya incessamment demander du secours à *Jean Gonçales*, Gouverneur de Wesel, & lui promit de tenir ferme, en attendant, contre l'Ennemi. *Gonçales* lui promit du secours, le plus promptement qu'il seroit possible; mais à peine put-il conserver un jour la porte, qu'il avoit d'abord faitie. Il ne lui restoit que la Citadelle. Le secours arriva le lendemain matin, composé de mille Fantassins, qui se présentèrent à une porte de derrière de la Citadelle, où il y avoit un pont fait à la hâte, qui se rompit sous les pieds de ceux qui entroient, avec précipitation, en sorte qu'il demeura dehors trois-cens hommes. Ces derniers furent tous taillez en pieces, ou faits prisonniers. *Tourland* voulut faire cependant une sortie, dans la Ville, par un pont, qu'il avoit lui-même fait rompre mal à propos, & ensuite refaire avec des Echelles, & des planches. Dans cette sortie, il fut percé d'un coup de mousquet, & les Officiers, qui restoient, n'étant pas en état de résister, rendirent la Citadelle, à des conditions honorables; de maniere que les Hollandois se trouverent maîtres absolus de la place, en trois jours. Mais *Charles* ne survécut pas beaucoup à sa victoire, puis qu'après avoir pillé quelques maisons, & quelques Eglises, où il abatit les Statues des Saints, & renversa les Autels, il mourut (1) par une subite paralysie; (2) que le P. *Hugues*, attribue à la profanation, qu'il lui reproche.

1625. *Charles* ne fit pas bien, mais comme cela n'étoit pas une profanation, selon lui, le peché n'étoit pas si grand assurément, qu'auroit été le massacre des habitans des places surprises, qu'on avoit souvent vu faire aux Espagnols victorieux, dans la guerre précédente, sans qu'il leur en fût arrivé aucun mal. Cet avantage réjouit un peu les Provinces, quoi qu'il ne servit de rien, pour la délivrance de Breda.

L'Armée de *Spinola* étant cependant fort diminuée, par la longueur du Siege, il eut beaucoup de soin de faire lever de nouvelles Troupes, & de demander du secours aux Alliez de l'Espagne. Les Etats de leur côté étoient résolus d'avoir une Armée de quarante-mille hommes de pied, & de six-mille Chevaux. *Maurice* en avertit *Justin de Nassau*, qui commandoit, comme on l'a dit, dans Breda, & lui fit savoir qu'avec cette Armée, on iroit faire lever le Siege de Breda. Cependant il le chargeoit de ménager les vivres, le plus qu'il seroit possible, comme en effet il le fit. *Spinola*, de son côté, fit faire de nouveaux Ouvrages, pour mettre son Camp hors d'état d'être forcé, & dont on peut voir la description, dans l'Auteur du Siege.

Pendant ces préparatifs, deux Princes vinrent à mourir, dont l'un étoit aussi peu capable de faire la guerre, que l'autre avoit de peine à vivre dans la paix. Le premier étoit *Jaques I.* Roi de la Grande Bretagne, à qui son Royaume, d'ailleurs mécontent de lui, à plusieurs égards, étoit au moins redevable, de l'avoir entretenu en paix, pendant toute la durée de son Regne. L'autre étoit *Maurice*, Prince d'Orange; qui avoit souffert, avec beaucoup de peine, la Trêve de douze ans, expirée l'an MDCXXI. & qui étoit entré depuis en une nouvelle Guerre; comme si la République ne pouvoit pas subsister, sans cela. *Jaques* mourut le 8. d'Avril, & laissa à son Fils *Charles I.* un Royaume (3) plein de mécontentemens, qui éclaterent enfin en une guerre civile; où ce Prince infortuné laissa la tête sur un Echaffaut. Ce n'est pas ici le lieu de parler de la maniere de regner du Roi *Jaques*. Ceux qui ont écrit l'Histoire d'Angleterre, n'ont pas oublié d'en dire le mal, & le bien. Nous nous arrêterons seulement un peu à *Maurice*, mort le 23. du même Mois, âgé de cinquante-sept ans, cinq mois & dix jours.

On a pu voir, par la simple narration, de ce qui se passa, après la mort du Prince d'Orange son Pere, qu'il fut un aussi grand homme de Guerre; que *Guillaume* l'avoit été, dans l'art de conduire les Peuples. Il s'appliqua si fort à s'instruire dans la maniere de faire la Guerre, qu'il se trouva, dès le commencement, capable de faire tête au Duc de Parme; qui n'étoit pas, comme l'on fait, un homme du commun, dans le métier des Armes. *Maurice* excella dans l'art de camper, & de se couvrir, en sorte qu'on ne le pût pas forcer dans ses Lignes. Il enseigna à son siecle la maniere de fortifier les places, aussi-bien que celle de les défendre. Avant lui, on ne savoit presque rien de tout cela; & toute la Science Militaire consistoit plutôt dans la bravoure, que dans la conduite. On perdoit des places, qu'il étoit facile de conserver, si on avoit su les fortifier; & l'on assiegeoit en vain de mauvaises places, défendues, par de petites garnisons, mais braves; que l'on auroit forcées de se rendre à

N

discrè-

(1) *Van de Sande* dit que ce fut de la Goutte, p. 295.

(2) Pag. 72.

(3) Voyez là-dessus le I. Livre de l'Histoire des Guerres Civiles d'Angleterre, par le Comte de *Clarendon*.

1625. discretion. On doutoit s'il feroit paroître autant de capacité dans un combat, qu'il en rémoignoit dans le siege d'une place; mais il fit voir, dans la bataille de Nieupoort, qu'il n'excelloit pas moins à bien ranger une armée en bataille, & à la faire combattre, par pelotons, sans aucune confusion. D'ailleurs persuadé qu'on ne peut guère s'assurer de l'évenement d'un combat, qui dépend souvent plutôt des Soldats, que du Général, il n'en a pas cherché, & a cru ne devoir rien attendre du hazard, quand il le pouvoit esperer de sa bonne conduite. Spinola lui offrit le combat plus d'une fois, mais comme il avoit à faire à un homme fin, & adroit; il soupçonnoit, avec raison, que Spinola ne le lui auroit pas offert, s'il ne s'étoit senti supérieur. D'ailleurs quand Spinola auroit perdu une bataille, le Roi d'Espagne étoit toujours en état de réparer cette perte, & ne couroit pas risque de perdre ses grandes Seigneuries pour cela. Mais Maurice défait mettoit toute la République en danger de perir, & lui-même couroit risque de perdre, pour toujours, un établissement, qui n'étoit pas méprisable, dans les Provinces Unies.

Al'égard de la République, on ne lui pouvoit reprocher que trois choses. La premiere étoit qu'il sembloit, qu'il ne pouvoit la laisser jouir d'une Trêve, ou même d'une Paix, tout honorables qu'elles fussent; seulement pour lui être plus nécessaire: La seconde, selon *Du Maurier*, étoit qu'il avoit voulu s'en rendre Souverain, quoique cela ne lui réussît pas; ce qui auroit été rendre à sa Patrie le mal, pour le bien, qu'il en avoit reçu: La troisième enfin, qu'il avoit abusé du prétexte de la Religion, (quoi (1) qu'il ne fût nullement entêté des opinions, dont il s'agissoit) pour faire périr Barneveld, l'homme du monde, qui avoit le mieux servi l'Etat. Maurice ne fut point ennemi du Sexe, quoi qu'il ne se mariât point. Il eut divers Enfants Naturels, qui servirent bien l'Etat en leur tems, & dont la posterité a eu, & a encore des Emplois distinguez. Mais on ne voit point, dans l'Histoire de Maurice, ce qu'on trouve dans celle de Henri IV. Roi de France, sujet aussi, comme l'on fait, à la même foiblesse, qu'il ait perdu aucune occasion favorable de servir l'Etat, en lui préférant ses plaisirs. Il ne disoit pas, non plus que son Pere *Guillaume le Taciturne*, tout ce qu'il pensoit; mais il alloit encore plus loin que lui, puis qu'il disoit de plus ce qu'il ne pensoit point; si divers faits, que l'Histoire raconte, sont véritables. Mais la Posterité, sans approuver ce qu'il y avoit d'irrégulier dans la conduite de Maurice, lui a pardonné tout ce qu'on lui peut reprocher; en faveur des grands services, qu'il avoit rendus aux Provinces Unies, en les arrachant aux Espagnols; & ceux (2) là même, qui avoient sujet de se plaindre de lui, l'ont comblé, à cause de cela, de loüanges. Quoique les bonnes actions ne fassent pas changer de nature aux mauvaises, & ne les puissent nullement autoriser; elles sont néanmoins, qu'on les pardonne beaucoup plus facilement.

On trouvera, dans le même *Du Maurier*, son caractère, qui semble, à divers égards, tiré d'après nature; mais où il y a, ce me semble, deux choses à redire. Il a sans doute raison de représenter (3) ce Prince, comme capable d'un très-grand travail, & d'une vigilance extraordinaire, accompagnée d'un calme d'esprit, peu

commun; mais il semble se tromper, quand il le fait plus vigilant, & plus tranquille, que Spinola. „ Il avoit, *dit-il*, une si grande quiétude, de d'esprit, que d'abord qu'il se mettoit au lit, & qu'il avoit la tête, sur le chevet, il dormoit si fort, qu'on avoit bien de la peine à l'éveiller. Mais comme il connoissoit son infirmité; en tems de guerre, pour n'être pas surpris, après avoir donné ordre à tout, il se faisoit veiller par deux hommes; qui étoient relevés, par d'autres, d'heure en heure; avec commandement de l'éveiller, en cas de besoin. Le Marquis de Spinola étoit tout au contraire du Prince, ne pouvant dormir, quand il avoit la moindre chose dans l'esprit. Aussi le Marquis étoit-il fort maigre, & le Prince fort gras; mais c'est que leurs temperamens étoient fort différens. Le Marquis étoit sec & bilieux, & le Prince replet & sanguin. Au contraire le (4) P. *Hugues* dit de Spinola, que les veilles, & le sommeil interrompu ne le rendirent jamais moins affable. Ayant été éveillé, il paroissoit, *dit-il*, si peu de sommeil dans ses yeux, & il écoutoit ce qu'on lui disoit, avec une si grande présence d'esprit, qu'il sembloit n'avoir pas dormi. Il recouvroit le sommeil, aussi promptement, qu'il l'avoit interrompu, tant son sommeil étoit tranquille, après avoir donné les ordres nécessaires! La conduite de Spinola, sur tout dans le Siege de Breda, me persuade facilement que l'Historiographe ne le flatte point en cela; car assurément, sans une vigilance peu commune, il n'auroit jamais pris des mesures aussi sures, que celles qu'il prit, pour n'être pas surpris; pendant le long Siege, par lequel il prit Breda. Il paroît au contraire, que Maurice ne se conduisit pas, en cela, avec la vigilance ordinaire, lors qu'il laissa Spinola fortifier son camp, plusieurs mois de suite; de maniere, qu'il n'étoit guère possible de le forcer.

Du Maurier dit (5) encore, que l'opinion commune étoit qu'il mourut de chagrin, de ne pouvoir pas sauver Breda, qui lui appartenoit en propre; & qu'il avoit surpris, il y avoit trente-quatre ans; mais la plus véritable fut le déplaisir, de voir son dessein de Souveraineté entierement avorté, par tant d'obstacles, qui en empêcherent l'exécution. Ces obstacles furent, comme *Du Maurier* le dit, l'opposition de ceux-là même qu'il avoit mis dans la Magistrature, & le mauvais succès de l'entreprise de l'Electeur Palatin, son Neveu, sur le Royaume de Bohême; car ce Prince ne fut plus en état de soutenir le projet de son Oncle. On ne peut pas douter, qu'il ne fût extrêmement fâché de voir ce projet échoué; puis qu'il poussa, avec tant de violence, Barneveld, qui s'y étoit opposé, comme on l'a vu, dans l'Histoire, que l'on a faite de ce démêlé. Mais Maurice ne laissoit pas d'avoir beaucoup augmenté son autorité, dans la République, & de tenir en crainte tous ceux qui auroient pu s'opposer désormais à ses desseins. Il est bien plus croyable qu'il fut outré de chagrin, comme il avoit sujet de l'être, de se voir surpris, par Spinola, & de ne trouver aucun moyen de s'en vanger. On pourroit encore soupçonner assez raisonnablement, qu'il eût des remords de la maniere, dont il avoit traité Barneveld, à qui il avoit dans le fonds de l'obli-

(1) Voyez *Du Maurier* dans l'Article, qui le regarde.

(2) *Grotius* dans son Histoire.

(3) Dans l'Article, qui le concerne.

(4) Pag. 91. *Obsidionis Fredanae*.

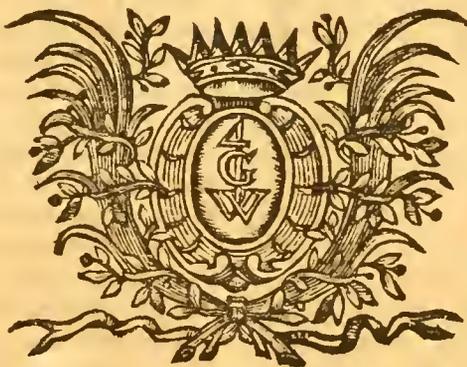
(5) Mémoires de Hollande p. 339.

1625. l'obligation, comme *Du Maurier* le dit, avec raison. Cela feroit au moins plus d'honneur à sa mémoire, que les discours, que (1) *Bogerman* lui fait tenir dans son lit de mort; où il fait témoigner à Maurice, qu'il eseroit bien que Dieu lui feroit misericorde, quoi qu'il reconnût qu'il avoit commis de grands pechez; mais que néanmoins il ne sentoit pas une repentance, assez vive, du mal qu'il avoit fait, & qu'il auroit bien souhaité, d'avoir plus de sentiment de ses fautes. Si *Bogerman* avoit eu des idées plus saines de la Répentance, il lui auroit pu dire, qu'elle doit commencer par la reconnaissance des fautes, que l'on a commises, dont on doit sentir toute l'énormité; ce qui produit nécessairement une douleur très-vive, & qui fait qu'on en demande pardon à Dieu, de tout son cœur; après quoi vient le desir de les réparer, autant qu'il est possible, & que l'on effectue, sans délai. Il seroit facile de dire ce qu'il auroit fallu faire, pour cela. Mais pour en venir là, il falloit un changement si grand, qu'il ne se pouvoit pas faire tout d'un coup. *Aitzema* n'étoit nullement content de la conduite de *Bogerman*, comme on le pourra voir dans cet Auteur; quoi qu'il ne dise pas assez clairement pourquoi il ne l'approuvoit pas. Quand Maurice fut mort, il y eut quelqu'un des Amis de Barneveld, qui afficha une sorte d'Inscription Sépulcrale, à l'honneur de ce Grand Homme, dont il fait un bel éloge; mais qui est pleine de termes trop violents, contre Maurice, pour la rapporter.

(1) Il publia les dernières heures de *Maurice*, que l'on pourra voir, tout au long, dans *Aitzema*, sur cette année; p. 376. & suiv. du Tome I. de son Histoire.

1625. Quoi qu'il en soit, il faut reconnoître que la République est très-redevable à Maurice, pour les grandes actions qu'il fit, pour la sauver, & qui peuvent contre-balancer, dans l'esprit des hommes, les sujets de plaintes, qu'elle pouvoit avoir contre lui. Il n'y a même personne, comme je croi, qui ne souhaite, que la repentance imparfaite de ce Prince lui fasse obtenir, au Dernier Jour, le pardon de ce qu'on lui pouvoit reprocher, avec justice, par rapport au Gouvernement de l'Etat, & à sa vie privée. On peut dire que les mêmes fautes ne sont pas également criminelles, dans toutes sortes de gens; comme les actions vertueuses ne sont pas égales, à cause de la diversité des circonstances, où l'on se trouve. Les Grands, qui tombent en des tentations, dans lesquelles ils succombent, sont beaucoup plus violemment tentés, que des Particuliers; parce qu'ils sont élevez tout différemment, & tout environnez de circonstances plus séduisantes; dans lesquelles, les Particuliers ne manqueroient pas de tomber, aussi-bien qu'eux, s'ils occupoient les mêmes postes. Ainsi on a sujet d'esperer, que la Souveraine Equité du Juge Suprême, à qui tout est connu, aura des égards à tout cela. Comme il n'exigera pas les Vertus des Princes, dans les Particuliers; il pourra avoir quelque Pitié pour les premiers, aussi-bien que pour les seconds; selon la diversité des conjonctures, où ils se trouvent. Mais ni les uns, ni les autres ne doivent pas se flatter, & s'abandonner à cause de cela à leurs Passions. Le plus sûr est que chacun comprenne bien les devoirs de son état, & s'en aquite fidelement.

Fin du Dixième LIVRE.



HISTOIRE

DES

PROVINCES UNIES

DES PAIS BAS.

LIVRE ONZIEME.

Contenant ce qui s'y passa depuis la prise de Breda, en MDCXXV. jusqu'au recouvrement de cette Ville, en MDCXXXVII. sous le Gouvernement de Frideric Henry de Nassau, Prince d'Orange.

1625.



OMME Maurice n'avoit aucun Enfant légitime, il voulut avant sa mort que son Frere FRIDERIC HENRI, déjà âgé de quarante ans, se mariât; pour conserver sa Maison, autant que cela étoit en son pouvoir. Il épousa donc *Emilie de Solms*, d'une Maison très-Illustre, & qui avoit depuis long-tems été alliée à celle de Nassau. (1) Ce Mariage se fit le 4. d'Avril, Maurice étant déjà fort malade, sans beaucoup de cérémonies, ni de réjouissances; soit à cause du mauvais état de la santé de Maurice, soit parce qu'il falloit, que le Prince nouveau marié retournât promptement à l'armée; pour continuer à traverser les desseins de Spinola, autant qu'il seroit possible.

Frideric Henri étant parti pour le Camp de Walwyk, qu'il commandoit, y aprit le 24. d'Avril la mort de son Frere, & (2) reçut le lendemain la Patente des Etats Généraux, qui le déclaroient Général de leurs Armées tant par Mer, que par Terre; avec la même autorité, & les mêmes avantages que son Frere. Un mois après, savoir le 24. de Mai, le même Prince fut choisi pour être *Stadtboudre*, ou Gouverneur de Hollande & de Zélande, par les Etats de ces deux Provinces, & la (3) Patente en fut signée. Après une men-

tion très-honorable des services rendus à l'Etat ¹⁶²⁵ par son Pere, & par son Frere, dans les fonctions de cette Charge, & de ceux de Frideric Henri lui-même; les Etats des deux Provinces l'établissent *Gouverneur, Capitaine Général, & Amiral des Comtez de Hollande, de Zélande & de Westfrise, avec Voorne & la Brille, qui appartiennent aux Comtez de Hollande & de Zélande. Ils lui donnent plein pouvoir, autorité & ordre particulier d'exercer ces Charges, d'avancer & de défendre la Souveraineté, les Droits, les Privilèges & la Prosperité de ces Terres, de leurs Membres, de leurs Villes, de leurs Habitans; & de conserver & de défendre, la vraie Religion Chrétienne, telle qu'elle étoit exercée alors, par autorité publique: De faire administrer le Droit & la Justice, dans les mêmes Pais, comme cela se devoit, & d'exécuter les choses, qui concernent la Justice, avec l'avis du Président, & des Conseillers de la Cour de Hollande, Zélande & Westfrise; & les choses qui regardent la Politique & la Guerre, selon que les mêmes Etats le trouveront bon, & avec l'avis des Conseillers Commis: De changer les Bourgmestres, les Echevins, & les Lois, comme il appartiendroit: De faire entretenir un bon ordre, & une bonne garde dans les Villes, & dans les Forts du Pais, en général & en particulier, & de faire ce qu'un bon Gouverneur, & un bon Capitaine Général, & Amiral peut & doit faire. Le reste de la Patente porte, que Frideric Henri seroit obligé de jurer de faire, ce dont elle le chargeoit, & qu'on lui doit rendre le respect & l'obéissance qui lui appartiennent, le soutenir & l'aider dans ses fonctions &c. Un (4) Historien remarque, que dans cette Patente,*

(1) Vie de Frideric Henri de Nassau p. 9. par *Commelyn*, en 1656.

(2) *La Pise* dans sa Vie p. 816.

(3) Voyez-la dans *Aitzema* T. I. p. 386. c. 2. & suiv.

(4) *Aitzema* T. I. p. 387. col. 1.

1625. te, le Prince d'Orange reçoit sa Charge, & son autorité des Etats, comme Souverains, ce qui est indubitable; puis qu'il n'y avoit que le Souverain, qui les pût donner. C'étoient les mêmes Etats, qui les avoient données à son Frere, du tems de Leicester; mais la Patente n'étoit pas conçue de la même maniere, comme on le pourra voir sur la fin de la description du Gouvernement, qui est à la tête du I. Tome de cette Histoire. Il y avoit apparemment quelque Acte, qui marquoit, & qui regloit les fonctions, & les Droits de la Charge de *Stadthoudre*: comme il y a des Instructions, pour tous les autres Emplois.

Pour (1) incommoder davantage les Espagnols devant Breda, les Etats défendirent de porter aucune sorte de provisions de bouche dans le Pais Ennemi, & l'on fit executer à la rigueur ces défenses, sur toutes les frontieres, qui obéissoient à la Republique. L'Infante défendit aussi, de son côté, de laisser entrer aucune autre sorte de Marchandise venant des Provinces, sur les Terres d'Espagne. On tâcha, plus que jamais, du côté des Hollandois, de couper les Convois à Spinola, mais il les fit si bien accompagner, qu'on ne put venir à bout de les lui couper. Les vivres diminuoient extrêmement dans la Ville, quoi qu'on les ménageât, autant qu'il étoit possible, & il y avoit de la mesintelligence, entre le Magistrat & la Garnison. Spinola le fut, par deux Lettres que Maurice avoit écrites en chiffre, qu'il surprit, & qu'il fit déchiffrer. Il en surprit encore d'autres, par où il apprit qu'on avoit dessein d'attaquer ses retranchemens, avec une grosse Armée. C'est ce qui le fit résoudre à faire les nouveaux Ouvrages, dont on a déjà parlé; mais il ne put empêcher que des gens envoyez de l'Armée des Etats, ne lui brûlassent six-mille sacs de farine, qui étoient dans l'Eglise de Ginek, & un Magasin d'avoine; perte qui l'incommoda extrêmement.

Cependant les Troupes, que les Etats attendoient, arriverent, & se rendirent à Sprang, près de Walwyk, où étoit le quartier du Prince d'Orange. (2) On dit qu'il y avoit treize-mille Anglois, que Mansfeldt avoit amenez, trois-mille Allemands, deux-mille François, tous Fantassins; avec deux-mille cinq-cens Chevaux tant Anglois, qu'Allemands, & François. Mansfeldt étoit Général de cette Armée, Chrétien de Brunswik commandoit la Cavalerie, & avoit pour Lieutenant *Harambure*. Le Comte de *Roucy*, faisoit la fonction de Maréchal de Camp. Frideric Henri avoit vint-cinq mille hommes de pied, & six-mille de Cavalerie, avec soixante pieces de Canon. Mais il est difficile de croire, que l'Armée fût si forte. Si pourtant cela étoit véritable, il faudroit avouer que Spinola étoit plus habile, au métier de la Guerre, que les Généraux des Alliez; puis qu'étant entre deux feux, & gardant une très-grande enceinte de terrain; il rendit, avec vint-cinq mille hommes d'Infanterie, & huit-mille Chevaux, auxquels néanmoins il faut joindre les secours des Imperiaux, & des Bavaois, qu'il avoit reçus, tous les efforts des Assiegez, & du secours qui leur vint inutiles.

L'Armée des Etats se disposa enfin à se mettre en marche, pour attaquer le Camp Espagnol, & le Prince envoya trois Païsans, qui avoient été employez à porter des Lettres, dans la place. (3) Ils furent pris par les gens de Spinola au Village de Hague, chargez de Tabac, & de quelques bou-

1625. teilles, avec un remede, contre le scorbut; & cachèrent promptement leurs Lettres, dans un Bois. Mais on donna la question à l'un d'eux, qui découvrit où il les avoit laissées. On les alla quérir, & on trouva une Lettre de Frideric Henri, à Justin de Nassau, à qui il donnoit avis que Maurice étoit mort, & qu'il lui avoit succédé, dans ses Charges; mais que le secours ne tarderoit point, pour cela; Qu'il seroit en trois jours au Village de Dungen, à deux lieues de la Ville, où on le pourroit voir, du haut de la Tour, de la principale Eglise; Qu'il n'oublieroit rien, pour faire lever le Siege, mais que Justin devoit tâcher de faire durer les vivres, le plus long-tems qu'il seroit possible, & encourager ses gens, par l'esperance d'être secourus, par une puissante Armée; Que Justin lui fit savoir de quel côté il jugeoit, qu'il pourroit le plus facilement forcer les Lignes de Spinola. Justin avoit déjà reçu une autre Lettre, par laquelle il apprenoit la même chose; de sorte que la perte des autres ne lui nuisit point. Les Assiegez virent paroître le secours, au tems & au lieu marqué, & crièrent aux Assiegeans de plier bagage, comme pour les insulter; mais ils se détromperent bien-tôt. De Dungen l'Armée s'avança vers la Tour d'Osterhout, où il y avoit vint-un Bourguignons, qu'on y avoit mis, pour découvrir de-là ce qui se passoit, dans la campagne voisine. Le Prince la fit attaquer, par un détachement, & y fit jetter quelques grenades. Spinola, averti de cela, y envoya *Pierre de Aguirre*, avec une Compagnie de Cavalerie, pour reconnoître l'Ennemi. Il mit d'abord en fuite les Avant-coureurs Hollandois, qui crurent mal à propos qu'il étoit suivi de toute la Cavalerie Espagnole. Les Bourguignons refusèrent de se rendre, & l'on rompit la porte de la Tour, où l'on mit le feu, aussi-bien qu'à l'Eglise voisine; mais comme on n'y prit pas poste, les Bourguignons se sauverent, excepté cinq qui furent tués. Quelques-uns de ceux, qui se retirerent, furent fort incommodez du feu. On remarque que les Assiegez ne pouvant trouver moyen de faire savoir ce qu'ils souhaitoient au Prince d'Orange, attacherent un billet à une Hirondelle, avec quatre chiffres. Elle fut prise par un soldat, au quartier du Comte d'Issembourg; mais on n'y put rien comprendre.

Cependant l'Armée Hollandoise attaqua de bon matin, un poste du quartier de Heide, qui étoit très-difficile à forcer. Mais on ne pouvoit s'avancer, vers la Ville que par les digues de Sevenberg, & de Gertrudenberg, dont la premiere étoit coupée par la Riviere, qui la traversoient, & par un retranchement; & l'autre par deux fosses à fond de cuve, & qui étoient couverts par une Redoute, & un Fort difficile à emporter. Ce fut néanmoins là que se fit l'attaque par les Anglois, qui étoient commandez par le Comte d'Oxford, & composez de mousquetaires & de piquiers, tous cuirassés. Les François les suivoient, & avoient après eux les Allemands. Il y avoit environ six-mille hommes, & on trainoit après eux six pieces de Canon. La Cavalerie marchoit à côté, & Frideric Henri étoit près de-là, en attendant l'effet de cette attaque. Spinola fut averti, qu'on pourroit l'attaquer de ce côté-la, & il envoya ordre à *Paul Baglione*, & à *Charles Roma*, qui commandoient dans ce quartier, de se tenir sur leurs gardes.

A l'Aube du jour, le Prince d'Orange fit sonner la charge, vers le quartier de *Balançon*, pour donner le change à l'Ennemi. Cela réussit, en quelque maniere, puisque les Anglois trouverent

(1) *Aitzema* T. I. p. 391.

(2) *La Pise* sur cette année p. 817.

(3) *Hugues* p. 93.

1625. l'endroit, qu'ils attaquèrent, assez mal gardé. Ils se faifirent d'abord de la Redoute, après quoi ils forcerent un retranchement, qui couvroit le Fort, & l'attaquerent par le côté. Ils tâcherent d'abord d'y entrer, mais comme les Echelles & les Crocs, qu'on avoit préparez pour cela, étoient malheureusement sur des chariots, ils demeurèrent en arriere, & furent retardez, par l'Artillerie Espagnole. Les Anglois se tenoient cependant à couvert, dans les fosses, & jectoiēt des grenades dans le Fort. Les Italiens qui gardoient le retranchement se retirerent, & les Anglois poufferent leur attaque, avec toute la vigueur possible. Roma envoya promptement du secours, pour regagner la Redoute, & s'y rendit lui-même, mais il ne put pas soutenir le choc des Anglois. Cependant ayant ôté un Bouclier (car on s'en servoit encore dans les Assauts) il se mit lui-même à la tête de ses gens, il les ramena à la charge, & commença à pouffer les Anglois; qui plierent à leur tour, & se jetterent hors de la Redoute, qu'ils avoient gagnée d'abord, avec quelque perte; parce qu'ils ne pouvoient se retirer, que par une digue fort étroite, & que ceux, qui les avoient suivis, pour les soutenir, ne purent s'avancer, pour prendre leur place. L'Artillerie de l'Ennemi joiōit cependant sur cette digue, & y tuoit beaucoup de monde. Néanmoins il n'y eut aucun desordre, dans la retraite; soit par la bravoure des Troupes, soit par la présence des Généraux, devant qui personne n'osoit fuir. On louē fort, en cette occasion, la fermeté du Prince d'Orange, & du Comte d'Oxford, qui commandoit, comme on l'a dit, l'attaque.

L'Historien dit que le vent, qui entraînoit l'air d'un certain côté, empêcha qu'on n'entendit le bruit de l'Artillerie dans la Ville, ni dans les autres Quartiers du Camp. Dès le commencement de l'attaque, on envoya deux Cavaliers, pour en donner avis à Spinola; mais au lieu de l'aller chercher dans un lieu, qui n'étoit pas éloigné, & où il avoit couché depuis quelques nuits; ils allerent à Ginek, où étoit sa tente ordinaire. Ainsi le combat fut fini, avant qu'il en fût averti. Si cela est, il semble qu'il n'y avoit pas tant d'ordre, au Camp de Spinola, que l'on dit; puis que les Officiers Généraux doivent savoir, où couche le Généralissime, pour lui donner incessamment avis de ce qui se passe; sur tout lors que l'on fait que l'Ennemi n'est pas loin, & que l'on craint d'en être attaqué. (1) On cite des Lettres du Prince d'Orange, à Justin de Nassau, qui disoit avoir perdu, dans l'attaque, deux-cens hommes; quoi que les Transfuges assurassent aux Espagnols, que les Hollandois en avoient perdu cinq-cens.

Spinola fit ensuite mieux fortifier le poste, qui avoit été attaqué, le ferma de palissades, afin qu'on ne pût pas approcher si facilement des Ouvrages, & le fournit d'une plus grande quantité de Canons. Il fit aussi refaire un retranchement, d'environ deux mille pas d'étendue, qu'il y avoit au devant de la plaine d'Oosterhout; comme s'il avoit craint que l'Armée des Etats, ne fit une nouvelle tentative de ce côté-là.

Les Assiegeans apprirent aussi aux Assiegez que le secours, qu'on avoit envoyé, pour les délivrer du Siege, avoit été repoussé. Cependant la difette des vivres étoit excessive dans la Place, & ceux, qui y commandoient, avoient bien de la peine, à y tenir les soldats en repos; parce qu'on ne leur distribuoit plus que demi-livre de pain par jour, & que le reste des vivres y étoit d'une cher-

1624. té extraordinaire. Frideric Henri déliberoit, avec les Officiers de l'Armée, si l'on feroit une nouvelle tentative; mais la chose parut impraticable à la plûpart. Spinola qui ne pouvoit deviner son dessein, se tenoit cependant extraordinairement sur ses gardes. Il trouva ensuite un moyen de pénétrer les desseins, en lui envoyant la femme d'un Païsan, qui avoit porté, plus d'une fois des Lettres de Maurice à Breda. Cette femme s'étant rendue au Camp des Hollandois, & ayant été présentée au Prince; elle lui demanda le reste de la recompense, qui avoit été promise à son Mari, pour porter des Lettres à Breda. Le Prince lui répondit, que si cet homme vouloit encore porter une Lettre, de sa part, en cette Place, il lui payeroit ce qui lui étoit dû, & encore davantage. Elle fit quelques difficultez, fondées sur la maladie de son Mari, qui étoit dans le Camp de Spinola; & sur le danger, qu'il y avoit alors à se charger d'une Lettre, pour la rendre à Justin de Nassau. Cependant elle feignit de se laisser gagner, & elle se chargea de faire en sorte, que son Mari vint dans le Camp Hollandois. Il y vint, en contrefaisant le malade, & le boiteux. Il se chargea de la Lettre, & reçut de l'argent du Prince; mais étant rentré dans le Camp de Spinola, il lui remit cette Lettre. En recompense, on lui promit une petite pension, à perpetuité. Cette Lettre portoit la perte que l'Armée avoit faite, dans la dernière attaque, & le Prince avertissoit Justin, que depuis ce rems-là Spinola s'étoit mieux fortifié: Qu'il pensât à ne pas faire avoir un affront à l'Armée, en tenant trop long-tems la place: Qu'après avoir reçu cette Lettre, il fit tirer trois coups de Canon, pendant la nuit, & qu'une heure après, il marquât par des fusées, tirées du haut de la Tour, pour combien de jours il avoit encore des vivres; Qu'il s'assurât au reste, que s'il se présentoit cependant une occasion favorable, il seroit secouru de toute l'Armée. Mais avant que Spinola eût reçu cette Lettre, & qu'on l'eût déchiffrée, il en étoit entré une autre semblable, qu'un Cavalier du Comte de Stirum porta en plein jour: Cela fit que le signal des trois coups de Canon, & des Fusées se donnât, avant que Spinola pût savoir ce qu'il vouloit dire. Justin avoit aussi fait tirer onze Fusées, pour marquer qu'il n'avoit de vivres, que pour onze jours.

Cependant le Prince d'Orange trouva moyen d'envoyer des gens, pour mettre le feu au Magasin des poudres de l'Armée Espagnole; mais ils furent pris, avant que d'avoir pu executer ce dessein. Voyant donc qu'il n'y avoit rien à faire, pour le secours de la Place, ce Prince partit de Dungenen dès le 27. de Mai, & marcha au Langestraat, sans aucun mauvais accident; sinon que l'Armée essuya une horrible pluie, qui gâta si fort les chemins, qu'on eut assez de peine à y mener l'Artillerie; sans néanmoins que Spinola envoyât aucun détachement, pour attaquer au moins l'Arriere-garde.

La Garnison étoit diminuée des deux tiers, & le reste étoit fort foible, faute de vivres. Cependant Justin écrivit à Frideric Henri, à ce que dit (2) un Historien, qu'il n'accepteroit aucune capitulation, quelque honorable qu'elle fût, sans un ordre signé de sa main, quand même il sauroit d'être livré aux Ennemis, par les soldats mutinez, à cause de la nécessité; & que quelques ordres qu'il reçût, il

tien-

(2) La Pise p. 819. qui place mal ces Lettres; qu'il confond avec d'autres précédentes; si tant est que ces dernières soient vraies.

(1) Herm. Hugo p. 101;

1625. tiendrait la Place, jusqu'à la dernière extrémité. Le Prince lui répondit qu'il eût à rendre la place, sans plus attendre; qu'il étoit responsable de sa Personne, & de ses soldats, aussi-bien que de la Ville: Qu'il étoit à craindre que l'Ennemi, instruit de leurs besoins, ne leur offrit que des conditions honteuses, & que de l'humeur, dont Justin étoit, il n'aimât mieux périr, que de s'y soumettre; Qu'enfin il lui ordonnoit sous peine de se rendre, sans délai, sous peine de la vie.

Spinola sachant l'extrémité, où étoit la Place, la fit sommer, & quoi que quelques-uns du Conseil fussent d'avis de traiter la Garnison à la rigueur, il lui promit des conditions honorables. (1) Il fit écrire à Justin, par le Comte de Berg, son parent, qu'il pourroit obtenir des conditions avantageuses, s'il vouloit se rendre incessamment, & qu'il n'avoit qu'à marquer le tems & le lieu, où ils pourroient s'entretenir, pour en convenir. Justin répondit qu'il y avoit trois jours, qu'il avoit reçu des Lettres de Frideric Henri, où il lui parloit du secours; mais que s'il en favoit quelque chose de plus, il prioit De Berg de le lui écrire, parce qu'ayant la fièvre, il ne pouvoit pas sortir de la Ville. Là-dessus Spinola donna au Comte la Lettre interceptée, pour l'envoyer à Justin. Ce dernier l'en remercia, & lui écrivit qu'il se rendroit à des conditions honnêtes. Le Comte de Berg ayant dit, qu'il dépendoit de lui-même de lui en accorder, on convint des suivantes:

I. Que le Gouverneur, les Officiers, & la Garnison sortiroient en bon ordre de la place, l'infanterie à enseignes déployées, Tambour battant, avec toutes ses armes, bale en bouche, mèche allumée par les deux bouts, les bandoulières, & la Gibecière, fournies de poudre & de bales; & la Cavalerie à Cheval, les Trompettes sonnantes, avec ses Etendars déployez, comme elle marchoit en Campagne; Qu'aucun, de quelque nation qu'il fût, ne pourroit être arrêté, sous quelque prétexte que ce fût, pas même pour avoir été au service de l'Espagne, ou des Archiducs: Que la Garnison se retireroit à Gertrudenberg, par le plus court & le meilleur chemin, avec tout son bagage, sans le moindre empêchement: Que les soldats pourroient emmener leurs femmes, leurs enfans, leurs familles, tout ce qui leur appartenoit avec sûreté, & même ce que les soldats morts auroient laissé: II. Que les Ministres, & tous ceux qui avoient été employez, pour le service public pourroient sortir, de la même manière: III. Que les Barques qui se trouveroient à Breda, & qui y auroient été amenées par les Officiers & autres, pourroient retourner en Hollande, avec leur bagage, sans qu'on les pût arrêter, pour quelque sujet que ce fût: Que pour cela on ouvreroit la Rivière, qui avoit été fermée, pour douze jours, à commencer au jour auquel la Capitulation seroit signée, pour s'avancer jusqu'à Black, où il y avoit des Barques armées, pour se retirer de là où ils voudroient: Que les bâteaux leur demeureroient, comme leur appartenant, & que pendant les douze jours, ils pourroient se retirer sûrement, sans être molestez, ni visitez: Que s'il arrivoit que la rivière ne fût pas navigable, les jours, qu'ils ne pourroient pas continuer leur route, ne seroient pas comptez au nombre des douze: Que si néanmoins les Bâteaux appartiennent à des gens, qui voudroient demeurer dans la Ville de Breda, ils seroient obligez de les renvoyer: IV. Qu'un nombre suffisant de chariots

1625. demandez par le Gouverneur, & les Officiers, pour emporter leurs hardes à Gertrudenberg, leur seroit accordé par le Marquis de Spino-la, & qu'ils seroient renvoyez, par eux, au Camp de Ginck: V. Qu'ils pourroient prendre quatre pieces de Canon, & deux Mortiers à leur choix, avec tout leur attirail, & des munitions pour tirer six coups; & que le Marquis leur fourniroit des chevaux & des chariots, pour cela, s'ils en demandoient: VI. Que tous les meubles du Prince d'Orange, qui étoient dans la Ville, ou dans le Château de Breda, seroient transportez, par ceux qui auroient ordre de le faire, où ils voudroient; ou demeurer en sûreté dans le Château, pendant six mois, jusqu'à ce que le Prince en eût disposé, & qu'ils seroient emmenez en Hollande, sans aucun empêchement: VII. Que s'il arrivoit que quelqu'un de ceux, qui étoient spécifiés ci-dessus, ne pouvoient pas partir de Breda, pour cause de Maladie; il leur seroit permis d'y demeurer, jusqu'à ce qu'ils fussent guéris, & qu'on leur donneroit, sans aucune remise, un saufconduit, pour se retirer, où bon leur sembleroit: Que ceux, qui auroient été guéris, ne pourroient être arrêtez, mais sortiroient comme les autres, & que leurs Créanciers seroient obligez de se contenter d'une obligation: VIII. Que ceux qui auroient été en Garnison, dans Breda, depuis deux ans, & qui y auroient quelque bien, ou leurs Veuves, & leurs Enfans, auroient dix-huit mois de tems, à compter depuis un mois après la signature, pour s'en défaire, & qu'ils en jouiroient pendant tout ce tems-là: IX. Que les prisonniers de guerre, de part & d'autre, seroient renvoyez, d'abord après la signature, sans rançon; en payant seulement la dépense, qu'ils auroient faite: X. Que le butin, fait des deux côtez, demeureroit à ceux qui l'avoient: XI. Qu'après la signature, le Gouverneur pourroit employer un Officier, ou tel autre qu'il lui plairoit, au Prince d'Orange, & qu'il iroit & reviendrait librement: XII. Que depuis ce tems-là, chacun demeureroit dans les Ouvrages, où il étoit, mais qu'il y auroit surcéance d'armes: XIII. Qu'avant que la Garnison sortît, on nommeroit deux ôtages, qui l'accompagneroient à Gertrudenberg, & qui y demeureroient, pendant les douze jours, que la Rivière seroit libre; & que n'arrivant aucune contravention, ils seroient renvoyez, en toute sûreté, à Breda: XIV. Que les articles étant signez, on donneroit des ôtages, de part & d'autre, & qu'on rendroit ceux des Assiegez, quand la Place seroit remise.

Ces Articles furent signez le 2. de Juin, mais le Magistrat & la Ville de Breda demanderent une capitulation à part, qui ne fut signée que le 11. du même Mois. Elle ne fut pas moins avantageuse, mais on ne la rapportera pas. Il ne manqua pas de gens, qui censurèrent la douceur de Spinola, & qui prétendirent qu'il ne devoit recevoir les Assiegez, qu'à discretion; puis qu'ils n'étoient plus en état de tenir la place, contre lui. Ils vouloient même qu'on obligéât les Magistrats, de payer aux Catholiques l'argent, qu'ils avoient été contraints de contribuer pour la défense. Mais Spinola étoit dans l'impatience d'avoir la place, pour la mettre incessamment en état de défense; outre qu'il étoit plus glorieux au Roi, & à lui d'avoir moins d'égard, pour quelques petits intérêts des Particuliers, que pour leur gloire. (2) Les Hollandois y laissoient 43. pieces de gros

(1) Hugo p. 107. & Aitzema T. I. p. 411.

(2) Hugo p. 118.

1625. gros Canons, & d'autres Armes, avec des munitions à proportion, & quantité d'instrumens, pour soutenir un Siege.

La Garnison sortit le 5. de Juin, & l'on défendit à l'Armée Espagnole de lui rien dire, qui la pût choquer. On lui donna une Escorte pour la conduire jusqu'à Gertrudenberg, & le Comte de Berg la commanda. Spinola reçut le Gouverneur & les Officiers, avec beaucoup de civilité au sortir de la place, & la capitulation fut ponctuellement executée.

Ce fut là la dernière action d'éclat, qu'il fit au Pais-Bas, quoi qu'il y demeurât, encore environ deux ans. Il s'avoit apparemment qu'il seroit bien-tôt rappelé en Espagne, où on lui avoit destiné le Gouvernement du Milanès. On ne fau- roit ne le pas louer, de la confiance qu'il eût à continuer le Siege de cette place, qui auroit lassé tout autre que lui; & de l'habileté avec laquelle il se posta, & se retrancha autour de la place; de maniere qu'il ne fût pas possible de le déloger. On doit encore ajoûter à cela les précautions qu'il prit, pour avoir des Convois de Vivres, & de Poudre, dont il ne perdit pas un seul, à ce que dit l'Historien de ce Siege; qui louë aussi infiniment la vigilance du Comte de Berg, qui fut chargé du soin de les conduire. Tout ce qu'on peut dire contre ce Siege, c'est qu'il coûta bien plus au Roi d'Espagne, que la place ne valoit; aussi-bien, que celui d'Ostende, & qu'il mit Philippe IV. hors d'état de faire depuis aucune Campagne, contre les Hollandois, qui lui fit honneur. Il est vrai que les bons succès, qu'ils eurent, vinrent, en bonne partie, de ce que la France fit ouvertement la guerre à l'Espagne; peu d'années après, sous l'administration du Cardinal de Richelieu.

On a déjà vu ci-dessus ce que l'on reprocha à Maurice, touchant ce Siege, qu'il avoit laissé former, avec trop de sécurité; dans la pensée que Spinola y échoueroit. Il s'y trompa en effet, & il forma lui-même des desseins, qu'il croyoit sûrs, & qui ne réussirent point, comme on l'a vu. L'hiver n'empêcha point que Spinola ne continuât le Siege, malgré le jugement qu'en avoit fait Maurice, & cependant on le laissa fortifier ses lignes, en maniere qu'il n'étoit guère possible de les forcer, & que l'effort qu'on fit, pour cela, ne réussit point. Ce n'est pas que ce Prince ne fût le premier Général de son tems, mais Spinola lui fit ce que lui-même avoit fait au Prince de Parme.

Les deux Armées, qui avoient tenu, en quelque maniere, la Campagne, depuis l'Autonne précédente, l'une devant Breda, & l'autre dans le voisinage, avoient enfin besoin de repos. Frideric Henri dispersa les siennes en diverses Garnisons, & ne s'occupa qu'à fortifier la Frontiere de Hollande du côté de Breda; afin que la Garnison Espagnole n'entreprît pas de pénétrer dans cette Province. Spinola de son côté rasa incessamment les Lignes, qu'il avoit faites autour de Breda; car pour les fortifications de la place, elles n'avoient pas besoin de grandes réparations, puis qu'il n'y avoit fait aucune brèche. L'Infante vint ensuite à Breda, fit quelque liberalité à l'Armée, & s'en retourna ensuite à Brusselles.

Il faut à présent, que nous disions quelque chose de ce qui se fit cette année, par mer, & en Amerique. La Flotte Espagnole, qui n'avoit pu partir, l'année précédente, fit voiles de Cadis le 14. de Janvier, & se joignit à la Portugaise, à l'Île de S. Jaques. Toute cette Flotte, commandée par D. Féderic de Toledé, arriva à la Baye

de Tous-les-Saints, le dernier jour de Mars, & 1625. mit ses gens à terre, sans aucune opposition. Van Dort, qui avoit commandé d'abord la Garnison de la Ville, y étoit mort. Les Espagnols dressèrent trois bateries, qui firent feu sur la Ville; dans laquelle, après la mort du Commandant, il n'y avoit plus aucun ordre, ni aucune discipline. Les soldats de la Garnison étoient peu d'accord entre eux, & n'obéissoient point aux Officiers, qui y étoient encore; de sorte qu'ils ne firent presque aucune résistance, & se rendirent à ces conditions. (1) I. Que le Commandant, & le Conseil remettroient, la Ville à D. Féderic, pour le Roi d'Espagne dans l'état où elle se trouvoit, avec l'Artillerie, les Armes, les Drapeaux, les Munitions de guerre, & de bouche, les Vaisseaux, qui étoient dans le Port, l'Or, l'Argent, les Pierreries qui étoient dans la Ville, les Esclaves; les Prisonniers de quelque Nation qu'ils fussent; que la Garnison ne porteroit point les Armes contre le Roi d'Espagne, avant qu'elle fût arrivée en Hollande: II. Que le Commandant, & ceux qui étoient au service du Public, les Officiers, les Soldats, les Matelots, & les jeunes Garçons fortiroient, avec les habits qu'ils avoient sur eux; qu'ils pourroient emporter leurs hardes, dans des males, & non autrement, & les soldats leurs sacs sur le dos: III. Que Don Féderic leur donneroit un passe-port, afin que les Vaisseaux Espagnols, qu'ils pourroient rencontrer, ne les arrêassent point, & des vivres pour quatre mois & demi: IV. Qu'ils fortiroient de la Ville tous ensemble, pour s'embarquer: V. Que ceux qui fortiroient seroient fouillez, pour voir s'ils n'emportoient rien, contre la Capitulation: VI. Que D. Frideric livreroit au Commandant, tous les Prisonniers Hollandois, qu'il avoit entre ses mains: VII. Qu'on ne feroit aucune avanie à ceux qui fortiroient: VIII. Qu'on laisseroit, dans les Vaisseaux, tout ce qui seroit nécessaire pour la navigation: IX. Que quand ils seroient dans les Vaisseaux, on leur donneroit les Armes nécessaires pour leur défense; mais qu'en sortant de la Place, ils n'en auroient point; excepté les Capitaines, à qui on laisseroit leurs épées. Cette Capitulation fut conclue le 30. d'Avril, & l'on remit une porte aux Espagnols. Le lendemain on leur abandonna la Ville, & cela se fit si brusquement, qu'ils étoient maîtres de la Place, avant qu'on fût à l'autre bout de la Ville ce qui se passoit. Il en sortit environ deux-mille hommes. C'est la Capitulation, comme elle fut rapportée par les Espagnols; car on n'en put savoir le précis des soldats Hollandois, quand ils furent de retour, quelque soin qu'on prît d'interroger les Officiers. Ils s'accusoient seulement les uns les autres, & l'on ne put conclurre autre chose de leurs discours, sinon qu'ils s'étoient mal acquitez de leur devoir, & qu'il avoit rendu la Place, sans nécessité. Cela fut jugé d'autant plus scandaleux, qu'ils avoient reçu avis par une Fregate légère, seize jours, avant qu'ils fussent assiegez, de l'armement qui se faisoit dans le Pais, pour les aller secourir, & qui devoit partir incessamment. Ils avoient encore des vivres dans la Place, pour trois ou quatre mois, & des Munitions de Guerre, autant qu'ils en avoient besoin. Ce fut une grande perte pour la Compagnie, qui se vit enlever une Place de cette importance, & qui lui avoit beaucoup coûté, outre les Vaisseaux, qui y demeurèrent. Ce n'est pas qu'il n'en eût aussi coûté

(1) De Laet dans ses Annales de la Compagnie des Indes Occidentales p. 53.

1625. té aux Espagnols, mais ces dépenses n'approchoient pas de l'avantage, qu'ils tiroient d'avoir repris cette place. (1) Les Etats Généraux firent, au Mois d'Octobre, publier une résolution, par laquelle ils censurèrent fortement la conduite de ces Troupes, & se réservèrent de punir, comme ils le trouveroient à propos, quelques-uns des plus coupables. Ils ordonnerent que la Compagnie ne leur payeroit qu'un mois de gages, & qu'ils seroient obligez de s'en contenter, sous peine de la corde. Les Espagnols les traitèrent mieux, qu'ils ne méritoient, mais ils jugerent prudemment qu'il ne falloit pas les obliger, en leur proposant des conditions trop dures, à se défendre jusqu'à ce qu'il leur vint de secours.

Une (2) Flotte de 33. Vaisseaux, tant grands, que petits, partit, au Mois de Mars, de Hollande, sous l'Amiral *Boudewyn Hendrics*, & se trouva le 23. de Mai, à la vue de la Baye de Tous-les-Saints. Mais il apprit, avec beaucoup de chagrin, que S. Salvador étoit retombé, entre les mains des Espagnols. Il passa à la vuë de leur Flotte, sans qu'elle fit aucun mouvement, & il alla plus loin sur les côtes du Bresil, sans rien executer d'important; sinon qu'étant revenu vers le Nord, il brûla ensuite la Ville de Porto-Rico, & courut les côtes d'Afrique. Il fit quelques prises, mais peu considerables. Il perdit aussi quelques Vaisseaux, par divers accidens, & beaucoup de son monde, par les maladies qui se mirent parmi eux. On pourra voir tout cela, dans l'Auteur cité en marge. Ainsi cette année fut la plus malheureuse de celles, qui s'étoient écoulées depuis la Guerre.

On permit (3) au Mois d'Août, à *Rombaut Hoogerbeets*, qui avoit été arrêté à Louvestein, avec *Grotius*, d'en sortir, & d'aller demeurer dans sa Métairie proche de Leide, où il mourut le 7. de Septembre.

En ce tems-ci les Rochelois étant en Guerre, avec le Roi, (4) il arriva que les Etats Généraux avoient armé une Escadre, pour la Mer Méditerranée, pour y agir contre les Espagnols, & que cette Escadre eut ordre, de se joindre aux Vaisseaux de Louis XIII., armez contre les Rochelois. Leur dessein n'étoit nullement de les faire attaquer, mais de mettre fin, s'il étoit possible, à la Guerre de Religion, qui s'étoit allumée en France; afin que cette Couronne pût se joindre à eux, contre l'Espagne. Les Anglois, les Venitiens, & le Duc de Savoie le souhaitoient aussi. Cependant *Hautain*, qui commandoit l'Escadre Hollandoise, où il y avoit vingt-neuf Vaisseaux de Guerre, reçut quelques Lettres de ceux de la Rochelle, qui trouvoient fort étrange qu'il vint, comme pour les attaquer; (5) puis qu'ils avoient député au Roi, pour capituler avec lui, ainsi qu'ils le firent. Il se joignit à celle du Roi, qui étoit forte de quarante Vaisseaux; plutôt pour porter les Rochellois à faire la paix, que dans le dessein de leur nuire. Les Etats étoient bien obligez de secourir la France, qui les assistoit d'une somme considerable, comme on l'a dit, pour soutenir la Guerre contre les Espagnols. Mais ils ne pensoient pas à employer leurs forces, contre les Réformez de France. Cependant comme *Hautain* étoit

à la rade d'Olonne, près de la Rochelle, le 17. de Juillet, le *Duc de Soubise*, qui commandoit pour les Réformez en ces lieux-là, se présenta pour l'attaquer avec soixante; & quatorze Bâtimens, à ce que l'on dit. La Flotte Hollandoise étoit occupée à faire de l'eau, & à se charger de diverses choses, dont elle avoit besoin; mais voyant l'autre venir, elle mit incessamment à la voile, pour tâcher de gagner le vent, sur la Flotte de *Soubise*; & comme celle-ci avoit le vent arriere, elle lâcha deux Brûlots contre celui du Vice-Amiral *Dorp*, qu'ils accrocherent. Cela étant fait, ils mirent le feu aux Brûlots, & le Vaisseau Hollandois parut un moment après, tout en flammes. Quatorze autres Brûlots s'approcherent, & mirent le feu à deux Vaisseaux, mais sans beaucoup d'effet. Cependant le gros mâr de *Hautain* fut si fort endommagé, qu'il n'y oïoit attacher aucune voile. Il fut obligé de se retirer, avec sa Flotte en haute Mer; mais il laissa en arriere cinq Vaisseaux, qui étant près du rivage, ne purent pas se dégager assez promptement, pour joindre le reste de la Flotte. Il n'y en eut qu'un, qui échappât, les quatre autres furent pris, & emmenez dans le Port de la Rochelle, où *Soubise* entra, avec sa Flotte. Dans celle du Roi & des Etats, il y eut cinq-cens hommes de tuez, & dans celle des Rochellois, il n'y en eut que douze, & une vingtaine de blesez. *Hautain* se retira à Nantes, pour se radouber, & pour recalfeutrer la Flotte, à quoi il demeura neuf semaines. Ensuite elle retourna à la Rade d'Olonne, & à Belle-Ile, pour s'y rafraichir, fortifiée de sept Vaisseaux Anglois, montez de François; qu'on prit à Dieppe; & au Havre de Grace; outre plusieurs Bâtimens Olonois, pour servir de Brûlots. Cela fit une Flotte de soixante à soixante & dix Vaisseaux, outre quantité de Chaloupes; pour faire descente, sur les Iles de Ré, & d'Oleron. La Flotte parut le 14. de Septembre, à la vuë de l'Île de Ré; ce qui surprit extrêmement *Soubise*, qui avoit envoyé en mer une bonne partie de sa Flotte, & quelques centaines de ses meilleurs soldats à la Rochelle. Il y envoya incessamment une Chaloupe, pour en avertir les Rochelois, qui firent promptement embarquer leurs soldats, sur six Vaisseaux de Guerre, & y joignirent six Brûlots.

Ils virent le 15. la Flotte Royale, & la Hollandoise venir à eux, à pleines voiles, & ils se retirerent dans la *Fosse d'Oie*; où ils furent violemment canonnez, mais sans effet, malgré leur infériorité. Ils voulurent, le lendemain; s'approcher de la Ville de S. Martin, pour y prendre du monde, & de la poudre, dont ils n'étoient pas assez pourvus. Mais leurs plus gros Vaisseaux, que l'on nommoit *la Vierge*, *S. Michel* & le *Centurion*, ne trouverent pas assez d'eau, pour s'approcher de la terre, & furent en même tems canonnez des Troupes du Roi, qui avoient fait descente dans l'Île, & des Vaisseaux de la Flotte Royale, qui s'approcherent autant qu'ils purent.

Cela épouvanta si fort les Matelots, qu'ils abandonnerent ces deux derniers Vaisseaux, & se sauverent à terre où ils purent, après quoi les Vaisseaux du Roi s'en saisirent. Cependant le Capitaine *Chevalier*, homme âgé de soixante & dix ans, mais intrepide, ne laissa pas de se défendre très-vigoureusement, quoi qu'avec peu de monde, contre quatre gros Vaisseaux, qui se mirent à le canonner. Il y en avoit un Hollandois, de six-vingt pieces de Canon, à ce qu'on dit, & monté de six-cens hommes, qui sembloit seul capable de se rendre maître de la *Vierge*. *Chevalier*

(1) *Van de Sande* p. 305.

(2) *De Laet* là-même page 54. & *Aitzema* Tome I. p. 421.

(3) *Brandt* Onpartyd. Chron. p. 60.

(4) *Aitzema* Liv. V. p. 425. col. 2.

(5) Voyez la Vie du Cardinal de Richelieu, pag. 179. & suivantes.

1625. essaya tout leur feu, pendant plus de trois heures; mais comme il vit son monde diminuer, il demanda de se rendre, pourvu qu'on donnât la vie à l'Equipage; & comme on le lui eut refusé trois fois, parce qu'on vouloit que, n'étant pas capable de se défendre, il se rendit à discrétion; il se sauva à terre, avec son monde, sur ses Chaloupes; en laissant à bord seulement deux hommes, résolus de mettre le feu aux poudres, quand l'Ennemi seroit entré dans ce Vaisseau vuide. Comme il ne tiroit plus, les gens du Roi y entrèrent de toutes parts; & quand les deux hommes, qui y étoient restez, virent qu'il y en avoit assez, ils mirent le feu à la poudre; qui fit un effet si violent, que la Vierge sauta en l'air, & fit sauter les quatre autres Vaisseaux, avec tout leur monde & leurs munitions. On prit cependant quelques autres petits bâtimens, mais cette victoire coûta trop cher; puis que la Flotte Royale, & la Hollandoise perdirent plus de huit-cens hommes, & entre autres un Fils du Duc de Ventadour. Il auroit bien mieux valu faire quartier à de braves gens, que de les mettre au desespoir, & de les engager à chercher à faire périr bien du monde, en périssant eux-mêmes. On prit sept Vaisseaux des Rochelois, mais qui ne pouvoient pas réparer la perte, que l'on avoit faite. La Flotte victorieuse alla se mettre devant le Port de la Rochelle, pour empêcher qu'il n'y entrât, & n'en sortît rien. Les Rochelois firent des plaintes Tragiques, contre les Hollandois, (1) que l'on pourra lire dans *Aitzema*. Il faut pardonner aux Rochelois, & ne pas censurer légèrement les Etats, qui étoient dans la nécessité, de faire ce que Louis XIII. leur demanda, à cause du secours qu'ils en tiroient; sans avoir égard aux intérêts des Rochelois, qui s'étoient jettés témérairement dans une Guerre, dont il n'y avoit point d'apparence qu'ils pussent sortir, avec honneur. D'ailleurs si le Roi de France, irrité du refus, que les Etats auroient fait de le secourir, s'étoit joint aux Espagnols; il auroit été très-difficile, que ces deux Puissances, n'accablèrent les Provinces Unies; mais les Rochelois pouvoient être soufferts, avec les autres Réformez du Royaume, en se soumettant au Roi; comme ils furent obligez de faire, dans la suite.

Les Etats Généraux confirmèrent avec le Roi Charles I. de la Grande Bretagne, l'Alliance qu'ils avoient eue, avec le Roi Jaques I. son Pere, & firent une (2) Ligue offensive & défensive, qui fut signée à Southampton, le 17. de Septembre de cette année, & ratifiée au Mois de Decembre suivant par les Parties. Le Roi de la Grande Bretagne, ni les Etats Généraux, ne rapportent d'abord aucune raison de cette Ligue, sinon, qu'elle se faisoit pour arrêter les progrès des injustes usurpations du Roi d'Espagne, & ses ambitieuses entreprises; par lesquelles il troubloit continuellement le repos des Etats, des Rois, & des Princes de l'Europe, & particulièrement celui des Provinces Unies des Pais-Bas. Il étoit dit que les Etats avoient instamment prié le Roi de la Grande Bretagne, d'entrer dans cette Ligue avec eux. Mais ensuite le Roi dit, qu'il y étoit aussi entré pour faire rétablir Frédéric, son Beaufrere, Electeur Palatin du Rhin, dépossédé par le Roi d'Espagne, & ses adherents. C'étoit plutôt pour s'accommoder aux desirs de ses Sujets, qui haïssoient, pour plusieurs raisons, la Maison d'Espagne, & qui souhaitoient que l'on rétablît l'E-

lecteur Palatin, dans son Pais. Autrement le Roi, 1625. qui avoit voulu épouser l'Infante d'Espagne, n'avoit pas trop de sujet de haïr Philippe IV.

On convint, pour cela, que le Roi, tiendrait un bon nombre de Vaisseaux équipés, & armez en Guerre, sur les côtes, & sur les Iles d'Espagne; pour tenir bouchées les entrées des rivières de Lisbonne, de S. Lucar, & la Baye de Cadis, autant qu'il seroit possible, & que les Etats en feroient de même, sur les côtes de Flandre, pour y tenir les ports fermés, & la mer libre de pirateries: Que si l'on trouvoit bon d'occuper le Roi d'Espagne, dans ses propres Etats, & mettre pour cela une plus grande Flotte en Mer; il étoit dit, que les Etats seroient obligez de fournir le quart des Vaisseaux: Que l'Amiral, ou le Vice-Amiral Anglois, commanderoit toute la Flotte; mais que l'Amiral, ou le Vice-Amiral des Etats, quand ils seroient joints à la Flotte Royale, pourroient porter une seconde Bannière: Qu'ils assisteroient à tous les Conseils de Guerre, & que ce seroit, par eux, que l'Amiral Anglois donneroit ses ordres, aux Officiers Subalternes de l'Escadre Hollandoise; de qui l'Amiral, & le Vice-Amiral de la Nation seroient les Juges, quand il y auroit quelques démêlez entre eux.

Il y avoit jusqu'à quarante Articles, qu'on pourra voir dans *Aitzema*. Comme on vouloit attaquer l'Espagne, tant par mer, que par terre, il fut convenu que le Roi, & les Etats entretiendroient vingt-cinq, à trente-mille hommes de pied, & quatre ou cinq-mille chevaux, pour agir par terre.

Malgré cette Alliance, le Roi de la Grande Bretagne ne laissa pas de protester (3) contre tous les excès commis aux Indes, par la Compagnie Hollandoise, contre les Anglois, & d'en demander justice aux Etats, particulièrement pour ce qui s'étoit passé à Amboina. Il déclara que s'ils ne faisoient pas réparer le tort, qu'on avoit fait à ses Sujets, dans l'espace de dix-huit mois; il le feroit lui-même, sans néanmoins préjudicier au Traité, dont on vient de parler; qui demeureroit, en son entier, au deçà de la Ligne. Mais on ne s'épouvanta pas beaucoup de ses menaces, non plus que de celles de son Pere.

Il se fit encore, sur la fin de l'année, une Assemblée à la Haie des Ambassadeurs d'Angleterre, de Danemark, & des Provinces Unies; où l'on convint d'une nouvelle Ligue, entre ces Puissances, pour s'opposer aux progrès, (4) comme le porte l'Acte, des mauvaises & dangereuses menées, des outrages, des violences & des oppressions, qui se faisoient par Guerre ouverte, & voie de fait, contre la Pacification, les Constitutions fondamentales, & autres Capitulations de l'Empire, confirmées par les Empereurs mêmes. Il est dit que par la direction, & à l'instance du Roi de la Grande Bretagne, on avoit trouvé bon de tenir à la Haie, une Assemblée des Ambassadeurs, & des Commissaires des Rois, Princes & Potentats intéressés en cette cause, comme aussi des Députés de l'Etat, pour conférer, traiter, & conclure une Ligue offensive & défensive, contre tous ceux qui alors, & à l'avenir, seroient auteurs des menées, dont il a été parlé. Pour cela, George Duc de Buckingham, Grand Amiral &c. Henri Comte de Holland, Dud-

(1) Là-même p. 428. col. 2.

(2) Voyez les Articles de cette Alliance tout au long, dans *Aitzema* T. I. p. 459. col. 2. & suiv.

(3) Là-même p. 476. col. 2. & suiv.

(4) Là-même p. 482.

1625. *Iey Carleton*, Ambassadeur Ordinaire du Roi de la Grande Brétagne; *Jaques Ulefeld*, Chancelier de Danemark; *Chrétien Thomassen*, Ambassadeurs Extraordinaires, de la même Couronne; *Florent Comte de Culembourg*; *Nicolas de Bouckborst*, & six autres Députés des Etats. Ce Traité étoit conçu en termes généraux, pour des raisons qu'on avoit, dit-on, d'en user ainsi; apparemment, de peur que l'Empereur ne prît cela pour une déclaration de Guerre, & afin qu'il pût venir, s'il vouloit à un accommodement. Mais on fit un Ecrit particulier, où il fut dit, que le Haut & le Bas Palatinat étoient compris dans ce Traité, & qu'on feroit tout ce qu'on pourroit, pour les faire rendre à l'Electeur Palatin, & à ses Enfans: Que le subside d'argent, que S. M. B. fournissoit au Roi de Danemark, & qui étoit de trois-cens mille florins par mois, continueroit jusqu'à ce que, par une diversion efficace, ou par quelque autre secours, S. M. D. pourroit s'en passer: Que S. M. B. pourroit envoyer six-mille hommes de pied, & mille chevaux, pour se joindre à l'Armée Danoise, & que leur dépense seroit rabatue, sur la somme de trois-cens mille francs, que le Roi de la G. B. promettoit par mois: Que la dépense de l'Armée du Comte de Mansfeldt, pendant qu'elle seroit jointe à la Danoise, seroit aussi mise à compte au Roi de Danemark: Que personne des Alliez ne pourroit fournir à l'Ennemi aucunes munitions de Guerre, ni aucuns mâts, cordages, &c. On ne laissa pas de faire ensuite un Traité plus détaillé, que je ne rapporterai point; parce que la suite des événemens, ne répondit pas au projet. Les Etats défrayerent les Ambassadeurs d'Angleterre, pour plus long-tems, qu'on n'avoit accoutumé, & leur firent de magnifiques présens, sur tout au Duc de Buckingham; mais il fut résolu, le 2. de Janvier de l'année suivante, que dès lors on ne défrayeroit les Ambassadeurs, que jusqu'à la première Audience.

Le Roi d'Angleterre (1) avoit cependant équipé une Flotte de quatre-vingt Vaisseaux, avec dix Régimens; pour faire une descente, en Espagne. Le Duc de Buckingham auroit dû la commander, en personne, en qualité de grand Amiral d'Angleterre; mais il ne trouva pas à propos d'y aller, ce qui augmenta la haine, que l'on avoit contre lui en Angleterre; d'autant plus qu'il opinoit fort pour la Guerre, mais qu'il laissoit à d'autres les périls, qui se trouvoient dans l'exécution des projets que l'on faisoit. Les Historiens Anglois nous apprennent, que ce Duc étoit un excellent Courtisan, mais que c'étoit d'ailleurs un étourdi, & un homme passionné, & ambitieux; qui ne fit que brouiller les Rois Jaques I., & Charles I. avec leurs Parlemens. Le Roi nomma *Edouard Cecil*, qu'il fit Vicomte de *Wimbleton*, pour commander la Flotte, en qualité d'Amiral; & le Comte d'*Essex*, pour commander sous lui, comme Vice-Amiral.

Cette Flotte fit voiles de *Plymouth*, au commencement d'Octobre, sans avoir égard à la saison trop avancée, pour une expédition navale. Quatre jours, après qu'elle fut en mer, elle fut accueillie d'une furieuse tempête, qui écarta si fort les Vaisseaux, dont elle étoit composée, que cinquante demeurèrent sept jours, avant que de paroître. Ils ne laisserent pas de se joindre, sur les côtes d'Espagne. Ils y auroient pu prendre facilement la Flotte, que l'on avoit équipée à Ca-

dis; mais ils la laisserent sauver, par négligence, & par mauvaise conduite. Pour réparer, en quelque maniere, cette faute, on fit descente, & le Chevalier *Jean Borroughs*, se saisit d'un petit Fort. Mais les soldats y ayant trouvé une bonne provision de Vin, en burent assez, pour être surpris par l'Ennemi, hors de défense, si on ne les avoit fait rembarquer. L'Amiral crut devoir veiller à l'arrivée de la Flotte d'argent, qu'on attendoit tous les jours de l'Amérique, pour tâcher de l'enlever. Mais le mauvais état de son monde, à cause de la Contagion générale d'alors, l'obligea de retourner en Angleterre, au Mois de Novembre suivant.

Ce mauvais succès excita, parmi le peuple, des soupçons si défavantageux à la Cour, qui, par les mauvais Conseils de *Buckingham*, ne faisoit que des fautes grossières; que le Roi fut contraint de faire paroître les Officiers de la Flotte, devant son Conseil privé. Ils se chargeoient les uns les autres, du mauvais succès du dessein, sur l'Espagne; & tout ce qu'on put comprendre, par leurs discours, c'est que le Projet avoit été fort mal conduit. L'Alliance, qu'on avoit faite en Hollande, ne produisit non plus aucun bon effet, ou au moins qui fût de quelque conséquence.

Le Roi d'Espagne, (2) pour faire le plus de tort au commerce des Provinces Unies, qu'il pourroit, fit défense à ses Sujets de négotier avec elles, & revoqua toutes les permissions, qui pouvoient avoir été données auparavant, par connivence ou autrement. Elle fut publiée, par l'Infante à *Bruselles*, le 29. de Juillet. (3) Il voulut encore établir une Compagnie de Commerce, entre ses Sujets de Flandre, & ses Alliez des côtes Septentrionales d'Allemagne, ou les Villes Hanseatiques. Il joignit de plus, à ceux de Flandre, ses Sujets des Royaumes de Grenade & d'Andalousie. Ce projet fut publié par l'Infante à *Dunkerke*, le 20. d'Août. Mais ni l'une, ni l'autre de ses Ordonnances, ne produisit que peu d'effet. Le négoce ne se conduisit pas, par l'intérêt des Princes, mais par celui des Marchands; qui savent mieux ce qui leur est avantageux, que les Conseils des Rois, & qui ne font que ce qu'ils trouvent lucratif, pour eux-mêmes.

L'ESPAGNE se trouva si épuisée, après 1626. la prise de *Breda*, que non seulement pendant le reste de l'année MDCXXV. mais encore pendant la suivante, elle se contenta de demeurer sur la défensive. Cependant les Etats Généraux, travailloient à se mettre en état d'entreprendre quelque chose sur l'Ennemi, dès que l'occasion s'en présenteroit, soit par mer, soit par terre. (4) Les Capitaines de l'Armée de terre reçurent ordre de tenir leurs Compagnies complètes, & l'on choisit douze Capitaines de Vaisseaux, qui devoient servir sous l'Amiral *Dorp*, pour empêcher que ceux de *Dunkerke* ne troublassent la navigation.

Au Mois de Mai, trois-cens hommes de la Garnison de *Bois-le-duc*, firent une course, où ils prirent deux Barques de la Ville de *Tiel*. Mais les Troupes des Etats, qui étoient dans cette Place, coururent après eux, & les ayant atteints leur tuèrent soixante hommes, en blessèrent quatorze, & en emmenerent trente-quatre prisonniers.

Environ dans le même-tems, trente Cornettes
O 2 de

(1) Vie de *Charles I.* dans l'Hist. d'Angleterre T. II. p. 11. col. 2.

(2) Voyez *Aitzema* T. I. p. 521. & suiv.

(3) Voyez le même p. 522. col. 2.

(4) *Van de Sande* sur cette année.

1626. de Cavalerie Hollandoise fortirent, pour exiger des Contributions, dans le Brabant. Elles étoient commandées par Stakembrouch, & par le Comte de Stirum. Mais ayant été averties, que le Comte de Berg marchoit à elles, avec vingt Cornettes, & deux-mille hommes de pied; elles se retirèrent dans Grave. Elles avoient passé, par un chemin très-étroit, que le Comte auroit pu facilement couper; comme il tâcha de le faire, une heure après leur retour, avec des forces plus considérables, que celles qu'il avoit eues d'abord; mais il ne les trouva plus.

Au Mois de Juin, il y eut quelque brouillerie à Leuwarde en Frise, à l'occasion de la demande, que les Etats Généraux firent faire par trois Députés, de ce que cette Province devoit payer pour sa part, des dépenses communes. Mais peu de Troupes mirent la populace mutinée à la raison, & tout fut apaisé par la prudence du Stadthouder, & des Magistrats, & par l'exécution de deux des plus séditieux. (1) Ainsi nous ne nous y arrêterons pas.

Le commerce, entre les Provinces Unies & les Espagnoles, étant entièrement interrompu, (2) les Partis Espagnols exigeoient de grosses contributions des Pais de Twente & de Drente, comme pour recompenser la perte que le Roi faisoit, par l'interdiction du Commerce. Ces peuples s'adresserent aux Etats Généraux, pour leur demander quelque secours, contre ces pilleries; qu'ils ne pouvoient pas empêcher, parce que les Espagnols avoient une Garnison assez forte dans Oldenzeel, Capitale du Pais de Twente, & une autre dans un Château voisin.

Ce fut aussi par-là, que se fit l'Ouverture de la Campagne. Le Prince d'Orange partit, au milieu de Juillet, pour se mettre à la tête de l'Armée, qui avoit marché vers Emmerik & Rees, comme si l'on avoit eu quelque dessein de ce côté-là, mais seulement pour amuser l'Ennemi. Cependant Ernest Casimir de Nassau, marcha avec trois-mille hommes, ou environ, d'Infanterie, & six-cens chevaux à Deventer, pour s'y rendre; & avant son arrivée, Stakembrouch avoit déjà investi Oldenzeel, avec dix-sept Compagnies de Cavalerie. Le Baron de Monck, Franc-Comtois, y commandoit, avec une Compagnie de Cavalerie, & onze, ou douze-cens Fantassins. On commença à canonner cette Place le 25. de Juillet, & on réduisit la Garnison à se rendre le 2. d'Août, (3) avec une Capitulation assez honorable, pour des Gens, qui n'avoient que très-peu de munitions. Comme cette Place étoit trop avancée, pour la pouvoir garder avec une petite Garnison, & qu'on avoit besoin des Troupes ailleurs; les Etats en firent raser entièrement les Fortifications, de peur que les Ennemis ne s'en emparassent de nouveau. Il y avoit dans le voisinage un vieux Château, qu'on nommoit le Château de Lach, où étoit une Garnison de deux-cens hommes. On le prit, pendant le Siege d'Oldenzeel, & on délivra par-là les Pais voisins des extorsions, que la Garnison faisoit dans la Campagne. Dès lors ceux de Twente & de Drente, & le Comté même de Zutphen, aussi-bien que le Territoire de Deventer, & même la Frise jouirent de quelque tranquillité.

Frideric Henri (4) voulut en ce tems-ci, exécuter un dessein, qu'il avoit fait sur Sas de Gand, & un

autre sur Hulst. Il fit descendre pour cela, par 1626. eau toute l'Armée à Dordrecht, pour aller de-là en Flandres. Mais ce mouvement de l'Armée, se fit avec trop de bruit, & les Villes de Brabant, & de Flandres, qui s'en apperçurent, se donnerent des signaux, par lesquels elles s'avertirent réciproquement, de se tenir sur leurs gardes. Aussi rien ne réussit de ce côté-là.

Les Espagnols firent aussi en Octobre, une entreprise sur le pas de l'Ecluse, qu'ils prétendoient emporter en pétardant le Fort. Ce fut le Comte de Hornes, (5) qui conduisoit cette affaire, & qui avoit déjà rompu diverses barricades, & fait sauter le Pont-levis; mais qui fut blessé au visage, par une balle de mousquet, qui abatit mort, en même tems, le Petardier, qui alloit faire sauter la porte du Fort.

Cette même année, Spinola commença à faire exécuter un projet assez extraordinaire, qu'il avoit fait, & qui n'étoit néanmoins guère praticable. Il avoit proposé de joindre le Rhin à la Meuse, par un Canal de soixante & dix-pieds de largeur, qui seroit tiré de Rhimberk à Gueldre, & de Gueldre à Venlo, & qui auroit environ huit lieues communes de longueur. Il vouloit faire vingt-quatre Redoutes, & deux Forts Royaux, pour y loger les soldats, qui seroient nécessaires pour le garder. Par le moyen de ce Canal, il vouloit détourner dans le Brabant tout le négoce, qui se faisoit dans les Provinces Unies par le Rhin; que l'on tiendroit fermé vers Rhimberk, en sorte qu'aucune Barque ne pût descendre plus bas. C'étoit une entreprise, qui pouvoit s'exécuter, par rapport au Canal; mais pour en tirer de l'avantage, il falloit supposer que les Allemands, & les Hollandois souffriroient d'être bridez de la sorte: ou s'ils n'étoient pas d'humeur à le souffrir, il falloit avoir perpétuellement un corps d'Armée, pour garder le Canal, ce qui coûteroit beaucoup plus, que ne pourroient rendre les droits, qu'on pourroit mettre sur les Marchandises, qui y passeroient. On pouvoit bien s'assurer, que ces Peuples ne souffriroient pas long-tems, les uns, ni les autres, les entraves, que l'Espagne vouloit leur mettre, en fermant le Rhin. Par conséquent il falloit se résoudre à avoir là un corps d'Armée, qui seroit-tôt, ou tard, taillé en pieces, par l'une, ou l'autre Nation, ou par toutes les deux à la fois. Ne pouvoit-on pas encore ouvrir le Rhin, en se rendant maître de la place, à laquelle commenceroit le Canal? Spinola, si l'on y prend garde, étoit un homme à faire de grandes entreprises, mais qui demandoient une prodigieuse dépense, & dont la réussite ne produisoit pas grand avantage. Telle fut (6) l'entreprise qu'il fit de pousser le Siege d'Ostende, lors que l'Archiduc Albert desespéroit d'en venir à bout, & qui acheva de ruiner l'Espagne. Telles furent encore les Campagnes, qu'il fit depuis, & qui coûtèrent infiniment, parce qu'il fut toujours supérieur à Maurice. Après tout, ni Ostende prise, ni la guerre soutenue jusqu'à l'an MDCIX. & recommencée douze ans après, ne rétablirent point les affaires de l'Espagne.

Frideric Henri retourna, en ce tems-là, du côté du Rhin, après avoir manqué ses entreprises sur la Flandre. On travailloit à faire le Canal, dont je viens de parler, & le Comte de Berg s'étoit chargé du soin de couvrir les travailleurs. (7) Il s'étoit retranché entre Gueldre & Rhimberk, &

(1) Voyez-en la relation dans *Van de Sande*, sur cette année.

(2) Vie de Frideric Henri p. 16. & suiv.

(3) Voyez la dans la Vie de Fred. Henri p. 17.

(4) *Van de Sande* sur cette année p. 223.

(5) *La Pise* p. 839.

(6) Voyez le T. 1. p. 226. col 2.

(7) *La Pise* p. 839. *Van de Sande* p. 325.

1626. & un jour que le Comte de Stirum, après avoir fait la garde toute la nuit, s'étoit mis au lit pour reposer; il s'avança, avec des Troupes de Cavalierie & d'Infanterie, au travers d'une eau, où l'on fit promptement une digue, & tomba sur la garde avancée de ce côté-là, qu'il renversa brusquement; après quoi il prit le Comte de Stirum, dans son logement, & le Baron de Potlits avec environ quarante autres prisonniers, & deux-cens chevaux. On accusa les soldats d'un Fort, qui devoit arrêter l'Ennemi, de l'avoir abandonné, sans tirer un coup de mousquet, pour donner au moins l'alarme au quartier; ce qui le fit surprendre.

Cette perte fut recompensée, par deux prises d'argent que l'on fit sur les Espagnols. (1) Ceux de Grave ayant eu avis que le Roi d'Espagne faisoit descendre, par la Meuse, environ deux-cens mille francs, pour payer la garnison de Wesel, & des autres places, qu'il avoit sur le Rhin, furent au-devant & s'en saisirent. (2) Il arriva encore qu'un Batelier de Cologne dupa un Trésorier Espagnol, en lui promettant de conduire en sûreté, à Duffeldorp, une autre somme d'argent de cinquante mille Écus, qu'il emmena à Rees, & qu'il livra aux Hollandois.

Les grandes dépenses, que le Roi d'Espagne avoit faites l'année précédente & celle-ci, le mirent si fort en arriere, que l'argent vint à lui manquer. On assure qu'il devoit aux Banquiers de Genes cinquante-millions de Florins; dont il fut contraint de renvoyer le paiement à l'an MDCXXXVI. à condition qu'ils se contenteroient de cinq pour cent d'intérêt.

Pour parler de ce qui arriva dans la Province de Hollande, cette année, par rapport à la Religion; les Rémontrants avoient tant publié de livres, pour leur défense; que bien des gens commençaient à se radoucir. D'ailleurs on savoit que l'on ne faisoit pas sa Cour au Prince d'Orange, en portant des plaintes contre eux; car quoi qu'il n'allât que dans les Eglises Publiques, il n'avoit jamais cru qu'il fût de l'Equité, ni de l'Intérêt de l'Etat d'inquieter les gens, pour des opinions spéculatives. Il savoit, mieux que personne, ce qui avoit engagé Maurice à employer l'Autorité Publique, pour en user d'une autre maniere, & rien ne l'obligeoit à appuyer la rigueur, que les Zélez auroient voulu que l'on employât, comme auparavant.

Au commencement (3) de l'année, *Antoine Hornbovius*, Ministre Réformé à Emmenès, présenta une Rémontrance aux Etats de Hollande, & à Frideric Henri, où il propoisoit une maniere de remédier à la division de l'Eglise. C'étoit d'assembler, de chaque Province, quelque peu de Ministres savans & pacifiques, pour revoir les Canons du Synode de Dordrecht, & d'en adoucir quelques endroits, qui étoient en effet choquants, à ce qu'il croyoit; en y changeant quelque chose, ou en y ajoutant des explications, qui calmassent les Consciences de ceux, qui ne s'en accommodoient pas. On ordonna que cette Rémontrance seroit mise entre les mains des Professeurs en Théologie de Leide; qui, ayant été Membres du Synode, jugerent que cela seroit tort à la Verité, & mettroit l'Eglise en danger d'une plus grande division; de sorte que cette Rémontrance ne produisit aucun effet. L'affaire avoit été pouf-

fée si loin, que, sans des lumieres & une fermeté peu communes, on n'en pouvoit plus revenir.

Le 13. d'Avril une Maison, où les Rémontrants sembloient devoir s'assembler, en secret, fut entièrement pillée à Amsterdam par la Canaille, qui acheva de la ruiner le lendemain; sans que le Magistrat le pût empêcher, quoi qu'il y eût envoyé des soldats. On prit seulement trois des plus séditieux prisonniers, qu'on relâcha ensuite; après avoir fait passer l'Épée, par dessus la tête de l'un d'eux, sur l'Echaffaut. Ce n'est pas en effet au Peuple à se mêler de semblables executions; qui sont de très-dangereuse conséquence, sur tout dans les grandes Villes. Les Magistrats publierent ensuite, le 17. d'Avril, une proclamation, par laquelle ils déclarerent, qu'ils avoient toujours été d'avis, & qu'ils étoient encore, de soutenir la Religion Chrétienne Réformée, telle qu'elle étoit enseignée publiquement; Qu'ils s'en tenoient aux Proclamations précédentes, qui défendoient aux Rémontrants de s'assembler à part, mais qu'ils défendoient à tous, tant jeunes que vieux, de se mêler d'empêcher ces sortes d'Assemblées; sous peine pour ceux, qui seroient au dessous de 18. ans, de fouët & de bannissement, & sous des peines plus grieves, pour ceux qui seroient plus âgés, & même de la mort, selon l'exigence du cas. Sans cela, on auroit pu, sous prétexte de Religion, piller & abatre impunément les Maisons, en irritant la populace ignorante, contre ceux qui y demeuroient.

Les deux Synodes de la Province, (4) renouvelerent aussi au Mois de Juin les plaintes, qu'ils avoient portées plusieurs fois, & en particulier au Mois de Mars de cette même année, de la grande hardiesse des Rémontrants, & demanderent le renouvellement, & l'execution des anciennes Ordonnances, contre eux. Les Etats leur accorderent le 28. de Juin leur demande, & écrivirent aux Villes, pour les faire executer. Mais on comprit bien que l'on n'en usoit ainsi, que pour se défaire de l'importunité des Députez des Synodes.

Cela n'empêcha pas les Rémontrants de présenter une Requête aux Etats de Hollande, le 7. de Juillet, pour leur demander le libre exercice de leur Religion; avec offre d'entrer en Conférence, avec les Contre-Rémontrants, pour tâcher de réunir les deux partis, par une Tolerance mutuelle. Mais à peu près, dans le même tems, *Corneille Hanekop*, Ministre de l'Eglise Publique, à Amsterdam, fut suspendu de son Ministère, & empêché de l'exercer pendant le reste de sa vie; parce qu'il avoit témoigné de croire que les V. Articles des Rémontrants ne contenoient aucune erreur, qui détruisit les dogmes fondamentaux. Il avoit aussi parlé contre l'Excommunication des Rémontrants, & contre les Ordonnances, qu'on avoit faites contre eux. C'est ainsi que la modération passoit pour une dangereuse Héterodoxie, dans l'esprit des Zélez.

Episcopus, après avoir pris le conseil de ses Amis, fit voiles le 25. de Juillet du Havre de Grace, pour Rotterdam; où il arriva le 28. & fut très-bien reçu de ceux de son Parti. *Uytemborgard* n'avoit pas trouvé à propos de partir avec lui, mais il ne laissa pas de le suivre, environ deux mois après, & se rendit dans la même Ville, sur la fin de Septembre. Il étoit en effet tems que des gens, comme eux, à qui on n'avoit rien à reprocher qu'un sentiment, qui n'avoit rien d'in-

Q 3 com-

(1) Vie de Fred. Henri par *Commelen* p. 21. col. 2.

(2) Là-même p. 23. & suiv.

(3) *Brandt*. Onpartyd. Chron. p. 60. & *Van de Sande*. p. 308.

(4) *Brandt*, là-même p. 61.

1626. compatible avec les devoirs d'un bon Citoyen, & d'un bon Chrétien, retournassent en paix chez eux. On savoit assez qu'ils n'en avoient été mis dehors, que par une force majeure, qui n'avoit eu aucun égard au bien de l'Etat, ni de la Religion. Aussi ne fit-on aucunes procédures contre eux, & ils ne donnerent aucune occasion de se plaindre de leur discretion.

A l'égard de ce qui concerne la Marine, il arriva au (1) mois de Juin deux Vaisseaux de la Flotte, qui avoit fait voiles sous le commandement de Jaques l'Hermite, en MDCXXIII. pour la Mer du Sud. Elle avoit passé le 18. d'Avril, le détroit de Le Maire. Peu de tems après elle prit un Bâtiment léger, envoyé par le Vice-Roi du Perou, pour découvrir cette Flotte. Il y avoit un Capitaine Espagnol, & quatre hommes avec lui, avec quelques Indiens, qui apprirent au Commandant Hollandois, que la Flotte d'argent étoit déjà partie. Il s'avança ensuite vers le Cap de Lima, sur laquelle on avoit formé cette entreprise; mais n'ayant pu prendre terre, de ce côté-là, toutes les peines & la dépense furent perdues. L'Amiral de la Flotte tomba malade, mourut & fut enterré dans une petite Ile, que les Relations de ce tems-là appellent *Ile de Lima*. Il eut, pour successeur, un nommé *Schapeham*, qui envoya deux Vaisseaux à la Puña, qui mirent deux Barques armées, sur la Riviere de Guiaquel, où ils firent quelques prises. Ils voulurent attaquer la place, qui étoit pleine d'argent & de marchandises; mais comme il y venoit du secours de toutes parts, ils y mirent le feu & l'abandonnerent. Enfin la Flotte ne voyant aucun moyen de gagner rien de ce côté-là, fit voiles, après avoir brulé quelques Vaisseaux aux Espagnols, vers les Indes Orientales; où elle rendit de bons services au Gouverneur d'Amboina, en l'aidant à châtier ceux d'entre les habitans des Iles Moluques, qui s'étoient soulevés contre lui. Sur les côtes Occidentales de l'Amérique, (2) les Vaisseaux Hollandois firent de grandes courtes; mais tout cela aboutit à peu de chose.

Cependant les Dunkerkois, (3) ayant mis cinq Vaisseaux en Mer, rendoient la navigation de la Mer du Nord fort dangereuse, & prenoient sur toutes les Nations. Ils prirent entre autres un Vaisseau bâti en Hollande, mais aux frais d'un Marchand de Dantzic, pour voiturier des grains en Espagne. Ils mirent dessus quelques soldats Espagnols, pour le défendre; & pour le conduire, des matelots Hollandois, qui avoient été pris dans la Baye de Tous-les-Saints. Ces matelots consulterent ensemble, sur la maniere de se défaire des Espagnols; mais ils ne purent l'exécuter, que deux mois après. L'un d'eux, qui étoit natif de Stade, entreprit une nuit, que les Espagnols ne se tenoient point sur leurs gardes, de les tuer. Il tua d'abord le sentinelle Espagnol, qui étoit sur le Tillac, & avec un de ses camarades quatre autres, en suite. Comme ils se sentirent les plus forts, ils invitèrent quelques Etrangers, qui étoient dans le Vaisseau, à se joindre à eux contre le reste. Les Etrangers y consentirent, & choisirent le Matelot de Stade, pour leur Capitaine. Il donna ensuite quartier à quinze Espagnols, qui s'étoient cachez à fonds de Cale, pendant que l'on tuoit les autres, & conduisit sa prise droit au Texel, & de là à Amster-

dam où il arriva à bon port; après avoir laissé ses prisonniers à Enckhuise. Le 26. de Juin, il se rendit à la Haie, pour raconter au Prince d'Orange ce qui s'étoit passé, & lui demander le Vaisseau, pour lui & pour ses camarades. Il l'obtint, parce qu'on avoit promis, par une affiche, de le laisser à ceux qui le pourroient reprendre. On lui laissa le titre de Capitaine, pour encourager ceux, qui pourroient faire de semblables entreprises.

Sur la fin de cette année, (4) le Roi d'Espagne voulut faire un effort, pour soutenir ceux de Dunkerke. Il équipa quarante deux Bâtimens légers, que l'on nommoit en Espagnol *Affabres*; sur lesquels il mit deux mille hommes bien armez, avec un million de Francs, pour les envoyer en cette Ville. On fit cependant courir le bruit en Espagne, que cette Flotte n'étoit équipée, que pour aller au-devant de la Flotte d'argent, que l'on attendoit de l'Amérique. Elle mit à la voile le 20. de Novembre; mais au lieu de prendre son cours vers les Canaries, elle tourna au Nord-ouest, & cingla vers le pas de Calais. Le Comte de *Warwik*, Amiral d'Angleterre, lui alla au-devant, & en coula cinq Vaisseaux à fond. Le reste fit force de voiles, pour gagner les Ports d'Espagne; mais une bonne partie se perdit, par la tempête, & peu arriverent à bon port.

COMME on manquoit d'argent en Espagne, (5) le Roi voulut faire taxer toutes les Marchandises, qui venoient en ce pais-là; ce qui arrêta entièrement le commerce, & fit encore plus tomber le credit du Roi. On ne pouvoit aussi trouver aucun argent à emprunter à Brusselles; mais un Thrésorier Espagnol trouva le moyen d'en avoir, en offrant un & demi pour cent par mois, pour un terme assez court, sur son propre credit. Le terme étant arrivé, il remboursa tous ses Créanciers, avec l'interêt dont il étoit convenu. Assez long-tems après, il demanda à emprunter, aux Marchands d'Anvers, la somme de cinq-cens mille Ducats; qu'ils lui fournirent assez promptement, parce qu'il avoit été ponctuel à les rembourser, & à leur payer leur interêt; dans l'esperance qu'il en useroit toujours de même. Mais le tems du paiement étant venu, comme ils redemandoient leur argent, il leur répondit, que le Roi ne lui avoit fait tenir aucun argent; & que d'abord qu'il en auroit reçu, il ne manqueroit pas de les payer. Cela fit comprendre, que le Roi d'Espagne n'auroit point de grande armée en Campagne, pendant cette année, & donna le courage aux États Généraux d'agir offensivement, comme ils le firent.

Les Espagnols firent mine néanmoins, pendant l'Hiver, (6) de vouloir faire une irruption dans leurs terres sur la glace, & firent avancer à Grol tout ce qui étoit nécessaire, pour cela. Le Prince d'Orange donna de bons ordres, pour veiller sur tous les mouvemens, qui se pourroient faire sur la frontiere, & ordonna même que la Cavalerie fit ferrer ses chevaux à glace, pour être prête à marcher sur les rivieres gelées, s'il en étoit besoin. Mais la gelée ne fut pas assez forte, pour cela, & il ne se fit rien de considerable pendant l'Hiver, ni pendant le Printems. L'Été étant venu, on pensa à exécuter ce que l'on avoit projeté. Il y eut pourtant quelques divertissemens auparavant, à la Haie, à l'occasion de l'Ordre de

la

(1) *Van de Sande* p. 319.(2) Voyez les Annales des Indes Occidentales de *De Laet* Liv. II.

(3) Vie de Fred. Henri p. 15.

(4) *Va de Sande* p. 29.

(5) La-même p. 330.

(6) Vie de F. H. p. 31. col. 1.

1627. la Jartiere, que le Roi d'Angleterre avoit envoyé à Frideric Henri, qui la reçut le 5. de Juillet. Après cette cérémonie, ce Prince (1) fit avancer les Troupes des Provinces de Frise, & de Groningue en Gueldre, sous le commandement d'Ernest Casimir, & se rendit lui-même à Arnhem, après avoir donné le rendez-vous aux Troupes des autres Provinces, entre le Fort de Schenk & Emeric. Il les alla joindre le 14. de Juillet, sans que l'Ennemi pût deviner son dessein. On fit charger quantité de munitions de guerre, & de bouche sur des Barques, sur le Rhin & sur le Wahal. On fit en même tems refaire les chemins, des deux côtes du Rhin. On voyoit des Barques chargées d'Artillerie, & des Ponts volans qu'on faisoit avancer, avec tout l'attirail nécessaire à un Siege de conséquence; sans qu'on pût pénétrer ce que le Prince s'étoit proposé. On parloit de Rhimberck, de Wesel, ou de Venlo, comme s'il en vouloit à l'une de ces villes, ou à quelque autre du voisinage. (2) On avoit en effet parlé du Siege de Wesel, mais on avoit jugé qu'il faudroit, pour cela, avoir une très-grande Armée, pour garder les passages du Rhin, & couvrir le Siege du côté de la Terre. On avoit encore proposé Lingue, mais on avoit objecté à ce dessein l'éloignement de cette place; dont le Siege donneroit lieu à l'Ennemi de faire quelque entreprise, d'un autre côté, d'où il tireroit plus d'avantage, que les Etats ne feroient de la prise de Lingue. On avoit aussi parlé de Grol, & l'on avoit dit que c'étoit une place trop bien fortifiée, & munie d'une bonne artillerie, & ce qui étoit le pire, éloignée de six heures des rivieres, par lesquelles on apporteroit des vivres à l'armée; de sorte que l'Ennemi les pourroit couper, & se présenter de ce côté-là en bataille; qu'on ne pourroit pas accepter, sans danger; ni refuser, sans deshonneur & sans augmenter le courage de l'Ennemi. On préféra néanmoins cette derrière entreprise, dont l'événement étoit incertain; mais dont le bon succès seroit très-glorieux. Ce n'avoit pas été le sentiment du Prince, mais dès qu'il vit, que les sentimens des Etats Généraux penchoient de ce côté, il ne pensa qu'à l'exécuter avec vigueur. (3) Maurice avoit (4) pris Grol en MDCXVII. & Spinola l'avoit repris en MDCV. (5) Le premier l'assiéga de nouveau, mais le second l'obligea de lever le Siege, en paroissant avec son Armée rangée en bataille, devant ses retranchemens; sans que Maurice osât ni hazarder le combat, ni continuer le Siege; parce que ses lignes de circonvallation n'étoient pas assez fortes. Ainsi s'il y avoit du hazard, dans cette entreprise, il y auroit d'autant plus d'honneur à en venir à bout; & Frideric Henri eut une occasion, de faire voir qu'il étoit digne successeur de Maurice. Le Comte de Berg, Général des Troupes Espagnoles, de ce côté-là, jugea que l'on en vouloit à Wesel, & assembla promptement douze-mille Fantassins, & cinq-mille Chevaux; avec lesquels il y conduisit des munitions de guerre & des vivres. Il y laissa quatre-mille hommes de Garnison, & mit ainsi en état de défense une place, qu'on n'avoit pas dessein d'attaquer.

Cependant Ernest Casimir fut investir Grol, avec quelques Troupes de Cavalerie & d'Infanterie, & y arriva la nuit entre le 18. & le 19. de Juillet. *Matthieu ou Matthias Dulquen*, vieux

1627. soldat, qui commandoit dans la Place, averti qu'on voyoit paroître des Troupes Hollandoises, ne le voulut pas croire, dans la pensée, où il étoit que c'étoit un Convoi, qu'on lui envoyoit de Wesel. La Ville étoit fort bien fortifiée, elle ne manquoit de rien pour soutenir un Siege, soit à l'égard des vivres, soit par rapport aux munitions de guerre. Il y avoit douze Compagnies d'Infanterie, & une de Cavalerie, avec douze pieces de gros Canon, & plusieurs autres plus petites. Frideric Henri arriva le 20. du Mois devant la place, avec toute son armée; qui consistoit en cent Compagnies d'Infanterie, & cinquante-cinq de Cavalerie, avec quatre-vingt-dix pieces de Canon de différent calibre, soit pour foudroyer les fortifications, soit pour garnir les lignes de circonvallation. L'Armée fut partagée en trois quartiers, dont l'un étoit à l'Orient de la Ville, avec cinquante-cinq Compagnies d'Infanterie, commandées par Ernest Casimir; le second, au Couchant, fut celui du Prince, où étoit le gros de l'Armée, & le troisième, entre le Nord & le Couchant; fut commandé par *Guillaume de Nassau*, Fils naturel de Maurice. Il étoit Lieutenant Amiral de Hollande, & Seigneur de la Leque. Il n'y avoit, dans ce quartier, que quinze Compagnies d'Infanterie, parce qu'il étoit le plus petit & le moins exposé. Le Prince fit incessamment travailler aux lignes de Circonvallation, & de Contrevallation; pour pousser la Place, & pour être en état de résister à l'Armée, que l'Ennemi pourroit envoyer pour faire lever le Siege. On se souvenoit que Maurice n'avoit été réduit à cela, que parce qu'il avoit eu peur de ne pouvoir pas défendre ses lignes; dans la pensée que Spinola étoit plus fort, qu'il n'étoit en effet.

On célébra un Jeûne, dans l'Armée, comme dans les Provinces, le 21. du Mois, & ce jour-là même la Garnison fit deux sorties, pour retarder les Ouvrages des Assiegeans, & mettre dehors le peu de Cavalerie qu'elle avoit, mais elle fut vivement repoussée; & l'approche du quartier d'Ernest Casimir, & celles que les François faisoient à la gauche, & les Anglois à la droite, se pouffoient dans le quartier du Prince, malgré les sorties des Assiegez. Je ne m'arrêterai pas au détail de ce Siege, que *Grotius* a décrit avec beaucoup d'élégance, & d'exactitude. On pourroit croire que ce grand homme fit cet Ouvrage, pour faire sa Cour au Prince d'Orange, qui avoit paru lui être favorable; mais qui néanmoins ne lui rendit aucun service, comme on le verra dans la suite.

Le Gouverneur Dulquen ayant été blessé à l'épaule d'une mousquetade, n'étoit pas en état de soutenir les fatigues du commandement, dans une place attaquée avec tant de vigueur. Il s'en déchargea sur *Lambert Verreiken*, & se retira dans sa maison, où ce Substitut l'alloit consulter. Le dernier s'aquita très-bien de son devoir, & n'oublia rien de ce qu'on pouvoit faire, pour la conservation de la Place.

Le Comte de Berg, la voyant pressée, marcha avec une Armée de dix ou douze mille Fantassins tirez en partie des Garnisons voisines, & cinq ou six-mille Chevaux. Le Prince, averti de cela, fit creuser davantage les fossés de ses retranchemens, & en fit faire même quelques-uns de nouveaux, pour être tout-à-fait en sûreté. Il fit encore assurer ses Convois, qu'il se fit envoyer de Zutfen à Berkelo par Lochem, & de là au Camp. Toutes ces précautions empêcherent que De Berg, qui n'étoit pas assez fort, n'attaquât les lignes du Prince; quoi que les Assiegez donnassent des si-
gnaux

(1) Voyez *La Pise* p. 842. Vie de F. H. p. 37.

(2) *Grotius* dans la description du Siege de Grol.

(3) Voyez le Tome I. p. 178. col. 2.

(4) Là-même pag. 237. col. 2.

(5) Là-même pag. 239. col. 1.

1627. gnoux du haut de la Tour de l'Eglise, pour demander du secours. Dès qu'on les aperçut dans l'Armée, pour presser davantage la Ville, & l'obliger à se rendre, on jeta dedans des Bombes, qui la remplirent d'épouvante. Les Espagnols rassembloient cependant toutes leurs forces, pour faire lever le Siege, par force; & le Prince fit aussi venir celles des Etats, qui étoient près de Bommel & du Rhin, pour s'opposer aux entreprises des Espagnols de ce côté-là. Elles vinrent sous la conduite de *Pinsen Vander Aa* & de *Varik*, & on leur donna deux quartiers, entre celui du Gouverneur de Frise, & celui du Sr. de la Leque. Dans la crainte que le Siege ne tirât en longueur, & que les Ennemis ne coupassent enfin les Convois; on fit venir une plus grande quantité de vivres au Camp, qu'on ne faisoit auparavant. On prépara vingt fours, qu'on avoit fait venir, pour y cuire le pain de l'Armée. En vingt-quatre heures, on y pouvoit cuire huit-mille-huit-cens pains. Le Prince ordonna encore aux Colonels de faire prendre à chaque soldat, pour huit jours de vivres, pendant qu'ils étoient encore à bon marché. Il fit entrer dans ses lignes sa Cavalerie, qui avoit consumé tous les fourrages, qu'elle avoit trouvez dans le quartier, où elle avoit été jusqu'alors. Pendant que l'on travailloit aux approches, que l'on pouvoit avec beaucoup de vigueur; quoi que les Assiegez n'oubliaient rien, pour les retarder; le Comte de Berg parut le 9. d'Août à Yborg, avec toutes ses Troupes. Le Prince mit là-dessus son Armée en bataille, & parut devant ses retranchemens, avec quelque Cavalerie, & quelque Infanterie; pour observer de-là la contenance des Ennemis. Le Comte ayant consumé les fourrages où il étoit, changea de place, & rangea son Armée en bataille à une heure des lignes, avec six pieces de Canon devant lui. Ernest Casimir sortit alors des lignes avec deux-mille Fantassins, & en laissa derrière lui quelques autres en embuscade. Les Ennemis firent jouer leur Artillerie, qui ne fit pas grand mal. Ils se retirèrent ensuite, & ne purent empêcher qu'on ne leur prît cinquante hommes.

On travailloit à combler le fossé, avec assez de peine; parce que les Assiegez tiroient de derrière une fausse braye sur les travailleurs. Mais on leur fit quitter ce poste, par cinq bateries de trois pieces de Canon, chacune, que l'on dressa sur la contrescarpe.

Pour encourager ceux qui travailloient aux approches, on promit quatre-mille francs à ceux qui auroient les premiers achevé leur Galerie. Ceux de la Ville brûlèrent jusqu'à deux fois celle des Anglois, par des tonneaux poissés & enflammés, qu'ils y firent rouler. Mais comme on ne manqua pas de réparer le dommage des Galeries, les Assiegez qui voyoient bien que, s'ils n'étoient pas promptement secourus, ils seroient bien-tôt réduits à se rendre, donnerent la nuit un signal, avec du feu allumé au haut de la Tour. Le Comte de Berg y répondit, pour leur faire comprendre qu'il alloit les secourir. Il lui arriva heureusement, à ce que dit (1) un Historien, un Convoi d'argent de Wesel, avec lequel il paya ce qui étoit dû à ses Troupes, & leur avança même la paye d'un mois; pour les encourager à attaquer, avec vigueur, les lignes des Hollandois.

Il choisit, pour cela, la nuit du 15. au 16. qui se trouva très-obscur, & fit donner de fausses alarmes dans tous les quartiers, excepté à

celui d'Ernest, que ses gens attaquèrent très-violemment. Ils se jetterent d'abord sur un Fort, qu'on avoit fait depuis peu, & qui étoit défendu par quelques Ecoissois, qui s'aquiterent très-bien de leur devoir. Cependant les Espagnols entrèrent dans le fossé, qui étoit large de huit pieds, & profond de six, d'où ils arracherent, ou couperent quelques pallissades; après quoi ils attaquèrent les Ecoissois à coups de piques, qui les repoussèrent. Cependant le Prince ayant appris, que le quartier d'Ernest étoit attaqué, y accourut avec du monde, qu'il avoit tenu prêt à marcher où il seroit besoin, & six pieces d'Artillerie. Il laissa cependant la garde de son quartier au Colonel Wits, qui faisoit la fonction de Major, dans l'Armée. On fit jouer l'Artillerie sur l'Ennemi, & la Cavalerie fut mise en bataille pour soutenir l'Infanterie, s'il en étoit besoin. Mais après un combat d'une heure & demie, ou environ, les Espagnols se retirèrent, & laissèrent plus de soixante hommes sur la place. Ils avoient aussi chargé six, ou sept-cens hommes de poudre & de plomb, pour entrer dans la Ville; entre les quartiers d'Ernest & de Guillaume de Nassau. Quand le jour fut venu, on trouva six ou sept morts, & quelque peu de blessés. Pendant la nuit, Verreiken fit une sortie, dans le quartier du Prince avec trois-cens hommes, pour venir au-devant du secours, & l'introduire dans la Ville, s'il le pouvoit joindre; mais comme il ne parut personne, il se jeta, en s'en retournant, sur les approches qui se faisoient dans le quartier d'Ernest, où il fit du desordre; sans que cela pût servir à sauver la place, qui ne pouvoit pas tenir longtemps.

Le Comte de Berg s'aperçut bien qu'il avoit à faire à un Général, qui ne quitteroit pas son poste, de peur d'être engagé dans un combat; & que d'ailleurs, il ne pouvoit guère être forcé dans ses retranchemens. Il pensa bien à se mettre entre Zutfen & le Prince, pour empêcher que l'on ne lui envoyât des vivres par-là, selon le Conseil de Spinola; mais il n'étoit pas lui-même assez pourvu de vivres, pour entreprendre cela, & il n'en pouvoit recevoir que de Wesel; qui étoit assez loin, & d'où on ne pouvoit pas lui en envoyer, sans une très-forte escorte. Cependant ayant appris, qu'on avoit fait un détachement de l'Armée des Etats, pour aller querir un Convoi de vivres à Zutfen; il voulut tâcher de l'enlever, mais quand il s'agit de marcher, une contestation, qui s'éleva entre les Troupes Espagnoles & les Italiennes, l'empêcha de tenter ce coup; dont le bon succès auroit donné du courage aux Assiegez, & diminué celui des Assiegeans. Cette contestation consistoit à savoir qui auroit l'Avant-garde, que ni l'une, ni l'autre Nation ne voulut céder. Le Comte s'en alla donc à Vreede, où il avoit déjà été, pour tenir le Camp Hollandois en haleine. Il trouva le moyen d'avoir un Pigeon de la Ville, au pied duquel il attacha une Lettre pour le Gouverneur de Grol; mais ce Pigeon en s'en retournant fut tué par un soldat François, qui porta la Lettre au Prince d'Orange, qui vit que le Comte demandoit au Gouverneur d'être informé, de l'état de la Place, & de la maniere, dont on la pourroit secourir. Il ajoûtoit que l'Ennemi étoit trop bien retranché, pour espérer de le forcer, avec les forces qu'il avoit; mais qu'il recevrait bien-tôt du renfort, & qu'il tenteroit tout, pour les délivrer.

Frideric Henri pressa le Siege, autant qu'il lui étoit

(1) *Commelin*, sur cette année.

1627. étoit possible, malgré la résistance des Assiegez. Les François furent les premiers, qui eurent achevé leur Galerie, & ils eurent les quatre-mille Francs; mais les Anglois ayant achevé la leur, la Nuit suivante, ils firent les premiers un logement sur les remparts des Ennemis; & pour cela, ils reçurent aussi une récompense des Etats Généraux.

Les Troupes Françaises étoient alors commandées par *Hauterive*, Fils de *Château-neuf*, parce que *Châtillon* qui les commandoit auparavant, avoit été fait Maréchal de France. Le Prince se voulut servir de lui, pour porter la Garnison à se rendre, puis qu'elle ne pouvoit pas être secourue. Mais le Gouverneur répondit assez fierement, parce qu'il avoit su, que le Comte de Berg avoit encore quelque esperance de la secourir. On fit là-dessus sauter, le 18. d'Août, une mine que les Anglois avoient faite à leur attaque; qui renversa une partie du rempart & de la muraille. On tâcha de se loger sur la brèche, & la Garnison fut repoussée trois fois. Il perit à cette attaque un Officier Anglois, nommé (1) *Guillaume Lovelace*; à qui l'Histoire donne beaucoup de loüange. Pendant cette attaque, le Prince se tint dans la tranchée, pour encourager les Assaillants, & comme il en sortit, pour aller à l'attaque des François, accompagné de son Neveu *Guillaume de Nassau*, ce dernier eut la tête percée d'un coup de Mousquet. Il fut beaucoup regreté; parce que, dans une Jeunesse peu avancée, il donnoit lieu d'espérer qu'il marcheroit sur les Traces de son Pere. Il y avoit deux mines, dans l'approche des François, qu'on étoit prêt de faire sauter, si les Assiegez n'eussent pas demandé à parlementer. On le leur accorda, & on convint avec eux d'une (2) Capitulation fort honorable, à cause de la bravoure avec laquelle ils s'étoient défendus, selon les Loix de la guerre. Le 20. d'Août la Garnison sortit, avec deux pieces de Canon, six barrils de poudre, cinquante boulets, & quatre barrils de mèche, avec toutes les marques d'honneur. Les Ecclesiastiques sortirent aussi, au moins ceux qui voulurent. On accorda du tems aux autres. On trouva dans la Place beaucoup d'Artillerie, & de Munitions de Guerre. Le jour même, le Prince fit rendre grâces à Dieu, dans la Cathedrale; qui fût consacrée au Culte, & aux Assemblées des Réformez, par le droit de la Victoire. Le Comte de Berg partit le lendemain, du lieu où il avoit campé, & se posta entre *Zutfen* & *Lochem*. Le Prince demeura un mois entier dans la Place, pour donner ordre à la réparation des Fortifications, & pourvoir la Ville de ce dont elle manquoit. Il envoya auparavant le Colonel *Pinsen Vander Aa*, avec quelques compagnies d'Infanterie, pour avoir l'œil sur les mouvemens, que les Ennemis pourroient faire sur le haut Rhin, & traverser leurs entreprises. On laissa une bonne Garnison dans *Grol*, & *Herman Otton, Comte de Stirum*, en fut fait Gouverneur. Le lendemain de la prise de la Place, il vint une Compagnie de Cuirassiers Allemands, bien vêtus & bien armez, qui offrirent leurs services au Prince d'Orange, qui les accepta. Ils prétendirent n'être point déserteurs, parce qu'ils avoient été levez par l'Empereur, qu'ils n'avoient prêté serment à personne, & qu'ils n'avoient reçu aucune solde, depuis plusieurs Mois.

(1) Grotius Obsid. Groll. p. 18.

(2) Voyez-la dans *Grotius* & dans *Commelin V. de F. H.* Elle ne paroît complete ni dans l'un, ni dans l'autre, & les Abregez, qu'ils en donnent, ne s'accordent pas en tout. Voyez aussi *Aitzema* Liv. VII. p. 683.

1627. Le Prince mit son Armée en quartier d'hiver, & se rendit à la Haie, où il fut reçu avec de grands applaudissemens. Il avoit en effet marqué beaucoup de prévoyance, de vigilance & de bravoure, dans le Siege d'une Place, qu'il avoit prise à la vuë de l'Armée ennemie; ce que son Frere *Maurice*, tout grand homme de guerre qu'il étoit, n'avoit pu faire.

A la fin de l'année, les Espagnols firent une entreprise sur l'île de *Ter-Goes* en *Zélande*, mais comme elle ne réussit point, & qu'il ne s'y passa rien de considerable, je ne m'y arrêterai point. On en pourra trouver la relation, dans les Historiens citez en marge. Les Etats Généraux firent aussi des Traitez, avec l'Angleterre, les Couronnes du Nord & le Roi de Pologne; mais comme ils ne produisirent aucun événement remarquable, je renverrai ceux, qui souhaiteront de les lire, au Livre VII. d'*Aitzema*, où ils les verront tout au long.

Le 29. de Decembre, *Spinola* partit pour l'Espagne, sans avoir rien fait, qui fût digne de remarque, depuis la prise de *Breda*; si on en excepte le Canal du Rhin, à la *Meuse*, dont l'Espagne ne tira néanmoins pas le fruit, qu'elle en avoit esperé. Il fut depuis Gouverneur de *Milan*, & mourut en MDCXXX. de chagrin, comme on croit, (3) parce que les Espagnols se défioient de lui. Pour concevoir une haute idée de sa capacité, il ne faut que penser qu'il remporta souvent des avantages sur *Maurice*, & même qu'il s'en fit craindre, puis qu'il n'osa jamais lui donner bataille, qu'il lui présenta plus d'une fois.

Mais on ne peut pas omettre ici (4) les avantages, que les Hollandois remportèrent par mer sur les Espagnols. *Pierre Heyn de Delfs* haven étoit parti l'année précédente, avec treize Vaisseaux, dont huit étoient d'une grandeur considerable, & les cinq autres de legers bâtimens, qu'on nomme des *Jachts* en Angleterre & en Hollande. Il vit deux fois les Galions d'Espagne, mais il ne se crut pas assez fort, pour les attaquer; de sorte qu'il fit voiles à la riviere de *Sierra Liona*, sur les côtes d'Afrique, pour s'y rafraichir, & faire provision d'eau douce. De là, selon l'ordre de la Compagnie, il fit voiles au *Bresil*; & en y allant il se rendit maître d'un Vaisseau Portugais, qui venoit d'Angola, avec trois-cens Negres. Le 3. de Mai, il arriva à la Baye de *Tous-les-Saints*, près du Fort de *St. Antoine*, mais le vent de Terre, & le reflux lui étant contraires, il fut obligé de jeter l'ancre, & d'attendre le vent de mer, & la marée. Ce vent, qui souffle là ordinairement deux heures avant Midi, vint même plutôt; & les Hollandois ne manquerent pas de lever leurs Ancres, pour s'approcher de la Ville, devant laquelle il y avoit vingt-six Vaisseaux, sous le Canon des Forts. Les Hollandois les approcherent, à deux heures après Midi, tous près du bord, auquel quelques-uns étoient même attachez, & où il y avoit quarante pieces de Canon en baterie, pour les défendre. Malgré le feu de cette Artillerie, *Heyn* s'attacha aux plus gros de ces Vaisseaux, qu'il canonna une heure de tems, & dont on lui répondit avec assez de vigueur, pendant ce tems-là; mais ils eurent le malheur d'essuyer aussi le feu de l'Artillerie des Portugais eux-mêmes,

P

dont

(3) Voyez la Vie du Cardinal de Richelieu Tom. I. p. 411. & *Nani* Hist. Veneta T. I. p. 379.

(4) *Van de Sande* sur cette année. On trouve la même chose plus au long dans *De Laet*, dans son IV. Livre des Annales des Indes Occidentales.

1627. dont les batteries en voulant nuire aux Hollandois, firent beaucoup mal à leurs propres Vaisseaux. Las de se battre, ils demanderent quartier à Heyn, qui vit le Vice-Amiral couler à fond, & dont on ne put sauver que cinq, ou six personnes. Les Vaisseaux & les Chaloupes des Hollandois avoient aussi attaqué les autres Bâtimens Portugais, en maniere qu'ils en prirent vingt-deux; malgré tout le feu des Batteries, & les Vaisseaux, & les emmenerent. Mais l'exécution étant faite, le reflux cessa, & par là le Vaisseau de l'Amiral Hollandois, percé de vingt-trois coups de Canon demeura à sec, avec un autre Vaisseau nommé la Gueldre, qui en reçut plus de soixante. Ce dernier se dégaga néanmoins, & l'Amiral donna ordre qu'on vint l'aider à alléger son Vaisseau. On jeta à la mer les Canons de fonte, dont il étoit chargé, mais on ne put le tirer de-là, & le feu des batteries étoit cependant si grand, qu'on ne pouvoit plus tenir, en cet endroit; de sorte qu'il fallut y mettre le feu, pour ne pas le laisser à l'ennemi. Il y eut un autre Vaisseau, nommé l'Oranger, qui sauta en l'air, par sa propre poudre, avec soixante-trois hommes, qui y demeurèrent. On ne trouva d'ailleurs, sur le reste de la Flotte, que trente-sept morts, & que soixante & dix de blessés. Du côté des Ennemis, il y eut deux-cens morts. Pour le butin, qu'on fit sur eux, il se réduisit à deux-mille-cinq-cens caisses de sucre, quantité de Tabac, de Coton, de Cuirs de Bœuf, de bois de teinture &c. On brûla tous les Vaisseaux des Portugais, excepté un, que l'on emmena chargé en Hollande, & quatre petits, que l'on employa, comme des Iachts. Les prisonniers dirent, qu'il ne seroit plus possible aux Portugais de négotier à la Baye, où les Vaisseaux n'étoient point en sûreté, quoi qu'elle fût bien fortifiée, & qu'il y eût toujours des Vaisseaux de guerre, & une bonne Garnison.

Heyn, après avoir demeuré quinze jours à la Baye, fit voiles à Rio Janeiro, à Cabo Frio, & à Spiritu Santo; pour se radouber, & se pourvoir de ce dont il avoit besoin. Il revint néanmoins le 10. de Juillet à la Baye, où il ne trouva que sept, ou huit Vaisseaux vuides. Les Hollandois se rendirent de là derrière l'Île de Taporico, où ils prirent deux Vaisseaux, & une Chaloupe, où il y avoit seize Portugais; de qui ils apprirent qu'il y avoit encore quatre Vaisseaux Portugais chargés de sucre, qui s'étoient retirés, pour se mettre à couvert, dans la Riviere. Là-dessus l'Amiral Hollandois, laissant quelques petits bâtimens à l'Ouest de l'Île, fit de nouveau voiles vers la Baye, & entra dans la Riviere, où après être remonté à la voile trois, ou quatre heures, il découvrit deux Bâtimens. Il se rendit maître d'un de ces Vaisseaux, après quoi étant remonté à la Riviere, encore une heure & demi, il en découvrit trois autres, cachés derrière un bôcage, dans un détour de la Riviere. Heyn ne trouva pas à propos de les attaquer ce soir-là, parce qu'on n'avoit pas encore pu emporter ce qu'on avoit pris, hors de la Riviere, & retourna au reste de sa Flotte. Mais le jour suivant, il remonta de nouveau la Riviere, de l'avis de tous les Officiers, avec deux Iachts, une Barque, & quatre Chaloupes. Ces Bâtimens étoient chargés de monde, & bien munis de tout ce qui étoit nécessaire, pour attaquer vigoureusement l'Ennemi. Les Portugais avoient mis cependant quelques mousquetaires à l'embouchure de la Riviere, pour empêcher le passage aux Hollandois; mais quelques décharges de leur Artillerie chasserent ces mousquetaires, dans les bois. Ensuite Heyn prit, comme d'assaut, les

trois Vaisseaux, qui étoient demeurés dans la Riviere; en sorte que la plupart des Portugais, qui s'y trouverent, furent tuez. Les Hollandois se rendirent maîtres par-là de neuf-cens caisses de sucre, de quelque peu de Tabac, & d'autres marchandises. Après cela ils se retirèrent, en laissant un des Vaisseaux Portugais, qui faisoit eau, & qui demeura arrêté dans le sable. Comme ils étoient à une demi-heure de l'embouchure de la Riviere; ils apprirent que pendant leur expedition, les Portugais en avoient bouché l'entrée, en y coulant un Vaisseau à fond, & que là près ils avoient placé bon nombre d'Infanterie. *D. Diégó Louis d'Oliveira*, Gouverneur de S. Salvador, & de la Baye, s'y étoit rendu, avec une bonne partie de sa Garnison. L'Amiral Hollandois fit là-dessus mettre quelques piéces de Canon, sur le tillac de ses Iachts, & les environner, aussi-bien que les Chaloupes, de cuirs de bœuf, qu'il avoit apportés exprès, pour couvrir son monde contre la mousqueterie Portugaise, qui ne lui put faire aucun mal. Il emmena ainsi ce qu'il avoit pris, sans avoir perdu un seul homme, & sans que personne eût été blessé. Heyn demeura encore quatre semaines dans la Baye, & ayant fait voiles pour la Hollande, il y arriva le 25. d'Octobre, avec tout ce qu'il avoit pris. Sa bonne conduite fit qu'on l'employa, dans la suite, à une entreprise de plus grande conséquence, dont on parlera ci-après, & dans laquelle il réussit très-bien.

Il arriva encore, cette même année, que cinq Iachts étant partis au mois de Janvier, pour chercher fortune sur les côtes de l'Amérique, ils osèrent attaquer de gros Vaisseaux Espagnols. Après avoir croisé autour du Cap S. Antoine, l'un de ces Iachts prit une Fregate, qui venoit de la Nouvelle Espagne; où il trouva, en foie, la valeur de quatre-mille-cinq-cens Ducats. Ils furent ensuite séparés, mais s'étant rejoints au Nord du Cap, qu'on vient de nommer, ils virent paroître deux Vaisseaux Espagnols, qui venoient de Honduras; dont l'un étoit de quatre-cens tonneaux, & avoit vingt piéces de Canon, six de bronze, & le reste de fer; & dont l'autre, qui n'étoit que de trois-cens tonneaux, en avoit seize, quatre de bronze, & les autres de fer. Un de ces Iachts, nommé *la Lionne*, s'attacha au plus gros des deux Vaisseaux Espagnols; mais l'autre de ces Vaisseaux, s'étant approché, la mit entre les deux feux. Cependant un autre Iacht, nommé *le Chat*, attaqua le second Vaisseau si vivement, avec encore un autre Iacht nommé *Ter-Vere*, qu'après un combat de deux heures, ils s'en rendirent maîtres. Il s'y trouva quatorze-cens caisses d'Indigo, quatre-mille cuirs, quantité de Cochenille, de Salspareille & du Tabac; de sorte qu'on emmena en Hollande, à ce que dit *Van de Sande*, la valeur de plus d'un Million de Francs. L'autre Vaisseau Espagnol échappa. *De Laet* raconte tout cela, avec quelque diversité, & rapporte encore diverses prises, qui se firent sur les Espagnols; auxquelles nous ne nous arrêterons pas.

Il arriva en Juillet à la Compagnie des Indes Orientales quatre Vaisseaux richement chargés, & il vint sur cette Flotte un Capitaine, nommé *Jean Verschoor*, qui avoit été sur la Flotte de l'Hermite.

Un Historien (1) remarque que les Capitaines employez, par les deux Compagnies d'Orient & d'Occident, se conduisirent fort bien, & donnerent de grandes marques de leur bravoure; mais

(1) *Van de Sande*, p. 346. sur cette année;

1627. que ceux, qui commandoient les Vaisseaux des Amirautez, n'en firent pas de même. „ Ils alloient, *dit-il*, ordinairement vers des Rivieres où „ l'Ennemi n'étoit point, & quand il se présentoit à eux, ils prenoient la fuite. Un Capitaine, entre autres, nommé *de Bagwyn*, abandonna son Vaisseau, l'un des plus beaux du País, & le laissa prendre à l'Ennemi, sans vouloir se défendre. Il y eut vint de ses gens, qui le prièrent en vain de vouloir se battre. Il les quitta, & tous ceux, qui se trouverent sur le Vaisseau, qui fut pris par les Espagnols, furent jettés dans la mer, liez deux à deux. Le Capitaine fut arrêté ensuite, par ordre de l'Amirauté de Rotterdam, qui lui fit trancher la tête, pour son infidélité, ou pour sa lâcheté. Ces accidens arrivent souvent, lors qu'on employe des gens, par recommandation; sans avoir des preuves assurées de leur capacité, & de leur bravoure.

Pour dire un mot de l'Etat de la Religion dans le País, & de ce qui y a du rapport; Uytembogard, qui étoit revenu, comme nous l'avons vu, dans sa Patrie, depuis l'année passée, présenta (1) le 9. de Janvier de celle-ci, une Requête aux Etats Généraux; pour leur demander d'être admis à se purger, devant la Cour de Hollande, du Crime de Lèze-Majesté, dont on l'avoit accusé. Sa Requête fut rejetée, le même jour, sans en dire la raison; quoi qu'il y eût joint un avis, signé de douze des principaux Avocats de la Haie qui déclaroient, qu'il étoit bien fondé, dans sa demande. Peu à peu on s'accoutuma à le voir à la Haie, où il prêcha, & vécut en paix. On lui rendit sa maison, comme on le pourra voir dans sa Vie, & il y mourut chrétiennement, le 4. de Septembre de l'an MDCXLIV. âgé de quatre-vingt-sept ans.

Au mois de Mars, les Synodes de la Hollande Méridionale & Septentrionale, porterent des plaintes aux Etats de la Province, contre les Assemblées Religieuses des Rémontrants; sur quoi les Etats écrivirent à chaque Ville, pour faire executer les Ordonnances; mais comme le Prince d'Orange ne se mêloit point de ces sortes de choses, ces défenses ne furent d'aucun effet, sans que les Etats s'en choquassent.

Au mois de Septembre, un Synode Provincial, tenu à Dordrecht, marchant sur les traces du National, tenu dans la même Ville, fit défense à tous les Ministres de parler de Modération, à l'égard des Rémontrants, sous peine de suspension; & résolut de travailler à faire en sorte, qu'on ne donnât aucun emploi Civil, sinon à des gens de l'Eglise Réformée. Il résolut aussi que point de Rémontrants ne seroient mariez hors des Eglises Publiques, & même qu'aucun enfant des Rémontrants ne seroit reconnu pour légitime, à moins qu'il ne fût baptizé, dans ces mêmes Eglises; mais on n'eut aucun égard à ce dernier article; soit parce que c'étoit une chose, qui regardoit le Souverain, & non un Synode; soit parce qu'on laissoit aux autres Communions la liberté de baptizer, chez elles, les enfans de ceux qui en étoient Membres. (3) Episcopus écrivit aussi divers petits Traitez, en faveur de ceux de son Parti, qui ne furent pas sans effet; pour montrer qu'on ne devoit point les empêcher de s'assembler. Comme il n'y avoit

plus de lieu de les accuser d'être une Faction Politique, opposée au Prince d'Orange; on laissa leurs Assemblées en paix.

CETTE Année, l'Espagne ne se trouvant pas en état de mettre une Armée en Campagne, les Etats Généraux n'entreprirent rien non plus; contre les Espagnols; soit que l'on ne pût pas tomber d'accord, sur ce qu'on pourroit attaquer, sur leurs terres; soit pour épargner la dépense, à cause de celle qu'on avoit faite, l'année précédente pour le Siege, & la prise de Grol. 1628.

Les (4) Espagnols ayant fait, l'année précédente, une entreprise sur la Zélande, qui ne réussit point; les Zélandois travaillerent à se mettre à couvert, contre les desseins qu'ils pourroient avoir à l'avenir. Les Espagnols; au contraire, dans la vuë de se rendre maîtres de la navigation de l'Escaut, & de rendre inutile le fameux Fort de Lillo, qui la leur tenoit fermée, bâtirent, par l'ordre de Spinola, qui se transporta exprès sur les lieux, un Fort à Zantfliet; qui est un peu plus bas, sur le même côté de la Riviere. Ils y firent six bastions, & y mirent une forte garnison, sous D. Louis de Bonneville, qui incommoda extrêmement le voisinage. Le même Spinola alla ensuite voir le vieux Lillo, dans le dessein d'y bâtir aussi un Fort, pour assurer le passage d'Anvers à Zantfliet. Il y fit travailler, mais comme cet endroit étoit sous le feu du nouveau Lillo, l'on tira si fort de ce dernier, sur les travailleurs, qu'il falut abandonner ce dessein.

L'Hiver étant passé, Frideric Henri alla visiter Lillo, où il fit discontinuer les travaux, qu'on y faisoit, & raser quelques Forts, que l'on avoit déjà faits dans le voisinage, parce qu'il les jugea inutiles. De-là il fut par eau, visiter le Fort de Kerry, & comme il vouloit mettre pied à terre; un boulet de Canon, tiré de Berendrecht, emporta la jambe d'un Capitaine, qui vouloit lui donner la main, pour l'aider à descendre. Le lendemain, il fut encore visiter le Fort de Liefkenshoek, qui est vis à vis de Lillo, & le país voisin. Comme il passoit à cheval, par un étendue de Terre, qu'on nomme le nouveau Doel, on tira du Fort Espagnol de la Perle, qui étoit plus haut que Liefkenshoek, quarante volées de Canon, sur lui & sur l'Escorte, qui l'accompagnoit, mais il n'y eut personne de blessé. Ce fut le 24. de Fevrier. Il fut ensuite à Bergopzoom, où il fit quelque séjour, & donna les ordres nécessaires, pour empêcher qu'on ne formât pas désormais si facilement le Siege de cette place; après quoi il se retira en Hollande par Sevensberg, avec une bonne Escorte, & il arriva à la Haie, au mois de Mars.

Il donna aussi ses ordres, pour mettre à couvert les Iles de Ter-goes, & de Ter-tole; par quelques ouvrages & par quelques Forts. Mais on ne s'arrêtera pas à cela, parce qu'il ne seroit guère possible de se faire entendre, sans donner une (5) Carte des lieux; ce qui n'est pas nécessaire, parce qu'il ne se passa rien de mémorable en ces lieux-là. On fit réparer les fortifications de Steenberg, & on bâtit divers Forts, dans le voisinage. Le terrain fut couvert de Forts, & entrecoupé de canaux, & de digues, qu'on avoit faites au travers des marais; ce qui rendoit ces lieux-là de difficile accès, malgré ceux qui étoient supérieurs sur la Riviere voisine, comme les Hollandois & les Zélandois l'étoient.

P 2

Outre

(1) Voyez le XVIII. Chap. de sa Vie.

(2) Brandt Onpart. Chron. p. 63.

(3) Voyez sa Vie Latine p. 305.

(4) Vie de F. H. par Cœmmelin p. 42.

(5) Voyez-la dans la description du Siege de Grol de Gretins.

1628. Outre les Vaisseaux, que la Compagnie des Indes Occidentales équipoit tous les ans, pour aller sur les côtes de l'Amérique; (1) il y avoit plusieurs Particuliers, qui faisoient des Societez, pour envoyer des Vaisseaux en Courlé, non seulement sur les côtes de l'Amérique, mais encore sur celles d'Espagne. Par-là ils causerent une interruption générale du Commerce, en ce Pais-là. Les Droits sur l'entrée & la sortie des Marchandises, & les Domaines du Roi étoient engagez aux Genoïs; pour les grandes avances, qu'ils lui avoient faites. Cela empêchoit la Cour de Madrid, d'envoyer aux Pais-Bas l'argent, qui étoit nécessaire, pour faire subsister les Troupes, & les tenir sous une bonne discipline. Aussi les Garnisons de Breda & de Bois-le-Duc commencerent-elles à piller les Bourgeois, & le Plat-Pais. D'autres en firent de même ailleurs, & l'on assure, que la Ville de Wesel seule fut obligée de payer la somme de trois-cens mille francs à la Garnison, pour se garantir du pillage.

Les Etats ne profiterent pas de ces conjonctures, parce qu'ils étoient aussi épuisez, comme on l'a dit ci-devant. Ils étoient d'ailleurs obligez de bâtir divers Forts, non seulement pour assurer Bergopzoom, contre toutes sortes de surprises; mais encore pour la sûreté des Provinces de Frise, d'Overyffel & de Groningue; de peur que l'ennemi, venant à recevoir de l'argent, n'entreprît quelque chose de ces côtes-là, comme il l'avoit plusieurs fois essayé. On découvrit aussi, en ce tems-là, une conspiration, qui avoit été faite à Bergopzoom, pour livrer la place aux Espagnols; à cause de quoi on fit mourir à la Haie, cinq des Conjurez. Les Espagnols eux-mêmes, ayant remarqué que les fortifications de Rhimberck s'ébouloient, & remplissoient les fosses de sable, avoient été empêchez d'y remédier, par les Troupes des Etats. Ils reprirent ce travail cette année, mais ils furent obligez de l'abandonner, par les mêmes Troupes, qui s'avancerent de ce côté-là, pendant que le Comte de Berg étoit allé accompagner un Convoi d'argent à Lingue.

D'un autre côté, ceux de Dunkerke troublerent la navigation de la Mer du Nord, & emmenerent bien, dans leur port, (2) soixante Vaisseaux Hollandois, dans l'espace d'une année. Les Amirautes furent obligées, pour remédier à cela, d'équiper trois Esquadres, soit pour convoier les Vaisseaux Marchands, soit pour croiser dans ces Mers. Au Mois d'Août, les Vaisseaux de l'Etat ayant pris l'Amiral Espagnol de Dunkerke, & fait dix hommes prisonniers, on les relâcha; selon le Cartel, qui fut renouvelé cette année.

Cependant la Compagnie des Indes Occidentales, par les profits considérables, qu'elle avoit faits sur les Espagnols, par les prises, dont nous avons parlé, mit cette année plusieurs Esquadres en mer. Elle donna sept Vaisseaux à un Capitaine nommé *Dirk Symons*; qui devoient être joints, par deux autres de Zélande, mais ils ne le firent point, parce qu'ils firent, en y allant, une prise, sur les Espagnols, qu'ils conduisirent en Zélande, sans se mettre en peine de continuer leur voyage. *Symons* (3) prit sur les côtes du Brésil, où il arriva en Avril, une Flotte, qui venoit de Pernambuco, & deux Vaisseaux de la Baye, où il y avoit, entre autres choses, huit-

cens caiffes de sucre, & avec ce profit il s'en re- 1628; tourna en Zélande.

La même (4) Compagnie équipa encore une autre Flotte bien plus considérable; puis qu'elle étoit de vingt-quatre Vaisseaux, où il y avoit deux mille six-cens quarante-quatre Matelots; huit-cens-quatre-vingt-quatorze soldats, & six-cent-vingt-trois pieces de Canon, dont cent-soixante & dix étoient de Cuivre, & le reste de Fer. Les Matelots & les Soldats avoient été choisis, en maniere que c'étoient les meilleurs, qu'on pût trouver dans les Provinces Unies. Le Commandant de cette Flotte étoit *Pierre Heyn*, dont nous avons parlé, en faisant l'Histoire de l'année passée, & son Vice-Amiral fut *Henri Lonk*. Ils partirent le 20. de Mai du Texel, avec ordre de se rendre sur les Côtes de l'Amérique; & d'observer la Flotte d'argent, & de l'attaquer, s'ils pouvoient. Ils n'arriverent qu'au Mois d'Août; aux Iles du Golfe de l'Amérique. Le 25. de ce Mois, ils se firent d'un petit Bâtiment, où il y avoit quinze hommes. Il avoit été envoyé de la Havana, pour avertir les Vaisseaux de la Nouvelle Espagne, & de Carthagene, qu'il y avoit vingt-trois Bâtimens Hollandois, qui les attendoient. Ceux qui y étoient témoignèrent, qu'ils étoient surpris que les Vaisseaux de Carthagene, & de la Nouvelle Espagne, tardassent si fort à paroître; & dirent qu'on avoit eu avis à la Havana, il y avoit cinq ou six jours, de l'arrivée de la Flotte Hollandoise. Ils ajoûtoient que *Juste Bankert*, Vice-Amiral de Zélande, avoit pris un Bâtiment qui venoit de la Nouvelle Espagne, ce qui leur faisoit croire que la Flotte ne tarderoit pas à paroître.

Le 8. de Septembre, l'Amiral ayant oui tirer un coup de Canon, envoya des Chaloupes, pour savoir ce que c'étoit. Elles rapportèrent que la Lionne avoit pris un petit Bâtiment Espagnol; de qui elle avoit appris que la Flotte, que l'on attendoit depuis long-tems, arriveroit bien-tôt, & qu'elle ne pouvoit pas leur échaper. En effet le lendemain, au lever du soleil, on vit paroître dix voiles, que *Heyn* fut sur le champ attaquer, & dont il se rendit maître en très-peu de tems. Sur le Midi, on aperçut encore huit, ou neuf grands Vaisseaux, à trois ou quatre lieus de distance. On jugea bien que c'étoient les Galions de la Nouvelle Espagne; dont il avoit fallu décharger quelques-uns, qui avoient été mal-traitez, dans une rencontre qu'ils avoient eue; ce qui avoit été cause du retardement de la Flotte. L'Amiral Hollandois mit toutes ses voiles, pour arriver sur eux; mais les Espagnols résolurent de rebrousser chemin, & de gagner la côte, s'il étoit possible; comme en effet ils le firent, malgré toute la manœuvre des Hollandois. Ils entrèrent dans la Baye de Matança, où ils firent échouer les Galions, desquels chacun tira ce qu'il put, & le fit emporter à terre, par les Chaloupes, qui allèrent & vinrent plusieurs fois, pour cela. Il étoit arrivé que la Flotte Hollandoise avoit tardé de joindre l'Amiral, parce qu'elle s'étoit amusée à décharger les Vaisseaux, qui avoient été pris. Ce ne fut que le lendemain, que l'on entra dans la Baye, dans laquelle on vit les Gallions échouéz. Pour ne laisser échapper personne, les Vaisseaux Hollandois y entrèrent de front; mais comme il étoit dangereux de s'approcher trop de la côte, ils canonnerent les Espagnols pour les obliger de se

(1) *Van de Sande* p. 347.

(2) *Van de Sande* p. 350.

(3) Sur toutes les expéditions faites, sur les côtes de l'Amérique, cette année, voyez le Liv. V. des Annales de *De Laet*, qui les raconte au long.

(4) *Van de Sande* p. 352. & *Commelin* Vie de F. H. 47; & suiv.

1628. se rendre, & l'on employa ensuite tous les Esquifs & les Chaloupes, que l'on remplit de matelots & de mousquetaires, pour aller à l'abordage. Les Espagnols ne soutinrent pas long-tems leurs décharges, & dès qu'on leur eut crié, qu'on vouloit faire *bonne guerre*, avec eux, ils cessèrent de se défendre. On leur fit non seulement quartier, mais on leur donna la liberté, sans leur ôter quoi que ce fût de ce qu'ils avoient sur eux, & on les fit mettre à terre.

Cela étant fait, l'Amiral Hollandois remarquoit que les Vaisseaux, qu'il avoit pris, étoient si chargez de marchandises, qu'ils ne pouvoient pas se servir de leur Canon; ce qui les rendroit inutilles, si l'on rencontroit une Esquadre de Vaisseaux de Guerre Ennemis; il ordonna qu'on les déchargeât, en partageant leur charge, sur plusieurs Vaisseaux. Mais il y en eut un, qui étoit chargé de cuirs, qui coula à fond. On choisit ensuite quatre des Galions, & un Vaisseau Marchand tout neuf, pour les mener en Hollande; tout le reste fut brûlé. On fut occupé à cela, jusqu'au 12. de Septembre, après quoi la Flotte sortit de la Baye, pour retourner en Hollande. Mais comme il se pouvoit faire que la Flotte, qui devoit aller de conserve, tardât trop à y arriver, les Vaisseaux les plus vîtes devant attendre les autres; Heyn envoya quatre des meilleurs voiliers, pour porter des nouvelles de sa victoire. Il s'éleva cependant de grosses tempêtes, qui mirent un des Galions, nommé le S. Jean, en danger de perir, par la quantité d'eau, qui y entroit; mais il fut promptement secouru, & déchargé; après quoi, on y mit le feu. Un autre, nommé Ste. Anne, courut le même danger, mais la voie d'eau ayant été trouvée, on le sauva, jusqu'à ce qu'étant arrivé à Falmouth, avec la Flotte, on le vendit, après avoir mis sa charge sur divers Vaisseaux. La Flotte essuya plusieurs tempêtes, & quelques Vaisseaux arriverent en Hollande, ou en Zélande, avant que les autres parussent. L'Amiral fut obligé de s'arrêter un peu à Falmouth, pour s'y rafraichir. Dans ce voyage, & dans le combat contre les Espagnols, la Flotte Hollandoise ne perdit que 150. hommes qui furent tués, ou qui moururent de maladie. Enfin toute la Flotte arriva à bon port, & quand on fit le calcul de l'Or, & de l'Argent en lingots, ou en especes, & du prix des marchandises, elle fut estimée plus de onze millions de florins, monoye de Hollande. On dit que l'Amiral, voyant un concours prodigieux de peuple, qui venoit voir son arrivée, dit *que ce peuple étoit bien fou, qui faisoit tant de bruit & tant d'acclamations, parce qu'il amenoit des richesses, qu'il avoit prises sans peine; & qui ne l'avoit pas regardé, au retour de l'Expedition précédente, qui lui avoit coûté infiniment plus de peine, & où il avoit couru beaucoup plus de risque.*

La Compagnie, après avoir reçu les premières nouvelles du bon succès de ce Voyage, fut dans la crainte que le Roi d'Angleterre ne fût tenté de se saisir des Vaisseaux, qui revenoient; s'il aprenoit les grandes richesses, dont ils étoient chargez; d'autant plus qu'il avoit arrêté, depuis quelque tems, trois Vaisseaux de la Compagnie Orientale. Elle présenta donc une Requête au Roi, pour le prier de faire observer le Traité du Commerce, fait en MDCXXV. entre lui & les Provinces. C'est ce qu'il leur accorda, avec beaucoup de générosité.

Une autre Esquadre partie, sous le commandement de *Pierre Adrianse Ita*, aux mois de Janvier, & de Février; & qui consistoit en six Vaisseaux & trois Pataches, prit cette même année deux Galions,

& une Barque qui venoient de Honduras, qu'elle amena aussi à bon port, en Hollande & en Zélande, avec les Marchandises qui y étoient, qui consistoient en Indigo, en Peaux, en Salsépaille, en Baume, en Gingembre, & cinquante & une livre d'Argent. Mais la valeur de tout cela n'approchoit pas de celle, que Heyn avoit apportée.

Il y eut encore plusieurs Vaisseaux particuliers, qui avoient été en course, & qui revinrent chargez de butin, des côtes du Bresil; de sorte que cette année sembla être fatale aux Espagnols. Au contraire tout rioit aux Compagnies Hollandaises. Celle de l'Ouest reçut trois Vaisseaux du Cap Vert, qui apporterent, à ce qu'on dit, deux millions & demi; un autre de la Nouvelle Hollande, avec dix-mille pièces de Peloterie; deux de Guinée, qui apporterent, outre les marchandises, huit-cens onces d'or, de sorte que leur charge fut estimée quatre-cens mille Francs; & enfin un Vaisseau chargé de Tabac, de la Riviere des Amazones.

Comme la Compagnie des Indes Orientales en attendoit des Vaisseaux, qui devoient bien-tôt arriver, elle leur envoya au devant dix Vaisseaux bien montez; pour les garantir des Dunkerquois, qui étoient tout ce qui venoit en Hollande. *Carpentier*, qui avoit été Gouverneur Général aux Indes, pour cette Compagnie, arriva à bon port, avec cinq Vaisseaux richement chargez. Il en vint encore un de Batavia, par lequel on apprit, que quelques Javanois avoient fait une conspiration, contre *Jean Pierre Koen*, successeur de *Carpentier*, pour le tuer, mais que l'on avoit découvert leur mauvais dessein. Il vint encore en Hollande, au Mois d'Octobre, trois Vaisseaux très-riches, qui étoient venus de Surate, & qui avoient été arrêtés, pendant quelque tems, en Angleterre, sous je ne sais quel prétexte.

Il y eut, cette année, diverses Négotiations avec la France, l'Angleterre, la Suede, le Danemarck, & la Pologne; & quelques autres Alliez de l'Etat, qui n'ayant eu aucune suite remarquable, par rapport aux Provinces Unies, (1) ne doivent pas nous arrêter. La Rochelle étoit assiégée, cette année, & fut enfin prise, comme on le pourra voir dans la Vie du *Cardinal de Richelieu*. Le Roi d'Angleterre avoit pris le parti des Rochelois, selon le conseil du Duc de Buckingham, qui fut assassiné cette même année. A cause de cette brouillerie, entre la France & la Grande Brétagne, *Charles I.* souhaitoit fort, que les Etats Généraux cessassent de secourir le Roi de France, contre les Rochelois, & se joignissent avec les Forces Angloises, en leur faveur. Mais les Etats Généraux, qui agissoient en cela, conformément aux Traitez, qu'ils avoient avec la France, & qui avoient en effet besoin d'elle, ne voulurent pas écouter les propositions de l'Angleterre. *Carleton*, qui étoit encore alors son Ambassadeur Extraordinaire, dans les Provinces Unies, se donna beaucoup de mouvement pour cela, mais en vain. Celui qui y étoit Ambassadeur, de la part de Louis XIII. étoit le *Président d'Espesses*, qui s'opposa vigoureusement à lui, & eut le dessus. L'Ambassadeur Anglois fatiga les Etats, par sa trop grande envie de venir à bout de ce qu'il vouloit obtenir, & qu'on ne lui pouvoit accorder. L'Ambassadeur de France, repliqua à tous ses Memoires. *Carleton* voulut aussi avoir place, au Conseil d'Etat des Provinces Unies, où

(1) Voyez-les dans le Livre VIII. d'*Aitzemâ*.

1628. il y avoit eu en effet un Anglois, du tems du Comte de Leicestre, & quelque tems après; mais les choses ayant changé de face, on ne crut pas avoir besoin d'un Espion, qui écrivit en Angleterre tout ce qui se passoit dans les Provinces, & Carleton n'en parla plus. Il voulut aussi rendre le Synode des Eglises Angloises, & Ecoissoises Presbyteriennes, qui étoient en Hollande, dépendant de l'Eglise Anglicane & de l'Ecoissoite; mais il ne put rien obtenir. Enfin il fut rappelé en Angleterre, & tous ses Projets s'évanouirent.

En ce tems-ci, (1) il y eut quelques mécontentemens à Amsterdam, entre ceux qui composoient alors la Magistrature. Le Parti Modéré se trouvant enfin le plus fort, ceux, qui lui étoient opposés, faisoient entendre aux Ministres, & au Peuple que les Modérez, ne cherchoient qu'à introduire le Parti Rémontrant, & ses sentimens. Plusieurs le crurent, parce qu'il y avoit divers Magistrats, qui défendoient leurs maximes & leurs sentimens, & qui ne s'en cachent pas beaucoup. Il n'y avoit, en effet, aucune Loi, qui pût défendre de parler de Modération, & d'adoucir les Esprits; qui avoient été trop échauffez, sur ces matieres. (2) Un Historien, qui fait profession d'être impartial, dit qu'en cette occasion les deux Partis ne cherchoient, que de s'attirer toute l'autorité, sous prétexte de Religion. Il est vrai que les passions humaines se mêlent par tout, & se couvrent souvent du manteau de la Religion. Mais comme le Parti Rémontrant avoit le dessous, dans l'Etat, sans apparence qu'il pût devenir supérieur, il n'y avoit rien à gagner à le favoriser. Ceux qui s'étoient signalez, pour celui de leurs adversaires, avoient eu toute l'autorité, par la faveur de Maurice, en MDCXVIII. & même les années suivantes, pendant qu'il vécut. Les autres furent exclus du Gouvernement, mais un des principaux Contre-Rémontrans (apparemment le Bourgmestre Paw) s'étant attiré la jalousie des autres Magistrats; ils trouverent moyen d'introduire de nouveau, dans le Conseil, ceux qui faisoient profession de Modération; pour les opposer à ceux, dont l'autorité excessive les incommodoit. Comme le Parti contraire s'étoit appuyé de l'autorité de Maurice, ceux qui étoient dans celui de la Modération, crurent pouvoir avoir recours à Frideric Henri; pour accommoder les différends, qui étoient entre eux, & n'être pas accablez par la Populace. Il se rendit, pour cela, à Amsterdam le 10. d'Avril, avec un cortège tel que son rang le demandoit, & il ouït les plaintes, & les défenses de l'un & de l'autre Parti.

Ceux qui étoient opposés à la Modération, lui représentèrent que les Modérez choisissent pour Conseillers, pour Directeurs des Compagnies des Indes, & pour d'autres Emplois, ceux qui étoient Rémontrans de profession, ou suspects de Rémontrantisme, & des Libertins, ou pour le moins des gens, qui n'étoient pas fort attachés au Parti des Contre-Rémontrans: Qu'ils avoient déjà introduit depuis quelque tems un Ministre, nommé *Boxhornius*, qui prêchoit en maniere que ses Collegues ne le jugeoient pas *sain dans la doctrine*; quoi qu'il ne l'avouât pas, & qu'il fit seulement profession d'aimer la Modération & la Paix; ce qui l'avoit engagé, à se défaire volontairement des fonctions de son Ministère: Qu'ils avoient obligé plusieurs des principaux Bourgeois de sortir de la Ville, & même les Ministres *Smout*

& *Cloppenburg*: Qu'enfin ils convoioient aux Assemblées des Rémontrans. 1628;

Les Magistrats Modérez se défendoient contre cette accusation, avec beaucoup de facilité, dit l'Historien; en répondant qu'ils avoient été élus légitimement, & selon les formes ordinaires, & que par conséquent on les devoit maintenir dans leurs Emplois: Que les sollicitations, & les intrigues de leurs ennemis, & de quelques-uns de la Bourgeoisie, qui sollicitoient contre eux à la Haie, ressembloient fort la sédition, & ne tendoient qu'à faire soulever le peuple, & à répandre du sang: Que leur Ville étant composée d'une infinité de gens de toutes sortes de Nations, on ne pouvoit pas souffrir, qu'il se mêlât des brouillons parmi le peuple, & que de semblables gens étoient très-punissables: Que les Ministres, en particulier, devoient s'abstenir de tout ce qui tendoit à la sédition, & de parler en Chaire de semblables choses: Qu'ils avoient été, à cause de cela, obligez de faire sortir de leur Ville ceux qu'on avoit nommez, aussi-bien que quelques Bourgeois: Que pour l'élection des Conseillers, & des Directeurs, on ne montreroit jamais qu'il s'y fût rien passé contre les Loix, & les usages de la Ville. Le Prince, qui avoit déjà montré, de son propre mouvement, quelle étoit sa modération, & qu'il n'approuvoit point les procédures de l'an MDCXVIII. se satisfit de ces raisons. L'Historien dit encore que ceux, qu'on nommoit Modérez, avoient la maxime de consentir avec facilité aux augmentations de Troupes, & à tout ce qui pouvoit contribuer à rendre plus grande l'autorité du Prince; ce qui fit que le Prince approuva leur conduite. Si cela est, on avoit tort de dire qu'ils étoient d'une faction opposée aux intérêts de la Maison d'Orange. Craignant néanmoins, qu'il n'arrivât du tumulte dans la Ville, ils lui demandèrent quelques compagnies de soldats, qu'il leur accorda, & que l'on fit entrer sans bruit. Après cela, on fit publier qu'ayant à craindre quelque desordre dans la Ville, & même quelque effusion de sang, on avoit trouvé à propos de faire entrer quelques Compagnies dans la Ville, de l'aveu, & du consentement du Prince d'Orange, pour tenir tout en repos: Qu'on avoit aussi jugé devoir le faire savoir au Peuple, afin qu'il fût instruit de la bonne intention des Magistrats, qui n'étoit que de maintenir la Veritable Religion Réformée, comme elle s'enseignoit publiquement dans la Ville, autant que de procurer son repos & son bien.

Il étoit en effet du bien de la Ville, de souffrir diverses Religions; non seulement pour y faire fleurir le commerce, mais pour y conserver l'esprit de paix & de charité, qui est l'ame de l'Evangile, comme tous les Protestans en conviennent, & même le plus solide fondement de la Société Civile. Pour cela on devoit cesser d'employer contre les Rémontrans les rigueurs, qu'on mettoit encore en pratique, en quelques Villes, comme à Harlem & à Leide. Ils prêchoient à Rotterdam en deux Eglises, & ils avoient une Assemblée à la Haie; quoi qu'on eût défendu de pratiquer à un jeune Avocat Rémontrant, qui n'avoit pas beaucoup d'affaires, en même tems qu'on le permettoit à plusieurs autres, qui étoient beaucoup plus employez. Enfin on permit par tout leurs Assemblées, excepté à Leide, à cause de l'Université, qui y étoit établie.

On parla aussi parmi les Théologiens de la Modération, mais le Parti de ceux, qui ne l'approuvoient pas, prévalut. Les Commissaires des deux Synodes de la Province de Hollande, firent là-dessus

(1) *Aitzema* T. I. p. 702. col. 2.

(2) Le même,

1628. dessus une longue Rémontrance aux Etats, de Hollande, pour s'y opposer. Les Rémontrants ne manquèrent pas d'y répondre, & l'on pourra voir l'une & l'autre Rémontrance (1) dans *Aitzema*. On ne s'y arrêtera point, parce qu'il n'y a rien de particulier dans ces Ecrits, & que tout ce qui est dit roule sur des principes, dont nous avons parlé plus d'une fois. Enfin tout se disposa à permettre ce qu'on ne pouvoit pas raisonnablement empêcher; sans changer néanmoins rien aux Ordonnances, contre les Rémontrants. Cette maniere d'agir n'empêcha pourtant pas les Synodes, de se plaindre de tems en tems d'eux. Ils ne laisserent pas de (2) demander aux Etats, au Mois de Juillet, le libre exercice de leur Religion, mais ils ne leur répondirent autre chose, le 27. du Mois, sinon qu'ils devoient s'adresser aux Magistrats des Villes, où ils demeuroient. Cette réponse sembloit laisser aux Magistrats la liberté de les souffrir; quoique, sur les Rémontrances réitérées du Parti opposé, on leur écrivit plusieurs fois de faire observer les Ordonnances; sans néanmoins s'informer s'ils le faisoient, ou non. Comme on ne trouvoit pas nécessaire de satisfaire le Zèle excessif de ceux, qui étoient pour la rigueur, contre les principes fondamentaux de la Réformation: on ne croyoit pas qu'on dût contester avec des gens, qui, depuis si long-tems, ne se payoient point de raisons.

Il arriva encore à Amsterdam, sur la fin de cette année, une brouillerie, qui fit bien comprendre que ce n'étoit pas sans raison, que les Magistrats voulurent avoir quelques Compagnies, de plus, dans la Ville. *Vlooswyk* ayant été choisi pour Capitaine d'une Compagnie Bourgeoise, il y eut quelques Bourgeois, qui refuserent de le reconnoître, comme tel; parce qu'il favorisoit trop, comme il leur sembloit, les Arminiens. (3) Ces gens-là ayant été censurez pour cela, & menacés d'être mis hors de la Compagnie, s'aviserent, apparemment par le conseil de quelque Ministre zélé, de consulter les deux Synodes de la Hollande, & la Faculté Théologique de Leide; pour savoir comment ils devoient se conduire, dans cette conjoncture. Ils proposerent pour cela ces cinq questions: I. *Si un Membre de l'Eglise Réformée peut faire un serment, qui est au desavantage de la Vraie Religion Réformée, dont il fait profession?* On répondit que non: II. *S'il peut faire un serment, qui est si obscur, & si intrigué, qu'on en pourroit abuser, pour se servir de ses armes contre sa Religion, ou pour le faire agir au desavantage de cette même Religion, ou à l'avantage de ceux qui en sont ennemis?* On répondit qu'on ne pouvoit pas faire un semblable serment: III. *Si ayant droit de donner son suffrage, dans l'élection d'un Capitaine de la Bourgeoisie, il peut choisir en bonne Conscience, un Capitaine, qui est notoirement, & qu'il croit être ennemi de la véritable Religion Réformée?* On répondit que non: IV. *Si lors qu'un Magistrat subalterne le presse de prêter serment à un Capitaine, qu'il n'a pas pu élire, pour la raison qu'on vient de marquer, de le suivre & de lui obéir en tout ce qu'il lui commandera; il peut faire ce serment, pour éviter d'être chassé de la Compagnie, ou de perdre son droit de Bourgeoisie, ou d'être puni de quelque autre maniere.* On répondit qu'en ces cas-là on croyoit que cet homme ne devoit pas être forcé de faire ce serment, & que s'il le refusoit, les Ministres & les Anciens du lieu devoient, à sa requisiion, inter-

ceder auprès du Magistrat, afin qu'on ne l'obligeât point de faire ce serment; & que s'ils le faisoient en vain, il ne pouvoit pas faire ce serment, en termes généraux, mais en mettant une restriction, qu'il ne le feroit qu'en supposant, que le serment ne l'engageroit à rien, qui fût contraire au devoir d'un Reformé: V. *Comment il doit se conduire, s'il est mis hors de la Compagnie, ou privé de sa Bourgeoisie, ou molesté d'une autre maniere, pour ne pas vouloir blesser sa conscience:* On répondit qu'après avoir fait tout ce qu'il pourroit, pour s'en délivrer, selon les droits & les coutumes de l'Etat; il devoit prendre patience, & remettre à Dieu l'événement de cette affaire. Cet Avis fut signé des Professeurs en Théologie de Leide le 6. de Decembre, & plus bas par les Commissaires Synodaux. Les Magistrats prirent cette consultation & ces réponses, en fort mauvaise part, comme tendantes à diminuer leur autorité; que l'on foumettoit par-là aux scrupules vrais, ou faux des moindres Bourgeois. Comme il y a des Catholiques & des Lutheriens, qui sont aussi Bourgeois, & qui sont la garde dans les Compagnies Bourgeoises; ces gens, par un semblable prétexte, pourroient aussi se dispenser de faire le serment, & d'obéir à leurs Capitaines. Si la Ville pouvoit être attaquée, par une Puissance Catholique ou Lutherienne; il s'ensuivroit que la Conscience ne leur permettroit pas de faire leur devoir pour la repousser; parce qu'il ne leur seroit pas permis, selon leur Religion, de rien faire qui pût être préjudiciable au Catholicisme, ou au Lutheranisme. Par-là on rendoit suspects, & inutiles beaucoup d'Officiers & de Soldats, qui servoient fidelement l'Etat, & qui l'ont toujours très-bien servi. D'ailleurs on prenoit le chemin de s'arroger, par degrez, l'autorité de dégager les Sujets du serment de fidélité; après l'avoir reprochée, comme un attentat, au Pape, quand il l'avoit exercée. Chacun fait qu'en matières civiles, les Droits sont également bons, lorsqu'ils sont bien fondez. Comme il parut en même tems des Ecrits séditieux, où le serment étoit tourné en ridicule, ou interpreté en une maniere, qui pouvoit empêcher des Bourgeois mal-instruits de le prêter; les Magistrats firent une Proclamation, le 17. de Février de l'année suivante, où ils censurerent ces libelles, & refuterent les calomnies que l'on répandoit; comme s'ils avoient dessein de contraindre les Bourgeois de les servir, au desavantage de la vraie Religion Réformée, telle qu'elle étoit prêchée dans les Eglises Publiques.

Le serment portoit, entre autres choses, que ceux, qui le prêtoient, seroient fideles à cette bonne Ville, & à ses Magistrats, & de peur qu'on ne crût que cette fidélité ne s'étendît jusqu'à des commandemens arbitraires, ils déclarerent qu'il falloit entendre cela, par rapport à la conservation des Privileges, & des Droits de la Ville; que les Bourgeois devoient défendre sous leurs Capitaines, contre toute sorte de violence & d'oppression. Il étoit bien facile à comprendre, qu'on ne pourroit employer des Milices Bourgeoises, dans une Ville qui n'est pas frontiere, que pour défendre ses propres Privileges, & la sûreté publique, & que les Magistrats, ne demandoient autre chose aux Bourgeois de leur Ville. Il seroit d'ailleurs d'une très-dangereuse consequence, que chaque Bourgeois se voulut mêler de juger des ordres du Magistrat, & de demander à des Théologiens leurs sentimens, sur ce qu'on leur commanderoit. Il arriveroit ainsi, que les Puissances Civiles seroient dépendantes de ceux, dont l'Emploi est tout différent de celui de ces Puissances, & qui ne doivent penser, qu'à exhorter les hommes à la Vertu.

(1) T. I. p. 704. & suiv. p. 706. & suiv.

(2) Brandt Onpart. Chron. p. 64. de la 2. Partie;

(3) Aitzema p. 806. col. 2. & suiv.

1629.

LA victoire, que Heyn avoit remportée sur les Espagnols, & la perte qu'il leur avoit causée, étoient si considérables, qu'elle abait le courage à l'Ennemi, & releva infiniment celui des Provinces. Aussi pensa-t-on à récompenser celui, à qui l'on en étoit redevable. (1) Il comparut devant les Etats Généraux, le 14. de Janvier, assisté de quatre des Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, & du Vice-Amiral Lonk. Il fit le rapport de son Voyage, & fut remercié de leurs NN. & GG. Puissances, qui ajoutèrent à cela, qu'on délibéreroit de la récompense, qu'on lui devoit faire. Cet homme aussi peu avide, que brave, témoigna qu'après tant de dangers, qu'il avoit essuyés sur mer, il ne pensoit qu'à vivre en paix le reste de ses jours, & à se reposer de ses fatigues. Mais comme l'Emploi de Lieutenant Amiral de Hollande étoit vaquant, par la mort de Guillaume de Nassau, tué devant Grol, (2) le Prince d'Orange pensa à le lui faire avoir. Heyn s'excusa d'abord d'accepter une Charge, qui n'avoit été donnée qu'à des gens de considération; mais comme on lui représenta, que l'Etat avoit besoin d'un homme comme lui, dont la capacité, & la bravoure étoient connues de tout le monde, il l'accepta. Il fit ensuite le serment, dans l'Assemblée des Etats de Hollande le 19. d'Avril, où on lui donna l'instruction ordinaire, que l'on donne à ceux, qui se chargent de cet Emploi.

Pour s'en acquiter sans délai, il résolut d'aller chercher la Flotte des Armateurs de Dunkerke, qui incommodoit infiniment la navigation de ces mers. Tous les autres Vaisseaux de guerre, qui étoient prêts, eurent ordre de se rendre au rendez-vous qu'il leur marqua, où ils ne manquèrent pas de se trouver. Il partit après cela, pour aller devant Dunkerke, où il fit d'abord enlever deux Bâtimens Marchands, qui étoient à la rade. Mais comme la Flotte des Armateurs n'étoit pas là; il crut devoir l'aller chercher, en laissant devant Dunkerke *Hillebrand Quast*, son Vice-Amiral, avec douze Vaisseaux; pour empêcher qu'il n'entrât, ni ne sortît rien du Port. Il ne put trouver l'Ennemi, qu'il cherchoit, que le 17. de Juin sur le soir. Les Dunkerkois n'avoient que trois Vaisseaux, (3) l'Amiral commandé par *Besan*, le Vice-Amiral & un autre. Ils tâchèrent de se sauver, pendant la nuit, mais il les atteignit le lendemain matin. L'Histoire dit qu'il se mit seul, entre les deux premiers Vaisseaux, & qu'il fit feu sur eux, des deux côtes en même tems; ce qui semble avoir été une sorte de témérité. Le troisième boulet, que l'Ennemi tira sur lui, le frappa à l'épaule, & l'étendit mort sur le Tillac, ce qui fait comprendre qu'il s'exposoit trop, pour un Amiral; qui ne doit pas seulement répondre de sa personne, mais aussi de la Flotte, pour laquelle il doit se ménager, aussi-bien qu'un Général d'une armée de terre. Cependant la Flotte Hollandoise, irritée de la perte qu'elle venoit de faire, attaqua si rudement l'Amiral, & le Contre-Amiral Dunkerkois, qu'elle s'en empara, & tua tout ce qu'elle trouva sur ces deux Vaisseaux; pour venger la mort de Heyn, qu'elle venoit de perdre. Le Vice-Amiral de Dunkerke tâcha de se sauver, mais poursuivi par *Jacob Winke*, Capitaine Hollandois, il eut le malheur de perdre son grand mâle le lendemain

1629. matin, d'un coup de Canon, & fut obligé de demander quartier, après avoir perdu une partie de son monde. *Winke* retourna à Amsterdam, avec sa prise, où l'Amirauté lui fit présent, d'une chaîne d'or, & de six-cens francs, en argent. Le reste de la Flotte rentra dans la Meuse, & le corps de Heyn fut emporté de Rotterdam à Delft, (4) où il fut enterré, avec beaucoup d'honneur. On y mit depuis un Mausolée de Marbre blanc, avec son buste & son Eloge; que l'on y va voir, aussi-bien que celui de la Maison d'Orange, où l'on trouve la statue de Bronze de Guillaume, Prince d'Orange, Fondateur de la République. *Quast* eut ordre d'exercer la charge du défunt, jusqu'à nouvel ordre.

J'AI mis ici la fin de l'Histoire de Pierre 1630. Heyn, pour n'y plus revenir, & parler seulement d'une des plus belles Campagnes de *Frideric Henri*. (5) On parla, dès le commencement de l'année, de faire quelque entreprise considérable; mais comme l'on gardoit un grand secret, personne ne pouvoit pénétrer le dessein, qui n'éclata qu'au Mois de Mai. Les uns s'imaginoient qu'on en vouloit à Anvers, les autres à Breda, les autres à Lingue, les autres à Hulst. Il y eut même des gens, qui assuroient avoir appris du Prince d'Orange, qu'il vouloit attaquer l'une de ces Villes. On envoya encore des Ingenieurs à Lingue, à Bois-le-duc & à Wesel, pour examiner, autant qu'il seroit possible, l'état & les fortifications de ces Villes, & en faire rapport, comme pour se déterminer sur ce que l'on pourroit entreprendre. On ouït leurs rapports, & chacun d'entre eux se persuada, qu'on assiégeroit la Ville d'où il venoit; ce qui fit que les Ennemis ne purent s'assurer de rien. Ceux qui étoient du secret parlèrent bien de Bois-le-duc, mais sans rien assurer. Ils disoient seulement, qu'il seroit très-avantageux pour la Gueldre, pour l'Overysse, & pour la Province d'Utrecht, que l'on prit cette Ville; à cause des courses perpétuelles, que la Garnison y faisoit. Le Prince proposa aux Provinces de Gueldre, d'Utrecht & de Hollande de contribuer chacune, à proportion de sa taxe, pour lever & entretenir, douze-mille hommes, pendant six mois, outre l'Armée ordinaire. L'affaire fut mise en délibération, dans les Etats de ces Provinces; & il s'y trouva tant de difficulté, qu'ils n'y consentirent que vers la fin d'Avril; quoi que le Prince eût témoigné que, pour prévenir l'Ennemi, il faudroit ouvrir la Campagne au Mois de Mars.

Les Espagnols étoient cependant fort embarrassés, par les appareils, qu'on faisoit dans les Provinces Unies. L'argent leur manquoit, & il ne savoient même à qui on pourroit donner le commandement suprême de leur Armée. *Spinnola* étoit alors en Espagne, & quoi qu'il fût le plus expérimenté, & le plus heureux de ses Généraux; on jugeoit qu'il seroit mieux de l'employer dans le Milanès, qui étoit alors menacé par la France, déclarée depuis peu contre l'Espagne; & qui avoit une armée, dans le Monferrat. Le seul Général, capable de commander, qui fût dans les Pais-Bas, étoit le Comte de Berg. Il y avoit aussi *D. Carlos Coloma*, homme expérimenté, & en qui le Roi d'Espagne se pouvoit entièrement fier.

II

(4) *Aitzema* T. I. p. 809. col. 1.(2) Vie F. H. par *Commelin* p. 58. col. 2.

(3) Chaque Flotte donnoit ces titres à ceux, qui la commandoient, mais sans conséquence.

(4) Voyez *Aitzema* Tome I. p. 821. col. 2. & suiv.(5) *La Pise* p. 851. & suiv. *Dan. Heinsius* Liv. I. de son Histoire p. 16. Vie de F. H. p. 60.

1629. Il arriva en ce tems-là, que le Roi de Danemarck, qui étoit en guerre avec l'Empereur, fit sa paix avec lui, quand on s'y attendoit le moins. D'un autre côté, le Roi de France, qui s'étoit rendu maître du pas, & de la Ville de Suse, & avoit fait lever le Siege de Casal à D. *Gonsalve de Cordouë*, s'en retourna dans son Royaume. Ces deux choses étoient défavantageuses aux Etats Généraux, qui s'étoient flattez, que les forces de l'Empereur, & d'Espagne seroient occupées ailleurs. Mais l'Empereur eut le moyen d'envoyer un secours de Troupes aux Espagnols, contre les Provinces Unies, comme on le verra dans la suite, & les Espagnols n'étant pas si fort pressés en Italie, purent plus facilement pourvoir aux besoins des Pais-Bas.

Cependant Frideric Henri ne laissa pas de se mettre en campagne, plutôt que Maurice n'avoit accoutumé de faire. Il avoit donné le rendez-vous à ses Troupes, en trois endroits differens, pour empêcher que l'Ennemi ne devinât, qu'il en vouloit à Bois-le-duc. Une partie devoit se rendre près du Fort de Schenk, une autre près d'Arnhem, & la troisième à Nimegue. Le Prince alla ensuite à Arnhem le 25. d'Avril, & fit marcher toute l'Armée vers les Bruyeres de Mook, entre Nimegue & Grave; & elle y fut le 28. du Mois. Le Prince la divisa en trois corps; dont le premier, qui fit l'Avant-garde, étoit composé de quatre Régimens François, d'un Wallon & de deux Hollandois; le second, qui faisoit le Corps de Bataille, l'étoit de deux Allemands, de trois Ecois & d'un Frison; l'Arrière-garde enfin de quatre Anglois, & de deux Hollandois. Cette disposition de l'Armée se fit par le fort, afin qu'aucune Nation ne se pût plaindre de n'avoir pas le rang qu'elle méritoit. Tout cela faisoit vingt-quatre mille Fantassins. On joignit à l'Avant-garde un corps de Cavalerie, commandé par Stakembrouch, on mit, dans le Corps de bataille, la Cavalerie du Comte de Stirum; & dans l'Arrière-garde un autre Corps, sous le Duc de Bouillon. Toute cette Cavalerie faisoit environ six mille Chevaux. Outre cela, il laissa au Colonel Pinfé vander Aa, vingt-quatre Compagnies d'Infanterie, pour garder le Fort de Schenk, & quelques autres Forts du Voisinage; aussi-bien que pour observer les mouvemens des Ennemis, de ce côté-là. Mais il le fit venir au Siege, dès qu'il fut formé. Dès le soir du 29. d'Avril, Stakembrouch prit les devans, avec sa Cavalerie, pour occuper les passages, qui sont entre Breda & Bois-le-duc; & pour rompre toute communication entre ces deux Villes. Dès le point du jour, du 30. du même Mois, l'Armée passa la Meuse, sur un pont de bateaux, assez près de Grave, & s'avança jusqu'à deux lieues près de Bois-le-duc, & le 1. de Mai elle se présenta en bataille devant la Ville. Le Prince marqua les quartiers, que l'Armée occuperait devant la Place, & elle s'y posta. On ne décrira pas cette Ville, ni sa situation, qui est assez connue, par les Cartes de Géographie, & par les Auteurs de ce tems-là; qui en ont donné le plan, aussi-bien que celui des environs. Il suffira de dire qu'elle est située en un terrain, dont une grande partie peut être mise sous l'eau. Elle étoit outre cela très-bien fortifiée, & il y avoit autour trois Forts Royaux, forts par la nature & par l'art. Elle ne manquoit nullement des munitions nécessaires, pour se bien défendre, & pour soutenir un long Siege. *Antoine Baron de Grobbendonc* étoit Gouverneur, & avoit succédé, en cet emploi, à son Pere. Il avoit trois-mille hommes de pied, & quatre compagnies de Cavalerie. Il y

entra encore environ mille Fantassins, qui y furent envoyez, par le Gouverneur de Breda, avant que les lignes de circonvallation fussent faites. La Garnison pouvoit aussi être soutenue; par les habitans, qui étoient aguerris & assez nombreux, pour faire un corps de quatre-mille hommes; & d'autant mieux disposez à se bien défendre, qu'il y avoit quantité d'Ecclesiastiques, qui les exhortoient à bien faire leur devoir, contre ceux qu'ils nommoient *Hérétiques*.

On marqua trois quartiers, dont celui, qui étoit au Village d'Hintum, fut assigné à Ernest Casimir de Nassau, Gouverneur de Frise. Le second, qui étoit à Orthen, fut remis à *Guillaume de Nassau*, son Cousin, qui fut chargé de bien garder le Village d'Engelen, sur la Riviere de Diefe, pour assurer les Convois de vivres, qui venoient de Crevecœur, sur la Meuse. Le troisième qui étoit à Vucht, sur le chemin de Breda & d'Anvers, & à la portée du Canon des Forts d'Isabelle, & de St. Antoine, étoit le quartier particulier du Prince, & celui auquel on devoit faire les plus grands efforts, contre ces deux Forts & contre la Ville. Depuis le 2. de Mai jusqu'au 10. on fut occupé à faire les lignes de Circonvallation, & de Contrevallation. Le circuit des premières étoit de quarante-trois mille pas, & celui des secondes d'environ vingt-cinq-mille. Le rempart étoit de six pieds de hauteur, & de sept d'épaisseur, & le fossé de six pieds de profondeur, & de huit de largeur. Le dehors de sa Circonvallation étoit fortifié de neuf grands Forts, de quatre Ravclins réguliers, & les plus exposez couverts d'Ouvrages à Cornes, plus ou moins forts. On comptoit quarante-neuf Redoutes, dix-sept Ouvrages à Cornes, plusieurs Tenailles & demi-Forts, dans les endroits qui en avoient besoin. La ligne de Contrevallation avoit quarante-neuf Redoutes, & trente-cinq bateries, chargées de Canon de tous calibres, tant pour repousser les forties des Assiegez, que pour attaquer la Place. Comme le Prince s'attendoit à une vigoureuse résistance de leur part, & à un Siege qui pourroit durer assez long-tems: il jugeoit aussi que les Espagnols ne manqueraient pas de tâcher de forcer ses retranchemens, pour jeter du secours dans la Place, & y faire entrer ce dont elle pourroit avoir besoin; afin d'obliger les Assiegeans d'abandonner le Siege. Il n'avoit point d'Armée, qui couvrit le Siege, comme nous l'avons vu, dans plusieurs des Sieges, qui ont été faits de nôtre tems, dans les Pais-Bas.

On auroit encore pu esperer de pénétrer dans la place, par les intervalles des trois quartiers, en venant du Village de Dongen, pour marcher droit au Fort de Pettel, qui étoit au Midi de la Ville. Le Prince fit occuper le terrain de ce côté-là au Baron de *Brederode*. Du côté du Nord, il fit faire un Retranchement, qui enveloppoit le Village d'Engelen, & qui alloit jusqu'à Crevecœur, pour assurer les Convois, couverts d'un côté de ce retranchement, & de l'autre côté de la Diefe. Entre le quartier du Comte Guillaume, & le sien, le Prince fit poster Pinfé vander Aa, & pour rendre la communication de ce quartier avec le sien plus facile, il fit faire une digue depuis là, jusqu'à son quartier, au travers du marais, longue de quatre-mille pas, qu'on appella *la Digue Hollandoise*. Elle étoit composée de fascines & de terre, & affermie par des pieux fichés en terre des deux côtez, de maniere qu'on y pouvoit faire passer le Canon. Elle avoit soixante-trois pieds de largeur. Pour la sûreté de ceux qui y passoient, elle fut garnie d'un Parapet de cinq pieds de haut.

1629. & fait de fascines & de claies, faite de terre, avec un fossé des deux côtéz. On fit encore une autre chose, qui auroit paru impraticable à toute autre nation; mais qui fut facile à des gens accoutumés, à faire des Diguez & des Ecluses, comme les Ouvriers Hollandois. Ce fut de détourner le cours de la Riviere de Diefe, pour faciliter la conduite des Convois, & celles d'Aa & de Dommel, qui passaient par la Ville, & qui servirent à remplir les fosses des Lignes, & à les rendre plus difficiles à être forcées. En même tems on en privait la Place, & l'on dessechoit le terrain marécageux, qui l'environne.

Avant que de venir à la Place même, il fallut attaquer, & prendre le Fort d'Isabelle, & celui de S. Antoine. L'attaque du premier, qui étoit le plus considerable, & le plus éloigné de la place au Midi, échut aux Troupes Françoises; & celle du second, qui étoit entre le précédent & la Ville, aux Angloises. Ces deux attaques furent poussées avec vigueur; mais Brederode n'attaqua le Fort de Petel, que pour amuser l'Ennemi. On pourra voir le plan de tout cela, & la forme des Ouvrages dans l'Histoire Latine de *Daniel Heinsius* de ce Siege, aussi-bien que dans *Commelin & la Pise*, qui ne sont néanmoins pas si exacts. Nous n'entreprendrons pas de donner un Journal de ce Siege, non plus que des autres, dont il a déjà été parlé dans cette Histoire, ou dont on parlera dans la suite. Ce que nous venons de dire suffit, pour faire voir, que les travaux, que le Prince d'Orange fit devant Bois-le-Duc, valaient bien ceux, que Spinola avoit fait autour de Breda; quoi que ces derniers fussent d'une plus grande étendue, & fussent faits avec beaucoup d'art.

Le Comte de Berg, qui commandoit les forces du Roi d'Espagne, ne vit pas plutôt le Prince d'Orange assembler ses Troupes, près du Fort de Schenk, qu'il jeta dans Wesel ce qui étoit nécessaire à cette place, pour soutenir un Siege. Quand il vit l'Armée près de Mook, il en fit autant à l'égard de Venlo, & de Ruremonde. Mais lors que le Prince eut paru devant Bois-le-Duc; on jugea parmi les Espagnols, que cette Place étant aussi forte qu'elle l'étoit, on auroit assez de tems, pour la secourir. Les Espagnols refusoient de marcher, sous un Général, qui n'avoit pas encore reçu de Patente, de Madrid, pour commander toute l'Armée. Le Comte même, qui comprenoit assez les difficultez, qui se trouveroient dans le dessein de faire lever le Siege, ne voulut rien entreprendre, de son chef. Il se contenta d'en écrire à Isabelle, & d'envoyer aux Assiegez un homme, avec des Lettres de cette Princesse, auxquelles il joignit les siennes, pour avertir les Assiegez, qu'on leur enverroit infailliblement du secours; sans marquer néanmoins le tems, auquel cela se feroit. Le Messager se noya, en tâchant d'échapper à ceux qui le poursuivoient, & l'on trouva les Lettres, dans son Chapeau.

Les Patentes d'Espagne, qui nommoient le Comte de Berg Général de toutes les Troupes, arriverent, & il les fit marcher à Turnhout, en Brabant, où il en fit la revue le 19. de Juin. Il s'y trouva trente-mille hommes de pied, & sept ou huit-mille Chevaux. Il y vint quarante pieces de Canon, de divers calibres, avec toutes les munitions nécessaires, pour l'entreprise. On assure que le Comte témoignoit qu'il ne comprenoit pas comment les Hollandois avoient pu former un dessein, aussi hardi, que le Siege d'une si forte Place, & qui pouvoit être secourue, par une Armée aussi grande que la leur.

Il s'avança le 1. de Juin jusqu'à Hare, à trois

heures loin des Lignes. Cependant Frideric 1629, Henri observoit toutes ses démarches, & tenoit toujours des Troupes prêtes à se défendre, de quelque côté qu'on les attaquât. Il en envoya néanmoins quelques-unes, aux Iles de Bommel & d'Hemert, sous le commandement de Guillaume de Nassau, & donna la garde d'Engelen, & le soin de soutenir les Convois au Prince de Solms.

De Berg se présenta ensuite, vis à vis de l'entre-deux des Quartiers du Prince, & de Vander Aa, dans la pensée que c'étoit l'endroit le plus foible. Le Duc de Bournonville eut ordre de donner l'alarme aux Quartiers d'Ernest & de Brederode, pour faire croire qu'on leur en vouloit. C'étoit seulement pour faciliter l'entrée au Colonel *Diefdorf*, qui s'avança avec trois-mille hommes, avant jour, à six-cens pas du Quartier du Prince; dans le dessein d'y entrer, par une levée fort étroite, qu'on lui avoit dit n'être gardée, que par une seule Compagnie. Mais comme il y trouva une Garde beaucoup plus forte, qu'il ne croyoit, il retourna sur ses pas, dès qu'il fit jour. Le Prince fit ensuite fermer cette levée, par une traverse & une palissade, & y mit quelques pieces de Canon, en batterie, contre ceux qui entreprendroient de venir par-là.

Le Comte ne se dégoûta point, par le peu de succès qu'eut ce premier projet. Il se présenta lui-même sur la Bruyere, à la portée du Canon, dont une volée emporta le brave Verreiken, qui avoit si bien défendu Grol. Le Duc de Bouillon sortit là-dessus, avec de la Noblesse Françoisse, pour escarmoucher avec l'Ennemi; & comme l'Escarmouche fut très-vive, il y eut bien des gens tuez de part & d'autre. Sur le soir, le Baron de *Beauvoix* se présenta vers l'endroit, qui étoit entre le quartier de Vander Aa, & celui du Comte de Solms; sur la parole, que ceux de la Ville lui avoient donnée d'attaquer en cet endroit, par le dedans, les Assiegez; mais comme ils ne le firent point, il s'en retourna, sans avoir rien fait. Il se fit encore quelques autres tentatives, qui ne réussirent pas mieux.

Le Duc de Candale, qui commandoit les Troupes Françoises, pressa cependant si vivement le Fort d'Isabelle, que les Ennemis l'abandonnerent le 17. de Juillet, après avoir soutenu un Mois de Siege.

Ce Fort étant emporté servit de batterie contre celui de S. Antoine, & contre la Ville. Le chemin, qui y conduisoit, étoit plus élevé, mais fort étroit. On y avoit fait une traverse, pour empêcher qu'on ne s'approchât si facilement du Fort. Il y avoit de plus une ligne, pour s'opposer à la galerie, que les Anglois pouvoient de ce côté-là. Le jour suivant ils attaquèrent une Demi-Lune, au de-là du Chemin couvert, & en chassèrent l'Ennemi, après un assaut très-violent. Les Assiegez avoient fait de ce côté-là une mine, sur laquelle ils vouloient seulement attirer l'Ennemi, & la faire sauter; mais comme ils se rendirent plus facilement, qu'ils ne croyoient, ils n'y mirent pas le feu. Les Assiegez en avoient fait autant de son côté, & étant revenus pour gagner le terrain, qu'ils avoient perdu, ils en chassèrent à leur tour les Anglois; qui ayant mis le feu à leur mine, allumerent en même tems celle de l'Ennemi, & ces deux mines firent plus de mal aux Assiegez qu'aux Assiegez. Cependant on continua les attaques si vivement, que les Assiegez furent obligez de se retirer dans la Ville, le 19. de Juillet. Les deux

1630. deux Forts étant emportez, les François, & les Anglois commencerent à attaquer la Ville, à l'en-
vi les uns des autres.

Nous les laisserons avancer leurs Ouvrages, pour raconter ce qui se passoit dans l'Armée Espagnole, pendant qu'ils pouffoient leurs approches. Le Comte de Berg ne voyant aucun moyen de forcer les lignes de Frideric Henri, pensa à faire une diversion, qui le contraignit de quitter le Siege, pour courir au secours des Provinces. Le Comte étant parti de Boxtel marcha vers Mook, comme s'il avoit dessein d'attaquer Grave, dans laquelle les Etats firent promptement entrer deux-mille tonneaux de farine. Mais ce n'étoit pas ce que le Général Espagnol se proposoit. Il n'avoit ni argent, ni vivres, ni munitions suffisantes, pour cela; mais il étoit en état d'entrer dans la Veluwe, & de pénétrer de là jusque dans le cœur des Provinces, dont toutes les forces étoient devant Bois-le-duc. Le Prince ne pouvoit continuer ce Siege, sans exposer toute la République; & s'il le quittoit, toute la dépense de la Campagne étoit perdue, & son Armée lassée, & diminuée par un Siege qui avoit déjà duré deux mois, ne seroit pas trop en état de retarder les progrès de l'Armée Espagnole; qui attendoit un renfort considerable d'Allemagne. Le Comte avoit envoyé, un peu avant que de quitter Boxtel, Dulquen avec *D. Luc Cairo* Gouverneur de Lingue, pour chercher un endroit, où ils pussent passer l'Yssel, avec quelque Infanterie. Ils passerent en effet, au-dessus d'Yselloort, à Wetterwort, dans une Barque qu'ils ôterent à un passager. La nouvelle, que l'Ennemi cherchoit un passage dans l'Yssel, étant venue à Arnheim, on envoya un Capitaine Anglois & un Ecoissois, pour s'y opposer. Mais quand ils y arriverent, ils trouverent que l'Ennemi se retranchoit déjà, en deçà de la riviere. Ils ne laisserent pas de l'attaquer, mais ce fut en vain, & ayant été repoussés avec quelque perte, ils donnerent le tems à l'Ennemi d'achever ses retranchemens. Le Comte de Berg leur envoya ensuite du secours, & reçut lui-même quelque tems après, un gros renfort de Troupes Imperiales que *Montecuculi*, & le Comte Jean de Nassau, Frere de Guillaume, qui servoit dans l'Armée des Etats lui avoit amenées, & faisoit avec eux plus de quarante-mille hommes.

Comme cette Armée étoit prête à passer l'Yssel, sur un pont, qu'on y avoit fait, les Chefs délibererent entre eux, sur ce qu'ils devoient entreprendre. Les uns étoient d'avis d'aller droit à Arnheim, qui n'étoit nullement en état de leur résister, & de couper le passage à Rees & à Emmerik; qui viendroient ensuite à tomber entre leurs mains, ce qui les rendroit maîtres du Rhin de ce côté-là. D'autres vouloient que l'on allât à Wageningue & à Rheene, places faciles à prendre, & par le moyen desquelles on pourroit aisément se rendre maître de la Betuwe, & de l'Isle de Bommel; ce qui serviroit beaucoup à faire lever le Siege de Bois-le-duc. D'autres soutenoient qu'il vaudroit beaucoup mieux s'emparer de Doesbourg, de Deventer & de Zutphen, qui étoient mal pourvus; & par lesquelles on tiendroit toute la Veluwe, dans la dépendance. Il sembloit à d'autres qu'il en falloit entierement saccager le plat-païs, répandre par tout la terreur; & obliger par-là le Prince d'Orange de lever le Siege de Bois-le-duc. Il y en eut enfin, qui jugerent qu'il seroit mieux de réduire les Villes, qui sont sur les bords du Zuyderzé, & de fermer Amsterdam de près, à quoi l'on pourroit être aidé, par mer, de ceux de Dunkerke. Le Comte de Berg dit qu'a-

1630. vant que de s'avancer plus loin, il falloit s'assurer de la Riviere & d'un pont, par lequel on pourroit recevoir ce dont l'on avoit besoin. Il paroît, par la suite; que les sentimens du dernier, & de ceux qui vouloient qu'on pillât le plat-païs l'emporta.

Les Etats Généraux ayant reçu avis, que les Espagnols avoient passé l'Yssel, le 25. de Juillet; envoyerent en avertir ceux de la Province d'Utrecht; & leur communiquerent ce qu'ils croyoient qu'il falloit faire, dans cette conjoncture, après avoir consulté le Prince d'Orange. Ils envoyerent incessamment quelques Troupes à Utrecht; qui étoient sous le Colonel Morgan; & donnerent ordre pour tirer cinq-mille hommes des Garnisons, qu'ils firent, selon l'usage du Païs, suppléer par des Bourgeois, pendant le tems que les Troupes réglées furent employées. Ils envoyerent encore à Emde, pour faire avancer le Colonel Valkenbourg, avec les Troupes, qui étoient sous son commandement. Ils firent aussi battre la caisse par tout, pour lever le plus de Troupes, qu'il seroit possible, dans cette urgente nécessité. Dans peu ils eurent formé une Armée de quinze-mille hommes, qu'ils mirent sous la conduite de Brederode. Ils firent aussi acheter deux-cens-trente muids de Segle, pour faire distribuer dans les Villes d'Overysse; qui voyoient brûler leurs campagnes, avant que de les avoir moissonnées. Outre cela, le Prince envoya le Comte Ernest dans la Betuwe, avec huit Cornettes de Cavalerie, & cinquante-cinq Compagnies d'Infanterie; de sorte que dans peu on fut en posture de se défendre, au moins dans les Villes, & de disputer le passage des Rivieres. On employa de plus quatre-cens matelots, & douze-cens soldats, qui avoient été levez par la Compagnie des Indes Occidentales, pour être envoyez en Amerique. Outre cela, on employa seize Compagnies Ecoissoises; pour servir pendant six mois au Siege de Bois-le-duc; ou ailleurs. On envoya dix Compagnies à Doesbourg, pour renforcer les trois qui y étoient en Garnison; & l'on donna ordre d'y porter tout le bled des environs.

Comme l'Armée du Roi d'Espagne couroit le plat-païs de la Veluwe, & le désoloit entierement, & qu'on avoit sujet de craindre la même chose, pour les terres des Provinces Voisines; il y eut beaucoup de gens, qui disoient qu'il falloit abandonner Bois-le-duc, plutôt que de laisser désoler les Provinces. Cependant Frideric Henri ne put se résoudre à essuyer cet affront; dans l'esperance qu'il avoit de se voir bien-tôt maître de la Place. Il ne manqua pas de représenter que l'honneur de l'Etat, aussi-bien que le sien, y étoit engagé, & qu'il étoit visiblement du bien des Provinces de se rendre maîtresses d'une Place, qui étoit la plus forte de la frontiere: Que, comme on le voyoit, on pouvoit de là pénétrer dans l'Isle de Bommel, dans la Gueldre, dans la Province d'Utrecht, & même dans celle de Hollande; au lieu que si les Provinces Unies la prenoient, tout le Brabant de ce côté-là seroit tenu dans la crainte: Que si on l'abandonnoit, toute la dépense, que l'on avoit faite, pour la prendre, seroit perdue; aussi-bien que toutes les peines, & les fatigues qu'on s'étoit données pour cela; & que le sang de tant de braves gens; qui avoient été ruez, dans ce Siege, seroit inutilement répandu: Qu'enfin l'avantage, qu'on en tireroit, en la prenant; seroit plus grand, que le dommage que l'Armée Ennemie faisoit dans le plat-païs de quelques Provinces: Ces raisons & d'autres semblables

1630. engagerent les Etats Généraux à lui envoyer des Députés, pour l'assurer qu'ils étoient résolus à continuer le Siege, quoique les Ennemis pussent faire. Les Députés arrivèrent à l'Armée le 27. de Juillet, & dès lors le Prince poussa, avec plus de vigueur, ses approches; quoi que les détachemens, qu'il avoit faits, eussent diminué ses Troupes.

L'Armée Espagnole s'avança cependant vers Arnheim, qu'elle salua de quelques volées de Canon, sans rien entreprendre davantage; quoi que la Ville ne fût pas en état de soutenir un Siege. Il semble que l'Ennemi n'étoit pas assez pourvu d'artillerie, pour cela, ou manquoit de vivres. Il envoya ensuite un Détachement pour passer dans la Betuwe, avec dix, ou douze barques; mais il trouva les entrées de ce pais si bien gardées, qu'il n'osa entreprendre de forcer le passage. Le Comte de Berg fit cependant sommer les Paisans de la Veluwe, de lui fournir dans huit jours, une certaine somme d'argent; sans quoi, il brûleroit toute la Campagne. On ne fait s'ils lui apportèrent quelque chose, mais les soldats y firent un effroyable dégât, sur tout depuis l'arrivée des Troupes Imperiales, peu ou point payées, & composées, en partie, de Croates, peuple barbare qui ne gardoit aucune discipline, & capable d'exercer les plus grandes inhumanitez. On en pourra trouver des exemples dans les Historiens du tems, & sur tout dans le II. Livre de l'Histoire de *Daniel Heinfus*. Comme ces particularitez peuvent être ou fausses, ou pleines d'exaggeration, nous ne nous y arrêterons pas. Ce qui est certain c'est que les Comtes de Berg, de Nassau & de Montecuculi, soit par dissention, ou autrement, ne parurent avoir fait aucun plan réglé de ce qu'ils feroient, quand ils auroient passé l'Yffel. On avoit, comme (1) l'on dit, surpris une Lettre du Comte de Berg, dans laquelle il disoit qu'il falloit aller à Doesbourg, ou à Deventer, ou à Utrecht, avec un corps d'armée; à Groningue, avec un autre; & près de Bois-le-Duc, avec un troisième, pour râcher de secourir la place. Il croyoit qu'on pourroit, par ce moyen, finir entierement la guerre, parce que les Etats ne sauroient où se tourner, & qu'ils seroient obligés de partager leurs forces, sans pouvoir tenir la Campagne. Mais on ne voit pas que l'on se mit en peine d'exécuter ce projet. Les Etats envoyèrent là-dessus trois Compagnies d'Infanterie à Doesbourg, & autant à Deventer, pour renforcer les garnisons, qui y étoient déjà.

L'Ennemi se partagea en trois Corps, dont Montecuculi en commanda un, qui étoit de dix, ou douze-mille Fantassins, & de trente Cornettes de Cavalerie, avec dix, ou douze piéces de Canon; & marcha, du côté de la Province d'Utrecht, à Amersfort. Le second Corps, commandé par le Comte de *Salazar*, & le Colonel *Dulquen*, marcha à Hattem, au Nord de l'Over-yffel. Le troisième fut employé à la garde du Pont de l'Yffel.

Ceux d'Amersfort se voyant en danger d'être attaqués, & n'étant nullement en état de soutenir un Siege, envoyèrent demander du secours & du conseil à Utrecht, aux Etats de la Province. On leur envoya quelques Compagnies d'Infanterie Hollandoise, avec ordre de faire un retranchement autour du fossé de la Ville, pour arrêter l'Ennemi, jusqu'à ce qu'on vît comment les affaires tourneroient; mais on se prit trop tard, à ce travail, parce qu'on voulut fortifier la Riviere

du Vecht; qui est un bras du Rhin, qui couvre les Provinces d'Utrecht, & de Hollande, de ce côté-là.

Les Etats demanderent encore à ceux d'Amersfort, qu'ils permissent que l'on transportât dans une autre Province les grains, que l'on y avoit envoyés; de peur que l'Ennemi ne s'en fît, s'il se rendoit maître de leur Ville. Ils l'accorderent, mais encore trop tard; parce qu'il arriva le lendemain 14. d'Août, près d'Amersfort. Il y avoit suffisamment de provisions de bouche & de guerre, pour tenir quelque peu de jours, s'il y avoit, comme l'Histoire le dit, cinquante quintaux de poudre; mais il y manquoit du Canon. La Garnison pouvoit aussi faire quelque résistance, puis qu'il y avoit six Compagnies d'Infanterie, & une de Cavalerie, outre les Bourgeois. On vit dès le matin descendre de la hauteur voisine, qu'on appelle *la Montagne d'Amersfort*, Montecuculi & son Armée, qui prit tranquillement ses quartiers autour de la Ville, sans qu'on tirât un coup sur elle. Sur le Midi, il fit sommer la Ville, par un Trompette, qui ne reçut d'autre réponse, sinon que Montecuculi n'avoit qu'à employer son Canon, contre la Ville, & qu'on lui répondroit de la même maniere. Il renvoya encore à trois heures après Midi, un second Trompette, qui présenta au Magistrat une Lettre du Comte de Berg; où il l'invitoit à rendre la Ville à Montecuculi, avec promesse qu'on lui conserveroit tous ses Privilèges. Le Magistrat répondit que la chose, qu'on lui proposoit, étoit assez importante, pour en délibérer avec les Officiers de la Garnison. Les Officiers, qui n'avoient trouvé dans la Place, que quatre Canons, & même sans Assut, dirent qu'il falloit se rendre incessamment, parce que la Place pouvoit être forcée. Le Magistrat effrayé répondit ce soir même au Comte, & s'excusa de ne lui avoir pas répondu d'abord, sur la Garnison, que l'en avoit, disoit-il, empêché. (2) On capitula, à l'heure même, assez avantageusement; mais la Capitulation fut mal observée. Les Assiegeans, qui ne devoient entrer, que le lendemain, dans la Place, y entrèrent cette même nuit. On y introduisit quinze-cens hommes, au lieu de mille, comme on en étoit convenu, dès que la Garnison fut sortie; & quoi qu'un des Articles portât que ceux, qui voudroient sortir de la Ville, auroient six mois pour cela, & un autre qu'ils iroient & viendroient librement, on exigea dix, ou douze Ecus, pour un simple passeport. Montecuculi entendit aussi, que les Bourgeois logeaient la Garnison, qui étoit comme on l'a dit, de quinze-cens hommes; quoi que la Capitulation n'en portât rien. Le Magistrat le refusa, & comme il dit qu'on s'adresseroit, pour cela au Comte de Berg; Montecuculi répondit qu'il ne dépendoit pas de lui, mais de l'Empereur seul, qui lui avoit donné le commandement de ses Troupes, & permit qu'elles fissent mille insolences. Pour appaiser cet homme, & faire cesser le desordre, on voulut lui faire un présent, qu'il méprisa, comme trop médiocre, & dit qu'il iroit dans leur Ville, le Dimanche suivant, & qu'il leur parleroit. Cependant il arriva le 21. d'Août, des gens de la part du Comte de Berg, avec une Lettre, où il écrivoit aux Magistrats, qu'il avoit eu dessein d'aller lui-même à Amersfort; mais qu'il en avoit été empêché, par la prise de Wefel, & qu'il enverroit le Comte de Nassau, qui mettroit ordre

(1) Vie de F. H. par *Commelin*. p. 70. col. 2.

(2) Voyez la Capitulation, dans la Vie de F. H. p. 73. col. 2. & suiv.

1630. à tout, & qui feroit enforte que la Capitulation fût gardée.

La nouvelle de la prise de Wesel, qui réjouit toutes les Provinces, effraya ceux d'Amersfort. Ils comprirent bien, que la Garnison, que les Ennemis avoient chez eux, feroit obligée par-là de se retirer; mais ils craignirent qu'elle ne les pillât, avant que de sortir, comme il arriva. Le 22. dès les sept heures du matin, les Magistrats reçurent ordre de tenir prêts quarante chariots, pour emmener les soldats malades; & on leur dit que s'ils vouloient éviter d'être pillés, il falloit qu'ils donnassent au Gouverneur tout ce qu'il y avoit de vin & de farine, dans la Ville. Ils le firent, mais les Imperiaux ne laisserent pas de les piller, & les habitans perdirent, en cette occasion, plus de quatre-vingt mille francs; ce qui étoit une grosse somme, en ce tems-là, pour une petite Ville, qui n'étoit pas riche. Le Gouverneur Imperial remit les clefs de la Ville, à deux Commissaires, avec ordre de les garder pour sa Majesté Imperiale; mais la Ville ne manqua pas de rentrer dans l'obéissance des Etats, qui leur donnerent une Garnison de douze-cens hommes. On en fit venir les Magistrats, tant les anciens, que ceux, qui avoient été faits, pendant que l'Ennemi y étoit; dont quelques-uns furent bannis, & les autres condamnés à une amende, pour s'être rendus si promptement à l'Ennemi.

Le Comte de Berg avoit aussi écrit à ceux de Harderwyk, à peu près la même chose, qu'à ceux d'Amersfort; mais ils lui firent une réponse beaucoup plus courageuse, comme disposez à se bien défendre. Une Lettre surprise fit aussi connoître, que l'ennemi en vouloit à la Ville de Hattem. Ernest l'en avertit, & l'encouragea à se bien défendre. Salazar la trouva dans cette disposition, & il se résolut de l'attaquer; mais quoi qu'il fit, il ne put l'ébranler, & comme il n'étoit pas en état d'entreprendre le Siege d'une Place, si éloignée du reste de l'Armée; il résolut de sacquer tout le Pais, & Jean de Nassau, autre Général des Troupes Imperiales, lui amena pour cela mille Chevaux. Mais la nouvelle de la prise de Wesel les fit retirer, avec bien plus de vitesse, qu'ils n'étoient venus. En chemin faisant, ils mirent le feu par tout où ils purent.

Pour dire, en peu de mots, comment elle fut surprise, il faut savoir que l'Armée des Etats étant occupée au Siege de Bois-le-duc, & le Comte de Berg ayant formé l'entreprise, qu'il fit sur la Veluwe, l'Ennemi crut pouvoir tirer une bonne partie de la Garnison de Wesel, pour en grossir l'Armée du Comte. Celui, qui commandoit dans la Place, étoit un Espagnol, homme de fortune, nommé *Francisco Lozano*, qui de simple soldat avoit été élevé à de meilleurs postes, & enfin à celui de Gouverneur de Wesel. Il tâchoit de rendre cette place plus forte, qu'elle n'étoit, & comme il y avoit deux Tours de pierre à un endroit de la muraille, entre deux Portes; il avoit fait abatre ces Tours, à dessein d'y faire un Ouvrage de terre, qui défendrait mieux la muraille, que ne faisoient ces Tours. On y travailloit mais lentement, faute d'argent & de monde; outre qu'on ne soupçonnoit pas que l'Ennemi pût former aucun dessein, étant occupé, comme il l'étoit, au Siege de Bois-le-duc. Cela fit que la brèche, qu'il fallut faire dans le mur de la Ville, en abatan les deux Tours, fut seulement fermée d'une simple palissade.

Cette ouverture fit naître la pensée à *Otton de Gend*, Sr. de Dieden, & Gouverneur d'Emmeric, de tâcher d'introduire par-là du monde, &

de se rendre maître de la place. Il communiqua sa pensée à un nommé *Muller*, habitant de cette Ville, & foudron de son métier, mais homme adroit & entreprenant. Un Lieutenant, nommé *Tendel*, fut aussi du complot, & ils le firent réussir, sur tout le premier, qui avoit une parfaite connoissance des dehors, & du dedans de la Place. Mais avant que de l'entreprendre, il fallut le communiquer à *Frideric Henri*; pour avoir de lui les Troupes nécessaires, s'il y consentoit. Le Prince l'approuva, & donna ordre aux Garnisons les plus voisines, de leur fournir un certain nombre de soldats. Ils marcherent toute la nuit, pour arriver avant jour sur les fossés de la Ville. Ils s'étoient divisés en cinq brigades, chacune de cent-cinquante hommes, commandées par des Officiers braves & expérimentez.

Muller étant arrivé à quatre heures du Matin, on y trouva un passage, pour aller à la Palissade; dont il rompit, ou arracha quelques pieux, qu'il jeta dans le fossé. Il fut suivi de *Tendel*, & de quatre-vingt-dix hommes choisis, qui s'avancerent pour entrer dans la Place, mais qui furent repoussés, par un Corps de Garde Espagnol, qu'on avoit posté en cet endroit. Ils ne perdirent pourtant pas courage; ils s'en allerent à une Porte voisine, qu'ils trouverent ouverte, & dont ils se rendirent maîtres, malgré la Garde. En même tems, une autre brigade se saisit de la Porte, qui étoit de l'autre côté de la brèche, dont on a parlé. Mais comme elle n'étoit pas entierement ouverte, il la fallut faire rompre par un Maréchal, de la connoissance de Muller, & qui abatit aussi le Pont-levis. Cela étant fait, la Cavallerie entra, & le reste des Troupes après elle. Les Espagnols résisterent avec vigueur, en quelques endroits, mais furent enfin par tout poussés. Il n'y eut que *Lozano*, qui arrêta quelque tems les Troupes Hollandoises, en un endroit où il s'étoit posté, avec quelques Allemands. On le chargea vivement, & après avoir perdu quelques-uns de ses hommes, il fut aussi obligé de se rendre. Cela fut exécuté, dans l'espace d'une bonne heure, & tous les Prisonniers furent enfermez dans la grande Eglise.

Le coup étant fait, des gens qui virent venir de loin quelques soldats, s'écrierent que les Espagnols accouroient au secours de la Place. *Dieden*, sans se troubler, fit incessamment fermer toutes les Portes, & disposer tout, pour se défendre. Mais on reconnut bien-tôt que c'étoit *Wolf*, Gouverneur du Brevoort, qui avoit eu ordre du Prince d'Orange, de se joindre aux autres Troupes; mais qui étant arrivé trop tôt, & ne voyant paroître personne s'étoit retiré. Ayant su peu de tems après, que la Place étoit attaquée, il y courut, avec son monde & y arriva, après que le coup eut été fait. Il y avoit encore deux Forts près de la Place, l'un sur la Lippe, & l'autre sur le Rhin; dont les Garnisons, sommées par les Vainqueurs, s'enfuirent, sans tirer un coup de Mousquet. L'Histoire assure que les Hollandois n'y perdirent qu'un Lieutenant, & qu'ils n'eurent que dix-huit soldats tant tuez, que blessés. Il perit plus de cent Espagnols, des plus braves. Le Gouverneur, & plusieurs autres Officiers furent faits prisonniers, avec treize-cens soldats. Les Victorieux, pour se recompenser de leur peine, pillerent la Ville, & auroient été eux-mêmes en danger; s'il y avoit eu quelques Troupes Espagnoles, pour les attaquer, pendant qu'ils étoient occupez au pillage.

Le butin fut très-considerable, parce que cette Ville étoit l'Arсенal, & le Magasin des Espagnols. Outre les boutiques, qui étoient autour

1630. de la place, qui furent pillées; on y trouva le bagage du Comte de Berg, & le Butin que Montecuculi, & quelques autres Officiers Allemands avoient fait, dans leur marche. On y trouva encore vingt-neuf Canons de Bronze, & de l'autre Artillerie de Fer, avec quantité de munitions de Guerre.

Dieden envoya ensuite demander quelques Troupes aux Gouverneurs de Rees & d'Emmerik, qui dès lors n'avoient plus rien à craindre. Les Prisonniers, qu'on avoit d'abord enfermez dans l'Eglise, furent envoyez à Arnhem peu de tems après, & ensuite échangez, ou rachetez & conduits à Anvers; où Lozano & son Sergent Major eurent la tête tranchée, pour n'avoir pas bien fait leur devoir.

Le Prince d'Orange fut d'abord informé de ce bon succès. On donna le Gouvernement de la Place à Dieden, & mille Francs, avec une Medaille d'Or à ceux, qui lui avoient servi de guides; outre une pension de six-cens francs, leur vie durant.

Le Comte de Berg ayant appris cette mauvaise nouvelle, & voyant les frontieres des Provinces d'Utrecht, & de Hollande garnies de monde, & même couvertes d'eau, en quelques endroits, vit bien qu'il n'y avoit aucun parti à prendre, pour lui, que de se retirer. Les vivres lui manquerent, & il lui auroit été impossible de retenir, sans cela, son armée, ni d'en faire venir d'ailleurs. Comme il ne doutoit pas, que les malheurs de cette Campagne ne lui fussent attribuez, par les Ennemis & les envieux qu'il avoit, parmi les Espagnols; il crut devoir publier une Apologie, que l'on trouvera toute entiere, (1) dans la Vie de Frideric Henri, par *Commelin*. Il paroît par-là que la principale faute, que firent les Espagnols, fut de donner le tems au Prince d'Orange, de se retrancher devant Bois-le-duc, en maniere qu'il ne fût plus possible de le forcer. La seconde fut d'avoir saccagé la Veluwe, en sorte que leur Armée fut hors d'état d'y subsister.

Pour revenir au Siege de Bois-le-duc, le Prince d'Orange intercepta, dès le 12. d'Août, des Lettres des Assiegez, par lesquelles on fut que tout commençoit à manquer dans la Place. Cependant comme ils ne parloient point encore de se rendre, quoi qu'ils eussent perdu presque tous les dehors; le Prince pressa les approches avec vigueur, & fit jetter des bombes dans la Ville, où elles causerent un grand fracas, dans les Eglises, & dans les Maisons particulieres. Il y avoit une petite Ville, nommée Eindhove, entre le Dommel & la Champagne, à quatre lieues de Bois-le-duc, qui incommodoit fort les Partis, que l'on envoyoit en Brabant. Il y envoya quelques Troupes, qui s'en rendirent maîtresses sans peine, & qui permirent à la Garnison de se retirer en Brabant; à condition qu'elle ne serviroit de trois mois, contre les Etats. Enfin le 11. de Septembre, une mine ayant joué, sous le Bastion de la Porte de Vucht, elle y fit une si grande brèche, que les Anglois s'y logerent. Mais comme ils n'avoient pas ordre de pousser plus loin, ils s'y arrêterent; ce qui fit que l'Ennemi commença à réparer la brèche. On l'empêcha de continuer ce travail, par une baterie de deux pieces de Canons, qui tirerent sans discontinuation sur l'endroit, que les Assiegez avoient commencé de réparer.

Là-dessus il parut un Tambour, qui demanda, de la part du Gouverneur, qu'il lui fût permis d'envoyer chercher les morts, qui avoient été ac-

1630. cablez sous les ruines, que la brèche avoit causées. On promit de les faire chercher, mais par les Assiegeans, afin de les remettre aux Assiegez. Cependant le Major Wits parla à deux Officiers, qui s'avancerent pour les recevoir, & les exhorta à se rendre, sans attendre une plus grande extrémité; puis qu'ils manquoient de tout, & qu'ils pouvoient faire une meilleure Capitulation, que s'ils s'obstinoient davantage. Ils répondirent qu'ils ne manquoient pas du nécessaire, & sembloient encore résolus à se défendre plus long-tems. Mais *Oppermont*, Gendre du Gouverneur, ayant paru & parlé avec Wits lui dit enfin, que, si le Prince vouloit accorder une Capitulation honorable aux Bourgeois, & aux Ecclesiastiques; on pourroit parlementer & envoyer des Otages, de part & d'autre.

On le fit sur le champ, & les Députez de la Place vinrent parler au Prince d'Orange, dans la Galerie, qu'on avoit faite du côté de la brèche, & où il étoit tout couvert de poussiere. Ils lui dirent d'abord, par une dissimulation un peu bizarre, qu'ils n'étoient pas venus, pour capituler, mais pour le prier de leur accorder quinze jours de tems, pour envoyer à Isabelle; afin de lui représenter l'extrémité, à laquelle ils étoient réduits, & pour dresser ensuite les articles de la Capitulation. Le Prince leur répondit que ce qu'ils demandoient n'étoit pas raisonnable, qu'ils n'esperoient pas eux-mêmes de l'obtenir, & qu'ils pouvoient se retirer. Ils le firent, en promettant de revenir l'Après-dinée, faire rapport de ce dont on les chargerait. Ils ne revinrent néanmoins, que le lendemain. Cependant on avertit le Prince, que le Comte de Berg marchoit, avec son Armée, après avoir abandonné la Veluwe, vers Dorsten & Rhimberck, pour venir de-là du côté de Bois-le-duc; ce qui fit croire que les Assiegez ne cherchoient qu'à gagner du tems; de sorte qu'il fut résolu de leur dire que s'ils ne capituloient sans délai, on recommenceroit l'attaque. Le lendemain ils revinrent sur le Midi, pour dire qu'ils étoient prêts à capituler, & l'on parla des conditions; entre lesquelles ils auroient voulu, qu'on leur accordât le Culte Public de l'Eglise Romaine, dans la Ville; ce qu'on leur refusa, sans refuser néanmoins le Culte Particulier, selon l'usage des Etats Généraux; qui prétendoient, avec raison, être maîtres des Eglises Publiques, mais qui ne gênoient d'ailleurs la Conscience de personne, & permettoient le Culte Romain, en particulier. Les Assiegez demanderent encore que l'on changeât les Otages, ce qui leur fut accordé.

Enfin le 14. de Septembre, la Capitulation fut achevée, & signée. On accorda, à peu près les mêmes choses à Bois-le-duc, que le Marquis de Spinola avoit accordées à ceux de Breda; à l'égard des Ecclesiastiques, des Bourgeois, & de la Garnison. Nous ne les rapporterons pas, parce qu'ils sont trop longs, & qu'on pourra les trouver dans le II. Livre de l'Histoire de *Daniel Heinsius*, dans la Vie de Frideric Henri & ailleurs. Le 17. de Septembre, la Garnison sortit de la place, & le même jour le Fort de Pettel, qu'on n'avoit attaqué, que pour amuser la Garnison, qui y étoit, fut remis aux Etats.

La Ville ayant été évacuée, le Prince d'Orange y entra, & visita l'Arsenal, qu'il trouva assez mal pourvu; tout ayant été employé dans le long Siege, qu'elle venoit de soutenir. Les Bourgeois assurèrent qu'il y avoit eu douze-cens hommes de tuez, & autant de bleffez & de malades, dont la plupart étoient demeurés dans la Ville. Les E-

(1) Voyez la pag. 82. col. 2. & suiv.

1629.

ats perdirent aussi beaucoup de monde, en ce Siege, & même des Officiers distinguez, comme le Colonel Louis de Lervin, Sr. de *Famars*; le Colonel Edoüard de Vere, le meilleur des Officiers Anglois, & qui avoit servi dans les armées des Etats, dès le commencement de la Guerre; enfin le Baron de *Courtaumer*, Colonel d'un Regiment François, au service de l'Etat. On ne trouve pas combien il mourut de simples soldats, mais le nombre en fut, sans doute, très-considérable. On travailla ensuite à raser tous les travaux, qu'on avoit faits, pour prendre la Place, à combler les tranchées, & à réparer la brèche.

Peu de tems après, les Etats Généraux envoyèrent prier Frideric Henri de congédier les nouvelles Troupes, que l'on n'avoit levées, que pour servir, pendant le Siege; mais il leur fit représenter qu'il n'étoit pas à propos de laisser autour de l'Yssel les Troupes de l'Empereur, commandées par Jean de Nassau, & qu'on ne pourroit pas les chasser de là, sans le secours des nouvelles levées; parce que le reste de l'Armée étoit trop fatigué du Siege, pour l'employer encore à cela. Il pria donc qu'on entretînt toutes ces Troupes, pendant deux mois.

Cependant ce Comte demeurant sur le bord de l'Yssel, on ordonna à Ernest Casimir d'amasser toutes les Troupes de la Province d'Utrecht, & de la Betuwe; pour aller camper près de Doesbourg, & observer les Imperiaux. Il rassembla donc douze ou treize-mille hommes, & se rendit incessamment au lieu marqué, où il se retrancha. Le Comte Jean y vint, avec quelques Troupes, pour l'attaquer, ou l'empêcher de se fortifier en cet endroit; mais il ne se trouva pas assez fort, pour cela. Cependant les Généraux des Troupes Imperiales étoient si peu d'accord entre eux, que ce Comte jugea à propos de quitter son poste; de peur qu'il ne se trouvât entre l'Armée du Prince d'Orange, & celle du Gouverneur de Frise, & qu'il ne fût obligé de se rendre à discretion. Il quitta donc l'Yssel le 13. d'Octobre, & ses Troupes se disperferent dans les Pais de Munster & de Juliers, & autres lieux du voisinage. Pour le Comte de Berg, il étoit déjà dans le Brabant, avec ses Troupes, qui furent envoyées en quartier d'Hiver.

Le Prince d'Orange, délivré de ces Troupes, sépara aussi son Armée, laissa dans Bois-le-duc quarante Compagnies d'Infanterie, & sept de Cavalerie, & donna *Philippe van Thien*, pour Gouverneur à cette Place. Il employa néanmoins cinq mille hommes, pour prendre encore quelques petites places sur le Rhin. Pour lui, il se rendit à Arnheim, & de là à Wesel, & visita toute la Frontiere des Etats, de ce côté-là. Enfin il descendit de Wesel, par le Rhin, jusqu'à Rotterdam, & fut de là à la Haie, où il arriva le 3. de Decembre, après une Campagne de six mois; dans laquelle il mit l'Etat en sûreté, & dans une posture beaucoup plus formidable, qu'auparavant.

Aussi les Espagnols (1) firent-ils dire, par quelques personnes, aux Etats Généraux vers le même tems, qu'ils étoient disposez à faire une Trêve, avec eux, de trente-quatre ans. On pouvoit raisonner pour & contre cette offre, & le Prince d'Orange ne se déclaroit ouvertement ni pour l'un, ni pour l'autre parti. La Compagnie des Indes Occidentales étoit clairement interessée à continuer la guerre, sans quoi elle auroit été en-

1629: tierement ruinée. Aussi fit-elle (2) une longue rémontrance, contre la Trêve. Comme il étoit visible, que les Espagnols avoient plus besoin de Trêve, que les Etats, parce que la France commençoit à se déclarer ouvertement contre l'Espagne; & qu'on prévoyoit qu'il y auroit une rupture, entre les deux Couronnes; cette affaire tomba à terre d'elle-même.

Après avoir raconté ce qui se passa par terre, cette année-là, il faut parler des desseins de la Compagnie des Indes Occidentales sur le Brésil. Depuis la prise de S. Salvador, Capitale du Brésil, que cette Compagnie perdit aussi facilement qu'elle l'avoit prise; les Escadres qu'on avoit envoyées en ce pais-là, n'avoient pas tant recherché à y conquérir quelque chose, qu'à le piller, & qu'à prendre les Vaisseaux, & les Marchandises que les Portugais en apportoient. Elles le firent encore cette année, mais comme il n'y eut aucune action considérable, on ne s'y arrêtera pas. Les années précédentes, elles avoient en effet rapporté beaucoup de butin; mais pour tirer plus d'avantage de ce Pais là, il falloit avoir quelque Place assurée, & quelque port, pour s'y retirer, en cas de besoin; & c'étoit pour cela que la Compagnie des Indes Orientales avoit tâché d'avoir dans l'île de Java, & qu'elle avoit en effet la Ville de *Iacatra*, qu'on a nommée depuis *Batavia*. Par le moyen d'une Place assurée, on auroit un Asyle, non seulement contre les tempêtes, & contre les invasions des Portugais; mais encore une porte ouverte, pour penetrer plus avant dans le Pais, pour y négotier avec les Habitans, & pour y conquérir des terres, où l'on pourroit établir des Moulins à sucre, & y cultiver tout ce qui est de débit en Europe, comme l'on faisoit dans les Indes Orientales. Autrement quelques prises qu'on y fit, les avantages qu'on tiroit de cette navigation n'étoient pas assez fixes, ni assurés. La Compagnie résolut donc de faire une descente dans la Capitainie de *Pernambouc*, ou *Fernambouc*, comme les autres la nomment. Elle est, comme l'on sait, sur la côte du Brésil au Nord de celle de Segerippe; qui est entre elle, & la Capitainie de S. Salvador, ou de la Baye. Je ne décrirai point ce pais, ni ses habitans. Ces sortes de descriptions, qui étoient très-agréables peu de tems après la découverte de ces pais-là, sont devenues inutiles & ennuyeuses, par le grand nombre, qui en a été publié. Il suffira de dire que la Capitainie de Pernambuco est des plus fertiles, & des plus abondantes du Brésil en sucre, & en Bois de Teinture, en Bétail & en Fruits du Pais.

La Compagnie (3) élut donc, pour cette entreprise, *Lonk*, pour *Amiral Général*, comme on le nommoit; *Ita*, dont on a aussi parlé, pour Lieutenant Amiral, & *Juste van Trappe de Bankart*, pour Vice-Amiral. Comme la Compagnie envoyoit des Troupes de débarquement, pour prendre poste dans le Pais, elle choisit pour les commander, *Thierry*, ou *Dirk de Wardebourg*. Toute la Flotte, qu'on préparoit, n'ayant pas pu être prête en même tems; le Vice-Amiral Bankart partit le premier, le 17. de Mai avec six Vaisseaux bien-montez, & fournis de tout ce qu'on jugeoit nécessaire. Six autres firent voiles du Texel le 23. de Juin, & cinq de Goeree, le 27. de Juin, sur lesquels étoient l'Amiral Général, & quelques autres des prin-

(2) Voyez-la dans *Aitzema*, sur cette année.(3) Voyez *De Laer* dans ses Annales de l'Amérique, & la Vie de Frideric Henri, par *Commelin*, sur cette année.(1) Voyez *Aitzema* T. I. p. 898. & suiv.

1629. principaux Commandans de la Flotte. Il en partit encore un le 2. de Juillet. On avoit résolu d'en envoyer davantage, & de plus fortes Troupes, mais l'invasion de la Veluwe fit que cela fut différé; parce qu'on employa les Matelots & les Troupes, pour la défense du País, comme nous l'avons dit. L'Amiral Lonk avoit nommé les *Bârles* (c'est ainsi qu'on nomme cet endroit, par où on entend peut-être les *Barlingues*, Iles vis à vis du Portugal) pour le premier Rendez-vous Général de la Flotte, & il y arriva le 14. de Juillet. Il croisa là jusqu'au 17. du même Mois, après quoi il prit son cours vers les Canaries, où étoit le second Rendez-vous, & envoya le Lion Noir, & la Cigogne Bâtimens légers à Ste. Marie, qui est l'une des Açores; pour en faire venir les Vaisseaux, qui y pouvoient être arrivez. Il alla lui-même du côté de Teneriffe, où il rencontra cinq de ses Vaisseaux. Il ramassa là seize Vaisseaux, ou Pataches, & partagea sa Flotte en deux, afin de croiser avec une moitié à l'Est des Canaries, & avec l'autre à l'Ouëst; pour rassembler, s'il étoit possible, le reste des Vaisseaux. Comme ils étoient de la sorte, Lonk se trouva le 23. d'Août environné d'une Flotte Espagnole de quarante gros Vaisseaux, commandée par D. Frédéric de Tolede, qui ne manqua pas de les attaquer; mais il trouva cette petite Escadre si bien disposée, qu'elle lui résista avec vigueur, de sorte qu'il la laissa échapper. La Flotte continua son cours jusqu'à S. Vincent, qui est une Ile du Cap Vert, où elle trouva quelques Vaisseaux Zélandois; de sorte que tous ensemble ils ne se trouverent que vingt-cinq. Ils furent surpris d'être en un si petit nombre, qui ne leur permettoit pas d'entreprendre grand' chose sur le Bresil. Ils ne savoient pas l'obstacle qu'il y avoit eu, dans les Provinces, & que nous avons marqué. Cet obstacle étant levé, la Compagnie fit incessamment équiper ses Vaisseaux, & embarquer l'Equippage, avec les soldats, qui y devoient être. Cela ne put se faire, qu'aux Mois d'Octobre & de Novembre.

L'Amiral Lonk séjourna cependant trois mois, & vint-quatre jours à l'Ile de St. Vincent, en attendant les Vaisseaux, qui ne venoient point, au nombre auquel il les attendoit. Pour ne perdre pas entièrement le tems, il fit nettoyer & radouber ses Vaisseaux. Il fit faire l'exercice militaire à tout son monde, & fit charger sur la Flotte, toutes les provisions nécessaires. Cependant il avoit beaucoup perdu de monde, en venant de la hauteur des Iles Açores, jusqu'à celle de S. Vincent, & avoit encore plusieurs malades. Se trouvant néanmoins à la fin de l'année, cinquante-cinq Vaisseaux, il tint conseil avec les Officiers de Marine, & le Colonel Wardembourg, sur ce qu'il y auroit à faire. Il fut jugé à propos d'envoyer sur les côtes du Bresil quelques Bâtimens légers, pour tâcher d'y prendre quelque Vaisseau, ou d'y faire quelques prisonniers, afin de savoir en quelle posture les Portugais étoient en ce País-là. La Loutre & l'Éprevier, deux Iachts bons voiliers & bien montez, eurent ordre de mettre promptement à la Voile, pour cela. L'Amiral partit lui-même, avec sa Flotte, pour le Bresil, le 26. de Decembre. Nous verrons sur l'année suivante ce qu'il y fit. Le contre-tems de l'invasion de la Veluwe, fut cause qu'il fut hors d'état d'agir plûtôt. Avant que de finir l'Histoire de cette année, il faut dire en un mot ce qui se passa dans les Provinces, par rapport à la Religion.

Les deux (1) Synodes de Hollande, selon leur

(1) Brandt Oppart, Chron. p. 65.

coûtume, représenterent le 8. de Fevrier, aux Etats de Hollande, la nécessité qu'il y avoit, selon eux, de soutenir la Religion Réformée, contre la faction, comme ils parloient, des *Arminiens*. Mais on leur répondit, en leur demandant s'il ne seroit point mieux que les Supplians fissent ouverture de quelque moyen, par lequel ils tâcheroient de ramener, par la douceur, les Rémonstrans; pour voir s'il pourroit produire quelque effet. Cet avertissement auroit dû toucher ceux, dont le devoir étoit de procurer une réünion, par des voies Evangeliques. Mais ils demeurèrent inflexibles, sans penser qu'ils perdoient par-là le droit de se plaindre du Clergé Romain; qui, par tout où sa Religion étoit la dominante, sollicitoit les Puissances à maltraiter les Réformez; qui vivoient, comme le doivent de bons Sujets, dans les terres de leur obéissance.

En Frise, où les maximes de Bogerman étoient encore suivies, ou publia de nouveau le 26. de Mars, l'Ordonnance rigoureuse, faite sous le nom d'Ernest Calimir, en MDCXXIII. contre les Rémonstrans, avec toutes les explications, que les Etats Généraux y avoient ajoutées; quoi qu'il ne paroisse pas, qu'il y eût des Rémonstrans dans la Province; apparemment pour donner un exemple à celles, où il y en avoit; mais cette rigueur ne fut point imitée. On remarque particulièrement (2) qu'à Amsterdam les Rémonstrans s'assemblerent avec plus de liberté. & qu'*Episcopus* prêcha dans une de leurs Assemblées le 30. de Decembre, sur ce que les Anges annoncerent aux Bergers la Naissance du Messie. Avant qu'il fût venu à la moitié de son Sermon, il y eut quelques brouillons, qui firent du bruit dans l'Assemblée. Mais *Episcopus* recommença & acheva, sans qu'il arrivât aucun desordre, son Sermon. On vit bien ensuite, que le zèle indiciel de la populace étoit fomenté, par des gens, qui par le devoir de leur charge, étoient obligez de prêcher la charité & la paix, & qui faisoient tout le contraire.

LES grandes dépenses, qu'il avoit fallu faire 1630. l'année précédente, & l'inaction des Ennemis firent que les Etats Généraux se contenterent cette année d'assurer leurs conquêtes, & de se tenir sur la défensive, sans mettre d'Armée en Campagne. (3) Ils donnerent ordre de faire deux nouveaux Forts, près de Bois-le-duc, par lesquels, ils ôterent aux Ennemis le moyen d'entreprendre le Siege de cette Place, quand même ils auroient eu de quoi en faire la dépense. Ils firent aussi construire un Fort pentagone, dans le terrain le plus élevé, qui fût autour de Wesel, & le joignirent à la Ville, par un retranchement. Pour se rendre entièrement maîtres du Rhin, en cet endroit-là, ils fortifierent encore la petite Ville de Buriik, au de-là du Rhin, vis à vis de Wesel; qu'ils environnerent de six bastions, en y mettant encore une bonne garnison; ce qui mit cette place hors d'état d'être facilement emportée par l'Ennemi. Ils unirent aussi, en quelque maniere, ces deux Villes, en faisant jeter un Pont de Bateaux en cet endroit sur le Rhin.

Comme l'Empereur menaçoit d'envoyer des Troupes considerables d'Aix la Chapelle, on craignit qu'il n'entreprît l'Été suivant quelque chose sur la Ville de Doesbourg, & d'autres du voisinage, & l'on eut soin d'y faire quelques fortifications, & d'y envoyer des munitions de guerre & des vivres. Les Imperiaux avoient en effet une intelli-

gence

(2) Voyez la Vie d'*Episcopus*, en Latin p. 307.

(3) Vie de F. H. par *Commin* p. 130.

1631. gence sur Doesbourg, avec deux Magistrats de cette Ville; mais on en fut averti aussi-tôt, pour y mettre ordre.

Les Espagnols avoient aussi un dessein, sur Liefkenshoek, Fort bâti sur l'Escaut, dans la rive de Flandre, vis à vis de Lillo. Ils avoient gagné dix-sept soldats, qui avoient long-tems servi dans ce Fort, & qui leur promirent de le leur livrer; quand les autres iroient travailler au Doele, comme ils avoient accoutumé, pour gagner quelque chose. Le dessein fut découvert, & les coupables s'enfuirent en partie, ou furent exécutez à mort.

D'un autre côté, les Troupes Imperiales, qui avoient passé l'hiver dans le Pais de Cleves, & dans le voisinage, commencerent à s'assembler; & renforcées de quelques Compagnies, qu'on avoit fait venir du Palatinat, elles furent camper près du Canal de Ste. Marie, creusé par Spinola. On avoit de nouveau creusé ce Canal, en quelques endroits, & il sembloit qu'elles pourroient être là en sûreté, contre les Garnisons de Wesel & de Burik, d'où elles n'étoient pas fort éloignées. Elles se retrancherent près de Rosenraid, Village qui n'est pas à deux lieux d'Allemagne de Rhimberck. Néanmoins Dieden, Gouverneur de Wesel, y envoya cinq Compagnies de Cavallerie, & environ mille Fantassins, qui les surprirent & les attaquèrent, avec tant de vigueur, qu'elles furent chassées du Poste qu'elles occupoient, & obligées de se retirer à Rosenraid, en desordre. Yselstein, Capitaine de Cavallerie, qui commandoit les Troupes victorieuses, ne trouva pas à propos de poursuivre les Vaincus; qui pouvoient être soutenus, par le Comte Jean de Nassau, qui étoit Général de l'Armée Imperiale, & qui étoit campé près de Rhimberck. Il ne pensoit donc qu'à se retirer à Wesel, & il se mit en chemin pour cela. Le Comte, averti cependant de ce qui venoit d'arriver, accourut avec des Troupes de Cavallerie plus nombreuses, pour lui couper le chemin; dans la pensée qu'Yselstein seroit obligé de mettre les armes bas, & de se rendre à discretion. Mais cet homme, sans s'étonner, marcha droit à lui, essaya une décharge de ses Troupes, qui tirant de trop loin, ne lui firent aucun mal. Ensuite il ordonna à ses gens, qui s'avançoient toujours, de faire leur décharge de plus près; ce qui lui réussit, & mit l'Ennemi en desordre. Il l'attaqua, & prit le Général, lui-même, prisonnier, & le conduisit à Wesel. Ses gens l'avoient honteusement abandonné, & il se trouva blessé en trois endroits. Il paroît, par la mention qui est faite du *Confesseur* de ce Comte qu'il étoit Catholique; quoique sa Maison fût Protestante. Guillaume de Nassau, son frere, qui étoit au service de l'Etat, l'alla voir pendant son arrêt. Il se racheta ensuite, pour six-mille Riksdales.

En ce tems-là, les Espagnols s'apercevant qu'ils auroient de la peine à conserver Lingue, qui étoit fort loin de leur frontiere, après la prise d'Oldenzeel, de Grol & de Wesel, crurent qu'ils feroient bien de la remettre à l'Empereur. Le Comte Ernest Casimir, Gouverneur de Frise, avoit pensé à la faire assieger, & il en étoit allé parler au Prince d'Orange; mais on ne trouva pas à propos de rien entreprendre. Le Seigle fut si cher, cette année, qu'il coûta trois fois plus qu'il ne coutoit ordinairement; & comme les soldats vivoient de pain, fait de cette sorte de grain; cela servit aussi à empêcher, qu'on ne se mît en campagne. Le Comte Wolfgang Guillaume de Nieubourg, qui avoit une bonne partie de l'Heritage de la Maison de Cleves, obtint cet-

Tom. II.

te année d'Isabelle, & des Etats Généraux, qui de tems en tems s'étoient faisis de diverses places, des Etats de Cleves, de Juliers, & de Berg, & y avoient occupé des quartiers, qu'ils en retireroient leurs Troupes. Mais comme Isabelle en excepta le Château de Juliers, Orsoi & Sittart: les Etats excepterent aussi de leur côté Wesel, Rees, & Emmerik. On fit aussi démanteler Goch, & Ravenstein, que les Etats avoient fait fortifier, avec beaucoup de frais. Il n'étoit guere possible que, pendant une si longue guerre, entre l'Espagne & les Etats, les uns & les autres ne s'accoutumassent des places, que les Propriétaires du Pais ne pouvoient pas défendre, & qui pouvoient beaucoup nuire, ou servir à ceux qui étoient en guerre. Il y eut ensuite d'autres négociations, entre les Etats Généraux, & les Heritiers de la Maison de Cleves, auxquelles nous ne nous arrêterons pas, non plus qu'à d'autres affaires de moindre conséquence. On les trouvera dans *Aitzema* sur cette année, & sur la suivante.

Cependant (1) les Espagnols reprirent le dessein, qu'ils avoient eu auparavant sur l'île de Cadfant, en Zelande, dont ils s'étoient voulu emparer. Ils assemblèrent quantité de Barques à Dunkerke, sur lesquelles on assure qu'ils mirent quatorze-mille hommes, avec les munitions, & les vivres nécessaires. Le dessein fut découvert, & le Prince d'Orange se rendit en Zelande, pour mettre ordre à la frontiere du côté de Flandre, & mit des Garnisons par tout, où il pouvoit y avoir quelque danger. Les Espagnols ne laisserent pas de s'avancer, jusqu'à quelques lieux de l'Ecluse; mais ayant trouvé les Hollandois sur leurs gardes, ils se retirerent, & vendirent même à perte les vivres, qu'ils avoient apportez. On peut remarquer, que, pendant toute cette guerre, les Espagnols tâcherent vainement d'entamer la Zelande, & les Villes de Flandre, que les Etats avoient: comme les Etats firent aussi divers desseins, sur la Flandre Espagnole, qui échouèrent tous. Il y eut encore une entreprise sur Bommel, & sur le Fort de Schenk, qui ne réussit point; & pour laquelle quelques brouillons furent exécutez.

Comme les Etats Généraux étoient devenus maîtres de Bois-le-duc, ils prétendirent, selon l'usage ordinaire de la guerre, d'avoir la Seigneurie de tout ce qui avoit dépendu de cette Ville, & que l'on nommoit la Mairie de Bois-le-duc. (2) Aussi firent-ils divers Reglemens pour tout ce pais-là, tant par rapport aux Ecclesiastiques, & aux Biens d'Eglise; qu'au reste des habitans. Nous n'entreprendrons pas de donner ici aucun détail de tout cela. Nous toucherons seulement quelques Articles du Règlement, touchant les Ecclesiastiques Romains. Ceux qui avoient été Deputez à l'Armée, pendant le Siege de Bois-le-duc, & le Conseil d'Etat les dresserent, pour les proposer aux Etats Généraux; qui les confirmerent, ou en renvoyerent la confirmation à une autre Conférence. Il est porté, par le 14. Article, que les Ecclesiastiques Romains, qui après la prise de la Place, étoient allez demeurer à la Campagne, & qui revenoient en Ville, quand ils vouloient, pour entretenir le peuple dans l'erreur & dans la superstition, seroient avertis de ne point aller & venir; quoi qu'ils fussent sous contribution; de la même maniere que les Espagnols en usoient, à l'égard des Villes, qui leur payoient contribution. Les EE. GG. ordonnerent, que l'on feroit conduire

R ces

(1) Vie de F. H. p. 134.

(2) Voyez *Aitzema* T. I. p. 998. col. 2. & suiv.

1530. ces Ecclesiastiques, par un, ou deux mousquetaires, comme on le faisoit ailleurs.

Le 15. Article portoit que le ci-devant Evêque de Bois-le-duc, prétendoit encore avoir inspection sur le Clergé, & qu'il seroit bon de le lui interdire, sous peine de perdre le bénéfice de la Capitulation. Les EE. GG. approuverent cet Article, tel qu'il étoit.

Dans le 18. Article il étoit dit 1. que puis que, par le 4. Article de la Capitulation, on laissoit à la disposition des Etats de permettre aux Religieuses, & Beguines de demeurer dans les Couvens, ou de se pourvoir d'autres demeures; 2. puitque par la prise des Villes, par les Etats, la contrainte, que l'on employe dans les Couvens, étoit levée: 3. puis que *la superstition papistique* étoit continuée par les Nonnes, & qu'il y avoit peu de sujet d'espérer, qu'elles se convertiroient, à moins qu'elles ne demeurassent à part; on jugeoit qu'il seroit convenable d'ouvrir les Couvens, & de laisser chaque Religieuse aller, & demeurer, où elle voudroit, en lui donnant une pension alimentaire, & de quoi payer le loiaige de sa maison; & enfin d'interdire la Messe, & tout autre exercice Ecclesiastique, pour celles qui y voudroient demeurer. On écrivit en marge de cet Article, qu'on ouvreroit les Couvens, qu'on interdiroit d'y dire la Messe, & qu'on laisseroit au choix des Religieuses de demeurer dans leurs cellules, ou ailleurs.

Ces Articles sont fondez, sur la maxime constante des Etats des Provinces Confédérées, & établie même dans l'Union d'Utrecht, de donner à chacun liberté de Religion, sans contraindre personne. Ils ne défendent à qui que ce soit de faire profession de la Religion Romaine, mais ils ne permettent pas aussi, que personne ait droit chez eux d'empêcher qu'un autre n'embrasse la Réformée. On pourra voir les autres Articles dans *Aitzema*.

Cette année, le Roi de France, dont le Cardinal de Richelieu étoit le principal Ministre, dégagé de la guerre de Religion, qu'il avoit eue dans son Royaume, pensa à agir plus ouvertement, & avec plus de vigueur contre l'Espagne, dont la puissance, quoi que fort diminuée, ne laissoit pas de lui faire ombrage. (1) Dans cette vue il renouvela, pour neuf ans, l'Alliance, qu'il avoit eue avec les Etats Généraux, le 28. d'Août de cette année. On avoit déjà parlé, dès l'an MDCXXVII. de renouveler cette Alliance, mais les Articles, qui en avoient été dressés, n'avoient pas encore été ratifiés, comme ils le furent à présent. Voici les principaux: I. „ Que Sa Majesté fourniroit aux Etats Généraux, neuf ans „ durant, la somme d'un Million, & demi, payable de six en six mois, si la guerre, qu'ils avoient, ne finissoit plutôt, & cela à compter „ depuis le 1. jour de l'année courante: II. Que „ pendant ce tems-là, les Etats ne traiteroient ni „ de paix, ni de de Trêve avec leurs Ennemis, „ ni directement, ni indirectement, sans que S. M. „ le fût; comme aussi, de la part de S. M. il ne „ se feroit aucun Traité, au préjudice de leur Etat: III. Qu'en reconnaissance du secours que „ S. M. leur accordoit, par ce Traité, & des autres „ faveurs, qu'ils avoient reçus de la France, „ ils seroient obligés, si S. M. étoit attaquée dans „ ses Etats, quand ils en seroient requis, d'employer „ contre tous, quels qu'ils fussent, la moitié „ de la somme qu'ils auroient reçue, en un an, de „ S. M. si elle n'aimoit mieux recevoir leur secours,

(1) *Aitzema* Liv. X. p. 971. du Tome I;

1630. „ en hommes, ou en Vaisseaux, du port de deux- „ cens à six-cens tonneaux; auquel cas, on con- „ viendroit de la solde des soldats, & du prix des „ Vaisseaux, selon l'usage du Pais; & que les E- „ tats ne donneroient ni directement, ni indirecte- „ ment, sous quelque prétexte que ce fût, au- „ cun secours contre S. M.: IV. Que si S. M. „ avoit besoin de Vaisseaux, pour nettoyer les „ mers, ou pour s'opposer aux entreprises, qu'on „ pourroit faire sur les Etats; Elle pourroit ache- „ ter & fretter, dans les Provinces Unies, jus- „ qu'au nombre de quinze Vaisseaux: V. Que „ les Etats conviendroient avec S. M. dans six „ mois, de garantir la Mer du Ponant, contre „ les pirateries de ceux d'Alger & de Tunis; „ & que s'il se trouvoit, dans les Ports des Etats, „ des Marchandises Françoises, qui auroient été „ enlevées aux Sujets de S. M. les Etats les fe- „ roient rendre à la premiere requisition de son „ Ambassadeur, ou des Marchands, qui les recla- „ meroient: VI. Que si S. M. étant en guer- „ re, avoit besoin des Régimens François, qui „ étoient en Hollande, les EE. seroient tenus de „ les faire conduire à Calais & à Dieppe, pour- „ vu que les EE. fussent en paix, ou en trêve: „ VII. Que le droit d'Aubaine cesseroit en toute „ maniere, en conséquence des Traitez préce- „ dens, & que S. M. donneroit ordre, que les „ Sujets des Etats jouissent de ce privilege, „ sans aucune autre forme de Justice: VIII. „ Qu'il y auroit liberté de commerce entre les „ deux nations, & que l'on n'exigeroit de l'une, „ & de l'autre, que les mêmes droits: IX. Que „ les Pirateries sur l'une, ou l'autre nation se- „ roient restituées, si les Vaisseaux entroient „ dans leurs Ports.

Il y avoit, outre cela, quatre Articles Secrets, où il étoit dit, entre autres choses, „ Que si „ pendant la Ligue défensive de neuf ans, le „ Roi venoit à entrer en guerre, contre l'Espa- „ gne, la Flandre, & autres Etats de la Maison „ d'Autriche; les EE. ne pourroient faire au- „ cune Trêve, ni Paix, tant que cette guerre „ dureroit: Que les EE. étant obligés, en ver- „ tu de ce Traité, de secourir S. M. en ce qui „ a été dit, S. M. les déchargeoit néanmoins „ de cette obligation, par rapport aux Anglois, „ & souffriroit qu'ils demeurassent neutres: „ Qu'ils empêcheroient de bonne foi, autant „ qu'il leur seroit possible, que les Anglois ne „ tirassent aucuns secours de poudre, ni d'autres „ munitions de guerre, ni de bouche de leurs „ Pais: Que si les Vaisseaux François venoient „ à faire quelque dommage aux Sujets des Etats, „ Elle le feroit réparer.

Quoique ce Traité ne fût point ratifié, on peut voir par-là quelle étoit la disposition des Etats, à l'égard de la France; & on en observa une partie, comme il paroît par l'Escadre, qui fut envoyée devant la Rochelle. Les Etats trouvoient néanmoins plus à propos, dans la brouillerie, que le Roi eut, avec l'Angleterre, à l'occasion de la Rochelle; de ne s'en mêler en aucune maniere, afin qu'ils fussent plus en état de faire la fonction de Médiateurs. Mais on recommença à négotier sur la fin de l'an MDCXXIX. après les grands avantages, que les Etats avoient remportés, sur les Espagnols. Le Sr. de *Beaugy*, Ambassadeur de France à la Haie, témoigna alors que le Roi son Maître étoit très-disposé à entrer en guerre avec l'Espagne, & qu'il seroit bon de convenir de nouveau des principaux Articles du Traité, qui avoit été projeté; mais secretement, afin que l'Es-

1630. pague ne pût pas pénétrer le dessein du Roi. On convint en effet, à la fin de l'année MDCXXIX. du principal. (1) Mais l'Alliance ne fut entièrement conclue, que le 17. de Juin, de cette année. Elle ne fut, que pour sept ans. Les Etats la ratifierent à la Haie le 2. de Juin, & le Roi de France le 13. de Juillet, dans son Camp de S. Jean de Maurienne. On verra, dans la suite, quels furent les effets de cette Alliance.

Pour revenir au dessein, que la Compagnie des Indes Occidentales avoit fait sur le Bresil, l'Amiral Lonk étant parti, à la fin de l'année précédente, de l'Île de St. Vincent, il ne commença à en découvrir (2) la côte, que le 3. de Février, mais il ne put y arriver, à cause des vents de terre, qui lui firent reprendre la haute mer; où il prit deux Vaisseaux Portugais, l'un chargé d'Esclaves, qui venoit d'Angola, & l'autre de Vin, qui venoit d'Espagne. Cependant on fut averti au Bresil, par le Gouverneur du Cap Vert, que la Flotte Hollandoise en vouloit, selon toutes les apparences, à ce pais-là.

Pendant le tems, auquel la Flotte avoit été en mer, ou à St. Vincent; elle avoit perdu un nombre considerable de Matelots & de Soldats, & il y avoit encore bien des malades. Il ne restoit de Matelots sains, que deux-mille-cinq-cens, & de Soldats que deux-mille-trois-cens-vingt-cinq. La Flotte étant depuis retournée à la hauteur de Pernambuco, les Soldats mirent pied à terre, pour la plupart, avec le Colonel Wardembourg, au Nord de la Ville d'Olinde, à environ deux-mille pas, sans aucun obstacle. Cela étant fait il mit ses gens en bataille, avec deux pieces de Canon, qui avoient été débarquées; pour recevoir les Espagnols, s'ils paroissent. Mais il ne parut personne, & la nuit étant venue, ils se retirerent plus près du bord de la Mer, pour y passer la nuit. Il y avoit un peu plus de deux-mille-neuf-cens hommes avec Wardembourg, & il les partagea en trois corps, dont il donna le premier, qui fit l'Avant-garde, à commander au Lieutenant Colonel *Elis*; le second, ou le corps de Bataille à *Steyn Callenfels*, & le dernier, ou l'Arriere-garde à *Foulke Honkes*. Dès qu'il fut jour, il marcha le 16. de Février, vers la Ville d'Olinde, sans trouver personne qui s'opposât à sa marche, jusqu'au Rio-dolce; au de-là duquel il y avoit dix-huit-cens Portugais, qui s'y étoient retranchés. L'Avant-garde trouva d'abord de la résistance, mais comme le ruisseau n'étoit pas profond, les Hollandois, conduits par Wardembourg, le passerent & obligerent l'Ennemi de prendre la fuite, & de se retirer non dans la Ville, mais dans un Bois du voisinage, pour se garantir du Canon des Hollandois. Le Colonel ayant vû la fuite des Ennemis, marcha, sans perte de tems, droit à la Ville d'Olinde. L'Avant-garde ayant trouvé un guide Portugais, parmi les prisonniers, s'avança, du côté droit de cette Ville, où elle arriva par un chemin qui coupoit le bois, & trouva la Porte fermée & bien barricadée. Il la fallut rompre, & après cela attaquer ceux, qui la gardoient; que l'on mit en fuite, après en avoir tué sept, ou huit. Le second Corps attaqua en même tems, le milieu de la Ville, & y étant entré se rendit maître du haut de la Place, où étoit la principale Paroisse, malgré la résistance, que firent d'abord les Portugais; qui, après avoir vu quelques-uns de leurs gens tuez, prirent aussi la fuite. Honkes

1630. 1630: attaqua cependant un petit Fort, qui étoit au Nord de la Ville, vers la Mer, avec quatre pieces de Canon & l'emporta; dès que ceux, qui le défendoient, eurent vû que les Hollandois étoient maîtres du haut de la Place, qui commandoit ce Fort. Pour la Basse Ville, il ne fut pas besoin d'employer la force, pour la prendre, parce que les habitans l'abandonnerent. Là-dessus arriva le Major *Schutte*, avec cinq-cens hommes, que l'Amiral avoit mis à terre, au Midi de la Ville, & qu'il envoyoit pour secourir Wardembourg. Ils entrerent dans Olinde, sans résistance, car le Colonel étoit déjà maître de tout. On n'entreprit pas de suivre les fuyars, parce que la nuit s'approchoit, que les soldats étoient extrêmement fatiguez, & que quelques-uns s'étoient mis d'abord à piller la Place; outre qu'il étoit dangereux de tomber en quelque embuscade des Portugais, dans un pais, qu'on ne connoissoit pas, si on les suivoit trop loin. On trouva dans la Ville, deux-cens caisses de sucre, & plusieurs autres marchandises, & l'on eut bien de la peine à obliger les soldats à abandonner le pillage, & à marcher dans les lieux, où il falloit faire la garde, de peur d'être surpris, par l'Ennemi. Ces gens ne s'étoient embarquez, pour cette entreprise, que pour s'enrichir, à la premiere occasion qu'ils trouveroient. L'Amiral devoit, en même tems attaquer le Recif, qui est le port & le Magazin d'Olinde, mais à quelque distance. Il avoit fait son compte d'attaquer, & de prendre un Fort revêtu de pierre, qu'il y avoit, & il commença à le canonner depuis sa Flotte, qui avoit jetté l'ancre vis à vis. Mais la hauteur du Fort, & le mouvement des Vaisseaux, empêcha que le Canon de la Flotte ne lui pût nuire, & celui de Fort incommodoit fort les Vaisseaux; de sorte qu'il fallut quitter ce dessein. On ne put pas même entrer dans le Port, dont les Portugais avoient bouché l'entrée, par quelques Bâtimens, qu'ils y avoient coulé à fond.

Le lendemain 27. de Février, *D. Matthias d'Albuquerque*, Gouverneur d'Olinde, choqué de ce que les habitans avoient si peu fait de résistance, & comme pour se vanger d'eux, fit mettre le feu au Recif; qui consuma tous les Magazins, & tout ce qu'il y avoit en ce lieu-là. Il y eut dix-sept-cens caisses de sucre de brûlées, vingt Bâtimens, qui étoient dans ce Port, & quantité de bois de Bresil. On fut, par une Lettre au Roi d'Espagne, qui fut interceptée, qu'on faisoit monter la perte à deux millions de Ducatons. Les Portugais se retirerent cependant en des Forts, qu'ils avoient dans le Voisinage.

L'Amiral Hollandois vint ce même jour dans la Ville, où l'on tint conseil, sur ce qu'il y auroit à faire. Comme il y avoit un grand nombre de Negres dans la Ville, qui feignoient de favoriser les Hollandois, mais qui, dans le fond, étoient pour les Portugais; ainsi qu'on l'avoit reconnu, parce qu'ils avoient mis le feu en diverses maisons; on résolut de les mettre hors de la Ville, excepté un nombre que l'on retint. Si l'on avoit été aussi bien établi, dans le pais, qu'on le fut depuis; on n'auroit pas sans doute balancé à les retenir, pour les appliquer au même travail, auquel les Portugais les employoient, & qui ne se peut guere faire que par des Esclaves, nez sous un Climat brûlant, comme celui de la Guinée. Mais pour lors il les falloit tuer, ce qui étoit trop inhumain; ou les laisser aller, pour n'avoir pas la peine de les garder. La Ville étoit d'ailleurs si grande, & on pouvoit en approcher de tant de côtes, qu'il sembloit difficile de la garder, contre les Portugais, qui

(1) Voyez *Aitzema* T. I. p. 978. col. 2. & suiv.

(2) Voyez le Liv. VII. de *De Last.*

1630. qui paroissent tous les jours, de quelque côté. On résolut donc, là-dessus, de rassembler toutes les Troupes, au haut de la Ville, & de les y retrancher; comme aussi de murer toutes les Portes, excepté celle, qui étoit au bas de la Ville. On ouvrit, en même tems, l'Arseal, où l'on trouva quantité de munitions de guerre, & de provisions de bouche.

On prit aussi la résolution d'attaquer les Forts, que l'Ennemi occupoit, & pour cela on envoya le 20. de Fevrier, Callensels, avec un Ingenieur, pour reconnoître le Fort de terre du Recif. Il marcha le lendemain de nuit, avec six-cens hommes, à dessein de l'escalader; mais les Echelles se trouverent trop courtes. On ne laissa pas de rompre la Porte, mais on y trouva tant de résistance, qu'il fallut se retirer, après y avoir perdu quelque peu de gens.

Cependant l'Amiral Général fit visiter l'entrée du Port, pour voir si l'on y pourroit entrer; mais il jugea qu'il falloit auparavant attaquer le Fort, qui incommoderoit infiniment ceux, qui voudroient se rendre maîtres du Port. On l'attaqua, en effet, le 27. de Fevrier, mais ce fut en ouvrant la tranchée, & en employant le Canon. Quand les Portugais virent qu'on les attaquoit de la forte, ils demanderent à parlementer, & on les laissa sortir du Fort, sans aucune marque d'honneur, & à condition qu'ils ne serviroient de six mois, contre les Etats Généraux; mais il y en eut environ la moitié, qui ne voulut pas promettre cela, avec serment, au nombre de quarante, qui furent faits prisonniers & emmenés à Olinde. Le petit Fort de pierre, voyant l'autre rendu, se soumit à la premiere sommation. On fit encore quelques autres petites conquêtes, & l'on envoya un Bâtiment léger, chargé de trente caisses de sucre, pour en porter la nouvelle aux Etats, & à la Compagnie. Nous ne nous arrêtons pas (1) aux autres particularitez de cette Conquête, ni aux Executions, que la Flotte fit encore en d'autres côtes de l'Amérique, ou sur diverses Iles de la mer du Nord; parce qu'il ne s'y fit rien de fort considerable.

On a déjà vu, par quelques endroits de cette Histoire, qu'il y avoit un Ministre en Hollande, nommé *Hadrien Smout*, qui par humeur, ou autrement, étoit ennemi juré de toute Modération, & très-peu soumis aux Magistrats, qui ne vouloient pas favoriser sa mauvaise humeur, de quelque apparence de pieté qu'il la voilât. Il se conduisit de telle maniere à Amsterdam, & fit des Sermons si séditeux, que les Magistrats de cette Ville, interessez à tenir tous les habitans dans une Paix Civile, (2) crurent être obligez de lui faire remettre un billet, le 7. de Janvier de cette année, où il lui étoit ordonné qu'il eût à sortir le lendemain de la Ville, & de son Territoire, avant que le soleil fût couché, sans y revenir; sous peine d'être mis dehors, par le Baillif de la Ville. Il étoit seulement dit, qu'on lui ordonnoit cela, pour des raisons, sans les exprimer; pour épargner cet homme, qu'il auroit fallu traiter de *Prédicateur séditeux*, si on lui avoit rendu justice. Il fallut obéir, mais il publia, pour s'exeuser, quelques passages de l'Écriture, où les Pasteurs négligens sont censurez, comme pour dire qu'il n'avoit été mis dehors, que pour avoir trop bien fait son devoir. On lui fit voir, par un Ecrit opposé, qu'il appliquoit mal à propos ces passages,

& que ce qu'il avoit dit, en divers Sermons, tenoit manifestement à soulever les peuples contre les Magistrats. Comme ils n'entreprirent jamais à Amsterdam d'empêcher qu'on ne prêchât, dans les Eglises Publiques, la doctrine du Synode de Dordrecht; ils jugeoient, avec justice, qu'ils ne devoient nullement ôter aux autres Protestans, qui n'admettoient pas cette doctrine, la liberté de faire prêcher, dans leurs Assemblées particulières, les sentimens qui leur paroissent veritables; pourvu qu'ils n'entreprissent rien, qui fût contre les Lois, comme ils ne l'ont jamais fait; car on ne compta pas, parmi les Lois de l'Etat, ce qui lui avoit été comme extorqué, du tems de Maurice, par des voies très-irregulières; comme on l'a assez montré, dans l'Histoire de ce tems-là.

Le 19. de Mars, il vint des Députez des Eglises de Zélande à la Haie, pour demander à Frederic Henri, qu'il lui plût de réprimer la liberté des Rémontrans; par laquelle ils troubloient, disoient-ils, les Eglises de Hollande, car il n'y en avoit point en Zélande. Mais ce sage Prince se contenta de leur dire, qu'il étoit tout disposé à faire tout ce qui pourroit servir, à la défense des Eglises de Dieu. C'étoit en effet prendre leur parti, que de tâcher d'éteindre, par la douceur, & par la prudence, cet esprit de persecution, qui les deshonoroit; & qui, avec le tems, auroit pu les mettre hors d'état de se plaindre de l'Eglise Romaine, comme on l'a remarqué, plus d'une fois, dans cette Histoire. Il y eut néanmoins, pendant toute l'année, de la mesintelligence, entre les Magistrats & le Consistoire d'Amsterdam, & ce (3) ne fut que le 20. de Decembre que le Prince d'Orange, à l'instance des Etats de Hollande, prononça sur ces differens, 1. que les Magistrats d'Amsterdam prendroient dans un an, place dans le Consistoire: 2. que Smout demeureroit hors de leur Ville, mais qu'il seroit libre à une autre Eglise de l'appeler. Mrs. d'Amsterdam se soumirent à cette décision, mais le Synode de la Nort-Hollande, qui se tint, le Mois de Mars suivant, à Enkhuyse ne l'approuva pas. Cependant, comme un Historien le dit (4), Cloppenburg, dont on a parlé ci-devant, se tint à Leide, d'où il alla à Franeker, en Frise, où il fut appelé; pour y être Professeur en Théologie. Mais Smout demeura particulier, & il avoit assez de bien, comme *Uytembogard* l'insinue, dans la réponse, dont nous avons parlé, pour s'en passer.

Cependant (5) il y eut des gens en Suisse, qui, apparemment à l'instance de quelques Contre-Rémontrans Hollandois, écrivirent à l'Academie de Leide, une longue Lettre pleine d'invectives, contre les Rémontrans, datée du 2. de Juin. Ils s'y plaignoient, que malgré ce qui avoit été décidé au Synode de Dordrecht, les Rémontrans levoient de nouveau la tête, de tous côtez; qu'ils avoient, dans diverses Villes de Hollande, leurs Assemblées Ecclesiastiques, & même à la Haie, sous les yeux des Etats Généraux; qu'ils avoient des Magistrats qui les favorisoient, & qu'ils tâchoient d'en faire entrer dans tous les Colleges; qu'il y avoit même des Ministres Orthodoxes, & qui avoient bien servi l'Eglise, qui avoient été mis hors de leurs fonctions, en quelques endroits, parce qu'ils s'attachoient trop à réfuter les Arminiens; que des gens de bien, qui, par amour de la Verité, & de leur

(1) On les pourra voir dans le VII. Livre des Annales de *De Laet*.

(2) *Aitzema* T. I. p. 1019.

(3) *Brandt* Onpart. Chron. p. 69.

(4) *Aitzema* Liv. X. p. 1022. col. 2.

(5) Voyez le même p. 1023.

1630. leur Patrie, s'opposoient à eux, avoient été mis en prison & exilés. Ils disent là-dessus que peut-être ce n'étoient que des bruits, & qu'ils auroient dû attendre sur cela des Lettres de Hollande, où on les en avertit, & où l'on demandât leur secours, avant que d'écrire, de la sorte; mais que la charité leur avoit fait passer, par dessus tout cela.

Ils auroient dû penser, que l'Equité ne leur permettoit pas d'en user ainsi; puis qu'il est injuste de condamner des gens, que l'on n'a pas ouïs. Si ces Théologiens Suisses s'étoient mieux informés, ils auroient découvert qu'on les avoit trompés, dans la plupart des choses, qu'ils disoient avoir apprises de quelques Marchands Suisses, qui, après avoir commercé en Hollande, les leur avoient racontées.

„ Nous avouions, disent-ils encore, que nous a-
„ vons été un peu troublez, d'un autre bruit, qui
„ est venu ici, touchant l'établissement d'une nou-
„ velle Academie à Amsterdam; qui fera d'abord
„ une très-méchante boutique d'Arminiens, & en-
„ suite de Sociniens, & où l'on débitera des dogmes
„ monstrueux, que des gens fins ont eu honte de
„ publier, jusqu'à présent. Il faut savoir qu'il
„ s'agissoit, en ce tems-là, de l'établissement de ce
„ qu'on appelle à Amsterdam l'Ecole Illustre; qui
„ fut une sorte d'Academie, avec un petit nombre
„ de Professeurs, que l'on établit alors, en cette Vil-
„ le; sur tout pour employer deux hommes de mé-
„ rite, qui l'avoient été à Leide, avant les brouilleries
„ de Dordrecht, & qui avoient perdu leurs charges, par-
„ ce qu'ils avoient été dans le parti des Rémontrans.
„ C'étoient en effet deux hommes d'une grande é-
„ rudition; savoir, Gerard Jean Vossius, & Gaspar
„ Barléus, dont le premier fut fait Professeur en
„ Histoire, & l'autre en Philosophie. Ils n'enseignent
„ pas la Théologie, dans cette Ecole, & l'on
„ n'avoit point eu dessein de la leur faire enseigner.
„ (1) Ils allerent demeurer à Amsterdam, pour fai-
„ re cette fonction, au Mois de Mai de l'an MDCXXXI.
„ Leurs Leçons, comme je l'ai appris de gens, qui
„ y avoient assisté plusieurs fois, étoient ouïes par
„ un très-grand nombre de gens; & jamais on ne
„ leur reprocha, qu'ils se mêlassent de traiter aucuns
„ dogmes Théologiques, au moins qui eussent du
„ rapport aux questions d'alors. Les Oeuvres de
„ Vossius sont entre les mains de tout le monde, &
„ à son Histoire Pelagienne, & quelques Theses près;
„ il n'y avoit rien qui pût être censuré; & tout cela
„ avoit été publié, avant qu'il quittât Leide. Cel-
„ les de Barléus, soit de Poësie, soit d'éloquence,
„ ne sont pas de si grande conséquence, & depuis
„ qu'il fut à Amsterdam, on ne sâche pas qu'il pu-
„ bliât rien de Théologique.

Ils prétendent que la Confession Helvetique étoit approuvée dans les Provinces Unies; mais on leur a soutenu que leur Vieille Confession de Zurich, non plus que les Ecrits de Bullinger, n'étoient nullement conformes aux sentimens de Dordrecht. Ils se plaignent que si la Modération s'introduisoit, le Synode tenu, dans cette Ville, & les frais immenses, que les Provinces avoient faits pour cela, deviendroient inutiles; comme si c'étoit-là une raison, que les Catholiques Romains ne pussent pas alleguer, en faveur du Concile de Trente.

Ils attribuent aussi d'une maniere très-odieuse, à la Société des Rémontrans, la conspiration des fils de Barneveld, contre Maurice; que personne ne leur attribuoit, depuis long-tems, & à laquelle

elle n'avoit eu assurément (2) aucune part. Il n'étoit pas raisonnable de parler, comme les Ministres Suisses firent, sans être bien assuré de ce qu'on disoit. Plus un crime est grand, moins il est permis d'en accuser qui que ce soit; sans savoir, d'une maniere, à n'en pouvoir douter, qu'il en est coupable.

Cette Lettre étoit signée de la sorte : les Pasteurs & les Professeurs des Eglises, des Academies, & des Ecoles des quatre Villes Orthodoxes de Suisse, Zurich, Berne, Bâle & Schaffouse, & de celle de Geneve. Cet excès de Zèle n'étoit pas excusable, & si ceux qui reçurent cette Lettre avoient été un peu plus sages, que ceux qui l'avoient écrite; ils l'auroient incessamment supprimée, au lieu de la publier, comme ils firent, dès qu'ils l'eurent reçue. Mais il étoit bon de faire le plus de bruit, qu'il étoit possible, pour effrayer les Etats de Hollande, le Prince d'Orange, & les Villes, qui témoignoient vouloir accorder une Tolérance Civile aux Rémontrans.

Un Historien (3) rapporte l'abregé, comme il semble, d'une Réponse, que quelque Rémontrans y fit, que les Lecteurs pourront voir dans l'Auteur même. Je dirai seulement qu'il se moque, avec raison, d'un endroit qui est sur la fin de la Lettre, où les Suisses disent qu'ils sont assurez, que ceux à qui ils écrivoient; „ inculquoient à leurs „ Disciples, que pour ce qui regardoit le mystere „ sublime de la Predestination, ils se conduisissent, & „ l'enseignassent à ceux qui étoient confiez à leurs „ soins, avec toute sorte de sobriété, d'humilité & „ de modestie, & qu'ils employassent des termes, qui „ convinssent, à la Majesté de Dieu, qui fussent „ édifiants, & qui n'effrayassent nullement l'esprit „ du Peuple, autant qu'il étoit possible, sans faire „ tort à la Verité. Il n'étoit en effet plus tems, comme le remarque le Censeur de cette Lettre, de tenir de semblables discours; après le bruit que Luther & Calvin avoient fait sur cette matiere, & après avoir, depuis peu, remué Ciel & Terre, pour faire condamner, bannir & maltraiter, en toutes manieres, ceux qui n'avoient demandé autre chose, dans les Provinces Unies; & qui s'étoient soumis très-volontiers à l'Edit mémorable (4) de l'an MDCXIV. publié par les Etats de Hollande, où il n'étoit ordonné que cela aux deux Partis. Au contraire ceux, qui étoient du sentiment des Suisses d'alors, le rejetterent, avec aigreur (5) & quelques-uns même, avec un emportement, que peu de gens approuveroient aujourd'hui.

La maniere, dont le Magistrat d'Amsterdam en avoit usé, envers Smout, fut approuvée par celui de Rotterdam, qui fut obligé d'ôter le 7. d'Août, à Pierre Nieurode, & à Jaques Lowius, les places qu'ils avoient dans leur Ville, à cause de leur humeur inquiete & querelleuse; qui les portoient à censurer le Gouvernement, qui publia leur sentence. Il y eut encore deux autres Ministres, qui ne furent que suspendus de leurs fonctions. Ce fut là un fruit de la trop grande autorité; que l'on avoit donnée au Synode de Dordrecht, & de la complaisance que Maurice avoit témoignée à ce Parti, pour des fins qui n'étoient pas dignes de lui, & auxquelles il ne put, après tout, parvenir qu'à demi. C'est là une des

R 3

sui-

(1) Voyez ci-dessus Liv. X. p. 86. sur l'an 1623j

(2) Aitzema Liv. X. p. 1024. du Tome I.

(3) Voyez le Tome I. Livre IX. de cette Histoire page 295.

(4) Voyez là même p. 296. col. 2.

(1) Voyez la Lettre CCCXC. dans les *Epist. Praesantissimæ Virorum*.

1630. suites inévitables de ce qu'on appelle (1) *la Calomnie de la Religion*. En l'employant, & en soutenant ceux qui l'employent le plus dangereusement, on devient enfin leur esclave, ou l'on est perpétuellement exposé à leurs importunités.

Au Mois de Septembre, le Synode de la Hollande Méridionale, assemblé à Schoonhove, députa aux Etats de la Province, pour se plaindre de ce que les Ministres Rémonstrans bannis ci-devant, pour cause de Religion, paroissent de nouveau dans le Pais, & qu'ils faisoient des Assemblées Particulières. Des Députés de tous les Synodes des PP. UU. firent de semblables plaintes; ce qui peut faire soupçonner, que ces mouvemens se faisoient de concert, pour épouvanter les Puissances, & les mettre dans la nécessité de céder aux importunités, tant de fois réitérées de gens, qui doivent être respectables, par leur emploi. Il semble que ceux qui étoient au timon des affaires, s'aperçurent du but, que se proposoient ceux, qui se plaignoient, non du mal qu'on leur faisoit souffrir mais de celui qu'ils ne pouvoient pas faire à des gens qu'ils n'aimoient pas, à cause qu'ils n'étoient pas du même sentiment qu'eux. Au moins, ne parut-il rien, qui pût faire juger que le Gouvernement eût beaucoup d'égard, pour leurs plaintes. Les Rémonstrans d'Amsterdam, ne continuèrent pas seulement de s'assembler, mais ils avoient acheté une place, sur (2) un des principaux Canaux de la Ville, & dans l'un des endroits les plus habitez, en ce tems-là, où ils bâtirent une Eglise, sur le modèle de celle de Charenton, quoique plus petite, & où *Herman Montanus* prêcha, pour la première fois le 31. de Janvier; ce qui a continué près de cent ans; sans que cette Assemblée ait donné aucun sujet de se plaindre d'elle, avec justice, au Gouvernement; dont l'on a vu souvent, quelques-uns des principaux Membres venir, & communier à cette Eglise; sans néanmoins y concevoir aucune haine contre ceux, qui ne sont pas de la même opinion. Plût à Dieu, que tout le reste de la Chrétienté Protestante eût de semblables sentimens! On verroit bien-tôt venir le tems heureux, où il n'y auroit (3) qu'une Bergerie & qu'un Pasteur; quoi que tous les Pasteurs subalternes, pour les nommer ainsi, & toutes les Brebis, qu'ils paissent, ne pensassent pas, en tout, de la même manière; ce qui est comme impossible, dans l'état, où les hommes sont, sur la Terre. C'est un souhait, que je n'ai pas cru devoir dissimuler, en une occasion, où il m'a paru n'être pas fait mal à propos.

1631. LES Etats Généraux s'étant établis à Bois-le-duc, & dans sa Mairie, comme on l'a dit, sur l'année MDCXXIX. (4) envoyèrent ordre aux Ecclesiastiques Romains de cesser de faire, le 20. d'Octobre, le service de leur Eglise dans les Eglises Publiques, qu'ils avoient occupées auparavant; parce que le Souverain est, selon la Jurisprudence des Provinces, le propriétaire de tous les Bâtimens Publics. Ils ordonnèrent encore à ces mêmes Ecclesiastiques, de porter à Bois-le-duc l'état de tous les biens, & de tous les revenus de leurs Eglises; dans la supposition que c'étoient des biens publics, qui appartenoient aussi au Souverain. Les gens d'Eglise eurent seulement la permission d'emporter les ornemens des Eglises, où ils voulurent.

(1) *Calumniæ Religionis*, mensonge fondé sur une calomnie d'un sentiment innocent, mais rendu odieux, comme une doctrine abominable.

(2) Sur le *Keiser-gracht*, comme on le nomme.

(3) *Evang. Jean, X. 16.*

(4) *Vic de P. H. par Commelin p. 137.*

1631. Les Etats donnerent aussi à ferme, aux plus offrants, les revenus de tous les Bénéfices Ecclesiastiques, & ordonnèrent à ceux, qui avoient des Fiefs en ce Pais-là, de venir reconnoître qu'ils les tenoient d'eux. Ceux qui tenoient le Parti de l'Espagne s'opposèrent à ces ordres, au nom du Roi, duquel ils prétendoient que leurs Terres dépendissent encore. Ils continuèrent à vouloir jouir de leurs Bénéfices, & de leurs Fiefs, & à faire le Service Divin, dans les Eglises Publiques, comme auparavant. Les Etats, au contraire, firent publier de nouveau leur Ordonnance, & défendirent, sous peine de la vie, de reconnoître, en quoi que ce fût, l'autorité du Roi d'Espagne, dans le pais nouvellement conquis. Ils firent aussi ouvrir tous les Couvents, & permirent, à tous ceux qui voudroient, d'en sortir; avec promesse de leur donner de quoi vivre, sur les revenus des Monastères. Comme on ne pouvoit pas lever toutes les difficultés, on convint avec les Espagnols, de tenir une Conférence à Tilbourg; mais les Catholiques ne purent se résoudre à abandonner le Culte Public de leur Eglise, & les Etats renouvelèrent encore leurs Ordonnances. L'Histoire ne dit rien ici des suites de cette affaire, & il est toujours demeuré quantité de Catholiques Romains, dans la Mairie de Bois-le-duc. Mais les Etats firent prêcher, selon l'usage des Protestans, dans les Eglises; quoi qu'il n'y eût guère d'Auditeurs, que les Officiers, & les soldats de la Garnison de Bois-le-duc. Le Gouverneur de Breda, pour le Roi d'Espagne, ne put souffrir ce changement, & se rendit un Dimanche à Oosterhout, avec trois-cens Chevaux, & autant de Fantassins; où il rompit la porte du Temple, où l'on prêchoit, & fracassa la Chaire, les Bancs, & tout ce qu'il trouva dans ce lieu d'Assemblée. Il courut même toute la Campagne, & fit une infinité de desordres, dans les Maisons des Ministres; ce qui les obligea de fuir dans les Villes. On en fit des plaintes à l'Evêque d'Anvers, à qui l'on fit dire, que les Etats en useroient de même envers les Prêtres de leurs Frontières. Quoi que l'Evêque témoignât d'être fâché, de ce que le Gouverneur de Breda avoit fait; comme les Ecclesiastiques Romains ne paroissent pas plus soumis, le Prince d'Orange fit ordonner à tous les Prêtres de la Campagne de fermer leurs Eglises, & d'y discontinuer le Culte Romain, jusqu'à nouvel ordre. L'affaire ne s'accommoda pas pour cela, & l'on en vint jusqu'à faire enlever des Prêtres de la part des Etats, & des Ministres de la part des Espagnols. C'étoit un inconvenient des dernières conquêtes des Etats, qu'il n'étoit guère possible, qu'ils se fissent aux Ecclesiastiques Romains; qui ne croyoient pas d'être obligés de subir patiemment le joug du Vainqueur, & prétendoient demeurer dans le même état qu'auparavant; sans penser que, s'ils vouloient eux-mêmes avoir droit de chasser, de leurs terres, les Ecclesiastiques Protestans, & d'occuper leurs Eglises & leurs Maisons, pour en jouir, par le droit de la Victoire; il falloit qu'ils accordassent le même Droit à leurs ennemis, lorsque le sort des Armes les avoit rendu supérieurs. Dire, en cette occasion, de part ou d'autre, que l'on a la Verité de son côté, c'est supposer ce qui est en question, & que Dieu seul peut décider, d'une manière irréfragable. Mais en attendant cette décision, si les Chrétiens étoient ce qu'ils sont profession d'être, ils observeroient fidelement les Droits de la Guerre & de la Paix, les uns envers les autres; sans toucher aux Droits de la Conscience, qui ne dépendent que de Dieu seul. En attendant qu'on puisse convenir du Droit Divin, il faut

1631. faudroit au moins respecter celui de la Nature, & des Gens.

Les avantages, que Frideric Henri avoit remportez sur les Ennemis, & la maniere douce, dont il exerçoit ses Charges de Stadthoudre, & de Capitaine Général, lui avoient si fort gagné les cœurs, que l'on parla d'en donner la survivance à son Fils unique, nommé *Guillaume*, né le 27. de Mai de l'an MDCXXVI. (1) La Province, qui en parla la premiere, fut celle d'Overyffel, qui fut suivie des Provinces de Hollande & de Zélande, qui en firent un Acte le 29. d'Avril MDCXXXI. & qui le lui firent présenter. Les Provinces d'Utrecht & de Gueldre, en firent autant. L'Historien, cité à la marge, remarque (2), que cela ne „ pouvoit pas paroître étrange, si ce que *Grotius* „ a dit, dans son Livre de l'Antiquité de la République des Bataves Ch. VII. est vrai. C'est qu'en „ Hollande les Etats ne gouvernent pas la République, (3) sans Principauté, ou Monarchie; „ mais que comme autrefois les Chefs avoient succédé aux Rois, de même le nom des Comtes „ ayant été aboli, le Prince d'Orange avoit reçu „ un Commandement légitime, sous le nom de „ Gouverneur. Mais, comme ajoute l'Auteur, *Grotius* se trouva mal du Commandement légitime du „ Prince d'Orange; les Etats de Hollande se sont „ plaints, de la même maniere, l'an MDCL. & „ le Prince *Guillaume* étant venu à mourir, peu „ de tems après, ils ont parlé tout autrement de „ ce que *Grotius* avoit nommé un Commandement „ légitime. Mais il semble, que cet Historien n'a pas bien pris le sens de ces mots *legitimum Imperium*, qui ne signifient autre chose qu'une autorité donnée, & bornée par les Lois; comme ceux, qui entendent le sens propre de ces termes Latins, le savent assez. *Grotius* lui-même s'en est assez expliqué au Ch. I. de cet Ouvrage. Maurice en effet reçut une instruction bornée, comme le même *Grotius* l'a fait voir très-clairement dans son Apologie. Le Prince passa cette instruction, en ce qu'il fit l'an MDCXVIII. & son Neveu en fit autant en MDCL. en faisant mettre en prison des Membres des Etats de Hollande, & en entreprenant de réduire la Ville d'Amsterdam, par la force. Au reste, dans un tems de guerre, un Gouverneur, ou au moins un Général, est comme nécessaire; pour exécuter les Ordres des Etats, qui ne peuvent pas les exécuter, eux-mêmes.

Les Etats de Hollande & de Zélande, déclarent dans leur Patente, que *Guillaume succéderoit aux dignitez, honneurs, prééminences, avantages, sermens & instructions*, (de Gouverneur, de Capitaine Général, & d'Amiral des Comtez de Hollande & de Zélande) de son Pere, à qui on n'avoit jamais donné une sorte de Dictature, que Maurice s'arrogea, de sa propre autorité.

Dans la même (4) Assemblée des Etats Généraux, il fut résolu d'ouvrir de bonne heure la Campagne. On donna dès lors le rendez-vous à l'Armée à Emmerik, & à quelques autres places voisines; pour cacher le dessein, qu'on avoit d'attaquer la Ville de Bruges, en Flandre. On fit en même tems remonter le Rhin, aux barques & aux munitions, que l'on avoit assemblées à Dordrecht, avec ordre d'aller faire un Pont, près du

grand Fort de Wesel. Ceux d'Anvers avertis de l'appareil, qui avoit été fait à Dordrecht, soupçonnerent que ce ne fût contre eux, que cela se faisoit. Ils mirent bonne Garnison dans les Forts, qui avoient été bâtis, depuis long-tems autour de leur Ville, & en firent faire trois nouveaux, pour tenir l'Ennemi loin de leur Ville, s'il en vouloit entreprendre le Siege.

Le Prince d'Orange se rendit à l'Armée le 21. de Mai, & comme le vent étoit bon, pour descendre le Rhin, il donna ses ordres, pour tourner de ce côté-là, avec trois-mille barques chargées de monde, & de toutes les provisions nécessaires. Le lendemain il arriva en Zélande, & s'arrêta à Rammekens, après quoi il tint conseil à Middelbourg; où il fut résolu qu'on iroit en Flandre, puisque le vent étoit bon pour y aller, & la Flotte se rendit à Hedyk. Les Espagnols, alarmez par cette Flotte, assemblerent leur Armée sous le Marquis de Ste. Croix, que le Roi d'Espagne avoit déclaré Généralissime, dans le Pais-Bas. Jean de Nassau, avec un Camp volant, eut ordre de couvrir le Brabant, avec Charles Coloma, & le Colonel Paul Baglioni, qui allerent avec des Troupes dans le Pais de Waes; car ils ne savoient pas encore de quel côté le Prince d'Orange avoit dessein de se tourner. Le Comte de Berg eut le commandement des Troupes, qui étoient entre le Rhin & la Meuse. Pour le Marquis de Ste. Croix, il marcha vers les Villes maritimes de la Flandre.

Cependant Frideric Henri fut renforcé, par le Colonel de *Rantwyk*, & par la Cavalerie de Bergopzoom. Il marcha ensuite du côté de Bruges, & rencontra, près du Canal, qui est à une demilieuë de cette Ville, quelques Compagnies Espagnoles; qui se défendirent, jusqu'à ce qu'ils virent le Canon, sur le bord du Canal, prêt à tirer sur eux. Comme les Flamands n'avoient pas payé, depuis très-long tems, les Contributions, auxquelles ils étoient taxez, le Prince fit avancer la Cavalerie, pour les exiger; sur quoi ils lui envoyerent des Députez, qui promirent de payer ce qu'ils devoient depuis vingt ans, & de donner pour garands les principaux Bourgeois de Bruges, avec quelques Brabançons. Cependant de crainte que l'Armée Hollandoise ne s'approchât d'Anvers, les Espagnols y firent entrer une forte Garnison, & placerent dans le Voisinage Jean de Nassau, avec de la Cavalerie & de l'Infanterie.

Le Prince ayant sù, que la Ville de Bruges étoit bien pourvue, pour une défense, & commençant à manquer de pain, résolut de se retirer. Il envoya d'abord l'Infanterie à Watervliet, où elle s'embarqua pour Rammekens; & le lendemain, la Cavalerie fit voiles pour Bergopzoom, où elle arriva, en bon état. On y conduisit aussi quelque Infanterie, & on en mena encore à Willemstadt, & à Gertrudemberg. Toute l'Armée de se retira ainsi, sans aucune perte, que de quelques Vivandiers, qui furent mal-traitez, & tuez même par les Paisans.

Cependant la Garnison de Rees, avertie qu'un Convoi d'argent venoit de Cologne, pour être conduit en Brabant, avec diverses Marchandises; elle l'attendit & le prit, après avoir tué ceux qui le conduisoient. On le fait monter, jusqu'à deux-cens mille Ecus, sans parler du prix des Marchandises.

Le Prince, pour observer la conduite des Ennemis, demeura campé avec l'Infanterie, & la Cavalerie, près de Walwyk. Le peu de succès qu'avoit eu son entreprise sur la Flandre, fit apparemment résoudre les Ennemis, à entreprendre

(1) *Aitzema* Lib. XI. p. 1132. col. 2.

(2) Là-même p. 1134. col. 2.

(3) *Neque tamen Optimates, sine Principatu Remp. gessere, sed ut olim Regibus Duces successerant: ita nunc, sublato Comitii nomine, legitimum imperium Arausionensis acceperat Prefecti vocabulo.*

(4) Vie de F. H. par *Commelin* P. I. p. 133.

1631. dre à leur tour quelque chose contre la Zélande, ou contre quelque place voisine. Ils mirent dans Breda le monde, & les munitions nécessaires, pour n'être pas exposée à être surprise par le Prince. Ensuite, ils firent venir dans le Brabant une bonne partie de leurs Troupes, & les posterent entre Liere & Herentals, pour être prêtes à être employées, dans le dessein qu'ils avoient formé. Cependant on fit travailler, dans tout le País, à faire des Barques plates, & qui ne prissent pas beaucoup d'eau; pour une expedition, où il faudroit passer par des lieux, où l'eau n'étoit pas profonde. On garnissoit ces barques, sur les côtez, de planches assez fortes, pour y être à couvert des balles de mousquets; & on ne les chargeoit que de quelques pieces de Canons, qui tiroient des balles de trois livres. Quand ces Barques furent prêtes, on les fit venir à Anvers, où l'on assembla autant de Matelots, qu'on en put trouver. Cependant une partie de l'armée se mit en marche, comme pour aller à Bergopzoom; ce qui fit croire que les Espagnols en vouloient à cette Ville. On avertit, des deux côtez, ceux qui avoient du bien, autour de cette place, de faire mettre en sûreté, dans la Ville, ou ailleurs, ce qu'ils voudroient sauver. Cependant Frideric Henri envoya plusieurs Vaisseaux de Guerre à Lillo, & à Liefkenshoek, & d'autres bâtimens legers, pour s'opposer à ceux qui pourroient descendre l'Escaut, pour aller en Zélande, ou près de Bergopzoom. Il fit faire un Fort, sur l'endroit du Rivage de cette riviere, lequel on nommoit le Doele, pour disputer ce passage à l'Ennemi, & alla lui-même, le 8. de Septembre, camper avec une partie de son Armée, à Noortgeest, petite Ville, à une demi-lieu de Bergopzoom.

Cependant les Espagnols trouverent à propos de commencer à agir, en envoyant le Comte Jean de Nassau, & le Prince de Barbançon, sur la nouvelle Flotte des bâtimens legers. Elle partit le même jour, que le Prince d'Orange alla camper près de Bergopzoom, & passant vers le Fort de la Perle, elle fit le tour du Doele, & alla se rendre à Saftingue. Elle trouva la Flotte des Etats, qui gardoit ce qu'on appelle *le trou de Saftingue*; par lequel les Espagnols devoient passer, pour entrer dans le Bras Occidental de l'Escaut. Ces Flottes se canonnerent, mais sans venir à aucun engagement. Le 9. de Septembre, l'Armée de terre s'avança jusqu'à Rosendal, qui n'est pas loin de Bergopzoom, & une partie de cette Armée s'y arrêta avec l'Artillerie, mais le reste s'avança jusqu'à la Terre du Prince; comme on la nomme, pour y attendre la Flotte, & agir de concert avec elle.

Le 11. de Septembre, il parut quatre-vingt Bâtimens legers des Espagnols, devant Bergopzoom, & les deux Forts, qui étoient à l'entrée du Port, commencerent à les canonner; mais ces Bâtimens continuerent à s'avancer, afin de passer par derriere Roomerswal, où ils s'arrêtèrent pour attendre la haute marée. Cependant les Vaisseaux de guerre des Etats se retirerent devant eux, du côté de Bergopzoom, où ils reçurent un secours de quatorze-cens hommes; après quoi ils cessèrent de reculer devant l'Ennemi. Dès que la marée fut haute, il passa devant l'Île de Schouwen, & fit voiles vers ce qu'on appelle le *Hollandse-diep*, ou la profondeur de Hollande.

Ce fut là que *Hollart*, qui commandoit la Flotte des Etats, sur laquelle étoit le Colonel de *Maison-neuve*, avec beaucoup de monde, s'approcha des Espagnols, qui ne pouvoient pas fort avancer,

parce que leurs Bâtimens s'enfabloient très-fréquemment. Il commença à les canonner, & ils répondirent, sans perdre néanmoins de vuë leur dessein. Mais la nuit, qui survint, & un gros brouillard, qui se leva, les empêcherent d'aller où ils vouloient, & firent écarter leurs Bâtimens. Les Hollandois les attaquèrent vigoureusement, en coulerent à fond plusieurs, & firent noyer beaucoup de gens. Ils se retirerent néanmoins, vers le vieux Vossemaer, petite Ville de l'Île de Tolen. Dès qu'il fut jour, la Flotte Hollandoise les attaqua de nouveau, & les effraya si fort, que plusieurs sauterent à terre, où ils furent faits prisonniers, & que d'autres voulant se sauver à nage se noyèrent. Enfin cette Flotte fut entierement défaite, & obligée de se rendre à la Hollandoise. Jean de Nassau, & le Prince de Barbançon se sauverent, avec très-peu de Bâtimens & de monde. Il demeura aux Hollandois quatre-mille prisonniers, & quantité de leurs Barques, avec toutes leurs provisions. On ne fait pas assurément quel avoit été leur dessein. Quelques-uns ont crû qu'ils en vouloient à Willemstadt, dans l'Île de Clundert; & que les Troupes, qui étoient dans le Prince-land, devoient l'attaquer par terre, & la Flotte par Mer. D'autres ont jugé qu'ils avoient dessein de se saisir de quelque place de Zélande. Quoi qu'il en soit, le Marquis de Ste. Croix se retira, avec les Troupes qui étoient dans le Prince-land, où il laissa beaucoup de malades & de morts.

Les Espagnols eurent encore le dessous, dans la Gueldre, au commencement de Septembre. Les Etats ayant eu avis que six-mille Italiens étoient en quartier, autour de la Ville, qui porte ce nom, ordonnerent au Comte de Stirum, de les aller attaquer; avec les Troupes, qu'il pourroit ramasser des Garnisons, qui étoient autour du Rhin. Il n'y manqua pas, & marcha incessamment à eux, avec quarante Cornettes de Cavalerie, & quelques Compagnies d'Infanterie. Quand il arriva près de Gueldre, il apprit que la plûpart de ces Italiens avoient delogé, trois heures auparavant. Il n'en put atteindre que cinq-cens, qui se défendirent assez fièrement, autour d'une maison de Campagne, qu'ils avoient voulu piller. Le Comte eut beau leur offrir quartier, il y en eut trois-cens, qui le refuserent. On mit le feu à la maison, & la plûpart y perirent. Il ne se fit rien le reste de cette année, de part, ni d'autre, de fort remarquable, dans les Armées de terre. Mais si les Espagnols eurent sujet de se réjouir d'avoir ruiné les desseins, que les Etats pouvoient avoir eu sur la Flandre; ils eurent aussi beaucoup de chagrin de voir celui, qu'ils avoient fait contre les Etats, quel qu'il fût, réduit à rien, & cela avec une grande perte.

Pour reprendre les affaires du Bresil, (1) au commencement de Janvier, il arriva heureusement au Recif trois Vaisseaux chargez de vivres, & de munitions de guerre, avec une Compagnie de deux-cens-dix hommes. Les Portugais dressoient perpetuellement des embuches aux Hollandois, & venoient escarmoucher avec eux. Ils avoient tâché d'attirer les Hollandois dans une embuscade, mais ces derniers eurent le dessus, dans un petit combat, qui se donna le 3. du Mois. Quatre jours après les Portugais eurent leur revanche, & mirent les Hollandois en fuite, après en avoir tué quelques-uns. Il arriva

encore

(1) De Last Livre VIII. pag. 234. de ses Annales de l'Amérique.

1631. encore quatre Vaisseaux à Olinde, avant que le Mois finît, avec des hommes & des provisions. On savoit bien que les Hollandois n'étoient pas assez forts, pour courir le Pais, & enlever aux Portugais ce qui leur manquoit. La différence des Climats voisins de la Ligne, & du nôtre est si grande, que très-communément une bonne partie de ceux, qui y alloient, y mouroient bien-tôt de maladies. D'ailleurs l'interieur du Pais, qui est d'une très-grande étendue, n'étant pas assez connu, aux Etrangers, il n'étoit pas sûr pour eux de s'éloigner fort d'Olinde; parce que les Portugais pouvoient facilement leur dresser de dangereuses embuches, & leur couper le retour; dès qu'ils seroient un peu disciplinez, & accoutumez à cette sorte de combats. Ils étoient d'ailleurs en état de perdre bien du monde, sans beaucoup s'affoiblir; par rapport aux Hollandois, dont le nombre étoit beaucoup plus petit, & diminueoit tous les jours; à cause de l'interperie de l'air, auquel ils n'étoient nullement accoutumez. Cependant ils avoient reçu ordre de la Compagnie, de ne point abandonner le poste, dont ils étoient maîtres. Pour voir si cela étoit possible, les Chefs & les Ingenieurs, qu'ils avoient, visiterent, avec soin, le terrain de la Ville & des environs; & après avoir tout bien examiné, & calculé le nombre des gens, dont on auroit besoin pour le garder, le tems qu'il faudroit employer, & sur tout la dépense nécessaire pour en venir à bout; ils jugerent que la Compagnie ne sauroit subvenir à tout cela. C'est ce qu'on écrivit en Fevrier, à l'Assemblée des 19. Directeurs de la Compagnie.

En ce même tems-là, on travailla à un nouvel Ouvrage sur la Riviere; auquel l'Ennemi s'opposoit, autant qu'il lui étoit possible, & comme il revint souvent à la charge, pour empêcher ce travail, on fit de la perte, de part & d'autre. Alors l'Amiral Pater, qui étoit parti du Texel le 9. de Janvier, arriva à Olinde le 14. d'Avril, avec cinq Vaisseaux. Il amena, avec lui, une bonne partie des Troupes, que la Compagnie avoit destinée, pour ce Pais-là. Les Directeurs de cette même Compagnie avoient plusieurs fois recommandé aux Esquadres, qu'ils avoient envoyées de tâcher de se rendre maîtresses de l'Île de Tamarique, qui est au Septentrion de Pernambuco, & d'étendre leurs limites du côté du Nort. Le Conseil de guerre trouva à propos de faire cette entreprise. Ils choisirent, pour cela, quatorze de leurs Vaisseaux, avec les plus grosses de leurs Chaloupes, & sept autres Bâteaux, avec douze-cens hommes des Compagnies, sous le commandement de Stein Callenfels. Après avoir donné les ordres nécessaires, sur ce que chacun devoit faire, ils firent voiles le 22. d'Avril, avec un bon vent; & étant arrivez vis à vis de l'Île, ils jetterent l'ancre, en attendant le jour. Sur les huit heures du matin, ils firent descente dans une petite Île, tout proche de Tamarique, de laquelle elle n'est séparée, que par un canal fort étroit. Ils le passerent, avec assez de peine, & marcherent vers la petite Ville & le Fort, qui commandent à l'Île, qu'ils trouverent de très-difficile accès. Ils essayèrent le feu du Canon, & de la Mousqueterie, & plusieurs y furent blesez. Comme ils virent qu'ils ne pouvoient attaquer l'Ennemi, qu'avec beaucoup de désavantage; ils se retirerent vers le Canal, où ils passerent la nuit. Ils envoyerent dès le matin quelques Compagnies; pour tâcher de prendre quelques prisonniers, qui les instruisissent mieux de l'état de la place. On en prit huit, qui dirent qu'Albuquerque avoit envoyé sept, ou huit-cens

Tom. II.

hommes dans le Fort, outre trois-cens; qui y étoient auparavant. Ils dirent encore, que la place étoit toute environnée de brossailles, & d'un marais; & qu'Albuquerque avoit envoyé chercher quelque nombre de Brésiliens, pour venir secourir l'Île. Les Capitaines rapporterent, qu'ils avoient bien vû un autre chemin; mais qu'il n'étoit pas propre, pour rien entreprendre par-là, contre la Forteresse. On envoya encore deux Chaloupes, pour voir s'il n'y avoit point d'autre endroit, par où l'on pût s'approcher de ce Fort; mais on vit que cette hauteur étoit par tout retranchée par le bas. Enfin après avoir cherché par tout, en vain, un chemin propre à monter sur la hauteur de Tamarique, & consulté avec ceux d'Olinde; il fut conclu, qu'on ne tenteroit rien contre cette Île; mais qu'on bâtiroit un petit Fort dans l'endroit de la petite Île, auquel on avoit d'abord fait descente. On acheva en effet, à la fin de Juin, ce Fort que l'on nomma le Fort d'Orange, sans obstacle & l'on y laissa une Garnison; après quoi le reste des Troupes s'en retourna au Recif, avec la Flotte. On peut voir par-là que les entreprises faites de loin, sur des avis de gens, qui n'ont pas bien vû les lieux, ne réussissent guère.

La Flotte avoit cependant croisé dans ces Mers, sur tout du côté de la Baye, sans faire aucune prise de conséquence, & la Flotte Portugaise, sous *D. Antonio d'Oquendo*, y arriva sans rencontrer les Vaisseaux Hollandois.

L'avis en vint, quelque tems après, au Recif; où il fut conclu, que la Flotte Hollandoise iroit attaquer. L'Amiral Général *Pater*, & l'Amiral *Thys*, partirent pour cette expedition avec quatorze Vaisseaux, & deux Yachts. Ils reçurent avis en chemin, que la Flotte d'Espagne étoit sortie de la Baye, & la découvrirent le 11. de Septembre, une heure avant le coucher du soleil. *Pater* fut averti, que cette Flotte ne consistoit qu'en huit Galions, & ordonna aux Capitaines, qu'il commandoit, de se partager en maniere, que deux ensemble attaquaissent un Galion. Il les exhorta à faire bien leur devoir, & ils promirent de s'en aquiter, avec honneur. Mais il y en eut peu d'entre eux qui le firent, & quand la Flotte ennemie fut assez près, pour pouvoir reconnoître la grosseur & le nombre des Vaisseaux Ennemis, ils commencerent à perdre courage. L'Amiral Général Hollandois, quoi qu'il vît que la partie n'étoit pas égale, ne laissa pas d'aller attaquer l'Amiral Espagnol, & fut vigoureusement soutenu d'un Vaisseau Zélandois, nommé le *Walcheren*. *D. Antonio d'Oquendo*, fut aussi soutenu par d'autres Galions, & le combat étant très-violent, le feu se prit à l'Arriere du Vaisseau de *Pater*, & quelque soin qu'on y apportât on ne put jamais l'éteindre. Les autres Vaisseaux Hollandois ne lui vinrent point au secours, soit qu'ils fussent occupez ailleurs, ou qu'ils eussent peur du feu; & enfin le Vaisseau brûlé coula à fonds, *Pater* se noya, & quelque peu de matelots furent sauvez, par les Espagnols eux-mêmes. *Thys* avoit cependant attaqué le Vice-Amiral Espagnol, & étoit soutenu par un Vaisseau, nommé la *Province d'Utrecht*; qui, après une demi-heure de combat, eut son grand mâât emporté d'un coup de Canon. Il ne laissa pas de combattre encore deux heures après, mais le feu s'y mit aussi, sans qu'on pût l'éteindre; & ceux, qui le montoient, ayant tâché en vain de venir à l'abordage, avec le Vice-Amiral Espagnol, pour se jeter dedans, afin de s'en rendre maîtres, & de se sauver, en même tems, de leur Vaisseau embrasé; ils furent obligez de sauter

S

dans

1631. dans la Mer, & furent pour la plûpart, sauvez par les Espagnols. Le Vice-Amiral Espagnol, & un autre Galion, percez de coups, coulerent bas. Un troisiéme fut emmené au Recif, par les Hollandois. Il y eut beaucoup de morts, & de blesez, de part & d'autre. On fut que la Flotte Espagnole étoit beaucoup plus forte, qu'elle n'avoit paru d'abord; puis qu'au rapport des Prisonniers, qui furent faits sur le Galion, elle consistoit en douze Galions de Castille, avec deux Paraches, cinq Galions de Portugal, & outre cela dix-neuf Vaisseaux du Roi, tous très-bien équipés, & très-bien montés; outre les Vaisseaux Marchands. On peut comprendre par-là, que l'Amiral Général Pater s'engagea témérairement dans ce Combat; comme il est souvent arrivé aux Commandants des Flottes Hollandoises, qui méprisoient trop les Espagnols, à cause des victoires, qu'ils avoient remportées auparavant sur eux. Je ne m'arrêterai pas davantage à suivre le Journal de cette Campagne, ni aux prises que les Hollandois firent, en divers lieux, de Vaisseaux chargés de sucre, ou de cuirs; dont le prix n'égalait pas, à beaucoup près, les frais de la Campagne. On fit faire montre à Olinde aux Soldats, & aux Matelots, qui faisoient ensemble sept-mille hommes. Cela n'empêcha pas, qu'après plusieurs Conseils tenus sur cette matiere, on n'abandonnât Olinde, après l'avoir détruite. On voulut ensuite essayer de se rendre maître de Paraiba, qui est une Capitainie, qui borne, du côté du Nord, celle de Tamarique; mais on trouva le Fort, que l'on attaqua, si difficile à prendre, que le Siege en fut levé. On alla voir encore, si l'on pourroit attaquer le Fort de Rio-Grande, Capitainie au Nord de celle dont on vient de parler; mais on n'osa faire cette entreprise; soit que les Chefs n'entendissent pas assez l'art d'attaquer les Places, soit que ces côtes fussent trop sur leurs gardes, & trop bien munies. On pourra s'instruire de tout cela dans le VIII. Livre des Annales de *De Laet*. On y verra que cette année les Espagnols perdirent deux riches Flottes de la Nouvelle Espagne, parce qu'elles partirent trop tard, à cause des Vaisseaux Hollandois, qui couroient ces mers, & qu'elles vouloient éviter.

Comme nous avons dit ci-devant, qu'on avoit envoyé à Louvestein huit Ministres Rémontrants, il faut que nous disions ici, comment ils en fortirent. (1) La Société des Rémontrants, ayant plusieurs fois présenté des Requêtes aux Etats Généraux, pour obtenir leur élargissement, dans un tems, auquel on en usoit envers eux, avec plus de douceur; plusieurs crurent que, si on les pouvoit faire sortir de prison par adresse, on ne les rechercherait pas pour cela; puis qu'on ne disoit rien à ceux qui étoient revenus de leur Exil, sans permission. Les huit Ministres étoient Charles de Nielles, Pierre Cupus, Bernher Vezekius, Simon Luc Bysterus, Arnold Gysteranus, & Edoiard Poppius, qui étoit mort, il y avoit quelques années. Il y en avoit, qui étoient détenus là, depuis huit ans, & d'autres même davantage. Mais d'autres n'avoient pas été arrêtés si long-tems.

Il y avoit, dans le Château, un soldat qui avoit toujours été fort contraire aux Rémontrants, dont il ne favoit pas néanmoins les sentimens; ce qui étoit arrivé à plusieurs autres, qui frappés du bruit, qu'on avoit fait contre ce qu'on appelloit les sentimens Hétérodoxes, s'étoient laissé emporter au torrent, sans savoir en quoi consistoit cette

1631. Doctrine. Il arriva que la femme de ce soldat accoucha, dans le Château, & que son Enfant tomba fort malade. Elle souhaita qu'il fût baptisé, mais comme il n'y avoit point là de Ministre Contre-Rémontrant; elle fit prier Nielles de le vouloir bien baptizer, comme il le fit. A cette occasion, le soldat se mit à parler du sentiment des Rémontrants, avec Nielles, à qui il objecta ce que les Rémontrants ont accoutumé, d'objecter à leurs Adversaires. Nielles lui dit que le sentiment, qui le choquoit, étoit celui des Réformez, & que lui & ses Confreres n'étoient retenus là, que parce qu'ils ne pouvoient l'approuver. Cela parut fort étrange au soldat, à qui Nielles dit de s'en informer. Le soldat le fit, & s'aperçut qu'il avoit toujours été dans l'opinion de ceux, dont il parloit auparavant fort mal. Depuis ce tems-là, il leur rendit tous les bons offices qu'il pût.

Ces Prisonniers crurent qu'ils pourroient sortir de Louvestein, par le moyen d'une corde, par laquelle ils pourroient descendre au pied du mur du Château; du côté qui regarde la Hollande, où il n'y avoit point de fossé, parce que le Wahal en est tout proche. En faisant trouver là un Bateau, il leur étoit facile d'y entrer, & de se rendre, par eau en peu d'heures à Rotterdam. La chose paroissoit très-faisable, mais Nielles avoit de la peine à se résoudre à échaper de la forte; parce que le Concierge du Château ne leur avoit permis de se promener sur les Remparts, qu'à condition qu'ils n'en abuseroient pas, pour s'enfuir. Il croyoit qu'il étoit obligé de lui tenir sa parole, mais on lui fit remarquer que l'engagement ne regardoit que le tems des promenades, que le Concierge leur accordoit, & qu'il ne pouvoit pas faire scrupule de s'échapper un autre tems. Il se rendit enfin à cette raison, & leurs Amis louèrent un Bateau à rameurs, que l'on avertit de se rendre une certaine nuit au pied de Louvestein, & que l'on accoutuma à ramer, de maniere que leurs rames ne fissent aucun bruit, de peur qu'on ne les découvrit, quand ils approcheroient du Château.

Il y avoit néanmoins, en cette entreprise, deux difficultez, qu'il ne paroissoit pas facile de surmonter. La premiere étoit qu'au pied du Château, à l'endroit où ils se propoisoient de descendre, il y avoit une si grande quantité de roseaux, que le Bateau ne pourroit pas assez s'approcher de la muraille. La seconde étoit qu'il y avoit, dans le Château, un gros chien, qui ne manqueroit pas d'aboyer contre eux; lors qu'ils fortiroient du Château, pour aller vers le Rempart. L'un & l'autre de ces obstacles furent levez, comme le croyoient les Prisonniers, par un effet particulier de la Providence.

Il y avoit des Espagnols, qui s'étoient venus cacher dans ces roseaux, & qui avoient brusquement enlevé des Bateaux, qui passaient par-là, & les avoient emmenés sur la rive Espagnole, avant qu'on les eût pu secourir. On se plaignit au Commandant du Château, qui, pour empêcher que cela n'arrivât, fit arracher ces roseaux. Ainsi un des obstacles se trouva levé, sans que les Prisonniers s'en mélassent, ni qu'ils eussent pû prévoir, que cela arriveroit. Il arriva, peu de tems après, que le Commandant ayant prié des gens à dîner; comme ils étoient prêts à se mettre à table, le Chien entra dans la Cuisine, & mangea tout le pain qu'on avoit préparé & coupé, pour les conviez, parce qu'il ne se trouva personne, dans la Cuisine, pour l'en empêcher. Là-dessus le Commandant irrité

(1) Vic d'Episcopius p. 310. & suiv.

1631. té tua le Chien d'un coup de mousquet ; d'autant plus qu'il n'y avoit point de pain dans le Château, & qu'il falloit attendre deux heures, pour en avoir de l'autre. Ces deux accidents arriverent, peu de jours avant le tems, auquel les Prisonniers devoient executer leur dessein. Ils prirent, pour cela, la nuit du 19. au 20. de Juillet, pendant une saison fort pluvieuse, & ils executerent fort heureusement ce qu'ils s'étoient proposéz. Leur Barque rama en forte, qu'on ne pouvoit entendre le bruit des rames, que lors qu'ils furent assez loin du Château; si bien qu'on ne la vit nullement, & qu'on n'entendit aucun mouvement dans l'eau de la riviere. Elle arriva le lendemain à Midi à Rotterdam, & comme le bruit de leur évafion se fut répandu par la Ville, on courut de toutes parts pour les voir. J'ai oui dire à des gens, qui le favoient bien, que le Prince d'Orange ayant alors reçu une Lettre, où on lui donnoit avis de ce qui étoit arrivé, dit, après avoir lû cette Lettre, à quelques Officiers, qui étoient présens, qu'il aprenoit que les Ministres Rémonstrans s'étoient sauvés du Château de Louveslein. A quoi il ajoûta, en riant, qu'ils ne le livreroient pas au moins aux Espagnols. *Aitzema* dit qu'on les laissa sortir, par connivence; il est au moins certain qu'encore que les Etats Généraux ne voulussent pas donner ordre, pour leur élargissement, ils n'en donnerent aussi aucun, pour les faire saisir de nouveau, & qu'on les laissa faire en paix la fonction de Ministres parmi les Rémonstrans; aussi bien que les autres, qui étoient revenus d'exil. Comme les grandes raisons de la Guerre, que les Provinces Unies avoient entreprise & soutenue contre les Espagnols, étoient la conservation de leurs Privileges, & la liberté de la Religion; il étoit très-conforme aux principes, & à la conduite de la République, de laisser en paix de bons Citoyens, qui n'étoient coupables, que d'avoir fait à l'égard du Synode de Dordrecht, ce que tous les Protestans avoient fait, par rapport au Concile de Trente.

Il arriva, cette même année, qu'un autre Exilé, bien plus illustre, que ceux, dont je viens de parler, essaya de retourner dans sa Patrie, comme ils l'avoient fait; dans l'esperance qu'on l'y souffriroit, comme l'on y souffroit ceux d'entre les Rémonstrans, qui avoient été exilés; mais il se trompa. Il vint à Rotterdam, & ne se contenta pas de respirer l'air de sa Patrie, il voulut encore paroître (1) en public, & se montrer à ses Compatriotes. Un homme qui étoit assurément de ses Amis, & qui avoit été dans le même cas que lui, lui fit dire qu'il croyoit qu'il feroit mieux de garder la maison, pendant quelque tems; jusqu'à ce qu'on eût vû, quelle étoit la disposition des Esprits à son égard. Mais *Grotius* ne voulut pas suivre cet avis, quoique donné par un homme, dont la prudence, & la bonne volonté lui étoient connues. Mais (2) soit que ce Grand Homme, se fiât trop sur son innocence, & sur quelques offres de service, que *Frideric Henri* lui avoit faites, pendant la Vie de *Maurice*; ou que les Juges qui l'avoient condamné, & dont quelques-uns étoient encore à craindre, en ce tems-là, lui rendissent de mauvais offices, auprès du Prince d'Orange; ou qu'enfin on craignît sa trop grande capacité, dans les affaires de la République, & que l'envie des uns, & la haine des autres prévalussent contre son mérite, & contre la bonne volonté de quel-

ques autres; il fallut bien-tôt qu'il se resolut à partir, sur une (3) Ordonnance des Etats Généraux, du 10. de Decembre, où ils ordonnerent à tous les Baillifs du País, de se saisir de sa personne, & de leur en donner avis. Comme ces Officiers de la Justice, ne se hâtoient pas d'executer cet ordre, on le renouvela le 10. de Mars de l'année suivante, sous peine pour ceux, qui n'obéiroient pas, de perdre leur charge, & avec promesse de deux-mille Francs, pour ceux, qui le livreroient entre les mains de la Justice. Cela fit qu'il partit d'Amsterdam, le 17. du même Mois pour *Hambourg*. Ce fut ainsi, que ce Grand Homme fut sacrifié par des gens, qu'il avoit très-fidelement servis, à ses ennemis, qui ne lui étoient nullement comparables, ni en capacité, ni en droiture. On a des raisons de croire, qu'il seroit bien entré dans les interêts du Prince d'Orange, & que ce Prince l'auroit pu favoriser; si ceux qui étoient autour de lui, n'avoient eu peur que sa présence ne les obscurcît, & ne diminuât leur credit. Il est certain que la Capacité, & la Vertu deviennent nuisibles, en de semblables occasions.

DES le commencement de cette année, les Etats Généraux (4) pensèrent à commencer de bonne heure la Campagne, pressez particulièrement à cela, par les Rois de France & de Suede, ennemis de la Maison d'Autriche. On parla d'attaquer *Anvers*, & de faire une entreprise sur *Cadis*, apparemment pour donner le change aux Espagnols; puis qu'on ne fit rien, pour cela. On travailla à trouver l'argent nécessaire, pour l'execution des veritables desseins, que le Prince d'Orange avoit formez, qui regardoient quelques Places, sur la Meuse, comme on le verra.

Il vint alors, des personnes de qualité à la Haie, que le Prince d'Orange logea & défraya; mais qui garderent la chambre, sans se faire connoître qu'à très-peu de gens. On fut néanmoins depuis que c'étoient le Comte *Henri de Berg*, & celui de *Warsusé*, qui étoient tous deux mécontents des Espagnols. On dit que ce furent eux, qui dirent qu'il seroit avantageux de faire la guerre sur la Meuse, & qui firent entendre qu'il y avoit plusieurs Personnes de qualité, qui étoient très-mécontentes du Gouvernement Espagnol, & qui seroient disposez à se joindre aux Provinces Unies; si on les invitoit à cela, & si on leur en donnoit le moyen. Ces Messieurs se retirerent, sans se faire connoître, & les Etats Généraux publierent le 22. de Mai un Manifeste, où après avoir décrit la maniere violente, dont les Espagnols gouvernoient les Provinces, qui leur obéissoient, on les invitoit à se joindre aux Provinces Unies; avec promesse de les proteger, & de leur conserver tous leurs Privileges, & la liberté du culte public de l'Eglise Romaine; mais on ne voit pas que cette invitation produisît aucun effet; non plus que celles qu'on avoit faites, il y avoit long-tems, à ces mêmes peuples; soit que les Comtes de Berg, & de *Warsusé* se fussent trop facilement imaginez que ceux, qui se plaignoient des Espagnols, pourroient prendre les armes contre eux; soit que ces gens-là eussent changé de sentiment, dans la crainte que la protection des Etats ne les pût pas mettre à couvert. Cependant le Prince d'Orange fit tenir l'Armée toute prête à marcher, au premier ordre, dès le 15. de Mars. Il ordonna aussi aux Amiraux

S 2

(1) Vie d'*Uytembogard* Ch. XVIII.(2) Voyez aussi ce que dit *Aitzema* Tome I. Livre XI. p. 1173.(3) Voyez-la dans *Aitzema* Livre XI. p. 1173. du I. Tome.(4) Vie de F. H. p. 147. & suiv. & *Aitzema* Tom. I. Liv. XII. au commencement.

1632. miratez, de tenir prêts tous les Vaisseaux, qui étoient en état de servir; comme s'il avoit eu quelquel dessein sur les côtes de Flandre.

Le Roi d'Espagne, de son côté, ordonna aux Provinces Obéissantes de se tenir sur leurs gardes, & de se résoudre à faire la guerre, pour leur défense, à leurs propres frais; parce qu'il n'étoit pas en état de leur envoyer de l'argent cette année, à cause des pertes, qu'il avoit faites dans les Flottes de la Nouvelle Espagne, & de la dépense, où l'avoit engagé la défense du Bresil. Il s'étoit encore obligé à envoyer des Troupes en Allemagne, pour soutenir la Maison Imperiale, contre les entreprises des Suedois, qui, commandez par *Gustave Adolfe*, menaçoient les Puissances Catholiques d'Allemagne, & sur tout l'Empereur.

Le Prince d'Orange, ayant compris par-là que la Province de Gueldre, & la Ville de Maastricht seroient destituées des Troupes nécessaires, pour leur défense, donna rendez-vous à son Armée, dans les bruyeres de Mook, où il fit conduire toutes les munitions de guerre, & de bouche, nécessaires pour un si grand dessein. Quand l'armée fut toute assemblée, il s'y trouva deux-cens-quatre-vints Compagnies d'Infanterie, cinquante-huit de Cavalerie, & quatre-vint-trois pieces de Canon de divers calibres, avec tout l'attirail nécessaire.

Il arriva le 1. de Juin devant Venlo, & commença le soir même à ouvrir la tranchée. Pendant que l'Armée prenoit ses quartiers, & se retranchoit, le Comte Ernest Casimir prit les Troupes Ecoissoises, & quelques-unes des Frisonnes, pour aller assieger Ruremonde, & commença d'abord par dresser une baterie; mais comme il visitoit son Camp, il fut malheureusement tué d'un coup de fusil. C'étoit un des plus anciens Officiers de l'Armée, homme de bon conseil, & aussi brave, que prudent; de sorte qu'il fut regretté généralement, & que sa mort fut comptée, pour une grande perte. Son Fils *Henri Casimir* lui succéda, & servit l'Etat avec honneur, comme tous ceux de sa Maison l'avoient fait avant lui, & l'ont encore fait depuis. Cependant Venlo fut pressé si vivement, & la Ville fut si endommagée, que les Bourgeois capitulerent le 4. du Mois, pour eux & pour la Ville, sans parler de la Garnison; avec laquelle il y a apparence, qu'ils ne s'entendoient pas bien. Cependant comme la Garnison se préparoit à se défendre, jusqu'à l'extrémité, plutôt que de se rendre à discretion, on lui accorda aussi une capitulation honorable. Pour ne perdre point de tems, on fit marcher quelques Troupes à Strale, petite Ville à une lieuë & demie de Venlo, dans la Haute Gueldre, qui ne fit point de résistance. On s'achemina à Ruremonde, qui voyant que Venlo n'avoit pu tenir devant l'Armée Hollandoise, capitula le 6. de Juin.

Le lendemain l'Armée marcha dès le matin, à Maseik, petite Ville sur la Meuse, dans le Pais de Liege, qui étoit neutre. Elle s'arrêta là en attendant les Pontons, qui remontoient la Riviere, & par le moyen desquels on avoit résolu de faire un Pont, en cet endroit-là. Ce même jour le Prince eut avis, que Jean de Nassau avoit conduit des vivres, & des munitions dans Maastricht; qui étoit la place, à laquelle il en vouloit principalement, en cette Campagne, & où il y avoit deux-mille hommes de bonnes Troupes, en Garnison.

L'Archiduchesse épouventée de la rapidité des conquêtes, que l'Armée Hollandoise avoit faites en Gueldre, & craignant pour Maastricht, rappella incessamment les Troupes, qu'elle avoit en-

voyées en Allemagne, au secours de l'Empereur. 1632. Elles marcherent, au premier ordre, & laisserent en arriere le Bagage & l'Artillerie, avec quelques Troupes, pour les ramener.

Cependant Frideric Henri envoya un détachement vers Sittart, petite Ville éloignée d'une lieuë, dans le même Pais de Liege; où il y avoit quelques Espagnols, qui se rendirent à la premiere sommation. Le neuvième de Juin, les materiaux du Pont, qui remontoient la Meuse, étant arrivez; on le forma incessamment, & l'Armée se rendit à une demi-lieuë de Maastricht, & campa le soir, entre les Villages de Nederhaven & de Rixam. Le lendemain le Prince envoya *Perceval*, le principal de ses Ingenieurs, avec divers Officiers, & une bonne Escorte, pour reconnoître la Place, & marquer les Quartiers que l'Armée devoit occuper autour de la Ville. Cela fut promptement executé, & l'Armée se partagea, le soir même, dans les postes, que l'on avoit marquez. Il y en eut cinq, & le Prince prit le sien, du côté du Brabant vers Doesberg, d'où il voyoit toute la Ville de Maastricht à découvert. Le Quartier de Henri Casimir fut sur une hauteur, à demi-lieuë de la Ville. Brederode eut le sien au Village de Meermal. Vander Aa fut placé sur la montagne de S. Pierre, au de-là de la Meuse. Le Comte de Stirum eut ordre de garder cette Riviere, & fut placé à Wick. On travailla ensuite, aux lignes de Circonvallation, & aux retranchemens, dont les fossez avoient six pieds de largeur, & autant de profondeur. Les Pionniers, & les Soldats même travaillerent si diligemment, que dès le soir, les lignes furent en quelque état de défense. La tranchée fut ouverte le 14. de Juin, & le 17. on fit occuper un poste, par *Maurice de Nassau*, au de-là de la Meuse, & tous ces quartiers furent joints par les lignes, fortifiées de lieu en lieu, comme on avoit trouvé à propos. Ceux de dedans firent de vigoureuses sorties, pour retarder les travaux, & furent vivement reçus par les Assiegeans.

Pendant ce Siege les Comtes de Berg, & de Warfusé, qui s'étoient retirez sur les Terres de Liege, publierent (1) des Manifestes, contre le Gouvernement Espagnol, & inviterent tous ceux, qui étoient mécontents, à les venir joindre. Quoique ces Manifestes ne fissent presque aucun effet, ils ne laisserent pas de donner de la crainte aux Espagnols; qui soupçonnoient que leur Parti ne fût plus grand, qu'il ne paroisoit. Comme ces mouvemens ne produisirent aucune révolution, nous ne nous y arrêterons pas. L'Archiduchesse voulut alors que l'on tentât de secourir Maastricht, & forma un corps de seize-mille hommes des Troupes venues du Palatinat, & jointes à celles, qui étoient demeurées dans le Pais. Le Comte de Ste. Croix, Général des forces d'Espagne, se mit à la tête de cette Armée, & s'avança jusqu'à Tongre, d'où il alla camper à demi lieuë du quartier du Prince d'Orange. Il y fit une décharge de vingt-quatre pieces de Canon, qu'il avoit, & recommença jusqu'à quatre fois; apparemment pour marquer à la Garnison, qu'il étoit venu, pour la secourir, & peut-être quelque autre chose, dont en étoit convenu. Les Espagnols firent encore allumer, pendant la nuit, du feu, au haut des Eglises, pour marquer la même chose. Pour les Assiegez, ils se contenterent de faire trois décharges de leur Artillerie, sur les Assiegeans. Depuis ce tems-là, les Assiegez firent plusieurs sorties, & jouer

(1) Voyez-les dans la Vie de F. H. sur cette année.

1632. jouer beaucoup de mines, pour retarder les travaux des Assiegeans. Ces derniers eurent une double occupation, l'une contre les Assiegez, pour les resserrer, & ruiner leurs fortifications autant qu'il étoit possible : & l'autre d'empêcher que l'Armée Espagnole ne forçât leurs lignes, & ne jettât du secours dans la Ville, ou au moins ne leur coupât les vivres. On trouvera le détail de tout cela, dans les Journaux, (1) que l'on publia de ce tems-là, & que quelques Historiens ont inserez dans leurs Ouvrages. On n'a guère vu de Siege, où il se soit fait autant d'actions vigoureuses, qu'en celui-ci.

Le Siege étoit déjà fort avancé, lorsque l'on apprit que *Pappenheim*, Général de l'Empereur, venoit à *Mastricht*, pour obliger le Prince d'Orange d'abandonner cette glorieuse entreprise. Il venoit avec douze-mille hommes de pied, & trois-mille Chevaux, & se promettoit que ce Prince n'oseroit pas l'attendre. L'Empereur s'étoit alors engagé à demeurer neutre, à l'égard de la guerre qui se faisoit dans les Pais-Bas, entre le Roi d'Espagne, & les Etats Généraux; mais la grande liaison, qu'il y avoit entre les deux branches de la Maison d'Autriche, d'un côté, & de l'autre celle, qui étoit entre l'Electeur Palatin & les Etats, ne pouvoient guère permettre, que cette Neutralité fût bien observée.

Pappenheim s'étant avancé, jusque sur les terres de l'Electorat de Cologne, l'Electeur conjointement avec celui de Mayence, l'envoyerent prier de vouloir bien venir à Cologne, pour conférer avec eux. Il y fut, & les Electeurs tâcherent d'abord de le détourner d'aller à *Mastricht*, comme d'une entreprise, qui n'étoit pas digne de lui, & de le porter à entreprendre le Siege de *Frankfort*, dont la prise seroit beaucoup plus avantageuse à l'Empereur. Comme il ne paroissoit pas touché de leurs raisons, ils lui dirent ouvertement qu'il ne feroit pas lever le Siege de *Mastricht*, au Prince d'Orange, qui n'étoit pas un Général d'une médiocre capacité, & qu'il perdroit sa peine à l'attaquer. *Pappenheim*, enflé des bons succès, qu'il avoit eus en Allemagne, ne les écouta point, & crut qu'il viendroit à bout de ce qui paroissoit impossible à ces Princes. Il avoit déjà, sans doute, donné sa parole à *Isabelle*, & il se persuadoit que, joint à l'Armée du Marquis de *Ste. Croix*, il seroit si supérieur à l'Ennemi, qu'il le contraindroit de se retirer, ou le battoit.

Cependant son Armée mal payée pilloït, & exigeoit tout ce qu'elle pouvoit des Terres, au travers desquelles elle passoit. Comme ces gens étoient occupez au pillage d'une Eglise (car ils n'épargnoient personne) un Parti de Cavalerie de l'Armée Hollandoise leur enleva vingt hommes, qu'il amena au Prince; mais il les fit rendre à *Pappenheim*, de peur que ce Général ne se plaignît, que les Hollandois avoient les premiers violé la neutralité.

Cependant le Prince fit augmenter les Fortifications de son Camp, creuser davantage les fosses, & hauffer les Parapets, sur tout du côté de *Wick*. Cette enceinte étoit de cinq lieues de longueur, & enveloppoit tous les Environs de la Ville. Il fit aussi dresser des bateries, contre toutes ses Portes, pour reprimer les sorties des Assiegez. Le Prince fut averti, par un Officier François, à qui il avoit donné permission d'aller visiter quelques Amis, qu'il avoit dans le Camp du Marquis de *Ste. Croix*, & qui en revint, que ce Général se promettoit de faire lever le Siege, avec

le secours de *Pappenheim*, & d'obliger le Général 1632. des Etats à hazarder une bataille; dont il croyoit sortir victorieux.

Pappenheim arriva à la vuë du Camp du Prince, le 12. d'Août, & se posta en un endroit, que ce dernier avoit abandonné; où il fit un Pont sur la Meuse, soutenu par *Ste. Croix*. Cependant on apprit, dans le Camp Hollandois, par des Lettres que deux femmes entreprirent de porter au travers de ce Camp, avec toute sûreté, que la Ville ne pouvoit pas tenir long-tems. Ces Lettres avoient été mises dans des balles de plomb, ou de cuivre, que ces Femmes avoient avalées, & qu'elles croyoient porter ainsi, dans leurs corps. Mais ayant été prises, & menacées de la torture, si elles n'avoient la raison, qui les avoit fait sortir de la Ville, elles avoient découvert, qu'elles avoient avalé ces bales. On les leur fit rendre, par des remedes, & l'Histoire dit, que dans l'une on trouva ce que nous venons de dire, & qui fut publié dans le Camp, mais qu'on n'avoit rien dit de l'autre. Il y a néanmoins de l'apparence, que cette autre contenoit la même chose.

Le 13. du même Mois, il y eut une escarmouche entre la Cavalerie Hollandoise, & celle de *Pappenheim*, où cette dernière eut du dessous; & ainsi on commença à rompre la Neutralité, en continuant à escarmoucher autour du Camp. Cependant *Pappenheim* envoya un Capucin, pour demander la Ville de *Wyck* au Prince, & lui dire qu'à faute de la lui remettre, il la prendroit par force, & secourroit *Mastricht*. Le Capucin s'acquitta de ses ordres, & parla beaucoup de la bravoure du Général Imperial, & de ses Troupes; avec lesquelles il avoit pris *Magdebourg*, en Allemagne, & d'autres Places fortes. La demande étoit absurde, parce que *Wyck* est une petite Ville, appartenante à l'Evêché de *Liege*, vis à vis de *Mastricht*, de l'autre côté de la Riviere; de sorte que la livrer à *Pappenheim* étoit à peu près la même chose, que lui ouvrir les Portes de la Ville assiegee. Aussi la lui refusa-t-on, & l'on ajoûta même qu'il n'auroit pas sujet de se vanter, par rapport à *Mastricht*; comme il le faisoit, au sujet des Villes, qu'il avoit prises en Allemagne. L'Electeur de Cologne fit aussi prier le Prince de livrer *Wyck* à *Pappenheim*, & lui dire qu'il n'étoit venu d'Allemagne, que pour cela. On ne fit aucune réponse à une demande aussi absurde, que celle-là; dont on avoit sujet de se plaindre, parce que c'étoit se moquer assez grossièrement de ceux, à qui on la faisoit.

La nuit suivante, *Pappenheim* se déclara ouvertement, en canonnant le Quartier de *Maurice de Nassau*. Un Caporal sorti de la Place, vint dire que les Assiegez avoient fait dessein de faire une sortie cette nuit-là. Ils la firent en effet, & surprirent les Anglois, qui gardoient la tranchée, à la faveur d'un brouillard, & y tuèrent beaucoup de monde. Cependant les Ecoissois reprirent ce poste, avec bien de la bravoure; & comme l'on travailloit à réparer les travaux que la Garnison avoit bouleversés, le Comte d'Oxford, qui regardoit ce travail, eut la tête percée d'un coup de mousquet, qui l'abatit mort sur la place. Son Frere, le Colonel de *Vere*, avoit été tué de même au Siege de *Bois-le-duc*, comme nous l'avons vu. Ces Messieurs avoient servi, avec beaucoup d'honneur, dans les Troupes Angloises, au service des Etats, depuis plusieurs années, & il y en avoit encore un dans l'Armée.

Peu après, *Pappenheim*, qui avoit reçu, du Marquis de *Ste. Croix*, trois Régimens Italiens

(1) On en voit un dans la Vie de F. H. sur cette année.

1632. & quelque Artillerie, en fit une décharge sur le Quartier de Maurice, pour avertir les Assiegez de fortir, au même tems qu'il attaqueroit les Lignes; après quoi il descendit de la hauteur, avec deux piéces de Canon, qu'il fit poster plus près des Assiegeans. Les Troupes Italiennes de Ste. Croix, eurent l'Avant-garde & l'on donna trois, ou quatre assauts, avec beaucoup de courage; en s'avancant de si près, qu'on se batoit à coups d'Épée & de Pique. Mais elles furent toujours repoussées. Ces attaques durèrent depuis le Midi, jusqu'à neuf heures du soir, & le Prince d'Orange ne manqua pas de s'y rendre, avec de l'Infanterie, qu'il posta le long des Lignes, & de la Cavalerie, qu'il mit derrière, pour la soutenir, en cas qu'elle fut forcée par les Impériaux. Mais il n'en fut pas besoin, parce que Pappenheim fit sonner la retraite, pour ne pas s'exposer à être taillé en piéces. On assura qu'il avoit perdu à ces assauts, environ quatorze à quinze-cens hommes. Il renvoya, à Ste. Croix, les trois Regimens Italiens, en assez mauvais état, & lui fit dire, que s'il eût en même tems attaqué les Lignes de son côté, avec les Troupes Espagnoles, ils les auroient infailliblement forcées, & délivré la Place. Il y a de l'apparence que le Marquis, qui connoissoit mieux, que Pappenheim, la bravoure des Troupes Hollandoises, & la capacité de ceux qui les commandoient, ne voulut pas hasarder son monde; persuadé sur tout que, si cette attaque réussissoit, on en donneroit tout l'honneur à Pappenheim.

Les Assiegez virent bien qu'ils ne feroient point secours, & se rendirent enfin le 22. d'Août, à des conditions très-honorables, tant pour la Ville, que pour la Garnison. La Capitulation portoit, entre autres choses, que la Religion Réformée, seroit permise dans la Ville de Maastricht, & qu'on donneroit une Eglise aux Réformez, pour y faire le Culte Divin, selon leur usage; Que toutes les Personnes Ecclesiastiques, tant les Religieuses, que les Prêtres, & les Moines, y seroient conservées, avec tous leurs biens, dignitez, franchises &c. tant dans la Ville, que dehors: Que la Religion Romaine y seroit professée, comme avant que la Ville fût prise: Que les Bourgeois aussi seroient conservés dans tous leurs Privilèges: Que les Etats Généraux n'exigeroient pas plus d'eux, que n'avoient fait les Rois d'Espagne, en qualité de Ducs de Brabant, & que l'Evêque de Liege y auroit les mêmes Droits, & la même Jurisdiction, qu'auparavant: Que la Ville seroit gouvernée, comme séparée des autres lieux de la domination des Etats; comme faisoient auparavant le Roi d'Espagne, & l'Evêque de Liege: Que les Officiers, qui tenoient leurs Charges du Prince de Liege, les retiendroient, sans faire aucun nouveau serment: Que les Laïques, & les Ecclesiastiques pourroient se retirer, ou demeurer à leur choix, sans qu'on leur fit aucun tort dans leurs biens: Que tous les habitans de la Ville auroient deux ans consécutifs, pour finir les affaires, qu'ils pouvoient avoir avec les Sujets du Roi d'Espagne, & permission d'aller sur ses terres, pour cela, & d'en revenir sans empêchement, à condition qu'ils ne se mêleroient point de machiner rien, contre le service des Etats: Qu'on ne pourroit mettre aucuns impôts, que du consentement des Etats, & de l'Evêque de Liege.

On voit, par ces Articles, que ceux de Maastricht furent mieux traités, (1) que ceux de Berg-opzoom; & il y eut sans doute de bonnes raisons

(1) Voyez ci-dessus p. 129. & suiv.

d'en user ainsi, soit à cause de l'éloignement de la Ville, qu'il falloit retenir dans son devoir, par la douceur; soit parce que la Jurisdiction en appartenoit, en partie, à l'Evêque de Liege, qui étoit neutre, & qui ne pouvoit pas perdre ses Droits, parce que les Espagnols avoient été mis hors de la Place.

Il en fortit environ quatorze-cens hommes, avec huit piéces de Canon, & les autres marques d'honneur, que l'on accorde à de semblables garnisons. Celle-ci marcha tout droit au Camp du Marquis de Ste. Croix, qui demeura campé quelque tems dans le voisinage; ce qui retint le Prince dans ses lignes, pendant le tems auquel l'on combloit les tranchées, & que l'on retabliroit les Brèches, & les Fortifications, qui avoient été fort endommagées.

Dans le même tems, que (2) l'on assiegeoit Maastricht, les Etats voulurent qu'on donnât de l'inquietude aux Espagnols du côté du Brabant, pour y retenir une partie de leurs Troupes. Ils envoyèrent, pour cela, le Comte Guillaume de Nassau, à Rammekens, & tout le monde, qu'on put ramasser, avec ordre de s'embarquer là, pour remonter l'Escaut, du côté d'Anvers, & attaquer les Forts, qui étoient autour de cette Ville. Il s'embarqua le 10. de Juin, qui fut le même jour que Frideric Henri campa devant Maastricht. Il mit pied à terre à la digue de Couwenstein, qu'il fit percer en deux endroits, pour inonder le Pais voisin. Le Colonel *Rosecrants* en fit autant à la digue, qui étoit entre le Fort de la Croix, & celui de S. Philippe; après quoi le Comte d'un côté, & le Colonel de l'autre, attaquèrent le Fort de la Croix, & le réduisirent à se rendre en très-peu de tems; quoi qu'il y eût cent soldats, trente matelots, neuf piéces de Canon de fonte, deux de fer, & dix barrils de poudre. D. Charles Coloma, & le Gouverneur du Château d'Anvers, sur les premières nouvelles, qu'ils eurent du mouvement du Comte Guillaume, ramassèrent ce qu'ils purent de Troupes, pour aller au secours; mais le Fort avoit été emporté, lors qu'ils vinrent. Ils voulurent reprendre la digue de Couwenstein, mais ils furent repoussés rudement, & après avoir perdu quelque peu de monde, obligés de retourner à Anvers. Les Hollandois percerent encore quelques autres chaussées, & causèrent beaucoup de perte aux terres des environs. (3) Ils prirent aussi d'autres Forts, le lendemain, & laissèrent garnison, où ils trouverent à propos. Ensuite le Comte fut appelé à Maastricht, pour joindre le Prince d'Orange devant cette Place, avec ses Troupes.

Pappenheim s'étant retiré, le Marquis de Ste. Croix se retira aussi. Alors le Prince fit raser les lignes, & les fortifications, qui couvroient son Camp. Le 5. de Septembre, il détacha de son Armée, Stakembrouk, & Vander Aa, avec un détachement, tant de Cavalerie, que d'Infanterie; pour aller attaquer Limbourg, petite Ville à six lieues de Maastricht. Ils la prirent, par capitulation, après une légère résistance, le 8. de Septembre. Par là, les Etats mirent le Comté de Namur, le Duché de Luxembourg, & le petit Brabant, sous contribution. (4) L'Histoire dit que ces Sieges ne coûtèrent aux Etats que neuf-cens hommes, qui demeurèrent sur la Place, entre lesquels

(2) Vie de F. H. par *Commelin*, sur cette année p. 212. de la I. Partie.

(3) Voyez aussi *Aitzema* Liv. XII. sur cette année.

(4) Vie de F. H. p. 217.

1632. il y avoit trois Comtes, & plusieurs Officiers & Volontaires, qui étoient venus pour apprendre le métier de la guerre, sous le Prince d'Orange. Mais outre cela, il y eut sans doute bien des Blessés & des Malades, qui moururent dans la fuite.

On a dit ci-devant, que les Comtes de Berg, & de Warfusé avoient publié des Manifestes, contre le Gouvernement Espagnol. L'Infante y fit répondre, & comme ils invitoient les Sujets du Roi d'Espagne, à venir se joindre à eux, pour demander réparation du tort qu'on leur faisoit; ils furent condamnez, comme criminels de Lèse-Majesté, par la Cour de Malines. Les Etats Généraux jugerent aussi qu'il étoit tems d'inviter, de leur côté, les Provinces Obéissantes de se joindre à eux; pour secouër entièrement le joug des Espagnols, & les mettre hors du País. Après avoir représenté, en peu de mots, les sujets qu'on avoit d'être mécontent d'eux; „ ils offroient leur „ secours à tous ceux qui voudroient se remettre „ en liberté, & secouer leur joug. Ils s'engageoient de défendre, & de protéger toutes les „ Provinces, & leurs habitans, tant Ecclesiastiques, que Séculiers, de quelque condition qu'ils „ pussent être, dans la jouissance de leurs Privilèges, & de leurs Droits, & dans l'exercice de „ la Religion Romaine. Ils témoignoiënt vouloir vivre, avec eux, comme avec de bons voisins & conféderez; ce qui produiroit une heureuse paix, reprimeroit l'insolence des Espagnols, & rétablirait, par tout, l'ancienne liberté. Ils „ disoient encore qu'ils procederoient, à toute rigueur, par armes & autrement, contre tous ceux, „ qui s'opposeroient à une chose si salutaire. Enfin, ils esperoient, *disoient-ils*, que les Provinces, les Villes, & les Habitans du País, accepteroient les offres qu'ils leur faisoient.

Cette déclaration, & la crainte que le Comte de Berg n'eût beaucoup de Partisans secrets, & que quelque Province ne se soulevât, obligèrent Isabelle de convoquer les Etats Généraux des Provinces Obéissantes, qui depuis quarante ans, n'avoient point été assemblez. On leur proposa l'état des affaires. On tomba d'accord, qu'il falloit tâcher de réunir les XVII. Provinces des Pais-Bas, par une bonne Paix; pour faire cesser tous les maux, qu'une si longue guerre y avoit causez. Pour venir à rétablir la Paix, ou au moins une longue Trêve, on résolut d'envoyer des Députez à Mastricht, pour s'aboucher avec ceux des Etats Généraux, & avec le Prince d'Orange. On chargea de cette Commission le Procureur du Roi à Anvers, le premier Echevin de Gand, & *Swarttemberg* de la Province de Luxembourg. Ils lurent leur Commission au Prince d'Orange, & aux Députez, & firent voir qu'elle étoit signée d'Isabelle, & du Cardinal *de la Cueva*, qui étoit son principal Conseiller. Le Prince trouva la chose trop importante, pour n'être pas communiquée aux Etats Généraux; mais il ne promit de leur faire avoir réponse, que dans vint-cinq jours. Pour cela il envoya à la Haie, quatre des Députez des Etats à l'Armée.

Cependant il fit raser, & combler tous les travaux, qui avoient été faits devant la Ville, & y mit pour garnison trois-mille Fantassins, & mille Chevaux. Le Duc de Bouillon en fut fait Gouverneur, & l'on nomma le Colonel *Holdstein*, pour commander sous lui, & dans son absence. Les Magistrats y furent changez, & l'on y mit des Catholiques Romains; ce qui fit voir qu'on ne prétendoit nullement faire une guerre de Religion, comme les Etats l'avoient toujours déclaré.

Pendant (1) ce tems-là, les vint-cinq jours é- tant expirez, il vint de Brusselles à Mastricht, une Députation plus solennelle de la part de l'Archiduchesse; où il y avoit des Députez de la Noblesse, & du Clergé. Il y en arriva aussi quatre de la Haie, le Comte de *Cuylenbourg*, *Adrien Patro* Pensionnaire de Hollande, *Sommersdyck* & *Vosberg*. Ils s'assemblerent, & les Députez des Etats demanderent à ceux d'Isabelle, en quelle qualité ils prétendoient négocier, avec eux, si c'étoit en qualité de Députez du Roi d'Espagne, & comme ses Sujets, ou en qualité de Députez des Etats Généraux des Provinces Espagnoles. On leur déclara qu'on ne pouvoit négotier avec eux, qu'en cette dernière qualité; & comme ils ne voulurent pas en convenir, l'affaire fut renvoyée à la Haie. Il y eut cependant divers Articles préliminaires, qui furent formez par les Etats Généraux sur ce sujet, le 10. d'Octobre; qu'on ne (2) rapportera pas, parce qu'ils ne furent d'aucun usage.

Il arriva en ce tems-là, qu'un Capitaine des Etats entreprit de se rendre maître d'Orsoi, petite Place au-dessus de Rhimberck. Il la surprit en effet, & la Garnison Espagnole ne pensoit qu'à se renfermer dans le Château. Mais les Soldats Hollandois s'étant mis à piller, & la Garnison de Rhimberck y ayant envoyé promptement du secours; les Espagnols, avec ce renfort, se jetterent sur les pillars, & les tuèrent, ou les firent prisonniers, pour la plûpart. Cependant le Prince d'Orange quitta Mastricht, dans le dessein de ramener son Armée dans le País, pour la mettre en Quartier d'Hiver, parce qu'elle étoit fort diminuée, & que les maladies, qui suivent les longues Campagnes, s'y étoient mises. Il prit son chemin, par le País de Juliers, & alla camper à une petite Ville, nommée Kempen. De là il envoya le Comte Guillaume avec un détachement, pour attaquer Orsoi; qui fut réduit, en peu de tems, & servit à tenir Rhimberck, comme bloqué par le haut de la Riviere, comme il l'étoit par le bas, par le moyen de Wesel. Dès que le Prince eut appris cette réduction, il sépara son armée, & se rendit à la Haie; où il fut reçu, avec beaucoup de joie, à cause de la glorieuse Campagne, qu'il venoit de faire.

Les Conférences tenues (3) par les Députez des Provinces Espagnoles, firent craindre à la France, que les Etats ne fissent la Paix avec l'Espagne; pendant que le Roi se disposoit à lui faire la guerre. Cela obligea les Etats Généraux de publier une Déclaration, du 18. de Novembre, où après avoir raconté ce qui s'étoit passé dans les Conférences, ils déclarerent qu'ils ne viendroient à aucune conclusion, à l'insû du Roi de France.

Sur la fin de Novembre, les Députez Espagnols vinrent à la Haie, & y furent reçus fort civilement, même avant que d'avoir eu leur Audience. Ils y furent ensuite introduits, & dirent „ que les Hauts & Puissans Seigneurs, les Etats „ Généraux, étoient encore alors assemblez à „ Brusselles, pour traiter de la maniere de rendre „ la Paix aux Pais-Bas: Qu'eux Députez étoient „ obligez aux Etats Généraux des Provinces Unies, de la maniere, dont ils avoient été reçus: „ Que leurs Maîtres les avoient chargez de ne „ point partir de la Haie, qu'ils n'eussent conclu „ quelque chose avec eux touchant la Paix, ou la „ Trê-

(1) Vie de F. H. sur cette année p. 219.

(2) Voyez-les dans *Auzema* Livre XII. p. 1210; col. 2; & suiv.

(3) Là-même p. 1212;

1632. „Trêve ; Qu'ils esperoient que le Ciel présideroit à cette Assemblée, afin que tout se fit à sa plus grande gloire, & que pour eux, ils étoient prêts à procurer la Paix, à toutes les Provinces.

On leur répondit que l'on s'affuroit qu'ils auroient des pouvoirs suffisans, pour traiter d'une chose de cette importance, & que l'on étoit prêt à traiter de leurs propositions, avec toute la sincérité, & la franchise possible. Cependant, il se trouva que les pouvoirs n'étoient pas assez amples, selon le plan que les Etats avoient fait, pour venir à une bonne Paix. Les Députés Espagnols retournerent là-dessus à Brusselles, pour avoir d'autres pouvoirs. Mais comme tout cela étoit fait, sans ordre du Roi d'Espagne, & ne produisit rien nous ne nous y arrêterons pas.

Les Comtes de Berg (1) & de Warfusé, se rendirent alors à la Haie, où ils furent bien reçus. Le premier obtint d'être mis en possession du Marquisat de Bergopzoom, au moins par rapport aux revenus. Il trouva aussi moyen de mettre une garnison dans Heeremberg, Seigneurie dont sa Maison tiroit son nom ; car on l'appelloit *Heeremberg*, & par abreviation *Berg*. Il s'y fit reconnoître, comme légitime Héritier de la Fille de son Frere, *Herman de Heeremberg*.

Les Vaisseaux de la Compagnie des Indes Occidentales firent cette année, comme la précédente, quantité de prises sur les Portugais, & leur causèrent beaucoup de dommage sur les côtes de Bresil ; mais comme il ne s'y passa rien de fort remarquable, par rapport à son établissement en ce pais-là, on renverra les Lecteurs (2) à ceux, qui ont publié des Journaux de ce qui y arriva.

1633. TOUT l'Hiver se passa en négociations infructueuses, avec les Députés des Pais-Bas Espagnols, & il parut, à la fin, que le dessein du Roi d'Espagne, & de l'Infante n'étoit que d'amuser les Etats Généraux, pour les empêcher de mettre leur Armée en Campagne. Mais ils ne se laisserent pas surprendre, par les artifices des Espagnols. Ils résolurent d'attaquer Rimberk, qui étoit la seule place, qui restoit à prendre sur le Bas Rhin. Le Roi d'Espagne, qui n'avoit pas sujet d'être satisfait du Marquis de Ste. Croix, à cause de la malheureuse Campagne de l'année précédente, mit en sa place D. François de Moncade, Marquis d'Aitone, qui fit faire d'abord de grandes levées de soldats, pour être mieux en état de traverser, & de ruiner les desseins du Prince d'Orange ; car dès lors, on pensa en Espagne plutôt à se défendre, qu'à attaquer.

Le Prince donna le rendez-vous à son armée du côté du Fort de Schenk, comme il avoit fait plusieurs fois. Dès le 24. d'Avril, le Comte Guillaume de Nassau, qui étoit Maréchal de Camp des Etats, s'y rendit, avec tout l'attirail nécessaire, pour faire réussir l'entreprise, que l'on avoit faite. Frideric Henri y arriva deux jours après, avec les deux Fils aînez du feu Roi de Boheme, & les deux Fils d'Ernest Casimir, mort l'année précédente. Il trouva le Rhin débordé, & le Pais voisin fort endommagé ; mais cela n'empêcha pas qu'il ne partit le 11. de Mai, pour Rhimberck. Cette Ville avoit, comme on l'a vu, dans cette même Histoire, changé plusieurs fois de maître, d'où venoit que Spinola la nommoit *la Courtisane de la Guerre* ; mais demeurant entre les mains des Espagnols, elle incommodoit fort

les Provinces de Gueldre & d'Overyssel, dont elle tenoit une partie sous contribution ; ce qui les empêchoit de payer commodément ce qu'elles devoient fournir aux dépenses communes. D'ailleurs Rhimberck étoit au-dessus du Canal de Spinola, & étant entre les mains des Etats, elle les mettoit en état de combler le Canal, & de ruiner entierement le projet que ce Général avoit fait de couper aux Provinces Unies le commerce, qu'elles avoient avec l'Allemagne, par le Rhin. Le Prince, étant arrivé devant la Place, prit son Quartier sur la hauteur de Ste. Anne, & distribua les autres au Comte de Solms, à Dieden, à Brederode, & au Comte Maurice. Ces cinq Quartiers furent ensuite joints ensemble, par des lignes de communication, avec des fortifications de lieu en lieu, selon qu'on jugea qu'il en étoit besoin. On fit encore faire deux Ponts de bateaux, sur le Rhin, dont l'un étoit au-dessus de la Ville, & l'autre au-dessous, & on les couvrit de quelques Ouvrages, contre les entreprises des Ennemis ; qui ne firent néanmoins aucun mouvement, pour secourir cette place, ou pour faire lever le Siege. Cela étant fait, on poussa dès le 15. de Mai, vivement les approches, & les Bâteries commencerent à jouer sur les Ouvrages, qui couvroient la Ville. Elle y répondit de son côté, d'une manière qui couta bien des gens aux Quartiers, qui étoient du même côté de la Riviere, que la Ville, ou sur la Rivière droite du Rhin, en le descendant.

Le 1. de Juin, le Prince fit sommer la Place de se rendre, parce que la petitesse de sa garnison la mettoit hors d'état de faire une longue résistance, & lui offrit une Capitulation honorable. Pendant qu'il lui faisoit ces offres, le Canon cessa de tirer sur la place ; mais comme la Garnison ne voulut point entendre parler de Capitulation, le Canon, qui consistoit en trente pieces, recommença à jouer, avec tant de violence, qu'il fallut le lendemain capituler, & sortir de la Place le 4. de Juin, mais à des conditions assez favorables.

Pendant que le Siege de Rhimberck se faisoit, l'Armée d'Espagne s'avança vers la Meuse, & passa dans l'Île de S. Etienne, qui est entre Maseik & Ruremonde, & y campa, pour fortifier ce poste, à dessein de couper le passage à ceux qui voudroient aller à Mastricht, ou en revenir par eau. Cependant *Callenwerdt*, qui commandoit dans Ruremonde, ayant été averti qu'il venoit à l'armée Espagnole un Convoi de Munitions de guerre & de bouche, atraqua l'Escorte, avec tant de vigueur, qu'il la défit, & emmena dans Ruremonde, des Prisonniers & du Butin.

D'un autre côté, le Prince d'Orange envoya Guillaume de Nassau, par eau à l'Île de Hemert, près de Heusde, où il se fortifia ; dans la crainte que les Espagnols ne fissent une irruption de ce côté-là. Il ne parut néanmoins personne, & le Comte descendit jusqu'à Rammekens, où il trouva le Colonel *Rofcrants* avec son Régiment, & y attendit encore d'autres Troupes ; avec lesquelles il s'embarqua pour Sastingue, dans le dessein de se saisir de la Digue de Flandres. Les Espagnols, ayant eu avis de ce dessein, envoyerent du secours de toutes parts, pour le prévenir, & pour l'attaquer même, si on le rencontroit. Il ne laissa pas d'arriver sans aucun obstacle, avec toute sa Flotte. Il y mit ses gens à terre, d'où il partit sans bruit pour le Fort Ste. Anne, d'où il alla atraquer le Fort de l'Etoile, qu'il prit le 5. de Septembre. On

(1) Vie de F. H. par *Commelin* p. 221. sur cette année.
(2) Voyez le Livre IX. de *De Laet*.

1632. crut qu'il étoit avantageux aux Etats d'avoir ce poste, parce qu'il étoit propre à assurer la navigation d'Axel à Terneuse, & à Biervliet, & pouvoit servir à entrer plus sûrement en Flandre, & même à mettre tout sous contribution, jusqu'aux portes de Gand. Les Espagnols, qui ne l'ignoroient pas, l'attaquerent le 9. de Septembre, & le prirent parce qu'il fut mal-défendu; par les gens, que le Comte Guillaume y avoit laissez. Mais les Espagnols manquerent le Fort de Ste. Anne, parce que les Hollandois, avertis par des Déserteurs, y jetterent un secours considerable.

Les Espagnols, ayant ramassé après cela soixante Compagnies d'Infanterie, & sept de Cavalerie, vinrent camper près de Guillaume, à la portée du Canon, & commencerent à le canonner. Il leur répondit de même, & l'on n'en vint à aucune action. Les Espagnols allerent ensuite camper, près d'un Fort nommé Philippine, qui étoit sur la côte Septentrionale de la Flandre, entre Biervliet & Axel; & commencerent à en former le Siege, mais le Comte les fit déloger, par un stratagème, dont Maurice & Spinola s'étoient autrefois servis, avec succès. Ce fut de faire mettre sur plusieurs barques soixante Tambours, qui allerent de Biervliet à Philippine, & qui en abordant battirent diverses marches, les uns la Francoise, d'autres l'Angloise, d'autres l'Ecossoise, & d'autres l'Allemande. Les Espagnols crurent que c'étoient des Troupes de ces diverses Nations, qui venoient au secours du Fort, & craignirent d'en être accablez; ce qui fit qu'ils se retirerent le plus promptement, qu'ils purent. Le Comte eut soin de faire mieux fortifier ce poste, & de le fournir de tout ce qui étoit nécessaire, pour le bien défendre; après quoi, il s'en retourna en Zélande.

Le Prince d'Orange s'étant rendu maître de Rhimberck, fit raser les approches, & refaire les fortifications endommagées; après quoi il y mit garnison. Vander Aa demeura dans le voisinage, avec quatre Regimens d'Infanterie, & le Comte de Stirum, avec seize Cornettes de Cavalerie. Pour le Prince, il décampa le 25. de Juin, & se rendit en Brabant, près de Bois-le-duc, & campa à Boxtel. Les Espagnols, de leur côté, quitterent l'île de S. Etienne, où ils laissèrent quatre-mille hommes sous le Duc de Lerme, & s'en allerent aussi en Brabant; où ils camperent sur la Riviere de Demer, après avoir jetté des Troupes dans les Places, pour lesquelles ils pouvoient craindre. L'Armée du Prince reçut à Boxtel toute sa Cavalerie, & quelque Infanterie. Outre cela, il lui vint un renfort de soixante, & quinze Compagnies de Cavalerie, & de cinq-mille Fantassins. Ces Troupes étoient en partie Hessiennes, & en partie Suedoises, commandées par le Colonel *Melander*. Comme elles n'étoient plus nécessaires, dans la Westfalie, & dans la Basse Saxe, où elles avoient été; les Etats les prirent à leur solde, pour quelques Mois, & elles joignirent l'Armée du Prince d'Orange. Les Espagnols jugerent que l'orage, qui sembloit les menacer, iroit tomber sur l'île de Ste. Etienne, ou sur le Brabant. Ainsi après avoir tiré le plus de monde, qu'ils purent, de leurs Garnisons; ils allerent camper sur la Meuse près de l'île, que l'on vient de nommer. Le Prince entra, en effet, dans le Brabant, & l'Armée d'Espagne le côtoyoit, sans néanmoins lui offrir le combat; & lui de son côté n'employa, si l'on en peut juger, par ce que l'Histoire dit de ses mouvemens, aucune ruse militaire, pour les mettre dans la nécessité de se battre. On pour-

Tom. II.

roit croire, que le Prince n'entra sur les Terres d'Espagne, que pour voir s'il ne se feroit point de soulèvement, en faveur des Etats, ou du Comte de Berg; & que comme il ne vit rien de semblable, il tourna enfin du côté de Maftricht, & rafraichit sur le milieu d'Octobre, la garnison; qui étoit fort diminuée, par les maladies. Il fit ensuite marcher son Armée des deux côtes de la Meuse, & mit quelques Troupes dans Ruremonde, Venlo & Strale. Il continua son chemin jusqu'à Nimegue, où il fit payer ce qu'on avoit promis au Corps de Melander, qui se retira du côté de Munster. Il n'y a guere d'apparence, que l'Etat eût pris ces Troupes, s'il n'y avoit eu quelque dessein secret, qui ne put pas s'exécuter; tel que pouvoit être celui de faire soulever quelque Province, contre l'Espagne. Les Espagnols eux-mêmes marquerent, dans la suite, qu'ils avoient eu un semblable soupçon; comme on le verra, dans l'Histoire de l'année suivante. Mais comme personne ne parut s'émouvoir, on ne voulut rien entreprendre par force.

Le Prince étant arrivé à la Haie, en partit sur la fin d'Octobre, pour la Zélande, afin d'aller voir les Forts que Guillaume de Nassau avoit pris, dans le voisinage de l'Escaut. Mais il y eut une si grande tempête, qu'il courut risque de la vie, & qu'il vit perir quelques bâtimens à ses yeux. Il ne laissa pas de donner les ordres nécessaires, touchant la garde de ces Forts.

Cette année, (1) les Flottes de la Compagnie des Indes Occidentales firent des expéditions beaucoup plus considerables, que la précédente. C'est ce qui ne nous permet pas de les passer, sous silence. On prépara au Recif tout ce qui étoit nécessaire, pour tenter une seconde entreprise sur Tamarica. On choisit pour cela onze Vaisseaux, & plusieurs Iachts bien montez, pour y aller, & tâcher de s'en rendre maîtres; mais avant que cette Flotte partit, on envoya une Chaloupe, pour avertir le Capitaine *Maupas*, qui commandoit dans le Fort d'Orange, bâti, comme on l'a dit, dans une petite Ile, sur la côte de la Capitaine de Tamarica; avec ordre d'embarquer sa Compagnie, avec trente hommes de celle de *Gartfman*, & d'aller se saisir du passage de Tapefuna, pour empêcher qu'il ne vint par-là du secours de Terre-ferme aux Portugais. La Flotte partit du Recif, la nuit du 16. de Juin, & quoi qu'elle eût essuyé une tempête, pendant la nuit, elle arriva le lendemain, devant l'île de Tamarica, & entra dans le Port du côté du Midi, qui est le plus profond. Ceux du Fort d'Orange passerent, dans des Chaloupes, devant le Château, dont le Canon ne leur fit pas grand mal. Aussi n'y avoit-il, dans la Place, qu'une très-petite Garnison, & peu de munitions de guerre. L'île étant comme investie, on s'approcha du Château, qui cessa de tirer à Midi, d'où l'on conjectura que la Garnison étoit sortie en partie, pour s'opposer à ceux du Fort d'Orange; mais cela ne venoit, comme on le fut, par quelques femmes, qu'on fit prisonnières, que de la petiteffe de la Garnison, qui étoit même fort mal pourvue de provisions de bouche; ce qui l'avoit obligée de mettre ces femmes dehors. On commença à faire des approches, & l'on envoya une Lettre de sommation, par les prisonnières, qu'on avoit faites, à *Salvador Pignora*, qui étoit Gouverneur, & qui fit une réponse assez fiere. Comme on favoit l'état, où il étoit, on ne laissa

T pas

(1) *De Laet* Annal. des Indes Occid. Liv. X. *Commelin* Vie de F. H. P. I. p. 272. & suiv.

1633. pas de lui renvoyer une seconde sommation, par d'autres femmes, qu'on avoit aussi fait prisonnières, & pour lors le Commandant changea tout d'un coup de langage, & demanda quatre heures pour se résoudre. On ne lui en donna que deux, & il sortit le lendemain, avec la Garnison, qui emporta ses armes, ce qu'elle avoit dans la Place, les Images, & les Ornaments des Eglises. Il n'y avoit que cinquante hommes, & assez de femmes blanches & negres. Il fut néanmoins permis, de demeurer à ceux, qui le voudroient; & dont on pouvoit tirer quelque usage, pour s'instruire du País.

D'un autre côté, l'Amiral *Jean Janssen de Hoorn* avoit été envoyé avec quatre Vaisseaux de Guerre, & quelques lachts; pour courir les côtes de l'Amérique, & se saisir des Vaisseaux, qu'il rencoptreroit. Il en prit quelques-uns, de peu de conséquence; mais en recompense il se saisit de la Ville de *Truxillo*, dans le Continent, le 15. de Juillet, en quatre heures de tems, sans y perdre plus de sept hommes. Comme il y avoit fait jeter quelques bombes, le peuple avoit pris la fuite. Le jour suivant, les Hollandois enleverent tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans la Ville, & on le mit dans un petit Château, qui étoit sur le bord de la Mer, pour le faire ensuite embarquer. Cela ne fut pas plutôt fait, que le feu se prit à la Ville, & en brûla les deux tiers, soit parce que les Maisons n'étoient faites que de bois, soit à cause d'un vent d'Est, qui donna plus de force à la Flamme. Outre cela le Magasin de poudre sauta, & causa un très grand dommage dans la Ville. Les Hollandois emporterent encore ce que le feu ne consuma point, comme des peaux, de l'Indigo, de la Salse-pareille, & quelque Artillerie.

Etant partis de là, le 21. de Juillet, ils arriverent le 11. d'Août à la vuë de *Campêche*, qui est à vint degrez, on environ de Latitude Septentrionale, dans la Province de *Yacata*. Ils s'en saisirent, avec beaucoup de facilité; quoique ce fût une place assez forte, & que les Habitans fussent plus forts qu'eux. Ils demanderent au Gouverneur, s'il ne vouloit pas racheter la Ville de pillage, mais il les renvoya au peuple; qui pourroit donner pour cela ce qu'il trouveroit à propos. Néanmoins comme il étoit, dans le fonds, plus fort que les Hollandois; ils n'osèrent pas exiger de lui ce qu'il auroit peut-être contribué, ni d'entreprendre de saccager la Ville, à son refus; de peur que le desespoir ne lui fournît du courage, & des armes, pour les accabler eux-mêmes. C'est un malheur attaché à la Guerre, qu'il faille punir les peuples des fautes des Princes; mais il est de l'équité naturelle, & bien plus de la Charité Chrétienne, de ne pas exiger d'eux plus qu'ils ne peuvent donner; & pour cela, il faut que les Guerres soient le plus courtes, qu'il soit possible. Aussi les Hollandois se contenterent-ils d'emporter le butin, qu'ils avoient fait d'abord.

Pendant que cela se passoit, les Directeurs, & les Commis de la Compagnie à *Pernambouc*, firent équiper quatre Vaisseaux, & sept Pataches pour une Expedition de conséquence. On mit sur ces Bâtimens huit-cens soldats, & des vivres pour six semaines, pour eux, & pour les Matelots. Ces Troupes étoient commandées par *Matthias van Keulen*, par *Byma*, Lieutenant Colonel, par le Conseiller *Servat Carpentier*, & par *Jean Cornille Licht-hart*. Le dessein, que l'on avoit formé, étoit d'aller à *Rio Grande*, qui est au Nord de *Pernambouc*, à environ trente lieues. On fit donc voiles le 20. d'Août, pour aller à *Punto*

Negro, où l'on trouva d'abord plus de difficulté, 1633. qu'on n'avoit cru d'en rencontrer, mais on les surmonta. Le lendemain on découvrit *Punto Negro*, & l'on commença à côtoyer la terre, pour s'en approcher. Le lendemain, les Chaloupes & les petits Bâtimens, qui devoient servir à débarquer les Troupes, s'avancerent, sur les sept heures du matin. Dès qu'on les apperçut du Château, situé sur la pointe d'un Promontoire, qui domine sur le *Rio Grande*, on les canonna violemment, mais cela n'empêcha pas qu'ils ne s'avancassent jusqu'à la portée de leur Canon, & qu'ils ne cannonassent si bien le Fort, que les Portugais disparurent des canonnières, qui étoient au-dessous du Château. On fit ensuite descente du côté du Midi, avec une Compagnie de soldats, & cent-cinquante Matelots, armez de Mousquets & de Sabres. Ce détachement se saisit des passages, par lesquels le Château pouvoit recevoir du secours, & se posta sur les Dunes, qui étoient devant le Château; pour empêcher que ceux qui le gardoient ne vinsent prendre de l'eau, dans les Puits, qui étoient au pied de ces collines. Ceux qui firent descente dans la Baye, du côté du Nord de *Punto Negro* furent débarquez environ à onze heures, & rencontrerent quelques Portugais à pied, & à cheval; qui se retirerent, d'abord qu'ils les virent. La Baye étoit assez bien fortifiée, & l'on pouvoit facilement s'opposer à la marche des Hollandois; mais les Portugais, peu guerriers, prirent peur, dès qu'il se virent pris de differens côtez. Toutes les Troupes de débarquement s'avancerent, avec peine, vers le Château; mais enfin elles y arriverent, & commencerent à faire leurs approches, & à dresser une batterie. On le somma de se rendre, avant que le Canon jouât, qui y fit en peu de tems une grande brèche. D'un autre côté, on prépara des Echelles, comme si l'on avoit dessein de le prendre, par escalade; ce qui épouvanta si fort la garnison, qu'elle se rendit. On nommoit auparavant ce Château *les trois Rois*, mais les Hollandois le nommerent *le Fort de Van Keulen*. Ils le réparèrent, & y laisserent une garnison de cent-cinquante hommes. Il se fit encore diverses prises, par mer, que l'on pourra voir dans *De Lact*.

Cependant, pour revenir aux événemens de l'Europe, l'Infante tomba malade à *Brusselles*, sur la fin de Novembre, & mourut d'un catarre, sur la Poitrine, le 3. de Decembre, âgée de soixante-cinq ans. Elle avoit été fort aimée de *Philippe II.* son Pere, qui la consultoit même quelquefois, sur des affaires d'Etat. Elle fut de même très-considerée de *Philippe III.* son Frere, & de *Philippe IV.* son Neveu. Après la mort de l'Archiduc *Albert*, son Epoux, elle gouverna les *Païs-Bas*, avec assez de sagesse; mais elle eut peu de bonheur, après le départ de *Spinola*, comme on l'a pu voir, par la précédente Histoire. On assure qu'avant que de mourir, elle chargea l'Archevêque de *Malines*, de dire de sa part à son Neveu, d'employer la Noblesse Flamande au Gouvernement, plutôt que des Espagnols; parce qu'elle étoit mieux instruite, de ce qui regarde le País, & plus propre à le gouverner.

Avant sa mort, le Roi d'Espagne avoit nommé l'Infant *Ferdinand*, Cardinal & Archevêque de *Toledo*, pour être Gouverneur Général des *Païs-Bas*. Ce Prince avoit tâché, comme on dit, de s'en excuser, mais le Roi voulut absolument, qu'il se disposât à partir; soit qu'il crût que ces País, sollicités à secouer le joug des Espagnols,

1633. gnols, par quelques Seigneurs de ces mêmes Provinces, qui se plaignoient de leur Gouvernement, & par les Etats des Provinces Unies, avoient besoin d'un Gouverneur du premier rang, pour les retenir, dans le devoir; ou qu'il prévint que la France entreprendroit bien-tôt d'y faire la guerre, auquel cas, il n'étoit pas moins nécessaire que le Gouverneur des Pais-Bas fût un homme d'autorité.

Cependant, en attendant que l'Infant vînt, la Noblesse & le Conseil jugerent qu'il falloit ouvrir une Cassete; où il y avoit des papiers importants, touchant le Gouvernement; pour voir ce que le Roi pouvoit avoir ordonné, en cas que l'Infante vînt à mourir. Ils y trouverent un Papier, signé de la main du Roi, où il nommoit pour gouverner le Pais, dans l'absence du Gouverneur, un Conseil composé de l'Archevêque de Malines, du Duc d'Arfchot, du Comte de Tilly, de D. Carlos Coloma, & du Marquis d'Aitone. On se disposa à exécuter cet ordre, mais comme le Comte de Tilly avoit été tué dans la Bataille de Leipfig, & que Coloma avoit été rappelé en Espagne, pour sa trop grande rigueur; on mit, en leur place, le Comte de Feria, Gouverneur du Château d'Anvers, & le Marquis de Fuentes, Gouverneur de Cambrai.

Le Duc d'Arfchot étoit alors en Espagne, où il étoit allé, pour recevoir les ordres du Roi; par rapport au Traité, qu'on avoit proposé de faire, avec les Provinces Unies. En attendant qu'il revînt, les autres Députés déclarerent aux Etats Généraux des Provinces Unies, que leur Commission étoit finie, par la mort de l'Infante, qui la leur avoit donnée; mais ils les prierent de ne rompre néanmoins pas le Traité, avant que le Duc d'Arfchot fût revenu d'Espagne; parce qu'il apporteroit, sans doute, les ordres du Roi. Mais les Etats ne firent aucune attention à cela, persuadés que ce Traité n'avoit été proposé, que pour les amuser, & pour gagner du tems.

1634. LE Roi d'Espagne irrité, comme il semble, par les avantages, que Frideric Henri avoit remporté sur ses Armées, & par les grands progrès, qu'il avoit faits en peu d'années, (1) pensa à trouver de l'argent, pour soutenir mieux l'honneur des armes de l'Espagne, qu'il n'avoit fait. Pour cela il obtint du Pape, libéral du bien d'autrui, le quart des revenus Ecclesiastiques de ses Royaumes. Outre cela, il taxa les Chevaliers de S. Jacques, à la somme de cinquante-mille écus, pour s'exempter de la recherche, qu'il faisoit contre eux; pour les punir, de la vie qu'ils menaient, & qui n'étoit point conforme à leur Institut. Il arriva aussi, que le Duc de l'Infantado fit enterrer sa mere, avec une couronne d'or sur la tête, comme étant descendue des Rois d'Espagne. Pour cela, il fut non seulement exilé, mais encore condamné, à une amende de cent-mille Ecus d'or. Pendant que le Roi étoit occupé, à ramasser les fonds nécessaires, pour la guerre, il reçut la nouvelle de la mort de sa Tante. En attendant que le Cardinal Infant pût se rendre aux Pais-Bas, il donna ordre au Marquis d'Aitone, de tenir sa place, & aux autres Membres du Conseil, de continuer à s'aquiter de leurs Charges, comme auparavant.

Ce nouveau Gouverneur demanda à tous les Bourgs, & Villages du Brabant un subside, pour

(1) Voyez la Vie de F. H. par Commelin P. I. p. 241. & suiv.

deux mois, auquel ils consentirent; sur quoi il ordonna à tous les Capitaines, de tenir leurs Compagnies complètes, & fit acheter bon nombre de Chevaux, pour remonter sa Cavalerie. Pendant l'Hiver, il envoya divers Partis, en Campagne, sur les Frontieres des Etats; mais quelques-uns furent batus, par les Garnisons de Willemstadt, & de Bois-le-duc.

L'arrêt de mort, prononcé contre le Comte de Berg, comme criminel de Lèse-Majesté, effraya les principaux de la Noblesse du Pais; apparemment parce qu'ils n'avoient pas mieux parlé, que lui, du Gouvernement Espagnol. Ils penserent, là-dessus, à sortir des Etats du Roi d'Espagne, & le Prince de Barbançon fut arrêté, avec cinquante soldats, que l'on soupçonnoit être d'intelligence, avec lui. Mais le Prince d'Espinoi, & le Comte de Henin, avertis de ce qui se passoit, se retirerent sur les Terres de France, l'un entre la Capelle & St. Quentin, & l'autre plus avant dans la France. On mit des soldats, sur les terres du premier, mais comme on voulut se saisir du Duc de Bournonville, il se retira en France, dans une Terre, qu'il avoit dans le Boulonnois. Là-dessus on saisit ses Biens, quoi que son Epouse protestât qu'il étoit innocent, & qu'il avoit toujours été fidele au Roi.

Le Duc d'Arfchot, qui étoit à Madrid, pour recevoir les ordres du Roi, sur le Traité, qu'on avoit voulu faire, avec les Etats, par ordre d'Isabelle, fut appelé le 15. d'Avril, au Cabinet du Roi, qui s'informa de lui de l'Etat des Pais-Bas, & lui dit ensuite de se retirer. Comme il prenoit le chemin de son logis, il fut arrêté, & conduit à un Château, qui est à deux lieues de Madrid. Tout son train fut aussi arrêté, excepté son Secretaire, qui s'évada.

Tout cela faisoit assez voir, que l'Espagne n'entroit nullement dans le projet des Provinces, qui leur obéissoient, dans les Pais-Bas; qui étoit de faire une Trêve, ou une Paix avec les Provinces Unies, pour n'avoir pas besoin d'Espagnols chez eux; qu'on ne leur envoyoit, que sous prétexte de la guerre, comme s'il n'y avoit eu personne, parmi la Noblesse du Pais, dont la fidelité, & la capacité fussent connues en Espagne, & à qui le Roi pût confier le Gouvernement Général des Provinces.

Cependant, le Prince d'Orange bien instruit des grands Préparatifs, que les Espagnols faisoient, pour tâcher de regagner ce qu'ils avoient perdu, depuis l'éloignement de Spinola, ordonna aussi de son côté à tous les Capitaines d'avoir leurs Compagnies complètes, pour le 15. de Mars. Il prit encore soin de munir toutes les Villes les plus exposées; car on soupçonnoit que les Espagnols n'ouvrissent la Campagne, par le Siege de quelque Ville.

En attendant, il se faisoit des Courses de part & d'autre, bien plus qu'il ne s'en étoit fait, depuis que la Guerre avoit recommencé. La Garnison Espagnole de Gueldre aiant appris, qu'il étoit parti de Rhimberck, des charrettes chargées d'une somme de quatre-vingt-mille Ecus, & de quelques marchandises, avec une Escorte de quarante hommes, envoya le double de monde, pour les surprendre. Elle les surprit en effet, & se mit en chemin pour les conduire à Gueldre. Mais le Gouverneur d'Orfoi envoya après deux Compagnies de Cavalerie, qui atteignirent le Parti, avant qu'il pût entrer à Gueldre, en tua trente hommes, fit prisonnier le reste, & ramena les Charettes.

Les Démêlez, qu'il y avoit entre les Espagnols & les Etats, touchant la Jurisdiction de la Mai-

1634. rie de Bois-le-duc, n'ayant pu être accommodé; les Espagnols firent enlever quatre Baillifs, que les Etats avoient établis dans le plat-Païs, comme si, en prenant la Ville de Bois-le-duc, ils n'étoient pas devenus maîtres de ses dépendances, selon le Droit ordinaire de la Guerre. Les Etats ne manquèrent pas de faire aussi enlever quelques Baillifs, dans le Brabant, & de les mettre en prison. Les Espagnols firent aussi dire à ceux du Prince-land, qu'ils eussent à se retirer de ce Territoire; à moins que les Baillifs Espagnols ne fussent mis en liberté, dans quinze jours. Pour leur rendre la pareille, les Etats Généraux firent mettre des Affiches, par lesquelles ils ordonnoient aux Baillifs des Frontières Espagnoles, qui étoient sous contribution, de venir prendre des Sauf-conduits des Officiers, qu'on avoit établi, pour cela, dans Bois-le-duc, dans l'espace de quinze jours, sous peine d'être pillés. Les Espagnols, de leur côté, défendirent au Brabant Wallon, de payer aucune contribution aux Hollandois, & pour le mettre à couvert, ils y envoyèrent des Troupes, pour les garantir, jusque chez les Ecclesiastiques. Il se fit aussi des saisies, de part & d'autre, de Prêtres & de Ministres du Plat-Païs, auxquelles nous ne nous arrêterons pas. Ce sont-là des fruits amers de la Guerre, qui ne sont, par malheur, goutez, que par ceux, qui y ont le moins de part.

Le Prince d'Orange attentif aux mouvemens des Espagnols, envoya un gros détachement des garnisons les moins exposées, à Rhimberck & fit aussi conduire, par eau, en ce pais-là, de l'Artillerie & des Munitions de guerre, pour être prêtes, s'il falloit agir du côté du Rhin. Cependant les Espagnols assembloient leur armée, dans le Brabant du côté de Diest. Il arriva alors que le Comte Jean de Nassau, qui avoit ordre de conduire quelques Troupes Espagnoles, dans les Places avancées, fit attaquer une Maison, nommée Erkelens, appartenante au Comte de Berg; où il y avoit trois compagnies de Cavalerie, que le Comte y avoit mises, & deux d'Infanterie, de la part des Etats. Mais il fut repoussé vigoureusement, par cette petite garnison, sans oser revenir à la charge, de peur que Stakembroek, qui couroit le pais, avec une partie de la Cavalerie des Etats, ne tombât subitement sur ses Troupes, & ne les défit.

Les Espagnols étoient en grand nombre entre Namur & Hanuue, avant la fin de Mars; mais ils ne pouvoient pas empêcher les courses de la Garnison de Mastricht, qui sortoit de nuit, & qui causoit beaucoup de dommage sur les Terres d'Espagne, de ce côté-là. La garnison de Berg-opzoom faisoit la même chose sur les parties Septentrionales du Brabant.

Le Marquis d'Aitone étoit occupé à visiter les principales Villes du Brabant, au commencement d'Avril; lors qu'il reçut le 12. nouvelle que le Prince *Thomas de Savoie*, qui étoit déjà passé en Italie, avoit fait Lieutenant Général de ses Troupes, étoit arrivé à Namur; après avoir traversé la France, sans être connu. Là-dessus le Marquis fit partir le Duc de Lerme, avec quelque Cavalerie, pour aller querir ce Prince, & l'accompagner jusqu'à Brusselles.

Sur la fin de Juin, l'Armée Espagnole étant assemblée, marcha le 30. du côté de Mastricht; & le Marquis *de Celada*, qui conduisoit l'Avant-garde, prit, en passant, le Château d'Argenteau, sur les bords de la Meuse, entre Liege & Mastricht, sans aucune résistance; & par-là, l'entrée de Mastricht à Liege, fut fermée aux Troupes Hollandoises. Ce Marquis fit ensuite bâtir un

Pont sur la Meuse, entre ces deux Villes, & l'on 1634. commença à soupçonner, que l'Armée Espagnole avoit formé le dessein d'attaquer Mastricht.

Cependant le Prince d'Orange avoit donné rendez-vous à son Armée à Nimegue, & s'y étoit rendu à la fin de Juin. Il y étoit demeuré, pour s'assurer mieux des desseins des Ennemis, avant que de s'en approcher. Il crut ne devoir rien entreprendre, dans une affaire de cette conséquence, sans avoir conféré avec les Etats Généraux, & il fut lui-même à la Haie, avec les Comtes Guillaume, & Maurice de Nassau, pour s'aboucher avec eux; après quoi ils retournerent à l'Armée. Comme de jour à autre on pouvoit changer d'avis, & que l'on ne savoit point si les Espagnols n'usoient point de ruse, pour attirer les forces de l'Etat près de Mastricht, & agir ensuite de quelque autre côté; les Députés des Provinces, qu'on appelle ordinairement les Etats Généraux, se rendirent à Arnhem, au Mois d'Août. Il s'agissoit de savoir ce que l'on pourroit faire, pour délivrer Mastricht, sur quoi on pouvoit prendre deux partis differens. L'un étoit d'assiéger une Ville plus importante à l'Ennemi, que Mastricht, pour l'obliger de l'abandonner, pour secourir cette autre place, comme pourroit être Breda. L'autre étoit de marcher, avec toute l'Armée, pour attaquer les Espagnols dans leurs lignes, & les chasser de devant Mastricht. Le second parti parut trop hazardeux, & même impraticable; parce que l'Armée Espagnole étoit plus forte, que celle des Etats, & qu'elle s'étoit si bien couverte devant Mastricht, qu'il étoit comme impossible de la forcer, dans ses retranchemens. Ainsi on préfera le premier, & il fut résolu, que le Prince iroit camper devant Breda, & commencer à fortifier ses postes, comme s'il avoit eu le dessein de l'assiéger; sur quoi, l'on verroit ce que l'Ennemi pourroit faire. La maniere, dont Spynola avoit formé ce Siege en Automne, & s'y étoit obstiné pendant tout un Hiver, le Printemps suivant, & une partie de l'Été, sans qu'on l'eût pu faire quitter son entreprise, embarrassoit également les Espagnols & les Etats. Les Espagnols pouvoient craindre que le Prince d'Orange n'en fit autant, s'il étoit besoin, & même avec plus de commodité, à cause du voisinage des Villes de Hollande. Ainsi ils ne pouvoient guere laisser le Prince se retrancher, à loisir, devant Breda; en s'opiniâtrant de leur côté, à prendre Mastricht, qui pouvoit tenir long-tems. Les Etats au contraire voyoient, par les efforts inutiles, que l'on avoit faits, pour forcer les lignes de Spynola, qu'il n'étoit nullement possible, que l'on échouât devant celles du Marquis d'Aitone, qui pouvoit être secouru de munitions, de guerre & de bouche, & de tout ce dont il auroit besoin, par l'Electeur de Cologne, & par l'Evêque de Liege. Quoi qu'ils fussent neutres, on savoit assez que l'interêt du Catholicisme les faisoit pencher du côté des Espagnols. Ainsi on pensa sérieusement à employer l'expedient proposé, de commencer à assiéger Breda, Ville infiniment plus importante à l'Espagne, que Mastricht.

Le Prince partit d'Arnhem, pour executer ce dessein le 1. de Septembre, & sa Cavalerie fut le 4. du même Mois, devant Breda, & le reste de l'Armée le lendemain. S'il avoit eu plus de tems, pour se couvrir, il en auroit en effet entrepris le Siege; parce que la Garnison de la Place étoit foible, & qu'il y avoit peu de vivres. La Province de Brabant y fut trompée, par cela même, & crut que Frederic Henri, bien instruit de l'Etat de la place, en avoit entrepris le Siege, dans l'esperance

1634. rance de la réduire en bien moins de tems, que n'avoit fait Spinola. C'est pourquoi les Etats de Brabant, envoyèrent couriers sur courriers au Marquis d'Aitone, pour le prier qu'il vint plutôt au secours d'une place si importante, pour couvrir leur Province, que de s'obstiner à prendre une Ville éloignée; dont on pouvoit bien se passer, sans grand danger. Le Marquis frappé de cette nouvelle, ne la reçut pas plutôt, qu'il ne pensa qu'à abandonner le Siege de Mastricht; dans la pensée que s'il laissoit prendre Breda, l'Infant, qui devoit bien-tôt venir, ne manqueroit pas de lui en faire une fâcheuse affaire, & de le censurer d'avoir abandonné une place de cette conséquence, pour une autre, qui valoit beaucoup moins. Il partit donc, dès le lendemain, après avoir perdu assez de monde, dans les attaques de la Ville, & par les sorties des Ennemis. Dès qu'il eut tourné le dos, on porta des vivres de toutes parts dans Mastricht, où ils commençoient à devenir chers.

Le Duc de Bouillon, qui avoit été, dès le commencement, dans la place, après avoir fait observer la marche de l'Ennemi, en envoya incessamment donner avis au Prince d'Orange. Ce dernier n'étant pas encore retranché, & ayant délivré Mastricht, ce qui étoit son unique but, décampa de devant Breda. L'Armée Espagnole vint camper dans le Brabant, & envoya souvent de gros Partis, de divers côtes; mais elle n'entreprit rien. Tout ce que fit le Marquis d'Aitone, ce fut de bien munir toutes les Places Frontières, & d'en augmenter les garnisons. On faisoit monter son Armée à trente-mille hommes de pied, & à dix-mille Chevaux, ou environ. Le Prince d'Orange fit la même chose, de son côté, à l'égard de la Frontière des Etats, avec une Armée, inférieure de quelques milliers d'hommes, à celle des Espagnols; & fut très-satisfait d'avoir fait échouer le dessein du Marquis, sur Mastricht. Il envoya son Armée en quartier d'Hiver, avant la fin d'Octobre. Il ordonna seulement aux Capitaines de se tenir près de leurs Compagnies, pour être prêts à marcher où il seroit nécessaire, en cas que les Espagnols entreprissent quelque chose. Les Troupes Espagnoles furent aussi envoyées en leurs Quartiers.

Au commencement de Novembre, le Cardinal Infant, qui avoit déjà passé d'Espagne en Italie, en vint avec quelques nouvelles Troupes, & se rendit à Brusselles. Il fut reçu dans tout le Pais, avec beaucoup de joie & de magnificence. C'étoit le premier Infant d'Espagne, qui eût gouverné les Pais-Bas, depuis Philippe II. & les Provinces Obéissantes se promirent beaucoup de lui; mais il ne put empêcher la décadence des affaires de l'Espagne, qui fut bien-tôt après ouvertement attaquée, par les François, aussi bien que par les Hollandois, comme on le verra dans la suite.

Cependant la Compagnie des Indes Occidentales (1) y donna de l'occupation aux Espagnols, & leur causa beaucoup de perte, sans néanmoins venir à bout de son principal dessein; qui étoit d'établir un Commerce réglé des Marchandises du Bresil, en Hollande; comme elle le fit depuis.

Après avoir délibéré sur ce qu'on pourroit attaquer dans le Bresil, il fut résolu que l'on entreprendroit de réduire la côte de la Capitainie de Paraiba, ou Pariba, qui est au Nort de celle de Tamarica, ou Tamaraca.

Les Portugais avoient, depuis long-tems, fait 1634. bâtir des Forts, pour empêcher qu'une Flotte ne pût entrer dans la Riviere de Paraiba; dont l'un étoit sur le bord Septentrional de l'embouchure, & l'autre sur le Méridional. Il y en avoit encore un troisième, sur une petite Ile, qui est au-dessus du Fort du Nort, en remontant la Riviere.

Pour se rendre maître de ces trois Forts, on fit embarquer, le 24. de Février, quinze-cens hommes, sur vingt Vaisseaux; que l'on divisa en deux Esquadres, dont l'une commandée par l'Amiral Licht-hart, portoit le Pavillon rouge, & eut ordre d'aller faire descente dans l'Ile, avec deux Compagnies, qui devoient y prendre poste, & s'y retrancher; & l'autre qui arbora l'étendard du Prince d'Orange, dut aller mettre à terre deux autres Compagnies, à une demi-lieuë du Fort du Nort. Ces derniers arriverent heureusement à l'endroit marqué, & mirent pied à terre. Mais l'autre Esquadre, qui eut le malheur d'avoir le vent contraire, fit faire descente à ses gens à un coup de mousquet du Château de l'Ile, d'où ils furent obligés de se retirer. La Flotte ne put nullement remonter la Riviere, ni aller au secours de ceux qui attaquoient le Fort du Nord; ce qui donna lieu à ceux du Fort du Midi d'y envoyer des Troupes, sur bon nombre de barques qu'ils avoient, à force de rames, & de le secourir. Les Hollandois y voulurent alors attaquer une Redoute, mais comme ils n'avoient apporté ni haches, ni instrumens, à remuer la terre, ils furent obligés de se retirer, & ceux qui avoient fait descente, furent rembarquez, avant la nuit. Ensuite ayant laissé quelques bâtimens legers, devant l'embouchure de la Riviere; ils firent voiles au Cap de S. Augustin, qui est au Midi de la Capitainie de Pernambuco; dans la pensée, que les Troupes, qui y étoient, seroient allées au secours de Paraiba. Ce Cap composé de diverses collines, sur quelques-unes desquelles il y avoit des Forts, s'avance une demi-lieuë en mer, & couvre, du côté du Midi, une grande Baye, au bord de laquelle est bâtie la Ville de S. Augustin. Il y avoit vis-à-vis des habitations & des Forts, en de petites Iles formées par la mer, & par la Riviere, qui y tombe. Le 4. de Mars, la Flotte de Licht-hardt entra dans la Baye, au travers des Canonnades des Portugais, sans perte, excepté d'une Patache, nommée le Cheval Marin; qui coula bas, par la faute de ceux, qui la montoient. Pour lui, étant allé droit au Puntal, comme parlent les Espagnols, ou à la pointe d'une Ile qui est à la gauche de ceux qui entrent dans la Baye, il y fit descente, avec quelques Troupes, si promptement, que les Portugais eurent à peine le tems de mettre le feu au Magazin du sucre, qui y étoit, & où il y en avoit deux-mille Caisses. Il y trouva un gros Bâtiment chargé, & deux Chaloupes, où il y en avoit encore six-cens. L'autre Esquadre entra, & débarqua son monde, avec un peu plus de peine. On remarqua que les Hollandois entrèrent dans cette rade, par une ouverture, qui étoit au milieu de la barre, qui s'étend devant la Baye, & par où il ne pouvoit passer qu'un Vaisseau à la fois. Les Hollandois se rendirent entierement maîtres du Puntal, & y débarquerent leur monde, pour le mettre en quelque maniere en état de défense, comme ils le firent. Les Portugais les vinrent attaquer, avec plus de quinze-cens hommes, mais ils furent repoussés, avec perte, & les Hollandois firent près de-là, dans la même Ile, un Fort vis-à-vis de l'ouverture; par laquelle ils étoient entrez, dans la Baye.

(1) Voyez *De Laet* Liv. XI. de ses Annales des Indes Occidentales & *Commelin* Vie de F. H. p. 252. P. I.

1634. Cependant comme il étoit arrivé de nouveaux Vaisseaux Hollandois au Recif, il fut résolu, sur la fin de l'année, de faire une nouvelle entreprise sur Paraiba, où l'on n'avoit pas réussi d'abord. Comme cette Capitainie est entre celle d'Olinde, & celle de S. Augustin; il paroïsoit important de s'en rendre maître, pour n'être pas exposé de plusieurs côtes à l'Ennemi, qui pouvoit troubler ainsi le commerce du Recif, avec le Cap de S. Augustin. Ils formerent donc une Flotte de 29. Vaisseaux, sous le même Amiral, sur la fin de l'année, & l'on y embarqua deux-mille hommes de Troupes réglées, sans parler des Matelots. Etant partie du Recif, le 24. de Novembre, elle ne put s'approcher de la côte de Paraiba, que le 4. de Decembre, à cause des vents contraires, & les Colonels *Schuppe* & *Artichau* y firent descente, malgré les Portugais, commandez par *D. Antonio d'Albuquerque*, leur Gouverneur, & se rendirent enfin maîtres de la Riviere de Paraiba & des Forts, par le peu de résistance que firent les Portugais. On ne peut entrer en aucun détail de tout cela, que l'on pourra lire au long, dans les Auteurs que l'on a citez. Il suffira de dire que la Compagnie Hollandoise, des Indes Occidentales, se trouva par-là maîtresse de trois Capitainies du Bresil, qui étoient contigues, au moins par rapport aux côtes; car elle n'avoit pas encore alors assez de monde en ce pais-là, pour en occuper l'interieur, dans lequel les Portugais s'étoient répandus depuis long-tems, pour ne pas parler des Americains Originaires du Bresil.

Pendant que l'on travailloit à faire des Conquêtes dans le Bresil, on pensa aussi à avoir quelque Ile, d'entre celles qui sont en si grand nombre, dans le Golfe, qui sépare l'Amérique Méridionale de la Septentrionale. On jeta, pour cela, les yeux sur l'Ile de *Curaçao*, comme les Ecrivains de ce tems-là écrivoient ce nom, que l'on prononce à présent *Curaço*. C'est l'une des Iles, qu'on appelle *sous le vent*, au 12. degré de latitude Septentrionale, peu éloignée de la côte de Venezuela, & qui a sept lieues de longueur, & trois de largeur. C'est une Ile fertile, où l'on nourrit du bétail, & où il y avoit divers bois de teinture; mais ce n'étoit pas pour cela, que l'on voulut en faire la conquête; mais pour servir de retraite aux Vaisseaux Hollandois, que la Compagnie envoyoit dans ces mers, pour croiser sur les Vaisseaux Espagnols qui alloient, de la Nouvelle Espagne, & de *las Honduras*, à la terre-ferme de l'Amérique. La Compagnie y envoya quatre Vaisseaux, & quelques Troupes, qui réduisirent très-facilement le Gouverneur Espagnol, à se rendre, le 21. d'Août, à condition qu'il seroit transporté lui, & les siens, en terre-ferme; en permettant néanmoins à ceux qui voudroient de demeurer dans l'Ile, outre une vingtaine de familles que les Hollandois voulurent y retenir, afin d'en tirer quelques services; dont ils avoient besoin, pour s'établir en ce Pais-là. Cette Ile est encore entre les mains des Hollandois, & sert plutôt à recevoir les Vaisseaux de cette Nation, qui vont négotier sur la côte avec les Espagnols, malgré les défenses du Roi d'Espagne; qu'à négotier des productions de cette Ile. La Colonie, qui y est, n'est pas une colonie à qui l'on puisse porter envie. Elle dépend des caprices d'un Gouverneur, qui est ordinairement de ceux, qui ne peuvent pas subsister en Europe, & qui ne vont là que pour s'enrichir, de quelque maniere que ce soit.

Il se fit, comme à l'ordinaire, pendant cette année, beaucoup de prises sur les Portugais, par

les Vaisseaux, qui couroient les côtes du Bresil, 1634
& sur les Espagnols en général, dans toute la Mer du Nord, auxquelles on ne s'arrêtera point. On continua à comprendre par-là, que la Monarchie d'Espagne étoit d'une trop grande étendue, pour être conservée florissante, sous un seul Souverain. Il n'est pas possible, que le Conseil d'un si vaste Empire pense, & mette ordre à tout; & en multipliant les Conseils & les Gouvernemens, on augmente trop le nombre de ceux qui vivent aux dépens du Public, & qui lui sont à charge, sans lui rendre aucun service, & qui lui nuisent même; car enfin, où pourroit-on trouver assez de gens éclairés & intègres, pour remplir en bonne conscience, & avec honneur, les milliers d'emplois qui y viennent, tous les jours, à vaquer?

Après avoir rapporté ce qui concerne la Guerre, que les Provinces soutenoient contre le Roi d'Espagne, tant en Amérique, qu'en Europe; il faut dire ici quelque chose des Traitez, & des Alliances de la même République en Europe, qui ont été de quelque conséquence. Dans le dernier Traité, qu'on avoit fait avec la France, il étoit porté, comme on l'a vu ci-dessus, que les Etats Généraux ne feroient ni Trêve, ni Paix, avec l'Espagne à l'insû, ou contre le consentement du Roi de France. Comme on reprit ce Traité, quoique ratifié de part & d'autre, que le Baron *Charnacé*, Ambassadeur de France, eût insisté là-dessus comme sur le reste, & que les Provinces l'eussent accordé: (1) il arriva néanmoins que la Ville de Dordrecht protesta contre cet Article. Elle souhaitoit que l'on conservât la liberté au Pais, de pouvoir traiter avec les Ennemis, touchant la Paix & la Trêve, quand on le voudroit & de la maniere, dont on le trouveroit à propos. Elle vouloit encore que le Roi ne stipulât pas ce qu'il demandoit, en ces termes, puisque l'intérêt de S. M. y étoit exprimé assez clairement. La Ville d'Amsterdam fit la même représentation, ou à peu près; comme si cet Article avoit dérogé à la liberté, & à la Souveraineté des Provinces. Cette protestation fut faite par ces deux Villes, le 24. de Fevrier, MDCXXXIV. & enregistrées. Alcmar se conforma aussi à leur sentiment; mais les Nobles, les Villes de Harlem, de Leide, de Goude, de Hoorn, d'Enkhuyse, & les autres Membres de l'Etat, furent du sentiment contraire. Ainsi le Traité ne laissa pas d'être conclu, à la pluralité des voix, par rapport à la Province de Hollande.

Ce Traité commençoit (2) par ces termes: *Les Etats Généraux des Provinces Unies des Pais-Bas reconnoissans, avec toute sorte de respect, & de gratitude, les bienfaits, favours & assistances, qui de tems en tems leur ont été départies de la France, & désirans de se procurer, par tous les moyens possibles, la continuation & augmentation de la bonne Amitié & Alliance, dont il a plu au Roi Très-Chrétien de les honorer, & de contribuer, dans la constitution présente des affaires, à tout ce qui pourra servir à la grandeur de la France, au bien public de la Chrétienté, & à l'affermissement, & à la sureté de leur Etat, avoient députéz, pour cet effet, des Ambassadeurs pour traiter avec l'Ambassadeur de France &c.* On a vu en plusieurs Traitez, faits depuis avec la France, de semblables débuts, qui n'étoient pas alors de simples complimens; puisque les Etats, avant que la Paix fût

(1) *Aitzema* Liv. XIV. Tom. II. p. 93. col. 2.

(2) *Aitzema* Liv. XIV. p. 94. du Tom. II.

1634. fût enfin conclue avec l'Espagne, avoient ressenti de tems en tems, des effets de la bonne volonté de la France, à leur égard. Si l'on dit que l'une & l'autre Puissance en usoient ainsi, pour leurs intérêts particuliers, on ne dira rien qui ne soit véritable; mais il n'y a point d'Amitiez, ni d'Alliances Humaines, qui ne soient fondées sur de semblables fondemens, & les Hommes seroient heureux, s'ils comprenoient bien que leurs intérêts réciproques sont de se rendre mutuellement service, contre leurs ennemis communs. Mais les Hommes sont souvent si aveugles, qu'ils se refusent les devoirs, qu'ils voudroient néanmoins que les autres leur rendissent.

Dans le I. & II. Articles, les Etats & le Roi s'engagerent réciproquement de continuer à faire la guerre, par mer & par terre, aux Espagnols & aux Provinces, qui dépendoient d'eux, sans pouvoir faire aucun Traité de Paix, de Trêve ou de suspension d'Armes, ni directement, ni indirectement; pendant les huit premiers mois suivans (*c'est-à-dire, pendant le reste de l'année*) ni de les conclure pendant l'espace de douze mois, à commencer du 1. jour du Mois prochain, ou du 1. de Mai de l'an MDCXXXIV. Le III. portoit que les Etats seroient publier & effectuer, de bonne foi, la déclaration, qu'ils avoient faite l'an MDCXXXII. pour ceux de la Religion Catholique Romaine, dans toutes les Provinces, qui s'uniroient, ou se rendroient volontairement à eux; & que pour celles, qui seroient prises par force, ils en feroient rapport aux Provinces Unies; à qui ils demanderoient la même chose, à l'instance de Sa Majesté. C'étoit qu'on laisseroit dans les conquêtes, la Religion Catholique dans l'état, où on l'auroit trouvée.

Dans le IV., il étoit dit que si après les douze mois, les Etats vouloient traiter avec leurs Ennemis; ils ne le pourroient faire, tant que cette Alliance dureroit, sans l'intervention de Sa Majesté, & sans protester qu'ils n'entendoient pas de faire aucun préjudice au présent Traité.

Dans le V., le Roi promettoit qu'à commencer au jour de la signature de ce Traité, il leur donneroit un million de livres, outre le million qu'il s'étoit engagé de leur compter, tous les ans, par le Traité de MDCXXX. & de plus trois-cens-mille livres; à moins que les Etats n'aimassent mieux avoir un Regiment, tel que celui du Maréchal de Châtillon, & une Compagnie de Cavalerie; auquel cas S. M. ne payeroit pas cette somme de trois-cens-mille livres.

Le VI. le VII. & le VIII. Articles, ne contenoient que des Garanties réciproques, du Roi & des Etats; par lesquelles ils s'obligeoient à faire la guerre à l'Espagne, si après avoir traité avec eux, elle venoit à enfreindre ce Traité.

Le IX. est aussi une semblable Garantie par rapport à l'Empereur.

Dans l'Article XI. il y avoit une confirmation du Traité de l'an XXX., & il y est dit que celui-ci, dureroit aussi sept ans, & pourroit être continué, lorsque ce terme seroit expiré.

Dans le XII. il étoit porté que, si Sa M. au lieu de donner un million, trois-cens-mille livres aux Etats, aimoit mieux rompre avec l'Espagne; les Etats s'obligeront de ne traiter avec l'ennemi commun, que conjointement avec le Roi, & de son consentement; & qu'il en useroit de même de son côté, & que si la Paix se faisoit, il ne seroit plus obligé de payer le million, auquel il s'étoit engagé, par le Traité de l'année XXX.

Dans le XIII. il étoit dit qu'avant que le Roi rompît avec l'Espagne, on seroit préalable-

ment un partage des conquêtes, entre lui & les Etats. 1634.

Il se fit encore (1) un Article à part, qui disoit, à l'égard de l'Article VI. & des trois suivans, par lesquels il étoit établi que nul Traité de Paix, ou de Trêve ne se pourroit faire, après la rupture commune, que conjointement & d'un commun consentement; qu'on prieroit le Roi d'avoir pour agréable que le Traité se fit aulieu, que les EE. GG. des Provinces Unies auroient choisi, & que l'on ôteroit le mot de *conjointement*, qui engageoit la République à se conformer à la volonté du Roi, & le Roi à rien; car quand il y a une si grande disproportion entre des Alliez, le plus fort emporte nécessairement l'autre. A l'égard des places, que l'on attaqueroit & du partage, qui s'en feroit, on convint (2), Que Dunkerke & Graveline seroient „ d'abord prises, & mises entre les mains du Roi, „ après quoi l'on attaqueroit Ostende, qui étant „ prise demeureroit entre les mains des Etats, jus- „ qu'à ce que Gueldre & Hulst leur fussent remi- „ ses; auquel cas ils rendroient Ostende au Roi : „ Que ces places étant prises, les deux Puissances „ seroient, sans délai, ce qu'on jugeroit à propos „ de faire, pour soustraire le Pais à la domina- „ tion des Espagnols : Qu'à la fin de la Guerre, „ la côte de Flandre jusqu'à trois lieues sur la ter- „ re-ferme, excepté les lieux possédez par les E- „ tats, au jour du Traité, appartiendroit au Roi; „ & Breda, avec Gueldre & Stevenwert demeu- „ roient aux Etats : Que pour la sureté de leur „ Frontiere, Hulst seroit démoli, avec tous les „ Forts du Pais de Waes : Qu'il en seroit de mê- „ me de la Ville de Dam, à moins que les Etats „ n'aimassent pas mieux retenir Hulst fortifié, „ comme il étoit, & le Roi Dani : Que les Es- „ pagnols étant chassés des Pais-Bas, ce qui reste- „ roit, au delà du partage, seroit & demeureroit „ un Pais Libre & Souverain, comme étoient a- „ lors les Provinces Unies, & qu'avec eux on fe- „ roit une ligue offensive, & défensive à perpe- „ tuité : Que pour effectuer tout cela, le Roi „ fourniroit & entretiendroit, outre ce qu'il avoit „ promis, par le dernier Traité, six-mille hom- „ mes de pied, & deux-mille Chevaux, & tien- „ droit une Armée sur les Frontieres du Pais-Bas, „ à ses dépens, jusqu'à la fin de la guerre, qui „ devoit durer trois ans; après lesquels il seroit li- „ bre de continuer, ou de s'accommoder con- „ jointement, avec les Ennemis : Que les Cita- „ delles des Villes, & les Forts, qui ne se trouve- „ roient point dans le partage du Roi, ni en ce- „ lui des Etats, si on les prenoit, seroient sous la „ garde des Etats de ces Provinces-là, jusqu'à la „ fin de la guerre, & qu'après cela on les démoli- „ roit : Qu'au cas, qu'après ce Traité la France „ rompît avec l'Espagne, les conditions en se- „ roient executées, & qu'il seroit nul, excepté „ en ce qui ne contrarieroit pas, à ces conditions, „ ou à la rupture.

C'étoit assurément vendre la peau de l'ours, avant que de l'avoir tué, comme dit la Fable, que de faire un semblable partage. Faire son compte, de prendre tant de Villes fortes à coup sûr, étoit une chose qu'on ne pouvoit guère faire, sans être de l'humeur du P. *Joseph du Tremblay*, que le Cardinal de Richelieu employoit dans les négociations, & qui en montrant au Duc de *Weymar*, sur une carte du bout du doit les Villes, qu'il devoit prendre, pour ruiner le Parti Imperial en Alle-

(1) Là-même p. 97. col. 1.

(2) Là-même p. 109.

1634. magne, lui disoit qu'il falloit prendre châce Ville qu'il lui monstroit, comme s'il n'y avoit rien de plus facile. Le Duc lui répondit, en riant, que ce qu'il disoit étoit bon, si l'on pouvoit prendre du bout du doigt, les Villes, qu'il nommoit. C'est ce qui parut, par l'événement, qui ne fut nullement conforme à ce projet. Il semble d'abord étrange, que les Etats voulussent rendre Louis XIII. maître de toute la côte de Flandre; avec toutes les Villes fortes qui y sont, & sur tout d'Ostende, qui leur convenoit beaucoup mieux qu'à lui. Aussi se trouva-t-il des difficultez, qui empêcherent qu'on n'essayât seulement de les attaquer.

Néanmoins on ne laissa pas d'y revenir, dans les négociations de cette année, avec la France. On dressa de nouveaux Articles, & l'on fit un nouveau partage, qui ne fut néanmoins pas mieux exécuté, que le précédent. Le Roi de France (1) trouva donc à propos, d'accorder aux Seigneurs Flamands, persécutés par les Espagnols, & réfugiés en France six-mille hommes de pied, & deux-mille Chevaux; à condition, qu'ils iroient se joindre à l'Armée des Etats, aussi-tôt qu'ils seroient aux environs de Dunkerke, ou en d'autres lieux, dont on conviendroit, & où les six-mille hommes se pourroient rendre avec sûreté. Il entendoit, que s'ils pouvoient faire l'entreprise de la côte de la Flandre, ils assiégeroient Dunkerke, & ensuite Graveline, qu'ils assiégeroient jusqu'à ce qu'ils les eussent prises; après quoi ils les remettroient aussi-tôt entre ses mains, & tiendroient leur armée aux environs de Dunkerke, jusqu'à ce que la Place fût suffisamment fortifiée, aux dépens du Roi, pour se garantir des ennemis.

Il proposa ensuite, que, si les Etats ne pouvoient pas faire l'entreprise de la côte de Flandre, ils employassent les mêmes forces à prendre Namur; qui seroit d'abord remis entre les mains de S. M. pour y demeurer sous tel nom, qu'il lui plairoit; bien entendu que l'Armée, ou un Corps de Troupes, que le Chef des Troupes Royales trouveroit nécessaire, ne partiroit pas des environs de Namur, qu'elle ne fût suffisamment fortifiée, pour ne pas craindre les Ennemis.

Il fut dit encore, que comme la communication avec cette Place seroit difficile, si les places, qui étoient entre Namur & la France, demeuroident entre les mains des Ennemis, la même Armée seroit employée à prendre Charlemont, Philippe-ville, & Mariembourg; mais qu'il demeureroit deux de ces places, entre les mains des Etats, au choix du Roi, jusqu'à ce qu'on eût pris deux autres Villes, que l'on conviendroit de leur laisser.

Les François proposèrent aussi, que, lorsque ce qu'on se proposoit seroit effectué, si le Roi vouloit retirer ses Troupes, les Etats les convoyeroient par terre, ou par mer; en leur payant les fraix du transport, jusqu'à ce qu'elles fussent hors de danger.

C'étoient encore là des propositions impraticables, dans l'état, où étoient les choses; & il est surprenant qu'on les fit aux Etats. Aussi ne s'en fit-il rien, & il est difficile de croire que les François pussent se promettre qu'elles seroient exécutées. On pourroit croire qu'elles ne furent faites, de la part de la France; que pour faire parler les Etats, & les engager à offrir quelque chose.

Le Roi ne s'étoit pas encore déclaré, s'il rom-

proit ouvertement avec l'Espagne, quoi qu'il l'eût fait espérer; mais il promit qu'il leur feroit savoir sa résolution, dans le mois de Mai, de l'année suivante. En effet il déclara, en ce tems-là, la guerre aux Espagnols.

On convint encore que, si les Pais-Bas Espagnols se soustraioient à l'obéissance de l'Espagne dans un an, après en avoir été requis; ils ne laisseroient pas d'être admis à former un Etat libre & souverain, sans qu'on y fit aucun changement dans la Religion.

Mais aucune partie des Provinces Obéissantes ne fut tentée d'aspirer à une liberté, qui dépendroit toujours des Alliez, & sur tout de la France; qui n'auroit pas manqué de s'en rendre maîtresse, sous prétexte de la protéger, selon l'usage des grandes Puissances, qui ne cherchent que des prétextes d'opprimer ceux qui dépendent, en quelque maniere, d'elles.

Il fut proposé, que le Roi eût, pour son partage, le Pais de Luxembourg, les Comtez de Namur & de Hainaut, l'Artois & la Flandre, jusqu'aux limites, qui se marqueroient par une ligne, qui iroit de Blankenberg à Dam, & au-dessous de Gand à Ruppelmonde.

Il paroît par là, que le Roi prétendoit environner ces Pais-là, au Midi & au Couchant, de maniere que, dans le fonds tout dépendroit de lui. Il ne laissoit pas de donner beaucoup, en apparence, aux Etats Généraux; puis que, leur partage étoit le Marquisat du S. Empire, la Seigneurie de Malines, le Duché de Brabant, & dans la Flandre, le Pais de Waes & Hulst, jusqu'à la ligne dont on a parlé; à condition néanmoins que la Religion Catholique demeureroit par tout dans l'état, auquel elle étoit. A juger néanmoins du sentiment de la République, par la conduite qu'elle fit paroître cette année, & les suivantes; il n'y a guère d'apparence, que l'on se flattât dans les Provinces Unies, de conquérir les Provinces Espagnoles, & de les partager avec la Couronne de France.

On proposoit encore, de la part de Louis XIII. que quand l'Armée du Roi seroit entrée aux Pais-Bas, & la rupture faite, entre les deux Couronnes, la guerre durât jusqu'à l'entière expulsion des Espagnols; sans que ni le Roi, ni les Etats pussent faire aucune Trêve, ni suspension d'armes, que conjointement, & que si le Roi, ou les Etats étoient attaqués, ils se défendroient réciproquement. Ces Projets avoient assurément bien plus d'apparence, que de réalité; & il n'étoit guère possible que tant d'un côté, que d'un autre, on esperât qu'ils réussiroient; mais il est croyable que chacun pensoit à tirer le plus d'avantage, qu'il pourroit des conjonctures d'alors. Au moins ne voit-on point, que l'on se soit fort mis en peine, d'un côté ni d'autre, de faire en sorte que l'on recueullit les fruits de tant de négociations, qui se firent sur ce sujet. On a remarqué que, sous le Ministère du Cardinal de Richelieu, qui gouvernoit alors la France, il s'est fait des projets surprenans, dans lesquels on entroit, avec de grandes esperances; mais dont on se dégoutoit dans peu, par les difficultez, que l'on y trouvoit. Pour celui-ci, il fut mis dans la suite, comme on le verra, plus d'une fois sur le tapis; mais apparemment plutôt, pour gagner ceux, à qui on le proposoit, que pour l'effectuer.

Il fut encore résolu, que le Roi étant venu à rompre avec l'Espagne, les premières attaques, qui se seroient, avec les deux Armées, seroient de deux

(1) *Aitzema* là-même p. 20. & suiv.

1634. „deux des places, qui devoient demeurer à Sa
 „Majesté, par ce Traité; sans que l'on pût
 „faire aucune autre entreprise, avant qu'elles
 „fussent réduites sous l'obéissance du Roi; qu'en-
 „suite les deux autres, qui seroient prises les
 „premieres, seroient remises aux Etats, pour tou-
 „jours, si elles étoient de leur partage: Qu'afin
 „que la jalousie, & le desir de poursuivre d'un
 „côté, plutôt que d'un autre, l'entreprise, ne
 „puissent causer du desordre; on étoit convenu
 „qu'ayant pris d'abord deux des places, qui de-
 „voient demeurer au Roi, les deux armées con-
 „tinueroient l'exécution du dessein commun, par
 „l'attaque des places, que le Roi & les Etats ju-
 „geroient plus à propos d'attaquer; sans avoir é-
 „gard au partage des uns, plutôt qu'à celui des
 „autres; bien entendu, que si le partage du Roi
 „étoit plutôt réduit, que celui des Etats, il en
 „demeurerait une partie entre leurs mains, jus-
 „qu'à ce qu'ils fussent en possession de ce qui leur
 „devoit appartenir; & qu'alors ils rendroient au
 „Roi celles, qui étoient de son partage; ce qui
 „seroit aussi observé, si par résolution commune,
 „on avoit plutôt réduit le partage des Etats, que
 „celui du Roi. Ce projet auroit pu paroître tol-
 „érable, si les Espagnols n'avoient pu avoir aucu-
 „ne armée, en campagne, & que toutes leurs Trou-
 „pes eussent été partagées dans les Villes; si une
 „seule place ne pouvoit demander toute une Cam-
 „paigne, pour la réduire; s'il ne pouvoit pas même
 „arriver qu'on la manquât, & qu'il fallût lever le
 „Siege; & si enfin mille accidens ne pouvoient pas
 „faire échouer ce projet.

On étoit aussi convenu, que, pendant que l'on
 „attaquerait la côte de Flandre, les Etats au-
 „roient soin d'entretenir une Flotte, en cette ra-
 „de, pour empêcher qu'on ne jettât par mer du
 „secours dans les Places; & que cette Flotte y de-
 „meurerait, jusqu'à ce que les Places se rendis-
 „sent: Que si pendant que cette guerre se fe-
 „roit, ou dans la suite, les Ennemis communs des
 „Alliez, ou leurs Adhérens, attaquoient les E-
 „tats de S. M. les EE. GG. mettroient une puis-
 „sante Flotte en mer, pour se joindre à la Fran-
 „çoise, & s'opposer aux desseins des Ennemis:
 „Qu'enfin on pourroit faire la paix avec l'Empe-
 „reur, & le Roi d'Espagne à certaines conditions,
 „qui sont marquées dans le Projet, mais auxquelles
 „je ne m'arrêterai pas. Je dirai seulement que l'on
 „convint, de ne souffrir point que l'on contestât aux
 „EE. GG. la qualité d'Etats libres, Souverains &
 „indépendans: Que l'on feroit en sorte que la
 „liberté du Commerce seroit accordée aux Fran-
 „çois, & aux Hollandois, dans les Indes Orien-
 „tales & Occidentales; ou que si l'Espagne ne
 „l'accordoit pas, la guerre seroit continuée, dans
 „ces lieux-là, sans que cela empêchât, qu'on
 „ne fût en paix en Europe: Que le Commerce
 „s'exerceroit dans les Pais-Bas soumis à l'Espagne,
 „comme il se faisoit pendant la Trêve de 1609.

Il fut encore dit, qu'on inviteroit le Roi de
 „la Grande Bretagne à entrer dans ce Traité,
 „pour venir plus facilement au but, que l'on se
 „proposoit, & s'il ne vouloit pas joindre ses
 „Troupes aux deux Puissances Confédérées, à
 „demeurer au moins neutre, entre eux & les Es-
 „pagnols.

Il y eut encore d'autres Articles, auxquels
 „nous ne nous arrêterons pas. Ils tendoient prin-
 „cipalement à confirmer, & à expliquer le Traité
 „de la Haie, arrêté le 15. d'Avril. Le nouveau
 „Traité fut examiné, plusieurs fois, & retouché,
 „pendant le reste de l'année. (1) Dans la dernière

(1) *Aitzema* Liv. XIV. T. II. p. 132. & p. 136.

copie du Traité, il étoit porté, que le Roi fe-
 „roit entrer dans les Provinces des Pais-Bas Es-
 „pagnols, une Armée de vingt-cinq-mille hommes
 „de pied, & de cinq ou sept-mille Chevaux,
 „avec le Canon, & l'attirail nécessaire à un tel
 „corps: Que les Etats en feroient de même, pour
 „agir conjointement, ou séparément, ainsi qu'il
 „seroit jugé à propos; à condition néanmoins
 „que si les Armées faisoient deux attaques, au
 „Mois de Mars suivant, elles seroient si proches
 „l'une de l'autre, qu'elles pourroient se secourir
 „réciproquement, autant que le tems, & les maxi-
 „mes de la guerre pourroient le permettre; à
 „moins que les Généraux des deux Armées n'en
 „jugeassent autrement; mais qu'on ne pourroit
 „pas recevoir les soldats de l'une des Armées, dans
 „l'autre: Que si les Espagnols venoient à atta-
 „quer l'une des Armées, l'autre quitteroit entiere-
 „ment son entreprise, pour la secourir; sans pou-
 „voir s'en excuser sous quelque prétexte, que ce
 „pût être; à moins qu'elle ne fût en état, d'y en-
 „voyer deux-mille Chevaux, & dix-mille Fan-
 „tassins, sans abandonner son dessein.

On convint aussi d'autres choses, que je ne rap-
 „porterai pas, de peur de fatiguer les Lecteurs, &
 „de passer les bornes; que je me suis prescrites, dans
 „cette Histoire. Je ne me serois pas même si long-
 „tems arrêté là-dessus, si je n'avois jugé utile de
 „donner ici un exemple, des négociations de ce
 „tems-là; où l'on régloit avec tant de soin des en-
 „treprises, que, selon les apparences, on n'avoit guère
 „d'envie, ni d'espérance de voir réussir. Il n'y a
 „point d'apparence, que le Cardinal de Richelieu
 „voulût si fort agrandir un Etat Protestant; ni que
 „les Etats Généraux eussent envie d'être si fort
 „voisins des François; avec qui ils ne pouvoient
 „pas esperer d'être long-tems d'accord, parce que
 „les grandes Puissances, ne sont jamais satisfaites de
 „ce qu'elles ont, & ne peuvent souffrir qu'on leur
 „refuse ce qu'elles souhaitent, quoi que souvent
 „peu raisonnable. Aussi verra-t-on que tout le Pro-
 „jet s'évanouit, & ne put pas même demeurer dans
 „son entier, une seule Campagne.

Il y eut cette année, & les suivantes, du desor-
 „dre, & de la dissention entre les Membres des Etats
 „de Frise, ce qui les mit hors d'état de payer ce
 „qu'ils devoient aux dépenses communes de la Ré-
 „publique des Provinces Unies. Je ne m'y arrête-
 „rai point, parce que ces desordres n'eurent aucune
 „suite fâcheuse, pour le Corps de l'Etat. Ceux qui
 „voudront s'en instruire, pourront recourir à *Ait-
 zema*. Je ne toucherai point, non plus les affai-
 „res de l'Oostfrise, qui occuperent souvent les E-
 „tats Généraux, & qui ne produisirent aucun éve-
 „nement, qui appartienne à une Histoire Généra-
 „le, comme celle-ci. Ces sortes de choses appartiennent
 „à l'Histoire particuliere de chaque Pro-
 „vince.

APRES avoir si long-tems été occupé, à for-
 „mer le Traité (2) de la France, avec les Etats Gé-
 „neraux; il fut enfin signé à Paris, par les Minis-
 „tres du Roi, & par les Ambassadeurs des Etats,
 „le 8. de Février, de l'an MDCXXXV. & l'on se
 „mit, des deux côtes, en mouvement, pour com-
 „mencer à l'exécuter. Il n'étoit néanmoins rien dit
 „du *mot du guet*, pour savoir qui le donneroit, lors
 „que les Armées seroient jointes; ce qui est une
 „prérogative de celui, qui commande en Chef l'ar-
 „mée. (3) C'est pourquoi le Baron de Charnacé

V

con-

(2) Voyez *Aitzema* Livre XV. T. II. pag. 198. col. 2.
 & suiv.

(3) Voyez là-même p. 232.

1635.

convint, le 16. de Mars à la Haie, avec les Députés des Etats Généraux à la Haie, que celui qui commanderoit l'Armée du Roi, quand les Armées seroient jointes, donneroit *le mot*. Mais en même tems, il s'engagea d'obtenir de S. M. une Patente, qui donneroit pouvoir au Prince d'Orange de commander son Armée; & on la lui envoya signée, du 1. d'Avril, avec le pouvoir de donner *le mot*, sinon lorsque le Duc d'Orléans, ou le Cardinal de Richelieu seroient en personne à l'armée, de qui le Prince seroit obligé de le prendre.

Avant que de parler de ce que firent leurs Armées, on dira en peu de mots, ce que les Espagnols entreprirent du côté de la Flandre. (1) Ayant appris que le Fort de Philippine, que Guillaume de Nassau avoit pris, deux ans auparavant, étoit découvert d'un côté, & n'avoit qu'une Garnison de cinq-cens hommes, ils entreprirent de s'en rendre maîtres. Pour cela, le Cardinal Infant envoya *la Fontaine*, avec cinq-mille hommes, qu'il tira du Pais de Waes, de l'Artillerie & des provisions. Il y arriva, la nuit du 8. au 9. de Mai, dans la pensée de surprendre la Garnison, & de prendre la Place, avant qu'elle pût être secourue. Mais il fut découvert, par un Batelier, qui alla avertir une sentinelle, que les Espagnols étoient là-près. L'alarme fut à l'instant donnée à la Garnison mais cela n'empêcha pas *La Fontaine*, d'envoyer une Barque avec cinquante hommes, du côté où la place n'étoit pas fortifiée, comme il falloit. Ces gens sans être aperçus d'un Vaisseau de Guerre, qui étoit placé sur le Canal, pour y faire la Garde de ce côté-là, s'avancèrent jusqu'à l'entrée du Port, & se faisirent de la demi-lune, & de la Redoute, qui défendoient une Ecluse, qui pouvoit mettre sous l'eau les prairies voisines, quand la Marée étoit haute. Comme on eut appris cela en Zélande, on y envoya incessamment quatre-cens hommes; qui y arriverent assez à tems, & qui firent même une sortie sur l'ennemi, quoi que sans fruit. On y introduisit encore le lendemain de l'Artillerie, & de la Poudre, qui firent que l'on commença à tirer, plus vivement, sur les Assiegeans. Les Assiegez se rendirent ensuite maîtres de la Demi-lune, gagnée par les Espagnols, & firent main basse sur tous ceux, qu'ils y trouverent; mais ils la reperdirent le lendemain. Là-dessus ils entreprirent d'assiéger les Assiegeans, dans ce poste, en l'enveloppant d'une ligne, à laquelle ils commencerent de travailler, sous la direction de *David Dorléans*, fameux Ingenieur; mais inutilement, parce que les Ennemis approchoient de si près des Travailleurs, qu'il falloit se battre perpetuellement avec eux, à coups de piques & d'épées; ce qui y fit perir assez de monde. Cependant Guillaume de Nassau y arriva avec trois Regimens, qui sur les onze heures du soir camperent devant le Fort, comme s'ils avoient eu dessein d'attaquer l'ennemi, par derrière. *La Fontaine* leva là-dessus le Siege, en laissant trois pieces de Canon en arriere, après y avoir perdu bien du monde.

Le Prince (2) d'Orange, qui avoit été d'avis, à ce que disent quelques Auteurs, que les François entraissent dans la Flandre, du côté de Dunkerque, & non par le Luxembourg, comme on l'avoit trouvé bon en France, ne se hâtoit point d'aller au-devant de l'Armée Française, commandée par les Maréchaux de *Châtillon* & de *Bre-*

zé; & cette Armée ne s'avançoit aussi que lentement, en attendant des nouvelles de sa marche. Ils arriverent le 16. de Mai à Rochefort, petite Ville du Duché de Luxembourg, qu'ils prirent, aussi-bien que quelques autres, qu'ils trouverent dans leur route, mais de peu d'importance. Le Roi jugea à propos, que les Maréchaux allassent se joindre au Prince d'Orange à Mastricht, & ils s'y acheminerent. L'Armée fut partagée en deux Brigades, dont l'une étoit conduite, par le Maréchal de Châtillon, & l'autre par celui de Brezé; qui commandoient tour à tour, chacun à son jour. Etant dans le Pais de Liege, ils furent informez, que le Prince Thomas de Savoie avoit occupé un poste de difficile accès, où devoit loger le Maréchal de Châtillon; ils se trouverent dans une situation, qui ne leur permettoit pas de fuir le combat sans danger. Il fut donc résolu d'attaquer l'armée Ennemie, & on la batit, comme on le pourra voir dans les Historiens François, de ce tems-là. La Victoire fut complete. s'il est vrai que le Prince Thomas, qui avoit douze-mille Fantassins, & quatre-mille Chevaux, ou un peu moins, y laissa quinze-cens hommes tuez sur la place, & trois-mille prisonniers, entre les mains des François, outre son Artillerie & son Bagage.

Cette bataille fut gagnée le 20. de Mai, après quoi l'Armée marcha vers Mastricht. Le même jour Frideric Henri partit, avec la sienne, de Nimegue, & ne vit les Généraux François, que le 29. du Mois, auquel ils lui allerent au-devant. Ensuite les Armées se joignirent, & il se trouva qu'elles avoient plus de cinquante-mille hommes de pied, & plus de neuf-mille de Cavalerie, avec deux-cens pieces de Canon, à ce qu'on dit, & tout le reste de l'attirail nécessaire à une Armée. Mais il manquoit une chose essentielle (3) à l'Armée Française, qui étoit des vivres. On crut apparemment, qu'étant en un Pais abondant, on en trouveroit assez, ou que les Hollandois en fourniroient; & l'on s'y trompa. Cependant ce fut là ce qui réduisit cette Armée presque à rien; ce qui fait bien voir que le Projet, dont nous avons parlé, quoi que fait à loisir, & avec bien de l'attention, manquoit d'un article essentiel; qui réglât la maniere, dont on feroit subsister l'Armée, & qui ordonnât de faire les provisions, qui étoient nécessaires.

Avant que (4) l'Armée entrât dans le Brabant, Frideric Henri fit publier des Lettres circulaires, où il avertissoit les habitans de la Campagne, de ne point quitter leurs maisons; en les assurant, de la part des Etats Généraux, que leur dessein n'étoit point de les molester, ni de leur faire aucun tort, ni dans leurs personnes, ni dans leurs biens; mais au contraire de les affranchir de tous les dommages, & de toutes les oppressions, que les soldats leur pourroient faire, & de leur conserver la liberté du Culte Divin, tel qu'il étoit établi, & leurs privileges, & leurs franchises. Mais on ne s'y fia point, & en effet il n'étoit pas possible de faire observer la discipline militaire à une armée, qui n'avoit pas du pain, telle qu'étoit celle des François.

Ensuite les Armées réunies, marcherent de Mastricht à Tongres, à S. Tron, & à Landen, &

1635.

(1) *Van de Sande* sur cette année p. 465. Vie de F. H. P. I. p. 271. col. 1. & suiv.

(2) Voyez la Vie du Cardinal de Richelieu T. II. p. 195.

(3) Voyez *Ch. Bernard* & *Du Pleix* dans leurs Hist. du Règne de Louis XIII.

(4) Vie de Frid. Henri P. I. p. 275.

1635. & prirent cette dernière, qui n'étoit pas en état de défense. Cependant le Cardinal Infant, sur tout après la perte, qu'il avoit faite à Avein, ne se trouva nullement en état de tenir la Campagne, avec le peu de Troupes qu'il avoit. Il fut donc obligé de se retirer à Louvain, avec ce qu'il avoit de meilleures Troupes. Les Villes de Halem, & de Diest se rendirent à l'Armée confédérée.

Le Roi de France n'avoit point encore publié de Manifeste, contre l'Espagne; il le fit seulement en ce tems-ci. Il en parut un, le 6. de Juin, & il fut vérifié, le 18. du même Mois au Parlement de Paris. Le Roi y reproche, aux Espagnols, tous les torts qu'il prétendoit avoir reçus d'eux; tant en ce qui regardoit les Alliez de la France, que la France même. Il les accusoit d'être les perturbateurs du repos de toute l'Europe, & invitoit tous les Princes, Etats & Républiques, qui aimoient la Paix, & qui prenoient intérêt dans la Liberté Publique, de prendre les armes, & de se joindre avec lui, pour l'établissement d'une Paix Générale. Cela auroit pu avoir lieu, sous Charles V. & sous Philippe II. mais, en ce tems-ci, la Puissance Espagnole étoit trop diminuée, pour s'en plaindre en de semblables termes. Louis XIII. avoit déjà fait (1) déclarer la guerre à l'Infant, par un Héraut d'armes, vêtu à la manière antique; qui n'ayant pas été admis en la présence du Cardinal, jeta à terre sa déclaration & se retira; après quoi il la fit encore sur la Frontière, & retourna en France, pour faire son rapport au Roi, le 23. de Mai.

Pour revenir aux progrès des Armées Alliées, elles marcherent à Tiene, ou Tirlemont, comme les François l'appellent, & camperent devant la Place, le 8. de Juin. Le Prince la fit d'abord sommer, & lui offrit de la maintenir dans l'exercice de la Religion Catholique, dans ses Privilèges, Droits & Franchises, & dans la jouissance de ses anciens revenus; pourvu que les Bourgeois chassassent la Garnison Espagnole, & reçussent celle des Etats Généraux. Les Bourgeois l'auroient apparemment fait, s'ils avoient pu, parce que leur Ville n'étoit pas fortifiée, pour résister à une si grande armée. Mais *D. Francisco de Vargas*, qui en étoit Gouverneur, répondit fierement, qu'il défendrait la place jusqu'au dernier homme; sans penser que c'étoit exposer cette Ville à être prise d'assaut, & par conséquent saccagée. Pour le faire revenir, & pour conserver la Ville, on le fit sommer encore deux fois; mais comme ce fanfaron répondoit toujours la même chose, on fit attaquer la Ville par deux endroits. Henri de Nassau, Fils d'Ernest Casimir, l'attaqua d'un côté, avec deux-mille hommes, & le Maréchal de Brezé, avec trois-mille, d'un autre côté. Ils l'emportèrent d'assaut, & le Commandant Espagnol étant sorti du côté, ou étoit le Camp Hollandois, offrit ridiculement de la rendre, lors qu'elle n'étoit plus en sa puissance. Les François y étoient déjà entrez, & faisoient main basse, sur tous ceux qu'ils rencontroient armez. Les Hollandois y entrèrent peu de tems après, & l'une & l'autre Armée ne se contenta pas de piller, mais fit de grandes insolences aux Femmes & aux Filles; ce qui fit qu'on fit pendre quelques soldats. La Garnison se sauva, dans ce trouble;

mais on la fit suivre, & elle fut taillée en pièces. Il arriva encore, pour comble de malheur, qu'un barril de poudre, auquel le feu se mit par mégarde, du côté où étoient les Hollandois, embrasa quelques maisons, qui étoient couvertes de chaume; & que les François, qui crurent que cela s'étoit fait, par ordre, mirent le feu d'un autre côté, ce qui consuma en peu d'heures presque toute la Ville. Les Généraux, qui avoient ordre de traiter les peuples, avec douceur, en furent extrêmement tâchez; mais le mal étoit fait, & le dommage irréparable.

Alors Arschot, petite Ville sur le Demer, se rendit au Prince d'Orange, qui y mit soixante & dix hommes de Garnison. Ensuite il pensa à faire éloigner le Cardinal Infant de Louvain, & pour cela il fit avancer un corps de Troupes du côté de Brusselles, comme s'il veuloit aller attaquer cette place. Cela obligea l'Ennemi d'abandonner Louvain, pour s'aller poster à Vilvoorde, afin d'être à portée de secourir Brusselles & Malines. Il laissa, dans Louvain, le Baron de Grobbendonk, avec quatre-mille hommes, pour la défendre contre l'Ennemi. Il étoit encore soutenu des Bourgeois, & de beaucoup de jeunesse, qui étoit dans l'Université.

Le 24. de Juin, le Cardinal Infant publia (2) son Manifeste en François, contre la France, où il répond à celui de Louis XIII. & le déclare lui, & ses Sujets, vassaux, & adhérens, *violateurs des droits des Gens, Fauteurs des Héretiques, & perturbateurs de la Religion Catholique Apostolique & Romaine*. Ce reproche ne pouvoit être fondé, que sur l'Alliance, que Louis XIII. avoit faite avec les Etats Généraux; car d'ailleurs personne n'a jamais soupçonné ce Prince, de n'être pas Zélé Catholique. Mais Charles V. n'avoit fait aucun scrupule, de faire des Traitez avec les Protestans, selon le besoin de ses affaires, & d'avoir en son parti quelques-uns d'entre eux, comme *Maurice de Saxe*, à qui il donna l'Electorat. Ces manières d'objecter la tolerance d'une autre Religion, & les Alliances avec ceux qui en font, ne devoient pas être employées par les Princes; dont la conduite doit être fondée sur le Droit de la Nature & des Gens, & non sur des opinions contestées, & qu'ils n'entendent ordinairement point. On (3) publia aussi une longue Dédiction en Flamand, sans nom, qui contient une violente censure de la Cour de France; apparemment pour empêcher que les peuples, des Provinces Obéissantes des Pais-Bas, n'acceptassent les offres de la France. Il y a sur tout des traits très piquants, contre le Cardinal de Richelieu, que l'on y fait le principal auteur de cette guerre; en quoi les Espagnols n'avoient pas tout à fait tort. Mais on ne peut pas s'arrêter à ces fortes d'Ecrits, où l'on ne cherche point la vérité & la justice, mais où l'on défend seulement un Parti, que l'on n'oseroit censurer.

Dès que le Cardinal Infant se fut éloigné de Louvain, (4) l'Armée Confédérée l'assiégea, dès le 24. de Juin. Quoi qu'il y eût une bonne garnison dedans, elle n'étoit pas fort régulièrement fortifiée, & on auroit sans doute pu attendre d'une si grande armée, & si bien commandée, de la voir réduite en peu de tems. Mais cependant le Cardinal Infant y jeta encore quelques Troupes dedans, & avoit fait venir, d'Allemagne, un se-

V 2

cours

(1) Voyez *Aitzema* là-même p. 210. où cet Acte est en Flamand. On le trouve aussi en François dans *Du Pleix* Tom. VI. dans l'Hist. de Louis XIII. p. 8.

(2) Voyez-le dans *Aitzema* Liv. XV. T. II. p. 21. & suiv.

(3) Là-même p. 213. col. 2. & suiv.

(4) Vie de Fléd. Henri par *Commelin* P. I. p. 278.

1635. cours de douze-mille hommes, sous la conduite du Général *Picolomini*, & ce renfort lui donna le moyen de faire occuper tous les passages; par lesquels il pouvoit venir des vivres aux Armées Alliées, qui étoient si mal pourvues, qu'elles manquent, en peu de jours, du nécessaire; sur tout celle des Maréchaux de Châtillon, & de Brezé. Après dix jours de Siege, on le leva, sans ofer s'arrêter davantage, de peur d'y mourir de faim. Dès le 4. de Juillet, le Siege fut levé de bon matin, & l'Armée marcha du côté d'Arfchot, d'où elle retira la Garnison, comme celles des autres places, excepté Diest; où on laissa le Colonel *Wymberg*, avec seize Compagnies, pour favoriser la retraite de l'Arriere-garde. Le Prince d'Orange marcha droit à la Meuse, qu'il passa à Ruremonde. Une bonne partie des François le suivirent, & le reste se débanda, faute de subsistance. Celui, qui commandoit dans Diest, fut assiéger par le Cardinal, & ne tint la place qu'autant de tems, qu'il en falloit à l'Armée, pour arriver à la Meuse; après quoi il la rendit au Cardinal, qui lui accorda une capitulation honorable; pour être en état de suivre plus promptement l'Armée des Etats, & les restes de celle du Roi de France.

Cette levée du Siege de Louvain, donna lieu de parler peu avantageusement, de la conduite des Alliez. (1) Les François l'attribuerent à l'irrésolution, & à la lenteur du Prince d'Orange; qui n'avoit point été d'avis de l'assiéger, & qui ne poussa ses approches que foiblement. Il n'avoit pas même été du sentiment de s'engager dans un Pais, si éloigné de la Frontiere des Etats, & où l'on n'en pouvoit recevoir des Convois, qu'avec beaucoup de peine. Cette raison étoit très-forte, & l'événement en fit voir la solidité. Le Prince Maurice avoit fait (2) autrefois une Expedition en Brabant, pour passer de là en Flandre, par le Conseil de Henri IV. & avec des forces très-considérables; mais il y trouva tant de difficulté, qu'il fut obligé de rebrousser chemin, sans qu'on le trouvât mauvais. En cette occasion, le manque de vivres, auquel il n'étoit pas possible de remédier, suffisoit pour excuser la levée du Siege de Louvain. Mais ceux, qui étoient les auteurs de ce projet, devoient, avant toutes choses, y avoir pourvu, & c'est à eux que l'on doit attribuer le mauvais succès de cette entreprise. Que si l'on dit, que le Prince d'Orange devoit avoir refusé de s'y engager, sans être assuré que les vivres ne pourroient pas manquer aux Armées; on dira, absolument parlant, la vérité; mais on doit aussi considerer, qu'il n'étoit pas sûr de résister au Cardinal de Richelieu; qui ne manqua pas, sans doute, de promettre qu'il pourvoiroit à tout. Cela étant, il est certain qu'il fallut plier, pour ne pas s'attirer sa mauvaise humeur, & perdre, en même tems, la faveur du Roi de France, qui étoit tout à fait nécessaire aux Etats Généraux.

Diest s'étant rendu, le Cardinal marcha (3) avec toutes ses Troupes, qui se montoient à vingt-cinq-mille hommes d'Infanterie, & à douze-mille Chevaux, pour aller chercher le Prince d'Orange, & les François. Il les trouva retranchés près

(1) On trouvera quelque chose de tout ceci, dans les Lettres que le Maréchal de Châtillon écrivit à la Cour, qui sont dans les *Mémoires, pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu*. T. I.

(2) En 1602. Voyez le Tome I. p. 218. col. 2. & suiv.

(3) Voyez les Lettres de Châtillon écrites en ce tems-ci, dans les *Mémoires* cités.

de Ruremonde. L'Armée Hollandoise étoit, sans doute, un peu diminuée; mais celle de France étoit, comme l'écrivoit le Maréchal de Châtillon, au Cardinal de Richelieu, le 3. d'Août, réduite à neuf-mille hommes tout au plus, pour l'Infanterie, & à trois-mille Chevaux fort harassés. Frederic Henri donna ordre à Guillaume de Nassau, de quitter Emmeric, où il étoit avec un Camp volant, & de s'approcher jusqu'à Nimegue; pour tâcher de reprimer les courses des Croates, que Picolomini avoit amenez d'Allemagne au Cardinal Infant, & qui défoloient tout le Plat-pais, avec une barbarie incroyable; qu'ils exerçoient autant contre les Catholiques Romains, que contre les Protestans.

Le Cardinal ne pouvant faire subsister commodément son Armée, près de celle des Alliez, ni attaquer les Ennemis, qui étoient, au moins en Infanterie, plus forts que lui, & peu inférieurs à l'égard de la Cavalerie, se retira du côté de Cleves, pour observer de là l'Armée du Roi de France & des Etats, sans rechercher un combat; quoi qu'il fût, que ce n'étoit pas l'usage de Frederic Henri, non plus que de son Frere Maurice, de rien hazarder. Il est bien certain, que si toute l'Armée avoit été François, & commandée par un Chef de la même Nation, il n'auroit pas manqué d'attirer au combat, ou d'attaquer même le Cardinal Infant, dans ses retranchemens; après avoir vû, avec combien de facilité, ils avoient battu le Prince Thomas de Savoye, au commencement de la Campagne. Peut-être auroit-il réüssi, peut-être aussi auroit-il été repoussé, avec perte. Mais le Prince d'Orange alloit au plus sûr, & craignoit plus une défaite, qu'il ne souhaitoit une victoire.

Pendant (4) que ce Prince rafraichissoit son Armée, près de Ruremonde, & que le Comte Guillaume étoit à Nimegue, sans que le Cardinal Infant fit aucun mouvement; on craignit qu'il ne formât quelque dessein, sur la Ville de Genep. L'ordre fut donné là-dessus de tirer des Garnisons voisines le plus de monde, qu'il seroit possible; pour la mettre à couvert, contre les entreprises des Ennemis. Cela fit que l'on ne laissa que six-vints hommes dans le Fort de Schenk, & même que le Gouverneur d'Emmeric en tira encore soixante, sur un avis qu'il reçut, que les Espagnols en vouloient à cette Ville. Il paroît encore, par une Lettre du Maréchal de Châtillon, du 3. d'Août de cette année, & qui est dans les *Mémoires*, pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu, écrite à un Ministre de Louis XIII. que les Etats, se confiant à la situation avantageuse de ce Fort, l'avoient trop négligé; que par une très-mauvaise économie, ils avoient refusé au Gouverneur quatre, ou cinq-mille Francs, qu'il avoit demandez l'hiver précédent, pour réparer les fortifications, qui étoient en un mauvais état; & qu'il s'en étoit retourné en protestant, que s'il arrivoit quelque accident à cette Place, ce ne seroit pas sa faute. Cependant il y avoit un Lieutenant Colonel, nommé *Eenbolt*, dans l'Armée des Espagnols, qui étoit fils d'un homme executé en Gueldre, pour crime de trahison, & qui averti du mauvais état du Fort, & du peu de Garnison qu'il y avoit, cherchoit les moyens de s'en rendre maître, & de se faire par-là un mérite auprès du Cardinal Infant. Cet homme forma le dessein de surpren-

(4) Vie de F. H. P. I. p. 280.

1635. prendre le Fort, avec cinquante hommes de la Garnison de Gueldre, qui devoient être suivis d'autres Troupes, en cas que l'entreprise réussit. Il s'approcha, le 26. de Juillet, du Fort, avec plusieurs bateaux, conduit par des gens du pais, & se tint caché, dans le voisinage, avec ces bateaux; sur lesquels il passa le Wahal proche du Château de Bylandt, d'où il conduisit pendant la nuit son monde sur la Digue jusqu'aux maisons les plus voisines du Fort, & s'avança de là dans le fossé, avec des Echelles & tout ce qui étoit nécessaire, pour faire réussir son dessein. Un sentinelle s'aperçut que quelqu'un étoit dans le fossé, & cria pour savoir qui c'étoit; mais comme il ne reçut point de réponse, il tira son mousquet vers le lieu, où il entendoit du bruit, & donna ainsi l'alarme à la Garnison, qui accourut pour défendre la place. Mais le fossé étant à sec & les pallissades à moitié pourries, l'Ennemi fut bien-tôt dans la place, où *Welder*, qui étoit Gouverneur, reçut d'un coup de mousquet une blessure à l'épaule, & la Garnison fut taillée en pieces. Il ne se sauva que trois personnes, dans un bateau, pour aller porter la nouvelle de la prise du Fort. Il y avoit eu là un Bâtiment armé en guerre, pour garder le passage, mais on l'avoit fait retirer, pour je ne sais quelle raison, quoi que l'armée Espagnole ne fût pas loin de là.

Le Prince d'Orange ayant reçu la nouvelle de cette perte cinq heures après, le 28. de Juillet, près de Ruremonde, donna ordre sur le champ, de préparer six cents chariots; sur chacun desquels il fit monter six mousquetaires, & leur joignit deux mille Chevaux pour se rendre incessamment à Nimegue; où il fit marcher encore le lendemain quatre mille Mousquetaires, pour couvrir la Betuwe.

Le 2. d'Août les Armées des Etats, & des François décamperent de devant Ruremonde & se rendirent près de Nimegue. On en fit un détachement, pour aller du côté de Cleves, & entrer dans l'île de Duffel; mais il revint le soir même, parce qu'il apprit que le Cardinal Infant étoit campé, dans le voisinage. Cependant on fit entrer des munitions de bouche dans le Fort de Schenk. Le Cardinal ayant appris que le Prince d'Orange se disposoit à attaquer cette Place, s'en approcha. Le Prince fit cependant ouvrir la tranchée, & se rendit maître d'une baterie, que la Garnison avoit faite pour retarder les approches; mais cela n'empêcha pas que, de l'autre côté, le Comte Jean de Nassau, n'introduisît des Troupes & des Munitions. La Garnison étoit composée d'Espagnols, d'Italiens, d'Allemands & de Wallons, qui étoient commandez par le même Eenholt, qui avoit surpris ce Fort. On dit que le Cardinal lui donna pour récompense une chaîne d'or, avec cinquante mille Francs; & en effet ce Colonel lui avoit rendu un très-grand service, & amusa une partie des troupes de l'Etat pendant tout l'Hiver jusqu'au Printemps suivant. Le Prince fit vainement canonner & bombarder ce Fort, pendant ce tems-là; mais nous ne nous arrêterons pas à raconter ces attaques, qui ne produisirent aucun effet. Cela engagea le Prince à le tenir seulement bloqué, par le moyen de quelques Forts, & par des ponts sur le Rhin, & sur le Wahal, avec des Ouvrages, qui les couvroient.

Le Prince étant campé à Panneren, dans la Betuwe, le Cardinal Infant vint à Goch, avec son Armée; qui se répandit dans le voisinage, & qui fit un très-grand ravage dans les environs, par le moyen de ses Croates. Les Armées ne firent guère que s'observer, le Rhin, ou le Wahal entre

deux. Elles ne vinrent à aucune action. On a encore (1) des Lettres du Maréchal de Châtillon, où il représente l'épouvante, où l'on étoit dans ces Provinces, si grande, „ qu'on ne savoit quel parti „ prendre. L'on avoit encore, *comme il l'assure*, „ vint cinq mille hommes d'aussi bonne Infanterie, qu'il y eût en Europe & six mille de Cavalerie „ tels qu'on pouvoit les souhaiter. Cependant, „ avec de telles forces, le Prince avoit fait difficulté de prendre un logement, vis à vis du Fort; „ qu'on avoit perdu. Ses Ennemis s'y pouvoient „ poster & conserver par-là leur conquête. En les „ prévenant, on auroit si étroitement bloqué ce „ Fort, que les Ennemis n'auroient pu le secourir, ni même y avoir aucune communication. „ C'étoit là le seul moyen de le leur rendre inutile, & de le prendre en peu de jours. Le Maréchal jugeoit que, si l'on donnoit aux Ennemis „ le loisir de s'y bien établir, la conservation deviendroit si grande dans les Provinces, qu'elles „ auroient de la peine à s'en relever. Le Prince „ d'Orange répondoit à cela qu'on ne pouvoit „ prendre ce logement, sans s'exposer à une bataille; à quoi il ne falloit pas penser, parce que „ les Ennemis avoient douze mille Chevaux & vint „ mille hommes de pied effectifs; & que la perte „ du pais suivroit de près celle d'un combat général, à cause de l'avantage de la place emportée „ par l'Ennemi”. Ce dernier étoit plus croyable, sur une chose de cette nature, que qui que ce fût. Le Maréchal croyoit „ que ce Prince ayant „ sous sa conduite deux Armées de deux nations „ différentes, & dans un Pais peu accoutumé à de „ si grands fardeaux, il s'étoit trouvé embarrassé”. Mais c'étoit aux Ministres de Louis XIII. à pourvoir leur Armée & non au Prince d'Orange; puis que les Etats ne s'étoient nullement chargés de la pourvoir de vivres.

Les Armées Française & Hollandoise étant au deça du Rhin & du Wahal, le Cardinal se rendit maître de la petite Ville de Griet, le 23 d'Août, entre Emmerik & Rees; ce qui fit craindre qu'il n'eût dessein de traverser le Rhin & d'aller attaquer Emmerik. Mais Vander Aa, Gouverneur de la Place, eut soin de la faire mettre en état de défense, aussi bien que le Fort, qui étoit vis à vis de la Ville, au delà du Rhin. Cependant les Espagnols n'oublioient rien, pour tâcher de passer la riviere & entrer ainsi dans le Comté de Zutphen, & dans le voisinage; mais les Troupes des Etats postées le long de la riviere, & les Barques armées, que l'on y mit, firent si bonne garde, que les Ennemis furent obligés de demeurer au delà du Rhin. Cependant il se fit diverses courses & entreprises; de part & d'autre, où les deux partis eurent de l'avantage & du désavantage, tour à tour. L'armée Espagnole souffrit beaucoup de la disette des vivres & des maladies, qui se mirent parmi les soldats. Les Croates continuerent à ruiner le plat pais, autour du Camp; sans avoir aucun égard pour personne, & sans épargner même les Couvents. Cela obligea l'Infant de publier une Ordonnance, contre ces Coureurs; par laquelle il donna permission aux paisans de les assommer. D'un autre côté, les Troupes des Etats en prirent plusieurs, & firent main basse sur bon nombre d'autres. Ceux du Fort de Schenk se défendirent; avec beaucoup de constance, quoi qu'ils fussent contraints de se tenir dans des caves; pour n'être pas écrasés, par les Bombes, que l'on y jettoit en abondance. Comme l'Hiver s'approchoit on

V 3 résolut

(1) Dans les Memoires pour servir à l'Hist. du Card. de Richelieu. T. I,

1635. résolu de le laisser seulement bloqué, sans pousser les attaques. Mais on ne put pas empêcher qu'on n'en rafraîchît la Garnison, ni qu'on ne la fournit de ce dont elle avoit besoin. Les Espagnols reprirent, sur la fin de l'année, Limbourg, & accorderent aux Habitans, & à la Garnison, une capitulation assez favorable. Les Hollandois prirent aussi le 19. de Novembre le Château de Bylandt, où il y avoit une forte Garnison Espagnole; qui incommodoit extrêmement Nimegue & Grave. Enfin le froid fit mettre les Troupes, de part & d'autre, en quartier d'hiver. C'est ainsi que finit la Campagne, qui ne fut honorable, ni à l'un ni à l'autre Parti. Les appareils de la France, & des Etats, qui sembloient d'abord devoir envahir le Brabant, furent inutiles; parce qu'on ne pourvut pas, comme on devoit, à la subsistance de l'armée de France, qui après avoir gagné une bataille ne put rien conquérir dans le Brabant, & se dissipa, en grande partie, par la disette des Vivres. Le Maréchal de Châtillon, de retour à Paris, remit une Lettre du Prince d'Orange au Cardinal de Richelieu, & lui rendit compte de l'état où il avoit laissé l'Armée Hollandoise, & les Troupes Françaises, qui étoient demeurées sur les terres des Etats. Le Cardinal lui demanda ce que le Prince d'Orange pensoit, sur ce qu'on pourroit faire la Campagne suivante. Le Maréchal lui dit ce qu'il avoit pu recueillir là-dessus des conversations, qu'il avoit eues avec le Prince; „ que l'Experience „ ayant fait voir que deux grandes Armées ne pou- „ voient pas agir conjointement dans les Pais-Bas, „ il étoit plus à propos de les séparer, si l'on vou- „ loit entreprendre quelque chose de considérable, „ le Printems prochain: Que chacune agiroit, „ de son côté, où les vivres se trouvoient plus „ facilement: Qu'il seroit difficile aux Espagnols „ d'attaquer de divers côtes, de ne succomber pas „ quelque part, & qu'on pourroit même, par ce „ moyen, les attirer à un engagement général, „ dont on pouvoit esperer une bonne issue. C'est ce que disoit alors le Maréchal de Châtillon, & il y avoit bien de l'apparence que le Prince d'Orange auroit pu tirer de l'avantage de la bataille d'Avein, gagnée sur les Espagnols; si les François, bien fournis de tout, eussent continué à agir à part. Nous avons néanmoins vû de nos jours tout le contraire, dans la révolution surprenante qui arriva en Brabant & en Flandre, en MDCCVI. après la Victoire de Ramilly, gagnée par les Armées d'Angleterre & de Hollande, sur l'Armée Française; mais le tems a fait voir qu'on pouvoit faire au commencement du XVIII. siecle, ce qu'on avoit jugé impossible, du tems du Cardinal de Richelieu.

Pour ce qui regarde le Cardinal Infant, on ne peut que louer sa conduite, en ce qu'il ne perdit pas courage, après la bataille d'Avein; mais fit en sorte que deux Armées, de plus de cinquante mille hommes ensemble, ne purent pas prendre Louvain, & furent réduites à la retraite & ensuite à défendre la frontiere des Etats, avec assez de peine, contre les efforts qu'il fit pour l'entamer. Mais d'un autre côté, il fit comprendre aux Allies qu'il lui étoit plus facile de parer les coups, qu'on lui portoit, que de gagner du terrain sur les Ennemis.

C'est ce qui parut par les efforts, qu'il fit cette même année, pour engager les Etats dans une négociation de Trêve. (1) Les Etats Généraux s'étant assemblez à Arnheim, sur la fin de la Campagne, pour être à portée de mettre ordre, avec

plus de promptitude, à tout ce qui pourroit arriver; les Espagnols trouverent moyen de remettre sur le tapis, en Octobre, cette négociation, par un homme qui avoit été Capitaine de Cavalerie; mais il n'étoit pas muni des pouvoirs nécessaires, pour une affaire si importante. Cela pouvoit empêcher qu'on ne l'écouât, mais d'un autre côté on confideroit qu'il ne falloit pas rejeter brusquement des propositions de Paix; qui est dans le fonds la fin que l'on doit se proposer, dans toutes les Guerres. D'ailleurs le Maréchal de Brezé, qui avoit été envoyé en Hollande, comme Ambassadeur extraordinaire, pour y appuyer le Baron de Charnacé, avoit fait connoître aux Etats Généraux que le Pape avoit fait proposer par *Mazarin*, son Nonce en France, de s'assembler à Constance, ou à Augsbourg, ou à Trente, ou à Spire; pour voir si l'on pourroit faire la Paix, entre la France & l'Espagne. Les Ambassadeurs témoignèrent que le Roi, leur Maître, souhaitoit de savoir quelle étoit disposition des Etats, à cet égard.

Dans cette conjoncture, le Prince d'Orange & les Commissaires des Etats à Arnheim trouverent bon d'envoyer à Cranembourg la Grefier *Musch*, pour s'aboucher avec *D. Martin d'Axpe*, Secrétaire du Roi d'Espagne, & pour voir ce qu'il pourroit leur proposer. Peut-être vouloit-on faire sentir à la France que, si elle écoutoit les Espagnols, pour s'accommoder avec eux; on ne seroit pas moins en état qu'elle, d'obtenir des conditions raisonnables. On trouva néanmoins que cet Espagnol n'avoit pas les pouvoirs nécessaires, pour une négociation de cette sorte. D'ailleurs les Espagnols avoient des prétensions, que l'on jugeoit exorbitantes; puis qu'ils demandoient qu'on leur rendit Limbourg, les terres que les Etats tenoient au delà de la Meuse, Mastricht, Ruremonde, Venlo, le fort de la Croix, Orfoi & Rhimberk, avec tout ce qu'on leur tenoit, dans les Indes Occidentales; & n'offroient de rendre, pour tout cela, que le Fort de Schenk & Santfliet. Après avoir ouï ces Propositions, on conclut qu'on n'y auroit aucun égard, & que le Prince & les Commissaires pourroient faire ce qu'ils jugeroient à propos, selon que les choses le demanderoient. On envoya aussi ordre au Sr. *de Heemstede*, Ambassadeur Extraordinaire en France, de prendre garde à ce que Mazarin, ou quelque autre pourroit y proposer, touchant une négociation de Paix, entre les Couronnes, & d'en avertir leurs HH. PP. L'Ambassadeur montra là-dessus au Cardinal de Richelieu, par écrit, les propositions de Mazarin, pour voir ce qu'il en pensoit; & le Cardinal lui répondit que l'on ne regardoit cette ouverture du Pape, que comme une exhortation à la Paix; devoir auquel il étoit obligé, comme Pere Commun des Princes Catholiques; qu'on ne l'avoit pas dissimulé à Heemstede lui-même, ni aux Etats Généraux, ni au Prince d'Orange, à qui les Ambassadeurs du Roi l'avoient communiqué. On reprocha aussi à l'Ambassadeur des Etats qu'il n'avoit pas fait part à la Cour des Conférences de Cranembourg, tenues au mois de Septembre, dont l'on n'avoit rien communiqué aux Ambassadeurs du Roi à la Haie; & que celui, que les Etats y avoient envoyé, avoit même nié que ce fût sur le sujet de la Paix, qu'ils avoient eu ces Conférences. Les Ministres de France parurent choquez de ce procédé, & se plainquirent, de ce qu'il étoit entièrement contre le Traité conclu la même année. Cependant on avoit donné part des propositions des Espagnols aux Ambassadeurs de France à la Haie & même à la Cour, mais seulement en termes généraux.

(1) *Aitzema* Tom. II. p. 282. & suiv. sur l'année 1635.

1635. Le 5. de Novembre, les Espagnols demanderent de nouvelles Conférences, mais comme les Etats n'étoient plus à Nimegue, mais à la Haie; la chose fut renvoyée au 17. du même Mois, & Turnhout fut nommé, pour le lieu de la Conférence, entre les mêmes personnes. D. Martin d'Axpe offrit, si la Trêve avoit lieu, de remettre aux Etats la Ville de Breda; dans l'état où elle étoit, quand le Roi d'Espagne l'avoit prise, avec toutes ses dépendances; le Fort de Schenk; la Ville de Gueldre, & outre cela, six millions de francs; s'ils vouloient rendre à l'Espagne, Maffricht, Limbourg, les terres au delà de la Meuse, les Villes & les Forts qu'ils avoient dans le Bresil, & faire en sorte que la Trêve eût aussi son effet, dans les Indes Orientales. Il y eut encore d'autres Conférences, par où il parut que le Député Espagnol n'avoit point de Procuration; quoi qu'il dit qu'il en attendoit une, au premier jour.

Le Greffier Musch dit ensuite que l'Etat étant en Alliance, avec la France, il ne pourroit venir à aucun Traité, sans y appeler les Ambassadeurs du Roi. Après quelques discours là-dessus, il fut dit que cela devoit se faire, avec l'assistance des Ambassadeurs de l'Empereur, & de ceux des Couronnes de France & d'Espagne. Le Député Espagnol promettoit de s'employer auprès de l'Infant, pour l'y faire consentir, & dit qu'il croyoit que l'Espagne n'y feroit pas contraire. On parla même du lieu, où le Traité pourroit se faire, & l'on nomma *Oosterhout*, lieu dépendant de la Baronie de Breda, duquel le Prince d'Orange étoit Seigneur.

Musch ayant fait rapport aux Etats Généraux de ces Conférences, on le remercia & on le chargea d'en communiquer, l'Aprèsdînée, la substance aux Ambassadeurs de France. Il le fit & ils en parurent très-mécontents, comme ils le témoignèrent par un long Mémoire, qu'ils présentèrent aux Etats Généraux le 14. de Decembre. Après avoir représenté les obligations que les Etats avoient à Henri IV, & à Louis XIII. son Fils, qui les avoient toujours soutenus & assistés, contre l'Espagne, ils dirent, „ que le dernier ayant vû que les „ Espagnols vouloient, ci devant pendant la vie „ d'Isabelle, traiter avec eux, pour les surprendre; il leur avoit offert de plus puissants secours, „ qu'il ne leur avoit donné auparavant, comme il „ paroïssoit par le dernier Traité; & qu'il s'étoit „ même engagé avec eux, à perpétuité, en une „ ligue défensive & offensive, contre l'Espagne, „ la Maison d'Autriche & tous leurs Adhérents; „ (1) sans y être porté par aucun intérêt particulier, mais seulement par l'amour du Bien Public, & en particulier de celui des Provinces „ Unies, qui étoient en plus grand danger qu'aucun autre Etat de l'Europe; parce que les Espagnols voyoient bien qu'elles étoient le plus „ grand obstacle, contre leurs invasions: Qu'il „ avoit envoyé le Duc de *Roban*, avec de bonnes „ Troupes, pour les chasser de la Valteline; le „ Maréchal de *Crequi* en Italie, pour se joindre „ aux Ennemis des Espagnols en ce pays là; & le „ Cardinal de la *Valette*, le Duc *Bernard de Weymar*, celui d'*Angoulême* & le Maréchal de la „ *Force*, en Allemagne, pour y tenir en échec les „ forces de l'Empereur: Que tout cela faisoit „ une grande diversion aux Forces de la Maison „ d'Autriche, pour les empêcher de tomber sur „ les Provinces Unies: Qu'il avoit envoyé une

„ Armée de vint-cinq mille hommes de pied, & 1635.
 „ de cinq mille Chevaux, qui avoit défait les
 „ Troupes du Cardinal Infant: Que l'on avoit
 „ donne le tems à ce Prince de revenir de sa
 „ frayeur, par des retardemens; & qu'apparemment
 „ ment cela avoit été cause du mauvais succès de
 „ l'entreprise, qu'on avoit faite. Qu'on avoit caché
 „ aux Ambassadeurs du Roi ce qui s'étoit
 „ passé dans les Conférences, que les Etats avoient
 „ eues, par un Député, de leur part, avec celui de
 „ l'Infant, au préjudice du Traité fait avec S. M.
 „ cette même année; ce qui faisoit juger que le
 „ mal étoit d'autant plus grand, que l'on prenoit
 „ plus de soin de le leur cacher. Que néanmoins
 „ ils ne pouvoient pas se persuader, que les Etats
 „ vinssent à manquer de parole au Roi, & à agir
 „ contre leurs propres intérêts: Qu'on leur avoit
 „ dit que, par le Traité projeté, les Etats ce-
 „ doient à l'Ennemi tout ce qu'ils avoient pris
 „ dans les Indes, pour une somme d'argent assez
 „ modique, & pour obtenir une Trêve, qui ne
 „ dureroit que jusqu'à ce qu'il eût remis ses affaires;
 „ après quoi, il ne manqueroit pas de pratiquer
 „ la maxime, qu'un Prince n'est pas obligé de garder
 „ une parole donnée à des Heretiques, & à
 „ des Sujets qui l'ont extorquée l'épée à la main:
 „ Que d'ailleurs si S. M. étoit persuadée que rien
 „ ne pourroit calmer leurs esprits, que la paix,
 „ elle y consentiroit volontiers; pourvu qu'elle se
 „ fit, sans précipitation & par le consentement
 „ commun des Alliez.

Il semble que le Maréchal de Brezé, qui étoit d'un naturel un peu trop prompt, avoit pris feu trop facilement, & s'étoit imaginé que le Traité étoit fort avancé; au lieu qu'il n'étoit pas même commencé. Le Cardinal de Richelieu, qui avoit engagé le Roi dans une guerre avec l'Espagne, pour des raisons, qu'on a dites dans la Vie de ce grand Ministre, craignoit que les Espagnols n'offrirent de si bonnes conditions aux Etats, qu'ils vinssent enfin à les accepter. Mais on n'en étoit nullement venu jusque-là, & le Prince d'Orange, en son particulier, n'avoit pas encore sujet d'être content des Espagnols. Cela n'arriva que plusieurs années après, du tems de la Paix de Westphalie.

Sur la fin de l'année, on reçut en Hollande des nouvelles de ce qui s'étoit passé au Brésil; ce qui consola, en quelque maniere, de la mauvaise Campagne, dont on vient de lire l'histoire. Comme les habitans des lieux, dont les Hollandois se rendirent maîtres, s'enfuyoient ordinairement, dans les habitations voisines des Portugais, & leur laissoient le pays desert; qui ne leur produisoit rien, parce qu'ils n'avoient pas des gens pour le peupler de nouveau; ceux qui conduisoient la les affaires de la Compagnie (2) firent une espece de Déclaration, au nom des Etats Généraux, du Prince d'Orange, & de la Compagnie des Indes Occidentales, pour engager les habitans à revenir dans les lieux de leur demeure, & empêcher que les autres, qu'ils pourroient soumettre, ne se retirassent ailleurs. Elle fut achevée le 26. de Decembre de l'année MDCXXXIV. & répandue au commencement de celle-ci. Elle mérite d'être ici rapportée en peu de mots, à cause de la Modération & de la Prudence, aussi bien que de la Justice, qui y regnent. Elle portoit: 1. qu'on laisseroit aux Habitans la liberté de conscience, & l'usage de leurs Eglises, où ils feroient le service divin, comme ils avoient accoutumé: 2. qu'on les entretiendroit en paix, & qu'on

(1) Il avoit néanmoins stipulé d'avoir la plus grande partie des Pais Bas Espagnols, pour lui: comme on l'a vu ci-dessus; si on pouvoit les conquérir avec les Armées, que l'on y enverroit en commun.

(2) Voyez le XII. Livre de *De Laet*, p. 414.

1635. qu'on leur rendroit bonne justice, & qu'en tems de guerre on les défendrait, contre tous ceux, qui les viendroient attaquer de quelque nation, qu'ils fussent : 3. qu'on les laisseroit vivre dans leurs Maisons ou Possessions, sans qu'ils y fussent molestez, en quelque maniere que ce fût : 4. qu'ils ne payeroient que la dîme des fruits qu'ils recueilleroient, comme ils avoient fait au Roi d'Espagne, & qu'ils ne payeroient que les droits ordinaires de ce qu'ils feroient venir de Hollande, comme ils avoient fait auparavant; sans qu'on les chargeât d'aucuns nouveaux droits, ou impôts : 4. qu'on les laisseroit retenir leurs biens, comme leurs chevaux, leur bétail, leurs Esclaves, sans leur en rien ôter; & qu'on leur en fourniroit même d'autres, s'ils en avoient besoin pour ce qu'ils feroient, pour les posséder conformément à leurs Loix; qu'on négotieroit, avec eux, d'Esclaves, & d'autres choses, comme ils avoient fait entre eux auparavant, & qu'on leur feroit rendre leurs Esclaves fugitifs, quand on les auroit en sa puissance : 5. qu'en cas que quelcun des habitans voulût aller en quelque part, par terre, ou par mer, pour ses affaires, comme pour aller en Hollande, ou en quelque quartier que ce fût, on leur fourniroit des Vaisseaux, & les provisions, dont ils pourroient avoir besoin : 6. que s'il venoit quelque Flotte d'Espagne, si puissante qu'elle reprit ce pais-là, ils pourroient s'embarquer & se sauver où ils trouveroient à propos, à leurs risques, & qu'on leur donneroit pour cela tous les secours, dont ils auroient besoin : 7. que ceux qui voudroient se soumettre au Gouvernement Hollandois, pour y vivre en paix & conformément à la police, qui y est établie, devoient se présenter en personne, le plutôt qu'il se pourroit, pour y prêter le serment de fidélité : 8. qu'on n'enrolleroit pas leurs enfans, pour servir dans les Troupes, malgré eux; mais seulement ceux qui se présenteroient volontairement : 9. que ceux, qui auroient fait quelque faute seroient punis, selon les Loix, après les avoir ouïs, sans y mêler aucune passion : 10. qu'en cas que les Hollandois eussent quelque démêlé, avec les Portugais, on en jugeroit sans avoir moins d'égard pour eux, que pour les Hollandois, conformément à la justice : 11. qu'en cas que les Portugais eussent quelque démêlé, entre eux, on leur donneroit des Juges de leur Nation, qui en jugeroient selon les usages de Portugal : 12. qu'ils pourroient librement porter des armes défensives & offensives contre les Brigans, contre les Nègres, & contre tous autres Ennemis : 14. qu'enfin ils pouvoient être assurez, qu'on tiendrait parole à tous ceux qui se voudroient soumettre à ce règlement. Au commencement, & pendant que l'Ennemi étoit encore fort proche, il ne se présenta que très-peu de gens, pour s'y soumettre, mais le 9. de Janvier, il y eut huit des principaux habitans de la Capitainie de Pariba, qui l'accepterent, en renonçant même nommément au Roi d'Espagne, & qui furent, après cela, suivis d'un grand nombre d'autres.

Il y avoit un Fort de conséquence dans la Capitainie de Pernambouc, & que l'on appelloit le *Fort Royal*, que les Hollandois comparoient au Fort de S. André, dans l'île de Bommel. Le Colonel Artichau entreprit de s'en rendre maître, & le réduisit à capituler le 2. de Juin. La Garnison en sortit deux jours après, avec toutes les marques d'honneur, qu'on lui accordoit facilement; parce que les Espagnols se piquoient fort de ces sortes de choses, & que les Hollandois avoient beaucoup plus d'égard au solide, qu'eux. Ils prirent encore un autre Fort, nommé le Fort de Naza-

reth, au Cap de S. Augustin, & en congédierent 1635. fort honorablement la Garnison. Mais ils perdirent, à leur tour, un Fort où leurs gens furent presque tous passés au fil de l'épée. Cette année, les Hollandois firent beaucoup de prises, dans la mer Atlantique, tant près de l'Afrique, que sur les côtes de l'Amérique, & firent bâtir un Fort près du Havre de Curaço; comme on le verra dans *De Laet*. Le négoce réglé de la Compagnie des Indes Occidentales commença dès lors à s'établir, quoi qu'avec quelque peine; parce que ceux qui alloient dans ce pais-là ne pensoient pas à s'y établir, mais à s'enrichir, au plutôt, pour revenir en Europe.

DE'S le commencement de l'année suivante, le 1636. 3. de Janvier les Etats Généraux répondirent au Mémoire des Ambassadeurs de France, duquel on a parlé. Ils marquerent d'abord (1) la reconnoissance qu'ils avoient pour les faveurs qu'ils avoient reçues de Henri IV. & de Louis XIII. son Fils, & dirent qu'ils n'oublieroient rien, pour entretenir l'amitié, qui avoit été jusqu'à lors entre la France & les Etats. Ils ajoûtoient ensuite qu'ils avoient fait avertir les Ambassadeurs de France, de ce qui s'étoit passé à Turnhout, & qu'il ne s'y étoit rien traité de plus, sinon des prisonniers faits par mer, & de quelques places, à qui l'on avoit accordé la neutralité; ce qui n'avoit aucun rapport aux bruits qui couroient, comme s'ils avoient dessein de faire la paix, avec l'Espagne, sans la participation de la France: Qu'ils prioient S. M. de n'ajoûter aucune foi à ces bruits, qui n'avoient été répandus, que pour mettre de la défiance entre le Roi & eux: Qu'ils prioient aussi S. M. de leur faire communiquer ce qui se passeroit à Rome, ou ailleurs, concernant la Paix Générale.

Les Ambassadeurs de France ne furent pas néanmoins satisfaits de cette déclaration des Etats, & des assurances, qu'ils leur firent encore donner de bouche par quelques uns de leurs Députez, qu'ils ne traiteroient jamais d'une paix particuliere à leur République, avec l'Espagne. Par un Mémoire du 6. de Janvier, ils revinrent à la charge, pour prier les Etats de leur découvrir pleinement ce qui se passoit dans les Conférences de Turnhout, & de les interrompre, jusqu'à ce qu'ils eussent réponse sur ce qu'ils avoient écrit au Roi. De leur côté, à l'égard de la Paix proposée par le Pape, ils assurèrent que le Pape en avoit usé ainsi, de son propre mouvement, & que le Roi lui avoit fait répondre, en général qu'il ne souhaitoit rien, avec plus d'ardeur, que le repos général de la Chrétienté; mais que la chose ne dépendoit plus de lui seul, mais aussi de ses Alliez, sans le consentement des Etats Généraux.

Les Etats témoignèrent, par leur réponse du 8. de Janvier, qu'ils étoient surpris que les Ambassadeurs de France ne se calmassent pas, sur cette affaire, puis que les Etats n'avoient jamais manqué de parole à leurs Alliez; & que ces contestations ne seroient de rien, pour ruiner les desseins de l'Ennemi commun; qui ne pouvoit être obligé à une paix generale, qu'en se disposant à lui faire vigoureusement la guerre. C'est sur quoi les Etats dirent qu'ils étoient prêts à entrer en Conférence, avec les Ministres de Louis XIII. comme ils étoient disposez à faire de leur côté tout ce qui leur seroit possible, pour entretenir une bonne & sincere amitié, entre le Roi & leur République.

Il semble que les Ambassadeurs de France n'étoient pas assez instruits de la disposition des Etats, qui, en ce tems-là, étoient très-portez, aussi bien que

(1) *Aitzema* Tom. II. Liv. XVI. p. 320.

1636. que le Prince d'Orange, à continuer à faire la guerre à l'Espagne; comme il parut assez, par la fuite. D'un autre côté, le Ministre, qui gouvernoit alors la France, n'étoit nullement disposé à laisser l'Espagne en paix; parce que la guerre lui servoit infiniment à tenir le Roi, comme en sa dépendance, en l'engageant en des affaires, dont il ne pouvoit pas se démêler, sans le secours de son Ministre, comme on le pourra voir dans ceux, qui ont écrit de ce qui s'est passé sous l'administration du Cardinal de Richelieu. Ce n'est pas la seule fois que l'on a remarqué, depuis la conclusion de la Trêve, que les Ministres de ces deux Etats, ne se connoissoient pas assez les uns les autres.

Les Etats & le Prince d'Orange, étoient entièrement occupés à la réduction du Fort de Schenk, & ne pensoient qu'à s'ôter cette épine du pied. Comme ce n'avoit pas été, sans la faute de ceux qui étoient à la tête des affaires, que ce Fort s'étoit perdu, & qu'on ne pouvoit voir, sans chagrin, la résistance qu'il faisoit, & le mal que ce poste entre les mains des Espagnols pouvoit causer à la République; on n'avoit alors que cela dans l'esprit. (1) L'on fit rompre dès le commencement de cette année les deux ponts de bateaux, que l'on avoit jetés sur le Rhin & sur le Wahal, pour la commodité du blocus; de peur que le mauvais tems ne vînt à les endommager. Dès le 8. de Janvier, le Prince d'Orange donna ordre à la Cavalerie, de marcher de ses quartiers d'Hiver, qui étoient en Gueldre, sur les bords du Rhin; parce que les Espagnols assembloient beaucoup de monde, pour passer cette rivière, en cas qu'il vînt à geler, & pour conduire un Convoi à Stevenswaart, d'où ils envoyoit souvent des secours dans le Fort de Schenk. Mais l'Hiver pluvieux les empêcha de pouvoir exécuter ce dessein. Eenholt, qui avoit surpris ce Fort, étoit mort sur la fin de Novembre de l'année précédente, d'un coup de mousquet, & *Fourdin*, Mestre de Camp, lui succéda; mais il mourut de fièvre sur la fin de Janvier, & fut enterré à Cleves. Le Colonel *Fondrin* lui succéda.

Cependant le nombre des Troupes Imperiales s'augmentant dans les Païs de Juliers & de Cleves, & dans le voisinage; il fallut veiller sur les Frontières de ce côté-là. *Picolomini*, le Duc de Lorraine, *Gallas* & de *Werth*, qui les commandoient étoient fréquemment en Conférence, pour voir ce qu'on pourroit faire, contre les Hollandois, & ces derniers étoient obligés de se tenir fort sur leurs gardes. Ces Généraux avoient fort mal-traité les habitans du plat-païs, autour de Maastricht, pour les obliger de porter des vivres au Fort de Schenk. Les Etats même les avoient châtiés auparavant, parce qu'ils avoient favorisé le Cardinal Infant. Ainsi les foibles, qui se trouvent entre deux Puissances ennemies, souffrent souvent pour des démêlez, auxquels ils n'ont aucune part.

Au mois de Janvier la garnison de Ruremonde surprit, dans Wasseberg, cinq Compagnies d'Infanterie de Cravates, & trois de Cavalerie, en fit prisonniers un grand nombre, & leur ôta le pillage, qu'ils avoient fait dans le Païs. Un parti de la Garnison de Maastricht, surprit aussi vers le même tems, quelques Compagnies de cette Nation dans Altenhoven. Ces sortes de Troupes étoient plus propres à faire une exécution Militaire, ou des pilleries, dans la Campagne, contre ceux qui n'étoient pas en état de leur résister; qu'à vivre

sous une bonne discipline, & à se précautionner contre des Troupes, bien disciplinées. 1636.

Ces mêmes Troupes Allemandes, qui étoient dans le voisinage des terres des Etats Généraux, ne laissoient pas de tirer une partie de leur subsistance de ces mêmes terres. Mais les Etats, pour les incommoder, défendirent, sous des peines sévères, qu'on ne leur portât aucuns vivres. Les Etats avoient cet avantage, dans leurs guerres, qu'ils pouvoient avoir facilement & promptement par mer, & par les rivières du païs, ou par les canaux faits à la main, tous les vivres, dont ils avoient besoin; pendant que les voitures, qui apportoit par terre les vivres à leurs ennemis, étoient plus lentes, plus difficiles & plus chères. Leur monde paroît aussi avoir été plus alerte, pour surprendre les Troupes ennemies; comme on le vit encore, ce même Hiver, au mois de Février. Cent cinquante Chevaux de Maastricht surpris trois Compagnies de Cavalerie, qui étoient à Tirlemont, & leur prirent plusieurs chevaux; sans avoir fait aucun autre mal aux habitans de la Ville, que d'exiger d'eux quelques rafraichissemens.

Les rivières furent si fort enflées cet hiver pluvieux, que l'Ecluse, qui étoit à Spyk, vis à vis du Fort de Schenk, en fut rompue, & incommoda si fort la Garnison qui y étoit, qu'il fallut qu'elle bâtit la caisse de nuit, pour avoir du secours, de l'autre côté de la Rivière. Cela arriva le 13. de Février. Les Espagnols voulurent envoyer du secours de ce côté-là, & du côté de Cleves, où l'on souffroit aussi de la disette des vivres; dont on étoit redevable, en grande partie, aux Croates; mais les eaux étoient si fort débordées, que la Cavalerie, que l'on vouloit y envoyer de Brabant, ne put y aller. On les fit seulement secourir, par la garnison, que les Espagnols avoient mise dans Gennep, que le Prince d'Orange avoit abandonné; mais qui fut souvent battue par la garnison de Nimegue, chargée particulièrement d'avoir l'œil là-dessus.

Les Espagnols prétendoient toujours que les dépendances des Villes, prises par les Etats, leur appartenoient; & cet hiver ils refusèrent des Sauvages aux Ministres & aux Baillifs de la Campagne, établis par les Etats. Ces derniers révoquerent, de leur côté, leurs fauves-gardes, pour la Flandre & pour le Brabant, & firent écrire aux Ecclesiastiques Romains, qui en avoient, de faire révoquer les ordres des Espagnols, desquels on a parlé, en dix jours; sans quoi, il seroit permis aux Officiers Hollandois de les prendre prisonniers de guerre. Le Cardinal ordonna là-dessus à ces Ecclesiastiques de sortir incessamment des terres des Hollandois. Il eut même envie, comme on dit, de défendre de leur payer aucune contribution; mais son Conseil lui représenta que les frontières des Etats étoient beaucoup mieux fermées & gardées, que celles des Provinces Obeïssantes, & que les Hollandois seroient plus en état d'exiger d'elles les contributions, par force; que les Espagnols ne le pourroient faire, à l'égard des Sujets des Etats.

Cependant les Troupes auxiliaires de l'Empereur avoient si fort ruiné les païs de Cleves, de Juliers & de Berg, où elles avoient demeuré longtemps, pour la conservation de Fort de Schenk; que Jean de Werth fut obligé d'en emmener une partie hors de ces païs-là, & avec lesquelles il ne laissa pas de faire peur à la France. Jean de Nassau eut ordre de marcher du côté de Cleves, & de Gueldre, avec un très-grand nombre de Charettes, qui portoient une infinité d'instruments, pour travailler aux fortifications, des sours de Cur-

(1) Vie de *Frid. Henri* P. I. p. 301. & suiv.

1636. vre, des Moulins & autres choses semblables ; mais les chemins étoient si fort rompus, par les pluies continuelles, que l'on avoit eues cette année-là ; qu'il ne fut pas possible de conduire ces Charrettes au lieu prescrit, avant que l'Été eût séché les chemins.

Cependant le Prince d'Orange, fut averti du dessein qu'avoient les Espagnols de faire quelques fortifications au Spuy, & autour du Fort Ferdinand, qu'ils avoient bâti vis à vis de celui du Schenk, sur le bras de la Riviere, qui a conservé le nom de Rhin. Ce Prince sur cet avis donna rendez-vous à Arnhem à un corps de Troupes, qu'il tira de divers endroits. Dès qu'elles furent assemblées il les conduisit à Nimegue, & les fit fortir par la porte de Mook, & marcher, en diverses brigades, & par des chemins différens au Village de Hennep, où elles se trouverent au nombre de six mille hommes, & d'où elles marcherent à la forêt de Cleves, où elles s'arrêtèrent jusqu'au jour. Comme elles étoient à l'entrée de ce bois, il y arriva encore environ quatre mille hommes, qui s'y rendirent de Zutfen, de Deventer, d'Emmerik, de Rees & de Wesel. Ces dix mille hommes marcherent droit à Griethuyse, qui, ayant refusé de se rendre, fut prise l'épée à la main ; au troisième assaut, qu'on lui donna. On fit main basse, sur tous ceux qui se trouverent en armes, la Ville fut pillée, & ensuite démolie, à la réserve de l'Eglise ; parce qu'elle avoit contribué à faire réussir la surprise du Fort de Schenk, par Eenholt. La Garnison s'étant cependant retirée dans le Château capitula ; & pour ne point perdre de tems, on lui accorda une Capitulation assez honorable, & elle se retira du côté de Juliers. L'Armée du Prince prit encore quelques endroits retranchés du côté de Spuy, & coupa la communication que le Fort Ferdinand, & d'autres Ouvrages sur le Rhin, & sur le Wahal avoient avec la Ville de Cleves. Ils avoient été faits par les Espagnols, pour conserver le Fort de Schenk. On fit encore là un Fort considerable, qui réduisit divers postes fortifiés, qui incommodoient la navigation du Rhin. Le Comte Guillaume de Nassau prit le poste de Briene, le retrancha & inonda le pais voisin, en bouchant le Canal qui venoit de Cleves. L'Armée des Etats se trouva en sureté par-là, contre les entreprises des Espagnols.

Le Cardinal Infant ayant appris cela, fit marcher des Troupes, pour aller à Griethuyse, & de là au Fort de Schenk. Mais les Hollandois avoient fait occuper les passages, & il ne fut pas possible de les forcer. Il ne leur restoit plus qu'à prendre le Fort Ferdinand, qui étoit au delà du Rhin vis à vis de celui de Schenk. Ils l'attaquerent, & l'emporterent par un Assaut, qu'ils lui donnerent de nuit, entre le 29 ou 30. de Mars. Ils y mirent deux cens hommes, & y firent dresser une batterie, qui commença à battre vivement le Fort, au travers de la Riviere.

Au commencement d'Avril, les Espagnols mirent leurs Troupes, en campagne, sous le commandement de Jean de Nassau, qui marcha à Gennep, où il se rendit le 6. d'Avril. Piccolomini de son côté se rendit à Calcar, & vint ensuite se joindre, aux autres Troupes des Espagnols à Gennep. Cette Armée marcha à Cleves, d'où elle donna avis de son arrivée le 7. d'Avril à ceux du Fort de Schenk, par quelques volées de Canon. Ceux de Fort en firent autant, pour marquer à ce secours qu'ils l'attendoient. Il étoit de quatre mille Chevaux & de douze mille hommes de pied. Le Comte Guillaume de Nassau se prépara à le bien recevoir, & le secours se présenta la nuit, près du quartier de Vander Aa ; mais Stakembroek,

qui étoit de garde alors, le reçut si vigoureusement, qu'il l'obligea bien-tôt de se retirer. L'Armée des Etats demeura cependant, sous les armes, toute la nuit. Dès le grand matin, on garnit toutes les avenues d'Artillerie, pour recevoir les Espagnols, s'ils venoient de nouveau attaquer l'Armée. Le Fort cependant canonna tous les quartiers, qui étoient à portée ; mais sans y faire beaucoup de mal. Il tira même cinq Bombes dans le quartier de Duffelwaart, où commandoit Bynawits, mais elles ne tuèrent que deux soldats.

Cependant l'Armée Espagnole tenoit conseil à Cleves, pour voir ce qu'il y auroit à faire, pour secourir le Fort. Les principaux Officiers, entre lesquels étoient le Prince Thomas de Savoie, le Comte Jean de Nassau & Piccolomini monterent sur une haute Tour, avec des Lunetes d'approche ; & ils trouverent l'Armée Hollandoise si bien postée, & tous ses retranchemens si bien faits, qu'il fût conclu qu'il n'y avoit point d'apparence de la pouvoir forcer. Le Comte Jean de Nassau retourna, avec ses Troupes, à Gennep, & Piccolomini s'achemina du côté de Juliers, & ne passa pas loin du quartier de Comte Guillaume. Stakembroek marcha avec la Cavalerie, pour attaquer son Arriere-garde, & en amena quelques prisonniers. La Ville de Cleves fut laissée par l'armée Espagnole, avec une garnison de cinq-cens hommes, mais sans Artillerie.

Les Espagnols firent, en ce tems-là, une entreprise, du côté de Zélande, sur quelques petits Forts entre Ter-Neuse & Axel, pour rompre le commerce qu'il y avoit entre ces deux petites Villes ; mais ils furent repoussés, par le secours qui y accourut du voisinage. On découvrit ensuite qu'ils avoient un dessein sur le Fort de Philippine, dont ils vouloient se rendre maîtres, par une intelligence qu'ils y avoient. Mais ceux, qui les favorisoient, furent découverts & exécutés. Cela arriva au Mois d'Avril.

Cependant le Fort de Schenk étoit vivement attaqué & se défendoit de même, & il y perissoit bien du monde, des deux côtés. Nous ne nous arrêterons nullement aux particularitez de l'attaque & de la défense. Enfin le 24. d'Avril, comme le Comte Guillaume se dispoit à y faire donner un nouvel assaut ; la Garnison commença à parlementer, on donna des otages de part & d'autre, & l'on cessa de tirer. Elle demanda d'abord qu'on lui permît d'envoyer à Cleves, & à Gueldre, pour demander à ceux qui y commandoient de quelle maniere elle devoit capituler. On le lui refusa & le feu de l'Artillerie recommença à se faire entendre. Les Hollandois préparèrent tout, pour donner un Assaut général. La Garnison, se voyant hors d'état de tenir plus long-tems, demanda, au soir du même jour, à capituler, & la capitulation fut signée le lendemain. La Garnison ne sortit, que le 30. d'Avril, avant midi, (1) avec toutes les marques d'honneur, qu'elle pouvoit demander, & fut conduite à Gueldre. Il en sortit six cens soldats, en bonne santé, & cent malades. On leur fournit des chariots, ou des bateaux, pour se retirer où ils voudroient.

On mit incessamment garnison Hollandoise, dans la Place, de cinq Compagnies, & l'on en donna le commandement au Colonel *Pichler*, qui avoit bien servi dans ce long siege. On abattit ou l'on combla tous les travaux, qui avoient été faits, pour le bloquer, ou pour l'attaquer, sur tout ceux du côté de Duffel. Le Fort Ferdinand fut brûlé, & tous les retranchemens rasés. On trouva

(1) Voyez-les dans la Vie de F. H.

1636. qu'il y avoit encore dans le Fort de Schenk, quelques munitions de guerre & de bouche, mais il n'y avoit aucuns médicaments. Les maisons étoient entierement ruinées, par les Bombes, & les soldats demeuroient dans des souterrains, qu'ils avoient pratiqué sous les remparts; pour se mettre à couvert, contre les fracas du feu & du fer, qui y plurent, pendant le siege. Il en coûta, sans doute, beaucoup d'argent aux Espagnols; mais la dépense fut plus grande du côté des Allieges & empêcha que les Etats ne pussent mettre leur Armée en Campagne, l'Eté suivant; quelques instances que la France fit, pour les y obliger. Une fort petite dépense, & quelques peu de Troupes dans la Place davantage, auroient prévenu cette perte & les fraix immenses que l'on avoit faits, pour recouvrer un seul Fort. Le Projet qu'on avoit fait, avec la France, d'attaquer le Brabant & la Flandre, avec une Armée de plus de cinquante mille hommes, fit apparemment qu'on ne prit aucune précaution de ce côté-là; dans la pensée de donner tant d'affaires à l'Ennemi chez lui, qu'il auroit bien de la peine à garder ce qu'il avoit. La bataille d'Avein, gagnée sur lui à l'entrée de la Campagne, put aussi contribuer à négliger un Fort de cette conséquence, qu'on ne perdit qu'à la fin de cette même Campagne. Il arriva encore alors, ce qu'on a remarqué (1) ailleurs, dans cette Histoire; c'étoit que lors, que l'on avoit eu de plus grandes espérances, les armes des Etats avoient le moins réussi.

Les Espagnols (2) essayèrent, la semaine de Paque, de se rendre maîtres de la digue de Louwestein du côté de Lillo, en attaquant une Redoute, & le Fort de S. Jaques, qu'ils prirent; mais ils furent ensuite chassés de la Redoute.

L'Armée des Etats demeura campée autour du Fort de Schenk, jusqu'à ce que ses Fortifications fussent refaites, & que les Ouvrages, qu'on avoit faits pour le prendre, fussent rafés. Outre la Garnison du Fort, le Prince ordonna à Benewits, Lieutenant Colonel, de se tenir au Tolhuys, avec quelques Compagnies & le chargea en même tems du gouvernement de Fort d'Emilie, qui étoit dans le Spyck vis à vis de celui de Schenk, & de celui de Christine, qui étoit dans le Betuwe; pour veiller aux entreprises, que les Espagnols pourroient faire de ce côté-là. Cependant ils pensèrent à abandonner la Ville de Cleves, & la garnison, qui y étoit, ayant fait demander au Comte Guillaume la liberté d'en sortir, en sûreté, obtint ce qu'elle demandoit, & même des chariots pour porter le bagage. Il se fit quelques courses, de part & d'autre dans l'Eté, mais qui ne furent d'aucune conséquence; les armées tant d'Espagne, que des Provinces Unies, étant fatiguées, les unes par la défense, & les autres par l'attaque du Fort de Schenk.

Pour revenir aux négociations des Ambassadeurs de France à la Haie, (3) le Baron de Charnacé fit part aux Etats Généraux, le 30. d'Avril, de ce que le Nonce du Pape avoit dit au Roi son Maître, que les Espagnols avoient déclaré qu'ils étoient prêts d'envoyer leurs Ambassadeurs à une Assemblée Générale, pour y traiter de la Paix, avec lui & avec ses Alliez, & qu'ils avoient déjà nommé les Ambassadeurs, qu'ils y enverroient: Que l'Empereur en avoit fait autant, & qu'ils ac-

ceptoient une des quatre villes nommées; mais qu'ils ne déterminoient point le tems, qu'ils s'en remettoient au Pape, qui prioit le Roi que cela se fit le plutôt qu'il seroit possible: Que S. M. avoit répondu qu'Elle persisteroit, dans la résolution de ne se séparer jamais de ses Alliez, ni en apparence, ni en effet; soit qu'il fallût continuer la guerre, soit qu'il s'agit de faire une bonne paix: Que pour le lieu & le tems de l'Assemblée, il falloit que S. M. en convînt avec ses Alliez; mais qu'Elle pouvoit dire, par avance, que les E. E. G. G. ne s'accommoderoient d'aucune de ces quatre places, parce qu'elles étoient trop éloignées de leur païs; & que cependant Elle proposeroit Cologne, ou Liege, ou quelque autre lieu qui n'en fût pas loin; mais que pour le tems Elle s'en rapporteroit à ses Alliez: Qu'en quelque lieu, que ce pût être, Elle ne consentiroit jamais que ses Ambassadeurs s'y trouvaissent, si ceux de ses Alliez n'y étoient en même tems: Qu'enfin le Roi étoit d'avis que cette Assemblée ne pouvoit guère se faire qu'au mois d'Août, & que Cologne, ou Liege, ou quelque lieu, qui ne fût pas plus éloigné, lui paroissent les plus propres.

Les Etats répondirent à cela, le 4. du Mois, qu'ils étoient obligés à S. M. de ce qu'Elle leur faisoit communiquer; Qu'ils étoient tout disposés à envoyer leurs Ambassadeurs au lieu de l'Assemblée, & qu'il seroit à souhaiter que cela se fit au mois de Juillet, & que S. M. en marquât le jour: Qu'ils offroient Utrecht, comme étant une Ville, propre pour cela, mais que néanmoins ils se rapporteroient à ce que S. M. trouveroit bon.

Le 23. d'Août le Baron de Charnacé communiqua aux Etats Généraux que le Roi d'Espagne avoit aussi accepté la Ville de Cologne, pour s'y assembler; que S. M. avoit nommé le Cardinal de Lion (frere de celui de Richelieu) pour Chef de l'Ambassade, & Mrs. d'Avaux & de Feuquieres; mais que comme les Espagnols refusoient les Passeports nécessaires, pour les Alliez de S. M. Elle ne vouloit pas envoyer ses Ambassadeurs à Cologne, à moins qu'ils n'eussent accordé ces Passeports.

Mais les Espagnols n'avoient nulle envie de tenir une Assemblée, pour traiter de la Paix, comme il parut bien-tôt, par leur conduite. Le Cardinal Infant averti que les frontieres de la Picardie étoient en mauvais état, les places étant mal fortifiées, & mal pourvuës, outre qu'il y avoit peu de Troupes, pour les défendre; entreprit d'entrer dans cette Province. Piccolomini, & Jean de Werth y entrèrent en effet & prirent d'abord la Capelle, le 10. de Juillet, après un siege de sept jours. Ils se rendirent aussi maîtres du Câtelet, du Château de Bogain, de Roye, & de Breteuil. Ils passerent la somme, & se saisirent avec la même facilité de Corbie; après quoi leur Cavalerie fit des courses de toutes parts dans le plat païs, qui effrayèrent même Paris.

Comme l'Armée des Etats étoit alors dans l'inaction, le Baron de Charnacé en porta ses plaintes, le 10. de Juillet, pour les obliger de se mettre en campagne, conformément aux Alliances (4) & leur dit entre autres choses, „ que leurs Ennemis, „ qui étoient les mêmes que ceux de la France, „ avoient répandu jusque dans la Cour de l'Empereur, & en plusieurs autres lieux d'Allemagne „ & d'Italie, que les Etats demeureroient les bras „ croisés, & seroient de simples spectateurs de la „ guerre, pendant cette année: Que ces mêmes „ ennemis feignoient qu'il y avoit des pratiques

X 2

„ secre-

(1) Voyez Tom. I. p. 36. col. 1. sur l'an 1173.

(2) Vie de F. H. P. I. p. 310.

(3) Aitzema T. II. p. 325.

(4) Aitzema T. II. p. 325. & suiv.

1636. „ secretes, dans le Pais; pour donner de la jalou-
 „ sie à la France, au préjudice de la bon-
 „ ne opinion, qu'on devoit avoir de la sincerité
 „ des Etats; afin d'empêcher qu'on n'en vint à
 „ une bonne paix, en détachant les Alliez les uns
 „ des autres & de ruiner leurs affaires particu-
 „ lieres: Qu'encore que ces bruits fussent éloignez
 „ de toute vraisemblance, il étoit à propos d'en
 „ faire voir la fausseté, & que pour cela les Etats
 „ assurassent S. M. qu'ils étoient résolus de met-
 „ tre leur armée en campagne, & de faire quel-
 „ que entreprise courageuse, conformément aux
 „ intentions du Prince d'Orange: Que si cela se
 „ faisoit, S. M. n'auroit pas besoin d'entretenir
 „ tant de Troupes, sur les frontieres de Picardie &
 „ de Champagne, & qu'eile pourroit faire de plus
 „ grandes diversions ailleurs, qui seroient avanta-
 „ geuses aux PP. UU: Qu'il leur plût de lui
 „ faire connoître au plûtôt leur résolution, afin
 „ qu'il en instruisît S. M. à laquelle il étoit prêt
 „ d'envoyer un Courier: Qu'il les prioit aussi
 „ d'accorder un Passeport, pour cent milliers de
 „ poudre, qu'il vouloit envoyer en France, où
 „ l'on en avoit besoin.

Comme on ne lui répondit pas assez promptement, il présenta un autre Mémoire le 16. du même mois de Juillet, où il leur demanda la même chose, en termes plus pressans. Il leur dit encore, que le siege de la Capelle, auquel les Ennemis s'étoient attachez, n'étoit pas de si grande conséquence, que, quand ils en viendroient à bout, la France en devint moins considerable; la Place n'étant que de quatre bastions & très-petits. Il ajouta que le Roi avoit donné ordre aux trois Armées, qu'il avoit en Champagne & en Picardie, de se réunir, pour combattre les Ennemis, ou pour avoir, d'une autre maniere, la revanche de ce qu'ils lui avoient fait; de sorte qu'ils auroient bien-tôt plus d'affaires, qu'ils ne s'étoient imaginez.

Il concluoit qu'il étoit tems qu'ils missent au plûtôt leur Armée en campagne, & qu'ils fissent part de leur résolution à S. M. afin qu'elle pût prendre ses mesures là-dessus. „ La longueur de
 „ leurs délibérations étoit, selon lui, préjudicia-
 „ ble au Roi, & à eux mêmes, en toutes manie-
 „ res; & leur retardement de six jours, après
 „ qu'il eut présenté son premier Mémoire, & ce-
 „ lui de dix, qui s'étoient écoulés depuis qu'il leur
 „ en avoit parlé de bouche, ne pouvoient pas
 „ être bien interpretez.

Les Etats ne se hâterent néanmoins pas, pour cela, & répondirent seulement le 30. de Juillet; „ qu'ils avoient eu leur Armée en Campagne non
 „ seulement l'hiver précédent, mais aussi le prin-
 „ tems suivant, pour achever le siege du Fort de
 „ Schenk; ce qui l'avoit extrêmement affoiblie,
 „ de sorte qu'ils avoient jugé nécessaire de l'en-
 „ voyer dans les Garnisons, pour se rafraichir;
 „ mais que cependant, & avant même les instan-
 „ ces de l'Ambassadeur, ils avoient fait préparer
 „ leurs pontons, leurs barques, & autres choses
 „ nécessaires à la guerre, & les avoient à Nime-
 „ gue, avec l'Artillerie; comme étant une place
 „ commode, pour les envoyer par tout où l'on en
 „ auroit besoin: Qu'ils assuroient S. M. que leur
 „ Armée seroit effectivement en Campagne, en peu
 „ de jours, pour agir avec vigueur & promptitude,
 „ selon les occurrences; de maniere que S. M. n'au-
 „ roit pas seulement une preuve, qu'ils vouloient
 „ observer les Traitez, mais encore qu'ils s'interef-
 „ soient particulièrement en ce qui la regardoit,
 „ en particulier; Qu'il prioient l'Ambassadeur de
 „ vouloir informer S. M. de leur bonne inten-

„ tion, de leur sincerité, & de leur gratitude 1636.
 „ pour tant de Bienfaits, qu'ils avoient reçu de la
 „ France, & qu'ils contribueroient, en tout ce
 „ qui seroit possible, à la grandeur & à la gloire
 „ de S. M^{te}. Le Roi ne manqua pas de remer-
 „ cier les Etats, par une Lettre datée du 7. d'Août.

Il n'étoit néanmoins pas faux qu'il s'étoit parlé de Paix entre l'Empereur & les Etats, à Vienne. *Foppius d'Aitzema*, qui y étoit de la part des Etats, pour détourner cette Cour d'envoyer des Troupes aux Pais-Bas, avoit reçu une reponse de l'Empereur, (1) où il disoit qu'il n'y avoit point de guerre, entre lui & les Etats, & qu'il n'avoit fait autre chose, en faveur du Roi d'Espagne, que de lui envoyer quelques Troupes, pour la défense des Provinces qui étoient demeurées sous son obéissance; quoique les Etats eussent des Alliances avec les Ennemis de l'Empire. Il vouloit dire sur tout les François & les Suedois. Il disoit aussi, comme en passant, que tous les sujets de plaintes pourroient peut-être cesser, si le Roi Catholique & les Etats faisoient la Paix ensemble, à des conditions tolerables.

Le Roi ramassa incessamment tout ce qu'il put de Troupes, pour s'opposer aux Ennemis, & reprit la plûpart des Places, qu'on lui avoit prises. Nous ne nous arrêtons pas à cela, dont le détail appartient plûtôt à l'Histoire de France, qu'à celle des Provinces Unies. Cependant, il ne s'y passa rien de remarquable. Les Etats ne pouvoient rien entreprendre de considerable, & les Espagnols ne furent pas en état non plus de rien executer, contre eux, qui fût de quelque conséquence. Le Duc de Feria avoit bien une Armée, en Brabant, qui menaçoit d'entreprendre quelque chose, mais qui ne fit rien. Cela, avec les instances de la France, obligea le Prince d'Orange de rassembler aussi son Armée, pour être en état de s'opposer aux desseins de l'Ennemi. (2) Sur la fin de Juillet, un nommé la Motte, qui commandoit une centaine d'hommes dans Flessingue, fit un dessein de se rendre maître de cette Ville; mais il fut découvert & échoua dans son Projet. Le Prince d'Orange s'avança sur le milieu de Septembre avec son Armée jusqu'au Languestraat, où il campa. Le Duc de Feria fit aussi quelques mouvemens, dans la même Province de Brabant, qui n'eurent aucune suite. Il lui suffisoit d'empêcher que le Prince d'Orange n'entreprît rien; & il suffisoit au Prince de l'amuser, afin qu'il ne marchât pas en Picardie.

En ce tems-là, il se fit un nouveau Traité entre le Roi de France & les Etats, dont l'occasion fut l'inaction où les derniers demeurèrent après la prise du Fort de Schenk. Ce Traité fut signé par Charnacé & par les Députez des Etats Généraux le 6. de Septembre. (3) Il y est dit d'abord que le Roi avoit considéré les dépenses extraordinaires, que les Etats avoient été contrains de faire, pour reprendre le Fort de Schenk, & celles qu'ils étoient encore obligez de soutenir, pour tenir leur Armée en Campagne; & que pour cela, 1. il assisteroit les E. E. G. G. pour un an, à commencer au jour de ce Traité, de la somme de quinze-cents-mille Livres: 2. Que cette somme seroit employée à l'entretien des gens de guerre, qui pourroient être levez, afin de tant mieux incommoder & attaquer les Ennemis, par toutes voyes & moyens à eux possibles: 3. Que l'on prendroit néanmoins, sur

(1) Voyez-la dans *Aitzema* T. II. Liv. XVI. p. 4to. c. 2.

(2) Voyez la *Vie* de F. H. p. 316. de la I. Partie.

(3) Voyez *Aitzema* Tom. II. p. 326. col. 2.

1636. fur cette somme, ce qu'il faudroit payer aux Villes & Places, où les Troupes de S. M. avoient été en garnison, depuis le jour auquel elles y seroient entrées, à celui qu'elles en seroient sorties; en quoi on comprendroit les Srs. Mulart, & Wardembourg, pour tout le tems, qu'ils avoient demeuré & demeureroient dans le País: 4. Que S. M. venant à demander ces deux Regiments, pour venir en France, les Etats le leur permettroient, mais que S. M. ne pourroit rien prendre sur cette somme, pour leur entretien, depuis le jour qu'ils se feroient embarquez: 5. Que cette somme seroit payée, en trois termes, savoir cinq-cens-mille livres, dans le Mois de Mars; & autant dans le Mois de Juillet: 6. Que les Etats consentiroient que sur cette somme, on prendroit les pensions des Officiers François, qui étoient à leur service, comme on avoit fait auparavant: 7. Que ce Traité seroit ratifié dans le terme de six semaines. (1) Il ne se passa néanmoins rien de remarquable, dans les País-Bas, entre le Prince d'Orange, & le Duc de Fria, qui ne firent que camper & décamper, dans le Brabant. Le Duc de Fria après avoir fait passer en montre son Armée, le 4. de Novembre, la mit dans les quartiers d'hiver, & le Prince d'Orange en fit autant. Il se fit néanmoins quelques Courses, où les Garnisons des places avancées trouverent plus ou moins de profit, sans que la République s'en ressentit. Il y eut aussi un combat de mer, entre quelques Vaisseaux Hollandois & Dunkerkois sur les côtes de Normandie; mais il ne s'y fit rien de considerable.

Pour dire quelque chose de la Compagnie des Indes Occidentales, après avoir pris le Fort Royal de Pernambouk, elle fut perpetuellement aux mains avec les Portugais du Voisinage. Les Hollandois, sous le commandement du Colonel Artichau, & de quelques autres Officiers, les furent chercher par tout, où ils apprirent qu'ils étoient & les battirent par tout, comme on le pourra voir dans le Livre XIII. de *de Laet*; car nous ne pouvons pas nous engager dans le détail de tant d'actions différentes. Il ne laissoit pas de se commettre de grands desordres par les soldats, que le Gouvernement de la Compagnie, ni les Officiers ne pouvoient pas tenir dans leur devoir. Il falloit pour cela un Gouverneur, qui fût un homme, non seulement capable de commander les Troupes, mais encore de les faire vivre d'une maniere plus Chrétienne, & plus avantageuse à la Compagnie. Il étoit nécessaire, pour en venir à bout, qu'il eût de l'autorité, & qu'il fût s'en servir. On avoit encore besoin d'un homme, dont l'exemple fût édifiant, en forte qu'il gagnât la nouvelle Colonie, autant par ses mœurs, que par les Lois, qu'il y pourroit établir. On choisit pour cela, dans l'Assemblée de la Compagnie, le Comte *Maurice de Nassau*, le 4. d'Août, & on lui donna trois des Directeurs de la Compagnie, pour lui servir de Conseil. Après avoir reçu sa Patente, il partit lui & les Conseillers le 25. d'Octobre, avec quatre vaisseaux. Mais ils furent accueillis d'une si rude tempête, qu'ils furent obligés de relâcher à Plimouth, en Angleterre; pour radouber leurs vaisseaux, & se remettre de l'incommodité qu'ils avoient essuyée. On parlera de leur arrivée, sur la fin de l'année prochaine.

Voilà ce qui se passa de plus éclatant dans la République, pendant cette année. Nous marquerons, en peu de mots, quelques autres choses, qui ne laissent pas d'être dignes de remarque, quoi qu'elles ne fissent pas tant de bruit au dehors.

(1) Vie de Frid. Henr. P. I. p. 717. & suiv.

1636. Comme l'Etat ne subsistoit pas moins, par la Marine, que par les armées de terre, & qu'il s'étoit glissé beaucoup d'abus dans l'observation des anciennes regles; les Etats Généraux publierent un Règlement là-dessus le 24. de Juillet, où sont contenus les devoirs des Amiraux, Vice-Amiraux, Capitaines, Lieutenans, Matelots, Officiers, & Soldats sur les Vaisseaux de guerre de l'Etat. On pourra trouver ce Règlement dans (2) *Aitzema*, car il est trop long, pour le mettre ici. On reprit aussi le 30. de Decembre le Règlement, qui avoit été fait pour tenir la mer libre, contre les entreprises des Pirates de Dunkerque.

Le 28. d'Octobre, les Etats de Frise firent un Règlement dans leur Province, (3) qui concernoit la maniere, dont la Cour Provinciale de Justice devoit se conduire, dans ses fonctions. Il y eut encore cette année quelques difficultez, avec les Anglois, touchant la pêche du Harang, & même celle des Baleines, dans les Mers du Nord. Mais le Roi Charles I. ayant alors commencé à vouloir lever de l'argent, sous prétexte d'équiper une Flotte, sans le consentement du Parlement; cela le brouilla avec ses Sujets, & l'occupa si fort, qu'il ne put guère faire d'attention à des affaires de cette nature.

Les brouilleries (4) des Etats, avec les Espagnols, touchant la juridiction sur les terres dépendantes de la Mairie de Bois-le-Duc, furent portées fort loin. Les Espagnols ne vouloient souffrir aucun Ministre dans ces terres, & établirent même une Chambre à Breda, où plusieurs habitans de la Mairie furent citez à comparoître. Les Etats de leur côté révoquerent toutes les sauegardes, qu'ils avoient accordées aux Ecclesiastiques, quels qu'ils fussent, des quartiers de Louvain, d'Anvers, de Malines, de Breda, de Limbourg, des terres d'au delà de la Meuse, du Duché de Luxembourg, & des Comtez de Flandre & de Namur. Ils établirent aussi une Chambre à Bergopzoom sur les quartiers d'Anvers, de Louvain & autres. On donna de semblables ordres au Conseil de Flandres établi à Middelbourg, & à celui de l'Ecluse, chargé des affaires du Franc de Bruges, & on leur commanda d'étendre leur Jurisdiction, sur les frontieres voisines. Là-dessus les Espagnols défendirent à tous ceux, qui étoient obligés de payer contribution aux Hollandois, de leur rendre aucun service, avec leurs Chariots, leurs Chevaux, & leurs Bâteaux, ni de voiturier pour eux aucuns vivres, ni aucunes munitions de guerre; comme ils avoient accoutumé. Les Etats firent la même défense à leurs Sujets. Ces défenses réciproques causerent de grandes incommoditez au Plat-Païs, & firent fuir les habitans des deux Frontieres; sans que l'un, ou l'autre Parti en tirât aucun avantage; tant il est certain qu'en violant les Lois la Guerre, comme celles de la Paix, on ne fait que se causer réciproquement du mal, sans que personne en profite!

DES (5) le 14. de Decembre de l'année précédente le Roi Louis XIII. avoit écrit aux Etats Généraux, qu'il avoit résolu de donner un titre plus honorable au Prince d'Orange, que celui d'*Excellence*, qu'on lui avoit donné jusqu'alors, & qu'il avoit écrit à son Ambassadeur de le lui donner désormais. C'étoit celui d'*Altesse*, comme le Baron de Charnacé le déclara dans l'Assemblée des Etats, le

(2) Tome II. Liv. XVI. p. 342. & suiv.

(3) Là-même p. 384.

(4) *Aitzema* Tom. II. Liv. XVI. p. 413. col. 2.

(5) Voyez *Aitzema* Tom. II. Liv. XVI. au commencement.

1637. 3. de Janvier de l'an MDCXXXVII. où il fit l'éloge du Prince d'Orange, en termes très-obligés, à quoi il ajouta „ que l'honneur étant le „ juste prix de la Vertu, & celle du Prince d'Orange étant extraordinaire, il en méritoit un „ aussi, & que S. M. avoit voulu montrer le chemin aux autres, en le faisant traiter désormais „ du titre d'*Altesse*, au lieu de celui d'*Excellence*; „ qui n'ayant été autrefois conféré, qu'à des personnes très-relevées, s'étoit rendu si commun, „ que S. M. avoit cru que le Prince ne devoit plus „ être traité comme une infinité de gens, au dessus „ desquels il étoit tant par son mérite, que par „ sa naissance.

Les Etats crurent qu'il faudroit le traiter dans les Lettres qu'on lui écrivoit, & dans les Dépêches publiques, de *Doorluchtige, Hooggebooren Vorst ende Heere*; c'est à dire, de *Prince & de Seigneur d'Illustre, & de Haute Naissance*, titres qui dans la Langue Hollandoise étoient équivalens à celui d'*Altesse*, en François. On donna néanmoins ordre au Sr. de *Noortwyk*, qui présidoit dans l'Assemblée, d'en conférer avec le Prince lui-même. Il le fit & le Prince lui répondit modestement, qu'il se contenteroit du moindre titre & de quelque autre que leurs Hautes Puissances lui voudroient donner; sur quoi les Etats Généraux résolurent lui donner le titre d'*Altesse*, en maniere que si on lui écrivoit, on mettroit au haut de la Lettre les mots Flamands que l'on a rapportez, & que, dans le corps même de la Lettre, on le traiteroit d'*Altesse*.

Il y eut des gens, (1) selon la remarque d'un Historien, qui furent surpris que le Roi de France eût, de son propre mouvement, donné ce titre au Prince d'Orange; lui qui alors avoit de la peine de donner aux Etats Généraux les titres, que son Pere leur avoit toujours donnez, & que Louis XIII. lui-même avoit employez auparavant; que l'on ne traitoit leurs Ambassadeurs d'*Excellences*, qu'avec peine; qu'on ne leur donnoit pas la premiere visite là, où ils arrivoient les derniers, ni la main droite, quand ils alloient visiter les Ambassadeurs de France. On trouvoit aussi étrange que Charnacé, en parlant aux Etats, ne les traitoit que de *Vos Seigneuries*, & de *Messieurs*, pendant qu'il traitoit le Prince d'Orange d'*Altesse*; puis que les Etats Généraux avoient des Royaumes aux Indes, que la Frise avoit autrefois eu ce titre, que la Gueldre étoit un Duché, & que la Hollande étoit une Seigneurie, qui valoit bien le Royaume de Portugal, ou celui de Norwegue. Depuis ce tems-là le Prince, comme le dit cet Historien, ne pensa qu'à agrandir sa famille, & fut tout à fait dans les intérêts de la France, comme la France le favorisoit. On parla aussi de demander un titre plus relevé, pour les Etats Généraux, mais cela demeura, comme devant; parce que les Rois & les Princes, qui leur écrivoient, n'employoient pas les mêmes titres. Ce même mois, le Prince fut aussi choisi, par le *Corps de la Chevalerie*, ou des Nobles, pour être le *premier Noble* de la Province.

Au mois de Mai, les Etats firent compter au Prince quarante-six mille francs, pour les dépenses extraordinaires, qu'il avoit faites pour la Campagne, selon l'usage ordinaire. On donna aussi au Prince son Fils la survivance de la Charge du Généralat, dont l'Acte lui fut porté par sept Députés des Etats Généraux. Ainsi le Prince se trouva comblé d'honneurs, à l'occasion du nouveau titre que la France lui avoit donné. Les

Etats en écrivant là-dessus à Louis XIII. avoient mis dans leur Lettre qu'ils remercioient S. M. de s'être conformée avec eux, à donner le titre d'*Altesse au Prince*, comme s'ils le lui avoient donné les premiers; mais l'Ambassadeur y mit qu'on remercioit S. M. d'avoir donné le titre d'*Altesse au Prince*.

Charnacé pressa ensuite instamment les Etats de mettre leur Armée en Campagne, dans la crainte que si les Etats ne faisoient rien, les Espagnols ne rentrassent en France, à l'occasion des brouilleries, qu'il y avoit alors à la Cour; d'où le Duc d'Orleans s'étoit retiré, pour aller à Blois, & le Comte de Soissons, pour se rendre à Sedan; comme on le pourra voir dans ceux, qui ont écrit l'Histoire de France, ou la Vie du Cardinal de Richelieu. Ce même Ambassadeur demanda en Février la ratification du dernier Traité; mais il ne la put obtenir, parce que la Province de Hollande, qui étoit toujours la plus chargée, souhaitoit qu'on fit quelque réformation dans les Troupes. Le Prince dit néanmoins aux Députés des Etats, dans une Conférence, qu'il eut avec eux, dans son Cabinet, qu'il ne pourroit pas se mettre en Campagne, avec douze mille hommes, pour faire une entreprise de conséquence, comme la France le souhaitoit; & que puis qu'on le lui avoit promis par le Traité, on lui devoit tenir parole, & non seulement continuer à entretenir le même nombre de soldats; mais encore prendre des Gardes Bourgeoises, pendant que les Troupes réglées seroient en Campagne. La France souhaitoit qu'elles le fussent le 1. de Mai, & s'engageoit d'être aussi en Campagne, de son côté, en même tems.

On ne laissa (2) pas de presser les Etats Généraux de donner des Passeports, pour les Envoyés de l'Empereur, & d'autres Princes Catholiques d'Allemagne, qui devoient se rendre à Cologne, pour y traiter de la Paix générale; comme si on avoit été fort disposé à la faire. Les Etats les remirent à Charnacé, tels qu'ils avoient été dressés dès le mois de Février, & il sembloit que tout tendoit à la Paix; quoi que l'on n'en eût aucune envie, au moins de la part de la France & de l'Espagne, qui donnoient le mouvement à tout ce qui se faisoit alors. Ceux qui ont lu l'Histoire de ce tems-là, & de ce qui se passa jusqu'à la paix de Westphalie, ont pu remarquer que la multitude des Ministres publics, des Conférences, des Négociations, des instances des Ambassadeurs, ou des Envoyés, que l'on employoit pour disposer tout à la Paix, ne servirent qu'à faire traîner les affaires en longueur. Chacun vouloit se faire valoir, & ouvrir des voyes plus sûres & plus courtes, de parvenir aux fins, que ceux, qui l'employoient, se proposoient. Les uns traversoient perpétuellement les desseins des autres, & tout s'embarassoit si fort, qu'on ne savoit où l'on en étoit. Nous ne nous arrêterons pas à ces sortes de choses, qui n'ont point de fin, & qui demanderoient plusieurs volumes, que personne ne liroit & qui en effet ne mériteroient guère d'être lus. Il en est de même des affaires domestiques, arrivées en quelques Provinces, comme celles de la Province de Frise, & de ses démêlez avec le Conseil de l'Etat, que l'on pourra trouver dans *Aitzema*. On doit mettre, dans le même rang, les négociations faites avec les Princes du Nord, pour le commerce & pour régler les droits, qu'ils imposent de tems en tems, sur les Marchandises, que les Hollandois envoient

(1) *Aitzema* là-même.

(2) *Aitzema* Tom. II. p. 423, Liv. XXII.

1637. envoioient dans la Mer Balthique, & sur ce qu'ils en rapportoient.

Pendant l'hiver de cette année, il se fit diverses courses, de part & d'autre, mais qui ne furent pas de conséquence. (1) Le Cardinal Infant alla de Brusselles à Anvers, & visita, sur la fin d'Avril, la frontiere du Brabant jusqu'à Hulst; comme s'il avoit eu quelque connoissance, ou quelque soupçon, que pendant qu'il seroit occupé à faire tête aux François, le Prince d'Orange pourroit entreprendre quelque chose en Brabant.

Le Prince d'Orange avoit formé en effet un dessein sur Hulst, qu'il esperoit pouvoir surprendre. Il partit de la Haie le 25. d'Avril, pour la Ville de Dordrecht, d'où il alla par Eau, avec ses Troupes à Bergopzoom. De là il envoya *Barffon*, Gouverneur de Lillo, à qui il confia l'exécution de cette entreprise, avec quelques Mousquetaires, pour conduire devant la Place plus de soixante ponts de jonc, de sept pieds de longueur, & de quatre & demi de largeur. Ils avoient ordre de jeter ces ponts sur les fossés de la place, pour les traverser; & se rendre maîtres d'une des portes de la Ville, par laquelle, ils feroient entrer des Troupes, qui les suivoient. Ils y arriverent à deux-heures après minuit, sans entendre aucun bruit, dans la Ville. Mais peu de tems après, quelques sentinelles avancées s'apperçurent qu'il y avoit des gens près du fossé, & tirerent trois coups de mousquet, ce qui donna l'alarme à la Garnison. Ceux, qui conduisoient ce dessein, voyant qu'ils étoient découverts se retirerent, avant même que d'avoir jetté leurs ponts de jonc. Cependant le Prince étant parti de Bergopzoom, avec quantité de barques armées, pour se rendre devant Hulst, fut bien-tôt obligé de se retirer, quand il vit son monde revenir de Hulst. Les desseins, qui dépendoient de la surprise, réussissoient rarement; parce que l'on étoit des deux côtes beaucoup mieux sur ses gardes, qu'on ne l'avoit été, quand Maurice commença à commander les armées de l'Etat.

Pendant cette année, (2) il y eut des contestations touchant la maniere d'expedier les Passports. Les Espagnols qualifioient, dans les leurs, les *Provinces de Rebelles*, & le Prince d'Orange étoit d'avis qu'il falloit nommer, dans ceux des Etats Généraux, celles qui obeissoient aux Espagnols les *Provinces tyrannisées*. D'autres crurent qu'il ne falloit pas se mettre en peine de la maniere, dont les Espagnols s'exprimoient, & l'affaire fut différée plusieurs fois (3) jusqu'à ce que les Etats Généraux firent publier à Bergopzoom, qu'il seroit permis d'arrêter ceux, qui se trouveroient pourvus de Passports, où l'expression de *Provinces Rebelles* se trouveroit.

Les François, qui avoient pressé si fort les Etats de se mettre de bonne heure en campagne, se preparerent fort lentement, pour cela; & les Etats ne se hâterent pas beaucoup, de leur côté; d'autant plus que la Province de Hollande ne consentoit pas qu'on levât les Gardes Bourgeoises, pour garder les Villes, pendant l'absence des Troupes réglées.

Le Prince ne put marquer le Rendez-vous à son Armée, que le dernier de Juin; qu'il lui ordonna, comme à l'ordinaire, de s'assembler à Nimegue & sur les bruyeres de Mook. On amassa, en même tems, une grande quantité de grosses Barques, sur la riviere, dont les moindres étoient de

vint-cinq à quarante tonneaux. Quelque tems après, le Rendez-vous fut changé & marqué en Zélande, près de Rammekens, pour faire juger aux Espagnols qu'on en vouloit à la Flandre. Cela ne se fit, que dès que les Etats de Hollande eurent consenti à employer les Gardes-bourgeoises. Le nombre des Bâteaux fut augmenté, jusqu'à trois mille; & l'on donna ordre à l'Amiral Dorp de se tenir prêt, avec quatre Vaisseaux de guerre. Cependant les principales forces des Espagnols marcherent en Flandre, pour s'opposer à l'Armée des Etats; qui paroissoit avoir quelque dessein, sur ce pais. Mais le Prince d'Orange fit voiles de Rammekens dès le 20. de Juillet pour aller, avec toute son Armée, à Bergopzoom, dans le dessein d'aller mettre le siege devant Breda. On engagea un grand nombre de Paisans de Northollande, pour aller travailler aux tranchées. On y joignit quantité de pauvres gens du Palatinat, de Hesse, & du voisinage, que la défolation de leurs pais causée par la guerre, qui se faisoit en Allemagne, en avoit chassé. Cependant Pinfen Vander Aa fut envoyé, avec deux Regimens à pied, & quatre Compagnies de Cavalerie, pour garder le bas Rhin, du côté d'Emmerik.

Le 23. de Juillet, le Prince alla camper devant Breda; mais le Comte Henri de Nassau, Gouverneur de Frise étoit venu deux jours auparavant à Oosterhout. Le lendemain de l'arrivée de Frideric Henri, les quartiers furent assignez. On pourra trouver dans *Aitzema*, & dans la Vie de Frideric Henri, le détail des Ouvrages que l'on y fit. Le 2. d'Août, & le jour suivant, les Assiegez firent des sorties d'abord avec cent cinquante & ensuite deux cens hommes, pour attaquer les travailleurs; mais ils furent bien-tôt repoussés, par la Garde à Cheval.

Cependant le Cardinal Infant, quoique les François se fussent mis en campagne du côté de l'Artois & du Hainaut, ayant appris que le Prince d'Orange étoit devant Breda, donna ordre à ses Troupes, qui étoient le long des côtes de la Flandre, de marcher en Brabant. Elles étoient environ de dix mille hommes de pied & de cinq mille Chevaux. Il y joignit encore les Troupes, qu'il put tirer de diverses Garnisons de la Gueldre, & vint camper à Sundert & à Rysbergen; où il fit, sur les avenues de son Camp, quelques retranchemens, pour empêcher que le Prince ne le pût surprendre. Il fit ensuite paroître dix-sept Compagnies de Cavalerie, à un coup de Canon du Quartier du Comte Guillaume de Nassau. Ceux de la Ville allumerent des feux sur leurs Tours, les nuits du 3, 4 & 5. du Mois, comme pour montrer le chemin à l'Armée Espagnole. Mais elle trouva les lignes du Prince si fortes, qu'elle ne crut pas le devoir attaquer. Elle envoya deux fois de suite quelques Compagnies de Cavalerie, qui s'en approcherent, pour les reconnoître, mais que l'on fit bien-tôt retirer, à coups de Canon. Le 12. d'Août le Prince envoya à son tour, quatre cens Chevaux, pour reconnoître les ennemis. Ils s'avancerent jusqu'aux retranchemens, & escarmoucherent, en maniere qu'il demeura quelques hommes de morts, ou de blesez; tant d'un côté, que d'un autre.

Deux jours après, le Cardinal ne voyant point de moyen de forcer les lignes des Hollandois, fit décamper de nuit une partie de son monde; qu'il suivit avec le reste le matin suivant, & se retira plus avant dans le Brabant. Mais il avoit un dessein sur le Tort de Voorn & sur Tiel, & pour l'exécuter il envoya, de ce côté-là, seize ou dix-huit cens hommes, tirez des garnisons voisines. Mais étant arrivez le soir au vieux Wahal, & ayant

(1) Vie de Fred. Henri sur cette Année. P. I. p. 322.

(2) *Aitzema* là-même p. 450. col. 2.

(3) Vie de F. H. P. I.

1637. ayant mis quelques Bateaux sur la riviere, pour s'approcher du Fort, sans être apperçûs; *Brakel*, Gouverneur de ce Fort, averti auparavant de ce dessein par un Déserteur, se trouva si fort sur ses gardes; qu'il les apperçut d'abord & les reçut à coups de mousquets & fit même tirer le canon du Vaisseau de guerre, qui étoit là en garde, & celui de la Tour du Fort, sur eux. Ils se retirèrent donc avec perte de trois ou quatre hommes, & de trois échelles si larges, que trois hommes de front pouvoient monter par chacune. Le Cardinal ne s'étoit pas trop éloigné de ces lieux là, afin de soutenir ses gens, en cas que l'entreprise réussit; ce qui auroit obligé le Prince de lever le siege de Breda. Le Prince, au contraire, craignant que le Cardinal n'eût dessein de faire une irruption dans la Betuwe, fit un détachement considerable de son armée, & y envoya des Officiers experimenter, pour s'y opposer.

Le 15. d'Août cent cinquante soldats Anglois, avec cent cinquante Pionniers, ouvrirent la tranchée & poussèrent cet Ouvrage jusqu'à trois cens pas. Je n'entreprendrai pas de donner le Journal de ce siege. On le trouvera dans *Aitzema* & dans la Vie de Frederic Henri. Il suffira de dire que les travaux furent poussez, avec une vigueur extraordinaire, & que les Assiegeans firent tout ce qu'il fut possible de faire à de braves gens, pour défendre une place. Il y eut quantité de morts & de blesez, des deux côtez. Il y perit des personnes de marque, & entre autres le Baron de Charnacé, qui outre le Caractere d'Ambassadeur du Roi de France, dont il étoit revêtu, commandoit encore un Regiment dans les Troupes de sa Nation. Il reçut un coup de mousquet à la tête le 1. de Septembre, en relevant la garde de l'attaque des François, dont il mourut peu d'heures après. L'Histoire louë aussi beaucoup le Capitaine *Verschure* qui reçut quatorze coups mortels, avant que de quitter le combat. Les Assiegez perdirent aussi *Jaques Cantelme*, que le Cardinal Infant avoit nommé, pour commander dans la Place, en cas que le Sr. de *Fourdin*, qui en étoit Gouverneur, fût tué, ou se trouvât hors d'état de commander. Enfin le 6. d'Octobre la Garnison & les Bourgeois demanderent à capituler. Le lendemain les Articles furent signez, & la Capitulation se fit à peu près, sur le même pied, que (1) celle que *Spinola*, avoit autrefois accordée à la même place, & la Garnison en sortit, avec toutes les marques d'honneur, le 10. du même Mois. En cette occasion le Cardinal Infant eut le même chagrin, que Maurice, & Frideric Henri avoient eu, l'année MDCXXV. lors qu'ils la virent assieger & prendre par *Spinola*, sans pouvoir l'empêcher. Frideric Henri eut au contraire l'honneur, & l'avantage de l'assieger & de la prendre; malgré le Cardinal d'Espagne, qui ne pût pas même attaquer ses lignes.

Quand le dessein, qu'il avoit fait sur le Fort de Voorn, eut échoué; il tourna ses pensées du côté des places de Gueldre, sur la Meuse. Le 21. d'Août, il fit investir Venlo, par le Marquis de Sfondrate. Cette Ville avoit alors, pour Gouverneur, *Nicolas de Brederode*, Bâtard de cette Illustre Maison, & qui commandoit à quinze Compagnies d'Infanterie, mais dont la plupart n'avoient pas plus de cinquante hommes chacune, au lieu de cent; par les tromperies des Capitaines, que le Gouverneur auroit dû empêcher. Plusieurs Officiers étoient absens, & il

n'y avoit pas mille hommes dans la Place; nombre qui n'étoit pas suffisant, pour garder tous les dehors, avec le corps même de la Ville. La Garnison abandonna donc les dehors aux Bourgeois, & se réserva la garde du dedans. Le 2. du Mois les Espagnols ouvrirent la tranchée, & il sembla, au commencement, que les Bourgeois ne s'épouvantoient pas fort de ce que faisoit l'Ennemi. Il avança cependant ses approches, & commença à bombarder, & à canonner la Ville, de sorte qu'il mit le feu en un endroit; ce qui effraya si fort les Habitans, qu'ils coururent en foule à l'Hôtel de Ville, pour demander au Magistrat, qu'il prévînt la ruine de leur patrie, en se rendant au plutôt. Le Magistrat en parla au Gouverneur, qui n'étant pas d'ailleurs fort courageux, y consentit & rendit lâchement la Place, le 25. d'Août. Quand on apprit cela, dans le Camp de Breda, le Conseil de guerre fit citer *Brederode* à comparoître devant lui; pour rendre raison de la reddition prématurée de la Place. On accusa *Brederode* non seulement de négligence & de lâcheté; mais encore d'avoir mis les armes aux mains des Bourgeois, & d'avoir député au Cardinal, pour se rendre, sur la premiere instance du Magistrat; sans prendre là-dessus le Conseil des Officiers de la Garnison. *Brederode* s'enfuit à Cologne, & les autres Officiers se cachèrent, de peur d'être punis pour l'avoir laissé faire; sur quoi *Nicolas de Brederode*, & *Jean de Ieger*, son Lieutenant, furent déclarez traîtres & indignes de porter les armes, & condamnez à avoir la tête tranchée, avec la confiscation de leurs biens. Le Cardinal marcha de là à Ruremonde, Place foible, & moins en état de résister, que la precedente. *Carpentier* Colonel, qui commandoit dans l'absence du Gouverneur, & qui n'avoit que onze Compagnies d'Infanterie, & deux de Cavalerie, essaya de se défendre; mais n'étant pas en état de soutenir les attaques d'une Armée considerable, en une méchante place, il se rendit le 30. d'Août.

Le Prince d'Orange, craignant que le Cardinal ne se tournât du côté des rivieres, qui sont les plus grandes fortifications des Provinces de ce côté-là; envoya *Stakembroek*, Général de la Cavalerie, & divers Colonels d'Infanterie, pour s'opposer à lui du côté du Rhin, du Wahal & de la Meuse. Mais comme les François étoient en campagne, & qu'il n'y avoit aucune armée suffisante, pour leur faire tête du côté de Picardie, & des autres Provinces Voisines; le Cardinal retourna en Brabant, sans oser rien entreprendre; mais il ne fut pas en état d'empêcher les François d'assieger, & de prendre Landreci, Beaumont, Sobre, Maubeuge, la Capelle, & divers Châteaux, (2) comme on le verra dans les Historiens François.

Les Espagnols formerent aussi, sur la fin de Septembre, un dessein sur Ardembourg, petite Ville de Flandre, dont les Etats étoient les maitres, & qui est à trois lieues de Bruges, & à une lieue de l'Ecluse. Ce fut le Comte de Fontaine, qui en fut le conducteur. Il sortit de Bruges & du voisinage, avec quatre mille hommes, qui étoient fournis de tout ce que l'on croyoit nécessaire, pour faire réussir son projet. Ils conduisoient même quantité de bateaux très-legers, que trois ou quatre hommes pouvoient porter, pour les jeter sur les fossés de la Ville, & des ponts de Jonc, pour s'en servir pour le même dessein. Les Etats de Zélande,

(1) Voyez la ci-dessus p. 103.

(2) Voyez du Pleix & Bernard sur cette année.

1637. de, qui semblent avoir été bien servis, de leurs Espions, pendant cette guerre, en furent avertis; & ne manquèrent pas d'avertir ceux de l'Ecluse, & d'Ardebourg de se tenir bien sur leurs gardes. Les Troupes Espagnoles s'étoient avancées à S. Leonard, qui n'est qu'à une lieuë d'Ardebourg, avec environ trois-mille hommes. (1) Là-dessus le Gouverneur de la Place, envoya demander du secours à l'Ecluse, comme étant assuré que les Espagnols marcheroient tout droit à lui. Néanmoins la Garnison de l'Ecluse n'étant pas forte, elle ne put envoyer que cinquante hommes, dans le Fort des Crabbes, sur le chemin d'Ardebourg, pour veiller sur les mouvemens de l'Ennemi. Mais les Espagnols ayant appris, que leur dessein avoit été éventé, s'en retournèrent dans leurs Garnisons.

Dans le même tems, (2) la Garnison de Maftricht fit d'heureuses courses sur le voisinage. Mais il ne s'en manqua pas beaucoup, que la Garnison Espagnole de Gueldre ne prit Rhimberck, où *Jean Verdugo* Gouverneur de Gueldre étoit prisonnier. Le jour même, qu'on y faisoit des feux de joie pour la prise de Breda, un Corps de deux-mille-quatre-cens Fantassins, & de quelques Chevaux se rendit à Rhimberck, & se faisoit d'un Bastion, & de la porte de Gueldre; quoi qu'il y eût là une Compagnie d'Infanterie, qui faisoit la garde. Cependant toute la Garnison accourant, sous le commandement du Colonel *Vuyk*, qui y commandoit, pour le Gouverneur, les Espagnols furent obligés de se retirer avec perte; mais le Colonel lui-même demeura mort, sur le champ de bataille.

Le Sr. *Van Dorp* qui étoit (3) Lieutenant Amiral de la Province de Hollande, avoit demeuré tout l'Été à croiser sur les côtes de Flandres, sans pouvoir empêcher que divers Vaisseaux de Dunkerque ne sortissent, & ne causassent de la perte à plusieurs Marchands de Hollande, ou de Zélande. Comme le bruit couroit, qu'il devoit venir une Flotte d'Espagne, qui amenoit de l'argent & du monde, aux Pais-Bas, & qu'on en avoit été averti en France, le Roi souhaitoit fort, que l'Amiral Hollandois demeurât dans le Canal, pour l'attaquer. Il le lui fit dire par le Gouverneur de Calais, & comme *Van Dorp* lui dit, qu'il étoit obligé d'aller en Hollande, pour y prendre les Vivres, qui lui manquoient; le Gouverneur de Calais lui offrit, par ordre du Roi, de lui en fournir. Il ne voulut pas les accepter, & ayant mis à la voile, il s'en alla avec ses quatorze Vaisseaux, à Hellevoet, d'où il écrivit le 2. d'Octobre une Lettre aux Etats Généraux, où il leur dit, que ses Vaisseaux étoient tout-à-fait destituez de vivres. Il demanda qu'on les voulût incessamment ravitailler. On y envoya des Députés, pour voir s'il disoit vrai; l'on trouva qu'en effet tout y manquoit, & l'on donna ordre d'y en porter incessamment. Cependant il eut permission d'aller à la Haie, où il fit son rapport. Mais ceux de Dunkerque ayant appris son départ, équipèrent promptement quinze Vaisseaux de guerre, qui firent voiles vers la Rochelle, où ils trouverent des Vaisseaux Hollandois, qui y étoient allez pour charger du sel à S. Martin, & les ruinèrent entièrement. Cette conduite de l'Amiral, & la perte des Vaisseaux, de laquelle on l'accusoit d'être cause, indisposèrent si fort les esprits contre lui,

qu'il crut devoir demander son congé. On le lui accorda, & le Prince d'Orange nomma en sa place *Martin Harperts Tromp*, le 27. d'Octobre. Cet Amiral rendit ensuite de signalez services à l'Etat, & personne ne regreta celui, qui venoit d'être congedié.

Après (4) la mort du Baron de Charnacé, le Roi son Maître nomma, pour lui succéder, le *Marquis d'Estampes*, de la Maison de *Velençai*, qui eut sa première audience des Etats Généraux le 11. de Novembre, où il dit, entre autres choses, que les Etats étoient devenus de rien quelque chose, de petits grands, & alors redoutables à leurs Ennemis, & recherchez de leurs Amis; ce qui n'étoit pas un compliment, mais une vérité, comme le peut voir, par cette Histoire.

Le même mois, (5) la Flotte que l'on attendoit d'Espagne arriva heureusement à Dunkerque, à une Fregate près, où il y avoit trois-cens Espagnols; qui fut prise par le Capitaine *Swart* Hollandois. Cette Flotte étoit de trente-deux Vaisseaux, sur lesquels il y avoit trois, à quatre-mille hommes, Espagnols & Italiens. Elle apporta de plus au Cardinal Infant, trois ou quatre millions. On peut comprendre par-là que, si la Flotte des Etats avoit pu s'en saisir, elle auroit causé une très-grande perte aux Espagnols; qui, selon toutes les apparences, n'auroient pas pu faire une aussi glorieuse Campagne, qu'ils firent l'année suivante.

Il y eut cette année un démêlé assez fâcheux, entre la Province de Hollande, & les Etats Généraux, par rapport à l'Amirauté, qu'ils soutinrent contre elle; mais comme cela n'eut point de suite, nous ne nous y arrêterons pas. On pourra voir, dans *Aitzema*, ce dont il s'agissoit. Nous avons dit, sur la fin de l'Histoire de l'année précédente, que le Comte Maurice de Nassau, de la Branche de cette Maison, dont l'établissement étoit en Allemagne, partit pour le Brésil, & fut obligé de relâcher en Angleterre. Il fut contraint d'y séjourner quarante jours, en attendant un tems propre à faire voiles; & il retint tout son monde à bord de ses Vaisseaux, de peur des désertions. (6) Il mit ensuite à la voile, & il arriva le 1. de Janvier de l'an MDCXXXVII. aux Iles du Cap Verd, & fit de l'eau à l'Île de Mayo. Etant parti de là, il se rendit à la Capitainie de Pernambuco le 23. du même Mois.

Il fut reçu, avec beaucoup de joie, par le Conseil de la Compagnie, par les habitans, & par les soldats. La première chose qu'il fit ce fut de produire (7) les Lettres, par lesquelles les Etats Généraux, le Prince d'Orange, & la Compagnie des Indes Occidentales l'établissoient Gouverneur, Capitaine, & Amiral Général dans les terres que la Compagnie avoit conquises au Brésil, ou pourroit conquérir à l'avenir; pour avoir le suprême commandement sur ces forces, tant par mer, que par terre. Il y étoit porté qu'en cette qualité il présideroit au suprême, & secret Conseil qu'on lui joindroit, & dans lequel on déliberoit de tout ce qu'il auroit à faire, pour le bien de la Compagnie, & qu'il y auroit deux suffrages, en cas qu'ils fussent égaux: Que sa résidence, &

Y

cel-

(1) Vie de F. H. P. I. p. 143.

(2) Là-même p. 31. & suiv.

(3) *Aitzema* T. II. Liv. XVII. p. 483. & suiv. Vie de Fr. Henri P. I. p. 352.(4) *Aitzema* T. II. Liv. XVII. p. 431. col. 2.

(5) Vie de F. H. P. I. p. 355.

(6) Voyez *Gaspar Barléus*, dans son Histoire Latine des actions de ce Comte, pag. 52. de l'Édition de Clèves en 1660 in 12.(7) *Aitzema* Liv. XVI. p. 352. col. 2. & suiv.

1637. celle du Conseil, feroit dans la Capitainie de Tamarique, ou en telle autre que lui, & le Conseil jugeroient la plus commode : Que lui & le Conseil, tiendroient la main à faire executer les Loix, & les Ordres établis en ces Pais-la : Qu'il disposeroit de toutes les Places Militaires, qui viendroient à vaquer pendant la Campagne, depuis les plus considerables jusqu'à celle d'Enseigne inclusivement, & que les inferieures dépendroient des Capitaines ; mais que les places, qui vaqueroient pendant que les Troupes seroient en garnison, seroient remplies ainsi ; c'étoit que le Conseil nommeroit trois personnes, dont le Gouverneur en choisiroit une ; bien entendu que le Lieutenant, & l'Enseigne d'une Compagnie, quand il s'agiroit de la place du Capitaine, seroient censez éligibles, selon l'usage des PP. UU. : Que toutes autres Charges soient de Police, soit de Marine, seroient données par le Comte, & par son Conseil secret dans son absence, lors que la chose ne souffriroit aucun delai ; mais que la Charge de Vice-Amiral sur ces Côtes, venant à vaquer, par mort, ou par démission, ne pourroit être remplie, par le Comte ; que comme par provision, & avec l'approbation des dix-neuf Directeurs, & cela avec les gages déjà reglez, ou qui seroient reglez à l'avenir, par la même Assemblée des dix-neuf : Qu'on n'établirait au Brésil aucune nouvelle Charge de Police, ou de Marine, à la Charge de la Compagnie ; ni qu'on ne feroit aucune augmentation de gages, pour les charges déjà établies, sans l'avis, & le consentement des dix-neuf : Que pour ce qui regardoit les Brésiliens & les Naturels du Pais, le Comte pourroit les payer, comme il jugeroit à propos ; pourvu qu'il s'agit de quelque service considerable, qu'ils eussent rendu à la Compagnie ; & cela, selon l'usage établi : Que le Comte pourroit faire tout ce qu'un Gouverneur & Amiral Général avoit pouvoir de faire ; & qu'ainsi quoi que les Directeurs de la Compagnie se réservassent la collation des Places des Conseillers Politiques du Brésil, & d'autres semblables Emplois ; dont ceux, qui étoient revêtus, devoient recevoir leur Instruction en Hollande ; il auroit droit de remplir toutes les places vacantes de la Milice, par provision, & sous le bon plaisir de l'Assemblée des Dix-neufs, & que si un de ses Conseillers Secrets venoit à mourir, il mettroit, en sa place, un des Conseillers Politiques, ou un autre, jusqu'à ce que la Compagnie y eût pourvu : Que la Compagnie lui entretiendroit un Ministre & un Médecin, & lui permettroit de prendre des serviteurs, qui auroient un gage militaire dans sa Compagnie : Qu'on lui payeroit en une fois, pour s'équiper, afin se mettre en chemin, la somme de six-mille francs, & un gage constant de cinq-cens francs par mois, outre l'entretien de sa Table, pour lui & pour sa suite ; ce qui commenceroit quand il partiroit du Pais, & dès qu'il seroit en mer : Qu'il auroit le deux pour cent de tout ce qui se prendroit sur l'Ennemi, quand il seroit arrivé au Brésil, & que la taxe s'en feroit, selon le prix des choses, en ce Pais-là : Que le Comte s'engageroit à la Compagnie des I. O. pour cinq ans, à ces conditions, & promettrait de travailler, de son mieux, à la conservation & à l'aggrandissement de ce qu'elle avoit au Brésil. Le Comte & la Compagnie signerent le Traité à la Haie, le 4. d'Août de l'An MDCXXXVI.

Dès qu'il fut arrivé au Brésil, (1) il s'appliqua

à faire la revue des Troupes que la Compagnie y avoit, & à visiter les Magazins, où étoient les munitions de guerre & de bouche. Après avoir fait la revue des Troupes, & examiné les postes qu'il falloit garder ; il se trouva qu'on avoit besoin de deux-mille-six-cens hommes, pour les garnisons. Il restoit seulement trois-mille-trois-cens hommes, pour se mettre en campagne & marcher à l'Ennemi. Le Comte sépara encore de ce nombre six-cens hommes, qui se tiendroient prêts à marcher, où quelque accident subit pourroit les appeler. Il trouva assez d'armes, & d'autres munitions de guerre ; mais il remarqua d'abord, qu'il n'y avoit presque point de cordes, dont on pût se servir à trainer l'Artillerie ; ce qui avoit été oublié, par ceux qui avoient eu ordre de la Compagnie d'envoyer tout ce qui étoit nécessaire, pour pousser la guerre avec vigueur. On suppléa, comme on put, à cela, en faisant faire des cordes, avec de l'écorce d'arbre, quoi qu'elles fussent sujettes à un inconvenient, qui étoit qu'elles s'enflammoient facilement. En visitant les vivres, on en trouva si peu, qu'après avoir entretenu les Troupes, que l'on mettroit en Campagne, pendant deux mois, avec beaucoup d'économie, il en restoit à peine de quoi pourvoir les Garnisons, en ménageant beaucoup les vivres. Les soldats Européens, accoutumés à avoir des vivres en abondance, ne s'accommodoient pas de cela ; mais on les apaisa comme on put, par l'esperance qu'on leur donna, qu'on en recevroit bien-tôt d'Europe.

Cependant de peur que l'Ennemi averti de la disette, où l'on étoit, ne vint attaquer les Troupes mal pourvues, le Comte permit à tous ceux, qui voudroient apporter des vivres à l'Armée, d'en apporter, sans payer aucuns droits ; comme on fait ordinairement dans les Armées, qui tiennent la Campagne. Il apprit alors, par ses Espions & par ceux qu'il avoit envoyez à la découverte, que l'Ennemi étoit à Porto Calvo, au midi de Pernambouk, & qu'il étoit maître du Fort, d'où il envoyoit des coureurs, qui ravageoient le pais, & qui empêchoient qu'on ne pût aller sûrement du Recif à Olinde, quelque proches que pussent être ces Places. Les Brésiliens même avoient été obligez d'abandonner leurs demeures & de venir loger, près des Forts des Hollandois ; pour s'y mettre à couvert, contre l'Ennemi. Les Troupes qui étoient à Surinham, au Midi du Recif, suffisoient à peine, pour empêcher les Portugais de pénétrer jusques dans les habitations Hollandoises ; & il n'étoit pas sûr de les suivre, dans les bois, dont les routes n'étoient pas assez connus. Le Comte résolut là-dessus de marcher incessamment à l'Ennemi, & d'aller par terre, avec ses Troupes, à Surinham. Il passa la Riviere d'Huna, dont on auroit pû lui disputer le passage, sans résistance. Il s'avança jusqu'à la Grande Barre, pour y attendre la Flotte, qui étoit de trente-deux Vaisseaux de charge, & de quelques Bâtimens legers. Elle portoit les Provisions, & toutes les Munitions de guerre. Le Comte n'avoit que trois-cens Fantassins Hollandois, huit-cens Matelots, & six-cens Brésiliens, avec une Compagnie de Cavalerie. Les Portugais, commandez par le Comte *Banjola*, qui avoit servi dans les Pais-Bas sous Spinola, étoient beaucoup plus forts que lui, en nombre de soldats. Outre les habitans, les Negres & les Portugais du Pais, il avoit quatre-mille hommes de Troupes reglées. Cependant dès qu'il fût que le Comte marchoit à lui, il quitta les retranchemens qu'il avoit faits au de-là de la Riviere. Il

cam-

(1) *Barléus* Rex. gestar. sub C. Mauritio p. 55. & suiv.

1637. campa avec deux-mille hommes, sur une hauteur qui n'étoit qu'à une lieuë du Fort. Le camp étoit couvert d'un double retranchement, & les avenues fermées par des abatis d'arbres. Banjola croyoit être par-là en état de garder ce poste, & de soutenir en même tems le Château. Le Comte Maurice campa, sans empêchement, sur une colline opposée. Les Ennemis escarmoucherent avec ses gens, sans grande perte, ni d'un côté, ni d'un autre. Dès le lendemain, le Comte partagea son Armée en trois corps, dont l'un devoit attaquer Banjola par la droite, l'autre par la gauche, & celui qui étoit au milieu, que Maurice conduisoit lui-même, devoit donner entre deux. L'arrière-garde étoit conduite, par les Colonels Schoupe, & Artichau, ou Artifoski. Le Général Espagnol détacha mille mousquetaires, pour leur aller au-devant. Ils firent une décharge sur les Troupes Hollandoises, dont ils tuèrent & blessèrent quelque peu de soldats; mais ils ne purent les empêcher de se faire passage, l'épée à la main, & de forcer ensuite le Camp Ennemi; d'où l'armée s'enfuit au Pais de Camaragibi, d'où elle alla dans celui des Alagoas. Le Fort de Cabo Calvo, qu'on nommoit *Pavacaona*, fut ensuite assiégé. Les Hollandois l'avoient déjà eu en leur puissance, mais les Espagnols l'avoient regagné, par la trahison de *Sebastien de Souto* Portugais; qui avoit servi d'abord très-utilement les Hollandois, mais qui fit sa paix avec les Espagnols, en faisant en sorte qu'il retombât entre leurs mains; pendant l'absence de *Picart*, qui étoit Major de la Place, & qu'il avoit engagé de sortir, par des mensonges qu'il lui avoit dits.

Le Comte partagea son Camp, en quatre quartiers, dont il prit un pour lui-même, & donna les autres à Schoupe, à Artifoski & à Licht-hart, qui commandoit la Flotte. *Michel Giberton* Espagnol, qui avoit servi dans les Pais-Bas, commandoit la Garnison, qui étoit de cinq-cens hommes. Il fallut ouvrir la tranchée, & employer l'Artillerie, pour réduire ce Fort; mais au troisiéme jour, comme les Hollandois étoient prêts à descendre dans le fossé, il capitula & on lui accorda une capitulation honorable. On fournit même à la Garnison des Vaisseaux, pour la transporter jusqu'à l'Île de Tercere. On trouva beaucoup d'Artillerie, & de Munitions dans le Fort, où étoit l'Arcenal du Roi d'Espagne, dans ce Pais-là. Maurice remporta encore quelques avantages sur les Espagnols, qui tenoient la campagne, & incommodoient les Colonies Hollandoises. Il se mit ensuite à suivre Banjola, & l'obligea de sortir de la Capitainie de Pernambuco.

Après avoir donné ordre au rétablissement des Fortifications, & à la Garde des Forts, Schoupe fut envoyé, avec de la Cavalerie & de l'Infanterie, pour chercher les Ennemis; dont les restes s'étoient dissipés en divers lieux. Le Comte de son côté embarqua son monde à la *Barra Grande*, près de Porto Calvo, & fit voiles vers Sergoa, près des Alagoas; où ayant mis à terre, il suivit les Ennemis, jusqu'au fleuve de S. François. Il y eut, dans ces quartiers-là, plusieurs Portugais, qui se mirent sous la protection de la Compagnie Hollandoise, & à qui il fut permis de retourner dans leurs habitations. L'Ennemi s'enfuit de tous côtés, & se retira à Segerippe du Roi; & Maurice fit bâtir un Fort à Openede, sur la rive de la Riviere de S. François, & un autre sur l'embouchure du même fleuve. Il écrivit ensuite au Prince d'Orange (1) une Lettre, où il lui décrivit la

1637. beauté, & la fertilité de la Capitainie de Pernambuco, à laquelle il ne manquoit que des habitans Européens, pour rendre ce Pais le plus agréable, & le plus fertile du monde. Il souhaitoit que la Compagnie y envoyât quantité de pauvres familles Allemandes, qui s'étoient réfugiées dans les Provinces Unies, & ailleurs; faute de pouvoir subsister dans leur Pais, ruiné par la guerre. Par ce moyen, on auroit pu peupler les terres conquises dans le Brésil, en peu de tems. Le mal étoit qu'il falloit fournir ces gens-là de tout, & les entretenir encore plusieurs mois dans ce pais-là, avant qu'ils y pussent subsister de leur industrie, & payer les droits & les impôts, auxquels les Sujets de la Compagnie étoient soumis. Il falloit encore les instruire de la maniere de cultiver les Terres du Brésil, de travailler au sucre, & de faire diverses choses, dont ils n'avoient aucune connoissance. Tout cela étoit d'une grande dépense, & de beaucoup de soins, & de patience; ce qui empêcha que ce projet ne pût réussir. Le Comte & les Conseillers établis là, par la Compagnie, écrivirent aussi qu'ils avoient besoin de recrues, d'armes & de vivres; pour profiter de la terreur, dans laquelle les avantages, qu'ils avoient remportés sur les Portugais, avoient jetté ces peuples; & dont ils ne manqueroient pas de revenir, s'ils voyoient que la Compagnie ne pouvoit pas les victoires, comme elle l'auroit pu faire; Que l'on ne tiroit encore que peu de bled de la Campagne, & qu'il n'y en avoit pas assez, pour la nourriture des Matelots, qui étoient sur les Vaisseaux de la Compagnie; Que le Bétail, que l'on pouvoit trouver dans ce Pais-là, pouvoit bien suffire, pour avoir de la chair fraîche; mais qu'il n'y en avoit pas assez pour fournir aux Flottes la chair salée, dont elles avoient besoin; Que l'Armée demeurait dans le devoir, par le respect qu'elle avoit pour le Comte, mais qu'elle ne laissoit pas de faire de grandes plaintes; Qu'on manquoit de légumes, de mèche, de tambours & de trompettes, d'écharpes & de baudriers de couleur d'Orange, qui faisoient distinguer leurs soldats de ceux des ennemis.

Le Comte confirma cependant plusieurs Lois, que le Conseil de la Compagnie avoit faites en ce Pais-là. Il forma des Compagnies Bourgeoises, de ceux qui s'étoient établis à Olinde & au Recif, & les fit exercer, pour être mieux en état de se défendre au besoin. Il fit défendre les Mariages, entre les degrez de parenté, auxquels ils n'étoient pas permis, en Europe; quoi que les Prêtres Portugais les permissent auparavant. Mais comme ce Pais-là étoit un nouveau Monde, où il n'y avoit pas de quoi choisir; on pouvoit politiquement conniver à bien des choses, qui n'avoient été défendues, que depuis que le Monde avoit été peuplé. Rien n'est plus opposé au bon sens que d'étendre les défenses à des degrez trop éloignés, & de vendre ensuite les dispenses, pour de l'argent; comme on fait en Espagne & en Portugal.

Comme il étoit permis aux Juifs de s'établir en ce pais-là, on permit à ceux de cette Nation de se reposer le jour du Sabbath, selon leur Loi. On en a usé ainsi, dans les autres Colonies de l'Amérique; mais on assure qu'il arrive parmi les Chrétiens, aussi bien que parmi les Juifs, un desordre très-punissable. C'est que les Chrétiens, à qui il n'est pas permis de faire travailler leurs Esclaves le Dimanche, les prêtent pour ce jour-là aux Juifs; & que les Juifs prêtent les leurs, pour le Samedi, aux Chrétiens; de sorte que les malheureux Esclaves n'ont aucun repos. On fait que l'observation du Sabbath n'a pas été établie seulement,

(1) Voyez-la dans *Barléus* p. 74. & suiv.

1637. pour célébrer la mémoire de la création du Monde, (1) mais encore pour donner aux Esclaves quelque repos; que l'humanité ordonne de leur accorder, & que des maîtres, avarés & brutaux, ne leur auroient pas voulu laisser prendre. Il étoit encore nécessaire pour le repos de l'Etat, qu'on ne mît pas une si grande partie du Genre Humain, telle qu'est celle, qui vit dans l'esclavage en bien des lieux, dans la nécessité de haïr l'autre, par laquelle elle étoit opprimée, & de tâcher de secouer son joug. Les guerres *Serviles*, comme on les nommoit, mirent la Ville même de Rome, en un très-grand danger. Pour les prévenir, il faut que l'esclavage ne devienne pas tout à fait intolérable. On fit plusieurs autres bons réglemens, auxquels je ne m'arrêterai pas. Je dirai seulement qu'il fut permis d'acheter, & de vendre des Esclaves Negres, comme on le fait en Asie & en Afrique; parce qu'il n'est guère possible de faire cultiver les terres, & de faire travailler au sucre des hommes libres, en Amérique, où il n'y en a pas assez; outre que le Climat brulant, sous lequel les Negres font nez, les rend infiniment plus propres à travailler dans les terres, qui sont entre les Tropiques, que les Européens, nez en des Climats plus temperez.

Maurice, après avoir presque entièrement chassé l'Ennemi de quatre Capitaines du Brésil, ou environ & donné ordre à la garde des Forts, qui y étoient, comme à celle de l'embouchure des Rivieres, revint au Recif, où étoit la principale Colonie Hollandoise; parce que le tems des pluies s'approchoit. C'est comme l'hiver des pais, qui sont entre les Tropiques, qui ne manquent point d'avoir six semaines de pluies, aux tems auxquels ils ont le Soleil vertical, ce qui leur arrive deux fois l'année; au Printems, & en Automne, selon nôtre maniere de compter, au deçà du Tropique du Cancer. Il y pleut excessivement en ce tems-là, & il n'est pas possible de faire alors aucune entreprise militaire.

Maurice profita de cet intervalle de tems, pour redresser bien des desordres, qui s'étoient commis dans le Brésil, depuis que la Compagnie y possédoit quelque chose. Des Marchands, des Soldats des Gens de Mer, & une populace sans lumiere, qui y étoient allez les premiers, uniquement pour y faire fortune, n'avoient aucune idée de ce qu'il falloit faire; pour former une nouvelle République, qui pût subsister, même parmi ses Ennemis. On avoit même une opinion, c'est *qu'il ne se commettoit point de pechez, au de-là de la Ligne*, ou que tout y étoit permis. On ne le disoit pas seulement, mais on le pratiquoit. La Compagnie avoit bien eu soin d'envoyer quelques Ministres en ce pais-là, pour empêcher que les nouveaux habitans n'oubliaissent leur Religion, & qu'ils ne la deshonorassent par leur vie; mais outre que les Ministres, qui vouloient bien y aller, étoient de ceux, qui n'avoient point encore trouvé d'emploi, un peu avantageux, dans leur Patrie; il y en avoit peu, qui fussent assez bien la Religion, & qui eussent assez de zele, pour la pratique de ses commandemens; afin d'instruire avec soin des gens, qui en savoient à peine les élémens, & accoutumés à une vie licentieuse, & de les prendre, comme il falloit, pour les gagner. Tout aboutissoit à prêcher une froide spéculation, peu entendue par les Auditeurs, & une Morale assez vague, pour la concilier avec la vie la plus licentieuse. On peut facilement comprendre par-là que le mal

que l'Histoire dit, de ces premiers habitans du Brésil, n'étoit que trop véritable.

Maurice fit en sorte que l'on témoignât au moins plus de respect, pour ce qui regardoit la Religion, que le Conseil de la Compagnie y eût plus d'autorité, & que la Justice y fût mieux renduë. Il fit observer les Loix déjà établies, & en fit faire d'autres, selon que la nécessité du tems, & des circonstances le demandoient. Cela n'étoit pas facile, parmi un peuple composé de Hollandois, & de Protestans d'autres Nations, qui alloient chercher fortune, en un nouveau monde; de Portugais, qui demeuroient Catholiques Romains; de Juifs, qui ne parloient nullement de se convertir; & de Brésiliens Idolâtres, qui étoient hors d'état d'entendre ce qu'on leur vouloit dire, quand même on auroit entendu parfaitement leur Langue, destituée des mots nécessaires, pour expliquer la Religion & la Morale; car les Langues n'ont des noms, que pour exprimer les idées des peuples, & non pour faire entendre des choses abstraites, auxquelles ils n'ont jamais pensé.

Pendant (2) les premiers six mois, le Gouverneur, quoique d'un naturel très-doux, fut obligé d'employer les peines les plus sévères; pour punir des crimes abominables, qui se commettoient dans un pais, où les Lois avoient été jusqu'alors sans vigueur, & les hommes sans lumieres. Il y eut même des gens, d'entre ceux, à qui le Gouvernement avoit été confié, & d'entre ceux, qui avoient été envoyez pour instruire les Peuples, qu'il fallut renvoyer en Hollande; comme n'étant nullement propres à exercer leurs emplois, avec l'édification du Public; pour y en mettre d'autres, malgré les partisans de ceux qu'on renvoyoit. On établit par tout des Magistrats, des Juges & des Baillifs, pour tenir tout en ordre. On fonda des Hôpitaux & des Maisons, où l'on avoit soin des Malades, qui ne pouvoient pas se faire traiter chez eux. Comme l'on n'abondoit pas en vivres, on regla le poids de ceux, qu'on distribuoit aux Troupes, qui dûrent se contenter d'une moindre quantité, qu'auparavant. On fit une bonne somme d'argent des Moulins à sucre, que les Portugais, qui s'en étoient fuis chez les Espagnols, avoient laissez. Le Comte donna ordre pour faire réparer les fortifications, où il en étoit besoin, & l'on démolit celles, qui ne paroissoient pas nécessaires; pour épargner ce qu'elles coûtoient à entretenir, & les garnisons qui les devoient garder.

A l'égard des Brésiliens, qui s'étoient retirez parmi les Hollandois, on leur permit de retourner dans leur Pais; parce que les Habitations Hollandaises étoient trop petites, pour tenir tant de monde. D'ailleurs le Comte les traita avec beaucoup d'humanité, pour gagner leur amitié, & celle des autres Brésiliens du voisinage.

Pour ce qui regardoit les Portugais, on leur permit, selon la promesse, qu'on leur avoit faite dès le commencement, le libre exercice de leur Religion. On s'engagea à leur conserver leurs Eglises, à moins que la nécessité de se fortifier contre les Espagnols, ne demandât absolument qu'on s'en servît pour cela. On ne trouva pas bon qu'ils eussent, pour la conduite de leurs Eglises, un Vicaire envoyé par l'Evêque de la Baye; à cause des conspirations, que ces gens-là tâchoient d'exciter contre le Gouvernement Hollandois. On ne voulut pas non plus, qu'un Moine étant mort,

ils

(1) Voyez ce que les Interpretes ont dit là-dessus sur Exod. XX, 8.

(2) Voyez *Barléys* p. 80.

1637. ils en firent venir incessamment un autre, pendant qu'il en restoit assez, pour faire le Culte Divin, comme auparavant. A l'égard des Privilèges qu'ils avoient obtenus des Rois d'Espagne, on refusa de les confirmer, avant qu'on les eût examinés de nouveau. On ne trouva pas non plus à propos de leur accorder de continuer à se gouverner, selon les Loix de Portugal, qu'on ne savoit pas assez bien; & l'on entendit qu'ils fussent jugés conformément aux Loix Romaines, & à celles des Hollandois & des Zélandois. On répondit encore à leurs demandes que, si quelqu'un d'entre eux avoit une maison à Olinde, il la pouvoit habiter & bâtir sur son fonds, à condition qu'il en payeroit les mêmes droits, que les Hollandois payoient pour les leurs: Que les dépenses, que l'on étoit obligé de faire, pour la guerre, & les Finances épuisées ne permettoient pas, qu'on nourrit le Clergé Romain des Dîmes; mais qu'on pourroit parler de cela, dans une autre occasion: Que l'on rendroit les Esclaves fugitifs à leurs Maîtres, pourvu qu'ils s'en fussent entus, après que leurs Maîtres avoient fait serment aux Etats; mais que pour ceux, qui s'étoient sauvés, avant que leurs Maîtres se soumissent, il n'étoit pas raisonnable qu'on les rendît; outre que cela n'étoit pas possible, à l'égard de ceux qui avoient changé plusieurs fois de maîtres: Que l'on permettoit aux Portugais du Pais mariez, & qui auroient prêté serment de fidélité aux Etats, de porter l'Epée, pour se défendre contre les Negres de la Campagne: Qu'on ne pouvoit pas leur promettre de grace, sans connoître les délinquants, & les fautes qu'ils avoient commises: Qu'on leur accorderoit deux jours toutes les semaines, pour les ouïr & terminer leurs procès: Qu'enfin la Compagnie ne souhaitoit rien tant, que de voir les Portugais prospérer, sous son Gouvernement.

Des Réglemens, aussi moderez que ceux-là, firent que les Portugais eurent meilleure opinion du Gouvernement Hollandois, qu'ils en parlerent mieux, & qu'ils lui obéirent plus volontiers. On en fit de semblables, peu de tems après, pour la Capitainie de Paraiba. Maurice publia encore de nouvelles Ordonnances touchant les dîmes, que l'on leveroit sur le sucre & sur la farine; touchant la Pêche maritime, la maniere de peser les Marchandises, & les passages des Rivieres. Tout cela fut mis à ferme, & commença à rendre des revenus considérables à la Compagnie. On prévint les tromperies des Marchands, en réduisant les Mesures, & les Poids sur le pied, où ils sont à Amsterdam.

On avoit en Hollande, en ce tems-là, une meilleure idée de la Capitainie de Tamarique, & la Compagnie souhaitoit qu'on y transportât le Siege du Gouvernement des Terres conquises dans le Brésil. Mais le Comte & les Officiers de la Compagnie, lui représentèrent que le transport, que l'on souhaitoit, seroit incommode & inutile. Ils avoient vu que, dans Tamarique, tout étoit desert & inculte, qu'il y avoit très-peu d'habitans, & presque point de Maisons; & qu'au contraire, dans Pernambouc, où étoit le Recif, il y avoit des Greniers, des Arcenaux, des Magazins; que le séjour en étoit plus agréable, le terroir plus fertile, plus facile à garder, & outre cela qu'il y avoit de bons ports, où les plus grands Vaisseaux pouvoient entrer, avec une fort bonne rade. C'est ce qu'on ne trouvoit point en Tamarique, dont la Riviere ne pouvoit recevoir que de petits Vaisseaux, dont le Port étoit plein de bancs de sable, & où il s'étoit fait beaucoup de naufrages. Pour l'air, il étoit également sain, dans les deux Ca-

pitainies. S'il y avoit plus d'eau douce dans Tamarique, il n'en manquoit néanmoins pas, en Pernambouc, puis qu'on en pouvoit envoyer querir à la riviere, qui n'étoit qu'à une demi-lieuë du Recif, par le moyen des Negres, & que les Puits, qu'il y avoit, pouvoient en fournir suffisamment, en cas qu'il fût assiégé. On n'y manquoit pas non plus de bois, qu'on pouvoit avoir d'un peu plus loin. C'est ce qui fit que le Gouverneur, & le Conseil demeurèrent au Recif.

Pour revenir (1) aux suites de la Guerre, Lichthart après avoir long-tems croisé devant la Baye de Tous-les-Saints, pour tâcher d'y faire quelque prise, aborda à la Capitainie de *los Isleos*, ou des Iles, qui est au Midi de la Baye. Il pilla ce qu'il trouva, sans beaucoup de résistance, & radouba ses Vaisseaux sur la Côte.

Dans le même tems *Jean Coin*, qu'on avoit envoyé le 25. de Juin, de Pernambouc, avec quelques Vaisseaux sur les côtes de Guinée, se rendit maître du Fort de S. George de la Mine, après quelque peu de difficulté. On y trouva trente Canons de Fonte, neuf-mille livres de poudre, huit-cens boulets des plus pesans, & dix tonneaux de moindres, des armes & des hoyaux, des pèles, des hâches, & d'autres instrumens de fer, que les Espagnols avoient laissé rouiller. Cette expedition fut achevée dans six jours. Coin y laissa pour Gouverneur *Malburch*, qui étoit un brave homme, avec cent-quarante soldats de Garnison. Coin étoit un Gentilhomme de Misnie, qui retourna ensuite en Hollande, où il fut Lieutenant du Grand Maître de l'Artillerie.

Pendant que cela se passoit en Afrique, (2) le Comte de Banjola, ayant ramassé deux-mille hommes, incommodoit fort les habitans Hollandois de la Capitainie de Segerippe Royale, au Midi de Pernambouc. Il faisoit des courses, par lesquelles il pilloït la campagne, & ruinoit les Moulins de sucre, que les Hollandois y avoient. Le Comte Maurice étoit malade en ce tems-là d'une fièvre, dont il fut incommodé pendant trois mois. Il y envoya le Colonel Schouppe, à qui il donna, pour Conseil, le Conseiller Secret *Jean Giselin*. Ils y menerent deux-mille-trois-cens soldats, deux-cens-cinquante Matelots, & quatre-cens Brésiliens. Lichthart eut cependant ordre d'aller croiser, devant la Baye, pour empêcher que les Troupes, qu'il y avoit, n'allassent au secours de Banjola. Le dernier ayant appris, que les Troupes Hollandoises s'approchoient, abandonna entierement Segeripe, & se retira, avec son monde, à la Tour de Garcia, à quatorze lieuës de S. Salvador, du côté de Nord. Schouppe passa la Riviere de S. François, & fit tout le dommage qu'il put aux Espagnols, à qui il enleva trois-mille pieces de bétail. Segeripe est un Pais de pâturages, comme on le peut comprendre par-là, & parce que *Banjola* en avoit tué cinq-mille, avant que Schouppe entrât dans le Pais.

Cependant les Brésiliens de la Capitainie de *la Siara*, sur la côte Septentrionale du Brésil envoyèrent à Maurice, pour lui demander la Paix, & lui offrir le secours de leur Nation, contre les Portugais; en le priant en même tems de se rendre maître du Fort, que les Portugais avoient en cette Capitainie, & de les délivrer de leur Tyrannie. Ils ajoûtoient qu'il retrouveroit facilement les frais de cette expedition, sur les marchandises du Pais, dont il pourroit se saisir; entre

X 3

lesquel-

(1) *Bailus* p. 88. & suiv.

(2) Là-même p. 105. & suiv.

1637. lesquelles ils nommerent de l'ambre, du crystal, des pierres précieuses, des bois de teinture, du sel & d'autres choses. Ils offrirent de laisser, pour ôtages, deux jeunes hommes, fils de deux familles des plus considerables de leur Nation.

Maurice accepta leurs offres, & leur envoya Garstman, avec quelques Troupes, & tout ce qui étoit nécessaire, pour cette entreprise; qu'il fit transporter par mer, sur quelques Fregates. Estant arrivé sur les côtes de la Siara, il fit avertir le Roi des Brésiliens de son arrivée; & comme il s'acheminoit au lieu de sa demeure, le long du rivage, avec son monde, les habitans lui vinrent au devant avec des drapeaux blancs, qui étoient une marque de paix. S'étant entretenu avec le Roi, qui se nommoit *Algodoi*, il ne différa pas long-tems d'attaquer le Fort des Portugais, qui n'avoit aucunes fortifications, que de gazons. Il se rendit en peu de tems le maître de ce Fort, & ne trouva dedans, que trois pieces de Canon, & quelques munitions de guerre.

Garstman retourna à Pernambouc, & il se trouva une Fregate, de moins; qui perit en chemin, sans qu'on ait pu savoir comment.

Comme la République, que la Compagnie des Indes Occidentales vouloit établir dans le Brésil, étoit nouvelle, quoi qu'on y eût fait de bons Réglemens, ou ils ne s'abservoient pas, ou il y manquoit quelque chose. Les Ministres, qui prêchoient en divers endroits des Capitainies, que la Compagnie avoient conquises, en porterent leurs plaintes aux Conseillers d'Olinde, qui leur répondirent sagement, que l'on puniroit séverement tous ceux d'entre les Sujets de la Compagnie, qui se trouveroient coupables d'inceste : Qu'ils entendoient

que l'on ne fit point travailler les Esclaves, le jour du Dimanche : Qu'ils n'entendoient pas que les Catholiques Romains de Paraiba fissent des Processions loin de leurs Eglises, mais seulement autour de ces bâtimens, & qu'ils ne bâtissent aucune nouvelle Eglise, que de leur consentement : Que les mariages, qui se feroient par le moyen des Prêtres, seroient nuls, s'ils n'avoient pas été annoncez auparavant, selon l'usage de Hollande : Que l'on donneroit aux Réformez une Eglise à Olinde, pour leur usage : Que les Juifs feroient leurs Assemblées, dans des Maisons particulieres : Qu'ils puniroient les débauches scandaleuses des Negres : Que quand on bâtiroit un nouveau Moulin, & qu'il s'agiroit de le bénir, on ne se feroit pas d'un Prêtre, mais d'un Ministre, qui y feroit la priere; sur quoi l'Historien de Maurice dit, „ que pour établir sa puissance, on employe les préjuges de la Religion, que l'on suit, „ & que chacun se sert de la sienné, non seulement pour le salut des hommes, mais aussi pour „ établir sa sureté & sa domination. Enfin il y eut une infinité de choses, pour le bien des Colonies & du Commerce, dont on chargea le Conseil Politique de prendre le soin, comme il le fit. Ceux qui étoit préposez, pour rendre la Justice n'oublierent pas non plus les devoirs de leurs Charges.

On apprit cet Eté à Olinde la prise de Breda, par le Prince d'Orange, pour laquelle on y fit de grandes réjouissances. Nous finirons par là le Livre XI. de cette Histoire, où l'on a vu les plus grandes, & les plus heureuses actions de Frideric Henri; qui depuis ne fit rien, qui égalât la prise de Bois-le-Duc, de Mastricht & de Breda.

Fin du Onzième LIVRE.



HISTOIRE

DES

PROVINCES UNIES

DES PAIS BAS.

LIVRE DOUZIEME.

Contenant ce qui s'y passa depuis l'an MDCXXXVIII. jusqu'à la Paix de Westfalie en MDCXLVII.

1638.



LES Troupes Espagnoles, & Hollandoises étant dans leurs Quartiers d'Hiver, le Général Picolomini (1) chercha où faire hiverner les Troupes Imperiales, qu'il commandoit dans le País de Juliers & de Cleves, & y prit diverses petites places, par force, pour y loger son monde. D'autres Troupes Imperiales, commandées par *Lamboi*, surprirent Mulheim, place appartenante au Duc de Nieubourg, & s'y posterent. Ce Prince en fit porter ses plaintes à Vienne, & pendant qu'on l'amusoit, Picolomini & le Marquis de *Grana*, autre Commandant de l'Empereur, s'accommoderent dans Cologne, avec la Noblesse & les Députez des Etats de Berg, de Juliers & de Cleves, touchant les logemens des gens de guerre, & des contributions de ceux qui s'en voudroient exempter. C'est ainsi que les Voisins foibles des grandes Puissances, quand il arrive qu'elles se brouillent ensemble, souffrent pour les querelles des autres, quoi qu'ils n'y aient aucune part. Ce fut là le sort des País, que nous venons de nommer, comme on l'a déjà pu voir auparavant, & comme on le verra dans la suite.

Les Etats Généraux prirent de l'ombrage de ce logement des Troupes Imperiales, si proche de leur Frontiere; & trouverent à propos, du conseil du Prince d'Orange, qu'une partie des Troupes de l'Etat, fût mise dans les places du Rhin, du Wahal & de la Meuse; pour s'opposer à Picolomini, s'il entreprenoit quelque chose de ce côté-là. On mit aussi une Garnison à Calcar, Ville qui n'est pas éloignée du Fort de Schenk.

Dès l'année précédente, la France avoit remis, sur le tapis, l'ancien dessein d'attaquer les Villes maritimes de Flandre. On convint (2) même d'atta-

quer, en même tems, Gravelines & Dunkerque; 1638. mais comme on craignoit que le Roi de la Grande Bretagne ne s'y opposât, & ne secourût les Espagnols; auquel cas le Prince d'Orange n'étant point d'avis de faire l'entreprise; le Cardinal de Richelieu crut qu'il falloit tirer parole de ce Prince, qu'il ne s'opposeroit pas à la France, si elle venoit à attaquer quelques Places, sur la côte de Flandres. Le Comte d'Esstrades fut envoyé pour cela à Londres, où il arriva le 19. de Novembre, & peu de jours après, il eut audience du Roi, à qui il proposa ce dont il étoit chargé. Pour l'engager (3) à consentir à cette proposition, il lui représenta les avantages, qu'il auroit en demeurant attaché à la France. Selon lui, Charles devoit tirer une grande utilité, aussi bien que ses Sujets, en la favorisant. Etant maître de la Mer, il pourroit fournir toutes les choses nécessaires, pour la subsistence de l'Armée Françoisse; ce qui apporteroit beaucoup d'argent en Angleterre. Par la neutralité, que le Roi de France lui demandoit, tout le Commerce se feroit par ses Vaisseaux, tant dans l'Armée de France, que dans celle d'Espagne, & même dans toutes les Villes des País-Bas. Il ajoûta, de la part du Cardinal de Richelieu, qu'il auroit soin d'entretenir une bonne Union, & une Amitié sincere entre Louis & lui, & que même il feroit en sorte qu'il lui fourniroit les secours nécessaires; pour châtier les Anglois & les Ecoissois, qui pouvoient être mal intentionnez, envers lui. Charles répondit, avec beaucoup de fermeté, qu'il feroit tout ce qu'il pourroit pour entretenir cette Amitié; pourvu qu'on ne demandât rien de lui, qui fût préjudiciable à son honneur, à son intérêt, ou à son Royaume. C'étoit ce qui arriveroit, selon lui, s'il permettoit que le Roi,

ou

(1) Hist. de Frideric Henri P. 2. p. 1. & suiv.

(2) Voyez l'Instruction du Comte d'Esstrades T. I. de ses Lettres p. 1.

(3) Voyez la Lettre du même du 24. de Novembre 1637; Tom. I. P. 7.

1638. ou les Etats attaquaissent les places maritimes de Flandre; ce qui lui fit dire, qu'afin d'être en état de les fecourir, il tiendrait une Flotte aux Dunnes, prête à agir, avec quinze mille hommes, prêts à passer en Flandre, en cas de besoin. Du reste, il remercia les offres de son Eminence, & dit qu'il n'avoit pas besoin de secours, pour châtier ceux d'entre ses Sujets, qui manqueraient à leur devoir; leur punition étant assurée, par son autorité, & par les Lois d'Angleterre. Cependant la suite fit bien voir qu'il se trompoit, en cela, & la France se mit peu en peine d'empêcher, que ses Sujets ne lui fissent la guerre, & ne lui fissent même perdre la tête, sur un Echafaut.

Le Comte d'Estrades eut là-dessus ordre de passer en Hollande, (1) pour communiquer au Prince d'Orange, la réponse du Roi de la Grande Bretagne, & former avec lui un Traité, sur ce qu'on entreprendroit la Campagne suivante; comme on avoit accoutumé de faire, tous les ans. Le Cardinal souhaitoit, que le Prince entreprît Anvers, & lui fit promettre que le Roi attaqueroit S. Omer. Le Comte fut en Hollande, & fut proposer fort adroitement au Prince ce que le Cardinal souhaitoit, en lui disant, que S. E. qui le croyoit le plus grand Capitaine de l'Europe, ne voyoit qu'une place digne de sa réputation, & de sa grande expérience, qui étoit Anvers. Le Prince lui répondit, qu'il n'avoit pas assez d'Infanterie, pour assieger une si grande Place; qu'il falloit trois grands quartiers; que l'Escout avoit une lieuë de large; qu'il falloit passer, de Bergopzoom à la digue de Callo, trois lieuës de pais perdu, à marée basse, avec un corps de dix-mille hommes sur la digue, & attaquer les Forts de Callo, & de Verbroek, pour être maître de la Tête de Flandre; sans que ce Corps pût être secouru de l'armée, avant vingt-quatre heures; & que de si grandes difficultez ne se pouvoient surmonter, qu'avec une grande dépense. Le Comte repliqua, que toutes ces difficultez n'étoient pas égales, à celles du Siege de Bois-le-Duc; qu'il avoit surmontées seul, contre les armées de l'Empereur, & des Espagnols jointes ensemble; & qu'alors il étoit plus fort qu'auparavant, ayant le Roi & le Cardinal dans ses intérêts; qu'il ne regardât pas à la dépense, & que pourvu que le Prince la réglât au nécessaire, le Cardinal feroit un effort auprès du Roi, pour lui faire accorder une somme considerable. Le Prince dit qu'il falloit dormir là-dessus, & qu'ils recommenceroient le lendemain à parler de cette affaire.

Le reste du jour se passa en choses indifferentes, & le lendemain le Prince envoya querir le Comte; qui le trouva en son Cabinet, avec la Carte du Pais d'Anvers, & de la Tête de Flandres devant lui. Il dit que le Pais, qu'il voyoit, étoit de difficile accès, & qu'on ne s'y maintiendrait, qu'avec peine, parce que l'Ennemi avoit toujours une armée. Il ajoûta néanmoins, que le Comte l'avoit persuadé, en l'assurant que le Cardinal l'assisteroit; mais que par dessus le million, que le Roi donnoit tous les ans à l'Etat, comme un Subside réglé, on auroit besoin de deux-cens-mille Ecus de plus, pour lever quatre nouveaux Régimens d'Infanterie. Outre cela, il faudroit que le Roi s'obligeât d'attaquer une grande Place, dans le même tems, qu'on attaqueroit Anvers. Le Comte repliqua que Cambrai, & Douai étoient de grandes places; mais le Prince dit, que les Es-

pagnols les abandonneroient, pour venir contre lui; & qu'il en savoit une plus grande, & qui leur étoit plus chere, & nomma S. Omer. Le Comte, quoi que ravi de le voir tomber dans la pensée du Cardinal, lui fit remarquer la facilité, qu'il y avoit à fecourir cette Place, (2) en remontant, avec des bateaux, les rivieres qui sortent des marais, qui l'environnent d'un côté, & qui vont se décharger dans la Mer à Graveline, & à Dunkerque. Il ajoûta, qu'il dépêcheroit un Courier, le jour même, au Cardinal; pour l'informer de tout ce que S. A. lui avoit dit, & qu'il étoit assuré, que S. E. feroit tout ce qui lui seroit possible, pour faire agréer au Roi la demande du Prince.

Comme le Comte étoit chargé de faire le *Traité de la Campagne*, comme il parle, avec les Etats, ou de convenir avec eux, de ce qu'on entreprendroit, afin d'agir de concert; le Prince, qu'il avoit entretenu à Honflardyk, Maison de Campagne près de la Haie, lui promit que, dès qu'il y seroit de retour, il lui seroit donner des Commissaires, pour renouveler le Traité, comme on avoit fait toutes les années; sans nommer aucune Place, en attendant que la Réponse de S. E. fût arrivée.

Le Cardinal (3) répondit le 6. de Janvier MDCXXXVIII. que le Roi consentoit d'envoyer deux-cens-mille Ecus, outre le Subside ordinaire d'un million, & qu'il avoit donné ordre au Surintendant des Finances, d'envoyer des Lettres de Change, pour cela; mais qu'il falloit prendre garde, que les deux-cens-mille Ecus ne fussent pas divertis ailleurs: Que S. M. lui permettoit de promettre, en son nom, qu'Elle attaqueroit S. Omer, en même tems que le Prince assiegeroit Anvers: Qu'il falloit mettre, dans le Traité, que les Armées du Roi, & des Etats entreroient en Campagne, pour attaquer ces Places, au 1. de Mai; afin d'avoir le tems de se retrancher, avant que l'Armée des Ennemis fût assemblée: Que celle du Roi seroit de trente-mille hommes de pied, & de quinze-mille Chevaux: Qu'il falloit que celle des Etats, fût de trente-six-mille hommes de pied, avec l'augmentation des quatre nouveaux Régimens, & de huit-mille Chevaux; & que dans le Traité le nombre des Troupes devoit être spécifié.

Ce furent là les ordres du Cardinal, auxquels *Chavigny*, Secretaire d'Etat, ajoûta qu'il ne falloit pas oublier les cinquante Vaisseaux, que les Etats devoient fournir au 1. de Mai, sur la côte de Flandre, & les y laisser jusqu'au 1. de Novembre. Pour cet Article, comme on n'en étoit convenu, que lors qu'on avoit projeté d'attaquer quelques places maritimes de la Flandre; je ne fais'il eût lieu. Mais il est certain, que l'Amiral Tromp tint la sortie du Port de Dunkerque fermée.

Après ces Lettres reçues, (4) le Prince d'Orange s'appliqua, avec chaleur, à préparer tout, pour l'ouverture de la Campagne, & fit fonder, par des Officiers, & par des Ingenieurs habiles, à basse marée, le passage de Bergopzoom à la digue de Callo, & mettre des perches dans les endroits les plus faciles à passer. Il convint, avec d'Estrades que l'on laisseroit en blanc, dans le Traité, le

nom

(2) Il y a dans les Lettres imprimées: *par les Rivieres qui sortent de Gravelines, Bergue & Dunkerque, & qui entrent dans les Marais.* Mais le Comte d'Estrade n'a pas pu commettre une semblable faute, qui fait couler deux rivieres, depuis la mer, vers leurs sources. Voyez les Cartes de Flandre.

(3) Voyez la Lettre T. I. des Lettres d'Estrades p. 15. & suiv.

(4) I. T. des Lettres d'Estrades p. 19.

(1) Voyez sa Lettre du 22. de Decembre 1637. & celle du Card. de Richelieu du 2. du même mois T. I. p. 9. & suiv.

1638. nom de l'une des Villes, qu'on attaqueroit (apparemment Anvers) mais qu'il y auroit un Article secret, qui seroit signé par S. A. & par le Comte, ou les noms de ces places seroient exprimez.

Frederic Henri étoit (1) si touché des manieres de ce Gentilhomme, que le 5. de Fevrier, il lui donna la Compagnie du Comte de Berg, qui étoit la plus ancienne du País, & qui marchoit avec les Gardes du Prince. L'année suivante MDCXXXIX. il lui donna le Régiment François d'Infanterie vacant, par la mort du Duc de Candale, qui l'avoit commandé. Il lui accorda même la liberté de remplir, comme il voudroit, les charges qui étoient vacantes dans ce même Régiment.

Le Cardinal envoya, (2) le 20. d'Avril, un Exprès au Comte d'Estades, pour l'avertir, que le Maréchal de Châtillon se mettroit en marche le 1. de Mai, pour être le 10. devant S. Omer; & le Maréchal de la Force, avec un Corps de quinze-mille hommes, sur la Frontiere du Hainaut, pour donner de l'ombrage à l'ennemi de ce côté-là. Il disoit au Comte, que connoissant l'humeur lente du Prince d'Orange, qui vouloit voir les choses assurées, avant que d'agir, ce qui faisoit souvent perdre des occasions qu'on ne pouvoit recouvrer; il étoit important de lui faire comprendre, qu'il falloit investir au plutôt les places, que l'on avoit résolu d'attaquer.

Le Cardinal chargeoit de plus d'Estades, de dire au Prince d'Orange, qu'il avoit eu avis d'Amsterdam, que les Espagnols y avoient acheté trois-cens milliers de poudre, pour envoyer à Anvers, & qu'ils s'étoient servi pour cela d'un Marchand, nommé *Marceli*, qui étoit Agent du Roi de Danemarck. Il y avoit quelque chose de vrai là-dedans, (4) & comme la liberté du commerce étoit grande à Amsterdam, on ne put mettre ordre à cela, par l'autorité du Magistrat; le Prince ordonna à *Tromp* d'arrêter au Texel quatre Fregates, qui devoient porter de la poudre, & des armes à Anvers, & de ne les relâcher que par son ordre.

Avant que de passer à l'exécution de l'entreprise, il faut que nous disions ici quelque chose, de ce qui arriva au commencement de cette année du côté de Maftricht. (5) Les Espagnols avoient pratiqué une intelligence, en cette Ville, dès le tems qu'elle tomba entre les mains des Etats Généraux; par le moyen de quelques Ecclesiastiques, qui n'avoient pu voir cette Ville, soumise à une Puissance Protestante, sans beaucoup de chagrin, & machinerent depuis entre eux un moyen, qui paroissoit sûr, pour y faire rentrer les Espagnols. Ils engagerent un certain *Jean Landsman*, Brasseur de Biere, qui avoit une maison sur le bord du rempart, tout proche de la Porte de Nôtre Dame, par où l'on va à S. Pierre. Il y avoit là une fausse Porte, murée assez légèrement, qui étoit sur le petit ruisseau de Geer. Il étoit facile de la rouvrir, & de faire entrer par-là les Espagnols, pourvu qu'on trouvât moyen d'attirer la Garnison de la Place, d'un autre côté. Pour cela il fut résolu qu'un Corps, de six ou sept-mille hommes des Espagnols viendroient à Maftricht,

du côté de la Porte de Brusselles, comme pour 1638. escaler la Ville; afin que, pendant qu'on seroit occupé à les repousser, un autre Corps entrât sans bruit par la fausse Porte; dont la maçonnerie, qui la bouchoit, seroit facilement abatuë. Cela devoit s'exécuter le 1. de Mars, mais malheureusement le dessein fut découvert le jour auparavant. Il y avoit eu un soldat, nommé *Claude de la Tour*, qui, après avoir été longtems au service de l'Espagne, avoit déserté, à ce qu'il disoit, & s'étoit venu rendre dans Maftricht. Cet homme étant un jour sorti de la Ville, avec un parti de la Garnison; ce parti fut pris par les Espagnols, qui, au lieu de retenir la Tour prisonnier, avec les autres & de le maltraiter, comme on fait les Déserteurs, le distinguèrent, & le renvoyerent sans rançon. Les soldats Hollandois remarquerent cela, avec surprise, & en avertirent les Officiers, qui soupçonnerent qu'il n'eût été relâché, que pour le service du Roi d'Espagne. Il fut arrêté & mis en prison, où étant interrogé, il découvrit tout le dessein. Il chargea, dans sa confession, le Brasseur *Landsman*, & *Vinck*, Gardien des Cordeliers, derriere le Couvent desquels étoit la Maison du Brasseur. On fit arrêter ces gens-là & d'autres, entre lesquels étoient le P. *Pasman*, le Curé de S. Nicolas, un Chapelain de l'Eglise de Nôtre Dame & d'autres. On invita au son du Tambour tous ceux, qui pourroient favoir quelque chose de cette Conspiration, à le venir déclarer, avec promesse de cacher leurs noms. L'affaire ayant assez approfondie, il vint des Députez des Etats Généraux; pour en prendre connoissance, & faire punir les Coupables. Ils condamnerent le 30. d'Avril la Tour, sa femme & un Maçon, à avoir la tête tranchée. Ils furent exécutés le même jour, & le Corps de la Tour fut écartelé, & sa tête mise sur un pieu. On y mit la tête du Maçon, & la femme fut enterrée sous le Gibet, après avoir été décapitée. Le 1. de Mai, *Landsman* souffrit le même supplice, & avant que de mourir, il cita le P. *Vink*, devant le Tribunal de Dieu, comme l'Auteur de la Conspiration. Ce Cordelier fut aussi exécuté, avec les autres Ecclesiastiques, aux mois de Juin & de Juillet. C'est ainsi que la Religion mal entendue jette dans des crimes, qui causent une défiance perpetuelle, entre ceux qui sont de differens sentimens; qui ont peur les uns les des autres, au lieu de s'aquiter fidelement des devoirs de la Société Civile, & de s'entredonner mutuellement le repos, qu'aucune Religion ne devoit troubler.

Pendant ce tems-là, la France faisoit lever des Troupes à Maftricht, qui devoient être commandée par le *Vicomte de Turenne*, qui avoit déjà donné des marques de ce qu'il seroit un jour, en servant dans les Troupes des Etats; & qui devint en suite le plus grand Général d'Armée, qui fût en France. On avoit assigné à ces Troupes un quartier, près de Scharen, non loin de la Ville; où elles furent surprises, par quelques Troupes Imperiales, qui y tuerent cinquante hommes, & emmenerent plusieurs prisonniers. Le reste se retira dans la Ville, de peur d'être attaqué de nouveau, dans un poste qui n'étoit pas assez sûr. Mais le 20. de Mars, le *Vicomte de Turenne* arriva à Maftricht, & après avoir fait la revue de ces levées, il trouva qu'elles se montoient à seize-cens hommes; à qui il joignit encore les nouvelles levées, qui avoient été faites dans le País de Liege. Peu de jours après, il sortit avec ces soldats, & surprit à son tour les Imperiaux à Hertogenrad; & en fit un bon nombre prisonniers, qu'il emmena à Maftricht. Il mit en suite sous contribution

(1) Là-même p. 23.

(2) Là-même p. 34.

(3) Là-même p. 22.

(4) Voyez la réponse d'Estades p. 24. T. I.

(5) Vie de Frid. Henri Part. 2. p. 2.

1638. l'Archevêché de Cologne, par ordre du Roi, qui n'étoit pas content de l'Archevêque. Il prit encore, quelque tems après, l'Abbaïe de Bef, abandonnée par la Garnison, qu'on y avoit mise. Il fit aussi d'autres petites expéditions fort heureuses, en ce pais-là, & retourna en France par le Luxembourg, avec mille Chevaux, & défit en passant quelques Compagnies de Cavalerie; quoi qu'il y eût dans ce Pais-là trois Regimens de Piccolomini.

Mais cette petite guerre n'étoit pas ce qui inquiétoit le plus le Cardinal Infant, qui s'attendoit, à Brusselles, à voir éclater un double orage contre lui, l'un du côté des François, & l'autre de celui des Hollandois; sans savoir précisément, à quelles Villes de son Gouvernement ils en vouloient.

Dès le 21. de (1) Mai, le Maréchal de Châtillon entra dans l'Artois, avec vint-cinq-mille Fantassins, & six-mille Chevaux, & fit d'abord un grand dégât, en traversant cette Province, sans qu'on fût quelle Ville il vouloit attaquer. Mais le 25. du Mois, il campa devant S. Omer, & s'attacha au Siege de cette Place. Comme nous n'écrivons pas l'Histoire de France, mais c. le des Provinces Unies, nous ne nous arrêterons point à ce Siege.

Le Prince d'Orange se rendit, de son côté, avec son Armée, en remontant l'Escaut, à Bergopzoom (2) le 13. de Juin de bon matin, & y fit débarquer ses Troupes, pour les envoyer à Noortgeest près de cette Ville. Le Comte Guillaume de Nassau, Maréchal de Camp, en partit le même jour, sur les 2. heures après midi, avec sept-mille hommes d'Infanterie, & trois-cens Chevaux. Il avoit cinquante-trois grosses barques, où il y avoit de l'Artillerie, & quantité de moindres bâtimens. Il fit voile tout droit au Pais de Was, & fit descente sur le Terrain qu'on appelle le *Doule*, & dont on a déjà parlé ailleurs; pour couper la communication de la Flandre, à ceux d'Anvers. Il ne trouva que très-peu d'eau dans ce chemin, parce que c'étoit le tems de la basse marée. Il partagea en cet endroit son Armée en deux Corps, dont il conduisit l'un, pour attaquer le Fort de Callo, & envoya l'autre pour attaquer celui de Verbroeck, éloigné d'une heure du précédent, sur la même Digue. Les premiers ayant passé les fanges qui y étoient, & tiré avec bien de la peine quatre pieces de Canon, qu'ils firent passer sur des madriers, s'avancerent jusqu'à une Redoute, entre les deux Forts; qu'ils prirent facilement, parce qu'elle n'étoit gardée, que par quinze soldats du Colonel Catrice, à qui on avoit donné ordre, d'avoir l'œil sur cette Digue, & sur les deux Forts; qu'il prétendoit défendre, avec quelques soldats du Regiment de Brion, & les Paisans de voisinage. La Redoute étant prise, les Hollandois marcherent à l'Eglise de Callo, près du Fort de ce nom, assez bien fortifiée, & où il y avoit trois-cens soldats, & autant de Paisans, avec deux petites pieces de Canon. Ils emporterent ce poste, avec la même facilité, que l'autre, & se trouverent maîtres de la Digue de Callo, d'où ils chasserent tous les soldats, & les Paisans épouvantez. Ils se présenterent ensuite devant le Fort même de Callo, & l'emporterent, sans peine, par la lâcheté de celui qui y commandoit. Le Village & le Fort de Verbroeck furent aussi pris, parce que ceux qui les

devoient défendre se trouverent yvres, & ne furent pas se défendre, comme il falloit. Le Comte Guillaume se trouva ainsi maître de la Digue, & fit attaquer le Fort de Ste. Marie, qui n'étoit pas loin de Callo, & qui étoit commandé par Catrice lui-même. Il emporta d'abord les Ouvrages extérieurs, mais comme il voulut attaquer les autres, la Garnison, & ceux qui avoient été chassés de la Digue, se rassemblèrent dans le chemin couvert, & le repoussèrent. *D. Philippe de Silva*, Gouverneur d'Anvers, quoi que malade, y étoit accouru, & les avoit animez à se défendre. S'étant ensuite avancé, par les Dignes de Callo & de la Perle, qui étoit un autre Fort sur l'Escaut; il s'y fortifia par des coupures & des retranchemens, qui le mirent à couvert. Il appella ensuite à son secours deux Regimens Espagnols, qui étoient entre Hulst, & le Sas de Gand. Cependant les Hollandois se fortifioient aussi, sur les deux Dignes, qu'ils avoient prises, & sur une autre, qui alloit de Callo à Beveren. S'étant couverts en ces postes, par quelques travaux, ils attendoient un nouveau secours, par la prochaine marée; pour pousser leur conquête des Forts Royaux, dont Anvers étoit environné; mais le vent contraire l'empêcha de venir.

On envoya, pendant que ceci se passoit, des Courriers au Cardinal Infant, pour l'avertir de l'état des choses. Ils le rencontrèrent à moitié chemin d'Anvers, où il s'étoit acheminé, dès qu'il avoit été averti des mouvemens du Prince d'Orange. Comme il fut entré dans la Ville, il donna les ordres nécessaires, pour arrêter les progrès de l'Ennemi, & rassura les Bourgeois, qui se croyoient déjà perdus. Il ne craignoit pas moins pour Hulst, que pour Anvers. Hulst étoit une place, qui étoit comme la Porte de Flandres; en ouvrant aux Ennemis l'entrée du Pais de Was. Comme elle n'est pas plus éloignée de Verbroeck, que ce Fort ne l'étoit d'Anvers, l'Ennemi la pouvoit investir, avec la même facilité. L'Infant laissa donc à Hulst le Regiment de Ribaucourt, & à Beveren celui de Fonclara, pour s'opposer aux progrès des Hollandois, de ce côté-là. Comme l'incommodité de Philippe de Silva le mettoit hors d'état, de commander les Troupes, le Cardinal donna au Comte de Fuentes le commandement de toute la soldatesque du Pais, & des Forts de l'Escaut. Pour lui, il retourna à Willebroeck, pour s'opposer de là à l'un ou à l'autre Corps des Troupes Hollandoises; en attendant que les forces, qu'il avoit appellées de divers endroits, plus ou moins éloignées, fussent arrivées. Il avoit écrit à *D. André Cantelmi*, de lui amener toutes les Troupes, qu'il pourroit, de Flandre; & avoit donné les mêmes ordres au *Marquis de Lede*; par rapport à celles, qui étoient au de-là de la Meuse. Trois Régimens de Piccolomini, qui avoient hiverné dans le Luxembourg, & dans le Voisinage, & de nouvelles Troupes, que ce Général avoit levées, reçurent commandement de marcher incessamment vers Willebroeck. Piccolomini étant arrivé, fut envoyé pour couvrir Anvers & Hulst, en demeurant seulement sur la défensive; pour ne pas rompre la Neutralité, qui étoit entre l'Empire, & les Provinces Unies.

Cependant (3) les Troupes Espagnoles, revenues de la peur, qu'elles avoient eue, s'opposoient courageusement aux progrès des Hollandois sur les Dignes, & il sembla alors que la Fortune, comme l'on dit, commença à les abandonner. Le 15. de Juin, les Espagnols les arrêterent, & Guillaume abandonna même quelques postes avantageux, qu'il

(1) Voyez les Auteurs du tems, qui ont écrit la Vie de Louis XIII. & particulièrement *D. Emanuel Tesauro*, dans les Campagnes du Prince François Thomas de Savoie, dans la relation du Siege de S. Omer. p. 6. & suiv.

(2) La Vie de Frid. Henri P. 2. p. 8. 9. & suiv. & *Emanuel Tesauro* p. 37.

(3) *Emanuel Tesauro* là-même p. 45.

1638. qu'il avoit pris entre le Fort de Callo, & celui de Ste. Marie. Le 16. du mois, les Espagnols ayant paru devant le Fort de Callo, les Troupes des Etats fortirent sur eux, au nombre de douze-cens Fantassins, outre quelque peu de Cavalerie; avec le Comte *Maurice*, Fils unique de Guillaume, âgé d'environ vingt un ans, à leur tête. Un (1) Historien assure, que les Espagnols feignirent de se retirer, devant les Hollandois; mais qu'insensiblement ils les attirèrent en un endroit, où ils avoient mis neuf Compagnies de Cavalerie en embuscade; que là il y eut bien des gens tuez, & qu'il se fût fait un grand carnage des Troupes Hollandoises, si le Colonel *Balfour* ne fût venu au secours, avec quatre Compagnies de Cavalerie, qui obligèrent les Espagnols de se retirer; & que ce fut alors que le Comte Maurice, qui les poursuivoit trop vivement, reçut un coup d'épée au travers du corps, qui l'abatit mort sur le champ. Les Espagnols voulurent emporter son corps, & le dépouillerent, mais la Cavalerie Hollandoise le leur ôta, & le porta à Heusden. C'étoit un jeune homme d'une très-grande esperance, qui fut infiniment regretté, non seulement par son Pere, mais aussi par toute l'Armée.

Pendant quelques jours, il ne se fit rien, ni d'un côté, ni de l'autre, à cause du mauvais tems. Cependant Cantelmi & le Marquis de Lede arriverent, avec les Troupes de Flandre, & de de-là la Meuse. L'Infant se rendit alors à la Tête de Flandre, qui est un petit Fort, qui n'est pas loin d'Anvers, & y tint Conseil, pour favoir ce qu'on pourroit faire. Il se trouva dans ce Conseil le Marquis de *Ceralbo*, qui avoit été Général, dans les Indes, & qui étoit alors Ambassadeur du Roi, & Majordome du Cardinal; le Comte de *la Fera*, Mestre de Camp Général, Philippe de Silva, le Comte de Fontaine, André Cantelmi, le Baron de Balançon, qui avoit été Grand Maître de l'Artillerie, & le Baron de Grobbendonk. L'Infant leur proposa, s'il seroit à propos d'attaquer les Hollandois, dans leurs postes. La plupart étoient d'avis, qu'il ne le falloit pas faire, & l'on se fonda sur ce que l'on avoit reconnu, par l'expérience, que c'étoit témérité, plutôt que courage, que d'attaquer les Hollandois fortifiez. On faisoit remarquer la quantité des postes, qu'il faudroit attaquer; le terrain peu avantageux pour cela, parce qu'il étoit trop étroit pour l'Infanterie, & trop boïeux, pour la Cavalerie. On disoit que l'attaque pourroit réussir, mais on soutenoit qu'il n'y avoit pas de la prudence à hasarder cela; parce qu'on hazardoit tout le païs, qu'on perdrait en perdant Anvers; contre des gens, qui ne hazardoient que peu de terrain, & qui même ne leur appartenoit pas. Enfin on concluoit qu'il falloit céder à la nécessité, & regarder un moindre mal, comme un plus grand bien; que cependant on chercheroit son avantage, où on le pourroit trouver, par quelque autre voie. Les avis furent très-differens sur cette voie. Les uns étoient d'avis de faire des approches, & d'employer l'Artillerie & les Bombes. D'autres jugeoient qu'il n'étoit pas possible de les y forcer, & qu'il falloit regarder le terrain, qu'ils tenoient, comme un terrain perdu; duquel on se sépareroit par des coupures, & des retranchemens, qui mettroient Anvers & Hulst à couvert, & que par là on couvreroit la Flandre, & l'on ne hazarderait pas l'attaque.

Cantelmi fut néanmoins d'avis d'attaquer brusquement les Forts, parce que si on donnoit du

tems à l'Ennemi, il auroit de nouveaux secours, 1638. se serviroit avantageusement de l'eau, comme il avoit toujours fait, & qu'en joignant l'art à la nature, il se rendroit encore plus fort; que le préjugé, qu'on ne peut pas forcer les fortifications Hollandoises, étoit la cause des pertes, que les Espagnols avoient faites; que si on ne les avoit pas battus plusieurs fois, cela avoit été, parce qu'on n'avoit pas cru pouvoir les battre. Enfin il offrit d'attaquer lui-même l'endroit, qui seroit jugé le plus fort.

Le Cardinal inclinoit à cette opinion, & le Baron de Grobbendonk l'appuya, en ajoutant *que la Victoire étoit à lui, mais qu'il falloit laisser le brevinaire à part*. Il vouloit dire, que le Cardinal ne devoit pas consulter là-dessus son Confesseur, qui l'avoit (2) toujours détourné des entreprises dangereuses, & qui demandoient du courage. D'ailleurs le Prince Thomas de Savoie, qui étoit en Artois, pour incommoder, le plus qu'il seroit possible, les François, au Siege de S. Omer, pressoit instamment ce Prince d'agir avec vigueur, sans balancer. Il résolut donc d'attaquer les Hollandois, de trois côtés, & ordonna d'abord à Cantelmi de s'avancer vers Verbroeck, par les deux Dignes, qui y vont de Hulst & de Vrasem. Il lui donna pour cela dix Compagnies Espagnoles, venues des quartiers d'au de-là de la Meuse, les Régimens du Duc d'Orléans de Ribaucourt, de Crequi, & de la Fosse, avec dix Compagnies de Cavalerie, & huit pieces de Canon. Le Marquis de Lede eut ordre d'aller sur la Digue de Mullen, avec les Régimens de Guasco, de Brion, d'Aldefoven, & trois Compagnies de Cavalerie. Le Comte de Fonclara eut le poste de Ste. Marie, avec quinze Compagnies de son Régiment, & les Garnisons qu'on avoit tirées des Forts de l'Escaut, de Herentals & de Lire. Il fut encore assisté par le Comte de Fontaine, pour donner les ordres nécessaires, selon le besoin.

On avoit marqué le 19. de Juin, pour cette entreprise, mais la lenteur de la marche de tant de Troupes, fit que la chose fut renvoyée au 20. Le minuit étant venu, qui étoit le tems, auquel on devoit commencer l'attaque, Cantelmi conduisit en bon ordre son monde, par la Digue de Hulst, & envoya, en même tems, le Regiment de Ribaucourt, par celle de Vrasem, avec ordre que lors qu'il verroit une Cabane en feu, il donnât l'Alarme de son côté, pour tâcher de faire une diversion à l'Ennemi. Il mit entre deux la Cavalerie, quoi que le terrain ne lui fût nullement favorable. Le signal étant fait, & l'Alarme ayant été donnée par Ribaucourt, Cantelmi attaqua vigoureusement les retranchemens les plus proches; mais il n'y trouva pas moins de résistance, & le combat fut, pendant quelque tems, assez sanglant & douteux. Le Duc d'Orléans s'aperçut de cela, & s'avisa de chercher, s'il n'y avoit point quelque passage, au côté; par où on pût s'approcher. Il en trouva un, au travers des marais, par où l'on pouvoit prendre l'Ennemi en flanc, & par derrière; après quoi s'étant avancé par là, avec une partie de son Regiment, il tailla en piece ceux, qui défendoient le premier retranchement. Il en prit un second, avec la même facilité, & en chassa les soldats qui le gardoient. Après cela, les Italiens & les Allemands s'étant joints, se rendirent encore maîtres de quelques coupures, & donnerent l'Assaut à une Redoute fortifiée. Ils y furent

Z 2

rent

(1) L'Auteur de la 2. Partie de la Vie de Frideric Henri pag. 9.

(2) On prétend que ce fut lui qui empêcha le Cardinal Infant d'essayer de forcer Frideric Henri, devant Breda.

1638. rent plusieurs fois repouffez, & néanmoins ils s'en étoient rendu maîtres, lors que quelques-uns de leurs meilleurs Officiers furent tuez, & le Duc d'Orléans blessé au genouil, par l'éclat d'une grenade, ce qui leur fit perdre le fruit de la Victoire. Cantelmi, voulant leur rendre le courage, s'avança au travers d'une grêle de mousquetades, & il fut blessé en deux endroits, mais légèrement. Cependant les soldats voyant leurs Chefs tuez ou blessés, se mirent en désordre; ce qui encouragea les Hollandois, qui les attaquèrent, sans perte de tems, & firent quelques Officiers prisonniers. Mais Cantelmi les arrêta, en faisant une coupure, derrière laquelle il se fortifia. Il en fit de même, aux autres postes qu'il avoit gagnés, & obligea, par son Artillerie, la Cavalerie Hollandoise à se placer derrière la Digue de Callo. De là il fit mettre des gabions devant lui, depuis la Digue jusqu'à l'eau, & ayant mis sur une batterie, qu'il y fit faire, du Canon, il bâtit l'Ennemi en flanc, & le délogea de dessus la Digue de Hulst; sur laquelle il posta, sur le champ, mille mousquetaires. Il se couvrit encore de Gabions du côté de l'eau, qui couvre ce pais-là, sur tout au tems de la haute marée, pour garantir les soldats, contre l'Artillerie des bâtimens Hollandois, qui pourroient y venir, si le vent & la marée les favorisoient.

Au même tems, que Cantelmi attaquoit les Hollandois, le Marquis de Ledes, après avoir fait reconnoître la Digue de Melsen, par le Colonel Guasco, y envoya un détachement de mousquetaires au travers du marais, pour prendre l'Ennemi en flanc, pendant qu'il l'attaqueroit de front. Il se rendit maître de la première coupure, après avoir tué les plus braves de ceux, qui la défendoient. Mais ne pouvant venir à bout de la seconde, à cause de la profondeur du fossé, & faute d'instrumens à remuer la terre, il se retira derrière celle qu'il avoit gagnée, où il laissa autant de monde, qu'il falloit, pour la défendre, & se mit à couvert, avec le reste de ses soldats. Le Comte de Fonclara en fit autant, & laissa assez de gens pour garder le terrain, dont il s'étoit rendu maître; jusqu'à ce qu'il eût plus de secours, pour recommencer une autre attaque.

Ainsi les trois Chefs se logerent dans le terrain, qu'ils avoient recouvré, & se retirèrent après un combat très-sanglant de plus de douze heures.

Néanmoins les Espagnols avoient plus gagné, qu'ils ne croyoient; parce qu'ils avoient lassé & effrayé les Hollandois, qui après avoir soutenu vigoureusement le premier allaut, se trouverent hors d'état d'en soutenir un autre, sans secours. Cependant il ne leur en venoit point, à cause du vent contraire, à ce qu'on a dit; quoi qu'il semble que la seule marée auroit pu suffire pour leur en donner, ou leur envoyer au moins quelques Officiers. L'Auteur Italien, que nous avons cité, dit que le Comte Guillaume, sans attendre la nuit suivante, se mit sur un petit bâtiment, sous prétexte d'aller demander du secours au Prince d'Orange; ce qui fit perdre le courage aux Troupes, qu'il commandoit, qui se retirèrent après lui, en un très-grand désordre. Un Auteur, (1) qui n'avoit pas l'art de rien narrer en ordre, après avoir représenté la perte, que fit l'Armée Hollandoise, dit qu'à peine le Comte Guillaume put-il se sauver au Fort de Liefkenshoek, où il demeura au lit malade, pendant quelques jours; soit pour la fatigue, qu'il avoit eue dans cette retraite; soit à cause de la tristesse, où il étoit pour la mort de son Fils, & de cette défaite.

Les Espagnols s'aperçurent si peu de la re-

(1) Vie de F. H. P. I. p. 10.

1638. traite des Hollandois, que le Cardinal Infant, ayant donné ordre, que l'on donnât un nouvel assaut la nuit du 22. de Juin, comme on s'avança vers les Ouvrages, qui étoient si bien gardez à l'assaut précédent, on fut surpris que l'on n'y entendit aucun bruit, & que quand on parloit on ne reçût aucune réponse. En s'avançant encore davantage, les Espagnols ne s'aperçurent pas qu'il y eût quelqu'un dans les postes, qu'ils avoient ordre d'attaquer. Les Officiers Généraux en ayant été avertis, jugerent que toutes les Troupes Hollandoises, s'étoient retirées dans les Forts de Callo, & de Verbroeck, pour les mieux défendre. Mais ces deux postes, se trouverent aussi vuides. Les Troupes s'étoient jettées dans les Bâtimens légers, qu'il y avoit là, pour aller du côté du Doele, où ils ne trouverent pas assez d'eau pour y passer, ni le vent favorable. Tout le monde se hâtant de s'embarquer, il n'y eut que dix Compagnies, qui eurent le tems de se sauver; tout le reste fut enveloppé par les Espagnols. Il y en eut qui voulurent se défendre, & qui furent tuez; d'autres se noyèrent, en voulant se sauver. Tout le reste perdit la liberté, en se rendant. On n'avoit jamais vu auparavant, que les Hollandois, placez avantageusement, eussent pris une semblable frayeur; eux qui s'étoient si bien défendus, en des postes beaucoup moins forts, que ceux qui leur restoit; & que la retraite se fit avec tant de désordre, que personne ne fût demeuré en arrière, pour la couvrir. Ils étoient encore en état de capituler, dans les deux Forts qui leur restoit, & d'obtenir au moins la liberté de leurs personnes. Mais il y a apparence, que le chagrin du Général, & de la mort de son Fils unique, & d'avoir été engagé en une entreprise, où il ne fut nullement soutenu, lui firent abandonner la conduite de son Armée, & que les Officiers subalternes n'eurent pas assez d'autorité, pour retenir les soldats.

Il y eut, à ce que dit *Tesauro*, près de (2) trois-mille simples soldats prisonniers, outre deux Colonels, deux Lieutenans Colonels, vingt-quatre Capitaines d'Infanterie, plusieurs Lieutenans & bas Officiers. Il y en eut autant de tuez, & il y en eut quelque peu, qui s'enfuirent. Outre le bagage, & l'argent de chacun, on prit trois Etendars, cinquante Enseignes, vingt-six pieces de Canon, deux Fregates, deux pontons, quatre-vingt barques, avec les provisions de guerre & de bouche. Cette victoire ne laissa pas de coûter du sang, puis qu'il y eut trois-cens Espagnols de tuez, & trois fois plus de blessés. On regarda néanmoins cette victoire, comme une des plus signalées, que les Espagnols eussent remportées, dans les Pais-Bas; à cause de la qualité des postes qu'ils gagnèrent, du danger auquel furent les Pais-Bas & de l'honneur, qu'on gagna aux dépens des Hollandois.

Pour comble de malheur, le Siege de S. Omer ne réüssit pas mieux, puis que les François le leverent, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte. Il y eut néanmoins cette différence, que les François se retirèrent en bon ordre, sans que le Prince Thomas les osât suivre.

Comme les François, (3) n'avoient pas perdu beaucoup de monde devant S. Omer; ils tenoient encore la Campagne, & l'on ne savoit s'ils en vouloient à Bethune, à Ranti, à Hédin, ou à Aire. C'étoit en effet la troisième, dont ils avoient principalement dessein de se rendre maîtres;

mais

(2) Les Hollandois ne mettent que 2370. prisonniers. Voyez la Vie de F. H. p. 10. col. 1.

(3) Voyez dans *Tesauro* Ranti Assiégré, & Catelet Assiégré & forcé.

1638. mais ils commencerent par Ranti, qui étoit une mauvaise place, qu'ils démantelerent, au Mois d'Août; dès qu'ils virent que le Prince Thomas avoit jetté du secours dans Hêdin. Ensuite ils prirent Câtelet, autre petite place de la frontiere de Picardie.

Nous ne nous arrêterons pas à ces legeres consolations, que les Généraux François tâcherent de donner à leur Nation, peu satisfait de la levée du Siege de S. Omer.

Dans le même tems, le Prince d'Orange, dont la capacité, dans l'Art Militaire, & la réputation qu'il avoit acquise, en tant de Campagnes, étoient bien superieures à celles des Généraux François, se trouvoit néanmoins dans le même embarras. On peut facilement s'imaginer le chagrin, que l'on eut, dans les Provinces Unies, de la mauvaise réuslité de l'entreprise sur Anvers, & de la perte que l'Etat y avoit faite. Depuis que le Duc de Parme eût pris Anvers, toutes les entreprises, qu'on avoit faites contre cette Place, avoient échoué; & la dernière avoit, sans doute, dégoûté les Etats Généraux de toute autre entreprise.

Néanmoins pour faire voir à l'Ennemi, qu'on n'avoit pas perdu le courage, le (1) Prince d'Orange se prépara, sur la fin de Juin, à se mettre en Campagne, & le Comte Guillaume le vint joindre le 4. de Juillet. Cependant le Cardinal Infant demeura proche d'Anvers, après avoir fait un détachement de ses Troupes, pour se joindre au Prince Thomas, dans l'Artois. Le Prince d'Orange envoya aussi dix-sept Compagnies à Lillo, pour couvrir des travailleurs, qu'il y employoit à nettoyer, & à creuser les fossés; de peur que les Espagnols n'entreprissent quelque chose de ce côté-là. L'Armée des Etats demeura cependant campée, au Village de Wou, près de Bergopzoom. Elle étoit encore composée de cent-dix-neuf Compagnies d'Infanterie, sans les dix-sept qui étoient allées à Lillo, & de cinquante-quatre de Cavalerie; outre les Troupes que le Prince tira de diverses Garnisons, qui eurent ordre de se rendre à Gorkom. En ce tems-là, on surprit des Lettres sur un Tambour de Stralen, Ville entre Gueldre & Venlo, dans la haute Gueldre. Il avoit un Passeport, pour aller délivrer quelques soldats Espagnols, au Fort de la Croix. Les Lettres étoient du Gouverneur de Stralen au Cardinal, auquel il disoit qu'il n'avoit pas pu executer l'Entreprise, que son Eminence savoit; parce que les Etats s'étoient saisis de tous les Bâteaux, & de toutes les Chaloupes, qui étoient sur le Rhin; mais que néanmoins, il n'avoit pas encore perdu toute esperance de la reprendre, parce qu'il savoit où trouver encore quelques Bâteaux. Le Prince d'Orange envoya incessamment ces Lettres au Comte Henri, & avertit les Garnisons des places sur le Rhin, sur le Wahal & sur la Meuse, de se tenir extrêmement sur leurs gardes. Cependant le Cardinal avoit fait rassembler la Cavalerie Espagnole, qui étoit en Brabant, & y joignit huit-mille hommes d'Infanterie, qui allerent camper à Ekeren, & de là vers Bergopzoom. La Cavalerie surprit d'abord un quartier de celle des Etats, qui étoit à Wou, tua quelques Cavaliers, & fit des prisonniers; mais toute la Cavalerie Hollandoise, étant promptement montée à Cheval, chargea l'Espagnole, la mit en fuite, tua environ cent-cinquante hommes, & fit trois-cens prisonniers. On accusa les Espagnols, de n'avoir pas fait tête aux Troupes des Etats, dans une Bruyere, où elles l'auroient

pu faire, avec avantage, & être soutenus par le reste de leur monde. Depuis on fit retrancher le village de Wou, & l'on y fit faire garde tous les soirs, par quelques Compagnies de Cavalerie.

Il semble, que l'entreprise du Gouverneur de Stralen regardoit le Fort de Schenk. Au moins en ce tems-ci, la Garnison de Gueldre, & quelques-unes du voisinage, ayant fait un Corps de deux-mille hommes; ce Corps se rendit à Cleves sur des bâteaux legers, dont ils enfoncerent quelques-uns dans le Wahal, près du Château de Byland; dans la pensée de les tirer de là, pour s'en servir dès qu'ils en auroient besoin. Mais le Gouverneur du Fort de Schenk, en ayant été averti, y alla, avec quatre-vints hommes, les tira de l'eau, & les conduisit au Fort de Schenk; ce qui fit que les Espagnols se retirerent de Cleves.

Le Prince d'Orange, partit le 1. d'Août de Bergopzoom, pour se rendre à Bois-le-Duc, où il arriva le 3. jour. La Princesse d'Orange s'y rendit aussi, avec Madame de Brederode sa Sœur, le 13. du Mois, pour se trouver à l'arrivée de *Marie de Medicis*, Mere de Louis XIII. qui s'étoit retirée du Royaume; à cause des brouilleries, qu'elle avoit avec le Cardinal de Richelieu. Cette Princesse, comme disent (2) quelques Historiens, avoit dit au Cardinal Infant, qu'elle vouloit aller aux Bains Chauds d'Aix, pour quelque incommodité qu'elle avoit. Pour cela, elle avoit fait demander un Passeport au Prince d'Orange. Cependant elle alla, dit-on, à S. Tron, où elle trouva sept Compagnies des Etats & deux Espagnoles, avec lesquelles elle prit le chemin de Bois-le-Duc. Le Prince d'Orange lui alla au devant, avec treize, ou quatorze Cornettes de Cavalerie, jusqu'à trois lieues de la Ville, & la fut saluer à son Carosse, avec beaucoup de respect. Il la conduisit ensuite à Bois-le-Duc, où elle fut reçue au bruit du Canon de la Ville. On la logea dans une Maison, qui avoit été aux Jesuites, où elle fit dire la Messe publiquement. Les deux Compagnies de Cavalerie Espagnole, qui l'avoient, dit-on, accompagnée jusqu'à Bois-le-Duc, furent renvoyées. Cela n'empêcha par que trois hommes de sa suite, qui s'étoient allez promener hors de la Ville, ne fussent mis en chemise, par un Parti Espagnol; quoi qu'ils dissent, qu'ils appartenoient à la Reine Mere de France. Elle fut ensuite conduite en Hollande, dont elle visita les principales Villes, accompagnée de la Princesse d'Orange, de la Comtesse de Brederode, de son Epoux, du Comte de Cuylenbourg, & des Députés des Etats Généraux. Elle fut défrayée & régulée, par tout, & (3) sur tout à Amsterdam, avec beaucoup de magnificence. Cela se fit, non tant à cause du Roi son Fils, qui ne se soucioit pas beaucoup d'Elle, puis qu'il la laissa mourir dans l'exil, dénuée de tout; que parce qu'Elle avoit extraordinairement favorisé la République, pendant le tems de sa Régence. Elle passa ensuite en Angleterre, au mois d'Octobre; & n'y demeura pas long-tems. Il étoit honteux, que la Mere d'un Roi de France, actuellement regnant, de la Reine d'Espagne, de celle d'Angleterre, & de la Duchesse de Savoie, pour ne rien dire du Duc d'Orleans, fût non seulement exilée, en faveur du Cardinal de Richelieu, mais encore dans l'indigence. Il y eut bien de sa faute, en cela, comme on le peut voir dans la Vie du Cardinal de

(1) Vie de Fred. Henri P. II. p. 14. & suiv.

(2) Vie de F. H. P. II. p. 16.

(3) Voyez là-dessus le livre de *Barléus* intitulé *Medicea Hesper.*

1638. Richelieu; mais ses Fils & ses Filles, ne furent pas excusables de la laisser sans secours.

Le Prince d'Orange fit cependant partir son Armée de près de Bois-le-Duc, où elle étoit, le 14. d'Août, & la fit marcher du côté de Grave; où il se rendit lui-même, avec les Députés des EE. GG. Le 15. le Comte Henri de Nassau passa, sans bruit, le Rhin à Rhimberck, avec cinquante Compagnies d'Infanterie, & neuf de Cavalerie, & alla investir la Ville de Gueldre, le 17. du Mois. Le Prince vint camper devant, la nuit du 21. au 22. avec cent-trente-deux Compagnies d'Infanterie, & cinquante de Cavalerie. (1) Le Gouverneur de la Ville, étoit D. *André del Prado*, Espagnol, avec quinze-cens hommes de Garnison, qui furent renforcez de mille autres, par le Marquis de Lede, au premier soupçon qu'on eût que les Hollandois vouloient l'assiéger. Cela ne suffisoit pas, pour sauver la place, & le Cardinal n'avoit pas assez de monde avec lui, pour y introduire un nouveau secours par force. Il n'avoit alors près de lui, à ce que dit *Tesauvo*, que quatre-mille Fantassins, & deux-mille Chevaux. Il fallut attendre du Luxembourg le Regiment de *Beck*, & celui de *Veleda*, qui étoit en Artois. Pour avoir ce dernier, on fit revenir les Troupes de Picolomini, que Lamboi menoit dans l'Electorat de Cologne, dont le Prince les avoit prises à sa solde. Ces Troupes étoient de sept-mille Fantassins, & de trois-mille-huit-cens Chevaux, en y comprenant les Imperiales, comme le dit *Tesauvo*. L'Historien Hollandois, qui a écrit la Vie de Frederic Henri, assure que les Espagnols avoient, quand ils s'approcherent de Gueldre, dix-huit à dix-neuf-mille hommes; & il y a au moins apparence qu'elles étoient plus nombreuses, que ne le dit l'Historien Italien. C'étoit rompre la Neutralité, dont l'Empereur étoit convenu, avec les Etats Généraux; mais que les Troupes Imperiales avoient, comme on l'a vû, rompue plus d'une fois, en faveur des Espagnols. Cependant le Prince d'Orange ayant envoyé un Trompette à Lamboi, il en reçut pour réponse: *qu'il venoit chercher les Ennemis de l'Empereur, mais qu'au reste la Neutralité ne seroit point violée.* Les Hollandois s'étoient postez, autour de la Ville, en trois Quartiers, & travailloient aux lignes de circonvallation. Quoi que le Cardinal, si on en croit *Emanuel Tesauvo*, après la jonction des Troupes Imperiales, fût fort inférieur en nombre de Troupes aux Hollandois; il résolut néanmoins de s'approcher de la place, dans l'esperance que le Prince d'Orange, qui ne savoit pas le nombre des Troupes Imperiales & Espagnoles, pourroit bien prendre peur & se retirer, pour ne courir aucun risque.

Le Cardinal passa la Meuse, à Venlo, qui n'est éloignée de Gueldre, que de quatre lieues; l'Infanterie sur un pont fait à la hâte, & la Cavalerie à gué. Quand l'armée eut passé la Riviere, on tint Conseil de guerre; mais au lieu de consulter comment on secourroit Gueldre, comme dit l'Historien Italien; on délibéra si on ne l'abandonneroit point. Ce Conseil étoit composé, comme le font ordinairement ces sortes d'Assemblées, de Gens de guerre braves & experimentez, & d'autres gens d'une profession toute differente, qui ne se piquent pas ordinairement de courage. Tel étoit le Confesseur du Cardinal, Augustin, homme fort âgé, & usé par les affaires, auxquelles il avoit été perpétuellement employé. Tel étoit encore le Président *Rose*, homme de basse naissance,

ce, mais élevé aux Emplois de Robe les plus relevés, pour avoir sù poursuivre criminellement, & avec beaucoup d'artifice & de rigueur, la Noblesse mécontente des Pais-Bas Espagnols. Ces deux hommes avoient de la connoissance des Lettres, & par-là ils étoient beaucoup plus propres à trouver des difficultez, que les moyens de les surmonter. D'ailleurs ils n'avoient d'égard, qu'à la conservation du Cardinal & de l'Armée, parce que leur fortune en dépendoit entierement. Le Comte-Duc d'*Olivarès*, premier Ministre de Philippe IV. qui les jugeoit d'autant plus prudents, qu'ils étoient timides, les tenoit auprès de l'Infant, pour temperer, par leurs conseils, le feu de sa Jeunesse. Ce Prince avoit de la peine à souffrir l'autorité de ces deux hommes-là, qui s'opposoient, dans tous les Conseils, aux sentimens des plus braves & des plus habiles Officiers; soit qu'il s'agît de secourir une Place, soit qu'on parlât d'attaquer ouvertement l'Ennemi. Aussi les François & les Hollandois, en faisoient-ils de grandes railleries, soit dans les conversations, soit dans leurs Ecrits. Le sentiment donc de ces deux hommes fut de ne pas hasarder tout le Pais, pour une seule Place. Ils disoient, que c'étoit une témérité que d'attaquer les Hollandois retranchez, avec une Armée inférieure à la leur; puis qu'une Armée, même égale à la leur, auroit bien de la peine à les forcer: Qu'il ne falloit pas trop s'enorgueillir de la Victoire de Callo, mais qu'elle devoit plutôt inspirer de la retenue; par l'exemple du malheur, qui étoit arrivé aux Hollandois, par trop de confiance.

Les Officiers, au contraire, qui étoient au Conseil, représentoient que la Victoire de Callo seroit bien infructueuse, si elle n'avoit point de suite, & qu'on l'attribueroit plutôt au hazard, qu'à la conduite & à la bravoure des Officiers & des Troupes; Que la promptitude, à agir contre l'Ennemi, suppléeroit à la multitude des Troupes, & qu'il le falloit attaquer promptement, pendant que ses lignes n'étoient pas encore achevées: Que la personne du Cardinal Infant tenoit lieu d'une plus grande Armée, parce que le Prince d'Orange ne croiroit pas, que ce Prince vint l'attaquer, avec si peu de Troupes: Qu'enfin ceux qui s'en étoient fuis, sans être chassés de leurs Forts, n'attendoient pas d'être attaquez par l'Armée Espagnole. L'Infant commençoit à se dégoûter des Conseils timides de son Confesseur, & du Président *Rose*. Il approuva le sentiment le plus courageux, & s'avança jusqu'à Stralen. Il ne s'agissoit plus de savoir, si l'on attaqueroit les Hollandois; mais seulement de la maniere, dont on le feroit, & sur quel quartier on se jetteroit. Le Colonel *Crummel* proposa d'attaquer le Quartier de S. Jean, où étoit Henri Casimir de Nassau. Ce quartier étoit le plus éloigné de la Ville, & étant gagné, il ouvroit le chemin au secours, qui y pourroit entrer, sans obstacle. Le Gouverneur de Gueldre avoit fait dire, que si l'on attaquoit le Quartier de Wert, où le Comte de Solms commandoit, il ne manqueroit pas de faire une sortie; où il prendroit les Ennemis par derriere, pendant que l'Armée les attaqueroit de front. Le premier avis fut suivi, comme le moins dangereux, & parce que toute l'Armée pourroit agir plus commodément de ce côté-là.

On laissa donc les bagages à Stralen, & l'Armée partit en cet ordre. *Crummel* s'avança avec l'Avant-garde, composée de trois-cens Espagnols de Fonclara, de trois-cens Allemands, & de quatre-cens Wallons, avec quelques charges de Grenades, & des instrumens à remuer la terre. Le Marquis *Sfondrati*, & D. *Pierre de Villemur*, le

(1) *Emanuel Tesauvo* dans son Ouvrage intitulé *Gheldres Assediato & Soccorso*.

1638. premier Lieutenant Général, & l'autre Commissaire Général de la Cavalerie, les suivoient avec deux-mille Chevaux. Après eux, marchaient le reste du Regiment de Fonclara, & cinq Compagnies de Velada, avec six pieces de Campagne, & les munitions. Ils étoient suivis de trois-cens Fantassins de d'Oria, & de huit-cens Allemands de la Garnison de Gennep, conduits par le Gouverneur de la Place, avec deux bataillons Allemands, commandez par le Marquis *Mattei*. L'Infant, accompagné de ses Gardes, & des Troupes de Lamboi, marchoit en suite. Les Regimens de Brion, & de Ribaucourt faisoient l'Arriere-Garde, avec les vivres & l'Artillerie.

Comme l'Armée marchoit, il vint un avis que les Ennemis s'acheminoient, avec leurs Bagages, à Rimberck. Les plus timides jugerent que les Hollandois ne vouloient que se dégager de leurs Bagages, pour donner bataille; parce qu'ils avoient le terrain pour eux, & qu'ils étoient superieurs en nombre; mais qu'il falloit bien se garder d'accepter la bataille, par la Maxime, qui dit, qu'il ne faut jamais faire ce que l'Ennemi souhaite. On tint conseil là-dessus, & la longueur de la délibération fit perdre, comme les Espagnols le jugerent dans la suite, l'occasion de remporter une victoire complete. Il est certain au moins que les difficultez s'augmentent, à mesure qu'on les examine; & qu'on ne fait rien, pendant que l'on consulte sur ce qu'il faut faire. De fréquens Conseils sont avantageux à un Général, mais il ne doit pas avoir trop de Conseillers; & les Conseils mêmes doivent se tenir en particulier, & non en présence de trop d'Officiers; parce que cela produit une trop grande diversité de sentimens. Chacun croit que son honneur est engagé à soutenir le sien, ce qui forme des partis; car enfin on soutient son avis, non parce qu'il est le meilleur, mais parce qu'on l'a proposé. Quelquefois même en prenant un milieu, on empêche que rien ne réussisse. Le Cardinal Infant jugea depuis, qu'il valoit mieux qu'il ouît les avis de chacun à part, & qu'il prit celui qu'il jugeroit le meilleur, sans assembler tout le Conseil. Il dit qu'il vouloit rendre lui-même compte de ses Conseils au Roi son Frere, & en avoir tout le blâme, ou tout l'honneur; plutôt que d'entendre les Membres de son Conseil se réfuter, comme ils faisoient, les uns les autres. Ce parti étoit en effet le meilleur, pour un Général expérimenté; mais je ne sai si cela convenoit à un Prince, qui n'avoit fait que peu de Campagnes.

Après avoir employé un jour entier à délibérer, il fut résolu que Crummel conduiroit l'Avant-Garde, & feroit l'attaque, le lendemain, dès l'Aube du jour. Il se mit donc en chemin le 26. d'Août à une heure après Minuit, & arriva au Fort de S. Jean, comme il faisoit jour. Il s'aperçut qu'il étoit déjà abandonné, & vit qu'une partie des Hollandois avoit déjà passé un Ruisseau, & qu'il n'en restoit que l'Arriere-garde.

Frideric Henri, (1) soit qu'il crût que les Ennemis fussent plus forts, qu'ils n'étoient, en effet; ou que ses lignes ne fussent pas encore achevées; ou enfin qu'il ne trouvât pas à propos de rien hazarder, après le malheur arrivé sur la Digue de Flandres, & le peu de succès, que les François avoient eu dans l'Artois; avoit donné ordre, dès le jour précédent, à Henri Casimir de se retirer de son Quartier vers Hartevelde, où étoit celui du Prince. Il le fit & marcha avec six Ca-

nons, qu'il avoit, & qui retarderent sa marche; 1638. parce qu'un Pont, qu'il fallut passer, se rompit sous la premiere piece, qui y passa. Il perdit du tems à la vouloir retirer d'un Marais, où elle étoit tombée, & faire passer les autres. Il arriva que ceux de la Ville s'en apperçurent, sur quoi ils firent une sortie sur les gens de Henri Casimir, prirent les six pieces de Canon, tuèrent quelque peu des Hollandois, & firent quelques prisonniers. L'Armée du Cardinal Infant arriva en même tems, mais elle ne poursuivit point ceux, qui avoient passé le marais. Il se trouva, parmi ceux qui étoient demeurez, D. *Emanuel de Portugal*, Neveu du Prince d'Orange, & son Cousin *Frideric de Nassau*, qui fut blessé dans cette retraite. Les Espagnols crurent, que s'ils n'avoient pas tant perdu de tems à délibérer, ils auroient taillé en pieces tout le Corps, qui étoit au Quartier de S. Jean.

La plûpart se sauverent, sans être poursuivis, parce que Frideric Henri envoya sa Cavalerie, pour les soutenir, & que les Espagnols n'osèrent pas s'engager dans un terrain coupé, & où ils pourroient faire une perte plus considerable, que l'avantage qu'ils venoient de remporter. Le Comte de Solms se retira aussi à Hartevelde, & cela sans faire aucune perte. Les Espagnols, enflés de cet avantage, allerent se présenter en bataille, devant le Quartier du Prince d'Orange. Mais ce Prince ne trouva pas à propos de rien hazarder, & les Espagnols ne jugerent pas non plus devoir entreprendre de le forcer dans ses retranchemens, & furent se camper dans le Quartier, où avoit été le Comte Henri. Le Prince d'Orange demeura, dans son Poste, jusqu'au commencement de Septembre, d'où il marcha ensuite à Rhimberck, & de là à Santen, où il fut le 5. de ce Mois. Pour le Cardinal, il laissa son armée, pendant quelque tems, devant Gueldre, & se retira à Venlo, & ensuite à Ruremonde. Le Comte Frideric de Nassau fut ensuite relâché, pour un mois de ses Gages, conformément au Cartel, dont on étoit convenu avec les Espagnols. Mais le Cardinal renvoya D. Emanuel de Portugal, dans le même Couvent, d'où il s'étoit échappé, pour venir en Hollande, & dans lequel il étoit déjà Profès.

Le Prince d'Orange fit descendre le pont volant du Rhin, de Rimberck, & le fit rejoindre sur le Wahal, vis-à-vis de Nimegue. Le 3. du même mois l'Armée alla camper, près de la petite Ville de Cranembourg, pendant que celle du Cardinal étoit campée au de-là de la Meuse, à la vuë des Gardes avancées de celle du Prince. Le 8. l'Armée des Etats partit pour Nimegue, où elle se reposa jusqu'au 11. du mois. Ce jour-là elle prit le chemin de Grave, où le Prince mit un renfort considerable, & alla camper près de Batembourg, Megue & Ravenstein. Les Troupes du Cardinal étoient cependant dans le Pais de Cuyk, de l'autre côté du Gennep; & ce Prince se tenoit à Venlo, parce qu'il étoit incommodé, & qu'il y avoit des maladies dans son Armée, aussi bien que dans celle des Hollandois. Il se fit, en même tems, des courses en divers lieux, dans lesquelles les Troupes des Etats eurent de l'avantage, & prirent prisonniers plusieurs des Espagnols, & enleverent beaucoup de Chevaux, si l'on en croit (2) l'Auteur de la 2. Partie de Frideric Henri. Mais en ces fortes d'expéditions, il se fait ordinairement des pertes des deux côtez.

Au mois d'Octobre, le Cardinal fit décamper son

(1) Voyez l'Hist. de sa Vie. P. 2. p. 19.

(2) Pag. 19. & 20.

1638. son Monde du Pais de Cuyk, & le fit marcher vers le Demer, en Brabant. Le Prince d'Orange décampa aussi, envoya son Armée dans ses Quartiers d'Hiver, & se retira lui-même à la Haie. Cependant les Espagnols obligerent Kerpen, petite Ville du Duché de Juliers, où il y avoit trois-cens hommes de Troupes Hollandoises, à capituler, le 20. d'Octobre. Ce fut le Marquis de Ledé, qui fit cette expedition, & qui réduisit cette Ville, principalement par les Bombes, les Grenades & les feux d'artifice, qui y causerent un embrasement, qui obligea la Garnison de se rendre. Cette Place étoit trop éloignée de la Frontiere des Etats, pour la pouvoir secourir. Les Espagnols y mirent Garnison, & firent contribuer le Pais voisin, comme avoient fait les Hollandois.

L'Historien Italien, que nous avons plusieurs fois cité, par rapport à cette Campagne, dit, que les défavantages que les Hollandois eurent à la fin de la Campagne, furent des suites de la réduction des Forts de Callo & de Verbrock, & il semble qu'il ait raison. Mais les avantages des Espagnols ne furent pas de si grande conséquence, puisque le Cardinal vit camper, & décamper l'Armée des Etats, devant lui, sans la suivre & sans l'attaquer. „L'entreprise de Callo, *dit-il*, fut d'une grande „conséquence. La mémoire du Doule ôta aux „Hollandois le principal instrument, qui avoit „fait réussir toutes leurs entreprises; en leur faisant „perdre la réputation, & la confiance que leurs „Troupes avoient en leur bravoure. Depuis ce „tems-là tous les mouvemens, que faisoit le Cardinal, les effrayoient. Personne n'est plus timide, que ceux qui étoient intrepides, quand „ils ont une fois commencé à craindre. Leur „confiance, une fois trompée, fait qu'ils craignent „toujours. Quoi que cela ne fût pas tout à fait faux, les Etats ne laisserent pas d'avoir en suite la superiorité sur les Espagnols; qui leur firent des conditions très-avantageuses, dix ans après, pour les faire entrer dans le Traité de Westfalie, & qui les reconnurent enfin comme indépendants; & rechercherent leur Amitié, pour conserver, contre les efforts de la France, ce qui leur restoit dans les Pais-Bas.

L'Histoire (1) remarque, comme une chose remarquable, que l'on fit cette année les canaux qui sont entre Leide, Delft & la Haie. Ceux qui viennent en Hollande, admirent en effet la commodité de ces Canaux; par où on peut parcourir en bateau tout le Pais, en très-peu de tems, & aller & venir presque à toutes les heures du jour, & même la nuit d'une Ville à l'autre, avec beaucoup de commodité. Il est vrai que les grands Canaux, & les moindres qui coupent toutes les prairies, sont en si grande quantité, qu'ils emportent une partie considerable du terrain, qui ne produit ainsi aucuns fruits. Mais en recompense la commodité des voitures, pour porter sur les terres ce qui peut les engraisser, & pour en rapporter ce qui y croît, est si grande, que l'on ne fait aucun état du terrain, qu'on peut perdre par ces coupures. D'ailleurs cette Province ne vit nullement des seuls fruits qui y naissent; mais les tire, par le moyen de la Navigation, des Pais les plus éloignés. Quelcun qui se promenoit en Waterlande (c'est ainsi qu'on appelle le Pais qui est au Nort d'Amsterdam, au de-là de l'Y) disoit en riant, après avoir passé, en une après-dînée, près de cent petits Ponts, que les Hollandois faisoient des Fossees, seulement pour avoir le plaisir de faire des Ponts. Il est certain qu'il y

en pourroit avoir moins; mais ils ne laissent pas 1638. d'être utiles, pour tenir seches des Prairies naturellement humides; & l'on a même éprouvé l'utilité de ces coupures, lors que les Ennemis ont voulu pénétrer le Pais.

Sur la fin de Novembre, on convint enfin du rachat des prisonniers, qui avoient été faits par les Espagnols, après la prise des Forts de Callo & de Verbrock. Les Commissaires de part & d'autre, nommez pour cela, avoient été assemblez plusieurs Mois, à Rosendal en Brabant, & conclurent enfin que les soldats prisonniers seroient relâchez, en donnant, pour leur rançon, leurs soldes de deux mois, & en payant les fraix, que l'on avoit faits pour leur entretien. Ils ne se trouverent pas un si grand nombre, qu'ils avoient été d'abord; soit à cause qu'il en étoit mort quelque nombre, soit parce que plusieurs s'étoient fauvez des lieux, où ils étoient retenus. Les Espagnols firent tout ce qu'ils purent, pour gagner ceux qui étoient restez à racheter, pour les faire entrer en leur service; mais inutilement.

Pour dire quelque (2) chose de la Marine, les Armateurs de Dunkerque incommoderent infiniment la navigation des Hollandois & des Zélandois; parce qu'il étoit difficile qu'une Esquadre croisât, en hiver, devant ce Port, sans courir risque d'y perir, par les tempêtes. Aussi les Dunkerquois équipèrent-ils une Flotte de trente Vaisseaux, qui mit à la voile, au commencement de Mars, & fit plusieurs prises sur les Hollandois & les Zélandois. Cette Flotte fut néanmoins contrainte de retourner, peu de tems après, au Port, à cause des Tempêtes du Printems. Mais elle en sortit de nouveau le 25. de Mars, & rencontra une Flotte de quarante Vaisseaux de France, & qui avoient pour Convois, sept Vaisseaux de Guerre de l'Etat. Comme les Dunkerquois portoient pavillon Espagnol, ils furent bien-tôt reconnus, & la plupart des Vaisseaux eurent le tems de se sauver, pendant que quelques Vaisseaux de Guerre amusoient l'Ennemi, & dont il y en eut un qui fut pris. Ensuite les Dunkerquois firent voiles pour l'Espagne, parce que le Roi les avoit appellez, pour en défendre les côtes, contre les François. On prit aussi quelques Vaisseaux à ceux de Dunkerque, mais comme il en sortoit infiniment plus de Hollande & de Zélande, les Etats envoyerent l'Amiral Tromp, pour croiser devant ce port; ce qu'il fit avec une Esquadre considerable, dès la fin d'Avril, pour tâcher d'empêcher qu'il n'y entrât, ni n'en sortît aucun Vaisseau. Cependant quelques-uns de ceux, qui étoient déjà fortis, ne laisserent pas de faire quelques prises, qu'ils emmenerent à Ostende, parce qu'ils ne purent pas rentrer à Dunkerque. D'ailleurs les Vaisseaux, qui étoient prêts, dans ce Port, faisoient tout ce qu'ils pouvoient, pour échapper de nuit, malgré la Flotte Hollandoise. *Govert Vorens* qui commandoit un Vaisseau de guerre de cette Flotte, repoussa seul trois Vaisseaux Dunkerquois, & en coula même un à fonds, mais il se trouva lui-même embarrassé à se retirer; parce que la marée étoit basse, & qu'il lui fallut essuyer tout le feu d'une batterie de cinq pieces de Canon de l'Ennemi, jusqu'à ce que la haute marée fut revenue, qu'il se retira très-heureusement. Aussi fut-il recompensé d'une Chaîne d'Or, des Etats Généraux.

On fut encore obligé, d'envoyer une Esquadre de cinq Vaisseaux devant Ostende, pour empêcher, que ce Port ne servît de retraite aux Dunker-

(1) Vie de F. H. P. 2. p. 20.

(2) Vie de F. H. P. 2. p. 4. & suiv.

1638. kerquois, lors que leur Port seroit fermé. On ajouta encore cinq autres Vaisseaux à l'Escadre, qui croisoit devant cette Ville; pendant que Tromp étoit devant Dunkerque, avec dix-huit. Cependant sept Fregates s'échaperent du Port d'Ostende, sans être apperçues. Elles eurent en suite la hardiesse d'aller croiser devant le Texel, & devant le Vlie. Mais comme il y avoit une Flotte marchande prête à partir, pour la Mer Baltique, & cinq Vaisseaux de guerre pour l'escorter; ces derniers Vaisseaux donnerent la chasse aux sept Frégates, sans en pouvoir atteindre aucune. Elles attaquèrent ensuite un Vaisseau, qui revenoit de Groenlande, & après l'avoir combattu quelques heures, elles l'abandonnerent; de sorte qu'il entra dans la Meuse, quoi que criblé de coups de Canon. Elles se retirèrent, sur les côtes d'Angleterre, près de Douvres, pour se radouber, & y prendre ce dont elles avoient besoin; après quoi elles se remirent en mer, où elles firent encore quelques prises, & se retirèrent enfin à Ostende, quoi que fort délabrées; parce que les Vaisseaux Hollandois, qui étoient devant, furent obligés de se retirer, à cause du mauvais tems. Le Port de Dunkerque ne laissa pas de demeurer fermé, sans qu'il fût néanmoins possible d'empêcher quelques Fregates légères, d'en sortir de tems en tems. L'Amiral fut enfin contraint, par les Tempêtes de l'Automne, de se retirer. Les nuits devenues longues, ne lui permettoient pas non plus de tenir plus long-tems la mer, sur une côte pleine de bancs, qu'il n'est pas toujours facile d'éviter. Les Dunkerquois sortirent peu de tems après de leur Port, avec une Flotte de trente Bâtimens. La Flotte Hollandoise les suivit, mais un Orage les sépara, & ce même Orage fit périr bien des Vaisseaux, sur les côtes de Hollande. On ne peut entrer en aucun détail de tout cela.

Les Etats Généraux informez, que les Flottes de Dunkerque étoient pleines de Matelots de Hollande & de Zélande, qui, par leur habileté dans la Navigation, leur donnoient le moyen d'exécuter bien des choses, dont ils n'auroient pû autrement venir à bout; trouverent à propos de faire publier un pardon général pour tous les Matelots, qui avoient quitté le service du País, pour prendre celui de l'Espagne; avec permission de revenir dans leur patrie, sans avoir rien à craindre. On avoit, dès le commencement de la Guerre avec les Espagnols, été obligé de faire, de tems en tems, publier de semblables Amnisties, pour ramener un peuple indisciplinable, que la rigueur n'auroit fait qu'aliéner pour jamais. Cette espece de brigands, qui ne cherchoit que le profit, sans avoir égard à aucunes Lois divines, ni humaines, étoit une race qui se perpetuoit, par une guerre qui duroit trop long-tems; sans qu'on pût empêcher les ravages qu'elle causoit à ceux, contre qui elle servoit. Il valoit mieux, que les Etats les employassent contre leurs Ennemis, que d'éprouver leur fureur, dans les combats qu'ils livroient aux Hollandois & aux Zélandois, sous le Pavillon d'Espagne. Cette Proclamation fit en effet revenir beaucoup de Matelots, en Hollande & en Zélande; à quoi ils se résolurent d'autant plus facilement, que les vivres, en ce tems-là, étoient extraordinairement chers à Dunkerque.

Il faut présentement, que nous parlions de ce qui arriva cette même année dans le Brésil; pour lequel on avoit beaucoup d'attention, en ce tems-là. Le Comte Maurice étant alors guéri de la maladie qu'il avoit eue, à cause de la difference, qu'il y a entre ce Climat, & celui sous lequel il

étoit né, pensa à aller visiter les Capitainies de 1638. Paraiba, & du Rio Grande, pour y donner les ordres nécessaires, afin de conserver ces importantes Conquêtes. Il prit, pour cela, son chemin par terre, quoique long & difficile. Comme il fut parvenu sur les bords du Rio Grande, le Roi des Tapuyes lui envoya des Ambassadeurs, avec des présens, qui consistoient en Arcs, en Flèches, & en plumes d'Atruches. Le Comte reçut civilement ces présens, traita les Ambassadeurs, & leur remit, pour leur Roi, des habits de lin, des chemises, des couteaux, des sonnettes, des colliers de Corail, des Verres, des Hameçons, des clous, & d'autres choses rares chez les Brésiliens. Les Ambassadeurs furent extrêmement contents, & promirent de persuader à leur Roi, de venir voir le Comte. Il donna ordre en suite de rétablir un Fort sur le Cap *Dello*, que l'on nommoit le Fort de *Ste. Catherine*. Il en fit approfondir & élargir les fossés, à quoi il ajouta un Parapet tout autour de la Place. Au lieu du nom qu'il portoit, le Comte le nomma le Fort de *Marguerite*, qui étoit le nom de sa Sœur. Il ordonna encore quelques autres Fortifications, & laissa le soin d'y faire travailler à *Elie Harkman*, Gouverneur de la Capitainie de Paraiba.

Cependant un Capitaine de Vaisseau, nommé *Schaap*, ayant trouvé trois Vaisseaux Espagnols, entre la Baye de Tous-les-Saints, & la Tour de Garcia d'Avila, les attaqua avec vigueur. Mais il fut obligé d'en laisser échaper un, qui étoit trop fort en hommes, & en Artillerie pour le prendre. Il contraignit un autre d'échouer sur la côte, & en prit un troisième. On trouva dans ce Vaisseau des Lettres d'Espagne, qui apprenoient à ceux de S. Salvador, qu'on y équipoit une grande Flotte, qui seroit commandée par D. *Antonio d'Oquendo*, & que quelques-uns soupçonnoient devoir être envoyée au Brésil, pour en chasser les Hollandois. Mais ces gens-là ne savoient pas la destination de cette Flotte, comme on le verra dans l'Histoire de l'année suivante. Le Comte ne craignit pas cette Flotte, qui ne pouvoit venir de plusieurs mois au Brésil. Il souhaitoit seulement d'avoir une Flotte suffisante, pour s'opposer à celle des Espagnols; parce que l'ayant une fois défaite, on n'auroit de long-tems rien à craindre de ce país-là, & que le négoce, sur tout celui du sucre, iroit beaucoup mieux. Cependant les Ennemis recommencerent à paroître de divers côtes, sur les Terres de la Compagnie, & de piller tout ce qu'ils trouvoient. Ils ne faisoient pas grand mal aux Portugais, qui demeuroient parmi les Hollandois, dans la pensée, qu'ils y étoient malgré eux; mais ils ne faisoient point de quartier aux Hollandois & aux Juifs. On envoya Piccart, avec quelques Troupes, qui les poursuivit par tout où il les trouva; car ces gens-là agissoient plutôt en brigands, qu'en gens de guerre. Ils se séparoient & se rejoignoient, sans observer aucun ordre militaire.

Il arriva en ce tems-là douze Vaisseaux au Recife, qui apportèrent assez de Munitions de bouche & de guerre, mais qui n'y menerent que deux deux-cens hommes, pour renforcer les Troupes du Brésil. Ce renfort étoit beaucoup trop petit, pour pouvoir rien entreprendre de considerable. Cependant le Gouverneur se disposoit à attaquer la Baye de Tous-les-Saints & S. Salvador, quoi qu'il n'eût que trois-mille soldats & un peu plus, avec deux-mille Brésiliens. Il esperoit pouvoir couper les vivres à S. Salvador, malgré Banjola, qui n'avoit que treize-cens Européens, & cinq-cens hommes du Brésil. Les Directeurs lui avoit

1638. souvent promis du secours pour cela, mais ils ne lui en envoyèrent point, qui pût suffire, pour une si grande entreprise.

Néanmoins, comptant un peu trop sur le peu de courage des Portugais, qu'il avoit batus, par tout où il les avoit pû atteindre; il résolut de faire tout ce qu'il pourroit, pour en venir à bout. Il assembla, pour cela, trois-mille-quatre-cens soldats Européens, qu'il tira de toutes les Garnisons, avec mille Brésiliens, qu'il esperoit pouvoit animer contre les Espagnols, par les mauvais traitemens, qu'ils en avoient soufferts, & par une sorte d'émulation, s'ils en étoient capables. On le pressoit fort d'Europe de faire cette entreprise, & en effet on ne pouvoit rien faire de plus utile, & de plus important pour la Compagnie; puis que par la prise de S. Salvador, on pourroit se rendre maître de tout le Brésil, & jouir des richesses de ce pais-là. Il attendoit encore de nouveaux secours, mais comme ils ne venoient point, il ne laissa pas de vouloir entreprendre cette conquête. On l'avoit averti, que la Garnison de S. Salvador n'étant point payée, elle pourroit bien se soulever contre le Gouvernement, & que Banjola, & le Gouverneur de la Baye n'étoient point d'accord, entre eux. On lui disoit que les habitans avoient du penchant, pour les Hollandois; à cause de la maniere douce & équitable, dont ils traitoient les Portugais, qui étoient demeurez dans les Capitainies, que la Compagnie avoit conquises. Ces raisons le déterminèrent à se hâter d'exécuter ce Projet. Il laissa des Troupes dans les quatre Capitainies, & des gens pour les commander dans son absence, pour prévenir tous les defordres qui pourroient arriver. Il ne pouvoit laisser que peu de soldats, mais il esperoit d'attirer à la Baye toutes les Troupes de l'Ennemi, qui seroit ainsi hors d'état de rien entreprendre ailleurs. Il prit vingt Vaisseaux, pour porter les vivres, & les munitions de guerre, & partit de Pernambouc le 8. d'Avril. Dans six jours, il arriva devant la Baye. Neuf autres Vaisseaux les suivirent, & reçurent ordre de s'arrêter à la hauteur d'une côte, qu'on appelle la Terre Blanche, pour soutenir le reste de la Flotte. Le lendemain les vents se trouverent contraires, & la Flotte fut réduite à louver, ce qui fit croire aux Espagnols, qu'elle avoit dessein de faire une descente à l'embouchure de la Riviere, qu'on appelle Vermeille. Ils marcherent donc, avec leurs Troupes, de ce côté-là, pour s'opposer à la descente. Mais le vent ayant changé, le Comte entra avec la marée dans la Baye, au travers des Canonades du Camp Espagnol, de la Ville & des Vaisseaux, qui étoient à l'ancre dans la Baye. Il fit ensuite descente à un endroit, éloigné d'une lieuë & demi de S. Salvador, sans aucun empêchement. Il apprit des Prisonniers qu'il y fit, que pour s'en approcher, il falloit traverser une espeece de golfe, qu'on ne pouvoit passer qu'à basse marée. Il envoya Tournalon, pour reconnoître le passage, où il trouva que l'Ennemi se retranchoit au de-là du golfe. Le Comte s'étant avancé, mit son armée en bataille, sur une hauteur, qui étoit vis-à-vis, & envoya quatorze Vaisseaux, pour se présenter devant la Ville; afin d'obliger les Espagnols de quitter le passage, pour aller au secours. Cela lui réussit, & une bonne partie des Troupes Ennemies se retira dans la Ville, quoi que plusieurs des Officiers fussent d'avis, d'attendre là les Hollandois & de les combattre, avant qu'ils se fussent remis des fatigues de la mer; d'autant plus que les Espagnols avoient la Ville à dos, pour s'y

1638. retirer, en cas de besoin; au lieu que les Hollandois ne pouvoient se retirer, que dans leurs Vaisseaux, qui étoient assez loin. Cependant la haute marée leur fermoit le passage, & il fallut attendre qu'elle fût baissée. Mais alors les Espagnols y étoient aussi accourus. Le Comte les fit canonner, & les obligea, après leur avoir tué quelque peu de monde, de se retirer. Il passa le soir même le golfe, & fut surpris comment les Ennemis avoient abandonné un poste, si facile à défendre. S'étant le lendemain approché, jusqu'à une demi-lieuë de la Ville, il poussa les Espagnols, par tout où ils se présenterent à lui, & alla camper sous les Fortifications de la Ville; d'où ils canonnerent les Hollandois, sans oser faire aucune sortie, contre eux. Ils se saisirent donc sans peine du Fort Albert, quoi que revêtu de pierre, & par-là ils s'assurèrent la communication avec leurs Vaisseaux, qu'on leur auroit pu autrement couper. Ils prirent aussi les Forts S. Philippe & S. Barthelemi, quoi que bien garnis d'Artillerie, & de tout ce qu'il falloit, pour les défendre; & par là ils s'assurèrent encore mieux la communication avec la Flotte, qui étoit d'autant plus nécessaire, que l'Armée, qui avoit fait descente, n'avoit pris des vivres, que pour huit jours.

Le Général Hollandois fit faire alors deux batteries, sur l'une desquelles, il mit sept pieces de gros Canon, & sur l'autre deux pieces de Campagne. Il se fit cependant quantité de sorties, mais que l'on repoussoit avec facilité, & sans perte. Le feu de ce Canon obligea les Portugais d'abandonner le Fort des Roses; mais quand les Hollandois voulurent se saisir de ce poste, il ne fut pas possible de le garder, parce qu'il étoit sous le feu d'une batterie des Portugais. Ces derniers firent, en une nuit, un Ouvrage à cornes sur la hauteur des Carmes, d'où l'on pouvoit tirer sur le Fort. Les Hollandois attaquèrent ce nouvel Ouvrage, mais ils ne purent pas s'en rendre maîtres, à cause de la grande résistance de l'Ennemi, qui comprenoit bien que de la conservation de ce poste dépendoit le salut de la Place. Il prit encore les Hollandois en flanc, & on les fit soutenir par *Hinderfon*, avec quatre-cens hommes, qui se battirent courageusement; mais dont les meilleurs Officiers furent tuez, sur la place. On fit ensuite un armistice, pour peu d'heures, afin d'enterrer les morts de part & d'autre.

Les Espagnols furent cependant informez du petit nombre des Hollandois, ce qui fit qu'ils s'avancèrent davantage. D'ailleurs ils étoient fort encouragez, par les Ecclesiastiques, & l'on dit même que l'Evêque de S. Salvador fit distribuer de l'argent à la Garnison mal payée. Ils firent diverses batteries, sur les hauteurs, qui commandoient le Camp du Comte, & tirerent avec tant de violence, le jour & la nuit, sur eux; qu'ils tuerent & blessèrent quantité de gens, parce qu'il n'étoit pas possible de se couvrir, dans l'endroit où l'on étoit. Il arriva encore que le tems pluvieux obligeoit les soldats de se tenir dans leurs Tentés; & que les Espagnols tirant sur ces Tentés, y tuoient beaucoup de gens; quoi que bon nombre de soldats se fussent retirez dans les Bois, & en d'autres cachettes, où l'on ne pouvoit pas leur nuire. D'un autre côté, ceux que le Comte avoit envoyez en divers endroits, pour empêcher que les Espagnoles ne fissent le dégât dans la campagne, & pour amener du bétail dans le Camp, ne trouvoient plus rien à prendre, & revenoient à vuide. Il avoit fait tout ce qu'il avoit pu,

1638. put, pour empêcher qu'il n'entrât aucune provision de bouche dans la Ville ; mais en une nuit orageuse, on y introduisit quantité de bled, sans qu'on le pût empêcher.

Les choses étant réduites en cet état, le Comte tint Conseil, avec les Officiers de l'Armée, & de la Flotte. On trouva qu'à peine, il y avoit deux-mille-quatre-cens hommes des Troupes Européennes, qui pussent servir ; & neuf-cens Brésiliens, ce qui les rendoit fort inférieurs aux Espagnols. On jugea, avec raison, que ces Troupes n'étoient nullement suffisantes, pour défendre le Camp, attaquer l'Ennemi dans ses fortifications, & empêcher qu'on ne lui apportât des provisions. Outre cela le Camp étoit à découvert, & commandé par les postes élevés des Ennemis, ce qui faisoit qu'on y perdoit beaucoup de monde. Les pluies s'augmentoient, & les maladies, qu'elles causent d'ordinaire, se mettoient parmi les Officiers & les soldats ; dont il étoit mort un bon nombre. On ne pouvoit point espérer de secours, & le nombre des Ennemis croissoit tous les jours, parce qu'on faisoit venir tous ceux, qui étoient dans la Campagne voisine. Le Gouverneur avoit deux-mille hommes en partie Castillans, & en partie Portugais. Banjola avoit amené, de plus mille-quatre-cens soldats Européens, & huit-cens Brésiliens. Il y avoit trois-mille habitans armez, & deux Compagnies de Cavalerie ; outre les Nègres & les Mulâtes, à qui on avoit donné des armes. Outre tout cela, les Capitainies des Hollandois n'étoient pas pourvues de gens, qui pussent les garder ; parce qu'on avoit emmené, devant S. Salvador, la plupart des Troupes ; de sorte que les Conquêtes Hollandoises demeureroient exposées aux courses, & aux entreprises des Espagnols, si l'on faisoit plus de séjour autour de la Baye.

Il fut donc résolu de lever le Siege, & de se retirer incessamment, & dans le meilleur ordre, qu'il seroit possible ; comme on le fit. Le jour de devant, on fit travailler aux retranchemens, ce qui fit croire aux Espagnols, que les Hollandois s'obstinoient à vouloir demeurer là. Mais la nuit & le grand matin, tout fut embarqué. On avoit de bonne heure embarqué l'Artillerie, & même celle qu'on avoit prise aux Ennemis. Le Comte, pour empêcher que les soldats ne s'aperçussent qu'il vouloit se retirer, & qu'ils ne le fissent en desordre, avoit fait demander à ceux, qui commandoient la Flotte, d'autres pieces de Canon ; comme si, à force de tirer, celles, qu'il avoit, étoient devenues inutiles. Mais il avoit donné des ordres secrets, aux Officiers de la Flotte, de ne lui rien envoyer. Ainsi l'embarquement se fit sans desordre, & l'on ne laissa rien en arriere. Les Ennemis s'aperçurent si peu, que le Camp étoit abandonné, qu'ils tirèrent encore de toutes leurs bateries, sur cet espace vuide, le lendemain matin, jusqu'à neuf heures. Mais comme ils s'aperçurent qu'on ne tiroit plus, du côté des Hollandois, & qu'on n'entendoit aucun bruit, de leur Armée ; ils envoyèrent des gens dans le Camp, qui rapportèrent qu'il étoit abandonné. Alors ils firent trois salves de toute l'Artillerie de la Ville, pour marque de joie. Les Hollandois demanderent qu'ils pussent racheter, environ soixante de leurs gens, qui avoient été faits prisonniers, en payant leur rançon ; mais les Espagnols le refusèrent. On fut en ce tems-là, que ceux, qui avoient dit à Maurice, que le Gouverneur de S. Salvador, & Banjola étoient de differents sentimens, l'avoient trompé ; car on aprit que le dernier avoit eu seul le

Tome II.

commandement sur les gens de guerre, du commandement du premier. 1638.

On peut aussi comprendre, par ce qu'on vient de dire, que (1) *Tesauro* avoit été mal informé, de ceux qui lui avoient dit, que le Comte Maurice, dans les Indes, étant entré dans la Baye de Tous-les-Saints, avoit été mis en fuite, par quelque peu d'Espagnols ; puis qu'ils étoient beaucoup plus forts que lui, & qu'il se retira en bon ordre, & sans que les Ennemis pensassent à le suivre.

Le Comte écrivit ensuite, non seulement à la Compagnie, mais encore aux Etats Généraux, que l'entreprise qu'il avoit faite, contre S. Salvador, n'étoit échouée, que par manque de monde ; qu'on ne lui avoit envoyé du secours, que tard & peu à peu, & des Vaisseaux si dénués de matelots, qu'il avoit été contraint d'y mettre dessus des soldats, pour faire la manœuvre nécessaire. Comme la Compagnie n'étoit, à proprement parler, qu'un Corps de Marchands, dont l'unique but étoit de faire valoir un certain fonds d'argent, qu'ils avoient reçu de ceux qui avoient contribué, pour son établissement ; elle faisoit sans doute tout, avec un peu trop d'économie, pour donner de gros intérêts, à ceux qui y avoient part. C'est ce qui faisoit que les secours de soldats étoient petits & tardifs ; de sorte qu'il étoit difficile de rien faire de grand ; en ce pais-là ; contre une Puissance, telle qu'étoit alors celle des Espagnols, maîtres de toute l'Amérique Meridionale, & de la meilleure partie de la Septentrionale ; qui avoient des Chefs expérimentez, & des Troupes aguerries ; & dont le pais étoit mieux situé, pour envoyer promptement, en Amérique, tout ce dont elle pouvoit avoir besoin. Le Comte demandoit du secours d'hommes & de vaisseaux, si l'on vouloit soutenir l'honneur de la Nation dans le Brésil, & donner à l'avenir des *repartitions* considérables, comme on parle en Hollande, à ceux qui étoient intéressés dans le fonds de la Compagnie des Indes Occidentales.

On répondit au Comte, en convenant de tout ce qu'il proposoit, de tenir toujours ceux de la Bahie, dans une inquiétude perpetuelle, pour les empêcher d'entreprendre rien sur les Capitainies, dont la Compagnie étoit la maîtresse. On disoit que pour cela il falloit de l'argent, qui ne pouvoit venir que, de ceux qui étoient intéressés dans la Compagnie, & qui ne seroient encouragés à cela, que par le bon succès des affaires du Brésil. Ainsi il se trouvoit engagé dans une espee de cercle, dont il ne voyoit guere d'issue. Aussi s'éleva-t-il une grande contestation, entre les Hollandois & les Zélandois, touchant la maniere de faire fleurir le Commerce du Brésil. Les uns croyoient que la Compagnie devoit seule avoir droit de porter au Brésil, tout ce dont on y avoit besoin, & de rapporter les Marchandises du Pais, pour les débiter en Europe. Les autres prétendoient qu'il falloit aussi permettre, aux particuliers, d'y négocier. Ces deux sentimens avoient des gens, qui les soutenoient avec vigueur.

Ceux, qui vouloient laisser tout le négoce à la Compagnie, apportoient, pour exemple, la Compagnie des Indes Orientales, qui ne partageoit son négoce, avec personne ; & il est certain, qu'une Compagnie de cette sorte perd infiniment, lors que les Particuliers peuvent faire le même négoce. Comme ils sont en grand nombre, & qu'ils ne font pas tant de frais qu'une Compagnie,

A a 2

gnie,

(1) A la fin de *Gheldres Affediato* p. 202.

1638. gnie, ils donnent les Marchandises à meilleur marché, & diminuent ainsi les profits de la Compagnie. On disoit contre cela, qu'il valoit mieux établir des Colonies au Brésil, & leur donner la liberté du Commerce; que de laisser le profit, qui en revenoit, entre les mains de peu de gens, qui avoient avancé les fonds, avec lesquels, elle avoit commencé. Mais les défenseurs des Compagnies repliquoient qu'il étoit dangereux d'établir des Colonies en des lieux si éloignés; parce qu'avec le tems elles peuvent devenir si puissantes, qu'elles font en état de secouer le joug, de ceux qui les ont fondées, & de se rendre indépendantes, & même de s'allier à des Puissances ennemies; pour ruiner ceux, à qui elles doivent leur établissement. On disoit encore qu'une Colonie, composée de toutes sortes de Gens, & mal gouvernée, comme il arrive ordinairement, ne peut former qu'une République très-dépravée, & dont on a sujet d'attendre beaucoup de mal.

Mais ceux qui étoient d'un sentiment contraire, disoient que les Ennemis de la liberté du Commerce & des Colonies, défendoient leurs propres intérêts, sous le nom du Bien Public; parce qu'ils tiroient de plus gros intérêts de l'argent, qu'ils avoient avancé à la Compagnie des Indes Occidentales. On soutenoit, que les habitans d'un pays le défendoient mieux, contre l'Ennemi, & à moins de frais, que ne font des soldats qu'on y envoie; & que l'on pourroit facilement établir une Colonie dans le Brésil, pourvu qu'on donnât la liberté du commerce, & qu'on ne le laissât pas entre les mains des Officiers de la Compagnie, qui étoient en très-petit nombre. D'ailleurs les dépenses, que la Compagnie avoit faites, l'avoient trop épuisée, pour pouvoir bien rétablir ses affaires dans ce pays-là. Ceux qui y étoient établis avoient besoin de tout, il falloit faire de grands frais, pour avoir une Armée supérieure à celle des Ennemis; & l'on ne voyoit point que la Compagnie pût, par elle-même, pourvoir à tant de besoins.

On écrivit de Hollande au Comte Maurice, pour savoir son sentiment là-dessus. Il répondit entre autres choses, (1) que l'on avoit fort exagéré les grands profits, que des Particuliers avoient faits autrefois, en négociant au Brésil, avec les Portugais, avant l'établissement de la Compagnie, qu'elle pourroit tirer; mais que la chose étoit bien changée depuis: Qu'autrefois les Magazins des Portugais, dans le Brésil, étoient pleins de sucre; qu'ils manquoient des Marchandises d'Europe, & qu'ils les payoient en sucre, quatre ou cinq fois plus, qu'elles ne valoient; parce que les Portugais appréhendoient, qu'on ne leur enlevât leurs sucres, par force: mais qu'à présent il y avoit très-peu de sucre, dans les Magazins, & quantité de Marchandises de Hollande: Qu'il lui sembloit qu'il étoit plus avantageux d'accorder, à tout le monde, la liberté de négotier en ce pays-là; & que la Compagnie pourroit profiter des droits, que l'on mettroit sur les Marchandises, qu'on y porteroit: Que la Compagnie ne pourroit pas acheter alors, qu'avec de grosses sommes, qu'elle n'avoit point, les Marchandises, dont on avoit besoin dans le Brésil; & qu'elle ne pourroit pas même les vendre avec profit, parce que les Particuliers en ont trop: Que les Pays déserts & incultes du Brésil, ne pouvoient être cultivez, que par des Colonies, & que s'il n'y avoit rien à gagner, personne n'y voudroit venir, puis que l'on n'y alloit que pour

le profit: Que le nombre des habitans étant augmenté, les revenus publics s'augmenteroient aussi; sans lesquels on ne peut pas être armé, comme un nouvel Etat le devoit être nécessairement: Que l'on devoit bien faire son compte, en maniere qu'on ne dépensât pas au de-là des revenus, que l'on avoit: Que les habitans étoient la force des Provinces, & que par leur moyen, on pouvoit diminuer les Garnisons: Qu'un Etat étoit d'autant plus assuré, qu'il ne se fioit qu'à ses propres forces: Que les Portugais soumis à la Compagnie étoient à peine retenus dans leur devoir, par la crainte, & que ceux, qui étoient attachez au Roi, étoient toujours disposez à changer en sa faveur; Que l'esperance du gain faisoit que bien des gens passioient les Mers, & hazardoient leurs vies, & qu'il n'y avoit rien à gagner, pendant que la Compagnie faisoit seule tout le négoce du Pais: Que l'on avoit promis aux Portugais, qui s'étoient soumis aux PP. UU. qu'ils auroient, sous elles, les mêmes privileges que sous les Espagnols; c'étoit qu'ils vendroient les sucres faits à leur propres moulins, comme ils le trouveroient à propos; mais non pas les sucres, qui auroient été faits ailleurs; & que si on leur ôtoit cette liberté, ils aimeroient mieux aller par tout ailleurs, que de vivre en Esclavage, sous la Compagnie.

Ces raisons étoient très-bonnes, & on les confirmoit par des exemples, tant anciens, que modernes. On fait, que les Romains ont eu des Colonies Romaines répandues, dans tout leur Empire; parce qu'ils étoient persuadés, que la multitude de Citoyens est propre à affermir un Etat, & à le conserver. C'est pour la même raison, que les Rois d'Espagne ont rempli l'Amérique de Colonies Espagnoles, qui la retiennent dans l'obéissance; parce que ceux, qui ont des terres en quelque part, qu'ils tiennent de la liberalité des Rois, se sentent obligez de les défendre; de peur que si les Rois étoient chassés, ceux qui ont reçu d'eux ces terres ne fussent chassés, avec eux. Aussi n'a-t-on vû aucune rebellion de ces Colonies, contre l'autorité Royale, depuis *Ferdinand le Catholique*, jusqu'à présent. On peut dire la même chose des Colonies Angloises, qui sont répandues sur les côtes Orientales, de l'Amérique Septentrionale. Il n'est aussi guère possible, que ces Colonies se rebellent; parce qu'il n'est pas possible, qu'elles se passent du Commerce des pays, d'où elles sont venues, où l'on fait une infinité de choses commodes, utiles, & même nécessaires à ceux qui y sont accoutumés. Les Colonies portent chez ceux, de qui elles sont venues, ce qui croît en leur pays, & qu'on ne trouve point en Europe, & que les pays qui les reçoivent distribuent ensuite aux Nations qui en ont besoin. Il a fallu bien des siècles, pour produire les Arts nécessaires, ou commodes à la vie, & pour former les Artisans qui les exercent; & quand ils sont établis en un pays, il n'est guère possible de les en chasser, sans détruire entièrement l'Etat où ils sont. Ainsi les secours mutuels, que se donnent les Peres des Colonies, pour parler ainsi, & les Colonies qui en sont sorties, les lient d'une maniere, qui fait que les peuples demeurent étroitement unis. Il ne faut pas s'imaginer que des Hollandois, ou des Anglois, non plus que les Espagnols, iront porter leurs Marchandises chez une autre Nation; avec laquelle ils n'ont point d'habitudes, ni de correspondances. Le Commerce est fondé, sur une confiance réciproque, que les négotians ont entre eux, & qui ne se forme que par la longueur du tems. D'ailleurs on peut faire des Lois, pour empêcher les liaisons des Colonies, avec les Etrangers. C'est ce que l'on voit par les

(1) Voyez *Barléus* p. 48. & suiv.

1638. Colonies Angloïses, dès le tems de la Reine Elisabeth jusqu'à présent, & que l'on verra tant que l'Angleterre demeurera ce qu'elle est.

Ces raisons, & d'autres semblables firent que les Etats Généraux des PP. UU. & les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales suivirent le sentiment du Comte Maurice. Ils permirent à tous les Sujets de l'Etat de négotier au Brésil, en leur particulier, ou d'y porter des marchandises, & d'en rapporter d'autres, pour les vendre dans les Provinces. On leur accorda cela apparemment, quoi que je ne le trouve pas dans *Barléus*, à condition que les Marchandises des Colonies seroient apportées directement dans les Provinces, sur des Vaisseaux du País, sans qu'il fût permis de les porter immédiatement en d'autres lieux, ni dans des Vaisseaux Etrangers. La même Loi est en Espagne, & en Angleterre, & comme je crois, dans tous les Etats, qui ont des Colonies éloignées.

On accorda seulement à la Compagnie, de faire seule le commerce des Negres, qu'elle tire des côtes de l'Afrique, celui des munitions de guerre, quelles qu'elles fussent, & des bois de teinture, que l'on apporte du Brésil. Mais on défendit aux Directeurs de la Compagnie, & à tous les Officiers, qui étoient sous son serment, d'y négotier en leur particulier; pour prévenir les pilleries, qui se pourroient faire par ces gens-là, sous le nom de Commerce, & pour empêcher qu'ils ne détournassent les profits, qui devoient revenir à la seule Compagnie.

Cette permission accordée à tous les habitans des Provinces, de négotier au Brésil, porta une infinité de gens à y envoyer incessamment, tout ce qui étoit nécessaire en ce pais-là. Il s'y trouva une si grande quantité de Marchandises, que l'on n'eut pas sujet au Brésil de se plaindre, que l'on manquât de rien. Elles se donnerent même à si bon marché, que depuis on n'y en envoya plus la même quantité.

Cependant on ne laissa pas de censurer la conduite des Etats, & de la Compagnie. Ceux qui étoient du sentiment contraire, firent courir des écrits anonymes contre eux; comme si l'ordre, qu'on venoit d'établir, étoit ruineux pour l'Etat, & n'étoit avantageux qu'à certaines Provinces, & à certaines Villes. L'on entendoit sans doute les Provinces de Hollande & de Zélande, & quelques-unes de leurs villes; qui étoient les seules qui pouvoient négotier au Brésil, avec avantage; quoique les autres Provinces eussent une entière liberté d'en faire autant, & qu'elles ne fussent privées de ce profit, que parce qu'elles ne faisoient alors point de négoce, ni là, ni ailleurs, non plus qu'aujourd'hui.

On forma après cela un autre dessein, qui fut de tâcher de se rendre maîtres des Galions d'Espagne, comme avoit fait si heureusement Pierre Hein, depuis quelques années. On choisit pour cela *Corneille Jol*, qui étoit l'un des meilleurs hommes de mer, & l'un des plus hardis qu'il y eut alors dans le País. Les Etats Généraux, le Prince d'Orange, & les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales lui donnerent le pouvoir de livrer combat à la Flotte Espagnole, qui apportoit l'argent du Perou, & à celle qui venoit de la Nouvelle Espagne. Il sortit du port du Texel, le 14. d'Avril MDCXXXVIII. avec quatorze Vaisseaux, tant petits que grands, & ayant fait voile vers les Iles du Cap Verd, il tourna ensuite vers le Brésil, où il arriva, & eut plusieurs Conférences avec le Comte Maurice, à qui il dit les ordres, qu'il avoit de la Compagnie, & de qui il reçut un renfort de six-cens hommes, avec des vivres pour sept mois & quelques Vaisseaux. Ce

dessein ne fut pas tenu secret, le Roi d'Espagne en fut averti, & envoya incessamment quatre Frégates légères à la côte de la Terre-Ferme, & à celle de Carthagene; pour avertir les Gouverneurs de se tenir sur leurs gardes, contre la Flotte Hollandoise, commandée par le Capitaine *Houtbeen*, c'est-à-dire, *jambe de bois*, comme les Matelots appelloient Jol; & pour les charger d'avoir un soin particulier de la Flotte de Terre-Ferme, & de remettre le voyage de celle, qu'on attendoit de la Nouvelle Espagne, à l'année suivante.

La Flotte de Terre-Ferme étoit déjà en mer, & ayant reçu avis, qu'on y avoit vû une Flotte Hollandoise de quelques Vaisseaux, mais qu'ils n'étoient pas à craindre pour elle, à cause de leur petitesse, elle continua sa route vers la Havana. Elle consistoit en huit Galions, & en six bâtimens plus petits, & étoit commandée par D. *Charles d'Ybarra*, Vicomte de Centera. Outre les marchandises qu'elle portoit, il y avoit neuf millions en argent, comme l'on disoit, & d'autres assuroient même qu'il y en avoit vint. Jol n'eut pas plutôt vû cette Flotte, qu'il résolut de l'attaquer incessamment. Il se chargea d'attaquer lui-même l'Amiral Espagnol, qui étoit un des plus gros Galions, & il donna ordre au Vice-Amiral d'attaquer celui des Espagnols, & au Contre-Amiral de s'attacher au Vaisseau, qui tenoit le même rang dans la Flotte Espagnole. Les autres Capitaines, eurent ordre de se choisir chacun un Vaisseau, pour le combattre, ou, s'il étoit trop fort, de se mettre deux contre un. Après avoir fait faire la priere, & exhorté son monde, il fondit sur l'Amiral Espagnol, & vint, après trois décharges de son Canon, à l'abordage. Le Vice-Amiral & le Contre-Amiral en firent autant, à l'égard des Vaisseaux Espagnols, qui leur avoient été marquez. Pendant que ces trois Vaisseaux combattoient, avec beaucoup de vigueur; le reste de la Flotte les regardoit faire, sans attaquer, selon l'ordre donné, les autres Vaisseaux Espagnols. Ceux qui étoient engagez, ne se battoient plus à coups de canon, mais à coups de mousquets, & en jettant des grenades & même des poutres, pour assommer ceux qui étoient sur le tillac. Comme les Vaisseaux Espagnols, étoient beaucoup plus haut que les Hollandois, ces derniers avoient fait monter des gens sur la Hune de leurs Vaisseaux, qui étoit un peu plus haute, que le Tillac des Espagnols, & ces gens-là jettoient des grenades sur eux. Cependant après deux heures de combat, comme deux Vaisseaux qui devoient soutenir Jol ne venoient point, & que d'autres Vaisseaux Espagnols venoient au secours de leur Amiral; Jol fut obligé d'abandonner l'Amiral Espagnol, & de se retirer vers sa Flotte, qui étoit demeurée dans l'inaction. Dans ce combat, le Vice-Amiral *Abraham Rosendal*, & le Contre-Amiral *Jean Mast*, & *Antoine Muzs*, Fiscal de la Flotte, furent tuez, avec cinquante soldats & Matelots. Il y en eut cent-cinquante de bleffez. Jol arrivé à sa Flotte, fit incessamment appeler les Officiers sur son bord; pour savoir la raison, qui les avoit empêchez de suivre les ordres qu'ils avoient reçus, en demeurant spectateurs du Combat. Il leur reprocha, avec raison, leur lâcheté, ou leur desobéissance; dont on n'avoit pas encore vu un semblable exemple, dans les Flottes Hollandoises. Il donna même un coup de bâton, au Commandant du Vaisseau nommé *Rotterdam*, qui devoit le venir soutenir, & qui ne l'avoit point fait, comme il lui répondoit insolemment, & en même tems le cassa. Après avoir exhorté les autres, à faire mieux leur devoir, il retourna contre l'Ennemi, dans la pen-

1638. féc qu'ils le fuivroient ; mais ils firent la même manœuvre qu'auparavant , dès que l'on fut à la portée du Canon. Il affembla de nouveau les Officiers de la Flotte , pour leur demander la raifon d'une fi honteufe conduite , & les uns ne difsimulerent point que la peur les avoit pris ; d'autres exaggererent la puiffance des Efpagnols. Il y en eut , qui reprocherent à Jol fa temerité , & qui lui dirent qu'il les menoit tous à une mort certaine , à caufe de la grande inégalité des forces de l'Ennemi & des leurs. Ils lui foutenoient qu'il n'y avoit rien de honteux à fe retirer à propos , plutôt qu'à fe faire tous tuer , fans pouvoir rien avancer. Il y en eut , qui parlerent de s'en aller , & tous généralement refuferent de lui obéir.

Cependant les Ennemis étant encore dans le même lieu , le lendemain , il appella de nouveau les Commandans des Vaiffeaux , & les Capitaines des foldats qu'il avoit , & à force de les exhorter , il les obligea de promettre avec ferment , & de figner même une promeffe par écrit , par laquelle ils s'engageoient à combattre jufqu'à l'extremité. Tout le monde sembloit être difpofé à bien faire , mais il fe trouva que les Efpagnols avoient le defus du vent , & pour le gagner il fallut traverser leur Flotte , & effuyer le feu de leur Canon. Ce fut alors que fut tué *Jean Verdist* , qui commandoit le Vaiffeau nommé l'Orange , & qui étoit un fort bon homme de mer. Cependant ceux , qui avoient juré de combattre courageufement , ne le firent point. Il y en eut feulement quelques-uns , qui tirerent de loin fur l'ennemi , fans en approcher.

Le 17. de Septembre , Jol ayant découvert , par fes bâtimens legers , que la Flotte Efpagnole étoit encore autour de Cuba , après avoir cassé quelques Capitaines , qui avoient refusé de faire leur devoir , il voulut l'aller attaquer une quatrième fois ; mais il ne la trouva plus. Là-dessus il renonça à fon deffein , il renvoya quelques Vaiffeaux au Brésil , & en laiffa quelques-uns près de la Havana , pour tâcher de furprendre quelques Vaiffeaux Efpagnols. Pour lui , il retourna en Hollande , avec les Officiers coupables , qu'il remit aux Etats Généraux , pour les punir , comme ils le trouveroient à propos. Il auroit pu les faire punir lui-même , fur la Flotte ; mais il ne le voulut pas faire , de peur qu'on ne l'accufât de les avoir immolez à fa propre vengeance. Il se trouva que les Chefs de ces Mutins étoient deux Capitaines , qui , ayant servi plus long-tems que Jol , ne pouvoient pas se résoudre de lui obéir. Ainsi une paffion particuliere fait souvent , qu'on lui sacrifie le Bien-Public , & même fon propre honneur.

Cependant cette malheureufe Expedition empêcha le Comte Maurice d'exccuter un deffein , qu'il avoit formé contre la Capitainie de la Baye , & qui étoit de ruiner entierement les Cannes de fucré qui s'y trouvoient , & d'y brûler tous les Moulins à fucré ; pour faire perdre à l'Ennemi les revenus de cette année-là , qui sembloient devoir être de dix-huit-mille caiffes de fucré. Ils attendoit pour cela de nouveaux fecours de la Compagnie ; mais il n'en vint point , à caufe du mauvais succès de l'entreprise de Jol. *Barléus* assure que toutes les Lettres , qui étoient venues , en ce tems-là , du Brésil en Hollande , étoient pleines des plaintes , que faisoient Maurice , & le Conseil de la Compagnie , en ce pais-là , de ce qu'on leur faisoit perdre la plus favorable occasion , de se vanger de leurs Ennemis. Il y a bien de l'apparence , que les Portugais faisoient de semblables plaintes des Efpagnols ; qui avoient permis que les Hollandois s'établiffent dans le Brésil , & qui n'avoient jamais

envoyé assez de Troupes , pour les en chasser. 1638. C'est ce qui arrive , dans les longues guerres , où l'on fait des plaintes , qui ne font guère conformes à l'Humanité & à la Justice , & où les Partis oppofez deviennent irréconciliables. Il y eut auffi des foupçons contre les Portugais , fournis aux Etats , comme s'ils avoient fait une conspiration contre les Hollandois , qu'on ne put néanmoins pas prouver ; mais qui paroiffoit vrai-semblable , parce qu'on étoit perfuadé , qu'ils auroient mieux aimé être , dans l'état où ils étoient , avant que les Hollandois les foumiffent ; que celui où ils se trouvoient fous leur gouvernement. Selon les Comptes , que rapporte *Barléus* , les dimes du fucré , les droits fur les Moulins , & fur quelques autres chofes , rendoient deux-cens-quatre-vingt-mille francs par an ; d'où l'on peut conjecturer , que ce pais rendoit bien de quoi entretenir les Troupes , qu'on employoit à le garder , & que les profits qui revenoient du Commerce , qu'on y faisoit , n'étoient nullement à méprifer.

Ce font-là les événemens dignes de remarque de l'an MDCXXXVIII. par où l'on peut voir que la guerre ne fût nullement avantageufe aux François , ni aux Hollandois ; quoi qu'avant que de commencer la Campagne , ils euffent concerté enfemble fur ce qu'ils entreprendroient , & que la France eût fait une grande dépense en faveur des Etats , & pour lever & pour entretenir elle-même de grandes Armées. Il sembloit d'abord , qu'ils devoient envahir une partie confiderable des Pais-Bas Efpagnols , & que le Cardinal Infant ne seroit pas en état de leur faire tête. Mais l'événement fit voir cette année , comme on l'avoit déjà vû plusieurs autres , que les plus belles esperances n'étoient nullement fuivies de succès , qui y répondoient. On peut dire , fans danger de se tromper , que la même chofe étoit arrivée plusieurs fois aux Efpagnols ; pendant la guerre , qu'ils faisoient aux Provinces-Unies. Cela sembloit être un avertissement réitéré de la Providence , aux uns & aux autres , de pofér les armes & de faire la paix ; puis que comme l'Efpagne ne pouvoit venir à bout , de subjuguier les Provinces Unies ; ces dernieres ne pouvoient pas non plus la dépouiller , de ce qui lui restoit des Seigneuries de la Maison de Bourgogne , dans les Pais-Bas. Mais le tems de leur réconciliation n'étoit pas encore venu.

NOUS allons entrer dans une année , dont 1639. les événemens furent plus favorables , par mer , aux Etats Généraux , qu'aux Efpagnols ; quoi que ces derniers se foutinffent par terre , contre les Etats , fans que les Etats les puffent entamer , fur leurs frontieres , encore que les François fiffent quelques progrès de leur côté ; mais qui n'étoient pas comparables aux dépenses , qu'ils avoient faites pour cela.

Nous commencerons ici , contre nôtre coûtume , par l'histoire de ce qui se passa sur la Mer , après quoi nous viendrons à ce qui se fit par terre. Dès le Mois de Janvier , l'Amiral Tromp se mit en mer , pour empêcher les Armateurs de Dunkerque , de faire leurs courfes ordinaires. Cet Amiral alla d'abord du côté de Falmouth , port d'Angleterre , qui est à l'entrée du Canal , comme on parle en Hollande ; fans qu'on voye , dans l'Histoire , la raifon de cette manœuvre. De-là il revint le 21. de Janvier , vers les côtes de Flandres , & entreprit d'empêcher les Armateurs de Dunkerque & d'Ostende , de fortir de leurs ports , ni d'y amener leurs prises , & cela avec quatorze Vaiffeaux de guerre feulement. Les bruits qui se répandoient qu'on préparoit une Flotte confiderable en Efpagne , &

1639. que l'on y avoit besoin de gens de mer Flamands, n'étoient que trop vrais; comme on avoit pu déjà s'en assurer dès l'année précédente. Le Roi d'Espagne avoit donné ordre, comme on disoit, d'équiper trente Vaisseaux de guerre à Dunkerque, pour lui amener les Matelots dont il avoit besoin. Le Cardinal Infant fit tout ce qu'il put, pour hâter cet équipement, afin que ces Vaisseaux pussent mettre à la voile de bonne heure. Mais il ne fut pas possible de trouver le nombre de Matelots, que l'on demandoit, quelques recherches, qu'il fit faire. Cela venoit en partie de l'Amnistie, que les Etats Généraux avoient publiée l'année précédente, en faveur des Matelots Hollandois & Zélandois; dont un bon nombre, comme nous l'avons dit, étoient retournés en leur pays. Il y eut cependant des (1) actions de mer, entre les Armateurs Dunkerquois, & les Vaisseaux Hollandois auxquelles nous ne nous arrêterons pas.

Le 7. de Février, Tromp s'approcha le plus près qu'il pût de Dunkerque, afin d'avancer encore plus, avec la première marée; qui ne fut pas plutôt venue, qu'il s'approcha de la Ville & des Vaisseaux, qui étoient au Port, à la portée du Canon, & les foudroya de manière, qu'il les fallut retirer au fond du Port, pour les garantir. Mais il ne put empêcher, que quelques Frégates légères ne fortissent à la faveur de la nuit, & n'échappassent à la bonne garde, qu'il faisoit faire à cette rade. Cependant le Cardinal Infant faisoit travailler, avec toute la diligence possible, à une douzaine de Vaisseaux de guerre assez gros, pour attaquer les Hollandois, & les contraindre d'abandonner l'entrée du Port.

Quand ces Vaisseaux furent achevés d'équiper, on donna ordre aux Capitaines de se tenir prêts, pour sortir avec le premier bon vent, & passer au travers de la Flotte Hollandoise, ou de la combattre, si elle s'opposoit à leur passage. On leur faisoit entendre qu'il étoit honteux, pour la Nation Flamande, de souffrir que si peu de Vaisseaux Hollandois fermaient les Ports de Flandre, comme ils faisoient. Les douze Vaisseaux de guerre, sortirent donc le 18. de Février de Dunkerque, bien fournis d'Artillerie & de monde; avec trois Vaisseaux Marchands armés en guerre & bien montés, outre cinq Bâtimens légers. Le Capitaine Hollandois, qui avoit jetté l'ancre le plus près de la Ville, les vit venir de bon matin, & ne manqua pas d'en avertir Tromp, par un coup de Canon, & de couper ses cables pour se rendre incessamment vers lui. Cependant le Comte de Fuentes, & le Gouverneur de la Ville monterent en carosse, & furent suivis de beaucoup de gens, pour être spectateurs du combat, qui s'alloit donner, du haut des Dunes; dans l'espérance de voir battre les onze Vaisseaux de Tromp, par une Flotte beaucoup plus forte que la sienne, puis qu'elle étoit de vingt Vaisseaux. Il faut que l'Amiral Hollandois eût envoyé trois de ses Vaisseaux, pour croiser ailleurs, peut-être devant Ostende; car autrement il auroit dû avoir quatorze Vaisseaux.

Tromp répondit à l'instant d'un coup de Canon, & toute la Flotte se mit au large, pour attendre là les Ennemis, & côtoyer ensuite la Flotte Dunkerquoise, qui avoit un vent de Sud-est, en poupe, & qui s'avançoit, comme pour aller au Nord-ouest, ou sur les côtes de Zélande, ou de Hollande. Le vent commençoit à manquer, & quelques Vaisseaux Hollandois firent force de voiles, pour couper le chemin aux

1639. premiers Vaisseaux de l'Ennemi, & les envelopper. Il y en avoit deux, qui étoient du nombre des plus gros Vaisseaux de guerre, qui; après avoir été fort mal-traités par la Flotte Hollandoise, furent enfin obligés de se rendre. Ils avoient chacun trente-quatre pièces de Canon, dont seize étoient de bronze, & le reste de fer. Cependant Tromp, soutenu de quelques autres Vaisseaux, avoit eu à faire à l'Amiral de Dunkerque, & à quatre autres Vaisseaux. Ce combat dura cinq heures, & finit par un coup de vent, qui éloigna Tromp du Vaisseau, qu'il attaquoit. Le Vice-Amiral de Dunkerque échoïa sur un banc, dont il ne put se dégager, & comme deux Frégates Hollandoises s'en approchoient, il en sortit avec son monde, à terre. Quelque peu de gens n'y demeurèrent, que pour y mettre le feu, & se retirèrent après l'avoir mis. Sept Vaisseaux de Guerre, & deux Frégates échouèrent aussi, dans le tems de la Bassé Marée, & rentrèrent dans le port, quand elle haussa. Les cinq Vaisseaux Marchands, ayant vu de quelle manière on avoit reçu les autres, se tinrent éloignés du combat, & rentrèrent aussi dans le Port, avec leur Amiral. Il se trouva que les deux Vaisseaux pris étoient montés de deux-cens-cinquante hommes, dont il y eut deux-cens de tuez. Tromp perdit vingt-deux hommes, & en eut quarante de blessés. Du côté de ceux de Dunkerque, il perit, à ce qu'on assure, seize, ou dix-sept-cens hommes, tant de tuez, que de blessés.

Tromp entra à Hellevoetsluys le 21. de Février, avec les deux Vaisseaux qu'il avoit pris, & fut rendre compte à la Haie de son expédition; où on le recompensa lui & ses Officiers de chaînes d'or, à proportion que chacun l'avoit mérité. Au contraire, on emprisonna, à Dunkerque, l'Amiral & le Vice-Amiral de la Flotte Espagnole; mais, comme ils eurent été ouïs, on les remit en liberté. Peu de jours après, les Dunkerquois ne laissèrent pas d'avoir leur revanche, par la prise d'un Vaisseau de Guerre de Medemblic, de 24. pièces de Canon, & d'un Vaisseau chargé de Tabac, & venant de S. Christophle. Ils furent pris devant le Vlie, où un Vaisseau de guerre croisoit, pour donner la chasse aux Armateurs.

Cependant on travailla à Dunkerque à rétablir la Flotte, qui ne put pas être si-tôt prête à mettre en mer; à cause de la perte, qu'elle avoit faite, & parce que les Matelots s'étoient cachés, ou sauvés. Ces gens-là aimoient mieux aller en course, où ils étoient maîtres d'attaquer, ou de fuir les Vaisseaux qu'ils trouvoient, selon qu'ils les jugeoient forts, ou foibles; que de servir sur une Flotte, qui est engagée à attaquer l'Ennemi, quoi que fort, pour peu qu'il y ait d'apparence d'avoir le dessus. Il y avoit beaucoup moins de danger, à attaquer des Vaisseaux Marchands. On fit donc des proclamations rigoureuses contre les Déferteurs, qui ne reviendroient pas au plutôt; ce qui en fit revenir une bonne partie. Depuis ce tems-là, ceux de Dunkerque firent diverses prises sur les François, & sur les Hollandois, dont on reprit quelques-unes, aussi-bien que quelques Bâtimens légers. Mais comme la Hollande & la Zélande avoient infiniment plus de Vaisseaux Marchands en mer, que ceux de Dunkerque, qui ne négocioient, que de leurs prises; ils causoient plus de dommage aux Provinces Unies, qu'ils n'en recevoient. Il vint cette année, au commencement d'Avril, une Flotte de Vaisseaux Marchands des côtes de France, que l'on fit monter au nombre de cent. Tromp leur alla au devant, dans la Manche, & les mena heureusement aux Havres, pour lesquels ils étoient destinés. Je ne m'arrêterai point aux ren-

(1) Voyez-les dans la Vie de F. H. P. 2. p. 29. & suiv.

1639. contres particulieres, ni aux prises de l'un, ou l'autre des Partis.

Cependant on fit tant de diligence à Dunkerque, pour radouber la Flotte, & équiper quelques autres Vaisseaux; que le 10. de Mars, on vit sortir de ce Havre douze Vaisseaux de Guerre, & six Marchands bien armez, qui prirent leur cours droit aux côtes d'Espagne. Tromp ne put se mettre en mer, que le 12. du même Mois, avec sept Vaisseaux Hollandois, qui devoient être bientôt après joints, par cinq de Zélande, & par d'autres encore, que l'on équipoit par tout. Il n'osa néanmoins pas s'éloigner trop des côtes de Hollande & de Zélande, dès qu'il eut appris, que les Dunkerquois étoient fortis, de peur qu'ils n'eussent dessein d'y entreprendre quelque chose. Etant rentré dans la Meuse, & étant à la Haie, il reçut par le Sr. d'Amonteau, deux Lettres de France, l'une du Roi, & l'autre du Cardinal, avec une Chaîne d'Or. Le Roi le créoit Chevalier de S. Michel, pour l'animer d'autant plus à agir avec vigueur, contre l'Ennemi commun.

Comme le bruit de l'appareil naval des Espagnols s'augmentoît, les EE. GG. donnerent ordre de tenir prêts tous les Vaisseaux, qui pouvoient servir; de maniere qu'au premier ordre, ils fussent en état d'être employez contre l'Ennemi. Cependant ils ordonnerent, que l'Amiral Tromp se remettroit en mer, le plus promptement qu'il seroit possible, avec quelques Vaisseaux, & pour cela on loüa des Vaisseaux qui appartenoient à des Particuliers; parce qu'ils étoient plus prêts à mettre à la voile, que les Vaisseaux de l'Etat. Tromp se remit donc en mer le 27. d'Avril, & fut bien-tôt suivi de *Jean Ewerts*, Vice-Amiral de Zélande. Ils croiserent ensemble, pendant long-tems, dans le détroit, qui est entre Douvre & Calais, sans trouver aucuns Vaisseaux Ennemis. Ils visitoient tous les Vaisseaux qui passaient, parce qu'ils avoient eu avis, que quelques Vaisseaux Anglois s'étoient obligez, de porter en fureté à Dunkerque une grosse somme d'argent, de la part du Roi d'Espagne. Le 28. de Juin, ils virent trois Vaisseaux Anglois à l'Ouëst de la Flotte. Tromp les approcha, & leur ordonna de baisser les voiles. L'un de ces Vaisseaux, qui avoit trente pieces de Canon, & qui commandoit les autres, refusa de le faire, & avant que de s'y résoudre, esluya trente volées de Canon. Les trois Vaisseaux furent ensuite visitez, & l'on y trouva mille-soixante-dix soldats Espagnols, & deux Prêtres. Tromp les fit tous prisonniers, & les envoya sur quatre de ses Vaisseaux à Barfleür, où il en mit neuf-cens à terre, & retint le reste, avec les Officiers. Les François firent apparemment un échange de ces prisonniers, contre les prisonniers François, que les Espagnols avoient entre les mains. Au moins on n'en trouve rien dans l'Histoire. Pour les Anglois, il les laissa aller en Angleterre. Il est étonnant, que le Roi Charles I. permit à ses Sujets, de transporter des Troupes Espagnoles en Flandre; puis qu'il ne pouvoit pas douter, que cela ne fût très-désagréable au Roi de France, & aux Etats Généraux, dont l'amitié lui pouvoit être bien plus utile, que celle des Espagnols. Mais ce Prince n'entendit jamais ses vrais intérêts, non plus que le Roi Jaques I. son Pere; comme le Comte de *Clarendon* le fait assez connoître. Tromp envoya ensuite ses prisonniers à Rotterdam, & continua à croiser dans la Manche le reste de l'Été, sans qu'il lui arrivât rien de remarquable.

En ce tems-là, le Comte d'Esdrades, qui avoit été envoyé, par le Roi à Turin, étoit revenu comme Ambassadeur, en Hollande, où il reçut

une Lettre du (1) Cardinal de Richelieu, du 15. 1639. d'Août, par laquelle il le chargeoit d'aller dire au Prince d'Orange, qu'il avoit des avis certains, que le Roi d'Espagne assembloit sa Flotte à la Corougne, qui seroit forte de cinquante Vaisseaux, & commandée par *D. Antonio d'Oquendo*, le plus habile homme de mer, qu'il y eût en Espagne: Qu'il ameneroit sur cette Flotte, douze-mille hommes d'Infanterie, & qu'elle débarqueroit en Flandre, où l'Esquadre de Dunkerque se joindroit à lui: Qu'il ne pouvoit rien faire de meilleur, pour la cause commune, que de mettre une puissante Flotte en Mer, pour la combattre: Que comme ce Prince étoit lent, de son naturel, il faudroit le presser, au nom du Roi, de donner ses ordres à toutes les Amirautez, d'équiper tous les Vaisseaux, qui seroient en état d'agir: Qu'outre cela, il lui diroit, de la part du Roi, que S. M. avoit dépêché des Courriers à Calais, à Boulogne, à Dieppe, au Havre de Grace, & à Brest, avec des ordres d'assister de munitions de guerre, d'hommes & de Vaisseaux la Flotte des Etats, sur les demandes, qu'elle pourroit faire.

Le Comte d'Esdrades ne manqua pas de dire tout cela au Prince d'Orange, qui n'avoit pas encore reçu des avis positifs, touchant la Flotte Espagnole. Il en reçut (2) seulement, le lendemain, d'un Commis de la Secretairie du Gouvernement Général des Provinces Espagnoles; qui lui disoit de plus que d'Oquendo avoit ordre de demeurer, avec la Flotte, aux Dunes, sans hazarder le Combat; mais seulement de faire passer l'Infanterie en Flandre, par le moyen de l'Esquadre de Dunkerque, assistée des Vaisseaux du Roi d'Angleterre.

On avoit déjà donné ordre en Hollande & en Zélande, comme on l'a dit, de tenir prêts tous les Vaisseaux, qui pourroient servir; mais comme on ne savoit pas encore le tems, auquel la Flotte d'Espagne pourroit venir, on n'étoit pas allé plus loin, & Tromp n'avoit pas encore assez de Vaisseaux, pour l'attaquer, ni même l'arrêter, si elle avoit été bien commandée. Ces nouvelles déterminèrent à presser l'équipement, & le Prince d'Orange dit au Comte d'Esdrades, qu'il étoit disposé à faire équiper deux Flottes, dont l'une qui seroit commandée par Tromp, seroit de cinquante gros Vaisseaux, & de vingt Brulots, avec ordre d'aller attendre la Flotte Espagnole, à l'entrée du Canal, & de la combattre. On croyoit qu'elle pourroit être prête à mettre à la Voile, dans dix jours; mais elle ne le fut point. L'autre devoit être commandée, par *Jean Ewerts*, Vice-Amiral de Zélande, & forte de quarante Vaisseaux, & de dix Brulots. Elle pourroit se tenir, entre Dunkerque & les Dunes, pour observer l'Esquadre de Dunkerque, & se joindre, en un besoin, à la Flotte de Tromp. Le Prince trouvoit à propos, que Tromp n'attaquât pas d'abord les Espagnols, mais qu'il attendît Ewerts, & que quand ils seroient joints, ils envoyassent un Chef d'Esquadre à l'Amiral Anglois; pour lui dire, que la Flotte Hollandoise avoit ordre des Etats, de ne point combattre contre eux, à moins qu'ils ne se joignissent à leurs Ennemis; mais qu'au cas que les Anglois ne voulussent pas demeurer neutres, elle combattoit les uns & les autres.

La Flotte d'Espagne, (3) partit de la Corougne
au

(1) Lettres d'Esdrades T. I. p. 35.

(2) Lettres d'Esdrades T. I. p. 36. & suiv.

(3) Vie de F. H. P. 2. p. 49. *Van de Sande* sur cette année.

1639. au commencement de Septembre, forts de soixante-sept Vaisseaux, tant Galions, qu'autres gros Vaisseaux de guerre; qui portoient vingt-mille hommes, entre lesquels étoient douze-mille Espagnols; qui devoient être conduits à Dunkerque. Le 15. du Mois, Tromp l'aperçut, comme elle entroît dans la Manche. Il n'avoit alors que treize Vaisseaux, car on ne lui avoit point encore envoyé le reste, apparemment pour éviter la dépense; & tous ceux, qui étoient en mer, ne l'avoient pas encore joint. Il envoya donc une Fregate légère, pour avertir les Vaisseaux, qui pourroient être en Mer, de le venir joindre incessamment. Pendant la nuit, il tira à chaque demi-heure, deux ou trois coups de Canon, pour avertir les Vaisseaux écartez de venir à lui. Le Vice-Amiral de Witten, & quatre autres Vaisseaux ouïrent ce signal, & se rendirent à lui, le plus promptement qu'ils purent, le 16. au matin; de sorte qu'il eut alors dix-sept Bâtimens. Avec un si petit nombre de Vaisseaux, il ne fit pas difficulté d'attaquer la Flotte Ennemie, quelque nombreuse qu'elle fût. Pour lui, il s'attacha à l'Amiral Espagnol, qui l'étoit venu d'abord canonner; & d'autres Vaisseaux Hollandois s'attachèrent à d'autres Bâtimens. Le combat dura dès le matin jusqu'à quatre heures après Midi, que d'Oquendo se retira vers le Nord, où il s'aperçut que plusieurs de ses Vaisseaux étoient fort endommagez. Du côté des Hollandois le grand Christophle sauta en l'air, par le feu, qui se mit à sa propre poudre, & il n'échapa qu'un seul homme. Tromp fit alors venir ses Capitaines à son bord, en arborant le Pavillon blanc. Ils s'y rendirent; & il fut conclu, qu'ils demeureroient là toute la nuit, sous un seul voile. On convint du nombre des Fanax qu'auroient l'Amiral, & les autres Officiers, afin de se reconnoître, & ne s'écarter point; dans la résolution de recommencer le Combat, le 17. au matin. Vers le soir, deux Vaisseaux Hollandois vinrent joindre Tromp. Vers le Minuit le vent cessa entièrement, & il s'éleva un gros brouillard, qui fit perdre de vue la Flotte Espagnole. Il continua jusqu'à neuf heures du matin; que le tems s'étant éclairci, on vit cette Flotte à l'Ouëst-Nord-Ouëst, vers les côtes d'Angleterre, non loin de Folkston & de Hyth, à l'occident de Douvres. Tromp fit voiles de ce côté-là, & le vent étant venu à cesser, il ne put s'approcher des Espagnols; mais il comprit bien qu'ils avoient dessein de s'en aller aux Dunes, avec la marée. Ayant tenu conseil, il fut résolu que l'on attaqueroit l'Ennemi, au clair de la Lune; & l'on prit des mesures, pour prévenir la confusion, & faire en sorte, que les Vaisseaux ne s'écartassent pas trop les uns des autres. Sur le Minuit, la Flotte Hollandoise leva l'ancre, & fit voiles avec un petit vent de Sudest, & dans peu elle vit l'Espagnole, qui s'avançoit du côté de Douvres, entre une & deux heures. Tromp se mit à la canonner, & il lui vint tout à propos douze Vaisseaux, avec *Bankert*; de sorte qu'il se trouva alors fort de trente Bâtimens. Les Ennemis, sans s'amuser à se battre, se retirèrent aux Dunes, & jetterent l'ancre sous le Château.

Tromp assembla là-dessus le Conseil, sur ce qu'il y auroit à faire; car on avoit si fort tiré sur les Espagnols, que la poudre & les boulets manquoient. On conclut d'en aller demander au Gouverneur de Calais, qui, selon l'ordre, qu'il en avoit reçu du Roi, fournit à la Flotte, quatre-cens boulets, & quatre milliers de poudre. Le 19. du Mois, Tromp partagea ces munitions sur ses Vaisseaux, & envoya en Hollande le Vice-Amiral de Witten, pour se défaire des prisonniers qu'il avoit

1639. faits, & des malades & des blesez, qui étoient sur la Flotte, & pour savoir comment il devoit se conduire alors, que les Espagnols s'étoient réfugiés à la rade de l'Angleterre. Il fit ensuite lever l'ancre, & il arriva aux Dunes, entre une & deux heures de l'Après-midi. Les Espagnols contettoient là, avec les Anglois, a qui baisseroient les premiers le Pavillon; mais dès qu'ils virent les Hollandois s'avancer, ils baissèrent promptement le Pavillon, de peur d'offenser les Anglois, dont ils avoient alors besoin. Tromp alla mouiller l'ancre, au midi des Espagnols; contre lesquels il envoya quelques Vaisseaux, pour les canonner, quoi qu'il n'en eût alors, que vingt-huit. Quand on fut cela, en Hollande & en Zélande, on équipa tous les Vaisseaux, qui le purent être, avec une diligencé incroyable; & il se trouva à la fin, que Tromp avoit plus de cent Bâtimens, dans la Flotte. Toutes les fois que le vent tournoit à l'Est, il ne manquoit pas d'en venir quelques-uns, & la commodité de porter là des Provisions fit que rien n'y manqua. Les Espagnols furent surpris de ce nombre de Vaisseaux, équippez si promptement, & de la multitude des Matelots, dont ils étoient fournis. Cela justifia les ordres du Conseil d'Espagne, qui avoit défendu à la Flotte de se battre; de peur que toutes les forces maritimes des Provinces Unies, ne lui tombassent sur les bras; comme cela étoit déjà arrivé autrefois à l'Armée Invincible de Philippe II.

Cependant on n'osa pas attaquer cette Flotte, sur les côtes d'Angleterre, de peur que le Roi Charles I. ne prit son parti. La France intervint là-dessus, & obtint, conjointement avec les Ambassadeurs des Etats, du Roi d'Angleterre un ordre à la Flotte Espagnole de se retirer de ces côtes, & parole qu'il demeureroit neutre. Cependant cette négociation dura jusqu'au 10. ou 12. d'Octobre, & pendant ce tems-là, les Dunkerquois trouverent moyen de faire passer en Flandre, la plûpart des Troupes Espagnoles, sur des Bâtimens légers, qui tromperent la vigilance des Hollandois.

Le Roi d'Angleterre ayant fait dire à d'Oquendo de sortir de ses Ports, & même de s'éloigner de ses Côtes; les Etats Généraux donnerent ordre à Tromp, de ne pas perdre l'occasion de l'attaquer, dès qu'il s'en seroit un peu éloigné. Comme on ne se fioit néanmoins pas trop à la parole des Anglois, il fut trouvé à propos que le Vice-Amiral de Witten, avec *Bankert*, iroient, le 12. d'Octobre, mouiller l'ancre, près de la Flotte Angloise, avec vingt-huit Vaisseaux, & quatre Brulots, pour les tenir en respect, pendant qu'on se battoit avec les Espagnols. Comme Tromp ne vouloit rien faire, que conformément à des ordres exprès, dans une occasion assez délicate; il en demanda, touchant la conduite qu'il garderoit envers les Espagnols, s'ils demeureroient davantage sur les côtes d'Angleterre. Le 16. du mois, les Etats Généraux lui donnerent plein pouvoir d'attaquer la Flotte Espagnole, & de la chasser des côtes d'Angleterre, quoi qu'il en pût arriver.

Le 21. Tromp se plaignit à *Pennington*, qui commandoit la Flotte Angloise de ce que le soir précédent, on avoit tiré à bale d'un Vaisseau Espagnol, sur un Vaisseau, où il étoit avec divers Officiers. Il se plaignit encore qu'un Espagnol avoit tué un Matelot Hollandois. Il concluoit de ces deux faits, qu'ils avoient les premiers violé le droit d'Asyle, que le Roi de la G. B. accorderoit à toutes les Nations, sur ses côtes,

1639. côtes; & demanda qu'on en fit justice, sans quoi il déclara, qu'il se la feroit à lui-même, en conséquence de la liberté, que S. M. B. avoit donnée à ceux qui seroient attaquez, dans cet Asyle, & parce qu'il en avoit des ordres expiés de ses Maitres. Cette Lettre étoit datée du 21. d'Octobre.

Après qu'elle eut été remise à Pennington, Tromp partit, par un Nord-Ouët assez fort, pour attaquer un côté de la Flotte Espagnole; mais un brouillard épais l'empêcha de pouvoir exécuter son dessein. Cependant les Espagnols couperent promptement leurs cables, pour se retirer ailleurs; mais pour avoir trop approché de la côte, il y eut vingt-deux Vaisseaux, qui échouèrent. Le Brouillard étant dissipé, les Hollandois se mirent à canonner fortement ces Vaisseaux, & obligerent ceux qui étoient dessus à s'enfuir à terre, sur des Chaloupes, ou à se précipiter dans la mer, au hazard de s'y noyer. Ils envoyèrent ensuite sur ces Vaisseaux échoués, quelques Brulots, qui en consumèrent dix-sept. Les Anglois de leur côté tirèrent quelques volées de Canon, sur les Vaisseaux Hollandois, qui s'approchoient, disoient-ils, trop de la Terre. Cependant les autres Vaisseaux Espagnols formerent diverses Esquades, & fortirent, à la file, de cet endroit, de peur d'y être traités de même. Dès lors, les Espagnols furent mis en déroute, leurs Vaisseaux furent brûlez, ou pris, ou contraints d'échouer sur les côtes de France. Les Anglois se faisirent de fix, & les déclarerent de bonne prise, sans que les Espagnols y eussent rien à prétendre. D'Oquendo & quelques autres furent sauvez, par les Dunkerquois, qui en plusieurs voyages nocturnes avoient transporté les soldats Espagnols, en grande partie en Flandre. Les Hollandois prirent néanmoins plusieurs Vaisseaux, qu'ils emmenerent chez eux. Le Comte d'Estrades, qui étoit alors en Hollande, comme on l'a dit, décrit ainsi, (1) en peu de mots, cette Victoire : „ La Flotte d'Angleterre „ re „ d'aller attaquer celle d'Espagne, s'est retirée à „ côté, & demeurée neutre. Le Combat a duré „ quatre heures, & le Vaisseau la Therese, Ami- „ ral de Portugal, a été brûlé. Il étoit monté de „ cent pièces de Canon de fonte, & il y avoit „ quinze-cens soldats dessus. Douze autres grands „ Vaisseaux ont été brûlez, ou coulez à fonds; „ quatorze ont échoué aux côtes de Boulogne, & „ de Calais, étant poursuivis par les nôtres. L'Es- „ quadre de Dunkerque s'est sauvée, & a retiré „ D. Antonio d'Oquendo, qui commandoit l'A- „ miral d'Espagne, d'entre dix Vaisseaux des nô- „ tres, qui l'avoient investi. Nous avons perdu „ dans ce Combat, dix de nos Navires, qui ont „ été brûlez, ou coulez à fonds. La Victoire est „ la plus complete, qui se soit jamais vue.

La Flotte Hollandoise tint encore la Mer, pendant quelques jours, & prit quelque peu de Vaisseaux Espagnols, qui n'avoient pu ni retourner en Espagne, ni se retirer à Dunkerque. Le 27. du Mois, les Victorieux se séparèrent, pour retourner dans les Ports, desquels ils étoient venus. L'Amiral rencontra un Capitaine; qu'il avoit envoyé, sur la côte de Flandre, pour voir ce qui s'y passoit. Le Capitaine rapporta, qu'il avoit vu devant Dunkerque treize Vaisseaux Espagnols, qui étoient entrez en ce Port, avec la haute marée. Il dit encore, qu'il y avoit deux Galions parmi, & qu'entre les Vaisseaux de Guerre, il avoit reconnu celui d'Oquendo, à son Pavillon.

1639. Ceux de Dunkerque, pendant que Tromp croi- soit dans le Canal, firent plusieurs prises confidérables, & perdirent aussi quelques Vaisseaux, comme on le verra (2) dans les Historiens du tems; car nous ne pouvons pas nous arrêter à ces fortes de choses.

Pour passer à ce qui arriva par terre, cette année, la France étant convenue, comme les précédentes d'attaquer les Espagnols de son côté, pendant que le Prince d'Orange les tiendrait en inquiétude sur la frontiere de Flandre; le Prince parut de ce côté-ci. Au mois de Juin, après avoir été proche de Bois-le-Duc, avec son Armée, il la fit venir à Bergopzoom, d'où elle alla par eau sur la frontiere de Flandre, entre Philippine, & Bochout, le 17. de Juin. Elle étoit de cent-quatre-vingt Compagnies d'Infanterie, & de quarante de Cavalerie. Il la fit camper, en cet endroit, comme s'il avoit dessein d'y faire quelque séjour. Il fit faire deux bateries, entre Sas de Gand & son Camp, & y fit mettre de l'Artillerie. Les Espagnols jugerent, qu'il en vouloit à cette Place, & le Duc de Feria vint camper, avec dix-mille hommes entre cette Place, où il y avoit une bonne Garnison, & Selsate. Ils firent encore quelques fortifications, sur la Digue du Canal de Gand à Bruges, vis-à-vis des bateries Hollandoises. Ils garnirent cette Digue de Soldats, & envoyèrent quelques Troupes aux Forts, qu'ils avoient près de l'Ecluse. Peu de tems après, ils voulurent brûler un pont de bateaux, qu'on avoit fait faire à l'Ecluse, pour avoir communication avec le voisinage; mais on les prévint. Le Prince fit ensuite raser la Digue de Bochout, & se servit de la matiere, dont elle étoit composée, pour mieux fortifier Philippine; de sorte qu'il étoit beaucoup plus difficile de s'en approcher, & que ce Fort pouvoit mettre le Pais voisin, sous l'eau.

Le même Prince, après avoir tenu les Espagnols en inquiétude, mais sans leur prendre quoi que ce fût, se retira le dernier de Juillet, du poste où il étoit, & ramena son armée près de Bergopzoom. De-là il partit de nouveau, pour Bois-le-Duc, où il se rendit le 7. du Mois d'Août, & d'où il alla à Rhimberck. Le Comte Henri avoit été cependant, dans le Pais de Ravelstein, & avoit fait des courses dans les terres ennemies; qui lui avoient réussi, mais qui n'avoient produit aucun événement remarquable. Le Prince d'Orange lui envoya ordre, de quitter le Pais de Ravelstein, & de venir incessamment investir Gueldre, où il arriva le 9. du Mois. Le Prince lui-même marchoit le long du Rhin, ce qui fit croire, qu'il alloit faire le Siege de Gueldre, & que c'étoit ce qu'il s'étoit d'abord proposé. Les Espagnols envoyèrent incessamment trois Regimens d'Infanterie, & quelque Cavalerie, de ce côté-là, sous la conduite du Marquis de Villanova, qui alla camper à Venlo. Là-dessus, le Comte Henri se retira à Rhimberck, par ordre du Prince, qui, selon les apparences, n'avoit eu d'autre dessein que de faire diversion, en obligeant les Espagnols, d'envoyer des Troupes de ce côté-là; de peur qu'ils ne se trouvassent trop forts dans les lieux, où les François les attaquoient. Il semble que les Espagnols s'appercurent de la manœuvre du Prince d'Orange, & qu'ils lui rendirent la pareille, en feignant d'avoir des desseins, qu'ils n'avoient point; puis qu'ils n'avoient aucun Corps suffisant, pour tenir la Campagne. Le 25. on re-

cut

(1) Lett. T. I. p. 40.

(2) Voyez la Vie de F. H. P. 2. sur cette année,

1639. eut nouvelles à Bergopzoom, que l'on envoyoit des Troupes du Brabant au Pais de Was, où l'on l'on faisoit un grand amas d'Echelles & de Petards; ce qui sembloit marquer une entreprise, sur quelque Place, de la frontiere des Etats, de ce côté-là. Le Prince d'Orange en ayant eu avis, donna ordre à tous les Gouverneurs de ces Places, de se tenir sur leurs gardes.

Au commencement de Septembre, le Prince d'Orange, qui s'étoit tenu près de Rhimberck, fit descendre son Infanterie, par le Rhin, jusqu'à Dordrecht, où elle arriva le 6. & le 7. de ce même Mois. Le même jour un Corps de dix-sept Compagnies d'Infanterie, commandé par le Lieutenant Colonel *Allard*, sortit de Bergopzoom, & alla prendre poste dans le Polder de Namen, qui est un terrain sur la rive Méridionale de l'Escaut Occidental, & qui n'est pas éloigné de Hulst. Ceux du Fort de Sandvliet, qui s'en apperçurent, en avertirent, par deux coups de Canon, les Places voisines de Flandre, & ce signal se fit entendre, ensuite par tout. Le lendemain 8. du mois, le Prince lui-même arriva, avec toute son Infanterie, à Bergopzoom. Pour la Cavalerie, qui étoit alors de trente-six Compagnies, elle prit son chemin, par terre, du côté de Bois-le-Duc. Elle étoit conduite par le Duc de Bouillon, & par le Lieutenant Général *Stakembroek*. La Cavalerie Espagnole étoit alors campée sur la Meuse, où ayant été avertie de la marche de la Cavalerie Hollandoise, elle se retira incessamment, & fut abandonnée de cinq-cens Cavaliers Anglois; car il y avoit toujours eu des Troupes de cette Nation, ou d'Ecossois & d'Irlandois, dans les Armées d'Espagne, depuis le Roi Jaques I., qui avoit voulu observer une sorte de Neutralité, avec cette Couronne. Les Anglois se rendirent alors à l'Armée de Hollande. Le Comte *Henri*, qui étoit retourné au Pais de Ravenstein, par ordre du Prince d'Orange, vit aussi venir à lui trente-six Cavaliers, de ceux qui avoient été pris à Callo, & qui s'étoient alors engagez au service des Espagnols, comme malgré eux. Cependant l'Armée Espagnole, qui avoit observé le Prince d'Orange, lors qu'il étoit vers le Rhin, dès qu'elle eut appris sa marche, s'achemina du côté d'Anvers; où elle alla à grandes journées, pour s'opposer aux desseins, qu'il pourroit avoir sur la Flandre. On lui fit passer le Pont de Bateaux, fait devant Anvers, pour aller en cette Province, & on la fit camper près de Staken, petite Ville à deux lieues de Hulst; pour s'opposer au Siege de cette Ville, en cas que le Prince d'Orange l'entreprît.

Enfin l'Armée Hollandoise, arriva au Polder de Namen; mais trop tard, parce qu'elle avoit eu le vent contraire. Le Cardinal Infant vint alors à Hulst, & ne campa pas fort loin du Prince, qui voyant les Espagnols sur leurs gardes, & leurs Places pourvues, ne crut pas pouvoir rien entreprendre sur eux. Son dessein avoit été de surprendre quelque Place, mal-pourvue de ce côté-là, parce que les Espagnols avoient fait marcher la plupart des Garnisons, pour s'opposer à lui, en Gueldre; sans diminuer l'Armée, qui observoit celle des François. Il avoit cru que les Espagnols ne jugeroient pas, qu'il voulût de nouveau entrer dans la Flandre, après l'avoir quittée, sans y pouvoir rien entreprendre. Mais le vent contraire, qui l'avoit retenu, plus de tems, qu'il ne croyoit, l'empêcha de pouvoir rien executer. Le dernier de Septembre, il retira son armée de-là, sans que les Espagnols pussent tomber sur son arriere-garde; à cause du Canon de plusieurs bâtimens, qui tirent sur eux, avec tant de violence, qu'ils ne cru-

Tome II.

rent pas devoir attendre davantage. D'ailleurs comme l'arrivée de la Flotte d'Oquendo, dans le Canal rappelloit le Prince d'Orange; qui en avoit appris la nouvelle, pour donner les ordres nécessaires en Zélande & en Hollande, en cas qu'il arrivât quelque accident; le Cardinal voulut, pour la même raison, aller à Dunkerque, pour favoriser de plus près ce qui se passoit, entre les deux Flottes. L'Armée de France, qui avoit agi sur les frontieres méridionales des Provinces Espagnoles, avoit pris cette année Hedin & Yvoi. (1) Mais le Marquis de *Feuquieres*, qui avoit assiégé Thionville, avoit été batu par *Picelomini*, & le Siege levé. Les François donnerent encore de l'occupation aux Espagnols, du côté du Rouffillon, où ils prirent d'abord Salces & Cannet. Mais ils perdirent, dans la même Campagne, la premiere de ces deux Places; après avoir essayé en vain de faire lever le Siege; que les Espagnols firent de cette Place. On voit par-là, que l'Espagne se soutint assez bien par terre, dans cette Campagne, quoi que pressée de differens côtez. Mais la perte, qu'elle fit par mer, fut infiniment plus considerable, que ce qu'elle perdit par terre.

Il ne se fit rien de considerable (2) cette année, dans le Brésil, où il n'y avoit pas assez de Troupes, pour rien entreprendre contre les Espagnols. Il y eut une querelle fâcheuse, entre le Comte *Maurice*, & le Colonel *Artifoski*, dont on pourra voir le détail dans l'Histoire de *Barléus*, que l'on a déjà plusieurs fois citée. Le Colonel, qui étoit venu en Hollande, avoit accusé le Comte, de ne tenir pas un assez bon ordre dans les Arcenaux, ni dans les Troupes. Il se plaignit aussi de divers mauvais traitemens, qu'il en avoit reçus, soit en sa personne, soit par rapport à son Régiment; où le Comte faisoit tels changemens, qu'il lui plaisoit, sans le consentement du Colonel. On ne peut pas bien juger à présent, lequel des deux avoit tort; peut-être y en avoit-il des deux côtez, comme il arrive ordinairement dans les querelles. Quoi qu'il en soit, cela donna tems aux Espagnols de respirer en ce pais-là, & d'insulter même les Capitainies Hollandoises. Comme les Conseils du Récif ne purent pas accorder le Comte & le Colonel, quelque peine, que l'on prit pour cela; on trouva plus à propos qu'*Artifoski*, s'en retournât en Hollande; où tout le monde ne fut pas non plus content de lui. On donna le Régiment, qu'il commandoit au Brésil, à *Jean Coin*, qui étoit un homme de mérite, dont nous avons déjà parlé. Il y eut aussi trois Conseillers de la Compagnie, au Brésil, qui s'en retournerent, en même tems, *Matthias van Keulen*, *Servat Carpentier*, & *Adrien van der Does*. Ce dernier partit le 29. d'Octobre, de l'an MDCXXXIX. & rapporta à la Compagnie une Relation des Terres, qu'elle possédoit au Brésil avec les changemens, qu'on y avoit faits, & particulièrement au Récif, où *Maurice* avoit fait bâtir un Palais, qu'il nomma *Fribourg*, ou Ville Libre, & où il fit encore un autre changement, qui fut de joindre le Récif, par un pont, qu'il fit faire. Il fit encore un autre pont, pour passer du Continent dans l'Ile de *Vas*, & on ne peut nier, que cela ne fût utile pour y envoyer, ou pour en retirer des Troupes, qu'on y auroit envoyées. Le Comte, après le départ d'*Artifoski*, s'attacha à rétablir les Fortifications par tout où il en étoit besoin. Il tâcha de porter

Bb 2

les

(1) Voyez la Vie du Cardinal de Richelieu, sur cette année p. 172. & suiv.

(2) *Barléus* p. 172. & suiv.

1639. les Chefs des Brésiliens à faire la guerre aux Portugais, & à demeurer constamment attachez aux Hollandois, ce qu'ils lui promirent; mais on ne pouvoit pas faire trop de fonds, sur ce qu'ils promettoient. Il fit encore plusieurs bonnes Lois, & établit un bon ordre par tout. Il ordonna de mieux cultiver la *Mandioque*, de la racine de laquelle on fait de la farine, faite de bled, & regla la quantité, qu'on en donneroit à chaque soldat; car auparavant les Brésiliens n'en cultivoient, qu'autant qu'ils en avoient besoin, pour l'entretien de leurs familles. Chacun fut taxé à en fournir, selon ses terres, une certaine quantité à la Compagnie. On découvrit une Conspiration des Portugais, qui habitoient les Capitainies, & les principaux furent punis; par des Amandes, qu'on leur imposa. Il n'étoit pas plus possible, que les Portugais fussent fideles à la Compagnie; qu'il n'étoit possible, que les Hollandois se trouvassent bien, sous la domination des Espagnols.

Au commencement de Septembre, quatre Vaisseaux Hollandois se batirent contre trois Galiotes des Espagnols, & deux autres moindres bâtimens, qui vouloient sortir de la Baye de Tous-les-Saints. Ils les repoussèrent, mais ils n'osèrent les suivre, à cause des bancs de sable, & des rivages qui ne leur étoient pas assez connus. Quelque tems après, on fut averti, qu'il étoit sorti de la même Baye, dix-huit, ou vingt gros Vaisseaux, avec d'autres plus petits. Maurice y envoya deux Fregates légères, pour s'assurer de ce qui en étoit. Elles trouverent, que cette Flotte étoit sortie de la Baye, excepté sept gros Vaisseaux, & quelques petits, pour la garde des Côtes de la Baye. Les gros Vaisseaux portoient le Pavillon Amiral, pour faire croire que l'Amiral, & les Principaux Officiers étoient encore là. Cependant la nuit étant venue, les Hollandois ne purent point découvrir la Flotte Espagnole; de sorte que craignant qu'elle ne fût allée en quelque part, pour y faire descente, ils retournerent au Récif. La Flotte Hollandoise mit en mer, pour la découvrir; mais on ne la put trouver nulle part, & l'on apprit de quelques prisonniers faits à la Baye, que la Flotte Espagnole, qui étoit sortie le 14. de Septembre, étoit rentrée dans la Baye, après avoir convoyé, pendant quelque tems, des Vaisseaux qui alloient en Espagne, & trois Galiotes jusqu'à la Morre de S. Paul.

Il y avoit déjà quelque tems, que l'Espagne pensoit à faire un effort; pour attaquer les Capitainies Hollandoises par mer, avec une Flotte formidable, & en même tems par terre, avec des Troupes plus nombreuses, que celles, qu'elle avoit employées jusqu'alors. Elle esperoit de finir par là une guerre, qui ne paroïssoit durer si long-tems, que par ce qu'on n'avoit pas employé assez de forces, pour en venir à bout. Cette Flotte étoit arrivée à la Baye, le 16. de Janvier de cette année, avec beaucoup de Noblesse, & des soldats de diverses Nations, qui étoient au service de l'Espagne, outre des Matelots ramassés de tous côtez; parce qu'il n'y en avoit pas assez en Espagne, pour fournir la Flotte d'Oquendo, dont on a parlé, & celle-ci en même tems. On peut voir, par ce qu'on a dit de ce qui s'étoit passé en Europe, par terre & par mer, quelle étoit alors la puissance des Espagnols. Mais on le connoitra encore mieux, en ajoutant à cela ce qui se passa en Amérique. La Flotte, qu'ils y avoient envoyée, ne se trouva pas en état d'agir aussi promptement, qu'elle l'auroit fait; parce qu'ayant été au Cap Verd, elle y avoit perdu trois-mille hommes, par

une peste qui avoit régné sur cette côte. Pour 1639. suppléer à cela, on envoya chercher du secours à la Capitainie de Rio Janeiro, qui est l'une des plus riches, & des plus méridionales du Brésil, & dans plusieurs autres.

Cependant l'Amiral Hollandois, croisant, avec dix-huit Vaisseaux, devant la Baye, prit un Bâtiment chargé de sucre, où il se trouva des Lettres du Comte *della Torre*, qui devoit commander les forces de Terre & de Mer, avec celles de quelques autres Officiers. On découvrit, par ces Lettres, les forces de la Flotte & de l'Armée, aussi-bien que le dessein des Espagnols. Il y étoit dit, que la Flotte étoit arrivée à la Baye, forte de quarante-six Vaisseaux, entre lesquels il y avoit vingt-six Galions; qu'elle portoit cinq-mille hommes, dont il en étoit mort trois-mille, sur les côtes de l'Afrique; que le reste étoit arrivé malade à la Baye, & qu'il en mouroit plusieurs. Ils avoient ordre du Roi, d'abord qu'ils seroient arrivez, de faire une descente, près d'Olinde, d'empêcher que les Hollandois ne pussent se mettre en mer, & de croiser dans le voisinage, pour arrêter tous les bâtimens, qui pourroient venir de Hollande. Il y avoit alors peu de Troupes & de Vivres, dans les Capitainies Hollandoises, & si la mer, & les maladies n'eussent pas fort diminué les forces Espagnoles, il n'étoit guère possible qu'ils leur résistassent.

Cependant les Espagnols n'oublièrent rien, pour trouver du monde, pour remplacer ceux qu'ils avoient perdus, & pour mettre la Flotte, en bon état. Ils se dispoïent, comme on disoit, à faire descente avec cinq-mille hommes, entre lesquels étoient ceux qui avoient servi sous Banjola; en laissant encore deux-mille hommes sur les Vaisseaux. Outre cela ils ne doutoient nullement, que deux, ou trois-mille Portugais, de ceux qui demouroient dans les Terres conquises par la Compagnie, ne se déclarassent pour eux. Il est, en effet, difficile, depuis que la Religion, ou ce que l'on appelle ainsi, a rendu les Chrétiens ennemis implacables, que les divers partis se fient les uns aux autres; ce qui n'est pas assurément un effet des véritables principes du Christianisme, mais de la passion de ceux, qui abusent de son nom.

Cependant Maurice ne s'épouvançoit pas beaucoup, pour ce grand appareil; parce qu'il savoit que le long séjour, que la Flotte avoit fait à la Baye, avoit consumé la plus grande partie des vivres. Mais les Espagnols s'attendoient à recevoir de la farine du Rio Janeiro, & du Rio de la Platta. Ils s'attendoient encore à deux-mille hommes de secours, tant d'Espagne que des Iles, que les Espagnols ont au Nord de la Mer Atlantique. C'est ce que portoient ces Lettres. On y trouva aussi une Liste des Officiers, dont nous ne rapporterons, que les Principaux. *D. Ferdinand Mascaregna*, Comte de la Tour, devoit commander sur Mer, & sur Terre. *D. Juan de la Vega*, devoit être Amiral des Vaisseaux faits en Castille, & commandoit à seize Galions, excepté quelques-uns qui dépendoient immédiatement du Roi. *D. Rodrigue Lobo*, Amiral de Portugal, commandoit dix Galiotes, sinon celles qui dépendoient du Roi seul. Le Comte *Banjola* devoit être Mestre de Camp Général. Je ne mettrai pas les autres, qui étoient dans des emplois inférieurs, ni les Volontaires, dont le principal étoit le Comte de *Castel Melbor*.

Maurice n'avoit en tout, que trois-mille hommes à commander, & n'étoit pas bien fourni de vivres, ce qui avoit fait diminuer le nombre de ses soldats. Si en ce tems-là, les Hollandois n'avoient

1639. voient pas pris, sur l'Ennemi, un Bâtiment chargé de farine; il y auroit eu de la famine, parmi eux. L'on y trouva des ordres du Roi, pour la Flotte, de demeurer, si l'on ne pouvoit pas mieux faire, jusqu'à deux ans à croiser sur les côtes des Capitainies Hollandoises; avec promesse qu'il lui enverroit des recrues d'hommes & de Vaisseaux, autant qu'il en faudroit, jusqu'à ce qu'elle se fût rendue maîtresse de la Mer, & en eût chassé les Hollandois. Mais il se formoit en Espagne, du côté du Portugal, un orage, qui ayant éclaté délivra la Cour d'Espagne du soin de conserver le Brésil; comme on le verra dans la suite.

Quand la Flotte Espagnole eut reçu les secours, qu'elle attendoit de Rio Janeiro, & d'ailleurs, où elle se trouva de quatre-vingt-six Vaisseaux, il y avoit onze, ou douze-mille soldats, outre les Brésiliens. Dès qu'elle fut en mer, toutes les Côtes des Capitainies Hollandoises, se tinrent fort sur leurs gardes; parce qu'on ne pouvoit pas savoir, où elle entreprendroit de faire descente. Quatre jours avant qu'elle sortît de la Baye, la Flotte Hollandoise, sous *Guillaume Corneille Loos*, après avoir long-tems croisé devant la Baye, se retira dans le port de Pernambouc, avec treize Vaisseaux, qui manquoient de vivres, & d'autres choses. Il arriva alors très-à-propos, qu'il vint de Hollande neuf Vaisseaux, & ensuite deux, qui furent encore suivis de neuf. Ce renfort étoit trop petit, selon les plus timides; mais il ranima beaucoup ceux, qui avoient plus de courage. On se hâta si fort de mettre ces Vaisseaux en état de combattre, que sans les faire décharger, on y fit seulement monter des Troupes du Brésil; pour donner le tems à celles, qui étoient venues dessus, de se remettre des fatigues de la mer. Cette Flotte n'étoit que de quarante & un Vaisseaux, inférieurs aux Espagnols en grosseur, en nombre de pieces de Canon & de Soldats.

L'Amiral Hollandois se mit néanmoins courageusement en mer, & croisoit à quatre milles de la côte d'Olinde; d'où il pouvoit suivre les Espagnols, de quelque côté qu'ils se tournassent. Le Comte Maurice avoit été averti, que la Flotte iroit à Paomorella, qui est un petit fleuve, où des Frégates peuvent entrer; dans la Capitainie de Pernambouc, au Nord; ou qu'elle se jetteroit sur un Quartier du Midi, où il auroit été dangereux de vouloir faire descente, à cause des Forts, qui y étoient, & dans lesquels il y avoit beaucoup d'Artillerie. Le Mois de Decembre étoit déjà venu, lors que cette Flotte jetta l'ancre à l'embouchure du fleuve de St. Michel, au Midi des Alagoas, où elle envoya ses Chaloupes, pour faire de l'eau. Le Major Mansfeld avoit été posté à quelques milles de l'embouchure, avec ordre, de se retirer si la Flotte Espagnole y paroissoit; parce qu'il n'y avoit là aucunes Fortifications, par le moyen desquelles il pût se défendre contre elle. Il y demeura néanmoins pendant huit jours, & donna avis au Comte de l'arrivée de la Flotte Espagnole, en cet endroit-là. Comme le bruit courut qu'elle alloit y faire descente, il ordonna à la Flotte Hollandoise, de l'aller promptement attaquer, pendant qu'elle étoit à l'ancre, & qu'elle ne s'y attendoit pas; ou, si elle n'y étoit point, de revenir à la hauteur du Récif. Les Hollandois allerent chercher les Espagnols à la *grande Barre*, mais ils ne les trouverent point. Ayant fait voiles à la Riviere de S. Michel, ils firent échouer quatre petits Bâtimens, qui portoient des munitions de guerre aux Troupes Espagnoles, qui venoient par terre. La Flotte Espagnole s'étoit retirée, dans la pensée que les Troupes Hollan-

doises étant en partie aux Alagoas, & en partie 1639. à Porto Calvo, elle trouveroit un autre endroit plus foible, pour y faire descente. Ce fut par-là, que finit cette année; nous dirons ce qui arriva depuis, sur la suivante; où l'on verra que la Flotte Espagnole ne fut pas plus heureuse au Brésil, que l'autre Flotte de la même Nation, que les Hollandois batirent, comme nous l'avons vu, sur les côtes d'Angleterre.

ON avoit, l'année précédente, après la défaite de l'Armée Navale d'Espagne aux Dunes, fait le Traité ordinaire de Campagne, avec la France. (1) Le Prince d'Orange avoit offert, par l'inter-vention du Comte d'Estrades, d'assiéger, en même tems, les Villes de Damme & de Bruges, aussi-bien que les Forts, qui sont sur le Canal de Blankenberg, & ce même Fort; si le Roi lui donnoit la somme nécessaire, pour lever douze-mille Fantassins, & six mois de leur solde. Le Cardinal ayant montré ces offres du Prince au Roi, il fut conclu de les accepter, & le Roi promit de faire compter la somme de cinq-cens-mille Livres, en quatre termes, de trois en trois mois, à commencer au Mois de Janvier de cette année. Le Prince d'Orange s'obligea aussi d'exécuter ce qu'il avoit offert. La France s'engagea de sa part de mettre une Armée en Campagne, le 1. de Mai de cette année, & le Prince en fit autant de son côté.

L'Histoire (2) remarque, que la nuit du 6. au 7. de Janvier, il y eut une tempête effroyable; à laquelle on n'en avoit point vu de semblable, depuis très-long-tems. Sur terre, elle renversa quantité de Toits & de Cheminées, fracassa des Maisons, & arracha grand nombre d'Arbres. Sur mer, elle causa des naufrages, non seulement des Vaisseaux qui avoient mis à la voile, mais même de ceux qui étoient dans les Ports prêts à partir. Plus de cent Vaisseaux, qui étoient au Texel en souffrirent beaucoup; il y en eut qui furent coulez à fond, & beaucoup d'autres très-endommagés. Devant Rotterdam, un Vaisseau de Guerre fut renversé, & quarante hommes, qui étoient dessus, y perirent. Aux Dunes, en Angleterre, il y en eut quantité de submergés. Il arriva aussi le 4. d'Avril, un violent tremblement de Terre, entre les 3. & 4. heures du matin, qui fit un très-grand ravage, dans l'Electorat de Cologne, dans le pais de Gueldre, dans le Comté de Meurs, à Nimegue, dans la Province d'Utrecht, & dans les Provinces Espagnoles, sur tout en Brabant, & en Flandre. On pourroit croire que cette Tempête, & le Tremblement de Terre vinrent de la même cause. L'agitation de la Mer, & de l'Air put venir des vapeurs extraordinaires, sorties des entrailles de la Terre, à cause de l'embrasement du bitume, & du soufre qu'elle renferme; après quoi les voutes souterraines ayant reçu de l'air, il s'y put faire une explosion plus violente des matieres enflammées, qui secoua la Terre. Les Anciens Historiens auroient dit, en une semblable occasion, que cela présageoit à l'Espagne, quelque changement en ses Etats; puis que cette année elle perdit Arras, capitale de l'Artois; que les Catalans se rebellerent contre Philippe IV. & que, ce qui fut encore pire, il fut dépouillé du Royaume entier de Portugal, & ensuite de toutes ses dépendances, dans l'Amerique, dans l'Afrique & dans les Indes. Mais il n'appartient pas aux Hommes de s'appliquer, les uns aux autres, ces effets extraordinaires de la Providence. Leur devoir se-

Bb 3 roit

(1) *Aitzema* Lib. XIX. p. 628. T. II.

(2) *Vic de F. H. P.* 2. p. 64. & 75.

1640. roit de devenir plus gens de bien, à de semblables occasions; en pensant avec combien de facilité celui, qui a fait la Terre, que nous habitons, pourroit la bouleverser entièrement; comme il le fera, quand il trouvera à propos de faire cesser pour jamais les desordres, que les hommes commettent perpetuellement, depuis plusieurs milliers d'années, dans le lieu de leur demeure. Si cet Avertissement ne sert de rien, dans cette Histoire, il ne fera au moins du mal à personne.

Dès le commencement de cette année, on s'appliqua à faire de grands préparatifs, pour la Campagne, en France, & dans les Provinces Unies. Ces dernières, outre qu'elles faisoient la guerre avec l'Espagne, avoient aussi un démêlé avec *Chrétien IV.* Roi de Danemarck, qui avoit mis, contre les Traitez, de nouveaux Droits sur toutes les Marchandises, qui passaient par le Sund; soit en entrant dans la Mer Baltique, soit en sortant. Les Etats avoient inutilement envoyé des Ambassadeurs en Danemarck, dès l'année passée, pour s'en plaindre. Comme le négoce de la Mer Baltique étoit fort considérable, non seulement les Hollandois en souffrirent, mais encore Hambourg, & toutes les Villes Hanséatiques, qui sont sur les bords de cette Mer. Elles s'en plainquirent, mais en vain; comme on le pourra voir dans *Aitzema*, sur l'année MDCXXXIX. car nous ne pouvons pas entrer dans le détail de ces démêlez. Le Roi de Danemarck, craignant, de son côté, qu'on n'entreprît quelque chose contre lui, leva des Troupes, pendant l'Hiver, & assembla tous ses Vaisseaux de Guerre dans le Sund. Les Etats Généraux, au contraire, défendirent à leurs Sujets de négocier dans la Mer Baltique, sous peine de la confiscation de leurs Vaisseaux. Ce Prince fit alors une Alliance avec l'Angleterre, qui parut la souhaiter, sans qu'on ait vu qu'elle lui ait été d'aucun usage; à moins que Charles I. ne voulût donner de l'ombrage aux Etats Généraux; (1) dont il se plaignoit fort à l'occasion de la Victoire, qu'ils avoient ramportée sur les Espagnols aux Dunes. Il auroit mieux fait d'entretenir ses Voisins, en bonne disposition envers lui; que de les heurter dans un tems, où ses brouilleries avec ses Sujets augmentoient tous les jours. Les Etats Généraux firent, au contraire, une Alliance avec *Christine* Reine de Suede; pour tâcher d'obliger le Roi de Danemarck, à ne point troubler le commerce de la Mer Baltique.

Les Etats ordonnerent cependant à tous les Officiers, de tenir leurs Compagnies complètes, & prêtes à marcher le 15. de Mars. On leva encore de nouvelles Troupes, dont on forma dix Régimens d'Infanterie, outre deux-mille Chevaux. Les Espagnols n'oublierent pas d'en faire autant, & de nommer les Généraux & les Officiers, qui devoient d'un côté s'opposer aux forces de la France, & de l'autre à celles des Etats. Le Duc Charles de Lorraine fut nommé, pour commander les Troupes qui s'opposeroient à la France du côté de Luxembourg, si elle y venoit, & on lui donna de l'argent, pour lever mille hommes. Lamboi en reçut autant, pour lever un nombre égal de Soldats, qu'il trouva dans les Pais de Juliers, de Cleves & de Gueldre. Les longues guerres avoient aguerri les peuples de ces pais-là, que l'on avoit employez de tems en tems dans les Armées, & congédiez quand on n'en avoit plus eu de besoin. D. Philippe de Silva eut ordre de veiller sur l'Artois, & le Comte de Fuentes celui d'observer, dans le Brabant, les mouvemens des Hol-

landois. Le Marquis de Lede dut commander en 1640. Gueldre, & le Comte de Wils dans le Duché de Limbourg. Le Comte de Fuenclara fut fait Gouverneur du Château d'Anvers.

On remarqua que le Roi d'Angleterre, qui avoit déjà fait connoître la mauvaise disposition ou il étoit, à l'égard des Etats, envoya deux Vaisseaux de Guerre à Dunkerque, & fit convoyer quelques soldats Espagnols, qui porterent une somme d'argent dans la même Ville.

Nous parlerons des desseins des François, & de la maniere, dont ils les exécuterent, quand nous aurons raconté ce que fit le Prince d'Orange, qui n'eut pas le même bonheur qu'eux. Quoi qu'il eût fait jusqu'alors, il n'avoit jamais pu entamer la Flandre; que les Espagnols gardoient avec soin, persuadez que le Prince ne perdrait pas l'occasion d'y entrer, dès qu'elle se présenteroit.

Le 9. de Mai, le Prince descendit à Dordrecht, où il demeura jusqu'au 11., d'où il se rendit à Bergopzoom, & de là au Fort de Rammekens, avec toute l'Armée. Le Cardinal Infant, averti de ce mouvement, envoya le plus de Troupes, qu'il pût, sur les Frontieres Septentrionales de Flandre, & dans les Ports de Callo, & de Ste. Marie. Il fit même venir Lamboi, avec quelques Troupes à Anvers. Le 18. du Mois, le Comte Henri Guillaume eut ordre de partir, pour se rendre maître d'un passage près de S. Donas au Sud-Ouëst de l'Ecluse, afin d'entrer par là en Flandre; mais il le trouva si bien gardé, qu'encore qu'il l'attaquât avec vigueur, il ne put jamais le prendre. Il abandonna même le Fort de S. Job, qu'il avoit pris auparavant d'emblée, dans le dessein d'ôter à Bruges, la communication qu'elle avoit avec les Ports voisins. Il fut obligé de se rembarquer, avec ses Troupes, & de retourner à l'Ecluse. Cependant le Prince d'Orange étoit venu, à Philippine, où il avoit débarqué; avec toute son Infanterie & sa Cavallerie.

Le 20. le même Comte Henri, fut commandé pour aller jeter un pont sur la riviere de Lieve, près de Maldegem. Il le fit, & l'on passa la Riviere; d'où il marcha vers le Canal qui va de Gand à Bruges, & prit une Rédoute bien fortifiée par les Espagnols, au Nord du Canal, où il fit cinquante & un hommes, qui la gardoient, prisonniers. Il s'agit ensuite de jeter des ponts sur le Canal, pour entrer avec toute l'Armée, plus avant dans la Flandre. Il se mit en devoir de le faire, mais comme il n'avoit point de Matelots avec lui, gens accoutumés à cette sorte de manœuvre, les Soldats, qu'il employa, le firent si lentement; que les Troupes Espagnoles du voisinage eurent le tems d'y accourir, & de faire jouer leur Artillerie, & leur Mousqueterie d'un Fort voisin, sur les Hollandois, qui n'avoient pas eu le tems de se couvrir. Il fallut nécessairement se retirer de ce poste, avec perte de quelques hommes, & plusieurs bleffez. Le Comte garda néanmoins la Rédoute, qu'il avoit prise, & fit retirer la nuit les ponts, qu'il avoit commencé à jeter sur le Canal; excepté trois, que les Ennemis brûlerent. On dit qu'il auroit mieux fait d'apporter, avec lui, des Ponts de Jong, qui sont plus légers, & plus faciles à jeter; ce qui lui auroit donné le tems de passer le Canal, & de poursuivre les Ennemis, pendant qu'ils avoient été mis hors d'état de disputer ce passage à l'Armée Hollandoise.

Le Prince d'Orange s'étoit cependant campé à Maldegem, & les Comtes Henri, & Guillaume

(1) Voyez *Aitzema* sur l'année 1640. T. 2. p. 673.

1640. mé de Nassau s'y rendirent, après avoir inutilement tenté, ce dont ils avoient été chargez; parce que l'Ennemi étoit plus fort, sur ces Frontières de Flandre, & bien plus sur ses gardes, qu'on ne croyoit. Les Espagnols firent aussi diverses entreprises, qui échouèrent, comme sur Breda; sur la Flotte Hollandoise, qui étoit à l'Ecluse, sur Tiel, & plusieurs autres; où ils trouverent les Places Hollandoises trop bien munies, & trop sur leurs gardes, pour être surprises. Il y avoit long-tems qu'on ne prenoit guère de Places, par surprise; parce qu'on avoit appris des deux côtes à se tenir mieux sur ses gardes, comme on l'a déjà remarqué ailleurs.

Cependant le Mois de Mai se passa, avant que l'Armée Hollandoise eût rien pû exécuter de son côté; mais cette Armée ayant attiré une bonne partie des forces de l'Espagne, pour défendre le Canal de Gand à Bruges, par où l'on pouvoit entrer dans la Flandre; elle empêcha que le Cardinal ne pût employer autant de forces, contre les François; qu'il en auroit fallu pour les empêcher de s'établir, comme ils firent, dans l'Artois.

Le Prince d'Orange ne voyant aucun moyen d'exécuter ce qu'il avoit promis à la France, contre Bruges & Damme, qu'il s'étoit engagé d'assiéger; parce que tous les passages étoient extraordinairement bien fortifiés & gardez; il résolut de tenter le Siege de Hulst, où il y avoit peu de monde, parce qu'on avoit tiré une partie de la Garnison, pour renforcer les Troupes, qu'on avoit opposées aux François. Pour cela, il envoya d'abord le Comte Henri au Polder de Namen, & laissa le Comte Guillaume à Maldegem, avec environ mille hommes, pour amuser l'Ennemi. Le premier fut encore renforcé, par le Régiment du Colonel de Hauterive; après quoi le Comte partagea ces Troupes en deux Corps; dont il conduisit l'un lui-même, pour attaquer le Fort nommé Moerfort à l'Est de Hulst; & Hauterive l'autre, avec lequel il eut ordre d'attaquer le Fort de Nassau, à l'Ouest de la même Place. Hauterive prit ce dernier Fort, où il n'y avoit pas beaucoup de monde; mais le Comte n'attaqua pas celui de Nassau, dans la pensée qu'il y étoit entré un Corps de Cavalerie; parce qu'on avoit ouï quantité de Trompetes jouer dans la Place. Il fut confirmé dans cette pensée, quoi que fausse, parce qu'un Colonel avoit assuré d'y avoir vu aller de la Cavalerie, au clair de la Lune, encore que cela ne fût pas vrai. Le Comte retourna là-dessus en arrière, parce que son monde avoit été très-fatigué, par le mauvais chemin qu'il avoit eslué. D'ailleurs toute la Cavalerie n'avoit pas pu être débarquée, à cause de la basse marée.

Le Prince d'Orange étoit cependant décampé de Maldegem, & arrivé au Polder de Namen, un jour après la prise du Fort de Nassau. Comme on louïoit la conduite de Hauterive, le Comte par une émulation, assez commune entre les diverses Nations, dont l'Armée des Etats étoit composée, voulut donner des marques de son courage; en attaquant une Rédoute de l'Ennemi, très-bien fortifiée, sur le passage de S. Jean-Steen. Il demanda pour cela des Troupes à Frideric Henri, qui les lui accorda, pour exécuter ce dessein. Il attaqua donc la Rédoute de nuit, entre le 3. & 4. de Juillet, avec beaucoup de violence; & les Troupes, soit pour lui faire plaisir, soit par émulation, firent de très-grands efforts, pour emporter ce poste. Mais comme il étoit bien garni, & soutenu de plus, par quelque Cavalerie venue de Hulst, il ne put en venir à bout. La Cavalerie, avec le renfort, soutint le choc des

Hollandois, quoi que terrible, & en cette occasion le Comte, qui n'avoit point de Cuirasse, mais seulement un Buffle; reçut un coup de pistolet qui perça son Buffle, & son Baudrier, & lui fracassa les vertebres du dos. Son Cheval venant à broncher, il tomba à terre, & fut hors d'état de se relever. La Cavalerie Espagnole passa près de lui, sans le voir; mais un Officier de ses Troupes se trouvant ensuite là, le Comte l'appella, & l'Officier le fit enlever, & porter en son Quartier. On n'avoit pas d'abord cru sa playe mortelle; mais les Chirurgiens ne purent empêcher, qu'il ne mourût le 12. de Juillet, fort regretté de l'Armée & de toutes les Provinces, pour ses bonnes qualitez. Le Comte Guillaume Frideric de Nassau, son Frere, qui lui succéda dans le Gouvernement de la Frité, eut trois Chevaux tuez sous lui. On perdit en ce choc divers des meilleurs Officiers, & grand nombre de soldats; qui employerent, sans doute, en cette occasion, plus de bravoure, que de conduite. Les Espagnols, de leur côté, ne perdirent guère moins d'Officiers & de Soldats, quoi qu'ils eussent l'avantage du lieu; parce que les soldats des Etats se piquoient de soutenir le Courage de leur Commandant, & de lui faire emporter ce poste, comme il le souhaitoit passionnément. Mais ceux qui entendent le métier de la Guerre, ont toujours remarqué, que la Passion conseille mal les Généraux; dont les ordres ne peuvent être justes, s'ils ne conservent leur sang froid, dans les plus grands dangers.

Le Prince d'Orange, qui ne s'obstinoit pas à vouloir venir à bout, de ce qui étoit trop dangereux, fit ensuite rembarquer son Armée, & arriva la nuit du 14. au 15. de Juillet, à Bergopzoom, d'où il marcha vers Breda, & de là à Boxtel, où il entra dans le Brabant. Le Comte de Fuentes partit aussi, pour lui faire tête, avec dix-mille hommes d'Infanterie, trente-six Cornettes de Cavalerie, & 25. pieces de Canon. Le Prince s'avança, ensuite, du côté de la Gueldre, & fit investir la Ville, qui a donné le nom à la Province, le 29. de Juillet. Le lendemain il arriva devant la Place, avec toute l'Armée, & le 3. d'Août le siege fut formé. Mais les pluies excessives, qui firent alors, & qui mirent le Camp sous l'eau, & la difficulté qu'il y avoit à faire les tranchées, firent bien-tôt craindre pour le Siege; qui étoit d'autant plus difficile qu'il y avoit, dans la Place, une Garnison de cinq-mille hommes, qui fit de fréquentes sorties. Outre cela l'Armée du Comte de Fuentes étoit grosse jusqu'à vingt-mille hommes. Le Prince d'Orange persuadé, avec raison, qu'il étoit plus glorieux, de sauver l'Armée des Etats, que de la hasarder à un Siege dangereux, & de risquer, par sa perte, le salut des l'Etat, fit lever le Siege le 5. d'Août, & marcha droit à Rimbereck, qui n'est qu'à peu de lieux de là, (1) où il demeura jusqu'au 22. d'Août, qu'il en partit pour le Fort de Voorn. Il s'y arrêta jusqu'en Septembre, jusqu'à ce que l'Armée fût envoyée en ses Quartiers d'Hiver.

Pendant que le Prince d'Orange voyoit toutes ses entreprises échouer, parce qu'il avoit en tête les meilleures Troupes des Espagnols, les François firent une glorieuse Campagne du côté de l'Artois; où ils se conduirent avec beaucoup d'adresse & de vigueur, comme on le verra dans les Historiens, de la Vie de Louis XIII. & de celle

(1) Van de Sanden sur cette année.

1640. celle du Cardinal de Richelieu, sur cette année. Ils assiègerent Arras le 13. de Juillet, & le réduisirent à se rendre le 10. d'Août, malgré tous les efforts du Cardinal Infant, qui tâcha en vain de leur couper les vivres, & qui attaqua même l'Armée Françoisé dans ses retranchemens. Le Cardinal de Richelieu eut sans doute beaucoup plus de joie d'avoir pris Arras; que si Prince de d'Orange eût pris Bruges & Danme : comme on auroit eu plus de joie, dans les Provinces Unies, & sur tout en Zélande, si le Prince eût pu entamer la Flandre, quand même les François auroient été batus dans l'Artois. Bien des gens, dès ce tems-là, ne voyoient pas, sans inquiétude, les progrès de la France dans les Pais-Bas Espagnols. C'étoit une Maxime reçue en ce tems-là, qu'il étoit bon d'avoir la France pour Amie, mais non pas pour Voisine; non plus que les grandes Rivieres, qui en s'enflant ne manquent pas de diminuer le terrain voisin. C'est de quoi on trouvera des preuves, dans l'Histoire de l'année suivante.

Le Prince Henri de Nassau avoit été Gouverneur de Frise & de Groningue, avec les Omlandes; mais il n'y eut qu'une partie de ces titres, qui passèrent à son Frere Guillaume Frideric; car Groningue & les Omlandes choisirent Frideric Henri, pour leur Gouverneur, comme son Frere Maurice l'avoit été.

Si les Espagnols réussirent à se garantir des entreprises, qu'il fit contre eux : les gens des Etats ne réussirent pas moins bien à repousser les Espagnols, comme on l'a déjà vu. Il faut ajouter à cela, (1) que le 25. d'Août, les Espagnols firent dessein de se rendre maîtres du Fort de la Croix, qui étoit un peu au-dessus de Lillo, au bout de la digue de Kouwestein, sur l'Escaut. Ils avoient fait descendre d'Anvers, jusques-là, quinze-cens hommes, sur des Chaloupes, & des Barques plates; ils étoient déjà venus à bout de baisser un des ponts levis, & ils commençoient à vouloir attaquer le Fort; mais sur le bruit, qui se fit dans ce Fort, il crurent qu'il étoit venu du secours de Lillo, & ils ne penserent qu'à s'enfuir. Ils furent saluez de la mousqueterie du Fort, & laisserent cinquante un & morts sur la place, outre ceux qui se noyèrent. On leur prit aussi quelques barques plates, & quelques Chaloupes. Il y resta plusieurs Officiers, comme prisonniers de guerre, & d'autres y moururent, ou sur la place, ou de leurs blessures.

Quelques Troupes de Hesse, alliées des Etats, prirent Calcar, & la pillèrent, dans la premiere ardeur de la victoire; mais ils la retinrent & en usèrent mieux depuis. Ils prirent aussi Soest, qu'ils pillèrent & abandonnerent, selon l'usage des armées d'Allemagne, qui se payent sur les pauvres Habitans de ce que leur doivent les Princes, qui les ont levées.

Le Roi de Danemark avoit si peu ménagé les Etats Généraux, qu'il avoit permis à un fils naturel, qu'il avoit, nommé *Chrétien Ulrick*, de prendre de l'argent du Cardinal Infant, pour lui lever des Troupes de Cavalerie & d'Infanterie, qui se réduisirent enfin au Mois d'Octobre à six-cens Chevaux, parce que les Fantassins avoient tous déserté, ou au moins étoient en très-petit nombre. Ces Soldats étant venus, jusqu'à quelques lieues de Cologne, le Prince d'Orange trouva à propos de représenter aux Etats, qu'il seroit bon de dissiper ces gens-là, avant qu'ils se fussent joints à l'Armée Espagnole; & l'on donna ordre à *Yselstein*, *Linteler* & *Carpentier*, Officiers de Cavale-

rie, de tomber à l'improviste sur ces Troupes, & de les dissiper. Elles furent donc surprises à Minders-hague, par ces gens-là, qui avoient mené avec eux mille Chevaux; & comme les Danois refuserent de demander quartier, on fit main basse sur ces malheureux, & le Comte Chrétien Ulric, & son Lieutenant furent traitez comme les autres. Les vainqueurs emmenerent environ cinq-cens Chevaux, & quelques Etendars, qui n'avoient encore jamais été déployez. Le Corps du Comte fut emmené à Wesel, où il fut déposé, jusqu'à ce qu'on l'eût racheté; mais enfin on le laissa emporter pour rien, à des gens qui furent envoyez pour cela, de Danemark.

Pour dire un mot de ce qui se fit par mer, en Europe, pendant cette année, les Pirates de Dunkerque continuerent à courir les mers, & à faire des prises; qui leur coûtoient souvent assez cher, à cause de la résistance des Vaisseaux Marchands armez en guerre. Quelquefois même ceux, qui vouloient prendre les autres, étoient pris eux-mêmes. On trouvera des exemples de tout cela, (2) dans ceux qui ont écrit l'Histoire du tems, mais le détail de ces exploits ne peut pas entrer dans une Histoire Générale.

On équipa à Dunkerque une Flotte, pour reconduire *Oquendo*, Amiral de la derniere Flotte d'Espagne, avec quelques Troupes, que l'on y envoya en même tems. Il y eut vint-cinq Vaisseaux, qu'on employa à cela, & qui partirent le 11. de Février. Ils revinrent en Avril, avec mille Espagnols, de nouvelles levées. Sur la fin de Septembre, il arriva encore neuf Vaisseaux d'Espagne, à Dunkerque; qui y amenèrent six-cens Espagnols, avec un Vaisseau Hollandois, qu'ils avoient pris. Tromp leur prit en revanche plusieurs Bâtimens, mais il ne put pas empêcher, qu'il n'en sortît encore d'autres du Port; parce qu'il fut employé à aller au-devant de la Flotte des Indes Orientales, qu'il alla attendre à la hauteur des Iles de Hetlande, au Nord de l'Ecosse.

Nous avons quitté, à la fin de l'Histoire de l'année précédente, les Flottes Espagnole & Hollandoises prêtes à combattre. Il y eut en effet un Combat le 12. de Janvier, entre la Tamarique & la Goiane, où l'Amiral Hollandois se battit contre l'Amiral Espagnol, assisté de quatre autres Galions. Au commencement du Combat, Loos (c'est ainsi que se nommoit l'Amiral Hollandois, comme on l'a dit ci-dessus) fut malheureusement tué, mais le reste de la Flotte Hollandoise sauva son Vaisseau, & se sépara de l'Espagnole, comme la nuit vint. Il y eut un Vaisseau Hollandois nommé l'Alcmar, qui, criblé de coups de Canon, faisoit eau de tous côtez, & qui revint néanmoins, mais qui se trouva trop délabré, pour reprendre la Mer. On radouba promptement les autres, pour retourner chercher les Espagnols. *Pierre le Grand* fut nommé par le Conseil Secret, pour prendre la place de Loos. Il alla rechercher l'Ennemi, & l'attaqua le 13. de Janvier, entre la Goiane, & le Cap Blanc, & le Combat dura jusqu'à la nuit. Les Hollandois canonnerent violemment les Espagnols, dont ils ne recevoient pas tant de dommage, qu'ils leur en faisoient, parce que leurs Vaisseaux étoient beaucoup plus petits, & plus bas que ceux de l'Ennemi. Cependant un Vaisseau Hollandois, nommé le Soleil Brillant, en fut si mal traité, qu'il

(1) Là-même p. 589. Vie de F. H. P. I. p. 65.

(2) Vie de F. H. P. 2. p. 75. col. 2. & suiv.

(3) *Barléus* p. 278.

1640. qu'il fut coulé à fond, avec *Mortamer*, qui le commandoit, & quarante-quatre soldats; mais il se sauva trente-quatre Matelots, qui sauterent à tems dans la Chaloupe. Le lendemain 14. de Janvier, il y eut un troisième Combat, où le nouvel Amiral ne fit pas difficulté de se mettre entre l'Amiral de Castille, & celui de Portugal. Dans ce combat, un Vaisseau nommé le Cigne, monté par *Jaques Alderic*, qui étoit Contre-Amiral, perdit son grand Mât, & fut obligé de jeter l'ancre (car le combat se fit à un mille & demi, de la côte de Paraiba) pour ne pas être emporté sur la côte par les courants, qui pouffent la Mer à l'Ouëst. Douze gros Vaisseaux Espagnols s'approcherent, dans le dessein de l'abîmer, pendant que le Tillac étoit embarrassé des Mâts, & des Voiles qui y sont attachées. Huygens y envoya du secours, qui en fit écarter six. Les autres six accrocherent le Cigne, & y jetterent deux, ou trois-cens hommes dessus. Mais Alderic se rendit Maître de ces gens-là, & coupant ses cables se laissa emporter au Courant, où il attira quatre des Vaisseaux Espagnols qui l'avoient accroché; mais ils abandonnerent leurs crocs, pour éviter la côte. Un des autres Vaisseaux, commandé par *Antoine d'Acuna d'Andrada*, le suivit de près, sans prendre garde à ce qu'il faisoit, & échoïa, comme lui, sur un banc de sable. Ils se batirent là de près, & le Canon fit son jeu, dans un si petit espace, que les Espagnols demanderent quartier, & jettant leurs épées dans la mer, allerent se réfugier sur le Vaisseau d'Alderic. Il y en eut trente, qui y arriverent ainsi, à la nage; mais que la colere des Hollandois, à ce que dit *Barléus*, ne voulut point recevoir, de sorte qu'ils se noyèrent. Peut-être craignirent-ils de prendre davantage de Prisonniers, parce qu'ils en avoient déjà trop. Ils déchargerent, par leurs Chaloupes, leur Vaisseau échoué, le mieux qu'ils purent, & l'abandonnerent au gré des flots. Ils en firent de même à celui d'Andrada, qui avoit deux-cens trente hommes. Andrada lui-même étoit parmi eux. Il y avoit quatre Moines, deux Capitaines, & deux Enseignes, avec un Médecin. Le reste étoit de Matelots, & de simples soldats. On y trouva trente-mille francs, tant en argent monoyé, qu'en Vaisselle, outre une chaîne d'or, & ce que les soldats cacherent. Le Comte Maurice envoya ensuite Andrada, qui étoit d'ailleurs un homme sage & civil, en Hollande; pour y demeurer prisonnier aussi long-tems, que la Compagnie le trouveroit à propos.

Le 15. du Mois, comme il faisoit encore beau tems, Huygens ayant assemblé les Officiers de la Flotte, les exhorta à attaquer de nouveau l'Ennemi. Comme il voyoit que leurs Vaisseaux ne s'éloignoient pas de l'embouchure du Rio Grande, il envoya avertir le Commandant du Fort de *Van Keule*, de se tenir sur ses gardes, après quoi il voulut aller attaquer les Espagnols. Mais il y eut en ce tems-là une Bonace, qui mit les uns & les autres hors d'état de s'approcher, ni se retirer les uns des autres. Le calme dura jusqu'à trois heures après midi, ce qui fit différer le Combat au jour suivant. On amena pendant la nuit, de la poudre à la Flotte, qui commençoit à en manquer; & dès qu'il fut jour, on recommença à se canonner, & le Combat dura jusqu'au soir. Dans ce Combat, les Hollandois gagnerent le vent sur les Espagnols, & endommagerent si fort leur Amiral, qu'il s'éloigna de ceux qui l'attaquoient, & fit mettre, entre lui & eux, d'autres Bâtimens plus petits, qui soutinrent mieux le feu des Hollandois. On remarqua qu'en ces quatre Batailles,

Tome II.

il n'y eut que vingt-deux hommes de tuez, & quatre-vingt-deux blessés, sur la Flotte Hollandoise; ce qui fait voir que les boulets des gros Vaisseaux Espagnols, passoient sans toucher les Hollandois, qui étoient beaucoup plus bas que les Galions; & c'est ce qu'on avoit éprouvé, depuis la Flotte *Invincible* de Philippe II.

Cependant les vents de Sud, qui avoient régné, avoient pouffé peu à peu les deux Flottes, vers les parties les plus Septentrionales du Brésil. L'Amiral Hollandois, ayant tenu conseil, avec ses Officiers, crut qu'il falloit poursuivre la Flotte, afin de l'obliger d'abandonner entierement les côtes du Brésil. Cependant les Espagnols, qui avoient perdu beaucoup de tems à venir de la Baye, à la hauteur de Pernambuco, manquoient d'eau, & tâchoient par toutes sortes de moyens d'en avoir, en envoyant des Chaloupes sur la côte. Mais les Bâtimens légers des Hollandois ne leur permettoient pas de faire aigade, en aucun lieu. Il y eut même trois Vaisseaux de charge, qui étant venus pour cela, furent obligés d'échouer. Ceux qui les montoient se sauterent à terre, & allerent au travers des forêts, dans les Capitainies Espagnoles. La Flotte, de peur d'échouer sur des bancs de rochers, qui sont sur les côtes des Capitainies Septentrionales du Brésil, demeura cependant en haute Mer; mais comme les Vents & les Courans portent là à l'Occident; l'Amiral Hollandois ne crut pas la devoir suivre davantage, de peur de s'exposer au même inconvenient. Sa Flotte ayant aussi besoin d'eau douce, il envoya de petits Bâtimens, pour faire aigade au Rio Grande, & retourna à Pernambuco, le 1. de Fevrier; où il se fit de grandes réjouissances, aussi bien que dans toutes les Conquêtes Hollandoises, de ce que la formidable Flotte Espagnole n'avoit rien pu exécuter, en ces pais-là. On fut ensuite, qu'elle avoit fait beaucoup plus de perte, qu'on n'avoit cru, & qu'après avoir fait aigade, à quinze lieues au Nord du Rio Grande; la division s'étant mise, parmi les Officiers, qui la commandoient; elle s'étoit dispersée en divers lieux, après avoir beaucoup souffert, & que quelques Vaisseaux étoient retournés en Espagne, porter la nouvelle des malheurs arrivés à cette Flotte; dans un tems, où l'on n'y étoit pas encore consolé, de la perte de celle qui avoit été ruinée, sur la fin de l'année précédente, aux Dunes.

Pour venir à ce qui se passa sur Terre, pendant que les Flottes étoient en mer; on avoit donné ordre à S. Salvador, à deux-mille hommes Portugais, Brésiliens ou Tapuyes; qui sont une sorte d'Anthropophages, qui demeurent assez loin des côtes du Brésil, au dedans des Terres, de parcourir les Conquêtes Hollandoises. *Barléus* (1) a donné une assez longue relation des Tapuyes, & de leurs mœurs, que l'on pourra consulter. On leur avoit recommandé, de se séparer en plusieurs petits Corps, afin de pouvoir subsister plus facilement, & pour ne pas trop alarmer les Hollandois; de peur qu'ils ne fissent assembler des Troupes, pour les accabler. On leur avoit donné ordre de s'assembler au Bourg de S. Laurent, qui n'est éloigné que de sept milles de Paomarello, & d'attendre là des nouvelles de l'arrivée de la Flotte; afin que si les Hollandois s'opposoient à sa descente, ils parussent en armes, pour la soutenir. On avoit eu grand soin, de prévenir ces gens-là contre les Hollandois. Les Trou-

Cc

pes

(1) Pag. 418. & suiv. de l'Édition de Clèves;

1640. pes Indiennes étoient sous le commandement d'un Chef Brésilien, qui s'appelloit *Camero*, & qui passoit, pour un brave, parmi les Brésiliens. On lui ordonna de se placer sur la Riviere d'Una, ou d'Huna de la Capitainie de Pernambuco, où il pénétra facilement, parce que toutes les Troupes Hollandoises avoient été envoyées sur les côtes. Mais dès que la Flotte Espagnole eut été dissipée, Maurice envoya contre lui le Colonel Coin, qui n'étoit pas éloigné d'une heure des Brésiliens. Alors *Camero* se retira par les sentiers des Bois, par lesquels il dispersa son Armée. Coin en coupa une partie. Les Portugais s'étoient écartez de même, mais le Capitaine *Tack* en atteignit six-cens commandez par *Juan Lopez Barbalio*, qui se défendit d'abord assez bien, mais qui prit la fuite après avoir fait quelque perte. Le Major *Mansveld*, qui conduisoit quatre-cens Hollandois & cent Brésiliens, l'atteignit près du bourg de S. Laurent; & le mit en fuite, à la premiere décharge de la Mousqueterie. Il y eut deux-cens des vaincus, qui mirent bas les armes, & *Barbalio* lui-même s'enfuit, après avoir perdu son Chapeau. On se saisit aussi de son épée, & de tous les papiers, qu'il avoit enlevés aux Portugais soumis à la Compagnie. On trouva aussi ceux, qui contenoient les ordres du *Comte della Torre*; où ce Général des Forces de l'Espagne ordonnoit de tuer, sans distinction, tous les Hollandois & les Brésiliens, qui étoient à leur service; sans donner de quartier à personne, sinon aux Portugais. Il y avoit un Capitaine Portugais, nommé *André Vidalio*, qui avoit beaucoup intrigué parmi ceux de la Nation, dans la Capitainie de Paraiba; pour les engager à prendre les armes à l'arrivée de la Flotte, & à rentrer sous l'obéissance du Roi d'Espagne. Il y en eut plusieurs, qui parurent disposés à cela, mais *Vidalio* ne laissa pas de mettre le feu à plusieurs Moulins de sucre, & à de grands monceaux de Cannes, pour attirer les Hollandois de ce côté-là, & les obliger de quitter la côte, pour aller défendre leurs Moulins; afin que la descente se pût faire, avec plus de facilité. Mais les Officiers Hollandois s'aperçurent du stratagème, & ne quitterent nullement la garde de la côte. Comme la Flotte Espagnole se fut retirée, on envoya de ce côté-là des Troupes, pour punir les Traîtres, & ceux qui avoient mis le feu aux Moulins. *Touillon* en défit aussi trois-cens, commandez par *François de Sofa* & *Hemi Dias*, dont le premier fut trouvé entre les morts, qui étoient au nombre de quatre-vingt-sept. Le reste se sauva, comme il put, à la Baye.

La Flotte Hollandoise, après avoir cessé de suivre l'Espagnole, revint au Récif, où les Vaisseaux Marchands, qu'on n'avoit pas encore pu décharger de leurs Marchandises, les déchargerent enfin, sans doute un peu endommagées, par le Canon de l'Ennemi. Les Soldats, qui étoient sur la Flotte, mirent aussi pied à terre, & furent joints à d'autres, pour aller s'opposer à *Louis Barbalio*, qui, à la tête de deux-mille hommes, menaçoit la Capitainie de Paraiba. Le Major *Picart*, & le Capitaine *Day*, commandoient les Troupes Hollandoises, & eurent soin de faire éloigner le Bétail de la Capitainie, de peur que les Ennemis ne le faussent, & n'eussent par-là le moyen d'y subsister plus facilement. On ordonna à divers Vaisseaux de garder soigneusement les côtes, dans la crainte, où l'on étoit, que les Espagnols y pourroient revenir. Ces ordres ayant été donnez, on fit paroître les Capitaines des Vaisseaux, qui s'étoient trouvez aux divers Combats, qu'on avoit donnez aux Espagnols; & l'on recompensa ceux,

1640. qui s'étoient bien aquitez de leur devoir: comme on en punit quelques-uns, qui n'avoient été que spectateurs des Combats, sans s'en mêler. Il est surprenant qu'il se trouvât des Capitaines assez lâches, pour cela; car ceux, qui entreprennent des voyages de la sorte, doivent être disposés à se bien battre contre les Espagnols. Mais si tous les Capitaines Hollandois ne firent pas leur devoir, & si leur Flotte, quoi que très-inférieure à celle de l'Ennemi, ne laissa pas de la repousser, & de la dissiper; il faut nécessairement que les Espagnols s'aquittassent, encore moins bien de ce qu'ils devoient à leur Roi.

Cependant *Barbalio*, menant ses Troupes par des lieux éloignés de la mer, on envoya contre lui *Touillon*, pour se rendre maître des passages. *Picart* & *Doncker*, eurent ordre de quitter la Goiane, pour aller dans un endroit, qu'on nommoit *la Terre-Neuve*, & de combattre l'Ennemi, par tout où ils le trouveroient. Mais les Espagnols surprirent les Troupes, qui étoient à la Goiane, & tuèrent *Picart* & le Capitaine *Lochman*, avec une centaine de simples Soldats. Ils en blessèrent d'autres, & mirent le reste en fuite. Là-dessus *Maurice*, ayant ramassé le plus de soldats qu'il put, tant des Vaisseaux que des Garnisons, se mit lui-même à leur tête. Il prit quatre-vingt Negres pour porter les Bagages, & marcha à l'Ennemi, qui s'étoit déjà retiré. Il fit aussi prendre soixante Moines, dans la Capitainie de Pernambuco, qui s'entendoient avec l'Ennemi, & qui lui avoient envoyé des vivres, & voulu débaucher les soldats. Ils furent depuis transportez, dans un autre lieu des Indes, où ils ne furent plus en état de nuire. Les Portugais, qui étoient soumis aux Etats, en furent d'abord fort choquez; mais comme il leur fut permis d'en faire venir d'autres, ils les oublièrent. Il n'étoit guère possible à cette sorte de gens, qui ne distinguoient pas la Religion de l'esprit de Parti, de demeurer tranquilles, sous la domination des Protestans. On avoit auparavant défendu, aux Sujets des Etats, de négotier avec les Ennemis; mais comme la Farine vint à manquer, on permit de nouveau ce Commerce.

Les Directeurs de la Compagnie voyoient bien, qu'ils ne pourroient pas conserver ce qu'ils avoient au Brésil, sans y envoyer de nouveaux soldats. (1) Mais les revenus & les Profits, qu'ils en tiroient, ne pouvoient pas suffire pour ce qu'il en coûteroit, pour payer les interêts, qu'ils payoient aux Interezzés dans leur Fonds, & pour faire mille autres dépenses nécessaires. On trouva donc à propos d'équiper une Flotte de vingt-huit Vaisseaux, pour tâcher de prendre les Flottes Espagnoles, qui devoient apporter l'argent du Perou, & de la Nouvelle Espagne; comme si c'eût été une chose, dont on pût se promettre un succès assuré! On en donna le commandement à *Corneille Jol*, & à *Jean Lichtart*, comme à des gens propres à executer un semblable dessein.

Ils partirent le 17. de Mars, & ils allerent droit au Brésil, où ils conduisirent quelques Officiers de la Compagnie. Leur navigation fut heureuse, car ils arriverent au Récif, au commencement du Printems. On parla de nouveau d'attaquer la Ville de S. Salvador, par le moyen de laquelle on seroit maître d'une très-grande quantité de sucre, & l'on pourroit ensuite réduire tout le Brésil; mais le Comte *Maurice* jugea que, pour en venir à bout, il auroit besoin d'une armée de six-mille hommes, sans les Troupes, qu'il falloit laisser dans les Garnisons.

(1) Voyez *Barléus* p. 318. & suiv;

1640. fons. Il s'en étoit assuré par l'expérience, qu'il en avoit faite, dans l'attaque malheureuse de cette Ville, avec trop peu de Troupes. On crut qu'il valloit mieux entrer, dans la Capitainie de la Baye, avec celles qu'on avoit, & ruiner entièrement les Moulins à sucre, & bruler les Canes, que l'on y trouveroit ; comme l'Ennemi l'avoit souvent fait, sur les Terres de la Compagnie. Par là on eseroit, qu'il ne pourroit plus faire subsister ses Troupes, & que cependant les Conquêtes de la Compagnie auroient du repos. Pendant qu'on faisoit les appareils nécessaires pour cela, on envoya Jol, avec huit Vaisseaux, qui portoient sept-cens soldats Européens, & deux-cens Brésiliens, au Port des François ; pour chasser le reste des Troupes de Barbalió, qui étoient demeurées chez les Alagoas, qu'ils pilloient & tuoient impunément. Mais Barbalió, ayant appris l'arrivée de cette Flotte, fortit du País, & en emmenant les habitans, le laissa desert, pour se retirer vers le Sud. Leurs habitations furent confisquées au profit de la Compagnie, qui les déclara Déserteurs. D'un autre côté Lichthard & Tournalon, entrèrent dans la Baye, avec vingt Vaisseaux, où il y avoit deux-mille-cinq-cens soldats, qui firent le dégât dans tout le País. Ils brulerent tous les Moulins à sucre, excepté trois, & prirent tous les bateaux qu'ils trouverent, ou y mirent le feu. Les Portugais s'enfuirent de toutes parts, & les soldats ne pardonnerent qu'aux Femmes, & aux Enfants. Coin ne manqua pas, après avoir fait embarquer trois-cens hommes au Port des François, de faire voiles droit au Fleuve Royal, pour faire le dégât dans tout le voisinage. Par-là la Capitainie de Pernambouc se trouvoit déchargée de fournir des vivres à l'Armée, qui en trouvoit dans les lieux, où elle étoit. Mais on avoit averti les habitans de ce lieu-là, d'envoyer tout leur bétail du côté de la Baye ; de sorte qu'il ne put pas faire grand mal à l'Ennemi, dans ces quartiers-là. Il voulut ensuite attaquer la Ville du S. Esprit, dans la Capitainie du même nom ; mais il fut repoussé, avec beaucoup de perte, parce que l'Ennemi avoit été averti de son dessein, & s'étoit préparé à le bien recevoir. Le Major *Brand* fut aussi battu avec son Régiment, & demeura lui-même sur la place. Ainsi il arriva que les Hollandois, & les Portugais se nuisirent réciproquement, sans que ni l'un, ni l'autre Parti en tirât de l'avantage. Après cela, on laissa aller Jol, pour l'expédition, pour laquelle il avoit été principalement envoyé.

Maurice se voyant délivré de la crainte de la Flotte Espagnole, & jugeant aussi que les Portugais ne pouvoient plus s'attendre au secours de l'Espagne, crut qu'il pourroit travailler, avec succès, à ramener les Portugais, qui sembloient avoir été opposez aux interêts de la Compagnie. Ces gens-là étoient persuadés, (1) qu'ils ne pouvoient faire la guerre en bonne conscience au Roi, que les Portugais de l'Europe reconnoissoient ; en faveur de leurs nouveaux Maîtres, qui n'avoient d'autre droit que celui de la guerre. Quoi que ces derniers eussent eu le dessus, la plupart du tems, dans le Brésil, soit par Mer, soit par Terre ; les Portugais pouvoient facilement s'imaginer, que cela ne venoit que de la conduite, & du peu de courage de ceux, que le Roi d'Espagne employoit ; & que si on choisissoit à Madrid des gens de la même capacité, que ceux qui commandoient les Armées de Terre des País-Bas, on verroit bien changer les choses dans le Brésil. Aussi favori-

soient-ils en secret ceux de leur Nation, contre les Hollandois. Le Comte, pour tâcher de les gagner, fit faire une liste des principaux d'entre eux, & les partagea comme en trois Provinces, celle de Pernambouc, celle de Tamarica, & celle de Paraiba. On les appella, & on leur demanda, s'ils ne vouloient pas contribuer à la sûreté publique, renoncer à tout commerce avec les Ennemis de la Compagnie, & repousser la force par la force ; puis qu'ils n'avoient plus rien à craindre, de la Flotte Espagnole. On leur promit qu'on auroit grand soin de tout ce qui regardoit l'honneur & le bien des Portugais, & que l'on défendrait très-séverement aux Soldats, & aux Officiers de leur faire le moindre tort. Après qu'on leur eût parlé ainsi, & qu'ils en parurent satisfaits ; on donna en effet les ordres nécessaires, pour leur sûreté.

Les comptes que l'on fit alors des profits, que la Compagnie tiroit du Brésil, font voir de quelle importance il étoit d'entretenir cette Colonie, & de l'établir, en sorte qu'elle n'eût rien à craindre. Elle retiroit des Domaines du Roi d'Espagne, pour les dîmes des sucres, & pour d'autres droits qui regardoient les Vivres (apparemment par forme de contribution) trois-cens-cinquante-mille Francs. Mais comme ils avoient beaucoup souffert, il y a apparence qu'on en relâcha quelque chose cette année. Les droits sur diverses Marchandises, apportées de Hollande, se montoient jusqu'à quatre-cens-mille Francs ; les droits sur le sucre emporté en Hollande, à trois-cens-mille ; ce qui étoit revenu de la rente des Moulins, des Fonds & des Negres, à deux millions & quatre-cens-mille ; ce qu'on avoit pris sur les ennemis, à trois-cens-mille ; le provenu des Negres amenez d'Afrique, & vendus au Brésil à six-cens-mille ; sans compter d'autres droits, que les Européens, établis au Brésil, payoient. On auroit encore plus tiré de ce país-la, si le prix du sucre n'avoit pas extrêmement diminué. On auroit néanmoins pu s'attendre à le voir haussé, par le nombre des Moulins, qu'on avoit brulé aux Ennemis, & si l'on avoit défendu à la Compagnie des Indes Orientales d'apporter du sucre en Europe, comme elle le faisoit tous les ans.

Les Conseillers de la Compagnie au Brésil jugeoient, qu'il étoit très-utile de rétablir une Loi des Portugais, établie depuis long-tems en ce País-là ; c'étoit que pour quelques dettes, que ce fût, on ne pût pas saisir aux Portugais leurs Moulins, ni leurs Negres, ni les utensiles, dont ils se servoient pour faire travailler au sucre. Cette Loi étoit fondée, sur ce qu'en faisant cesser ce travail, les droits du Roi sur les sucres, que l'on faisoit auparavant, & qui ne se faisoient plus alors, cessoient aussi. On jugeoit encore, qu'il falloit apporter plus d'argent de Hollande au Brésil, où il manquoit de monnoie ; parce que les Portugais cachotent l'argent d'Espagne, qu'ils avoient. Qu'il falloit rendre au Tabac son ancien prix, & avoir soin de la culture du Gingembre : Qu'on devoit sur tout envoyer, dans ce país-là le plus d'habitans, qu'il seroit possible, & leur permettre un commerce libre ; non seulement à cause des revenus, qu'on en tireroit, mais encore pour la sûreté du País. Le Conseil croyoit aussi, qu'il falloit envoyer plus de Galeres, pour croiser sur les côtes d'Angola en Afrique, & sur celles du Brésil, du Rio Janeiro & de la Riviere de la Plata en Amerique ; pour troubler le commerce des Espagnols, & pour profiter des prises, qu'on y pourroit faire sur eux. Mais c'est ce que l'on ne put

(1) *Barléus*, p. 323.
Tome II.

1640. pas faire, parce que Jol avoit emmené un trop grand nombre de Vaisseaux.

Il arriva, en ce tems-là, qu'*Hector della Calce* Colonel Néapolitain, qui étoit parti de la Baye, vint échouer sur les côtes de Pernambuco, avec un Vaisseau, qui faisoit eau de tous côtes, & six-cens hommes qui le montoient. On s'en faitit, mais comme on auroit été empêché à nourrir tant de gens, on se contenta de retenir le Colonel & les Officiers, & l'on envoya les soldats, en un autre lieu des Indes Occidentales. Le Colonel demanda depuis d'être envoyé en Hollande, d'où il ne voulut pas partir pour l'Espagne; avant qu'on eût échangé les prisonniers Espagnols, contre les soldats des Etats prisonniers chez l'Ennemi, & qu'on eût payé la dépense du transport de ses soldats.

Pour revenir à Jol, il partit avec vingt-quatre Vaisseaux, où il y avoit deux-mille Matelots, & dix-sept-cens Soldats. Cette Flotte parut le 1. de Septembre, à la vuë de la Havana, & se partagea en diverses Esquadres pour courir ces mers; afin d'y attendre les Flottes d'argent, qui devoient aller d'Amérique en Espagne. Jol prit divers bâtimens de Pécheurs, qui ne lui en purent apprendre aucunes nouvelles. Elles avoient été averties du danger, où elles seroient, si elles mettoient à la voile; & elles trouverent plus à propos de demeurer dans leurs Ports. Cependant la Flotte Hollandoise fut dissipée, par les Tempêtes, qui s'éleverent bien-tôt après. Il y eut quelques-uns de ses Vaisseaux, qui échouerent sur les côtes de l'Île de Cuba, & dont l'équipage & les soldats, furent traités avec beaucoup d'humanité par les Espagnols; comme ceux d'entre eux, qui retournerent en Pernambuco, le témoignèrent. D'autres Vaisseaux retournerent en Hollande, pour y porter la nouvelle du mauvais succès de leur Expedition; & d'autres firent voiles au Brésil, où ils arriverent, en mauvais état.

On les radouba incessamment, pour tâcher de réparer la perte, qu'on avoit faite. Les uns furent envoyés sur les côtes d'Angola, & d'autres vers le Rio Janeiro, pour tâcher de s'emparer des Vaisseaux Espagnols, qu'ils y pourroient rencontrer. Ce fut au Mois de Novembre. Lichhart commanda les Vaisseaux, qui allerent croiser à l'embouchure du Rio Janeiro. Il n'y put prendre qu'un Bâtiment chargé de Sucre & de Vin, dont la charge fut estimée quatre-vingt-quatorze-mille Francs. Nous dirons, sur l'année suivante, ce que devint l'autre partie de la Flotte, commandée par Jol, pour croiser sur les côtes d'Angola.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales en Hollande, furent extrêmement fâchez d'apprendre qu'une si grande Flotte eût été employée, avec si peu de fruit; au lieu qu'elle étoit suffisante, selon eux, pour se rendre maîtresse de la Baye & de S. Salvador. Mais ceux de Pernambuco leur rémontrèrent, qu'il n'étoit venu sur leurs côtes, que vingt-trois Vaisseaux de guerre, qui n'étoient pas des plus grands, & douze Fregates; qu'il n'y avoit eu, que dix-huit Vaisseaux de charge; qu'ils n'avoient eu, que cinq-mille & trois-cens soldats; qu'il y avoit eu de grosses garnisons, dans la Baye & à S. Salvador; qu'on avoit eu besoin de beaucoup de monde, pour s'opposer aux courses des Espagnols, par terre, pour empêcher qu'il ne brûlassent les Moulins, & les Canes de sucre; prêtes à être pressées, pour en tirer le sucre; ce qui auroit ruiné tout le profit, qu'on eseroit d'en faire cette année-là; qu'il avoit encore fallu d'autres soldats, pour défendre les Côtes des Capitaines Hollandoises contre l'En-

nemi, & pour empêcher que les Portugais, qui y étoient, n'entreprissent rien contre les Hollandois. 1640.

Les Marchands, dit l'Historien des actions de Maurice, ne font jamais contents; il n'y a point de fortune assez bonne, pour remplir leurs desirs. Ils trouvent toujours de quoi se plaindre, à l'égard de ceux, qui conduisent leurs affaires; & comme ils dévancent, dans leur imagination, le succès auquel ils s'attendent; ils comptent pour fait tout ce qu'ils se sont proposés. Il est au moins certain, que c'étoit vouloir se tromper soi-même, que de compter sur la prise d'une Flotte, que les vents peuvent faire manquer, ou que la prudence de l'Ennemi peut retenir dans ses Ports. Mais parce que ces Flottes avoient été prises une fois, avec assez de facilité, on s'imagina mal à propos, qu'il seroit aisé de les prendre une autre fois.

DES le 1. de Janvier, (1) Frideric Henri en- 1641. voya en Angleterre Mrs. de *Brederode*, *Somersdyk* & *Heemvliet*, Nobles de Hollande, pour demander en mariage *Marie Stuart*, Fille Aînée de Charles I. pour son Fils Guillaume de Nassau. Pour faire plus d'honneur au Prince, on leur donna le titre d'Ambassadeurs. Comme ils furent près de Marigate, ils rencontrèrent cinq Vaisseaux de Dunkerque, & furent obligés de se canonner avec eux, pendant deux heures. Il n'y eut qu'un Page de tué, & quelques Domestiques de Brederode blessés; après quoi ils continuerent leur route, & arriverent le 3. du Mois à Douvre. Le Roi les reçut très-bien, & après être convenu avec eux, comme dit l'Auteur de la 2. Partie de la Vie de Frideric Henri, il fit part de ce mariage au Parlement, qui agréa fort, que la Princesse fût mariée à un Prince Protestant.

Le Roi étoit (2) alors étrangement brouillé avec son Parlement, qui avoit déjà visiblement le dessus. On voit, (3) dans une Rémontrance de ce Parlement, qu'il demandoit au Roi qu'il fût défendu, „ sous peine de passer pour criminel de „ Haute Trahison, à qui que ce fût, de solliciter, ou „ même de proposer le mariage d'aucun Enfant du „ Roi, avec une Princesse, ou un Prince, ou une „ Personne de la Religion Papiste; de faire aucun „ mariage des Enfans du Roi, avec qui que ce „ fût, sans le consentement & l'avis des deux „ Chambres du Parlement; de permettre qu'aucun „ des Enfans du Roi, excepté la Princesse Marie, „ qui étoit alors fiancée, passât la Mer, sans le „ consentement des mêmes Chambres; & de les „ accompagner même, dans un semblable voyage, „ sans leur consentement, sous peine de Haute „ Trahison

Le Mariage du Prince Guillaume, & de la Princesse Marie fut conclu le 11. d'Avril, & il partit lui-même, le 24. du même Mois pour l'Angleterre. Il s'embarqua à Goeree, convoyé de vingt Vaisseaux, commandés par l'Amiral Tromp. Quand il fut en pleine mer, il s'éleva une si rude tempête, que le grand Mât de l'Amiral fut rompu, & ses Voiles déchirées. Cela obligea la Flotte de revenir à Goeree. L'Amiral fut porter lui-même cette nouvelle à Frideric Henri, qui trouva bon que son Fils, pour ne pas différer trop son départ, passât sur le Vaisseau de Witte Wittenfen Vice-

(1) *Van de Sande* & la suite de la Vie de F. H. sur cette année.

(2) Voyez l'histoire de *Clarendon* Vol. I. Part. 11. Liv. IV. & la Vie de *Charles I.* dans l'Hist. en 3. Vol. in folio.

(3) Là-même p. 393. de l'Edit. Angloise in 8.

1641. Vice-Amiral. Le Prince le fit, & arriva à Gravesand dans la Tamise, le 17. du même Mois. Ceux que le Prince son Pere avoit envoyez au Roi de la Grande Bretagne, se rendirent promptement en cet endroit, & il se mit en chemin pour Londres. Le Comte de Lindsey lui vint au devant, avec les Carosses du Roi & du Prince de Galles, suivis d'un Cortège de quatre-vints autres Carosses. Le Mariage fut beni à Londres, dans la Chapelle Royale de Whitehal, par l'Evêque de Lincoln, le 1. de Mai; mais comme la Princesse n'étoit pas encore en âge, ce mariage ne fut point consommé. Le Prince revint en Hollande, le 8. de Juin. Pour la Princesse, la Reine sa Mere l'amena, comme on le dira dans la suite, elle-même en Hollande; dans un tems où le Roi étoit plus brouillé, que jamais, avec son Parlement. De ce Mariage nâquit ensuite le Prince, que nous avons vu, de nos jours, monter sur le Thrône de la Grande Bretagne, & dont nous parlerons dans la suite.

Pour venir à ce qui se passa en Hollande, par rapport à la Guerre, le Cardinal de Richelieu écrivit (1) le 10. de Janvier, au Comte d'Estrades, pour regler les desseins de la Campagne de cette année. Il eut ordre de proposer au Prince d'Orange, de la part du Cardinal, de réparer les malheurs de la Campagne de S. Omer, qui tenoit fort au cœur à Frideric Henri, par quelque grande action; & d'engager ce Prince à proposer, de lui-même le Siege d'Aire, qui feroit le même effet, que celui de S. Omer: Que pour empêcher les Espagnols de tenir un corps d'Armée, sur le *Fossé Neuf*, près de cette place, qui empêcheroit qu'on ne pût assieger cette Ville; il faudroit que le Prince entrât en Campagne, 10. jours avant l'Armée de France, & qu'il se postât sur le Canal, entre Bruges & Gand; pour donner de l'ombrage à ces deux places, & obliger l'Ennemi à faire marcher ses Troupes de ce côté-là; ce qui donneroit lieu à l'Armée du Roi de passer le *Fossé Neuf*, & d'investir la place de tous côtez, sans opposition: Que si le Prince demandoit un subside pareil à celui de l'année précédente, le Comte lui diroit qu'il ne peut promettre, de la part du Roi, que le subside ordinaire d'un million, qui suffiroit cette année, que le Prince ne s'engageroit à faire aucun Siege; mais que s'il insistoit néanmoins à avoir une augmentation de subside, pour entrer le premier en Campagne, le Comte consentiroit à lui accorder trois-cens-mille livres, & pas davantage. Il étoit aussi chargé d'ajouter, dans ce Traité, que Tromp feroit sur la côte de Flandre, avec cinquante Vaisseaux de Guerre, depuis le 10. d'Avril, jusqu'au 15. de Novembre.

Le Cardinal, pour donner plus de poids à ces Propositions, ordonna au Comte d'Estrade, de faire présent de deux pendants d'Oreilles de Diamant, qui avoient coté, à ce que dit le Cardinal, cinquante-mille écus, à la Princesse d'Orange; qui étoit, à ce qu'on dit, une Dame avide & altiere, qui gouvernoit son Epoux, qui étoit doux & complaisant. Le Comte d'Estrade s'acquitta fort adroitement de ses ordres, si on en croit ce qu'il en dit, dans (2) sa réponse au Cardinal; car les Ambassadeurs manquent si peu à écrire tout à leur avantage, qu'on ne peut pas se fier tout-à-fait à ce qu'ils disent. On ne voit guère de Lettres, écrites par des Ambassadeurs à leurs Princes, ou à leurs Ministres; où ils ne représentent leur conduite le plus avantageuse-

ment qu'ils peuvent; ce qui fait qu'en ne doit pas s'y fier entierement.

Quoi que d'Estrades ne promît qu'un million, il ne laissa pas de dire que si, après la prise d'Aire, le Prince assiegeoit Gand, ou Bruges; le Cardinal s'employeroit auprès du Roi, pour obtenir quelque augmentation, pour lui. Le Comte écrivit le 21. de Janvier, que la journée ne se passeroit pas, que le Traité ne fût signé. Néanmoins il ne fut signé, (3) au moins à Paris, que le 14. de Fevrier, & le Roi promit aux Etats douze-cens-mille livres, pour cette année.

Outre les clauses communes à cette sorte de Traitez, dont on a donné quelques exemples ci-dessus; il est dit dans celui-ci, que les Etats Généraux auroient une Armée de dix-huit, ou vingt-mille hommes de pied, & de quatre-mille-cinq-cens, ou cinq-mille Chevaux; que cette armée seroit en campagne, sans y manquer, le 1. de Mai, & qu'elle attaqueroit Gueldre ou Hulst, ou Anvers, ou quelque autre Ville de cette importance (ce qui semble n'avoir été mis, que pour embarrasser les Espagnols, en cas que ce Traité vint à leur connoissance) & que l'Armée de S. M. attaqueroit aussi, de son côté, une place considerable; ou seroit une telle irruption, dans le pais ennemi, que les Espagnols seroient contraints d'employer une bonne partie de leurs forces contre Elle, de maniere que le Prince d'Orange pourroit d'autant mieux réussir en ses desseins; bien entendu, que si l'Armée du Roi ne faisoit qu'une diversion, elle se mettroit en Campagne, quinze jours avant l'Armée des Etats; mais que si l'une & l'autre Armée faisoient chacune un Siege, elles se mettroient en campagne précisément le même jour: Que les Etats s'obligeroient d'avoir le 8. d'Avril, une Flotte de trente Vaisseaux, depuis deux-cens jusqu'à six-cens tonneaux de port, pour les faire croiser devant Calais, afin d'empêcher que les Ennemis ne vinsent en Flandre par mer; & qu'en cas que l'Armée du Roi assiegeât quelque place de la côte de Flandre, les trente Vaisseaux demeureroient sur la même côte, pendant que l'attaque de la place dureroit, & qu'ils convoyeroient les vivres qui viendroient des côtes de France, aux côtes de Flandre, contre quelque Puissance que ce fût, qui le voulût empêcher; ou qu'ils en fourniroient eux-mêmes, à un prix raisonnable. Mais on ne fit aucune entreprise sur la Flandre maritime, qu'après la mort du Cardinal de Richelieu.

Sans nous arrêter aux Courses des Partis Espagnols, & Hollandois, pendant l'hiver; nous dirons seulement (4) que, le 31. de Janvier, les premiers vinrent entre dix & onze heures du matin, avec quatre ou cinq-mille hommes, devant la Ville d'Ardebourg en Flandre, pour tâcher de la surprendre. Mais il arriva, qu'un soldat de la Garnison nommé *Jean Vilain*, étant sorti de la Ville, trouva ce matin-là, un Italien nommé *Vittore*, déguisé en Païsan, qu'il fit prisonnier, & qu'il mena au Gouverneur. Cet homme effrayé lui avoua, qu'il y avoit un dessein de surprendre la Ville: Qu'il devoit d'abord venir deux Chariots, avec dix hommes déguisez en Païsans, comme lui, & ensuite dix autres Chariots, chargez d'hommes habillez en femmes, qui portoient des paniers pleins de Grenades, qu'ils devoient jetter dans la porte de la Ville, pour en chasser ceux qui y faisoient la garde.

Cc 3

de.

(1) Lettres d'Estrades T. I. p. 51. & suiv.

(2) Là-même p. 53. & suiv.

(3) Voyez-le dans *Aitzema* T. II. Liv. XXI. p. 771. col. 2. & suiv.

(4) Vie de F. H. P. 2. p. 82. col. 2. & suiv.

1641. de. Pendant que l'Italien découvroit tout cela, on vit en effet arriver ces Chariots, qui non seulement trouverent la Porte de la Ville fermée, mais qui furent encore saluez de quelques volées de Canon; ce qui leur fit comprendre que leur dessein étoit découvert, & les obligea de se retirer au plutôt. Il se fit encore d'autres entreprises, qui ne réussirent pas mieux que celle-là, mais auxquelles nous ne nous arrêterons pas.

Le 30. de Mars, on vit paroître à la Haie un Envoyé de l'Empereur des Turcs, à qui l'Etat fit un très-bon accueil, & un présent d'une chaîne d'or, lors qu'il s'en alla. Il y eut aussi un Ambassadeur de l'Empereur, mais il ne put pas avoir audience des Etats Généraux, parce que sur les Lettres qu'il avoit, l'Empereur ne leur donnoit pas les titres, qu'ils jugeoient leur être dûs.

Il y vint encore *D. Tristan Hurtado de Mendoza*, Ambassadeur de *Juan IV.* Duc de Bragance, qui avoit été proclamé Roi de Portugal, & avoit secoué le joug des Castillans; comme on le pourra voir dans ceux, qui ont écrit l'Histoire de la Révolution du Portugal. Cet Ambassadeur avoit été en Angleterre, où les Ministres du Roi d'Espagne empêcherent, qu'on ne le reçût, comme il le souhaitoit. Il arriva en Hollande, le 2. d'Avril, sur le Vaisseau du Vice-Amiral Witte Wittenfen, convoyé par quatre Vaisseaux de Guerre Anglois. Le jeune Prince d'Orange lui alla au devant, avec quarante Carosses, au Pont de Hoorn, à une demi-heure de la Haie; comme c'est l'usage, à l'égard des Ambassadeurs des Têtes Couronnées; & on le conduisit au Logis, qu'on lui avoit fait préparer. Comme les Portugais pouvoient occuper une partie considerable des Forces de l'Espagne, aussi-bien que les Catalans, qui venoient de se soulever contre eux, & que la Hollande & la Zélande avoient eu, avant que Philippe II. envahît le Portugal, beaucoup de commerce en ce Royaume; on ne pouvoit pas manquer de bien recevoir l'Ambassadeur du nouveau Roi, & de tâcher de le soutenir contre l'Espagne. Les Portugais étoient persuadés, & ils ne se trompoient pas, en cela, que toutes leur Colonies en Asie, en Afrique & en Amerique, secoueroient le joug de l'Espagne, aussi-bien que le Portugal; tant il est vrai, qu'une Nation ne se laisse gouverner par une autre, que par force! Ils ne se tromperent point, toutes les Colonies Portugaises se déclarerent, à la premiere nouvelle de la Révolution, & mirent dehors les Gouverneurs Espagnols. Le Conseil du nouveau Roi de Portugal regardoit le Brésil comme une des meilleures Colonies Portugaises, & craignoit que la Compagnie Hollandoise ne se rendit maîtresse absolue de ce pais-là, dans l'embarras, où étoient les Espagnols, & les Portugais eux-mêmes, au commencement de la Révolution. L'Ambassadeur proposa donc de faire une Trêve de dix ans, entre leur Roi, & la République des Provinces Unies. Les Etats en convinrent le 22. de Juin, & le Roi de Portugal ratifia ensuite le Traité; par lequel on établit un Commerce libre, entre les deux Nations. Il se fit proprement deux Traitez, dont l'un regardoit les Etats Généraux, & l'autre la Compagnie des Indes Occidentales, en particulier. On les peut trouver tout au long dans *Aitzema*, sur cette année. On donna ensuite à l'Ambassadeur Portugais vingt Vaisseaux pour l'accompagner, & pour chercher après cela la Flotte d'argent des Espagnols; mais ils ne la purent pas découvrir. Plusieurs Portugais, qui servoient l'Espagne dans les Pais-Bas, chercherent à s'échapper, & quelque nombre vinrent joindre l'Ambassadeur de Portugal en

Hollande, qui leur donna ce dont ils avoient besoin, & les fit embarquer pour le Portugal. Le même Ambassadeur freta encore d'autres Vaisseaux, & leva quelque peu de gens de pied, & de Cavaliers; qu'il embarqua, par la permission des Etats. Il alla à Amsterdam, & vit partir la Flotte, qui étoit au Texel, le 15. d'Août. Pour lui il retourna à la Haie, où il eut son Audience de congé; & il s'embarqua ensuite, sur quelques Vaisseaux de Zélande, pour le Portugal, où ils arriverent à bon port, avec toute la Flotte. On jugea, selon l'apparence, que les Capitaines du Brésil, qui étoient entre les mains des Espagnols, ne manqueroient pas de se déclarer, pour le nouveau Roi de Portugal, comme il arriva en effet; & que dès lors, on ne seroit pas obligé d'entretenir tant de Troupes, dans les Capitaines Hollandoises, & que l'on jouiroit plus tranquillement du profit, qui en revenoit à la Compagnie, & à ceux qui y négocioient, comme on le fit dans la suite.

En attendant (1) que la Campagne fut commencée, il se fit plusieurs entreprises dans les Pais-Bas, par les Espagnols, mais sans succès. Le Comte de Fuentes s'approcha, au commencement d'Avril, d'Ardembourg avec huit-mille hommes. Mais il trouva que la Garnison, avertie par les autres voisines, se tenoit fort sur ses gardes; & le tems devint si orageux, qu'il fut obligé de retourner en arrière, sans avoir rien fait.

Il s'assembloit néanmoins un Corps de Troupes Espagnoles, autour de Damme, de Bruges & des Forts des environs, & l'on sût que les Espagnols amassoient un grand nombre de Bateaux. On crut qu'ils avoient quelque dessein sur l'Île de Cadfant, dont la conquête leur auroit facilité les moyens de se rendre maîtres de l'Ecluse. Le Prince d'Orange y envoya incessamment Guillaume de Nassau, Maréchal de Camp, & fit avancer sur cette Frontiere quelques Troupes de Zélande & de Bergopzoom. Les Espagnols néanmoins, dans le dessein d'entrer dans le Cadfant, du côté de l'Ouest, firent amener des barques longues d'Ostende jusqu'à Blanckenberg, où ils firent embarquer leur monde. Mais comme ils voulurent passer le Swyn-gat, ou le bras de mer, qui sépare cette Île du Continent; un Orage violent les obligea de changer de dessein. Les bras de mer & les rivieres, qui couvrent de ce côté-là les terres des Etats, les rendoient de difficile accès; sur tout parce qu'on avoit à faire des gens, qui étoient maîtres des rivieres & de la mer.

Pendant que les François, & les Hollandois se préparoient à entrer en Campagne, & menaçoient les Frontieres des Pais-Bas Espagnols; le soulèvement du Portugal obligea Philippe IV. de demander, au Cardinal son Frere, un corps des plus vieilles Troupes de Flandre, pour tâcher de réduire les Portugais; contre qui il ne pouvoit pas envoyer assez de monde, à cause du soulèvement de la Catalogne; dont les François commençoient à s'emparer, comme on le pourra voir dans les Historiens François du tems, & dans la Vie du Cardinal de Richelieu. Quoique l'Espagne fût embarrassée de tant d'Ennemis, & mal gouvernée par le Comte-Duc d'Olivarès; sa puissance ne laissa pas de paroître, en ce tems-là, puis qu'elle ne perdit pas grand' chose, si l'on en excepte le Portugal, qui recouvra enfin son

(1) Là-même p. 84. & suiv.

1641. son indépendance, par cette guerre. Le Cardinal envoya, selon l'ordre du Roi, plusieurs Compagnies de Vieilles Troupes en Espagne, & demeurera néanmoins en état de faire tête, aux François & aux Hollandois.

Le Prince d'Orange se mit en Campagne, au commencement de Juin, dans le dessein d'attaquer une place, toute différente de celles qui avoient été nommées, dans le Traité avec la France; mais qui étoit extrêmement incommode à la Frontiere des Etats, du côté de la Gueldre. Elle tenoit en une inquietude perpetuelle le Quartier de Nimegue, & celui de la Betuwe. Le cours des Rivieres du Rhin & du Wahal, de ce côté-là étoit continuellement infesté, par la Garnison du Château de Gennepe, situé sur la petite Riviere de Niers, où elle se décharge dans la Meuse, à quelques lieux, au-dessus de Grave. Les Espagnols avoient fait fortifier cette Place régulièrement, & l'avoient enveloppée de Bastions Royaux, très-bien disposez. Ils y entretenoient aussi une forte Garnison, qui tenoit tout le pais voisin, & celui de Cleves, sous contribution. Pour la Ville de Gennepe, considérée en elle même, ce n'étoit pas une Place forte, & elle est plus éloignée de la Meuse. Le 1. de Juin les Gardes du Prince, qui marchaient après le reste de l'Armée, se mirent en chemin pour *Lit & Litoyen*, Villages au Midi de la Meuse, non loin du Fort de Voorne. Les Armées Hollandoises avoient eu communément, depuis plusieurs années, leur rendez-vous, en cet endroit-là; d'où l'on pouvoit aller plus haut sur le Rhin, & descendre aussi par eau vers la Flandre; ce qui tenoit les esprits en suspens, touchant les desseins du Prince d'Orange. Néanmoins il envoya quelques Régimens, par eau, à Bergopzoom; qui furent conduits par eau en Zélande, & sur la frontiere de Flandre, pour observer les mouvemens des Espagnols; sous la conduite de Hauterive, Gouverneur de Breda, dont nous avons déjà parlé ailleurs.

Après avoir passé l'Armée en revue, & reçu toute l'Artillerie, les Munitions & les Bagages, le Prince la fit décamper de là le 7. de Juin. Elle étoit forte de deux-cens-vingt-deux Drapeaux d'Infanterie, & de quatre à cinq-mille Chevaux, avec cent pieces de Canon. Celui qui commandoit dans le Château de Gennepe, étoit un Officier Irlandois, nommé *Thomas Preston*; qui avoit servi, depuis long-tems, les Espagnols dans les Pais-Bas. Il avoit eu d'abord, à ce qu'on dit, vingt-deux Compagnies d'Infanterie Irlandoise, Wallonne & Allemande; auxquelles on en joignit dix autres, dès que l'on craignit que le Prince ne l'assiégeât. Mais ces Compagnies étoient à peine de cinquante hommes chacune, puis qu'on voit par la suite, que la Garnison n'avoit été que de treize-cens hommes. *Preston* avoit d'abord ramassé tout le bétail des environs, dans sa Place; mais comme il s'en trouva une trop grande quantité, pour la nourrir du fourage, que l'on avoit dans le Fort, & qu'on ne pouvoit pas, dans le milieu de l'Été, s'en procurer beaucoup de chair; il fallut mettre dehors une bonne partie de ce bétail, dont l'Armée du Prince d'Orange ne manqua pas de profiter.

La place ayant été investie de toute l'Armée; & les Quartiers distribuez aux Principaux Officiers, on fit des lignes de communication entre eux, & l'on jeta deux Ponts, l'un au-dessous, & l'autre au-dessus du Fort, & de la Ville. L'Armée étant placée des deux côtés de la Meuse, & les lignes de circonvallation achevées (car on s'attendoit que les Espagnols viendroient secourir la Place) on commença à l'attaquer avec vigueur,

& à le canonner, dès le 17. de Juillet. Comme 1641. on n'oublia rien, pour le presser, le Commandant ne negligea aucune chose, qui en pût retarder la prise. Il abondoit en munitions de guerre, mais il n'étoit que médiocrement fourni de pain & de farine, si le Siege eût duré long-tems. Nous ne nous arrêterons pas à décrire ce Siege, non plus que les autres. On en trouvera la description, dans les Auteurs du tems, comme (1) dans la Vie de *Frideric Henri*, où l'on en voit le Journal.

Dès que le Cardinal Infant, qui étoit près d'Aire, à observer les François, fut averti du dessein du Prince d'Orange; il donna ordre au Marquis de Lede, au Comte de Buquoi, au Comte de Fuentes, & au Marquis de Velada, de prendre toutes les Garnisons voisines; auxquelles il joignit quelques Troupes de Flandre, & de celles de l'Empereur. Ils formerent un Corps de huit-mille Fantassins, & de quatre-mille Chevaux.

Pendant que l'on attaquoit la Place, avec une nombreuse Artillerie, & par des Bombes, que l'on n'épargnoit point; deux-mille Mousquetaires vinrent de Gueldre, pour attaquer le 21. du Mois le Quartier du Comte de Hoorn, mais ils furent repoussez. Le lendemain, les autres Généraux Espagnols vinrent aussi se présenter, avec la plupart de leurs Troupes, devant le même Quartier, & firent retirer quelques Pionniers, qui travailloient à des Ouvrages avancez; mais ils n'entreprirent pas de forcer les lignes, & se retirèrent du côté de Cranembourg, après quoi ils allerent vers Venlo, le 25. du Mois. Dès lors on commença à ouvrir la Tranchée, & à pousser les approches avec vigueur. Le grand feu que firent les Assiegez, obligea d'employer la sappe, qui est un Ouvrage long, mais qui épargne la vie des soldats. On fit des mines, en divers endroits, & on les mit en état de jouer, & de faire sauter une grande partie des Fortifications. Comme les Assiegeans étoient fort avancez, & que les Mines pouvoient leur ouvrir des chemins, pour entrer l'épée à la main dans la Place; *Preston* représenta aux Officiers de la Garnison, qu'il étoit tems de se rendre, si l'on ne vouloit pas courir risque d'être pris d'Assaut. Il ne restoit plus qu'environ neuf-cens soldats en santé, de sorte qu'attendre davantage, auroit été exposer toute la Garnison à perir. On conclut donc qu'on se rendroit, aux meilleures conditions, que l'on pourroit obtenir. Le Prince d'Orange leur accorda des conditions assez honorables, & signa la Capitulation le 27. de Juillet. Il sortit neuf-cens hommes en santé, & l'on compta qu'il y en avoit eu trois-cens de tuez.

Cependant, le Maréchal de la Meilleraie prit la Ville d'Aire dans l'Artois, le jour que le Château de Gennepe commença à capituler, à la vue du Cardinal Infant; qui n'attendoit que les Troupes du Général Lamboi, pour attaquer les lignes des François. Le secours étant ensuite arrivé, le Cardinal contraignit le Maréchal de se retirer, de devant la place, de peur de manquer de vivres; & il commença à l'assiéger, dans la pensée d'en être bien-tôt maître; parce que ce qui avoit été ruiné, dans les Fortifications, n'avoit pas été fort bien rétabli. Mais comme le Siege trainoit en longueur, à cause de la bonne conduite du Commandant; le Cardinal y tomba malade sur la fin d'Août. Il se fit transporter à

Cour-

(1) Part. 2. p. 89. & suiv.

1641. Courtrai, d'où il fut en suite mené à Brusselles, au mois d'Octobre. Il sembloit se trouver un peu mieux, mais son mal augmenta, au commencement de Novembre, & il mourut le 7. du Mois. Il paroît, par sa conduite, que ce Prince ne manquoit ni de courage, ni d'habileté; puis qu'il soutint fort bien l'honneur de l'Espagne, en un tems, où les François d'un côté, & de l'autre les Hollandois se trouvoient si puissans; qu'ils esperoient, comme on l'a vû, de pouvoir se rendre maîtres, en peu de tems, des Provinces Espagnoles. Il fut les repousser, des deux côtés, avec tant de vigueur, qu'il fit échouer la plupart de leurs entreprises; témoin la campagne, dans laquelle il fit lever le Siege de S. Omer aux François, & chassa les Hollandois des Forts qu'ils avoient pris, devant Anvers, avec beaucoup de perte de leur côté.

Après sa mort, on trouva dans sa Cassette, un papier cacheté, qui étoit venu d'Espagne, deux mois avant sa mort, & où *D. Francisco de Melo* étoit nommé, pour lui succéder, s'il venoit à mourir. Les François tenterent, par des diversions, d'obliger les Espagnols de quitter le Siege d'Aire. Ils allerent d'abord du côté de l'Île, pour se rendre maîtres de cette place, où il n'y avoit pas une garnison suffisante; mais les Espagnols y jetterent tant de monde, que les François furent contraints d'aller ailleurs. Ils se rendirent maîtres de la Bassée, en trois jours, quoi que bien fortifiée, & avec une bonne garnison; après quoi ils s'assurèrent de Pont à Vendin & de Lens. Ils brulerent les Faux-bourgs de l'Île, & plusieurs Villages à l'entour. Ils attaquèrent, une nuit, Armantière, & donnerent trois assauts, où ils perdirent, comme l'on dit, huit-cens hommes, sans rien avancer; de sorte qu'ils furent obligés de se retirer. *D. Francisco de Melo* vint, avec quelques Troupes, & traversa si bien leurs desseins, qu'ils ne purent pas profiter, comme ils auroient fait, de la maladie, & ensuite de la Mort du Cardinal Infant.

L'Armée (1) de France, après avoir couru une partie de la Flandre, qu'on nomme *Gallicane*, parce qu'on y parle François, alla camper, entre Bapaume & Douai, & battit assez librement la campagne, sans que les Espagnols s'opposassent beaucoup à ses courses; parce qu'ils s'obtinèrent à reprendre Aire. Les François assiégerent ensuite Bapaume, & l'emporterent en peu de jours, par composition. Comme la Garnison fut sortie, pour aller à Douai, & qu'elle n'y put arriver, elle fut obligée de s'arrêter à l'Ecluse, pour continuer son chemin le lendemain. On lui donna un Trompette, pour lui servir de Sauve-garde; mais ayant rencontré *S. Preuil*, Gouverneur d'Arras, à la tête d'un Parti, il la chargea, quoi que lui pût dire le Trompette, & pilla tout le bagage. On le fit ensuite arrêter lui-même, par ordre du Roi, de peur que les Espagnols ne crussent, que les Généraux François eussent eu part à cette perfidie; & ayant été aussi accusé d'autres crimes, il fut décapité.

Cependant Aire étoit toujours assiégee, & *Aiguebère*, qui étoit Gouverneur de cette Place, se défendoit avec plus de vigueur, que les Espagnols n'avoient cru. Mais comme tout commençoit à lui manquer, il écrivit le 15. de Novembre au Cardinal, qu'il ne pouvoit plus tenir que dix-huit jours, & que s'il n'étoit secouru, avant que ce terme fut expiré, il seroit obligé de se rendre. Cette Lettre fut surprise, par les Assie-

geans, & il ne vint aucun secours. Le 26 du 1641. Mois il demanda à capituler, mais les Espagnols qui savoient l'état de la Place, prétendirent d'abord qu'il se rendît à discrétion. Il le refusa, & l'affaire traîna jusqu'au 6. de Decembre, qu'ils le reçurent à capitulation, de sorte qu'il sortit de la Place, le lendemain, avec sa garnison; qui avoit beaucoup souffert, & qui fut convoyée jusqu'à Hêdin, où elle se reposa de ses fatigues. Les Espagnols reprirent encore Lens & la Bassée.

Gennep ayant été pris, la France fit beaucoup d'instances, pour que le Prince d'Orange fit quelque autre entreprise. Le Prince après avoir comblé les tranchées, & rétabli les Fortifications de Gennep, en partit avec son Armée, dont la Cavalerie se rendit par terre à Bergopzoom, & l'Infanterie par eau à Philippine, où elle fut débarquée, & où la Cavalerie fut aussi conduite par eau. Cependant le Comte de Fuentes, qui étoit demeuré en Gueldre, n'eut pas plutôt appris que le Prince d'Orange faisoit descendre son Armée, pour s'approcher de la Flandre, qu'il partit, avec les Troupes, qu'il avoit, pour Anvers, & de-là près du Sas de Gand, où il campa, avec sept, ou huit-mille hommes. Le Prince d'Orange se posta de l'autre côté de cette place. Il ne se fit aucun mouvement dans les deux Armées, quoi que très-proches, sinon qu'un corps de deux-mille hommes, de l'Armée Espagnole, alla attaquer le Quartier des François, le 24. de Septembre, & y fit quelques prisonniers. Mais *Stakembroek*, Lieutenant Général de la Cavalerie, y envoya si promptement du secours, qu'il poursuivit les Espagnols, en tua quelques-uns, & fit aussi quelques prisonniers. Le Prince décampa le 29. du Mois, & envoya son Armée dans ses Quartiers d'Hiver, comme firent aussi les Espagnols.

Sur la fin de l'année, quelques Troupes Impériales, qui avoient leurs Quartiers dans le Pais de Cleves, & dans le Voisinage, surprirent la Ville de Cleves, où il y avoit une Garnison de Soldats Hessiens; mais elles l'abandonnerent après l'avoir pillée, parce qu'elles ne purent pas prendre le Château.

Les députés, que les Etats Généraux avoient eus depuis quelque tems, avec le Roi de Danemark, à l'occasion des droits extraordinaires, qu'il exigeoit des Vaisseaux Marchands Hollandois, qui passoient par le Sund, furent enfin accommodés cette année, en moderant ces droits; comme on le verra par le Traité même qu'*Aitzema* a rapporté tout au long sur cette année.

Comme le Comte d'Estrades devoit s'en aller en France, à la fin de cette année, le Prince d'Orange lui donna (2) une Instruction, touchant ce qu'il souhaitoit, qu'il représentât au Cardinal de Richelieu. Il disoit dans cette Instruction, qui est digne de l'attention de ceux qui veulent s'informer de l'Histoire de ce tems-là, „ qu'il s'ap-
„ percevoit, depuis quelque tems, que les progrès
„ du Roi de France dans les Pais-Bas (qui néan-
„ moins n'avoient pas été fort considerables, comme
„ on l'a vu) donnoient de grands ombrages aux
„ Etats, & aux Peuples, & que lui, Prince d'O-
„ range, avoit été plusieurs fois pressé, de ne pas
„ s'engager à des entreprises, qui faciliteroient les
„ conquêtes du Roi en Flandre. La suite des
„ tems a bien fait comprendre, que ces gens-là avoient sujet de craindre, que les progrès de la France de ce côté-là, ne fussent avec le tems nuisibles aux Provinces Unies. Il est difficile, que *Frideric Henri*

(1) Voyez *Du Pleix* & *Bernard*, sur cette année;

(2) Lettres d'Estrades T. I. p. 573

1641. Henri ne fût pas frappé de la même crainte, & on l'a même (1) accusé d'avoir fait échouer les desseins de la France à cet égard, dans la Campagne de MDCXXXV. Mais quoi qu'il en soit, en donnant des instructions, pour parler au Cardinal de Richelieu de sa part, il ne pouvoit guère autrement parler, que comme il fait dans la suite.

Il dit „ qu'il n'avoit pas laissé, nonobstant toutes les rémontrances qu'on lui avoit faites là-dessus, & la mauvaise disposition des peuples, de faire tous les efforts possibles, pour favoriser les desseins de Sa Majesté; mais qu'il jugeoit qu'il étoit de la prudence de temporiser, & de chercher les moyens de détruire ces soupçons; & qu'ainsi il croyoit que, si le Roi vouloit bien porter ses Armes, la Campagne prochaine, du côté de la Catalogne, ou de l'Italie, cela lui donneroit le tems, & les occasions d'effacer les impressions, qui s'étoient faites sur les esprits de ce País, & de les guerir de l'opinion qu'ils avoient, que la grandeur du Roi leur étoit plus nuisible que celle du Roi d'Espagne. En effet jamais l'Espagne, depuis ce tems-là, n'a mis les Provinces en un si grand danger de perdre leur liberté, que le Fils de Louis XIII. en MDCLXXII.

Il chargeoit encore le Comte d'Estrade „ d'assûrer le Cardinal, qu'il ne laisseroit pas d'entrer en Campagne, avec une Armée de vingt mille hommes de pied, & de six mille Chevaux, pour occuper l'Armée des Espagnols, & l'empêcher de rien entreprendre sur les Frontières de France, pendant l'absence du Roi. Il s'engageoit de plus à observer les Troupes de l'Empereur, & à se tenir en état de secourir le Comte de Guébriant; qui étoit avec une Armée Française, sur la Frontière de l'Archevêché de Cologne, & que, pour être mieux à portée de lui donner du secours, de camper, avec l'Armée des Etats, du côté de Bois-le-Duc. Il fit encore offre de faire passer une Flotte Hollandoise dans la Méditerranée; mais comme cela n'eut aucun lieu, on ne s'y arrêtera pas.

Le Comte (2) proposa au Cardinal ce qu'on vient de dire, que le Grand Ministre approuva beaucoup, & en particulier ce que le Prince proposoit de prendre son tems, pour agir auprès des Etats & des Peuples, & de les détromper de l'opinion, que les Ennemis du Roi leur avoient donnée, que la trop grande puissance du Roi, dans les Pais-Bas, étoit à craindre pour eux. Cela avoit été approuvé, par le Roi, & il avoit pris la résolution de tourner ses Forces, pendant cette Campagne du côté de Catalogne & d'Italie.

Pour venir aux affaires de la mer, les Armateurs de Dunkerque donnerent, toute cette année, beaucoup d'occupation aux Vaisseaux des Etats; pour protéger le Commerce, contre leurs Courses. Ils firent, malgré qu'on en eût, beaucoup de prises, & ils perdirent aussi plusieurs Bâtimens légers. Nous ne dirons rien des Vaisseaux Marchands, qu'ils prirent; nous ne ferons que parler du soin, que les Vaisseaux de l'Etat prirent de les réprimer. Au commencement de l'année, l'Amiral Tromp tint la Mer, & pendant ce tems-là, les Dunkerquois s'occupèrent à faire radouber les Vaisseaux, qu'ils vouloient envoyer en course au Printems. Tromp combattit, avec quatre Vaisseaux, cinq de leurs bâtimens, en mit quatre en fuite, & en prit un, qui étoit une Fregate du Roi,

montée de vingt-huit piéces de Canon. Il prit encore une Galiothe, & un Vaisseau chargé de beurre prêts à entrer dans Dunkerque. Tromp retourna en Hollande, avec ces prises, au milieu de Janvier; & sur la fin du Mois, Jean Ewerts sortit des Ports de Zélande, avec plusieurs Vaisseaux, pour aller croiser sur les Dunkerquois. Il prit une Fregate d'Ostende, qui étoit toute neuve, & une autre Fregate nommée la Perle, qu'on disoit être la meilleure voilière, qu'il y eût à Dunkerque. Les Vaisseaux de l'Amirauté d'Amsterdam, leur prirent encore quelques petits bâtimens, auxquels je ne m'arrêterai pas. Tromp croisa encore devant Dunkerque, aux Mois de Septembre & d'Octobre, pour empêcher qu'il n'en sortît quelques gros Vaisseaux, qu'on y avoit équippez; car pour les petits, il n'étoit guère possible qu'ils ne s'échappassent. Dès qu'il fut retourné en Hollande, les Vaisseaux Dunkerquois se mirent en Mer, & y firent encore beaucoup de ravages, & de pertes aux Marchands.

Après avoir dit ce qui se passa en Europe, pendant cette année, il faut venir à ce qui arriva dans le Brésil, & sur les côtes de l'Afrique. (3) Le Marquis de *Montalban*, Vice-Roi du Brésil, lassé des desordres & des cruautés, qui se commettoient dans la guerre, engagea les Ecclesiastiques Romains de Pernambuco, à présenter une Requête au Comte Maurice & au Conseil, pour les prier de faire cesser la coutume barbare, qui s'étoit introduite, de massacrer même ceux, qui se rendoient & qui étoient sans armes; & de ruiner leurs champs, & tout ce qui se présentoit. Cela se faisoit de part & d'autre, & ne pouvoit servir, dans une longue guerre, qu'à faire oublier aux hommes l'Humanité, quand il s'agissoit des Ennemis; comme s'il n'y avoit pas un Droit, dans (4) la Guerre aussi-bien que dans la Paix! Il s'est même conservé, long-tems après la paix, bien des restes de cette férocité, parmi les nations, qui ont été en guerre, en ce tems-là, & il s'en trouve encore à présent des vestiges, parmi la Populace.

Le Comte, éloigné naturellement de toute sorte de cruauté, convint facilement d'en user autrement, à l'avenir. Il en avoit usé, de la sorte, avec les Espagnols, qui avoient donné ordre qu'on fit main basse sur tous les Hollandois, sans leur faire aucun quartier. Il mit sous la requête qu'il consentoit de faire la guerre, avec plus d'Humanité; à condition que les Ennemis en fissent autant, de leur côté. Il savoit bien qu'on pouvoit envahir les terres de la Compagnie, avec beaucoup moins de forces, que les Hollandois ne le pouvoient faire à l'égard des Ennemis, que l'on ne pouvoit guère attaquer avec sûreté, que du côté de la Mer. Il n'ignoroit pas non plus qu'il y avoit, dans les terres de la Compagnie, des gens, qui favorisoient l'Ennemi, & qui étoient bien-aisés qu'on traitât ainsi les Hollandois. C'étoient les Portugais, qui étoient épargnez par ceux de leur Nation, pendant qu'ils faisoient main basse, sur tous les *Flamands*, nom qu'ils donnoient à tous les peuples des Pais-Bas. Il voyoit bien que cette maniere de saccager tout ne permettroit pas, qu'on fit jamais la conquête de tout le Brésil. Le Vice-Roi convint, de son côté, d'en user plus humainement, & l'on fit un Traité avec les Espagnols, en Langue

Dd

La-

(1) Voyez *Baptista Nani* dans son Hist. de Venise sur l'an 1635. p. 415. de l'Ed. de Venise in 4. 1686.

(2) Lett. d'Estrades. p. 18.

(3) *Barléus* p. 334. rerum à Mauritio in Brasilia gestarum.
(4) Voyez là dessus *Grotius* dans son Ouvrage du Droit de la Guerre & de la Paix Liv. III. c. 4. & suiv.

1641. Latine, pour n'être pas trompé par les expressions Portugaises, qu'on n'entendoit pas assez bien, parmi les Hollandois.

Ceux que l'on avoit envoyez au Vice-Roi Espagnol, pour traiter, avec lui, de la Paix, n'étoient pas encore de retour; lors que Maurice reçut des Lettres de ce même Vice-Roi, qui lui apprenoient la révolution, qui étoit arrivée en Portugal, & que lui-même, avec toutes les Troupes Portugaises, avoit proclamé Prince du Brésil, le Duc de Bragance, qui avoit été proclamé en Europe, par toute sa Nation, Roi de Portugal. Néanmoins les Officiers & les Soldats, & Néapolitains n'avoient pas voulu changer de maître.

Le nouveau Roi de Portugal avoit envoyé à S. Salvador *François Vilhena*, Jésuite, & *Pierre Corra de Gama*, non seulement pour porter la nouvelle de la révolution au Brésil; mais encore pour recevoir à son service le Vice-Roi & toutes les Troupes, qui y étoient. Ces deux mêmes hommes vinrent trouver le Comte, pour lui demander qu'il y eût une suspension d'armes, entre les deux Nations; jusqu'à ce que l'on fût le succès de la négociation de Mendoga, avec les Etats Généraux. Pour obtenir cet Armistice, ils mirent en liberté trente prisonniers de guerre; mais ils retinrent encore Garisman & Brand. Ils ordonnerent aussi à *Paul d'Acunba*, qui ravageoit encore le Pais de la Compagnie, de retourner dans les terres des Portugais, sous de grieves peines, dont ils le menacerent. Vilhena retourna à S. Salvador, & Corra demeura dans la Capitainie de Pernambouc, comme il le souhaita.

Il se répandit alors un bruit, dans le Brésil, que les Etats Généraux équipotent cinquante Vaisseaux, pour venir attaquer S. Salvador, & se rendre maîtres de la Baye. Ce bruit étoit faux, comme le Comte Maurice le témoigna aux Portugais; mais il étoit vrai, que les choses ayant changé de face, par le soulèvement du Portugal, les Etats Généraux prévoyent que l'on viendroit à faire une Paix, ou au moins une Trêve avec cette Couronne, qui avoit besoin de toutes ses forces, & même du secours des Ennemis de l'Espagne, pour se soutenir contre une Puissance si formidable. Cela étant, il étoit visible, qu'on perdrait, si on ne se hâtoit, de profiter de la conjoncture de s'affermir, & de s'agrandir dans le Brésil.

Maurice cependant avoit demandé d'être rappelé du Brésil, soit qu'on ne lui fournît pas des forces suffisantes, pour se soutenir, avec honneur, dans ce Gouvernement; soit qu'il fût dégoûté, par quelque autre raison, de ce pais-là, situé sous un Climat si différent de celui sous lequel il étoit né. Le tems n'étoit pas propre, pour obtenir ce qu'il demandoit, comme les Etats Généraux le lui manderent, dans une (1) Lettre qu'ils lui écrivirent; où ils lui représentoient que l'état du Brésil, & celui des affaires de l'Europe ne permettoient pas, qu'il quittât alors son Gouvernement: Qu'il connoissoit le Pais, & qu'il étoit accoutumé à gouverner les peuples du Brésil, comme il le faisoit, avec facilité: Que la révolution du Portugal, où le Duc de Bragance avoit été proclamé Roi, pourroit donner à Maurice une belle occasion, d'entreprendre quelque chose de grand dans le Brésil: Que la République avoit trouvé à propos de donner du secours au Duc de Bragance, contre le Roi d'Espagne, leur ennemi commun; de sorte que l'Etat ne doutoit point, que le Comte ne con-

1641. sentît à continuer dans le Gouvernement du Brésil, fil, dont on le chargerait encore, pour quelques années: Qu'il étoit tems de profiter de la division, qui étoit entre les Espagnols, & les Portugais, pendant que l'Espagne se trouvoit affoiblie, par le soulèvement de ceux qui avoient secoué son joug: Que l'Etat lui fauroit gré, s'il demouroit plus long-tems dans son Gouvernement, & qu'on ne manqueroit pas de le récompenser.

La Compagnie lui écrivoit aussi, par des Lettres du 26. de Fevrier, que l'Espagne étant hors d'état d'envoyer du secours au Brésil, il devoit profiter de l'occasion d'étendre les Conquêtes, qu'on avoit faites en ce Pais-là; avant qu'un Traité de Paix obligât la Compagnie à poser les armes, dans ces lieux-là: Qu'elle ne lui prescrivait rien de précis sur la maniere, dont il avoit à se conduire, mais qu'il pouvoit ramasser tout ce qu'il avoit de Troupes, pour se rendre maître, par force, ou par adresse de la Baye, ou pour tenir S. Salvador assiégé; parce qu'on pourroit en demeurer en possession, par un Traité.

Le Comte se saisit après avoir reçu ces Lettres, de la Segerippe Royale, ou de la Capitainie de Cirii, comme d'autres la nomment; du nom d'un fleuve, qui l'arrose. Elle étoit très-utile à la Compagnie, parce qu'elle étoit entre la Capitainie de la Baye, & celles que les Hollandois avoient occupées; qu'elle étoit très-propre à nourrir du bétail; & que l'on faisoit une grande pêche, sur sa côte. Maurice donna aussi plusieurs ordres, pour prévenir tout ce qui pourroit nuire, aux intérêts de la Compagnie; mais il n'avoit pas assez de forces, pour entreprendre quelque chose, sur la Baye; où les Portugais se tenoient sur leurs gardes, autant contre les Hollandois, que contre les Espagnols. Si l'Etat, ou la Compagnie lui avoient pu envoyer, en écrivant au Comte, un renfort assez considérable, pour se rendre maître de S. Salvador, & le retenir; cette Conquête auroit été infiniment plus importante aux Provinces Unies, que tout ce qu'on pût faire en Europe contre l'Espagne, jusqu'à la Paix de Westfalie. Mais on ne le fit point, & dans la fuite, il ne fut plus tems d'entreprendre de s'emparer tout le Brésil.

Le 30. de Mai, de cette même année, Iol partit de Pernambouc, pour l'Afrique, avec une Flotte de vingt Vaisseaux, montée par neuf-cens Matelots, & deux-mille Soldats Européens, avec deux-cens Brésiliens, sous le Lieutenant-Colonel Hinderfon. Ils firent voiles à Loanda de S. Paul, dans le Royaume d'Angola, à neuf degrez de Latitude Australe, dans le dessein d'occuper quelque poste; pour faire de là le négoce des Negres, qui sont tout-à-fait nécessaires à l'Amérique, soit pour les Mines, soit pour les Moulins à sucre. Ces peuples, nez sous un Climat brulant, y font un travail, qu'aucun Européen n'y fauroit faire. La Flotte arriva heureusement, devant la Ville de Loanda. Les Soldats mis à terre marcherent droit à la Ville, au travers des Canonades des Portugais, qui se firent aussi sentir aux Vaisseaux. Les Hollandois s'avancèrent à l'Ennemi rangé en bataille, avec deux pièces de Canon devant lui, & commencerent, la charge par la mousqueterie. Chacun conserva d'abord son terrain; mais les Hollandois chargerent ensuite si vivement l'Ennemi, que plusieurs des Negres prirent la fuite; & que D. *Pierre Cesar de Menesès*, Gouverneur de la Ville, qui étoit à la tête de neuf-cens Soldats, ou Bourgeois armez, tourna aussi le dos, & abandonna non seulement son

(1) *Barléus* p. 339.

1641. son Canon, mais la Ville & tous les Forts qui la soutenoient, au Vainqueur.

La Place étoit entièrement abandonnée, & l'on n'y trouva que peu de soldats yvres, & quelques Vieillards, qui avoient peine à marcher. Il y avoit vint-neuf piéces de Canon de Bronze, & foixante-neuf de fer, avec un très-grand amas de Munitions de guerre. On n'avoit nullement fortifié la Ville, qui étoit sur une hauteur, avec plusieurs Eglises & Monastères bien bâtis, & quantité de belles Maisons; ce qui marquoit que cette Ville s'étoit fort enrichie, par le Commerce, qui consistoit principalement en Esclaves. Il y avoit plusieurs Forts, que l'on avoit bâtis, pour défendre le Port, qu'on trouva aussi abandonnez. On les réduisit à trois, un grand & deux petits, que l'on jugeoit suffisants pour tenir les habitans en ordre; & après qu'ils furent en état, on y laissa douze-cens hommes de garnison.

Les Portugais crurent d'abord que les Hollandois n'étoient venus-là, que pour piller la Ville, & non dans le dessein de la garder, s'ils la pouvoient prendre. Aussi d'abord que le Gouverneur avoit vû la Flotte, il avoit donné ordre aux Femmes & aux Enfans d'en sortir, avec tout ce qu'il y avoit de plus précieux. Mais comme il s'aperçut, que les Vainqueurs se dispoient à garder la Place, il envoya dire à Iol qu'il étoit surpris qu'il traitât, de la sorte, les Portugais; puis que les Etats Généraux avoient fait une Alliance avec eux. L'Amiral Hollandois répondit, qu'il n'avoit pas encore oui parler de cette Alliance; qu'il ne savoit pas non plus, si Mene-sès tenoit le parti du Roi d'Espagne, ou du nouveau Roi de Portugal; & que, si le Gouverneur Portugais avoit su ce qu'il disoit, il devoit le lui avoir d'abord communiqué, avant que le Combat se donnât; mais qu'après les dangers, que les Hollandois avoient courus, & la victoire, qu'ils avoient remportée, il étoit trop tard de les avertir de semblables choses. Pour ne pas manquer d'eau, dans ce climat sec & brulant, ils fortifièrent une Maison sur la Rivière de Bengo, de laquelle seule ils pouvoient tirer de l'eau. Ils défirerent les Negres, qui tâcherent de les empêcher de fortifier ce nouveau poste; dans la pensée que manquant d'eau, ils abandonneroient la Place. Enfin le Gouverneur ne voyant pas qu'il pût rien avancer par des raisons, non plus que par la force, demanda une suspension d'armes, pour huit jours; afin de se soumettre aux Hollandois, ou de se retirer.

Mais comme il faisoit des propositions, que l'on ne pouvoit nullement accepter, on lui donna ordre de se retirer, seize lieues loin de la Ville. Quelques-uns des Habitans auroient mieux aimé se soumettre aux Hollandois, mais Mene-sès avoit une si grande repugnance pour cela, qu'il fit mourir quelques-uns de ceux, qui le proposèrent. Cependant la plupart des petits Rois du païs, qui étoient autour de la Ville, s'accommoderent avec les Hollandois, & commencerent à mal-traiter les Portugais dans les forêts, dans lesquelles ils s'étoient retirés.

Ceux de S. Salvador, ayant été avertis du dessein des Hollandois, envoyèrent à Loanda une Fregate, avec des armes; mais la Fregate ayant été prise par le moyen des Negres, ils tuèrent tous les Portugais, qu'ils y trouverent, excepté quatre, qui s'étoient cachez à fond de Cale. Ensuite la plus grande partie des habitans étant revenue dans la Ville, & même des Ecclesiastiques, ils proposèrent aux Hollandois de leur li-

Tome II.

vrer la moitié des Esclaves, pourvû qu'on leur permît de se retirer à la Baye; mais on aima mieux les retenir dans la Ville, en leur promettant de les bien traiter, que de les laisser aller au Brésil; parce qu'on vit, par les comptes publics, que l'on retiroit tous les ans à Angola six-millions de florins, pour les Esclaves que l'on vendoit pour l'Amérique; outre la paye de la garnison, & toute la dépense de la Ville. Le Roi d'Espagne en tiroit tous les ans quinze-mille Negres, qu'il envoyoit en Amérique, pour y travailler aux Mines.

Après cette Conquête, Maurice écrivit aux Etats Généraux, pour tâcher de leur persuader de remettre le Gouvernement d'Angola au Conseil du Récif. Il se fonda sur ces raisons. C'étoit que l'on n'amenoit aucuns Esclaves en Afrique, que de-là, & qu'étant transportez au Brésil, on les vendoit à toute l'Amérique: Qu'il sembloit juste, qu'on donnât le Gouvernement de cette Conquête à ceux qui l'avoient faite: Qu'il étoit dangereux de confier ce Gouvernement à quelqu'un, avec une pleine autorité, qui ne seroit pas un homme de naissance, & qui n'auroit point de réputation; à cause des artifices des Portugais, qui pourroient s'en rendre de nouveau les maîtres. Mais les Directeurs de la Compagnie ne le trouverent pas à propos. Ils s'en réservèrent le soin à eux-mêmes, comme les Rois d'Espagne & de Portugal l'avoient toujours fait. On disoit que le Brésil lui-même devoit attendre de Hollande tout ce, dont il avoit besoin; qu'il ne pouvoit rien fournir de lui-même à l'Afrique, & qu'il valoit beaucoup mieux envoyer directement à Angola, ce dont on y avoit besoin que de le faire passer par le Brésil; puis qu'il falloit faire, pour cela, le double du chemin; & que les vivres, qu'on enverroit d'Europe, à Angola, se gâteroient, en les faisant passer, par le Brésil, par une trop longue navigation. On jugeoit aussi plus à propos que les mêmes Vaisseaux, qui auroient porté des marchandises à Angola, y chargeassent des esclaves qu'ils porteroient au Brésil; où ces mêmes Vaisseaux seroient chargez de sucre, & reviendroient ainsi en Hollande.

Il semble qu'on dissimuloit une autre raison, qui étoit peut-être la principale; savoir, que le Gouverneur & les Conseillers du Brésil, trouveroient facilement le moyen de détourner une bonne partie du profit, qui revenoit des Esclaves; s'ils avoient la direction d'un Commerce aussi lucratif, que celui-là. On conçoit aisément les adresses, qu'on pouvoit employer, pour cela, & qu'il n'étoit guère possible de prévenir. Un Comte de la Maison de Nassau, & même un plus grand Seigneur, se seroit bien accommodé de la côte d'Angola & du Brésil, qui faisoient une bonne partie des Richesses de l'Espagne & du Portugal.

Le même Iol, qui avoit conquis Angola, entreprit aussi de faire la conquête de l'Île de S. Thomas, qui est sous la Ligne; où il arriva le 2. d'Octobre. Les Portugais de la Ville de Pavaosa, qui étoit la principale de l'Île, l'abandonnerent, pour se retirer dans la Citadelle. Celle-ci résista d'abord, avec assez de vigueur, & les Hollandois, qui la voulurent attaquer, en furent repoussés, avec perte, loin de ses murailles qu'ils croyoient escaler. Mais Iol la canonna si vivement, qu'il la réduisit. Comme il s'appliquoit, avec beaucoup de vigilance, à établir là la Compagnie, & à rappeler les Portugais, qui s'étoient d'abord retirés; des maladies, communes dans ce païs-là, se mirent parmi son monde, & lui-même en mourut. L'Histoire le louë, comme un homme très-habile dans la Marine, hardi, infatigable,

1641. & d'ailleurs réglé dans sa maniere de vivre. On lui donna, pour successeur, son Vice-Amiral qui se nommoit *Matthieu Jansé*. Une Flotte Hollandoise avoit infiniment souffert en cette Ile, en MDCC. comme nous l'avons dit sur cette année. Il auroit beaucoup mieux été de n'entreprendre rien sur une Ile, dont l'air est pestilenciel, pour ceux, qui n'y sont pas accoutumés, ou qui n'y vivent pas avec beaucoup de précaution. Six Vaisseaux de la Flotte s'en retournerent au Brésil, & le reste vint en Hollande, plein de malades; de sorte qu'on en avoit compté dix-huit-cens, en un même tems. On fut obligé de couler un Vaisseau de cette Flotte à fond, faute de monde, pour le gouverner; & un autre tomba entre les mains des Espagnols près de l'Ecluse, en un tems d'un brouillard, qui l'empêchoit de voir où il étoit. Ainsi cette Expedition, quoi que très-avantageuse, par la prise d'Angola, ne laissa pas de coûter fort cher à la Compagnie & à l'Etat. Dans le même tems, *Elie Herkman* entreprit d'aller découvrir l'intérieur des terres du Brésil, vers le Nord, & fut obligé, par son monde, de revenir vers les côtes; sans avoir rien trouvé, qui pût payer les fatigues, qu'il avoit souffertes. Un Juif avoit dit, il y avoit quelques années, au Gouvernement Hollandois, dans le Brésil, qu'il faisoit un lieu, où il y avoit des mines d'Or; mais il y avoit toutes les apparences que c'étoit un Imposteur. Il étoit néanmoins vrai que, dans l'intérieur du Brésil, il y avoit des mines d'Or; comme on l'a reconnu, il y a quelques années, par quelques Bandits, ou Esclaves fugitifs, qui s'étoient rebellez contre le Gouvernement, & qui en s'enfuyant dans des Déserts, y ont en effet trouvé de l'Or; par le moyen duquel, ils se sont, comme l'on dit, réconciliés, avec ceux qu'ils avoient offensés, & ont même fait devenir ce métal beaucoup plus commun en Portugal, qu'il ne l'avoit jamais été. Mais le tems de cette découverte n'étoit pas encore venu. Pour revenir maintenant à la Compagnie Hollandoise, bien des gens ont cru qu'elle auroit beaucoup mieux fait, de penser à bien garder les Terres qu'elle avoit conquises, à y établir de bonnes Colonies, & se contenter du profit qu'elle en pourroit tirer, qu'à chercher ce qu'elle n'étoit pas capable de garder. Mais l'avidité des Particuliers, qui ne comptent pour rien un avenir un peu éloigné, parce qu'ils n'auront point de part aux profits de ce tems-là, fait que l'on n'a égard qu'au présent, sans se mettre en peine de l'avenir. Ce n'est pas comme les Empires permanents se sont fondez.

Après l'Expedition de Loanda & de S. Thomas, le Comte passa à la conquête de la partie du Brésil, qui est au Nord-Ouest. Ce fut la Capitainie de Maraghan, ou Maragnan, qu'il fit attaquer. Les Directeurs de la Compagnie, en Hollande, en avoient chargé le Comte, depuis le 28. Mars de cette année. Ils disoient que, par une conquête de cette sorte, non seulement on aggrandissoit ce que la Compagnie possédoit, mais qu'on assuroit les conquêtes précédentes: Que l'on gagneroit les esprits des Brésiliens, en aggrandissant ce qui étoit déjà à la Compagnie, & que plus de gens s'accoutumeroient à la maniere de vivre des Hollandois: Que par-là on diminueroit le négoce des Portugais, & que l'on n'auroit plus à craindre les Espagnols, que du côté de la mer, dès qu'on seroit maître des terres: Que la Province de Maragnan seroit très-propre, à recevoir & à entretenir des Flottes, qui se rendroient formidables dans les Iles de la Mer du Nord; comme

(1) l'Hispaniole, Cuba, la Jamaïque, Porto-Rico, & dans le Continent de l'Amérique Septentrionale: Que les Peuples des Provinces Unies seroient invitez, à s'y aller établir, par la bonté de l'air, & par la fertilité du terroir; qui fournit du Sucre, du Coton, du Gingembre & du Tabac, & où l'on trouve encore du Sel; outre que l'on espere d'y découvrir des Mines des métaux les plus précieux. 1641.

On prit, pour Chefs de cette entreprise, *Licht-hart* & *Coin*, dont nous avons déjà plusieurs fois parlé, & dont l'Histoire ne fait mention qu'avec éloge. Ils partirent de la rade de Pernambuco, au Mois d'Octobre de cette année, avec six gros Vaisseaux de guerre & six petits. Comme ils furent arrivez à l'embouchure de la Riviere de Maragnan, ils y trouverent tant de bancs de sable, qu'ils n'y osèrent pas tous entrer en même tems, & qu'ils envoyèrent seulement quelques bâtimens légers, pour découvrir les endroits les plus profonds, par lesquels on pourroit la remonter. Ils y entrèrent ensuite, par le bras Occidental de la Riviere, & passerent au travers des canonades d'un Fort Ennemi, qui déchargea son Artillerie sur eux, & allerent jeter l'ancre devant la Ville, qu'on appelle S. Louis. *Coin* ayant fait descente dans une Ile, & rangé ses Troupes, s'approcha du Fort. Le Gouverneur envoya au-devant de lui un Ecclesiastique & un Séculier, qui lui demanderent s'il vouloit leur accorder une Capitulation. Il leur promit de leur donner à tous furet & de biens, & entra dans le Fort; où il trouva trois-cens-trente hommes de Garnison, qu'il désarma. Il ne fut rien dit de la Religion, mais, pour les soldats, il leur permit d'y demeurer, jusqu'à ce qu'on fût les sentimens du Comte & du Conseil de Pernambuco. On y trouva cinquante-cinq gros Canons, & assez de poudre, avec du Vin pour l'usage du Vainqueur. Il n'y avoit que six Moulins, dont on pût se servir; les autres n'étoient pas encore achevez, mais il y en avoit dans le Territoire de *Tapicuru*, qui est voisin. Les habitans de ce pais-là se rendirent à la Compagnie, & ouvrirent les portes de leur Citadelle, où le Capitaine *Scadé* entra. Ceux de l'Ile voisine de *Tapitapera*, ou *Tattatitepera*, & les habitans de trois Villages de l'Ile de Maragnan se rendirent aussi. On n'y trouva que quelques Barques de nulle valeur, & l'on envoya quarante-cinq Matelots aux Iles du Cap Verd, que l'on appelle *les Iles de Sel*. Les Chefs de cette Expedition en usèrent, d'une maniere très-humaine, envers les Brésiliens; car ils ordonnerent qu'aucun d'entre eux ne seroit fait Esclave. Le Comte avoit déjà accordé la même chose aux *Tapuyes*, à condition qu'on pourroit racheter d'eux les prisonniers, pour de l'argent; car ces peuples barbares avoient accoutumé de les manger.

Cependant les nouvelles des Conquêtes, dont nous venons de parler, tant en Afrique, que dans le Brésil, étant arrivées en Portugal, l'Ambassadeur du nouveau Roi s'en plaignit avec assez d'amertume aux Etats Généraux, & demanda qu'on lui rendît ce qu'on avoit pris à la Nation Portugaise. Il soutenoit que c'étoit une injustice criante, que pendant que les Etats donnoient du secours à son Maître, contre les Espagnols, on envahît d'un autre côté ses Terres, de leur part. Mais on lui répondit que cela s'étoit passé, avant que la Trêve fût ratifiée, qu'au moins publiée, &

(1) Autrement de *S. Domingus*.

1641. & qu'il falloit que les choses demeurassent dans l'état auquel elles étoient ; avant que le Traité fait avec le Roi de Portugal fût publié, en Amérique & en Afrique. Il n'y avoit rien à repliquer à cela, si l'on n'avoit donné aucun ordre d'attaquer les Portugais dans le Brésil, ou en Afrique, après que le Traité eut été ratifié, & publié sur les lieux, selon l'usage ordinaire ; mais il n'étoit pas de l'Equité, ni de la véritable Générosité, d'envoyer des ordres d'agir en Amérique & en Afrique, contre les Portugais ; dans un tems auquel on voyoit bien qu'on feroit une Paix, ou une Trêve, avec eux. Cependant ils en avoient si souvent mal usé, pendant qu'ils obéissoient encore au Roi d'Espagne, envers les Hollandois ; qu'on pouvoit dire qu'ils avoient perdu, par-là, le droit de se plaindre de la conduite des Hollandois, qui avoient les armes à la main ; jusqu'à ce qu'on fût convenu de la Paix, ou de la Trêve avec eux, & qu'elle fût conclue, ratifiée & publiée. Pour prévenir cette sorte de plaintes, on a accoutumé de convenir que la Paix & la Trêve, n'auront lieu au de-là de la Ligne, ou dans des lieux éloignés ; qu'en un certain terme plus long, que celui où elles commencent à s'exécuter en Europe, selon la distance des lieux. D'ailleurs le Roi de Portugal eut tort, de ne pas ratifier incessamment son Traité avec les Etats ; duquel il n'envoya la ratification, qu'une année après en Hollande ; mais il y a de l'apparence, que les affaires pressantes qu'il eut, au commencement de son Règne, l'en empêchèrent.

L'Assemblée (1) des 19. Directeurs, à qui l'on communiqua le Traité fait entre les Etats, & les Portugais, représenta qu'il lui seroit plus utile, qu'on fit une paix à perpétuité, avec eux, qu'une simple Trêve ; & que cela étoit avantageux aux Portugais, qui étoient mieux établis au Brésil, que la Compagnie : Qu'elle n'avoit rien eu à démêler, avec le Duc de Bragance, & que par conséquent, elle n'avoit rien à traiter de semblable avec lui : Que puis que l'on avoit accordé aux Portugais, qu'on ne porteroit aucun sucre, ni aucune autre marchandise du Brésil, sur des Vaisseaux Hollandois, en Portugal ; il falloit aussi qu'ils n'envoyassent aucune de ces marchandises en Hollande : Que c'étoit une chose ruineuse, que l'on eût consenti, que lors que les Portugais, ou les Hollandois armeroient contre leurs ennemis, ils s'en avertiroient réciproquement ; parce que l'on perdoit le tems d'agir, par ce retardement, outre que les desseins s'éventoient par-là : Qu'il faudroit faire une nouvelle division des limites, sans s'arrêter à l'ancienne : Qu'il faudroit régler la grandeur des Vaisseaux, qui iroient au Brésil, de peur que, si l'on y en envoyoit de trop petits, ils ne devinssent la proie des Espagnols : Que dans l'article, où il étoit défendu de porter aux Indes des Marchandises aux Castillans (c'étoit ainsi que les Portugais nommoient ceux, que nous appelons *Espagnols*) il falloit encore spécifier, qu'on ne leur méneroit ni Vaisseaux, ni Negres ; ce qui étoient les choses, qui leur étoient les plus nécessaires.

Le Comte Maurice qui, quoi qu'il eût demandé plusieurs fois son congé, n'avoit pu néanmoins l'obtenir, envoya en Europe *Charles Tolner*, qui étoit de son Conseil secret, pour représenter l'état auquel le Brésil se trouvoit. Il leur dit que toute la côte, qui s'étend, depuis Maragnan jusqu'au Fleuve Royal, étoit, depuis long-tems, fournie à la Compagnie, & qu'elle jouissoit d'une profonde paix ; en sorte qu'aucun ennemi n'y ra-

vageoit les Moulins à sucre, ni les Villes, ni les Villages ; & qu'on rétabliroit ce qui avoit été ruiné, par la guerre : Que le Comte ne pouvoit approuver le dessein de la Compagnie de casser les Officiers des Troupes, & de diminuer la solde des soldats ; parce que ce ménage hors de tems seroit ruineux à l'Etat, à cause des pratiques secrètes des Portugais ; qui avoient plus de penchant à obéir à un Roi de leur Nation, qu'aux Hollandois, & qui ne manqueroient pas de profiter des occasions, de lui faire recouvrer ce qu'il avoit perdu, & sur tout ce qu'on lui avoit pris en Afrique & à Maragnan, pendant la Trêve : Qu'il avoit appris combien il avoit à cœur ces pertes, par des Lettres du Marquis de Montalban, & par celles qu'un Officier Portugais avoit écrites au Conseil du Récif ; où il disoit que la Nation Portugaise étoit très-irritée, contre eux, parce qu'ils avoient chassé de leurs Terres les Jesuites, & d'autres Moines, & n'y avoient retenu que des Prêtres débauchés : Que la plupart des Portugais, qui devoient beaucoup à la Compagnie, & à des Particuliers, n'attendoient que quelques brouilleries, pour se déclarer contre eux ; ce qui avoit assez paru, lors que la Flotte Espagnole avoit été sur les côtes : Que les Juifs n'étoient pas mieux disposés qu'eux : Que plusieurs Officiers, sur la nouvelle de la réformation des Troupes, étoient allés en Portugal, & s'étoient mis au service du nouveau Roi : Qu'il n'étoit pas encore tems, de faire aucune réformation dans l'Armée, ni de diminuer la solde des Officiers & des Soldats, qui n'obéiroient pas de bon cœur, quand ils se verroient si mal récompensés : Qu'il falloit extrêmement ménager les esprits des Portugais, les traiter avec honneur, & leur laisser l'exercice libre de leur Religion : Qu'il seroit à souhaiter que la Charge de Conseiller, dans le Brésil, ne fût pas annuelle, mais perpétuelle ; parce que des gens neufs ne savoient pas la manière, dont on doit gouverner ce pais : Qu'on devoit envoyer des vivres plus régulièrement, & plus abondamment, & les remèdes que l'on emploie en Europe, pour guérir les maladies ; faute de quoi bien des gens mouroient, comme on en avoit plusieurs fois averti la Compagnie : Que toutes les Troupes, qui étoient tant en Afrique, qu'en Amérique, ne se montoient qu'à quatre-mille, huit-cens-quarante-trois hommes : Que leur nombre se diminueoit tous les jours, soit par la mort, soit par la désertion, ou par les congez qu'ils demandoient : Qu'il falloit nécessairement envoyer plus de vivres, & des recrues d'Europe. On voit par-là que ceux, qui avoient bien osé faire des conquêtes sur les Espagnols, en Amérique, n'avoient pas assez bien calculé les frais, qu'il faudroit faire, pour conserver ces conquêtes.

Sur la fin de l'année, le Comte d'Estrades devant retourner en France, pour convenir de ce qu'on pourroit entreprendre, contre l'Ennemi commun ; le Prince d'Orange le chargea d'un (2) Mémoire, qu'il commençoit par dire „ qu'il s'apercevoit, depuis quelque tems, que les progrès „ du Roi, dans les Pais-Bas, donnoient de grands „ ombrages aux Etats & aux Peuples ; & qu'il „ avoit été plusieurs fois pressé de ne pas s'engager à des entreprises, qui faciliteroient les conquêtes de S. M. en Flandre ; mais que, non „ obstant tout cela, il n'avoit pas laissé de faire „ tous les efforts, qui lui avoient été possibles ; „ pour favoriser ses desseins : Qu'il croyoit pour „ tant qu'il étoit de la prudence de temporiser ;

Dd 3

„ &

(1) *Barléus* p. 361.(2) *Lettres de d'Estrades* T. I. p. 58.

1641. „ & de chercher les moyens de détruire les soup-
 „ çons (qui étoient que le Roi n'eût aussi bien des
 „ desseins, sur les terres des Etats, que sur celles
 „ des Espagnols) Qu'il jugeoit que, si le Roi
 „ vouloit bien porter ses Armes, la Campagne
 „ prochaine, du côté de la Catalogne, ou de l'I-
 „ talie; cela donneroit le tems, & les occasions
 „ d'effacer les impressions, qui s'étoient faites sur
 „ les esprits, & de les guérir de l'opinion qu'ils a-
 „ voient, que la grandeur du Roi de France leur
 „ étoit plus nuisible, que celle du Roi d'Espagne.
 „ Il ajoûtoit en suite, qu'il prioit le Comte de
 „ faire entendre cela au Cardinal, & de l'assurer,
 „ en même tems, qu'il ne laisseroit pas d'entrer en
 „ Campagne, avec une Armée de vingt-mille hom-
 „ mes de pied, & de six-mille Chevaux, pour em-
 „ pêcher l'Armée des Espagnols d'entreprendre
 „ rien, dans l'absence du Roi : Qu'il s'engage-
 „ roit de plus à observer l'Armée Imperiale, aussi
 „ bien que celle des Espagnols; & à se tenir en é-
 „ tat de secourir le Comte de Guébriant, qui é-
 „ toit sur la Frontiere de l'Archevêché de Colo-
 „ gne; & que pour être mieux à portée de lui
 „ donner secours, il camperoit, avec l'Armée des
 „ Etats, près de Bois-le-Duc. Il prioit enfin le
 „ Comte d'Estrades de bien représenter tout cela
 „ au Cardinal, & de faire enforte que l'on pût
 „ faire le projet de la Campagne prochaine, sur
 „ ce pied-là, & d'en figner le Traité.

Il paroît, par la Lettre que le Comte écrit de Paris, peu de jours après, que le Roi approuva ces propositions, qui furent en effet exécutées.

1642. DES le commencement de Janvier de l'an MDCXLII. (1) la Thuillerie, Ambassadeur de France, à la Haie, fit savoir aux Etats Généraux qu'il étoit autorisé par le Roi, son Maître, de faire le Traité de Campagne, & de le signer. Il fut conçu, comme à l'ordinaire, & le Roi promit de faire compter à Paris aux Etats, la somme de douze-cens-mille livres, en trois payemens. A l'égard des Armées, il fut convenu, par des Articles secrets, que le Roi & les Etats auroient, de chaque côté, une Armée de dix-huit à vingt-mille hommes de pied, & de quatre-mille-cinq-cens à cinq-mille Chevaux, & qu'ils se mettroient en Campagne, pour le plus tard, au milieu de Mai. Les deux Partis s'obligerent encore de faire le Siege d'une Place considerable, ou que si la France ne le faisoit pas, comme en effet elle n'en avoit aucun dessein, elle feroit une si forte diversion, en faveur du Prince d'Orange; qu'il seroit en état de réussir dans une semblable entreprise, & qu'elle se mettroit en Campagne quinze jours avant les Etats. Les Etats s'obligerent encore d'entretenir dans la Manche, une Flotte de trente Vaisseaux du port de deux-cens, jusqu'à cinq-cens tonneaux, depuis le 8. d'Avril, pour croiser en cet endroit, & empêcher qu'on ne fit rien entrer en Flandre par mer, pendant que le Roi y assiegeroit une Place; & pour convoyer tous les vivres, que l'on y enverroit de France. Les Etats s'obligerent de plus à laisser passer, & repasser le Rhin aux Armées du Roi à Wesel, & la Meuse à Maastricht; à condition que cela ne préjudicieroit point aux Terres de leur obéissance. Il fut convenu, par un autre Article secret, que le jour que le Traité seroit ratifié, les Etats permettroient que trois-mille hommes de leurs Troupes passeroient au service du Roi, pour être à sa solde, pendant douze mois; au bout desquels, ils reviendroient en leur premier service. Ce Trai-

té fut signé, le 8. de Mars à la Haie, & ratifié à 1642. Narbonne, où étoit le Roi, le 3. d'Avril. Mais il ne se fit aucune entreprise, en Flandre, ni de part, ni d'autre; & il paroît assez, par l'instruction du Prince d'Orange, dont on a parlé, & par la réponse du Cardinal, qu'on n'avoit aucun dessein de rien entreprendre dans les Pais-Bas.

Les François, les Troupes (2) du feu Duc de Weymar, & celles de Hesse, qui avoient agi contre l'Empereur, après avoir logé dans les Territoires de Fulde & de Munster, & consumé tout ce qu'elles y avoient pu trouver, pendant l'Été, eurent ordre du Roi d'aller chercher des quartiers d'hiver sur le Rhin, & de mettre, sous contribution, le Diocèse de Cologne, & les Duchez de Juilliers & de Berg, pour subsister à leurs dépens. Ces Troupes étoient commandées par le Comte de Guébriant, & par le Général Eberstein. Ce dernier commandoit les Hessiens, & le précédent les François, & les Troupes qui restoient de l'Armée du Duc de Weymar.

Ces deux Corps passèrent le Rhin, sur un Pont dressé près de Wesel, les trois premiers jours de Janvier; & marcherent droit à Ordinguen, petite place du Diocèse de Cologne, où ils arriverent sur le soir du 3. du Mois. Ils s'emparèrent brusquement de cette Ville, où ils firent main basse sur tous ceux, qu'ils y trouverent armez. Ils prirent aussi une autre petite Ville nommée Lynn, dans le même Diocèse, en un Territoire, qui est au Midi de la Comté de Meurs. Cependant le Général Lamboi, qui étoit dans la Gueldre Espagnole, avec huit-mille hommes, passa la Meuse, à la priere de l'Archevêque de Cologne, & alla se poster le 10. du Mois à Kempen Ville de ce Diocèse; pour observer ces nouveaux venus, & les chasser de-là, s'il étoit possible. Il se retrancha avec soin, en attendant le Général Bavaois Halsfeldt, qui lui devoit amener du secours. Mais Guébriant & Eberstein, ne lui donnerent pas le tems de se joindre avec ce secours. Ils allerent l'attaquer le 17. du Mois, forcerent ses lignes, firent quatre-mille prisonniers, entre lesquels étoit Lamboi lui-même, & tuèrent, ou dissipèrent le reste de l'armée. Après cette victoire, ils se rendirent maîtres des Villes de Nuys, de Kempen & de plusieurs autres. Halsfeldt arriva ensuite, mais trouvant Lamboi battu & prisonnier, tout ce qu'il put faire fut de jeter une bonne garnison dans la Ville de Bonn, & de placer le reste de ses Troupes, dans les places du haut Diocèse. Cependant D. François de Melos, Gouverneur des Pais-Bas, s'avança du côté de Maastricht, avec son Armée; comme s'il eût eu le dessein d'aller attaquer les Troupes de Guébriant & d'Eberstein, ou d'entreprendre quelque chose sur cette Place.

Cette marche obligea le Prince d'Orange, à s'avancer du même côté, pour soutenir ces Troupes, contre l'Armée Espagnole. Il fit partir ses Gardes & les Chevaux légers, le 27. de Juin, du Fort de Voorn, auprès duquel étoit, comme à l'ordinaire, le rendez-vous de son Armée; pour s'approcher des Troupes Françaises & Hessiennes, que le Général Espagnol sembloit vouloir surprendre, avant que le Prince le pût joindre. Ce dernier se rendit à son Armée, au commencement de Juin. En ce même tems, il arriva quatre-mille hommes de Troupes Françaises, qui

(1) Aitzema Liv. XXII. p. 828. du Tome II.

(2) Aitzema là-même pag. 831. Vic de F. H. Part. 2. p. 104.

1642. qui étoient venues par mer, à Dordrecht & à Rotterdam. On les fit ensuite embarquer, pour les conduire à Wesel, afin qu'elles pussent joindre l'Armée du Comte de Guébriant, dans le Diocèse de Cologne. Comme D. François de Melo n'étoit pas loin de Maastricht, on eut peur, que s'il ne pouvoit pas couper l'Armée Française & Hefsienne, il n'entreprît d'assiéger cette Ville; & l'on y envoya, le 12. du Mois, le Comte de Solms, avec six Cavaliers de chaque Compagnie, pour l'escorter. Il y arriva le 23. & en arrivant il ordonna à tous les Ecclesiastiques Romains, de la Ville, d'en sortir en vingt-quatre heures, excepté aux Curez des quatre Paroisses. On avoit vû que ces Gens-là avoient une fois voulu livrer la Ville aux Espagnols, & il n'étoit guère possible de se fier à des Prêtres; qui, comme on croyoit, se jugeoient obligés en conscience de favoriser les desseins de l'Ennemi.

On assure que l'Armée du Prince avoit quatre-vingt piéces de Canon, dont quarante-deux étoient des piéces de vingt-quatre livres de Boulet; comme s'il avoit eu dessein de faire un Siege. Elle s'achemina d'abord à Cleves, & elle arriva le 21. du Mois devant Rhimberck, & fut camper près d'Emmerik, vis-à-vis la Forêt de Duysberg; d'où elle n'étoit éloignée, que d'un lieu, de l'Armée du Comte de Guébriant, qui étoit alors campée à Botberg, près d'Ordinguen. Elle s'étoit postée-là, après avoir appris que les Troupes Imperiales & l'Armée Espagnole, qui avoit commencé à passer la Meuse, alloient s'avancer, pour empêcher que le Prince d'Orange ne les joignît. Il fut visiter ces Troupes à Botberg, & le 21. les deux Armées réunies marcherent en bon ordre à Nuys, & à Ordinguen. Le Prince fit retrancher son Armée, & mit sur les quatre principales avenues, neuf piéces de Canon à chacune. On crut que ces Armées ne se sépareroient pas, sans livrer bataille; mais cela n'arriva point. Les Espagnols, quoi que soutenus des Troupes Imperiales & Bavaraises, ne crurent pas pouvoir forcer les Armées Française, Hollandoise & Hefsienne, dans leurs postes; & ces dernières n'en fortirent point, pour aller chercher l'Ennemi. On a déjà vu, plusieurs fois, que ce n'étoit pas la maxime de Frideric Henri, non plus que de son Frere, de hazarder une bataille, sans nécessité; sur tout dans un lieu aussi éloigné des Frontieres des Etats, que celui-là. Le 17. du Mois, il alla rendre visite aux Troupes Françaises, & Hefsiennes à la tête de trente, ou quarante Compagnies de Cavalerie. Il les vit rangées en bataille, au nombre de trente-mille hommes, dans la plaine de Botberg; où il fut salué de plusieurs salves, & d'où il s'en retourna vers le soir. Il faut que l'Armée Espagnole & Imperiale fût bien forte, & qu'on la craignît; puis que la marche du Prince de Bois-le-Duc jusqu'à Ordinguen, passa pour quelque chose de singulier; & puis que Louis XIII. se la fit raconter par (1) d'Estades, qu'on la lui fit valoir, comme un grand service; & que l'Armée des Etats marcha en maniere, que les ordres de la bataille étoient donnés, en cas qu'elle eût rencontré l'Armée d'Espagne, sur son passage. Il est au moins assuré, que la jonction de cette Armée, avec celle du Comte de Guébriant, empêcha qu'elle ne fût accablée par les Imperiaux, & par les Espagnols. (2) Un Historien a remarqué, sur cette année, comme une chose surprenante, que toutes les me-

fures que la France avoit prises avec les Etats; ne produisissent que quelques marches, & contremarches. Mais il ne favoit pas les instructions secrètes, que le Prince d'Orange avoit données au Comte d'Estades; qui font voir que, quoique le Traité parlât de Siege de Places, on n'avoit néanmoins aucun dessein d'en faire cette année-là, dans les Pais-Bas. Il semble qu'on en ufoit ainsi, pour embarrasser les Espagnols.

Il y eut divers Partis en Campagne, tant des Espagnols, que des Etats, qui eurent, tour à tour, quelques avantages les uns sur les autres; & auxquels nous ne nous arrêterons pas, parce qu'il n'arriva rien d'extraordinaire. Les Armées se séparèrent de bonne heure, puis que sur la fin d'Août elles décamperent, pour se rendre à leurs Quartiers d'Hiver, où elles furent avant la fin de Septembre. Celle des Etats marcha à ses Garnisons, & celle du Comte de Guébriant passa le Rhin à Wesel, pour aller passer l'Hiver en Westfalie.

C'est ce qui se passa cette Campagne, sur la Frontiere des Etats Généraux, ou chez leurs plus proches voisins. Il faut dire en un mot, ce qui se fit sur les Frontieres des Provinces Espagnoles, du côté de la France; parce que cela regarde plutôt l'Histoire de France, que celle des Provinces Unies, dans laquelle nous nous sommes renfermez.

Louis XIII. en allant à Perpignan, avoit laissé sur la Frontiere de Picardie deux Armées, dont l'une étoit, dit-on, de dix-huit-mille hommes, & commandée par le Comte de Harcourt; & l'autre de dix à onze-mille, sous le Maréchal de Guiche. Ils étoient assez forts, pour défendre la Frontiere; mais ils ne l'étoient pas assez, pour rien entreprendre. Les Espagnols prirent Lens le 19. d'Avril, qui fut le troisième jour du Siege; de sorte qu'on ne put pas seulement essayer de le secourir. Ils assiégerent, peu de tems après, la Bassée, qui se défendit mieux. Le Maréchal de Guiche voulut la secourir avec son Corps, & demeurer campé dans le voisinage; mais les Espagnols l'attaquerent lui-même, dans son poste, & le batirent. Il demeura, comme on dit, trois-mille hommes sur la place, & l'on fit plus de quatre-cens prisonniers. C'est ce que l'on pourra voir, dans les Historiens François de ce tems-là.

On y cherchera (3) aussi l'Histoire de la conspiration de Cinq-Mars, dans laquelle le Duc de Bouillon, Neveu du Prince d'Orange, entra. Le Prince prit ouvertement, & même avec chaleur, le parti du Cardinal, & lui écrivit des Lettres pleines d'amitié; & de louanges. Mais il interceda aussi pour son Neveu, qui n'obtint néanmoins son pardon, qu'en remettant Sedan au Roi. Le Cardinal fit aussi au Prince mille protestations d'amitié, & des promesses d'une reconnoissance éternelle; comme on le pourra voir, dans les (4) Lettres du Comte d'Estade. Mais le 4. du Mois de Decembre suivant, ce Ministre cessa d'être en état de nuire, ni de rendre service à personne. Nous n'en dirons rien ici, parce que nous avons, depuis (5) long-tems, fait son portrait à la fin de sa Vie. Il suffira de dire, que les Provinces Unies eurent sujet de se louer de lui, & qu'il comprit très-bien, qu'un des principaux moyens de diminuer la puissance excessive de l'Espagne, étoit de

(1) Voyez ses Lettres T. I. p. 74.

(2) *Aitzema.*

(3) Voyez-le dans la Vie du Cardinal de Richelieu.

(4) Tom. I. p. 65. & suiv.

(5) Voyez sur tout d'Édition de la Vie de ce Cardinal; faite à Amsterdam en 1714.

1642.

de soutenir vigoureusement ces Provinces, contre les efforts, qu'elle faisoit, depuis si long-tems, pour les subjuguier. S'il forma d'abord le dessein chimerique de soumettre, en deux ou trois Campagnes, les Pais-Bas Espagnols, & de les partager, avec les Provinces Unies; il en revint bien-tôt, aussi-bien que les Etats Généraux, qui comprirent de bonne heure, comme on l'a vû, la nécessité qu'il y avoit de conserver une sorte de barriere, entre la France & leurs Terres. On a été encore plus persuadé de la nécessité de cette précaution, dans la suite du tems, comme on le verra par cette Histoire.

Cette année, (1) la Reine d'Angleterre amena sa Fille, qui avoit été fiancée au jeune Prince d'Orange, en Hollande, où elle arriva le 8. de Mars, à Hellevoetsluys. Frideric Henri, & son Fils la furent recevoir, & lui firent le meilleur accueil, qu'il leur fût possible. Comme la Guerre, entre Charles I. & le Parlement d'Angleterre, éclatta peu de tems après, la Reine (2) n'oublia rien, pour engager les Etats Généraux, à prendre le Parti du Roi; mais quoi que le Prince d'Orange la soutint, & fit tout ce qu'il pouvoit, pour favoriser le dessein de la Reine; les Etats de Hollande s'y opposerent si fort, qu'il ne fut pas possible de porter la République à cela. Le Comte de Clarendon assure, qu'ils avoient déjà favorisé les Rebelles d'Ecosse, en leur faisant vendre à crédit des Armes, & d'autres Munitions de Guerre, & qu'ils avoient témoigné du penchant pour le Parti du Parlement; qui avoit tant d'Espions en Hollande, que la Reine n'y pouvoit rien faire, dont ils n'eussent d'abord connoissance. Il n'étoit pas facile à cette Princeesse, comme il le dit, d'acheter des Armes & des Munitions, sans qu'il fût averti, de la maniere, dont on prétendoit les faire passer en Angleterre. Le Comte de Warwick, qui commandoit la Flotte, pour le Parlement, étoit prêt à prendre tous les Vaisseaux, qui auroient pû passer de Hollande en Angleterre; & il n'étoit pas même facile au Roi, de faire tenir des Lettres à la Reine, ni de recevoir de ses nouvelles. Il y avoit un petit Bâtiment de vingt-huit, ou trente pieces de Canon, & qu'on appelloit *la Providence*, qui avoit convoyé la Reine; sous le commandement d'un Capitaine, qui étoit du Parti du Roi. La Reine le retint, sur les côtes de Hollande, sous divers prétextes, quoi que le Comte de Warwick l'eût rappelé; de sorte qu'on le fit épier, comme un Vaisseau Ennemi. La Reine résolut de l'envoyer au Roi, pour l'informer de l'embaras où elle se trouvoit, & des provisions qu'elle avoit faites. Comme ce Vaisseau étoit léger, & ne tiroit par conséquent que peu d'eau, il pouvoit jeter l'ancre en toutes sortes de ports & de rades, & aller & venir facilement. Elle le fit charger de deux-cens barils de poudre, d'armes pour armer deux ou trois-mille hommes, avec cinq ou six pieces de Campagne. Pour payer cela, elle vendit, ou engagea diverses de ses pierreries, & quelques-unes de la Couronne. Ce Vaisseau n'eut pas plutôt mis en mer, que la Flotte, qui étoit aux Dunes, envoya trois, ou quatre Vaisseaux pour le suivre. Comme le Roi étoit au Nord de l'Angleterre, près de Hull, le Capitaine *Strawgham* (c'est comme s'appelloit celui qui commandoit le Vaisseau) entra dans la Riviere de

Humber; & les Vaisseaux du Parlement crurent qu'il étoit entre leurs mains; parce que Hull, où le Parlement avoit une garnison, est sur cette Riviere. Mais il s'avança par l'un de ses bras, où il y avoit trop peu d'eau, pour de gros Vaisseaux, pour le suivre, jusqu'auprès de Burlington; d'où il envoya avertir le Roi de son arrivée. Ce Prince fit mettre en armes les milices du Comté, pour le couvrir, contre les entreprises de ceux de Hull, & en retira tout ce qu'il y avoit.

Ce furent là les premieres Armes, que le Roi eut pour armer les Troupes qu'il levoit. (3) La Reine lui envoya d'autres secours d'armes, & d'argent à Newcastle, en MDCXLIII. mais cela fut intercepté en partie, par les Vaisseaux du Parlement. Elle s'y rendit aussi elle-même, avec quelque nombre d'Officiers Anglois, que le Prince d'Orange y laissa aller, par connivence, pour y servir le Roi, contre le Parlement. L'Historien, dont nous avons tiré ce que nous venons de dire, trouve fort mauvais, que les Etats Généraux ne prissent pas chaudement le parti du Roi, contre le Parlement; quoi que le Prince d'Orange, fit tout ce qu'il put pour les porter à cela. Mais il y avoit de grandes raisons, de ne se mêler pas d'une guerre civile; dont le Roi de France lui-même, quoique Beau-Frere du Roi de la Grande Bretagne, ne vouloit pas se mêler. Outre cela, la Guerre duroit encore avec l'Espagne, & les Etats ne pouvoient pas donner à Charles, qui manquoit de tout, un secours suffisant de Troupes & d'Argent, pour le rendre supérieur au Parlement; sans quoi ils ne pouvoient pas esperer de l'engager, à faire ce que le Roi souhaitoit. D'un autre côté, étoit-il de la prudence, & de la justice des Etats de mettre ce Prince en état de gouverner, d'une maniere arbitraire, ses Sujets, eux qui avoient fait une si longue guerre aux Rois d'Espagne; parce qu'ils s'étoient attribué ce pouvoir, dans leurs Provinces? Ne s'en seroient-ils pas trouvé mal eux-mêmes, dans la suite du tems? Charles II. quoi qu'il ne fût point maître des Lois de la Grande Bretagne, ne fit-il pas la guerre aux Etats, peu d'années après avoir été rétabli? Mais Charles I. dira-t-on, ne recherchoit point ce pouvoir. On n'a qu'à lire l'Histoire du Regne de son Pere, & du commencement du sien, pour être convaincu du contraire. Enfin la passion de Jaques I., pour donner à son Fils une Epouse de la Religion Romaine, & la promesse qu'ils firent en Espagne & en France, de permettre que les Enfants de Charles seroient élevez, jusqu'à un certain âge, dans la Religion de leur Mere, ne devoit-elle pas faire soupçonner qu'ils n'étoient ni l'un, ni l'autre bons Protestans? Voilà de très-fortes raisons, pour les Etats, de ne point faire la guerre au Parlement, en faveur de Charles I. D'ailleurs le Comte de Clarendon, qui ne pouvoit pas ignorer la Religion de Charles II. & de Jaques II. quoi qu'ils n'osassent pas en faire profession, avoit-il droit de trouver mauvais, que les Etats n'eussent pas voulu faire la guerre, pour eux? Le peu même qu'ils firent, pour la Famille Royale, fut suffisant pour leur attirer une guerre du Parlement, comme on le verra dans la suite.

Pour parler d'autre chose, les Armateurs de Dunkerque continuerent cette année à courir les mers, où ils firent le plus de dommage, qu'ils purent au commerce de Hollande & de Zelande; & en souffrirent aussi à leur tour, quoique la perte

(1) Vie de F. H. P. 2. p. 105.

(2) Clarendon Hist. de la Guerre Civile P. I. Tome I. p. 672.

(3) Là-même Vol. 2. P. I. p. 143.

1642. perte fût plus grande, pour les Marchands, qui avoient infiniment plus de Vaisseaux en Mer, qu'eux, & qui n'étoient ni si bons voiliers; ni si bien armez. On trouvera le détail de tout cela (1) dans les Ecrivains du tems. On fit croiser, en Eté, l'Amiral Tromp devant Dunkerque, avec seize Vaisseaux, & ensuite avec un plus grand nombre, & l'Amiral Witte Wittense s'y trouva aussi. On peut juger que, pendant ce tems-là, la navigation fut beaucoup plus sûre; & il arriva en effet des Vaisseaux de toutes parts, dans les Ports de Hollande & de Zélande, tant des Particuliers, que des Compagnies d'Orient & d'Occident.

La Trêve ayant (2) été reçue dans le Brésil, entre les Portugais & les Hollandois; le Comte Maurice s'appliqua à diminuer, selon le sentiment de la Compagnie, les gages des Officiers & des Soldats, & le nombre de ceux, qui les tiroient; mais il eut soin de laisser des gens, qui reprimaient les brigandages, qui se faisoient encore dans les Terres; car, du côté de la Mer, on ne craignoit point de Voleurs.

Il falloit encore que ceux, que la Compagnie avoit employez au Gouvernement, & qui étoient gagez pour cela, s'appliquassent à leurs affaires particulieres, pour subsister. Mais on ne le put pas faire d'abord, parce qu'il falloit tenir les Portugais, habitans des Capitainies Hollandoises, dans l'ordre; qu'ils avoient souvent troublé, par de secretes machinations. Pour cela on jugea qu'il faudroit favoriser, ceux qui pourroient avoir envie de venir s'établir en ces Colonies. On crut qu'il seroit bon de faire une Loi, par laquelle les gens mariez, qui viendroient s'y établir, seroient, pendant sept ans, exempts des dîmes, que l'on y payoit du produit des Terres; & ce terme étant expiré, chacun de leurs Enfants jouiroient de cette exemption, pendant un an. Il étoit de très-grande importance, que le nombre des Habitans se multipliât, afin qu'il ne fût pas besoin d'avoir par tout des soldats, pour tenir dans la crainte ceux, qui troubleroient le repos public. Cependant comme on craignoit que ceux, qui avoient des Moulins, & qui avoient porté toutes les charges, qu'on leur avoit imposées, pendant la guerre, ne se plaignissent qu'on faisoit aux nouveaux venus une faveur, qu'on n'avoit jamais faite à ceux, qui y étoient établis depuis long-tems; cette gratification n'eut pas lieu. On vendit quantité de terres à ceux, qui les voulurent acheter, en leur imposant une redevance modique pour la Compagnie. On ne négligea néanmoins pas les fortifications des Forts, qu'on avoit bâtis en divers endroits; & l'on employa à cela les soldats, qui n'étoient plus détournés, par les fonctions militaires.

Le Comte avoit donné ordre, que le culte public de la Religion Romaine fût resserré, en maniere que les Catholiques Romains n'abusassent pas de leur liberté. Les Ecclesiastiques Réformez tenant la main à cela, avec assez de rigueur; le Comte jugea sagement, qu'il falloit user d'une modération qui tint le milieu, entre une indulgence excessive, & la gêne des consciences; pour ne pas choquer les Réformez, ni aliéner non plus les esprits des Portugais. Il fit comprendre à la Compagnie, que les derniers ne demeureroient jamais, en des lieux, où ils n'eussent pas des Prêtres; & qu'ils se plaindroient, qu'on ne leur tenoit pas la parole, qu'on leur avoit donnée qu'ils

auroient, sous la domination Hollandoise, un libre exercice de leur Religion. Il n'y avoit rien de plus raisonnable, & de plus juste que cela; puis qu'il n'est pas permis de faire aux autres, ce qu'on ne voudroit pas souffrir d'eux; & qu'on leur doit la même justice, que l'on exige d'eux pour soi-même. Mais la Religion changée en une espece de faction, par les Ecclesiastiques, rend malheureusement les hommes ennemis, les uns des autres; au lieu de les réunir, par les sentimens communs d'humanité & de pieté; dont aucune secte Chrétienne ne se peut dispenser, sans renoncer à l'Humanité, & à l'Evangile. On n'empêchoit point le culte particulier de la Religion Portugaise; mais la pompe publique des Processions, & autres choses semblables; que les Protestans avoient de la peine à souffrir, & qui n'étoient nullement de l'essence du Culte Romain.

On établit des Maisons, pour y élever les Orphelins, & des Ecoles pour y instruire les Enfants; afin que les dogmes de la Religion, & les bonnes mœurs s'introduisissent ainsi dans le País. C'est de quoi les Synodes furent chargez. Le mal est que bien des gens, qui se mêlent de ces sortes de choses, ont plus de soin d'enseigner la spéculation de la Religion, & les dogmes controversez, que la bonne Morale; qui est la base de la Société Civile, & de la Chrétienne; qui n'ont que faire de dogmes Scholastiques & contestez; qui sont d'ailleurs, en eux-mêmes, au-dessus de la portée de la plûpart des gens.

On fit faire un nouveau serment de fidélité à ceux, qui s'y venoient établir; mais pour les Portugais, on se contenta de celui qu'ils avoient fait. On regla aussi le prix de l'argent, qui n'étoit pas assez réglé. Il étoit juste que l'on ménageât, en cela, les Portugais, qui y pouvoient perdre le plus, & qui tiroient aussi le plus d'avantage d'une estimation juste & réglée. Le Comte ne vouloit ôter aux vaincus, que la liberté, ou plutôt la licence de nuire aux vainqueurs. Quoi qu'on eût droit d'ôter aux premiers toutes sortes de Magistratures, ce Prince, pour gagner entierement les Portugais, sujets de la Compagnie, & pour se défaire en même-tems de leurs importunités, & éviter la haine, qui pouvoit naître de cette sorte de choses, permit de nouveau à ceux de cette Nation, d'avoir leurs Compatriotes pour Juges, dans leurs différends particuliers, & même de se mêler des affaires publiques de moindre conséquence. Il leur confirma le libre exercice de leur Religion, selon la parole, qu'on leur avoit donnée, dès le commencement; mais il prit des mesures, pour empêcher que les Portugais n'abusassent de cette liberté, aux dépens de la Religion dominante. C'est ainsi que la mauvaise conduite des Gens d'Eglise a changé l'esprit de la Religion, en un esprit de faction. Mais quand Maurice découvroit qu'on leur avoit fait quelque tort; il ne manquoit point de prendre leur parti, & de leur en faire avoir une réparation. Il se pourroit faire que (3) son Historien ait un peu grossi ce qui étoit avantageux à Maurice; mais supposé que la moitié seulement soit vraie, ce Prince méritoit de grandes louanges; quoi qu'on n'ait pas eu beaucoup d'estime en Hollande, pour lui. Dès que les cinq ans de son Gouvernement furent passés; il avoit demandé son congé; mais on l'avoit engagé, comme on l'a dit, de continuer quelque tems. Il s'y étoit engagé, mais après y avoir demeuré encore un peu, il redemanda son congé. Les Sénateurs

E c de

(1) Voyez la Vie de F. H. P. 2. p. 117. & suiv.

(2) *Barléus* p. 397. & suiv.

(3) *Gaspard van Baric*, ou *Barléus*.

1642. de Pernambouc, & les Directeurs de la Compagnie, qui étoient dans le Brésil, avoient au contraire fort insisté, pour qu'on l'engageât plus long-tems, & représenté qu'il n'y avoit que lui, qui pût tenir ce pais en paix, & soutenir la réputation des Etats Généraux & de la Compagnie, & que l'on ne manqueroit pas de mépriser celui, qu'on lui donneroit pour successeur. (1) Ils représentèrent qu'il y avoit dans le Brésil trois Nations difficiles à gouverner. Les Hollandois s'y plaignoient perpétuellement de ceux qui gouvernoient, selon l'usage des Républiques, & ne tâchoient qu'à frauder les droits de la Compagnie. Il leur sembloit qu'ils devoient s'enrichir promptement, en ce pais-là, & s'en retourner riches dans leur Patrie; sans se mettre en peine si le Public s'en trouveroit bien, ou non. Les Juifs, pourvû qu'on souffrît leur Religion, étoient de tous les partis, où ils trouvoient leur compte; sans se mettre en peine, que de gagner, avec qui que ce fût. Les Portugais étoient en secret pour leur propre Nation, & ne souhaitoient autre chose, que d'y voir l'autorité du Roi de Portugal rétablie; d'autant plus qu'étant endettez, ils avoient besoin de changer de maître, pour ne payer rien. Ces raisons obligèrent la Compagnie à prier Maurice de ne pas s'en retourner si-tôt.

Un peu après la Trêve, conclue avec le Roi de Portugal, D. *Antoine Telles de Siiva*, Nouveau Vice-Roi du Brésil, de la part de ce Prince, envoya à Maurice *André Vidal* & *Emanuel Pacheco*, pour demander qu'il fût permis aux Portugais du Brésil de négotier, avec ceux d'Angola; mais ils furent renvoyez aux Directeurs de la Compagnie, en Hollande, qui s'étoient réservé la conduite des affaires des côtes de l'Afrique.

Cependant il arriva une nouvelle en Pernambouc, qui réveilla la sécurité, dans laquelle on étoit; comme si personne n'eût pû entreprendre de se soustraire à l'obéissance de la Compagnie! On avoit trouvé l'année précédente tant de facilité à conquérir l'île de Maragnan, qu'on ne soupçonnoit nullement les Portugais de cette Capitainie, de rien machiner, qui pût être désavantageux aux Hollandois. On en reçut néanmoins nouvelle au Récif, qu'ils avoient massacré tous les Soldats Hollandois, qui ne se tenoient pas sur leurs gardes, qu'il s'étoient emparez du Fort du Calvaire sur les bords de la Riviere de Tapicuru, & qu'ils assiegeoient la Ville de S. Louis, qu'ils pressoient, avec assez de vigueur, pour la prendre, si elle n'étoit secourue très-promptement. Si on la perdoit, toute la Capitainie courroit risque d'être perdue. On y envoya donc *Hinderson*, avec trois-cens soldats Européens, & deux-cens Brésiliens, levez à la hâte, dans la Capitainie de la Siara. Il s'y rendit & chassa l'Ennemi d'un Fort, qu'il avoit occupé. Mais en ayant attaqué un autre de plus grande conséquence, il fut obligé de se retirer dans le voisinage, sans avoir pû s'en rendre maître. Cependant les Ennemis, qui avoient perdu quelque monde, sortirent de l'île de Maragnan, & allèrent camper dans le Continent; sur le bord de la Riviere, dans un lieu inaccessible à cause des Montagnes qui le couvrent. L'Armée Portugaise étoit composée de sept-cens Portugais ou Mulâtes, & de trois-mille Brésiliens; & elle attendoit encore du secours du voisinage. On comprit, par-là, qu'il falloit se résoudre à per-

dre les revenus de cette Capitainie, ou y envoyer 1642. beaucoup plus de monde; & c'est ce que ceux de Pernambouc n'étoient point en état de faire. On accusoit le Gouverneur d'avoir été cause de ce soulèvement, par une cruauté abominable, qu'il committit; en envoyant vingt-quatre Portugais, dans le pais des Trapuies, qui sont Anthropophages, & qui ne manquèrent pas de les tailler en pieces, & de les manger. Cette action étoit d'autant plus noire, que ces malheureux Portugais étoient innocens, & n'avoient rien entrepris, contre les Hollandois. Cela irrita si fort les Portugais, qui étoient demeurez en repos, depuis qu'ils avoient été soumis, que l'envie de se vanger leur donna du courage. Cet homme fut pris & mis en prison, en attendant qu'on le punit.

Le Comte avoit été occupé cependant à former une entreprise au Midi du Brésil sur la Ville de Buenos Aires, située sur la riviere de la Plata; où l'on auroit pû mener des Esclaves Negres, & les vendre aux Espagnols du Perou, à qui on ne peut pas toujours en envoyer de Panama, & qui néanmoins ne peuvent pas s'en passer. On se préparoit encore d'envoyer une escadre au Chili, sur la Mer Pacifique. Il paroît qu'on entreprenoit plus qu'on ne pouvoit, & que la trop grande envie du gain fut cause de très-grandes pertes. Comme on étoit occupé à ces projets, il vint des nouvelles que deux Vaisseaux Portugais, arrivez à l'île de S. Thomas, avoient fait soulever les Portugais de cette île, sous la conduite de *Laurent Perès*; qu'ils s'étoient rendu maîtres de la Ville, d'où ils avoient chassé la garnison Hollandoise, de sorte qu'il ne leur restoit autre chose que de prendre la Citadelle. Un nommé *Triest*, homme sans naissance, commandoit l'île, pour la Compagnie, & étoit plus propre à tout perdre, qu'à redresser le mauvais état des affaires.

Comme l'on ne pouvoit pas attendre du secours assez prompt, des Directeurs de Hollande; ceux de Pernambouc trouverent à propos d'envoyer quelques Vaisseaux à S. Thomas, sous la conduite d'*Adam Tesmar*, que l'on jugeoit capable de conduire bien cette affaire. Ceux de Pernambouc furent aussi avertis, par ceux d'Angola de ne point se fier aux Portugais, qui feignoient d'être leurs Amis; mais qui étoient en effet leurs ennemis, & qui n'auroient aucun égard aux Traitez, que les Etats Généraux pourroient faire avec le Roi de Portugal. Ils ajoûtoient encore que les soulèvements de Maragnan, & de S. Thomas avoient été conçus en Portugal, & exécutez par des gens, qui en étoient venus, & qu'ils avoient reçu des soldats de Lisbonne. Ils ne manquoient pas même de raisons, pour excuser leur conduite, & ils disoient, entre autres choses, que les Hollandois ne devoient pas s'étonner si les Portugais reprenoient pendant la Trêve, ce qu'on leur avoit enlevé pendant la même Trêve. Il n'y avoit rien à repliquer à cette raison; mais on avoit assez de sujet de se plaindre de la Compagnie Hollandoise & de ses Ministres, de ce qu'ils gardoient si mal ce qui leur avoit tant coûté d'acquiescer, & de ce qu'ils cherchoient à étendre leurs Conquêtes, avant que de pouvoir garder ce qu'ils avoient pris, & qui rendoit assez, pour payer les frais qu'il falloit faire, afin de le conserver. La Compagnie des Indes Orientales, se conduisit tout autrement; puis qu'elle se contenta de peu de postes dans les Mers des Indes Orientales, sans étendre fort loin sa domination, ni asservir les Indiens.

(1) *Barléus* p. 402.

1642. La conduite & les discours des Portugais, dans le Brésil, obligèrent les Hollandois de les défarmer. Il y avoit une étendue de pais, à six lieues de Paraba, au Nord-Ouëst, qui avoit été habitée par des Brigands, & par des Esclaves fugitifs, que l'on faisoit monter au nombre de six-milles. Il y en avoit d'autres encore plus loin, où il y avoit cinq-mille Negres. Ces gens-là faisoient souvent de grands ravages aux Allagoas, & ailleurs sur les terres de la Compagnie. On les appelloit, en Portugais, *los Palmares*, parce qu'ils habitoient un terrain, où il croit beaucoup de Palmiers; & ils étoient partages en deux parties, dont les uns s'appelloient les *grands Palmiers*, & les autres les *petits*. Ils habitoient dans des Villages, d'où ils pouvoient se sauver facilement en des forêts plus éloignées dans les Terres, & il n'étoit pas aisé de les atteindre. On parloit de les aller attaquer. Ce projet fut déconcerté, par les nouvelles, qu'on reçut du soulèvement de ceux de l'Île de S. Thomas; outre qu'on travailloit à équiper *Brouwer*, pour l'envoyer au Chili.

Il y eut, en ce tems-là, (1) des démêlez en Afrique, entre le Roi de Congo & le Comte de *Sonbo*, qui envoyèrent des Députés au Brésil, & de-là en Hollande, pour mettre chacun les Hollandois de leur côté; mais on trouva plus à propos de les accommoder, que de se déclarer pour l'un, ou pour l'autre.

Nieuland étant cependant Gouverneur de *Loanda*, dès que la Trêve, avec le Portugal, eut été publiée, il convint avec *Menefès*, qui en avoit été Gouverneur, pour les Portugais, que ce dernier iroit habiter les terres, que le fleuve *Bengo* lave; qu'il les cultiveroit, & qu'il tâcheroit d'y faire revenir ceux qui s'étoient auparavant retirez dans les bois; & leur donneroit aussi des terres à cultiver, pour rétablir ainsi le commerce. Ce Traité fut d'abord executé de bonne foi, & les Hollandois négocioient tranquillement avec les Portugais. *Menefès* même fit en sorte que *Nieuland* eût du bled, pour nourrir mille Negres, qu'il avoit achetez. Les Portugais & les Negres ayant eu ensemble un démêlé entre eux, dans la Pêche, cette affaire fut accommodée. *Nieuland* promit qu'il observeroit religieusement la Trêve, & *Menefès*, après avoir détesté l'action de ceux de S. Thomas, dit que le Ciel tomberoit plutôt, qu'il manquât de parole. Cependant les Hollandois commencerent, peu de tems après, à soupçonner que les Portugais ne machinassent quelque chose contre eux; sur quoi *Nieuland* envoya deux-cens mousquetaires de bon matin, dans le quartier de *Menefès*, où ils tuerent environ quarante personnes, & en pillèrent d'autres, après leur avoir promis que leur vie seroit en sûreté. Ils leur enlevèrent leurs Negres, & leurs Marchandises. On estima la perte à cent-mille Ducats, pour les Portugais; & *Menefès* fut mis en une étroite prison. Cent soixante Portugais, que l'on craignoit le plus, furent embarquez sur un Vaisseau assez délabré, & avec très-peu de vivres, pour aller dans la Baye, & se rendre à S. Salvador. Après avoir demeuré sur mer, assez long-tems, il y en eut huit, qui moururent de faim, & le reste fut réduit à une maigreur extraordinaire, & mené en *Pernambouc*. Quand on rechercha la raison de ces desordres, on trouva que les Hollandois, ayant pris le soulèvement de l'Île de S. Thomas, & le Massacre de *Maragnan*, avoient été les agresseurs. *Nieuland* s'excusoit sur ce que *Menefès* avoit fait venir du monde de *Massangon*, pour attaquer les Hollan-

dois; mais ce n'étoit qu'un oui-dire. Il écrivit, 1641. conjointement avec les autres Commandants, au Comte *Maurice*, qu'ils n'avoient eu d'autre dessein, que de se saisir de *Menefès*, & de quelques autres des principaux; pour prévenir le sort de ceux, qui avoient été massacrés à *Maragnan*; mais que les soldats de *Menefès*, & ensuite d'autres Portugais avoient tiré les premiers sur les Hollandois, & avoient employé la force; contre eux.

Il est certain, que *Maurice* n'avoit point conseillé d'en venir à la force, mais seulement de se plaindre aux Portugais, & de les avertir qu'ils ne s'avivassent pas d'entreprendre rien de semblable. Cependant un Jurisconsulte Portugais, nommé *Simon Alvarez de la Benba*, que *Tellès* avoit envoyé au Récif, fit un Ecrit, où il se plaignoit de la cruauté, & de la perfidie des Hollandois; & soutenoit qu'ils avoient violé le Droit des Gens, & un Traité de paix fait avec serment, & enfin rompu l'amitié, qui commençoit à se former entre les deux Nations. Le Comte & les Conseillers du Brésil répondirent, que *Loanda* n'étoit pas de leur ressort. Pour repousser néanmoins les plaintes des Portugais, ils firent l'Histoire du soulèvement de ceux de l'Île de S. Thomas, qu'ils soutinrent avoir été fait au sù du Roi de Portugal; qui y avoit envoyé *Perès* avec deux Vaisseaux, & quarante soldats, avec ordre de tâcher de se rendre maître de l'Île. Un Negre libre, nommé *Christophe Sanchès*, qui avoit servi sous *Perès*, avoit, comme ils disoient, déposé, sous serment devant les Juges de *Pernambouc*, que *Perès* étoit parti de *Lisbone*, au commencement de Juillet de cette année; qu'étant arrivé à l'Île il s'étoit retranché, & avoit refusé de payer les Droits ordinaires; qu'il avoit tué vingt-cinq Hollandois, qu'il avoit surpris, par embuche; que peu après il avoit assemblé les Portugais & les Negres, & s'étoit rendu maître de la Ville; où il avoit fait bâtir une nouvelle Citadelle, parce que les Hollandois s'étoient retirez dans l'ancienne; que cela se fit quinze jours après la publication de la Trêve, auquel cinquante Soldats des Troupes Hollandoises passèrent du côté des Portugais; que le Gouverneur avoit fait mine de vouloir attaquer les habitans, & qu'ils avoient de leur côté, empoisonné l'eau, pour faire perir ce qu'il restoit de Hollandois dans l'Île.

Il y eut alors disette de bled, sur les côtes d'Afrique & d'Amerique. Les Portugais dirent là-dessus aux Hollandois, qu'ils avoient bien été obligez auparavant de faire venir du bled de *Lisbone*. Mais on trouva à propos de cultiver les terres, dans les *Allagoas*, & d'y semer du bled. C'est ce qu'*Henri Moucheron*, qui fut chargé du Gouvernement des Capitainies des *Allagoas*, de *Cabo Calvo*, & de S. François, fit.

COMME la Campagne de cette année ne commença qu'assez tard, du côté des Provinces Unies, nous dirons quelque chose de divers événements moins considérables, selon l'ordre du tems, & de la Campagne des François, sans néanmoins nous y arrêter beaucoup. 1643.

Le (2) 20. de Janvier, les Etats Généraux publièrent une Ordonnance, contre le Conseil de *Brusselles*, qui prétendoit toujours avoir le même Droit, dont on a parlé ailleurs, sur les Fiefs de la Mairie de *Bois-le-Duc*; dont les Etats étoient en possession, depuis long-tems. Le Conseil d'Espagne prétendoit avoir Droit de vendre les Fiefs,

Ee 2

&

(1) *Barléus* p. 409.
Tome II.

(2) Vie de F. H. P. II. p. 123.

1643. & les Domaines que le Roi d'Espagne avoit eu en ce pais-là. Mais les Etats déclarerent ces ventes nulles, & ordonnerent à leurs Troupes de prendre les Acheteurs, & de les retenir prisonniers. En prenant la place, ils étoient devenus Seigneurs de tout ce qui étoit dans son territoire, sans que personne eût droit de s'en mêler.

Le 29. du même mois, la Reine d'Angleterre se rendit à Scheveling, près de la Haie, pour s'y embarquer, dans le dessein d'aller joindre le Roi son Epoux. Elle y fut accompagnée du Prince, & de la Princesse d'Orange, du Comte Guillaume & de la Princesse Royale sa Fille. Elle passa au travers des Gardes du Prince d'Orange, qui la saluerent de plusieurs salves de mousqueterie. Quand elle s'embarqua, le Canon des Vaisseaux de Guerre, & quarante pieces, qu'on avoit mises sur le bord la saluerent aussi. Elle fut conduite, sur une Chaloupe, à bord du Vaisseau de l'Amiral Tromp, qui l'attendoit. Elle y demeura jusqu'au 6. de Février, en attendant que le Vent devînt favorable. Mais la mer devenant plus orageuse, elle fut obligée de revenir à terre, & d'aller à la Haie, où elle demeura jusqu'au 23. du Mois, qu'elle partit de nouveau pour Scheveling, accompagnée de la même maniere; mais elle ne put s'embarquer, que le 26. parce que les Vaisseaux de l'Etat, qui la devoient conduire, n'y arriverent pas plutôt. Il y avoit six Vaisseaux de Guerre, & six petits Bâtimens, avec une Fregate, où il y avoit apparemment quelques munitions de guerre. Quand Tromp eut été quelques heures en mer, il vit deux Vaisseaux du Parlement, qui tirerent, sur la Fregate, trois coups de Canon chargez à balle. Il leur répondit par trois coups, & envoya dire à celui, qui les commandoit, que s'il continuoit à tirer, il lui feroit voir quels ordres il avoit reçu de ses Maîtres. Le Commandant Anglois répondit, qu'il n'avoit rien à démêler avec lui, mais seulement avec la Fregate. Il continua son voyage, suivi des deux Vaisseaux Anglois, & rendit la Reine à Newcastle, sans qu'il fût attaqué.

La même tempête, qui contraignit la Reine d'Angleterre de retourner à la Haie, ébranla plusieurs digues en Nort-Hollande. Elle fut causée, par un Vent, entre le Nort & l'Ouëst, qui jette une très-grande quantité d'eau dans le Zuyder-Zé. Cette eau frappe les digues de ce Golfe, avec tant de violence, qu'elle les rompt souvent. Il y eut aussi plusieurs Vaisseaux, qui échoïerent, sur la côte.

Le même (1) Mois, on découvrit un dessein de l'Ennemi, qui avoit été fait par le Marquis de Sfondrato sur la Ville de Breda; ce qui l'empêcha de réussir, & coûta la vie à quelques-uns de ceux, qui s'entendoient avec lui.

Le 30. de Mars on fit, comme à l'ordinaire, le (2) Traité de Campagne, avec la France dans lequel, celui de MDCXLII. est confirmé, & où il y a aussi quelques Articles secrets, comme aux autres. Le Roi Louis XIII. étant venu à mourir le 14. du Mois de Mai de cette même année, Louis XIV. son Fils (3) confirma ce Traité. Comme il n'y a point de difference essentielle entre ce Traité & les autres, nous ne nous y arrêterons pas. Le Cardinal Mazarin avoit été arrêté, après la mort de celui de Richelieu, pour servir la France de ses Conseils; mais après la mort de ce Prince, il se vit bien-tôt tout-puissant

1643. en ce Royaume, par deux raisons très-fortes. La première étoit, que la Reine *Anne d'Autriche*, que Louis XIII. avoit laissée Régente, ne pouvoit se fier aux Princes du Sang; qui auroient plus cherché à augmenter leur autorité, que la sienne. La seconde fut (4) qu'il ne se trouva personne, parmi les Ministres d'Etat François, qui fût profiter de la conjoncture; en se chargeant de tout, comme fit Mazarin, & en entrant dans les seuls intérêts de la Reine. Mazarin, au contraire, se chargea de tout, & s'appliqua uniquement à lui plaire. La Reine s'attacha d'autant plus à ce Ministre, qu'il dépendoit uniquement d'elle, & qu'il ne pouvoit avoir aucune faction, pour lui, contre la Reine.

Le Cardinal marcha sur les traces de son Prédecesseur, dont une des premières maximes étoit de diminuer, autant qu'il lui étoit possible, la puissance de l'Espagne, qui étoit encore alors formidable à la France. Ce fut pour cela que Mazarin entretint, avec les Etats Généraux, la même amitié, que Richelieu avoit entretenue, avant lui, avec eux.

L'Armée de France, qui devoit agir dans les Pais-Bas, (5) eut son rendez-vous à Amiens, & le *Duc d'Enguien* fut nommé pour la commander. C'étoit encore un jeune Prince, mais qui étoit né pour commander les Armées, comme la suite de sa vie le fit voir. Au Mois d'Avril, les François, & les Espagnols firent un échange réciproque de leurs Prisonniers de guerre; selon un Traité, qu'ils avoient fait, pour cela, le 10. de Janvier.

D. Francisco de Melo fit aussi assembler son Armée autour de Valenciennes, pour s'opposer aux desseins des François, & faire ensuite le Siege de Rocroi, petite Ville de Champagne, au Midi de la Forêt des Ardennes, & qui couvroit la Province de ce côté-là. Il l'envoya investir, par le Comte d'Isembourg, dès le 12. du mois, dans l'esperance de la prendre à la vuë des François. Le Duc d'Enguien qui n'avoit pas encore pénétré leur dessein, envoya le Maréchal de Gassion, avec quinze-cens Chevaux Legers, pour observer leur marche. Il s'avança, & poussa si fort les Troupes Espagnoles, qu'il rencontra, qu'il les força de se retirer dans les Quartiers, qui avoient déjà été pris devant Rocroi, & jeta cent hommes dans la Place, commandez par le Sr. de *S. Martin*. Ceux de la Ville firent une si vigoureuse sortie, contre les Espagnols, qu'ils leur ôtèrent quelques Ouvrages, qu'ils avoient déjà pris. Cependant l'Armée Française s'avança jusqu'à quatre lieues de Rocroi, le 17. du Mois. Celle d'Espagne avoit si fort poussé le Siege, qu'elle étoit maîtresse des dehors de la Place, & l'on jugeoit qu'elle ne pourroit tenir guère plus qu'un jour. Les Espagnols avoient, comme l'on dit, environ vingt-cinq-mille hommes, dix-sept-mille d'Infanterie, & le reste de Cavalerie. Les François n'avoient qu'environ quatorze-mille hommes d'Infanterie, & six-mille Chevaux. Cependant ils résolurent de hazarder le combat, plutôt que de voir prendre la Place, à leurs yeux. Le Maréchal de Gassion eut ordre de s'avancer, le plus près qu'il pourroit, des Ennemis, d'un côté de leurs lignes; pendant que le Maréchal de l'Hôpital s'avanceroit, d'un autre côté. Gassion s'étant saisi d'un grand

(1) Vie de F. H. P. 2. p. 125.

(2) Voyez-le dans *Auzema* T. 2. p. 883.

(3) Là-même p. 884.

(4) Voyez les Memoires de Mad. de *Motteville*, sur cette année.

(5) Vie de F. H. P. 2. p. 128.

1643. grand chemin, qui donnoit lieu d'attaquer l'Ennemi, avec avantage, s'aperçut que l'Armée Espagnole se mettoit en bataille, & en envoya promptement avertir le Duc d'Enguien; qui se rendit incessamment à lui, avec le reste de la Cavalerie. Ils escarmouchèrent de ce côté-là, pendant trois heures, & tout le reste de l'Armée se mit en même tems en bataille, de l'autre côté. Le Duc attaqua vigoureusement les Ennemis, mais comme les Espagnols eurent fuit avancer leur Artillerie, ils repoussèrent facilement les attaques des François. La nuit vint, & les Armées ne laissèrent pas de demeurer à la vue l'une de l'autre, en posture de recommencer le combat le lendemain. Il vint alors un Cavalier François, qui servoit dans l'Armée d'Espagne, & qui avertit le Duc, que Melo attendoit encore le Général Bek; qui venoit, avec trois-mille Fantassins, & mille Chevaux. Cela confirma le Général François, dans la résolution d'attaquer l'Ennemi, le lendemain de bon matin. Il le fit, & quoi qu'il trouvât une très-grande résistance, sur tout dans l'Infanterie Espagnole, & que l'Artillerie François eut été prise plusieurs fois, & reprise, avec peine, il remporta enfin la Victoire. Les Espagnols y perdirent, à ce que l'on assure, plus de huit-mille hommes, & laissèrent, entre les mains des François, environ six-mille prisonniers; entre lesquels, il y avoit deux-cens Officiers. Le Comte de Fuentes, ou des Fontaines, Ancien Officier Espagnol, & très-estimé, fut trouvé entre les morts; & celui d'Issembourg fut fort blessé. Je ne trouve pas la perte des vainqueurs, qui ne laissa pas sans doute, d'être considérable, vû la résistance des vaincus. Le Duc envoya cent-soixante & dix Drapeaux, & seize Cornettes à la Reine Régente, qui ne manqua pas de faire chanter le *Te Deum*. Le Général Espagnol se retira à Valenciennes, où il ramassa les débris de son armée, & fit venir le plus de monde qu'il put, des Garnisons de Flandre & de Brabant. Il donna encore ordre de faire de nouvelles levées, avec toute la diligence possible.

Après que l'Armée de France se fut reposée peu de jours, & que l'on eut donné ordre à la réparation des fortifications de Rocroi, le Duc marcha le 25. de Mai, en Hainaut, avec son Armée, où il prit diverses petites places. De là il marcha le 16. de Juin, dans la Province de Luxembourg. Il y prit la petite Ville de Vinton, & alla ensuite assiéger Thionville, qui n'est qu'à quatre lieues de Mets, & dont la Garnison incommodoit fort les Villes Françoises de Lorraine. Il commença à l'assiéger le 17. de Juin, & la réduisit à se rendre, le 10. d'Août. Bek fut envoyé, par le Gouverneur des Pays-Bas, avec un corps de douze-mille hommes, pour tâcher d'y jeter du secours, mais il n'en put venir à bout. Le Duc d'Enguien prit encore quelques petites places, sans que Melo, qui étoit près de Namur, s'y opposât. Telle fut la première Campagne, où le Duc d'Enguien commanda, & d'où l'on pouvoit conjecturer de ce qu'il feroit dans la suite, lors qu'il auroit plus d'expérience de la Guerre.

Le Prince d'Orange avoit eu dessein d'agir plutôt, qu'il ne fit; mais il fut incommodé de la goutte, l'hiver & le printems, ce qui fut une des raisons, qui l'empêchèrent d'entrer en campagne. Mais il y a bien de l'apparence, que la plus forte fut celle, dont on a déjà parlé sur l'année MDCXLI. C'étoit qu'il n'étoit pas de l'intérêt des Etats, ni de la Maison d'Orange, d'aider la France à

se rendre maîtresse des Pays-Bas. Ce voisinage étoit trop dangereux, & si Louis XIV. s'étoit trouvé à sa majorité aussi proche des frontières des Etats, qu'il l'auroit souhaité; il n'auroit pas manqué de se brouiller avec eux, comme il le fit depuis. On parloit déjà alors, dans les Provinces, d'entrer dans les négociations de Munster, pour ne pas demeurer seules en guerre, quand tout le reste de l'Europe feroit la paix.

Frideric Henri nomma, selon sa coutume, Lit & Litoie, & quelques endroits voisins, pour rendez-vous à son Armée. Il se rendit à Breda, & de-là il alla à Bois-le-Duc, d'où il partit pour Buren, où il fut incommodé. Etant mieux, il fit descendre son Armée jusqu'à Bergopzoom, d'où elle fut transportée au Polder de Namen, le 26. de Mai. Elle y demeura quelque tems, & elle fut conduite par eau à Philippine. Melo étoit alors, avec Cantelmi, dans le Pais de Was, pour s'opposer aux desseins du Prince, qui, disoit-on, n'osa pas faire le Siege de Hulst, à cause de cela. De-là l'Armée marcha du côté du Sas de Gand, & campa à un quart de lieuë, d'où elle alla au Village d'Assenede, où elle se retrancha dans un poste avantageux, & y occupa une espace, qui avoit bien quatre lieuës de circuit, avec de bonnes bateries sur les avenues. Trois-cens Chevaux furent envoyez, on ne dit pas où, & revinrent, sans avoir rien fait. Il y eut encore quelques rencontres, & quelques mouvemens, qui ne produisirent rien de remarquable. Cantelmi se posta, à son tour dans le Polder de Namen, où il se retrancha. Il sortit de là, quand le Prince délogea, & marcha, avec un corps d'Infanterie & de Cavalerie, du côté de la Meuse; ce qui fit qu'on envoya des gens, pour grossir les Garnisons, qui étoient sur cette Riviere, & sur le Wahal. Enfin l'Armée des Etats fut ramenée à Bergopzoom, sans avoir rien entrepris, & les Espagnols ne firent rien non plus.

Pendant que l'Armée Hollandoise étoit là, Cantelmi alla loger à Burgerhout, & en quelques autres Villages, près d'Anvers; avec cinq-mille hommes, pour l'observer. Le jeune Prince Guillaume, pour ne pas finir la Campagne, sans honneur, forma alors le dessein d'attirer l'Ennemi en une embuscade. Pour cela, il marcha de ce côté-là, avec un gros Corps de Cavalerie, & s'arrêta à un endroit, où il ne pouvoit pas être vu de loin. Ensuite il détacha trois-cens Chevaux, sous un Colonel, nommé Crook, avec ordre de ne s'engager point; mais de se retirer, dès qu'il verroit l'ennemi s'approcher, comme s'il avoit peur; afin de l'attirer, peu à peu, dans le lieu de l'embuscade. Il s'avança donc du côté, où étoit l'Ennemi, le 4. de Septembre, à cinq heures du matin, dans le tems auquel les Espagnols relevoient leurs gardes. Dès qu'ils le virent, ils formerent incessamment un Corps, pour le suivre. Il se contenta de se retirer en bon ordre, & de se battre en retraite. Cantelmi ne voulant pas perdre l'occasion de remporter quelque avantage sur les Hollandois, y envoya D. *Juan de Borgia*, Lieutenant Général de la Cavalerie, afin de poursuivre les Ennemis, avec mille Chevaux, & l'assura qu'il le viendroit soutenir lui-même. Il lui donna encore trois-cens Fantassins. Quand ils furent venus, en poussant les trois-cens Chevaux Hollandois, au lieu de l'embuscade; le Comte de Stirum sortit de la gauche, & Stakembroek de la droite pour les envelopper; mais comme il fallut que l'un, & l'autre passât sur un pont fort étroit; ils donnerent le tems à la plupart de se sauver à Anvers, quoi que poursuivie jusqu'aux portes de

1643.

la Ville. Borgia fut pris avec plusieurs autres Officiers de Cavalerie & d'Infanterie, & plusieurs simples Soldats; qui furent ensuite mis en liberté, en payant chacun six mois de leurs gages. Il se fit encore quelques courses, où les Hollandois eurent de l'avantage, à ce que dit l'Auteur de la 2. Partie, de *la Vie de Frideric Henri*; qui rapporte, par tout, les avantages des Hollandois, & qui fait rarement mention de ceux de l'Ennemi. Enfin en Novembre, les Troupes, de part & d'autre, se retirèrent dans leurs Quartiers d'Hiver.

Comme la Paix se négotioit à Munster, & à Osnabrug depuis long-tems, & qu'on croyoit les négociations plus avancées, qu'elles n'étoient; (1) on commença à parler dans les Provinces, d'y envoyer des Ambassadeurs, pour voir à quelles conditions l'on pourroit esperer de faire la Paix, avec les Espagnols. La France dissuadoit fort les Etats d'y envoyer, parce que le Cardinal ne souhaitoit pas encore de faire la Paix avec la Maison d'Autriche, quoi qu'elle y eût elle même ses Ambassadeurs. Nous ne pouvons parler de ces négociations, que par rapport aux Provinces Unies, dont nous écrivons l'Histoire, & non celle de l'Europe. On parla des Ambassadeurs qu'on y pourroit envoyer, on reçut & on envoya des Passéports; mais le tems n'étoit pas encore venu, & il ne fut rien résolu de précis. On mit seulement sur le papier quelques Articles Préliminaires, sur lesquels il étoit bon d'être d'accord, avant que d'entrer en négociation.

On proposoit donc I. que le Gouvernement, la Souveraineté, la Liberté & l'Union des Provinces, avec les Droits & les Privileges de chacune, demeureroient dans le même état, conformément à l'Union d'Utrecht, faite en 1579. II. Que la Religion demeureroit dans l'état, où elle avoit été depuis l'an 1619. telle qu'elle avoit été réglée, par le Synode de Dordrecht, quoi que personne ni au-dedans, ni au-dehors, n'eût parlé d'y faire aucun changement: III. Que cependant, on ne diminueroit point l'Armée, jusqu'à ce que l'on fût d'accord avec l'Ennemi. Ces trois points étant les maximes fondamentales de l'Etat, les Provinces s'obligeront de les observer religieusement, & il fut dit qu'on feroit un formulaire, pour cela. IV. Qu'en cas qu'on pût convenir, avec les Espagnols, le Roi de France seroit prié de faire une ferme, & étroite Alliance avec l'Etat & de s'engager, qu'en cas que le Roi d'Espagne vint à rompre le Traité, ou à attaquer quelque Place, appartenante aux Etats, & dont ils seroient maîtres; la Couronne de France se jugeroit, par là même, en guerre avec l'Espagne; & que les Etats en seroient autant, de leur côté, si l'Espagne venoit à rompre avec la France: V. Que durant la négociation de la Paix, on ne congédieroit aucunes Troupes: VI. Que l'on feroit, tous les ans, les mêmes préparatifs de guerre, qu'on avoit faits jusqu'à lors: VII. Que l'on employeroit tous les offices possibles, pour obliger chaque Province à promettre, & à exécuter la même chose: VIII. Qu'en concluant le Traité, avec l'Ennemi, on mettroit ordre à ce que les Dettes de la Généralité fussent payées, & que pour cela on employeroit quelque moyen général, d'un consentement commun: IX. Que les Droits d'entrée & de sortie, selon l'ordre établi, subsisteroient, pour le moins jusqu'à ce que l'on eût acquité, & payé entièrement les dettes courantes, & l'argent pris à intérêt, par les Amirautez.

Pour le nombre des Troupes, on jugea qu'il

falloit entretenir cinq-mille-cinq-cens Chevaux, 1643. & trente-neuf-mille-cent-quatre-vingts Fantassins; ce qui reviendroit pour l'entretien, par an, à six-millions-sept-cens-quatre-vingt-mille-neuf-cens-soixante-deux florins & dix sols. On trouva bon de faire un Acte, par lequel on feroit serment de ne point se relâcher, sur les trois premiers points de ces Préliminaires. Quand on entra en matière sur ces Points, on fit encore serment de garder le secret; enforte néanmoins qu'il seroit libre à ceux, qui y travailloient, de les rapporter à ses Principaux; & que pour cela, on en donneroit une Copie à chaque Province.

On attendoit (2) alors les Plenipotentiaires de France, qui alloient à Munster, & qui devoient conférer, en passant, avec les Etats Généraux. Il y en avoit trois de nommez, dans les Lettres de Créance; savoir, *Henri d'Orléans*, Duc de Longueville; *Claude de Mèze*, Comte d'Avaux; & *Abel de Servient*, Comte de la Roche. Mais on ne vit que les deux derniers, qui arrivèrent à Dordrecht, le 18. de Novembre. Ils prétendirent qu'une Ambassade de cette sorte devoit être reçue, avec des honneurs extraordinaires. Mais les Etats craignirent, qu'il n'arrivât ensuite que cet *extraordinaire* ne devînt qu'un *ordinaire*; parce que les Couronnes ne cherchent qu'à augmenter toujours leurs prérogatives, tant dans la réalité, qu'en ce qui regarde le Cérémoniel. Ainsi après avoir beaucoup raisonné là-dessus, il fut conclu que ces Ambassadeurs seroient reçus, selon la coutume, mais avec beaucoup d'honneur.

Le 2. de Decembre, les Ambassadeurs eurent Audience, dans l'Assemblée des Etats Généraux, avec la Thuillerie, Ambassadeur Ordinaire. Le Comte d'Avaux porta la parole, & eut à sa droite Servient, & la Thuillerie à sa gauche. Il ne fit, que des Propositions générales, sur lesquelles il demanda des Commissaires, qu'on lui accorda.

Au commencement, la Conférence roula sur ce que les Ambassadeurs de France avoient insisté à être reçus, avec des honneurs extraordinaires. On y parla encore, entre autres choses, sur ce qu'on demanderoit à Munster; & cela ayant été rapporté aux Etats, ils firent dire aux Ambassadeurs, qu'ils enverroient des Plenipotentiaires, comme de leur propre Chef; qu'ils négotieroit immédiatement avec ceux des Ennemis (les François semblent avoir proposé d'être Médiateurs) comme les autres Puissances; qu'ils tâcheroient de diriger tout à une Trêve, qui fût, pour le moins, de douze ans; mais qu'ils ne conclurroient rien, que du consentement de la France, & que si l'une des Puissances venoit à rompre avec l'Espagne, l'autre romproit aussi. La Province de Zélande protesta néanmoins, contre ceci, comme elle avoit fait contre la Trêve de MDCIX. comme si la Maxime de la République eût été d'être toujours en guerre.

On s'étoit aussi plaint auparavant, le 20. de Novembre, à *Chavigni* & à la *Thuillerie*, de ce que le Roi Henri IV. ayant promis de traiter les Ambassadeurs de France de l'Etat, comme on traitoit ceux de la République de Venise; cependant, par je ne sai quel mal-entendu, cela n'avoit point été exécuté en France, comme ailleurs. Mais on en convint ensuite, à Munster. (3) Il y eut encore quelques négociations,

(1) *Aitzema* T. 2. p. 884. & suiv.

(2) Voyez *Aitzema* T. 2. p. 886.

(3) Voyez les dans *Aitzema* p. 894.

1643

tions, avec un Envoyé de l'Electeur de Cologne, auxquelles nous ne pouvons pas nous arrêter; non plus qu'à plusieurs autres de la même nature, dans lesquelles il ne se passa rien de fort important.

Entre diverses autres choses, qui concernent les Provinces, & qu'on ne peut pas mettre ici, on remarque que la Compagnie des Indes Occidentales (1) persista à vouloir rappeler le Comte Maurice du Brésil. Les habitans du Pais & entre autres les Portugais avoient fait présenter une Rémontrance, pour le faire continuer. Le Prince lui-même demandoit néanmoins de revenir, mais on crut qu'il ne laissoit pas de s'entendre avec ceux, qui le vouloient retenir, afin que si on le faisoit revenir, il pût dire, qu'il l'avoit lui-même demandé; & que si on le continuoit, il feignit de n'y demeurer que par complaisance. Cependant la Compagnie le rappella & il revint l'année suivante.

Pour ce qui regarde les affaires de la Mer, les Armateurs de Dunkerque coururent les mers, comme auparavant: ce qui causoit de grandes pertes aux Provinces de Hollande & de Zélande. Aussi se plaignoient-elles des autres Provinces, qui étoient chargées de l'entretien d'une partie des Vaisseaux Gardes-côtes, & qui ne le faisoient point, comme elles y étoient obligées; de sorte que ceux de Dunkerque en profitoient. Elles se plaignoient encore que le Régiment de Marine, fait en MDCXXXVI. n'avoit point été observé. Mais les Provinces, qui n'ont point de part immédiatement dans le Commerce de la Mer, ne se remuoient pas beaucoup, pour ces plaintes: comme les Provinces Maritimes négligeoient à leur tour les plaintes des précédentes, en d'autres occasions. C'est un malheur inévitable, dans une République composée de Souverainetes, dont les Intérêts; à divers égards, ne sont pas les mêmes.

Au mois de Mars, l'Amiral Tromp, qui croisoit devant Dunkerque, donna avis aux Etats Généraux, qu'il avoit laissé passer un Vaisseau, chargé de Munitions de Guerre, & sortant de Dunkerque, après l'avoir visité; en vertu d'un Passeport, signé de la Reine d'Angleterre. Ce Vaisseau alloit au Nord de l'Angleterre, porter ces Munitions à l'Armée Royale. Il n'y avoit rien là-dedans, que de légitime. La Reine pouvoit faire ce qu'elle faisoit, en faveur du Roi son Epoux, & les Etats n'ayant point encore pris de parti, dans les Brouilleries d'Angleterre, ni pour, ni contre le Parlement, qui étoit en guerre avec le Roi, ne pouvoient pas être censurés de laisser passer les Vaisseaux des deux Partis. Cependant cela leur attira en suite la guerre avec Cromwel, & le Roi Charles II. ne leur en fut pas gré. Il y eut aussi deux Personnes de qualité, qui allèrent voir Tromp à son bord, & qui après lui avoir voulu donner quelques Rafrachissemens, qu'il refusa, lui demanderent qu'il fût permis aux Pêcheurs d'aller à la pêche des Harangs. Mais il leur répondit, qu'il croyoit qu'on pourroit l'obtenir des Etats, si l'on vouloit aussi défendre aux Armateurs de Dunkerque de faire aucun tort aux Pêcheurs Hollandois & Zélandois. Tromp consulta là-dessus & sur d'autres choses les Etats, qui ne manquèrent pas de lui répondre. Ils lui défendirent, entre autres choses, de permettre à aucun vaisseau chargé de Munitions de guerre d'entrer dans le port de Dunkerque, ou d'en sortir, & lui ordonnèrent, que s'il en tomboit quelqu'un entre ses mains, il l'envoyât en Hollande, ou en Zélande: Qu'il n'eût commerce avec

(1) Le même p. 809. Voyez aussi *Barleus* p. 494.

(2) Le même p. 900. & suiv.

aucuns Députez de la part des Ennemis: Que pour la Pêche, la chose devoit demeurer, comme elle étoit, & que les Etats y mettroient ordre. La Province de Hollande trouva sur tout mauvais, qu'il eût laissé passer le Vaisseau, sur le Passeport de la Reine d'Angleterre; dans la pensée que cela venoit du Gendre de cette Princesse; qui auroit bien voulu engager l'Etat à faire la guerre au Parlement, en faveur du Roi. Aussi le Parlement ne manqua-t-il pas de s'en plaindre. L'Histoire remarque que (3) la Princesse Royale, âgée alors de douze ans, fit un repas, où elle confirma, à la mode d'Angleterre, la parole que le Roi & la Reine de la Grande Bretagne avoient donnée pour elle au jeune Prince d'Orange de la lui accorder pour Epouse.

Cette année ceux de Drenthe (4) renouvelèrent une prétension, qu'ils avoient fait connoître plusieurs fois; c'étoit d'avoir une voix dans l'Assemblée des Etats Généraux, comme faisant un Membre de la République. On reçut leur Rémontrance, comme une simple *notification* de leur prétension, sans prendre aucune résolution là-dessus.

On (5) fit aussi un très-beau règlement, touchant les devoirs des Vaisseaux, qu'on employoit à croiser sur les côtes de Flandre, ou dans les mers voisines; & afin d'en procurer l'exécution, on assigna les fonds, sur lesquels on pourroit trouver les frais, dont on avoit besoin, pour entretenir ces Vaisseaux.

On en vit encore (6) un autre, qui étoit une Instruction des Etats de Hollande pour leurs Députez Ordinaires à l'Assemblée des Etats Généraux; qui semble avoir été donnée, par des gens qui se souvenoient de ce que quelques Députez aux Etats Généraux l'an MDCXVIII. & XIX. avoient fait, au préjudice de ceux de Hollande. On ne peut pas la rapporter ici; on dira seulement, qu'on leur donna ordre de suivre en toutes choses l'Union d'Utrecht, & de ne s'en éloigner en aucune manière; non plus que des résolutions prises, dans les Etats de chaque Province, & ensuite déferées à l'Assemblée des Etats Généraux, du consentement unanime des mêmes Provinces. On fit encore un formulaire du Serment qu'ils prêtent aux Etats de Hollande, comme aux seuls Souverains de cette Province, sans en reconnoître aucun autre. L'Historien, qui a publié ces pieces, dit que ceux qui se donnoient la liberté de parler, avec franchise, de ces sortes de choses, disoient, „ que la veritable occasion de cette instruction étoit, que la „ Hollande remarquoit que les Députez des Provinces, à l'Assemblée des EE. GG. faisoient, „ par complaisance, tout ce que le Prince d'Orange souhaitoit; les uns par crainte, & les autres par intérêt; ce qui faisoit que les Nobles de „ Hollande dépendoient entièrement de lui. Les „ uns avoient des Emplois Militaires du Prince, „ ou en attendoient, de sorte qu'ils agissoient contre leur Instruction; & ce fut pour cela, que le „ Sr. de Mathenès refusa de prendre le Serment. „ Cependant comme les Etats Généraux ne s'assembloient pas alors, ni plusieurs années depuis, comme „ un College ordinaire; ils ne se trouvoient ensemble, „ semble que rarement, & quand ils étoient convoquez, par le Conseil d'Etat; la Hollande trouva bon d'obliger au moins ses propres Députez, „ à suivre une Instruction, pour faire cesser certains

(3) *Aitzema* T. 2. Liv. XXIII. p. 907. col. 1.

(4) Là même p. 915.

(5) Pag. 910. & suiv.

(6) Là-même p. 910. & suiv.

1642.

1643. „ tains abus, qui se commettoient tous les jours, „ contre le sentiment de la Hollande. Sans cela les sept Souverainetés, qui, sans être confondues l'une avec l'autre, composent le Corps de la République, auroient enfin été une seule Souveraineté, que les Députez auroient représentée.

Comme le Pensionnaire de Hollande avoit la direction de plusieurs affaires dans sa Province, ou même qui regardoient la Généralité, de peur qu'il ne s'aquitât pas bien de sa Charge, ou qu'il n'abusât de son pouvoir, on lui fit aussi une Instruction, qui est dattée du 20. de Mars 1640. Elle est trop longue pour la mettre ici. On la trouvera (1) dans l'Auteur, quel'on a cité. On y verra l'autorité de ce Ministre bornée en maniere, qu'il étoit en état de rendre de grands services au Public, & que néanmoins il ne pouvoit pas lui nuire, en suivant cette Instruction.

Il y eut, comme à l'ordinaire, diverses affaires, soit concernant les Provinces particulieres, soit avec les Voisins, & sur tout avec le Roi d'Angleterre & le Parlement, auxquelles on ne peut pas s'arrêter; parce qu'elles ne furent pas considerables, ou qu'elles n'eurent que peu, ou point de suite remarquable.

Il mourut cette Année le 3. d'Avril, en Hollande un homme, qui eut tant de part aux démêlez de Théologie des Années MDCXVIII. & XIX. qu'on a cru qu'il ne feroit pas mal à propos, de donner ici en quelque maniere son caractère. Ce fut le célèbre EPISCOPIUS, duquel nous avons parlé plusieurs fois. Il n'y a guere de Théologiens, qui lui aient été comparables, en Talents naturels & en ceux que l'on peut aquerir, par l'Étude & par l'application. Il avoit naturellement beaucoup de pénétration & de netteté d'Esprit. Il comprenoit facilement, & se formoit, de tout ce qu'il lisoit, des idées nettes & dégagées de ce qui pouvoit les obscurcir. Cela étoit d'autant plus surprenant, que la Philosophie n'avoit pas été portée, en son tems, à l'état où elle est aujourd'hui. Je n'entends pas ceci seulement à l'égard de la Physique, à laquelle il ne paroît pas qu'il se soit appliqué; parce qu'elle n'entroit pas dans le plan de ses études, qui regardoient uniquement la Théologie. Je veux dire, que l'Art de penser nettement & en ordre n'étoit pas encore cultivé, comme il l'est présentement. La *Logique*, qui enseigne à éviter l'Erreur, à découvrir la Verité & à la prouver, étoit fort imparfaite. La *Métaphysique*, ou la Science de l'Être en général, qui fournit les idées & les maximes abstraites, sur lesquelles toutes les Sciences sont fondées, sans en excepter la Théologie, étoit pleine de chimeres & de questions frivoles des Scholastiques des Siècles précédens. La *Pneumatologie*, ou la Science qui recherche la nature des Êtres spirituels, étoit encore en plus mauvais état; puis qu'à peine distinguoit-on bien la nature des Esprits de celle des Corps, & que cette Science étoit chargée de mille questions très-obscurées & très-mal résolues. Cependant Episcopus fut écarté de son chemin toutes ces épines & ces embarras; pour marcher sûrement, dans la recherche de la Verité; & pour n'employer, dans la Théologie, que les idées les plus épurées, & les plus sûres de ces parties de la Philosophie.

La Théologie des Protestans, que les Réformateurs avoient tâché de purifier des vaines subtilitez de la Scholastique, s'en étoit chargée de nouveau; & au lieu d'être tirée uniquement de

1643. l'Écriture Sainte, soutenue des plus pures lumieres de la droite Raïson; elle étoit embarrassée d'idées & de distinctions de l'École, très-incertaines & très-obscurées. Episcopus abandonna cette maniere de l'enseigner, pour s'attacher uniquement aux idées & aux expressions de l'Écriture Sainte, qui doit être, parmi les Protestans, non seulement la regle unique de nos pensées, mais encore de nos expressions; sur tout à l'égard des Dogmes, que nous ne connoissons que par la Révélation. Pour peu qu'on y ajoûte, à l'égard des unes & des autres, on y mêle des idées étrangères, & on en parle en des termes, que les Fondateurs du Christianisme ne reconnoitroient point, ou qu'ils n'entendroient pas, s'ils revenoient au monde. On peut dire, à l'honneur d'Episcopus, qu'il travailla à rendre la Théologie plus *scripturaire*, s'il est permis de parler ainsi, & qu'il montra la maniere, dont il s'y falloit prendre. S'il y a mêlé, en certains endroits, quelques idées & quelques expressions Scholastiques, ce n'a été que pour s'accommoder en quelque maniere à la coutume, & pour fermer la bouche à certains Théologiens, qui croyoient, quoi que très-mal à propos, que l'on cachoit des Sentimens Hétérodoxes sous les expressions de l'Écriture; comme si les Auteurs Sacrez ne s'étoient pas si bien exprimés, que les Théologiens l'ont fait depuis le IV. Siècle, où les disputes commencerent malheureusement à s'échauffer entre eux & à produire une infinité de mots & de distinctions, dont on n'avoit pas ouï parler auparavant; jusqu'à ce que la Théologie eut entièrement changé d'idées & de langage, comme elle fit jusqu'au XV. Siècle.

Pour la ramener à sa premiere simplicité, & la faire parler, comme elle faisoit au commencement; il fallut se renfermer uniquement dans l'Écriture Sainte, & l'étudier seule & sans préjugés; pour se soumettre à tout ce qu'elle enseigne, & pour n'y mêler aucune idée étrangere. Pour cela il falloit aimer la Verité, & l'aimer seule. Il falloit être résolu à n'enseigner qu'elle, sans se mettre en peine de ce que les Théologiens, accoutumés aux Systèmes Modernes, en pourroient dire. Tout homme, qui entreprenoit quelque chose de semblable, devoit non seulement aimer la Verité, mais encore la savoir dire, & la défendre contre ceux qui l'attaqueroient, & cela avec force & avec douceur, pour ne pas trahir la bonne cause, & pour n'irriter pas les Esprits querelleux; choses difficiles, en cette sorte de Disputes.

Episcopus se trouva, dès le commencement de ses études Théologiques, engagé dans les disputes, qui s'étoient élevées dans les Provinces Unies, sur la *Prédestination* & sur la *Grace*, à l'occasion d'*Arminius* son Maître; comme on l'a pu voir, dans l'Histoire que l'on a faite de ces Démêlez. Le Disciple étudia particulièrement ces matieres, & les développa mieux, que n'avoit fait celui, qui lui avoit montré le chemin.

La Providence tira de ces disputes très-échauffées & pleines d'aigreur, une doctrine, qui avoit alors été fort négligée; quoi que ce fût l'une des plus nécessaires, dans l'état, où le Christianisme a été depuis les tems Apostoliques, & où il sera apparemment jusqu'à la fin des Siècles. C'est la Science de distinguer les Dogmes Essentiels, de ceux qui ne le sont pas; car on fait qu'encore que tout ce qui est dans l'Écriture soit vrai, tout n'est pas néanmoins nécessaire au Salut, & que l'on peut ou ignorer ce qui ne l'est pas, ou s'y tromper, sans danger de le perdre. Comme il n'est pas possible, que, dans l'état où est la Nature Humaine ici bas, tous les hommes soient en tout

(1) *Aitzema* T. 2. Liv. XXIII. p. 911.

1643. du même sentiment : il n'est pas possible non plus que tous les Chrétiens entendent tous les passages de l'Écriture Sainte, de même. Elle n'est pas claire par tout, & les Esprits ne sont pas également éclairés; de sorte que, dans une Église un peu nombreuse, on ne doit pas s'attendre de voir tous les Théologiens l'expliquer, par tout, de la même manière. Il ne faudroit pas néanmoins se séparer, pour quelque différence d'opinions. Ce seroit déchirer l'Église Chrétienne en pieces, & la rendre l'opprobre du Genre Humain. Les Théologiens sages en étoient toujours tombez d'accord, en général; mais la pratique en étoit très-rare. Les disputes des Pais-Bas donnerent occasion à Episcopus d'examiner cette matiere, plus à fonds, qu'on n'avoit encore fait, & d'apprendre aux Écoles Chrétiennes à distinguer, ce qui est nécessaire au Salut, de ce qui ne l'est pas, & aux Théologiens à se supporter dans la même Société Chrétienne, quand ils ne diffèrent en rien d'essentiel. Il a soutenu la Tolerance mutuelle à cet égard, avec plus d'étendue & plus de raisons, qu'on ne l'avoit fait avant lui. Il n'a pas tenu à lui, que tous ceux, qui reconnoissent l'Écriture Sainte, pour la seule Règle de leur foi, n'aient plus fait qu'un seul corps. Si on l'a accusé d'étendre plus loin, qu'il ne falloit les bornes de la Tolerance Chrétienne; on n'a jamais montré qu'aucun de ceux, à qui il prétendoit, ait été clairement condamné dans l'Écriture Sainte, & exclus du Salut. Depuis ce tems-là, on a osé parler de la Tolerance, comme d'une branche essentielle de la Charité Chrétienne; & l'on a attaqué, sans détour, ceux qui croyoient qu'il étoit permis d'employer des peines corporelles, pour punir de simples opinions. L'on peut dire que, si l'on prenoit aujourd'hui les suffrages, parmi les Chrétiens, en maniere qu'il fût permis par tout de dire ses sentimens là-dessus, la plupart seroient pour la Tolerance. C'est même un sentiment assez répandu, que ceux qui refusent la Tolerance, à ceux qui prennent l'Écriture Sainte pour leur Règle, ne le font que par un sentiment intérieur, qu'ils ont de la foiblesse de leurs raisons, quoi qu'ils le dissimulent. La Verité n'eut jamais peur de l'Erreur, quand elle a été à partie égale, & qu'il ne s'est agi, que d'opposer raisons à raisons.

Episcopus, pour achever de faire son Eloge, étoit non seulement un Esprit fort élevé, au-dessus du Commun; mais il étoit encore un Homme d'un très-grand travail, & d'une promptitude à coucher sur le papier, peu commune; puis que ce fut lui, qui fit la plus grande partie des Écrits des Rémonstrans, au Synode de Dordrecht, & qu'il a d'ailleurs beaucoup travaillé, comme on le voit par ses Oeuvres, tant en Latin qu'en Hollandois. Il enseignoit la Théologie, dans l'École des Rémonstrans d'Amsterdam, & ne laissoit pas de prêcher assez souvent. Si son style est un peu diffus, cela venoit de ce qu'il craignoit de ne se faire pas bien entendre, & de donner occasion de le calomnier, à ceux qui ne prendroient pas bien ce qu'il disoit. S'il n'étoit pas assez châtié, dans ses expressions Latines, c'est qu'il n'avoit pas eu le tems de revoir ce qu'il avoit écrit, ou qu'il ne crut pas que cela fût nécessaire. Pour les choses mêmes, il les possédoit si bien, que ses Adversaires n'osèrent jamais entrer en conférence avec lui. Il est bien assuré que, s'ils avoient cru lui être supérieurs, ils se seroient fait un honneur infini de l'avoir réduit à se taire; & qu'ils jugerent qu'il

étoit plus sûr de condamner ses sentimens, en son absence, que de répondre de vive voix à ses raisons, & en présence de témoins. Il mourut âgé de soixante ans, & d'environ trois mois, comme on le verra dans sa Vie, où l'on pourra s'instruire plus à fonds, de ce qui lui est arrivé.

AVANT que le tems de commencer la Campagne fût venu, on fit le Traité ordinaire avec la France; il fut résolu de mettre deux Corps d'Armée en Campagne, (1) dont l'un devoit être commandé par le Duc d'Orléans, & l'autre par le Duc d'Enguien, D. Francisco de Melo, & Piccolomini se disposerent aussi de leur côté à n'oublier rien, pour repousser l'Ennemi; quoi que l'Espagne sentit bien qu'elle seroit enfin accablée, par la France & par les Provinces Unies, si la Guerre duroit encore long-tems. Aussi depuis quelques années, elle avoit employé plusieurs pratiques, pour engager les Etats Généraux à écouter des Propositions de paix, & pour gagner le Prince d'Orange, à qui elle fit faire de grandes offres, comme il le dit lui-même, dans une (2) Instruction pour le Comte d'Eltrade, écrite en MDCXLII. Le Prince d'Orange n'écouta point les Espagnols, soit qu'il esperât de tirer davantage de la France, soit qu'il n'osât pas encore choquer cette dernière.

Le 16. de Mai, le Duc d'Orléans se rendit en Picardie, pour se mettre à la tête de l'Armée, qu'il devoit commander. Le lendemain, le Duc d'Enguien fit la même chose, pour se rendre à l'Armée de Champagne, qui l'attendoit. L'Armée du Duc d'Orléans entra sur les terres d'Espagne, par trois endroits differens. Le Maréchal de la Meilleraie, Lieutenant Général, entra dans l'Artois, du côté d'Amiens. Le Comte de Rantzau, prit son chemin du côté d'Abbeville. Le Duc lui-même alla par Peronne à Bapaume, où Gassion se rendit, avec un corps qu'il commandoit; & de là toute l'Armée réunie parvint, par un long détour, pour donner le change aux Espagnols, devant Bourbourg, petite place éloignée de deux petites lieues de Gravelines, qu'elle avoit dessein d'assiéger. Elle feignit d'abord d'en vouloir à Bourbourg, où il n'y avoit que cent-cinquante soldats de Garnison. Les Espagnols ne prirent néanmoins pas le change, & ayant pénétré le dessein des François, ils jetterent dans Gravelines huit-cens-cinquante Italiens, avec des vivres; que les François auroient pu, comme l'on dit, empêcher d'entrer dans la Place, en se saisissant plutôt des passages. Quoi qu'il en soit, les trois Corps de leur Armée, après avoir pris divers petits Forts, se réunirent devant Gravelines, & l'attaquerent selon les formes, au commencement de Juin. Alors l'Amiral Tromp arriva par mer devant la place, avec une Escadre considérable, pour empêcher qu'on n'y fit rien entrer par mer; comme on en étoit convenu, par plusieurs Traitez, par lesquels les Etats Généraux s'obligeoient à cela, lors que la France attaqueroit quelque place maritime de Flandre. Les Espagnols ramassèrent le plus de Troupes, qu'ils purent, pour tâcher de faire lever le Siege. Mais comme d'un autre côté, le Duc d'Enguien étoit campé sur la Meuse, près de Mefiere, ils n'osèrent pas dégarnir les Places du Luxembourg. Ils avoient aussi des Troupes à l'autre extrémité de la Flandre, sur la Frontiere des Etats; mais le Prince d'Orange, qui les attaqua sérieusement de ce côté-là, selon le

Ff plan

(1) Vie de F. H. P. 2. p. 148.

(2) Voyez-la au I. Tome des Lettres du Comte p. 68.

1644. plan de la Campagne, concerté avec les François, les empêcha d'en pouvoir faire aucun détachement. Les François s'étant retranchés devant Gravelines, n'étoient plus en danger d'y être forcés, ni de manquer de vivres; qu'on leur portoit abondamment de Calais, & de Zélande, sous l'escorte de quelques Vaisseaux, qui alloient & venoient en sûreté, à cause de la Flotte de Tromp, qui croisoit sur cette côte. Les François, avant que de commencer d'attaquer la Ville, jugerent qu'il falloit se rendre maîtres d'un Fort considerable, entre la Mer & cette Place, nommé S. Philippe. Ils l'attaquerent, le 6. de Juin, & le firent encore canonner du côté de la mer, par Tromp, mais ils ne le purent pas emporter, par la force. Il le firent encore sommer, le 12. du Mois au soir, & lui offrir une capitulation assez honorable. La Garnison demanda quelque peu de tems, pour y penser. Mais ce ne fut que pour sortir du Fort pendant la nuit, avec tout son bagage, & six pieces de Canons de Bronze. Elle en laissa douze de fer, mais enclouées. Les François ne s'apperçurent de cela, que le lendemain. Ils penserent même payer bien cher la prise de cette place, parce que la Garnison avoit laissé une mine, avec une mèche, qui mit le feu à la poudre, au bout de quelques heures. Par bonheur elle n'emporta qu'un homme, qui s'avança trop; & fut sans endommager les fortifications du Fort. Le 20. Melo partit de Bergue S. Winnox, où il s'étoit posté pour couvrir le pais; il s'avança vers Ardres, & alla ensuite camper à Linken, pour tâcher de jeter du secours dans la Ville. Mais il trouva les lignes des François, si fortes & si bien gardées, qu'il desespéra de les forcer. Cependant la Garnison se défendit très-bien, mais ne recevant aucun secours, elle fut obligée de se rendre le 29. de Juillet. Il en sortit neuf-cens hommes qui étoient en bon état, & cinq-cens malades, ou blessez. On leur accorda de sortir enseignes déployées, balle en bouche, deux pieces de Canon, un Mortier, & tout leur bagage. Ils furent conduits jusqu'à Dunkerque, après quoi les François firent raser leurs approches, & faire de nouvelles fortifications à Gravelines. Ils firent encore un Fort considerable, sur la Riviere d'Aa, à Wattene, entre S. Omer & Linken; par le moyen duquel, ils mirent le voisinage sous contribution. Ils prirent aussi divers autres Forts, autour de S. Omer, mais ils les abandonnerent au Mois d'Octobre, à l'arrivée de Picolomini, avec l'Armée Espagnole. Il leur enleva aussi un Convoi, pour Gravelines, mais il ne put empêcher qu'il n'y entrât un autre, qui pourvut la Place, pour long-tems, de tout ce dont elle avoit besoin.

Dès le commencement de la Campagne, le Prince d'Orange (1) convint avec les François d'attaquer, de son côté, le Sas de Gand, pendant que l'Armée du Roi seroit devant Gravelines. Le sentiment du Prince étoit, que les deux Armées se missent en Campagne le 10. de Mai. Pour lui il se proposoit de s'aller poster à Maldeguem, entre Bruges & Gand, pour y attirer l'Armée de l'Ennemi, pendant que celle du Roi pourroit investir Gravelines. Comme il étoit apparent, que Picolomini iroit, avec toutes les forces d'Espagne, secourir cette Place; il se dispoit de tenir ses ponts de jonc prêts, avec cinq-cens nageurs, pour passer la nuit, au clair de la Lune, la Riviere de Gand & couper, s'il étoit possible, un corps

(1) Lettre du Prince d'Orange au Comte d'Estrades T. I. p. 83. qui est mal datée du 27. d'Avril 1645. puis qu'il est certain que le Sas fut pris en 1644.

de quatre-mille hommes, qui étoit campé entre le Fort de S. Philippe & le Sas. Pour agir, avec justesse, en cette entreprise, le Prince jugeoit qu'il étoit nécessaire, que le Cardinal Mazarin donnât ordre à quelque personne de l'Armée du Roi de l'avertir, lors qu'elle auroit passé le fossé de Gravelines; parce qu'il prendroit ce tems-là, pour faire réussir son dessein.

Cela ne manqua pas d'être exécuté, sinon que ce fut un Mois plus tard. L'Armée s'assembla à l'ordinaire, près de Lit & de Litoie, & descendit dès le commencement de Juin, du côté de la Flandre. Le Prince alla débarquer du côté de Philippine, & ensuite camper à Assenede, près du Canal & du Sas de Gand. Cependant comme ce Canal étoit bordé de Troupes, pour donner le change aux Espagnols, l'Armée marcha du côté de Maldeguem, où elle arriva le 29. du Mois. Elle y campa, & dès le commencement de Juillet on fit faire quelques ouvrages, où l'on posta des Troupes, pour s'assurer des vivres, qui venoient de l'Ecluse & d'Ardenbourg. Ces mouvemens firent croire aux Espagnols, que le Prince n'avoit aucun dessein, sur les places de leur Frontiere de ce côté-là, mais seulement d'amuser leurs Troupes, afin qu'elles ne pussent pas aller dégager Gravelines. Le Prince demeura en effet campé là, jusqu'au 25. de Juillet, sans rien entreprendre. Là-dessus ils détacherent cinq Régimens, qui étoient sur le Canal de Gand, pour joindre l'Armée qui alloit à Gravelines. La nuit suivante du 26. au 27. l'Armée marcha au Canal de Gand, & la *Chappelle* passa la Lise, avec trois-cens hommes, à la nage, proche du Fort de Riemen. On jeta incessamment les ponts de Jonc sur la Lise, & le Prince Guillaume passa avec l'Avant-garde, & six Régimens, sans aucune résistance; parce que les Paisans, qui gardoient la Riviere, en cet endroit, avoient pris la fuite. La plus grande partie de l'Armée passa ensuite, & se trouva dans le Pais de Was, où elle se rendit maîtresse de la plupart des Forts, qui étoient de ce côté de la Riviere, pour garder le passage.

Le Sas de Gand a été ainsi nommé, parce que ce n'étoit au commencement qu'une Ecluse, pour arrêter les eaux de la Lise, qui y viennent de Gand. Depuis on y fit des fortifications, parce que ce poste couvroit le Pais de Was, & servoit à entrer en Flandre. Comme l'Armée Hollandoise se saisissoit des Environs, D. *Andréa de Prado*, Gouverneur de la Ville, mit le feu à toutes les Maisons du voisinage, qui pouvoient favoriser les approches des Hollandois. Il demanda encore, qu'il lui fût permis d'envoyer ailleurs sa Femme & ses Enfans, ce qu'on lui accorda. Le Prince apprit alors, que les François étoient maîtres de Gravelines; mais il ne laissa pas de commencer le Siege, malgré la crainte, qu'il auroit pu avoir que la plus grande partie des Troupes Espagnoles, ne vinssent fondre sur lui. Mais il semble qu'ils craignirent, que les François n'entreprissent encore un autre Siege, quoi qu'ils ne fussent pas en état de le faire. D'un autre côté, le Prince prit si bien ses mesures, qu'il n'étoit guere possible de forcer ses lignes, qui furent achevées le 30. du Mois, & qui avoient vint pieds de largeur, & une profondeur à proportion. Les Hollandois ouvrirent la tranchée, le jour suivant, & en trois jours leurs approches furent si avancées, qu'on trouva à propos de dresser une baterie, au bout de la tranchée, pour tirer sur les fortifications de la Place. Elle fut achevée en trois jours, malgré le feu des Assiegez, & le Canon commença à jouer le 3. d'Août.

Cepen-

1644. Cependant le 1. de ce Mois, D. Francisco de Melo vint joindre, en personne, avec de nouvelles Troupes, celles qu'il avoit déjà fait avancer de ce côté-là. Il en arriva encore d'autres, qui s'avancèrent à Saffelare, à une lieue de l'Armée des Etats. Elles se faifirent des Forts qui étoient sur le Canal, entre Gand & la Place assiégée; car le Prince avoit trouvé à propos de les abandonner. Les Assiégeans ne laissèrent pas de pousser leurs approches, & de faire de nouvelles Batteries, qui étoient à la portée du Mousquet de la Ville. Les Ennemis parurent d'un côté du Canal le 4. d'Août, avec huit-mille hommes, commandez par le *Duc de Lorraine*, & le Comte d'Isembourg; mais Brederode s'avança vers eux, avec la Cavalerie, & quelque Artillerie, & les repoussa rudement. Il arriva aussi du renfort à l'Armée Hollandoise; qui fut grossie des Troupes, qu'elle avoit laissées sur le haut Rhin, & de quelques autres, qui avoient servi, dans l'Armée Françoisé, devant Gravelines. Comme les Espagnols s'approchoient assez du Camp, on fit dresser des Batteries, qui commencerent à tirer sur ceux, qui approchoient de trop-près; sans néanmoins diminuer l'effort, que l'on faisoit contre la Place. Il se fit cependant de vigoureuses sorties de la Place, qui furent repoussées, & de rudes escarmouches, entre les deux Armées. Celle des Espagnols s'approcha assez près des lignes Hollandoises, pour voir s'il ne seroit point possible de les forcer. Le Prince fit là-dessus mettre son Armée en bataille, pour marcher, où il en seroit besoin. Les Espagnols trouverent les lignes trop fortes, pour les forcer, & se retirerent; mais ils firent des batteries, qui commencerent à tirer sur le Camp, le 7. d'Août. Le même jour, les Hollandois firent des réjouissances de la prise de Gravelines, & l'on ouit à cette occasion de grandes décharges de leur Artillerie, sans qu'ils discontinuassent leurs attaques.

Le 13. le Comte d'Isembourg mit en bataille l'Armée Espagnole, & se retira, en bon ordre, à Gand; d'où il revint à Rodenhuis, où il se retrancha. Cependant ceux du Sas donnerent tout le tems, qu'on pouvoit demander d'eux, pour les secourir; puis qu'ils ne parlerent de se rendre, qu'au 5. de Septembre, & sortirent de la Place, le 7. à des conditions honorables. Le Prince demeura devant le Sas, pour faire raser les approches, & commencer de nouvelles fortifications; car on trouva que les anciennes n'étoient pas assez bonnes, pour une Place aussi avancée, que celle-là; quoi qu'elles eussent donné beaucoup de peine à les prendre. Enfin le 2. d'Octobre le Prince en partit, avec son Armée, & marcha vers Assenede; où il s'arrêta jusqu'au 12. du Mois, auquel l'Armée fut embarquée, & conduite à Bergopzoom; d'où elle se partagea pour se rendre, dans ses Quartiers d'hiver. Le Colonel *Ferens* y fut laissé pour Gouverneur, avec une bonne Garnison. Cette conquête étoit importante, parce que la Place couvroit ce que les Etats Généraux avoient en Flandres, & leur ouvroit le chemin, dans la Flandre Espagnole, & dans le País de Was. Sur la fin de l'année, on donna ordre à tous les Capitaines, d'avoir leurs Compagnies completes, pour le premier de Mars.

Pendant ce même Été, (1) *Steenalfels*, Gouverneur de Maffricht, sortit avec la plus grande partie de sa Garnison, & quelque peu d'Artillerie,

rie, & se rendit maître de la Ville de Dalem, 1644. dans le País de Luxembourg, & ensuite de celles de Fauquemont, & d'Hertogenrade. Ainsi les Espagnols eurent du dessous, par tout, durant cette Campagne; ce qui les engagea d'autant plus à presser la Paix, avec la France & avec les Etats. D. Francisco de Melo, ayant achevé son tems, s'en retourna alors en Espagne, & laissa en sa place le Marquis de Castel-Rodrigo.

Il y avoit eu, depuis l'année (2) précédente de grands démêlez, entre la Suede & le Danemarque, que le voisinage & la jaloufie brouillent souvent ensemble; mais ces deux Puissances n'étoient pas encore venues, jusqu'à employer la force, l'une contre l'autre. Ce ne fut qu'au commencement de cette année, que cela arriva. On apprit, avec surprise, en Hollande que le Général *Torstenfon* étoit venu de Moravie, avec les Troupes qu'il commandoit, se poster entre Lubec & Hambourg. On craignit, en France & en Hollande, que l'Empereur dégagé de la crainte des Suedois, ne se trouvât trop puissant en Allemagne, & ne voulût pas accorder ce qu'on demandoit de lui à Munster. Ce Général se saisit d'abord de quelques Villes du Duché de Holstein, & ensuite de tout le País, & d'une bonne partie du Jutland. Les Suedois publierent après cela un Manifeste, où ils se plainquirent du Roi de Danemarque, comme étant la cause de ce qu'ils faisoient; qu'ils ne nommoient pas faire la guerre, mais seulement prendre un quartier d'hiver dans un País, qui étoit un Membre de l'Empire; comme ils auroient pû faire, en quelque endroit de l'Allemagne, que ce fût. Ils ajoûtoient, que ceux du Holstein les ayant voulu empêcher de le faire, par la force, ils avoient été obligez d'en user de même, de leur côté; de sorte que c'étoient eux, qui étoient les auteurs de la rupture. Ils dirent aussi, que les Danois avoient commencé la rupture, en ce qu'ils avoient arrêté dans le Sund, quelques Vaisseaux Suedois richement chargez, dès qu'ils avoient appris l'arrivée de l'Armée Suedoise dans le Holstein: Ils se plaignoient encore, que depuis longtemps les Danois leur avoient fait mille chagrins; parce qu'ils étoient jaloux des avantages, que la Suede avoit remportez en Allemagne, sur l'Empereur & sur ceux, qui tenoient son Parti: Qu'ils avoient attiré la Reine Mere, hors de Suede: Qu'ils avoient tâché de faire mutiner les Troupes Suedoises: Qu'ils avoient maltraité, & même confisqué des Vaisseaux Suedois, ce qui alloit à la ruine du commerce de la Suede: Que le Roi de Danemarque avoit entretenu de grosses Flottes tous les ans, & obligé la Suede d'en faire autant. Ils faisoient encore d'autres plaintes, qui toutes ensemble ne suffisoient pas, pour justifier ce qu'ils avoient fait dans le Holstein, & dans le Jutland. Cependant la Suede demandoit du secours aux Etats, & le Danemarque n'oubloit rien, pour se défendre, & pour les mettre en son parti. Ces deux Couronnes en usèrent de même, en France. Mais la France n'approuvoit point cette nouvelle guerre, non plus que les Etats; de sorte que le Roi de France & les Etats, sans se déclarer ni pour l'un, ni pour l'autre, envoyerent des Ambassadeurs, pour tâcher d'accommoder à l'amiable ces deux Couronnes. Comme cela les regarde proprement, on ne s'y arrêtera pas.

Les Députez (3) des Etats eurent au commencement

F f 2

(2) *Aitzema* Tome II. p. 946. au commencement du Livre XXIV.

(3) *Aitzema* là-même p. 959.

(1) Vie de F. H. P. 2. p. 148.

1644

cement de cette année, de longues conférences avec les Ambassadeurs de France, & sur tout au Mois de Février, sur le Traité de Garantie mutuelle, dont on a parlé, sur les titres & le rang des Ambassadeurs des Etats Généraux, & sur le Traité de Campagne. Ils convinrent ensemble du premier, & du dernier de ces Articles; mais pour le second, les Ambassadeurs de France déclarèrent qu'ils n'avoient aucun ordre là-dessus, & qu'ils ne pouvoient pas se charger de cette affaire, qui devoit être traitée à Paris, & non à la Haie. Mais le Traité de Garantie mutuelle fut signé, le 19. de Février, & on le pourra trouver, dans l'Historien cité à la marge.

Après que ce Traité eut été conclu & signé, les Ambassadeurs de France demanderent, pour le 3. de Mars, une audience de congé; qui leur fut accordée. On avoit accoutumé de nommer seulement deux Commissaires de l'Etat, pour les aller prendre chez eux, les amener à l'audience des Etats Généraux, & les reconduire en fuite, chez eux; mais comme ils étoient trois, d'Avaux, de Servient & de la Thuillerie, on ajouta un troisième Commissaire. Le Comte d'Avaux fut celui, qui porta la parole. Il recommanda fort aux Etats d'envoyer des Plenipotentiaires à Munster, & les fit ressouvenir de ce qu'Henri IV. & Louis XIII. avoient fait, en leur faveur; après quoi il leur demanda, par ordre exprès du Roi, & de la Reine Régente, en faveur des Catholiques Romains, des Provinces Unies, qu'il leur fût permis de faire le Service Divin, dans leurs maisons particulieres & que ceux, qui n'avoient pas le moyen d'entretenir un Prêtre, pussent aller librement dans les maisons des Riches, pour y assister au Service Divin; sans pouvoir, pour cela, être recherchés, par les Officiers de l'Etat. Il ajouta qu'on devoit convenir avec lui, que ces recherches ne diminuoient point le nombre des Catholiques, & que ce que faisoient les Officiers de l'Etat, n'étoit que pour satisfaire leur avarice, & plutôt pour leur profit particulier, que pour l'avantage, que l'Etat en pouvoit tirer; en sorte que ces rigueurs ne servoient qu'à irriter leurs esprits, & non à diminuer leur nombre: Qu'on disoit à la vérité qu'ils prioient Dieu, pour les Ennemis communs des François & des Hollandois; mais que cela n'étoit pas moins une conduite Chrétienne: Que, quand on croiroit, comme il étoit vrai, qu'il y avoit quelques Catholiques, qui n'étoient pas satisfaits du Gouvernement; il ne s'ensuivoit de là autre chose, sinon que quelques Catholiques, qui avoient signé la premiere alliance, qui avoient mis les Etats sur le thrône, & qui leur avoient aquis les premiers la Liberté, n'en jouissoient pas eux-mêmes; Que c'étoient des gens, à qui l'Inquisition d'Espagne avoit été aussi odieuse qu'aux Etats, & qui étoient tombez sous une autre, qui n'étoit pas moins rigoureuse: Qu'en un mot la rigueur, que l'on employoit, contre ceux, qui assistoient au Culte Divin de l'Eglise Catholique; la sévère défense de toute Assemblée Ecclesiastique; l'avarice des Officiers de l'Etat, & le mépris qu'ils faisoient quelquefois paroître, pour la chose que les Catholiques regardoient comme la plus sainte, avoient pû choquer certains Esprits: Que si on vouloit regagner ces gens-là, il falloit adoucir les Ordonnances: Que les noms de *Catholique* & de *Hollandois*, n'étoient pas incompatibles, & que l'on pouvoit être Catholique & ennemi de l'Espagne; comme il paroissoit par la Catalogne & par le Portugal, pais tous Catholiques, qui ne laissoient pas de défendre courageusement leur liberté, contre les Espagnols: Que

les Cantons Suisses, dont les uns sont Protestans, & les autres Catholiques, faisoient la même chose, contre la Maison d'Autriche en Allemagne: Qu'enfin les Etats feroient, en cela, une chose très-agréable au Roi, & à la Reine sa Mere. Cela vouloit dire, que les Catholiques Romains souhaitoient d'avoir autant de Chapelles, & de Moines, ou de Prêtres Séculariers, qu'ils en pourroient entretenir, & de tenir des Assemblées Synodales où ils viendroient, avec un Evêque à leur tête, faire des processions & autres choses semblables, tout publiquement. D'ailleurs on connoit, & dans les Villes & à la Campagne, à leurs dévotions ordinaires, comme on fait aujourd'hui. Dans la plus grande Ville de Hollande, ils ont beaucoup plus de lieux d'Assemblées, assez connus, que n'en ont les Réformez eux-mêmes; sans qu'on leur fasse la moindre insulte. C'étoit assez d'Indulgence, pour des gens, qui reconnoissoient une Puissance en Italie, comme fort élevée au-dessus des Souverains du Pais. Il y a encore plus que cela, c'est que les Zélez du Parti font profession de ne supporter point les Protestans, dès que la chose dépend d'eux. Comment peuvent-ils demander, ce qu'ils n'accorderoient jamais à ceux, de qui ils le demandent?

On répondit en souhaitant aux Ambassadeurs toute sorte de bonheur, dans leurs fonctions, & en leur faisant les autres complimens ordinaires, en cette occasion. Pour la proposition, qu'ils avoient faite, c'étoit une chose trop délicate, pour rien répondre sur le champ. Les EE. GG. s'assemblerent, le même jour, pour l'examiner, & il fut résolu d'y faire une vigoureuse réponse; où il fut dit que les Etats, dès le commencement de leur établissement, n'avoient fait de violence à la conscience de personne, mais permis à chacun de faire les fonctions de sa Religion, chez lui & dans sa famille, sans être molesté; mais que d'un autre côté, ils n'avoient jamais permis des superstitions contraires à la Parole de Dieu, ou des choses qui pouvoient donner du scandale, ou d'introduire la Hierarchie Papale, ou de témoigner de l'affection pour le Roi d'Espagne, ennemi héréditaire de leur Pais, quoi qu'on l'eût fait dans des Prières publiques & ailleurs; Que néanmoins ceux de la Religion Romaine n'avoient pas laissé de commettre divers excès, sans pouvoir se contenter de l'indulgence, qu'on avoit eue pour eux; & qu'entre ces excès on mettoit la hardiesse, qu'ils avoient eue de faire interceder pour eux les Ambassadeurs de France, dans une Audience Publique, quoi qu'on l'eût fort déconseillé aux Ambassadeurs, dans une Conférence particuliere: Que les EE. GG. jugeoient que le changement, qu'on demandoit dans les Ordonnances, & la prétendue moderation, dont on parloit, étoient directement contraires au bien de la vraie Religion Réformée, opposées aux fondemens & à l'ordre de l'Etat, aussi-bien qu'aux Assemblées Chrétiennes des Habitans du Pais, incompatibles enfin avec la Constitution de l'Etat; de sorte qu'on ne pouvoit nullement accorder ce qu'ils demandoient: Qu'ainsi les EE. GG. avoient déclaré & déclaroient, par la présente résolution, qu'ils prenoient en mauvaise part la Proposition qu'ils leur avoient fait faire, & qu'ils mettroient de tels ordres, qu'on ne commettrait plus de semblables excès. Il fut encore ordonné, que l'on rapporteroit ce qu'il y avoit, en substance, dans cette Résolution, aux Ambassadeurs de France.

On en envoya des copies à toutes les Provinces, pour prévenir les discours indiscrets, que l'on

1644.

1644. l'on pouvoit faire là-dessus. Les Commissaires de l'Etat, qui avoient dit la substance de cette Résolution aux Ambassadeurs de France, rapportèrent ensuite qu'il étoit échappé aux Ambassadeurs des expressions assez indécrites, sur la modération des Ordonnances; mais qu'ils avoient demandé, d'une manière plus civile, l'élargissement de quelques Prêtres, qu'on avoit arrêtz à Bergopzoom pour quelques defordres, qu'ils avoient commis.

On auroit pu peut-être répondre aux Ambassadeurs de France, en moins de mots, qui quoi que ménagez n'auroient pas été moins énergiques. Mais ceux, qui osent tout demander, sont cause qu'on garde moins de mesures, qu'on ne feroit autrement. Il est fâcheux que la différence qu'il y a, entre la Religion Catholique Romaine, & la Protestante & l'intérêt du Clergé Romain, inspirent de l'aigreur à l'un & à l'autre parti. Mais pendant que l'on donnera sujet aux Protestans, de croire qu'on ne cherche qu'à avoir le dessus sur eux, pour les exterminer; il ne sera guère possible qu'on obtienne, dans les Etats Protestans, en faveur des Catholiques, ce qu'ils demandent des premiers, & qu'ils ne leur accordent pas, dans les lieux où ils sont les maîtres. C'est-là un effet inévitable du Zèle aveugle du Clergé, qui ne s'éteindra jamais, pendant qu'il sera recompensé, comme il l'est.

Les Ambassadeurs de France partirent ensuite, & la Thuillerie prit le chemin du Nord, pour travailler à l'accommodement des Couronnes de Suede & de Danemarck, & les deux autres celui de Munster, pour assister aux Conférences, qui s'y tenoient pour la Paix.

Les Etats Généraux examinerent cependant les Articles, que l'on avoit formez, pour en charger les Plenipotentiaires, qui y devoient aller, pour l'Etat; mais il seroit inutile de s'attacher ici (1) à ce détail. Ils furent aussi fort souvent occupez des affaires d'Angleterre, dont les troubles ne diminuoient point. Il falloit, en même tems, ménager le Roi, que le Prince d'Orange favorisoit à cause de sa Belle-Fille, dont le Mariage fut consommé cette année; & le Parlement, qui étoit bien plus à craindre que le Roi. *Guillaume Boreel*, & *Albert Joachimi* y furent envoyez, avec (2) une ample Instruction, pour tâcher d'accommoder le Parlement avec le Roi. On réduisoit les differens qu'ils avoient ensemble à deux Chefs Généraux, la Religion, & la Justice. Le premier regardoit la Discipline Episcopale, que le Roi soutenoit, au lieu que le Parlement étoit pour la Presbyterienne; & le second renfermoit les differens Civils, qui rouloient sur la Prérégative Royale, & les Privileges de la Nation. Le détail de ces fortes de choses, appartient à l'Histoire d'Angleterre, & non à celle des Provinces Unies. Il semble que ceux, qui formerent l'Instruction, pour les Ambassadeurs, se flatoient de pouvoir venir à bout de l'accommodement; mais l'humeur des Anglois, & les matieres même ne leur étoient pas assez connues. Ni l'un, ni l'autre Parti ne vouloit se relâcher en rien. Le Roi, comme Chef de l'Eglise Anglicane, ne vouloit nullement la sacrifier aux Presbyteriens; & le Parlement prétendoit anéantir absolument l'Ordre Episcopal, bien plus parce qu'il étoit attaché au Roi, que parce que ce Gouvernement étoit nuisible à la Religion, comme les Presbyteriens le disoient. Le Roi prétendoit n'avoir rien fait, qu'en vertu de sa Préro-

gative Royale; & le Parlement soutenoit, que rien ne pouvoit autoriser ce Prince à violer les Privileges. D'ailleurs les Hollandois ne pouvoient être Médiateurs, dans cette grande affaire; parce que d'un côté ils favorisoient le Roi, allié à la Maison d'Orange; & que de l'autre, ils étoient pour le Gouvernement Presbyterien. L'un les rendoit suspects au Parlement, & l'autre empêchoit, qu'ils ne fussent si agréables au Roi, & à l'Eglise Anglicane. On ne pouvoit pas d'ailleurs se promettre d'éteindre, par des paroles, deux Partis, qui n'étoient pas nouveaux; mais qui s'étoient formez peu après l'avenement du Roi Jaques I. à la Couronne d'Angleterre, & s'étoient encore plus aigris depuis.

Les Ambassadeurs furent bien reçus du Parlement, & du Roi, car ils ne virent ce dernier qu'après avoir vû les Députez du Parlement; qui les vinrent recevoir, & les menerent à Londres, d'où ils allerent voir le Roi à Oxford. Ils proposerent la Médiation des Etats Généraux aux deux Partis, qui les reçurent bien d'abord, mais qui leur firent bien-tôt comprendre, qu'ils ne réussiroient pas dans leur négociation; comme on le peut voir dans *Aitzema*.

Cependant il étoit arrivé que quelques Vaisseaux Anglois, de la Flotte du Parlement, en avoient pris trois Hollandois, dans les ouvertures du Texel & du Vlie. Les Ambassadeurs s'en plainquirent, comme d'une violation de la Souveraineté des Etats. Pour montrer qu'on leur devoit donner satisfaction là-dessus, ils poserent quatre Articles, comme des maximes inviolables; qui devoient prévenir tous les accidens de cette nature. C'étoit I. que chaque Prince, ou République, doit demeurer inviolable dans sa Souveraineté, & dans sa Jurisdiction, par rapport aux Ouvertures de la Mer, sur leurs Côtes, à leurs Havres, Rades, & embouchures de rivieres: II. Que le Roi & le Parlement d'Angleterre, étant en guerre l'un avec l'autre; il doit être permis aux Sujets des Provinces Unies, de naviguer librement dans les Ports que le Roi, ou le Parlement, tenoient, & d'y négotier, sans être inquietez, comme étant neutres & amis des deux Partis; & que si on le leur refusoit, les Anglois, par la même raison, ne pourroient pas naviguer dans les Ports de Flandre & d'Espagne, avec lesquelles les Provinces Unies étoient en guerre: III. Que les Vaisseaux de Guerre des deux Etats, ne devoient pas être visitez, en pleine mer, à cause des inconveniens qui en pourroient arriver; & que, selon les apparences, ni le Parlement, ni les Etats ne le voudroient pas souffrir: IV. Que la Justice demandoit, qu'on payât les marchandises, que les Vaisseaux des Provinces Unies auroient portées & vendues librement, ou par force, pour l'usage du Parlement; en produisant les Actes & les Obligations, par où l'on pouvoit voir qu'elles leur appartenoient.

On eut des Conférences là-dessus, mais sans vouloir examiner ces Articles, les Commissaires du Parlement firent rendre les trois Vaisseaux dont on a parlé, & quelques autres, qui avoient aussi été pris par les Anglois. Mais on ne fit aucun Règlement là-dessus. On voit bien que c'étoit choquer le Parlement, que de porter au Roi ce dont il avoit besoin, sous prétexte de Neutralité. Le Roi lui-même n'auroit pas trouvé bon, qu'on portât rien dans les lieux, qui étoient entre les mains du Parlement, s'il avoit été en état de se ressentir du tort, qu'on lui faisoit par-là; mais il étoit trop foible, pour cela, & il n'avoit aucuns Vaisseaux, en mer. Aussi le Parlement fit-il, en ce tems-là, défense même aux Nations

(1) Voyez-le dans *Aitzema* T. 2. p. 969. & suiv.

(2) Là-même p. 983. & suiv.

1644. Neutres d'aller négotier dans les Ports, qui se trouvoient entre les mains du Roi. On leur remontra en vain, conjointement avec *Sabran*, Résident de France à Londres, que le Roi en pourroit faire autant; que la France & les Etats Généraux se conduiroient de même, & qu'ainsi les Anglois, les Ecoffois, & les Irlandois seroient privez de toute navigation. „ Le Parlement, (1) „ dit un Historien, étoit dans cette opinion qu'il „ étoit maître de la Mer, & que c'étoit à lui à „ donner la Loi aux autres, & non à la recevoir „ d'eux. Les Anglois ont en effet marqué plus d'une fois, qu'ils étoient dans ce sentiment, témoin le livre du fameux *Selden*, qu'il a intitulé *la Mer Fermée*, où il a entrepris de réfuter l'ouvrage de *Grotius*, qui se nomme *la Mer Libre*. Mais, en cette occasion, ils pouvoient soupçonner que l'on secourroit par là le Roi, & qu'on lui prêtoit ce dont il avoit besoin. Aussi le Parlement défendit-il aux Hollandois, d'aller querir du Charbon de pierre (2) à Newcastle, de peur que, sous ce prétexte, on ne fournît au Roi de quoi faire la guerre. Au reste, le Parlement ne voulut point admettre la Médiation des Etats, pour l'accommoder avec le Roi.

Je ne m'arrête point aux négociations des Ambassadeurs des E.E. G.G. en Suede & en Danemarck. Cela m'éloigneroit trop de l'Histoire des Provinces Unies, & grossiroit excessivement ce Volume. Il suffit de dire, que les Ambassades aux Couronnes du Nord tendoient à les accommoder, s'il étoit possible, & à prévenir le tort que ces brouilleries, pourroient faire au Commerce de la Mer Balthique; & elles réussirent enfin en cela.

Dès l'année (3) précédente, il y avoit eu des contestations sur le rappel de Maurice de Nassau. La Compagnie des Indes Occidentales se plaignoit qu'il lui faisoit trop de dépense, & qu'il étoit cause que les Actions de cette Compagnie étoient baissées, & ne remontoient point. Elle le tenoit pour rappelé, parce que l'année précédente, il n'avoit été continué, que pour un an. Mais les Etats Généraux, avoient soutenu qu'il avoit été continué pour cinq ans, qui étoit le terme, pour lequel il y avoit été d'abord envoyé. Ils ajoûtoient que s'il n'y demeureroit, cette Compagnie seroit entièrement ruinée, & qu'il se choqueroit extrêmement de ce que la Compagnie estimoit si peu son service. En effet, après son départ, les Portugais se souleverent contre les Hollandois, & ruinerent enfin cette Compagnie.

Il arriva le 31. de Juillet de cette année, en Hollande, & se rendit ensuite à la Haie. Comme il étoit malade, il rendit compte, par écrit, de son Voyage, de la conduite qu'il avoit tenue, & de l'état où il avoit laissé le Brésil. Cet écrit fut présenté aux Etats Généraux, & à ceux de Hollande. En prenant congé du Conseil de Pernambuco, il avoit fait un beau discours, sur la maniere de gouverner ce Pais-là, & d'y rendre la Compagnie florissante. On le pourra voir (4) dans *Barleus*. Il s'étoit déjà plaint aux Etats Généraux, qu'on diminueoit trop les gages, & les émolumens des Conseillers & des Ministres; qu'on diminueoit aussi trop les Troupes, dont on vouloit réduire le nombre à dix-huit-cens hommes, qui, selon lui, n'étoient pas suffisants, pour tenir les ennemis en bride; que tout le monde se plai-

1644. gnoit du mépris, que la Compagnie témoignoit avoir, pour ceux qui étoient à son service; que les Portugais étoient des ennemis cachez, qui soupairoient pour être de nouveau soumis à leur Roi, & qui devoient des sommes considérables à la Compagnie, qu'ils seroient bien aises de ne point payer, ce qui pourroit causer un soulèvement; qu'il n'y avoit pas assez de troupes, pour garder les Ports, & les Forts, contre ceux qui voudroient les attaquer; que ces mêmes Portugais se plaignoient, qu'on ne leur laissoit pas toute la Liberté de Religion, qu'ils avoient crû avoir, & que cela, outre la diversité des coutumes, & de la Langue, leur donnoit une aversion invincible pour les Hollandois.

On lui avoit, outre cela, reproché qu'il faisoit trop de dépense, & qu'on n'y pouvoit pas suffire; mais cela avoit été accommodé, & il s'étoit appliqué aux affaires jusqu'à son départ, comme il avoit accoutumé auparavant. Comme ces sortes de Compagnies sont composées principalement de Marchands, qui cherchent un profit présent; elles ne pensent pas, que ceux qui les servent doivent subsister, avec quelque douceur, & pouvoir en même tems épargner quelque chose à leurs familles. Cela fait souvent qu'elles sont pillées, malgré toute leur économie, & tous leurs soins. Mais enfin, pour conserver l'étendue des Terres, que la Compagnie avoit au Brésil & en Afrique; il falloit une dépense considérable, ou les abandonner au plutôt. Un Pais, comme celui-là, ne pouvoit être conservé, que par les Etats mêmes, qui auroient pu employer leurs forces, selon le besoin, pour sa conservation; sans regarder trop à la dépense, qui n'égalait pas les revenus qu'ils en auroient tiré; ainsi qu'on le voit, par la conduite des Portugais, qui le regardent comme le plus beau fleuron de la Couronne. On pourra voir plus au long, dans *Barleus*, les desordres de ce Pais-là, & la maniere dont on auroit pu y remédier. Il nous apprend aussi, quel fut le succès du Voyage de Brouwer, au Chili; & la maniere dont Herkman lui succéda. Ce fut encore là une dépense perdue, car on n'y trouva pas les richesses, qu'on croyoit y trouver, dans la pensée qu'il devoit avoir des mines d'or & d'argent, comme le Perou.

Pour le Comte Maurice, (5) il ne se hâta pas de se rendre à l'Armée, où il ne lui étoit pas assez honorable de ne commander qu'un Régiment Wallon; qu'il commandoit, avant que d'aller au Brésil, dont il avoit été fait Gouverneur & Capitaine Général. Il fit néanmoins représenter le 21. de Septembre aux E.E. G.G. qu'il étoit toujours autant disposé à servir l'Etat qu'auparavant, pourvu qu'on lui donnât encore le commandement d'une Compagnie de Cavalerie. Il y avoit un Règlement fait en MDCXXIV. qui ne le permettoit pas; mais comme on avoit dispensé d'autres Officiers de l'observation de ce Règlement, on lui accorda la même chose. Comme il se fut rendu à l'Armée, il arriva que *Stakembrock*, Lieutenant Général de la Cavalerie, Vieux Officier & homme de mérite, vint à mourir, & que sa Charge fut donnée à Maurice, qui étoit petit-Fils de Jean de Nassau, Frere de Guillaume, & Gouverneur de Gueldre, en des tems très-fâcheux.

Le Privilège de la Compagnie des Indes Orientales étant expiré, elle en demanda la continuation,

(1) *Aitzema* là-même p. 993.

(2) Le même p. 970.

(3) *Aitzema* là-même p. 899.

(4) Pag. 499. & suiv.

(5) *Aitzema* T. II. p. 981.

1644. nuation, qu'on lui avoit toujours accordée de tems en tems, depuis son établissement. Mais on ne la lui accorda cette fois, que jusqu'au 1. de Décembre; parce que la Compagnie des Indes Occidentales s'y opposa, & proposa de joindre le négoce d'Occident à celui d'Orient; à moins qu'on ne voulût la secourir d'une somme considérable, dont elle avoit besoin; puis que, comme disoient les Directeurs, elle n'avoit pas mille francs en Caissé. Cependant elle offroit à l'Etat une grosse somme, si on la joignoit à la Compagnie d'Orient; parce que, par cette association, elle trouveroit assez de credit, pour lever cette somme. Mais cette incorporation des deux Compagnies, l'une dans l'autre, parut aux personnes intelligentes un moyen sûr de les ruiner toutes deux. La Compagnie Orientale représenta en Octobre, aux Etats Généraux, que son négoce étoit proportionné à son Capital, en maniere qu'il ne lui étoit pas possible de l'augmenter; ce qui étoit refuser l'union des deux Compagnies, qui ne pouvoit se faire, qu'en embrassant le Commerce du Brésil, & en faisant les dépenses nécessaires, pour le soutenir. Aussi les Villes d'Amsterdam, de Rotterdam, de Delft & d'autres, où il y a des Chambres de la Compagnie des Indes Orientales, déclarerent-elles, qu'elle retireroient le consentement, qu'elles avoient donné de payer leur Quotes des dépenses de l'année; si l'on ne confirmoit pas, ainsi qu'on avoit fait ci-devant, les Privilèges de cette dernière Compagnie; comme on le fit enfin, de peur de la ruiner. Les trop grandes entreprises de celle d'Occident, sur l'Amérique & sur l'Afrique, qui avoient demandé de très-grosses sommes d'argent; les répartitions considérables, qu'elle avoit faites auparavant; les desseins qui avoient manqué, ou de la réussir desquels on n'avoit pas tiré l'avantage, auquel on s'étoit attendu; & une conduite peu juste, en bien des choses, qui ne nous sont pas assez connues, furent les causes de sa décadence, & enfin de la perte entière du Brésil, comme on le verra dans la suite de cette Histoire.

La Compagnie Orientale avoit un grand différend, pour la possession de l'Île de Ceylon, avec les Portugais, & déliberoit d'y envoyer six-mille hommes, pour l'occuper toute entière. Elle soutenoit, par l'Histoire de *Juan de Barros*, Auteur Portugais, que le Royaume de Gale, qu'elle y possédoit, étoit un des sept principaux Royaumes de l'Île, & par conséquent une partie considérable du País. L'Ambassadeur de Portugal disoit au contraire, que les Hollandois n'y avoient qu'un petit Fort. La Compagnie d'Occident se plaignoit aussi, que les Vaisseaux de celle d'Orient venoient quelquefois dans ses ports, & qu'elle apportoit souvent en Europe du sucre des Indes, ce qui alloit à la ruine du négoce du Brésil, dont le sucre étoit la principale Marchandise. L'Orientale disoit, pour se défendre, que celle de l'Ouest avoit envoyé des Vaisseaux au Chili, & qu'avec le tems elle entreroit dans l'étendue des terres, dont le commerce étoit réservé à la Compagnie de l'Est. Tout cela fut décidé, dans la suite, en faveur de la Compagnie des Indes Orientales.

Nous finirons l'Histoire de cette année, selon l'ordre que nous avons gardé ci-dessus, en parlant de ce qui arriva par mer. Les Dunkerquois (1) firent, au commencement de l'année, les mêmes desordres, sur les Mers voisines, mais on prit un nombre considérable de leurs Vaisseaux; & la Flotte, que Tromp commanda sur les côtes de

1644. Flandre, pour favoriser le Siege de Gravelines, les empêcha de faire le mal, qu'ils auroient pu faire, pendant l'Été. Il en prit plusieurs, & contraignit les autres de s'enfuir sur les Côtes d'Espagne. Le Commerce de la Mer Baltique fut soutenu par une Flotte considérable de Vaisseaux de guerre; & l'on remarque qu'il partit sept-cens Vaisseaux Marchands, pour cette Mer.

Il y eut un autre (2) accident fâcheux, qui arriva aux Indes, dans le Royaume de Cambaye, & auquel il y a bien de l'apparence que les Portugais, qui négocioient depuis long-tems avec les habitans du País, contribuèrent beaucoup. La Compagnie Hollandoise y négocioit aussi, & avoit un Comptoir, avec deux Commis, & quelque peu de monde, dans la Ville de Lewek, à quatre-vingt lieux de l'Embouchure de la Riviere, où *Naprastab*, Roi du País, faisoit sa résidence. La Compagnie y avoit négocié assez tranquillement, sous les Rois précédens, dont le dernier avoit été tué, par celui qui y regnoit alors. Il avoit aussi paru vouloir vivre en Paix, avec la Compagnie, & l'avoit témoigné de bouche aux Commis Hollandois, & par des Lettres, qu'il avoit écrites à *Simon van Diemen*, Gouverneur Général à Batavia. Cependant poussé, comme l'on crut, par les Portugais, il entreprit de se rendre maître du Comptoir Hollandois, & de deux Bâtimens légers de la Compagnie, qui étoient sur la Riviere. Il le fit avec facilité, parce que les Hollandois ne se défioient de rien. Les deux Commis furent tuez, & les Vaisseaux saisis, & le monde, qui étoit dessus, fut fait apparemment prisonnier; car la Rélation, que nous suivons, n'en dit rien. Le Gouverneur de Batavia, ayant été averti de cela, y envoya cinq Vaisseaux, bien fournis de Matelots, & outre cela cent-soixante soldats; pour voir s'il ne pourroit point sauver quelque chose, & ramener le monde, qui y étoit demeuré. Cette Flotte partit de Batavia, le 22. d'Avril de cette année, & arriva le 10. de Mai à l'embouchure de la Riviere. Elle remonta, si l'on en excepte un Vaisseau hissé pour la garde d'un passage, jusqu'à quatre-vingt lieux de l'embouchure, & redemanda au Roi, ce qu'on avoit pris dans les Magazins de la Compagnie, & les gens, qui y étoient. Il paroît que le Roi amusa, pendant cinq jours, les Hollandois, pour avoir du tems, pour exécuter un dessein qu'il forma, contre leur Esquadre; qu'il vouloit investir de toutes parts, pour s'en rendre maître, sans rien risquer. Cependant il envoyoit tous les jours des rafraichissemens à la Flotte, & différoit l'audience, qu'il avoit promise à ceux qui la commandoient. Au bout des cinq jours, ceux que la Compagnie avoit envoyez, pour cela, ou avertis par quelcun, ou soupçonnant qu'on ne leur voulût jouer quelque mauvais tour, résolurent de descendre la riviere; de peur qu'on ne leur en fermât le passage, comme on le pouvoit faire, en divers lieux. Ils n'eurent pas plutôt levé l'ancre, qu'ils furent enveloppez de galeres légers, qu'ils écartèrent à coups de Canon. Ce combat dura tout le jour.

Comme on fut venu un peu plus bas, devant une petite Ville, le Roi, qui y étoit, fit tirer plusieurs volées de Canon sur la Flotte. Elle s'aperçut qu'il y avoit assemblé son Armée, pour l'attaquer; parce qu'elle vit les bords de la riviere couverts de feux. Cependant comme ni le Vent, ni la Marée ne lui étoit pas favorable, pour continuer à descendre; il fallut passer là la nuit, sous les armes.

Dès

(1) Vie de F. H. R. 2 p. 147. & 160.

(2) Là-même p. 161.

1644. Dès que le jour fut venu, les Hollandois s'aperçurent qu'ils étoient au-dessus d'un pont de bois, gardé par bien du monde, & par deux bateries des deux côtez de la riviere. Cependant ils se rendirent maîtres du pont, en y envoyant leurs Chaloupes armées, qui le prirent à la faveur du Canon. Cet obstacle ayant été forcé, & les Vaisseaux ayant passé le pont, ils trouverent une baterie de trente-huit picces de gros Canon, couverte de gabions, & des canons de moindre calibre, dans les détours du fleuve. Il fallut esfuyer tout ce feu, qui fit beaucoup de dommage à ce qui étoit sur le tillac des Vaisseaux, sans nuire à ce qui étoit au-dessous, parce que l'Artillerie Indienne étoit trop haute. Cet endroit étant passé, les Hollandois s'aperçurent qu'il y avoit encore un autre pont de bateau, comme il semble, (car la Relation paroît le supposer) sur la riviere, défendu par deux Forts, l'un d'un côté du pont, & l'autre de l'autre, bâtis à la maniere des Européens; ce qui fit assez connoître, que les Portugais s'étoient mêlez de cette affaire; car les Indiens n'avoient aucune connoissance de cette sorte de Fortifications. Il y avoit de quoi effrayer des gens assez résolus, par la crainte de ne pouvoir pas retourner à Batavia. Mais les Hollandois irrités, par la peur de tomber entre les mains de l'Ennemi, résolurent encore de forcer le pont. Ils s'en approcherent, sans s'arrêter à tirer sur l'Ennemi, & entreprirent de passer avec les Chaloupes à un des côtez du pont, où il y avoit un espace vuide, sous une baterie ennemie, qu'ils pouvoient canonner avec avantage. Les Chaloupes trouverent, que le pont avoit été attaché sous l'eau, par de grosses chaînes de fer, qu'il n'étoit pas facile de rompre. Ils en avertirent ceux, qui commandoient les Vaisseaux. Les Commandans résolurent de faire une descente d'un côté, où il y avoit une baterie de quinze picces de Canon. Conduits par deux Lieutenans Colonels, ils attaquèrent hardiment les Indiens, qu'ils mirent en déroute, & en tuerent une centaine. Le Roi fit là-dessus avancer de nouvelles Troupes, devant lesquelles les Hollandois firent une retraite par terre, pour rejoindre leurs Vaisseaux, & perdirent quelques Matelots. Les Ennemis voulurent se rendre maîtres d'une grosse Chaloupe, mais on la sauva, par le moyen sur tout des grenades, qu'on jetta sur les Ennemis, & qui les mirent en fuite. Le Roi voulut faire avancer de nouveau ses Troupes, mais la peur les empêcha d'obéir. Cependant les Hollandois entreprirent de couper une grosse traverse, qui étoit sur le pont. Les Indiens s'approcherent sur leurs galeres, & attaquèrent de nouveau les Hollandois; qui eurent alors à les soutenir, & à canonner des Troupes qui étoient sur le rivage, & d'autres encore qui étoient postées sur le pont. Ils couvrirent en peu de tems le pont de morts, & chassèrent l'Ennemi, qui étoit sur le rivage; après quoi ils s'approcherent du pont, & rompirent une grosse chaîne, couverte de bambous, ou de grosses Cannes. La chaîne étant rompue, l'eau emporta une partie du pont, l'Esquadre Hollandoise passa, au dessous, & les Indiens cessèrent enfin de les suivre. Cette action se fit le 12. de Juin, & dura depuis cinq heures du matin, jusqu'à six heures du soir.

On sut depuis, par quelques Chinois, que le Roi de Cambaye avoit perdu douze-cens hommes, & que son Armée avoit été de soixante-mille. Pour les Hollandois, ils eurent cinquante-neuf hommes de tuez, & soixante de blessés,

qui moururent de leurs plaies. Il ne se trouva à 1644. l'action, dont on vient de parler, que quatre des Vaisseaux Hollandois; parce qu'on avoit laissé le cinquième au bas de la Riviere, pour garder le passage.

On fait que les Indiens ne sont nullement soldats, & ne savent pas bien se servir de leurs armes; mais comme ils étoient infiniment supérieurs en nombre, bien fournis d'Artillerie, & dirigés par des Portugais, ils ne laisserent pas de faire du dommage aux Vaisseaux, en ce qui étoit au-dessus de l'eau; & cette Flotte dut avoir assez de peine à se rendre à Batavia. Les Portugais rendirent par là aux Hollandois, une petite partie du mal, qu'ils leur avoient fait en Amerique & en Afrique. Il étoit fort difficile, que ces deux Nations devinssent amies; parce que les Hollandois, dans le tems de la guerre, avoient fait un tort infini aux Portugais; tant dans la Mer des Indes, que sur les côtes de l'Amerique & de l'Afrique. Les Compagnies de Hollande devoient bien s'attendre à cela; mais celle des Indes Occidentales, ne se soutint pas comme celle des Orientales. Quoi que nous n'ayons pas fait l'Histoire des progrès de la dernière, qui pourroient seuls fournir de la matiere, à une Histoire aussi longue que celle-ci; nous n'avons pas voulu omettre une action aussi mémorable, que celle qu'on a lue.

Comme nous avons donné le caractère d'*Episcopus*, après avoir parlé de sa mort, sur l'année précédente; nous en userons de même ici, à l'égard d'*Uytembogard*, son Ami, qui n'eut pas moins de part que lui, dans les Contestations, qui s'élevèrent, un peu après le commencement du XVII. Siecle, dans les Provinces Unies, sur la Prédestination & la Grace. Il mourut à la Haie, le 4. de Septembre de cette année, dans sa 87. année. On peut s'instruire de sa Vie, par ce qu'il en avoit composé lui-même en Flamand, & qui parut en MDCXLVI. Je ne ferai qu'en toucher ici quelques endroits, en faveur de ceux qui ne peuvent pas lire sa Vie en Hollandois.

Il naquit dans la Ville d'Utrecht, le 11. de Fevrier en MDLVII. Son Pere se nommoit *Augustin Uytembogard*, d'une famille assez connue, dans la Province d'Utrecht, & sa Mere *Helene d'Helwich Hamels*, de la Ville d'Heusden. Son Pere avoit, dans l'Eglise Collegiale de S. Pierre, l'emploi de *Souschantre*, comme on parloit alors. Le Chantre commençoit le Chant dans l'Eglise, & le (1) Souschantre lui répondoit. Il étoit aussi chargé de l'instruction de la Jeunesse. Il instruisoit lui-même son Fils, dans les principes de sa Langue Latine, & l'envoya ensuite dans les Ecoles de la Ville; après quoi il le mit chez un Avocat, car il le destinoit à l'étude du Droit. Cet Avocat trouvant de l'esprit, & de l'application, dans ce jeune homme, lui expliqua lui-même les Institutes. Il fut ensuite chez un Procureur, pour s'instruire de la Pratique. Ce Procureur étant obligé d'aller à Malines, pour un Procès, lui laissa le soin de ses affaires, dont il s'acquitta avec beaucoup de fidélité. Il arriva alors que la peste vint à Utrecht, & que la Femme du Procureur en fut attaquée, avec deux enfans, qui en moururent. On ferma la Maison, pour six semaines, sans qu'*Uytembogard* en voulût sortir; & il rendit, à cette famille affligée, tous les services possibles, sans être attaqué de la

(1) Voyez le Glossaire de la Basse Latinité par *Da Cange*, au mot *Succensor*.

1644. la peste; comme si son courage l'en avoit garanti. Il arriva, que la place de premier Clerc du Greffe de la Province vint à vaquer; *Adrien van der Burch* Greffier la lui fit offrir, pourvu qu'il voulût déclarer qu'il étoit faux, qu'il allât ouïr les Sermons d'*Hubert Duyf-huys*, Pasteur de l'Eglise de S. Jaques. Cet homme, quoi qu'il continuât à porter les habits Sacerdotaux de l'Eglise Romaine & le Bonnet Quarré, prêchoit à la maniere des Réformez, & s'étoit rendu par-là suspect d'Hérésie. *Uytembogard* refusa de faire la déclaration, qu'on demandoit de lui, & témoigna qu'il ne s'abstiendroit pas volontiers, d'aller aux Sermons de cet homme; ce qui l'empêcha d'avoir l'emploi, qu'on lui offroit. Son Pere & sa Mere, avoient déjà pris quelque goût, pour la doctrine des Réformez, par la lecture de l'Ecriture Sainte, & de quelques livres de *Luther*, de *Melanchthon*, de *Bullinger* & d'autres, qu'ils lisoient en secret. *Jean Block*, Chanoine de S. Pierre, qui l'avoit tenu sur les fonts baptismaux, comme l'on parle dans l'Eglise Romaine, avoit aussi du penchant pour la Réformation, quoi qu'il portât l'habit de Chanoine, & qu'il en fit les fonctions; mais il devint bien-tôt suspect à ses Confreres. Cet homme fournit, de tems en tems, à *Uytembogard* des Livres, en faveur de la Réformation. Il lui donna, entre autres, les livres d'un Prêtre, nommé *Dirk van Apoude*, qui étoit Vicaire de l'Eglise de S. Pierre, & qui avoit été découvert, & obligé de se dédire; mais qui ne disoit néanmoins la Messe, que le plus rarement qu'il pouvoit, sous prétexte de quelque incommodité. Cet homme avoit mis à la tête des Chapitres de ses Ouvrages cette Devise: *Sis sine felle pius*; foyez religieux, sans fiel. chose assez rare, par un travers de l'Esprit Humain, qui assaisonne communément le Zèle de Religion de beaucoup d'amertume; quoi qu'incompatible avec le véritable esprit du Christianisme, qui est un esprit de douceur. *Uytembogard* lut encore les livres d'*Anastase de la Veluwe*, & les *Colloques d'Erasme*, qui étoient des livres défendus, par cette sorte de Zèle. Il fréquenta toujours les Sermons de *Duyf-huys*, qui avoit quitté les habits Ecclesiastiques, & qui s'étoit déclaré Protestant. Par-là, & par d'autres semblables occasions, *Uytembogard* comprit que l'Eglise avoit besoin de Réformation, & il en fit une profession publique.

En MDLXXX. il alla à Geneve, aux dépens de la Ville d'Utrecht, pour y étudier en Théologie; où il ouït les leçons de *Theodore de Beze*, & d'*Antoine de la Faye*. Ce fut là où il fit connoissance avec *Jaques Arminius*, & se lia avec lui d'une amitié, qui ne fut jamais interrompue. Ce dernier, en ce tems-là, étoit plus habile dans la Philosophie de ce siècle-là, qu'en Théologie, & il en donna des marques à Geneve. *Uytembogard* connut aussi en cette Ville *Simon Goulart*, qui lui prêta des livres de sa Bibliothèque, qui étoit nombreuse. *Goulart* l'ayant trouvé une fois, lisant les *Stratagemes de Sathan*, publiez par *Jaques Aconzi*, lui-dit, que ce livre là étoit le plus méchant de tous les méchants livres; apparemment parce qu'*Aconzi* est beaucoup plus modéré, à l'égard des Controverses Théologiques, qu'on ne l'étoit alors à Geneve. Il y a bien de l'apparence, que ce livre servit à *Arminius* & à *Uytembogard* à devenir plus moderez, que les leçons des Théologiens d'alors ne le permettoient. Ils y firent aussi connoissance avec un Ministre, nommé *Charles Perrot*, qui leur découvrit qu'il n'approuvoit pas tout ce que l'on enseignoit, parmi les Réformez; à quoi il ajouta que l'on ne s'y éloignoit point des dogmes

1644. fondamentaux; de forte qu'on ne devoit pas se séparer d'eux, pourvu qu'on y fût souffert, & leur loia beaucoup l'amour de la paix. Ce même *Perrot* avoit fait un livre de *extremis in Religione vitandis*, qu'on supprima à Geneve. Nous ne remarquons cela, en parlant d'*Uytembogard*, que pour faire connoître qu'il ne vint pas de lui-même, ni tout d'un coup, Tolerant, comme il le fut depuis.

Il retourna en MDLXXXIV. à Utrecht, & ayant été reçu Ministre en cette Ville, il y vit bien-tôt après, les Ministres se brouiller avec les Magistrats, en faveur du Comte de Leicester. Il fut appellé ailleurs, mais il ne trouva pas à propos d'y aller, & il pensoit même à fortir du Pais. Mais *Maurice* le fit arrêter, par l'Eglise de la Haie, où il ne voulut néanmoins s'engager, que pour deux ans. Il ne retourna pourtant pas à Utrecht, pour y demeurer; mais pour aider les Magistrats, à procurer la paix à cette Eglise; qui demeura en effet en repos, jusqu'à l'an MDCXVIII. Il prêcha depuis, en Flamand & en François.

Ensuite étant allé pour prêcher dans l'Armée en MDXCIX. du tems du Siege de Bommel, il satisfit si fort le Prince *Maurice*, qu'il le retint-là six mois, plus qu'*Uytembogard* n'étoit obligé d'y être. C'étoit un homme, qui favoit vivre, parmi les Grands; sans néanmoins se relâcher en rien, qui regardât les devoirs de sa charge. Il demanda encore, qu'il le suivit dans la Campagne de MDC. qui fut celle à laquelle la bataille de Nieuport fut donnée. Enfin ce Prince conçut une si grande estime, pour lui, qu'il ne se donna aucun repos, qu'il ne l'eût obtenu des Etats, & de l'Eglise de la Haie, pour son Ministre particulier; qui l'accompagneroit, dans toutes les Campagnes, & qu'il ne le lui eût persuadé à lui-même. Il le voulut même engager à être son Conseiller, & lui en fit dire plusieurs raisons. *Uytembogard*, quoi qu'en effet un homme de conseil, & naturellement fertile en expediens, le refusa entierement, comme étant un emploi incompatible avec sa Charge. Depuis l'an MDXCIX. jusqu'à l'an MDCXIV. il suivit le Prince, en toutes ses Campagnes; où il fut souvent exposé à perdre la vie, en s'aquittant de son Emploi, auprès des soldats, aussi-bien qu'auprès de S. A.

Il fit aussi une connoissance particuliere avec *Barneveld*, qui prit pour lui beaucoup d'estime & de confiance. On a vu dans nôtre Histoire, qu'il avoit été attaché à lui, jusqu'à la fin; non pour traverser *Maurice*, mais pour tâcher de mettre fin, sans tumulte, & sans violence, aux Controverses de ce tems-là. *Maurice* traversa leurs bons desseins, non par scrupule, mais pour se venger de l'un & de l'autre, comme on l'a remarqué dans l'Histoire de ces démêlez. Au reste, *Uytembogard* étoit un homme très-habile pour le Conseil, & dont les manieres sages & réglées gagnerent d'abord l'estime de *Maurice*; qui finit, de la maniere dont on l'a dit, sans qu'il eût donné aucun sujet légitime à ce Prince de le maltraiter; ainsi qu'il paroît en ce que *Louise de Coligni*, & *Frédéric Henri* son Fils, eurent toujours beaucoup d'estime & de bonté pour lui; étant bien persuadez que *Maurice* lui avoit fait tort. *Uytembogard* écrivoit en sa Langue, avec beaucoup de sagesse & de netteté, comme il paroît par son Histoire des Controverses d'alors, par sa Vie & par plusieurs autres Ecrits Hollandois, qu'il publia. S'il n'avoit pas la pénétration & l'étendue de génie, qu'avoit *Episcopius*, il le surpassoit peut-être en netteté, & en simplicité de style. Mais ils eurent toute leur vie, une très-grande déference l'un pour l'autre, & il n'y

1644. eut jamais aucune diminution dans leur amitié. Il nous reste diverses Lettres Françoises (1) d'*Uytembogard* à *Louise de Coligni*, qui sont bien écrites pour ce tems-là, depuis lequel on fait que la Langue Françoisie a extrêmement changé. Si on les compare avec des Lettres écrites, en ce même tems, par bien des François, on les trouvera aussi bien tournées, & peut-être mieux; & pour les choses même, on verra qu'il n'y a rien que de sage, & qui ne convienne au caractère d'un homme de bien, prudent & retenu.

1645. AU commencement de cette année, le 11. de Janvier, il arriva en accident fâcheux dans la Ville d'Amsterdam; ce fut l'embrasement d'une des Eglises de cette Ville, que l'on nomme *la Nouvelle*, par rapport à un autre qu'on appelle *la Vieille*; quoi qu'elles soient toutes deux assez anciennes, comme on le voit par l'architecture. Cette Eglise commença à bruler, en plein midi, le 11. de Janvier, par un tems clair & serain. Le feu se prit par le comble, & cela par la faute de quelques fondeurs de plomb, qui avoient travaillé au haut, pour souder le plomb, qui couvroit la charpente, en quelques endroits. La voute de bois, qui soustenoit le toit, s'enflamma avec tant de violence, qu'on n'eut pas le tems d'y porter de l'eau, pour l'éteindre. On n'avoit pas encore alors l'adresse, & le bon ordre, que l'on a aujourd'hui à Amsterdam, pour porter de l'eau en quelque endroit que ce soit, si promptement, & en une si grande quantité; que l'on fait couler des rivières dans les bâtimens embrasés, quelque hauts qu'ils soient. Le toit & tout ce qu'il y avoit de bois tomba, les poutres où les cloches étoient attachées brulerent aussi, & le tout fut précipité au bas de l'Eglise; où les bancs, les chaises, & tout ce qu'il y avoit de combustible fut consumé; de sorte qu'il ne resta guere, que les murailles & les colonnes de pierre, d'entier. On repara bien-tôt ce dommage, excepté la Tour où étoient les cloches, dont il n'y a que le vestibule.

Dès la fin de l'année précédente, le Prince d'Orange avoit proposé de faire, cette année, un effort; pour pousser les conquêtes, qu'on avoit faites sur l'Ennemi, en prenant le Sas de Gand. (2) Il fit celle-ci demander, par les Commissaires, la somme d'un million, vingt-huit-mille, & quelques centaines de florins. Cette demande se fit au milieu de Janvier, & l'on dit que c'étoit pour un grand dessein; d'où l'on recueilloit qu'il en vouloit peut-être à Anvers, ou au moins à Hulst. Cependant, comme on armoit contre le Danemarck, qui faisoit tous les jours des avanies aux Vaisseaux Hollandois & Zélandois, qui alloient négotier dans la Mer Baltique; le Comte d'Estrade, qui faisoit la fonction d'Ambassadeur de France, & qui craignoit que les préparatifs, qu'on faisoit pour cela, ne rallentissent les efforts, que la France vouloit qu'on fit contre l'Espagne, demanda une Audience aux Etats Généraux, pour le dernier de Février qui lui fut accordée. Il leur reprocha, en termes assez forts, qu'ayant été pressés, il y avoit quelques années, de rompre la Neutralité, qu'ils avoient avec l'Empereur, & s'étant excusés d'entrer en guerre avec lui, sur leur impuissance, ils faisoient présentement une guerre de gayeté de cœur au Danemarck; ce qui les mettroit hors d'état, de mettre une armée suffisante en campagne, contre les Espagnols. Il parloit de cela, comme d'une violation de la Foi Publique, & comme d'un mépris, que l'on avoit pour

1645. un Roi Allié. Il ajoûtoit que c'étoit blesser les lois de la sincérité, que d'équiper une Flotte contre le Danemarck, & de lui envoyer, en même tems, des Ambassadeurs; pour servir de Médiateurs, en l'accommodant avec la Suede. Ce n'étoit pas que la France prît fort à cœur, les intérêts du Roi de Danemarck; ce n'étoit que de peur que les Suedois ne se rallentissent dans la guerre, qu'ils faisoient à l'Empereur, comme les Hollandois dans celle qu'ils faisoient à l'Espagne, & que le Roi de France seul soustint tout le poids de celle, qu'il faisoit aux deux branches de la Maison d'Autriche. La Hollande ne laissoit pas de presser l'équipement de la Flotte, & disoit que le commerce de la Mer Baltique lui importoit beaucoup plus, que la prise d'une Ville en Flandre. Elle proposoit cependant de travailler, en même tems, à l'accommodement des Couronnes du Nord, & à la liberté du commerce dans la Mer Baltique. Le Prince d'Orange, étoit opposé à l'équipement de la Flotte pour le Nord, & avoit gagné les Villes de Zélande, qui dépendoient de lui, pour s'y opposer; quoi que les autres y consentissent, pour la même raison que celle de Hollande. Les Provinces conclurent néanmoins, en faveur de cet armement; mais elles donnerent ordre à leurs Ambassadeurs dans le Nord, de faire tout ce qu'ils pourroient, pour engager le Danemarck à diminuer, le plus qu'il seroit possible, les droits qu'il exigeoit des Vaisseaux de l'Etat; & l'on défendit cependant de naviguer de ce côté-là, ni en Norvegue, tant aux étrangers qui y voudroient aller de Hollande, qu'à ceux du Pais.

Le Comte d'Estrade, fit renouveler cette année, le 10. de Mars, le (3) Traité de Campagne, par lequel la France s'engagea de faire compter aux Etats, la somme de douze-cens-mille livres, pour l'entretien de l'Armée. Ce Traité est, comme les précédens; mais il y a un article séparé où il est dit, que le Roi ayant appris que les Etats avoient dessein d'assiéger une place de grande importance, & qu'il seroit très-avantageux d'avoir, pour le bien commun; ils auroient besoin d'avoir sur pied, une plus grande armée qu'ils n'avoient ordinairement, & d'être secourus d'une somme considérable, pour les aider à soutenir de si grands frais; il vouloit bien leur fournir, outre la somme ordinaire, celle de trois-cens-mille livres. Cet Article fut signé à la Haie, le 25. d'Avril, par le Comte d'Estrade, & par les Députés des Etats.

Le Rendez-vous de l'Armée (4) fut cette année, devant Dordrecht, pour ne pas tant s'éloigner de la place, qu'on avoit en vue, que l'on avoit fait auparavant. Comme, dans ce tems-ci, on étoit entré dans la négociation de la Paix, à Munster, le Comte d'Estrades pressa extraordinairement l'ouverture de la Campagne; afin de trouver les Espagnols plus faciles, quand ils auroient appris qu'ils avoient perdu une place importante, dans le Pais-Bas. Il y avoit trois-cens compagnies d'Infanterie, parce que l'on n'avoit formé aucun Camp-volant. On détacha seulement trois-mille hommes, pour renforcer les garnisons des places sur le Rhin & sur la Meuse, à la prière de la Province de Gueldre. Le Gouverneur de Frise, se rendit le 9. de Mai à l'Armée, & le Prince d'Orange peu de tems après. Cependant

(1) Dans le recueil des Lettres *Præstantium Virorum* in fol.
(2) *Aitzema* T. III. au commencement.

(3) Voyez-le dans *Aitzema* T. III. p. 43.

(4) Là-même p. 80. Voyez aussi la Vie de F. H. sur cette année.

1645. dant le Comte d'Estrades, étant allé, au commencement de Juin, en Zèlande, pour se rendre à l'Armée; il trouva, près de Rammekens, dix-huit Compagnies de Cavalerie, & soixante & dix-huit Compagnies d'Infanterie. Il fut surpris que ni ce corps, ni celui qui étoit devant Dordrecht, n'eussent encore fait aucun mouvement. Il faut qu'il manquât encore quelque chose que le Prince, accoutumé à ne commencer rien, sans avoir tout ce qui étoit nécessaire, attendoit alors. Le 6. de Juin l'Armée, qui étoit devant Dordrecht, fut transportée à Bergopzoom, où il se rendit encore quelque Cavalerie. Le Comte de Brederode, Maréchal de Camp, se transporta cependant avec les Troupes, qui étoient à Rammekens, au Sas de Gand. Toute l'Armée s'avança peu à peu, jusqu'à la fin de Juillet, & alla camper à Maldeguem & à Aidiguem, où elle fit quelque séjour. Au commencement d'Août, le Prince voulut aller par eau, avec son Armée, du côté de Hulst, dans le dessein de se poster à Kieldrecht, au-dessus de cette Ville; mais le vent se trouva contraire, & rompit ce dessein. Il s'arrêta longs-tems à Ekelo.

Le Duc d'Orléans se mit en Campagne, sur la fin de Mai, & marcha du côté de la Flandre Occidentale, avec une Armée, commandée sous lui, par les Maréchaux de Rantzau & de Gassion. Ils prirent quelques Forts, & quelques Villes de peu de défense. Si quelques entreprises leur réussirent, ils échouèrent en d'autres. Lamboi & Piccolomini leur firent tête par tout, mais sans effectuer presque rien de conséquence; parce qu'ils se tenoient plutôt sur la défensive, qu'ils n'attaquoient. Le 10. de Juillet, les François se rendirent maîtres du Fort de Mardik, qui étoit un poste de considération, pour pouvoir prendre Dunkerque, s'ils l'eussent su garder. Sur la fin du même Mois, ils prirent le Fort de Linken, & Bourbourg le 10. d'Août; Bethune, le 29. du même mois; & Armentieres, le 10. de Septembre. Ils tenterent encore de se rendre maîtres de l'Île, mais Piccolomini ayant jetté deux-mille hommes, dans la Place, qui en avoit déjà quatre-mille; ils n'osèrent l'attaquer. Je ne dis rien ici de l'administration du Cardinal Mazarin, ni des troubles qu'il y eut ensuite en France, à son occasion. Ce sont des choses, qui regardent l'Histoire de ce Royaume-là, & non celle des Provinces Unies.

Cependant d'Estrades proposa aux Etats, de faire le Siege d'une des Places de Flandre, qui devoient appartenir au Roi, son Maître, en cas qu'on la prît; selon le partage, que l'on en avoit déjà fait, sous le Cardinal de Richelieu, & désigna la Ville de Gand, quoi qu'il voulût dire Bruges; apparemment pour tenir le dessein plus secret. Les Etats renvoyerent cette affaire au Prince. Le 26. de Septembre, les Maréchaux de Rantzau & de Gassion, envoyerent avertir le Prince, qu'ils s'étoient avancez avec dix-mille Fantassins, & six-mille Chevaux, jusques sur le Canal, qui va de Gand à Bruges, & pris le Fort de S. George, sur le milieu de ce Canal, après avoir contraint les Troupes Lorraines, qui étoient au service de l'Espagne, de se retirer dans Bruges. Le Prince écrivit, qu'il n'avoit rien su de leur venue, & que par-là ils avoient fait échouer le dessein proposé par le Comte d'Estrade; parce que les Espagnols, qui étoient dans Gand & dans Bruges, étoient trop sur leurs gardes. Il y a néanmoins apparence, que les deux Maréchaux n'étoient venus, que pour cela.

Le Prince d'Orange, marcha du côté de Gand le 28. de Septembre, & s'en approcha de si près,

qu'on pouvoit voir aux Tours de la Ville, quelle heure il étoit. Gassion & Rantzau le vinrent trouver là, pour tenir conseil avec lui. Ensuite, les Armées se firent de divers Forts, entre Gand & le Sas de Gand, & marcherent enfin vers Hulst; qu'on commença d'assiéger, seulement le 5. d'Octobre. Si le Prince d'Orange n'avoit eu, cette Campagne, que le seul dessein d'attaquer cette Place, on pourroit croire qu'il auroit trop tardé; puis que, dans une saison si avancée, il pouvoit facilement arriver que les pluyes, ou quelques autres accidens fissent marquer le coup. Ceux qui ont écrit que son esprit commençoit alors à baisser, auroient pu attribuer sa lenteur à la foiblesse, où il se trouvoit. Mais s'il avoit, comme on le pourroit soupçonner, la vue secrète d'empêcher les François de faire trop de progrès, de ce côté-là, il se seroit conduit fort prudemment; & auroit rendu, par-là, un service signalé aux Provinces Unies. Il auroit encore donné le change aux Espagnols, qui jugeant qu'il n'entreprendroit rien contre Hulst, n'y laisserent pas assez de monde, pour le défendre, comme ils le reconnurent bien-tôt après.

On fut d'abord occupé à prendre divers Forts, autour de la Place, qui pouvoient servir aux Espagnols à y jeter du secours, ou aux Hollandois à faire venir des vivres dans leur Camp, avec plus de facilité. Les Espagnols en abandonnerent quelques-uns, pour envoyer dans la Ville les garnisons qu'ils y tenoient, & il y firent entrer trois Régimens, qui n'étoient pas complets. Tels furent les Forts d'Absdale, Moerschans, Santberg, Ferdinand & d'autres. On partagea l'Armée, en trois principaux quartiers; dont le premier fut à S. Jeans-Iteen, & fut occupé par le Prince; Brederode eut le second, qui étoit près du Fort de Nafau; & le troisième, qui étoit celui de Moerschans, fut assigné au Prince Guillaume. Les lignes de communication ne furent pas considérables, parce qu'il n'y avoit qu'un côté de la Ville, qui fût bien retranché, qui étoit celui du Midi. Cependant le Duc de Lorraine, & les Barons de Bek & de Piccolomini couvroient le Pais de Was. Il y avoit un Capitaine Wallon, nommé *Hennin*, qui commandoit dans la Place, & qui demanda au Prince, qu'il lui fût permis d'en faire sortir sa Femme & ses Enfans; ce qu'il lui accorda. On fut, ensuite, par un déferreur, qui sortit de la Ville, qu'elle étoit bien pourvue de tout, excepté de monde; & cela étoit vrai, puis que la Garnison n'étoit que de treize-cens hommes. On attaqua si vigoureusement la Place, & l'on fit un si grand feu de l'Artillerie, & des Mortiers chargez de Bombes; qu'elle fut réduite à demander à capituler. La Capitulation fut conclue le 4. de Novembre, & la Garnison sortit le jour suivant, à des conditions assez honorables. Elle fut conduite à Anvers, mais le Gouverneur se retira à Gand, où étoit apparemment sa famille. On trouva dans la Place, trente-huit pieces de Canon de Bronze, & quantité de munitions de guerre & de bouche; de sorte que s'il y avoit eu plus de monde, elle auroit tenu plus long-tems. Il arriva aussi, par bonheur, que le Ciel fut extraordinairement serain, pendant cet Automne; ce qui servit beaucoup aux Assiégeans, à avancer leurs aproches.

Le 10. de Novembre, Brederode emporta le Fort de S. André, par assaut; mais on donna la vie à la Garnison, qui n'étoit que d'environ cent hommes, & qui jeta ses armes, & fut conduite à Hulst, qui n'en étoit éloigné, que de trois ou quatre lieues. La Garnison, quoi que prise par force, fut admise à se racheter, & fut envoyée à Gand. On prit encore d'autres Forts du voisinage,

1645

ge, & entre autres celui de Moerspuy, qui étoit le plus considerable. Il semble qu'on avoit fait une si grande quantité de Forts, pour mieux couvrir non seulement la Place, contre les entrepries des Hollandois, mais encore le Pais de Was. Aussi le Prince fit-il raser la plûpart de ces Forts, qui auroient demandé trop de monde, pour les garder.

Dès que le Prince se fut retranché devant Hulst, & se trouva hors de danger d'être forcé dans ses Quartiers, l'Armée Française, qui l'avoit accompagné jusque-là, se retira & prit son chemin par Coutrai, qu'elle attaqua, mais en vain. Les François allerent ensuite camper, entre Douai & Orchies, pour observer les Espagnols qui s'assembloient, dans le dessein de profiter de leur retraite. Le 17. de Novembre, Lamboi prit le Château de Mont-Cassel, & le rafa. Les François voulurent prendre la Bassée, mais ne pouvant en venir à bout, ils se contenterent de la prise de la petite Ville de Lens; d'où ils allerent se poster, entre Menin & Armentieres. L'Île cependant étoit en grande inquietude, car elle n'étoit pas alors fortifiée, comme elle l'a été depuis. Lamboi rassembla incessamment le plus de troupes qu'il put, dans le voisinage, en attendant Picolomini; qui le devoit venir joindre dans peu, pour attaquer ensuite les François. Ceux-ci en ayant été avertis, prévirent cette jonction, & allerent attaquer Lamboi près d'Ypre. Ils le surprirent, lui tuerent une partie de son monde, & dissipèrent le reste; après quoi, ils se retirerent sur la Frontiere de France. Le 4. de Decembre, les Espagnols commandez par le Comte de *Fuensaldagne*, reprirent d'assaut le Fort de Mardik, sur les François; qui se laisserent surprendre. Il y eut cent-cinquante hommes de tuez, & trois-cens de faits prisonniers, & emmenez à Bruges. Pour les Espagnols, ils ne perdirent que dix de leurs gens, & par-là la Campagne finit. Elle verifia un mot du Baron de Charnacé, (1) qui avoit dit autrefois, *que l'Espagne étoit un corps très-malade, qui ne se soutenoit, que par des Restaurans, & des Consomez.*

Cette année, les Pirates de Dunkerque coururent les mers, à leur ordinaire; mais ils ne firent pas grand dommage, soit qu'ils fussent épuisez, soit que Tromp, qui croisoit sur la côte, les empêchât de faire beaucoup de mal. Mais il y eut une dangereuse conspiration des Portugais, dans le Brésil; par où l'on dût comprendre, qu'il auroit bien mieux valu y laisser encore Maurice de Nassau, pendant quelques années. Il avoit averti la Compagnie, de ne pas se fier aux Portugais, que la différence des mœurs, de la Langue & de la Religion rendoit ennemis des Hollandois; outre qu'il n'y a point de Nation, qui n'aime mieux être gouvernée, par ses Compatriotes, que par des Étrangers; comme les Hollandois & même ceux des autres Provinces l'avoient assez témoigné, depuis le commencement de la Guerre, contre les Espagnols. Pour empêcher que les Portugais du Brésil, entraînez par ce penchant naturel, n'entreprissent rien, contré le Gouvernement de la Compagnie; il falloit nécessairement entretenir dans le Brésil, un certain nombre de Troupes, commandées par un homme capable de les mettre en œuvre, comme il falloit, & de les retenir dans leur devoir, par son autorité, tel qu'avoit été Maurice de Nassau. Mais la Compagnie n'avoit eu aucun égard à tout cela, par un principe d'économie,

(1) *Aitzema* p. 84. col. 2.

1645.

& dans la pensée que les Portugais ayant fait une longue Trêve, avec l'État, ceux qui étoient sujets de la Compagnie n'en pourroient tirer aucun secours; sans lequel, ils n'oseroient rien entreprendre. (2) La Compagnie se trompa, puis qu'un Portugais, nommé *Antonio Cavalcante*, fut gagner les esprits de ceux de sa Nation, tous disposés à secouër le joug des Hollandois. Cet homme demouroit dans la Ville-Maurice, qui étoit devenue comme la capitale du Pernambouc, & faisoit la fonction de Juge parmi ceux de la Nation. Il devoit faire les Noces de sa Fille le 24. de Juin, & y inviter tous les Hollandois, qui avoient part au Gouvernement. En cette occasion, il faisoit son compte de se saisir d'eux, dans le milieu du festin, & de les faire tous tuer, & ensuite de faire main basse sur le peuple; qui ne se défiant de rien, ne se tenoit nullement sur ses gardes. Les principaux Portugais, qui avoient part à ce dessein, ou qui ne l'ignoroient pas, acheterent là-dessus des Hollandois, quantité de Marchandises de toutes sortes, payables à terme; dans l'esperance de les retenir, sans les payer, quand le coup seroit fait. Ils trouvoient facilement du credit, soit qu'ils promissent de payer les Marchandises, plus qu'elles ne valoient, soit que l'on se confiât en eux, parce qu'ils avoient accoutumé de tenir leur parole. Cependant l'affaire ayant été découverte, par un de ceux qui avoient souscrit à la Conspiration, Cavalcante se sauva avec quelques-uns des Conjurez; & ayant ramassé quelque populace Portugaise, se mit à ravager les terres, qui obéissoient à la Compagnie. Ceux qui n'avoient point eu de part au dessein, ramassèrent aussi leurs Amis, & se mirent en état de les repousser; mais il leur étoit difficile de se soutenir contre des gens, qui ne parloient que de rétablir la Nation Portugaise dans ses anciens Droits, par le secours du peuple Portugais.

Cependant le Conseil Suprême de Pernambouc envoya des Députez à la Baye, le 10. de Juillet, pour tâcher de découvrir, si la Conspiration étoit soutenue secretement, par le Gouverneur Portugais, & pour s'en plaindre. Mais il protesta n'avoir eu aucune connoissance de cette entreprise, & promit d'observer religieusement la Trêve, comme les Députez le rapportèrent, le 28. du Mois. Quand la nouvelle de ce desordre fut arrivée en Europe, l'Ambassadeur de Portugal, à la Haie, donna les mêmes assurances, au nom de son Roi.

Il y eut néanmoins, le 3. d'Août, une action de quelques Troupes de la Compagnie & des Rebelles, près de S. Antoine, où l'avantage fut égal des deux côtez. Le 10. de Juillet, les Portugais soulevez assiegerent le Fort du Puntal du Cap de S. Augustin, avec deux-mille-quatre-cens hommes, & quelque Artillerie; ce qui marquoit qu'on leur envoyoit, sous main, quelque secours. Le lendemain une Flotte de vingt-huit Vaisseaux Portugais, vint mouiller l'ancre devant le Récif. Ceux qui la commandoient dirent aussi, qu'ils n'avoient eu aucune connoissance de la conspiration, & se fournirent de ce dont ils pouvoient avoir besoin, pour retourner, à ce qu'ils disoient, à Lisbonne. On attribua depuis cette conduite à la crainte, qu'ils avoient de cinq Vaisseaux de Guerre, qui étoient à la rade, & de trois, qui étoient dans le Port, sous la conduite de l'Amiral Licht-hart. Cependant, sept de ces Vaisseaux étoient venus

(2) Voyez la Vie de F. H. P. 2. p. 172. & suiv. *Aitzema* T. III. p. 30.

1645. venus de la Baye, & partirent le 14. du Mois. On fut depuis, que cette Flotte avoit débarqué quinze-cens hommes au Rio Formoso, qui s'étoient ensuite joints aux Rebelles, & qui contraignirent la Garnison du Fort de Serinhaim de se rendre, après huit jours de Siege, & de retourner à Pernambouk.

Le 15. du même Mois, deux-cens-soixante & dix tant Officiers, que Soldats, furent investis au Château Turlong, & contraints de se rendre tous prisonniers. Cela épouvanta tout le pais, & fut cause que les Moulins à sucre furent abandonnez, en divers endroits, à la discretion des Ennemis. Comme ils s'approcherent du Récif, on abandonna tout ce que Maurice avoit fait bâtir dans la Ville, qui portoit son nom; on fortifia le plus qu'il se pouvoit, les Forts du Voisinage; & l'on envoya au Rio Calvo, & au Rio S. Francisco des Vaisseaux, pour y démolir les Forts qui y étoient, & en amener les Garnisons; mais les Forts étoient pris & les soldats, destituez de tout pour se défendre, emmenez.

Il arriva en ce tems-là, que l'Amiral Lichtart avec huit Vaisseaux Hollandois, en défit treize Portugais. Il prit deux Vaisseaux & deux Caravelles, le reste fut brulé, ou contraint d'échouer, & l'Amiral Portugais fut fait prisonnier. Mais les affaires de terre n'en allèrent guère mieux, puis qu'environ dans le même tems, il vint des Troupes Portugaises devant le Port du Récif, où elles demeurèrent quelque tems impunément, en ruinant toute la Campagne voisine.

Le 5. de Septembre, le Major *Hoogstrate* qui avoit été de la Députation envoyée à la Baye, livra honteusement aux Portugais le Fort, qui étoit sur le Puntal du Cap de S. Augustin; sur la promesse qu'ils lui firent de lui donner dix-huit-mille francs, & un Regiment d'Infanterie. Un Directeur, au contraire, de la Compagnie nommé *Paul de Ligne*, fit pendre un homme qui lui vint proposer de livrer son Fort, & exposa son corps sur la rouë. Les Troupes Portugaises, qui s'étoient avancées vers le Récif, donnerent plusieurs assauts aux Forts, sans les pouvoir prendre. Elles se rendirent seulement maîtresses d'une Rédoute, près d'Olinde, & marcherent en Tamarique, pour la plûpart. Le 20. de Septembre, elles donnerent un assaut à la Ville de Schoupe, mais elles furent repoussées, avec la perte de cent-cinquante hommes, qui demeurèrent morts sur la place. Du côté des Hollandois, il n'y eut que quinze hommes tant tuez, que blessez. Il arriva alors heureusement quelques Vaisseaux Hollandois au Récif, qui y apporterent des rafraichissemens, qui vinrent très-à-propos; parce qu'on ne pouvoit rien avoir des Environs, que les Portugais tenoient. Il s'étoit déjà mis des maladies, parmi ceux du Récif, qui diminuerent par ce secours. Le 10. de Novembre, il y eut une rude Escarmouche, près du Récif, où il demeura du monde, de part & d'autre. Cependant une Compagnie, de soixante-cinq hommes d'Infanterie Hollandoise, qu'on avoit obligée de se joindre aux Portugais, à la prise du Fort du Cap de S. Augustin, se rejoignit aux Hollandois.

Le Roi de Portugal, déclarant qu'il n'avoit aucune part en cette affaire, on prouva le contraire à la Haie; où l'on produisit une Lettre signée de sa propre main, & envoyée à la Baye. Elle avoit été trouvée dans un petit bâtiment, qui y portoit des munitions, & qui fut pris, par les Algeriens. Ils l'avoient ensuite vendu, & les papiers, qu'il y avoit, étoient tombez entre les mains d'un Juif, qui avoit une correspondance à Amsterdam, avec

des gens de sa Nation. Ces Juifs l'avoient remise à la Compagnie, qui la fit voir aux Etats Généraux. On découvrit encore par-là qu'un Juif, qui étoit venu du Récif avec Maurice, à qui il avoit trouvé le moyen de se rendre agréable, avoit eu quelque connoissance de cette entreprisse; par où l'on comprit qu'elle avoit été tramée avant que Maurice en partit. Ce Juif fut arrêté, & condamné à une grosse amande, mais il trouva moyen de se sauver de la Prison.

Voilà comment la Compagnie Hollandoise commença à perdre ce qu'elle avoit conquis, avec tant d'avantage, au Brésil; pour n'avoir pas voulu faire la dépense nécessaire, pour conserver ses conquêtes. Ces sortes de desseins ne réussissent que rarement, entre les mains de gens, qui ne cherchent qu'un profit présent, sans se mettre en peine de l'avenir; & qui d'ailleurs ne savent ni par l'expérience, ni par le raisonnement comment des Etablissémens de cette sorte-là peuvent se conserver. Celui-là auroit été mieux entre les mains des Etats Généraux, à qui ces lumieres ne manquoient pas, & qui ont égard au Bien Public, tant pour l'avenir, que pour le présent. Ils y auroient pu mettre tel ordre que le Brésil fût, au moins en partie, demeuré entre les mains de la République; & il auroit bien rendu de quoi rembourser les frais, qu'il auroit fallu faire pour cela, & au de-là; comme on le peut comprendre par les revenus, que les Rois de Portugal en ont tiré depuis, & qu'ils en retirent encore à présent. Mais la Providence ne permit pas, que le négoce de l'Orient & de l'Occident, tombât entre les mains d'une seule Nation; qui assurément ne seroit pas devenue plus vertueuse, par l'augmentation de ses Richesses, comme l'Expérience ne l'a fait que trop voir.

Dès que le Comte Maurice fut de retour en Hollande, on avoit bien pensé, à y envoyer un Homme d'un rang distingué, qui lui succedât, sous le titre de Président du Brésil. (1) *Walter Schooneborg*, qui étoit Député aux Etats Généraux, ayant souvent ouï parler de la beauté de ce Pais-là, & du bon air, que l'on y respire, s'étoit laissé persuader d'accepter cet Emploi, & il avoit même déjà prêté serment pour cela. Mais les Provinces de Gueldre, de Frise & d'Overyffel, qui auroient souhaité qu'on y envoyât quelqu'autre, ayant fût trainer l'affaire en longueur; les nouvelles de la Rebellion des Portugais arriverent, & il auroit bien voulu lui-même n'y point aller, dans la crainte que le mal ne fût sans remede. Mais comme il avoit renoncé à sa place de Député des EE. GG. il se résolut encore d'y aller, plutôt que de demeurer, dans sa Patrie, comme Particulier.

Sur la fin de Novembre, le Roi du Portugal fit dire aux EE. GG. par son Ambassadeur, *D. Francisco de Souza Continbo*, qu'il avoit envoyé des ordres à la Baye, de faire en sorte que les Portugais, qui s'étoient soulevez contre les Hollandois, rentrassent dans leur devoir; & promit que s'il paroïssoit que le Gouverneur du Brésil Portugais eût quelque part, dans la rebellion, il le feroit punir.

Cependant, comme on commençoit à équiper fortement en Hollande, pour y envoyer du secours, il avertit, par son Ambassadeur, qu'il vaudroit mieux accommoder cette affaire, par la douceur; puis qu'on y trouveroit plus de difficulté, qu'on ne pensoit; que les soulevez avoient

Gg 3 six-

(1) *Aitzema* T. III. p. 88. & suiv.

1645. six-mille hommes, portans les armes, & qu'il s'étoit encore joint à eux, trois-mille des habitans de la Capitainie de la Baye, de forte qu'ils étoient alors neuf-mille hommes; & qu'ainsi on feroit mieux d'accepter ce qu'il offroit, de les réduire, lui-même, s'il pouvoit convenir avec les Etats. On regarda ces discours, comme de purs amusemens, pour détourner les Etats d'employer le véritable moyen de faire rentrer les Rebelles, dans leur devoir; savoir les forces de l'Etat, sur lesquelles seules on pouvoit s'assurer. Si la Lettre du Roi, de laquelle on a parlé, étoit véritable, il étoit assez visible qu'il ne cherchoit, qu'à amuser les Etats.

Ils consentirent donc de donner un subsidie de cinq-cens-mille francs, pour réduire les Portugais par la force; quoique l'Ambassadeur de Portugal continuât à offrir d'accommoder cette affaire, à l'amiable, pourvu qu'on donnât satisfaction à son maître; apparemment, de l'avoir accusé d'avoir favorisé la rébellion; car *Aitzema*, qui n'est rien moins qu'exact, n'en dit rien. Mais on vit bien que si l'on n'employoit promptement la force, cette négociation n'aboutiroit qu'à donner le tems aux Rebelles à se rendre maîtres de tout. On nomma le Colonel Schoupe, qui avoit déjà été dans le Brésil, pour commander les Troupes qu'on y enverroit.

La Compagnie demanda encore en Décembre, aux EE. GG. qu'ils lui voulussent prêter vingt Vaisseaux, & lui fournir un autre subsidie de cinq-cens-mille francs. Elle prétendoit, que l'Etat lui étoit encore redevable de sept millions, pour des subsidies qu'il lui avoit promis, & qu'il n'avoit néanmoins pas donnés.

Pour le secours de monde qu'elle demandoit aussi, on consentit qu'elle prît trois hommes de chaque Compagnie, qui étoit au service de l'Etat, que l'on faisoit monter jusqu'à six-cens-trenté; ce qui feroit d'abord un corps d'environ deux-mille hommes. L'on envoya même des Commissaires, pour choisir ces hommes; mais on trouva peu de gens, qui voulussent prendre parti, pour le Brésil; la plupart étant plus disposés à déserter, que d'aller servir en ce pays-là. Il y avoit dans la Commission une clause, que cela se feroit sans offenser les Alliez de l'Etat; ce qui sembloit vouloir dire, qu'on ne prendroit personne par force, dans les Troupes étrangères. La Compagnie auroit souhaité qu'on l'omît, mais le Prince d'Orange ne le trouva pas à propos.

Il y a apparence, que les Portugais crurent qu'ils pourroient s'accommoder avec facilité, avec la Compagnie des Indes Occidentales; parce qu'ils avoient fait assez aisément un Traité Provisionnel, le 20. de Mars de cette année, (1) avec la Compagnie d'Orient; par lequel ils étoient en effet demeurez maîtres de toute la Cannelle, & obligez seulement d'en porter au Fort de Gale, que les Hollandois tenoient dans l'Ile de Ceilon, cinq-cens quintaux à un certain prix; sans qu'il leur fût permis d'en prendre eux-mêmes, ni d'en planter dans le Pays. On pourra voir tout ce Traité, dans l'Auteur cité à la marge; car s'il falloit dire tout ce que l'on pourroit ramasser, concernant les deux Compagnies, on en feroit une Histoire à part, plus étendue que celle-ci.

Le même Historien fournira les instructions des Ambassadeurs des Etats en Danemarck, & leur négociation, avec les Commissaires de cette Couronne, à Christian-stadt, où la Paix fut con-

clue le 14. d'Août. On regla, par ce Traité, les droits que les Vaisseaux Hollandois payeroient en négociant en Norwegue, en Danemarck, & en passant l'Oresund, pour entrer dans la Mer Baltique; & l'on fit tous les Reglemens nécessaires, pour la sûreté du Commerce, & pour prévenir toutes sortes d'Avanies, autant qu'il seroit possible. La France & la Suede firent aussi leurs Traitez, avec le Roi de Danemarck. Les Etats Généraux, firent de leur côté un Traité de commune Garantie avec la Suede, pour mettre le Danemarck hors d'état, de nuire à l'une ou à l'autre Nation. Dans toutes ces négociations, le but des EE. GG. n'étoit nullement de rien usurper ni sur la Suede, ni sur le Danemarck, ni de faire aucun tort à l'une, ou à l'autre Couronne; mais de conserver le commerce, que les habitans des Provinces avoient, de tems immemorial, dans le Nord, & d'empêcher que l'une des Couronnes n'empietât sur l'autre; de peur que si l'une venoit à envahir l'autre, elle ne troublât impunément leur commerce, & ne devînt trop formidable. C'est une Maxime, qu'ils ont toujours suivie depuis, & qui les a engagez, selon les tems, à soutenir l'une, ou l'autre, selon qu'elle a paru plus foible. Il seroit à souhaiter que toutes les Puissances de l'Europe suivissent constamment cette même Maxime, & que chacune se contentât de ce qu'elle a, sans chercher à envahir ses Voisins. Ce seroit là un fondement solide, pour conserver une paix perpétuelle entre les Chrétiens; qui ne dure, qu'autant que les Puissances en font la base de leur conduite.

Je ne m'arrêterai pas ici à la suite des négociations des Ambassadeurs des Etats en Angleterre, pour tâcher d'y appaiser les troubles, qui y étoient toujours, & qui ne finirent que par la mort de Charles I. Ce Prince, qui étoit le plus foible, vouloit bien accepter l'entremise des Etats; mais le Parlement, qui étoit le plus fort, vouloit, selon l'expression des Parlementaires de ce tems-là, *la finir par l'épée, puisque le Roi en avoit appelé à l'épée*. Les Ambassadeurs prirent leur congé du Roi & du Parlement, & revinrent en Hollande, sans avoir rien fait. La navigation même des Hollandois, en Angleterre & en Irlande, devint plus dangereuse; parce que le Roi n'étoit nullement en état de la favoriser, & que le Parlement ne le vouloit point faire.

On parla beaucoup d'envoyer des Ambassadeurs à Munster, & on leur fit leur Instruction; mais sans nous arrêter à cela, qui nous meneroit trop loin, nous nous contenterons de mettre ci-après, la substance des principaux Articles qui y furent conclus. Nous dirons seulement, que les Compagnies d'Orient & d'Occident furent consultées, sur les interêts qu'elles croyoient devoir être ménagés, en leur faveur, si l'on venoit à une Trêve, ou à une Paix, avec les Espagnols.

La Compagnie des Indes Orientales représenta qu'encore, qu'il lui parût qu'il étoit plus avantageux à l'Etat de continuer, aux Indes Orientales, la guerre contre les Castillans (on nommoit encore ainsi Espagnols, & le Roi d'Espagne Roi de Castille) puis qu'aussi bien, il falloit que la Compagnie y demeurât armée, & en état de défense, contre eux; néanmoins elle s'assuroit qu'en cas de Paix, ou de Trêve, leurs HH. PP. auroient soin d'exiger, que les Castillans demeurassent dans les limites de leur navigation, dans lesquels ils étoient à présent, sans les pouvoir étendre plus loin: Que néanmoins c'étoit une chose digne de considération, qu'en cas que le Roi d'Espagne vînt à paroître aux Indes

(1) *Aitzema* T. III. p. 28.

1645. „ des Portugaises, avec de grandes forces, sous
 „ prétexte de remettre les Portugais sous son
 „ obéissance, & leur fit la guerre; si cela pou-
 „ voit se faire, sans donner de grands soupçons à
 „ la Compagnie Hollandoise, sans la mettre en
 „ danger, & sans la tenir dans des alarmes perpe-
 „ tuelles, ce qui lui causeroit de très-grandes dé-
 „ pensés; si bien qu'il lui sembloit qu'il falloit
 „ exclure le Roi de Castille, des Indes Portu-
 „ gaises.

La Compagnie des Indes Occidentales, qui
 souhaitoit alors qu'on ne fit qu'une seule Compa-
 gnie de l'une & de l'autre, repré-
 te, „ qu'en cas que cela se fit, il seroit plutôt à souhai-
 „ ter, pour toutes deux, que la guerre continuât
 „ aux Indes Orientales & Occidentales, sur les
 „ côtes de l'Afrique, du Brésil, de la Mer du
 „ Sud, & de tout ce qui étoit au midi de la Li-
 „ gne; que de faire avec lui aucune Paix ou Trê-
 „ ve: Que la jonction des Compagnies étant mi-
 „ se à part, & supposé que la Compagnie de
 „ l'Occident subsistât, pendant les vingt-cinq ans,
 „ qui lui ont été accordés; qu'elle obtînt des
 „ E. E. G. G. ce dont elle avoit besoin, pour se
 „ soutenir; & que la Compagnie de l'Orient ac-
 „ ceptât la Paix, ou la Trêve avec le Roi d'Es-
 „ pagne; ceux de la Compagnie Occidentale ju-
 „ geoient aussi, qu'il leur étoit avantageux d'a-
 „ voir la Paix, ou une Trêve, avec le Roi d'Es-
 „ pagne, pour se soutenir dans l'état, où elle é-
 „ toit. Elle fit encore d'autres représentations
 assez embarrassées, auxquelles nous ne nous arrê-
 terons point.

Les Ambassadeurs de France à Munster, pre-
 soient fort les E. E. G. G. d'y envoyer leurs Plenipo-
 tentiaires; auxquels le Roi de France Louis XIV.
 avoit promis, dès le commencement de l'année,
 qu'il leur feroit rendre les mêmes honneurs, que
 le Roi Henri IV. son grand-Pere, leur avoit ac-
 cordés. (1) Il leur avoit écrit une Lettre du 4.
 de Mars, où il leur dit „ qu'il avoit accordé à
 „ leurs prières & à leurs Rémontrances, que do-
 „ renavant ses Ambassadeurs traiteroient par tout
 „ les leurs du Titre d'Excellence, leur donneroient
 „ la main droite à leur logis, & que même ils
 „ leur rendroient la première visite, aux lieux,
 „ où ils arriveroient les derniers, comme ils le fe-
 „ roient à Munster.

Les Etats Généraux dressèrent les Pleins-pou-
 voirs, & les Instructions des Ambassadeurs, & tin-
 rent encore plusieurs Assemblées là-dessus. Il se
 fit aussi cette année un Traité (2) avec les Villes
 Hanseatiques, & il se passa diverses autres choses
 de moindre importance, auxquelles nous ne nous
 arrêterons pas.

L'illustre GROTIUS, mourut le 28. d'Août de
 cette année à Rostock; ce qui nous invite à dire ici
 quelque chose de ce Grand Homme; que nous
 n'avons pas encore touché, en parlant de lui. Il
 étoit né à Delft, le 10. d'Avril MDLXXXIII.
 Il fut élevé, avec soin, par son Pere, qui se nom-
 moit Jean de Groot, & ses progrès dans les belles
 Lettres furent si rapides, que n'ayant que neuf ans, il
 fit de jolis Vers Elegiaques, pour un âge si tendre;
 où il racontoit ce qui se passoit de ce tems-là, dans
 l'Armée des Etats. Cette sorte de vers n'étoit
 pas propre, pour la matiere; mais c'étoit beau-
 coup, pour un Enfant de neuf ans, que de pouvoir
 faire un semblable Ouvrage.

(1) Elle se trouve dans les preuves de l'Hist. de Wicquefort
 p. 196.

(2) On le pourra voir dans Aitzema, sur la fin de cette
 année.

Il fut imprimé; mais comme il n'approchoit
 pas des Poësies, qu'il fit depuis, l'Auteur les con-
 damna à demeurer dans l'oubli, & ne les fit pas
 rimprimer, dans la première Edition de ses Poë-
 sies, que son frere Guillaume Grotius donna au Pu-
 blic, l'an MDCXVI. Cependant les Curieux
 n'ont pas laissé de les garder, & j'en ai vu un ex-
 emplaire, entre les mains d'un habile homme, qui
 avoit entrepris de faire la Vie de Grotius. On
 pouvoit voir par-là le génie naissant d'un Enfant,
 qui acquit en peu de tems, une capacité surpren-
 nante, en matieres de Poësie Latine. Je croirois
 que le jeune Grotius avoit ouï dire, que le fameux
 Jean Vander Does, en Latin Doufa, travailloit à
 faire (3) des Annales, des actions des anciens Com-
 tes de Hollande, en cette espece de vers, & qu'il
 voulut l'imiter. L'Ouvrage de Doufa parut long-
 tems après, mais rien n'empêche qu'il ne l'eût au
 moins commencé quelques années avant l'Edition,
 & que le jeune Grotius n'en eût ouï parler, &
 même n'en eût vu quelque chose.

Il s'appliqua particulièrement à l'Etude du Droit
 dès l'Enfance, & fut reçu Docteur, & plaïda à
 l'âge de quinze ans, comme il paroît par les vers
 qui sont au-dessous de son Portrait, qu'il mit à la
 tête de son *Martianus Capella*, qu'il publia en
 MDXCIX. avec des remarques de Critique, qui
 sont bien au-dessus de ce qu'on pouvoit attendre,
 d'un enfant de son âge. Il avoit été à Paris, l'an-
 née précédente. Barneveld, qui y alla en Ambas-
 sade, l'y mena, & le présenta au Roi Henri IV.
 qui lui donna une chaîne d'or, avec une Médail-
 le, que l'on voit dans l'estampe, dont on a parlé.
 L'année suivante MDC. il publia ses *Aratea*, ou
 les *Phénomènes* d'*Aratus* en Grec, leur interpré-
 tation Latine par *Cicéron*, avec les Supplémens
 des endroits, qui y manquent, par l'Editeur; les
 mêmes Phénomènes attribuez à (4) *Germanicus*,
 ou plutôt à *Domitien*; les fragmens des *Prognosti-
 ques* d'*Aratus*; les Images des constellations, tel-
 les qu'elles s'étoient trouvées, dans un MS.; &
 des remarques sur tout cela; enfin la Paraphrase
 de *Festus Avienus*, avec de petites notes margina-
 les. Si l'on pense, que Grotius n'avoit que dix-sept
 ans, quand il publia tout cela, on ne pourra pas
 assez admirer le beau naturel de ce jeune homme;
 aussi le grand *Joseph Scaliger*, & tous les Savans
 de son tems ne pouvoient-ils s'empêcher de se ré-
 crier sur ses productions.

Neuf ans après, ou en MDCIX. il publia son
 Ouvrage de la liberté de la Navigation, qu'il in-
 titula la *Mer Libre*, contre les prétentions des
 Portugais, qui prétendoient être seuls en droit de
 naviguer, & de négotier dans les Indes; parce
 qu'ils étoient les premiers des Européens, qui y a-
 voient été. Les Espagnols, qui étoient alors maî-
 tres du Portugal, & de toutes ses dépendances, se
 plaignoient de ce que les Hollandois avoient enva-
 hi leurs Droits, en entreprenant le commerce,
 qu'ils avoient établi dans les Mers des Indes. Cet-
 te question avoit été plutôt suspendue, que vuidée,
 par la Trêve de l'an MDCIX. Grotius entreprit
 de la décider en faveur des Hollandois; en
 montrant que le Droit des Gens permettoit à cha-
 que Nation de naviguer, où elle trouvoit à pro-
 pos, & que la Mer étoit libre & ouverte, à tout
 le monde. C'étoit là une question assez difficile,
 &

(3) Ils parurent à la Haie en 1599. in 4. & ils contiennent
 les Annales des Anciens Comtes de Hollande, pen-
 dant 346. ans.

(4) Voyez en l'Eloge, dans la Lett. 375. de *Joseph sca-
 liger*.

1645. & mêlée avec bien des recherches de Droit & de Fait; car il s'agissoit de savoir si l'on peut s'approprier la Mer, en sorte qu'on la regarde comme une partie de son Empire, & s'il y a quelque consentement entre les Nations, qui naviguent, là-dessus. *Grotius* prit la négative contre les Portugais, & parut avoir tres-bien prouvé qu'ils avoient tort. On voit, dans cet Ouvrage, beaucoup de raisonnement & de lecture; & il est étonnant, que l'Auteur ait pu non seulement raisonner sur cette matière, mais encore employer l'Antiquité Grecque & Romaine, pour prouver ce qu'il soutient; car enfin il ne l'avoit pas luë, en cette vue, & il est difficile de rappeler les passages, dont on a besoin; comme il n'est guère possible de se ressouvenir des endroits, où l'on peut trouver ce que l'on cherche. *Grotius* le fit néanmoins, dans ce livre; comme il l'a fait, dans la plupart de ses Ouvrages. *Jean Selden*, qui étoit aussi un homme d'une lecture, & d'une mémoire infinie, entreprit depuis de défendre la doctrine opposée à celle de *Grotius*, dans un Ouvrage, qu'il intitula *la Mer Fermée*. Mais il y traita *Grotius*, avec tant de politesse & de civilité, que *Grotius* ne lui fut point mauvais gré d'avoir écrit contre lui; comme on le peut voir (1) en deux de ses Lettres. Il y a non seulement du profit à lire cette sorte d'Auteurs, par rapport à l'érudition, mais encore pour les mœurs, que l'on doit préférer à toute la science possible.

Ce grand homme ne se ressent point de la Jeunesse, dans le Livre de la Mer Libre; quoi qu'il n'eût que vingt-six ans quand il parut. L'année suivante, il publia son Livre de l'Antiquité de la République des Bataves, où il montra quels avoient été les Droits des Etats, & des Villes des Provinces Unies, & de la Hollande en particulier; ce qui faisoit voir, que l'on ne devoit pas regarder leur autorité & leurs usages, comme quelque chose de nouveau. Le style néanmoins de cet Ouvrage est plus ferré, & moins clair, que le précédent.

Il composa en MDCXIII. son Ouvrage de l'Autorité des Souverains, en matières de Religion. Ce fut à l'occasion d'une dispute, qui s'éleva alors entre les Etats de Hollande, & les Synodes du País. Les derniers prétendoient être les seuls arbitres de la Religion, comme on l'a dit dans l'Histoire de ce tems-là. *Grotius* ayant communiqué cet Ouvrage (2) à quelques Evêques d'Angleterre, ils ne parurent pas en être contents; apparemment parce qu'ils craignirent que l'on n'abusât de quelques endroits, contre l'autorité de l'Eglise. Quoi qu'il en soit, si *Grotius* n'eût pas sujet de se repentir de son travail; il ne le fit point paroître, pendant sa vie. Mais un Libraire Hollandois le fit imprimer à Paris, en MDCXLVIII. & depuis il fut encore imprimé à Amsterdam, en MDCLXXVII. avec deux petits Traitez de *David Blondel*, du Droit du Peuple, au Gouvernement Ecclesiastique. On l'a aussi mis dans le IV. Tome, des Oeuvres Théologiques de l'Auteur. Cette Question générale enveloppe plusieurs questions particulières & délicates, qu'il a proposées & discutées, avec beaucoup de précision & de prudence; pour ne donner aux Souverains ni trop, ni trop peu d'autorité, en ce qui regarde la Religion; de peur qu'elle ne dégénere en Tyrannie; ou que la Populace trop autorisée ne cause des séditions, ou une Anarchie, qui n'est pas moins dangereuse que la Tyrannie. *Grotius* a traité avec tant de pré-

caution, & de sagesse les questions, qu'il se propose; qu'on ne le peut guère accuser, de donner en quelque extrémité vicieuse. Je ne connois aucun Théologien, qui s'en soit aussi bien acquité. 1645.

Je ne dirai rien de l'Edit des Etats de Hollande en MDCXIV. ni de la manière, dont *Grotius* le défendit, parce que j'en ai assez parlé dans l'Histoire de ce tems-là. Je dirai seulement ici qu'un Magistrat d'Amsterdam des plus sages, & des plus éclairés (c'est feu Mr. le Bourgmestre *Hudde*) dit, après avoir lu l'Ouvrage de *Grotius* sur cet Edit, que c'étoit un livre d'or. Je tiens cela de feu Mr. *Van den Ende*, un des plus fameux, & des plus habiles Avocats, qu'il y ait eu dans les Provinces Unies.

Si les Poésies de *Grotius*, n'avoient pas paru depuis l'an MDCXVI. quatre ou cinq fois, il faudroit en parler ici avec plus d'étendue; parce qu'on ne pourroit pas croire qu'un homme aussi occupé que lui, & qui avoit si fort étudié l'Ecriture Sainte, la Théologie, la Jurisprudence, & l'Histoire, & qui avoit fait des Ouvrages, concernant ces Sciences, aussi travaillé, que ceux qu'il a publiés; fût capable de faire de si beaux vers. On y voit en effet tant de génie, & tant d'invention, & en même tems tant d'élégance & de force, dans l'expression; qu'on croiroit qu'il ne se feroit appliqué à autre chose, pendant toute sa vie. Ce ne sont pas des Poésies, qui consistent en un tissu de lambeaux des anciens Poëtes, coufus ensemble, ou en de simples paroles, qui ne renferment que des pensées communes, ou frivoles. Si le style en est beau, les pensées ne le sont pas moins. Il y traite quelquefois des matières les plus sublimes, & les exprime, en termes si énergiques, qu'il ne se peut rien de plus touchant. Il y a des pièces, dont le fonds est tout nouveau, comme l'Idylle, où il introduit un Matelot, au lieu d'un Berger, & le fait si ingénieusement, qu'il n'y a rien dans l'Antiquité qui vaille mieux.

L'an MDCXVII. il publia son Livre de la satisfaction de *Jésus-Christ*, qu'il fait considérer, selon l'idée qu'en donne l'Ecriture, comme un sacrifice; où ce que souffre la victime représente le supplice, que celui qui l'offre devoit souffrir, & elle meurt en sa place. Ainsi *Jésus-Christ* est mort, pour le Genre Humain, & ce qu'il a souffert est regardé, comme si les pécheurs eux-mêmes l'avoient souffert; en conséquence de quoi, ils sont reconciliés avec Dieu, à condition qu'ils croient en *Jésus-Christ*, & qu'ils lui obéissent. C'est-là l'idée de l'Ecriture, à laquelle il n'y a rien à ajouter. Il n'y avoit guère de Théologiens, qui pussent traiter aussi-bien cette matière; & il n'y en avoit peut-être aucun, qui pût embellir ce sujet comme il l'a fait. Il refute solidement, & élégamment le sentiment de *Socin*, & sans lui dire des injures. Cependant il y eut un Théologien de Groningue, nommé *Ravensperger*, qui lui fit querelle, sur cet Ouvrage; parce qu'il ne s'y étoit pas servi des idées Scholastiques; qu'on employe mal à propos, sur cette matière. *Jean Gerard Vossius*, qui avoit mis une Préface au Livre de *Grotius*, où il l'approuvoit, prit sa défense, & fit voir que ce Théologien n'entendoit point cette doctrine. Aussi le Livre de *Grotius* avoit-il été approuvé, par trois Théologiens des Provinces, des plus opposés aux Rémonstrans.

Le premier Ouvrage, que *Grotius* publia en France, après être sorti de Prison, fut l'Apologie, qu'il fit pour ceux qui avoient été dans le Gouvernement de la Province de Hollande, avant le changement, qui y fut fait, en MDCXVIII.

C'est

(1) Voyez la Bibliothèque Universelle T. I. p. 13.

(2) Voyez *Colomiez*, dans sa Biblioth. Choisie, p. 23.

1645. C'est un des plus beaux Ouvrages, qu'il ait faits, & où il établit la forme du Gouvernement des Provinces, d'une manière si nette & si forte; qu'on n'en a vû aucun, par lequel on puisse mieux apprendre le Droit public des Provinces. Il fait aussi voir si clairement le tort, que l'on fit alors à Barneveld, & à ceux qui suivoient ses sentimens, qu'on n'y a jamais pu repliquer. Il observe par tout une si grande modération, en se défendant; qu'on ne peut pas plus trouver à reprendre à ses expressions, qu'à la chose même.

Il publia, ensuite, en MDCXXIII. les passages des Poëtes, citez par *Jean Stobée*, en Grec & en Latin. Cette version est en vers, dont le nombre égale ordinairement ceux de l'Original. Il paroît, par la fin de la Préface, qu'il avoit composé cette Version, dans le tems auquel il étoit prisonnier à Louvelstein; ce qui l'oblige de s'excuser de ce qu'elle n'est pas si polie, qu'elle auroit pû l'être, si elle avoit été faite en un autre tems; mais il y a, comme je crois, très-peu de gens, qui fussent capables d'en faire autant, en travaillant tout à leur aise, & sans avoir les chagrins, qu'il essuya dans sa prison. Il y a joint les Livres de *Plutarque* & de *S. Basile*, touchant l'usage qu'on peut faire de la Lecture des Poëtes; matière qu'il a traitée lui-même, dans ses *Prolegomenes*, d'une manière très-judicieuse & très-élegante. Il y a dans ces vers des moralitez, & des réflexions de toutes sortes, qui sont parfaitement belles, & que non seulement la Jeunesse ne feroit trop lire; mais que les Personnes, les plus éclairées, ne peuvent trop admirer. C'est ainsi que ce Grand Homme nourrissoit son esprit, de ce qu'il y a de plus beau dans l'Antiquité; & qu'il se consolait, des plus justes, & des plus vives douleurs. Qu'il y a peu de gens, qui pussent en faire autant! Le bel esprit des Anciens Grecs, & la finesse de leurs pensées, & de leurs expressions ne touchent plus la plupart des gens, tout occupez du présent. C'est, dans l'esprit de bien du monde, une pédanterie de s'appliquer à cette sorte de lecture; comme si ce qui n'est pas, dans les Langues modernes, étoit indigne d'être recherché. Ce n'étoit pas le goût du siècle d'Auguste, en comparaison duquel le nôtre, quoi qu'on en pense, est bien plus barbare, que poli; & fort inférieur, pour la noblesse des sentimens, quoi qu'il le surpassât beaucoup en orgueil.

Dans le milieu de cette sorte d'amusemens, qui auroient seuls entièrement occupé, & peut-être accablé un autre génie, que le sien; *Grotius* travailloit à son grand Ouvrage, *du Droit de la Guerre & de la Paix*, qui parut dédié à Louis XIII. en MDCXXV. Cet Ouvrage est si connu aujourd'hui, & si généralement applaudi, qu'il seroit inutile d'en dire du bien. Quoi qu'en France on n'en fit pas alors le cas, qu'on en devoit faire, on assure que (1) le Grand *Gustave Adolfe* le lisoit, avec plaisir; qu'il voulut employer l'Auteur, à cause de cela; & qu'étant venu à mourir, *Oxenstiern* son Chancelier, ne fit qu'exécuter le dessein de son Maître; en envoyant *Grotius* Ambassadeur en France, pour la Couronne de Suède. Quand on considère la matière vaste, qu'il renferme, la multiplicité des questions qui y sont traitées, & la quantité de témoignages & d'exemples, qu'on y voit, non seulement tirez des Jurisconsultes Anciens & Modernes, mais de toutes sortes d'Auteurs, pour appuyer, ou illustrer ce que *Grotius* y dit; on ne peut pas s'empêcher de se demander à soi-même, quand l'Auteur a pu for-

mer le plan général de cet Ouvrage, en marquer 1645. distinctement les parties, en les divisant & les subdivisant, comme il le fallut faire nécessairement, avant qu'il entreprît de le mettre sur le papier; & ensuite quand il a couché les matières, où il faut être attentif à la chose même, & à l'expression; & comment il a trouvé tant de passages, & les a rapportez aux endroits, où ils devoient être placez? Il s'agit là des principaux, & des plus solides fondemens de la Société Civile, considérée dans la Paix, & de ce qui doit être observé même entre les peuples, qui ont le malheur d'être en Guerre; selon le Droit de la Nature & celui des Gens. On conçoit aisément l'étendue de la matière & les difficultés, qui s'y rencontrent. Si tout le monde n'est pas de son sentiment, en tout; s'il y a quelques raisonnemens, qui ne sont pas tout à fait exacts; si enfin il y a des fautes, dans le grand nombre des citations, qui s'y trouvent; il n'y a pas sujet d'en être surpris. Le trop grand travail diminue quelquefois l'attention, & l'attention lassée passe par dessus des fautes, dont autrement on ne manqueroit pas de s'apercevoir. La Mémoire, quoique bonne, telle que l'avoit *Grotius*, ne laisse pas de tromper. D'ailleurs, ces sortes de bévuës sont en si petit nombre, & de si peu de conséquence, qu'elles ne diminuent point le prix de l'Ouvrage. En MDCXXVI. on vit paroître un autre Ouvrage, comme celui de *Stobée*. Ce sont des recueils des beaux passages, *des Tragedies & des Comedies Grecques*, tant de celles, qui restent, que de celles qui se sont perdues. *Grotius* a mis, au devant les Extraits de chaque pièce, les endroits où l'Auteur, que l'on vient de nommer, les a citées, de sorte que le Volume, dont on a déjà parlé, & celui-ci, peuvent être regardez comme un très-beau Recueil, de ce qu'il y avoit de plus sententieux, dans les meilleures Pièces de Théâtre de la Grece. Ceux, qui ont un peu feuilleté ces Volumes, savent bien qu'il y a les plus beaux traits du monde.

Quatre ans après, *Grotius* publia encore à Paris, les Phéniciennes d'*Euripide*, en Grec & en Latin. On a regardé cette Tragedie, comme la plus belle de toutes celles d'*Euripide*. *Grotius* le remarque dans ses Prolegomenes, & montre que les Regles de la Tragedie y sont bien observées, pour le tems, le lieu, les caractères des personnages, & toute l'Economie de la Pièce; par où l'on peut voir, qu'il avoit alors une grande connoissance du Poëme Dramatique, qu'il n'avoit pas eue, lors qu'il fit, en sa jeunesse, une Tragedie sur la *Passion de Jesus-Christ*, & une autre sur *Joseph*. Il avoit traduit le commencement des Phéniciennes, en prison, mais il perdit ce qu'il avoit fait, il le traduisit de nouveau à Paris, & y joignit le reste. On peut voir, en la lisant, que la veine Poëtique n'étoit nullement tarie, par les malheurs qui lui étoient arrivez.

Il avoit composé autrefois une *Introduction à la Jurisprudence Hollandoise*, qui est excellente pour ceux, qui veulent s'instruire du Droit de cette Province, & qui peut être entendue, par ceux-là même, qui ne savent pas la Langue Latine; parce qu'il a fait des mots Flamands, pour exprimer ceux des Jurisconsultes Romains; en mettant néanmoins en marge les derniers. On se sert beaucoup de cette Introduction, dans les Tribunaux de la Province. La 2. Edition parut en MDCXXXI.

Huit ans après, il publia son Ouvrage, *de la Vérité de la Religion Chrétienne*, qui est une tra-

(1) Voyez *Du Maurier* Mém. de Holl. ch. VIII. Tom. II.

1645. duction du Flamand; car il l'avoit d'abord composé, en cette Langue, & même en Vers. Il n'étoit pas si bon Poëte, en Flamand, qu'il l'étoit en Latin; & il a fort amélioré l'Ouvrage, en le traduisant en Latin. Il s'est fait un très-grand nombre d'éditions de ce livre, qui a été traduit en plusieurs Langues, & généralement applaudi. Aussi peut-on dire, que, dans sa brièveté, il renferme tout ce qu'on peut dire de solide sur cette matière; & que ceux qui ont écrit depuis n'ont pas manqué de profiter de son travail. Quelques-uns de ses Ennemis ont débité, qu'il n'avoit guère de Religion; mais c'étoit une pure calomnie répandue par ceux, qui étoient contraires à ses sentimens; & qui n'a été approuvée, que par des gens, qui avoient peu lû ses Ouvrages, & qui ne savoient pas comment il a vécu, ni comment il est mort.

Il avoit travaillé, en prison, à composer ses Commentaires sur les Evangiles, & il avoit achevé de commenter les trois premiers, quand il en sortit. Il fit le Commentaire sur S. Jean, à Paris, & revit le reste, avant que de le publier.

Ils furent ensuite imprimez à Amsterdam, en MDCXLI. & ils ont été rimprimez depuis dans la même Ville, en MDCLXXIX. avec toutes ses Oeuvres Théologiques, sur un Exemplaire, qu'il avoit corrigé. Ses Commentaires sur l'Ancien Testament parurent aussi, pour la première fois, à Paris MDCXLIV. & ceux qu'il fit sur les Actes, sur les Epîtres & sur l'Apocalypse, ne virent le jour, qu'après la mort de l'Auteur, en MDCXLVI. On voit, dans les Commentaires, sur tout des Evangiles, des Actes & des Epîtres, le génie & la pénétration de l'Auteur. Comme *Grotius* étoit un très-habile homme en Belles-Lettres, & qu'il avoit lû, avec soin, les meilleurs Commentateurs des Anciens Auteurs Grecs & Latins; il avoit compris par-là, quelle étoit la véritable manière d'interpréter; qui consiste à rechercher les significations propres, & figurées des mots & des expressions; à comparer les passages, où elles se trouvent, les uns avec les autres; & à faire attention sur les opinions, les coutumes & les faits, auxquels les Auteurs peuvent faire allusion. Auparavant on expliquoit l'Ecriture Sainte, plutôt par des préjugés Théologiques, vrais ou faux, que par la signification propre & assurée des termes. On disputoit dans les Commentaires, contre les autres Sociétés Chrétiennes, à propos, ou non; sans se mettre en peine de donner une idée nette, & exacte du sens propre & littéral. *Grotius*, qui, outre une vaste érudition, avoit un jugement exquis, prit, pour son modèle, les bons Interprètes du Droit Romain, & des autres Auteurs Payens; & fit voir le grand avantage, que cette manière de commenter l'Ecriture a sur la précédente; & ses Commentaires ont si fort plû, qu'ils ont été imprimez plusieurs fois, non seulement en Hollande, mais encore en Angleterre & en Allemagne. Personne de ceux, qui étudient l'Ecriture Sainte, ne peut s'en passer, dans quelques sentimens qu'il soit. Quoi qu'il dise, par tout, ce qu'il croit le plus assuré, il ne dispute contre personne; retenue qu'on ne trouve guère dans les autres Interprètes!

Ce n'est pas qu'on n'ait fait, de la part de ceux, qui n'approuvoient pas ses sentimens, ce qu'on a pu, pour le diffamer. On l'a accusé d'avoir été Socinien, Catholique Romain & même Athée; sentimens tout-à-fait incompatibles, les uns avec les autres. Un Athée pourroit feindre d'être d'un sentiment, dont il ne seroit pas, non

1645. seulement pour ne pas se perdre, mais encore pour s'avancer. Il devrait même, pour agir conséquemment, se déclarer pour le parti le plus fort; puis que, selon lui, les plus foibles sont aussi dans l'erreur. C'est ce que *Grotius* n'a jamais fait, puis que s'étant trouvé dans un parti, qui succomba, il y est toujours demeuré. Mais ce n'est pas ici le lieu de faire son Apologie. On la pourra trouver (1) en divers endroits, où l'on a défendu ou sa personne, ou sa doctrine injustement attaquées. Il n'étoit pas juste de voir un si grand homme attaqué odieusement, par des gens fort au-dessous de lui; qui pour ne pas se démentir élevoient, en même-temps, jusqu'au Ciel des Théologiens, qui n'approchoient nullement en beauté de génie, en bon goût, & en pénétration cet Illustre Jurisconsulte.

En MDCXLII. il publia des remarques Philologiques, sur le Corps du Droit; qu'il explique en habile Grammaire, & qu'il illustre par des passages de toute l'Antiquité.

Ce ne furent pas là toutes ses occupations, il fit son Histoire des Pais-Bas, & sur tout des Provinces-Unies, jusqu'à la Trêve; qui étoit, comme le disoit *Pierre Grotius*, son Fils, son Ouvrage favori. Il y a observé toutes les Loix de l'Histoire, & n'a pas manqué d'y représenter les grandes actions de Maurice, telles qu'elles étoient; sans faire paroître aucun chagrin contre lui, pour la manière, dont il en avoit été traité. Quoi qu'il fût zélé pour sa patrie, il n'a pas laissé de rendre justice au Duc de Parme, au Marquis de Spinola, & aux autres Généraux des Espagnols, qui se distinguèrent en ce tems-là. Elle est pleine d'excellentes Maximes, & de Réflexions admirables; qui marquent par tout sa droiture, & son bon goût. Il s'est proposé d'y suivre le style de *Tacite*, & il y a parfaitement bien réussi. Cet Ouvrage auroit néanmoins été d'un plus grand fruit, s'il avoit préféré le style de *Tite-Live*; qui l'auroit rendu plus intelligible, sans rien diminuer de la gravité de l'Histoire. Il est un peu plus clair, dans sa description du Siege de Groll, par Frideric Henri. Elle parut en MDCXXIX. & il semble, qu'il vouloit par-là se gagner la faveur de ce Prince, qui ne lui étoit pas d'ailleurs contraire; mais qui n'osa pas le rétablir, dans sa Patrie, malgré le Parti opposé.

Il composa encore un bel Ouvrage, qui n'a pas encore paru, qui est une Version en vers très-élégante & très-fidèle, (2) de l'*Anthologie des Epigrammes Grecques*; où il a parfaitement bien exprimé le sens de son Original, & redressé divers endroits fautifs.

Je ne m'arrêterai pas, sur (3) les petits Ouvrages qu'il a faits, pour tâcher de concilier l'Eglise Romaine, avec les Protestans. Ce Grand Homme, qui jugeoit des autres, par lui-même, croyoit que l'Eglise Romaine pourroit relâcher quelque chose aux Protestans, & que les Protestans cesseroient de lui contester de certaines choses indifférentes, pour ne pas l'irriter sans nécessité.

(1) Voyez *Sentimens* de quelques T. D. H. sur l'Hist. Critique de *Rich. Simon*. Lett. XVII. Bayle dans son Dict. sur l'Article *Grotius*. *Bibliothèque Choisie* Tom. V. p. 304. & suiv. T. XXVII. pag. 389. *Du Maurier* Mémoires de Hollande Ch. VIII.

(2) Voyez le T. VII. de la *Bibliothèque Choisie* pag. 191. & suiv.

(3) Il sont recueillis en un Tome intitulé : *Via ad Pacem Ecclesiasticam*.

1645. cessité. Il se conduisoit en cela, comme un Arbitre, qui pour accorder des gens brouillez, les uns avec les autres, tâche de les obliger de relâcher d'abord réciproquement quelque chose; afin de réduire le différend aux points essentiels, sur lesquels on pourroit ensuite négotier. Il ne faut pas croire, qu'il s'imaginât que l'Eglise Romaine dût être reconnue, pour infaillible; ni qu'il crût que la Transsubstantiation, & autres dogmes semblables, pussent trouver quelque entrée dans l'esprit des Protestans. Il ne les croyoit point lui-même, comme il paroît assez, par ses Commentaires sur le Nouveau Testament, où assurément il ne les favorise point. Mais il s'étoit mis dans l'esprit, que l'Eglise Romaine pourroit ne point presser ces sortes de choses. Il y a bien de l'apparence, qu'il étoit entré dans cette pensée, par le commerce qu'il avoit eu en France, avec des Catholiques sages & moderez; qui étoient bien éloignez des sentimens Ultramontains, comme il y en a toujours eu. Mais ces honnêtes gens étoient en trop petit nombre, pour se promettre de voir pencher la balance, de leur côté. Les moins habiles & les plus opiniâtres, qui font le grand nombre, seront toujours intraitables, & n'avouëront jamais qu'ils se soient trompez, en quelque chose. Comment seroit-il possible, que les Protestans se réunissent avec une Eglise, qui n'avouëra jamais d'avoir été dans l'erreur; pendant que les deux Partis, qui font le Corps des Protestans, & qui avouënt tous deux, qu'ils sont sujets à se tromper, parlent néanmoins d'un ton si décisif, qu'il semble qu'ils sont persuadez qu'ils ne se trompent jamais. *Grotius* auroit bien dû comprendre, par les Controverses, qu'il avoit inutilement tâché d'apaiser, dans sa Patrie, que les Théologiens n'auroient garde de rien relâcher; après s'être engagez d'honneur, à soutenir toutes les décisions de leurs Eglises. Mais l'envie de voir finir un Schisme, qui deshonne & ruine la Chrétienté, lui persuada qu'il n'étoit pas impossible de trouver des moyens, pour l'éteindre. Quand on souhaite passionément quelque chose, sur tout quand on est persuadé qu'on ne demande rien que de juste; on s' imagine aisément qu'elle n'est pas impossible; & en cela, comme en une infinité d'autres rencontres, on éprouve qu'il n'y a rien de si vrai, que la remarque de ceux, qui ont dit que *l'Esprit est la dupe du Cœur*. Quoi qu'il en soit, il est pardonnable de travailler à une chose qui seroit très-bonne, si elle étoit possible; & *Grotius* disoit, en parlant de cette Paix, (1) *qu'il me soit permis de l'aimer, si je n'en puis jouir*.

Pendant qu'il faisoit tant de beaux Ecrits, & qu'il se passoit dans son Esprit, si l'on peut parler ainsi, tant de scenes, & si différentes; il ne négligeoit pas les affaires de son Ambassade, comme il paroît, par ses Lettres aux Ministres de Suede, qui ont été imprimées dans le Volume de ses Lettres, qui parut à Amsterdam, en MDCLXXXVI. auquel on en pourroit encore joindre d'autres, que les Curieux gardent en Suede. On a voulu dire que *Grotius* n'écrivoit en Suede, que des nouvelles du Pont-neuf, en beau Latin; parce qu'il étudioit & travailloit trop, dans son Cabinet, pour savoir ce qui se passoit à la Cour. Mais, en ce tems-là, il n'y avoit rien de si mystérieux, entre la France & la Suede, qu'il fallût beaucoup intriguer, pour le savoir. La France étoit obligée de soutenir la Suede, contre la Maison d'Autriche, & elle ne faisoit rien pour elle, que par intérêt. Dans une semblable situation d'affaires, les intrigues sont

assez inutiles. D'ailleurs ceux qui ont lû les Lettres de *Grotius*, écrites en ce tems-là, & qui en savent l'Histoire, (2) ont bien reconnu, qu'il n'étoit pas si mal instruit de ce qui se passoit. S'il a fait tant d'Ouvrages, même depuis son Ambassade, qui commença en MDCXXXIV. & qui dura dix ans, sans négliger néanmoins ses fonctions d'Ambassadeur; il faut attribuer cela à la facilité à penser, & à écrire, qu'il s'étoit acquise dès l'Enfance; & qui lui rendoit aisé ce qui est impossible à la plupart des Gens de Lettres.

Il m'a semblé, que je ne pouvois mieux faire connoître *Grotius*, qu'en parlant, comme je viens de faire de ses Ecrits; je n'ajouterai à cela, que quelque chose de sa mort.

Au commencement de (3) l'an MDCXLIII. la Reine Christine de Suede le rapella de son Ambassade, sous prétexte qu'elle n'avoit plus besoin d'Ambassadeur à Paris; depuis qu'on négotioit de la Paix, à Munster. Elle lui ordonna de prendre son congé de la Cour de France, & de s'approcher davantage de la Suede. Il le fit & partit pour Dieppe, où il s'embarqua pour la Hollande, d'où il alla à Hambourg, & de là à Wismar, Ville du Pais de Mekelbourg. Il s'embarqua là, pour la Suede, où il arriva au Port de Calmar, dans la pensée d'y trouver Oxenstiern, qui étoit à quatre lieues de là, occupé au Traité, de paix de la Suede, avec le Danemarck. Averti de l'arrivée de *Grotius*, il lui envoya un Carosse, pour le venir voir. *Grotius* y fut, & après l'avoir instruit de tout ce dont il souhaitoit de l'être, pendant quinze jours; il s'en retourna à Calmar, d'où il alla à Stokholm. La Reine n'y étoit pas, mais elle y revint bien-tôt, & dès le lendemain elle lui donna une longue audience, & s'entretint aussi avec lui d'autres choses. Il vit ensuite les principaux Sénateurs du Royaume. La Reine le renvoya querir dans un de ses Carosses, le retint à dîner à sa table, & s'entretint aussi beaucoup avec lui. Comme il vit qu'il ne lui pouvoit servir de rien, il lui demanda son Congé, pour se retirer, où il trouveroit à propos. La Reine lui fit dire, là-dessus que s'il vouloit demeurer à son service, & faire venir sa famille en Suede, elle auroit soin de lui. Mais il s'excusa sur sa santé, qui avoit été fort alterée, dès qu'il étoit sorti de France, & sur celle de son Epouse, qui ne pourroit pas soutenir l'air froid de la Suede. Il sembloit qu'on se contentoit de cette raison, mais comme il eut demandé un Passeport, on ne se mit pas fort en peine de le lui faire expedier; comme si l'on avoit eu le dessein de l'engager à demeurer par-là en Suede. Cependant l'air de Suede lui déplaisoit si fort, qu'il résolut de s'en aller plutôt sans Passeport, & qu'il se rendit à un Port éloigné de deux lieues de Stokholm, afin de s'y embarquer pour Lubek. La Reine lui envoya là-dessus un Gentil-homme de sa Chambre, pour lui dire de ne hâter pas si fort son départ, mais de la voir encore une fois; sans quoi elle jugeroit qu'il se retireroit mécontent. *Grotius* lui dit, qu'il étoit très-satisfait de S. M. & que si elle le vouloit, il iroit volontiers encore une fois à Stokholm, comme il le fit. Il excusa son départ & la Reine, satisfait de ses raisons, lui fit un présent en argent monoyé (que (4) l'on dit avoir été de dix-mille Ecus) & y joignit quelque vaiselle d'argent, qui

Hh 2

n'a-

(2) Mr. le Vassor dans son Hist. de Louis XIII.

(3) Tiré d'une Lettre d'Edmond Mercier, ami particulier de *Grotius* & chez qui il logea la premiere fois, qu'il fut à Paris.

(4) Du Maurier là-même.

(1) *Amare liceat, si potiri non licet.*

1645. n'avoit pu être achevée plutôt; ce qui avoit, disoit-on, retardé son Passéport. *Grotius* fit là-dessus de grands complimens à la Reine, qui lui fit enfin donner le Passéport, qu'il avoit demandé, & lui offrit même un Vaisseau de Guerre, pour le conduire où il voudroit. Comme il craignoit que cela ne retardât trop son départ, il pria S. M. de lui faire donner seulement une Galiole, pour aller au port de Dale. Elle le fit, & il s'embarqua pour Lubek, le 12. d'Août. Le vent fut favorable, jusqu'au lendemain au soir; mais il changea alors, & il s'éleva ensuite une si terrible tempête, que le grand Mât du Vaisseau, sur lequel il s'étoit embarqué, fut rompu & tomba avec un grand fracas. Le Vaisseau fut poussé ensuite par le vent, sur les Côtes de Cassubie, où l'autre Mât fut aussi rompu. La tempête dura huit jours, & le Vaisseau fut enfin porté à Lebe, à quatorze lieues de Dantzick. Cependant *Grotius* avoit si fort souffert de l'agitation, qu'il en perdit le sommeil & l'appétit. Il ne s'arrêta néanmoins nulle part, dans le dessein de se rendre à Lubek, au plutôt, & refusa même un Carosse de la Duchesse de Poméranie, dont il ne se servit que jusqu'à Coslin. Il entreprit d'aller à Lubek, en un Chariot découvert; dans la pensée que son mal ne venoit que de la fatigue, qu'il avoit soufferte sur Mer, & que quand il seroit en une bonne ville, le repos le guériroit. Mais les forces venant à lui manquer, il fut contraint de s'arrêter à Rostok, où il arriva le 26. d'Août, tout-à-fait destitué de forces. Il alla néanmoins se coucher sans souper, & le matin suivant il se trouva encore plus foible. Un Médecin, qu'il fit appeler, jugea que le Malade n'avoit besoin, que de repos & de bonne nourriture. Il demeura au lit, & prit du Bouillon, que son Maître d'Hôtel lui fit faire, de tems en tems. Mais le lendemain matin il se trouva, dans des sueurs froides, & le Médecin, qu'on rappella, le crut en danger. Sur le soir, l'ouïe & la parole commencerent à lui manquer; sur quoi l'on appella un Ministre, pour le disposer à la mort. *Jean Quistorpius* y vint, & lui parla comme l'on a accoutumé de parler aux mourans, parmi les Luthériens. (1) *Grotius* l'entendit fort bien, & donna toutes les marques de piété, qu'on pouvoit demander de lui. Cela dut faire rougir ceux qui le calomnierent, comme s'il étoit mort sans Religion; mais on n'a pas laissé de le déchirer encore depuis, comme on le verra dans le Livre cité en marge, ou dans le Dictionnaire de *Bayle*. On ajoutera seulement ici le commencement de son Testament, qu'il avoit fait à Paris, le 27. de Mars de la même année, étant en pleine santé: *Je Hugues de Groot, sachant que nous sommes nez pour passer dans une meilleure vie, desire finir celle-ci, dans la Religion Chrétienne, comme je l'ai expliquée dans mes Livres, conformément à l'Ecriture Sainte, & aux Docteurs Anciens, approuvez par l'Eglise.* Un Libertin n'auroit pas commencé un Testament de la sorte, ni un homme non plus, qui auroit été dans les sentimens de l'Eglise Romaine; car assurément il ne les a point trouvez dans l'Ecriture, comme on le peut reconnoître, par ses Commentaires, sur les passages dont le sens est controversé. J'ai cru qu'on connoîtroit mieux les grandes qualitez, & la capacité de *Grotius*, par cette narration, que par toute autre chose, que j'en aurois pu dire.

1646. LE Roi de France, sur la fin de la Lettre, dont nous avons parlé, disoit aux Etats, que pour

(1) Voyez *Sensim.* de quelques Théol. de Holl. Let. XVII. où l'on rapporte ses propres paroles.

obliger leurs Ennemis communs à se soumettre à une paix, qui fut glorieuse & sûre pour lui, & pour ses Alliez; il se préparoit à faire fortement la guerre, pendant que ses Ambassadeurs essayeroient de convenir d'un Traité équitable. Il invitoit les Etats à suivre son exemple. Il s'acquitta assez bien de ce qu'il promit, comme on l'a vu par l'Histoire de l'année précédente; & les Etats firent aussi leur devoir de leur côté, en enlevant *Hulst* aux Espagnols. Mais il n'en fut pas de même, cette année, à l'égard des derniers; qui étoient beaucoup plus inclinés à la paix, qu'à la guerre.

Deux choses les portoient invinciblement à cela. La première étoit l'épuisement des Finances. (2) La plupart des Provinces ne pouvant fournir, par le moyen de leurs revenus, aux dépenses ordinaires, & à ce qu'elles devoient contribuer, pour la continuation de la guerre, faisoient tous les ans de nouveaux emprunts. Les acquisitions que l'on avoit faites, depuis quelques années, de deux ou trois places, n'augmentoient point les revenus de l'Etat; puisque la dépense qu'il falloit faire pour les fortifier, & pour entretenir les fortifications, & les garnisons, alloit beaucoup plus loin, que les revenus, qu'on en pouvoit tirer. On prétend que le fonds, que l'on faisoit, chaque année, pour la guerre, se montoit alors à plus de vingt-deux millions de Francs. La Hollande seule, selon sa Quote, en fournissoit plus de la moitié, & l'on dit que dès-lors cette Province devoit plus de cent-cinquante millions, dont elle payoit l'interêt, à quatre pour cent. On auroit de la peine à comprendre, comment un si petit país pouvoit suffire pour cela; mais ces dettes se sont depuis si fort augmentées, par les guerres, qu'il a été contraint de réduire les interêts à deux, & demi pour cent.

L'état où étoient les Provinces, demandoit assurément la paix; & quand leurs Finances auroient été beaucoup plus grandes; que leurs dépenses, il étoit tems de la faire; car enfin la guerre n'est permise, que quand elle est absolument nécessaire; outre qu'on ne peut pas se promettre de ne succomber point à la fin. Mais on a bien remarqué, qu'une grande raison de faire la paix étoit l'apprehension, où l'on étoit d'avoir la France, pour voisine. Par la conquête entière des Pais-Bas Espagnols, on avoit à craindre que la France, pour favoriser les Provinces, qu'elle posséderoit, ne ruinât le Commerce de Hollande & de Zélande.

Il arriva encore une autre chose, par une faute apparemment du Cardinal Mazarin, qui, pour vouloir être trop fin, alarma sans nécessité tous les Voisins, & les Etats Généraux en particulier. Ce fut (3) que le Comte d'Estades dit, le 26. de Février, en conversation, au Prince d'Orange, au lieu de l'entretenir des desseins de la Campagne suivante, „ que l'on avoit offert à la Reine de „ France, de la part du Roi d'Espagne, de marier „ l'Infante avec le Roi Louis XIV. & de donner en dot, à l'Infante, les Provinces des Pais-Bas, qui étoient sous l'obéissance de l'Espagne; à condition, qu'en échange le Roi de France, rendroit à l'Espagne toutes les Conquêtes, qu'il avoit faites dans le Roussillon, & en Catalogne; & que pour ce qui étoit „ des

(1) Voyez *Wicquefort* Histoire des Provinces-Unies Liv. I. p. 50.

(3) Voyez la Preuve 21. de l'Histoire de *Wicquefort* Liv. I.

1646. „ des Provinces Unies, les deux Couronnes pa-
 „ feroient des Actes, par lesquels elles recon-
 „ noitroient l'Etat des Provinces, comme un E-
 „ tat libre; sur lequel ni l'un, ni l'autre des
 „ deux Rois n'avoit rien à prétendre. D'Estrades
 „ ajouta, que cette affaire seroit conclue & peut-
 „ être exécutée, en trois semaines. Le Prince, sur-
 „ pris de cette étrange nouvelle, crut devoir en faire
 „ part le lendemain aux Etats de Hollande, & aux
 „ Etats Généraux. comme il le fit. Il dit encore,
 „ que d'Estrades lui avoit demandé, ce qu'il pensoit
 „ de cette affaire; mais qu'il ne lui avoit rien voulu
 „ répondre là-dessus, qu'après avoir pris l'avis des
 „ Etats. Les deux Assemblées trouverent à propos,
 „ de prier le Prince de leur venir dire lui-même,
 „ comment cela s'étoit passé. Le Prince le fit, &
 „ ajouta encore à ce qu'il avoit dit, que d'Estrades
 „ l'avoit assuré, que les Pais-Bas demeureroient unis
 „ à la Couronne de France, quand même l'Infante
 „ n'auroit point d'Enfant. L'Assemblée voulut fa-
 „ voir l'avis de S. A. là-dessus; mais comme son es-
 „ prit n'étoit plus le même, qu'il avoit été autre-
 „ fois, il répondit simplement qu'il croyoit que la
 „ République ne seroit pas en état d'empêcher, que
 „ ces propositions ne fussent exécutées, si les deux
 „ Rois en tomboient d'accord; & que tout ce qu'elle
 „ pourroit faire ce seroit de demander le par-
 „ tage; dont on étoit convenu avec la France,
 „ en MDCXXXV.

Ce n'étoit pas une affaire, sur laquelle les Etats
 pussent prendre une prompte résolution, &
 avant toutes choses il falloit savoir, si la nouvelle
 étoit vraie. Si les Espagnols avoient eu une sem-
 blable pensée, & l'avoient fait proposer en Fran-
 ce; ç'auroit été tout autant, que s'ils eussent dit
 que les Etats devoient se préparer à avoir la guerre
 avec la France, avec qui ils avoient été alliez
 jusqu'alors. Mais si cette guerre réussissoit à Louis
 XIV. ils lui auroient donné un moyen sûr, de tenir
 l'Espagne en sa dépendance.

Dans quelle vue, que cela eût été avancé, par
 les François; il ne laisserent pas que de répandre
 le bruit, que le Prince d'Orange souhaitoit que
 cet échange se fit, pour ses propres interêts; ce
 qui sembloit insinuer que, par ce même Traité, on
 seroit des conditions avantageuses à sa Maison;
 comme celle qu'on fit à son Fils (1) en MDCL.
 qui étoit de lui donner le Marquisat du S. Em-
 pire, en propriété. Mais on ne dit pas, que cela
 se fit alors; quoi qu'il en soit parlé dans quelques
 Mémoires de Mazarin. Pour le Prince, il le dis-
 simula, de peur de faire échouer le Projet. Ce-
 pendant le Cardinal en parle de même, comme
 l'ayant appris de d'Estrades, dans des (2) Mé-
 moires du 8. & du 27. de Mars, envoyez aux
 Plenipotentiaires de France à Munster. Il est parlé
 dans ces deux Mémoires, de faire un échange avec
 la France, de Maastricht contre Anvers, sans
 dire si ce seroit aux Etats, ou au Prince, que
 cette Ville seroit remise. Mais il est aussi parlé de le
 donner au Prince, à condition qu'il le tiendrait,
 comme dépendant de la France. Il est aussi dit
 que d'Estrades souhaitoit, qu'on ne fût rien de
 cette négociation à Munster, parce que le Prince
 d'Orange le souhaitoit ainsi. D'ailleurs il n'avoit
 aucun ordre de la communiquer aux Etats:

Il y avoit déjà long-tems que les EE. GG.
 avoient nommé, pour leurs Plenipotentiaires,
Bartholt van Gent, de Gueldre, Député aux Etats

Généraux; *Jean de Mathenesse*, & *Adrien Paw*, 1646.
 de la Province de Hollande; *Jean de Knuyt*,
 de Zélande; *Godart de Reede*, d'Utrecht; *Fran-
 çois Donia*, de Frise; *Guillaume Ripperda*, d'O-
 veryffel; & *Adrien Klant*, de Groningue. Ils eu-
 rent, pour Secrétaire, *Jacob van der Burg*. Ils
 arriverent à Munster le 11. de Janvier. Cepen-
 dant on voit une Lettre (3) du Prince d'Oran-
 ge à d'Estrade, du 5. de Février 1646. par la-
 quelle il lui dit, qu'il ne comprenoit pas pour-
 quoi les Plenipotentiaires de France le pressoient
 si fort d'envoyer les Députés des Provinces à
 Munster; & le prie de dire au Cardinal Maza-
 rin, de sa part, qu'il est à propos de ne les en-
 voyer pas si-tôt, mais de faire semblant d'être
 prêts à les envoyer; parce que, tant qu'ils se-
 roient dans les Provinces, le Prince en seroit le
 maître; mais que quand ils seroient une fois à
 Munster, il ne le seroit plus; & qu'ils seroient
 une paix particuliere, malgré la France & lui.
 Qu'il avoit des avis que Paw, qui étoit Dépu-
 té de la Province de Hollande, qui s'étoit allé
 déclarée pour la Paix, avoit déjà pris des me-
 sures avec l'Espagne, pour faire une paix sépa-
 rée; à quoi il déclaroit qu'il ne pourroit pas re-
 medier, si l'on continuoit à le presser de les faire
 partir. Il y a sans doute faute, dans la date;
 mais on peut voir par-là, que le Cardinal ne
 souhaitoit point de finir la guerre, avec l'Espa-
 gne; à moins que l'échange, qu'il proposoit,
 ne se fit.

Le même jour que le Prince d'Orange dit,
 dans l'Assemblée des Etats, ce que d'Estrades
 lui avoit proposé, deux des Plenipotentiaires des
 Etats vinrent exprès de Munster; pour rapporter
 une démarche des Espagnols, qui pouvoit aussi
 donner beaucoup à penser; c'étoit que leurs Plé-
 nipotentiaires à Munster, avoient dit à ceux de
 la France, (4) qu'ils avoient reçu ordre du Roi
 Catholique leur Maître, de déclarer de sa part,
 que pour finir la guerre, il étoit résolu de s'en
 remettre à la Reine Régente de France, sa Sœur;
 qui pourroit régler tous les différends des deux
 Couronnes, avec le Conseil du Duc d'Orléans,
 du Prince de Condé, du Cardinal Mazarin, &
 des autres Ministres de France; & qu'il approu-
 veroit tout ce qu'elle auroit trouvé bon. Les
 Ambassadeurs de France avoient répondu, à ce
 qu'ils disoient aux Hollandois, qu'ils ne pouvoient
 rien faire, sans la participation des Etats Gé-
 néraux, quand même on cederoit à la France la
 moitié de l'Espagne. Ils ajoutoient diverses con-
 siderations là-dessus, qui devoient empêcher d'ac-
 cepter l'offre du Roi d'Espagne, & en effet la
 Reine (5) la refusa, comme elle l'écrivit aux Plé-
 nipotentiaires. Les Etats avoient cependant eu
 sujet de craindre, que la Reine de France ne s'en-
 tendît avec le Roi d'Espagne, & que tout cela
 n'aboutît à un Mariage de leurs Enfants, & à l'é-
 change que les François proposoient. Il pouvoit
 aussi arriver que l'Espagne aimât mieux conserver,
 ce qui lui restoit aux Pais-Bas, en s'accommodant
 incessamment avec les Hollandois; ce qui ne se
 pouvoit faire, sans se brouiller avec la France. Mais
 le premier de ces Partis étoit le plus à craindre;
 supposé que la proposition en eût été véritable-
 ment faite.

H h 3

L'Offre

(3) Lettres du Comte d'Estrades T. I. p. 84.

(4) Preuves de l'Histoire de *Wicquefort* Liv. I. Preuv. 24. p. 129.(5) Preuves 25. & 26. du I. Livre de l'Histoire de *Wicquefort* p. 133. & suiv.

(1) Voyez le T. I. des Lettres d'Estrades p. 52.

(2) Preuves 22. & 23. du I. Livre de l'Hist. de *Wicquefort* p. 122.

1646. L'Offre que le Roi d'Espagne avoit faite, de s'en remettre à sa Sœur, ayant été rejetée civilement, ainsi qu'on l'a dit, comme impraticable ; on ne fut occupé que de ce que D'Estrades avoit dit au Prince, qui faisoit soupçonner que ce ne fût la France, qui souhaitoit que cela se fit, plutôt que l'Espagne ; mais l'on craignoit que l'Espagne ne l'acceptât, par foiblesse, & lassée des dépenses & des craintes, que les Pais-Bas lui caufoient depuis tant d'années.

La Cour de France ayant vû le mauvais effet, que ce prétendu Echange caufoit, dans les Provinces Unies, donna ordre à *Brassé*, son Résident en Hollande, de nier le fait. Il fut donc dire au Président de l'Assemblée des Etats Généraux, que le mariage du Roi Très-Chrétien, & de l'Infante n'étoit qu'un bruit de Ville. Il étoit bien vrai, qu'il n'y avoit aucun Traité là-dessus, entre les Couronnes ; mais il étoit aussi vrai, que la France avoit fait proposer le Mariage & l'Echange, par quelques Ecclesiastiques, sans caractere ; comme les Espagnols & les François le reconnoissent dans la suite. Aussi les Etats ne purent-ils pas s'imaginer, que D'Estrades eût dit cela en l'air, de sa tête & sans ordre. On savoit que c'étoit un très-habile négociateur, & qui dépendoit entièrement de Mazarin ; sans la connoissance duquel il n'auroit jamais fait une ouverture de cette conséquence. On se confirmoit dans cette pensée, par la manière dont il l'avoit communiqué au Prince, duquel il disoit qu'il demandoit le conseil là-dessus.

Cependant le Comte ne parloit plus si positivement de cette affaire, & les Plénipotentiaires de France à Munster, (1) se plaignoient de ce que ceux d'Espagne avoient dit, à ceux des Etats, que la France avoit fait proposer cette affaire, par des Moines. Cela étoit véritable, & les Espagnols ajoûtoient que, depuis la mort du Fils-Ainé du Roi d'Espagne, la France avoit pressé la chose plus que jamais : Que l'Empereur n'osoit s'y opposer, parce qu'il voyoit bien que la Paix étoit nécessaire à l'Espagne : Que leur Roi leur avoit demandé leur avis là-dessus, & qu'ils le lui avoient fort déconseillé, vû l'importance des Pais-Bas, pour tenir la France en bride ; quoi que les Ministres, qui n'étoient pas sortis d'Espagne, le lui conseillassent ; parce qu'ils ne connoissoient pas l'usage, que la Couronne faisoit de ce Pais-là, contre la France. Ainsi encore que les Ministres du Roi Louis XIV. le niasent, on ne laissa pas de le croire. C'étoit un Projet fait par le Cardinal Mazarin, qui s'en étoit entêté, & qui fit divers (2) Mémoires, où il prouvoit, sans nécessité, qu'il étoit très-avantageux au Roi, de quoi personne ne pouvoit douter ; mais qui ne pouvoit persuader à personne, que ce Projet le fût aussi pour les Espagnols, & pour les Provinces Unies, quoi qu'il fit tout ce qu'il pouvoit, pour cela. Il semble qu'il voulût faire proposer cette affaire au Prince d'Orange, dans la pensée qu'il pourroit l'engager à approuver ce dessein, en lui promettant le Marquisat du S. Empire.

Les Etats, pour acheminer les affaires à la Paix, à laquelle ils étoient résolus, firent remontrér aux Plénipotentiaires François, qu'il vaudroit mieux se contenter de ce que les Espagnols propoisoient, que de continuer la guerre ; & conseillèrent aux

1646. Espagnols, qu'ils leur tinssent ce qu'ils avoient proposé, & même qu'ils fissent quelque chose de plus, pour obtenir la paix. Ils représentoient aux premiers que, pour eux, ils n'étoient plus en état de faire la dépense, qu'ils avoient faite auparavant ; & aux seconds, qu'ils ne pouvoient pas faire la paix, sans la France.

Avant que de parler de la suite des négociations, qui se firent à Munster, nous parlerons ici de la Campagne de cette année, qui fut la dernière que firent les Etats, contre les Espagnols. Elle ne leur fut avantageuse, qu'en ce qu'elle ne leur ôtât rien ; mais l'une des plus glorieuses, pour les François, qui agirent seuls d'une manière à épouvanter les Espagnols. (3) Avant que d'ouvrir la Campagne, on parla, comme on avoit toujours fait, du subside ordinaire & extraordinaire, que la France avoit accoutumé de fournir. Il y eut des gens, qui dirent que l'Etat s'étant rendu maître de Hulst, qui couvroit la Zélande de ce côté-là, & qui assuroit ce que les EE. GG. possédoient en Flandre, on n'avoit que faire de subside, & qu'on pouvoit demeurer sur ses gardes, sans rien entreprendre. D'Estrades, qui voyoit que l'on étoit si porté à la Paix, qu'il étoit dangereux que l'on n'entreprît rien ; pour engager les Etats à faire quelque chose, fit entendre que le Roi de France accorderoit non seulement le subside ordinaire, mais encore un extraordinaire, pour de nouvelles levées. On parla donc, dans l'Assemblée des EE. GG. du 5. de Mai, de demander au Roi, outre le subside accoutumé, la somme de quatre-cens-mille livres, pour faire de nouvelles levées, & il fut proposé d'en écrire à *De Lier*, qui étoit alors Ambassadeur à Paris. Le Président de l'Assemblée, après avoir communiqué au Prince d'Orange ce qui s'étoit passé, écrivit le soir même ; conformément à cela ; & la Lettre partit, avant qu'on l'eût reluë, & approuvée dans une autre Assemblée, selon l'usage. Le lendemain les Députés de la Province de Hollande, qui vouloit absolument avoir la Paix, se plaignirent extrêmement de la précipitation du Président, & soutinrent qu'on ne lui avoit point donné ordre d'écrire en France, comme il étoit vrai. Le Président n'osa dire qu'il n'avoit rien fait, qu'avec la communication du Prince ; de peur d'en être défavoué, ou au moins censuré. Les Etats de Hollande, & tous ceux, qui étoient du sentiment de faire la Paix, se plaignirent fort de ce que lors que l'on en traitoit, on entreprenoit de faire de nouvelles conquêtes sur l'Espagne, en faveur de la France, qui n'étoit déjà que trop puissante, & de donner sujet aux Espagnols de rompre les conférences, qui se tenoient à Munster. Là-dessus on écrivit le 12. de Mai, qui étoit le jour de la Poste suivante, à l'Ambassadeur que, s'il n'avoit fait aucune ouverture de ce qu'on lui avoit mandé, il n'en parlât point. On fit aussi un ordre de n'envoyer désormais aucune Lettre, qu'elle n'eût été *résumée*, comme l'on parle, dans l'Assemblée suivante, & de tenir désormais registre de toutes celles qu'on écrivoit. Les Députés dans l'Assemblée des Etats de Hollande, vinrent avec des ordres, par écrit ; par lesquels ils défavoient ce qui s'étoit passé dans l'Assemblée des Etats Généraux. Néanmoins on ne laissa pas de faire demander à la France le subside ordinaire, apparemment de peur de l'offenser. On en vint encore, le 13. de Mai, à parler d'un

(1) Voyez la Preuve 28. & les deux suivantes du I. Livre de *Wicquesfort*, & les deux suivantes page 138. & suivantes.

(2) Voyez-les sur le Livre de *Wicquesfort*, & entre autres la preuve 32. p. 144.

(3) Voyez *Aixema* p. 100. du Tom. III. & suiv.

1646. d'un subside extraordinaire de trois-cens-mille livres, & la Thuillerie le promit de la part du Roi, de peur que les Etats ne prissent occasion de-là de presser davantage la Paix. Les Ministres de France répandirent aussi, que les plus grandes Villes des Pais-Bas Espagnols étoient disposées à se soulever contre le Roi d'Espagne; pourvu que les Alliez se missent en campagne, avec une Armée considérable, comme pour exciter les Etats à continuer la guerre; mais cela fit un effet tout contraire sur les Esprits, & augmenta la jalousie & la crainte, où l'on étoit que la France ne devînt trop puissante, & qu'enfin elle ne poussât ses conquêtes jusqu'aux frontieres de l'Etat. C'est ainsi que les raffinemens de Politique deviennent enfin contraires à ceux qui s'en servent; & qui ne prennent pas garde que, s'ils peuvent servir d'un côté, ils peuvent aussi nuire de l'autre.

Cependant le Prince d'Orange étoit fort incommodé, & il s'affoiblissoit visiblement. Il avoit, toute sa vie, beaucoup mangé; & il continuoit même, dans ses incommodités, à en faire autant, sans vouloir suivre le sentiment des Médecins, qui lui conseilloyent de manger moins. Il leur demandoit, en se moquant, s'ils pouvoient l'assurer qu'il vivroit plus long-tems, en suivant leur avis.

On reçut, au Mois de Mai, nouvelle que ceux de Dunkerque courroient les mers du Nord, avec treize, ou quatorze Vaisseaux; sur quoi Tromp eut ordre de leur aller donner la chasse, & de se rendre, ensuite, sur les côtes de Flandre.

On avoit long-tems contesté la proposition de prendre des Gardes Bourgeoises, à la demi-paye, afin de mettre tout ce qu'il y avoit de Troupes réglées en campagne; comme on avoit fait souvent. La Hollande, & sur tout la Ville d'Amsterdam, s'y opposerent d'abord. Elles y consentirent néanmoins à la fin, & l'on résolut de mettre trois-cens-cinquante Compagnies en campagne; au lieu qu'on n'en mettoit guère, que trois-cens, ou trois-cens & vint. Mais les préparatifs, pour mettre l'Armée en état d'agir, ne se faisoient que lentement; à peine pouvoit-on trouver les charettes nécessaires pour voiturer les Vivres, & les Bagages; parce que ceux, qui les fournissoient, avoient été mal payez, l'année précédente, & que l'argent nécessaire, pour les frais ordinaires du Camp, n'avoit point été fourni.

Enfin le 9. de Juin, le Prince & son Fils allerent de la Haie à Viané, pour se rendre à l'Armée. Le Prince alla ensuite à Breda, où il demeura assez long-tems, sans rien entreprendre. Le Comte d'Estrades lui offrit là, de la part du Roi, trois-mille chevaux; qu'il lui prêteroit pour dix jours, à condition, qu'on envoyât quelques Troupes de l'Armée des Etats, pour les aller querir, & qu'on les reconduisît, de même, quand on les renverroit. C'étoit, disoit-il, dans la supposition qu'on les emploieroit, en quelque dessein d'importance. Par contre, il demandoit trois-mille hommes d'Infanterie Hollandoise, pour s'en servir dans une entreprise considérable. Il demandoit encore, que l'exercice de la Religion Catholique fût conservé dans la Place, qu'on prendroit, sans quoi il ne pouvoit promettre aucun secours. Il dit, que leurs Majestez lui avoient recommandé cela particulièrement. Cette proposition se fit par écrit, & fut datée du 29. Juin. On répondit, le jour même, que, si l'entreprise, qu'on pourroit faire, réussissoit, on ne manqueroit pas de faire cette Proposition aux Etats Généraux.

On envoya cette réponse au Duc d'Orléans, 1646. qui étoit en Flandre, & qui répondit qu'il n'enverroit à l'Armée des Etats, le secours dont on vient de parler, qu'à condition, qu'on laissât dans la Place, qui seroit prise, le libre exercice de la Religion Catholique; comme on le laissoit, dans la Ville de Mastricht, & comme on en étoit convenu par le Traité de MDCXXXV. A cette condition, il promettoit de faire trouver précisément au jour, que le Prince d'Orange markeroit, jusqu'à six-mille hommes, sur le Canal de Bruges; mais sans cette condition, il déclaroit qu'il ne pouvoit envoyer ce secours. Le Duc d'Orléans dit encore, qu'il faciliteroit le dessein du Prince, par une puissante diversion, & qu'il avoit déjà attiré le Marquis de *Caracene*, soit du côté de la Mer, soit de celui de l'Escaut, avec six-mille hommes; que Lamboi & le Marquis de Ledes, étoient du côté de l'Île & de Tournai, avec un pareil nombre de soldats; qu'enfin le Duc de Lorraine étoit sur le petit Escaut; qu'ainsi S. A. R. prioit les Etats, & le Prince de se mettre incessamment en campagne, & d'entreprendre quelque chose de considérable, dans une si importante conjoncture, & qu'Elle attendoit cette preuve de leur sincérité & de leur amitié; qu'Elle étoit aussi surprise qu'on gardoit si peu le secret, puis qu'on savoit parmi les Ennemis, qu'Elle avoit dessein d'attaquer Bruges, avec le Prince d'Orange, qu'on levoit du monde à l'Ecluse, & qu'on préparoit des ponts, pour jeter sur le Canal; que l'Ennemi pourroit tirer de-là un grand avantage, en battant les Troupes, qui seroient séparées des autres, & qu'Elle en avertissoit, afin qu'on y mît quelque remède, s'il étoit possible. Ces demandes étoient signées du Capitaine *Rémond*, qui les avoit apportées, le 4. de Juillet, à Breda. On y répondit seulement le 11. du même Mois, par un billet, où il étoit dit que S. A. le Prince d'Orange, & les Députés des Etats Généraux promettoient au Roi, & à la Reine sa Mere, que si Anvers venoit à tomber entre leurs mains, ils y laisseroient l'exercice public de la Religion C. A. & R. Cette promesse fut signée, par le Prince & par les Députés. On expliqua cette promesse, par un Article secret, où il étoit dit, qu'on laisseroit à Anvers, quatre Eglises aux Catholiques, suffisantes pour l'exercice de leur Religion. Cet Article fut aussi signé, par les mêmes.

Cela étant venu depuis à la connoissance des Etats de Hollande & de Zélande, ils en furent choquez; parce que cette convention étoit couchée en forme de Traité, qu'on ne pouvoit pas conclurre, sans Ordre; & que la Zélande trouvoit à redire ce qu'on avoit promis, touchant la Religion, qu'elle defavoit.

Le 12. de Juillet, la Cavalerie fut transportée par eau de Dordrecht à Philippine, & le Prince alla avec l'Infanterie le 16. de Bergopzoom au Sas de Gand; d'où l'on envoya huit-cens hommes tant Infanterie, que Cavalerie, au devant des six-mille François qu'on attendoit, pour les mener au Camp du Prince. Le 20. le Prince Guillaume leur alla au-devant avec la Cavalerie, & les amena. On donna ensuite ordre le 24. que les soldats se fournissent de vivres, pour six jours. Cela étant fait, on marcha à Loqueren, qui est un beau Village de Flandre, au-devant duquel l'Armée campa, & se couvrit le 30. d'un retranchement. Le 2. d'Août, quelques soldats commandez surprirent le Fort de Mole-steeg, près de Gand.

Le 4. le Prince Guillaume & le Rhingrave marcherent, avec un Corps de Troupes, pour tâcher

1646. cher d'attirer à eux les Espagnols, retranchez devant Anvers; mais ils ne firent aucun mouvement. On fit avancer quelques Troupes, formées des Garnisons voisines, pour attaquer un Fort nommé Bouregat, sur le Rivage de l'Escaut du côté de la Flandre, qui fut bien-tôt emporté. Mais *Cabeliau*, Gouverneur de Liefkens-houk, qui l'avoit pris, l'abandonna, par ordre du Prince, le 12. du Mois. Quelques-uns avoient cru, lorsque ce Fort eut été pris, que le Prince iroit vis-à-vis, pour presser Anvers de ce côté-là, & l'on jugeoit qu'il ne seroit pas impossible de prendre la Ville. Mais il ne le fit point. Quelques gens disoient, que la Ville d'Amsterdam s'étoit opposée à cette entreprise. D'autres croyoient, que si on l'avoit faite, cela auroit donné lieu aux François, de prendre tout ce qu'ils auroient voulu dans les Pais-Bas; parce que toutes les Troupes Espagnoles seroient accourues à Anvers, pour la défendre; & que cette crainte avoit fait renoncer à l'entreprise. Cette raison étoit forte, & selon que le jugeoient ceux qui l'approuvoient, le Prince y eut égard très-fagement. Mais il auroit mieux valu, comme il semble, épargner la dépense, que l'on fit; que d'entreprendre une chose, dont on se repentit si-tôt, & dont il n'étoit pas difficile de prévoir les conséquences. On disoit que la Campagne devoit coûter plus de cinq millions, & qu'on auroit bien pu éviter de la faire. D'autres s'imaginèrent que ce fut une foiblesse du Prince, qui ne vint que de son peu de fanté. Quand les Députez l'exhortoient d'entreprendre quelque chose, il paroissoit fâché, & disoit qu'on ne pouvoit rien faire; & comme un des Députez le pressoit trop, en disant qu'on pourroit facilement prendre Anvers, ou Bruges, il répondit, *qu'il falloit donc qu'il leur remit le commandement de l'Armée.*

Cependant il vint à la Haie, le 25. de Juillet, trois ou quatre des Plenipotentiaires Hollandois, pour rapporter, qu'ils étoient convenus à Munster, de soixante & dix Articles avec les Espagnols; avec lesquels ils avoient négocié, sans l'intervention de personne; & qu'ils avoient signé ces Articles, par provision. Les Ministres François s'en plainquirent hautement, comme si le Traité avoit été comme conclu & signé. Ils en demandèrent copie, mais on leur dit, que le Traité n'étoit nullement conclu, & encore moins signé; qu'on avoit seulement écrit & signé, ce dont on pourroit convenir, pour ne pas contester confusément, sans se fixer sur rien, & pour les insérer dans le Traité, s'il venoit à se conclurre.

La Thuillerie demanda son audience de congé, pour s'en retourner en France. On la lui donna, le 7. d'Août, & il se plaignit beaucoup de ce qu'on avoit signé, à Munster, une bonne partie du Traité, avec les Espagnols. Il demanda aussi que, selon le Traité de Campagne, on fit aller les Vaisseaux de l'Etat croiser devant Dunkerque. Le Duc d'Orléans, envoya encore sur le milieu d'Août, un Gentil-homme, pour demander la même chose; & l'on donna enfin ordre aux Amirautez, que cela se fit incessamment.

Comme l'Armée du Prince d'Orange se dispoit à quitter la Flandre, pour aller à Bergopzoom; Brasslet eut ordre de prier les Etats, qu'elle demeurât encore un peu en Flandre, afin d'occuper de ce côté-là les Espagnols; & de pouvoir leur enlever Furnes, Bergue St. Vinox & Dunkerque. Les partisans de la France continuoient à se plaindre, de ce qu'on avoit déjà signé tant d'Articles, à Munster.

Le Prince cependant (1) fit embarquer, le 16. 1646. de Septembre, l'Armée, pour la transporter à Bergopzoom, & marcher de là du côté de la Province de Gueldre, afin de faciliter, comme il disoit, aux François la prise de Dunkerque. On auroit souhaité que les François, qui avoient joint l'Armée des Etats, s'en retournassent, par la Flandre, pour rejoindre le Duc d'Orléans; mais ils dirent que les Espagnols les attendoient, pour leur couper ce chemin-là, & il fallut les embarquer pour aller à Bergopzoom, où ils arriverent, avec les Hollandois, le 2. d'Octobre, & d'où ils marcherent à Maastricht, & rentrerent en France, au travers du Pais de Liege, sans empêchement, quoi que leur nombre fut fort diminué. Le Prince arriva, avec l'Armée des Etats, devant Venlo, & commença à l'attaquer le 10. On canonna la Place, & l'on fit des approches, sans néanmoins l'environner, en maniere qu'il n'y pût rien entrer. Aussi y entra-t-il du monde, qui fit des sorties assez vives, mais qui furent repoussées. Il y eut quelque peu de monde, qui fut tué de part & d'autre, & beaucoup de poudre brulée, qui fit plus de bruit, que d'effet. Il eût seulement été à souhaiter, qu'il n'eût coûté la vie à personne, pour cette feinte. Le 20. du Mois, on abandonna cette apparence de siege, & le dernier de ce même Mois d'Octobre, les Troupes furent renvoyées dans leurs Garnisons.

Le Prince se rendit à la Haie, le 7. de Novembre. Les François & ceux, qui les favorisoient, disoient que cette dernière Campagne avoit terni la gloire, que ce Prince avoit acquise auparavant. Mais il est certain, (2) qu'encore qu'il eût hésité s'il falloit continuer la Guerre, pour subjuguier tous les Pais-Bas Espagnols, avec la France; il se fixa enfin à n'en rien faire, pour les raisons, que l'on a plusieurs fois touchées, dans cette Histoire. Les Plenipotentiaires François à Munster, en ayant été avertis, écrivirent à leur Cour (3) le 29. d'Octobre, „ que le procedé du „ Prince & de la Princesse d'Orange les éton- „ noit; que cette Princesse (elle gouvernoit, de „ puis long-tems son Epoux) se portoit quasi ouver- „ tement, pour les interêts de l'Espagne; & que l'on „ ne savoit si c'étoit son indisposition, qui lui fit de- „ sirer que la guerre ne continuât pas, ou si c'é- „ toit le desir de se voir dans la jouissance, de ce „ qui lui avoit été promis. L'un & l'autre pou- „ voit avoir lieu, en même tems, & ces considéra- „ tions étoient fortifiées, par les raisons que l'on „ apportoit de l'interêt, que les Etats avoient de „ n'avoir pas la France, pour voisine. On dit que, „ quand les Députez des EE. GG. vinrent le com- „ plimenter, pour son heureuse arrivée, il leur dit, „ *qu'il étoit bien fâché, qu'on n'eût pas fait davantage, „ pendant la Campagne; mais nous sommes, ajouta-t- „ il, en tems de Paix;* pour marquer que la Paix „ seroit bien-tôt faite, & qu'elle valoit mieux que „ la conquête des Pais-Bas Espagnols, suivant „ le Traité de partage, fait avec la France en „ MDCXXXIV.

Pour dire (4) en peu de mots, les Conquêtes de la France, son Armée fut en campagne dès le commencement de Mai, sous le commandement du Duc d'Orléans, qui avoit sous lui le Duc d'Enguieu, Gassion, & Rantzau; elle assiegea Cour-
traï

(1) *Auzema* T. III. p. 3. & suiv.

(2) Voyez les Mémoires des Négociations secretes de la France à Munster, imprimées à Amsterdam en 1710.

(3) Dans le Recueil précédent, pag. 292. de l'Edit. in folio

(4) *Auzema* T. III. p. 113. col. 2.

1646. trait, qu'elle prit le 28. du Mois, à la vuë des Espagnols, qui avoient rassemblé là toutes leurs Troupes. Elle emporta ensuite Bergue S. Vinox, & assiegea Mardik, qu'elle réduisit à se rendre à discrétion, le 25. du même Mois. Le 5. de Septembre, la Ville de Furnes se rendit aussi. Le 8. les François investirent Dunkerque, & lui fermerent toute esperance d'être secouruë par terre; pendant que les Vaisseaux Hollandois empêchoient, qu'il n'y entrât rien par mer. Le Marquis de Ledde, Gouverneur de la Place, fit tout ce qui lui étoit possible, pour sa défense; mais il fut contraint de la rendre, le 10. d'Octobre. Si ces progrès de la France furent considerables, comme ils l'étoient en effet; ce fut cela même, qui engagea les Etats Généraux, à conclurre, au plutôt, leur Paix avec l'Espagne. Il ne lui restoit plus sur la côte que Nieuport & Ostende, à conquérir, pour joindre ses frontieres à celles des Etats Généraux.

Pour revenir présentement aux négociations de Munster, nous avons déjà dit, que les Ambassadeurs des Etats y arriverent, le 11. de Janvier. Il faut dire ici comment ils y furent reçus, parce que ce fut alors qu'ils reçurent, pour la première fois, les mêmes honneurs, que l'on faisoit à ceux de la République de Venise, comme Henri IV. le leur avoit promis. A une demi-heure de la Ville, trois Carrosses des Ambassadeurs de France, & deux de ceux de Portugal leur vinrent au-devant, avec des Gentils-hommes, pour les féliciter de leur bonne arrivée, au nom des Ambassadeurs; & d'autres, de la part du Commandant de la Place. Ils continuerent leur chemin, dans leurs deux propres Carrosses. Ils trouverent trois Compagnies de Soldats, en haie, entre les deux Portes, & d'autres de Bourgeois, dans la Ville, où tous les Habitans tant Ecclesiastiques, que Laïques, crierent qu'ils étoient les bien venus. Les cinq Carrosses des Ambassadeurs les suivirent, jusqu'à leur logement; & les Gentils-hommes, qui en fortirent, les complimenterent encore dans la sale. Les Ambassadeurs les remercièrent, & les Gentils-hommes se retirerent. Les Ambassadeurs de Venise, & les Envoyez de Brandebourg & de Hesse, leur firent la même civilité; & l'Ambassadeur de Venise, qui étoit *Contarini*, leur fit faire des excuses de ce qu'il n'avoit pas envoyé son Carrosse, au devant d'eux; parce que les Médiateurs, c'est-à-dire, le Nonce du Pape & lui, avoient fait la résolution de ne se mêler point de l'entrée des Ambassadeurs. Le lendemain, ceux des Etats envoyerent remercier les Ambassadeurs de France & de Portugal, de l'honneur qu'ils leur avoient fait, en leur envoyant leurs Carrosses au-devant, & les autres de ce qu'ils les avoient fait saluer. Le Comte de Nassau, Envoyé de l'Empereur, en parlant à ceux, que les Ambassadeurs des Etats lui avoient envoyez, traita les Ambassadeurs d'*Excellences*; cependant ceux qu'il leur envoya n'en userent pas de même. Mais les Ambassadeurs répondirent en semblables termes, par rapport au Comte de Nassau. Les Espagnols, chez qui ils avoient aussi envoyé, pour leur annoncer leur arrivée, les prévinrent & leur envoyerent quatre Secretaires; dont le premier leur parla en Flamand, le second en François, & les deux autres en Latin, & les traiterent d'*Excellences*; comme les Espagnols eux-mêmes le firent, en parlant à ceux que les Hollandois leur avoient envoyez. Les Envoyez de Savoie, & ceux des Electeurs en usèrent de même, en les faisant féliciter de leur arrivée. *Chigi*, qui fut depuis Cardinal & Pape, sous le nom d'*Alexandre VII.* se trouva hors du logis,

Tome II.

1646. quand on lui envoya d'abord annoncer l'arrivée des Ambassadeurs des Etats. Ils y envoyerent de nouveau, & il s'excusa de parler à ceux, qui y allerent une seconde fois, pour cela, sur ce qu'il n'étoit pas habillé. Les Etats leur écrivirent depuis, qu'il leur auroit été plus agréable, qu'ils n'eussent envoyé personne au Nonce; & leur défendirent d'y envoyer dans la fuite, & en effet ils ne le virent point. Après ce que les Couronnes avoient fait, en faveur des Etats, le Nonce auroit pu leur faire plus de civilité, sans s'abaisser; mais il avoit sans doute ses ordres. Il est néanmoins difficile de comprendre quel compliment les Plénipotentiaires des Etats lui avoient pu faire, étant ennemis irréconciliables de l'autorité du Pape.

Le 13. du Mois, les Ambassadeurs de France leur rendirent visite, avec un grand cortège; ils les entretinrent, comme le demandoit la liaison de la France avec les Etats, & leur donnerent beaucoup de marques d'amitié.

Le jour suivant, les Ambassadeurs d'Espagne, ceux de Portugal & celui de Venise, leur envoyerent demander visite, dès le matin. Les Espagnols y vinrent l'Après-dinée, accompagnés de Halebardiers & de Mousquetaires, comme ils l'avoient été à Paris. Tous en général, & chacun d'entre eux donnerent aux Ambassadeurs Hollandois le titre d'*Excellences*. Le Comte de Castel Rodrigue Gouverneur des Pais-Bas, craignant que les Ambassadeurs des Etats, à Munster, ne fussent traversés par ceux de France, dans leur négociation avec l'Espagne, avoit écrit à la Haie, pour y traiter là, en particulier; mais les Etats Généraux rejeterent cette proposition, déclarerent qu'ils ne vouloient traiter qu'à Munster, & firent part de leur résolution aux Ministres de France.

Le 15. de Janvier, les Ambassadeurs des Etats rendirent la visite aux Ambassadeurs de cette Couronne, & en furent reçus, avec toutes sortes de civilités. Le Duc de Longueville les vint recevoir, au sortir de leur Carrosse, & les pria d'entrer dans sa Sale d'Audience, où ils trouverent les Comtes d'Avaux & de Servien, qui s'y étoient rendus; car ils étoient logez ailleurs. Le Duc leur fit prendre les premières places, en les prenant chacun par la main, & les plaçant, selon leur ordre; après quoi les deux Comtes prirent les places suivantes. Le Duc les assura ensuite de la bonne volonté du Roi envers l'Etat, & leur dit que si l'on oublioit quelque chose, qui concernât son honneur, ils devoient l'en avertir, & qu'il feroit en sorte que cela fût réparé. On parla ensuite de travailler de concert, à l'avantage du Roi & de la République. En sortant, le Duc les fut reconduire jusqu'à leur Carrosse, & demeura, à la porte, jusqu'à ce qu'il partit.

L'Après-midi l'Ambassadeur de Venise les vint voir, & les entretint de la maniere, dont la République de Venise avoit été engagée à accepter la Médiation, entre tant de Puissances, & témoigna qu'il étoit prêt à travailler à les accommoder, avec les Espagnols. Les Ambassadeurs des Etats lui témoignèrent la reconnoissance, qu'ils avoient pour sa bonne volonté; mais ils ne dirent rien de la Médiation, apparemment à cause du Nonce, qui auroit dû y avoir part, & dont ils n'étoient nullement satisfaits; outre qu'ils ne reconnoissoient point l'autorité de celui, qui l'avoit envoyé, & qu'ils étoient résolus de traiter immédiatement avec les Espagnols, comme ils le firent. Au reste ils traiterent *Contarini*, avec les mêmes Cérémonies, qu'il avoit employées, en les recevant.

Le 16. avant Midi, ils rendirent aux Espagnols leur

1646. leur visite. Ils en furent reçus de la même manière, dont ils l'avoient été des François, & quand ils furent assis dans la Sale d'Audience, le Chef de l'Ambassade, qui étoit *D. Gaspar de Braccamonte Es de Guzman, Comte de Peñaranda*, fit un long discours en Latin, sur la conjoncture du tems, & sur l'apparence, qu'il y avoit, qu'on pourroit venir à une bonne paix; en oubliant tout le passé, & en réglant tout pour l'avenir, en manière qu'on entretint une bonne intelligence, & une *alliance perpetuelle*, entre leur Roi & les Etats. Ils prit même Dieu, *qui est le scrutateur des cœurs*, pour témoin de la sincérité, avec laquelle on agiroit. Les Ambassadeurs des Etats protestèrent aussi de leurs bonnes intentions, & de la bonne foi, qu'ils feroient paroître, en toute cette affaire. Pendant cette visite, qui dura une bonne heure, les Espagnols firent offrir une magnifique Collation aux Ambassadeurs, & à leur suite. Les Ambassadeurs Espagnols les reconduisirent jusqu'à leur Carosse, où il y avoit quantité d'Estafiers, & de Mousquetaires, qui présentèrent les armes, en entrant & en sortant. Il parut par-là, que les Espagnols avoient en effet dessein de finir la guerre, qu'ils avoient avec les Etats; puis qu'ils avoient accordé, de bonne grace & sans façon, à leurs Ambassadeurs, des honneurs qu'ils ne rendoient qu'à ceux des Têtes Couronnées; ce qui commença à leur gagner l'amitié des Provinces Unies.

L'Après-dînée, ils virent les Ambassadeurs de Portugal *Castro & Andrada*, qui les reçurent, avec les mêmes cérémonies, qu'ils avoient été reçus des François & des Espagnols. Ils se plainquirent fort, de ce que le Prince *Edouard Frere* de leur Roi, étoit encore détenu en prison, par l'Empereur; depuis la révolution, qui étoit arrivée en Portugal; & parlerent de l'affaire du Brésil, comme si elle ne devoit point aliéner les esprits des Etats de leur Roi.

On échangea ensuite les Pleins-pouvoirs des Ambassadeurs, & chacun y fit ses remarques, auxquelles nous ne nous arrêterons point, parce que tout fut accommodé dans la suite.

Ce fut alors, que l'on parla du Mariage du Roi de France, avec l'Infante d'Espagne, proposé à Madrid, & de ce que les Ambassadeurs dirent, que leur Roi se vouloit remettre à la Reine de France, sa Sœur, de la Paix. Ces discours, qui firent d'abord l'occupation des Plénipotentiaires à Munster, s'évanouirent dans la suite, comme on l'a dit.

On fit cependant un Traité de Commerce avec la France, qui fut signé à Paris, & dont l'occasion fut que, dans la Mer Méditerranée, on faisisoit & confisquoit les Vaisseaux Marchands Hollandois; sous prétexte qu'ils portoient des munitions aux Espagnols. On verra, dans le (1) Traité même, ce dont il s'agissoit.

Après plusieurs discours de part & d'autre, comme on n'avançoit que très-peu; il fut résolu, entre les Plénipotentiaires, que les Conférences se tiendroient tour à tour, tantôt chez les uns, & tantôt chez les autres. Le 13. de Mai, les Espagnols proposèrent aux Plénipotentiaires Hollandois, de faire une Trêve de douze, ou vingt ans; qui devoit être ratifiée dans trois Mois; à condition que toutes les hostilités cesseroient, dès qu'elle seroit conclue, & qu'on ne donneroit aucun secours aux Ennemis de l'un, ou de l'autre des contractans.

Là-dessus les Plénipotentiaires des Etats, demandoient aux Espagnols, par écrit, qu'on leur

accordât soixante & onze articles, qu'ils donnerent, où il n'y avoit rien que de conforme au Traité, que les Provinces avoient avec la France, & où il étoit encore dit, qu'on ne décideroit de ce qui regardoit les intérêts de cette Couronne, que conjointement avec les Plénipotentiaires Hollandois. On trouva cependant à propos de signer ces Articles, qui pourroient être insérés dans le Traité, si l'on venoit à le conclure.

Braslet, Agent à la Haie, se plaignit là-dessus, par ordre des Ambassadeurs du Roi, qu'on ne leur en avoit point donné de copie, & que cela étoit contre l'Alliance du Roi, avec les Etats. Il demandoit qu'on lui donnât une déclaration, par écrit, que les Plénipotentiaires n'avoient pas agi, en cela conformément aux ordres de l'Etat, & qu'on ne pouvoit point prendre de résolution sur ces Articles. Il ajoûtoit que les Espagnols en tiroient de l'avantage, & qu'ils ranimoient leurs Sujets, dans les Pais-Bas; en disant qu'ils avoient conclu une Trêve particuliere, avec les Etats Généraux des Provinces-Unies, & que la France seule demeurant armée contre l'Espagne, les Pais-Bas Espagnols ne pouvoient pas craindre d'être ruinez.

Alors la Thuillerie, qui avoit été long-tems à Breda, revint à la Haie, & demanda une Audience qui lui fut accordée, le 8. d'Août. Il se plaignit, de ce que les Plénipotentiaires de l'Etat avoient signé les Articles, dont on a parlé. Il prétendit qu'on déclarât que c'étoit une chose contraire à la bonne foi & aux Traitez, & particulièrement à ceux de MDCXXXV. & MDCXLIV. Il dit qu'il étoit fort étrange, que les Etats eussent témoigné d'avoir de la confiance dans les Espagnols leurs vieux-Ennemis, & de la défiance pour les François leurs vieux-Amis. Il parla enfin du dernier Traité de Campagne, du secours de six mille hommes, que le Roi avoit envoyé aux Etats, & des Vaisseaux qu'on lui avoit promis d'envoyer croiser devant Dunkerque, & qui n'y avoient pas été.

Les Etats ne répondirent, que le 21. d'Août, & ne dirent autre chose, sinon que les Plénipotentiaires des PP. UU. assuroient que les Articles, dont on se plaignoit, n'étoient autre chose en substance, que ce qui s'étoit dit, entre ceux d'Espagne & eux, & ce qui devoit être inséré dans le Traité, qui se feroit entre eux à Munster: Qu'ils n'avoient dressé ces articles, que pour mieux instruire leurs Maîtres, de ce dont on s'étoit entretenu à Munster, & pour leur faire comprendre jusqu'où ils étoient avancez: Qu'ils ne prétendoient d'ailleurs, en aucune manière, que ce fût un Traité réel & achevé: Que si quelques-uns des Plénipotentiaires de l'Etat avoient dit à ceux du Roi T. C. qu'ils n'iroient pas plus loin, pour le reste de ce qu'il faudroit régler; cela devoit s'entendre de ce dont on n'avoit pas encore parlé, mais non de ce dont on étoit déjà tombé d'accord, & dont les Ministres de France avoient eu communication, à mesure qu'on en étoit convenu: Que les EE. GG. avoient été, & étoient encore disposez à demeurer fermes dans l'observation des Traitez, & à ne traiter que conjointement avec la France: Qu'enfin on avoit donné ordre à l'Amiral Tromp, de croiser sur les côtes de Flandre, mais qu'il ne pouvoit pas empêcher, qu'il ne sortît des Ports des Frégates légères, pendant la nuit.

La vérité étoit, selon toutes les apparences, qu'on avoit voulu s'assurer, au moins en partie, de quoi on pourroit convenir avec les Espagnols, pour en venir ensuite à une conclusion, dès que l'on

(1) Voyez-le dans *Aitzema* T. III. p. 124.

1646. l'on auroit vû que l'Espagne accordoit, à peu près, ce que l'on souhaitoit, en le communiquant néanmoins à la France. On n'avoit jusque-là travaillé, qu'à dessein de faire une Trêve, avec l'Espagne; dans la pensée qu'on en pourroit venir à bout plus facilement, que de la Paix; qui ne pouvoit être conclue, à moins que le Roi d'Espagne ne renonçât solennellement & absolument à tous les Droits, qu'il prétendoit avoir sur les Provinces Unies; ce qu'on ne croyoit pas pouvoir facilement obtenir de lui. La Province de Zélande, qui n'étoit nullement pour la Paix, vouloit qu'on se contentât d'une Trêve. On mit cette question sur le tapis (1) dans l'Assemblée des Etats de Hollande, du 18. de Septembre, où l'on prit la résolution de négotier une Paix perpetuelle. Il y fut dit, que l'on avoit trouvé bon auparavant, de ne traiter que d'une Trêve de plusieurs années, avec l'Espagne; parce qu'on croyoit y trouver moins de difficulté, qu'à négotier une Paix; mais que comme les négociations étoient très-longues & que les incidens, qui arrivoient tous les jours, faisoient juger que l'on n'en verroit la fin de long-tems, & qu'ainsi une Trêve demanderoit, pour la traiter, autant de tems qu'une Paix: Qu'on voyoit, par les Lettres des Plenipotentiaires de l'Etat à Munster, qu'il ne laissoit pas d'y avoir de grandes difficultés, dans la négociation d'une Trêve, & que les plus puissants & les plus sûrs Alliez de l'Etat (*c'est-à-dire, les François*) jugeoient qu'une Trêve n'assureroit pas assez la Souveraineté de l'Etat: Que les Espagnols eux-mêmes ne marquoient aucune aversion pour la Paix; (*En effet le Comte de Peñaranda, dès la premiere visite, que les Hollandois lui firent, avoit parlé de faire une alliance perpetuelle, foedus perpetuum:*) Que les François même la conseilloyent, parce que c'étoit le seul moyen de faire cesser les maux d'une guerre, qui avoit duré tant d'années, & d'assurer la Souveraineté des Etats, qui ne pourroit plus être attaquée: (*Mais les François entendoient qu'on ne la fit, que conjointement avec eux, & ils n'étoient nullement disposés à la faire si promptement, quoi qu'ils en dissent, comme la suite le fit voir:*) Qu'on ne sauroit éviter les reproches des Etats desintéressés, & même de la Posterité, si, après l'expiration d'une Trêve, on étoit obligé de rentrer dans la guerre, après avoir pû obtenir une bonne & sûre Paix: Que par la Paix les differends, que l'on avoit, avec la France, sur quelques Articles des Traitez précédents, viendroient à cesser: Qu'ainsi les Etats concluoient, après plusieurs délibérations sur cette maniere, que la Paix étoit en effet le moyen le plus Chrétien, le plus prompt, le plus assuré & le plus honorable de sortir, une bonne fois, de cette sanglante & onéreuse guerre, de sorte qu'il falloit travailler à y réussir, en toutes manieres; & qu'auparavant on n'avoit fait une Trêve, que parce qu'on voyoit qu'on ne pourroit obtenir une bonne paix.

Il y avoit plus (2) de deux Mois, que les Députés de l'Etat étant à Breda, avec S. A. le Prince d'Orange, il avoit dit devant eux que le succès des armes étoit incertain, & que l'Etat ne devoit pas rejeter un Traité honorable & avantageux. (3) L'Historien cité en marge, dit que ce Prince, soit qu'il voulût donner un avis desinté-

essé à ses Maîtres, sur la fin de ses jours; ou que sentant sa santé alterée, & sa mémoire affoiblie, il ne pût pas souffrir que, de son vivant, les emplois passassent en d'autres mains, son Fils même lui donnant ombrage, il chargea les Députés, qui l'accompagnoient, de donner aux Etats l'avis qu'on a rapporté. Je croirois plutôt qu'il ne se fioit nullement à la jeunesse de son Fils, ni à son humeur bouillante, qui parut d'abord après la mort de son Pere; outre qu'il y avoit long-tems que Frideric Henri craignoit, avec raison, le voisinage des François, comme on l'a déjà remarqué ailleurs. Il n'étoit guère possible de l'éviter, pour peu d'années que la guerre eût duré; & il étoit tems de faire amitié avec l'Espagne, pour mettre ses Terres, dans les Pais-Bas, comme une barriere entre la France & les Provinces Unies, & même de les défendre, s'il en étoit besoin; maxime que les Etats Généraux ont toujours pratiquée depuis. Il y avoit d'ailleurs de la honte, pour ne pas dire du crime, que parmi des Chrétiens, on s'obstinât à continuer une guerre, qui duroit depuis quatre-vints ans; sur tout l'occasion de la finir, d'une maniere sûre & honorable, se présentant d'elle-même.

Toutes les Provinces approuverent le sentiment de celle de Hollande, excepté celle de Zélande; non qu'elle préférât la Trêve à la Paix, mais parce qu'elle ne souhaitoit aucun accommodement; comme on le verra dans la suite. Ce n'étoit pas, par une haine particuliere, que les Zélandois eussent pour les Espagnols; mais parce que quelques particuliers de Zélande trouvoient leur compte à armer des Vaisseaux en course, qui faisoient bien des prises considerables sur les Espagnols.

Ils pouvoient d'ailleurs employer contre la proposition de la Paix, toutes les raisons que Maurice, & ceux de son parti employeroient contre la Trêve; mais il s'ensuivroit de là, que dès que l'on a fait la guerre pendant quelques années, il n'est plus possible de faire la Paix, & que par conséquent les guerres doivent être éternelles; pensée qui est non seulement contraire à la douceur du Christianisme, mais à l'Humanité même. On n'a que trop de guerres, malgré soi, sans qu'il soit besoin d'en chercher. La suite de cette Histoire le fera assez voir. (4) Un Historien dit, que les „ Etats de Zélande, en parlant pour la Trêve, „ contre la Paix, avoient dit, entre autres choses, que pendant la Paix le service de l'Etat seroit negligé, & que les Provinces ne contribueroient pas, avec la même promptitude & avec le même zèle, qui les animoit, pendant la Guerre; les autres Provinces répondirent, qu'il ne falloit pas craindre que la Paix produisît ce désordre, plutôt que la Trêve; puis que la négligence & la securité ne sont pas plus attachées „ à l'une, qu'à l'autre, & que ce sont des effets „ de la mauvaise conduite des Ministres, plutôt „ que des productions nécessaires du repos de l'Etat. Il ajoûte qu'il étoit bien facile de se guérir de cette apprehension, en continuant de lever, pendant quelques années, les mêmes impositions, que le peuple étoit accoutumé de payer „ sans répugnance; & que même on pouvoit faire „ un fonds, qui serviroit à payer les dettes de l'Etat, & à faire subsister les Gens de Guerre, dans „ les Places frontières. D'ailleurs on peut diminuer le nombre des Troupes, en retenant néanmoins les Officiers, qui ne servent pas, à la demipaye, & les faire succéder, selon leur rang, aux

(1) Voyez la 1. Preuve du 2. Livre de Wicquefort p. 285. & Aitzema T. III. p. 127.

(2) Voyez la 36. Preuve du I. Livre de Wicquefort.

(3) Liv. I. p. 35.

1646. places qui viennent à vaquer ; pour avoir , aussi long-tems qu'il est possible , des gens exercez au métier de la guerre ; comme on le fait , au moins en partie , en bien des Etats. La Zélande se rendit néanmoins à la fin aux Raïsons des autres Provinces , de forte que le 16. de Novembre , il fut résolu que l'on travailleroit à négotier une Paix perpetuelle. Il y eut pourtant encore quelques difficultez , qui furent levées auparavant , & dont on trouvera le détail dans l'Historien (1) nommé en marge. On travailla aussi à ratifier quelques-uns des Articles , dont on étoit convenu à Munster.

Cependant les Plénipotentiaires des Etats prirent une peine infinie , pour tâcher d'accommoder les François avec les Espagnols. Les premiers se plaignoient , que les Plénipotentiaires d'Espagne n'offroient presque rien , & les derniers soutenoient que les demandes de la France étoient excessives ; ce qui fit dire au Comte de Peñaranda qu'il pouvoit tout souffrir , plutôt que l'insolence des François : (2) *Quidvis ferre (facilius) possum, quam insolentiam Gallorum.* Il dit même , un jour , en colere , à cause de quelques demandes , que les François avoient faites : que les Espagnols tueroient leurs Peres & leurs Meres , qu'ils pendroient leurs Femmes , qu'ils bruleroient les Eglises , qu'ils vendroient les Calices ; plutôt que de devenir sujets de l'insolence des François : *Potius occidemus parentes, suspendemus uxores, comburemus Tempia, vendemus Calices, quam protervia Gallorum subiecti sumus.* Ce ne sont pas seulement les Historiens Hollandois , qui marquent que les Plénipotentiaires des Etats travailloient de leur mieux , pour accommoder les deux Couronnes. On voit une Lettre (3) de ceux de la France à leur Cour , du 16. de Juillet , où ils disent que les Ambassadeurs Hollandois les étoient venus voir , & avoient dit „ qu'ils avoient bien expressément déclaré aux Ministres d'Espagne , qu'ils ne pouvoient rien ar- „ réter de leurs affaires , que celles de la France ne „ fussent ajustées en même tems , & que de-là ils „ avoient pris occasion d'ajouter qu'encore qu'il y „ eût plusieurs grands differends , entre les deux „ Couronnes ; il s'y pouvoit néanmoins trouver „ du temperament , & qu'ils offroient de s'entre- „ mettre , pour cela , & de rendre toutes sortes „ de bons offices : Que les Espagnols avoient ré- „ pondu , que leur dessein avoit toujours été de „ faire la Paix avec la France , s'ils la pouvoient „ obtenir à des conditions tolerables ; & que si les „ Ambassadeurs des Provinces Unies s'y vouloient „ entre-mettre , ils esperoient de faire voir , qu'il „ ne tenoit pas à eux , qu'elle ne fût conclue : „ Qu'étant ainsi assuré , par la bouche des Am- „ bassadeurs des deux Couronnes , de leurs dispo- „ sitions à la Paix ; il leur avoit semblé que pour „ commencer cette bonne œuvre , avec apparen- „ ce de succès , ils devoient savoir quelle étoit „ l'intention des Parties &c. Il paroît par-là , que les Etats Généraux faisoient autant la fonction de Médiateurs que le Nonce du Pape , & l'Ambassadeur de Venise ; mais les prétentions excessives des Parties rendirent leurs bons offices inutiles. Nous avons rapporté cela , pour l'honneur de la République , sans vouloir entrer en aucun détail de ce qui ne la regarde pas directement. C'est ce qui fait que nous ne dirons rien de leur intervention , auprès de l'Ambassadeur de l'Empe-

reur , en faveur de divers Princes Protestans d'Allemagne ; pour lesquels la France s'entremet aussi. 1646.

L'Etat avoit encore à faire avec le Portugal , sur quoi les mêmes Ambassadeurs de France faisoient ce jugement , dans une Lettre du (4) 6. d'Août : „ Pour ce qui regarde le differend des „ Portugais & des Hollandois , il eût été à sou- „ haïter que le Roi de Portugal , ayant un aussi „ puissant Ennemi en tête , que l'étoit le Roi d'Es- „ pagne , ne se fût point brouillé avec ses Amis. „ Mais les choses étant venues au point , où elles „ sont entre eux , *continuent-ils* , notre opinion est „ que quand le Portugal accorderoit aux Hollan- „ dois une partie de ce qu'ils desiroient ; ils ne lui „ seroient pas moins ennemis & essayeroient de le „ dépouiller du reste ; tenant pour perdu ce qu'ils „ ne lui pourroient ôter , & n'ayant autre règle de „ leurs actions , que leur intérêt. C'est-là la foiblesse de la Nature Humaine , que de censurer dans les autres , ce dont elle est coupable. S'il y eut jamais Ministère intéressé , ce fut celui du Cardinal Mazarin , & ceux-là même , qui lui écrivoient ainsi , se gardoient bien d'agir contre l'intérêt de la Couronne de France.

Cependant les Hollandois travailloient de maniere à leur intérêt , qu'ils procuroient , en même tems , beaucoup d'avantage à la France ; en pressant les Espagnols de ne pas trop marchander avec elle. Comme les Etats Généraux voyoient la foiblesse de l'Espagne , ils commencerent à ne la craindre plus , & à tâcher de lui procurer la Paix avec les François ; en faisant eux-mêmes leur Paix , avec elle.

Les Plénipotentiaires Hollandois proposerent , sur la fin de Septembre , (5) des conditions à la France , qui leur paroïssent fort avantageuses. C'étoit que tout ce que le Roi de France possédoit dans les Pais-Bas , & dans la Franche Comté , le Comté de Roussillon , avec Rosès , demeureroient à perpetuité à S. M. & à la Couronne de France , par le Traité de Paix , & que l'on feroit une Trêve en Catalogne , de la longueur dont le Roi T. C. voudroit ; à condition que si l'on jugeoit , pour la commodité réciproque , de faire quelque échange aux Pais-Bas , les François y consentiroient & y apporteroient même de la facilité. Les François avoient peine à croire que l'Espagne pût proposer cela , & ils se défioient de ce qu'on leur proposoit , de leur part ; jusqu'à demander aux Plénipotentiaires des Etats , si les Espagnols avoient donné parole , en termes exprès , qu'ils accorderoient les conditions , qu'ils leur venoient de dire. Les Ambassadeurs Hollandois les prierent de croire , qu'ils n'auroient pas fait cette ouverture , s'ils n'eussent vû les dispositions nécessaires , à en tomber d'accord. Les François donnerent aussi leurs prétentions , par écrit , où il y avoit un Article , en faveur du Portugal , pour lui faire avoir une Trêve avec l'Espagne. Mais on ne put nullement convenir.

Cependant les Ambassadeurs des Etats témoignèrent à ceux de la France , que les Espagnols étoient disposés à conclure promptement , si les François le vouloient. Ces derniers objectèrent à cela les longueurs ordinaires , qu'ils apportoient , dans la Ratification des Traitez ; & on leur répondit , que peut-être ils avoient déjà la Ratification de

(1) *Aitzema* T. III. p. 128. & suiv.

(2) La même p. 131.

(3) *Négotiations de la France*, pour la Paix de Munster p. 150. de l'Ed. in fol.

(4) Pag. 261.

(5) Mémoire des Plénipotentiaires de France du 25. de Septembre 1646. dans les *Negot. pour la Paix de Munster*. p. 279.

1646. de celui-ci, & qu'ils la livreroient immédiatement après la signature, si l'on pouvoit convenir. On comprit, par ces discours, que le Comte de Penaranda avoit des blanc-signes, pour les remplir dans le besoin, comme le Cardinal Mazarin en avoit été averti. Mais plus on pressoit les François, plus ils reculoient; dans la pensée qu'ils seroient en meilleure posture, s'ils pouvoient prendre Dunkerque. Ils craignoient (1) qu'on ne les pressât, que pour tâcher de prévenir cette perte; de peur que la réduction de cette importante Place, ne causât dans les Pais-Bas Espagnols quelque révolution avantageuse à la France. Elle fut néanmoins prise, comme on l'a dit, sans qu'il arrivât rien de semblable; & les François furent encore moins en disposition de faire la paix; dans la pensée, comme on le crut, qu'en trainant les négociations en longueur, ils auroient peut-être le tems de subjuguier le reste des Pais-Bas. C'étoit-là le grand but du Cardinal, qui n'oubloit rien, pour retarder la conclusion, quelque instance qu'on fit pour l'engager à y venir.

Nous ne pouvons entrer en aucun détail de semblables négociations, qui ennuyèrent autrefois les Plénipotentiaires de l'Espagne & ceux de l'Etat. Nous marquerons seulement quelques endroits, par où l'on pourra voir la disposition des esprits. Quelquefois les Ministres de France feignoient de n'être pas éloignés de mettre fin à ces négociations; pour ne pas dégoûter les Hollandois, & pour donner quelque espérance aux Espagnols. Il leur étoit important, (2) comme ils l'écrivoient eux-mêmes à la Cour, qu'il ne parût pas, qu'ils affectassent des longueurs; mais qu'on crût qu'elles venoient des choses mêmes, & de la difficulté des affaires. Cela servoit à entretenir la bonne disposition des Etats & de leurs Ambassadeurs, & à détourner les résolutions, qu'ils auroient pu prendre; s'ils avoient cru que les François fissent les difficiles, lors même qu'on leur offroit des conditions avantageuses. Ils étoient d'ailleurs convaincus, que l'Espagne & les Etats souhaitoient d'avancer le Traité; parce que quand on avoit dit aux Espagnols, que les Ratifications seroient longues à venir; ils avoient répondu qu'elles n'étoient pas nécessaires; puisque, dans les Pleins-pouvoirs des Ambassadeurs, de part & d'autre, il y avoit une clause, qui portoit qu'on approuveroit tout ce qu'ils auroient négocié. Les Espagnols avoient dit, de plus, que lors que le Traité seroit signé, les hostilités devoient cesser; sans qu'il fût besoin d'attendre, pour cela, la Ratification. Paw, qui rapportoit cela aux François, de la part des Espagnols, avoit demandé aux François, s'ils ne l'entendoient pas ainsi. Ils lui répondirent que c'étoit une clause, qui se trouvoit dans tous les Pleins-pouvoirs; mais qui ne tiroit sa force, que de la Ratification. Ils ajoutèrent néanmoins, qu'ils apporteroient toutes les facilités possibles à la conclusion du Traité, qu'ils souhaitoient plus que personne. Mais ils n'étoient nullement disposés à cela. Dans une autre (3) Lettre du 8. d'Octobre, ils avertirent leur Cour, que les Espagnols continuoient toujours d'employer l'entremise des Ambassadeurs des Etats, & témoignaient de souhaiter, que cela ne fût pas sù des Médiateurs. Ils faisoient là-dessus diverses conjec-

tures. „ Il peut bien être, disoient-ils, que les 1646.
 „ Ministres d'Espagne aient quelque dégoût d'eux,
 „ à cause que Contarini a toujours fort insisté,
 „ qu'il falloit faire une Trêve pour le Portugal;
 „ jugeant bien que, si la liberté d'y faire la guer-
 „ re demuroit au Roi d'Espagne, la Républi-
 „ que de Venise ne pourroit pas être si puissam-
 „ ment secourue (*contre les Turcs.*) Et comme
 „ ce point est extrêmement sensible aux Espa-
 „ gnols, & qu'ils ont trouvé, en cela, les Hol-
 „ landois plus favorables à leur intention, ils ont
 „ mieux aimé s'adresser à eux; joint le dessein
 „ qu'ils peuvent avoir d'établir, par ce moyen,
 „ une liaison plus grande, avec les Etats & qu'ils
 „ croient aussi peut-être d'obtenir plutôt, & plus
 „ aisément la paix, par leur entremise. Mais il
 „ est étrange d'ailleurs, qu'ils aient plus de con-
 „ fiance, en leurs propres ennemis, qu'aux Média-
 „ teurs; vû même que l'un d'eux (*apparemment le*
 „ *Nonce du Pape*) est Ministre d'un Prince, qui
 „ paroît leur être favorable. Il semble qu'il n'é-
 „ toit pas si difficile de deviner pourquoi les Espa-
 „ gnols, dans leur négociation avec la France, se
 „ fioient plus aux Hollandois, qu'à qui que ce fût.
 C'étoit parce qu'ils avoient les mêmes intérêts,
 en cette conjoncture; puis que les Etats ne sou-
 haïtoient, pas moins que les Espagnols, que la
 France ne fit pas de plus grands progrès aux Pais-
 Bas, sur l'Espagne; parce qu'ils craignoient d'a-
 voir la France, pour voisine, & qu'ils pensoient
 à faire de ce qui restoit aux Espagnols, dans ces
 Pais-Bas, une Barrière, contre la France, & qu'à
 cause de cela ils vouloient faire la Paix avec l'Es-
 pagne, comme on l'a déjà remarqué. Aussi a-
 voient-ils fort avancé le Traité de Paix, qu'ils
 vouloient faire avec l'Espagne. Sur ce fonde-
 ment, les Espagnols pouvoient se fier aux Hollan-
 dois, qui s'étoient déjà assez déclarés, & leurs
 vûes ne pouvoient guère être cachées aux Mi-
 nistres de l'Espagne; soit par leurs discours, ou
 par d'autres intrigues, qui ne sont pas venues,
 jusqu'à nous.

Dans une Lettre du (4) 14. d'Octobre, après avoir dit, que le Prince & le Princeesse d'Orange favorisoient les Espagnols; ils disent qu'ils ne pouvoient pas dissimuler „ que la corruption de quel-
 „ ques Particuliers qui avoient du pouvoir dans
 „ l'Etat des PP. UU. la diversité des sentimens,
 „ & la constitution du Gouvernement donnoient
 „ sujet de tout craindre, & empêchoient de fai-
 „ re un fondement certain, sur leurs résolutions.
 Cependant ils vouloient différer jusqu'au succès
 des sièges de Lerida en Catalogne, & de Porto-
 Longone, en Italie; esperant de tirer davantage
 des Espagnols, s'ils réussissoient; sans faire au-
 cune mention de l'intérêt palpable, que les E.E.
 G.G. avoient à conserver à l'Espagne, ce qu'elle a-
 voit encore aux Pais-Bas.

Ces longueurs affectées (5) lassoient tout-à-fait les Plénipotentiaires des Etats, qui disoient à ceux de France que dès le commencement, que cette négociation avoit été mise sur le tapis, ils avoient assuré, sur leur parole, les Ministres d'Espagne, que pourvu que l'on accordât à la France les Articles principaux; ses Ministres se rendroient faciles, sur tout le reste, & qu'on pourroit conclure en fort peu de jours; & que néanmoins, il s'étoit déjà écoulé plus de dix semaines, sans qu'on eût rien avancé; la France ne s'étant pas

(1) *Negotiations de Munster* p. 279.(2) Dans des Lettres du 1. d'Octobre 1646. *Négot. de Munst.* p. 282.

(3) Là-même.

(4) Là-même p. 292.

(5) Lettre du 12. de Novembre p. 299. des *Nég. de Munster.*

1646. relâchée de la moindre chose, & ayant même augmenté, de jour à autre, ses demandes. Les Espagnols disoient là-dessus, qu'ils avoient sujet de se plaindre des Ambassadeurs des Etats; qu'ils étoient partiaux pour la France, au lieu d'être neutres; qu'il sembloit qu'on vouloit tout emporter de hauteur, & obliger le Roi leur maître à convenir d'Articles, qui étoient contre son honneur.

Paw représenta cela, avec assez de chaleur, aux Plénipotentiaires François; qui répondirent froidement, en assurant le contraire. L'année se passa, sans rien avancer, à l'égard de la Paix, que les Etats souhaitoient pouvoir faire conclure, entre la France & l'Espagne. La dernière la souhaitoit véritablement, mais la France trouva à propos de trainer l'affaire en longueur; & elle le fit encore plus, lors que l'on eut appris la mort de D. *Baltasar Philippe*, Fils unique du Roi d'Espagne. On trouva, dans les Lettres des Ambassadeurs, d'autres preuves du dessein, qu'ils avoient de tirer la négociation en longueur. Il paroît encore que l'on parloit, au Mois de Novembre de cette année, de joindre un jour les Pais-Bas Espagnols à la France; puis que les Plénipotentiaires répondirent le 9. de Novembre, à *Mr. de Brienne*, Secrétaire d'Etat, à qui ces Lettres sont adressées: (1) „ qu'ils ne „ sauroient assez admirer la Prévoyance de la „ Reine, pour rendre la Paix assurée & durable; & que le dessein de sa Majesté de joindre, un jour, ce que le Roi d'Espagne possède aux Pais-Bas à la France, ne se pouvoit „ assez louer. C'étoit-là, selon eux, la plus glorieuse & la plus rare acquisition, à laquelle on „ se pût appliquer, & qui rendroit la Monarchie Française parfaite & invincible. Il semble que ce fut là un projet, qui n'éclata que lorsque Louis XIV. prétendit qu'en vertu de son Mariage avec l'Infante, on lui devoit remettre le Brabant.

Au Mois de Novembre de cette année, *Friederic Guillaume*, Electeur de Brandebourg, vint *incognito* à la Haie, & fit demander en mariage *Louise*, Fille aînée du Prince d'Orange. Elle lui fut d'abord accordée, cette Alliance faisant honneur à la Maison d'Orange, & étant même très-utile à l'Etat, comme la suite du tems le fit connoître. Le Mariage fut célébré le 7. de Décembre, avec beaucoup de magnificence, & le Prince d'Orange se fit porter dans la sale, où le festin nuptial se célébra, quoi que foible & incommodé de la Goutte.

Pour parler d'autre chose, (2) on étoit fort en peine en Hollande, pour le Brésil, où la Compagnie n'avoit que quatorze Compagnies d'Infanterie, pour garder quatre-cens lieues de côte. On reçut des Lettres de ce Pais-là, du 17. d'Avril, par où l'on apprit qu'il y avoit environ onze-mille ames, deux-mille soldats, & huit-cens bourgeois, avec environ huit-cens gens de mer. Le reste consistoit en Femmes, Enfants, Brésiliens & Negres, & n'avoit du pain que pour cinq semaines. Cependant les levées, qu'on faisoit pour le Brésil, se faisoient lentement & avec peine; parce que peu de Gens y vouloient aller, & qu'en même tems, les Venitiens levoient du monde, sous main. Quoi que l'Ambassadeur de Portugal fit tout ce qu'il pouvoit, pour justifier son Roi, de ce dont on l'accusoit d'avoir excité, & d'entretenir encore la rebellion du Bré-

1646. fil; on n'avoit aucun égard à ce qu'il disoit, parce que l'on trouva, sur quelques prises Portugaises des Lettres, qui faisoient voir le contraire, & on le comprit encore mieux, dans la suite.

Il y avoit des gens, qui croyoient que les Espagnols & les Portugais s'entendoient entre eux, & que le Roi d'Espagne avoit abandonné le Brésil à celui de Portugal, pour en chasser les Hollandois; parce que les Espagnols n'étoient pas en état de le faire. Quelcun soutint même ce Paradoxe, dans un Livre. L'Ambassadeur de Portugal s'en plaignit, comme d'une accusation calomnieuse, & inventée, pour noircir un Prince allié de l'Etat. Elle étoit, selon lui, aussi absurde, qu'il l'étoit de dire que la guerre, entre le Roi d'Espagne & les Etats, n'avoit été qu'une guerre simulée. Le Résident Brasslet offrit, au nom du Roi de France, sa médiation pour accommoder cette affaire. Comme les Zélandois parloient d'envoyer des Bâtimens légers, pour aller en course sur les côtes de Portugal; Brasslet s'y opposa, sous prétexte que le Roi de Portugal s'étoit obligé de secourir le Roi son Maître, sur les côtes de Catalogne, avec quelques Vaisseaux de guerre; qu'il ne pourroit pas lui fournir, s'il étoit lui-même attaqué sur ses côtes. Il disoit cela de bouche, & comme on lui eut demandé, s'il le vouloit donner par écrit; il répondit qu'il le feroit, pourvu qu'on lui répondit aussi par écrit. Il ajoûta même qu'encore qu'il eût ordre d'interceder pour le Portugal, il en attendoit encore un autre plus étendu. Là-dessus on ne trouva pas à propos, que les Zélandois envoyassent leurs Armateurs sur les Côtes de Portugal. On expédia seulement des Lettres de commission à tous ceux, qui se présenterent; pour aller en course sur les Portugais rebelles, & sur ceux qui les favorisoient. L'Ambassadeur de Portugal proposa là-dessus, de se remettre à des Arbitres, touchant ce démêlé; mais on ne l'écouta point.

La Compagnie des Indes Occidentales voulut aussi engager celle des Indes Orientales à ne plus apporter de sucre, ni de bois de teinture en Europe, parce que c'étoient des marchandises, qu'on apportoit du Brésil; mais la Compagnie d'Orient n'y voulut pas consentir. Le Privilege de celle d'Occident étant venu à expirer, le 30. de Juin, elle en obtint la prolongation, pour un an, & elle proposa à l'autre Compagnie, au lieu de la réduction des deux Societez en une, de recevoir d'elle un subside en argent; à condition néanmoins qu'elle s'abstînt du commerce du sucre, & des bois de teinture. On prolongea encore le Privilege de l'Occidentale, pour six mois, & celui de l'Orientale pour quatre. La précédente, pour preuve du tort que les Portugais lui faisoient, & de ses besoins, disoit, qu'elle avoit confié aux Portugais pour quinze-millions de francs, & diverses marchandises, qu'ils ne lui payoient point, à l'occasion de cette Révolte.

On fit encore cette année de grandes plaintes des gros droits, que les Rois du Nord exigeoient, contre les Traitez, des Vaisseaux Hollandois, qui négocioient dans la Mer Baltique. Il étoit difficile, d'y voir un si grand nombre des Vaisseaux richement chargez, sans leur porter quelque envie, & sans vouloir partager en quelque maniere le gain avec eux. C'est ce qui causoit de si fréquentes brouilleries, avec les deux Couronnes du Nord. Il vint en Hollande *Cornfits Ulefeld*, comme Ambassadeur de Danemark, qui y fut bien reçu & promit, que son Roi auroit soin de redresser les Grieffs des Négotians Hollandois; mais qui

(1) Pag. 304. col. 2.

(2) *Aitzema* T. III. p. 103.

1646. travailla, en même tems, bien plus à rendre les Suedois odieux aux Etats, qu'à les fatisfaire. On ne peut donner aucun détail de ces fortes de choses, qui reviennent trop souvent. Les Lecteurs pourront les trouver dans *Aitzema*, dans ses XXVI. & XXVII. Livres. On vit aussi des Ambassadeurs de Moscovic, à la Haie, sur lesquels on consultera, si l'on en a besoin, le même Auteur, & *Wiquesfort*, dans son Livre II.

1647. AVANT que de parler de ce qui se passa dans les négociations de cette année, nous dirons quelque chose de la mort de FRIDERIC HENRI, qui rendit l'ame le 14. de Mars, âgé de soixante-trois ans. Il y avoit déjà plusieurs années qu'il étoit affligé de la Goutte, & d'autres incommoditez, qui l'avoient rendu plus lent, dans ses expéditions. On remarqua même que la Mémoire commençoit à lui manquer, & que son Esprit baïssoit tous les jours. Mais cela n'étoit pas à un point, qu'il ne pût soutenir une petite conversation, & répondre raisonnablement à ce qu'on lui demandoit; comme il parut dans sa dernière maladie, où il fatisfit très-bien aux demandes, que le Ministre, qui l'assista dans ces dernières heures, lui fit. On pourra trouver cela au Livre XXVII. d'*Aitzema*, qui les a publiées, sur la Copie imprimée qui s'en publia alors. On ménage, avec raison, ces fortes de Malades, & d'ailleurs ce Prince avoit vécu d'une manière assez réglée & sans reproche. Il seroit néanmoins bon de ne leur demander pas seulement, s'ils croient mériter quelque chose devant Dieu, & s'ils ne recourent pas à sa miséricorde. Il n'y a personne, à moins qu'il n'extravague, qui ne reconnoisse, qu'il a extrêmement besoin de la miséricorde de Dieu, pour obtenir grace devant lui. Il faudroit, ce me semble, faire ressouvenir en particulier un Général d'Armée, des desordres affreux, qui se commettent, dans les Guerres les plus justes, & sous les Généraux les plus humains, en toute autre rencontre. On sait que David, quelque homme de bien, & quelque agreable qu'il fût à Dieu, pour le culte religieux, qu'il lui avoit toujours rendu à lui seul, ne fut néanmoins (1) pas jugé digne de lui bâtir un Temple, à cause des guerres qu'il avoit faites. Les Princes sont sujets à les faire, autant par ambition, que par nécessité. Il ne seroit pas mal de les faire ressouvenir de cette foiblesse, & pour eux & pour leurs successeurs. Tout cela demande beaucoup de discretion, en ceux qui assistent des Princes mourans; pour ne pas s'attirer des affaires, & pour néanmoins leur faire sentir ce dont ils doivent principalement demander pardon à Dieu. Comme ils n'ont pas vécu de la même manière, que les simples Particuliers, qui ne se font mêlez de rien de semblable; il faut, comme il semble, qu'ils fassent une autre réparation à la Sainteté & à la Justice de celui, devant qui toutes les Grandeurs de la Terre s'évanouissent, que des Particuliers. Une semblable conduite n'auroit pas, comme je crois, déplû à Frideric Henri, qui étoit d'un naturel doux, & auroit pû servir à son Fils; à qui peut-être un emblable Evangile ne fut jamais prêché.

Personne ne peut avoir mieux connu Frideric Henri, que le Comte d'Estrade, qui avoit longtems servi sous lui, & en qui le Prince avoit beaucoup de confiance. Je me servirai ici de ses paroles, pour le faire mieux connoître. On trouve donc (2) ces mots, en un recueil qu'il a fait de diverses Conversations, qu'il avoit eues avec ce

Prince. „ Il me dit (*c'est le Comte qui parle*) qu'il 1647.
 „ avoit eu beaucoup de peine à se maintenir dans
 „ l'amitié du feu Prince Maurice son Frere; qui
 „ le soupçonnoit de soutenir, sous main, le Parti des
 „ Arminiens, dont *Barneveld* étoit Chef. Il me
 „ dit qu'il étoit vrai, qu'il tenoit correspondance,
 „ ce, avec eux, pour ne lui être pas contraires,
 „ dans l'élection (*aux charges de Gouverneur, & de*
 „ *Capitaine Général des Provinces, de qui il l'étoit*)
 „ en cas que son Frere, qui n'avoit pas d'Enfans,
 „ vînt à mourir; mais que, comme il lui étoit
 „ important de vivre bien, avec son Frere, &
 „ d'effacer les impressions, qu'il avoit de sa liai-
 „ son, avec les Arminiens; il se servit de *Van*
 „ *der Myle*, qui étoit de ses Amis particuliers &
 „ Gendre de *Barneveld*, pour faire entendre à sa
 „ Cabale, qu'il étoit nécessaire qu'il s'accommo-
 „ dât, avec son Frere; pour être plus en état de
 „ les servir, en aprenant ce qui se passoit, par-
 „ mi eux; qu'il devoit lui dire que toute la Ca-
 „ bale de *Barneveld* & des Arminiens répandoit
 „ des bruits, par les Villes, qu'il vouloit se ren-
 „ dre Souverain, qu'il ne continuoit la guerre;
 „ que dans cette vuë, & pour augmenter son
 „ autorité, par les armes, & abattre celle des E-
 „ tats; qu'il s'apercevoit que plusieurs Villes,
 „ comme Dordrecht, Leide & Amsterdam pre-
 „ noient des mesures, pour s'opposer, qu'elles é-
 „ toient toutes disposées à consentir à la Trêve,
 „ avec l'Espagne & même à faire la Paix; que
 „ si dans ces conjonctures il détrompoit les Vil-
 „ les, par ses Amis & leur faisoit savoir, qu'il n'a-
 „ voit jamais songé à la Souveraineté, mais seu-
 „ lement à maintenir, & à conserver les Privileges
 „ des Etats, selon la forme du Gouvernement
 „ établi; il les feroit revenir & les rassureroit en-
 „ tierement. Le Prince Maurice aprouva cette
 „ pensée, & pria son Frere de s'y employer, ce
 „ que ce dernier disoit avoir fait, avec tant de
 „ succès, que *Barneveld* & les principaux des
 „ Villes étoient persuadés, que Maurice ne son-
 „ geoit pas à la Souveraineté. *Barneveld* donnoit
 „ toute sorte d'assurance d'amitié & de fidélité
 „ à Maurice. Mais ce raccommodement ne fut
 „ pas de longue durée. *Aertsens*, Ambassadeur
 „ en France, de la part des Etats, étoit enne-
 „ mi de *Barneveld*. C'étoit un homme habile,
 „ éloquent & persuasif, qui se rendit maître de
 „ l'esprit de Maurice. Il lui fit entendre que,
 „ dans l'Ambassade de *Barneveld* en Angleterre,
 „ il avoit travaillé, auprès du Roi, pour le dé-
 „ tacher de l'amitié de *Maurice*. Il fit bien plus,
 „ car il avança d'avoir vû des Lettres écrites à
 „ *Henri IV.* par *Barneveld*, qui taxoit la con-
 „ duite de Maurice, qui, selon lui, n'étoit pas
 „ approuvée des Etats. De cette sorte, il aigrit
 „ tellement l'esprit de ce Prince, contre *Barne-*
 „ *veld*, qu'il a toujours été depuis son Ennemi
 „ irréconciliable, & n'a point cessé de chercher
 „ les occasions de le perdre, jusqu'à ce qu'enfin
 „ il lui ait fait trancher la tête.

Après avoir raconté d'autres choses, qui ne servent pas beaucoup à faire connoître Frideric Henri, il fait ainsi son portrait, qui semble avoir été tiré d'après nature. „ Il faut rendre
 „ cette justice à la mémoire du Prince d'Oran-
 „ ge *Henri*, que jamais Capitaine n'a eu plus de
 „ fermeté & d'intrepidité que lui, dans les gran-
 „ des actions; ni une plus grande vigilance, pour
 „ pourvoir à toutes choses. Il étoit exact & sé-
 „ vere, dans le commandement & dans l'exécu-
 „ tion de ces ordres; il étoit généreux, bon ami
 „ & liberal; il distinguoit les gens de mérite,
 „ par des familiaritez accompagnées de Bienfaits.

(1) Voyez les Chroniques Liv. I. Ch. XXII. 8.

(2) I. Tom. des Lettres du C. d'Estrade p. 41.

1647. „ Il n'a jamais parlé mal de personne, il louoit „ hautement les bonnes actions, & les faisoit va- „ loir devant les jeunes gens, pour les exciter à „ les imiter. Il étoit civil, envers les Etrangers, „ & leur parloit souvent. Il se retiroit quelques „ heures du jour, pour étudier; il étoit savant & „ portoit ordinairement *les Commentaires de César*, „ en petit volume, en Latin. Sa conduite a été „ admirée, pendant le tems de son Gouverne- „ ment. Il traitoit civilement ses Ennemis & les „ obligeoit, par sa douceur, de revenir à lui, & „ de lui demander pardon; il n'a jamais abandon- „ né ses Amis, quelque disgrâce, qu'il leur fût „ arrivée. Il étoit fort dissimulé, & avant que de „ prendre confiance, en quelcun, il falloit qu'il „ l'eût éprouvé, plusieurs fois. Les flatteries n'a- „ voient point d'accès auprès de lui. Il étoit un „ peu lent, dans la conclusion des affaires, & a- „ près avoir résolu un Traité, il disoit qu'il falloit „ dormir dessus, avant que de le signer, pour voir „ s'il n'y auroit rien de mieux à faire.

C'est-là le Portrait, que le Comte *d'Estrade* en avoit fait, tel qu'il s'est trouvé, dans ses papiers, long-tems après sa mort. On y peut ajouter un trait, ou deux, après quoi on en aura une juste idée. C'est qu'il avoit la maxime de son Frere, de ne jamais hazarder les forces de l'Etat, par des entreprises trop hardies, ou trop difficiles. Il n'entreprendoit point un siege, sans avoir tout ce qui étoit nécessaire pour cela; & s'il trouvoit trop de difficulté dans un dessein, il l'abandonnoit, sans se mettre en peine de ce qu'on en pourroit dire; persuadé que l'opiniâtreté n'est nullement une qualité compatible, avec la prudence d'un grand Général. Il tenoit aussi cette maxime de son Frere, qui abandonna plusieurs fois des desseins, où il voyoit qu'il y auroit plus de danger à les continuer, que d'honneur à en être venu à bout.

Quand (1) il fut à l'extrémité, les Etats Généraux (2) l'envoyèrent visiter, par deux Députés de chaque Province, avec leur Greffier. Etant introduits dans sa Chambre & proche de son lit, ils lui témoignèrent la douleur qu'ils avoient de le voir dans l'état, où il étoit, & lui demanderent s'il n'avoit rien à leur recommander. Il les remercia, d'une voix fort foible, de l'honneur qu'ils lui faisoient, & fit des vœux, pour le bonheur de l'Etat. Il ajouta qu'il avoit toujours apporté tous ses soins, pour le maintien de l'Eglise de Dieu, qu'il avoit souvent hazardé sa vie, pour le bien de l'Etat, & qu'il exhortoit les Etats à en faire de même; Qu'il les prioit d'avoir toujours pour agréables ses fideles services, & de vouloir prendre soin de sa Femme & de ses Enfants. Le Sr. Van Zoelen, qui étoit Président, le lui promit.

Il proposa ensuite, si ce ne seroit pas bien que deux Députés de ce Corps se tintent toujours dans son Antichambre, pour être prêts à écouter ce que le Prince pourroit avoir à recommander à l'Etat; mais cela ne plut pas à tout le monde, & le premier des deux Historiens, citez en marge, dit que l'on regarda cela comme une *flatterie de Cour*, & qu'il n'étoit pas de la dignité de l'Etat de faire *sentinelle* dans l'Antichambre du Prince. D'ailleurs la Princesse les pria d'abréger leurs complimens, parce que le Prince n'entendoit pas bien, & qu'il avoit beaucoup de peine à parler. Ensuite il leur tendit à chacun la main, comme pour leur dire Adieu, & ils se retirèrent.

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XXVII. pag. 175. & suiv. & *Wiquesfort* Liv. II. p. 70. & suiv.

(2) Le 11. de Mars.

1647. D'abord après sa mort, les EE. GG. parlerent de la sûreté de l'Etat, & de la Veritable Religion Réformée, & de la conduite des Troupes, qui étoient au service des Provinces. On lut ensuite la résolution des Etats Généraux, prise le 22. d'Avril MDCXXIII. par laquelle on avoit donné au Prince *Guillaume*, devenu Prince d'Orange par la mort de son Pere, la survivance dans les Charges de Capitaine & d'Amiral Général, des forces de Terre & de Mer, au service de l'Etat, avec leurs dépendances. On lut encore une résolution du 29. de Mai MDCXXXVII. où il étoit dit que le même Prince *Guillaume* pourroit exercer ces Charges, immédiatement après la mort du Prince son Pere. Il y avoit de plus une résolution du 30. du même mois, selon laquelle les Députés des VII. Provinces lui porterent la précédente. On voit par-là, que le feu Prince *Frideric Henri* avoit bien pris ses mesures, pour empêcher qu'on ne pût différer de mettre son Fils en possession des Emplois, qu'il avoit.

On lut aussi les deux Formulaires de serment, que *Frideric Henri* avoit prêté, pour ces Charges, le 24. d'Avril de l'an MDCXXV. à *Walwick*, entre les mains des Commissaires nommez pour cela. Il étoit porté, dans ces deux Formulaires, qu'on y ajouteroit que le Prince jureroit d'observer l'*Instruction déjà faite, ou à faire*. Mais on ne voit pas qu'on en ait fait aucune autre depuis. Ces sortes de choses doivent être faites d'abord, car il n'est pas facile d'y revenir.

Ces lectures ayant été faites, on commit sept Députés, pour aller à 4. heures, après Midi, en longs manteaux de deuil, faire des Condoléances au Prince *Guillaume*, sur la mort de son Pere, & pour le prier qu'il lui plût de se trouver à cinq heures & demie, dans l'Assemblée des EE. GG. pour prendre les deux sermens, dont on a parlé. Ceux de *Nort-Hollande* vouloient qu'on fit une Instruction, & qu'on la fit jurer, par le nouveau Prince d'Orange; mais on dit que l'Armée ne pouvoit pas demeurer sans Chef, & que *Frideric Henri* n'en avoit point eu. Cela étoit fort propre à rendre l'Administration du Prince, plus libre & moins gênée. On ordonna qu'on donneroit avis de la mort de son Pere, à tous les Alliez, à tous les Ministres de l'Etat, hors du Pais, &c. comme c'est la coûtume. On résolut aussi qu'on feroit un présent de huit-cens livres aux Ambassadeurs, & de quatre-cens aux Envoyés, pour porter le deuil du feu Prince d'Orange, pendant six Mois. Il fut encore arrêté que les Etats de chaque Province, & les Gouverneurs, & Commandants des Villes de *Brabant* & de *Flandres*, & tous ceux des Villes Frontières tant de chaque Province, que des plus éloignées, & les Colleges de l'Amirauté donneroient avis à ceux, à qui il appartiendroit, de l'élevation du Prince d'Orange, afin qu'ils respectassent ses ordres. Les Députés de quelques Provinces, sans préjudicier à ce qui avoit été résolu, se rapportèrent du reste aux Etats de leurs Provinces.

En ce tems-là, l'Archiduc *Leopold Guillaume*, fit demander à *Munster* un passe-port, pour venir dans les Pais-Bas Espagnols. Le Comte de *Servien* dit, qu'il ne pouvoit donner aucun passe-port, à un Prince qui venoit pour commander les forces d'Espagne, tant contre la France que contre les Etats, sans consulter la Cour; mais ensuite on ne laissa pas d'accorder un passe-port pour son bagage.

Les Ambassadeurs (3) de France s'opposoient cepen-

(3) *Wiquesfort* Liv. I. p. 57.

1647. cependant, de toutes leurs forces, à la conclusion de la Paix entre l'Espagne & les Provinces-Unies, & s'appuyoit, sur les Traitez, que la Couronne de France avoit faits, avec elles, depuis l'an MDCXXXIV. Ils prétendoient que, si les Etats vouloient que le Roi T. C. s'intéressât pour les Etats, par rapport à ce qu'ils possédoient dans les Indes; ils devoient faire en sorte que le Roi demeurât maître, non seulement de ce qu'il avoit conquis dans les Pais-Bas, sur l'Espagne; mais encore par tout ailleurs, comme en Italie, & vers les Pirenées. Comme les Etats protestèrent qu'ils étoient dans l'impuissance de continuer la Guerre, plus long-tems; les Ambassadeurs dirent que cette impuissance étoit imaginaire, & qu'on ne pouvoit pas, par cette raison, manquer à l'Alliance, à la Fidélité, & aux obligations, que l'on avoit à la France, & enfin à l'honneur & à l'intérêt de la République. Servien même accusa, dans un Ecrit qu'il fit imprimer, les Plénipotentiaires de l'Etat d'avoir pris de l'argent des Espagnols, & nomma les Srs. de Heemstede & de Mathenesse. Mais les Etats de Hollande firent une résolution le 14. d'Août de cette année, insérée dans leur Registre, par laquelle ils déclarent que ces Plénipotentiaires les avoient fidelement servis, qu'ils s'étoient acquittés de leur devoir, qu'ils devoient continuer à conduire cette grande affaire à une bonne fin, & qu'ils les prenoient en leur protection.

Malgré tout cela, la France étoit convenue le 29. d'un Traité de Garantie (1) de la part des Etats Généraux, où ils demurerent garands non seulement de la France, & des conquêtes des Pais-Bas, mais de Pignerol, du Roussillon, de la Lorraine, & même de la Catalogne. Si dans les trente années de Trêve, que l'on projettoit de faire, entre la France & ses Ennemis, l'Empereur, ou le Roi d'Espagne les attaquoit; ils promettoient de se déclarer contre eux, pour le Roi T. C.

La Thuillerie (2) assura ensuite, dans une audience, qu'il eut des Etats Généraux le 23. d'Octobre, que les Espagnols ne vouloient remettre ce qui concernoit le Portugal, à la fin de la négociation, qu'afin d'avoir une occasion de la rompre: Qu'ils continuoient à presser le rétablissement du Duc de Lorraine, quoi qu'ils eussent déclaré plus d'une fois, que cette affaire n'empêcheroit point la conclusion du Traité: Qu'ils prétendoient, que le seul corps des places, qu'ils cederoient à la France lui seroit laissé, mais que leur territoire demeureroit à l'Espagne: Qu'ils refusoient de régler les limites du Roussillon, & ce qui regardoit les fortifications des places, pour engager la France à y entretenir toujours une Armée: Qu'ils ne vouloient pas laisser Portolongone & Piombino à la France, sans réserve, comme les autres Conquêtes, & qu'ils vouloient que la Garnison Françoisé fortit de Casal, pour s'en rendre ensuite maîtres. Il souhaitoit que les EE. GG. prissent connoissance de ces difficultés, non comme Arbitres, mais comme Amis de la France; qui, selon les Traitez, devoient marcher du même pas qu'elle, & tâcher de lui faire avoir raison, en ce qu'elle demandoit. Les EE. GG. s'apercevoient, depuis long-tems, que les François ne cherchoient qu'à tirer en longueur, & voyoient bien que la discussion des Articles, qu'on leur propoisoit, seroit difficile & ne pourroit se faire

qu'avec bien du tems & de la peine. Aussi refusèrent-ils d'entrer en cette négociation. 1647.

Il y eut cette année des Traitez conclus avec le Danemarck & avec la Moscovie, concernant la Navigation dans la Mer Baltique, & dans l'Océan Septentrional, pour aller à S. Michel l'Archange; qui étoit alors la seule place, où l'on envoyoit des Vaisseaux, pour négotier en Moscovie. On trouvera ces Traitez dans *Aitzema*, sur cette année; car ils sont trop peu intéressants pour s'y arrêter.

ON étoit d'accord des Articles du Traité de Paix avec les Espagnols, & il ne manquoit plus qu'à les signer. (3) On y étoit entièrement disposé, & les Espagnols, de leur côté, pressoient avec beaucoup d'instance qu'on le fit. La Thuillerie, pour retarder cette signature, fut voir le 11. de Janvier de cette année MDCXLVIII. le Président des EE. GG. & lui dit, que les Plénipotentiaires de France les feroient juges des Articles, que l'on a rapportez, & dont ils n'avoient pas pu convenir avec les Espagnols; & que, quand ils auroient décidé, on parleroit de l'accommodement, avec le Duc de Lorraine. Les Etats ne voulurent pas se charger seuls de cet arbitrage, qui auroit pû durer long-tems; & comme les Espagnols les pressoient toujours, & déclaroient que si on ne signoit pas au plûtôt les Articles, dont on étoit convenu, ils seroient contraints de prendre d'autres mesures; les Plénipotentiaires des Etats promirent, le 16. de Janvier, de signer, dans une quinzaine de jours, quand même la France ne voudroit pas conclurre. Cela ne la put pas engager à finir, & les Plénipotentiaires d'Espagne s'étant rendus à l'Hôtel de Ville, avec ceux des Etats, la Paix y fut signée le 30. de Janvier de cette année.

On ne rapportera ici, que quelque peu des Articles de cette fameuse Paix, qui finit une guerre d'environ quatre-vingts-ans. Ils ont été imprimés tant de fois, qu'il n'y a guere de Bibliothèque où on ne les trouve. Le I. porte, „ que „ le Roi d'Espagne déclaroit, & reconnoissoit „ que les Seigneurs Etats Généraux des Pais- „ Bas Unis, & leurs Provinces, avec tous les „ pais associés, villes & terres, qui leur appar- „ tenoient, étoient libres & souverains; qu'il n'y „ prétendoit rien alors, & que, dans la suite du „ tems, ni pour lui-même, ni pour ses successeurs, „ il n'y prétendroit jamais rien; qu'en conséquence de cela, il vouloit bien traiter avec les dits „ Seigneurs Etats, comme il faisoit par le présent Traité, d'une Paix perpetuelle, aux conditions exprimées ci-dessous. Ainsi la République fut déclarée libre & souveraine, sans aucune équivoque; au lieu que par le Traité de Trêve de l'an MDCIX., le Roi d'Espagne n'avoit voulu déclarer autre chose, sinon qu'il traitoit avec les Etats, comme avec ceux des peuples libres.

„ Le III. est que chacun demeureroit saisi, & „ jouiroit actuellement des Villes, Places, Ter- „ res & Seigneuries, qu'il possédoit alors, sans „ y être troublé, ni inquiété, ni directement, ni „ indirectement, de quelque façon que ce fût: „ Que toute la Mairie de Bois-le-Duc, comme „ aussi tout ce qui en dépendoit; la Ville & le „ Marquisat de Berg-op-zoom; la Ville & la „ Baronie de Breda; la Ville de Mastricht & „ son ressort; le Comté de Vroonhof, Hulst & „ son Balliage, Axel & son territoire sur les cô- „ tez

(1) Voyez dans le même la preuve XL. du I. Livre.

(2) Voyez les preuves XLII. & XLIII. du même Livre.

(3) Voyez *Wicquefort* Liv. I. p. 50.

1648. „tez Méridional & Septentrional de la Gueule,
 „comme auffi les Forts, que les Etats posse-
 „doient dans le País de Was, & toutes les au-
 „tres Villes & Places, qu'ils tenoient en Bra-
 „bant, Flandre & ailleurs, leur demeureroient,
 „avec tous les mêmes droits de Souveraineté,
 „fans en rien excepter, comme ils tenoient les
 „Provinces-Unies; bien entendu que le país de
 „Was, excepté les Forts, demeureroit au Roi
 „d'Espagne; que les trois quartiers d'Outre-
 „Meuse, favoir, Fauquemont, Dalem & Rode-
 „le-Duc; demeureroient dans l'état, où ils se
 „trouvoient alors; & qu'en cas de contestation,
 „la Chambre mi-partie, dont on parleroit plus
 „bas, en décideroit.

„V. Que la navigation, & le commerce des
 „Indes Orientales & Occidentales seroient main-
 „tenus, selon les Privileges, qui leur avoient été
 „donnez, & qu'on leur pourroit donner à l'a-
 „venir; pour sûreté de quoi, on faisoit le pré-
 „sent Traité, dont on procureroit la ratifica-
 „tion de part & d'autre; & qu'en ce Traité,
 „seroient compris tous les Potentats & Peuples,
 „avec lesquels les Etats & les Compagnies O-
 „rientale & Occidentale, avoient contracté ami-
 „tié, & fait des Alliances, dans les limites,
 „dont on conviendrait: Qu'ainsi le Roi & les
 „Etats demeureroient en possession des Seigneu-
 „ries, des Châteaux, des Fortereffes, du Com-
 „merce & des País, qu'ils avoient aux Indes
 „Orientales & Occidentales, comme auffi au
 „Brésil, & sur les côtes d'Asie, & d'Afrique, que
 „ces deux Puissances possédoient; y compris par-
 „ticulierement les lieux & les Places, que les
 „Portugais avoient prises sur les Etats, depuis
 „l'an MDCXLI. & celles que les mêmes Etats
 „viendroient à conquérir, sans enfreindre ce Trai-
 „té: Que les Directeurs des Compagnies Ori-
 „entale & Occidentale des PP. UU. comme auffi
 „leurs Officiers hauts & bas, Soldats & Matelots,
 „actuellement au service de ces Compagnies, ou
 „qui l'auroient été, demeureroient libres & sans
 „être molestez, dans tous les país de l'Europe,
 „sous la domination du Roi d'Espagne, où ils
 „pourroient naviguer & négotier, comme les au-
 „tres Sujets des EE: Que les Espagnols seroient
 „leur navigation, de la maniere, dont ils la fai-
 „soient alors, dans les Indes Orientales, sans la
 „pouvoir étendre plus loin; comme auffi les ha-
 „bitans des País-Bas s'abstiendroient de fréquenter
 „les places, que les Castillans avoient dans les In-
 „des Orientales.

„VI. Quant aux Indes Occidentales, on con-
 „vint que les Sujets & les habitans des Terres des
 „deux Puissances s'abstiendroient de naviguer, &
 „de négotier dans les Havres, de l'une & de l'autre
 „Partie interessée, où il y auroit des Forts,
 „des Loges, des Châteaux, & dans toute autre
 „terre de leur appartenance; & qu'entre les places
 „des Etats seroient comprises les Places, que les
 „Portugais avoient reprises sur eux depuis l'an
 „MDCXLI. dans le Brésil, comme auffi les au-
 „tres places que les Portugais tenoient alors, tant
 „qu'ils les auroient, sans que l'Article précédent
 „pût déroger à celui-ci.

On voit par ces Articles, qui concernent les
 Compagnies Hollandoises d'Orient & d'Occident,
 que le Roi d'Espagne convenoit avec eux, que les
 Conquêtes qu'elles avoient faites dans les Indes
 Orientales, leur appartenoient de droit, & qu'el-
 les pouvoient, sans faire tort à personne, empê-
 cher que qui que ce fût n'y navigât & n'y négotiât,
 malgré elles. Il y renonçoit, pour lui & pour
 ses Sujets, à perpétuité, & il n'auroit pas pu

donner permission à ses Sujets des País-Bas d'en- 1648.
 treprendre ce commerce. Comme il s'est établi,
 depuis l'an MDCCXXIII. dans les País-Bas Au-
 trichiens, conquis sur l'Espagne, par les Anglois
 & les Hollandois, & remis à l'Empereur Charles
 VI. ces derniers se sont oppofez sur ce fondement
 à cet établissement; sans que néanmoins l'Empe-
 reur ait eu aucun égard à leurs plaintes. Le tems
 nous apprendra, quelles seront les suites de ce dé-
 mêlé. La France & l'Angleterre, qui ont na-
 vigué dans les Mers des Indes; un peu après les
 Hollandois, & qui ont les mêmes interêts qu'eux,
 se sont auffi opposées à la nouvelle Compagnie é-
 tablée à Ostende, mais en vain. Comme ces trois
 Nations ont des Etabliffemens considerables, dans
 les Indes; elles peuvent aisément traverser ce nou-
 veau commerce; qui n'est plus si lucratif, qu'il
 l'a été autrefois, & que de nouveaux venus au-
 ront bien de la peine à soutenir. On a crû de-
 voir dire cela, en peu de mots, à l'occasion de
 ces Articles du Traité de Munster; qu'on n'a pas
 manqué de citer, contre la Compagnie d'Ostende;
 comme on le peut voir, par les Remontrances pu-
 bliées là-dessus.

„VII. On convint auffi, de part & d'autre,
 „qu'à l'égard des Indes, la paix ne commence-
 „roit à y avoir lieu, qu'en un an de tems, après
 „la date du Traité; mais qu'elle commenceroit en
 „six Mois dans l'Amerique. Il fut dit néanmoins
 „que, si l'avis de la conclusion de la paix y arri-
 „voit plutôt, les hostilités cesseroient, de part &
 „d'autre, dès que cette nouvelle auroit été pu-
 „bliée, & que les dommages, qui pourroient ar-
 „river depuis, seroient réparez.

Il y a divers Articles qui regardent les droits
 d'entrée, & de sortie des Marchandises récipro-
 ques, pendant la guerre, & qui devoient être
 ôtez, de part & d'autre. Mais nous ne nous y
 arrêterons pas. Le XIV. porte, que la Riviere
 „de l'Escaut, comme auffi les Canaux de Sas,
 „de Swyn, & autres embouchures de la Mer se-
 „roient tenus fermées, de la part des EE. GG.
 „Par là le Commerce maritime d'Anvers fut dé-
 „truit, selon les formes, après qu'il eut été in-
 „terrompu pendant la guerre, depuis que les E-
 „tats étoient demeurez maîtres de Lillo.

XVIII. Le Roi d'Espagne „ s'engagea à don-
 „ner au plutôt les ordres nécessaires, pour faire
 „marquer des places honorables; pour enterrer les
 „corps des Hollandois, qui viendroient à mourir
 „en ses Etats. Il est surprenant, qu'il fût besoin
 „de faire mettre un Article semblable, dans un
 „Traité, comme celui-ci; puis que l'humanité la
 „plus commune devoit assurer la sépulture, pour
 tous ceux, qui portent le nom d'Hommes, quand
 ils n'ont fait aucun crime contre la Société Civile,
 qui les en puisse faire priver; d'autant plus qu'en
 la refusant, on ne fait que s'attirer de la haine,
 sans y rien gagner. Cependant on n'est pas re-
 venu, par tout, de cette espece de Brutalité.

XIX. Il fut convenu „ que les Sujets du
 „Roi d'Espagne, & ceux qui habitoient dans
 „les País de sa dépendance, venans sur les Ter-
 „res des Etats, seroient obligez, par rapport au
 „service public de la Religion, de se conduire a-
 „vec retenue; sans donner aucun scandale, de
 „paroles ou de fait, ni proferer aucuns blasphê-
 „mes; & que les Sujets des Etats, seroient ob-
 „ligez d'en user de même sur les Terres d'Es-
 „pagne. Il n'y avoit rien de si juste, & ceux,
 qui en usent autrement, ne peuvent qu'être blâ-
 mez de tout le monde; puisque, si chacun pré-
 tend avoir droit de suivre ses lumières, il doit
 accorder la même chose aux autres; sans s'irriter
 réciproquement, par des injures. XX. Il

7648. XX. Il fut conclu, qu'on ne pourroit; ni de part, ni d'autre, saisir les Marchands, les Maîtres des Vaisseaux, les Pilotes, les Matelots, leurs Marchandises, & ce qui leur appartient; droit; en vertu d'aucun mandement, ni pour quelque chose que ce fût, ni même pour s'en servir à la défense du pais. C'est ce qui avoit été fait, sous Philippe II., & qui s'est fait encore dans la guerre, avec l'Espagne, qui finit l'an MDCCXII. & même dans la Mer Balthique, par les Suedois. On n'entendoit néanmoins pas les saisies, qui se pouvoient faire, par la Justice, à cause de dettes.

XXI. Qu'on commettrait, de part & d'autre, des Juges, en nombre égal, & en forme de Chambre mi-partie, qui s'assembleroient, tour à tour, dans les terres du Roi d'Espagne & dans celles des Etats, comme on en conviendrait: Que ces Juges auroient une instruction, qu'ils feroient serment d'observer; selon un Formulaire, qui seroit dressé, & auroient inspection sur le Commerce des habitans des Pais-Bas, & sur les impositions qui seroient mises sur leurs Marchandises, desquelles ils empêcheroient les excès: Qu'ils examineroient les manquemens de l'exécution du Traité, qui pourroient survenir de part, ou d'autre, non seulement dans les Pais-Bas; mais encore, dans les Pais éloignés de l'Europe; & en décideroient promptement & sans délai: Que les sentences de ces Juges, seroient exécutées, par les Juges ordinaires des lieux, où les contraventions auroient été faites: Que ces Juges ordinaires ne pourroient différer de réparer la contravention plus de six mois, après qu'on se seroit adressé, pour cela, à eux.

XXIII. Qu'on ne pourroit aborder; entrer, ou s'arrêter aux Ports, Havres, ou Rades des Pais des uns & des autres, avec des Vaisseaux, ou des gens de guerre, en nombre, qui pût donner quelque soupçon; sans la permission de ceux qui commanderoient, dans les lieux; à moins qu'on n'y fût jetté, par quelque tempête, ou danger de Mer.

XXIV. Que ceux, dont les biens auroient été saisis & confisqués, à l'occasion de la Guerre, ou leurs Héritiers & Ayants-cause en jouiroient & en prendroient possession, de leur autorité privée, & en vertu du Traité, sans qu'il fût besoin de s'adresser à la Justice; nonobstant toutes incorporations au Fisc, engagements, dons qui en auroient été faits &c. Que ces biens restitués, ou devant l'être, pourroient être vendus, sans qu'il fût besoin d'en obtenir un consentement. Il y a encore divers Articles, sur ces biens, depuis le XXIX., jusqu'au XLII. & plusieurs autres même dans la suite, que nous ne rapporterons pas. On ne peut pas douter qu'il ne se rencontrât beaucoup de difficultés, en ces sortes de choses.

L'Article XXV. & les trois suivans avec les XLIV. XLV. XLIX. & L. regardent en particulier la restitution des biens de la Maison du Prince d'Orange, outre qu'il en est encore parlé dans les Articles XLV, XLVI, & L. L'Espagne consent par là, que le Prince d'Orange soit remis en possession de tout ce qui avoit été possédé, par le Prince Guillaume I.

Pour les biens d'Eglise, des Colleges & autres lieux pieux, situés dans les Provinces-Unies, & qui dépendoient des Eglises, des Bénéfices & des Colleges, qui sont dans l'Obéissance du Roi d'Espagne; il fut convenu, par l'Article XLIII. que ce qui n'en avoit pas été vendu, avant ce Traité,

leur seroit rendu, & qu'ils rentreroient dans sa possession, de leur autorité privée, pour en jouir; mais que pour ceux, qui auroient été vendus avant ce tems-là, ou donnez en payement, par les Etats de quelques-unes des Provinces; la rente du prix leur seroit payée, tous les ans, au denier seize, par la Province, qui auroit fait cette vente, ou qui auroit donné ces fonds, en payement, afin qu'ils en pussent être assurés; & que le Roi d'Espagne seroit de même; de son côté.

Par l'Article LII. le haut quartier de Gueldre devoit être changé contre un équivalent; si l'on en pouvoit convenir; mais cela ne se put faire. Le Roi d'Espagne s'obligea par l'Article LIII. de procurer aux Etats la neutralité, & l'amitié de l'Empereur & de l'Empire: comme les Etats, de leur côté; promettoient la même chose à l'Empereur & à l'Empire; ce qui seroit confirmé dans deux mois, par l'Empereur, & dans un an par l'Empire, après la ratification du Traité.

A l'égard des limites, du côté de Flandre, il fut convenu, par l'Article LXVIII. que du côté du Roi d'Espagne seroient démolis, aux environs de l'Ecluse, les Forts de S. Job, de S. Donas, de l'Etoile, de Ste. Therese, de St. Frederic, de Ste. Isabelle; de St. Paul, & la redoute de Papemuts; & du côté des Etats, les deux Forts de l'Isle de Cadfant, nommez Orange & Frideric, les deux Forts du Pas, tous ceux, qui étoient sur la rive orientale de l'Escaut, excepté Lillô, & le Fort, qui est à Kieldrecht, nommé, Spinola.

Ce Traité devoit être confirmé & ratifié, par le Roi d'Espagne & par les Etats Généraux, & la ratification de chacune de ces Puissances, échangée en deux mois de tems. (1) Cependant il y eut quelques difficultés, dans l'Assemblée des Etats, qui empêcherent que cela ne fût fait dans ce terme; parce que les Provinces d'Utrecht & de Zélande n'y consentirent pas, si promptement. Ceux d'Utrecht demandoient plus d'éclaircissement, sur les diligences que les Ambassadeurs des Etats avoient faites, à l'égard de ceux de France & d'Espagne; pour les porter à un accommodement, avant que de signer le Traité. Les Députés de Hollande soutenoient que la résolution de faire la Paix ayant déjà été prise, par les Provinces, il ne s'agissoit plus de cela, & qu'il falloit, à l'égard de la Ratification, s'en remettre à la pluralité des suffrages; nonobstant l'opposition des deux Provinces, que l'on croyoit poussées à cela, par les intrigues de la France. Il se tint donc une Assemblée des Etats Généraux; le 4. d'Avril, à laquelle on pria le Prince d'Orange de vouloir assister. Le Président ayant proposé ce dont il s'agissoit, il demanda à ce Prince son sentiment. Il répondit qu'en une affaire de cette conséquence, il ne croyoit pas qu'on dût conclure, à la pluralité des voix; mais donner le tems aux Députés de Zélande & d'Utrecht, de consulter là-dessus les Etats de leurs Provinces. Ceux d'Utrecht dirent alors que, si l'on vouloit résoudre de signer la Ratification, ils ne s'y opposeroient point; & ceux de Hollande, soutenus du consentement de cinq Provinces, outre la leur, presserent que l'on conclût; pour la Ratification. C'étoit le Député de Zélande, qui présidoit à son tour, & comme il ne vouloit rien conclure, contre le sentiment de ses Maîtres, il se leva de la Chaise du Président, selon la coutume.

La Chaise étant vuide, *Emile de Bouchorff*, Sr.
Kk 2 de

(1) Voyez *Wiquifort* Liv. II. pag. 66. & suiv. avec ses Preuves.

1648. de Wimmenum Député de Hollande, qui avoit présidé la semaine précédente, s'y mit & conclut à la Ratification, par le consentement de six Provinces. Il ajoûta néanmoins, qu'on donneroit aux Députés d'Utrecht & de Zélande, huit ou dix jours, pour consulter là-dessus les Etats de leurs Provinces. Ceux d'Utrecht déclarèrent qu'ils auroient bien souhaité, que l'on eût fait la paix conjointement, avec la France; mais que puis que les Provinces ne pouvoient pas se diviser, sans danger, ils consentoient à la Ratification.

Les six Provinces, qui avoient consenti à cela, prirent le 15. de Mai, pour échanger les Ratifications avec les Ambassadeurs d'Espagne, & cela se fit dans la Grande Salle de l'Hôtel de Ville de Munster. Les Bourgeois furent mis sous les Armes, par les Magistrats, & formerent une Haie, au travers de laquelle les Plénipotentiaires des E.E. GG. & ensuite ceux d'Espagne passèrent, pour se rendre à la Maison de Ville. Les deux Bourgmestres de la Ville les reçurent également, au sortir du Carosse, & les conduisirent dans la Sale; où l'échange des Ratifications & le Serment, concernant l'observation du Traité, devoient se faire. Cela se fit à portes ouvertes, en présence de ceux qui y purent entrer. Les Plénipotentiaires des Etats en jurant, leverent deux doits de la main droite, & les Espagnols en mettant la main sur les Evangiles, sur lesquels on avoit mis un Crucifix, qu'ils leverent vers le Ciel. La publication s'en fit le lendemain à son de Trompe, sur un Théâtre, que les Magistrats avoient fait dresser exprès, devant l'Hôtel de Ville.

Quand on en eut reçu la nouvelle en Hollande, les six Provinces, qui avoient signé la Ratification, proposerent de régler incessamment la maniere d'exécuter ce qui étoit porté par le Traité, pour jouir au plutôt des avantages de la Paix. La Zélande n'étoit néanmoins pas encore revenue de son opposition, & Knuyt, Député de cette Province aux Etats Généraux, qui présidoit à leur Assemblée le 19. de Mai, refusa de faire la proposition, qu'ils demandoient, sur quoi le Député de la Hollande, qui avoit présidé la semaine précédente, fut prié, par les autres, de prendre la Chaise, comme il l'avoit fait le 4. d'Avril. On commença à délibérer sur la proposition, & on convint de prier le Prince d'Orange, & le Conseil d'Etat de se trouver dans l'Assemblée suivante. On y conclut, en leur présence, que la publication de la Paix se feroit, dans toutes les Provinces, le 5. du Mois de Juin. (1) Cela engagea enfin les Etats de Zélande, à consentir à ce que les autres Provinces souhaitoient, & le 30. de Mai, ils résolurent qu'encore qu'ils eussent plusieurs raisons de ne pas ratifier le Traité, de laisser publier la Paix, dans leur Province; en protestant néanmoins qu'ils ne vouloient point avoir de part aux desordres, que pourroit causer une Paix faite à la pluralité des suffrages, & qu'ils n'approuvoient point la conduite des Etats Généraux, à cet égard. Ils avoient aussi fait les difficiles, sur la conclusion de la Trêve de MDCIX. & l'on étoit passé par dessus leur opposition, comme mal fondée.

En faisant l'échange des Ratifications, les Ministres d'Espagne déclarèrent, que leur Maître entendoit de comprendre dans le Traité l'Empereur, l'Archiduc Leopold Guillaume son Frere, tant en cette qualité, qu'en celle de Grand Maître de l'Ordre Teutonique; les Electeurs,

(1) Voyez *Wisquesfort* au Liv. II. de son Histoire, avec ses Preuves.

Princes, Villes & Etats de l'Empire, & nommément les Comtes d'Oldembourg & de Schwartzembourg. Les Etats, de leur côté y comprirent la Maison de Hesse-Cassel, le Prince Jean d'Anhalt-Zerbst, Jean Comte de Nassau, Herman Comte de Berg. Les Comtes d'Oostfrise, de Bentheim & de Teklembourg, la Ville d'Emden & les Villes Hanseatiques. Quelques-uns de ces Amis & Conféderez furent mis d'abord dans le Traité, & d'autres après la conclusion.

Les Espagnols, dans leur Ratification, ne parlerent point d'un Article particulier, concernant le Commerce des Sujets des E.E. GG., parce qu'il n'avoit été dressé, qu'après que le Traité eut été conclu. On avoit cru que la Paix se feroit, en même tems, entre la France & l'Espagne; de sorte que le négoce des Hollandois en France ne seroit point troublé. Dès que la Paix fut faite, entre le Roi d'Espagne & les Etats; on fut obligé de convenir d'un Article particulier, concernant la liberté du négoce, que les Hollandois entretenoient avec la France. Cela fut fait le 4. de Février, mais le Roi d'Espagne ne le ratifia, que le 16. de Juin. Par cet Article, il fut dit, „ que les habitans des Pro-
„vinces-Unies pourroient naviguer, & négotier
„librement dans tous les Païs, avec lesquels ils
„avoient la Paix, & y porter toutes sortes de
„Marchandises; excepté celles, qui étoient de
„contrebande: Que les Vaisseaux Hollandois,
„qui se trouveroient, en quelque Port du Roi
„d'Espagne, & qui voudroient aller de là dans
„un Port de ses Ennemis, feroient voir leurs
„Passeports, qui contiendroient la quantité & la
„qualité des marchandises, dont ils étoient char-
„gez; & qu'après cela, ils pourroient partir li-
„brement, sans que les Officiers du Roi d'Es-
„pagne les pussent arrêter, ni visiter, ni dans
„les Ports, ni en haute Mer; vû les défenses,
„que les Etats feroient à leurs Sujets de porter
„des Marchandises de Contrebande aux Enne-
„mis du Roi d'Espagne; à condition néanmoins
„qu'ils n'y porteroient point aussi de denrées,
„ni de Marchandises du cru, ou de la façon
„des terres du Roi, desquelles les François
„pourroient se servir, contre lui: Que les Mar-
„chandises de cette sorte, qui se trouveroient
„sur un Vaisseau Hollandois, seroient confis-
„quées, sans pourtant que le Bâtiment, & le
„reste de la cargaison pussent être arrêtez.

Cet Article étoit très-avantageux aux Hollandois, puisque, par ce moyen-là, ils pouvoient porter en France, toutes sortes d'armes offensives & défensives, & de munitions; pourvu qu'elles ne fussent pas faites, dans les terres de l'Espagne. Il paroît, par-là, que les Espagnols avoient une envie extrême de faire la paix, avec les Provinces Unies, & qu'on se dépêcha, dans la crainte, que quelque Article refusé ne la retardât, & que les François ne trouvassent moyen cependant de rendre leurs négociations infructueuses, & d'engager la République à une nouvelle rupture. Cela étoit d'autant plus à craindre, que l'on savoit bien que le jeune Prince d'Orange avoit toujours été fort opposé à la Paix, & l'étoit encore, dans l'espérance de s'agrandir, par la guerre. Aussi tâcha-t-il de la faire rompre, comme on le va voir; car nous avons trouvé à propos de renvoyer cela ici, pour ne pas interrompre la narration de ce qui regardoit la Paix de Munster.

Cependant il avoit tout sujet d'être satisfait des Etats, qui avoient exigé qu'on lui rendît tous les Biens de sa Famille, qui étoient demeurez entre les mains de l'Espagne, & qu'on lui cedât toutes les pré-

1648. prétensions qu'elle y pouvoit avoir. (1) Les Espagnols, qui étoient instruits de tout, ne se firent par trop presser là-dessus. Ils lui accorderent qu'il rentreroit dans la possession des droits, que la Maison de Nassau, avoit aux Salines de la Franche-Comté & des Bois, qui en dépendoient; comme aussi de ce qui lui avoit appartenu ailleurs dans ce même Pais, & dans le Comté de Charolois : Qu'il rentreroit de plus dans les Biens, qui, après l'expiration de la Trêve, avoient été adjugés au Comte Jean de Nassau, & dans la terre de Château-Belin, que l'Empereur Charles V. avoit obligé Guillaume de céder, sans l'en avoir récompensé. Outre cela, Frederic Henri lui-même avoit, au commencement de MDCXLVII. employé *Jean de Knuyt*, pour négotier un Traité particulier, avec le Comte de *Peñaranda*; par lequel ce Comte lui promit, au nom du Roi son Maître, de lui donner, ou à ses héritiers, s'il venoit à mourir, la Terre de Montfort près de Ruremonde, dans la haute Gueldre, & celle de Turnhout en Brabant, l'une de vingt-cinq mille francs de rente, & l'autre de douze-mille, & à la Princesse son Epouse la Ville & la Seigneurie de Sevenberg; à la charge de les tenir en fief du Roi d'Espagne, & d'y laisser l'exercice de la Religion Catholique, tel qu'il y étoit. Le Prince, de son côté, cédoit au Roi d'Espagne, toutes les terres qui avoient appartenu à son Pere, dans les Pais-Bas, qui demeuroient au Roi, & tout ce qu'il pourroit prétendre de lui. Le Prince possédoit la moitié du Marquisat de Bergopzoom, & souhaitoit fort d'avoir l'autre moitié, qui étoit entre les mains de la Princesse de *Hobenzollern*; à qui elle avoit été adjugée par la Cour de Brabant, qui est à la Haie. Le Roi d'Espagne, pour accommoder le Prince, lui promit de dédommager la Princesse, pour sa moitié, & de faire en sorte, qu'il eût le Marquisat tout entier. Le Roi s'obligea encore de faire ériger le Comté de Meurs, en Duché relevant de l'Empire, & d'y joindre une terre de dix-mille francs de rente. Mais ce Traité ne se conclut pas alors; parce que Frederic Henri vint à mourir, quelque tems après, & que son Fils ne se soucia pas de renouer si-tôt la partie.

Les Etats de Hollande lui représenterent, après la mort de son Pere, qu'ils n'étoient nullement en état de continuer la guerre, à cause de l'épuisement de leurs Finances, & le prièrent de suivre les sentimens de Frederic Henri, qui leur avoit conseillé de faire la Paix. (2) Il le promit d'abord, mais il fit tout le contraire; puisque le 9. d'Avril MDCXLVII. le Pensionnaire de Hollande fit rapport aux Etats, que le Prince d'Orange l'avoit chargé de représenter à l'Assemblée, que la disposition des affaires de l'Europe, & les levées de troupes, qui se faisoient de tous côtez, lui faisoit craindre que de grandes Armées ne s'approchassent des frontieres de l'Etat; qui par conséquent ne devoit pas demeurer desarmé, pendant que les autres Puissances étoient en armes; & qu'il avoit jugé qu'il seroit bon de faire quelques propositions là-dessus aux Etats Généraux. Il croyoit leur devoir demander s'il ne seroit pas à propos de pourvoir les Magazins, & d'ordonner aux Officiers de l'Armée de tenir leurs Troupes completes; mais il n'avoit pas voulu, disoit-il, proposer cela aux EE. GG. sans en faire auparavant part à ceux de la Province de Hollande. Ces derniers

donnerent ordre de remercier S. A. du soin qu'il prenoit pour la conservation de l'Etat, mais de lui dire en même tems, qu'ils la prioient de ne pas encore faire la proposition, dont il parloit; de peur d'allarmer les Espagnols, & de leur faire prendre des mesures préjudiciables au bien de l'Etat. Cela ayant été rapporté au Prince, il promit de différer encore cette affaire.

Au commencement de Mai, de la même année, il fit dire aux Etats de Hollande, qu'ayant appris que l'Archiduc Leopold assembloit une Armée en Flandre, il avoit cru qu'il étoit de son devoir d'envoyer quelques Troupes sur la frontiere, pour la couvrir; & que, pour cela, il avoit fait marcher six Cornettes de Cavalerie, & vingt Compagnies d'Infanterie, avec quelques pieces de Canon, qu'il avoit fait tirer de l'Arсенal de Dordrecht; parce que, comme il disoit, on n'avoit fait aucune suspension d'armes, avec les Espagnols, qui pourroient bien faire une insulte à la République, si elle n'étoit sur ses gardes. Les Etats, qui voyoient bien que ce jeune Prince ne cherchoit qu'une rupture, le firent prier de renvoyer au plutôt ces Troupes dans leurs Garnisons, pour ne point donner d'ombrage aux Espagnols; qui se fioient à l'assurance, qui leur avoit été donnée, que l'on ne se mettroit point en Campagne, cette année-là. Il répondit que la Charge de Capitaine Général lui ayant été donnée, par les Etats Généraux; il étoit de son devoir d'assurer leurs Frontieres, & qu'il obéiroit à leurs Ordres; ou qu'il feroit revenir les Troupes, dès que les Espagnols ne lui donneroient plus d'ombrage.

Vers la fin de la même année, il envoya le Rhingrave avec des Troupes au Pais d'Outre-Meuse, comme pour en assurer la possession à l'Etat; parce qu'on étoit convenu qu'il demeureroit à celle des deux Puissances, qui l'auroit, à la fin du Traité. Les Etats de Hollande se plaignoient fort de ces démarches, qui auroient pû causer une rupture, si les Espagnols n'avoient voulu absolument faire la Paix; mais le Prince avoit peu d'égard aux sentimens de cette Province, qui sont d'autant plus de poids, qu'elle contribue aux dépenses communes, plus que toutes les autres à la fois.

Cependant, comme il vit que l'on étoit à peu près d'accord avec l'Espagne, il revint à la fin de l'année au Traité, qu'elle avoit fait avec Frederic Henri, & il obtint encore des Espagnols, qu'ils seroient monter le revenu de la Terre de Montfort à trente-deux mille Francs, & qu'ils donneroient les deux Terres de Sevenberg, & de Turnhout à la Princesse Douairiere d'Orange.

On trouva à redire qu'il se fût engagé à conserver la Religion Catholique, dans ces deux Terres; quoique Sevenberg fût en Hollande, & que le seul Souverain eût droit de disposer d'une semblable chose, dans la Province. Aussi les Etats, depuis que la Paix fut faite, ôterent-ils la Magistrature de Sevenberg aux Catholiques, & mirent dehors le Curé, qui y avoit été, pendant la guerre. On fut aussi un peu choqué que ce Traité, qui n'étoit valide qu'autant qu'il étoit considéré, comme ayant été mis, mot pour mot, dans celui que les Etats Généraux avoient conclu à Munster, ne leur fût communiqué que le 6. de Mars MDCXLVIII. Ces manieres fieres & hautaines, firent craindre qu'il ne ressemblât plus à son Oncle Maurice, qu'à Frederic Henri son Pere, & qu'il n'eût quelque dessein, qui fût opposé à la Liberté des Provinces. Il étoit fils d'un Dame, fort hautaine, & étoit devenu Gendre d'un Roi; ce qui réhaussoit sans doute son ambition, au lieu

(1) *Wiquesfort* Liv. II. p. 69. & suiv. avec ses Preuves.

(2) Voyez les Preuves de *Wiquesfort* sur son 2. Livre p. 228. & suiv.

1648. qu'il auroit dû se moderer, par les mauvais succès, que son Beau-Pere avoit eus jusqu'alors, & qui finirent d'une maniere funeste, pour ce Prince, environ un an après la conclusion du Traité de Munster.

Dans le Traité, qui avoit été dressé, du tems de Frideric Henri, les Prélats du Brabant étoient intervenus, & étoient demeurez garands de la parole du Roi d'Espagne, mais il n'étoit parlé d'aucune Garantie, dans celui que son Fils avoit fait. C'est qu'il se croyoit en état de se faire raison à lui-même, pendant qu'il commanderoit les Armées de l'Etat, d'autant plus que la République elle-même étoit entrée en cette Garantie. Il negligea même d'exécuter le Traité, avec la Princesse d'Hohenzollern, & lui ceda la partie du Marquisat, dont il avoit joui, pendant la guerre. (1) Un Historien soupçonnoit que ce Prince en usoit ainsi, à dessein de chercher ensuite querelle à l'Espagne, & d'en venir à une nouvelle rupture.

Cependant les Etats Généraux, pour calmer son inquietude, lui donnerent la disposition des graces, remissions & pardons, qu'ils avoient comme Souverains, dans la Ville de Mastricht, avec le Gouvernement des Pais d'Outre-Meuse, & la Charge de Grand Veneur, & de Grand

(1) *Wiquefort Liv. II. p. 72.*

Maître des Eaux & Forêts de ces lieux-là, à 1648. quoi ils ajoutèrent une pension de trois-mille francs. Ils y joignirent encore le Gouvernement du petit Pais de Wedde, & de Westwoldinguerland. Les Etats de Hollande, de leur côté, y ajoutèrent de plus la Charge de Grand Veneur, & de Maître des Eaux & Forêts de leur Province, & un présent de cent-mille francs: Ils offrirent de plus de consentir, qu'on donnât à la Princesse sa Mere, une pension viagere de vint-mille francs par an. On en avoit autrefois donné une semblable à Louise de Coligni, sa Grand'-Mere. Mais la Princesse ne l'accepta pas; dans l'esperance d'en obtenir le double, par le moyen de quelques autres Provinces. On en fit en effet la proposition, mais comme elle ne reçut pas cela, avec assez de reconnoissance, ceux-là même, qui l'avoient proposé, se refroidirent; & cette affaire tomba. La verité étoit que le feu Prince d'Orange avoit fait de grandes dépenses en bâtimens, & en autres choses, & qu'il avoit encore aidé Charles I. Roi d'Angleterre, qui étoit en guerre avec son Parlement. Le Prince Guillaume, Gendre de ce Prince, en avoit fait autant, & s'étoit fort engagé, pour son Beau-Pere & cela en vain; ces secours étant trop petits & de plus trop mal-ménagez, par ceux qui étoient au service de Charles, furent inutiles.

F I N Du douzième Livre.



HISTOIRE

DES

PROVINCES UNIES

DES PAIS-BAS.

LIVRE TREIZIEME.

Contenant ce qui s'y passa, depuis l'an MDCXLVIII. jusqu'à l'an MDCLX. auquel Charles II. Roi de la Grande Bretagne, fut rétabli.



1648. **O**N a vu, au Livre précédent, la fin de la longue Guerre, qui avoit été entre le Roi d'Espagne, & les Etats Généraux. Par la Paix, cette République se vit établie sur un fondement plus assuré, & plus glorieux, qu'elle ne l'avoit été par le Traité de Trêve, fait en MDCIX. par lequel l'Espagne n'avoit reconnu la Souveraineté des Etats, qu'en termes équivoques; au lieu, que dans celui-ci, les Espagnols renoncèrent entierement, & ouvertement à toutes leurs prétentions, sur les Provinces Unies & sur leurs Conquêtes. Auparavant les Alliez mêmes des Etats, quoi qu'ils reconnussent leur Souveraineté, n'avoient pas traité leurs Ambassadeurs, comme ils traitoient ceux de la République de Venise; c'est-à-dire, comme ceux des Têtes Couronnées; mais ils le firent à Munster, où les Etats furent traités, par leurs Amis & par leurs Ennemis, de la même maniere.

Depuis que les sept Provinces Unies, eurent formé un seul Corps de République, & commencé la Guerre contre l'Espagne, qu'elles soutinrent avec beaucoup d'honneur & avec un succès, qu'on n'avoit guère pu esperer, comme on l'a vu; plusieurs Barons, & quelques Villes des frontieres du Brabant se joignirent volontairement à elles, & quelques autres furent conquises, par la force des Armes. Cela fit que ces frontieres demanderent, après la conclusion de la Paix, à être reçus comme un Membre de l'Etat, aussi bien que les VII. Provinces. Les Députés de Brabant avoient signé la Pacification de Gand, en MDLXXVI. & ceux d'Anvers & de Breda, en particulier, avoient fait la même chose, à l'égard de l'Union

d'Utrecht, en MDLXXXIX. Cette Union avoit été aussi publiée, dans la Ville de Bois-le-Duc, Capitale de l'un des quatre quartiers du Brabant. L'année même MDLXXXI. les Députés du Brabant, avoient souscrit à l'Acte solennel; par lequel les Provinces Unies déclarerent Philippe II. déchü de la Souveraineté de ces Pais. Quelques-unes des Villes de Brabant avoient ensuite envoyé leurs Députés aux Assemblées des Etats Généraux. Mais depuis qu'Alexandre Farnese, Duc de Parme, eut pris Anvers, en MDLXXXV. on ne vit plus de Députés Brabançons, dans cette Assemblée. L'année suivante, quelques Seigneurs, qui avoient des Terres dans le Brabant, comme Maurice, en qualité de Baron de Breda, & le Magistrat de la Ville de Bergopzoom, envoyèrent des Députés à la Haie. Mais ils n'entrèrent point dans l'Assemblée des Etats Généraux, ni ne firent même aucune instance, pour y être admis. Ils demanderent seulement, qu'on laissât à leur Province l'administration de ses Finances, & qu'il ne s'y fit aucune levée de deniers, que du consentement des Etats de ce Pais-là. Les Etats Généraux des VII. Provinces répondirent, qu'ils ne reconnoissoient aucuns Etats de Brabant, & qu'ils ne regardoient les Seigneurs, & les Villes de la Frontiere, que comme des Seigneurs, & des Peuples Associez aux Etats Généraux. Pour détacher Maurice de cette Confédération, on lui donna la qualité de Capitaine, & de Commandant Général des Villes, des Forts, & des Gens de guerre du Brabant. On remit, en même tems, l'administration des Finances, qui revenoit de cette frontiere, au Conseil d'Etat, qui, par provision, en disposeroit, au nom de la République.

En MDXCI. les Etats Généraux avoient établi, à la Haie, une Cour particuliere, pour ju-
ge

1648.

1648. ger des affaires des Brabançons, qui étoient soumis à la République; & cette maniere de gouvernement dura plus de quarante ans. Mais en MDCXXXVII. plusieurs Barons de ce pais-là, à qui se joignirent les Villes, dont le nombre étoit assez confiderable; à cause des conquêtes, que les EE. GG. y avoient faites; demanderent de nouveau d'être reconnus, pour un Membre de l'Etat. Les Villes réduites étoient Bois-le-Duc, Grave, Breda, Steenberg, qui jointes avec Bergopzoom, Willemstadt, Ravestein, Eindhove, Megue & Helmont, faisoient plus de la moitié du Brabant. Comme on n'avoit eu aucun égard à leur premiere demande, elles la renouvelerent, après la conclusion de la Paix de Westfalie. Elles représenterent le 23. d'Avril, comme elles avoient fait déjà auparavant, „ (1) que les „ Villes de Bergopzoom, & de Willemstadt n'a- „ voient jamais été séparées de l'Union: Que cel- „ le de Bois-le-Duc l'avoit acceptée, & l'avoit fait „ publier chez elle: Que Breda, qui l'avoit si- „ gnée, ne s'étoit jamais séparée de l'Union; mais „ qu'elle en avoit été arrachée, malgré elle, par „ les forces de l'Ennemi commun; & que, puis „ qu'elle en avoit été délivrée par l'Armée de l'Etat, „ ce seroit une injustice de la regarder, comme „ une conquête, & de ne la pas rétablir en son „ ancienne liberté: Que les EE. GG. y étoient „ obligez, non seulement par l'Union des Provin- „ ces; mais encore par le Traité qu'ils avoient fait „ avec la France, l'an MDCXXXV. où les deux „ Parties contractantes s'étoient obligées de rece- „ voir en leur protection toutes les Villes, qui se- „ coueroient le joug de la domination Espagnole, „ & que s'il y en avoit quelques-unes, qui se ligas- „ sent ensemble, on en formeroit un Corps libre, „ & indépendant des autres Provinces.

Les Brabançons se plaignoient encore de l'établissement de la Cour de Brabant, à la Haie; qui les tiroit de leur Province, & les obligeoit d'aller plaider à grands frais, en Hollande. Ils demandoient, en conséquence de tout cela, qu'on accordât à cette partie du Brabant, une place dans l'Assemblée des Etats Généraux, comme aux autres Provinces; ou qu'au moins on laissât dans leur Pais l'administration des Finances, qui en revenoient, & la décision des Procès, qui arrivoient entre les Brabançons.

On leur répondit, que Bois-le-Duc & Maftricht avoient été conquises, non seulement sur le Roi d'Espagne, mais encore sur les Habitans de ces Villes; qui s'étoient défendus, avec plus de fermeté & d'obstination, que les Garnisons même Espagnoles, qui y étoient: Qu'ainsi les Députés du Brabant s'appliquoient mal à propos l'Article du Traité de MDCXXXV., où il n'étoit pas parlé des Villes, que l'on viendroit à réduire, par la force; mais seulement de celles, qui se soustrairoient d'elles-mêmes à la domination Espagnole, & qui se joindroient aux Alliez.

Un Historien (2) juge qu'on vit bien par-là, que l'Etat, qui étoit déjà composé de sept Souverainetes, n'en auroit pu augmenter le nombre, sans diminuer leur autorité. Il ajoute encore, que le Brabant ayant eu le premier rang, entre les XVII. Provinces, il le faudroit ceder aux Députés de cette Province. Quoi que ces raisons fussent de grand poids, il y a apparence qu'il y en avoit encore une autre, qui n'étoit pas moins forte; c'étoit que le Prince d'Orange

1648. étant déjà maître du suffrage de la Province de Zélande, il deviendroit par-là maître d'une autre, à cause des grands biens; qu'il possédoit sur la Frontiere de Brabant; où il avoit le Marquisat de Bergopzoom, & la Baronie de Breda.

Avant que les Ratifications du Traité de Munster fussent échangées, (3) on commença à parler de diverses difficultez, que se trouveroient dans l'exécution de ce Traité. On traita de la démolition des Forts de Flandre, & après en avoir conféré, on convint que les Etats ne seroient pas obligez de démolir les deux Forts de Cadant, qui étoient absolument nécessaires; pour couvrir la Zélande, mais qu'ils raseroient ceux qu'ils avoient sur les bords Orientaux de l'Escaut, excepté celui de Lillo, qui est comme la clef de la riviere. Il fut aussi dit, que le Roi d'Espagne resteroit maître de celui de la Perle, sur la même riviere, au lieu de ceux de S. Job, de S. Donas & de Ste. Isabelle, près de l'Ecluse.

D'abord après l'échange des Ratifications, les Etats, conformément au troisième Article, prirent possession de la Mairie de Bois-le-Duc, & des autres territoires du Brabant & de la Flandre, qui dépendoient de Bergopzoom, de Breda & de Maftricht, de Hulst, d'Axel & des autres. Ils établirent des Eglises Réformées, dans ces lieux-là, & nommerent des Ministres, pour y prêcher & faire les autres fonctions de leur Charge. Pour cela, ils firent ôter les Images, & les autres ornemens, que les Catholiques Romains ont accoutumé de mettre dans les Eglises. Ils ordonnerent par une Déclaration expresse aux Prélats, Curés, Prêtres & Moines; dont quelques-uns s'étoient mis en possession de divers Couvents, Cures & Bénéfices, d'abord après la conclusion de la paix; d'en fortir en huit jours, & de n'y rentrer point, sans une permission expresse; sous peine de six-cens francs d'amende, & de punition arbitraire. Il y avoit déjà eu de semblables ordres, pendant le tems de la Guerre; mais comme on avoit souffert, pendant ce tems-là, quelques Cures, on leur ordonna de se présenter aux Magistrats des lieux, dans la huitaine, & de s'abstenir de faire faire des Assemblées de Religion, ni de ramasser des Aumônes, en faveur des Moines. Cependant les Etats de Hollande ne firent pas publier cette Ordonnance, dans leur Province; parce que toutes les Provinces ne l'avoient pas approuvées, & qu'il y avoit de certains endroits, qu'ils auroient voulu qu'on eût omis. Mais comme il vint des plaintes, de la Mairie de Bois-le-Duc, dont les Paisans étoient tous Catholiques, des insultes, qu'ils faisoient aux Pasteurs Réformez; on trouva à propos de mettre ces Paisans hors d'état d'en user ainsi, & l'on chargea de ce soin-là, le Prince d'Orange & le Conseil d'Etat. On fit aussi faire un Inventaire des biens de l'Eglise, & du Domaine du Roi d'Espagne, en ce pais-là, pour les réunir à ce qui appartenoit à l'Etat; en gardant néanmoins ce qui avoit été stipulé, par le XLIII. Article du Traité.

En vertu du XVI. on envoya des Consuls Hollandois, dans les Ports d'Espagne, d'Italie & de Sicile, pour assurer le Commerce de la Nation, en ces Ports-là.

On fut sur tout occupé à régler l'état des Finances, que la longueur & les frais immenses de la guerre passée, avoient mis en un grand desordre.

On

(1) Voyez les Preuves XLI. & XLII. du 2. Livre de Wiquersfort.

(2) Wiquersfort Liv. II. p. 76. & suiv.

(3) Wiquersfort Liv. II. p. 102. & suiv. & dans la Preuve XCVI. & suiv.

1648. On ne tiroit plus de contributions des Frontieres de l'Espagne, les Sauve-gardes, les Confiscations & les Représailles n'avoient plus de lieu. On faisoit auparavant une somme de tout cela, que l'on employoit à payer les interêts de celles, que les Etats Généraux avoient été obligez d'emprunter, pendant la guerre. Toutes les Provinces en général & la Hollande, en particulier, étoient si fort engagées; que les revenus ordinaires pouvoient à peine suffire à payer l'interêt de ce qu'elles avoient emprunté. Mettre de nouveaux impôts, au commencement de la Paix, paroïsoit une chose trop dure & propre à chagriner ceux, qui avoient soupiré pour la Paix, & qui l'avoient pressée avec beaucoup d'instance. C'est là une suite inévitable d'une trop longue guerre, sur tout quand on a eu à faire avec une grande Puissance, & capable d'entretenir de nombreuses Armées. On pensa donc à parler des moyens, que l'on pourroit trouver, pour diminuer les dépenses, & on y travailla, avec application l'année suivante.

Le III. Article du Traité portoit, que le Pais d'Outre-Meuse demeureroit dans l'état, où il se trouveroit à la conclusion du Traité; & qu'en cas qu'on ne s'accordât pas, la Chambre mi-partie en jugeroit. Comme on fut tombé d'accord de cela, les Espagnols, d'un côté, & les gens des Etats de l'autre, tâcherent de se mettre en possession de ce Pais, avant que le Traité fût signé. Sur la fin de l'an MDCXLVII. les Espagnols avoient fait saisir, & emmener au Fort de Navagne les Officiers, que les Etats avoient établis dans ce Pais, pour l'administration de la Justice, de la Police & des Finances. Les Etats Généraux, appuyez du consentement du Prince d'Orange, & du Conseil d'Etat, jugeoient qu'il falloit donner ordre au Prince de Solms, Gouverneur de Maftricht, qui y commandoit une Garnison assez nombreuse, d'aller mettre les Espagnols, hors de ce pais-là. Mais les Etats de Hollande (1) n'y voulurent pas consentir, dans la crainte que les Espagnols, qui pouvoient tirer des Troupes des Places, qu'ils avoient dans le voisinage, ne vinsent à quelque violence, & ne retardassent par-là la conclusion du Traité, ou au moins son exécution. Ils croyoient, qu'un si petit Pais & de si peu de conséquence ne valloit pas la peine de s'exposer, pour cela, à une rupture avec les Espagnols. Les prisonniers furent relâchez, après la signature du Traité; mais les Espagnols demeurèrent dans la possession de ce Territoire, & contraignirent les Habitans, qui avoient quelque démêlé ensemble, de venir plaider devant eux, & de payer tous les droits & les taxes, qu'ils prétendoient qu'ils devoient au Roi d'Espagne, comme Duc de Brabant, & Souverain du Pais. Les Etats, informez de cela, exigèrent les mêmes Droits, & prirent des prisonniers, par forme de représailles. Ils employoient à ces exécutions les Garnisons, qu'ils avoient en quelques Châteaux de ce Pais-là. Cependant les Plénipotentiaires, qui étoient à Munster, pour y échanger les ratifications, craignirent que cela ne rendit les Espagnols plus difficiles, & qu'on n'en vînt à des hostilités ouvertes. On convînt donc de s'en tenir à l'Article III. & après avoir rendu les prisonniers, de part & d'autre, de renvoyer cette affaire à la Chambre mi-partie. Néanmoins elle ne put être accommodée, par cette Chambre, & ne le fut que plusieurs années après.

(1) Voyez la preuve CI. de *Wiquefort* sur le Liv. II.

Ce ne fut (2) qu'en MDCLII. qu'elle fut entièrement réglée par le Roi d'Espagne, & par les Etats Généraux.

Cependant après l'échange des Ratifications, il se trouva encore d'autres difficultez. On se plaignoit, de part & d'autre, de l'inexécution de quelques Articles, & de la fausse explication, qu'on donnoit à d'autres. Il sembloit que l'envie des Parties contractantes, de voir finir la guerre, avoit été cause que divers endroits des Articles n'avoient pas été assez bien exprimez; dans l'impatience, où l'on étoit, d'en venir à une conclusion; de peur qu'il n'arrivât quelque accident, qui la retardât, ou qui fit même rompre les négociations, comme la France le souhaitoit. Les Etats se plaignoient (3) de ce que les Espagnols incommodoient le Commerce des Marchands Hollandois, contre le Traité, particulièrement sur la Meuse; parce qu'ils exigeoient des droits, au Fort de Navagne, qu'ils avoient bâti sur les Terres de l'Evêque de Liege, & à Ruremonde, contre les Articles IX. & XII. du Traité. On se plaignoit encore de ce qu'ils arrêtoient des Vaisseaux Hollandois, qui alloient en France, & les emmenoit dans les Ports de la Flandre. Il étoit vrai, que les Zélandois portoient non seulement des grains aux côtes de Picardie & de Normandie, qui en avoient besoin; mais encore d'autres Marchandises de contrebande. Mais dans le fonds il ne leur étoit défendu, que d'y porter des Marchandises du crû, ou de la façon des Provinces Espagnoles; & il leur étoit permis d'ailleurs d'en user, comme ils avoient fait, avant la rupture des deux Couronnes. C'est ce qu'on fit représenter à l'Archiduc Leopold, Gouverneur des Pais-Bas Espagnols; en lui envoyant un Commissaire, pour réclamer quelques Vaisseaux Hollandois, que ceux d'Ostende avoient pris. (4) Ce Commissaire, en passant par Anvers, fit ses rémontrances au Comte de *Fuensaldagne*, qui commandoit les Troupes Espagnoles, sous l'Archiduc, & au Comte de *Peñaranda*. Il leur représenta le tort, que cette détention de Vaisseaux faisoit aus Sujets des Etats, & dit que cela étoit contraire à l'Article particulier, qui avoit été fait, sur le Commerce, à Munster, & où il y avoit en termes formels, „ que la navigation & le commerce des Sujets des Provinces „ Unies se feroient comme ci-devant, en s'abstenant de „ porter en France des Marchandises provenantes des „ Etats du Roi d'Espagne, qui pussent servir „ contre lui. Il soutenoit que le mot de *ci-devant*, ne marquoit nullement le tems de la dernière guerre; pendant laquelle, les Espagnols avoient arrêté indifferemment, tout ce que les Hollandois portoient en France; mais celui de la Trêve de MDCIX. pendant laquelle il leur étoit permis d'y porter tout ce qu'ils vouloient, sans en excepter les marchandises même de contrebande. Il ajoûtoit que cette liberté n'avoit commencé à être contestée, après l'expiration de la Trêve, que par la rupture du Roi d'Espagne avec les Etats des PP. UU., & que la guerre venant de cesser, par le Traité de Munster, on devoit alors remettre les affaires dans l'état, où elles étoient avant la rupture; puisque ce ne pouvoit pas être l'intention du Roi, ni de ses Ministres de rendre la

L I con-

(2) Voyez le Nouveau Recueil des Traitez, par *Dumont* pag. 14. & suiv. Tom. I. de l'Ed. in 12. faite à Amsterdam en MDCX.

(3) Voyez la Preuve CIII. de *Wiquefort*, sur le II. Livre.

(4) Là même Liv. II. pag. 105. & la Preuve CIII. & la CIV.

1648. condition des Marchands Hollandois pire , pendant la Paix , qu'elle ne l'avoit été pendant la Trêve.

La chose paroïssoit claire, mais les Ministres du R. C. répliquoient que la liberté, qu'on avoit accordée aux Hollandois, de porter tout ce qu'ils voudroient en France, étoit fondée sur la Paix, qui étoit alors, entre les deux Couronnes; mais qu'on n'en pouvoit pas tirer de conséquence alors; & que l'intention du Roi, & de ses Plénipotentiaires ne pouvoit pas avoir été de donner aux Hollandois le pouvoir de nuire à l'Espagne, en portant à ses Ennemis toutes sortes d'Armes. Peñaranda dit néanmoins, que puis qu'il avoit le plus contribué à la Paix, il tâcheroit de faire donner aux Articles contestez les explications les plus favorables, pourvû qu'il ne fallût pas donner la torture aux termes du Traité. Le Commissaire Hollandois dit au Comte, qu'il avoit ordre de remettre ses Lettres à l'Archiduc lui-même, & de n'en attendre la réponse que trois, ou quatre jours, après quoi il pouvoit revenir. Cela fit que Peñaranda disposa l'Archiduc à lui donner main levée, pour les Vaisseaux, qui avoient été menez à Ostende. Comme les Ambassadeurs de France s'étoient retirez de Munster, & de la Haie, en se plaignant extrêmement de la précipitation, avec laquelle la Paix avoit été faite, avec l'Espagne; les Espagnols interessez à prévenir une rupture, qui auroit fait beaucoup de plaisir à la France & au Prince d'Orange, firent ce que les Etats souhaitoient.

Néanmoins pour faire valoir la restitution des Vaisseaux, comme une faveur, l'Archiduc envoya *Louis d'Escortes* à la Haie, où il soutint l'explication qu'on avoit donnée, du côté des Espagnols, à cet Article, & prétendit encore que les Marchandises des Hollandois, que l'on trouveroit sur un Vaisseau ennemi, seroient de bonne prise. Cela étant ainsi, l'Article particulier, dont nous avons parlé, devenoit inutile, pour les Hollandois. Enfin on convint de regler tous les differends, par un nouveau Traité de Marine, auquel on commença à travailler, mais qui ne put être achevé, qu'à la fin de l'année MDCL.

On se plaignoit encore des Espagnols de ce qu'ils n'obtenoient pas de l'Empereur, comme ils l'avoient promis, un Acte de Neutralité pour les Provinces Unies; qu'ils s'étoient obligez de livrer deux Mois, après l'échange des Ratifications. On voit néanmoins (1) un Acte de l'Empereur *Ferdinand III.* signé à Lints, le 6. de Juillet, qui contient, à peu près, ce qu'on demandoit; mais il y manquoit apparemment quelque solennité, que l'on regardoit comme nécessaire.

L'Espagne ne satisfaisoit pas non plus à ce qui avoit été promis, touchant la démolition des Forts de Flandre; elle ne communiquoit point aux Etats le dernier Traité de Commerce, qu'elle avoit fait avec l'Angleterre, à qui elle avoit fait des avantages, qu'elle promettoit aussi aux Hollandois. Elle s'étoit engagée à fermer en Flandre la Riviere de Soute, & elle ne le faisoit pas; le Roi d'Espagne mettoit encore entre ses Titres la Seigneurie des Provinces Unies, après avoir renoncé à toutes sortes de prétensions sur ces Pais. Il avoit mis en vente diverses Terres de la Haute Gueldre, & offroit de vendre ses Droits sur un Pais, qu'il s'étoit

obligé d'échanger contre quelque autre, que les PP. UU. lui remettoient, selon le LII. Article du Traité.

Les Espagnols, d'un autre côté, (2) faisoient diverses plaintes, à leur tour. Ils envoyèrent *Stokmans*, Conseiller au Souverain Conseil de Brusselles, à la Haie; où il représenta le 16. de Septembre aux EE. GG., que plusieurs Prélats & autres Ecclesiastiques du Brabant avoient été dépossez des Dîmes & d'autres Biens, qui leur appartenoient, dans la Mairie de Bois-le-Duc, & ailleurs; comme dépendants d'Eglises, de Bénéfices & de Colleges de l'obéissance du Roi d'Espagne, ou dont la collation, & le droit de Patronage appartenoit à ses Sujets, & qui devoient être restitués, selon l'Article XLIII. : Que les Etats donnoient trop d'étendue à leurs limites, de ce côté-là, aussi-bien qu'autour de Bergopzoom: Que l'Archiduc ne pouvoit croire, que les EE. approuvassent la conduite des Officiers, qu'ils employoient à cela, qui chassoient de toutes les Villes de Flandre & du Brabant tous les Ecclesiastiques, & même ne leur vouloient pas permettre d'y venir pour leurs affaires: Que l'on y traitoit plus mal les Prêtres, qu'on ne faisoit dans les Villes des PP. UU. où ils avoient beaucoup de liberté; quoi que les Plénipotentiaires des EE. eussent promis à Munster, qu'on en useroit tout autrement; qu'il n'étoit pas au pouvoir du Roi, ni de ses Ministres de rendre la condition des Gens d'Eglise, pire qu'elle n'étoit, pendant la Guerre; & que cela rendroit beaucoup plus difficile, l'échange proposé de la Haute Gueldre. Ces plaintes étoient hors de propos, dans un tems, où l'Empereur fut obligé de laisser séculariser plusieurs Evêchez, en Allemagne; malgré les oppositions de la Cour de Rome, & de toutes les Puissances Ecclesiastiques.

Aussi les Etats répondirent-ils, que puis que S. M. C. leur avoit cédé, avec la Souveraineté, la juridiction temporelle, & spirituelle de ce qu'il avoit abandonné dans le Brabant, & ailleurs; ils avoient droit de faire, ce qu'ils faisoient: qu'ils ne savoient pas ce que les Plénipotentiaires pouvoient avoir promis verbalement, & qu'ils ne se croyoient pas obligez de le tenir, comme promis sans ordres: que les Habitans de la Mairie, qui avoit été soumise à la Souveraineté des Etats, devoient s'adresser à eux, & non au Roi d'Espagne. *Stokmans* comprit par-là, que sa négociation seroit longue & difficile, & s'en retourna en Brabant. Il semble qu'on auroit dû exprimer, de part & d'autre, à Munster, ces sortes de choses avec clarté, pour prévenir toutes sortes de plaintes. Mais il y a apparence, que les deux Partis se contenterent de termes généraux; de peur que si l'on entroit dans la discussion particuliere de ce dont il s'agissoit, la négociation ne tirât en longueur, & ne finit par une rupture.

Il arriva encore que l'Archiduc, (3) qui étoit Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, fit réclamer la Commanderie de Guemert, appartenante à l'Ordre Teutonique, dans la Mairie de Bois-le-Duc. Mais on tira l'affaire en longueur, quoi qu'on ne pût guère douter, que l'Ordre ne fût fondé à la demander; peut-être parce qu'on regarde ces sortes de Bénéfices, comme des Bienfaits très-mal employez à entretenir une Noblesse fainéante, & dont les mœurs sont ordinairement scan-

(1) Nouveau Recueil de Traitez par *Du Mons*, Tom. I. p. 12.

(2) Voyez *Wiquesfort* Liv. II. pag. 107. avec la Preuve 106.

(3) *Wiquesfort* Liv. II. p. 108. & suiv.

1648. scandaleuses , fans que le Public en tire aucun usage.

Un Chevalier d'un autre Ordre , qui est utile à la Chrétienté , pour la défendre contre les Pirateries des Maures d'Alger & de Tunis, vint aussi en Hollande au Mois d'Août, de cette année ; pour demander les Commanderies & les Terres , qui avoient appartenu aux Chevaliers de Malte , dans les PP. UU. Ce fut le Commandeur de *Souvrai* alors Baillif , Grand'-Croix , & depuis Grand Prieur de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem , & Ambassadeur Ordinaire du Grand Maître de Malte , à la Cour de France. Cet Ordre avoit eu, sans doute, des Commanderies, dans les Provinces , & les avoit fait demander plus d'une fois, depuis le tems du Prince Maurice. Le Commandeur de *Souvrai* étant arrivé à Rotterdam, envoya à la Haie un autre Chevalier, pour donner avis qu'un Ambassadeur Extraordinaire du Grand Maître de Malte y étoit arrivé. On lui fit dire d'abord, que comme on n'avoit jamais vu, en Hollande, un Ambassadeur de cet Ordre; on ne savoit pas comment on pourroit recevoir le Baillif de *Souvrai*, & qu'on étoit obligé de consulter les Provinces là-dessus. Quelques jours après, on le fit assurer qu'il seroit le bien venu, & qu'on le recevrait, comme on recevoit les Ambassadeurs des Princes Souverains ; mais qu'on ne reconnoissoit point le Grand Maître, par rapport aux Commanderies, qui étoient dans les Provinces. En effet, ceux qui en étoient en possession n'étoient pas d'humeur de les rendre; sans penser aux conséquences, que leur refus pourroit avoir. Le Commandeur de *Souvrai*, fit une forte protestation contre cette conduite des Etats; & repartit, sur le champ, pour la France. Les EE. GG. la lui renvoyerent, mais étant venus à considérer, qu'il n'étoit nullement de bonne grace d'en user de la sorte envers le Grand Maître; que toutes les autres Puissances de l'Europe traitoient de Prince Souverain; & qui en usoit très-bien envers les Vaisseaux Hollandois, qui y relâchoient à Malte en allant au Levant; ils lui firent dire, qu'il pouvoit revenir, quand il lui plairoit, & qu'on lui donneroit audience. Mais il étoit déjà parti, & il ne manqua pas de rendre aux Etats de mauvais offices, à la Cour de France. L'Ordre néanmoins n'entra pas dans sa passion, & a depuis fait négotier de ses prétensions, dans les Provinces. Ceux qui étoient en possession de ces sortes de Bénéfices, qui avoient été vendus, pour la plûpart, ou alienez, s'opposoient à tout ce que l'on pouvoit demander en faveur de cet Ordre, & de celui des Chevaliers de l'Ordre Teutonique. La Province d'Utrecht, qui étoit celle, qui avoit le plus de cette sorte de Biens, s'opposa le plus fortement aux prétensions des Chevaliers.

Les Princes Voisins, après la Paix conclue, envoyerent en féliciter les Etats. (1) L'Electeur de Brandebourg, Beau-Frere du Prince d'Orange, en fit faire compliment à l'Assemblée. Les Etats avoient beaucoup d'égard pour lui, à cause qu'il faisoit profession de la même Religion qu'eux, & à cause de sa Puissance; outre son mérite personnel, connu de tout le monde, & qui parut dans la suite du tems, avec bien plus d'éclat, qu'il n'avoit fait. Ce Prince, de son côté, ne pouvoit pas n'avoir point une grande considération, pour les Etats; parce qu'il leur étoit redevable, de ce qu'il avoit eu de la succession du Duché de Juliers, où ils l'avoient soutenu, contre divers Prin-

ces, parens, au même degré que lui, du dernier Duc de Juliers & de Cleves. Le Duc de Neubourg y prétendoit aussi, & comme il s'étoit fait Catholique en MDCXIII. à cause de cela, il fut soutenu par les Espagnols. Mais nous ne nous arrêterons pas à une chose, qui ne regarde pas assez directement les Provinces Unies. On fit à cause de cela, de grands honneurs, à ceux que l'Electeur avoit envoyez, qui étoient *Philippe van Horn*, *Otton van Schwerin*, *Wirich van Bernsaw*, & *Jean Portman*. Après avoir complimenté les Etats sur la Paix, ils firent instance sur l'Alliance, qui avoit été déjà proposée aux Etats, depuis quelques années; mais que les embarras de la guerre avoient retardée. Cela se passa le 27. d'Avril MDCXLVIII. Ils ne pressèrent pas fort leur négociation, parce qu'ils souhaitoient d'être traitez, comme les Ambassadeurs des Têtes Couronnées, & qu'ils n'avoient que le titre d'Envoyez. Pour obtenir ce qu'ils souhaitoient, ils firent venir de nouvelles Lettres de Créance, où l'Electeur leur donnoit le titre d'Ambassadeurs. On ne manqua pas, sur ces nouvelles Lettres, de leur faire les honneurs que l'on fait à ceux, qui tiennent ce rang, & l'on négotia, avec eux, dans leur Hôtel.

Les Traitez, qu'on avoit faits avec la Maison de Brandebourg, ne regardoient proprement, que la conservation de ce qu'elle avoit hérité dans le Duché de Juliers; mais l'Electeur demandoit alors une Alliance, qui regardât tous ses Etats, depuis ceux qui étoient sur la frontiere des Provinces Unies, jusqu'à la Prusse, & ce qui lui devoit être cédé dans la Pomeranie; par le Traité, qui se négotioit à *Osnabrug*. Les Ambassadeurs demandoient aussi, que les Etats lui remissent les Places du Duché de Cleves, où ils avoient garnison; ou, au moins *Emmerik* sur le Rhin, & *Gennep* sur la Meuse. Les Etats répondirent à cette demande, que les Villes, qu'ils tenoient dans le Duché de Cleves, avoient été prises sur les Espagnols, & que l'on n'y avoit mis des Garnisons, que pour empêcher qu'elles ne fussent occupées, par d'autres; que les Espagnols ne les auroient jamais voulu rendre à l'Electeur, & qu'il ne les auroit pas pû reprendre, sur eux, par la force des armes; qu'il étoit juste qu'il remboursât les Etats de la dépense, qu'ils avoient faite pour les prendre, & pour entretenir les Garnisons, qui y étoient. Pour les pais éloignez de l'Electeur, on dit qu'on ne les pourroit pas défendre, soit qu'on y envoyât des Troupes par mer, ou par terre; sans faire des frais, que l'Electeur ne pourroit pas rembourser. Après avoir ouï ces raisons, les Ambassadeurs se retirerent au Mois de Juillet, pour aller rendre compte à l'Electeur de leur négociation. Mais ils laisserent *Chrétien Moll*, qui n'étoit que Résident de Brandebourg, & qui eut aussi le titre d'Ambassadeur. Il pressa plusieurs fois les Etats de consentir à l'Alliance, qu'on leur avoit proposée, mais en vain. A la fin de l'année, il demanda aux Etats un prêt de deux-cens mille Ecus. Pour le payement de cette somme & des interêts, l'Electeur s'offroit de leur engager les Droits d'entrée & de sortie, qu'il levoit au *Pillau*, à l'embouchure de la riviere de *Peguel*; par où les Vaisseaux remontent jusqu'à *Konigsberg*, capitale de la Prusse Ducale. On faisoit monter ces Droits à soixante-mille Ecus par an, qui alloient même quelque fois jusqu'à quatre-vingt-mille. Comme on croyoit, que l'Electeur étoit déjà redevable à l'Etat de quelques Millions, pour de l'argent pré-

(1) *Wicquefort* Liv. II. pag. p. 12. & suiv. avec ses Preuves.

1648. té à son Ayeul, & dont ni le Capital, ni les interêts n'avoient point été payez, pendant plus de trente ans. On n'étoit d'ailleurs point assuré du revenu des Droits levez au Pillau, & l'Electeur en demouroit, dans le fonds, le maître. L'occasion de ce prêt e'étoit qu'on disoit que l'Electeur, Vassal de la Couronne de Pologne, étoit obligé de lever des Troupes, pour la secourir, contre les Cosaques, qui la menaçoient. On répondit donc, qu'on n'étoit pas en état de prêter cette somme; à moins que l'Electeur ne réglât auparavant, à quoi se montoit la somme prêtée à son Ayeul, avec les interêts de plus de trente ans. Pour l'Alliance proposée, il y avoit de trop grandes difficultez, pour s'y engager. Les Ambassadeurs revinrent néanmoins de nouveau, pour cette affaire; mais ils ne purent en venir à bout, & s'en retournerent à Cleves, où l'Electeur faisoit son séjour, depuis son Mariage.

L'Electeur de Cologne envoya aussi complimenter les Etats, & les prier en même tems de continuer, en sa faveur, la neutralité entre l'Archevêché de Cologne, & celui de Liege. Il souhaitoit aussi que ses Sujets ne fussent plus chargez de logemens de gens de guerre, & il se plaignit, sur tout, des ravages que les Troupes de la Landgrave de Cassel avoient faits sur ses Etats. Pour la neutralité il l'obtint, mais comme la France & la Suede favorisoient la Landgrave; il n'y avoit point d'apparence de se brouiller, avec ces Couronnes, en faveur de l'Archevêque. L'année suivante, il fit encore demander aux Etats, qu'ils retirassent leur garnison de Rhimberg; qu'ils rendissent aux Catholiques leurs Eglises, & tous les Biens Ecclesiastiques, qu'ils y avoient possédez; qu'ils rétablissent quelques Magistrats, à qui ils avoient ôté leurs emplois; que le Rhingrave Gouverneur de Mastricht lui fit serment de fidélité, comme le Duc de Bouillon, & le Comte de Solms l'avoient fait; puis qu'il étoit Prince de la Ville, conjointement avec les Etats, comme Prince de Liege. On se contenta de faire beaucoup de civilité, à celui que ce Prince avoit envoyé, sans rien faire néanmoins de ce qu'il demandoit.

Le Duc de Neubourg, envoya aussi complimenter les Etats, & comme il supposoit qu'ils feroient une réformation considerable, dans les Troupes, il crut qu'ils diminueroient le nombre de leurs Garnisons. Il demanda, sur ce fondement, qu'on lui rendît le Château de Ravestein, qui lui devoit revenir, conformément au partage, qu'il avoit fait avec l'Electeur de Brandebourg. Les Etats répondirent qu'ils avoient besoin de tems, pour délibérer là-dessus, & que leurs Garnisons n'étoient nullement à charge au Pais; parce qu'elles étoient payées toutes les semaines régulièrement, & qu'elles payoient tout ce dont elles avoient besoin aux Habitans du Pais; qui vendoient ainsi leurs denrées, dont ils seroient autrement chargez. Les Etats du Duché de Julliers, demandèrent aussi à être déchargez des Troupes Hessiennes; mais ils furent renvoyez au Traité, qui se faisoit à Osnabrug; par lequel on mettoit ordre à ce dont ils se plaignoient. Je ne m'arrêterai pas à d'autres démêlez, entre le Comte d'Oldembourg & les Villes de Breme, & d'Emden, touchant les Péages de la Riviere du Weser. Si la France avoit fait la Paix avec l'Espagne, on auroit vu des Ambassades réciproques, entre le Roi & les Etats, pour s'entreféliciter réciproquement. Mais les Ambassadeurs de France s'étoient retirez de la Haie & de Munster; sans avoir pu empêcher que les Etats ne fissent la paix avec l'Espagne, sans eux, ni convenir eux-mêmes avec elle. D'ail-

leurs il arriva, en ces tems-là, de nouvelles brouilleries à l'égard du Cardinal Mazarin; que le Parlement de Paris se mit dans la tête de déposséder du Ministère, & qui par son adresse eut enfin le dessus. Il faut chercher l'Histoire de ce qui se passa alors, en France, dans les Livres de la Minorité de Louis XIV., & en d'autres (1) Mémoires du tems, qui ont été publiez en France.

Pour revenir au Brésil, dont nous avons cessé de parler, pour ne pas interrompre l'Histoire de la Pacification de Munster; on ne le secourut pas, comme on le pouvoit, contre les Portugais, quoi qu'on l'eût résolu plusieurs fois, & ils en demeurèrent à peu près les maîtres. (2) Le Roi de Portugal, après avoir en vain envoyé une Flotte en MDCXLV. pour se rendre maître de Loanda de S. Paul, sur les côtes de l'Amerique, que les Hollandois lui avoient enlevé, comme nous l'avons raconté, remit cette affaire à une autre fois. Cependant il (3) envoya un Plein-pouvoir à Coutinho, son Ambassadeur, en Hollande, pour y traiter de l'affaire du Brésil. Ce Plein-pouvoir est daté du 19. de Février MDCXLVII. Il étoit en bonne forme, mais il n'y étoit nullement parlé de la restitution du Brésil.

Cependant (4) sur la fin de cette même année, *Salvador Correa de Sà & Benavides* partit de Lisbonne, avec une Flotte de sept Vaisseaux, qui ayant été renforcée de plusieurs Bâtimens du Rio Janeiro, parut le 5. d'Août devant Loanda, forte de trente Vaisseaux. Il fit descente, & s'empara de la Ville, où il n'y avoit ni portes, ni murailles, & réduisit facilement le peu de Hollandois, qui restoient dans les Forts, (car il en étoit mort un grand nombre de maladies) à se rendre à discrétion, aussi-bien que ceux, qui s'étoient répandus dans le Pais.

Coutinho, qui apparemment n'ignoroit pas le dessein, qu'on avoit fait en Portugal, contre Loanda; afin de retarder les préparatifs qu'on faisoit en Hollande & en Zélande, pour envoyer un puissant secours au Brésil, dit, dans une Audience qu'il eut des EE. GG. le 28. de Novembre MDCXLVII. qu'il avoit offert aux Commissaires, qu'on lui avoit donnez, d'aller lui-même au Brésil, pour y faire cesser la rebellion, & s'étoit fait fort d'en venir à bout. Il ajouta que si la Compagnie aimoit mieux ceder ses Droits au Roi, son Maître, il la rembourseroit de son fonds; sur l'estime qu'on en feroit alors, ou sur le pied de son premier fonds, si elle vouloit se donner la patience d'attendre, jusqu'à ce qu'il eût conclu une Paix, ou une Trêve, avec le Roi de Castille: Que cette offre ayant été rejetée, il avoit offert au Mois d'Août dernier, de faire agir les Armes du Roi, son Maître, contre les Rebelles du Brésil, jusqu'à l'entiere réduction de tout le Pais; ce qu'il ne pourroit pas néanmoins faire, qu'il ne fût accommodé avec la Castille, qui occupoit toutes ses forces: Que cette offre n'ayant pas été mieux reçue, que les autres, il avoit, au Mois de Septembre, offert, par les ordres exprès de son Maître, la restitution pure & simple de tout ce qui avoit repris sur la Compagnie: Que cette proposition avoit été agréée, mais que les Députez

(1) Voyez sur tout ceux du Cardinal de Rets.

(2) *Wiquefort* Liv. II. pag. 115. avec les Preuves 113. & suiv.

(3) *Aitzema* Liv. XXVII. p. 210. & suiv.

(4) *Wiquefort* Liv. II. p. 115.

1648. tez des Etats avoient demandé que, pour les assurer de l'exécution de cette promesse, on remit entre leurs mains, ou entre celles de la Compagnie, la Baye de Tous-les-Saints, ou l'Île de Tercere, la premiere des Açores : Qu'il avoit représenté là-dessus, qu'il n'étoit pas au pouvoir du Roi de Portugal, de ceder, ni l'une, ni l'autre, sans le consentement des Etats de son Royaume, & qu'il ne l'obtiendroit point; parce que de la Baye dépendoit tout ce que les Portugais avoient dans le Brésil; & de la Tercere la sûreté de leur négoce aux Indes Orientales; mais qu'il avoit offert au lieu de ces deux lieux plusieurs Ports, ou une Ville Maritime du Portugal : Que l'on avoit trouvé à redire à son Plein-pouvoir, qui étoit bon; mais que s'il y manquoit quelque chose, pour la forme; on pourroit le réparer, par la ratification; ou par l'exécution même du Traité : Que les Commissaires de l'Etat vouloient qu'on rendît les Capitainies de Siara & de Maranhã, quoi que la premiere eût été reprise par les Portugais, depuis l'an MDCXXXVIII. : & la seconde surprise par la Compagnie Hollandoise, de mauvaise foi, dans un tems de Trêve en MDCXLI. au lieu que le Roi ne pouvoit s'obliger, qu'à rendre ce qui avoit été pris par les Rebelles : Que la Compagnie demandoit d'être dédommée, de la somme de vingt-huit millions; quoi que la valeur de tout ce qu'elle avoit eu au Brésil, n'approchât pas de cette somme, & que les fonds, qui y étoient avant la rebellion, étoient diminuez de la moitié, & ne valloient alors que cinq Millions, ou environ.

Il représenta enfin que le grand armement, qu'on faisoit dans les Provinces, ne serviroit de rien; il offrit d'aller lui-même en personne au Brésil, & il se fit fort de ramener les Rebelles à leur devoir. Toutes ses offres ne tendoient visiblement qu'à amuser les Hollandois, & à les faire toujours dépendre de la discretion des Portugais; qui pourroient trouver mille moyens de ne rien rendre; sur tout si l'affaire n'étoit terminée, qu'après que le Portugal se seroit accommodé avec la Castille, & qu'il pourroit employer toutes ses forces à la conservation du Brésil. On voyoit d'ailleurs, par là, que cette rebellion ne s'étoit faite, que de l'aveu secret du Roi de Portugal, quoi qu'il n'en voulût pas tomber d'accord; puis qu'il offroit de leur faire rendre ce qu'on leur avoit pris, quoi qu'auparavant il eût dit, que cela n'étoit pas en son pouvoir, & qu'on ne devoit pas s'y attendre.

Il arriva encore quelque chose de pire depuis, lorsque Coutinho lui-même aprit aux Etats, la premiere nouvelle de la prise de Loanda, & de S. Thomé, par les Portugais; ce qui fut pris pour une insulte, & sur quoi on lui fit rendre son Mémoire. Il avoit proposé de faire rendre à la Compagnie toute la côte du Brésil, qui s'étend depuis le *Rio Royal*, jusqu'au *Rio Grande*; y compris la Capitainie de *Segeberippe du Roi*, avec tous les utensiles nécessaires à l'usage des Moulins à sucre. Il offroit encore de lui donner, tous les ans, mille Bœufs pour labourer les Terres, & autant de Vaches, deux-cens Chevaux, & deux-cens Moutons, pendant un certain terme, dont on conviendroit. Il ajoûtoit qu'on donneroit encore, pendant dix ans, dix-mille caisses de sucre, pourvu qu'on laissât aux Portugais, & Loanda & S. Thomas. Tout cela n'étoit que pour amuser, & pour retarder l'armement, qui se faisoit d'ailleurs fort lentement, faute d'argent; parce que les Etats Généraux n'avoient payé, depuis long-tems, aucun subside à la Compagnie.

1648. Les Etats demanderent qu'il signât, ce qu'il avoit offert en dernier lieu, & qu'on leur rendit Loanda & S. Thomas. On forma un projet de Traité, sur les propositions mêmes de l'Ambassadeur, on le lui envoya pour le signer, sans y rien changer; afin que l'on fût ce qu'il y auroit à faire, par rapport au Roi de Portugal. Il répondit, qu'il n'avoit aucun ordre d'offrir la restitution de Loanda & de S. Thomé, & il ne pouvoit pas répondre autrement. C'étoit une faute impardonnable à la Compagnie, assez informée de la disposition des Portugais, d'avoir laissé deux postes, comme ceux-là, sans en rafraichir les Garnisons; en y envoyant du monde de nouveau, & les pourvoyant abondamment de tout ce qui étoit nécessaire à leur conservation. Il en coûtoit beaucoup moins de conserver ce qu'on avoit; que de le conquérir de nouveau, après l'avoir perdu. Les Portugais, maîtres du pais d'Angola, n'avoient garde de le rendre. Il auroit fallu leur faire la guerre, en Europe, & la pousser avec beaucoup de vigueur, pour leur faire lâcher prise. Cette guerre auroit beaucoup coûté à l'Etat, & l'auroit empêché de se ressentir de la paix qu'il venoit de faire. D'ailleurs en remportant quelque avantage considerable sur le Portugal, les premiers qui en auroient profité étoient les Castillans; & peut-être encore que la France, qui le favorisoit, & qui n'étoit pas contente de la paix, que les Etats avoient faite avec les Espagnols, le soutiendroit. Ces raisons furent apparemment cause, que dans une Conférence qu'eurent ensemble, là-dessus, des Députés de Dordrecht, de Leide, d'Amsterdam, de Rotterdam, d'Alcmar, & de Hoorn, par ordre des Etats de Hollande; ceux d'Amsterdam furent d'avis d'employer toutes les instances, les plus vives, & même des menaces; pour obliger l'Ambassadeur de Portugal à en venir au Traité, qu'on lui avoit proposé; mais que si cela ne produisoit aucun effet, il vaudroit mieux accepter ce dont il avoit parlé en dernier lieu, que d'entrer en une nouvelle guerre, pour cela. Comme il y eut de grandes contestations, sur cela, les Etats de Hollande prièrent ceux d'Amsterdam de penser mieux à cette affaire, & de se conformer aux autres Députés. C'est ce qui se fit le 17. de Decembre MDCXLVIII.

On conclut néanmoins, au commencement de l'année suivante, que les E. E. G. prêteroiient leurs forces à la Compagnie des Indes Occidentales, pour recouvrer, sur les Portugais, leurs conquêtes sur les Côtes d'Afrique, qu'ils y avoient faites, avant que la Paix y eût été publiée.

1649. AVANT que de parler de ce qui regarde directement les Provinces Unies, dans l'Histoire de cette année, il faut dire quelque chose de ce qui se passa en Angleterre, par rapport à la malheureuse fin de Charles I. Ce Prince ayant été remis par les Ecoissois, aux Troupes du Parlement d'Angleterre; les Fanatiques, qui étoient les plus forts dans l'Armée, pensèrent sur la fin de l'année MDCXLVIII. à lui faire son Procès, & nommerent des Juges, pour cela. Son fils aîné qui étoit venu en Hollande, dès le 22. de Juillet, craignoit, pour la vie de son Pere, & pour prévenir ce malheur eut recours aux Etats Généraux, (1) & en eut une audience le 22. de Janvier, de l'an MDCXLIX. Il fit dire, par le Chevalier *Boswel*, Résident du Roi

L 1 3 d'An-

(1) *Aitzema* Liv. XXVIII. p. 297. & *Wiquesfort* Liv. II. p. 99. & suiv.

1649. d'Angleterre à la Haie, tout ce qui pouvoit toucher les EE. Il avoit dit entre autres choses ces mots : *J'ai horreur de dire qu'un Prince d'Angleterre vient ici, pour demander votre intercession, pour la vie du Roi son Pere.* On fut extrêmement touché de son discours, & l'on nomma un Ambassadeur, pour faire ce que le Prince souhaitoit, conjointement avec *Joachimini*, qui étoit l'Ambassadeur Ordinaire des EE. à Londres, mais qui étoit alors en Hollande. Ce fut le Sr. van *Heemstede*, à qui on donna des Lettres de Créance, pour le Parlement, pour divers des Membres des deux Chambres, & pour Cromwel lui-même. Ils partirent incessamment, & arriverent à Londres, le 15. de Fevrier. Comme ils apprirent, que le Roi devoit alors comparoître, le lendemain, pour la dernière fois, devant les Juges établis, pour lui prononcer sa sentence, ils se hâterent de demander Audience. Les Orateurs des deux Chambres leur firent dire, que le Parlement ne feroit assemblé que le 6., qui étoit un Samedi, & le jour auquel la sentence de mort devoit être prononcée au Roi, comme elle le fut. Le Dimanche suivant, ils obtinrent, avec bien de la peine, une audience de l'Orateur de la Chambre, de Fairfax, de Cromwel, & d'autres Officiers de l'Armée, dans la Maison de Fairfax. Ils employèrent toutes les raisons les plus touchantes, dont ils purent s'aviser, pour faire surseoir cette exécution, au moins jusqu'à ce qu'ils eussent été ouïs, par le Parlement. Ces gens-là leur répondirent, que ce n'étoit pas à eux qu'il falloit s'adresser pour cela, mais au Parlement, & qu'ils auroient le tems de le faire, puisque l'exécution ne se feroit, que le 9. du Mois.

Les Ambassadeurs eurent en effet audience des deux Chambres le 8. Ils leur représentèrent, que les Etats ne les avoit envoyez avec tant de précipitation en Angleterre; que pour témoigner leur reconnoissance, pour les faveurs qu'ils avoient reçus en divers tems de ce Royaume : Qu'ils croyoient n'en pas pouvoir donner de meilleure preuve, qu'en travaillant à en apaiser les divisions, qui y étoient : Qu'ils ne prenoient néanmoins point de part aux choses, dont ils ne devoient pas se mêler, que celle que la compassion leur donnoit : Qu'ils croyoient être obligez à ce devoir, parce que de tous les Etats de l'Europe, celui des Provinces Unies avoit le plus d'intérêts communs avec l'Angleterre; & que, par conséquent, ils étoient les plus obligez de tâcher d'apporter quelque remède aux troubles, dont elle étoit affligée : Que le mal n'étoit pas encore sans remède, mais qu'il n'y en auroit plus, si l'on portoit les choses à l'extrémité, à l'égard de la personne du Roi : Qu'en lui conservant la vie, on le rendroit capable des bons conseils, que le Parlement pourroit lui donner : Qu'un profond oubli pourroit couvrir tout ce qui s'étoit passé, de part & d'autre; & prévenir les maux, qui pourroient arriver, & particulièrement la rupture de l'Ecosse, avec l'Angleterre : Qu'au contraire, en attendant à la vie du Roi, on offenseroit irrémisiblement tous les Rois de la Chrétienté, dont plusieurs, étant ses parens, se croiroient être obligez à s'en ressentir : Qu'il y avoit plusieurs raisons, qui les devoient assurer, qu'elle leur étoit extrêmement précieuse; & que le Parlement en conviendroit, s'il lui plaisoit, de leur donner des Commissaires, pour conférer plus particulièrement avec eux.

Dès qu'ils furent fortis de la Chambre-Basse, elle leur fit dire, que l'heure, qu'il étoit, l'obligeoit de se séparer, & qu'elle ne pouvoit pas délibérer sur leurs propositions. Les Ambassadeurs Hol-

landois firent incessamment traduire leur Harangue, en Anglois, & l'envoyèrent à la Chambre, qui ne voulut pas la lire; de peur d'être obligée de faire surseoir l'exécution du Roi, qu'elle avoit résolue. En effet elle fût faite le 9. de Fevrier, style nouveau, ou le 30. de Janvier, selon l'ancien.

Ainsi l'effort que firent les Ambassadeurs Hollandois, pour gagner un peu de tems, fut inutile. En effet, les Fanatiques avoient poussé la chose si loin, qu'il ne leur étoit presque pas possible de retourner en arriere. Jamais le Roi ne leur auroit pu pardonner de l'avoir tiré en justice; & lui laissant la vie, il auroit fallu ou le tenir en prison, ou lui rendre la liberté. Le premier étoit difficile, & on ne pouvoit pas savoir, s'il ne trouveroit point le moyen d'échaper; & le second étoit dangereux, puis que son Parti n'auroit pas pu s'empêcher de chercher les moyens de venger ce qu'on avoit fait au Roi. Les Presbyteriens, qui avoient voulu traiter avec lui, pendant qu'il étoit prisonnier dans l'Île de Whigt, & qui avoient presque achevé le Traité, l'auroient infailliblement rétabli; comme ils firent sa famille, après la mort de *Cromwel*. Il auroit fallu, que les États fussent intervenus plutôt, pour pouvoir esperer quelque fruit de leur intercession. Mais le Prince de Galles ne paroît pas avoir soupçonné, que les Fanatiques en osassent venir à une si étrange exécution; quoi qu'il eût dû craindre que leur propre fureté ne les y engageât, selon la maxime, qui dit, que *quand on a une fois tiré l'épée, contre son Souverain, il faut jeter le fourreau*; comme avoit fait Guillaume I. Prince d'Orange, à l'égard de Philippe II. Roi d'Espagne; à qui il ne pouvoit plus se fier, après l'avoir offensé.

La nouvelle (1) de la mort tragique de Charles I. vint à la Haie, le 14. de Fevrier, par un petit bâtiment adressé au Prince d'Orange, Gendre du Défunt. Il ne voulut pas annoncer lui-même cette nouvelle, dont il étoit troublé, à son Beau-Frere; mais lui envoya le Dr. *Stuart*, son Chapelain pour la lui dire. Ce dernier parla d'abord d'autres choses, mais comme il avoit l'air extraordinairement triste, Charles lui en demanda la raison; à quoi l'autre ne répondit, qu'en se mettant à genoux devant lui, & qu'en s'écriant : *Dieu bénisse Votre Majesté !* Le nouveau Roi, qui tenoit un livre, le laissa tomber, & fut excessivement troublé. Le Prince d'Orange fit lui-même part à la Princesse Royale, son Épouse, de ce qui étoit arrivé. La Ville fut d'abord remplie de cette nouvelle. Tout le monde, & même ceux, qui favorisoient le parti du Parlement, soit à l'égard de la Religion, soit à l'égard du Zèle, qu'il avoit à défendre les privileges de la Nation Angloise, ne purent pas s'empêcher de détester une si étrange exécution. Mais il étoit fort difficile de trouver un milieu, & il n'étoit guere possible, de faire un accommodement entre le Roi & le Peuple; parce que chacun des Partis croyoit avoir raison de son côté, & le droit de détruire l'autre; d'autant plus que la confiance mutuelle ne pouvoit plus être rétablie, par quelque Traité, que l'on pût faire.

On proposa d'abord, dans l'Assemblée des États Généraux, de faire une Députation au Roi, pour lui faire un compliment de Condolérance, & en même tems de Félicitation, pour son avènement à la Couronne. Il y eut quelque contestation là-dessus. Les uns vouloient qu'on traitât

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XXIX, p. 323.

1649. tât Charles de *Roi*, & qu'on rappellât les Ambassadeurs, qu'on avoit envoyez à Londres, pour témoigner, qu'on ne tenoit pas le Parlement, pour une Assemblée légitime. Mais les Députés de Hollande & de Zélande, qui craignoient pour le négoce de leurs Provinces, s'ils choquoient ceux qui étoient les maîtres en Angleterre, ne purent pas se déclarer si positivement, sur la Proposition; & comme les Etats de Hollande devoient bien-tôt s'assembler, ils souhaiterent qu'on attendît, à prendre une résolution sur cette matière, jusqu'à ce qu'ils fussent assembles. Cependant on rélut, dans l'Assemblée des E.E. GG. du 16. du Mois, ce qui avoit été conclu le jour précédent. On y trouva des expressions trop rudes contre le Parlement, & d'autres trop avantageuses pour le Roi; & les Députés de Hollande soutinrent, que l'on n'avoit pas pris une conclusion de cette sorte. On y revint encore le lendemain, & comme on traitoit, en cette Conclusion, le Prince de Galles de *Charles II. Roi de la Grande Bretagne*, ceux de Zélande prétendirent encore, qu'il n'avoit pas été résolu, qu'on parleroit de cette sorte. Le Greffier soutenant le contraire, on demanda le sentiment de l'Assemblée, qui répondit qu'on n'avoit dit autre chose, que *Charles II.* sans y ajoûter les autres mots. On corrigea ainsi la Minute, mais on ordonna que le secret seroit gardé, sur ce qui s'étoit passé, de peur d'offenser ce Prince.

Le 20. il fut conclu que les Etats, en corps, iroient faire un compliment de condoléance, au *Roi Charles II.* (sans ajoûter *Roi de la Grande Bretagne*) sur la mort funeste du *Roi Charles I.* Les Etats y allèrent donc le lendemain, en grands manteaux de deuil. Le Sr. *Van Guent*, Député de Gueldre, qui est la première Province, en ordre, marcha à la tête. Après les Cérémonies ordinaires, il commença à faire son Compliment, & dès que le Roi se fut couvert, les Députés se couvrirent tous, en même tems. Il n'avoit été parlé que de faire un Compliment de Condoléance, dans le dessein d'en faire un autre de Congratulation; mais le Député, qui portoit la parole, mêla l'une avec l'autre; comme c'est en effet la coutume, dans cette espece de Complimens. Il traita aussi Charles de *Sire*, & de *Vôtre Majesté*, & cela ne se pouvoit faire autrement; puisque personne ne pouvoit prétendre à la Couronne, que lui. Quand le Compliment fut fini, le Roi dit à Boswel, en Anglois, ce qu'il vouloit qu'on lui répondît, & le Résident l'exprima en François.

Les Etats de Hollande s'étant cependant assembles, lui firent aussi faire un semblable compliment de Condoléance, par la bouche de leur Pensionnaire *Cats*, dont les termes furent plus ménagés. Le Roi, apparemment choqué de ce ménagement, demanda qu'on lui donnât ce Compliment, par Ecrit; mais on le refusa. La raison, pour laquelle on lui avoit donné le titre de *Roi*, étoit que l'Ecosse n'avoit fait aucune déclaration contre lui, comme l'Angleterre.

Il fut aussi proposé, dans l'Assemblée des Etats Généraux, de rappeler au plutôt leurs Ambassadeurs de Londres; de peur que, si on les y laissoit plus long-tems, on ne parût approuver la conduite du Parlement. Mais les Hollandois & les Zélandois, qui n'avoient pas tant de complaisance, pour le parti Royal, jugerent qu'il suffisoit que *Van Heemstede*, qui étoit là en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, s'en revînt, sa commission étant finie; & que, puis qu'il y avoit encore à Londres des Ambassadeurs de la France, de l'Es-

pagne & du Portugal, on y pouvoit bien laisser l'Ambassadeur Ordinaire *Joachimi*. Mais on envoya un bâtiment exprès, pour ramener *Van Heemstede*; parce que le Prince d'Orange avoit été choqué, de ce qu'il avoit écrit aux Etats, que Cromwel avoit parlé, avec beaucoup d'estime, des Provinces Unies; & qu'on avoit dit, en Parlement, qu'on devoit accorder à leurs habitans, par rapport au Commerce, les mêmes Privilèges, qu'avoient les Anglois. Le Prince d'Orange, & ceux qui le soutenoient souhaitoient fort, qu'on se brouillât avec le Parlement d'Angleterre, & même qu'on en vînt à une rupture ouverte. Aussi fit-on publier, à la Haie, des Nouvelles propres à rendre la conduite de cette Assemblée odieuse, & à faire souhaiter que Charles II. fût rappelé, en son Royaume. Mais la prudence & l'intérêt du Gouvernement des Provinces demandoient qu'on suivît le parti du plus fort, comme on le faisoit en France, & ailleurs.

Il y avoit quelque tems, que *Walter Strikland*, & *Isaac Dorellaar* ou *Dorellaas*, (que les Anglois nomment (1) *Dorilaus*) natif de Delft en Hollande, & fils d'un Ministre d'Enkhuyse, en Northollande, étoient venus demeurer à la Haie, en qualité d'Agent du Parlement. Le dernier s'étoit établi, depuis long-tems, à Londres, & étoit parvenu à avoir une place de Lecteur en Droit Civil, au College de Gresham. Ensuite dès le commencement, il avoit été fait *Juge-Avocat*, comme parlent les Anglois, dans l'Armée du Comte d'Essex. Il avoit enfin (2) été envoyé, à l'occasion de deux Flottes Angloises, qui étoient sur les côtes de Hollande; dont l'une obéissoit au Roi, & l'autre au Comte de Warwik, qui étoit l'Amiral du Parlement. Il avoit ordre de faire en sorte d'empêcher que les Vaisseaux, qui s'étoient déclarés pour le Roi, ne fussent reçus en aucun Port des Provinces; ni n'entreprissent rien, contre le Parlement. Mais ni lui, ni Strikland n'avoient encore pu avoir aucune audience des E.E. GG. quoique recommandez par la Province de Hollande. Les E.E. GG. ne pouvant pas juger des suites de la guerre, voulurent demeurer neutres, entre les deux Partis, depuis qu'il n'y avoit point de Roi en Angleterre; quoi que l'on y entretint un Ambassadeur auprès du Parlement, qui prétendoit être Souverain de la nouvelle République de cette Ile. Les Etats Généraux, dont une partie dépendoient du Prince d'Orange, refuserent constamment de leur donner audience; quoi qu'il fût désormais beaucoup plus dangereux d'avoir de la complaisance pour le Roi, qui n'avoit guère de moyens de se rétablir: au lieu, que toute la puissance de l'Etat, étoit entre les mains du Parlement. Ce Dorellaar, en attendant de prendre une Maison, pour lui, à la Haie, étoit allé loger à l'Auberge du Cygne, où d'autres gens mangeoient & logeoient. Pendant qu'il étoit à souper, le 12. de Mai de cette année, avec d'autres personnes, qui étoient logées dans l'Auberge, six Ecossois de la fuite du Marquis de Montrose, Ecossois de distinction, entrèrent dans la Chambre. Tout le monde voulut se lever de table, à la vuë de ces gens-là, qui avoient l'Epée à la main. Mais les Ecossois leur dirent de ne point se lever, qu'on n'en vouloit point à eux, mais seulement à l'Agent des Rebelles d'Angleterre. Un de ces gens-là, qui connoissoit Dorellaar, le tira de la Table, & le tua à ses pieds. En suite ils remirent leurs

(1) *Clarendon Hist.* Liv. XII. p. 293, de l'Ed. in 8.

(2) *Wiquisfort Liv.* III. p. 157.

1649. leurs épées dans leurs fourreaux, & sortirent, à petit pas, de l'Auberge, en laissant les autres, dans une très-grande surprise, pour ne pas dire fort épouvantez. Les Assassins sortirent ensuite, à loisir, de la Haie, & il n'y en eut pas un de faisi, ni cité à comparoître. Cependant, comme ils croyoient avoir fait une action heroique, ils ne se cachèrent pas en sorte, qu'on ne fût qu'ils étoient tous Ecoffois, de la suite du Marquis de Montrose. C'est ainsi que le Comte de *Clarendon* raconte cet Assassinat, mais *Wiquesfort* qui avoit apparemment tiré ce qu'il raconte, des informations de la Justice, dit que quatre hommes masquez ayant heurté doucement à la porte de l'Auberge, ils se firent ouvrir, & qu'étant entrez ils éteignirent la chandelle, qui étoit au Vestibule; pendant que quelques-uns de leur troupe se faisaient de la Porte, pour s'assurer de la sortie. Deux des premiers, qui étoient armez, comme dit l'Historien, à l'épreuve, entrèrent dans la Chambre à manger. Comme ces gens-là, ne connoissoient pas bien *Doreslaar*, ils blessèrent d'abord un Gentil-homme de *Gueldre*, qui soupoit là, & qui mourut, peu de jours après, de ses blessures. *Doreslaar* voulut cependant se sauver dans une chambre voisine, mais il ne put pas en ouvrir assez promptement la porte, pour y entrer; de sorte qu'il fut là massacré, de plusieurs coups.

Strikland, effrayé de cet attentat, redoubla les instances, qu'il avoit faites aux Etats de Hollande, pour la sûreté de sa personne, & demanda, le 14. de Mai, premièrement justice de l'assassinat, commis en la personne de *Doreslaar*, & ensuite qu'on lui rendît les papiers, que le défunt avoit, concernant la fonction, qui lui étoit commune avec lui, & qu'on lui donnât une Sauve-garde pour lui-même. On lui répondit qu'outre les poursuites, qu'on avoit commencées, on feroit envoyer par tout des billets, pour promettre que l'on cacheroit les noms de ceux, qui découvriraient les coupables; qu'on lui remettrait les papiers, qu'il demandoit, & les autres à un Neveu de *Doreslaar*; qu'on lui donneroit, s'il vouloit, des Soldats pour garder sa porte. Ils résolurent encore, que l'Acte de Sauve-garde & de protection, qu'on lui avoit déjà donné, seroit publié solennellement, & affiché par tout, où l'on avoit accoutumé de le faire, en pareil cas. Il fut encore résolu, le lendemain, que l'on enverroit au Parlement les informations, que l'on avoit fait faire, sur ce meurtre.

La Cour de Justice se rendit, ensuite, en corps, sur le lieu auquel il avoit été commis, s'en informa elle-même, ordonna au Procureur Général de faire toutes ses diligences, pour découvrir les meurtriers, & promit mille francs, à celui, qui en découvrira quelques-uns; mais comme le Roi d'Angleterre, & le Prince d'Orange ne favorisoient point cette recherche, on n'en découvrit aucun. Cependant le Parlement en fit faire à Londres de très-grandes plaintes, à l'Ambassadeur *Joachim*. Il répondit, conformément à la volonté des Etats de Hollande, qu'on feroit toutes les diligences possibles, pour découvrir les coupables, & que les Etats de Hollande s'y intéressoient, non seulement parce qu'on avoit assassiné un Ministre public, mais encore pour la sûreté de leur País. Le Parlement, qui voyoit que l'Ecosse prenoit le parti du Roi, & qui avoit intérêt d'entretenir l'amitié des Hollandois; qui étoient les seuls, qui pussent entreprendre de conduire par mer le Roi en Angleterre; parut se contenter de ces excuses. Il pouvoit en effet s'assurer, que le Public n'avoit eu

aucune part à l'attentat, dont il se plaignoit, 1649. & que cela ne pouvoit venir, que des étrangers, qui étoient à la suite de Charles II., ou du Marquis de Montrose. Cependant les Etats Généraux, dans l'Assemblée desquels le Prince d'Orange avoit beaucoup de pouvoir, trouverent si mauvais, que leur Ambassadeur eût parlé de la sorte, à l'instance d'une seule Province, aux Gens du Parlement, qu'ils parlerent de le rappeler; sous prétexte qu'il ne devoit pas reconnoître le Parlement, ni négotier avec ses Députez, sans un ordre exprès de leurs Hautes Puissances. Ils furent même, sur le point de le rappeler, & l'auroient fait, s'ils n'avoient craint une rupture avec le Parlement; que les plus grandes Puissances de l'Europe ménageoient, avec soin, dans la pensée que Charles II. ne seroit rétabli de long-tems, si tant étoit qu'il le fût jamais.

Cependant les Etats de Hollande tâchoient de rassurer *Strikland*, contre la crainte qu'il avoit, qu'il ne lui arrivât la même chose, qui étoit arrivée à son Colleague; d'autant plus que les EE. GG. refusoient de le recevoir à leur Audience, pendant qu'ils recevoient les Ministres du Roi, & du Parlement d'Ecosse. Il fit enfin entendre qu'il étoit résolu de partir, vû que les EE. GG. paroissoient mépriser le Parlement d'Angleterre, qui souhaitoit de faire une plus étroite Alliance avec eux, & qui offroit d'envoyer, pour cela, des Ambassadeurs en Hollande; ou de recevoir à Londres ceux, que les Etats voudroient lui envoyer. Cette Politique des EE. GG. qui étoit néanmoins plutôt celle du Prince d'Orange, que la leur, leur coûta cher, peu d'années après; comme on le verra, dans la suite de cette Histoire.

Les Etats de Hollande craignirent que la retraite, & le mécontentement de l'Envoyé ne nuisissent à la République. Ils firent représenter aux Députez des autres Provinces, que la conduite, que l'on gardoit, étoit toute opposée à celle que l'on avoit gardée, dès le commencement des troubles d'Angleterre; qui avoit consisté, dans une neutralité parfaite. La Province de *Gueldre*, goûta les raisons de celle de Hollande; les autres n'en furent nullement ébranlées. (1) Là-dessus la Hollande fit enregîtrer une Protestation, qui portoit que les Députez des autres Provinces avoient éludé les propositions qu'elle avoit faites, de garder une enriere neutralité, avec l'Angleterre, par rapport au Roi & au Parlement; en disant que, sans un ordre exprès des Etats de leurs Provinces, ils ne pouvoient donner aucune audience, à l'Agent du dernier; contre lequel elles ne se pouvoient pas néanmoins déclarer, sans rompre la Neutralité, qui avoit été concertée: Que le Parlement ne manqueroit pas de s'en vanger, sur l'Ambassadeur, qu'on tenoit à Londres, puis qu'on refusoit de reconnoître le Parlement & son Ministre: Qu'il ne manqueroit pas d'ordonner à son Envoyé de se retirer, & viendrait peut-être à de plus grandes extrémités: Que l'Etat en souffriroit enfin, & que la Hollande ne pouvoit pas s'empêcher de témoigner la crainte, qu'elle en avoit, par une protestation solennelle: Qu'elle ne s'étoit pas attendue à être traitée de la sorte, par les autres Provinces, qui manquoient à ce qu'elles devoient à l'Alliance, & qu'on se prendroit à Elles de tout le mal, que leur refus produi-

(1) *Wiquesfort* Liv. III. p. 159. avec ses preuves.

1649. duiroit infailliblement. Cette protestation ayant été enrégistrée, le 9. de Septembre, malgré les Provinces Opposantes; leurs Députez dirent, le 30. du même Mois, que puisque la Hollande refusoit de retirer sa protestation, ils se croyoient obligez de déclarer, que ce n'étoit point, de leur mouvement particulier, qu'ils avoient refusé l'Audience à l'Agent du Parlement; & qu'ils ne l'avoient fait, qu'après avoir bien sondé les sentimens des Etats de leurs Provinces: Qu'on ne les pouvoit pas rendre responsables du mal, que le refus, dont il s'agissoit, pourroit produire; parce qu'ils ne vouloient rien faire, sans l'ordre de leurs Superieurs: Qu'ils avoient jugé, que la conjoncture présente étoit trop délicate, pour prendre une résolution formelle, sur cette affaire; sans des ordres exprès de leurs Provinces, qui s'en expliqueroient, quand elles le trouveroient à propos.

C'est ce qui se passa alors, par rapport au refus qu'on faisoit à Strikland, de lui donner Audience; sur quoi il résolut de se retirer. Avant cela, (1) le Roi d'Angleterre avoit jugé à propos, de demander une Audience aux Etats de Hollande; pour leur communiquer l'état de ses affaires, & leur demander là-dessus leur conseil & leurs secours. Il fut reçu le 30. de Mars MDCXLIX. dans l'Assemblée, avec beaucoup de respect; & après avoir fait un compliment très-court, il donna un Mémoire aux Etats, dans lequel, après leur avoir temoigné la reconnaissance, qu'il avoit, pour la part qu'ils avoient prise, dans la mort tragique du Roi son Pere; il dit que son parti étoit alors entièrement abattu, en Angleterre, & qu'il n'y pourroit pas être en sûreté; que l'Ecosse l'avoit bien proclamé pour Roi, mais qu'elle lui accordoit plutôt le nom, que la chose; mais qu'il esperoit de ramener bien-tôt les Ecossois, & qu'il employeroit toutes sortes de moyens, pour l'avancement de la Religion Réformée. Mais ni les Ecossois, ni les Etats n'avoient guère de sujet de se fier en lui, à cet égard. Son Grand-Pere, & son Pere avoient tant donné d'occasions de les soupçonner de favoriser le Catholicisme; en recherchant seulement des Princesses Catholiques, & en suspendant les Lois, qui avoient été faites contre eux; qu'il falloit être bien dupe, pour s'y fier.

Il parla ensuite d'aller en Irlande, Royaume presque tout Catholique, qui étoit gouverné par le Marquis d'Ormond; pour empêcher que le Parlement ne s'en fît, & passer de là en Ecosse, quand il en seroit tems. Il pressoit instamment les Etats, de le conseiller & de le secourir dans ce voyage; afin qu'il pût se rendre en Irlande, avec honneur & avec sûreté. Il faisoit encore entendre que s'ils le secouroient, il feroit quelques ouvertures, qui ne seroient pas desavantageuses à leur République; ce qui étoient de pures chimères. On ne lui avoit pas encore répondu le 12. d'Avril, auquel il envoya aux Etats un autre Mémoire, où il disoit qu'il étoit obligé de se rendre, au plutôt, dans ses Etats, & qu'il prioit Mrs. les Etats de l'assister de Vaisseaux & d'argent; soit pour payer les dettes, qu'il avoit faites en Hollande, soit pour les frais du Voyage. Il disoit aux Etats, que pour cela il leur donneroit des assurances, qu'ils jugeroient suffisantes, & en conserveroit toujours la mémoire. Il fut résolu seulement le 30. d'Avril, qu'on donneroit aux Nobles & aux Députez des Vil-

1649. les, des Copies des Mémoires du Roi d'Angleterre, pour les communiquer à ceux à qui il appartendroit. Ce Prince n'étoit nullement en état de donner des assurances solides & valables, en ce tems-là; & quand il en auroit donné, il n'auroit pas mieux traité les Etats, que la Maison du Prince d'Orange, qu'il ruina; sans avoir jamais rien voulu rendre de ce qu'il lui devoit, non plus qu'à un grand nombre de Particuliers. Ce Prince voluptueux n'avoit jamais de l'argent, que pour ses plaisirs; comme (2) on le peut voir dans l'Histoire de son Règne. Aussi les Etats ne lui répondirent-ils rien là-dessus, & ce silence fut un refus. Ce qu'on lui auroit donné auroit été entièrement perdu, aussi bien que les frais qu'on fit pour lui; lorsqu'il partit de Hollande, en MDCLX. pour retourner en ses Royaumes. Outre cela, on se feroit attiré une guerre du Parlement; qu'on ne put pas même éviter, en MDCLII.

Les Ministres du Roi offrirent aussi de renouveler les anciennes Alliances, qui avoient été entre l'Angleterre & les Etats. Le Prince d'Orange, & les Députez des autres Provinces, appuyerent les offres du Roi. Mais les Etats de Hollande représentèrent qu'il seroit dangereux de s'allier avec lui, dans l'état, où étoient ses affaires; parce qu'on s'étoit obligé à observer une exacte Neutralité, entre les deux Partis. Les Villes ne répondirent rien, & leur silence servit de refus; parce qu'une chose de cette conséquence ne pouvoit être conclue, que par un consentement exprès. Le Roi partit donc de Hollande, pour aller en France, par le Brabant; pour voir la Reine sa Mere, qui étoit à Paris. Nous ne parlerons pas de ce qui arriva ensuite au Roi, parce que cela ne regarde pas l'Histoire des Provinces Unies.

Il n'y a guère d'Etat, avec lequel les Provinces eussent fait de plus fréquens Traitez, qu'avec le Danemarck. (3) Corvitz Ulefelt étoit déjà venu pour cela en Hollande, & y avoit fait en MDCXLVII. un Traité, qui regloit les droits d'entrée & de sortie des Marchandises de Norwegue. Il parla ensuite d'une Alliance défensive, entre la Couronne de Danemarck & les Etats, & ils ne parurent pas éloignés de faire un Traité, sur sa proposition. Mais ils ajoutèrent que ce ne pourroit être qu'à condition, qu'il ne préjudicieroit point aux Traitez, qui avoient été faits, avec les autres Couronnes, ou les autres Princes; auxquels on joignit les Villes Hanseatiques, & nommément la Couronne de Suede; quoi que le Traité de défense, qu'on vouloit faire avec le Danemarck, ne pût guère regarder que la Suede; que les Danois craignoient, plus que toute autre Puissance, dans le Nord. Il fit encore une nouvelle Proposition, pour la facilité du passage du Sund, où les Vaisseaux étoient souvent obligés, de faire plus de séjour qu'il ne leur convenoit; pendant qu'on examinoit leur Cargaison, & que l'on en exigeoit le péage. Il proposa donc qu'on taxât les droits annuels à deux-cens mille Ecus; dont une moitié se payeroit à la St. Jean, & l'autre à la St. Martin, & qu'on avancât au Roi de Danemarck la somme de quatre-cens mille Ecus; dont on se rembourseroit en vingt ans, en rabattant tous les ans sur cette somme vint-mille Ecus. La Suede, dans un Traité fait en

MDCXLV.

M m

(1) Clarendon Liv. XII. pag. 294. de l'Ed. in 8o. & Wiquesfort dans ses Preuves de son III. Livre p. 564.

(2) Voyez Burnet, dans l'Histoire de son tems, sur l'année 1660.

(3) Wiquesfort Liv. III. p. 180.

1649. MDCXLV. avec le Danemarck, avoit stipulé que les Marchandises de ses Sujets seroient exemptes de payer le péage du Sund. Cela engagea plusieurs Marchands Hollandois, ou habitans en Hollande, à acheter le droit de Bourgeoisie, en des Villes Suedoises, ou à charger sur des Vaisseaux Suedois; ce qui faisoit qu'ils pouvoient vendre les Marchandises de la Mer Baltique à meilleur marché, que les autres, qui n'avoient pas la même adresse, & qui avoient payé les Droits. Les Etats de Hollande, qui ne vouloient pas que leurs Sujets se fissent tort, les uns aux autres, écoutèrent cette proposition, & résolurent de conclure le Traité, après avoir obligé l'Ambassadeur Danois, de se contenter d'une moindre somme, & de faire payer en Hollande aux Vaisseaux, qui étoient chargez, pour la Mer Baltique, leur part des Droits que l'on racheteroit, par cette somme, du Roi de Danemarck. Il n'y avoit point alors de Député à la Haie, des Provinces de Groningue, de Zélande & d'Over-Yssel, & même ces Provinces, qui n'avoient aucun négoce dans la Mer Baltique, jugeoient qu'une Alliance défensive, avec le Danemarck, offenserait la Suede, & refusoient de contribuer à la somme, que le Roi de Danemarck demandoit, par avance. Cependant les Députés de Gueldre, de Hollande, & de Frise conclurent le Traité, aussi bien que celui de défense; sans même, comme l'on dit, avoir pour cela des ordres de leurs Supérieurs. On donna à ce Traité, qui fut signé le 9. d'Octobre MDCXLIX. toute l'étendue, que pouvoit avoir une Alliance défensive; en limitant néanmoins le nombre des Soldats, qu'on fourniroit, en cas de besoin, aux Danois, à quatre-mille hommes, ou à quatre Écus, par mois, pour chaque homme, si l'on donnoit le secours en argent; & cela en deux mois, après avoir été averti. Ce Traité étoit fait pour trente-six ans. Celui, qui concernoit les péages du Sund, fut nommé le Traité de *redemption*; parce que les Provinces rachetoient par là les Droits du Sund. Il fut aussi porté, par celui de l'Alliance défensive, que les Etats pourroient envoyer dans la Mer Baltique, jusqu'à cinq Vaisseaux de guerre, sans en avertir auparavant le Roi; ou même une Flotte entiere, en l'avertissant trois semaines auparavant; à cette condition d'amener la huniere du grand mâ, à la vuë du Château de Cronembourg, & de le saluer de deux coups de Canon; & qu'en cas que les Vaisseaux Hollandois rencontraient des Vaisseaux de guerre Danois, ils se salueroient réciproquement, de la même maniere, de deux coups de Canon, de part & d'autre. Ce Traité fut aussi pour trente-six ans, à compter depuis le 1. de Janvier de l'an MDCL. On avança au Roi de Danemarck cent-mille Écus. Le Traité ne devoit être ratifié, que trois mois après; mais comme le Roi devoit encore toucher deux-cens mille Écus, il anticipa le tems, & envoya un Résident qui apporta la Ratification au Mois de Décembre, & qui demanda les deux-cens mille Écus, qui restoient de trois-cens, qu'on lui devoit avancer.

Les Députés de Zélande offrirent alors de ratifier le Traité d'Alliance Défensive, mais ils protestèrent contre l'autre; comme n'ayant été conclu, que par trois Provinces seulement. C'est un inconvenient inévitable, dans les Unions de diverses Souverainetes, comme l'Union des VII. Provinces, & celle des XIII. Cantons Suisses, qu'un Traité, qui convient à quelques-uns des Membres, n'accomode pas les autres. Il faut alors trouver quelque moyen de dédommager ceux, qui ne tirent que du desavantage du Traité. C'est ce que

1649. demandoit la Zélande, qui témoignoit qu'elle passeroit par-dessus ce qui avoit été fait, contre les formes, dans le Traité de Rédemption; pourvu que les autres Provinces aidassent genereusement la Compagnie des Indes Occidentales, à conserver les Places, qu'elle avoit encore au Brésil. La Suede & les Villes Hanseatiques s'opposèrent, autant qu'elles purent, au Traité de Rédemption; parce que la Suede craignoit, que le Danemarck ne vînt à exiger quelque péage des Vaisseaux Suedois, étant appuyé des PP. UU.; & parce que les Villes Hanseatiques, & sur tout Hambourg, traversoient, autant qu'elles pouvoient le Commerce des Hollandois.

Cependant le Traité de Rédemption, qui causoit le plus de plaintes, ne put pas subsister longtemps; parce qu'il ne se pouvoit exécuter qu'avec de grandes difficultez, & qu'on trouva, par l'expérience, que le péage du Sund ne rendoit pas au Roi de Danemarck, à beaucoup près, autant qu'Ulefeld l'avoit assuré. On convint donc, de part & d'autre, que les Vaisseaux Hollandois payeroient, comme ils avoient accoutumé auparavant. Mais je ne vois pas qu'il soit dit, que le Roi de Danemarck rendit les cent-mille Écus, qu'il avoit d'abord touchés.

Antoine le Brun, (1) qui avoit été l'un des Plénipotentiaires d'Espagne à Munster, fut ensuite Ambassadeur Ordinaire en Hollande, où il se rendit, à la Haie, au Mois de Juin de cette année; & où on ne laissa pas de le recevoir, quoique les Provinces de Zélande & d'Utrecht n'eussent pas encore consenti à la Paix, & s'opposassent à la réception de cet Ambassadeur. On lui fit les mêmes honneurs, qu'on avoit accoutumé de faire aux autres Ambassadeurs des Têtes Couronnées.

Il eut sa première audience le 26. du Mois, & fit un discours, qui donna très-bonne opinion de sa capacité. Il étoit chargé de Lettres de Créance de l'Archiduc Léopold Guillaume, & avoit amené, pour lui servir de conseil, *Philippe le Roi*, Commis sur les Finances des Pais-Bas Espagnols. Le Brun tomba d'accord, avec les Députés de l'Etat, d'échanger les prisonniers, qui avoient été faits, de part & d'autre, dans le Pais d'Outre-Meuse, dans la Mairie de Bois-le-Duc, & au quartier d'Anvers, par forme de repréailles. Il demanda ensuite qu'on laissât, pendant l'année courante, les Ecclesiastiques jouir des revenus de leurs Biens, dont ils avoient joui l'année précédente; que les Etats révoquassent la Déclaration, qu'ils avoient publiée contre eux; & que ceux, qui étoient sujets du Roi d'Espagne, jouissent aussi des Terres & des Dîmes, qu'ils avoient en ce Pais-là. Comme les Commissaires lui eurent répondu, qu'ils n'avoient aucun ordre là-dessus; il s'emporta en quelque maniere, dans l'esperance, qu'il avoit alors que les Couronnes de France & d'Espagne pourroient bien s'accommoder, dans une Conférence qui devoit se tenir à Cambrai, & où il avoit ordre de se rendre. Il y alla, mais il ne fut rien conclu, parce que les Espagnols, à cause des brouilleries, qu'il y avoit alors en France, entre le Roi & le Parlement, à l'occasion du Cardinal Mazarin, ne voulurent faire la paix, que sur le pied de celle de Vervins; ce que les François ne voulurent pas seulement écouter.

Le Brun revint donc à la Haie, au Mois d'Octobre, pour renouer la partie. Dans l'Audience, qu'on lui donna, il délivra l'Acte de Neutralité, que

(1) *Wiquefort* Liv. III. p. 173.

1649.

que l'Empereur avoit donné, pour l'Etat, à l'instance des Espagnols, qui s'étoient obligez de le procurer, comme on l'a dit ci-dessus. Mais on ne fut pas content de cet Acte, parce qu'ils avoient aussi promis d'en faire avoir un de toute la Diète de l'Empire; mais ils ne l'ont jamais obtenu.

Au Mois de Novembre de la même année, Brun fit part aux Etats du Mariage du Roi Philippe IV. son Maître, avec *Marie d'Autriche* sa Niece, fille de l'Empereur Ferdinand III. & de *Marie*, Sœur de Philippe. Brun fit de grandes réjouissances, où il invita le Prince d'Orange, & plusieurs Députés des Etats Généraux. Ce fut la première réjouissance de cette nature, qui se fût faite, par un Ministre Espagnol à la Haie.

Après avoir dit les principales choses, qui concernoient les Provinces Unies, par rapport aux Voisins; il faut que nous disions ici, sans interruption, les différends qui naquirent entre les Provinces, sur la Proposition, que fit la Hollande; de diminuer le nombre des Troupes, qui étoient à la solde de l'Etat.

La (1) Paix ne fut pas plutôt faite, qu'on s'aperçut qu'elle diminueoit considérablement les revenus des Etats Généraux, & qu'ils n'avoient plus de quoi payer l'interêt des sommes qu'ils avoient empruntées, pour soutenir la guerre, comme je l'ai déjà touché ci-dessus. Le Conseil d'Etat proposa là-dessus un expédient, qui paroïssoit assez plausible. C'étoit que toute la frontière du Brabant, ne payant plus de contributions aux Espagnols, & ne prenant d'eux, ni Sauvegardes; ni Passeports; on y pourroit établir les droits, qui se levent tous les ans, sur les Terres & sur les Maisons, comme dans les Provinces Unies, & y mettre les impôts qui se payoient de toutes les Denrées, qui s'y consomment; pourvu que l'on fit quelque distinction, entre les Villes & le Plat-pais, & que l'on ne chargeât pas également la Campagne. On disoit que les Habitans de la Ville de Bois-le-Duc, payoient autant que les Habitans des Villes de Hollande; mais que l'on ne pourroit pas charger également les Landes & les Bruyeres, qui étoient dans la Mairie; de peur que ceux, qui les possédoient, ne se retirassent ailleurs. On ajoûtoit aussi, qu'on ne pourroit pas charger de nouvelles impositions la Baronie de Breda; parce qu'on avoit promis aux Habitans de cette Ville, en MDCXXXVII. lors qu'elle fut reprise par Frideric Henri, qu'elle ne payeroit pas plus, qu'elle ne payoit depuis l'an MDXC. jusqu'à MDCXXV. ou quand elle fut reprise par Spinola. On concluoit de-là, qu'il vaudroit peut-être mieux ne faire payer à cette frontière, que ce qu'elle payoit, pendant la guerre; jusqu'à ce que les Provinces eussent entièrement réglé, entre elles, ce qu'elles devoient payer, selon le V. Article de l'Union d'Utrecht.

Mais la Hollande, qui est la plus chargée de toutes les Provinces, désapprouva ce projet en MDCXLIX. & soutint que le Brabant devoit autant payer de Droits, qu'elle. Elle remarqua que l'on pourroit, à l'égard de la taxe des terres, avoir quelque égard aux Bruyeres stériles, qu'on ne chargeroit pas si fort; mais qu'il falloit que les Denrées payassent, à proportion, de la consommation: Qu'il ne falloit pas craindre que les habitans ne quittassent ce pais, pour cela; parce qu'à mesure que le Souverain augmente les impôts, l'ouvrier augmente le prix de

son travail, & que le Marchand encherit ses Denrées: Qu'on devoit plutôt appréhender qu'en traitant les Brabançons, mieux que les Hollandois ne l'étoient, on n'engageât ces derniers à aller s'établir au Brabant: Qu'enfin on avoit toutes sortes de raisons de charger autant ce Pais-là, que la Hollande l'étoit, comme on le verra dans l'Avis (2) que l'on donna là-dessus aux Etats. Ces matieres sont d'une telle nature, que, pour en juger sûrement, il faudroit avoir vécu aux tems & aux lieux, dont il s'agit; car ç'a toujours été la maxime de chaque Province de se charger le moins qu'il a été possible, & de rejeter le fordeau sur les autres. Quoi qu'il en soit, le Brabant fut chargé, autant que la Hollande, & l'on ne voit pas qu'il s'ensuivit de-là quelque inconvenient.

Les Etats de cette Province avoient dès l'an MDCXLIV. réduit les interêts des obligations, du denier seize, au denier vint; & ils jugeoient qu'on en pouvoit faire autant, à l'égard des dettes de la Généralité. Cependant le Conseil d'Etat, craignoit que les Créanciers ne vinssent à demander tout d'un coup leurs Capitaux, & que comme les EE. GG. ne pouvoient pas trouver ces sommes, ils ne perdisent entièrement leur crédit. Mais la Hollande promit de fournir l'argent, qui seroit nécessaire pour cela; & les EE. GG. firent cette réduction, qui devoit avoir lieu depuis le commencement de Septembre MDCXLIX., & promit de rendre les Capitaux à ceux, qui les redemanderoient; en les avertissant trois mois, avant le jour de l'échéance. Il ne se trouva personne, qui voulût ravoïr son argent, non plus que lorsque les Etats de Hollande avoient fait leur réduction, faute de pouvoir mieux placer leur argent ailleurs; & ils conserverent si bien leur Crédit, qu'ils n'eurent point besoin de Courtiers, pour trouver de l'argent, & qu'ils retrancherent le Courtage aux Receveurs, lors qu'ils eurent besoin d'argent.

On avoit accoutumé de loger les Ambassadeurs des Têtes Couronnées, aux dépens de l'Etat, & l'on pensa à retrancher cette dépense; en un tems, où il n'y avoit point d'Ambassadeurs de France, ni d'Angleterre, & qu'il n'y avoit point d'apparence qu'il y en eût de long-tems, de la part de cette dernière Puissance. L'Espagne n'en avoit point encore envoyé, & l'on n'avoit pas sujet d'être content du Roi de Portugal. Pour les autres, ils n'avoient que des Résidens en Hollande, & l'on n'avoit jamais logé cette sorte de Ministres. Les Etats de Hollande, attentifs à retrancher toutes les dépenses inutiles, y firent résoudre les Etats Généraux, le 6. Mai de cette année. Le Résident de France en fut fort mécontent, & prétendoit que l'on devoit distinguer, en cela, la Couronne de France de toutes les autres; à cause de l'obligation qu'on lui avoit, de ce qu'elle avoit fait en faveur de l'Etat, depuis le Regne de Henri IV. Mais on n'eut aucun égard à ses plaintes, parce que les Ambassadeurs de l'Etat n'avoient aucune exemption à Paris.

Les Etats Généraux avoient aussi, dès l'année précédente, retranché plusieurs dépenses que la Paix rendoit inutiles; telle qu'étoit celle des Barques armées, que l'on avoit entretenues, pour la garde des rivières, pendant la Guerre. On congédia aussi les Vaisseaux Gardes-côtes. On avoit éteint plusieurs pensions, & appointemens, qui

M m 2 n'é-

(1) *Wiquesfort* Liv. III. au commencement p. 132.
Tome II.

(2) Voyez le dans la 3. Preuve des III. Livre de *Wiquesfort* p. 395. & suiv.

1649

n'étoient plus qu'à charge à l'Etat, sans qu'il lui en revint aucun fruit. Mais la plus grande dépense avoit toujours été celle de l'Armée, & les gages que l'on payoit à l'Etat Major, aussi bien qu'aux bas Officiers, & la solde de simples Soldats. Cela avoit si fort épuisé les Finances, que la Hollande seule devoit d'arrerages aux Troupes, qui étoient sur sa répartition, trois millions six-cens-soixante-mille francs. Elle devoit encore à l'Amirauté, & à la Compagnie des Indes Occidentales. Elle étoit sur tout chargée d'Obligations, dont elle payoit le revenu, qui revenoit à de très-grandes sommes. Les autres Provinces étoient aussi chargées de semblables dettes, dont elles ne pouvoient payer l'interêt, qu'en empruntant de nouveau; ce qui alloit à la ruine entière de l'Etat, qui auroit eu besoin des Richesses du Perou, pour se dégager. On voit par-là, qu'on n'avoit que trop attendu de faire la Paix, avec l'Espagne; & que ceux qui vouloient la continuation de la Guerre, ne recherchoient, ni le bien de l'Etat, ni celui des Particuliers, qui lui avoient fait des prêts immenses. On vint donc nécessairement à parler de réformer les Troupes, que l'on entretenoit. Sans cela, l'Etat seroit enfin devenu une République Militaire, où les Gens de Guerre auroient été les Maîtres, & auroient pû faire tomber la Souveraineté entre les mains des Généraux: comme il arriva à la République Romaine, dont la Constitution fut renversée, par le trop grand pouvoir de ses Généraux.

Lorsque la Paix fut faite à Munster, les Etats entretenoient soixante-huit Cornettes de Cavalerie, partagées en douze Régimens, sans les deux Compagnies des Gardes du Prince d'Orange; & quatre-cens-onze Compagnies d'Infanterie, en trente Régimens, dont quinze étoient des Troupes du Pais, cinq de François, quatre d'Anglois, trois d'Ecoffois, & trois d'Allemands.

Il s'agit alors de décider quelle réformation on y pourroit faire, pour décharger l'Etat d'une dépense excessive, & en maniere qu'il fût en sûreté, & qu'il pût entretenir ce qu'on en retiendroit, sans s'endetter davantage. Le Conseil d'Etat, chargé d'en faire la proposition, écrivit peu de jours, après que la Paix eut été publiée; qu'il lui sembloit qu'on pourroit congédier quarante hommes, dans chaque Compagnie de Cavalerie, à la réserve des deux des Gardes du Prince d'Orange; & pour les Compagnies d'Infanterie, dans les plus nombreuses cinquante hommes, & dans les moindres, trente. Par là on comptoit qu'on réformeroit deux-mille six-cens Chevaux, & dix-huit-mille-cinq-cens-soixante & dix hommes de pied. Par là encore l'Etat épargneroit, tous les ans deux-millions-cinq-cens-quarante-quatre-mille, cent-soixante-dix-neuf francs. Les Etats de Hollande jugerent cette réforme trop petite, eu égard à l'épuisement des Finances, & insisterent à ce que l'on réformât cinquante hommes de toutes les Compagnies, sans distinction; excepté celles des Gardes du Prince d'Orange, celle du Gouverneur de Frise, & celle du Maréchal de Camp.

Le Prince d'Orange, ayant eu communication de ces Projets de Réforme, approuva celui du Conseil d'Etat, & souhaita même, que l'on en fît la proposition, en son nom. Mais l'Assemblée des EE. GG. n'y voulut pas consentir. Les Députés de cinq Provinces vouloient que cette affaire fût communiquée à leurs Supérieurs; mais la Province de Hollande, dont les Finances souffroient le plus, & qui craignoit encore

qu'on ne cherchât du délai, pour ne pas congédier autant de Troupes, qu'Elle le souhaitoit, déclara qu'elle écrivoit aux Officiers des Troupes, qu'elle payoit, qu'ils les réformassent sur le pied, qu'elle avoit proposé, avant le 20. de Juillet; depuis lequel terme, elle ne les payeroit, que sur ce pied-là. Les Etats Généraux se plainquirent beaucoup là-dessus de la conduite de ceux de Hollande; comme s'ils avoient dessein de rompre l'Union, & renverser les Lois Fondamentales de l'Etat; quoi qu'en matières de ménage, chaque Province eût toujours eu droit de demander d'être déchargée des frais, qu'elle ne pouvoit pas soutenir, sans se ruiner, sur tout en tems de Paix. Ils ne laisserent pas de consentir à la réforme de cinquante hommes par Compagnies, dans toute l'Infanterie.

En parlant de cette Réforme, les Etats de Hollande avoient toujours dit, qu'ils entendoient qu'elle ne se feroit que par provision; en attendant que les Provinces pussent tomber d'accord, d'en faire une plus considérable. Ils ne comprenoient pas, que les autres Provinces eussent le pouvoir de les charger, comme elles trouvoient à propos; sans avoir égard à leurs représentations. Ils souhaitoient, comme ils l'avoient témoigné depuis le Mois d'Août de l'an MDCXLVIII., qu'on supprimât la Charge de Général de la Cavalerie, puis qu'elle étoit, dans le fonds, renfermée dans celle de Capitaine Général, qu'avoit le Prince d'Orange; que l'on convertît en pensions modiques les gages des Officiers Généraux, des Gouverneurs & des Colonels, & qu'on supprimât les autres Officiers Majors des Régimens.

Mais le Conseil d'Etat, appuyé par le Prince d'Orange, & le Gouverneur de Frise, dans l'Etat de Guerre, qu'il présenta en Decembre, pour l'année suivante, selon l'usage ordinaire, remontra qu'il étoit juste d'avoir quelque égard, pour ceux, qui avoient versé leur sang, & exposé leurs vies, pendant la guerre: Qu'il falloit continuer au Prince d'Orange les appointemens, que l'on avoit accordés à son Oncle & à son Pere, depuis l'expiration de la Trêve, lui laisser la pension de Général de la Cavalerie, & conserver les autres Officiers Majors; c'est-à-dire, les Lieutenans Colonels & les Majors des Régimens, & d'autres qui n'étoient pas nécessaires en tems de Paix; mais qui ne devoient pas être réduits à la mendicité, après avoir long-tems servi l'Etat. Ces demandes étoient raisonnables, supposé qu'on y pût satisfaire, sans ruiner l'Etat.

Les Etats de Hollande s'adresserent là-dessus, au Mois de Mai de l'an MDCXLIX., au Prince d'Orange, comme Gouverneur de leur Province, & lui représenterent, qu'à moins de congédier cinquante Compagnies d'Infanterie étrangere, qui avoient été levées extraordinairement en MDCXXVIII. & seulement pour six mois, il seroit impossible de mettre leurs Finances en bon état. Le Prince leur représenta, que de grandes Armées étrangères paroissant sur les Frontieres; il n'étoit pas sûr de casser un si grand nombre de Troupes, tout à la fois, sans exposer la sûreté de l'Etat. Mais comme ces Troupes étoient celles de France & d'Espagne; on n'avoit aucun sujet de les craindre. La France, quoi que mécontente des Etats, à cause de la Paix qu'ils avoient faite, avec les Espagnols, ne menaçoit nullement d'attaquer les Provinces Unies, de peur de les mettre dans les interêts des Espagnols; & ces derniers n'avoient garde de rompre une Paix, qu'ils avoient passionnément souhaitée, pour être en état d'employer toutes leurs forces contre la France.

1648.

1649. Les Etats de Hollande firent encore, au Mois d'Octobre, de grandes instances, auprès des Etats Généraux & du Prince, pour faire diverses réformes; mais ils ne purent les engager à y consentir. Ainsi les Conseillers Députés de Hollande, en exécution des ordres des Etats de la Province, écrivirent aux Lieutenans Colonels, & à quelques autres Officiers, de congédier encore vingt hommes de chaque Compagnie; & par cette réforme, ils se déchargèrent de cinq-cens-quatre-vingt-cinq hommes.

Les Officiers ne manquèrent pas de s'en plaindre, aux Etats Généraux & au Prince d'Orange. Le Conseil d'Etat, conjointement avec ce Prince, & le Gouverneur de Frise, représenta, dans l'Assemblée des Etats Généraux, qu'en cassant cinquante hommes de chaque Compagnie, sans distinction, comme on avoit fait, on ménageoit déjà trois millions six-cens-mille francs, par an; que les Etats de Hollande avoient déjà fait cette réforme, sans le consentement des EE. GG. & du Conseil d'Etat. Il fut résolu, de faire demander aux Conseillers Députés de Hollande la raison de leur conduite; à quoi ils répondirent, qu'ils avoient suivi les ordres exprès des Etats de la Province. Là-dessus le Conseil d'Etat, appuyé du Prince & du Comte Guillaume, jugea qu'il seroit à propos que les EE. GG. ordonnassent que l'on travaillât à disposer les Etats de Hollande à ne point faire cette réforme, sans la participation des EE. GG. & à en faire surseoir l'exécution, par les Conseillers Députés. Cependant les Députés de la Province de Hollande, dans l'Assemblée des EE. GG. dirent qu'ils ne pouvoient pas permettre, que leur Province y présidant à son tour, on mît cette affaire en délibération, & que c'étoit à elle de la proposer pendant qu'elle présidoit. Ils insistèrent que l'affaire fût renvoyée au lendemain, afin qu'ils eussent le tems d'en parler avec les Conseillers Députés de la Province. Mais les Députés des autres Provinces pressèrent le Président Hollandois de prendre la conclusion, à la pluralité des suffrages; ou qu'il cedât la Chaise à la Province de Gueldre, qui avoit présidé la semaine précédente. Il ceda à cette dernière instance, & fortit de la Chambre, pour s'aller entretenir de cette fâcheuse affaire, avec les Conseillers Députés.

Cependant le premier Député de Gueldre fit continuer la délibération, par laquelle il fut conclu, que les EE. GG. écrivoient à ceux de Hollande, ou, dans leur absence, aux Conseillers Députés de la Province, qu'à Lettre vuë, ils eussent à révoquer l'ordre, qu'ils avoient donné pour la réforme, & à faire expédier des Ordonnances, pour continuer à payer les Troupes, conformément à la réduction du 30. Juillet MDCXLVIII. Ils ajoutèrent à cela, qu'ils le prioient de s'assembler à 4. heures après Midi, & de faire avertir les EE. GG. du résultat de leur délibération. Ces derniers résolurent, en même tems, de s'assembler eux-mêmes à 5. heures, & que si la Hollande refusoit, on défendrait aux Lieutenans Colonels d'exécuter l'Ordre de cette Province, & on leur commanderoit de tenir leurs Compagnies complètes de soixante & dix hommes. Les Députés Hollandois, dans l'Assemblée, protestèrent contre cette résolution, & dirent que ni eux, ni les Conseillers Députés ne pouvoient pas surseoir l'exécution des ordres précis, de la Souveraine Autorité de la Province. Ils offrirent seulement d'assembler, au premier jour, les Etats. Mais les EE. GG. sans avoir aucun égard

à cela, firent partir leurs Lettres, & ordonnèrent aux Gouverneurs des Places, où étoient les Troupes, d'exécuter les ordres, qu'ils leur envoyèrent. Les Hollandois protestèrent de nouveau, de tout ce qui se passoit, & en réservèrent la connoissance aux Etats de leur Province. On voit, par-là, qu'il y avoit de la chaleur & de l'obstination, de part & d'autre; mais les Etats de Hollande étoient persuadés, que les autres PP. n'avoient aucun droit de les contraindre, dans le milieu de la Paix, d'entretenir plus de Troupes, qu'ils ne pouvoient, & que ce n'étoit point là une chose, qui pût passer à la pluralité des voix.

S'étant assemblés, au Mois de Novembre, ils déclarèrent que puis que les Provinces Alliées les accusoient d'avoir fait, en leur particulier, ce qui n'appartenoit, comme on disoit, qu'à tout l'Etat; ils souffriroient volontiers, que la réduction se fit par la Généralité, & par le Conseil d'Etat. Le Prince d'Orange disposa le Conseil d'Etat à permettre, que la réforme subsistât; pourvû qu'elle se fit au nom de ce même Conseil, & que les Compagnies fussent payées complètes, sur le pied de soixante & dix hommes, jusqu'au jour que le Conseil l'auroit ordonné.

Les Etats de Hollande demandoient, qu'on licenciât les cinquante Compagnies étrangères, dont nous avons parlé; qu'on réduisît à dix Compagnies tous les Régimens étrangers; dont il y en avoit, qui étoient de vingt-trois, & d'autres de quatorze, & quelques-uns de dix; enfin que l'on cassât la moitié de la Cavalerie, comme étant le plus à charge aux Provinces, ou au moins une bonne partie.

Ces contestations durèrent tout le reste de l'année. Il se fit plusieurs propositions, de part & d'autre, que chaque parti rejettoit à son tour; quoi qu'à la fin la différence ne fût pas considérable. On ne pourroit pas rapporter tout cela, sans ennuyer les Lecteurs. Ceux qui voudront en être informés, les peuvent chercher dans (1) l'Historien cité à la marge. On peut dire, que l'un & l'autre parti étoit trop entier, dans ses sentimens. Mais enfin, on se pique facilement d'honneur, dans ces sortes de contestations, où il ne se trouve aucun Arbitre, qui puisse ramener les Esprits; & l'on craint d'être deshonoré, si l'on vient à céder. Le Prince d'Orange étoit jeune & ambitieux, passion trop commune aux personnes de son rang, pour lui en faire un crime, dans le monde. Il se croyoit presque réduit à rien, par l'économie de la Province de Hollande, & par le peu de Troupes, qu'il auroit à commander. Il auroit voulu rengager l'Etat à faire la guerre aux Espagnols, comme on le verra, par une preuve claire, dans la suite; & il n'y avoit point d'apparence de le pouvoir faire, si la moitié de l'Armée étoit licenciée, selon le projet de la Province de Hollande. Cette Province de son côté, se regardoit presque comme subjuguée, par les autres, en faveur de ce Prince; s'il falloit en passer par où elles voudroient, dès qu'elles auroient la pluralité des voix, contre elle; ce qui n'étoit que trop commun, à cause de la jalousie des autres Provinces. Les Richesses de la Hollande lui attiroient nécessairement des envieux, & faisoient que les autres Membres de l'Etat prenoient peut-être trop de plaisir à la contredire.

L'Historien, que nous avons cité, & qui peut (2)

M m 3

four-

(1) Voyez *Wiquesfort* Liv. III. p. 139. & suiv. jusqu'à la fin, avec ses preuves.

(2) Liv. II. p. 151.

1649 fournir le détail de ces démêlez jugeoit, comme il semble, assez bien, qu'ils pouvoient être ajustez, sans peine, si la longueur de la contestation n'avoit pas rendu les esprits, comme irréconciliables. „ Les uns vouloient qu'on licenciât vingt „ Cornettes de Cavalerie, & que l'on réduisît les „ Compagnies d'Infanterie, qui étoient de soixante & dix hommes, à soixante, & celles de soixante à cinquante. C'est à quoi se réduisirent enfin les Etats de Hollande. Les autres, qui tenoient le parti du Prince d'Orange, „ ne vouloient consentir, qu'à la cassation de seize Cornettes de Cavalerie, & que dans deux-cens & une Compagnie d'Infanterie, l'on réformât cinq hommes de chacune. Selon la réduction du Prince, il y auroit eu trois-mille Chevaux, & vingt-six-mille-trois-cens-quinze Fantassins sur pied; & selon celle de la Province de Hollande, deux-mille-cinq-cens Chevaux, & un peu moins de vingt-six-mille hommes de pied. On voit par-là que le différend n'étoit pas considérable, & que le Prince auroit bien pû céder à la Hollande, ou la Hollande au Prince; sans nuire à l'Etat, & sans qu'aucun des Partis changeât beaucoup son plan. Mais le Prince, qui étoit jeune, & soutenu par six Provinces, ne voulut pas plier; ni la Hollande perdre, comme elle croyoit, une partie de sa liberté, en étant comme taxée par les autres Provinces, à payer plus qu'elle ne vouloit.

1650. CETTE contestation dura encore plus de six Mois, dans l'année suivante, comme on le verra; mais avant que d'en dire la suite, il ne faut pas oublier un accident, qui arriva alors, & qui échauffa encore plus les esprits. *Witte Cornelijffon de Witte*, qui avoit servi la Compagnie des Indes Occidentales au Brésil, revint au Mois de Mai, en Hollande, sans la permission du Conseil de Pernambuco. Il ne manqua pas d'aller voir le Prince d'Orange, comme l'Amiral Général des Provinces; pour lui rendre compte de sa conduite, selon l'usage. Le Prince ne l'approuva pas, & le fit arrêter, de sa seule autorité, par le conseil de quelques Députés aux Etats Généraux, qui étoient le plus attachés à lui, dans l'Hôtellerie où il étoit logé, & le conduire ensuite, dans la Prison ordinaire. Cependant les Etats Généraux avoient ordonné à l'Amirauté d'Amsterdam, de faire arrêter quelques Capitaines de l'Esquadre de Witte. Les Etats Généraux lui nommerent ensuite des Juges tirez de diverses Amirautés, des Provinces. Là-dessus les Etats de Hollande se plainquirent, comme d'une violence faite au Territoire de leur Province, où les Etats Généraux n'ont point de juridiction, & ne pouvoient pas, par conséquent, y emprisonner qui que ce fût. Ils firent aussi représenter la même chose au Prince d'Orange; qui n'eut d'abord aucun égard, pour leur rémontrance.

Cependant le Magistrat d'Amsterdam ne pouvant souffrir que l'Amirauté, qui s'assemble dans leur Ville, y fit arrêter des prisonniers, contre ses droits, lui envoyèrent demander les prisonniers. L'Amirauté les refusa, & sur son refus, le Magistrat fit rompre les serrures de la Prison de l'Amirauté, & mit les prisonniers en liberté. Les Etats Généraux écrivirent, là-dessus, à ceux de Hollande, & leur dirent, qu'ils étoient en possession d'en user comme ils l'avoient fait, dès l'an MDCXXV. à l'égard des Soldats, qui avoient rendu aux Portugais la Baye de Tous-les-Saints; Qu'ils avoient fait la même chose diverses fois, & que l'Amirauté d'Amsterdam n'avoit rien fait, qui ne se fût pratiqué depuis plus de cinquante ans, & cela du

consentement de toutes les Provinces. On disoit encore, en faveur des EE. GG. qu'ils étoient souverains de tous les Païs, qui avoient été conquis, à frais communs, tels qu'étoient les Indes & le Brésil: Que ceux, qui étoient à leur serment étoient aussi sous leur Jurisdiction, sur tout si les Crimes avoient été commis dans un lieu, où ils avoient des Cours de Justice, comme au Brésil: Que ceux qu'ils employoient en quelque Commission, au dehors du Païs, leur étoient responsables de leur conduite, jusqu'à ce qu'ils en eussent rendu compte, & qu'ils eussent été déchargés. Mais les EE. de Hollande répondirent, que les EE. GG. n'ayant point de juridiction, en aucune des Provinces, il n'y pouvoient faire arrêter personne, que par le consentement des Souverains des lieux, ou des Juges, qui les représentoient: Que les Sujets des Provinces devoient être jugez, par les Juges Ordinaires des lieux, & que les Hollandois avoit toujours eu le droit de *non evocando*, par lequel leurs causes ne pouvoient être évoquées devant aucun Tribunal, que ceux de leur Province: Que les EE. GG. ne pouvoient juger, que des fautes commises par les Gens de Guerre, & cela dans leur emploi, & par prévention seulement: Que les Portugais avoient conquis presque tout le Brésil, & qu'ils n'avoient aucune juridiction, où le crime prétendu avoit été commis: Que les Etats même des Provinces laissoient les jugemens, aux Cours de Justice ordinaires: Que si les EE. GG. en avoient usé quelquefois autrement, ç'avoit été du consentement de la Province, ou de leurs Députés: Que si les Députés y avoient consenti, c'étoit par ordre de leurs Commettans, ou sans leurs ordres: Que s'ils l'avoient fait sans ordre, ils avoient trahi les intérêts de leur Province; & que si les Etats eux-mêmes l'avoient fait, ç'avoit été par négligence, ou pour n'avoir pas assez bien connu leurs droits, ou pour quelque considération particuliere: Qu'en tout cas, les Etats n'avoient jamais pu préjudicier à la Souveraineté de la Province. Les Hollandois insisterent, sur ces fondemens, à ce que de Witte fût relâché, & renvoyé à ses Juges Naturels, qui étoient l'Amirauté de Rotterdam; & résolurent même de le faire tirer de prison, par le Procureur Général; mais le Prince les prévint, en faisant relâcher le Prisonnier. Il semble que ce Prince auroit dû comprendre par-là, quels étoient les droits de la Province; mais on verra dans la suite, qu'il n'en profita guère.

Le 5. (1) de Juin jour de la Pentecôte, le Prince d'Orange, le Gouverneur de Frise, & le Conseil d'Etat en corps, furent représenter aux EE. GG. que les Etats de Hollande, ayant congédié plusieurs Troupes, ils avoient écrit, selon la résolution des Etats Généraux du 10. d'Avril, pour défendre aux Officiers d'obéir à la Hollande, & qu'ils alloient envoyer leur Lettre, mais qu'il seroit nécessaire que les EE. GG. écrivissent aussi la même chose. Ils y consentirent, & prirent encore une résolution plus importante; qui fut d'envoyer une Députation solennelle, aux Villes de Hollande, pour les engager à ne pas continuer à vouloir casser séparément aucunes Troupes. On donna, en même tems, le pouvoir au Prince de nommer ceux, qui seroient de cette Députation, en tel nombre qu'il trouveroit à propos. Il fut encore autorisé à donner les ordres nécessaires, pour

(1) *Wiquifort* Liv. IV. pag. 152. & suiv. avec ses Preuves.

1650. pour entretenir le repos public, de maniere que l'Union de l'Etat, avec tout ce qui la regardoit, fût maintenue; & à empêcher tout ce qu'on pourroit entreprendre au contraire. Cela ressembloit fort aux ordres, que Maurice s'étoit fait donner, par les mêmes Etats, en MDCXVIII.

Néanmoins les Députez de Gueldre, qui étoient au nombre de neuf, dans l'Assemblée, desaprouverent cette résolution. Ceux de Hollande s'y opposerent formellement. Il n'y avoit qu'un seul Député des Provinces de Frise & d'Over-yssel, & 2. de Groningue. Il est surprenant, qu'un si petit nombre de Députez osât donner un pouvoir de cette nature au Prince d'Orange, sans consulter auparavant les Etats particuliers de leurs Provinces. Mais ils crurent apparemment, qu'il seroit plus aisé de faire approuver une chose faite, que d'obtenir permission de la faire. Le lendemain, le Prince déclara, dans l'Assemblée, qu'il seroit lui-même le Chef de la Députation, & qu'il la composeroit de quatre Députez choisis, d'entre ceux de Gueldre, de Zélande, d'Utrecht, & de Groningue, de deux Membres du Conseil d'Etat, & du Trésorier Général. On agréa sa proposition & son choix. Les Députez de Hollande représenterent, en vain, que cette Députation étoit une nouveauté, & contre les formes; de sorte qu'elle ne pourroit pas avoir l'effet, qu'on en attendoit; mais que si on la vouloit différer, ils convoqueroient, sans délai, les Etats de Hollande; auxquels on pourroit proposer ce que l'on vouloit faire dire aux Villes de cette Province. On leur répondit qu'on le feroit, s'ils vouloient révoquer les ordres qu'elle avoit donnez, pour la cassation des Troupes. Ils dirent là-dessus, que cela n'appartenoit qu'aux Etats de Hollande, & non à eux, qui ne pouvoient pas changer, ce que leurs Maîtres avoient fait.

Après cela le Prince partit, avec les Députez, qu'il avoit choisis, & un bon nombre d'Officiers. Comme il fut arrivé à Dordrecht, & qu'il eut demandé une audience du Conseil de la Ville; le Bourgemestre *Jacob de Wit* lui dit, que ce n'étoit qu'à sa considération qu'on l'accordoit; & protesta, en même tems, que la Ville entendoit que cela se fit, sans préjudicier à la Souveraineté des Etats de la Province, & de la liberté des suffrages, dans leur Assemblée. *Alexandre de la Capelle*, Sr. d'*Aertsberg* au lieu de dire du bouche le sujet de la Députation, lut un Ecrit, qu'il laissa au Bourgemestre. Il y étoit dit, „ Que les Etats de Hol-

„ des peuples, avoit fait prendre les armes aux 1650.
 „ Provinces, & les avoit réunies, en un seul Corps :
 „ Que cette Union avoit rendu l'Etat formidable
 „ à ses ennemis, & l'avoit fait considerer de tout le
 „ monde, mais que les premieres années de la Paix le
 „ menaçoient d'une révolution; si l'on souffroit que
 „ les Provinces se dispensassent, de ce qu'elles de-
 „ voient à l'Union : Que, pour la prévenir, le
 „ Conseil d'Etat avoit envoyé aux Provinces le
 „ nombre des Troupes, qu'il croyoit nécessaires,
 „ pour garder les frontieres : Que la Hollande ne
 „ l'avoit pas voulu recevoir, & avoit même refusé
 „ d'entrer en conférence là-dessus, avec la Géné-
 „ ralité, sur les difficultez qu'elle formoit : Qu'el-
 „ le avoit insisté qu'on licentiât la moitié de la Ca-
 „ valerie, & cent-cinq Compagnies d'Infanterie :
 „ Que les Etats Généraux l'avoient faite prier, par
 „ des Députez, & avoient écrit des Lettres aux
 „ Villes de Hollande, pour les engager à s'accom-
 „ moder aux sentimens des autres Provinces; mais
 „ que malgré leurs prieres, & l'opposition for-
 „ melle de quelques-uns des Membres de la Pro-
 „ vince même, elles avoient résolu, dans leur der-
 „ niere assemblée, de licentier un grand nombre
 „ de Soldats : Que ce procedé extraordinaire a-
 „ voit obligé le Prince, & le Conseil d'y remedier,
 „ par des moyens extraordinaires; dont le plus
 „ propre leur avoit semblé être de faire représen-
 „ ter aux Villes mêmes, ce qui s'étoit passé, par
 „ une Députation extraordinaire : Qu'on ne dou-
 „ toit pas que la Hollande ne fût en arriere, dans
 „ ses Finances; mais qu'il falloit considerer, que
 „ les autres Provinces ne l'étoient pas moins :
 „ Qu'il étoit juste de soulager la Hollande, mais
 „ qu'il falloit chercher ce soulagement, par le
 „ consentement unanime de tous les Alliez, & que
 „ ceux, qui l'avoient voulu chercher ailleurs, a-
 „ voient rencontré de très-fortes oppositions des
 „ autres Provinces : Qu'ils prioient le Magistrat
 „ de Dordrecht d'y faire réflexion, de demeurer
 „ inséparablement attaché à l'Union, de réparer
 „ ce qui avoit été fait au contraire, & de con-
 „ tinuer à payer les Troupes, comme aupara-
 „ vant.

Le Magistrat de Dordrecht auroit pu facilement répondre à tout cela, & montrer sur tout qu'il étoit très-éloigné de vouloir rompre l'Union d'Utrecht, ni de vouloir ruiner la Religion Réformée; ce que l'on disoit seulement, pour rendre odieux, parmi la populace, les Etats de Hollande. Selon l'Ecrit, qui avoit été lu, on pouvoit faire la même querelle aux Provinces, qui ne voudroient pas se rendre à la pluralité des suffrages, même dans les choses qui n'y étoient pas soumises. Mais le Conseil de Dordrecht, quoi que fort offensé de ce discours, fit répondre au Prince qu'il délibereroit, sur ce qui lui avoit été proposé, & qu'il ne manqueroit pas d'en dire son sentiment, à la premiere Assemblée des Etats de Hollande, qui avoit été convoquée. Les Députez là-dessus demanderent une seconde Audience, qu'on leur donna, le lendemain. *Aertsberg* y dit „ que les Députez n'étoient pas satisfaits de ce „ qu'on leur avoit répondu, le jour de devant, „ & qu'ils ne fortiroient point de la Ville, que le „ Magistrat ne leur eût déclaré expressément, si „ elle vouloit demeurer dans l'Union, dont elle „ s'étoit séparée : Qu'ils demandoient une répon- „ se nette, positive, categorique & péremptoire, „ & de plus une réparation prompte & effective, „ pour avoir violé l'Union, à l'exemple de plu- „ sieurs autres Villes de Hollande, dont les Ma- „ gistrats étoient, comme eux, criminels & pu- „ nissables, dans leurs corps & dans leurs biens.

1650. Il ajouta, que, s'ils ne donnoient pas une prompte satisfaction, il seroit contraint de tenir un autre langage, & de faire d'autres ouvertures. Le Magistrat fit dire aux Députés, qu'il se sentoit extrêmement offensé des paroles aigres, & menaçantes de ce Député; qu'il en témoigneroit son ressentiment, en toutes occasions; & que comme Aertsberg avoit parlé contre la Souveraineté, & la Liberté de la Province, aussi bien que contre la réputation, & la bonne intention des Villes, dont elle étoit composée; il ne manquoit pas d'en faire rapport à la prochaine Assemblée, & de demander, qu'on lui en fit faire réparation.

Le Prince voulut engager ce Magistrat, à entrer en Conférence avec les Députés; mais le Conseil résolut unanimement, que l'on n'auroit aucun commerce avec eux. On assure même, que la présence du Prince sauva Aertsberg, d'un plus grand ressentiment. C'étoit en effet fouler aux pieds l'autorité, & la liberté incontestable de la Province.

Les Députés allèrent de là à Gornichem, & dans quelques petites Villes, où ils furent mieux reçus. Ils prirent ensuite le chemin de Goude, où il y avoit deux Bourgmestres d'Amsterdam, pour empêcher que la Députation n'allât dans leur Ville. Ceux d'Amsterdam avoient pris une résolution, à l'occasion d'un cas semblable, de ne point recevoir de Députation, contre les formes. Ils firent donc dire au Prince, qui s'avançoit, qu'ils ne pouvoient ni le reconnoître, ni le recevoir, en qualité de Député des Etats Généraux; & qu'ils le prioient de ne pas continuer son chemin; parce que le Conseil seroit contraint de manquer au respect, qu'il devoit à sa personne; en refusant de l'oûir, avec ceux, qui étoient avec lui, en cette qualité. Comme le Prince, après avoir été en Nord-Hollande; avançoit vers Amsterdam, on lui envoya encore un Bourgmestre, avec le Président des Echevins & un Secrétaire, jusqu'à Edam; pour lui dire que s'il lui plaisoit de venir, dans leur Ville, comme Gouverneur de la Province, il y seroit le bien-venu, & reçu avec tout le respect imaginable. Le Prince répondit, qu'il prétendoit y aller avec ceux qui l'accompagnoient, & dans toutes les qualités, dont il étoit revêtu. Il se rendit donc à Amsterdam, & y demanda une Audience en plein Conseil; mais comme il déclara qu'il y venoit, comme Député & porteur d'une Lettre de Créance des Etats Généraux; les Bourgmestres refuserent de convoquer le Conseil, pour lui donner audience. Pour l'obtenir, il dit qu'il la leur demandoit, comme Gouverneur de la Province; mais qu'il ne se déferoit pas de la qualité de Député des EE. GG., & qu'il s'aquiteroit de sa Commission. Les Bourgmestres repliquoient que c'étoit à eux de juger, si ce dont le Prince devoit parler, devoit leur être proposé, ou au Conseil en corps. Ils ajoutoient que l'emploi de Gouverneur de la Province ne lui donnoit pas le droit d'assister aux Conseils des Villes de Hollande, & d'être présent à leurs délibérations quand il lui plaisoit. Ils dirent encore, qu'ils avoient jugé devoir en user, de la sorte; parce qu'ils ne seroient pas d'humeur de souffrir l'insolence d'Aartsberg, s'il entreprenoit de les traiter, comme il avoit traité ceux de Dordrecht. Les Villes de Harlem & de Delft, firent les mêmes difficultez. Le Prince avoit parcouru les Villes de la Sud-Hollande, & celles de la Nord-Hollande; dont il avoit été assez content, excepté de celles de Hoorn, & de Medemblic. Le

Magistrat de cette dernière avoit envoyé, au de-
vant de lui, des gens, pour lui dire que le chemin étant très-mauvais, & sa Compagnie trop nombreuse, pour le pouvoir bien recevoir, dans une petite Ville, telle qu'étoit la leur; il seroit bien de n'y pas venir, d'autant plus que le Magistrat auroit soin de faire dire dans l'Assemblée des Etats de la Hollande, qui devoit se tenir bientôt, ce qu'il jugeroit à propos.

Le Prince étant de retour à la Haie, Aertsberg fit son rapport, dans l'Assemblée des EE. GG. & dit que dans quelques-unes des Villes les Magistrats avoient protesté, de vouloir demeurer constamment attachés à l'Union; que dans d'autres, on n'en n'avoit parlé que froidement, & en d'autres point du tout; qu'à Harlem, à Delft, à Amsterdam, & à Medemblic, on n'avoit pas voulu recevoir la Députation. Le Prince ajouta, qu'il s'étoit passé, en cette occasion, diverses choses, qui regardoient sa personne en particulier, mais qu'il en parleroit une autre fois. L'Assemblée remercia le Prince & les autres Députés, comme on fait communément, après toutes les Commissions. On voit bien que le tour, que la Députation venoit de faire, n'étoit que pour intimider chaque Ville à part, & remarquer ceux qui s'opposoient le plus aux desseins du Prince; pour les gagner par des promesses, ou des menaces, ou s'en vanger, à la première occasion. Il paroît que Guillaume étoit à peu près le maître, dans les autres Provinces; où la Noblesse étoit pour l'entretien d'une grande Armée, dont elles remplissoient les emplois. D'ailleurs les Gens de Guerre font profession de mépriser les Marchands & le Commerce; ce qui faisoit qu'ils avoient peu d'égard pour le Province de Hollande, & prenoient plaisir à la mortifier.

Le Prince dit, (1) trois jours après, dans l'Assemblée des Etats de cette Province, qu'ayant bien voulu se charger de la commission d'aller représenter aux Villes de Hollande le desordre, que causoit la manière, dont elle avoit voulu congédier les Troupes; le Magistrat d'Amsterdam avoit bien eu la hardiesse de lui faire dire d'abord, qu'il ne recevrait point les Députés des FE. GG., & ensuite de n'y point aller, parce qu'on seroit peut-être obligé d'en user d'une manière, qui ne lui seroit pas agréable: Qu'il n'avoit pas laissé d'y aller, mais qu'on ne lui avoit pas voulu donner audience, en plein Conseil, pas même en qualité de Gouverneur de la Province: Qu'il avoit sujet d'en être offensé, mais que le Magistrat ayant manqué de respect envers lui, qui représentoit le Souverain de la Province, étoit obligé de lui faire réparation. Mais le bon Prince ne représentoit pas alors le Souverain de la Province, de qui il n'avoit nullement eu la commission d'aller censurer, & menacer ceux qui s'étoient opposés à l'entretien d'une trop grande Armée, dans le milieu de la Paix; puisque c'étoit-là le sentiment des Etats de Hollande.

Cependant on fit imprimer ce Discours du Prince, par rapport à ce qui lui étoit arrivé dans la Ville d'Amsterdam. Les Magistrats de cette Ville, convaincus, en eux-mêmes, qu'ils n'avoient rien fait, que dans l'ordre, se plaignoient de ce qu'on publioit, ce qu'il auroit été beaucoup mieux valu de tenir secret; mais ils ajoutèrent que puis qu'on le publioit, ils se sentoient obligés de dire ce qui s'étoit passé; qui est ce que nous avons raconté.

Les

(1) *Wiquefort Liv. III. p. 145.*

1650. Les Députés de Hollande, dans l'Assemblée des Etats Généraux, remarquèrent encore, contre Aertsberg, qu'il n'étoit pas vrai que la Hollande eût fait une Réforme, dans les Troupes, sans la participation des Alliez; puis qu'il y avoit plusieurs mois, qu'elle avoit tâché de leur persuader qu'elle étoit nécessaire: Qu'on ne voyoit pas que ce fût au Conseil d'Etat à lever, & à congédier les Troupes; puis qu'il n'en étoit rien dit, dans l'Instruction de ce Conseil, & que les Provinces ne lui avoient point cédé ce droit: Qu'on leur faisoit tort de dire, qu'ils avoient violé l'Union, en diminuant le nombre des Troupes, & qu'on y mêloit la Religion fort mal-à-propos, pour rendre les Magistrats odieux aux peuples: Que plusieurs Provinces avoient, au plus fort de la guerre, refusé de contribuer, pour l'entretien des Soldats; sans que personne les eût accusées de vouloir rompre l'Union.

Les Etats de Hollande s'étoient rassemblés, dès qu'ils avoient appris, que la Députation avoit été résolue, & ils l'étoient encore lorsque les Députés rendirent compte de ce qu'ils avoient fait. Deux jours après, les EE. GG. envoyèrent Aertsberg, & quelques autres Députés à l'Assemblée de Hollande; pour la prier de consentir à l'entretien des Troupes, comme le Prince & le Conseil d'Etat l'avoient conçu, & de continuer de payer les Soldats qu'elle avoit congédiés. Mais ceux, qui faisoient cette demande, étoient trop peu agréables, aux EE. de Hollande, pour l'obtenir; outre qu'ils n'avoient nullement été ménagés, par ceux des autres Provinces.

Cependant, selon la remarque d'un (1) Historien il y eut divers Ministres, & entre autres, un nommé *Stermont*, qui avoient declamé contre l'ingratitude de ceux, qui vouloient casser des Soldats, qui avoient fort bien servi l'Etat. On ordonna au Pensionnaire de Hollande, de faire venir chez lui cet homme, de le censurer, & de lui défendre d'en user de même à l'avenir; avec ordre d'avertir ses Confrères de ne prêcher point, sur ces sortes de choses. Cet homme ne changea point sa manière de prêcher, & les Etats lui firent sentir les effets de leur indignation.

Il y a des tems, où il semble que les esprits sont portés à des révolutions. En celui-ci, le parti Républicain opposé à celui du Roi de la Grande Bretagne, après avoir remporté de grands avantages sur lui, & l'avoir fait mourir, gouvernoit l'Angleterre, avec un pouvoir absolu. Cela sembloit marquer qu'il pourroit bien arriver une révolution, dans les Provinces Unies, avec beaucoup plus de facilité; puis que celui qui y aspireroit, étoit à peu près maître de l'Armée. Les Officiers étoient entièrement dans les intérêts du Prince d'Orange, qui ne vouloit, ni qu'on les congédiât, ni qu'on diminuât leurs gages. Les autres Provinces n'aimoient nullement celle de Hollande, & paroissoient disposées à approuver tout ce que le Prince entreprendroit, & se mettre peu en peine de leur propre Liberté, pourvu qu'ils lui fissent plaisir.

Cela l'engagea à tenter de faire un coup d'autorité, semblable, à quelques égards, à ce que le Prince Maurice, son Oncle, avoit fait en MDCXVIII. C'étoit l'usage que le *Stadboudre*, de la Province de Hollande, envoyoit querir, lors qu'il le trouvoit à propos, ou le Conseiller Pensionnaire, ou tel autre, qu'il lui plaisoit, des Députés de cette Province; pour leur recommander, ce qu'il souhaitoit faire passer dans l'Assem-

blée de la Province. Maurice en avoit usé ainsi, lorsqu'il fit saisir Barneveld, & quelques autres Membres de cette même Assemblée. Sous ce prétexte, le jeune Prince envoya dire, le 30. de Juillet de l'an MDCL. vers les 8. heures, avant Midi, à *Jacob de Wit*, ancien Bourgmestre de Dordrecht, & Membre du Conseil des Députés de la Province, qu'il souhaitoit de lui parler. Il fit faire le même compliment à *Jean de Wal*, & à *Albert Ruyl*, dont le premier étoit Bourgmestre, & l'autre Pensionnaire de Harlem; à *Jean Duyft de Voorhout*, Bourgmestre de Delft, & Député au Conseil de la Province, à *Nanking Keiser*, Pensionnaire de Hoorn, à *Nicolas Stellingwerwe*, Secrétaire de Medemblic, tous Députés aux Etats de Hollande. Ils allèrent tous, pour parler au Prince, soit qu'ils ne se défiasent de rien, soit qu'ils ne voulussent pas manquer au respect dû au Gouverneur de la Province. A mesure qu'ils arrivèrent, un Valet de pied du Prince les fit entrer en des Chambres séparées, de l'appartement de la Princesse Royale, qui étoit alors à la Campagne. Après cela, *Cuyk de Meteren*, Lieutenant Colonel aux Gardes, vint les arrêter & les fit monter au second étage, où ils furent enfermés séparément, sous la Clef; & posta quelques Soldats de sa Compagnie, pour les garder. Cela rappella dans la mémoire l'action de Maurice, son Oncle, qui avoit fait la même chose en MDCXVIII. & dont la conduite, approuvée alors par les Etats Généraux, donna le courage à Guillaume, son Neveu, d'en faire autant. On auroit dû penser que c'étoit sacrifier les Privileges, les plus sacrés de toutes les Provinces; puis qu'il n'y en avoit aucune, qui fût plus privilégiée que la Hollande, & que c'étoit encourager le Prince, à en faire autant dans les autres, lors qu'il le trouveroit à propos.

Ce Prince avoit été irrité contre de Wit; à cause de la réponse vigoureuse, qu'il avoit faite à la Députation. Pour le Bourgmestre de Delft, il n'étoit pas tant en colere, contre lui, que contre la Ville. *Stellingwerwe* s'étoit fait députer, par la Ville de Medemblic, pour prier le Prince de n'y aller point; & pour porter les sentimens de la Ville, tout-contraires à ceux de ce même Prince, à l'Assemblée des Etats. Cet homme s'étoit aussi opposé, dans cette Assemblée, avec beaucoup de liberté, au sentiment du Prince. Pour les Députés de Harlem, & de Hoorn, il n'avoit aucun mécontentement particulier, contre leurs personnes. S'il ne fit arrêter personne d'Amsterdam, c'étoit qu'il prétendoit s'en vanger autrement.

Le coup étant fait, le Prince envoya querir (1) *Jacob Cats*, Conseiller Pensionnaire de Hollande, plus connu par ses Poésies, que par ses talens, pour le Gouvernement; & lui ordonna de dire aux Etats ses Maîtres qu'il n'avoit pu souffrir, plus long-tems, la mauvaise conduite de quelques Députés à l'Assemblée; qui mettoient de la division, entre les Villes & les Provinces, & qu'il en avoit saisi six des principaux; que pour faciliter cette exécution, il avoit fait venir à la Haie cinq Compagnies Colonelles, & renforcé la Garde de la Cour. Il disoit apparemment cela; pour épouvanter ceux qui composoient les Etats de Hollande; car il n'avoit aucune sorte de droit d'arrêter des gens, qui ne

N n dé-

(1) *Wicquefort* Liv. III. p. 148.

(1) Voyez la preuve I. & suiv. du IV. Livre de *Wicquefort* p. 681.

1650. dépendoient que des Etats mêmes; à qui il devoit demander justice, si ces Députés avoient commis quelque crime d'Etat. *L'Apologétique* de *Grotius* avoit mis la chose, dans un si grand jour; qu'on n'en pouvoit pas douter, si on l'avoit lû. Mais il y avoit alors, comme il y eut depuis, des gens qui n'osoient pas parler des Privilèges, ou plutôt des Droits indubitables de l'Etat, devant ceux du parti contraire, de peur de l'avoir toujours à dos; tant il y avoit peu de sûreté à se fier aux Privilèges, & à s'opposer à ceux, qui cherchoient à les ruiner!

Il ajouta encore, qu'il faisoit marcher vers Amsterdam, un Corps considérable de Cavalerie & d'Infanterie, sous la conduite du Gouverneur de Frise, & qu'il les suivroit le même jour; ne doutant nullement qu'elles n'y fussent entrées. Cats embarrassé de cet ordre, voulut savoir le dessein du Prince, mais il ne lui dit autre chose, sinon qu'il allât dire aux Etats de Hollande ce qu'il venoit d'ouïr, & qu'il leur enverroit lui-même, par écrit, les raisons qu'il avoit d'en user ainsi. Il fit encore donner le même avis aux Etats Généraux, par le Président de leur Assemblée.

On vit, en même-tems, la Cour du Palais, où les Etats tant Généraux, que ceux de la Province de Hollande, s'assembloient, se remplir de gens de Guerre. La Compagnie des Gardes, qui étoit en fonction ce jour-là, & qui ordinairement, n'envoye qu'un petit détachement, pour faire la Garde, y parut toute entière, sous prétexte d'aller faire quelques exercices Militaires. Outre cela, les Compagnies Colonelles, qui étoient de Soldats étrangers, occuperent toutes les avenues; de sorte que les Etats de Hollande étoient comme assiégés, dans la Chambre, où ils étoient assemblés. Tout cela étoit une violation manifeste de la Souveraineté de cette Assemblée, à qui on ôtoit la liberté de se plaindre de ce qu'on avoit arrêté leurs Membres, contre l'Alliance des Provinces, dont chacune étoit maîtresse chez elle; & contre l'Instruction du Stadthouder, à qui on n'avoit jamais donné l'autorité d'arrêter, quand il le trouveroit à propos, les Membres des Etats, & d'employer à cela des Soldats, qui étoient à leurs gages, & sous leur serment. L'Assemblée ne trouva aucun moyen de se dégager, qu'en résolvant d'envoyer quelques-uns des Députés aux Villes, qui les avoient envoyés; pour savoir leur sentiment, sur la conjoncture présente, & pour revenir le rapporter aux Etats, le 1. d'Août. Cependant les Députés arrêtés demeurèrent enfermés, sous la Garde du Prince, jusqu'au lendemain au soir; qu'ils furent conduits, sous une forte escorte de Cavalerie & d'Infanterie, au Château de Louvestein, & gardés séparément, comme des Criminels de Lèze-Majesté. C'est ce que produisit l'approbation d'une semblable action de Maurice, en MDCXVIII. comme on l'a vu dans l'Histoire de cette année-là. Un exemple, comme celui-là, est d'autant plus dangereux, qu'on le regarde dans la suite, presque comme une Loi, ou comme un Droit.

Cependant la Cavalerie, tirée de diverses Garnisons, marchoit pour se rendre à Amsterdam. (1) Le Comte de Nassau l'étoit aller prendre, pour se mettre à sa tête, des mains de *Corneille Aersens de Somelsdyk*, Colonel de Cavalerie, & de *Friederic de Dona*, Colonel du Régiment de Gueldre;

(1) Voyez la preuve III. du IV. Livre de *Wiquesfort*, qui contient la déposition que *Somelsdyk* fit l'année suivante, pour cette affaire.

le premier Confident du Prince, & le second son Cousin Germain. Cette Cavalerie étoit à Scherpenzeel, & devoit être conduite à Apcoude, pour marcher de là à Amsterdam. Par malheur, une partie de cette Cavalerie s'égara, faute de guides, dans la nuit, qui se trouva obscure & pluvieuse; qu'après avoir marché plus d'une heure & demie, elle se vit le matin, au même lieu, d'où elle s'étoit mise en marche; de sorte qu'il fut grand jour, avant qu'elle pût exécuter le dessein projeté. Il arriva encore que le Postillon, qui portoit les Lettres de Hambourg à Amsterdam, passa au point du jour, au travers de toutes ces Troupes. Les Officiers qui n'avoient aucune connoissance du dessein, excepté deux, ou trois, & à qui on n'avoit, par négligence, donné aucun ordre d'arrêter qui que ce fût, le laissèrent passer. Ce Postillon étant entré dans Amsterdam, à l'ouverture des Portes, donna l'alarme à la Ville; en racontant qu'il avoit passé au travers de Troupes, qui marchent de ce côté-là.

Le Prince avoit fait entrer, le soir précédent, un nommé *Gentillot*, Major du Régiment François de Douchart. C'étoit un homme de main, & très-propre pour une semblable entreprise. Il s'étoit fait accompagner de cinquante hommes de diverses Nations, afin de n'exposer pas à la haine, qu'on auroit pour une telle action, la seule Nation Française. Ces gens n'étoient armés, que d'épées & de pistolets de poche, & devoient se saisir d'une Porte, pour faire entrer les Troupes; ce qui étoit d'autant plus facile, qu'on y faisoit la Garde assez négligemment, à cause de la Paix, & parce qu'on ne soupçonnoit pas, que l'on pût faire aucun dessein contre une Ville, si éloignée de la Frontière. Il y avoit encore alors quelques Troupes Suedoises, logées sur le Territoire de Liege, pour exiger une somme d'argent; qu'elles devoient toucher, en vertu de la Paix de Westphalie. On soupçonna à Amsterdam, que ce ne fussent ces Troupes, ou celles du Duc de Lorraine, qui s'approchoient assez souvent des Frontières des Etats, & qu'elles venoient à dessein de piller Amsterdam. Comme le Duc n'avoit pas de quoi les payer, elles vivoient le plus souvent de pillage.

L'un des quatre Bourgmestres Régens de cette Ville étoit mort, depuis peu, & deux autres étoient absens; soit pour les affaires de la Province, ou pour les leurs propres. *Corneille Bicker* Bourgmestre, qui étoit dans la Ville, aidé par *Jean Huidekoper*, qui étoit alors Président des Echevins, & qui fut depuis Bourgmestre, fit lever les Ponts Levis, & mettre les Bourgeois, & la Garnison ordinaire, d'environ deux-cens hommes, sous les armes & conduire de l'Artillerie sur les remparts. Ils leverent encore des Soldats, & des Matelots les uns à dix, & les autres à vingt sols, par jour. Comme il y a toujours, dans cette Ville quantité de peuple, qui vit du jour à la journée, & qui n'auroit pas été en état de subsister, pendant un Siège, faute d'ouvrage; ces gens-là prirent volontiers parti dans les levées. On en forma plusieurs compagnies en peu d'heures. On arma encore huit Vaisseaux de Guerre, & quelques Frégates, pour garder la Ville du côté de l'Y, qui est un Golfe du Zuydersé, qui est devant la Ville. Ceux qui savent la situation d'Amsterdam, & combien il lui est facile d'inonder le terrain bas, qui l'environne, savent aussi, qu'on ne la sauroit assiéger en forme, & qu'il n'y avoit qu'une surprise, qui en eût pu rendre maître le Prince d'Orange. Le premier jour on fut occupé à par-

1650. tager les postes, qu'il falloit garder, & les fonctions militaires, qu'on devoit faire tour à tour. Tous les Bourgeois & Habitans ne pouvoient être mieux disposez à se défendre, & l'on dit même que les *Mennonites*, qu'on appelle ailleurs Anabaptistes, & qui croient qu'il n'est pas permis aux Chrétiens de porter les Armes, ne manquèrent pas, non plus que les autres, de se rendre armez aux postes, marquez à la Compagnie; dont ils étoient, selon les quartiers qu'ils habitoient dans la Ville; tant il est vrai que dans la pratique chacun croit avoir droit de défendre sa vie, contre ceux, qui n'ont pas droit de la lui ravir, en vertu d'une Magistrature, établie par les Lois. On assure encore que les Etats Généraux, qui auroient eu droit de s'opposer à l'entreprisé violente des deux Stadthoudres, & qui l'auroient dû faire, pour l'interêt commun de toutes les Provinces, prièrent les Députés de Hollande d'écrire à Amsterdam, de n'ouvrir point leurs Ecluses, ni de ne rompre point les digues, qui auroient pu noyer les Troupes, qui étoient autour d'Amsterdam. Mais les Magistrats avoient déjà considéré qu'en couvrant le país d'eau, ils feroient périr une partie des Troupes de l'Etat, & ruineroient le terrain, qui est autour de leur Ville, au préjudice de leurs propres Bourgeois.

Le Comte de Nassau ne pouvant plus espérer de surprendre la Ville, & encore moins de la forcer, envoya aux Magistrats, par un Trompette, une Lettre; dont il avoit été chargé, par le Prince d'Orange, & qu'il devoit leur rendre lui-même, quand il seroit entré dans la Ville, avec les Troupes. Elle étoit datée du (1) 29. de Juillet 1650., c'est-à-dire, dès le jour précédent. Elle étoit conçue en ces termes : *Honorables, prudens, & très-discrets, chers & bons Amis; lors que nous fumes dernièrement en votre Ville, pour le service du País, vous nous traitates d'une si étrange maniere; que pour n'être plus sujets à de semblables choses, nous avons voulu envoyer le Comte de Nassau & les Troupes, qu'il commande, en votre Ville, avec ordre d'y tenir tout en repos, & en tranquillité; afin qu'en ce que nous avons encore à vous proposer, pour le service de l'Etat, nous ne soyons pas empêchez, par quelques personnes mal-intentionnées; à quoi nous souhaitons que vous teniez la main. C'est à quoi nous nous attendons, priants le Très-haut de vous tenir, en sa sainte garde, & demeurons Votre bon Ami Guillaume Prince d'Orange.* Il n'y avoit néanmoins eu aucun desordre dans la Ville, ni n'y en pouvoit avoir, en lui laissant la liberté de son suffrage; que personne ne lui pouvoit ôter, sans violence. Cette Lettre ayant été lue, dans le Conseil, on députa Huydekoper, avec un autre, au Comte, qui étoit dans son Quartier, à la portée du Canon de la Ville. Ils lui dirent, que les Bourgmestres avoient reçu agréablement la Lettre de S. A., mais qu'ils auroient souhaité, que le Porteur ne fût pas si bien accompagné : Que sur le premier avis, qu'ils avoient eu de la marche de ces Troupes, ils avoient envoyé aux Etats de la Province un Exprès; pour les prier de les assister de leur conseil, & de leur autorité, dans cette conjoncture : Qu'ils ne pouvoient faire aucune réponse au Prince, qu'ils ne fussent les sentimens de la Puissance Souveraine de la Province : Qu'enfin les Bourgmestres prioient le Comte de ne presser pas la Ville, & de ne l'incom-

1650. moder pas davantage, en faisant avancer les Troupes, de peur qu'ils ne fussent obligez de se servir des moyens, qu'ils avoient de défendre leur Ville.

Ce discours rendit le Comte tout interdit, de maniere qu'il ne savoit que répondre; sur quoi le Député reprit la parole, & dit qu'il n'avoit fait qu'exécuter les ordres des Bourgmestres, en lui parlant de la sorte; mais qu'il croyoit pouvoir ajoûter à cela, comme son Ami & son Serviteur particulier, qu'il lui conseilloit de se retirer, parce que ni sa personne, ni ses Troupes n'étoient pas en sûreté dans ce poste : Que les Magistrats ne feroient pas en état d'empêcher, qu'un grand peuple composé de diverses Nations, & de différentes humeurs, n'en vînt à quelque extrémité, quoi qu'ils ne les approuvassent point : Qu'il étoit fort facile de le faire périr, avec toutes ses Troupes, & que l'on parloit déjà si haut, dans la Ville, qu'il y avoit lieu de craindre, que les Bourgmestres n'employassent, malgré eux, des remèdes violens, pour sauver la Ville.

On assure (2) même qu'on délibéra, dans le Conseil de la Ville, si l'on ne couperoit point la Digue, qui est le long de l'Y, hors de la Porte de S. Antoine; ce qui auroit mis sous l'eau, en peu d'heures, une partie des Provinces de Hollande & d'Utrecht; & que de trente-six voix, dont le Conseil est composé, il y en eut seulement deux, qui empêchèrent que l'affirmative ne prévalût. Néanmoins le Magistrat, de peur qu'on ne s'imaginât qu'il ne pourroit pas exécuter ces menaces, fit ouvrir deux Ecluses, & percer quelques petites digues, par le moyen desquelles le Comte put connoître, qu'on étoit en état de le noyer, avec toutes ses Troupes. Le Comte donna d'abord avis au Prince, du mauvais succès de cette entreprise. Il étoit à table, pour souper, quand il le reçut; ce qui le fit lever brusquement de Table, pour s'aller enfermer dans son Cabinet. Si les principaux Confidens de ce Prince avoient eu assez de sagesse, & de sincérité, pour cela; ils l'auroient aidé à se tirer d'un si mauvais pas, le plus promptement qu'il auroit été possible; puis que ce dessein, illégitime de lui-même, venoit d'échouer. Mais les Princes, depuis les plus petits, jusqu'aux plus grands, reçoivent trop communément dans leurs Conseils des Flatteurs, & non des Amis prudens & équitables. C'est ce que Charles I. Roi de la Grande Bretagne, Beau-Pere du Prince, fit toujours, & ce fut aussi ce qui le perdit. Son Gendre auroit dû prendre cet exemple, & se tenir dans les bornes de sa Charge; sans entreprendre sur la Liberté d'un Etat, à qui sa famille étoit obligée de presque toute sa grandeur: comme l'Etat étoit obligé de son côté à ses Prédecesseurs, qui avoient été cause de son établissement, & beaucoup contribué à sa conservation.

Néanmoins il partit le lendemain, après le Prêche du Matin, dans l'espérance d'obliger la Ville d'Amsterdam de plier; en la menaçant des incommoditez d'un Blocus, qui auroit ruiné son commerce. Cependant ce jour-là même, qui étoit (3) le 31. de Juillet, les deux Cours de Justice l'allerent trouver en corps, pour le prier de n'entreprendre point ce voyage; dont l'effet ne pouvoit être avantageux, ni à l'Etat, ni à sa propre personne. Il leur répondit, comme Maurice avoit fait autrefois, en pareille occasion; c'est qu'il ne faisoit

N n 2

rien,

(1) Voyez-la dans la Preuve du IV. Livre de *Wiquesfort*.

(2) Voyez *Wiquesfort* Liv. II. p. 191.

(3) Voyez la Preuve V. sur le IV. Liv. de *Wiquesfort*;

1650. rien, que par ordre des Etats Généraux, & que si les Cours de Justice croyoient que l'on en devoit user autrement, elles devoient s'adresser à leurs Hautes Puissances; mais que pour lui il s'accommoderoit à leur résolution. Ensuite la Cour de Hollande fit demander une Copie de cette première résolution aux Etats de la Province, pour demander ensuite audience aux E. E. G. G. Les E. E. de Hollande ne trouverent néanmoins pas à propos de leur communiquer cet Acte; parce qu'il n'y avoit été pris en effet aucune Résolution, selon les formes ordinaires. Mais les Députés, qui étoient présens, avec les Conseillers Commis, résolurent de se rendre à l'Assemblée des E. E. G. G. où il fut conclu que, puis que son Altesse appuyoit sa conduite sur une résolution prise, par leurs H. H. P. P. le 5. de Juin dernier, contre la protestation des E. E. de Hollande; c'étoit aux Provinces à trouver des Expédiens, dans une si fâcheuse conjoncture, pour prévenir le mal, qui en pouvoit arriver. Les Provinces dirent qu'elles y étoient très-disposées, mais comme on ne savoit comment s'y prendre, ou que l'on craignoit d'offenser le Prince; on chargea les Conseillers Députés de la Province, comme mieux instruits des affaires de Hollande, de chercher quelque expédient. Ils trouverent bon d'inviter, par des Lettres envoyées par un Exprès, tous les Membres des Etats d'envoyer leurs Députés à la Haie, afin qu'on pût délibérer dans cette triste conjoncture ce qu'on pourroit faire; parce que le peu de Députés, qui étoient alors à la Haie, n'osoit & ne pouvoit rien résoudre.

Cependant le Prince (1) d'Orange écrivit une Lettre du 31. de Juillet, aux autres six Provinces, dans laquelle il représente, qu'il avoit été autorisé le 5. de Juin, par les E. E. G. G. pour faire en sorte que l'on vécût en paix & en repos, & pour empêcher particulièrement que l'Union, avec toutes ses dépendances, ne fût violée, si bien que l'on prévint tout ce qui lui pourroit être contraire: Qu'il avoit employé, en vain, des moyens doux & amiables pour cela; envers la Province de Hollande, en général & en particulier envers chacun de ses Membres; mais qu'il avoit vu les desordres apparens, & la division s'augmenter; par les intrigues, & les pratiques de quelques Membres mal-intentionnez, soutenus par la Ville d'Amsterdam: Qu'il avoit, à cause de cela, jugé utile & nécessaire, pour le bien de l'Etat, d'arrêter quelques Députés (qu'on a nommé ci-dessus) & d'envoyer le Gouverneur de Frise, avec bon nombre de Cavalerie & d'Infanterie à Amsterdam; pour conserver cette Ville dans l'Union, comme étant le seul moyen, qui lui restât, pour tenir le Pais en paix: Qu'il s'assuroit que les Etats des autres Provinces, non seulement agréeroient ce qu'il avoit fait, mais le secourroient, pour faire réussir ce qui avoit été commencé, & le conduire à une bonne fin: Qu'en tout ceci, il n'avoit point eu d'autre vue, que la conservation de la vraie Religion Chrétienne Réformée, dans laquelle il vouloit demeurer, & pour laquelle il étoit prêt d'employer son bien & sa vie; de quoi il prenoit Dieu, qui est tout puissant, à témoin.

Ceux qui dressèrent cette Lettre auroient mieux fait, de ne point mêler la Religion dans cette querelle, qui n'y avoit aucun rapport; puis qu'il ne s'agissoit que de tenir un peu moins de Troupes, que le Prince ne vouloit, & de ne plus penser à faire la

1650. guerre, qu'il auroit voulu recommencer. Personne n'accusoit le Prince, ni les Magistrats d'Amsterdam de vouloir faire quelque tort à la Religion Réformée.

Ce Prince, dans la pensée que cette Lettre produiroit l'effet qu'il souhaitoit, se mit en chemin pour Amsterdam. Comme il fut arrivé à la Maison des Dykgraves, qui est à moitié chemin de Harlem à cette Ville; Louis de Nassau Sr. de Beverweert, Sergent de Bataille, & Gouverneur de Bergopzoom, à qui l'entreprise n'avoit point été communiquée, lui fit voir depuis la digue, toute la Campagne, qui est sur la droite de ceux qui se tournent de ce côté-là, vers Amsterdam; ce qui lui fit craindre, pour les Troupes qu'il avoit envoyées, pour s'en rendre maîtresses. Cela l'obligea d'envoyer incessamment Beverweert à la Haie, pour prier les E. E. G. G. de lui envoyer des Députés, qui l'obligeassent d'y retourner. Il l'obtint, mais le Prince, rassuré de sa première frayeur, prit un autre parti.

Les Députés de Hollande ayant su ce que le Prince avoit répondu aux Cours de Justice, représentèrent aux Etats Généraux le 1. d'Août, que puisque le Prince se servoit de leur autorité, c'étoit à eux de faire cesser le desordre, & de prévenir ceux qui pourroient arriver. Mais les Etats, de peur de déplaire au Prince, s'ils se mêloient de cette affaire, leur répondirent, que les Hollandois connoissant mieux leur Province; ils trouveroient plus facilement du remède au mal, qui étoit arrivé. Là-dessus les Etats de Hollande se rendirent en corps, dans l'Assemblée des Etats Généraux; où l'on dit, en leur nom, que, puis qu'on se remettoit à eux de cela, il leur sembloit qu'il seroit à propos de rappeler le Prince à la Haie; pour assister aux délibérations, que l'on feroit sur l'état des choses, pour faire cesser les hostilités, & pour empêcher qu'on ne troublât pas plus long-tems le commerce d'Amsterdam. Les amis du Prince, qui croyoient que par-là on le tireroit, avec honneur, de cette mauvaise affaire, firent résoudre la Députation tout d'une voix. Il ne fut rien dit des Troupes, afin, comme le dit Wiquefort, d'avoir la liberté d'approuver, ou de désavouer l'action du Prince, selon le succès qu'auroit le Siege; ou plutôt de peur de lui déplaire, comme on le peut facilement comprendre, par le silence qu'on garda sur l'emprisonnement de ceux, qu'il retenoit à Louvestein. Guillaume jugeant qu'il lui seroit honteux de retourner à la Haie, sans avoir rien obtenu de ceux d'Amsterdam, & craignant ce qu'on pourroit dire de lui, si d'autres négotioient cette affaire; il résolut de traiter directement, avec la Ville, si cela étoit possible. Il écrivit au Magistrat, avant que Beverweert fût de retour, que son dessein étoit d'entrer dans la Ville. Là-dessus on lui envoya quatre Députés, Corneille de Graef, Bourgmestre, Simon Vander Does, & Nicolas Tulp, Echevins, & Pierre Clouck Conseiller. Ils le prièrent de s'expliquer sur ce qu'il leur avoit écrit, & de quelle maniere il vouloit entrer dans leur Ville. Il leur répondit, qu'il prétendoit y entrer, avec des Troupes, & y laisser Garnison. Les Députés le prièrent, au contraire, de renvoyer celles qu'il avoit amenées; & le Prince répartit qu'il pourroit le faire, quand l'accommodement, entre lui & la Ville, seroit fait. Il fut signé, dès le lendemain, après quelques allées & venues. Il portoit, que la Ville d'Amsterdam s'accommoderoit à l'avis des six Provinces, touchant l'état de guerre: Que le Prince tâcheroit de le faire regler, sur le pied de la proposition qu'il avoit faite, avec le Conseil d'Etat, le 15.

(1) Preuve VI. du Liv. IV. de Wiquefort.

1650. de Juillet, & qu'en attendant le consentement des autres Provinces, il subsisteroit trois ou quatre ans, tel qu'il avoit été, selon l'avis du Conseil d'Etat; ou autant que la Guerre de la France, & de l'Espagne dureroit: Que si néanmoins, la paix ne se faisoit point, dans cet espace de tems, entre les deux Couronnes; les Provinces s'accorderoient entre elles, comme elles le jugeroient à propos, pour le bien de l'Etat: Que la Ville consentiroit que les Compagnies, que les Etats de Hollande avoient congédiées, fussent payées de leurs arrerages, & aideroient à faire en sorte qu'elles fussent mieux payées, à l'avenir: Que s'il plaisoit au Prince d'entrer dans la Ville, de la même maniere que ses Prédecesseurs, Gouverneurs de la Province, y avoient été reçus, il y feroit aussi reçu, en cette qualité, & même, s'il le souhaitoit, dans le Conseil de la Ville: Que la Ville feroit ses devoirs, dans l'Assemblée des Etats de Hollande, pour que l'ancienne amitié & la confiance mutuelle fussent rétablies, & qu'il ne fût plus parlé du passé: Que les Articles étant signez, les Troupes seroient renvoyées dans leurs garnisons, & celles que la Ville avoit levées, pendant le Siege, seroient congédiées.

A examiner ce Traité à la rigueur, il y manquoit bien des choses, pour la forme; c'étoit, par exemple, que ni l'une, ni l'autre partie n'étoient autorisées de personne, pour faire ce Traité. Le Prince l'auroit dû être, en bonne forme, par les Etats Généraux, au nom desquels il vouloit qu'on crût qu'il agissoit, & ce Traité auroit dû être ratifié par les mêmes. La Ville de son côté ne pouvoit rien faire, que du consentement des Etats de Hollande, dont elle étoit un des principaux membres, & ils auroient aussi dû ratifier ce dont on étoit convenu. Mais le Prince favoit bien, que les E. E. G. G. n'entreprendroient pas de le dédire; & ceux, qui traitoient, de la part de la Ville, n'avoient peur de personne, si le Prince étoit pour eux. D'ailleurs la Ville, qui traitoit, n'étoit pas trop assurée de l'assistance, & de la fermeté des autres Villes, à cause de la jalousie qu'elles ont communément contre les grandes. Enfin tout le Conseil même n'étoit pas également ferme, & ne pouvoit pas même compter sur le Peuple, qui est changeant, & à qui la Maison du Prince avoit toujours été très-chère, dès l'Union d'Utrecht.

Il y eut encore un Article séparé, par lequel *André & Corneille Bicker*, Freres, l'un Ancien Bourgmestre, & l'autre Bourgmestre Régent, qui s'étoient aquitez de cet Emploi, avec beaucoup d'honneur, furent obligez de quitter leurs Charges, & d'y renoncer pour l'avenir. „ C'étoit une chose bien dure, dit (1) un Historien, rien, que de traiter de cette façon deux personnes d'un mérite extraordinaire, & qui avoient très-dignement servi, en toutes occasions. Aussi le Conseil de la Ville eut-il de la peine à y consentir, & il ne les auroit pas sacrifiées au ressentiment du Prince, sans les artifices de ceux, qui occuperent leurs postes. Ces deux Magistrats y consentirent & déclarerent, qu'ils préféreroient le repos de la Ville à leur satisfaction particulière, & à l'intérêt de leurs familles. Le Conseil les en remercia, promit de reconnoître cet important service, en leurs personnes & en leurs descendants, & voulut qu'il fût expressément stipulé que cette démission se feroit, sans préjudice de leur honneur, & de leur réputation. Le Prince y consentit,

„ & détruisit ainsi lui-même tout ce qu'il avoit 1650.
„ publié contre eux, comme s'ils avoient voulu diviser l'Etat, & rompre son Union; c'est-à-dire, qu'ils étoient coupables d'un crime d'Etat, qui approuvoit de celui de Lèze-Majesté, au premier Chef.

Ainsi ceux qui avoient défendu la Liberté furent punis, & celui qui l'avoit violée, & qui tenoit encore six Députés aux Etats de Hollande, en prison, à Louvestein, fut tiré d'affaire, sans qu'on osât lui demander leur élargissement. C'est un défaut commun à toutes les Républiques, que le peu de courage, & l'envie des Particuliers les engagent souvent à mal récompenser ceux, qui les ont le mieux servies. On assure aussi, que les Freres Bicker avoient fait le plaisir au Prince, d'engager la Ville, à lui faire présent de cent-cinquante-mille francs, qu'il cherchoit seulement d'emprunter; pour faire partir le Roi Charles II. des Provinces; & outre cela de lui faire prêter la somme de deux millions, par la même Ville, pour rétablir ses affaires domestiques. Si cela est, le Prince n'auroit pas été plus reconnoissant, envers ceux, qui l'avoient servi; que le Roi son Beau-Frere, qui ne rendit jamais les sommes, qu'on lui avoit prêtées, pendant son exil.

Ce Traité fut si promptement conclu, par le Prince, de peur que la Députation des Etats Généraux, qui devoit le venir rappeler, ne changeât quelque chose, contre son gré, au moins selon l'Historien, que l'on a cité; mais il avoit trop d'autorité, dans cette Assemblée, pour craindre qu'elle lui fit aucun chagrin. Il prétend aussi, qu'on ne se pressa tant, du côté de la Ville, que par la prudence timide de ceux, qui conduisirent cette affaire; ou peut-être par l'envie de ceux qui vouloient profiter de la démission des Bickers. Le Prince ayant manqué de surprendre la Ville, il lui étoit, comme impossible, dit le même Auteur, de la réduire par la force, pour les raisons, qu'on a déjà dites; & néanmoins il y avoit de l'apparence, que l'intention du Prince étoit de la tenir bloquée, quoique cela ne fût pas sans difficulté; puis qu'il avoit envoyé ordre à quelques Compagnies, qui étoient en Garnison à Emden, & à quelques autres aussi éloignées, de s'y rendre. Il y en eut même quelques-unes, qui n'arriverent que quelques jours, après que les premières se furent retirées.

On rapporte, (2) comme une chose très-véritable, que plus d'un Mois, avant que les Troupes eussent ordre de marcher à Amsterdam; on reçut des Lettres de Londres, de Dantzic & d'ailleurs, qui parloient du Siege de cette Ville, comme étant déjà commencé, ou comme devant arriver dans peu. Si cela est, il faut que le Prince, ou quelqu'un de ses Confidens, qui étoient la plupart des Officiers de l'Armée, en eût parlé devant quelqu'un, qui le rapporta. Quand le Siege, si on le peut nommer ainsi, fut réellement commencé; il importoit beaucoup à la Ville, qu'il finît, avant que le bruit s'en répandît, dans les Pais étrangers; où il y auroit eu bien des Lettres de Change protestées, & une grande diminution du crédit des Marchands de cette Ville. La crainte du Prince, ou l'envie contre la Ville étoit si grande, qu'il n'y eut que deux Villes, qui se déclarassent pour Amsterdam; la Ville de Goude, qui ne voulut pas permettre que sa Garnison allât joindre les Troupes du Prince, quoi qu'elle eût reçu ordre d'y aller; & celle de Dordrecht, qui

(1) *Wiquetort* Liv. IV. p. 194.

(2) Là-même p. 290.

1650. demanda que le Prince retirât les Troupes de l'Etat de devant Amsterdam. Il y en eut au contraire, qui ouvrirent leurs Magazins au Prince, & qui lui fournirent volontairement tout ce qui pouvoit servir à la réduction de cette Grande Ville; sans prendre garde que, par une basse envie, elles fournissoient des armes, contre leur propre liberté. Dès que le Traité fut signé, le Prince, sans parler davantage d'aller à Amsterdam, partit pour la Haie. Il renvoya en même tems les Troupes, dans leurs Garnisons. Les Députez des EE. GG. qui lui avoient été envoyez, ceux des Etats de Hollande, & les Conseillers Députez de la même Province, ayant appris ce qui s'étoit passé, s'en retournerent sur leurs pas.

Cependant le Gouvernement d'Amsterdam ne congédia pas d'abord les Troupes, qu'il avoit levées; & marqua, par toute sa conduite, qu'il n'étoit nullement satisfait du Prince, & qu'il croyoit que le Traité, qu'il avoit fait avec lui, ne le mettoit pas en sûreté. Pour se mettre à couvert d'une autre surprise, il fit nettoyer les fosses de la Ville, mettre des palissades en des lieux qui en avoient besoin, & rangea sous cinquante quatre drapeaux la Bourgeoisie, qui ne l'étoit auparavant, que sous vingt-quatre. Ce même Magistrat ordonna qu'on visiteroit toutes les barques, qui y arrivoient de tous côtez, & fit venir un Ingénieur d'Anvers; pour se servir de ses avis, pour un peu mieux fortifier la Ville. Elle n'a néanmoins été environnée de murailles, & de bastions réguliers, comme elle l'est à présent, que du tems de la guerre, qui commença en MDCLXXII. Mais le terrain, qui peut être tout inondé, est la plus grande sûreté.

On y étoit persuadé, comme (1) dit *Wiquefort*, que le Prince d'Orange avoit dessein d'engager l'Etat dans une nouvelle guerre, avec l'Espagne; & que c'étoit pour cela qu'il vouloit, qu'on tint sur pied des Troupes considerables. Comme la jeunesse le rendoit capable d'entreprendre tout, sans se mettre fort en peine des suites, il fit un Traité secret avec la France, cette même année, dont nous parlerons dans la suite; qui montrait qu'on ne se trompoit point, en cela.

Cependant ceux qui apprirent l'emprisonnement des Députez de Hollande, dont nous avons parlé, à Louvestein, dûrent être surpris & offenzés d'une action aussi hardie, que celle-là; que les EE. GG. s'ils en avoient donné l'ordre, ne pouvoient nullement défendre, par les Lois de l'Union; & encore moins le Prince, s'il l'avoit conçue & exécutée, de son chef. Mais les autres Provinces se turent, pour être en état d'en parler, selon que l'affaire tourneroit. Le Conseil de la Ville de Dordrecht, ayant appris la détention de Jacob de Wit, (2) résolut le lendemain d'envoyer une nombreuse Députation au Prince, pour tâcher de l'obliger à le relâcher, sous la caution de la Ville; qui s'engageoit de le représenter à la Justice, dès qu'il seroit cité à comparoître. Ce Conseil faisoit l'éloge des bons services, qu'il avoit rendus à sa Patrie, & déclaroit qu'il n'avoit opiné, touchant la réforme des Troupes, comme il avoit fait, que selon les ordres, qu'il en avoit reçus. Il ajouta, qu'il consentiroit à la dernière proposition du Prince, & du Conseil d'Etat, pour le nombre des Troupes, qu'on retiendroit, & qu'il tâcheroit même de porter les autres Villes de la Province à en faire autant; sans préjudice néanmoins de la liberté qu'elles ont, confor-

mément au Traité d'Union, de délibérer tous les ans, touchant les subsides extraordinaires, que le Conseil d'Etat a accoutumé de demander. Il résolut encore que le Prince seroit prié, par les Députez, de permettre que les Etats de la Province se pussent assembler en sûreté, & de retirer les Troupes de l'Etat de devant Amsterdam; la Ville de Dordrecht offrant sa médiation, pour accommoder cette affaire. Ces deux dernières demandes, quoi que conçues en termes moderez, pour ne pas choquer l'humeur hautaine du jeune Prince, ne laissoient pas de renfermer des reproches sanglans d'employer, sans ordre & sans pouvoir, *les Troupes de l'Etat*, contre la principale Ville de Hollande; & ce qui étoit encore pire, d'ôter aux Etats de la Province la liberté d'opiner, sur ses propres affaires.

Après que cette résolution fut prise, on apprit à Dort, que le Prince étoit parti pour Amsterdam; de sorte que la Députation n'eut pas lieu, parce qu'il n'étoit pas trop sûr de l'envoyer au Prince, environné de son Armée. Mais deux jours après, le même Conseil fit faire un Acte, en forme, pour la justification de la conduite de de Wit, & pour l'indemniser lui & ses Enfants de ce qui leur étoit arrivé, ou qui leur pourroit arriver dans la suite. Il résolut encore de faire les mêmes offres, dans l'Assemblée des Etats de Hollande, qu'il s'étoit proposé auparavant de faire au Prince; pourvu qu'il remît les Prisonniers en liberté, & qu'il se retirât de devant Amsterdam; à quoi on le convieroit, par une Députation, qu'on lui feroit exprès, de la part des EE. GG. & de ceux de Hollande. Il défendit aussi à ses Députez, de se mêler d'aucune affaire publique, que celle-là ne fût réglée, ou d'entrer en aucune Conférence, que les Prisonniers ne fussent mis en liberté, & rétablis en toutes leurs Charges. Mais ces Propositions n'étant que foiblement appuyées, par les autres Villes, & les parens même des Prisonniers craignant pour leurs personnes, si l'affaire se pouvoit, avec trop de chaleur, dans les Etats de Hollande; il ne s'y fit autre chose, sinon que les Députez de Dordrecht eurent ordre de se conformer aux avis, & à la conduite des autres Villes, dont les Députez avoient été arrêtez. Si l'on en croit l'Histoire de ce tems-là, à peine eût-on dire, que ce que le Prince avoit fait, étoit contre les Lois. La Ville de Dordrecht, qui avoit applaudi à Maurice du tems de Barneveld, sentit les mauvaises conséquences d'un exemple de cette sorte.

Cependant, comme le remarque *Wiquefort*, ceux qui avoient été menez à Louvestein, étoient prisonniers du Prince d'Orange, & non de l'Etat; puis que c'étoit le Prince, qui les avoit fait arrêter, qui les avoit fait conduire à Louvestein, & de qui seul l'Officier, qui les gardoit, prenoit ses ordres. Il falloit nécessairement s'adresser à lui, pour obtenir leur liberté. La Ville de Delft, & les Parens de *Jean Duyft* s'adresserent donc à lui, pour le prier de le faire élargir; en lui représentant que c'étoit un homme âgé de près de soixante & dix ans, & que, selon leurs Lois, il devoit, en peu de mois, se démettre de la Magistrature, & qu'il s'en déchargeroit sur le champ, si on vouloit le mettre dehors. Le Prince considéra alors, qu'il ne seroit pas possible de faire condamner les Prisonniers, par des Juges déleguez, comme son Oncle avoit fait condamner autrefois *Barneveld*, & les autres, qu'il avoit fait arrêter; qu'il faudroit nécessairement les renvoyer à la Justice ordinaire, qui ne pourroit pas les condamner contre les Lois.

(1) Liv. IV. p. 198.

(2) Voyez la XIII. Preuve du IV. Livre de *Wiquefort*.

1650. Il fit donc délivrer, sur le champ, le prisonnier de Delft, & écrivit aux E. E. G. G. qu'il l'avoit fait relâcher, selon le pouvoir, qu'ils lui avoient donné le 5. de Juin. Les autres Villes imiterent l'exemple de Delft, & de son Député. De Wit lui-même pria la Ville de Dordrecht, de le décharger de tous ses emplois. Le Conseil de cette Ville le fit, quoi qu'à regret, (1) & lui conserva en même tems le rang, qu'il tenoit à Dordrecht, & déclara que cette démission ne porteroit point de préjudice à son honneur, ni à sa Famille. Sur cela, le Prince le laissa sortir, aussi bien que les autres prisonniers; sans parler davantage du prétendu crime, qui les lui avoit fait arrêter. Ainsi ils recouvrèrent tous la liberté, mais les battus, comme l'on dit, ne laisserent pas de payer l'amende.

Cependant le Prince fit remettre le 15. d'Août, au Président de l'Assemblée des E. E. G. G. une Lettre, qui contenoit les raisons, qui l'avoient engagé à arrêter les Prisonniers; conformément, disoit-il, au pouvoir, qu'ils lui en avoient donné. Il en avoit fait rendre une semblable aux Etats de Hollande; mais cette Assemblée ne trouva pas à propos d'ouvrir ce papier, comme si personne n'exigeoit du Prince une justification; mais en effet parce qu'ils ne vouloient pas rouvrir une plaie, qui n'étoit pas bien fermée. Le Conseiller Pensionnaire eut ordre de garder ce papier fermé, & le garda en effet, jusqu'à ce que quittant sa charge, il remit à son successeur les papiers publics, qu'il avoit entre les mains. Les E. E. G. G. en usèrent (2) de même, pour ne choquer personne. On ne s'y arrêtera pas, parce qu'il n'y a rien d'essentiel, que l'on n'ait vû dans la narration précédente.

Le Prince s'étant mieux tiré de cette affaire, qu'il ne pouvoit esperer, gagna par-là ce qu'il avoit souhaité. Dès le 13. d'Août, les Etats de Hollande arrêterent que la proposition, que le Conseil d'Etat avoit faite le 15. de Juillet, seroit acceptée, à condition que les Prisonniers seroient mis en liberté, comme ils le furent. Le 18. du même Mois, les Etats Généraux ordonnerent la même chose. (3) On convint de congédier cinquante-cinq Compagnies d'Infanterie, & douze de Cavalerie, & que cela se feroit au nom du Prince, & du Conseil d'Etat. Pour les quatre Compagnies de Cavalerie, & les mille hommes d'Infanterie, qui faisoient le sujet de la contestation; on convint que ces Troupes ne seroient entretenues, que jusqu'à ce que les Provinces en eussent fait savoir leur sentiment, ce qu'elles feroient dans cinq, ou six semaines; que tous les gages & appointemens, exprimez dans l'Etat de guerre de l'an MDCXXI., & les Soldats qui étoient compris dans les Etats de guerre des années MDCXXVI. & MDCXXXVII. seroient payez jusqu'au dernier de Decembre MDCXLVIII.; que le dernier Etat de guerre commenceroit à avoir lieu, depuis le 1. de Janvier de l'année suivante; & qu'à l'avenir, aucune Province particulière n'entreprendroit de congédier aucunes Troupes; mais que cela seroit laissé à toute la République, qui le feroit de l'avis du Conseil d'Etat; sans préjudice néanmoins de la liberté, que les Provinces ont de consentir, ou de ne point consentir aux subsides nécessaires, pour la subsistence de Gens de Guerre. Les Députez pourtant de

Frise, & de Groningue n'y consentirent, qu'à 1650; condition que les cinquante-cinq Compagnies, que l'on devoit congédier, seroient toutes étrangères. Le Prince avoit bien témoigné, que ce n'étoit pas là son dessein; mais les autres Provinces ayant approuvé le sentiment de celles de Frise & de Groningue, on convint qu'on congédieroit vingt Compagnies Françaises, trente-deux Angloises, & trois Écossaises. Avant que de parler de l'exécution de cette délibération; il faut dire en peu de mots, ce que les Provinces jugerent de l'entreprise du Prince contre la Ville d'Amsterdam, sur la Lettre qu'il leur en écrivit le 3. d'Août. La Province de Zélande, qui dépendoit de lui, approuva (4) son dessein, par une Résolution formelle, & ordonna à ses Députez, qui étoient en grand nombre à la Haie, (5) de remercier le Prince de ce qu'il avoit fait à Amsterdam, & de ce qu'il avoit fait arrêter plusieurs Députez de Hollande; & de l'exhorter de continuer à donner de semblables preuves de son Zèle envers l'Etat. Outre que le Prince avoit des terres & des Villes en Zélande, qui lui donnoient beaucoup d'autorité dans la Province; il y a bien de l'apparence que la jalousie du négoce, qui étoit entre les Villes de Commerce des deux Provinces, contribua à lui faire recevoir un compliment, que la Province ne lui auroit pas fait autrement. Ceux de Gueldre le remercièrent aussi, mais en termes, qui n'approuvoient, ni ne condamnoient absolument ce qu'il avoit fait. Les Frisons l'approuverent, en termes généraux, & ceux d'Over-Yffel remercièrent le Prince, de la peine qu'il s'étoit donnée, & lui dirent qu'ils ne doutoient pas, qu'il n'eût de bonnes raisons d'en avoir usé, comme il avoit fait. Ceux de la Province d'Utrecht lui firent de semblables remerciemens. Les Etats de Groningue, & des Omlandes n'étoient pas alors assemblez. Ceux de Hollande se turent, & firent assez paroître, après sa mort, combien ils desapprouvoient sa conduite. Il y a bien de l'apparence, que les approbateurs de cette conduite du Prince, n'étoient pas si peu clair-voyants, dans ce qui regardoit les Loix & les Intérêts de la République; que de ne pas voir qu'il avoit violé les Loix, de sa propre autorité, & que ce qu'il avoit fait étoit de dangereuse conséquence, pour la liberté de l'Etat; mais que la peur d'irriter le Prince contre eux, & peut-être encore l'esperance des Emplois Militaires, par sa faveur, les fit parler contre leurs propres sentimens. Il n'étoit guère possible, que dans un Etat de cette sorte, un Général & un Gouverneur, en même tems, n'augmentât trop son autorité; quand on le remercioit de ce qu'il pouvoit avoir fait, contre la liberté de l'Etat, & que ceux qui avoient osé la soutenir étoient mal-traités. C'étoit encourager celui que chaque Particulier craignoit, dont il pouvoit esperer de l'avancement, pour lui, ou pour les siens, & que tout le Corps de l'Etat n'osoit reprendre, à faire hardiment ce qui le pouvoit mener à une plus haute dignité. Si ce jeune Prince eût vécu plus long-tems, on auroit, selon toutes les apparences, vû arriver quelque chose de semblable.

Ce qui s'étoit passé lui fit écouter des propositions, qu'on lui faisoit du côté de la France; comme on l'a appris par l'Edition des Lettres de Maréchal d'*Estrades*, qui avoit servi dans l'Armée des Pro-

(1) Voyez la XXVI. Preuve du IV. Livre de *Wicquefort*.

(2) On peut voir cet Ecrit dans les Preuves du IV. Livre de *Wicquefort*, dont il est la XVII.

(3) Voyez Preuve XIX. de IV. Livre de *Wicquefort*.

(4) Voyez la Résolution & celles des autres Provinces dans le *Lion Rétabli d'Aitzema* p. 85. & suiv.

(5) Voyez la Preuve XX. & les quatre suivantes de *Wicquefort*.

1650. Provinces sous Frideric Henri, comme on l'a vu par cette Histoire. Le Prince (1) lui écrivit une Lettre du 2. de Septembre, où il le prioit de le venir trouver à la Haie, ayant à lui communiquer des affaires très-importantes, qui regardoient S. A. Il lui conseilloit de prendre le prétexte de venir solliciter le payement de ce qui lui étoit dû, pour les appointemens de son Régiment. D'Esstrades ne manqua pas d'en écrire en Cour, au Cardinal Mazarin; qui montra la Lettre du Prince à la Reine, & qui lui écrivit le 15. du même Mois, pour lui donner ordre de passer incontinent en Hollande, près du Prince d'Orange; & lui envoya en même tems un pouvoir de traiter, & de conclurre avec lui, en cas qu'il le trouvât disposé à rompre avec l'Espagne. Le Cardinal ajoutoit, que c'étoit le plus grand service, que D'Esstrade pût rendre au Roi, & qu'il lui en fauroit très-bon gré, en son particulier, parce que cela serviroit à rompre les mesures de ses Ennemis. Voici le Projet de ce Traité; par lequel il étoit dit „ que le Roi promettrait de mettre en Cam- „ pagne au 1. de Mai MDCLI. une Armée de „ dix-mille hommes de pied, & de six-mille Che- „ vaux, pour attaquer Bruges: Que pareillement „ le Prince d'Orange promettrait de rompre, avec „ l'Espagne, & d'entrer en campagne le même „ jour, avec dix-mille hommes de pied, & qua- „ tre-mille chevaux, & d'attaquer Anvers: Que „ le Roi & le Prince, romproient en même tems „ avec Cromwel & tâcheroient, par toutes sor- „ tes de voies, de rétablir le Roi d'Angleterre en „ ses Royaumes, & qu'ils continueroient la Guerre „ contre les Rebelles: Que l'on n'entendrait „ à aucun accommodement avec l'Espagne, que „ de concert.

Pour en venir là, il faut que le Prince fit son compte de faire la guerre, malgré la Province de Hollande, & de l'obliger de fournir les subsides ordinaires pour cela. Mais il ne le pouvoit faire, que par la force, ou par les menaces. Les François, pour l'engager à s'engager dans cette guerre, convinrent avec lui des Articles suivans, qui devoient demeurer secrets: „ Que la Ville d'An- „ vers étant investie, par le Prince d'Orange, le „ Roi détacherait deux-mille Chevaux de l'Ar- „ mée, qui attaqueroit Bruges, pour aller join- „ dre le Prince d'Orange; & qu'après la prise des „ deux places nommées, les deux armées se join- „ droient, & marcheroient pour attaquer Brusse- „ les, & qu'au même tems l'Armée du Roi, qui „ étoit sur la frontiere de Picardie attaqueroit „ Mons. Le Roi promettrait d'envoyer au Prin- „ ce d'Orange ses expéditions, pour être Lieute- „ nant Général de son Armée, d'abord après la „ prise d'Anvers, & pour commander ses Troupes, „ comme avoient fait ses Prédecesseurs: Que le „ Roi consentirait, que le Prince d'Orange eût „ Anvers & le Marquisat du S. Empire, en pro- „ priété, tant pour lui que pour ses Héritiers, & „ ne consentirait pas à la Paix, que cet Article ne „ fût accordé: Que le Prince d'Orange promet- „ trait, de faire tenir une Flotte de cinquante Vais- „ seaux bien équipés dans la Manche, à commen- „ cer du premier jour de Mai MDCLI. & qui res- „ teroit en Mer jusqu'à la fin de Novembre, de la „ même année, pour agir tant contre l'Espagne, „ que contre les Rebelles d'Angleterre: Qu'on „ tiendrait le Traité de partage, qui fut fait en- „ tre Louis XIII., & les Etats Généraux, l'année „ MDCXXXIV. & que si les Armées séparées,

1650: „ tant du Roi, que des Etats, attaquent & pren- „ nent des Places, qui ne soient pas de leur parta- „ ge, elles seroient gardées jusqu'à la Paix, par „ celui qui les prendroit; bien entendu que si les „ deux Armées étoient jointes, & si elles atta- „ quoient & prenoient une Place ensemble; elle „ demeureroit à celui, à qui elle appartiendrait „ par le Traité, qui en avoit été fait.

Ce Projet fut arrêté, à la Haie, le 20. d'Octobre; (2) après quoi le Prince alla en Gueldre, où il avoit, depuis peu; acheté la Seigneurie de Dieren, en un pais de chasse. C'étoit un divertissement, auquel il prenoit un très-grand plaisir, & il avoit en effet besoin de se divertir un peu, après les affaires, qu'il avoit eues, pendant cette année. Il s'abandonna si fort à cet amusement, qu'encore que la saison fût mauvaise & avancée, il ne le voulut pas quitter, quoi qu'il se sentit incommodé. La fièvre le prit, vers la fin d'Octobre, & comme il ne trouvoit pas là assez de commodité, pour se faire traiter; il se fit porter par eau à la Haie, où l'on reconnut bientôt qu'il avoit la Petite Verole. On le traita avec beaucoup de soin, & les Médecins croyoient déjà l'avoir presque tiré d'affaires, lorsqu'il vint à mourir le 6. de Novembre, sur les neuf heures du soir, âgé de vingt-quatre ans & six mois. On s'étoit si fort flatté, que pendant sa Maladie, on ne lui parla point de penser à la mort, & qu'on ne voulut l'entretenir de ce que l'on a accoutumé de dire aux Mourants, que lors qu'il n'en fut plus tems. *Wiquesfort* censure fort le Ministre, qu'on voulut employer à cela, mais trop tard; de ce qu'au lieu de représenter au Prince agonizant l'horreur de ses Pechez, qui en son âge & en sa fortune ne pouvoient pas être petits, ni en petit nombre, afin de tirer de lui quelques marques de repentance, s'efforça de lui persuader (en le traitant toujours d'Altesse Serenissime) que des yeux de la Foi, il voyoit le Ciel ouvert, & le Fils de Dieu assis à la droite du Pere, qui tendoit les bras de sa miséricorde, pour le recevoir. Cela étoit en effet hors de propos, s'il est vrai que le Ministre le trouva sans connoissance, lors qu'il entra dans sa Chambre; mais nôtre Historien s'échauffe trop là-dessus, puisque l'on fait assez, que ces sortes de discours se disent plutôt, pour l'édification de ceux qui sont présens, que pour les mourants, qui ne les entendent pas. Il a un peu plus de raison de trouver mauvais, que ce même Ministre dit ensuite, en prêchant & en faisant son Panegyrique, que le monde n'en étoit pas digne; qui sont des paroles (3) qui sont dites des gens d'une éminente piété, & qui avoient beaucoup souffert pour la Religion. D'ailleurs il reconnoît „ que „ c'étoit un Prince qui, à l'âge de vingt-quatre „ ans avoit fait connoître, qu'il avoit d'aussi gran- „ des qualitez, que celles, qui avoient élevé ses „ Prédecesseurs à une gloire immortelle. Il avoit, „ continue-t-il, relevé le lustre de sa naissance, „ par celui de son Mariage, qui rendoit les plus „ grands Rois ses Alliez, & par celui d'une de „ ses sœurs avec l'Electeur de Brandebourg. Il „ étoit infatigable, quoi qu'un peu usé, par des „ exercices trop violens, brave, entreprenant, „ civil & liberal; qualitez très-estimables, mais „ dont plusieurs grands hommes s'étoient servis „ pour ruiner la liberté de leur Patrie, & qui „ étoient plus propres à le faire craindre, qu'à „ le faire aimer dans une République libre. Mais „ il

(1) Lettres du Comte d'Esstrades Tome I. pag. 90. & suivantes.

(2) *Wiquesfort* Liv. IV. p. 201.

(3) Heb. XI. 38.

1650. il faut lui pardonner, ce qu'il fit contre les Loix & les devoirs de sa Charge, à cause de sa Jeunesse, & en rejeter la faute sur ceux, qui lui donnoient de mauvais conseils; afin d'abuser ensuite de son autorité, pour leur profit particulier.

Le même Historien remarqué fort bien qu'il y eut deux Princesses, qui prenoient le plus d'intérêt en ce Prince, que sa mort brouilla. L'une étoit la Princesse Royale sa Veuve, qui perdoit, par cette mort, toute sa consolation, après avoir vû mourir d'une mort tragique le Roi son Pere, & ses Freres obligez de sortir de la Grande Bretagne, avec peu de moyen de s'y rétablir. L'autre étoit la Princesse Mere du Prince, qui avoit toujours eu un grand ascendant sur l'esprit de Frideric Henri, & qui n'avoit pas pû conserver son autorité, dans le même degré auquel elle avoit été, pendant la vie de son Epoux. Après avoir essuyé les premières larmes, elles firent paroître une animosité peu féante, entre une Belle-Mere & une Belle-Fille. Elle éclata lorsque la jeune Princesse, qui étoit prête d'accoucher, quand son Epoux mourut, eut accouché d'un Prince le 14. de Novembre, huit jours après la mort de son Pere. L'une & l'autre aspirerent à la tutelle de cet Enfant postume, & cela les brouilla si fort, qu'elles demeurèrent ennemies jusqu'à leur mort. On dira ensuite, comment les Etats Généraux reglerent leurs prétensions, aussi bien que celles de l'Electeur de Brandebourg, Oncle du jeune Prince, qui vouloit aussi avoir part à sa tutelle.

La mort du Prince Guillaume ayant été publiée, le Président des Etats Généraux, pour cette semaine-là, qui étoit le Sr. Jean de Guent, Gentil-homme de Gueldre, Député de cette Province, appella incessamment l'Assemblée le Dimanche au soir, qui étoit le dernier jour auquel il devoit présider. (1) La délibération ayant duré jusqu'à Minuit, il voulut quitter la Chaire de Président, pour la remettre au Député de Hollande, qui lui devoit succéder immédiatement, depuis cette heure-là; mais les Députés de Hollande lui firent la civilité de permettre qu'il mît fin à la Délibération, qu'il avoit commencée. Comme il n'y avoit plus de Capitaine Général, ni de Stadthouder des Provinces, dont le défunt l'avoit été; les EE. GG. trouverent à propos de donner incessamment à toutes les Provinces la nouvelle de sa mort, & de les prier de leur faire savoir ce qu'elles jugeoient, qu'on dût faire dans cette conjoncture. Ils ordonnerent aussi au Comte Guillaume de Nassau, Gouverneur du Frise, au Sr. de Brederode Marechal de Camp, & à tous les Gouverneurs & Commandants des Places de l'Etat, de s'aquiter bien de leur devoir, de veiller à la conservation de leurs Places, & de n'attendre désormais aucuns ordres, que ceux des Etats Généraux, auxquels ils avoient fait serment de fidélité, puisqu'il le Prince d'Orange étoit mort.

Dès que le bruit de cette mort fut répandu dans la Province de Hollande, les Députés, que le Prince avoit mal-traités, furent rétablis dans leurs Emplois; dont ils ne s'étoient démis, que pour faire une sorte de satisfaction, qui ne lui étoit point due, comme on l'a pu voir dans l'Histoire de cette affaire. Dort commença, & rétablit Jacob de Wit. Amsterdam en fit de même à l'égard des Freres Bicker, qu'on rappella dans leurs Emplois, avec de grands éloges. On en

1650. usa de même dans les autres Villes, entrés ceux qui avoient encouru l'indignation du Prince, pour avoir été fideles à leur patrie.

Les Etats de Hollande, qui avoient été convoquez d'abord après sa mort, craignants que quelques Provinces; qui les avoient traversés; en faveur du Défunt, & loué une conduite, qui n'étoit nullement excusable, ne se délassent d'eux, firent dire aux Députés qu'elles avoient à l'Assemblée des EE. GG. que comme la bonne intelligence, & la confiance réciproque des Provinces étoient les seuls fondemens; sur lesquels on pût appuyer le salut de la République; ils étoient prêts à donner, en toute occasion, des marques du desir qu'ils avoient d'entretenir, & de serrer encore plus les liens de l'Union. Outre cela, pour prévenir la calomnie de ceux qui accusoient de n'être pas bons Réformez, ceux qui préferoient le bien de l'Etat aux desfeins, & aux intérêts particuliers de la Maison d'Orange; ils déclarerent, (2) qu'ils étoient résolus de suivre la Religion Réformée, comme on l'enseignoit, dans les Eglises Publiques des Provinces Unies, conformément à la Doctrine du Synode de Dordrecht; & en même tems d'entretenir le Traité d'Union, qui fut conclu à Utrecht en MDLXXIX.; sur quoi l'on doit remarquer, que par (3) l'Article XIII. de cette Union, il est porté qu'à l'égard de la Religion, ceux de Hollande & de Zélande se conduiroient, comme ils le trouveroient à propos, & que, pour les autres elles se pourroient régler sur la Paix Religieuse publiée par l'Archiduc Matthias, ou y mettre tel ordre qu'elles jugeroient propre, pour le repos de leurs Sujets, sans qu'en cela il pût être fait aucune opposition par les autres Provinces, & sans que personne pût être recherché, & mal-traité pour sa Religion. Il semble que les Etats de Hollande eurent quelque égard à cet Article, qui n'a jamais été révoqué; de sorte qu'il faut concilier ce qu'ils disoient avec cet Article, & non le leur faire contredire. Les Etats de Hollande proposoient de régler le nombre des Troupes, non comme on étoit convenu avec le feu Prince d'Orange; mais conformément à la Résolution, prise en MDCXLVII. quand on parloit de la négociation de Munster, & qu'on régloit ses Préliminaires. Il s'agissoit d'une chose de si grande importance, que les Députés Ordinaires à l'Assemblée des Etats Généraux, ne parurent pas assez autorisez, pour entreprendre de régler la forme, que les affaires devoient prendre; dans tout le corps des Provinces, qui composent la République. (4) C'est pourquoi les Etats de Hollande firent dire, à l'Assemblée ordinaire des EE. GG. qu'il leur sembloit, qu'il seroit nécessaire d'appeller une Assemblée Générale, qui fût composée d'un bon nombre de Députés, & qui fussent munis d'ordres & d'instructions suffisantes, pour une si grande affaire: Qu'ils avoient résolu d'envoyer une Députation à toutes les Provinces, pour cela: Qu'ils prioient instamment leurs Députés, qui étoient alors à la Haie, de seconder les bonnes intentions des Etats de Hollande, en écrivant sérieusement là-dessus à leurs Provinces: Qu'en attendant, toutes les affaires, qui concernoient l'Etat, demeureroient sur le même pied qu'au-

O o

(2) Voyez la Preuve XXVII. du Liv. IV. de Wiquesfort & le Lion Rétabli d'Aitzema p. 100.

(3) Voyez ci-dessus cette Histoire sur l'année 1575. page 80.

(4) Voyez Aitzema, dans son Lion Rétabli p. 100. & la Preuve XXVII. du IV. Livre de Wiquesfort.

(1) Voyez Wiquesfort Liv. IV. p. 204.

1650. qu'auparavant, & que les Colleges Politiques, & les Emplois Militaires seroient continuez de même, jusqu'à ce que l'on y eût mis un nouvel ordre. La Province de Hollande ménagea soigneusement, en cette conjoncture, celle de Zélande, & témoigna qu'elle avoit beaucoup de reconnoissance, pour les bons services de la Maison des Princes d'Orange, & des Comtes de Nassau; qu'elle étoit résolue d'oublier tout le passé, & de vivre en bonne intelligence, avec les autres Provinces, & sur tout avec celle de Zélande. La Hollande nomma ensuite *Jacob de Wassenaar Sr. d'Opdam*, du Corps de la Noblesse, *Cornelle de Graef Sr. de Zuyd-Polsbroek*, ancien Bourgmestre d'Amsterdam; & *François Riccen*, Conseiller & Pensionnaire de Purmerende, pour aller en Gueldre & en Overysiel; *Nicolas Ruysch*, Conseiller & Pensionnaire de Dordrecht, *Jaques van Zyl*, Conseiller & Pensionnaire de Gornichem, & *Cornelle de Sonneveldt*, ancien Bourgmestre d'Alcmar, pour la Zélande; le Sr. de *Brederoode*, du Corps de la Noblesse, *Cornelle de Beveren*, Sr. de Strevelshoek, & *Ferome Beverning*, Echevin de Goude, pour Uirecht; *Conrad van Benningen*, Pensionnaire d'Amsterdam, *Guillaume Nicuport*, Conseiller de Schiedam, *Cornelle Rippers*, Bourgmestre de Hoorn, pour la Frise, & pour Groningue. Les Etats de Hollande firent, en même tems, assurer la Zélande de la disposition, où ils étoient de favoriser la Compagnie des Indes Occidentales, dans le fonds de laquelle la Province de Zélande étoit la plus intéressée, & le Commerce d'Angleterre, dans lequel la Zélande avoit aussi une bonne part; mais qui avoit été traversé, par le penchant que le feu Prince d'Orange avoit pour la Maison de Stuart. Les Députés de Hollande furent, par tout, très-bien reçus, & particulièrement en Zélande; parce que celui, qui brouilloit les Provinces, pour profiter de leurs mesintelligence, n'y étoit plus, & que leur intérêt commun étoit de vivre en bonne intelligence. Elles approuverent toutes la Proposition de la Province de Hollande, & promirent de se rendre à la Haie au tems marqué, qui étoit d'abord le 15. de Decembre. Mais il fut renvoyé à l'année suivante.

Pendant que les Provinces se préparoient à la grande Assemblée, dont nous venons de parler, il arriva à la Haie des Lettres de *Guillaume Boreel*, qui étoit alors leur Ambassadeur en France; (1) où il racontoit ce que le Cardinal Mazarin lui avoit dit, le 30. de Novembre, touchant la perte que les Etats avoient faite, par la mort du Prince d'Orange. „ Les Etats, dit Mazarin, ont bien „ sujet d'être affligés de la mort d'un tel Prince. „ Quand même on considereroit cette mort, comme „ une chose indifferente; c'est une chose pitoyable, „ que de voir éclipser une si belle lumie- „ re dans la fleur de son âge. Les qualitez extra- „ ordinaires, qui paroissent évidemment en sa „ personne, donnoient une confiance entiere, que „ peu d'années de vie auroient donné à L. H. P. un „ Chef très-excellent, & très-propre & nécessaire „ pour la conservation de la République, & „ pour lui faire honneur. C'est l'affection, ajoutoit-il, „ & le desir que nous avons de voir cette „ République, dans le lustre & dans la prospérité, „ qui nous font parler ainsi; aussi bien que la „ douleur, que nous avons de la perte que leurs „ H. H. P. P. viennent de faire. Les Espagnols „ louent aussi les vertus de ce Prince; mais ils sont „ bien-aisés que leurs H. H. P. P. aient perdu. Je „ puis vous dire, avec verité, que l'Ambassadeur

„ *De Brun*, en parlant à Brusselles du Prince, a 1650. „ dit que sa mort étoit plus avantageuse au Roi „ son Maître, que le bonheur qu'il avoit eu, dans „ la dernière Campagne contre la France. Dans „ le reste de cette conversation, le Cardinal exhortoit „ fort les Etats de vivre en paix entre eux, & „ à se défier des Espagnols. Depuis *De Brun* ayant „ eu audience dans l'Assemblée extraordinaire, dont „ nous parlerons, (2) refusa ce que le Cardinal avoit „ dit à Boreel, contre les intérêts de l'Espagne.

La Province de Hollande, par la mort du Stadthouder, réunit à sa Souveraineté divers Droits, dont il avoit joui, aussi bien que tous ses prédécesseurs. Ces Droits avoient appartenu originellement aux Comtes de Hollande, & devoient par conséquent être dévolus aux Etats de la Province, qui leur avoient succédé. Mais comme Guillaume I. Prince d'Orange, en avoit été fait Gouverneur, par Charles V. & qu'il avoit eu le même emploi, sous Philippe II.; sous le nom duquel il gouvernoit, même après avoir pris les armes contre lui, jusqu'à ce qu'enfin, les Etats Généraux des Pays-Bas eussent entièrement secoué le joug de ce Monarque; le Gouverneur de Hollande & de Zélande continua, entre autres choses, comme avoient fait les Gouverneurs précédens, dans l'absence du Souverain, à élire les Magistrats de la plupart des Villes, sur une nomination d'un certain nombre, qu'on lui présentait. Ses fils lui ayant succédé jouirent du même avantage, & le transmirent à son Petit-Fils. Dès que ce Prince fût mort, les Etats de Hollande rentrèrent dans leurs droits, à cet égard; parce que le Fils Postume, de ce dernier Prince, n'héritoit pas de ses Charges.

Guillaume II. avoit aussi joui de ce Droit à Nimégue, jusqu'à la Paix de Westphalie, en vertu de la Capitulation faite en MDXCI., & les Bourgeois de cette Ville voulurent rentrer (4) dans le Droit d'élire leurs Magistrats; parce que cela n'avoit été accordé à Maurice, que pendant la guerre. Ils en avertirent le Prince d'Orange, mais ce Prince fut maintenu dans cet emploi, par la Province, & par la Cour de Justice, & voulut l'exercer par force, après avoir introduit des Troupes dans la Ville. Il ordonna au Magistrat de faire, en sa présence, la nomination, qui se devoit faire alors, pour la lui présenter, afin qu'il choisît ceux qu'il voudroit sur ce nombre des nommez; & comme le Magistrat le refusa il fit, avec hauteur, l'élection telle qu'il voulut, & ressortit de la Ville, sans se mettre en peine de ce qu'on en dirait. Comme il avoit gagné la Noblesse de Gueldre, & la Chambre de Justice d'Arnheim; il se mettoit au-dessus de toutes les plaintes, que cette Ville pouvoit faire. Ce fut là un présage de ce qu'il fit peu d'années après en Hollande, & de la manière, dont il auroit gouverné, s'il avoit vécu.

Il avoit aussi changé à Dordrecht les Magistrats, contre le gré de la Ville, & sans l'avis de la Cour de Hollande, qu'il auroit dû consulter; & depuis cette Ville qui avoit accoutumé de lui faire une députation, pour lui offrir la nomination qu'elle avoit faite, la lui envoya, par un Messager, dans une Lettre fermée.

Les

(2) Son Discours est la LXXIII. Preuve des Livre IV. de *Wiquefort*.

(3) Voyez la Preuve XXXI. du IV. Livre de *Wiquefort*.

(1) Voyez cette Lettre dans *Wiquefort* Preuve LXIII.

1650. Les Etats de Hollande rendirent, (1) le 8. de Décembre, le droit d'élire leurs Magistrats aux Villes, qui l'avoient eu, & déclarèrent qu'on l'accorderoit à celles qui ne l'avoient pas eu, pourvu qu'elles le demandassent, & que ces Villes fussent déjà en possession de se trouver aux Etats de la Province. Ils offrirent même de leur accorder ce Privilège, aussi ample, qu'elles pourroient le souhaiter; & dirent qu'elles pourroient fixer le nombre de leurs Magistrats, & la manière de les élire, comme elles le jugeroient à propos, pour le bien de leurs Bourgeois. Ils y mirent seulement cette restriction, que ceux, qui seroient élus, seroient de la Religion Réformée, conformément au Synode de Dordrecht, ou au moins qu'ils n'y seroient pas contraires; ce que l'on ajouta, comme il semble, en faveur des Rémontrants pacifiques, qui étoient déjà dans la Magistrature, ou qui y pourroient être appellez; comme il est arrivé souvent, depuis ce tems-là. Pour ce qui regardoit les Villes, qui n'avoient pas séance dans l'Assemblée des Etats, ils se chargerent de les élire, par eux-mêmes, ou par les Conseillers Députés de la Province, lorsque les Etats ne seroient pas assembles, & retinrent la disposition de tous les Offices de Justice, & de Police, que les Gouverneurs de la Province avoient eue. Auparavant la Cour de Hollande faisoit l'élection de ceux, qui étoient revêtus de ces Emplois, dans l'absence du Gouverneur; de sorte que, quand elle apprit ce Règlement des Etats, elle leur envoya quatre Conseillers, pour se plaindre de ce qu'on lui ôtoit un Droit, dont elle avoit joui, depuis plusieurs siècles. Elle fit aussi représenter qu'on lui faisoit tort, en donnant au premier des Conseillers Députés de la Province, le pouvoir de donner *le mot du guêt* à la Garde ordinaire; au lieu que ç'avoit été le Président de la Cour, qui l'avoit donné dans l'absence du Gouverneur. Mais comme il n'y en avoit plus alors, ce prétendu Droit étoit dévolu au Souverain. On voit bien, que tout cela étoit une sorte de précaution, contre le pouvoir excessif du Stadthouder, en cas que l'on vînt à en élire un, dans la suite.

Les mêmes Etats, (2) retirèrent à eux la disposition absolue de tous les Emplois Militaires, dans les Troupes, qui seroient à leur solde, jusqu'à celui de Capitaine inclusivement. Ils se réservèrent aussi de nommer le Recteur de l'Académie de Leide, quand elle le demanderoit. Ils éteignirent, en quelque manière, la Charge de Grand Veneur, à laquelle étoit jointe celle de Grand Maître des Eaux & Forêts; en témoignant qu'ils seroient un Lieutenant de la Venerie, quand la Noblesse leur présenteroit un Sujet propre à la remplir; parce qu'ils se réservoient, en même tems, la nomination des Officiers subalternes, & le pouvoir de faire des réglemens pour l'exercice de cette Charge. Ils se réservèrent encore le pouvoir de faire grace des crimes, qui pourroient se commettre, & tous les droits, que les anciens Stadthoudres, & en particulier ceux de la Maison d'Orange avoient eus. Les Gardes à cheval du Prince défunt devinrent dès-lors les Gardes des Etats de Hollande, qui firent aussi des Gardes à pied un Régiment de dix Compagnies.

Le Prince défunt avoit été prêt de signer un Traité avec l'Espagne, touchant le Marquisat de

Bergopzoom; mais étant venu à mourir, sans l'avoir fait, la Princesse Douairière sa Mere, (3) pria les Etats Généraux de s'entremettre de cette affaire, & d'engager l'Ambassadeur d'Espagne à le signer. Cela ne put pas se faire, parce que l'Ambassadeur n'avoit pas le pouvoir de signer ce Traité, avec d'autres, qu'avec le Prince. Mais cela fut accommodé, dans la suite; par où il paroît, que l'Espagne n'avoit eu aucune connoissance du Traité, que le feu Prince d'Orange avoit commencé avec la France, pour attaquer la Couronne d'Espagne, comme on l'a dit ci-dessus.

La Province de Zélande éteignit aussi la qualité de *premier Noble*, qu'avoient pris les Princes d'Orange en cette Province, & qui leur donnoit un suffrage dans les Etats, comme représentant toute la Noblesse de la Province. (4) Elle déclara, que cet honneur n'avoit regardé que leurs personnes, à cause des grands services, qu'ils avoient rendus à l'Etat, & qu'il étoit éteint, dans la personne du dernier mort. Knuyt, qui le représentoit dans l'Assemblée des Etats Généraux, dans les Etats de la Province, & dans l'Amirauté, voulut prendre sa place ordinaire, dans les Etats de la même Province, comme représentant le Jeune Prince; mais les Députés des Villes s'y opposerent, & il fut obligé de céder de peur d'y être forcé. Il protesta ensuite, contre eux, mais en vain.

Il parut, par tout cela, que l'on n'étoit nullement disposé, à déclarer que le jeune Prince succéderoit aux Charges, & aux Dignitez de son Pere. Cependant sa Grande-Mere n'avoit pas manqué d'écrire aux Provinces une Lettre, (5) le 20. de Novembre, où elle leur disoit, que la perte inestimable, que la Maison d'Orange venoit de faire par la mort du Prince Guillaume, avoit été, en quelque manière, réparée par la naissance d'un Fils, dont sa Veuve avoit accouché: Qu'elle les prioit d'avoir égard à cet Enfant, lors qu'elles délibéreroient de donner un Capitaine Général à l'Etat, & un Gouverneur à leurs Provinces; à cause des grands services, que ses Prédecesseurs leur avoient rendus. Elle avertit les Etats Généraux, qu'elle avoit aussi envoyé cette Lettre aux Provinces, mais ils laisserent à ces mêmes Provinces, le soin de lui répondre. Elle n'y fut pas reçue, comme elle esperoit; puisque celle de Groningue & des Omlandes créa, pour son Gouverneur particulier, le Comte Guillaume de Nassau, qui l'étoit déjà de la Frise. Cette Princesse s'étoit rendue odieuse, par ses manières hautaines, qui faisoit qu'elle parloit quelquefois des Etats avec mépris, & se moquoit de son Epoux, lors qu'il témoignoit avoir de la déférence pour eux. Les autres Provinces laisserent la chose, comme elle étoit, sans parler de prendre aucun Stadthouder. (6) Le Comte Guillaume avoit été voir, le 11. de Novembre, le Président de l'Assemblée des Etats Généraux, pour le remercier de ce qu'elle lui avoit fait l'honneur, de lui communiquer la mort du Prince d'Orange, & offrir, en même tems à l'Etat ses services; en quelque occasion que ce fût, & le prier d'avoir égard à sa

O o 2

per-

(1) Voyez la XXXIII. Preuve du IV. Livre de *Wiquesfort*.

(2) Voyez la Preuve XXXIV. & suiv. du IV. Livre de *Wiquesfort*.

(3) Voyez *Wiquesfort* Liv. IV. p. 309. & suiv.

(4) Voyez la XLV. preuve du IV. Livre du même Historien.

(5) Voyez-la dans la XLII. Preuve, sur le IV. Livre de *Wiquesfort*.

(6) Voyez *Aitzema* Liv. XXX. p. 46r. col. 1. & la XLIV. Preuve de *Wiquesfort* sur son IV. Livre.

1650. personne; ce qui sembloit marquer qu'il aspireroit aux Charges laissées vacantes, par la mort du Prince d'Orange. On dit aussi que le Comte Jean Maurice de Nassau, qui avoit été Gouverneur du Brésil, & qui étoit alors Lieutenant Général de la Cavalerie & Gouverneur de Wesel, & le Sr. de Brederode, Maréchal de Camp, firent de semblables offres, à peu près dans les mêmes termes. Il étoit en effet au pouvoir des Provinces de remplir les Charges vacantes, comme elles le trouveroient à propos; car elles n'étoient nullement héréditaires, quoi qu'elles eussent été remplies, par quatre Princes d'Orange, de suite. Elles ne furent déclarées telles, que plusieurs années après, lorsque le Prince nouveau né en fut revêtu. La conduite du dernier Prince, qui les avoit possédées, nuisit apparemment à son Fils, en ce tems-là.

Il y eut ensuite de grands démêlez, sur la Tutelle de ce Prince, que plusieurs de ses parens prétendoient leur appartenir, dont les principaux étoient sa Grande-Mère, sa Mère, & l'Électeur de Brandebourg, son Oncle; auxquels elle fut enfin remise par le jugement des Cours de Justice, l'année suivante. Comme cela n'eut aucune suite, qui concernât l'État, nous ne nous y arrêterons pas, dans une Histoire Générale, comme celle-ci. On pourra trouver le détail de cette affaire, dans *Aitzema* & dans *Wiquesfort*.

1651. LES Etats Généraux, & ceux de Hollande avoient offert d'abord aux deux Princesses, de présenter le Prince nouveau né au baptême; & elles avoient reçu cette offre, avec civilité; mais il y eut quelque contestation entre elles, sur le nom, qu'on lui mettroit. La Princesse Royale souhaitoit qu'on le nommât *Charles*, du nom du feu Roi de la Grande Bretagne; mais la Princesse Douairière s'y opposa, comme à un nom de mauvais augure, à cause de ce qui étoit arrivé à ce Prince, & souhaita qu'on lui donnât les noms de son Père, & de son Grand Père, comme on le fit. Le Duc d'York, qui a depuis été *Jacques II.* & Beau-père du Prince, dont il s'agissoit, étoit venu de nouveau en Hollande, pour rendre une visite de condoléance à sa Sœur. Il s'étoit d'abord offert, de conduire la Princesse Douairière à l'Eglise; mais comme sa Sœur ne le trouvoit pas bon, il s'excusa sur ce qu'il y auroit bien des gens de qualité, en cette Cérémonie; qu'il n'avoit pas encore vus, chez eux. (1) Elle se fit, avec beaucoup de pompe, & l'on remarqua que le Carosse, qui portoit l'Enfant, fut environné d'Halbardiers; quoi qu'il n'eût pas succédé aux Emplois de son Père, qui avoit eu droit d'en avoir, en qualité de Stadthouder. L'Hermine, dont il fut couvert, & la suite pompeuse des Princesses, qui l'accompagnoient, sembloit quelque chose de plus grand, que ne l'étoit la fortune de la Maison d'Orange, en ce tems-là, comme le dit *Wiquesfort*. Ceux qui sont entêtés d'augures & de présages, pourroient dire, après coup, que cela présageoit non seulement le rétablissement de cet Enfant, dans toutes les charges de ses Prédecesseurs; mais la révolution qui est arrivée, par son moyen, dans la Grande Bretagne, & par laquelle il fut élevé à une dignité, qui le mit en état de porter le manteau doublé d'Hermine. Ils pourroient encore dire, que la fermeté, que sa Grande-Mère témoigna à lui vouloir donner le nom de *Guillaume*, marquoit un fort, qui a eu quelque ressemblance à celui du fameux Duc de Normandie, qu'on nomma *Guillaume le Conque-*

(1) *Wiquesfort* Liv. IV. p. 218.

rant, qui se rendit maître de l'Angleterre, avec une facilité surprenante; & celui de *Henri*, qu'ont porté plusieurs Grands Rois de la même Ile. 1651.

Les Députés des E.E. G.G., & avec eux ceux de Hollande & de Zélande, & en particulier les Députés des Villes de Leide, de Delft & d'Amsterdam y assistèrent, comme Parrains. Elisabeth d'Angleterre, Reine de Bohême, fut Marraine, & la Princesse Douairière donna le nom de *Guillaume Henri*, au jeune Prince. Les E.E. G.G. lui envoyèrent ensuite, dans une Boîte d'or, qui valoit cinq-cens écus, un brevet d'une pension viagère de huit-mille francs, comme ils l'avoient fait en MDCXXVI. en faveur du Prince son Père. Ceux de Hollande lui firent une pension de cinq-mille francs, & ceux de Zélande lui firent un présent de vingt-mille, une fois payez. Mais trois Villes de la même Province, s'engagerent à lui faire payer une pension, de deux mille-huit-cens Francs, entre elles. Ces civilitez n'empêchèrent pas, que la Zélande ne demeurât ferme, (2) dans la résolution d'éteindre la dignité de *Premier Noble* de la Province; quoi que les Tuteurs du Prince, fissent pour l'obtenir, en faveur du Pupille. Nous avons voulu mettre tout cela ici, pour ne pas interrompre, ce que nous avons à dire de la Grande Assemblée.

Les premiers, (3) qui se rendirent à la Haie, pour y assister, furent les Députés de Zélande, qui vinrent au Mois de Décembre de l'année précédente. On leur alla au-devant avec plusieurs Carosses, & on leur fit mille civilitez. Ils furent aussi conduits de même à l'audience des Etats de Hollande, où ils ne parlèrent que d'entretenir l'ancienne amitié, & la bonne correspondance, qu'il y avoit eu ci-devant entre ces deux Provinces. Ensuite les Etats de Hollande, ou un Député de chaque Membre de l'Assemblée; eurent diverses conférences avec eux, au nouveau Doele. Les Zélandois parlèrent au commencement, d'avoir de l'égard pour le jeune Prince d'Orange, & de le nommer Stadthouder d'abord, en lui donnant un Lieutenant, qui feroit les fonctions de sa Charge, pendant sa Minorité. Les deux Princesses, & leurs Amis eurent grand soin d'appuyer cette proposition; mais les Etats de Hollande jugèrent cette démarche prématurée; parce qu'on ne pouvoit pas s'avoiser, si le Prince seroit propre à cet emploi. Il leur paroissoit que lui établir un Lieutenant seroit une chose aussi dangereuse, pour le jeune Prince, que pour l'État: Qu'il ne penseroit qu'à s'établir lui-même, pendant la Minorité du Prince, & qu'on ne pourroit pas ensuite le déplacer: Que le Prince ne sauroit aucun gré à l'État, de ce qu'on lui auroit fait pendant son Enfance; dans la pensée qu'il l'auroit eu, comme par un droit héréditaire, qu'on ne lui pouvoit pas ôter. Il se méloit encore là-dessous des considérations, qu'on ne disoit pas, comme *Aitzema* le témoigne; c'étoit qu'étant allié en France, en Espagne, en Angleterre & en Danemarck, & ayant lui-même beaucoup de bien, dans le País, il seroit formidable à l'État; ce qui n'étoit guère compatible avec la sûreté d'une République libre, & que si dans les Villes de la Grèce, on avoit banni des Citoyens, qui y étoient trop puissans, de peur qu'ils ne s'en rendissent maîtres;

(2) On peut consulter là-dessus les preuves LXI. & LXII. du IV. Livre de *Wiquesfort*.

(3) *Aitzema* dans son *Lion Rétabli* p. 120. & dans son Liv. XXXI. de son Hist.

1651. tres; on avoit bien plus de sujet de craindre cela, dans un Prince, dont les Prédécesseurs avoient aspiré à la Souveraineté, sous le nom de Gouverneurs, & qu'en effet ils avoient été plus puissans, sous ce nom-là, que les Souverains même ne l'avoient été autrefois.

Les Députés de Gueldre & d'Utrecht, arrivèrent à la fin de Decembre, & furent reçus, comme les Zélandois. Ceux de Frise & de Groningue ne vinrent qu'en Janvier, de l'an MDCLI. Pour ceux d'Over-Yssel, quoi qu'ils eussent d'abord autorisé leurs Députés Ordinaires, dans l'Assemblée des Etats Généraux, pour traiter avec les autres Provinces; ils ne laisserent pas d'y en envoyer d'Extraordinaires, des Quartiers & des Villes de la Province, à condition qu'ils feroient ce voyage à leurs propres dépens. Ceux de Hollande les reçurent de la même manière, & eurent quelques conférences particulières avec eux; pour les mettre au fait de ce dont il s'agissoit, & que l'on réduisoit à trois points principaux, l'Union, la Religion & les Troupes.

Quand les Députés furent prêts à entrer en matière, dans l'Assemblée Générale, comme la Chambre, où les EE. GG. tenoient leurs Assemblées ordinaires, n'étoit pas assez grande, pour renfermer un si grand nombre de Députés, qu'on dit avoir été de trois-cens; on ordonna que l'on préparât, pour cela, la grande Sale de la Cour. On en fit ôter toutes les Boutiques, qui étoient sur les côtes, & l'on y fit mettre des Bancs tout autour, dont les plus proches de la muraille, étoient les plus élevez en forme d'Amphithéâtre. On mit au milieu une longue table carrée, au haut de laquelle devoit s'asseoir le Président, & le Greffier au-dessous, vis à vis de lui. On tapissa les murailles d'une étoffe verte, & l'on en couvrit aussi la Table & les Bancs, pour montrer que l'Etat n'étoit pas en deuil. On avoit fait courir le bruit, que la Province de Hollande vouloit faire ôter de la Sale les Drapeaux, les E-tendards & les Banderoles, qui pendoient au plancher, & qui avoient été pris sur les Espagnols, dans les Victoires que l'Etat avoit remportées sur eux; & que cela se faisoit, pour ne pas choquer les Espagnols. Il est vrai qu'on les ôta, mais ce ne fut que pour en faire ôter la poudre, dont elles étoient couvertes; ce qui ayant été fait, on les rependit comme auparavant, au même plancher.

La première Séance se tint le Mercredi 18. de Janvier. Les Députés ayant pris leurs places, le Président de la Province de Frise, qui présidoit aux EE. GG. cette semaine-là, commença par des Complimens qu'il fit aux Députés, & des vœux pour le bon succès de leur Convocation. Ensuite la Province de Hollande fut priée de faire l'ouverture des principaux Chefs des délibérations, pour la discussion desquels l'Assemblée avoit été convoquée. C'est ce que Cats, Pensionnaire de Hollande, fit de bouche, par un discours, qui fut le lendemain distribué par écrit. Après un Exorde, que l'on ne rapportera pas, il dit, en venant au fait, que les Etats de Hollande avoient jugé, que pour la conservation de la République, il falloit établir & entretenir trois choses, l'Union, la Religion, & l'Armée; l'Union, telle qu'elle avoit été formée, par le Traité fait à Utrecht en MDLXXIX. la Religion, telle qu'elle étoit prêchée, dans les Eglises Publiques des Provinces, conformément aux explications du Synode tenu à Dordrecht, en MDCXVIII. & MDCXIX. & l'Armée suivant les résolutions que l'on avoit prises, sur les points

1651. „ préliminaires : Qu'il se rencontroit alors trois „ choses, que l'on n'avoit pas encore vuës dans „ la République, dès son commencement; dont „ la première étoit la Paix, qui venoit de se „ faire, avec beaucoup d'honneur, pour l'Etat; „ la seconde qu'il n'y avoit personne, dans la „ Maison d'Orange, qui pût remplir les emplois „ les plus relevez de la République; la troisième „ me enfin qu'il y avoit un Maréchal de Camp, „ dont le devoir étoit de commander les Trou- „ pes, au défaut du Général.

„ Que les Etats de Hollande considéroient là- „ dessus, que depuis le commencement de la „ Guerre, la conduite de toutes les affaires mi- „ litaires avoit été confiée au Conseil d'Etat, „ par le VI. & le XVIII. Article de son Instruc- „ tion : Qu'ils croyoient qu'il falloit laisser ce „ Conseil, le Maréchal de Camp, les Gouver- „ neurs, les Commandans des Places, & tous les „ Officiers, tant par mer, que par terre, dans „ la fonction actuelle de leurs Emplois : Que le „ changement des Garnisons & les Patentes, „ pour le Commandement des Troupes, ne de- „ voient s'accorder que du consentement, & pour „ la sûreté des Provinces, selon la pratique pré- „ sente, qui étoit particulièrement observée dans „ la Province de Frise : Qu'il faudroit que les „ Etats particuliers de chaque Province, ou leurs „ Conseillers Députés pussent changer, comme „ ils le jugeroient à propos, les Compagnies qui „ y sont, & leur donner les Patentes ou les Or- „ dres nécessaires, pour cela : Que quand il se- „ roit nécessaire de tirer quelques Compagnies „ d'une des Provinces, qui ont voix dans les EE. „ GG. il faudroit que le Conseil d'Etat ou les Con- „ seillers Commis de cette Province, demandassent „ autant de Compagnies qu'ils jugeroient à pro- „ pos, en joignant à leur demande les raisons „ qu'ils auroient de la faire; & en laissant en blanc „ les noms des Capitaines, pour être remplis „ par les Conseillers Commis de la Province, a- „ près quoi les Compagnies marcheroient; mais „ que si les Etats de la Province, ou ses Con- „ seillers avoient quelques raisons de ne les pas „ accorder, ils les feroient incessamment savoir au „ Conseil d'Etat, afin qu'il en jugeât; & que s'il „ ne trouvoit pas qu'elles fussent suffisantes, il re- „ nouveleroit sa demande; bien entendu que ces „ Compagnies seroient sur la répartition de cette „ Province (ou qu'elle les payeroit) auquel cas il „ ne seroit pas permis de les faire marcher, sans „ son consentement exprès, ou sans celui de ses „ Conseillers Commis; & qu'il en seroit de mê- „ me par rapport aux Quartiers d'hiver, ou aux „ Etapes qu'on leur marqueroit.

Cela semble avoir été demandé, pour prévenir l'abus, que le Conseil d'Etat auroit pu faire de son autorité, contre le bien d'une Province; comme il étoit arrivé, du tems du Siege d'Amsterdam; auquel on avoit envoyé des Troupes, payées par la Province de Hollande, pour attaquer cette Ville, malgré la Province, qui s'y seroit opposée, si elle l'avoit su.

„ Qu'autant qu'il seroit possible, les Troupes „ payées par une Province y seroient placées, ou „ au moins sur leurs frontieres; & que pour cela, „ par le consentement des Membres de l'Union, „ on assigneroit à chacun d'eux une certaine Fron- „ tiere. Qu'il faudroit que le Conseil d'Etat pût „ changer les Compagnies, sur les Frontieres, „ dont il auroit le soin, & que les Provinces pus- „ sent faire la même chose sur les leurs, pour le „ bien de la République; pourvu qu'elles en don- „ nassent incessamment avis au Conseil d'Etat.

1651. „ Qu'il faudroit, que ce Conseil eût auffi le
 „ pouvoir d'envoyer les Garnifons ailleurs, lorf-
 „ que cela feroit néceffaire; pourvû qu'elles de-
 „ meuraſſent dans la même Frontiere, qui leur
 „ avoit été assignée, & dans le reſſort de la mé-
 „ me Province.

„ Que le Conseil d'Etat, voulant faire fortir
 „ quelques Compagnies de la Frontiere, qui leur
 „ auroit été assignée, devoit le demander aux E-
 „ tats, ou aux Conſeillers Députez de la Provin-
 „ ce; en leur envoyant des Patentes, où les noms
 „ demeureroient en blanc, pour être remplis par
 „ la Province, ou par ces mêmes Conſeillers; à
 „ moins que ces derniers, faiſant difficulté de le
 „ faire, n'envoyaſſent leurs raifons au Conseil d'E-
 „ tat; & que ces raifons ne ſe trouvant pas affez
 „ fortes, les Compagnies marcheroient à la ſecon-
 „ de demande du Conseil d'Etat.

„ Que les hauts Emplois Militaires, comme
 „ ceux des Gouverneurs, & des Commandans des
 „ Places, avec toutes leurs dépendances, venant à
 „ être vacants, dépendroient des Etats dans le
 „ País, ou dans la Répartition de qui ſeroient ces
 „ places; & que ceux qui viendroient à vaquer,
 „ dans les lieux dépendants des Etats Généraux,
 „ appartiendroient à leurs HH. PP.

„ Qu'il faudroit que les Troupes fiſſent ferment
 „ aux EE. GG. & aux Provinces, qui les paye-
 „ roient, en particulier.

„ Mais que, pour alors, les EE. de Hollande
 „ ne trouvoient pas à propos d'élire un nouveau
 „ Gouverneur, & Capitaine Général; & que pour
 „ la forme du Gouvernement Militaire, ils croi-
 „ roient qu'il faudroit ſe gouverner, ſur l'exem-
 „ ple des plus anciennes Républiques, qui euſſent
 „ été, telle qu'étoit celle des Hebreux; qui, de-
 „ puis leur sortie d'Egypte, juſqu'au tems des
 „ Rois; c'eſt-à-dire, pendant l'eſpace de CCCCL.
 „ ans, ou environ, n'avoient jamais eu des Gou-
 „ verneurs, ou des Généraux fixes, quoi
 „ qu'ils euſſent été en des guerres perpetuelles;
 „ mais avoient choiſi des Chefs, à chaque occa-
 „ ſion: Que cette République avoit pluſieurs
 „ choſes, ſelon les plus Savans, qui ſe trouvoient
 „ dans celle des Provinces Unies, & qui avoient
 „ été obſervées par les Nations les plus ſages, &
 „ qui l'étoient même encore alors; ayant été gar-
 „ dées, autrefois par les Romains, par les Athe-
 „ niens, & par les Lacedemoniens, & l'étant au-
 „ jourd'hui, par les Venitiens, par les Suiffes,
 „ par les Génois, & par d'autres.

Cette comparaiſon, qui n'eſt pas trop exacte,
 ſemble avoir été de l'invention de Mr. *Cats*, qui
 n'avoit qu'une légère connoiſſance de l'Antiquité.
 Aucune de ces Républiques ne reſſembloit, dans
 l'élection des Généraux, à celle des Provinces Unies;
 mais ce n'eſt pas ici le lieu de s'y arrêter.

Il ajoûta, „ qu'outre tout cela, les Etats de
 „ Hollande jugeoient qu'élire un ſemblable Gé-
 „ neral n'étoit point une choſe, qui pût être a-
 „ vantageuſe à l'Etat, à divers autres égards; 1.
 „ pour la Perſonne, qu'on pourroit élire, ou dé-
 „ ſigner dès à préſent: 2. pour le Lieutenant,
 „ qui tiendrait, par proviſion, la place du Gé-
 „ neral: 3. pour l'Etat lui-même, comme on le pou-
 „ voit facilement concevoir.

On ne parla pas plus clairement, pour n'offen-
 ſer perſonne, parce qu'il y'auroit eu des gens, qui
 auroient voulu élire, ou au moins désigner le
 Prince d'Orange, qui étoit encore dans le berceau,
 pour Général; ce qui lui auroit rendu héritaire l'au-
 torité, qu'avoit eue ſon Pere; & qui auroit, tôt,
 ou tard, mis l'Etat dans le même danger, où il a-

voit été la dernière année de ſa vie. Le Lieute-
 nant, qu'on auroit donné à un Enfant, auroit
 pris beaucoup d'autorité, en attendant, & auroit
 pu abuſer de la Minorité du Prince, pour faire
 ſes propres affaires. Il n'auroit guère été poſſi-
 ble, que l'Etat même ne ſe brouillât, de tems en
 tems, avec lui, pour l'empêcher d'empieter ſur
 les Droits de la République; où il pouvoit enco-
 re facilement arriver du deſordre, par la diſſention
 des Provinces, & par la jaloſie que les moins ri-
 ches ont pour celles, qui le ſont davantage.

Enfin *Cats* propoſa „ s'il ne ſeroit pas à pro-
 „ pos, de faire une nouvelle Inſtruction pour le
 „ Conseil d'Etat, pour le Maréchal de Camp, &
 „ pour d'autres Perſonnes, ou Colleges, ou d'y
 „ changer quelque choſe, par le conſentement des
 „ Provinces.

La Province de Friſe propoſa de diſconti-
 nuer, pour un peu de tems, la ſéance ſuivante,
 afin que les Provinces euſſent le tems de former
 leurs conſiderations, ſur ce qui avoit été propoſé.
 Mais comme elles avoient été affez informées, de
 ce dont il s'agiſſoit par les Conférences, qu'elles
 avoient eues, avec la Hollande; il fut conclu que
 l'on continueroit les ſéances.

Ceux de Gueldre, préſenterent le 20. leurs
 conſiderations, quoique le Quartier de Zutſen,
 ne fût pas du même ſentiment, que les deux
 autres, & qu'il y eût des gens dans les Quar-
 tiers de Nimegue & de la Veluwe, qui n'en-
 troient pas dans les maximes de la Province de
 Hollande, & qui, à cauſe de cela, preſſoient
 pour l'élection d'un Général & un Gouverneur,
 quelques difficultés, qui s'y trouvaſſent. Mais
 les Villes de ces deux Quartiers, avec quelques
 Nobles, leur impoſerent ſilence, à la pluralité
 des voix.

On ne fauroit rapporter le précis des ſenti-
 mens des Provinces, parce qu'il faudroit être
 trop long, & qu'il ſeroit inutile de dire la mé-
 me choſe pluſieurs fois, quoi qu'en termes dif-
 férens; car elles étoient, pour le gros, dans les
 mêmes ſentimens, que celle de Hollande. La
 Province de Gueldre donna ſes ſentimens le 20.
 de Janvier, ſur les trois Articles, que la Hol-
 lande avoit propoſez. La Zélande en fit autant
 le même jour.

Comme l'on fut, que les Etats parleroient de
 la Religion, les Synodes des Provinces envoye-
 rent cinq Députez à la Haie; pour préſenter
 dans l'Assemblée leurs Grieffs, ſur la Religion.
 On les fit entrer, & s'étant avancez vers la Ta-
 ble, *Latius*, Miniſtre de la Haie, y fit (1) un
 diſcours à tête nue & debout; qui ne roula que
 ſur l'augmentation du Papiſme, dans les Provin-
 ces, & ſur tout ſur les Frontieres du Brabant,
 du côté de Bois-le-Duc. Enſuite il le donna,
 par écrit, à l'Assemblée, ſigné de ſa main, & de
 celles de ſes Confreres. Ils donnerent auffi une
 liſte des moyens, pour empêcher que le Papiſme
 ne s'augmentât. Il y eut quelques Provinces, qui
 auroient mieux aimé, que les Miniſtres ne ſe fuſ-
 ſent point préſentez à l'Assemblée; parce qu'il y
 en avoit un d'entre eux, qui dans la Dédicace
 d'un Livre, qu'il avoit préſenté au feu Prince
 d'Orange, l'avoit depuis peu extrêmement loüé,
 ſur la conduite qu'il avoit tenue envers la Province
 de Hollande, & de la Ville d'Amſterdam; en lui
 appliquant des paſſages de l'Ecriture, qui regar-
 doient toute autre choſe; ce qui eſt une eſpece
 de

(1) On le verra, avec tous les autres Diſcours, ou conſide-
 rations des Provinces dans *Aiſzema*.

1651. de profanation, (1) comme le remarque un Historien, qui n'est que trop commune; parmi certaines gens.

Les États de Hollande n'avoient pas non plus oublié, que le Prince avoit insinué qu'ils en vouloient à la Religion, en pressant si fort la réformation des Troupes; quoique ce fussent deux choses, qui n'avoient aucun rapport ensemble; & qu'il fût même contre la Religion Chrétienne & l'Humanité, que de vouloir continuer une guerre, qu'on auroit pu finir beaucoup plutôt; s'il n'avoit été de l'intérêt des Capitaines Généraux des Provinces Unies, de l'entretenir le plus longtemps, qu'il étoit possible. D'ailleurs il ne s'étoit rien dit, ni rien passé, qui eût fait aucun changement dans la Religion, & qui pût faire soupçonner qu'on voulût y rien changer, ni abandonner la doctrine du Synode de Dordrecht.

Cependant il y eut encore d'autres personnes, peu amies de la Province de Hollande, qui vouloient qu'on exprimât, au long, & en termes clairs, qu'en cas que quelque Membre de l'Etat fit quelque chose, contre la Religion Réformée, ou ne la maintint pas, comme il falloit, la Généralité (on nomme souvent ainsi les EE. GG.) y pourroit mettre ordre. Il parut à la Province de Hollande & à ceux, qui étoient de son sentiment, que ce seroit ouvrir la porte aux plus grandes violences; & avoir trop d'égard pour les Ministres. Les Frisons, ceux de l'Overyffel, & ceux de la Province de Groningue & des Omlandes, avec le Quartier de Zutphen, étoient d'avis qu'il falloit dès-lors établir un certain pied fixe, sur lequel on pût d'une manière efficace défendre la Religion, contre ceux, qui ne la maintiendroient pas; comme il falloit, & la plupart auroient voulu suivre tous les Articles, que les Théologiens auroient dressés, sur cette matière. La Province de Hollande craignoit aussi qu'ils ne se mélassent, dans la Conversation, & même dans la Chaire, des matières d'Etat, & qu'ils n'insinuaissent qu'il étoit nécessaire d'avoir un Stadthouder; comme deux, ou trois l'avoient entrepris, en soutenant que le Gouvernement ne pourroit pas subsister, sans avoir un Chef de qualité, & permanent, tant pour le Gouvernement, que pour les affaires de la Guerre. Ils décrioient la République plutôt comme un Etat Monarchique, que Polyarchique, comme on l'avoit dit, d'abord après la mort du Prince. Mais le Gouvernement fit en sorte à la Haie, par ses bons avis, qu'on s'abstint d'en parler en ce lieu-là. On avoit même différé le jour de Jeûne, qu'on célèbre tous les ans, de peur que les Prédicateurs ne traitassent, en Chaire, d'affaires Politiques, dans la conjoncture où l'on étoit.

Les Provinces étoient bien d'accord, touchant les Ordonnances & les bons Réglemens, qui avoient été faits sur la Religion; par rapport à l'Eglise Romaine, mais les Ministres & en particulier ceux de Zélande, se plaignoient qu'on ne les observoit pas, & demandoient qu'on les exécutât mieux à l'avenir. On blâmoit sur tout la Hollande, & en particulier la Ville d'Amsterdam, qui, pour ne pas nuire à son commerce, dissimuloit, à l'égard des Catholiques Romains. Mais cette Province, & d'autres soutinrent que la République ayant pris les armes, entre autres choses, pour la liberté de Conscience, & n'ayant pas même procédé, à la manière de l'Inquisition d'Espagne, dans le tems de la guerre; on ne devoit pas, en pleine paix, donner dans de semblables excès. Les Provinces de Gueldre, de Zélande & d'Over-

Yssel s'étoient d'abord expliquées, sur les trois 1651. Articles, en termes assez forts, mais ensuite la Province de Gueldre déclara, qu'elle se conformoit à celle de Hollande, sous cette condition, à l'égard de la Réformation Politique, dans la Mairie de Bois-le-Duc, & d'autres semblables territoires; que ceux, à qui quelques Emplois Politiques se trouveroient engagez, seroient raisonnablement contentez, & qu'ils pourroient s'en désfaire en faveur de quelques Réformez, sous l'approbation des Etats Généraux. La Zélande dit aussi, qu'elle se conformoit à la Hollande, mais elle demanda une vigoureuse exécution des Placards; celle d'Utrecht en fit autant. Elles pressèrent aussi la Réformation Politique de la Mairie de Bois-le-Duc, & des autres semblables territoires: Elles demanderent encore que les Sectes, qui n'étoient tolérées, que par connivence, ne pussent pas se répandre ailleurs, ni s'établir en des lieux, où elles ne l'étoient pas alors. On pourra voir les Avis des Provinces, dans Aitzema, qui les met tout au long. Voici comment la Hollande s'expliqua sur l'Article de la Religion, dans les propres termes dont elle se servit, qui sont d'autant plus remarquables, que toutes les Provinces les adopterent le 27. de Janvier.

„ I. Les États de chaque Province ont déclaré, comme ils déclarent encore, par cet Ecrit, que chacune conservera constamment, & maintiendra, chez elle, la Véritable Religion Chrétienne Réformée, comme on la prêche, & comme on l'enseigne présentement, par tout, dans les Eglises Publiques, & comme elle a aussi été confirmée par le Synode National, tenu à Dordrecht en MDCXIX.

Par-là on n'imposa à personne la nécessité de l'embrasser, ou de la professer, contre sa conscience; mais on dit seulement qu'on n'enseigneroit aucune autre doctrine, dans les Eglises Publiques. Il est aussi certain, que ces Eglises appartenant au Souverain, il lui est libre d'en donner l'usage à ceux, dont il approuve les sentimens.

„ II. Cette même Religion sera maintenue, tant dans chaque Province, que dans les quartiers qui dépendent de la Généralité; sans permettre que jamais il s'y fasse aucun changement, par qui que ce soit.

Cela est juste, pour ce qui regarde l'essentiel de la Religion Chrétienne, qui ne peut être changé. Mais il n'est guère possible, qu'il ne se fasse quelque changement, en des questions Théologiques; comme il est arrivé, lorsque les idées de Cocceius, se sont introduites dans la Théologie des Provinces Unies. Mais toutes les Lois Humaines, sur tout concernant des opinions obscures, ou incertaines, sont sujettes au changement. Cependant on parle toujours, comme si elles devoient être éternelles, à cause des conjonctures des tems; en sous-entendant cette exception inévitable: à moins que la Société Chrétienne (dont il s'agit) ne viut à changer de sentiment. Mais c'est ce qui ne doit pas se faire légèrement, & qui ne doit avoir lieu, qu'après une mure délibération, dans une Assemblée libre & modérée.

„ III. Les Sectes, qui sont exclues de la protection publique, & que l'on souffre seulement par connivence, seront tenues en bon ordre & en repos; en les bornant, contre toutes sortes d'excès, & sans permettre qu'elles s'établissent, en d'autres lieux, que ceux, où elles le sont déjà.

Cet article regarde principalement la Religion Romaine, car pour les autres, comme celles des Lutheriens, des Rémonstrans, & des Mennonites, com-

(1) Pag. 155. du *Herfelde Lceuw*.

1651. comme on les appelle, dans les Pais-Bas; ce ne font pas des gens, de qui l'on puisse craindre aucun desordre, dans l'Etat; comme en effet il n'en est arrivé aucun, depuis l'année, en laquelle cet Article fut établi. Les Troubles du tems du Synode de Dordrecht, ne furent pas tant l'effet de la diversité des sentimens, que des intrigues Politiques du tems; comme on l'a assez vû, par cette Histoire. Aussi n'est-il rien dit ici des Ordonnances rigoureuses, qui avoient été faites, dans le tems des Troubles, contre les Rémonstrans; parce qu'on les laissa tomber d'elles-mêmes, dès qu'on s'aperçut que l'on avoit passé les bornes de la Modération; qui est l'un des principaux fondemens de tous les Etats bien réglez, & sur tout d'une République, qui avoit autrefois pris les armes contre *Philippe II.* Roi d'Espagne, pour n'avoir gardé envers elle aucunes mesures, tant à l'égard de la Religion, qu'à l'égard des Privilèges. Aussi cette République s'est-elle bien trouvée de sa Modération, qu'elle ne pourroit abandonner sans se faire beaucoup de tort; de sorte qu'on peut autant s'appuyer, sur les Maximes modérées, que sur les Privilèges les plus authentiques, qu'elle pourroit donner. Ceux qui vouloient demeurer dans l'ordre, & en repos, pouvoient s'appuyer sur cet article; pour se défendre, devant les Puissances, contre le mal, que quelques Villes auroient entrepris de leur faire, si cela étoit arrivé.

„ IV. Les Placarts, ci-devant émanez contre „ ceux, qui sont attachez au Papisme, demeure- „ ront en leur vigueur, & seront rigoureuse- „ ment exécutez, selon leur forme & leurs ex- „ pressions.

Cet Article ne vouloit pas dire qu'on pourroit les persécuter, car on ne l'avoit jamais fait, ni voulu le faire; sur tout dans la Province de Hollande, où ils ont toujours été traitez, avec beaucoup de douceur. Aussi les EE. GG. trouverent-ils très-mauvais, qu'un Ambassadeur de France leur reprochât, (1) en MDCXLIV. de mal-traiter les Catholiques. Mais cet Ambassadeur fit ces reproches, sans aucun ordre, & même contre le sentiment de ses Collegues; comme on le peut voir dans le recueil de leurs Lettres, (2) sur les *Négociations de Munster & d'Osnaabrug.*

„ V. Touchant la venue licentieuse des Ec- „ clesiastiques, sur les Terres des Etats, on cher- „ chera quelque temperament, & l'on y mettra „ tel ordre, qui se pourra, sans blesser le Traité „ de Paix.

„ VI. Les Ambassadeurs & les Ministres des „ Princes & Puissances étrangères seront priez „ de ne permettre pas qu'on fasse, dans leurs „ Hôtels, des Sermons, ou autres services Ré- „ ligieux, en Langue Hollandoise; mais en celle „ de leur pais, & qu'ils n'y recevront personne, „ que ceux de leur suite.

Il y a apparence qu'on leur en parla, & qu'ils promirent d'en user ainsi; mais il y a long-tems qu'ils font le contraire; comme on l'a vû encore, au tems, auquel la Paix conclue à Utrecht en MDCCXII. se traitoit, & comme on le voit encore à la Haie.

„ VII. La salutaire résolution de la Généra- „ lité, concernant la Réformation Politique, dans „ la Mairie de Bois-le-Duc, & dans d'autres ter- „ ritoires semblables, sera exécutée en toutes ses „ parties; & nuls *Baillifs, Ecouteurs, Secrétaires,*

„ ni *Juges Ruraux,* n'y pourroient être établis, 1651. „ qui ne soient de la Religion Réformée; bien „ entendu néanmoins, que les Seigneurs parti- „ culiers, qui ont droit d'y établir des Officiers, „ Réformez, & à faute de cela, les Etats Géné- „ raux le pourroient faire, après le terme ex- „ piré.

Ce fut tout ce que l'on résolut, concernant la Religion. Quoi qu'il y eut plusieurs choses, de celles que les Ministres avoient recommandées, dont on n'y dit rien; ils ne laisserent pas de remercier leurs Hautes Puissances, & de se retirer. Ceux de Frise & de Groningue n'auroient pas été fâchez, que les Ministres insistassent, pour être satisfaits, sur tous les Articles, qu'ils avoient touchés, dans leur Rémontrance. Mais les autres Provinces étant demeurées d'accord, les Députez des Synodes les remercièrent très-humblement, & témoignèrent d'être contents. Les deux Provinces, que l'on vient de nommer, donnerent aussi leurs avis, sur les matieres dont il s'agissoit, le 27. de Janvier. On trouvera leurs Ecrits tous entiers dans l'Auteur, que l'on a déjà cité. Elles proposerent s'il ne seroit pas bien d'élire, pour Général, le jeune Prince d'Orange, seulement par honneur, & un Lieutenant pour exercer cet Emploi, jusqu'à ce qu'il fût en âge de s'en acquitter lui-même. Mais les autres Provinces, ne le trouverent pas à propos. Ces mêmes Provinces, donnerent aussi leurs Considérations sur les Propositions faites par la Hollande, & cette Province même proposa son sentiment plus au long, le 30. de Janvier, dans une Dédution, qui mérite d'être luë; mais qu'on ne peut pas rapporter ici, sans s'étendre trop. On y pourra voir les fonctions, non seulement du Conseil d'Etat, mais aussi celle du Général de la République.

Le 31. de Janvier, les Etats de Zélande firent présenter leurs sentimens, sur le pouvoir de changer les Garnisons, & de conférer les Emplois Militaires.

Le 1. de Fevrier, le Pensionnaire de Zélande proposa, par ordre de sa Province, de remédier à une coutume dangereuse, qui s'étoit introduite dans les Provinces. C'étoit qu'il y avoit eu des gens (*apparemment les Princes d'Orange*) qui avoient fait des pensions à des personnes, qui avoient des charges dans l'Etat, & qui, à cause de ces pensions, avoient dépendu d'eux; ce qui avoit causé de grands desordres, comme il étoit facile de le comprendre. Les Zélandois proposerent donc de faire une Loi, qui défendît de donner; ou de prendre des présens de corruption, de quelque nature qu'ils fussent. Ils demanderent aussi, qu'on inserât un Article sur cette matiere, dans la nouvelle Instruction, qu'on feroit pour le Conseil d'Etat. Les autres Provinces entrèrent dans leurs vues, & particulièrement la Province de Hollande, qui approuva, en tout, les Propositions, qu'ils faisoient; pour empêcher de donner & de recevoir des présens, & pour regler mieux les fonctions du Conseil d'Etat. Ces Provinces agissant de concert furent suivies de toutes les autres. On cherchera ces pieces dans *Aitzema*, car elles sont trop longues, pour les inserer ici, toutes entières, comme elles le mériteroient. Il faudroit presque faire un Traité sur chaque chose de conséquence, pour les faire comprendre à ceux, qui n'en ont point d'idée.

Sur le milieu de Fevrier, comme la Princesse Doüairiere d'Orange eut appris que les Provinces, excepté la Frise, & celle de Groningue, & des Omlandes étoient convenus, qu'il n'étoit pas du service de l'Etat d'élire un Général, ni un Stadt-

hou-

(1) Voyez le Livre XII. de cette Histoire p. 228.

(2) Imprimées à la Haie en 1724. Tom. II. page 193. & suiv.

1651. houdre ; elle écrivit une Lettre aux Etats Généraux, qui est très-civile, pour les prier de n'oublier pas tout-à-fait son Petit-Fils ; sans néanmoins prétendre que l'Etat y fût obligé, ni qu'on dût le revêtir des Charges, que ses Prédecesseurs avoient eues, comme si elles eussent été héréditaires. Elle ajoûtoit que le Prince, & Elle les recevroient, comme des marques d'affection & de reconnoissance, envers la Maison d'Orange. Ce qui s'étoit passé, la dernière année de la vie du feu Prince d'Orange, avoit épouvanté toutes les Provinces ; excepté deux, qui avoient le Comte de Nassau, pour Gouverneur, & pour Général. La vérité étoit que les Provinces étoient en effet obligées, aux trois premiers Princes d'Orange, qui les avoient gouvernées ; mais ces Princes, de leur côté, avoient sujet d'être contents de ces Provinces ; qui leur avoient donné infiniment plus de relief, que si la famille étoit demeurée à Dillembourg. D'ailleurs les émolumens des Charges de Gouverneur, & de Général leur rendoient plus, que toutes leurs Terres héréditaires ne leur auroient pu rendre. Il ne restoit plus que de leur sacrifier la liberté des Provinces, pour laquelle elles avoient fait quatre-vingts ans de guerre à l'Espagne, à leurs propres dépens, & avec des risques infinies. Trois de ces Princes avoient tenté de s'en rendre maîtres ; car si Guillaume I. avoit vécu, encore un peu, il auroit été Comte de Hollande & de Zélande ; ce qui lui auroit aussi attiré la Souveraineté des autres Provinces. Si Maurice, son Fils, avoit été un aussi grand homme d'Etat, qu'il l'étoit dans la guerre ; il n'en seroit pas demeuré, à moitié chemin, du tems du *Barneveldt*. Si son Neveu eût réussi devant Amsterdam, il auroit été maître absolu de toute la Province de Hollande, qui lui auroit attiré les autres. Quelques-uns ont crû, que le dernier de cette Maison manqua aussi son coup, l'an MDCLXXII. Quoi qu'il en soit, l'événement a fait voir, que la Providence ne vouloit pas, que les Provinces eussent secoué le joug de l'Espagne ; pour tomber entre les mains des Généraux, qui les avoient aidé à recouvrer la liberté ; quoi que le dernier fût élevé, jusques sur le Thrône de la Grande Bretagne.

Quand on eut lû la Lettre dans l'Assemblée, & que l'on eut délibéré sur ce qu'on feroit, il fut dit que l'on regarderoit cette Lettre, comme une *Notification*, comme l'on parle, sans y rien répondre. On en fit seulement des Copies, pour en envoyer aux Provinces. La Hollande, & la plupart des autres Provinces demeurèrent fermes, dans la résolution de ne donner point à un seul homme toute la Puissance, que les Princes d'Orange y avoient eue, & bien moins encore à un Enfant. L'élection du Prince, pour Stadthoudre, ne regardoit point les Provinces de Frise & de Groningue, avec les Omlandes ; parce qu'elles avoient déjà leur Gouverneur particulier. Mais elles firent ce qu'elles purent pour faire élire un Enfant au Berceau, pour Général de la République ; à condition que le Comte Guillaume de Nassau, qui étoit le leur, seroit son Lieutenant, pendant sa Minorité ; mais les autres Provinces ne goûterent point cette proposition. La Hollande, en particulier, n'avoit pas sujet de se fier au Gouverneur de Frise ; qui avoit conduit les Troupes de l'Etat, contre la Ville d'Amsterdam.

On parla ensuite du pouvoir du Conseil d'Etat, & des ordres qu'il pouvoit donner, touchant le changement, & la marche des Garni-

Tome II.

sons. La Province de Hollande opinait, qu'on lui en laisseroit la direction, & qu'on lui feroit une nouvelle Instruction, pour la sûreté des Provinces ; conformément aux considérations, que les Etats de Zélande avoient faites, sur cette matière, le 1. du Mois, & qui étoient semblables à celles de la Province de Hollande. On ajoûta seulement, qu'il faudroit les partager en deux ordres, dont les uns seroient destinées à demeurer dans les Places, & les autres pourroient être employées ailleurs, en cas de quelque invasion subite de l'Ennemi. On entendoit que le Conseil employât ces dernières, en tel nombre, qu'il voudroit ; en avertissant auparavant la Province, où elles se trouveroient.

Ceux de la Province de Gueldre, sommez de dire leurs sentimens, sur cette matière, après avoir dit, en peu de mots, qu'ils trouvoient que les Avis des Provinces n'étoient pas conformes, sur des choses d'importance ; proposerent de députer un petit nombre de Commissaires, non seulement pour conférer sur la diversité des sentimens, mais encore pour trouver quelque moyen de réunir le haut Quartier de la Gueldre, au reste que les Etats tenoient, en donnant un équivalent à l'Espagne. Ils opinèrent aussi de donner la direction générale des Troupes, non au Conseil d'Etat, mais aux Etats Généraux ; ce qui auroit fort allongé les affaires, qui concernoient les Troupes ; au lieu que ce Conseil n'étant chargé principalement que de cela, elles pouvoient être promptement exécutées, comme cela étoit nécessaire. Ils ajoûterent même, quelques expressions choquantes contre les Hollandois ; comme s'ils avoient dessein de se foumettre la Gueldre, Utrecht, la Frise, & l'Overijssel. Le 18. de Février, la Province de Frise, répondit sur les Propositions du 13. du Mois, que ces Articles n'étoient pas bien rangez ; que celui de la Religion étoit déjà vuide ; qu'en celui de l'Union, il falloit examiner si, en cas de division, on ne devoit pas suivre les sentimens des Gouverneurs des Provinces ; & qu'il auroit été à propos de décider cette question, avant que de parler des Troupes. Il n'y avoit alors qu'un *Gouverneur en Frise*, & il semble qu'en parlant de *Gouverneurs*, ils vouloient indiquer qu'il en falloit faire encore un. Ils firent aussi d'autres difficultés contre la Province de Hollande, qui n'auroient fait qu'allonger la négociation, sans aucun fruit ; au lieu de faciliter les choses.

Le 21. on somma les Provinces de dire leurs sentimens, sur la distinction & l'assignation des Frontières & des Compagnies. La Province d'Over-Yssel fit plusieurs remarques là-dessus, qui n'étoient propres, qu'à embarrasser les affaires. Comme dans ces sortes de négociations, chacun tâche de dire quelque chose de particulier, il n'est pas étrange que l'on raffine trop sur certaines choses.

La Province de Frise, voyant que la plupart des Provinces étoient dans le dessein de demeurer, sans Gouverneur & sans Général, firent lire dans l'Assemblée un Ecrit, qui tendoit à leur persuader le contraire. „ C'est une chose, disent les Frisons, „ très-connue, dans la Politique, que dans les E- „ tats, où plusieurs commandent, on doit crain- „ dre les divisions & la discorde ; qui viennent de „ la variété des sentimens, de l'émulation, des „ factions, de la diversité des intérêts, des vuës „ particulières ; qui suivent cette espece de gou- „ vernement, comme l'ombre suit le corps. C'est „ ce que l'on vit dans les *Démagogues*, ou les Ora- „ teurs publics des Atheniens ; qui causerent des „ divisions, & des troubles perpetuels, parmi eux,

P p

„ &

1651. „ & qui furent la source de tant d'émutes, & de
 „ changemens dans la République Romaine, a-
 „ près qu'elle eut chassé les Rois. Une infinité
 „ d'exemples semblables nous apprennent, que plus
 „ il y a de gens, qui commandent, plus on doit
 „ craindre la discorde; & que plusieurs Républi-
 „ ques, par l'excès des dissensions, se sont elles-
 „ mêmes ruinées.

„ C'est ce que nos Peres, qui ont établi l'U-
 „ nion plus étroite des VII. Provinces, selon l'a-
 „ vis de Guillaume I. Prince d'Orange, le plus
 „ grand Politique de son tems, prévirent très-
 „ bien, lors que, par son Conseil, de ce Prince, ils
 „ établirent un Stadthoudre, dont le Gouverne-
 „ ment pourroit être comme un *temperament de*
 „ *la Polyarchie*, ou du commandement de plu-
 „ sieurs, pour prévenir les dissensions & la discorde
 „ &c. Ce fut pour cela, que les questions tou-
 „ chant la Paix, la Conservation de l'Etat, la
 „ Guerre, & les Contributions furent laissées pro-
 „ visionnellement à sa décision, selon l'Article IX.
 „ de l'Union; comme tourés les autres disputes,
 „ qui pouvoient naître entre les Provinces. On
 „ remit cela à la décision des Stadthoudres, qui
 „ seroit sans appel, ni revision. & sans qu'on pût
 „ chercher quelque autre querelle, & cela en con-
 „ formité du XVI. Article de l'Union. Ils con-
 „ tinuent du même ton; & si leur Discours prouvoit
 „ quelque chose, il s'ensuivroit que les Provinces &
 „ Guillaume I. auroient voulu établir une espece de
 „ Monarchie; sous l'apparence d'une République,
 „ composée de diverses Souverainetes, mais qui dans
 „ le fonds dépendroient de lui. Ces raisonnemens
 „ étoient entierement contraires à la pratique de la
 „ République, depuis ce tems-là, & aux fondemens
 „ de la Confédération, qui tendoit uniquement à dé-
 „ fendre la Liberté; qui consiste à n'obéir qu'aux Lois
 „ faites d'un commun accord par le Pouvoir Législa-
 „ tif, qui appartenoit à châte Province en particu-
 „ lier, dans son propre territoire, & au Corps des
 „ Provinces, à l'égard de leurs interêts communs.

Le 22. de Fevrier, le Pensionnaire de Zélande, représenta conformément à ce qui avoit été dit, de la part de la même Province, le 1. du Mois, qu'il seroit tems que LL. HH. PP. défendissent, par une Ordonnance expresse, que leurs Députez, qui seroient employez à faire quelque Traité, avec les Ministres des Puissances Etrangères, feroient un serment semblable à celui que les Plénipotentiaires, qu'on avoit envoyez à Munster, firent avant que de partir, selon le XCI. Article de leur Instruction. On résolut le lendemain que ceux, qui seroient employez à cela, jureroient solennellement qu'avant que d'entrer en négociation, ils n'avoient reçu aucun présent, ni n'en recevraient aucun, directement, ni indirectement, de quelque maniere, que ce fût; & que si on leur offroit quelque chose, avant la négociation, ou pendant qu'elle se feroit, ou après la conclusion du Traité, ils en avertiroient LL. HH. PP. fidelement, & sans délai; sous peine d'infamie, ou de tel châtement, que l'exigence du cas pourroit demander. On ordonna aussi, qu'ils jureroient de suivre fidelement leurs instructions, de faire tout ce qu'ils pourroient pour hâter la conclusion du Traité, & éviteroient tout ce qui la pourroit retarder, ou faire du tort à l'Etat. Comme ce sont ordinairement les mauvaises mœurs, qui produisent les bonnes Lois; il y a bien de l'apparence que les Etats avoient sçu, qu'ils avoient quelquefois employé des gens, qui s'étoient laissé corrompre à ceux, avec qui ils avoient négocié.

Le même jour, il fut résolu d'écrire une Lettre civile à la Province de Groningue, & des Om-

landes, pour la prier de renvoyer ses Députez à 1651.
 l'Assemblée, dont ils s'étoient absentez. Elle demeura, quelques jours, sans travailler aux choses, pour lesquelles elle avoit été formée. Nous en parlerons dans la suite, pour ne pas interrompre l'Histoire de la plus solennelle Assemblée, qu'il y ait eu, dans la République des PP. UU. depuis celle de la Trêve, conclue en MDCLIX.

En ce tems-ci, *Schikard* & *Struik* vinrent à la Haie, de la part de ceux du Pais de Drenthe; pour renouveler la prétention, qu'ils avoient toujours eüe, d'être un Membre de l'Etat des Provinces Unies, & d'avoir Séance aux Etats Généraux; comme ayant, dès le commencement, signé l'Union, & ayant leur Stadthoudre, & leur Gouvernement, à part. Après avoir vû les Députez, en particulier, ils obtinrent une Audience publique de l'Assemblée, pour le 2. de Mars, sur les Lettres de Créance, qu'ils avoient du *Drost*, ou Baillif, & des Députez de cette Province. Après avoir fait des vœux, pour le bon succès des délibérations importantes de la Grande Assemblée, ils la prièrent, conformément à la Lettre qu'on leur avoit écrite, le 6. de Novembre, de l'année précédente, de la part des Etats Généraux, de leur accorder une Place dans la même Assemblée, & dans tous les Colleges de la Généralité. On ordonna, là-dessus, de chercher dans les Archives tous les Actes, que l'on y pourroit trouver, sur cette matiere. On fut surpris, d'y voir une Lettre du 6. de Novembre précédent, signée par celui, qui présidoit alors dans l'Assemblée des EE. GG. & par le Greffier; dans laquelle ceux de Drenthe étoient invitez de se rendre à la grande Assemblée; pour y dire leurs sentimens, sur les matieres, qui s'y traiteroient. On demanda au Président, qui l'avoit signée, comment cela étoit arrivé; puis qu'on n'avoit pas accoutumé d'appeler ceux de Drenthe, pour délibérer, avec eux. Il renvoya la faute, sur le Greffier, qui avoit écrit cette Lettre, & qui la lui avoit apportée à signer, parmi plusieurs autres, qu'il n'avoit pas eu le tems de lire; comme il arrivoit souvent, lorsque le nombre en étoit grand. Il étoit néanmoins difficile à croire que le Greffier eût, de son Chef, écrit une Lettre de Convocation, à des Gens auxquels on n'écrivoit jamais pour cela; & que le Président eût signé une Lettre, sans savoir à qui elle s'adressoit, ni ce qu'elle contenoit, au moins en gros. Cependant cela ne servit de rien à ceux de Drenthe, qui sans faire plus de bruit, demeurèrent exclus de l'Assemblée des Etats Généraux; quoi qu'ils représentassent, dans un Ecrit, avec assez de force, les droits qu'ils prétendoient avoir d'y assister. Les Ecrivains du tems (1) l'ont conservé, & on le pourra lire, dans leurs recueils; car cette affaire n'ayant eu aucune suite, il n'est pas besoin que nous nous y arrêtions.

Le 11. de Mars, les Députez de Frise, dont la Province présidoit ce jour-là, à son tour, proposerent s'il ne seroit pas à propos, de différer pour quelque tems les Conférences; parce que les Etats de quelques Provinces devoient se tenir. Mais le 14. la plupart des Provinces opinerent pour la continuation; sur la rémontrance, que fit celle de Hollande, qu'il nuiroit à la réputation de l'Etat de se séparer, sans avoir pris aucune résolution; puis que tout le monde s'attendoit à voir la bonne intelligence des Pro-
 vin-

(1) *Aitzema* dans son *Lion Rétabli* p. 256. & suiv.

1651. vinces rétablie, par cette grande Assemblée; & qu'il prendroit, pour une rupture, une séparation de cette sorte. On pria aussi la Province de Frise de vouloir s'expliquer, sur ce qui avoit été proposé, touchant la marche des Troupes, dans le besoin, & les logemens qui leur seroient assignez.

Le 18. on délibéra encore sur la même chose, & ceux de Gueldre, assistez de quelques autres Provinces, proposerent de nommer un petit nombre de Commissaires; pour considerer les Avis des Provinces, sur les choses dont on avoit traité, depuis la mort du Prince d'Orange; afin de voir ce en quoi elles s'accordoient, & en quoi les sentimens varioient, pour tâcher de les accorder; & comme il y avoit quelques Provinces, qui n'avoient pas encore dit les leurs, on les pria de le faire au plutôt. Cela fut enfin résolu le 22. & l'on travailla aussi à dresser des Formulaires des sermens, que les Troupes prêteroient aux Etats de chaque Province où elles seroient, & aux Magistrats des Villes, où elles auroient leurs quartiers. On parla encore de la Justice Militaire, pour punir les fautes, que les Soldats pourroient commettre.

Le 22. de Mars, les Seigneurs Bannerets, les Nobles & les Villes de Brabant, qui étoient sous les Etats Généraux, se présenterent à l'Assemblée; pour demander, comme ils avoient fait plusieurs fois, d'être un Membre de l'Union, & d'avoir voix aux Etats Généraux. Ils donnerent leurs raisons par écrit, (1) que l'on pourra voir, dans les Historiens du tems. Comme ils ne réussirent pas mieux, que ceux de Drenthe, on ne s'y arrêtera pas. La multiplication des Membres de l'Etat auroit encore augmenté la longueur des délibérations, retardé les résolutions, multiplié les mesintelligences, par la variété des intérêts & des sentimens; & les sept Provinces, qui étoient en possession de former le Corps de l'Etat, auroient perdu une partie de leur autorité, sans que la République y eût rien gagné.

Les Commissaires Députez, pour examiner les differens avis des Provinces sur les choses, qui avoient été mises sur le tapis dans l'Assemblée, touchant les Articles proposez, concernant la Religion, l'Union & les Troupes, & tâcher de les concilier les uns avec les autres, donnerent leurs remarques par écrit, le 26. d'Avril, & toute cette grande affaire fut enfin vidée le 16. de Juin.

Cependant (2) il arriva une chose en Zélande, qui alarma la Province de Hollande; c'étoit qu'on travailloit en Zélande à faire élire un Gouverneur, & un Capitaine Général, qui ne pouvoit être que le Prince d'Orange. Quoi que ceux de Hollande ne fussent nullement obligez de suivre cet exemple; ils craignirent que cela n'ébranlât les Provinces de Gueldre, d'Utrecht & d'Over-Yssel, & même quelques Villes de Hollande. Cette Province crut donc devoir envoyer en Zélande Mrs. d'Opdam, de Wit, Nypoort & Riccen, pour arrêter ces mouvemens. Ils y firent une Rémontrance très-rémarquable aux Etats de la Province, & d'où l'on peut se former une idée plus juste de la Constitution de l'Etat, que bien des gens n'en ont; ce qui nous oblige de mettre ici la substance de ce qu'ils dirent.

Ils représentèrent donc, que c'étoit une chose, se connue, que chaque Province avoit un commandement souverain sur les Troupes, qui é-

toient dans son territoire; & sur la conduite de la guerre, qui pouvoit se faire dans le ressort de sa Souveraineté: Que c'étoit pour cela, que chacune avoit toujours donné à son Gouverneur particulier, la qualité de Capitaine Général, dans son propre territoire: Qu'on avoit pu remarquer cela, plus particulièrement, dans les Provinces, dont le Gouverneur n'étoit pas revêtu de la Charge de Capitaine Général de toute l'Union: Que c'étoit, pour cela; que la Province de Groningue, & des Omlandes ne s'étoit pas contentée, comme toutes les autres Provinces, de faire ses Stadthoudres, par une Patente; mais avoit déclaré expressément, dans l'Article IX. de leurs Instructions; que le Stadthoudre seroit, en même tems, Capitaine Général, & Chef suprême des Gens de Guerre, à pied & à Cheval, qui étoient, pour lors, dans leur Province, ou qui y seroient à l'avenir: Que les Etats de Zélande, comme ceux de Hollande, avoient déclaré, dans leurs Assemblées, par une Résolution expresse de l'an MDLXXXVII. que S. E. le Prince Maurice (qui n'étoit alors que Gouverneur particulier de la Hollande & de Zélande, sans avoir aucun titre de la Généralité) auroit ces Gouvernemens avec la conduite de la Guerre en Hollande & en Zélande, & qu'il pourroit occuper, par des Garnisons, toutes les Villes & les Forts du País, par l'avis des Etats, ou des Conseillers Commis: Qu'il s'ensuivoit de là, que, puis que les Provinces, qui avoient droit de suffrage, dans l'Union, n'avoient donné au Capitaine Général de l'Union, ni par les Conseillers, ni par aucun autre Acte, le commandement des Troupes, & la conduite de la guerre dans leurs terres; les Capitaines Généraux n'avoient eu aucun pouvoir sur cela, dans le territoire de ces Provinces: Que la fonction de Capitaine Général ne pouvoit être exercée, que pendant la Campagne, hors du territoire des Provinces, qui avoient droit de suffrage: Qu'il étoit vrai que leurs Prédecesseurs, au commencement de la Guerre, à l'exemple du Roi d'Espagne, & des autres Princes qui avoient eu ces Provinces, avoient trouvé bon d'établir, sur ces País, un Gouverneur Général; dont le commandement s'étendoit jusques dans les limites des Provinces, & même sur des matieres de Police & de Justice, & cela avec une suprême autorité; mais qu'ayant éprouvé, d'une maniere sensible, par les excès commis par le Comte de Leicestre, combien il étoit facile d'abuser de cette grande autorité, & de mettre la liberté des peuples en danger; ils trouverent à propos d'éteindre, pour toujours, la Charge de Gouverneur Général: Qu'ils élurent seulement un Capitaine Général, dont l'autorité ne s'étendoit pas au dedans des Provinces, qui ont voix dans l'Etat, & ne regardoit que les Soldats, ou les Armées, qui campoient hors des Provinces: Qu'on peut reconnoître cela, par la Patente, donnée à Leicestre, comme Gouverneur Général; si on la compare, avec celles que les Princes d'Orange reçurent, comme Capitaines Généraux, de la main des Provinces assemblées: Qu'il étoit, sans doute, que leurs Prédecesseurs, dont la prévoyance étoit connue, ne se seroient jamais résolus à élire des Capitaines Généraux; s'il ne leur avoit pas fallu mettre des Armées en Campagne, & leur donner un Général: Qu'en suite, une sanglante Guerre ayant été changée, en une heureuse paix, on devoit tomber d'accord, qu'une Char-

(1) Voyez les dans le *Lion Etabli d'Aixzema* pag. 214. & suiv.

(2) Là-même p. 376.

1651. „ge, qui n'avoit été créée, qu'à cause de la
 „guerre, devoit cesser, par la paix; puis qu'il
 „n'y avoit plus de Camp, qui demandât un Gé-
 „neral, ni de Troupes en Campagne, qu'il fal-
 „lût commander.

Ils ajoûtoient „ qu'il n'y avoit point d'exem-
 „ple d'aucune République, qui eût conservé,
 „pendant la Paix, un Capitaine Général, enco-
 „re moins qui en eût pris un, qu'elle n'avoit pas:
 „Qu'au contraire, il y en avoit eu, qui avoient
 „élu un Général, pour une seule Campagne, &
 „dont le Général perdoit cette qualité, dès que
 „les Troupes étoient retournées dans leurs Gar-
 „nisons, ou dans leurs Quartiers: Que le *Duc*
 „*d'Albe* avoit été le premier Capitaine Général,
 „que le Roi d'Espagne eût envoyé dans le Pais-
 „Bas, sous le Gouvernement de la Duchesse de
 „Parme, en MDLXVII.: Que dans sa Paten-
 „te, expédiée le 1. de Janvier de la même année,
 „le Roi Philippe II. ne disoit point d'autre rai-
 „son de son emploi, sinon qu'il s'étoit élevé des
 „Troubles, dans les Pais-Bas, qui demandoient
 „nécessairement qu'on employât la voye des Ar-
 „mes, pour les calmer; ce qui supposoit qu'il ne
 „l'auroit pas fait, si ç'avoit été en tems de Paix:
 „Que ces raisons faisoient voir ce dont les Députez
 „se persuadoient, que les Provinces ne jugeroient
 „nullement nécessaire d'avoir un Capitaine Gé-
 „neral, en ce tems-là, & qu'aucun des Alliéz de
 „la Zélande ne l'engageroit à cela: Qu'on avoit
 „ouï ses Députez, avec beaucoup de plaisir, dé-
 „clarer à la Haie, qu'ils ne voyoient pas que ce
 „fût une chose contre le service de l'Etat, que
 „de ne pas élire un Capitaine Général, pendant
 „la Minorité du Prince d'Orange; mais qu'on ne
 „put pas ouïr, sans étonnement, ces mêmes Dé-
 „putez demander qu'on mît dans la résolution,
 „que, *durant la Minorité du jeune Prince d'Oran-*
 „*ge; on ne pourroit élire aucun Capitaine Général;*
 „non plus que l'autre demande, qu'ils faisoient,
 „que l'on déclarât, *comme une chose réglée, que le*
 „*Prince venant à l'âge de Majorité & étant, par*
 „*la pluralité des suffrages des Provinces, jugé propre*
 „*à cet emploi, il seroit préféré à tous les autres, qui*
 „*y pourroient prétendre:* Que par-là, s'il y avoit
 „une guerre, ou que la conjoncture fût telle,
 „que l'on eût besoin d'un Capitaine Général; on
 „se seroit mis hors d'état d'en prendre un: Qu'il
 „pourroit d'ailleurs arriver que, lorsque le Prin-
 „ce seroit devenu Majeur, une profonde paix
 „rendit la charge de Capitaine Général, inutile
 „à l'Etat, pour les raisons qu'ils avoient dites;
 „& qu'il pourroit même se faire que cette Char-
 „ge seroit incompatible avec le bien de l'Etat:
 „Qu'ils croyoient que le but unique, que ceux,
 „qui étoient dans le Gouvernement, devoient se
 „proposer, étoit le bien public, qu'ils devoient
 „régler toutes leurs résolutions là-dessus, & laisser
 „à la Postérité le choix de faire ce qu'elle trou-
 „veroit le meilleur, pour le bien de la Républi-
 „que: Qu'on avoit sujet de croire que ceux, qui
 „seroient alors au timon des affaires, ne se croi-
 „roient point obligez de tenir une promesse de
 „leurs Prédecesseurs, qui leur seroit peut-être
 „préjudiciable; ce qui pourroit causer une gran-
 „de division dans l'Etat, lors que le Prince d'O-
 „range demanderoit qu'on lui tint parole: Que
 „cela leur faisoit esperer que les E.E. de Zélande,
 „selon leur prévoyance ordinaire, laisseroient tom-
 „ber cette affaire: Qu'outre cela, il y avoit des
 „Lois, dans toutes les Provinces, qui défendoient
 „de demander des survivances dans les Charges,
 „& dans quelques-unes des résolutions, contre la
 „nomination d'un Capitaine Général, dans leur

1651. „ressort; parce que l'on étoit persuadé qu'on n'ob-
 „tenoit ces sortes de choses, que par des brigues,
 „& par des égards, que l'on avoit pour des per-
 „sonnes distinguées, & non pour le bien de l'E-
 „tat. De tout cela & d'autres raisons, qu'ils ne
 „disoient pas, les Députez Hollandois concluoient
 „qu'ils avoient sujet d'esperer, que les E.E. de
 „Zélande ne décideroient pas une chose de cette
 „importance, contre la coûtume & contre l'or-
 „dre, mais seulement conformément au commun
 „avis des deux Provinces

On peut aisément deviner qu'entre les raisons,
 qu'ils ne disoient point, étoit la crainte qu'ils a-
 voient que celui, qu'on parloit de nommer Capi-
 taine Général, n'employât, comme avoit fait son
 Pere, quelque jour l'Armée des Etats contre eux-
 mêmes. Mais cela n'arriva point.

Les Etats de Zélande ne répondirent, le 25.
 d'Avril, à ce discours, que par des complimens,
 & par des promesses de donner ordre à leurs Dé-
 putez, dans la grande Assemblée, de ne rien dire,
 qui pût être nuisible à l'Etat, mais de rapporter
 tout à son bien, & à son repos.

Le Sr. d'Andrée, qui présidoit à l'Assemblée,
 sur la fin d'Avril, proposa aux Etats, de penser
 à ce que l'on pourroit ajoûter, pour l'éclaircisse-
 ment de la résolution prise le 27. de Janvier, la-
 quelle regardoit la Religion; particulièrement
 concernant le temperament, que l'on pourroit
 garder pour empêcher, qu'il ne vint des Eccle-
 siastiques Romains, dans le Pais; sans violer le
 Traité fait avec l'Espagne, & pour faire exécuter
 également les Ordonnances, qui avoient été pu-
 bliées, contre les Catholiques Romains. Le len-
 demain, on proposa de nommer des Commissai-
 res; pour rechercher comment on s'étoit con-
 duit, pendant la Trêve de douze ans, afin de
 former là-dessus le temperament que l'on cher-
 choit, & qui ne devoit ni choquer les Catho-
 liques Romains, par trop de rigueur; ni scan-
 daliser avec raison, les Protestans, par trop de
 complaisance, pour les Espagnols. Mais enfin
 cela fut remis à l'Assemblée ordinaire des Etats
 Généraux, qui ont toujours gardé beaucoup de
 moderation, dans cette sorte de choses.

Au Mois de Mai & de Juin, on arrêta un
 formulaire de *Commission*, comme on parle en
 Hollande, c'est-à-dire, des ordres par écrit, que
 l'on donnoit aux Officiers, qui dépendoient immé-
 diatement des E.E. GG. que l'on chargeoit du
 soin de quelque Place, ou de l'exécution de
 quelque ordre. On fit encore des formulaires de
 serment, pour les Officiers, ou les Soldats, de
 ces mêmes Troupes, & ensuite de celles qui é-
 toient sous les Provinces particulieres, à qui ils
 faisoient serment, ou de celles, qui entroient en
 garnison, dans quelques Villes; aux Magistrats
 desquelles ces Troupes devoient prêter serment.
 Comme il n'y avoit point de Gouverneur, ni
 de Capitaine Général, on n'en faisoit aucune
 mention. Les Troupes promettoient obéissan-
 ce, & fidélité (1) ou aux Etats Généraux, ou
 à ceux de quelque Province, sur la répartition de
 laquelle ils étoient. On peut remarquer, que dans
 les Formulaires des sermens des Troupes payées
 par la Hollande, & de celles qui sans être payées
 de la Province, seroient néanmoins employées
 en quelques-unes de ses Villes, ces Privileges
 commencent par ces mots: *Nous promettons, &*
jurons aux Etats Généraux des Pais-Bas Unis,
 qui

(1) Voyez ces Formulaires dans le *Lion Rétabli* p. 393. &
 398. & suiv.

1651. qui demeureroient dans l'Union, & dans le maintien de la Veritable Religion Chrétienne, & nommément aux Etats de Hollande, de leur demeurer attachez & fideles &c. On voit bien que par la Veritable Religion Chrétienne, on entend celle que l'on nomme Réformée, mot que l'on ajoûte communément aux précédens, dans les Actes Publics; comme on l'a vu dans l'Article, qui concerne la Religion. On pourroit soupçonner que ceux, qui dressèrent ces Formulaires, ne trouvoient pas l'expression précédente assez juste; parce qu'elle pourroit marquer que la Veritable Religion Chrétienne a été réformée; ce qui ne se peut pas faire, puisque la Verité réformée cesse d'être la Verité, qui est immuable. Comme il y a toujours eu, dans les Troupes de l'Etat, des Officiers Catholiques Romains, je ne sai comment ils devoient prendre un semblable serment.

Après avoir expédié d'autres choses de moindre importance, on fit comparoître, dans la Grande Sale, tous les Officiers des Troupes, depuis les plus hauts, jusqu'aux moindres Capitaines, Lieutenans & Enseignes, qui prirent les sermens à tête nuë & debout; excepté le Comte Guillaume de Nassau, auquel on donna une Chaise, parce qu'il étoit Stadthoudre de deux Provinces; où il s'affit & se couvrit. Mais en prenant le serment, il se leva & ôta le Chapeau. On fit faire la même chose, devant les Etats de Hollande, pour les Troupes qu'ils payoient.

Le 27. du même Mois, on écouta le rapport, qui fut fait de l'Ordonnance contre les présens de corruption, par laquelle il étoit porté, qu'aucun Membre du Gouvernement dans quelque Assemblée, College, ou Cour de Justice dépendante de la Généralité, qu'il eût séance, ne se laisseroit gagner, par aucune récompense, ni aucun présent; que ceux qui poursuivroient quelque chose, qui dépendroit de ces Assemblées, leur pourroient offrir. Cette Ordonnance fut approuvée des Provinces. On demanda aussi la même chose, de tous ceux qui avoient quelque Emploi, qui leur pût donner occasion de recevoir des présens d'une maniere directe, ou indirecte, quelle qu'elle fût. L'Ordonnance fut affichée le 1. de Juillet, & produisit, sans doute, de l'effet dans les gens d'honneur & de conscience; mais dans une République, où la plûpart des Emplois publics donnent d'assez petits émolumens, & où la dépense est considérable; il n'est guère possible qu'il ne se trouve des gens, qui vendent, en quelque maniere, les charges; sur tout quand il ne s'agit pas d'emplois, qui demandent que l'on confie les Intérêts de l'Etat, à ceux qui en sont revêtus.

On régla ensuite les Garnisons, qui seroient placées dans les Provinces, qui ont droit de suffrage dans l'Assemblée des Etats Généraux, & qui auroient leurs quartiers hors de ces Provinces. Les Troupes se montoient à quatre-cens-dix-huit Compagnies d'Infanterie, & cinquante-deux de Cavalerie. Elles n'étoient pas considerables, mais elles suffisoient, en un tems de paix, comme étoit celui-là. On donna ordre que les Troupes, telles qu'elles étoient, fussent complètes, & qu'elles touchassent régulièrement leur solde.

Le 14. de Juillet, il vint encore à la Haie une Députation plus nombreuse que la précédente, (1) de la part des Synodes des Provinces Unies, pour se plaindre sur tout de l'accroissement du Papsisme, sur les Frontieres du Brabant. Les Députés n'oublierent pas d'inserer dans leur Rémontrance, qu'ils prioient les EE. GG. de chercher

quelque moyen vigoureux, par lequel tous les Sectaires fussent contraints de demeurer en repos, sans calomnier de paroles, ou par écrit, la Religion Réformée & ses Ministres, & les empêcher de s'étendre en d'autres lieux, que ceux où ils étoient déjà, selon la Résolution de leurs HH. PP. Il auroit été un peu dur aux Sectaires (ces Mrs. entendoient apparemment les Rémontrans) que l'on prêchât, & que l'on écrivît contre eux, comme on le trouveroit à propos; sans qu'il leur fût permis de se défendre. Aussi n'en fût-il ni plus, ni moins. On se contenta de remercier les Députés, & de leur répondre le 17. de Juillet, en termes généraux, qu'on s'en tiendroit à ce qui avoit été résolu le 17. de Janvier, & qu'on auroit égard à leur Rémontrance. Les Députés Ordinaires des Etats Généraux, furent chargez de faire publier des Ordonnances, contre toutes sortes de péchez grossiers, la profanation du Sabbat (selon l'expression que les Députés Ecclesiastiques avoient employée, pour marquer la profanation du Dimanche) les Duels, les Ecrits éristiques des Ministres & des Théologiens, écrivans les uns, contre les autres, les mauvais Ecrits, & les Livres des Sociniens, & qu'on exhortoit de déceler ceux qui sauroient, qu'on en imprimeroit quelques-uns.

Enfin après avoir fait un Règlement sur les frais, de ceux qui étoient employez pour l'Etat, & sur d'autres choses de moindre importance, il fut résolu de mettre au piûtôt fin à la Grande Assemblée. On convint aussi de faire frapper une Médaille en or & en argent, avec des Légendes, qui furent composées par Cats, Pensionnaire de Hollande, & par le Brun, qui avoit un semblable emploi en Zélande. Elles ne sont pas du goût antique, selon lequel de grandes choses, sont exprimées en très-peu de mots; qui, dans leur simplicité, ne laissent pas de marquer la Majesté de l'Empire Romain. D'un côté de cette Médaille des Etats, on voyoit un Rocher heurté violemment par les flots de la Mer, poussez par les vents; avec sept petites collines au-dessus, sur chacune desquelles étoient les Armes d'une des sept Provinces; le tout réhaussé de l'Emblème de la Liberté, avec ce vers autour: *Ut rupes immota mari, stant fœdere juncti*, en sousentendant, selon l'Emblème, *colles*, & selon le sens *Ordines*; ce qui veut dire, „ les Etats unis par une Alliance demeurent fermes, „ comme un roc immobile, au milieu de la mer. Sur les Médailles Romaines, on ne voit pas des Vers. Dans le revers on lisoit ces mots: *Dum totus miratur Orbis, & anceps expectat quod res Fœderati Belgii, à morte Arausionensium Principis, evasuræ sint, aliis alia augurantibus, magnâ Bataavorum aulâ ad sollemne Procerum Concilium apertâ; tandem, annuente Deo, Religione, Fœdere & Militiâ fortiter assertis, socii, in orbem datis acceptisque manibus, à se invicem amicè dimissi, malorum spem & vota fefellerunt, bonorum superarunt*, MDCLI. 26. Augusti; in cuius rei memoriam Hollandiæ (& en d'autres Zelandiæ) Proceres numisma hoc cudi jusserunt; c'est-à-dire, „ pendant que toute la „ Terre étoit surprise & attendoit, dans le doute, ce qui arriveroit aux affaires des Belges „ conféderez, après la mort du Prince d'Orange, les uns & les autres augurant des choses „ différentes; la grande Sale des Bataves, étant „ ouverte au Conseil solennel des Etats, & ayant „ enfin, par la faveur de Dieu, confirmé la Religion, l'Alliance, & la Milice, avec fermeté; les Alliez s'étant donnez la main, à la „ ronde, se sont congediez les uns les autres, „ & ont trompé l'esperance & les souhaits des

(1) Voyez le Lion Rétabli p. 44. & suiv.

1651. „méchants, & surpassé ceux des gens de bien, „l'an MDLI. le 26. d'Août; en mémoire de „quoi, les Etats de Hollande, (ou de Zélan- „de) ont donné ordre de frapper cette Médaille. Les Romains, selon leur usage ordinaire, se feroient contentez de mettre deux mains, qui se tiendroient l'une l'autre, & autour : CONCORDIA ORDINUM; à quoi ils auroient tout au plus ajoûté FEDERATI BELGII. Je n'ajouteraï pas, que le tour & les mots se ressentent du bas âge; parce qu'il suffisoit que le sens en fût bon.

On fit ensuite un nouveau Règlement, pour le Conseil d'Etat, en LII. Articles, que nous ne rapporterons pas ici, à cause de sa longueur. (1) On le verra dans les Historiens du tems. On fit encore un autre Règlement, pour le payement des Troupes; & on le lut le 23. de Juillet.

On examina ensuite, sur la fin du même Mois, quelques personnes, qui avoient eu quelque part, dans l'entreprise contre Amsterdam, & entre autres *Corneille van Aerffens de Somelsdyk*, par les dépositions desquelles ce qu'on a dit ci-dessus, du Siège d'Amsterdam, fut verifié. Comme le principal Auteur de cet étrange dessein étoit mort, après avoir laissé, comme on l'a dit, un Ecrit, où il exposoit les raisons qui l'y avoient engagé; les Villes dont il se plaignoit se justifèrent, par des Ecrits, où elles montrèrent qu'elles n'avoient rien fait, que conformément aux Règles. Ces Villes étoient Dordrecht, Harlem, Delft, Amsterdam, Hoorn, & Medemblik. Comme on ne pouvoit pas porter un jugement rigoureux, contre ceux qui avoient eu quelque part, à cette mauvaise affaire, sans causer de grandes plaintes de ceux qui l'avoient favorisée, ou approuvée, & peut-être de grands desordres; on trouva plus à propos de finir ces brouilleries, par un Acte d'Amnistie, que l'on fit publier. Les premiers, qui firent cette Ouverture, furent les Députés de la Province de Frise, & de Groningue; dont le Stadthoudre s'étoit mis à la tête des Troupes commandées, pour surprendre Amsterdam, comme on l'a vû. Les autres Provinces consentirent facilement à l'Amnistie, pour ne pas exciter de nouveaux Troubles, dans l'Etat. Elle fut publiée le 19. d'Août, par les Etats Généraux. C'est ainsi que les plus Sages Républiques se sont toujours conduites; quand elles se sont aperçues, qu'en punissant des choses très-punissables, elles se feroient plus de mal que de bien. Outre cela, les Etats de Hollande firent le 23. d'Août une déclaration, en faveur de ceux que le Prince avoient envoyez à Louveltein, & des Freres Bicker; par laquelle ils les déchargeoient entièrement, comme n'ayant rien fait contre leur devoir, selon les témoignages des Villes, qu'ils avoient servies; sans rien dire néanmoins du Prince. On trouvera le détail de ceci dans l'Historien cité ci-dessus. (2) L'étendue que nous avons donnée à cette Histoire, ne nous permet pas d'entrer en cette matière, d'autant plus que l'Amnistie déclara ce qui s'étoit fait, comme non avenu.

Le 21. de Juillet, on fit encore d'autres propositions, sur la maniere de décider les différens, qui pourroient naître, entre les Provinces; mais c'étoit une affaire de trop grande conséquence, & trop délicate, pour en convenir en peu de tems. Comme ce sont des Souverainetez indépendantes l'une de l'autre, & entre lesquelles tout

ne se décide pas à la pluralité des suffrages; elles ont droit de demeurer dans leurs sentimens, dans les choses, où les suffrages ne se comptent point, sans que les autres les puissent contraindre à parler autrement. Mais toutes les Provinces convinrent entre elles de l'Acte (3) d'Amnistie, le 19. d'Août, & il fut signé, dans la Grande Sale.

Ce fut par-là que finit la Grande Assemblée, avec plus de tranquillité, & de bonne intelligence, qu'on n'auroit cru. Ceux qui ne savoient pas quelle est la constitution de la République, craignoient qu'un Etat, dont les parties n'avoient été jointes, que par les soins de Guillaume I. Prince d'Orange, se dissoudroient de lui-même; parce qu'il ne restoit de sa Maison qu'un enfant dans le Berceau, & qui ne pouvoit même succéder à ses Prédecesseurs, que par une nouvelle élection. Son Pere venoit de faire une entreprise, qui marquoit assez clairement qu'il en vouloit à la Souveraineté, quoi qu'il eût tout fait, sous le nom emprunté des Etats Généraux. En effet, six Provinces le favorisoient contre celle de Hollande, qui étoit la seule, qui lui osât résister, & qui, selon les apparences, n'auroit pas pu se défendre de lui accorder enfin toute l'autorité, qu'il souhaitoit. Si le dessein, formé sur Anvers, eut pû être exécuté, & que ce jeune Prince eût eu le Marquisat du S. Empire, que la France lui promettoit; la Hollande auroit bien été obligée d'en passer, par où il auroit voulu. Frideric Henri, son Pere, quoique beaucoup plus prudent, & plus modéré que lui, avoit dit en MDCXXXVIII. au Comte d'Esttrade, à l'occasion de quelque chagrin, que lui avoit donné un Marchand d'Amsterdam, qu'il (4) n'avoit point de plus grands Ennemis, que ceux de la Ville d'Amsterdam; mais que s'il avoit une fois Anvers, il les mettroit si bas, qu'ils ne s'en releveroient jamais. Son Fils n'auroit pas manqué, selon les apparences, d'exécuter cette menace, que son Pere n'avoit faite, qu'en un moment de chagrin. Mais la Providence sauva la République, en retirant ce jeune Prince, avant qu'il eût le tems de pousser ses desseins. Après sa mort, les Provinces sentirent assez, que leur conservation dépendoit uniquement de leur bonne Union; & se laissèrent gagner à celle de Hollande, qui se conduisit, en toute cette affaire, avec beaucoup de prudence & de sagesse. Sans elle, la République seroit tombée entre les mains d'un Substitut du Gouverneur, & du Capitaine Général, & se seroit trouvée obligée de suivre tous les mouvemens, qu'il lui auroit voulu donner, pour ne pas se perdre entièrement.

La Grande Assemblée auroit dû demeurer plus long-tems sur pied, si elle n'avoit pas remis à l'Assemblée Ordinaire, le soin de régler quelques affaires de moindre conséquence. On mit donc fin à la Grande Assemblée, le Lundi 21. d'Août, auquel le Pensionnaire Cats fit un Discours, qui ressemble assez à ses Poësies, & où il cita des Vers Latins, & en traduisit quelques-uns, en Langue Hollandoise. Il loua beaucoup, & avec raison, l'Union des Députés, qui dans une assez grande diversité d'intérêts & de sentimens, n'avoient pas laissé de se réunir en ce qui regardoit le bien commun de tout l'Etat, & qui étoient particulièrement tombez d'accord d'une Amnistie,

(1) Dans le *Lion Rétabli d'Aitzema* p. 420.

(2) Voyez aussi le même *Aitzema* Livre XXXI. page 594.

(3) Voyez-le dans le *Lion Rétabli d'Aitzema* p. 538.

(4) Lettres & Mémoires d'Esttrade T. I. p. 26.

1651. tie, qui éteignit entièrement les mécontentemens, qui avoient brouillé la République l'année précédente. Il n'oublia pas non plus l'Ordonnance, qui avoit été faite, contre la pernicieuse pratique de donner, & de recevoir des présens; soit pour obtenir des emplois, soit pour gagner des procès.

Enfin il avertit l'Assemblée, que le Ministre *Strezo* feroit un Sermon à dix heures, pour rendre grâces à Dieu du bon succès, qu'elle avoit eu; & dit qu'il s'en feroit de semblables dans toutes les Provinces. On tira le soir le Canon, & l'on sonna les Cloches, en signe de réjouissance; mais on célébra avec plus de solennité, un autre jour de prières, d'actions de grâces, & de Jeûne le 13. de Septembre, dans toutes les Villes de l'Union, où l'on fit aussi des feux de joie; car c'est un usage de ces Provinces, de joindre le Jeûne, avec les Réjouissances, parce qu'on a autant de raison de demander pardon à Dieu des fautes, que l'on a faites, & de s'humilier devant lui; que de lui rendre grâces des biens, que l'on a reçus de lui, & de s'en réjouir.

Le Pensionnaire *Cats*, âgé alors de soixante & quatorze ans, avoit déjà demandé auparavant son congé, comme n'étant pas en état de soutenir le poids de cette charge, qui est en effet très-difficile & très-onéreuse. Mais, comme c'étoit un homme pacifique, & soigneux, on n'avoit pas voulu l'écouter. On le lui accorda enfin le 27. de Septembre, mais on lui laissa la Charge de *Garde du grand Sceau de la Province*. On élut en sa place *Adrien Paw, Sr. d'Heemstede*, qui avoit été Pensionnaire d'Amsterdam & depuis de Hollande, en MDCXXXI. jusqu'à l'an MDCXXXVI. auquel il quitta cet emploi. Il fut Président dans la Chambre des Comptes de la Province de Hollande, & fut aussi employé en une Ambassade en Angleterre, dont il s'étoit acquité avec honneur. Il eut de la peine à se résoudre d'accepter cet emploi, mais enfin il se rendit aux instances, qu'on lui fit. Il stipula qu'il ne seroit pas obligé de rendre raison de sa conduite, en cas qu'on fit quelques plaintes de lui; que devant l'Assemblée entière de leurs Nobles & Grandes Puissances, les Etats de Hollande; & que, s'il en étoit besoin, il seroit renvoyé au Cours de Justice, où il pourroit se défendre, par les voies ordinaires du Droit; sans pouvoir, pour quelque raison que ce fût, être jugé par des Juges Délégués, ou par quelque autre Tribunal, que ce pût être; en sorte qu'il pourroit, s'il arrivoit quelque changement dans la République, ou quelque malheur, jouir des Droits & des Privilèges de la Province de Hollande, en général, & en particulier de la Ville d'Amsterdam. Il demanda encore des Lettres de Protection & d'Indemnité, afin d'être à couvert de toutes vexations & pertes, que la fonction de sa charge lui pourroit causer. Il exigea aussi, qu'on ne l'employât point hors des Provinces Unies.

On lui accorda ce qu'il demanda, mais on eut sujet d'être surpris, de lui voir prendre des précautions, comme s'il avoit craint qu'il ne lui pût arriver la même chose, qu'à *Barneveldt*; qui avoit été condamné par des Juges Délégués, & par des procédures, qui lui ôtèrent le moyen de se défendre, par le secours des Lois de la Province de Hollande. Il paroît qu'il étoit bien éloigné des sentimens de *Reinier Paw*, son Pere, qui fut l'un des persecuteurs & des Juges de *Barneveldt*.

Les Etats lui firent expédier son Instruction, pour régler sa conduite, dans les fonctions de cet Emploi; où il y avoit plusieurs Articles, qui ne se trouvoient point dans d'autres Instructions, fai-

tes pour d'autres Pensionnaires, ou qui étoient 1651. changez, & que l'on avoit souhaité qu'on observât auparavant. Comme il se pouvoit rencontrer, dans leur exécution, des difficultés, qu'on ne prévoyoit pas; il lui fut permis de consulter, en ces cas-là, les Etats, sur ce qu'il avoit à faire, comme on l'avoit permis à d'autres. Après cela, *Paw* fit le serment ordinaire le 4. d'Octobre, & entra dans l'exercice de sa Charge.

L'Assemblée Ordinaire des Etats Généraux, fit ensuite un Règlement sur les Congez, que l'on donneroit aux Officiers des Troupes, qui le demanderoient, mais on ne s'y arrêtera pas; non plus qu'à quelques autres. Il s'en fit aussi quelques-uns en Zélande, qui, ne regardant que cette seule Province, ne nous arrêteront pas ici. On les trouvera (1) dans le *Lion Rétabli d'Aitzema*.

Les brouilleries qu'il y eut en France, à cause du Cardinal Mazarin, empêchèrent que cette Couronne ne se mêlât dans les affaires des Provinces Unies, & furent même cause que les Espagnols prirent sur les François diverses Places en Italie & en Catalogne. Mais cela ne regarde pas notre Histoire. Nous remarquerons seulement que l'Archiduc, Gouverneur des Pays-Bas, prit sur les François *Câtelet*, *Moufon*, *Furnes* & *Bergue S. Winox*; par où les Espagnols se trouverent en état de reprendre *Dunkerque*, comme on le verra dans la suite.

Pour reprendre, à présent, les affaires de Portugal, dont on a différé de parler, pour ne pas interrompre l'Histoire, que l'on vient de lire, qu'il falloit raconter de suite, pour en donner une juste idée; les Etats (2) Généraux résolurent le 18. de Septembre de l'an MDCXLIX. d'équiper six Vaisseaux de Guerre, & six Yachts, avec le monde nécessaire, & les provisions de cordes, de vivres, & de munitions de guerre, & de les faire partir le plutôt, qu'il seroit possible; pour soutenir la Compagnie Hollandoise, dans le Brésil. Outre cette Escadre, l'Etat devoit entretenir, pendant un an, deux mille huit-cens hommes, en déduction du subside, qu'il s'étoit obligé de donner à la Compagnie; ce qui devoit coûter deux-cens-mille francs, selon la demande du Conseil d'Etat. On exigea aussi que les mauvaises pratiques, qui s'étoient introduites, dans la Compagnie, seroient promptement corrigées; pour épargner les faux frais à la Compagnie. On écrivit encore à l'Assemblée des dix-sept Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, qui se trouvoit alors à *Middelbourg*; qu'elle eût à faire une guerre ouverte aux établissemens des Portugais aux Indes Orientales, & même à attaquer leurs Vaisseaux, tant en allant aux Indes, que lors qu'ils en retourneroient. La Province de Hollande résolut, en particulier, que quand les autres Provinces auroient consenti à l'équipage de vingt autres Vaisseaux, & de huit Yachts armés, & fournis de toutes les provisions de guerre nécessaires, avec un nombre de Soldats proportionné; elle consentiroit qu'on les employât, pour attaquer les Portugais, & rétablir les affaires de la Compagnie des Indes Occidentales. Elle pressa les mêmes Provinces, de se hâter de consentir à cela. Les Députés d'Utrecht consentirent à l'équipement des six Vaisseaux, & des six Yachts, & à l'en-

(1) Pag. 563. & suiv. jusqu'à la fin.

(2) *Aitzema* Liv. XXIV. p. 304. & suiv.

1651. trit en de deux-mille-huit-cens Soldats. Mais ceux d'Over-Yffel & de Frife fouhaiterent d'être excusés de rien fournir, pour cette entreprise; parce qu'ils n'avoient que peu, ou point de part en cette Compagnie. Le Receveur Général *Doubllet* fut néanmoins autorisé d'emprunter de quoi équiper les six Vaisseaux, & les six Yachts.

Cependant les Portugais agissant de concert, & avec prudence, contre la Compagnie, réussissoient en presque toutes leurs entreprises; mais cette Compagnie étoit pleine de jalousies, de mécontentemens & de divisions. Le Conseil suprême du Brésil se plaignoit du Conseil de Guerre, & celui-ci ne manquoit pas de se plaindre de l'autre; de sorte qu'il ne se faisoit presque rien de ce qu'il auroit fallu faire, pour résister à un Ennemi, qui étoit plus fort qu'eux, en ce pais-là. L'Amiral de Witte, qui étoit alors au Brésil, se plaignoit que sa Flotte manquoit de tout n'ayant été fournie que pour un an; de sorte que ses Vaisseaux, jusqu'aux plus petites Chaloupes, n'avoient pas de quoi se radouber, ni calfeutrer, & souffroient infiniment des Vers; qui dans ce Pais-là percent les Vaisseaux, sur tout quand on ne les tient pas bien nets. Ce qu'on avoit promis d'envoyer de Hollande au Brésil, pour l'entretien de la Flotte, n'étoit point venu; les vivres étoient rares, & au lieu qu'il y auroit dû avoir des vivres, pour trois mois, il n'y en avoit pas pour un, & ils étoient même gâtez. De Witte avoit pris un petit bâtiment Anglois, qu'on l'accusa d'avoir pillé, après quoi il l'avoit envoyé vuide au Récif; mais il soutenoit que le pillage s'en étoit fait, par les Officiers de la Compagnie, au Récif même. Ces derniers refusoient de lui fournir aucuns vivres, qu'en payant. Sur la fin de Juin, il étoit allé, comme il l'écrivoit en Hollande, pour croiser devant Rio Janeiro, afin d'attaquer la Flotte Portugaise; mais elle n'étoit point venue en mer, & il fut obligé de retourner au Récif avec son monde affamé, & ses Vaisseaux destituez de cordages. Ceux du Gouvernement dirent qu'ils n'en avoient point, & même très-peu de vivres; ce qui fit dire aux Matelots & aux Soldats, qu'il *vaudroit mieux servir les Turcs, que la Compagnie, & que la vie d'un honnête homme étoit trop précieuse, pour l'aller finir en un si misérable lieu.* Les Soldats se plaignoient infiniment de la Compagnie, & les Officiers de celle-ci disoient que l'Amiral ne faisoit de si grandes plaintes, que pour avoir occasion de s'en retourner, & qu'on ne leur avoit rien envoyé d'Europe. Les Directeurs de l'Europe, de leur côté, se plaignoient de ce que les Provinces ne leur avoient point payé les subsides, qu'elles leur avoient promis. Les Provinces à leur tour, faisoient de très-grandes plaintes de la Nation Portugaise, qui les avoit trompez, & leur avoit enlevé Loanda, St. Thomé & Maraghan, au milieu de la Paix, comme on l'a dit ci-dessus. Tout cela n'auroit pas été, sans remède, si la disposition des esprits, en Europe, eût été telle qu'elle devoit être. Mais on a vu, par l'Histoire de ce qui se passoit alors en Europe, qu'il n'étoit guère possible que l'on pensât au Brésil. En attendant ceux, qui avoient quelques emplois, en ce pais-là, ou en Europe, au service de la Compagnie, tâchoient d'en profiter le plus qu'il leur étoit possible; de peur que venant à être ruinée, ils n'en tirassent aucun avantage, ou qu'ils ne perdissent, en bonne partie, les fonds qu'ils y avoient mis. Il s'en falloit néanmoins bien que les négociations, qu'il y eut, pendant plusieurs années, entre les Ministres de l'Etat des PP. UU., & les Puissances de l'Europe, pussent rapporter à la Ré-

publique l'avantage, que le Brésil pouvoit lui produire. Mais c'est-là le défaut ordinaire de la Prudence humaine, de se distraire en choses de peu de conséquence, & d'en négliger d'autres, qui seroient beaucoup plus avantageuses; pour ne s'en appercevoir, que lors qu'il n'est plus tems.

Pendant que l'on déliberoit du secours, qu'on pourroit envoyer au Brésil, *D. Antonio de Souza de Macedo*, arriva au Mois de Septembre, de l'an MDCL. à Delft, pour succéder à *D. Francisco de Souza Coutigho*, dont les Etats n'étoient nullement contents. Ce dernier avoit si fort chagriné les Ministres de l'Etat, qui avoient négocié avec lui, par ses artifices; que quand son Successeur fit savoir aux Etats Généraux, qu'il étoit venu pour lui succéder, afin de conclure une Paix perpetuelle, avec les Etats; on ne lui fit aucune civilité, comme on avoit accoutumé d'en faire aux autres Ambassadeurs. (1) Les Députez de Hollande & de Zélande, demanderent seulement une Copie de la Lettre de l'Ambassadeur, pour la communiquer à leurs Provinces. Pour les Etats Généraux eux-mêmes, ils se contenterent d'ordonner le 15. de Septembre MDCL. à leur Agent de rechercher ce qui s'étoit passé, sur cette affaire. Le 2. de Decembre de la même année, *Macedo* fit demander, par *Gomez* son Maître d'Hôtel, l'exemption des droits de l'Etat, sur ce qui se consommoit en sa maison; puis qu'il étoit Ambassadeur du Roi de Portugal, aux Etats Généraux. On rendit son Mémoire sans Apostille en marge, ni autre réponse, jusqu'à ce qu'on eût admis ce nouvel Ambassadeur; car il y avoit eu des voix, qui alloient à ne le recevoir point. Mais les Etats de Hollande résolurent (2) le 7. de Fevrier MDCLI. de charger ceux, qui avoient été nommez par les EE. GG. de revoir les Articles du Traité, qu'on avoit présenté à *Coutigho*, son Prédecesseur, en y changeant ce que le tems, & l'état présent des affaires demandoit que l'on y changeât; après quoi ils les communiqueroient à leurs HH. PP. sur quoi l'on donneroit Audience à l'Ambassadeur; & qu'on lui présenteroit ensuite ce Traité, en lui fixant un certain terme, jusqu'auquel on attendroit sa réponse; mais qu'en cas de refus, ou de délai de recevoir ces Articles; on verroit ce qu'il seroit convenable de faire, pour le bien de l'Etat en général, & pour la Compagnie des Indes Occidentales, & les Habitans des Provinces en particulier. (3) Cependant l'Ambassadeur fit demander Audience aux Etats Généraux; sur quoi ils résolurent le 10. de Fevrier, de lui accorder cette Audience, mais de ne l'y admettre pas, avant que l'on eût fait un projet de Traité, & que les Provinces fussent demeurées d'accord, touchant le secours offensif; par lequel on mettroit le Roi de Portugal à la raison, en cas qu'on n'en pût tirer satisfaction d'une autre maniere, ou on l'obligeroit de tenir sa parole; auquel cas, le secours offensif seroit employé contre lui, non seulement en Europe, mais encore par tout ailleurs. Il fut encore résolu, que l'on mettroit sur le papier les Articles, sur lesquels la Compagnie seroit satisfaite, & qu'en cas que l'Ambassadeur n'acceptât pas les Articles dressés, dans un certain tems, & que le Roi de Portugal ne voulût donner aucune

(1) Preuve 83. du Liv. IV. de *Wiquesfort*.

(2) Voyez la même preuve.

(3) La même preuve 85.

1651. cune satisfaction; on délibereroit de moyens plus efficaces, que le secours offensif; pour que l'honneur de l'Etat, ni l'Interêt de la Compagnie n'en souffrirent point; enfin que les Articles ayant été arrêtez, on donneroit l'audience à l'Ambassadeur, en recevant de lui ses Lettres de créance & ses pouvoirs. Les Députez de Frise firent écrire sur le Registre, qu'ils n'avoient point consenti à la conclusion, ni au secours offensif.

La Grande (1) Assemblée ayant commencé cependant à tenir ses séances, Macedo comparut dans l'Assemblée le 6. de Mars & après avoir présenté ses Lettres de créance & ses pouvoirs, il fit de bouche un Discours en Latin, dont il donna aussi une copie, qui ne contenoit que des plaintes & des complimens.

On envoya ensuite le Projet du Traité à l'Ambassadeur, & les Députez, qui le lui porterent, dirent (2) aux EE. GG. „ qu'ils le lui avoient „ remis, & avoient exigé de lui d'y faire une réponse categorique & peremptoire, en huit ou „ dix jours, au plus tard: Que là-dessus il leur „ avoit lu une Lettre de Christine, Reine de Suede, qui offroit sa Médiation, pour ajuster les „ differends, qui étoient entre le Roi de Portugal, „ & les Etats Généraux des PP. UU. & qu'il demandoit que l'on déclarât, du côté des EE. „ s'ils vouloient admettre cette Médiation, comme il l'acceptoit de son côté, au nom du Roi „ de Portugal: Qu'il n'en usoit pas ainsi, pour „ chercher des longueurs; puis qu'il étoit prêt à „ se déclarer, en vint-quatre heures, après que „ les EE. auroient accepté, ou rejeté la Médiation: Qu'il avoit appris que l'on faisoit, dans „ les PP. UU. des préparatifs de guerre, contre „ le Roi son Maître, qui souffriroit, quoi qu'à „ regret, qu'on la lui fit, & que cependant on „ continuât la négociation, ce qu'il répéta plusieurs fois: Qu'ils avoient répondu qu'ils n'avoient point d'ordre d'accepter la Médiation; „ mais seulement de lui présenter des Articles d'un accommodement équitable, la plupart „ conformes à ce dont on étoit convenu avec „ Coutinho son Prédecesseur, & que l'on avoit „ modéré & expliqué; de sorte qu'il ne s'agissoit „ plus, que de les accepter, ou de les rejeter: „ Que lorsqu'on les lui avoit remis, il avoit souhaité qu'on les lui lût, & qu'on l'avoit fait.

Il y avoit vint-trois Articles, dont la substance étoit que les Portugais rendroient promptement & effectivement toutes les Capitainies, Places & Forts, pris & usurpez par les Portugais, sur la Compagnie des Indes Occidentales des PP. UU. au Brésil, depuis Rio Real jusqu'à la Siara, inclusivement; avec les Esclaves, le Sucre & le Bétail, & tout ce qui en dépendoit; & donneroient une certaine quantité de Bœufs, de Vaches & de Moutons, pour une fois, & mille quaiſſes de sucre tous les ans, pendant dix années, pour la recompense du dégât, qu'ils y avoient fait: Qu'ils rendroient à la même Compagnie, l'île de S. Thomé, & partageroient, avec elle, la côte d'Afrique, & lui laisseroient tout ce qu'il y a depuis le Cap de *Lopès Gonçalves*, jusqu'à la riviere de Loança.

L'Ambassadeur Portugais, après en avoir ouï la lecture, dit „ qu'il ne voyoit pas, qu'on y „ parlât de la Paix; en consideration néanmoins „ de laquelle, il relâcheroit beaucoup plus, qu'il „ ne feroit autrement; & demanda qu'on y ajoutât

(1) Preuve 86.

(2) Voyez leur rapport dans la Preuve 88. du IV. Livre de *Wiquesfort*.

„ tât un Article général, par lequel on témoignerait „ qu'on étoit disposé à faire une Paix Générale, „ tant pour les Indes Orientales, que pour le Brésil „ & l'Afrique, & nomma particulièrement „ Malaca & Ceilon; touchant lesquelles, il dit „ qu'il étoit nécessaire de traiter.

Les Députez lui répondirent „ que l'accommodement touchant le Brésil & l'Afrique étoit „ comme un degré, pour venir de là à une Paix „ générale, tant en Europe, qu'au dehors: Que „ c'étoit-là l'intention de leurs HH. PP. & qu'aucune raison ne pourroit les empêcher de rechercher une Paix nouvelle, & qui ne pût être „ rompue.

Quand les Députez se retirèrent, l'Ambassadeur répéta ce qu'il avoit dit de la guerre & dit qu'il étoit prêt de répondre, en vint-quatre heures, dès qu'il auroit appris la résolution des Etats, sur les points, qu'il avoit proposés. Les Députez repliquèrent qu'ils n'avoient aucun ordre, que de demander une réponse prompte & categorique, & qu'ils feroient toujours prêts de la recevoir, dès qu'on la leur livreroit par écrit.

Ensuite (3) Macedo envoya aux EE. GG. deux Mémoires, l'un le 11. & l'autre le 13. de Mars, avec une Lettre, que la Reine Christine de Suede lui écrivoit pour accepter la Médiation. Dans le premier de ces Mémoires, il tâchoit de persuader aux Etats d'accepter cette Princesse, pour Médiatrice; & comme on pouvoit croire qu'il ne cherchoit que d'allonger la négociation, il protestoit qu'il fouhaitoit de finir cette affaire, aussi-tôt qu'il seroit possible. Dans le second, il faisoit les mêmes instances, & déclaroit qu'il ne pouvoit donner aucune réponse aux articles; parce qu'il ne vouloit pas manquer au respect, qui étoit dû à Christine. Il ajoutoit que si les Etats rejetoient sa Médiation, il ne laisseroit pas, parce que la trêve finiroit bien-tôt, d'entrer en négociation, pour faire une Paix Générale, non seulement pour l'Afrique & l'Amerique, mais encore pour l'Europe & pour l'Asie; où le Portugal avoit des démêlez, avec la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales. Pour celle de l'Occident, il ne pouvoit pas concevoir, disoit-il, qu'on pût faire une Paix préliminaire avec elle, puis qu'il s'agissoit de plusieurs Articles essentiels. Enfin il disoit qu'il étoit prêt de répondre à leurs demandes, sans délai, pourvu qu'ils répondissent aussi à ses propositions, parce que les unes dépendoient des autres.

Les Etats Généraux déliberèrent le 14. de Mars sur les deux Mémoires, & résolurent qu'on se défendrait civilement d'accepter la Médiation, & que pour cela on écrivoit à Christine. Ils continuerent aussi à presser la négociation, concernant le Brésil, qui étoit la plus pressante & la plus difficile, aussi bien que la plus importante, & firent dire qu'étant convenus, à cet égard, il seroit facile de faire une Paix Générale.

Macedo présenta là-dessus un Mémoire plus étendu, où il défendit la conduite de Coutinho, son prédecesseur. Il représentoit que lors qu'il offroit d'appaier, par la douceur, le soulèvement des Portugais, les Etats y avoient envoyé des Troupes, qui n'avoient fait que les aigrir; de sorte que le Roi de Portugal ne les avoit pu appaier: Que néanmoins on avoit encore offert de sa part la même chose, que les Etats avoient refusée: Qu'alors les Portugais du Brésil, ayant appris que le Roi les vouloit remettre sous la domination

(3) Preuve 89. du IV. Livre de *Wiquesfort*.

1651

Hollandoise, ils étoient devenus plus farouches & avoient déclaré qu'ils demanderoient plutôt du secours au Roi de Castille, ou à quelque autre Puissance, que de se soumettre aux Hollandois : Que le Roi avoit là-dessus voulu employer la force, pour les réduire : Qu'il avoit convoqué les Etats de son Royaume, pour le leur proposer ; mais que la Peste avoit empêché que les Députés ne pussent s'assembler : Que pour suppléer à cela, il avoit consulté tous les Conseils & les Tribunaux du Royaume, qui avoient répondu que le Roi ne le pouvoit pas faire : Que comme les Etats eux mêmes avoient refusé les bons offices du Roi, le Traité avoit été rompu : Que cela étant ainsi, il étoit venu, pour faire quelque chose d'équivalent à la restitution du Brésil.

Il y avoit long-tems qu'on s'étoit aperçu, en Hollande, que ce n'étoit que pour amuser l'Etat, que les Portugais feignoient de vouloir travailler de réduire les Capitainies du Brésil, que les Hollandois avoient perdues, à rentrer sous la domination de la Compagnie ; mais on s'en convainquit encore mieux, par ce Discours ; tant il est vrai qu'il vaut mieux se taire, que d'entreprendre de défendre une mauvaise cause, qui devient pire, en la soutenant.

L'Ambassadeur de Portugal dit en suite, que l'équivalent à la restitution consistoit à accorder aux Hollandois de négotier au Brésil, tant dans les Capitainies, dont il s'agissoit, que dans les autres ; avec un certain nombre de vaisseaux, dont on conviendroit : 2. à fretter des vaisseaux Hollandois, tant pour le commerce, que pour les conquêtes de la Nation Portugaise : 3. à accorder aux Hollandois le Traité du Sel, qu'on n'avoit pas encore voulu leur accorder : 4. à payer à la Compagnie Hollandoise de l'Occident, en divers termes, huit millions de Francs, à condition qu'elle rendroit ce qu'elle tenoit encore au Brésil : 5. à faire payer, au même tems, que le Traité seroit ratifié, aux Orphelins de la Province de Zélande, la somme de huit cent mille francs, que la Compagnie leur devoit : 6. à condition que les Portugais, qui se trouveroient devoir quelque chose aux Hollandois, seroient contraints de les payer, & réciproquement. L'Ambassadeur montoit, en suite, comme il croyoit, que cette sorte de restitution, devoit s'accepter ; par des raisons de justice, d'équité, de politique, de réputation, & d'avantage pour l'Etat. Mais tout cela ressembloit plutôt une raillerie aux Etats, que des raisons propres à les gagner. Aussi ce Mémoire fut-il si mal reçu des E.E. G.G. qu'après l'avoir lu & délibéré là-dessus, ils (1) résolurent de s'abstenir de toute conférence, avec cet Ambassadeur & de ne le considérer plus, comme un Ministre Public. Ils prièrent même les Etats de Hollande de lui ôter les exemptions, dont les Ambassadeurs y jouissoient, & de le lui faire déclarer. Ils ordonnèrent de plus qu'on lui feroit signifier au plutôt cette résolution. Outre la chose même, qui étoit choquante, parce qu'on offroit trop peu de la part des Portugais, & que le paiement même étoit incertain ; Macedo déclara qu'il n'avoit autre chose à répondre aux Articles, qu'on lui avoit proposés, & dit que leurs H.H. P.P. en useroient comme il leur plairoit ; & qu'en cas qu'elles voulussent déclarer la guerre au Portugal, il faudroit en attendre le succès, sans tenir davantage de conférences. Cela marquoit que les Portugais étoient en si bonne posture au Brésil, qu'ils jugeoient qu'ils n'avoient

(1) Voyez la Preuve 93. du IV. Livr. de *Wiquisfort* & suiv.

1651.

rien à craindre des Hollandois. On découvrit encore que Macedo avoit fait offrir de l'argent à quelques personnes de l'Assemblée ; ce qui choqua encore plus l'Etat, qui regarda cela comme un nouvel affront & comme une marque, que l'avantage, qui leur reviendroit de ce Traité, étoit très-grand. Aussi en fit-on faire des recherches. Cet Ambassadeur ayant contracté de grandes dettes, ses Créanciers avertis qu'on ne le regardoit plus, comme un Ambassadeur, voulurent le faire arrêter, & s'adressèrent, pour cela à la Cour de Hollande. Le Prince de Portugal, fils de D. Antoine, demanda aussi de pouvoir faire arrêter l'argent comptant, & d'autres effets que le Roi de Portugal avoit dans le Pais. La Cour ne voulut néanmoins rien faire, sans avoir le consentement des Etats de Hollande. Ils s'en remirent à ce qu'elle jugeroit le plus juste ; pourvu qu'elle ne se fondât pas sur la déclaration qu'ils avoient faite de ne reconnoître Macedo, que comme un Particulier ; ce qui vouloit dire, comme il semble, qu'encore qu'on ne voulût pas le regarder comme un Ministre, avec lequel on voulût négotier, on ne trouveroit pas bon, qu'on prît cela à la rigueur ; parce qu'il ne laissoit pas d'être Ambassadeur de Portugal, comme il l'étoit en effet, quoi qu'on ne voulût rien avoir à faire avec lui ; & qu'ainsi on ne pouvoit se saisir ni de sa personne, ni de ses effets, sans violer le Droit des Gens. Aussi trouva-t-on bon le 4. d'Avril de laisser cette affaire, dans l'état, où elle étoit ; de peur que le Roi de Portugal ne fît les Vaisseaux des Hollandois, & leurs autres effets, en Portugal. L'Ambassadeur ayant ensuite demandé un Passeport, pour sa personne, pour ses Domestiques & pour ses hardes, pour pouvoir se rendre sûrement en Portugal ; on lui en accorda un, selon la forme ordinaire, le 12. de Mai, dans l'Assemblée des E.E. G.G. à condition seulement qu'il donneroit un mémoire de ses meubles & de son bagage ; de peur qu'il n'emportât des Marchandises. Comme on se voyoit sur le point de rompre avec le Portugal, la Trêve de dix ans, que l'on avoit faite avec cette Couronne, devant expirer le 12. de Juin ; les E.E. G.G. résolurent d'avertir les Marchands des Provinces de retirer leurs Vaisseaux & leurs effets de ce Pais-là. Ils le firent & ordonnèrent au Consul de la Nation, à Lisbonne, de se retirer de bonne heure. Macedo partit aussi pour Hambourg, d'où il se rendit en Portugal. Il fut en même tems permis à la Compagnie des Indes Orientales d'attaquer les Portugais, deçà & delà la Ligne, après l'expiration de la Trêve.

Depuis l'année précédente, les Etats Généraux avoient offert leur Médiation à la France & à l'Espagne, pour accommoder leurs différends, & la France l'avoit acceptée ; mais les Espagnols, qui voyoient les François embarrassés de leurs propres brouilleries ne se hâtoient point d'accepter l'offre des Etats. (2) Brasslet, Résident de France, présenta un Mémoire là-dessus, le 21. de Janvier ; où il se plaignit qu'il y avoit plus de cinq Mois, que le Roi d'Espagne auroit pu accepter sa Médiation, sans l'avoir fait. Il représenta ensuite aux Etats qu'il seroit à propos de demander à *de Brum*, Ambassadeur d'Espagne, quels étoient les sentimens de son Maître là-dessus ; quoi que l'on pût bien recueillir d'un si grand délai, qu'il n'avoit point d'égard au dessein, que les E.E. G.G. avoient de rendre le repos à l'Europe ; au lieu que le Roi T. C. avoit d'abord accepté leur Mé-

(2) Preuve 73. du IV. Livre de *Wiquisfort*.

1651. diation. Qu'il seroit bon de tirer une réponse formelle de l'Espagne, afin que le Roi T. C. put prendre ses mesures là-dessus : Qu'il les avoit souvent pressés, sur cette affaire, mais qu'il n'en avoit reçu aucune réponse, & qu'il les prioit d'y faire réflexion. (1) De Brun fit à son tour un long discours dans l'Assemblée Générale, mais conçu seulement en termes vagues; & qui finissoit, par des plaintes de l'inobservation de quelques Articles du Traité de Paix; à qui il souhaitoit qu'on mît ordre.

Cependant quoi que dit la France, de la bonne correspondance, qu'elle vouloit entretenir avec les États; il ne laissoit pas de se faire des pilleries affreuses, par des Armateurs François, sur les Vaisseaux Marchands Hollandois, qui alloient négotier dans la Méditerranée. C'est de quoi les Marchands se plaignoient amèrement, & sur quoi l'Amirauté d'Amsterdam se plaignit, (2) plusieurs fois, aux États Généraux. Elle leur dit, entre autres choses, dans une Lettre du 14. de Février, que depuis environ neuf ans, les Marchands Hollandois avoient souffert, par ces Pirateries, une perte de plus de sept millions & cinq cents mille francs, & les supplia d'y mettre ordre incessamment.

Pompe de Bellievre (3) vint peu de temps après en Hollande, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire. Il arriva à la Haie le 6. de Mars, où il fut reçu, comme à l'ordinaire. On lui envoya ensuite sept Commissaires, pour le complimenter, au nom des EE. GG. Ils rapportèrent qu'en les recevant dans son appartement, il étoit passé le premier, & de même en les reconduisant. Les Ambassadeurs de France en avoient en effet usé de même avant lui, & il semble que Bellievre ne trouva pas à propos de changer cette coutume. Néanmoins comme les autres Ambassadeurs n'en usoient pas ainsi, & que la République, par la Paix de Munster, avoit été élevée à un plus haut degré de distinction; cela ne plut point aux États. Ils résolurent de s'en plaindre à lui & de lui demander satisfaction, & ils le firent. Il étoit arrivé deux jours avant les funérailles du Prince d'Orange, & l'on s'attendoit qu'il s'y trouveroit, d'autant plus que l'on croyoit que l'Ambassadeur d'Espagne n'étoit parti auparavant pour Brusselles; que pour éviter la contestation sur le pas, avec l'Ambassadeur de France. Il fit ensuite son compliment aux États, d'abord après l'enterrement du Prince. Ce discours roula sur la mort du défunt, & sur la naissance du jeune Prince; en marquant de la douleur pour la perte du premier, & en faisant des souhaits, en faveur du second. Il ajouta que le Roi favoit bon gré aux États, pour la Médiation qu'ils lui avoient offerte. Après les Compliments on vint aux Conférences. L'Ambassadeur s'entretint de la Médiation, & voulut savoir si les EE. ne voudroient point assister la France, son ancienne Alliée, contre l'Espagne; en cas qu'ils ne les pussent pas accommoder ensemble. Les Commissaires des États demandèrent satisfaction des Pirateries exercées, contre leurs Sujets, dans la mer Méditerranée. Les difficultez sur le Cérémoniel furent cause que les Conférences ne durèrent pas long-tems.

Il vint cependant (4) des Lettres du 18. Mars de l'Ambassadeur des États en France, qui étoit

Tome II.

(1) Preuve 14. du même Livre.

(2) Voyez les Preuves 75. & 77. du même Livre.

(3) *Aitzema* Liv. XXXI. p. 844.

(4) Voyez la Preuve 78. du IV. Livre de *Wiquafort*.

Guil. Boreel, par lesquelles on a prit qu'outre les Pirates particuliers, le Duc de Vendôme, Grand Amiral de France, équippoit pour lui-même, afin d'exercer les mêmes Pirateries, sur les Sujets de l'Etat, & que les Génois, qui avoient accoutumé de charger sur les Vaisseaux Hollandois, ne le vouloient plus faire. Les États de Hollande, qui avoient reçu ces Lettres; jugerent qu'il y avoit un dessein formé en France de ruiner le Commerce des Sujets de l'Etat & résolurent de le faire représenter fortement à la Grande Assemblée, & de faire convoquer des Députés de toutes les Amirautés; afin d'entendre leurs avis, sur les moyens d'assurer la navigation; non seulement dans la Mer Méditerranée, mais aussi par tout ailleurs, & sur la maniere d'exécuter ce projet. Il fut encore résolu d'en porter des plaintes à Bellievre, & de demander satisfaction sur le passé; sans quoi l'on seroit obligé de prendre d'autres mesures. Ce que Bellievre put faire, en cela, n'aboutit à rien; car ne voulant pas s'accorder au Cérémoniel des autres; il fut rappelé à Paris, au commencement de Mai.

Cependant les plaintes des Hollandois & la mine qu'ils firent de se vouloir rendre justice à eux-mêmes, ne laisserent pas de produire un bon effet en France; puisque les États Généraux reçurent des Lettres de la part de leur Ambassadeur en France, du 3. de Juin, où il leur disoit que le Traité de Marine de MDCXLVI. entre la Couronne de France & les États & qui étoit expiré le 18. d'Avril MDCL. seroit renouvelé; pour quatre ans, & seroit observé; jusqu'à ce qu'on en fit un autre, plus particulier & plus durable.

Pour venir à présent aux affaires, que les Provinces (5) eurent en Angleterre; ce fut cette année, que le Parlement envoya, sur la fin de Mars, en Hollande deux Ambassadeurs Extraordinaires, dont l'un étoit le Lord *St. Jean*, Chef de la Justice, comme on parle en Angleterre, & *Strickland*, pour faire d'étranges propositions aux EE. GG. Ils arriverent, sur la fin de Mars, en l'île de Goécree, avec cinq Vaisseaux de guerre; d'où ils partirent d'abord pour Rotterdam. De là ils avertirent les États Généraux de leur arrivée, & ces derniers envoyèrent un de leurs Maîtres d'Hôtel, pour avoir soin de les défrayer; selon l'usage, qui se pratique envers les Ambassadeurs. Le 27. du Mois on les fit venir à la Haie, avec un Cortège de vingt-sept Carrosses. L'Ambassadeur d'Espagne leur envoya son Secrétaire à Rotterdam; mais son Carrosse, ne leur alla pas au devant; non plus que ceux des autres Ministres Publics. Les deux Ambassadeurs vinrent dans le Carrosse de Mr. de Brederode, qui étoit drappé de noir, à cause du deuil, que l'on portoit encore pour le Prince d'Orange. Ils se mirent au fonds & le Comte de *Flodrof* & Mr. *Wolfen* sur le devant. Il n'y avoit point de Carrosse, de la part de Prince d'Orange & des Princesses; qui regardoient ces gens-là, comme leurs ennemis jurez. Les Ambassadeurs étoient en habits de couleur, avec des galons d'or. Leurs Laquais étoient mis proprement & en grand nombre; & toute leur suite en un équipage magnifique; selon la Mode de ce tems-là. Mais on ne s'arrêtera pas à ces menues (6) circonstances; on n'en auroit même rien dit; s'il n'étoit bon l'on que comprît que Cromwel, tout Dévot & Fanatique qu'il étoit; ne laissa pas de vouloir, que les Ambassadeurs de

(5) *Aitzema* Livr. XXXI. p. 638.

(6) Voyez-les dans *Aitzema*.

1651. la République d'Angleterre parussent autant que ceux des têtes Couronnées. C'étoit sa maxime (1) que la Royauté n'étoit pas une dignité personnelle, mais qu'elle résidoit dans le peuple; qui en pouvoit soutenir l'éclat, soit qu'il eût un Roi, ou qu'il n'en eût point.

Le Duc d'York étoit alors allé à Breda, & *Macdonel*, Résident de Charles II. en Frise, apparemment pour ne pas voir la maniere dont on recevroit ces gens-là; car après les victoires de Cromwel, il n'étoit plus tems de délibérer si l'on recevroit les Ambassadeurs de la République d'Angleterre. Les qualitez personnelles du Protecteur & la puissance réelle, dont il étoit maître, frappoient bien plus l'imagination des Peuples, & même celle des Souverains, qu'une grande suite de Rois, dont on n'avoit pas su conserver le rang.

La Princesse Royale ne sortit pas néanmoins de la Haie, & défendit, comme l'on dit, à son monde de ne rien dire, ni faire, qui pût choquer les gens des Ambassadeurs. Il y eut seulement quelques Anglois Royalistes, qui crioient après eux, qu'ils étoient des *Bâtards de Cromwel*, des *Meurtriers du Roi*, des *Bourraux d'Anglois*. On dit même qu'un Page de la Princesse distribua des piéces de deux sous, aux enfans & à la Canaille, pour leur dire des injures.

Il n'y avoit que huit chambres dans le Logis des Ambassadeurs, desorte que la plûpart de la Noblesse logea ailleurs. On compta, dans leur suite, deux cens-quarante-six hommes. Quand ils sortoient dans la rue, ils n'alloient que sept, ou huit ensemble, & portoient leurs épées non à leurs baudriers, mais à la main, ou sous leur bras quoi que dans le fourreau. Le peuple frappé de cette nouveauté les suivoit par tout, & croyoit qu'ils ne portoient ainsi leurs épées, que par peur; quoi que l'on disé que c'étoit alors la mode; en Angleterre. A cause de cela, les Etats de Hollande défendirent de porter ainsi l'épée, par un Placard imprimé; mais en termes généraux, comme on l'avoit fait auparavant, à l'occasion du Résident *Spiring*.

Le 29. du Mois, ils demanderent une Audienée, qu'on leur accorda pour le lendemain. Ce jour-là, on alla prendre les Ambassadeurs & leur suite, en trente six Carrosses. Ils étoient très-bien équippez, selon l'usage du tems. On les fit monter dans un Carrosse du Comté Mauricé de Nassau, tiré par six Chevaux, où étoient les Députez, qui les étoient allez querir. Il étoit suivi par les deux Carrosses des Ambassadeurs & du reste, où il y eut cinquante Gentilshommes de leur suite. Etant tous entrez dans la Cour, ils furent reçus dans la Sale, où s'étant assis, S. Jean donna ses Lettres de créance. Elles étoient écrites en Anglois & signées de *Guillaume Lenthal*, Orateur du Parlement de la République d'Angleterre. Il y avoit au dessus *Hauts & Puissans Seigneurs* & dans le corps des Lettres, on y traitoit les Etats de *Vos Seigneuries*. Ily étoit dit, que le Parlement avoit trouvé à propos de les envoyer, pour leur communiquer des choses de grande importance, & qu'ils leur pouvoient ajouter foi. St. Jean donna ensuite les mêmes pouvoirs, en Latin: L'un & l'autre Ecrit fut lu, à haute voix, après quoi le même Ambassadeur fit un Discours, qui roula sur les anciennes liaisons, qu'il y avoit toujours eu entre l'Angleterre & les Pais-Bas, & sur l'avantage, que les deux Républiques tireroient d'une Alliance plus étroite. Il finit en disant „ que dans les divers „ changemens, qui étoient arrivez successivement,

(1) Voyez *Burnet*, dans l'Histoire de son Tems;

1651. „ les Traitez & les Alliances entre l'Angleterre „ & eux avoient toujours subsisté, avec les plus „ grandes marques d'amitié de l'Angleterre envers „ l'Etat, dans ses plus grands besoins: Que dans „ le présent changement de l'Angleterre, que „ Dieu avoit si heureusement procuré, pour le bien „ commun; les Etats pouvoient bien voir, qu'ils „ avoient sujet de continuer de demeurer amis avec elle & même de s'y unir d'une maniere très-intime; puis que l'on avoit jetté des fondemens, pour rendre cette Union plus durable, & plus avantageuse qu'auparavant; qu'ils dépendoient de l'incertitude de la vie, de l'Alliance, de la disposition, & des interêts particulier d'une personne; (*c'est-à-dire d'un Roi.*) Qu'ils voyoient que la République d'Angleterre, malgré divers mécontentemens, qu'elle avoit eus, & bien des raisons de s'abstenir des marques d'amitié qu'elle donnoit alors, s'étoit adressée la premiere à eux, NON PAR NECESSITÉ, MAIS PAR CHOIX: Que cette bonne volonté méritoit d'être acceptée, comme cela dépendoit d'eux, & comme on l'esperoit; de maniere que les Ambassadeurs pussent remporter une prompte résolution, qui repondit à leurs demandes: Qu'enfin quelque succès, que Dieu donnât à cette négociation, selon sa Sageffe; le Parlement auroit toujours la satisfaction d'avoir fait ce que demandoit le bien de la véritable Religion Réformée, & ce à quoi les pressants & les communs interêts des deux „ Etats les obligeoient.

St. Jean, après avoir fini ce discours, donna un Ecrit, où il dit que l'on en trouveroit la substance; & pendant que *Wimmemum* Président de Semaine & *Cats* déliberoient entre eux de ce qu'on pourroit répondre; l'Ambassadeur demanda des Commissaires, pour conférer avec eux; sur leurs propositions, & ajoûta de plus que dans un semblable tems, on avoit assassiné, à la Haie, *Doriflaus* (ou *Doréslaar*) Résident de la République d'Angleterre, sans que les Etats en eussent fait aucune justice, & qu'il avoit ordre de demander qu'on prît une exacte information de cette affaire & qu'on punit les coupables. *Wimmemum* lui répondit en Hollandois & promit qu'on tâcheroit de les découvrir.

Les Ambassadeurs, s'étant levez, s'en retournerent, avec le même cortège, avec lequel ils étoient venus & l'on remit au lendemain la nomination des Commissaires, qu'ils avoient demandez. Le même matin, les Etats de Hollande firent publier un Placard, par lequel ils défendoient, sous peine de la vie, de faire aucune insulte de paroles, ou de fait aux Ambassadeurs, Résidents, ou Agents; ou autres Ministres des Puissances Etrangères.

Le 4. d'Avril sept Commissaires des EE. GG. s'assemblerent, pour conférer avec les Ambassadeurs Anglois; & ces derniers, qui témoignoient une extrême envie de conclurre promptement leur négociation, pour retourner chez eux, demanderent aux Hollandois s'ils avoient un Plein-pouvoir, par écrit, tel que celui qu'ils avoient eux-mêmes produit. Comme ils n'en avoient point, parce qu'étant sous les yeux de leurs Souverains, ils les pouvoient consulter à toute heure, pour obtenir la confirmation de ce qu'ils auroient accordé, si les Etats le trouvoient bon; les Anglois demanderent qu'ils en apportassent un, à la premiere Conférence. Outre cela, ils exigerent que l'on négotiat par écrit, & que les Secrétaires des deux côtez signassent ce qu'on proposeroit: Qu'en traitant, on examinât tous les points l'un après l'autre, mais que l'on n'arrêtât rien, que l'on ne

1651. ne fût convenu de tout : Que le Parlement offroit aux Etats son Amitié & sa bonne Correspondance, & qu'il souhaitoit de faire une Alliance plus étroite avec eux. Ils firent de plus un discours, pour montrer pourquoi ils souhaitoient du s'unir plus étroitement aux Etats, qu'à quelque autre Puissance que ce fût. C'étoit parce qu'ils étoient de la même Religion; qu'ils étoient également pour la liberté du Peuple; qu'ils avoient les mêmes interêts, par rapport à la Paix, au Commerce & à la Navigation; que les deux Républiques devoient se joindre mutuellement, afin de se soutenir & de se défendre l'une l'autre; qu'en Allemagne les Protestans même dépendoient, en quelque maniere, du Pape; & qu'en France ils étoient à la discretion du Roi. Ils concluèrent de-là que la République d'Angleterre ne pouvoit s'allier plus sûrement avec personne, qu'avec les Etats.

Mais comme les Commissaires des Etats les pressoient de s'ouvrir à eux davantage, sur la nature de l'Alliance qu'ils proposoient; ils répondirent, qu'ils ne pouvoient pas plus la particulariser, qu'en disant qu'ils souhaitoient de faire une Alliance plus étroite, que toutes celles, qui avoient été auparavant. Il ajoutèrent qu'ils ne pouvoient aller plus loin, à moins que les Etats ne déclarassent, qu'ils vouloient bien entrer en une semblable Alliance, qu'on leur offroit, & qu'ils ne voulussent négotier sur ce pied-là & confirmer l'ancienne Alliance. Les Députés répondirent à cela qu'ils leur étoient obligés de cette ouverture; mais qu'ils n'avoient aucun pouvoir de leurs Maîtres de négotier là-dessus. La vérité étoit que le Lord *St. Jean*, (1) qui étoit très-puissant dans le Parlement, & Favori de Cromwel, comme dit un Historien, proposoit aux Etats Généraux une Alliance, qui devoit les détacher de tous leurs autres Alliez & les engager à renoncer à leur amitié; en maniere qu'ils viendroient à perdre tout le commerce, qu'ils avoient avec eux. *St. Jean* vouloit ne faire qu'une seule République de l'Angleterre & des Provinces Unies, qui ne dépendroit que d'un seul Conseil Souverain, dont la plus grande partie seroit d'Anglois. C'étoit un projet chimerique, qui supposoit que les Provinces Unies seroient bien-aises de devenir comme des Comtez d'Angleterre, & d'envoyer un petit nombre de Députés au Conseil, où cette Nation auroit toujours de la superiorité, par le nombre des suffrages. Les Anglois appelloient cette Union (2) d'un mot Latin, qui signifie ce qui arrive à une greffe, qu'on ente sur un autre tronc, duquel elle tire le suc, dont elle se nourrit, pour ne former qu'un seul & même Arbre, sur le tronc duquel elle est entée. Les Latins se servent aussi de ce mot, pour marquer l'union de deux peuples, qui n'en deviennent qu'un. C'étoit là une entreprise chimerique. Il n'est pas possible qu'un peuple qui a été un corps à part, pendant long-tems, & qui a fait même une figure considerable, dans le monde, sans dépendre d'aucun autre, renonce, de son bon gré, à cet avantage; pour s'unir avec un autre plus puissant, qui l'emporte toujours sur lui. Des Langues, des Coûtumes, des Humeurs, des Manieres, & des Mœurs toutes différentes, comme celles des Anglois & celles des peuples des Provinces Unies, ne sont pas des ingredients pro-

1651. pres, pour former un seul Etat tranquille & florissant, comme les Républicains d'Angleterre se l'imaginoient alors. Qui fait même, si Cromwel ne se proposoit pas de domter les Anglois, par les Hollandois, & les Hollandois par les Anglois, pour les soumettre également à son pouvoir arbitraire? Quoi qu'il en soit, il parut que ce projet étoit une chose impraticable. Il n'y a que la force, qui puisse faire une union de cette sorte, & même avec la longueur du tems.

Le lendemain les Ambassadeurs se plaignirent, par une Lettre, aux Etats de Hollande, que le Prince Palatin *Edouard*, (fils du Roi de Boheme & d'une Sœur de Charles I.) avoit mal-traité quelques personnes de leur suite, qu'ils avoient appellées (3) *coquins* & leurs serviteurs des *chiens*, avec beaucoup de mépris; mais qu'ils n'avoient pas voulu en prendre vengeance eux-mêmes, quoi qu'ils le pussent faire fort facilement, pour les abandonner à la justice des Etats, qu'ils leur demandoient alors, au nom du Parlement, afin qu'ils fussent punis, selon l'atrocité de l'injure, qui avoit blessé l'honneur du Parlement d'Angleterre. Ils ajoutèrent qu'ils esperoient d'autant plus qu'on leur feroit justice, qu'en consideration de la paix, que la République d'Angleterre entretenoit avec la leur, ils avoient négligé de se faire justice à eux-mêmes. Les Etats envoyèrent d'abord une Copie de la Lettre des Ambassadeurs à la Cour de Hollande, avec commandement exprès d'employer le Fiscal, pour faire information de cela; afin de punir ces gens-là, selon la rigueur du dernier Placard.

Le 6. les EE. GG. après avoir délibéré, sur le rapport que leurs Députés leur avoient fait des Conférences, qu'ils avoient eues avec les Ambassadeurs d'Angleterre, leur donnerent ordre de leur offrir de leur part de renouveler non seulement les anciennes Alliances, que leur République avoit faites avec l'Angleterre, & de les observer avec soin; mais encore de faire un nouveau Traité, avec elle, pour leurs interêts communs, & que pour cela ils avoient autorisé leurs Commissaires pour écouter les ouvertures, que les Ambassadeurs leur voudroient faire là-dessus.

Cependant les Députés de Gueldre témoignèrent qu'ils souffriroient bien, que les Députés des Etats continuassent à négotier avec les Anglois, en termes généraux; mais que s'ils proposoient quelque autre Traité, qui regardât les interêts de l'Etat, comme du Commerce, ils n'y pourroient pas encore entrer. Ceux de Frise dirent aussi, qu'ils n'avoient point reçu d'ordres là-dessus, de leur Province, mais qu'ils écrivoient incessamment, pour en avoir. Ceux d'Over-Yffel ne consentirent à ce qui s'étoit passé, qu'autant que cela ne préjudicieroit point aux résolutions, que leur Province pourroit prendre à l'avenir.

Les Anglois, craignans les longueurs ordinaires des délibérations des Etats, pressoient extrêmement cette affaire; sans penser qu'il y avoit un Parti dans les Provinces, qui la retarderoit, autant qu'il pourroit. C'étoit celui des Maisons d'Orange & de Nassau, qui avoit beaucoup de pouvoir dans le Pais; particulièrement parmi le peuple, qui étoit encore tout occupé des grandes actions, que les Seigneurs de ces Maisons avoient faites, pour la défense des Provinces Unies, contre l'Espagne. Il étoit encore chequé de la mort tragique du Roi Charles I. pere de la Princess

(1) *Clarendon Hist. de la Rebellion Liv. VII. p. 457. de l'Ed. Angloise in 8.*

(2) *Coalitio, quasi, pour m'exprimer ici en Latin, gemina Respublica in unam coalescere possent.*

(3) En Anglois *vogues*.

1651.

le d'Orange, & frere de de la Reine de Boheme, qui demouroit, depuis long-tems, en Hollande, qui avoit eu même assez de peine à persuader aux autres Provinces, qu'il n'étoit nullement nécessaire de désigner le jeune Prince d'Orange, pour être Gouverneur & Capitaine Général, dès qu'il seroit en âge.

Cependant il y avoit toujours une grande affluence de Laquais & de populace, autour de la Maison où logeoient les Ambassadeurs; & il sembloit que le Parti de la Princesse Royale cherchoit une occasion de les faire mal traiter par la populace; pour les porter à rompre la négociation, & causer une rupture ouverte entre l'Angleterre & les Provinces. On assure même qu'un Colonel Anglois, qui avoit servi dans les Troupes de Charles I. & qui étoit parent du Lord St. Jean, avoit averti ce dernier, qu'il étoit en danger d'être assassiné, comme Dorellaar l'avoit été. Il essaya même d'étrangler un Domestique des Ambassadeurs, sous les fenêtres de la Reine de Boheme; mais il n'y put pas réussir. Le 17. du Mois, il y eut une querelle devant leur Hôtel, de quelques Royalistes & des Domestiques des Ambassadeurs; qui y attira une si grande foule, qu'on fut obligé d'y envoyer un détachement des Gardes, pour les séparer. Le même jour on publia un Placard, où l'on promettoit deux cens francs à ceux qui feroient prendre le Colonel, dont on a parlé. Mais cet exemple fit si peu d'effet, sur les esprits; que le jour suivant il y eut un Laquais, qui cassa les vitres de la Maison des Ambassadeurs, à coups d'épée.

Les Etats de Hollande, s'étant depuis assemblez, leur envoyèrent dire, comme ils avoient déjà fait, qu'ils étoient prêts à faire une nouvelle Alliance, aussi bien qu'à confirmer les anciennes. Cependant les Ambassadeurs présenterent un Mémoire le 25. d'Avril, où après avoir raconté ce qui s'étoit passé, dans les Conférences, ils témoignèrent de n'être nullement satisfaits d'une réponse générale, & disoient que le Parlement ne leur avoit donné qu'un tems limité, pour achever leur négociation; duquel une bonne partie s'étoit déjà écoulée, sans pouvoir tirer aucune réponse claire & satisfaisante des EE. GG. qu'ils demandoient encore instamment.

Le 27. il y eut une Conférence où les Ambassadeurs dirent deux choses, dont la première étoit „ que les Etats pouvoient s'assurer que la République d'Angleterre leur accorderoit des avantages, proportionnez à ceux que le Parlement exigeroit d'eux, par ce Traité; & que pour cela, ils souhaiteroient de savoir quelles propositions les Etats voudroient faire, pour venir à la conclusion de l'Alliance; dont ils parloient, dans leur dernière résolution. La seconde chose, qu'ils proposerent, étoit „ que les deux Etats seroient Amis & Alliez, pour la défense de la liberté des deux Peuples, contre ceux qui voudroient les dépouiller de leurs Droits, tant par Mer, que par Terre; ou qui se feroient déclarer ennemis de la Liberté des peuples, qui vivoient dans les Pais de leur domination, ou dans l'un d'entre eux.

On délibéra dans l'Assemblée des EE. de Hollande, sur ces propositions; mais on n'avoit encore rien résolu le 29. du Mois. Là-dessus les Ambassadeurs firent dire qu'ils avoient ordre de retourner en Angleterre; mais en s'entretenant, avec les Commissaires des Etats, ils firent entendre qu'ils n'avoient eux-mêmes nullement demandé leur rappel, qu'au contraire ils avoient demandé qu'on leur permît de demeurer encore quelque

tems en Hollande; mais que le Parlement avoit jugé qu'ils n'y pouvoient plus demeurer, avec honneur; principalement à cause de ce que le Prince Edouard leur avoit fait, & parce qu'en un Pais de Justice on permettoit que Brederode & d'autres le menassent en Carrosse, comme en triomphe. Ils dirent encore que le dessein du Parlement n'étoit pas de rompre la négociation, mais de la continuer, en Angleterre, où elle se pourroit faire avec sûreté; parce que le Parlement avoit plus d'autorité sur le peuple d'Angleterre, que les Etats n'en avoient en Hollande, sur les leurs; de sorte que s'ils paroissoient ne l'approuver point, ce seroit une marque que les Etats ne voudroient pas protéger les Ambassadeurs, qui feroient mieux, à cause de cela, de partir. Ils indiquèrent en même tems *Van Hemsteede* & *Joachimi*, qui avoient déjà été Ambassadeurs en Angleterre, pour continuer la négociation. Ils se plainquirent encore que l'on portoit des munitions de guerre & de bouche, de Hollande en Ecoffe & en Irlande; qui tenoient encore pour le Roi Charles II. & dirent que les Etats Généraux avoient déjà mérité, plusieurs fois, que le Parlement leur fit la guerre. „ Nous mêmes, *disoient-ils*, qui sommes dans le milieu de la Hollande & sous les yeux du Souverain, nous y sommes traités comme des Ennemis. Nous demeurons dans notre Hôtel, comme dans une prison, ou comme si nous y étions mis en garnison. Nous n'osons ni nous, ni notre monde, montrer le nez, hors de notre porte, si nous ne voulons être blessez, ou battus; sans parler de la grêle des pierres, qui cassent perpetuellement nos vitres. Cela étoit vrai, comme le dit (1) l'Historien dont nous l'avons tiré, & enfin l'on fut obligé de mettre devant leur Maison un Corps de Garde, pour les garder jour & nuit. Mais l'aversion, que le peuple des Provinces avoit pour le Parlement & la prévention, où il étoit en faveur de la Maison Royale & de celle du Prince d'Orange, empêchoit qu'il n'observât le droit des Gens & le portoit à souhaiter une rupture, avec l'Angleterre; sans penser aux suites, qui pourroient être défavantageuses à l'Etat. On s'en repentit, en suite, mais trop tard.

Le 2. de Mai, les Etats Généraux firent dire aux Ambassadeurs la même chose, que les Etats de Hollande leur avoient déjà fait dire, touchant une nouvelle Alliance plus étroite, & la confirmation des anciennes, & pour les prier de demeurer à la Haie, jusqu'à ce que cette affaire fût achevée. Ils n'eurent autre chose à dire là-dessus, sinon qu'ayant été rapellez à Londres, leurs pouvoirs étoient expirez; mais en s'entretenant, ils dirent que, si on vouloit les retenir encore, il faudroit envoyer promptement ordre à *Gerrit Schaap*, Agent des Etats à Londres, de demander au Parlement que leur rappel fût différé de quelque tems; afin de pouvoir terminer l'affaire, qui étoit sur le tapis. On le fit & les Ambassadeurs eux-mêmes écrivirent par un Expres, pour obtenir qu'on prolongeât le terme, qu'on leur avoit donné, pour revenir.

Cependant ils se plainquirent de nouveau le 16. de Mai de la maniere, dont en usoient à leur égard le Duc d'York & la Princesse Royale. Ils passoient tous les jours, avec un grand cortège, & lentement, devant la porte des Ambassadeurs, & regardoient leur Hôtel de haut en bas, comme s'ils vouloient exciter leur fuite à l'attaquer. Ils ajoutèrent qu'ils avoient avis de Rotterdam, que les

(1) *Auzema* Liv. XXXI. pag. 659.

1651. les Royalistes avoient fait dessein de les assassiner, & menaçoient de le faire. Cela ayant été rapporté aux Etats de Hollande, plusieurs des Membres furent d'avis de faire prier la Princesse Royale & le Duc d'York de se retirer de la Haie, jusqu'à ce que cette négociation fût faite; & l'on dit même que cela seroit avantageux, pour le jeune Prince. Mais la Noblesse & d'autres Membres de l'Assemblée crurent que ce seroit assez de leur faire dire de tenir leurs domestiques en ordre. Cats en avertit la Princesse & la Reine de Bohême, qui lui dit, en se moquant, que l'on pouvoit bien connoître les Domestiques des Ambassadeurs, qui portoient la livrée; mais que pour les autres, on ne les pouvoit pas distinguer, & qu'il faudroit leur faire porter quelque marque, comme l'on faisoit ailleurs, à l'égard des Juifs. Le Roi Jaques & son Fils, & toute leur famille avoient cette foiblesse, que d'être fort hautains en paroles, quoique destituez de moyens de soutenir ces manieres; comme on le peut apprendre de ceux, qui ont écrit l'Histoire de cette Maison, sans en excepter le Comte de *Clarendon*, qui lui est d'ailleurs très-favorable.

On trouva à propos d'inviter les Ambassadeurs à Amsterdam, où le Magistrat de la Ville les régala magnifiquement. Il y eut là des Marchands Hollandois, qui avoient accoutumé, depuis plusieurs années, d'aller aux îles Caribes, & sur les côtes de l'Amérique septentrionale, pour négocier avec les Colonies d'Angloises, qui y étoient & avoient de grosses sommes entre les mains de ces gens-là, qu'ils craignoient de perdre; parce que le Parlement avoit fait depuis peu défense aux Nations étrangers de négocier avec les Colonies Angloises, & leur accordoit un tems si court, pour en retirer leurs effets, qu'il ne seroit pas possible de le faire. Ces Marchands Hollandois fouhaitoient que, puis qu'il devoit bien-tôt partir une Flotte de Falmouth, pour ce pais-là, les Etats fissent parler aux Ambassadeurs du Parlement; afin qu'on leur accordât quelque moyen, pour prévenir la perte qu'ils alloient faire, si l'Ordonnance du Parlement étoit exécutée. Ils représentoient qu'il ne s'agissoit pas de peu de chose, puis qu'outre que ce Commerce employoit plusieurs Vaisseaux, qui se bâtissoient dans le Pais & qu'on y achetoit tout l'appareil, qui en dépendoit; que les cargaisons, qui se faisoient pour ce pais-là, tous les ans, pour plusieurs millions de francs, ne consistoient ni en or, ni en argent en barres, ni en aucune sorte de Monoie; mais en des choses, qui se faisoient dans les Manufactures des Provinces, & dans les vivres & les habits nécessaires dans ce pais-là; qu'ils en apportoient en échange des marchandises précieuses comme du poil de Castor & d'autres peleteries de Virginie, avec du Tabac, du Sucre, de l'Indigo, du Gingembre, du Cotton, & plusieurs bois de teinture; dont on faisoit beaucoup d'argent en Europe, dans les pais voisins & éloignez; ce qui rapportoit encore de grands droits d'entrée & de sortie à l'Etat. On recommanda fort cette affaire aux Ambassadeurs, qui promirent qu'ils en feroient rapport.

L'Agent Schaap représenta aussi au Parlement la nécessité, où les deux Nations étoient de demeurer unies ensemble; pour le bien commun de leurs sujets, & pour l'avantage que la Religion Protestante en tireroit. Il dit aussi que la Forme du Gouvernement des Provinces, qui étoit composé de sept Souverainetés, dont chacune avoit plusieurs bonnes Villes, ne permettoit pas qu'il pût négocier si promptement; parce qu'il n'y a-

voit personne qui pût régler tout, comme dans les Royaumes, où la volonté d'un seul décide de tout. 1651.

Le Parlement répondit qu'il avoit bien pesé l'avantage, qui reviendroit aux deux Républiques, de l'Union qu'il avoit proposée aux Provinces Unies; & qu'il n'avoit pas cru que ses Ambassadeurs, soit à cause de leur caractère, soit à cause de la République, de la part de laquelle ils étoient allez en Hollande, & du sujet de l'Ambassade, qui intéressoit également les deux Républiques, seroient exposez aux affronts, qu'on leur avoit faits; dans le lieu de la résidence des Etats Généraux, aussi bien que de ceux de Hollande. Il se plaignit fortement des affronts, qu'on leur avoit faits, par quelques personnes, contre lesquelles les Etats n'avoient fait que de froides procédures. Il dit encore qu'à cause de cela, il avoit rappelé ses Ambassadeurs, mais que sur les représentations des Etats, il avoit suspendu, pour quelque tems, ses ordres, comme il le leur avoit écrit. Le 19. de Mai, les Ambassadeurs dirent aussi, qu'ils avoient reçu la permission de faire encore quelque séjour en Hollande. Les Etats de cette Province engagerent là-dessus ceux de Zélande à aller, avec eux, en corps, faire une visite aux Ministres d'Angleterre; pour leur témoigner la joie qu'ils avoient d'avoir obtenu du Parlement, qu'ils ne partissent pas si-tôt. Pour leur montrer la considération, qu'on avoit pour eux, on fit citer le lendemain le Prince Edoïard, au son de la cloche, à comparoître devant la Cour. L'on fit fouëtter un de ses Laquais, & l'on en bannit un autre.

Ce même jour, les Ambassadeurs donnerent sept nouveaux Articles. Ils disoient dans le I. (ou le V, si l'on compte les précédents,) „ qu'ils „ avoient proposé par écrit, le 27. d'Avril, que „ les deux Etats fussent amis & alliez, pour le „ soutien & pour la conservation de la Liberté „ des deux Peuples, contre ceux qui entrepren- „ droient de troubler la paix, dont ils jouis- „ soient, tant par mer, que par terre; & que „ les Etats n'avoient pas encore assez pleinement „ répondu, de sorte qu'ils demandoient que cet- „ te proposition fût acceptée, comme un Arti- „ cle du Traité. Le II. Article, qu'ils propo- „ serent, fut que ni l'une, ni l'autre des Répu- „ bliques n'entreprendroit rien contre l'autre, ni „ par terre, ni par mer, à son détriment, en quel- „ que endroit & en quelque occasion que ce fût: „ Qu'aucun de leurs Sujets ne donneroit aucun „ secours, ni conseil, ni consentement à ceux „ qui voudroient faire quelque chose, qui fût „ préjudiciable à l'une ou à l'autre; mais au „ contraire s'y opposeroit, & y résisteroit, de „ toutes ses forces, contre ceux-là même qui „ demeureroient, ou seroient dans les terres de „ l'une, ou de l'autre République & qui vou- „ droient attenter quelque chose, contre elles. „ Le III. étoit que ni l'une, ni l'autre des Ré- „ publiques ne favoriseroit, & n'aideroit, en „ quelque maniere que ce fût, ceux qui vou- „ droient se rebeller contre l'une, ou l'autre; & „ que ce qui auroit été donné aux Rebelles, „ contre le but de cet Article, seroit confisqué, „ au profit de la République, qui l'auroit fait „ saisir. Le IV. étoit que les Républiques s'assis- „ teroient l'une l'autre, en cas de besoin, s'ince- „ remment & de bonne foi, contre ceux qui at- „ taqueroient l'une, ou l'autre, de Vaisseaux „ & de monde; aux dépens de ceux qui de- „ manderoient du secours à l'autre, & que ce se- „ cours

1651. secours seroit conforme à la proportion, à la maniere & aux conditions, dont elles seroient convenues, & selon les conjonctures. Le V. portoit que ni l'une, ni l'autre des Républiques ne recevroit chez elle, ni dans ses ports, ceux qui auroient été jugez rebelles, ou ennemis par l'autre, & ne leurourniroit aucun secours, de quelque nature qu'il fût. Dans le VI. il étoit dit que dès que l'une des Républiques auroit averti l'autre, par des Lettres authentiques, que quelques personnes, qui lui seroient rebelles, ou ennemies, seroient dans les terres de sa juridiction; elle seroit obligée de mettre ces personnes hors de ses terres, dans l'espace de dix-huit jours, après l'Avis donné; & si ces Ennemis, ou Rebelles, ou réfugiés ne se retiroient pas quinze jours, après avoir été avertis, ils seroient condamnés à mort, & leurs Biens confisquez. Le dernier enfin de ces Articles étoit qu'aucun de ceux, qui auroient été déclarés ennemis, ou rebelles par la République d'Angleterre, ne seroient ni reçus, ni soufferts dans aucun château, ville, port, baye, ou autre lieu privilégié, ou non privilégié, qui appartenoient, ou appartiendroient au Prince d'Orange d'à présent, ou à la Princesse Marie Douairiere, veuve du feu Prince Guillaume, ou à quelque autre personne de quelque condition, ou qualité qu'elle fût, & quelque titre, qu'elle pût avoir dans les Provinces Unies: Qu'on ne souffriroit point que ceux, qui auroient été déclarés ennemis, ou rebelles, par la République Angloise, y demeurassent: Que les EE. GG. ne permettroient pas que le Prince, ou la Princesse d'Orange, ou quelque personne que ce fût, leur fournissent aucun secours; & qu'en cas que cela arrivât, le Prince, ou la Princesse Douairiere, ou quelque autre personne, que ce fût perdroit, pour sa vie, la place, où ces Rebelles auroient été reçus, dans l'étendue des terres des Etats: Que la République d'Angleterre en useroit de même, envers les Ennemis, ou les Rebelles des Provinces Unies.

Ces Propositions furent plusieurs fois revuës & retouchées, sans que néanmoins, après de longues délibérations, on pût convenir avec les Ambassadeurs. Ils s'impatienterent, & se plainquirent, par écrit, le 27. de Mai, des longueurs des délibérations. Ils ramenerent encore l'offre, que les Etats leur avoient faite le 5. de Mai, comme on l'a vû; d'autant plus que les Commissaires des Etats avoient un plein pouvoir de conclurre. Cependant ils ne répondoient rien, sur les sept Articles, que l'on venoit de proposer, ni ne faisoient aucune proposition de leur part. C'est ce qui fit que les Ambassadeurs Anglois les firent ressouvenir du peu de tems, qu'ils pouvoient demeurer en Hollande. Ils disoient que la Providence avoit mis, en ce tems-là, les deux Républiques dans un état si favorable, pour faire une étroite Alliance ensemble; qu'une semblable conjoncture ne se présenteroit apparemment jamais & qu'on ne devoit pas la laisser échapper; sur tout puis que le Parlement avoit accordé plus de tems, pour traiter ensemble. Mais tantôt les fêtes de Pentecôte, & tantôt les Commissaires, qui n'étoient pas prêts à entrer en négociation, firent qu'on ne s'assemblât que le 24. de Juin auquel les Anglois raconterent tout ce qu'ils avoient fait, pour venir à la conclusion d'un Traité; sans avoir pu engager les Etats à leur faire, de leur côté, quelque proposition, ni à consentir à ce qu'on leur avoit proposé. On leur donna donc un Projet de trente-six Articles, de la part des Etats; mais quand

ils lûrent ces Articles, ils n'y rencontrèrent rien, 1651. qui eût du rapport aux trois derniers articles des sept, que l'on vient de rapporter. C'est de quoi ils firent de grandes plaintes, en déclarant aussi qu'il n'étoient nullement satisfaits de ce qu'on avoit dit, sur les Articles précédens. Ils demandèrent enfin une réponse claire & complete, sur les autres Articles; d'autant plus que les Vaisseaux, qui les devoient remmener en Angleterre, étoient tout prêts. Ils déclarèrent, qu'ils ne pouvoient se relâcher sur aucune partie essentielle des Articles, qu'ils avoient proposés; sur quoi ils demandèrent qu'on leur répondit promptement & pleinement; pour passer aux autres parties du Traité, autant que le peu de tems, qui leur restoit, pourroit le permettre. Il leur sembloit que le bon ordre & la coutume demandoient qu'on leur répondît, & que cela se pouvoit faire, sans préjudicier aux Etats; puis qu'on étoit tombé d'accord, qu'aucun Article, dont on seroit convenu, n'obligeroit à rien, avant que tout le Traité fût conclu; étant d'ailleurs arrêté que les EE. GG. en tireroient des avantages proportionnez à ceux, que le Parlement leur demanderoit. Ils disoient enfin que si les Etats avoient accepté ces Propositions, ils avoient pouvoir de leur communiquer des choses de beaucoup plus grande conséquence, pour le bien des deux Républiques; sur lesquelles on auroit pu convenir dans le peu de tems, qu'ils avoient encore à demeurer en Hollande.

Les Etats déclarèrent, le 28. de Juin, que, pour satisfaire les Ambassadeurs, ils avoient entièrement accordé le premier, ou le septième Article & les quatre suivans; & le premier & les quatre suivans du Traité précédent. Sur cela, ils attendoient que les Ambassadeurs leur répondissent clairement & pleinement sur les trente-six Articles, qu'ils leur avoient remis.

Là-dessus les Ambassadeurs demanderent le 27. & le 28. de Juin, leur Audience de congé. Etant introduits, dans la grande Assemblée, le Lord St. Jean dit qu'il étoit venu seulement, avec son Collegue, pour leur dire que le tems, qu'on leur avoit limité, étoit écoulé, & qu'il ne leur restoit autre chose à faire, que de prendre congé de leurs HH. PP. en les remerciant de leur civilité. Il ajoûta que le Parlement ayant pris toutes les occasions possibles, pour faire paroître sa bonne volonté, envers l'Etat, & cela en diverses manieres; tant en lui envoyant auparavant des Agens & des Résidens, qu'en employant une Ambassade solennelle: Qu'ils avoient pu voir quels étoient les desseins du Parlement, par les propositions qu'on leur avoit faites le 20. de Mars, & qu'ils auroient été mieux informez, si les Ambassadeurs avoient jugé qu'il fût à propos de parler d'autres choses plus particulieres & concernant une Union plus étroite avec les Etats: Que n'ayant pu conduire à une heureuse fin tout ce dont ils étoient chargez, ils esperoient néanmoins que leurs Conférences ne seroient pas inutiles; mais que l'on en recueilliroit des fruits, qui conduiroient à la fin principale, qu'on s'étoit proposée; savoir, la conservation de la véritable Religion Réformée, & celle des Droits & des Libertez des deux peuples.

Les Ambassadeurs assurèrent enfin les EE. qu'ils employeroient leurs soins, en particulier, pour y contribuer autant qu'il seroit en leur pouvoir. St. Jean après avoir prononcé ce qu'on vient de dire, le donna par écrit & signé. *De Veth*, qui présidoit à l'Assemblée répondit, en termes fort civils & fort obligeans.

Il paroitra peut être étrange de voir une négo-

1651. gotation, où des deux côtes on faisoit semblant de ne pass'entendre les uns les autres, & où l'on dissi-muloit si parfaitement le but, que l'on se proposoit. Le Parlement vouloit faire une seule République des deux, comme on l'a déjà remarqué; & les Ambassadeurs le marquoient assez, en parlant d'une *Union plus particuliere*, dans laquelle les deux Partis devoient avoir *les mêmes Amis & les mêmes Ennemis*; en quoi les Politiques font consister la plus étroite Union, qui puisse être entre deux Nations. Mais les Etats avoient raison de craindre qu'une semblable union ne les contraignît malgré eux, & contre leur propre intérêt, de faire la guerre à ceux avec qui les Anglois se brouilleroient. Tels étoient le Roi Charles II. qui étoit alors en Ecosse, en état, comme on croyoit, de se rétablir avec toute sa Maison. Tels étoient encore les François & les Espagnols, si le Parlement venoit à se brouiller avec les uns, ou avec les autres; comme il arriva, dans le tems auquel *Cromwel* étant devenu *Protecteur* de la République d'Angleterre, se déclara contre les Espagnols, & leur ôta *Dunkerque*, avec le secours des François; ce qui ne put pas plaire aux E. E. G. G. D'ailleurs la Maison d'Orange avoit encore un fort grand Parti pour elle dans les Provinces, qui n'auroit pas permis qu'on sacrifîât les Freres de la Princesse d'Orange & leurs Amis, à la République d'Angleterre. Cette République n'étoit pas assez bien établie, pour se promettre, à coup sûr, qu'elle dureroit autant que celle des Provinces Unies. On voulut bien y abolir la Royauté; mais comme on ne pouvoit éteindre le Parti Royal, quoi qu'opprimé, on avoit sujet de le craindre, s'il venoit à avoir le dessus, comme cela arriva en MDCLX.

Le Parlement étoit néanmoins formidable, à cause de quoi il voyoit son amitié (1) recherchée également par la France & par l'Espagne, pour ne pas parler des autres Puissances moins à craindre, & on ne pouvoit pas le mépriser impunément. Les Provinces Unies s'en ressentirent bientôt, dans la guerre maritime, qu'elles eurent avec lui, l'année suivante. *Cromwel* gagna même cette année MDCLI. au mois de Septembre la bataille décisive de Worcester.

C'est ce qui faisoit, que les Etats Généraux ne pouvoient pas se hâter de se déclarer, ni pour l'un, ni pour l'autre de ces deux Partis, & qu'ils avoient néanmoins bien de la peine à les ménager tous deux. Aussi furent-ils maltraités premierement du Parlement, & en suite du Roi Charles II. peu d'années après son rétablissement. Il étoit dur pour la République des P. P. U. U. d'être obligée de suivre tous les mouvemens, que l'Angloise lui pourroit donner, & n'être que comme une Alliée subalterne & fort inférieure à l'autre; mais il étoit encore plus dangereux de se joindre au Roi Charles II. contre la nouvelle République, qui étoit beaucoup plus forte que lui. Si l'on considère tout cela, on ne sera pas fort surpris de la maniere réservée, dont les E. E. G. G. se conduisirent envers le Parlement.

Il n'étoit pas non plus de l'honneur de cette dernière Assemblée de déclarer d'abord entierement son Projet, touchant la *coalition* des deux Républiques; de peur que les E. E. G. G. ne la rejettassent comme impraticable, telle qu'elle étoit en effet. Le Parlement ne parloit, que d'une *Union* & d'une *Union très-étroite*, sans oser s'exprimer plus clairement, de peur d'effaroucher les Provinces. Nous nous sommes un peu étendus sur cette négociation, à laquelle il n'y en a jamais eu de semblable, depuis que les Provinces avoient secoué le joug des Espagnols, ni depuis ce tems-ci.

(1) Voyez les Lettres de *Jean Milson* au T. III. de ses Œuvres.
Tome II.

1651. Les Ambassadeurs donnerent des plaintes d'une capture qui avoit été faite, par de Witte, d'un Vaisseau Anglois, qui alloit au Brésil avec des Marchandises, qui n'étoient pas de contrebande; en maltraitant ceux qui le montoient, & disant des injures à ceux de Londres & au Parlement. On demanda encore aux Etats le payement des dettes contractées dès le commencement de la guerre, qui consistoient en des soldes dûs, dès lors, à quelques Colonels Anglois. On promit de dédommager ceux, qui étoient les porteurs de ces plaintes.

Les Etats recommanderent fortement, de leur côté, le payement de ce qui étoit dû à la Reine de Boheme, & ce qui appartenoit au Lord *Graven*, & qui avoit été sequestré par le Parlement. Pour ce qui regardoit la Reine, les Ambassadeurs donnerent un long Ecrit, par lequel ils entreprenoient de montrer qu'il n'avoit pas été au pouvoir des Rois son Pere & son Frere de charger la Couronne de l'entretien de cette Princesse, sans le consentement du Parlement. Ils ajoûtoient qu'on ne lui pouvoit rien accorder, par faveur; parce qu'elle avoit porté ses Fils à se déclarer ennemis du Parlement. Comme les Etats avoient, dans la Lettre, qu'ils avoient écrite en sa faveur, nommé *le Roi Charles I.* ils dirent qu'il s'enfuiroit de là qu'il y avoit un *Charles II.* qui étoit aussi Roi; ce qui étoit contraire à la déclaration du Parlement, qui avoit décidé qu'il n'y avoit personne, qui eût droit de prétendre au titre de *Roi d'Angleterre*. Ainsi les Ambassadeurs refuserent de se charger de cette Lettre. La Reine de Boheme auroit mieux fait de ménager le Parlement, si elle souhaitoit qu'il se chargeât de son entretien; autrement elle ne devoit pas leur demander une semblable faveur, après avoir fait maltraiter ses Ambassadeurs.

Ainsi cette négociation, qui devoit unir pour toujours les deux Républiques, ne fit que les éloigner davantage l'une de l'autre. Chacun parloit de son équité, mais le Parlement vouloit rendre les Etats irréconciliables, avec la Maison d'Orange, comme il l'étoit à l'égard de la Maison de *Stuart*; ce qui étoit impraticable, dans les Provinces Unies. Les Etats donnerent aux Ambassadeurs une Lettre de recréance, où ils exposèrent, à leur maniere, comment la négociation s'étoit passée, pour marquer qu'il n'avoit pas tenu à eux, qu'ils ne s'unissent plus étroitement à l'Angleterre. Elle est datée du 30 de Juin MDCLI. Ils avoient aussi fait préparer, pour chaque Ambassadeur, un Bassin d'or massif de la valeur de dix mille Francs, & deux chaînes d'or, de la valeur de dix-huit cents francs, pour leurs Secrétaires. C'étoient les présens qu'on avoit accoutumé de faire aux Ambassadeurs de France. Mais les Ambassadeurs Anglois ayant appris que les Etats avoient défendu à leurs Ambassadeurs de recevoir des présens, refuserent de les recevoir.

La même année, *Cromwel* remporta de grands avantages en Ecosse, sur le Parti Royal, & gagna en Angleterre, le 23. de Septembre, une grande victoire sur Charles II. qui s'enfuit après sa défaite, & eut bien de la peine à se retirer en France. Ce sont des choses, dont les particularitez appartiennent à l'Histoire d'Angleterre & non à celle des Provinces.

Ces victoires enflerent extrêmement le Parlement, & le Lord St. Jean fit un rapport défavantageux à l'Etat. Il n'avoit pas pu concevoir pourquoi les Provinces étoient si attachées à la Maison d'Orange, qu'elles avoient souffert qu'on le maltraitât lui & son Colleague en Hollande, comme on l'a dit. Il auroit néanmoins bien pû comprendre que les grands services, que trois Princes d'Orange, *Guillaume I. Maurice & Frideric Henri* avoient rendus

1651. dus à l'Etat, étoient les principales causes de l'attachement, que l'on avoit pour leur Maison. Cela ne devoit pas, à la vérité, faire que l'on permît à leur Parti de violer, en quelque maniere, le Droit des Gens, envers les Ambassadeurs du Parlement; mais ce fut plutôt, par foiblesse & par crainte d'émouvoir la populace de la Haie, qu'on ne punit pas assez les insolences qu'elle leur fit; que par mépris du Droit des Gens, ou des Ambassadeurs du Parlement, ou par l'affection que l'on portoit à la Maison d'Orange. St. Jean, qui étoit un homme hautain & colérique, se vengea des Etats, en portant le Parlement à faire (1) un Acte, du 9. d'Octobre, intitulé de *l'accroissement de la navigation*; par lequel il fut défendu aux Etrangers de porter en Angleterre aucune marchandise, qui ne fût de leur crû, ou qui ne fût travaillée en leur pais; ce qui détruisit presque entièrement le négoce des Hollandois & des Zélandois en Angleterre; parce qu'ils ne purent plus y porter des Marchandises de toute la terre, comme ils faisoient, à meilleur marché que les Anglois; qui font leur navigation, avec beaucoup plus de dépense, que les Hollandois & les Zélandois.

Le Parlement (2) leur fit encore un autre tort, en donnant à *Robert* & à *Guillaume Parwelt* des Lettres de Représailles, sur ce qu'ils prétendoient que les Etats leur avoient causé une perte de vingt-mille, neuf-cents-soixante & dix Livres sterling. Là dessus les intéressés donnerent pouvoir à *Richard Pestingal* leur Curateur, d'attaquer tous les Vaisseaux Hollandois qu'il trouveroit, jusqu'à ce qu'ils fussent remboursés de toutes leurs pertes & des frais, qu'il faudroit faire pour cela. Deux Vaisseaux armés en guerre & commandés, par des Capitaines Anglois, furent bientôt mis en mer & firent en peu de tems diverses prises; ce qui causa de grandes plaintes de ceux, sur qui elles avoient été faites & obligea les E.E. G.G. d'envoyer incessamment une Ambassade en Angleterre, pour empêcher l'effet des Lettres de Représailles. Cependant elle ne put être prête, que vers la fin de Décembre. On envoya pour cela *Cats*, qui avoit été Pensionnaire de Hollande, *Schaep* qui avoit fait la fonction d'Agent en Angleterre & *Vander Perre*, Pensionnaire de Middelbourg; à qui on donna d'abord, pour instruction, les trente-six Articles, qu'on avoit présentés en vain aux Ambassadeurs.

Il y eut cette année un grand démêlé entre l'Electeur de Brandebourg, & le Duc du Neubourg, pour la succession des Etats du Duc de Cleves. Les Etats Généraux des P.P. U.U. en furent les Médiateurs, mais nous ne nous y arrêterons pas, parce que cette brouillerie ne produisit aucun événement considérable, par rapport à la République. On trouvera dans *Aitzema* & dans (3) *Puffendorf* toute cette affaire. Il se fit aussi cette année un Traité, avec ceux de Salé du côté du Midi & d'autres pour le Commerce du Nord, desquelles nous n'entreprendrons pas les Lecteurs de cette Histoire.

1652. Les Ambassadeurs, (4) nommés par les E.E. G.G. pour aller renouer la négociation, commencée avec l'Angleterre, eurent ordre de se rendre le plus promptement, qu'il se pourroit, à Londres, pour s'assurer de la disposition envers les Hollandois. Après les premiers com-

1652. plimens ils devoient assurer le Parlement du desir de leurs Maîtres de vivre en bonne intelligence, avec la République d'Angleterre; & dire qu'ils étoient venus, pour achever ce qui n'avoit été que commencé en Hollande, avec les Ambassadeurs du Parlement. Ils eurent des ordres, plus étendus sur quelques articles, dont on parlera, de demander des Commissaires, pour cela, & de témoigner souhaiter que leurs trente-six Articles fussent mis en forme de Traité. C'est ce que leurs premières Instructions portoient. On leur ordonna, en suite, encore d'autres choses. Ils arriverent le jour de Noël à Gravesend, d'où ils firent donner avis de leur arrivée; & immédiatement après, le Maître des Cérémonies les vint féliciter de leur heureuse arrivée. Le 27. du Mois, ils furent conduits avec des (5) *Barges*, par eau jusqu'à la Tour, d'où ils furent menés en Carrosse à Westminster. Ils insisterent fort à avoir au plutôt audience du Parlement, qu'ils obtinrent pour le 29. de Décembre de l'an MDCLI. Le bon homme *Cats* y récita une harangue, ou plutôt une Déclamation où il inséra des vers de sa façon. On la trouvera dans *Aitzema* car elle n'est pas de nature, à pouvoir être rapportée. *Lenthal*, Orateur de la Chambre des Communes, répondit seulement qu'il présenteroit les propositions des Etats, & les Lettres de Créance des Ambassadeurs au Parlement.

Ils furent régalez, comme à l'ordinaire, & ils offrirent de nouveau les présens, que l'on avoit préparés en Hollande, pour l'Ambassade Angloise; mais les Ambassadeurs les refuserent; parce que le Parlement avoit fait un règlement, qui défendoit aux Ambassadeurs de rien prendre, aussi bien que les Etats; qui ordonnerent même à ceux, qui en auroient reçu, depuis quelques années, de les rendre.

Cependant les Ambassadeurs apprenoient tous les jours que les Anglois faisoient de nouvelles prises, sur les Hollandois, en vertu des Lettres de Représailles. On fit même rimprimer à Londres la relation de ce qui s'étoit passé autrefois à Amboina, & d'autres Ecrits propres à rendre les Provinces Unies odieuses aux Anglois. Les Ambassadeurs eurent ensuite une Audience du Conseil d'Etat, auquel ils présenterent encore leurs Lettres de Créance & de nouvelles plaintes des prises, qui se faisoient, par les Anglois, sur les Hollandois; à quoi ils joignirent des instantes prières, pour que le Parlement révoquât les Lettres de Représailles, qui avoient été données contre les Hollandois. Le Conseil promit de délibérer sur leurs demandes; mais comme on ne faisoit rien, en leur faveur, que les plaintes augmentoient tous les jours, & qu'il y avoit même des Vaisseaux arrêtés, sur lesquels l'Amirauté devoit donner sentence, pour les déclarer de bonne prise, ou les faire rendre; les Ambassadeurs prièrent les Juges de l'Amirauté de différer leur sentence, jusqu'à ce que le Conseil eût fait réponse aux Ambassadeurs, sur les plaintes, qu'ils lui avoient portées. L'Amirauté accorda du délai, jusqu'à ce que le Conseil, sur une requête, qui lui fut présentée le 22. de Janvier, consentit à ce que l'Amirauté procédât, selon la coutume. Elle jugea le 2. de Février & les jours suivans, que la plupart des Vaisseaux Hollandois arrêtés étoient de bonne prise; quoi qu'on s'y fût opposé, non seulement de

(1) Voyez-le dans *Aitzema* Liv. XXXI. pp. 667. du 3. Volum.

(2) Voyez le même p. 668.

(3) Dans sa Vie de Frédéric Guillaume.

(4) Voyez le XXXII. Liv. d'*Aitzema*.

(5) C'est ainsi que les Anglois nomment cette espece de Barques.

1652. bouche, mais par des Rémontrances par écrit.

Cependant le Conseil d'Etat ayant examiné les Propositions des Etats Généraux des PP. UU. & en ayant fait rapport au Parlement, cette Assemblée lui ordonna d'entrer en négociation, avec les Ambassadeurs. Il nomma six Commissaires, pour les ouïr, & cependant les Représailles de Pawlet furent suspendues. Les Ambassadeurs donnerent par écrit une recapitulation des plaintes, qu'ils avoient déjà faites au Parlement & au Conseil, & renouvelerent leurs instances, pour la réparation des pertes, que les Hollandois avoient souffertes. Les Commissaires prirent l'Ecrit, & promirent d'en faire leur rapport au Conseil, qui y répondit le 9. de Fevrier, par un Ecrit en Latin, où il étoit dit que le Parlement souhaitoit que l'on conclût le Traité d'Alliance, qui avoit été proposé à la Haie: Que l'Acte de l'accroissement de la Navigation (selon lequel les Hollandois ne pouvoient porter en Angleterre, que ce qui étoit de leur cru, ou qui avoit été fait dans leurs manufactures) étoit si bien fondé, qu'on n'avoit aucune raison de le révoquer: Qu'à l'égard des Représailles, le Parlement souhaitoit qu'on ne lui donnât aucun sujet d'en accorder, & qu'il avoit beaucoup d'autres sujets de se plaindre des pertes, que les Hollandois avoient causées à la Nation Angloise; qui avoient néanmoins été suspendues, dès l'arrivée des Ambassadeurs: Que pour les Vaisseaux saisis, desquels l'Amirauté d'Angleterre devoit juger, il ne se feroit rien, que de conforme à la Justice; Que pour les autres, ou ceux desquels l'Amirauté avoit déjà jugé, cela n'avoit été fait, qu'à l'instance des Maîtres des Vaisseaux: Que pour ceux, sur lesquels l'Amirauté avoit prononcé, on leur avoit, selon le sentiment de plusieurs Jurisconsultes, accordé la liberté d'appeler de sa sentence, pour empêcher, autant qu'il seroit possible, qu'on ne les déchargeât, jusqu'à ce que les EE. GG. eussent envoyé de nouveaux ordres; de quoi on les avoit avertis.

Les Protêts, touchant ces Vaisseaux, ayant été signez, de bonne heure; l'Appel eut lieu, selon l'usage, mais non pas sans peine; parce que les Gardes du Grand Seau refuserent d'abord de donner des Lettres d'Appel; qu'ils accorderent néanmoins le 21. de Fevrier; comme le jour suivant, ils firent défense de décharger les bâtimens saisis. Cependant les Ambassadeurs, pour s'aquiter de ce dont ils étoient principalement chargez, se présentèrent au Conseil d'Etat, le 21. de Fevrier, lui remirent les 36. Articles, & quelques Mémoires, touchant les Vaisseaux saisis; que le Conseil n'accepta, que pour en faire rapport. Mais les Ambassadeurs declarerent à cette Assemblée que les EE. GG. étoient résolus, pour soutenir la liberté de la Navigation, de mettre en Mer cent-cinquante Vaisseaux de Guerre, outre ceux, qui y étoient déjà; & dirent en même tems, en termes exprès, que les EE. GG. n'avoient aucun dessein de nuire aux Nations amies, ou autres, & particulièrement aux Anglois; mais seulement de maintenir la liberté de la Navigation, dont ils avoient jouï, jusqu'à lors. Mais cela ne fit qu'aigrir les esprits, parce que les Anglois le prirent comme une sorte de bravade, & de menace qui les regardoit, & il n'y avoit, en effet, qu'eux qui troublèrent alors la navigation des Hollandois, avec quelque succès. En bonne Politique, il falloit le faire, sans le dire à ceux, qui donnoient occasion d'en user ainsi. Une menace méprisée nuit plus, qu'elle ne peut servir.

En cette conjoncture, les Ambassadeurs résolurent

Tome II.

1652. rent de ne plus insister si fortement, pour la restitution des Vaisseaux, pris par les Anglois; mais de presser le Parlement de leur accorder une Conférence, pour l'examen des trente-six Articles, qu'ils avoient proposés. Ils l'obtinent pour le 25. de Mai & ils commencerent par l'Article préliminaire, qui portoit qu'aucun Article, dont on seroit convenu, ne seroit d'aucune force, jusqu'à ce que tout le Traité fût conclu. Là-dessus les Commissaires Anglois firent lire, par leur Secrétaire, un papier qui contenoit les prétentions des Anglois, pour les pertes, qu'ils disoient avoir souffertes, par la faute des Hollandois. Ces prétentions se montoient, si on en croit un Mémoire, qui se trouve (1) parmi les Lettres de Milton, à seize-Bimillions, huit-cens dix-huit Millions, cent-soixante & un mille, 500 livres Sterling; sans compter les intérêts de l'argent, qui se montoient à une somme plus grosse, que le capital; c'est à dire, à beaucoup plus que ne pourroit monter toute l'Europe, si on la mettoit à prix.

Ils firent aussi lire la réponse du Conseil, sur les 36. Articles, qu'ils donnerent en Latin & en Anglois; en protestant qu'ils étoient disposés à entretenir la paix, avec les EE. GG. Cependant les Vaisseaux pris furent déchargez, en vertu d'une clause équivoque de la défense qui en avoit été faite; c'étoit que la défense seroit valide, autant que le Droit le permettoit, & pas davantage. Cela fit une contestation, dont la décision fut si fort retardée, qu'avant qu'on en pût venir là, la nouvelle du combat, donné entre les deux Flottes d'Angleterre & de Hollande, vint & mit tout en confusion. Il en fut de même de la Conférence des Ambassadeurs des Etats, avec les Commissaires du Conseil Anglois. Les Hollandois souhaitoient fort de favoriser les Articles nouveaux, que les Anglois avoient à ajoûter aux 36. Articles; mais les Anglois, au lieu de cela, firent des remarques sur ces Articles, qui firent tirer l'affaire si fort en longueur, que les Flottes en vinrent aux mains, avant que les Anglois se fussent expliqués. Le tout rouloit sur la Coalition des deux Républiques; par laquelle elles n'en devoient plus faire qu'une. Comme les Etats Généraux, leurs Commissaires à la Haie, & leurs Ambassadeurs à Londres, ou ignoroient, ou feignoient d'ignorer le dessein des Anglois; ces derniers n'osoient pas proposer cette Union en termes clairs, de peur que la négociation ne fût rompue, par les difficultés insurmontables, que les Etats y trouveroient. Les Anglois tâchoient d'engager les Commissaires & les Ambassadeurs des Etats à faire le premier pas, pour s'approcher d'eux, & ne faire qu'un seul peuple. Les Etats, au contraire, & leurs Ministres s'en tenoient constamment à des termes, qui ne signifioient que l'union des deux peuples; qui demeureroient distingués l'un de l'autre, comme ils l'avoient été jusqu'à lors, par leurs gouvernemens particuliers, quoi qu'étroitement unis. Ils eurent plusieurs conférences ensemble, que l'on trouvera (2) dans les Auteurs du tems; car il seroit inutile de rapporter des projets, qui ne furent jamais exécutés.

Pour venir présentement à ce qui fit rompre la négociation, le Lieutenant (3) Amiral Martin Tromp ayant une Flotte de quarante voiles, prête à mettre en mer, pour protéger le Commerce, & prévoyant qu'il pourroit rencontrer des Vaisseaux Anglois, qui voudroient l'obliger de baisser

R r 2

le

(1) Oeuvres de Milton. T. 3. p. 188.

(2) Comme dans Aitzema, Liv. XXXII. p. 709. & suiv.

(3) Vie de Corneille Tromp p. 13. & celle de Ruier par Brandt, sur cette année.

1652.

le pavillon devant eux, pria les Etats Généraux de lui marquer comment il devoit se conduire, en cette occasion. Les Etats lui demanderent là-dessus, comment il en avoit usé, du vivant de Charles I. & il leur répondit, qu'en ce tems-là les Vaisseaux des PP. UU. salvoient, de quelques coups de Canon, ceux du Roi, & amenoient le Pavillon, lorsqu'ils les rencontroient au Pas de Calais, ou proche des côtes d'Angleterre; sur tout lors que les Anglois étoient les plus forts. On laissa à Tromp la liberté d'en user, selon sa prudence, pourvu qu'il ne fit rien contre l'honneur de l'Etat; mais on lui défendit précisément de souffrir que l'on visitât, en aucune manière, les Vaisseaux de l'Etat, & on lui commanda de les défendre contre tous ceux, qui voudroient entreprendre de le faire. C'est ce que les Anglois avoient commencé à faire, sous prétexte d'empêcher qu'on ne portât aucunes munitions à leurs ennemis. Mais on lui défendit d'approcher des côtes d'Angleterre, afin de n'avoir rien à faire avec les Vaisseaux des Anglois, s'il étoit possible. Le gros tems chassa d'abord Tromp des côtes de Hollande, d'où il se rendit sur les côtes de Flandre, où il ne put guère faire de séjour, parce que le vent l'obligea de s'approcher des côtes d'Angleterre. Il arriva donc près des Dunes, d'où il envoya incontinent deux Capitaines; pour faire compliment au Major *Bourn*, qui y étoit, avec une Esquadre qu'il commandoit. Ces Capitaines lui dirent, de la part de Tromp, qu'il ne devoit prendre aucun ombrage de voir la Flotte Hollandoise, près des côtes d'Angleterre, parce qu'elle y avoit été poussée, par la Tempête; qu'elle n'avoit d'autre dessein que de se radouber, pour retourner incessamment dans les Ports des Etats; & qu'il n'avoit aucun autre ordre de l'Etat, que de soutenir le Commerce, & de favoriser la Pêche. *Bourn* répondit à cela, par d'autres civilités, qu'il chargea les deux Capitaines de faire à Tromp, de sa part. Le 29. de Mai, il prit la route de Calais, avec un Nord-Est, dans la pensée de retourner, dès qu'il pourroit, sur les côtes de l'Etat; pour se pourvoir d'Ancre & de Cables, dont il avoit perdu une partie, par la violence de la Tempête. Il rencontra, en s'avançant vers Calais, un Capitaine d'Amsterdam, qui venoit du Détroit, avec un autre; qui lui dirent qu'ils étoient venus, avec sept Vaisseaux Marchands, qui étoient estimez à plus de cinq millions; qu'ils les avoient laissez vis à vis de Fiverly à l'Ancre, & qu'il y avoit près de-là douze Vaisseaux du Parlement. L'un de ces Capitaines, nommé *van Saanen*, avoit rencontré, le 22. de Mai, une Fregate Angloise, qui avoit voulu l'obliger de baisser le Pavillon; mais qu'après s'être défendu, contre elle, pendant deux heures, il l'avoit contrainte de l'abandonner. Il avoit ensuite cherché la Flotte de Tromp, pour l'avertir du danger, où étoit la Flotte Marchande. Cela fit résoudre Tromp à aller à son secours, suivant les Ordres des Etats. Dans la route, il trouva une Flotte Angloise commandée par *Blake* & composée de quinze Vaisseaux, ou Frégates. Il fit d'abord amener les Voiles & baisser le Pavillon, pour rendre les honneurs dûs à la Bannière d'Angleterre. Mais comme il fut à la portée du Canon, l'Amiral Anglois lui fit tirer une volée, à laquelle il ne répondit point, & en suite une seconde à laquelle Tromp répondit; sur quoi *Blake* lâcha toute une bordée de son Canon, qui blessa plusieurs hommes sur le Vaisseau de l'Amiral Hollandois, & emporta même les

bras & les jambes à plusieurs. Tromp lui répondit par une semblable bordée, & par-là, sans aucune déclaration de guerre, les deux Flottes se trouverent engagées dans un combat général. Cependant le Major *Bourn* sortit des Dunes, avec une Esquadre de douze tant Vaisseaux de guerre, que Frégates; dont les dernières étoient de 38. à 50. pieces de Canon, & les premiers de 60. à 70. pieces, & attaqua l'Avant-garde Hollandoise. Le Combat, qui avoit été commencé, sur les quatre heures, dura jusqu'à neuf heures du soir, que l'obscurité de la Nuit le fit cesser. Dès lors les deux Flottes prirent le large & revinrent sur leurs Amiraux, pour s'aller radouber. Il se trouva que les Hollandois avoient perdu deux Vaisseaux, qui étoient à l'Arrière-garde, celui du Capitaine *Tuynemans* de Middelbourg & celui de *Sipke Fokkes* d'Amsterdam, dont le Vaisseau eut tous ses Mats emportez. On retrouva néanmoins ce dernier, le lendemain à Midi. Le Pilote & les Officiers rapportèrent qu'ils avoient été pris, par trois Vaisseaux du Parlement, sur les neuf heures du soir; qu'ils en avoient fait sortir le Capitaine, avec 14 ou 15. hommes de l'équipage, & y avoient fait entrer bon nombre d'Anglois; mais que ces derniers, craignant qu'il ne coulât à fonds, ils l'avoient pillé & abandonné. La Flotte Hollandoise croisa ensuite, quelque tems, dans la Manche; pour chercher les Vaisseaux qui venoient du Détroit & qui arriverent, en toute sûreté, dans les Ports de l'Etat.

C'est ainsi que Tromp racontoit ce Combat dans une Lettre, qu'il écrivit aux Etats Généraux, & dont il envoya une Copie à leurs Ambassadeurs en Angleterre, mais elle ne leur put être rendue; parce qu'à la première nouvelle de cette bataille, il se fit un tumulte dans Londres, dans lequel la populace de cette grande Ville courut à Chelsey, petit Village sur la Tamise, au delà du Quartier de Westmunster, où logeoient les Ambassadeurs, & les auroit sans doute maltraitez; si le Parlement n'y eût promptement envoyé un Détachement de Cavalerie, qui se saisit des avenues du logis des Ambassadeurs, & empêcha que personne n'y entrât, ni n'en sortit.

La côte des Provinces de Kent & de Suffex fut si effrayée, que le peuple abandonna ses maisons & alla représenter au Parlement le danger où il seroit, si les Hollandois venoient à faire une descente de ce côté-là. Ils ne savoient pas encore qui avoit eu le dessus du Combat. *Cromwel*, Général du Parlement, s'y transporta avec quelques Troupes, pour calmer les esprits. On envoya d'autres à Greenwich, à Gravesend, à Sandwich, & à Douvres.

Voici comme *Blake* rapportoit ce qui s'étoit passé, dans le Combat. Il disoit que sur les avis, que le Major *Bourn* lui avoit donnez, que Tromp paroïssoit sur le Soulh-sand, avec une Flotte de quarante voiles, il avoit fait toute la diligence possible, pour l'atteindre; que le lendemain 29. de Mai, il s'étoit approché à trois milles de lui, mais qu'il s'étoit éloigné à l'Ouëst, par un vent d'Est qui souffloit; ce qui avoit fait croire qu'il cherchoit à éviter la Flotte Angloise, pour ne pas lui disputer l'honneur d'abaisser son Pavillon, devant elle, ni faire non plus ce qu'elle prétendoit; que deux heures après, la Flotte Hollandoise, changeant de route, fit voiles droit à l'Angloise, qui, à ce mouvement, s'étoit mise en bataille, ne doutant nullement que Tromp ne voulût se battre: Que les deux Flottes s'étant ensuite approchées, à la portée du mousquet, lui *Blake* avoit

1652.

1652. avoit fait tirer jusqu'à trois fois sur le Pavillon de Tromp ; & qu'après la troisième décharge , cet Amiral avoit lâché contre lui toute une bordée : Que cependant Bourn avoit amené des Dunes une Esquadre au combat, qui avoit fini, par la nuit : Que les vaisseaux Anglois ne pouvant plus tenir la mer, par la perte qu'ils avoient faite dans leurs Mâts, dans leurs Voiles & dans leurs Cordages, il avoit été résolu, de l'avis de tous les Capitaines, d'aller mouiller à trois milles du Nès, où ils avoient travaillé toute la nuit à se radouber : Que le lendemain, à la pointe du jour, ils avoient aperçu la Flotte Hollandoise, cinglant vers les côtes de France ; mais qu'il avoit été résolu, dans le Conseil de guerre, de se tenir au dessus du vent, pour prévenir toute surprise ; en cas que les ennemis revinssent, pour se battre ; auquel cas on n'auroit qu'à couper les cables des Ancres : Que jusqu'à lors on n'avoit pu découvrir, où ils vouloient aller, ni en quoi consistoit leur perte : Qu'ils croyoient qu'un de leurs Vaisseaux étoit coulé à fonds (*ce qui n'étoit pas vrai*) mais qu'ils avoient pris le Capitaine & celui d'un autre Vaisseau qu'ils avoient emmené, & qui étoit de trente pieces de Canon : Qu'ils n'avoient eu que six morts, neuf à dix blessés mortellement, & vingt-cinq de blessures moins dangereuses, entre lesquels étoit son Pilote : Que le Vaisseau Amiral avoit reçu environ soixante & dix boulets, dans ses mâts, ou dans ses flancs, & un nombre infini, dans ses voiles & dans ses Cordages ; parce qu'il avoit été engagé avec l'Ennemi, pendant quatre heures : Que cependant il y avoit lieu d'être surpris, qu'ils fussent si peu endommagés, & qu'on pouvoit espérer que Dieu favoriseroit leurs armes, si la guerre s'allumoit entre les deux Nations ; puis que les Ennemis étoient les agresseurs, & ne cherchoient qu'à les venir insulter sur leurs côtes.

On voit néanmoins que Tromp n'avoit point ordre de se battre, ni même d'approcher des Côtes d'Angleterre ; mais seulement de défendre les Vaisseaux Marchands de la Nation, si les Anglois les attaquoient. Ce fut aussi ce que les Ambassadeurs Hollandois assurèrent au Parlement & au Conseil d'Etat, comme on le va voir. Mais il est certain que les deux Nations étoient irritées, l'une contre l'autre. Les Hollandois n'avoient pu souffrir que l'on eût donné, en Angleterre, des Lettres de représailles ; comme s'ils avoient refusé de rendre justice aux Anglois, qui prétendoient avoir été lésés, par des Hollandois. Les Anglois, de leur côté, fiers des victoires qu'ils avoient remportées sur les Royalistes, souffroient très-impatiemment, que les Etats Généraux n'eussent pas accepté l'Alliance étroite, qu'ils vouloient faire avec eux & que les Etats croyoient impraticable. Il y avoit d'ailleurs, comme il y avoit toujours eu, un levain de mécontentement, dans la jalousie du commerce ; qui indisposoit les Anglois, contre les Hollandois, & ces derniers contre les premiers. Cela fit que Blake tira mal à propos sur le Vaisseau de Tromp, quoi qu'il eût baissé le Pavillon, choqué de le voir venir si près des côtes d'Angleterre ; pour empêcher qu'on n'y prît les Vaisseaux Hollandois, qui venoient du Détroit, ou de la Méditerranée. Tromp, de son côté, auroit dû esbayer patiemment une bordée, & en faire porter des plaintes, par les Ambassadeurs des Etats, qui étoient à Londres. Mais comme il avoit aussi ordre de soutenir l'honneur de la Nation ; dès qu'il se vit salué d'une bordée de l'Amiral Anglois, il crut qu'il s'agif-

soit de son honneur de rendre la pareille à Blake, duquel il n'étoit pas obligé de souffrir une semblable insulte. Il y eût en effet deux Capitaines Anglois, au Château de Douvres, qui attestoient ; aussi bien que les deux Capitaines Hollandois prisonniers, en Angleterre ; que Blake étoit l'agresseur. Outre cela, Tromp fit faire une attestation, signée par tous les Officiers de sa Flotte, dans laquelle ils témoignoit que Blake avoit le premier tiré sur Tromp, quoique ce dernier eût baissé le Pavillon.

Les Officiers de la Flotte Angloise en firent autant, en faveur de leur Amiral, & dirent que Tromp ne s'étoit approché de leur Flotte, que pour la braver, & nullement pour mettre à couvert la Flotte Marchande, qui venoit du Détroit ; puisqu'elle étoit déjà passée devant Blake auparavant, sans qu'il eût fait aucune mine de la vouloir attaquer. Ils ajoûtoient encore, que Tromp étoit venu mouiller devant le Château de Douvres, sans l'avoir voulu saluer, quoi qu'averti par trois coups de Canon, en trois différens tems. Ils voulurent encore prouver, par quelques articles de l'Instruction de Tromp, que les Etats cherchoient une occasion de rompre avec le Parlement. Mais ceux, qui liront (1) cette Instruction, n'y trouveront rien de semblable. Il y a encore une autre raison, qui est sans réplique, de croire que les Etats n'avoient aucun dessein contre la République d'Angleterre ; c'est que c'étoit l'intérêt des Etats de demeurer en repos, pour conserver le commerce de leurs Sujets, & qu'ils n'étoient pas même en état de faire la guerre par mer, à leurs voisins plus puissants qu'eux ; après avoir fait une si longue guerre, par terre & par mer, à l'Espagne. Aussi les Ambassadeurs des Etats n'oublièrent-ils rien, pour persuader au Parlement que leurs Maîtres n'avoient donné aucun ordre d'attaquer les Anglois, mais seulement d'assurer le commerce des Provinces Unies ; comme on le pourra voir, par les Mémoires & les Discours des Ambassadeurs Hollandois, rapportez dans les Historiens citez en marge.

Aussi Tromp lui-même ne comptoit-il pas le combat, qui s'étoit donné, pour une rupture, avec l'Angleterre ; puis qu'il envoya redemander à Blake le Vaisseau & les deux Capitaines, qu'il avoit pris. On n'en use ainsi, qu'en tems de paix, lorsqu'il arrive que l'on arrête, par quelque mal-entendu, des vaisseaux, ou des gens d'une Nation amie. Blake lui répondit beaucoup plus rudement ; qu'il ne méritoit. Ces sortes de Fanatiques avoient perpétuellement Dieu à la bouche, comme on le voit en tous leurs Ecrits, de ce tems-là ; quoi qu'ils fussent très-peu scrupuleux, dans le fonds.

Les deux Ambassadeurs Hollandois, qui étoient à Londres, demanderent une Audience au Parlement, (2) où ils dirent, entre autres choses, „ qu'ils pouvoient prendre Dieu à témoin que les „ Etats Généraux des PP. UU. ne souhaitoient „ rien tant, que l'union, la paix & une amitié „ inviolable avec l'Angleterre : Que Tromp dé- „ claroit, en termes exprès, dans une Lettre qu'il „ leur avoit écrite, & le répétoit, par trois fois, „ qu'il n'avoit reçu autre ordre des Etats, que „ celui de défendre les Vaisseaux Marchands ap- „ partenant aux Hollandois, contre l'oppression „ de ceux, qui seroient capables de troubler la „ liberté de leur Commerce. Ils ajoûterent les

R r 3

(1) Voyez-la dans Aitzema Liv. XXXIII. p. 713, & dans la Vie de Tromp. p. 23.

(2) Vie de Tromp. p. 27. Aitzema là-même p. 210. & suiv.

1652. raisons, que les deux Républiques avoient de vivre en paix ensemble, & conclurent en priant instamment le Parlement de leur faire donner une copie de la Relation du Combat publiée en Angleterre, pour la faire voir aux EE. GG. afin qu'on pût découvrir la vérité, en la comparant avec celle de Tromp; & en demandant que les hostilités cessassent, de part & d'autre, & que la négociation commencée ne fût pas interrompue.

Les Ambassadeurs se retirèrent, après avoir fait ce discours, & furent reconduits à leur Logis, par les Gardes, qu'on leur avoit donnez. Le Parlement se trouva d'abord partagé, sur ce qu'on devoit répondre. Les uns se déclarèrent contre les Hollandois, avec beaucoup d'aigreur, & opinèrent à rompre entièrement avec eux. D'autres plus moderez étoient au contraire d'avis de faire un accommodement, avec les EE. GG. Mais Cromwel, quoi que porté de lui même à demeurer en paix avec eux, (1) fut échauffé par le Lord St. Jean, qui lui étoit d'ailleurs fort attaché, & consentit à la rupture. Ainsi les Anglois prirent feu & ne parlèrent plus que de faire la guerre. *Nieuport* qui avoit été envoyé à Londres, pour porter aux Ambassadeurs quelques papiers, concernant la négociation commencée, & pour leur dire de bouche certaines choses, qu'on lui avoit confiées, courut risque de la vie, parce qu'on le prit, pour un Espion. Les Ambassadeurs découvrirent bien tôt, qu'on ne les regardoit pas de bon œil, & apprirent que les ordres étoient donnez, pour préparer une flotte formidable, sur laquelle on avoit dessein de mettre quatre mille hommes.

Le Parlement (2) répondit assez long-tems après aux Ambassadeurs, qu'il s'étoit trouvé fort mal recompensé de l'amitié, qu'il avoit entretenue de tous tems avec les Hollandois; sur tout par l'action, qui s'étoit passée, depuis peu, sur les côtes d'Angleterre: Que les paroles de leurs Ambassadeurs ne s'accordoient nullement avec leur conduite, puis qu'ils avoient offert à Londres des choses toutes contraires à ce qui s'étoit passé: Que l'équipement de *cent cinquante vaisseaux*, sans qu'on en vît aucun sujet, que ce qui venoit d'arriver, & les instructions, que les EE. GG. donnoient à ceux qui commandoient leurs Flottes, étoient des choses, qui pouvoient exciter la jalousie des voisins; comme les Ambassadeurs eux-mêmes l'avoient bien senti, puis qu'ils les avoient voulu excuser: Que le Parlement n'avoit que trop de sujets, de croire que les EE. GG. des PP. UU. vouloient usurper le droit que l'Angleterre avoit sur la mer, & détruire les Flottes, qui, après Dieu, étoient les Murs & les Rempars de la République; pour faire une invasion en Angleterre, comme il avoit paru par l'action, qui venoit de se passer: Que pour cela le Parlement se croyoit obligé de tirer, à la première occasion, une réparation du tort qu'on lui avoit fait, & de s'assurer que cela n'arriveroit plus: Que néanmoins le Parlement étoit dans la disposition de vivre en paix, avec ses voisins, & de faire une alliance plus assurée, que les précédentes, selon les voyes, que la présience de Dieu leur pourroit ouvrir.

Nieuport, qui avoit été renvoyé de Hollande, pour rapporter quelques ordres secrets aux Ambassadeurs des Etats, fut renvoyé pour les instruire de la disposition des esprits, quoi qu'on eût assez de peine d'obtenir un *Passéport*. Les Anglois avoient commencé, à faire toutes sortes d'actes

d'Hostilité, dans la Manche, & avoient fait arrêter tous les Vaisseaux Hollandois, qui étoient sur la Tamise.

Les Ambassadeurs de la République des PP. UU. présentèrent un Mémoire au Conseil d'Etat de la République d'Angleterre, qui contenoit la relation de Tromp, pour faire comprendre à ce Conseil que les EE. GG. n'avoient rien contribué, ni directement, ni indirectement, à ce qui étoit arrivé. Ils en présentèrent encore un autre, dans lequel ils dirent au Conseil d'Etat, qu'ils lui avoient dit, tant verbalement, que par écrit, en prenant Dieu à témoin, que le combat, qui s'étoit donné entre les deux Flottes, étoit arrivé à l'insû, & contre la volonté des Etats Généraux: Qu'ils étoient encore plus confirmés; tant par des Lettres, que par des Exprès, que leurs Maîtres avoient été sensiblement touchés de ce combat; & que même, sur les avis, qu'ils avoient donnez aux Etats, ils s'étoient appliquez, avec tout le soin imaginable, à chercher des moyens propres à étouffer ces troubles, dans leur naissance: Que, pour cet effet, ils avoient convoqué une Assemblée solennelle & générale de tous les Membres de l'Etat, dans laquelle on ne doutoit pas qu'on ne trouvât les moyens de rétablir l'ancienne amitié; ce qui feroit un acheminement assuré à la conclusion du *Traité*, qui avoit été commencé: Que leurs HH. PP. la souhaitoient d'autant plus, que cela regardoit le bien des deux Républiques, & serviroit à prévenir une grande effusion de sang Chrétien: Qu'ils les prioient, par le lien de la Religion; qui les unissoit ensemble; qu'il ne se fit rien avec précipitation, de peur que les remèdes, qui viendroient trop tard, ne fussent inutiles: Qu'ils les prioient, au contraire, de répondre favorablement à ces dernières demandes; d'autant plus qu'ils aprenoient que les Vaisseaux & les Matelots de leur Nation étoient pris & arrêtez, en haute mer & dans les Havres d'Angleterre.

Cela obligea les EE. GG. à envoyer incessamment un troisième Ambassadeur Extraordinaire à Londres. Ils choisirent, pour cela, Paw, Pensionnaire de Hollande, quoi qu'on lui eût promis, en le recevant, une seconde fois, à cette charge qu'on ne l'emploieroit point hors du Pais. Il partit de la Haie le 15. de Juin & le 18. il arriva à Gravesend, & fit savoir son arrivée aux Ambassadeurs & au Parlement. Ses Collegues l'allèrent incessamment trouver, pour l'instruire de ce qui s'étoit passé depuis peu. Le 20. il fut conduit à Londres, avec les Cérémonies ordinaires & dès le lendemain il eut une Audience du Parlement, où il fit en Latin un long discours, dans lequel il dit, entre autres choses, que ses Maîtres l'avoient envoyé, pour assurer de leur part la République d'Angleterre du desir sincère, qu'ils avoient de voir continuer son Gouvernement dans la paix, & dans le bonheur, dont il jouissoit présentement, & pour lui offrir tous les services, dont ils étoient capables: Qu'ils avoient jugé, qu'il étoit nécessaire qu'il se rendît à Londres, d'autant plus qu'ayant été présent à toutes leurs délibérations, à cause de son Emploi, il pourroit représenter à la République d'Angleterre la vérité toute nue: Qu'il déclaroit & protestoit, en la présence de la République, que, en vertu de ses Lettres de Créance, au nom des EE. GG. ses Maîtres, qu'ils n'avoient jamais pensé à rien faire, qui pût donner de l'om-

(1) *Clarendon* Liv. XIII. p. 664. de l'Ed. in 8.

(2) *Aitzema* Liv. p. XXIII. p. 712.

1652.

„ l'ombrage à la Puissance Souveraine de cette
 „ même République, rompre ou affoiblir l'u-
 „ nion, dans laquelle ils avoient été avec elle
 „ si long-tems, ou mettre de la mesintelligence
 „ entre elle & celle des Provinces Unies: Qu'il
 „ étoit vrai qu'on avoit équipé une Flotte
 „ considerable en Hollande; mais que personne
 „ n'ignoroit que les Etats y avoient été for-
 „ cez, par les plaintes continuelles de leurs
 „ Sujets, & qu'ils en avoient même donné con-
 „ noissance au Parlement, en publiant le des-
 „ sein de cet armement. Enfin il leur raconta
 „ le combat, tel que Tromp l'avoit décrit, &
 „ offrit d'employer ses soins à accommoder ce qui
 „ s'étoit passé, & à prendre des mesures si sûres,
 „ que rien de semblable n'arriveroit à l'avenir. Il
 „ demanda au Parlement qu'il nommât des Com-
 „ missaires, pour négotier incessamment avec lui,
 „ & venir à la conclusion du Traité. En finis-
 „ sant il remercia le Parlement de ce qu'il avoit
 „ bien voulu accorder un Vaisseau à Nieupoort,
 „ pour retourner en Hollande; mais qu'il avoit
 „ eu ordre des Etats, dont il étoit Membre, de
 „ l'assister de son conseil, dans l'affaire dont il s'a-
 „ gissoit.

Il fit aussi le lendemain un discours en Fran-
 çois, dans le Conseil d'Etat, sur la même ma-
 tiere, & parut très-porté à conclure le Traité
 de paix. Le 24. de Juin, le Maître des Cérémonies
 fut avertir Paw, que le Parlement avoit nom-
 mé des Commissaires, pour négotier avec lui.
 Il (1) entra en conférence avec eux, dès le 26.
 & après avoir représenté aux Commissaires quel-
 le avoit été l'amitié & la bonne intelligence
 dès deux Etats; il ajouta qu'il s'agissoit uni-
 quement d'oublier le passé, & de donner des or-
 dres à l'avenir, afin qu'il n'arrivât aucun acci-
 dent semblable, à moins qu'on ne voulût exa-
 miner le fait dont il s'agissoit, & punir Blake,
 ou Tromp, selon que l'un ou l'autre se trou-
 veroit l'agresseur. Il assura les Commissaires
 que les Etats n'avoient jamais pensé à donner
 la moindre atteinte à la dignité du Parlement
 d'Angleterre; mais qu'après cette malheureuse
 rencontre, ils avoient donné de nouveaux ordres
 de rendre le même honneur au Pavillon du Par-
 lement, que l'on avoit rendu à la Nation, sous
 les Regnes précédens. Sur cela il demanda que
 l'on continuât à travailler au Traité, qui avoit
 été commencé, & que le Conseil Anglois décla-
 rât clairement ce qu'il demandoit, afin que les
 differends étant bien connus, on pût lever les
 obstacles, qui empêchoient l'accommodement,
 faire cesser toutes hostilités, rendre les bâtimens
 & les effets saisis à ceux à qui ils appartenoient,
 & qui n'avoient point eu de part à ce qui s'étoit
 passé.

Il y eut encore une Conférence le lendemain,
 & une autre le 27. dans laquelle Paw demanda
 instamment une réponse positive aux propositions
 suivantes: Que les Etats étant dans la disposition de
 vivre, dans une parfaite union, avec la République
 d'Angleterre, avoient promis leur protection à la
 Compagnie Angloise, établie en Hollande, au cas
 même que les troubles s'augmentassent: Que celui
 qui auroit passé ses ordres, au sujet du Combat
 de Douvres, en répondit personnellement, afin que
 cet accident ne causât pas une rupture entre les
 deux Nations: Qu'on nommât, selon l'usage
 d'autres Etats, des Commissaires, pour faire des
 recherches sur ce qui s'étoit passé en cette occa-
 sion, & quel'on punît ceux, qui seroient trouvez

coupables: Que les Vaisseaux de guerre venant à
 se rencontrer en pleine mer, se comportassent com-
 me ils avoient fait auparavant, & qu'il n'y eût dans
 la suite aucune querelle là-dessus. Il n'y avoit rien
 là, qui pût le moins du monde blesser les préten-
 tions, ou la délicatesse des Anglois; mais ils é-
 toient fiers de la victoire, qu'ils croyoient avoir
 gagnée, & prétendoient tenir bas la République
 des Provinces Unies.

On peut reconnoître cette disposition des Es-
 prits, en lisant la réponse, que le Conseil d'Etat
 y fit le 29. Ils lui dirent „ qu'il pouvoit assez
 „ comprendre quelle étoit l'intention du Parle-
 „ ment, par la réponse, qu'il avoit donnée aux
 „ Mémoires que les autres Ambassadeurs avoient
 „ présentés, avant son arrivée; puisqu'il n'avoit
 „ rien avancé depuis, qui fût capable de faire
 „ changer le Parlement de résolution: Que si
 „ l'attentat de la Flotte Hollandoise, commis par
 „ surprise, avoit répondu à ses esperances, on pour-
 „ roit dire que la République d'Angleterre se fe-
 „ roit vuë plongée, dans les derniers malheurs:
 „ Qu'ainsi il n'étoit pas raisonnable, après avoir
 „ été préservé si miraculeusement, de s'expo-
 „ ser, à l'avenir, à de semblables disgrâces: Qu'ils
 „ ne pouvoient souffrir qu'on les amufât plus
 „ long-tems, sous le prétexte spécieux d'un exa-
 „ men, ou, par des exemples peu convenables
 „ de ce qu'ont fait les autres Etats; & qu'ils
 „ étoient résolus d'employer les moyens, que la
 „ nécessité & la nature du Fait vouloient que l'on
 „ mît en usage: Qu'ils ne pouvoient d'ailleurs penser
 „ à la conclusion d'un Traité, qu'auparavant on
 „ n'eût satisfait à ce qui étoit en question: Que
 „ pour ce qui regardoit les démonstrations tant
 „ vantées, par les Ambassadeurs, d'une verita-
 „ ble amitié, de la part de leurs HH. PP. les
 „ Anglois avoient droit de se vanter à leur tour
 „ d'en avoir donné des preuves éclatantes aux
 „ Hollandois.

Paw ayant reçu cette réponse, eut le 1. de Juillet,
 une autre Conférence, où il dit qu'il ne s'étoit
 „ jamais rien passé de la part des Etats, qui pût
 „ donner de la jalousie aux Anglois: Que pour
 „ découvrir la vérité, il avoit proposé une route
 „ assurée; mais qu'on ne l'avoit pas voulu suivre,
 „ & qu'on faisoit une injustice manifeste à ses Maî-
 „ tres: Qu'il étoit facile d'en juger, par le re-
 „ fus, que les EE. GG. avoient fait à leur pro-
 „ pres Sujets d'user de représailles, malgré les
 „ pressantes sollicitations, qu'ils avoient em-
 „ ployées: Que pour montrer qu'ils étoient tout
 „ à fait portés à la paix, ils avoient assuré, en
 „ dernier lieu, de leur protection la Compagnie
 „ Angloise établie à Rotterdam: Que si les An-
 „ glois rejettoient tous les moyens d'accomode-
 „ ment, cela causeroit une grande irritation,
 „ parmi le peuple de Hollande: Qu'enfin il
 „ prioit le Conseil de vouloir employer d'autres
 „ moyens, & cependant de défendre toutes sortes
 „ d'hostilités, & de rendre la liberté aux Vaisseaux,
 „ qui avoient été saisis.

Il étoit visible par-là que les Fanatiques An-
 glois, malgré toutes les apparences de Religion,
 qu'ils affectoient, avoient cherché cette guerre;
 quoi qu'ils ne parlassent que de faire une Alliance
 avec les Etats, plus étroite que toutes les préce-
 dentes. La dureté & la hauteur, avec laquelle
 ils traitoient la République des PP. UU. étoient
 tout à fait insupportables; d'autant plus qu'el-
 le ne manquoit pas de flôtes, ni d'Amiraux, pour
 opposer à l'Angleterre. On peut-même dire que
 si les EE. avoient voulu d'abord équiper des
 Vaisseaux égaux en grosseur & en équipages à
 ceux

(1) *Aitzema* Liv. XXXIII. p. 717. Vie de Tromp. p. 82.

1652. ceux des Anglois, comme ils le pouvoient ; les Flottes de la nouvelle République n'auroient pas pû tenir devant les leurs, comme on le verra dans la suite.

Paw présenta encore un Mémoire au Conseil d'Etat le 3. de Juillet, par lequel il montra les maux, que l'une & l'autre République pourroient s'attirer, par cette guerre, & fit de grandes instances, pour que les Anglois modérassent leurs prétentions. Ces derniers, qui croyoient qu'il faudroit que les Hollandois en passassent, par où ils voudroient, proposèrent enfin I. que les Etats Généraux des PP. UU. dédommageassent la République d'Angleterre des pertes, qu'elle avoit souffertes, par l'armement de la Flotte Hollandoise, & par l'attentat qu'elle avoit commis : II. Que d'abord après le paiement de la somme, dont on conviendrait, ou après l'établissement d'une caution suffisante, le Parlement fit cesser tous actes d'hostilité & que les Vaisseaux arrêtez, depuis les derniers troubles, seroient relâchez : III. Que ces conditions étant executées, on procedât à la conclusion d'un Traité, qui uniroit les deux Républiques ensemble, rendroit leurs interêts communs, & leur amitié perpétuelle & inviolable.

L'Ambassadeur surpris de ces propositions & sur tout de la premiere, demanda le 6. de Juillet une autre Conférence, qui lui fut accordée, & où il représenta que les Etats avoient été obligez de faire des dépenses excessives, pour l'armement d'une Flotte : Que leurs Sujets avoient fait de très-grandes pertes, par la prise de leurs Vaisseaux & d'autres où ils étoient interessez : Qu'il faudroit comparer les dommages, que les deux Nations avoient soufferts, & que l'on reconnoitroit bientôt que les pertes des Etats avoient été plus grandes, que celles des Anglois, pourvû qu'on n'entrât pas dans une trop grande discussion : Que pour le Traité d'Alliance, entre les deux Nations, les Etats avoient toujours été disposez à le reprendre, & qu'il souhaitoit passionnément qu'on lui donnât tous les Eclaircissements nécessaires pour cela : Qu'il seroit nécessaire que l'on défendît aux Flottes de s'approcher l'une de l'autre, & de s'engager en aucun Combat, comme on avoit bien sujet de l'appréhender : Qu'on relâchât, sans délai, les Vaisseaux arrêtez, afin que les esprits calmez fussent mieux disposez à l'Alliance proposée.

Le Conseil Anglois trouva qu'il n'y avoit rien dans ce Mémoire, où l'Ambassadeur Hollandois répondit clairement & directement aux Propositions qu'on lui avoit faites ; & demanda une réponse au premier Article, qui regardoit le remboursement des pertes, que les Anglois avoient faites. Il ajoutoit que, cet Article étant accordé, on procederoit incessamment à fixer une somme modérée ; & qu'on passeroit, après cela, à la restitution des Vaisseaux arrêtez, & au Traité.

Le 7. de Juillet, il y eut encore une Conférence, où Paw dit que, si la République d'Angleterre ne se déclaroit pas plus ouvertement, il avoit ordre de demander son Audience de congé ; d'autant plus qu'au lieu d'un accommodement, dont on s'étoit flatté, le Parlement avoit donné ordre à la Flotte de ruiner la pêche du Harang, que les Hollandois faisoient sur les côtes d'Ecosse, & d'épier les Vaisseaux de la même Nation, qu'on attendoit des Indes. Il déclara encore qu'il avoit reçu ordre des Etats, que ses négociations devenant inutiles, il demandât son Audience de congé. Il pria de plus le Conseil de lui permettre de se servir, pour s'en retourner, du Vaisseau de Guerre du Capitaine *Verhaaf*, sur lequel il étoit venu en Angleterre, & que pour cela ce Vaisseau

1652. fût pourvu d'un Passeport. Il demanda, outre cela, que les autres Ambassadeurs ayant aussi reçu ordre de demander leur Audience de congé, il leur fût permis de la prendre, & de se servir des Vaisseaux nécessaires, pour le transport de leurs personnes & de leurs équipages. Le Conseil répondit qu'avant que de répondre à leurs demandes, il étoit obligé de communiquer au Parlement le dernier Mémoire, que Paw lui avoit donné.

Cependant comme ce dernier prévoyoit facilement que si l'on ne calmoit les esprits, les affaires prenoient un tour, qui ne pouvoit finir, que par une cruelle guerre ; il représenta sur cela, le 8. de Juillet, au Conseil, qu'il seroit besoin qu'il s'en allât incessamment, pour voir si l'on pourroit trouver quelque moyen de prévenir ce malheur ; & qu'ainsi il seroit nécessaire qu'on lui expédiât ses Passeports, & qu'on lui accordât son Audience de Congé ; avec les mêmes cérémonies, avec lesquelles il avoit été reçu à la premiere. Paw demanda encore la liberté de laisser à Londres un Secrétaire, qui pût recevoir ses Lettres & les présenter au Conseil ; & même celles du Conseil, pour les lui envoyer en Hollande. Mais on ne lui fit aucune réponse là-dessus, comme s'il avoit été résolu de rompre tout commerce entre les Nations. Les autres Ambassadeurs demanderent aussi une semblable Audience, & ils l'eurent tous ensemble le 9. de Mois. Paw parla pour tous, en faisant une légère récapitulation de ce qui s'étoit passé, & en remerciant le Conseil ; à quoi il ajoutoit une priere, en faveur des Hollandois établis en Angleterre ; c'étoit que leurs personnes & leurs biens fussent sous la Protection du Parlement.

Quatre jours après que la Flotte Angloise, sous la conduite de Blake, fut partie, pour attaquer les Bâtimens Hollandois, qui étoient allez à la pêche de Harang ; avec une petite Esquadre, pour les escorter, mais incapable de résister à la Flotte Angloise ; les Ambassadeurs Hollandois partirent, le 11. de Juillet & rencontrèrent le Lieutenant Amiral Tromp, le 13. près de Schouwen. Paw s'aboucha avec lui, & lui donna un état de la Flotte Angloise. Il lui dit aussi que l'Amiral *George Aiscue* (1) se trouvoit aux Dunes, avec une Flotte de 21. Vaisseaux, que l'on pourroit facilement défaire. Il avoit depuis peu, entre Calais & Douvre, donné la chasse à une Flotte Hollandoise, qui venoit de S. Huges & de Portugal. Il en prit, ou coula à fonds divers Vaisseaux, & contraignit les autres à se retirer sur les Côtes de France.

Tromp avoit ordre de ne point épargner les Anglois, qui n'avoient point eu d'égard pour les pressantes instances, qu'on leur avoit faites, de rendre les Vaisseaux, qu'ils avoient arrêtez par Représailles, & rejetté toutes les ouvertures de Paix, qu'on leur avoit données. La Flotte Hollandoise étoit divisée en trois Esquadres, dont celle, qui faisoit l'Avantgarde, étoit commandée par le Vice-Amiral *Ewertsz*, & composée de 21. Vaisseaux. Le Corps de Bataille, qui étoit de 30. obeïssoit à Tromp lui-même ; & l'Arrieregarde, qui en avoit 28. étoit sous le Contre-Amiral *Florisz*. Tromp avoit résolu d'aller attaquer Aiscue, mais un calme & ensuite un vent contraire l'obligerent de changer de dessein, & de faire voile vers le Nord, pour chercher Blake, & pour défendre la Flotte des Pêcheurs Hollandois, contre lui. Mais il y arriva trop tard & l'on blâma fort Paw, pour l'avis qu'il lui avoit donné.

(1) *Clarendon* Liv. XIII. p. 461. de l'Ed. in 8.

1652. donné. Il fut aussi fort censuré lui-même, pour avoir suivi le sentiment du Pensionnaire de Hollande, qui n'entendoit pas la Marine.

Cependant Blake, avec sa Flotte, qui étoit de 36. à 68. Voiles, ayant découvert les Pêcheurs Hollandois, escortez de douze Bâtimens de 22. à 30. pieces de Canon, au Nord de l'Ecosse, les fit attaquer par son Avant-garde, qui étoit de vint Vaisseaux. Les Hollandois ne laisserent pas de soutenir le feu des Anglois, pendant trois heures; après quoi les Pêcheurs prirent la fuite, avec le Capitaine Veenhuys (1). Blake en prit quelques-uns, aussi bien qu'une bonne partie de l'Esquadre, qui les escortoit. On compta cette perte, pour un accident fâcheux, parce que le négoce du Harang étoit regardé, comme un commerce considerable, qui faisoit subsister un grand nombre de gens; puis que la Province de Hollande envoyoit à la Pêche, plus de mille Vaisseaux Pêcheurs, & en employoit plusieurs autres à porter du Harang salé, par toute l'Europe; ce qui nourrissoit encore beaucoup de monde. On prétend que ce Commerce donnoit du pain à cent-mille personnes, & produisoit de grosses sommes d'argent, qu'on rapportoit en Hollande.

Blake ayant dispersé, ou chassé les Pêcheurs Hollandois, s'étoit avancé plus au Nord, pour tâcher de surprendre des Vaisseaux, qu'on attendoit des Indes Orientales; lorsque Tromp y arriva le 5. d'Août. Comme les deux Flottes se dispoient au combat; il se leva une horrible tempête, dans la nuit du cinquième au sixième, qui fracassa les deux Flottes, mais dont la Flotte des Etats souffrit le plus. Il arriva cependant trois Vaisseaux des Indes Orientales & d'autres qui venoient des Iles Antilles, dont une partie tomba dans la Flotte de Tromp, & l'autre entra en des Ports d'Ecosse, d'où ils se rendirent en Hollande.

Tromp, ayant été très-mal traité de la tempête, ne pensa qu'à se rendre sur les côtes de Hollande, pour se radouber, avec trente-neuf Vaisseaux de Guerre (car le reste étoit péri ou écarté de tous côtez) & un des Vaisseaux des Indes Orientales. En faisant route, il découvrit la Flotte de Blake, forte de soixante-deux Vaisseaux, qui n'avoient pas tant souffert, comme il sembloit, de la Tempête, que les siens. Il se mit néanmoins en posture de la combattre; mais Blake, ou de peur de perdre le Vent, ou parce que ses Vaisseaux avoient plus souffert de la Tempête, qu'on ne croyoit, ou enfin parce qu'il jugeoit avoir assez fait, que d'avoir chassé les Pêcheurs Hollandois, des côtes d'Ecosse; Blake, dis-je, ne voulut nullement s'engager à combattre Tromp. Ce dernier reprit là-dessus la route de la Meuse, après avoir envoyé, au devant, une Fregate avec des Lettres aux Etats, pour leur apprendre le mauvais état, où se trouvoit la Flotte.

Ce fâcheux accident causa de grands murmures contre Tromp, non seulement parmi le peuple, mais encore parmi ceux qui avoient part au Gouvernement; qui prétendoient qu'il devoit avoir d'abord fait voiles vers les côtes d'Ecosse, selon ses ordres, pour sauver la Flotte des Pêcheurs du Harang; ou combattre Blake, lorsqu'il étoit encore en état de l'attaquer. D'ailleurs on ne pouvoit pas lui pardonner d'avoir été l'occasion de la guerre, par la rencontre des Dunes. Mais quoi qu'on en pût dire, il n'étoit pas responsable d'un malheur arrivé par la tempête, & le dessein qu'il avoit eu d'attaquer Aiscue, n'étoit pas si mal fondé. Quoi qu'il en soit, on avoit résolu d'équi-

per une nouvelle Flotte & d'en donner le commandement à un autre; pour mieux soutenir le Commerce, contre les courses des Anglois.

Cependant dès que les Ambassadeurs Hollandois furent partis de Londres, on travailla en Angleterre à faire une Déclaration de guerre, contre les Etats Généraux, (2) qui parut sur le milieu de Juillet; où l'on ramassa tout ce qu'on pouvoit leur reprocher, en Angleterre, depuis l'affaire d'Amboina jusqu'au combat, que Tromp avoit donné à Blake. On ne peut pas insérer ici le détail de ces accusations, qui assurément ne pouvoient pas servir de fondement solide à la guerre; qui se fit entre les deux Nations. Il n'est guère possible à des voisins, qui ont le même Commerce, de ne se donner pas réciproquement des sujets de plainte; mais on ne doit jamais charger le Gouvernement des fautes, que font les Particuliers; quoi qu'il ne les punisse pas à la rigueur, quand même on lui en demande justice. La Morale; s'il faut ainsi dire, des Etats, dans la conduite, qu'ils doivent observer les uns envers les autres, doit être la même, généralement parlant, que celle des particuliers. Il faut s'entrepardonner bien des choses, avant que de venir à s'entrefaire la guerre; sans quoi tous les Etats du Monde seroient perpetuellement dans un état de guerre, comme parlent certains Politiques Modernes; puisque de légères injures seroient suffisantes, pour faire prendre les Armes, sous prétexte du Bien Public.

Sur la Déclaration de Guerre des Anglois, les Etats Généraux donnerent aussi, de leur côté, des Patentes, qui permettoient d'armer & de courir sus aux Anglois, à tous ceux qui voudroient équiper pour cela. Cela fut fait le 20. de Juillet. Mais il parut une Déclaration de Guerre, en bonne forme, le 2. d'Août. Les Etats y racontent leur conduite, envers la nouvelle République d'Angleterre, & la maniere dont ils en avoient été traités; ce qu'ils attribuent à une forte (3) d'yvresse venue des succès avantageux qu'elle avoit eus, contre les Rois Charles I. & Charles II. & qui assurément leur faisoit alois tourner la tête, jusqu'à faire la guerre à une République voisine, qui n'étoit nullement disposée à leur nuire, & qui pouvoit équiper des Flottes aussi fortes & aussi formidables, que les Angloises, comme on le vit bien dans la suite. Les Anglois auroient dû penser que leur République étoit encore très-informe, puis qu'elle manquoit d'un Chef légitimement établi; pour tenir la place, qu'y avoit tenue le Roi; afin que le Parlement portât des Bills, comme parlent les Anglois, qui après avoir été approuvez par les deux Chambres, fussent présentés (4) à la personne, qui auroit tenu lieu du Roi, pour les confirmer, en les signant, & leur donner par-là la force de Loi; sans quoi tout ce qui se faisoit étoit illégitime, & recherchable selon les Lois, s'il se faisoit une révolution. Aussi Cromwel se moqua-t-il l'année suivante de ce Parlement, & prit la nouvelle dignité de *Protecteur de la République d'Angleterre*, qui le mit en état de faire tout ce qu'il vouloit. Ces Républicains Anglois auroient dû penser qu'il y avoit deux Princes, qui avoient droit de succéder à la Couronne d'Angleterre, qui étoient favorisez de la plus grande partie de la Nation, quoi qu'elle le dissimulât, &

(2) Voyez la dans *Aitzema* Liv. XXXII. p. 122.

(3) C'est une expression Greque & Latine. Voyez *Horace* Od. Liv. I. Od. XXXVII, 11. & *Torrentius*, sur cet endroit.

(4) Voyez le 2. Livre de l'Histoire de ce qui arriva de tems de Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbry.

(1) *Brandt*, dans la Vie de Ruiter, sur cette année. Vie de *Tromp*, sur la même année.

1652. & qui tôt, ou tard, pourroient venir à y regner, & renverseroient tout ce qui auroit été fait, contr'eux; comme il arriva en effet. *Cromwel* lui-même ne se sou tint, que par la force, & avoit la plus grande partie de la Nation contre lui; pour ne pas dire que les Fanatiques même commençoient à ne le pouvoir plus souffrir.

La résolution d'équiper une nouvelle Flotte ayant été prise, il s'agit de savoir par qui elle pourroit être commandée. Les Etats de Zélande jetterent les yeux sur *Michel Adrienz. de Ruiter*, qui avoit été employé en plusieurs expéditions; dont il étoit sorti fort heureusement; mais il n'étoit pas disposé alors à retourner en mer, & il rémoignoît qu'il ne pensoit qu'à vivre en paix en sa Patrie. Cependant on lui représenta si bien le besoin, qu'elle avoit de lui, sur tout ne s'agissant que d'une course, qu'il se rendit; quoi qu'il n'ignorât pas que les Vaisseaux Anglois étoient plus gros & mieux équippez que les Hollandois.

On lui avoit préparé un Vaisseau, nommé le Neptune, monté de 28. pieces de Canon & de 134. hommes; ce qui étoit trop peu pour un Vaisseau Amiral, qui auroit à combattre ceux des Amiraux Anglois; qui avoient plus du double de Canons & d'Hommes. C'étoit assurément un ménage mal-entendu, & qui pouvoit contraindre à faire de plus grands appareils, si on venoit à perdre le premier, & par conséquent à une dépense plus grande. Le Vice-Commandant (c'est le titre que l'on donna à Ruiter) (1) ne laissa pas de monter ce Vaisseau le 10. d'Août, & de se rendre devant Ostende, où il y avoit seulement quinze Vaisseaux de guerre & deux Brûlots. Peu de jours après, la Flotte se trouva forte de vingt-deux Vaisseaux & de six Brûlots; mais il fallut renvoyer ces derniers, qui faisoient eau, en Zélande. Ruiter alla, avec sa Flotte, du côté de Calais, où un Vaisseau monté de 26. pieces de Canon & monté de cent hommes le vint joindre. Il avoit reçu ordre de l'Etat d'escorter les Vaisseaux Marchands du Texel, jusqu'au delà de Calais, pour faire en sorte qu'ils pussent aller sûrement à l'Ouest, & de croiser ensuite, dans la Manche; en attendant ceux, qui pourroient revenir, du même côté, pour se rendre dans les Ports des PP. UU. Cependant quelques Hollandois, qui avoient été faits prisonniers par les Anglois, & relâchez par le Parlement, en s'en retournant en Hollande rencontrèrent Ruiter; à qui ils dirent qu'ils avoient vû la Flotte Angloise, entre l'île de Wight & Portland, forte de quarante Vaisseaux; entre lesquels il y en avoit douze du premier rang. Ruiter fit incessamment part de cette nouvelle à l'Amirauté de Zélande, en se plaignant du mauvais état de ses Vaisseaux, qui n'étoient pas assez forts pour résister à ceux des Ennemis; bien loin de les pouvoir aller attaquer, comme ses ordres le portoient. Peu de jours auparavant, par ordre du même Conseil, il envoya trois Vaisseaux vers la riviere de Somme, pour escorter un Bâtiment, qui y alloit. Il arriva, par malheur, que deux de ces Vaisseaux en revenant, se choquerent si rudement par l'avant, que l'un coula à fonds, avec la plus grande partie de l'Equipage, & que l'autre fut démâté, de sorte qu'il fallut que le troisième le remorquât jusqu'au Havre de Grace, en Normandie. Ainsi Ruiter, privé de trois Vaisseaux, écrivit aux E.E. G.G. qu'il n'avoit plus que vingt Vaisseaux, & qu'il aimeroit mieux n'en avoir que dix,

(1) *Brands Vie de Ruiter, sur cette année.*

pourvû qu'ils fussent plus gros, ou au moins en 1652. meilleur état, dont il tireroit un meilleur service, que des vingt qu'il avoit.

Il continua à croiser jusqu'au 21. d'Août, en envoyant tous les jours à la découverte de la Flotte Angloise, & de celle, qu'il attendoit du Texel. Il fut joint en ce tems-là par huit Vaisseaux de Guerre commandez par le Capitaine Verburg, qui amena soixante Vaisseaux Marchands. Dans l'inquietude, où il étoit, dans la crainte d'être attaqué par une Flotte beaucoup plus forte que la sienne, il en avertit les E.E. G.G. comme il l'avoit déjà fait. En avançant vers l'Ouest, avec la Flotte Marchande; il découvrit le 26. d'Août, à la hauteur de Plymouth, une Flotte de quarante Vaisseaux; entre lesquels, comme on l'a déjà dit, il y en avoit douze du premier rang, & de plus six de second & huit du quatrième, avec cinq Brûlots. Ruiter ne douta pas que ce ne fût la Flotte d'Aiscue, qui l'attendoit. Pour lui, il n'avoit que des Vaisseaux beaucoup plus petits, & moins bien équippez. Il y en avoit néanmoins deux de quarante pieces de Canon, mais les autres n'en avoient que vingt-quatre, ou vingt-huit, tout au plus; avec trois Galiotes & six Brûlots, & ils étoient tous mal fournis de monde. Il étoit encore embarrassé de 60. Vaisseaux Marchands, ou plus; & c'étoit à cette sorte de Bâtimens, que les Anglois en vouloient.

Il avoit déjà divisé sa Flotte, en trois Esquades, dont *George van den Broek* commandoit celle qui étoit destinée à faire l'Avant-garde, Ruiter le Corps de Bataille, & *Verhaaf* l'Arrière-garde. Châcune de ces Esquades avoit deux Brûlots. Les Vaisseaux Marchands furent aussi partagez, en trois Corps, dont le premier étoit de ceux, qui pouvoient faire quelque résistance. Le Combat commença à quatre heures après midi, & la Flotte Hollandoise fit très-bien son devoir. Ruiter passa deux fois au travers de celle des Anglois, quoi qu'ils eussent le vent sur lui. Après avoir été au milieu d'eux, pendant quelque tems, il tomba, sous le feu de l'Amiral & du Vice-Amiral, dont il se dégagea. *Verhaaf* étoit proche d'eux, mais sous le Vent, avec le reste des Vaisseaux Hollandois, dont quelques-uns firent très-bien & les autres très-mal. *André Fortune de Ziriczée*, qui montoit la *Concorde*, fut des premiers engagé avec l'Ennemi, & essuya leur feu avec beaucoup d'intrepidité; mais il fut tout à fait desarmé par leur Canon, ce qui ne l'empêcha pas néanmoins de se retirer. L'Auteur de la Vie de Ruiter a cru ne devoir pas omettre l'action d'un Capitaine Frison, nommé *Douwe Aukes*, qui montoit l'*Autruche*, qui appartenoit à la Compagnie des Indes Orientales, mais qu'on avoit fait armer en guerre. Comme il étoit en grand danger d'être pris, & que ses gens commençoient à perdre courage, & le vouloient contraindre de se rendre aux Ennemis. Il les encouragea, en courant vers la Chambre des Poudres avec une mèche allumée, au bout d'un bâton, & en leur disant que lors qu'ils ne pourroient plus se défendre, il avoit un moyen d'empêcher qu'on ne les fit prisonniers; qui étoit de mettre le feu aux poudres; ce qu'il jura de faire, s'il entendoit parler davantage de se rendre. Cette résolution épouvanta si fort l'Ennemi, qui alloit se rendre maître du Vaisseau, & ranima si bien ceux qui avoient voulu se rendre; que l'Ennemi se retira, pour ne pas sauter en l'air, avec ce Vaisseau, & que ses gens retournerent au combat, résolus de vaincre, ou de mourir. Ils coulerent bas deux Vaisseaux Anglois, où il

1652. y avoit huit-cens hommes d'Equipage, & en mal-traiterent si fort un autre, qu'il eut bien de la peine à se retirer en un port d'Angleterre. On rapporte un peu autrement cette même action & on l'attribuë aussi à un autre. Mais qui que ce soit, qui l'ait faite; s'il parloit sérieusement, il faut avouër qu'il y avoit là plus de brutalité, que de vrai courage, & encore moins de bon sens. Il a toujours été pe mis de se rendre, quand on ne peut pas se défendre, tant par mer, que par terre; & on a toujours estimé ceux qui épargnoient le sang de leurs Compatriotes, quand il s'agissoit de le verser inutilement; parce que des gens, qui sont faits prisonniers, peuvent tôt ou tard être délivrez & servir de nouveau leur Patrie. Je ne parle ici que sur les maximes de la bonne Politique & non sur celles de la Religion, qui condamne ceux qui se tuent eux-mêmes. Mais l'Antiquité Payenne auroit loué une semblable action, comme on le peut recueillir des Histoires Greques & Romaines. Enfin les Anglois, après avoir combattu jusqu'à huit heures du soir, firent force de voiles vers le Nord.

Ruiter n'avoit pas attendu un si grand & si heureux succès de ce combat, & il reconnut, comme il avoit accoutumé, que c'étoit un effet singulier de la Providence. Il ne se trouva sur toute sa Flotte, que 50. à 60. morts, & que 40. à 50. de blesséz; mais quelques Vaisseaux furent fort endommagez, quoi qu'il n'y en eût aucun de perdu. On passa toute la nuit à radouber ce qui avoit été ou fracassé ou percé. On fit aussi trois fanaux sur l'arrière de chaque Vaisseau, & un sur la Hune, toute la Nuit, afin que les Vaisseaux Marchands ne s'éloignassent pas, & qu'on pût reconnoître les Ennemis. On s'apperçut dès l'Aube du jour, qu'ils s'étoient retirez, & qu'ils étoient déjà à quelque distance. Il fut résolu qu'on les suivroit jusqu'à Midi, & que s'ils continuoient à se retirer, on laisseroit les Vaisseaux Marchands faire voiles à l'Ouëst, sous l'escorte de deux Vaisseaux de guerre, que les E.E. leur avoient donnez. C'est ce qui arriva, car les Ennemis ne firent aucune mine de vouloir revenir au combat. Cette même nuit, le Capitaine Van den Broek mourut d'une maladie, qui n'avoit pas empêché qu'il ne se fut mis en mer. Le Contre-Amiral Verhaaf lui succéda, & Verburg fut fait Contre-Amiral. Verhaaf avoit été blessé pendant le Combat, mais son Fils, qui étoit Lieutenant du Vaisseau, le commanda, comme son Pere auroit fait.

Ruiter jugeant qu'Aiscue seroit allé à Plymouth, pour se radouber, crut qu'il le pourroit surprendre, & ruiner entierement sa Flotte, proposâ de l'aller attaquer. Tous les Officiers approuverent son dessein, mais le vent étant venu à changer le 30. du Mois, on changea de dessein, & l'on crut qu'il valloit mieux conduire les Vaisseaux Marchands à l'Ouëst, & y croiser en attendant les autres, qui pourroient venir du Détroit.

Le Parlement put comprendre par-là, qu'il n'étoit pas toujours sûr de se confier sur la grandeur des Flottes, qui étoient souvent vaincues, par de moindres; lorsque le courage & l'habileté suppléoit ce qui manquoit au nombre. On dit qu'Aiscue perdit non seulement trois de ses meilleurs Vaisseaux, mais encore treize-cens, tant Soldats que Matelots. Il est au moins certain qu'il se retira à Plymouth, & qu'il laissa la Mer libre à l'Ennemi. Ensuite l'Amirauté d'Amsterdam envoya ordre à Ruiter d'aller au devant des Vaisseaux, qu'on attendoit d'Espagne chargez

d'argent. On lui ordonna d'en faire autant à l'égard de ceux, qui venoient des Indes Orientales, & de ceux de Hambourg, quand même ils refuseroient son Escorte, parce qu'ils n'étoient pas en guerre avec les Anglois; apparemment de peur que les derniers ne s'emparassent de l'argent, qu'ils y trouveroient, quoi qu'ils n'eussent aucun démêlé avec la Ville de Hambourg, seulement parce qu'ils en avoient besoin. On lui donna ordre d'escorter ceux qui venoient des Indes, jusqu'aux Côtes de Flandre, & les autres jusqu'à quelque port de Hollande, ou de Zélande.

Il apprit, en ce tems-là, que l'on avoit vu Blake, en mer, avec une Flotte de soixante & douze Vaisseaux, cinglant vers l'Ouëst. Ruiter ne jugea pas à propos d'aller au devant d'une Flotte, si fort supérieure à la sienne. Il écrivit de plus le 8. de Septembre à leurs H.H. P.P. pour leur remontrer qu'ayant été très-mal pourvu de Vaisseaux & de monde, avant le Combat, il l'étoit encore moins après l'avoir donné; qu'il manquoit de poudre, de plomb, & même de Chirurgiens; & pour les prier de pourvoir à ses besoins. Ensuite après avoir reconnu, par l'examen qu'on en fit, qu'il y avoit des Vaisseaux qui avoient des vivres, de la Biere & de l'eau douce pour quelques mois, pendant que d'autres n'en avoient que pour peu de jours, ou de semaines; on partagea ces provisions, à proportion, à tous les Bâtimens de la Flotte. Le 25. du Mois, Ruiter donna la chasse à vingt-cinq Vaisseaux du Parlement. Il esluya plus d'une fois des Tempêtes, qui écartèrent les Vaisseaux les uns des autres, & il y en eut même un de Frise, qui se retira sans ordre; de sorte qu'il ne put les tenir les uns à une juste distance des autres. Enfin on tint un Conseil, à bord de l'Amiral, où les Officiers représentèrent que leurs vivres diminuoient tous les jours, & qu'en tenant plus long-tems la Mer, on courroit risque d'avoir sur les bras toutes les forces du Parlement d'Angleterre, qui étoient fort supérieures à celles des Etats Généraux; sur quoi l'on résolut de retourner à l'Ouëst du Pas de Calais, pour s'aller joindre au Vice-Amiral De Witte, qui venoit, comme on en avoit reçu avis le 28. du Mois.

Le 2. d'Octobre, Ruiter la joignit, entre Dunkerque & Nieuport. Cependant on avoit ôté le commandement à Tromp, pour le donner à De Witte. Ce dernier étoit peu aimé des Soldats & des Matelots, à cause d'une trop grande rigueur, qu'il exerçoit à leur égard; mais il étoit en même tems si brave, que cette qualité le faisoit admirer. Les Etats lui avoient ordonné d'aller joindre Ruiter, & de prendre le commandement de toute la Flotte, que Tromp avoient commandée; afin de s'opposer, avec lui, à Aiscue & à Blake, qui avoient reçu ordre d'empêcher la jonction des deux Amiraux Hollandois; mais les vents contraires l'en empêcherent.

De Witte avoit quarante-quatre Vaisseaux de Guerre. Ruiter se rendit à son Bord, & l'on y fit venir tous les autres Officiers de la Flotte, pour sçavoir en quel état ils se trouvoient. Il y en eut dix, qui avoient été si desarmez, dans le Combat; qu'on jugea à propos de les renvoyer dans les ports, aussi bien que cinq Brûlots, qui faisoient eau par tout; avec ordre de se faire promptement radouber, & de venir rejoindre la Flotte. Après leur retraite, il se trouva qu'elle étoit encore de soixante-quatre Voiles. Celle de Blake en avoit 68. qui étoient plus gros & mieux fournis de tout. Ruiter jugeoit la Flotte de l'Etat trop foible, pour aller attaquer celle

1652.

des Anglois ; mais De Witte, brûlant d'envie de faire une action d'éclat, fut d'un autre sentiment, & vouloit aller chercher les Anglois jusqu'aux Dunes. Ils le prévirent & le 8. Octobre, ils vinrent sur lui, vent arrière. Ils le surprirent, avant qu'il eût pu rassembler ses Vaisseaux, qu'une Tempête du jour précédent avoit écartez, & qui ne pouvoient pas se rejoindre si promptement, parce qu'elle n'étoit pas encore tout à fait passée; ce qui empêchoit même De Witte d'envoyer ses ordres par tout, & de prendre des mesures justes. Le Combat commença à trois heures, après midi, à l'entrée du Pas de Calais. Ruiter y commandoit l'Avant-garde, De Witte le Corps de Bataille & de *Wildt* l'Arrière-garde. Outre cela, Ewertsz. eut ordre de se tenir prêt, pour secourir ceux qui en pourroient avoir besoin. On se canonna violemment, & l'on remarqua qu'en ce Combat les Anglois tiraient, plus qu'ils n'avoient accoustumé, contre les Mats, les Vergues, & les Voiles des Hollandois, & qu'ils endommagerent beaucoup leurs Manœuvres; soit qu'ils voulussent leur rendre ce qu'ils leur avoient fait, en d'autres Combats; soit qu'ils crussent qu'ils viendroient plus facilement à bout d'eux, en desarmant leurs Vaisseaux. De Witte & Ruiter se battirent à leur ordinaire, avec toute la valeur possible, mais leurs Vaisseaux furent, en peu de tems, si mal-traités, qu'ils avoient de la peine à faire les mouvemens nécessaires. Il y eut divers Capitaines, qui, à leur exemple, firent très-bien; mais il y en eut quelques autres, qui se tinrent en arrière, jusqu'à ce que la nuit eût mis fin au combat. On a dit que la Flotte Angloise avoit reçu quelque renfort, pendant le Combat; au lieu que celle des Etats fut comme abandonnée, par près de vingt Vaisseaux, qui se tinrent hors du feu, peut-être par chagrin contre l'Amiral, qu'ils n'aimoient pas. Cependant dès qu'il fut jour, De Witte voulut attaquer de nouveau l'Ennemi. Mais il y eut divers Capitaines, qui ne se mirent point en devoir de le suivre & il arriva un calme, qui l'arrêta. En ce tems-là il donna le signal ordinaire, aux Officiers, de venir sur son bord, pour y tenir Conseil. Ils s'y rendirent & Ruiter avec Ewertsz. lui conseillèrent de ne pas hazarder la Flotte; parce qu'ils auroient de la peine, dans ce calme, de s'approcher de l'Ennemi, avant que la nuit vint. Ils ajoûterent qu'il avoit reçu un renfort, & que l'armée des Etats étoit affoiblie; que les Anglois pouvoient employer leurs Brûlots, & que les leurs étoient devenus inutiles; que la Flotte Hollandoise étoit inférieure, en nombre d'hommes, dont une partie étoit malade, ou blessée; que plusieurs Vaisseaux étoient desarmez, & que l'on ne pourroit pas s'excuser à l'Etat d'avoir exposé sa Flotte, en cette occasion, où elle étoit trop inégale à celle des Ennemis. Il voulut encore se battre, au matin du 10; mais les mêmes raisons de ne le point faire, subsistoient encore, & il n'osa rien entreprendre, contre l'avis des Officiers; qui se feroient mal aquitez de leur devoir, en un combat qui se feroit donné malgré eux. Ainsi la Flotte reprit la route des Ports de Hollande & de Zélande, & elle y arriva le 13. parce que le Calme duroit encore. Les Etats Généraux ayant appris que divers Officiers avoient mal fait leur devoir, ils en voulurent faire recherche; mais la multitude des coupables, ou le crédit de leurs Amis les sauva.

Ruiter le 17. de Novembre retourna à Fless-

ingue, où il avoit placé sa famille, à dessein 1652.

de ne plus retourner en mer; à cause des ennemis, & des envieux, que son avancement lui avoit suscitez, parmi des gens, qui ne l'égalent ni en capacité, ni en courage. Mais quelques-uns, des principaux de l'Etat, l'engagerent à faire encore une Campagne. On pensoit alors à employer, de nouveau, Tromp, qui étoit beaucoup plus aimé des Officiers de Marine & des Matelots, que De Witte; & il fut en effet résolu de lui donner le commandement de la Flotte, que l'on équipoit, pour protéger le Commerce troublé par les Anglois. On nomma ensuite, pour commander sous lui, De Witte, Ruiter, Florisz. & Jean Ewertsz. Le premier tomba malade, en ce tems-là & Tromp eut ordre le 22. de Décembre des Etats Généraux de donner à Ruiter le commandement de l'Escadre, que De Witte devoit commander. Les mêmes Etats publièrent une Ordonnance du 8. de Novembre, pour empêcher qu'aucun Vaisseau Marchand ne se mît en mer, soit pour aller ailleurs, soit pour en revenir, sans attendre l'escorte de la Flotte. Pour cela, ils donnerent aux Vaisseaux qui revenoient de l'Ouëst, l'île de Ré, & la rade de S. Martin, pour rendez-vous. Il y avoit, sans doute, alors des Marchands, qui aimoient mieux hazarder leurs Vaisseaux, malgré les courses des Anglois, que de l'attendre, soit en partant des Ports de Hollande, ou de Zélande, soit en y revenant; parce que s'il arrivoit que ces Vaisseaux fissent leur voyage plus promptement que ceux, qui attendoient l'escorte de la Flotte; ils coûtoient beaucoup moins aux Propriétaires, qui vendent même plus avantageusement les Marchandises qu'ils rapportoient; parce que ceux que la Flotte devoit ramener, revenoient trop tard. Cependant ces gens-là faisoient de grandes plaintes, lorsque leurs Vaisseaux étoient pris. L'Armée navale consistoit en soixante & dix Vaisseaux de Guerre de l'Etat, & trois de la Compagnie des Indes Orientales, sans compter les Brûlots & d'autres petits Bâtimens. Mais ce n'étoient pas tous des Vaisseaux de Guerre, bâtis par les Amirautes, pour le service de l'Etat; il y en avoit plusieurs Vaisseaux Marchands, qui avoient accoustumé d'aller en Espagne & au Détroit, que l'on avoit louez & équippez en guerre, & quelques Flutes, plus propres au commerce, qu'à un combat. Il se trouva, au commencement de Decembre, environ trois-cens Vaisseaux Marchands; que Tromp devoit escorter, jusqu'au delà du Cap le plus avancé au Sud-Ouëst de l'Angleterre, qu'on nomme *Lands-end*, ou la fin du País.

Comme il vogueoit de ce côté-là, avec la Flotte de guerre & la Marchande, il découvrit l'Armée Angloise, commandée par Blake, près de Douvres, à l'Ouëst, le long du rivage. Après midi, les Flottes commencèrent à se canonner, & à s'avancer à l'Ouëst; sans que les Anglois pussent gagner le vent. Les Escadres de Ruiter & d'Ewertsz. furent les seules, qui s'engagerent avec eux; car les autres ne purent d'abord prendre part au Combat. Mais Tromp vint les soutenir. Il prit (1) un des Vaisseaux du Parlement, monté de 44. pieces de Canon, nommé *la Couronne de Roses*, & Ewertsz. un autre de 30. nommé *la Bonaventure*. Mais il y eut sur le soir un Vaisseau des Etats, qui sauta, par sa propre poudre, & dont le Capitaine perit avec la plupart

(1) Voyez la Lettre de cet Amiral, dans la Vie de son Père, sur la fin de cette année.

1652. de l'Equipage. Cependant Blake avoit commencé de se retirer du côté de la Tamise; où il fut suivi, pendant quelque tems, par Ruyter & Ewertsz; mais sans lui rien prendre. On assure que le premier avoit dit que, si Tromp eût été assisté de dix ou douze vaisseaux de plus, il auroit, selon les apparences, ruiné entièrement la Flotte ennemie. Ainsi par une épargne mal entendue, on allongeoit la guerre; ce qui coûtoit infiniment plus, que n'auroit coûté une Flotte plus forte & mieux équipée. C'est une faute, que l'on a déjà pu remarquer plusieurs fois, dans cette Histoire, & dont on trouvera encore bien des exemples, dans la suite. Le lendemain de ce combat, quelques Capitaines Hollandois prirent encore deux Vaisseaux, l'un du Parlement, & l'autre appartenant à un Marchand.

Blake ayant cédé la mer à Tromp, il conduisit la Flotte, qu'il escortoit, jusqu'à l'île de Ré, où il en trouva une, qu'il en ramena l'année suivante.

Pendant que l'on travailloit, en Hollande, à conserver la liberté du Commerce sur l'Océan, qui y étoit troublée par les Anglois; on n'oublioit pas celle du Commerce de la Méditerranée. On y envoya (1) *Catz*, & une Flotte de 14. Vaisseaux, avec ordre de combattre les Anglois, par tout où il pourroit. Il arriva à la rade de Livorne, après qu'un Commandant Anglois, nommé *Appleton*, y étoit arrivé, & avoit mouillé près du Port de cette Ville. Là-dessus *Catz* fit savoir au Gouverneur de la Place, que ses ordres portoient qu'il attaqué les Anglois, en quelque part qu'il les trouvat; mais qu'il en avoit suspendu l'exécution, dans la pensée que le Gouverneur ne permettroit point qu'on les déchargât; & que, s'il le permettoit, il seroit obligé de s'y opposer, en les attaquant. Le Gouverneur répondit que les havres du Grand Duc, son Maître, étoient ouverts à tout le monde. Après quelques contestations, les Anglois déchargèrent leurs Vaisseaux, sans aucune opposition de la part du Vice-Amiral Hollandois. Cela donna lieu aux Etats, peu satisfaits de sa conduite, de le rappeler, & d'envoyer *Jean de Galen*, homme de réputation, en sa place.

Il se rendit, par terre, à Livorne & ayant fait voir sa Commission à la Flotte, elle se mit sous son commandement. Il laissa le Capitaine *Salin-guen*, pour tenir *Appleton*, comme bloqué, & alla au devant des Vaisseaux Anglois, qui pourroient venir du Levant. Il découvrit le 6. de Septembre une Flotte de cette Nation, entre Elba & Monte-Christo, composée de quatre Vaisseaux de guerre & de quatre Marchands, qui étoit conduite par le Capitaine *Bodley*. La Flotte Hollandoise étoit de dix Vaisseaux de guerre, l'un desquels étoit commandé par *Cornelle Tromp*, fils du Vice-Amiral. Les Anglois s'appercevant bien, qu'ils ne pouvoient pas lui échapper, se formerent en Croissant, entre les deux îles qu'on vient de nommer. Quand *Galen* eut encouragé son monde, *Jacques de Boer*, Contre-Amiral, commença le Combat, à trois heures, après midi; & comme les Anglois se défendoient bien, il auroit été sanglant, si le calme, qui survint, n'avoit empêché qu'on n'en vînt à l'abordage. On se canonna jusqu'à la nuit & *Galen*, quoi que fort endommagé, dans ses cordages, fit fanal, toute la nuit, en deux endroits de son Vaisseau; pour empêcher que les autres ne s'écartassent, pendant la nuit. Les Anglois se tinrent le long

de la plage, tirant vers Monte-Christo. *Galen* 1652. les voulut attaquer, dès l'aube du jour; mais comme trois de ses Vaisseaux étoient demeurez sous le vent, il ne put pas executer son dessein. Là-dessus les Vaisseaux Marchands se sauverent. *Bodley* ne peut se retirer, parce qu'il étoit trop près de la côte, qui l'environnoit. Il attendit donc les Hollandois, rangé en Demi-Lune. *Galen* l'attaqua courageusement, mais il en fut reçu si vivement, qu'il reçut sept coups à fleur d'eau, perdit dix-sept hommes & en eut vingt-sept de dangereusement bleffez, outre qu'il faillit trois fois d'être abordé par un Brûlot. Cependant après s'être radoubé, comme il put, il attaqua un autre Vaisseau Anglois. Le Contre-Amiral de *Boer* attaqua, immédiatement après, *Bodley*, & lui emporta, d'un boulet de Canon, son grand Mât, qui tomba dans la mer; mais l'Anglois, quoi que maltraité & attaqué de deux côtes, se dégagca des Hollandois. Ils lui prirent néanmoins une fregate, nommée le *Phénix*; mais ils furent si mal traitez eux-mêmes de l'artillerie de *Bodley*, qu'ils ne purent s'en rendre maîtres. Il tâcha de s'échapper, mais *Galen* & quelques autres Capitaines de son Escadre se mirent à le suivre. De *Boer*, & le jeune *Tromp* se trouverent aussi si mal traitez de l'Artillerie Angloise, qu'ils furent obligez d'aller sur les côtes de l'île de Corse, pour se radouber. Cependant les Anglois, sans faire de fanal, pendant la nuit, remorquerent leurs Vaisseaux trop délabrez, & prirent la route de Porto-Longone. Les Hollandois en ayant été avertis, résolurent de les aller comme assiéger, dans ce Port. Mais le Secretaire du Gouverneur *Francisco Maria Brancaccio*, leur vint dire qu'il ne souffriroit pas qu'on exerçât aucune hostilité, sur les côtes de sa Majesté Catholique, contre les peuples, avec lesquels elle étoit en paix. Cela fit que les Anglois & les Hollandois se virent & se régalerent réciproquement à bord de leurs Vaisseaux; selon la civilité militaire, qui s'exerce, de la meilleure grace du monde, entre des gens prêts à s'égorger. Cependant on répara, des deux côtes, les Vaisseaux délabrez. *Galen* fit aussi enterrer là ses morts, autour de la fontaine, qu'on dit avoir été embellie par *Frideric Barberousse*; après quoi il fit voile du côté de Livorne, dans l'esperance d'attirer les Anglois au combat. Mais ce ne fut que l'année suivante, comme on le verra dans la suite.

Lorsque les Ambassadeurs Extraordinaires des Etats Généraux étoient retournez en Hollande, le Conseil d'Etat de la République d'Angleterre ne trouva pas mauvais que le Sr. *Lieuwe d'Aitzema*, que nous avons si souvent cité dans cette Histoire, demeurât à Londres; pour entretenir quelque sorte de commerce, entre les deux Républiques, malheureusement en guerre l'une avec l'autre. (1) Il comprit, comme il dit, que les Anglois se croyoient avoir été affrontez par les Hollandois; & que ceux-là même, qui n'étoient pas indisposez contre eux, parloient ainsi. A l'égard de la paix, ils ne croyoient pas qu'ils la pussent faire, à moins que les Provinces Unies ne leur fissent quelque satisfaction, & *Aitzema* jugeoit même que leurs prétentions n'iroient pas loin, & que si on leur avoit offert seulement la cinquantième partie des frais, qu'on avoit faits pour soutenir la guerre, ils s'en feroient contentez. Les Anglois se plaignoient encore de ce que, quoi que les Ambassadeurs des E. E. G. G. eussent dit que ce qui s'étoit passé avoit été fait contre les ordres de l'Etat

(1) Vie de Tromp, sur cette année p. 73.

(1) Liv. XXXII. pag. 750. col. 2.

1652. l'Etat, & sans sa connoissance; on n'avoit donné à Tromp aucune marque de mécontentement, qu'il étoit demeuré dans son emploi & qu'on l'y avoit encore confirmé. Cela, dit l'Historien, n'étoit pas faux, mais les Anglois auroient dû distinguer les gens, & penser que les esprits n'étoient pas disposés, de la même manière, dans les Provinces; que les uns étoient portés à conserver la Liberté de l'Etat: comme la Province de Hollande l'avoit assez fait voir, dans la Grande Assemblée des Provinces; mais qu'il y en avoit d'autres, qui avoient jugé à propos de désigner le jeune Prince d'Orange Capitaine & Gouverneur général, pour le mettre en possession des Charges, que les Prédecesseurs avoient eues, dès qu'il seroit en âge. Ces derniers étoient aussi fortement attachés aux intérêts de la Maison Royale d'Angleterre, & les Anglois pouvoient bien croire que ceux-ci avoient été bien-aisés de la rupture de l'Etat avec les Républicains de la Grande Bretagne. Il semble qu'*Aitzema* crût que Tromp & ceux, qui le soutenoient, étoient du parti de la Maison d'Orange, & avoient été bien aisés de la rupture, entre le Parlement & les Etats. Il censura encore les Anglois de ce qu'ils n'appuyèrent pas le Parti de la Liberté, contre celui du Prince, & de ce qu'ils se promettoient de venir à bout des uns & des autres, sans daigner les distinguer. En effet leurs armateurs faisoient des prises considérables sur les Hollandois. Il n'étoit pas possible de les engager à passer l'affront, qu'ils croyoient en avoir reçu, & à faire la paix. Néanmoins ils ne laisserent pas de faire connoître qu'il ne seroit pas désagréable au Parlement, que les Etats envoyassent des Ambassadeurs à Londres, pour reprendre le Traité qu'on y avoit commencé. Mais on étoit si fort irrité, contre les Anglois & contre les Pirateries, qu'ils avoient commencé à faire, sans demander justice aux Etats, comme on l'a déjà dit; qu'il n'étoit pas possible de les porter à faire cette démarche. On écrivit, de leur part, à *Aitzema*, que si le Parlement vouloit prendre, pour cela, quelque Ville neutre, comme Hambourg, ou quelque Ville de Flandre; on pourroit se résoudre à y aller. Mais les Anglois prétendoient que, s'il se faisoit quelque négociation, avec les Etats, ce fût à Londres. Le Roi de Danemarck fit aussi faire des instances de sa part, pour porter les Etats à faire la paix; parce qu'il s'étoit engagé à donner aux Etats du secours, par le (1) Traité de MDCXLIX. On répondit à S. M. Danoise, qu'on ne seroit que se tenir sur la défensive. Cependant les Anglois ordonnèrent le 25. de Juillet que tous les effets saisis sur les Sujets des Etats, fussent confisqués; & la guerre commença tout de bon, comme on l'a vu, par le récit qu'on en a fait.

Aitzema revint de Londres & se rendit en Flandres, où il renouvella un ancien Traité que les Villes Hanseatiques, car il étoit alors leur Agent, avoient fait autrefois avec les Comtes de Flandres; à quoi nous ne nous arrêterons pas, parce que cela n'a point de rapport aux Provinces Unies. Le négoce, qui depuis ce tems-là s'est augmenté infiniment en Hollande & particulièrement à Amsterdam, a absorbé, avec le tems, celui que ces Villes faisoient par toute l'Europe.

Les Anglois & les Hollandois ne pouvoient pas se faire la guerre, avec tant de violence, sans alarmer les Couronnes du Nord, qui entretenoient un grand commerce avec ces deux peu-

1652. ples. Le Roi de Danemarck avoit une Alliance défensive, avec les Etats Généraux, (1) depuis l'an MDCXLIX. par laquelle ces deux Puissances s'étoient obligées réciproquement de s'entresecourir l'une l'autre de quatre mille hommes effectifs; ou d'une somme suffisante pour leur entretien, qui avoit été réglée. Les Etats firent demander ce secours au Roi de Danemarck, par *Nanning Keiser*, leur Envoyé Extraordinaire, & pour l'engager à le leur donner ils lui firent présenter le Manifeste, qu'ils avoient fait publier, contre le Parlement d'Angleterre. L'Envoyé ajouta à cela le danger, où se trouveroit le Danemarck, si les Anglois réussissoient dans la guerre qu'ils faisoient aux Provinces Unies; puis qu'ils prétendroient être maîtres, dans la mer Baltique & dans ses entrées, s'ils pouvoient réduire les Hollandois à dépendre d'eux, sur l'Océan. Comme on vit que le Roi de Danemarck n'étoit pas fort en état d'envoyer en Hollande quatre mille hommes effectifs, ou de fournir un secours équivalent, en argent; on tâcha de l'engager à mettre vingt Vaisseaux en mer, pour tenir ses Côtes & ses Ports en sûreté; de peur que les Anglois n'occupassent quelque poste, qui les rendit maîtres des passages du Sund. Il fuyoit toute dépense extraordinaire, sinon celles qu'il faisoit pour ses plaisirs; & l'on n'avançoit rien à l'exhorter à faire une dépense, qui lui seroit à charge, sans en tirer aucun avantage présent. Ainsi les Etats prirent un autre tour, pour l'engager, contre les Anglois. Ils l'avertirent qu'il y avoit vingt-deux Vaisseaux Anglois, qui revenoient du Nord chargés de marchandises, & des choses nécessaires à équiper une Flotte; & lui firent entendre qu'il les pourroit facilement attirer, dans le port de Copenhague; en les faisant avertir qu'ils courroient risque d'être pris, par les Hollandois, s'ils entreprennent d'aller en Angleterre, sans convoi. L'Envoyé même de Hollande lui promit que les Etats Généraux le garentiroient, contre toute perte. Ce Prince qui avoit besoin d'argent, ne manqua pas de faire dire au Commandant de la Flotte Angloise, qu'il ne seroit pas sûr, pour lui, de faire voiles, droit en Angleterre; mais qu'il pourroit attendre sûrement, au port de Copenhague, qu'il fût venu un Convoi de Londres. Le Commandant le crut, mais il n'eut pas plutôt jetté l'ancre dans ce Port, que le Roi de Danemarck congédia l'Equippage, & fit vendre ensuite les marchandises. Par-là il rompit avec les Anglois; d'une manière plus choquante, que s'il avoit pris ouvertement le parti des E. E. G. G. contre les Anglois. (2) Le plus grand avantage, qui leur en revint, fut que, par-là, le Commerce de la Mer Baltique fut comme interdit aux Anglois.

Le Parlement fut extrêmement irrité de cette conduite du Roi de Danemarck, & il y a bien de l'apparence, qu'on auroit arrêté à Londres les Envoyés de Danemarck; si l'on eût été informé de tout ce qui s'étoit passé à Copenhague. Mais on ne fut, que quelque tems après, la vente des Marchandises. Le Parlement ordonna que l'on enverroit vingt Vaisseaux, pour escorter ceux qui avoient été arrêtés; dans la supposition que le Roi relâcheroit les Vaisseaux arrêtés, avec ce qui y étoit, dès qu'on les auroit demandés. On permit aux Envoyés Danois de s'embarquer sur cette Flotte, car on ne savoit pas encore que la

charge

(1) Voyez ci-dessus pag. 274.

(1) Voyez ci-dessus p. 274.

(2) *Aitzema* Liv. XXXII. p. 751.

1652. charge eût été vendue. Mais l'escorte étant arrivée, & demandant qu'on lui remît les Vaisseaux arrêtez & leur charge; le Roi de Danemarck fit le fâché de ce que, sans l'avoir averti auparavant, les Anglois étoient venus sur ses côtes avec une grosse Flotte; pour extorquer par la crainte ce qu'il auroit rendu, de son propre mouvement. Quand cette nouvelle fut arrivée à Londres, le Parlement donna ordre à *Bradshaw*, son Résident à Hambourg, de partir pour Coppenhague & de réclamer, de la part de la République d'Angleterre, les Vaisseaux arrêtez. Le Roi l'ayant appris, sortit en même tems, de la Ville, comme pour une partie de chasse, & à son retour nomma des Commissaires, pour ouïr *Bradshaw*. Comme il eut marqué l'étonnement, où l'on étoit que le Roi eût fait arrêter une Flotte Angloise, dans le milieu de la paix; les Commissaires répondirent que le Roi avoit laissé entrer dans son Port la Flotte Angloise Marchande, pour empêcher qu'elle ne tombât entre les mains des Hollandois; & qu'au lieu de le remercier, on lui avoit envoyé une Flotte, plus propre à lui faire la guerre, qu'à lui demander une grace.

Cette liaison du Danemarck, avec la Hollande, fit que la Suede pencha du côté de l'Angleterre; à cause de la perpetuelle jalousie, qu'il y a entre les deux Couronnes du Nord. *Conrad van Beuning*, Envoyé des Etats Généraux en Suede, fit tout ce qu'il put, pour gagner *Christine*, & témoigna même qu'on ne seroit pas éloigné en Hollande d'accepter la médiation de cette Reine, entre le Parlement d'Angleterre & les Etats; (1) mais toutes ces négociations furent inutiles, ce qui nous empêchera de nous y arrêter.

Mais nous ne pouvons pas omettre que, cette année, les Espagnols tirèrent beaucoup d'avantage des brouilleries de la Cour de France, non seulement en Catalogne & dans le Mantouan, mais encore en Flandre, où ils reprirent sur les François *Graveline* & *Dunkerque*. (2) Il courut un bruit sourd que la France avoit offert de mettre *Dunkerque*, entre les mains des Etats Généraux; quoi que les François traitassent de visionnaires ceux, qui s'imaginoient que cela étoit vrai. *Le Brun* ne laissa pas de s'y opposer; mais les Etats assez embarrassés de la guerre, qu'ils avoient avec le Parlement d'Angleterre, n'avoient garde de s'engager, de maniere qu'ils s'attirassent une nouvelle guerre des Espagnols. Mais il paroît que *Cromwel* y avoit pensé sérieusement, (3) puisque dès le commencement de Février il avoit envoyé au Comte d'Estades, le Colonel du Regiment de ses Gardes, pour lui proposer de traiter de *Dunkerque*; offrant d'en donner deux millions, & s'engageant de fournir cinquante Vaisseaux & 15000. hommes de pied, pour se joindre aux Armées de la France; de se déclarer contre l'Espagne, & contre tous les ennemis du Roi & du Cardinal Mazarin, avec qui il vouloit faire une étroite amitié. Ces offres furent rejetées alors, quoi que la Place fût très-mal fournie, & ne pût pas résister longtemps. Depuis les François, après l'avoir perdue, l'assiégerent de nouveau, & la remirent à *Cromwel*.

Les Ambassadeurs (4) d'Espagne représentèrent, au même tems, que le Roi leur Maître

avoit envoyé des ordres, en tous ses Ports, de 1652. favoriser, en toute maniere, les Vaisseaux que les Etats envoyoit dans la Méditerranée, pour s'opposer aux Pirateries des François; mais qu'il laissoit à la prudence des Etats de considérer, s'il ne seroit pas mieux de n'en envoyer que sept, ou huit, à la fois, de peur que d'autres Puissances n'entreprissent d'en faire autant. Ils se plaignirent encore que les Hollandois portoient des Marchandises directement en Amerique, ce qui étoit contre les Traitez. Ils firent aussi de grandes plaintes, contre les nouveautez, que l'on avoit introduites, à ce qu'ils disoient, de la part des Etats, dans la Seigneurie de *Gemert*, comme si elle dépendoit de la Mairie de Bois-le-Duc. Ils prétendirent de plus qu'il y avoit divers Articles de la Paix de Munster, qui n'avoient point encore été exécutez, & que la Chambre Mi-partie pour le Pais de delà la Meuse n'étoit pas encore bien réglée. Les E. E. G. G. avoient en effet eu tant d'occupation, depuis la conclusion du Traité, soit en leur Pais, soit au dehors, pour se défendre contre les Anglois; qu'il n'avoit guère été possible qu'ils missent ordre à tout; mais dans la suite tout fut réglé.

Il y eut encore diverses négociations, touchant les Vaisseaux Anglois arrêtez à Coppenhague; mais auxquelles nous ne nous arrêterons pas, parce qu'elles ne regardent point les Provinces Unies. Il suffit de dire que le Danemarck se tira assez bien d'affaire, & que ses Ambassadeurs, en repassant par la Hollande assurèrent les E. E. de l'amitié de leur Maître. La Suede témoigna aussi qu'elle vouloit essayer de raccommoder les Anglois & les Hollandois. C'étoit comme parloit *Christine*; mais *Van Beuning* pénétra que ce n'étoient que des paroles, & écrivit en Hollande que la Reine étoit bien aise que les deux Républiques fussent brouillées ensemble, & ne travailleroit nullement à les réconcilier. Comme les Etats pressoient fort le Roi de Danemarck de fermer le passage du Sund aux Anglois, la Suede s'y opposoit; sous prétexte qu'on avoit expérimenté qu'encore que cela parût d'abord n'être que contre les Anglois, c'étoit, dans le fonds, une défense contraire aux intérêts de la Suede. Les Suedois disoient que cela incommoderoit bien, en quelque maniere, les Anglois; mais qu'ils ne laisseroient pas d'avoir de quoi bâtir des Vaisseaux de la Nouvelle Angleterre, de la Virginie & des Barbades, ou d'en avoir d'autres, même des Hollandois; qui devoient entretenir, à quelque prix que ce fût, leur navigation, sans quoi ils seroient perdus; & que celui de la Mer Balthique étoit l'un des trois principaux négoce qu'ils eussent. On comptoit, pour les autres, le négoce de France, d'Espagne & des Indes; & celui du Nord, qui consistoit dans la pêche des Harangs & des Baleines, & de toutes les Marchandises, que l'on portoit en Moscovie, par *S. Michel l'Archange*, & en celles qu'on en rapportoit, pour répandre dans tous les Pais qui en avoient besoin. Les Suedois s'imaginoient qu'ils pourroient négocier des marchandises de la Mer Balthique, directement & ouvertement avec les Anglois, & indirectement & en secret avec la Flandre. Enfin on raisonna sur cela, à perte de vuë, comme l'on parle de choses, dont on n'est pas assez informé.

Cependant, pour revenir à ce qui se passoit dans les Provinces Unies, la Province de Zelande envoya une Députation à celle de Hollande, pour proposer aux Etats Généraux, s'il

(1) Voyez-les dans *Aitzema* Liv. XXXII. pag. 754.

(2) Le même Ibid. p. 757. col. 2.

(3) Lettres du Comte d'Estades Tom. I. p. 94.

(4) *Aitzema* Liv. XXXII. p. 756. col. 2. & suiv.

1652. ne seroit pas bien de nommer un Capitaine & un Gouverneur Général. Les Etats de Hollande, pour ne recevoir pas une semblable proposition, devant toutes les Provinces, envoyèrent, pour les recevoir, quelques-uns de leur Corps, comme Députés; pour leur dire qu'ils avoient été nommez, pour conférer avec eux. Les Hollandois s'appercurent bien-tôt, que la plupart des Députés Zélandois n'approuvoient pas, eux-mêmes, la proposition, qu'ils venoient faire & qu'ils ne s'étoient chargez de la faire, que pour ne pas déplaire à la Populace de Middelbourg, émuë par quelques Ministres; qui Péchauffoient contre ceux, qu'ils appelloient *la Faction de Louvestein*. Il est visible qu'un Enfant n'étoit nullement en état de faire mieux réussir les Flottes, qui étoient commandées par les plus grands Amiraux, que les Provinces aient jamais eues, & que rien n'empêchoit de vaincre les Anglois, que parce que les Flottes Hollandoises étoient composées de bâtimens plus petits, que ceux des Anglois, & beaucoup plus mal équippez. Les Députés de Hollande & de Zélande eurent une conférence, le 9. de Novembre; où les premiers montrèrent au long aux seconds, que la nomination d'un Gouverneur & d'un Capitaine Général étoit non seulement contraire à la résolution de la Grande Assemblée des Provinces, tenue en MDCLI. mais qu'elle étoit encore contraire à l'état, auquel la République se trouvoit alors. En effet il n'étoit nullement de son intérêt de continuer la guerre, avec les Anglois; & la nomination du Prince aux Emplois de ses Prédecesseurs, rendoit le Parlement irreconciliable à l'Etat.

On pressoit fort l'équipement de trente nouveaux Vaisseaux de Guerre, plus gros que ceux qu'on avoit eus, jusqu'à lors. D'abord après la Paix de Munster, l'Etat (1) avoit vendu, par une Economie un peu mal entendue, les plus vieux Vaisseaux, qu'il eût, & ceux qui étoient restez avoient été envoyez dans la Méditerranée, pour s'opposer aux Pirateries des François. On n'auroit jamais cru alors qu'on auroit la guerre, avec les Anglois; & quand elle avoit commencé, on avoit loué des Vaisseaux Marchands, qu'on avoit accoutumé d'envoyer en Espagne, ou dans la Méditerranée, quelques Flutes, & deux ou trois Vaisseaux des Indes Orientales, lesquels on avoit équippez en Guerre; quoi que plus propres à se défendre contre des Ecumeurs de Mer, qu'à se battre contre des Vaisseaux de Guerre. Ceux, que les Amirautes avoient louez, étoient passables, mais ceux que les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales avoient fournis, étoient les moindres de tous. Un Vaisseau de guerre bien équipé, comme dit très-bien (2) un Historien du tems, vaut mieux que trois autres: comme un boulet de vingt-quatre livres fait trois, ou quatre fois plus d'effet, qu'un de huit. Cependant la guerre diminuoit fort le commerce, de sorte que le revenu des Amirautes, qui venoit des droits imposez aux Marchands, qui sortent & qui entrent, diminua extrêmement. D'un autre côté les Villes Marchandes, sur les côtes de la Mer Baltique, profitoient de l'occasion, & fournissoient de leurs Marchandises les peuples, qui avoient accoutumé de les tirer des Hollandois. Il y avoit par tout de grandes plaintes que le négoce n'étoit plus protégé; & il étoit très-

difficile de le faire, comme on l'auroit souhaité, 1652. à cause de la guerre, qu'on avoit avec l'Angleterre, qui causoit trop de dépense; pour qu'on pût pourvoir aux Escortes, qu'on avoit accoutumé de donner aux Flottes Marchandes. Il se fit encore, à la fin de l'Année, des négociations en Danemarck & en Suede; mais qui ne nous arrêteront pas, parce qu'elles n'aboutirent à rien. On assure que *Van Beuning*, qui étoit Envoyé en Suede, s'imagina de pouvoir faire une triple Alliance de l'Etat avec les deux Couronnes du Nord, & que *Christine* s'étant écriée que ce seroit un *grand miracle*, si la Suede s'allioit avec le Danemarck; il lui répondit *qu'on ne s'attendoit aussi qu'à des miracles, sous le regne de S. M.* Mais on y fut bien trompé. Cependant l'armement ne se faisoit pas assez promptement, parce qu'il dépendoit de diverses Amirautes & de Colleges subalternes, qui y apportoient du retardement; non seulement par le manquement d'argent, mais par la diversité des opinions, & la longueur des délibérations. Ceux d'entre les Marchands, qui vouloient faire assurer leurs Vaisseaux & leurs Marchandises, pour la Méditerranée, ne pouvoient le faire, qu'en donnant le vingt-cinq pour cent, tant la navigation étoit alors dangereuse.

LE Lieutenant (3) Amiral Tromp, après le 1653. combat, dont on a parlé, ayant croisé, pendant quelque tems; entre les côtes de France & d'Angleterre, pour attendre des Vaisseaux, qui devoient venir de Hollande, fit voiles à l'Ouest & se rendit au commencement de Février, à la rade de l'Ile de Ré; d'où, après y avoir demeuré une semaine, il mit de nouveau à la Voile, avec deux cens cinquante Vaisseaux Marchands, pour les reconduire en Hollande. Le dernier du Mois, étant près de Portland, il découvrit la Flotte Angloise, commandée par Blake, & il la joignit à 10. heures avant Midi. Le principal dessein des Anglois étoit de s'emparer de la Flotte Marchande, que Tromp conduisoit en Hollande & en Zélande; & l'Amiral Hollandois ne pensoit qu'à y conduire sûrement cette même Flotte.

Dès que les Flottes furent à la portée du Canon, Tromp s'avança sur le Vaisseau de Blake, qui, sans attendre qu'il l'approchât de plus près, lui lâcha sa bordée, qui consistoit en boulets de 36. livres de poids, sans lui faire grand mal. Tromp attendit, selon sa coutume, de lui répondre par une décharge, quand il ne fut éloigné de lui, qu'à la portée du Mousquet; & revirant à l'instant, il lui envoya encore une autre bordée sur le même côté. Après quoi il tourna de l'autre, & fit sur ce côté une décharge, qui fit jetter de grands cris aux Anglois; ce qui fit juger, qu'il y avoit eu bien des gens blesez, par cette bordée. Depuis Blake ne se battit plus, que de loin. Ruiter eut d'abord à faire à un Vaisseau, nommé la *Prosperité*, de quarante-quatre piéces de Canon, & de cent soixante & dix hommes d'équipage. L'Artillerie de ce Vaisseau étoit si fort supérieure à la sienne, qu'il résolut de venir plutôt à l'abordage, que de le canonner plus long-tems. Son monde se présenta à l'abordage, mais il fut d'abord rebutté. Cependant il les exhorta si bien à faire leur devoir, qu'ils sauterent dans ce vaisseau & s'en rendirent les maîtres. Mais ce Vaisseau fut ou abandonné, ou repris, parce que Ruiter se trouva si engagé, & si mal servi des Vaisseaux de son Escadre, qu'il eut bien de la peine à se tirer

(1) Voyez un Ecrit cité dans la Vie de *Jean de Witt* Ch. I. 11. du Tome I.

(2) *Aizuma* Liv. XXXII. p. 761.

(3) Voyez la Vie de Ruiter Liv. II. au commencement & celle de Tromp, sur cette année.

1653. tirer lui-même d'affaire. Il se trouva environné de plus de vingt Vaisseaux Anglois, au travers desquels il passa, secouru par le Vice-Amiral Jean Evertsz. Il se batit encore contre sept gros Vaisseaux, soutenu par deux Capitaines Hollandois. Il essuya aussi le feu de quelques autres Vaisseaux, qui ne s'étoient pas encore battus, avec les mêmes, jusqu'au soir; sans que personne vint les aider à se tirer d'affaire. Tromp perça plusieurs fois la Flotte Angloise, & fut exposé à un danger perpetuel, jusqu'au soir. L'Auteur de la Vie de Ruiter a eu raison de célébrer la bravoure des autres Capitaines, qui firent des merveilles, dans cette terrible action. Mais il faut avouer qu'il y eut aussi vingt-six Capitaines Hollandois, qui ne firent pas leur devoir; ce qui augmente la gloire des précédens. On ne sauroit trop détester la lâcheté de ces gens-là; mais on a aussi de la peine de ne point se plaindre de ceux, qui étoient alors dans le Gouvernement, & qui exposoient tant de braves gens, & même l'Etat, en les obligeant à se battre contre un Ennemi beaucoup supérieur, & auquel ils n'échappoient que comme par miracle, & par une valeur extraordinaire; & cela pour épargner quelques frais, qui s'augmentoient tous les ans; parce que les Anglois ne manquoient pas de revenir à la charge, avec des Flottes mieux équipées; dans l'esperance de ruiner tout à fait l'unique ressource, que les E.E. G.G. avoient alors. La nuit suivante, les Vaisseaux ne faisant que dériver à cause du calme, chacun travailla à se radouber, du mieux qu'il put.

Le lendemain 1. de Mars, Tromp fit venir à son Bord tous les Officiers de la Flotte; pour leur donner ses ordres & les exhorter à bien faire, si les Anglois revenoient les attaquer. Ils n'y manquerent point, dans l'esperance de s'emparer au moins d'une partie de la Flotte Marchande. Les Anglois suivirent en effet les Hollandois, & les attaquèrent à trois lieues au Nord-ouest, de l'île de Wight. Quoi qu'ils eussent le vent, ils ne s'en servirent point, pour aller à l'abordage, comme ils l'auroient pu faire, & tirèrent principalement aux Mâts & aux Maneuvres; apparemment parce qu'ils n'avoient pas tant dessein de se battre, que de s'emparer des Vaisseaux Marchands; que les Vaisseaux de Guerre, dématés, & destituez de voiles & de cordages, ne pourroient pas secourir assez promptement. Tromp rangea sa Flotte, en demi-cercle, pour tenir la Flotte Marchande au milieu, où les Anglois tâcherent vainement de pénétrer. Une partie des Capitaines, qui n'avoient pas bien fait leur devoir, le jour précédent, s'en acquiterent mieux, celui-ci. Les Officiers Généraux, sur tout, s'exposèrent beaucoup. Ruiter ayant reçu ordre, pendant le Combat, de se rendre auprès du Lieutenant-Amiral, s'engagea si fort parmi les Anglois & en fut canonné, avec tant de violence, qu'après midi il se trouva hors d'état de tourner son vaisseau, pour le conduire, où il étoit besoin, & que Tromp le fit remorquer.

Comme il avoit appris que les Vaisseaux des Marchands, dans la crainte de tomber entre les mains des Anglois, faisoient voiles au Sud, vers les côtes de France; il leur envoya incessamment ordonner de faire force de voiles, vers le pas de Calais, pour aller de là en Hollande. Mais ils n'obeirent pas, de sorte que les Anglois en couperent quelques-uns, avec deux Vaisseaux de guerre. Ils se rendirent même maîtres du Vaisseau du Capitaine *le Sage*, & l'on dit encore qu'ils avoient pris dix ou douze Bâtimens Marchands. Les autres se dégagerent, ou se retirèrent auprès

des Vaisseaux de guerre, ou au Havre de Grace; 1653. où il se rendit aussi deux Vaisseaux de Guerre, qui étoient desemparez. Vers le coucher du Soleil, les deux Armées se séparèrent.

Quoique les Hollandois eussent peu de poudre & de Boulets & que leurs Vaisseaux fussent très-mal traitez; ils ne laisserent pas de se préparer à un troisième Combat pour le lendemain le 2. de Mars. En effet les deux Flottes s'engagerent, à dix heures avant midi. Le Vice-Amiral Anglois du Pavillon Bleu tira à cartouche sur le Vaisseau de Tromp, mais ce dernier s'approcha si près de l'Anglois, qu'il lui tira ses deux bordées, qui le bleferent dans les OEuvres vives & le contraignirent de se retirer. Dès le commencement du Combat, le Vaisseau de Ruiter étoit encore remorqué par un autre, & ne laissa pas de causer beaucoup de dommage aux Ennemis; mais enfin ils le desemparèrent si fort à coups de Canon, qu'il ne pouvoit plus porter de voiles. Il y avoit eu quarante hommes de ruez sur son Bord, & autant de blesez. Une partie de son Equipage étoit demeurée sur le Vaisseau, qu'il avoit pris le premier jour, & qu'il n'avoit pu conserver. Il se perdit encore quelques Vaisseaux Marchands, pour n'avoir pas voulu suivre l'ordre de Tromp; & on ne put pas les secourir contre les Anglois, faute de poudre. Cette même raison fit retirer quelques Vaisseaux, mais il y en eut d'autres, qui le firent par lâcheté.

Après que le soleil fût couché, Blake sembla vouloir venir attaquer encore une fois la Flotte Hollandoise; mais comme Tromp faisoit peu de voiles, pour l'attendre, Blake revira & fit voiles vers les Côtes d'Angleterre. Les Hollandois cependant eurent de la peine à éviter les côtes de France, parce que le vent étoit presque entièrement tourné au Nord. Ils perdirent en ces trois combats, neuf Vaisseaux de guerre, dont il y eut cinq de brûlez, ou de coulez bas & quatre de pris. Le nombre de leurs morts fut de cinq à six cens hommes, entre lesquels il y eut six Capitaines. Les Anglois ne prirent que vingt-quatre Vaisseaux Marchands, quoi qu'ils se ventassent alors d'en avoir pris jusqu'à quarante, comme *Brandt* le remarque. Le *Comte de Clarendon* (1) touche ce combat, d'une maniere qui fait voir qu'il n'en étoit pas fort bien informé; comme on le verra, en le comparant avec *Brandt*, qui a écrit son Histoire, sur le Journal même de Ruiter, que j'ai vu plus d'une fois entre ses mains, lorsqu'il étoit occupé à écrire cette Histoire. Les Anglois ne perdirent pas moins de monde, mais ils ne perdirent pas tant de Vaisseaux; au moins qui perissent, dans le combat; mais il y en eut un grand nombre de si desemparez, qu'ils ne purent être, de long-tems, d'aucun usage.

Le 3. de Mars, la Flotte des Etats alla mouiller, près des bancs de Flandre, à trois lieues de Dunkerque, au Nord-ouest, où Ruiter s'appliqua à rétablir, le mieux qu'il seroit possible, son Vaisseau. Mais après Midi, ses trois Mâts tomberent dans la Mer, l'un après l'autre, avec tous leurs agreils; de sorte qu'il fut obligé de se faire remorquer, par deux Vaisseaux, jusqu'à Flessingue. Les autres Vaisseaux, au nombre de plus de cent, tant Marchands qu'autres, se rendirent en divers Ports de Hollande & de Zélande. Les Etats Généraux témoignèrent d'être extrêmement satisfaits de la conduite de Tromp, de Ruiter & des autres Commandants, qui avoient si courageusement

(1) Histoire de la Rebel. Liv. XIII. p. 464. de l'Ed. in 4.

1653 ment résisté à une Flotte plus forte & mieux équipée, que la leur. Ils donnerent en même tems ordre qu'on réparât, avec soin, tous les Vaisseaux, qui en avoient besoin, & que l'on fit les appareils nécessaires à se mettre en mer, dès qu'il en seroit besoin. Pour exciter les Officiers à continuer à faire bien leur devoir, les E.E. G.G. déclarerent qu'ils feroient des présens en argent à chacun d'eux. Quand les Etats de Hollande eurent vû les sommes destinées, pour cela, ils déclarerent qu'ils augmenteroient le présent que les Etats Généraux feroient à Tromp de deux mille francs, ceux que l'on feroit à Witte Cornelisz. de Witte, à Ewertsz., & à Ruitter de quinze cens, & celui de Florisz. de douze cens. Les Amirautez furent chargées du soin des recompenses des Officiers subalternes, qui auroient bien servi l'Etat. Mais on ne voit pas que l'on punit ceux, qui l'avoient mérité; de peur apparemment d'augmenter le nombre de ceux, qui se plaignoient injustement du Gouvernement. Les Etats de Hollande demanderent aussi aux Etats Généraux d'accorder au Vice-Amiral Ewertsz. & au Commandant Ruitter deux cens livres par mois d'appointement; & que cela commençât, dès le tems auquel ce dernier avoit été fait Commandant. On peut voir par-là que l'Etat étoit servi à bon marché, & que de braves gens hazardoient leurs vies, pour très-peu de chose. Les Généraux & les Officiers des Armées de Terre n'en avoient jamais usé ainsi; quoi qu'on puisse dire que les dangers de la Mer fussent, pour le moins, aussi grands que ceux de la Terre. Il fut résolu, dans l'Assemblée des Etats Généraux, qu'ils se remettoient au plutôt en mer; mais on les invita à se rendre dans l'Assemblée, où on les remercia & on les loua de leurs bons services. On les exhorta de plus à continuer à servir de même l'Etat, avec promesse, qu'on ne manqueroit pas de les en recompenser. Les Etats de Hollande en firent autant, dans leur Assemblée.

Après avoir raconté ce qui regardoit les combats maritimes du commencement de cette année, nous ne pouvons pas oublier de dire que *Paw, van Hemstede*, Pensionnaire de Hollande, aussi dévoué au service de la République, que son Pere l'avoit été à la Maison d'Orange, étant venu à mourir, sur la fin de Fevrier de cette année; il s'agit de favoir qui l'on pourroit mettre, en sa place. C'est un emploi, dont on ne peut se bien aquiter, sans beaucoup d'habileté, & d'application, sur tout en des tems fâcheux; comme étoient ceux, dont nous parlons. Un habile homme, qui en est revêtu, a beaucoup d'influence sur les Résolutions des Etats de Hollande, quoi qu'il n'ait point de suffrage dans leur Assemblée; & les sentimens d'une Province, qui contribue seule, plus que toutes les autres, sont aussi d'un grand poids dans l'Assemblée Générale de toutes les Provinces. J'ai souvent oui dire que les Amis de celui, qui fut pourvû de cette charge, lors qu'il les consulta, pour favoir s'il l'accepteroit, ou non, l'avoient fait souvenir du fort de Barneveld, & lui avoient dit assez clairement que, s'il vouloit accepter cet emploi, il falloit qu'il s'exposât à être recompensé de ses bons services, de la même maniere que lui.

Après l'enterrement du Sr. d'Hemstede, les Etats de Hollande s'assemblerent, (1) le 1. de Mars, pour remplir sa place, en attendant qu'on pût élire un Pensionnaire de Hollande. Les Dé-

putez de Dordrecht, qui est la premiere Ville de la Province, nommerent *Ruyt*, Pensionnaire de Harlem, & ceux de Harlem le Pensionnaire de cette Ville, qui étoit *Jean de Witt* fils de *Jacob de Witt*, dont on a parlé ci-devant, en faisant l'Histoire des Brouilleries de l'an MDCL. Il n'avoit pas encore alors vint-huit ans, puis qu'il étoit né le 25. de Septembre de l'an MDCXXV. L'envie de servir sa Patrie l'engagea à accepter, par provision, un emploi, dont il fut bien tôt revêtu seul. Comme il étoit dans le Parti opposé à celui de la Maison d'Orange; il ne pouvoit s'attendre que d'être fort traversé, dans les fonctions de son Emploi. Il eut la même instruction, qui avoit été faite depuis l'an MDCXLI. que l'on pourra voir dans sa Vie. C'est un détail des fonctions de cette charge, contenu en XXXV. articles, par où il paroît que celui, qui veut s'en aquiter bien, doit être fort laborieux, fort attentif à tout ce qui se passe dans toute la République, vigilant, actif, patient & adroit, pour gagner l'affection & l'estime de ses Maîtres. Il n'y a néanmoins, que le II. & le III. Articles, qui fussent sujets à des difficultez & qui pussent mettre en danger celui, qui est revêtu de cet Emploi. Le II. est que *pour qu'on pût faire fonds sur son service & sur ses Avis, il seroit neutre & impartial dans toutes les affaires, tant des Quartiers, Villes, Bourgs & Colleges de Hollande & de Westfrise, que des autres Provinces & pais; & n'embrasseroit les intérêts de personne, ni ne donneroit aucun avis, ou conseil, ni ne prendroit aucune pension ou gage de quelque autre Etat, ou Prince.* Cela demandoit une integrité & un desintéressement, qui sont des Vertus, qui ne sont pas si communes, que l'on croit. Mais il falloit beaucoup de courage, de prudence & d'adresse, sur tout en ce tems-là, pour prendre soin, comme porte le III. Article, de toute sa force, que les privileges, droits, coutumes & usages des Pais de Hollande & de Westfrise, de même que l'autorité légitime de l'Etat demeurassent en leur entier. La suite de l'Histoire fera bien connoître l'importance de ces Articles.

Comme on avoit éprouvé, depuis que la guerre, avec le Parlement d'Angleterre, avoit commencé, le danger & le desavantage qu'il y avoit à s'opposer aux desseins des Anglois sur les Flottes de Hollande; qui alloient ou qui revenoient du côté de l'Ouest, entre les côtes de France & d'Angleterre; (2) on résolut que les Vaisseaux Marchands, qui devoient faire voiles du côté de l'Ouest passeroient non dans le Canal, comme on parle en Hollande, ou dans la Manche, comme on s'exprime en France; mais feroient le tour de l'Ecosse, du côté du Nord, pour se rendre dans la mer d'Espagne; & que le Convoi les avertiroit du tems auquel il se mettroit en mer, & le rendez-vous, où il attendroit les vaisseaux. Ces résolutions furent prises le 11. & le 12. de Mars, dans l'Assemblée des Etats de Hollande, & bien-tôt après on marqua le Texel pour rendez-vous, à un certain tems, pour en partir au premier vent de Sud, qui souffleroit.

Un Historien (3) Anglois nous apprend que Charles II. crut devoir faire alors une proposition aux Etats Généraux, qui ne pouvoit pas lui être desavantageuse, quand même elle ne réussiroit pas. *Boreel* étoit alors Ambassadeur des E.E. G.G.

(2) Voyez les Résolutions secretes des Etats de Hollande sous l'administration de *J. de Wit*, sur cette année.

(3) *Clarendon* Liv. XIII. p. 462. de l'Ed. la 8.

(1) *Aitzema* Liv. XXXIII. p. 787. col. 1.

1653. G. G. en France. Il avoit été auparavant Ambassadeur en Angleterre, & avoit toujours paru, à ce que dit *Clarendon*, fort affectionné à la Maison d'Orange. Ils se voyoient fort souvent, & ils s'entrecommuniquoient l'un à l'autre leurs pensées, sur ce qui se passoit. Sur cela le Roi, après s'être entretenu avec le Duc d'Ormond & le Chancelier (*c'est à dire, Clarendon*) fit dresser un Ecrit, dont il recommanda de n'en rien découvrir à personne & dans lequel il disoit „ qu'il avoit de très-bonnes raisons de croire, qu'il „ y avoit sur la Flotte Angloise plusieurs Officiers „ & gens de mer, qui n'avoient pris service sur la „ Flotte, que dans l'esperance de trouver quelque „ bonne occasion de le servir: Que si les Hollandois le vouloient recevoir, il se mettroit „ d'abord sur leur Flotte, sans aucun commandement, que sur les Vaisseaux Anglois, qui „ se rendroient à lui, dès qu'ils sauroient, qu'il „ étoit sur la Flotte Hollandoise: Qu'enfin par „ là il esperoit d'affoiblir les forces des Rebelles „ & que les Hollandois ne manqueroient pas „ d'en tirer de l'avantage. ” Le Roi signa cet Ecrit & l'envoya, par *Clarendon*, tout ouvert à l'Ambassadeur, avec priere de le renfermer dans la Lettre qu'il écrivoit aux Etats. Boreel fut extrêmement surpris de cette proposition & fit scrupule de l'envelopper dans sa Lettre, de peur qu'on ne crût qu'il avoit conseillé au Roi de le faire; „ car, dit l'Auteur, les Etats étoient cho- „ quez de l'affection qu'il avoit pour le Roi, & „ de la dépendance où il étoit de la Maison „ d'Orange. ” Enfin il trouva à propos que le Roi renfermât ce Papier, dans une Lettre fermée qu'il lui enverroit, & qu'il se chargeroit d'envoyer aux Etats; ce qu'il fit.

Le même dit „ que la guerre avoit diminué „ l'union, qui avoit été dans les Etats, & que „ le Parti, qui étoit pour le Prince d'Orange, „ avoit repris courage, & se joignit avec ceux, „ qui étoient oppozés à la guerre; que quand la „ Lettre du Roi Charles II. arriva, ils élèverent „ fort le génie de ce Prince, pour avoir fait cette ouverture, & souhaiterent qu'on lui en fit „ de très-humbles remerciemens: Qu'ils dirent „ qu'il ne falloit point perdre d'occasion de diminuer les forces & l'orgueil de l'ennemi, & „ que le peuple ayant appris l'offre du Roi, „ disoit qu'il étoit juste de l'accepter. ” Mais l'Historien n'étoit pas bien informé de ce qui se passoit; puis qu'il est certain que ceux, qui ne vouloient pas alors la guerre, avec l'Angleterre, étoient oppozés au parti du Roi; qui la vouloit, pour rétablir la Maison de Stuart, & par là même faire donner au Prince d'Orange les Charges, que ses Prédecesseurs avoient eues; quoi qu'il n'y eût point d'apparence de réussir, en cette guerre.

„ De Witt, *continue-t-il*, qui étoit Pensionnaire de Hollande & qui avoit le plus d'influence „ dans les Conseils, ne vouloit nullement qu'on „ se joignît avec le Roi; parce qu'il prévoyoit „ bien, qu'il faudroit nécessairement que Charles „ soutînt les prétentions du Prince d'Orange, „ dont de Witt étoit un ennemi déclaré: Qu'il „ dit aux Etats que l'offre du Roi étoit en effet „ fort généreuse; mais que si on l'acceptoit, on „ ne seroit plus en état de se détacher de ses intérêts, & qu'au lieu de finir la guerre avec „ l'Angleterre, dont les Etats étoient déjà las, „ cela la rendroit éternelle, & seroit la cause de „ leur ruine: Que pendant qu'ils n'étoient engagés à soutenir aucun autre intérêt, que le leur, „ il pourroit arriver que ceux, qui étoient en „ guerre avec eux, en devinssent aussi las, qu'ils

Tome II.

1653. „ étoient eux-mêmes, ce qui faciliteroit la „ paix; de laquelle autrement ils ne seroient plus „ les maîtres: Qu'enfin il étoit d'avis de remercier „ le Roi de sa bonne volonté. ” Ce discours fit un tel effet, sur les Esprits, qu'on ne parla plus que de faire la paix, à quelque prix que ce fût. Si le Pensionnaire de Witt tint un semblable discours, il en usa très-civilement. Il étoit d'ailleurs visible que Charles ne cherchoit, que son avantage particulier, comme il fit toute sa vie; & qu'il ne se seroit guere mis en peine de ruiner les Provinces Unies, soit qu'il eût pu rentrer alors en Angleterre, soit qu'il n'eût rien avancé; comme en effet il n'avança rien, pendant la vie de Cromwel. Son Neveu même le Prince d'Orange ne lui tint jamais à cœur, ni ne fut remboursé des sommes, qu'il devoit à sa Maison. Si les Provinces avoient accepté son offre, il leur auroit été seulement à charge, sans rien effectuer. Ce qu'il disoit des Officiers de Marine étoit fort incertain, & cependant l'Etat se seroit engagé à entretenir un Prince; qui n'étoit bon à rien qu'à faire de la dépense, comme son propre Historien le marque assez.

Les Etats, au reste, étoient si satisfaits de la conduite de leurs Amiraux, (1) qu'il en reste des preuves authentiques, dans les Registres des Etats de Hollande, sur le 28. de Mars MDCLIII. Ils retournerent en mer, ce même Mois, excepté Tromp, qui ne partit que le 1. Mai. Mais avant que de dire ce qui se passa dans les mers voisines, nous raconterons, en peu de mots, ce qui arriva sur les côtes de Tolcane, entre les Anglois & les Hollandois. Le Grand (2) Duc choqué de ce que les Anglois avoient enlevé aux Hollandois une Fregate, nommée le Phénix, sur la Rade de Livourne, leur fit commander de sortir de son port, où ils avoient été sous la conduite d'Appleton, pendant près de huit mois, ou de rendre le Phénix aux Hollandois. Appleton ayant reçu cet ordre & consulté avec Bodley, qui avoit une escadre de sept Vaisseaux, & d'un Brûlot, à Porto-Longone; il fut résolu, entre eux, que Bodley sortiroit de ce port, & que dès qu'Appleton verroit le combat, entre Bodley & les Hollandois, commencé, il l'iroit joindre. Le 12. de Mars, un peu avant la nuit, on commença à appercevoir la Flotte de Bodley. Le lendemain, on vit quatre de ses Vaisseaux s'approcher, & les autres à quatre, ou cinq milles de distance. Les Hollandois avoient seize Vaisseaux de Guerre & un Brûlot, & pouvoient encore être soutenus, par six ou sept Vaisseaux, arrivés depuis peu du Détroit de Gibraltar. Les Anglois n'avoient que treize Vaisseaux & une Flute, avec un Brûlot. Bodley détacha d'abord trois Vaisseaux & un Brûlot, comme pour insulter l'ennemi, sans qu'on vît Appleton sortir du port de Livourne. Van Gale crut qu'Appleton avoit dessein de l'attaquer, dès qu'il le verroit engagé; & pour l'obliger lui-même de sortir, il feignit de vouloir attaquer Bodley, & tourna ses voiles de ce côté-là; sur quoi Appleton sortit & s'avança en posture d'attaquer la Flotte Hollandoise, dès qu'elle commenceroit à canonner l'escadre de Bodley. Mais les Hollandois ne virent pas plutôt Appleton venir à lui, qu'ils revirerent tout d'un coup de son côté & l'attaquerent. De Galen commença à canonner le Vaisseau Anglois, nommé la Bonne-aventure, monté de quarante pieces de Canon, & de cent-quatre-vints hommes d'Equipage, sans

lui

(1) Voyez *Brandt* dans la Vie de Ruiter sur cette année.

(2) Vie de *Corn. Tromp* sur cette année.

1653. lui donner le tems de se mettre en défense. Il lui lâcha plusieurs bordées, sans discontinuer & un boulet ayant pénétré dans la chambre des poudres, y mit le feu; de sorte qu'un moment après, on la vit sauter en l'air, sans qu'on en pût sauver personne, que six ou sept Matelots.

Appleton montoit le Léopard, qui avoit cinquante piéces de Canon & deux-cens hommes, ou environ, d'Equipage. Il fut attaqué par le Soleil & le Jules-César, qui le canonnerent d'une terrible maniere. Corneille Tromp (fils du Lieutenant Amiral, & qui avoit été fait Contre-Amiral) montoit le Vaisseau, nommé la Lune. Il attaqua un bâtiment Anglois, qu'on appelloit le Samson, monté de quarante piéces de Canon, & de cent trente hommes d'équipage. Après l'avoir canonné, il vint à l'abordage & le réduisit à se rendre. Cependant un Brûlot Hollandois l'ayant approché mal à propos de l'autre bord, y mit le feu, qui pénétra bien tôt jusqu'aux poudres, ce qui le fit sauter en l'air. Mais les Chaloupes Hollandoises sauverent l'Equipage. Un autre Vaisseau Anglois, nommé le Marchand du Levant, attaqué par deux Hollandois, fut aussi réduit à se rendre à discretion. Un troisiéme, nommé le Voyageur, eut le même sort. Cependant, Bodley ayant abandonné Appleton, ce dernier ne laissoit pas de se battre courageusement, contre les deux Bâtimens qui l'avoient attaqué, & les avoit obligez de s'éloigner; le Capitaine de Boer, l'ayant acroché, les fit revenir à la charge. L'Anglois, environné de ces trois Vaisseaux, voulut mettre le feu aux poudres; mais les Matelots ne le permirent pas & il fut aussi obligé de se rendre, après avoir perdu quatre-vingt hommes, sur son Bord, outre soixante de blesséz. Ainsi il y eut cinq Vaisseaux de l'Escadre d'Appleton, qui furent hors de combat; le sixiéme se retira à l'Escadre de Bodley, qui se sauva, à la faveur de la nuit.

Le Commandant de Galen eut malheureusement une jambe fracassée du second coup de Canon, qui fut tiré sur son Bord. On lui coupa promptement la jambe, au dessous du genouil & on l'emporta à fond de cale. Il ne laissa pas d'exhorter son monde à bien faire, & lors qu'il apprit que les Vaisseaux, qui restoit aux Anglois, avoient pris le largue, il ordonna de les suivre; mais comme il étoit nuit, les Officiers de la Flotte Hollandoise revirerent, pour aller mouiller à la rade de Livourne, où il mourut le 23. de Mars.

Les Anglois perdirent six Vaisseaux de Guerre dont il y en eut un de coulé à fond, trois de pris & deux de brûlez. Ils eurent deux-cens-quatre-vingt-six morts, deux-cens-quatre-vingt-treize blesséz, & quelques prisonniers. Les Hollandois n'eurent que cent-vingt-trois morts, & environ autant de blesséz. Pour Van Galen, son corps fut embaumé, & emporté en Hollande. Il fut enseveli le 11. de Decembre à Amsterdam, dans la Nouvelle Eglise, où on lui dressa un Tombeau de marbre blanc, avec de beaux ornemens de sculpture. C'est un honneur, que les E.E. G.G. ont fait plus d'une fois à leurs Amiraux, comme on l'a déjà vu, & comme on le verra encore. Pendant leur vie, ils ne jouïrent jamais de gros appointemens, & leurs familles en hériterent plus d'honneur, que de biens. Il est vrai que la plupart avoient commencé de rien; mais la Noblesse des Généraux, qui ont commandé les Armées de Terre, n'a pas assurément gagné tant de victoires, que des Amiraux, sans naissance, en ont remporté; en s'exposant eux-mêmes beau-

coup plus, que ne faisoient ceux qui commandoient les armées de terre. 1653.

Nous continuerons à raconter ici les évènements, dont la mer fut le théâtre, pendant cette année; après quoi nous reviendrons à ce qui se passa dans le Pais, & dans les négociations avec les Puissances voisines; avec l'une desquelles on tâchoit d'avoir la Paix, pendant qu'on lui faisoit la guerre par mer, avec un acharnement, qui étoit égal dans les deux Nations; qui auroient pu épargner des sommes immenses, & une très-grande effusion de sang humain, si la fureur de la Guerre n'avoit pas prévalu à l'amour que les hommes, & sur tout les Chrétiens doivent avoir pour la Paix. Si le Parlement d'Angleterre n'avoit pas été si chatouilleux, l'affaire des Dunes n'auroit pas causé une rupture; mais outre la gloire de la Nation, qu'il crut blessée, il regardoit les E.E. G.G. comme ses ennemis, à cause de la Princesse Royale & du jeune Prince d'Orange, son fils, pour qui les États devoient nécessairement avoir beaucoup d'égards.

Depuis le dernier combat, que les Amiraux des E.E. G.G. livrerent aux Anglois; on travailla jour & nuit, en Hollande & en Zélande, à réparer la Flotte, pour la mettre en mer; soit pour protéger la navigation, soit pour s'opposer aux desseins particuliers des Anglois.

Comme on craignoit de manquer de Matelots, les Etats Généraux défendirent, pour cette année, le 25. de Mars, la navigation au Groenland, à la pêche de la Baleine, qui demande un assez grand nombre de cette espece de gens; outre qu'ils pouvoient aisément tomber entre les mains des Anglois, en allant, ou en revenant. Tromp divisa toute la Flotte en cinq Escadres. Il prit le commandement de la premiere, & eut sous lui le Commandant *de Wildt* pour Vice-Amiral, & le Capitaine *Abel*, pour Contre-Amiral. Le Vice-Amiral *Evertz.* eut la seconde Escadre, avec son Frere pour Vice-Amiral, sous lui, & le Capitaine *Kemp*, pour Contre-Amiral. Le Vice-Amiral de Witt eut la troisiéme, & pour Vice-Amiral le Capitaine *Lapper* & pour Contre-Amiral le Capitaine *Cleydyck*. Ruiter, qui commandoit la quatriéme, eut pour Vice-Amiral le Capitaine *den Oven*, & pour Contre-Amiral le Capitaine *Hartman*. Le Contre-Amiral *Florisz.* avoit la cinquiéme, pour Vice-Amiral le Capitaine *Campen*, & pour Contre-Amiral le Capitaine *Jaarsveldt*.

Tromp n'avoit consenti qu'à peine, à faire cette Campagne, & il écrivit aux E.E. G.G. les raisons, qui l'avoient empêché d'accepter d'abord le commandement de la Flotte. C'étoit „ que les meilleurs Vaisseaux des E.E. avoient „ peri, en cette guerre, par la Mer, ou par le „ feu: Qu'on avoit négligé de faire radouber „ ceux, qui pouvoient faire le plus de service: „ Qu'il y avoit des Capitaines, qui ne s'étoient „ pas bien aquitez de leur devoir, dans les „ batailles précédentes. C'étoit, comme il di- „ soit, ce qui lui avoit fait souhaiter qu'on don- „ nât le commandement de la Flotte à un autre. „ Il ajoûtoit qu'après cela on ne devoit pas l'ac- „ cuser des mauvais succès qui pourroient ar- „ river. Si l'on avoit fait bâtir soixante „ gros Vaisseaux, comme la résolution en avoit „ été prise, on auroit été beaucoup plus en état de résister aux Anglois; mais apparemment le manquement d'argent, ou le ménage, qui a souvent causé de grandes pertes à la République, avoit empêché d'exécuter la résolution, dont on a parlé.

1653. Tromp fut néanmoins obligé de se charger du commandement de la Flotte, telle qu'elle étoit, comme s'il faisoit trop le difficile, & s'il demandoit trop de sûreté, pour se battre contre les Anglois; sans penser qu'il étoit plus éclairé, sur cette matiere, que ne le pouvoient être les Etats, dont les Membres n'avoient que peu, ou point d'expérience de ce qui regardoit la Marine. Il semble qu'on ne devoit pas se promettre naturellement la victoire, en opposant à un Ennemi très-exercé, une Flotte plus foible que la sienne, & que c'étoit exposer l'Etat. Cependant Tromp eut ordre de se mettre en mer, pour escorter deux cens Vaisseaux Marchands, qui s'en alloient, par le Nord, en France & en Espagne, & une autre Flotte qui en revenoit, du même côté. On en attendoit encore une autre de la Mer Balthique & quelques Vaisseaux des Indes Orientales.

L'Armée Navale d'Angleterre eut aussi ordre de se mettre en mer, & eut pour Amiraux *George Monk*, (1) qui avoit commandé par terre sous Cromwel & qu'il fit venir d'Ecosse, & *Richard Dean*, très-bon homme de mer. Ils monterent tous deux, sur le même Vaisseau Amiral. *Blake*, en qui Cromwel ne se fioit pas tant, commanda sous eux. (2) D'autres ne parlent point de ce dernier, & nomment pour Vice-Amiral *Guillaume Pen*, & pour Contre-Amiral, *Jean Lawson*. Les Amiraux Anglois, avertis du dessein de la Flotte des Etats, voulurent la prévenir, s'il étoit possible, & combattre Tromp; qui sortit des ports de Hollande, avant que les Vaisseaux, qui devoient venir de Zélande l'eussent joint. Le 13. & le 14. de Mai, la Flotte Angloise rangea les côtes de Zélande, & le 15. les deux Armées furent à cinq lieues l'une de l'autre, sans se rencontrer. Cependant, la Flotte Marchande, qui revenoit par le Nord, & que l'on dit avoir été forte de deux à trois-cens Bâtimens, s'étant un peu éloignée de la route ordinaire, se rendit en ses ports; sans avoir vû ni Amis, ni Ennemis, en mer. D'un autre côté, Tromp escorta la Flotte Marchande, qui étoit partie des Ports de Hollande & de Zélande, jusqu'au delà d'Hetland; & ne découvrant aucuns Vaisseaux, qu'il pût ramener, il revint sur la fin du Mois sur les Côtes de Hollande, vis à vis du Texel. Il reçut là un renfort de dix-sept Vaisseaux & d'un Brûlot, de Hollande; après quoi il fit voiles vers les Dunes, dans la pensée d'y trouver quelques Vaisseaux du Parlement; mais il n'en trouva point, qui fussent de quelque conséquence. Toute la Flotte Angloise ayant fait voiles à l'Ouëst, les Hollandois ne virent aux Dunes, que cinq petits bâtimens, dont ils prirent trois, & dont les deux autres s'échapperent.

Ensuite Tromp ayant été averti que, le 3. ou le 4. de Juin, les Anglois avoient paru devant le Vlic, résolut de les aller chercher, sur l'heure même. Mais le 8. du Mois, n'étant pas loin de l'île de Walcheren, il fut par un Bâtiment de Pêcheurs, que, le matin de ce même jour, environ à dix lieues de-là à l'Ouëst-nord-ouëst, ils avoient apperçu la Flotte Angloise. On fit voile de ce côté là, & après l'avoir cherchée en vain, on l'aperçut seulement le 12. du Mois, pas loin de Nicuport. Elle étoit forte de quatre-vingt-quinze, ou cent Vaisseaux, dont la plupart

1653. étoient de gros Bâtimens, ou des Fregates, tous très-bien équippez & bien garnis de munitions de guerre. L'Armée Hollandoise étoit composée de quatre-vingt-dix-huit Bâtimens, mais beaucoup plus petits. Après divers mouvemens des Anglois, pour se conserver l'avantage du vent, qu'ils avoient sur les Hollandois; ils partagerent leur Flotte en trois Escadres, dont l'une tenoit le milieu, & les autres étoient sur les ailes; dans la pensée d'envelopper la Flotte Hollandoise, entre leurs trois Escadres. Mais comme les Hollandois les attendoient en bon ordre, elles se rejoignirent à la portée du canon. Monk & Dean donnerent alors le signal du combat, environ à 11. heures du matin. Dean fut tué, d'un des premiers coups de Canon, tiré par les Hollandois. Monk le couvrit de son manteau, & continua de se battre. L'Histoire ne dit point qui assista Monk, à commander la Flotte. Le Combat fut néanmoins violent, sur tout entre l'Escadre de Lawson & celle de Ruiter, qui tira presque toute sa poudre. Tromp vint à son secours, & le combat fut alors très-violent; entre les Amiraux, & tout le reste des Armées. Il seroit inutile de copier ici le détail confus, que l'on en trouve dans les Histoires. Il suffira de dire que jusqu'au soir il n'y eut aucun avantage sensible, d'un ou d'autre côté.

On tint le lendemain Conseil sur le Vaisseau Amiral, où les Officiers lui déclarerent qu'ils avoient presque brûlé toute leur poudre, & tiré tous leurs boulets. Les Equipages étoient petits & il y avoit bien des gens malades. Cependant il fallut encore se battre le lendemain; où le vent venant à cesser, on ne put pas s'approcher commodément les uns des autres. Il se mit aussi du desordre parmi les Vaisseaux Hollandois, qui y causa quelque dommage. Quand la nuit fut venue & que l'on rechercha l'état auquel étoit la Flotte; la plupart des Vaisseaux, qui la composoient, se trouverent si desamparez, & si destituez de Munitions, qu'on fut d'avis de se mettre derriere les bancs de Wielinguen, près de la Zélande, au Sud-ouëst; dont les gros Vaisseaux des Ennemis ne pouvoient pas si facilement aprocher. Le *Brederode*, que Tromp montoit, étoit percé de tous côtez, & quelque effort, qu'on fit, il n'étoit pas possible d'en tirer l'eau, qu'à force de monde, sans que il seroit coulé à fond. Tromp écrivit de là aux E. E. G. G. une Lettre dans laquelle, il leur disoit qu'il avoit eu du dessous au dernier combat, qu'il y avoit eu six Vaisseaux de pris, & qu'il ne savoit pas combien il en étoit péri d'autres. Il les prioit instamment d'envoyer du renfort à la Flotte, & des munitions de guerre, faute de quoi il n'y auroit que des affronts à essuyer & des pertes à souffrir. Il se rendit ensuite, avec les principaux Officiers, à Flessingue, où étoient venus des Députez, de la part des Etats Généraux; à qui ils dirent unanimement, „ qu'il ne leur étoit plus possible de servir, „ dans cette guerre, sans être renforcez d'un „ grand nombre de bons Vaisseaux & bien équippez; puis qu'il y avoit dans la Flotte Angloise, plus de cinquante Vaisseaux, dont le „ moindre étoit plus gros que celui que montoit „ l'Amiral Tromp; & que d'ailleurs il y avoit „ plus de trente Vaisseaux, dans sa Flotte, tout „ à fait hors d'état de tenir contre ceux des „ Ennemis, qui étoient beaucoup plus grands & „ plus forts. ” Ruiter même, qui étoit un homme aussi modeste, que brave, dit sans détour, qu'il ne retourneroit point en mer, si la Flotte „ n'étoit augmentée d'un nombre de Vaisseaux, „ &

(1) *Clarendon* Liv. XIV. pag. 487. de l'Ed. in 8.

(2) *Brandt* Vie de Ruiter, sur cette année. La Vie de Tromp, sur la même.

1653., & beaucoup meilleurs, que ceux qu'on avoit „ eus, jusqu'à lors. ” Le Vice-Amiral de Witte dit, sans rien dissimuler, *que les Anglois étoient alors les maîtres des Hollandois, & par conséquent maîtres de la mer.* Les mêmes Officiers donnerent aussi aux Etats une relation de ces deux derniers combats; où, quoi qu'ils se fussent conduits, en braves gens, ils avoient eu du dessous. A quoi ils ajoutèrent quatre articles, auxquels ils souhaitèrent que l'on fit attention. C'étoit 1. Que les Vaisseaux, & les Canons de la Flotte de l'Etat, étoient trop petits, à proportion de ceux des Ennemis, & qu'ils avoient trop peu d'équipage: 2. Qu'il seroit nécessaire qu'il y eût au moins deux Bâtimens, chargez de toute sorte de munitions, & entre autres choses de deux, ou trois-cens-milliers de poudre & de boulets à proportion: 3. Qu'il faudroit promettre aux Equipages, qu'ils recevraient la paye d'un mois, lors qu'ils seroient prêts de mettre à la voile, & qu'on payeroit tous également: 4. Qu'on joindroit à chaque division de la Flotte, selon le nombre des Vaisseaux, une ou plusieurs Flutes grandes & bonnes voilières, chargées d'eau & de biere, pour s'en servir au besoin. Ces Articles furent signez, par les cinq Amiraux.

Les Etats donnerent tous les ordres possibles, pour les satisfaire, mais on n'eut pas le tems de remedier à tout. On ne pouvoit pas donner, en si peu de tems, de plus gros Vaisseaux, & de la plus grosse Artillerie à la Flotte, ni grossir les Equipages; ce qui étoit néanmoins l'Article le plus important. La Flotte des Ennemis n'avoit point quitté les côtes de Hollande, & ils recevoient de Londres tout ce dont ils avoient besoin, soit pour les Munitions, soit pour les Vivres. Quoique la perte des Anglois eût été moindre, que celle des Hollandois; ils comptoient, pour un très-fâcheux accident, la mort de Dean; dont quelques-uns néanmoins se réjouissoient en secret, parce qu'il avoit été l'un des Juges de Charles I. quoi que ce fût l'un des meilleurs Hommes de Mer, qu'eussent alors les Anglois.

Les mauvais succès de cette guerre maritime émurent cependant la populace, qui parloit mal du Gouvernement, & qui attribuoit tous ces fâcheux accidents, à ce que l'Etat étoit sans Chef; comme si le titre d'Amiral Général, donné à un enfant, rendroit les Flottes victorieuses; ou comme si Dieu étoit offensé qu'on ne lui donât pas des emplois, qu'il n'étoit nullement en état de remplir. Quelques Provinces même pressoient cette élection, mais le Gouvernement tâcha d'appaîser les mécontents, par de bonnes paroles, sans néanmoins en venir entièrement à bout; comme nous le dirons, après avoir raconté ce qui se passa, sur la mer, le reste de cette année.

On craignoit que les Anglois ne fissent une descente au Texel, ou en quelque autre endroit des côtes de Hollande; parce qu'on n'avoit point de Flotte suffisante à leur opposer. On donna cependant tous les ordres, dont on put s'aviser, pour l'empêcher, & l'on travailla, sans relâche, à réparer la Flotte. L'Escadre du Vice-Amiral de Witte fut incessamment radoubée, & on la fit demeurer au Texel. Le mal étoit qu'on ne savoit comment la faire sortir, pour se joindre à la plus grande partie de la Flotte, que l'on réparoit en Zélande ou ailleurs; parce que la Flotte Angloise croisoit encore, sur les entrées du Texel. Enfin la Flotte Hollandoise fut prête à sortir des ports, au bout de six semaines. Tromp sortit en effet des ports de Zélande, le 6. d'Août, fort de quatre-vints, ou quatre-

vints-dix voiles, résolu de tâcher de se joindre avec de Witte, qui devoit amener le reste de la Flotte, & de donner bataille, conjointement avec lui. Les E. E. G. G. pour encourager les Gens de Mer à faire bien leur devoir, & à entreprendre les choses les plus difficiles, publièrent le 4. d'Août une Ordonnance; par laquelle il étoit porté: „ Que ceux qui prendroient un Vaisseau de l'Ennemi, auroient pour eux non seulement le corps du Bâtiment, mais encore tout ce qui se trouveroit dedans: „ Que si quelqu'un pouvoit se rendre maître du Vaisseau commandé, par le principal des Amiraux Anglois, il retiendroit la prise pour lui & auroit de l'Etat dix-mille francs de récompense. Que si quelqu'un prenoit un autre Amiral, on lui feroit six-mille francs de présent, outre la prise, qu'il retiendroit: Que pour un autre Vaisseau des Chefs de l'Armée, celui qui le prendroit en auroit quatre-mille: Que celui, qui enleveroit le Pavillon du grand Mât du principal des Amiraux, auroit mille francs, & que celui qui se rendroit maître du Pavillon d'un des autres Amiraux en auroit cinq-cens: Qu'il y auroit aussi des récompenses proportionnées pour d'autres semblables actions; faveur, pour le Pavillon d'un Mât d'avant, deux-cens-cinquante francs; pour celui d'un Mat d'Artimon, cent-cinquante; & pour chaque enseigne de poupe, cinquante. ” On défendit aussi, sous peine de la vie, d'abandonner le Pavillon, & de se retirer, sans ordre, ou permission de l'Amiral. Peu de tems après, on publia encore une liste des pensions, qui seroient données à ceux qui seroient, dans le service de la Flotte, mutilez, estropiez, ou mis hors d'état de travailler & de gagner leur vie. Ils avoient le tiers plus, que ce qui leur avoit été assigné, par un semblable Règlement fait en MDCXLVI. Pour la perte des deux yeux, ou des deux bras, l'Etat promettoit mille-soixante six francs, (1) & ainsi, à proportion de la perte, jusqu'à ceux, qui auroient perdu un pied, & qui devoient avoir cent-soixante francs. Ce qui s'entendoit de ceux, qui ne pouvoient pas subsister, ni gagner leur vie. Tout cela se faisoit & pour l'équité de la chose, & pour rendre les Gens de Mer plus hardis, dans les Combats; de peur que, pour se conserver, ils ne s'éloignassent du danger.

Tromp, étant sorti avec sa Flotte, se trouva le 8. d'Août, à huit heures du matin, sur les côtes de Hollande, proche d'Egmond; où les Bâtimens légers, destinez à observer l'Ennemi de plus près, lui vinrent faire rapport que la Flotte Angloise étoit à cinq lieues au Nord-quart-à l'Est de la sienne, & l'on commença bien tôt à la découvrir. Sur les onze heures, les Anglois gagnèrent le Vent, qui se rangea à l'Ouest-nord-ouest. Tromp jugea à propos de revirer au Sud-sud-ouest, pour engager les Anglois à s'éloigner plus du Texel; pour que de Witte pût en sortir, & venir se joindre à lui. Mais quelques Vaisseaux, moins bons voiliers que les autres, ayant été atteints par quelques Fregates Angloises, ils commencèrent à se canonner, à quatre heures après midi. Cela obligea Tromp à attendre l'Ennemi, & il entra en action, à la hauteur de Catwyk. Les Anglois attaquèrent, avec vigueur, Ruiter & le Vice-Amiral Evertsz. On re-

(1) Voyez *Brandt* dans sa Vie de Ruiter, & l'Auteur de la Vie de Tromp, sur cette année.

1653. remarqua qu'il y eut d'abord peu de monde de tué sur leurs Bords, mais que leurs deux Mâts de Hune furent abatus; & leurs voiles mises en pieces; par où & par les précédens combats, il paroïsoit que les Anglois tâchoient de les mettre hors d'état de faire les Manœuvres nécessaires; & ils le pouvoient faire plus facilement, parce que leur Artillerie tiroit de plus haut que celle des Hollandois, & leur envoyoit de plus gros boulets. Sur le soir, Tromp les vint secourir, & l'on se batit encore une heure, après le coucher du soleil; sans que les uns, ni les autres pussent se vanter d'avoir remporté aucun avantage considerable.

Le lendemain, on ne put pas recommencer le combat, parce que le vent étoit trop fort. Cela fut avantageux pour les Hollandois, car la nuit de ce jour-là le Vice-Amiral de Witte sortit du Texel, par une fortie, que l'on appelle *le trou des Espagnols*, & eut le tems de prendre le large avec tous ses Vaisseaux. Le 9. du même mois, Tromp ne fit que canonner de loin les Ennemis; parce qu'ils avoient le vent sur lui & qu'ils étoient trop forts, pour les attaquer. Le vent même étant augmenté, la Flotte Hollandoise se retira du côté de la Meuse, & l'Ennemi la suivit. Sur le Midi, on découvrit de Witte, qui venoit avec vint-sept Vaisseaux de ligne & quatre Brûlots. Il joignit la Flotte Hollandoise, sur les cinq heures du soir, sans que les Anglois pussent le couper. Tromp, qui avoit alors cent & six voiles, porta droit sur eux; mais ils se retirèrent. Il ne lâssa pas de les suivre, pendant toute la nuit, & le lendemain 10. d'Août, les deux Flottes rentrent en action, à cinq lieux de large, à la hauteur de Hesde & de Scheveling. Le Lieutenant Amiral avoit l'aile droite, Ruyter la gauche, & Evertsz. le milieu. De Wit & Florisz. étoient comme à l'arrière-garde. Les Hollandois passerent d'abord au travers de la Flotte Angloise & revinrent ensuite, pour l'attaquer. Cependant Tromp, qui avoit percé jusqu'au milieu des Anglois, après avoir effuyé le feu du Contre-Amiral Anglois Goodson, & de deux Fregates, qui lui servoient de Matelots & s'être plaint d'être abandonné par la Flotte, en voulant sortir de la Dunete, pour donner ordre au Canon, reçut un coup de Mousquet dans la poitrine, tiré d'une des Fregates, & tomba mort, après avoir imploré la misericorde de Dieu pour lui & pour ses gens & avoir dit: *C'en est fait de moi, mais pour vous, ayez bon courage.* C'est ainsi que mourut l'Amiral le plus brave & le plus heureux, que la République eût eu, âgé de cinquante-six ans, ou environ; car il étoit né l'an MDXCVII. Il fut enterré à Delft, dans la grande Eglise, & on mit par ordre des Etats Généraux, au dessus un Mausolée de marbre blanc, que les Etrangers ne manquent pas d'aller voir. Le Capitaine, qui commandoit sur son bord, fit le signal ordinaire de Conseil; auquel tous les Officiers Généraux se rendirent incessamment. Ils convinrent que le Capitaine laisseroit toujours le Pavillon Amiral, pour cacher la mort de ce Grand homme aux Ennemis, & aux Officiers subalternes; de peur que les premiers n'en prissent courage & que les autres ne le perdissent. La Flotte Hollandoise passa encore au travers de celle de l'Ennemi; mais le Vaisseau du Vice-Amiral Evertsz. à qui l'on avoit déferé le commandement, après la mort de Tromp, se trouva si mal-traité; qu'il fallut le remorquer, de peur qu'il ne tombât entre les mains des Anglois, jusqu'à l'embou-

chure de la Meuse. On voit par cette rélation, 1653. & par d'autres, que l'on a faites de divers combats navaux, que ce n'étoit pas l'usage, dans les Flottes Hollandoises, comme dans celles de France & d'Angleterre, que les Amiraux eussent toujours avec eux, deux Vaisseaux, qu'on nomme leurs *Matelots*; & qui, quand l'Amiral est attaqué, se mettent pour le défendre, entre lui & l'Ennemi. Cet usage est fondé, sur l'importance qu'il y a de n'exposer pas trop l'Amiral, de la conservation duquel dépend souvent celle de toute la Flotte; outre que ceux, qui sont capables de bien commander de grandes Flottes, doivent être ménagés; parce que des gens de cet ordre ne sont pas communs. Ces raisons sembloient avoir dû obliger les Hollandois à en user de même. Ils ne l'ont néanmoins jamais fait, que je sache, & ils en donnent, pour raison, que si l'Amiral ne s'exposoit pas, comme les moins Capitaines, ces derniers fueroient aussi le danger; ce qu'ils n'osent pas faire, lors que l'Amiral lui-même s'expose au plus grand feu de l'Ennemi. On a vu néanmoins les Flottes Angloises s'aquitter très-bien de leur devoir; sans que les Amiraux s'exposassent, comme les simples Capitaines.

Pour reprendre le fil de nôtre narration, sur le Midi on vit que les Vaisseaux des Capitaines *de Has & Warmond* avoient perdu leurs grands Mâts, & que ceux du Capitaine *Evert Antonisz.*, & de plusieurs autres étoient entierement desemparez; sur quoi de Witte ordonna à d'autres Capitaines d'avoir l'œil sur eux, pour sauver au moins les Equipages, si on ne pouvoit sauver les Bâtimens. Celui de Warmond fut ensuite remorqué, dans la Marée, du milieu des Anglois. Ruyter montoit l'Agneau, qui n'étoit que de trente à quarante pieces de Canon, avec cent-cinquante hommes d'équipage; ce qui étoit trop peu, pour se battre avec succès; contre les Amiraux Anglois. Il ne lâssa pas de se trouver dans les lieux les plus dangereux, & fit un si grand feu de son artillerie, que les Escadres entieres le laissoient passer au travers de leurs Vaisseaux; sans essayer de l'aborder. Il eut néanmoins quarante-trois hommes de tuez, sur son bord, & trente-cinq de blessés. Tous ses Mâts, excepté celui d'Artimon étoient fracassés, & il n'avoit que peu de Munitions de reste. Aussi le fallut-il remorquer vers la Meuse, du milieu des Ennemis.

A deux heures, après Midi, les Hollandois ayant passé quatre fois, au travers de la Flotte ennemie, & quantité de Mâts des uns & des autres étant tombez dans la mer; les Flottes fatiguées, & en partie desemparez; car les Anglois firent aussi très-bien leur devoir; s'éloignerent un peu l'une de l'autre. Mais il y eut divers petits Bâtimens des Hollandois, qui effrayez apparemment de la grandeur des Vaisseaux, & du feu superieur des Ennemis, se retirèrent du combat, sans permission des Amiraux. De Witte tira alors plusieurs coups de canon, pour les obliger de revirer, mais inutilement. Les Anglois tombèrent de nouveau sur lui, mais il les reçut si bien, secondé du Contre-Amiral Florisz. du Vaisseau de l'Amiral Tromp & de quelques autres Capitaines; qu'il ne perdit qu'un Bâtiment, déjà prêt à couler bas. Sur le Minuit, ou environ, la Flotte Angloise disparut, & le 11. d'Août de Witte se trouva, par le travers du Wyck, d'où il fit voiles au Texel. Quelques Commissaires des Etats, qui y étoient, auroient souhaité qu'il tint encore la mer; apparemment pour donner par-

1653. par-là à penser que les Hollandois avoient eu le dessus. Mais de Witte répondit que les Vaisseaux, qui s'étoient batus, étoient trop délabrez & qu'il ne se pouvoit pas fier en ceux, qui ne l'avoient pas voulu faire. Ainsi il rentra cette nuit-là au Texel, avec la Flotte; comme Monk, de son côté, rentra dans la Tamise. Les uns (1) disent que, dans la premiere attaque, Monk avoit perdu deux Vaisseaux, qui avoient été coulez à fond, qu'une de ses Fregates avoient sauté en l'air, & qu'il y avoit eu cinq Vaisseaux de brûlez, comme Ruiter écrivit l'avoir vû lui-même. (2) D'autres nous apprennent qu'Evertsz. & Ruiter dirent que, de leur connoissance, & sur le rapport de divers Capitaines, les Anglois ne pouvoient pas avoir eu moins de vingt Vaisseaux de détruits. Ils prétendirent néanmoins avoir eu la Victoire, quoi qu'ils avouassent qu'ils avoient eu quatre cens morts, entre lesquels étoient huit Capitaines, & cinq cens de blesez, avec cinq Commandans, & que plusieurs de leurs Vaisseaux étoient si délabrez, qu'ils étoient entrez à Soulsbay. En Hollande on compta pour une victoire, que l'on avoit remportée sur les Anglois, de les avoir obligez de se retirer des côtes du Pais, sans avoir perdu plus de neuf, ou dix Bâtimens. Le nombre des morts & des blesez étoient égaux, ou à peu près. Cependant un (3) Historien dit que les Equipages des Vaisseaux Hollandois, qui perirent, se sauverent sur ceux des Anglois; au nombre de sept-cens, qui furent menez prisonniers en Angleterre, sans dire rien de ceux que les Hollandois firent, sur les Anglois.

Il y avoit néanmoins du tems que l'on négocioit, en secret, de la paix avec le Parlement; comme il paroît, par les *Résolutions Secretes* prises par les E.E. G.G. & ceux de Hollande au commencement de cette année.

La Guerre ne laissa pas de continuer, comme on vient de le voir; au lieu qu'il auroit fallu faire au moins une suspension d'Armes, pendant la négociation; pour épargner les frais immenses qu'il falloit faire & l'effusion du sang humain, qu'il n'est jamais permis de répandre, seulement par point d'honneur. Pour revenir à la Flotte Hollandoise, pendant que Ruiter étoit occupé, dans la Meuse, à radouber son Vaisseau du mieux qu'il lui étoit possible, il reçut un Exprès des Etats, avec une Lettre, par laquelle ils lui demandoient des nouvelles du Combat. Il écrivit, sur le champ, ce qu'il en savoit. Le lendemain au matin il se tint sous la voile, pour entrer dans le Port; mais le Vice-Amiral Evertsz. le vint trouver de Goeree, avec une Dépêche de leurs H.H. P.P. qui leur ordonnoit, à l'un & à l'autre, de se rendre à la Flotte, à laquelle les Etats jugeoient que leur présence pourroit être nécessaire. Cependant on leur écrivit, le même jour, une autre Lettre, par laquelle on souhaitoit qu'ils passassent à la Haie, avant que de se rendre à la Flotte; mais ils étoient déjà partis, dans une Galiotte, pour le Texel, où ils arriverent le 13. au soir, sans avoir vû en mer ni Anglois, ni Hollandois. Ils y trouverent quatre-vingt-quatre Vaisseaux, qui faisoient la plus grande partie de la Flotte, & dont plusieurs (4) n'étoient pas fort endommagez. De là ils se rendirent à la Haie, & furent remerciez des Etats Généraux, de bouche, & même par un Ecrit datté du 19.

(1) *Brands* sur cette année.

(2) Le Pensionnaire de *Witt*, Lettre à Guil. *Bortel* du 21. d'Août 1653.

(3) *Brands* Vie de Ruiter, sur cette année.

(4) Le P. de *Witt*, Lettre à G. *Bortel* du 11. d'Août 1653.

d'Août; peut-être pour les mettre à couvert, 1653. contre les censures de certaines gens, qui s'imaginoient qu'ils auroient dû entierement ruiner la Flotte Angloise; quoi que composée de Vaisseaux plus gros & mieux équipez que les leurs. C'est ainsi que le Commun des gens, dans les Républiques, cherchent plutôt à reprendre, qu'à louer ceux qui servent l'Etat, sur tout dans une guerre, dont ils s'ennuyent facilement.

On permit alors à Evertsz. & à Ruiter d'aller faire un tour en Zelande; avec ordre d'y faire le moins de sejour, qu'il seroit possible, & d'y lever le plus de Matelots qu'ils pourroient, pour le service de la Flotte; à laquelle il leur étoit ordonné de se rendre, pour la faire fournir de tout ce qui lui étoit nécessaire, & se mettre ensuite en mer.

Cependant les Etats firent faire des recherches exactes des Capitaines accusez de n'avoir pas bien fait leur devoir, au dernier combat. La plupart se défendirent si bien, qu'ils furent absous & rétablis dans leurs emplois. Ils se plaignoient tous de ce qu'ils n'avoient pas eu des Vaisseaux de défense, & que leur artillerie étoit composée de pieces trop petites. En effet, *Tromp* lui-même, avant que de sortir de Zelande, en avoit rebuté trente, comme hors d'état de servir. Mais on n'avoit pas laissé de les envoyer, plutôt pour faire nombre, que pour rendre aucun service.

Les Etats cependant, pour faire voir que les Anglois avoient été obligez d'abandonner les côtes de Hollande & de laisser libres les Ports, qu'ils avoient tenus comme assiegez; ordonnerent que l'on fit sortir, avec une bonne escorte, une très-grande Flotte de Vaisseaux Marchands, destinée pour la Mer Balthique & pour le Nord, ou pour l'Ouest, en passant du dessus de *Hetland*; & qu'après les avoir convoyez à cette hauteur, on ramenât ceux, qui revenoient du Sund & de *Norwegue*, aussi bien que quelques Vaisseaux, qui revenoient des Indes Orientales, & qui n'attendoient qu'une Escorte. Là-dessus de *Witte*, qui commandoit, par provision, la Flotte de l'Etat, Ruiter & les autres Chefs d'Escadre sortirent du Texel, le 10. de Septembre avec quarante Vaisseaux, qui avoient été les moins endommagez & qu'on avoit radoubez. Il se joignit à eux soixante & dix Vaisseaux Marchands du Texel, & environ trois cens, qui étoient au *Vlie*. En neuf, ou dix jours, ils arriverent à la hauteur des côtes septentrionales de *Danemarck*. Ils rencontrerent ensuite cinq Vaisseaux des Indes Orientales, & quantité d'autres, qui venoient du Sund, sous l'escorte de quatorze Vaisseaux Danois; après quoi ils prirent leur cours, vers la *Norwegue*. En passant devant *Vlekker*, il y eut deux cens Vaisseaux, qui sortirent des Ports, pour se joindre à eux; & il en vint encore soixante autres, qui étoient sortis d'autres Havres. Comme on craignoit en Hollande que les 40. Vaisseaux ne fussent pas suffisants, pour défendre les Vaisseaux Marchands, qu'on attendoit; on y envoya, de tems en tems, d'autres Bâtimens, qui firent que la Flotte se trouva enfin de soixante & seize Voiles. Cette Flotte amena en Hollande quatre cens Vaisseaux Marchands, en toute sûreté, & entra avec eux au Texel, au commencement de Novembre. On dit néanmoins que les Anglois avoient eu, en mer, une Flotte de cinquante Vaisseaux. Mais elle ne parut point sur les côtes de Hollande, où elle auroit pu enlever une partie de la Flotte, dont on vient de parler.

Les Etats voulurent encore plus faire, pour prouver que les Anglois n'étoient pas maîtres de

1653. la Mer ; en tenant leur Flotte en Mer, pendant l'hiver. Mais le 9. de Novembre il s'éleva une grande Tempête ; qui dura quelques jours, qui endommagea beaucoup (1) les Vaisseaux, qui étoient sur la côte de Hollande, & en fit perir quelques-uns. Ruiter même fut en danger. Il auroit beaucoup mieux été de consulter là-dessus les gens de Mer & de laisser dire aux Anglois & à leurs Amis ce qu'ils voudroient, que d'exposer tant de Vaisseaux & de Gens aux tempêtes de la Saison, sur une côte aussi dangereuse. Au même tems, (2) il se fit un échange des prisonniers entre l'Angleterre & les Etats. Les Hollandois de retour se plainquirent beaucoup d'avoir été très-mal traités, par les Anglois.

Pour achever ici de dire ce qui concerne la Marine, par rapport à cette année ; dès que l'on eut appris la mort de Tromp, qui avoit le titre de Lieutenant Amiral Général, on parla beaucoup de celui, qu'on lui pourroit donner, pour successeur. De Witte auroit été digne, par rapport à sa capacité, & à son courage, de remplir cette place ; mais son humeur imperieuse & la rigueur, avec laquelle il traitoit les Matelots, le leur avoit rendu si odieux ; qu'on ne lui osa pas fier le commandement. Les Officiers, si on en excepte Ruiter, ne témoignoiert pas une moindre répugnance, à être obligés de lui obéir. Les Etats de Hollande jugerent donc qu'il vaudroit mieux prendre un homme de qualité ; qui seroit respectable par sa naissance, aussi bien que par sa bonne conduite. Ils s'adressèrent d'abord à quelques fils naturels de Maurice ; mais ces Messieurs ne se trouverent pas d'humeur de servir sur Mer. Ils jetterent donc les yeux sur *Jaques de Wassenar*, Seigneur d'Opdam, d'une ancienne noblesse, & en même tems d'une prudence & d'une fermeté consommées ; qualitez qui pouvoient suppléer à ce qui lui pourroit manquer, pour la connoissance de la Marine. Il avoit été jusqu'à lors Colonel d'un Régiment de Cavalerie, & Gouverneur de Heusde, en quoi il avoit succédé à son Pere, & s'étoit averté de ces emplois, avec honneur. Le Pensionnaire de Witt, avec quelques autres Membres de l'Assemblée des Etats de Hollande, furent choisis pour lui offrir cette place. Ils lui persuaderent de l'accepter ; & en effet il ne seroit pas mal, que la Noblesse des Provinces aspirât à de semblables emplois, & travaillât de bonne heure à s'en rendre digne. Elle pourroit rendre d'aussi bons services à la patrie, sur la Mer, que sur la Terre. Opdam accepta la charge, mais à ces conditions : Que s'il venoit à être accusé de quelque faute, ils ne pourroit être traduit devant des Juges incompetens, ou délégués pour cela ; mais qu'il seroit jugé par les Cours ordinaires, conformément aux Loix & aux Privileges de Hollande : Qu'au lieu du titre de *Lieutenant Amiral*, il auroit celui de *Hollande & d'Ouest-Frise*, dont néanmoins l'autorité & les droits demeureroient entre les mains de l'Etat : Qu'il auroit le pouvoir de remplir les emplois des Capitaines & des autres Officiers subalternes, qui viendroient à vaquer, après une bataille ; au moins à l'égard des Vaisseaux équipés, par la Province de Hollande : Que pour donner plus de lustre à la charge, on en augmenteroit les appointemens : Qu'il conserveroit les Charges, qu'il avoit déjà : Qu'en cas qu'il vint à mourir, en servant l'Etat, Leurs Nobles Puissances auroient soin de sa Veuve & de ses Enfants. Il y eut quelques oppositions, sur ces conditions, qui ne furent pas

(1) Voyez la Vie de C. Tromp. p. 160.

(2) Voyez *Aijzema* Liv. XXXIII. p. 837.

Tom. II.

accordées par tous les Membres de l'Assemblée, faute de pouvoirs nécessaires. On les chargea de consulter là-dessus ceux, qui les avoient envoyés, & l'on engagea d'Opdam à accepter l'emploi, avant que le consentement des Villes, sur les demandes qu'il avoit faites, fût venu. Ce ne fut d'abord que la Province de Hollande, qui le fit Lieutenant Amiral, mais ensuite les Etats Généraux lui donnerent la même charge par provision, pour l'année MDCLIII. & on lui ordonna d'aller incessamment sur la Flotte ; mais la Tempête, qui survint, l'en empêcha.

Il y avoit de la jalousie parmi les Vice-Amiraux, dont chacun vouloit avoir le premier rang. Mais il fut résolu par les Etats Généraux, sur la proposition de ceux de la Province de Hollande, que la première fois que la Flotte se mettroit en mer, pour une Expedition ; les Vice-Amiraux de Witte & Evertsz. étant avec le Lieutenant Amiral de Hollande, Evertsz. auroit le premier rang, & opineroit le premier après lui, & ensuite de Witte ; mais qu'en cas de mort, de maladie, d'absence, ou de quelque autre empêchement, de Witte, commanderoit en Chef la Flotte, par provision, jusqu'à nouvel ordre de Leurs Hautes Puissances. Les Etats de Hollande, trouverent aussi à propos que chaque College de l'Amirauté de leur Province eût un Amiral & un Contre-Amiral ; comme cela se pratiquoit, au College de la Meuse. Alors Ruiter fut fait Vice-Amiral du College d'Amsterdam, le jour même qu'il pensa perir par la Tempête, dont on a parlé. Quand il fut arrivé à la Haie, on lui annonça l'honneur, qu'on venoit de lui faire le 27. de Novembre ; sur quoi il demanda permission d'aller faire un tour en Zélande, avec promesse de revenir bien-tôt à la Haie ; pour déclarer s'il accepteroit cet emploi, ou non. Il crut avoir de bonnes raisons de refuser cet Emploi, & il écrivit de Flessingue une Lettre aux Etats de Hollande ; pour les prier de l'en décharger comme étant au-dessus de sa portée. Il avoit été si jeune sur mer & y avoit essuyé tant de dangers, qu'il croyoit avoir sujet de penser à se reposer. Il se défendit donc, pendant quelque tems, & les Etats lui firent de nouveau écrire, le 9. de Décembre ; pour l'obliger d'accepter l'offre qu'on lui faisoit, & pour lui faire demander s'il avoit eu quelque mécontentement, dans le service de l'Etat ; avec promesse qu'on y mettroit ordre, dès qu'il auroit dit ce que c'étoit. Il se rendit donc à la Haie & dit quelques sujets de mécontentement qu'il avoit ; mais le Pensionnaire de Witt, qui étoit un homme fort insinuant, l'engagea à accepter l'emploi, qu'on lui vouloit donner, & pour lequel il prit les sermens ordinaires le 2. de Mars de l'année suivante. Corn. Tromp, fils du défunt, fut fait, en même tems, Contre-Amiral de la même Amirauté. Le Contre-Amiral Florisz. Vice-Amiral de l'Amirauté de la Northollande & le Capitaine de Boer, Contre-Amiral du même College. Pour de Witte, il fut déclaré Vice-Amiral de l'Amirauté de Rotterdam ; par le moyen de quoi, il conserva la préséance sur les deux autres Vice-Amiraux. *Jean Aartsz. Verhaaf* fut Contre-Amiral de la même Amirauté. Tous ces Officiers étoient des gens d'expérience, en matieres de Marine ; du conseil desquels Opdam pouvoit profiter, en toute sûreté. On verra, sur l'année suivante, comment on les employa.

Celle-ci, il y eut une assez grande sédition au mois de Juin dans la Ville d'Enckuyse, dont la populace s'atroupa, comme pour faire déclarer le

1653. Prince d'Orange Gouverneur & Général. Elle cassa les vitres de la Maison du Président des Bourgmestres, elle y entra, & y ouvrit les Armoires. Comme on en fut promptement averti à la Haie, on y envoya quelques Troupes, & des Députés de la part de l'Etat, qui appaisèrent, non sans beaucoup de peine, une populace, qui étoit poussée à cela, par des Personnes distinguées & par des Ecclesiastiques. On verra le détail de tout cela (1) dans les Pièces, de cette année, qui sont dans le Recueil des *Résolutions Secretes des Etats de Hollande*, prises sous l'Administration du Pensionnaire de Witt. Comme ce desordre n'eut point de suite, en ce tems-là, l'on ne s'y arrêtera pas; non plus qu'à quelques autres marques, que le peuple donna ailleurs de son zèle, pour la Maison d'Orange.

Il y eut aussi (2) un commencement d'émute à la Haie, le 7. & le 8. d'Août. Les Enfants coururent par les rues, rangez en compagnie, avec des papiers orangez; & les armes de la Maison d'Orange imprimées, en forme de Drapeaux. Comme le nombre en croissoit, de jour à autre; les Etats de Hollande furent obligez de donner ordre à l'Avocat Fiscal Boy & au Baillif de la Haie, de dissiper ces Enfants. Là-dessus Boy ordonna à quelques-uns de ses Sergents d'aller dissiper les Enfants; mais il y eut des gens, qui soutinrent ces derniers, & l'un de ces gens menaça même de mal-traiter un Sergent, s'il touchoit ces Enfants. Les Etats commanderent au Fiscal de se saisir de cet homme, qui étoit un Barbier; mais on ne le put trouver en sa maison. Cependant le Fiscal ayant rencontré une troupe d'Enfants, dont l'un avoit une Trompette, dont il jouoit, lui ôta lui-même par force cette Trompette, avec laquelle il revint à la Cour. Après cela, quelque canaille assemblée devant sa Maison, commença à en casser les vitres. Cela étant venu à la connoissance des Etats, ils chargerent les Conseillers Commis d'y envoyer quelques Soldats de la Garde; mais comme la Populace s'assembloit en plus grand nombre, on fut contraint de doubler la Garde, & ensuite de la faire venir toute entière, pour demeurer sous les Armes, sans faire néanmoins aucun mouvement. On ordonna encore à la Garde à Cheval, qui étoit en fonction, de prendre les armes. On fut même obligé de donner ordre à cette Soldatesque, de tirer sur cette Populace; si elle ne se retiroit pas, selon l'ordonnance qu'on fit lire à la Maison de Ville. La Cavalerie, ayant marché vers la Maison du Fiscal, la dissipa, sans aucune effusion de sang. Mais comme la Garde à Cheval se fut retirée, deux ou trois heures après, en y laissant seulement peu de gens pour la garder; l'émute recommença, à l'entrée de la nuit. La Garde à Cheval y retourna & dissipa de nouveau cet attrouplement, sans qu'il y eût d'autre dommage fait à la Maison du Fiscal, si ce n'est qu'il y eut quelques vitres de cassées. Mais le peuple, en se retirant, en cassa encore quelques-unes au Logement des Députés de Dordrecht (patrie du Pensionnaire de Witt) à celui des Députés d'Amsterdam, aux maisons du Baillif & de ses Substituts, & même en celle d'un Bourgmestre & Echevin du lieu. Les Etats firent placer des Gardes aux principaux endroits, & patrouiller fréquemment, dans les lieux suspects; de sorte que tout fut en

1653. paix, à dix heures du soir. Le 8. le Barbier, dont on a parlé, fut mis en prison. On fit venir six Compagnies de dehors, pour relever la Garde, quand il faudroit. On arrêta aussi sept ou huit hommes, ou femmes, & le calme fut rétabli. On fit ensuite fouetter & marquer une femme, & deux jeunes hommes eurent aussi le fouet; ce qui retint la populace en crainte. Quoique le tumulte fût arrêté, on ne guérit pas l'humeur inquiète du petit peuple de la Haie, zélé, avec excès, pour la Maison d'Orange; qui y avoit toujours demeuré, qui y faisoit de la dépense, & à la recommandation de laquelle il pouvoit avoir quelques charges. C'est ce qui y causa encore depuis des émutés bien plus fâcheuses, que celle-ci; comme on le verra par la suite de cette Histoire. Cela étoit d'autant plus insolent & plus dangereux, que c'est le lieu où s'assemblent les Etats Généraux, & ceux de la Province, & où les deux Cours de Justice font leur résidence. On peut bien croire, sans trop d'injustice, que les deux Douairières d'Orange, qui demeuroient à la Haie, ne furent nullement choquées de l'humeur du peuple de ce lieu-là; quoi que dangereuse, par rapport à leurs Nobles & Grandes Puissances, les Etats de Hollande, qui sont les seuls Souverains du Pais. On avoit déjà vû cette disposition, dans le tems que le Lord S. Jean, & Strikland, Ambassadeurs du Parlement d'Angleterre, y étoient; ce qui fut la cause, en grande partie, de la Guerre, que les E.E. G.G. eurent avec le Parlement, & dont les suites ne furent nullement favorables à l'Etat.

Après avoir parlé de cette guerre, il faut dire quelque chose des négociations que l'on faisoit, pour tâcher de la finir. On en pourra voir diverses particularitez dans (3) *Aitzema*, sur cette année, & dans les *Résolutions Secretes* des Etats de Hollande, sous l'Administration du Pensionnaire de Wit, parmi les Actes de cette même année. Mais avant que d'entrer en aucun détail de cette affaire, il est nécessaire de dire, en peu de mots, le changement, qui arriva en Angleterre, par rapport à Cromwel.

Ce Royaume & les deux voisins d'Ecosse & d'Irlande obéissoient à la Chambre des Communes, qu'on appelloit le long Parlement, parce qu'elle étoit demeurée seule assemblée, depuis le tems de Charles I., qui lui avoit accordé, très-impudemment, de ne pouvoir pas être dissoute, que lors qu'elle le voudroit. Ce fut elle, qui lui fit la guerre, qui nomma ses Juges, & qui appuyée de l'armée, commandée par Cromwel, faisoit tout ce qu'elle trouvoit à propos. Cromwel étoit Membre, mais comme elle ne faisoit pas tout ce qu'il vouloit, il résolut de la dissoudre. (4) Il fit, pour cela, assembler chez lui, le 29. d'Avril, ceux d'entre ses Amis, qui en étoient Membres comme lui. Il leur proposa de chercher quelque expedient, pour faire en sorte que la République fût mieux gouvernée, qu'elle ne l'étoit, & pour mettre fin au long Parlement. Quelque peu représenterent le danger, qu'il y auroit à le dissoudre, & les difficultés que l'on trouveroit à établir une nouvelle forme de Gouvernement. Mais le Général Cromwel, ses Officiers, & ceux, qui étoient dans le secret, se déclarerent pour la dissolution du Parlement. Ce Conseil ne prit néanmoins aucune résolution, ce jour-là; mais la plupart s'étant rassemblés, le lendemain, au

(1) Tom. I. pag. 73. & suiv.

(2) Voyez la I. Lettre du Pensionnaire de Witt, datée du 15. d'Août 1653.

(3) Voyez son Liv. XXXIII. p. 803. & suiv.

(4) Histoire d'Angleterre publiée en 3. Volumes in folio en MDCCVII. sur cette année.

1653. même lieu, l'on y propofa cette queftion, s'il ne feroit pas mieux que le Parlement nommât environ quarante de fes Membres & des Officiers de l'Armée, pour prendre foin des affaires de l'Etat, jufqu'à ce qu'il y eût un nouveau Parlement, & qu'après cela l'Affemblée fe féparât d'elle-même. Le Confeil de Cromwel en convint, & ce Général envoya le Colonel *In-goldsby*, pour le propofer au Parlement. Ce dernier ne parut point difpofé à cela, & mit diverses chofes fur le tapis, pour être enfuite réfolues, & qui demandoient du tems.

Cromwel prit là-deffus, fans autre délibération, un détachement de l'Armée, & marcha, avec ces Soldats, droit à *Westmunfter*; où le Parlement étoit affemblé, felon la coûtume. Il pofta quelques-uns de fes Soldats à la Porte de la Chambre, ou étoit l'Affemblée, d'autres par les degrez, & d'autres enfin à l'Entrée. Il prit feulement, avec lui, un nombre de Mousquetaires, qu'il fit entrer, avec lui, dans la Chambre; & regardant tout autour de lui, avec un regard fier & menaçant, il ordonna à l'Orateur de quitter la chaire, & fe mit à dire des injures groffieres à divers Membres de la Chambre; après quoi il leur dit qu'il n'étoit pas à propos qu'ils demeuraffent affemblez, en qualité de Parlement, & qu'ils devoient fe retirer. L'Orateur, qui étoit *Lenthall*, ne voulut pas fe lever, mais le Colonel *Harrifon* le prit par le bras, & le contraignit de quitter la Chaire. Quelques Membres fe leverent, pour lui répondre; mais il leur impofa filence, avec tant de hauteur, & tant de reproches, que quelques-uns même de fes gens en avoient honte. Cependant ils fortirent tous, fans oppofition, & après les avoir mis dehors, il fit fermer la porte.

Cromwel & fon Confeil (1) ne fe mirent point en peine de justifier ce qu'ils venoient de faire; mais feulement de calmer les efprits, fur ce qu'ils feroient à l'avenir. Ce Général ne fit que publier ce qu'il avoit fait, & quelle étoit fon intention; après avoir marqué affez clairement, au commencement de fa Déclaration, que le Gouvernement étoit dévolu au Général, & à l'Armée par droit de Conquête. Il dit plusieurs chofes défavantageufes au Parlement, qui avoit réfolu, difoit-il, de fe rendre perpetuel. Il promit de mettre le Gouvernement entre les mains d'honnêtes gens, & d'une fidélité éprouvée. Cependant il chargea les Magiftrats, & tous ceux qui étoient en quelque Emploi public, de continuer à s'aquiter de leurs fonctions, avec affurance qu'ils feroient obéis comme auparavant. Cette Déclaration étoit du 2. de Mai.

Quoi que Cromwel eût reçu plusieurs Adreffes, comme on parle en Angleterre, où l'on approuvoit la diffolution du Parlement, & où l'on déféroit le Gouvernement à lui-même & à fon Confeil d'Officiers; il crut devoir établir une maniere de gouverner, qui refsembloit à celle du Parlement. Mais il voulut nommer ceux qui le compoferoient, comme il le fit le 18. de Juin, où il invitoit nommément ceux, qui devoient le former, fans que le Peuple fe mêlât de leur élection, comme il avoit accoutumé de faire. Ces gens-là parurent à *Westmunfter* le 14. de Juillet, au nombre de fix-vingts, ou environ. Cromwel accompagné de divers Officiers, les harangua, pour leur prouver qu'ils étoient légitimement appelez à la Suprême Autorité de

la République. Ensuite il produifit un Acte figné de fa main, & félé de fon Cachet, par lequel il les reconnoiffoit comme tels, ou au moins quarante d'entre eux, qui pourroient être choifis, pour cela. Après avoir élu un Orateur & un Clerc, ils nommerent ceux qu'il leur marqua, & fur tout le Général lui-même & fes principaux Officiers *Lambert*, *Harrifon*, *Desborough* & *Tomlinfon*, pour être Membres du Parlement. Ensuite ils firent une Déclaration, pour exciter les perfonnes pieufes de la Nation à chercher Dieu (c'est ainfi qu'on parloit alors. en abufant de l'Écriture Sainte) pour obtenir fa bénédiction. Mais cela n'étant pas fuffifant, pour calmer la Nation, ni pour fatisfaire l'ambition de Cromwel; cette Affemblée déclara le 23. de Novembre, qu'il n'étoit pas à propos, pour le bien de la République, que le Parlement durât plus long-tems, & réfigna fon pouvoir entre les mains du Seigneur Général, & lui en envoya un Acte. Cromwel délibéra là-deffus, avec fon Confeil, fur ce qu'il y auroit à faire. Le Confeil employa quelques jours pour chercher Dieu, & réfolut enfuite qu'on formeroit un Confeil de perfonnes pieufes, capables & difcrettes, au nombre de vingt-une, & que le Seigneur Général feroit choifi pour être Protecteur des trois Nations, l'Angloife, l'Écottoife & l'Irlandoife; car il étoit alors, à peu près, maître des trois Royaumes. Cela fut exécuté. Il fut dit enfuite qu'on lui donneroit le titre d'Atteffe.

J'ai cru qu'il étoit néceffaire de raconter cela, pour faire voir, avec qui les Etats Généraux avoient à faire. Un homme de cette forte, qui à beaucoup de conduite, de bonheur & d'autorité joignoit une apparence de Religion, propre à gagner le peuple, étoit infiniment à craindre; parce que cette efpece de gens font ordinairement hardis, & opiniâtres, à un point qui les empêche de fe payer de raifons, quelques fortes qu'elles puiffent être.

On voit par les Pièces inférées dans le I. Tome du Recueil des Réfolutions Secretes, fous le Ministère du Pensionnaire de Witt, qu'il y eut une négociation avec le Confeil d'Etat, pour faire un Traité de Paix. Mais comme la chofe étoit difficile, cette affaire traina long-tems, & ne fut terminée que lors que Cromwel étoit devenu Protecteur.

Dès le 5. de Juin, on nomma *Beverning* & *Nieuport*, pour aller en Angleterre, & on laiffa les noms de deux autres Députez en blanc, qui furent depuis *Jongfal* & *Vander Perre*. *Beverning* partit le premier le 23. du Mois, pour voir fi les Anglois voudroient régler les Préliminaires. Il arriva (2) le 26. à *Graveland*, & dès qu'il eut fait avertir de fon arrivée le Général Cromwel, & le Confeil; on lui envoya le Maître des Cérémonies, à qui il remit fes Pouvoirs en François, avec des traductions Angloifes. Ces Lettres étoient adreffées à fon Excellence, & à Messieurs du Confeil d'Etat de la République d'Angleterre. Le 30. du mois une Barge de l'État, qui est une forte de Barque propre, dont on fe fert en ces occafions l'alla prendre, & il fut conduit au Confeil d'Etat. Il parla du voifinage des deux Nations, de l'intérêt commun qu'elles avoient, dans la fûreté du commerce, & de la Religion, qui étoit la même deçà & de là la Mer; chofes qui étoient propres à les tenir unies. Il ajoûta que la liberté qu'elles avoient recouvrée, par la Providence Di-

Vv 2 vine,

(1) Voyez leur Déclaration, dans *Aitzema* Liv. XXXIII. p. 807. & fuiv.

(2) *Aitzema* Liv. XXIII. pag. 819. & pag. 853. & fuivantes.

1653.

vine, étoit encore une autre raison d'entretenir une bonne correspondance, comme les Ambassadeurs d'Angleterre l'avoient dit à la Haie, & comme les Etats l'avoient reconnu dans une Lettre, qu'ils avoient écrite à la République Angloise. Il dit enfin que les Etats persuadéz de sa bonne intention lui avoient envoyé, même sans passeport, des Membres de leur Assemblée, pour mettre fin à cette funeste & sanglante guerre; après quoi il donna au Conseil un Ecrit, qui contenoit les trente-six Articles; qu'ils avoient proposé, dans les Conférences de la Haie. *Tomlinson*, qui étoit Président du Conseil, répondit en Anglois avec beaucoup de civilité; après quoi l'Ambassadeur fut reconduit en son logis, comme il en avoit été amené.

Les autres Députez des Etats vinrent bientôt après, & le Conseil Anglois répondit qu'il étoit disposé à la paix, mais qu'avant que d'entrer en aucun détail, il demandoit une *satisfaction* pour les pertes que la guerre leur avoit causées & une *sûreté* pour l'avenir.

Le 11. de Juillet, les Députez envoyèrent au Conseil une réponse, par écrit, assez longue; dans laquelle ils apportèrent plusieurs raisons, contre la satisfaction, ou la réparation des pertes, que les Anglois demandoient. Les principales raisons étoient que les Hollandois avoient plus perdu, que les Anglois, & qu'il étoit inouï qu'en de semblables cas on demandât aucun dédommagement des pertes. Pour la sûreté, ils offroient de faire un Traité, par lequel les deux Etats s'uniroient plus étroitement; ce qui étoit la plus grande sûreté, qu'on pût donner, en cette occasion.

Les Députez Hollandois virent aussi les Ministres des Puissances étrangères, qui étoient alors à Londres, & entre autres *Stokert*, Député par les Cantons Suisses, pour offrir à la République d'Angleterre leur Médiation, afin de l'accommoder avec les Etats Généraux des Provinces Unies. Il entretint les Députez du but, que les Suisses s'étoient proposéz, & leur dit que ses Maîtres n'auroient pas manqué d'offrir la même chose aux Etats Généraux, par une Ambassade solennelle; mais que les Suisses avoient cru que les Etats seroient les plus disposés à accepter la Médiation, & qu'il falloit commencer par les Anglois. Il ajouta que, s'il n'avoit pas été arrêté neuf mois à Londres, il seroit déjà allé en Hollande, pour faire voir ses Lettres de créance. Mais les Cantons n'avoient pas été assez bien informez de la disposition des esprits, lors qu'ils avoient offert leur médiation. Les deux Parties favoient très-bien l'intérêt qu'elles avoient d'être bien unies ensemble; mais les Anglois demandoient des dédommagemens, & des sûretés, si extraordinaires, qu'il étoit très-difficile que les Etats y consentissent. Il n'étoit pas facile, même aux plus habiles négociateurs, de trouver quelque temperament, qui pût être accepté par les Parties.

Sur la fin de Juillet, les Députez eurent une Conférence sur la Paix; mais les Anglois voulant que l'on commençât par le dédommagement & par la sûreté; les Hollandois ne purent s'y résoudre, quoi que les Anglois assurassent que leurs demandes touchant le dédommagement seroient modérées, & qu'il étoit de l'intérêt des Etats Généraux, aussi bien que de celui des Anglois, de donner la sûreté, qu'on leur demanderoit. Les Députez des Etats ne répondirent rien, sur ce second Article, qui ne pouvoit que causer du désordre, dans les Provinces Unies. Ils insistoient à ce que l'on commençât, par les autres Articles. Les Anglois, au contraire, parurent surpris, que

les EE. GG. eussent crû, qu'il ne s'agissoit que d'un Traité de Commerce, & dirent que la Providence n'avoit pas amené les choses à l'état où elles étoient, pour faire seulement un Traité de cette sorte. Le fonds de cette affaire étoit que les Anglois vouloient engager les Etats à se détacher de la Maison d'Orange, si étroitement alliée à celle de Stuart. C'étoit pour cela qu'ils proposèrent la *coalition*, dont on a parlé; mais qui étoit impraticable, par elle-même & par les circonstances du tems; auquel diverses Provinces travailloient à faire nommer le Prince d'Orange, Stadthoudre & le Gouverneur de Frise, pour son Lieutenant. Le peuple même de Hollande avoit fait assez paroître, en divers lieux, qu'il le souhaitoit.

Le dernier de Juillet, les Députez reçurent un grand Ecrit du Conseil d'Etat Anglois, où il étoit dit que la République d'Angleterre n'exigeroit pas une grande somme, pour le dédommagement qu'elle demandoit, parce qu'elle avoit déjà pris sur les Hollandois six-cens Vaisseaux, & quelques millions; mais qu'à l'égard de la sûreté, elle s'attendoit de la trouver dans l'union des deux Etats, de maniere (1) qu'ils deviendroient tous deux un seul Peuple & une seule République, pour le bien de l'un & de l'autre, & qu'ils ne composeroient qu'un corps.

Les Députez témoignèrent qu'ils ne comprennoient pas bien ce que ces paroles vouloient dire, & Cromwel lui-même les leur explica; en disant qu'il entendoit que les deux Républiques n'en feroient qu'une, & qu'il n'y auroit qu'une seule Souveraine Puissance, composée de Députez des deux Nations, en maniere que les avantages seroient égaux des deux côtez. Les Députez répliquèrent qu'ils ne comprennoient pas comment les Anglois entendoient que les deux Etats seroient joints, en maniere qu'ils n'en formeroient qu'un. On leur dit, de la part de la République Angloise, qu'on croyoit s'être expliqué assez clairement, & qu'ils devoient accepter l'offre en termes généraux; afin que le Conseil Anglois pût leur en expliquer le détail, & ouïr ce qu'ils auroient à dire là-dessus. Les Hollandois marquèrent qu'ils souhaitoient d'avoir par écrit, & par le menu, les moyens d'en venir à une semblable union. Mais les Anglois dirent qu'ils ne pouvoient pas s'exprimer plus clairement, & demanderent que les Députez des Etats s'ouvrirent là-dessus, & dîssent ce qu'ils pensoient de la *coalition* proposée.

Les Députez répondirent le 2. d'Août, par écrit, qu'il ne falloit pas disputer des mots, mais considérer la chose même: qu'ils avoient été chargés de faire une Alliance *plus étroite*, qu'il n'y en avoit jamais eu, entre les deux Nations; autant que la nature de la chose, & l'usage le pourroient permettre. Les Anglois dirent là-dessus, que chaque Etat pourroit conserver ses *Lois Municipales*, & néanmoins être sous le même Gouvernement de personnes, que les deux Etats choisiroient, comme cela se faisoit dans les Provinces Unies. Les Députez représentèrent qu'ils n'avoient point d'ordre, sur cette proposition; Que cette sorte de *coalition*, ou de mélange de plusieurs Souverainetez ensemble étoit sans exemple, dans le monde, & qu'on n'en trouvoit aucun dans l'Antiquité; (1) Que cette proposition

(1) En Latin: *quo ambo in unum populum & Remp. unam; pro utriusque commodo, coëans invicem & coalescant.* Aitzema Liv. XXXIII. p. 854.

(2) C'est comme en parle de Pensionnaire de Witt dans une Lettre du 2. d'Août à *Guill. Borel*, Ambassadeur en France.

1653.

1653. position renfermoit mille nouveautez, confusions & absurditez, & par conséquent des impossibilités; Que les mots d'*Amitié*, d'*Alliance*, de *Confédération* & d'*Union* se trouvoient dans l'ancien Traité de MCCCCXV. & en d'autres qui avoient été faits depuis; mais qu'on ne trouveroit point le mot de *coalition* en ce sens-là; Que le Lord St. Jean, ni Strikland n'avoient point employé ce mot, dans les négociations de la Haie; Qu'on leur feroit plaisir de leur dire, comment un Gouvernement mêlé, comme celui-là, pourroit être sans confusion, vû la variété des circonstances des Souverainetez; Qu'on ne devoit pas croire qu'un Etat Souverain, uni à un autre aussi Souverain, pût s'unir avec lui plus qu'il ne l'étoit avec lui-même; Que dans les sept Provinces Confédérées, il n'y avoit aucun mélange des Souverainetez, non plus que parmi les Suisses & les Grisons; Qu'ils ne connoissoient point de liaison plus étroite, que l'*Union* & la *Confédération*; Qu'ils tenoient la *Coalition*, pour impossible, tant à cause de la chose, considérée en elle-même, que des ordres, qu'ils avoient reçus des Etats Généraux; Qu'ils pouvoient déclarer qu'une chose aussi absurde, que celle-là, n'étoit venue en pensée à personne, & que cela leur paroïssoit d'autant plus étrange; qu'on les avoit amusez, par diverses propositions, pendant cinq semaines. Sur cela, ils prirent leur congé, en ajoutant néanmoins qu'ils verroient ce qu'ils auroient à faire.

Le 6. d'Août, ils présentèrent aux Anglois un long Mémoire, pour montrer l'absurdité de la *Coalition*, & pressèrent sérieusement qu'on les congédiât. Le 11. du même mois, ils reçurent une longue réponse à leur Mémoire, où les Anglois ne faisoient que raconter ce qui s'étoit passé à la Haie l'an MDCLI. & l'année suivante, & donnoient toute la faute aux Etats, de ce que la Paix n'avoit pas été faite. Au reste, ils témoignèrent qu'ils étoient prêts à donner aux Députés leur congé, lors qu'ils le souhaïteroient, & protestèrent qu'ils avoient fait, de leur côté, tout ce que l'on pouvoit demander de gens pacifiques. Nieuport & Jongstal partirent le 14. de Londres, & ayant pris terre à Dunkerque, ils se rendirent le 20. à la Haie, où ils firent leur rapport, en présentant aux Etats toutes les Ecritures, qui avoient été faites en Angleterre, de part & d'autre; auxquelles ils se rapportoient pour ce qui regardoit les particularitez de leur négociation. Ils dirent encore, que les Anglois demandoient de bouche, une autre sûreté, que l'on verra dans la suite; en ajoutant néanmoins que si les Etats en avoient quelque autre à proposer, ils étoient prêts à les écouter. Ces deux Députés retournerent ensuite en Angleterre.

Le 28. de Novembre de cette année, Cromwel (1) fit remettre aux Députés des Etats vingt-sept Articles, pour servir d'*ingrédients*, comme on parloit, du Traité de paix, & dont le XII. étoit conçu en ces termes: *Que ni les Etats Généraux des Provinces Unies, ni ceux d'aucune Province particuliere ne pourroient jamais ci-après établir Guillaume Prince d'Orange, petit-fils du dernier Roi d'Angleterre, ni aucun de ses descendans, pour Capitaine Général, Stadthoudre, ou Commandant de leurs armées, ou de leurs Forces, par terre; ni Gouverneur de quelques-unes de leurs Villes, Châteaux, ou Forteresses; ni aussi Amiral, ou Commandant de leurs Flottes, Vaisseaux, ou Forces Maritimes; mais*

1653. *qu'ils s'y opposeroient réellement & expressément & l'empêcheroient, avec tout ce qui en dépendoit.* Dès que l'on eut vu cet Article, en Hollande, on envoya ordre aux Députés de l'Etat de s'y opposer; ainsi qu'ils le firent par écrit, le 2. de Décembre, & dans la fuite, comme on le verra sur l'année suivante.

On négotia encore en Suede & en Danemark, pour tâcher d'accommoder ces Puissances, & de les rendre favorables à l'Etat. Il y eut en même tems des négociations avec la Pologne, & les Villes Hanséatiques; mais comme ces négociations ne produisirent aucun événement remarquable, nous ne nous y arrêterons pas. On travailla encore à un nouveau Traité avec la France, qui fut conclu dans la fuite, comme on le verra en son lieu. La Ville de Breme, brouillée avec la Suede, demanda aux Etats Généraux une somme d'argent à prêter, pour être en état de se défendre, & l'on prit, dans la suite, son parti.

Il vint encore (2) au Mois de Janvier de cette année des Députés du Brésil, qui décrivent l'état déplorable où les Hollandois, établis en ce pais-là, s'étoient trouvez. Ils représentèrent que si on ne rétablissoit pas ce pais, dans l'état où il avoit été, ils ne pouvoient pas éviter une ruine entiere: Qu'il y avoit de très-grandes raisons, non seulement de les aider à se soutenir, mais encore d'entreprendre de nouvelles conquêtes: Qu'ils avoient prié en vain les Provinces de jeter les yeux sur plusieurs milliers de Sujets de l'Etat, qui periorent, si on ne les aidait: Qu'ils attendoient, avec impatience de savoir ce que l'on auroit répondu à leurs Députés. Cependant ils demeurèrent trois mois, sans voir que les Directeurs de la Compagnie, ni les Etats fissent aucuns préparatifs, pour les secourir. Ils eurent beau dire, que les Sujets de l'Etat étoient si étroitement bloquez, qu'il y avoit sept ans qu'il n'osoient pas sortir à la portée du Pistolet du Récif, & qu'ils avoient été sept fois en danger de périr de faim; tous ces discours ne produisirent aucun effet. On voulut essayer de finir cette affaire, par une négociation avec les Portugais; mais ces derniers ne voulurent entrer en aucun traité, à moins que l'on ne joignît les Indes Orientales au Brésil, & qu'on ne finît tous les démêlez en même tems. Mais comme on ne les craignoit point aux Indes Orientales, & qu'ils ne faisoient cette proposition, que pour tirer les affaires en longueur, on ne les écouta point; mais on ne mit aussi aucun ordre dans les affaires du Brésil.

La guerre où l'on étoit, avec la République d'Angleterre, épuisoit entierelement les Finances, & occupoit si fort les esprits, que le Brésil étoit compté pour rien. On ne doit pas omettre que l'on accusoit les Directeurs d'avoir vendu des armes, & de la poudre à Canon aux Portugais, (3) à cause du prix excessif qu'ils en donnoient, & d'avoir cependant négligé entierelement leurs Garnisons & leurs Places. Le profit présent leur faisoit négliger ce qu'on pourroit en tirer à l'avenir; comme il arrive ordinairement à ceux, qui préfèrent leurs intérêts particuliers à ceux du Public. Leurs Hautes Puissances y auroient pû mettre ordre, mais elles étoient si occupées en Europe, qu'elles ne pouvoient pas penser à l'Amérique; outre qu'elles étoient peu satisfaites de la conduite des Directeurs. La mesintelligence où l'on étoit

V v 3

(1) Voyez la Dédiction, qui est dans le II. Tome des Résolutions secretes p. 32. & suiv.

(2) *Aitzema* Liv. XXXIII. p. 872.

(3) Voyez le Traité du Commerce des Hollandois Chapitre XV.

1653. avec le Portugal finit en MDCLXI. par l'entremise de Charles II. Roi d'Angleterre, & les Hollandois furent exclus à perpetuité du Brésil.

1654. LES Députez des Etats à la République d'Angleterre continuerent à négotier avec Cromwel, & (1) eurent une Audience particuliere de lui, le 6. de Janvier de cette année. Ils s'opposèrent, de toutes leur forces, à l'Article de l'exclusion du Prince d'Orange; quoi que pût dire le Protecteur, pour les amener à cela.

Comme les Députez ne purent accepter l'Article, dont il étoit question, on proposa, de la part de la République Angloise, de retrancher l'Article en question du Traité, & d'en faire un Article secret, & l'on chargea les Députez d'en faire la proposition aux Etats.

Ils furent aussi avertis, par quelques personnes de consideration, qu'on pourroit omettre l'Article d'Exclusion, & se servir d'un temperament, qui y pourroit suppléer. C'étoit que l'on pourroit mettre, dans un Article à part, *que quiconque pourroit être élu, par les Etats Généraux, Capitaine Général & Amiral, ou Chef de toutes leurs Troupes, tant par terre, que par mer, ou par quelque Province particuliere, seroit obligé de jurer l'observation de ce Traité & de ses Articles, & de promettre d'aider à le maintenir, autant qu'il seroit en lui.* Les Députez vinrent faire rapport de cela aux Etats Généraux, au Mois de Janvier, & la proposition ayant été mûrement examinée, elle fut approuvée le 19. de Février; & l'on autorisa les Députez, (qui reçurent alors le titre d'Ambassadeurs Extraordinaires, pour aller, en cette qualité, féliciter Cromwel, sur sa nouvelle dignité,) pour tâcher de la faire approuver à la République Angloise. Les Etats de Hollande l'approuverent, en particulier; comme ils le témoignèrent depuis, dans leur Déduction; sans donner aucun autre ordre, ni aux Ambassadeurs en général, ni à Beverning & à Nieuport, en particulier. Aussi fut-on persuadé, quand on reçut d'eux une Lettre datée du 10. d'Avril, que la Paix seroit faite, sur ce pied-là, sans parler plus de l'Exclusion. On fit encore plus son compte là-dessus, quand on reçut d'eux une Lettre du 15. du même Mois; par laquelle il paroissoit qu'ils avoient repris tous les Articles du Traité, & l'avoient dressé en forme. Les Etats de Hollande, qui avoient été assemblez jusqu'alors, en attendant de leurs nouvelles, se séparèrent; dans la persuasion qu'il n'y avoit plus rien à faire, à cet égard. Ils jugerent sur les Lettres de Beverning, que le Protecteur se contenteroit du temperament, dont on a parlé; sans exiger des Etats aucune autre sûreté, ni des E. E. G. G. ni de ceux d'aucune Province, en particulier. On nommoit ainsi l'assurance, que l'on prétendoit avoir en Angleterre, de l'observation du Traité, sans qu'il pût être rompu, par ceux qui favorisoient les prétensions du Prince d'Orange. Mais on se trompoit, comme il parut, dans la suite.

Les Conseillers Commis convoquerent, de nouveau, les Etats de Hollande, pour le 18. d'Avril, sur une Lettre écrite le 15. d'Avril par Beverning & Nieuport, & sur quelques autres, qui vinrent après; par lesquelles il paroissoit que les Anglois étoient disposés à rompre, sur ce que les Etats vouloient que le Roi de Danemarck fût compris en cette Alliance. Ils étoient irrités contre lui, à cause des dix Vaisseaux Anglois, qu'il avoit ar-

rêtez & vendus à Coppenhague, & dont ils n'a- 1654. voient pas encore été dédommages; mais les Etats Généraux s'engagerent ensuite à les indemniser. Mais pour lors les Ambassadeurs prirent leur congé, comme si tout étoit rompu, & se rendirent à Gravesand, le 13. d'Avril, pour s'y embarquer, dans le dessein de revenir en Hollande. Ce prompt départ parut étrange à ceux du Gouvernement Anglois, qui souhaitoient la paix, que les Ambassadeurs fussent partis, pour si peu de chose. Sur cela le Protecteur leur envoya l'Article touchant le Danemarck, tel qu'ils l'avoient eux-mêmes désiré, & ils marquerent par des Lettres du 14. du Mois d'en être satisfaits; sans que néanmoins ils retournaissent pour signer le Traité. On jugea donc que cela venoit de ce que le Protecteur avoit demandé, dans l'Article XII. l'exclusion du Prince d'Orange, que les Ambassadeurs n'avoient pu promettre. Ils furent aussi avertis par le Secretaire d'Etat, qu'il souhaiteroit avoir une entrevue particuliere avec eux, où il leur dit que le Protecteur ne se relâcheroit point sur le XII. Article (où il étoit parlé de l'Exclusion du Prince d'Orange) à moins que les Etats de Hollande, en particulier, ne s'engageassent pour leur Province, à ce qu'on avoit exigé en vain des Etats Généraux.

Là-dessus Beverning & Nieuport répondirent qu'ils n'étoient nullement autorisés, pour rien promettre là-dessus. Le Protecteur néanmoins regardoit cet Article, comme le fondement de tout le reste, & la seule sûreté solide, que les Etats lui pussent donner; parce qu'il ne doutoit point que le Prince d'Orange, ou quelqu'un de ses Descendans, qui tireroit son origine de la Maison de Stuart, ne causât de la mésintelligence, & même la guerre, entre les deux Républiques; s'ils étoient jamais élevez aux premières Charges, dans les Provinces. C'étoit trop de prévoyance dans Cromwel, qui mourut cinq ans après, & à qui la République d'Angleterre ne survécut que peu de mois. Il faut avouer que les E. E. G. G. avoient bien eu raison de dire, dans leur Manifeste, que ces gens étoient *yves de leur bonne fortune*; car enfin Cromwel étoit mécontent de la Nation, dont il avoit cassé le Parlement, sans aucune autorité légitime; & la Nation avoit sujet d'être encore plus mécontente de lui. Ses Fanatiques Presbyteriens, Indépendans, Quoiakers, Anabaptistes, Gens de la V. Monarchie, n'étoient nullement d'accord avec lui; pour ne pas parler de ceux qui favorisoient Charles II. & l'Eglise Anglicane. Il étoit très-difficile que son Regne durât long-tems, & cela l'auroit dû rendre plus modeste. Aussi Beverning & Nieuport ne voulurent-ils point se charger de l'Article de l'exclusion, pour le présenter aux Etats, & pour leur persuader de l'accepter; quoique *Thurlo*, Secretaire de Cromwel, pût leur dire. Le Protecteur lui-même voulut avoir une Conférence avec eux, pour cela, où le même Secretaire assista; car il avoit besoin de Truchement (2) n'entendant aucune langue étrangere, & ne sachant que peu de Latin. Après leur avoir parlé de l'Alliance éternelle, qu'il vouloit faire avec les Provinces Unies; il dit qu'il ne vouloit pas fixer pour cela un certain tems, ou une certaine forme; qu'il consentiroit que l'on signât en attendant, de part & d'autre, les Articles, dont on étoit d'accord, & que l'on échangeât les Ratifications (comme

Thur-

(1) Déduction des E. E. de Hollande au II. Tome des Révolutions Secretes p. 34. & suiv.

(2) *Burnet* Liv. I. de l'Histoire de son tems.

1654. Thurlo l'avoit en effet proposé plus d'une fois) à condition que Mrs. de Beverning & Nieuport promettoient que les Etats de Hollande, en échangeant les Ratifications, ou en deux, ou trois mois, si les Etats le trouvoient à propos, enverroient un acte, tel que celui qu'il demandoit, cacheté de leur Seau, & signé par leur Secrétaire. C'étoit-là, comme disoit Cromwel, sa dernière résolution, dans laquelle il persistoit, de manière que si on ne la lui accordoit pas, il ne vouloit entrer en aucune négociation.

Les Ambassadeurs ne voulurent s'engager à rien, ni promettre quoique ce fût; sinon de faire rapport aux Etats de Hollande, de ce que le Protecteur leur avoit dit. Conformément à cela les Articles, dont on étoit convenu, furent signez & scélés, de part & d'autre, le 15. d'Avril. Les Ambassadeurs, qui avoient fait cette négociation, prièrent les Etats, en leur écrivant, de vouloir bien leur répondre sur la dernière proposition de Cromwel, de laquelle dépendoit la Paix, ou la Guerre. Mais ils partirent peu après pour la Hollande. Beverning & Nieuport étant arrivés en Hollande, firent de bouche le rapport de leur négociation, aux Etats Généraux; mais ils ne leur dirent rien de l'Exclusion du Prince d'Orange. Cela fut même caché aux Villes de Hollande, & l'on (1) tâcha de le tenir secret, autant qu'il seroit possible. Le Pensionnaire de Witt, qui étoit d'avis que l'on accorda à Cromwel ce qu'il demandoit, avant que de proposer cette affaire aux Etats de Hollande, fit jurer les Députés, qu'ils ne diroient rien de ce qu'il leur alloit communiquer, & qu'ils ne diroient pas non plus qu'on leur avoit fait jurer rien de semblable. Il y eut des Députés, qui approuverent l'Exclusion, fondés sur ce que, sans cela, on ne pouvoit espérer aucune paix avec l'Angleterre; comme le Protecteur de la République Angloise l'avoit déclaré aux Ambassadeurs des Etats. D'autres témoignèrent qu'ils ne pouvoient pas opiner, sur une chose si importante, sans ordre de leurs Supérieurs. On ne put refuser leur demande, & on les renvoya dans leurs Villes, en les obligeant de promettre le secret, pour la communiquer aux Bourgmestres Régens de ces Villes; & il fut résolu qu'en cas que ces Magistrats ne voulussent pas se charger de cette affaire, sans la communiquer aux Conseils des Villes, ils la leur pourroient proposer; mais aussi sous serment qu'ils n'en diroient rien à personne. Cette résolution ayant été prise, le Mardi 28. d'Avril, on engagea les Députés de revenir à la Haie le Vendredi suivant, à neuf heures du matin; sans quoi on concluroit, à la pluralité des voix, sans avoir aucun égard aux absens.

Après avoir délibéré là-dessus, avec beaucoup de maturité, la résolution fut prise, à la pluralité des voix, d'accepter l'offre de Cromwel, & d'envoyer l'Acte d'Exclusion du Prince d'Orange aux Ambassadeurs de l'Etat, par deux voyes différentes, afin qu'il ne manquât pas de leur être rendu; avec ordre néanmoins de ne le remettre point, entre les mains du Protecteur, ni de lui en parler, ni à qui que ce fût; qu'après avoir fait tous les devoirs possibles, pour engager le Protecteur à se désister de cette prétension, & de se contenter du Temperament, qui avoit été proposé. C'est ce qu'on écrivit à Beverning & à Nieuport le 4. de Mai, en leur

envoyant l'Acte signé & scélé, comme il l'avoit demandé. 1654.

Il étoit porté dans cet Acte que „ sur les instances réitérées de son Altesse, le Seigneur „ Protecteur de la République d'Angleterre, & „ sur l'apprehension qu'elle avoit témoignée plusieurs fois, que si le Prince d'Orange, ou quelcun de ses Descendans, qui tireroient leur „ extraction de la Maison de Stuart, venoient „ à avoir les plus hauts Emplois dans l'Etat, „ cela causeroit une grande défiance & de la jalousie entre les deux Nations, qui produiroient une dangereuse guerre; que les Etats de Hollande souhaitant de prévenir, ils déclaroient qu'ils n'élieroient jamais le Prince d'Orange, ni aucun de ses descendans, pour Stadthoudre, ou pour Amiral de cette Province; ni ne consentiroient, autant que leur Avis particulier pourroit s'étendre, qu'il fût jamais élu Capitaine Général des Troupes des Etats Généraux.

Il y eut néanmoins (2) des Villes, qui s'opposèrent à cet Acte, comme celle de Harlem; qui demanda, que l'on inserât dans les Registres la protestation, dans laquelle elle disoit: „ qu'après avoir mûrement délibéré de cette affaire, elle avoit résolu que ses Députés déclareroient que c'étoit le sentiment de leur Ville, que l'on fit part, sans aucun retardement, à tous les Membres de l'Union, de toute cette affaire, sans en rien cacher; comme étant des choses, qui appartenoient à l'Union & qu'on ne pouvoit tenir secrètes, sans la blesser, & sans causer de la défiance entre les Provinces: Que l'Acte, auquel la Province de Hollande avoit consenti, ne pouvoit être exécuté, sans blesser la liberté de l'Etat, que les Prédecesseurs du Prince d'Orange, que l'on y vouloit laisser sans emploi, ni dignité, avoient fondée, avec la Bénédiction de Dieu; en quoi, quelques-uns même d'entre eux avoient répandu leur sang: Que cet Acte ne pouvoit être soutenu, sans attirer le blâme & le mépris de tout le monde à l'Etat, tant parmi ses Amis, que parmi ses Ennemis; & sans lui nuire, par les inconveniens, qui pourroient naître de cet Article: Qu'il y avoit des moyens de soutenir la guerre, & que l'on en pourroit encore trouver d'autres, si l'on vouloit s'évertuer; Que la Ville de Harlem, selon sa coutume, & selon son affection pour l'Etat, contribueroit tout ce qu'elle pourroit, pour continuer la guerre, jusqu'à ce qu'on la pût finir à des meilleures conditions; Que ses Députés ne consentiroient jamais à soutenir l'Acte, dont il s'agissoit; mais qu'avec les autres Membres de l'Assemblée, & les Députés des autres Provinces, ils examineroient sérieusement tout ce qu'on pourroit faire le plus promptement, pour la conservation de l'Etat, & pour pouvoir attendre un bon succès de Dieu; Que ses Députés déclareroient aussi, au nom du Conseil de leur Ville, qu'ils ne se tenoient plus obligés à garder le secret, qu'on avoit exigé d'eux, en cette affaire; mais qu'ils entendoient être en liberté, à cet égard, pour faire voir à tout le monde, qu'ils ne sont nullement coupables du mal, qui pourroit arriver, si l'on venoit à recevoir l'Acte, à la pluralité des Voix; ce qui ne se pouvoit pas faire, & à quoi ils ne consentiroient jamais: „ Qu'en-

(1) Secrete Résolution du 28. d'Avril Tome I. page 134.

(2) Secretes Résol. Tom. I. p. 137.

1654. „ Qu'enfin ils feroient en sorte que leur Avis fût
 „ inferé dans le Regître des Résolutions des E-
 „ tats de Hollande. Cet Avis est daté du 1. de
 „ Mai, & il fut en effet enregistré, comme on
 „ le voit, par les *Résolutions Secretes*.

Les Députés furent encore chargés de déclarer de bouche, qu'ils ne pouvoient pas consentir à l'Acte, mais qu'ils étoient obligés, par une résolution du Magistrat de leur Ville, prise d'un commun consentement, de s'opposer de bouche à la conclusion, & de protester contre; comme étant désavantageux à la Province; & que leurs Commettans & eux se tenoient dégagés du serment de tenir cette affaire secrète.

Ceux d'Alcmar, d'Enkhuisse, & d'Edam s'y opposèrent de même, mais avec moins de paroles, & demandèrent aussi que leurs oppositions fussent enregistrées; comme elles le furent.

Cependant les Etats Généraux, demandèrent aussi la communication de ce qui pouvoit avoir été résolu, concernant le Prince d'Orange, le 4. de Mai, & de ce qui s'étoit passé là-dessus, dans l'Assemblée de ceux de Hollande; quoi qu'on eût fait entendre à leurs HH. PP. qu'il ne s'étoit rien résolu qui regardât la Généralité; mais seulement la Province de Hollande, & dont la disposition lui appartenoit exclusivement à tous autres; étant de notoriété publique que chaque Province Souveraine n'est réponsable, qu'à Dieu seul de sa conduite. Néanmoins la Ville de Harlem fut d'avis, que l'on communicât cette affaire aux Etats Généraux.

Les Etats de Zélande demandèrent aussi la même chose aux Commissaires de Hollande, qui étoient chargés des affaires d'Angleterre; mais les Etats de la Province ne le trouverent pas à propos.

Les Princesses (1) Douairières d'Orange, informées de ce qui s'étoit passé, présentèrent le 9. de Mai un Mémoire aux Etats de Hollande; où elles représentoient le tort qu'une résolution, comme celle qu'on disoit qu'ils avoient prise, feroit à jeune Prince; & les prioient qu'en cas qu'ils eussent pris une semblable résolution, de la vouloir examiner plus murement, & de donner ordre qu'elle ne fût point effectuée. Ces mêmes Princesses (2) présentèrent aussi un Mémoire aux Etats Généraux, pour les prier d'interceder pour le Prince auprès de ceux de Hollande. Il ne fut résolu autre chose là-dessus, dans les Etats de Hollande, sinon qu'on écrivoit aux Ambassadeurs de l'Etat à Londres; pour leur donner ordre d'employer tous les devoirs possibles, pour obtenir du Protecteur qu'il voulût se contenter du Temperament, qui avoit été proposé; en cas qu'ils ne lui eussent pas encore remis l'Acte de l'Exclusion. On écrivit & l'on envoya la Lettre, le même jour, qui étoit le 10. de Mai. Les Ambassadeurs firent tout ce qu'ils purent, pour engager Cromwel à accepter le Temperament, mais ils ne purent réussir. (3) Les Etats de Hollande réitérèrent encore plus d'une fois le même ordre, & les Ambassadeurs épuisèrent leur esprit & leur éloquence, pour persuader à Cromwel ce que les Etats souhaltoient. Il ne voulut ni accepter le Temperament, ni publier la Paix, qu'on ne lui eût remis l'Acte, dont il s'agissoit; de sorte qu'enfin ils le lui livrerent, le 12. de Juin. Il y avoit plusieurs Provinces, & particulièrement celles de Gueldre, de Zélande,

de Frise, (4) de Groningue & des Omlandes, 1654. qui s'échauffèrent contre le secret, que ceux de Hollande vouloient garder; jusqu'à ce qu'on fût si le Protecteur de la République d'Angleterre ne se laisseroit point satisfaire, par le Temperament. Enfin l'Acte fut envoyé d'Angleterre aux autres Provinces, qui ne purent pas être satisfaites, sans cela; ce qui donna lieu à bien des gens, peu instruits du Gouvernement, à crier contre les Etats de Hollande, & à vouloir obliger les Ambassadeurs de rendre raison de leur conduite. Ils parlerent même d'ôter la Charge de Thésorier Général à Beverning, qui lui avoit été conférée après la mort de celui, qui l'avoit; ce qui étoit le sentiment de la Province de Frise, qui le soupçonnoit d'avoir averti Cromwel, de ne se rendre point aux raisons, qu'on lui diroit, pour l'engager à se contenter du Temperament proposé. Mais il s'en purgea, par serment.

Cependant la conduite des Etats de Hollande étant censurée, par beaucoup de gens, qui soutenoient qu'elle avoit violé l'Union, en faisant, pour elle seule, l'Acte d'Exclusion qu'elle avoit envoyé à Cromwel; ils résolurent de publier une Dédiction, dans laquelle ils montrèrent qu'on les accusoit injustement. Comme cette Piece est une des plus remarquables, qui ait jamais été publiée, dans les Provinces Unies, & qu'on peut apprendre par-là le Droit de chaque Province; on marquera ses principaux Chefs, sans entrer dans les preuves; afin que l'on sâche ce qu'on y peut trouver; après avoir remarqué le fruit que l'Etat recueillit de l'Acte d'Exclusion, & rapporté quelques endroits du Traité de Paix. Il est certain qu'en premier lieu, il évita par là une guerre, où il avoit eu du dessous, & dont il ne pouvoit guère esperer un meilleur succès. Secondement, il devint spectateur des troubles d'Angleterre, sans y avoir aucune part. Comme il avoit vû l'élevation de Cromwel, avec crainte, il vit la chute de sa Maison & de son autorité, en très-peu d'années; sans qu'elle lui fit aucun tort. Enfin le Prince d'Orange n'y perdit pas grande chose, étant encore dans l'Enfance, & ne pouvant faire les fonctions des Charges, que l'on demandoit pour lui, & qu'il eut dans la suite. Cependant l'Etat y gagna les émolumens, qui revenoient à celui, qui possédoit les Charges, auxquelles on aspiroit pour lui, & à ceux qu'on auroit choisis, pour être ses Lieutenans, jusqu'à ce qu'il fût venu à un âge de Majorité. Ceux-là perdirent quelque chose, qui auroient été ses Lieutenans, pendant sa Minorité, & qui auroient trouvé moyen d'abuser de l'autorité, qui étoit attachée aux Charges de Capitaine Général, par Mer & par Terre. C'est ainsi que la Providence se joue, pour ainsi dire, de la Prudence des Hommes; qui fuient des maux, desquels ils n'ont rien à craindre, & qui sont enlevés, lors qu'ils font leur compte de jouir des Grandeurs, qu'ils ont usurpées, comme il arriva au Protecteur de la République d'Angleterre.

Pour venir à la Paix, l'Article VII. & les quatre suivans regardent les Ennemis, ou les Rebelles de l'une ou de l'autre République. (5) Il y est

(1) Secretes Résolutions T. I. p. 142.

(2) Voyez *Aitzema* Liv. XXXIV. p. 928.

(3) Voyez la Dédiction des Etats de Hollande Tom. II. des Résol. Secretes p. 40. & le I. Tom. p. 150.

(4) On peut voir leurs protestations, & leurs autres Ecrits contre la conduite de la Hollande, à la fin de la *Dédiction* de cette Province, dans les *Résolutions Secretes* de Hollande 2. Part. p. 103. & suiv. & dans *Aitzema* Liv. XXXIV. p. 1083. Tom. 3.

(5) Voyez tous les Articles dans *Aitzema* Liv. XXXIV. p. 918. & suiv.

1654.

est dit qu'elles ne leur fourniroient aucune sorte de secours, quel qu'il pût être : Que si on découvrait que quelqu'un leur en envoyât, on le feroit, & qu'il seroit adjugé à la République, qui l'auroit fait, & que ceux qui l'auroient envoyé, ou conseillé, ou contribué à cela, seroient déclarés ennemis des deux Républiques & punis, comme des traîtres : Qu'elles se secourroient réciproquement de ce dont elles pourroient avoir besoin, de la manière dont on conviendroit, & cela aux dépens de celle qui auroit besoin de ce secours : Que ni l'une, ni l'autre République ne recevrait dans ses Terres, Seigneuries, Havres, Bayes, & Forts, aucuns ennemis, rebelles & fugitifs de l'autre République, & ne permettroit qu'on leur donnât aucune sorte de secours : Que quand l'une auroit été avertie, par des Lettres authentiques de l'autre, que quelques-uns de cette sorte de gens seroient sur ses terres, pour s'y mettre à couvert, ou s'y réfugier; elle seroit obligée de leur ordonner d'en sortir en vingt-huit jours, après l'avertissement; & s'ils ne se retiroient pas, de les punir de mort, & de la perte de leurs Terres & de leurs Biens : Qu'aucun rebelle, ou ennemi déclaré de la République d'Angleterre ne pourroit être reçu en aucun Château, Ville, Campagne, Havre, Port, ou Fort des Provinces Unies, sous quelque Droit, ou prétexte que ce fût, & de quelque Dignité qu'il pût être, & qu'on ne l'y souffriroit point : Que les EE. GG. ne souffriroient point, qu'on lui fournît aucun secours, en quoi que ce pût être, quelque personne qui s'en mêlât, & de quelque qualité qu'elle fût, & qu'ils ne permettroient pas qu'elle demeurât dans leurs Terres : Que la République d'Angleterre seroit obligée à la même chose, à l'égard des Rebelles & des Ennemis des PP. UU. : Que si quelqu'un des Habitans les avoit reçus dans ses terres, il les perdrait pour le reste de ses jours.

Il n'est pas difficile de voir que cela regardoit la famille de Charles I. & ses serviteurs, & que Cromwel ne vouloit pas que la Princesse Royale les reçût dans les Provinces Unies, en quelques-unes des Terres, que son Fils y possédoit. Quoique cela fût choquant, il est certain que ce que le Protecteur exigeoit là-dessus étoit plutôt avantageux à ce Prince & à sa Mere, que nuisible; puis qu'ils n'avoient pas de quoi entretenir & secourir Charles II. & ses Freres. Le défunt Prince d'Orange Guillaume II. s'étoit déjà ruiné, pour eux, & son Fils ne fut jamais remboursé de ce qu'il avoit fourni à cette Famille. Les Etats ne purent non plus se plaindre de cela, puis qu'ils n'étoient pas en état de soutenir la guerre pour ces Princes. Ils ne laisserent pas de faire beaucoup de dépense, pour eux, lorsque Charles II. fut rétabli; qui bien loin d'en avoir quelque reconnaissance, leur fit deux fois la Guerre, sans aucune raison, comme on le verra dans la suite de cette Histoire.

Il y avoit, dans ce Traité divers (1) Articles, pour assurer la Navigation des deux Peuples, & pour se défendre mutuellement, lors qu'ils navigueroient ensemble, & sous les mêmes Convois. Il n'y avoit jamais eu auparavant aucun Traité si avantageux aux deux Républiques, à cet égard; & les Etats pouvoient bien dire, qu'ils étoient plus unis à l'Angleterre, qu'ils ne l'avoient jamais été; quoi qu'ils ne fussent pas venus jusqu'à la *coalition*, proposée par les Anglois.

Par le XXVII. Article, les Etats Généraux s'engagerent de faire justice des Auteurs, & des Complices du meurtre des Anglois commis à Am-

boina, dont nous avons parlé sur l'an MDCXXIV., 1654. s'il y en avoit encore, qui fussent en vie. Ils furent de plus obligés de faire rendre aux Anglois l'Île de *Poleron*, dans la Mer des Indes; dont la Compagnie Hollandoise s'étoit emparée, sous le Roi Jaques I., & qu'elle avoit gardé jusqu'alors. Les Historiens (2) Anglois disent encore, que la Compagnie fut obligée de payer à Cromwel une bonne somme d'argent, comme pour réparer le tort qu'elle avoit fait aux Anglois. Ni Jaques I. ni Charles I. n'avoient pû obtenir cela de la Compagnie; parce qu'ils n'avoient jamais sù se faire ni craindre, ni aimer par les voisins, non plus que par leurs propres Sujets.

Les Etats convinrent encore par le XXVIII. Article de payer cinq-mille Livres Sterling, deux jours après la Ratification du Traité; pour les frais, que les Propriétaires des Vaisseaux saisis à Copenhague, (selon le conseil d'un Envoyé de Hollande) par le Roi de Danemarck, en MDCLII. avoient été obligés de faire en divers voyages, qu'ils avoient faits en Danemarck, pour cette affaire. Les Etats promirent de plus vingt-cinq mille Ecus, payables à des gens, que le Protecteur nommeroit, en six jours, pour réparer ses Vaisseaux, & en attendre le retour. Outre cela, les Etats devoient restituer la valeur des Marchandises, qui avoient été sur les Vaisseaux, & en attendant donner caution à Londres de cent-quarante mille Livres Sterling, jusqu'à ce que les marchandises fussent rendues. Cromwel demanda encore, par l'Article XXX. d'être dédommagé des pertes, qu'il disoit avoir été causées, en divers tems, aux Anglois par les Hollandois, aux Indes Orientales, en Groenland, en Moscovie, & au Brésil. Les Cantons Protestans des Suisses, devoient être arbitres de cette affaire; mais on ne voit pas que cet arbitrage ait eu lieu.

Dans l'Article XXXII. il étoit dit, que si jamais les Etats Généraux choisissent un Gouverneur & un Capitaine Général, par mer & par terre, il seroit obligé de jurer l'observation de ce Traité; comme s'ils avoient pû se résoudre à en choisir un autre, que le Prince d'Orange, qui en étoit exclus. On peut voir par-là la supériorité de Cromwel, en toute cette affaire. Mais il faut aussi se ressouvenir que la Province, sur qui tomboient principalement les pertes qui se faisoient sur Mer, & les frais de la Guerre, avoit sujet de souhaiter la Paix. Pour venir présentement à la Déduction, qui est datée du 25. de Juillet, elle est divisée en deux parties, dont on marquera les Chefs principaux, qui y sont soutenus & défendus, contre les objections des autres Provinces, & même de quelques Villes de Hollande.

DANS la I. Partie, on montre 1. *Que la Province de Hollande a pû passer l'Acte de l'Exclusion du Prince d'Orange, en vertu de la Souveraineté de cette Province.* On suppose, comme hors de dispute, que dans chaque Province, les Etats particuliers de ces Provinces, ont une pleine & une absolue Souveraineté; qui leur donne le droit incontestable de résoudre ce qu'ils trouvent à propos, sur toutes les choses, qui ni par le Traité d'Union, ni par le consentement particulier des Provinces, n'ont pas été déferées à la Généralité; pour faire, ou omettre tout ce que le bien de la Province demande que l'on fasse, ou que l'on omette; sans que les autres Provinces aient droit de s'en mêler. Il s'enfuit de là, que chacune en

X·x

par-

(1) Le XII. & les suivans;

(2) *Clarendon* dans son Hist. de la Rebellion d'Angleterre Liv. XIV. p. 487. de l'Ed. in 8.

1654.

particulier a le droit de se faire un Stadthoudeur, & de lui conférer la même autorité, qu'on avoit déferée aux Stadthoudeurs des Ducs, des Comtes, ou des Seigneurs des Provinces, ou plus, ou moins d'autorité, selon que les Etats le trouvent à propos; & qu'après avoir conféré cette autorité à certaines personnes, ils peuvent la leur ôter, quand ils le jugent raisonnable; sans être obligez de le communiquer aux autres Provinces, à moins qu'ils ne fussent entez en quelque engagement là-dessus avec elles. On peut appliquer ces mêmes maximes à l'élection, ou à l'exclusion des Gouverneurs, ou des Capitaines Généraux des Provinces particulieres, aussi-bien qu'à celle des Amiraux, par rapport aux Provinces, qui en ont. Les Etats de Hollande, convenoient néanmoins qu'aucune Province ne peut empêcher que les autres ne disent leurs sentimens, sur les choses, qu'on a accoutumé de proposer à l'Assemblée des Etats Généraux; sans quoi il y auroit des confusions, qui ne finiroient jamais; mais ils soutenoient que chaque Province a droit de proposer son avis, d'une maniere négative, ou affirmative, & de résoudre ce qu'elle trouve bon. Il faut seulement prendre garde à l'égard des choses, que l'on soumet aux suffrages, s'il s'agit de choses qui puissent être décidées à la pluralité des suffrages, ou non. C'est ce qu'on confirme, par divers exemples, que l'on trouvera dans la Déduction.

2. *Que dans la Grande Assemblée tenue l'an MDCLII. il ne s'étoit rien dit, qui fut contraire à l'Exclusion.* En effet les Provinces n'avoient point témoigné, d'un commun accord, d'avoir de la disposition à donner au Prince d'Orange les Charges, que ses Prédecesseurs avoient eues.

3. *On recherche jusqu'où, & en quelles choses l'Union, qui avoit été faite, entre la Hollande & la Zélande, obligeoit ces deux Provinces de prendre leurs résolutions, communicatis consiliis, & non séparément; & l'on soutient que l'Acte d'Exclusion n'est nullement contraire à cette Union.*

On montre, par plusieurs raisons & plusieurs exemples, que ces deux Provinces ont droit de prendre des résolutions à part, pour elles-mêmes; quoi que l'une n'ait pas droit d'imposer à l'autre, la nécessité de prendre les mêmes résolutions. C'est ce qui paroissoit, par la conduite de la Zélande, en MDCLII. puis que le 21. de Septembre cette Province, sans aucune communication, ni conférence préalable avec celle de Hollande, & sans l'en avertir auparavant, avoit déclaré dans l'Assemblée des Etats Généraux, que c'étoit son sentiment, qu'on devoit désigner le jeune Prince d'Orange, pour Capitaine & Amiral Général des Provinces Unies, avec d'autres choses, concernant cette matiere. D'où il s'ensuivoit visiblement, que ceux de Hollande avoient eu droit de résoudre le contraire; sans le communiquer à la Zélande, qui avoit assez fait voir la disposition, dans laquelle elle étoit.

4. *On montre jusqu'où chaque Province peut entrer séparément en conférence, ou en négociation, avec un autre Etat; & que la Hollande, sur la demande du Protecteur de la République d'Angleterre, avoit pu passer l'Acte d'Exclusion, & le lui remettre, sans choquer l'Union, en aucune de ses parties.* Il a déjà été montré (Num. 1.) quel est le droit de chaque Province, à l'égard de ces résolutions particulieres. Mais on objectoit aux EE. de Hollande, le 10. Article de l'Union d'Utrecht, lequel porte qu'aucune des Provinces, ou Villes, ni aucun des Membres de l'Union, ne pourroit faire aucune Confédération, ni Alliance, avec aucun des Seigneurs, ou Pais voisins, sans le consentement des Provinces U-

nies & Alliées. Sur quoi il faut bien peser ce qui signifie les mots de *Confédération* & d'*Alliance*. Elles different essentiellement des conférences, & des simples déclarations, ou promesses, des Alliances communes, & même des Contrats, ou des simples Traitez.

On fait que, selon les Auteurs qui ont écrit de Politique, une *Confédération*, ou une *Alliance* est proprement un très-étroit engagement de Royaumes, d'Etats, ou de Pais, soit pour attaquer quelcun en commun, ou pour se défendre mutuellement; & qu'on ne peut pas confondre un engagement de cette sorte, avec une déclaration obligatoire, une promesse, ou un simple engagement à faire, ou à laisser faire quelque chose de particulier. Il y a aussi une très-grande difference entre une Alliance, & un engagement d'amitié, & un simple Traité, sur quelque commodité particuliere, comme d'exempter des Vaisseaux d'être saisis, d'ôter quelques obstacles mis à la Navigation, & au Commerce. Toutes les Confédérations, ou Alliances sont bien des Traitez, des Contrats & des Promesses réciproques; mais ces derniers engagements ne sont pas tous des *Confédérations*, ou des *Alliances*. Or ce dont il est question n'est qu'une Déclaration obligatoire, ou une Promesse des Etats de Hollande, touchant une chose particuliere; qui dépend entierement & absolument de leur souveraine disposition, sans que personne en puisse disconvenir, comme on l'a montré. On verra, dans l'Original, les autres raisons, que les Etats de Hollande apporteroient, pour faire voir, qu'ils n'avoient rien fait contre l'Union; ce qu'ils prouvent encore, par divers exemples, qui paroissent décisifs.

5. *Ils montrent ensuite, que chaque Province n'est nullement obligée de donner connoissance aux autres Provinces Alliées, des Conférences, ou des Négociations particulieres, qu'elle peut avoir avec d'autres Princes & Etats; & que la Hollande a pu, sans en faire part aux autres Provinces, passer l'Acte d'Exclusion, pour contenter le Protecteur, & que même pour plusieurs raisons, elle n'en a dû donner aucune communication.* C'est ce qu'on prouve; par les circonstances de cette négociation, & par des exemples d'autres Provinces.

6. *On prouve, qu'il est permis aux Etats de chaque Province particuliere de se servir, pour cela, des Ambassadeurs des Etats Généraux, & que l'Acte d'Exclusion avoit pu être remis au Protecteur, par Mrs. Beverning & Nieupoort.*

Ceci est opposé à ce que l'on reprochoit à la Province de Hollande d'avoir employé, pour elle en particulier, les Ambassadeurs de toute l'Union; sans que ces derniers en eussent averti les Etats Généraux. Les EE. de Zélande soutinrent, que ces Ambassadeurs ne pouvoient rien faire qu'au nom de l'Etat, & par son ordre exprès; & qu'ils ne devoient avoir aucun égard aux demandes, ni aux ordres d'aucune Puissance, excepté des EE. GG. Ceux de Hollande assurent que ce Droit leur est inconnu, & qu'ils ne savent pas sur quoi il peut être fondé. Les Ambassadeurs, selon eux, étoient accoutumés, & étoient même obligés, par leur Commission, de recevoir de ceux, à qui ils étoient envoyés, les demandes qu'ils pouvoient faire, & de les faire savoir en leur Pais. Aussi les Ambassadeurs de l'Etat l'avoient-ils toujours fait, en écrivant non seulement aux Etats Généraux, mais encore aux Etats des Provinces particulieres, & même aux Villes, à qui ces demandes s'adressoient. On ne trouvoit point, dans les Instructions de Beverning & de Nieupoort, de défense d'en user ainsi, quoi que

1654.

1654. que les Etats de Zélande l'eussent avancé, dans un Ecrit, où ils reprenoient la conduite de la Hollande.

7. On prouve ensuite, qu'il est permis à chacune des Provinces, en son particulier, pour bâter la Paix avec un Païs, avec lequel on est en guerre, d'y contribuer quelque chose du sien, sans le communiquer aux Alliez; & que la Hollande, en faisant livrer l'Acte d'Exclusion au Protecteur de la République d'Angleterre, n'avoit rien fait de contraire à l'Article 9. de l'Union d'Utrecht.

Il est vrai, que le 9. Article de l'Union portoit qu'on ne feroit point de Traité, de Trêve, ni de Paix, que par le consentement de toutes les Provinces. Mais cela n'empêche pas que, quand on négocie, pour cela, par ordre de toute la Confédération, chacun des Conféderez ne puisse contribuer de sa part à venir à une conclusion; comme cela s'étoit fait à la Paix de Munster, pendant la Négotiation de laquelle le Prince d'Orange avoit fait, sans la participation de l'Etat, un Traité, auquel on ne trouva rien à rédire, parce qu'il servoit à faciliter la Paix.

8. On soutient ensuite, que l'Acte d'Exclusion n'étoit contraire à aucune Résolution antécédente des E. E. G. G. ni, en particulier, aux Secretes Résolutions, prises le 19. de Février MDCLIV.

Cet Article regardoit le Temperament proposé à Cromwel, & les Ambassadeurs l'avoient suivi ponctuellement; de sorte qu'on ne devoit pas les censurer là-dessus, comme on faisoit. Les Etats de Hollande ne leur avoient non plus donné aucun ordre, qui y fût contraire. Ils avoient même recommandé, plusieurs fois, aux Ambassadeurs de faire tout leur possible, pour engager Cromwel à se contenter du Temperament. On appuie cela d'une chose, qui se passa dans le Traité de Munster, de la part de la Maison d'Orange, qui disposa (1) en quelque maniere de la Religion, par rapport à un lieu, qui étoit dans la Province de Hollande; quoi qu'on fût convenu avec les Plénipotentiaires d'Espagne, que les Etats seuls auroient la disposition absolue de la Religion dans les lieux, qui leur demeureroient, ou qui leur seroient remis.

LA II. Partie contient les preuves des Propositions suivantes : 1. Que dans une République Libre, personne n'a droit, par sa naissance, à de hautes dignitez, & que l'Acte d'Exclusion du Prince d'Orange n'étoit nullement contraire à la Liberté. Il étoit vrai que, par l'Acte d'Exclusion, la Province de Hollande s'ôtoit le pouvoir, ou la liberté (si l'on peut s'exprimer ainsi) d'élire le Prince d'Orange, ni ses descendans pour Stadthoudres & pour Capitaines Généraux, par mer & par terre; mais il n'étoit pas moins vrai, que la guerre, que l'on avoit avec l'Angleterre, ôtoit la liberté de se servir de plusieurs choses, non seulement à quelques Provinces, mais encore à toute la Confédération. On cite ensuite quantité d'exemples, par lesquels il paroît que plusieurs Etats se sont ruinez; en donnant le commandement de leurs Armées, trop long-tems, à de certaines personnes; qui étoient devenues enfin plus puissantes, que tous les Etats, dont elles étoient Sujetes.

On rameine à cette occasion, (2) que Guillaume I. Prince d'Orange, b'isayeul du jeune Prince, fut l'an MDLXXXIV. sur le point d'être déclaré Comte de Hollande & de Zélande, n'y ayant en Hollande plus que deux Villes, qui s'y opposassent, savoir, Amsterdam & Goude; ce qui

1654. alla si loin, que les Etats de Hollande envoyèrent à ces deux Villes des Députés, pour leur dire qu'à défaut de leur consentement, ou pour leur refus, les Etats ne laisseroient pas de proceder, jusqu'au bout, en cette affaire. Un peu plus d'un Mois, après cette Députation, ce Prince fut méchamment assassiné. Quoi que le fragile bâtiment de la nouvelle République semblât devoir tomber, par cette mort; la Providence la conserva, par miracle. Elle fut encore délivrée de même, du dessein, que le Comte de Leicestre avoit formé, de s'en rendre maître. Les Etats de Hollande ajoutent l'affaire du Siege d'Amsterdam, & l'envoi de ceux, qui étoient députés en leur Assemblée, à Louvestein; sans qu'un Prince, qui étoit à leur ferment, & leur Sujet par sa naissance, fit aucun scrupule de violer les Lois

2. Comme on disoit que l'Acte d'exclusion, que la Hollande avoit fait, étoit une sorte de lâcheté, on montre ici que plusieurs Royaumes, Etats & Païs avoient consenti, sans deshonneur, à plusieurs choses, pour leur sûreté & pour leur repos, & que l'Acte d'Exclusion ne renfermoit aucune soumission, ou aucun manque de courage. Il est en effet certain qu'il y a des tems & des conjonctures, où il faut relâcher bien des choses; qu'on ne relâcheroit point en d'autres tems & en d'autres conjonctures. Ce fut ainsi que, par le Traité d'Amsterdam avec le Prince Guillaume, pere du Prince d'Orange; cette Ville consentit à mettre hors de la Magistrature des gens, qui ne l'avoient point mérité; pour mettre fin à une mauvaise brouillerie, qui auroit pu avoir des suites plus fâcheuses. On le montre encore, par d'autres exemples, & par plusieurs raisonnemens, auxquels on ne peut pas s'arrêter.

3. On prouve, que les divisions des Païs-Bas étoient venues des Chefs des Factions, & qu'on ne peut dire qu'abusivement, que l'Acte d'Exclusion eût donné sujet à la mesintelligence. C'est ce que l'on montre, par divers endroits de l'Histoire des Provinces, sous Philippe II., sous le Duc d'Anjou, & sous le Comte de Leicestre, & depuis, comme on le verra dans l'Original. Les véritables fondemens de la bonne intelligence n'étoient, selon les E. E. de Hollande, que les interêts communs, que les Provinces avoient pour leur conservation, sous un même Gouvernement; & la liaison réciproque des differens Colleges, qui gouvernoient l'Etat, sans qu'aucune Puissance étrangere s'en mêlât, & sans qu'aucun Chef d'une autorité excessive y intervînt; & enfin la même Religion.

4. Il paroïsoit aux Etats de Hollande, que sans l'Acte d'Exclusion, il auroit fallu continuer à avoir la guerre, avec la République d'Angleterre. Cela étoit clair, par l'interêt que la République d'Angleterre y prenoit, & par la fermeté du Protecteur, qui la gouvernoit. C'étoit l'irriter à un point, auquel il auroit été impossible de l'appaiser; si on avoit dès lors voulu nommer le Prince d'Orange, Gouverneur & Capitaine Général, comme quelques Provinces le vouloient, sans que cela pût produire aucun bon effet.

5. Par cet Acte d'Exclusion, on n'ôtoit; comme disent les E. E. de H. H. aucune prérogative à personne qui en fût en possession, outre que dans un Gouvernement Libre, où les emplois doivent être donnez à ceux, qui en sont les plus dignes, personne ne peut aspirer à aucune dignité, par sa naissance. Tous les Républicains devoient convenir de cela; mais on peut vivre dans une République, & n'être rien moins que Républicain, & il n'est pas rare de rencontrer, en des Etats de cette sorte, des gens, qui ont des principes bien plus propres, à un Etat

(1) Voyez le Livre XII. p. 261.

(2) Voyez Tom. I. de cette Histoire p. 105.

1654. Monarchique, qu'à une République. Tels étoient ceux, qui avoient aidé, ou remercié le Prince, qui avoit osé envoyer des Députés de Hollande à Louvestein, & assiéger Amsterdam.

6. On montre aussi quelle obligation la Maison d'Orange avoit à l'Etat, & ce dont l'Etat étoit redevable à cette Maison. On ajoute à cela l'obligation, que l'Etat avoit aux Provinces de Hollande & de Zélande, & particulièrement à la première. Enfin l'on soutient qu'en passant l'Acte d'Exclusion, elle n'avoit fait paroître aucune ingratitude, envers la Maison d'Orange.

Il étoit bien certain, que Guillaume I. Prince d'Orange avoit rendu de grands services, aux Provinces Unies, & qu'il avoit jetté les fondemens de leur République; mais à considérer la chose, telle qu'elle étoit, il faut avouer que ce Prince n'étoit pas moins obligé aux Etats de ces Provinces; puis qu'il y eut un asyle assuré, qu'il ne pouvoit trouver nulle part; que tant qu'il vécut, il y jouit de très-grands honneurs; & que la Hollande & la Zélande en vinrent jusqu'à lui déferer le titre de Comte, quoi que la Mort l'empêchât d'être installé en cette dignité & d'en jouir. S'il mit ces Provinces, par sa prudence, en état de se soutenir, même après sa mort, contre l'Espagne; elles eurent aussi tous les égards possibles, pour sa Postérité, sans lui sacrifier la liberté de la République.

La considération, où cette même Postérité fut, chez la plupart des Puissances de l'Europe, vint des Dignitez & des Charges, qu'elle eut dans les Provinces Unies; ce qui la distingua si fort, que Guillaume II. épousa la fille de Charles I. Roi d'Angleterre, que sa Mere *Henriette Marie* fille de Henri IV. Roi de France, conduisit en Hollande. Si Guillaume I. étoit demeuré à Dillembourg, après s'y être retiré du tems du Duc d'Albe, il n'auroit eu qu'une petite partie des Terres de la Maison de Nassau, le reste des biens de ce Prince ayant été saisis par les Espagnols; qui ne lui en auroient, selon toutes les apparences, rien rendu. La guerre, dans laquelle il ne fut pas heureux, ayant continué, avec avantage, pour les Etats, sous la conduite de Maurice son Fils Aîné; les Armées de l'Etat, reconquirent les Baronies, & les autres Terres, que cette Maison avoit eues dans le Brabant; il y mit des garnisons, à ses dépens; & elle en jouit, pendant la Trêve, & sur tout après la Paix de Munster. Les Gages ordinaires des Gouverneurs, depuis Maurice, les Pensions, la part qu'ils eurent au Butin, qui se faisoit par Mer & par Terre, les présens qu'ils reçurent des Etats Généraux, & de ceux de Hollande, outre les présens extraordinaires des Compagnies de l'Orient & de l'Occident, ceux que quelques Provinces & Villes leur faisoient, les profits des Campagnes, & autres, allerent si loin, que les Etats de Hollande disent, dans cette Déduction, qu'ils se monterent à plus de vingt-millions de Francs, en comptant ce que Maurice, Frideric Henri & son Fils tirèrent de l'Etat. Tout cela faisoit une grosse somme, en ce tems là. Outre cela la Maison de Nassau & ses Alliez, avec leurs Familles, ne payoient aucuns Droits, ni ordinaires, ni extraordinaires.

Comme on faisoit valoir les grands services, que Guillaume I. avoit rendus à l'Etat, & qu'on exagéroit l'ingratitude prétendue que l'on témoignoit, en excluant son arriere-petit-fils des Charges, qu'avoient eues ses Prédecesseurs; les Etats de Hollande font ici remarquer aux Frisons, qui faisoient le plus de bruit, que malgré tout cela, ils n'avoient pas laissé d'élire pour Gouverneur, le

1654. le Comte *Guillaume Louis* de Nassau, sans avoir égard au Comte *Maurice*, quoi qu'il fût déjà en âge de servir l'Etat, & sans craindre de passer pour des ingrats, par rapport aux services de son Pere; qui devoient néanmoins gagner les Frisons, en faveur de son Fils, plutôt qu'en faveur de son Arriere-petit-fils. Si l'on en peut user de la sorte, envers Maurice, sans ingratitude; les Etats de Hollande demandent s'ils en peuvent être accuelez, en excluant un enfant de trois ans, né d'un Pere, qui avoit causé de très-grandes brouilleries dans l'Etat, par l'emprisonnement des Députés de leur Province, & par le Siege d'Amsterdam. Il y avoit eu même des Provinces, qui n'avoient jamais reconnu Guillaume I. pour leur Gouverneur, ou Capitaine Général de leurs forces, en particulier. Ceux de Groningue & des Omlandes, avoient aussi depuis peu exclus du Gouvernement de leur Province le jeune Prince d'Orange, sans qu'on les accusât d'ingratitude.

Les Etats de Hollande montrent, ensuite, que leur Province, conjointement avec celle de Zélande, & en son particulier, avoit rendu des services signalez à l'Etat, desquels on ne pouvoit pas disconvenir. Il étoit connu de toutes les Provinces, que dans la dernière guerre, contre la République d'Angleterre, elle avoit non seulement contribué ce à quoi elle étoit taxée, pour l'ordinaire; c'est-à-dire, plus de la moitié de la dépense; mais encore beaucoup au-delà, pendant que les autres Provinces ne payoient pas même ce à quoi elles étoient taxées; sans néanmoins qu'on eût remboursé les avances, que la Hollande avoit faites. Après cela les Etats de Hollande avoient raison, de s'attendre à des remerciemens des autres Provinces; non seulement pour les avances, qu'ils avoient faites, mais encore pour avoir fini la guerre, avec l'Angleterre, de la meilleure manière, qu'il fût possible.

Mais cette Déduction mérite d'être luë avec soin, dans l'Original, en y joignant les preuves authentiques, qui y sont citées, pour la vérification de tous les Faits de quelque conséquence, & qui pourroient paroître douteux.

Quoi que cette Déduction eût été approuvée par les E.E. de Hollande, & imprimée par leur ordre, conformément à une résolution prise le 25. de Juillet de cette année; un Particulier y fit une (1) réponse. Ceux qui auront la curiosité de la lire, pourront la chercher dans l'Auteur cité à la marge; car nous serions trop longs, sur cette matière; s'il falloit faire un abrégé de ce dernier Ecrit, qui n'égale nullement l'autre, pour la solidité, & la force du raisonnement. Si quelqu'un le trouve meilleur, que nous; il est juste qu'il jouisse de la liberté, que nous prenons nous même; mais il est aussi juste, qu'il nous soit permis d'omettre ce que nous ne croyons pas digne d'être lu. Ils en pourront trouver, dans le même Auteur, une (2) Réfutation assez forte. Mais ceux, qui ont un peu étudié la forme du Gouvernement des Provinces Unies, & l'Histoire du Pais, n'ont pas besoin de secours, pour juger de cette affaire, après avoir lû la Déduction des Etats de Hollande.

La Paix ayant été ratifiée, il restoit entre autres choses, que le différend des deux Compagnies Orientales fut accommodé. On avoit (3) nommé pour

(1) Voyez-la dans *Aitzema* Liv. XXXIV. p. 1027. & suiv. du 3. Vol.

(2) Là-même p. 1045. & suiv.

(3) Là-même p. 1069. & suiv.

1654. pour cela quatre Commissaires Anglois, & autant de Hollandois, pour conférer ensemble. Les Anglois proposerent leurs Grieffs, sans y comprendre les Iles de Poleron & de Lantoa, qu'ils demandoient, & prétendirent que les Hollandois leur avoient causé la perte de deux millions, six-cens-quatre-vingt-quinze mille, neuf-cens-quatre-vingts-dix Livres Sterling, & quinze Schellings. Les interêts de cette somme, se montoient à beaucoup plus que le Capital. Les Hollandois prétendoient que les Anglois leur payassent de dédommagement la somme de deux millions, soixante-neuf-mille-huit-cens-soixante-une Livres Sterling, trois Schellings & six deniers, & beaucoup plus sur quelques autres Articles. Enfin ils convinrent que la Compagnie Hollandoise cederait l'Isle de Poleron, & payeroit à l'Angloise quatre-vingt-cinq-mille Livres Sterling, avant le dernier de Janvier de l'année suivante, style ancien, & autant avant le dernier de Mars suivant; outre qu'elle payeroit, pour le dédommagement des Particuliers, à qui elle avoit causé des pertes, dans l'affaire d'Amboina, la somme de trois-mille-six-cens-quinze Livres Sterling, avant le mois de Janvier suivant. Cela étant payé, il fut déclaré que l'on n'auroit plus rien à demander à la Compagnie de Hollande.

On fit, de la part (1) de la Zélande, des instances à la Hollande, pour l'engager à chercher quelque moyen de rétablir la Compagnie des Indes Occidentales. Il en fut fait rapport aux Etats de Hollande le 7. de Mai. Ils convinrent que c'étoit une chose, à laquelle on devoit penser; qu'il n'y avoit rien de bon à attendre du Roi de Portugal; qu'on pourroit peut-être le contraindre à se mettre à la raison, si on se joignoit au Protecteur de la République d'Angleterre; & qu'avant toutes choses il faudroit mettre en bon état la Marine, en sorte que l'on eût une Flotte prête à mettre en Mer. Il y eut là-dessus une Conférence, dans laquelle il fut conclu, qu'on ne fauroit mieux faire, que d'envoyer une Flotte de trente Vaisseaux de Guerre à la Rivière de Lisbonne, & de demander raison au Roi de Portugal. On parla même de mettre sur la Flotte quelque personne qualifiée, pour traiter avec ce Prince, en cas qu'il fit quelque proposition raisonnable. On fit encore diverses délibérations, qui emporterent beaucoup de tems, & qui ne servirent de rien, parce que les Portugais s'étoient déjà rendus maîtres dès le 25. de Janvier, de tout ce que les Hollandois avoient dans le Brésil.

On reçut (2) cette nouvelle, sans néanmoins être assuré si elle étoit vraie, un peu après le commencement de Mai; dans le tems que l'on se querelloit, sur l'Acte d'Exclusion du Prince d'Orange; au lieu de penser à sauver le Brésil, ou à le reconquerir, si cela étoit possible. Mais on fut assuré de cette perte, au Mois de Juin. Le Général des Portugais avoit traité fort humainement les Hollandois, & avoit offert de leur laisser autant de tems, qu'ils voudroient, pour vendre ce qu'ils avoient au Brésil, & pour s'en retirer à leur commodité; à moins qu'ils n'aimassent mieux y demeurer, auquel cas, il offroit de leur laisser la liberté de Religion, sans en exclure les Juifs. On avoit cependant accordé des Commissions à tous ceux, qui voudroient courir sur les Portugais, aux Indes Orientales, & l'on en donna encore, après avoir reçu cette mauvaise nouvelle. Il y avoit plus de cent Vaisseaux en char-

ge à Amsterdam, pour aller en Portugal & ailleurs. Il y en avoit aussi à Lisbonne, que le Roi de Portugal auroit pu faire arrêter, pour réparer les pertes, que les Armateurs Hollandois avoient causées à ses Sujets. Mais il ne le fit pas, pour ne pas trop irriter les Etats Généraux, & pour pouvoir faire la paix avec eux, plus facilement.

Schouenburg & Haaks, Conseillers du Brésil, arrivés en Zélande le 13. de Juillet, après un voyage de quatre mois, firent le 4. d'Août leur rapport aux Etats Généraux.

Ils firent un discours fort triste, & dirent entre autres choses, „ qu'ils avoient fait favoir „ aux Etats, de tems en tems, l'état où se „ trouvoit ce que les Hollandois tenoient au „ Brésil; par où l'on auroit bien pû prévenir le „ malheur, qui étoit arrivé: Qu'ils avoient sou- „ vent manqué de vivres, & d'autres nécessitez „ de la vie; ce qui avoit fait que tout le mon- „ de avoit perdu tout respect pour eux: Qu'ils „ avoient pris néanmoins patience, sur les pro- „ messes, qu'on leur avoit données, de les secou- „ rir promptement: Que ces secours avoient été „ différés, par diverses fâcheuses conjonctures, „ & particulièrement par la guerre, que l'Etat „ avoit eüe avec l'Angleterre; ce qui avoit fait, „ qu'enfin, se trouvant réduits à l'extrémité, „ les Portugais avoient profité de l'occasion, „ en les attaquant par Mer le 20. de Decem- „ bre de l'année précédente, avec une Flotte „ forte de soixante voiles; & par terre par quan- „ tité de Portugais, de Brésiliens, de Negres, „ & de Mulâtes; que la Flotte fournissoit ab- „ bondamment de vivres; Qu'ils ne racontè- „ roient pas ce qui s'étoit passé dans le Siege, „ parce qu'ils l'avoient fait dans un Journal, qu'ils „ remettroient aux Etats; & qu'ils verroient „ par-là ce qui avoit obligé d'en venir à une „ capitulation, & la conduite des Soldats: Qu'ils „ n'avoient rendu la place, que, conformément „ aux sentimens du Lieutenant Général Sigis- „ mond Schouppe, & des autres Officiers, aussi „ bien qu'à ceux des divers Colleges, & même „ des Juifs.

„ Ils représentèrent que tous les gens de guer- „ re, tant des Troupes de terre, que de celles „ de mer, se plaignoient du Gouvernement; „ parce qu'elles avoient servi trois fois plus long- „ tems, que ce à quoi elles s'étoient engagées; „ qu'elles avoient souffert, faute de vivres & „ d'habits, long-tems avant le Siege: Qu'elles „ n'avoient point été payées, ce qui avoit obli- „ gé plusieurs Soldats de se jeter, par defes- „ poir, parmi les Ennemis: Que quelques uns „ s'étant cachez, en des Vaisseaux, qui devoient „ partir; on les en avoit tirez par force, & „ qu'on les avoit fait pendre: Que parmi ceux, „ qui étoient demeurez, au lieu de s'opposer „ aux Portugais, on parloit de leur arrivée, „ comme d'une délivrance: Que les trois Vais- „ seaux de l'Etat, ou de la Compagnie, qui y „ étoient demeurez, s'étoient retirez de la Côte, „ contre l'ordre du Gouvernement: Qu'on avoit „ fait quelques prises sur les Ennemis, lesquel- „ les, quoi que nullement suffisantes, pour sou- „ tenir la dépense ordinaire, avoient néanmoins „ servi à entretenir les Magazins, & à empê- „ cher que les Portugais ne se rendissent beau- „ coup plutôt maîtres de toutes les Conquêtes, „ qu'on avoit faites sur eux: Qu'encore que „ par l'arrivée des Vaisseaux, qui avoient ap- „ porté des Vivres, pendant le Siege, les Ma- „ gazins en eussent été passablement fournis;

(1) Secretes Résolutions T. I. p. 140.

(2) *Aitzema* Liv. XXXIV. p. 116.

1654. on n'avoit pas laissé d'avoir été auparavant réduit à l'extrémité, pour en manquer : Qu'on avoit donné de l'argent, au lieu de vivres, mais que les Soldats ne s'en étoient pas accommodés, parce qu'ils ne trouvoient pas des vivres à acheter, pour de l'argent : Qu'encore qu'on eût, depuis peu, été délivré de cette extrémité, il ne s'enfuiroit pas qu'on n'y retomberoit plus, comme on l'avoit assez éprouvé auparavant, & que les Soldats & le peuple avoient déclaré assez clairement, que, s'ils pouvoient avoir leurs congez, & leurs passeports, ils se retireroient : Qu'ils avoient été confirmés dans cette disposition, par des billets, que les Portugais avoient fait répandre, au nom de *Francisco Baretto*, Mestre de Camp Général; par lesquels il promettoit, aux Soldats & au commun peuple, cent cinquante florins & un habit neuf, avec la liberté de se retirer en leur patrie; comme on le pouvoit voir, par quelques uns de ces billets, que les Députés avoient apportés.

Ils représentèrent encore les menaces, que les Soldats avoient faites de piller le Récif, comme ils avoient fait à Itamarica & ailleurs; ce qui avoit obligé le Peuple de se tenir sur ses gardes jour & nuit, & de prier les Magistrats de faire une bonne capitulation, avec les Portugais; qui les tirât du danger perpetuel, où ils étoient.

Il y avoit encore, selon les Députés, une autre chose à considérer, c'étoit que ceux de la Nation Brésilienne, qui étoient demeurez jusqu'à lors fideles à la Compagnie, en grand nombre, auroient été en grand danger d'être réduits en un esclavage perpetuel, si on ne traitoit pas pour eux, avec les Portugais; comme ils y avoient été réduits à S. Salvador, lors que les Portugais l'avoient repris, sur les Hollandois, & en plusieurs autres endroits. On savoit d'ailleurs qu'ils n'avoient nullement été secourus régulièrement, de ce dont ils avoient besoin, quoi qu'ils eussent écrit l'état, où ils se trouvoient. L'Écrit, où tout cela étoit représenté, étoit signé par *Schonenbourg* & *Haacks*.

Le Lieutenant Général *Schoupe* présenta aussi un Mémoire, où il fit ressouvenir les Etats, qu'il n'avoit nullement manqué, depuis l'an MDCXLVIII. qu'il avoit été du Gouvernement du Brésil, d'écrire l'état des choses & principalement des Troupes, que l'on avoit extrêmement dégoutées, par les mauvais traitemens, qu'on leur avoit fait essuyer; tels qu'étoient les distributions trop petites des vivres, le manquement de paiement, & le refus de renvoyer en Europe celles, qui avoient servi au delà du tems, auquel elles s'étoient obligées. Elles en avoient souvent écrit & avoient indiqué les moyens, qu'il y auroit de conserver de si importantes conquêtes, & qui avoient infiniment coûté à faire. Mais on n'y avoit eu, que peu, ou point d'égard. Tout cela avoit obligé ceux, qui gouvernoient le Brésil, à rendre le Récif aux Portugais; pour sauver un grand nombre d'ames, qui y étoient. Il n'y avoit eu aucun autre moyen de se tirer de l'embarras où l'on étoit, 1. parce qu'on manquoit de Troupes suffisantes, pour défendre ce qu'on tenoit au Brésil: 2. parce que les Soldats mal-payés & mal-entretenus avoient regardé l'arrivée des Portugais, devant le Récif, comme leur propre délivrance, & avoient même dit qu'ils aimeroient mieux piller la place & se payer eux mêmes, que de faire plus long-tems les fonctions militaires: 3. parce qu'il n'y avoit qu'un seul Vaisseau,

nommé le *Brésil*, pour défendre la Côte, contre soixante-huit Vaisseaux Portugais, & que ce Vaisseau même n'avoit pas voulu entrer dans le Port du Récif, pour aider à défendre la place, mais s'étoit mis en mer: 4. parce que les Magazins n'étoient pas assez fournis de tout ce qui étoit nécessaire, pour la défense de la Place, & manquoient particulièrement de Méche.

Les Chambres de la Compagnie des Indes Occidentales nommerent des Députés, qui firent quelques remarques sur les Mémoires présentés, pour la défense de ceux qui avoient rendu le Récif, où ils prétendoient qu'il y avoit plusieurs contradictions; mais comme tout cela n'aboutit à rien, on ne s'y arrêtera pas. Ceux qui examineront l'affaire, en elle-même, verront bien par ce qui fut dit de part & d'autre, de la reddition du Récif, qu'on avoit commis des fautes de tous les côtés, & que les profits particuliers avoient prévalu sur l'utilité publique. Cependant tout ayant été examiné, les Etats de Hollande & de Zélande, furent d'avis qu'avant que de juger, il falloit faire arrêter le Président *Schonenbourg*, & *Haacks* & le Lieutenant Général *Schoupe*, comme on le fit. Cela fut exécuté, le 3. de Septembre. On leur donna ensuite des Juges, qui furent choisis d'entre les Officiers des Troupes, qui étoient au service des Etats Généraux. On trouva dans (1) *Aitzema* les Articles des Capitulations, qui se firent dans le Brésil, & la Commission que les Etats Généraux donnerent aux Juges, qui devoient décider de la conduite de ceux qui avoient été arrêtés. *Schoupe* fut ensuite (2) privé de tous les appointemens, qu'il pourroit prétendre depuis le 20 de Janvier, jour de la Capitulation du Récif, & condamné à tous les frais de la Justice. Cette sentence fut rendue le 20 de Mars de l'année suivante MDCLV., & les deux Conseillers Politiques du Brésil renvoyés au jugement de leurs Provinces. Cependant le Brésil demeura, entre les mains des Portugais, qui permirent très-facilement que les Sujets des Provinces, qui y étoient, retournassent en Europe; dans la pensée que cela faciliteroit ensuite la paix, qu'ils souhaitoient de faire avec les Etats Généraux.

Il n'est pas difficile de croire que les Etats de Hollande & de Zélande s'offensèrent extrêmement de la conduite des Portugais, à leur égard. Il y avoit long-tems qu'ils étoient irrités, comme on l'a dit, de la maniere dont ils avoient commencé à se rendre maîtres de ce que les Hollandois y avoient possédé; & la reddition du Récif acheva de les aliéner entièrement. Mais la guerre avec Cromwel semble avoir si fort épuisé les Finances; qu'on ne savoit comment on trouveroit une somme suffisante, pour se mettre en état de tirer satisfaction des Portugais, qui n'avoient fait jusqu'à lors, qu'amuser les Etats Généraux. (3) L'affaire ayant été proposée le 21. de Juillet dans l'Assemblée des Etats de Hollande, on tomba d'accord de travailler au rétablissement de la Compagnie des Indes Occidentales. Mais comme c'étoit une chose qui devoit être examinée, avec plus de loisir, qu'on ne pouvoit faire dans l'Assemblée; elle nomma des Commissaires de diverses Villes de Hollande, pour l'examiner à fonds, en leur particulier, & ensuite faire rapport de cette affaire aux Etats. Ils le firent le 7 & le 8. d'Août & dirent qu'ils jugeoient nécessaire-

(1) Liv. XXXIV. p. 1122. & suiv.

(2) Voyez le Liv. XXXV. de même pag. 1222. col. 1.

(3) Résol. Secretes Part. 2. p. 161.

1654. faire d'équiper pour cela trente Vaisseaux de Guerre bâtis nouvellement, & six Yachts; avec ceux que les Amirautez devroient fournir, selon leurs forces. Ils représenterent, en même tems, combien il étoit nécessaire de relever la réputation de l'Etat, qui souffriroit, sans doute, de la chute de la Compagnie des Indes Occidentales; & qu'il faudroit obliger ceux, qui n'avoient pas fourni les sommes, auxquelles ils étoient engagez, tant pour bâtir les Vaisseaux, que pour les équiper, à les fournir; & que la Province de Hollande devoit leur donner l'exemple. Ils ajoûtoient que l'argent qui avoit été fourni, pour l'équipement de ces Vaisseaux, n'étoit point suffisant, pour cela, & bien moins encore pour leur entretien: Que cette Flotte devoit tenir la mer, jusqu'à ce que le Roi de Portugal eût été mis à la raison. Que pour l'entretien de ces Vaisseaux, on pourroit engager certaines Seigneuries, ou Charges Seigneuriales, qui appartenoient à la Province, & mettre divers impôts qui avoient été déjà proposez: Qu'ils prévoyoyent bien, que l'on ne consentiroit pas si promptement à tout cela, & qu'ils ne voyoyent point d'autre moyen, pour avoir l'argent nécessaire pour cette Flotte, que de charger la Chambre des Comptes de Hollande d'emprunter la somme de huit cens mille francs, qu'elle rendroit ensuite, en vendant ce qu'on trouveroit à propos. Pour rendre cette résolution fructueuse, il l'auroit fallu executer promptement & occuper de nouveau quelque Place au Brésil, que l'on fût en état de conserver, avec facilité; mais cela n'étoit guère possible. Il y eut des Amirautez, qui proposerent ensuite de déclarer de bonne prise tous les Vaisseaux Portugais, que l'on trouveroit en mer; mais la Ville d'Amsterdam représenta que, si le Roi de Portugal faisoit la même déclaration, par rapport aux Vaisseaux Hollandois; la Hollande y perdrait plus que le Portugal, parce qu'elle avoit beaucoup plus de Vaisseaux en mer.

Cette même année on reçut en Hollande un Acte solennel (1) de Neutralité de l'Empire, avec les Etats Généraux, qui auroit dû être envoyé immédiatement après la Paix conclue à Munster, comme les Espagnols l'avoient promis. Il est signé à Ratisbone le 21. de Mars, par la Chancellerie de Mayence, qui est celle de l'Empire.

Les Espagnols firent représenter, en même tems, qu'ils souhaiteroient fort d'être compris dans la paix, que les Etats avoient faite, avec l'Angleterre; que plusieurs Sujets des Etats continuoient à négotier sur les côtes de l'Amérique, avec les Sujets de la Couronne d'Espagne, contre un Article exprès du Traité de Munster. On demanda copie de la première demande; mais il n'étoit pas au pouvoir de l'Etat d'engager Cromwel, à vivre en paix, avec l'Espagne, dès qu'il eût résolu de s'unir avec la France; comme on le verra, dans la suite de cette Histoire. Sur l'Acte de Neutralité, on dit qu'on souhaitoit d'en avoir une Copie signée des Villes de l'Empire, & l'on offrit de leur en donner un Acte réciproque de la part des EE. GG. Sur la Navigation en Amérique, on envoya aux Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales & aux Colleges de l'Amirauté, ordre d'empêcher ce commerce. On le défendit, & les particuliers ne laissèrent pas de le faire, comme ils le font encore aujourd'hui à leurs risques,

avec les habitans de ces côtes, à qui il est aussi 1654. défendu par le Roi d'Espagne. Ces derniers ne pouvant pas être pourvus de mille marchandises d'Europe, desquelles ils ont besoin, comme celles de Quincaillerie & autres, par les Gallions, qu'assez tard & assez cherement, font ce négoce avec les Hollandois, qui vont sur la côte; & les Gouverneurs même Espagnols usent souvent de connivence là-dessus, pour quelques présens, que les Sujets de leur Roi, & les Marchands Hollandois leur font. Il y eut aussi des Propositions, pour micux régler le négoce qui se faisoit par les Bâtimens, qui passent devant Lillo, sur l'Escaut, & par le Sas de Gand. (2) Mais cela n'eut, pour lors, aucun effet. Ce qu'il y eut de plus remarquable, cette année, dans les négociations, que l'on fit avec les Espagnols, ce fut que la Chambre Mi-partie, pour le gouvernement des pais, au delà de la Meuse, fut mise en train, après que les habitans infortunés de ces lieux-là eurent été pillés de part & d'autre. Il se trouva que les Etats devoient à cette Chambre cinquante mille Francs d'Arrerage. Enfin on convint, avec les Ministres des Espagnols d'une (3) Instruction, qui fut donnée aux Juges de la Chambre Mi-partie, établis par le Roi d'Espagne & par les Etats Généraux, & de tout ce qui concernoit cette affaire-là.

Pour parler de ce qui se passa sur la Mer; après que la Paix avec l'Angleterre eut été publiée (4) à la Haie le 8. de Mai, Ruiter fut envoyé, par l'Amirauté d'Amsterdam, avec une escadre de cinq Vaisseaux de Guerre, dans la Méditerranée; pour escorter quelques Vaisseaux Marchands, qui faisoient voiles de ce côté-là, & pour reconduire en Hollande ceux qui revieroient de cette Mer. Avant que de partir, il reçut ses ordres de l'Amirauté, touchant la conduite qu'il devoit garder à l'égard des Vaisseaux qu'il commandoit, & des Vaisseaux Marchands, qu'il pourroit ramener. Cette même Instruction portoit, que s'il rencontroit, en chemin faisant, une Flotte Royale, il ameneroit le Pavillon, & la salueroit de trois coup de Canon, de chaque Vaisseau, & continueroit de faire route; à moins que cette Flotte, étant beaucoup supérieure à la sienne, elle ne voulût favoir où il alloit, & quelle étoit la cargaison des Vaisseaux Marchands. En ce cas-là, il avoit ordre de recevoir en son bord celui, que l'Amiral Royal lui auroit envoyé, & de lui déclarer de quoi ces Vaisseaux étoient chargez, & les lieux, pour lesquels ils étoient destinez; en lui demandant aussi la même chose; après quoi il le renverroit avec les civilitez ordinaires. Que si cet Amiral n'étoit pas content de cela, il permettroit qu'il envoyât dans une Chaloupe deux, ou trois Officiers & autant d'autres personnes, aux Vaisseaux Marchands, pour leur faire de semblables demandes, auxquelles ils répondroient, & leur diroient leur Cargaison. Que pendant cela, toute la Flotte mettroit en panne; mais qu'on ne permettroit aux Officiers Royaux d'entrer en aucun Vaisseau, ni de les visiter, en quelque maniere que ce fût, ni de voir les Lettres, ou Mémoires, qui y pourroient être. Que s'ils prétendoient néanmoins le faire, le Vice-Amiral, & les autres Vaisseaux de guerre s'y opposeroient, & employeroient la force, contre la force, si les Vaisseaux Royaux en vouloient

vc-

(1) Voyez-le dans *Aitzema* Liv. xxxiv. pag. 1130.

(2) Voyez *Aitzema* là-même.

(3) Voyez-la dans le même, p. 1123. & *suiv.*

(4) Brandt. Vie de Ruiter sur cette année,

1654. venir jusques-là. On renouvela cet ordre, parce qu'il y avoit eu un Vaisseau de guerre Anglois, qui avoit voulu, depuis peu, visiter un Vaisseau de guerre Hollandois & les Vaisseaux Marchands qu'il escortoit. On défendit à tous les Officiers de Marine de reconnoître aucune domination étrangere, ni de livrer leurs équipages à qui que ce fût; sous peine d'être punis, selon l'exigence du cas. On leur commanda même d'employer la force, s'ils ne pouvoient autrement se défendre, contre ces visites. On ordonna néanmoins à ceux, qui rencontreroient des Vaisseaux de Guerre de la République d'Angleterre, qu'ils commençassent à les saluer, en amenant le Pavillon du grand Mât & du petit Hunier, selon le 3. Article du Traité de Paix; & que dans le reste, on en usât comme à l'ordinaire. Pour ce qui étoit de la visite des Vaisseaux Marchands, de laquelle il n'étoit rien dit dans le Traité de Paix, on résolut d'écrire aux Ambassadeurs de l'Etat, qui étoient en Angleterre, qu'ils tâchassent de convenir avec ce Gouvernement-là; sans préjudicier au commerce, & en se conformant à ce, dont l'Etat étoit convenu, avec les Rois de France & d'Espagne.

Heureusement Ruiter ne rencontra personne, dans sa route, qui voulût le visiter, non plus que les Vaisseaux, qu'il escortoit. Dès qu'il fut sorti de la Manche, il atteignit le Contre-Amiral Tromp; qui avec trois autres Vaisseaux de Guerre, étoit sorti du Texel avant lui, avec six Vaisseaux Marchands qui étoient destinez pour l'Espagne. Ils allerent, pendant quelque tems, de conserve; mais ils se séparèrent à la hauteur d'Ayamonte, & Ruiter entra dans le Détroit, pour y convoyer quelques bâtimens, qui alloient à Alicante, à Yvica, à Genes & à Livorne. De ce dernier port il envoya deux Vaisseaux de Guerre à Venise, pour escorter six Vaisseaux Marchands qui y alloient. Il paroît par-là, qu'on prenoit un grand soin de protéger le commerce; & en effet, on ne pouvoit faire un meilleur usage des Vaisseaux de Guerre; pour ne pas dire qu'on employoit des gens de Mer, qui s'exerçoient par-là, & qui étoient toujours prêts à servir l'Etat contre ses ennemis; dans un tems, sur tout, où il n'avoit aucun ennemi par terre, dont il pût rien craindre.

Ruiter demeura à Livorne plus d'un Mois, à la priere de quelques Marchands Hollandois, à attendre quelques Vaisseaux, qui devoient retourner en Hollande. Cependant il fit charger, sur la Flotte, des Canons retirez d'un Vaisseau, qui avoit péri devant Livorne; dans le Combat, dans on a parlé sur l'année précédente. De là, sur le commencement de Septembre, il fit voiles premierement à Alicante, d'Alicante à Carthagene & de là à Malaga, où il s'arrêta, pour faire aigade. D. *Diegue Ferdinand de Cordouë*, Gouverneur de la Ville, ayant appris que étoit celui, qui commandoit la Flotte Hollandoise, le fut voir lui-même à son bord, avec quelques Gentils-hommes, & l'invita à mettre pied à terre & à le venir voir, à son tour. Il favoit, sans doute, les grandes actions, que Ruiter avoit faites, dans la dernière guerre, contre les Anglois. Quand le Vice-Amiral mit pied à terre, pour lui rendre sa visite, le Gouverneur Espagnol fit faire plusieurs décharges d'Artillerie & de Mousqueterie & fit mettre la Milice en haie, au travers de laquelle Ruiter passa; après quoi le Seigneur Espagnol le régala, avec beaucoup de politesse.

Le Vice-Amiral aprit là, qu'il y avoit à Cadis

1654. deux Vaisseaux de guerre de Zélande, qui devoient s'en retourner avec les Vaisseaux Marchands, qui étoient en charge, dans ce Port, dès qu'ils seroient chargez; & un autre, qui devoit convoyer d'autres Bâtimens, qui étoient allez prendre de vin à Malaga. Il leur joignit le Capitaine Brakel, & une Fregate nommée *Zutfen*; apparemment parce qu'il ne les jugeoit pas assez forts, pour escorter seuls la Flotte Marchande. Il s'en alla ensuite à Cadis, pour y prendre deux Vaisseaux de guerre, qui y étoient; en ordonnant aux autres de veiller à la sûreté des Bâtimens Marchands, & de croiser dans le Détroit. Au commencement d'Octobre, il alla mouiller, dans la Baye de Cadis, où il apprit par plusieurs Lettres de Salé, que *Sid Abdalla ben Sid Mohammed ben Bukar*, Souverain de cette Ile, traitoit fort mal les Vaisseaux Hollandois, qui y abordoient. Il se fonda sur ce que le Contre-Amiral Tromp avoit pris, près de Mamora, une Flute, nommée *le Levrier*, qu'on prétendoit être de Salé. A cause de cela, il avoit fait arrêter trois Bâtimens d'Amsterdam, qui étoient là, avec leur charge, & menaçoit les Equipages de les faire Esclaves, si cette Flutte n'étoit rendue. Les Maîtres, qu'il avoit fait mettre en prison, ne manquèrent pas d'en écrire à Ruiter, qui avoit autrefois fait connoissance avec Abdalla, & de le prier de s'employer, pour leur délivrance. Ruiter jugea qu'il seroit bon de prévenir une rupture, qui ne pouvoit qu'être ruineuse, pour le Commerce, qui se faisoit dans ces Mers. Il y avoit d'ailleurs un Ordre des E.E. G.G. adressé à l'Amirauté d'Amsterdam & daté du 9. de Juin, dans lequel il étoit dit qu'il seroit bon que les Vaisseaux de Guerre, qui s'y trouveroient, allassent, lors qu'ils en auroient occasion, mouiller à la Rade de Salé. Il se crut donc obligé d'y aller, & y arriva, en effet, le 10. d'Octobre, Il reçut en cette Rade, une Lettre du Consul de Hollande, dans l'Ile, qui lui racontoit le fait, dont il s'agissoit, & qui ajoûtoit que le Souverain de Salé vouloit rendre ce Consul responsable de la perte, que Tromp avoit causée à l'Ile; quoi qu'il eût offert d'en écrire à Tromp, qui étoit dans la Baye de Cadis, pour le prier de venir à Salé, & d'apprendre à Abdalla, pourquoi il avoit pris le Vaisseau, dont il s'agissoit; à condition que cependant on ne toucheroit point à la charge des Vaisseaux arrêtez. Cependant, comme disoit le Consul, Abdalla y avoit consenti & Tromp, venu à la Rade de Salé, avoit dit pour son excuse qu'il avoit pris ce bâtiment, pour un bâtiment Algerien; parce qu'après lui avoir donné le signal de la paix, l'Equipage s'étoit sauvé à terre, avec plusieurs effets. Il ajoûta qu'il n'avoit aucun ordre de mal-traiter les Vaisseaux de Salé, & que le Prince de cette Ile pouvoit s'en plaindre, aux Etats Généraux. Cela étoit contenu dans une Lettre, à laquelle le Prince répliqua „ qu'il regardoit l'action du Contre-Amiral, comme „ une execution d'un ordre des Etats; sans quoi „ Tromp n'auroit jamais entrepris d'enlever un „ Vaisseau de Salé; mais que s'il étoit vrai qu'il „ eût agi sans ordre, il n'avoit non plus besoin „ d'aucun ordre, pour rendre ce qu'il avoit pris. Le Prince Mahometan raisonnoit, comme il semble, mieux que Tromp; qui avoit plus de bravoure, que de connoissance du Droit des Gens, & de prudence. Cette réponse ne put être portée à ce dernier, parce que le Mer fut très-gros; & cependant Abdalla avoit fait mettre en prison le Capitaine du *Tigre*, avec son équipage, & avoit permis aux deux autres de partir, Rui-

1654. Ruiter qui surpassoit le Contre-Amiral, en retenue & en équité, écrivit à Abdalla, qu'il étoit très-fâché, de ce qui étoit arrivé, & qu'il l'assuroit que les Etats Généraux n'avoient rien plus à cœur, que d'entretenir la paix avec lui; & que s'il sembloit que la prise du bâtiment, dont il s'agissoit, peut-être par un mal entendu, fût une preuve du contraire, c'étoit contre l'intention de LL. HH. PP. Enfin après des complimens, proportionnez à l'usage des Maures, il disoit que n'étant pas possible qu'il allât saluer S. E. il la prioit de vouloir bien lui envoyer le Consul Hollandois, & le Maître du Vaisseau arrêté, pour être mieux informé de ce dont il s'agissoit. Abdalla ayant fait traduire cette Lettre en Espagnol, & l'ayant ouï lire, fit tirer, comme par jouissance, sept coups de Canon. Il permit au Consul Hollandois d'aller à bord du Vice-Amiral. Il fit encore embarquer douze moutons, quatre beufs avec quelques autres rafraichissemens, qu'il remit à quelques Députez, pour les lui offrir de sa part, & l'entretenir ensuite de l'affaire, dont il s'agissoit. La mer fut ensuite si agitée, pendant quelques jours, qu'Abdalla eut bien de la peine d'envoyer dire à Ruiter, qu'il garderoit le Tigre jusqu'à ce qu'on lui eût envoyé la Flute; mais qu'il laisseroit aller les autres Vaisseaux Hollandois, dans le dessein qu'il avoit d'entretenir la paix, avec l'Etat. Ruiter lui écrivit deux Lettres, où il monroit que ce qui étoit arrivé, étoit arrivé par la faute de ceux, qui étoient sur la Flute, & qui s'étoient sauvez. La mer fut depuis si orageuse, qu'il fut impossible à Ruiter de s'approcher de Salé, & qu'il ne pensa plus qu'à s'en retourner en Hollande, avec quelques Vaisseaux qui se trouvoient prêts à partir, pour y retourner. Ils arriverent heureusement au Texel, & Ruiter se rendit à Amsterdam, où étoit sa famille. Il y fut si bien vû & sa conduite fut si approuvée, que le 2. de Mars de l'année suivante, le Magistrat lui donna le droit de la Grande Bourgeoisie de cette Ville; ce qui le mettoit en état d'en remplir les plus hautes charges, si l'occasion s'en présentoit, & qui est un honneur qu'on ne fait que rarement. On peut comprendre par là la confiance, qu'on avoit en ce Grand-Homme, & l'utilité qu'il y avoit à avoir un homme aussi retenu que brave.

Après avoir parlé de ce qui regardoit directement les Provinces Unies, il faut dire quelque chose de ce qui regardoit les Couronnes du Nord, avec lesquelles les E.E. G.G. étoient en une perpétuelle négociation; pour tenir ces Puissances, dans un équilibre, sans lequel elles ne pouvoient que difficilement être en Paix, l'une avec l'autre, & ne pas troubler la navigation de la Mer Baltique.

Il y avoit déjà long-tems que la Reine Christine de Suede, qui s'étoit faite admirer par la vivacité de son esprit, & par la connoissance qu'elle avoit des belles Lettres, avoit surpris encore plus toute l'Europe, par l'exécution de la résolution qu'elle avoit faite, depuis plusieurs années, de remettre la couronne à Charles Gustave, son Cousin Germain, qui lui succéda. On renverra les Lecteurs, qui seront curieux de savoir les particularitez de cette cérémonie, à Pufendorf, qui en a parlé au long, à la fin de son Histoire des Guerres de Suede, & au commencement de la Vie de Charles Gustave. Tout ce qu'on dira de Christine, c'est qu'elle voulut qu'on crût que, par la Raison & par l'Etude, elle s'étoit mise au dessus de toutes les grandeurs humaines; mais qu'elle ne trompa guère de gens. On crut, quoi qu'elle pût dire, que le per-

Tom. II.

1654. sonnage d'une Reine de Suede, qui est un personnage sage, sérieux & grave, n'étoit plus propre à une Dame, qui s'étoit trop familiarisée avec de certains Libertins Etrangers, qui lui gâtèrent l'esprit & le cœur. (1) On a une Lettre Françoisse de cette Princesse, par où l'on voit le caractère glorieux & le peu de piété de cette Princesse. Elle est digne d'être lue, mais comme nous nous sommes fait une Loi de ne nous éloigner dans aucune digression, sur les affaires étrangères, nous ne la rapporterons pas. Le Successeur de Christine étoit d'un génie tout différent, & qui ressembloit bien plus à celui de Gustave, qu'à celui de sa Fille. Il paroît, par le reste de la vie de ce Prince, qui ne fut pas longue, qu'il lui étoit passé, dans l'imagination, de se faire un nouvel Empire dans le Nord, qui n'auroit rien eu à craindre des Puissances du Sud. Cet Empire devoit être composé de toute la Scandinavie, c'est à dire, du Danemarck, & de la Suede, de la Moscovie, de la Pologne, & de quelques pais voisins. Il arriva (2), en ce tems-là, que la Ville de Brême, qui avoit obtenu de l'Empereur une Déclaration; par laquelle elle étoit reconnue, comme ville Imperiale, & tous ses anciens Privileges étoient confirmés, fut sommée, par la Suede, de reconnoître la Souveraineté du Roi. Là dessus la Ville avoit demandé quelque secours aux Etats Généraux, & la Ville d'Amsterdam lui avoit prêté trente mille écus, sous leur caution. Brême pressée ensuite par la Suede, de lui prêter serment de fidélité, & voulant soutenir ses Privileges, eut de nouveau recours à la même République.

Cependant le Comte de *Konigsmark* ayant rassemblé quelques Troupes réglées, à qui il joignit des Milices, qu'il leva dans le Pais, se saisit du Bourg, qui est joint à la Ville, & en chassa la Garnison qu'elle y avoit mise. Il arma encore plus de monde, sous prétexte que le Cercle de la Basse-Saxe assembloit des Troupes. Les Villes de Lubek & de Hambourg s'opposèrent, par leurs Députez, à ces voyes de fait, & employèrent les Mandemens de l'Empereur, qui évoquoit cette affaire à la Diète. Les Suedois répondirent que l'Empereur, dans la Paix d'Osnabrug, n'avoit été que Partie, *Pars pacifcens*, comme ils parloient, & qu'il n'étoit nullement Juge; de sorte que la Suede n'étoit point obligée de respecter ses Mandemens, non plus que les résolutions de la Diète de l'Empire. L'Empereur se plaignit fort du procédé des Suedois, & donna contre eux, non seulement des *Mandemens Inhibitoires & Avocatoires*, comme on parle dans l'Empire, mais encore des ordres aux Cercles de la Basse-Saxe, & de la Westfalie de les faire exécuter. Mais les Suedois s'en moquerent & nommerent tout cela *brutum fulmen*; c'est à dire, une vaine foudre, qui faisoit plus de bruit, que de mal.

Le 10. de Mai, il vint nouvelle en Hollande que *Konigsmark*, fort de quinze mille hommes de pied & de quinze cens chevaux, s'étoit rendu maître du Territoire de la Ville, & menaçoit d'attaquer la Ville même, & de s'en emparer par force, si elle ne se rendoit à lui. *Meyer* Député de Brême demanda instamment du secours; quoi qu'il y eût à Brême plus de cinq mille hommes, propres à porter les armes. Aussi le Commandant Suedois pensoit-il plutôt à se rendre maître

de

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XXXIV. p. 886. & le 3. Tome des Mémoires de *Chanur*.

(2) *Aitzema* Liv. XXXIV. p. 888.

1654. de la Ville, à force de la canonner, & d'y jeter des bombes, des boulets rouges, & des grenades. On croyoit néanmoins à Brême que, si l'on y pouvoit faire entrer un secours de deux mille hommes, on sauroit la Ville; parce que les Suedois n'étoient pas en état de la tenir bloquée, & que si l'affaire trainoit, il viendroit du secours de tout l'Empire. Mais les Etats Généraux n'étoient pas disposés, à y envoyer des Troupes, parce qu'ils avoient une Alliance avec la Suede & disoient que ceux de Hambourg & de Lubek y devoient envoyer du secours.

Cependant la nuit du 24 au 25. de Juillet ceux de Brême regagnerent le Bourg sur les Suedois; & donnerent assez de tems aux Etats Généraux de les secourir, s'ils avoient cru devoir le faire. Il y avoit six Provinces, qui y étoient assez disposées, mais la Hollande craignoit qu'on ne cherchât autre chose, par-là, que d'engager l'Etat en une guerre, avec la Suede. Enfin l'affaire s'accorda, & il se fit un Traité, (1) entre la Suede & la ville de Brême, sur tout par l'intervention des Députés des Etats Généraux, dont le principal & le plus actif fut *Conrad van Beuningue*, d'Amsterdam, qui étoit très-propre à cette sorte de négociations. Nous ne nous arrêterons nullement à ce qui ne regarde pas directement les Provinces Unies. Nous ne parlerons pas même de quelques brouilleries, qu'il y eût dans la Province de Groningue & des Omlandes, & dans celle d'Overyffel, parce qu'elles n'eurent aucune suite, par rapport au Corps des Provinces Unies.

1655. ON a vû, sur l'année précédente, que *Beverning*, Ambassadeur Extraordinaire des EE. GG. en Angleterre, avoit été soupçonné d'avoir averti en secret Cromwel de ne se relâcher point, sur l'article de l'exclusion du Prince d'Orange, quoi qu'on pût lui écrire de Hollande. Cet Ambassadeur étant de retour en sa Patrie, (2) fit dans l'Assemblée des Etats de Hollande, un serment solennel, le 20. de Janvier, par lequel il déclara „ que ni lui-même, ni personne, qu'il fût, „ parmi ceux, qui étoient employez au gouver- „ nement de la Province, n'avoit fait ni direc- „ tement, ni indirectement aucune ouverture, „ ni exhortation au Protecteur de la République „ d'Angleterre; ni ne l'avoit animé à faire l'ins- „ tance, qu'il avoit faite pour l'exclusion du „ Prince d'Orange, ou quoi que ce fût qui y eût „ du rapport. Il ajoûta, au contraire, que cette instance, autant qu'il en pouvoit juger, s'étoit faite du propre mouvement de Cromwel, qui l'avoit pressée, en plusieurs Conférences; sans en pouvoir être diverti, par quelques raisons, qu'on lui pût apporter, au contraire. Là-dessus les Etats de Hollande le déchargèrent entièrement. On avoit fait courir le bruit, que le Pensionnaire de Wit étoit celui, qui avoit fait avertir secrètement Cromwel de ne se relâcher point, sur l'article de l'Exclusion du Prince d'Orange; & le Roi d'Angleterre l'assura, quelques années après, (3) au Maréchal d'Éstrades. Mais comme ce Prince étoit, dans le fonds, ennemi de la République; parce qu'elle n'avoit pas voulu se déclarer, pour lui; ni lui donner asyle en ses Terres; il y a apparence qu'il ne parloit ainsi, que pour y causer des brouilleries; en rendant le Pensionnaire suspect. Cromwel étoit assez habile homme, sans qu'on l'en avertit, pour voir qu'il étoit de son intérêt

1655. que le Prince d'Orange ne devint point Gouverneur, & Général des forces de la République, ou au moins de la Province de Hollande; puis qu'il étoit neveu de Charles II. & qu'il pourroit entreprendre quelque chose contre Cromwel, ou contre sa Postérité.

La négociation de la Paix, entre la France & le Protecteur de la Rép. d'Angleterre, qui fut conclüe, sur la fin de cette année, obligea le Cardinal Mazarin de prier le Roi Charles II. de sortir de France; & en effet, il se retira à Cologne. Le bruit courut cependant en Hollande, qu'il étoit sur les Terres de LL. HH. PP. à la Maison de *Teilinguen*, ou à *Breda*; & sur cela, (4) les Etats de Hollande firent écrire, par les Conseillers Commis de la Province, à la Princesse Royale, pour s'informer de la vérité du fait, & pour l'avertir, que la Paix faite avec l'Angleterre ne leur permettoit pas de le souffrir sur leurs terres. Mais on fut ensuite qu'il étoit à Cologne.

Cette année fut d'ailleurs assez tranquille, à l'égard des Puissances voisines. Elle se passa à donner quelques ordres domestiques & à observer les Puissances du Nord, & sur tout la Suede, dont le nouveau Roi sembloit avoir de grands desseins. Nous commencerons par les ordres domestiques, qui rouloient principalement sur la peine, que se donnoient les Etats de Hollande à retrancher toutes les dépenses superflues; pour rétablir les Finances de l'Etat, épuisées, depuis longtems, par les guerres avec les Espagnols; & depuis peu, par celle qu'on avoit eue, avec la République d'Angleterre.

Le 23. de Janvier, (5) on produisit dans l'Assemblée des Etats de Hollande un Ecrit composé, par les Conseillers Députés, par lequel il paroissoit que le Conseil d'Etat des PP. UU. avoit mis sur l'état de guerre, fait pour l'an MDCLIII. quelques articles, dont il n'y avoit rien, dans les Etats de Guerre des années précédentes. Là-dessus il fut résolu, par les Etats de Hollande, que ces Articles seroient payez des revenus de la Généralité, & que l'on prioit les Etats Généraux d'interposer leur autorité, afin que rien de semblable n'arriva plus. Autrement on auroit pu augmenter les dépenses des Provinces, sans qu'on y prît garde.

Sur le rapport des mêmes Conseillers, touchant les moyens de redresser les Finances, il fut conclu, le 12. de Mars, que dès lors on ne payeroit aucune pension, accordée, par pure libéralité, (excepté celles des Officiers Réformez) qu'après en avoir examiné les Patentes & les avoir confirmées. Il faut que, sous les Stadthoudres, on eût accordé de semblables pensions, à leur priere, à des gens qui n'avoient aucun emploi.

Le 17. de Mars, il fut résolu que les plus hautes Charges Militaires, qui seroient vacantes, & à la collation de la Province de Hollande, seroient remplies, au plutôt; mais que ceux qui en seroient revêtus n'en tiroient aucun émolument, qu'après qu'ils auroient été approuvez, par tous les Membres de l'Assemblée, & qu'on marqueroit un certain jour, auquel ces charges seroient données. Il fut aussi ordonné le 10. de Mars, que l'on feroit payer les droits établis sur toute la Hollande également, sans faire grace à personne. Peut-être y avoit-il des gens alors, comme aujourd'hui, qui avoient trouvé moyen de

(1) Voyez le dans *Aitzema* Liv. XXXIV. p. 897. & dans la Vie de *Charles-Gustave*, par *Pufendorf* sur cette année.

(2) Voyez *Aitzema* Liv. XXXV. p. 1153.

(3) Lettres d'Éstrade Tom. I.

(4) Voyez *Aitzema* Liv. XXXV. p. 1154.

(5) Secretes Résolutions P. II. pag. 27.

1655. de ne pas payer les Droits dûs à l'Etat, par le moyen de leurs charges, & de qui on auroit pu exiger de grands arrerages.

Il fut aussi résolu (1) que l'on réduiroit les interêts, que la Hollande & les Etats Généraux payoient, à quatre pour cent, au lieu de cinq qu'on payoit auparavant. C'est une méthode, qu'on a employée souvent depuis, & qui est très-propre à donner aux Sujets de l'Etat beaucoup d'éloignement pour la guerre. Il seroit à souhaiter qu'on pût trouver quelque moyen, pour en faire autant aux Princes, qui se plaisent à troubler le repos public de l'Europe, & à faire d'injustes conquêtes; en répandant le sang de leurs Voisins, & de leurs propres Sujets; pour de prétendues conquêtes, qui leur échappent bien souvent, après avoir ruiné leurs Sujets à les faire.

Le 4. de Mai (2) de cette année, les Etats de Hollande furent de nouveau avertis que, parmi les Catholiques Romains, il se faisoit des Testaments simulés, pour donner aux Ecclesiastiques, sous d'autres noms, & qu'on en aqueroit des terres, qui appartenoient en effet à ce qu'on appelle l'Eglise, sous ces noms empruntez; & cela souvent au détriment de leurs Parens Réformez. Cela étoit défendu, depuis long-tems, mais l'Eglise, pour parler comme ceux dont il s'agit, employoit mille artifices pour éluder les défenses. On les renouvela de nouveau, d'une manière très-sévère; mais on assure qu'il ne s'en fait pas moins aujourd'hui, qu'autrefois. Ce sont là des inconveniens des Gouvernemens doux & modérez; mais on ne doit pas pour cela, renoncer à la Douceur & à la Modération, qui sont infiniment plus avantageuses à un Etat; que la Rigueur, & la Sévérité, pour peu qu'elles soient outrées. Il n'y a point de Puissance éclairée, qui n'aimât mieux avoir à répondre à la Puissance, de laquelle toutes les autres dépendent, de trop d'Indulgence, que de trop de Dureté.

On doit mettre parmi les principaux soins domestiques des Etats, celui de l'éducation du jeune Prince d'Orange; que les Députez de la Province de Zélande proposèrent à ceux de Hollande, comme une chose digne de leur attention. (3) Le Pensionnaire de Witt en fit part à sa Province le 17 de Juillet. „ Les Zélandois di- „ soient que désormais son Altesse le Prince „ d'Orange devoit être pourvu d'un Ministre „ pieux, pacifique, & qui ne fût attaché au „ service d'aucune Eglise, pour s'appliquer uni- „ quement à lui enseigner les premiers princi- „ pes de la véritable Religion Chrétienne : „ Qu'outre cela le jeune Prince devoit être in- „ struit dans la Morale, dans les connoissances „ Politiques, qui sont convenables à un Prin- „ ce, & dans les exercices, propres à son âge; „ que pour cela, il faudroit chercher un Hom- „ me intelligent & habile, dans la Politique, „ & dans les Histoires, & versé particuliere- „ ment dans la manière du Gouvernement des „ Provinces Unies; pour l'entretenir au plutôt „ là-dessus, en langage du Pais, & lui parler per- „ petuellement des bonnes manières, des usages, „ des Lois, & de ce Gouvernement, & tâcher „ d'en faire un bon & sincere Hollandois.

On ajoûte que les Zélandois avoient trouvé bon de faire les mêmes propositions aux Députez des autres Provinces. Cependant les Etats de Hollande prirent cet avis en mauvaise part, par-

1655. ce que les Tuteurs, qu'on avoit donnez au Prince d'Orange (savoit, sa Mere, sa Grande Mere & l'Electeur de Brandebourg son Oncle) seroient comme censurez de ne faire pas leur devoir; & que les Etats de Hollande, en qualité de Parrains, ne devoient se mêler de l'éducation de ce Prince, qu'en cas que ceux qui en étoient chargez ne s'en aquitassent pas bien; & que, pour lors, on pourroit s'adresser à quelque Cour subalterne, ou à la suprême Autorité de la Province, desquelles seules le Pucille dépendoit, comme natif & habitant du Pais; sans qu'aucune autre Souveraineté pût s'en mêler, à son préjudice.

Cela étoit vrai à la rigueur, le Prince comme Hollandois, étoit très-assurément sujet des Etats de Hollande & non de ceux des autres Provinces; qui n'avoient pas en effet droit de se mêler de son éducation, conjointement avec la Province de Hollande. Quoique les Zélandois eussent raison de souhaiter que le Prince d'Orange fût bien élevé; il semble que ces soins extraordinaires, qu'ils vouloient qu'on en prît si tôt, tendissent à le rendre capable d'être un jour Gouverneur & Capitaine Général des Provinces Unies, ou au moins de celles qui n'avoient personne, qui eût ces titres; c'est à dire, de cinq Provinces; car le Stadthouder de Frise l'étoit aussi de Groningue & des Omlandes.

Autrement il étoit de l'intérêt de la Province de Hollande, en particulier, que le Prince d'Orange fût bien élevé. Je ne sai qui fut employé à cela; mais je croi pouvoir dire, qu'il n'y avoit alors guère de Ministres, qui fussent capables de cet emploi. Ce Prince devoit apprendre deux choses de son Précepteur, pour ce qui regardoit la Religion. La première concerne les dogmes & les devoirs communs de la Religion; desquels la créance & la pratique sont imposées également à tout le monde. Les dogmes sont en petit nombre, les commandemens sont plus nombreux, & renferment toute la Morale; mais les uns & les autres sont très-clairement dans l'Ecriture Sainte. Tout le monde est obligé de les croire & de les observer, autant qu'il les connoît. S'il s'y trouve quelque chose d'obscur, on ne doit pas légèrement s'imaginer de l'entendre, ni se charger d'observances, qui ne sont pas clairement imposées aux Chrétiens; de peur de se tromper dans la Théorie, ou dans la Pratique, & de s'entêter de Dogmes incertains & d'observances, dont Jesus-Christ ne nous a point chargez. Les devoirs particuliers, imposés à un homme de qualité, mais qui n'est élevé à aucune charge, varient; selon les circonstances; mais ils consistent en général à obéir fidèlement aux Lois du Pais, autant qu'elles sont conformes à celles de l'Evangile; à s'abstenir d'employer aucune mauvaise voie, pour parvenir aux Emplois, qui dépendent du Souverain; & à faire tout ce que ces Charges demandent, de ceux qui en sont revêtus, & cela selon les usages reçus, autant qu'ils sont conformes aux Lois Divines. Cette seconde partie de la Religion n'est pas moins obligatoire, que la Religion commune; & ce seroit en vain qu'on croiroit être bon Chrétien, non plus que bon Citoyen, si l'on ne s'aquitoit que des devoirs communs, en négligeant les particuliers. Il seroit facile de faire voir que ces principes, tout clairs qu'ils sont, sont très-peu connus à ceux, qui sont chargez de l'éducation des Grands Seigneurs; mais l'Histoire ne nous permet pas de nous étendre, en de semblables digressions.

(1) Là-même p. 250. & suiv.

(2) Là-même pag. 230. & suiv.

(3) Secrètes Résolutions P. II. p. 249.

1655. L'Avis des Zélandois portoit auffi qu'il falloit instruire le Prince, dans la Politique & dans l'Histoire; mais il n'y avoit, en ce tems-là, guère de gens propres à cela. Le seul bon Auteur de Politique, qu'on auroit pu employer pour cela, étoit *Grotius*; qu'on regardoit alors, comme un ennemi de la Maison du Prince. Les Histoires anciennes n'étoient luës en ce tems-là, non plus qu'aujourd'hui, que par des Professeurs; qui en savent rarement faire l'usage, auquel elles sont destinées.

Aussi le Prince fut-il abandonné à son propre génie, qui se trouva propre aux grandes affaires, & s'y forma, par l'usage même de la Vie. On verra, dans la suite, qu'il parvint non seulement aux Charges & aux Dignitez, que ses Prédecesseurs avoient eues; mais qu'il les surpassa même de beaucoup, par sa bonne conduite, & par sa fermeté.

Pour revenir présentement à la suite de l'Histoire, les EE. GG. ayant vu monter Charles Gustave, sur le trône de Suede, & ensuite la querelle qu'il fit à Casimir Roi de Pologne, (1) seulement parce qu'il continuoit à prendre le titre de Roi de Suede, & les armes de cette Couronne; ils craignirent que le successeur de Christine ne fût d'une humeur semblable à celle du Pere de cette Princeesse, & qu'il ne pensât à recommencer la guerre. (2) Les Ministres des EE. GG. en diverses Cours, ne manquèrent pas d'avertir leurs Maîtres, des levées qui se faisoient en Suede. On délibéra là-dessus, sur ce qu'il y auroit à faire, pour ne pas perdre le négoce de la Mer Baltique, ou pour ne pas dépendre du caprice d'un seul Prince, qui seroit trop puissant sur cette Mer. On croyoit que le Roi de Suede pensoit à se rendre maître de la Ville de Dantzick, & des Ports; que l'Electeur de Brandebourg avoit sur cette mer; ce qui auroit rendu la Couronne de Suede si puissante, de ce côté-là, qu'il auroit fallu absolument dépendre d'elle, pour le commerce, qu'on y auroit eu. La Province de Hollande trouva à propos le 5. de Mai de faire part de son inquiétude aux Etats Généraux, & autres Alliez de la République. On en écrivit particulièrement à l'Electeur de Brandebourg, avec qui on avoit projeté, depuis long-tems, une Alliance; mais qui avoit été différée, à cause des autres embarras, que la République avoit eus. Il fut résolu qu'on reverroit les Articles, qu'on en avoit déjà dressés, & que l'on en parleroit avec les Ministres de l'Electeur, qui étoient à la Haie. Il fut aussi conclu que l'on feroit entendre aux Magistrats de Dantzick que les Etats Généraux étoient disposés à faire, avec leur Ville, une Alliance, pour leur défense mutuelle, & pour celle des Havres & des Rades de la Mer Baltique, dans le voisinage, aussi bien que pour la sûreté de la navigation. On résolut encore de tenir prêts dix ou douze Vaisseaux de guerre, pour escorter les Bâtimens Marchands, qui devoient partir, pour l'Oresund, afin de laisser là ces Vaisseaux de guerre, avec le consentement du Roi de Danemarck; pour y attendre le retour de la Flotte Marchande, & la ramener en Hollande & en Zélande, jusqu'à ce qu'on eût vu à quoi aboutiroient les desseins de la Suede.

On écrivit aussi à Nieuport, Ambassadeur extraordinaire en Angleterre, & à Boreel Ambassadeur ordinaire en France; & on leur donna ordre de tâcher de pénétrer la disposition de ces Puissan-

ces, en cette conjoncture, & de présenter si ces 1655. Puissances voudroient soutenir la Suede, & si elles prendroient en mauvaise part que les Etats, de concert avec le Roi de Danemark, traversassent les desseins de Charles-Gustave. *Nicolas Heinsius*, Envoyé en Suede, eut ordre de s'informer des forces de cette Couronne, par mer & par terre, & de la disposition & des forces des Villes maritimes, qu'elle sembloit menacer. On envoya encore, en secret, des gens pour observer tout ce qui se passoit à Dantzick & en Pomeranie; & écrire, du tems en tems, aux Etats ce qu'ils auroient découvert.

On reprit le Traité projeté, avec l'Electeur de Brandebourg, & il fut résolu que les Etats seroient nommez & signeroient les premiers & l'Electeur après, (3) sans se relâcher sur cet Article; parce que les EE. GG. étoient traités comme les têtes couronnées, qui avoient constamment le rang sur les Electeurs de l'Empire.

Le 3 & le 4. de Juin, les Etats apprirent de Suede & d'ailleurs, que cette Couronne armoit puissamment, & avoit quelque grand dessein. Ils eurent aussi avis d'Angleterre que *Coyet*, Envoyé du Roi de Suede à Londres, avoit demandé au Protecteur, qu'il fût permis à son Maître de lever six Regimens en Ecosse, de mille hommes chacun; mais qu'on croyoit que le Protecteur ne lui accorderoit pas cette demande. Cependant Boreel avertit de Paris qu'assurément le Protecteur étoit d'intelligence avec le Roi de Suede, & l'on envoya une Copie de sa Lettre à Nieuport, afin qu'il s'informât mieux de cette correspondance, & qu'il tâchât de savoir quelle raison on disoit de cette levée en Ecosse. On donna encore ordre à Boreel de tâcher de détourner adroitement le Roi de France de favoriser le dessein de la Suede, & de le porter même à s'y opposer, par des voies douces, de peur que l'on n'en vît de fâcheuses suites. Les Etats écrivirent aussi à peu près la même chose à leur Ambassadeur en Angleterre; à quoi ils ajoutèrent que si le Protecteur n'étoit pas déterminé à favoriser la Suede, il faudroit lui proposer de faire une ligue défensive avec le Danemarck & eux, pour assurer la liberté du Commerce de la Mer Baltique. Il parut, par la suite, que la France ne vouloit ni favoriser la Suede, par un secours d'hommes, ou d'argent, ni aussi agir contre elle; & que Cromwel, quoi qu'il accordât la levée de quelques troupes en Ecosse, ne secourut pas autrement Charles Gustave; quelques complimens qu'il lui fit.

Enfin l'Alliance (4) avec l'Electeur de Brandebourg fut conclue, à la fin de Juillet. On n'en rapportera pas les Articles, excepté un; qui fut un Article secret, & le plus important. Il étoit porté, par cet Article: „ Que quoi qu'il „ soit dit, dans le ix. Article, que leurs Hautes „ Puissances, les SS. Etats Généraux des Pro- „ vincés Unies; si S. S. E. venoit à être atta- „ quée, & troublée dans ses Etats; enverroient, „ à son secours, quatre mille hommes de Pied; „ ils ne seroient obligez que d'envoyer trois „ mille hommes, pendant que dureroit l'Allian- „ ce; mais que si S. S. E. dans la conjoncture „ présente des affaires, étoit attaquée à force „ ouverte, dans un de ses Ports de la Mer Bal- „ tique, leurs Hautes Puissances viendroient, „ en un tel cas, pendant que l'invasion, ou „ l'attaque dureroit, & se tiendroient obligez d'y

(1) Voyez *Pufendorf*, dans l'Histoire de ce Prince, Liv. II.

(2) Secrètes Resol. P. I. p. 173.

(3) Voyez les *Secrètes Résolutions* Tom. 1. p. 182. & suiv. & 215.

(4) *Secrètes Résolutions* Tom. I. p. 205. & suiv.

1655. „ d'y venir avec un secours de quatre mille hommes d'Infanterie ; à condition que l'Electeur „ se tiendrait aussi obligé d'en faire autant, de „ son côté, si les EE. GG. le souhaitoient.

Pour le rang, dont il a été parlé ci-dessus, les Etats jugerent que ce n'étoit pas une chose, qui leur pût être contestée par l'Electeur ; & que, par conséquent, on ne devoit nullement se relâcher là-dessus. Mais on convint que, dans cette espece de contestation, chaque Partie pouvoit prendre le premier rang, dans les exemplaires des Traitez qu'elle faisoit faire pour elle, sans qu'on en pût tirer aucune conséquence contre l'autre Partie, comme si elle avoit cédé le premier rang.

On parla cependant d'envoyer (1) seize Vaisseaux de guerre au Sund, sous le Lieutenant Amiral d'Opdam. On étoit de ce sentiment le 7 d'Août, & le 11. du même Mois. (2) On dressa même son Instruction le lendemain 12. Elle se réduisoit principalement aux ordres de céder au Pavillon Royal & d'avertir le Roi de Danemarck, de son arrivée, dès qu'il seroit arrivé au Sund, ou là près, & de lui demander un endroit propre, pour y mettre son Escadre, & y attendre les derniers ordres de l'Etat. On lui ordonnoit, cependant, que si les Vaisseaux Marchands Hollandois étoient mal-traitez, ou pillés dans la Mer Baltique, il eût à les secourir & à les défendre, en attaquant les Agresseurs. Mais il y a apparence qu'on apprit, peu après, que les Suedois n'étoient pas encore en état de molester ceux de Dantzick, puis que les Etats de Hollande trouverent à propos le 1. d'Octobre (3) de les desarmer, & de congédier les Equipages, à cause de l'Hiver, qui s'approchoit.

On pensa aussi à envoyer un Ambassadeur Extraordinaire en Danemarck, pour prendre les mesures nécessaires, avec cette Couronne, pour s'opposer aux desseins, que les Suedois pourroient former, contre les interêts communs des Danois & des Hollandois. (4) On lui dressa même son Instruction, avant qu'il fût nommé.

Comme il n'y avoit point encore de rupture, avec la Suede, son Résident *Appelboom*, qui étoit à la Haie, (5) présenta un Mémoire aux Etats Généraux, le 23 d'Août ; dans lequel il remontra qu'il couroit des bruits, qu'on ne pouvoit pas prendre pour des bruits populaires, que les Etats faisoient un armement extraordinaire, par mer, pour envoyer dans la Mer Baltique, & qu'il y avoit déjà des Vaisseaux dans l'Oresund, qui attendoient cette Flotte : Que les Etats cherchoient à faire des Alliances avec divers Potentats & qu'ils en avoient déjà fait une avec l'Electeur de Brandebourg, dont les Articles avoient été imprimés : Qu'il se croyoit obligé de les faire souvenir des Traitez & des Alliances même, qu'il y avoit eu, depuis long-tems, entre S. M. Suedoise & eux, & des protestations d'amitié, qui s'étoient faites depuis peu, par le Baron de Spar, & même des deux côtés : Que S. M. Suedoise ne pouvoit pas ne prendre beaucoup d'ombrage de ce qu'ils équippoient une Flotte considérable, pour la mer Baltique, sans qu'on lui en eût donné la moindre communication, & bien moins offert d'entrer dans la

même confédération ; comme on l'avoit fait, à l'égard de diverses Puissances : Que cela étoit d'autant plus étrange, que la Couronne de Suede n'avoit donné aucun sujet aux Négotians Hollandois de se plaindre d'elle ; quoi que ses Sujets se fussent plaints qu'ils leur avoient fait tort en diverses occasions, sans que les Etats eussent eu aucun égard à leurs plaintes : Que s'ils avoient été lésés, en quelque chose, ils auroient dû s'en plaindre au Roi, afin que les differends s'accommodassent à l'amiable ; & que d'envoyer, sans l'avoir fait, une Flotte extraordinaire en une mer, où cela n'étoit ni nécessaire, ni permis, ne pouvoit qu'être une conduite très-offensante : Que S. M. S. leur ayant donné de très-grandes preuves de son amitié, & aucun sujet de se plaindre, Elle ne seroit nullement coupable du mal, que cette conduite des EE. pourroit leur causer.

Là-dessus (6) on parla le 6. d'Octobre d'envoyer des Ambassadeurs Extraordinaires en Suede, & avant que de les avoir nommez, on dressa leur Instruction ; mais cette Instruction ne passa pour lors, que pour l'avis de la Province de Hollande, sans qu'on en fit aucun autre usage.

Le 7 & le 8. du même Mois, on dressa une nouvelle Instruction, pour Nieuport, Ambassadeur des Etats en Angleterre, par laquelle on le chargea 1. de tâcher de pénétrer les sentimens & les desseins de Cromwel, par rapport à la Suede : 2. de tâcher de prévenir tous les engagemens contraires au dessein des EE. GG. touchant le maintien de la liberté & de la sûreté du Commerce de la Mer Baltique ; & pour cela, d'insinuer en toute occasion, que ceux, qui vouloient ruiner la liberté de ce Commerce, tâchoient de faire croire à tout le monde qu'ils étoient soutenus par le Protecteur de la République d'Angleterre, & qu'ils abusoient des moindres marques de faveur, qu'il leur pouvoit donner : 3. de montrer les fâcheuses conséquences, qui s'ensuivroient de ce que la Suede prétendoit faire, en faisant payer des Droits excessifs aux Vaisseaux, qui viendroient mouiller à la Rade de Dantzick, sous prétexte que la Suede avoit droit de garder l'embouchure de la riviere, sur laquelle cette Ville est située, en y tenant quelques Vaisseaux de guerre ; ce qu'il étoit tems de contredire, & d'empêcher : 4. d'assurer le Protecteur, que le but de l'Ambassade, que les Etats vouloient envoyer en Suede, étoit de porter le Roi à vivre en paix, avec la Pologne, & à obtenir de lui qu'il n'exigeât point de Droits extraordinaires des Vaisseaux, qui navigoient dans la Mer Baltique, & particulièrement de ceux des Hollandois : 5. de protester que l'Ambassade destinée, pour le Danemarck, ne tendoit qu'à engager cette Couronne à concourir à la même fin, & qu'en cas que le Protecteur fût du même sentiment, l'Ambassadeur Hollandois travailleroit à disposer le Roi de Danemarck, à conserver la liberté du Commerce dans la mer Baltique : 6. que supposé que le Protecteur fût du même sentiment qu'eux, il laisseroit à sa sagesse la maniere dont il voudroit contribuer à parvenir à la fin, qu'ils s'étoient proposée ; & lui diroit que les Etats feroient, pour cela, tout ce qu'on pouvoit attendre d'Amis sinceres & de bons Alliez : 7. de dire tout cela au Protecteur, ou d'en taire une partie, selon les circonstances des affaires, qui pouvoient changer tous les jours.

On peut voir par-là, & par d'autres exemples, Y y 3 qu'on

(1) Voyez les *Séretes Résolutions* P. I. p. 216. & 220.

(2) Là-même p. 221. *Aitzema* p. 1212.

(3) *Séretes Résolutions* P. I. pag. 231.

(4) Là-même p. 224.

(5) Voyez *Aitzema* Liv. XXXV. p. 1215.

(6) *Séretes Résolutions* P. I. p. 242.

1655.

qu'on a rapportez & qu'on rapportera encore dans la suite, de quelle maniere on négotioit alors, & comment les EE. GG. en conservant leurs Droits, mettoient aussi à couvert ceux qui avoient les mêmes interêts qu'eux; & cela contre un Prince, qui n'aspiroit qu'à s'agrandir, sans se mettre en peine, s'il gardoit la justice, ou non.

On trouve (1) aussi une Instruction pour un Envoyé à l'Electeur de Brandebourg, dont le contenu va non seulement à l'assurer de l'amitié des Etats, & de la sincérité de leur Traité avec lui; mais encore à lui insinuer, qu'il ne doit remettre à personne les Ports, qu'il avoit sur la Mer Baltique, & sur tout Pillau; que le Roi de Suede auroit volontiers acheté, par quelque échange, pour attaquer plus aisément Dantzick.

Peu de tems (2) après, l'Electeur demanda du secours, selon l'Alliance, qui avoit été faite avec lui; mais ce secours étoit en argent, dont il avoit un pressant besoin, & qui consistoit en six-vint-mille Francs, qu'on chargea, le 19. de Novembre, le Receveur Général de lui compter. (3) Il demanda encore le 19. de Decembre, deux cens mille Ecus en prêt, en engageant aux Etats les revenus de Pillau & de Memel, ou certains Droits; & on les lui accorda, à deux conditions, qu'on pourra voir à l'endroit des *Résolutions Secrètes* marqué en marge. Il demanda encore que les Etats envoyassent, au Printems suivant, la Flotte dont il a été parlé, qu'on lui accordât promptement le subsidé, qui lui avoit été promis; que les quatre mille hommes, dont on a parlé, lui fussent envoyez, sous la conduite du Comte *Chrétien de Dbona*, qui étoit au service des Etats, avec dix, ou douze Officiers, qui eussent commandé en Chef, & autant de Sergeants & de Caporaux; & enfin qu'il lui fût permis de lever huit mille hommes, sur les terres des Etats. Ces Propositions ne furent pas mal reçues en Hollande, & la Province même témoigna qu'elle étoit assez disposée à les accepter. Il y eut plus de difficulté à avoir le consentement des Etats Généraux; mais à la fin, on convint de la plûpart des demandes, à de certaines conditions, auxquelles on ne s'arrêtera pas. Nous ne dirons rien non plus de la déclaration de guerre du Roi de Suede, contre la Pologne; dont les Etats ne furent que les Spectateurs. On pourra consulter les Vies de *Charles-Gustave*, & de *Guillaume Frideric*, Electeur de Brandebourg, par *Pufendorf*, sur cette année.

Outre les Envoyez de Suede, & de Brandebourg, que l'on vit à la Haie, on y vit encore un Résident de Pologne nommé *de Bie*; qui avoit été en Angleterre, pour y demander du secours au Protecteur, contre la Suede, mais qui n'avoit rien obtenu. Il y eut encore un nommé *Canafilles*, François de naissance, mais alors au service du Roi de Pologne. Il se tint caché & se contenta de donner une Lettre du Roi son Maître, à *Van Guent*, *Beverning* & *Veth*, Députez des EE. GG. pour la leur rendre. Ils eurent ensuite quelques conférences ensemble, chez le premier de ces Députez. Il sembloit à de Bie & à Canafilles qu'il falloit attendre ce que seroit la Suede, après ce que la Pologne venoit de faire, sans intervention d'aucun Médiateur. Mais on dit ensuite à de Bie, que les Etats Généraux étoient extrêmement surpris que les Polonois agissent avec tant de froideur & de lenteur, en cette affaire; puis qu'il

n'étoit pas de la prudence de chercher un remède, seulement après avoir eu quelque defavantage. On ajoûtoit que la Pologne devoit avoir de la reconnoissance pour les EE. qui prenoient cette affaire si fort à cœur. Les Résident de Pologne montra là-dessus une Lettre du Chancelier du Royaume; par laquelle il paroissoit qu'on déliberoit dans la Diète, pour tâcher d'accommoder cette affaire amiablement, avec la Suede, sans employer de Médiateur. Cependant il tâchoit d'exciter les EE. GG. à agir contre la Suede. On étoit étoit aussi surpris en Hollande, de ce que ni le Danemarck, ni la ville de Dantzick ne fissent aucun mouvement, ni ne s'adressassent point à l'Etat, pour lui demander du secours contre la Suede, le voyant si disposé à les aider. Les Polonois tâchoient seulement d'irriter les Hollandois, contre la Suede; comme s'ils avoient eu dessein de mettre cette Couronne aux mains avec les Etats, sans se mêler de cette affaire. Mais ces derniers se contenterent, pour lors, de leur faire une réponse générale.

Comme les Etats Généraux ne se mêlerent pas autrement de cette guerre, nous renverrons les Lecteurs, à l'Histoire de Charles Gustave par *Pufendorf*, où il l'a décrite au long.

On apprit par des Lettres de Heinsius, qui avoit quitté la Suede, pour aller à Hambourg, que le Roi s'étoit embarqué pour la Prusse, (4) aussi irrité contre les Etats Généraux qu'il l'auroit pu être, s'il avoit été leur ennemi déclaré. Il y avoit des gens, qui disoient que le Commerce de la Mer Baltique étant comme l'ame de celui de la Hollande, à cause des marchandises qu'elle y envoyoit & celles qu'elle en rapportoit; elle devoit en assurer la navigation, à quelque prix, que ce fût. Comme le Danemarck faisoit difficulté de se déclarer ouvertement contre la Suede; ces gens-là disoient que les E. GG. étoient seules assez puissans, pour faire tête à la Suede, par mer; & qu'il valloit mieux que le Danemarck ne s'en mêlât point; de peur que la Suede n'attaquât ses Etats par terre. Il fut donc résolu d'envoyer une Flotte de vingt-quatre Vaisseaux, dans l'Oresund, quelques plaintes que les Suedois en pussent faire, & de se plaindre d'eux, s'ils se plaignoient des Hollandois. Néanmoins il fut dit qu'on n'avoit d'autre dessein, que de se tenir sur la défensive. Pour le Danemarck, quoi qu'on ne pût guère douter, qu'il ne fût bien-aisé de voir Charles-Gustave occupé ailleurs; on eût beau fonder les Ministres, qu'il avoit à la Haie, on n'en put rien tirer. Ils répondoient qu'ils ne faisoient rien des desseins, que leur Roi pourroit avoir formez, & qu'ils ne pouvoient rien dire là-dessus. Mais ils témoignent, que ceux, qui iroient en Danemarck, de la part des Etats Généraux, seroient très-agréables à leur Roi. Ils ajoûtoient néanmoins qu'ils croyoient qu'il vaudroit mieux lui envoyer un Ambassadeur Extraordinaire, qu'un autre dont le Caractere seroit inférieur à celui-là.

Cependant on ne laissa pas de faire dire à Appelboom, Résident de Suede, que les Etats étoient toujours disposés à vivre avec cette Couronne, comme ils avoient fait auparavant, & conformément à l'ancienne amitié, qu'il y avoit toujours eu entre les deux Etats. Cela devoit s'entendre avec cette exception, à moins que la Suede ne troublât le Commerce de la Mer Baltique,

(1) Là-même p. 251. & suiv.

(2) Là-même, p. 255.

(3) Là-même p. 220. & *Aitzema Liv. XXXV. p. 1209.*(4) *Us commotior abire & magis exasperatus vix potuerit, se apertè inimicus esset, Aitzema p. 1211. col. 1.*

1655 en chargeant leurs Vaisseaux de nouveaux Droits. Le Roi de Pologne fit encore demander quel- que secours aux Etats, & s'informa combien coûteroient de loüage vingt Vaisseaux de Guerre, fournis de tout, qui auroient cent trente pieds de longueur & trente de largeur; avec quarante pieces de Canon chacun, cent soixante hommes d'équipage, & toutes les provisions nécessaires, pour sept mois & demi. Mais tout cela n'eut aucun effet, non plus que diverses autres propositions, auxquelles on ne s'arrêtera pas.

Chanut, qui avoit été Ambassadeur de France en Suede, les dernières années du regne de *Christine*, fit (1) encore quelque tems la même fonction en Hollande, d'où il partit le 22. de Novembre. Il y vint aussi de la part du Roi d'Espagne *D. Estevan de Gamarre*, qui avoit été Gouverneur du Château de Gand. La première chose, dont il traita, fut de la Chambre mi-partie du Pais d'outre-Meuse, & d'autres démêlez touchant le même Territoire, auxquels on ne s'arrêtera point.

Cette même année, mourut le Seigneur de *Brederode*, qui étoit *Maréchal de Camp*, & qui avoit toujours été attaché à la Maison d'Orange. Il se dispoisoit à se rendre à *Arnhem*, pour commander, sous le Prince *Guillaume de Nassau*, un Corps de Troupes, que les E.E. G.G. faisoient assembler vers le Rhin, pour observer le Comte de *Konigsmark*; qui avoit retenu quelques troupes Suedoises, de ce côté-là, depuis que l'affaire de *Brême* fut accommodée. Etant parti pour s'y rendre; (2) il tomba malade & mourut d'Hydropisie le 3. de Septembre. On avoit craint que sa mort ne donnât occasion à quelque brouillerie, quand il s'agiroit de remplir sa place; & avant même qu'il mourût, on avoit parlé, dans l'Assemblée des Etats de Hollande, d'éteindre entièrement son emploi, comme inutile. Un peu après sa mort, les mêmes Etats donnerent à son fils aîné le Régiment, qu'avoit eu son Pere; & sa Compagnie de Cavalerie, au Cadet. L'Aîné prétendit encore d'avoir, dans le Corps de la Noblesse de Hollande, le même rang, qu'y avoit eu son Pere; mais comme il étoit celui, qui avoit le moins d'ancienneté, dans le Corps de la Chevalerie, ce rang lui fut refusé par les autres Nobles de Hollande; ce qui fit qu'il s'abstint de se trouver dans les Assemblées. Il étoit d'ailleurs d'une des plus illustres familles de Hollande, puis qu'elle prétendoit être descendue de l'un des anciens Comtes de Hollande. Le Prince *Jean Maurice de Nassau* demanda audience aux Etats de Hollande, le 22. de Septembre & s'offrit à eux, pour remplir cette Charge; qu'il croyoit lui appartenir, comme ayant le plus d'ancienneté en service, étant le plus âgé de ceux qui y pouvoient prétendre & le plus vieux de la Maison de Nassau. Mais on ne la remplit point alors.

Il arriva encore une autre mortification à la Maison de *Brederode*, (3) le 8. d'Octobre de la même année. C'est que la Veuve du Défunt qui étoit une Comtesse de *Solms*, ayant écrit aux Conseillers Commis de la Province, le 4. de ce Mois, & l'ayant nommé *Comte de Brederode*; on examina ce titre, & l'on résolut de ne le reconnoître point, dans l'Assemblée des Etats, ni la terre de *Brederode*, pour un Comté, & l'on fit communiquer cette résolution à la Fa-

1655 mille. Il faut que le Défunt se fut attiré l'ini- mitié de quelques personnes puissantes; qui firent avoir cette mortification à sa famille, dans un tems, auquel ce titre étoit assez commun.

Il faut venir présentement à ce qui se passa, par mer, pendant cette année. L'affaire, que l'on avoit eüe avec le Seigneur de *Salé*, à l'occasion d'un Vaisseau pris par *Tromp*, n'étoit pas encore accommodée, & les Saletins continuoient à maltraiter les Vaisseaux Hollandois. (4) Pour satisfaire, en quelque maniere, ceux qui étoient interezés au Vaisseau arrêté à *Salé*; on ordonna qu'on leur partageroit l'argent, qui étoit provenu, ou qui proviendrait des marchandises qu'on avoit trouvées dans le Vaisseau, que *Tromp* avoit pris; car pour le corps du Bâtiment il avoit fait naufrage près de *Cadis*. On prit encore quelques mesures, pour appaiser ceux de *Salé*, de peur qu'ils ne continuassent à maltraiter les Vaisseaux Hollandois, qui pourroient aller à la rade de cette Ile.

Ruiter fut (5) envoyé, par un ordre du 29. de Juin, avec huit Vaisseaux de Guerre, ou Fregates, & deux Yachts sur les côtes de *Barbarie*, pour attaquer tous les Bâtiments de ceux de *Tettonan*, d'*Alger*, de *Tunis*, de *Tripoli*, les prendre, ou les brûler, en quelque lieu qu'il les trouvât, à l'Ouëst de l'Ile de *Candie*; de peur apparemment d'offenser les Turcs, qui sont maîtres de ces Mers. Il lui fut commandé de noyer tous les Renegats volontaires, qu'il pourroit prendre; ce qui arrive assez rarement, puis qu'il n'y a guère que la force, qui fasse embrasser le Mahometisme, à ceux qui tombent entre les mains des Mahometans. Pour les autres, qui auroient été séduits, ou forcez, en leur jeunesse, & qui voudroient retourner en Europe, & reprendre le Christianisme, on leur donnoit la vie. A l'égard de ceux, qui étoient nez Mahometans, il lui fut ordonné de les vendre publiquement, & d'apporter, ou d'envoyer en Hollande l'argent, qu'il en feroit. Pour les Esclaves Chrétiens, qu'il enleveroit à ces Pirates, il eut ordre de les mettre à terre, en pais Chrétien, s'ils le souhaitoient, ou de les retenir, sur ses Vaisseaux, en leur payant une certaine solde, selon le service, qu'ils étoient capables de rendre. Il eut aussi ordre de faire voiles auparavant à *Salé*, avec le Consul de *Vries*, & de tâcher d'accorder le différend, que l'on avoit avec les Saletins. Pour lui donner plus de facilité d'en venir à bout, il reçut des instructions, & des ordres de changer ce qui seroit nécessaire, dans le Traité fait en MDCLI. avec ces Insulaires. On lui ordonna aussi de protéger tous les Vaisseaux Marchands, qui iroient dans ces Mers, ou qui en reviendroient; autant que cela lui seroit possible. En cette expédition, *Ruyter* porta le Pavillon Amiral, au grand Mât; le Commandant de *Wildt*, au Mât d'avant, celui de Vice-Amiral; & *Verveen* celui de Contre-Amiral, au Mât d'arrière. Ils escorterent cinquante-cinq Vaisseaux Marchands, chargez pour la France, pour le Portugal, pour l'Espagne & pour divers ports de la Méditerranée.

En treize jours, ils se rendirent sur les côtes d'*Algarve*, où l'on trouva *Blake*, avec vingt-deux gros Vaisseaux de guerre, & quelques autres plus petits. *Ruiter*, selon ses ordres, amena le Pavillon, salua l'Amiral Anglois de neuf coups de Canon,

(1) *Aitzema* Liv. XXXV. p. 1232.

(2) Là-même p. 1193.

(3) *Secretes Résolutions* T. II. p. 255.

(4) *Aitzema* Liv. XXXV. 1141.

(5) *Brandt*. Vie de *Ruiter* sur cette année,

1655.

& fit rebiffer le Pavillon, après le dernier coup. De Wildt falua de sept coups, & Verveen de cinq. On leur répondit aussi de vingt-un coups, selon l'usage. Ruiter envoya ensuite *Berkem* Capitaine de son Vaisseau, à bord de l'Amiral Anglois, pour lui faire compliment de sa part, & Blake le reçut très-civilement. Ce dernier demanda une Tonne de Biere à Ruiter, qui lui en envoya, plus qu'il n'en demandoit, & un Tonneau de Vin de Rhin. Blake lui fit, à son tour, un présent de Confitures, & lui envoya aussi le Capitaine de son Vaisseau, son Secrétaire, & l'Agent des Anglois à Cadix; qui lui raconterent le succès de leur Expedition, qui avoit été faite pour la même chose, pour laquelle Ruiter étoit envoyé dans la Méditerranée. Ils avoient brûlé quelques Pirates devant Tunis, fait des Traitez, avec ceux d'Alger & de Tripoli, & délivré ou racheté tous les Esclaves Anglois & quarante Hollandois. Ils l'instruisirent aussi de l'état, où étoient les Places, qui servoient de retraite aux Pirates; dont ils n'avoient presque laissé aucun en mer, à ce qu'ils disoient. C'est ainsi que ces deux Amiraux, qui avoient combattu, comme il sembloit, avec tant d'acharnement l'un contre l'autre, se traiterent, avec amitié, lors que leurs Maîtres eurent fait la paix ensemble. On devoit faire la même chose, après une autre sorte de combats; où après avoir dit ses raisons, de part & d'autre, il faudroit qu'on se séparât bons amis; puis qu'il n'est jamais permis de haïr un homme, pour avoir soutenu, avec vigueur, ce qu'il croit être vrai.

Le 7. d'Août Ruiter alla mouiller, dans la Baye de Cadix, avec quarante voiles. Il aprit là qu'une Flute Hollandoise, qui faisoit voiles aux Iles Antilles, chargée de Marchandises, pour ce pays-là, & de cinquante chevaux, avoit été attaquée, près des Canaries, par un Vaisseau Espagnol, qui portoit Pavillon Hollandois: Qu'après un rude combat, qui avoit duré trois heures, la Flute avoit été prise, pillée, & menée ensuite à Cadix, avec cinq hommes morts & beaucoup de blessés: Que le Maître de la Flute y ayant fait ses plaintes & demandé d'être relâché, avec son Vaisseau, & la réparation de sa perte; on le faisoit plaider, & qu'on trainoit cette affaire en longueur, sous prétexte que le Bâtiment appartenoit, comme on disoit, aux François & étoit chargé de leurs Marchandises. Ruiter informé de cela & sachant que les principaux intéressés étoient des Hollandois, en demanda justice, au Duc de Medina-Celi, comme d'une chose contraire aux Traitez de Paix & de Marine. Il ne se contenta pas de se plaindre; il fit sçavoir au Duc qu'il avoit été chargé, par les EE. GG. de protéger le commerce de sa Nation, & d'employer même la force, si les plaintes ne suffisoient pas: Qu'ainsi il enleveroit le premier Vaisseau Espagnol, qu'il trouveroit en mer & l'enverroit à Amsterdam; pour répondre à la Justice Hollandoise du dédommagement, que l'on devoit au Vaisseau Hollandois, que l'on avoit pris & maltraité. Ruiter avoit donné, pour terme de la restitution du Vaisseau & du dédommagement, jusqu'au lendemain qu'il devoit partir. Le Duc de Medina-Celi lui envoya le lendemain, comme il étoit déjà sous les voiles, pour aller au Détroit, deux Marchands Hollandois, pour lui dire que dès que la Flotte de vingt huit voiles, que le Roi d'Espagne équippoit contre les Anglois, seroit en Mer; on ne manqueroit pas d'expédier l'affaire du Vaisseau, dont il s'agissoit. Quelque tems après, les Juges de la Marine déclarerent

1655.

que ni le Vaisseau Hollandois, ni sa charge n'étoient de bonne prise; mais le Maître fut chargé de marquer où ses marchandises avoient été mises, & qui étoient ceux, qui les avoient saisies; ce qui n'étoit pas facile. On avoit vendu les chevaux, qui n'étoient pas en bon état, beaucoup au dessous de leur valeur, & l'on ne prétendoit pas le dédommager, pour le retardement de son voyage. Ruiter écrivit encore, pour remontrer le tort qu'on faisoit à cet homme, & qu'on ne pouvoit lui refuser le dédommagement, qu'il demandoit, & protesta que, si on ne lui rendoit promptement justice, il seroit obligé, quoi que malgré lui, d'exécuter les ordres des États. Les Espagnols répondirent civilement, mais cette affaire traîna, parce qu'il fallut solliciter à Madrid, pour avoir justice.

Ruiter partit le 7. d'Août, pour le Détroit; avec sa Flotte, composée de quatre gros Vaisseaux de guerre, & de quatre Fregates; à chacune desquelles il marqua un des gros Vaisseaux, à qui elles devoient servir de Matelots, & tous les ordres nécessaires, si l'on rencontroit l'Ennemi en mer. Il régla aussi la maniere, dont se devoient conduire les Vaisseaux Hollandois, à qui il devoit servir d'escorte dans la Méditerranée. Les ordres qu'il avoit reçus de l'Amirauté d'Amsterdam étoient, qu'il iroit mouiller sous Formentera près d'Yvica, & qu'il changeroit en brulots deux petits Yachts, qu'il avoit. Ils furent bientôt équippez en brulots, & montez chacun par huit hommes; à chacun desquels on promit deux-cents-cinquante francs, s'ils pouvoient brûler les Vaisseaux des Algeriens, qui étoient sous le Mole de leur Ville, avec menaces que ceux, qui s'aquiteroient mal de leur devoir, seroient sévèrement punis. Ensuite il prit la route d'Alger, à la vue duquel il arriva le 30. d'Août. Il y avoit cinq Bâtimens, à la rade; mais il y eut un si grand calme, qu'on n'en put approcher; il en fut de même le lendemain & l'on trouva, que les cinq Bâtiments avoient été touez au dedans du Mole, où il n'étoit guère possible de les approcher, malgré l'artillerie de la Ville & des mousquetaires, qui étoient sur le Mole, sans s'exposer à un trop grand danger. Ruiter s'en retourna à Malaga, sans avoir rien fait. Il donna la chasse à plusieurs Corsaires, sans en pouvoir prendre aucun, sinon une Barque de Tetoïan, montée par vingt hommes, dont il se saisit le 11. de Septembre, en la poursuivant à voiles & à rames. Elle étoit commandée, par un Rénégat nommé *Hernando Dias*, né à Ceuta, & qui, à cause d'un meurtre, qu'il avoit fait, s'étoit sauvé en Barbarie, où il avoit embrassé le Mahometisme. Il avoit ensuite enlevé plusieurs Chrétiens, qu'il avoit fait Esclaves, & avoit même menacé son propre Pere de lui en faire autant. Le Conseil de l'Esquadre de Ruiter condamna ce scélérat à être pendu, & donna ensuite son corps à la Justice de Malaga, pour l'exposer sur un gibet, près d'un grand chemin; mais elle l'enterra, parce qu'en mourant, il avoit semblé se repentir d'avoir embrassé le Mahometisme. Ces Pirates ne se trouverent munis d'aucune Commission. On vendit la Barque & quinze de ces Corsaires. On n'en retint, que quatre de Tetoïan, dans l'esperance de les échanger contre quelques Chrétiens, retenus Esclaves à Salé.

Le 25. du Mois, il alla à Cadix, pour y prendre quelques marchandises, trouvées dans le Vaisseau pris par Tromp & des vivres, qu'il y avoit laissez. Etant sorti le lendemain, du côté de Détroit, il découvrit trois voiles, deux qui

1655. alloient à l'Est, & un autre au Sudouëst, qui sembloit être plus gros. Il suivit ce dernier, qui se retira au port d'Arzilla, petite ville du Royaume de Fez, à six lieues de Tanger. C'étoit l'Amiral d'Alger, qui avoit été pris sur les Hollandois. Il portoit trente-huit piéces de Canon, & étoit monté de deux-cents-quinze hommes, parmi lesquels il y avoit cinquante Esclaves Chrétiens. On s'en approcha, autant qu'il fut possible, on le canonna d'assez près, & l'on fit tout ce qu'on put, pour le prendre. Mais il se fit touër si près de la terre, & les Algeriens le défendirent si bien, qu'il fut impossible de s'en rendre maître. On sauva seulement quelque peu d'Esclaves Chrétiens, à qui l'on envoya un bateau qui les conduisit à la Flotte. On croit que ce Bâtiment fut ensuite brisé, par la violence du vent; & comme on auroit été en danger sur cette côte, Ruiter prit le parti de se retirer. Il obligea néanmoins un autre Vaisseau Turc de s'échouer, de la même maniere.

Il arriva la 1. d'Octobre à la rade de Salé, & envoya trois de ses Vaisseaux, pour croiser à l'entrée du Détroit. Ils prirent un petit Bâtiment Algerien, & en laisserent échapper deux, dont ils ne purent approcher à cause des calmes, & qui se sauverent à force de rames. Nous ne rapportons tout cela, que pour faire voir la difficulté qu'il y a de nettoyer la Mer, de ces Pirates; puisque Ruiter, le plus grand homme de Mer, que l'on ait eu en Hollande, ne put en venir à bout. Etant à la rade de Salé, il négotia, avec assez de peine, un accommodement avec le Sid de l'Île; à condition qu'il relâcheroit le Consul Hollandois, qu'il avoit arrêté: Qu'il rendroit, à l'heure même, le Vaisseau le Tigre, & la Galiothe nommée le Ruiter, l'Equippage & les Marchandises, qui y étoient, ou l'argent, qu'on en avoit fait, si elles avoient été vendues. Qu'il délivreroit deux Esclaves, qui avoient été pris sur un petit Bâtiment Hollandois & vendus à Salé: Que les Etats Généraux lui feroient rendre, de leur côté, tout ce qui se trouveroit de marchandises, ou l'argent, qui seroit provenu de la vente des effets du Vaisseau de Salé, pris par Tromp, & qui avoit fait depuis naufrage: Que pour le dédommager de cette perte, ils cederoient au Sid la Flutte, nommée le Faucon blanc; qui avoit été prise, par ses Sujets & retenuë à Salé: Que cela étant fait, les pertes, qui avoient été causées, par la mesintelligence des Parties, seroient tenues comme réparées: On en exceptoit un petit bâtiment, qui avoit été pris à un Maître Hollandois, que les Saletins s'étoient obligez de payer. On voit par-là que les Corsaires même sont obligez de reconnoître la nécessité de la Justice; sans laquelle, ils ne sauroient subsister, non plus que les autres Hommes.

On convint aussi de quelques signaux, auxquels les Hollandois & les Saletins pourroient se reconnoître; pour ne pas commettre la faute, que Tromp avoit commise, en attaquant un Vaisseau de Salé, & en le prenant, comme si c'eût été un Algerien. Il resta néanmoins quelques autres articles à regler; à cause desquels Ruiter, promit de retourner l'année suivante à Salé, si cela lui étoit possible. Le Sid lui fit présent de divers vivres & rafraichissemens.

Ruiter mit à la voile le 2. de Novembre & se rendit à Cadis, pour y faire nettoyer son Vaisseau. Cependant ses autres Vaisseaux prirent deux Pirates Algeriens. Au milieu du même Mois, deux Capitaines Hollandois de la Flotte

Tom. II.

1655. attaquèrent & prirent un Bâtiment de la même Ville, qui étoit nommé la Bergere, après un rude combat. Il étoit monté de trente & une piéces de Canon & de deux-cens-quatre vint-dix-huit hommes d'équipage. Le Capitaine étoit d'Amsterdam, & se nommoit Jean Leendertsz. Il avoit renoncé au Christianisme, & pris le nom de Soliman, parmi les Mahometans; qui font ordinairement changer de nom aux Renégats. Il y avoit encore trente hommes de cette sorte, qui ne voulurent pas se rendre, qu'on ne leur jurât qu'on leur donneroit la vie. Il y en avoit déjà quelques uns, qui étoient prêts à mettre le feu aux poudres, si on ne leur accorderoit leur demande, comme on le fit. On trouva, dans ce Vaisseau, cinquante-deux Esclaves, dont dix-sept étoient des Provinces Unies. On vendit cent-vint Algeriens aux Espagnols. Pour les Renégats, on ne leur ôta point la vie; mais on en condamna vint-huit, à servir toute leur vie sur les Galeres; à condition néanmoins que, si les Etats Généraux trouvoient à propos de faire grace à quelques uns, les Espagnols ne seroient pas difficiles de leur donner la liberté. Les Esclaves Chrétiens intercederent, pour le Capitaine Leendertsz. parce qu'il les avoit traités, avec douceur. On en délivra encore deux, à leur priere, dont l'un étoit de Monikendam, & l'autre Polonois.

Le Contre-Amiral Verveen approcha de si près le 15. de Novembre, d'un autre Bâtiment, que peu s'en fallut qu'il ne s'en rendit maître; mais son grand Mât de Hune ayant été emporté d'un coup de Canon, le Corsaire lui échappa. Le 20. du même Mois, trois Capitaines de la Flotte de Ruiter donnerent encore la chasse à un assez gros Vaisseau, nommé l'Aigle d'or & à une Barque, & les contraignirent d'échouer sur les côtes de Barbarie. Ils crurent que l'Aigle d'or alloit perir, mais il ne perdit que son gouvernail, & le Vaisseau fut remis à flot.

Le Vice-Amiral ayant fait ce qu'il avoit à faire à Cadis, divisa son Esquadre en trois, pour croiser dans le Détroit. Elles apperçurent bien-tôt l'Aigle d'Or près d'Arzilla & une autre Vaisseau de la même sorte, nommé la Ste. Catherine. Ils étoient tous deux amarez sur le rivage près de cette ville, dont ils n'étoient éloignés que d'un coup de mousquet; & le vent portoit sur la même côte. Ruiter, après avoir douté, un peu de tems, s'il s'avanceroit sur eux, parce qu'il craignoit d'aller échouer près d'eux, se résolut enfin à le faire; de peur que ces deux Vaisseaux ne s'échappassent de nuit, si le vent changeoit. Il s'en approcha si fort, qu'on auroit pu s'entendre réciproquement parler. Il jeta l'ancre, à cinq brasses de l'Aigle d'or, mais il n'osoit pas s'en approcher davantage. Il se faisoit soutenir par un Vaisseau de son Esquadre. De Wildt fit la même manœuvre, pour s'approcher de la Ste. Catherine. Quand ils eurent fait cette manœuvre, le vent changea & vint entierement à cesser; de sorte qu'il sembloit qu'eux & les Pirates fussent en un seul & même Port. Ruiter prit cela pour une espece de miracle, qui lui donneroit le moyen de ruiner entierement les deux Corsaires. Cependant la ville & les deux Pirates commencerent à tirer sur les Hollandois; mais ces derniers leur répondirent, par de vives décharges de tout leur Canon. La ville, étant hors d'état de tenir contre eux, arbora, sur le midi, le pavillon blanc & Ruiter ne tira plus sur elle. Il desempara ensuite entierement l'Aigle d'Or, dont il abatit le grand Mât, avec la Vergue de celui de Misene. D'un autre côté,

Zz

de

1655. de Wildt ruina le Ste. Catherine, en maniere que ces deux Vaisseaux cessèrent de tirer. Il fut ensuite résolu de s'en rendre maître, mais à peine étoit-on en état de les aborder, que la Ste. Catherine commença à couler bas; pendant que son équipage se retira dans la Ville, sur une grande Barque. Ruyter envoya des Canots, pour tâcher de sauver les Esclaves Chrétiens, qui étoient demeurez, comme on croyoit, à bord. Mais on en sauva très-peu, parce que, dès le matin, la plupart avoient été envoyez à terre. On ne prit aussi, que très-peu de Mahometans. On fit ensuite quelques décharges sur l'Aigle d'Or, on l'aborda, & on le prit, sans beaucoup de résistance. On trouva sur son bord quelques Esclaves Chrétiens, & plus de trente Algeriens, avec quatre Renégats; auxquels les Chrétiens rendirent témoignage, qu'ils en avoient été humainement traités. On prit cinquante Mahometans, & environ vingt Chrétiens, sur ces deux Bâtimens. On crut devoir sauver l'Aigle d'Or, dont on ferma, comme on put, les voies d'eau, & qu'on fit remorquer à Malaga, ou on le laissa derriere le Mole, jusqu'à nouvel ordre.

Le 2. de Decembre, trois des Vaisseaux Hollandois apperçurent neuf Corsaires, sur la côte d'Algarve, sur lesquels ils tâcherent d'arriver; mais les Pirates ne les attendirent pas. Trois jours après, les Vaisseaux Hollandois retournerent à Malaga, d'où Ruyter résolut de prendre son cours vers Alicante, pour s'y pourvoir de poudre; parce qu'il avoit consumé la moitié de ce qu'il en avoit, aussi bien que de Wildt; dans les deux combats, qui s'étoient donnez devant Arzilla. Le Vice-Amiral n'en avoit chargé que dix milliers. Tous les Vaisseaux avoient aussi besoin de boulets, & l'on n'en trouve pas, aussi facilement, en Espagne, que de la poudre. Ruyter écrivit à l'Amirauté d'Amsterdam, pour la prier de lui en envoyer, par les premiers Vaisseaux de guerre qui viendroient en Espagne, avec douze barrils de bales de Mousquet. Le vent jetta la Flotte sur l'Île de Fromentera, à la rade de laquelle la Flotte demeura une semaine. Le dernier de Decembre, elle mouilla à la Rade d'Alicante, où elle demeura quelques jours, avant que de pouvoir avoir de la poudre. Ce fut là ce qui se fit de plus mémorable sur la mer, cette année; par où l'on voit, avec combien de peine & de dépense, il faut entretenir la sûreté du Commerce.

1656. COMME les affaires de Suede ne regardoient les Provinces Unies, que par rapport à la Navigation & au Commerce de la Mer Baltique, qui ne pouvoient pas se faire, en sûreté; sans que les Puissances Voisines demeurassent dans l'état, où elles étoient; nous n'avons point parlé des progrès étonnans, que Charles-Gustave fit en Pologne. C'est ce que l'on pourra trouver au II. Livre de *Pufendorf*, qui les a décrits fort au long. Il suffit de dire ici en général, que le Roi de Suede s'étoit rendu maître des principales Villes de Pologne, qu'il avoit mis Jean Casimir dans la nécessité de sortir de son Royaume, & de se retirer en Silesie; parce que les Provinces de Pologne, & la Lithuanie s'étoient soumisees au vainqueur, ainsi que les Milices du Royaume. Charles-Gustave avoit encore eu l'adresse de mettre dans ses intérêts Frédéric Guillaume Electeur de Brandebourg, par les promesses qu'il lui avoit faites de partager avec lui, une partie de ses conquêtes, du côté de la Prusse. Il craignoit ce Prince puissant par lui-même, & encore soutenu par l'Alliance, qu'il avoit faite avec les Etats Généraux

des Provinces Unies. Il étoit certain qu'il étoit 1656. en état d'embarasser la Suede, en prenant, si on ne le ménageoit pas, le parti du Roi de Pologne.

On jugeoit bien (1) que Charles-Gustave, animé par la facilité, qu'il avoit eue à envahir la Pologne, avoit poussé ses conquêtes si loin qu'il n'étoit pas possible, qu'il les conservât; par les forces de la Suede; dans lesquelles seules, il pouvoit se fier. Le soumission des Polonois ne pouvoit durer, pour peu que la Suede se relâchât, ou que la Pologne fût aidée, par quelques forces étrangères. Il auroit été beaucoup mieux; pour Charles-Gustave, de suivre l'avis du Senat & des Etats de Suede, qui étoit de renfermer toutes ses forces dans la Prusse, & d'en exclure les Polonois. Les forces Suedoises répandues dans la grande étendue de la Pologne, ressembloient à l'eau d'une riviere considerable en elle-même, mais méprisable, lors qu'elle est partagée, en petits ruisseaux. L'événement fit voir en effet, qu'il auroit beaucoup mieux été de se rétrécir dans une étendue de pais, que l'on pût garder.

Le Conquerant auroit dû penser que les Polonois Catholiques Romains, qui étoient infiniment plus nombreux, que les Protestans, seroient toujours opposés à un Gouvernement Protestant, & qu'il falloit se contenter de retenir ce que l'on pourroit garder. Mais le Roi & les Officiers de l'Armée, enflés du succès surprenant qu'ils avoient eu, dans l'invasion de la Pologne, se moquoient de l'avis des Politiques; & l'on préparoit déjà l'appareil du couronnement, dans lequel on s'imaginait que Charles-Gustave seroit reconnu Roi de Pologne; quoi que l'on pût bien comprendre, par l'exemple de *Sigismond*, Roi de Pologne, que ce Pais-là & la Suede ne pouvoient guère obéir à un même Souverain. *Lessinski*, Ambassadeur Polonois, qui avoit été en Suede, pour y négotier la paix, & qui ne voyoit point de moyen d'appaiser Charles-Gustave, avoit bien eu la hardiesse de lui demander, dans une Conférence, *s'il vouloit donc être aussi Roi de Pologne?* Le Roi de Suede n'avoit répondu ni oui, ni non; mais s'étoit contenté de dire que les Polonois savoient bien ce qui leur étoit le plus avantageux. L'Ambassadeur avoit répliqué là-dessus: *que les Polonois pourroient bien se résoudre à souffrir qu'il fût leur Roi; mais que ce seroit une chose insupportable, pour eux, que d'obéir à ses Ministres Suedois; qu'enfin il seroit tout ce qu'il pourroit, pour faire la Paix; mais qu'il aimeroit mieux être taillé en pieces, que de déroger, en quoi que ce fût, à la liberté Polonoise.* En effet les Polonois, qui sont naturellement fiers, qui haïssent les Suedois, dès leur enfance, & dont les mœurs & la Religion sont toutes différentes, ne pensoient qu'à secouer le joug de la Suede.

Cependant elle ne pouvoit pas traiter trop favorablement les Polonois, en les épargnant, ou en leur faisant du bien; parce qu'une grande partie de l'Armée de Charles-Gustave étoit d'Allemands, qui n'avoient pris parti, dans ses Troupes, que dans l'esperance de piller les Polonois, & qu'on ne pouvoit tenir dans une discipline trop sévère, parce qu'on ne leur payoit aucune solde. Comme ils étoient obligez de tirer ce qui étoit nécessaire, pour leur subsistence, des nouveaux Sujets du Roi de Suede; il n'étoit pas possible que ces derniers ne les eussent en détestation.

Outre

(1) Voyez *Pufendorf* au commencement de son I. Livre; des actions de Charles-Gustave.

1656. Outre cela, on assignoit aux Officiers de l'Armée des Quartiers; dequels ils étoient obligez de tirer de quoi faire de nouvelles recrues, pour tenir leurs Troupes completes. Ces gens-là ne donnoient aucunes bornes à leurs exactions, que lors qu'ils avoient entierement ruiné les Polonois. Au contraire, les Officiers Polonois, qui n'avoient fait serment de fidelité, au Roi de Suede, que pour n'être pas pilléz, par ses Troupes; ne le virent pas plutôt parti, pour la Prusse, avec la plus grande partie de son Armée; qu'ils s'accorderent entre eux de chasser les Suedois & les Allemands, le plutôt qu'ils pourroient. Le Pape & les Ecclesiastiques eurent aussi soin d'insinuer aux Catholiques, que le dessein de Charles-Gustave étoit de détruire leur Religion, & d'établir la Religion Lutherienne en Pologne. Les Evêques même menacerent d'excommunier ceux, qui demeureroient dans le Parti Suedois, & de les regarder, comme des Héretiques. Si quelcun faisoit scrupule de violer le serment, qu'il avoit fait au Roi de Suede; on l'absolvoit de son serment, comme nul, parce qu'il étoit contraire à l'interêt de la Religion Catholique. Le Roi Jean Casimir, de son côté, ne manquoit pas de faire dire à la Noblesse, que les promesses qui lui avoient été faites, par les Suedois, qu'elle seroit exempte de tous impôts, ne seroient observées, que jusqu'à ce qu'ils se fussent établis en Pologne. Ces discours firent que par tout, où les Garnisons Suedoises étoient foibles, les Polonois prirent les armes, & firent main basse sur elles. On pourroit soupçonner que le Roi de Suede s'étoit laissé prévenir, par *Quinte-Curce*, ou par quelque autre Auteur semblable, & s'étoit flatté de conquérir les pais voisins, comme Alexandre avoit conquis l'Asie, & l'avoit laissée à ses successeurs; sans faire réflexion aux circonstances, dont on vient de parler. Son Petit-Fils, mort il n'y a pas long-tems, dans la tranchée qu'il avoit fait ouvrir devant une petite Ville, après une suite d'aventures fort étranges, semble aussi avoir bien plus aspiré à l'Heroïsme des Anciens Conquerans, qu'à la réputation d'un Prince prudent & circonspect.

Pour revenir aux Provinces Unies, on ne pouvoit pas n'être point effrayé, en quelque maniere, des progrès de Charles-Gustave; qui ne pouvoient guère que causer, au moins d'abord, bien de la terreur & du desordre, de quelque côté qu'il se tournât. (1) Dès le 4. de Janvier de cette année MDCLVI. Appelboom, son Résident en Hollande, présenta un Mémoire, où après avoir souhaité la bonne année, aux Etats Généraux, il leur dit, qu'il avoit appris qu'ils se dispoient à envoyer une Ambassade solennelle au Roi son Maître; & qu'il avoit cru leur devoir faire part des progrès des armes Suedoises en Prusse, & de leur dire que le reste de ce pais-là étoit demeuré en paix: Qu'il ne s'y étoit tenu, entre son Roi & l'Electeur de Brandebourg, que des discours de neutralité & d'amitié, & même de faire un Traité exprès; qui seroit déjà conclu, s'il n'avoit été traversé, par quelques Puissances voisines, qui cherchoient à troubler le repos des Provinces Unies, & celui de l'Electeur de Brandebourg; en faisant courir des bruits que les Etats alloient envoyer une Flotte dans la Mer Baltique, & une Armée de Terre, du même côté; & en tâchant de jeter l'Electeur dans un labyrinthe, duquel il ne fortiroit pas si facilement, qu'il y seroit entré: Que tout cela étoit contraire à la conduite du Roi, envers les PP.

1656. UU. qui avoit été pleine d'amitié; dont il avoit même depuis peu donné une marque, en leur permettant de tirer du Canon de ses Etats: Que cela ne s'accordoit point au dessein des EE. GG. d'envoyer une Ambassade solennelle à ce Prince victorieux, qui leur donnoit tant de marques de sa Bienveillance: Que son Résident ne prenoit pas comment cette conduite s'accorderoit avec tout cela, non plus que ce que l'on disoit, que les Envoyez de l'Electeur demandoient aux Etats un secours d'argent, & la permission de lever des Troupes, dans leurs Terres; & qu'il y avoit d'autres Puissances qui tâchoient de les animer contre la Suede: Qu'il concevoit encore moins, comment les Etats pourroient avoir quelque égard, pour de semblables demandes: Qu'il croyoit avoir de bonnes raisons de leur demander, qu'on lui dît ce que vouloient dire ces bruits, pour ne pas dire ces menaces; pour prévenir tout ce qui pourroit faire leur Ambassade moins agréable, & même rendre leur négociation inutile.

On lui fit répondre civilement, qu'on prenoit en bonne part ce qu'il disoit, & qu'on le regardoit, comme une marque d'amitié; mais on lui demanda qui étoient ces Voisins, dont il parloit, & qui cherchoient à troubler le repos de l'Etat; afin qu'on se tint sur ses gardes là-dessus, & qu'on y pût remedier, conjointement avec Sa Majesté Suedoise.

Il semble qu'on pouvoit bien deviner, qu'il vouloit désigner le Roi de Pologne, le Roi de Danemark & la Ville de Dantzick, qui craignoient, aussi bien que l'Electeur de Brandebourg, que le Roi de Suede, après avoir remporté de si grands avantages sur les Polonois, ne pensât à se rendre maître des bords de la Mer Baltique; & qui avoient été avertis de la Flotte, qu'on préparoit en Hollande. Mais en ces fortes de négociations, on se tient toujours sur ses gardes, & l'on attend que ceux, qui ne parlent pas clairement, s'expliquent; pour leur répondre plus à propos.

Appelboom renvoya Mrs. de Wit & de Rhenswoude, qui lui faisoient ces demandes, à une Lettre que son Roi avoit écrite aux EE. GG. l'année précédente, sur l'armement qu'il faisoit, contre les Polonois, & dont les Etats avoient été satisfaits. Il ajoûta que ce Prince, environ au même tems, avoit publié un Manifeste, où il se plaignoit que les Polonois (2) tâchoient d'attirer des Flottes étrangères dans la Mer Baltique, pour troubler la protection de cette Mer, qui appartenoit particulièrement aux Rois de Suede, depuis les vieux tems.

Assez long tems après, comme le bruit s'augmentoit que les Etats alloient envoyer une Flotte extraordinaire de Vaisseaux de guerre, dans la Mer Baltique; Appelboom se crut obligé d'en faire mention, dans un Mémoire, qu'il présenta aux Etats Généraux, le 13. d'Août, & dans un autre du 17. de Septembre, où il disoit que les Polonois en faisoient courir le bruit. Mais il ne s'agissoit plus de cela.

Les Ministres de l'Electeur de Brandebourg communiquèrent cependant aux Etats les Articles, que le Roi de Suede avoit proposés à ce Prince, dont ils montroient l'iniquité. Ils faisoient voir particulièrement que ce qu'il

Z z z

pro-

(1) *Aitzema* Liv. XXXVI. p. 1244.

Tom. II.

(2) *Peregrinas classes in mare Balticum inducere, ut tutelam dicti maris ab antiquo Regum Suecia peculiarem surbarum;* Là-même.

1656. proposoit étoit contraire à l'Alliance, que l'Electeur avoit faite avec les Etats; auxquels il avoit promis de ne point haussier les droits, qu'il faisoit payer aux Marchandises Hollandoises, qui entroient dans la Prusse Ducale: au lieu que la Suede prétendoit qu'on les haussât. Le Roi de Suede prétendoit aussi que l'Electeur tint ce même pais, comme un Fief de la Couronne de Suede: Que les Havres de la Prusse fussent toujours ouverts aux Suedois, & qu'on égalizât les droits d'entrée à ce qu'on payoit, dans les Ports de Suede: Qu'enfin l'Electeur ne s'engageroit à soutenir aucun intérêt, que celui des Suedois. On pourra voir ce Traité de l'Electeur, à la fin du Livre V. de l'Histoire de Brandebourg, par *Pufendorf*. Il avoit été néanmoins souscrit comme le dit cet Historien, le 7. de Janvier.

Aitzema après avoir raconté la négociation des Ministres de Brandebourg, comme on vient de le dire, ajoûte qu'ils demanderent aux Etats un prêt de deux-cens-mille écus, à quoi la Province de Hollande consentoit bien; mais à des conditions assez dures, qui étoient que les droits, (1) qui se payoient à Pillaw, à Memel, & à Konigsberg, seroient engagez, pour cela, aux Etats; qui mettroient garnison dans Pillaw, avec un Commandant, qui seroit du nombre des quatre-mille hommes, qu'ils devoient envoyer en ce pais-là: Que si Pillaw venoit à être pris, le Pais de Cleves, avec tous les Domaines, qui en dépendoient, seroient engagez aux Etats, & qu'ils auroient droit de nommer les Magistrats, dans toutes les Villes. Dans la Conférence, les Ministres de l'Electeur offrirent d'engager tous les Droits, qu'on payoit en Prusse, & de permettre que *Bodwels*, qui commandoit dans Pillaw, prêtât serment aux Etats & à l'Electeur. On auroit pu tomber d'accord, en Hollande; si on avoit pu s'assurer que ce Prince tiendrait parole aux Etats. On lui avoit accordé six-vingt-mille francs de subside, & la Hollande témoigna d'être prête d'en payer sa quote part; mais elle refusa de la compter, avant que les autres Provinces fussent prêtes à payer les leurs. Ils en compterent néanmoins une partie & la Frise paya tout son contingent. On fit aussi paroître beaucoup de penchant à prêter à l'Electeur les deux-cens mille Ecus, pour l'affermir dans l'observation des Traitez, & empêcher qu'il ne conclût avec la Suede. Mais cela ne servit de rien, & l'on reçut des Lettres, du 27. de Janvier, qui affuroient qu'il avoit conclu le 14. de ce Mois-là son Traité, avec Charles-Gustave.

Comme on s'en plaignit à ses Ministres, ils dirent que leur Maître ne pouvoit faire autrement, & qu'en Pologne il n'y avoit, comme ils s'exprimoient en Latin, *nec Rex in Regno, nec Regnum in Rege*; c'est-à-dire, comme il semble, que Jean Casimir étoit hors du Royaume, & que le Royaume ne consistoit pas dans la personne du Roi; pour marquer l'embarras, où se trouvoit alors la Pologne. On remarqua que Frideric Guillaume, d'ailleurs grand Prince, ne se croyoit obligé à garder sa parole; que lors que cela lui étoit avantageux, ou au moins lors qu'il ne lui coûtoit rien. C'étoit néanmoins une maxime de Politique, qui ne lui étoit nullement particulière, & dont on a souvent accusé les plus grandes Puissances. (2) Aussi ne manqua-t-on pas de raisons, pour l'excuser.

Cependant la Ville de Dantzick demandoit instamment du secours aux Etats, qui l'accorde-

rent enfin, comme on le verra, mais à l'extrémité; pour ne pas offenser, sans nécessité, le Roi de Suede. (3) Les Députés de cette Ville présenterent un Mémoire aux Etats Généraux, où ils demandoient trois choses, dont la première étoit que les Ambassadeurs Extraordinaires de l'Etat destinez pour la Pologne, où le Roi de Suede étoit, hâtassent leur Voyage en ce pais-là; afin qu'ils y arrivassent assez à tems, pour interceder pour les Droits & pour les Privileges de cette Ville. La seconde, qu'ayant besoin d'être pourvuë d'une plus forte garnison, les Etats Généraux voulussent y envoyer quelques Troupes, & leur faire toucher leur solde, chaque mois; ce qu'ils demandoient aussi, à l'égard des Forts dépendans de la Ville. La troisième étoit qu'autant qu'elle auroit besoin d'argent, pour se défendre, elle prioit les Etats de lui en fournir, sous la promesse qu'elle feroit de leur en faire restitution. On résolut le 25. de Fevrier, que ces demandes seroient examinées, par les Conseillers Députés de la Province, dont le sentiment seroit ensuite proposé aux Etats Généraux, comme celui des Etats de Hollande. Il paroît, par la suite, que ceux de Dantzick obtinrent ce qu'ils demandoient.

Dès l'hiver de l'année précédente (4) MDCLV. le Roi de Suede avoit sollicité le Sénat de cette Ville de se déclarer pour lui. Mais elle étoit demeurée constante dans le parti de la Pologne. Elle avoit eu soin de réparer ses anciennes fortifications, & même d'en faire de nouvelles. Cette Ville dépend en maniere de la Couronne de Pologne, qu'elle ne laisse pas d'avoir ses privileges particuliers, qu'on ne peut pas lui ôter. Le Roi de Suede avoit fait dire à un Bourgmestre de cette Ville nommé *Elert*, qu'il avoit donné ordre au Duc de Wirtemberg, qui étoit l'un de ses Généraux, de faire en sorte que les charrettes & les marchandises, qui venoient de Dantzick en Pologne, passassent par tout sûrement, & promis de n'exiger rien de nouveau des Vaiffeaux qui navigoient dans la Mer Baltique. Le Bourgmestre témoigna, que Sa Majesté feroit, en cela une chose, dont ceux de Dantzick lui auroient beaucoup d'obligation; mais il ne se fioit pas beaucoup en cette sorte de complimens. Il répondit, que s'ils rétablissent leurs fortifications, ce n'étoit que contre les Moscovites, qui ravageoient impunément la Lithuanie; que ceux de Dantzick esperoient d'avoir la paix avec les Suedois, & que le Roi de Pologne avoit donné à *Lessinski* le pouvoir de la conclurre; qu'ils avoient encore quelques années de trêve, pendant lesquels on auroit le tems de traiter de la Paix. Mais que quoi qu'il arrivât, ils demeureroient toujours fideles à la Couronne de Pologne. La plupart des Sénateurs étoient contre la Suede, & ne se réjouissoient nullement de ses conquêtes. Mais le peuple sembloit pencher du côté des Suedois. Le Roi, après tant de victoires, les fit en vain solliciter de se mettre sous sa protection; ils aimèrent mieux voir piller la Prusse, par les Soldats Polonois, que de s'entremettre pour la sauver, en faveur des Suedois, qui viendroient bien-tôt la saccager. Quand leur Flotte fut devant le port de Dantzick, les Magistrats ne permirent pas qu'il partît de chez eux aucun

(1) Voyez les Résolutions Secrètes P. I. p. 270. & suiv.

(2) Voyez *Aitzema* Liv. XXXVI. p. 1252.

(3) Resol. Secretes P. I. p. 272.

(4) Voyez *Pufendorf* Histoire de Charles-Gustave Liv. II. n. 57.

1656. cun Vaisseau, ni qu'il en entrât aucun dans leur port. Wrangel ayant résolu de se saisir de Pautzke, petite Ville de Prusse, & ne pouvant pas mettre à terre, assez promptement, ses Troupes; le Magistrat de Dantzik y envoya cent hommes, pour la défendre contre lui, quoi que le Général Suedois se plaignît que c'étoit lui déclarer la guerre. Les Magistrats employoient aussi heureusement les Prédicateurs, qui prêchoient la fidélité, pour la Couronne de Pologne, & qui inspiroient au peuple de la haine pour les Suedois, dont les conquêtes surprenantes ne plaisoient qu'à eux-mêmes. Autrement il n'est pas toujours sûr d'employer cette sorte de gens, qui se font souvent un honneur de contredire les Puissances.

Le 2. de Mars, il fut (1) délibéré, dans les Etats de Hollande, touchant les trois choses que ceux de Dantzik demandoient, & l'on trouva bon de représenter aux EE. GG. qu'il ne seroit pas mal que les Ambassadeurs qu'on enverroit au Roi de Suede, en passant par la Ville de Dantzik, & en saluant les Magistrats, de la part des Etats, s'informassent particulièrement des Droits & des Franchises, que cette Ville fouhaitoit qu'on lui aidât à conserver; afin de lui rendre tous les bons offices, qu'il seroit possible, auprès du Roi; Que les Ambassadeurs étant sur les lieux, examinassent exactement l'état où se trouvoient cette Ville & les Forts, qui en dépendoient, avec les garnisons qui y étoient, & le danger où elle pourroit être; après quoi ils en écrivoient, au plutôt, aux Etats Généraux, pour travailler à conserver à cette Ville ses Droits & ses Franchises, en leur entier: Que s'il arrivoit cependant qu'elle ne pût pas se soutenir, sans subside & sans argent, ils en donnassent avis aux EE. GG. afin qu'ils pussent délibérer là-dessus. Ces précautions étoient, sans doute raisonnables & justes. (2) On trouva cependant à propos de demander à *Schroder*, qui étoit venu, de la part de ceux de Dantzik à la Haie, à quoi pourroit se monter le secours d'argent, dont leur Ville auroit besoin; afin qu'on pût délibérer sur ce qu'on pourroit faire, selon l'exigence du cas. (3) Le 23. de Mai, ce Délégué demanda un secours de quinze-cens hommes, ou tout au moins de mille, & de douze-mille Ecus par Mois, pendant qu'ils seroient en danger; à quoi il ajouta la demande de cinquens mille francs en prêt, dont la Ville payeroit les intérêts, avec des assurances raisonnables de restitution. Il fut résolu là-dessus que l'on recommanderoit fortement aux Rois de Pologne & de Suede les intérêts de cette Ville, & la conservation de ses Droits & de ses Franchises; que les Etats employeroient leur médiation, pour tâcher de finir la guerre, qui étoit entre les deux Rois, & que si la Ville de Dantzik venoit à être cependant assiégée, saisie, ou réduite à quelque autre extrémité, de l'assister par un secours réel, & de lui en faire sentir les effets.

Cependant le Roi de Suede, qui comprenoit bien l'utilité, qu'il pourroit tirer de la Ville de Dantzik, dans la guerre qu'il faisoit aux Polonois (4) fit dire, quelque tems après, aux Etats Généraux, par son Résident à la Haie, qu'il avoit résolu de bloquer la Ville de Dantzik, & de la tenir bloquée, pour plusieurs raisons; dont la principale étoit que cette Ville tenoit le parti des Polonois. Sur ce fondement, il sou-

haitoit que, pendant qu'elle seroit assiégée, les Sujets des Etats suspendissent tout commerce avec Dantzik & toute navigation, de ce côté-là. Mais on n'eut aucun égard, pour cela, & l'on continua à négotier avec le Délégué de cette Ville, à qui l'on demanda que les Vaisseaux des Sujets des Etats, avec leurs Marchandises, y pussent entrer & en sortir; sans payer aucuns Droits plus considérables, que n'étoient les Droits, que payoient ceux qui étoient le moins chargez, & que le Roi de Pologne ratifiât cet Article. Il fut dit que les Etats étoient résolus, avec le Roi de Danemarck, de secourir cette Ville, dans la conjoncture présente; comme en effet ils le firent, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Pour revenir à d'autres affaires, qui donnèrent de l'occupation aux EE. GG. dès le 26. de Février, (5) on prépara l'instruction que l'on devoit donner aux Ambassadeurs, que l'on avoit formé le dessein d'envoyer en Suede. Ils eurent entre autres choses, ordre de partir au plutôt; de ne communiquer à personne de ceux, qu'ils pourroient trouver en leur chemin, Princes ou autres, ce dont ils étoient chargez; de complimenter le Roi sur son avènement à la Couronne, & sur la naissance de son Fils & de parler, selon leur prudence, & conformément à l'état des choses; de saluer les grands Officiers de la Couronne, qui se trouveroient alors près du Roi; de représenter, dans la seconde audience, l'amitié & la bonne intelligence qu'il y avoit eu, depuis long-tems, entre les Rois de Suede & les Etats, & entre les peuples de Suede & ceux des Provinces; de parler de leur sincérité & des avantages, que l'on avoit trouvé, des deux côtés, dans cette alliance, qui avoit été renouvelée & rendue plus étroite en MDCXL. & MDCXLV.; de dire que les Etats l'avoient toujours gardée très-religieusement, & qu'ils étoient prêts à la rendre encore plus étroite avec Sa Majesté; d'assurer que c'étoit pour cela, que leurs HH. PP. lui avoient envoyé leurs Ambassadeurs, afin de tenir ces quartiers-là en paix, y faire fleurir le commerce, comme ci-devant, & sans le charger extraordinairement, dans la confiance qu'ils avoient, que les armes de S. M. & les changemens, qui étoient arrivez-là, n'y seroient aucun préjudice; de témoigner enfin qu'ils attendroient la réponse de S. M. ou de ses Ministres.

Voilà un petit échantillon des complimens de ce tems-là, que l'on a néanmoins beaucoup abbregez; pour faire connoître aux Nations plus méridionales, que les Peuples septentrionaux ne leur cedent guère, en ces sortes de discours.

Les Ambassadeurs furent aussi chargez, par leurs Instructions de tâcher de pénétrer les pensées, & les desseins cachez du Roi & de ses Ministres les plus accreditez, & de les assuer de la bonne intention de leurs HH. PP. pour le repos, & pour la paix de ces lieux-là, des Royaumes & des Terres de S. M. Ils devoient aussi travailler à la desabuser des sinistres impressions, qu'on lui pourroit avoir données de la conduite des EE. GG. & s'ils le trouvoient à propos, dire que ce, qui tenoit le plus à cœur à leurs Maîtres, étoit de voir la Suede & la Pologne, en bonne correspondance, l'une avec l'autre.

Les Ministres Hollandois avoient encore ordre de dire que l'Amitié, qu'ils avoient présentement avec la Suede, & qu'ils avoient eue au-

(1) Secr. Résolutions P. I. p. 282. & suiv.

(2) Là-même p. 306.

(3) Là-même p. 314. & 321.

(4) Secretes Résol. P. I. p. 321.

(5) Là-même P. I. p. 273. & 291.

1656.

paravant, & la considération du Commerce, que leurs Sujets avoient toujours eu, & avoient encore, avec les Suedois & les Polonois, leur rendoient la chose de grande importance; Que leurs Prédecesseurs avoient toujours employé leurs soins, à tenir les Suedois & les Polonois en paix, les uns avec les autres: Que le Commerce, que les Sujets des E.E. G.G. avoient toujours eu, par mer, avec ces deux Peuples, leur rendoit aussi la chose de plus grande importance: Que les mêmes Etats, avec la concurrence d'autres Puissances, avoient heureusement travaillé à pacifier l'an MDCXXVII. le grand Gustave Adolphe, avec les Polonois; en procurant qu'il se fit, entre eux, une Trêve, pour longues années, & qui avoit encore été renouvelée en MDCXXXV.: Qu'ils étoient disposez à faire de semblables offices, entre la Suede & la Pologne, en cette occasion.

Le dernier Article de l'Instruction portoit que les Ambassadeurs ne prendroient aucun présent de ceux, à qui ils étoient envoyez; selon le règlement, qui fut fait là-dessus le 10. d'Août MDCLI. & que l'on joignit à l'Instruction. Ces Ambassadeurs étoient *Govert de Slingelandt*, Pensionnaire de Dordrecht; *Frederic de Dorp*, Conseiller à la Cour de Hollande; *Pierre de Hubert*, Conseiller de Middelbourg; & *Jean Isbrantz*, Député aux Etats Généraux. On leur donna la qualité d'Ambassadeurs Extraordinaires, que l'on donne ordinairement à ceux qui vont féliciter les Rois de leur avènement à la Couronne. (1) On leur donna ensuite ordre, qu'en cas qu'ils passassent sur les Terres de l'Electeur de Brandebourg; ils l'allassent saluer, en passant, & lui dissent, s'ils le trouvoient à propos, que les E.E. G.G. s'étoient attendus, qu'il leur communiqueroit le dernier Traité, qu'il avoit fait avec le Roi de Suede. (2) Ce Traité avoit été signé à Mariembourg en Prusse, le 15. de Juin de cette année. Il tendoit à la ruine du Roi de Pologne, que les E.E. G.G. ne cherchoient nullement; parce que les Suedois deviendroient trop puissans, s'ils pouvoient venir à bout de leur dessein. Leur maxime a toujours été de tenir les Puissances du Nord, en équilibre; de peur que si l'une d'entre elles devenoit trop puissante, elle n'abusât de ses forces, & n'incommodât ceux, qui avoient quelque Commerce dans le Nord, entre lesquels les principaux étoient les Sujets des Etats.

Ils avoient aussi nommé, (3) dès l'année précédente, des Ambassadeurs Extraordinaires, pour le Danemarck; qui furent *Conrad van Beuningen*, Pensionnaire d'Amsterdam; *Govert Adrien van Reede*, Sr. d'Amerongen, &c. & *Matthias van Viersen*, Président de la Cour de Frise. Cette Ambassade tendoit à porter le Roi de Danemarck, à s'unir aux Etats, pour empêcher les Suedois d'entreprendre rien contre leurs communs intérêts, sur la Mer Baltique; & pour se défendre réciproquement, aussi bien que la Ville de Dantzick. L'Instruction des Ambassadeurs est datée du 16. de Novembre MDCLV. mais ils ne partirent que quelques mois après. Les choses ayant changé depuis ce tems-là, on trouva à propos de leur communiquer l'Instruction des Ambassadeurs, que l'on envoyoit en Suede. (5) Ils furent chargez de tâcher de disposer le Roi de Danemarck, à agir sur les mêmes fondemens de l'Instruction,

qu'on avoit faite pour ces Ambassadeurs, & à envoyer aussi à Charles-Gustave une Ambassade, qui se proposât les mêmes choses, que celle des Etats; c'est-à-dire, de porter la Suede à laisser en repos les Villes Polonoises, & celles de la Mer Baltique, dont il n'étoit pas éloigné; sans troubler leur Commerce, & sans mettre aucune nouvelle imposition sur les Vaisseaux, qui y alloient négotier. Les Ambassadeurs eurent aussi ordre d'engager le Roi de Danemarck, à se mettre, en levant des Troupes & en équipant une Flotte, en un état, qui le fit considérer sur la Mer Baltique. On promit aussi de faire savoir aux Ambassadeurs tout ce qui se passeroit à la Haie, concernant la Suede.

(6) Les Ambassadeurs de l'Etat, en Danemarck, écrivirent, le 26. & le 27. de Février, de Copenhague diverses difficultez, qui pouvoient retarder leurs négociations. Les Danois témoignèrent de craindre, que les résolutions de leurs Hautes Puissances, & leurs exécutions ne fussent pas assez promptes; soit à cause que la Mer pourroit être fermée, quand il faudroit agir, ou par quelque autre accident. Ils disoient encore que, par l'Alliance qu'ils avoient avec les E.E. G.G. ces derniers n'étoient obligez de l'assister que de quatre-mille hommes; ce qui n'étoit pas assez, pour assurer le repos du Danemarck: Que néanmoins ils ne feroient aucun Traité avec la Suede, qu'après les avoir communiqué aux Etats, & de leur consentement: Il fut conclu en Hollande d'examiner ces Articles, & de délibérer de ce qu'on auroit à faire. On jugea, dans les Etats de Hollande le 18. de Mars, qu'il seroit bon d'autoriser les Ambassadeurs pour confirmer, & étendre même le Traité fait avec le Danemarck en MDCXLIX. pour ce qui regarde le tems, auquel celui des Allies, qui seroit attaqué, devoit être secouru. Comme les E.E. G.G. étoient obligez, par leurs propres intérêts, de soutenir le Danemarck, & que ce Royaume étoit aussi engagé, pour son propre bien, à soutenir la République, si quelcun vouloit l'opprimer; il ne fut pas difficile de convenir.

On trouva beaucoup plus de peine à traiter avec la Suede, qui ne pensoit qu'à charger, de nouveaux Droits, les Marchandises qu'on portoit de Hollande aux Villes de la Mer Baltique, ou qu'on en rapportoit. D'ailleurs elle souhaitoit passionnément de se rendre maîtresse de Dantzick, pour profiter des Droits que les Vaisseaux payoient, pour les Marchandises qu'ils y portoient, ou qu'ils en emportoient. En augmentant ces Droits, le Roi de Suede pouvoit tirer de là une somme considérable; qui lui auroit été très-nécessaire, pour continuer la guerre; car c'étoit ce qui lui manquoit le plus.

Un Historien, (6) qui a écrit la Vie de ce Prince, nous apprend qu'ayant voulu prendre une petite Ville de Prusse, qui se nomme Pautske, & que le Gouverneur avoit promis de livrer aux Suedois; ce Gouverneur fut arrêté, par le peuple même de la Ville, qui l'envoya prisonnier à Dantzick; ce qui fit manquer le coup. Le Roi se rendit ensuite à Elbing, tout occupé de la vengeance, qu'il pourroit tirer de la Ville de Dantzick; qui ne dépendoit néanmoins que de la Pologne, & qui avoit été confirmée dans son devoir, par Jean Casimir, qui y étoit demeuré, pendant quelques mois, cette même année.

(1) Secrètes Résol. P. I. p. 291.

(2) Voyez ce Traité dans *Pufendorf* dans la Vie de Frédéric Guillaume Liv. V. n. 26.(3) Voyez *Aitzema* Liv. XXXVI. p. 1245.

(4) Voyez les Secrètes Résol. P. I. p. 281.

(5) Résol. Secrètes P. I. p. 285. & suiv.

(6) *Pufendorf* Liv. II. n. 27.

1656. année. Charles-Gustave lui avoit offert des conditions avantageuses ; mais loin de manquer de fidélité au Roi de Pologne, elle fit enlever quarante Soldats Suedois, qui s'étoient saisis du Monastere d'Oliva. Ce fut, pour cela, que *Daniel Struflucht* eut ordre du Roi de Suede de se placer, avec quatre Vaisseaux de Guerre, devant le Port de Dantzik, pour empêcher qu'il n'y entrât aucun Vaisseau ; prémicrément en avertissant ceux qui y viendroient de n'y entrer point, & employant ensuite la force, pour les empêcher, s'ils s'obstinoient à le vouloir faire. S'il y venoit des Vaisseaux de guerre Hollandois, il eut ordre de leur conseiller de s'en retourner. S'ils s'obstinoient à y vouloir entrer, & qu'ils se missent en état de forcer le passage, il devoit s'y opposer, par la force, s'il croyoit le pouvoir faire ; sinon, se retirer en quelque lieu sûr.

De-là le Roi alla à Mariembourg, pour préparer son Armée à entrer en Campagne, & se rendit ensuite à Dirschaw, place que les Dantzikois avoient voulu prendre par force ; mais de devant laquelle, ils s'étoient retirez, avec perte. Ensuite il s'approcha de la Ville, avec sa Cavalerie, pour en voir la situation, & si l'on ne pourroit point entrer dans l'Île, où elle est située ; après quoi il se rendit près de Grebin, petite Ville, peu éloignée de Dantzik. Il y campa, & fit ensuite sommer le Château, dont le Gouverneur n'avoit que soixante hommes de Garnison. Il refusa d'abord de se rendre, mais dès qu'il vit qu'on dispoit tout, pour l'attaquer, il se rendit à discretion. Le Roi marcha de là à Stivelo, pour attaquer un Château, qu'on nommoit le Fort de Gutlandt. Le Gouverneur, sommé de rendre la Place, le refusa d'abord, avec assez de fierté ; mais comme on l'attaqua, la peur le prit. Il arbora un Drapeau blanc, & cessa de tirer. Le Roi, s'en croyant maître, s'approcha à cheval des murailles, avec *Steenbock* ; sur quoi les Assiégeois tirèrent deux coups de Canon sur lui, qui ne firent que le couvrir de poussière. Sur cela les Suedois irrités attaquèrent le Château, & l'emporterent l'épée à la main ; après quoi ils firent main basse sur le Gouverneur, & cent vingt-quatre hommes. Ils en firent prisonniers cent, à qui ils donnerent la vie. Le reste de la Garnison, qui étoit de cinq-cens hommes, voulut s'enfuir ; mais il n'y en eût que très-peu, qui pussent arriver à Dantzik ; le reste fut tué, ou pris. Cela étant fait, le Roi envoya une Lettre à ceux de Dantzik, par un Trompette ; dans laquelle il leur reprochoit d'avoir pris les armes contre lui, & les exhortoit à s'accommoder avec lui, à l'amiable, mais inutilement. Il s'avança le 15. de Mai, dans l'Île, où Dantzik est située, vers le Fort de Haupt, situé dans l'angle des deux bras de la Vistule. Les Dantzikois l'avoient abandonné, la nuit précédente, aussi bien que les redoutes, qu'on avoit faites sur les bords de cette Riviere, pour en disputer le passage. Le Roi ayant reconnu la situation du Fort, qui pouvoit être très-utile pour presser la Ville, résolut d'y faire de nouvelles fortifications. Etant demeuré là un, ou deux jours, pour presser les Ouvrages, & pour voir ce que ceux de Dantzik pourroient entreprendre ; il aprit que son Frere *Adolse Jean des Deux-Ponts* avoit amené l'Armée, & que l'ennemi n'étoit pas loin. Après avoir laissé le soin des fortifications, qu'il faisoit faire, à *Steenbock*, il s'en alla à Mariembourg, où il reçut des Lettres des Magistrats de Dantzik, qui ne parloient que de la fidélité, avec laquelle

ils se croyoient obligez de demeurer attachez à 1656. Jean Casimir. Le Roi de Suede laissa à *Steenbock* le soin d'incommoder, le plus qu'il pourroit, la Ville de Dantzik, & s'en alla à l'Armée, le 21. de Mai. Pendant l'année passée, les Etats Généraux n'avoient fait que menacer d'envoyer une Flotte médiocre dans le Sund ; dans l'espérance que cela pourroit suffire, pour conserver la navigation de la Mer Baltique libre. Mais les victoires du Roi de Suede, en Pologne, son Alliance avec l'Electeur de Brandebourg, qui le favorisoit ouvertement, & les mouvemens des Suedois, autour de Dantzik, ne leur permirent plus de délibérer. On fit (1) l'Instruction du Lieutenant Amiral le 6. d'Avril. On lui ordonna de conférer avec le Roi de Danemarck, ou ses Ministres, pour leur demander où il pourroit demeurer à l'ancre, & pour suivre leurs sentimens, autant que les ordres qu'il avoit des Etats pourroient le permettre, & que cela serviroit à conserver à leurs Vaisseaux la liberté de la navigation de la Mer Baltique. Il eut aussi ordre de correspondre avec les Ambassadeurs Extraordinaires de l'Etat, pour se conduire selon leurs avis. Ils traiterent aussi diverses choses, avec le Roi de Danemarck, touchant le Traité de redemption, & les Droits que les Vaisseaux Marchands devoient payer dans la Mer Baltique.

On avoit cependant ordonné (2) à *Ruiter* de revenir dans l'Océan, & on l'envoya au Sund avec les Vaisseaux, qui étoient prêts, en attendant que le Lieutenant Amiral d'Opdam pût le suivre. Il divisa vingt-cinq Vaisseaux, qu'on lui donna à commander, en deux Esquadrès, l'une desquelles il commanda. L'autre fut commandée par *Pierre Florisz.* Vice-Amiral. Ils avoient sous eux le Contre-Amiral *Tromp.* Cette Flotte sortit du Vlie le 31. de Mai, & le 8. de Juin elle mouilla près du Sund, dans une Rade nommée *Lap-Sand.* Les trois Officiers Généraux mirent d'abord pied à terre, & allèrent à *Coppenhague*, pour s'aboucher avec les Ambassadeurs des Etats. Ils y saluerent quelques-uns des Ministres du Roi, & son Amiral *Lindembout* ; mais ils retournerent incessamment à bord, pour aller attendre le Lieutenant Amiral au Sund. Le 13. de Juin il y arriva deux Vaisseaux, & le lendemain quatre, qui furent ensuite suivis de divers autres, & le 17. on en vit venir quatre, sur l'un desquels étoit le Lieutenant Amiral, à qui le Roi envoya le 17. de Juillet, à son bord, l'Ordre de l'Elephant, par le Vice-Roi de Norwegue. Après cela arriva encore le Vice-Amiral de *Witte*, avec quelques Vaisseaux de la Meuse.

Toute la Flotte, qui étoit de quarante-deux gros Vaisseaux, ou Fregates, étant rassemblée, elle mit le 21. à la Voile, & arriva en six jours à Dantzik. Dès qu'ils furent arrivez près du Fort, qui est à l'embouchure de la Vistule, que l'on nomme, à cause de cela, le Fort de *Wyffelmonde* ; ils furent saluez de tout le Canon du Fort, & un peu après il vint une Galiote de Dantzik, avec quelques-uns des Magistrats, & une grande suite de monde ; pour témoigner aux Amiraux la joie qu'ils avoient de voir arriver des gens, qu'ils regardoient avec beaucoup de raison comme leurs Libérateurs, & pour les prier de vouloir bien entrer dans la Ville. Ils y furent régalez splendidement, & il se fit, à leur occasion, de grandes réjouissances. La peur qu'ils avoient eue des

(1) Voyez les Résol. Secretes P. I. p. 601.

(2) *Brandt* Vie de *Ruiter* Liv. III. sur cette année.

1656. des Suedois s'évanouit, & Steenbok, aussi bien que l'Officier, qui commandoit là quatre Vaisseaux Suedois, comprit bien qu'il étoit tems de se retirer.

Pendant que les Vaisseaux Hollandois étoient dans la Vistule, il y vint la nouvelle de la (1) fameuse bataille de Varsovie, où le Roi de Suede & l'Electeur de Brandebourg, qui, selon le Traité qu'ils avoient fait, avoient joint leurs Troupes ensemble, remporterent une grande victoire contre les Polonois; qui la leur contesterent néanmoins, trois jours. Elle se donna le 19. de Juillet, & les deux jours suivans. Le Roi & l'Electeur n'avoient guère plus de seize-mille hommes, & les Polonois en avoient près de quarante-mille. Mais les Troupes Polonoises n'étoient pas exercées ni aguerries, comme les Suedoises & les Brandebourgeois. Il n'y eut dans ces dernières, comme le dit Pufendorf, qu'environ quatre-cens hommes de tuez, ou de blessés; mais il y eut plus de quatre-mille des ennemis de tuez, & il s'en noya un grand nombre, dans les marêts. Mais cette Victoire, quoi que très-honorable, pour le Roi & l'Electeur, ne produisit presque aucun effet en Pologne, en faveur de la Suede; parce que les Polonois devenoient toujours plus ennemis des Suedois & des Allemands, qui étoient parmi leurs Troupes & qui les pilloient, faute d'être payés de leur solde, par la Suede. Ils ne vouloient néanmoins hasarder aucune bataille, contre eux; mais ils suivoient leurs Troupes, avec de la Cavalerie, qui batoit les Corps, qui se trouvoient écartés des autres; & se retiroit, avant qu'on la pût atteindre, lors que l'on venoit au secours de ceux qu'elle avoit battus.

Pour revenir aux soins, qu'on prenoit en Hollande de la navigation de la Mer Baltique; (2) cette Province proposa aux Etats Généraux, de charger les Amirautez d'ordonner bien expressément à tous les Maîtres de Vaisseaux qui partoient pour cette mer, d'avertir les Ambassadeurs de l'Etat, en Danemarck, de tous les torts & de toutes les violences, qu'on leur auroit pu faire dans cette navigation, afin que l'on y pût mettre ordre. On a vu de nos jours, sous le Regne de Charles XII. Roi de Suede, ceux qui navigoient dans cette Mer, souffrir toutes sortes d'avanies, que les Suedois, ruinez par ce Prince, leur faisoient impunément; comme pour regagner sur les Hollandois, ce que la conduite imprudente d'un Prince téméraire leur faisoit souffrir. On écrivit à Ruiter, de la part de l'Amirauté d'Amsterdam, par des Lettres du 24. d'Août, pour lui défendre de prendre sous son escorte aucuns Vaisseaux étrangers, de quelque pais & pour quelque raison que ce pût être, soit dans les PP. UU. soit ailleurs; excepté ceux d'Angleterre, ou de Danemarck, auxquels seuls il permettoit de se joindre à son Escadre, lors qu'ils les rencontreroit en Mer, & la défense desquels il pourroit entreprendre, contre qui que ce fût, qui voulût les insulter, sans distinction. On avoit déjà pris cette résolution auparavant, conformément aux Traitez qu'on avoit fait avec l'Angleterre, à l'instance de Cromwel, & aux anciennes Alliances que l'on avoit avec le Danemarck, que l'on devoit soutenir, en bonne Politique, contre les Suedois; qui seroient demeurez seuls maîtres de la mer, dont il s'agit, & auroient imposé les Droits qu'ils

auroient voulu aux Négotians, qui alloient chercher du Bled, des Chanvres, & plusieurs autres Marchandises nécessaires. 1656.

Comme Dantzik fut hors de danger, par rapport aux Suedois, il y vint encore une Escadre de neuf Vaisseaux Danois, avec une Galiole; conformément à ce que les EE. GG. avoient conseillé au Roi d'avoir une Flotte, qui le fit considérer sur la Mer Baltique; & qui ôtât aux Suedois l'envie, qu'ils auroient pu avoir de s'en rendre maîtres.

Cependant (3) les Ambassadeurs que les Etats avoient envoyez au Roi de Suede, pour traiter avec lui; sous prétexte de le féliciter de ses victoires, & de la naissance de son Fils; avoient pris leur chemin, par terre, pour aller de Stetin en Prusse. Quand ils furent arrivez à Lawembourg en Cassubie, le Commandant de la Garnison Suedoise, qui y étoit, les arrêta là, le 14. d'Avril; parce qu'Eric d'Oxenstiern, disoit-il, lui avoit défendu de laisser passer personne par-là. Ils se plaignirent que c'étoit, en quelque maniere, violer le Droit des Gens, que d'arrêter des Ambassadeurs, en tems de paix; mais il ne voulut pas leur permettre de passer outre, sans avoir consulté Oxenstiern, qui étoit alors à Mariembourg. Ce Ministre les pria d'excuser le Commandant, qui avoit trop rigoureusement exécuté ses Ordres, sans vouloir néanmoins les offenser. Il leur conseilla de venir droit à Elbing, sans entrer dans Dantzik, & leur offrit une escorte. Les Ambassadeurs refuserent l'escorte, dont ils n'avoient pas besoin, & s'acheminèrent droit à Dantzik. On trouva très-mauvais à la Haie, que l'on eût arrêté les Ambassadeurs, & voulu empêcher qu'ils n'allassent, où ils trouveroient à propos. Les Suedois répondoient, que Gustave-Adolfe avoit aussi refusé la même chose à des Ambassadeurs des Etats, en MDCXXVII. & que les Etats eux-mêmes, pendant qu'ils avoient été en guerre avec l'Espagne, n'avoient voulu laisser passer aucun Ambassadeur, par leur Pais, sans leur Passeport.

Après quelques discours, de part & d'autre, sur cet incident, les Ambassadeurs Hollandois n'en parlerent plus. Ils proposerent à Elbing de reconcilier ensemble le Roi de Suede, avec celui de Pologne; mais ils n'insisterent pas fort là-dessus. Ils demanderent seulement, avec beaucoup d'instance, que le Roi ne fit aucun dommage à ceux de Dantzik, & qu'il ne voulût pas hausser les Droits, que l'on exigeoit des Vaisseaux Marchands. On leur répondit, que le Roi de Suede avoit voulu persuader à la Ville de Dantzik de demeurer neutre, à des conditions fort honêtes; mais qu'elle s'étoit déclarée, pour la guerre. C'étoit une raison, selon les Suedois, de tenir cette Ville bloquée, tant par mer, que par terre; & les Hollandois, par le Traité fait en MDCXL. n'avoient pas, à ce qu'ils disoient, la liberté de les secourir. Appelboom disoit la même chose à la Haie; mais on lui repliquoit qu'en MDCLII. les Suedois pressés de donner aux Etats du secours, contre les Anglois, conformément au Traité de MDCLII. ils l'avoient non seulement refusé, mais même fourni des munitions de guerre à leurs Ennemis; d'où il s'ensuivoit qu'ils n'étoient pas obligés d'observer un Traité; que les Suedois eux mêmes avoient les premiers violé. On disoit encore que les

(1) Voyez-en la description dans Pufendorf Hist. de Charles-Gustave Liv. III. & dans celle de Frederic Guillaume, Electeur de Brandebourg Liv. VI.

(2) Secretes Résol. P. I. p. 307. du 9. d'Avril.

(3) Pufendorf Livre III. de l'Histoire de Charles-Gustave n. 24. & suiv.

1656 les Etats étoient obligés de secourir Dantzik ; en vertu des Traitez, qu'ils avoient avec les Villes Hanſéatiques, & autres raisons ſemblables. Les Miniſtres des Etats parloient, avec d'autant plus de hardieſſe, qu'ils ſavoient bien que Cromwel ne ſe mêleroit point de cette affaire. En eſſet, ce que les Hollandois faiſoient alors n'étoit pas moins avantageux ; pour les Anglois, que pour eux ; de forte qu'il n'y a pas lieu de s'étonner, ſi les Suedois ne pouvoient pas engager Cromwel à ſe déclarer pour eux.

Cependant les Miniſtres de Suede ne laiſſoient pas d'agir, avec les Ambaſſadeurs des Etats, comme avec des Amis. On reſuſoit néanmoins d'écouter les diſcours, par leſquels ils preſſoient Charles Guſtave de prêter l'oreille à la Paix ; parce que Jean Caſimir ne s'étoit pas encore déclaré, pour un accommodement. On ajoutoit, que pluſieurs autres Puiffances étoient diſpoſées à ſe mêler de cette médiation ; & que pour n'en deſobliger aucune, les Suedois & les Polonois feroient mieux de négotier immédiatement, les uns avec les autres ; ſans que perſonne ſe mêlât de leur raccommodement.

Le Roi nomma, pour négotier, avec les Ambaſſadeurs des Etats, *Eric Oxenſtiern*, *Jean Bielke* & *Guſtave Banier*. Comme la négociation devoit rouler ſur l'ancien Traité, qui avoit été fait, entre les deux Nations & ſur le nouveau, qu'on ſe propoſoit de faire ; les Suedois voulurent entendre les propositions que les Hollandois pourroient faire, & prendre pour fondement l'Alliance, faite en MDXLV. L'intérêt de la Suede, étoit que le Traité, qu'elle avoit avec l'Angleterre, ne fût point enfreint, & que le nouveau ne changeât rien au Droit ; que le Roi prétendoit avoir de mettre des impositions ſur les Vaiſſeaux, qui navigoient dans la Mer Baltique. Si les Hollandois attaquoient ces prétentions, les Suedois ſe diſpoſoient à trainer la négociation juſqu'à l'automne ; auquel tems, on n'auroit rien à craindre, de la part de leur Flotte, qui ſeroit obligée de retourner en Hollande. Mais ſi leurs propositions ſ'accommodoient avec les intérêts de la Suede, ils ſe diſpoſoient à rapporter l'affaire au Roi.

Comme on croyoit que la négociation rouleroit d'abord ſur Dantzik, les Suedois ſe diſpoſoient à accorder à cette Ville d'être neutre en cette guerre. Les Hollandois aſſuroient qu'ils n'avoient nul deſſein, de porter aucun préjudice aux intérêts des Suedois, mais ſeulement d'aſſurer leur navigation dans la Mer Baltique. Après le commencement de la négociation, que *Puſendorf* paroît avoir embarrasſé, à moins que les Suedois ne le fiſſent à deſſein, pour l'allonger ; on mit ſur le papier quelques Articles, ſur leſquels elle devoit rouler. Les principales difficultés, ſelon Oxenſtiern, étoient que les Etats prétendoient empêcher que l'on n'établît aucunes nouvelles impositions, dans les ports des autres Puiffances : Que le Roi de Suede ne tirât aucun revenu du port de Dantzik, ni de celui de Pillaw, ni des autres de la Mer Baltique ; en impoſant de nouveaux Droits, ſur ceux qui y navigoient : Que les Etats prétendoient que leurs Sujets fuſſent traitez, à cet égard, de la même maniere, que les Sujets de la Suede, ce qui étoit ruiner le commerce de ces derniers ; que les Rois de Suede avoient eu beaucoup de ſoin d'entretenir & de favoriſer.

Cependant la Suede, (1) comme le remarque l'Hiſtorien, qu'on a déjà cité, étoit en un état

qui demandoit, qu'elle entretînt la Paix avec les Etats. Le Roi avoit la guerre, avec de puiffans ennemis ; il étoit environné de Voifins, qui ne l'aimoient pas ; ſes Amis, entre leſquels étoient les Anglois, ne faiſoient rien pour lui. Au contraire les Hollandois jouiſſoient de la Paix, ils étoient riches, & puiffans ſur la Mer, & les Ennemis de la Suede (*apparemment les Polonois & l'Empereur*) les irritoient contre Charles Guſtave ; & ſi la Guerre continuoit, ils lui en pouvoient ſuſciter encore d'autres. Outre cela la Flotte Hollandoiſe étoit dans le Port, duquel il ſ'agiſſoit principalement. Il n'étoit pas de la prudence de la Suede d'augmenter le nombre de ſes ennemis, ſi cela étoit poſſible, & il valoit mieux faire la paix, avec eux ; pour éluder cependant les deſſeins de la Maiſon d'Autriche, qui travailloit à conſerver la Pologne, pour empêcher que les Suedois ne lui tombaſſent ſur les bras, ſ'ils pouvoient la conquérir. Outre cela ils avoient ſujet de craindre, que les Danois ne profitaſſent de l'occafion ; pour leur faire reſſentir des effets de l'ancienne haine, qu'ils avoient pour eux.

Ces raisons étoient plus que ſuffiſantes, pour porter la Suede, à conclurre la Paix avec les Etats. Néanmoins elle ne pouvoit, qu'avec beaucoup de peine, ſe réſoudre à renoncer aux avantages, qu'elle tiroit des nouvelles impositions qu'elle avoit miſes, ſur ceux qui navigoient à la Mer Baltique. Elle avoit même de la peine de les ſuſpendre, juſqu'à ce que la Flotte Hollandoiſe fût retournée dans ſes Ports. On voit, par ces raisons & par d'autres, qu'on trouvera dans l'Auteur dont on a parlé, que la Suede, par ſes projets ambitieux, s'étoit jettée dans un labyrinthe ; dont il étoit bien difficile qu'elle ſortît, ſans renoncer à tous ſes deſſeins.

Les Hollandois demandoient principalement que la Ville de Dantzik fût comprise dans le Traité, & qu'ils ne payaſſent pas plus de Droits, dans la Mer de l'Est (comme on appelle en Hollande la Mer Baltique) que les Suedois n'en payoient. Cependant les Dantzikois, attachez à la Pologne, ne ſe mettoient pas fort en peine d'être compris dans le Traité, auquel on travailloit. Ils diſoient même que l'année précédente, en laquelle les Polonois étoient en un pire état, qu'ils ne l'étoient pour lors, ils ne s'étoient pas ſouciés d'avoir la neutralité ; en demeurant attachez, comme auparavant, à la Couronne de Pologne, & qu'ils étoient encore dans les mêmes ſentimens : Qu'ils ne pouvoient pas ſ'en ſéparer, ſans renoncer au commerce de la Viſtule, qui, après avoir traversé la Pologne, ſe dégorge dans la Mer à Dantzik ; négoce qui leur étoit de très-grande importance : Qu'ils avoient, dans la Diète de Pologne, un ſuffrage négatif, & qu'ils ne pouvoient être chargez d'aucun tribut, ſans leur propre conſentement : Qu'ils ne feroient rien, qui marquât aucune liaiſon, avec la Suede, & de l'éloignement de Jean Caſimir ; ſur tout ſans néceſſité, comme alors, que les affaires de la Suede ſembloient aller en décadence, & celles de la Pologne ſe rétablir.

On croyoit néanmoins en Hollande, qu'il étoit bon que Dantzik fût comprise dans le Traité de Paix, & qu'on lui donnât du tems, pour ſe réſoudre ; à condition que, pendant ce tems-là, elle ne commettrait aucune hoſtilité contre les Suedois. Il étoit en effet avantageux pour les Etats Généraux ; que Dantzik ne fût point opprimée, & qu'elle ne tombât point entre les mains des Suedois ; & ils trouvoient bon qu'on la comprît dans le Traité, ſoit qu'elle y conſentît, ou non,

(1) Là-même n. 96.

1656 parce que cela suffisoit, pour la garantir contre les entreprises de la Suede. Elle y fut donc comprise avec cette limitation, *sauf sa fidelité envers le Roi de Pologne.*

Touchant les Impôts, les Etats prétendoient que leurs Sujets n'en payassent pas davantage, que les Suedois eux-mêmes n'en payoient, & qu'on réduisît la taxe à ce qu'elle avoit été en MDCXL. mais que si la nécessité du tems demandoit absolument que cette taxe fût augmentée, les deux Nations fussent traitées également. Mais les Suedois dirent tant de raisons, pour payer un peu moins, que les Hollandois se relâcherent enfin là-dessus. *Pufendorf* rend ce témoignage aux Ambassadeurs des Etats, qu'ils parlerent, dans toute cette négociation, d'une maniere très-moderée.

Cependant *Van Beuning*, à ce que dit cet Historien, qui n'est pas toujours assez équitable, censuroit fort à Coppenhague les Ambassadeurs Hollandois à Elbing, de ce qu'ils avoient accordé mal à propos une neutralité à Dantzik; & conseilloit au Pensionnaire de Witt de faire en sorte, que la Flotte Hollandoise eût ordre des E.E. G.G. de se saisir d'une Ile de la Mer Baltique, & d'y hiverner, ou de la remettre au Roi de Danemarck. Mais ces conseils parurent trop violens. Feu Mr. Van Beuningen, que nous avons autrefois connu, avoit en effet beaucoup de vivacité; mais on ne sauroit dire s'il donna ces avis, & quelques autres semblables, ou non. Il se pourroit néanmoins faire qu'un bon Républicain, comme il le devoit être, fût prévenu contre l'humeur des Conquerans, qu'il voyoit dans Charles-Gustave. Cette passion est propre à mettre tout en feu, & à faire entreprendre les choses du monde les moins faisables, & par conséquent diametralement opposée à la maxime fondamentale de la République pacifique des Provinces Unies, sur tout du tems du Pensionnaire de Witt.

Les E.E. G.G. faisoient cependant tout ce qu'ils pouvoient, pour détacher l'Electeur de Brandebourg de la Suede, à ce que dit le même Auteur, & la Princesse d'Orange Belle-Mere de ce Prince, avoit été priée de lui écrire pour cela. *Ils disoient*, dit-il, *fort grossièrement qu'il lui seroit facile de rompre l'Alliance, qu'il avoit faite avec les Suedois; puis qu'il n'avoit pas fait difficulté de rompre celle, qu'il avoit faite avec eux.* En effet, l'une n'étoit pas plus sacrée que l'autre, & la grossièreté, que *Pufendorf* attribue aux Hollandois, ne laissoit pas de contenir une grande vérité; & ils avoient raison de se moquer de la politesse de ceux, qui y trouvoient à redire.

Les Etats avertis que le Traité, qui se négocioit à Elbing, étoit prêt d'être conclu, (1) rappellerent de devant Dantzik le Lieutenant Général d'Opdam, avec trente des plus gros Vaisseaux. Le Roi de Danemarck avoit aussi rappelé les siens. Le Contre-Amiral Tromp eut en même tems ordre de demeurer dans la Rade de Dantzik, ou dans quelque autre endroit du voisinage, jusqu'à ce qu'on l'en appellât. Cet ordre étoit venu, au commencement d'Octobre, & le 6. on distribua les Soldats, qui étoient sur la Flotte, en douze Vaisseaux, qui devoient demeurer; excepté trois-cens-quatre-vingts, qu'on envoya dans la Ville, par le consentement du Magistrat. Après son départ, Tromp fut aussi rappelé, avec ses douze Vaisseaux; mais il laissa dans la Ville, le 23. d'Octobre, treize-cens mousquetaires, pour l'assurer contre toute surprise. On y laissa aussi,

1656. pour les commander, *Pierre de Perceval*, Général Major, & Capitaine des Gardes des Etats de Hollande, grand ennemi des Suedois, à ce que dit *Pufendorf*. Comme il entendoit fort bien l'art de fortifier les Places, il fit faire divers Ouvrages à Dantzik.

Pour revenir au Traité d'Elbing, il fut achevé le 1. de Septembre. Celui de l'an MDXLV. y fut confirmé, & comme le but de ce Traité étoit d'assurer la navigation de la Mer Baltique, & celle de l'Océan Septentrional, il fut dit (2) dans le nouveau Traité, que ni l'une, ni l'autre des Parties Contractantes, ne troubleroit la navigation, dans ces Mers, ni dans les Rivieres; à l'occasion des Guerres qui étoient en Pologne, en Prusse & dans le voisinage; ni pour quelque autre cause, que ce fût: Que comme les Droits moderez servoient beaucoup à augmenter le Commerce, l'une & l'autre Partie, sauf ses régales & ses droits, se régleroit à peu près sur les Taxes, qui avoient été faites dans les précédens Traitez; tant dans les pais qu'elles possédoient alors, qu'en ceux qu'elles pourroient aquerir depuis; en sorte qu'on n'imposeroit que les Droits les plus moderez qu'il seroit possible, sur les Vaisseaux: Que les Sujets des deux Parties, étant dans les Etats de l'une, ou de l'autre, ne seroient pas plus chargez, dans le paiement des Droits, que les autres Nations étrangères & les plus étroitement Alliées; en ce tems-là, & pour l'avenir: Que s'il arrivoit que, pour certaines raisons, & dans une nécessité urgente, on établit des Droits nouveaux plus grands qu'auparavant, en ce cas-là, on n'exigeroit pas plus des Sujets des Alliés, que des habitans même des lieux; mais que sous cette égalité, on n'entendoit pas comprendre les Privileges particuliers des Compagnies & des autres Sujets: Qu'afin qu'il parût qu'on n'avoit eu dans le présent Traité autre chose en vuë, que l'observation des précédens, & la conservation des Droits des Parties, avec la liberté du commerce & de la navigation, & que des deux côtéz on ne recherchoit que la paix, avec tous les Amis & Conféderez des Parties, & que l'observation des Alliances; on avoit voulu comprendre dans ce Traité les Rois de France & de Danemarck, le Protecteur d'Angleterre & l'Electeur de Brandebourg, en cas qu'ils voulussent y être compris, & de même la Ville de Dantzik, avec tous ses Droits; sauf la fidelité qu'elle devoit au Roi de Pologne & son incorporation, dans la Prusse; en sorte que, depuis le jour de la signature du Traité, toute hostilité, entre le Roi de Suede & la Ville, cesseroit; & que l'on n'apporteroit aucun obstacle à la navigation & au commerce, qui se feroient dans les Rivieres voisines, & qu'il y auroit entre eux une amitié sincere.

On donna quatre mois de tems, pour la ratification de ce Traité. *Pufendorf* dit que les E.E. G.G. n'avoient eu d'autres vuës dans ce Traité, que de gagner du tems, pour voir comment les choses tourneroient; & que c'étoit pour cela, que les Ambassadeurs avoient souffert, qu'on y inserât de certaines choses, qu'ils n'avoient pas eu le pouvoir d'accorder; quoi que, pour sauver l'honneur des Ambassadeurs, on n'avoit pas laissé d'approuver ce Traité. Il y a en effet un endroit, sur lequel les Etats demande-

(1) *Brandt* sur cette année p. 71. de la Vie de Ruiter.

(2) *Pufendorf* dans l'Hist. de Charles Gustave Liv. III. n. 99. & *Aitzema* Liv. XXXVI. p. 1278. & suiv.

1656. rent en fuite un éclaircissement. Mais d'ailleurs ils obtenoient par-là tout ce qu'ils avoient souhaité, pourvu qu'on agit de bonne foi, avec eux. C'étoit la conservation de la Ville de Dantzik, qui ne pouvoit pas facilement tomber entre les mains des Suedois, & la liberté du commerce avec cette Ville.

Le Roi de Suède donna ordre à Appelboom, son Résident à la Haie, d'y demander aux EE. GG. la ratification de ce Traité, mais sans trop d'empressement; & de ne livrer la sienne, que lors que celle des Etats seroit partie pour être portée à S. M. car il ne souhaitoit pas que l'échange des ratifications se fit à la Haie. Il donna aussi ordre à ce Résident de protester, contre toutes les injures, qu'on avoit faites à la Suede, après la conclusion du Traité, & d'en demander satisfaction, & promesse qu'on ne lui en feroit plus de semblable. Il se plaignoit que ceux de Dantzik lui avoient fait diverses injures, pendant que la Flotte Hollandoise étoit devant Dantzik, (1) dont il nommoit quelques-unes; desquelles il n'avoit tiré aucune vengeance, par égard pour les Etats. Il se plaignoit encore de ce que la Flotte Hollandoise, avant que de se retirer, y avoit laissé (2) quinze-cens Soldats, sous le commandement de Perceval, qui étoit grand ennemi des Suedois. On répondit à cette dernière plainte, que ces Soldats avoient prêté serment à la Ville de Dantzik. Mais il étoit vrai, que les Etats lui fournissoient de quoi payer la solde de ces Troupes. Dans le fond, on ne les avoit accordées à la Ville, que pour sa sûreté, & nullement pour faire aucune hostilité contre les Suedois. Sans cela, on avoit juste sujet de craindre que Charles-Gustave n'en feroit, tôt ou tard, par surprise, ou par force. Les Etats même avoient quelque sujet de désapprouver la conduite des Dantzikois, qui se plaignoient que, quoi qu'ils eussent été compris dans le Traité de Paix, on n'avoit néanmoins pas pourvu à leur sûreté; puis qu'il falloit qu'ils entretenissent une Garnison, pour ne tomber pas entre les mains des Suedois; comme si l'on se pouvoit fier, sur la foi d'un Traité, à un Prince, qui ne pensoit, qu'à des conquêtes, & à qui toute la Pologne résistoit avec peine! Les Etats Généraux favoient assez, par leur expérience, quel fond il faut faire sur la simple parole d'une Puissance irritée, comme l'étoit alors la Suede. Mais il n'étoit pas nécessaire, qu'ils gardassent à leur propres dépens la Ville de Dantzik, après l'avoir délivrée, à grands frais. Cette Ville, peut-être par complaisance pour le Roi de Pologne, refusoit d'être comprise dans le Traité; sous prétexte, qu'on ne l'avoit pas assez mise à couvert, & qu'elle faisoit toujours de la dépense, pour entretenir une garnison; comme si elle n'avoit pas demandé aux Etats des Soldats & de l'argent, à emprunter pour les payer! Elle se plaignoit aussi, qu'elle étoit devenue par-là suspecte au Roi de Pologne, & qu'on ne lui avoit pas fait rendre ce qu'elle avoit perdu; par l'invasion, que la Suede avoit fait du voisinage. Il ne lui importoit guère, à ce qu'elle disoit, par qui la Prusse fût possédée, pourvu que ce ne fût pas par un Prince, puissant par mer; tel qu'étoit le Roi de Pologne, qui n'avoit aucune Flotte, & à qui elle n'obéissoit qu'autant qu'elle vouloit.

Les Danois aussi ne se soucioient pas d'être compris dans ce Traité, de peur, disoient-ils, d'être

suspects au Czar de Moscovie, qui avoit envahi la Livonie, sans pouvoir néanmoins prendre Riga; outre que cela les mettoit hors d'état de profiter des occasions, qui pouvoient se présenter de s'agrandir aux dépens de la Pologne.

Pufendorf dit aussi, que les Suedois se plaignoient qu'on leur avoit lié les mains, pendant que les Hollandois avoient la liberté de faire ce qu'ils voudroient. Il les accuse là-dessus d'avoir tenté de détacher l'Electeur de Brandebourg de la Suede, en lui promettant de lui faire avoir la Souveraineté de la Prusse, s'il vouloit l'abandonner. *Ils faisoient*, dit-il, *tout ce qui leur plaisoit, avec d'autant plus de confiance, qu'ils étoient persuadés, que l'intérêt des autres Princes les engageoit à la conservation de leur Etat, & leur disoient: Favorisez-nous, Mrs. les Princes, car la Liberté de l'Europe ira en décadence, si ce rempart vient à tomber. Si Mr. Pufendorf n'avoit pas été aux gages du Fils de Charles-Gustave, il auroit parlé tout autrement; il auroit exhorté lui-même les Princes à écouter les avis d'une République, qui ne souhaitoit autre chose, sinon que chacun gardât le sien, & que personne ne s'agrandit aux dépens d'un autre. C'est là une maxime trop connue du Droit de la Nature, & de celui des Gens, pour que cet habile homme l'ignorât.*

Il faut encore dire un mot de l'Alliance, que l'Electeur de Brandebourg avoit avec la Suede. Les Etats en firent des plaintes assez vives, comme on l'a vu ci-dessus, qui leur ont attiré le reproche de *grossièreté*, de la part du même Historien. L'Electeur lui-même ne prit pas leurs plaintes, en si mauvaise part; puis qu'il excusa sa conduite (3) dans une Lettre, où après avoir apporté des raisons de sa conduite, qu'il attribuoit à une nécessité inévitable, dans les conjonctures, où il se trouvoit, il disoit qu'il ne s'attendoit pas moins d'être aidé des bons Conseils de ses anciens Amis & Alliez, & de leurs forces, quand il en auroit besoin; conformément au Traité qu'il avoit fait avec eux, au mois de Juillet de l'année précédente. On donna même commission aux Ambassadeurs qui étoient à Elbing, d'écrire là-dessus à ce Prince, d'une manière, qui fût bien voir que les Etats favoient ramener leurs Amis, sans aucune grossièreté. On en peut voir quelque chose, dans le même Historien, (4) en son Histoire de ce Prince, quoi qu'il parle lui-même assez *grossièrement* d'une République aussi respectable, que celle des Provinces Unies.

Comme les intérêts des Puissances se trouvent rarement les mêmes, il arrive souvent, que celles qui sont d'ailleurs très-unies, ont des contestations ensemble. C'est ce que l'on vit arriver, cette même année, à la République d'Angleterre & aux Etats. On étoit convenu, dans le Traité de Paix, que les Vaisseaux Hollandois ne se mettroient point au service des ennemis des Anglois; qu'on ne laisseroit point ces derniers charger dans les ports de l'Etat des Marchandises, qui avoient été déclarées pour contrebande; & enfin qu'on ne les laisseroit point mener leurs prises dans les mêmes Ports. Cependant le Protecteur Cromwel fit, au mois de Mars, des plaintes à l'Ambassadeur Nieuport, comme si

A a a 2

ces

(1) Voyez *Pufendorf* Hist. de Charles-Gustave Liv. III. n. 100.

(2) Il n'y en avoit que 1300. Voyez ci-dessus,

Tom. II.

(3) Résolutions Secretes Tom. I. p. 330. & 337. Voyez la substance de la Lettre de l'Electeur dans son Hist. par *Pufendorf* Liv. VI. n. 34.

(4) Là-même n. 35.

1656. ces Articles n'étoient pas observez, par les Hollandois. (1) On lui promit de lui faire justice, quand cela arriveroit, pourvû qu'on ne commît rien de semblable en Angleterre, & que l'on montrât clairement que le Traité eût été violé. On demanda, pour cela, une Conférence, comme on l'avoit déjà fait plusieurs fois, sans l'avoir pû obtenir; où l'on examineroit les Articles & les Infractions, & où l'on décideroit les difficultez d'une maniere propre à procurer du repos aux Sujets des deux Nations. On délibéra (2) encore, le 25. de Mars, dans les Etats de Hollande; sur cette même matière, & l'on y fit diverses remarques, sur quelques Articles du Traité, pour prévenir toutes les contestations, qui pourroient naître là-dessus, entre les deux Nations. (3) Les mêmes Etats examinèrent encore la même matière, le 1. d'Août, mais on ne peut entrer dans aucun détail de tout cela, de peur d'être trop long.

Cependant il arriva (4) qu'un Vaisseau Zélandois du Capitaine *Jean Ewertz*, dépendant de l'Amirauté de Zélande, revenant d'Espagne, pour convoyer quelques Vaisseaux Hollandois chargez de laines de Biscaye, comme il entroit dans la Manche le 18. de Juillet, fut rencontré par quatre Frégates Angloises, qui croisoient en cet endroit-là, & forcé de permettre que les Vaisseaux Marchans fussent conduits aux Dunes, pour y être visités. Deux de ces Frégates, qui étoient demeurées pour croiser, dans cet endroit, pendant que les deux autres Vaisseaux conduisoient ceux des Hollandois aux Dunes, rencontrèrent encore ce jour-là le Capitaine *Albert Claes*, qui, avec un Vaisseau de l'Amirauté d'Amsterdam, convoyoit des Bâtimens Marchans venant de S. Martin, chargez de fruits de France, & contraignirent aussi ce Capitaine à la même chose. On lui envoya de plus un Officier à bord, pour lui demander qu'il vînt en personne, dans l'une des Frégates, pour rendre compte au Capitaine Anglois du sujet de son Voyage, aussi bien que les Vaisseaux Marchands. Comme il le refusa, les Anglois le menacerent de l'obliger par force à y aller. Il dit qu'il ne le feroit point & qu'il se défendrait, en une semblable rencontre, jusqu'à l'extrémité; ce qui fit que les Anglois ne le pressèrent pas davantage. Ils se contenterent enfin que son Lieutenant y allât, quoi qu'ils l'eussent d'abord refusé, quand il l'avoit offert; après quoi ils laisserent passer ces Vaisseaux. *Cromwel* qui, en ce tems-là, avoit déclaré la guerre à l'Espagne, & s'étoit allié avec la France, étoit prévenu de la pensée que les Hollandois apportoient d'Espagne de l'argent, & des armes aux Pais-Bas Espagnols, à D. *Jean d'Autriche*; & en effet, il en surprit un jour, sur un Vaisseau Hollandois, comme (5) un Historien Moderne l'assure. Les Etats remirent cette affaire au tems, auquel on feroit un nouveau Traité de Marine, avec l'Angleterre; & le Protecteur fit relâcher les Vaisseaux Hollandois.

Au Mois d'Octobre, (6) on parla de demander des éclaircissimens au Roi de Suede, sur deux endroits du Traité d'Elbing; mais cela n'eut aucune suite, que l'année suivante.

On fit aussi cette même année MDCLVI. un

(1) Secrètes Résol. P. I. p. 298.

(2) Là-même p. 315.

(3) Là-même p. 339. & suiv.

(4) Là-même p. 342.

(5) Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, dans l'Histoire de son tems Liv. I.

(6) Résol. Secrètes T. I. p. 350.

Projet d'Alliance défensive avec la France & l'Angleterre, dont on voit un extrait, dans les 1656. (7) *Résolutions Secrètes*, selon l'usage de la Province de Hollande, où l'on pensoit par avance à bien des choses; qui ne s'exécutoient que long-tems après, ou même qui ne se faisoient point. (8) L'Ambassadeur d'Espagne ne laissa pas de prendre l'alarme de ce projet, comme si l'on vouloit faire une Alliance défensive, & offensive contre le Roi son Maître, & en demanda communication, pour l'envoyer en Espagne. Il offrit au contraire, de faire une semblable Alliance avec l'Etat, de la part du Roi Catholique. L'affaire ayant été communiquée, par la Province de Hollande, aux Etats Généraux; ils résolurent qu'on feroit dire à D. Estevan de Gamarra, qu'il pouvoit bien s'assurer qu'une semblable proposition n'avoit point été faite à la Généralité; qu'elle avoit encore moins délibéré là-dessus, ou résolu de faire rien d'approchant; que le Roi son Maître pouvoit aussi s'assurer, que les Etats ne feroient jamais rien contre la Paix de Munster, conclüe l'an MDCXLVIII. bien loin de faire un Traité tout opposé à cette Paix; ou préjudiciable à l'amitié, qu'ils avoient entretenue avec l'Espagne. Ils prièrent enfin l'Ambassadeur de ne point ajoûter foi à ceux, qui, par ignorance, ou par malice, lui faisoient de semblables rapports, pour l'engager à faire des plaintes formelles aux EE. GG. Cette alarme de l'Ambassadeur d'Espagne avoit été fondée sur le Projet, dont on a parlé, qui n'étoit que d'une Alliance défensive, & dans lequel on parloit d'entrer en un Traité, avec la France & l'Angleterre; contre ceux qui entreprendroient de troubler leur Commerce, Droits & Franchises, contre le Droit des Gens; où ces Puissances s'engageroient, en sorte que, si même l'une des trois Puissances contractantes venoit à enfreindre ce Traité, les deux autres se pourroient défendre réciproquement contre elle. Il semble que la Province de Hollande avoit eu en vuë les pilleries, que les Armateurs François faisoient dans le milieu de la paix, sur les Vaisseaux Hollandois, dans la Méditerranée; & les avanies Angloises sur l'Océan, ou des Vaisseaux de la République Angloise, ou du Protecteur, qui prétendroient avoir le droit de visiter les Vaisseaux Hollandois. Mais il n'y avoit guère d'apparence que ni les François, ni les Anglois voulussent encore s'abstenir de ce qu'ils faisoient, & encore moins que les François consentissent à se joindre, dans l'Océan, aux Hollandois; pour les empêcher de souffrir des avanies, de la part des Anglois; ni que les Anglois voulussent prendre le parti des Vaisseaux Hollandois pillés, dans la Méditerranée, par les François. Ces derniers craignoient trop *Cromwel*, pour cela; & *Cromwel* n'aimoit pas assez les Hollandois, pour les protéger contre la France. Comme on se feroit, en vain, flatté de l'un, ou de l'autre; on n'avoit guère de raison d'espérer qu'un semblable Traité pût avoir lieu. Mais au reste, il n'y avoit rien contre l'Espagne, qui n'étoit pas en état de troubler beaucoup la navigation de ces trois Nations; & à qui les Etats ne pouvoient pas reprocher ce qu'elle pouvoit faire contre leurs deux Alliez, qui étoient en guerre ouverte avec elle, & contre lesquels le Droit des Gens les autorisoit de se défendre, & même de les attaquer.

Après

(7) Part. I. p. 298. Voyez encore les pages 308. 321. 327.

(8) Là-même p. 371;

1656. Après le Traité d'Elbing, le Roi de Suède ayant demandé du secours aux Etats, contre les Moscovites, qui avoient envahi la Livonie; les Etats craignirent, avec raison, que le Czar de Moscovie n'arrêtât les Vaisseaux de la Nation, qui navigoient à S. Michel l'Archange. Ce fut, pour cela, qu'on résolut d'envoyer un Ambassadeur au Czar, pour lui faire entendre que les EE. GG. étoient toujours disposés à garder la paix avec lui. On dressa, dans cette vue, une Instruction, pour l'Ambassadeur, que les EE. GG. envoyèrent à ceux de Hollande, après l'avoir revuë.

Pendant que la Flotte Hollandoise avoit été dans la Mer Baltique, (1) les Pirates de Barbarie firent tant de prises sur les Marchands Hollandois; que cette Flotte étant arrivée, à Amsterdam, après avoir effuyé une rude tempête devant le Vlic, on pensa à renvoyer Ruiter dans la Méditerranée. Ce fut au commencement de Novembre. On lui donna d'abord seulement quatre Vaisseaux, auxquels quelques autres devoient se joindre à Cadix, ou dans le voisinage. Les Instructions, que l'Amirauté d'Amsterdam lui donna, dès le 1. de Novembre, portoient, entre autres choses, qu'il rendit toutes les civilitez aux Vaisseaux des Puissances Amies ou Alliées de l'Etat, qu'on avoit accoutumé de leur rendre. On lui ordonna encore que, s'il rencontroit des Vaisseaux Anglois, ou Danois, qui voulussent aller de conserve avec lui, il eut soin de les garantir des insultes de leurs Ennemis; dans la supposition que les Vaisseaux de ces deux Puissances en useroient de même, envers ceux de l'Etat en une semblable occasion. Comme depuis long-tems il étoit sorti des Armateurs François des Havres de Provence, qui avoient pris & pillé les Vaisseaux Hollandois, dans la Méditerranée; il eut ordre d'attaquer cette sorte de Vaisseaux, & de les prendre, s'il pouvoit; parce que quelques plaintes, qu'on eût portées à la Cour de France, contre les pirateries de ces gens-là, on n'en avoit pu obtenir aucune justice; à cause des Grands, qui prenoient part à de si indignes profits, (2) comme on l'a dit ci-dessus. Cet ordre s'étendit encore sur tous les Vaisseaux, qui navigoient avec des commissions du Roi de Portugal, & sur tous les autres qui avoient exercé des Pirateries sur les Vaisseaux de l'Etat, comme ceux de Barbarie, & en particulier, ceux de Tunis, de Tetoüian, d'Alger & de Tripoli; sans néanmoins y comprendre ceux du Grand Seigneur, ni ceux de Salé. Pour les autres, on les pouvoit attaquer, sans distinction, pourvu que ce fût à l'Ouëst du Royaume de Candie. On ordonna encore à la Flotte, qui devoit servir sous Ruiter, que si elle rencontroit quelque Escadre des Puissances Alliées à l'Etat; elle se gardât bien de prendre ses ordres, & qu'elle défendit les Vaisseaux Hollandois, autant qu'il seroit possible. Comme l'Amirauté s'étoit souvent plainte aux Etats Généraux, de ce que les Anglois prétendoient visiter les Vaisseaux de l'Etat, non seulement dans les Mers voisines, mais encore dans la Méditerranée, sans que les EE. GG. eussent pris aucune résolution là-dessus; la même Amirauté en prit une secrète, le 3. de Novembre, dans laquelle il fut ordonné aux Vaisseaux de la Flotte, que s'ils rencontroient des Vaisseaux Anglois, qui les voulussent visiter, ils leur montrassent d'abord leurs Passeports, & leur demandassent en suite la liberté de continuer leur route: qu'en cas qu'ils

la refusassent, les Vaisseaux Hollandois employassent les meilleures raisons, pour les persuader de le faire; & que si les Anglois se préparoient à employer la force, ils en fissent autant, de leur côté; après leur avoir dit qu'ils avoient ordre d'en user ainsi: que s'ils étoient attaquez, par les Anglois, ils se défendissent, jusqu'à ce qu'ils les laissassent en paix, sans néanmoins les poursuivre: que si les Hollandois n'étoient pas en état de se défendre, vû le nombre des Vaisseaux Anglois, ou parce que les Hollandois seroient en des Ports fermés; ils s'abstinsent d'employer la force; pour se défendre. Il leur fut pourtant défendu de montrer ces ordres aux Anglois, sans la dernière nécessité. Il y eut encore un autre ordre, du 6. de Decembre, qui fut envoyé à la Flotte; ce fut que lors qu'elle croiseroit sur les Corsaires de Barbarie, elle fit demander au Grand Maître de Malte; s'il voudroit envoyer ses Galeres; avec l'Escadre Hollandoise, pour entreprendre quelque chose, avec elle, sur Tripoli; & de régler par avance, le partage du butin, si l'on en pouvoit faire sur ces Pirates; sans néanmoins trop s'avancer, avant qu'elle fût si on écouteroit sa proposition. Ces ordres furent ensuite communiés aux Provinces, qui les approuverent.

On avoit reçu cependant une Lettre de Boerel, Ambassadeur des Etats à la Cour de France, qui disoit que le Cardinal Mazarin & le Protecteur Cromwel s'entendoient, pour ruiner, autant qu'ils pourroient, le Commerce des PP. UU. & que pour cela les Anglois visiteroient les Vaisseaux Hollandois, qu'ils rencontreroient en mer, comme s'ils en avoient droit. Les François prétendoient, de leur côté, confisquer les Vaisseaux de la même Nation; s'ils y trouvoient quelque chose, qui appartint aux Espagnols; selon je ne sai quelle Maxime de Droit, qui portoit: *que robe d'ennemi confisque celle d'ami*. On craignoit, en Hollande, que cela ne donnât occasion à une nouvelle rupture, avec l'Angleterre; de sorte qu'on pensoit plutôt à faire un nouveau Traité de Marine, avec Cromwel, où cette affaire pourroit être réglée. Les Etats Généraux avertirent là-dessus l'Amirauté d'Amsterdam de retirer de Ruiter, l'ordre qu'elle lui avoit déjà envoyé. Cet Amiral, tout soumis qu'il fût aux ordres de ses Supérieurs, ne put s'empêcher de se plaindre à l'Amirauté; par une Lettre du 16. de Decembre, écrite au Texel, où il s'étoit rendu, dans le dessein de faire Voiles au plutôt. Il leur dit que cela paroïssoit fort étrange, & peu supportable aux meilleurs serviteurs de l'Etat & aux Soldats, qui recevroient par-là de fâcheux affronts des Anglois, & seroient même méprisés par les Marchands, dont ils ne seroient pas en état de sauver les Vaisseaux. Là-dessus l'Amirauté, sans attendre de nouveaux ordres des EE. GG. lui écrivit une autre Lettre, le 20. de Decembre, qui confirmoit leurs premiers ordres, quoi qu'en termes plus menagez. Cette Lettre fut envoyée, quatre jours après, aux EE. GG. par la même Amirauté. Les Zélandois trouverent mauvaise, la liberté qu'elle avoit prise de rendre inutile l'Ordre des mêmes Etats; mais on étoit persuadé en Hollande, que l'Amirauté n'avoit pas mal fait de ne pas vouloir souffrir des affronts, qui tendoient à la ruine entiere du Commerce de Hollande.

Ruiter mit à la voile la Veille de Noël, avec quatre-vingts Vaisseaux Marchands, pour la France, l'Espagne, le Portugal & le Détroit, & il effuya une grosse tempête, dans cette navigation.

(1) Brandt dans la Vie de Ruiter, sur cette année.

(2) Voyez sur l'an 1651. p. 507. col. 2.

1656. On verra sur la fin de l'Histoire de l'année suivante, ce qu'il fit, dans la Méditerranée.

On pourroit mettre ici quelques Règlements, particuliers, que l'on renouvela, ou qu'on fit de nouveau dans la Province de Hollande, de quel il est parlé (1) dans le II. Tome, ou dans la suite du I. quoiqu'il n'en porte pas le Titre, des *Résolutions Secretes de Hollande*. Mais cela nous meneroit trop loin, & ne doit pas entrer dans une Histoire Générale. Nous remarquerons seulement qu'en ce tems-là, & même auparavant, la Philosophie de *René Descartes* ayant commencé à faire du bruit, & trouvé bien des Esprits disposés à la recevoir; le Synode de la Sud-Hollande en porta des plaintes aux Etats de la Province, comme s'il y avoit des gens, qui, en mêlant cette Philosophie dans la Théologie, la gâtoient & introduisoient des Opinions contraires à l'Écriture Sainte. (2) Là-dessus les Etats de Hollande, firent une Ordonnance le 30. de Septembre de cette année, pour empêcher que ces nouvelles opinions ne donnassent occasion à des contestations. Mais avant que de rapporter le précis de cette Ordonnance, il faut dire quelque chose du *Cartésianisme*, comme on commença de l'appeler. On sait que la Philosophie d'*Aristote*, telle qu'on l'enseignoit dans les Ecoles, depuis quelques Siècles, étoit la seule qui fût alors admise dans les Académies. *Pierre la Ramée*, dans le XVI. Siècle, & *Pierre Gassendi* dans le XVII. l'avoient bien attaquée; mais quoi qu'ils eussent fait quelques Disciples, le Peripatétisme regnoit encore dans toutes les Académies, sur tout dans celles des Catholiques Romains. Cependant il faut donner cette louange à Descartes, qu'il a été le premier, qui ait secoué le joug du Peripatétisme, & appliqué la Méthode de raisonner des Mathématiciens à la Philosophie; & avouer que cette Méthode, si l'on fait s'en servir, ne trompe jamais. Il en est des bons raisonnemens, en toutes sortes de choses, comme de l'Arithmétique, dont les regles ne trompent jamais, quand on les observe bien. Le mal est que les Philosophes même ne savent souvent pas se servir de ces Principes généraux de la Philosophie; que l'on enseigne, dans les Logiques bien-faites, & que Descartes avoit commencé de recommander. Ce Philosophe lui-même, ce qui est surprenant, ne les observa nullement, dans ses *Méditations Métaphysiques*, qui sont pleines de Sophismes, ni dans sa Physique, qu'il a lui-même appelé *un Roman*, quand il commença à la publier, & cela avec bien plus de vérité qu'il ne pensoit, comme on l'a montré depuis. Mais alors on n'étoit pas si éclairé en Hollande, qu'on l'a été, depuis les découvertes de quelques illustres Anglois.

On accusoit Descartes de porter ses Lecteurs à douter de tout, & même s'il y a un Dieu, dès le commencement de ses Méditations; où pour poser un fondement solide, il enseigne qu'il faut douter de tout, avant que de rien établir. Il auroit mieux fait, s'il avoit dit, qu'on ne doit rien admettre qu'après l'avoir examiné, comme si l'on en doutoit. C'étoit-là la doctrine indubitable (3) d'*Aristote*, qui n'a jamais été censuré pour cela, que l'on sâche. Mais les Peripatéticiens, des derniers siècles, lisoient peu ce Philosophe, en ses propres Ouvrages. Ils se conten-

toient des Systèmes Modernes de sa Philosophie. Il étoit injuste de quereller Descartes, pour s'être exprimé d'une manière trop dure. 1656.

On avoit plus de sujet de lui contester sa Démonstration qu'il y a un Dieu, qui n'est qu'un pur Sophisme, comme on l'a bien senti depuis. La vérité de cela est, qu'en cela, il avoit péché, contre les règles de la Logique; qu'il n'avoit pas assez cultivée, parce que de son tems, les Logiques ordinaires étoient assez mal faites.

On pouvoit encore lui reprocher qu'en étendant trop son doute, il s'étoit si fort embarrassé, qu'il ne lui étoit pas possible d'en sortir. En supposant qu'il se pourroit faire, que le Créateur du Genre Humain l'auroit créé de sorte, qu'il se tromperoit nécessairement; on suppose qu'on ne peut pas s'assurer que l'Evidence est le caractère de la Vérité, parce qu'il pourroit arriver que Dieu nous eût fait de sorte, que nous concevrions comme évident ce qui seroit faux. Si nous supposons que les Vérités Mathématiques seroient fausses, si Dieu l'avoit voulu, on ne peut s'assurer de rien. On seroit néanmoins tort à Descartes, comme je croi, si on le vouloit soupçonner de nous jeter à dessein dans des doutes, dont il ne nous seroit pas possible de sortir. Il paroît, ce me semble, par tous ses Ecrits, qu'il n'y a guère eu de Philosophe plus dogmatique que lui.

Dans sa Physique, on reprenoit principalement ce qu'il disoit du mouvement de la Terre autour du Soleil, après quelques-uns des anciens Pythagoriciens, *Copernic*, *Galilée* & d'autres; comme s'il contredisoit, en cela, l'Écriture Sainte; qui parle du Soleil, comme se mouvant autour de la Terre; & de la Terre, comme étant en repos. Mais l'Écriture ne se propose point de nous instruire de la Physique; mais de nous apprendre ce que nous devons croire d'un Dieu Créateur de toutes choses, & la manière dont il veut que nous le servions. Ainsi il ne faut pas s'étonner, si elle parle d'une manière populaire du mouvement du Soleil, & du repos de la Terre.

C'est de quoi, tous les habiles gens tombent d'accord aujourd'hui. Aussi cela ne fit-il pas grand tort à Descartes, sur tout parmi les Protestans. Mais s'il faut dire la vérité, ni les ennemis de Descartes, ni ceux qui le défendoient n'étoient ni de grands Philosophes, ni de fort bons Interprètes de l'Écriture Sainte.

Les Etats de Hollande, après avoir examiné ce qu'on disoit de part & d'autre, déclarerent, de toutes les voix, „ que toutes les Facultez & „ les Sciences devoient avoir leurs bornes & leurs „ limites, dans lesquelles, pour éviter toute con- „ fusion, on devoit demeurer, en les enseignant; „ sans écrire des unes, en traitant des autres. : „ Que pour cela les Curateurs de l'Académie, & „ les Bourgmestres de la Ville de Leide seroient „ chargés de prendre garde, avec soin, que dans „ les matières, qui sont propres à la Théologie, „ & qui ne nous sont connues, que par la révela- „ tion de la Parole de Dieu; comme étant dis- „ tinctes de celles dont l'on peut, & dont l'on doit „ chercher la solution, par la Nature, & par la „ Raison; appartiendroient aux seuls Théologiens, „ sans que les autres Professeurs, & nommément „ les Philosophes, s'en mêlassent en aucune ma- „ nière dans leurs Leçons, ou dans leurs Dispu- „ tes; & que d'un autre côté, dans les matières „ & les questions, qui sont propres à la Philoso- „ phie, & qui sont connues & peuvent être re- „ solues principalement, par l'usage de la Raison „ naturelle, en en faisant une juste application, se- „ roient

(1) Sur la fin des Actes de l'an 1656.

(2) Résol. Secretes 2. Tom. p. 273.

(3) Dans sa Métaphysique Liv. II. c. 1.

1656. roient laissées aux seuls Philosophes; sans que
 „ les Théologiens, ou les autres Professeurs, en
 „ traitassent, dans leurs Leçons & dans leurs Dis-
 „ putes : Qu'encore qu'en matières Théologi-
 „ ques, on employât plusieurs termes, qu'on a
 „ empruntez des autres Sciences, & qui en plu-
 „ sieurs choses peuvent donner des ouvertures &
 „ des limites considerables; les Philosophes à qui
 „ il appartient d'expliquer la force, & le verita-
 „ ble sens de ces termes, ne pourroient point
 „ prendre occasion de là, d'expliquer les matie-
 „ res même de la Théologie; mais se contente-
 „ roient d'expliquer les termes, les regles & les
 „ distinctions, par des exemples tirez du Droit
 „ & de la Médecine, & même de l'Ecriture
 „ Sainte, & des Ecrits Théologiques les plus gé-
 „ neralement estimez, & cela avec retenue; à
 „ condition néanmoins qu'il seroit libre aux Théo-
 „ logiens d'expliquer, du mieux qu'ils pourroient,
 „ les matieres Théologiques, sans ces termes Phi-
 „ losophiques, & le plus simplement, qu'il se
 „ pourroit, comme l'Ecriture Sainte, & la natu-
 „ re de la chose le demande : Que pour ce qui
 „ regardoit les matieres, qui encore qu'elles con-
 „ cernent la Foi, peuvent être néanmoins cher-
 „ chées & découvertes, par la Raison naturelle,
 „ on distingueroit ce que la parole de Dieu en
 „ dit (auquel égard ces choses sont des objets de
 „ la Foi) de ce que la Raison Humaine en peut
 „ découvrir; afin que ces choses ne fussent pas
 „ traitées par les Philosophes, de la même ma-
 „ niere, que le font les Théologiens; en em-
 „ ployant des preuves tirées de l'Ecriture, en ex-
 „ pliquant les textes où il en est parlé, en réfu-
 „ tant les anciennes, ou les nouvelles Hérésies :
 „ Que leurs Nobles & Grandes Puissances enten-
 „ doient, qu'encore que Dieu ait fait connoître
 „ ce qu'il lui a plû, dans sa Parole, de lui-même, & de
 „ quelques-uns de ses Ouvrages, & que l'on puisse
 „ aussi, par la Nature, entendre bien mieux les
 „ uns, que les autres; néanmoins on les pouvoit
 „ connoître, plus facilement & plus sûrement, par
 „ la Parole de Dieu, que par des raisons tirées de
 „ la Nature : Qu'il pourroit encore naître des
 „ questions, auxquelles on pourroit opposer l'E-
 „ criture, comme leur étant contraire; & qu'a-
 „ lors on n'y mêleroit pas la Philosophie, pour ex-
 „ pliquer, par ses principes, l'Ecriture Sainte;
 „ mais qu'on tiendroit l'Ecriture pour la Souve-
 „ raine, la plus indubitable, & la plus sùre regle,
 „ que Dieu ait révélée aux hommes : Que si les
 „ lumieres de la Nature, quelque claires & évi-
 „ dentes qu'elles pussent être, paroissent dicter
 „ quelque autre chose; il faudroit leur préférer
 „ l'autorité Divine seule, & que la Philosophie
 „ s'abstiendroit de les défendre, ou de les produi-
 „ re : Que pour entretenir la Paix, ou le repos,
 „ on s'abstiendroit d'avancer les dogmes Philoso-
 „ phiques, tirez de la Philosophie de Mr. *Descar-*
 „ *tes*, dont quelques-uns se choquoient alors.

Les Etats chargerent les Curateurs de l'Acade-
 mie, & les Bourgmestres de Leide de tenir les
 Professeurs en paix, conformément à ce Régle-
 ment, & de les empêcher d'en venir à se querel-
 ler les uns les autres, dans leurs Leçons, ou dans
 leurs Ecrits. Ils leur ordonnerent même de faire
 promettre par serment aux Professeurs en Théo-
 logie & en Philosophie, qu'ils se conduiroient con-
 formément à ce Règlement, & entendirent qu'en cas
 que quelcun vînt, dans la suite, à le violer, ils le cas-
 seroient, ou au moins le suspendroient des fonc-
 tions de sa Charge. S'il arrivoit que quelcun eût
 des plaintes à faire, contre un de ses Collegues, ils
 le renvoyoient aux Curateurs de l'Academie, &

aux Bourgmestres de la Ville, pour en juger, 1656.
 comme ils croiroient qu'il seroit avantageux
 pour l'Academie. Enfin les Etats défendirent
 d'expliquer publiquement les Livres de Mr. *Des-*
cartes, & chargerent la Cour de Hollande de
 former une Ordonnance contre les Ecrits, trop
 passionnez, & outrageans, & d'imposer, pour
 cela, des peines telles qu'elle jugeroit à propos;
 & d'envoyer cette Ordonnance aux Etats, afin
 qu'ils déliberassent ensuite là-dessus.

Cette Résolution, ne fit changer personne de
 sentiment, à l'égard de la nouvelle Philosophie;
 mais elle empêcha au moins qu'il n'arrivât au-
 cun scandale dans l'Academie. Néanmoins le
 Cartésianisme prévalut, dans la suite; mais depuis
 les nouvelles découvertes des Philosophes An-
 glois, il est tombé de lui-même, & la Philo-
 sophie *experimentale*, comme on la nomme, par-
 ce qu'elle est uniquement fondée sur les Experien-
 ce, a prévalu en Hollande, comme ailleurs, par
 rapport à la Physique; sans qu'on se soit échauf-
 fé à inventer des Hypotheses, en vertu desquel-
 les on pût rendre raison des Phénomènes de la
 Nature. Il y a même grande apparence, que,
 malgré l'humeur changeante des hommes, les
 choses en demeureront-là. La Logique paroît aussi
 être fixée, parce qu'elle est fondée sur des Dé-
 monstrations. Il pourra encore arriver quelque
 changement; mais qui ne fera pas grand, dans
 les Parties de la Philosophie, où il est traité de
 l'Etre en général & de la Nature des Esprits;
 parce que ceux, qui en écrivent, ne soutiennent
 positivement que des choses claires, & qu'ils ont
 assez d'ingénuité, pour proposer les douteuses,
 en doutant. Ainsi on peut se flatter, que la Phi-
 losophie ne causera aucun desordre, dans la Ré-
 publique des Lettres, & encore moins dans les
 Societez Civiles.

DE'S le commencement de l'année MDCLVII. 1657.

il y eut entre les Provinces Unies de grandes
 Contestations, touchant la Charge de *Maréchal*
de Camp Général, qui n'avoit point été remplie
 depuis la mort de Brederode, comme on l'a dit
 ci-devant. (1) Le 5. de Janvier *Botfma*, Prési-
 dent pour la Province de Frise, proposâ (appa-
 remment de concert avec le Stadthoudre de la
 Province) à l'Assemblée des Etats Généraux de
 la remplir; & comme il y avoit des Provinces,
 qui n'avoient donné à leurs Députez aucune
 instruction là-dessus, on pria les Députez de se
 préparer, pour en parler le lendemain. Ce jour-
 là il fut résolu de revoir l'Instruction, que l'on
 avoit donnée à ceux, qui avoient été aupara-
 vant revêtus de cette Charge; pour l'accommoder
 à l'état présent de la République, & en faire
 rapport. Sur cela, les Députez de Hollande
 prièrent instamment ceux des autres Provinces,
 & réitérerent encore leurs prieres, qu'ils vou-
 lussent déclarer s'il ne seroit pas à propos, avant
 que de passer à cette Révision, d'accorder un
 tems suffisant à la Hollande; pour représenter
 les considerations, qu'elle pourroit avoir sur ce-
 la; d'autant plus que les Etats de cette Provin-
 ce étoient sur le point de s'assembler. Mais les
 Députez des autres Provinces persisterent dans
 leur sentiment, & conclurent de reprendre cet-
 te résolution, avant qu'il fût quinze jours. Là-
 dessus les Députez de Hollande, par l'avis des
 Conseillers Commis de la Province, firent ajoû-
 ter à la résolution précédente, cette protesta-
 tion

(1) *Aitzema* Liv. XXXVII. dès le commencement de cette
 année.

1657. tion de leur part, qu'ils demandoient que non seulement la résomption de ce qui avoit été conclu, mais encore toute l'affaire demeurât suspendue. C'étoit en effet l'usage, dans toutes les délibérations, & sur tout en celles qui étoient de quelque importance, de ne refuser point de donner à une Province le tems de délibérer, pour pouvoir s'informer de la chose, dont il s'agissoit; d'autant plus que les Députez de la Province d'Utrecht se joignirent à eux, & dirent qu'ils ne demandoient rien, qui ne fût juste. Les mêmes Députez dirent encore, qu'ils n'avoient reçu aucun ordre de leur Province, de consentir à l'élection d'un Maréchal de Camp, & que par conséquent ils n'étoient pas autorizés à revoir son Instruction. Le Prince Jean Maurice de Nassau écrivit aussi aux Etats Généraux, qu'il se croyoit qualifié, pour demander cet emploi, par son ancienneté entre les Officiers, qui étoient à leur service; & les Provinces ne rejetterent point ses offres.

En Zélande, ceux de Middelbourg dirent le 16. de Janvier, qu'ils avoient ordre de déclarer que depuis que la Charge de Maréchal de Camp étoit vacante, on avoit vû beaucoup de désordre parmi les Soldats. On ne parloit pas seulement, dans l'Assemblée des E. E. G. G. de remplir cette place; mais on écrivit encore à la Ville de Ter-Goës, de vouloir dire ses sentimens là-dessus. Les cinq Provinces, qui étoient pour l'élection d'un Maréchal de Camp, opinèrent & convinrent unanimement, que conformément à la bonne intention, qu'elles avoient eüe, & aux inclinations favorables de la plûpart des Membres de l'Union, il falloit remplir l'importante Charge, dont il s'agissoit & choisir pour cela le Prince Guillaume de Nassau, Gouverneur de Frise, de Groningue & des Omlandes, avec l'Instruction de ceux, qui avoient eu cette Charge avant lui; ou avec celle, que l'on pourroit faire à l'avenir, sans différer néanmoins l'élection, jusqu'à ce qu'elle fût faite.

La Personne de ce Prince, qui avoit aidé le feu Prince d'Orange à assiéger Amsterdam, ne pouvoit pas être fort agréable aux Etats de Hollande; quoi que d'ailleurs il fût capable de bien remplir les devoirs de cet emploi. Cette entreprise avoit été si irrégulière, & si contraire à la Souveraineté & aux Droits de cette Province, & même de toutes les autres; que personne ne la pouvoit approuver, sans ébranler les fondemens de toute la République. Cependant on regardoit cela, comme rien; comme si, pourvû que la Hollande fût maltraitée, on ne se fût pas soucié de hasarder toute l'Union. Elle auroit pû, avec justice, demander satisfaction, pour une entreprise de cette sorte; mais elle avoit craint de troubler la paix, & pour cela elle avoit consenti à une Amnistie. Autrement on ne doit pas facilement passer par dessus des fautes de cette sorte. La Hollande, sans rien témoigner de cela, écrivit aux autres Provinces une Lettre, du 24. Janvier de cette année. Après (1) avoir narré le fait, elle y fit voir qu'on ne pouvoit donner aucune Charge Militaire en des Troupes, malgré la Province qui paye leurs gages, & qui est souveraine chez elle; d'où elle concluoit qu'ayant mûrement délibéré, sur cette affaire, dans les Conseils des Villes de Hollande, qui envoient des Députez dans les Etats, & dans l'Assemblée même tenue pour cela; elle avoit pû conclurre, que dans la conjoncture du tems, la créa-

(1) Résol. Secr. T. p. 290. & suiv.

tion d'un Maréchal de Camp, où d'un autre 1657. Chef des Troupes des Alliez, n'étoit nullement nécessaire, utile, ou à propo; pour plusieurs raisons, que la Province avoit déjà alleguées, & qu'elle pourroit étendre davantage, si elle ne craignoit d'importuner les Provinces. Elle ajoûtoit qu'elle ne pouvoit pas dissimuler qu'il étoit plus nécessaire, pour le bien & pour le repos de l'Etat, que cette Charge demeurât mortifiée; que si on la mettoit de nouveau sur pied, & que l'on établit un Chef perpétuel des Troupes de l'Etat. Que si dans un tems de guerre, & en une pressante nécessité, on jugeoit qu'il fallût choisir un Chef, ou donner un Commandant à un corps de Troupes, il ne falloit pas donner cette Commission à perpétuité; mais seulement, pour autant de tems, qu'on en auroit besoin. Pour ces raisons & d'autres, qu'on pourra voir dans l'Original, les Etats de Hollande demanderent aux autres Provinces, que l'on suspendît cette affaire, & que l'on ne se servît point, en cette occasion, de quelques résolutions, qu'elles auroient prises là-dessus. Enfin la Hollande assuroit les autres Provinces qu'elle n'avoit d'autre but, que le bien, le repos & l'union de l'Etat; avec la conservation des Droits, des Libertez & de la Souveraineté de ses Membres; & qu'elle seroit toujours prête de conférer avec eux, sur ces matieres.

Il se fit encore le 23. de Janvier, une Déclaration assez vigoureuse, par les Etats de Hollande, contre la précipitation de ceux qui avoient résolu de passer outre; sans attendre la résolution de cette Province, dont les Députez n'avoient reçu la proposition des cinq Provinces, que pour (2) en faire rapport aux Etats de Hollande; sans le consentement formel desquels, ils ne pouvoient pas y consentir. Dans cette Résolution, les Etats de Hollande, après avoir exposé le fait, & le Droit que leur Province avoit de ne point admettre l'Élection d'un Maréchal de Camp Général, déclarent que s'il arrivoit que les autres Provinces, ou la plûpart d'entre elles, sans avoir égard à leurs raisons, voulussent décider cette affaire, à la pluralité des voix; au lieu de laisser la chose, en son entier, sans préjudicier aux Droits de la Hollande; & que si elles ne donnoient pas le tems de faire de nouveau le rapport de ce qu'ils voudroient faire; alors après avoir montré qu'il n'est pas au pouvoir des E. E. G. G. de nommer un Chef des Troupes qu'une Province paye, sans son consentement; leurs Nobles & Grandes Puissances (3) ne souffriroient point une semblable infraction de leurs Droits; qu'ils s'opposeroient à l'exercice de cet emploi, si celui, à qui il auroit été donné, entreprenoit de s'en mettre en possession; & qu'ils y mettroient tel ordre, qu'il n'auroit jamais aucune autorité sur les Troupes, qui seroient à la solde de la Hollande: Que si néanmoins l'animosité des autres Provinces, ou de leurs Députez, à l'Assemblée des Etats Généraux, alloit si loin que d'élire un Chef, lui en expédier la Commission & prendre son serment; les Etats de Hollande, pour la conservation de leurs Droits, établiroient d'abord un Chef particulier, pour leur Province, & que ce Chef commanderoit les Troupes, qui étoient à la solde de la Province de Hollande. On trouvera le reste, dans l'Original qui mérite d'être lu, & pour la chose & pour la fermeté, avec laquelle on y défend les Droits des Provinces. On dressa (4) même une

In-

(2) *Ad referendum*, comme l'on parle.

(3) Voyez les Résol. Secr. T. I. p. 283. & 286.

(4) Résol. Secr. T. I. p. 297.

1657. Instruction, pour le Chef particulier, que l'on pourroit nommer, pour commander les Troupes de Hollande, si l'on en venoit jusques-là.

Pendant qu'on travailloit à cette Déclaration, en Hollande, les Conseillers Commis de Zélande envoyèrent aux Députez Zélandois à l'Assemblée des E.E. GG., un ordre de presser l'élection du Stadthoude de Frise. Les Etats de cette Province répondirent à la Lettre des Hollandois, le 18. de Février, dans la même vuë; mais sans réfuter leur Lettre, à laquelle on ne pouvoit en effet rien opposer de solide. Ils pressoient la nécessité, qu'il y avoit d'avoir un seul Chef de toute la Confédération; mais la chose même les réfuta assez, puis qu'il n'arriva rien dans la suite, qui pût faire repentir les Hollandois, de s'être opposés à l'élection d'un Maréchal de Camp Général, pour toutes les Provinces. On peut dire la même chose, des Lettres de celles de Gueldre, & de ceux de Groningue & des Omlandes.

La Hollande publia (1) aussi une longue Déduction, touchant les Droits de chaque Province de disposer, du commandement des Troupes; qui sont sur sa répartition, comme on parle dans ces Provinces, ou qui reçoivent leur solde d'elle. Ce Droit y est déduit tout au long, & la déduction du Droit est toute munie de preuves authentiques, qui mettent la chose hors de doute, comme on le pourra voir, en les lisant dans *Aitzema*. On trouvera dans cet Ecrit, aussi bien que dans la *Déduction*, dont nous avons parlé sur l'année MDCLIV., quantité de choses curieuses, touchant les Droits particuliers des Provinces Unies; lesquels sont demeurez entiers, depuis l'Union d'Utrecht.

Enfin le Prince Guillaume de Nassau voyant, qu'il n'étoit pas possible de fléchir la Province de Hollande, & qu'elle prenoit en si mauvaise part le procédé des autres Provinces, laissa tomber cette affaire. (3) Il y eut des gens, qui dirent que l'on pourroit fléchir la Hollande, avec le tems & par la douceur. D'autres jugerent que, si on prétendoit l'emporter sur elle, par la pluralité des voix; elle ne manqueroit pas de nommer un Chef particulier de ses Troupes, qui sont plus de la moitié de celles de l'Union. On croyoit que ce Chef seroit *Beverwaard*. Mais la fermeté de la Hollande fit cesser de parler de cette affaire, & cette Province demeura maîtresse de ses Troupes; dont elle donna une marque, en faisant une Ordonnance, contre les Querelles & les Duels, laquelle ne regardoit qu'elles; car on fait assez que ces desordres n'arrivent guère, que parmi les Gens de Guerre. Ainsi cette Province conserva aux autres, malgré elles, un des plus grands Privileges, qu'elles eussent; comme cela est arrivé plusieurs fois.

Les Etats Généraux (4) firent aussi un Règlement, pour ce que les Villes d'Oostfrise leur devoient payer; mais nous ne nous arrêterons pas à cela, en cet endroit, non plus qu'ailleurs.

La France (5) continua, dès le commencement de cette année, à visiter les Vaisseaux Hollandois, qui alloient pour négotier dans la Méditerranée, & ne manquoient pas de les confisquer, non seulement lors qu'ils y trouvoient des effets, qu'ils prétendoient être pour les Espagnols, mais

même lors qu'ils ne faisoient que le soupçonner. (6) Cela engagea les Etats à donner ordre à Ruiter, de prendre tous les Vaisseaux fortis de Toulon, pour aller en course; car c'étoit de ce Port, que la plupart des Pirates François avoient accoustumé de sortir. Nous parlerons ensuite, du Voyage de Ruiter; mais il faut que nous mettions ici ce qui arriva à Paris & à la Haie, à l'occasion de la prise de deux Armateurs François. Le 28. de Février, Ruiter fut d'un Vaisseau de Hambourg, qu'il avoit été pillé, par des Armateurs de Toulon, qui l'avoient ensuite laissé aller. Le même matin, Ruiter, étant sous l'Île de Corse, découvrit deux Vaisseaux, à trois lieues de lui, ou environ, qui sembloient venir à lui. Il tourna les voiles de ce côté-là, pour leur aller au devant. Quand ils furent un peu plus près, les Vaisseaux François, qui avoient cru avoir à faire à une Flotte Marchande, s'aperçurent que c'étoit une Escadre de Vaisseaux de Guerre. Ils voulurent se retirer, mais le vent qui les avoit amené si près des Hollandois, leur étoit contraire. Ils avoient d'abord arboré le Pavillon François, mais ils l'ôtèrent. Ruiter de son côté arbora le Pavillon Anglois, que les François ne fuyoient point. Les François firent tout leur possible, pour se retirer, & les Hollandois ce qu'il purent pour les joindre; & ils les atteignirent, sur le Midi, entre l'Île de Corse & celle de Gorgone. Comme les François étoient fort inférieurs aux Hollandois, ils ne tirent pas un coup de Canon. Ruiter envoya dire à celui qui commandoit le plus gros des deux Vaisseaux de venir à bord. Il y envoya son Lieutenant, que Ruiter retint, en renvoyant dire au Capitaine, que, s'il ne venoit lui-même, il l'alloit aborder. Le Capitaine obéit, & cependant les autres Vaisseaux de la Flotte Hollandoise s'approchèrent des deux Vaisseaux, de peur qu'ils ne s'échappassent. Le Capitaine du plus petit passa à bord du Capitaine Hollandois *Van der Zaen*, & les deux Vaisseaux, ne voyant aucun moyen de se sauver, se rendirent. Les autres Officiers, avec les Equipages, furent partagez sur la Flotte Hollandoise. C'est ce qui se trouve, dans le Journal de Ruiter, & dans une Lettre, qu'il écrivit à l'Amirauté d'Amsterdam. L'un de ces Vaisseaux, qui étoit apparemment une Fregate, ou une Flute, s'appelloit *la Regine*; parce qu'elle étoit destinée, à ce que disoient les François, pour porter des Soldats à *Via Regia*, Ville appartenante au Duc de Toscane. Elle portoit trente Canons de fonte & deux de fer, avec deux-cens-trente hommes d'équipage. Le plus petit Bâtiment étoit une Frégate, qu'on nommoit *le Chasseur*, montée de cent-quatre-vingts hommes, & de vingt-huit pièces de Canon, dont 18. étoient de fonte. Le Capitaine de la *Regine* étoit un nommé *Des Landes*, Chevalier de Malte, qui faisoit, depuis plusieurs années, le Métier de Pirate, & qui avoit causé de grandes pertes au Commerce de Hollande. Le Capitaine du moindre de ces deux Vaisseaux, commandé par un homme, qui s'appelloit *Ledignac*, avoit aussi fait beaucoup de mal aux Marchands Hollandois. Ces deux Vaisseaux, qui étoient de fabrique Suedoise appartenant au Roi, qui les avoit prêtés à quelques Particuliers, qui les avoient équipés à leur dépens; à condition qu'ils donneroient le tiers des prises, qu'ils feroient, à un Seigneur de la Cour, que l'Histoire ne nomme pas; & qui pourroit bien avoir été le Cardinal Mazarin, ou le

B b b

Duc

(1) Voyez la dans les Résol. Secretes T.I. p. 297. & suiv.

(2) Liv. XXXVII. p. 28. & suiv.

(3) Là-même p. 42.

(4) Là-même p. 42. & suiv.

(5) Là-même p. 46.

(6) Vie de Ruiter sur cette année.

1657. Duc de Vendôme, Amiral de France. L'Ambassadeur de Hollande avoit obtenu plusieurs Arrêts contre des Landes, par lesquels il étoit condamné à la restitution de ce qu'il avoit pris ; mais assuré de la protection de ceux, avec qui il partageoit le profit, il se moquoit des ordres ; que l'on ne donnoit que par forme, pour amuser une République, avec laquelle on étoit en paix. (1) Ruiter ayant ensuite fait Voile vers les côtes d'Espagne, il y vendit le Vaisseau de des Landes, & retint, par ordre des Etats, les Officiers qui y avoient été pris ; mais il remit les Matelots & les Soldats aux Espagnols, qui les renvoyèrent à Marseille.

Il n'y avoit pas long-tems, que ceux de Calais s'étoient saisis de quelques Vaisseaux Marchands Hollandois, qu'ils avoient arrêté ceux qui les commandoient, & obligé les Matelots de témoigner contre les Maîtres. On s'en étoit plaint, mais en vain. Les Anglois ne traitoient pas mal les Vaisseaux Hollandois, qu'ils recevoient dans leurs Ports, lors que le mauvais tems les obligeoit d'y relâcher, sans leur faire aucune Avanie. On esperoit même, en Hollande, qu'on revoqueroit, en leur faveur, l'Acte, qui avoit été fait en MDCL., pour l'augmentation du Négoce en Angleterre. Le Protecteur témoignoit qu'il vouloit entretenir une amitié sincère avec les Etats, & qu'il ne permettroit pas qu'on fit rien de désavantageux à leurs intérêts. L'argent commençoit à lui manquer, & il pensoit à se faire donner le titre de Roi ; de sorte qu'il n'eût pas été à propos de se faire de nouveaux ennemis.

Cependant la France ne vouloit pas paroître ennemie des Provinces, & le Roi nomma Jacques Auguste de Thou, Conseiller au Grand Conseil, & Fils du Fameux Historien, dont il portoit le nom, pour l'Ambassade de Hollande. Il arriva alors que Ruiter prit les deux Vaisseaux, dont nous avons parlé, & la nouvelle, en ayant été apportée à Paris, le Cardinal en parut si irrité, qu'il fut d'avis, dans le Conseil du Roi, auquel les plaintes en avoient été portées, de prendre cette action, comme une rupture de la part des Etats ; qui souffroient néanmoins, depuis long-tems, qu'on prît leurs Vaisseaux, sans parler de rompre, pour cela, avec la France. Mais on se contenta d'ordonner d'arrêter tous les Vaisseaux & les Effets des Hollandois, qui se trouveroient en France ; ce qui étoit même trop violent, pendant qu'on les attaquoit, en pleine mer, & que l'on vendoit leurs Marchandises. Boreel, Ambassadeur des Etats en France, se plaignit au Comte de Brienne, Secrétaire d'Etat, & au Cardinal ; qui lui dirent que les deux Vaisseaux, que Ruiter avoit pris, appartenoient au Roi, & qu'il demandoit qu'on lui fit justice de cet attentat, & que l'on envoyât ordre aux Vaisseaux de guerre de l'Etat, de ne rien faire à l'avenir de semblable. Ils ajoutèrent, que les Vaisseaux pris n'avoient rien fait, contre les Hollandois ; qu'ils avoient ordre de mener quelques Soldats à Via Regia, & d'en revenir prendre d'autres ; & qu'on les avoit livrés aux Espagnols, qui avoient néanmoins été assez généreux, pour les renvoyer à Marseille, & de leur donner à chacun une pièce de huit. Le Fils de l'Ambassadeur, revenu depuis peu de Hollande, où il avoit été, pour informer les Etats de bouche de diverses choses, qui se passaient en France, dit à cette occasion, que des Landes faisoit depuis

long-tems le métier de Pirate, que ses deux Vaisseaux appartenoient en effet au Roi, mais qu'ils avoient été équipés par des Particuliers, qui avoient promis le tiers du profit au Roi, qui l'avoit donné au Cardinal. Cette réponse, toute vraie qu'elle pouvoit être, étoit un peu trop hardie. On se plaignoit, en Hollande, d'avoir perdu, par les courses des François, depuis plusieurs années, plus de trente millions. Cela avoit fait que, depuis les années MDCL., & la suivante, on avoit parlé de faire ce que Ruiter avoit enfin exécuté. On jugea donc qu'il n'avoit fait, que son devoir ; en prenant ces deux Armateurs. On l'en loua, & l'on s'attendit même qu'il en prendroit d'autres ; sans se mettre beaucoup en peine de ce que la France en pourroit dire ; puis qu'après avoir laissé prendre une si grande quantité de Vaisseaux Marchands, sans rendre aucune justice, sur les plaintes, qu'on en avoit faites ; elle n'étoit pas en droit de se plaindre de la prise de quelque peu de Pirates, qui n'avoient aucune Commission d'attaquer les Vaisseaux Hollandois. Toutes les Amirautez envoyèrent, de leur part, des Députez à la Haie, pour proposer aux EE. GG. d'ajouter douze Vaisseaux aux trente-six, qu'on avoit résolu d'armer cette année-là, & d'ordonner au Lieutenant Amiral Général de se tenir prêt à aller en mer. On croyoit être bien-informé, que la France n'avoit que peu de Galeres, & de Vaisseaux de Guerre, en état de servir. On croyoit que ses Sujets, & ses Marchands seroient fort mécontents du Cardinal, s'il venoit à faire défendre le Commerce avec la Hollande, & que le Roi ne verroit pas volontiers diminuer ses revenus, par cette défense. D'ailleurs la Guerre, que le Roi faisoit alors en Italie, contre les Espagnols, ne lui étoit nullement avantageuse.

De Thou, nommé à l'Ambassade de Hollande, & à qui l'Etat avoit envoyé un Vaisseau à Dieppe, pour l'amener, comme il l'avoit demandé, arriva dans la Meuse, & débarqua à Rotterdam. Il fut reçu, comme on avoit accoutumé de recevoir les Ambassadeurs de France. Il arriva que, le premier soir, qu'il coucha à la Haie, un de ses Laquais voulut faire violence de nuit à une femme ; sur quoi la patrouille ayant passé, elle défendit cette femme, & donna même quelques coups du manche de ses Halebardes à ce Laquais, qui voulut se défendre, & l'emmena au Corps de Garde. L'Ambassadeur fit là-dessus demander son Domestique, aux Conseillers Députez de la Province, pour en faire justice lui-même, & ils le lui firent rendre, sur le champ.

Le bruit couroit, dès le 11. d'Avril, que tous les Vaisseaux Hollandois, & les effets, que la Nation avoit en France, alloient être arrêtés. Les Amirautez ordonnèrent que l'on hâtât l'armement extraordinaire, que l'on avoit résolu de faire par mer, & avertirent les Sujets de l'Etat, qui pouvoient avoir des Effets, ou des Engagemens en France, d'y mettre ordre incessamment, & sur tout aux affaires de Change, qu'ils y avoient.

Les Etats Généraux écrivirent aussi le 17. d'Avril à leur Ambassadeur, (2) pour lui marquer comment il se devoit conduire, en cette conjoncture. Il eut ordre de demander incessamment audience, pour représenter fortement tout ce qui avoit été fait, depuis plusieurs années, contre le Droit des Gens, comme on l'a pu voir par cette Histoire, aux Habitans des Provinces, & de défen-

(1) Aitzema Liv. XXXVII. p. 46. col. 2.

(2) Voyez cette Lettre dans Aitzema Livre XXXVII. pag. 47.

1657. fendre, en particulier, la conduite de Ruiter. La principale question, qui se présentoit, en ce démêlé, étoit, à ce que dit l'Ambassadeur Hollandois à Louis XIV. en présence du Cardinal Mazarin; „ si la Mer étant commune à toutes „ les Nations, & les Vaisseaux Marchands de Hol- „ lande étant attaquez, par des Pirates, qui les „ veulent prendre, doivent se laisser prendre & se „ rendre; quand même ils seroient plus forts, & „ assistez des Vaisseaux de Guerre de leurs HH. „ PP. & se contenter de s'en aller plaindre, & de „ mander justice & réparation à Paris.

Comme Boreel eut dit cela, & que le Roi ne répondoit rien, sur la question, qu'il venoit de poser; de peur d'approuver une maxime insoutenable, s'il y répondoit affirmativement; ou de condamner la conduite de ses Ministres, s'il disoit que cela n'étoit pas permis; l'Ambassadeur commença à faire ses plaintes, & à étaler les pertes que les Sujets des EE. GG. avoient faites, depuis quelques années; sans qu'on leur eût fait faire réparation, sur les plaintes qu'ils avoient portées. Il soutint qu'en neuf ans, les Corsaires François avoient insulté, arrêté, ou pris plus de trois-cens Vaisseaux Hollandois. Il allegua cinquante-cinq Sentences, ou Ordres obtenus, contre ces gens-là & qu'il avoit en main, sans qu'il les eût pu faire exécuter. Il ajouta, que ces Pirates avoient opposé la force à la Justice, & que même ils avoient chassé de Toulon un Commissaire envoyé par ordre du Roi, & n'avoient rien fait de ce qu'il leur avoit ordonné; & attaqué en plein jour le Consul Hollandois de Marseille, qu'ils avoient si fort blessé, qu'ils l'avoient laissé comme mort dans la rue.

Enfin il demanda quelques sommes, que la Couronne devoit à la République, & du tems pour faire savoir aux EE. GG. ses Maîtres, le mécontentement de S. M., & que cependant l'Arrêt des Effets des Hollandois fût levé, ou au moins différé; & dit qu'il ne doutoit pas que ses Maîtres ne satisfissent le Roi. Ce Prince lui répondit en ces termes: *J'ai envoyé Mr. de Thou, en Hollande, pour y demander réparation de ce qui s'est passé, comme vous savez; & quand cela sera fait, je sais ce que j'aurai à faire, sur votre demande; mais pour le présent, je ne ferai rien du tout.*

L'Ambassadeur, avant que de se retirer, ajouta ces mots: *puis qu'il ne plaît pas à V. M. de m'accorder mes très-humbles prières, j'en donnerai avis en Hollande. Je me suis au moins acquité de ce que mes Maîtres m'ont ordonné, & aussi de ce qui est dû à V. M. elle-même; en lui faisant la très-humble prière, que je lui ai faite à présent.* Là-dessus il se retira, sans que le Roi lui dît rien de rude, ni le traitât mal autrement. Le Cardinal, qui étoit présent à cette Audience, contre la coutume, interrompit l'Ambassadeur, apparemment lors qu'il se plaignoit des Avaries des Pirates François, en disant tout haut: *il semble que vous veuillez faire ici le Déclamateur.* Mais Boreel lui répliqua: *Monsieur, j'ai l'honneur de parler au Roi, & se tournant du côté du Roi, il lui dit: Sire, je prie V. M. qu'il me soit permis de continuer; & le Roi écouta ce qu'il avoit à dire.* Cependant le Cardinal l'interrompit une seconde fois, lors qu'il parloit des sommes, que le Roi devoit à l'Etat, en disant à l'Ambassadeur: *mais vous savez qu'on a consenti, que Mrs. les EE. GG. payassent aux Intéressez ces sommes, en déduction des sommes qu'ils doivent au Roi.* Sur quoi Boreel répartit: *J'ai déjà répondu, que si Mrs. les Etats prétendoient les cent-mille Ecus des François, on pourroit alors prétendre une compensation; mais que c'étoient des Particuliers, Su-*

Tome II.

jets des Provinces Unies, qui demandoient cette somme. Son Eminence, se tût là-dessus, & l'Ambassadeur continua. Mais elle l'interrompit une troisième fois, en disant assez haut: *laissez parler le Roi, laissez parler le Roi.* Sur cela, l'Ambassadeur dit, en se tournant du côté du Roi: *Sire, je m'en vais finir; & le Roi l'écouta fort gracieusement, jusqu'à la fin.* D'autres racontent un peu autrement cette conférence, comme le dit (1) *Aitzema.* Quoi qu'il en soit, Boreel avoit ordre de presser vivement le Roi, de faire justice aux Etats. Il étoit en effet bien dur, d'entendre des plaintes de la France, pour deux Pirates qu'on lui avoit pris, & demander satisfaction là-dessus; pendant qu'elle ne faisoit aucune justice, pour un si grand nombre de Vaisseaux Marchands enlevés, dans le milieu de la paix; afin de satisfaire l'avarice du Cardinal & des autres, qui profitoient de ces Pirateries. Mais les Puissances, qui se sentent supérieures, se choquent souvent de rien; pendant qu'elles font des injures atroces à celles qui leur sont inférieures, ou qui n'ont pas le courage de leur résister. Le Cardinal se donnoit bien garde de traiter de même Cromwel, qui n'étoit pas d'une humeur si patiente, & qui se seroit d'abord mis en état de se venger, si l'on eût fait le même tort aux Anglois. Le 26. d'Avril, (2) les Etats de Hollande résolurent, que l'on prieroit l'Ambassadeur de France d'employer ses bons offices, pour faire en sorte que le Roi fit lever l'Arrêt qu'il avoit mis, sur les Vaisseaux & sur les Effets, que les Hollandois avoient en France; pour arrêter toutes les Pirateries; pour réparer les pertes, que l'on avoit causées en France à leurs Sujets; & pour leur faire rendre promptement justice, conformément au Traité de Marine, fait le 28. d'Avril, de l'an MDCXLVI., & à l'Edit du Roi fait le 30. de Mai, de l'an MDCLI. Les Etats de Hollande jugeoient encore qu'il faudroit, dans un autre Traité, prévenir un semblable accident.

Comme on jugeoit, avec raison, que les Effets des Hollandois, arrêtés en France, étoient plus considérables que ce qu'ils pouvoient devoir aux François; on se trouva embarrassé, lors qu'on délibéra s'il ne seroit pas à propos d'arrêter aussi tout ce que les François avoient dans les Provinces. Cependant on crut que cet Arrêt pourroit au moins servir, en quelque maniere, à faire lever celui que l'on avoit mis en France, sur les Effets des Sujets de l'Etat; ou au moins à les dédommager en partie, si on retenoit en France ce qui leur appartenoit; outre qu'on pourroit donner ordre aux Commandants des Vaisseaux de Guerre Hollandois, qui étoient en mer de se saisir sans distinction de tous les Bâtimens François, qu'ils pourroient atteindre; avec ordre néanmoins de ne les point piller, ni de les endommager, que le moins qu'il seroit possible.

Le même jour, il y eut une Ordonnance publiée, en toutes les Villes de Hollande, par laquelle on commandoit de saisir tout ce qu'on y trouveroit appartenant aux François; & l'on défendoit, en même tems, d'amener de France aucun vin, ni aucun sel, ni rien d'autre du crû de ce Pais-là, ni aucune Manufacture que ce fût, qui en vint. Les Etats Généraux, excepté ceux de Zélande, firent publier une semblable défense le 11. de Mai.

Le 28. d'Avril, De Thou eut sa première Audien-

B b b 2

dien

(1) Là-même p. 51.

(2) Là-même p. 51. c. 2.

1656. dience des États Généraux, où il porta une (1) plainte très-amère, contre l'action de Ruiter, en prenant les deux Armateurs, dont on a parlé ci-dessus, & dit qu'il n'y avoit pas de circonstance, qui ne fût digne d'une punition exemplaire; comme si l'on n'avoit pas été assez instruit en Hollande, de la manière, dont cette action s'étoit passée par les Lettres de Ruiter. Pour le prouver, il remarque que ce Vice-Amiral avoit arboré le Pavillon d'Angleterre, ce qui n'appartenoit qu'aux Corsaires de Barbarie; & qui étoit un stratagème, dont chacun se fert sur Mer, pour surprendre un Vaisseau qui s'enfuit, & que Des Landes avoit mille fois employé, depuis qu'il piratoit. Ruiter n'avoit employé cette adresse, que parce qu'il favoit bien que Des Landes fueroit le Pavillon Hollandois; de peur que ceux, qui le portoient, ne vengeassent sur lui les mauvais tours, qu'il avoit faits à leur Nation, depuis plusieurs années.

L'Ambassadeur se plaignit ensuite, de ce que Ruiter avoit perdu le respect, qu'il devoit au Pavillon François, que le Pirate arboroit, & qu'il avoit fait venir sa Chaloupe à son bord, comme si c'eût été un Vaisseau Marchand. Mais un simple Pirate, qui prenoit sur Amis & Ennemis, ne méritoit pas qu'on eût plus d'égard pour lui. Mr. de Thou fit encore un Roman, en disant que Ruiter avoit voulu obliger le Lieutenant de Des Landes, le pistolet à la tête, de persuader à son Commandant de venir trouver Ruiter; comme si c'eût été faire la Guerre au Roi de France, que de faire venir à son bord un Pirate; qui ne pouvoit refuser d'y venir, de peur d'être pris par force, par la Flotte Hollandoise. Il se fâcha encore de ce que Ruiter, avoit débarqué en Espagne l'équipage des deux Vaisseaux, où néanmoins il avoua que les Espagnols l'avoient bien traité. Sur quoi il demanda qu'on lui fit une prompte justice, & que celui, qui avoit commis cet attentat, fût puni de la dernière sévérité. Qu'auroit-on pu demander davantage, si pendant tout le regne de Louis XIV. il eût gardé la foi des Traitez, avec les États & défendu toutes sortes de Pirateries, sur ses Alliez, comme le Droit de Gens le demandoit? Il y auroit eu à la vérité sujet d'être étonné d'un procédé, comme celui-là, où la partie, qui souffroit une lésion énorme, étoit querellée sur une vétille; pendant qu'on lui retenoit un grand nombre de Vaisseaux, & qu'on ne réparoit aucune des pertes excessives, que les Pirates François lui avoient causées. Mais il n'en faut accuser ni le Roi, ni la Nation. Tout le mal venoit du Cardinal Italien, qui gouvernoit alors l'État; dont l'avidité étoit insatiable, & qui n'avoit honte de rien. Il avoit dicté cette Harangue, & il dicta aussi la Lettre du Roi, qui avoit commandé, comme il y est dit, à son Ambassadeur, qu'avant que de parler d'aucune autre affaire, il demandât la réparation de cet attentat, la restitution des deux Vaisseaux, de leurs appareux, de leur charge, de ce qui avoit été volé à ses Sujets, qui étoient de l'équipage, de leur liberté & de ceux qui les commandoient, & le bâtiment exemplaire de Ruiter; lequel, contre les Loix, s'étoit trouvé avoir deux Pavillons, avoit arboré celui d'Angleterre, & puis lui avoit substitué celui des États, & avoit encore voulu surprendre le Capitaine la Lande, le conviant, comme Ami de l'aller voir. Il seroit difficile, de comprendre comment on pouvoit se plaindre en France de la Prise de deux Armateurs, & en demander une justice exemplaire; après avoir pris pendant plusieurs an-

(1) Voyez-la en François, telle que De Thou la donna après l'avoir recitée, dans *Aitzema* Liv. XXXVII, p. 52.

nées des centaines de Vaisseaux Marchands, sans faire aucune restitution; si le Cardinal, qui gouvernoit tout, avoit eu la moindre teinture de justice & de sincérité. 1657.

Le Baron de Guent; qui présidoit à l'Assemblée des EE. GG. répondit par un compliment, & dit qu'on justifieroit si clairement le Droit, qu'on avoit eu de prendre les deux Vaisseaux, dont il s'agissoit, & la conduite de l'État; que l'Ambassadeur, qui étoit un grand Jurisconsulte, seroit obligé de convenir qu'on avoit eu raison. Ceux qui auront lû l'Histoire précédente, n'auront pas besoin qu'on leur fasse voir la justesse de cette réponse.

C'étoit là la principale plainte de l'Ambassadeur de France, mais il y en ajoûta encore une seconde, qui regardoit l'Ambassadeur des États à Paris, & qui consistoit à lui reprocher de n'avoir pas traité le Roi assez respectueusement; quoi qu'on ne lui pût objecter autre chose, que de n'avoir nullement dissimulé le tort, que l'on faisoit à ses Maîtres, & qu'il eût juste sujet de se plaindre d'avoir été interrompu par le Cardinal.

Il courut peu de tems après, un bruit, que De Thou avoit apporté une grande somme d'argent, pour s'en servir à gagner quelques Membres des États, & à mettre de la division entre les Provinces; afin qu'on ne fit rien, contre la France. Les États de Hollande, ayant été avertis de cela, (2) firent proposer un Formulaire de serment, aux États Généraux, pour l'envoyer par tout, par lequel les Magistrats devoient s'obliger que, dans les délibérations, où l'on devoit entrer, touchant les entreprises de la France contre les Habitans des PP. UU. ils ne se laisseroient prévenir, par aucune vue d'intérêt particulier; Qu'ils diroient leur avis, avec sincérité, n'ayant en vue, que le seul bien de l'État: Que si on leur proposoit en particulier de leur faire rendre à eux, ou à leurs parens, & amis, ce qui leur avoit été fait; ils rejetteroient ces offres, & en donneroient connoissance à ceux, chez qui ils devoient opiner, sur cette matière. S'il y eut quelque chose de vrai, dans ce bruit, il faut avouer que le Cardinal, qui n'avoit dans sa Politique aucuns principes de probité, & de desintéressement, jugeoit des autres, selon sa propre disposition. Les EE. GG. (3) donnerent une réponse par écrit à la Harangue de De Thou, où ils décrioient les insultes, & les violences que les Vaisseaux Marchands des Hollandois avoient souffertes de la France. Ils insistoient ensuite sur les dédommagemens, qu'ils demandoient des pertes, qu'ils avoient faites, au milieu de la Paix, & malgré les Traitez, que la République avoit avec la France. Ils proposèrent encore les mesures, qu'on pourroit prendre, pour prévenir à l'avenir de semblables desordres, & pour rétablir l'ancienne amitié, & la confiance réciproque, qui avoit été entre les deux Nations. Comme on pressoit cet Ambassadeur d'entrer en conférence, sur ces matières, (4) il s'excusa sur ce qu'il n'étoit chargé, que de demander la restitution des deux Vaisseaux, pris par Ruiter. On lui fit connoître, que les États ne commenceroient jamais la négociation, par la restitution de ces deux Bâtimens; & il envoya un Courrier au Roi, pour l'instruire de la disposition des EE. GG. des Provinces Unies.

L'Ambassadeur, (5) déclara le 25. de Mai, que le

(2) *Aitzema* Liv. XXXVII, p. 53. & 54.

(3) *Aitzema* Liv. XXXVII, p. 54. & suiv.

(4) Là-même n. 51.

(5) *Aitzema* p. 57.

1657. le Roi n'entendrait point à donner la Main-levée, de ce qui avoit été arrêté, que ces Vaisseaux ne fussent au préalable rendus; mais qu'il la donneroit, dès qu'on auroit fait venir ces deux Bâtimens sur les côtes de Picardie; après quoi on pourroit aussi traiter de renouveler l'Alliance, & le Traité de Marine. Il offrit encore, de la part du Roi, de faire cesser les hostilités, qui se pourroient faire par mer, contre les Sujets des Etats, pendant qu'on négotieroit. Les Etats demandèrent là-dessus dans un Mémoire, du 31. de Mai, qu'on rendit une bonne & courte justice à ceux d'entre leurs Sujets, qui demandoient en France le dédommagement de leurs pertes. Pour faciliter le Traité qu'ils proposoient, ils y disoient qu'on pourroit préalablement relâcher tous les Vaisseaux, qui avoient été pris ou arrêtez, de part & d'autre, depuis le 28. de Février, & que par conséquent, on leveroit les arrêts & les saisies, qu'on avoit faites en France, & dans les PP. UU. Les Etats joignirent à ce Mémoire, une liste de tous les Bâtimens Hollandois, qui avoient été pris par la Regine & le Chasseur; par où il paroissoit que c'étoient de véritables Pirates, quoi qu'ils appartenissent au Roi. On y joignit aussi une autre liste, où étoient tous les Vaisseaux & les Effets, dont on demandoit la restitution, en conséquence des Sentences des Juges de la Marine & des ordres du Roi.

Cependant comme la France tiroit tout en longueur, les Amirautes pressoient instamment les Etats Généraux, d'envoyer des Vaisseaux de l'Etat devant les Ports de France, & les embouchures des rivières, d'où les Armateurs François avoient accoutumé de sortir, pour y croiser & tâcher de les prendre. On pressoit d'autant plus ce Projet, qu'il étoit à craindre, que, par les longueurs de la France, la saison de tenir la mer ne passât. Ces instances furent cause que De Thou (1) proposa le 16. de Juin de la part du Roi, de donner Main-levée de tout ce qui avoit été arrêté en France, appartenant aux Hollandois; dès que les Etats auroient promis de rendre les deux Vaisseaux qu'il redemandoit, & envoyé à Ruyter leurs ordres pour cela. Le même Ambassadeur offroit de renouveler les anciennes Alliances, & les Traitez de Marine. Il dit encore que celui qui avoit été fait en MDCLV. avec les Villes Hanseatiques, pourroit être étendu aux Sujets des PP. UU. pour en jouir, pendant trois mois, en attendant qu'on pût convenir d'un Traité particulier avec l'Etat: Que le Roi, son Maître, feroit rendre aux Hollandois bonne & breve justice, sur les Effets, qu'ils redemandoient.

Si on ne savoit de l'Histoire de ce tems-là, que ce qu'on en peut recueillir des Actes, dont on vient de parler; on auroit de la peine à comprendre comment la Cour de France se radoucît si promptement, après avoir débuté avec tant de hauteur. Mais outre que le Cardinal n'étoit nullement un homme de cœur, il y eut deux choses, qui purent contribuer à ce changement. La première étoit que (2) l'Ambassadeur d'Espagne, voyant que les E. E. G. G. étoient extraordinairement irrités de l'arrêt, que l'on avoit mis sur les Vaisseaux & sur les Effets des Hollandois, leur avoit offert au nom de D. Juan d'Autriche, qui étoit alors Gouverneur des Pais-Bas Espagnols, tout ce qui pourroit dépendre de son pouvoir, & l'assistance des Forces de S. M. C. si,

par hazard, les affaires étoient portées à de plus grandes extrémités. Il ajouta, que S. M. étoit prête à recevoir les propositions, que L. L. S. S. voudroient lui faire, pour le bien, & pour la liberté du commerce, dans la sûreté duquel ses Sujets étoient si intéressés; & que S. M. souhaitoit de les favoriser, avec la même passion que ses Ennemis tâchoient de les troubler & de les détruire; comme tout le monde le voyoit, par leur injuste conduite, au dommage irréparable de leurs Sujets. Le Cardinal, qui étoit averti de tout, & qui souhaitoit passionnément que le Roi de France se rendît maître des Pais-Bas Espagnols; ne put pas ne point craindre que les Etats ne fissent au moins une Alliance défensive, avec les Espagnols, pour ce Pais-là. Mais le tems de faire une semblable Alliance, contre la France, n'étoit pas encore venu; ce ne fut que dix ans après, que les E. E. G. G. s'aperçurent qu'il leur étoit aussi nécessaire de soutenir l'Espagne, dans les Pais-Bas, qu'il l'avoit été pour la France, de les soutenir eux-mêmes contre les Espagnols.

L'autre chose, qui l'engagea à entrer en un accommodement avec les Etats, fut la défense que les E. E. G. G. excepté ceux de Zélande, firent d'amener aucunes Marchandises de France; par le moyen desquelles les François tiroient, tous les ans, de très-grandes sommes de Hollande; & par où le Roi profitoit aussi des droits de sortie. On faisoit monter le revenu de ces Marchandises, pour ceux qui les vendoient, (3) à plus de trente millions. Si cette somme paroît excessive aujourd'hui, on doit penser qu'alors il y avoit en France diverses Manufactures, qui n'étoient pas encore établies en Hollande, comme elles l'ont été depuis; comme celles des Etoffes de Soie, des Chapeaux, du Papier & autres, qui s'y sont établies, depuis peu d'années. Quoiqu'il en soit, cette défense des E. E. G. G. faisoit beaucoup crier une infinité de Marchands & d'Ouvriers, dont les derniers n'avoient pas de quoi vivre; parce que les premiers avoient cessé de les faire travailler, de peur d'être trop chargés de marchandises, si la défense des Etats subsistoit. Les Zélandois, à la vérité, apparemment pour tirer de l'avantage de l'interdiction du Commerce de France en Hollande, ne voulurent pas le défendre chez eux; mais cela dura trop peu, pour en profiter.

Pour revenir à notre Histoire, les E. E. G. G. ayant obtenu du Roi de France à peu près ce qu'ils pouvoient souhaiter, dans la conjoncture, où ils étoient; soit pour leur honneur, soit pour le dédommagement de leurs Sujets; ils acceptèrent le 20. de Juin, les offres de l'Ambassadeur de France, & en écrivirent même au Roi. Ils écrivirent aussi le lendemain à Ruyter, qu'ils étoient raccommodez avec la France, & lui ordonnerent de renvoyer au plus prochain port de France le Vaisseau nommé le Chasseur, qu'ils ne savoient pas encore avoir été envoyé en Hollande; & de rendre tout ce qui avoit été trouvé dans ce Bâtiment, avec le Canon de la Regine, qui avoit été réservé, & d'employer toutes sortes de moyens, pour ravoir la Regine; qui avoit en effet été vendu, (4) un peu trop promptement, aux Espagnols; comme non seulement l'Amirauté d'Amsterdam, mais encore les Etats le jugerent. Ils lui défendirent aussi de prendre aucun Vaisseau François, à moins qu'il ne fût surpris, en insultant un Vaisseau Hollandois. On fit d'abord sortir des prisons

B b b 3

sons

(1) *Aitzema* là-même p. 63.(2) *Aitzema* Liv. XXXVII. p. 56. col. 2;

(3) Voyez la Vie de Jean de Witt T. I. c. 4.

(4) *Aitzema* Livre XXXVII. p. 57. c. 2,

1657.

sons de l'Amirauté les deux Capitaines ; qui avoient été pris , sur ces deux Vaisseaux , avec tous leurs papiers , & on les envoya à l'Ambassadeur de France ; en lui faisant dire que , dans trois mois , on rendroit la Reine , ou au moins la valeur.

Après cela , on s'attendoit de recevoir incessamment la ratification de France ; mais il se passa quelques semaines , sans qu'elle vint. On la demanda à De Thou , mais il ne l'avoit point ; & quoi que cet Ambassadeur pût dire , que tout ce qu'il avoit fait avec les Etats seroit infailliblement ratifié , on ne lui ajoûtoit point de foi. Il reçut une Lettre du Roi écrite de Sedan , du 27. de Juillet , & signée par le Roi. Il la remit aux Députés des EE. GG. pour les tirer de l'inquietude où ils étoient. C'étoit une Lettre pleine d'amitié , où le Roi traitoit les EE. selon l'usage ordinaire de *grands Amis, Alliez & Conféderez*. Il leur disoit ,, qu'il avoit reçu leur Lettre , qui lui eût ,, été présentée par le Sr. Boreel , leur Ambas- ,, sateur , s'il eût été en une de ses Maisons , ,, ou en une de ses Villes , où il auroit pu se ,, rendre ; mais qu'elle lui avoit seulement été ,, remise , par le Comte de Bricne , qui étoit ,, demeuré auprès de la Reine sa Mere , pen- ,, dant qu'il s'étoit rendu à l'Armée qui assié- ,, geoit Montmédî ; afin de faire naître des pen- ,, sées de paix à son ennemi (*aux Espagnols*) ,, qui , pour avoir traité avec les Etats , ne laissoit ,, pas de l'être de leur République ; ayant de ,, la peine à voir un Etat si florissant , qui fai- ,, soit au tems passé une partie de sa Monar- ,, chie : Que la Lettre des Etats lui avoit été ,, d'autant plus agréable , qu'il y avoit remar- ,, qué l'ancienne affection , qu'ils avoient toujours ,, eue pour la Couronne de France , & qu'ils ,, étoient persuadés qu'il étoit dans la disposi- ,, tion de rendre plus étroite l'amitié sincère , ,, qui avoit été entre les deux Etats &c. Il continuoit sur ce ton , & parloit de la promptitude , avec laquelle il avoit fait exécuter ce que De Thou leur avoit promis , qui étoit apparemment la Main-levée des Effets des Hollandois , qu'on avoit arrêté en France. Il se remettoit , du reste , à son Ambassadeur à la Haie.

Cependant comme le Roi ne disoit pas qu'il ratifioit ce que Mr. de Thou avoit offert aux Etats , de sa part , & de ce dont ils étoient convenus ; ils en firent porter des plaintes à cet Ambassadeur , (1) qui donna un Mémoire aux Etats , daté du 6. d'Août , où il leur fit remarquer que par la Lettre , dont on vient de rapporter une partie , ,, le Roi confirmoit tout ce dont ,, son Ambassadeur étoit convenu , par ses Mé- ,, moires , avec les Députés de l'Etat , & qu'ain- ,, si après les avis assurés , qui étoient arrivés ,, de toutes parts , de l'exécution générale des ,, Main-levées ; il étoit prêt de recevoir toutes ,, les propositions qui lui seroient faites de leur ,, part , pour le renouvellement de l'Alliance & du Traité de Marine. C'est de quoi il les prioit de vouloir informer leurs peuples , afin de chasser la plus dangereuse ennemie de l'Amitié , qui est la Défiance ; qui apportoit encore de l'interruption au commerce , & de rétablir , en sa place , une parfaite Confiance. Néanmoins la confirmation précise ne venant point , les Etats impatiens crurent qu'on les jouïoit , & firent de nouveau (2) défendre le commerce avec la France le 8. du Mois , &

résolurent que si dans dix jours la Ratification ^{1657.} ne venoit pas , on donneroit ordre de recommencer les hostilités par mer. Mais le Roi confirma tout le jour suivant , & les Etats l'apprirent. Il semble qu'ils avoient soupçonné que le Cardinal les jouïoit , parce qu'ils ne pouvoient croire qu'il eût si promptement changé , en leur faveur. Mais on ne connoissoit pas assez , dans les PP. UU. le peu de courage de son Eminence. Ils publièrent donc chez eux la Paix , le 17. d'Août , avec une Lettre du Roi du 9. de ce même Mois , qui mettoit la chose hors de doute.

L'Ambassadeur eut encore une Audience , le 16. d'Août , où il fit un discours , dans lequel il assura les Etats de nouveau de l'amitié du Roi ; leur témoigna qu'il souhaitoit fort qu'ils ne fissent pas la guerre au Portugal , & leur dit qu'il avoit envoyé à la Reine Régente de ce Royaume , pour la porter à un accommodement. Il proposa encore aux Etats d'être Médiateurs avec lui de la paix , entre la Suede & le Danemarck.

Il présenta de plus un (3) Mémoire aux Etats du 27. d'Août , où il dit que son Roi avoit fait ajoûter dans l'Ordonnance de Main-levée , que leurs Sujets jouïroient , pour trois mois , des mêmes avantages qui avoient été accordez aux Villes Hanseatiques & après , jusqu'à ce qu'autrement eût été ordonné. Mais il demanda en même tems aux Etats Généraux , de vouloir défendre à leurs Sujets de ne se charger pas de Marchandises de Contrebande , & de faire sévèrement punir ceux qui prenoient des commissions à Ostende , pour piller & saccager , sous le nom des Sujets du Roi d'Espagne , & sous son Pavillon , les côtes de Normandie & de Bretagne , comme l'avoit fait , il n'y avoit pas long-tems , un Capitaine Hollandois. Il demanda de plus que le Vice-Amiral Ruiter eût ordre de rendre les Matelots François , qui pouvoient être sur son Bord , comme il l'avoit promis , & cela conformément aux usages de la Marine.

Cependant , comme l'Ambassadeur ne se pres- soit point de venir à la conclusion de l'Alliance & du Traité de Marine , (4) on lui fit demander s'il n'avoit point reçu les ordres d'y travailler , & de regler les compensations des pertes , que les Sujets de l'Etat avoient faites ; & si la nouvelle publication pour leur faire jouir des Privilèges des Villes Hanseatiques , n'étoit que pour trois mois ; parce qu'on pourroit ne point limiter ce tems , qui paroïssoit trop court. On remercia , en même tems l'Ambassadeur de ses bons offices , pour faire ôter les droits des taxes étrangères sur les Vaisseaux Hollandois , & l'on marquât que l'on souhaiteroit que l'ordre provisionnel devînt perpetuel. De Thou répondit qu'il attendoit encore des ordres , pour le Traité , qu'il ne doutoit pas que le reste ne se fit , & promit de nouveau ses bons offices pour cela.

La Ville de Munster brouillée avec son Evêque , qui l'assiégeoit , avoit eu recours en MDCLV. à la Médiation des Etats Généraux , & cette affaire qui dura jusqu'à cette année fut enfin accommodée. Mais n'ayant aucune liaison , avec les affaires particulières des Etats , nous ne nous y arrêterons point.

Comme l'on jouïssoit de la Paix , depuis long-tems , & qu'il étoit néanmoins nécessaire d'entretenir quelques troupes , pour les cas imprévus ; le

(1) *Aitzema Liv. XXXVII. p. 62.*(2) *Voyez le recueil des Placards T. II. p. 550.*(3) *Là-même p. 68. col. 2.*(4) *Aitzema Liv. XXXVII. p. 69.*

1657. le Rhin-grave, qui avoit de l'emploi dans l'Armée, fut prié de dire dans quel état il l'avoit trouvée depuis dix, ou onze ans. Il dit que la plus grande partie de la Cavalerie étoit composée de gens nouvellement levez, & peu exercez; qui avoient en quelque maniere acheté ces places, en servant quelques Mois pour rien; qui se mêloient de l'Agriculture, ou de négoce, parmi le peuple; de gens, qui ne connoissoient la guerre, que par ouï-dire, qui ne cherchoient pas même de l'avancement dans l'Armée, mais seulement à faire subsister leurs familles plus commodément; qu'on pouvoit voir facilement le peu de fonds, qu'on pouvoit faire sur ces sortes de gens; qu'il avoit trouvé qu'ils montoient de jeunes chevaux, plus propres à mettre en desordre un Escadron, qu'à rendre du service; qu'il en étoit de même des Officiers, qui montoient des Chevaux très-mal équippez, & peu propres à servir. Il dit encore qu'il y avoit trop de Carabins, au lieu qu'on n'avoit accoutumé, que d'en avoir très-peu parmi les Cuirassiers, & de ne leur donner que des commandemens inférieurs à ceux des précédens.

Il ne parla pas plus avantageusement de l'Infanterie, comme étant composée de Soldats nouvellement levez, qui ne connoissoient pas même bien leurs propres Officiers, & qui n'en étoient pas bien connus; ce qui ne pouvoit causer, que du desordre, & étoit contraire à l'ordre établi; ce qui les rendoit incapables de servir. On voit par-là, que ces Troupes ne pouvoient être d'aucun usage, & que la République fut bien heureuse, de ce qu'il n'y eût eu aucune guerre en ce tenis-là.

Il s'étoit glissé (1) divers abus dans les Droits, que l'on faisoit lever sur les Vaisseaux Hollandois; sur quoi il fut trouvé à propos d'envoyer des Ambassadeurs en Danemarck, pour faire redresser ces desordres, sur lesquels on peut consulter l'Instruction qu'on leur donna; car le détail seroit trop long ici.

Cependant les deux Couronnes du Nord, qui ne sont pas fort long-tems amies, commencèrent à se brouiller & à faire des hostilités, l'une contre l'autre. Le Roi de Danemarck en écrivit aux Etats Généraux, le 3. de Juin, & dit qu'il étoit résolu de déclarer la Guerre à la Suede, à cause des violences qu'elle faisoit, & du desordre qu'elle causoit à la navigation de la Mer Baltique; duquel ils s'étoient déjà plaints l'année précédente, en exhortant Sa M. D. de mettre ordre à cela; comme ayant fait avec lui un Traité de Garantie là-dessus, pour la sûreté de la navigation. On trouvera le détail de ses plaintes dans l'Auteur, cité en marge. Cependant les Ambassadeurs de France & de Brandebourg pressoient les EE. de s'entremettre, pour tenir ces deux Puissances en paix. Le Duc de Holstein Gottorp faisoit de semblables instances. Le Danemarck sembloit devoir les écouter, parce qu'il n'étoit pas trop en état de réduire les Suedois, par la force, à ne point troubler le négoce de la Mer Baltique. (2) Le Roi de Suede sembloit aussi y devoir prêter l'oreille, parce que ses affaires n'alloient pas bien en Pologne; qu'il ne pouvoit ni retenir, ni contraindre à demeurer en repos, à cause des dommages qu'elle avoit reçus de sa part, & l'impossibilité, où il étoit d'avoir trois armées en même

tems, dont l'une auroit dû être en Livonie, & 1657. en Ingrie; pour y garder ce que les Moscovites n'avoient pas encore pris; une autre, en Pologne; & une troisième, pour l'opposer au Danemarck. Ce sont là les suites naturelles des entreprises, dans lesquelles on s'engage, sans être en état de les bien soutenir. On ne fait de quel côté se tourner, faute des forces nécessaires, pour se conserver une supériorité; qu'on ne sauroit maintenir, comme on le souhaiteroit, & comme il seroit nécessaire, pour ne pas perdre les fruits de tant de dépenses & de fatigues.

Le 11. de (3) Juin, on vit paroître la Déclaration de guerre du Danemarck, contre la Suede, où il lui reprochoit diverses violations des Traitez, & en particulier la guerre qu'il avoit faite à ceux de Dantzick, quoi que cette Ville eût été comprise dans le dernier Traité des deux Couronnes; les Droits qu'il avoit imposés aux Vaisseaux Danois, aussi bien qu'aux autres, qui mouilloient à la Rade voisine de cette Ville, ce qui étoit contraire au même Traité, & cela en vertu du *domaine de la Mer*, qu'il prétendoit appartenir à la Suede. Les Suedois ne manquèrent pas d'y répondre, & l'on trouva leur réponse * dans *Pufendorf*. Les EE. GG. firent aussi (4) un nouveau Traité avec le Danemark, qui fut signé le 17. de Juin MDCLVII. Ce Traité ne passa que pour une *Ampliation*, comme on le nomme, du Traité de Garantie, que le Roi & les Etats avoient fait l'année précédente. Ils s'engageoient de le secourir de six-mille hommes bien équippez, dans l'espace de trois mois, après avoir été avertis; & le Roi, dans un semblable cas, s'obligeoit à leur fournir quatre-mille hommes, pour les secourir. Il n'est d'ailleurs fait aucune mention de la Suede; quoi que le Traité soit daté du 27. de Juin. Il y eut quelque explication, concernant les Vaisseaux Hollandois, qui entroient dans le Belt, ou dans l'Oresund, que l'on trouvera dans l'Auteur déjà cité.

L'Armée Danoise de terre campa, environ à la Mi-Juin, entre Hambourg & Lubek, forte de seize-mille hommes. Outre cela, le Roi de Danemarck avoit une Flotte de quarante Vaisseaux de guerre, avec cinq Yachts, & trois Vaisseaux équippez en Hollande. (5) Il sembloit d'abord qu'ils avoient dessein d'envahir la Pomeranie, & ils demandèrent au Duc de Meklembourg, qu'il fermât le passage aux Suedois. Mais ce Prince répondit, qu'il vouloit demeurer neutre. Les Danois entrerent, en fuite, dans le territoire de Breme. Nous ne suivrons pas les événemens de cette guerre, dont les Etats Généraux ne se mêlerent pas ouvertement; quoi qu'ils favorisassent le Danemarck, à qui elle ne fut pas avantageuse. (6) Quoique les Etats Généraux eussent fait l'Alliance, que l'on a dite, avec cette Couronne; le Traité de Marine n'étoit pas encore fait, & il s'y rencontroit des difficultés. Les Danois disoient qu'il n'y avoit point de meilleurs moyens, pour finir promptement cette guerre; que de rompre tout commerce, avec les Suedois. Il arriva qu'il vint alors onze Vaisseaux Hollandois, de Stockholm & d'autres Ports de Suede, chargez de fer, de cuivre, de poix & de goudron, avec

(1) Là-même p. 63.

(2) Voyez les consultations, qui se firent de part & d'autre, dans *Pufendorf* Vie de Charles Gustave Liv. IV. n. 55. & suiv.

(3) *Aitzema* Liv. XXXVII. p. 99. & suiv. & *Pufendorf* Lib. IV. n. 68.

* Liv. IV. p. 70. de la Vie de Charles Gustave.

(4) Voyez-le dans le même Liv. XXXVII. p. 100.

(5) Là-même n. 71.

(6) *Aitzema* Liv. XXXVII. p. 103.

1657

avec quelques pieces de Canon. Les Gens du Roi de Danemark les arrêterent, dans le Sund; comme étant des marchandises Suedoises. Mais les Ambassadeurs des E. E. GG. obtinrent adroitement qu'on les relâchât; en disant que ces marchandises appartenoient aux Hollandois, qui en avoient besoin, pour leurs Flottes, & nullement aux Suedois. Ces Ambassadeurs eurent encore assez de peine à faire relâcher deux autres Vaisseaux, qui venoient de Suede, pour aller à Hambourg, & dont l'un étoit chargé de deux-cent pieces de Canon, & l'autre de plusieurs utenciles de fer, & de quelques autres marchandises. On les arrêta au Sund, comme chargez, pour les places des Suedois, sur la Mer Baltique, qui pouvoient avoir besoin de ce qu'ils portoient. Les Danois disoient qu'on ne pouvoit pas avoir besoin de tant d'Artillerie à Hambourg; quoi que ce ne fût pas pour l'usage de cette Ville, qu'on les portât, mais pour les vendre à ceux, qui les voudroient acheter. Après bien des difficultez, le Roi de Danemarck les laissa partir, à condition qu'ils feroient voiles pour la Hollande, & qu'ils n'entreroient point dans l'Elbe; auquel cas les Vaisseaux de guerre, que le Roi avoit sur cette riviere, ne manqueroient pas de les saisir. Je rapporte ceci, comme un exemple de ce qui arrivoit très-communément aux Marchands de Hollande & de Zélande, & qui produisit une infinité de négociations, de Traitez, ou au moins de renouvellemens de ceux qui avoient été faits auparavant, comme on le trouvera dans *Aitzema*, (1) sur cette année. Il faudroit faire de grands Volumes, sur peu d'années, s'il falloit s'arrêter sur cette sorte de choses.

Le Roi de (2) France & les Etats Généraux firent, en ce tems-là, tout ce qu'ils purent, par leurs Ministres, pour porter les deux Couronnes à la Paix, mais inutilement. La jalousie mutuelle, qui étoit entre elles, comme elle l'avoit toujours été, firent qu'elles n'écouterent pas les raisons de leurs Anciens Amis; qui ne souhai-toient point que l'une, ou l'autre Puissance vint à succomber entièrement, mais qu'elles conservassent toutes deux leurs Droits. Ceux qui ont écrit l'Histoire de ce tems-là ont exposé fort au long les raisons qu'elles avoient de vivre en paix. On les pourra trouver dans (3) *Pufendorf*, qui s'est fort étendu sur cette matiere. Ce fut en vain, que l'on entra en traité là-dessus, & que les Ambassadeurs des Puissances amies leur représenterent les raisons de ne point faire la guerre.

Le Roi de Suede envoya (4) quelques troupes, pour s'opposer aux progrès des Danois, & s'avança en suite lui-même, sur la fin de Juin, du côté de la Pomeranie. Cependant Wrangel les obligea de sortir des Terres de Brême, & peu de tems après Charles-Gustave marcha dans le Holstein, pour contraindre les Danois d'abandonner la Jutlande. Mais il la trouva trop bien gardée, pour l'emporter d'emblée, comme il l'avoit cru. Fridericodde, qu'il croyoit n'être qu'un méchant Fort, se trouva une Place considerable, avec une garnison de six-mille hommes des meilleures Troupes de Danemarck. Elle est dans la partie Méridionale de la Jutlande, vis à vis de

la Fionie, ou de l'Isle de Funen, qu'on ne pouvoit guère attaquer, en laissant cette place derriere soi. Le Roi ne pouvant se promettre de la prendre, aussitôt qu'il l'avoit cru, laissa sur les lieux Wrangel, & s'en alla à Wismar; pour être plus proche de l'Allemagne & de la Prusse, & pour voir de plus près ce que produiroit l'arrivée de la Flotte, qu'il attendoit. *Bie Renstiern* la commandoit, & l'on se flattoit que, s'il battoit celle des Danois, il réduiroit le Danemarck, en un très-mauvais état.

Elle arriva, peu de tems après, forte de vingt-six Vaisseaux de Guerre du Roi, avec vingt Vaisseaux Marchands, armez en guerre. Elle attaqua le 22. de Septembre la Flotte Danoise, près de l'Isle de Moon, mais ce ne fut, que de loin; parce que les Danois se retiroient devant lui, non pour le fuir, mais pour donner le tems à huit Vaisseaux de leur Nation, qui étoient à Copenhague, de les joindre, & pour attendre Witte Wittensz. Vice-Amiral Hollandois; qui venoit avec dix-huit Vaisseaux de sa Nation, & qui n'étoit pas loin d'Oresund. Cela fit que, le lendemain, les Flottes firent encore la même manœuvre; les Danois s'éloignant toujours, comme ils avoient fait le jour précédent. L'Amiral Suedois mal-traita aussi beaucoup celui de Danemark, qui reçut, dit *Pufendorf*, (5) cinq-cens coups de canons, & qui fut obligé de se faire remorquer par deux Chaloupes. Il assure que ce Vaisseau perdit cent-cinquante hommes de son Equipage. Il dit encore qu'il y eut aussi un Vaisseau Suedois, nommé *la Marie*, qui fut fort mal-traité; mais il ajoute qu'il y eut d'autres Capitaines de la Flotte Suedoise, qui ne firent pas bien leur devoir; ce qui rendit ce combat, & la dépense, qui avoit été faite, pour équiper cette Flotte, tout-à-fait inutiles. Charles-Gustave ne laissa pas de lui faire tenir la mer tout l'Automne, parce qu'il s'étoit flatté de voir une Flotte Angloise dans le Sund; mais elle ne vint point. Cromwel étoit trop habile homme, pour contribuer à rendre un Prince, aussi inquiet que le Roi de Suede, maître seul de toute la Mer Baltique.

Cependant Wrangel prit deux Forts, dans la Jutlande, & attaqua Fridericodde, qu'il emporta le 6. de Novembre, après deux Mois de Siege. Depuis cela, il ne se passa rien de considerable en Jutlande; où l'Armée Suedoise prit des quartiers d'hiver. Il y eut encore quelques Troupes Suedoises, du côté de la Norvegue, & en Scanie ou Schoonen; mais se fut plutôt pour se défendre, que pour attaquer.

Cependant (6) comme l'on commençoit à craindre, en Hollande, pour le Danemarck, & qu'on avoit même prévu, en partie, ce qui arriva; on ne s'étoit pas fort pressé de ratifier le Traité d'Elbing; par lequel les Suedois prétendoient que les E. E. seroient obligez de leur donner du secours, contre les Danois, en cas que ces derniers ne voulussent pas faire la paix. Quelques Provinces souhai-toient qu'on expliquât quelques endroits du Traité, & que l'on échangeât les ratifications; d'autres ne se pressoient nullement, comme *Pufendorf* le soupçonne, parce qu'elles favoient qu'il faudroit rompre avec la Suede, en faveur du Danemarck; qui n'étoit pas en état, comme on croyoit, de se soutenir, par ses seules forces, contre la Suede. On s'étoit en effet engagé (7)

par

(1) Voyez aussi les *Résolutions Secrètes*, sur cette année dans le Tome à part, imprimé en 1719.

(2) *Aitzema* Liv. XXXVII p. 106.

(3) Vie de Gustave-Adolfe Livre IV. n. 55. & suiv.

(4) Là-même p. 71. & suiv.

(5) Ce nombre paroît excessif.

(6) Là-même p. 87. & suiv.

(7) Voyez-le dans *Aitzema* Liv. XXXVII. p. 100.

1657. par le Traité, de MDCXL. qui avoit été renouvelé avec Frideric III, Roi de Danemarck; & signé de nouveau à Coppenhague le 17. de Juin, de le fecourir. Ce Traité portoit que le Roi & les Etats s'entrefourniroient, en cas de befoin, six-mille hommes, ou l'équivalent. Les bons succès de l'Armée Suedoise dans la Jutlande; d'où la Hollande tire tous les ans la plus grande partie du gros bétail dont elle a befoin; firent qu'on y commença à se mettre en état d'empêcher la Suede d'envahir entierement les Terres du Roi de Danemarck.

On parla beaucoup, cette (1) année, d'une explication d'un endroit du Traité d'Elbing, que les EE. GG. des PP. UU. demandoient au Roi de Suede. Il n'avoit pas voulu s'engager de traiter, en tout, les Hollandois, comme les Suedois; puis qu'il avoit excepté les *Privileges singuliers de quelques Societez particulieres & de ses Sujets*; par où il entendoit quelques Compagnies de Marchands Suedois, & de quelques particuliers de la même Nation, auxquels la Couronne de Suede avoit accordé des franchises; que Charles-Gustave ne vouloit pas accorder aux Marchands Hollandois. Il y a bien de l'apparence, que les avantages, que les Suedois tiroient de ces Privileges, qui ne font point exprimer clairement, les mettoient en état de vendre les marchandises de Suede, à meilleur marché, que les Hollandois ne les pouvoient donner, ce qui les mettoit hors d'état d'en négotier. Il est seulement parlé du *Monopole de la Poix*, qui avoit été accordé à quelque Compagnie, qui en abusoit, puis que le Roi de Suede étoit disposé à l'ôter. Il vouloit que l'on ratifiât le Traité d'Elbing, tel qu'il avoit été conclu; mais la ratification ne vint point, & le Roi ne voulut pas s'engager à empêcher ce Monopole, dès que le tems du Privilege fut expiré. Ainsi toutes les négociations, touchant la ratification du Traité d'Elbing, furent infructueuses. On en verra le détail dans *Pufendorf*.

Cromwel, que la Suede vouloit engager à se déclarer, contre le Danemarck, ne lui donnoit que des paroles; & il étoit visible que ce n'étoit point de l'intérêt de l'Angleterre, que la Suede fût seule maîtresse de l'entrée de la Mer Baltique. Cependant comme Charles-Gustave, pendant toute cette guerre, ne ressentoit aucune incommodité si fort, que le manquement d'argent, & qu'il croyoit que l'Angleterre en avoit de reste; il voulut emprunter d'elle une bonne somme. Mais elle lui demanda, pour sûreté, de lui hypothéquer le territoire de Breme. Le Roi ne put s'y résoudre, à cause des avantages, qu'il en retiroit. Cromwel, au contraire, insistoit à avoir ce qu'il demandoit; mais comme tout cela n'aboutit à rien, on ne s'y arrêtera pas. *Meadows*, (2) Envoyé de Cromwel, à Coppenhague, dit naïvement aux Ministres de Danemarck, que le Protecteur étoit également bien porté, pour les deux Couronnes du Nord, & qu'il prétendoit que les choses fussent mises entre elles, dans le même état, où elles étoient avant la guerre, & que le Danemarck ne donnât aucunes terres à la Suede; pour la dédommager des dépenses, qu'elle avoit faites. On fut que Cromwel lui-même avoit dit à Nieuport, Ambassadeur des EE. GG. en Angleterre, qu'il prendroit soin, en toutes manieres, de conserver le Danemarck, en son entier; & qu'il n'en étoit plus, comme il avoit été au-

1657. trefois, qu'il étoit permis d'envahir des Royaumes entiers. La Suede lui fit dire que, si cela étoit vrai, le Danemarck devoit rendre aux Suedois la Scanie, la Hollande, & le País de Bleekingue; Terres, qu'on avoit autrefois arrachées aux Suedois, quoi que la nature les eût séparées du Danemarck, par la mer. Charles-Gustave, pour engager Cromwel, donna ordre de lui offrir, s'il vouloit faire une descente, avec lui, dans la Seelande, pour envahir tout d'un coup tout le Royaume de Danemarck; de le partager avec lui; de maniere qu'en retenant, pour la Suede, la Norwegue, la Scanie, la Seelande, & la Fionie; Cromwel auroit, pour l'Angleterre, toute la Jutlande, & le Duché de Brême, avec des immunités pour le passage du Sund, que les autres Nations n'avoient point; à condition néanmoins, qu'il ne traiteroit point avec la Maison d'Autriche, sans le consentement de la Suede. Son Ministre, en Angleterre, eut encore ordre de dire, en cas que Cromwel rejettât ces offres, pourvu néanmoins qu'il voulût sérieusement attaquer le Danemarck, en aidant la Suede à subjuguier la Norwegue, qu'il remettrait le Duché de Breme à l'Angleterre, qui lui pourroit servir à tenir dans le respect les Provinces Unies; à condition pourtant que la Couronne de Danemarck passeroit, sur une autre tête. Le Ministre Suedois avoit néanmoins ordre de ne parler pas d'abord de Brême; parce que le Roi ne vouloit point se défaire d'un País de cette conséquence, entre l'Elbe & le Weser, à moins que la Couronne de Danemarck ne passât à un autre. Cela étoit d'autant plus facile alors, selon Charles-Gustave, que la Flotte des EE. GG. comme on le dira dans la suite, étoit sur les côtes du Portugal, & parce que, pendant le froid de l'hiver, on pourroit passer sur la glace, dans les Iles Danoises. Il souhaitoit qu'on donnât toute la Jutlande au Duc de Gottorp, son Beau-Pere; quand même il faudroit donner à Cromwel les Comtez de Delmenhorst, & d'Oldembourg.

Le Roi de Suede donna encore ordre à son Ministre à Londres, de dire à Cromwel, qu'il étoit nécessaire qu'il se déclarât promptement, sur les propositions qu'il lui faisoit; parce que l'état, où se trouvoit la Suede, demandoit une prompté résolution. Cromwel vouloit que Charles-Gustave entreprît de faire la guerre à la Maison d'Autriche, comme étant la plus grande ennemie de la Religion Protestante; car Cromwel faisoit entrer la Religion, dans toute sa conduite, autant que cela étoit possible, & exhortoit le Roi de Suede à se joindre à lui, pour la rendre florissante; comme on le voit dans les Lettres, que *Milton* a écrites à ce Prince, au nom du Protecteur. Mais le Roi de Suede lui fit répondre, qu'il ne pouvoit pas entreprendre de faire la guerre à l'Empereur, pendant qu'il avoit encore à faire, avec le Danemarck. Il disoit que, pour se défaire du Roi de Danemarck, il falloit s'y prendre de bonne heure, & même avant l'hiver; parce que les EE. GG. ne pouvoient pas le fecourir, en ce tems-là. Cependant Cromwel, qui n'avoit aucune envie de voir les deux Couronnes du Nord, sur la tête d'un seul Prince, tira toujours en longueur cette négociation.

L'Historien (3) de Charles-Gustave assure que *Van Beuning*, Ambassadeur des Etats, étant ennemi de la Suede, encourageoit les Danois à lui

C c c

faire

(1) Voyez *Pufendorf* Vie de Charles-Gustave Liv. IV. p. 88. & suiv.

(2) *Pufendorf* Liv. IV. n. 85;

(3) *Pufendorf* Liv. IV. n. 29;

1657. faire la guerre. Mais il est certain que ni les Etats, ni leur Ambassadeur, n'avoient aucune haine particuliere, contre la Suede; si le Roi avoit voulu demeurer en repos, & sans entreprendre de charger le commerce de la Mer Baltique, de nouveaux droits. Mais un Conquerant, qui prétendoit soumettre le Danemarck, & se rendre seul maître de cette Mer, n'accommodoit nullement la République, non plus que l'Angleterre; parce que le commerce de ces deux Nations, dans cette même Mer, auroit entierement dépendu de lui.

Dès que le Roi de Danemark eut déclaré la guerre à la Suede, celle-ci demanda du secours aux Etats, conformément au Traité de Brocsembro; par lequel elle auroit pû obtenir de meilleures conditions des Danois; si les Etats ne s'en étoient pas mêlez, dans la vuë de conserver le Danemark. On disoit que le Comte d'Ulefeld avoit autrefois fait accroire aux Hollandois, que les Danois étoient pour la liberté du commerce de la Mer Baltique; mais que les Suedois vouloient en être seuls les maîtres. On ne craignoit point en Hollande que les Danois, dans l'état où étoient les choses, pussent entreprendre de troubler ce commerce, malgré la Suede, & les autres Puissances, qui y étoient interessées. On ne craignoit que la Suede, enflée des succès avantageux, qu'elle avoit eus, dans la guerre de Pologne, à qui elle avoit ôté la Prusse.

Appelboom, Résident de Suede à la Haie, faisoit inutilement tout ce qu'il pouvoit, pour gagner la faveur des Etats. (1) Il arriva encore alors un accident, qui le rendit tout-à-fait desagréable à ceux, chez qui il faisoit la fonction de Résident. Les Danois ayant arrêté la mâle, qui portoit les Lettres de Hambourg à Stockholm, y trouverent des Lettres de ce Résident au Senat Suedois; & après les avoir lûes, ils les firent traduire en Hollandois, & les envoyerent aux Ambassadeurs des Etats à Coppenhague; qui ne manquerent pas de les leur faire tenir à la Haie, où elles furent publiées. Ce Résident y disoit au Sénat, entre autres choses, que *s'il avoit assez d'argent, il se feroit bien des Amis, en Hollande, qui serviroient beaucoup à soutenir la Suede; & que les Danois & les Espagnols y corrompoient bien des gens, par le moyen de l'argent.* Les Etats furent, avec raison, extrêmement choquez, qu'on fit passer leurs Membres, pour des gens disposez à se laisser corrompre, de la sorte; & résolurent de n'avoir aucune conférence, avec ce Résident. Appelboom soutint qu'il ne s'agissoit pas de favoir *s'il avoit écrit la vérité; mais de favoir s'il étoit responsable de ce qu'il écrivoit, à quelque autre qu'au Roi son Maître.* Ils se plaignit que l'on avoit violé le Droit des Gens, en publiant ses Lettres, & que l'on avoit donné un mauvais exemple, dont chacun pouvoit se ressentir. Il demanda même que les Etats déclarassent, qu'ils n'approuvoient pas la publication de ces Lettres; d'autant plus que cela avoit été fait, avant que la guerre fût déclarée, & que ces Lettres avoient été falsifiées, par les Danois. Mais les Etats Généraux, choquez, comme dit Pufendorf, parce qu'il avoit l'adresse de découvrir leurs secrets, & qu'il connoissoit familièrement plusieurs d'entre eux, crurent qu'il falloit profiter de cette occasion, pour l'éloigner. Pour cela, ils écrivirent au Roi une Lettre, où ils l'accuserent de lui avoir écrit des Lettres pleine d'injures, & de calomnies contre eux & leur République, & le déclarerent peu propre à entretenir l'amitié, qu'il y avoit eu jusqu'alors, en-

(1) Là-même n. 93. & Aitzema Liv. XXXVII.

1657. tre le Roi & la République. Ils prioient enfin S. M. de lui ôter l'Emploi, qu'il avoit, & de le châtier de ce qu'il avoit fait, & qui étoit contraire à son Emploi; parce que ses Lettres de Créance portoient qu'il prendroit soin d'entretenir l'amitié, qui étoit entre le Roi & les Etats; & qu'il avoit tâché d'aliéner les esprits. Pour lui, il continuoit à dire, que s'il avoit commis quelque faute, il n'étoit obligé d'en rendre compte qu'au Roi. Il ajoûtoit à cela un exemple semblable d'un Secrétaire Suedois qui avoit écrit, en très-mauvais termes du Cardinal de Richelieu, au Roi de Suede; ce qui ayant été découvert, par une Lettre interceptée par le Cardinal; ce grand Ministre, loin de s'en fâcher, avoit expédié promptement cet homme, & lui avoit fait faire un bon présent. Il ajoûtoit encore, que les Etats eux-mêmes avoient ouvert les Lettres de *Louis Camerarius*, Agent de Suede, en MDCXXVIII. où il disoit, *qu'en Hollande l'intérêt propre étoit l'Etoile Polaire*, & ne lui avoient point témoigné d'être mécontents de lui. Appelboom ayant présenté un Mémoire aux Etats, ils n'y voulurent répondre autre chose, sinon que le Roi pourroit leur écrire ce qu'il lui plairoit. Le Roi prit ensuite hautement son parti, dans une (2) Lettre fort étudiée, & fort fiere, qui ne pouvoit guère plaire aux Etats; mais ils ne trouverent pas à propos de rompre, pour cela, avec la Suede; quoi que le Roi refusât de donner audience aux Plenipotentiaires Hollandois, & qu'il ne voulût point expliquer le Traité d'Elbing, comme ils le fouhaitoient.

Ils se résolurent de souffrir Appelboom, si le Roi le fouhaitoit, & envoyerent à Wismar leur déclaration là-dessus, à leurs Ambassadeurs; qui demanderent audience au Roi, pour la lui présenter & pour l'appuyer, ou l'expliquer de vive voix. Mais Charles-Gustave demanda à la voir, avant que de les admettre, & ils la livrerent. Le Roi en fut choqué, à ce que dit son Historien, comme s'il y avoit eu des traits trop piquants, & parce qu'ils avoient mis leurs titres, avant les siens, & qu'il y avoit des effaçures, en quelques endroits. Il la renvoya, ensuite, aux Ambassadeurs, sans les vouloir admettre. Sur cela, on pensa en Hollande, à les rappeler; mais quand on y eut appris la prise de Fridericsodde, on ne trouva pas à propos de rompre avec la Suede, sur cet incident. L'affaire fut accommodée, en promettant au Roi de ne plus en parler, pourvû qu'il voulût donner audience à leurs Ambassadeurs. Le Pensionnaire de Wit dit à Appelboom, que l'on ne lui faisoit plus de procès; mais en discourant des démêlez de la Suede & du Danemark, il avoua ouvertement que les Etats n'agissoient pas, en cette occasion, par un principe de haine ou d'amitié, pour l'un, ou pour l'autre des Rois; mais pour leur intérêt particulier, qui demandoit que l'on tint les deux Couronnes en équilibre; & qu'il ne leur convenoit pas que la Suede opprimât le Danemark. De Thou, Ambassadeur de France, parloit de même; parce que cette Couronne ne vouloit pas que la Suede n'eût plus besoin d'elle, comme cela arriveroit, si elle se rendoit maîtresse du Danemark. Ce devoit être en effet la maxime de ces deux Puissances, & ce l'étoit sans doute; mais il auroit peut-être mieux été, en ce tems-là, de se taire, que de le dire au Ministre du Roi de Suede, contre les desseins duquel l'on se déclaroit ouvertement, par ces discours.

Les

(2) Voyez-la dans Pufendorf Liv. IV. n. 94. qui en avoit vu, sans doute. l'Original.

1657. Les Etats offrirent, en suite, leur médiation aux deux Couronnes; mais le Roi de Suede ne voulut point accepter leur offre, à moins qu'ils ne ratifiasent le Traité d'Elbing, & qu'ils ne donnaissent quelque sûreté, qu'ils ne feroient point de Traité à part, au préjudice de la Suede, comme ils avoient fait à Broemsebro. Comme il paroissoit qu'ils n'étoient nullement disposez à abandonner le Danemark, à la discretion du Roi de Suede; quoi que la France appuyât aussi leur proposition, dans la crainte que Charles-Gustave, maître de toute la Scandinavie, n'eût plus besoin des François, & par conséquent n'eût pas beaucoup d'égard, pour leurs sentimens; il ne se conclut rien.

C'est ce qui se passa de plus considerable, dans le Nord, pendant cette année, par rapport aux EE. GG. Il faut présentement venir à ce qui se fit, par Mer, & du côté du Midi. (1) Ruiter, après avoir vendu le Vaisseau de des Landes, avoit fait voiles de Barcelonne à Cadis, où il fut joint par six Vaisseaux de Guerre, de sorte que son Escadre étoit composée de douze; car il en avoit renvoyé un en Hollande, par ordre de l'Amirauté d'Amsterdam, duquel le Capitaine étoit mort. Ce Vaisseau servit de convoi à quelques Vaisseaux, chargez, pour cette Ville.

Pour lui, il fit voiles du côté de Salé, pour achever le Traité commencé avec les Saletins, l'année précédente. Il en avoit averti le Consul Hollandois à Salé, dès le 27. de Janvier, pour qu'il en donnât avis au Cid Abdalla, afin que les Articles, qui restoient à régler, avec lui, fussent prêts à être signez, quand il y arriveroit. Il l'avertissoit, qu'en cas que le Cid ne voulût pas convenir de ce qu'il lui proposoit, de faire passer secrètement ses effets à Cadis, ou en quelque autre place sûre, & d'avertir les Maîtres des Vaisseaux Hollandois de se tenir sur leurs gardes; les ordres de Ruiter portoient que, si dans deux, ou trois jours, le Cid ne vouloit pas consentir à signer le Traité; il rompit la négociation, & prit les Vaisseaux Saletins, qu'il rencontreroit, par représailles. Mais le Cid assura au Consul Hollandois, que l'affaire seroit conclue, à son arrivée. Ruiter mit donc à la voile pour y aller, avec quatre de ses Vaisseaux; & envoya les autres croiser sur les Pirates de Barbarie. Comme il y fut arrivé, la mer se trouva si agitée, qu'il ne put d'abord, ni envoyer avertir le Consul de son arrivée, ni recevoir de ses nouvelles. Mais peu de tems après, il aprit qu'il étoit d'accord avec le Cid, & le (2) Traité fut signé, le 22. de Mars. Le Vice-Amiral l'envoya promptement en Hollande, pour y être ratifié.

Pour lui, il retourna à Cadis, où il fit nettoyer ses Vaisseaux, pour recommencer à croiser sur les Pirates, tant François, que Barbares. Cependant ayant reçu avis, au Mois de Mars, de la saisie de tous les Vaisseaux Hollandois, qui étoient dans les Havres de France; il crût qu'il devoit attendre de nouveaux ordres, avant que d'agir, contre les Vaisseaux de cette Nation; qui ne manquoient pas, de leur côté, d'éviter ceux des Hollandois. Il écrivit en Hollande, pour cela, & représenta qu'il y auroit de bonnes occasions de tirer sa revanche des François, si on le trouvoit à propos. On reçut cependant nouvelle en Hollande, que l'on avoit arrêté, à Marseille & à Toulon, quatre Vaisseaux Hollandois, par ordre d'un Chevalier de Malte nommé *Paul*, Vice-Amiral

des Flottes du Roi dans la Méditerranée, & qu'on en avoit chassé les Equipages, malgré l'opposition des Maîtres & des Commis; après quoi, l'on y avoit mis des François, pour envoyer sur ces Vaisseaux du secours au Duc de Modene, qui étoit en guerre avec les Espagnols. Là-dessus l'Amirauté d'Amsterdam envoya un ordre à Ruiter, daté du 14. de Juin, & qui portoit que s'il venoit à les rencontrer en mer, il tâcha de les prendre, en faveur des Propriétaires, & de les envoyer à Livorne. Mais avant que cet ordre fût arrivé, il étoit parti, avec ses Vaisseaux, & entré ensuite, le 22. du même mois, dans le Port de Livorne, pour s'y fournir d'eau & de bois, & voir s'il n'y étoit point venu de Lettres, pour lui. Comme il y étoit, le Consul Hollandois, *Jean Satyn*, lui vint dire qu'à *Via Regia*, Port des Luquois, à six lieues au Nord de Livorne; il y avoit cinq Vaisseaux François, avec les quatre enlevés aux Hollandois, qui mettoient des Troupes à terre. Il résolut, sur le champ, avec les Capitaines, qui étoient sous lui, de faire voiles de ce côté-là, pour tâcher de les reprendre. Mais comme il avoit pris le large, il s'éleva une grosse tempête, qui l'empêcha d'exécuter ce dessein. Il remit néanmoins à la voile, pour y aller, & il s'aperçut que les François, l'ayant vû, se hâtoient de se rendre au Port de la Spetia. Ruiter faisoit là un des Vaisseaux Hollandois, sans beaucoup de résistance. Comme il croisoit devant le Port, les Génois, à qui il envoya demander la liberté de les attaquer, la lui refusèrent. Il leur écrivit de nouveau, pour leur faire comprendre que ce n'étoient que des Pirates, qui attaquoient également tout le monde, & qu'il devoit être permis de leur enlever ce qu'ils avoient pris, où que ce fût. Il prioit néanmoins la République, de les obliger de lui rendre les Vaisseaux Hollandois, qu'ils retenoient. En attendant des nouvelles du Sénat de Gênes, sur sa Lettre, il eut l'œil sur les François, de peur qu'ils ne lui échappassent; & il reçut de plus le renfort de quatre Vaisseaux. Cependant il envoya, le 27. de Juillet, demander à Doria, Gouverneur de la Spetia, s'il n'avoit point reçu quelque réponse du Sénat. Il répondit qu'il y avoit une maladie pestilentielle dans Gênes, qui avoit, sans doute, retardé la réponse, qu'il attendoit. La réponse vint le 9. de Juillet, & le Sénat s'excusoit aussi, sur la peste, qui étoit à Gênes, & qui avoit, depuis la premiere Lettre qu'ils lui avoient envoyée, enlevé deux des principaux Sénateurs. Ils ajoûtoient que l'Armée Française étoit sur leurs Frontieres, & que le Duc de Modene leur avoit écrit, qu'ils ne permissent pas qu'on insultât les Vaisseaux François, qui étoient sous leurs Châteaux; qu'autrement le Roi de France, & lui s'en vengeroient sur la République. Ruiter reprocha aux Génois, qu'ils protegeoient donc les Pirates; mais ils répondirent qu'ils avoient vû les ordres du Roi de France, qui ordonnoit aux Vaisseaux, dont il s'agissoit, de transporter ses Troupes à *Via Regia*, & que, par conséquent, ils ne pouvoient pas ne les point proteger. Cependant les François commençoient à manquer de vivres, & il en déserta plusieurs, qui vinrent se rendre au Vice-Amiral. Comme le Commandant de l'Escadre Française craignit qu'il ne l'attaquât, il s'approcha avec ses Vaisseaux aussi près de la terre, qu'il pût, & les rangea en une ligne contre le rivage. Ruiter les auroit pu facilement ruiner, & faisoit croiser sur les Barques Françaises. Mais comme il avoit envoyé un de ses Vaisseaux

(1) *Brand* sur cette année, dans la Vie de Ruiter.

(2) On le pourra trouver dans *Aitzema* Liv. XXXVII. p. 116. & suiv.

1657. à Livorne, pour y porter des Lettres, qu'il écrivait en Hollande, & lui en rapporter d'autres, s'il y en avoit; il lui en rapporta en effet des EE. GG. & de l'Amirauté d'Amsterdam. On apprenoit, au Vice-Amiral, par ces Lettres, que les brouilleries, qu'on avoit eues, avec la France, au sujet de la saisie des Vaisseaux Hollandois, étoient accommodées.

On lui donnoit encore ordre de rendre ceux, qu'il pourroit leur avoir pris. Il fit communication de ces Ordres au Commandant François, qui en fut ravi. Ruiter envoya ensuite quatre de ses Vaisseaux, pour croiser sur les Corsaires de Barbarie; & s'en alla, avec le reste, mouiller devant le Port de Toulon, où il régla quelques petites affaires, avec les Commissaires François, & où il fut renforcé, par l'arrivée du Commandant de Wildt, avec cinq Vaisseaux. Il divisa alors sa Flotte en trois Esquades, & fut avec elles croiser, près de Majorque & de Minorque, sur les Algeriens, mais sans en rencontrer aucun.

Il se rendit donc à Cadix le 20. d'Août, où il demanda le Vaisseau *la Reine*, qu'il avoit rendu aux Espagnols, & sur lequel la France avoit tant fait de bruit. Il rendit l'argent, qu'on lui en avoit donné; mais il avertit l'Amirauté d'Amsterdam, que ce Vaisseau ne seroit pas en état de tenir la mer, de quelque tems. Il justifia aussi sa conduite, à l'égard des deux Vaisseaux, qui avoient attiré tant de plaintes; & l'Amirauté en fut si satisfaite, qu'elle lui fit présent, à son retour, d'une chaîne d'or. Cependant une de ses Esquades prit un petit bâtiment de Tetoüan, & en brula un autre. Quelque tems après, il reçut ordre d'aller croiser sur les côtes de Portugal, avec toute la Flotte, pour y attendre le Lieutenant d'Opdam; qui devoit s'y rendre, avec quatorze Vaisseaux.

Comme la brouillerie, que les EE. GG. avoient eue avec la France, ainsi qu'on l'a dit, étoit accommodée; ils résolurent d'envoyer une Flotte sur les côtes de Portugal; pour demander à cette Couronne, la réparation des pertes qu'elle avoit causées à leurs Sujets, dans le Brésil & ailleurs. Pour cela il fut résolu de lui offrir les Articles, qui avoient été communiés, à l'Ambassadeur de Portugal à la Haie; avec quelques changemens, qui y avoient été faits depuis. Pour le présenter, on nomma *Michel ten Hoove & Gysbert de Witt*, qui eurent ordre de s'embarquer, sur la Flotte du Lieutenant Amiral de *Wassenar*; que nous appellerons ainsi, du nom d'une Seigneurie, qu'il avoit achetée de nouveau. On envoya ordre à Ruiter de venir se joindre au Lieutenant Amiral, mais avec cet ordre que s'il rencontroit, sur sa route, la Flotte Portugaise qu'on attendoit du Brésil, ou quelque Vaisseau richement chargé, il ne manquât pas de les attaquer. On jugeoit qu'une semblable prise, obligeroit les Portugais à accepter plus facilement les Articles, qu'on leur offroit; & l'on ordonna à la Flotte de ne point marchander ces Vaisseaux, mais d'employer la force & l'adresse, pour les prendre.

Ces ordres datez du 20. d'Août, ne vinrent entre les mains de Ruiter, que le 18. d'Octobre, qu'il étoit devant Cadix. L'Escadre du Lieutenant Amiral ne sortit de la Meuse, que le 15. de Septembre. Il montoit un Vaisseau, nommé *la Concorde*, portant soixante & seize pieces de Canon, avec trois-cens-vingt-cinq hommes d'équipage. On commença alors à employer les gros Vaisseaux, qu'on avoit résolu de bâtir, pendant la dernière guerre avec Cromwel; mais qui

ne furent pas de grand usage contre les Portugais. 1657. Le Lieutenant Amiral mouilla, le 25. du même Mois, devant Cascais, à l'embouchure du Tage; & le même jour les deux Commissaires, qui étoient chargés de présenter à la Reine Régente de Portugal, les Articles du Traité, remontèrent la Rivière, sur un Yacht, & obtinrent la permission d'entrer dans Lisbonne, en Carroce. Deux jours après, ils demandèrent audience à la Reine qui, avec un Conseil des Principaux Seigneurs, gouvernoit le Royaume, pendant la minorité de son Fils. L'Audience leur ayant été accordée, ils demandèrent la restitution du Brésil, & la réparation de toutes les pertes, que l'on avoit faites depuis. On ne leur accorda rien de ce qu'ils demandoient, & on leur fit bientôt après entendre, qu'on ne prétendoit pas restituer un pouce de terre; & sur cela les Commissaires rompirent les Conférences. Pour obliger les Portugais à quelque dédommagement, il falloit leur faire sentir que l'on avoit assez de forces en main, pour se dédommager, rompre tout commerce avec eux, & occuper quelque poste en Europe, ou en Amérique; qui les incommodât si fort, qu'ils fussent obligés eux-mêmes à rechercher la paix. Au contraire, les Portugais avoient en main de quoi se venger des pertes, qu'on leur pouvoit causer. Ils arrêterent divers bâtimens Hollandois dans le Tage, & d'autres, qui étoient à S. Hubs, où ils étoient aller querir du sel; en leur défendant de partir de-là, jusqu'à de nouveaux ordres. Les Etats n'avoient pas manqué de faire proposer, par leur Consul à Lisbonne, de laisser, pendant cette mesintelligence, une entière liberté, pour le commerce des Particuliers; d'autant plus que la Flotte n'avoit encore fait aucun acte d'hostilité. Il représenta de plus que la saisie prématurée des Vaisseaux Hollandois donneroit lieu à une rupture. On l'amusa, par des délais, mais il ne put rien obtenir. Les Commissaires résolurent alors de se retirer, & demandèrent de pouvoir prendre congé de la Reine. On leur répondit qu'elle étoit incommodée, & qu'elle ne pouvoit leur donner audience. Ils s'adresserent donc à un Secrétaire d'Etat, & après lui avoir marqué le chagrin, qu'ils avoient de ne pouvoir pas prendre congé d'elle; ils lui remirent une Lettre cachetée, pour la rendre, en mains propres, à cette Princesse, & il promit de la lui remettre. En cette Lettre, les Commissaires représentoient ce qu'ils avoient fait, pour entretenir la paix, & que tout ayant été inutile, ils déclaroient la guerre au Portugal, selon leurs ordres, dans cette même Lettre. Ils se rendirent à bord de l'Amiral, & lui racontèrent leur négociation; après quoi ils retournerent en Hollande, sur deux Yachts.

Quelques jours auparavant, il étoit arrivé quatre Vaisseaux de la Flotte de Ruiter. Il vint lui-même le 26. d'Octobre, avec dix Vaisseaux de Guerre, & une Flute chargée d'eau; car il en avoit laissé deux autres à Cadix, qui devoient venir incessamment. Il avoit reçu ordre de l'Amirauté d'Amsterdam de se bien fournir d'eau, pour croiser à l'embouchure du Tage, où il n'auroit pas la commodité de faire aigade, malgré les Portugais.

Cependant l'Amiral avoit déjà pris plusieurs Vaisseaux Portugais, ou chargés de marchandises de Portugal; & la Flotte continua à en prendre d'autres, avec d'autant plus de facilité, que les Bâtimens, qui venoient, n'avoient pu être informés de la déclaration de la guerre. Cependant

1657. dant la Flotte, qui croisoit sur les côtes, souffrit beaucoup des tempêtes, qui s'éleverent en ce tems-là.

Là-dessus Ruitter, & le Contre-Amiral Florisz se rendirent à bord de l'Amiral, le 30. d'Octobre, pour délibérer ensemble, sur leur retour en Hollande. La saison avancée, & les tempêtes fréquentes, qu'ils avoient esluées, sembloit le demander; mais comme ils n'avoient encore rien fait, contre les Portugais, qui les pût mettre à la raison; ils résolurent de continuer à croiser, entre les Barlingues & le Cap de St. Huges, à trente ou quarante lieues de la côte, jusqu'au 12. de Novembre. Pour cela, la Flotte fut divisée en trois Escadres, selon le nombre des Amiraux, qui la commandoient.

La première nuit, on apperçut des fanaux étrangers & d'autres Vaisseaux, sans fanaux. Ceux qui les virent porterent d'abord le Cap sur eux, & firent grand bruit de leur artillerie, pour s'entre-reconnoître. C'étoit, en effet, la Flotte, qui revenoit du Brésil, composée d'environ quarante voiles; laquelle n'ayant pas été avertie, étoit tombée dans celle des Hollandois. Dès que les Portugais s'en apperçurent, ils ne tâcherent que de se retirer; mais la nuit n'étoit guère plus favorable pour eux, que pour ceux qui vouloient se saisir de la Flotte. Cependant les Hollandois se trouverent le 4. de Novembre, maîtres d'environ quinze Vaisseaux. Le Lieutenant n'eut point de part à cette prise, parce qu'il s'étoit trouvé trop éloigné, lors que la Flotte Portugaise avoit paru. Quand le jour fut venu, Ruitter lui aprit ce qui s'étoit passé, & lui dit que quelques-uns des Portugais prisonniers lui avoient dit, qu'il venoit encore après eux, quarante-quatre Vaisseaux du Brésil, desquels ils avoient été séparés par un gros tems, par les 29. jusqu'au 31. degrez de latitude Septentrionale, & qu'ils avoient d'abord été escortés par sept Vaisseaux de Guerre. Il y eut quelques Capitaines Hollandois, qui furent obligés de se séparer du Pavillon, pour aller à Vigo en Galice; afin d'y mener des bâtimens, chargés de sucre, qu'ils avoient pris, & qui faisant eau, par tout, ne pouvoient plus tenir la mer. On fit aussi ôter plusieurs caisses des autres prises, pour les alléger, en transportant ces caisses ailleurs. Enfin après avoir croisé quelques jours, sans rien découvrir, on jugea le 3. de Novembre, qu'il étoit tems de retourner au plutôt en Hollande; d'autant plus que l'eau commençoit à manquer, & que les Prises pouvoient à peine tenir la mer. On exécuta cette résolution, dès le soir même; mais on laissa encore quatre Vaisseaux de Guerre, pour croiser jusqu'au 14. du Mois. On eut même si fort besoin d'eau, que le Lieutenant Amiral, & quelques autres furent obligés de s'arrêter un peu, sur les côtes d'Angleterre, pour y faire aigade. La prise, que Ruitter avoit faite, se trouva sans gouvernail; de sorte qu'il fut obligé de la faire remorquer à Torbay, pour y en faire mettre un autre. Il ne put se rendre au Texel, que le 6. de Decembre. Le Lieutenant Général arriva, le lendemain, à Hellevoet-Sluys.

C'est-là ce qui arriva principalement, pendant cette année; car on ne s'arrête pas à quelques autres affaires de moindre importance, avec quelques Princes voisins, qui n'eurent aucune suite considérable.

1658. NOUS commencerons l'Histoire de la suivante, par ce qui se passa entre la Suede & le Danemark, à cause de la part que les Provinces Unies y prirent; sans néanmoins entrer en aucun détail de ce qui ne les regardoit pas, sinon en quelques

fois remarquables, & qui firent grand bruit, en 1658. ce tems-là. Le Roi de Suede, qui sembloit l'année précédente avoir réduit celui de Danemark à rechercher la paix, & à passer par où la Suede voudroit, (1) étoit néanmoins en peine au commencement de celle-ci. Il n'avoit pas encore la Paix avec les Moscovites, qui tenoient plusieurs Places en Livonie; dont ils s'étoient emparez, pendant que Charles-Gustave faisoit la guerre en Pologne. Peut-être les auroit-il pu racheter du Czar de Moscovie, en lui donnant quelque argent; mais il n'en avoit point, parce qu'outre qu'à son avènement à la Couronne, il avoit trouvé les finances ruinées, dès le tems de Gustave-Adolfe, & la dépense qu'il avoit faite dans la guerre de Pologne, l'avoit mis hors d'état de les rétablir. Il savoit assez, que l'Empereur, les Polonois, l'Electeur de Brandebourg, & les Provinces Unies ne manqueroient pas de soutenir la Couronne de Danemark. Il y avoit déjà des Troupes prêtes, pour cela; qui devoient entrer dans la Jutlande, & en mettre dehors les Suedois. La France & l'Angleterre ne l'entretenoient, que de bonnes paroles; lors qu'il leur demandoit des secours réels. Ces deux Puissances, unies en ce tems-là, étoient trop éclairées, pour aider un Prince si entreprenant à se saisir d'un nouveau Royaume; & il est surprenant qu'étant lui-même fort habile, il ne comprenoit pas, que l'on ne doit jamais s'attendre qu'une Puissance agira, contre ses propres interêts; pour favoriser l'humeur d'un Conquerant, dont on a à craindre le voisinage. Le repos de l'Europe n'est appuyé, que sur la Maxime, qu'il faut s'opposer à l'agrandissement de toutes les Puissances; qui ne cherchent qu'à augmenter leurs forces, pour incommoder leurs Voisins.

Cependant le Roi de Suede, qui ne l'ignoroit pas, & qui avoit déjà éprouvé que les autres Princes de l'Europe étoient dans ce sentiment, ne laissa pas de vouloir pousser son projet d'envahir le Danemark, malgré les Puissances, que l'on a nommées. Il crut que le moyen le plus sûr d'y réussir, étoit de se saisir, pendant cet hiver, des Iles qui sont sous la domination des Danois, avant que leurs Alliez fussent prêts à les soutenir.

Pour cela, il donna ordre à *Charles-Gustave Wrangel*, Grand Maréchal de Suede, de rassembler tout ce qu'il pourroit de Vaisseaux, & de passer en Funen, dans l'endroit où le Détroit est le moins large. Il ordonna aussi à ses Troupes de se tenir prêtes à marcher; à dessein de les opposer à celles de l'Empereur, du Roi de Pologne & de l'Electeur de Brandebourg; qui commençoient à s'assembler, pour traverser ses desseins.

Il crut que la Providence lui ouvroit le chemin, pour entrer en Fionie, en ce qu'il fit un très-grand froid; qui gela tous les rivages de la mer, & qui lui fit venir la pensée de passer là avec son armée sur cette glace. Pour cela, il envoya, dès le 5. de Janvier, rappeler les Régimens, qu'il avoit envoyez, pour la défense de la Pomeranie, & leur ordonna de se rendre à Kiel, dans le Holstein; où il alla lui-même, après avoir donné ordre aux Garnisons des Places de la Pomeranie de se tenir fort sur leurs gardes.

Charles-Gustave se tenoit si fort assuré de réussir dans la Fionie, sur la glace, qu'il écrivit, en ce tems-là, à *Stenbock*, qui se préparoit encore, par son ordre, à faire une irruption en Norwegue, que la gelée avoit aussi ouverte aux Suedois;

C o c 3

que

(1) *Pufendorf* Liv. V. n. 1. & suiv.

1658. que dans trois semaines, il entendroit dire quelque chose d'extraordinaire, du côté de la Jutlande. Wrangel & les autres Généraux se rendirent à Kiel, pour y tenir un Conseil de Guerre, où il fut conclu d'entrer dans la Fionie, soit qu'il gelât, ou qu'il dégelât, pour s'en rendre maître. Pour cela, Wrangel eut ordre d'assembler toutes les Troupes, qui étoient en Jutlande, du côté de Fridericsodde, pour en faire la revue le 26. de Janvier; auquel tems le froid commença à diminuer. Mais comme la gelée revint, le Roi de Suede donna ordre à *Philippe, Palatin de Sultzbach*, de veiller à ce qui pourroit se faire en Allemagne. Il le laissoit à Kiel, avec quinze Régimens, & lui recommandoit de correspondre avec les Commandans Suedois en Pomeranie, & de s'informer, si les Troupes de l'Empereur, dont on parloit, s'assembloient à part, ou si elles s'étoient jointes aux Polonois.

Le Roi, après avoir demeuré quelques jours à Gottorp, s'en alla le 17. de Janvier à Flensbourg, où le *Duc de Wymar & Ischeberg* se rendirent, du territoire de Brème, avec leurs Régimens. Cette nuit le froid s'augmenta, par le vent d'Est, qui se leva; mais ce même vent, au lieu de rendre la glace plus forte, la rompit, & l'emporta, de tous côtez. Le Roi ne laissa pas de se rendre à Hadersleben, pendant que Wrangel marchoit de Fridericsodde à Standerup, & de là à Heilsen, avec les Troupes qu'il commandoit, le 27. de Janvier, & le Roi y arriva aussi. Wrangel avoit fait examiner la glace, tant au-dessus de Fridericsodde, qu'au dessous, près d'Asfens. On jugea qu'elle étoit assez forte, pour qu'en deux jours, si la gelée continuoit, elle pût porter l'Armée. Il envoya aussi *Arensdorf*, dans l'île de Branse, avec cinquante Chevaux & cent Fantassins. Comme les Danois en avoient enlevé cinq Cavaliers Suedois, & qu'ils ne se trouvoient nulle part; on recommut, par là, qu'on pouvoit passer, sur la glace de cette île, en celle de Funen. Là-dessus le Général fit prendre poste à la Cavalerie, entre Hadersleben & Colding. Pour lui, il s'arrêta à Heilsen, d'où il envoya encore dans l'île de Branse, cent Cavaliers & autant de Dragons. On ordonna à un Officier d'examiner la glace, avec cinq Cavaliers, du côté d'Ivernes, Promontoire de Fionie. Dès qu'ils furent à la portée du Canon de cette île, la glace se rompit sous eux, & ils y laisserent leurs Chevaux, dont néanmoins ils se dégagerent, & revinrent à pied.

Le Roi vint aussi en personne à Branse, pour examiner lui-même la glace, avant que de se mettre dessus. Wrangel s'avança sur la glace, vers le Promontoire d'Ivernes, & vit de loin les Troupes Danoises; mais il s'aperçut que le soleil avoit diminué l'épaisseur de la glace; & quelques-uns de ses gens, qui s'avancerent plus loin, éprouverent, à leurs dépens, qu'elle ne pouvoit pas porter de la Cavalerie; puis qu'elle se rompit sous leurs pas, & que la mer les engloutit. Cependant les Païsans de Fionie rompoient la glace, pour empêcher les Suedois d'approcher. L'Artillerie Danoise, qu'on avoit mise sur le bord de la mer, tiroit sur eux, & les boulets ou rompoient la glace, ou tuoient quelques Cavaliers Suedois; ce qui obligea à faire retourner les autres en arrière. Les Suedois résolurent même de ne point entreprendre de passer en cet endroit du petit Belt (c'est ainsi que s'appelle le détroit, qui est entre la Jutlande & la Fionie) quoi qu'il soit là le plus étroit; parce qu'on s'aperçut, que la mer, qui vient heurter le Promontoire, en est repoussée, en ma-

niere qu'en tournoyant, elle rompt la glace, 1658. lors qu'il y en a. On envoya ensuite deux Lieutenans, qui examinerent la glace, au-dessus & au-dessous du Promontoire, & qui la trouverent plus ferme, parce que la mer étant plus large, en cet endroit, elle y est plus calme. On la fit encore examiner vers Middelfart, qui est plus au Nord. Les Lieutenans revinrent, & dirent que la glace étoit assez forte, des deux côtez du Promontoire; sinon en un endroit, où la glace étoit rompue, en forte qu'il y avoit une ouverture. On donna ordre de porter là des poutres & des planches, avec de la paille. Mais avant que l'Armée se mit sur la glace, on envoya le Régiment d'Ostrogothie à Fridericsodde, où l'on avoit laissé une trop petite garnison; de peur que les Danois ne s'en rendissent maîtres.

Il fit alors un très-grand froid, pendant la nuit, ce qui détermina à passer promptement le 30. de Janvier, du côté de l'île de Branse. Le Roi y fit marcher une partie de l'Avantgarde, sous le Colonel *Borneman*, & le suivit lui-même immédiatement après. Un des Lieutenans, qui avoient examiné la glace, le jour précédent, marcha de-là, sur la gauche, avec quelques Cavaliers & quelques Dragons. Borneman eut ordre de le suivre incessamment, & d'attaquer le Régiment de Seested; qui étoit sur le bord de la mer, en Fionie, pour s'opposer au passage des Suedois. Cependant le Roi, qui étoit dans l'île de Branse, avoit rangé son armée, en sorte que le *Marquis de Baden & Claude Tott* commandoient l'aile droite, & *Fabien Berend* la gauche, sous le Roi lui-même. Il s'en réserva le suprême commandement, & donna la même autorité à Wrangel, sur l'aile droite. Il paroît qu'il fit prendre le devant à la Cavalerie; parce que si elle étoit une fois passée, l'Infanterie le pourroit faire, en toute sûreté. Cette dernière étoit commandée par *la Gardie & par Vavafor*, qui marchant plus lentement ne vinrent qu'après le combat. Aussi la Cavalerie étoit-elle beaucoup plus nombreuse, que son Infanterie. Le Roi avoit commandé à chaque Cavalier, qu'il conduisît son cheval, par la bride, & donné ordre qu'ils marchassent, loin l'un de l'autre, jusqu'à ce qu'ils eussent passé l'endroit, où le cours de la mer rendoit la glace moins forte, & où il y avoit le plus de danger. L'Artillerie le suivait de plus loin. La Cavalerie eut ordre, cet endroit dangereux étant passé, de se ferrer & de marcher droit à l'Ennemi; qui l'attendoit rangé en bataille, sur le bord de la mer, quoi que fort inférieure. Avant que l'Infanterie fût arrivée, Borneman fit avertir le Roi, que la Cavalerie Danoise paroissoit sur le bord de la mer, prête à recevoir, avec vigueur, les Suedois; & demanda s'il commenceroit à la charger, ou s'il attendroit plus de troupes. Le Roi trouva bon que Wrangel marcha pour le soutenir. Cependant ce Prince jugea à propos de s'arrêter encore un peu, lui-même, dans l'île de Branse, avec l'aile gauche; afin d'attendre l'Infanterie, qui venoit de Standerup, & parce qu'il craignoit qu'une partie des Troupes Danoises, qui étoient à Ivernes, ne passassent en Jutland, où les gros bagages de l'Armée Suedoise étoient demeurez. Mais quand il vit, que les Danois avoient fait un autre mouvement, il se mit en marche, sans attendre l'Infanterie; & comme il s'avançoit à bons pas, entre Branse & la Fionie, il vit un homme, de la part de Wrangel & de Borneman, qui lui dit, que le Colonel Danois Seested, qui étoit sur le rivage, près

1658. près de Tibrin & de la Forêt de Fense, avoit été battu & fait prisonnier, avec la plupart des Officiers. On fit voir là-dessus deux Drapeaux des Danois au Roi, pour marque de la victoire. Cette nouvelle fit que le Roi se hâta encore davantage, pour être présent au reste de l'action.

Quand il fut arrivé, sur la terre ferme de la Fionie, il trouva que le Colonel *Jonas Hadersleb*, qui commandoit dans l'absence d'*Ulric Chrétien Gyldenlew*, malade au lit, s'étoit posté en un lieu avantageux, avec quatre pièces de Canon, & quatre Régimens, près de la Forêt de Fense, derrière des brossailles & des Haies, le long du rivage. Wrangel se proposoit de l'en déloger, & le Roi lui donna une partie de l'aile droite, qui consistoit en quelque Cavalerie & quelque Infanterie; avec ordre de demeurer à la droite, sur le rivage; pendant qu'il iroit lui-même, avec sa Cavalerie, attaquer l'Ennemi, par la gauche. Cela fut exécuté, & le Roi ayant attaqué le Général Danois, après avoir passé les haies, Wrangel le prit par la droite. Cependant les Régimens de Cavalerie de *Waldek*, & de *Conigsmark*, eurent le malheur de sentir la glace se rompre sous leurs pieds, & deux Escadrons de *Waldek*, avec quelques Cavaliers de *Conigsmark* enfoncèrent dans l'eau, avec le Carroce du Roi, qui n'étoit pas dedans. Comme le rivage n'étoit pas propre à s'y mettre en bataille, ils se rangerent sur la glace, qui étoit couverte de neige; & les Suedois s'avancèrent contre eux, comme s'ils avoient marché sur un pré. Là-dessus le Roi s'éloignant du lieu, où la glace s'étoit rompuë, prit sur la droite; & de peur que les Danois ne prissent Wrangel en flanc, Charles-Gustave le fit soutenir par le Régiment d'*Uplande*, commandé par *Tott*, & ils chargerent ensemble les Ennemis. D'un autre côté, le Colonel *Lubbecker* défit quelque Cavalerie Danoise. De-là Wrangel se tourna contre l'Infanterie Danoise, qui étoit sur la neige, & lui commanda fierement de mettre les armes bas, ce qu'elle fit, en demandant seulement d'avoir la vie sauve. C'est ainsi que les Troupes Danoises furent défaites, sans faire beaucoup de résistance. Ceux qui ne furent pas tuez, dans le Combat, se rendirent; excepté quelque peu, qui se sauverent sur la glace, & dont quelques-uns se noyèrent. Il en échappa à peine trois-cens hommes. Pendant le combat, les Danois se hâtèrent de décharger leur Artillerie contre les Suedois, & il y eut un gros boulet, qui vint tomber tout près du Roi, qui étoit à cheval, & qui n'étoit accompagné que de *Dhalberg*, Mestre de Camp Général. Mais le boulet ne fit autre chose, que de lui jeter de la neige au visage, sur l'œil gauche du Roi, qui en fut un peu incommodé. Peu après, ce Prince courut un autre danger, en se trouvant seul, avec le même Officier, sur une hauteur, autour de laquelle diverses Troupes Danoises se trouvoient; pendant que les Suedois suivoient d'un autre côté les ennemis, qu'ils avoient mis en déroute. Les autres ne le connurent pas, selon l'apparence, & le Roi peu de tems après fit venir auprès de lui le Régiment de *Lubbecker*, pour le garder. On peut juger, par la chose même, que les Danois ne croioient pas d'abord que le Roi de Suede se hasardât jamais à passer le Belt, sur la glace; à cause de l'extrême danger, qu'il y avoit, en une entreprise de cette sorte. On ne fauroit louer une semblable témérité, quoi qu'elle réussît; parce qu'il n'est jamais permis, sans la dernière nécessité, de se mettre en un danger, où toute l'adresse & la bravoure humaine sont inutiles. Ensuite toute l'île fut sou-

mise, avec Odenfée, sa Capitale, & tout mit les 1658. armes bas. Il y eut seulement trois compagnies de Cavalerie Danoise, qui se rendirent sur la glace à une petite île, nommée *Spro*, & de là en *Séelande*, au travers du grand Belt; au milieu duquel est cette île également éloignée de la *Séelande* & de la Fionie. *Lubbecker* suivit les Suedois, jusques-là, & soutenoit qu'on pourroit facilement passer de Nybourg, Ville de Fionie, sur le grand Belt, vis-à-vis de l'île de *Spro*, & de là en *Séelande*, si on le vouloit; mais on ne trouva pas à propos de s'exposer à un nouveau péril de cette sorte. Le Roi jugea qu'il falloit se rendre maître de toute l'île, comme il le fit.

Avant (1) le combat, les Danois avoient eu trois-mille Chevaux, sept-cens Fantassins Allemands, & mille-cinq-cens du País. Tous les Officiers, qui commandoient ces Troupes, furent faits prisonniers de guerre, excepté un, qui fut tué dès le commencement du combat; ce qui fait comprendre qu'ils ne firent pas bien leur devoir. Les Suedois avoient été beaucoup plus forts, puis qu'ils avoient eu trois-mille Fantassins & neuf-mille Chevaux, dont il périt très-peu, dans le combat; parce que les Danois furent mis en désordre, dès le premier choc.

Charles-Gustave envoya chercher ceux, qui s'étoient retirez, en fuyant en divers endroits de l'île. Comme on fut, près de Nybourg, il y avoit quatre Vaisseaux Danois, pris par les glaces; on tâcha de les prendre; mais ils se défendirent si bien, avec leur Artillerie, qu'ils empêchèrent qu'on ne les approchât, & ayant rompu la glace, ils s'éloignèrent de la Ville, au-delà de la portée du Canon, & échappèrent ainsi aux Suedois. Nybourg se rendit, avec tous ceux qui s'y étoient réfugiés. *Gyldenlew*, Gouverneur de l'île, y fut trouvé malade au lit, & cinq Sénateurs Danois; à qui le Roi donna la permission de s'en aller où ils voudroient, & de demeurer même quelque tems, en Fionie.

On apporta au Roi de Suede des Lettres, que *Meadows*, Ambassadeur de Cromwel, lui avoit écrites deux jours auparavant; dans lesquelles il témoignoit, que le Roi de Danemark étoit tout disposé à faire la paix, & qu'il avoit déjà nommé *Joakim Gersdorf* & *Chrétien Schel*, pour en négotier avec les Suedois. Il prioit Charles-Gustave de nommer des Commissaires de sa part, de leur accorder des sauf-conduits, & de marquer le lieu où ils pourroient se rendre, & le tems pour entrer en traité. L'Ambassadeur Anglois prioit encore ce Prince, au nom de Cromwel, de ne pas pousser davantage les Danois, & d'user, avec modération, de sa victoire. Le Roi, après avoir lû ces Lettres, répondit qu'il n'étoit nullement éloigné de la Paix; mais qu'il ne laisseroit pas, pour le présent, de continuer la guerre. Que cependant il vouloit bien commencer à traiter de la paix, avec la médiation des François & des Anglois, & donna le terme de huit jours, depuis la réception de ces Lettres, pour entrer en négociation. Il nomma, pour le lieu où elle pourroit se faire, l'île de *Spro*, ou *Rudcoping*, dans l'île de *Languelande*. Il permit au Roi de Danemark de choisir, lequel il aimeroit mieux de ces deux lieux; & comme la chose demandoit, qu'on se hâtât, il fit encore expédier des Passeports, pour

(1) *Pufendorf* Liv. V. n. 5:

1657. pour les Commissaires Danois ; en ajoutant qu'il entendoit que, pendant la négociation, les Ex-près de Suede pussent aller sûrement jusqu'à Laholm, & en revenir de même. Il permettoit aussi au Danemark, d'en envoyer, & d'en recevoir, en toute sûreté, du côté de l'Allemagne. Mais il ne voulut pas consentir à une Trêve, qui fut proposée, de peur que cela ne l'empêchât de profiter des avantages, qu'il avoit remportez ; & que les Danois n'eussent le tems de revenir de la consternation, où ces mêmes avantages les avoient jettez.

Cependant Charles-Gustave consultoit à Nybourg, s'il ne seroit pas bien de passer, sur la glace, de la Fionie dans la Seelande ; comme il avoit fait de la Jutlande dans la Fionie. Aucun des Généraux n'osoit conseiller cette entreprise, à cause du danger où l'on se mettroit en faisant ce trajet ; puis qu'il s'agissoit de traverser un détroit, qui a quatre lieues d'Allemagne de largeur.

On disoit de plus, que le Soleil devenant plus fort, la glace pouvoit se diminuer, & que s'il se levoit un vent chaud, la glace pourroit venir à se rompre, en peu de tems : Que les forces de la Suede consistant en leur Armée, s'il arrivoit quelque malheur ; la Postérité parleroit de cette entreprise, comme d'une témérité aveugle, qui auroit précipité les Suedois dans un abîme de malheurs : Qu'il valloit donc mieux attendre encore quelques jours, après lesquels on pourroit employer quantité de Bâtimens, qui se trouvoient en Fionie, & qui transporteroient l'Armée Suedoise sans danger, en Seelande : Qu'il falloit, en attendant, prendre en Fionie des Quartiers, qui seroient faciles à défendre. C'est ainsi que raisoient les Officiers, qui ne pouvoient pas prendre sur eux, les risques d'un trajet si dangereux, comme le Roi. Mais ce Prince jugeoit qu'il étoit plus glorieux de profiter de l'occasion, parce qu'il se trouvoit peu d'exemples dans l'Histoire de cette sorte d'expéditions ; d'autant plus que le trajet pouvoit être fait en un jour, & que l'Ennemi n'auroit pas le tems de s'y opposer.

Le Roi ne trouva néanmoins pas à propos, d'aller tout droit de Fionie en Seelande. Il jugea qu'il valoit mieux prendre à la droite, en tirant vers le Midi, où la mer s'élargissant, n'est pas si agitée, que plus haut vers le Nord, où elle est plus étroite. Il se détermina entièrement, après que Dhalberg envoyé de ce côté-là, revint faire rapport que la glace étoit ferme, entre la Fionie & la Seelande ; ce qui n'étoit jamais arrivé, de mémoire d'homme. Dhalberg avoit été lui-même sur la glace, de ce côté-là, avec quelque Cavalerie, où il avoit fait prisonniers plusieurs Soldats Danois. Sur sa parole, on envoya la Cavalerie du côté de Suinbourg, & on laissa l'Infanterie sous la conduite de Wrangel. Ce dernier eut des ordres conditionnels, qui ne lui plaisoient pas fort ; c'étoit que s'il aprenoit que le Roi eût passé de Languelande, il allât droit de Nybourg dans l'Île de Spro, & de là, en celle de Corfor ; mais que s'il ne jugeoit pas la glace assez forte, de ce côté-là, il marchât sur les traces du Roi.

Charles-Gustave passa, pendant la nuit du 5. de Fevrier, en Languelande, & le lendemain en Lalande, qui en est éloignée de trois lieues d'Allemagne. On ne se souvenoit pas d'avoir jamais vu un homme à cheval, en ce lieu-là. Etant arrivé à Grimstad, en Lalande, il envoya ordre à Wrangel de venir à lui, par le même chemin, avec l'Infanterie & l'Artillerie. Il y avoit en cette Île une place fortifiée nommée Nashcou, que le Roi de Suede fit sommer, sans avoir dessein néanmoins

de l'attaquer ; parce qu'il fouhaitoit passionnément de passer, sans délai, en Seelande. Cependant *Corfis Ulefeld*, Seigneur Danois, banni par *Frideric III.* Roi de Danemark, fut si bien intimider celui, qui commandoit dans la place, en lui représentant ce Monarque comme entièrement perdu, & lui disant qu'il devoit penser au plutôt à gagner la faveur du Roi de Suede, qui alloit être maître de tout ; qu'il se rendit. Cependant on avoit envoyé d'ailleurs quatre-cens hommes, pour se jeter dans la Place, mais les Suedois les couperent.

Le lendemain, 8. de Fevrier ; le Roi & son monde arriverent, en sûreté, à Nicoping, en l'Île de Falster, où il s'arrêta un jour, ou deux ; parce que les Soldats, qui manquoient sans doute de tout, s'étoient dispersez, en plusieurs endroits, pour piller les Gens de l'Île. Cependant *Wrangel* arriva, avec l'Artillerie & l'Infanterie, le 10. du même Mois, à Stubcoping, où il se joignit au Roi. Le jour suivant, il arriva, avec toute son armée, à Wordingbourg en Seelande ; d'où il répandit par tout la terreur, & obligea les habitans d'abandonner la Campagne, pour se retirer dans les villes fermées.

Cependant, malgré tous ces succès, qui surprenoient tout le monde, le Roi de Suede étoit, en quelque maniere, embarrassé de sa bonne fortune ; & ne savoit s'il devoit se servir d'une si favorable occasion, pour soumettre tout le Danemark, & ce qui en dépendoit, à la Couronne de Suede ; ou s'il devoit écouter ceux, qui lui conseilloyent de faire la paix, avec cette Couronne ; en lui laissant une partie de ce qu'elle avoit. Le premier parti, comme le remarque l'Historien de Charles-Gustave, avoit quelque chose de bien spécieux ; puis qu'en demeurant maître de toute la Scandinavie, il ne seroit inférieur qu'à peu de Puissances de l'Europe. Mais le second parti paroissoit le plus sûr, parce qu'il avoit de grands ennemis ; qui ne manqueroient pas, s'il leur en donnoit le tems, de se saisir des postes, qu'il ne pouvoit point garder ; comme la Maison Impériale, la Pologne, l'Electeur de Brandebourg, & les Hollandois. Il étoit visible, que ces Puissances n'abandonneroient jamais le Roi de Danemark, & feroient tout ce qu'elles pourroient, pour le rétablir. La France même & l'Angleterre, qui étoient demeurées neutres, ne pouvoient pas voir de bon œil l'agrandissement de la Suede ; selon la maxime que l'agrandissement excessif d'un Voisin est toujours à craindre, pour les autres. Quoique le Roi de Suede fût entré en Seelande, & courut le plat pays, il n'y tenoit aucune place forte, non plus qu'en Norvegue. On croyoit que, si *Frideric* vouloit donner cette dernière à garder aux Anglois & aux Hollandois, ces nations se chargeroient volontiers de ce soin, & ne manqueroient pas de se brouiller ensuite avec lui. S'il attaquoit Copenhague, avec toutes ses forces, il pouvoit arriver que cette entreprise ne réussît point ; & il se trouveroit au printems, qui approche, hors d'état de résister au Danemark & à ses Alliez. S'il avoit fait ces réflexions, avant que de s'engager, il se seroit contenté de faire quelques conquêtes sur la frontiere, en Norvegue, ou en Scanie, qu'il auroit pû garder, sans qu'on pût le trouver étrange ; pour un dédommagement des frais que les Danois, qui étoient les agresseurs, lui auroient causé. Mais il fit, en cette occasion, la même faute, qu'il avoit faite en Pologne ; où ses conquêtes, toutes grandes & surprenantes qu'elles eussent été, lui furent si fort à charge, qu'il fallut enfin les abandonner. Il pouvoit d'ail-

leurs

1658. leurs faire, avec le Danemark, une paix si avantageuse, qu'aucun de ses Prédécesseurs n'en avoit point fait de semblable.

L'Historien, dont nous avons parlé, dit encore que les Sujets de Charles-Gustave se feroient choquez de la continuation de la guerre; parce qu'ils avoient sujet de craindre que, si ce Prince conqueroit le Danemark, la situation de ce pais, plus avantageuse, que celle de la Suede, & les agrémens, que l'on y trouvoit, ne l'engageassent à y transporter le Siège de la Monarchie du Nord, & qu'avec le tems la Suede ne devint dépendante du Danemark. Ceux qui raisonnoient ainsi disoient qu'il falloit embrasser l'occasion, qui se présentoit de faire une paix avantageuse, & se contenter de ce qu'on pourroit tirer, pour le présent; sans réduire les Danois au désespoir, & sans s'exposer à des inconveniens, qui pouvoient arriver, & que l'on avoit sujet de craindre à tous momens.

Les Danois, de leur côté, quoi qu'ils vissent bien qu'ils ne pourroient faire qu'un Traité desavantageux, pendant que les Suedois étoient si fort supérieurs, aimèrent mieux faire la Paix, à quelque prix que ce fût; que de demeurer exposés à la vengeance de leurs ennemis. Gersdorf & Schel se hâterent de partir avec Meadows, pour se rendre à Rudecoping en Langue-lande. Mais les Suedois leur étoient venus au-devant, à Wordingbourg en Seelande. Cela fit qu'en omettant les formalitez, que l'on a accoutumé d'employer, en ces occasions, on vint d'abord au fait, dès que les Pleins-pouvoirs eurent été échangés. Le Roi de Suede avoit joint à ses Plénipotentiaires *Stenon Bielke*, Sénateur, & *Ulfeld*, dont on a déjà parlé. Ce dernier avoit conseillé à ce Prince, de soumettre incessamment tout le Danemark, sans entendre parler de paix; & d'attaquer Coppenhague, où la Noblesse Danoise, qui étoit ennemie de *Frideric*, à ce qu'il disoit, s'étoit retirée, & l'obligeroit de se soumettre à la Suede. *Ulfeld* étoit ennemi juré du Roi & de sa Maison, & souhaitoit seulement qu'il fût déthroné, mais que le Danemark fût épargné; car sa haine ne regardoit point, à ce qu'on assure, sa patrie. Il souhaitoit que Charles-Gustave y transportât sa demeure, ce qui, avec le tems, pourroit la rendre plus considérable, que la Suede; & il espéroit qu'en cas que le Roi fit toujours sa résidence à Stockholm, il le nommeroit Vice-Roi du Danemark. Cependant comme il vit que Charles-Gustave étoit pour la Paix; il en conçut une grande indignation, quoi qu'il dissimulât, & il rendit en secret tous les services, qu'il pouvoit, aux Danois; pour gagner la faveur du Roi *Frideric*, & en être rappelé.

Les Danois avoient souhaité d'envoyer *Van Beuning*, Ambassadeur des Etats Généraux, pour être Médiateur avec *Terlon*, pour la France, & *Meadows*, pour l'Angleterre. Mais il le refusa, de peur d'être mal reçu des Suedois, à qui il avoit été très-oppoé; non par aucune haine particuliere, mais par des ordres de ses Maîtres; qui ne pouvoient nullement souffrir, qu'un seul Prince fût maître des deux Couronnes du Nord. Les autres Médiateurs insisterent à ce qu'il fût admis, dans les Conférences; mais les Suedois le refuserent, comme ayant été l'auteur de la présente guerre. *Meadows* proposa, que le Roi de Suede ne s'avancât pas plus près de Coppenha-

1657. gué, avant que d'avoir vû quel seroit le succès des Conférences. Mais le Roi ne pouvoit entendre parler d'aucun retardement, comme étant contraire à ses interêts; & dit qu'il étoit résolu de s'approcher de cette Place, & que si elle ne lui ouvroit pas les portes, il y entreroit facilement au travers de ses fortifications, qui étoient en très-mauvais état.

Dans les Conférences, les Danois commencèrent par offrir à la Suede la Scanie, la Hollande, & la Bleckingie. On leur demanda de plus qu'ils y ajoutassent les Iles de Bornholm, d'Anholt de Lessè, de Huene & de Saltholm, à quoi ils joindroient le Comté de Pinneberg, & en Norwegue les Gouvernemens de Bahus, de Drontheim, & d'Aggerhus, la moitié des Droits qui se payoient dans l'Oresund, douze des meilleurs Vaisseaux de Guerre, que les Danois eussent, & un million d'Ecus en argent. On exigea qu'ils renoncassent à toutes les Alliances oppoées aux interêts de la Suede, & qu'ils défendissent l'entrée du Sund à toutes les Flottes de Vaisseaux de Guerre. On demanda encore qu'ils dédommageassent le Duc de *Hollstein-Gottorp*, & le Comte d'*Ulfeld*, qu'ils donnassent des logemens à l'Armée Suedoise, & qu'ils remissent au Roi de Suede, ce qu'il leur restoit de Troupes. On voulut de plus que le Danemark, après la mort du Comte d'*Oldembourg*, cedât quelques Villages près du *Weser*, pour les joindre au Duché de *Brême*. Sous le Gouvernement de *Drontheim*, le Roi de Suede vouloit qu'on comprît tout ce qui appartenoit à ce Diocèse, & toutes les terres qui étoient au Nord de *Drontheim*, que les Rois de Danemark avoit possédées, jusqu'alors, la Finlande, la Laponie, le Territoire de *Wardhus*, & les Iles voisines. Il prétendoit aussi, que les Vaisseaux Suedois ne fussent obligés à autre chose, qu'à montrer leurs Passe-ports, sans qu'il fût permis aux Danois de les visiter; que le Danemark renoncât à tous les Traitez avec d'autres Nations, par lesquels la liberté des Vaisseaux Suedois, qui passioient par ce Détroit, pourroit être blessée; comme il avoit été fait, en faveur des Hollandois, dans le Traité de rédemption; Que comme les Vaisseaux Suedois saluoient le Château de *Cronembourg*, les Danois salueroient celui de *Helsingbourg*, & que les Suedois ne seroient point obligés d'avertir, par avance, du nombre des Vaisseaux de Guerre, au-delà d'une certaine quantité, qu'ils pourroient faire passer par le Sund; comme ils le devoient faire, par le Traité précédent. Enfin on vouloit que, quand le Comte d'*Oldembourg* seroit mort, on n'exigeât aucun droit sur le *Weser*.

Les Danois trouverent ces propositions tout-à-fait excessives; & *Meadows* même, oubliant son caractère de Médiateur, ne put s'empêcher de dire, devant les Suedois & les Danois, qu'elles étoient injustes. Charles-Gustave le lui fit reprocher, & lui dire qu'il en écriroit à *Cromwel*. *Meadows* avoua sa faute, reconnut que sa fortune dépendoit du Roi, & le pria de n'en rien écrire au Protecteur. Le Roi, de son côté, fut bien aisé de le mettre dans son Parti, & lui fit, comme dit *Pufendorf*, un présent de dix-mille Ecus, afin qu'il le favorisât en cette négociation; dans la crainte, sans doute, que le Protecteur, qui se faisoit craindre des Puissances les plus considérables de l'Europe, & qui comprenoit bien, qu'il falloit tenir en équilibre, les deux Couronnes du Nord, n'envoyât des ordres à son Ministre, pour obtenir des conditions plus favorables, en faveur du Danemark. Le Roi de ce dernier Royaume, pour le retenir dans ses interêts, lui fit l'honneur de lui

(1) *Pufendorf* Liv. IV. n. 8.

1658. offrir de le faire Chevalier de l'Ordre de l'Elephant; mais comme des personnes de qualité de Hollande, à qui le Roi avoit donné le même Ordre, s'en plainquirent; le Roi lui fit dire que s'il aimoit mieux avoir une somme d'argent, il la lui donneroit, au lieu de cet Ordre; ce que l'Envoyé Extraordinaire de Cromwel accepta.

Les Suedois se relâcherent un peu de leurs prétensions, par rapport au Comté de Delmenhorst, & à la Dithmarse, pourvu qu'on leur remît Drontheim. Le Danemark offroit à la Suede deux-mille hommes, tant de Cavalerie, que d'Infanterie; mais Charles-Gustave ne parut faire aucun cas de cette offre, parce qu'il ne savoit pas, qu'il y eût tant de Troupes Etrangères, au service de Frideric, & qu'il n'avoit aucune estime, pour les Troupes du País. Il offrit aussi de se contenter d'une moindre somme d'argent, & de ne pas charger la Seelande du logement de ses Troupes, pourvu que les Danois exécutassent sur le champ le Traité.

Les Médiateurs tâchoient de faire rapprocher les Parties, mais les Danois, qui étoient venus, non pour conclure le Traité, à quelque prix que ce fût, mais pour voir quelles seroient les prétensions de la Suede; dirent qu'ils feroient à leur Roi le rapport des propositions des Suedois, & qu'ils reviendroient, avec des pouvoirs plus étendus. Ils demanderent, pour cela, une Trêve de trois jours; mais le Roi de Suede leur dit, qu'il ne leur accorderoit pas seulement une Trêve de trois heures. Il avoit fait mettre cependant son Armée, en bataille, en maniere qu'il sembloit qu'elle étoit plus nombreuse, qu'elle ne l'étoit en effet; & lui donna ordre, devant eux, de marcher droit à Coppenhague. Il écrivit en même tems à Steenbok, qu'il eût à assembler autant de Troupes, qu'il pourroit en Suede, & de venir se poster entre Helsingbourg & Landscron. On lui recommandoit fort de se hâter, pour battre le fer, comme on disoit, tandis qu'il étoit chaud, & d'amener promptement deux-mille Fantassins, pour assiéger Coppenhague; si les Danois venoient à tirer l'affaire en longueur.

On employa, le 15. de Février, en cette Ville, à délibérer; mais comme il y avoit des raisons de ne pas hazarder le Roi & la Capitale: il y en avoit aussi, pour ne rien précipiter. On croyoit pouvoir défendre la Ville, contre les Suedois, qui n'avoient pas assez de monde, & de munitions de guerre, pour la forcer; quoi qu'elle fût mal fortifiée, parce qu'il y avoit plus de cent ans, que la Seelande n'avoit vû l'ennemi. Enfin on jugea qu'il falloit entrer en négociation, & tirer l'affaire en longueur; dans l'esperance que les Alliez du Danemark, qui étoient la Maison Imperiale, les Polonois, & l'Electeur de Brandebourg, mais sur tout les Hollandois, viendroient au secours de Frideric; & la suite fit voir, que c'étoit le meilleur parti, que l'on pût prendre. Le Roi de Suede s'impatientoit au contraire extrêmement, & vouloit finir, pour des raisons toutes opposées.

Les Commissaires Suedois & Danois s'assemblerent, pour cela, à Tostrup, bourg à deux lieux de Coppenhague. Charles-Gustave n'étoit éloigné, que de quatre lieux de cette même Ville. Il s'avança même de là, avec un Corps de Cavalerie, à la vuë des rempars, où il attaqua une garde Danoise avancée, & placée sur une hauteur, & y en plaça une, de ses gens; pour empêcher qu'on ne fit des sorties, de la Ville. Cependant il fit le tour de la place, comme s'il avoit dessein de la surprendre, com-

me on avoit fait Fridericsodde; sur tout après avoir vû que les Danois sembloient le vouloir amuser, par une feinte négociation; ce qui fit croire qu'il falloit les tenir, dans une crainte perpetuelle, pour les empêcher de renoncer à la Paix. Cependant il faisoit fouiller, avec soin, tous ceux qui traversoient l'un, ou l'autre Belt, pour empêcher qu'on n'envoyât aucune Lettre dans le Holstein, ou en Allemagne; de peur qu'il n'en vint du secours au Roi de Danemark.

Cependant les Médiateurs firent en sorte que les Suedois se relâchassent sur plusieurs choses, qu'ils avoient demandées à Wordingbourg; à quoi ils consentirent, pour abréger les négociations. Enfin on coucha, le 18. de Février, en peu de mots, sur le papier, les Chefs généraux, dont on étoit convenu, & ils furent signez, par les Commissaires des Couronnes & par les Médiateurs; parce que le lieu, ni le tems ne souffroient pas, qu'on fit un Traité plus complet & plus circonstancié. En attendant, ces Chefs furent ratifiez, le lendemain, par les deux Rois.

Ensuite on convint de s'assembler à Roschild, pour les étendre & les expliquer davantage; & les Ministres Danois s'y rendirent d'abord, pour tâcher d'y obtenir des conditions plus modérées. Van Beuning avoit demandé à Gersdorf, lors qu'il partoît pour Tostrup, qu'on n'y conclût rien de contraire au Traité, qui avoit été fait entre le Danemark, & les Provinces Unies. Mais quand il vit ce qui avoit été rédigé, par écrit, il vit que ceux, qui l'avoient signé, avoient promis de renoncer à toutes les Alliances, qui pourroient être contraires à l'une, ou à l'autre des Parties; de ne donner aucun secours aux Ennemis des Suedois & des Danois; & de ne recevoir aucune Flotte étrangère, dans la Mer Baltique. Il demanda, par un Mémoire, que ces Articles fussent changez; parce qu'ils étoient contre les Provinces Unies, & même contre l'interêt du Danemark. Les Danois s'excusoient sur la nécessité de la conjoncture, & dirent qu'on ne laissoit pas de pouvoir expliquer ces Articles, d'une maniere, qui ne bleferoit point les interêts des PP. UU.

Par l'adressé d'Ulfeld, le Traité portoit que l'Armée Suedoise sortiroit de la Seelande, avant que les Villes de Scanie fussent évacuées, & les jours, auxquels cela s'exécutoit, furent marquez. Charles-Gustave soupçonna qu'on le jouoit, parce que les Danois disoient, qu'ils ne pouvoient pas entretenir les Troupes, qu'ils y avoient, avant que les Suedois eussent évacué la Seelande. Il écrivit encore, à cause de cela, à Steenbok de conduire incessamment les Troupes, qu'il auroit ramassées, près de Helsingbourg, & que si la Paix ne se faisoit pas, il fit, de ce côté-là, ce que la Guerre demanderoit. Pour lui, il envoya le Marquis de Baden à une lieuë de Coppenhague, comme pour en commencer le siège, au plutôt, & fit répandre le bruit, que Steenbok alloit entrer en Scanie, avec un Corps de six-mille hommes. Cependant Charles-Gustave envoya dire aux Commissaires Danois, qui étoient à Roschild, qu'il ne pouvoit pas faire sortir ses Troupes de Seelande, avant que les Places de la Scanie eussent été rendues à ses Commissaires. Les Danois épouvantez de ces mouvemens & de ces discours, donnerent caution que ces Villes seroient évacuées, & remises aux Commissaires Suedois, dès qu'ils se présenteroient, pour les recevoir. Les Médiateurs allerent aussi trouver le Roi, qui étoit à Ringstad, pour l'assurer que les Danois exécuteroient le Traité, de bonne foi. Cependant ils faisoient trainer les choses, autant qu'ils pou-

1658. pouvoient, comme on le verra dans *Pufendorf* ; quoi que le Roi de Suede fit paroître beaucoup d'impatience de voir finir cette négociation ; parce qu'on lui avoit dit, que la Flotte Hollandoise, destinée à secourir Coppenhague, étoit prête à mettre à la voile, & que l'Electeur de Brandebourg ramassoit ses Troupes, en Pomeranie, pour venir au secours du Danemark. Il sembloit que ce n'étoit, que pour cela, que la négociation de Roschild avança si peu. Le Roi de Suede tenoit ses Troupes prêtes à marcher, où il en seroit besoin, & enfin le Traité de Roschild fut conclut, & ratifié le 2. d'Avril. On trouva que le Danemark avoit beaucoup perdu, par ce Traité ; mais *Pufendorf* remarque, qu'il ne faut pas tant avoir d'égard à ce que Frideric perdit, qu'à ce qu'il recouvra. Mais il auroit encore pu dire, que Charles-Gustave, après avoir couru les plus grands dangers, en passant l'un & l'autre Belt, dans le cœur de l'Hiver, & mis la Couronne de Danemark, dans le dernier danger, ne se trouva pas en état de finir la guerre, & de jouir de sa Victoire ; non plus qu'après avoir couru toute la Pologne. Ce n'est pas assez, que de remporter de grands avantages, sur son ennemi ; il faut encore les savoir conserver jusqu'au bout, sans quoi il vaudroit beaucoup mieux être demeuré en repos. On ne peut guère douter, que ce Prince ne perdît bien du monde, dans une campagne faite au milieu d'un hiver extraordinairement froid, comme le fut celui de l'an MDCLVIII. quoi que les Suedois fussent endurcis, par le froid de leur pais, & que ce fussent des Troupes aguerries. *Pufendorf* dit, que les personnes prudentes jugerent en Hollande, qu'Ulfeld & Meadows avoient sauvé le Danemark. En effet, ce dernier l'avoit favorisé, autant qu'il lui avoit été possible, dans la négociation ; mais ce ne fut pas, sans l'ordre exprès de Cromwel, qui concevoit bien que le négoce de la Nation Angloise, dans la Mer Baltique, demandoit que les choses demeurassent dans l'état où elles étoient. Aussi quoi qu'il promît du secours à Charles-Gustave, s'il vouloit faire la guerre à la Maison d'Autriche en Allemagne ; il ne lui en donna point, pour agir contre les Danois ; quelques instances, que pût faire le Roi de Suede, qu'il amusa toujours de paroles, comme l'Historien de ce Prince le témoigne. Meadows dit même, à ce que le même assure, à Van Beuning, qu'il ne croyoit pas que Cromwel fût satisfait du Traité de Roschild ; parce qu'il avoit donné ordre de travailler à une paix équitable, & non à une si violente mutilation du Danemark. Meadows avoit même exhorté Van Beuning, à porter les Etats Généraux à protéger Dantzic ; dont les Anglois préféreroient toujours la conservation à toutes les promesses, que la Suede leur pourroit faire.

Après cela, on commença à vouloir exécuter le Traité, mais il s'y trouva plusieurs difficultés ; parce qu'il avoit été fait trop à la hâte, & qu'il y avoit des endroits obscurs, ou équivoques. Nous ne nous y arrêtons pas, vû que les Etats Généraux n'y eurent point de part, & qu'elles ne regardoient guère que les Parties, qui étoient en guerre. Pour paroître réconciliez, les deux Rois crurent devoir avoir une entrevûe. Ce fut le Roi de Danemark, qui y donna lieu, en envoyant, à celui de Suede, Ernest Gunthier Duc de Holstein ; pour l'inviter à manger avec lui, à Fridericsbourg, Maison de Plaisance, au voisinage de Coppenhague. Charles-Gustave s'y rendit le 4. de Mars, avec le Cortège, qu'il trouva à propos de pren-

dre avec lui ; car le nombre des gens, qui s'y 1658. pourroit trouver, ne fut point réglé ; la générosité des deux Rois les mettant hors de tout soupçon ; quoi que, dans le fonds, ils ne pussent guère être satisfaits, l'un de l'autre. L'Historien (1) dit néanmoins, que le Roi de Suede donna des ordres secrets aux Généraux, qu'il mena avec lui ; sur ce qu'ils devoient faire, en cas qu'on attentât quelque chose, contre sa personne.

Charles-Gustave étant à Roschild, Frideric lui envoya au-devant un de ses Carrosses, & deux de ses Conseillers, qui avoient travaillé au Traité, & s'avança lui-même à une demi-lieüe de Fridericsbourg. Quand ils furent à une petite distance, l'un de l'autre, ils sortirent tous deux de leurs Carrosses, & s'avancerent à grands pas, pour s'embrasser, & entrèrent dans un même Carrosse, le Roi de Suede le premier, & celui de Danemark après lui. Il ne parut point de marque de mécontentement. Quand on eut servi, la Reine de Danemark s'assit au haut de la Table, Charles-Gustave, à sa droite, & Frideric au-dessous de lui. On auroit dit, qu'ils avoient été toujours bons amis, & il n'y eut aucunes manieres, ni aucuns discours, qui marquassent la moindre aversion ; tant les Grands sont maîtres de leur extérieur ! S'ils pouvoient être aussi maîtres de leurs passions, & les vaincre, de maniere qu'elles ne leur fissent jamais commettre de mauvaises actions, ils passeroient pour avoir des Ames, bien au-dessus de celles du reste des hommes. Mais, pour le malheur du genre humain, on n'a vu que peu, ou point de Princes, qui aient approché de cette belle idée. Ceux de la suite des Rois en usèrent réciproquement, comme leurs Maîtres. Ils mangerent & burent à la maniere du Septentrion, sans qu'il arrivât du desordre. S'ils imiterent en cela la dissimulation des peuples Méridionaux, il n'imiterent pas moins leurs passions, lors que la guerre se raluma.

On présenta ensuite le Prince Royal, *Chrétien* de Danemark, à Charles-Gustave, qui le reçut très-gracieusement. Il arriva que les Officiers de Frideric, en mangeant avec les Suedois, demanderent à Coyet, l'un des Conseillers du Charles-Gustave, qu'il représentât à ce Prince, qu'il ne pourroit rien faire de plus glorieux, que de faire présent, au Prince Chrétien, de Drontheim, qui avoit été cédé à la Suede, par le Traité. Coyet s'en défendit d'abord, mais il le fit enfin, pressé par les Danois. Mais le Roi lui répondit qu'il n'avoit qu'à dire, que son Roi n'étoit pas le Roi *Magnus*, surnommé *Smock* ; mot Gothique, qui marque un homme qui se laisse gagner, par des flatteries. Ce Roi Magnus, charmé des flatteries des Danois, leur avoit autrefois cédé la Scanie, la Hollande, & la Bleckingie.

Les Rois du Nord passerent deux nuits, sous le même toit, & eurent deux conférences seuls, qui durèrent bien deux heures chacune. On avoit dit à *Pufendorf*, que le Roi de Danemark fit si bien connoître Ulfeld au Roi de Suede ; que depuis, il n'eut plus la même faveur à sa Cour, qu'il avoit eue auparavant. Ce Prince fut reconduit de la même maniere, qu'il avoit été reçu, jusqu'à une demie heure loin. Après avoir demeuré demi-heure à Helfeneur, il fut dans un Yacht à Helfingbourg, où la Noblesse & le Clergé de ce quartier-là le reçurent, comme on fait un nouveau Maître.

D d d 2

L.e

(1) *Pufendorf* Liv. V. n. 14.

1658. Le Roi de Suede traita, en son Conseil, de la maniere, dont il devoit se conduire envers les autres Puissances; avec lesquelles il étoit brouillé, & avec lesquelles il auroit bien voulu avoir la Paix. Mais comme on le vit embarrassé, cela n'eut aucune suite; sinon que les Moscovites entrèrent en négociation avec lui, & convinrent d'une Trêve, qui dureroit aussi long-tems, que l'on traiteroit ensemble. La Cour de Vienne disoit, que tant les Amis de la Suede, que ses ennemis, devoient empêcher, qu'elle n'envahît le Danemark. Les négociations, touchant l'exécution de la Paix, continuoient toujours à Coppenhague; mais les Danois faisoient naître tant de difficultez, qu'on n'avançoit que très-peu; comme on le verra dans l'Historien, que nous avons cité.

Pour revenir présentement à ce qui appartient proprement à cette Histoire, la Suede, pour gagner les Etats Généraux, & les brouiller, en même tems, avec le Danemark, en les empêchant de le secourir, proposa à leurs Ambassadeurs, dès le commencement de l'année, d'exiger de Frederic d'anéantir entièrement les Droits, qu'il exigeoit des Vaisseaux, qui passaient dans l'Oresund; & le Roi de Suede offrit de les soutenir. Mais les Ambassadeurs ne donnerent pas dans ce piège. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient pas se mêler d'une semblable chose, mais ils offrirent d'aider les Puissances du Nord à faire une paix entre elles, sans que l'une, ni l'autre eût sujet de se plaindre; & que d'ailleurs ces Droits étoient établis, depuis un tems immémorial, & faisoient une partie trop considerable du revenu de la Couronne de Danemark, pour y toucher. Les Suedois disoient qu'elle n'avoit pas plus de droit d'exiger des Droits de ceux, qui passaient le Sund, ou l'un, ou l'autre Belt, que les Espagnols n'en avoient d'en faire payer aux Vaisseaux, qui passaient dans le Détroit de Gibraltar: Que les Vaisseaux Suedois avoient toujours été exempts de cette usurpation, qui ne s'étoit introduite, que par la complaisance des autres Nations; mais qu'ils n'avoient jamais pu s'exempter de plusieurs vexations, sous prétexte de la visitation, qu'on en avoit faite, comme pour rechercher s'il n'y avoit point de marchandises étrangères: Que les Etrangers, & les Hollandois eux-mêmes envoioient des Commis dans les Ports de Suede, où ils s'étoient fait recevoir Bourgeois, pour profiter des exemptions, qui n'appartenoient qu'aux Suedois: Qu'enfin on ne pouvoit pas prévenir toutes les fraudes des Marchands; d'où ils concluoient qu'il valloit beaucoup mieux anéantir entièrement les Droits, qu'on payoit dans le Sund.

Les Ambassadeurs renvoyerent les Suedois aux Etats Généraux, à qui ils en écrivirent, & qui répondirent, qu'ils ne pouvoient pas demander d'être exempts de payer ces Droits, parce qu'ils étoient engagez, par des Traitez, de les payer au moins pour un certain tems: Que d'ailleurs ils n'avoient pas reconnu ces Droits, pour une chose qui appartint naturellement à la Couronne de Danemark, & qu'ils ne les vouloient pas reconnoître encore pour tels; de peur que les Suedois, venants à s'emparer du détroit du Sund, ne prétendissent qu'ils leur appartenoient. Quelques-uns avoient voulu prêter l'oreille aux offres de la Suede; mais la plupart crurent qu'en anéantissant ces Droits, on affoiblirait trop la Couronne de Danemark, & on l'exposeroit aux invasions des Suedois. D'ailleurs on ne croyoit pas, en Hollande, que les offres de Charles-Gustave fussent sinceres; parce qu'il n'avoit pas voulu les recevoir

comme (1) Médiateurs, dans le Traité qui venoit de se faire, à moins qu'ils ne ratifiasent le Traité d'Elbing, sans aucunes explications. L'Historien assure, que le Pensionnaire de Wit disoit ouvertement, qu'on n'auroit fait aucune difficulté, en Hollande, de ratifier le Traité d'Elbing, si la guerre entre la Suede & le Danemark ne fût intervenue; parce que, par ce Traité, il auroit fallu assister la Suede, contre le Danemark. D'ailleurs les Hollandois protestoient qu'ils n'agissoient nullement, par un principe de haine, pour Charles-Gustave, mais pour la conservation de leur Etat; ce que ce Prince ne pouvoit pas prendre, en mauvaise part. Cependant la Province de Hollande étoit portée à secourir Frederic; mais comme l'Empereur, les Polonois & l'Electeur de Brandebourg agissoient fort lentement, en faveur du Danemark, ils ne se hâterent pas non plus. Le même Historien dit, que Beverning proposa à Appelboom que, si le Roi de Suede vouloit faire la guerre à l'Empereur, les Etats l'aideroient d'une bonne somme d'argent. Mais si cela est, il y a bien de l'apparence, que ce n'étoit que pour le détourner de pousser trop les Danois; car d'ailleurs les Etats n'avoient aucun sujet d'allumer de nouveau, la guerre en Allemagne, ce qui faisoit tort au négoce.

Cependant les Etats de Hollande trouverent à propos d'intervenir, dans les brouilleries du Nord, pour faire en sorte, que les deux Rois se rendissent réciproquement, ce qu'ils s'étoient enlevé l'un à l'autre, & que la Paix se fit sur le pied du Traité de Broemsbro. On jugeoit aussi, qu'il seroit bon, que la Suede fit la Paix avec la Pologne. On trouva à propos de communiquer les sentimens des Etats à la France & à l'Angleterre, qui avoient assez fait paroître, que ce Projet ne leur déplairoit pas. Dans le même tems, le Roi de Danemark pressoit instamment les EE. GG. de lui envoyer du secours; pour se soutenir contre la Suede, à laquelle il disoit qu'il n'avoit fait la guerre, que par leur Conseil, & pour la conservation de la liberté du Commerce, dans la Mer Baltique. Quoi qu'Appelboom fit ce qu'il put, pour s'opposer à cela, il n'avança rien; parce qu'il n'y avoit rien-là, qui ne fût conforme aux Maximes, que l'on avoit toujours observées, par rapport aux Couronnes du Nord. Les Ambassadeurs de France & d'Angleterre, étoient d'avis que les Etats n'envoyassent aucun secours en Danemark; mais qu'ils se joignissent à ces deux Puissances, pour y rétablir la paix; & qu'autrement le Roi de France & Cromwel seroient obligez de secourir la Suede.

Tout cela se passoit en Hollande, avant les avantages, que les Suedois remporterent sur les Danois, & la Paix de Roschild. Mais ensuite on s'y plaignit du peu de résistance, que le Danemark avoit fait aux Suedois, & de la Paix honteuse qu'il avoit faite; sans considérer qu'il avoit été surpris, par une hardiesse sans exemple, & que le tems pourroit réparer ses pertes, à l'aide des Amis du Roi Frederic, qui étoient interessez à sa conservation, comme il arriva. Après la Paix de Roschild, les EE. GG. furent fort choquez de l'Article, par lequel les Flottes Etrangères étoient exclues de la Mer Baltique, ce qui les regardoit particulièrement; & de ce que les Suedois n'a-

voient

(1) Il y a ici une faute d'impression dans Pufendorf Liv. V. n. 66. où au lieu de ces mots, *ipso Equestres aspernetur*, il faut lire *ipso Sequetur*. Il y a beaucoup de fautes semblables, dans cet Ouvrage.

1658. voient pas voulu admettre Van Beuning, parmi les Médiateurs. Mais ils eurent sujet de se rejouir de ce que l'Empereur, le Roi de Pologne & l'Electeur de Brandebourg avoient fait une Alliance plus étroite, pour le secours du Danemark.

Charles-Gustave donna cependant avis aux Etats, de la victoire, (1) qu'il avoit remportée sur les Danois, & de la Paix qu'il avoit conclue, avec eux, dont on ne manqua pas, selon la coutume de le féliciter; quoi qu'on ne pût pas voir les progrès, qu'il avoit faits, sans crainte d'avoir bientôt de grands démêlés avec lui. Il fit représenter, par son Résident Appelboom, qu'il avoit usé, avec beaucoup de modération, de la victoire, que Dieu lui avoit donnée, & qu'il n'avoit cherché autre chose, que sa sûreté; ce qui lui faisoit espérer qu'il y auroit désormais une bonne intelligence, entre les deux Couronnes du Nord. Il ajoûtoit qu'il ne causeroit aucun préjudice au commerce des Voisins, & qu'il en maintiendrait la liberté: Qu'il se flattoit que les EE. GG. comme anciens Amis de la Couronne de Suede, approuveroient ce dont elle étoit convenue, avec celle du Danemark, & qu'ils ne feroient rien, qui pût alterer la bonne correspondance, qu'il y avoit toujours eu, entre eux & la Suede.

Pour ce qui regardoit la ratification, qu'il avoit demandée du Traité d'Elbing, & l'explication que les Hollandois souhaitoient qu'on y ajoûtât; il défendit à son Résident, d'entrer en matière là-dessus. Les Ambassadeurs en entretenirent encore le Roi, à Flensbourg, le 11. de Juillet; mais comme il ne se soucioit point de finir, pour la tirer en longueur, il dit qu'il falloit que les Etats Généraux déclarassent auparavant, qu'ils ne donneroient aucun secours à ses ennemis, & qu'ensuite Appelboom leur déclareroit, plus au long, quelle étoit sa volonté.

Cette réponse ne fut nullement agréable aux Etats de Hollande, & si l'on en croit Pufendorf, le Pensionnaire de Wit dit là-dessus que, si le Roi ne se déclaroit pas dans un Mois, les EE. GG. pourroient bien faire une Alliance, avec l'Empereur, le Roi de Pologne, & l'Electeur de Brandebourg: Qu'au contraire si l'explication du Traité d'Elbing avoit lieu, on ôteroit toutes les défiances, & l'on prévieroit les mauvais desseins de ceux, qui voudroient brouiller les Puissances: Qu'enfin le Roi de Suede avoit fait espérer, ce qu'on lui demandoit premièrement à Thorn, & ensuite à Flensbourg. On répondoit que les Hollandois, auroient dû accepter ce qu'on leur avoit offert, & que le Roi n'avoit fait ces offres, qu'à condition qu'ils n'aideroient ni le Danemark, ni aucune autre Puissance, contre lui. Les choses ayant changé depuis, le Roi croyoit avoir sujet de leur refuser ce qu'ils demandoient, & de ne leur pas accorder, pour rien, les profits auxquels ils aspiraient. On leur reprochoit, que, sous prétexte de Commerce, ils n'auroient pas manqué de traverser les desseins du Roi; de sorte que c'étoit, selon les Suedois, la même chose que de les avoir pour amis, ou pour ennemis. Ils ne pressoient tant l'égalité des Droits, avec les Suedois, comme le croit Pufendorf, que parce qu'ils craignoient que le Roi n'accordât ensuite des Privilèges à ses Sujets, ou à quelque Nation Etrangere, qui leur seroient préjudiciables. Mais on ne les pouvoit pas quereller, de chercher ce qui leur étoit avantageux, sans rien ôter à d'autres; & d'ailleurs la Suede gaignoit

plus, avec la Nation Hollandoise, par la vente 1658. des marchandises du païs, qu'ils achetoient, en grande quantité, qu'avec aucune autre Nation. Tout le chagrin, qu'on avoit contre eux, à la Cour de Suede, étoit parec que l'on sentoit bien qu'ils ne souffriroient pas que le Danemark fût envahi. Mais c'étoit aussi la disposition de la France & de l'Angleterre, ou plutôt de toutes les Puissances de l'Europe, qui ne pouvoient pas voir conquérir des Royaumes; comme on avoit vu que Charles-Gustave l'avoit voulu faire, & l'avoit même exécuté, en partie, contre les Rois de Pologne & de Danemark. La France ne lui donna aucun secours, & ne lui en promit même pas. Cromwel lui en promit, mais il ne lui en donna point, quelques instances, qu'on pût faire pour cela. Les Etats Généraux craignoient aussi en lui l'avidité d'un Conquerant, & jugeoient sagement, qu'ils ne devoient pas l'entretenir, dans une semblable disposition.

Enfin ce Prince (2) voyant que l'exécution du Traité de Paix, avec le Danemark, n'avançoit pas, comme il souhaitoit, se résolut de faire une nouvelle descente en Seelande; avec toute son armée, & d'attaquer Coppenhague. Comme il n'attendoit aucun secours des Anglois, ni des François, & qu'il jugeoit, que les Hollandois le traverseroient de toutes leurs forces; il crut qu'il falloit exécuter ce dessein, avec tant de promptitude, que ceux, qui se dispoient à l'empêcher, apprissent que le coup étoit fait, lors qu'ils recevroient la nouvelle de son entreprise. Il étoit persuadé, que le meilleur moyen de la faire réussir étoit d'aller droit à Coppenhague, de forcer l'entrée du Port, & d'y faire descente avec l'Infanterie, pendant la consternation que causeroit d'abord cette invasion; parmi un peuple, qui n'étoit pas encore en état de se défendre, contre un aussi violente attaque. Les Généraux Suedois furent d'un contraire avis, parce que s'il arrivoit que l'on eût du desavantage, dans le premier effort, que l'on feroit, pour en venir à cette descente, l'entreprise échoueroit entierement. Les uns trouvoient plus à propos de faire la descente d'un côté, & les autres d'un autre, dans lequel on ne trouveroit pas une semblable résistance.

Le Roi fit donc embarquer, le 6. d'Août, sur soixante Vaisseaux, tant grands, que petits, quatre-mille hommes d'Infanterie, & douze-cens Chevaux; après avoir publié qu'il alloit faire voiles en Prusse. Le premier jour, il fallut demeurer au port, parce que le vent étoit contraire; mais le lendemain étant devenu favorable, on fit descente à Corcere, ou Corfoor, éloignée de seize lieues de Coppenhague. Cependant on eut le tems, en cette dernière Ville, de se remettre de la premiere frayeur, & d'y faire entrer quantité de Païsans, pour la défendre. Néanmoins l'Armée Suedoise ne faisoit aucuns desordres, & témoignoit, pour tromper les habitans de la Campagne, qu'elle étoit venue comme amie, pour défendre le Roi de Danemark, contre la Noblesse du Païs, qui s'étoit rebellée contre lui. Il y avoit mille Chevaux Allemands, au service du même Roi, qu'on avoit mis en divers endroits de l'Isle, & que le Comte Tott surprit, dans les lieux où ils étoient dispersés, & obligea de prendre parti chez les Suedois. Il n'y eut que trois Compagnies de cette Cavalerie, qui entraissent dans la Capitale. Au même tems, les Vaisseaux de guerre Suedois jettoient l'ancre devant le Port de

(1) Pufendorf Liv. V. p. 69. & suiv;

(2) Pufendorf Liv. V. n. 95. & suiv;

1658. Copenhague, pour empêcher qu'on n'y portât quoi que ce fût : mais le reste de l'Armée ne put pas s'approcher assez tôt. Cependant le Roi de Danemark envoya des Députés, à celui de Suede, qui étoit à Ringstad. Ils furent admis le lendemain 10. d'Août, à l'audience, où ils représentèrent que leur Roi étoit convenu à Roschild, & depuis à Copenhague de tous les Articles, qu'on avoit proposés, & qu'il les envoyoit, pour voir quelles difficultez il y pourroit encore avoir à ajuster, entre les deux Couronnes; sur quoi ils demandoient qu'on leur donnât des Commissaires, avec promesse, que leur Roi ne manqueroit pas de faire voir, qu'il n'avoit eu aucun dessein de renouveler la guerre.

Charles-Gustave, après avoir dit en peu de mots, ce qui s'étoit passé, pendant la guerre précédente, ajouta que les Danois lui avoient fait assez de tort, pour recommencer la guerre avec eux, & qu'ils ne discontinuoient point de machiner quelque chose, contre lui; comme il l'avoit reconnu, par des Lettres, qu'il avoit interceptées : Qu'ils avoient interrompu le Commerce de l'Oresund, & que par leurs délais de l'exécution de la Paix de Roschild, ils avoient fait en sorte qu'il n'étoit pas plus en sûreté, que pendant la guerre : Que par là il avoit été obligé de demeurer en Danemark, au delà du tems, duquel on étoit convenu, & que le tems propre à agir ailleurs s'étoit écoulé : Que le Roi de Danemark avoit été pressé d'empêcher qu'aucune Flotte Etrangere n'entrât dans le Sund, pour venir dans la Mer Baltique, & l'avoit refusé, sous prétexte qu'il n'avoit pas assez de forces pour cela, quoi qu'il n'ignorât pas, que la sûreté de la Suede en dépendoit : Qu'enfin il avoit refusé son amitié, qui lui avoit été offerte, pour former, comme autrefois, des desseins contre la Suede. Les Commissaires Danois protesterent de leur innocence, soutinrent qu'ils avoient exécuté tous les Articles du Traité, dirent qu'ils n'avoient aucune connoissance des Lettres interceptées, & demanderent qu'on les produisît. Ils ajoutèrent qu'il n'étoit pas en leur puissance, de fournir au Roi de Suede les Vaisseaux, qu'il demandoit, ou de se charger d'une Alliance trop onereuse. Après quoi, ils demanderent qu'on leur donnât des Commissaires, pour convenir de ce qui restoit à accommoder, & prévenir une guerre, qui pourroit être ruineuse, pour l'une & l'autre Couronne. Ils ne purent même s'empêcher de répandre bien des larmes, en pensant aux suites de la guerre. Le Roi ne leur demanda autre chose, sinon s'ils demandoient sa protection pour eux-mêmes. Ils repliquerent que non, & là-dessus on leur dit que l'on n'avoit autre réponse à leur faire.

Gabriel Oxenstiern & *Slippenbach* les accompagnerent en suite, jusqu'à leur Auberge, & leur demanderent s'ils avoient quelque chose à proposer, outre ce qu'ils avoient dit au Roi. Comme ils ne proposoient rien d'autre, *Slippenbach* leur dit que par leurs délais, ils avoient été cause que le Roi de Pologne, le Czar, & l'Electeur de Brandebourg, rassembloient leurs forces, & avoient fait une Alliance, contre la Suede : Qu'ils faisoient qu'il étoit de la dernière importance de ne perdre point de tems, & que si on le laissoit passer, il n'étoit plus possible d'en réparer la perte : Que s'ils vouloient sauver le Danemark, il falloit avoir recours à la clemence du vainqueur, qui étoit maître de tout le plat pays, & qui le feroit bientôt des Places fortes : Qu'il importoit peu aux Danois, que leur Roi se nommât Charles, ou Frideric, que Dieu seul disposoit des

Couronnes, & que l'heure fatale de celle du 1658. Danemark s'approchoit.

Ces discours & quelques autres semblables étoient de dure digestion, pour les Danois, & pour leur Roi; pour lequel on leur donna une Lettre de Charles-Gustave, qui lui disoit, en peu de mots, qu'il savoit bien pourquoi il avoit été obligé de revenir en Seelande, avec son armée. On y en joignit une autre à *Stenon Bielke*, Envoyé en Danemark; pour le rappeler, & lui dire que, si l'on proposoit quelque chose en faveur du Roi & de sa famille; il renvoyât cette affaire à Charles-Gustave, qui, comme il paroît, se flattoit de réduire la place, en peu de tems. On avertit aussi les Commissaires Danois, que, s'ils craignoient un mauvais succès de la guerre, pour eux; ils n'avoient qu'à faire à *Bielke* des propositions conformes à l'état, où ils se trouvoient. Les Suedois prenoient un ton beaucoup trop haut, comme la suite le fit voir; & les Danois, qui attendoient du secours de Hollande, en furent, sans doute, très-choquez, & animés à se bien défendre, comme ils le firent. Un Roi voisin ne semble pas être en pouvoir de détrôner un autre, à cause de quelque peu d'Articles d'un Traité très-onereux, qui ne sont pas observés; & ceux, qui parlent avec tant de hauteur, ne font pas assez de réflexion sur l'instabilité des choses humaines, qui fait très-souvent échouer les entreprises les mieux formées. Les Danois firent garder *Bielke*, dans les Jardins de la Reine, de peur que la Populace de Copenhague ne l'outrageât, si on le laissoit partir; car elle avoit conçu une grande indignation, contre les Suedois.

Cependant il y eut une grande consternation dans la Ville, où les Paisans, qui s'y retiroient, augmentèrent d'abord la frayeur; mais où ils ne laisserent pas de très-bien servir le Roi, contre les Assiégeans. Aussi on rassembla tous ceux, qui étoient capables de porter les armes, dans la Ville. Le Roi promit aussi des Privileges aux Bourgeois, qui s'aquiteroient bien de leur devoir, envers leur Patrie. *Pufendorf* dit que *Van Beuning*, qui étoit toujours Ambassadeur des Etats Généraux à Copenhague, assura les Danois, sur sa tête, qu'ils recevroient du secours de Hollande; pourvu qu'ils soutinssent le siège autant de tems, qu'il en falloit à la Flotte Hollandoise pour venir. Afin de le hâter, il se mit sur un bâtiment léger, qui étoit dans le port, & s'en alla en Hollande, pour presser son départ, & avertit même, en passant, les côtes de Norvegue, de se tenir, sur leur gardes; parce que le Roi de Suede avoit recommencé à faire la guerre à leur Roi. *Pufendorf* l'accuse plus d'une fois, d'avoir été trop échauffé (1) contre la Suede; mais il auroit pu faire encore remarquer, qu'en cela il servoit bien ses Maîtres; qui étoient alors engagez, par de bonnes raisons, à s'opposer aux conquêtes des Suedois, & à conserver au Roi de Danemark ce qu'il avoit. Le même Historien attribue cette Politique à ce qu'il nomme odieusement la *faction de Louvestein*, qui ne suivoit pas les traces des Princes d'Orange; comme si les Princes d'Oranges ne s'étoient pas opposés, à la tête des Troupes de l'Etat, aux Puissances, qui entreprenoient quelque chose, contre ses intérêts!

Cependant le Roi de Suede ordonna à *Appelboom* d'instruire les EE. GG. des raisons, qui l'avoient engagé à recommencer à faire la guerre

(1) Liv. V. n. 101. & ailleurs.

1658. à celui de Danemark; & de les assurer, en même tems de son amitié; s'ils ne se mêloient point des affaires de la Suede, & s'ils ne secouroient ni ouvertement, ni en secret ses Ennemis. Il devoit aussi dire, selon ses ordres, aux mêmes Etats, que son Roi n'avoit aucun dessein de troubler leur navigation; mais plutôt de la favoriser & de convenir, avec eux, touchant la modération des Droits, qu'ils payoient: Qu'il leur accorderoit une partie des explications, qu'ils demandoient, qu'on ajoûtât au Traité d'Elbing, mais non pas le tout: Que s'il pouvoit néanmoins leur relâcher quelque chose, en d'autres occasions, il le feroit: Qu'ils ne devoient pas trouver mauvais qu'il eût fait arrêter quelques Bâtimens Hollandois, qui passoient devant Coppenhague; puis que c'étoit l'usage, & qu'il ne leur vouloit faire aucun mal. Il écrivit aussi aux Etats, que Van Beuning avoit été le flambeau, qui avoit allumé la guerre à Coppenhague; en promettant, de leur part, du secours aux Danois. Le même Prince, persuadé que ses raisons ne toucheroient pas les Hollandois, envoya vingt-deux mille Ecus à Appelboom, pour distribuer à quelques-uns des Députés aux Etats; afin de les engager à s'opposer au secours, qu'on avoit préparé, pour l'envoyer en Danemarck. Mais on ne voit pas que cet argent fût employé à cela.

Les EE. GG. répondirent civilement au Roi, qu'ils n'avoient fait équiper une Flotte, que pour secourir le Roi de Danemarck, conformément à l'Alliance, qu'ils avoient avec lui, & nullement pour nuire aux Suedois. Mais quand la nouvelle, du débarquement de l'Armée Suedoise en Seelande, fut arrivée en Hollande, cette dernière Province obtint dans l'Assemblée des Etats Généraux, que l'on secourroit incessamment le Danemark. Les Lettres de Charles-Gustave n'arriverent qu'après la résolution prise, & ne produisirent aucun effet. On étoit persuadé que ce Prince, au lieu de diminuer les Droits, qu'on payoit dans l'Oresund, les augmenteroit, s'il en demouroit le maître; vû le grand besoin, où il étoit d'argent. D'ailleurs Cromwel étant venu à mourir, ils jugerent qu'il n'y auroit point d'empêchement à leur dessein, du côté de l'Angleterre. Les François desapprouvoient ouvertement le débarquement des Suedois en Seelande. D'ailleurs les Ministres de l'Empereur, du Roi de Pologne, de celui de Danemark, & de l'Electeur de Brandebourg pressoient instamment les Etats de secourir Coppenhague. Van Beuning appuyoit leur demande, avec chaleur, & disoit qu'une aussi puissante République ne devoit pas souffrir d'être maltraitée de la Suede épuisée; qui hazardoit tout, & qui ne laisseroit pas de réussir, si l'on ne s'opposoit à elle avec vigueur. Le Pensionnaire de Hollande, à ce qu'assure *Pufendorf*; disoit aussi que, si l'on ne se hâtoit pas de secourir les Danois, ils succumbroient, & que Charles-Gustave entreprendroit, contre les Etats, la même chose; que contre ses voisins: Qu'on étoit obligé, par un Traité, de secourir Frédéric; & qu'il y avoit un très-grand danger à différer de le faire: Que la Hollande ne pouvoit pas se passer du Commerce de la Mer Baltique, auquel elle employoit tous les ans un fonds de (1) quatre-vingt millions, & que la seule Voiture des Marchandises coûtoit quatorze-cens mille Ecus, par an. Là-dessus on résolut d'y envoyer de l'argent, des Soldats, des Vaisseaux & des munitions de guer-

re, sans parler de proposer un accommodement auparavant; sans doute parce qu'on croyoit que le Roi de Suede amuseroit de paroles ceux, qu'on pourroit envoyer, & ne laisseroit pas de prendre en attendant la Capitale du Danemark. On parla d'y envoyer six-mille hommes, de Troupes de débarquement; mais comme Van Beuning représenta qu'il y avoit peu de vivres, dans la Ville, & que les Danois étoient disposés à se défendre, avec vigueur; on jugea que ce seroit assez d'y envoyer deux-mille hommes.

On équipa donc autant de Vaisseaux, qu'il fût possible, dont on donna le commandement au Lieutenant Amiral de Wassenar, & aux Vice-Amiraux Witte Wittensz., & Pierre Florisz.; car Ruiter avoit été renvoyé, sur les côtes de Portugal. On embarqua sur ces Vaisseaux un peu plus de deux-mille hommes, commandez par le Colonel *Piebler*; pour les débarquer en partie à Croonembourg, & en partie à Coppenhague. (2) *Wassenar* avoit ordre de protéger le Commerce des Hollandois, dans la Mer Baltique; de secourir, en toutes manieres, le Roi de Danemark, & de l'aider à chasser les Suedois de Seelande; de faire délivrer les Vaisseaux, les marchandises & les personnes, que les Suedois avoient fait arrêter, aux Sujets de l'Etat; de (3) combattre l'armée navale des Suedois, sans la marchander, s'il la rencontroit. Si Coppenhague & Croonembourg étoient prises, avant qu'il arrivât, il avoit ordre de s'arrêter sur les côtes de Danemark & de Norvegue, en attendant de nouveaux ordres. On trouva pourtant à propos de lui donner permission de faire ce qu'il jugeroit de meilleur, avec le consentement du Roi de Danemark, en se conformant néanmoins aux vûes des EE. GG. On ne déclara point la guerre à la Suede, parce qu'on ne prétendoit pas lui rien ôter, mais seulement empêcher qu'elle ne dépouillât le Danemark.

Le 17. d'Octobre (S. N.) (4) la Flotte mit à la voile, & alla mouiller, sur la fin du Mois, sur la pointe Septentrionale de la Jutlande. Croonembourg avoit été prise le 26. de Septembre, après un siège de trois semaines, & Coppenhague étoit attaquée, avec plus de vigueur qu'auparavant; parce que les Troupes, qui avoient pris Croonembourg, étoient retournées devant cette Ville. *Pufendorf* fait la Flotte Hollandoise, forte seulement de trente-cinq Vaisseaux, & dit qu'il y avoit quatre-vingts ans, qu'on n'avoit vû une Flotte si bien équipée. Il ajoûte qu'elle étoit suivie de quantité de petits bâtimens, qui portoient des troupes & des vivres. Les Historiens Hollandois (5) disent qu'elle étoit forte de trente-sept, ou quarante Vaisseaux de Guerre, de 4. brulôts, de 6. Galiotes, de 6. Flutes de transport, où l'on avoit mis les Soldats, avec 28. Galiottes chargées de vivres & de munitions. Cette Flotte arriva, avec un vent contraire, & mouilla au Lap, qui est un banc, à une lieue de l'entrée du Sund, le 3. de Novembre; le vent étant trop contraire, pour entrer plus avant dans le Détroit. Les Suedois

(1) Voyez *Aitzema* Liv. XXXVII. p. 233.

(2) *Pufendorf* dit qu'il eut ordre de battre les Suedois, sans qu'on eût ajoûté, s'il pouvoit. Mais il n'y a rien de semblable dans les Instructions de Wassenar, & ce n'est pas le stile des EE. GG.

(3) En parlant des choses de Suede, après *Pufendorf*, on a suivi le style ancien auparavant.

(4) *Aitzema* Liv. XXXVIII. p. 237. & *Brand* sur cette année, dans la Vie de Ruiter.

(1) La somme est peut-être exagérée, mais il est certain qu'on y faisoit valoir une grosse somme d'argent.

1658. dois avoient déjà assemblé la Flotte plus forte, à ce que dit l'Historien, que celle des Etats, en Vaisseaux de Guerre, & bien garnie d'hommes. Comme il voyoit que le combat se donneroit dans le Détroit, où les Hollandois ne pouvoient pas s'éloigner, quand ils voudroient, des Vaisseaux Suedois; il ordonna à ceux, qui commandoient la Flotte, de venir à l'abordage, le plus qu'ils pourroient; dans la pensée que les Matelots Hollandois ne se trouveroient pas assez braves, pour pouvoir soutenir l'effort de son ancienne Infanterie; dont une partie fut mise sur les Vaisseaux, avec quantité de Gens de mer Anglois & Ecoissois.

Comme les Hollandois avoient le vent contraire, il ne leur fut pas d'abord possible, d'entrer dans le Sund. Il y eut alors des gens, qui jugerent qu'il les falloit aller attaquer, pendant qu'on avoit le vent sur eux; avantage, que l'on recherche dans tous les combats de Mer. On disoit que les Hollandois ne pourroient pas prendre cela, pour une rupture; puis qu'ils ne vouloient pas que Charles-Gustave prit, pour une déclaration de guerre, l'envoi de leur Flotte pour secourir les Danois. On croyoit qu'on pourroit attaquer les Hollandois, avant qu'ils eussent le tems de lever leurs ancres. On ajoûtoit que, si on les combattoit, avec un avantage égal; ils seroient obligez de se retirer en Norwegue, ou même en Hollande; & qu'ainsi leur secours auroit été inutile aux Danois, à cause de l'entrée de l'hiver, & que Copenhague pourroit être forcée à se rendre. Ce Conseil paroissoit le meilleur, & le Roi se repentit, mais trop tard, de ne l'avoir pas suivi.

Mais il y eut alors des gens, dans le Conseil Suedois, qui jugeoient qu'il y avoit un parti plus sûr à prendre, en cette conjoncture. Ils croyoient que les Hollandois, avant que de faire aucune hostilité, ne manqueroient pas de présenter à la Suede le modele d'un Traité, selon lequel les Couronnes du Nord pourroient s'accommoder ensemble; & que l'on verroit à loisir ce qu'on auroit à faire. Mais on vit le contraire le lendemain, 8. de Novembre, que le vent ayant tourné au Nord, la Flotte Hollandoise vint, vent arriere, en bon ordre, pour attaquer la Suedoise, si elle s'opposoit à elle. Le Vice-Amiral de Witte commandoit l'Avant-garde, qui étoit composée de douze Vaisseaux. Après lui, venoit le Lieutenant Amiral de Wassenar, avec le corps de bataille, de treize Vaisseaux. L'Arriere-garde étoit de onze, que Florisz. commandoit. C'est-là le nombre des Vaisseaux, que *Pufendorf* leur donne. Les Hollandois disent qu'il y en avoit deux, ou trois de plus. La Flotte Suedoise avoit, au contraire, selon le même, quarante-quatre Vaisseaux, qui furent divisez en quatre Escadres; dont la premiere étoit commandée par *Henri Gerdson* Zélandois, qui servoit, depuis long-tems dans les Flottes de Suede, & qui n'avoit pas fait difficulté de se battre, contre ses Compatriotes. Après cela, venoit Charles-Gustave Wrangel, Grand Amiral de Suede, qui commandoit la principale Escadre. L'Escadre suivante étoit commandée par *Claude Bielkenstern*. *Gustave Wrangel*, étoit demeuré sur les côtes de l'île d'Huene, avec une Escadre de reserve, de huit Vaisseaux.

Entre huit & neuf heures, la Flotte Hollandoise se trouva entre les deux Châteaux, celui de Croonembourg, & celui d'Helsingbourg, sans les saluer, selon l'usage de la Mer. On l'en avertit, par la décharge de quelques Pièces, sans boulet. Comme elle ne répondoit point, on

tira sur elle à bale, mais sans lui faire grand mal; elle ne laissa pas de passer outre, après avoir perdu trois hommes, fut le bord de Florisz., par un boulet tiré d'Helsingbourg. On reconnut par-là, que l'Artillerie de ces deux Châteaux n'étoit nullement capable de fermer l'entrée du Détroit; qui est trop large en cet endroit là, pour que l'on puisse atteindre ceux, qui passent à une distance égale des Châteaux. Auparavant ceux qui étoient brouillez, avec la Suede, passoient tous sous le Château de Croonembourg, qui appartenoit au Danemark; au contraire, ceux qui étoient mal avec ce Royaume, passoient de l'autre côté.

La Flotte de Suede, qui s'avançoit contre celle des Etats, ne put pas garder son ordre aussi facilement, & ses Vaisseaux ne pouvoient pas se secourir mutuellement, avec tant de facilité; parce qu'elle avoit le dessous du vent. Wrangel s'étant avancé se battit contre Wassenar, comme dit l'Historien Suedois, mais comme ceux, qui le devoient soutenir, ne purent pas le suivre, assez tôt; il fut environné de sept Vaisseaux Hollandois, qui le canonnerent des deux côtes, & en cette occasion il perdit son Gouvernail; ce qui l'obligea à aller jeter l'ancre sous Croonembourg. Sa perte n'ayant pu être réparée assez promptement, il ne put revenir au Combat. Il auroit bien voulu monter un autre Vaisseau, pour y retourner, mais le vent contraire l'en empêcha. *Bielkenstern* s'attacha à de Witte, avec un autre Vaisseau Suedois, & le maltraita si fort, que le Vice-Amiral Hollandois fut tué, avec la plupart de son Equipage. Cependant il fut lui-même si fort délabré, qu'il fut obligé de quitter le combat, sans y pouvoir revenir. Florisz. fut aussi tué, avec trente-six hommes de son Equipage. La même chose arriva un Vaisseau de *Gerdson*, & la Flotte Suedoise se trouva destituée du commandement des trois premiers Officiers, auxquels elle obéissoit. Leurs Vaisseaux furent mis hors de combat, dans une heure de tems, ce qui porta un grand préjudice à la Flotte. Cependant ils ne laissèrent pas de s'aquiter de leur devoir, & les Hollandois avouoient, qu'ils ne s'étoient pas trouvez, dans une action aussi vive, que celle-ci, à ce que dit *Pufendorf*. Il ajoûte que comme les Hollandois s'apperçurent, que les Suedois faisoient tout ce qu'ils pouvoient, pour venir à l'abordage, ils se retirèrent du côté de l'île de Huene, & qu'ils furent suivis des Suedois jusques près de cette l'île, & l'auroient peut-être été plus loin; s'il n'étoit pas sorti du Port de Copenhague, une Esquadre de neuf Vaisseaux Danois, pour les soutenir; mais les Hollandois (1) assurent que les Suedois avoient déjà commencé à se retirer eux-mêmes, avant que les Danois parussent. Dans ce combat, selon les deux partis, le Vaisseau de Wassenar fut des plus mal-traités. Cet Amiral, comme le rapporte l'Historien Hollandois cité en marge, avoit alors, par malheur, la goutte, qui l'empêchoit de se tenir debout; mais il se fit porter sur une chaire, près du grand mât, & résista, avec beaucoup de vigueur aux Suedois. Il fut, dit le même, seul, ou avec peu d'autres, pendant quelque tems, à résister à toutes les forces des Suedois, & canonné par trois Vaisseaux Ennemis, & même par un plus grand nombre, qui le firent, autant que

(1) Voyez *Brand* dans la Vie de *Ruiter*, sur cette année.

1658. que les boulets leur durerent. L'Historien (1) Suedois dit, que deux Vaisseaux Suedois, nommez le *Phosphore*, & le *Pelican*, l'attaquerent violemment des deux côtez; mais qu'un Vaisseau Hollandois étant arrivé à son secours, les deux Bâtimens Suedois furent coulez à fonds; & que ce furent les seuls, que les Suedois perdirent, mais que presque tous les autres furent extrêmement maltraitez. Cela n'est pas tout-à-fait compatible avec ce que dit *Pufendorf*, de l'envie que les Suedois avoient de venir à l'abordage; puis qu'alors deux Vaisseaux l'auroient pu aborder, chacun de son côté. Il étoit d'autant moins en état de leur résister, que son Vaisseau étoit percé à l'eau, en divers endroits, & qu'il en avoit jusqu'à cinq, ou six pieds dans son bord. Outre cela le feu se mit, vers l'avant, dans son Vaisseau; mais on l'éteignit, & à force de pomper, on le soulagea. Toutes ses manœuvres étoient coupées, & ses voiles déchirez. Les deux Vice-Amiraux s'aquiterent aussi très-bien de leur devoir, puis qu'il furent tuez tous deux, & que le Vaisseau de De Witte coula à fonds; de sorte qu'on n'en sauva, que son corps. Florisz aussi fut blessé, & mourut après avoir fait tous les devoirs, que sa Charge exigeoit de lui. *Pufendorf* assure qu'outre le Vaisseau de De Witte, il y en eut quatre autres de coulez à fonds, ou de brulez, cinq Capitaines Hollandois de tuez, & huit-cens Matelots de uorts. *Brand* (2) assure, au contraire, qu'il n'y eut aucun Vaisseau Hollandois de perdu, que le *Brederode*, que de Witte avoit monté. Il dit encore, qu'ils n'eurent qu'environ quatre-cens hommes de tuez, mais quantité de blessés; & du côté des Suedois, il prétend qu'il y mourut mille hommes, & qu'on fit sur eux quatre-cens-cinquante prisonniers. Le Combat dura cinq, ou six heures, après quoi les Suedois se retirèrent, ou retinrent le vent, sans arriver plus sur les Hollandois, que le vent & la marée faisoient dériver sous le vent.

Wassénar prit alors sa route, vers l'Île de Huene, qui est entre la Seelande & la Scanie. *Pufendorf* assure que si Gustave Wrangel, qui étoit demeuré près de cette Ile, avoit fait son devoir, il auroit pu prendre l'Amiral Hollandois; mais cela ne paroît point, par les relations Hollandoises. Elles assurent, que sur la fin du jour, la Flotte Hollandoise rencontra, au-delà de Huene, l'Amiral Bielke, avec quelques Vaisseaux, (*Pufendorf* dit neuf) qui se joignirent avec eux, & qui témoignèrent beaucoup de chagrin de n'avoir pas pû avoir part à la Victoire; à cause du gros vent de Nord, qui avoit soufflé tout le jour. Ils allèrent mouiller ensemble sur la côte Danoise, entre Coppenhague & Helfeneur. Pendant la nuit, la Flotte Hollandoise s'occupa à boucher ses voies d'eau & à se radouber; mais il y eut quelques Vaisseaux si délabrez, qu'on eut assez de peine à les remorquer dans le Port de Coppenhague, le lendemain. La Flotte de Suede s'étoit, d'abord, après le combat, retirée à la rade de Croonembourg; mais le Roi, ne la croyant pas là en sûreté, la fit aller à Landscroon, en Scanie, vis-à-vis de l'Île de Huene. Le lendemain du combat, le Colonel Puchler se rendit à Coppenhague, avec les Vaisseaux chargez de Troupes, de Munitions & de Vivres; & il fut reçu gracieusement du Roi, qui se crut, par là, hors d'état d'être forcé par les Suedois.

Le lendemain l'Amiral de Danemark, & celui de Hollande, qui monta sur le *Duivenvoorde*,

qui étoit en meilleur état que le Vaisseau Amiral, s'en allèrent ensemble vers Landscroon; dans la pensée de couper la Flotte Suedoise, qu'il croyoient être à Croonembourg. Mais comme elle s'étoit retirée à Landscroon, ils crurent l'y pouvoir bruler, ou l'y enfermer, en faisant enfoncer, à l'entrée du Port, quelques Vaisseaux chargez de pierres. Le Roi de Suede ayant eu avis de ce dessein, monta lui-même sur un Bâtiment à rames, pour aller reconnoître l'ennemi. Il y avoit alors un si grand brouillard, qu'il arriva si près des Bâtimens Hollandois, qu'il entendoit parler ceux, qui les montoient, quoi qu'il ne les vît point, & n'en fût pas aperçu. Cependant le Soleil avant promptement dissipé ce brouillard, le Roi se trouva à la portée du mousquet de l'ennemi; ce qui l'obligea à se retirer au Port, à force de rames. Alors les Danois tirèrent fortement sur lui, mais ils ne purent frapper la Galiote, ni y faire quelque desordre. Il ne firent que faire rejallir de l'eau sur ceux, qui y étoient. Le Chevalier Terlon étoit avec le Roi, qui lui dit, en riant, que ce seroit une chose curieuse, dans l'Histoire, si l'on y trouvoit qu'un Ambassadeur de France avoit été emporté d'un coup de Canon, à ses côtez. Terlon lui répondit, que si le même coup emportoit le Roi, le fait seroit bien plus rare. Mais si cela étoit arrivé; la même Histoire auroit pu, avec raison, censurer la hardiesse du Roi; qui s'étoit si fort hazardé, sans nécessité. L'entreprise au reste de boucher le Port de Landscroon ne réussit point, quoi qu'il parût que la Flotte Suedoise n'étoit plus capable de tenir la mer.

Cependant l'Electeur de Brandebourg étant venu de Pomeranie, avec des Troupes de l'Empereur, & du Roi de Pologne, auxquelles il avoit joint les siennes; dans la pensée de contraindre les Suedois d'abandonner les Iles Danoises; entra dans le Holstein, où il fit quelque ravage, seulement parce qu'il étoit allié au Roi de Suede; mais le Roi mit quelques Troupes dans les places des Iles, pour les garantir contre les efforts des ennemis. Nous ne nous arrêterons pas à cela, parce que les Hollandois ne s'en mêlerent pas beaucoup. Cependant les Norwegiens, choquez de la maniere dure, dont les Suedois les traitoient, se souleverent contre eux, & les chassèrent. Ce fut une faute, que l'on peut souvent remarquer dans la conduite de Charles-Gustave, que d'entreprendre trop de choses à la fois; ce qui le contraignoit de diviser ses forces, qui étoient trop petites, pour garder toutes ses conquêtes. Il est inutile de prendre ce qu'on ne peut pas garder, puis qu'on ne fait que s'affoiblir par-là, & qu'il le faut enfin abandonner, après avoir perdu des Troupes, & de l'argent que l'on a employé, pour le prendre. C'est là le sort ordinaire des Conquêtes trop étendues & trop rapides. Mais les Conquerans se repaissent très-souvent d'esperances trompeuses.

On consulta (3) alors, en Suede, s'il seroit mieux de faire la paix, avec les Etats Généraux; & il y avoit des raisons pour & contre; que l'on trouvera dans l'Auteur cité en marge. Ceux-là même, qui étoient pour la paix, peu instruits de ce qui s'étoit passé autrefois, investivoient fort contre le Gouvernement de la République, & crioient beaucoup contre la faction de *Louvestein*; comme si elle l'avoit changé, en ne rendant pas au Prince d'Orange les Charges, que ses prédécesseurs avoient eues; sans penser que cela n'avoit

E e e au-

(1) Là-même n. 104.

(2) Sur cette année.

(3) *Pufendorf* Liv. V. n. 108. & suiv.

1658. aucun rapport avec la Guerre du Nord. Si ce Prince avoit été en âge, & eût été en possession de ces Charges, il n'auroit guère pu se conduire autrement, que la République ne le faisoit; puis qu'il n'étoit pas non plus de son intérêt, que les deux Couronnes du Septentrion fussent sur une seule tête. En ruinant le Commerce de la Hollande & de la Zélande, en faveur de la Suede; il n'auroit pas été en état de défendre la République, contre ses ennemis, comme il le fit depuis. L'Historien introduit ces gens-là préfaceants à ceux, qui étoient à la tête des affaires en Hollande, la même punition qu'à Barneveld; comme si ce dernier avoit voulu changer le Gouvernement des Provinces, & favoriser les Espagnols. *Grotius*, qui avoit été Ambassadeur de Suede, leur auroit bien pû apprendre le contraire, à l'égard de Barneveld, dans son *Apologie*, & l'Histoire de la République, depuis l'an MDCL. ne montre pas moins clairement, que l'on n'avoit aucune inclination particuliere pour les Espagnols; qu'autant qu'il étoit alors nécessaire de vivre en paix avec eux, pour ne pas donner lieu à la France d'envahir tous les Pais-Bas Espagnols, & d'entreprendre, en suite, de subjuguier les Provinces Unies. C'est ce que le Prince d'Orange comprit très-bien, depuis l'an MDCLXXII. Cependant l'Historien introduit les Suedois Pacifiques; disant

„ que la faction de Louvellein, qui étoit alors
 „ au timon de l'Etat, avoit pris les résolutions,
 „ qu'elle prit, du tems de la Pacification de
 „ Munster; pour se soutenir contre le Prince
 „ d'Orange (*apparemment Guillaume II.*) pour
 „ des intérêts particuliers, & avoit suivi des con-
 „ seils tout contraires; après avoir changé le Gou-
 „ vernement, & ôté l'autorité au Prince d'O-
 „ range (*Guillaume III.*) Que cependant il avoit
 „ encore la faveur de quantité de gens, & que
 „ sa famille, qui étoit puissante, augmentoit,
 „ tous les jours, ses richesses; dépensant beau-
 „ coup moins, qu'elle n'avoit de revenus: Que
 „ lors que son génie naturel, & la bonne éduca-
 „ tion, qu'on lui donnoit, le mettroient en état
 „ d'agir, & qu'il seroit parvenu à un âge mûr,
 „ il recouvreroit facilement la dignité de ses Pré-
 „ decesseurs: Qu'alors on rétablirait le gouver-
 „ nement, conformément aux anciennes Lois;
 „ que ceux, qui suivoient les maximes de Barne-
 „ veld, seroient recompensés, comme lui, &
 „ que les anciens Amis (*de l'Etat*) seroient res-
 „ pectés. Ce sont là des discours de gens, à qui
 la République des Provinces Unies n'étoit guère connue, & qui n'avoient point de rapport à la Suede. Il y a néanmoins, dans la suite du discours, plusieurs bonnes raisons; pour montrer que la paix de la Suede, avec les Provinces Unies, lui étoit plus avantageuse, que la guerre; que ce Royaume perdoit infiniment, par l'interruption du Commerce avec elles; & qu'il n'étoit pas en état de soutenir la guerre, pendant qu'il étoit interrompu. En ce tems-là, il sembloit que la France & l'Angleterre prenoient plus d'intérêt, dans les affaires de la Suede, qu'auparavant; dans la crainte que les Etats n'abaissassent trop cette Couronne. D'ailleurs elles n'étoient nullement d'avis, qu'on lui laissât conquérir toutes les Terres de la Couronne de Danemark. Quoi que Cromwel, & son Fils fissent mine, l'un & l'autre, de vouloir soutenir la Suede; ils n'allèrent jamais, jusqu'à vouloir attaquer le Danemark.

Dès que les (1) Etats eurent pris le succès du combat, ils remercièrent Wassenar, de sa bonne

(1) *Brand* sur cette année.

conduite, & lui ordonnerent de remettre au Roi de Danemark quelques Bâtimens Suedois, qu'il avoit pris, avant le combat; parce que n'étant entrez en cette guerre, que comme auxiliaires; ils ne vouloient nullement profiter des pertes, que pourroit faire la Suede. A l'égard de quelques Vaisseaux Marchands, qu'il avoit pris après le combat; on lui ordonna de les relâcher, avec leur charge, sans en rien ôter; à moins que les Suedois ne refusassent d'en faire autant, à l'égard des Bâtimens Hollandois, qu'ils pourroient avoir pris. Le Roi de Suede, de son côté, s'étant trouvé maître du cadavre de De Witte, le fit laver & habiller de satin blanc, & le mettre dans un cercueil couvert d'un drap mortuaire, avec les armes du Défunt; après quoi il l'envoya au Lieutenant Amiral, dans une Galiotte noircie, & embellie de banderoles, & de flammes noires. Ce corps fut ensuite renvoyé en Hollande, & inhumé à Rotterdam, aux frais de l'Etat. Il en fut de même de celui de Florisz., qui fut enseveli à Hoorn. Les Etats de Hollande, firent un présent de trois-mille francs à chacune de leurs Veuves; pour être employez à leur élever des ornemens sépulcraux, au-dessus de leurs tombeaux.

Comme l'on craignoit encore en Hollande, que le Roi de Suede n'attaquât de nouveau Coppenhague; on y résolut, sur la fin de Novembre, d'envoyer en Danemark un Colonel Ecossois, nommé *Killegrew*, avec quatre-mille hommes, escortez de quatre Vaisseaux de Guerre. Les Etats résolurent aussi, le 30. de Novembre, de rappeler de Danemark le Lieutenant Amiral, & d'y laisser seulement douze Vaisseaux, à la priere du Roi, pour y passer l'hiver; mais on changea depuis de sentiment, & Wassenar passa l'hiver à Coppenhague, avec toute la Flotte.

On avoit un peu auparavant pris la résolution d'envoyer Ruitter, à sa place, & de lui donner le commandement de l'escorte, qui devoit accompagner les quatre-mille hommes. Il en eut même un ordre, par écrit, daté du 30. de Novembre. On lui envoya, en suite, les ordres qui avoient été donnez au Lieutenant Amiral, & les autres instructions nécessaires. Quoi que l'on hésitât si on l'enverroit, avec si peu de Vaisseaux; l'Amirauté d'Amsterdam lui donna ordre le 5. de Decembre, encore que le gel commençât à être fort, de se transporter au Texel, & de mettre au plutôt à la voile pour le Danemark; avec les quatre Vaisseaux de Guerre destinez pour cela & les dix Flutes, sur lesquelles on avoit chargé les Soldats; mais le lendemain les EE. GG. écrivirent à l'Amirauté, qu'ils ne trouvoient pas à propos qu'il partît, par ce grand froid, & le chargea d'écrire au Vice-Amiral, & à Killegrew de ne mettre point à la voile, jusqu'à nouvel ordre. Ensuite on fit débarquer les Troupes, & on les logea dans les Villes voisines de Frise & de Northollande, jusqu'au printems suivant.

On ne peut pas omettre ici (2) que le Vice-Amiral avoit été envoyé, au commencement de l'Eté de cette année, avec vingt-deux Vaisseaux de Guerre, sur les côtes de Portugal; pour y croiser, & prendre ce qu'il pourroit atteindre appartenant aux Portugais; comme il le fit. En ce même Eté, le Traité avec ceux de Salé fut rati-

fié,

(2) Voyez *Brand*, sur le commencement de cette année; dans la Vie de Ruitter.

1658. fié, & il se passa d'autres choses, qui appartiennent plutôt à la Vie de Ruiters, qu'à l'Histoire Générale des Provinces Unies; ce qui nous empêche de nous y arrêter. Mais il arriva deux choses, qui regardent Cromwel, dont il est nécessaire de dire un mot, savoir, la prise de Dunkerque, & sa mort.

Il y avoit long-tems, que Cromwel souhaitoit d'avoir la Ville de Dunkerque; par le moyen de laquelle, il pouvoit, en quelque maniere, tenir en bride la France, l'Espagne & les Provinces Unies. (1) Il avoit envoyé, depuis le mois de Février, de l'an MDCXLII. le Colonel, qui commandoit ses Gardes, au Comte d'Estrade, qui étoit Gouverneur de Dunkerque, pour la France; pour en offrir deux millions, en argent, en s'engageant de plus de se déclarer contre l'Espagne, & de fournir cinquante Vaisseaux, & quinze-mille hommes, pour agir contre elle, avec l'Armée Française. Le Comte ne manqua pas d'en donner avis au Cardinal, & de lui proposer s'il ne seroit pas plus à propos de s'accommoder avec Cromwel, & de le rendre ennemi de l'Espagne, & de tous ceux qui s'étoient soulevés, en France, contre le Gouvernement; que de rejeter sa proposition, ce qui l'engageroit à embrasser le parti des Espagnols, & à joindre sa Flotte avec leurs forces; pour attaquer Dunkerque & Graveline, en même tems.

Les brouilleries de France empêcherent, que l'on n'écoutât alors les Propositions de Cromwel; mais on s'en accommoda cette année, & le Maréchal de Turenne investit Dunkerque, depuis le 25. de Mai, par terre, pendant que les Anglois la bloquoient par mer. Le Roi & le Cardinal furent présens au Siège. D. Juan d'Autriche résolut là-dessus de la secourir, à quelque prix, que ce fût. Il marcha avec le Prince de Condé, qui avoit alors embrassé le parti d'Espagne, & alla camper dans les Dunes. Le Maréchal leur alla au-devant, & les battit, le 14. de Juin, près de l'Abbaïe aux Dunes. Les François publièrent, qu'ils avoient laissé morts sur la place trois-mille hommes, & fait un aussi grand nombre de prisonniers de guerre. Le Marquis de Ledesma, Gouverneur de la Ville, tint néanmoins encore bon, pendant quelques jours; mais ayant été blessé & étant venu à mourir, la Place fut rendue aux François, le 24. de Juin; après quoi elle fut remise, avec le Fort de Mardik, à Guillaume (2) Lokhart Ecoffois, le 25. du même Mois; à condition que les Anglois ne feroient, dans la Ville, aucun changement au culte public de la Religion Romaine; comme on l'avoit stipulé de Cromwel, depuis quelques années.

Il ne jouit pas long-tems du plaisir de cette Conquête, puis qu'étant tombé malade, sur le commencement de Septembre, il mourut le 13. Les Historiens Anglois, en disant du mal de lui, n'ont pu s'empêcher de faire son Eloge, comme on le peut voir dans l'Histoire de la Rebellion, par le Comte de Clarendon. Son Fils Aîné, nommé Richard, lui succéda dans la Charge, & dans le titre de Protecteur, comme on le pourra voir (3) dans les Histoires Angloises.

Richard Cromwel résolut d'envoyer une Flotte de dix-huit, ou vingt Vaisseaux, dans le Sund; comme pour empêcher en apparence, qu'on ne fit du tort à la Suede, en faveur du Danemark; mais

(1) Lettres du Comte d'Estrades T. I. p. 94.

(2) Aitzema Liv. XXXVIII. p. 293.

(3) Voyez le Tome. 3. de celle qui parut in folio, à Londres en 1706.

dans le fonds, pour tenir la balance égale entre 1658. les deux Couronnes; quoi qu'Olivier & son Fils, après lui, feignissent de favoriser Charles-Gustave, à qui ils avoient souvent promis du secours, sans lui en envoyer aucun, comme on le pourra voir dans Pufendorf.

NOUS continuerons de raconter ici ce qui se 1659. passa, par rapport à la Suede & au Danemark, cette année; parce que ce fut la plus grande affaire, qui occupât les Etats Généraux; après quoi nous dirons, en peu de mots, ce qui se passa, à l'égard d'autres choses de moindre conséquence.

Les EE. GG. (4) avoient eu peur qu'une Escadre Angloise, qu'on avoit préparée pour le Sund, n'eût quelque démêlé avec leur Flotte, & l'on avoit parlé de donner plus de Vaisseaux à Ruiters; mais les vents contraires ne permirent pas aux Anglois de se mettre en mer, pendant l'Hiver. Comme on ne trouvoit pas assez de Matelots, pour équiper la Flotte, on défendit le 4. d'Avril, d'aller cette année à la pêche de la Baleine, sur les côtes de Groenlande. Mais on le permit, le 2. de Mai, à ceux, qui y voudroient aller, à condition qu'ils fournissent à l'Etat douze-cens Matelots, ce qu'ils firent en peu de jours. On équipa donc trente-neuf Vaisseaux de Guerre, dont les Zélandois vouloient que le Vice-Amiral Evertsz. eût le commandement, & qu'il portât le Pavillon. Mais les EE. GG. ayant délibéré, sur cette affaire, résolurent qu'Evertsz. auroit le premier suffrage, après le Lieutenant Amiral, & Ruiters le premier rang après lui; mais qu'en cas de mort, de maladie, ou de quelque autre empêchement du premier, Ruiters commanderoit la Flotte en Chef. Sa commission fut expédiée, le 15. de Mai, aussi bien que l'instruction, qu'on lui donna. Elle contenoit principalement, qu'il prendroit le chemin le plus sûr, pour se rendre sous le Pavillon du Lieutenant-Amiral, & qu'il lui obéiroit: Qu'étant arrivé à Coppenhague, il mettroit à terre les Troupes, qu'il escortoit, selon les ordres du Roi de Danemark, auquel il feroit dire d'abord après son arrivée: Qu'en cas que les Suedois voulussent s'opposer à l'exécution de ses Ordres, il les attaquât & n'oubliât rien pour les battre: Que s'il venoit à rencontrer la Flotte Angloise, ce qu'il éviteroit, autant qu'il lui seroit possible; il lui rendroit les honneurs ordinaires, & lui déclareroit, si elle le vouloit, qu'il avoit ordre d'aller joindre le Lieutenant-Amiral Wassenar: Que si les Anglois vouloient en savoir davantage, il les renverroit à lui, comme au Commandant en Chef des Flottes de l'Etat en Danemark: Que si le Commandant Anglois ne se contentoit pas de cela, il lui répondit qu'il n'avoit point d'ordre d'en dire davantage, & le priât civilement de s'adresser à Wassenar: Que pour éviter d'en venir à des voies de fait, avec les Anglois, il tâcheroit de tenir toujours le vent, pour arriver au plutôt, près du Lieutenant-Amiral: Que s'il ne pouvoit faire autrement, & qu'il fallût repousser la force par la force, on s'en remettoit à son expérience, & à son courage.

Il paroît par-là que l'on étoit mal informé, en Hollande, de la disposition du nouveau Protecteur d'Angleterre; qui ne pensoit à rien moins, qu'à chercher querelle à ses Voisins, & qui n'avoit nullement la même autorité, ni la même vigueur que son Pere. C'étoit un bon Campagnard,

(4) Braud Vie de Ruiters, sur cette année.

1659. qui ne s'étoit jamais mêlé des affaires d'Etat, doux de son naturel, & plus disposé à obéir qu'à commander; ce qui fit qu'après le retour de Charles II., (1) il lui fut permis de demeurer chez lui, aussi tranquillement, qu'aux Royalistes. Mais il arrive souvent, que les voisins sont mal informez les uns des autres; faute d'avoir des gens propres à les instruire. Néanmoins, on ne peut pas censurer, pour cela, cet Article de l'Instruction de Ruiter; parce qu'en ces occasions, les précautions ne peuvent jamais nuire.

Il étoit encore permis à Ruiter, de se conduire, comme il jugeroit à propos, sans se tenir trop à la lettre de son Instruction, en se conformant aux intentions de leur HH. PP. Killégrew eut aussi ses Ordres, qu'il exécuta avec beaucoup de prudence & de courage; comme on le verra, dans la suite.

Ruiter ne put faire voile, que le 20. de Mai. Il fut joint de deux Vaisseaux de Guerre Danois, de quatre Vaisseaux Marchands de la même Nation & de ceux de Dantzick, qui faisoient en tout quarante-cinq voiles; qui furent augmentez de plusieurs Bâtimens Marchands de Hollande, pour Coppenhague & pour Königsberg, & qui firent que la Flotte se trouva de quatre-vingt-trois Vaisseaux. *Jean Meppel*, qui avoit été fait Vice-Amiral de Hollande, pour le Quartier du Nord, au lieu de Florisz. mort, comme on l'a dit ci-dessus, se rendit aussi sur la Flotte; qui fut partagée en trois Escadres, dont Ruiter commanda la première, Evertsz. la seconde, & Meppel la troisième. Ruiter disoit qu'on n'avoit point encore vu de Flotte, dans les PP. UU. telle que celle-là, soit pour la grandeur & la fabrique des Vaisseaux, soit pour le nombre des gens & des Canons qu'elle avoit. C'est apparemment de cette Flotte, que *Pufendorf* avoit ouï dire ce qu'il rapporte de celle de Wassenar, comme on l'a dit ci-dessus.

Les Etats reçurent avis, en ce tems-là, du départ de la Flotte Angloise pour le Sund, & les ombrages recommencerent, quoi que mal fondez, comme la suite le fit bien voir. Cependant le Roi de Suede (2) s'aperçut bien, dès le commencement de l'année, que les Anglois ne l'aideroient jamais à subjuguier le Danemark, & que les Hollandois n'abandonneroient pas non plus ce Royaume. Ces deux Nations, jointes aux François, vouloient lui faire accepter une Paix, peu avantageuse, comme il croyoit; mais il résolut de tenter tout, avant que de consentir à une Paix, qui fût sur le pied de celle de Roschild.

La difficulté étoit de faire un coup de conséquence, avant que les Hollandois eussent envoyé de plus grands secours en Danemark. Ils étoient si fort engagez en cette affaire, qu'ils ne pouvoient reculer, sans s'attirer l'indignation de tous les ennemis de la Suede. Cependant on ne pouvoit pas s'en venger, à moins que la Suede ne fît une étroite Alliance avec les François, les Anglois & les Portugais; mais il se trouvoit de grandes difficultés en tout cela. Les François étoient occupez en Flandre, & les Anglois avoient des brouilleries, chez eux, étant peu d'accord entre eux, touchant la forme du gouvernement; & le Protecteur avoit assez fait connoître, qu'il ne souhaitoit point que Coppenhague changeât de maître. Pour les Hollandois, le Roi de Danemark attendoit d'eux une Flotte auxiliaire au Printems, de

forte qu'il n'y avoit rien à attendre d'eux. Il fut donc conclu de tenter quelque chose, pendant que la Suede avoit la superiorité, sur le Danemark; en forte néanmoins qu'on ne pût pas trop souffrir du peu de réussite, en cas que le succès ne fût pas favorable.

Le Roi résolut d'attaquer Coppenhague, pendant l'Hiver, quoi que plusieurs de ses Officiers le lui déconseillassent, pour de bonnes raisons. Ils lui représentoient, que l'Hiver précédent ses troupes avoient été en meilleur état & plus nombreuses; que les Fortifications de la Ville étoient encore imparfaites, que la garnison de la Ville étoit moindre, & les habitans effrayez; & que néanmoins le Roi n'avoit pas voulu hazarder de l'attaquer; parce qu'il avoit jugé qu'il étoit dangereux de se battre, contre des gens desesperez, & qui défendroient leur patrie, jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Après quoi, il étoit difficile de concevoir comment on pouvoit se flatter de les forcer, en un tems, où ils étoient en plus grand nombre, qu'ils avoient plus de courage, à cause des avantages, qu'ils avoient remportez, & sur tout soutenus de vieilles troupes, venuës de Hollande & de toute la Flotte Hollandoise, qui étoit dans le Port; ce qui faisoit craindre, qu'ils ne se défendissent que trop bien; sur tout puis qu'il s'agissoit de leur tout, & que le Roi & la Noblesse, & même les Ecclesiastiques étoient en armes.

Ceux, qui approuvoient l'attaque, disoient que le Roi avoit en effet beaucoup perdu, en n'attaquant pas Coppenhague, dès l'hiver passé: Que les Suedois auroient peu remporté de victoires, s'ils avoient toujours compté leurs Ennemis: Que plus il y auroit de peine à prendre cette Place, plus la gloire de l'avoir emportée seroit grande: Que l'Empire du Septentrion, & la Seigneurie de la Mer Baltique, valoient bien la peine de tâcher de les gagner, par quelque petite perte. Charles-Gustave se plairoit apparemment à cette sorte de discours, si l'on peut en juger, par ses actions; où il ne se proposoit pas de petites choses, & ne faisoit point de difficulté d'affronter les plus grands dangers; comme le passage du petit & du grand Belt l'a fait assez comprendre, sans qu'il soit nécessaire de parler de la guerre de Pologne.

Quand il eut résolu d'attaquer Coppenhague, il comprit bien qu'il ne sauroit la prendre, en faisant des approches, & ensuite une brèche à l'Ouvrage, dont il voudroit s'emparer; pour sommer, après cela, la Ville de se rendre, selon l'usage ordinaire des attaques. Il n'auroit pas en effet réussi de la forte; parce que les Assiégez étoient fort superieurs en Artillerie, & la garnison assez forte, pour tirer le Siège en longueur, jusqu'à ce qu'il vînt un nouveau secours de Hollande. Il s'avisâ de faire un grand bruit, pendant plusieurs nuits, autour de la Ville, comme s'il vouloit attaquer quelque endroit des dehors de la Place, sans néanmoins le faire; pour donner lieu aux Danois, de croire qu'il n'avoit nullement le dessein de faire aucune attaque, & qu'il ne cherchoit qu'à les tenir en inquiétude. Meadows, qui étoit avec Charles-Gustave, & qui sembloit lui être très-favorable envoya alors un Gentil-homme; pour inviter Frideric à faire sa paix, à part, avec la Suede, sans y comprendre ses Alliez; c'étoit à dire les Hollandois, comme, dit *Pufendorf*. Il en avoit ordre du Protecteur. Il exhortoit le Roi de Danemark d'accepter promptement ce parti, parce que, s'il avoit du dessous, il n'y auroit plus de moyen

(1) Voyez Mr. Burnet, Evêque de Salisbury, dans l'Histoire de son tems.

(2) *Pufendorf* Liv. VI. n. 3. & suiv.

1659. de le rétablir. Le Porteur de la Lettre, que Meadows écrivoit au Roi, ne dissimula point que tout se préparoit pour l'assaut, dans le Camp Suedois. Ulefeld, qui avoit appris cela d'un Colonel, nommé *la Voyette*, au service de la Suede, le fit écrire à Coppenhague, par un habitant de Malmou. On donna, la nuit le 20. de Fevrier, une fausse alarme, sans rien entreprendre; mais l'assaut se donna réellement, la nuit suivante.

Les Soldats Suedois mirent des chemises blanches sur leur habits, pour n'être pas reconnus, par les Danois, parce que la terre étoit couverte de neige; & pour se reconnoître les uns les autres, ils attachèrent de la paille sur leurs chapeaux & sur leurs bras. Les Troupes, commandées pour l'attaque, étant prêtes à marcher, on leur en donna le signal, en mettant le feu à quelques tonneaux de poix. Le Roi envoya d'abord cinquante hommes, pour se saisir d'un Ouvrage avancé, devant la Demi-lune de la Porte Occidentale. Cela étant fait, *Gengel* se posta, avec deux-cens hommes, à la droite du précédent. *Delwigh* marcha à la Demi-lune avec son Régiment, soutenu sur la droite, par *Fersen*. *Wavator* donna, en même tems, l'assaut au Rempart, qui étoit proche des Ecuries du Roi, avec deux Régimens. *La Voyette* & *Ascheberg* attaquèrent la Brasserie, avec trois-cens Dragons à pied. Cet endroit n'étoit pas achevé de fortifier, parce qu'il est au bord de la Mer; & qu'il sembloit en avoir moins besoin que les autres, parce que la mer baignoit le pied de ces postes. On attaqua ailleurs, selon les ordres donnez. Pendant que les Suedois étoient encore éloignez, on les salua à coups de Canon, & quand ils furent proche, on jeta sur eux tout, dont on se peut aviser, pour faire perir les hommes, dans une semblable occasion. Néanmoins *Fersen* & *Delwig* marcherent avec beaucoup d'intrepidité à l'endroit, qui leur étoit assigné, & après avoir fait arracher quelque pieux, au pied du Rempart, ils y appliquèrent les Echelles. Quatre Soldats, qui monterent les premiers, furent tuez par les Danois sur la place. Les Troupes, qui étoient à leur droite, en s'avancant, perdirent d'abord leurs Chefs, savoir, *Gengel* & *la Voyette*, & la plupart des autres Officiers, outre qu'il y en eut plusieurs de blesez.

Le Roi s'en étant apperçu, envoya incessamment *Steenbock*, Grand Maître de l'Artillerie, avec un Régiment de Smalandois, pour les soutenir; mais ayant trouvé ces Troupes en desordre, à cause de la mort de leurs Chefs, il passa du côté des Ecuries du Roi, où il y avoit une autre attaque; & en sa marche, il fut tué par une ferraille, qui le frappa à la poitrine, & le Lieutenant Colonel tomba aussi mort à son côté; ce qui fit perdre le courage à ceux, qui les suivoient. Le Roi ordonna à deux autres Régimens de soutenir celui de *Fersen*, qui conservoit encore le poste, dont il s'étoit rendu maître; mais comme l'attaque voisine n'avoit pas réussi, on tiroit sur ces derniers des Ouvrages voisins. Cela obligea *Charles-Gustave* de faire sonner la retraite, pour ne pas perdre inutilement les plus braves de ses Soldats. Je laisse à décider aux Gens de Guerre, s'il y avoit de la prudence à attaquer de nuit une Place, qui étoit extrêmement lür ses gardes, fournie de tout ce qui étoit nécessaire pour se bien défendre, & même supérieure en artillerie; sur tout après avoir vû, qu'on ne la pouvoit pas surprendre, sans quoi il n'y avoit point d'apparence de la pouvoir forcer. Comme les Suedois étoient braves, & qu'ils avoient souvent remporté de grands avantages, sur leurs ennemis, contre toute apparence, le Roi donnoit sans

doute trop au hazard; & à force de s'y exposer, 1659. il avoit bien des accidents fâcheux à effuyer, auxquels il n'auroit pas été sujet, s'il avoit eu plus de retenue. On dira qu'il étoit obligé, pour se soutenir, de beaucoup hasarder; mais après avoir agi de cette manière, il se trouvoit enfin hors d'état de continuer plus long-tems la guerre, avec la vigueur nécessaire. Après tout, il faudra convenir, que non seulement la Religion demandoit qu'il n'entreprît pas si légèrement la guerre, mais que la bonne Politique étoit d'accord avec la Religion.

Il fit encore une chaude attaque à un Vaisseau, autour duquel les Danois avoient eu soin de rompre la glace, & qui étoit entre la Ville & *Christians-have*; que les Suedois voulurent brûler, en s'approchant avec des barques & des ponts volans, qu'ils y avoient traînez. Ils s'approcherent, en effet, de ce Bâtiment, & quelques-uns d'entre eux se jetterent dedans; mais les Danois les en chasserent, après avoir mis en pieces, à coups de hâches, le Major *Smidt*, & douze Soldats, avec lui. Il y eut encore plusieurs Suedois de noyez, & le reste se sauva, par une prompte retraite. La plus grande partie de la nuit, étant déjà passée, lors qu'il se fit encore une attaque, du côté de *Wartou*, sous le commandement de *Wavator*, Major Général, contre un ouvrage vers lequel il s'avança, avec beaucoup de hardiesse; à dessein de passer le fossé, sur des ponts, qu'il avoit amenez avec lui. Mais ces ponts s'étant trouvez trop courts, pour la plupart, le Assaillants furent obligez de se retirer en confusion, le plus promptement qu'ils purent. Ceux qui étoient passés sur d'autres ponts, qui étoient plus longs, furent cependant taillez en piece. Ce fut là que *Wavator* fut tué avec *Lensman* & *Uytinghoff*, Lieutenants Colonels, qui ayant été commandez, pour attaquer une Redoute, allerent au Rempart du Moulin, proche de la Place Orientale, où les Soldats Hollandois avoient été postez. Il y eut encore une fausse attaque à la Porte du Nord, & à *Christians-have*, pour amuser les Troupes, qui y étoient. Mais ceux, qui composoient cette fausse attaque, ne laisserent pas d'être mal-traitez du Canon de la Place. Les Suedois furent apparemment obligez de porter quelques flambeaux, ou quelques lanternes, pour voir où ils alloient; & à la lueur de ces feux, ils furent découverts des Assiégez.

Les Matelots Hollandois rendirent un grand service à la Ville assiégée, par leur adresse à pointer l'Artillerie, à la charger, & à la décharger promptement. L'Historien Suedois dit, qu'il y avoit plus de trois-cens Canons, sur les Rempars, dont on faisoit de si fréquentes décharges, que l'enceinte de Coppenhague paroissoit toute en feu.

Le jour étant venu, on compta, autour de cette Ville, cinq-cens, soixante-quatre morts sur la place, sans ceux qui avoient été emportez, ou submergez. On trouva ce nombre petit, par rapport aux décharges perpetuelles, que les Assiégez firent sur les Assiégeans. La plus grande perte fut des Officiers de marque, qui y perirent, outre les subalternes, qui étoient une centaine. De semblables tentatives ne peuvent en effet servir, qu'à perdre les plus braves, & cela sans aucun fruit. Nous avons cru devoir raconter cette entreprise, un peu au long, pour faire connoître, avec quelle hardiesse le Roi de Suede agissoit par terre, aussi-bien que par mer. Nous ferons plus courts, sur le reste, excepté sur les actions, où les Troupes des PP. UU. eurent le plus de part.

1659. Le reste de l'Hiver, l'Armée de Suede, fatiguée de l'entreprise, qu'elle avoit faite sur Copenhague, sans y pouvoir réussir, se reposa; après quoi les Suedois penserent à se rendre maîtres des Iles, qui étoient encore entre les mains des Danois. *Joséph*, Comte de *Waldek*, fut envoyé en Languelande, d'où il fut repoussé avec perte; mais *Wrangel* y alla le 30. de Mars, & s'en rendit maître. Il attaqua ensuite l'Ile d'Alse, & y prit d'emblée la Ville de Norbourg. Il voulut ensuite prendre Sunderbourg, à qui il fit donner trois assauts; mais il fut repoussé, de sorte qu'il abandonna cette Ile. Ensuite étant allé sur les côtes du Holstein, il les pilla, & se retira en Fionie, avec son butin.

Les Danois, dès qu'il n'y eut plus de glace, dans la Mer, mirent à la voile, sous le commandement de *Nicolas Held*; pour observer les mouvemens des Suedois, avec seize Vaisseaux. Il rencontra, le 10. d'Avril, entre Lalande & Languelande six Vaisseaux Suedois, qu'il attaqua. Ils se défendirent d'abord, mais comme ils ne purent pas résister à un si grand nombre de Bâtimens, ils furent obligés de prendre la fuite. Ils perdirent néanmoins un Vaisseau de cinquante pieces de Canon, & un autre échoua. Mais comme une Flotte Suedoise, sous *Bielkenstern*, fit voiles au Belt, *Held* se retira dans le Golfe de Flensbourg, & y fut retenu, par les Suedois, comme enfermé. Cette nouvelle ayant été apportée à Copenhague, *Bielke* & *Wassénar* en sortirent, avec vingt-six Vaisseaux, pour le secourir. Comme ils passoient devant l'Ile de Falster, ils découvrirent dix-sept Bâtimens Suedois, qui se retiroient, de peur d'avoir à faire à une trop forte partie; mais le vent ayant tourné, il fallut que les Suedois se préparassent au combat. Les Danois & les Hollandois crurent les pouvoir envelopper le 10. de Mai, & commencerent à les attaquer; mais le vent ayant changé, pendant le Combat, il s'en fallut peu que *Bielke* ne tombât entre les mains des Suedois, si *Wassénar* ne l'avoit pas dégagé; quoi qu'il ne pût empêcher que les Suedois ne le traitassent lui-même assez mal. Cependant le Vent s'étant rafraîchi, & les Suedois ne pouvant se servir, qu'avec peine de leur Canon; ils se retirèrent à *Wismar*, & les Hollandois, avec les Danois à Flensbourg. Les Suedois ne perdirent pas beaucoup de monde, mais leur Amiral fut blessé au dos d'un coup de Canon. Ils se rendirent ensuite maîtres des Iles de Falster, de Laland, & de Moen, au même printems.

Pour revenir à ce qui se passoit en Hollande, vers ce tems-là, comme on y craignoit que les Anglois ne se joignissent aux Suedois, pour agir conjointement avec eux contre les Danois, & les forces auxiliaires des Hollandois; quoi que les Anglois n'eussent d'autre dessein, que d'empêcher que la Suede ne fût sacrifiée au Danemark; on tâcha de prévenir une rupture, qui pourroit arriver par les secours envoyés à ces deux Puissances. Les Etats Généraux nommerent des Commissaires, pour traiter avec de *Thou* Ambassadeur de France, & *Downing*, Agent d'Angleterre à la Haie, de la maniere de reconcilier ensemble, les deux Couronnes du Nord.

Après plusieurs (1) Conférences, on convint le 21. de Mai, de signer un Ecrit, où il étoit dit, en substance, que la France & l'Angleterre n'avoient pû voir, sans douleur, que la guerre se fût rallumée, entre la Suede & le Danemark,

(1) *Pufendorf* Liv. VI. n. 25. & suiv. *Brand*, en la Vie de *Ruiter*, sur cette année.

„ sous prétexte des difficultez, qui n'étoient nées 1659.
 „ que de l'exécution du Traité de Roschild; & que
 „ ces Puissances, comme médiatrices, & engagées
 „ dans la garantie de ce Traité, se croyoient obli-
 „ gées de chercher des moyens d'étouffer au plû-
 „ tôt cette guerre: Qu'elles n'avoient trouvé
 „ aucun meilleur moyen, pour en venir à bout,
 „ que d'offrir leurs bons offices aux Parties inte-
 „ ressées, & d'engager ensuite les EE. GG. des
 „ PP. UU. à se joindre à eux, dans la même vue;
 „ pour mettre fin aux malheurs, que les peuples,
 „ soumis aux deux Couronnes du Nord, souf-
 „ froient; & pour rétablir le Commerce de la
 „ Mer Baltique, dont l'interruption incommodoit
 „ une partie de l'Europe; ce qui pourroit enga-
 „ ger d'autres peuples, dans cette même guerre:
 „ Que ces trois Puissances avoient résolu de s'em-
 „ ployer, auprès des Rois de Suede & de Dane-
 „ mark, d'un commun consentement; pour faire
 „ entre eux une Paix honorable & assurée, com-
 „ me étant fondée sur le Traité de Roschild; à
 „ condition néanmoins qu'on en rayeroit le III.
 „ Article, par lequel toutes Flottes étrangères
 „ devoient être exclues de la Mer Baltique,
 „ ce qui causeroit du dommage à ces trois Pui-
 „ sances: Que si l'une, ou l'autre Couronne
 „ demandoit qu'on fit quelque changement, dans
 „ le Traité, à cause de cette même guerre; les
 „ trois Puissances Amies chercheroient quelque
 „ voie de le faire à l'amiable: Que la Flotte
 „ Angloise, non plus que la Hollandoise, ne
 „ donnât aucun secours à l'un, ou à l'autre des
 „ deux Rois, pendant le terme de trois semai-
 „ nes; qui commenceroient au jour, auquel l'A-
 „ miral Anglois d'une part, & l'Amiral Hollandois
 „ de l'autre l'auroient reçu: Que la Flotte Hol-
 „ landoise, qui devoit être envoyée en Dane-
 „ mark; observeroit la même chose, & qu'elle
 „ ne s'y joindroit pas avec celle de *Wassénar*, ni
 „ à l'une, ou à l'autre des Couronnes du Nord,
 „ sous quelque prétexte que ce pût être: Que
 „ la Flotte de *Wassénar* ne transporteroit point
 „ de Troupes Danoises, pendant ce tems-là, ni
 „ n'attaqueroit la Flotte Suedoise: Que la Flot-
 „ te, commandée par *Ruiter*, n'entreroit ni dans
 „ l'Oresund, ni dans le Belt, pendant que les
 „ Ministres des trois Puissances travailleroient à la
 „ Paix: Que les mêmes Puissances ne donne-
 „ roient aucun secours à celui des Rois, qui re-
 „ fuseroit de faire la Paix, à des conditions é-
 „ quitables: Que si elles ne pouvoient pas con-
 „ venir, touchant l'équité des prétensions des
 „ Rois du Nord, & qu'elles se crussent obligées
 „ d'envoyer du secours à l'un des Rois, que cela
 „ ne passeroit pas, pour une rupture, entre el-
 „ les: Qu'elles prendroient sur elles la Garantie
 „ de la Paix: Que leurs Vaisseaux ne seroient
 „ point obligés de payer les nouveaux impôts,
 „ qu'on envoyoit dans les Détroits du Dane-
 „ mark; & qu'elles jouiroient toutes trois, des
 „ mêmes immunités: Que la France & l'An-
 „ gleterre travailleroient à appaiser les plaintes,
 „ que le Roi de Suede faisoit, contre les Hol-
 „ landois.

Ce projet ne plut ni au Danemark, ni à la Suede. Le premier refusoit absolument de faire la Paix, sans que ses Alliez y fussent compris; ce qui regardoit non seulement les Hollandois, mais encore l'Empereur, le Roi de Pologne & l'Electeur de Brandebourg; qui avoient envoyé des Troupes, pour le soutenir contre la Suede. C'est ce que le Roi de Danemark écrivit aux Etats, & les Ministres de l'Electeur soutinrent ses raisons; en leur représentant que ce Prince n'a-

1659. n'avoit pris les armes, qu'à leurs instantes prieres, pour le bien commun des voisins de la Suede. Charles-Gustave, sur tout, en fit de grandes plaintes & leur reprocha, si l'on en croit *Pufendorf*, quantité de choses, où ils avoient violé les Traitez, qu'ils avoient eus avec la Suede; sur tout depuis qu'il avoit fait la guerre, avec la Pologne; comme s'ils avoient dû demeurer immobiles, pendant que ce Conquerant menaçoit tous ses Voisins.

La même raison avoit engagé le Danemark à prendre les armes, après les conquêtes qu'il avoit faites en Prusse; dans la crainte, où Frideric III. étoit qu'il n'eût dessein de se rendre maître de toutes les côtes, & de tout le Commerce de la Mer Baltique. C'étoit un dessein, qu'apparemment il ne dissimuloit pas assez, & que l'envie, qu'il avoit de se rendre maître de Dantzik, ne confirmoit que trop. Son Historien même l'avouë, en plus d'un endroit, & particulièrement en donnant, comme on l'a vû ci-dessus, en abrégé les raisons, que ce Prince avoit de hazarder quelque chose, pour la prise de Coppenhague; prise qui le rendoit maître de la Mer Baltique, si elle eût réussi. La même raison avoit fait que son Prédecesseur Gustave Adolfe, avoit fait la guerre à la Maison Imperiale; qui auroit mis l'Allemagne dans les fers, si on ne s'étoit opposé de bonne heure à ses desseins. Cette même raison arma plusieurs Puissances, contre la branche de la Maison d'Autriche en Espagne, & a armé encore, de nos jours, la plus considerable partie de l'Europe contre Louis XIV. Roi de France; en faveur des Espagnols, des Provinces Unies & de la Maison Imperiale; tant on est persuadé de la verité la maxime qui dit, que quand la Maison de nôtre Voisin brule, (1) il s'agit de nôtre propre affaire. Ainsi Charles-Gustave ne pouvoit pas si fort être surpris de la conduite des EE. GG., & des autres Puissances, qui soutenoient le Danemark; & son Historien devoit encore moins en être surpris, que lui. L'un & l'autre se feroient moquez d'eux, s'ils en avoient usé autrement.

La Conférence de la Haie, n'eut pas plutôt formé les Articles, dont on a parlé, (2) que les Etats commencerent à exécuter le Projet, que l'on avoit fait; quoi que les Ministres de France, & d'Angleterre ne l'eussent pas encore signé, faite des pouvoirs nécessaires pour cela. Ils envoyèrent dès le 21. de Mai, leurs ordres à Wassenar, & à Ruiter sur cette matiere, où ils leur marquoient ce qu'ils devoient faire, ou éviter, en cette occasion. Il donnerent aussi les mêmes Instructions aux Députés, qu'ils envoioient en Suede & en Danemark, pour se régler là-dessus. On en fit avertir Downing, & on lui fit dire que s'il fouhaitoit d'avoir une Copie de ces instructions, on lui en feroit remettre une. On lui demanda, en même tems deux Copies des Ordres envoyez à l'Amiral *Edouard Montaigu*, Comte de Sandwich, qui étoit parti pour le Sund; afin de les envoyer aux Commandants des Flottes Hollandoises, pour qu'ils s'entendissent avec lui. On envoya pour cela un Exprès, par terre, & un autre par mer, par une Galiote équipée exprès; afin que l'un, ou l'autre, pût arriver avant que les Rois du Nord eussent recommencé aucune hostilité. On offrit encore à Downing d'envoyer, par cet Exprès, ce qu'il voudroit faire tenir à Montaigu. Les Etats Généraux ordonnerent aussi à Ruiter, en consé-

quence de la Convention de la Haie, de ne faire aucun mouvement, qui pût ressentir l'hostilité, pendant l'espace de trois semaines; à compter du jour, auquel Montaigu auroit reçu les Dépêches, dont il s'agissoit. Il ne devoit, selon les ordres de l'Etat, pendant l'intervalle du tems marqué, ni donner aucun secours à l'un, ou à l'autre des Rois; ni faire non plus aucun acte d'hostilité; ni se joindre à l'une des Armées Royales, ni même à celle de l'Etat, qui étoit commandée par Wassenar; ni entrer dans le Port de Coppenhague, où elle étoit, non plus que dans la Mer Baltique. Tout cela se faisoit, pour prévenir toutes sortes d'accidens, qui auroient pu donner occasion à une rupture, avec la Suede; mais la suite fit voir qu'elle n'étoit nullement disposée à écouter des Propositions de Paix.

On permit d'ailleurs à Ruiter de faire, avec sa Flotte, les mouvemens nécessaires, conformément à l'intention des Etats; qui étoit de n'entrer en aucun engagement contre la Suede, pour ne pas irriter davantage un Prince qui ne l'étoit que trop; parce qu'on le mettoit hors d'état d'agir, comme il le trouvoit à propos. On permettoit à Ruiter, après les trois semaines expirées, de se joindre à Wassenar, de la maniere la plus sûre & la plus commode; à moins qu'ils ne reçût des ordres contraires, des Etats ou de leurs Ambassadeurs en Suede & en Danemark; & pour cela, il eut ordre d'entretenir toujours correspondance avec eux. Mais si la Flotte Angloise venoit, pendant ces trois semaines, à se joindre à la Suedoise, & à faire des hostilités, Ruiter étoit en liberté d'agir, selon ses ordres, en un tel cas.

Wassenar reçut aussi une Copie de la Convention de la Haie, avec ordre de s'abstenir, pendant les trois semaines, de transporter aux Iles Danoises aucunes Troupes, au préjudice de la Suede, & d'éviter tout combat avec elle, tant par mer, que par terre. Il lui étoit néanmoins permis de prendre la défense du Danemark, en cas qu'il fût attaqué, & d'appeller la Flotte de Ruiter, pour se joindre à la sienne, s'il en étoit besoin, au bout des trois semaines.

On écrivit aussi à l'Electeur de Brandebourg, que l'on n'avoit pas seulement travaillé à la Haie, pour pacifier le Danemark avec la Suede; mais aussi, pour accommoder, à l'amiable, les démêlez, qu'il avoit encore avec cette même Puissance. Pour cela, on le pria d'envoyer ses Ambassadeurs au lieu, où la Paix se négotieroit, afin qu'ils proposassent à ceux de France, d'Angleterre & des Provinces Unies, ses prétensions; que les Etats appuyeroient, autant qu'il leur seroit possible.

On résolut ensuite de conférer avec De Thou, & Downing, touchant la maniere de communiquer ce Traité aux Princes & aux Etats, dont il y étoit parlé; pour ne choquer personne. On en envoya une Copie en François à Boreel, Ambassadeur en France, une en Latin à Nieuport Ambassadeur en Angleterre, & deux, l'une en Latin, l'autre en François, à *Van den Honert*; qui étoit Envoyé Extraordinaire aux Conférences, qui se tenoient en Pologne, pour pacifier cette Couronne, avec la Suede.

Les Ambassadeurs de l'Etat, en Suede & en Danemark, étoient *Godart de Slingeland*, *Pierre Vogelsang*, *Pierre Hubert* & *Guillaume de Haren*. Le second & le troisième étoient envoyez en Danemark, & les deux autres en Suede. Ils s'embarquerent sur la Flotte de Ruiter, qui arriva le 1. de Juin au Schagerrit, sur les Côtes de la Jutlande. Le Vice-Amiral reçut là une

(1) *Nam tua res agitur, paries cum proximus ardet.* Horace I. Ep. XVIII. 84.

(2) *Brand* sur cette année.

1659 Lettre de Montaignu, datée du 14. de Mai, où ce Seigneur Anglois lui disoit qu'il étoit venu dans le Sund, le 21. d'Avril, avec l'Ambassadeur d'Angleterre; uniquement pour travailler à faire la paix, entre les Couronnes du Nord, sur le pied de celle de Roschild; sans les changemens, qu'on jugeroit à propos d'y faire; & qu'il ne donneroît aucun secours aux Rois, ni à leurs Armées, persuadé que l'Amiral Hollandois auroit de semblables ordres; sur quoi il attendoit sa réponse. Ruiter répondit le 14. de Juin, en lui envoyant l'Article III. de la Convention de la Haie, lequel étoit conforme à cela, & auquel il promettoit d'obéir.

Le 7. du même Mois, un quatrième Vaisseau, de la Meuse, le joignit, & fut assigné à l'Escadre d'Evertsz. Il y eut alors trente-neuf Vaisseaux, qui furent divisés en trois Escadres égales, sans compter les brulots. Trois jours après Ruiter alla mouiller, avec toute sa Flotte, à l'entrée du Belt, entre l'Île du grand Holms & celle de Wero; d'où, suivant les ordres de Wassenar, il s'avança entre l'Île de Syroo & Rosnes, l'un des Promontaires de Seelande. Le Lieutenant Amiral fit voiles vers l'Île de Funen, près de la Ville de Nybourg, d'où il envoya ordre à Ruiter d'entrer plus avant dans le Belt, & au Vice-Amiral Meppel de se rendre auprès de lui, & de prendre le commandement du Vaisseau de son Prédefeur Florisz. Cela fut exécuté, & Ruiter s'étant posté à une heure de l'Île de Romso, les deux Flottes se trouvèrent à environ trois lieues, l'une de l'autre.

Wassenar se rendit ensuite au Vaisseau de Ruiter, avec quelques Officiers de Terre & de Mer; entre lesquels, il fut résolu de joindre les Flottes, parce que les trois semaines de la suspension d'armes étoient prêtes d'expirer. Mais Ruiter ayant reçu avis de Slingeland & de Hubert, qui étoient allés trouver Charles-Gustave à Croonembourg, que l'on avoit jugé à propos d'allonger la suspension d'armes de trois autres semaines, cela ne fut pas exécuté; quoi que l'avis ne fût signé que de Slingeland, dans la pensée que cela étoit conforme aux ordres des Etats; & en effet Nicuport en étoit convenu à Londres, avec le Protecteur. Néanmoins cela ne fut pas approuvé de l'Etat, qui lui en fit rendre compte. Cependant la Flotte trouva fort étrange cette nouvelle suspension. Ruiter en écrivoit à l'Amirauté d'Amsterdam, en des termes assez forts, & témoigna qu'il craignoit, que les jours Caniculaires s'approchant il ne se mit des maladies, parmi les Equipages, avant que la Flotte eût rien fait. Ce fut apparemment une adresse de la Suede, pour qui le Protecteur avoit beaucoup de complaisance; pour faire perdre l'Été à la Flotte Hollandoise, ce qui ne déplaisoit pas non plus, selon les apparences, aux Anglois, qui n'étoient pas fâchez de voir que les Hollandois fissent une grande dépense, sans rien avancer.

Avant que les Envoyez Hollandois allassent à Croonembourg, (1) Slingeland avoit écrit une Lettre fort civile au Roi, où il l'avertissoit de leur arrivée, & de la raison de leur voyage; qui étoit la pacification du Nord, & l'explication que les EE. GG. souhaitoient qu'on ajoûtât au Traité d'Elbing. Charles-Gustave lui envoya le 5. de Juin, pour réponse, une Déclaration, où il étoit dit, qu'il n'avoit donné aux Hollandois aucun sujet d'être fâchez contre lui; que la fureur de quelques boue-feux avoit été cause que tout ce qu'il

avoit fait, pour tâcher de conserver leur amitié, 1659. avoit été en vain. C'est ainsi que son Historien rapporte cet endroit de sa Lettre, comme s'il avoit oublié que l'invasion d'une bonne partie du Danemark, & l'Alliance que l'on avoit avec cette Couronne, étoient les véritables raisons du mécontentement des Etats. Après cela l'affaire d'Elbing étoit rapportée, de laquelle on pouvoit facilement recueillir, quelle confiance on pouvoit prendre en une semblable négociation, avant que l'on se fût reconcilié à la Suede; ce qui vouloit dire, avant qu'on lui eût accordé ce qu'elle demandoit.

On envoya, en même tems, un sauf conduit à Slingeland, après quoi il se rendit à Croonembourg; où Hubert vint trois jours après, & en suite les deux autres Ambassadeurs, qui avoient été proprement envoyez au Roi de Danemark. Ils dirent la même chose, que Slingeland avoit déjà dite au Roi, & Slingeland y ajoûta, qu'ils étoient venus pour renouveler l'amitié & les anciennes Alliances, avec la Suede, & traiter de l'explication du Traité d'Elbing.

Le Roi répondit en termes généraux, & dit qu'il ne souhaitoit pas moins la Paix, que les Etats; mais pour le Traité d'Elbing, il soutint que les affaires avoient changé de face, par la faute des Hollandois, qui, au lieu d'entretenir l'ancienne amitié, avoient pris les armes contre lui. Il ajoûta néanmoins, pour ne les pas trop irriter, que les choses n'étoient pas allées si loin, qu'on ne pût se reconcilier; & dit qu'il nommeroit des Commissaires, pour y travailler. Il croyoit qu'avant que de les admettre à parler de mettre fin à la guerre contre le Danemark, il falloit qu'ils se reconciliasent eux-mêmes, avec la Suede. Pour cela, il falloit, selon lui, qu'ils se séparassent de ses ennemis, & qu'ils s'abstinsent de toute hostilité, ou moins pendant que la négociation dureroit; qu'ils réparassent les pertes, qu'ils lui avoient causées, & qu'ils exécutassent ce à quoi ils étoient obligez, par les Traitez de MDCXL. & MDCXLV. qu'ils rendissent les Vaisseaux Suedois, qu'ils avoient pris, & la nouvelle Suede, qu'on lui avoit enlevée sur les Côtes de l'Amérique Septentrionale. Il parloit encore des pertes, qu'ils avoient causées à tout le parti des Protestans, parce qu'ils étoient cause de la ruine de *Ragotski*, qui s'étoit joint à lui contre les Polonois; & de l'alienation de l'Electeur de Brandebourg, qui étoit passé dans le parti de ses ennemis; c'étoit à dire, des Danois; ce qui étoit des effets de la guerre avec ces derniers, dont il accusoit les Hollandois d'avoir été la cause. Il ajoûtoit encore la perte des lieux, qu'il avoit nouvellement conquis, & la désolation de ses anciennes Provinces. Il jugeoit que les Hollandois devoient réparer les pertes, qu'ils lui avoient causées par là. Tout cela ne pouvoit servir, qu'à continuer la guerre, étant tiré de trop loin, & même impraticable. Ils avoient eu droit d'empêcher la continuation de la guerre, qui se faisoit en Pologne, & qui ruinoit leur Commerce, en ce pais-là; d'autant plus que si les Suedois en étoient demeurés maîtres, ils l'auroient été en peu de toutes les Côtes de la Mer Baltique. Pour ce qui étoit de l'Electeur de Brandebourg, & la Ville de Dantzik, dont ils prenoient les interêts si fort à cœur; il offroit de se reconcilier, avec eux, à condition que, pendant que la guerre avec la Pologne dureroit, il leveroit des Droits devant Dantzik, Pillau & Memel, de la même manière qu'à Riga. Il disoit que l'Electeur de

(1) *Pufendorf* Liv. VI. n. 28. & suiv.

1659. Brandebourg y avoit bien consenti, pendant la guerre précédente, pourvu qu'il eût la moitié de ces Droits; & que ce Prince ne lui pouvoit donner d'autre satisfaction, que celle-là, ni d'autre secours contre ses ennemis particuliers, & contre les Ennemis communs des Protestans. Mais il n'y avoit alors aucune guerre de Religion, ni dans le Nord, ni dans l'Empire. Charles-Gustave même n'étoit nullement disposé, dans l'état où il étoit, à faire de nouveau la guerre contre l'Empereur, comme son Historien le témoigne assez. Le même Prince disoit aussi que les Hollandois ne perdoient rien, par l'imposition d'un Droit modique, & auquel tous seroient également soumis. Il prétendoit encore que, si on exigeoit de lui qu'il rendit ce qu'il avoit pris, depuis peu, au Roi de Danemark; ce dernier lui remît toute la Norvegue, & Croonembourg avec son territoire; quand même il faudroit ôter tous les Droits, qui se payoient au Sund, si ce n'est ce qui étoit nécessaire, pour entretenir les Fanaux; qu'on allumoit, toutes les nuits, pour la sûreté de la Navigation. Il demandoit aussi, que les Vaisseaux de Guerre Danois fussent réduits à un certain nombre; parce que s'ils étoient en trop grand nombre, la Suede ne seroit jamais en sûreté, & que cette Flotte, jointe à celles des Hollandois, ne seroit pas seulement formidable, pour les Suedois, mais encore pour les Anglois. Il prétendoit de plus que le nombre des Soldats, que le Roi de Danemark pourroit tenir sur pied, fût borné, & qu'il ne lui fût pas permis d'augmenter ce nombre; parce que la Suede ne devoit pas seulement pourvoir à sa sûreté, pour le présent, mais encore pour l'avenir. Charles-Gustave ne pouvoit guère se flatter d'obtenir tout cela, ni même une bonne partie; mais il vouloit vendre la Paix, le plus cherement, qu'il pourroit, aux Danois, à cause des avantages, qu'il avoit remportez sur eux; & rendre infructueux les frais, que les Anglois & les Hollandois avoient faits, pour l'engager à faire la Paix.

Il nomma là-dessus des Commissaires, pour traiter avec ceux des Etats Généraux, & l'on en vint à la Conférence; où les Suedois trouverent beaucoup à redire aux Pleins-pouvoirs des Hollandois, qui n'en tombaient nullement d'accord. On jugea néanmoins à propos de les accepter, jusqu'à ce qu'on en eût dressé d'autres, qui seroient employez des deux côtés. Les Hollandois vouloient que l'on y ajoutât ces termes, *que l'on renouvelloit les anciennes Alliances, ou que l'on en feroit de nouvelles*; après quoi ils demandoient des Passports, pour aller & venir, entre les deux Puissances, qui étoient en guerre, avec sûreté. Les Suedois prétendoient, que l'on parlât d'abord des réparations, qu'ils demandoient pour l'infraction des anciennes Alliances, & pour en venir à une réconciliation, où l'on parleroit de ces Alliances. Les Hollandois, au contraire, de mandoient qu'on renouvelât l'amitié, entre la Couronne de Suede & leur République, & que l'on mît fin à la Guerre, que les Suedois avoient avec les Danois. On ne parla, que de cela, dans quelques Conférences, sans rien avancer. Mais dès-lors ils s'apperçurent bien, que cette négociation ne seroit pas achevée dans trois semaines, & que la Suede ne se résoudroit pas, pour des paroles seulement, à abandonner les logemens, que le Roi avoit fait prendre à son Armée dans la Seelande, ni les conquêtes qu'il avoit faites. Il faisoit faire de nouvelles fortifications à Croonembourg, à Coge & à Corfoor; il seroit d'autres lieux du Danemark; il fortifioit son Camp, près de Coppenhague; il obligeoit les Paisans de l'Île de prendre parti dans ses Troupes, & les envoyoit

Tom. II.

ailleurs, pour épuiser entièrement d'hommes la Seelande. Il n'y avoit, que la force ouverte, qui pût réduire Charles-Gustave à écouter sérieusement les propositions, qu'on avoit à lui faire. Mais ce n'est pas l'usage de la République des Provinces Unies, de prendre un ton si haut, par rapport aux Têtes Couronnées; & quoi que sa Flotte pût se faire respecter, sur le champ, elles souffrirent patiemment tous les délais du Roi de Suede; & il en fut de même des Anglois, qui n'avoient aucun ordre d'attaquer la Suede, en cas qu'elle tirât les affaires en longueur. Mais sur ce pied-là, il auroit peut-être été mieux de n'avoir pas donné le terme de trois semaines, qui étoit trop court.

D'un autre côté, les Ambassadeurs, envoyez à Coppenhague, pressoient instamment le Roi de Danemark, d'accepter ce dont les trois Puissances étoient convenues, à la Haie; comme étant ce qu'on pouvoit faire de mieux, pour lui, en ce tems-là. Mais Frideric, après avoir remercié les Etats de la maniere généreuse, dont ils en avoient usé envers lui, leur dit qu'il aimeroit mieux tout hasarder, que de prendre, pour fondement de la négociation, la paix de Roschild, & que d'exclurre du nouveau Traité ses Amis & ses Confederez. Il les pria de faire en sorte, que les EE. GG. lui fournissent toujours les mêmes secours; ce qui étoit le meilleur moyen de parvenir à la paix, & il proposa la Ville de Lubek, pour y travailler. Ce refus du Roi de Danemark embarrassoit fort les Ambassadeurs Hollandois, qui s'étoient persuadés que ce Prince accepteroit volontiers la Paix, mais que le Roi de Suede n'en voudroit pas entendre parler; ce qui feroit que les Anglois ne voudroient pas donner du secours à la Suede, & qu'il seroit libre aux EE. GG. de secourir le Danemark, comme ils le trouvoient à propos.

Meadows, qui depuis quelque tems favorisoit la Suede, demandoit aux Hollandois, qu'ils fissent rappeler le secours, qu'on avoit envoyé au Danemark, en conséquence de la Convention de la Haie. Cependant Richard, Fils d'Olivier Cromwel, perdit entièrement son autorité, & l'ancien Parlement, qui avoit été dissout par le second, reprit le Gouvernement, & enfin rappella le Roi Charles II. qui ne fit néanmoins son entrée que l'année suivante. Comme nous n'écrivons pas l'Histoire d'Angleterre, non n'entrerons point dans cette affaire. Mais ce changement fit perdre, celle-ci, à Meadows, le caractère d'Ambassadeur d'Angleterre, qu'il tenoit du Protecteur, jusqu'à ce (1) qu'il lui été rendu par le Parlement, le 25. de Mai.

Cependant les Suedois ne laissoient pas de profiter de la suspension d'armes, pour être mieux en état de se défendre, quand elle finiroit, si on les venoit attaquer. (2) Le 23. de Juin, ils envoyèrent sur douze Vaisseaux de Guerre, quatre Flutes & une Galiote, quelques Troupes à la pointe Septentrionale de la Fionie; à la vuë des Vaisseaux de Ruiter. Les deux Flottes des EE. GG. se joignirent ensemble, près de l'Île de Spro, entre Cartemond & Corfoor. Le Lieutenant-Amiral avoit, sous lui, trente-huit Vaisseaux de Guerre, ou Fregates; de maniere que les forces maritimes des Etats étoient de soixante & quinze, ou de soixante & dix-huit Vaisseaux de Guerre, outre les Brulots & les Galiotes; avec quatre-mil-

F f f le

(1) Voyez les Lettres de Milton Tom. III. de ses Oeuvres p. 237. de l'Édition in folio de 1698.

(2) Brand Vie de Ruiter.

1659.

le Fantassins, qu'on y avoit embarquez. Wassenar avoit fait poster deux Vaisseaux, comme une garde avancée, vers les côtes de la Jutlande, auxquels les Suedois donnerent la chasse le 24. du Mois. L'un des deux, nommé *le jeune Prince*, fut suivi jusqu'à Horsens, sur les côtes de cette Presqu'île. L'autre, qui étoit une Frégate, nommée *Deutecom*, échoïa sur la côte & le Capitaine y mit le feu, de peur que les Suedois ne la prissent. C'étoit violer la suspension d'armes, assez hardiment; quoi que *Pufendorf* ait fait ce reproche aux Hollandois. Le 26. le Lieutenant-Amiral fit voiles de ce côté-là, avec la plus grande partie de sa Flotte, pour favoir ce que ces Vaisseaux étoient devenus; & quand il eut appris ce qui c'étoit passé, il en conçut une grande indignation. Cependant Montaignu, fort de quarante-huit Vaisseaux, ayant appris que les deux Flottes Hollandoises s'étoient jointes, fit voiles de ce côté-là, & se rendit le 28. sur le soir, entre l'Île de Syroo & le Cap Rosnés. Les Hollandois eurent quelque crainte qu'il ne les voulût attaquer, mais assurément ils se trompoient; car il n'étoit pas assez fort, pour cela, & le Parlement, qui avoit repris le gouvernement, après la démission de Richard Cromwel, n'avoit aucune envie de se brouiller avec les Provinces Unies, dans l'incertitude où il étoit, en ce tems là, si Charles II. reviendrait, ou non. Montaignu témoigna en effet, qu'il n'avoit autre dessein, que d'aider à raccommoier les Royaumes du Nord, & il ne trompa nullement les Hollandois; avec qui il entretint une bonne intelligence, en leur écrivant, & envoyant visiter leur Lieutenant-Amiral à son bord, & en recevant sur le sien ceux qu'il leur envoya, avec beaucoup de civilité; particulièrement le Vice-Amiral Ruitter, qui étoit le plus connu, & le plus estimé en Angleterre. Il se joignit, le 30. de Juin, une partie de l'Armée Navale de Danemark, à celle de Hollande, & il sembloit qu'on alloit entrer en action; mais la suspension d'armes fut prolongée de trois semaines; ce qui empêcha que la Flotte Hollandoise; soutenue par la Danoise, n'entreprît rien contre les Suedois, malgré les hostilités qu'ils avoient faites.

Cependant les Suedois tenoient toujours Copenhague bloquée, par terre & par mer. Il sembloit aux Amiraux Hollandois, qu'il seroit bon qu'ils allassent de ce côté-là; pour faire lever ce blocus, ce qui pourroit beaucoup servir à déterminer les Suedois à faire la Paix, avec le Danemark. Montaignu répondit que cela leur étoit libre, mais qu'il croyoit qu'il seroit plus à propos, que Wassenar fit voiles vers Copenhague, pour empêcher que le Roi de Suede n'entreprît rien sur cette Ville. Il paroïssoit en effet, qu'il ne se mettoit pas beaucoup en peine de la suspension d'Armes, par les hostilités que sa Flotte exerçoit contre les Vaisseaux Hollandois, qu'elle pouvoit surprendre éloignés des autres. Montaignu trouvoit aussi à propos que Ruitter se tint, avec sa Flotte particulière, dans le Belt, jusqu'à ce que la suspension d'Armes fût expirée. Pour lui, il promit d'aller mouiller au Lap, proche du Sund, jusqu'à la fin de l'Armistice. Il protesta de nouveau qu'il n'avoit été envoyé, que pour faciliter la Paix entre les Couronnes du Nord, & promit d'entretenir constamment une bonne Intelligence avec les Amiraux Hollandois. Ruitter rapporta cette réponse à Wassenar, pendant que Montaignu retourna vers le Sund.

Après cela, les Flottes Hollandoises firent voiles, avec les Vaisseaux Danois, qui s'étoient joints à elles, à Femeren près du Golfe de Lu-

1659. bek, où ils arriverent le 8. de Juin, & où les Amiraux tinrent conseil, sur le Vaisseau de celui de Danemark, pour délibérer s'ils iroient à Copenhague. Ils en tomberent d'accord, mais les Danois prièrent les autres d'attendre là, deux jours, des Vaisseaux Danois, qui devoient venir de Lubek, pour les escorter jusqu'à Copenhague; ce qu'on leur accorda. Les Commandants Hollandois détacherent aussi, le 9. de Juillet, trois de leurs Vaisseaux, pour conduire dix Bâtimens Marchands, chargés pour Dantzick & Konigsberg. Ils leur ordonnerent de ne demeurer que trois jours, dans ces Ports, & d'en ramener les Bâtimens qui seroient prêts à partir, en venant rejoindre la Flotte près de Copenhague. On résolut, dans ce même Conseil, que Ruitter mouilleroit là, jusqu'à ce que les trois semaines de la suspension d'armes fussent expirées; c'est-à-dire, jusqu'au 13. de Juillet, après quoi il devoit se joindre, s'il étoit possible, au Lieutenant-Amiral, devant Copenhague. Ce dernier fit voiles pour s'y rendre, avec les Vaisseaux Danois, qui, avec sa Flotte, faisoient trente-sept Navires; outre trente Bâtimens Marchands de diverses grandeurs. Un Maître d'un Vaisseau de Lubek lui dit, qu'il y avoit devant cette Ville, quatre Vaisseaux, quatre au Droogen, treize devant Landscroon, & douze devant l'Île de Moen. Mais à son approche les Vaisseaux, qui étoient près de Copenhague, se retirerent, & Wassenar fit décharger, au Port de cette Ville, les Flutes, chargées de vivres; que Ruitter avoit amenées de Hollande, avec sa Flotte, & dont on avoit extrêmement besoin dans Copenhague. On vit encore arriver les Vaisseaux qui étoient allés à Conigsberg, & à Dantzick, avec leur escorte. Il avoient évité treize Vaisseaux Suedois, qu'ils avoient vus, sur leur route, ou ces Vaisseaux n'avoient pas voulu venir à eux.

Le 13. de Juillet, Ruitter leva l'ancre de Femeren, & se joignit avec le Lieutenant Amiral, le 18. Peu de jours après, le Roi de Danemark traita les Officiers de la Flotte Hollandoise, avec beaucoup de magnificence, sous des Tentes dressées exprès à l'Île d'Amak. Il voulut aussi voir la Flotte Hollandoise, qui étoit divisée en quatre Esquades; & le Lieutenant le traita en suite à son bord, avec toute sa suite.

Cependant cette nombreuse Flotte demeura, sans rien faire, & le Roi même ne voulut pas permettre, qu'on mit à terre les quatre-mille hommes, qui étoient venus avec Ruitter de Hollande; quoi que la Flotte en fût embarrassée, & que l'on craignît qu'il ne se mît des maladies parmi eux; de peur, comme il semble, qu'il ne dépendît, en quelque maniere des Etats, s'ils avoient chez lui tant de troupes, & qu'ils ne s'obligeassent d'accepter la convention de la Haie. Ces Troupes néanmoins furent celles, qui contribuèrent le plus à chasser les Suedois de la Fionie. Elles étoient alors obligées de subsister des vivres, que Ruitter avoit apportés, pour l'équipage de sa Flotte, & l'on avoit assez de peine de leur fournir le nécessaire; ce qui obligea ensuite de faire acheter des vivres à Lubek. Les Etats furent choqués de ce refus du Roi, d'autant plus que c'étoit, à sa prière, qu'on avoit envoyé ces Troupes nécessaires, à ce qu'il disoit, à la défense de Copenhague; où il avoit demandé qu'on leur fit mettre pied à terre.

Mais il fallut que les EE. GG. souffrissent ce refus, qui sembloit fondé, sur ce qu'il ne vou-

loit

1659. loit pas être obligé de faire la Paix, sur le pied de la Convention de la Haie, qui établissoit pour fondement le Traité de Roschild. Ce fut apparemment, pour cela, que l'on fit une autre Convention (1) le 24. de Juillet, qui lui étoit plus favorable; puis que l'on y dit qu'on changeroit, & qu'on ajoûteroit dans ce Traité ce qu'on trouveroit à propos; à l'égard des places prises, par l'un des deux Rois, & des dédommagemens, qu'ils pourroient prétendre: Que les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, tâcheroient d'engager les deux Rois à se rendre réciproquement les Places, qu'ils pouvoient s'être prises, depuis la Paix de Roschild, & même celles, qui avoient été cédées par ce Traité: Que cependant le Roi de Danemark garderoit Drontheim, quoi que cette Place eût été cédée à la Suede, par le Traité de Roschild: Que l'on tâcheroit d'obtenir du Roi de Suede, que celui de Danemark fût déchargé de quatre-cens-mille Ecus, qu'il avoit promis de payer à la Suede; pour dédommagement des pertes, qu'elle avoit souffertes en Guinée, de la part des Danois, qui avoient détruit son Commerce, en ce Pais-là: Qu'enfin il ne seroit pas permis aux Anglois, ni aux Hollandois de secourir, au bout de quinze jours, celui des deux Rois, qui auroit refusé la Paix; mais que les deux armées se joindroient à celui, qui l'auroit acceptée, & tâcheroient d'y contraindre celui qui l'auroit rejetée. Ce Traité fut signé seulement, par Downing & par Vryberg, dans l'Hôtel de l'Ambassadeur de France; qui ne le signa pas, parce que, comme il disoit, il n'en avoit point d'ordre; quoi que peut-être, pour ménager la Suede, que la France ne vouloit pas néanmoins secourir. Ce Traité fut confirmé, par un autre, daté du 4. d'Août, dans lequel il étoit dit, que les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, qui étoient à Coppenhague, consulteroient ensemble du nombre des Vaisseaux, qu'on pourroit renvoyer; en gardant le nombre, qu'on jugeroit suffisant, pour faire accepter la Paix à celle des Couronnes, qui la refuseroit, conformément aux Articles du Traité précédent. Mais on n'eut aucun égard à cela, dans la suite.

On s'attendoit bien, en Hollande, que le Roi de Danemark, à qui il étoit avantageux, l'accepteroit; mais en cas qu'il en fit difficulté, on ne vouloit pourtant pas, en se déclarant, contre lui, le mettre en danger de perdre Coppenhague. On ne craignoit, que le génie entreprenant de Charles-Gustave; à qui rien ne paroissoit trop difficile, & qui osoit entreprendre ce qui auroit effrayé tout autre, que lui. Les Flottes Hollandoises étoient demeurées à l'ancre auprès du Draker, sans oser rien entreprendre, sans ordre des Etats, ou des Ambassadeurs, qui travailloient à porter les deux Rois à la Paix. Le 1. d'Août *Gorstorff*, Ministre du Roi de Danemark, se rendit à bord du Lieutenant-Amiral, avec un ordre de faire voiles, vers le Belt. Peu après le Roi vint lui-même, à bord du Vaisseau de *Bielke*, Amiral de sa Flotte; où se rendirent aussi *Wassénar* & *Ruiter*, qu'il pria de faire appareiller, en sa présence, & de mettre à la Voile. On se mit à y travailler, mais on ne put pas être prêt à partir, avant le lendemain, que l'on fit voiles vers l'Isle de *Moen*. Le troisiéme, il arriva des ordres, par lesquels *Vogelsang* & *van Haren*, Ambassadeurs des Etats à Coppenhague, défendoient à la Flotte de rien en-

treprendre contre les Suedois; parce que les Plénipotentiaires des Etats étoient convenus, de nouveau, avec les François & les Anglois, qu'on ne feroit aucune hostilité contre la Suede. Là-dessus la Flotte se retira au Nord, & alla mouiller entre *Moen* & *Steeden*. Cependant on apprit que la Flotte Suedoise avoit pris deux Vaisseaux de Guerre Hollandois & deux Danois, & en avoit encore brûlé un de Hollande, outre plusieurs autres Bâtimens. Ils avoient été retenus, par l'Electeur de Brandebourg, malgré les ordres de *Wassénar*, qui leur avoit ordonné de se rendre incessamment auprès de lui. Le 19. le Vice-Amiral *Meppel* y arriva de *Dantzick*, avec quatorze Vaisseaux de Guerre, & dix-huit Marchands, & un Armateur Suedois qu'il avoit pris, outre trois Bâtimens de *Lubek*.

Pendant que tout cela (2) se passoit, il arriva en Danemark trois Ambassadeurs d'Angleterre, de la part du Parlement, *Algernon Sidney*, *Robert Honirwood*, & *Thomas Bond*, qui se joignirent à *Montaigu*. Ils avoient à peu près les mêmes Instructions, que les Hollandois, qui étoient de conserver l'équilibre, entre les deux Rois du Nord. Ils s'entendoient ainsi très-bien avec eux; & vouloient conserver le Danemark, sans néanmoins trop irriter le Roi de Suede. Cependant on reçut des nouvelles des Conventions, qui avoient été faites à la Haie. *Charles-Gustave* ne les pouvoit goûter, parce que par-là ces deux Puissances s'attribuoient, comme il croyoit, le droit de mettre en Arbitrage les différends des deux Rois, & de juger de leurs démêlez, sans leur consentement. Il y eut de grandes contestations là-dessus, & le Roi de Suede refusoit obstinément, de reconnoître les Anglois & les Hollandois, pour Arbitres, ou Juges, du différend, qu'il avoit avec le Roi de Danemark. Ils disoient qu'ils ne prétendoient qu'être Médiateurs, & les accommoder ensemble, comme étant Amis de l'un & de l'autre. Cela dérangeoit entièrement les desseins de la Suede, qui étoit encore en Guerre, avec le Roi de Pologne & l'Electeur de Brandebourg, & qui n'étoit pas néanmoins en état de transporter son armée en Prusse, qui étoit trop ruinée, pour l'entretenir. Cependant elle auroit dû sortir de la Seelande; si la Paix avoit été faite, avec le Danemark. *Charles-Gustave* se trouvoit si embarrassé, qu'il ne pouvoit s'empêcher de se fâcher contre les Médiateurs.

Les Anglois ne laissoient pas de le presser de se remettre, pour ce dont il s'agissoit, à ce qu'ils en jugeroient conjointement avec les Hollandois; mais ce fut en vain. Cependant le Roi de Danemark ne refusoit point cet Arbitrage, par lequel il ne pouvoit que gagner, puis que l'on ne prétendoit plus l'obliger à s'en tenir au Traité de Roschild. *Charles-Gustave* croyoit que les démarches des Anglois ne venoient pas tant d'arrogance, que de ce qu'ils s'étoient d'abord laissé gagner aux Hollandois; sans penser que ce n'étoit qu'un intérêt commun, qui les avoit tenu unis, depuis le commencement. Ils ne vouloient ni les uns, ni les autres, que la Suede fût la seule maîtresse du passage du Sund, ni que le Danemark fût hors d'état de lui résister; parce qu'il auroit fallu dépendre d'elle seule, pour la Navigation de la Mer Baltique; qu'elle auroit chargée de Droits, comme elle l'auroit trouvé à propos, & comme l'indigence d'argent,

F f f 2

(1) Voyez-là dans *Aitzema* Livre XXXIX. p. 398. & suiv.

(2) *Pufendorf* Liv. VI. n. 36. & suiv.

gent, où elle étoit, le demandoit; quoi qu'elle pût promettre.

Charles-Gustave se plaignoit hautement, qu'on violoit le respect, qu'on devoit aux Têtes Couronnées; en leur imposant la nécessité de se soumettre aux conditions, que deux Républiques leur vouloient faire recevoir. Il disoit néanmoins que, si les Anglois vouloient en user envers lui, en Amis, & se conduire, en cette occasion, conformément au Droit des Gens; il ne laisseroit pas de les écouter, avec plaisir. Il étoit alors encore campé en Seelande; & les Anglois se rendirent, avec les Hollandois, en son Camp, pour lui présenter un écrit; dans lequel ils avoient mis les conditions, qu'ils avoient à proposer, pour accommoder les deux Couronnes. Ils avoient aussi présenté ce même Ecrit au Roi de Danemark, qui l'avoit reçu; avec promesse de l'examiner & d'y répondre. Ils allèrent ensuite au Camp Suedois, avec Terlon, Ambassadeur de France, & Bielke Envoyé de Suede à Copenhague; où il avoit été arrêté par Frideric, au tems que cette Ville fut assiégée, mais qui avoit été relâché à la priere de Terlon. Charles-Gustave avoit, à l'instance de ce dernier, rendu au Roi de Danemark trois Sénateurs Danois, prisonniers de guerre.

Comme les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande vouloient présenter au Roi de Suede le Projet, qu'ils avoient fait, pour l'accommoder avec le Danemark; Terlon se retira, parce qu'il prévoyoit assez que le Roi ne les recevroit pas bien, de la Chambre, où ils étoient entrez, pour cela; afin de n'avoir aucune part à une Scene, qui ne seroit nullement agréable. Sidney & ses Collegues attendirent un peu de tems, & le premier avoit entre ses mains un papier, où étoit écrit ce qui avoit été concerté en Hollande, pour accommoder les deux Rois. Charles-Gustave voyant ce papier, entre les mains de Sidney, demanda ce que c'étoit. Sidney lui répondit, qu'il contenoit ce que les trois Puissances Médiatrices souhaitoient qu'il acceptât. Sur cela le Roi, prenant un air chagrin, repliqua que, si c'étoit-là leur Projet de Paix, il ne le vouloit point recevoir. „Je m'étonne, ajouta-t-il, que faisant profession „d'être de mes Amis, vous ayez osé me prescri- „re des Lois. Je ne refuserai pas de vous admet- „tre pour Médiateurs, pendant que vous demeu- „rerez dans les termes de l'Amitié; mais je ne „souffrirai pas, que vous soyez mes Arbitres. En se tournant, après cela, du côté des Hollandois, qui étoient là, „pour vous, dit-il, qui êtes mes ennemis; je ne vous reconnois point „pour Médiateurs. J'aurois pu en user envers „vous, comme le Roi de Danemark en a usé, „envers Bielke. Ensuite il ajouta, en se tournant vers tous les Ambassadeurs: „Vous formez vos „Projets, en vous fiant sur vos Flottes, mais moi „je les défais avec mon épée; sur la garde de laquelle il porta, en même-tems, la main.

Quand il eut dit cela, il alla vers d'autres, qui étoient dans la Salle. Les Ambassadeurs Hollandois le suivirent, en disant „qu'ils n'étoient nul- „lement ennemis du Roi, & qu'ils feroient bien „voir qu'ils étoient de ses meilleurs Amis. Mais il leur repliqua, en les regardant d'un air indigné: „mes Ambassadeurs ont été mal-traités & vous, „vous allez & venez, comme il vous plaît. Slingeland dit là-dessus, „qu'ils n'avoient que faire „de rien craindre d'un Prince si généreux. Le Roi répartit brusquement: *Vous ne vous respectez guère de la générosité d'un semblable ennemi*; après quoi les Ambassadeurs se retirèrent, en lui faisant la révérence. On fut extrêmement cho-

qué, à la Haie, de la maniere, dont Charles-Gustave avoit traité les Ambassadeurs de la République, & (1) Pufendorf assure, que le Pensionnaire de Wit avoit dit qu'il falloit, pour cela, détruire tous les Vaisseaux des Suedois. Il prétend que les plus moderez jugeoient, qu'on avoit assez donné de sujet au Roi de se fâcher, & qu'ils censuroient Algernon Sidney, pour ses manieres & ses discours trop rudes, & peu propres pour une négociation comme celle-là. Il est vrai, qu'il étoit extrêmement Républicain, & qu'il n'avoit pas une si haute idée de l'autorité royale, qu'on en a communément; comme il paroît assez, par (2) ses *Discours sur le Gouvernement*. Les Danois, si l'on en croit Pufendorf, publièrent diverses choses choquantes, pour irriter les Anglois, & les Hollandois, contre Charles-Gustave; telles qu'étoient ces paroles: *Etant Roi, & ayant remporté d'assez glorieuses victoires, je ne veux pas, & je ne puis pas souffrir, d'être insulté, par deux Républiques, dont l'une a déposé son Roi, & l'autre l'a tué*. On lui faisoit encore dire des Anglois, en particulier, qu'il étoit surpris, que ces Parricides osassent paroître devant lui, & lui présenter des mains encore toutes fumantes du sang de leur Roi. On répandit cela par tout, pour irriter les deux Républiques, contre la Suede. Les Hollandois, s'en plainquirent aux François & aux Anglois. Mais supposé que cela fût faux, il n'étoit pas faux que le Roi avoit mal reçu les Ambassadeurs de deux Puissances; qui l'avoient beaucoup ménagé, en ne l'attaquant point avec leurs Flottes, & en se tenant sur les côtes du Danemark, sans rien faire, pendant six semaines de tems, qui pût lui causer du dommage; quoi que l'entretien des Flottes & des Troupes de débarquement coutât des sommes immenses. Il faisoit, tous les jours, de grandes plaintes des deux Républiques, comme si elles lui eussent fait grand tort de ne lui pas abandonner le Danemark; qu'elles ne pouvoient pas lui livrer, sans faire une perte infinie.

Il déclara, plusieurs fois, qu'il ne vouloit nullement se soumettre à leur Arbitrage, & qu'il ne reconnoitroit pas même les Hollandois, pour Médiateurs; jusqu'à ce qu'ils se fussent réconciliés avec lui. Les Ambassadeurs, sans s'arrêter à la maniere, dont le Roi leur avoit parlé, dressèrent un Acte de réconciliation, & l'envoyèrent à Rosenhan, Ministre Suedois, par le moyen de Terlon. Ils lui firent savoir, par une Lettre, qu'ils avoient dessein de retourner au Camp du Roi, pour traiter des Explications du Traité d'Elbing; après quoi, ils tâcheroient de reconcilier les Rois; & que pour cela, ils lui envoyoient un Acte de réconciliation qu'ils signeroient, dès que la Paix seroit faite entre eux. Le lendemain ils envoyèrent quelqu'un au Camp, pour savoir s'il ne déplairoit point au Roi, qu'ils y allassent eux-mêmes, & si on les y recevroit conformément à leur Emploi. Le Roi, qui avoit apparemment fait quelque réflexion, sur la maniere brusque, dont il les avoit traités, fit répondre qu'ils seroient les bienvenus.

Ils s'y rendirent, & firent d'abord au Roi des complimens de condoléance, sur la mort de Frideric Duc de Holstein, son Beau-Pere; après quoi ils dirent, qu'ils étoient prêts à entrer en négociation, touchant les Explications du Traité d'Elbing, la Paix de la Suede, avec le Danemark, &

(1) Là-même n. 41.

(2) Ils ont été publiés en Anglois in folio à Londres, en 1698.

1659. & pour se racommoder eux-mêmes avec Sa Majesté. Le Roi répondit qu'il n'avoit rien de plus à cœur, que de renouer l'ancienne amitié, qui avoit été entre les États Généraux & la Suede; & que, pour cela, il leur enverroit un Ambassadeur. Il ajoûta qu'il n'étoit point éloigné de faire la Paix, pourvû qu'elle fût honête & assurée; & qu'elle ne se pourroit mieux faire, que par des Commissaires des deux Couronnes, selon l'usage ordinaire.

Quand il s'agit des Lettres de créance, qu'on donnoit aux Ambassadeurs, les Suedois ne voulurent pas donner au Roi de Danemark le titre de *Roi des Goths*, parce qu'il n'avoit plus rien dans le pais, qu'on appelloit *la Gothie*; & les Danois de leur côté, ne voulurent pas donner à Charles-Gustave, le titre de *Duc de Schoone* ou de *Scanie*; qui ne lui avoit été cedée, que par le Traité de Roschild; auquel ils ne vouloient pas se tenir. Par l'intervention des Hollandois, il fut convenu, que Charles-Gustave ne prendroit que le titre de *Roi de Suede*, & Frideric que celui de *Roi de Danemark*. Les Suedois commencerent les premiers à donner leurs Lettres de créance, & demanderent que les Danois produisissent les leurs. Les Médiateurs, jugerent que cela ne pouvoit pas se differer davantage; parce que, sans cela, on ne pouvoit commencer à traiter. Enfin les Danois firent une Déclaration, où il y avoit plusieurs choses, qui déplaisoient non seulement aux Suedois, mais encore aux Anglois & aux Hollandois. On en demanda donc un autre, que les Danois présentèrent le 4. de Septembre. Les deux Parties commencerent le lendemain à négotier, & on le fit pendant quelques jours, mais sans rien avancer.

Enfin le tems de l'Armistice (1) s'étant écoulé, les Ambassadeurs Hollandois comprenant, que la Suede cherchoit à tirer en longueur cette négociation, écrivirent au Lieutenant Amiral, qu'il se disposât à attaquer les Suedois; puis que leur Roi ne s'étoit pas voulu déclarer nettement sur la Paix; quoi que le Roi de Danemark se fût enfin remis de tout aux Médiateurs. Ils lui ordonnerent aussi de ravitailler Coppenhague, autant qu'il lui seroit possible, & de joindre au plûtôt la Flotte de Ruiter à la sienne. Ils prierent encore, dit *Pufendorf*, le Roi de France & le Parlement d'Angleterre de vouloir bien rappeler leurs Sujets; qui pouvoient être au service de la Suede, par mer, ou par terre; & de saisir tous les Vaisseaux Suedois, qui se trouveroient dans leurs Ports; mais la France ne le trouva pas à propos, quoi que d'ailleurs elle ne voulût donner aucun secours à la Suede. En ce tems, l'Empereur, le Roi de Pologne, & l'Electeur de Brandebourg étoient en armes contre la Suede, & lui assiégeoient, ou enlevoient diverses Places en Prusse, ou en Pomeranie. Le Duc de Courlande, à qui il avoit ôté quelques Places, étoit au nombre de ses ennemis, & lui occupoit quelques Troupes. Comme cela ne regarde pas l'Histoire des Provinces Unies, nous ne nous y arrêtons pas. Mais on a dû le toucher, en passant, pour faire connoître le génie de Charles-Gustave, qui se brouilloit plus facilement avec ses Voisins, qu'il ne faisoit la paix avec eux; ce qui lui attira des Ennemis, qui le chagrinerent pendant tout son Regne, qui ne fut pas long. Son grand courage lui faisoit mépriser le nombre de ses Ennemis, mais il eut sujet de s'en repentir, plûtôt qu'il ne croyoit. C'étoit-là une sorte de maladie, que les guerres de Gus-

tave Adolfe, & de ses Généraux avoit rendu fort commune en Suede, & dont on a vu encore des restes, il y a peu d'années, en un des descendants de ce Prince. 1659.

Par la dernière Convention de la Haie, on étoit tombé d'accord, entre les Anglois & les Hollandois, que leurs Ambassadeurs, chez les Couronnes du Nord, verroient entre eux quel nombre de Vaisseaux suffiroit, pour mettre fin à cette mauvaise affaire, & qu'ils renverroient ceux qu'ils croiroient être de trop; afin de diminuer la dépense qu'il falloit faire, pour entretenir là de si grosses Flottes. Cependant, si l'on en croit *Pufendorf*, les Ministres Hollandois avoient des ordres secrets de n'en renvoyer que vingt; si néanmoins les Vaisseaux, qui resteroient, étoient suffisans pour finir cette affaire; & de ne les faire partir, qu'après que les Anglois seroient partis; de maniere que la Flotte Hollandoise demeurât le plus forte, dans le Nord. Il y eut en effet des Conférences là-dessus, entre Montaigu, & les Ambassadeurs de Hollande, qui ne purent pas lui dire le nombre des Vaisseaux, qu'ils laisseroient en Danemark; ce qui fit résoudre ce Amiral, du consentement d'Honiwood & de Bond, de s'en retourner, avec toute la sienne, parce qu'il n'avoit pas de quoi l'entretenir en ce pais-là. Ainsi partit la Flotte Angloise, le 5. de Septembre du Sund, sans y avoir produit aucun bon effet. On disoit qu'elle avoit coûté six-cens-mille Livres Sterling, & que celle de Hollande, qui étoit plus nombreuse, coûtait tous les jours (2) soixante-mille francs, monnaie de Hollande. Cependant les négociations, dont on a parlé, & les suspensions d'armes firent perdre tout l'Été, sans rien faire. On (3) disoit que Montaigu l'avoit toute voulu emmener, parce qu'il craignoit que Sidney ne se joignît avec les Hollandois, pour attaquer la Suede; & il alla prendre congé de Charles-Gustave, à qui il ne manqua pas de faire valoir les services, qu'il lui avoit rendus, en empêchant les Hollandois de faire aucune hostilité, contre la Suede. Mais cela étoit dû encore plus aux États Généraux, qui n'oublièrent rien, pour pacifier le Nord, & qui ne voulurent pas qu'on fit aucune hostilité, qu'après avoir tenté d'en venir à bout, par la négociation.

Comme (4) ils virent que les moyens, qu'ils avoient employez, pour cela, ne produisoient aucun effet, sur l'esprit du Roi de Suede; ils écrivirent au Vice-Amiral Ruiter, le 28. d'Août de venir, avec sa Flotte, près de Coppenhague, pour y recevoir de nouveaux ordres. Le Lieutenant-Amiral eut ordre, en même tems, d'aller escorter un nombre considerable de Vaisseaux Marchands. Dès qu'il l'eut reçu, il remontra aux Ambassadeurs, qu'il avoit plusieurs Bâtimens en mauvais état, & dont les Equipages étoient fort foibles; & on résolut de joindre à sa Flotte douze Vaisseaux de celle de Ruiter, & deux de ses Brulots. Comme les vivres commençoient à manquer, on donna ordre à quelques Bâtimens d'en aller acheter à Lubek, & à Ruiter celui de venir à Coppenhague, avec vingt-huit Vaisseaux, dès que ces vivres seroient arrivez; mais le vent étant contraire à leur arrivée, le Lieutenant-Général fit voiles le 2. de Septembre, laissant ordre à Ewertsz. de

F f 3

(2) Là-même n. 35.

(3) Là-même n. 49.

(4) *Brand Vie* de Ruiter, sur la fin de cette année.

(1) *Pufendorf* Liv. VI. n. 48;

1659. le suivre au plutôt, avec les Vaisseaux, qui étoient sous son commandement. Le 5. de Septembre, il se rendit près de Coppenhague, entre Amak & cette Ville, par un gros vent de Nord. Il alla ensuite à Coppenhague, avec Ewertsz. pour s'aboucher en cette Ville, avec les Ambassadeurs; qui avoient la direction des affaires de la Guerre, aussi bien que de celles qui regardoient la négociation. Ils furent obligez de se trouver au lieu, où se tenoient les conférences, sous des Tentes, entre la Ville & le Camp Suedois; mais ils en revinrent, avec le chagrin de n'avoir pû fléchir le Roi de Suede, dont les prétensions n'étoient nullement moderées; quoi qu'il dût avoir peur des hostilités des Hollandois, & des autres Alliez du Danemark. Il en étoit de ce Prince, comme du Heros Grec, dont on a dit, (1) *qu'il ne savoit ce que c'étoit ce que ceder, lors qu'il étoit en colere.* Quoi qu'il eût en effet sujet de craindre de la multitude de ses ennemis, qui lui occupoient plusieurs armées; il en augmenta le nombre, en contraignant, par ses délais, les Etats Généraux de se joindre à eux. Leurs Ambassadeurs traiterent avec les Vice-Amiraux de ce qu'on pourroit faire, pour réduire, par la force, le Roi de Suede à faire la paix; puis qu'on n'avançoit rien, par la négociation. Ruitter dit, qu'on avoit laissé passer la saison de faire la guerre, par mer; en obligeant une Flotte si considérable de demeurer dans l'inaction, pendant qu'elle pouvoit agir, avec facilité. On lui donna néanmoins ordre d'aller dans le Sund, de se poster entre Croonembourg & Landscroon, de diviser sa Flotte & de l'étendre de maniere, qu'il pût endommager, le plus qu'il se pourroit, les forces des Suedois. Il alla où on l'envoyoit, mais les Suedois ne sortirent point de leurs Ports, & il ne put leur faire aucun mal. Le Roi de Suede étoit allé à Landscroon, pour donner ordre à sa Flotte; qu'il fit radouber, autant qu'il put. Ruitter écrivit aux Ambassadeurs le 9. de Septembre, qu'il ne voyoit aucun moyen de nuire aux Suedois, pendant qu'ils se tenoient renfermez dans leurs Ports, & qu'il vaudroit mieux employer les Troupes de débarquement, à faire une descente sur leurs terres, & employer la Flotte à la soutenir. Mais cet avis ne fut pas suivi. On lui ordonna de canonner Helsingeur, & Helsingbourg; pour en faire sortir les Vaisseaux qui y étoient. Après avoir fait les dispositions pour cela, le vent l'en empêcha. Les Ambassadeurs Anglois & Hollandois se firent mener à la Flotte, avec quelques Danois; mais il n'y prirent aucune résolution, & retournerent, après avoir été fort incommodés d'un gros vent.

On fit encore (2) une autre entreprise, pour tâcher de surprendre Coge, en Seelande, où l'on croyoit qu'il n'y avoit que deux-cens hommes, qu'il seroit facile de surprendre; parce que la Place étoit ouverte, du côté de la Mer. C'est ce qu'on avoit rapporté au Roi de Danemark, comme assuré, & qui fit qu'on envoya Killegreuw, avec douze-cens hommes, qui s'embarquerent sur onze Vaisseaux de Guerre, avec quelques brulots. Mais les Suedois, ayant découvert ce dessein, jetterent plus de monde dans la Place, & le Roi lui-même y accourut, en personne. Killegreuw cependant ayant mis pied à terre, avec son monde, s'arrêta à une lieue & demie de la Place, jusqu'à ce que le jour fût venu; auquel il vit les Suedois, qui l'attendoient rangez en bataille, & se retira

1659. promptement à la Flotte, sans quoi, dit l'Historien, ses Troupes auroient été certainement taillées en pieces. Il auroit été mieux, si les Suedois n'avoient point paru prêts à recevoir les Danois & les Hollandois; mais les eussent attaquez, quand ils auroient été occupez à vouloir forcer la Place. On fit encore une autre tentative, avec de l'Infanterie Danoise, suivie de celle des Hollandois, pour tâcher de se saisir d'Ydstad en Scanie. Mais le Roi, y étant accouru, avec des Troupes, fit manquer, cette entreprise. La Flotte retourna en Danemark, dans le dessein de mettre l'armée de Killegreuw à terre, à Coppenhague, après l'avoir retenuë si long-tems sur la Flotte; mais les Danois ne la voulurent pas recevoir, de peur, disoient-ils, qu'elle n'apportât des maladies, & ne causât de la famine, dans la Ville. C'étoit ainsi que la République avoit à souffrir de ses Amis, comme de ses Ennemis; qu'elle étoit obligée de ménager tour à tour, pour leur propre bien, quoi qu'il lui en coûtât de grosses sommes d'argent; de peur que leur mauvaise conduite ne rejallât sur elle-même. Elle donna ensuite des ordres, pour empêcher qu'on ne craignît aucune famine à Coppenhague, & que leurs Troupes n'en souffrissent pas. Ruitter avoit écrit, depuis long-tems, à Amsterdam, que ces Troupes manquoient de pain & d'habits, & qu'il craignoit qu'il ne s'y mît des maladies.

Le 3. d'Octobre (3) Ruitter alla mouiller à la rade de Coppenhague, où les Plénipotentiaires des Etats résolurent que l'on feroit quelque entreprise considérable, pour amener le Roi de Suede à la raison; ce que l'on executa un Mois, après cela. (4) Cependant Charles-Gustave étoit allé à Nicoping, dans l'île de Falster, pour être plus près de la Pomeranie, où l'Armée des Polonois, & des Brandebourgeois étoit entrée, & dont on verra les progrès, dans *Pufendorf*. Terlon & Sidney, avec ses Collegues, y allerent aussi, pour tâcher d'obliger le Roi à faire la paix, mais en vain. Sidney lui dit, que s'il n'y consentoit, on feroit en sorte que la Flotte Angloise revînt, avec des Troupes de débarquement, & qu'elles pousseroient la Suede bien plus vivement, que ne faisoient les Hollandois. Ils ajoûtoient que si la guerre étoit une fois commencée, on ne pourroit pas faire la paix, quand on voudroit, & que la Suede seroit obligée de rembourser à l'Angleterre les frais, qu'elle auroit faits; auquel cas, le Roi seroit bien obligé de rechercher la paix avec les Danois, avec les Hollandois, & même avec leurs Alliez. Sidney lui rendit là-dessus une Lettre du Parlement, mais qui avoit été écrite, avant le départ de Montaigu. Le Parlement disoit au Roi, qu'il falloit qu'il acceptât la Convention de la Haie, & qu'il cedât Drontheim au Roi de Danemark; sans quoi, on rappelleroit la Flotte en Angleterre. Les Ambassadeurs Hollandois n'avoient pas voulu aller à Nicoping, parce que le Roi les traitoit comme ses ennemis. Il ne laisserent pas de lui écrire, & de le presser instamment dans leurs Lettres, de faire la Paix. Quand on voulut entrer en conférence, on s'apperçut bien que l'on ne pourroit venir à aucune conclusion, sans eux. On crut donc qu'il falloit les inviter à venir là, & on leur envoya des Sauf-conduits, avec une Compagnie de Cavalerie, pour les es-

cor-

(1) *Pelida stomachus cedere nescit.* Horat. I. Od. VI. 6.(2) *Pufendorf* Liv. VI. n. 51.(3) *Brand Vie* de Ruitter sur ce tems-ci.(4) *Pufendorf* Liv. VI. n. 53.

1659. coter & des gens du Roi, pour les servir. Mais comme on ne les voulut pas reconnoître pour Médiateurs, il ne fut rien conclu; quoi que d'ailleurs ils fussent régalez, par le Roi. Avant que de parler de la Paix, les Suedois demandoient que les trois Puissances, qui étoient intervenues, pour cela, leur garantissent, toutes trois ensemble & chacune à part, l'observation de ce dont on seroit convenu, avec les Danois; que les mêmes Puissances prissent soin de faire finir la guerre, que l'Empereur, & l'Electeur de Brandebourg lui faisoient en Pomeranie, en faveur des Danois, & de lui faire rendre ce qu'ils lui avoient pris; en lui répondant, que personne ne feroit rien contre lui, qui fût contraire à la Paix de Westphalie; & que si l'Empereur & l'Electeur refusoient de lui rendre ce qu'ils lui avoient enlevé, les trois Puissances les y contraignissent, par force; en garantissant ces Provinces, pour l'avenir. Cela étant accepté par elles, Charles-Gustave promettoit de traiter avec les Danois de la paix, sur le fondement du Traité de Roschild, bien entendu. Sans cela, ses Commissaires disoient que l'état présent du Roi ne lui permettoit pas d'être privé de tant de Places en Allemagne, & de perdre les avantages, qu'il avoit gagnés sur les Danois, par un Traité; ou de s'engager à faire la guerre en Allemagne, sans faveur où, & sans avoir aucun Allié. Ils assuroient d'ailleurs, que le Roi étoit prêt à rétablir l'ancienne amitié avec les Hollandois, & de faire la paix, avec l'Empereur & l'Electeur de Brandebourg.

Les Médiateurs promettoient qu'ils donneroient leur Garantie, que le Roi de Danemark observeroit le Traité, & qu'ils feroient ce qu'ils pourroient, à l'égard du reste. Ils dirent qu'il faudroit changer le Traité de Roschild, en ce qu'il seroit permis au Roi de Danemark, de faire des ligués défensives, avec ceux qu'il trouveroit à propos; en ce que Drontheim lui demeureroit, pour les pertes qu'il avoit faites, en cette guerre; & en ce que, par la convention, les Troupes Suedoises sortiroient du Danemark. Ils ajoutèrent que le Roi de Suede ne feroit payer aucun Droit, dans l'Oresund, & que dans tous les ports de Suede, les Sujets des trois Puissances jouiroient des mêmes Privileges: Que le Traité d'Elbing, avec ses explications, seroit ratifié, & que les François, les Anglois, les Brandebourgeois, & les bourgeois de Dantzick, si ces derniers y vouloient être compris, en jouiroient: Que le Duc de Gottorp, avec les Villes Hanseatiques, seroit compris dans la Paix, avec le Danemark, & que l'on donneroit une Amnistie à ceux de Bornholm. Les trois Puissances promettoient de plus de s'employer à accommoder le Roi de Suede, avec le Roi de Pologne, & l'Electeur de Brandebourg.

Les Ministres des trois Puissances présentèrent aux Suedois ces offres, par écrit; mais quand ces derniers virent que les Hollandois s'y nommoient *Médiateurs*, ils refuserent de les recevoir; parce qu'il étoit inouï, que qui que ce fût eût ce titre, malgré l'une des Parties. Ils acceptèrent néanmoins cet Ecrit, lors qu'ils eurent vu que Sidney avoit effacé ce titre, en présence des Hollandois.

Le Roi déclara, qu'il ne pouvoit rendre au Roi de Danemark ce qu'il lui avoit pris, sans lui mettre en main des armes, pour nuire à la Suede, desquelles il ne manqueroit pas de se servir à la première occasion; & comme l'Ecrit, qu'on avoit remis à Charles-Gustave, ne contenoit que le résultat des Conventions de la Haie; toutes ces conférences ne servirent de rien,

1659. On vint lui dire un jour, qu'il étoit à table, avec les Ambassadeurs, que l'on avoit aperçu la Flotte ennemie assez près de là; mais il ne fit semblant de rien, & demeura à Table, avec les Plénipotentiaires, assez avant dans la nuit, sans paroître avoir aucun chagrin. Après avoir ouï les Ambassadeurs, il employoit le reste du tems à aller à la chasse & en festins, comme s'il n'eût eu rien à craindre. Mais enfin lors qu'il fut averti, par des Courriers & par les feux, que l'on allumoit de lieu en lieu, sur les collines, que la Flotte étoit dans le grand Belt; il renvoya les Ambassadeurs à Coppenhague. Ils ne pouvoient pas ne s'être point apperçus, que ce Prince ne cherchoit qu'à les amuser, & qu'à rendre la Flotte des Etats Généraux inutile, par le froid. Le Roi de Suede lui-même ne pouvoit guère douter, que les Plénipotentiaires Hollandois ne fussent très-mécontents de lui. Mais on dissimuloit, des deux côtez, & l'on parloit, comme si l'on étoit à la veille de s'accommoder.

Cependant (1) dès le commencement d'Octobre, on avoit donné ordre à Ruiter, qui étoit à Coppenhague, de mettre à la voile, au premier bon vent; pour aider à faire réussir un dessein, que *Jean Schak*, Maréchal de Camp des Armées Danoises, avoit formé avec les Colonels Killegreuw, Ailua, & de Méteren, qui commandoient les Troupes Hollandoises. Ruiter mit à la voile le 10. d'Octobre, pour obéir à ces ordres, qui portoient aussi qu'ils transporteroit de la Cavalerie, ou de l'Infanterie, comme on le trouveroit à propos; qu'il n'épargneroit ni Vaisseaux, ni Soldats, ni Matelots, & les feroit agir, selon que le service du Roi de Danemark le demanderoit. Il reçut encore d'autres ordres d'attaquer les Suedois, par tout où il les rencontreroit, & même dans leurs Havres, & de hazarder plutôt quelque chose, que de ne rien faire, par trop de précaution. Ruiter mit, au jour qu'on a dit, à la voile, avec le Maréchal Schak, qui monta un Vaisseau Danois, & une Flotte de plus de cent bâtimens; où il y avoit des Flutes Hollandoises, louées à Coppenhague par les Plénipotentiaires, qui répondirent de leur paiement; parce qu'elles ne se fioient pas aux promesses du Roi de Danemark, de qui les finances étoient épuisées par la guerre. Elle eut une tempête à essuyer, & ne put reprendre sa route, que le 15. du même Mois, auquel on apprit que le Lieutenant-Amiral étoit mouillé, proche de Femeren; sur quoi le Vice-Amiral, après avoir détaché cinq Vaisseaux de Guerre, une Flute & trois Galiotes, pour aller querir à Lubek de la Biere & des Vivres, fit voiles vers Femeren; où il trouva aussi Bielke l'Amiral Danois, avec quelques Vaisseaux de Guerre. Les Commandants Hollandois se rendirent à bord de Wassenar, où l'on donna divers ordres, touchant la Flotte. On y ordonna que les Troupes, qui étoient sur les Vaisseaux, qu'il commandoit, passeroient sur ceux de Ruiter, & l'on remit sous la conduite de Wassenar quelques Vaisseaux, qui avoient été sous celle du Vice-Amiral. Ensuite on en envoya huit autres, quelques Flutes & divers petits Bâtimens, pour aller prendre de la Cavalerie, & de l'Infanterie à Kiel, afin de les amener en Danemark.

Le Vice-Amiral avoit auparavant écrit en Hollande, pour avoir permission d'y retourner, à cause que ses incommoditez ne lui permettoient pas de demeurer plus long-tems en Danemark, & il

Pa-

(1) Brand sur ce tems-ci.

1659.

l'avoit obtenue. Le 19. du Mois, il fit voiles pour Coppenhague, & laissa, selon l'ordre des Etats, le commandement de la Flotte qui demeurait en Danemark. Le Lieutenant partit ensuite, avec une Flotte, qu'il escorta, & étant de retour en Hollande, il fut remercié de sa bonne conduite, à la pluralité des suffrages; quoi que quelques Villes de Hollande s'y opposassent. Le Vice-Amiral Evertsz. y retourna aussi, parce qu'il ne vouloit pas commander sous Ruiters. Cortenaar Vice-Amiral de la Meuse, y demeura néanmoins, sans préjudicier à ses droits; quoi qu'il prétendit avoir droit de commander en Chef.

Cependant les Etats Généraux, par une Ordonnance du 20. de Novembre, rappellerent tous les Officiers, Soldats & Matelots originaires du Pais & Sujets de l'Etat, qui pouvoient être au service de la Suede; sous peine de confiscation de corps & de biens, pour ceux qui y iroient, s'ils ne revenoient dans l'espace de trois mois; mais de bannissement perpetuel, & de confiscation de biens, pour ceux qui ne reviendroient point. On défendit encore de fréter aucun Vaisseau, pour porter des provisions de guerre, ou de bouche, dans les lieux de la domination, ou de la possession du Roi de Suede; sous peine de la confiscation du Vaisseau & de sa Charge.

Ruiters, retenu par les Vents contraires, ne put arriver à l'embouchure de la Riviere de Kiel, que le 22. d'Octobre, & ne trouva aucunes Troupes embarquées sur les Vaisseaux, qu'on y avoit envoyez, quoi qu'arrivez à Kiel trois jours auparavant. De-là il envoya le Capitaine Verburg avec huit Vaisseaux, à la pointe de Schagen, pour y attendre une Flotte Marchande, chargée pour Dantzick, & pour Konigsberg, outre quelques Vaisseaux chargez de vivres. Il eut ordre de la convoyer, quand elle seroit arrivée, jusque dans le Belt; pour la quitter près de Langueland, en lui laissant un Vaisseau de Guerre, pour lui servir de Convoi. Cela étant fait, il devoit revenir à Schagen, pour attendre & convoyer une autre Flotte chargée de vivres; car les EE. GG. s'étoient engagez de fournir de provisions de bouche Coppenhague, pendant l'hiver. Ruiters détacha encore deux Vaisseaux, pour la Norwegue, afin de ramener à Coppenhague des Vaisseaux, qu'on en attendoit. On voit par-là le soin qu'on avoit du Commerce, & les précautions qu'en prenoit, pour empêcher que les Suedois n'enlevassent aucuns Vaisseaux; quoi que leur Flotte fût fort foible, en ce tems-là. Ruiters devoit aussi donner dix Vaisseaux de Guerre, pour escorter le Lieutenant Amiral, & une Flotte qui retournoit en Hollande avec lui. Il fallut cependant faire passer dix Compagnies de Soldats, qui étoient sur ces dix Vaisseaux, & les distribuer sur d'autres; quoi qu'ils fussent déjà assez pleins, ce qui ne se put faire, qu'avec du tems & de la peine. L'embarquement, qui se devoit faire des troupes, qu'on alloit querir à Kiel, ne se fit aussi que lentement; quoi que Ruiters pressât fort cet embarquement, à cause que la saison d'agir par mer, s'écouleroit en vain, si l'on ne dépêchoit.

Il fallut encore penser à envoyer quelques Vaisseaux dans le petit Belt, pour tenir les Suedois en inquietude, & attirer les Troupes, qu'ils avoient en Funen, de ce côté-là; comme si l'on avoit en dessein d'agir sur l'Ouest de cette Ile, au lieu que le dessein étoit sur Nybourg, qui est à l'Est. Ces mêmes Vaisseaux devoient encore servir à prendre dans la Jutlande, quelques Troupes Imperiales, Polonoises & Brandebourgeoises, pour les transporter dans la même Ile. On y envoya

donc quelques Vaisseaux sous Roodestein, Contre-Amiral Danois, qui fit voiles de ce côté-là, mais qui ne trouva pas encore ces Troupes en Jutlande.

Le 5. de Novembre, la Flotte de Ruiters renforcée de quelques Vaisseaux Danois, sortit de la Riviere de Kiel, & mouilla hors de l'embouchure, pour y attendre les Bâtimens chargez de Troupes. Elle en partit ensuite avec près de cent autres, & le reste suivit avec cinq mille-deux-cens Cavaliers, & quatre-mille-six-cens Fantassins. On comprendra par-là que, pour pousser les Suedois, il falloit nécessairement avoir de très-grandes Flottes, & faire une tres-considerable dépense, & après tout dépendre du Vent & même de la Gelée, pour peu qu'on attendît. La Suede se flattoit qu'il pourroit facilement arriver quelque retardement, qui rendroit enfin tout cet appareil inutile; ce qui faisoit qu'elle tâchoit de trainer les affaires en longueur, en ne rejetant pas entièrement la Paix, sans néanmoins l'accepter.

En sortant de la rade de Kiel, les Officiers de Danemark & de Hollande convinrent du lieu, où l'on feroit descente, & de l'ordre de l'attaque. Lors qu'on fut arrivé, près de Langueland, le 3. de Novembre, Ruiters donna ses ordres aux Capitaines, pour la descente, & sur tout concernant les Chaloupes, où l'on devoit mettre les Troupes de débarquement. Le lendemain, la Flotte arriva devant la Ville de Nybourg, à midi, & les Chefs jugerent qu'il falloit faire incessamment la descente, quoi qu'on vît paroître de la Cavalerie Suedoise sur la côte; mais la nuit survint, avant que tout fût prêt. On ne laissa pas d'essayer de mettre du monde à terre; mais comme on n'avoit personne, à qui le terrain fût assez connu, la descente ne put réussir ce soir-là.

Cependant les Suedois mirent quelques pieces de Canon en baterie, & commencerent à tirer sur la Flotte, & on leur répondit de même. Mais la Flotte se retira au delà de la portée du Canon. Ensuite on voulut aller attaquer Cartemonde, petite place, à peu de distance de Nybourg, sur la même côte. Mais un vent contraire, & un gros brouillard empêcherent, qu'on ne pût exécuter assez promptement ce dessein. L'on apprit d'un Païsan, qu'il y avoit dans l'Ile quatre-mille hommes de Cavalerie Suedoise, mais peu d'Infanterie; mais on fut informé depuis, qu'il y avoit pour le moins quatre-mille-cinq-cens Chevaux, deux mille Fantassins, & cinq-cens Dragons. Pour donner le change aux Ennemis, Ruiters envoya toutes ses Chaloupes, mais sans monde, au midi de Nybourg, au lieu que Cartemonde est au Sud-ouest. On tira quelques coups de Canon, comme si on avoit eu envie de mettre du monde à terre; & les Suedois firent bonne garde, toute la nuit.

Mais le 10. du Mois, avant qu'il fut jour, la Flotte mit à la voile, sans bruit, & étant venu à la vuë de Cartemonde, on la canonna violemment, & avec beaucoup de succès. La descente se fit, avec vigueur. Le peu de Cavalerie & d'Infanterie Suedoise, qui se présenta pour l'empêcher, fut mis en déroute, & s'enfuit même de la place, après y avoir mis le feu, en deux endroits.

Le lendemain, on mit à terre plus de mille Chevaux Danois; l'on fut que l'Armée Suedoise s'étoit retirée du côté de Nybourg, & le reste de l'Infanterie mit pied à terre. En même tems, le Vice-Amiral Hollandois détacha quatre Vaisseaux, pour croiser vers les Iles de Spro & de Langueland, avec ordre de ne laisser passer qui que ce fût. Il en envoya trois autres, pour faire la garde devant Nybourg. Le len-

1659. lendemain, le reste de la Cavalerie fut débarqué, sans opposition. Les Troupes de débarquement étant toutes à terre, celui, qui les commandoit, obtint de Ruitier des vivres pour une semaine; parce qu'il ne leur auroit pas été commode d'en tirer chaque jour de la Flotte, quelque vent qu'il fit, ou d'en trouver ailleurs, dans un pais épuisé par les Suedois.

Le lendemain 12. de Novembre, Ruitier détacha encore deux Vaisseaux de Guerre, & une Galiole, pour aller attendre entre la Seelande, & l'Isle de Funen, les Vaisseaux Marchands & chargez de vivres, qui venoient de Hollande; avec ordre de les arrêter, & de les amener incessamment à la Flotte. Le même jour, trente Chevaux Suedois passerent dans l'Armée Danoise; & l'Armée Suedoise parut à la vuë des Alliez, mais elle se retira, dès qu'elle les vit s'avancer à elle; étant apparemment inferieure, en nombre. Le 14. il fut résolu, dans l'Armée des Alliez, d'envoyer encore trois Vaisseaux de Guerre, avec toutes les Flutes Hollandoises, & quelques Bâtimens Danois, pour se joindre à ceux qui étoient déjà devant Nybourg, & on y fit encore venir ceux qui étoient autour de la Languelande. On vouloit faire croire à l'Ennemi, que l'on avoit dessein d'attaquer la Ville, avec tous les Canots & les Chaloupes; pour les tenir en inquietude pendant que Schakiroit, avec un détachement de l'Armée, à Odenfée; Capitale de l'Isle, pour marcher de là à Middelfart, où l'on croyoit trouver les Troupes Imperiales, Polonoises & Brandebourgeoises, qui venoient au secours du Roi de Danemark.

Un peu avant cela, le Roi de Suede, qui étoit dans l'Isle de Falster, avec quelques Troupes, reçut la nouvelle, pendant qu'il étoit à la Chasse, de ce qui se passoit en Fionie; sur quoi il partit, pour la Seelande, & s'avança vers le côté Occidental de l'Isle, afin d'être plus à portée, pour donner ses ordres sur ce qui se passoit dans l'Isle de Funen. Deux jours après son arrivée, il entendit de ce côté-là, de grandes décharges d'Artillerie & de Mousqueterie, par où il comprit que les Ennemis n'étoient pas loin. Il vouloit, sur le champ, se rendre à Funen, mais on l'en détourna, en lui disant qu'il pourroit être pris, par quelque Vaisseau Ennemi, en traversant le Belt. Il se contenta donc d'y envoyer le Maréchal Steenbok, avec quelques Vaisseaux, & quelque peu de Troupes.

On censuroit alors le Prince de Sultsbach, qui commandoit dans l'Isle, de ce qu'il n'avoit pas attaqué l'Infanterie, qui étoit débarquée, avant que la Cavalerie eût mis pied à terre. Il y avoit néanmoins des gens qui l'excusoient, sur ce qu'il n'avoit pas encore pu rassembler toutes ses forces; dont il avoit fait divers détachemens, pour s'opposer à la descente, avant qu'on fût où elle se feroit.

Cependant Ruitier, qui voyoit bien que la Flotte ne pourroit pas tenir long-tems la Mer, en une saison si avancée, pressoit instamment d'exécuter le dessein, qu'on avoit fait sur Nybourg. On voulut le faire le 15. du Mois, mais la neige, qui tomba, empêcha qu'on ne le fit. Le soir de ce même jour, le Commandant Verburg se rendit à la Flotte, qui étoit devant Cartemonde, avec les Vaisseaux Marchands, & ceux qui portoient des Vivres; outre quelques autres Bâtimens. Le lendemain, il courut un bruit, que le Général *Ernest Albert d'Eberstein*, étoit passé en Funen, avec l'Armée Alliée. Ce bruit étoit vrai, quoi

qu'on n'en fût pas assuré d'abord. (1) Il étoit entré, le 14. de Novembre, dans l'Isle, sur treize Chaloupes, pendant trois nuits consécutives, près de Middelfart, & avoit dispersé quelque peu de Troupes, qui avoient voulu s'opposer à lui; car la plupart étoient devant Nybourg, sous le Prince de Sultsbach; qui vouloit conserver cette place, à quelque prix que ce fût, pour s'y retirer, en cas de besoin. Cependant les Suedois avoient là trente pieces de Canon & des Munitions, avant que l'Artillerie des Alliez fût arrivée. Ces derniers ne manquerent pas de s'en saisir. Le Roi de Suede désapprouvoit néanmoins fort, à ce que dit *Pufendorf*, la conduite du Prince; parce qu'il n'y avoit dans la Ville, ni fourrages pour la Cavalerie, ni les vivres nécessaires; à quoi l'on pouvoit bien ajoûter que, quand il y en auroit eu en abondance, il n'étoit pas possible de la défendre, contre le Canon de la Flotte, comme la chose même le fit voir. Il paroît par-là que Charles-Gustave, se fiant trop sur son bonheur, & craignant trop peu les Troupes Ennemies, crut mal à propos qu'il en avoit assez, dans les Isles Danoises, pour ruiner tous leurs desseins. Il auroit infiniment mieux fait d'accepter la Paix, que les Anglois & les Hollandois lui offroient; qui lui auroit sauvé ses Troupes, & donné le tems de remettre la Suede ruinée, en un meilleur état; ce qui ne se pouvoit pas faire, en continuant la guerre. Mais ses bonheurs passés l'aveuglerent.

Le 17. Schak se mit en marche pour Odenfée, avec l'Armée Danoise & Hollandoise, pour aller de l'autre côté de l'Isle recevoir les Troupes Alliées qu'on attendoit, & s'avança avec beaucoup de lenteur; parce qu'il falloit passer par des défilés, que les Suedois pouvoient défendre, avec peu de monde. Ils se contenterent de le côtoyer, sans lui disputer aucun passage, & enfin se rendirent de nouveau près de Nybourg. On avoit bien d'abord proposé d'aller combattre le secours, qui venoit d'Allemagne, avant qu'il se fût joint aux Troupes, qui étoient devant cette Place; mais le Prince de Sultsbach avoit craint d'être enfermé entre ces deux armées, avec une Cavalerie fatiguée, & inferieure à celle des Ennemis. Néanmoins le secours s'avançoit lentement, dans la crainte de quelque embuche des Suedois. Schak, de son côté, arriva le 19. du même Mois à Odenfée, où il reçut des nouvelles assurées de l'arrivée des Troupes Alliées, qui se joignirent à lui le 22. Après la jonction, il fut résolu de marcher droit aux Suedois, qui étoient devant Nybourg, & le lendemain les deux Armées arrivèrent sur les onze heures, à une lieue de la Ville, d'où elles virent l'Armée Suedoise; à laquelle le Maréchal Steenbok s'étoit rendu, depuis peu, de Seelande. Cette Armée étoit rangée en bataille, sur la pente d'une longue colline, la Ville à dos & ayant devant elle un fossé plein d'eau, & des Haies fort épaisses. On avoit seulement laissé quelques endroits, qui n'étoient point retranchés, pour sortir par-là, & marcher à l'Ennemi, si on le trouvoit à propos.

L'Armée des Conféderez se mit aussi en bataille. Eberstein se posta à l'aile droite, le Général Major Tramp à la gauche, & Schak au centre, avec les Troupes Hollandoises, où étoient les Colonels Killegreuw, van Meteren, & Ailua. Il y avoit seulement quelques Compagnies de ces Troupes, à l'aile gauche, sous le commandement de Tramp. (2) Du côté des Suedois,

G g g

(1) *Pufendorf* Liv. VI. n. 55. & *Brand* sur ce tems-ci.

(2) *Pufendorf* là-même p. 56.

1659. dois, Sultsbach étoit à l'aile droite, avec neuf Compagnies de Cavalerie, dont quatre, sous le Major de *Boettiger*, furent placées derrière les autres, pour les soutenir. A la droite de cette Cavalerie, on avoit posté cent Dragons. Cette Aile avoit trois Canons devant elle. La gauche étoit composée d'un égal nombre de Cavalerie, sous *Henri Horn*, & *Jostas* Comte de Waldek. Le centre étoit formé de quatorze Compagnies d'Infanterie, distinguées en quatre bataillons, avec cinq picces de Canon. L'Historien Suedois dit, que les Alliez avoient neuf mille hommes, & étoient, près du double, plus forts que les Suedois. Mais ces dernières Troupes étoient des meilleures, qu'eût Charles-Gustave. L'une & l'autre Aile avoit aussi une seconde ligne, pour soutenir la première.

Eberstein, avant que de donner le combat, avoit envoyé quatre-cens Chevaux, pour apprendre l'ordre & les mouvemens de l'Armée Suedoise; mais ils furent obligés, par les Suedois, qui les chargerent, de se retirer bien promptement, au gros de l'Armée des Alliez. Eberstein marcha ensuite, avec toute l'Aile droite, jusqu'au fossé des Suedois; où il fut si mal reçu, selon l'Historien de Charles-Gustave, que tous les Officiers de son Régiment furent tués, ou blessés. Schak, fut aussi traité de même, & obligé de se retirer en confusion, & d'aller se rallier derrière l'Infanterie Hollandoise. Mais les Suedois ne purent pas le suivre, à cause du fossé, qui étoit devant eux; sans quoi, ce même Auteur juge, qu'ils auroient remporté la victoire. En effet, selon les Relations Hollandoises, les Suedois s'étoient déjà rendus maîtres du Canon des deux Ailes. Là-dessus Schak donna ordre aux Hollandois, qui avoient le centre, comme on l'a dit, de donner. Il s'avancèrent donc en bataillons serrez, ayant à leur tête leurs trois Colonels; & comme l'aile droite des Suedois voulut essayer de les rompre, ils arrêterent avec leurs Piquiers, & repoussèrent si bien les Suedois, qu'ils abandonnerent l'Artillerie, dont ils étoient les maîtres, & se retirerent derrière leur retranchement. Les Hollandois firent là une si vive décharge de Mousqueterie & d'Artillerie, que les Suedois furent contraints d'abandonner ce poste, & de se retirer plus loin. Cependant les Polonois & les Danois, s'étant ralliés, revinrent à la charge, & mirent les Suedois, qui osèrent s'opposer à eux, en pièces. Les Hollandois tombèrent de leur côté sur l'aile gauche, qui ne put tenir devant eux, & s'enfuit du côté de la Ville. Le Prince de Sultsbach, après avoir vu son Infanterie tuée sur la place, ou en fuite, & l'aile gauche entièrement défaite, se retira jusqu'au fossé de la Ville, avec le meilleur ordre qu'il put.

A l'entrée de la nuit, les Alliez s'avancèrent plus près de la Ville, & se posterent en sorte qu'ils paroissoient la vouloir incessamment attaquer, par terre; pendant que Ruiter la foudroyeroit par mer. Ils commencerent en effet dès le matin à la canonner par mer, & par terre, avec une très-grande violence; sur tout du côté de la mer, où le Canon voyoit toute la Ville à découvert. Le Prince de Sultsbach & Steenbok s'aperçurent bien, qu'ils n'étoient pas en état de défendre la Place, sans Infanterie, & envoyerent un Trompette pour demander à capituler; mais on refusa de les recevoir, autrement qu'à discretion. Ils furent obligés de s'y soumettre, & demanderent que Ruiter cessât de tirer. (1) *Henri Horn*, sortit en suite de la Place, avec trois-mille Chevaux, qui prirent parti, dans les Troupes Ennemies. Il

(1) *Pufendorf* Liv. VI. n. 56.

rendit aussi quelques prisonniers & quelque peu d'étendards des Alliez, qui avoient été pris dans le Combat. Les Chefs, furent tous faits prisonniers de guerre. L'armée victorieuse eut quarante étendards de la Cavalerie, & vingt-huit Enseignes de l'Infanterie, avec un butin considérable. Les principaux des Officiers prisonniers furent *Horn*, que l'on a nommé, & deux Majors Généraux; savoir, *Waldek* & *Weyer*. *Jean Adolfe*, Duc de Wymar, & *Conrad Christofle Konigsmark* avoient été pris, dans le combat même. Il y eut de plus dix Colonels, & grand nombre de moindres Officiers, qui furent faits prisonniers. Les Suedois, dit l'Historien de Charles-Gustave, perdirent près de deux-mille hommes, sur la Place. Pour les Danois ils perdirent le Colonel *Both*, un Lieutenant Colonel, & trois Capitaines de Cavalerie. Les Polonois perdirent leur Commandant *Possasinski*, & les Hollandois *Hemminga*, Capitaine d'Infanterie. Pour les deux Généraux Suedois, le Prince de *Sultsbach* & *Steenbok*, comme ils virent qu'on ne pouvoit pas défendre Nybourg, ni attendre aucun secours, ils se sauverent sur deux Chaloupes; en passant à la faveur de la nuit, au travers de la Flotte Hollandoise, & allerent à Corfoor porter au Roi la nouvelle de leur défaite. Les Danois ne perdirent pas plus de cinq-cens hommes, d'entre les simples Soldats.

Les Danois, comme le dit l'Historien de Charles-Gustave, enflés de ce bon succès, souhaitoient que la Flotte transportât l'Armée en Seelande; ce qui pourroit s'exécuter, en peu d'heures. Mais Ruiter le refusa, à cause que l'hiver alloit commencer, & que la glace pourroit l'empêcher de se mettre en aucun port; à quoi il ajoutoit qu'il n'avoit pas assez de vivres. Ce n'étoient pas là, comme le croit l'Historien, les véritables raisons, qui l'empêchoient de faire ce que l'on souhaitoit; la raison capitale étoit que les Hollandois souhaitoient bien de contraindre les Suedois de faire la paix, mais non de ruiner la Suede; n'ayant pas encore oublié les gros Droits, que le Danemark avoit voulu mettre autrefois sur leurs Vaisseaux, à l'entrée du Sund. Le Chevalier *Terton*, qui étoit alors Ambassadeur de France en Danemark, a dit la même chose dans ses Mémoires. La pensée n'a rien d'absurde. Mais un (2) Historien Hollandois, qui avoit en main les Journaux de Ruiter, assure que le jour même, que Ruiter alla à terre, quand la Ville de Nybourg fut prise, il remontra que, faute de vivres, il ne pouvoit plus tenir la Mer; ni hasarder davantage la Flotte de ses Maîtres, dans une saison si avancée; où il n'y avoit plus que des glaces à attendre, ou des tempêtes à essuyer. C'est pourquoi, il fut résolu, sur le champ, qu'il remettrait à la voile; & comme la Ville de Nybourg avoit été cruellement pillée, & qu'elle étoit excessivement pleine de gens de guerre; il alla dîner à bord. Il fut encore invité d'aller l'après-dinée à celui de l'Amiral Danois, où les autres Généraux devoient se trouver; mais comme il s'y fut rendu, un vent violent les empêcha d'y venir, & il retourna coucher sur son Vaisseau.

Le 28. de Novembre, il fit débarquer des habits envoyés de Hollande, pour les Soldats de la Nation, à qui ils furent distribués. Il y en avoit, pour deux-mille hommes; si l'on peut juger de leur nombre, par celui des juslaucorps. Le même jour, il partit pour Lubek, avec six-vingts voiles. Le Roi de Danemark ayant cependant appris la victoire, fit de grands remer-

(2) *Brand* sur ce tems-ci.

1659. cimens aux Etats Généraux, & donna à leurs Troupes tout l'honneur de la journée. Depuis (1) il fit à Ruiter un présent d'une belle chaîne d'or, & de grand prix. Il fut encore remercié, aussi bien que les Officiers, qui avoient commandé les Troupes Hollandoises de débarquement; par une Lettre des Etats Généraux, du 6. de Decembre.

Le même Vice-Amiral eut, pendant quelque tems, le vent contraire. Cependant il donna ordre à plusieurs Vaisseaux d'aller chercher du bois, à bruler en divers endroits; dont les Troupes des Etats eurent grand besoin. En suite il alla à Lubek, où il fut régalié par les Magistrats de la Ville. Les Suedois en ayant été avertis, voulurent lui dresser des embuches pour l'enlever, entre la Ville & le lieu, où il devoit se rembarquer. Cela vint à sa connoissance, & le coup manqua. Il s'embarqua, en toute sûreté, & se rendit au lieu, où des Chaloupes armées l'attendoient, pur le mener à bord.

Le 13. de Decembre étant près de Roslok, il vit venir une Flotte, par le Belt, qui venoit de Hollande, & qui apportoit toutes sortes de provisions, pour Coppenhague, & pour la Flotte. Elle étoit convoyée, par le Capitaine Verburg, & d'autres, à qui le Vice-Amiral avoit donné ordre de l'attendre. Il s'y joignit, & ils allerent ensemble, du côté de Coppenhague, près de laquelle il mouilla le 15. de Decembre, en un tems extrêmement froid. Les Ambassadeurs Hollandois, lui envoyerent un ordre d'entrer dans le port. Comme il geloit, on fut trois jours occupé à y faire entrer les Vaisseaux, & à s'approcher assez, pour y être attachez à l'Éstacade, en dedans. On en laissa seulement huit au dehors, pour y faire la garde.

Le 17. du Mois, le Roi régala à souper le Vice-Amiral, & les autres principaux Officiers de la Flotte, avec les Ambassadeurs des Etats Généraux; & il parut extrêmement gai, & civil à leur égard. Aussi lui avoient-ils rendu de très-grands services, en le défendant contre les Suedois. Le gel étant très-grand, le Capitaine *Sweers* arriva de Kiel, avec quelques Bâtimens chargez de bois à bruler, qui penserent faire neufrage au port, & d'autres encore après cela; mais à force de monde, on les retira d'un banc de sable, nommé *les Drogen*, sur lequel ils étoient échoués.

Sur la fin de Decembre, il se trouva, dans le port de Coppenhague, quarante Vaisseaux de Guerre Hollandois, outre les Flutes, les Galioles & les Brulots. Pour prévenir les desordres, qui pourroient naître, à l'occasion, ou par l'insolence des Matelots d'une grande Flotte & des Soldats; Ruiter défendit de recevoir sur les Vaisseaux aucuns Officiers, Soldats, ou Matelots, après le coup du premier quart tiré, & ordonna même qu'on tirât sur eux, s'ils s'en approchoient. Il défendit encore qu'aucun des Matelots ne passât la nuit, dans la Ville & qu'on laisât aucun Etranger, passer la nuit sur la Flotte; ni entrer aucune hardes, ou caisses sans les avoir visitées. Sans cela, on auroit pu entreprendre de mettre le feu à la Flotte. Comme il n'y avoit aucun des Officiers, qui commandoient les Troupes de débarquement, parce qu'ils étoient demeurez dans l'Île de Funen, & que les Troupes Suedoises étoient encore en grand nombre dans la Seclande, & même assez près de Coppenhague; il fallut que Ruiter se chargeât des soins, qu'il étoit nécessaire de prendre, pour n'être pas surpris, par les Ennemis, qui pouvoient facilement se rendre sur

la glace, autour de la Ville. Après avoir fait le tour des Fortifications de cette Place; & compté l'Artillerie, il fut trouvé à propos d'employer neuf cens-quatre-vingt-cinq Matelots dans la Ville; pour l'usage de cette Artillerie; si les Suedois entreprennent de forcer la Ville. On avoit déjà vu l'habileté de ces gens-là, à servir promptement l'Artillerie. On marqua aussi un corps de quatre-cents Soldats des Vaisseaux, comme un corps de réserve; que l'on employeroit où l'on trouveroit à propos. Le Vice-Amiral marqua à chaque Capitaine le poste, où il se rendroit, en cas de besoin. On fit encore rompre la glace, autour de la Flotte, afin que personne n'en pût approcher.

Pour parler du reste des négociations, qui se firent cette année, le Roi de Suede avoit destiné, il y avoit long-tems (2) *Pierre Jules Coyet*, pour l'envoyer à la Haie, dans la vuë, de gagner les Etats Généraux; en leur offrant de partager les conquêtes qu'on pourroit faire sur les Danois, s'ils vouloient se joindre à la Suede contre eux. C'étoit un artifice, que Charles-Gustave avoit déjà employé, pour tâcher de gagner *Olivier Cromwel*, mais en vain. Le Protecteur voyoit bien, que cette conquête lui coûteroit plus, qu'elle ne lui rapporteroit; puis que, pour la conserver, il faudroit entretenir des Garnisons & des Flottes, dont la dépense iroit plus loin que les revenus du Pais; qui pourroit même être envahi par les Suedois, avant qu'on le pût secourir. Le voisinage d'un Prince aussi inquiet & aussi entreprenant, que Charles-Gustave, n'étoit nullement à souhaiter. En ce tems-là même, il étoit brouillé, ou en guerre ouverte avec les Polonois, les Danois, les Brandebourgeois, le Duc de Courlande, & même avec l'Empereur, sans paroître s'en embarrasser beaucoup. Il étoit aisé de prévoir, que la négociation de Coyet seroit très-inutile, en Hollande; où l'on n'avoit aucun penchant à entreprendre des Conquêtes, & cela dans une Confédération avec un Prince, qui ne trouvoit du repos, que dans la guerre. Il ne laissa pas de donner une longue instruction à son Ambassadeur, non seulement par rapport aux Etats Généraux, mais encore par rapport aux Anglois & aux Danois; qui avoient aussi leurs gens à la Haie, pour prendre garde à leurs interêts.

Coyet n'eut sa premiere audience, des Etats Généraux (3) que le 25. de Novembre, où il ne dit rien de ces Propositions secretes; mais les entretint seulement de l'ancienne Alliance de la Suede avec les Etats, & de la disposition où étoit son Maître de la rétablir, si la République vouloit abandonner le Danemark. Nous n'entrerons en aucun détail de tout cela, parce que les Propositions de Coyet n'eurent aucune suite. Nous dirons seulement, qu'il eut ordre, si les Hollandois ne se fioient pas aux offres, de leur remettre toute l'Île de Funen, de boucher le Port de Coppenhague, & d'autres grands avantages; de leur dire, que le Roi son Maître leur remettroit, entre les mains, le Comté d'Oldembourg, après que le Comte seroit mort, & Gluckstad; avec un territoire suffisant, pour fournir, de quoi y entretenir une Garnison. Comme il n'étoit pas encore maître de ces lieux-

G g g 2

(2) *Pufendorf* Liv. VI. n. 62.

(3) Voyez sa Harangue dans *Aitzema*, en Latin, Livre XXXIX. p. 421. & suiv.

(1) Le 20. de Decembre;

1659. là, il offroit en attendant, le Fort de Lehe, & la Ville de Staden; ou si cela ne suffisoit pas, il vouloit qu'on leur offrît Nybourg dans l'Île de Funen; ou même toute l'Île de Funen, en laissant à la Suede les Villes, qu'on vient de nommer, avec Glukstad démantelée; ou enfin de retenir Funen, Oldenbourg & Glukstad, en gardant cependant Lehe & Staden; en attendant qu'on fût maître des autres Places. Le Pensionnaire de Wit devoit aussi être gagné, par de belles terres, dans la Jutlande.

Pour ces avantages chimeriques, l'Envoyé de Charles-Gustave devoit demander aux Etats Généraux d'abandonner, ou pour mieux dire, de trahir le Roi de Danemark; qu'ils avoient, en partie, engagé dans la guerre; pour laisser à la Suede le reste du Danemark, afin qu'elle en pût transiger, comme elle le trouveroit à propos, avec Frideric, ou avec le Duc de Holstein Gottorp. On donnoit encore à Coyet, le pouvoir de dire qu'on pourroit ôter les Droits, que les Marchandises payoient dans l'Oresund, sous prétexte que ceux, qui les ont mis, s'engagent à purger de Pirates la Mer Baltique.

Pendant que Coyet entretenoit les Hollandois de ces chimères, par lesquelles il semble que la Suede esperoit de les gagner, à un point, qu'ils ne feroient point de difficulté de lui livrer le Danemark; on reçut la nouvelle de la Victoire remportée, dans l'Île de Funen; qui ruina entièrement les Projets chimeriques de la Suede; d'autant plus que ni les François, ni les Anglois n'étoient pas d'humeur d'accorder aucun secours à Charles-Gustave; pour conserver ses conquêtes, & pour obliger le Danemark de lui remettre tout ce qu'il avoit promis, par le Traité de Roschild. On croyoit que le Danemark, qui n'avoit consenti à un Traité aussi désavantageux, que celui-là, qu'étant réduit à l'extrémité, ne consentiroit jamais à le tenir. Si la force l'avoit obligé d'y souscrire d'abord, & si c'étoit un Droit, que la Suede avoit gagné, en mettant Frideric en danger de tout perdre; cette même force, ayant changé de parti, obligeoit les Suedois à lui obéir à leur tour. C'est-là un inconvenient inséparable, de ce qu'on appelle *le Droit du plus fort*; qui favorise souvent, tour à tour, les Parties intéressées. Les Etats donnerent à Coyet huit Commissaires, pour négotier, avec lui; mais comme la négociation trainoit, Charles-Gustave vint à mourir, avant que la campagne de l'année suivante pût s'ouvrir.

Pendant que Coyet négotioit en Hollande, il ne s'y concluoit presque rien; parce que l'on renvoyoit perpetuellement l'Envoyé Suedois à ce qui se feroit, entre son Roi & les Envoyez de l'Etat, qui n'avoient nullement envie d'entrer dans les vuës de ce Prince. Ces Envoyez l'allerent (1) voir à Helsingør, après la victoire remportée sur ses Troupes en Funen; dans la pensée, qu'ils se relâcheroit de ses prétensions. Ce fut le 29. de Novembre. Charles-Gustave crut qu'il étoit d'un homme de cœur, comme il l'étoit assurément, de demeurer ferme dans ses prétensions, & il avertit ses Commissaires de se bien garder de faire paroître aucune crainte, dans leur négociation; puis que la peur ne rétablisoit point les affaires, & que les Ennemis ne pouvoient rien faire, de quelques Mois. Il disoit avoir donné de si bons ordres, par tout; qu'il seroit facile de repousser l'Ennemi, en cas

1659. qu'il voulût s'avancer davantage. Il vouloit que les Ministres disputassent le terrain, autant qu'ils pourroient; sans néanmoins paroître éloignés de vouloir faire la paix. Il avoit jusqu'alors refusé de se relâcher, en aucune maniere, du Traité de Roschild; mais il leur dit que, s'il n'étoit pas possible de refuser plus long-tems d'aquiescer aux Conventions de la Haie; ils demandassent aux Médiateurs, qu'ils leur donnassent des sûretés, que l'on n'exigeroit pas, en fuite, de nouvelles conditions, & que le Danemark observeroit ce, dont on seroit convenu. Si les Hollandois ne vouloient pas s'engager à cela, il vouloit qu'on le demandât aux François & aux Anglois; parce qu'il y avoit apparence que le Roi de Danemark, qui n'avoit jamais voulu faire la Paix de bonne foi, sur ce pied-là, seroit encore moins disposé à la conclurre, après l'avantage, qu'il avoit remporté dans l'Île de Funen; & dit qu'il lui faudroit marquer le terme de trois, ou quatre semaines; dans lequel, il seroit obligé d'accepter la Paix; & déclarer qu'en cas qu'il la réjettât, il seroit permis au Roi de Suede de n'avoir plus d'égard pour les Conventions de la Haie, & de demander des dédommagemens, pour les pertes, que le Danemark lui avoit causé en Pomeranie.

Charles-Gustave ne vouloit pas d'abord, que ses Ministres accordassent aux Hollandois les Explications du Traité d'Elbing; qu'ils n'eussent marqué, qu'ils vouloient favoriser la Suede, dans la négociation qui étoit alors sur pied, & qu'ils lui fissent avoir un équivalent, au lieu de Drontheim. Il demandoit aussi une Garantie du secours, que les Médiateurs lui donneroient, si le Danemark venoit à enfreindre la Paix; & il prétendoit de raser les Fortifications des villes, qu'il remettroit à Frideric, & sur tout les nouvelles, qu'il avoit fait faire à Croonembourg.

Après avoir long-tems négotié, sur les Articles de la Paix, que l'on vouloit procurer aux Couronnes du Nord; le Roi de Suede s'aperçut bien, que tout cela seroit inutile, si on ne donnoit pas satisfaction aux Hollandois, sur l'explication du Traité d'Elbing. Là-dessus on commença, par un (2) *Acte de Rétablissement*; par lequel on abolissoit, de part & d'autre, tous sujets de mécontentement, toutes contestations & toutes hostilités; & on renouvelloit, au contraire, l'ancienne & sincère amitié, entre les deux Etats, la bonne intelligence &c. à quoi la Suede mit cette clause, que cet Acte ne seroit obligatoire, qu'après que la Paix seroit faite, avec le Danemark. On verra, dans *Pufendorf*, le reste de la négociation, & les prétensions réciproques des Etats intéressés en cette Paix. Comme elles ne furent réglées, que l'année suivante, nous renvoyerons cela, au Tome III.

Cette année ceux de Munster eurent quelque démêlé, avec leur Evêque, ce qui n'étoit pas rare. L'Etat n'y intervint, que pour entretenir la Paix, en ce Pais-là. Il en fut de même d'Emden. Il vint aussi des Députés du Cid de Salé, pour la Ratification du Traité, que Ruiter avoit fait avec eux. On ajouta encore quelque chose au Traité, comme on le pourra trouver dans *Aitzema*, Livre XXXIV. Nous

(1) *Pufendorf* Liv. V. n. 53.

(2) *Instrumentum redintegrationis*. *Pufendorf*, Liv. VI. n. 58. & *Aitzema* Liv. XXXIX. p. 437.

Nous ne nous y arrêterons pas ; non plus qu'à d'autres menus faits, qui ne furent suivis d'aucun événement mémorable.

Il y eut encore un accommodement fait entre *Downing*, Agent du Protecteur de la République d'Angleterre, & huit Commissaires des Etats Généraux ; sur la saisie que les Gens de la Compagnie des Indes Orientales, avoient faite de trois Vaisseaux Anglois, dont la valeur fut renduë aux Propriétaires. Cependant les affaires avoient commencé à se brouiller en Angleterre, entre les Républicains, qui ne fa-voient à quoi s'en tenir. Il étoit impossible

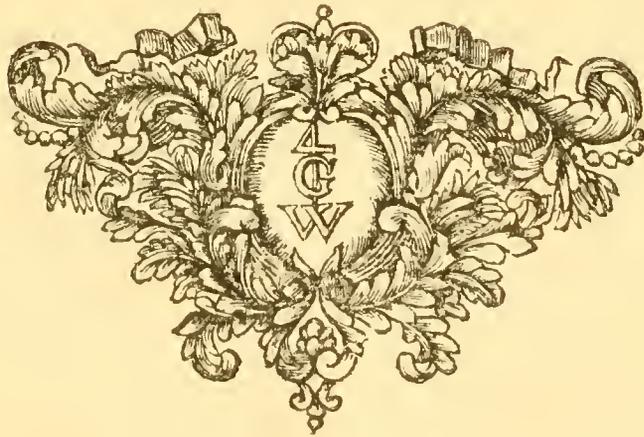
que des gens aussi entiers, dans leur sentiment, que l'étoient cette sorte de gens, convinssent d'une certaine forme de Gouvernement, & pendant qu'ils étoient brouillez, entre eux, le Général *Monk* les dupa tous, & fit rappeler le Roi Charles II. dont on avoit une grande espérance ; mais sur quoi on fut fort trompé, (1) comme on le peut voir, dans les Histoires Angloises de son Regne.

(1) Voyez les Mémoires de Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury.

F I N

DU SECOND TOME

DE L'HISTOIRE DES PROVINCES UNIES.



T A B L E

D E S

M A T I E R E S.

Contenuës dans les trois Volumes de l'Histoire des Provinces-Unies.

Le Chiffre Romain marque le Tome, l'Arabe la Page, & les Lettres a. & b. la Colonne.

A.

Acores. Expedition de la Flotte Angloise dans ces Iles. I. 180. a
Ailva, Colonel Frison, son Regiment est entierement défait, par les François. III. 275. a. Il commande les Troupes dans l'Over-Yffel. 295. a
Aire pris par les Espagnols sur les François. II. 208. a. b.
Aisne (George) Amiral Anglois, battu par de Ruiter. II. 322. b. Combat au Pas de Calais. 324. a
Aisma, Président de la Cour de Frise, est arrêté pour vouloir trop favoriser Leicestre. I. 137. a
Aitone (Le Marquis d') est fait Général des Espagnols, dans les Pais-Bas. II. 144. a. Il est obligé d'abandonner le siège de Maftricht. 148. b
Aix-la-Chapelle, marqué par les Espagnols pour y traiter avec la France. III. 225. a. Paix signée. 234. a. & suiv.
Albe (Le Duc d'). Son caractère. I. 12. a. Il passe dans les Pais-Bas avec une armée. 13. a. Il y met sur pied l'Inquisition, & établit un Conseil sanguinaire. 13. b. Fait arrêter les Comtes d'Edmond & de Hornes. 15. a. Executions qu'il fait faire. 15. b. 17. b. 19. b. Fait faire sa statuë de Bronze. 19. a. Son successeur la fait fondre. 37. b. Gros impôts qu'il établit. 20. a. & suiv. Pompeuse mais vaine déclaration de pardon qu'il fait publier sur un Theatre dans la Place du Marché d'Anvers. 22. a. Introduit de nouvelles exactions. 23. b. Ordre cruel qu'il donne à Bruxelles, pourquoy pas executé. 24. b. 25. b. Il perd la Brille. 26. a. Il assiège Mons. 28. b. qui capitule. 31. a. Nouvelles cruautés. 32. a. Prises d'autres Villes. *ibid.* & suiv. Il s'en retourne en Espagne. 37. b. Description de sa statuë de Bronze. 38. a. Ses violences & ses exactions. 38. b
Albert (Le Cardinal Archiduc) Frere Cadet de l'Archiduc Ernest, nommé Gouverneur des Pais-Bas. I. 172. a. y arrive. 173. a. Il prend Calais, Ardres & Hulst. 173. b. Son Contrat de Mariage avec l'Infante Isabelle. 187. a. Il va en Espagne pour épouser l'Infante. 188. a. Il va querir Marguerite d'Autriche promise à Philippe III. 189. b. Il épouse l'Infante, & rerourne aux Pais-Bas. 199. b. Ses Troupes se mutinent faute de paiement. 202. a. b. Demandes qu'il fait aux Provinces Espagnoles. 204. a. Il se hâte de marcher contre Maurice, avantages qu'il a. 206. a. & suiv. Ordre & état de ses Troupes avant la Bataille de Nieuport. 208. b. Il est défait. 209. a. & suiv. Il commence le siège d'Ostende. 214. b. Il est repoussé à un Assaut. 216. b. Nouvelle mutinerie de ses Troupes, qui font de grands ravages. 219. b. & suiv. Leur discipline & leurs loix. 224. b. Il propose une Treve ou une Paix avec les Etats; une suspension d'armes se fait. 242. a. & suiv.
Albert, Archiduc; la Trêve avec les Etats allant finir, il envoie Peckius à la Haye, pour les engager à reconnoître leur Prince naturel. II. 69. b. Sa mort. 70. b
Alcmar assiégé en vain par les Espagnols. I. 35. b. & suiv. La Classe de cette Ville veut exiger la signature de la Confession de Foi. 23. a. & suiv. Condamne Venator. 273. b. & suiv. Ne veut pas obéir aux ordres des Etats. 274. a. Quels Magistrats Maurice met dans cette Ville. 276. a. La tranquillité s'y rétablit. 279. a
Aldegonde (Philippe de Marnix Sr. de Ste.) son Compromis est signé par un grand nombre de personnes de tout ordre. I. 7. b. Est fait prisonnier par les Espagnols. 37. b. Est Commandant d'Anvers contre Farnesé. 114. a. Il rend la Ville trop tôt; en quoi il est encore blâmé. 120. b
Alençon (Le Duc d') Voyez Anjou.

Amboine (Isle d'), fâcheux démêlé qui y arrive entre les Compagnies d'Angleterre & de Hollande. II. 89. a. & suiv. 106. b
Amersfort pris par les Espagnols. II. 124. b
Amiens, par quelle ruse est surpris par les Espagnols. I. 177. b
Amsterdam s'oppose en vain aux exactions du Duc d'Albe. I. 24. a. Est assiégé en vain, par Lumey. 31. b. Tient ferme pour les Espagnols & pourquoy. 66. a. Fait enfin un Traité avec le Prince d'Orange, & chasse les Magistrats Catholiques, & les Cordeliers. 69. a. Cette ville seroit bien aisé de la perte d'Anvers. 121. a. Deputez que les Etats y envoient pour porter cette ville à la moderation sur les controverses. 303. a. & suiv. Cette Ville est portée pour les Remonstrans. 315. b. Sedition contre les Remonstrans. 316. a. & suiv.
Amsterdam. On y excommunie les Remonstrans. II. 87. a. b. Bon mot à ce sujet. 88. a. Desordres qui s'y font contre les Remonstrans. 109. b. Mécontentemens à leur occasion dans la Magistrature. 118. a. & suiv. Autre brouillerie dans cette Ville. 119. a. b. Ils s'y assemblent avec le plus de liberté. 128. b. 132. a. & suiv. Etablissement de l'Ecole illustre, à quelle occasion. 133. a. Les Remonstrans y bâtissent une Eglise. 134. a. Incendie de l'Eglise, nommée la Nouvelle. 234. a. Le Magistrat tire par force de prison ceux que l'Amirauté y avoit mis. 278. a. Refuse avec fermeté de recevoir la députation du Prince d'Orange. 280. a. b. Troupes qui marchent contre cette Ville. 282. a. & suiv. Elle traite avec le Prince. 284. b. Ses menaces aux Troupes du Prince. 283. a. b
Amsterdam. Combien de monde la Peste y enleve. III. 59. b. Fait en sorte que le Prince d'Orange auroit séance au Conseil d'Etat. 252. a. Se tient sur ses gardes à l'approche des troupes de Louis XIV. 277. b. & suiv. Le courage de cette Ville en donne aux autres. 283. a. Les Marchands craignant pour leur argent qui étoit à la Banque, le redemandent, on le leur compte, mais ils l'y remettent. 287. a. La Populace s'attroupe devant la maison de Ruiter, la famille risque, comment elle est delivrée. 308. b. & suiv. Fermeté de cette Ville pour entretenir la Paix avec la France. 398. b. & suiv. On y craint le Prince d'Orange Guillaume III. 400. a
André d'Autriche (Le Cardinal) Gouverneur des Pais-Bas pendant l'absence de son Frere Albert. I. 188. a. Il marche avec son armée vers l'Isle de Bommel. 196. b
André (Le Fort St.) bâti sur le Wahal par les Espagnols. I. 199. a. est pris par Maurice. 203. a
Angleterre; l'Art de la draperie y passe de Flandres. I. 19. b
Angola, Royaume d'Afrique, pris par les Hollandois, sur les Espagnols ou Portugais. II. 210. b. & suiv.
Anjou (Le Duc d') arrivé dans les Pais-Bas, quel Traité les Etats font avec lui. I. 75. a. & suiv. Il n'a que le titre de Défenseur de la Liberté Beljique. 76. a. Il congédie ses troupes. 76. b. A quelles conditions on lui offre la Souveraineté des Provinces. 88. b. 90. a. Il oblige Farnesé de lever le siège de Cambrai. 94. a. Comptant d'épouser Elisabeth, cette Reine l'amuse. 94. b. Sa Joyeuse Entrée dans les Pais-Bas, & les cérémonies de son Installation à Anvers comme Duc de Brabant. 96. a. b. Est proclamé Comte de Flandres à Bruges. 97. b. Lui & son Frere ne s'aimoient pas. 99. a. Mauvais conseils que lui donnoient ceux qui étoient en faveur auprès de lui. 99. b. & suiv. Son entreprise sur Anvers échouë. 100. a. & suiv. Les Etats résolvent de se reconcilier avec lui. 102. b. Il se retire en France. 103. b. Raisons pour le rappeler. 104. b. Il meurt en France. 106. b
Anne d'Autriche passe par les Pais-Bas, pour aller épouser Philippe Roi d'Espagne. I. 23. a
Anne Stuart, monte sur le thrône d'Angleterre. III. 434. b. Elle

T A B L E

- Elle declare la guerre à la France. 437. a. Elle est gagnée par la France. 453. b. 462. b
- Anvers* pillé & saccagé par les troupes Espagnoles. I. 54. b.
- Le Parti des Etats se rend maître du Château. 61. a. On le démolit. 62. a. On y accorde des Eglises aux Reformez. 74. a
- Le Duc d'Anjou est installé avec pompe. 56. a. b. Entreprise du Duc sur cette Ville. 100. a. & suiv. Farnese fait faire une Estacade sur l'Escaut pour brider la Ville. 113. a. & suiv. Sa réponse à une Lettre de Farnese. 115. a
- Domages faits au Pont de Farnese. 118. b. & suiv. Rude combat à la Digue de Couwestein. 119. b. Anvers se rend à Farnese. 120. a. Une Trêve de 12. ans s'y conclut entre l'Espagne, & les Etats. 257. a. & suiv.
- Ardebourg*, petite ville, se défend bien contre les troupes de Louis XIV. III. 291. a
- Artemberg* (Le Comte d') Gouverneur de Frise est défait & tué. I. 17. a
- Argyle* (Le Comte d') est pris & décapité en Ecoffe. III. 401. b
- Arlington* (Le Comte d') Secretaire d'Etat, autant Cathol. Romain, que Charles II. III. 159. a
- Arminius* (Jaques) Ministre à Amsterdam appelé Professeur à Leide. I. 263. b. Gomarus & lui ont une Conférence. *ibid.* & suiv. Ils écrivent l'un contre l'autre. 264. b. Le Consistoire de Leide s'en mêle. 265. a. & suiv. Il presente un Mémoire aux Etats. 269. b. & suiv. Sujets qu'on met sur le tapis en une Conférence. 270. b. & suiv. Il expose ses sentimens aux Etats. 272. a. Conférence devant les Etats. 274. a. & suiv. Sa mort. 275. b
- Armuyde* se rend aux Zelandois. I. 39. b
- Arnhem*, Synode qui s'y tient avant la tenuë du Synode National, de Dordrecht. II. 8. b
- Arnold* (Henri) Ministre de Delft. Réponse vive que ses paroles lui attirent. I. 269. a
- Arras* assiégé & pris par le François. I. 178. a
- Arras* pris une autre fois par les François. II. 200. a
- Arshot* (Philippe de Croi, Duc d') Gouverneur de Flandre. I. 52. b. Il offre à l'Archiduc Matthias, le Gouvernement des XVII. Provinces. 62. b. Les Etats le craignent. 63. b. Par qui il est fait prisonnier à Gand. 64. a. Est relâché. 64. b
- Arshot* (Le Duc d') ses plaintes contre les Espagnols. I. 165. b. Il se retire à Venise. 167. a
- Artois* demeure attaché au Roi Catholique, & à la seule Religion Romaine. I. 78. b
- Athlone* (Le Comte d') Voiez *Ginkel*. A quelle occasion il acquiert ce titre. III. 422. a. Est battu par les François qui lui enlèvent un Convoi considerable. 462. b
- Avein* Bataille d') gagnée par le Maréchal de Châtillon, sur les Espagnols. II. 154. b. 158. a
- Avila* (Sanchès d'), sa Flotte harcelée par celle des Zelandois. I. 34. b. Une partie de son Armée se mutine, s'empare de la Citadelle d'Anvers, & s'apaise enfin. 40. b
- Ankes* (Douwe) Capitaine d'un Vaisseau Frison, sa bravoure. II. 322. b
- Aytta*. Voyez *Zuichem*.
- B.
- B** *Arfleur* (Cap de), la Flotte de Tourville y est battuë. III. 422. a. b
- Barlaimont* (Le Comte de), est du Conseil du Cardinal de Granvelle. I. 5. a. b. Il donne le nom de Gueux aux Conféderez. 8. b
- Barlotte* (Le Colonel la) est fameux dans la Guerre contre les Etats sous l'Archiduc Albert. I. 196. b. Il entre dans l'Isle de Bommel. 197. a. Il est tué. Quel homme c'étoit. 212. a
- Barneveld* (Jean de) habile Avocat & Garde du Seau de Hollande, ne peut détourner Henri IV. de faire sa Paix avec l'Espagne. I. 183. a. Il trouve Elisabeth disposée à continuer la guerre. 184. a. Il veut une Trêve avec l'Espagne, ce qui lui fait des ennemis. 255. b. Il est pour la moderation en fait des Questions de Theologie. 271. b. Son Projet d'un nouveau Gouvernement Ecclesiastique lui suscite de nouveaux ennemis. 289. b. Il desapprouve que Maurice songe à la Souveraineté des Etats. 297. b. & suiv. Son Entretien avec Maurice au sujet des Controverses. 302. a. Est diffamé par des Libelles. 311. a. Maurice lui temoigne vouloir être neutre. 315. a. Barneveld est maltraité dans l'Assemblée. 319. a. Sa pieté & son zele pour la Patrie. 324. a. Les Etats ne le veulent pas décharger de son Emploi. 327. b. Libelles contre lui; sa Lettre au Prince Maurice. 332. a. dans laquelle il fait l'Histoire de sa Vie. 332. b. & suiv. Sa Remontrance aux Etats. *ibid.*
- Barneveld* (Jean de) est arrêté par ordre du Prince Maurice. II. 1. a. & suiv. Quels Juges on lui donne. 7. a. Louis XIII. s'interesse pour lui. 7. b. & suiv. Avec quelle précaution il est gardé en prison. 49. a. Rusé de sa Femme pour lui écrire. 49. b. Juges qu'on lui donne pour lui faire son procès. 50. b. Sa Femme se plaint en vain des Juges dont on avoit fait choix. 51. b. Il les recuse aussi. 52. a. Discours qu'il tient à ses Juges *ibid.* & suiv. On lui annonce qu'il étoit condamné à la mort. 53. b. Sa femme refuse de demander la grace parce qu'il étoit innocent. 54. a. Entretien qu'il a avec les Ministres venus pour le préparer à la mort. 54. b. & suiv. Derniers ordres qu'il donne à sa famille. 56. a. Duretez qu'on a pour lui. 56. b. 57. a. Il est executé. 57. b. Chefs d'accusation de sa sentence. 58. a. & suiv. Nouvelle accusation pour empêcher le rachat de ses biens confisquez. 62. b
- Barneveld* (Reinier de) Sr. de Groeneveld, fils aîné du Pensionnaire. Son caractère. II. 83. a. Il conspire contre Maurice. 83. b. Ce qui est découvert. 84. a. Etant arrêté, il avouë ce qu'il favoit de la conspiration. 84. b. Etant condamné, ce que sa Mere dit de grand à Maurice. 85. a
- Barneveld* (Guillaume de) Sr. de Stoutembourg, fils cadet du Pensionnaire. Son caractère. II. 83. a. Il conspire contre Maurice. 83. a. Ce qui est découvert. 84. a
- Bassée* (La), prise par les Espagnols, & les François battus. II. 215. b
- Baviere* (L'Electeur de) est fait Gouverneur des Pais-bas Espagnols. III. 422. b. Il se declare pour la France & prend Ulme, Raisbonne, &c. 443. a. Ses troupes battues à Schellenberg. 444. b. Son Pais est ravagé par les Alliez. 445. b. Il est battu à Hochstet. 446. a. & suiv.
- Bentink*. Voyez *Portland*.
- Berg* (Le Comte de) assiege Juliers. II. 76. a. & le prend. 77. b. Il fait une irruption dans la Veluwe. 88. b. Sa terreur panique *ibid.* Il prend quelques Places. 92. a. Il surprend, & fait prisonnier le Comte de Stirum. 108. b. Il n'est pas assez fort pour faire lever le siège de Grol. 111. b. & suiv. Un Pigeon qu'il lâche avec une Lettre pour ceux de Grol, est tué par un Hollandois. 112. b. Devenu Général des Espagnols, il tâche en vain de faire lever le siège de Bois-le-Duc. 122. a. & suiv. Pour faire diversion il ravage la Veluwe. 123. a. b. & suiv. Il prend Amersfort. 124. b. Mécontent des Espagnols, il publie un Manifeste contre leur Gouvernement. 140. b. Ce qui embarrasse Isabelle. 143. a. Il est déclaré criminel de Lèze-Majesté. 147. b
- Berg-op-zoom*. Farnese est obligé d'en abandonner le siège. I. 145. a. Cette Ville est assiégée par Spinola. II. 78. b. Qui est obligé d'en lever le siège. 80. a. b
- Berg-op-zoom* (Jean Marquis de) député à Madrid par les Conféderez des Pais-Bas. I. 9. a
- Bergue* (Le Comte de) est jaloux de la puissance de la Maison de Nassau. I. 70. b. Devenu Gouverneur de la Gueldre & favorisant les Espagnols, il est arrêté. 95. b
- Bertius* Professeur de Leide. En quoi il s'attire la censure de Gomarus. I. 275. b
- Beverning* (Van) envoyé à Cromwel par les Etats avec trois autres Ambassadeurs. II. 339. b. Leurs Négociations. 340. a. & suiv. Pourquoi plusieurs Provinces sont mécontentes de lui. b. 344. De retour il se justifie. 354. a
- Beverning* (Van) Ambassadeur des Etats. Son emportement contre un Deputé de Montereij. III. 223. b. Il abandonne le parti de de Witt. 251. b
- Beuning* (Conrad van) Ambassadeur des Etats en France. Ses Négociations. III. 72. a. & suiv. & ailleurs. S'étant détaché de de Witt, il favorise le Prince d'Orange. 251. b. & suiv. Témoignage que le Chevalier Temple rend de lui. 252. b. Son mot à Charles II. 349. a. b. Bourguemestre d'Amsterdam, pourquoi il s'attire la colere du Prince d'Orange. 398. b. & suiv.
- Bicker* (Corneille) Bourguemestre d'Amsterdam, précautions qu'il prend pour empêcher que le Pr. d'Orange ne surprenne la Ville. II. 282. b. Lui & son Frere André quittent leurs charges. 285. a. Ils sont rétablis après la mort du Prince. 289. a
- Billy* (Gaspar de Roblès Sr. de) Gouverneur de Frise &c. Son caractère. I. 71. a. b. Voiez *Roblès* &c.
- Biron* (Le Marechal de) est battu par Farnese. I. 103. a. Il fait des dégâts sur les terres d'Espagne. 175. a
- Blake*, Amiral Anglois, son combat contre Tromp. II. 316. a. & suiv. Il disperse la Flotte de la Pêche des Harangs. 321. a. Combat près de Douvres. 324. b. Trois combats livrez contre lui. 328. b. & suiv.
- Bleinheim* (Bataille de) où le Maréchal de Tallard est battu & fait prisonnier. III. 446. a. & suiv.
- Boer* (De) est fait Contre-Amiral de Nord-Hollande. II. 337. b
- Bogerman*, Frison, est élu President du Synode National. II. 13. b. Voyez le reste qui le regarde sous *Dordrecht*. Combien il étoit vil & échauffé. 32. a. b
- Bois-le-Duc*. Siège de cette Ville fait par Frideric Henri. II. 121. a. & suiv. Elle capitule. 126. b. Reglemens des Etats par rapport aux Ecclesiastiques de cette Ville, &c. 129. b. Avec quelle peine on les fait observer. 134. a. b. Brouilleries touchant la Jurisdiction de cette Mairie. 165. b. & suiv. 219. b
- Boisot

D E S M A T I E R E S.

Boisot bat la flotte de Requesens. I. 39. *b.* Sa mort. 52. *b.* Il vient avec une Flotte au secours de Leide. 42. *b.* Sa mort favorise les Espagnols. 47. *b.*

Bommel (L'Isle de) attaquée par Mendozza. I. 196. *b.* 197. *b.* qui enfin est obligé de lever le siège de la Ville. 198. *b.*

Boinnend, Ville de Zelande, prise par les Espagnols après une vigoureuse défense. I. 48. *a.*

Bonn, pris par les Hollandois & leurs Alliez. III. 337. *a.*

Boreel, Ambassadeur des Etats en France, plaintes vives qu'il fait à Louis XIV. II. 378. *b.* & *suiv.*

Borgia D. Inigo de) Gouverneur du Château d'Anvers, éconoué dans son dessein sur Cadixand. II. 76. *b.*

Bossu (Le Comte de) pille Rotterdam. I. 26. *a.* Général de l'armée des Etats il repoussé Don Juan. 75. *a.* Sa mort. 78. *a.*

Bourbourg. Il s'y tient un Congrès pour la Paix entre l'Espagne & l'Angleterre, où les Etats ne veulent pas entrer. I. 133. *a.* 135. *a.*

Boyne (Passage de la) où le Roi Jaques est repoussé. III. 417. *a.* & *suiv.*

Brabant se refut de se joindre aux autres Provinces contre les Espagnols. I. 53. *a.* D'autres Provinces s'unissent avec lui. 54. *a.*

Brabant (Les Etats de), de combien ils augmentent leurs Troupes. I. 73. *a.*

Brandebourg (Electeur de). Voyez *Guillaume Frideric*, &c.

Breda. Conférences qui s'y tiennent pour accorder les deux partis, infructueuses. I. 45. *b.* & *suiv.* Est remis au Prince d'Orange. 62. *a.* Est pris par le moien d'un bateau à tourbes. 150. *a.*

Breda; cette Ville étant menacée d'un siège on s'y neglige. II. 92. *a.* Spinola s'y fortifie. 92. *b.* & *suiv.* Les premieres bombes furent jettées dans cette Ville. 95. *a.* Ce siège coûte beaucoup aux Espagnols. 95. *a.* Les Assiégés se servent d'une hirondelle pour donner des nouvelles de leur état. 101. *b.* Ils se rendent. 103. *a.* Cette Ville est assiégée par *Frideric Henri*. 167. *b.* & prise. 168. *a.*

Breda choisi pour y traiter de la Paix entre l'Angleterre, les Etats, la France, &c. III. 170. *a.* Les Ambassadeurs y arrivent. 187. *a.* La Paix y est signée. 197. *b.* & *suiv.* La France la ratifie. 201. *b.*

Brederode (Henri de), Chef des Conféderez I. *a.* 8. Leur Requête présentée à la Gouvernante & la Réponse. 8. *b.* Il quitte les Pais-Bas; sa mort. 12. *a.*

Brederode (Le Seigneur de) étant mort, embarras pour savoir qui lui succéderoit dans l'emploi de Maréchal de Camp général. II. 359. *a.* La Hollande s'oppose vivement au rétablissement de cet emploi. 375. *b.* & *suiv.*

Breme, reçoit des Etats du secours en argent contre la Suede, & s'accorde enfin. II. 353. *b.* & *suiv.*

Breme assiégée par la Suede. III. 159. *b.* 163. *a.* S'accorde. 164. *a.*

Bresil, Aantages que la Flotte Hollandoise y remporte. Voyez *Willekens* & *Hejn*.

Bresil, les Espagnols & les Portugais y envoient une Flotte contre les Hollandois. II. 104. *a.* S. Salvador se rend aux Hollandois. 104. *b.* Preparatifs des Hollandois pour y prendre quelque Place, pour s'y retirer en cas de besoin. 127. *b.* & *suiv.* Olinde prise par les Hollandois. 131. *a.* & *suiv.* 137. *a.* & enfin abandonnée. 138. *a.* Autres avantages de la Compagnie. 145. *b.* & *suiv.* Autres expéditions. 149. *a.* & *suiv.* Progrès que la Comp. des Indes Occid. y fait. 159. *a.* & *suiv.* Maurice nommé pour Gouverneur. 165. *a.* Voyez *Maurice* de Nassau &c. Gouverneur du Bresil. Conspiration des Portugais contre les Hollandois découverte. 236. *a.* Autres hostilités. 236. *b.* & *suiv.* Les Portugais prennent Loanda. 268. *b.* La Compagnie équipe pour s'y soutenir. 303. *b.* Elle perd tout le Bresil. 349. *a.* & *suiv.*

Bresil cédé au Portugal par un Traité de Paix. III. 18. *b.* & *suiv.*

Brille (La Ville de la) prise par la Flotte du Pr. d'Orange. I. 24. *a.* 25. *b.* Se déclare pour le Pr. d'Orange. 26. *a.* Requête d'un Consistoire Contreremontrant qui s'y assemble. 323. *b.* Maurice introduit brusquement 2. Compagnies dans cette Ville. 324. *a.*

Brown Anglois, Chef des *Brownistes*, sorte de Puritains, plusieurs de ces gens-là vont avec les Hollandois s'établir dans l'Amérique Septentr. II. 96. *b.*

Brunswick Remises que les Etats font à cette Maison pour avoir des Troupes. III. 287. *a.*

Bruxelles. Le Duc d'Albe y fait assembler les Etats pour demander un gros Tribut. I. 20. *a.* Se met sous les armes, contre les Soldats Espagnols qui vouloient surprendre la Ville. 52. *a.* Un Curé y cause des troubles en faveur des Espagnols. 90. *b.*

Bruxelles bombardé par Villeroi. III. 429. *a.*

Buat (Du) Officier François, s'entendant avec les Anglois en faveur du Pr. d'Orange, est arrêté. III. 153. *a.* & *suiv.*

Buckingham (George Duc de) grand Amiral d'Angleterre, son

caractere. II. 107. *a.* Il est assassiné. 117. *b.*

Buquo (Le Comte de) bon Officier, est fait prisonnier par Maurice I. 194. *b.* Il prend Keifers-Weert, & ravage la Westralie. 232. Il prend Wachtendonk & le château de Cracou. 234. *b.*

Buys (Paul), Avocat, desapprouve que les Etats veuillent se soumettre à la France. I. 116. *b.*

C.

Cabal. Qui on désignoît en Angleterre par ce mot. III. 254. *b.*

Cadis pris, pillé & puis abandonné par les Anglois I. 175. *b.* & *suiv.*

Cadis, les Anglois & Hollandois y font une descente, qui est pas de grand fruit. III. 437. *b.*

Cadixant, vaine tentative des Espagnols contre cette Isle II. 129. *b.*

Cadixant, les François ravagent cette Isle. III. 454. *b.*

Calais. Henri III. permet au Prince d'Orange d'y établir un Bureau. I. 48. *b.* Est pris par les Espagnols. 173. *b.* Ses Pirates troubient le commerce des Hollandois. 191. *b.*

Cambrai, le Prince de Parme est obligé d'en lever le siège. I. 94. *a.*

Cambresis (Le) saccagé par l'Archiduc Ernest. I. 165. *a.*

Campen, pris par *Rennberg*. I. 72. *b.* Ce que les Etats de l'Overyssel y résolvent sur les différens de Religion. 309. *b.* & *suiv.*

Carleton, Ambassadeur d'Angleterre; son discours choquant aux Etats, contre les Remontrants, réfuté. I. 326. *a.* & *suiv.*

Carleton (George) Evêque Anglois, député avec quelques autres à Dordrecht par le Roi Jaques. II. 17. *b.*

Cartésianisme. Voyez *Descartes*.

Casimir (Jean) Comte Palatin, vient dans les Pais-Bas avec des Troupes Reformées I. 68. *a.* Il les augmente considérablement. 73. *a.* Il cause de la jalousie au Duc d'Anjou. 76. *a.* *b.* Les Provinces redoutent son grand nombre de Troupes. 77. *a.* Il le brouille avec le Duc d'Anjou & les autres Généraux des Etats. 77. *b.* Elisabeth blâme sa conduite. *ibid.* Il va en Angleterre pour se justifier. 78. *a.* Est bien reçu d'Elisabeth 79. *a.* Cependant toutes ses Troupes se retirent des Pais-Bas faute d'argent, & il retourne en Allemagne. *ibid.*

Cassel (Bataille de) ou de S. Omer, perduë par le Pr. d'Orange. III. 382. *a.* *b.*

Castel-Rodrigo (Le Marquis de) succede à D. Francisco de Melo dans le Gouvernement des Pais-Bas Catholiques II. 227. *b.*

Castel-Rodrigo (Le Marquis de) Gouverneur des Pais-Bas Espagnols, tâche de gagner les Etats contre la France III. 203. *a.* Son Alternative d'accordement avec la France. 231. *a.* & *suiv.* Sa lenteur à accepter le Projet d'accordement. 233. *a.* & *suiv.* Articles acceptez & signez à Aix. 234. *a.* & *suiv.* Voyez *Mora*.

Cats (Jacob) Pensionnaire de Hollande, meilleur Poëte que Politique. II. 28. *b.* Il fait l'Ouverture de la grande Assemblée des Etats après la mort de Guillaume II. 293. *a.* & *suiv.* Legendes qu'il compose pour une Medaille. 301. *b.* Il fait un discours à la clôture de cette Assemblée. 302. *b.* Obtient sa demission. 303. *a.* Est envoyé en Ambassade à Cromwel. 314. *a.* & *suiv.* Sa harangue. 314. *b.* Il s'en retourne sans avoir rien pu faire. 320. *a.*

Cecil (Edouard) Vicomte de Wimbleton Amiral Anglois, n'ayant pas fait grand mal aux Espagnols, s'en revient en Angleterre. II. 107. *a.*

Charles V. Empereur, resigne les Pais-Bas à son Fils. I. 2. *a.* Son caractere. 2. *b.*

Charles II. Roi d'Espagne, monte sur le thrône. III. 99. *b.* Sa foiblesse & les indispositions allarment les Alliez 237. *a.* Sa Santé chancelante est cause qu'on fait un Traité de Partage de sa Monarchie. 431. *a.* Il fait son Testament en faveur du Duc d'Anjou; sa mort. *ibid.*

Charles I. succede à son Pere Jaques I. au thrône d'Angleterre II. 97. *b.* Fait avec les Holl. une Ligue offensive & défensive. 105. *a.* Autre Ligue où le Danemark entre 106. *b.* Sa Flotte ne fait pas grand mal aux Espagnols 107. *a.* Il tâche de détourner les Hollandois de donner du secours à la France contre les Rochelois. 117. *b.* Il ne seroit pas content que la France attaquât les Places sur la côte de Flandres 175. *b.* Il permet à ses Sujets de transporter des troupes Espagnoles. 192. *a.* 198. *b.* Il est brouillé avec son Parlement. 204. *b.* La Reine sa Femme lui envoie de Hollande des armes & de l'argent. 216. *a.* Elle s'en retourne en Angleterre. 220. *a.* Les Etats tâchent de l'accorder avec son Parlement. 229. *a.* Il est executé malgré l'intercession des Etats. 269. *b.* & *suiv.*

Charles II. Roi d'Angleterre, étant à la Haye, il y reçoit la nouvelle de l'exécution de son Pere. II. 270. *b.* Pourquoi les Etats refusent de l'assister. 273. *a.* *b.*

Charles II. étant proclamé Roi d'Angleterre, reception qu'on lui fait à la Haye. III. 7. *a.* & *suiv.* Sa fermeté sur la Pêche, &c.

T A B L E

- &c. empêche le Traité avec les Etats. 20. *b.* & *suiv.*
 La garantie de la Pêche entre la France & les Etats irrité. 23. *b.* & *suiv.* Il vend Dunkerque à la France. 26. *a.* Articles du renouvellement des Alliances avec les Etats. 27. *b.* 49. *b.* Plaintes qu'il fait de la Compagnie Orientale Holl. 57. *b.* & *suiv.* Il est résolu à la guerre. 58. *b.* 59. *b.* Il la leur déclare. 71. *b.* Sa Flotte va jusques près du Texel & se retire. 73. *a.* Elle défait la Hollandoise 73. *b.* Propositions d'accommodement avec les Etats que le Roi de France lui fait. 91. *b.* & *suiv.* Est disposé pour la Paix avec les Etats 105. *a.* Le Roi de France lui déclare la guerre. 119. *a.* Forcés de sa Flotte contre les Etats. 137. *b.* Elle a du succès dans quatre combats. 139. *a.* & *suiv.* Nouveau combat 148. *a.* & *suiv.* Ses propositions déraisonnables de Paix. 159. *a.* Il emploie pour ses plaisirs les sommes destinées pour équiper sa Flotte 178. *a.* Ses vaisseaux brûlez à Chattam par les Hollandois. 194. *a.* & *suiv.* Paix signée à Breda entre lui & les Etats. 197. *b.* & *suiv.* Il fait avec les Etats une Ligue contre la France. 211. *a.* & *suiv.* Il est gagné par Louis XIV. 251. *a. b.* 256. *a.* Il découvre sa Religion au Prince d'Orange. 255. *a.* Déclare la guerre aux Etats. 264. *b.* & *suiv.* Ses Prétenions 286. *a.* Sa Flotte est battuë par de Ruiter. 324. *b.* & *suiv.* Par quel accident sa Flotte ne peut pas faire une descente dans la Hollande. 327. *a.* Ses grands préparatifs sur mer. 338. *a.* Sa Flotte est battuë. 340. *a.* & *suiv.* 344. *b.* Est porté à la Paix avec les Etats; entretien qu'il a là-dessus avec le Chev. Temple. 348. *b.* & *suiv.* Est choisi pour Mediateur à Nimegue. 366. *b.* Negociation de Paix avec les Etats. 357. *b.* & *suiv.* Preuves de son peu d'affection pour les Etats & pour le Prince d'Orange. 377-380. Il donne sa Niece au Prince d'Orange. 384. *a.* Sa mort. 401. *b.*
- Charles IX.** Roi de Suede recherche l'amitié des Etats. I. 285. *a.*
Charles X. Gustave, Roi de Suede Voiez *Gustave* (Charles).
Charles XI. Roi de Suede, demandes hautaines des Suedois aux Etats. III. 124. *b.* & *suiv.* Memoire sur ce sujet. 127. *a.* & *suiv.* Il assiege Breme. 159. *b.* 163. *a.* Il traite avec les Etats. 215. *a.* Il entre dans l'Alliance des Anglois & des Hollandois. 224. *a. b.* Traité entre lui, la France & les Etats 229. *b.* & *suiv.* Il est Mediateur à Cologne entre les Rois de France & d'Angleterre, & les Etats. 330. *b.* & *suiv.* Est trop partial en faveur des François 337. *b.* Sa mort. 430. *a.*
Charles XII. monte sur le throne de Suede. III. 430. *a.*
Charles (L'Archiduc) vient à la Haye, & passe en Espagne III. 442. *a.*
- Charles Rhingrave,** Voiez *Rhingrave*.
Charles (Lambert) Gouverneur de Nimegue, surprend la Ville de Goch. II. 97. *a.*
Charnacé (Le Baron de) Ambassadeur de France à la Haye, se plaint de l'inaction des Etats. II. 163. *b.* Quels titres il donne aux Etats & au Prince d'Orange. 166. *a.* Il est tué au siège de Breda. 168. *a.*
Châtillon (Le Maréchal de) se joint aux Hollandois; il bat le Prince Thomas de Savoye II. 154. *b.* Il se plaint du Prince d'Orange. 157. *b.*
Chattam. Les vaisseaux Anglois y sont brûlez par de Ruiter. III. 194. *a.* & *suiv.*
- Chimai** (Le Prince de) seint d'être bon Reformé, mais il trahit le Parti. I. 106. *a.*
Chretien IV. Roi de Danemark, met des droits sur toutes les Marchandises; ce dont les Etats se plaignent en vain. II. 198. *a.* Les Troupes qu'il envoie à l'Infant sont massacrées par les Hollandois. 200. *a.* Il fait un Traité avec les Etats. 208. *b.* Paix conclue avec les Etats. 238. *b.*
Chretien V. Roi de Danemark, les Etats font un Traité avec lui. III. 357. *a.*
Christian-Stadt. La Paix s'y conclut entre les Etats & le Danemark. II. 238. *a.*
Christiern Roi de Danemark. Voiez *Chretien* &c.
Christine, Reine de Suede, trait flateur que van Beening lui dit. II. 328. *b.* Elle abdique la couronne; son genie. 353. *a. b.*
Cleves & Juliers. Contesté sur la succession de ces Pais. I. 276. *b.* & *suiv.*
Cleves & Juliers. Les Espagnols & les Hollandois y gardent des Places qui appartoient au Comte de Nicubourg. II. 129. *b.*
Coblentz. Assemblée tenuë là pour remedier aux desordres faits par Mendoza. I. 193. *b.*
Coehorn. Voiez *Koehorn*.
Coligni (L'Amiral de) conseille aux Hollandois d'équiper en mer contre les Espagnols I. 21. *a.*
Coligni Louise de) Douairiere d'Orange meurt à Fontainebleau. II. 68. *b.*
Cologne L'Assemblée qui s'y tient pour la Paix des Pais-Bas, est de nul effet. I. 81. *a.* Soutient le parti des Espagnols. 232. *a.*
Cologne choisie, pour y traiter de la Paix générale. II. 163. *b.* 166. *b.*
- Cologne.** Congrès pour raccommoier la France & l'Angleterre, avec les Etats. III. 330. *b.* & *suiv.* Pourquoi ce Congrès est rompu. 337. *b.*
Cologne (L'Electeur de) est gagné par la France contre les Etais. III. 246. *b.* & *suiv.* Ses troupes agissent avec celles de l'Evêque de Munster. 294. *b.* & *suiv.* Il fait sa Paix. 357. *b.*
Condé (Le Prince de) marche contre les Etats. III. 273. *a.* Son passage du Rhin n'est pas une entreprise fort hardie. 274. *b.* Son entrée à Utrecht. 333. *b.* Il bat à Senef l'armée des Alleis. 350. *b.* & *suiv.*
- Contremontrants.** D'où vient ce nom. I. 283. *v.* Leur confiance à la Haye, & leur Contremontrance. 286. *a.* & *suiv.* Ils proposent de demander aux autres Savans de l'Europe, leur sentiment sur ces Controverses. 288. *a.* Autre Conference. 291. *a.* & *suiv.* Autre à Rotterdam. 297. *a.* Ceux de Leide font un Consistoire des deux Partis. 299. *a.* Le Schifine se forme à la Haye. 300. *a.* & *suiv.* Ils s'assemblent à part à Ryfwyck. 306. *b.* & *suiv.* Le Schifine commence à se former à Ryfwyck. 300. *a.* & *suiv.* Et à Sevenhuyse dans le Schieland. 307. *b.* & *suiv.* Resolutions prises à ce sujet dans les autres Provinces. 309. *b.* & *suiv.* La Frise se déclare pour eux. 310. *a.* Les Ministres Contremontrants font un Aête contre le Parti opposé. 311. *b.* Ceux de la Haye se plaignent & demandent une Eglise. 314. *a.* Ils s'en emparent d'une. 314. *b.* Ceux d'Amsterdam veulent un Synode National. 337. *a.* Ceux d'Utrecht demandent une Eglise. 340. *b.*
- Contremontrants.** Propositions qu'ils rejettent II. 9. *a.* Tous les Députez au Synode de Dordrecht font de leur parti. 13. *b.*
Controverses de Religion parmi les Reformez en Hollande. Voiez *Reformez*, & *Remonstrants*, & *Contremonstrants*
Copenhague assiege par le Roi de Suede. I. 395. *b.* Est delivré par la Flotte Hollandoise. 398. *b.* La Ville étant de nouveau ataquée de nuit par les Suedois, ils sont vivement repoulléz. 404. *b.* & *suiv.*
Copenhague. La Paix s'y conclut entre la Suede & le Danemark. III. 5. *a.* & *suiv.*
- Courcelles** (Etienne de) Ministre de la Princesse Douairiere d'Orange. II. 69. *a.*
Couerden, prise par le C. Maurice. I. 155. *a.*
Couerden assiegee & prise par l'Evêque de Munster. III. 296. *b.* & *suiv.* Et reprise par les Hollandois. 297. *b.*
Couborn Voiez *Koehorn*.
Couvelstein, rude combat qui s'y fait entre ceux d'Anvers, & les Espagnols I. 119. *b.*
- Croi** (Philippe de). Voiez *Arschot*.
Croix (Alvaro de Bassano, Marquis de Ste.) Amiral de la Flotte invincible. I. 138. Forcés de son Armée Navale. 139. *a.* & *suiv.* Voiez *Medina Sidonia*.
Croix (Le Marquis de Ste.) Général des Forces d'Espagne dans les Pais-Bas, tâche de faire lever à Frideric Henri, le siège de Maftricht. II. 140. *b.*
Cromwel (Olivier) Protecteur d'Angleterre, envoie des Ambassadeurs à la Haye. II. 307. *b.* De quelle maniere leur suite alloit par les ruës. 305. *a.* Ils entament leur Negociation. *ibid.* & *suiv.* Ils ne sont pas en sûreté à la Haye. 310. *a.* 311. *a.* Nouveaux Articles proposez. 311. *b.* Ils se retirent sans rien faire. 312. *b.* & *suiv.* Cromwel permet de faire des prises sur les Hollandois. 314. *a. b.* Combat naval entre les deux Flottes. 316. *a.* & *suiv.* Après quoi Cromwel songe à faire la guerre aux Etats. 318. *a.* Il la declare aux Etats. 321. *b.* La Flotte Angloise est battuë par la Hollandoise. 322. *b.* Il force le Parlement à se dissoudre. 338. *b.* & *suiv.* Il demande aux Etats l'exclusion du Prince d'Orange. 343. *a.* On la lui accorde, & la Paix s'en ensuit. 340. *a.* — 348. Il fait une Alliance defensive avec Louis XIV. 372. *b.* La Suede lui fait en vain des Propositions pour le faire déclarer contre le Danemark. 385. *b.* Ce qu'il offre à la France pour avoir Dunkerque, est accepté. 403. *a.* Sa mort. *ibid.*
Cromwel (Richard) aiant succédé à son Pere, veut envoyer une Flotte dans le Sund. II. 403. *a.* Son caractère. 403. *b.*
Cumberland (le Comte de) va avec 40. Batimens, équipez par des Particuliers, en Amerique; pourquoi il abandonne Porto-Ricco. I. 191. *b.*
Curaçao, Ile de l'Amerique prise par les Hollandois. II. 150. *a.*

D.

Danemarc & Suede demêlez qu'ils ont ensemble. II. 227. *b.*
 Les Etats arment contre le premier. 234. *a.* & concluent une Paix avec lui. 238. *a.* Nouveau Traité. 273. *b.* & *suiv.*
Danemarc. Comment il rompt avec l'Angleterre. II. 326. *b.* Voiez *Chretien*, & *Frideric III.* Rois de Danemark.
Dantzick menacé par Charles Gustave. II. 304. *b.* & *suiv.* Secouru par la Flotte Hollandoise. 367. *b.*
Dathenus (Pierre) Traducteur des Pseaumes en Flamand, déclame contre le Prince d'Orange. I. 65. *a.* 65. *a.* Il s'ensuit dans le Holstein. 82. *b.* Delft.

DES MATIERES.

Delft. Les Deputez de Hollande & de Zelande s'y assemblent & font une plus étroite alliance ensemble. I. 50. a. & suiv.

Delft. Synode qui s'y tient avant celui de Dordrecht II. 10. b. & suiv.

Delfziel, son Fort raté. I. 72. a

Dendremonde. Les Nobles s'y assemblent au sujet des troubles de la Religion. I. 11. a

Descartes (René) sa Philosophie fait du bruit en Hollande; déclaration des Etats à ce sujet II. 374. a. & suiv.

Drechter, assiégé & pris par Renneberg I. 72. b. Pris par le C. Maurice. 152. b

Dieden (Otton de Gend, Sr. de) surprend Wesel sur les Espagnols. II. 125. a. & suiv. Un de ses Capitaines bat les Impériaux. 129. a

Diodati (Jean) député de Geneve, au Synode de Dordrecht. II. 17. b

Dixmuid pris par les François, & le Commandant décapité par ordre du Roi Guillaume. III. 428. a

Does (Pierre van der). Voyez *Dois* &c.

Dordrecht. Les Etats s'y assemblent, & le Prince d'Orange y est reconnu pour Gouverneur & Amiral général. I. 29. a. b. Raisons de la Noblesse contre la tenuë du Synode. 341. b

Dordrecht. (Synode National de) Synodes Provinciaux préparatifs pour le National de cette Ville. II. 8. b. & suiv. 13. b. Tous les deputez des Provinces y font Contreremonstrans. 13. b. Ce que la tenuë de ce Synode conte aux Etats. 17. b. Membres du Synode, & l'ordre de leurs places. *ibid.* & suiv. Ce qui s'y passe aux premieres sessions. 18. b. On y résout de faire une nouvelle Version de la Bible. 20. a. On y traite de la manière de catéchiser la jeunesse. 20. b. Du Baptême des Enfans des Infidelles, & de la maniere de s'instruire pour le Ministère. *ibid.* On y traite de l'abus de l'Imprimerie 21. a. Les Remonstrans y arrivent. *ibid.* Le President Bogerman censure Episcopius. 22. b. Formulaire du Serment des Membres du Synode. 23. a. Conditions proposées aux deputez Remonstrans d'Utrecht. 23. b. Conditions des Remonstrans rejetées. 24. a. Ce dont on les accuse. 24. b. Les Membres sont Juges & Parties des Remonstrans. 25. b. Articles présentés par les Remonstrans, & qui renferment leur sentiment. 26. a. 27. a. On chicane sur les Remarques de la Confession. 28. b. Résolution des Commissaires Politiques. 29. a. On défend aux Remonstrans de refuser le sentiment contraire au leur, mais seulement de proposer le leur. *ibid.* & suiv. Ordre qu'on prescrit pour traiter les matieres controversées, & explication des paroles du Synode. 31. a. & suiv. Quelle liberté on veut accorder à ceux qui font citez. 34. a. & suiv. Les Théologiens étrangers sont contraires aux Remonstrans. 36. b. Harangue impérieuse de Bogerman, desaprouvée par plusieurs Membres. *ibid.* & suiv. Hales compare ce Synode à une horloge. 39. a. On y traite de l'Élection. *ibid.* Jugement de Martinus sur ce Synode. 40. b. Fausse demarche de Bogerman qui choque les Anglois. *ibid.* & suiv. Les Théologiens de Brandebourg sont ravis de n'être pas au Synode. 41. b. Bogerman voulant faire de son chef des Canons, des Théologiens s'y opposent. 42. a. & suiv. On approuve tous les Canons. 43. a. Expressions que les Anglois condamnent. 43. b. 44. a. On souscrit les Canons *ibid.* Sentence contre les Remonstrans. 44. b. Clôture du Synode. 45. a. On ordonne que tous les Ministres souscrivent la Confession, le Catechisme & les Canons du Synode 47. b. Ecrits contre ce Synode. 48. b

Dordrecht. Le Peuple entre par force chez Corn. de Witt, leur Bourgeois maître; insolences qu'il y fait. III. 289. b. & suiv. Le Prince y est fait Stadhouder. 290. b

Dorellaar (Isaac) envoyé de Cromwel à la Haye, y est assassiné par des Ecoissois. II. 271. b

Dorp (Arnold) Commandant de Ziericzee. I. 48. a

Dorp (Frederic de) Colonel; est fait Commandant d'Ostende. I. 217. a

Dorp (Le Sr. van) Lieutenant Amiral de Hollande, ne s'acquittant pas de son devoir, est congédié. II. 169. a

Dort. Voyez *Dordrecht.*

Doutai pris par les Alliez. III. 462. a

Dois (Pierre van der) Amiral d'une Flotte contre l'Espagne. I. 201. a. Ravages qu'il fait dans l'Isle de Canarie. *ibid.* Il meurt à S. Thomé, & la Flotte s'en retourne. 201. b

Dousta. Voyez *van der Does.*

Downing (Le Chevalier) son caractère, Ambassadeur du Roi d'Angleterre à la Haye & ses conférences. III. 261. b

Drake (François) Amiral Anglois, il fait avec sa flotte beaucoup de ravage sur les Espagnols. I. 135. a. 138. b. Il prend un vaisseau de la Flotte invincible. 142. a. Il meurt aux Indes pendant son expedition. 170. b

Dunes. Combat naval où Tromp bat la Flotte Espagnole II. 193. a. & suiv.

Du Four (Pierre) Soldat, manque de tuer Maurice I. 162. a

Dunkerque, pris par le Duc de Parme. I. 103. b. Les Pirates de cette Ville s'augmentent. 149. a. Ses Pirates causent du dommage aux vaisseaux Hollandois 171. a. 191. b. 212. b

Dunkerque. Prend en mer sur toutes les Nations; bravoure de quelques Hollandois sur un de leurs vaisseaux. II. 110. a.

Quinze de ses Vaisseaux de guerre, ruinent les vaisseaux Hollandois, qui étoient à S. Martin. 169. a. Combien ils incommode la Navigation des Hollandois. 184. b. Tromp les bat 191. a. Leur Flotte court les mers, & fait des prises. 200. b. 209. a. 223. a. 231. a. La Ville prise par les François. 249. a. Prise encore par les François est cédée aux Anglois. 403. a

Dunkerque. Vendue par Charles II à la France. III. 28. a

Duvenvoorde (Jean de) Sr. de Warmond, Amiral Hollandois commande le secours accordé à Elizabeth pour l'expédition de Cadix. I. 176. b. Il commande dans une nouvelle expedition. 179. a

Duyveland, Ile de Zelande, prise par les Espagnols. I. 47. b

E.

E Cluse (L') assiégée par Farnese. I. 133. b. Se rend. 134. b. Assiégée & prise par Maurice. 227. a. & suiv.

Eenbolt, Lieutenant Colonel, ayant surpris le Fort de Schenk; récompense qu'il en a des Espagnols. II. 157. a

Egmond (Lamoral Comte d') son Caractere. I. 3. a. b. Refuse d'être Général des Conféderez. 11. a. Son voyage en Espagne n'est d'aucun fruit. 7. b. Il ne peut être gagné par le Prince d'Orange. 12. b. Est arrêté prisonnier par le Duc d'Albe. 15. a. & décapité. 18. a

Ekeren (Combat d') glorieux aux Hollandois. III. 439. a. b. & suiv.

Elbing (Traité d') entre les Etats & la Suede. II. 370. a. & suiv.

Elizabeth, Reine d'Angleterre, sa Politique sur l'Article des Pais-Bas. I. 25. a. 47. b. La Hollande & la Zelande voulant se donner à elle, ne sont pas acceptées. 48. b. A quelles conditions elle prête une somme d'argent aux Etats. 55. a. Elle prête d'abord foi aux plaintes de Don Juan, mais le Prince d'Orange la defabuse. 59. b. Les Etats lui envoient une Ambassade solennelle. 65. b. Elle fait une Alliance avec eux, & accorde de l'argent & des troupes 66. b. & suiv. Et cependant se justifie devant Philippe. 67. b. Rolle qu'elle joue. 68. a. Elle refuse d'envoyer aux Etats des Troupes Angloises. 72. b. Elle soupçonne Henri III. de vouloir se rendre maître des Pais-Bas 73. a. Elle blâme la conduite de Calimir. 77. b. Refuse la Souveraineté des Province-Unies. 87. b. Elle amuse le Duc d'Anjou sur leur mariage. 94. b. Est jalouse de la France si celle ci acquiert la Souveraineté des Pais-Bas. 116. a. Elle fait un Traité avec les Etats & leur envoie pour Gouverneur le Comte de Leicestre. 121. b. & suiv. Se plaint du grand pouvoir accordé au Comte. 125. b. Plus on lui offre la Souveraineté des Etats, plus elle la refuse. 132. b. Elle fait équiper une Flotte presque aussi forte que celle de Philippe, & les Etats de Holl. lui accordent du secours. 140. a. Ses autres précautions pour résister à la Flotte Espagnole. 140. b. Voyez *Howard* (Charles). Un Juif vouloit empoisonner la Reine. 161. b. Son Expédition aux Indes ne réussit pas. 170. b. Se plaint de Henri IV. & des Etats. 171. a. & suiv. Fait une Alliance avec Henri IV. 174. b. Force de la Flotte qu'elle envoie en Espagne. 175. a. Et son expedition à Cadix. 175. b. Elle équipe une nouvelle Flotte pour prévenir celle des Espagnols. 179. a. Son expedition aux Açores, & laisse échapper la Flotte Espagnole venant de l'Amérique. 180. a. Sa Réponse à une harangue fiere de l'Ambassadeur de Pologne. 181. b. Deux partis à sa Cour, l'un pour la Paix, l'autre pour continuer la Guerre. 184. a. b. & suiv. On y dit des choses odieuses contre les Etats. 184. b. & suiv. Elle renouvelle l'Alliance de 1585. avec les Etats. 186. a. Sa négociation de Paix avec Philippe III. est rompue. 204. a. Sa mort. 222. a

Enguien (Le Duc d') bat les Espagnols devant Rocroi. II. 220. b. & suiv. suites de sa Victoire Voyez *Condé.* 221. a

Enkhuysse, sedition en faveur du Prince, d'Orange apaisée. II. 337. b

Episcopius (Jean) Frere de Rembert & de Simon est excommunié pour ne vouloir pas quitter les Remonstrans. II. 87. b. Bon mot d'un Medecin. 88. a

Episcopius (Rembert) Frere aîné de Simon, ne voulant pas quitter les Remonstrans est excommunié à Amsterdam. II. 87. a. b. Bon mot à ce sujet. 88. a

Episcopius (Simon) appelé Professeur à Leide. I. 291. a. Dispute entre lui & Hommius. 306. b

Episcopius (Simon) un des deputez des Remonstrans au Synode de Dordrecht II. 21. a. Sa Harangue. 21. b. & suiv. Il en donne le brouillon 23. a. Il livre un Ecrit au Synode. 23. b. Autre Ecrit. 25. a. Sa réponse à un Commissaire Politique 29. a. Sa réponse à la sentence du Synode contre lui. 45. a. Piece de monnoie extraordinaire qu'il trouve parmi l'argent que les Etats lui font compter. 47. a. Il revient en Hollande & on le laisse en repos. 109. b. Son caractère, son éloge & sa mort. 224. a. b. & suiv.

Ernest (L'Archiduc) Gouverneur des Pais-Bas Cathol. arrive

T A B L E

- à Bruxelles. I. 161. *a.* On commence à le mépriser. 162. *a.* Plusieurs mutineries parmi les Troupes 163. *a.* *Et suiv.* Reflexions sur sa conduite, & sur ceux de son Conseil. 164. *a.* *Et suiv.* Il saccage le Cambresis. 164. *b.* Il convoque une assemblée des Etats à Bruxelles, qui veut la Paix avec les Provinces Unies. 165. *a.* *Et suiv.* Son caractère & sa mort. 166. *b.*
- Ernest-Cosimir** succede à son Frere Guillaume au Gouvernement de Frise. II. 67. *b.* Il investit Grol. III. 111. *a.* Il est tué devant Ruremonde. 140. *a.*
- Escadron**, Nom donné aux Mutins des Hoogstrate, des Troupes Espagnoles. Leur Discipline & leurs Loix. I. *b.* 224. Les Etats leur accordent Grave pour demeure. 225. *b.* Ils en sortent & s'accoutument avec l'Archiduc. 230. *b.*
- Espagnols**, leurs Troupes quittent enfin les Pais-Bas. I. 57. *b.* *Et suiv.*
- Espinoi** (Le Prince d') Gouverneur de Tournai, commande l'armée des Etats. I. 95. *a.* Bravoure de son Epouse *ibid.*
- Essex** (Le Comte d') Général des Troupes de débarquement contre l'Espagne. I. 175. *a.* Son expedition à Cadix. 175. *b.* Il commande une nouvelle Escadre contre l'Espagne. 179. *a.* *Et suiv.*
- Estampes** (Le Marquis d') Ambassadeur de France à la Haye. II. 169. *b.*
- Estrades** (Le Comte d') Ambassadeur de France; ses Conférences avec Frideric Henri sur les Operations de la Campagne. II. 176. *a.* *Et suiv.* Le Prince lui donne un Regiment. 177. *a.*
- Estrades** (Le Comte d') Ambassadeur de France à la Haye, demande aux Etats leur Garantie pour Dunkerque, &c. III. 35. *a.* *Et suiv.* Continuation de ses Négociations. 38. *b.* *Et suiv.* 54. *b.* *Et suiv.* Sa contestation sur le pas avec le Pr. d'Orange 57. *a.* Conseil qu'il donne au Roi pour profiter de la desunion des Etats. 102. *b.* Comment il se fait beaucoup d'Amis dans les Villes de la Province de Hollande. 123. *a. b.*
- Etats Généraux** des Provinces-Unies. Voyez *Provinces-Unies*.
- Etrées** (Le Comte d') Amiral de France, prend Tabago sur les Hollandois. III. 387. *a.*
- Eugene de Savoie** (Le Prince) bat Tallard à Hochster. III. 446. *a.* *Et suiv.* Combien de peine il a à repousser les troupes Bavaroisés. 448. *b.* *Et suiv.* Il gagne la Bataille d'Oudenarde. 454. *a.* *Et suiv.* Il assiege & prend Lille. 455. *a.* *Et suiv.* Il bat les François à Malplaquet. 461. *b.* Il prend Douai 462. *a.*
- Ewertsz** (Jean) Vice-Amiral de Zelande est envoyé dans le Sund. II. 403. *b.*
- Ewertz** (Jean) Vice-Amiral de Zelande, risque d'être noyé par la populace. III. 73. *b.*
- F.**
- Fagel** (Gaspar) élu Pensionnaire à la place de de Witt. III. 300. *a.* Son entretien avec Temple sur la Paix à negocier à Nimegue. 377. *b.* *Et suiv.*
- Farnese** (Alexandre), Prince de Parme, vient avec des Troupes au secours de D. Juan. I. 68. *b.* Il prend plusieurs Villes. 69. *a.* Devient Gouverneur des Pais-Bas après la mort de D. Juan. 77. *a.* Son caractère 79. *a.* Il conclut un Traité avec les Wallons. 81. *a.* 85. *b.* Il prend Karpen, Bergerhout, & autres petites places. 83. *a.* Il assiege & prend Mastricht. 83. *a.* Reverie surprenante qu'il a pendant la fièvre. 84. *a.* Il est obligé de renvoyer les Troupes étrangères, & de rester dans les Pais-Bas. 87. *a.* Pourquoi son dessein sur Flessingue échouë. I. 91. *a.* Il prend Nivelles, Condé, Breda. 91. *b.* Le Duc d'Anjou le force de lever le siege de Cambrai. 94. *a.* Il prend Tournai 95. *a.* Oudenarde, Lire, &c. 97. *b.* *Et suiv.* Il demande des Troupes étrangères; force de son armée. 98. *a. b.* Avantages qu'il remporte. 103. *a.* Il prend Dunkerque, & autres Places. 103. *b.* Lève le siege de Lillo. 112. *a.* La Ville de Gand se soumet à lui. 112. *b.* Son projet de fermer l'Escant par une Estacade, par un Pont. 113. *a.* *Et suiv.* Il tâche de gagner ceux d'Anvers par la douceur. 115. *a.* Plusieurs Places se rendent à lui. 117. *b.* De même que Bruxelles & Malines. 118. *a.* Dominages que ceux d'Anvers causent à son Estacade. 118. *b.* *Et suiv.* Rude combat à la Digue de Couwellein. 119. *b.* Anvers se rend à lui. 120. *a.* Il prend Grave. 126. *b.* & Venlo 127. *b.* Il assiege l'Ecluse. 133. *b.* & la prend. 134. *b.* Preparatifs qu'il fait pour seconder la Flotte invincible contre l'Angleterre. 139. *b.* Son chagrin du peu de succès de cette Flotte. 142. *b.* *Et suiv.* Il échouë au siege de Berg-op-Zoom. 145. *a.* Sa maladie; il a des ennemis parmi les Espagnols. 148. *a.* Il est obligé d'aller en France au secours de la Ligue. 151. *a.* Il en revient, chagrin de voir aller si mal les affaires de l'Espagne. 152. *a.* Est obligé de lever le siege du Fort de Knot-
- seimbourg. 153. *a.* Ce qu'il fait de nouveau en faveur de la Ligue. 154. *b.* De quoi ses ennemis l'accusent. Sa mort. 156. *a. b.*
- Ferdinand** (L'Infant) &c. nommé pour Successeur d'Isabelle au Gouvernement des Pais-Bas. 146. *b.* Il arrive aux Pais-Bas. 149. *a.* Il publie un Manifeste contre la France. 155. *b.* Il prend le Fort de Schenk. 157. *a.* Il fait aux Etats de nouvelles propositions de Trêve. 158. *a.* *Et suiv.* ce qui déplaît à la France. 159. *a.* 160. *b.* Il tâche en vain de faire lever le siege de Breda. 167. *b.* Il prend Venlo. 168. *b.* Sa vigilance, & la Victoire sur Guillaume de Nassau. 178. *b.* *Et suiv.* Il oblige le Prince d'Orange à lever le siege de Gueldre. 182. *a.* *Et suiv.* Sa mort. 208. *a.*
- Foversham** (Le Lord) François, a le commandement des Troupes du Roi Jaques. III. 402. *a.* 411. *a.* Le Prince d'Orange le fait arrêter. 413. *a.*
- Fonie**, Ile de Suede, les Danois & les Holl. y font une descente, battent les Suedois & y prennent Nybourg. II. 414. *b.* *Et suiv.*
- Flandre** se refout de se joindre aux autres Provinces contre les Espagnols. I. 53. *a.* D'autres Provinces s'unissent avec elle. 54. *a.*
- Flessingue** (La Ville de) secouë le joug de l'Espagne. I. 26. *b.* & paye par des représailles les cruautés du Duc d'Albe. 27. *a.* Le dessein des Espagnols sur cette Ville ne réussit pas. 91. *a.* Le Pr. d'Orange en achète la Seigneurie. 91. *b.* Cette Ville est livrée à Elisabeth pour sûreté. 124. *a.*
- Fleurus** (Bataille de) où Waldeck est battu par les François. III. 420. *a.* *Et suiv.*
- Floritz** (Pierre) est fait Vice-Amiral de Nord-Hollande. II. 337. *b.* Il est tué dans le Sund. 398. *b.*
- Four** (Pierre du). Voyez *Du Four*.
- Franche-Comté** (La) conquise par Louis XIV. III. 224. *b.*
- Frideric**. Voyez *Frideric*.
- Frideric de Toledé**, Fils du Duc d'Albe, ses cruautés à Zutphen. I. 32. *b.* à Narde. 33. *a.*
- Frideric III.** Roi de Danemarck, traite avec les Etats. II. 273. *b.* *Et suiv.* Comment il rompt avec l'Angleterre 326. *b.* Il déclaire la guerre à la Suede. 383. *b.* Sa Flotte se retire de devant celle de Suede. 384. *b.* Son armée défaite par le Roi de Suede après avoir passé sur la glace. 387. *b.* *Et suiv.* Il demande la Paix; à quelles conditions elle se conclut. 391. *a.* *Et suiv.* Entre-vuë des 2. Rois. 393. *b.* Copenhague pour-quoi assiegeée par le Roi de Suede. 395. *b.* Sur quel pied il fait difficulté d'accepter la Paix avec le Suedois. 407. *b.* On propose une autre Convention. 409. *a.* Offres de Frideric. 413. *a.* Les Suedois battus devant Nybourg. 414. *b.* *Et suiv.*
- Frideric III.** Roi de Dan. Reproches qu'il fait aux Hollandois qu'ils ne poussent pas les Suedois. III. 4. *a.* Paix enfin conclue entre le Danemarck & la Suede. 5. *a.* *Et suiv.* Combien la France & les Etats travaillent à le détacher de l'Angleterre. 111. *a. b.* 112. *b.* Il traite enfin avec les Etats. 120. *a.* *Et suiv.*
- Frideric** Eleeteur Palatin, Roi de Boheme, Jaques I. son Beau-Pere ne veut pas le soutenir. II. 79. *b.*
- Frideric Guillaume**, Eleeteur de Brandebourg, épouse la Fille du Prince d'Orange. II. 254. *a.*
- Frideric** (Guillaume) Eleeteur de Brandebourg. Voyez *Guillaume Frideric*, Eleeteur &c.
- Frideric Henri** de Nassau, Frere de Maurice, expedition & course qu'il fait dans le Brabant. II. 78. *a.* Il devient Stadhouder après la mort de son Frere. 100. *a.* *Et suiv.* Il va attaquer le Camp Espagnol devant Breda, mais sans fruit. 101. *a.* *Et suiv.* Petits avantages qu'il a la campagne suivante. 108. *a.* Il est moderé envers les Remonstrans. 109. *a.* Il assiege Grol. 111. *a.* Il repoussé le Comte de Berg. 112. *b.* Grol se rend. 113. *a.* Risques de la vie qu'il court. 113. *b.* 115. *b.* Ses preparatifs pour une glorieuse Campagne. 120. *b.* *Et suiv.* Il assiege Bois-le-Duc. 121. *a.* *Et suiv.* Il s'opiniâtre à vouloir poursuivre le siege malgré les dégats que les Espagnols faisoient ailleurs, pour le lui faire lever. 123. *b.* La Ville capitale 126. *b.* Les Etats donnent à son Fils Guillaume la survivance de tous ses Emplois. 135. *a.* Il entre dans la Flandre, & oblige les Flamands de paier les contributions depuis 20. ans. 135. *b.* Il assiege & prend Venlo. 140. *a.* Autres conquêtes. *ibid.* Il assiege Mastricht. 140. *b.* *Et suiv.* Il repoussé Papenheim. 142. *a.* Mastricht capitale. 142. *a.* Il assiege Rhimberck, & le prend. 144. *b.* Il joint son armée à celle de France. 154. *b.* Il ne peut pas venir à bout de reprendre le Fort de Schenk. 157. *a.* 161. *a.* Cependant il prend Griethuyse. 162. *a.* Il vient à bout de prendre le Fort de Schenk. 162. *b.* Titres que la France & les Etats lui donnent. 165. *b.* *Et suiv.* Il assiege Breda. 167. *b.* & le prend. 168. *a.* Ses Conférences avec l'Ambassadeur de France sur les Operations de la Campagne. 176. *a.* *Et suiv.* Il donne un Regiment au Comte d'Estrades. 177. *a.* Défaite de ses Troupes dans le Pais de Was. 179. *a.* *Et suiv.* Il est forcé de lever le siege de Gueldre. 182. *a.* *Et suiv.* Perte qu'il fait

D E S M A T I E R E S.

- fait près de Hulst. 199. *a.* Il leve le siège de Gueldre. 199. *b.* Groningue & les Omlandes le choisissent pour leur Gouverneur. 200. *a.* Son fils épouse Marie Stuart, fille de Charles I. Roi d'Angleterre. 204. *b.* Nouveau Traité avec la France. 205. *a.* Il assiège & prend Gennep. 207. *a.* Ce qu'il fait représenter au Cardinal de Richelieu pour que les Etats ne prennent pas ombrage des conquêtes de Louis XIII. 208. *b.* & *suiv.* 213. *b.* Forces de son Armée. Sa prudence à ne pas livrer bataille sans nécessité. 215. *a.* Il assiège & prend le Sas de Gand. 226. *a.* & Hulst. 235. *b.* Il devient moins entreprenant faute de santé. 248. *a.* La France est mécontente de lui. 248. *b.* Sa Fille épouse l'Electeur de Brandebourg. 254. *a.* Son Portrait & sa mort. 255. *a.*
- Frije**, après avoir souffert sous Roblès. I. 71. *a.* déclare Gouverneur le Comte de Renneberg. 72. *a.* Leuwarde, Harlingue &c. pris par ceux de l'Union. 87. *b.* Brouilleries dans cette Province. 117. *b.* Elle offre la Souveraineté à Elisabeth. 132. *b.* Brigues qui s'y font en faveur du Comte de Leicester. 137. *a.* Se déclare ouvertement pour les Contremontrants. 310. *a.*
- Frise**. Brouilleries dans les Etats de cette Province. II. 81. *a.* Sa résolution remarquable au sujet du Synode de Dordrecht. 81. *b.* Mutinerie à Leuwarde apaisée. 108. *a.* On y renouvelle l'Ordonnance contre les Remontrants. 128. *b.*
- Frise**. Cette Province s'oppose au changement fait en Hollande du Formulaire des Prières où les Etats sont mentionnez. III. 34. *a.*
- Fuentes** (Le Comte de) est fait Conseiller du Gouvernement des Pais-Bas Espagnols. I. 157. *a. b.* Donne un cruel Conseil. 158. *a.* Est fait Gouverneur des Pais-Bas Cathol. en attendant un autre. 167. *a.* Vaine négociation de Paix avec Maurice. 167. *b.* Comment il apaise les Troupes mutinées. 169. *a.* Il quitte les Pais-Bas. 173. *a.*
- Funen**. Voyez *Fionne*, Ile du Danemarck.
- Furtemberg** (François Egon de) Evêque de Strasbourg. III. 235. *a.* Gagné par la France. 247. *a.*
- Furtemberg** (Guillaume de) Envoyé de Louis XIV. à l'Electeur de Brandebourg pour le détacher des Etats. III. 247. *a. b.* & *suiv.* Ses nouvelles tentatives. 256. *a.* & *suiv.* Plaintes de la France sur la prise de ce Prince. 349. *b.* & *suiv.*
- ## G.
- Galen** (Jean de) Commandant la Flotte des Etats dans la Méditerranée, attaque les Vaisseaux Anglois. II. 315. *b.* Il les bat devant Livourne, mais il y est tué. 331. *b.*
- Galen** (Christophe Bernard van) Evêque de Munster, pourquoi il se brouille avec les Etats. Son Caractere. III. 70. *a. b.* Il gagne Charles II. contre les Etats. 97. *a. b.* Il rompt ouvertement avec les Etats. 99. *a.* & *suiv.* Il pousse ses conquêtes. 100. *a.* Il est battu. 101. *a.* Il bloque Groningue. 106. *b.* Ses nouvelles entreprises. 119. *b.* Ses Négociations avec les Etats. 126. *a. b.* Paix conclue avec les Etats. 128. *b.* Louis XIV. traite avec lui contre les Etats. 246. *b.* Ses prétextes de mécontentement contre les Etats. 294. *b.* Villes qu'il prend. *ibid.* & *suiv.* Il prend Coeverde. 296. *b.* & *suiv.* Il est obligé de lever le siège de Groningue. 297. *a.* & *suiv.* Il abandonne enfin le parti de la France. 356. *b.*
- Gand**, sa Citadelle prise par les Troupes des Etats. I. 54. *a.* Pacification faite dans cette Ville, quels en furent les Articles. 55. *a.* Son Château démoli. 62. *a.* La Pacification de Gand est confirmée. 65. *a.* Appelle Casimir à son secours contre les Wallons. 77. *b.* Les Gantois gagnés par le Prince d'Orange acceptent la Paix Religieuse. 78. *a. b.* Ils recommencent leurs violences contre les Ecclesiastiques Romains. 82. *a.* S'accommodent avec Farnese. 112. *b.*
- Gembliers**, l'Armée des Etats y est battuë par les Troupes de Don Juan. I. 68. *b.*
- Gend** (Oton de). Voyez *Dieden*.
- Genibelli** (Frederic) employé pour ruiner l'Estacade de Farnese. I. 118. *b.* 119. *b.*
- Genlis** est défait par les Espagnols. I. 30. *b.*
- Gennep** (Le Château de) assiégé & pris par Frideric Henri. II. 207. *a.*
- Gerhard** (Balthazar) assassine Guillaume I. Prince d'Orange. I. 107. *a.* Son supplice. 107. *b.*
- Germain** (S.) en Laye. Traité qui s'y fait entre la France, l'Angleterre & les Etats. III. 229. *b.* & *suiv.*
- Gertruidenberg**, mutineries de la Garnison. I. 146. *a.* & *suiv.* qui rend la ville à Farnese. 147. *b.* Assiégé & pris par Maurice. 158. *b.* & *suiv.*
- Gertruidenberg**. Les Conférences pour la Paix y sont rompuës. III. 462. *b.*
- Geselius** (Corneille) Ministre de Rotterdam, prêche contre les Remontrants. I. 290. *a.* Le Magistrat le fait sortir de la ville. 290. *b.*
- Ghent** (Le Baron de) donné pour Gouverneur au Prince d'Orange. III. 129. *b.*
- Ghent** (Joseph van) Colonel d'un Regiment de Marine, élu au lieu de Tromp, pour Lieutenant Amiral de Hollande. III. 153. *a.* Il brûle à Chattam les Vaisseaux Anglois. 194. *a.* & *suiv.*
- Gibraltar** est pris par les Anglois. III. 450. Vainement assiégé par les Espagnols. 451. *b.* & *suiv.*
- Ginkel** (Le Général van) est laissé en Irlande par le Roi Guillaume, pour achever de la reduire. III. 421. *a.* Il bat l'Armée ennemie. 421. *b.* Il est fait Comte d'Athlone. 422. *a.* Voyez *Athlone*.
- Glimès** (Le Sr. de) commandant les Troupes des Etats, est défait par les Espagnols. I. 54. *a.*
- Goch**. Cette Ville est surprise par les Hollandois. II. 97. *a.*
- Gomarus** (François) Professeur de Leide, a une conférence avec Arminius. I. 263. *b.* & *suiv.* Etoit *Supralapsaire*; il écrit contre Arminius. 264. *b.* Ce qu'il impute à Arminius. 270. *b.* & *suiv.* Il fait aux Etats un discours fort vehement. 272. *b.* Conférence devant les Etats. 274. *a.* & *suiv.* Voyez *Remontrants*. Il quitte la Hollande. 291. *a.*
- Gomarus**, (François) son défi à Martinus. II. 39. *a.* Il dispute contre lui. 40. *a.*
- Goulart** (Simon) Ministre de l'Eglise Wallonne d'Amsterdam, pourquoi il est suspendu. I. 295. *b.* 315. *b.*
- Granval** (Le Chevalier de) est écartelé pour avoir conspiré contre le Roi Guillaume. III. 424. *a.*
- Granvelle**, Archevêque de Malines & Cardinal, Conseiller de la Regente des Pais-Bas. I. 4. *b.* On se plaint de lui. 5. *b.*
- Grate**, pris par les Espagnols. I. 126. *b.* Assiégé & pris par Maurice. 219. *a.*
- Grave**, repris sur les François. III. 352. *b.* 356. *a.*
- Gravelines** assiégé & pris par les François. II. 225. *b.*
- Grevis** (Jean) Ministre Remontrant, est mis dans le Rasphuys d'Amsterdam. II. 68. *b.*
- Groeneveldt** (Arnaud de) Commandant de l'Ecluse, craignant un siège, Maurice lui envoie du secours. I. 133. *b.*
- Grol**, pris par Spinola. I. 237. *b.*
- Grol** assiégé par le Frideric Henri II. *a.* 111. Se rend après une vigoureuse résistance. 113. *a.*
- Groningue** se joint aux Etats. I. 71. *b.* Ses démêlez avec les Omlandes. 72. *a.* 81. *b.* Pourquoi elle ne vouloit pas entrer dans l'Union. 84. *b.* Occupée par les Partisans de Farnese. 95. *b.* Assiégée & prise par Maurice. 162. *b.* Forcée à payer sa taxe aux Etats. 203. *b.*
- Groningue**, bloquée par l'Evêque de Munster. III. 106. *b.* Assiégée en vain par l'Evêque de Munster. 297. *a.* & *suiv.*
- Grotius** (Hugue) Avocat Fiscal défend contre Lubberts, les Prerogatives des Etats. I. 292. *b.* & *suiv.* Devenu Pensionnaire de Rotterdam, il fait une question à ceux de la Conférence. 297. *a.* Son discours à ceux d'Amsterdam, pour la Paix de la Religion. 303. *b.* & *suiv.*
- Grotius** (Hugue) Pensionnaire de Rotterdam, est arrêté. II. 2. *a.* Quels juges on lui donne. 7. *a.* Sa sentence. 60. *a.* Comment ses Juges se conduisirent à son égard. 60. *a.* & *suiv.* 62. *b.* & *suiv.* Duretez du Concierge. 63. *a.* Ses occupations dans sa prison. 71. *a.* Comment il se fauve de prison. *ibid.* Son Apologetique, bon Livre. 81. *b.* Voulant repaître à Rotterdam, est obligé de se retirer de crainte d'être arrêté. II. 139. *a.* Son caractère, son éloge & sa mort. II. 239. *a.* & *suiv.*
- Grotius** (Pierre) Ambassadeur des Etats à Paris, après une Audience du Roi, il avertit les Etats des mauvaises intentions de Louis. III. 260. *b.* & *suiv.* Il va au camp des François. 281. *a.* De retour il conseille qu'on accepte les propositions étranges du Roi. 282. *b.* Il se retire des Provinces. 310. *a.*
- Guebriant** (Le Comte de) bat Lamboi, Général Espagnol. II. 214. *b.*
- Gueldre**, cette Province prend pour Gouverneur Jean de Nassau. I. 70. *b.* Est retenuë sur les différens de Religion. 310. *b.* Nouveaux troubles dans cette Province au sujet de la Religion. 328. *b.*
- Gueldre**, cette Province defere le Titre de Duc au Prince d'Orange. III. 361. *a.* & *suiv.*
- Gueldre**. (Ville de) Synode qui s'y tient avant celui de Dordrecht. II. 8. *b.* Frideric Henri l'ayant assiégée, les Espagnols le forcent d'abandonner son entreprise. 182. *a.* & *suiv.*
- Gucux**. Nom donnée aux Conféderez. I. 8. *b.* *Gucux* sauvages. 16. *a.* *Gucux* de Mer. 21. *b.* 23. *a.* Leurs Pirateries soustiennent les dépenses de la guerre. 48. *b.*
- Guiche** (Le Maréchal de) battu près de la Bassée par les Espagnols. II. 215. *b.*
- Guillaume** I. Prince d'Orange, bon Politique, mais pas heureux dans la guerre. I. 1. *b.* 2. *a.* Son Mariage avec une Princessse Lutherienne donne du mécontentement. 6. *a.* Il veut se retirer, Philippe le retient. II. *a.* Il refuse de changer l'ancien serment. 11. *b.* Ne pouvant gagner le Comte d'Edmond, il passe en Allemagne. 12. *b.* Et le Duc d'Albe envoie son Fils aîné en Espagne. *ibid.* Il assemble des Troupes. 16. *a.*

T A B L E

Passé avec une Armée dans les Pais-Bas. 18. a. Il retourne en Allemagne. 19. a. Son parti se fortifie dans les Pais-Bas. 23. a. Est reconnu à Dordrecht Gouverneur & Amiral. 29. a. b. Son Armée faceage Ruremonde, & fait plusieurs insolences. 30. a. b. Il pensé être enlevé de nuit hors de sa tente. 31. b. Il ne perd pas esperance. 36. a. Il se remarie pour la troisième fois avec la fille du Duc de Montpensier. 46. a. Les Etats de Hollande & de Zelande lui deferent une grande autorité. 51. a. *Et suiv.* Son mémoire au sujet de l'arrivée de Don Juan d'Autriche. 56. a. Il rejette l'Edit perpetuel. 57. b. Est appelé par les Brabançons, qui le font leur Gouverneur. 62. a. b. Ce que ses Ennemis répandent contre lui. 63. a. 65. a. Est fait Lieutenant de l'Archiduc Matthias. 65. b. mais avec peu d'autorité. 68. b. Les Etats lui donnent plus de pouvoir. 70. a. Il desapprouve qu'on fasse venir tant de troupes Protestantes. 73. a. Il porte les Provinces Reformées à faire ensemble une plus étroite Alliance; quels en font les Articles. 79. b. Le Roi d'Espagne tâche en vain de le détacher du Parti. 81. b. Il remet l'ordre dans Gand. 82. b. Son sentiment sur l'embaras des Provinces, pour s'élire un Souverain. 85. b. *Et suiv.* Il est proscrit & mis au Ban par Philippe. 89. a. Il refute Philippe & fait son Apologie. 89. b. Il achete la Seigneurie de Flessingue & le Marquisat de Vere. 91. b. Il est blessé dangereusement d'un coup de pistolet à Anvers par un jeune homme. 96. b. Sa conduite lors de l'entreprise du Duc d'Anjou sur Anvers. 100. a. *Et suiv.* Son sentiment sur les conjonctures présentes. 102. a. Il épouse en quatrièmes noces Louise de Coligny. 103. a. Attentats sur sa vie. *ibid.* Ne pouvant souffrir l'inconstance de ceux d'Anvers & de Gand il se retire en Zelande. 104. a. Il est assassiné à Delft. 107. Son Eloge. 108. a. *Et suiv.*

Guillaume II Fils unique de Frideric Henri, obtient la survivance des dignitez de son Pere. II. 135. a. Il épouse Marie Stuart, Fille de Charles I. 204. b. Il attire les Ennemis dans une embuscade. 221. b. Il succede aux emplois de son Pere. 256. Il voudroit avoir la guerre. 261. a. b. 277. b. Les Etats augmentent ses dignitez. 262. a. Il se plaint à Dordrecht de la reforme des Troupes. 279. a. *Et suiv.* Amsterdam & autres Villes rejettent avec fermeté sa Députation. 280. a. b. Il fait arrêter des Bourguemestres de quelques Villes. 281. b. *Et suiv.* Il fait marcher des troupes vers Amsterdam. 282. a. *Et suiv.* Après avoir dit les raisons de cette demarche, il va joindre les Troupes. 284. a. Il traite avec Amsterdam. 284. b. Il relâche les Députés prisonniers à Louvestein. 286. a. *Et suiv.* Son projet contre Amsterdam approuvé par quelques Provinces. 287. b. Il traite avec la France. 288. a. Il meurt à la Haie de la petite verole; son caractère. 288. b.

Guillaume III. Prince d'Orange, naît après la mort de son Pere. II. 289. a. La Hollande & Zelande ne le revêtent pas des Charges & des Dignitez de son Pere. 291. a. b. Il est baptisé avec pompe; pensions que les Etats, lui donnent. 292. a. b. Sedition en sa faveur à Enkhuyse & à la Haye. 337. b. *Et suiv.* Son exclusion des emplois accordée par la Hollande mécontente fort les autres Provinces. 343. a. *Et suiv.* Deduction remarquable à cette occasion. 344. b. *Et suiv.* Les Etats après avoir contesté, sur son éducation, il est abandonné à son propre genie. 355. a. *Et suiv.*

Guillaume III. La Zelande & Hollande le font désigner Stadhouder &c. III. 10. a. *Et suiv.* Différens sur sa Tutelle. 17. b. *Et suiv.* Quelle somme son Oncle Charles II. lui devoit. 37. b. Sa contestation sur le pas avec l'Ambassadeur de France. 57. a. Cinq Provinces voulant le déclarer Général la Hollande s'y oppose fortement. 102. a. Louis XIV. est surpris que de Witt voulut qu'il agit contre les interêts de ce Prince. 122. a. *Et suiv.* Combien de Witt & d'Estades travaillent à gagner les Villes contre Guillaume. 123. a. b. La Hollandé se charge de son éducation. 125. b. 129. a. On lui ôte tous ses anciens domestiques; combien cela le chagrine. *ibid.* *Et suiv.* Son Parti se fortifie. 153. a. *Et suiv.* De Witt veut éteindre pour toujours la Charge de Stadhouder par un Edit perpetuel. 211. b. *Et suiv.* Malgré cela la Zelande, & autres Provinces veulent le rétablir dans ses charges. 241. b. Il va en Zelande & y est installé comme premier Noble. 242. a. Des Amis de de Witt s'attachent à lui. 251. b. Il a séance dans le Conseil d'Etat. 252. a. Son Parti s'augmente. 257. a. Sous quelles restrictions il est enfin fait Capitaine Général par mer & par terre. 262. a. *Et suiv.* Son armée est trop petite pour arrêter les François. 276. a. Sedition en sa faveur à Dordrecht. 289. b. *Et suiv.* Il y est fait Stadhouder. 290. b. Autres seditions ailleurs. 291. a. Les Etats l'installent dans l'emploi de Stadhouder. 291. b. *Et suiv.* Il leve le siège de Wourde. 312. a. *Et suiv.* Feintes qu'il fait pour éloigner les Troupes de France. 315. b. Il change les Magistrats des Villes. 318. b. Il reprend Narde sur les François. 335. b. Il aide à prendre Bonn. 337. a. L'Espagne le déclare son Généralissime. 350. b. Il est battu à Senef par le Prince de Condé. 350. b. *Et suiv.* Eloges que ce combat lui

attire. *ibid.* Il reprend Grave sur les François. 352. b. Il à la petite verole; il en guerit. 353. a. Charmé de lui, on fortifie son autorité. 353. b. Particulièrement à Utrecht. 355. a. *Et suiv.* Il prend Grave & Hui. 356. a. b. Il est fait Duc de Gueldre. 360. b. *Et suiv.* Il refuse ce Titre. 362. b. *Et suiv.* Il assiége vainement Malricht. 371. b. Son entre-tien sur la Paix avec le Chevalier Temple. 377. a. *Et suiv.* Il perd la Bataille de Cassel ou de S. Omer. 382. a. b. Il va en Angleterre dans l'intention d'épouser la Princesse Marie. 383. b. *Et suiv.* Il attaque le Duc de Luxembourg à l'improviste. 395. a. Il veut la guerre, Amsterdam s'y oppose, sa colere contre van Beuning. 398. b. *Et suiv.* Il s'embarque & passe en Angleterre avec une Flote. 409. a. *Et suiv.* Avantages qu'il remporte. 412. a. Il se rend à S. James. 413. a. Après la retraite de Jaques il est déclaré Roi. 414. b. *Et suiv.* Il passe en Irlande. 416. a. Il est blessé d'un boulet de canon. 416. b. Son Passage de la Boine. 417. a. *Et suiv.* Il leve le siège de Limerik. 419. b. *Et suiv.* Il fait un voyage en Hollande, & assiste à la Haye à un grand Congrès. 421. a. Il perd la Bataille de Steenkerk. 423. a. *Et suiv.* Conspiration contre sa personne. 424. a. Il est battu à Neerwinde. 425. a. *Et suiv.* Son intrepidité. 426. a. Il prend Hui. 427. a. Descendentes de sa Flotte sur les côtes de France font de peu de fruit. 427. a. b. Mort de la Reine Marie. 427. b. Il assiége & prend Namur. 428. a. *Et suiv.* Paix de Ryfwyk. 429. b. *Et suiv.* Il fait un Traité de Partage de la Monarchie d'Espagne. 431. a. Il se ligue avec l'Allemagne contre la France. 431. b. 434. a. On regle la succession à la Couronne d'Angleterre. 432. a. Son Eloge & sa Mort. 434. b. *Et suiv.*

Guillaume de Nassau, fils naturel de Maurice &c. commande un quartier au siège de Grol. II. 111. b. Il est tué à ce siège. 113. a.

Guillaume de Nassau, reprend le Fort de Schenk sur les Espagnols. II. 162. b. Ses progrès dans le Pais de Was. 178. a. Son fils Maurice y est tué. 179. a. Il est totalement battu par les Espagnols. *ibid.* *Et suiv.*

Guillaume Frederic de Nassau, succede à son Frere dans le Gouvernement de Frise. II. 199. Non dans celui de Groningue. 200. a. Il commande les Troupes qui devoient surprendre Amsterdam. 282. a. *Et suiv.* Il est fait Gouverneur de Groningue & Omlandes. 291. b. Et il semble aspirer aux Charges du feu Prince d'Orange. 292. a.

Guillaume (Le Comte) de Nassau, fait du dégât aux environs d'Anvers. II. 142. b. Il prend Orsoi. 143. b. Autres avantages qu'il a sur les Espagnols. 144. b. *Et suiv.* Il chasse les Espagnols de devant le Fort de Philippine. 154. a.

Guillaume Louis de Nassau, meurt à Leuwarde. II. 67. b.

Guillaume Friso, Gouverneur de Frise, prend S. Amant, & Mortagne. III. 460. b. & Mons. 462. a.

Guillaume Frideric, Electeur de Brandebourg, fait alliance avec les Etats contre la Suede. II. 356. b. Il en reçoit du secours en argent. 358. a. Il traite avec la Suede. 364. a.

Guillaume Frideric, Electeur de Brandebourg, fait alliance avec les Etats contre l'Evêque de Munster. III. 115. La France ne peut pas le gagner contre les Etats. 247. a. b. *Et suiv.* Pour pénétrer les desseins de la France il envoie un Ambassadeur à Paris. 249. b. *Et suiv.* Il tient ferme. 253. b. Il fait une étroite Alliance avec les Etats. 271. a. *Et suiv.* Il conclut avec l'Empereur une Alliance. 284. a. b. Sa lenteur à venir au secours des Etats. 295. b. *Et suiv.* Il se remuë enfin. 309. b. Montecuculi l'arrête ailleurs. 320. b. Ce qu'il dit pour s'excuser envers les Etats. 331. a. *Et suiv.* Il fait sa Paix avec la France. 332. b. 333. a.

Guion (François). Voyez Gerbard (Balthazar).

Gustave (Charles) X. du nom, succede à Christine Reine de Suede: son genie II. 353. a. b. Son armement cause de l'ombrage aux Etats. 356. a. Ses progrès étonnans dans la Pologne. 362. a. *Et suiv.* Il en veut à la Ville de Dantzick. 364. *Et suiv.* Ses hostilités contre la Ville. 367. a. Il gagne sur les Polonois la Bataille de Varsovie. 368. a. *Et suiv.* Traité d'Elbing entre lui & les Etats. 370. a. *Et suiv.* Le Danemarck lui déclare la guerre. 383. b. Sa Flotte chasse celle de Danemarck, & prend quelques places. 384. b. Propositions qu'il fait à Cromwel pour l'engager contre le Danemarck. 385. b. Il passe avec son Armée le Belt sur la glace & défait les Danois. 387. b. *Et suiv.* Il pousse ses conquêtes. 390. a. Paix proposée & conclue. 391. a. Entrevue des deux Rois. 393. b. L'exécution du Traité n'avançant pas il assiége Copenhague. 395. b. Propositions choquantes qu'il fait. 396. a. Sa Flotte étant battue, il se retire. 398. b. Nouvelle entreprise temeraire sur Copenhague sans réussite. 404. b. Après s'être plaint des Hollandois on entame les conférences pour la paix du Nord. 405. b. *Et suiv.* Il est fâché qu'on le presse tant pour la Paix. 409. b. *Et suiv.* Quelques paroles choquantes il dit aux Ambassadeurs des Etats. 410. a. b. Propositions qu'il fait. 413. a. Son armée battue devant Nybourg. 414. b. *Et suiv.*

DES MATIERES.

Gustave (Charles) Roi de Suede, résout enfin de faire la Paix avec la Pologne; Paix d'Oliva. III. 1. *b.* Sa maladie & sa mort. 2. *a.* Paix entre le Danemarck & la Suede. 5. *a.* & *suiv.*

H.

H*ague* (Etienne vander) Amiral, ses progrès dans les Indes Orientales. I. 240. *b.* & *suiv.*
Hainaut & Artois s'engagent par serment à demeurer attachez au Roi Cathol. & à la seule Religion Romaine. I. 78. *b.*
Hall (Joseph) Anglois, son Sermon au Synode de Dordrecht. II. 20. *b.*
Hanovre. Cette Maison nommée pour succéder à la Couronne d'Angleterre. III. 432. *a.*
Harlem, sermeté de cette Ville à ne vouloir pas se soumettre aux Espagnols. I. 33. *b.* Est obligée de se rendre. 34. *b.* Memoire que les Députez de cette Ville présentent aux Etats, pour soutenir le Gouvernement 330. *a.* & *suiv.*
Hautain, Amiral de Zelande, bat & disperse une Flote Espagnole dans le Canal. I. 234. *b.* & *suiv.* Il sacage quelques côtes d'Espagne. 240. *a.* Il y retourne, mais n'y cause pas grand dommage. 241. *b.* Il commande dans Berg-op-Zoom contre Spinola II. 79. *a.*
Hautain, Amiral de l'Escadre Hollandoise contre les Rochelois. II. 105. *a.* Il est maltraité par la Flotte de Soubise. 105. *b.*
Haye (La), le Schisme de Religion commence à s'y former. I. 300. *a.* & *suiv.* Trouble qu'il y cause. 312. *b.* Les Contreremonstrans se plaignent aux Etats, & demandent une Eglise. 314. *a.* & *suiv.*
Haye (La), sedition en faveur du Prince d'Orange apaisée II. 338. *a.*
Haye (La) Une Triple Alliance s'y conclut entre l'Angleterre, la Suede & les Etats. III. 220. *b.* & *suiv.*
Heemskerk (L'Amiral Jaques) d'Amsterdam, bat la Flotte Espagnole devant Gibraltar, & y est tué. I. 247. *a.* & *suiv.*
Heinsius (Daniel) Secretaire du Synode de Dordrecht. II. 18. *b.*
Hemert. Commandant de Grave. I. 126. *b.* est condamné à mort pour s'être mal défendu. 127. *a.*
Hempede (Le Sr. de). Voyez *Paw* (Adrien).
Henri III Roi de France, pourquoi il envoyoit peu de secours à son Frere le Duc d'Anjou. I. 99. *a.* *b.* Pourquoi il refuse la Souveraineté des Pais-Bas. 117. *a.*
Henri IV. Roi de Navarre, devient Roi de France. I. 149. *b.* Les Etats de Hollande l'assistent, *ibid.* Il rejette la Souveraineté des Pais-Bas 114. *b.* (Est tué par un Assassin. 162. *a.*) N'ayant point réponse sur ses plaintes. 165. *a.* Il déclare la Guerre à l'Espagne 166. *a.* Il réduit la Ligue. 173. *a.* Il fait avec Elisabeth & les Erats une Alliance. 174. *b.* Il prend Arras. 178. *a.* Il entre en négociation de Paix avec Philippe II. 182. *a.* & la conclut. 182. *b.* Il envoie fort à propos de l'argent aux Etats 200. *a.* Offres qu'il fait aux Etats en cas qu'ils ne concluent pas la Paix avec l'Espagne. 248. *b.* & *suiv.* Fait des remises en Hollande 250. *a.* Est prié par les Etats d'être garant de la Paix avec l'Espagne. 248. *b.* Il tâche de les engager à faire une Trêve. 255. *b.* 256. *a.* Sa mort. 278. *a.*
Henri Casimir, Fils d'Ernest Casimir, succede à son Pere dans le Gouvernement de Frise. II. 140. *a.* Il emporte Tirllemont d'assaut. 155. *a.* Il est batu & tué près de Hullst. 199. *a.*
Herauger (Charles) sa bravoure & sa récompense pour avoir pris Breda par le moyen d'un bateau à tourbes. I. 150. *a.* Gouverneur de Breda pour les Etats, il s'empare de Hui. 166. *b.* Son expedition hardie sur Lîre ne réussit pas. 169. *a.*
Herraité (Jaques l') Amiral Hollandois, fait quelques prises sur les Espagnols. II. 88. *a.* Sa Flotte passe le Detroit de Le Maire & va aux Indes Orientales. 110. *a.*
Hesse-Cassel (Le Prince Hereditaire de) est fait Général de la Cavalerie Angloise & Hollandoise. III. 445. *a.* Il bat près de Gibraltar un corps de troupes Espagnoles. 451. *b.*
Heyn (Pierre) de Delfs-haven, Vice-Amiral lors de l'Expédition dans le Bresil. II. 95. *b.* Il fait de grandes prises. 96. *b.* Il brûle la Flotte Portugaise dans la Baye de Tous-les-Saints. II. 113. *b.* Autres Prises qu'il fait & son retour en Hollande. 114. *a.* *b.* Il retourne en Amerique avec une Flotte considerable. 116. *b.* Après avoir pris & brûlé les Galions il s'en retourne en Hollande avec de grandes richesses. *ibid.* & *suiv.* Son peu d'avidité de biens; il est avancé, & sorti contre les Dunkerquois il est tué 119. *a.*
Hiergues, pour les Espagnols, prend Buren, Oudewater, &c. I. 46. *a.*
Hochstet (Bataille de) où les François & les Bavaois sont bat-tus. III. 446. *a.* & *suiv.*
Hogue (La). La Flotte de Tourville y est brûlée. III. 422. *a.* *b.*
Hobleno enleve à Farnese deux Forts d'importance. I. 118. *a.* Avantages qu'il remporte près de Grave sur les Espagnols. 126. *b.* Est fait Lieutenant du Comte Maurice 132. *a.* Il

prend le Fort d'Engelen, aujourd'hui Crevecœur. 134. *b.* Leicestre se plaint de lui. 135. *b.* Il oblige le Gouverneur de Breda à capituler. 150. *b.* Il abat à coups de canons un Clocher de Gertrydenberg. 159. *b.* Son Caractere & sa mort. 242. *a.*
Hollande. Villes qui secouent le joug des Espagnols. I. 27. 28. *b.* 29. *b.* La Religion Reformée y est reçue. 30. *a.*
Hollande & Zelande s'unissent & s'allient plus étroitement à Delft. I. 50. *a.* & *suiv.* Et souscrivent à la Paix de la Religion avec les autres Provinces. 73. *b.* Font une Alliance plus étroite entre elles & entre les plus voisines; quels en sont les Articles. 79. *b.* & *suiv.*
Hollande. Cette Province n'est pas pour la tenuë d'un Synode. I. 320. *a.* & *suiv.* 325. *b.* Resolution de quelques Villes à ce sujet. 328. *a.*
Hollande. Commodité de ses Canaux. II. 184. *a.* Combien cette Province s'étoit endettée dans la guerre. 244. *b.* 276. *a.* Elle veut la Paix avec l'Espagne. 245. *b.* 246. *b.* Elle fait en sorte que les Frontieres du Brabant sont chargées d'impôts autant qu'elle. 275. *a.* & *suiv.* Voulant casser des Troupes elle mécontente le Prince d'Orange. 278. *b.* & *suiv.* Après la mort du Pr. d'Orange cette Province tâche de se justifier, & elle réunit à sa Souveraineté divers Droits. 289. *b.* 290. *b.* Autres changemens qu'elle fait sur le droit d'élire les Magistrats, de nommer aux Emplois militaires, &c. 291. *a.* S'oppose vivement au rétablissement de l'Emploi de Maréchal de Camp Général. 375. *b.* & *suiv.* Son Acte d'Exclusion du Prince d'Orange des Emplois, fait à la demande de Cromwel, déplait aux autres Provinces. 343. *a.* & *suiv.* Deduction remarquable publiée à cette occasion. 344. *b.* & *suiv.*
Hollande, changement qu'elle fait faire au Formulaire des Prieres publiques où les Etats sont nommez. III. 33. *b.* & *suiv.* La Peste y fait du ravage. 59. *b.* Quel commerce que cette Province fasse, elle peut s'épuiser. 113. *a.* & *suiv.* Cette Province se charge de l'Education du Prince d'Orange. 125. *b.* 129. *a.* & *suiv.* Fait un Edit perpetuel pour éteindre la charge de Stadhouder. 211. *b.* & *suiv.*
Hollant, Amiral des Hollandois, défait entierement près de Berg-op-Zoom la Flotte Espagnole envoiée pour une expedition. II. 126. *a.*
Holy (Muys van) détourne Maurice de changer le Magistrat de Dordrecht. II. 6. *b.* Est ennemi juré de Grotius. 71. *a.*
Hommius (Festus) Ministre de Leide, ne veut pas obeir aux Etats. I. 283. *a.* Dispute entre lui & Episcopius. 306. *b.*
Hoofst (Pierre) Bourguemestre d'Amsterdam, ne veut pas qu'on opprime les Remontrants. I. 308. *a.*
Hoofst (Corneille) ancien Bourguemestre d'Amsterdam, son discours à Maurice sur les Privileges de cette Ville II. 6. *a.*
Hoogerbeets, Pensionnaire de Leide, sa Sentence de mort. II. 60. *a.* Sa Femme meurt dans la prison de son Epoux. 63. *b.*
Hoogstrate (Le Comte de) refuse de changer l'ancien serment. I. 11. *b.*
Horves (Le Comte de) se retire sur ses terres. I. 11. *b.* Est arrêté prisonnier par le Duc d'Albe. 15. *a.* Est decapité. 18. *a.*
Horves (Le Comte de) attaqué dans son poste devant Wourde par les François, il les repousse vivement. III. 313. *a.*
Horabovius (Antoine) Ministre à Emmenes, propose un moien pour lever la division des Reformez. II. 109. *a.*
Houtbeem. Voyez *Jol* (Corneille).
Howard (Charles) Amiral de la Flotte Angloise va à la rencontre de l'Espagnole nommée l'Invincible, & engage un combat. I. 141. *a.* & *suiv.* Autre combat. 142. *b.* Avantages sur la Flotte ennemie. 143. *a.* & *suiv.* Petites pertes que les Anglois souffrirent dans tous ces combats. 144. *b.* Il commode la Flotte envoiée en Espagne. 175. *a.* Son expedition à Cadix. 175. *b.*
Howard (Le Lord Thomas) commande une Escade contre l'Espagne. I. 179. *a.* & *suiv.*
Hui repris sur Louis XIV. III. 356. *b.*
Huidekoper (Jean) Echevin d'Amsterdam, est envoié au-devant des Troupes du Pr. d'Orange qui vouloient surprendre la Ville. II. 283. *a.* *b.*
Hullst pris par le C. Maurice. I. 153. *b.* Pris par le Cardinal Albert. 173. *b.*
Hullst assiégé & pris par Frideric Henri. II. 235. *b.*

J. I.

J*agues VI*. Roi d'Ecosse succede à Elisabeth. I. 223. *a.* Il favorise les Espagnols. 234. *b.* & *suiv.* 249. *a.*
Jaques I. Roi d'Angleterre & VI. d'Ecosse, écrit contre Vortius I. 284. *b.* Avis qu'il donne aux Etats sur les Disputes de Religion. 292. *a.* Sa Liberalité envers les Etats. 294. *b.* Etant remboursé par les Etats, il leur rend les Villes qu'il avoit en gage. 299. *a.* Sa Lettre aux Etats contre les Remon-

T A B L E

- montrants. 318. *b.* & *suiv.*
- Jaques I.** Deputez Anglois qu'il envoie au Synode de Dordrecht. II. 17. *b.* Il preferoit la plus mauvaise paix à la meilleure guerre. 79. *b.* Sa mort. 97. *b.*
- Jaques II.** Voyez *Torck* (Le Duc d') Il monte sur le trône d'Angleterre. III. 401. *b.* Ses executions contre les rebelles. *ibid.* & *suiv.* Il se fait craindre à la Nation. 402. *b.* & *suiv.* Il enferme 7. Evêques dans la Tour. 403. *a.* & *suiv.* Au bruit des preparatifs qui se font en Hollande, Louis XIV. lui offre du secours, qu'il refuse. 406. *a. b.* Il consulte l'Eglise Anglicane dans cette conjoncture; réponse. 407. *a.* Doutes si le Prince de Galles étoit bien son Fils. 407. *b.* 407. *b.* Manifeste fait contre lui. 408. *a.* & *suiv.* A l'arrivée du Prince d'Orange en Angleterre, il se rend dans son armée. 411. *a.* La Reine & le Prince de Galles passent en France. 412. *a.* Aiant quitté l'armée, plusieurs Seigneurs se joignent au Prince d'Orange. 412. *b.* Voulant sortir du Roiaume, le Peuple l'arrête. *ibid.* & *suiv.* Il passe en France. 413. *b.* Après sa retraite le trône est déclaré vacant. 414. *a. b.* Il assiege envain Londonderry en Irlande. 415. *a.* & *suiv.* Après le combat de la Boyne il retourne en France. 418. *a. b.* Sa mort. 434. *a.*
- Jaques III.** ou le Pretendant à l'Angleterre, il manque son expedition en Ecosse. III. 453. *a.*
- Jaucqui** (Jean) blessé dangereusement d'un coup de pistolet le Pr. d'Orange Guillaume I. I. 96. *b.*
- Jeanin** (Le President) pressé les Etats de faire une Trêve avec l'Espagne. I. 255. *a.*
- Jmbise** (Le Sr. d'), cause un émeute contre le Duc d'Archeot. I. 64. *a.* Son autorité dans Gand. 74. *a. b.* 82. *a.* Il se réfugie en Allemagne. 82. *b.* Ceux de Gand le rappellent. 105. *a.* Il y est arrêté & executé. 106. *a. b.*
- Indes Occidentales** (La Compagnie Hollandoise des) se forme en Hollande. II. 74. *a.* La Flotte qu'elle envoie, 88. *b.* arrive au Bresil. 95. *b.* & prend S. Salvador. 96. *a.* Elle envoie d'autres Vaisseaux & Troupes au Bresil. 96. *b.* Ses profits. *ibid.* Elle repere S. Salvador. 104. *b.* & sa Flotte y vient trop tard. 105. *a.* Celle des Portugais est brulée dans la Baye de T. L. S. 113. *b.* La Compagnie y envoie encore des vaisseaux. 116. *a.* Autre Flotte plus considerable, 116. *b.* qui prend & brule les Galions. *ibid.* Preparatifs de la Compagnie pour prendre au Bresil quelque Place ou Port assuré. 127. *b.* & *suiv.* Progrez de sa Flotte. 131. *a.* & *suiv.* Envoie ordre de ne pas abandonner le poste d'Olinde, & y envoie encore cinq vaisseaux. 137. *a.* Cependant on abandonne Olinde 138. *a.* Autres avantages de cette Compagnie. 145. *b.* & *suiv.* Nouvelles Expeditions. 149. *a.* & *suiv.* La Compagnie prend Curacao. 150. *a.* Nouveaux progrès qu'elle fait au Bresil. 159. *b.* & *suiv.* Elle nomme Maurice pour Gouverneur du Bresil. 165. *a.* Sa conduite & ses progrès. 170. *a.* & *suiv.* Voyez *Maurice* &c. Gouverneur du Bresil. La Compagnie envoie une Flotte pour prendre les Galions. 189. *a.* Combien mal elle s'en acquitte. 189. *b.* & *suiv.* Quatre combats sur mer contre les Espagnols. 200. *b.* & *suiv.* On y envoie une nouvelle Flotte. 202. *b.* Profits de la Compagnie. 203. *b.* La Flotte prend Angola Roiaume d'Afrique. 210. *b.* & *suiv.* & l'île de S. Thomas. 211. *b.* Autres conquêtes dans le Bresil. 212. *a.* Etat de la Compagnie. 213. *a. b.* Reglemens établis après la Trêve. 217. *a.* & *suiv.* Combien la Compagnie souffre des Portugais au Bresil & en Afrique. 218. *a.* & *suiv.* Elle propose de se joindre à celle d'Orient. 231. *a.* Conspiration des Portugais dans le Bresil, decouverte. 236. *a.* Hostilité de part & d'autre. 236. *b.* & *suiv.* Les Portugais leur enlèvent Loanda & S. Thomé. 268. *b.* Les Portugais amusent la Compagnie. *ibid.* & *suiv.* Elle équipe pour s'y soutenir. 303. *b.* Ses affaires n'y vont pas bien. 304. *a.* Propositions d'accommodement que le Portugal fait pour l'amuser. 304. *b.* & *suiv.* Elle perd tout ce qu'elle avoit dans le Bresil. 349. *a.* & *suiv.*
- Indes-Occidentales** (La Comp. des). Sous quelles conditions le Bresil est cédé au Portugal. III. 18. *b.* & *suiv.* Les Anglois attaquent en Afrique les places que la Compagnie y a. 65. *a.* & *suiv.*
- Indes-Orientales** (Compagnie Hollandoise des) Un de ses Commandans est massacré par le Roi de Ceylon. I. 235. *b.* Tâche de contrecarrer les Portugais. 240. *a.* Ses progrès aux Indes. 240. *b.* & *suiv.* Les Hollandois pour y faire commerce, font en vain chercher un chemin par la Mer du Nord. 169. *b.* Une Societé de Marchands y reussit mieux par la route du Midi. *ibid.* Nouvelle tentative & la dernière pour passer par le Nord. 180. *b.* La Compagnie des Indes Orientales se fortifie de plus en plus. 191. *a.* & *suiv.* 201. *a.* 213. *b.* La Zelande y envoie aussi des Vaisseaux. 216. *a.* Il vient en Hollande des Ambassadeurs des Indes. 221. *a.* Tous les Négocians particuliers se lient en une Compagnie, & obtiennent un Privilège des Etats. 221. *b.* La Compagnie chasse la Flotte Portugaise de devant Bantam. 226. *b.*
- Indes-Orientales**.) Compagnie des). A son sujet Traité de Commerce fait entre les Etats & les Anglois. II. 66. *b.* Cette Compagnie confirmée pour 21. ans. 82. *v.* Son fâcheux démêlé avec celle d'Angleterre à Amboina 89. *a.* & *suiv.* 106. *b.* Retour de quelques Vaisseaux richement chargez 97. *a.* Elle refuse de s'unir à l'Occidentale. 231. *a.* Rude combat livré contre le Roi de Cambay. 231. *b.* & *suiv.* Charles II. se plaint de la Compagnie. III. 57. *b.*
- Infrastapaires**, leur sentiment. II. 9. *a.*
- Jol** (Corneille) est envoyé avec une Flotte pour prendre les Galions Espagnols. II. 189. *a.* Combien mal il est secondé par ses Vaisseaux. 189. *b.* & *suiv.* Il retourne au Bresil avec une Flotte. 202. *b.* Il n'y fait pas de grands exploits. 204. *a.* Il conquiert Angola Roiaume d'Afrique. 210. *b.* & *suiv.* Il meurt après avoir pris l'île de S. Thomas. 211. *b.*
- Irlande**. Le Roi de France y envoie des troupes pour le Roi Jaques. III. 415. *a.* Passage de la Boyne. 417. *a.* & *suiv.* Limerik résiste à Guillaume, 419. *b.* & *suiv.* qui réduit la plus grande partie de l'île. 421. *a.*
- Isabelle**, Fille de Philippe II. en se mariant avec l'Archiduc Albert est déclarée Souveraine des Pais-Bas. I. 189. *b.*
- Isabelle** devient Gouvernante après la mort de son Epoux. II. 70. *b.* Elle envoie des Deputez à Mastricht & puis à la Haye, pour negocier, mais sans fruit. 143. *a.* & *suiv.* Sa mort. 146. *b.*
- Juan** (Don) d'Autriche, est designé Gouverneur des Pais-Bas. I. 53. *a.* Il arrive dans le Pais. 53. *b.* Propositions qu'il fait & offres qu'il accepte. 55. *b.* & *suiv.* Il conclut un Traité, nommé *Edit perpetuel*; quels en sont les Articles. 56. *b.* Il fait son entrée publique à Bruxelles. 58. *a.* Il devient suspect aux Etats. 58. *b.* & *suiv.* Ses vues ambitieuses sur l'Angleterre. 59. *b.* Sa personne est en danger. 60. *a.* Il surprend le Château de Namur, & autres Places. 60. *b.* Les Etats font une réponse vigoureuse à ses Propositions. 61. *a.* & lui font à leur tour des demandes. 61. *b.* Il est déclaré ennemi de l'Etat. 65. *a.* Il se prepare à mettre par force les Pais-Bas à la raison. 66. *b.* Il leur déclare la guerre, & bat l'armée des Etats. 68. *b.* Autres avantages qu'il remporte. 69. *a.* Il est repoussé par l'armée des Etats à Rimenant. 75. *a.* Sa mort. 76. *b.* Combien forte étoit l'armée qu'il avoit formée. 77. *a.*
- Juan IV.** aiant secoué le joug des Castillans, devient Roi de Portugal. II. 206. *a.* Il fait avec les Etats une Trêve de 10. ans. *ibid.* Voyez le reste sous *Portugal*.
- Juliers** assiéger par Spinola. II. 76. *a.* se rend. 77. *b.* Voyez *Cleves*.

K.

- K Empen**, Ville du Diocèse de Cologne; Lamboi, Espagnol; y est défait par Guébriant. II. 214. *b.*
- Keyserwert** pris par les Alliez. III. 437. *a. b.*
- Knotssembourg** (Le Fort de) bâti par le Comte Maurice. I. 151. *a.* Farnesé est obligé d'en lever le siege. 153. *a.*
- Koeborn** (Le Général Hollandois) a la direction des attaques au siege de Namur. III. 428. *b.* Il force les Lignes du Pais de Was. 439. *a.*
- Koningsmark** (Le Comte de) est fait Général de l'Infanterie Hollandoise. III. 313. *a.* Il se retire honteusement de devant le Duc de Luxembourg. 317. *a.* & *suiv.*

L.

- La Barlotte**. Voyez *Barlotte*.
- Lalain** (George de) Voyez *Renneberg*.
- Lalain** (Marie de). Sa bravoure au Siege de Tournai. I. 95. *a.*
- Lamboi**, Général Espagnol, battu par les François. II. 214. *b.* 236. *b.*
- La Nouë**, (François de) celebre guerrier dans le parti de Louis de Nassau. I. 28. *a.* 75. *a.* Gouverneur de Mastricht, il en sort pour pouvoir mieux secourir la Place. 83. *a.* Il prend Ninove. 87. *b.* Est fait prisonnier par les Ennemis. 88. *a.* Est relaché sous condition de ne pas servir contre l'Espagne. 124. *b.*
- Lanzavecchia** (Edouard) Gouverneur de Breda pour l'Espagne, fortifie Gertruydenberg. I. 150. *a.* Son Fils laisse prendre Breda par le moyen d'un bateau à tourbes. *ibid.*
- Leake** Amiral Anglois, s'empare de l'île de Sardagne. III. 453. *b.*
- Ledemberg**, Secretaire des Etats d'Utrecht, se tué lui-même en prison. II. 7. *b.*
- Ledemberg**. . . . Son accusation & sa mort. II. 60. *a.*
- Lessingue**, Ernest de Nassau y est battu par l'Archiduc. I. 207. *a.*
- Leicestre** (Robert Dudley Comte de) envoyé pour Gouverneur des Etats par Elisabeth. I. 124. *b.* Les Etats lui accordent un pouvoir trop étendu. 125. *a.* & *suiv.* Il donne de grands sujets

D E S M A T I E R E S.

jets, de mécontentement. 127. *a.* 128. 119. *b.* Il assiege Zutphen. 128. *b.* Pourquoi il passe en Angleterre. 130. *a.* Ce qu'il falloit conclure de sa conduite. 131. *b.* Il revient d'Angleterre 134. *a.* Il se plaint des Etats. 134. *b.* Il continue à se plaindre de Hohenlo & des Etats. 135. *b.* De retour en Angleterre la Reine lui ordonne de se démettre de son Gouvernement. 137. *b.* Sa mort. 145. *b.*

Leide bloqué par les Espagnols. I. 37. *b.* Le siege en est repris par les Espagnols. 41. *a.* N'a point des Vivres. 42. *a.* Les environs sont inondez. 42. *b.* Les Espagnols se retirent. 43. *a.* Comment on découvre la trahison de livrer cette Ville au Comte de Leicester. 136. *b.* On y est sur ses gardes contre le Prince Maurice. 327. *a.*

Leide, les Professeurs y sont changez après la tenuë du Synode de Dordrecht. II. 48. *a.*

Leopold, Empereur, se déclare pour les Etats contre la France. III. 272. *b.* Il conclut une Alliance avec l'Electeur de Brandebourg 284. *a. b.* Montecuculli marche à la tête de ses Troupes. 319. *b.*

Leopold Guillaume, Archiduc, Gouverneur des Pais-Bas Cathol. II. 261. *b.*

Leuward, tumulte qui s'y fait au sujet de l'Electon des Magistrats. I. 279. *b.*

Leque (Le Seigneur de la) Voiez *Guillaume de Nassau* Fils &c.

Lille assiegée & prise sur Louis XIV. par les Alliez. III. 455. *a. & suiv.*

Limbourg pris par les Alliez. III. 441. *b. & suiv.*

Limerik, Ville d'Irlande, Guillaume III. en leve le siege. III. 419. *b. & suiv.* Elle capitule. 421. *b.*

Lingue, prise par Spinola. I. 232. *b.* & fortifiée par lui. 233. *b.*

Lippe (Le Comte de la) commande une armée d'Allemands confederes contre les Espagnols, mais il ne fait rien. I. 199. *a.*

Lozck, Amiral Général Hollandois, va avec une Flote au Bresil. II. 127. *b. & suiv.* Il prend Olinde. 131. *a. & suiv.*

Lopès (Rodrigue) Juif Portugais, aiant voulu empoisonner Elizabeth, est executé. I. 161. *b.*

Londondri, assiegé en vain par le Roi Jaques. III. 415. *a. & suiv.*

Londres, Incendie dans cette Ville. III. 160. *a.*

Lorraine (La) envahie par Louis XIV. III. 255. *a.*

Louis XIII. Roi de France, s'interessé fort pour Barneveld. II. 7. *b. & suiv.* 15. *b.* Se plaint aux Etats qu'ils meprisent son intercession pour Barneveld. 56. *b.* Pourquoi son amitié avec les Etats se refroidit un peu 77. *a.* Les Hollandois lui accordent une Escadre pour aider à soumettre les Rochelois. 105. *a.* Il renouvelle l'Alliance avec les Etats. 130. *a. b.* Articles de ce Traité. 150. *b. & suiv.* Il est signé. 153. *b.* Il déclare la Guerre à l'Espagne. 155. *a.* Il se plaint des Etats par son Ambassadeur. 159. *a.* 160. *b.* 163. *b.* Nouveau Traité avec les Etats. 164. *b.* Il fait donner au Pr. d'Orange le titre d'Altesse. 165. *b.* Piccolomini lui enleve quelques places dans la Picardie. 163. *b.* Il perd Lens & la Bassée. 215. *b.* Nouveau Traité avec les Etats. 214. *a.* Sa mort. 220. *a.*

Louis XIV. Roi de France, succede à son Pere. II. 220. *a.* Ses demandes aux Etats sur la liberté des Cathol. Rom. & la réponse. 228. *a.* Son projet de mariage avec l'Infante allarme les Etats. 244. *b.* 246. *a.* Subsidies qu'il donne aux Etats. 246. *b. & suiv.* Conquêtes de ses troupes sur les Espagnols, de Courtrai, Dunkerque, &c 248. *b.* Il permet les Pyrateries de ses Sujets sur les Hollandois. 307. *a. b.* Alliance défensive entre lui & Cromwel. 372. *b.* Les François visitent les vaisseaux Hollandois, qui par reprefailles font quelques hostilités. 377. *a. & suiv.* Ses plaintes par son Ambassadeur. 380. *a. & suiv.* Il se radoucit. 381. *a. & suiv.*

Louis XIV. Se plaint que les Hollandois soutiennent trop les Danois contre les Suedois; ils se justifient. III. 2. *b. & suiv.* Sous quel pretexte il se fait de la Principauté d'Orange. 11. *a. & suiv.* Paix des Pyrenées entre lui & l'Espagne. 13. *b.* Son contract de Mariage avec l'Infante Marie Theresé. 14. *a. & suiv.* Traité de Commerce avec les Etats. 15. *b. & suiv.* Sa Garantie de la pêche avec les Etats irrite Charles II. 23. *b. & suiv.* Conclué pourtant sans s'en mettre en peine. 25. *a. & suiv.* Il achete Dunkerque de Charles II 26. *a.* Autres articles du Traité avec les Etats. 26. *b.* Il leur demande la Garantie de Dunkerque. 35. *a. & suiv.* Combien il s'interessé pour les Etats. 75. *b. & suiv.* Propositions qu'il fait faire à Charles II. de la part des Etats. 91. *b. & suiv.* Les Etats ne veulent pas accepter celles de Charles. 100. *a. b.* Louis envoie 6000. hommes de Troupes pour assister les Etats contre l'Evêque de Munster. 102. *b.* mais la marche en est trop lente 106. *b.* Il rappelle de Londres ses Ambassadeurs 108. *b.* Il déclare la Guerre à l'Angleterre. 119. *a.* Il est surpris que de Witt voulut qu'il agit contre les interêts du Pr. d'Orange. 122. *a. & suiv.* Louis commence à se refroidir pour les Etats 165. *a.* Contestations sur le Salut & Contre-Salut des Amiraux. 167. *a. & suiv.* 175. *b.* Livre qui

s'imprime à l'Imprimerie du Louvre pour prouver ses Droits sur divers Etats de la Monarchie d'Espagne 179. *b.* Quels sont ces Droits. 182. *b. & suiv.* Il fait marcher son armée vers les Pais-Bas. 187. *b.* Il prend sur les Espagnols plusieurs Places importantes. 190. *a. b.* De quels Pais & Places il se contenteroit pour tous les Droits échus à la Reine. 193. *a.* 203. *b.* 204. *a.* Il ratifie la Paix de Breda. 201. *b.* Il refuse de porter ses armes contre l'Espagne ailleurs que dans les Pais-Bas. 211. *a.* 215. *b.* Il fait la conquête de la Franche-Comté. 224. *b.* Traité entre lui, l'Angleterre & les Etats. 229. *b. & suiv.* Alternative d'accommodement de l'Espagne avec la France. 231. *a. & suiv.* Paix d'Aix-la-Chapelle avec l'Espagne. 234. *a. & suiv.* Il gagne plusieurs Princes d'Allemagne pour agir avec lui contre les Etats. 246. *b. & suiv.* Il gagne le Roi d'Angleterre. 251. *a. b.* 253. *a.* Il prend la Lorraine. 255. *a.* Sa déclaration de guerre contre les Etats. 264. *a.* Ses armées marchent vers les Provinces Unies, & prennent plusieurs places 273. *a. & suiv.* Rapidité de ses conquêtes. *ibid. & suiv.* Il se moque des offres des Etats. 281. *a.* Ses prétentions outrées. 281. *a. & suiv.* Autres Propositions 292. *b. & suiv.* Il assiege & prend Maltricht. 334. *b. & suiv.* Ses Troupes abandonnent ce qu'elles avoient pris dans les Provinces des Etats. 346. *a. & suiv.* Ses plaintes. 349. *b.* Ambassadeurs qu'il envoie à Nimegue. 356. *b.* Négociations. 370. *a. & suiv.* Il prend Valenciennes, Cambrai, &c. 382. *a.* Il prend Gand, Ypres &c. A quelles conditions il veut faire la Paix. 387. *b.* Il fait la Paix avec les Etats. 394. *a.* & avec les autres Alliez. *ibid. & suiv.* Il prend la Ville de Luxembourg. 398. *b.* Son armée entre dans le Palatinat. 405. *b.* Il envoie des troupes en Irlande en faveur de Jaques II. 415. *a.* Sa Flotte battue & brûlée. 422. *a. b.* Il prend Namur. 422. *b. & suiv.* Paix de Ryswyk. 429. *b. & suiv.* Son Petit-Fils le Duc d'Anjou devient Roi d'Espagne. 431. *a.* Défaite de son armée à Höchstet 446. *a. & suiv.* & à Oudenarde. 454. *a. & suiv.* Il recherche la Paix 456. *a. & suiv.* Son armée battue à Malplaquet. 461. *b.* Paix d'Utrecht. 463. *b.*

Louis de Nassau défait en Frise le Comte d'Arenberg. I. 17. *a.* Il surprend Mons. 28. *a.* Est défait & tué à Moock par les Espagnols. 40. *a.*

Louvain assiegé par les Alliez, mais ils l'abandonnent II. 155. *b. & suiv.*

Lubberts (Sibrand) Professeur à Franeker, écrit contre Vorf-tius. I. 292. Il répond à Grotius. 294. *a.* 296. *b.*

Luney (Le Comte de la Mark, Sr. de) qui commandoit la Flotte du Prince d'Orange, prend la Brille I. 25. *a.* Son caractère. 29. *b.* 32. *a.* Il leve le siege d'Amsterdam. 31. *b.*

Luxembourg (La Ville de) prise par le Roi de France. III. 398. *b.*

Luxembourg (Le Duc de) prend Deventer. III. 275. *b.* Il fait lever au Prince d'Orange le siege de Wourde. 313. *b.* Il avance sur la glace vers la Hollande. 316. *b. & suiv.* Ce qu'il fait à Swammerdam & à Bodegrave. 318. *a.* Le Prince d'Orange l'attaque à l'improviste près de Mons. 395. *a.* Il bat Waldeck à Fleurus 420. *a. & suiv.* Il bat un corps d'Alliez près de Leuse. 421. *b.* Il gagne la Bataille de Steenkerk. 323. *a. & suiv.* Il gagne celle de Neerwinde. 425. *a. & suiv.*

M.

M Alaga. Combat naval entre les Flottes des Alliez, & de la France. 450. *& suiv.*

Malines. Barbares violences des Espagnols dans cette ville. I. 32. *a.* Prise par les Espagnols. 84. *a.* Reprise par les Etats. 87. *b.*

Malo (S.) bombardé par la Flotte alliée. III. 429. *a.*

Malplaquet (Bataille de) gagné par les Alliez. III. 461. *b.*

Malte, satisfaction que les Etats donnent à cet Ordre pour les Commanderies dans leurs Provinces. III. 49. *a.* Utrecht refuse de la donner. 70. *b.* La France pressé de nouveau les Etats de rendre les Commanderies à cet Ordre. 201. *a. b.*

Mansveldt (Le Comte Pierre Ernest de) ne peut arrêter les mutineries des Soldats Espagnols. I. 52. *b.* Par quelle nouvelle invention il prend Wachtendonk. 147. *a.* Il fait la fonction de Gouverneur pendant l'absence de Farnese. 151. *b.* Le Roi d'Espagne l'y confirme. 157. *a.* Sa cruelle Ordonnance. 158. *a.* Ne peut faire lever le siege de Gertruydenberg. 159. *b.*

Mansveldt (Le Comte Charles de) Fils d'Ernest, prend quelques Places pour les Espagnols. I. 148. *a.* Voulant reprendre Breda, il en est détourné par une diversion que Maurice fait. 150. *b.* Il commande les Troupes Espagnoles pendant l'absence de Farnese. 151. *b.* Il meurt en Hongrie. 167. *a.*

Mansveldt (Le Comte de) entroit au service de la Puissance qui lui offroit le plus d'argent. II. 79. *b.* Les Etats le gagnent, *ibid.* Son combat défavantageux contre les Espagnols. 80. *a.* Il est payé & se retire. 80. *b.* 81. *a.* Il revient avec des Troupes. 101. *a.*

Mansveldt (Un Comte de) autre que le précédent, invente devant Breda l'art de jeter des bombes. II. 94. *b.*

T A B L E

- Marche en Famine*, l'Édit perpetuel s'y conclut; quels en furent les Articles. 56. *b*
- Marguerite* Duchesse de Parme, Gouvernante des Païs-Bas. I. 4. *a* & *suiv.* Sa Réponse à la Requête des Conféderez. 8. *b*. Elle publie une Ordonnance contre les Protestans. 10. *a* Se relâche un peu. 10. *b*. Elle leve des Troupes. 11. *b*. Exécutions qu'elle fait faire. 12. *a*. Entre avec des Troupes dans Anvers. 13. *a*. Se retire des Païs-Bas. 15. *b*
- Marguerite de Valois*, Reine de Navarre, motif de son voyage dans les Païs-Bas. I. 60. *a*
- Marguerite d'Autriche*, fille de l'Archiduc Charles, promise à Philippe III. I. 189. *b*
- Mariana* (Jean) Jésuite Espagnol; son Livre justifie ce que les Etats ont fait contre l'Espagne I. 161. *b*. Quelles sont les matieres qu'il traite dans son Livre de *Institutione Regis*. III. 64. & *suiv.*
- Marie de Medicis*, Mere de Louis XIII. Honneurs qu'on lui fait en Hollande. II. 181. *a*
- Marie Stuart*, Fille de Charles I. se marie avec Guillaume de Nassau. II. 204. *b*
- Marie Stuart*, Fille du Duc d'York, épouse Guillaume III. Prince d'Orange. III. 384. Sa mort. 427. *b*
- Mark* (Comte de la). Voyez *Lumey*.
- Marlborough* (Le Duc de) prend Bonn. III. 438. *b*. Ses raisons pour attaquer les Lignes ne sont pas goûtées. 441. *a. b*. Il marche au secours de l'Empire. 444. *a*. Il force & bat les Bavaurois à Schellenberg. 444. *b*. Il fait faceger la Bavière. 445. *b*. Il bat les François à Hochstet. 446. *a. & suiv.* L'Empereur le fait Prince de l'Empire. 450. Il gagne la Bataille de Ramilly. 452. *b. & suiv.* Suites de la Victoire. 453. *a*. La Reine Anne n'a plus tant d'égards pour lui. 453. *b*. Il gagne la Bataille d'Oudenarde. 454. *a. & suiv.* & de Malplaque. 461. *b*. Il prend Douai. 462. *a*. Son credit près de la Reine tombe tout à fait. 462. *b*
- Marnix*. Voyez *Aldegonde*.
- Maroc* (L'Empereur de) propose un Commerce entre ses Sujets & ceux des Etats. I. 261. *a*
- Martinus* (Matthias), son jugement du Synode de Dordrecht. II. 40. *b*
- Mastricht* pillé par les Espagnols. I. 54. *a* Assiéger par le Duc de Parme, & facegé. 83. *a. b*
- Mastricht* assiégé par Frideric Henri II. 140. *b. & suiv.* Il capitule. 142. *a*. Aitone Général Espagnol est obligé d'en abandonner le siège. 148. *b*. Entreprise des Espagnols sur cette Ville comment découverte. 177. *a*
- Mastricht*, assiégé & pris par Louis XIV. III. 334. *b. & suiv.*
- Matthias* (L'Archiduc) surprend les Etats par son arrivée dans les Païs-Bas, mais le Prince d'Orange le favorise. I. 63. *a*. & va à sa rencontre. 64. *b*. Sous quelles conditions on lui donne la Charge de Gouverneur Général. 65. *b*. En cette qualité il fait son entrée à Bruxelles. 66. *b*. Il accorde aux Reformez l'Exercice de leur Religion. 70. *b*. Les Etats, malgré qu'il ne leur fut d'aucun secours, le font payer de sa pension. 87. *a*
- Maurice* (Le Comte) Fils de Guillaume I. est fait Gouverneur de Hollande & de Zelande. I. 111. *a*. & Capitaine & Amiral Général. 124. *a*. & Gouverneur Général pendant l'absence de Leicester. 132. *a*. Il obtient le Marquisat de Bergop-Zoom. 145. *b*. Pour brider Nimegue il élève le Fort de Knotzenbourg. 151. *a*. Il prend par ruse le Fort de Zutphen & puis la Ville, & Deventer. 152. *a. b*. Il prend Hulst. 153. *b*. & Nimegue. 154. *a*. Avec quelle joye il est reçu à La Haye. *ibid.* Il prend Steenwyk & Coeverden. 154. *b. & suiv.* Beau siège de Gertruydenberg. 158. *b. & suiv.* Un Moine & un Soldat veulent le tuer. 162. *a*. Il assiège & prend Groningue. 162. *b*. Sa réponse aux Propositions de Paix. 167. *b*. Pourquoi il abandonne le siège de Grol. 168. *a*. Il défait le Comte de Varax. 176. *b. & suiv.* Reforme qu'il fait dans l'armure des Soldats. 178. *b*. Il prend quelques Villes. *ibid.* Il prend Zevenar. 194. *b*. Il défait 5. Compagnies de Mendozza. 196. *b*. Il fait jeter 3. Ponts sur le Wahal pour communiquer avec Bommel. 197. *b*. Pourquoi il ne veut pas livrer bataille à Mendozza. *ibid.* Il surprend Wachtendonk. 202. *b*. & prend Crevecoeur & le Fort S. André. 203. *a*. Il part pour assiéger Dunkerque. 205. *b*. Arrivé devant Nieuport il donne ordre à ses vaisseaux de se retirer à Ostende. 207. *a*. Ses dispositions & sa marche contre l'Ennemi. 208. *a*. Il gagne la Bataille de Nieuport. 209. *a. & suiv.* Raillerie qu'il fait à Mendozza. 211. *a*. Il leve le siège de Nieuport. 2. *a*. Les Comtez de Meurs & de Horne lui sont donnez par la Veuve du Comte de Horne. 213. *b*. Il assiège & prend Rhimberk. 214. *a. b*. Il leve le siège de Bolduc. 215. *a*. Marche de son armée dans le Brabant. 218. *b*. Ayant rebroussé chemin il assiège & prend Grave. 219. *a*. Il surprend & bat le Marquis della Bella devant Bolduc. 225. *a* Il assiège & prend l'Ecluse. 227. *a. & suiv.* Il prend auparavant quelques Forts dans l'Île de Cadfant. 227. *b*. Son dessein sur Anvers échoué. 231. *b*. Il envoie des troupes vers le Rhin contre les entreprises des Espagnols. 232. *a* Il attaque Spinola à Mulheim sans en tirer grand avantage. 233. *b. & suiv.* Il est inférieur en troupes à Spinola. 237. *a*. A l'approche de Spinola il leve le siège de Grol. 239. *a* Il n'est pas porté pour la Paix. 245. *a*. Pourquoi il déconseille aux Etats de faire une Trêve avec l'Espagne. 253. *a. & suiv.* Les Etats reglent sa Pension pendant la Trêve. 258. *a*. Il prend parti dans les disputes de Religion. 271. *b*. Quels Magistrats il met à Alemar. 276. *a*. Il prend la Ville de Juliers. 278. *b*. Il fait agir sa Mere pour avoir la Souveraineté des Etats. 297. *b. & suiv.* Il ne voudroit pas paroître se mêler dans les Controverses. 299. *b*. Son entretien avec Barneveld & Uytembogard. 302. *a. & suiv.* Il soutient le Ministre Roséus. 307. *b* Se declare pour les Contreremontrants. 312. *b. 3. b. 315. b* Se plaint des Etats. 314. *b*. Cherche à brouiller de plus en plus les affaires. 319. *b. & suiv.* Il introduit brusquement 2. Compagnies dans la Brille. 324. *a*. Droit qu'il s'arroge sur les Garnisons des Villes. 327. *a*. Il change les Magistrats de Nimegue, & dans quelle vue. 329. *a. & suiv.* Il se declare contre Barneveld. 331. *b*. Est choqué d'une Remontrance que les Etats lui présentent. 336. *a. & suiv.* Il n'a point égard aux Privileges du Païs. 338. *b* Il fait souvent deux Personnages. 339. *b*. Utrecht ne voulant pas se défaire de sa Garde, 338. *b. & suiv.* il la casse de sa seule autorité. 340. *a* Son autorité s'accroit par le congé donné aux Gardes des autres Villes. 341. *b*
- Maurice*. (Le même) Il fait arrêter Barneveld & Grotius. II. 1. *a. & suiv.* Les Etats Généraux l'approuvent. 3. *a*. Il change le Magistrat de plusieurs Villes. 5. *a. & suiv.* Piège qu'il tend à Barneveld & à la Famille. 54. *a. b*. Il herite de la Principauté d'Orange. 66. *a*. Après la Trêve il demande la Guerre plutôt que de se soumettre à l'Espagne. 70. *a* Il envoie son Frere faire une expedition dans le Brabant. 78. *a*. Raison pourquoy il ne cherche pas à attaquer l'armée de Spinola. 80. *b*. La gélée fait échouer un de ses desseins. 81. *a*. Il depouille les Enfants de Barneveld de leurs biens. 83. *a*. Conspiration des Barnevelds contre lui, est découverte & les Complices punis. 83. *a. & suiv.* Son dessein de surprendre le Château d'Anvers échoué, il en tombe malade. 93. *a. b*. On murmure sur ses peu de succès. 95. *a*. Il s'exprime souvent d'une manière un peu grossiere. 93. *b*. 94. Son Eloge, & son caractère. 97. *b. & suiv.* Sa mort. *ibid.*
- Maurice* de Nassau (Le Comte) de la Branche établie en Allemagne, élu Gouverneur du Bresil. II. 165. *a*. Arrivé il y produit ses Lettres. 169. *b. & suiv.* Ses progrès. 170. *b. & suiv.* 185. Il est forcé d'abandonner le siège de S. Salvador. 186. *a. & suiv.* Il demande plus de Troupes; ce qu'il propose pour le Commerce, & reglemens de la Compagnie là-dessus. 187. *b. & suiv.* Il se bronille avec un Colonel; bonnes Loix qu'il établit. 195. *b. & suiv.* Les Espagnols y envoient une Flotte qui n'y peut rien exécuter de conséquence. 196. *a. & suiv.* Quatre combats sur mer contre les Espagnols. 200. *b. & suiv.* Il bat & disperse sur terre les Ennemis. 202. *a*. Il reçoit le renfort d'une nouvelle Flotte. 202. *b*. Profits de la Compagnie. 203. *b*. Voulant être rappelé on lui ordonne de profiter de la Révolution du Portugal. 210. *a*. Conquête nouvelle qu'il fait dans le Bresil. 212. *a*. Etat de la Compagnie. 213. *a. b*. La Trêve y est reçue. 217. *a* Reglemens qu'il établit. *ibid. & suiv.* Hostilitéez des Portugais. 218. *a. & suiv.* Il est rappelé de son Gouvernement. 223. *a*. Pourquoi il est rapellé. 230. *a*
- Maurier* (Du) Ambassadeur de France, exhorte les Etats à la Tolerance. I. 327. *a. b*. 331. *a*. 340. Exhorte encore les Etats à la Tolerance, & au relâchement de Barneveld. II. 15. *a. & suiv.* Leur réponse. *ibid.* Il intercede en vain pour Barneveld. 56. *b*. Ses plaintes aux Etats. 77. *a*
- Maximilien* II. Empereur, intercede pour les Peuples des Païs-Bas. I. 16. *b*. Il s'interesse pour la Paix dans les Païs-Bas. 43. *b*
- Mazarin* (Le Cardinal) témoignage qu'il rend à la mémoire de Guillaume II. Prince d'Orange. II. 290. *a*. Sa mort. III. 17. *a*
- Medinaceli* (Le Duc de), sa Flotte est defaite par les Zelandois. I. 27. *a*
- Medina Sidonia* (Alonse Perès de Gusman, Duc de) devient Amiral de la Flotte invincible après la mort du Marquis de Ste Croix. I. 139. *b*. La Flotte part & après avoir un peu souffert arrive à la vue de Plimouth. 141. *a*. Elle est attaquée par l'Angloise. 141. *a. & suiv.* Autre combat. 142. *b*. Attaquée de nouveau & mise en desordre. 143. *a*. Elle s'en retourne en Espagne. 144. *a*. Quelle perte elle avoit soufferte. 144. *b*
- Melo* (Don Francisco de) nommé par le Cardinal Infant pour lui succeder dans le Gouvernement des Païs-Bas. II. 208. *a*. Prend Lens & la Bassée, & bat les François. 215. *b* Il assiège Rocroi. 220. *b*. Il y est battu. *ibid. & suiv.* Il s'en retourne en Espagne. 227. *b*
- Mendozza* (François) Amiral d'Arragon, Général des Trou-

DES MATIERES.

pes dans les Pais-Bas pendant l'absence d'Albert. I. 188. a. Il prend Orfoi, Rhimberck, & autres places sur le Rhin. 190. a. b. Il commet mille ravages & cruautez sur les terres de l'Empire. 192. a. & *suiv.* L'Empereur Rodolphe le mena- ce; il s'en moque. 193. a. Comment il se justifie & même se plaint à l'Assemblée tenue à Coblents. 193. b. & *suiv.* Il marche vers l'Isle de Bommel. 196. b. & *suiv.* Il leve le sié- ge de Bommel. 198. b. Il est fait prisonnier à la Bataille de Nieupoort. 209. b. Est raillé par Maurice. 211. a. Sous quelles conditions il est relâché. 213. b. Témoignage qu'il rend des Membres de la République. 217. b. Il retourne en Espa- gne. 220. a

Mieppel (Jean) Vice-Amiral de la Nord-Hollande, envoyé dans le Sund. II. 404. a

Meurs, ce Comté donné au Prince Maurice. I. 213. b

Michielzen (Le Capitaine Jacob) enleve un gros Vaisseau, à la vuë d'Anvers. I. 213. a

Middelburg est bloqué par les Zelandois. I. 36. b. & se rend. 39. b

Minorque & Port Mahon, pris par les Anglois. III. 453. b

Moertergue (Le Sr. de), sa Femme demande sa grace aux E- tats & l'obtient. II. 60. a

Molle. (Combat Naval près du Cap) où les Hollandois ont de l'avantage sur les Espagnols. II. 82. b

Moucade (François de). Voyez *Aitone* &c.

Mondragon (Christofle), qui étoit pour les Espagnols, degage la Ville de Tergoes. I. 27. b. Il se rend maitre de l'Isle de Finart. 46. b. Prend Ziricéc. 49. a. Ses Soldats se muti- nent. 52. b. & l'arrêtent. 53. a. Il fait lever à Maurice le sié- ge de Grol. 168. a. Sa mort. 168. b

Mook (George) Amiral Anglois, rude combat entre lui & Tromp. II. 333. a. & *suiv.* Autre combat sur les côtes de Hollande. 334. b. & *suiv.*

Monk (Christofle) Duc d'Albemarle, Amiral d'Angleterre. III. 137. b. Ses quatre combats contre la Flotte des Etats. 139. a. & *suiv.* Nouveau Combat, où il bat les Hollandois. 143. a. & *suiv.* Il brule une Flotte Marchande à Vlieland. 151. b

Monmouth (Le Duc de) fils naturel de Charles II. est pris & décapité. III. 401. b. & *suiv.*

Mons est surpris par Louis de Nassau. I. 28. a. Le Duc d'Al- be assiége la Ville. 28. b

Montbas (Le Comte de) Gendre de Hugue Grotius, Gouver- neur de Nimégue, merite d'être arrêté par le Prince d'Oran- ge, il se sauve de Prison; on ne peut se fier sur ses Mémoi- res. III. 274. a. & *suiv.*

Mont-Cassel. Voyez *Cassel* (Bataille de)

Montecuculi . . . amene aux Espagnols un renfort de Troupes Imperiales. II. 123. a. Amersfort se rend à lui. 124. b

Montecuculi, Général de l'Empereur marche pour faire diver- sion en faveur des Hollandois. III. 319. b. Il détourne l'E- lect. de Brandebourg d'aller secourir les Etats. 320. b. & *suiv.*

Monterci (Le Comte de) est nommé Gouverneur des Pais-Bas Espagnols. III. 254. b. Il se déclare contre la France pour les Etats. 337. a

Montigni (Jean de) Deputé à Madrid par les Conféderez. I. 9. a. Chef des Wallons Mécontents. 74. b

Moock (Bataille de) où Louis de Nassau est défait & tué par les Espagnols. I. 40. a

Mora (Christophe de) Marquis de Castel-Rodrigo, fort estimé par Philippe II. I. 186. b. 188. a

Mulheim. (Combat à) entre Maurice & Spinola. I. 233. b. & *suiv.*

Muller, Fonton de Wesel, contribué à la prise de Wesel, par les Hollandois. II. 125. b

Munster. La Paix s'y négocie; les Etats voulant y envoyer des Ambassadeurs, Articles qu'on y devoit proposer. II. 222. a. Instructions données à leurs Ambassadeurs. 238. b. Plenipo- tentiaires nommez. 245. b. Articles convenus sans l'inter- vention de personne. 248. a. Comment leurs Ambassadeurs y sont reçus. 249. a. & *suiv.* Négociations de Paix. 250. b. & *suiv.* La Paix y est signée. 257. a. & *suiv.* Articles. *ibid.*

Munster (L'Evêque de). Voyez *Galen* &c.

Muys van Holy. Voyez *Holy* &c.

N.

NAmur, pris par Louis XIV. III. 422. b. & *suiv.* Re- pris par le Roi Guillaume III. 428. a. & *suiv.*

Narden, cruautez que les Espagnols y commettent. I. 33. a

Narden pris par les François. III. 277. a. Repris par le Prince d'Orange. 335. b

Nassau-Orange. Ce que les Etats accordent aux Princes de cet- te Maison lors de la Trêve. I. 258. a

Nassau (Philippe Guillaume de) Prince d'Orange, fils aîné de Guillaume I. est envoyé en Espagne. I. 12. b. Arrivé d'Es- pagne en Italie, les Etats lui écrivent. 172. a. Il prend pos- session de la Principauté d'Orange 199. b. Il profite beau- coup par la Trêve. 258. a

Nassau (Jean de) Frere du Prince d'Orange devient Gouver-

neur de la Gueldre. I. 70. b. Retourne en Allemagne 95. b

Nassau (Le Comte Philippe de) pille la Province de Luxem- bourg. I. 158. b

Nassau (Guillaume Louis de), Ioné. I. 95. b. Est fait Gouver- neur de Frise. 110. b. Il épouë la Sœur du Comte Mau- rice. 137. a. Il remporte quelques avantages sur les Espa- gnols près de Groningue. 149. a. Autres avantages. 160. b. Groningue le prend pour son Gouverneur. 163. a. Il la ré- duit à payer la Taxe aux Etats. 203. b

Nassau (Guillaume de) Gouverneur de Frise, ses raisons pour ne pas attaquer Dunkerque. I. 205. a. Loué. 211. a. Il se défend bien dans l'Isle de Cadfan, & oblige Spinola de se retirer. 228. b

Nassau (Frederic Henri de) Conseiller d'Etat & Général de la Cavalerie, va en Ambassade en Angleterre. I. 223. a. Est fait Gouverneur de l'Ecluse & des Forts des environs. 229. a. Il manque de battre un Corps de Spinola. 233. b. & *suiv.*

Nassau (Jean de) Frere de Guillaume I. & Pere de Guillaume de Nassau, Gouverneur de Frise, &c. Sa mort. I. 242. a

Nassau (Louis de) Lieutenant Général de la Cavalerie, se dis- tingue à la Bataille de Nieupoort. I. 209. b. Sa courûe & son expedition dans le Luxembourg. 220. b

Nassau (Ernest de) est battu près de Lessingue par l'Archiduc. I. 207. a

Nassau (Justin de) Gouverneur de Breda. II. 90. b. Prend ses mesures pour soutenir un sié- ge contre les Espagnols. 9. a. Son opiniâtreté à soutenir le sié- ge 102. b. Il capitule. 103. a

Nassau-Sarbruck (Le Prince de) assiége & prend Keyferswert. III. 437. a. b

Neerwinde (Bataille de) gagnée par le Duc de Luxembourg. III. 425. a. & *suiv.*

Nes (van) Lieutenant Amiral, son courage & sa fermeté. dans un combat contre les Anglois III. 149. b. Il commande la Flotte pendant la maladie de Ruiter. 162. a. Son expedition dans la Tamise. 196. b. & *suiv.*

Nesville, Brave Capitaine François, ne peut empêcher la pri- se de Bommené ou il commandoit pour les Etats. I. 48. a

Neyen (Le P. Jean) employé par l'Espagne à négocier une Trêve ou une Paix avec les Etats. I. 243. b. & *suiv.*

Nieupoort, (Bataille de) gagnée par Maurice. I. 209. a. & *suiv.* Velasco renforce la garnison de cette Ville. 212. a. Maurice en leve le sié- ge. *ibid.*

Nimégue, cette Ville est bridée par le Comte Maurice. I. 151. a. Il assiége & prend la Ville. 154. a

Nimégue, choisi pour y traiter de la Paix. III. 366. b. Les Né- gociations s'entament. 370. a. & *suiv.* 377. a. & *suiv.* 385. a. & *suiv.* Paix conclue entre la France & les Etats. 394. a. & les autres Alliez. *ibid.* & *suiv.*

Noircarme (Jean de) Baron de Selle, Envoyé de Philippe dans les Pais-Bas, ne peut rien gagner sur les Etats. I. 69. b

Noot (Van der) succede à Dorp pour Commandant d'Osten- de. I. 225. b

Nort-Hollande, ce qui s'y passe tant pour Leicestre, que pour Maurice. I. 137. a

Nouë. Voyez *La Nouë*.

Nybourg, Ville dans l'Isle de Funen, prise par les Danois & les Hollandois, & les Suédois battus. 414. b. & *suiv.*

O.

ODyk (Guillaume de Nassau Sr. d') Le Prince d'Orange le fait son Deputé en Zelande, pour représenter le premier Noble. III. 242. b

Oldenbarneveld. Voyez *Barneveld* (Jean).

Oliade dans le Bresil prise par les Hollandois. II. 131. a. & *suiv.* 137. a. Ils l'abandonnent, après un combat naval avec la Flotte Espagnole. 138. a

Oliwa (Paix d') entre la Suede & la Pologne. III. 1. b

Omer (St.) assiégé par le Maréchal de Châtillon. II. 178. a. Le sié- ge est abandonné. 180. b

Omer (Bataille de St.) ou de Cassel, perduë par le Prince d'Or- ange Guillaume III. III. 82. a. b

Omlandes (Les) & Groningue renouvellent leur vieille querel- le. I. 71. b

Opdam (Jaques de Wassenar, Seigneur d') à quelles conditions il accepte la charge de Lieutenant Amiral. II. 337. a. Il est envoyé dans le Sund. 357. a. 367. b. Est envoyé contre le Portugal. 386. a. & *suiv.* Est envoyé avec une Flotte au secours du Danemarck. 397. b. Il bat les Suédois devant Cop- penhague. 398. b. Il les bat encore. 406. a. A combien sa Flotte s'accroit. 407. b. Le plus beau de la saison se passe sans rien faire, étant amusé par le Roi de Suede. 411. a. & *suiv.* Il s'en retourne en Hollande. 414. a

Opdam (Wassenar &c.) Le même. Il prend une Flotte mar- chande Angloise. III. 73. a. Il est battu & il faute en l'air. 73. b. Qu'est-ce qui peut avoir causé cette défaite. 75. a

Opdam (Le Baron d') Général Hollandois, sa retraite d'Eke- ren. III. 439. a. b. & *suiv.*

d

Oquenda

T A B L E

Oquendo (Don Antonio d') part de la Corougne avec la Flotte Espagnole. II. 192. *b.* & *suiv.* Elle est battuë deux fois dans la Manche par Tromp. 192. *a.* & *suiv.*
Orange (La Principauté d') sous quel prétexte Louis XIV. s'en faist. III. 11. *a.* & *suiv.*
Orange (Nassau-) Voyez *Nassau-Orange*.
Orange (Philippe Guillaume de Nassau, Prince d'). Voyez *Nassau* (Philippe Guillaume de).
Ostende. Commencement de ce siège par l'Archiduc Albert I. 214. *b.* & *suiv.* On y renouvelle la Garnison. 217. *a.* Renouvelée encore. 225. *b.* La Ville capitule & se rend. 229. *b.* & *suiv.* Voyez *Spinola*.
Oudenarde. (Bataille d') Gagnée par les Alliez, contre les François. III. 454. *a.* & *suiv.*
Overyffel déclare le Comte de Renneberg son Gouverneur. I. 72. *a.*
Owerkerk (Le Général) empêche le bombardement de Maftricht. III. 438. *b.*

P.

P*acecco*, Capitaine Espagnol, est condamné par Treslong à être pendu. I. 26. *b.*
Pain & Vin (Moïse) Colonel, abandonne son poste de Nicuwerbruggen. III. 318. *a.* Le Prince d'Orange le condamne à perdre la tête. 330. *a.*
Pais-Bas. Troubles de Religion. I. *b.* 2. Les Nobles s'opposent à l'Inquisition. 7. *b.* & *suiv.* Les Assemblées Protestantes y croissent. 9. *b.* La Noblesse se divise. 11. *b.* & cette première émeute de Religion finit. 12. *a.* Grande inondation dans les Provinces maritimes. 23. *a.* Voyez *Provinces-Unies*.
Paix de la Religion acceptée par la plus part des Provinces des Pais-Bas, cause des desordres. I. 73. *b.* & *suiv.*
Palatinat, les Etats y envoient des Troupes pour sa conservation contre la Maison d'Autriche. II. 68. *a.* L'Electeur se refugie en Hollande. 73. *b.*
Papenheim, Général de l'Empereur, se joint aux Espagnols pour faire lever le siège de Maftricht. II. 141. *a. b.* Frideric Henri le repousse vertement. 142. *a.*
Parker (Samuel) Historien Anglois, son emportement & son impudence au sujet des Etats. III. 270. *a. b.*
Parne (Alexandre Farnese Prince de). Voyez *Farnese*.
Parne (La Duchesse de) étant venuë dans les Pais-Bas, son Fils Farnese en à de la jalousie. I. 88. *a.*
Pater, Amiral Hollandois, tué devant Olinde dans un combat naval. II. 137. *b.*
Paw (Adrien) en devenant Pensionnaire de Hollande après Cats, précautions qu'il prend. II. 303. *a.* Sa mort. 330. *a.*
Peckius (Pierre) Chancelier de Brabant est envoyé par l'Archiduc à la Haye, pour faire des propositions de soumission à l'Espagne; ce qui n'est d'aucun fruit. II. 69. *a.* & *suiv.*
Pernambouc. Voyez *Olinde & Bresil*.
Philippe II. Roi d'Espagne. Son caractère. I. 2. *b.* Il fait mal de quitter les Pais-Bas, & d'aller en Espagne. 4. *a. b.* Il fait publier le Concile de Trente dans les Pais-Bas. 6. *a.* Il ne donne point de satisfaction aux Contéderez des Pais-Bas. 9. 10. *a.* Combien il s'endette dans la guerre des Pais-Bas. 49. *a.* Fait abolir le dixième denier. 53. *a.* Ses nouvelles propositions rejetées. 69. *b.* Les Etats le déclarent déchu de tous ses droits sur les Pais-Bas. 92. *a.* & *suiv.* Ses sujets de mécontentement contre Elisabeth. 138. *b.* Il prepare une Flotte contre l'Angleterre. *ibid.* Forces de cette Flotte. 139. *a.* Voyez *Medina Sidonia*. Son indifférence à l'ouïe de la défaite de sa Flotte. 144. *a.* Il soutient la Ligue en France: ce qui fait respirer les Provinces-Unies. 149. *b.* 152. *a.* Dispositions qu'il fait dans les Pais-Bas après la mort de Farnese. 157. *a.* Armées qu'il a sur pied. 169. *a.* Voulant se vanger de l'expédition des Anglois sur Cadix, sa flotte est dissipée par la Tempête. 176. *b.* Combien il s'étoit endetté par la Guerre. 177. *b.* Il équipe une nouvelle Flotte contre l'Angleterre. 179. *a.* La Tempête la dissipe. 180. *b.* Las de la Guerre, il veut entrer dans des Négociations de Paix avec les Etats, qui les rejettent. 181. *a.* Henri IV. n'en fait pas de même. 182. *a. b.* Son embarras sur la dot qu'il donneroit à sa fille Isabelle en la mariant avec l'Archiduc Albert. 181. *b.* 186. *a.* & *suiv.* Articles du Contrat de ce Mariage. 187. *a.* Sa maladie & sa mort. 188. *a.* & *suiv.* Son Caractere. 189. *a.*
Philippe III. Roi d'Espagne, épouse Marguerite d'Autriche. I. 199. *b.* Il permet que les Hollandois negocient en Espagne, mais les Etats le defendent. 240. *a.* Il songe à faire une Trêve ou une Paix avec les Etats. 242. *a.* Sa mort. II. 70. *b.*
Philippe IV. Roi d'Espagne, combien il s'étoit endetté dans la guerre contre les Hollandois. II. 109. *a.* 110. *b.* Sa Flotte est battuë par les Anglois. 110. *b.* De quels moyens il se sert pour avoir de l'argent. 147. *a.* Il épouse Marie d'Autriche. 275. *a.* Sa mort. III. 99. *b.*
Philippe V. Duc d'Anjou, devient Roi d'Espagne. III. 431. *a.*
Philippe de Nassau, fils aîné de Guillaume I. Voyez

Nassau (Philippe &c).
Picolomini (Le Général) fait lever aux Hollandois le siège de Louvain. II. 156. *a.* Ses Croates font des ravages, & l'on court sur eux. 157. *b.* Il prend quelques places sur les frontières de la Picardie. 163. *b.*
Pirenées (Paix des) entre la France & l'Espagne. III. 13. *b.*
Polyander (Jean) appelé Professeur à Leide. I. 291. *a.*
Portland (Le Comte de) Favori du Prince d'Orange, envoyé en Angleterre, pour sonder le Roi, si sa venue y seroit agréable. III. 383. *b.*
Portocarrero (Hernand Teglio), par quelle ruse il surprend Armiens. I. 177. *a.*
Portugal (Le) secouë le joug des Castillans. II. 206. *a.*
Portugal Sa convention avec les Etats pour le payement de Sel à Setuval. III. 244. *b.* & *suiv.* Voyez *Juan IV*.
Prédestination. Grande Controverse sur ce Dogme en Hollande. Voyez *Reformez*, *Remonstrans*, & *Contreremonstrans*.
Preuil (S.) Gouverneur d'Arras, pourquoi decapité par les François. II. 208. *a.*
Protestans des Pais-Bas présentent une Requête à Matthias pour se disculper. I. 73. *q.* Ce qui produit une Paix de Religion. *ibid.*
Protestans (Troupes), leur grand nombre dans les Pais-Bas donne de la méfiance aux Catholiques. I. 73. *a.*
Provinces-Unies. Naissance de leur République. I. 1. Quand reconnus libres. 2. *a.* Archevêchez & Evêchez établis. 3. *b.* 4. *b.* Articles de l'Alliance qui a été le fondement de la République. 79. *b.* & *suiv.* Les Etats offrent la Souveraineté à Elisabeth. 85. *b.* Sentiment là-dessus du Prince d'Orange. *ibid.* & *suiv.* A quelles conditions ils offrent la Souveraineté au Duc d'Alençon. 88. *b.* 90. *a.* Leur Fdit pour déclarer Philippe déchu de tous ses droits sur les Pais-Bas. 92. *a.* & *suiv.* Envoient une Ambassade solennelle au Roi de France, qui n'est d'aucun fruit. 116. *b.* & une autre à Elisabeth; Traité fait avec elle. 121. *b.* & *suiv.* Ils assistent Henri IV. 149. *b.* Font cesser la cruauté des Espagnols en ne leur faisant aucun quartier. 158. *a.* Ils sont en vain chercher un chemin par le Nord pour le commerce aux Indes Orientales. 169. *b.* Une Société de Marchands réussit mieux, par la route du midi. *ibid.* Nombre de vaisseaux des Etats en ce tems-là. 170. *a.* Leurs Vaisseaux négocient même avec les Espagnols. 170. *b.* Flotte chargée de bled, envoyée en Italie. 171. *a.* Font une Alliance avec Henri IV. 174. *b.* Vaisseaux Hollandois joints à la Flotte Angloise envoyée contre l'Espagne. 175. *a.* S'attirent de la louange. 176. *b.* Grosses sommes qu'ils contribuent pour leurs Troupes. 178. *a.* Accordent encore des vaisseaux à Elisabeth pour une nouvelle expedition. 179. *a.* Nouvelle tentative pour passer à la Chine par la Mer du Nord. 180. *b.* Refusent d'entrer dans des négociations de Paix avec Philippe. 181. *a.* On dit en Angleterre des choses odieuses contre les Etats. 184. *b.* & *suiv.* Nonobstant cela Elisabeth renouvelle l'Alliance de 1585. 186. *a.* La Compagnie des Indes Orientales se fortifie de plus en plus. 191. *a.* & *suiv.* Les Etats imposent de nouvelles taxes pour avoir de l'argent. 195. *a.* Opposent une déclaration vigoureuse contre celle du Cardinal André. 195. *a.* Beau Règlement qu'ils font pour la Milice & pour leur armes. 196. *a.* Reçoivent fort à propos une somme de Henri IV. 200. *a.* Font une réduction de Troupes. 200. *b.* Equipent une Flotte pour troubler le Commerce des Espagnols. 201. *a.* Courage des Etats pour assiéger Dunquerque & livrer Bataille. 205. *a.* Leur réponse à de nouvelles Propositions de Paix. 212. *a.* Nombre de leurs vaisseaux pour le Commerce. 216. *b.* Envoient l'Amiral Hantain contre la Flotte Espagnole, & il la bat dans la Manche. 234. *b.* & *suiv.* Augmentation des Frais de la Guerre. 236. *a.* Arment sur mer pour troubler le Commerce des Espagnols. 239. *b.* & *suiv.* Ils descendent à leurs Sujets de négocier en Espagne. 240. *a.* Font songer Philippe à une Trêve ou Paix. 242. *a.* Leur réponse aux Propositions. *ibid.* & *suiv.* Il se fait une suspension d'armes. 244. *b.* La forme de la Ratification de Philippe rejetée par les Etats. 245. *b.* Leur vive réponse sur une nouvelle forme de Ratification. 246. *a.* Les plaintes de l'Empereur sur cette Négociation. *ibid.* & *suiv.* Leur Amiral Heemskerck bat la Flotte Espagnole devant Gibraltar. 247. *a.* & *suiv.* On entame la Négociation à la Haye. 249. *a.* & *suiv.* On propose une Trêve de 7. ans. 252. *b.* & *suiv.* La France & l'Angleterre insistent qu'elle se fasse. 255. *a.* & *suiv.* Une Trêve de 12. ans se conclut à Anvers. 257. *a.* & *suiv.* Ce que les Etats accordent aux différens Princes de Nassau-Orange. 258. *a.* Querelles de Religion dans les Provinces Unies. Voyez *Reformez* & *Remonstrans*. Les Etats consentent à la convocation d'un Synode. 267. *b.* Ils proposent auparavant que les Ministres répondent à 8. Questions. 268. *a.* Ils mandent Arminius à la Haye pour s'expliquer à eux de bouche. 272. *a.* Aussi-bien que Gomarus. 272. *b.* La Classe d'Alcmar résiste à la volonté des Etats. 274. *a.* 276. *a.* Les Etats font comparoître devant eux Arminius & Gomarus assistez chacun de 4 Ministres,

tres. 274. *b.* & *suiv.* Les Etats envoient des Ambassadeurs à Henri IV. 276. *b.* Ils se mêlent dans la Contestation des Pais de Cleves & de Juliers pour la succession. 276. *b.* & *suiv.* Ambassade envoyée en Angleterre. 279. *a.* Leur Puissance Souveraine dans les choses sacrées contestée par quelques Ministres 280. *b.* & *suiv.* Ceux qui sont pour Arminius leur présentent une Remontrance. 282. *a.* & *suiv.* Les Etats emploiez pour Mediateurs entre la Suede & le Danemarck. 285. *a.* Ils font un Traité avec le Grand Seigneur. 286. *a.* Conférence sur la Religion à la Haye. 286. *a.* & *suiv.* Autre 291. *a.* & *suiv.* Le Roi d'Angleterre écrit aux Etats pour la Tolerance, 292. *a.* Liberalité de ce Roi envers les Etats. 294. *b.* Leur Ordonnance pour calmer les Esprits sur les différens de Religion, 295. *a.* & *suiv.* Ils s'accordent avec le Roi Jaques, le payent, & retirent les Villes qu'il avoit en gage. 299. *a.* Ils sont mécontents du Schisme qui se forme à la Haye 300. *a.* & *suiv.* Résolution qu'ils prennent là-dessus. 303. *a.* Envoient pour le même sujet une Députation à Amsterdamm. 303. *b.* & *suiv.* Les Etats disentent sur la Tolerance en fait de Religion. 308. *b.* & *suiv.* Ils sont diffamés par des Libelles. 311. *a.* Reçoivent une Lettre de Jaques I. 318. *b.* Leur précaution pour prévenir les émeutes. 319. *a.* Résolutions qui se prennent sur la tenuë d'un Synode. 320. *a.* & *suiv.* Raifons pour & contre la tenuë d'un Synode *ibid.* 324. *b.* & *suiv.* Sont choquez d'un discours de l'Ambassadeur d'Angleterre. 326. *a.* & *suiv.* Remontrance des Etats à Maurice, qui en est fort choqué. 336. *a.* & *suiv.* Le sujet de la tenuë d'un Synode, remis sur le tapis. 337. *a.* & *suiv.* 341. *b.* Font congédier les Gardes de quelques Villes. 341. *b.*

Provinces-Unies. Réponse des Etats à la Harangue de du Maurier, au sujet de la Tolerance & de Barneveld. II. 16. *a.* & *suiv.* Font une Alliance avec la Republ. de Venise. 67. *a.* Leur Trêve avec l'Espagne finit. 69. *a.* Ce qu'ils répondent à l'Ambassadeur de l'Archiduc. 69. *b.* & *suiv.* Traitez qu'ils font avec les Princes du Nord. 74. *a.* La Guerre contre l'Espagne se déclare. 75. *b.* L'amitié de Louis XIII. se refroidit un peu à leur égard. 77. *a.* Question; s'il s'est fait sur terre de plus belles actions que sur mer. 82. *a.* Nouveaux avantages par mer. 82. *b.* Font des Traitez avantageux avec la France & l'Angleterre. 89. *a.* Facheux démêlé entre leur Compagnie des Indes-Orientales & celle d'Angleterre. *ibid.* & *suiv.* Leur escadre se joint aux François contre la Rochelle. 105. *a.* Laquelle est attaquée par Soubise. 105. *b.* La conduite des Etats justifiée. 106. *a.* Ils font une Ligue avec Charles I. Roi d'Angleterre. *ibid.* Autre Ligue où le Danemark entre. 106. *b.* Combien toutes les diverses Compagnies de Commerce se fortifient, & font fatales aux Espagnols. 117. *a. b.* L'Angleterre travaille en vain à les détourner de donner à la France du secours contre les Rochelois. 117. *b.* Les Espagnols leur proposent une Trêve de 34. ans, qui est rejetée. 127. *a.* Renouvellement de l'Alliance avec Louis XIII. 130. *a. b.* Isabelle envoie aux Etats des Deputez pour negocier, ce qui n'est d'aucun fruit. 143. *a.* & *suiv.* Articles de l'Alliance susdite avec la France. 150. *b.* & *suiv.* Elle est signée. 153. *b.* Propositions de Trêve que les Espagnols leur font. 158. *b.* & *suiv.* Ce qui déplaît à la France. 159. *a.* 160. *b.* Nouvelles Négociations de Paix avec les Etats. 163. *a.* Nouveau Traité avec la France. 164. *b.* Leurs Titres. 166. *a.* Tempête effroyable qui se fait aussi sentir ailleurs. 197. *b.* Font une Alliance avec Christine pour maintenir le Commerce dans la Mer Baltique. 198. *a.* Nouveau Traité avec la France. 205. *a.* Le Roi de Portugal, après avoir secoué le joug des Castillans, fait une Trêve avec les Etats. 206. *a.* Ils font un Traité avec le Danemarck. 208. *b.* Ils craignent les Conquêtes de la France sur les Pais-Bas Espagnols. 208. *b.* & *suiv.* Nouveau Traité avec Louis XIII. 214. *a.* Refusent d'assister Charles I. contre son Parlement. 216. *a. b.* Articles qu'on devoit proposer à Munster où la Paix se négocioit. 222. *a.* Instructions données pour les Députez aux Etats, pour le Pensionnaire, &c. 223. *b.* Leur réponse aux demandes de la France sur la liberté des Cathol. Romains. 228. *a.* Ils tâchent d'accorder Charles I. avec son Parlement. 229. *a.* Ils se plaignent du Parlement Anglois 229. *b.* Ils arment contre le Danemarck, ce qui déplaît à la France. 234. *a.* Paix conclue avec le Danemarck. 238. *a.* Instructions qu'ils donnent à leurs Ambassadeurs allant à Munster. 238. *b.* Ils font allarmez par le projet de mariage de Louis XIV. avec l'Infante. 244. *b.* 246. *a.* Plenipotentiaires qu'ils envoient à Munster. 245. *b.* Ils conviennent à part de quelques Articles avec les Espagnols. 248. *a.* Reception de leurs Ambassadeurs à Munster. 249. *a.* & *suiv.* Négociations entamées 250. *b.* & *suiv.* La Paix est signée après une guerre de 80. ans. 257. *a.* & *suiv.* Articles de cette Paix *ibid.* Difficulté à executer plusieurs Articles. 263. *a.* & *suiv.* Ils ne menagent pas assez Cromwel & le Parlement d'Angleterre. 272. *a. b.* Alliance avec le Danemarck. 273. *b.* & *suiv.* Dif-

ferens des Provinces sur les Impôts 275. *b.* & *suiv.* Reforme des Troupes 276. *a.* & *suiv.* Ils se plaignent de la Province de Hollande. 278. *a.* & *suiv.* La Grande assemblée des Etats tenuë à la Haye après la mort de Guillaume II. 292. *b.* & *suiv.* Deliberations & résolutions qui y sont faites. *ibid.* Médaille frappée à cette occasion. 301. *b.* Les Etats se plaignent des Pyrateries des François. 307. *a. b.* Cromwel leur envoie une Ambassade. 307. *b.* & *suiv.* Articles que ces Ambassadeurs proposent. 311. *b.* Ils se retirent sans rien faire. 312. *b.* & *suiv.* Les Etats envoient une Ambassade à Londres. 314. *a.* & *suiv.* L'Amiral Tromp combat les Anglois. 315. *b.* & *suiv.* Les Ambassadeurs s'en retournent n'ayant pu rien faire. 320. *b.* Cromwel leur déclare la guerre. 321. *b.* De Ruyter bat Aiscue Amiral Anglois. 322. *b.* Autres combats. 324. *a. b.* Tour que les Etats prennent pour faire rompre le Danemarck avec l'Angleterre. 326. *b.* Trois combats livrez contre les Anglois. 328. *b.* & *suiv.* Victoire dans la Méditerranée. 331. *b.* Combat naval près de Nieuport. 333. *a.* & *suiv.* Recompenses que les Etats destinent à ceux qui se feront distinguez sur mer, &c. 334. *b.* Combat commencé à la hauteur de Catwyk 334. *b.* & *suiv.* Envoient Beverning avec trois autres Ambassadeurs à Cromwel. 339. *b.* Négociations qui se font avec lui aboutissent à une Paix. 340. *a.* & *suiv.* Consentement d'exclure le Prince d'Orange. 343. *a.* ce qui mécontente quelques Provinces. *ibid.* & *suiv.* Dédiction remarquable publiée à cette occasion. 344. *b.* & *suiv.* Paix ratifiée avec Cromwel. 348. *b.* Ils assistent d'argent la Ville de Breme. 353. *b.* L'armement de Charles Gustave leur cause de l'ombrage. 356. *a.* Ils font Alliance avec l'Electeur de Brandebourg. 356. *b.* Envoient une Escadre au Sund. 357. *a.* Secours d'argent accordez à l'Electeur de Brandebourg. 358. *a.* Ambassades envoyées en Suede & en Danemarck. 365. *b.* & *suiv.* Envoient une Flotte au secours de Dantzick. 367. *b.* Négociations avec la Suede. 369. *a.* Le Traité se fait à *Elbing.* 370. *a.* & *suiv.* La France commençant quelques hostilités sur mer, les Etats lui rendent la pareille. 377. & *suiv.* Plaintes vives que leur Ambassadeur fait à Louis XIV. 378. *b.* & *suiv.* Les Etats ordonnent d'arrêter en Hollande tout ce qui appartenoit aux François. 379. *b.* La France s'accorde. 381. *a. b.* & *suiv.* Envoient une Flotte contre le Portugal. 386. *a.* & *suiv.* Sont choquez de quelques articles du Traité entre le Danemarck & la Suede. 394. *b.* & *suiv.* Envoient une Flotte au secours du Danemarck. 397. *a.* & *suiv.* Laquelle bat la Suedoise & délivre Copenhague. 398. *b.* Autre Flotte envoyée. 403. *b.* & *suiv.* Conférences à la Haye avec les Ambassadeurs de France & d'Angleterre pour reconcilier les Couronnes du Nord. 404. *a.* & *suiv.* Ambassadeurs envoyez par les Etats aux deux Couronnes à cette fin. 405. *b.* Forces de la Flotte des Etats dans la Mer Baltique. 407. *b.* On propose au Danemarck une autre Convention. 409. *a.* Paroles choquantes du Roi de Suede aux Ambassadeurs des Etats. 410. *a. b.*

Provinces-Unies. Pourquoi elles sont pour le Danemarck contre la Suede. III. 2. *b.* & *suiv.* Murmures de la France & de l'Angleterre contre les Etats. 4. *b.* & *suiv.* Reception qu'ils font à Charles II. Roi d'Angleterre. 7. *a.* & *suiv.* Ambassade qu'ils lui envoient à Londres; projet d'un Traité. 9. *a.* & *suiv.* Traité de Commerce avec la France. 15. *b.* & *suiv.* Traité de Paix avec le Portugal. 18. *b.* & *suiv.* Ils ne peuvent pas s'accorder avec Charles II. à l'occasion de la Pêche. 20. *b.* & *suiv.* La Garantie de la Pêche entre la France & les Etats irrite Charles II. 23. *b.* & *suiv.* On va son train sans s'en mettre en peine. 25. *a.* & *suiv.* Autres Articles du Traité avec la France. 26. Articles du renouvellement d'Alliance avec l'Angleterre. 27. *b.* 49. *b.* Comment ils reglent le Formulaire des prieres publiques où ils font mentionnez. 33. *b.* & *suiv.* La Garantie pour Dunkerque leur est demandée par la France. 35. *a.* & *suiv.* Négociations avec le Comte d'Estrade. 38. *b.* & *suiv.* Satisfaction qu'ils donnent aux Chevaliers de Malte pour les Commanderies dans leurs Provinces. 49. *a.* Sujets de mécontentement contre la Suede. 49. *b.* & contre l'Espagne. 50. *b.* & *suiv.* Continuation des Négociations avec le Comte d'Estrade, au sujet du Cantonnement des 17. Provinces &c. 54. *b.* & *suiv.* Les Etats envoient une Ambassade à Charles II. sur ses plaintes contre les Compagnies Orient. & Occid. 59. *b.* & *suiv.* Cependant ils arment par mer. 60. *b.* 61. *a.* Charles leur déclare la guerre. 71. *b.* La France est pressée en vain de leur donner du secours, selon le Traité. 72. *a.* Hostilités sur mer entre les 2 Flottes. 73. *a.* La Flotte des Etats est battuë par l'Angloise. 73. *b.* Ils châtient les lâches. *ibid.* Qu'est-ce qui en fut la cause. 75. *a.* Propositions d'accordement à faire à l'Angleterre. 76. *a.* & *suiv.* Forces de leur nouvelle Flotte. 82. *b.* Mais qui n'exécute rien de toute la Campagne. 86. *b.* Leur Flotte remet en mer, mais encore sans rien faire. 89. *a.* & *suiv.* Propositions d'accordement avec Charles II. 91. *b.* & *suiv.* Les Etats soupçonnent que Louis XIV. favorise Charles II. 93. *b.* L'Evêque de Munster rompt avec eux. 99. *a.*

T A B L E

Et suiv. Louis ne peut gagner sur eux de traiter avec le Roi d'Angleterre. 100 a. b. Louis leur promet 6000. hommes de Troupes contre l'Evêque de Munster. 102. b. Mais elles viennent trop lentement 106 b. Ils ne peuvent séparer les Couronnes du Nord de l'Angleterre. 110. b. Ce qu'il falloit au Danemarck pour le détacher de l'Angleterre. 111. a. b. *Et suiv.* Quel grand que soit leur commerce les Provinces peuvent s'épuiser. 113. a. *Et suiv.* L'Electeur de Brandebourg fait une Alliance avec les Etats contre l'Evêque de Munster. 115. a. Traité conclu avec le Danemarck. 120. a. *Et suiv.* Négociations avec l'Evêque de Munster. 126 a. b. Demandes des Suédois aux Etats. 124. b. & Mémoire là-dessus. 127. a. *Et suiv.* Paix conclue avec l'Evêque de Munster. 128. b. Négociations entre les Puissances intéressées dans la guerre entre l'Angleterre & les Etats. 132 a. *Et suiv.* Pourquoi les Etats préferent de faire de prodigieuses dépenses pour équiper chez eux quelques vaisseaux, plutôt que d'en avoir d'ailleurs à moindres frais 133. b. 134. a. On envoie Ruiter contre l'Angleterre; Forces de la Flotte 137. a. b. Quatre combats avantageux contre les Anglois. 139. a. *Et suiv.* Gloire qui en résulte aux Etats. 143. b. Autre combat & ses fâcheuses suites. 146. b. *Et suiv.* Leur Flotte Marchande est brûlée à Vlieland. 151 b. La Flotte des Etats remet en mer. 155. a. Plusieurs Provinces demandent la Paix. 157. a. Propositions desraisonnables de Charles II. 159. a. Les Etats font une Ligue pour conserver Breme contre la Suede. 163. a. Le refus du Salut fait que leur Flotte ne veut pas se joindre avec celle de France. 164. a. La Suede même & plusieurs autres Princes veulent entrer dans la susdite Ligue, ce qui ne plaît pas à la France. 164. a. b. Le Roi de France commence à se refroidir avec les Etats. 165. a. Disputes sur le Salut & Contre-Salut des Amiraux. 167. a. *Et suiv.* 175. b. Charles II. veut la Haye pour y traiter de la Paix; de Witt s'y oppose fortement. 172. a. mais les autres Provinces le veulent comme Charles. 174. a. Louis marchant contre les Pais-Bas, l'Espagne tâche de gagner les Etats. 188. a. *Et suiv.* Leur Flotte met en mer. 189. b. 193. b. Son expedition à Chattam. 194 a. *Et suiv.* La Paix avec l'Angleterre signée à Breda. 197. b. *Et suiv.* Aiant plus de sujet de craindre la France que l'Espagne, ils ne veulent pas rompre avec celle-ci. 208. a. Leur Traité avec la Suede. 215. a. Les Etats souhaitent en vain que la France porte ses armes contre l'Espagne ailleurs que dans les Pais-Bas. 211. a. 215. b. Négociations à la Haye pour une Alliance entre l'Espagne, l'Angleterre & les Etats contre la France. 217. a. *Et suiv.* Traité d'Alliance défensive avec l'Angleterre menagé par Temple. 220 b. *Et suiv.* La Suede entre dans ce Traité, pour faire une triple Alliance. 224 a. b. Traité d'engagement de quelques Villes Espagnoles aux Etats. 226. b. *Et suiv.* Traité entre la France, l'Angleterre & les Etats. 229. b. *Et suiv.* Contestations sur le Salut & Contre-Salut des Amiraux avec l'Angleterre. 236. b. 240. b. Convention avec le Portugal pour le paiement de sel à Setuval. 244 b. *Et suiv.* Louis XIV. se ligue contre eux avec plusieurs Princes d'Allemagne. 246. b. *Et suiv.* Les Etats en sont avertis par l'Electeur de Brandebourg. 253 b. Forces de la Flotte qu'ils résolvent de mettre en mer 258. a. Le Prince d'Orange est fait Capitaine Général des Armées par mer & par terre, & sous quelles restrictions. 262. a. *Et suiv.* Déclaration de guerre de Louis XIV. contre eux 264. a. Charles II. en fait de même. 264 b. *Et suiv.* Ce que les Etats y répondent. *ibid.* *Et suiv.* L'Electeur de Brandebourg fait une étroite Alliance avec les Etats. 271. a. *Et suiv.* Mauvais état des Places des Etats; avec quelle facilité les Troupes de France les prennent. 273. a. *Et suiv.* Les Ennemis étant maîtres de 4. Provinces il n'y a que la Hollande, Zelande & Frise qui representent la Republique. 278. b. Louis se moque des offres que les Députés de l'Etat lui font. 281. a. Ses Prétentions outrées. *ibid.* *Et suiv.* De Witt par son opiniâtreté contre le torrent est la cause de ce triste état des Provinces. 282. a. La France & l'Angleterre se moquent des Ambassadeurs des Etats. 285. a. *Et suiv.* Prétentions de Charles. 286 a. Les Etats renvoient l'Edit Perpetuel & le Prince est fait Stadhoud. 291. b. *Et suiv.* Propositions moins dures de Louis XIV. rejetées. 292. a. b. *Et suiv.* Leur Flotte bat celle des Anglois & des François. 324 b. *Et suiv.* Par quel accident la Flotte ennemie manque de faire une descente en Hollande. 327. a. Congrès à Cologne pour un accommodement. 330. b. *Et suiv.* rompu. 337. b. Ils ne veulent point entendre parler de Trêve. 332. b. *Et suiv.* Il font des Traitez d'Alliance avec l'Empereur, l'Espagne & le Duc de Lorraine. 336. a. *Et suiv.* Dispositions nouvelles pour leur Flotte. 338. a. *Et suiv.* Combats navals avantageux. 340. a. *Et suiv.* 344. b. A quelles conditions les Provinces envahies par les François se réunissent à l'Etat 354 b. *Et suiv.* Paix avec Munster & Cologne. 356. b. *Et suiv.* Traité avec le Roi de Danemarck. 357. a. Négociations de Paix avec l'Angleterre concluses. 357. b. *Et suiv.*

Projet sur mer contre la France. 357. a. *Et suiv.* Nouveaux titres & autorité déferée au Pr. d'Orange 360. b. *Et suiv.* Négociations de Paix à Nimegue. 370 a. *Et suiv.* 377. b. *Et suiv.* Propositions des Etats. 381. b. Ils font leur Paix avec la France. 394. a. On se prepare à aller secourir l'Angleterre contre Jaques II. 405. a. *Et suiv.* Leur Flotte battuë par Tourville dans la Manche. 418 b. Autre combat ou Tourville est battu. 422 a. Pourquoi ils reconnoissent le Duc d'Anjou pour Roi d'Espagne. 431. b. Leur Alliance avec l'Empereur & l'Angleterre contre la France & le Duc d'Anjou 434. a. La France cherche à les brouiller avec l'Angleterre. 435. a. b. Dommages causez à leurs Flottes marchandes par les François. 442 a. b. Preliminaires de Paix avec la France. 456. a. *Et suiv.* Paix d'Utrecht. 463. b. Les Articles qui regardent les Etats, se trouvent à la fin de l'Ouvrage.

Pythas (Frideric) rend Juliers aux Espagnols, quel homme c'étoit. II. 77. b

Q.

Quêne (Le Marquis du) commande la Flotte de France contre Ruiter. III. 373. a. Son premier combat contre Ruiter. 373. b. Second combat. 376. a. *Quentin* (S.) La France & l'Espagne y tiennent des Conférences pour la Paix. I. 182. a

R.

Rapenbaupt (Charles) Gouverneur de Groningue, se défend bien contre l'Evêque de Munster. III. 297. a. *Et suiv.* Au siege de Grave il fait voir qu'il sçait mieux se défendre qu'attaquer. 356. b. Ses expeditions contre l'Evêque de Munster. 356. b

Raleigh (Walter) commande une Esquadre Angloise contre l'Espagne. I. 179. a. *Et suiv.*

Ramilly (Bataille de) gagnée par les Alliez. III. 452 b. *Et suiv.* Suites de cette Victoire. 453. a

Reformez. Ceux de cette Religion blamez pour s'être emparez des Eglises par force. I. 70. b. *Et suiv.* Ils presentent une Requête à l'Archiduc Matthias pour se disculper. 73. b. Ce qui produit une Paix de Religion. *ibid.* Querelles de Religion entre eux en Hollande, sur quels sujets. 261. b. *Et suiv.* Le Sentiment condamné dans la suite n'y étoit pas nouveau. 262. b. Voyer *Arminius*, & *Gomarus*, & *Remonstrans*.

Remonstrans. Ceux qui sont pour *Arminius* dressent une *Remonstrance* adressée aux Etats. I. 282. a. *Et suiv.* Conference à la Haye. 286 a. *Et suiv.* Ils proposent une Tolerance mutuelle. 288. b. qui est remise sur le tapis. 291. a. *Et suiv.* Conference à Rotterdam. 297. a. On fait à Leide un Consistoire des deux Partis. 299. a. Résolutions des autres Provinces sur ces disputes. 305. b. *Et suiv.* Les Ministres du Parti contraire font un Acté contre eux. 311. b. Ils demandent aux Etats leur protection. 312. a. Font aussi des Assemblées à part. 315. b. Ils augmentent fort en Gueldre. 328. b

Remonstrans, leur Mémoire aux Etats touchant la tenuë du Synode de Dordrecht. II. 9. b. Il n'y eut que d'Utrecht quelques Remonstrans députez à ce Synode. 10. b. Autre Mémoire. 12. a. Les Remonstrans chassez des Eglises s'assemblent à part à la Haye & ailleurs. 14. a. Les Etats défendent de telles Assemblées. 14. b. Députez qu'ils envoient au Synode de Dordrecht pour défendre leur cause. 19. a. b. Ils consentent d'y comparoître comme citez. *ibid.* Ils y comparoissent. 21. a. Il sont censuréz. 24. b. Les Membres du Synode sont leurs Juges & Parties. 25. b. Articles qu'ils presentent au Synode & qui renferment leur sentiment. 26. a. 27. a. On les chicane au sujet de leurs Remarques sur la Confession. 28. b. Resolution des Commissaires Politiques contre eux. 29. a. On leur défend de refuter le sentiment contraire au leur. *ibid.* *Et suiv.* Leur Ecrit là-dessus. 30. b. On leur défend de sortir de la Ville. 32. b. Ordre que les Etats leur font savoir, pour se soumettre. 33. a. Quelle Liberté ils demandent au Synode. 34. a. *Et suiv.* Les Theologiens étrangers leur sont contraires. 36. b. Sentence du Synode contre les Remonstrans. 44. b. Leur réponse aux Commissaires, & leur Requête aux Etats. 45. b. Ordonnance des Etats contre eux. 46. a. b. Les Remonstrans exiléz partent de Dordrecht. 47. b. Ordre qu'ils établissent pour la Societé qu'ils formerent. 65. a. Rigueur des Etats contre eux. *ibid.* *Et suiv.* & contre un de leurs Ministres. 68. b. Contraints de quitter le lieu de leur Refuge, ils sont bien reçus en France; publication de leur Confession de Foi. 71. b. *Et suiv.* Ordonnance de la Province d'Utrecht contre eux. 85. a. Ils se justifient par un Ecrit de ce dont on les accusoit. 86. a. b. Ce qu'on fait contre eux à Amsterdam. 87. a. b. Bon mot d'un Medecin à ce sujet. 88. Leur Eglise pil-

DES MATIERES.

- pillée à Amsterdam par la canaille. 109. *b.* On laisse leurs Assemblées en paix quoique les Synodes voulaient qu'on les troublât. 115. *a.* Mécontentemens à Amsterdam à leur sujet parmi la Magistrature. 118. *a.* & *suiv.* Autre brouillerie dans cette Ville. 119. *a. b.* Ils s'y assemblent avec plus de liberté qu'ailleurs. 128. *b.* 132. *a.* & *suiv.* Les Ministres de Suisse envoient à Leide une Lettre pleine d'invectives contre eux. 132. *b.* & *suiv.* Un Remontrant y répond. 133. *b.* Ils bâtitent une Eglise à Amsterdam. 134. *a.* Huit Ministres Remontrans se sauvent heureusement du Château de Louvestein. 138. *a.* & *suiv.*
- Renichon** (Michel) Moine executé pour avoir voulu tuer Maurice. I. 162. *a.*
- Renneberg** (Le Comte de), gagne Groningue pour les Etats. I. 71. *b.* Est déclaré Gouverneur de Frise, & d'Overysseel. 72. *a.* Ses conquêtes. 72. *b.* Il met Groningue à la raison. 84. *b.* Il remet le calme dans le Drent. 85. *a.* Il se déclare pour les Espagnols. *ibid.* Se rend maître de Groningue, & y meurt. 87. *b.*
- Requesens** (D. Louis de) vient dans les Pais-Bas pour succéder au Duc d'Albe. I. 37. *b.* Son caractère. 39. *a.* Il publie un pardon. 41. *a.* Il équipe une Flotte contre les Zelandois. 47. *a.* qui fait une descente dans l'Isle de Duyveland *ibid.* Il convoque les Etats Généraux à Bruxelles, & ne peut obtenir de l'argent. 49. *b.* Sa mort. 50. *b.*
- Rhinverck**, assiégé & pris par Maurice. I. 214. *a. b.* Pris par Spinola. 237. *b.* & *suiv.*
- Rhinberck**, pourquoi cette Ville est appelée *La Courtisane de la Guerre*. II. 144. *a.* Est assiégée par Frideric Henri, qui la prend. 144. *b.*
- Rhingraze** (Le) est fait Lieutenant Général de la Cavalerie des Etats. III. 219. *a.* Est fait Gouverneur de Breda. 313. *a.*
- Rbada** (Jerôme) Espagnol, son pouvoir. I. 53. *b.*
- Richardot** (Le Président) Envoié de l'Archiduc à la Haye, combien il est touché de la fermeté des Etats. I. 250. *b.* En se retirant il oublie l'Original de ses Instructions. 254. *b.* & *suiv.*
- Richelieu** (Le Cardinal de), ce qu'il dit à la Princesse Douairière d'Orange avant qu'elle mourut. II. 69. *a.* Les Etats ont sujet de se louer de lui. 215. *b.*
- Riboze** (Le Sr. de) homme hardi & entreprenant, fait prisonnier le Duc d'Arsehot. I. 63. *b.* & *suiv.* Sa fierté à ne vouloir pas obéir à ses Souverains. 65. *a.* Son pouvoir dans Gand. 74. *a. b.*
- Riboze**, Gouverneur de Berg-op-Zoom, s'y défend bien contre Spinola. II. 79. *a.*
- Rimenant**, Village; l'armée des Alliez y est attaquée en vain par D. Juan. I. 75. *a.*
- Ringault** (Jaques) s'insinué dans la faveur du C. de Leicester. I. 126. *a.*
- Ripperda**, Gentilhomme Frison, encourage ceux de Harlem à se défendre contre les Espagnols. I. 33. *b.*
- Robert** (Le Prince) commande la Flotte Angloise contre les Etats. III. 137. *b.* Quatre combats contre la Flotte Angloise. 139. *a.* & *suiv.* Nouveau combat qui lui est avantageux. 148. *a.* & *suiv.* Il brûle à Vlieland une Flotte de Vaisseaux Marchands. 151. *b.*
- Robert** (Le Prince) Amiral de la Flotte Angloise. III. 338. *a.* 339. *b.* Est battu par de Ruiter. *ibid.* & *suiv.* & de nouveau. 341. *b.* autre combat. 344. *b.*
- Roblés** (Gaspar de), perit devant Anvers. I. 119. *a.* Voiez Billy.
- Rochelle** (La) assiégée par Louis XIII. Les Hollandois y envoient une Escadre qui se joint à celle du Roi. II. 105. *a.* Les Rochelois s'en plaignent. 106. *a.*
- Rocroi** assiégé par les Espagnols. II. 220. *b.* Ils y sont battus par le Duc d'Enguien. *ibid.* & *suiv.*
- Roban** (Le Duc de) commande un Corps de François au service des Etats. I. 237. *a.*
- Rooke** (Le Chevalier George) Amiral Anglois, se laisse enlever par Tourville la Flotte marchande qu'il conduisoit. III. 426. *b.* Il aide à prendre à Vigo les Galions d'Espagne. 437. *b.* & *suiv.* Il allarme les côtes de France. 442. *a. b.* Il prend Gibraltar. 450. *b.* Combat naval devant Malaga contre le Comte de Toulouse. *ibid.* & *suiv.*
- Roschild** (Traité de) conclu entre le Danemarck & la Suede. II. 391. *a.* & *suiv.*
- Rossus** (Henri) Ministre de la Haye, son opiniâtreté contre Uytembogard. I. 300. *a.* & *suiv.* Il persiste dans son entêtement. 301. *b.* Il quitte la Haye & va à Ryfvyk. 301. *b.* 306. *b.* Maurice le soutient. 307. *a.* Il retourne à la Haye. 315. *a.*
- Rotterdam**, desordres que de Bossu y commet, ce qui irrite toute la Nation. I. 26. *a.* Conférence inutile avec des Députés de Requesens. 41. *a.* Reglement d'un Synode qui s'y tient au sujet de la Dispute entre Arminius & Gomarus. 265. *a.* Il veut que les Ministres signent désormais la Confession & le Catechisme. 267. *a.* Autre Conférence qui s'y tient. 297. *a.*
- Son Ordonnance contre les Assemblées Schismatiques. 307. *b.* & *suiv.* Travaille en vain pour la Paix de la Religion. 312. *a.*
- Rotterdam** demande en vain le relachement de Grotius. II. 4. *a.* Les Remontrans s'assemblent à la Bourse. 14. *b.*
- Roubais** (Le Marquis de) pour l'Espagne, est fait Général de la Cavalerie. I. 98. *a. b.* Il perit devant Anvers. 119. *a.*
- Rouillé** (Le Président) Envoié de Louis en Hollande pour y traiter de la Paix. III. 456. *a.* & *suiv.*
- Rudolph** II. (L'Empereur) Ses plaintes aux Etats de ce qu'ils veulent s'accorder avec l'Espagne sans lui en faire part. I. 246. *a.* & *suiv.*
- Ruiter** (Michel Adrienz. de) élu pour commander la Flotte Hollandoise, bat la Flotte Angloise. II. 322. *a.* & *suiv.* Combat au Pas de Calais. 324. *a.* Combat près de Douvres. 324. *b.* Trois combats livrez contre les Anglois. 328. *b.* & *suiv.* Il est fait Vice-Amiral d'Amsterdam. 337. *b.* L'Amirauté d'Amsterdam l'envoie dans la Méditerranée, où il s'acquie bien des ordres donnez. 351. *b.* & *suiv.* Il retourne sur les Côtes de Barbarie; les expéditions contre les Corsaires. 359. *b.* & *suiv.* Il est envoié au Sund. 367. *b.* Il retourne contre les Pyrates de Barbarie. 373. *a.* Hostilitéez qu'il fait contre les François par ordre des Etats. 377. *a.* & *suiv.* Il traite avec ceux de Salé. 385. *a.* Il agit contre le Portugal. 386. *a.* & *suiv.* Est envoié dans le Sund. 403. *b.* & *suiv.* 405. *b.* Il commande la Flotte en chef. 414. *a.* Il fait une descente dans l'Isle de Funen, il bat le Suedois & prend Nybourg. 414. *b.* & *suiv.*
- Ruiter** (Michel de) après avoir pacifié le Nord & reçu des honneurs & des présens du Roi de Danemarck, s'en retourne en Hollande; risque de la vie qu'il court dans le Zuidcrzé. III. 7. *a.* Il est renvoié sur les côtes de l'Afrique. 23. *a.* Il fait avec ceux de Tunis un échange de Prisonniers & un Traité de Paix. 68. *b.* & *suiv.* 32. *a.* Conclut une Trêve avec les Algeriens, sans pouvoir conclure une Paix. 30. *a.* & *suiv.* Ne peut gagner sur ceux de Tripoli que des honnêtetez. 31. *b.* Il conclut un Traité avec les Algeriens. 32. *b.* Après avoir réglé plusieurs choses il retourne en Hollande. 53. *b.* Il retourne dans la Méditerranée. 62. *b.* Les Algeriens aiant rompu la Paix, Ruiter leur déclare la guerre. 63. *b.* & *suiv.* Il reçoit ordre d'aller vers le Cap verd. 65. *b.* Il y reprend sur les Anglois l'Isle de Gorée. 67. *a.* & *suiv.* Son expédition dans l'Isle Angloise. 69. *b.* & sur la Côte d'Or. 76. *b.* — 79. Il ne réussit pas à la Barbade contre les Anglois. 79. *b.* Tour qu'il fait pour retourner en Hollande. 80. *b.* & *suiv.* Il est élu Lieutenant-Amiral Général de Hollande & de Westfrise. 81. *b.* Forces de la Flotte qu'il commande. 83. *b.* N'ayant pu rencontrer l'Angloise il se retire dans les Ports. 86. *b.* Il remet en mer, il va jusqu'à la Tamise & retourne dans les Ports. 89. *a.* & *suiv.* Forces de la Flotte qu'il commande contre l'Angleterre. 137. *b.* Il a de l'avantage dans quatre combats. 139. *a.* & *suiv.* Gloire qui en résulte aux Etats & à lui. 143. *b.* Il remet en mer; combat naval où il a du dessous. 146. *b.* & *suiv.* Son chagrin dans cette occasion. 149. *b.* 150. *a.* Louis XIV lui envoie le Cordon de l'Ordre de S. Michel & autres présens. 154. *b.* Il remet en mer avec la Flotte. 155. *a.* Par quel accident il tombe malade. 156. *a.* Il va à Amsterdam pour se remettre de sa maladie. 162. *a.* 168. *v.* Il va commander la Flotte. 187. *a.* 189. *b.* Ordres qu'on lui donne, les Anglois ne paroissant pas en mer. 193. *b.* Son expédition; il brûle à Chattam les Vaisseaux Anglois. 194. *a.* & *suiv.* Aiant eu avis de la signature de la Paix de Breda, il cesse les hostilités. 197. *a.* Ordres qu'il devoit observer en commandant la Flotte contre la France & l'Angleterre. 258. *b.* Sedition de la Populace contre sa maison à Amsterdam, dissipée. 308. *b.* & *suiv.* Il risque lui-même d'y être tué. 310. *a.* Il remet en mer contre l'Angleterre. 322. *a.* & *suiv.* Etat de la Flotte. 324. *a.* Il bat les deux Flottes combinées. 324. *b.* & *suiv.* Préparatifs pour retourner en mer. 358. *a.* & *suiv.* Il bat les Flottes combinées de France & d'Angleterre. 340. *a.* & *suiv.* Il les fait encore reculer. 341. *b.* Il prévient la descente des Ennemis. *ibid.* & *suiv.* Nouveau combat qui achemine à la Paix. 344. *b.* & *suiv.* Son Plan pour agir contre la France. 359. *a.* & *suiv.* Il ne réussit pas à la Martinique. 360. *b.* Il est envoié dans la Méditerranée avec une Flotte trop foible. 367. *b.* & *suiv.* Ses plaintes. 368. *b.* Il delivre des Galiciens Hongrois. 369. *b.* Son premier combat contre Du Quêne. 373. *b.* Second combat, où il est tué. 376. *a. b.*
- Ruffel**, Amiral Anglois, bat & brûle la Flotte de Tourville. III. 422. *a. b.* Sa descente sur les côtes de France ne réussit pas. 427. *a.*
- Russkenveldt**, Curé de Bruxelles, y cause des troubles en faveur des Espagnols. I. 90. *b.*
- Ryswyck**, Les Contreremontrans s'y assemblent à part. I. 306. *b.* & *suiv.*
- Ryswyck**, La Paix s'y négocie & s'y conclut. III. 429. *b.* & *suiv.* S. Sa.

T A B L E

S.

S Alvalor. (S.) Ville du Bresil prise par les Hollandois. Voyez *Willekens*, & *Bresil*
Sandwich (Le Comte de) commande la Flotte de Charles II. I 84. *b.* Qui n'ayant pas pû rencontrer Ruiter, & après avoir eu quelque avantage sur une Escadre Hollandoise, se retire. 88 *a.*
Sardagne, Ile, prise par les Anglois. III. 453. *b.*
Sas de Gand (Le) assiégé & pris par Frideric Henri. 226 *a.*
Savoie (Le Duc de) demande aux Etats du secours contre l'Espagne. I. 310. *b.*
Schellenberg, les Bavaois y sont battus par le Duc de Marlborough. III. 444 *b.*
Schenx (Martin) quitte le Parti des Espagnols. I. 124. *b.* Il prend une petite Ile qui de son nom fut appelée *Schenker-Schans*. 126 *b.* Comment il prend Bonne. 147. *a.* Il est tué. 148 *b.*
Schenk (Le Fort de) surpris par les Espagnols. II. 156. *b.* Attaqué par Frideric Henri. 157. *a.* 161. *a.* Se rend enfin. 162 *b.*
Schomberg (Le Maréchal de) passe en Angleterre, avec le Pr. d'Orange. III. 409 *a.* Il est envoyé en Irlande. 415. *b.* Il est tué au Passage de la Boyne. 417. *b.*
Schwartzembourg (Gunther, Comte de) Deputé de l'Empereur en Hollande pour l'accorder avec l'Espagne. I. 43 *b.* Il s'en retourne sans avoir rien effectué. 45. *a.*
Schwartzembourg (Otton Henri, Comte de) Envoyé par l'Empereur, ne peut rien gagner sur les Etats. I. 69 *b.* & *suiv.*
Seimour (Henri) fait voile du côté de la Flandre pour empêcher l'arnese de sortir des Ports. I. 140. *b.* 143. *b.*
Selle (Baron de). Voyez *Noircarme*.
Schef (Bataille de) avantageuse au Pr. de Condé. III. 350. *b.* & *suiv.*
Sichern, cruautéz contre sa garnison pour s'être bien défendu. I. 69. *a.*
Silvius, Gentilhomme, s'entend avec du Buat & avec les Anglois pour favoriser le parti du Prince d'Orange. III. 153. *a.* & *suiv.*
Slatius (Henri), homme brouillon. II. 84. *a.* Est executé pour avoir trempé dans la Conspiration des Barnevelds. 85. *b.*
Smour (Hadrien) Ministre à Amsterdam, ennemi de la Moderation, est relegué. II. 132. *a.*
Solms (Le Comte de) blâmé & excusé sur la perte de Hulst. I. 174. *a.*
Solms (Le Comte de) est cause de la perte de la Bataille de Steenkerk. III. 423. *b.*
Sonor (Theodore), Frison, le premier des Gueux de mer, tâche de fortifier le parti du Prince d'Orange. I. 23 *a.* Ce Gouverneur de la Nort-Hollande continué de même. 35. *b.* 36. *a.*
Soubise (Le Prince de) est dans les Troupes Françoises pour les Etats. I. 237. *a.*
Soubise (Le Duc de) avantage qu'il a sur la Flotte Hollandoise. II. 105. *b.* Défense opiniâtre d'un de ses Capitaines. 106. *a.*
Souches (Le Comte de) Soldat de fortune, commande un corps de Troupes Imperiales. III. 350. *b.* & *suiv.*
Spar (Le Baron) force les Lignes du Pais de Was. III. 439 *a.*
Sparendam pris par les Espagnols. I. 34. *a.*
Spinola (Frideric) Noble Genoïs, ne fait pas grand mal aux Zelandois avec ses 6 Galeres d'Espagne. I. 201 *b.* 213 *a.* Il va en Espagne pour obtenir plus de Galeres. 218. *a.* De huit Galeres qu'il amene d'Espagne il en perd cinq. 218. *b.* Sa mort. 224. *a.*
Spinola (Le Marquis Ambroise de) Noble Genoïs, Frere aîné de Frideric de Spinola, leve aux dépens de sa Famille 8 mille Soldats dans le Milanez, & arrive dans les Pais-Bas. I. 218. *a.* *b.* La Cour d'Espagne lui permet de lever une armée & de la commander en Chef. 223. *b.* Mais la mort de son Frere rompt ce projet. 224. *a.* L'Archiduc lui defere le commandement du siège d'Ostende. 226. *a.* La Ville capitule & se rend à lui. 229. *b.* & *suiv.* Il fait un Voyage en Etpagne où il instruit Philippe de ce qu'il falloit faire, & retourne comblé d'honneurs. 230. *a.* & *suiv.* Il marche du côté du Rhin. 232. *a.* Progrès qu'il y fait. 232. *b.* Combat de Mulheim entre lui & Maurice. 233. *b.* & *suiv.* Son Plan de la Guerre approuvé par Philippe III. 236. *a.* *b.* Ses Forces. *ibid.* Il prend Grol, & Rhimberck. 237. *b.* & *suiv.* Deux mille Soldats se mutinent & le quittent. 238. *b.* Il oblige Maurice à lever le siège de Grol. 239. *a.* Il est un des Deputez pour traiter de la Trêve à la Haye. 248. *a.*
Spinola (Ambroise) Armée qu'il a pour agir contre les Etats après la Trêve finie. II. 70. *a.* Il assiége Juliers. 76. *a.* & la prend. 77. *b.* Il assiége Bergopzoom. 78. *b.* & *suiv.* Il a beau l'attaquer vivement, il est obligé d'en lever le siège. 80. *a.* *b.* Il résout d'assiéger Breda. 90. *b.* 91. *b.* Il se fortifie devant la Ville. 92. *b.* & *suiv.* Il est le premier à se servir

de bombes. 95. *a.* Le siège de Breda lui coute beaucoup. 95. *a.* Avec quelle application il poursuit le siège de Breda. 101. *a.* Il est attaqué en vain dans son Camp. *ibid.* & *suiv.* Breda se rend. 103. *a.* Habilitété de Spinola loncée. 104. *a.* Avantages qu'il croit qu'on tirera d'un Canal qu'il fait faire de Rhimberk à Gueldre. 108. *b.* Il quitte les Pais-Bas & meurt Gouverneur de Milan. 113. *b.*
Stanhope (Le Général) prend Minorque & Port Mahon. III. 453. *b.*
Stanley (Edouard) Anglois, son Action hardie. I. 128. *a.*
Stanley (Guillaume) quoi qu'il fut Catholique, Leicestre le fait Gouverneur de Deventer. I. 129. *b.* Il s'entend avec les Ennemis. 131. *a.* Il leur livre Deventer. 132. *a.*
Steenkerk (Bataille de) gagnée par le Duc de Luxembourg. III. 423. *a.* & *suiv.*
Steenwyk pris par le C. Maurice. I. 154. *b.*
Stella (François Martin) gagne l'esprit des Groninguois malgré le Gouverneur Espagnol. I. 71. *b.*
Stevin (Simon) bon Mathematicien & Ingenieur est fort utile à Maurice. I. 179. *a.*
Stirum (Herman Otton, Comte de) est surpris & fait prisonnier par les Espagnols. II. 109. *a.* Est fait Gouverneur de Grol. 113. *a.*
Stirum (Le Comte de) bat près de Gueldre un corps de Troupes Italiennes. II. 136. *b.*
Suede & Danemarck. Demêlez qu'ils ont ensemble. II. 227. *b.*
Supralapsaires, leur sentiment. II. 9. *a.*
Suriname cédé par les Anglois aux Hollandois. III. 241. *a.*
Sveveguem (Le Sr. de) envoyé de la part des Etats à la Reine d'Angleterre, qu'est-ce qu'il obtient. I. 55. *a.*
Synons Dirk, Capitaine Hollandois, prises qu'il fait au Bresil. II. 116. *a.*

T.

T Allard (Le Maréchal de) prend Briffac & Landau. III. 443. *b.* Il est battu & fait prisonnier à Hochstet. 446. *a.* & *suiv.* Il est plus heureux dans ses négociations. 453. *b.*
Tarente (Le Prince de) est fait Lieutenant Général de la Cavalerie des Etats. III. 219. *a.*
Taurin (Jaques) Ministre à Utrecht, son Livre pour refuter un Discours de Carlet n. I. 326. *b.*
Taurin (Jean) Frere de Jaques, appelé Ministre à la Haye, abandonne les Remonstrans. II. 13. *a.*
Teligny, Fils du fameux de La Nouë, defend vaillamment le Fort de Lillo contre Farnese. I. 112. *a.*
Temple (Le Chevalier Guillaume) est envoyé pour traiter avec l'Evêque de Munster. III. 97. *b.* Envoyé d'Angleterre à la Haye, il negocie une alliance entre son Roi, l'Espagne & les Etats contre la France. 217. *a.* & *suiv.* Sa promptitude à negocier, louange qu'il s'en attire. 220. *b.* 221. *a.* & *suiv.* Ses manières franches & éloignées des formalitez. 223. *b.* Il est renvoyé à la Haye en qualité d'Ambassadeur. 239. *a.* Charles II l'employe de nouveau pour negocier la Paix avec les Etats. 348. *b.* & *suiv.* Arrivé à la Haye il y negocie. 350. *a.* Témoignage qu'il rend de la bravoure du Pr. d'Orange. 351. *b.* Sa Négociation. 352. *b.* & *suiv.* Il est Ambassadeur à Nimegue pour la Paix. 366. *b.* Son entretien avec Fagel. 377. *b.* & *suiv.*
Tercere. Voyez *Açores*.
Thomas (Ile de S.) en Afrique prise par les Hollandois. II. 211. *b.* Reprise par les Portugais. 218. *b.* & *suiv.*
Thou (Jaques Auguste de) Ambassadeur de France à la Haye. II. 378. *a.* Ses plaintes aux Erats. 380. *a.* & *suiv.* On s'accommode. 381. *a.* & *suiv.*
Tichelaar (Guillaume) Delateur de Corneille de Witt. III. 299. *a.* 301. *a.* Il anime la Populace devant la prison contre le Pensionnaire. 304. *b.* Il est recompensé. 311. *a.*
Tilly (Le Comte de) Maréchal des Etats, son mot sur sa Religion. III. 243. *b.*
Tirlemont emporté d'affaut par les Hollandois. II. 155. *a.*
Torcy (Le Marquis de) envoyé de Louis XIV. en Hollande pour y faire des Propositions de Paix. III. 456. *a.* & *suiv.*
Torrington, Amiral Anglois, battu par Tourville. III. 418. *b.*
Toulouise (Le Comte de) Amiral de France, son combat devant Malaga contre la Flotte des Alliez. III. 450. *b.* & *suiv.*
Tournai pris par le Prince Farnese malgré la vigoureuse defense de Marie de Lalain. I. 95. *a.*
Tournai pris par les Alliez. III. 460. *b.* 461. *a.*
Tourville (Le Comte de) Vice-Amiral de France, bat dans la Manche les Flottes Angloise & Hollandoise. III. 418. *b.* & *suiv.* Combat à la Hogue, où il est battu. 422. *a.* & *suiv.* Il détruit la Flotte marchande des Etats. 426. *b.*
Tremblay (Le P. Joseph du), réponse que lui fait le Duc de Weymar sur la prétendue facilité à prendre des Villes. II. 151. *b.*
Treslong (Guillaume), sa vigoureuse defense contre un Vaifseau

D E S M A T I E R E S.

seau Espagnol. I. 24. *b.* Aide à prendre la Brille. 25. *a.* Se rend Maître de la Nord-Hollande. 28 *a*
Treflong, Amiral de Zelande, refuse d'attaquer l'Estacade de Farnécé. I. 114. *b.* Pourquoi, après avoir été depofé, ceux d'Amsterdam le favorifent 121. *a*
Tromp (Martin Harperts), élu Lieutenant Amiral. II. 169. *b.* Se tient avec une Escadre devant Dunkerque. 184. *b.* Il y retourne & bat les Dunkerquois. 191. *a.* Le Roi de France le fait Chevalier de S. Michel. 192. *a.* Il attaque 3 Vailfeaux Anglois qui transportoient des Espagnols. 192. *a.* Il bat dans la Manche la Flotte Espagnole. 193. *a.* Il la bat encore devant les Dunes. 194. *a.* Il prend quelques Dunkerquois. 209. *a.* Ordres qu'il reçoit des Etats. 223. *a.* Il combat Blake Amiral Anglois sur les côtes d'Angleterre. 316. *a.* & *fuiv.* Sa Flotte manque celle de Blake, ce qui fait murmurer contre lui. 320. *b.* & *fuiv.* Ayant reçu de nouveau le commandement de la Flotte, il combat les Anglois près de Douvres. 324. *b.* Trois combats qu'il livre aux Anglois. 328. *b.* & *fuiv.* Pourquoi il consent à peine de commender encore la Flotte. 332. *b.* Rude combat contre les Anglois près de Nieuport. 333. *a.* & *fuiv.* Combat à la hauteur de Catwyk où Tromp est tué. 334. *b.* & *fuiv.*
Tromp (Corneille) Fils du Vice-Amiral, Capitaine d'un vaisseau de guerre dans la Mediterranée. II. 325. *b.* 332. *a.* Est fait Contre-Amiral d'Amsterdam. 337. *b.*
Tromp (Corneille) Avantages qu'il remporte sur les Algeriens. III. 62. *a.* Il remporte le plus de gloire dans le combat gagné par les Anglois. 73. *b.* Pourquoi on n'ose confier à lui seul le commandement de la Flotte; il est fait Lieutenant Amiral de la Meuse. 74. *a.* Pourquoi il ne veut pas commander sous de Ruiter. 82. *b.* Sa manœuvre dans un combat où Ruiter commandoit en Chef. 148. *a.* Il se separe de Ruiter en poursuivant l'ennemi. 149. *a.* On lui ôte son emploi. 151. *a.* 152. *b.* Le Prince d'Orange lui redonne son emploi. 338. *b.* Marque de son obéissance 339. *b.* Son mot à l'approche de Ruiter qui vient le dégager. 340. *b.*
Tron (St.) Assemblées des Nobles dans cette Ville au sujet de la Religion. I. 10. *a.*
Tronchin (Theodore) Deputé de Geneve au Synode de Dordrecht. II. 17. *b.*
Tjerart (Jerôme), manque d'enlever Tergoes aux Espagnols. I. 27. *b.*
Turenne (Le Vicomte de) commande les Troupes Françoises, au service des Etats. II. 177. *b.* Il bat les Espagnols devant Dunkerque, & prend la Ville pour les Anglois 403. *a.*
Turenne (Le Vicomte de) commande l'Armée de France, & prend sur les Espagnols plusieurs villes importantes des Pais-Bas. III. 192. *a.* *b.* Il marche contre les Etats. 373. *a.* Il emporte le Fort de Schenk. 275. *a.* & autres places. 275. *b.* Il s'oppose aux Troupes de l'Electeur de Brandebourg. 319. *b.* 332. *a.* 333. *a.* Sa mort. 356. *b.*
Turnhout Le Comte de Varax est battu par Maurice & tué près de cette Ville. I. 176. *b.* & *fuiv.*

V.

Valdès assiége Leide. I. 42. *a.* Il se retire. 43. *a.* Son armée se mutine. *ibid.*
Van der Does (Jacob & Jean) Commendans à Leide pendant le siège. I. 42. *a.*
Varax (Le Comte de) est battu par Maurice & tué. I. 176. *b.* & *fuiv.*
Vargas (Jean), cruel Espagnol, est fait Président du Conseil sanguinaire. I. 13. *b.*
Vargas (Alonse) pille Mastricht. I. 54. *a.*
Varovie (Bataille de) gagnée sur les Polonois, par Charles Gustave. II. 368. *a.*
Vandermont (Le Comte de) battu par Villeroi. III. 428. *a.*
Velasco, renforce la Garnison de Nieuport. I. 212. *a.* Général de la Cavalerie Espagnole après le depart de Mendoza, il ne peut empêcher Maurice de faire le siège de l'Ecluse. 228. *a.*
Veltuwe (Le Plat-Pais de la), le Comte de Berg y fait de grands ravages. II. 123. *a.* *b.* & *fuiv.*
Venator (Adolfe) Ministre d'Alcmar, est soutenu par le Magistrate, contre la Classe. I. 273. *b.* & *fuiv.* Son Livre choquant. 317. *b.* Il est relegué. 318. *a.*
Venise. Cette Republique fait une Alliance avec les Etats. II. 67. *a.*
Vento pris par les Espagnols. I. 127. *b.*
Vento assiégé & pris par Frideric Henri. II. 140. *a.* Pris par les Espagnols. 168. *b.*
Verdigo, Gouverneur de Groningue, est repoussé par Maurice devant Coeverden. I. 155. *b.* Ne peut rien contre Guillaume de Nassau. 160. *b.* Il fait le Blocus de Coeverden, & l'abandonne. 162. *a.* Sa mort. 168. *b.*
Vere (Le Chevalier François de) Anglois, pour les Etats, bat

le Marquis de Warembon. I. 148. *b.* Ce Colonel se distingue à la Bataille de Nieuport. 209. *b.* Il va à Ostende avec du secours. 214. *b.* & *fuiv.* Il s'y defend bien. 215. *b.* Il repoussé un Assaut vigoureux. 216. *b.* Il laisse sa place à un autre Commandant. 217. *a.*
Vere (Edouard de) Anglois, brave Officier, tué au siège de Bois-le-Duc II. 127. *a.*
Verhaaf (Jean Aartsz.) est fait Contre-Amiral de Rotterdam II. 337. *b.*
Verschure (Le Capitaine) brave Soldat, tué au siège de Bre-da II. 16. *b.*
Vervins. La Paix s'y conclut entre Henri IV. & Philippe II. I. 182. *b.* Quelles en font les conditions. 183. *b.*
Viglius. Voyez *Zuichem*.
Vigo, les Galions pris & brulez dans ce port. III. 437. *b.* & *fuiv.*
Villars (Le Maréchal de), est battu à Malplaquet. III. 461. *b.*
Villeroi (Le Maréchal de) bombarde Bruxelles. III. 429. *a.*
Vitelli (Chiappino), sa mort préjudiciable aux Espagnols. I. 50. *a.*
Vlissingue. Voyez *Flessingue*.
Vorens (Govert) Capitaine de Vaisseau de guerre Hollandois, sa bravoure & sa récompense. II. 184. *b.*
Vorstius (Conrad) appelé Professeur à Leide; le Roi Jaques écrit contre lui. I. 284. *b.*
Utenbove (Charles) est fait premier Echevin à Gand. I. 106. *b.*
Utrecht. Desordres que les Troupes du Duc d'Albe y font. I. 21. *b.* Envoie un Deputé en Espagne pour s'en plaindre. 22. *a.* Mais est renvoyé au Duc d'Albe. 23. *b.* Dure Loi que le Duc impose à cette Ville. 24. *b.* Elle est delivrée de ses fâcheux hôtes. 25. *b.* Elle secoué le joug des Espagnols. 57. *b.* Union qui s'y fait entre les Provinces. 79. *b.* Voudroit donner la Souveraineté à Elisabeth. 132. *b.* Se plaint des Etats de Hollande. 136. *a.* Tumulte dans cette Ville au sujet des Magistrats. 279. *b.* & *fuiv.* Conspiration découverte & assoupie. 284. *b.* Cette Province est portée pour la Tolerance. 328. *b.* Maurice veut engager cette Ville à se défaire de sa Garde 338. *b.* & *fuiv.* & il la casse. 340. *a.*
Utrecht. Ordonnance de cette Province contre les Remontrans. II. 85. *b.*
Utrecht. Cette Ville envoie au devant de Louis XIV pour se rendre, & le Roi y fait son entrée. III. 276. *a.* *b.* Combien elle souffre par les Troupes Françoises; desordres qu'elles y font. 314. *a.* & *fuiv.* Entrée du Prince de Condé à Utrecht. 333. *b.* Ce que les François exigent de cette Ville avant que de l'abandonner. 346. *a.* & *fuiv.* Elle rentre dans l'Union. 354. *b.* & *fuiv.*
Utrecht (Paix d'). III. 463. *b.* Les Articles qui regardent les Etats, sont à la fin de l'Ouvrage.
Uytembogard, Ministre de La Haye, ami d'Arminius. I. 263. *b.* Sa vive réponse à un Ministre de Delft. 269. *a.* Il forme une nouvelle Controverse sur la Puissance Souveraine. 280. *b.* & *fuiv.* Voyez *Remontrans*. Il se justifie en chaire. 300. *a.* Le Schisme commence à La Haye. *ibid.* Les Etats l'empêchent de se retirer de La Haye. 301. *a.* 307. *a.* 314. *b.*
Uytembogard, obtient son congé & se retire. II. 11. *b.* Acte du Synode de Delft contre lui. *ibid.* Est condamné à un bannissement perpetuel, sans dire de quoi il étoit coupable. 63. *b.* & *fuiv.* Revenu en Hollande on le laisse en repos. 109. *b.* Son caractère, son éloge & sa mort. 232. *b.* & *fuiv.*

W.

Wakené Vice-Amiral pour les Espagnols, prend plusieurs Bâtimens Hollandois & Zelandois. I. 212. *b.*
Waldek (George Frideric, Comte de) est fait Velt-Maréchal des Etats. III. 313. *a.* Est battu à Fleurus par le Duc de Luxembourg. 420. *a.* & *fuiv.*
Wallons (Les), sous le nom de Mal-contens, font un parti à part. I. 74. *b.* 76. *b.* Ils déclarent la guerre aux Gantois. 77. *a.* & rejettent la Paix Religieuse. 78. *b.* Ils traitent avec le Duc de Parme. 81. *a.* 85. *b.* Prennent Courtrai 87. *b.*
Warembon (Le Marquis de) pour les Espagnols, est battu par Vere. I. 148. *b.*
Warsfusé (Le Comte de) mecontent des Espagnols, écrit un Manifeste. II. 140. *b.* Ce qui embarrasse Isabelle. 143. *a.*
Warmond (Le Sr. de) Voyez *Duvenvoorde*.
Wassenaar. Voyez *Opdam*.
Wuert (Sebald de) brave Capitaine Zelandois, pourquoi tué par le Roi de Ceilon. I. 235. *b.*
Wesel surpris par les Hollandois. II. 125. *a.* & *fuiv.*
Westfalie (Les Cercles de) & du Bas-Rhin se plaignent au Duc de Parme & aux Etats de ce qu'ils souffrent par la guerre. I. 151. *b.*
Weymar (Le Duc de), sa réponse au P. du Tremblay, sur la

T A B L E D E S M A T I E R E S.

facilité que ce dernier croyoit qu'il y avoit à prendre des Villes. II. 151. *b*

Willekens (Jacob) Amiral Hollandois étant parti avec une Flotte II. 88. *b*. Arrive au Bresil, & prend S. Salvador. 95. *b*. & *suiv.* Il retourne en Hollande. 96. *b*

Willoughby (Le Lord) tâche d'appaier la Garnison de Gertruydemberg. I. 146. *b*

Winkfield (Jean). Les mutins de Gertruydemberg le prennent pour leur Chef. I. 146. *b*. & *suiv.* Il rend la Ville à Farnese. 147. *b*

Wirtemberg (Le Duc de) est repoussé devant le Fort de Knocque. III. 428. *a*

Witt (Jean de) Elu Pensionnaire de Hollande à l'âge de 28. ans. II. 330. *b*

Witt (Jean de) Pensionnaire: Qu'est-ce qui le fait soupçonner d'avoir trop de liaison avec la France. III. 55. *a. b.* & *suiv.* Il est élu un des trois Deputez pour assister Tromp de leurs conseils. 74. *a*. Pourquoi il juge qu'il faut hazarder un autre combat contre les Anglois. 76. *a*. Des imprimez courent contre sa conduite 105. *a* Il travaille en vain à porter Louis XIV. à agir contre les interêts du Prince d'Orange. 122. *a*. & *suiv.* Il se fait avec d'Estrades des Amis dans les Villes de Hollande. 123. *a. b*. Ceux qui commandent les Troupes, font tous ses Amis. 124. *a*. Son Portrait fait par d'Estrades. 145. *b*. Il est Deputé sur la Flotte de Ruiter. 160. *a*. Pourquoi il ne veut pas que la Paix se traite à la Haye. 172. *a*. 174. *b*. Ce que pourtant les autres Provinces veulent. 174. *a*. Il veut qu'on élise un Etranger (Vurft) pour Lieutenant Général des Armées de l'Etat. 191. *b*. Comment il se divertit avec le Peuple pour la Paix de Breda. 202. *a* Qu'est-ce qui le porte à vouloir éteindre pour toujours la Charge de Stadhouder par un Edit perpetuel. 211. *b*. & *suiv.* Témoignage que le Chevalier Temple rend de lui. 221. *a*. Il perd plusieurs de ses Amis. 251. *b*. Troublé par les conquêtes de Louis XIV. il envoie une députation à ce Roi. 279. *a. b*. & *suiv.* Son opiniâtreté à ne pas vouloir céder au torrent est la cause du triste état de la République. 282. *a*. Il est attaqué & blessé une nuit en sortant de la Chambre des Etats. 288. *b*. Un de ses Assassins est décapité. 289. *a*. Autre complot contre lui. *ibid.* Libelle contre lui, dont il se plaint. 298. *a*. & *suiv.* Il demande & obtient son congé. 300. *a*. Adresse dont on se sert pour le porter à aller voir son Frere en prison. 303. *b*. On le force de sortir avec son Frere, & ils sont massacrés. 306. *b*. Comment on maltraite leurs corps. *ibid.* & *suiv.* On ne punit aucun de leurs meurtriers. 310. *b.* & *suiv.*

Witt (Cornelle de) Frere du Pensionnaire & Ruat (Baillif) de Putten, Deputé sur la Flotte. III. 187. *a*. 189. *b*. Quels ordres il a pour agir contre les Anglois. 193. *b*. Insolences que le Peuple de Dordrecht commet dans la maison de ce Bourguemestre. 289. *b*. On le force de signer en faveur du Prince. 291. *a* Pourquoi il est arrêté. 299. *a* De quelle manière il est arrêté. 300. *b*. & *suiv.* Il est mis à la Question. 301. *b*. Sa sentence de degradation de ses Emplois & de bannissement. 302. *b*. Le Peuple s'attroupe devant la prison. 303. *b*. & *suiv.* entre dans sa Chambre, force les deux Freres de sortir & les massacre. 306. *b* Indignitez qu'on fait à leurs corps. *ibid.* & *suiv.* Leurs meurtriers restent impunis. 310. *b*. & *suiv.* Sa conduite louée étant Deputé Plenipotentiaire sur la Flotte de Ruiter. 322. *a*. & *suiv.*

Witte Witsensz. Amiral Hollandois, joint sa Flotte à celle de

Ruiter. II. 323. *b*. Combat au Pas de Calais. 324. *a*. Pourquoi il n'est pas élu Lieutenant Amiral. 337. *a*. Il est déclaré Vice-Amiral de Rotterdam. 337. *b*. Il est tué dans le Sund. 338. *b*

Wourde. Le Prince d'Orange ne peut pas reprendre la Ville. III. 312. *a*. Ce que les François y font avant que de l'abandonner. 346. *a. b*

Wurtz (Paul) est fait Maréchal de Camp des Etats. III. 219. *a*. Pourquoi on le diffame. 243. *b*. Il est battu par Condé au passage du Rhin. 274. *b*

Y.

Y*Barra* (D. Estevan d'), est fait Conseiller du Gouvernement des Pais-Bas Espagnols. I. 157. *a*. Son caractère. 164. *b* Il quitte les Pais-Bas. 173. *a*

York (Roland) s'insinué dans les bonnes graces de Leicestre. I. 128. *b*. 129. *b*. Il s'entend avec les ennemis. 131. *a* Il leur livre les Forts qu'il commandoit près de Zutphen. 132. *a*

York (Le Duc d') Grand Amiral d'Angleterre vient avec la Flotte jusqu'au Texel, & prend quelques vaisseaux Marchands. III. 73. *a*. Il défait la Flotte Hollandoise. 73. *b*. Il remet sa Flotte au Comte de Sandwich. 84. *b*. Sa Fille épouse le Prince d'Orange. 284. *a*. Voyez *Juques* II.

Yselstein, Capitaine de Cavalerie, bat près de Rhimberck, un Corps de Troupes Imperiales; qui croyoient le surprendre lui-même. II. 129. *a*

Yvarra. Voyez *Yvarra*.

Z.

Z*Apena* (Gaspar) Général Espagnol, ses raisons pour que l'Archiduc n'attaquât pas l'armée de Maurice. I. 207. *b*

Zelande (La) reçoit du secours contre les Espagnols. I. 26. *b*. & en bat la Flotte. 27. *a* Ses avantages sur mer contre les Espagnols. 34. *b*. 36. *b*. 39. *b*. 40. *b*. Laisse prendre l'Isle de Duyvelaud. 47. *b*. Se met en état, en cas que la Flotte invincible en voulut à cette Province. 140. *b*. Cette Province veut un Synode. 320. *a* & *suiv.*

Zelande Cette Province éteint la qualité de premier Noble, après la mort de Guillaume II. II. 291. *b*

Zelande. Cette Province portée pour Guillaume III le reçoit & l'installe comme premier Noble. III. 241. *b*. & *suiv.*

Zevenar, Ville, prise par Maurice. I. 194. *b*

Ziricée, investie par les Espagnols. I. 48. *a*. Se rend par la famine. 49. *a* 52. *b*

Zuichem (Ulric Viglius Aytta de), du Conseil du Cardinal de Granvelle. I. 5. *a. b* Parle contre les gros impôts en faveur des Flammands. 20. *a*. 24. *a* Loué. 58. *a. b*

Zutphen, pris & pillé par les Espagnols. I. 32. *b*. Affiégré par le Comte de Leicestre. 128. *b*. Pris par le C. Maurice. 52. *b*

Zuytlestein, premier Gouverneur de Guillaume III combien le Prince eut de regret qu'on le lui ôtât. III. 120. *a* & *suiv.*

Zuytlestein, Général Hollandois, est tué près de Wourde dans une attaque du Duc de Luxembourg. III. 312. *b*

Zuylichem (Le Sr. de) n'obtient de Charles II qu'un billet de reconnaissance de la somme que ce Roi devoit à son Pucille. III. 37. *b*

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.

